DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE
DE LA
LANGUE LATINE

DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE

DE LA

LANGUE LATINE

HISTOIRE DES MOTS

PAR

† Alfred ERNOUT
Membre de l'Institut

et

† Alfred MEILLET
Membre de l'Institut

retirage de la 4[e] édition augmentée d'additions et de corrections
par Jacques ANDRÉ

Paris
Klincksieck
2001

première édition : 1932
2e édition : 1939
3e édition : 1951
4e édition : 1959
révision : 1985

retirage de la 4e édition, nouveau format

ISBN 2-252-03359-2

AVERTISSEMENT

On s'est proposé de présenter ici un exposé historique du vocabulaire latin.

Les deux auteurs du livre se sont partagé la tâche de manière inégale.

M. A. Ernout a traité de ce que l'on peut connaître par l'étude des textes. C'est lui qui est responsable de tout ce qui est enseigné sur le développement du vocabulaire latin depuis les plus anciens monuments jusqu'au début de l'époque romane.

M. A. Meillet s'est chargé de la partie préhistorique. Il est seul responsable de ce qui est enseigné sur le développement du vocabulaire latin entre l'indo-européen commun et les premiers témoignages ayant un caractère historique.

Néanmoins, il a semblé inutile et incommode de marquer, dans chaque article, la part qui a été traitée par l'un ou par l'autre des deux auteurs : l'histoire d'une langue est chose continue, et le fait que, pour l'étudier, on doit recourir à deux méthodes, la méthode comparative et l'étude philologique des textes, n'oblige pas à diviser l'exposé en deux parties séparées.

Dans chaque article, on trouvera, d'abord, l'état des choses à l'époque historique du latin, exposé par M. Ernout, puis, là où il y a lieu, des indications, par M. Meillet, sur l'histoire du mot avant les premières données des textes.

A. E. et A. M.

Le lecteur sera déçu par la partie d'étymologie préhistorique de ce livre : il n'y trouvera ni toutes les étymologies, même possibles, qui ont été proposées, ni aucune étymologie neuve.

Dans une langue comme le latin, il faut envisager, d'une part, des mots indo-européens ou faits avec des éléments indo-européens, de l'autre, des mots empruntés.

On a estimé qu'une étymologie indo-européenne n'était utile que si le rapprochement proposé avec d'autres langues de la famille était ou certain ou du moins très probable. Tous les rapprochements qui ne sont que possibles ont été, de propos délibéré, passés sous silence. En l'état actuel du travail, il importe avant tout de déblayer la recherche des hypothèses vaines qui l'encombrent.

Depuis plus d'un siècle que les savants les plus pénétrants et les mieux armés travaillent à rapprocher les mots latins de ceux des autres langues indo-européennes, il est probable que toutes les étymologies évidentes ont été proposées. Il convenait donc de ne pas essayer d'en proposer ici de nouvelles ; si l'on croyait en avoir trouvé une, il faudrait l'entourer de considérations de détail dont la place n'est pas dans un livre destiné à résumer avec critique les résultats acquis.

Comme on n'a retenu ici que des rapprochements qu'on croyait certains ou, du moins, hautement probables, il était superflu de faire l'historique des étymologies ou de donner des renvois bibliographiques. Pour cela, on renvoie une fois pour toutes au *Lateinisches etymologisches Wörterbuch* d'A. Walde, dont M. J. B. Hofmann publie maintenant une troisième édition améliorée à tous égards et a fait un livre nouveau — le présent ouvrage ne se propose pas de le remplacer —, et aussi à l'*Altitalisches Wörterbuch* de M. Fr. Muller. Redonner ici cette bibliographie serait faire un double emploi.

Un rapprochement qui n'est que possible ne saurait servir à faire l'histoire d'un mot. Les vocabulaires des langues indo-européennes sont divers ; les altérations phonétiques ont eu pour conséquence que beaucoup de phonèmes de la plupart des langues admettent plusieurs origines, et parfois huit ou dix origines distinctes, ainsi *f-* initial en latin ; les procédés de formation des mots sont mul-

tiples ; les sens sont flexibles. Ceci posé, c'est merveille si, en se bornant à l'élément radical du mot, on ne trouve pas, dans l'une ou l'autre des langues de la famille, deux consonnes et un sens vague qui permettent un rapprochement à un comparatiste exercé disposant de beaucoup de dictionnaires. Or, en grammaire comparée, toute preuve s'exprime par la formule : « la concordance ne saurait être fortuite ». Un rapprochement perd donc en valeur probante tout ce qu'il gagne en facilité. C'est ce que les étymologistes perdent parfois de vue.

Si le rapprochement de *pecu* avec *fihu* du vieux haut allemand et *páçu* du védique satisfait, c'est qu'il ne saurait être fortuit que trois mots concordent à ce point pour la forme, le genre, la structure et l'emploi ; ils continuent donc un seul et même mot indo-européen. Si l'on n'a fait que mentionner le rapprochement de *fōns, fontis* avec skr. *dhánvati* « il court, il coule rapidement », c'est que *f-* initial du latin admet des origines multiples, que la concordance ne s'étend pas au delà de la racine, et que la ressemblance de sens est vague et générale. Et si l'on n'a même pas mentionné le rapprochement de *gruō* dans *con-gruō*, *in-gruō* avec *ruō* et avec gr. -χραύω, etc., c'est que le sens n'appuie pas l'idée que *con-gruō* et *in-gruō* aient rien à faire avec *ruō*, et que le gr. -χραύω est loin de toutes manières. Peut-être s'est-on encore trop conformé à l'usage en signalant nombre d'étymologies qui n'ont pour elles qu'un peu de vraisemblance. Mais on espère qu'aucune étymologie sûre ne manque, et qu'aucune des étymologies données pour plausibles n'est négligeable. Bien entendu, aucun rapprochement nouveau ne figure ici. L'attitude critique qui a été adoptée pour ce dictionnaire excluait la tentation d'y en insérer aucun.

Du reste, peu des mots qui ont chance d'être d'origine indo-européenne restent sans une étymologie certaine.

Presque tous les verbes radicaux, les noms de nombre, les noms des principaux organes du corps et des principales notions de parenté, des principaux animaux domestiques, les adjectifs essentiels comme *nouus*, *netus*, *prīscus*, *iuuenis*, *senex*, *nūdus*, et, naturellement, les pronoms personnels, les démonstratifs, les interrogatifs et indéfinis, se reconnaissent aisément pour indo-européens.

Pour tous ces mots dont le caractère indo-européen est évident, il ne suffit pas de signaler quelques correspondances. Il s'agit, non de simples racines, mais de *mots* indo-européens que le latin a conservés, et dont on peut et l'on doit déterminer avec précision la structure et la valeur. Ce n'est pas donner une étymologie que de rattacher un mot latin à une « racine » indo-européenne.

Il ne suffit pas de dire que lat. *ferō* est à rapprocher de gr. φέρω, de skr. *bhárāmi*, etc. Il faut marquer que la racine **bher-* admettait à la fois la flexion thématique et la flexion athématique : *ferō* et *fert* s'expliquent également. Il faut spécifier que la racine **bher-* avait des formes monosyllabiques et des formes dissyllabiques : le monosyllabe radical de *fer-t* et le dissyllabe radical de *ferículum*, *[of-]feru-menta* sont indo-européens l'un et l'autre. Enfin, la racine **bher-* indiquait un procès qui se poursuit sans terme défini ; elle ne fournissait en indo-européen ni aoriste, ni parfait, et l'on comprend ainsi pourquoi le latin a complété par *tulī* et *lātus* le paradigme de *ferō*. Une bonne étymologie éclaire la forme et l'emploi du mot, et tant qu'il reste dans la forme et dans l'emploi un détail inexpliqué, elle ne satisfait pas pleinement. A regarder de près, on voit que *patrius* est ancien et que *paternus* ne l'est pas, et que, près de *māter*, il n'y a pas de mot du type de *patrius*. Ce sont les détails précis de ce genre qui donnent à l'étymologie une réalité.

Il ne faut pas se contenter de dire qu'un mot latin est d'origine indo-européenne. Tel mot est indo-européen commun, et représenté d'un bout à l'autre du domaine, ainsi le mot que continue lat. *pater*. Mais tel autre ne se trouve qu'en italique et en celtique, d'une part, en indo-iranien, de l'autre, ainsi *credō* ou *rex*, *lex*, dans deux des langues qui occupent des extrémités du domaine indo-européen : ici, l'on est en présence d'un vocabulaire archaïque, qui s'est conservé seulement par des groupes détachés de bonne heure du gros de la nation indo-européenne et qui a disparu dans la partie centrale du domaine. Tel autre, *porcus* par exemple, ne se rencontre que dans une partie du do-

maine indo-européen qui, pour les termes de civilisation, présente nombre de coïncidences particulières : il y a une part du vocabulaire latin qui ne trouve de mots apparentés que dans une région qui va du slave au celtique et à l'italique. Pour faire l'étymologie d'un mot, il est nécessaire de déterminer l'aire où l'on rencontre des correspondants.

Tous les mots ne sont pas à un même niveau ; il y a des mots « nobles » et des mots « roturiers ». Les mots qui désignaient les idées les plus générales, comme *morī* et *uīuere*, les actes essentiels, *esse* et *bibere*, les relations de famille, *pater*, *māter*, *frāter*, les principaux animaux domestiques, *equus*, *ouis*, *sūs*, l'habitation de la famille qui était l'unité principale, *domus* et *forēs*, etc., représentent le vocabulaire de l'aristocratie indo-européenne qui s'est étendu à tout le domaine ; ces mots désignent des notions ; ils n'ont pas de valeur affective, et ils ont un minimum de valeur concrète : *bōs*, *ouis*, *sūs* s'appliquent à la fois au mâle et à la femelle ; ce sont des termes qui indiquent des biens, non des termes d'éleveurs ; de même, *domus* et *forēs* évoquent l'habitation du chef, non une construction matérielle. La valeur abstraite des mots, liée au caractère aristocratique de la langue, est un trait essentiel du vocabulaire indo-européen. Mais il y avait aussi des mots de caractère « populaire », reconnaissables à beaucoup de traits, vocalisme radical *ă*, gémination de consonnes intérieures, etc. ; ces mots ont souvent une valeur affective, souvent un caractère technique. La plupart du temps, au moins sous les formes qu'ils ont en latin, les mots de ce genre n'ont de correspondants que dans peu de langues ; beaucoup n'en ont pas. Le vocabulaire « populaire » est aussi instable que le vocabulaire aristocratique est permanent. Des noms de parties du corps comme *lingua*, *ōs*, *liēn* attestent la variabilité de forme des termes « populaires ». Dans la mesure où des étymologies ont été admises, on s'est donc attaché à marquer le caractère des mots considérés.

En somme, on s'est efforcé de ne pas se borner à des comparaisons brutes et de mettre derrière chaque rapprochement avec d'autres langues indo-européennes des réalités, les unes de caractère morphologique, d'autres de caractère sémantique, d'autres de caractère social. L'objet de ce dictionnaire est d'éclairer les mots tels qu'ils ont été employés depuis l'indo-européen jusqu'au latin, et non de se borner à une dissection linguistique.

On a essayé aussi de faire apparaître que, là même où un mot latin continue exactement un mot indo-européen, il a pu changer entièrement de nature. Pour le sens, il y a moins loin de fr. *voix* à lat. *uōx* qu'il n'y a de lat. *uōx* à son original indo-européen. Tout en laissant penser à *uocāre*, le mot *uōx* est isolé en latin, tandis que le « thème » indo-européen qu'il représente était la forme nominale d'une racine indo-européenne ; et *uōx* indique la « voix » telle que l'entend un moderne, tandis que le mot indo-européen désignait une force ayant une valeur religieuse, encore bien sensible dans le *vāk* védique, et même dans les emplois homériques de ὄπα (à l'accusatif) et du dérivé ὄσσα. Entre l'époque indo-européenne et l'époque romaine, tous les noms d'action ont changé de valeur parce que les conceptions ont changé.

Mais il n'y a aucune langue indo-européenne dont le vocabulaire soit tout entier d'origine indo-européenne, comme la morphologie l'est entièrement. Les petits groupes de chefs qui ont étendu leur domination du centre de l'Asie à l'océan Atlantique, de la presqu'île scandinave à la Méditerranée ont trouvé dans les pays qu'ils occupaient des civilisations qui, au moins au point de vue matériel, étaient souvent plus avancées que la leur, et des objets qui n'avaient pas de nom dans leur langue. Tous ont donc « emprunté » des mots.

Or, dans aucune langue indo-européenne, on ne peut discerner au juste quelle est la part des emprunts. Il va de soi que le fait, pour un mot, de n'avoir pas de correspondant clair dans une autre langue de la famille n'apporte même pas une présomption en faveur de l'emprunt : si, pour faire l'étymologie de fr. *rien*, on n'avait que des rapprochements avec d'autres langues romanes, rien n'indiquerait le caractère latin du mot ; c'est seulement le témoignage du latin ancien *rem* qui aver-

tit que fr. *rien* continue un mot latin. Or, par définition, pour une langue indo-européenne ancienne, on n'a pas l'équivalent de ce qu'est le latin écrit pour les langues romanes.

D'autre part, on ignore presque toujours quels vocabulaires les groupes indo-européens ont rencontrés au cours de leurs déplacements et sur le territoire où on les observe à l'époque historique.

Il y a donc dans l'origine des vocabulaires de toutes les langues indo-européennes une part d'inconnu ; cette part est large, à coup sûr, mais rien ne permet d'en mesurer l'importance, qui, du reste, varie d'une langue à l'autre. Cette considération suffit à montrer que, si un rapprochement entre un mot d'une langue et des mots d'autres langues indo-européennes n'est pas susceptible d'une démonstration rigoureuse, le mieux est de le négliger.

Il convient, du reste, d'envisager ici des cas différents.

Les verbes s'empruntent peu, et les verbes radicaux ont chance d'être indo-européens, alors même qu'ils n'ont de correspondants exacts dans aucune autre langue. Le fait que lat. *cēdō* ou *rumpō* ne se laisse rapprocher avec certitude d'aucun verbe d'un autre idiome indo-européen n'empêche pas que ces verbes doivent être d'origine indo-européenne.

Tel mot qui n'a, hors du latin, aucun correspondant exact, comme *salūs*, se reconnaît pour ancien à sa forme et à son emploi. De ce qu'un mot est isolé il ne résulte pas toujours qu'il ne soit pas de date indo-européenne.

De même, des adjectifs comme *nouus* et *uetus*, *iuuenis* et *senex*, *suāuis* et *leuis* se dénoncent comme indo-européens par leur sens autant que par leur forme.

Au contraire, les substantifs qui désignent des outils, des marchandises, des plantes cultivées, ont les plus grandes chances d'être empruntés, et l'on ne peut proposer ici d'étymologie indo-européenne que dans les cas où la formation s'explique d'une manière évidente : lat. *trībulum* s'explique trop aisément comme un nom d'instrument en face de *terō*, *trītus* pour qu'on soit tenté d'y voir un emprunt. Encore, dans les cas de ce genre, est-il possible que le mot ait été inséré par « étymologie populaire » dans une famille à laquelle il n'appartenait pas originairement : le fait qu'un mot s'explique dans la famille où il figure ne prouve donc pas qu'il ne soit pas un emprunt.

Inversement, le fait qu'un mot est ancien dans la langue ne prouve pas qu'il n'ait pas subi d'influences étrangères. Le fr. *on* représente le nominatif lat. *homō*. Mais c'est sans doute à l'imitation des emplois germaniques du nom de l' « homme » qu'il a pris sa valeur indéfinie ; le parallélisme de fr. *on* et de all. *man* n'est pas accidentel. Il tient à ce que, durant plusieurs siècles, du VIe au IXe, il y a eu en France des sujets parlant à la fois latin et germanique. Dans les anciennes langues indo-européennes, on ne peut, faute de données historiques, déceler les influences de cette sorte.

Une part des emprunts du latin à d'autres langues se laisse ou reconnaître ou du moins entrevoir.

Certains emprunts sont faciles à établir parce qu'ils ont été faits à des langues plus ou moins connues. L'invasion des Gaulois, qui a eu, pour l'histoire de l'Italie, de grandes conséquences, a laissé à Rome quelques mots importants : le plus remarquable est *carrus* en face du mot indigène *currus*.

Dès avant les plus anciens textes, le grec avait fourni au latin des termes de civilisation, en partie populaires, comme *māc(h)ina*, *māc(h)inor*, ou techniques, comme *olīua*, *oleum* ; et depuis le latin n'a cessé d'emprunter au grec. Quand les emprunts littéraires sont devenus plus rares, les emprunts à la langue du christianisme sont intervenus : qu'un terme technique de la rhétorique, comme παραβολή, soit, grâce à l'Évangile, devenu un mot latin et qu'il ait fourni des mots français aussi courants que *parole*, *parler*, en dit long sur le rôle du christianisme dans l'extension du vocabulaire latin.

Mais outre les langues sur le lexique desquelles on est informé, le latin a emprunté à des idiomes dont le vocabulaire est inconnu, ou peu s'en faut. Un mot comme *rosa* est visiblement apparenté à ῥόδον ; mais les deux mots ne représentent pas un original indo-européen, et aucune forme du groupe de gr. ῥόδον ne rend compte de lat. *rosa*. Le grec et le latin ont donc emprunté, directement ou indirectement, à un même vocabulaire, sur lequel on ne sait rien. Et ce n'est pas surprenant : les colons

de langue indo-européenne qui se sont établis dans la région méditerranéenne y ont trouvé des civilisations matérielles particulièrement avancées. Or, du vocabulaire de ces civilisations, on ignore presque tout. Il n'en est pas moins sûr que le vocabulaire grec et le vocabulaire latin lui doivent beaucoup.

Si le latin a emprunté l'alphabet grec, c'est par voie étrusque. On voit assez par là que l'action du vocabulaire étrusque sur le vocabulaire latin doit avoir été grande. Sans doute est-ce par l'Étrurie que des mots de la civilisation méditerranéenne ont, pour la plus large part, pénétré à Rome. Des détails avertissent que même certains mots grecs sont venus au latin par un intermédiaire étrusque : *sporta* remonte à gr. σπυρίς « corbeille », acc. sg. σπυρίδα ; le *-t-* latin au lieu du *d* attendu établit le passage par l'étrusque. Grâce au hasard qui a fait trouver un monument étrusque où le mot *φersu* est écrit à côté d'un masque de théâtre, on aperçoit que lat. *persōna* est d'origine étrusque. M. Ernout a montré, dans le *Bulletin de la Société de linguistique*, XXX, p. 82 et suiv., combien de mots latins sont suspects d'avoir été pris à l'étrusque. Mais présomption n'est pas preuve. Comme le vocabulaire technique de l'étrusque n'est guère connu et que ce sont des termes plus ou moins techniques que le latin a reçus de l'étrusque, la part à faire à l'élément étrusque dans le vocabulaire latin n'est pas déterminable.

Ce qui achève de rendre malaisée à préciser la part des emprunts dans le vocabulaire latin, c'est que les origines de Rome sont complexes. Rome est un lieu de passage, et a dû au fait qu'elle tenait le pont par lequel l'Italie du Nord communique avec l'Italie du Sud beaucoup de sa grandeur. Il y a, dans le vocabulaire latin, des formes qui manifestent la diversité de ces origines : ni l'*ō* de *rōbus* ni l'*f* de *rūfus* ne s'expliquent par les règles de la phonétique romaine. Et, à Rome, le *b* de *bōs* ne s'expliquerait pas, non plus que le *l* de *oleō*.

En somme, rien ne serait plus vain que de vouloir expliquer tout le vocabulaire « latin » par la tradition indo-européenne et par les formes normales du latin de Rome. En particulier, parmi les termes techniques et dans les mots « populaires », la plus grande partie est d'origine inconnue ou mal connue. Il y a donc, dans ce dictionnaire, beaucoup de mots sur l'origine desquels rien n'est enseigné. Mais, pour la plupart, ce sont de ces termes dont seule l'histoire des techniques et du commerce permettrait de connaître le passé, ou des mots « populaires ». La plus grande partie du vocabulaire général a une étymologie, et c'est surtout cette étymologie qu'on a essayé d'exposer ici avec l'exactitude que comportent les études déjà faites.

Les recherches précises sur l'histoire du vocabulaire sont à leurs débuts. On en est à poser les problèmes plus qu'à donner les solutions. Les quelques cas où l'on a pu fournir des explications complexes et précises donnent une idée de ce qu'il reste à faire pour éclairer l'histoire du vocabulaire latin. Le présent dictionnaire aurait manqué son but s'il donnait l'impression que l'étymologie du latin est achevée et s'il ne faisait pas sentir qu'il y a encore un grand travail à exécuter.

A. Meillet.

En rédigeant la partie proprement latine de ce dictionnaire étymologique, on s'est efforcé de fixer avec autant de précision que possible le sens de chaque mot, de montrer les valeurs anciennes qu'il a conservées, et qui reflètent avec une fidélité plus ou moins grande la mentalité indo-européenne, comme de faire apparaître aussi les développements et les acquisitions propres au latin, qui révèlent un changement dans les modes de vivre, de penser et de sentir.

Le vocabulaire d'une langue est composite : à côté d'un fonds ancien de termes généraux dont la fixité n'est pas, du reste, immuable, il comporte une grande part d'éléments spéciaux et changeants, de toute provenance, créés à mesure qu'il faut exprimer des concepts ou des objets nouveaux. De ces mots, souvent techniques, savants ou vulgaires, les origines sont diverses : formations analogiques, créations par composition ou dérivation, emprunts, calques sémantiques, spécialisation ou

extension de sens par le passage de la langue commune dans une langue spéciale ou inversement. Suivant l'importance donnée à chacun de ces facteurs, chaque langue a sa physionomie propre, et les conditions géographiques, les faits historiques ou sociaux ont dans la constitution de tout vocabulaire un rôle considérable, encore qu'il ne se laisse pas toujours exactement déterminer.

Le latin, langue d'une population essentiellement rurale à l'origine, a été en contact avec deux civilisations urbaines auxquelles il a demandé la plupart des termes qui lui manquaient pour exprimer les conditions nouvelles de vie et de pensée qu'il a progressivement adoptées : de son contact avec le peuple étrusque, puis avec le peuple grec sont résultés un enrichissement et une transformation de son vocabulaire, dont témoignent non seulement les emprunts directs, mais — on ne peut, du reste, le montrer que pour le grec — les adaptations concernant le sens ou la forme, de mots latins à des modèles grecs ; ainsi, une partie des sens de *causa* sont calqués sur gr. αἰτία. Les vocabulaires techniques du latin semblent contenir, pour autant qu'on peut l'entrevoir, de nombreux termes empruntés à l'étrusque avec les métiers et les disciplines dont ils relèvent ; ils en présentent un grand nombre dont l'origine hellénique est évidente et se laisse préciser, qu'il s'agisse d'un emprunt ancien, populaire et fait par voie orale, ou, au contraire, d'un terme savant, simplement transcrit ou démarqué.

L'influence étrusque a de bonne heure cessé de s'exercer ; à la date où apparaissent les premiers documents écrits qui nous font connaître véritablement le vocabulaire latin, c'est-à-dire vers la fin du IIIe siècle avant J.-C., l'Étrurie a perdu son indépendance, et les Étrusques ont été détruits ou assimilés. Mais l'influence grecque n'a jamais cessé d'agir : on la saisit depuis les premiers emprunts du type *poena*, *māchina* faits aux parlers doriens de Sicile ou de la Grande-Grèce avant l'apparition de la littérature jusqu'aux transcriptions faites à l'époque du Bas-Empire par la langue de l'Église, ou par les grammairiens, les médecins et les hommes de science. Le théâtre, la poésie, la philosophie, tous les genres littéraires lui sont redevables ; et si, malgré les différences profondes dans la grammaire, le grec et le latin apparaissent dès l'abord comme étroitement apparentés, c'est avant tout parce que le vocabulaire abstrait ou technique du latin n'est en grande partie qu'un reflet du vocabulaire grec, comme la pensée latine elle-même est fille de la pensée grecque. A chaque instant, on aperçoit en latin des acquisitions nouvelles venant du grec : il n'est pas indifférent de les noter au passage et d'en fixer la date, car l'enrichissement du vocabulaire marche de pair avec le progrès de la pensée. Sans reproduire les mots qui ne sont que des transcriptions du grec, on s'est attaché à noter les emprunts, emprunts de mots ou emprunts de sens, qui ont acquis à Rome droit de cité.

En dehors de l'étrusque et du grec, la conquête du monde par ses armées a eu pour résultat de mettre Rome en contact avec d'autres peuples et d'autres civilisations. Sous l'Empire, les échanges commerciaux ou autres se multiplient, Rome devient de plus en plus une capitale cosmopolite : de nouveaux termes venus d'un peu partout s'introduisent dans la langue. En outre, le sentiment de la norme, strictement maintenu à l'époque classique par un Cicéron ou par un César dans la prose, et dans la poésie par un Virgile, va chaque jour s'affaiblissant. La recherche de l'effet et du pittoresque, le besoin de renouveler des expressions usées ou devenues vulgaires, contribuent à modifier l'aspect du vocabulaire. Entre Sénèque et Tacite, d'une part, et Cicéron, de l'autre, il n'y a pas un siècle de distance, et pourtant les formes d'expression ont changé. La satire, le roman, la diatribe, les genres « populaires » ajoutent leur part à ce changement, faisant pénétrer dans la langue écrite des termes que leur vulgarité en avait éloignés, en bannissant d'autres, devenus vieux et désuets. En outre, de nombreux écrivains d'origine étrangère, et dont le latin n'est pas la langue maternelle, contribuent à cette transformation. L'évolution se poursuit aussi rapide dans la grammaire, en même temps que, sous l'influence de l'accent, l'aspect des mots se modifie, préparant l'état roman.

Autant que faire se pouvait avec une documentation souvent lacunaire, incertaine, et toujours tardive, on a tenté d'esquisser l'histoire de chaque mot latin, lorsqu'il en avait une, depuis la date de

son apparition jusqu'à sa mort ou à sa survivance dans les langues romanes. On a noté les valeurs anciennes qu'il a gardées, les développements de sens qu'il a pu présenter au cours de son existence, la vitalité dont il a fait preuve, les dérivés et les composés qu'il a servi à former, en marquant brièvement les relations sémantiques des membres du groupe, les rapports qui peuvent l'unir à d'autres groupes, et comment certains se pénètrent et se complètent l'un l'autre. On a indiqué aussi la « couleur » du mot, noble ou familier, savant ou populaire, et le degré de fréquence dans l'emploi. Bref, au lieu de se borner à une définition schématique, on s'est efforcé de faire apparaître les faits dans la complexité de leur développement. Il se peut que le livre puisse ainsi rendre service non seulement aux linguistes, mais aux latinistes tout simplement. Du reste, tous les problèmes n'ont pu être posés ; et ceux qui ont pu l'être n'ont pas tous reçu de solution. Peut-être, en tout cas, ce livre éveillera-t-il l'attention sur des études qui ne font que naître, et, comme il met en lumière la nouveauté de pareilles questions, attirera-t-il sur ce terrain des chercheurs pour l'explorer.

A. Ernout.

Plusieurs personnes amies ont reçu communication d'une épreuve de ce dictionnaire et ont fourni des observations grâce auxquelles des fautes graves ont été effacées et des compléments notables ont été apportés : MM. E. Benveniste, Jules Bloch, Oscar Bloch, Max Niedermann, J. Vendryes. Bien entendu, ces Messieurs n'ont pas visé à corriger les épreuves ; les auteurs sont seuls responsables de toutes les fautes qui subsistent, chacun pour leur part de rédaction. Mais nous devons trop à ceux qui ont bien voulu accepter de nous aider et de nous critiquer pour ne pas leur exprimer notre reconnaissance, et pour ne pas prier le lecteur de leur savoir aussi gré d'une part au moins de ce qu'ils pourront trouver d'utile dans notre livre.

A. E. et A. M.

PRÉFACE DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Des deux auteurs de ce dictionnaire, un seul a pu préparer cette nouvelle édition. A. Meillet est mort le 21 septembre 1936, sans avoir pu revoir la partie de l'ouvrage qu'il avait rédigée. Mais il est permis d'affirmer qu'il y aurait apporté peu de changements. Les étymologies qu'il a proposées n'ont guère été contestées, d'une part ; et, d'autre part, si beaucoup d'hypothèses nouvelles ont été émises depuis l'année 1932 dans le domaine de l'étymologie indo-européenne, il en est peu dont la certitude soit assez grande pour que Meillet les eût acceptées. La partie indo-européenne du livre n'a donc guère changé ; on s'est borné à corriger des fautes matérielles, à réparer des omissions involontaires, à mettre à jour des indications bibliographiques.

La partie proprement latine a été modifiée davantage. L'auteur a enrichi sa documentation, notamment, des apports qui lui ont été fournis par les fascicules parus depuis 1932 du *Thesaurus*, de la troisième édition du *Lateinisches etymologisches Wörterbuch* de Walde, revue par M. J. B. Hofmann, et par le nouveau *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de Meyer-Lübke. Il a profité aussi des critiques publiques ou privées qui lui ont été adressées. Il s'est efforcé, en multipliant les renvois, de rendre plus aisée la consultation du livre. Bref, rien n'a été négligé pour rendre le Dictionnaire plus digne encore du bienveillant accueil qu'il a reçu sous sa première forme.

Pour répondre à un vœu souvent exprimé, Mme A. Meillet s'est imposé la lourde tâche de rédiger l'index des mots non latins qui sont cités dans la partie étymologique de l'ouvrage. C'est là un complément dont l'utilité n'a pas besoin d'être soulignée, et qui vaudra à Mme Meillet la reconnaissance de tous les lecteurs.

PRÉFACE DE LA TROISIÈME ÉDITION

Cette troisième édition, entièrement recomposée, a bénéficié des recherches personnelles que l'auteur a poursuivies dans ces dix dernières années sur l'origine et l'histoire du vocabulaire latin ; elle a profité aussi des corrections, des suggestions et des critiques qu'on a bien voulu lui adresser.

Il a, naturellement, été tenu compte des fascicules parus depuis 1939 du *Thesaurus Linguae Latinae* et du *Lateinisches etymologisches Wörterbuch* de Walde-Hofmann, qui va maintenant jusqu'à la lettre *p* (il s'arrête au mot *praeda*). L'information de M. J. B. Hofmann est toujours abondante et sûre ; et les listes de formes latines qu'il donne permettent de suppléer aux lacunes du *Thesaurus*. Le nombre des mots étudiés et cités, notamment des dérivés et composés, a pu être ainsi passablement augmenté, les dates d'apparition plus d'une fois rectifiées.

Pour répondre à un désir souvent exprimé, j'ai indiqué les emprunts faits au latin par les langues celtiques et les langues germaniques. La substance de ces indications m'a été fournie par les travaux de J. Loth, J. Vendryes, H. Pedersen pour le celtique, de F. Kluge pour le germanique. Pour le celtique, j'ai signalé les mots empruntés par la langue de l'Église, bien qu'il s'agisse là d'emprunts savants et, à vrai dire, de transcriptions plutôt que d'emprunts : le lecteur n'aura, du reste, pas de peine à les reconnaître. Le témoignage des langues romanes a été revu et complété.

J'ai fait figurer aussi, sur le conseil de M. Niedermann, un plus grand nombre de mots grecs. Ici, le départ est souvent difficile à faire entre ce qui est emprunt véritable et simple transcription. J'ai accueilli les termes les plus courants introduits par l'Église chrétienne, et aussi d'autres termes techniques (scientifiques, médicaux, etc.), qui, par les dérivés de forme latine qu'ils ont fournis, par les déformations phonétiques ou morphologiques qu'ils présentent, par les changements de sens, ou enfin par leur survie dans les langues romanes, attestent qu'ils ont véritablement pénétré dans le latin. L'étude des mots grecs en latin n'a pas encore été faite de façon satisfaisante : je souhaite que les trop brèves et trop rares indications de ce Dictionnaire engagent quelque philologue jeune et courageux à reprendre le travail.

J'ai peu touché à la partie étymologique, estimant que l'œuvre de Meillet résiste à l'épreuve du temps. J'ai ajouté pourtant quelques formes hittites, que Meillet n'avait pu connaître, et qui m'ont été obligeamment communiquées par M. Laroche, de Strasbourg.

Le sens de certains mots (notamment de noms de plantes ou de poissons) a pu être précisé ou corrigé, souvent grâce aux travaux du chanoine P. Fournier et de MM. André et de Saint-Denis. Enfin, chaque article a été l'objet d'une révision minutieuse. Certains ont été remaniés partiellement, d'autres entièrement récrits ; les renvois d'un article à l'autre, permettant de confronter et de grouper des formations semblables, sont devenus plus nombreux ; et, dans ce domaine, M. Minard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, m'a apporté une aide précieuse. Bref, il n'est pas de page, ou à peu près, qui ne présente un changement et, je l'espère, une amélioration.

PRÉFACE DE LA QUATRIÈME ÉDITION

L'accueil fait par le public aux trois éditions précédentes du *Dictionnaire étymologique de la*
ngue latine nous a décidés, l'éditeur et moi, à en publier une quatrième. Celle-ci apparaît sous un
spect nouveau. Le retour à l'impression en caractères d'imprimerie a permis d'adopter une présenta-
on du texte sur deux colonnes par page : il en résulte une légère économie de place, et surtout une
acilité de lecture et de consultation plus grande, l'œil étant moins fatigué par la longueur des lignes
t trouvant dans les blancs et les intervalles plus nombreux des occasions de se reposer.

Mais la révision du texte lui-même n'a pas été l'objet de moindres soins. J'ai revu très attenti-
rement la liste des mots grecs, où il n'est pas toujours aisé de distinguer ce qui est emprunt véritable
t passé dans la langue commune de ce qui est transcription savante ; j'ai noté d'astérisques les
ermes mal attestés, de date tardive et de latinité douteuse — là encore, le départ est malaisé entre
es mots proprement latins et ce qui est latinisation artificielle d'un vocable « barbare » ; m'adressant
surtout à un public de langue française, j'ai cité en plus grand nombre, d'après O. Bloch-von Wart-
burg, les mots français dont l'origine latine a été obscurcie par des changements de forme ou de sens.
J'ai très peu modifié la partie étymologique ; les étymologies présentées par A. Meillet restent tou-
jours valables, et, de celles qu'on a proposées depuis sa mort, il est bien peu qu'il eût acceptées,
en raison de leur caractère incertain ou arbitraire : il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les
comptes rendus donnés chaque année par *Glotta*. Au contraire, la partie latine a subi de nombreux
remaniements. J'ai consacré des notices spéciales à des mots qui, par leur origine, se rattachaient à
une même famille, mais qui, par des spécialisations, restrictions ou développements de sens, s'en
étaient fortement éloignés (par ex. *certō*, *certus*, *crībrum*, *crīmen*, ont été disjoints de *cernō*, *exerceō* de
arceō, *exiguus* de *agō*, *ēdŭcō* de *dūcō*) ; certains articles ont été entièrement récrits (par ex. *caesar*,
dēcrepitus, *dēlicus*, *farfara*, *fascinus* ; *Fauōnius*, *Faunus*, *foedus*, *flāuos*, *fūcus*, *gaius*, *gurges*, etc.).
D'autres articles ont reçu des corrections de détail, concernant la forme ou le fond : c'est ainsi que,
pour *domō* et *domus*, j'ai utilisé l'importante étude intitulée *Homonymies radicales en indo-européen*,
que M. Benveniste a publiée dans le BSL, t. LI (1955), p. 14-41. Le sens des mots osco-ombriens a
été contrôlé, et il est apparu que certaines interprétations généralement admises devaient être mo-
difiées ou mises en doute (cf. ombr. tiçit sous *decet*, osq. Flagiúí sous *flagrō*). A comparer cette nou-
velle édition avec les précédentes, on ne manquera pas de constater qu'il n'est pas une page, presque
pas une notice, où n'apparaissent un changement et — du moins je m'y suis efforcé — une amélio-
ration. Ces changements se traduisent par une augmentation du nombre de pages, que j'ai réduite
autant que possible.

Je prie toutes les personnes qui, par leurs critiques, m'ont aidé à corriger certaines fautes d'agréer
l'expression de ma sincère reconnaissance. Mes remerciements vont particulièrement à M. J. André,
qui a bien voulu m'assister dans la correction des épreuves et s'est acquitté de cette tâche ingrate
avec un soin méritoire ; à M. Laroche qui, cette fois encore, a bien voulu revoir les formes hittites
citées dans le Dictionnaire. Le Centre national de la Recherche scientifique a contribué pour une
bonne part à l'impression de ce volume ; nous assurons ses directeurs, et en particulier M. Michel Le-
jeune, de notre très vive gratitude.

Paris, janvier 1959.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Outre le *Dictionnaire étymologique latin* de Bréal et Bailly, cité en abrégé par les lettres B. B. (Paris, Hachette, 1885), dont le détail est vieilli, mais la tendance excellente, il faut utiliser :

A. Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, dont la 3e édition, entièrement refondue par les soins de J. B. Hofmann, est maintenant terminée : Heidelberg (Winter), 1930-1956. Ouvrage fondamental, à la fois précis et nourri, où le lecteur trouvera tout ce qu'il peut y avoir d'utile dans la bibliographie du sujet, et auquel on renvoie une fois pour toutes à ce point de vue. Abrégé en W. H.

Fr. Muller, *Altitalisches Wörterbuch*, Göttingen (Vandenhoeck u. Ruprecht), 1926. Livre personnel et qui fait toujours réfléchir.

Le *Thesaurus linguae latinae* n'a pas besoin d'être rappelé ; il a pu être utilisé pour les lettres *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, et partiellement pour *I*, *M*, dont la publication est en cours. Notices étymologiques très brèves de R. Thurneysen, puis de J. B. Hofmann. Pour suppléer à la partie manquante, on peut consulter :

Alexander Souter, *A Glossary of later Latin, to 600 a. d.*, Oxford, 1949, et pour le vocabulaire chrétien : Albert Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Strasbourg, 1954.

Pour les termes de botanique : Jacques André, *Lexique des termes de botanique en latin*, Paris (Klincksieck), 1956.

De plus, il y a maintenant un livre général (publié après la mort de l'auteur) : A. Walde, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*, herausgegeben von Pokorny, Berlin (W. de Gruyter), 1927-1931 (2e éd. en cours de publication).

Beaucoup de faits sont réunis dans l'ouvrage de C. D. Buck, *A Dictionary of Selected Synonyms in the Principal Indo-European Languages*, The University of Chicago Press, 1949.

Pour s'orienter d'une manière générale sur les faits latins, voir :

M. Niedermann, *Phonétique historique du latin* (une 3e édition, très augmentée et améliorée, a paru, Paris (Klincksieck), 1953, et A. Ernout, *Morphologie historique du latin*, Paris (Klincksieck), 3e éd. revue et corrigée, 1953.

A. Ernout et F. Thomas, *Syntaxe latine*, Paris (Klincksieck), 2e éd., 1953.

A. Meillet et J. Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, 2e éd., Paris (Champion), 1948.

W. M. Lindsay-H. Nohl, *Die lateinische Sprache*, Leipzig (S. Hirzel), 1897.

F. Sommer, *Handbuch der lateinischen Laut- und Formenlehre*, 2e éd., Heidelberg (Winter), 1914, avec un fascicule de *Kritische Erläuterungen*. Ouvrage aussi plein de faits que nourri d'une ferme doctrine.

Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik*, 5e éd., entièrement refondue (en réalité un livre nouveau) par M. Leumann et J. B. Hofmann, Munich (Beck), 1926 et 1928. Ouvrage ample, largement informé, qui est le manuel le mieux à jour et, actuellement, le plus sûr. Épuisé ; une deuxième édition serait souhaitable.

La 2e partie du 1er volume de la *Historische Grammatik der lateinischen Sprache* de Stolz est une *Stammbildungslehre*, Leipzig (Teubner), 1895. C'est le seul ouvrage développé sur la formation des mots latins. Utile, quoique vieilli.

Pour l'osco-ombrien, voir C. D. Buck, *A grammar of Oscan and Umbrian*, Boston (Ginn), 1904 ; 2e éd., 1928, et E. Vetter, *Handbuch d. Italischen Dialekte*, Ir Band, Heidelberg (Winter), 1953 (abrégé en Vetter, *Hdb.*).

Vittore Pisani, *Le lingue dell'Italia antica oltre il latino*, Turin (Rosenberg et Sellier), 1953.

Gino Bottiglioni, *Manuale dei dialetti italici*, Bologne, 1954.

Pour l'histoire générale de la langue latine, voir :

Stolz, *Geschichte der lateinischen Sprache*, 3e éd. revue par A. Debrunner, Berlin et Leipzig (W. de Gruyter), 1953 [très bref].

J. Marouzeau, *Le latin, dix causeries*, Toulouse et Paris (Didier), 1923 (sommaire, mais oriente bien sur le caractère des faits latins).

A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, 3e éd., Paris (Hachette), 1933.

G. Devoto, *Storia della Lingua di Roma*, Bologne (L. Cappelli) ; 2e éd., 1944.

L. R. Palmer, *The Latin Language*, Londres (Faber a. Faber), s. d.

A. Ernout, *Philologica*, I et II, Paris (Klincksieck), 1946 et 1957, où sont réunies plusieurs études concernant l'histoire du vocabulaire latin.

A. Ernout, *Aspects du vocabulaire latin*, Paris (Klincksieck), 1954.

Franz ALTHEIM, *Geschichte der lateinischen Sprache*, Frankfurt-am-Mein (Vitt. Klostermann), 1951. Traite surtout es origines et de la préhistoire du latin.

Les emprunts faits par le latin de Rome aux dialectes italiques ont été étudiés dans le livre de :

A. ERNOUT, *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin*, Paris (Champion), 1909 ; 2e éd., 1929.

Tous les périodiques consacrés à la grammaire comparée : *Zeitschrift* de Kuhn, *Indogermanische Forschungen*, tc., font une part au latin. On remarquera que, dans les volumes anciens des *Mémoires de la Société de linguistique* e Paris, figurent des articles importants de Michel Bréal et de Louis Havet ; dans les volumes récents des *Mémoires* t du *Bulletin*, des articles de MM. Ernout et Marouzeau. Voir aussi la *Revue des études latines* et la *Revue de philologie*, où il y a de nombreux comptes rendus.

Depuis sa fondation, en 1909, la revue *Glotta* (à Göttingen, Vandenhoeck u. Ruprecht) suit, année par année, e travail fait sur la langue latine et en particulier sur l'étymologie.

Pour la bibliographie, on recourra aux grands recueils :

Indogermanisches Jahrbuch, Berlin (W. de Gruyter). Toujours au courant.

J. MAROUZEAU, *Dix années de philologie classique, 1914-1924*, Paris (Belles-Lettres), 1928, et depuis : *L'année philologique*, Paris (Belles-Lettres), 1924-1926 et suivantes, rédigée par Mlle J. ERNST. Modèle de travail bibliographique.

JEAN COUSIN, *Bibliographie de la langue latine, 1880-1946*, Paris (Les Belles-Lettres), 1951.

En outre : *Revue des Revues* (Supplément bibliographique à la *Revue de Philologie*, 50 volumes, 1877-1926).

Ces divers ouvrages fournissent toutes les indications nécessaires sur les livres et articles qu'on peut consulter pour faire l'histoire de la langue latine.

Pour l'étymologie, on a largement utilisé le *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* de BOISACQ (Heidelberg, Winter, et Paris, Klincksieck), 4e éd., avec index, 1950, auquel succède le *Griechisches etymologisches Wörterbuch* de Hjalmar FRISK, en cours de publication, Heidelberg (Winter), 1954 et s., et la *Vergleichende Grammatik der keltischen Sprachen* de H. PEDERSEN, Göttingen (Vandenhoeck u. Ruprecht), 1908 et s. On trouvera les sources des mots hittites cités dans le *Hittite Glossary* de M. E. H. Sturtevant, 2e éd., Baltimore, 1936, et le *Hethitisches Wörterbuch* de G. Friedrich, Heidelberg (Winter), 1954. Pour les langues romanes, on renvoie au *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de W. Meyer-Lübke, 3e éd., Heidelberg (Winter), 1935, abrégé en M. L., et à l'*Einführung in das Studium d. romanischen Sprachwissenschaft*, 3e éd., Heidelberg (Winter), 1920 (cité par l'abréviation *Einf.*) ; quelques corrections sont dues à M. Corominas, auteur du *Dicc. crit. etimol. de la lengua castelana*. On a utilisé, pour le grec, la nouvelle édition du *Greek-English Lexicon* de H. G. LIDDELL et R. SCOTT, revue par H. S. JONES, Oxford, Clarendon Press (cité par l'abréviation L. S.). — Enfin, le regretté Oscar Bloch a publié, avec la collaboration de M. W. von Wartburg, un *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris (Les Presses Universitaires de France), 1932 (paru en 2e éd. revue en 1949), qui s'inspire des mêmes principes que le nôtre (abrégé en B. W.).

Les emprunts celtiques et germaniques sont signalés d'après la grammaire de H. Pedersen, citée plus haut, et les ouvrages de J. LOTH, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, Paris (Bouillon), 1892 ; J. VENDRYES, *De hibernicis uocabulis quae a lingua latina originem sumpserunt*, Paris (C. Klincksieck), 1902, et P. KLUGE, *Etymol. Wörterb. d. deutschen Sprache*, 11e éd., 1930, et *Grundr. d. germ. Philol.*, 2e éd., t. I, p. 333-347.

Les textes de Festus (F. et P. F.), de Nonius Marcellus et des *Origines* d'Isidore de Séville sont cités d'après les éditions qu'en a données W. M. Lindsay ; les grammairiens latins (GLK) d'après l'édition de Keil ; Varron et les glossaires (CGL) d'après les éditions de Goetz, Loewe et Schoell. L'indication Sofer renvoie à l'ouvrage de J. Sofer, *Lateinisches u. Romanisches aus d. Etymologiae v. Isidorus von Sevilla*, Göttingen (Vandenhoeck u. Ruprecht), 1930.

Les abréviations employées sont celles qui sont généralement adoptées dans les ouvrages de linguistique et de philologie : IF, pour les *Indogermanische Forschungen* ; KZ, pour la *Zeitschrift für vergleichende Sprachwissenschaft* ; MSL et BSL, pour les *Mémoires* et *Bulletin de la Société de linguistique*, etc.

Les mots cités sont précédés des abréviations usuelles : arm. pour arménien, av. pour avestique, gall. pour gallois, gâth. pour gâthique, got. pour gotique, hitt. pour hittite, irl. pour irlandais, isl. pour islandais, le. pour lette, lit. pour lituanien, v. pr. pour vieux prussien, skr. pour sanskrit, v. sl. pour vieux slave, v. h. a. pour vieux haut allemand, etc.

La *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa est citée sous les initiales P. W.

NOTE

CONCERNANT L'USAGE

DU QUATRIÈME TIRAGE DE LA 4e ÉDITION

En raison de l'augmentation considérable des « Additions et corrections » figurant *à la fin du volume* (pages 815 à 833), on a jugé utile de les signaler au lecteur dans le corps même du volume en utilisant le signe ↑ comme renvoi aux « Additions et corrections ».

Quand un mot nouveau a été ajouté, ce signe figure à la fin du mot précédent.

A

ā, āh, aha : interjection destinée à exprimer des émotions ou des passions assez fortes. Comme telle, appartient surtout à la langue parlée et à la poésie. L'*h* de *ah* représente une notation de la longue ou une prononciation emphatique. *Aha* attesté chez Plaute et dans la Vulgate est une forme à redoublement, issue sans doute de *ah* + *a*, cf. J.-B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, p. 19. Cf. gr. ἅ, ἀά, ἆ, etc. — V. *ha*.

ab, abs, ā : préverbe et préposition. *Abs* présente vis-à-vis de *ab* le même élargissement en *-s* que *sus-* de **subs* > **sups*, *os-* de **obs* > **ops* vis-à-vis de *ob*, *sub*. En composition, *ab* s'emploie devant voyelle, devant *h* et devant les consonnes *i* (= *j*), *d*, *l*, *n*, *r*, *s* : *abauus*, *abēgī*, *abigō*, *aborior*, *abūtī* ; *ab(j)iciō*, *abdō*, *ablātus*, *abnuō*, *abripiō*, *absum* (prononcé *apsum*) ; *abs-* devant les explosives *c* et *t* : *abscondō*, *abstrahō*, *abstineō*, *abstulī* (en face de *ablātum*) ; devant un *p* initial, *abs* se réduit à *as-* : *asportō*, *aspellō* et *aspernor* de **ab(s)pernor* ; *ā* est la forme réduite de **abs* devant les labiales sonores *m*, *u*, *b* : *āmoueō*, *āuellō* de **a(b)zmoueō*, **a(b)zuellō*, *ābītō*, cf. *sēuirī* de **sexuirī*. *Afuī*, parfait de *absum*, est une forme analogique ; devant la sourde *f* le latin recourait d'ordinaire à un autre préverbe, *au-*, cf. plus bas. Dans la phrase, les emplois de *ab*, *abs*, *ā* sont aussi réglés par l'initiale du mot suivant, et suivant les mêmes règles qu'en composition ; toutefois, l'usage comporte plus de liberté : on trouvera par ex. *abs tē* et *ā tē*, etc., et toujours *ā patre*. Des raisons d'euphonie et de clarté — notamment le désir d'éviter des confusions avec les composés de *ad* — semblent avoir réglé l'emploi des diverses formes de *ab* (*ā-*, *abs-*, *as-*, et aussi *au-*).

Ab signifie « en s'éloignant, en partant de, depuis, de », et marque le point de départ (des environs, du voisinage d'un endroit, et non de l'intérieur de), ce qui explique qu'il accompagne l'ablatif ; il se dit aussi de l'espace comme du temps, avec ou sans idée de mouvement : *Caesar maturat ab urbe proficisci*, Cés. BG. I 7 ; *hic locus aequo fere spatio ab castris Ariouisti aberat*, id., ibid., I 43, 1 ; *mulieres... ab re diuina* (« au sortir de », d'où « après ») *apparebunt domi*, Plt., Poe. 617 ; *secundus a rege*, Hirt., B. Al. 66. C'est le sens de « en s'éloignant de » qui explique *ab rē* « contrairement aux intérêts » (par opp. à *in rem*). A *absum* s'oppose *adsum*, et à *absēns*, *praesēns* (la variation de préverbe est instructive). *Ab* se distingue de *ex* et de *dē*. *Ex* marque la sortie de l'intérieur d'un lieu et s'oppose à *in* qui indique la présence ou l'arrivée à l'intérieur d'un endroit. Quant à *dē*, il exprime une idée de retranchement, de diminution, et aussi un mouvement de haut en bas, cf. Varron, fgm. ap. Scaurum GLK VII 32, 2. Généralement les différences de sens sont observées par les bons écrivains. Ennius distingue : *Diana facem iacit a laeua*, Sc. 33 ; *olli crateris ex auratis hauserunt*, A. 624 ; *Hectoris natam de Troiano muro iactari*, Sc. 82. Cicéron, Caec. 30, 84, établit dans une subtile discussion juridique la différence entre *deicere ab* et *deicere ex* : *Vnde deiectus est Cinna? Ex urbe. Vnde Telesinus? Ab urbe. Vnde deiecti Galli? A Capitolio. Vnde qui cum Graccho fuerunt? Ex Capitolio.* Toutefois, dès l'époque de Plaute, des confusions tendent à se produire dans la langue populaire : ainsi on lit dans Plaute *abire de foro* Men. 599 et *a foro... abeunt*, Pe. 442 (v. Lindsay, *Synt. of Plautus*, pp. 86-87), et Lucrèce écrit indifféremment I 787-8 *meare a caelo ad terram*, *de terra ad sidera mundi*. On dit *abhinc*, mais *deinde*, *exim* ; *ab* et *dē*, *ex integrō*, etc. C'est *dē* qui est la particule vivante, et dont l'emploi se généralise aux dépens de *ab* et de *ex*, qui perdent petit à petit leur valeur précise. Sur ces faits, v. Thes. I 13, 37 ; 17, 39. *Ab* est souvent en corrélation avec *ad* pour marquer le passage du point de départ au point d'arrivée : *alterum* (scil. *siderum genus*) *ab ortu ad occasum commeans*, Cic., N. D. 2, 19, 49. La différence entre *ab* et *per* est marquée par Cicéron, De inu. 2, 80 (textes dans Thes. I 30, 84) : *a quo et per quos et quomodo... statui de ea re conuenerit* ; ad Brut. 1, 1, 1, *aliquid a suis uel per suos potius iniquos ad te esse delatum* ; Rosc. Amer. 80 *quid ais? uolgo occidebantur? per quos? et a quibus?* « par quelles mains? et sur l'ordre de qui (et de qui venait l'ordre)? ». *Per*, dont le sens propre est « à travers, pendant, durant », a signifié secondairement « par l'intermédiaire de, au moyen de, par », puis « à cause de » ; e. g. Plt., Cap. 690, *qui per uirtutem interiit at non interit* ne diffère guère de Cic., Att. 3, 17, 1, *litteras non tam exploratas a timore* ; cf. *ab arte* et *per artem*. On conçoit que *dē* et *per*, formes plus pleines, et qui, ayant l'avantage de commencer par une consonne, gardaient mieux leur autonomie dans la phrase et risquaient moins de se confondre avec la finale du mot précédent, aient réussi à éliminer *ab* et *ex* comme prépositions ; aussi la préposition est-elle peu et mal représentée dans les l. romanes, cf. M. L. 1. L'italien *da* semble une contamination de *ā* et de *dē*. *Ab* marquant le point de départ a servi à l'époque impériale à introduire le complément du comparatif ; *maior Petrō* « plus grand que Pierre », c.-à-d. « relativement grand en partant de Pierre », a été renforcé en *maior ā Petrō*, sans doute en commençant par des expressions locales du type *citerior*, *inferior*, *superior ā*, cf. Thes. I 39, 40 sqq. L'emploi s'en est étendu à des verbes marquant la supériorité ou l'infériorité : *minuere*, *minōrāre*, etc., et on le trouve même après un positif. Ainsi s'expliquent dans Dioscoride les formes *abalbus*, *abangustus* qui équivalent à des comparatifs, cf. Thes. s. u.

Le sens de *ab* explique qu'il ait pu servir à introduire le complément du verbe passif, non pas, comme on le dit souvent, pour marquer le nom de l'agent, le sujet « logique » de l'action, mais — tout au moins à l'origine

— pour indiquer de qui provient l'action exprimée par le verbe ; ainsi Enn. ap. Auct. ad Her., 2, 24, 38, *iniuria abs te* (= qui me vient de toi) *afficior*, où le sens est le même que dans : *leuior est plaga ab amico quam a debitore*, Cic., Fam. 9, 16, 7, « la blessure est plus légère venant d'un ami que d'un débiteur ». Ce sens ne diffère pas beaucoup de « la blessure est plus légère, portée par un ami que par un débiteur » ; et l'on comprend que *ab* ait pu parfois servir à introduire le nom de l'agent ; mais c'est un emploi secondaire, et du reste rare.

Ab, dans une phrase comme *doleo ab animo, doleo ab oculis, doleo ab aegritudine*, Plt., Ci. 60, pouvait se comprendre « je souffre d'une douleur qui me vient de l'âme », ou « je souffre *du côté de* l'âme ». *Ab* a pu prendre ainsi le sens de « par suite de, du côté de, en ce qui concerne », ce qui explique les expressions de la langue impériale *Narcissum ab epistulis, Pallantem a rationibus*, Suét., Cl. 28, dont le prototype se trouve déjà dans Cicéron : *Pollex, seruus a pedibus meus*, Att. 8, 5, 1. Cf. aussi *stāre ab* « être du côté de, du parti de ».

Dans la basse latinité, l'usage s'est développé de renforcer à l'aide de *ā*, *ab* certains adverbes ou prépositions dont le sens s'était affaibli : *abintus, abinuicem*, cf. fr. *avant*, it. *avanti* de *abante*, cf. M. L. 20 *abextra*, 21 *abhinc* (classique), 28 *abinde*, 29 *abintro*, 30 *abintus*, 51 b. *ab ūltra, a foras, a foris*. Mais les formes avec *dē* sont plus fréquentes ; v. *dē*.

Ab a servi également à renforcer des verbes composés, dont le préverbe s'était affaibli : *abrelegō, -relictus, -remissiō, -renuntiō*, tous tardifs, et de la l. de l'Egl., sans doute faits sur des modèles grecs.

Ab préverbe marque l'éloignement, l'absence, et par suite la privation : *abdūcō, abeō, aborior*, quelquefois aussi, comme *ex*, l'achèvement : *absorbeō, abūtor*. En composition, il a servi à former quelques adjectifs qui, par rapport au simple, marquent la privation, l'absence : *āmēns, āuius, abnormis, absimilis, absonus, absurdus* ; *ab oculīs* = gr. ἀπ' ὀμμάτων a passé dans les langues romanes (fr. *aveugle*), M. L. 33, B. W. s. u. Ce type de formation est assez rare, *ab* se trouvant concurrencé par *dē-* (*dēmens*), *dis-* (*dissimilis*), *e(x)-* (*ēnormis*), *in-*, *per-*, *uē-*. La particule sert aussi, dans les noms de parenté, à former certains noms d'aïeux, *abauus, abauia, abauonculus, abmātertera, abamita, abpatruus, abnepōs, abneptis, absocer* : v. *auus*.

Ab est, pour le sens, à *ex* ce que gr. ἀπο est à ἐξ, et, avec une racine différente, ce que v. sl. *otŭ* (*ot-*) est à *is, iz*. La différence est symétrique à celle entre *ad* et *in* ; elle n'a rien de surprenant, car le finnois distingue un ablatif d'un élatif, comme un allatif d'un illatif, et un adessif d'un inessif, là où l'indo-européen a un cas unique : le locatif.

Le latin n'a que *ab*, avec le *b* constant à la finale, tandis que l'ombrien a *ap-* dans apehtre « ab extrā, extrinsecus » (même opposition entre lat. *sub* et osq. συπ ; entre lat. *ob* et osq. úp, *op*). On interprète d'ordinaire lat. *aperiō* et *operiō* par **ap-weryō*, **op-weryō* ; mais il est étrange que *p* figure devant **w* seulement dans cette paire de mots ; la forme sonore serait seule possible ; il faut envisager une autre explication ; v. sous *aperiō*.

Quant à l'origine, rien ne prouve que *ab* ait perdu la voyelle finale qu'on observe dans les formes parentes : gr. ἀπο (préposition et préverbe), indo-iran. *apa* (seulement préverbe), hitt. *appa* et qui figurait sans doute dans l'original de got. *af*, etc. : là où une voyelle finale s'est amuie, le latin a une sourde, ainsi dans *et*, cf. gr. ἔτι, et *nec*, cf. *neque* ; du reste le lituanien *at* (cf. sl. *ot-*) se trouve en face de *ata-*, et le slave *u* en face de skr. *áva* ; **ap* (*ab*) peut donc être ancien ; on voit par *subter* que *sub* n'a perdu aucune voyelle finale. Le traitement *-b* d'une labiale finale ancienne est parallèle au traitement *-d* des anciennes dentales finales.

Le *au-* qui devant *f* sert de préverbe, dans *au-ferō* (à côté de *abs-tulī, ab-lātus*), *au-fugiō*, répond à v. irl. *ó, ua* et à v. pruss. *au-*, v. sl. *u*, cf. skr. *áva* et lat. *uē-*. C'est un mot différent. Il a prévalu en irlandais parce que, *p* ne subsistant pas en celtique, le groupe de **ap(o)* y perdait sa caractéristique principale.

La forme *abs-* du type *abstulī*, qui oppose nettement *attulī* à *abstulī*, répond à gr. ἄψ, avec addition de *-s* qui figure dans beaucoup de formes adverbiales ; cf. skr. *avāḥ* en face de *áva*, gr. ἀμφίς en face de ἀμφι, etc. Le *-b-* figure ici par réaction étymologique, comme on le voit par *suspiciō, sustulī*, où *b* ne se rencontre jamais. C'est seulement dans *asportō* que le *b* manque, pour une raison évidente. Le caractère non phonétique de la présence de *-b-* dans *abstulī*, etc., ressort aussi de *os-tendō*, cf. ombr. *ostendu* « ostenditō » ; il s'agit de **a(b)s-* devant consonne, en face de *ab-*. Cet *-s* de *abs-*, **su(b)s-*, **o(b)s-*, à côté de *ab, sub, ob*, diffère du *-s* constant de *ex* (cf. toutefois *ec-ferō*).

Étant donné que *ex-* aboutit à *ē-* devant *m, u* (consonne), on expliquera de même par *abs-* l'*ā* de : *āmoueō, āuertō, āuellō, āuehō* (tandis que l'on a *abdō, abdūcō* en face de *ēdō, ēdūcō*). Mais la forme *ā-* de l'osco-ombrien dans osq. aamanaffed « mandāuit », ombr. *ahavendu* « āuertitō », *ahatripursatu*, ahtrepuřatu, etc. « *abstripodātō » reste énigmatique. Phonétique dans des cas tels que *ā mē, ā nōbis, ā uōbis*, etc., le *ā* résulte d'une extension dans des cas tels que *ā tē, ā cane, ā puerō*, etc.

La forme *af*, attestée sporadiquement à l'époque républicaine (*af uobeis* CIL I² 586, 156 av. J.-C. ; *af solo* X 5837 ; *af muro* I² 1471 ; *af Capua* I¹ 638) et qui, pour Cicéron (*Orat.* 158), ne subsistait que dans des expressions fixées, n'est pas expliquée (v. Ernout, *El. dial.*, s. u.). On la retrouve en pélignien : *afded* « abiit ? » ; l'osque *aflukad* « dēferat? » est très incertain.

Le groupe de lat. *ab*, gr. ἀπό, etc., est apparenté à **po-* (v. ce mot) de *poliō*, etc., **pos-* (v. *post*), **epi* (gr. ἐπι, etc.), à got. *afar* « après », etc.

absque (apsque) : composé de *abs* et de *que*, usité surtout à l'époque archaïque dans l'expression *absque foret te, absque ted esset* (cf. Plt., Tri. 832), qui est proprement une proposition conditionnelle à forme coordonnée et généralement en parenthèse, dont le sens est « et la chose se serait passée ainsi en dehors de toi, sans toi ». — « Le sens conditionnel ne résulte pas de *absque*, ni d'un des éléments de *absque*, mais de la forme verbale... Mais le sens général de l'expression et certaines phrases ont pu faire croire plus tard à l'existence d'une préposition *absque*. Cette méprise a été commise par Fronton qui a choisi *absque* à titre de vieux mot. Mis à la mode, *absque* s'est propagé avec les fonctions et le sens d'une préposition » (Lejay, R. Phil. 26 (1912), 259 ; sur d'autres essais d'explication, voir Schmalz-Hofmann, *Lat. Gr.*⁵, p. 531).

***ababalsamum, -ī** n. : forme vulgaire pour *opobalsamum* (emprunt de la l. impériale au gr., d'où *opobalsamētum*), blâmée par l'app. Probi, et qu'on retrouve dans Mul. Chiron.

abacus, -ī m. (forme courante latinisée du gr. ἄβαξ ; on trouve aussi la transcription pure et simple *abax* ; *abacus* est sans doute bâti sur le gén. ἄβακος ; cf. *elephantus* de ἐλέφαντος, *trugonus* de τρυγόνος, *delphīnus* de δελφῖνος) : toute espèce de table (simple, précieuse, à jouer ; t. de géométrie, t. de Pythagore, etc.) ; puis : console, tailloir d'un chapiteau sur lequel vient reposer l'architrave ; plaque de revêtement d'une paroi.

Emprunt technique ; déjà dans Caton.

Dérivés : *abaculus* ; *abacinus*.

abaddir ind. : ὁ βαίτυλος ; ; « *abaddir deus dicitur, quo nomine lapis uocatur quem deuorauit Saturnus pro Ioue.* » Gloss. Pap. CGL V 615, 37.

Mot oriental, désignant sans doute une pierre divine ; non attesté avant l'époque impériale (St Aug.).

***abantes** : *mortui* ⟨*quos Graeci elibantes* (i. e. ἐλίβαντες) *appellant*⟩, CGL IV 201, 5 et V 435, 4. Cf. sans doute "Ἄβαντες· οἱ Εὐβοεῖς καὶ χολοσσοί, νεκροί, Hes.

abantonia : v. *ambactus*.

abauus : v. *auus*.

abba, abbās, -ātis m. ; *abbātissa, -ae* f. ; *abbātia, -ae* f. Mots d'Église, introduits seulement dans la basse latinité, et empruntés sans doute au gr. ἀββᾶ « père », lui-même venu de l'araméen. Panroman, sauf roumain. M. L. 8-10. Celt. irl. *abb*, etc.

***abbō, -āre ?** : — φιλῶ στόματι ὁ λέγεται ἐπὶ βρέφους : *abbo, basio*, CGL II 472, 8. Mot du langage enfantin, non attesté dans les textes. Même géminée que dans *acca, amma, atta*, etc.

abdō : v. *dō*.

abdōmen, -inis (*abdūmen*, Charis., Gloss., avec changement de suffixe, v. Ernout, *Élém. dial.*, p. 89 et s.) n. : ventre, panse ; matrice, cf. Plin. 11, 211 (= gr. νηδύς). S'emploie au sg. et au pl. Se dit des animaux, surtout du porc, et de l'homme, mais, en ce cas, souvent avec un sens péjoratif : *gurges atque helluo natus abdomini suo*, Cic., Pis. 41. Quelquefois employé pour αἰδοῖα, cf. Plt., Mi. 1398, et Don., Eu. 424. Semble appartenir à la langue familière ; banni de la poésie, à l'exception des comiques et des satiriques. Figure dans la langue médicale (Celse, 4, 1, p. 122). Non roman.

Pas d'étymologie sûre. Le rapprochement de *abdō* peut être dû à l'étymologie populaire ; et la présence du suffixe instrumental *-men* ne se justifie pas sémantiquement (cf. *legūmen*). Sans doute déformation d'un mot non i.-e. — En général, les noms du « ventre » sont d'origine obscure quand ils ne sont pas tirés de la notion de « intérieur », comme v. h. a. *intuoma* « exta » = lat. **indōmen*.

abecedārius, -a, -um : adj. dérivé de A, B, C, « qui concerne l'alphabet, alphabétique » ; *-m* n. : alphabet, abécédaire. Calque de *alphabētum*. Bas-latin (St Aug., Fulg.) ; cf. CGL II 578, 14, *elementarius* ; *qui discit abicitale* — ABC est peut-être conservé dans certaines formes romanes, cf. M. L. 16 ; et en celt., irl. *abgiter, apgitir*, etc. V. *alphabētum*.

Abella, -ae f. : nom d'une ville de Campanie, sans doute proprement « la ville des pommes », cf. Vg., Aen. 7, 740, ... *maliferae... moenia Abellae.*

Dérivés : *abellānus* (cf. osq. dat. sg. m. Abellanúí) qui a servi d'épithète à *nux* pour désigner la noisette (it. esp. *avellana*) et le coudrier ; cf. aussi **abellānia* ; *abellīnus*, M. L. 17, 18. B. W. sous *aveline*.

L'indication de Vg. donne lieu de croire que l'italique avait conservé les noms de la « pomme » et du « pommier » qui sont attestés dans le vocabulaire indo-européen du Nord-Ouest, depuis v. sl. *ablŭko* « pomme », *ablanĭ* « pommier » et lit. *óbūlas* « pomme », *obelis* « pommier » jusqu'à irl. *aball* « pommier » (et tout le celtique : gaul. *avallo* « pōma », fr. *Avallon* ; cf. Dottin, *Langue Gaul.* 229 et v. Rev. Celt. 43, 233), en passant par got. crim. *apel*, v. h. a. *apful*, v. angl. *æppel*, v. isl. *eple*. Ce nom, qui désignait la « pomme » des anciens peuples de langue indo-européenne dans l'Europe du Nord, a été remplacé en Italie par un nom méditerranéen, désignant sans doute un fruit amélioré, lat. *mālum* (v. s. u.) ; l'adj. *abellānus* n'a aucune trace du sens ancien.

abeō : v. *eō, Abeōna*.

abiēs, -ētis f. (souvent dissyllabe chez les poètes dactyliques avec *i* consonne ; la longue du nominatif représente **abiess* de **abiet-s*) ; les langues romanes ont perdu le *jod* et généralisé *ē* (c.-à-d. *e* fermé au cas régime, d'où *abēte* comme *parēte* de *pariēs*, cf. M. L. *Einf.*³, p. 137) : « sapin » ; puis « bois de sapin » et, comme gr. ἐλάτη et sans doute à son imitation dans la langue de la poésie, tout objet de sapin, « tablette, vaisseau (cf. *alnus*), lance ». — Ancien, usuel. — M. L. 24.

Dérivés : *abiegnus* (*-gneus, -gnius, -gineus*) : de sapin. Formation analogique d'après *īlignus, salignus, larignus* ; *abiegneus* comme *īligneus, saligneus* sans doute d'après *ligneus* ; *abiegineus* d'après *fāgineus*, etc. ; *abietālis* ; *abietārius*, tardifs. Les l. rom. attestent aussi **ab(i)ēteus*, M. L. 25.

Origine inconnue. Les noms des conifères varient d'une langue indo-européenne à l'autre. On ne sait de quel parler vient la glose d'Hésychius : ἄβιν· ἐλάτην, οἱ δὲ πεύκην.

abiga, -ae f. ; *abigeus* : v. *abigō*, sous *agō*.

abitōrium -ī n. : lātrina publica. De *abeō* ; cf. all. *Abtritt*.

ablaqueō : v. *laqueus*.

ablegmina, -um n. pl. : — *partes extorum quae dis immolabant*, P. F. 19, 10 ; cf. Gl. Scal., CGL V 589, 28, *ablegmina partes extorum, quae prosegmina dicuntur.* Seuls ex. du mot.

Ancien mot en *-men* conservé dans la langue religieuse, se rattachant à *legō* au sens de « prélèvement ». Cf. *prosegmina*.

aboleō, -ēs, -ēuī (ainsi Suét. Aug. 32 ; mais Prisc. GLK II 490 enseigne *abolēuī* et *abolui* ; cf. CIL VI 10407ᶜ *abolueri*t ; pour Diomède le parfait est *abolēuī* en face

u supin *abolitum*), **abolitum** (d'où *abolitur* Eusèb.), **ēre** : détruire, anéantir, abolir, effacer et par suite faire perdre le souvenir de » ; *abolitus* « oublié », et à asse époque *abolitiō* « destruction », et « oubli, amnisie », cf. Oros., Hist. 2, 17, 25, *quod factionis genus... mnestiam uocauerunt*, i.-e. *abolitionem malorum* ; *abo-itor, abolēfaciō* (Tert.). La glose ἀπαλείφω, CGL II 32, 45, se justifie parce que *aboleō* s'emploie souvent de écriture : *a. nōmina, scrīpta, carmina, librōs*, etc., cf. Thes. I 116, 51 sqq. Les formes les plus fréquentes sont 'infinitif présent et le participe passé. Attesté seulenent à partir de Vg. et de T. L. (Cicéron ne connaît que *dēleō*), et rare au premier siècle de l'Empire ; les lérivés sont tous tardifs. M. L. 33 a.

Il en est de même pour *abolēscō*, dont le premier ex. st dans Virgile, Ae. 7, 231, *nec... tanti... abolescet gratia acti*, où Servius note *abolescet* : *abolebitur. Et usus est nchoatiua forma cum opus non esset.* — *Abolēo, -lēscō* ont formé couple antithétique avec *adolēscō, adoleō* que 'étymologie populaire avait rapprochés (cf. *adolēo*) ; et 'on peut se demander si ce n'est pas le sens de « *augēre* » lonné à *adoleō* qui a amené la création de *aboleō* ; cf. Ernout, Philologica, I, 53 et s. Il y a peu de cas à faire de la glose *oleri, deleri*, CGL V 544, 23 ; 316, 5 ; 377, 2 ; *olērī*, qui n'est pas autrement attesté, a peut-être été iré arbitrairement de *aboleō*. Dans les gloses, les verbes en *-scō* étant devenus pour la plupart transitifs, *adolēscō* est confondu avec *aboleō* et traduit ἀπαλείφω.

Le sens et la forme obligent à rapprocher : *aboleō, abolēuī* — peut-être *dēleō, dēlēuī* — *adolēscō* (ainsi, parce que *adoleō* [avec perfectum *adolēuī*] est un autre verbe) — *inolēscō, inolēuī* — *exolēscō, exolēuī*. — Ce groupe est, d'autre part, inséparable de *alō, aluī* — *ind-olēs, prōlēs, sub-olēs* — *altus*. Le sens particulier de chacun des mots du groupe de *aboleō*, etc., est déterminé par le préverbe. Mais il y a une formation commune en *-ē-* qui donne à tous ces verbes un caractère propre en face de *alō*. — Il a été émis des opinions autres ; de *aboleō*, on a rapproché gr. ὀλε- dans ὄλλυμι, ὤλεσα ; depuis Priscien, on a coupé *dēleō* en *dē-leō*, cf. *lētum*. Mais la structure dans *dē-leō* en face de *lētum* n'est pas claire ; *lētum* est à rapprocher sans doute de gr. ὀλε-. Le mieux semble être de ne pas rompre le groupe de *ab-oleō*, etc. — Pour l'étymologie, v. *alō*.

abolla, -ae f. : « manteau », de laine grossière, épais et double, dont se couvraient les soldats et les paysans, et que certains philosophes portaient par affectation. — Attesté depuis Varron. Origine inconnue. La forme grecque tardive ἀβόλλα semble être une transcription du mot latin ; de même aussi le mot cité par Hésychius : ἀβολεῖς· περιβολαὶ ὑπὸ Σικελῶν.

abōminō : v. *ōmen*.

aborīginēs -um m. pl. : les « autochtones », ou premiers habitants du Latium et de l'Italie dont les rois légendaires sont Latinus, Picus, Saturnus, Faunus.

Souvent expliqué comme dérivé de *ab orīgine*, comme de *pede plānō* « de plain pied » est dérivé dans le cod. Theod. *pedeplāna* « les lieux qui sont de plain pied », de *ā manū* est dérivé *āmanuēnsis* « scribe, secrétaire », etc. Mais l'emploi comme nom propre par les historiens (Caton, Salluste, Tite-Live) laisse à penser qu'il s'agit peut-être d'un nom de peuple ancien, déformé par l'étymologie populaire.

abracadabra : mot magique (Seren. Sammon. 935). V. Axel Nelson, Eranos Rudbergianus, 326 et s. Cf. *Abraxas*.

abrotonum, -ī n. (**-tonus** m.) : aurone. Emprunt au gr. ἀβρότονον, conservé plus ou moins altéré dans les l. romanes. M. L. 39 ; B. W. s. u.

absconsus : doublet tardif de *absconditus*, refait sur *abscondī*, forme de parfait qui s'est substituée à *abscondidī*, attestée à partir de Sénèque.

absida, -ae f. : chœur d'une église, abside. Emprunt populaire, répandu dans la l. de l'Église, fait sur l'acc. gr. ἀψῖδα, sans l'aspirée et avec passage à la 1re déclin. (cf. *lampada*, etc.) ; pour le *b*, cf. *absinthium*. Portugais : *ousia*. M. L. 45.

Dérivés : *apsidātus, -dula*. On trouve aussi la transcription savante (sans l'aspiration) : *apsis, -īdis* ; l'aspirée n'apparaît qu'une fois dans Pline le J. 2. 17. 8, où il faut sans doute rétablir le mot grec.

absinthium, -ī n. : absinthe. Emprunt au gr. ἀψίνθιον déjà dans Plaute. M. L. 44 ; B. W. s. u. La graphie *ab-* au lieu de *ap-* est analogique de *absum*, etc.

Dérivé : *absinthiātus* (Diosc.).

absque : v. *ab*, in fine.

abstēmius : v. *tēmētum*.

absurdus, -a, -um : discordant. Sens voisin de *absonus* auquel il est joint par Cic., De Or. 3, 41, *uox... quasi extra modum absona atque absurda*. De là : hors de propos (qui n'est pas dans le ton, *aliēnus*), absurde. Cf. ἀπηχής, ἀπῳδός ; skr. *apasvara-*. — Ancien, usuel. M. L. 50.

Dérivé : *absurditās* : dissonance (l. grammaticale, Priscien), et (b. lat.) absurdité.

De **ab-sur-do-s*. V. *susurrus*.

abundō : v. *unda*.

abyssus, -ī f. : = gr. ἄβυσσος « abîme ». Non attesté avant Tertullien. A passé par l'intermédiaire de l'Église sous une forme savante dans les l. rom. avec un doublet populaire **abismus*, d'après les mots en *-ismus* ; cf. M. L. 31 et 56 ; B. W. s. u. ; et en irl. *abis*, britt. *affwys*.

ac : v. *atque*, sous *at*.

acaunumarga (acauno-), -ae f. : espèce de marne pierreuse, Plin. 17, 44. Mot celtique ; cf. *Acaunus*, nom de lieu chez les Nantuates.

Acca : terme du langage enfantin désignant la maman, cf. skr. *akkā*, gr. Ἀκκώ « *māter Cereris* ». De même que ce dernier, employé comme nom propre, et passé dans la légende, y a désigné la mère nourricière de Rémus et Romulus, femme de Faustulus, et mère des douze frères Arvales, *Acca Lārentia*, peut-être d'origine étrusque, à qui on offrait des fêtes : *Accālia, Lārentālia*. Cf. aussi *Acca, Accaua, -caus* (pélignien), *Accius*, etc. Même gémination de consonnes que dans *abbō, anna, atta*, etc. V. Frisk, *Gr. et. Wört.*, s. u.

acceia, accia, -ae f. (Ital.) : bécasse. Mot tardif, sans doute étranger. M. L. 66.

accendō : v. *cand(eō)*.

accersō : v. *arcessō*.

Accherūns, -untis m. (*acche-* chez Plaute, *ăchĕ-* chez les poètes dactyliques à partir d'Ennius ; pour la géminée, cf. *bracchium*) : Achéron. Emprunt au gr. Ἀχέρων par un intermédiaire étrusque ; pour la finale, cf. le type *Arrūns, -untis* ; la forme proprement latine serait **Acherō, ōnis*. V. Pasquali, St. etruschi 1, 291 et s. ; Devoto, ibid., 2, 325 et s.

Dérivé : *accheruntīcus* (Plt.).

accidō : v. *cadō*.

accīdō : v. *caedō*.

accipiter, -tris m. (f. dans Lcr.) : oiseau de proie, épervier ou faucon.

Dérivés artificiels : *accipitrō, -ās*, « lacerō » Laevius ; *accipetrīna* (scil. *manus*), « fūrātrīx » Plt., Ba. 274.

Rapproché par étymologie populaire de *accipiō*, cf. Isid., Orig. 12, 7, 55 ; et Caper, GLK VII 107, 8, *accipiter, non acceptor*. Le nom rustique est *tinnunculus* ; cf. Col. 8, 8, 7, *genus accipitris, tinnunculum uocant rustici*. C'est *acceptor* qui est passé dans les langues romanes. Cf. M. L. 68 et *acceptōrārius* 69 ; et c'est de *acceptor* que dérive sans doute la forme *astur* (v. ce mot) qu'on lit dans un passage récent et interpolé de Firmicus ; et il faut renoncer à voir dans *astur* un emprunt au gr. ἀστερίας (scil. ἱέραξ), influencé par *uoltur*. La forme tardive *auceptor* est influencée par *auceps* ; v. B. W. sous *autour*.

Si l'on fait abstraction de l'influence de *accipiō*, le mot *accipiter* est parallèle à *acupedius* . De même que *acu-pedius* rappelle gr. ὠκύ-πους, *accipiter* rappelle gr. ὠκύ-πτερος (cf. Il. 13, 62), skr. *āçu-patvan-* « qui vole rapidement ». L'*ō* qui se trouve dans gr ὠκύς, etc., est conservé dans lat. *ōcior* (v. ce mot). La forme lat. *acu-* aurait le vocalisme zéro du type gr. βαρύς, etc. ; le *ō* de lat. *ōcior* représente un degré plein, normal au comparatif, tandis que lat. *acu-* aurait un *a-* issu de i.-e. **ə* dont aucun correspondant n'a été signalé (l'élimination vient peut-être de ce qu'un conflit avec le groupe de *aceō*, etc., a été évité). — Quant à *-piter*, v. sous *pro-pterus* et *petō*. — Pour le sens, cf. v. sl. *jastrębŭ* « autour » (chez Berneker, *Sl. et. Wört.*, p. 32) dont le radical serait celui de lat. *ōcior*.

ăc- ; ăceō, ăcidus ; ăcerbus ; ăciēs ; ăcus ; ācer. La racine *ăc-* « être piquant, aigu, pointu » a servi à former des mots dont le sens propre ou dérivé, physique ou moral, est demeuré en général proche du sens originel.

1° Tout d'abord une série de mots s'appliquant aux sensations du goût : *aceō, -ēs* : être aigre ou acide (déjà dans Caton), *acēscō, -is*, (*ex-*) : s'aigrir ; et *acor, -ōris* m. (Colum., Pline), *acidus* (déjà dans Plt.), *acidulus, -la* (M. L. 104, 105 ; fr. *oseille*, B. W. s. u.) ; dérivés tardifs *acidō, -ās, aciditās* f. (ἅ. λ. Marcellus), *acidīua* f. « aigreur d'estomac » (Marc., Anthim.), *acidōnicus*.

acētum, -ī : vinaigre (M. L. 98), peut-être neutre substantivé d'un adj. **acētus* qui serait à *aceō* comme *exolētus* à *exolēscō*, etc. Passé en germ. : got. *akēt, akeit*, ags. *eced*, m. h. a. *ezzik* « Essig » (de **atēcum*), et de là en v. sl. *ocĭtĭ* ; en irl. *acat*. — D'où *acētō, -ās* « s'aigrir » (très tardif) ; *acētābulum* : vinaigrier, puis mesure contenant le quart d'une hémine ; puis toute sorte d'objets rappelant par leur forme le vinaigrier ; *acētārium* : salade, ou mets préparé au vinaigre ; **acēteus* M. L. 97 b.

acerbus : aigre, sur (souvent de fruits non mûrs), cf. Serv., ad Ae. 6, 429, *quos* (sc. *infantes*)... *abstulit atra dies et funere mersit acerbo* : *acerbo, immaturo, translatio a pomis*, cf. Thes. I 368, 5 sqq. Au sens moral, fréquent, « prématuré » et surtout « amer, aigu » et « cruel » ; *mala acria atque acerba* dit Plt., Ba. 628 ; cf. Cic., Brut. 221. Ancien, class., usuel. M. L. 94 ; celt., gall. *agarw*, irl. *acarb*. De là : *acerbitās*, et à l'époque impériale *acerbō, -ās, exacerbō* ; *acerbitūdō* (Gell.). Semble formé comme *probus, superbus*.

2° Des mots désignant la pointe : *aciēs, -ei* f. (dérivé en *-yē-*, cf. *glaciēs*) : pointe, faculté de pénétration (sens physique et moral), en particulier « faculté de pénétration du regard », et par métonymie « organe qui possède cette qualité, pupille » et même « œil ». Dans la langue militaire *aciēs* désigne le « front » d'une armée, la « ligne de bataille » considérée comme comparable au fil d'une lame (cf. *cuneus* et son opposé *forfex* ; *serra, globus* ; sur ces termes v. Kretschmer, Glotta 6, 30), et par extension le « combat » lui-même. — Ancien, usuel. Les représentants romans sont rares, v. M. L. 106-107.

acieris : mot de gloss., *securis aerea qua in sacrificiis utebantur sacerdotes*, P. F. 9, 7. Cf. *acisculus* (ou *asciculus* de *ascia*? ; la forme est douteuse) : instrument de lapidaire, dolabre ; *aciscularius* (et *exacisclō, -ās*). Le rapprochement de *portisculus*, lui-même obscur, n'enseigne rien.

a[c]ciārium n. : *ferrum durum* (Gloss. ; *acciārum* Orib.), M. L. 103 (et **aciāle* également passé en germanique).

acus, -ūs f. : aiguille (et « aiguille de mer » βελόνη). — Ancien, usuel. Les l. rom. attestent une flexion *acus, -oris*, et des formes de diminutifs, *acula, acūcula* et *acūc(u)la* (d'où *acuculārius*?), **acucĕlla*, cf. M. L. 130, 120, 121, 123, 119, 118. A *acus* se rattache *acia* f. (sans rapport avec *aciēs*, cf. *auus/auia*, etc.) ; aiguillée de fil ; ital. *accia*, M. L. 102. Cf. *ab aciā et ab acū* qui correspond à notre « de fil en aiguille ». De *acus* dérivent *acuō, -is* : aiguiser (sens physique et moral) et *exacuō* ; *acūtus*, M. L. 135 (panroman, sauf roumain ; irl. *acuit*), *acūtulus, bisacūtus* (M. L. 1122, cf. fr. *besaiguë*) ; et, tardif, *acūtō, -ās* et *exacūtō* ; *acūmen* : pointe, perçant (sens physique et moral), a servi aussi à traduire le gr. ἀκμή, M. L. 128 ; *acūminō* (*ex-*), *-ās* ; *acūtus* (sc. *clāuus*) : clou. De *acūtus* : **acūtia* ; **acūtiō, -ās*, panroman, sauf roumain, M. L. 133-134, *acūtiātor* (gloss.). Sur la valeur substantive de *acūtus*, v. Sofer, p. 82.

Acu- sert de premier terme de composé dans *acipenser, acu-dēns* (= ὀξυόδους?), *-pēs, -pedius* ; et *acūpictus, acūpictūra*, tardifs.

aculeus m. (*aculea* f., bas lat.) : aiguillon, épine, et *aculeātus*, M. L. 125-127. Les formes romanes supposent aussi *aquileus, acūleo* (Gl. Reich.), **aculeāre*, v. M. L. s. u. Cf. pour la formation *equos/eculeus*. Cf. B. W. sous *églantier*.

3° Un adjectif à voyelle longue : *ācer, ācris, ācre* : aigu, pointu ; et en parlant du goût « piquant ». Pline 15,

distingue dans les saveurs : *saporum genera... dulsuauis pinguis amarus austerus acer acutus acerbus lus salsus*... Du sens de « piquant, pénétrant » on se à celui de « prêt à foncer », *acrem aciem* dit Enn., g. 325 ; d'où, au sens moral, « énergique, vif, ardent » violent ». De là : *ācritās* (arch., Accius, et b. latin), *itūdō* (arch.), *ācrimōnia* (d'où *ācrimōniōsus*, Gloss.), s'emploient surtout au sens moral ; *perācer* (Cic.), *iculus*. En bas-latin *acror*, M. L. 114 ; **acrūmen* 115. verbe : *ācriter*.

Acer est premier terme de composé dans *ācrifolium uifolium* et *aquifolia* de **acu-folium*) : houx. M. L. 3. La forme *ācrifolium* semble, du reste, la plus ré-nte. V. aussi *occa*.

La déclinaison de *ācer*, *ācris* est le produit d'une noralisation ; Enn., A. 400, a un nom. masc. sg. *ācris* : *mnus... acris* ; inversement Naevius dit, Ep. 54, *fames er*. De bonne heure apparaît une flexion *ācer, ācra, rum* (dans Cn. Matius, antérieur à Varron, cité par arisius, GLK I 117, 13) qui a dû se répandre dans l. populaire, cf. Thes. I 357, 2 sqq. Les formes romanes montent à *acrus, -a, -um* (*agrus*) qu'on lit dans Mum. Chir., cf. M. L. 92. Panroman. Celt. : irl. *acher*.

Le groupe de *aciēs, ācer* fait des difficultés à l'étymogiste, parce que le vocalisme en est hors des alternances employées par la morphologie ; il ne paraît pas ue la racine ait fourni à l'indo-européen des formes erbales ; la forme grecque ἀκαχμένος est isolée ; le lat. *ceō* est un dérivé. De plus, les formations divergent resque d'une langue à l'autre, et, dans la plupart des ngues, les voyelles sont d'origine ambiguë. Le grec a ρος, avec *a* initial ; mais le vieux slave *ostrŭ* a un *o* mbigu (ancien *a* ou *o*) ; de même lit. *aštrùs* « tranchant ». 'ionien a ὄκρις « pointe (d'une montagne) » à côté de om. ὄκρις, et de même v. lat. *ocris* « colline », ombr. kar, *ocar* (gén. sg. *ocrer*, etc.), irl. *ochar* « coin » ; mais osque a akrid « āc̄riter » et peut-être aussi l'ombrien ans *peracri-* « opimus » (sens contesté) ; dans skr. *áçriḥ* côté coupant, coin », l'*a* est d'origine ambiguë. Sur s dérivés celtiques de cette racine, v. J. Loth, Rev. elt., 45, 191.

Il y a eu en indo-européen un thème **ak-* « pointe », ui n'est pas attesté, mais dont on a des dérivés nomreux : lat. *ac-iēs* est à **ak-* ce que *spec-iēs* est à *spek-*, tc. ; on a aussi *acia*. Le présent *aceō* et l'adjectif *acidus* ont sans doute dérivés de ce thème nominal **ak-* disaru à l'époque historique. Le grec a des dérivés mulsiples : ἀκίς (-ίδος) « pointe » et ἀκή ; ἀκμή « pointe » ; t surtout le groupe de formes à suffixe *-*en-* : ἄκων « javelot », et ἄκαινα « pointe, aiguillon », ἄκανος « sorte de chardon » (gr. ἄκανθα, ἄκανθος, etc., ont sans doute des adaptations de mots étrangers), cf. kr. *açániḥ* : arme mythique. Le nominatif-accusatif corespondant à la forme en *-*en-* doit être en *-r-* ou *-l-* ; e gr. ἄκορνα « sorte de chardon », d'une part, l'arm. *aseln* (gén. *aslan*) « aiguille », de l'autre (cf. lat. *aculeus*?), en sont peut-être des traces. Cf. Benveniste, *Origines*, p. 5.

La forme en *-u-* de *acus* (avec le dérivé *acuō, acūmen*, etc.) n'a pas de correspondant sûr ; v. sl. *osŭ-tŭ* « chardon » admet une autre interprétation ; cf. cependant lit. *ašutaĩ* « poils grossiers (de la crinière, de la queue) ».

La voyelle longue de *ācer*, qui rappelle celle de *sācris* en face de *săcer*, n'a pas de correspondant sûr ; le persan *ās* « pierre à moudre » a un sens tout autre : la glose gr. ἠκές· ὀξύ est sans doute extraite d'un second terme de composé, où l'*ā* serait naturel. — Le dérivé *acerbus* a un *ă*.

On est tenté de rapprocher des formes du type « populaire » à *ak-* (v. *acus* « balle de grain ») ou à *-kk-* (v. *occa*).

V. aussi *accipiter* et *ōcior*.

acēdia, -ae f. : anxiété, peine de cœur, dégoût. Emprunt de la langue de l'Église au gr. ἀκηδία qui a donné les dérivés *acēdior, -āris, acēdiōsus*. Les formes romanes (qui appartiennent à la langue savante) remontent à *acidia, accidia*, forme influencée par *accidere* qu'on trouve dans les Gloses, CGL IV 5, 32 ; M. L. 90. V. Ernout, Mél. Desrousseaux, p. 161 et s.

acer, -eris f. et n. : érable (Vg., Ov.). Adj. dérivé : *acernus* (-*neus*) Vg.

Une flexion *acer, -cris* d'un nom de genre féminin était étrange ; aussi Ovide et Pline font le mot neutre (d'après *ūber, -eris*, etc.) ; en outre, il s'est créé un doublet *acerus* (d'après *pōpulus*, etc.). Frg. Bob. GLK V 559, 13 : *acer* σφένδαμνος *licet quibusdam hacc acerus nominatiuo dici debere placeat* ; cf. it. *ácero*. En outre, Ven. Fort. emploie *acernus* (cf. germ. v. h. a. *ahorn*). Dans les gloses apparaît une forme *acerabulus*, CGL V 340, 1, composé hybride dont le second élément est sans doute le gaulois **abolos* qu'on restitue d'après le gall. *cri-afol* « sorbier des oiseaux ». Les formes romanes remontent à *acer, -eris* ; **acre* (esp. *arce*), **acus*, **acereus*, cf. M. L. 91, 95 ; *acerabulus* (fr. *érable*), cf. B. W. s. u., M. L. 93.

L'existence du v. h. a. *ahorn* montre que le mot appartient au vocabulaire occidental de l'i.-e. Les autres rapprochements sont peu clairs. Les gloses grecques ἄκαστος· ἡ σφένδαμνος et ἄκαρνα· δάφνη sont lointaines pour la forme ou pour le sens. D'autres noms d'arbres, en partie anciens, ne sont pas clairs pour la plupart ; v. *fāgus, fraxinus, quercus*, etc.

ācer, acerbus : v. *ac-*.

acerra, -ae f. : — *ara, quae ante mortuum poni solebat, in qua odores incendebant. Alii dicunt arculam esse turariam, scilicet ubi tus reponebant*. P. F. 17, 3.

Ancien terme du vocabulaire religieux ; peut-être étrusque (cf. *Acerrōnia*), conservé surtout par la poésie. Sert aussi de surnom.

aceruus, -ī m. : tas, monceau (de blé, de pierres, etc.). Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés : *aceruō, -ās* « entasser » (non attesté avant T. L.) ; *aceruātim, aceruātiō*, et *coaceruō* ; **aceruāle* M. L. 97 a.

Pour la formation, cf. *caterua, -uātim*. Étymologie inconnue.

acia, *aciēs, acieris*, etc. : v. *ac-*.

acina? : nom d'un insecte inconnu dans Polem. Silv. (Chron. Min. 1), p. 544, 3. M. L. 109 (lorr. *an* « taon »?). Sans doute identique au suivant.

acinus, -ī m. (pl. collectif *acina* employé par Caton, Agr. 112, 2 et 3 ; cf. H. Zimmermann, Glotta, 13, 224 ; d'où sans doute *acinum* n., et *acina* f., tardif) : grain de raisin, puis de tout autre fruit, grenade, sureau, etc. — Ancien, technique, M. L. 109 *acina*, 110 *acinus*.

Dérivés : *acinārius* : qui sert au raisin, nourri de raisin ; *acināticius* : de raisin (sec) ; *acinōsus* : en forme de grain. Pour *duracinus*, v. *dūrus*.

Sans étymologie : provient sans doute d'une langue méditerranéenne, comme *pampinus*.

acipēnser (*acipēnsis*, cf. *uomer* et *uomis, -eris, acci-, acu-*), **-is** m. (les graphies *aquipenser, accipenser* ont été déterminées par des rapprochements avec *aqua*, ou *accipiō*) : poisson rare et renommé, sans doute l'esturgeon. Cf., dans Athénée, 7, 294, la description de l'ἀκκιπήσιος ; et Plin. 9, 60 : *apud antiquos piscium nobilissimus habitus acipenser, unus omnium squamis ad os uersis contra quam in nando meant, nullo nunc in honore est, quod quidem miror, cum sit rarus inuentu*. — Attesté depuis Plaute ; conservé dans quelques dial. du nord de l'Italie, M. L. 129, mais remplacé par le nom d'origine germanique *sturiō*, cf. B. W., sous *esturgeon*. — Sans étymologie sûre ; sans doute composé dont le premier terme serait du groupe de *aciēs, acus*.

acisculus : v. *ac-*.

aclassis : *tunica ab [h]umeris non consuta*. P. F. 18, 31. Pas d'autre exemple. Cf. peut-être CGL II 13, 49 *aclassi*, λώματα (-τε?).

aclys, -ydis f. : petit javelot. Premier ex. dans Vg., Ae. 7, 730 qui l'attribue aux Osques et aux Campaniens. Terme désuet d'après Servius ad loc. ; rare et poétique. Vg. a un nomin. pl. grec *aclydēs* (cf. *aspidēs*). Du gr. ἀγκυλίς, par un intermédiaire étrusque (les Étrusques ont manié cette arme)?

acnua, -ae (*agnua, agna*) f.? : nom en latin rustique de l'*actus quadratus*, « mesure de 120 pieds carrés ». Cf. Varr., R. R. I 10, 2, *is modus acnua latine appellatur*. Columelle, 5, 1, 5, attribue l'emploi du mot aux *rustici* de la Bétique ; cf. le gaul. *acina* (?). Rare et technique. V. Isid., Or., 15, 15, 5, et Sofer, p. 164.

acrēdula, -ae (*agr-* par étymologie populaire) f. : -*ae ranae paruolae in sicco uel agro morantes, unde et nuncupatae*, Isid., Or. 12, 6, 59. Désigne aussi un oiseau inconnu, correspondant à l'ὀλολυγών des Grecs, cf. Cic., Diu. 1, 8, 44 et la note de St. Pease, dans son édition ; pour le double sens, cf. *būfō* et *būbō*. Pour la forme, cf. *fīcēdula, monēdula, querquēdula* (-*tula*), d'origine incertaine. Pas d'étymologie.

acridium (*agridium*), **-ī** n. : *scammonia, quam Latini acridium uocant, herba suci plena... uenit ex Mysia Asiae*, Isid., Or. 17, 9, 64.

Déformation de δακρύδιον « suc de la scammonée », sans doute d'après *ācer*. Cf. *acrimōnia* (et *agrimōnia*), de ἀργεμώνη « aigremoine ».

acrifolium : v. *ac-*.

acrimōnia : 1° v. *acer*, sous *ac-* ; 2° v. *argemōnia* ; et *acridium*.

acrisiola, -ae f. : pustule. Attesté dans Oribase VI 362, 5. Variante *agressiola*? v. Berliner phil. Woch., 1909, col. 1092. Rattaché à *ācer* par A. Thomas, Mél. Havet, p. 505.

acroama, -atis n. : emprunt au gr. ἀκρόαμα « audition, concert », qui, outre ce sens, a également celui de « artiste, virtuose » (Cic., etc.).

actūtum adv. : sur-le-champ : *actūtum deriuatum est ab actu i. e. celeritate*, Prisc., GLK III 76. Fréquemment joint à des impératifs, et notamment à des verbes de mouvement, ce qui rend vraisemblable l'étymologie de Priscien. Neutre d'un adj. **actūtus* (cf. *astū, astūtus*). Il est peu vraisemblable d'y voir l'ablatif-instrumental de *actus* accompagné de l'enclitique *tum*, comme dans *etiamtum*. Mot du langage familier, dont l'usage, fréquent chez Plaute, tend à disparaître après lui. N'est représenté dans la littérature impériale que par des exemples isolés, sauf chez Apulée, qui l'emploie cinq fois, par affectation d'archaïsme.

aculeus : v. *acus*, sous *ăc-*.

acupedius : composé sans doute archaïque, qui n'est plus attesté que dans la glose : — *dicebatur cui praecipuum erat in currendo acumen pedum*, P. F. 9, 5. Les gloses ont, en outre, *acupes* ὠκύπους, *acupedium* ὀξυποδία. Adaptation de ὀξύπους, comme *celeripes* de ὠκύπους. V. *accipiter*. Pour la formation, cf. *aequicrūrius*.

acus, -eris n. : balle (du grain), *purgamentum frumenti*. — Ancien (Caton), technique (Colum., Plin.). M. L. 131. Colum. 2, 10, 4 confond *acus, -eris*, et *acus, -ūs* : *durissimae quidem acus reiectae separataeque erunt a cudentibus, minutae uero... aliter secernentur*. Les gloses ont un pl. *acerēs* ; ces hésitations de genre proviennent de la répugnance qu'éprouvait la langue à employer au pluriel le neutre collectif *acus, -eris*.

Dérivés : *acerātus* : -*m lutum cum paleis mixtum*, P. F. 18, 30 ; *acerōsus* : *frumentum et panis non sine paleis acerosus dictus*, P. F. 203, 7 ; et peut-être *acerāle* : λαβὴς δακτύλου, CGL II 529, 3 (*ab acere quantum digito prendas*?) ; *ob-acerō*, q. u.

Pour le sens, cf. gr. ἄχυρον « balle », ἄχνη « balle (de blé, d'avoine, etc.) » et got. *ahana* « balle », v. isl. *ǫgn*, v. h. a. *agana*, et, pour la forme, got. *ahs* « épi » (dérivé en *-*o-* du thème en *-es-*), v. h. a. *ahir* « Ähre » ; en latin même, *agna* « épi » repose sur **aknā*, cf. got. *ahana* pour la forme. La gutturale est un i.-e. **kh*, que le baltique représente par *k* : v. pr. *ackons* (dans le Vocabulaire d'Elbing), lit. *akùtas* « barbe (d'épi) ». Le *kh* intérieur, qu'établissent gr. χ et balt. *k*, mais sur lequel le latin ne fournit aucune indication, n'a rien de surprenant dans un mot technique, populaire, comme le nom de la « balle » ; ce *kh* peut se trouver, par suite, à côté de l'ancien *k* du groupe de lat. *aciēs*, etc.

acus, -ūs : v. *ac-*

ad : préverbe et préposition. En composition, le *d* final s'assimile le plus souvent à la consonne qui suit, cf. Prisc., GLK II 47, 20 ; il s'élimine devant les groupes *-gn-, -sc-, -sp-* : *agnitus, ascendō, aspiciō*. On trouve isolément dans les inscriptions de l'époque républicaine, surtout devant les labiales *f* et *u*, une forme accessoire *ar*, e. g. SC Bac., CIL I² 581, *arfuise, aruorsum*, qui figure aussi sans doute dans *arcessō* et *arbiter*, cf. Thes. I 472, 48. *Ar-* est peut-être d'origine dialectale, cf. Ernout, *El. dial.* 111. Sens : « dans la direction de, vers, à, dans le voisinage de » (généralement avec idée de mouve-

ent ; d'où l'accusatif) ; se dit comme *ab* de l'espace et
1 temps. Distingué de *in*, comme *ab* de *ex* ; cf. Diom. ui reproduit l'enseignement de Varron), GLK I 415, *« ad » et « in » quae et ipsae non unum idemque signicant, quia « in forum ire » est in ipsum forum intrare, ad forum autem ire » in locum foro proximum ; ut « in ibunal » et « ad tribunal » uenire non unum est, quia ad ibunal uenit litigator, in tribunal uero praetor aut iudex.* f. Plt., Cap. 43, *reducemque faciet liberum in patriam ad atrem* ; Titius, Or., p. 204, *inde ad comitium uadunt... eniunt in comitium.* Toutefois, comme le note Probus, LK IV 150, 9, il y a des cas où la distinction entre d et *in* est peu sensible ; cf. Thes. I 485, 25 sqq.

Lucilius, 1134, distingue *ad* et *apud* : *sic ⟨item⟩ apud e longe ali[u]d est, neque idem ualet ad se : | intro nos ocat ad sese, tenet int⟨us apud se⟩* ; et Servius, Ae. I 24, *pud semper in loco significat ; ad, et in loco et ad locum.*

Du sens de « dans la direction de, vers » sont issues iverses acceptions dérivées, ainsi : « en vue de, pour » aptus, nātus, idōneus ad*) ; « auprès de, c.-à-d. en comaraison de, en proportion de » ; « approchant », d'où environ » (par ex. dans l'emploi avec un nom de ombre *homines ad centum*) ; « à l'image de, en ce qui ouche à, concernant » ; sens qui a dû naître de locutions omme *nil ad rem attinet*, puis, par abréviation, *nil ad em* ; et le souvenir du verbe s'étant perdu, *ad* a pu 'employer dans une phrase comme : *ita ad Capuam res* les affaires concernant Capoue) *compositae consilio ab mni parte laudabili*, T.-L. 26, 16, 11.

Comme préverbe, *ad-* marque l'approche, la direction vers, et par suite le commencement d'une action (cf. Barbelenet, dans Mél. Vendryes, pp. 9-40), aussi est-il assez fréquemment joint à des inchoatifs : *eō /adeō* ; *uenīō /aduenīō* ; *amō /adamō* « je m'éprends de » ; *adolescō* « je grandis ». Même sens dans les adjectifs composés : *uncus /aduncus* ; *edō /adēsus* « entamé ». Il exprime aussi l'addition : *dō, addō* ; *iungō, adiungō* ; d'où provient sans doute le sens intensif signalé par Aulu-Gelle 6, 7, 5, *quod 'ad' praeuerbium tum ferme acueretur, cum significaret* ἐπίτασιν *quam intentionem nos dicimus, sicut « adfabre », et « admodum » et « adprobe » dicuntur.* Cf. aussi *apprīmē, adaugeō*, etc. Enfin, il semble que *ad* serve à exprimer parfois un sens moyen ; mais cette valeur est beaucoup moins nette ; cf. Barbelenet, loc. laud.

Comme *ab*, *ad* se joint à des adverbes de lieu marquant un mouvement vers un but : *adeō, adhūc* (cf. *abhinc*). Par extension apparaît à basse époque *adubi*, toujours avec le sens temporel, M. L. 204. *Ad* a servi, en outre, à renforcer d'autres formes adverbiales ; cf. *adpost, ad pressum, ad prope, ad retro, ad satis, ad semel, ad subito, ad supra, ad tenus, ad trans, ad uix*, M. L. s. u., et des formes verbales dont le préverbe s'était affaibli ; v. F. Thomas, *Recherches sur le développement du préverbe latin « ad »*, Paris, 1938.

Dans bien des cas, l'emploi de *ad* et de l'accusatif était voisin de l'emploi du datif ; et, dès le début de la tradition, des verbes marquant les mouvements, tels que *mittere, adferre*, etc., se construisent des deux façons, suivant que l'on considérait soit à l'intention de qui l'action était faite (datif), soit vers qui elle était dirigée (*ad* et accusatif). Souvent, la distinction était fuyante. D'autre part, certains composés verbaux en *ad-* étaient construits avec la préposition, e. g. *accommodāre ad*, sans qu'une idée de mouvement fût impliquée. Aussi, dès le début de la tradition, *ad* entre-t-il en concurrence avec le datif : CIL I² 756, 7, *sei quod ad eam aedem donum datum donatum dedicatumque erit* ; Tér., Hec. 29, *Hecyram ad uos refero* ; et dans le prologue [sans doute postérieur à Plaute] de la Casina 22, *benigne ut operam detis ad nostrum gregem.* Par contre, on trouve en poésie des phrases comme *it clamor caelo.* Cet état de trouble a favorisé l'extension de l'emploi de *ad* aux dépens du datif. — Attesté de tout temps. Panroman ; M. L. 136.

L'osco-ombrien employait *ad*, de même que le latin, comme préposition, avec l'accusatif, et comme préverbe : ombr. -af -*a* (postposé), et osq. *ad-*, ombr. af-, *ars-* (préverbe). L'osq. adpúd répond, pour le sens, à lat. *quoad.* L'osco-ombrien a des formes élargies par *-s* (cf. *ab, abs*) : osq. az húrtúm « ad lūcum » (table d'Agnone). Le traitement aberrant *ar-* de v. lat. *aruorsum*, etc., a des parallèles dans des traitements autres, mais aussi aberrants, de *d* final en ombrien, ainsi dans af-putrati « arbitrātū » ; pour un échange entre *d* et *r* à l'intervocalique, v. *cādūceus* et *merīdiēs.* Hors de l'italique, *ad-* se retrouve en celtique, mais seulement comme préverbe, ainsi v. irl. *ad-con-darc* « j'ai vu » (v. H. Pedersen, *V. G. d. kelt. Spr.*, II § 585, 1, p. 291), en germanique, got. *at*, etc., comme préverbe, et aussi comme préposition accompagnée du datif souvent, et aussi de l'accusatif, en phrygien (αββερετ, αδδακετ, ἀδαμνεῖν). Hors de ces quatre langues, *ad* ne se retrouve pas ; il y a ici un fait dialectal indo-européen ; toutefois, on peut se demander si, dans skr. *áccha* « vers » et dans arm. *ç* (suivi de l'accusatif ; même sens), il n'y aurait pas une forme apparentée à *ad*, avec une particule analogue à ce que l'on trouve dans gr. ἔστε et dans lat. *usque.* Le sens de lat. *ad*, etc., est à peu près celui de gr. πρός, προτί et ποτί et des mots correspondants en indo-iranien, en baltique et en slave. — A en juger par v. h. a. *z-ougen* en face de got. *at-augjan* « montrer », peut-être aussi par lat. *dūcō* (v. ce mot) et *dōnec*, il y aurait eu une forme **d-* qu'il serait possible de rapprocher de gr. δε, v. sl. *do* « jusqu'à », etc. ; de irl. *to- /do-*, et, par suite, du groupe de lat. *et*, etc. Mais ces rapprochements sont lointains et douteux. Cf. aussi Vendryes, Rev. Celt., 42, 401-403.

adagiō, -ōnis f. (et *adagium, -ī* n.) : v. *aiō.*

adamās -antis (et *adamāns* par étymologie populaire qui le rapproche de *adamāre* ; pour l'extension de la terminaison participiale, cf. *inciēns, praegnāns*) m. : 1° fer (ou métal) très dur, *solidoque adamante columnae*, Vg., Ae. 6, 552 ; 2° diamant. Emprunt d'abord exclusivement poétique, puis répandu par la l. de l'Église, au gr. ἀδάμας. Mais au sens de « fer dur » du nom grec s'est ajouté celui de *magnēs*, e. g. Plin. 37, 61 *adamas dissidet cum magnete in tantum ut iuxta positus ferrum non patiatur abstrahi* ; d'où fr. *aimant* à côté de *diamant.* Les formes romanes remontent à *adamas, *adimas* et **diamas*, M. L. 142, v. B. W. sous *aimant* et *diamant* ; l'irl. *adamaint* à *adamantem. Adimas* est le représentant phonétique attendu de ἀδάμας. Ce peut être la forme orale, tandis que *adamas* est une transcription savante, cf. *elephantus. Diamas*, d'après διαφανής, se comprend

mieux si **adimas* et *adamas* ont vécu côte à côte.

adarca, -ae (*adarcē, -ēs*) f. : écume de roseau, gr. καλαμοχνοῦς, plante parasite employée en médecine ; cf. Plin. 16, 167 ; 20, 241 ; 32, 140. Mot gaulois, mais sans doute passé dans Pline par l'intermédiaire du gr. ἀδάρκης, -κη. V. Frisk, s. u.

adasia : m. de gloss. — *ouis uetula recentis partus.* P. F. 11, 13 ; cf. CGL II 564, 18, *adasa : pro* (l. *prae*?) *senectute sterilis.* Non expliqué ; sans autre exemple.

addax, -acis m. — sorte de gazelle. Mot africain, signalé par Pline, 11, 124.

adeō adv. : v. *eō.*

adeps (*adips*), **-ipis** c. Le genre féminin semble avoir prévalu jusqu'à Celse et Columelle ; puis le masculin domine, cf. Thes. I 630, 13 sqq. : s'emploie aussi au pl. *adipēs* ; un doublet *alipes* blâmé par l'app. Probi, et qui figure aussi dans les Gloses, cf. Ernout, *El. dial.*, p. 98, a survécu dans les langues romanes, M. L. 161 : graisse, et « terre grasse » ou « partie de l'arbre qui est pleine de sève ». — Ancien (Lucil., Varr.), technique et populaire. Formes romanes rares.

Dérivés : *adipātus* (class.) : gras ; *adipālis, -peus, -pīnus* (tardifs).

Se retrouve en ombrien afipes, afepes « adipibus », également au pluriel collectif. Peut être emprunté à un dialecte italique, qui lui même aurait emprunté le gr. ἄλειφα ; cf. les flottements qui apparaissent en latin même, dans *odor : oleō, sedeō : solium*, etc.

adfatim : v. *fatis.*

adminiculum (**-clum** Plt.), **-ī** n. : étai, échalas, appui (matériel ou moral). Dérivés : *adminiculor* et *adminiculō* « étayer, appuyer, aider » ; *adminiculātiō, -culābundus* (tardifs) ; *adminicula* « servante » (Ven. Fort.). — Ancien mot de la langue rustique ; usuel et classique. — Non roman.

Terme technique d'étymologie incertaine ; mais le rapport avec le groupe de *minae* est plus probable que le rattachement à *moenia.*

admissārius : v. *admittō* sous *mittō.*

adoleō, -ēs, -ēuī, adultum (*adultus* dans les Gramm., cf. Thes. I 793, 41 sqq. ; *adolitus, adolētus* dans les Gloss.), **-ēre** : faire brûler, consumer par le feu. Appartient surtout à la langue religieuse ; n'apparaît dans la langue commune que chez les écrivains de l'Empire, surtout chez les poètes. Verbe rare, de couleur archaïque.

Le sens de « faire brûler » est bien attesté, tant dans les textes que par les Gloses ; cf. Vg., B. 8, 65, *uerbenasque adole pinguis* ; Ae. 3, 547 ; 7, 71, etc. ; et, entre autres, Festus, 190, 24, *Lacedaemonii in monte Taygeto equum uentis immolant, ibidemque adolent, ut eorum flatu cinis eius per finis quam latissime differatur.* C'est ce sens qui est conservé aussi dans l'indigitamentum *Adolenda* et le composé *adolefaciō* (Acta Aru. 16, a. 224). Toutefois, en raison de la rareté et du caractère technique du verbe, le sens ancien a cessé rapidement d'être compris, et l'étymologie populaire a rattaché *adoleō* à *adolēscō*, l'opposant à *aboleō*, sur le modèle fourni par les groupes *adeō, abeō*, etc. Ainsi Servius, Ae. 4, 57, et Nonius interprètent *adolēre* par *auctius facere, augēre*, et Tacite écrit, A. 14, 30, *captiuo cruore adolere penates.* Inversement, *adoleō* semble avoir déterminé certains emplois de *aboleō* ; v. Ernout, Philologica, I, 53 et s. Plus tard même, a été rapproché de *oleō* « sentir ».

Inchoatif : *adolēscō* (Vg., G. 4, 379).

Ombr. : uřetu « adolētum » indique que l'*o* intérieur de *adoleō* serait un ancien *o* (en face de l'*a* de *altāre*). On rapproche souvent des mots germaniques isolés et tout différents, comme v. isl. *ylr* « chaleur ». V. *altāria.*

Aucun rapprochement sûr. Le mot ne semble pas attesté en dehors de l'italique.

adolēscō : v. *aboleō, alō.*

ador, -oris n. : sorte de blé ; *farris genus*, P. F. 3, 19 ; *frumenti genus*, Non. 52, 20. La forme *edor* signalée par l'abrégé de Festus comme ancienne est sans doute une pure invention pour justifier l'étymologie « *ab edendo* ». Les grammairiens enseignent que l'*o* de *adoris* peut être long, ce qui est singulier. Priscien déjà s'en étonne, GLK II 236, 21. En fait, la longue n'est attestée que dans un seul ex. (Gannius cité par Prisc., loc. laud.) et dans le dérivé *adōreus* e. g. Vg., Ae. 7, 109, *instituuntque dapes et adorea liba per herbam*, où elle sert à éviter une suite de quatre brèves. Les autres passages où figure *adoris* ont l'*o* bref ; et *adōreus* peut être une licence métrique favorisée par l'étymologie populaire qui rapprochait *ador* de *adōrāre*, cf. Non. 52, 14 et Priscien, GLK II 236, 21. Mots rares et vieillis ; cf. Plin. 18, 81, *far quod adoreum ueteres appellauere.* Non roman.

Le rapprochement, tentant, avec got. *atisk* « σπόρριμα », v. h. a. *ezzesc*, se heurte à l'isolement du mot germanique ; gr. ἀθήρ « barbe d'épi, pointe » est loin pour le sens. V. Frisk, s. u.

adōria (*adōrea*) f. : gloire ou récompense militaire. Terme rare et archaïque, qui reparaît à basse époque. Les anciens, par étymologie populaire, le dérivent de *ador* « *quia gloriosum eum putabant qui farris copia abundaret* », P. F. 3, 22, ou de *adōro*, e. g. Serv. auct., ad Ae. 10, 677, *ueteres adorare adloqui dicebant ; nam ideo et adorea* (*-ria* F) *laus bellica, quod omnes cum gratulatione adloquebantur qui in bello fortiter fecit.*

Sans étymologie. Il n'y a rien à tirer de la glose isolée *adorat, triumfat*, CGL IV 483, 14, ni de Lyd., Mag. 1, 46, ἀδωράτορες, βετερανοί, τίρωνες ; 1, 47 ἀδωράτορες οἱ Ῥωμαῖοι τοὺς ἀπομάχους καλοῦσιν.

aduersus : v. *uertō.*

adūlor, -āris, -ātus sum, -ārī (doublet arch. et post-class. *adūlō*, cf. Thes. I 877, 58 sqq. : le déponent peut être analogique de *blandior*, comme la construction avec le datif : cf. Quintilien, I. O. 9, 3, 1, *« huic » non « hunc » adulor iam dicitur*) : flatter, caresser. Le verbe semble avoir eu à l'origine un sens concret, comme le gr. σαίνω, et s'être dit des animaux, notamment des chiens, qui, pour témoigner leur joie ou flatter leur maître, s'approchent (*ad-*) en remuant la queue, cf. par ex. Ov., M. 14, 46, *perque ferarum / agmen adulantum media procedit ab aula (Circe)*, et id., ibid. 14, 259 ; et Non., 17, 2, *adulatio : blandimentum proprie canum, quod et ad homines tractum consuetudine est* ; Gell., 5, 14, 12, *leo caudam more atque ritu adulantium canum clementer et blande mouet, hominisque corpori se adiungit.* S'est en-

ite appliqué à l'homme. S'emploie absolument, ou ec un complément au dat. ou à l'acc. Ancien (Accius), uel et classique, mais non dans les comiques. Non man.

Dérivés : *adūlātiō* (class.), *-tor*, *-trīx*, *-tōrius* (tous trois d'époque impériale) ; *adūlātus*, *-ūs* m. (Gloss.) ; *adūlābilis* (Non., Amm.).

Dénominatif? On rapproche skr. *vālaḥ*, *vāraḥ* « queue », t. *valaī* « queue de cheval ».

adulter : v. *alter*.

Aecetia : v. *aequus*.

aedēs (*aedis* ; ancien *aidēs*), **-is** f. : est, pour la forme, un verbe **aedō*, non attesté, cf. gr. αἴθω (en latin *aes-us*, *aestās*) comme *caedēs* à *caedō*. Sens premier « foyer, ièce où l'on fait du feu ». Le singulier désigne spécia-ement la demeure du dieu, le temple, qui n'est à l'ori-ine composé que d'une seule pièce, et a dû d'abord 'appliquer à l'*aedēs Vestae*, dont la forme ronde rap-elle la hutte primitive avec le feu au milieu (cf. le sens le *aedicula*). Le pl. *aedēs*, *-ium* a la valeur d'un collec-if, comme *forēs*, et désigne l'ensemble d'une construc-ion. A l'époque impériale, *aedēs* est devenu un terme général sans rapport avec sa signification première : *ppellatione... autem aedium omnes species aedificii con-inentur*, Gaius, Dig. 47, 9, 9. — Ancien et usuel ; non oman.

Dérivés et composés : *aedicula* et *aedicla* ; *aedīlis* : *qui aedis sacras et priuatas procuraret*, Varr., L. L. 5, 81, emprunté par l'osque : aídil ; et *aedīlitās* (pour la forme, cf. *tribūlis*) ; *aedīlicius* ; *aedificō*, *-ās* : οἰκοδομῶ, et ses dérivés, M. L. 229, et *exaedificō* ; *aedificium* a donné irl. *aicde* (?) ; *aeditumus* (*-timus*), *aedituus* : « gardien de temple ». Le premier de ces mots est ancien d'après Varr., R. R. I 2, 1, et serait formé de même que *fīnitumus*, *lēgitimus*, comme l'a vu Servius Claudius ap. Cic., Top. 36 ; *aedituus* est récent et formé « *a tuendis aedibus* », cf. Varron dans A. G. 12, 10, 1. Lucrèce a une forme *aedituentēs*, et Pomponius un verbe *aeditumor* ; on trouve épigraphiquement *aeditua*, *-ae*, et *aedituō*, *-ās*. L'abrégé de Festus distingue les deux mots : « *aedituus, aedis sacrae tuitor, i. e. curam agens, aeditimus, aedis intimus* », distinction établie uniquement pour justifier la coexistence des deux formes. Sur *aeditumus* est formé *claustritumus* (Laevius). *Subaedānus* (*-diānus*) : qui travaille dans la maison (Inscr.).

Le mot latin appartient à la famille que représentent skr. *édhaḥ* et *idhmáḥ* « bois à brûler » et *inddhé* (3e plur. *indhaté*) « il s'allume », gr. αἴθω « je brûle » et ἰθαρός « clair », irl. *ded* « feu », v. angl. *ād* et v. h. a. *eit* « bûcher », racine représentée aussi en latin par *aestās* et *aestus*. Comme *plēbēs* à côté de *plēbs* et *nūbēs* à côté de *nūbs*, comme *sēdēs* dont on a l'ablatif *sēde* et le génitif pluriel *sēdum*, le mot *aedēs*, *aedis* repose sur un ancien thème radical, de forme *(*a*)*idh-*, etc. Ce thème n'est conservé nulle part, mais les dérivés grecs αἰθήρ, αἰθός, αἴθων, αἶθοψ, αἴθουσα en supposent l'existence ; le védique a *sam-ídham*, *sam-ídhe* « pour faire flamber » et *su-ṣam-ídh-ā* « avec le fait de bien brûler (?) » en face de *agnīdh-* « qui fait brûler le feu ». En latin, l'élargissement *-i-* a été généralisé (abl. *aedī*, gén. plur. *aedium*, acc. pl. *aedīs*, à côté de quelques *aedēs*, tandis que l'acc. pl. *sēdēs* est constant).

aeger, -gra, -grum : malade (en insistant sur l'idée de souffrance et de peine causée par la maladie).

De là : *aegrum* n. : peine, chagrin : Plt., Am. 640, *plus aegri ex abitu uiri quam ex aduentu uoluptatis cepi* ; *aegrē* : avec peine, d'où « difficilement », opposé à *facile*, Cic., CM. 72 ; Sall., Iu. 83, 1 ; *aegrimōnia* (*-nium* n. arch. et rare) et *aegritūdō* : souffrance (surtout morale). *Aegritās* n'existe que dans Pseud. Cypr., adu. Iud. 5. Le malade, la maladie physique s'expriment par le dérivé de *aeger*, *aegrōtus* (M. L. 231), d'où *aegrōtō*, tous deux anciens, *aegrōtātiō* et d'autres dérivés tardifs et techniques ; cf. Serv., Ae. 1, 208, *aeger est et tristis et male ualens, aegrotus... siue aegrotans tantummodo male ualens* ; et Cic., Tusc. 4, 29, *ut aegrotatio in corpore, sic aegritudo in animo nomen habet non seiunctum a dolore*. — Ancien, usuel. Non roman.

Aeger est l'adjectif de *morbus* ; sur la différence entre *aegrōtātiō* et *morbus*, voir ce dernier.

Autres dérivés : *aegror*, *-ōris* (Lucr.), *aegreō* (id.), *aegrēscō*, *-is*. Les gloses ont aussi un composé *aegripōmium* fait sur le modèle de gr. φθινόπωρον.

La dérivation de *aegrōtus* est sans autre exemple en latin (sauf peut-être *Caprōtīnus*). V. Gnomon 3, 657. L'influence du type grec en -ωτος semble difficile à admettre parce que les adj. en -ωτος ne s'appliquent pas (comme le type verbal en -ώσσω) aux maladies, et que, d'autre part, -ωτος ne formait de dérivés que de substantifs et non d'adjectifs. M. Manu Leumann a supposé, en dernier lieu (Die Sprache, Bd. 1, p. 211 et s.), qu'il fallait partir du verbe *aegrōtō*, hybride gréco-latin, formé sur *aeger* comme τυφλώσσω (-ττω) sur τυφλός, qui serait un terme de médecine. *Aegrōtus* serait un adj. tiré secondairement du verbe.

Pas de correspondant en dehors de tokh. A *ekro*, B *aik*(*a*)*re* « malade ». Les noms de maladies se renouvellent souvent, et, par suite, on ne saurait s'attendre à leur trouver une étymologie indo-européenne commune. La diphtongue en *a-* se retrouve dans nombre de formes « populaires » exprimant une infirmité, *caecus*, *scaeuus*, *taeter*, un malaise, *taedet*, etc. ; cf. aussi *caedō*, *laedō*. V. de Saussure, Adj. i.-e. du type *caecus*, dans *Recueil de publ. scient.*, 1922, p. 595 et sqq.

Aegyptus, -ī m. : Égypte ; emprunt au gr. Αἴγυπτος. De là *aegyptus*, *aegyptius* (*aeguptius*), *aegyptiācus*, **aegyptānus* passés dans quelques dialectes romans avec des sens divers, M. L. 233-235.

aemidus, -a, -um : *tumidus*, *inflātus*. Non attesté en dehors de Festus et des gloses.

Cf. arm. *aytnum* « je m'enfle, je me gonfle », *aytumn* « enflure » ; et, avec un autre vocalisme, gr. οἰδάω « je m'enfle, je me gonfle », οἶδος « gonflement », οἶδμα « gonflement des vagues » ; le vocalisme de v. h. a. *eiz* « abcès, ulcère » est ambigu. On partirait de **aid-me/o-* ou **aid-sme/o* « enflure ». Pour la diphtongue, cf. *aeger*.

aemulus, -a, -um (adj. très souvent substantivé au masc.) : émule, et « rival, envieux » ; cf. Serv., Ae. 6, 173, — *modo eiusdem rei studiosus... alias inimicus inuenitur*. — Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés : *aemulor*, *-āris* (*aemulō*) : égaler en imitant,

être émule ou rival de ; *aemulātiō* (souvent avec un sens péjoratif, cf. Cic., Tusc. 4, 17 ; Non. 43, 7) ; *aemulātor* (un seul ex. de Cic. ; tous les autres sont de l'époque impériale) ; *aemulātus* (Tac.).

Aucun rapprochement sûr. On pense naturellement à *imitor*, lui-même obscur. Formation de *nomen agentis* en *-ulus*, cf. *bibulus*, *crēdulus*, etc. Pour la diphtongue, cf. *aeger*, *aequus*. Pour l'alternance *ae/i*, cf. *caedō* et *scindō*, *maereō* et *miser* ; gr. αἴθω et ἰθαρός.

aequor : v. le suivant.

aequus, -a, -um (*aiquos* CIL I² 581, 26 S. C. Ba. ; *aequos*, *aecus*) : uni, plan dans le sens horizontal, qui ne présente pas d'inégalités ; cf. Dion. Hal., Ant. 15, 4, αἶκον... ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων τὸ μηδεμίαν ἔχον ἐξοχὴν καλεῖται, et *in aequum locum deducere* de Sall., Iu. 42, qui correspond au εἰς τὸ ἴσον καταβαίνειν de Xén., An. 4, 6, 18. De ce sens physique sont dérivés des sens moraux :

1° « égal, ne penchant d'aucun côté », et par suite « juste, impartial » (souvent avec nuance laudative et joint à *bonum*, cf. Thes. I 1041, 1) ; Serv. Ae. 2, 426, *iustum secundum leges uel aliqua ratione constrictum, aequum iuxta naturam*. C'est le sens aussi de *aequitās*, *-ātis* (f.), cf. Don., Ad., p. 51, *ius est quod omnia recta atque inflexibilia exigit, aequitas est quae de iure multum remittit*.

2° dans la langue militaire, par opposition à *inīquus*, *aequus* a désigné un avantage de terrain pour l'un des partis et a pris le sens de « avantageux, favorable », cf. Caes., B. C. I 85, 2, *qui etiam bona condicione et loco et tempore aequo confligere noluerit*, sens qui s'est étendu aux personnes. Le fait que *aequus* a pris cette valeur par opposition à *inīquus* apparaît dans des exemples comme T.-L., 38, 40, 14, *prout locus iniquus aequusue his aut illis*, et Ov., Tr. I 2, 6, *aequa Venus Teucris, Pallas iniqua fuit*. — Ancien, usuel.

Dérivés : *aequē* adv. (sur la construction du type *nullus me... aeque miser*, v. H. Morland, Symb. Osloenses, 11, 77) ; *aequor*, *-ŏris* n. : surface plane ; cf. Enn., A. 137, *tractatus per aequora campi* ; Col., 8, 17, 3, *maris aequor* ; d'où spécialement « surface de la mer », Enn., Praet. 4, *et aequora salsa ueges ingentibus undis*, peut-être d'après gr. πέλαγος, et généralement « mer ». Pour le genre, cf. *rōbur*, *rōbŏris*. Les deux noms sont neutres, parce qu'ils désignent des choses, par opposition au type *nigror*, *-ōris* (m.), qui désigne des qualités. *Aequor* est surtout usité dans la poésie dactylique, où il remplace des formes amétriques de *mare* (*mărĭă*, etc.) ou fournit des dactyles commodes.

aequitās, *-ātis* f. : presque uniquement employé au sens moral « équité », M. L. 239 a. Il y a en volsque un nom propre *Aecetia* qui correspondrait à un latin *Aequitia*. V. Thes. s. u.

aequō, *-ās* : aplanir, rendre égal, d'où « égaliser, égaler », M. L. 239 ; germ. *īkōn* « aichen » ; *aequātiō*, *-tor*. De là : *ad-aequō*, M. L. 138 ; *exaequō*, M. L. 2930 ; *inaequō*, 4330 ; *inaequātus* : non égalé ; *aequāmen* (*-mentum*) : niveau ; *aequālis*, *aequābilis*, que la langue a différenciés dans l'emploi :

1° *aequālis* (de *aequus*, comme *sociālis* de *socius*) : de même taille, de même grandeur, et par là « de même âge », puis « égal » (cf. pour le suffixe *sodālis*). M. L. 238 et 237. **aequāliāre*. Subst. *aequālitās* (class. = ἰσότης, parfois ὁμαλότης, ὁμοιότης), M. L. 238 a adv. *aequāliter*.

Composés : *coaequālis*, *inaequālis* (époq. imp.) ; *inaequālitās* (Varr.).

2° *aequābilis* (de *aequō*) : égal dans toutes ses parties (avec idée de totalité ou de continuité), qui peut être égalé à (Plt., Cap. 302) ; équitable, ou « toujours égal, constant » (joint à *cōnstāns*, *perpetuus*). De même, *aequābilitās* désigne l'égalité d'humeur, la constance. Varron l'emploie, en outre, pour traduire ἀναλογία comme il rend ἀνωμαλία par *inaequābilitās*, L. L. 9, 1. Adv. *aequābiliter*. Mots de la prose et de la langue écrite.

Le contraire de *aequus* est *inīquus* qui a le triple sens de : « inégal ; inique ; défavorable » ; de là *inīquitās*. M. L. 4438. 39.

Aequus sert de premier terme à de nombreux composés, appartenant à la poésie ou aux langues techniques, dont beaucoup ne sont que des calques de composés grecs en ἰσο- ou parfois en ὁμο- : *aequanimis* (*-mus*) : dérivé de la locution courante *aequō animō* « d'une âme égale », d'où *aequanimitās*, *aequanimiter* ; *aequaeuus* = ἰσόχρονος ; *aequiangulus* = ἰσογώνιος ; *aequicrūrius* = ἰσοσκελής ; *aequidiālis* = ἰσήμερος ; *aequidicus* = ἰσόλεκτος ; *aequiformus* (*-mis*), *aequilaterus* (*-latus*) = ἰσόπλευρος ; *aequilībritās* = ἰσονομία ; *aequilībrium* = ἰσοσταθμία ; *aequimembris* = ἰσόκωλος ; *aequinoctium*, *-ī* = ἰσονύκτιον d'où irl. *ecenocht* ; *aequipollēns* = ἰσοδύναμος ; *aequisonus* = ἰσόφθογγος, ἰσότονος ; *aequiuocus* = ὁμώνυμος, etc.

aequiternus, *-a*, *-um* (Sid., Claud.) : formé d'après *sempiternus*.

aequiperō, *-ās* et ses dérivés ; qui ne peut être tiré de **aequi-parō*, mais semble plutôt le dénominatif d'un adjectif **aequi-perus* (cf. *puerpera*). C'est secondairement que *aequiperō* a été couplé avec *superō*, cf. Corn. Nep., Them. 6, 1, *ut ipsam urbem dignitate aequiperaret, utilitate superaret*. Dans la basse latinité, on a dit *aequipār* d'après *pār*.

Aucun rapprochement sûr, comme pour la plupart des mots à diphtongue en *-ae-*.

āēr, āĕris m. : air ; emprunt à gr. ἀήρ, ἀέρος. Au temps d'Ennius, le mot était senti comme étranger, ainsi qu'on le voit par Ennius, A. 148 V² : *uento quem perhibent Graium genus aera lingua*. Toutefois, tout en attribuant encore le mot aux Grecs, Ennius emploie dans son Epicharme, Var. v. 56, l'accusatif latinisé *āĕrem* ; et, pour Plaute, le mot *āēr* est courant, puisqu'il parle, dans l'Asinaria v. 99, de *piscari in aere*. Et Cicéron constate que *āēr* est devenu latin (N. D., 2, 91 ; Acad. I 26) ; en revanche, l'effort fait depuis Pacuvius pour latiniser *aethēr* n'a pas abouti (v. Cicéron, ibid.). Du reste, *āēr* a gardé, notamment dans la poésie dactylique, sa forme grecque dans acc. *āera*, d'où ital. *aria* ; au contraire, fr. *air* repose sur la forme latinisée *āerem*. — Ancien, usuel. Panroman, M. L. 240 ; irl. *der*, britt. *ayr*. L'adj. dérivé *āerius*, attesté à partir de Varron d'Atax, Catulle, Lucrèce, et surtout poétique, transcrit le gr. ἀέριος. On a aussi *āerinus* : d'air, couleur d'air.

aera, -ae (ēra) f. (sans doute pluriel de *aes, aeris* considéré comme un féminin singulier) : 1° nombre, chiffre (sens qu'avait le n. pl. *aera*, cf. Cic. ap. Non., 193, 11, *soles, si aera singula probasti, summam... non probare?*) ; 2° « ère », d'où irl. *aer.* — Mot de basse époque. V. Kubitschek, *Grdr. d. antiken Zeitrechnung*, p. 77 ; et Sofer, p. 116. M. L. 241.

aera, -ae f. : ivraie, mauvaise herbe, dans Plin. 18, 155. Transcription du gr. αἶρα.

aerānis : v. *aes.*

aerō, -ōnis (*ērō, hērō, -ōnis*) m. : panier, corbeille servant à porter et à monter des matériaux. Terme technique, dérivé sans doute de gr. αἴρω, ἀείρω. Cf. peut-être *aerumna, aerumnula.* M. L. 2903. Dérivé : *(a)erōnālis.*†

aerumna, -ae f. : souffrance, épreuve. *Aerumna* est défini par Cicéron *aegritudo laboriosa*, Tu. 4, 8, 18, et qualifié de *tristissimum uerbum*, Fi. 2, 35. C'est un terme plus expressif que *labor* ou *dolor*.

Dérivés : *aerumnula* : *aerumnulas Plautus refert furcillas quibus religatas sarcinas uiatores gerebant... Itaque aerumnae labores onerosos significant ; siue a Graeco sermone deducuntur. Nam αἴρειν Graece Latine tollere dicitur.* P. F. 22, 13 ; *aerumnātus, -nōsus* ; *aerumnābilis* (Lcr.).

Comme on le voit par le diminutif, *aerumna* a dû désigner un faix, une charge, avant de prendre un sens moral (cf. le sens pris par le fr. *travail*, de bas latin **tripalium* « instrument de torture formé de trois pieux ») ; de là, *aerumnās ferre, gerere* (Ennius), *sustinēre, leuāre* ; *aerumna grauescit* (Lcr.). Il est archaïque et poétique ; et, en prose, il garde un cachet particulier. Toutefois, sous l'Empire, l'usage s'en raréfie dans la poésie (Vg. l'ignore), pour devenir plus fréquent dans la prose. On le trouve dans la Vulgate. Ammien l'emploie avec le sens de « défaite ».

Aerumna est généralement expliqué, d'après Festus, comme venant de αἰρομένη, mais il n'y a pas d'exemple en grec d'emploi substantivé de ce participe féminin. Un emprunt à l'étrusque n'est pas impossible, v. Ernout, Philologica, I, p. 33.

aeruscō -āre : quémander ; verbe archaïque (Liv. Andr.) cité par des glossateurs, notamment Festus, et par Aulu-Gelle, qui le rattachent, par étymologie populaire, à *aes* : *aeruscare : aera undique, i. e. pecunias colligere*, P. F. 22, 23. Un dérivé *aeruscātor* est dans Aulu-Gelle 14, 1, 2.

La forme rappelle un thème, de type unique en indo-iranien, plusieurs fois attesté dans les gāthā de l'Avesta, celui de *isasā* « je cherche à obtenir » ; pour la forme, cf. gr. ἀρέσκω. Il s'agirait du dérivé d'un thème *aisos-ke/o-*, de la racine représentée par v. h. a. *eiscōn* et lit. *ieškoti* « désirer » (avec le même procédé de dérivation qu'on observe dans lat. *aeruscāre*), arm. *ayc* « recherche » et par skr. *icchāti*, av. *isaiti* « il désire » (alternance *ais/is-*, comme dans *aemulus, imitor*?).† L'*ei* de ombr. *eiscurent* « arcessierint » est ambigu ; de quelque façon qu'on l'interprète, ce mot atteste l'existence de la racine en italique. Pour la forme, cf. *coruscāre.*

aes (anc. *ais*), **aeris** n. : « cuivre » et « bronze ». *A. factum* « bronze travaillé » et *a. infectum* « quod in massis est » ; *a. graue* « bronze au poids », première forme de la monnaie (cf. *per aes et libram*) remplacée par l'*a. signātum* « bronze estampé » ; *a. candidum* « laiton ». — Ancien, usuel. — Spécialisé bientôt dans le sens « monnaie, argent », de là *aerārium* « trésor public » ; *aes alienum* « argent d'autrui, dette », cf. Ulp., Dig. 50, 16, 213, 1, *aes alienum est quod nos aliis debemus, aes suum est quod alii nobis debent* ; *obaerātus*, cf. Varr., L. L. 7, 105, et *aerātor* : débiteur (gl.) ; *aesculor* : amasser de la petite monnaie (tardif). Aussi le sens de « bronze » a-t-il finalement été réservé aux dérivés *aerāmen, aerāmentum*, proprement « objet de bronze », cf. gr. χάλκωμα. *Aerāmen, arāmen* est demeuré dans les l. romanes. M. L. 242 ; B. W. sous *airain*.

L'ancien adjectif dérivé est *aēnus, ahēnus*, issu de **ayes-no-s*, cf. ombr. *ahesnes* « ahēnis ». L'allongement de la seconde voyelle à la suite de l'amuissement de l'*s* (**aesnos* > **aeznos* > *aēnus*) a eu pour conséquence le maintien de l'*a* initial, d'où *aēnus* en face de *aes* ; en latin comme en ombrien, ceci a été marqué par l'introduction d'un *h* purement graphique : *ahēnus* (cf. *ahala*, etc.). L'étrangeté de la forme a frappé les érudits, cf. Serv. Ae. 1, 357, *solutio dicenda est quomodo dicimus aena* (l. *aera*?) *et aēna. Hoc autem solum huiuscemodi uerbum in Latio inuenitur.* Sous l'influence du type en *-eus* des adjectifs indiquant la matière, on a fait *a(h)ēneus* ; cf. *terrāneus*. La dérivation *aes* | *a(h)ēnus* était inintelligible en latin ; d'après *ferrum* | *ferreus*, etc., sur le thème *aer-* du génitif a été créé l'adj. *aereus*, non attesté avant Varron. Virgile emploie conjointement la forme ancienne et la forme nouvelle, Ae. 1, 448-449 : *Aerea cui gradibus surgebant limina nexaeque* | *Aere trabes foribus cardo stridebat ahenis.* De *aēnus* (*aēneus*) dérive *aēnātor* (*aēneātor*) « joueur de trompette ».

Autres dérivés : *aerātus* : bronzé, *aerōsus* « πολύχαλκος », *aerārius* « concernant le bronze, ou la monnaie, le trésor » ; et peut-être *aerānis*? qu'on lit dans Isid., Or. 12, 1, 53, *ceruinus est color equi, quem uolgo gauranem dicunt. Aeranem idem uolgus uocat, quod in modum sit aerei coloris* ; mais, dans le lib. Gloss., le mot est donné sous la forme *aeramen*, cf. Thes. s. u. et Sofer, 21 et s. M. L. 242 (*ae-* et **aramen*) ; *aerāmentum* (v. Löfstedt, *Phil. Comm. z. Peregr. Aeth.*, p. 231) ; *aerūgō* (avec un doublet *aerūca, -ae*) : rouille de cuivre, vert-de-gris ; cf. *ferrūgō, lānūgō, rōbīgō* ; d'où *aerūginōsus* ; les formes romanes remontent à *aerūgo* et *aerīgo* (ce dernier sans doute d'après *rōbīgō*), M. L. 243. Sur *aesculor* « χαλκολογῶ », v. Samuelsson, Glotta, 6, 229.

Composés : *ahēnobarbus* : surnom de la gens Domitia, avec un vocalisme *o* au lieu de *i*, étonnant, mais non sans exemple, cf. *Prīmogenia* (influence du type grec en *-o*? ; cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 248). — En outre, nombreux composés poétiques en *-aeri* traduisant pour la plupart des adjectifs grecs en χαλκο- : *aericrepāns* χαλκόκροτος ; *aeripes* χαλκόπους ; *aerisonus* χαλκόκτυπος.

Un verbe *adaerō, -ās* « taxer, évaluer en argent » est également attesté, avec son dérivé *adaerātiō*, dans la basse latinité. Pour *aestumō*, v. ce mot.

Ce nom indo-européen du « cuivre » ou du « bronze » est aussi conservé en germanique : got. *aiz* (gén. *aizis*), etc., et en indo-iranien : skr. *áyaḥ* (gén. *áyasaḥ*), av. *ayō*

(gén. *ayaṅhō*). Ainsi que le pense M. Niedermann, *aes* repose sans doute sur **ay(o)s*, avec syncope, comme *rūs* sur **rew(o)s*.

Aes a les deux sens « cuivre » et « bronze » (cf. Plin. 34, 1 *aeris metalla*). Le nom du « cuivre » *cuprum* n'apparaît que tardivement ; v. ce mot.

aesculus, -ī (*aesclus, esculus*) f. : variété de chêne, peut-être celle qui produit le gland doux, qui diffère du *quercus*, du *rōbur* et de l'*īlex*. Ce serait le *Quercus Farnetto* d'après P. Fournier. Attesté depuis Veranius. Rattaché à *esca* par étymologie populaire, cf. Isid., Or. 17, 7, 28 ; et *esculentus*. Conservé en ital., M. L. 244. Celt. : irl. *escal.*

Dérivés : *aesculeus, aesculīnus, aesculneus* (pour la formation, cf. *populus* : *populnus, -eus*) ; *aesculētum* : chênaie ; nom d'une place de Rome, cf. Varr., L. L. 5, 152 (*esculētum*).

Le rapprochement avec gr. αἰγίλωψ « sorte de chêne » et avec v. h. a. *eih*, v. isl. *eik* « chêne » ne se laisse pas préciser. Mot méditerranéen? Cf. H. Schuchardt, *Die roman. Lehnw. i. Berber.*, p. 16 et s., et Bertoldi, *Ling. stor.*[2], p. 191, qui rapprochent berb. *ikšir*, basq. *eskur*, gr. ἄσκρα (v. Frisk, s. u.)

aestās, -ātis f. ; **aestus, -ūs** m. Cf. *aedēs*. *Aestās* semble issu par haplologie de **aestitās*, comme *honestās* de **honestitās*, cf. *honestus*. La parenté des deux termes était sentie des anciens, « *ab aestu aestas* » dit Varr., L. L. 6, 9. La langue les a différenciés dans l'emploi, bien qu'à l'origine ils aient désigné l'un et l'autre une chaleur brûlante :

1° *aestās* : été. — *est pars anni, aestus calor* [*temporis*]. *Aestus a nimio calore nomen accepit, aestas nomen non amittet* (l. *amittit*?), *etiam si temperata est*, GLK VII 521, 21. De là *aestīuus* « d'été » (de **aestātiuus*?) et au n. pl. *aestīua* : quartiers d'été (opp. à *hīberna*) ; *aestīuō, -ās* ; *aestīuālis*. — Ancien, usuel. M. L. 245, 248.

2° *aestus* : chaleur brûlante, provenant d'une substance enflammée, notamment du soleil ; comporte souvent une idée d'excès : *cui dubium est quin, si aestus malum est, et aestuare malum sit?* Sén., Ep. 117, 18.

L'agitation des flots de la mer peut être comparée au bouillonnement produit par la chaleur, et l'écume des flots à l'écume qui se forme sur un liquide bouillant. Aussi *aestus* a-t-il désigné l'agitation des flots (cf. Serv. auct., Ae. 11, 627, *aestus proprie est maris incerta commotio*), la marée, les courants marins, et finalement la mer. Cf. Pacuv., Trag. 416, *feruit aestu pelagus* ; Varr., L. L. 7, 22, *quod in fretum saepe concurrat aestus atque efferuescat. Aestus* a pris aussi un sens moral de « bouillonnements de l'âme, trouble, fureur ». — Ancien, usuel.

Dérivés : *aestuō, -ās* (*exaestuō*) ; *aestuātiō, -tuābundus* (tardifs) ; *aestuōsus* (Plt.) ; *aestuārium*, conservé en fr. (*étier, étiage*) prov., et dans les l. hispaniques, cf. M. L. 250. Composés : *aestifer* ; *aestifluus*.

Les mots *aestās* et *aestus* ne peuvent s'expliquer que comme des dérivés du thème en *-es-* attesté par skr. *édhaḥ* « bois à brûler », avec av. *aēsmō* et pers. (arsacide) *hēzum* « bois à brûler », v. isl. *eisa* « cendre brûlante », gr. αἶθος, n. On ne saurait préciser l'histoire de la formation. Pour la racine, v. *aedēs*.

aestumō (*aestimō*), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : fixer le prix ou la valeur de, estimer (à) ; *paruī, magnī aestimāre* « estimer comme étant d'un petit, d'un grand prix » ; *lītem aestimāre*. Par suite, « faire cas de » ; puis, par affaiblissement de sens, « juger, penser » (comme *arbitror, cēnseō, putō, reor*, tous verbes qui avaient aussi à l'origine un sens technique, concret et fort). Un rapport avec *aes* a été senti par les anciens ; cf. P. F., 23, 1, *aestimata poena ab antiquis ab aere dicta est, qui eam aestimauerunt aere, ouem decussis, bouem centussis, hoc est decem uel centum assibus.* — Ancien, usuel. M. L. 246.

Les dérivés de *aestimō* n'appellent pas de remarque, sauf *aestimābilis*, création de Cicéron pour rendre le terme stoïcien grec ἀξίαν ἔχων, et le mot technique *aestimium* (*-mia*) « estimation ».

Le composé *existimō* (attesté depuis Plaute) et ses dérivés ont seulement le sens de « juger, estimer ». Les l. rom. attestent aussi **adaestimo*, M. L. 139.

L. Havet, MSL 6, 18, a expliqué *aestumō* comme étant un dénominatif de **ais-temos* « celui qui coupe le bronze » et rapproché l'expression juridique *per aes et libram expendere atque aestimare*. Mais la racine **tem-* « couper » n'est pas représentée en latin. Aucune des autres explications proposées ne comporte un commencement de preuve.

aetās : v. *aeuus.*

aethēr, -eris n. : éther, puis « ciel ». Emprunt savant, déjà dans Ennius, A. 472 (acc. gr. *aethera*) au gr. αἰθήρ, d'où *aetherius*. Irl. *aeder, ethiar*. V. *aēr*.

aeuus m., **aeuum, -ī** n. : « temps » considéré dans sa durée, par opposition à *tempus*, qui désigne, tout au moins à l'origine, un aspect ponctuel de la durée. De là des acceptions particulières, étendues ou restreintes, de *aeuus* : 1° durée de la vie, âge, génération ; 2° éternité.

Le genre masculin est attesté chez les auteurs archaïques (Plt., Poe. 1187 ; Lucr. 2, 561 ; 3, 605) ; c'est aussi celui de gr. αἰών, de got. *aiws* ; il correspond à une conception « animée » de la durée ; le triomphe du neutre *aeuom*, qui est également ancien, a pu être favorisé par l'influence de *tempus*. Terme archaïque, conservé à l'époque impériale par la langue écrite, surtout poétique, et qui, à basse époque et chez les écrivains ecclésiastiques, a été remplacé partiellement par *saeculum*, qui a servi à traduire αἰών (v. *saeculum*). Pas de pluriel. Non roman.

Dérivés : *aetās* (*aeuitās*, Lex XII Tab., cf. osq. aìttatéìs « aetātis », pél. *aetatu* « aetāte », formes peut-être empruntées au latin ; sur la dérivation, voir plus bas) : âge, vie (au sens de « temps à vivre » *agere aetātem*). Aussi « période de la vie » : *aetātēs hominis* (cf. en fr. l'âge viril) ; *aetātula* : âge tendre. Puis « génération » ; et « époque, temps ». — Terme courant qui tend à remplacer *aeuom*. Panroman, sauf roumain. M. L. 251. Certaines formes romanes supposent encore *ae(u)itās, ae(u)ita* (cf. *iuuentās* et *iuuenta*).

aeuiternus, puis *aeternus* : qui dure toute la vie, éternel (opposé à *mortālis*, e. g. Cic., Ac. 2, 124). De là : *aeternitās* peut-être créé par Cicéron ; gr. αἰωνιότης (Gl.) ; *aeternō, -ās* (Varr.), *coaeternus* (lat. eccl.). Le suffixe de *aeternus* se retrouve dans *hesternus, sempiternus*, et rappelle les formations analogues : *diur-*

nus, nocturnus, hībernus, hodiernus, modernus, qui servent également à l'expression du temps.

D'après mortālis, la langue de l'Église a créé aeternālis (déjà signalé par St Augustin), qui a remplacé aeternus. Les gloses ont aussi aeuitāneus : qui in aeuo durat; aetāneus : ἧλιξ; et à basse époque coaetāneus traduit ὁμῆλιξ, συνῆλιξ. Composés : longaeuus = δηναιός; grandaeuus = μακραίων; grandaeuitās.

Le latin conserve ici, sous forme d'un dérivé en -o- qui se retrouve dans got. aiws, le nom indo-européen de la « durée » (en général la « longue durée », la « durée sans limite ») ; ce nom était de la forme *āyu, *yu- et comporte des suffixes de dérivation variés. Le védique offre : āyúḥ (masc.) « génie de la force vitale », avec les dérivés āyuḥ, gén. āyuṣaḥ (neutre) « force vitale » et un locatif āyuni (même sens), ce qui est sans doute le sens le plus ancien du mot, si, comme l'a proposé M. Benveniste, BSL 33, p. 103, il faut en rapprocher les mots du type iuuenis (de *yu-uen-), avec le degré zéro de la racine devant suffixe de dérivation, comme il est normal. L'Avesta a le neutre gāth. āyu « durée »; les cas obliques sont, dans les gāthā, de la forme gén. yaoš, dat. yavōi, instr. yavā; du datif yavōi (av. réc. yave), employé adverbialement, est dérivé l'abstrait : yavaētāt- « perpetuitās »; l'emprunt arménien à l'iranien yawēt « toujours » et le persan javēd « éternel » sont des dérivés du datif *yavai. Le grec a, d'une part, αἰών (αἰῶνος) « durée » et l'adverbe hom. αἰέν « toujours »; et, de l'autre, les anciens locatifs de thème en -es- : lac. αἰες, hér. ἀες, hom. αἰεί, att. ἀεί; acc. v. att. αἰῶ; la forme du datif-locatif de thème non pourvu d'un élargissement est attestée en éolien et en arcadien : lesb. ἄι (de *αιϝι), thess. αιν, béot. αι, arc. αι (le αι de Milet doit être une survivance d'un parler antérieur à l'ionien) ; cf. la flexion avestique. C'est sur une forme adverbiale telle que ce *aiwi, attesté par l'éolo-achéen, que reposent les dérivés lat. aetās et aeternus, qui ne peuvent guère s'expliquer par le substantif aeuom. L'adverbe got. aiw (dans ni... aiw « οὐδέποτε », suns-aiw « εὐθέως », etc.) peut reposer sur *aiwi; rien n'oblige à y reconnaître l'accusatif. Le got. aiws « αἰών » n'a pas de correspondant exact dans les autres langues germaniques; ainsi l'on a v. h. a. ēwa (féminin); tout le germanique a des représentants adverbiaux du type aiw : v. isl. ei, oe, v. angl. ā, ō, v. h. a. eō; de cet adverbe est dérivé l'abstrait v. h. a. ēwido « éternité ». D'autre part, le gotique a in ajukdup « εἰς τὸν αἰῶνα », cf. v. angl. ēce « éternel ». L'irlandais a deux mots áis (óes), l'un neutre et thème en -o- (gén. áis Sg. 63 b 5), l'autre masculin et thème en -u- (gén. óesso). L'un signifie « vie, âge », et l'autre désigne les gens qui vivent; gall. oes f., « âge, vie », et oed m., « âge, moment ».

af : v. ab.

afannae, -ārum f. pl. : sottises. Ne se trouve que dans Apulée, Mét. 9, 10 et 10, 10.

Cf. apinae. M. Graur, Mél. ling., p. 18, suppose que le sens de afannae est « chose embrouillée » et il en dérive le verbe *afannāre « se donner de la peine » (it. affanarsi, v. fr. ahaner) que supposent les langues romanes; cf. M. L. 252. Sans doute tiré de εἰς Ἀφάνας, locution grecque en jeu de mots avec ἀφανής, employée à propos de choses obscures (avec géminée expressive?) ; cf. Thes. s. u.

afer, -ra, -rum : africain, d'Afrique; **africus, -a, -um** -uentus. Cf. M. L. 272.

affatim : v. *fatis.

africia, -ae f. : sorte de gâteau. Un ex. dans Arnobe 7, 24. V. Glotta 15, 274, et cf. M. L., 271.

afrūtum, -ī n. : transcription du gr. ἀφρωτόν « spūmeum », influencé par dēfrūtum. Dérivé : afrūtābulum. Mots de basse époque (Anthime, Gloss., Isid.).

agaga, -ae : entremetteur? Un seul ex. dans Pétr. 69. On trouve aussi dans les gloses agagula : lenocinator, fornicator. Proviendrait d'un gr. *ἀγαγᾶς d'après W. Heraeus, Kl. Schr. 106, qui rapproche gr. προαγωγός « lēnō ».

agāsō, -ōnis m. : écuyer, palefrenier; cf. P. F. 23, 18, agasones equos agentes, i. e. minantes. Les anciens le rattachent à agō, mais ce type de dérivation est sans exemple; equīsō semble formé d'après agāsō. Transcription d'une forme dorienne : Ἡγήσων? Archaïque et postclassique; appartient à la langue vulgaire d'après Servius; sur ces formations en -ō, -ōnis, v. Cooper, Wordformation in the roman sermo plebeius, p. 54, et Fisch, Die lat. nomina personalia auf -ō, -ōnis. — M. L. 274.

age : v. agō.

agēa, -ae f. (et agēum, -ī?) : — uia in naui dicta, quod in ea maxime quaeque res agi solet, P. F., 9, 24; — uiae sunt uel loca in naui per quae ad remiges hortator accedit, Isid., Or. 19. 2, 4. De là agēātor : hortātor (Gloss.). Un seul ex. dans Ennius, A. 492, en dehors des gloses. De gr. ἄγυια; v. Ernout, Élém. dialectaux, p. 96.

ager, -grī m. : « champ », et par suite « domaine » (public ou privé, a. pūblicus, a. prīuātus), « territoire » (a. Campānus). S'oppose à urbs, e. g. Enn., Tr. 112, inter se sortiunt urbem et agros, et à domus. Spécialement « terre cultivée », cf. Serv., in G. 2, 412, agros incultos « rura » dicebant, i. e. siluas et pascua, « agrum » uero qui colebatur. Les anciens rattachent ager à agere, cf. Varr., L. L. 5, 34, mais n'ont pas été sans voir la parenté avec ἀγρός. — Usité de tout temps. Panroman (souvent dans des sens dérivés, cf. campus). M. L. 276.

Dérivés : agellus, M. L. 275 b, agellulus; agellārius : petit fermier (tardif); agrārius (agrāris, -lis, tardifs) au f. pl. agrāriae : postes militaires dans la campagne, et agrāriēnsēs nāuēs; agrestis (sans doute dissimilé de *agrestris, cf. terrestris; v. ce mot), siluestris, campestris et sur lequel semble avoir été formé caelestis), M. L. 295; sur la déformation, très tardive, de argestes gr. ἀργέστης « vent d'ouest », en agrestis, v. Isid., Or., 13, 11, 10, et Sofer, p. 88; agrāticum : impôt établi sur les terres (cod. Theod.). Il n'y a pas de verbe dérivé de ager; agrō est une formation unique et de basse époque (Marius Victorinus) d'après peragrō, verbe tiré de per agrōs ⟨ire, ambulāre⟩. Ager est premier terme de composé dans agricola, etc., agrifolium : bryonée (Ps. Ap.), agrimēnsor calque du grec γεωμέτρης, agripeta = κληροῦχος, mot de Cicéron.

Pour peregrē, peregrī, v. ce mot.

Cf., avec la même forme et le même sens, ombr. ager, véd. ájraḥ « champ (non cultivé) », gr. ἀγρός (la place du ton ne concorde pas en sanskrit et en grec), got.

akrs, ainsi chez Homère, ρ 182 ἐξ ἀγροῖο πόλιν δὲ... ἰέναι ou α 185 ἐπ' ἀγροῦ νόσφι πόληος. Mais le mot est inconnu à l'iranien, au slave, au baltique, au celtique. L'arménien a art (gén. artoy), avec un t au lieu du c attendu. — Le nom i.-e. *agro- désignait la « campagne », un terrain de parcours qui s'oppose aux endroits habités. Le grec désigne par ἄγριος ou ἀγρότερος un animal qui ne vit pas à l'état de domesticité; l'adjectif latin équivalent est agrestis, où apparaît sans doute (avec dissimilation) un suffixe dérivé de *-tero-, -tro-.

agger, -ris m. — matériaux apportés ou entassés, amas de terre; d'où « terrasse, rempart, digue, route pavée, etc. », le sens variant suivant les emplois techniques. Terme surtout militaire et rural, attesté depuis Lucilius, peut-être postverbal tiré de aggerō, dont il serait l'ancien impératif de commandement substantivé, comme biber, biberis m. : « boisson » a été tiré à basse époque de l'expression biber dare, où biber est la forme syncopée de l'infinitif, v. Thes. II 1959, 40 sqq. Toutefois, agger pourrait être un composé du type redux, etc. Cf. Eutychus, GLK V 481, 18, aggero, -is... ex quo uerbo nomen fit agger, et ab eo uerbum deriuatum aggero, -ās. Le dénominatif aggerō, -ās a un composé exaggerō, -ās « entasser des terres » et, au sens moral, « exagérer, grossir »; de là exaggerātiō, qui, dans la langue de la rhétorique, traduit αὔξησις et δείνωσις.

L'existence de arger, attribué aux « antiquissimi » par Priscien, est douteuse; cf. Indog. Anz. 39, 32 et ALLG, 13, 37; l'accusatif arginem supposé par ital. argine, esp. arcén, cf. Meyer-Lübke, 277, et Einf.³, p. 187, est de toute façon une forme récente, du reste obscure.

agilis : v. agō.

agīna, -ae (les formes romanes attestent l'ĭ) f. : châsse d'une balance; — est quo inseritur scapus trutinae, i. e., in quo foramine trutina se uertit, unde aginatores dicuntur qui paruo lucro mouentur. P. F., 9, 12; cf. Rich, s. u.

Féminin d'un adj. *agīnus, dérivé de agō (cf. coquō, coquīna) au sens de « peser », proprement « entraîner le fléau de la balance », cf. gr. ἄγω, et les sens spéciaux de exigō, exāgium « pesée, balance », exāmen « curseur vertical ». Conservé dans un parler sarde, M. L. 282.

agīnō, -ās, -āre (ĭ, cf. agīna) : « se démener » (comme le curseur vertical oscille dans l'agīna); un ex. dans Pétr., 61, ēgī, agīnāuī. De agīnō a été tiré à basse époque un subst. postverbal *agīna « effort, hâte » supposé par les langues romanes, cf. M. L. 281 et cf. aussi agīnātor dans la glose de Festus.

agmen : v. agō.

agna : « pennatas inpennatasque agnas in Sal⟨i⟩ari carmine spicas significat cum aristis et alias sine aristis », P. F., 231, 5. Lire acna?

Pour l'étymologie, v. acus (aceris).

agnus, -ī m. (commun dans l'ancienne langue; pour indiquer le sexe on ajoute mās ou fēmina; le féminin agna (cf. ἀμνή, ἀμνίς), quoique déjà dans Caton, au témoignage de Priscien, GLK II 85, 5 et 257, 17, est relativement récent (cf. Thes. I 1361, 75 sqq.) : agneau, agnelle. Usité de tout temps. M. L. 290; B. W. sous agneau. Souvent remplacé par des diminutifs, agnulus, agnellus (-a) [on attendrait *agellus, qui aurait l'inconvénient de se confondre avec le dérivé de ager], M. L. 284; agniculus, -la, agnicellus, agnicellulus, ces derniers attestés à basse époque. Autres dérivés et composés : agnīnus, M. L. 287; agnellīnus; agneus (Greg. Tur.); agnīle (Gloss. d'après ouīle; cf. M. L. 286).

ambiegnus : vieil adjectif du rituel (ambegnus, ambignus); cf. Varr., L. L. 7, 31, ambiegna bos apud augures quam circum aliae hostiae constituuntur; et P. F., 4, 26, ambegni bos et uerbix appellabantur, cum ad eorum utraque latera agni in sacrificium ducebantur; Fulg., Serm. ant. 6. Cf. ambō, ambi-.

V. aussi auillus et aububulcus.

Des deux mots indo-européens pour « agneau », l'un, celui que représente gr. ϝαρήν, ϝαρνός, se retrouve en arménien et en indo-iranien (cf. uerucx), l'autre, celui que représente gr. ἀμνός, de *ἀβνός < *agwnós, se retrouve dans agnus. A la différence des noms spécifiques, comme celui du « mouton » (v. ouis), les noms de jeunes animaux varient d'une langue à l'autre; l'agneau est le seul dont on ait des noms remontant à l'indo-européen. Les formes celtiques, irl. uan et gall. oen, ont un o initial; sl. agnęt agnici offre une voyelle longue initiale, *ō ou *ā; le dérivé germanique représenté par v. angl. ēanian « agneler » a un représentant d'un *kʷ ou d'un *gʷh intérieur, mais exclut un ancien *gʷ. Ailleurs il y a des mots isolés, ainsi en germanique avec got. lamb, etc., ou en baltique avec lit. ėras. Mot de forme instable, comme beaucoup de noms de ce genre.

agnuscastus : gattilier (Scrib., Plin.). Du gr. ἄγνος avec influence de ἁγνός « pur, saint »; cf. all. Keuschlamm. V. André, Lexique, et Frisk, s. u.

agō, -ōnis : v. le suivant, p. 16.

agō, -is, ēgī, āctum, agere (ancien optatif en -s-, āxim; et adāxint) : pousser devant soi (par opposition à dūcō, qui signifie « marcher à la tête de, guider »). Ancien terme de la langue pastorale, cf. agolum : pastorale baculum quo pecudes aguntur, P. F., 27, 7 (cf. gr. ἀγέλη : troupeau); Gaius, Dig. 50, 16, 235, proprie dicimus agi ea quae animalia sunt (opposé à ferrī et portārī); Ov., F. 1, 324, pars quia non ueniant pecudes sed agantur, ab actu | nomen Agonalem credit habere diem. Cf. agere praedam; ferre agere, qui a un correspondant dans le gr. ἄγειν καὶ φέρειν. Se dit aussi des hommes, avec le sens de « pousser, poursuivre, mener », et des choses : agere uineās, cuniculōs. Agō s'emploie absolument dans le sens de « se diriger, avancer, aller » : Plt., Ps. 216, quo agis?, à côté de Amp. 450, quo agis te? et de agor dans Vg., Ae. 7, 384; cf. agmen « marche » et « armée en marche », classique, usuel; agilis « qui avance vite, agile, rapide » (conservé en roumain, M. L. 280), d'où agilitās, qui semble créé par Cicéron, cf. ad Att. 1, 17, 4; āctuārius (v. plus loin). C'est à cette valeur absolue qu'il faut rattacher l'emploi de age, seul ou renforcé de la particule -dum, agedum, qui, comme le grec ἄγε, ἄγε δή, a une valeur exhortative : avance, allons. Bien que le pluriel agite, agitedum soit attesté, age a pu être joint à un verbe au pluriel : age... non est modo uerbum imperantis, sed hortantis aduerbium adeo ut plerumque « age facite » dicamus, et singularem numerum copulemus plurali, Serv., Ae. 2, 707. Sur cette valeur de l'impératif singulier, voir Wackernagel, Vorles., I, p. 85, qui

compare les emplois grecs de ἄγε, εἰπέ, ἴθι, ὅρα, φέρε, ou allemands de *siehe*, *wart einmal*. Il y a chance, d'ailleurs, étant donné que beaucoup d'exclamations latines — ainsi *apage*, *euge* — sont empruntées au grec, que cet emploi de *age* soit dû à l'influence du grec ἄγε.

Le sens original de *agō* « pousser en avant » le désignait pour exprimer l'activité dans son exercice continu, tandis que *facere* exprime l'activité prise sur le fait dans un certain instant. *Quid agis?* signifie : à quoi vous occupez-vous? *Quid facis?* quel acte exécutez-vous? *Agere* s'oppose à *quiescere*. Cic., N. D. II 53 : *aliud agendi tempus, aliud quiescendi*. Il n'y a point de terme auquel *facere* puisse s'opposer directement. Varron remarque que *inficiens* pour dire « inactif » est « impropre » (Bréal-Bailly). — *Agō* est essentiellement « duratif » ; *faciō*, presque « déterminé ». Cette distinction est confusément sentie par les anciens. Varron note, L. L. 6, 77, *propter similitudinem agendi et faciendi et gerendi quidam error his qui putant esse unum. Potest enim ali⟨quis⟩ quid facere et non agere, ut poeta facit fabulam et non agit, contra actor agit et non facit*; et, 6, 78, *qui quid administrat, cuius opus non exstat quod sub sensum ueniat, ab agitatu... magis agere quam facere putatur*. — *Agere* se dit d'une activité qui se déploie, *facere* d'une chose qui se fait : de là *agere uītam, aeuom, aetātem* ; *custōdiās agere, uigiliās agere, paenitentiam agere*, toutes expressions qui sont des sortes de présents intensifs, et dans lesquelles la langue familière a tendu à remplacer *agere* par son fréquentatif *agitāre*.

Ce sens général du verbe rend compte des acceptions particulières qu'il a prises dans les différentes langues techniques : dans la langue religieuse, *agere* signifie « accomplir les rites du sacrifice, sacrifier », cf. *hoc age* ; *agōn?* de *agō-ne? cf. Ov., F. I 317 sqq. ; Sén., Contr. 2, 3 (11) 19 ; *agō, -ōnis* m. « le sacrificateur » (cf. Schol. Stat., Theb. 4, 463) ; *agōnius, a, um* ; *Agōnālēs (diēs)* : *dies agonales per quos rex in regia arietem immolat, dicti ab agon*, et les noms propres *mons Quirīnālis Agōnus, collīna porta Agōnēnsis*.

Dans la langue du droit, *agere* s'emploie absolument : *agere lēge* « mener une affaire, agir, procéder, agir conformément à la loi », *agere dē* « discuter de », *agere cum* « discuter avec », ou avec un complément : *agere rem, agere lītem, agere causam* ; *āctiō* « procès, poursuite judiciaire » (cf. Thes. I 1934) : d'où dans la langue courante *ācta rēs est, āctum est* dont le grammairien Donat signale l'origine juridique, ad Ter. Ph. 419, Eu. 54, An. 465 (Thes. I 1394, 83 ; 1395, 5 sqq.). Dans la langue du barreau, *agere* a été employé pour « plaider », de là *āctor* « avocat » ; *āctiō* (attesté depuis la Rhetor. ad Herenn.) « fait de plaider, plaidoyer » et « action oratoire ».

Dans la langue théâtrale, *agere* a signifié « représenter tout au long », d'où « jouer » *a. fābulam* ; *a. partēs* « tenir un rôle » (d'où *āctus* « fait de jouer un rôle, action d'une pièce », et « division de cette action, acte » ; *āctor*, déjà dans Plaute avec ce sens, Ba. 213) et a pris ainsi le sens de ὑποκρίνεσθαι et de ses dérivés.

Dans la langue de la grammaire, *agere* « être actif » s'est opposé à *patī* « être passif », *agēns, āctīuus* à *patiēns, passīuus*, cf. Gell. 18, 12 tit. ; *morem istum ueteribus nostris fuisse uerba patiendi mutare ac uertere in agendi modum*.

Enfin, on a vu par *agīna* que *agō* a dû désigner, comme gr. ἄγω, l'action de peser, sens dont il s'est dépouillé au profit de son composé *exigō*.

Malgré la fréquence et la multiplicité de ses emplois, n'est représenté dans les langues romanes que par des emprunts de la langue écrite.

De *agō* existe un fréquentatif-intensif déjà signalé *agitō, -ās* « pousser vivement ou avec force » : *stimulō bouēs agitāre* ; d'où « agiter, poursuivre » au sens physique comme au sens moral (cf. *iactāre, uexāre*) « ne pas laisser en repos, remuer sans cesse (dans son esprit *animō, mente* ; cf. *cōgitō*), débattre », conservé dans quelques formes romanes, M. L. 283. Le nom concret *agitātor* désigne le cocher, le jockey : — *asellī* Vg., G. 1, 273 ; *agitātiō* a surtout un sens moral « agitation », et « méditation, pratique constante ».

Agitō a fourni à son tour des composés : *cōgitō* de *co-agitō, spécialement au sens de « agiter des pensées », Varr., L. L. 6, 43, *cogitare a cogendo dictum* ; *mens plura in unum cogit, unde eligere possit* ; P. F., 58, 6, *cogitatio dicta uelut coagitatio, i. e. longa eiusdem rei agit⟨at⟩io in eadem mora consilii explicandi*. Ancien, usuel ; panroman, M. L. 2027 et 2028, *cōgitātus*.

Dérivés : *cōgitātiō*, etc.

Bien qu'à l'origine les anciens eussent le sentiment d'un verbe composé, ils ont traité *cōgitō* comme un verbe simple, de là les composés *con-, ex-* (fréquent), *in-* (ἅ. λ. d'Hor., Ep. 2, 1, 22, traduisant ἐπιβουλεύω, ἐννοέω), *prae-, re-cōgitāre* avec les dérivés usuels ; et les formes avec *in-* privatif : *incōgitāns, -tantia, -tātus, -tābilis* (sans doute d'après gr. ἀνόητος, etc.).

Exagitō, -ās « poursuivre sans relâche, exaspérer », M. L. 2931. Un composé a subi l'apophonie : *subigitō, -ās, -āre* souvent employé comme *submittere* avec le sens de « conduire la femelle au mâle » ; à moins — ce qui est plus vraisemblable — que le verbe n'ait été formé directement sur *subigere*. Dérivé : *subigitātiō*.

A *agō* se rattachent un certain nombre de noms concrets et abstraits et d'adjectifs, déjà signalés en partie. On a vu *agō, -ōnis, agmen, -inis, agilis* et les sens spéciaux de *āctus* et de *āctiō*. *Actus* (attesté depuis Térence et Pacuvius) a d'autres sens techniques, plus voisins du sens premier de *agere* : il signifie « marche, mouvement, impulsion » (cf. le sens de *āctuārius* dans *āctuāria nāuis*, et l'adverbe *āctūtum*, q. u.), et « passage ». Dans la langue rurale, il désigne une mesure d'arpentage, « *in quo boues aguntur cum aratur, cum impetu iusto* », dit Pline, 18, 59 (cf. le sens « rural » de *uersus*). On voit par là comment il est possible de rattacher *ager* à *agere*. Ce n'est qu'à l'époque impériale que *āctus* est employé pour *āctiō*. De *āctus* provient irl. *acht*.

Actiō, -ōnis différencié dans l'usage de *āctus* a surtout le sens philosophique secondaire de « façon d'agir, action (abstrait et concret, d'où *āctiōnēs*), activité (= πρᾶξις, ἐνέργεια) ». A ces noms se rattachent des formations dérivées, l'adj. *āctīuus*, terme de la langue philosophique (Sénèque) ou grammaticale (Charisius) qui traduit le gr. πρακτικός par opposition à θεωρητικός, et son substantif attesté tardivement *āctīuitās* (Probus) ; *āctuālis* (Macrobe) = πρακτικός, d'où irl. *achtáil* ; le fréquentatif *āctitō*, qui dans la bonne langue (Cic.) ne signifie que « plaider souvent » ou « jouer souvent » et n'a pris le sens de « faire souvent » qu'à l'époque impériale (Tacite), par suite d'une confusion avec *factitō*. Le neutre

de l'adj. verbal *āctum, -ī* « ce qui est accompli, acte », est fréquemment au pluriel dans la langue politique : *ācta senātūs, populī Rōmānī* pour désigner tout ce qui concerne l'activité du Sénat ou des assemblées et des magistrats ; puis, par métonymie, il a désigné les documents écrits (journaux, livres, etc.) qui relataient cette activité : *ācta diurna*, que Dion Cassius traduit par τὰ δημόσια ὑπομνήματα. De là : *āctuārius* (*āctārius*).

Enfin, de la racine *ag-* existe un mot-racine *ag- qui figure comme second terme de composé, par ex. dans *rēmex* « celui qui pousse les rames, rameur », formation exactement semblable à *auspex, artifex*, etc. Phonétiquement, le nominatif devrait être *rēmāx, l'*a* du mot racine *ag- devant s'allonger, comme celui de *āctus*, en héritant des vibrations du *g* devenu sourd devant *s* ; cf., du reste, *aureax* sous *aurīga*, où l'*a* s'est maintenu par suite d'une différenciation due à l'*e* précédent. *Rēmex* a été refait sur *rēmigis*, pour éviter une flexion aberrante *rēmāx rēmigis, et le mot est entré dans la catégorie des mots en *-ex, -icis* ou *-igis*. Un phénomène d'analogie comparable se constate dans *index, iūdex*, cf. s. *dīcō*. *Rēmex* a eu à son tour un dénominatif *rēmigō*, un abstrait *rēmigium* ; cf. aussi *nāuigō, -ās, nāuigium* ; *lītigō, lītigium*, où, du reste, il n'y a pas de *nāuex, *lītex attestés ; *iūr(i)gō, iūr(i)gium*. De ces formes la langue a extrait un suffixe *-gō* (*-igō*) qui a servi à former des verbes dérivés, ainsi de *fatis, *fatīgō*, de *flamma, flammigō* ; de *fūmus, fūmigō*, etc.

Une forme à voyelle longue apparaît dans les composés *ambāgēs* et *indāgō* : v. ces mots.

Agō précédé de préverbes a fourni de nombreux composés, la plupart en *-igō* ; quelques-uns sont contractés (*cōgō, dēgō*).

abigō : (formé comme skr. *apājāmi*, gr. ἀπάγω) « éloigner en poussant, chasser » ; d'où « faire avorter » (cf. *abiga*, féminin de *abigus, -a, -um, désignant l'ivette, sorte de germandrée : *chamaepitys latine abiga uocatur propter abortus*, Plin. 24, 29). S'emploie souvent d'animaux domestiques qu'on emmène ou qu'on enlève, e. g. Cic., Verr. 3, 5, 7, *familiam abduxit, pecus abegit* ; d'où *abigeus, -ī* (*abigeius*) « voleur de troupeaux », qu'Ulpien définit et oppose au *fūr*, Dig. 47, 14, 11 ; et ses dérivés : *abigō, -ōnis, qui subsiste en portugais, cf. M. L. 27.

adigō : mener, pousser vers ; spécialement « amener à prêter serment » *alqm ad iūs iūrandum adigere*. A l'époque impériale, le sens premier s'étant effacé, on trouve *adigere* au sens de « contraindre » suivi de l'ablatif-instrumental : *populum iure iurando adegit*. M. L. 137 a, *adactum*.

ambigō : pousser de part et d'autre ; et « mettre sur les plateaux de la balance », d'où « laisser en suspens, douter ». De là *ambiguus* (pour la forme, cf. *exiguus*), *-a, -um* : *-m est quod in ambas agi partes animo potest. Huiusmodi apud Graecos ἀμφίβολα dicuntur*, P. F. 15, 27 ; *ambiguitās*. Cf. *ambiaxium*, sous *ambi*.

cōgō, -is, coēgī (trisyllabe), *coāctum* (sur la graphie *quactum*, v. Isid., Or. 20, 2, 35, Sofer, p. 151 ; et cf. *coaxāre, quaxāre*), *cōgere* : mener ensemble, réunir dans un même lieu, rassembler (= συνάγω) ; *cōgere pecus* (joint à *condūcere* dans Cés., B. G. 1, 4, 2, etc.). De là, dans la langue rurale, a pris le sens de « condenser, épaissir, réduire » : *frigore mella cogit hiems*, Vg., G. 4, 36, et spécialement « cailler » (*caseus a coacto lacte*, Varr., L. L. 5, 108), d'où *coāgulum* et son dérivé *coāgulāre* et, de *coāctus*, de nombreux dérivés techniques ayant trait à la fabrication du fromage et demeurés dans les langues romanes (cf. M. L. 2026 *cōgere* ; 2005-2006 *coāgulāre coāgulum*, et en celt. : britt. *caul* ; 2003 *coactus* ; 2000 *coactiāre). *Coāgulum* présente le même *ā* que *ambāgēs, indāgō*.

D'autres formations se rattachant au sens de « serrer, presser » sont attestées par les verbes du type français *cacher*, de *coacticāre, v. B. W. s. u. ou *catir*, de *coactīre, cf. M. L. 2001, *coāctilis* « foulé » (*dē lānā*), noté *qu(o)actilis*, 2001 a *coactīle*. Ces formations, qui ne figurent dans aucun texte, montrent l'importance de *cōgere, coāctum* dans les langues techniques. — *Cōgere* « pousser ensemble » impliquait souvent l'idée de force employée ; aussi le verbe a-t-il signifié « forcer à, contraindre », cf. le *ius cogendi coercendi*, et l'expression *inuitus et coactus* d'où *incoāctus* dans Sén. et *excōgō* (Grom.) = *praecipiō* ; *coctāre, M. L. 2015. Ce sens apparaît dans *coāctor* « collecteur d'impôts », gr. κομάκτωρ, cf. *comāctōrēs, argentāriī* Gl.

De *coāctus* Lucrèce a dérivé *coactō, -ās*, conservé en logud. *cattare* « presser », M. L. 1999.

dēgō : verbe assez rare, qui a deux sens. Dans l'un, le préverbe marque l'idée de séparation et le verbe signifie « enlever » (sens archaïque), Pl., Aul. 165, *laborem degam et deminuam tibi* ; Epid. 65, *degetur corium de tergo meo* (*deagetur* Linds.). Dans le second, *dē-* marque seulement l'idée de continuité, d'achèvement : *dēgere uītam, aetātem, bellum*.

exigō : pousser, chasser (= ἐξάγω) : *exacti reges* ; puis « faire sortir de », *exigere pecunias a ciuitatibus* ; *exigere poenas*, et par suite « exiger » de quelqu'un ; de là *exāctiō, exāctor*. Dans un second sens, *ex-* marque l'achèvement (comme dans *efficiō*) et le verbe signifie « achever, mener à terme » : Vg., Ae. 1, 78, *omnes ut tecum... annos exigat* ; Hor., C. 3, 30, 1, *exegi monumentum aere perennius*. Enfin, *exigere* a le sens de peser (achever une pesée, peser exactement : Suet., Caes. 47, *margaritarum pondus sua manu exigere*), d'où « fixer, déterminer » : Vg., Ae. 4, 476, *decreuitque mori : tempus secum ipsa modumque | exigit*, M. L. 3014. De là : *exagium* glosé *pensātiō* « pesée » (bas latin), M. L. 2932, cf. *aquagium, periagium* « rouleau » ; *exāctus, -a, -um* : exactement pesé, précis, exact, d'où *exactāre, M. L. 2928 a ; et *exiguus* (v. l'article spécial).

inigō (= εἰσάγω) : terme qui est resté de la langue rurale, « pousser, mener [le bétail] dans ou vers ». Sur *indigō*, v. Niedermann, dans Emerita XII (1944), p. 72.

prōdigō : pousser devant soi ; Varr., R. R. 2, 4 *prodigere pecus* (= προάγω) ; d'où « jeter devant soi, dissiper, prodiguer » (cf. *profundere*, auquel Cic. joint *prōdigus*, Off. 2, 16, 55 : *prodigi qui..., pecunias profundunt in eas res...*). *Prōdigus* a fourni des substantifs dérivés *prōdigitās* (un ex. de Lucilius ap. Non. 159, 36) ; *prōdigālitās* (très rare, formé d'après *līberālitās*) ; *prōdigentia*, mot de Tacite. Un adj. *prōdiguus* est également attesté : *-ae hostiae uocantur, ut ait Veranius, quae consumuntur ; unde homines quoque luxuriosi prodigi*, F. 296, 22.

Pour *prōdigium*, voir ce mot.

redigō : ramener en arrière, réduire (sens physique et moral) (= ἀνάγω).

; : conduire sous, soumettre (= ὑπάγω) ; dans e rustique : mener la femelle au mâle (cf. *subi-* aussi « retourner la terre, labourer », d'où *subāc-*)our ; *subactus modo significat mollitus* ; *modo modo compulsus* ; *ut cum dicimus pecus sub ar-* ubactum ; *modo coactus*. P. F. 405, 1. Conservé langues romanes sous la forme *subagere*, M. L.

gō : pousser à travers ; et mener à terme, ache- L. 4510, 8853.

apophonie :

nagō : mener autour (= περιάγω). Ancien juxta- *ircum* n'est pas préverbe.

ō : mener à terme, achever (d'après *perficiō?*). ıns Ennius, mais au perfectum. Classique ; cf.

:ésent *agō* offre le même thème que irl. *-aig* « il », gr. ἄγω, arm. *acem* « je conduis », skr. *ájati*, *iti* « il conduit », v. isl. *aka* « uehī » ; seul, le pré- : cette racine est indo-européen ; le perfectum ɜc son *ē*, n'a d'équivalent nulle part. Le verbe ique commun : osq. *acum* « agere », *actud*, ombr. gitō ». Pour le sens, on remarquera que gr. ἀγέλη une « troupe », un « troupeau » ; cf. *agolum*. ubstantif *agmen* répond pour le sens et pour la à véd. *ájma* n. « marche dans la bataille, ordre ıille ».

tre part, *agilis* rappelle skr. *ajiráḥ* « rapide ». e certains usages religieux qu'on entrevoit seu- , le développement de sens italique est condi- par le fait que l'italique n'a pas conservé la racine *verg'-* « agir », de got. *waurkjan*, gr. ῥέζω, ἔρδω *ozyeiti*, arm. *gorcem*. Le groupe indien n'a pas us trace de cette racine, si bien représentée en . ; et, en iranien même, où la racine est représen- : des formes verbales, le substantif correspondant (ϝ)ἔργον et v. h. a. *werk* n'est pas conservé. Le ıe et le slave n'ont pas trace de **werg'-* non plus **ag'-*. En celtique, où **kʷel-* n'a pas survécu, représenté par gr. ἀμφίπολος et lat. *anculus* (v. ce ı été remplacé par *ambactos*, bien attesté en gau-

ljonction de préverbes a servi à former des mots s technique, qui se sont détachés du verbe simple formé des groupes indépendants.

lum : v. *agō*.

nia, -ae f. : emprunt qui apparaît à basse époque, ·tout dans la langue de l'Église, au gr. ἀγωνία ble·» avec *agōnizō*, *-zātio* (Greg Tur.). M. L. 291 ;ōniō, *-ās* 292.

esta, -ae f. (Cael. Aurel. 4, 3, 66) : raisin vert, ou, ɜs André, « chiendent », latinisation de ἄγρωστις? ıassé dans les langues romanes (it. *agresto*) et, par ns les langues slaves et en lituanien, où il désigne seille à maquereau ; cf. Berneker, *Slav. etym. Wört.* M. L. 295.

ıs étymologie sûre ; sans doute non i.-e. Même que dans *arista*, *genesta*.

·imōnia : v. *argemōnia*.

·ippa, -ae m. : conservé seulement dans l'onomastique. Le sens est donné par Pline, 7, 45 : *in pedes procidere nascentem contra naturam est, quo argumento eos appellauere agrippas, ut aegre partos...*

Dérivés : *Agrippīna*, *-nus* ; *agrippiānus*, *-pīniānus*, *-pīnēnsis*.

Ce nom a été employé comme *praenōmen* et surtout comme *cognōmen*. Il appartient à un type de noms familiers en *-a* (v. Vendryes, MSL 22, 97 et suiv.) ; rapprochant skr. *agre-gáḥ* « qui va en avant », *agre-pāḥ* « qui boit le premier », etc., M. W. Schulze y a reconnu une forme hypocoristique d'un composé dont le premier terme est apparenté à skr. *ágram* « pointe », av. *aγrō* « premier », lett. *agrs* « qui arrive de bonne heure ». Le second terme, mutilé, est le nom du « pied ». La gémination de *p* caractérise un mot expressif. Survivance isolée d'un mot attesté seulement en indo-iranien et un peu en baltique.

Aiāx, -ācis m. : transcription du gr. Αἴας, -ντος, rapproché par étymologie populaire des adjectifs en *-āx*, *-ācis*. Une influence de Αἰακός est peu probable ; de même un intermédiaire osque **Aias*, **Aiakeis* (Schwering, IF. 30, 220 ; 32, 364 sqq.).

aiō (prononcé *aiiō*, cf. Quintilien, I. O. 1, 4, 11, et Marius Victorinus, GLK VI 27, 9, d'où la scansion longue de la première syllabe comme dans *mai(i)or*, etc.). Verbe défectif : les formes les plus usitées sont *ai(i)ō*, *ais* (scandé *āis*, *ăis*, *ais* monosyllabe, cf. Sommer, *Hdb.*², p. 545), d'où *ain* interrogatif (monos. généralement ; diss. chez Plt., Am. 284) ; *ăī* impératif (diss. ; cf. plus bas) ; *ait* (*ăit* et *aït*) ; *ai(i)unt* ; *aiēbam* et *aibam*, *ai(ē)bat*, *ai(ē)bant* ; *aiās*, 2 p. subj. prés., est isolé (Plt., Ru. 427), de même *aientibus*, Cic., Top. 49 ; les formes *aiere*, *aieret* sont des reconstructions artificielles qu'on trouve seulement à basse époque (Arnobe, St Aug.) ; comme le montre *aīs*, le verbe est en *-īre* ; cf. Thes. I 1452, 66 sqq. ; Neue-Wagener III³ 633 : sens premier « dire oui », cf. Naeu., Com. 125, *an nata est sponsa praegnans? uel ai uel nega*. Par suite « affirmer », et, par affaiblissement de sens, « dire », synonyme de *dīcō*, *inquam*. Souvent en incise, seul ou précédé d'une conjonction comme *ut*, ou dans une interrogation destinée à appeler l'attention de l'interlocuteur : [*sed*] *quid ais?* Mais s'emploie aussi avec un complément (pronom, ou prop. complétive). Les grammairiens essaient de distinguer dans l'emploi *aiō* de *dīcō* ; cf. Thes. I 1453, 42 sqq., e. g. Donat, in Ph. 380, *ait dicimus de eis qui uana loquontur* ; *dicere autem dicimus de eis qui ualidiora*. La distinction n'est pas fondée ; Plt. juxtapose Mi. 60 *dixerunt* ; 61-63 *inquit*, *inquit* ; 66 *aibant* ; cf. Am. 759, Ru. 1025, etc. ; Thes. I 1457, 20 sqq. Une fois le sens confondu avec celui de *dīcō*, *aiō* n'avait plus de raison de subsister, et, bien qu'attesté à toutes les époques de la littérature, il a disparu des langues romanes, comme l'autre défectif *inquam*.

A *aiō* se rattache le nom de l'ancienne divinité *Aius Loquēns*, *Aius Locūtius*, qui avait révélé aux Romains l'invasion prochaine des Gaulois : *Aius deus appellatus araque ei statuta est, quae est* ⟨*in*⟩ *infima noua uia, quod in eo loco diuinitus uox edita erat*, Varr. ap. Gell. 16, 17, 2. Sur Aius Locūtius, v. Wissowa, *Religion u. Kultus d. Römer*², p. 55.

Aiō représente un ancien **ag-yō* ; la forme *ag-* est conservée dans *ad-agium* (*adagiō*, *-ōnis*, Varr., L. L. 7, 31 ; Don. in Eun. 428), synonyme de *prōuerbium*, où la conservation du timbre *a* a fait supposer que l'*a* aurait été long comme dans *indāgō*, *ambāgēs* vis-à-vis de *agō*.

L'ancienne langue religieuse a gardé la trace d'un désidératif en *-s-*, *axāre*, glosé *nōmināre* P. F. 7, 27, d'où *axāmenta* : *dicebantur carmina Saliaria, quae a Saliis sacerdotibus componebantur, in uniuersos homines* (lege *deos?*) *composita*, P. F. 3, 12.

La glose *anaxant*, ὀνομάζουσι, CGL II 17, 2 (cf. *anxati*, *nominati*, *uocati*, *ibid.* IV 206, 28), semble être une corruption de la glose de Festus, cf. CGL I 28, 156, 359 ; et il n'y a pas lieu d'y voir, avec M. v. Planta, *Gr. d. Osk.-Umbr. Dial.* II 456, une forme avec le préverbe *an-*.

Enfin, certains rattachent à *aiō* le substantif *prōdigium*, dont le sens premier serait, en ce cas, « parole prophétique ». Mais il n'y a rien dans l'usage du mot à l'époque historique qui témoigne de ce sens, et, d'autre part, *prōdigium* serait étrange en face de *adagium*, si dans ce dernier l'*a* était long.

Du groupe de *aiō*, on peut rapprocher deux groupes, l'un grec, l'autre arménien, tous deux peu clairs. Le grec ἦ « dit-il » peut reposer sur **ēg-t* ; le χ de ἠχανεν· εἶπεν peut provenir des flottements qui se produisent à la fin des thèmes du type athématique ; le sens de ἄν-ωγα « je pousse à, j'ordonne » est aberrant. En arménien, le substantif *ar-ac* « adagium » peut se couper en *ar*, préposition qui pour le sens équivaut à lat. *ad* et *-ac*, nom verbal au second terme d'un composé ; le verbe *asem* « je dis » ne se laisse rapprocher qu'en supposant qu'il serait fait sur une forme **as* « dit-il », altérée de **ac*, comme *es* « moi » est altéré de **ec*, cf. lat. *ego*, etc. Ni l'un ni l'autre rapprochement n'est clair.

āla, -ae (cf. le cognomen *Ahala* ; et Cic., Or, 153, *quomodo uester Axilla Ala factus nisi fuga litterae uastioris?* Pour l'emploi de *Ahala* « aisselle » comme cognomen, cf. P. Cornelius Lentulus *Sūra* « mollet ») f. : proprement « point d'articulation de l'aile ou du bras (cf. *axis*) », d'où « aisselle, épaule », cf. Plt., Ps. 738 *hircum ab alis* ; T.-L. 30, 34, *ala deinde et umbonibus pulsantes*. Puis, le sens de « aisselle » ayant été réservé au diminutif *axilla* (M. L. 842), irl. *ochsall*, *asgell*, britt. *ascall* (d'une forme vulgaire avec métathèse *ascilla*, à laquelle remonte it. *ascella*), *āla* n'a plus désigné que « l'aile », cf. Isid., Or. 11, 1, 65 ; Pl., Pseud. 738 ; Pers. 307 (Thes. I 1467, 57 sqq.), aux sens propre et figuré : 1° aile d'oiseau, puis de tout animal volant ; 2° ailes d'un bâtiment (deux parties qui de chaque côté s'adjoignent au corps principal), Vitr. 4, 7, 2, cf. gr. πτερά ; ailes d'une armée ; cf. Cincius ap. Gell. 16, 4, 6, *alae dictae equitum ordines, quod circum legiones dextra sinistraque tanquam alae in auium corporibus locabantur*. Comparer l'emploi de *tergus* (T.-L. 25, 21, 19). Toutefois, *ālipilus* (Sén., Inscr.), *ālipilārius* (Gloss.) « épilateur (des aisselles) » (v. *pilus*, *pilāre*), ont conservé le sens ancien : cf. aussi *subāla*, Mul. Chir., M. L. 8346 ; *subālāris*, Sofer, p. 17. — Attesté de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 304.

Les dérivés et composés se rapportent tous au sens (propre ou dérivé) de « aile » : *āles*, *-itis* (d'abord adj., cf. *angues alites*, Pac., Trag. 397, puis subst.) formé comme *eques*, *-itis*, M. L. 333 b ; **ālituus* attesté seulement sous la forme *ālituum* a été formé sans doute d'après *perpes*, *perpetuus* : ne se rencontre que dans la poésie dactylique pour éviter le crétique dans **ālitūm genus* par ex. ; *ālātus*, *ālāris* (*-rius*) ; *ālātor* « rabatteur » (Serv. auct., Ae. 4, 121) ; *ālipēs* = gr. πτερόπους ; **exālāre?*, M. L. 2032 a.

Lat. *āla* répond à v. isl. *ǫxl*, v. angl. *eaxl*, v. sax. *ahsla* « articulation de l'épaule » ; cf., avec *ā* et sans le suffixe *l*, v. h. a. *uochisa* et v. angl. *ōxn* « aisselle » ; emploi particulier du mot attesté en latin par *axis* ; dans l'Avesta, le génitif duel *ašayā* désigne l'articulation de l'épaule, et, inversement, pour « essieu », le gallois a *echel*. V. *axis*.

ala? *inula quam rustici alam uocant, radice aromatica*, Isid., Or. 17, 11, 9. V. Sofer, p. 96 sqq.

alabaster, -trī m. : albâtre. Latinisation du gr. ἀλάβαστρος ; depuis Cic. M. L. 306.

alabrum : v. *alibrum*.

alacer (et *alacris*), **-cris** (et *alacer*), **-e** : vif, plein d'ardeur, ou d'enthousiasme ; joyeux. Opposé à *tristis*, Tér., Eu. 304 ; joint à *laetus*, Cic., Verr., 1, 17 ; Mur. 49 ; à *promptus*, Cés., B. G. 3, 19, 6. Uni par le sentiment populaire à *ācer*, cf. Flor., Epit. 4, 2, 46 *numquam acrior neque alacrior exercitus... fuit* ; cf. *impetu alacri*, Plt., Amp. 245, et *impetus acer*, Lucr. 6, 128. Terme expressif ; se dit des hommes et des choses. — Ancien, usuel. Représenté dans les langues romanes, dont quelques formes supposent le doublet à *a* bref phonétiquement altéré : **alicer*, **alecris*, cf. M. L. 307, et *Einf.*³, p. 137 et 189. B. W. sous *allègre*.

Dérivés : *alacritās*, *alacriter*, *alacrimōnia* (Gloss.).

L'élément radical de cet adjectif se retrouve sans doute dans *ambulāre*. Mais le détail de la formation est obscur. L'*a* intérieur s'est maintenu par un phénomène d'harmonie vocalique, comme dans *alapa*, *anas*, *calamitās*, etc. ; v. Devoto, Riv. di Filol. Class. 54, 518 sqq.

alapa, -ae f. : soufflet, gifle. — Mot de la langue populaire, non attesté avant Phèdre, Martial et Juvénal ; fréquent dans la langue de l'Église. M. L. 310, 310 a, 311. B. W. *aube* III.

Dérivés : *alapus*, *-ī* m. : *qui propter mercedem alapas patitur*, CGL., Scal. V 589, 24 ; *alapor*, *-āris* (*alapō*) : *-ri est alapas minari*, CGL., Plac. V 4, 11 ; M. L. 311 ; *alapātor* (Gloss.) ; *alapizō* = κολαφίζω ; *exalapō*, *-ās* (St Aug.). Le composé *subalapa* (*-pō*) que certains lisent dans Pétr. 38, 11, est des plus douteux. — Noms propres : *Alapa*, *Alapōnius*.

Sans étymologie connue. Le gr. ἀλαπάζω « ruiner, détruire » est loin pour le sens. L'étrusque *alapu* est obscur.

alapiciōsus : *caluus* (Gloss.). Déformation de *alōpeciōsus*, lui-même dérivé de *alōpecia*, qui est emprunté au grec. Les gloses ont une autre forme *apiciōsus* : *caluus*, *caluaster*, qui semble un doublet influencé peut-être par *apica*.

alaternus (*alternus*), **-ī** f. : bourg-épine ou nerprun, alaterne, plante (Col., Plin.). M. L. 312.

Sans étymologie. V. Battisti, St. Etr. 5, 648, 4 ; André, *Lexique*, s. u.

ālātor : v. *āla*.

alauda, -ae f. : alouette. Mot gaulois : *auis galerita quae Gallice alauda dicitur*, Marc. Emp. 29 *in.* ; Plin. 11, 121. — M. L. 313 ; B. W., s. u.

Dérivé : *alaudārium* (*-lo-*), Schol. Bern. cod. 165 ad Verg. G. 1, 140.

alausa, -ae f. : alose (Ausone) ; sans doute mot gaulois. M. L. 314 ; germ. : v. h. a. *alosa* « Alsen ».

albus, -a, -um : blanc (mat), même sens que gr. λευκός. Cf. Serv., G. 3, 82, *aliud est candidum esse, i. e. quadam nitenti luce perfusum, aliud album, quod pallori constat esse uicinum.* Toutefois, la confusion est fréquente ; cf. Lucr. 2, 731, 771. S'applique entre autres au soleil, à la lumière, à l'étoile du matin, d'où fr. *aube*, esp. *alba*, cf. aussi *inalbō* « s'éclaircir » (en parlant du temps), M. L. 4332 ; à certaines plantes, *alba spīna* (Colum., Plin.) « aubépine », M. L. 323 ; B. W., s. u. Dans la langue de l'Église, *alba* désigne une robe blanche (*aube*) ; ailleurs, il peut désigner une perle blanche. Le n. *album* désignait primitivement un tableau peint en blanc sur lequel on inscrivait à l'encre les noms des magistrats, les formules de droit, les fêtes solennelles, etc. : *album praetōris*. Le nom s'est étendu à toute espèce de registre. — Ancien, usuel. Panroman, avec des sens divers. M. L. 331. Mais concurrencé par une forme germanique ; v. B. W. sous *blanc*.

Nombreux dérivés, dont quelques-uns ont dans des langues techniques des sens spéciaux : *albeō, -ēs, albēscō, -is*, M. L. 320 ; *exalbēscō, exalbidus* ; *inalbēscō*, M. L. 4333 ; *albor, -ōris* m., M. L. 324 ; *albidus* ; *albō, -ās* (*de-, exalbō, -ās*, M. L. 2933) « blanchir, crépir », d'où *albātus*, M. L. 319 a ; *inalbō* « blanchir », M. L. 4332 ; *albicō, -ās*, M. L. 321 ; *albēdō, albitās* (tous deux tardifs), *albitūdō* (Plt.), *albūgō* « leucôme » (Plin.), M. L. 327 a (d'après *ferrūgō*) ; *albūginōsus* (Vég.) ; *albūmen, -mentum* (*albāmen, -mentum*) lat. méd. « blanc d'œuf » (d'après *ferrūmen*), M. L. 328 a ; *albāris* (*-rius*) « fait en crépi, en stuc », M. L. 317 ; *albīnus, -ī* « stucateur » et sorte d'herbe dite en grec γναφάλλιον ; *albulus* et subst. *albulus, -ī* « ablette », M. L. 328, cf. néerl. *alft, elft* « poisson blanc » ; et *albala* emprunté par le germ. m. h. a. *albel*, all. mod. *Albe* ; *alburnus*, M. L. 329 (d'après *eburnus*?) *alburnum* : aubier ; *exalburnātus* (Plin.) ; *albarus*, CGL III 264, 33 (cf. **albarus* « peuplier blanc », M. L. 318) ; *albūcus, -ī* (et *albūcium* n.) « asphodèle », M. L. 326 ; *albuēlis* « sorte de vigne », M. L. 327, dont la formation rappelle *carduēlis* (cf., toutefois, André, *Lex.*, s. u.) et *albēna* ; cf. peut-être aussi les noms propres *Albula*, nom du Tibre « *ab albo aquae colore* » *aquae Albulae*, près de Tibur, aujourd'hui *Acque Albule* ; *Alba* (douteux), *Albius, Albīnus, Albīnouānus* ; la forme dialectale *Alfius* (cf. ombr. *alf-*) et ses dérivés, peut-être le nom propre osque *Alafaternum* « Alfaternōrum ». Les langues romanes attestent **albānus*, M. L. 316, **albaster* 319, **albicellus* 322, **albifolium* 322 a, *albūca* 324 a et 325, *albispīna* 329, *albūra* 328 b, CGL III, 439, 13.

Composés en *albi-, albo-*, traduisant souvent des composés grecs en λευκο- ; *albicolor* = λευκόχρους ; *albicomus* = λευκόκομος ; *albicērus* (*-cēris, -cērātus*) ; *albipedius*, etc. ; *albogalērus, -ī* m. : bonnet blanc du flāmen Diālis.

L'*f* de ombr. *alfu* « alba » pl. n. montre que le *b* de *albus* repose sur une sonore aspirée. Cf., en effet, gr. ἀλφούς· λευκούς et ἀλφός « éruption blanche » ; ἄλφι, ἄλφιτόν « farine d'orge ». De plus, sans doute, le nom germanique du « cygne » : v. h. a. *albiz*, etc. ; les formes slaves, pol. *łabędz*, tch. *labud*, mais russe *lebed'*, ne sont pas claires. — Sauf pour « rouge », les noms de couleurs ne sont d'ordinaire pas indo-européens : *niger* n'a pas d'étymologie connue. Cet adjectif est donc exceptionnel et l'extension en est médiocre. Il est probable que **-bho-* y est un suffixe (ancien second terme de composés), comme dans *probus* ; cf. *alica* (v. ce mot) et *olor* ; car le grec a ἀλωφός à côté de ἀλφός. Cf. *alpus*.

alcana, -ae f. : nom d'une plante (l'oronce?) dite aussi *canis cerebrum* ou *digitus Veneris* (Ps. Ap. 87, 7 adn.). Égyptien?

alcē, -ēs (ou *alces*?) et *alx, alcis*, pl. *alcēs* m. : élan, espèce de cerf. Mot germanique (cf. all. *Elch*) cité par César, B. G. 6, 27, et Pline. A cette forme Venantius Fortunatus substitue un mot grec *helix*, cf. Keller, *Lat. Volksetym.* 48 et 353.

Dérivé : *alcīnus*, comme *ceruīnus, hircīnus*, etc.

alcēdō (cas obliques non attestés) f. : alcyon ; d'où *alcēdonia, -ōrum* « jours de calme » = gr. ἀλκυονίδες ἡμέραι (où l'alcyon était censé faire son nid sur les flots). Emprunt au gr. ἀλκυών, ou au mot méditerranéen qui a fourni ἀλκυών, cf. Varr., L. L. 5, 79, arrangé sous l'influence des mots en *-ēdō* (du reste, le grec a un doublet ἀλκυδών). Sur un rapport possible établi par l'étymologie populaire entre ἀλκυών et ἀλγηδών, à cause de la douleur d'Alcyone après le naufrage de son mari, v. Keller, *Lat. Volksetym.* 53. Pacuvius emploie la forme grecque : *alcyonis ritu*, cf. Varr., L. L. 7, 88. *Alcēdonius* est fait d'après *alcyonius* = ἀλκυόνειος ; la quantité de l'*o* est incertaine ; dans Plaute, Cas. 26, il peut être bref ou long.

ālea, -ae f. : sorte de jeu de dés (qui se joue avec des *tālī* sur une *tabula*, cf. Plt., Cu. 355), jeu de hasard, et par image « hasard » (opposé à *ratiō*, Varr., R. R. 1, 18, 8). — Ancien, usuel. Isolé en italien. M. L. 333.

Dérivés : *āleārius* Plt. (*-āris* Cael. Aur.) ; *āleātōr* (Plt.), *-tōrius* (Cic.) ; *āleō, -ōnis* m. (cf. *gāneō, lustrō*), formation populaire en *-ō, -ōnis*.

Sans étymologie. Mot sans doute emprunté, dont la façon rappelle *gāneum, gānea*. Le rapprochement de *ālucinor* n'enseigne, en tout cas, rien, et l'hypothèse d'un emprunt au féminin de l'adj. gr. ἠλεός, -ή « fou » par un intermédiaire dorien **ἀλεᾱ́* n'a aucun appui dans le sens.

āles : v. *āla*.

alga, -ae f. : algue, varech. Ancien (Turpilius). — M. L. 334.

Dérivés : *algēnsis* ; *algōsus*.

M. Lidén, *Stud. z. ai. u. vgl. Sprachgesch.*, p. 29 et suiv., a rapproché skr. *ṛjīsáḥ* « glissant, visqueux », norv. *ulka* « moisi, mucus, glaire », etc. Les sens diffèrent beaucoup. Un mot de ce genre a toutes chances de n'être pas indo-européen.

algeō, -ēs, alsī, alsum, algēre : avoir froid (opp. à *aestuō*, différent de *frīgēre* « être froid »).

Formes nominales, dérivés et composés : *algor, -ōris* m. (de Plaute à Ennodius) et *algus, -ūs* p. (rare, surtout arch.) : froid (glacial) ; terme plus expressif que *frīgus* ; implique souvent une idée de souffrance, peut-être due au fait que le verbe correspondant a été rapproché de ἀλγῶ, cf. P. F. 5, 22 *algeo ex graeco* ἀλγῶ *ducitur, i. e. doleo, ut sit frigus dolor quidam membrorum rigore conlectus.*

algēscō, -is (rare et tardif) ; *algidus* (depuis Naev.) ; *algificus*, ἅ. λ. dans Aulu-Gelle 19, 4, 4, où il traduit ψυχροποιός ; *alsius* (ἅ. λ. dans Lucr.) « frileux » ; dérivé de *alsus*, cf. *noxa* et *noxius, angō, anxius* ; d'où *alsiōsus* (Varr., Plin., avec des variantes tardives *alsōsus* et *algiōsus*, ce dernier refait sur *algeō*), *alsitō*. — Mots assez rares, bien qu'attestés durant toute la latinité. Un seul représentant de *algēre* dans les langues romanes, M. L. 335.

La ressemblance de *algus* et de gr. ἄλγος est fortuite : la forme ancienne du mot grec est **ἄλεγος*, cf. ἀλεγεινός, etc. Le rapprochement avec un mot germanique isolé (v. isl. *elgiar* gén. « neige gelée »), que propose M. Lidén, *Stud. z. altind. u. vgl. Sprachgesch.*, p. 66, est indémontrable. V. Walde-Pokorny I 91.

alibī : v. *alius*.

alibrum, -ī ; alabrum, -ī n. : dévidoir, *alibrum quod in eo librantur fila*, i. e. *uoluuntur*, Isid., Or. 19, 29, 2. Le latin médiéval ne connaît que *alabrum* et *alabrāre*. Sur ce mot, obscur et de basse époque, v. Sofer, p. 116.

alica, -ae f. (sans *h*, d'après Verrius, quoique Lucilius semble écrire *halicārius* ; l'abrégé de Festus écrit *alica* : — *dicitur quod alit corpus*, P. F. 7, 10, et *alicārius*, 7, 11) : 1° épeautre, sorte de blé ; 2° bouillie ou boisson préparée avec ce grain. Attesté depuis Varron. Conservé en sarde, en sicilien et en espagnol, cf. M. L. 337 *alica, -e, -um*.

Dérivés : *alicastrum* : même sens ; *alicārius* : de meunier, ou de brasseur ; cf. *alicāriae meretrīcēs* ap. Fest. 1, 1.

On est tenté de rapprocher le nom de la « bière », v. russe *olŭ*, v. pr. *alu*, lit. *alùs*, v. isl. *ǫl*, surtout si, avec F. de Saussure, ce mot est rattaché au groupe indo-européen de gr. ἀλέω, ἄλευρον. Mais le groupe de ἀλέω semble dialectal, limité à grec, arménien et indo-iranien ; M. V. Bertoldi, *Studi italiani di fil. class.*, VII (1929), p. 251 sqq., a rapproché gr. ἄλιζα· ἡ λεύκη τῶν δένδρων et ἀλήπορον· λευκὸν τὸ ἄνθος, ainsi que divers substantifs de la région gauloise. V. aussi lat. *olor*.

Peut-être simplement emprunt au gr. ἄλικα, acc. de ἄλιξ « gruau d'épeautre » (Chrys. Tyan. ap. Athen.). Le mot, d'usage récent selon Pline, NH 22, 128, aurait été introduit à Rome, avec la chose, par les médecins grecs. V. Frisk, s. u.

alicula, -ae f. : vêtement à manches courtes (Pétr. 40, 5).

Peut-être à rapprocher de thess. ἄλλιξ· χλαμύς, Hes. ; aurait été refait d'après *āla*.

aliēnus : v. *alius*.

ālipilus : v. *āla*.

aliquis, aliōquī : v. *alius*.

ālium, -ī n. (**ālius** ; on trouve aussi, à l'époque impériale, *allium, allius*, auquel peuvent remonter les formes romanes, et une forme campagnarde *āleum, āleus*, cf. Porphyr. ad Hor. Epod. 3, 3) : ail. Panroman, M. L. 366.

Dérivés : *āliārius* ; *-um compitum* : marché à l'ail ; *āliātus* (*āle-*, Plt., Mo. 48) ; *āliāmentum* : mets à l'ail ; *al(l)iterium* (Gloss.) : mortier à ail (de *terō*).

Le rapprochement avec *anhēlāre*, qui supposerait un ancien **anslo-*, n'est pas probable, car en latin *anhēlāre* n'éveille pas l'idée de « odeur forte » ; au surplus, il semble écarté par la forme osque *allo-* (cf. ἄλλην· λάχανον Ἰταλοί Hes., et gr. ἀλλᾶς), si on en admet l'authenticité. Le skr *āluḥ* « sorte de plante bulbeuse » n'a pas de correspondant hors du sanskrit, et l'on ne voit pas pourquoi ce nom de plante aurait subsisté seulement en italique et en indo-iranien. Un mot de ce genre a de grandes chances de n'être ni indo-européen ni dérivé de quelque mot italique hérité de l'indo-européen. Le rapport avec *halus, alum* est indéterminable ; la quantité de l'*a* dans ces formes est inconnue et le sens incertain.

a) **alius, -a, -ud** (il y a quelques exemples d'un doublet *alis, alid* à l'époque républicaine ; Lucr. emploie, notamment, le groupe *alid ex alio* pour éviter le tribraque, cf. Thes. I 1623, 41 sqq. ; d'après *quis, quid*?). Comme *alter*, suit la déclinaison pronominale : gén. *alīus* (c.-à-d. *aliius*), dat. *aliī* (*alī*). Toutefois, la langue évite ces formes et tend à remplacer le gén. *alīus* par *alterīus* ou par l'épithète *aliēnus*, ou encore par un génitif *aliī*, et le datif *aliī* par *aliō* m. n. ; *aliae* f. A côté de *aliud*, la langue vulgaire a créé un n. *alium*, d'après *alterum*. Sens : « autre » en parlant de plus de deux. Il arrive quelquefois que la distinction entre *alius* et *alter* et *cēterus* ne soit pas rigoureusement observée : *alius, aliī* (pl.) traduisent ἄλλος, ἄλλοι et ὁ ἄλλος, οἱ ἄλλοι, Tér., Hau. 456 *ut alia* (= *cētera*) *omittam* ; T.-L. 7, 26 *alia multitudo* (= ὁ ἄλλος στρατός de Xén., Cyr. 6, 4, 1) *terga uertit* ; et l'on trouve aussi *alius* en corrélation avec *alter*, comme en grec ἕτερος μὲν... ἄλλος δὲ... *Alius* répété sert à opposer un individu ou un groupe à d'autres individus ou à d'autres groupes. *Alius aliud dicit* « l'un dit une chose, un autre en dit une autre » a son correspondant dans le gr. ἄλλος ἄλλο λέγει, Xén., An. 2, 1, 15. Enfin, comme ἄλλος, *alius* a aussi le sens de « différent ».

Alius est traité syntaxiquement comme un comparatif : il est précédé d'adverbes à l'ablatif en *-ō* : *multō*, etc. ; et son complément est à l'ablatif ou accompagné de *quam* (en dehors de l'emploi ordinaire de *ac, atque*). A basse époque, *alius* est construit avec *ab* comme *aliēnus*, cf. Thes. I 1636, 59 sqq.

Formes adverbiales : *aliō, aliā, aliās, aliter, alibī* (*aliubī*, d'après *alicubī*?, *aliunde*). *Aliter* est peut-être le type sur lequel se sont formés les adverbes en *-ter*, cf. Stolz-Leumann-Hofmann, *Lat. Gr.*[5], p. 299. De *aliō* avec adjonction de l'ablatif de l'indéfini *quis, quid* dérive *aliōquī* (cf. *atquī, ecquī, cēterōquī*) : de quelque autre manière, d'ailleurs, autrement. La forme *aliōquīn* est récente (époque impériale) et a dû subir l'influence de *quīn*, cf. *atquīn, cēterōquīn*. Cf. encore *aliōrsum* (*-sus*) de **aliō uorsum*.

Le nominatif sans désinence *ali-* sert de premier terme de composé à des formations pronominales et adverbiales auxquelles il donne ou dont il accentue la valeur indéfinie : *aliquis, -qua, -quid* « quelqu'autre que moi, quelqu'un » et ses adverbes dérivés : *aliquandō, aliquamdiū, aliquot, aliquotiēs*; *aliquantum*, M. L. 344 a; *aliquantisper*; *alicubi, alicunde, aliunde.*

aliuta adv. archaïque qui a conservé dans son second terme la forme *uta* (v. *ut*) correspondant à *ita*.

Alius est peu représenté dans les langues romanes, où *alter* en a pris la place; *aliquis* s'est maintenu à l'acc. *aliquem* et au n. *aliquid*; un composé de *aliquis*, **aliūnus*, a eu une assez grande fortune; enfin, des formes adverbiales *alicubi, aliōquī, aliōrsum, aliquandō, aliubi, aliunde* se sont maintenues sporadiquement. Cf. M. L. 315 b, 338, 339, 342, 345, 347, 349; B. W. sous *ailleurs*; et *aucun, aussi* sous *si*.

b) **aliēnus, -a, -um**, dérivé de *alius*, « qui appartient à un autre, d'autrui, étranger », correspondant au gr. ἀλλότριος. S'oppose à *suus*, cf. *aes aliēnum*, ou, absolument, *aliēnum*; à *proprius* : *aliēna uerba*. Peut être accompagné d'un complément précédé ou non de *ab*, « étranger à ». Par extension, du sens de « étranger » on passe aussi au sens de « hostile » : *aliēna mēns*. De là : *aliēnō, -ās, -āre* (= ἀλλοτριῶ) « éloigner, rendre étranger » (avec tous les sens du mot français; dans la langue médicale, *aliēnātus* « aliéné »), ses dérivés, et son composé *abaliēnō* = ἀπαλλοτριῶ. M. L. 339 a.

Aliēnigena (et *-genus*) d'après *indigena*; *aliēniloquium*, latinisation savante de ἀλληγορία.

Aliēnus est conservé en sarde et dans les langues hispaniques, M. L. 340. La formation de l'adjectif n'est pas claire; v. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 224 : de **ali-īnus* avec dissimilation?

c) **alter, -tera, -um** (rac. **al-* + suffixe de comparatif **-tero-*, cf. gr. ἕ-τερος), a pris, d'après *alius*, la flexion des démonstratifs, gén. *alterīus*, dat. *alterī* (osq. *altrei*). Mais le neutre est resté *alterum*. La langue populaire emploie le gén. *alterī* et le dat. *alterō, alterae*, cf. Thes. I 1730, 52 sqq. : « l'un des deux; l'autre (en parlant de deux) »; « l'un... l'autre » et « le suivant » (dans les computs de temps, *diē alterō* « le lendemain », T.-L. 3, 33, 1, *anno trecentesimo altero quam condita Roma erat*). Souvent en corrélation avec *ūnus*, dans le sens de « le second ».

Alter signifie souvent « un autre » par opposition à un individu déterminé, e. g. Lex XII Tab. ap. Gell. 21, 1, 12, *si iniuriam alteri faxit*. Ce sens explique l'emploi du pluriel *alterī* dans un exemple comme Acc., Trag. 345, *quod miser est, clam esse censet alteros*, où *alterōs* a le même sens que *cēterōs*. D'autre part, dès l'époque impériale, *alter* s'emploie comme *alius*, et concurremment avec lui, cf. Thes. I 1741, 35 sqq., de même qu'*alius* remplace *alter*, e. g. Carm. Epigr. 52, 6, *horum* (scil. *gnatorum duorum*) *alterum in terra linquit, alium sub terra locat*. Aussi *alter*, qui avait plus de corps, s'est-il substitué généralement à *alius* dans les langues romanes, cf. M. L. 382; B. W. s. u. Sur l'ensemble de l'évolution, v. Meillet, lat. *alter*, Homenaje a M. Pidal, p. 109 sqq.

Enfin, *alter* se dit souvent par euphémisme pour indiquer qu'une chose arrive autrement qu'elle ne devrait : *alter et pro non bono ponitur, ut in auguriis altera cum appellatur auis, quae utique prospera non est; sic aliter nonnumquam pro aduerso dicitur et malo*, P. F. 6, 16.

De là : *alterō, -ās* : altérer, falsifier, M. L. 383; et le composé ancien *adulterō* « altérer, corrompre », puis spécialement « corrompre une femme », *adulterāre matrōnās*, Suét. Aug. 67; et puis absolument « commettre l'adultère », μοιχεύω (le sujet étant le plus souvent un homme), M. L. 206.

Sur *adulterō* ont été faits *adulter, -a*, que l'étymologie populaire explique par *quod et ille ad alteram, et haec ad alterum se conferunt*, P. F. 20, 5, et *adulterium*, M. L. 205 et 207, irl. *adaltair*; *adulterātiō* « altération »; *adulterīnus* « faux »; *-a signa dicuntur alienis anulis facta*, P. F. 25, 26.

Autres dérivés et composés : *alternus* : alternatif, un sur deux; et ses dérivés, dont *alternitās*, terme de grammaire transcrivant le gr. ἑπαλλότης; *alternāmentum* (Claud. Mamert.).

altercor, -āris (et arch. *altercō, -ās*; la forme déponente est peut-être faite d'après *rixor*), sans doute dénominatif d'un adjectif **altercus*, doublet de *alternus* (cf. *ūnicus, cānus* et *cascus*), verbe de la langue juridique, indiquant les propos que les plaideurs échangent et les dispositions qu'ils font tour à tour; d'où le sens de « se quereller, se disputer »; cf. Quint. 6, 3, 4, *Cicero et in altercationibus et* ⟨*in*⟩ *interrogandis testibus plura quam quisquam dixit facete*, et P. F. 6, 25, *altercatio : iurgatio*. Tardifs : *altercābilis, -cātōrius*.

alterās, adv. arch. remplacé par *aliās*; *altrimsecus* (encore en deux mots dans Plaute), puis *altrinsecus* = ἑτέρωθεν, arch.; *altrōuorsum* (arch.); *alteritās* : formation de basse époque sur le modèle de ἑτερότης.

alter uter « l'un des deux, l'un ou l'autre », juxtaposé (correspondant, pour le cas de deux personnes, à *aliquis*) dont les deux termes se déclinaient à l'origine et qui a tendu à devenir un composé dont le second terme seul s'est décliné.

Le composé *alterplex* glosé *duplex* ne figure que dans Festus : création de grammairien?

Lat. *alius*, ombr. *arsir*, osq. *allo* fém. « alia » ont leurs correspondants dans v. irl. *aile*, got. *aljis*, gr. ἄλλος, tous mots signifiant « autre » par rapport à plusieurs. Le nominatif-accusatif neutre *aliud* est ancien, cf. gr. ἄλλο, got. *aljata*. On a une forme avec *l*, élargie par un suffixe, également en tokharien : tokh. A *ālak* m., *ālyak* f., tokh. B *alyek* « alius quis », cf. Pedersen, *Groupement des dial. i.-e.*, p. 26. Pour arm. *ayl* (gén. *ayloy*), l'explication par **alyos* n'est pas certaine. — En grec et en germanique, l'adjectif signifiant « autre » par rapport à un seul, et pourvu du suffixe **-tero-*, a pour radical *n-*, et non *l-*; on a ainsi got. *anþar*, gr. ἅτερος (qui a été altéré en ἕτερος en attique et en ionien, cf. Meillet, BSL, 68, p. 95) de **n̥teros*; ces adjectifs ont des correspondants en indo-européen oriental : lit. *antras*, v. sl. *vŭtorŭ*. Mais la forme *alter* n'a de correspondant qu'en italique : cf. osq. a l t t r a m « alteram », *atrud* « alterō », qui doit être un ancien **al-tero-*; rien, en tout cas, n'oblige à partir de **ali-tero-*. Cette formation italique tient sans doute à ce que l'italo-celtique, qui a largement tiré parti du radical *l-* pour indiquer l'objet éloigné (v. *ille*), n'a gardé aucune forme claire du radical *n-* de sl. *onŭ*, etc.; le celtique n'a non plus aucun représentant du groupe de got. *anþar*, etc. Inversement, l'indo-iranien, où *l* servait à désigner l'objet éloigné, n'a, en face de lat. *alius*, que le type à radical *n* : skr. *anyáḥ*, etc. Le suffixe **-tero-* a cessé de bonne heure d'être clair en latin : *uter* n'y est plus analysable, non plus que *cēterī*; et les formes analysables telles que *ul-te-rior, ci-te-rior*, etc., ont reçu le suffixe du « comparatif » latin; c'est ce qui fait que, en latin vulgaire, *alter* a pu aisément perdre sa valeur propre et céder à la pression qui résultait des formes telles que *alterius, alterī* substituées à *alīus* (gén.), *aliī* (datif) ambigus. — Quant à *ali-* de v. lat. *alid* et de *ali-quis, ali-cubī*, etc., on n'en a pas, hors du latin, de correspondant certain, sauf gall. *eil* « autre »; cependant, il y a là quelque chose d'ancien; cf., au premier terme de composés, *medi-* en face de *medius*, le *-i-* n'ayant pas nécessairement une communauté avec *-yo-*; cf. skr. *r̥jrá-*, mais *r̥ji-* au premier terme de composés.

aliuta : v. *alius*.

allec, allex : v. *hallēc*.

allēluia : transcription du gr. biblique ἀλληλουία, dont a été tiré à basse époque *allēluiaticus, -cum*.

allers : v. *ars*.

almus : v. *alō*.

alnus, -ī f. : aune, et, par métonymie, objet fait en aune, spécialement « barque » (poét., cf. *abies*). — Ancien; l'adjectif *alneus* est dans Accius. Panroman (souvent sous des formes dérivées ou altérées). M. L. 376; B. W. s. u.

Dérivés : *alneus, -a, -um*; **alneus, -ī*, M. L. 375; *alnētum* : aunaie, *alnētānus* (CGL VI, 205, 51, conservé en italien et dans les dialectes italiens, M. L. 374; *alnīnus* (tardif), M. L. 375 a.

Cf., avec même sens, v. angl. *alor*; v. h. a. *elira* (d'où *erila* > *Erle*); lit. *el̃ksnis, al̃ksnis* et *alìksnis*; v. serbe *jelixa*; pol. *olcha*. Le détail du mot diffère d'un groupe linguistique à l'autre, comme dans la plupart des noms d'arbres; v. *acer*.†

alō, -is, -uī, altum (alitum), -ere : nourrir (*dē nūtrīce*, sens ancien, mais rare; *dē cibō, dē terrā*). Souvent joint à *ēducāre, augēre*; s'emploie au propre comme au figuré, à l'actif comme au médiopassif. — Ancien et usuel; mais a subi la concurrence de *nūtriō*, qui l'a remplacé dans les langues romanes. — Le pcp. *altus* s'est spécialisé dans le sens de « haut » (qui a grandi) et n'a plus de rapport sémantique avec le verbe; aussi a-t-il été remplacé par *alitus*, cf. Diom., GLK I 375, 14, *alor, aleris, altus sum. Sallustius* (Iu. 63, 3) « *Arpini altus* ». *Melius est autem dicere uitandae ambiguitatis gratia* « *alitus* ». *Nam et alimenta dicuntur*. Les auteurs anciens n'emploient que *altus*, cf. Thes. I 1706, 37 sqq.

Dérivés : *almus* : nourricier, d'où « bienfaisant » (cf. gr. τρόφιμος). Épithète de déesses (Vénus, Cérès, Maia), de *parēns, genetrīx, nūtrīx*; joint aussi à *ager, uītis, ūbera*, cf. Thes. I 1704, 27 sqq.; *alumnus*; *alumna* (ancien pcp. médiopassif substantivé)†: nourrisson (=†τροφιμός, cf. Serv., Ae. 11, 33); et à basse époque « nourricier, -ère », cf. Non. 242, 32; et aussi « esclave né dans la maison » (= θρεπτός, et remplace *uerna*); de là *alumnula* f.; *alumnor, -āris* (tardif); *alimentum* (surtout au plur.) : aliment, nourriture, d'où *alimentārius*; *alimentō, -ās* (Chir.); *alimō, -ōnis* (Gloss., Plac., Anth.); *alimōnia* (*-mōnium*) « nourriture » (Varr. et IIe s. de l'Empire); *alitūdō, -inis* (*ale-*) f.; *corporis pinguēdō*, P. F. 25, 10 (de Caton?); Gloss.; *alitūra* (Gell.); *aleber* (*-bris*), *-bris, -bre* (Gloss. et P. F. 23, 17 *-bria, bene alentia*; cf. *salūber*); *alibilis*; *altor, altrīx* : rares et surtout poétiques, *uerba... accommodata... historico aut poetae*, Fortun., Rhet. 3, 4, p. 123 (ni *al(i)tiō*, ni *al(i)tus* n'existent); *altilis* : qu'on nourrit, qu'on engraisse (se dit surtout de la volaille); de là *altilia, -ium*; *altilitās* (Gloss. Plac.), *altiliārius*.

De *alō* il y a un inchoatif *alēscō* « se nourrir », d'où « grandir, croître », attesté par Varr., Cens. 14, 2, *adulescentes ab alescendo sic nominatos*, et dans le composé *coalēscō, -is, -luī, -litum* « grandir ensemble, se coaliser ». C'est également de *alēscō* que dérive *alētūdō*.

En composition, le verbe a le vocalisme *o, u* : *abolēscō, adolēscō, adulēscō*, etc.; de même, un substantif *-olēs* figure dans *ind-olēs, sub-olēs, prōlēs*. Les anciens, pour expliquer ces formes, supposent l'existence d'un inchoatif *olēscō*; ainsi Festus, 402, 19, *suboles ab olescendo, i. e. crescendo, ut adolescentes quoque, et adultae et indoles dicitur...*; et P. F. 5, 12, *exoletus qui excessit olescendi, i. e. crescendi, modum*; *et inoleuit, i. e. creuit*; cf. aussi *olescō*, Thes. Gloss. emend. s. u. Mais *adolēscō, adulēscō* peuvent représenter phonétiquement **adalēscō*, comme *indolēs, subolēs, prōlēs* peuvent être composés de **ind-alēs*, **sub-alēs*, **pro-alēs*; **alēs* étant à *alō*, comme *caedēs* à *caedō*. Il est donc inutile, et sans doute erroné, d'admettre des simples **olēs*, **oleō* (cf. *aboleō*), **olēscō* qui ne se rencontrent pas dans les textes.

abolēscō, -is, -ēuī, -ere : vieillir, se perdre, être aboli; cf. *aboleō*.

adolēscō, -is, adolēuī, adultum, adolēscere : grandir. Le vocalisme *u* est plutôt réservé à *adulēscēns* substantivé « jeune homme » et à ses dérivés *adulēscentulus* et *adulēscentia*, qui désigne une période intermédiaire entre *pueritia*, et *iuuentūs*, qui chez les hommes va de quinze à trente ans environ. Le fait que *adulēscentula* sert de féminin à *adulēscēns* s'explique d'abord par ceci qu'un participe tel que *adulēscēns* ne comporte par lui-même aucune forme féminine, mais on a aussi remarqué que gr. παιδίσκη sert de féminin à παῖς, lit. *tarnáitė* à *tar̃nas*, et même lat. *ancilla, puella* à **anculus, puer*. Le participe *adultus* signifie « qui a grandi, adulte ». M. L. 189 a.

exolēscō, -is, -ēuī (T.-L., *-uī* Charis.), *-ētus, -ēscere* : 1° cesser de grandir; 2° tomber dans l'oubli, devenir hors d'usage; mourir (Colum., Apul.). L'époque républicaine ne connaît que *exolētus* (avec vocalisme différent de celui de *abolitus* et de *adultus*, d'après *crētus*, cf. *obsolētus*?); cf. P. F. 70, 17, *exoletus qui adolescere, i. e. crescere desiit* (cf. 5, 12, cité plus haut); *exolēta uirgō*, dit Plt. d'après Prisc., GLK II 490, 1. C'est seulement à l'époque impériale qu'on voit apparaître des formes personnelles du verbe (Tite-Live, Tac., Plin., Suét.). — Il semble qu'il y ait eu contamination avec *obsolēscō* et que *exolētus* ait été rattaché dans le sens de « passé de mode » à *soleō*. C'est par ce sens de « passé de mode, vieilli » qu'on serait arrivé à celui de *exolētus* « mignon » (e. g. Cic. Mil. 21, 55), cf. *scortum exolētum*, Plt., Poen. 17. Ç'aurait d'abord été une épithète injurieuse, appliquée à un mignon, ou une prostituée « hors d'âge », qui en-

suite aurait servi à désigner l'espèce entière. Mais d'autres influences sont possibles, notamment celle de *aboleō* ; et il est difficile de retracer l'origine et l'histoire d'un terme d'injure comme *exolētus*.

inolēscō, *-is*, *-lēuī*, *inolitus*, *-ēscere* : 1° se développer dans, s'enraciner ; 2° implanter, enraciner (transitif). Ne semble pas attesté avant Vg. et Colum.

On trouve aussi, mais rarement, *perolēscō* « achever de grandir » (Lucil.) et *subolēscō* « naître à la suite, former une lignée ».

Indolēs a signifié d'abord « accroissement ». Il est glosé *incrēmentum* dans P. F. 94, 12. Il a pris le sens de *ingenium* « nature intime ». Il se dit des hommes et des plantes (*i. frūgum*, *pecudum*, Tite-Live 38, 17, 10 ; *i. arbōrum*, Gell. 12, 1, 16). Mot classique, mais rare. Les gloses montrent que l'étymologie populaire le rapprochait de *dolor*, *indolēns* ; elles l'expliquent, en effet, par *aetas iuuenalis quae dolorem nescit*. D'autre part, **indolēscō* (correspondant à *adolēscō*) se serait confondu avec *indolēscō* « souffrir ». Aussi le verbe n'est-il pas attesté.

Subolēs (écrit aussi *sobolēs* avec assimilation régressive) désigne « le rejeton » (= *surculus*), puis « la descendance ». *Prōlēs* est synonyme de *prōgeniēs* « descendance, progéniture ». *Subolēs* et *prōlēs* sont tous deux rares, archaïques et poétiques, cf. Cic., De Or. 3, 38, 153. Mais *prōlēs* a un dérivé ancien *prōlētārius* (pour lequel il n'est pas nécessaire d'imaginer, avec Bréal et Bailly, un intermédiaire **prōlētum* hypothétique ; *prōlētārius*, comme *sōlitārius*, est analogique des autres adjectifs en *-tārius* dont le *t* appartenait au radical, et la formation est la même que dans fr. *cloutier*, ou lat. *diūturnus* d'après *nocturnus*), qui est resté vivant grâce à son emploi dans la langue politique, où il a servi à désigner les citoyens de la dernière classe, qui ne fournissent à la cité d'autre ressource que leur progéniture, cf. P. F. 253, 6 ; Gell. 16, 10 ; Cic., Rep. 2, 22, 40. — Les gloses ont aussi *imprōlēs* ou *imprōlis*, *-lus* « qui nondum uir est », cf. P. F. 96, 7, synonyme de *impūber*.

alō a des correspondants exacts en celtique, où le vieil irlandais a, par exemple, *no-t-ail* « qui te nourrit », et en germanique, où l'on a le verbe v. isl. *ala*, v. angl. *alan* « nourrir », got. *alands* « ἐντρεφόμενος » ; l'adjectif v. angl. *eald*, v. h. a. *alt* « ancien », qui a le même vocalisme, montre que l'*a* de lat. *alō* et de v. angl. *alan* est un ancien *a* ; le gotique a, de plus, un participe *alþs* « σιτευτός ». Le sens de got. *alþeis*, v. sax. *ald* « vieux » ne concorde pas exactement avec celui de lat. *altus* ; mais on voit par là que l'adjectif en **-to-* tendait, au moins dialectalement, vers une spécialisation de sens ; cf., du reste, lat. *ad-ultus* et le verbe *ad-olēscō*. Il n'y avait ni ancien parfait ni ancien aoriste ; car l'irlandais a le prétérit *ro alt* « il a mangé », tandis que le latin a *aluī*. Le rapprochement de l'épithète hom. ἄν-αλτος « insatiable » est incertain. Mais on ne saurait séparer les formes bâties sans doute sur des thèmes verbaux à **-dhe/o-* et à **-de/o-* suffixé : hom. ἤλ-δ-ανε (et att. ἀλ-δαίνω), hom. ἀλ-δ-ή-σκοντος « croissant » ; hom. ἄλ-θε-το « il a guéri » et ἀπ-αλ-θ-ή-σεσθον « vous guérirez », ion. ἀλ-θ-αίνω et ἀλ-θ-ήσκω L'*-ē-* qui figure dans lat. *ad-ol-ē-scō* est du même type que celui qu'on a dans hom. ἀλ-δ-ή-σκοντος ; la constance de *-ē-* dans les formes latines exclut l'hypothèse d'un ancien causatif du type de *moneō*, *monuī*, *monitus*. — Les formes latines *alimentum*, etc., indiqueraient une racine dissyllabique ; mais *altus* ne concorde pas.

alogiō, -ās, -āre : *a rationis tramite deuiare* (Aug., Ep. 36). Emprunt tardif au gr. ἀλογέω.

aloxinum, -ī (*aloxanus*, *alosanus*) n. : absinthe. Mot très rare et de basse époque, sans doute étranger. M. L. 377 ; B. W. sous *absinthe* ; germ. v. h. a. *alahsan*.

alpha indécl. : transcription du gr. τὸ ἄλφα, usité dans la latinité impériale (Mart. 2, 57, 4) au sens de « primus ».

alphabētum, -ī n. : transcription du gr. ἀλφάβητος, employé dans la langue de l'Église à côté de *abecedārius*.

alpus : *album... Sabini tamen alpum dixerunt. Vnde credi potest nomen Alpium a candore niuium uocitatum*, P. F. 4, 8. La forme *alpus* dénonce peut-être une prononciation étrusque. Le rapport entre *alpus* et *Alpēs* est sans doute imaginaire.

alsius, alsitō : v. *algeō*.

altāria, -ibus (sg. *altāre* rare et tardif ; sur *altāria* ont été refaits *altārium* [langue de l'Église] et même *altar* et *altāris*) n. pl. substantivé d'un adj. **altāris*, *-e* ou **altārius*, de *alō*? : autel sur lequel on brûle les offrandes. *Altaria sunt in quibus igne adoletur*, P. F. 5, 14 ; *altāria* est joint à *adolēre*, Lucr. 4, 1237 ; Vg., Ae. 7, 71, *castis adolet dum altaria taedis*, etc., cf. Thes. I 793, 80 sqq. Le rapprochement avec *altus* est dû sans doute à l'étymologie populaire et au fait que les autels élevés aux dieux d'en haut étaient surélevés : « — *ab altitudine sunt dicta quod antiqui diis superis in aedificiis a terra exaltatis sacra faciebant* ; *diis terrestribus in terra, diis infernalibus in effossa terra* », P. F. 27, 1 ; cf. Serv., ad Ae. 2, 215, *superorum et arae sunt et altaria, inferorum tantum arae*. De là vient que *altāre* désigne parfois la partie supérieure de l'autel et est glosé ἐπιβωμός. Pour la différence avec *āra*, v. ce mot. — Ancien, usuel, adopté par la langue de l'Église et panroman, cf. M. L. 381, B. W. s. u., et celt. : irl. *altóir*, gall. *allawr*. Le suffixe est *-āli-*, avec la dissimilation normale de *l*.

On rapproche la racine de *adoleō*.

altellus : — *Romulus dicebatur, quasi altus in tellure, uel quod tellurem suam aleret ; siue quod aleretur telis ; uel quod a Tatio Sabinorum rege postulatus sit in conloquio pacis, et alternis uicibus audierit locutusque fuerit. Sicut enim fit diminutiue a macro macellus, a uafro uafellus, ita ab alterno altellus*, P. F. 6, 29. Origine et sens également obscurs.

alter, alterā : v. *alius*.

altercum, -ī (*altercus*?), et **alterculum** n. : jusquiame (Plin.) ; glosé aussi ἀνεμώνη, CGL II 15, 20. — *Altercum, quod Graeci ὑοσκύαμον uocant, qui biberunt... mente abalienantur, cum quadam uerborum altercatione : inde hoc nomen herba trahit altercum*, Scrib. Larg. 181. Étymol. pop.?

altus, -a, -um : proprement participe passé de *alō* ; *altus ab alendo dictus*, P. F. 7, 5. Mais de tout temps l'adjectif signifie seulement « haut » et « profond », en face de *excelsus*, qui désigne seulement la hauteur. Panroman dans ce sens, M. L. 387, B. W. sous *haut* (d'après all. *hoch*), et celt. : irl. *alt*, gall. *allt*. De là *altitūdō*, *-inis* f., remplacé en roman par **altitia*, M. L. 386.

Le n. *altum* désigne la haute mer ; de ce sens dérive *altānus*, *-ī* m. : autan, vent qui vient de la haute mer, M. L. 380. B. W. s. u.

En bas-latin apparaissent *altō*, *-ās*, remplacé, du reste, en roman par *altiō*, *-āre* (cf. M. L. 385, et Thes. s. u.) ; *altēscō*, *altificō* (Ital.).

Altō est peut-être tiré de *exaltō* « exhausser, relever », qui semble un peu plus ancien (Col., Sén.), d'où *exaltātiō* (langue de l'Église), *exaltātiuē* (Cassiod.). *Altiāre* est sans doute bâti sur le comparatif, cf. *leuiāre*, *ampliāre* ; d'où **exaltiāre*, M. L. 2935.

altiusculus : un peu plus haut (Suét.) ; *peraltus* (T.-L.).

Composés en *alti-* dont la plupart traduisent des composés grecs en ὑψι- (comme *altithronus* = ὑψίθρονος) ; quelques-uns sont proprement latins, par exemple le terme de rituel *altilāneus* : de haute laine.

Pour l'étymologie, v. *alō*.

alucinor, -āris, -ārī (et *hal(l)ucinor*, graphie tardive ; l'*h* initial semble adventice comme dans *honera*, *honustus*, cf. Gell. 2, 3, 3 ; la quantité de l'*a* et de l'*u* n'est pas connue) : dormir debout, rêver, divaguer. Verbe rare ; non attesté avant Cic., ne reparaît plus avant Colum. — Dérivé de gr. ἀλύειν par Cloatius Verus, cité par Gell. 16, 12, 3. Formé sans doute comme *uāticinor*, *ratiōcinor*, etc.

Dérivés : *alucinātiō* et *alucinātor* (dans Festus).

alucita, -ae (f.?) : moucheron, cousin (un seul exemple attribué à Pétrone par Fulgence).

alueus, -ī m. (et *alueum* n. tardif, cf. Thes. I 1789, 18 sqq.) : vase de bois, cuve, auge ; cf. CGL V 439, 3, *lignum excauatum in quo lauantur infantes* ; Plin. 16, 53, *alueis ualidi roboris* ; 24, 67. Puis « cale d'un vaisseau, lit d'un fleuve, table à jeu (cf. *alueolus*) ». A basse époque, confondu parfois avec *aluus*. Ancien (Cat.), usuel. M. L. 392 (*alueus*, *albeus*, *-uea*, *-bea*), B. W. sous *auge*.

Dérivés : *alueolus* (*alueolum*, P. F. 7, 17), M. L. 391 ; *alueāria*, *-ium* n. pl., d'où *alueārium*, *-ī* n. : ruche, M. L. 390 a ; *alueātus* : creusé en forme de canal ; *alueolātus*. Cf. aussi M. L. 393, **alvīna*.

Pour l'étymologie probable, v. *aluus*. — Pour l'emploi au sens de « ventre », on verra sous *uenter* que les noms de cette partie du corps sont sujets à beaucoup de renouvellements.

alum, -ī n. (*alus* [*ha-*] m.) : plante mal identifiée (*cotonea* chez les Vénètes, σύμφυτον πετραῖον chez les Grecs), peut-être la grande consoude (cf. Philologus 91, p. 449 sqq.). Sur les différents noms de cette plante, v. Scribonius Largus, 83 : *symphiti radix* (= *conferua*, *soldago*, *herba consolida*) *quam quidam inulam rusticam uocant, quidam autem alum Gallicum*. André, s. u.

V. it. *alo*, vén. *luganico*.

V. *ālium* et *halus*.

alūmen, -inis n. : alun. Non attesté avant Claudius Quadrig. Panroman, sauf roumain, M. L. 389, et germ. : ags. *alifne* ; celt. : irl. *ailim*, gall. *elyf*. Cf. *bitūmen*, et comme celui-ci sans doute mot étranger.

Dérivés : *alūminārius*, *-ī* ; *alūminātus* (*ex-*), *-minōsus*. Peut-être faut-il y rattacher *alūta*, *-ae* f. : cuir assoupli avec l'alun, peau souple (déjà dans Caton?), M. L. 390, d'où *alūtācius*, *-a*, *-um*.

Le seul terme qui se laisse rapprocher est un mot grec occidental : ἀλύδ(ο)ιμον· πικρὸν παρὰ Σώφρονι Hes. Terme technique d'origine obscure.

alumnus : v. *alō*.

alūta : v. *alūmen*.

alutiae, -ārum?, mot obscur (ibérique?) qui figure dans un seul passage de Pline, 34, 157, *in aurariis metallis, quae alutias* (*alutia* codd. deter., *aluta* Hardouin), *uocant*. Cf. *talutium*.

aluus, -ī f. (m. anté- et postclass.) : 1° ventre ou plutôt cavité intestinale (de l'homme et des animaux), cf. Cic., N. D. 2, 136 ; Isid., Diff. 1, 38, *aluus interius receptaculum cibi est quo sordes defluunt*, et CGL II 351, 41, *aluus* : κοιλία ἡ ἔσω A ce sens se rattache *aluīnus* : qui a le flux de ventre (Plin.) Se dit aussi pour *uterus*, cf. P. F. 17, 18, *aluus, uenter feminae* ; 2° ruche. Mais, dans ce sens, *aluārium* (singulier rare et refait sans doute secondairement sur le pluriel), *aluāria*, *-ium* est plus fréquent. — Ancien, usuel, technique. Non roman. Cf. *alueus*.

Sans doute apparenté à gr. αὐλός, αὐλών, lit. *aulỹs*, *avilỹs* « aluus apium ». Pour la métathèse, dans un mot de caractère technique et populaire, cf. *neruus* et νεῦρον, et les articles *paruus*, *taurus*.

ama (*ha-*), **-ae** f. : vase, récipient ; en particulier, seau à incendie. Emprunt ancien (Caton) au gr. ἄμη. L'*h*, sporadique, est dû sans doute à l'influence mécanique de *hamus*. Diminutif : (*h*)*amula* (Colum.).

Le simple subsiste dialectalement en français sous la forme *aime* ; *hamula* dans les dial. ital. et en provençal, M. L. 4014 et 4024 ; les deux en germ. : m. h. a. *âme* « Ohm », v. angl. *amol*.

amāracus, -ī m. : marjolaine ; adj. *amāracinus*. Emprunt (depuis Lucr., Catul.) au gr. ἀμάρακος. M. L. 398.

amārus, -a, -um : amer, sens physique et moral. Traduit πικρός et δριμύς. Souvent joint à *tristis*, opposé à *suāuis*, *dulcis*. En jeu de mots fréquent avec *amor*, *amāre*, cf. Plt., Ci. 48, *an amare occipere amarumst?* — Ancien, usuel. M. L. 406.

Dérivés : *amārulentus*, renforcement de *amārus* (Gell., Macr.), d'après *lutulentus*, etc. ; *amāror*, *-ōris* m. (rare, arch.) ; *amāritūdō* (fréquent), M .L. 405 ; *amāritia* (Gloss.), M. L. 403 ; *amāritiēs* (ἅ. λ. Catul.), *amaritās* (Vitr. et Gloss.). M. L. 402 c ; B. W. sous *amertume*.

Apparaissent en bas latin : *amāriter*, *amārō*, *-ās* ; *amārēfaciō* ; *amārēscō*, *-is*, M. L. 400 ; *amāricō*, *-ās* (Itala, trad. παραπικραίνω), id. 401, d'où *amāricōsus*, id. 402, **amāricus*, id. 402 a ; *amāritōsus* ; *amarizō* (hybride latin-grec de Plin.-Val. d'après πικρίζω) ; *amārificō* ; *amāricidō* (Diosc.) ; *amārifolium* (Gloss.), M. L. 402 b ; *examāricō* (cf. *exacerbō*) ; *amārola* f., v. André, s. u.

On rapproche skr. *amláḥ* « aigre », suéd. et v. néerl. *amper* « aigre » (all. *Ampfer* « oseille »). Comme le remarque déjà Aulu-Gelle, 10, 5, 3, la formation rappelle celle de *auārus* à côté de *aueō* ; elle n'est pas représentée autrement.

amāta, -ae f. : « uirgō uestālis ». Cf. Gell. 1, 12, 19, *amata inter capiendum a pontifice maximo appellatur, quoniam quae prima capta est hoc fuisse nomen traditum est.* Cf. le nom de la femme de Latinus et mère de Lavinie *Amāta*, le gentilice *Amātius* auquel on peut comparer l'étrusque *amθni*.

Certains voient dans *amāta* le participe passé passif de *amō* et dans la formule prononcée par le pontife « *ita te, amata, capio* » une sorte de prise de possession de l'épouse par l'époux ; interprétation qui s'accorde mal avec le sens de *capiō* et, du reste, avec l'âge où l'on choisit les vestales (entre six et dix ans, cf. Gell. ad l.). Du reste, *capiō* se dit également du choix des prêtres masculins, flamines de Jupiter, pontifes, augures. L'explication d'Aulu-Gelle est la meilleure : *capi autem uirgo propterea dici uidetur, quia pontificis maximi manu prensa ab eo parente, in cuius potestate est, ueluti bello capta abducitur.*

ambactus, -ī m. : — *apud Ennium* (A. 605) *lingua gallica seruus appellatur, ... seruus ambactus, i. e. circumactus dicitur*, P. F. 4, 20 ; dans César, B. G. 6, 15, 2, il est également appliqué aux Gaulois. Mot étranger — non pas mot d'emprunt.

Sont à rapprocher *ambascia*, qu'on lit dans la lex Burg. et la lex Sal., cf. M. L. 408 a, *ambactia* et *abantonia*, synonyme de *ancilla*, qu'on lit également lex Sal. cap. VI 5. V. B. W. sous *ambassade*.

Substitut gaulois de i.-e. **ambhi-kʷolos* ; v. sous *anculus*.

ambāgēs, -um f. pl. (le singulier n'apparaît qu'à partir d'Ov., à l'ablatif *ambāgē*) : « sinuosités, détours » et, au sens moral, « circonlocutions, ambages », cf. Plt., Ps. 1255, *quid opust me multas agere ambages?* Doublet tardif *ambāgō, -inis* ; adj. *ambāgiōsus*, Gell. 14, 1, 33.

De *amb* + *āg-*, forme à voyelle longue de la racine de *agō*, sans doute élargissement d'un ancien nom racine ; cf. *contāgēs, contāgium* en face de *tangō* avec *ă*. Même forme dans *indāgō*. V. *ambigō* sous *agō*. — Ancien, usuel, mais ignoré de la prose classique. Le sens propre n'est pas attesté avant Virgile. Sans doute ancien terme technique. Non roman.

ambar, -aris n. : ambre gris. Un exemple tardif dans Carm. Epigr. 796. Venu sans doute de l'arabe. Cf. *nectar*.

ambascia : v. *ambactus*.

ambi-, amb-, am-, an- : particule attestée seulement comme premier élément de composé. Une trace de son emploi comme préposition est encore dans Charisius, GLK I 231, 11, qui cite *am fines, am segetes* (cf. P. F. 19, 16, *amsegetes dicuntur quorum ager uiam tangit*). Pour le sens, cf. P. F. 4, 22, *am praepositio loquelaris significat circum, unde supra seruus ambactus, i. e. circumactus dicitur.* Le sens est plutôt « de chaque côté de » que « autour » (*circum* et gr. περί) proprement dit.

Ambi- ne figure plus que dans des mots archaïques conservés par les grammairiens et les glossateurs : *ambiaxium* (l. *ambaxium*?) dans P. F. 24, 11 ; *ambiaxioque circumeuntes cateruatim*, de *ambi-* + *axium*, apparenté à *agere* ou à *axis*? ; *ambiegnus* (*ambignus* Fulg.), cf. *agnus* ; et sans doute ap. Varr., L. L. 7, 43, *ancilia ab ambecisu* (qu'il faut vraisemblablement lire *ambicisu*) ; *ambilustrum* (Servius) ; cf. *Ambiuius*.

Ambidēns semble une création de Festus faite pour expliquer *bidēns* sur le modèle de ἀμφόδους ; *ambidexter* est une transcription tardive de ἀμφοτεροδέξιος ; *ambifārius, -riam* (d'après *bifāriam*) ne sont attestés qu'à partir d'Apulée ; *ambigenus* est dans Eugène de Tolède, *ambimanus* dans les gloses. Ces formes se rattachent à *ambō*, et non à *ambi-*.

Amb- est la forme normale devant voyelle : *ambāctus, ambāgēs, ambaruālēs, ambegnī, ambedō, ambiguus, ambiō, ambulō, amburbiālēs, ambustus* ; *am-, an-* s'emploie devant consonne : *ancīle* (?), *ancīsus, anculus, ancilla, amfāriam, anquīrō, amiciō, amplector, ampterminī, amputō.* Pour *anceps*, v. *ambō*.

Le préverbe latin *amb-*, de *amb-ūrō, amb-ustus*, etc., est évidemment apparenté à gr. ἀμφι. A côté de **ambhi*, ainsi attesté, le celtique et le germanique ont **m̥bhi* : v. irl. *imb-, imm-*, v. h. a. *umbi* « autour ». Le skr. *abhi* est ambigu pour la forme et pour le sens (cf. lat. *ob*) ; le gotique a *bi* « près de » ; le sens de « autour » n'est net et constant que dans les formes comprenant une nasale visible comme gr. ἀμφί et v. h. a. *umbi*. — Le *b* de ombr. *amb-oltu* « ambulātō » est issu de *f*, comme on le voit par osq. *amfret* « ambiunt », en face de ombr. *amprehtu* « ambītō », *ambretuto* (plur.) ; v. *anfractus* ; toutefois, Vetter, *Hdb.*, p. 11 et 183, explique *amfret* par **am-feret* et *amprehtu* par **am-prae-itō*. Une forme *am-* est dans osq. *amnúd* « circuitū ».

ambicus : poisson inconnu (Polem. Silu.). Peut-être gaulois.

ambigō ; **ambiguus, -a, -um** : v. *-agō*.

ambiō, -īs, -īuī, -ītum, -īre : aller autour, faire le tour de ; spécialisé dans la langue politique en parlant de candidats qui briguent une magistrature et font leur cour aux électeurs, cf. Varr., L. L. 5, 28, *qui populum candidatus circum it, ambit.* Cette restriction du sens a contribué à détacher le verbe de *eō*, dont il est un composé, pour le faire passer à la 4ᵉ conjugaison. Cf. Prisc., GLK II 547, 2, *ambio ab « eo » compositum solum mutauit paenultimam e in i ; itaque in -io quidem desinentium regulam seruauit in participio et supino, quippe producta paenultima : ambītus ; in nomine autem differentiae causa in -eo terminantium regulam seruans corripuit paenultimam : ambĭtus.* Ov., Tac., Plin. emploient *ambībat*, Pline a encore *ambībunt* ; mais dès Velléius se répand l'imparfait *ambiēbam*, et Sénèque, dans Œd. 505, a un futur *ambiet*. Mais *ambītus, ambitiō* ont gardé l'*ī* de *ītus, ītum*.

Ambitus et *ambitiō* se sont différenciés dans l'usage : *ambitus* est surtout employé au sens propre « chemin qui fait le tour de ; pourtour » (cf. Varr., L. L. 5, 22) ; sens resté dans la langue des arpenteurs et géomètres, e. g. CIL V 506, 8 suppl., *locus cum ambitu datus*, cf. Pomp. Dig. 47, 12, 5 ; P. F. 5, 6 ; 15, 20 ; et M. L. 410. Le sens de « brigue » est rare, quoique attesté (ad Herenn. 2, 27, 43). — *Ambitiō*, dans toute la langue classique, n'a d'autre sens que « brigue, ambition ». Le sens propre n'apparaît qu'à basse époque, chez les archaïsants, et semble recréé par affectation étymologique. De même pour *ambitiōsus*, qui signifie presque uniquement « intrigant, ambitieux ».

On trouve en bas latin *ambĭtor, -ōris* m. ; *ambitūdō, -inis* f. « évolution » ; et en roman **ambitāre*, M. L. 409 ; esp. et port. *andar*, etc. ; **ambitānus*, fr. *andain*, B. W. s. u. ; un composé *exambiō* dans la langue de l'Église. V. les formes osco-ombriennes sous *ambi*.

ambō, -ae, -ō : collectif duel, employé à l'origine pour désigner deux individus ou deux objets envisagés comme un ensemble dont les deux éléments sont conjoints, au contraire de *uterque*, ce qu'indique, inexactement, d'ailleurs, le passage de Charisius, GLK I 65, 26, *ambo... non est dicendum nisi de his qui uno tempore quid faciunt, ut puta Eteocles et Polynices ambo perierunt, quasi « una ». Romulus autem et Africanus non ambo triumphauerunt, sed uterque, quia diuerso tempore.* Le sens est donc « tous les deux, les deux ensemble », e. g. Lex XII Tab. ap. Gell. 17, 2, 10, *cum perorant ambo praesentes.* Mais a été souvent confondu avec *uterque*, c. g. Vg., B. 7, 4, *ambo florentes aetatibus, Arcades ambo* (d'après Théocr. 8, 3) ; Ov., F. 6, 287, *utraque nupserunt, ambae peperisse feruntur.*

Ancienne forme de duel, que le latin a rendue commune aux trois genres (*ambō* fém. dans Plt., Ci. 525) ; le nominatif *ambae* peut, comme *duae*, être ancien ; cf. le nominatif-accusatif féminin (et neutre) skr. *ubhé*, v. sl. *obě*. Mais l'influence analogique des autres adjectifs a déterminé la création d'un accusatif masculin *ambōs*, d'un féminin *ambās, ambābus* (cf. *duās, duābus*). La scansion *ambŏ* qui apparaît à partir de Valérius Flaccus est due à l'influence de *duŏ*. A basse époque apparaît même une forme *ambī* (comme *duī*), cf. Nips. Grom., p. 288, 12, *in ambis lapidibus*, et Virg., Gramm. Ep. 6, p. 46, 11. On trouve aussi *ambō* joint à *duo* ; ainsi *ambaeduae* dans le scoliaste d'Aratus, p. 296, 8 ; forme conservée en roman, cf. M. L. 411.

Au premier terme de composés, *ambi-* dans *ambidēns, ambifāriam, ambiformiter* (Arn.), *ambiuium* d'après les formes correspondantes en *bi-* ; avec syncope, *anceps*.

Ambō répond à gr. ἄμφω et a aussi un correspondant en tokharien (tokh. B. *ant-api* « tous deux »). Le mot se laisse couper en **ambh-bhō*. Pour le premier terme, v. lat. *amb-* dans *amb-igō, amb-ulō*, etc. Quant au second terme, got. *bai* « tous les deux », qui est passé à la flexion du pluriel parce que le germanique a perdu les formes nominales du duel, montre que i.-e. **bhō-* désignait par lui-même « tous les deux » ; les dialectes germaniques ont élargi cette forme simple de manières diverses. Le baltique et le slave mettent devant le représentant de **bhō* les formes de la préposition qui répond pour le sens à gr. ἀμφι, lat. *amb-*, d'où lit. *abù*, v. sl. *oba*. L'indo-iranien a un autre renforcement, *u-*, d'origine obscure, d'où véd. *ubhā́*, gâth. *ubā*. — Au premier terme des composés, *ambi-* = gr. ἀμφι-, comme *bi-* = δ(F)ι- (v. sous *duo*).

ambricēs pl. : — *regulae quae transuersae asseribus et tegulis interponuntur*, P. F. 15, 16 ; lattes transversales introduites entre les chevrons et les tuiles d'une toiture. Technique.

Rappelle *imbrex, imbricēs*, dont il pourrait être, comme le suggère M. Niedermann, un doublet dialectal : *ambricēs* en face de *imbricēs* rappelle osq. *anafriss* = lat. *imbribus* (v., toutefois, *imber*). Pour le *b* en face de l'*f*, cf. *rōbus* en face de *rūfus*.

ambrōnēs, -um : — *fuerunt gens quaedam Gallica, qui subita inundatione maris cum amisissent sedes suas, rapinis et praedationibus se suosque alere coeperunt... Ex quo tractum est ut turpis uitae homines ambrones dicerentur*, P. F. 15, 29 ; cf. Thes. Gloss. emend. s. u. Sans exemple dans les textes.

ambūbāia, -ae f. : joueuse de flûte syrienne, par suite « femme de rien, prostituée » ; cf. Porphyrion ad Hor. Sat. 1, 2, 1.

Le mot est originaire de Syrie, comme les femmes qu'il désigne : syr. *abbūb* « flûte », *abbūbaj* « joueur de flûte ». Non attesté avant l'époque impériale. Pour l'*m* de *amb-*, cf. *sambūcus* et *sābūcus sambatus* et *sabbatus*.

ambūbāia (-(e)ia), -ae f. : chicorée sauvage (Cels., Plin.). Autre nom de l'*intubus* (*intuba*). Ainsi appelée sans doute par mauvais jeu de mots : *intubus intibus* rapproché de *tībia, tuba* et par là de *ambūbāia*. V. André, s. u.

ambulō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : composé ayant pour premier terme le préverbe *amb-*, et glosé, correctement au point de vue étymologique, περιπατῶ ou *circumeō*. Le sens premier était « aller autour, faire un tour », d'où « se promener », encore fréquemment attesté depuis Plaute, cf. Thes. I 1872, 59 sqq. Dans la langue familière, à laquelle le verbe appartient spécialement (malgré l'emploi assez fréquent qu'en fait Cic., cf. Thes. I, 1870, 76 ; la poésie épique l'évite absolument peut-être en raison du crétique qu'il forme le plus souvent), s'emploie comme synonyme de *eō, gradior, uādō* avec le sens de « marcher (au pas) », « cheminer », « aller », et s'oppose à *stō, sedeō, currō*, cf. Gell. 16, 18, 14. Usité dans la langue juridique (cf. la formule *in ius ambula*), militaire et médicale (Thes. I 1874, 21 sqq.). Se dit quelquefois d'objets inanimés, cf. Cat., Agr. 1, 3, *mare aut amnis, qua naues ambulant.* Fréquent à basse époque, notamment dans la langue de l'Église (Itala, Vulg.), au sens physique et moral : *a. in* « marcher dans la voie de », *a. in deo.* — Bien représenté dans les langues romanes, où il a, avec *uādō*, suppléé *īre*. M. L. 412 ; B. W. sous *aller*.

Dérivés et composés : *ambulus*, conservé comme second terme de composé dans *fūn-ambulus* ; *ambulātiō* : promenade (abstrait et concret) ; *ambulātiuncula* (Cic.) ; *ambulātor, -trīx, -tōrius* (M. L. 413), *-tūra* f. « amble » (Vég., Chir.), *-tus* (Arn.), *-tīuus* (n. pl. *tīua*) ; *ambulācrum, ambulābilis* (Boèce, trad. sans doute βαδιστικός), *-tilis* (Vitr., Sᵗ Aug.) ; *ab-, ad-, de-, ex-, in-, ob-, per-, red-ambulō* rarement attestés, et leurs dérivés (*deambulācrum*, etc., tardifs).

amb-ulāre est un verbe duratif en *-ā-* précédé de préverbe, comme *ē-ducāre, oc-cupāre*. L'ombrien a une forme verbale sans le suffixe *-ā-* dans *amb-oltu* « ambulātō » (T. E. VI b. 52, sens contesté par Vetter, *Hdb.*, p. 261) et le latin a *alacer* (v. ce mot). La forme radicale **el-* apparaît en second terme de composé : *ex-ul*. Hors de l'italique une racine **el-* « aller » est attestée en celtique (m. gall. *el* « qu'il aille », etc. ; cf. Pedersen, *Vergl. Gr. II* 353). On a, en outre, rapproché gr. ἀλάομαι, lette *aluôt*

« errer », dont les sens sont trop différents, et, mieux, le groupe de gr. ἐλαύνω, ἐλάσαι, avec les formes élargies hom. ἤλυθον, ion.-att. ἦλθον (thèmes *el-u-, *el-u-dhe-, *el-dhe-), peut-être arm. eli « je suis monté, je suis sorti ».

amburbium, -bāle : v. *urbs*.

amellus, -ī (*amella, -ae*) f. : amelle, μελίφυλλον. Attesté depuis Virgile. Étymologie populaire dans Serv., G. 4, 278, *Mella fluuius Galliae est, iuxta quem haec herba plurima nascitur, unde et amella dicitur*. Gaulois?

amentum : *alumen scissum* (Theod. Prisc.). Sans explication.

ames, -itis m. : perche ; perche à oiseleur ; manche d'outil, levier. Le pluriel *amitēs* désigne les brancards ou les bâtons d'une chaise à porteur, les traverses horizontales d'une barrière à claire-voie, etc. Cf. Rich, s. u. — Attesté depuis Horace. Technique. M. L. 419. A chance d'être emprunté, comme beaucoup de termes techniques en *-es, -itis* : cf. *termes*.

amfractus : v. *anfractus*.

amicinum : *utris pediculum ex quo uinum defunditur*, P. F. 14, 8, et Gloss.

amiciō, -īs, amicuī (*amixī*), **amictum, amicīre** : jeter un vêtement autour de soi (cf. la glose *amiciō* : περιβάλλω ἱμάτιον et, pour le sens, cf. aussi ἀμπεχόνη et l'emprunt tardif *amphibalum*). — Ancien, usuel.

Le rapport étymologique avec *iaciō* est encore senti dans Varron, L. L. 5, 131, *amictui dictum quod amiectum, i. e. circumiectum* (cf. P. F. 26, 4, *amiculum... a circumiectu dictum*) ; et le même Varron écrit *primum indutui, tum amictui quae sunt tangam*, distinguant le « fait de jeter autour de soi un manteau », *amictus*, du « fait d'enfiler un vêtement », *indūtus*. *Amictus* a désigné ensuite le vêtement lui-même, comme *amiculum, -ī* n. Toutefois, par suite de la spécialisation de sens, le rapport avec *iacĕre* s'est généralement effacé et *amiciō* est passé à la 4e conjugaison, comme les autres verbes en *-iō* dont le suffixe est précédé de deux brèves, cf. *parere/reperīre* (*amicīrier*, Plt., Cas. 723 ; *amicībor*, Pe. 307). On voit même apparaître tardivement un parfait *amicīī* et un participe *amicītus*. Autres dérivés : *amictōrius* ; *amicīmen* (Apul.) ; *amictor, -āris* (tardif). Cf. aussi, sans doute, *redimiculum* et *redimiō*.

De *amb-* et *iaciō*, mais avec un traitement singulier.

amīcus : v. *amō*.

amiddula, -ae f. : amande, amandier. Emprunt populaire et latinisé au gr. ἀμυγδάλη que la langue écrite se contente de transcrire : *amydala, -dalum*. Outre *amiddula*, condamné par l'App. Probi, on trouve aussi *amandola, -dula*, d'après *amandus*, plutôt que d'après *mandere*. Le mot apparaît diversement déformé dans les langues romanes ; v. M. L. 436, et B. W. sous *amande*. Passé en germ. : v. h. a. *mandala* « Mandel ».

amilum (*amylum*), **-ī** n. (sur la forme, v. Meyer-Lübke, *Litbl. f. germ. u. rom. Philol.*, 1917, 241 sqq.) : amidon ; M. L. 437, B. W. s. u. ; germ. v. h. a. *amal*, etc.

Emprunt au gr. ἄμυλον, d'abord attesté sous la forme *amilum*, puis *amylum, amulum* et aussi *amolum*, par un faux rapprochement avec *mola*, cf. Thes. s. u. De là le dénominatif (tardif) *amylō, -ās* (et *amolō*). Cf. *molucrum* et μύλακρον.

amiō : v. *hamiō*.

amita, -ae f. : sœur du père, tante paternelle. Ancien, bien que non attesté avant Cic., Clu. 30. M. L. 424 ; B. W. s. u. ; irl. *ammait*? De là : *amita magna* « grand'-tante », M. L. 424 a, *maior, maxima* ; *abamita* (cf. *abauus*) ; *amitinus* : cousin germain.

Amita est à rapprocher de *amma*, comme *auunculus* de *auus*. La tante du côté maternel se dit *matertera*, mais la distinction n'a pas été maintenue dans les langues romanes, où ne sont gardées que les formes familières et tendres : *amita, au(u)nculus*.

Ces formes de noms familiers et enfantins se présentent avec consonne intérieure simple ou géminée ; v. sous *anus*. Le type est comparable à celui de lit. *anýta* « belle-mère », en face de lat. *anus* ; mais, à la différence du lituanien, le latin a une voyelle intérieure brève. V. *amma*.

amma, -ae f. : oiseau de nuit. V. le suivant.

amma, -ae f. : maman. Mot du langage enfantin, non attesté directement (tandis que *mamma* existe dans les textes), mais dont l'existence est supposée par le témoignage des langues romanes, cf. M. L. 425, et par la glose d'Isidore, Or. 12, 7, 42, *haec auis (strix) uulgo amma* (cf. *amma, auis nocturna*, Lib. Gloss. et Thes. Gloss. emend. s. u.) *dicitur ab amando paruulos, unde et lac praebere fertur nascentibus*. Cf. les noms propres *Amma, Ammius, Ammia, Ammiānus*, osq. Ammaí « *Mātrī* », nom d'une divinité, etc. Mais *amma*, dans Palladius, Hist. monac. 1, 21, p. 3006, n'est que la transcription du gr. ἀμμᾶς « mère (spirituelle) ». Même géminée expressive que dans *anna* (?), *atta, pappa*. De *amma* dérivent *amita* (comme de *atta, atauus*, de *auus, au(u)nculus*) et peut-être *amāre*.

Cf. v. isl. *amma* « grand'mère », v. h. a. *amma* « maman (qui nourrit) ». Ces mots populaires, expressifs, constamment refaits, ont des formes variées ; cf. gr. ἄττα et τέττα, τατᾶ, sous *atta*, etc. Il y a lieu d'en considérer le type plus que de tenter de restituer des prototypes. Cf. *mamma* et *amita*.

ammentum, (*āmentum*), **-ī** n. : courroie de javelot, lacet de soulier. *Ammenta quibus ut mitti possint uinciuntur iacula, siue solearum lora ; ex Graeco, quod est ἅμματα, sic appellata, uel qui aptantes ea ad mentum trahant*, P. F. 11, 3.

Les manuscrits anciens ont la graphie *ammentum* (MPR de Vg., Ae. 9, 665 ; α de Cés., BG 5, 48, 5, tandis que la famille β a *amentum*) ; les formes romanes remontent à *amentum, amentāre* ; cf. M. L. 417.

Dérivés : *āmentātus* (Cic.), d'où *āmentō, -ās* (époque impériale) ; *āmentātiō* (Tert.).

Sans doute de **ap-men-tum*, cf. *apiō* ; non de **ag-men-tum*.

amnis, -is m. ; fém. à l'époque archaïque. Le masculin est dû peut-être à l'influence de *fluuius* (sur la répartition des formes d'ablatif en *-ī* et en *-e*, v. Thes. I 1942, 57 sqq.) : fleuve, cours d'eau (souvent personnifié et divinisé ; cf. Thes. s. u. 1948, 11 sqq.). Mot surtout poétique et du style noble, cf. Thes. I 1943, 5 sqq., usité aux époques archaïque et classique et dans la latinité d'argent, mais qui disparaît ensuite à peu près totalement de la littérature. César l'ignore, alors qu'il emploie *flūmen* plus de 200 fois ; Cornélius Népos également ; de même Suétone ; Salluste n'en a qu'un exemple (contre vingt-deux de *flūmen*). Tite-Live est le seul des historiens qui en use souvent, en raison du caractère poétique de son style. Même rareté des dérivés et composés : *amnālis*, CIL XIV 364, d'après *fluuiālis* ; *amniculus* (ἅ. λ. de T.-L.) ; *amnicus* (non attesté avant Pline) ; *amnicola, amnigenus*, composés poétiques de la langue impériale ; *amnēnsis (urbs)* dans P. F. 16, 5. V. en dernier lieu, K. Van der Heyde, Mnemos. 60, 146 sqq.

Cf. les noms de ville *Interamna* (d'un adjectif **interamnus*), *Antemnae*, dont Varr., L. L. 5, 28, a bien vu l'étymologie ; le cognomen *Interemnia*.

Mot italo-celtique ; cf. le substantif féminin irl. *abann*, gall. *afon* « rivière » et le nom de rivière, v. brittonique *Abona* (l'irl. *amhain* semble emprunté au latin). Le rapprochement avec le nom, du genre animé, de l' « eau » en indo-iranien, *ăp-* (skr. *apáḥ*, etc.) est probable, mais non sûr. Le mot baltique correspondant, v. pruss. *ape*, lit. *ùpė*, signifie « cours d'eau » ; cf. arm. *get* « fleuve », de la famille du sl. *voda* « eau », etc. L'opposition entre le *p* indo-iranien et baltique et le *b* italo-celtique a beaucoup d'analogues et s'expliquerait aisément à la fin d'un thème de type athématique. Pour l'*-i-*, cf. le rôle de *-i-* dans *canis, iuuenis*, etc., et *apis, unguis*, etc. V. *aqua*.

amō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : aimer. Terme général, qui s'emploie dans toutes les acceptions du verbe, transitif et absolu : « faire l'amour », e. g. Sall., Ca. 11, 6, *ibi primum insueuit exercitus populi Romani amare, potare* ; « être amoureux », « avoir une maîtresse » (d'où *amāns, amātor*), cf. Tér., An. 185, *meum gnatum rumor est amare* ; puis, d'une manière générale, « aimer », d'amour comme d'amitié, « aimer à » (avec un infinitif), comme grec φιλέω (cf. Quint. IX 3, 17). Se dit des dieux (cf. la formule courante *ita me di ament*), des personnes et des choses ; usité aussi dans les formules de politesse, *amō tē, amābō*, où le sens est très affaibli. Traduit φιλέω comme ἐράω ; différencié de *dīligere*, cf. Non. 421, 28, *amare uim habet maiorem* ; *diligere est leuius amare*, et Cic., ad Brut. 1, 1, *Clodius ualde me diligit, uel, ut ἐμφατικώτερον dicam, ualde me amat* ; Isid., Diff. 1, 17, *amare nobis naturaliter insitum, diligere uero electione*. Mot expressif, et affectif, particulièrement usité dans la langue familière et parlée, qui l'emploie, entre autres, comme synonyme de verbes de sens plus abstrait *laudō, probō, grātus sum*, cf. J. B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, p. 141. Usité de tout temps, panroman, sauf roumain. M. L. 399 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *amor* m. « amitié » et « amour », traduit ἔρως et φιλία. Nom de genre animé (cf. *sopor*) ; personnifié et divinisé, correspond à gr. Ἔρως ; le pluriel *amōrēs* a le sens abstrait et concret : *amores et deliciae tuae*, Cic., Diu. 1, 36. M. L. 427 ; B. W. sous *amour*. Dérivés et composés : *amōrābundus* (Laber. ap. Gell. 11, 15, 1) ; *amōrātus*, CIL VI 10185 ; *amōrifer, amōrificus*, tardifs et rares.

amīcus adj. (arch. *ameicus*, cf. Thes. I 1902, 36 ; et *amecus* d'après P. F. 14, 13 : *ab antiquis autem ameci et amecae per E litteram efferebantur*) : ami (de) ; subst. *amīcus, amīca*, ce dernier, dans la langue érotique, avec le sens de « maîtresse, amante » ; M. L. 422 ; *amīcitia* : amitié (et non amour, sens réservé à *amor*), remplacé dans les langues romanes par **amīcitās*, M. L. 421 ; *amīcālis*, tardif, sans doute fait sur φίλιος, φιλικός ; *amīcābilis*, tardif et rare ; *amīculus, -a*, diminutifs familiers attestés depuis Cicéron ; *amīcārius, -cōsus* (Diom., GLK I 326, 17).

A *amīcus* s'oppose *inimīcus, -a, -um* « ennemi » (d'abord « ennemi privé », cf. *hostis*), M. L. 4435, qui a aussi des dérivés, *inimīcitia*, etc.

A *amō* se rattachent : *amāsius* (Plt.), dont l'*s* semble dénoncer le caractère dialectal ; *amāsiō* (tardif) ; *amāsiunculus* (Pétr.) ; *amātor* (classique, attesté depuis Plaute, qui l'emploie seulement au sens de « amant, galant », tandis que Cic. l'emploie en bonne part), M. L. 407 ; *amātrīx* f., M. L. 408 ; *amātiō* (Plt.) ; *amātōrius* = ἐρωτικός, d'où *amātōrium* n. = φίλτρον. *Amātor* suivi d'un génitif a servi à traduire des composés grecs en φιλο- : *a. cīuitātis* = φιλοπολίτης ; *a. frātrum* = φιλάδελφος ; *a. pecūniae, uerbōrum* = φιλάργυρος, φιλόλογος ; *amāscō, -is* (rare, Naevius, Gramm.), *amāturiō, -īre* (Gramm.) ; *adamō, -ās* : « s'éprendre de », non attesté avant Cicéron, usité le plus souvent au perfectum ; a surtout la valeur inchoative, a dû se substituer à un ancien **adamāscō* ; cf. Thes. s. u. Dérivés tardifs et rares : *adamātor, -tōrius*.

deamō : uehementius amō ; cf. *dēpereō*. Mot de la langue comique et familière.

redamō, -ās : création de Cic., Lael. 49 (cf. Laurand, ad loc.), pour traduire ἀντιφιλῶ.

Cf. la glose d'Hesychius : ἀδαμνεῖν· τὸ φιλεῖν· καὶ Φρύγες τὸν φίλον ἄδαμνα καλοῦσιν, glose confirmée par d'autres témoignages. Or *ad-* est un préverbe connu du phrygien. L'étrusque *aminθ* « Amor » (divinité), rapproché par Kretschmer, est, de toute façon, lointain. On peut se demander aussi si *amāre*, qui a la forme d'un dénominatif, ne serait pas un mot populaire expressif à rapprocher de *amita, amma* ; cf. *cacāre* en face de gr. κακκή.

Le marr. *amatens* « amāuerunt », Vetter, *Hdb.*, nº 218, est obscur.

amoenus, -a, -um : aimable, agréable. Se dit surtout des choses et des lieux, comme le gr. ἐραννός. Mais *amoenitās* a un sens plus large que l'adjectif et se dit également des personnes. — Ancien (Enn., Plt.), classique. Nom roman ; irl. *aimind*. Dénominatif tardif *amoenō* ; composé *amoenifer* (Ven. Fort.).

Rapproché de *amāre* par les anciens : *amoena loca... quod solum amorem praestent et ad se amanda alliciant*, Varr. ap. Isid., Or. 14, 8, 33 ; cf. P. F. 2, 19. Mais la dérivation est obscure. Zimmermann, K. Z. 44, 368 sqq., 47, 174, suppose l'adjectif dérivé d'un mot enfantin **amoi* (thème en *-oi*) et compare *Mamo(i), Mamoena*, CIL X 5532, *Mammona*, X, 4213, gr. Μαμῶ (?).

Le rapprochement de *moenus, mūnus* (cf. Verrius Flaccus ap. Isid., Or. 14, 8, 33) n'est qu'un mauvais jeu de mots (cf. Plt., Tru. Prol. 2). Mais la diphtongue *oe*, au lieu d'aboutir à *ū*, s'est maintenue devant *n* comme dans *poena* ; *Poenus, moenia*. Cf. *lagōna*.

amolocia (*ama-*), **-ae** f. : synonyme de *chamaemelon*, sorte de camomille, campanien d'après le Ps. Ap 23,

11 sqq. : *Itali beneolentem, ... Campani amolocia, Tusci abiana, Daci amolusta (ama-)...* — Passé avec diverses déformations dans quelques dialectes romans, cf. M. L. 395 et 396. La forme latine est elle-même mal fixée. La finale de *amolusta* fait penser aux mots en *-esta, -ista, -usta*, du type *genesta*, etc.

ampendicēs : v. *pendeō*.

amphora, -ae f. : amphore. Emprunt ancien (déjà dans Caton et Naevius) et latinisé au grec m. ἀμφορεύς avec un changement de déclinaison qui a amené un changement de genre, comme dans beaucoup d'emprunts populaires, cf. *glaucūma*. *Amphora* doit être fait sur une forme d'accusatif contracté, toutefois la seule forme attestée est ἀμφορέα ; cf. Debrunner, IF 46, 1928, p. 91. L'origine étrangère a toujours été sentie ; ainsi Cael. Aurel., Chron. 2, 2, 23, *testea uascula, quas Graeci amphoras uocant, siue uitrea*.

Dérivés tardifs : *amphorārius, amphorula*.

Une trace d'une prononciation ancienne *ampora* est conservée dans l'appendix Probi : *amfora*, non *ampora*. Il semble que — dans la mesure où elle avait le mot — la langue populaire ait gardé la forme sans aspirée (cf. *purpura*) qui est la seule attestée pour le diminutif : *ampulla, -ae* (qui n'a pas suivi le sort de *amphora*, parce que le lien des deux mots n'était plus senti à l'époque classique) « petit vase de terre ou de cuir ; ampoule de verre » ; puis, comme gr. λήκυθος et à son imitation, « mots sonores ; style ampoulé » ; d'où *ampullārī* (Hor., Ep. 1, 3, 14) : ληκυθίζειν, cf. Recueil Edm. Pottier, p. 318 ; *ampullārius* : ληκυθοποιός ; *ampullāceus* « en forme d'amphore (*ampullācium*, etc.) ; *ampullula*.

M. L. 431 ; B. W. sous *ampoule*. Tandis que *ampulla* a survécu sans la langue parlée, *amphora* n'a pas persisté, mais est demeuré en germ. : v. h. a. *ambar*, etc.

ampla, -ae f. : poignée (d'un bouclier), anse (d'un vase) = gr. λαβή, λαβῆς ; puis, métaphoriquement (comme *ānsa*), occasion (rare, peut-être dans Cic., Verr. 3, 60). En dehors de cet exemple douteux, ne se trouve que dans Ammien, Rufin et Servius. M. L. 429. Les rapprochements proposés pour expliquer ce mot technique sont tous incertains.

amplector (-plexor) : v. *plectō*.

amplus, -a, -um : large, ample, vaste, puis « grand, abondant, nombreux » ; souvent avec idée d'éloge ou de respect, d'où *uir amplissimus*, etc. — Ancien (Liv. Andr.). Panroman, sauf roumain. M. L. 430.

De l'adverbe *amplē* (*ampliter*), le comparatif *amplius* a été employé dans la langue juridique pour réclamer un supplément d'enquête ; de là le double sens de *ampliāre* « augmenter, agrandir » et, dans la langue du droit, « ajourner » ; *ampliātiō* ; *exampliō*. *Amplius*, dans la langue commune, a le sens de *ultrā, praetereā*, ou simplement *plūs*. Conservé peut-être dans le v. fr. *amplois*. Dim. : *ampliusculus* (arch.).

Amplitūdō, -inis f. (sens physique et moral).

Amplāre, qui est dans Pacuvius, a été remplacé par une forme plus pleine dérivée de l'adjectif composé *amplificus, amplificāre* ; de là *amplificātiō* qui dans la langue de la rhétorique traduit αὔξησις ; *examplificō*.

Aucun rapprochement net.†

ampterminī : v. *ambi* et *pertermine, terminus*.

amptruō, -ās, -āre (*antr-, andr-* ; sur la forme, v. Marx, Lucilius 320) : sans doute ancien terme de rituel, conservé par Festus, dont les manuscrits hésitent entre *amptruare, antruare, andruare, antroare* ; ainsi, 334, 19, *redantruare dicitur in Saliorum exultationibus : « cum praesul amptruauit », quod est motus edidit, ei referuntur idem motus, Lucilius* (330), *Pacuuius* (104) ; P. F. 9, 1, *andruare i. e. recurrere a Graeco uerbo ἀναδραμεῖν uenit ; hinc et drua uocata est* ; id. 9, 3, *antroare gratias* (l. *gradus*?) *referre. Truant mouentur. Truam quoque uocant quo permouent coquentes exta.*

De *am(b)-truō*? La graphie *andruare* est peut-être influencée par l'étymologie grecque, à laquelle songe Festus.

ampulla : v. *amphora*.

amputō : v. *putō*.

amulētum (*amo-*), **-ī** n. : = φυλακτήριον ; amulette, talisman. Attesté depuis Varron. L'origine du mot étant inconnue, la forme ancienne n'en peut être précisée. La graphie *amoletum* (*amolitum* dans le cod. Bob. de Charisius, GLK I 105, 9) est peut-être due à un rapprochement avec *molliō* (cf. Varr. ap. Charis., GLK I 105, 9) ou avec *āmōlīrī*, cf. la glose *amolimentum... φυλακτήριον*, CGL II 473, 49. V. R. Wünsch, Glotta 2, 219-250.

amulus, -ī m. : amble (ombre) chevalier (Polem. Silu.). M. L. 432. Sans doute gaulois, cf. Jud, *Arch. Rom.* 6, 201.

amurca (*amurga*), **-ae** f. : eau provenant de la pression de l'olive. Emprunt probable au gr. ἀμόργη, attesté depuis Caton. L'affirmation d'Isidore, Or. 17, 7, 69, que le mot grec vient du mot latin est invraisemblable, étant donné l'emprunt de *oleum, olīuom, olīua*. D'après Servius, Georg. 1, 194, la prononciation est *amurga* ; les langues romanes attestent à la fois *amurca* et *amurga*, cf. M. L. 433 ; l'irl. a *amarc* ; cf. aussi le dérivé **amurcūla* 435. Le *c* de *amurca* peut s'expliquer par un intermédiaire étrusque.

Dérivé : *amurcārius, -a, -um* : et *examurgō, -ās* : écumer (rare et tardif).

amussis, -is f. : niveau, règle ou équerre de charpentier ; outil de fer pour polir les pierres ; cf. Varr., Quaest. Plaut. lib. II cité par Non. 9, 3. Ancien, technique. De là : *amussium* (Vitr.) ; *adamussim* (formé comme *admodum*), cf. gr. κατὰ στάθμην, d'où l'on a tiré *amussim* ; *examussim* glosé par P. F. 70, 21, *regulariter* ; *amussis enim regula fabrorum est uel, ut alii uolunt, ferramentum quo in poliendo utuntur*. Dans *examussim*, *ex* sert sans doute à renforcer *amussim*, considéré comme un adverbe en *-im* ; cf. *fatim* tiré de *ad fatim* : et *emussitāta* employé par Plaute, Mil. 632, et que P. F. 67, 1, glose *ad amussim facta*. Formes archaïques, qui ont disparu du latin classique. Sans étymologie connue.†

amylum : v. *amilum*.

***an** : préverbe que l'on a voulu retrouver en latin (cf. *anhēlō*), mais dont l'existence est des plus douteuses ; les formes où il semble figurer s'expliquent par *am(b)-*, *am-*, ou par *ante* (avec haplologie dans *antestārī*).

an, anne : particule interrogative, marquant un doute

assez fort ou une restriction « est-ce que peut-être, est-ce que vraiment? ou bien est-ce que » ; d'où l'emploi avec des formules de politesse comme *obsecrō, amābō, quaesō* ; dans des interrogations d'allure rhétorique, *an existimas, an credis, an tibi uidetur, an ignoras, an non putas, an non uides*, et, à l'époque impériale, *an forte, an fortasse, an forsitan*, qui supposent une réponse négative. *Anne*, rare (Tér., Haut. 999), s'emploie surtout dans les interrogations doubles, devant voyelle, ou après un *an*, ou pour des raisons de rythme ou d'harmonie.

Le sens dubitatif de *an* en justifie l'emploi dans les interrogations doubles ou triples : *iuben an non iubes?*, Plt., Cap. 846 ; *est an non est?*, Tér., Eun. 546 ; *pulicesne an cimices an pedes?*, Liv. Andr., Com. 1, dont les seconds termes sont présentés comme moins sûrs que le premier ; et dans l'interrogation indirecte après les mots impliquant le doute ou l'ignorance : *dubitō, ambigitur, quaerō, quaestiō est, nīl rēfert, nesciō, haud sciō, fors an, forsitan*, cf. Thes. II 7, 65 sqq., ou dans le second membre de l'interrogation double : *nunc mi incertum est abeam an maneam, an adeam, an fugiam*, Plt., Au. 729. Une construction comme celle de Tertullien, adu. Iud. 6, *quaerendum an iam uenerit an necne*, est incorrecte.

L'emploi des particules gr. ion.-att. ἄν et même got. *an* est autre. On s'est demandé si lat. *an* ne serait pas une forme brève de *anne*, qui peut s'analyser en **at-ne* (cf. *at*). Mais cette hypothèse se heurte au fait que *an* est toujours scandé bref, cf. Lindsay, *Early latin verse*, p. 123, § 13. *Anne* est sans doute à *an* comme *nōnne* à *nōn*. Ceci posé, il reste possible que, dans les trois langues, les emplois s'expliquent par des développements différents d'une même particule **an* servant à affirmer : c'est ce qu'admet M. Musić, *Rad* de l'Académie de Zagreb, 237 (1929), p. 194 sqq.

anaphus : *uas uinarium quod rustici uocant hanappum... rectius autem scribitur anaphus. Graeci enim dicunt illud anaphos et ymnoforos* (= οἰνοφόρος), CGL V 583, 8. Latinisation pédante d'un mot germanique, M. L. 4153.

anas, -atis (*-itis* ; gén. pl. *-tum* et *-tium*) f. : canard. Attesté de tout temps. La langue hésite entre *anas, -itis* avec apophonie (Plaute, Cic.) et *anas, -atis* (Varr. et les écrivains postérieurs) ; cf. le cas de *alacer*. La différence se retrouve dans les dérivés : *anaticula* et *aniticula*. On trouve aussi *anatīna, -ae* (Pétr. 56, 3 ; certains, toutefois, lisent *anetina*, v. commentaire de Perrochat, ad l.), *anaticus, -a, -um* (Greg. Tur.) ; *anatiārius* (Inscr.) : marchand de canards. Panroman, sauf roumain. Les formes romanes remontent à *anas, -atis, anaticula* ; et à **anitra*, M. L. 439-440 ; B. W. sous *cane* ; *anatem* a fourni peut-être le bas-all. *ante*.

Cf. v. isl. *ǫnd* et v. h. a. *anut*, lit. *ántis*, v. russe *utovĭ* et serbe *ȕtva* (supposant **ǫty*), donc **anət-* « canard ». Au même sens, le grec a béot. νᾶσσα, ion. νῆσσα, att. νῆττα, donc **νᾶτyα*. L'*ā* de véd. *ātíḥ*, qui désigne un « oiseau aquatique », est ambigu ; on peut y voir **nə*, c'est-à-dire **n̥̄*, et rapprocher le mot sanskrit des précédents. Cf. *nō, nāre*?

anaxant : v. *aiō*.

ancaesa, -ōrum n. pl. : — *dicta sunt ab antiquis uasa, quae caelata appellamus, quod circumcaedendo talia fiunt*, P. F. 18, 19. Cf. *ancīle, ancīsus*. Toutefois, la forme ne présente pas l'apophonie, et on peut se demander si l'on n'a pas affaire à un mot dialectal avec *an* (= *in*) + *caesa* = *incīsa*, qui convient peut être mieux au sens que *circumcīsa*.

ancentus, -ūs : v. *accentus* sous *canō*.

anceps, -cipitis adj. (forme ancienne *ancipes*) : v. *ambō* et *caput*.

ancīle, -is n. (gén. *anciliorum*, Hor., Od. 3, 5, 10 ; *-lium*, Tac., H. 1, 89) : bouclier ovale, échancré des deux côtés dans le milieu (tombé du ciel sous le règne de Numa Pompilius ; sur la légende, v. P. F. 117, 13 ; Ov., F. 3, 259-398). Vieux mot conservé seulement par la tradition.

L'étymologie ancienne dérive le mot de **am(b)* + un adjectif dérivé de *caedō* (en composition *-cīdō*), cf. *scutum breue quod ideo sic est appellatum quod ex utroque latere erat recisum ut summum infimumque eius latius medio pateret*, P. F. l. l. L'hypothèse est plausible. Le suffixe serait **-sli*. Cf. *ancīsus* employé par Lucr. 3, 660 ; *ancīsiō* dans Isid., Or, 18, 12, 3 ; et *incīlis, incīle*. Toutefois, ce bouclier est représenté à Cnossos, à Mycènes, et il peut s'agir d'un mot emprunté. Cf. G. Dumézil, *Jupiter, Mars, Quirinus*, p. 234 sqq.

ancilla : v. *anculus*.

***anclābris, -e** : — *mensa ministeriis aptata diuinis. Vasa quoque in ea* (aenea?) *quibus sacerdotes utuntur, anclabria appellantur*, P. F. 10, 18 ; *anclabris (mensa) ea qua in sacrificiis dis anclatur, quod est hauritur ministraturque*, id. 67, 28. Cf. encore CGL II, 567, 5 ; *anclator* (*anciator* codd.) *minister fidelis et occulta sciens*.

Terme de rituel, non attesté dans les textes, sans doute dérivé de *anclō*, plutôt que de *anculō* (cf. *anculus*).

anclō, -ās, -āre (*anclor* d'après Pris., GLK II, 391, 1) : puiser, vider. Archaïque (Livius Andr., frg. 36, où *anclabatur* traduit ἠφύσσετο) et rare. Composé : *exanclō, exantlō* (sur *exantlō*, v. Plt., St. 273, et Sergius, ad loc.), que Quintilien, 1, 6, 40, range parmi les mots « *ab ultimis et iam oblitteratis repetita temporibus* ».

Comme l'ont vu les Latins, le mot est emprunté au gr. ἀντλεῖν, v. P. F. 10, 16, cf. *opsōnō, -ās* en face de ὀψωνέω. Il faut sans doute y rapporter *anclābris* et *anculō*, dont l'explication par *anculus* doit reposer sur une étymologie populaire ; cf. la glose *anclātor*, ὑπηρέτης.

ancŏra, -ae f. (graphie fréquente *anchora*, Serv., Ae. 1, 689, *hoc nomen cum in Graeco unde originem ducit aspirationem non habeat, in Latino aspiratur* [cf. *lachruma*]) : ancre. Emprunt ancien au gr. ἄγκυρα ; noter, toutefois, la correspondance *ŭ* = *ŏ*, qui se trouve maintenir l'accent sur l'antépénultième, mais qui, comme le laisse supposer l'aspirée, s'expliquerait par un intermédiaire étrusque, de même que pour *aplustria*. Cf. Deecke-Müller, *Die Etrusker*, 2e éd., p. 284. Panroman, sauf roumain, M. L. 483 b, et germ. : ags. *oncor*, v. isl. *akkeri*, v. h. a. *anchar*, etc. ; finn. *ankkurit* ; et celt. : irl. *ancoire*, *ingor* ; gall. *angor*.

Dérivés : *ancorālis* : d'ancre ; d'où *ancorāle*, n. « câble de l'ancre » ; *ancorārius* ; *ancorātus*.

ancorago, -inis f. : poisson du Rhin, saumon? (Cas-

siod.) ; autres formes : *ancora(u)us*, Polem. Silv. ; *ancora* en latin médiéval. Mot tardif, non latin, peut-être celtique. M. L. 445.

ancra (*antra*), **-ae** m. : *antras : conualles, uel arborum interualla*, P. F. 10, 22. Attesté épigraphiquement, cf. Fraccaro, *Iscr. de via Valeria*, Athen. 29, 94 sqq. Autres graphies : *angra, ancrea, ancria.*

anculus, -ī m., **ancilla, -ae** f. : serviteur, servante. Dénominatif : *anculō, -ās* : servir. Cf. P. F. 18, 15, *ancillae... ideo sic appellantur quod antiqui anculare dicebant pro ministrare, ex quo di quoque ac deae feruntur coli, quibus nomina sunt Anculi et Anculae.* Toutefois, *anculō* est peut-être un doublet de *anclō* (cf. *perīclum, perīculum*), rattaché faussement par les grammairiens à *anculus*.

Anculus (et les dérivés *ancula, anculō*) ne sont pas attestés dans la littérature, peut-être parce que *anculus* était spécialisé dans un sens liturgique (Duvau, BSL 39, vii), et *anculus* a été remplacé par *famulus* et *seruus*. Le diminutif d'affection *ancilla*, bâti sur *anculus*, analysé *anc-ulus*, est, au contraire, usuel et a passé dans les langues romanes (M. L. 443) ; il sert de féminin à *seruus*, comme en gr. παιδίσκαι à δοῦλοι (Wackernagel, Gl. 2, 1909, p. 7). — On dit *serui, ancillae* et non *anculi, ancillae* (ou *anculae*) ou *serui, seruae*. *Serua*, dans Plaute, est le plus souvent adjectif et s'oppose à *lībera* (Ru. 217-218, 1106) ou à *ingenua*, Mi. 961. Il désigne la condition juridique où vit l'*ancilla*.

De *ancilla* : *ancillula* ; *ancillāris* ; *ancillor, -āris* ; *ancillātus, -ūs* ; *ancillāriolus* « qui courtise les servantes » (Sén., Mart.).

Anculus répond à gr. ἀμφίπολος et signifie originairement « qui circule autour ». Mais la racine **k*^{w}*el-* a perdu en latin son sens général de « circuler », et *colō* a pris des sens spéciaux qui se manifestent dans *inquilīnus, incola, agricola* ; dès lors, *anculus* a été inanalysable. — En celtique, où la racine **k*^{w}*el-* est peu représentée, un mot correspondant à gr. ἀμφίπολος et lat. *anculus* a dû exister ; il a été remplacé par le mot attesté en gallo-latin sous la forme *ambactus*, qui a fait une grande fortune (fr. *ambassadeur*, all. *Amt*, etc.).

***ancunulentus, -a, -um** : mot de gloss. *-ae feminae menstruo tempore appellantur ; unde trahitur inquinamentum*, P. F. 10, 20. Pas d'exemple dans les textes. De *cuniō*? ou de *cunnus* (cf. *lutulentus*)? Le préfixe *an-* indique une origine dialectale.

ancus, -a, -um : — *appellatur qui aduncum bracchium habet, et exporrigi non potest*, P. F. 18, 13 ; CGL II 17, 27, *ancus : mancus*. Cf. *uncus* et *aduncus*. Même mot que le praenomen *Ancus*, qui n'a rien à voir avec *anculus*, cf. Auct. de praen. 4 : *Ancum praenomen Varro e Sabinis translatum putat. Valerius Antias* ⟨*ita uocatum regem Ancum*⟩ *scribit quod cubitum uitiosum habuerit, qui graece uocatur* ἀγκών. Semble conservé dans les dialectes italiens et en galicien. M. L. 446. Sur la conservation de ἀγκών en Espagne, v. Isid. 9, 4, 4, et Sofer, p. 164, n. 6.

Pour l'étymologie, v. *uncus* ; sur la coexistence de *a-* et *o-* à l'initiale, v. *auris*. Sans doute doublet dialectal de *uncus.*

andabata, -ae m. : gladiateur qui combat sans y voir. Déjà dans Varron, qui en fait le titre d'une de ses Ménippées. Mot étranger (gaulois?) ; très rare. On pourrait interpréter le premier terme *anda-* comme le représentant celtique de skr. *andháḥ* « aveugle », zd *anda-* « id. » (Vendryes, MSL 20, 279). Le second terme *-bata* est peut-être à rapprocher de *battuō*. Cf., toutefois, *angobata*.

andrāgō, -inis f. : latinisation de ἀνδράχνη, d'après le synonyme *porcillāgō*, doublet de *portulāca* « pourpier ».

andruō : v. *amptruō*.

anellus : v. *anus*.

anēsum (*-sus, anīsum*), **-ī** n. : anis vert. Différencié de *anēthum* (= ἄνηθον « fenouil, aneth », M. L. 453-454 ; irl. *aineit*) dans Celse, Pline. Mot méditerranéen ; gr. ἄνησ(σ)ον.

anfractus (*am-*), **-a, -um** : *-m est flexum, ab origine duplici dictum, ab ambitu et frangendo : ab eo leges iubent in directo pedum VIII octo esse uiam, in anfracto XVI, i. e. flexu*, Varr., L. L. 7, 15. Cf. *anfractum, -ī* n. : tournant ; et *anfrāctus, -ūs* m. : tournant, repli, sinuosité, circonvolution (sens propre et figuré ; ancien, usuel, conservé en v. ital., M. L. 457) ; d'où en bas latin *anfractuōsus*.

Les glossateurs, après Varron, rapprochent les formes de *frangere*, comme le prouvent leurs explications, par *circumfrāctum, confrāctum*. De *amfr-actus*, mot sans doute emprunté à des parlers osques? Pour osq. *amfr-*, v. *ambi-, amb-*.

angarius, -ī m. : courrier. Emprunt (attesté dans Lucilius) au gr. ἄγγαρος comme *angaria* f. (et n. *angarium*) = ἀγγαρεία ; *angariō, -ās* (*angarizō*) = ἀγγαρεύω « requérir pour une corvée de transports », d'où « contraindre ».

Le mot grec lui-même est emprunté au perse. ; v. Frisk, s. u. Lat. *angarius*, usité dans la langue du droit et dans celle de l'Église, a passé par là dans les langues romanes ; cf. M. L. 458 (it., esp., port.), avec influence de *angō*, et en germ. : néerl. *enger* ; en celt. gall. *aner*. V. B. W. *hangar*.

angelus, -ī m. : 1° envoyé (Apul.) ; 2° ange. Emprunt de la langue de l'Église au gr. ἄγγελος (= hébr. *mal'ak*), comme *angelicus* transcrit ἀγγελικός. Hybride : *angelificō* (Tert.). Panroman ; M. L. 457 a ; et germ., got. *angilus* « Engel », etc. ; celt. : irl. *aingel*, britt. *angel*.

Angerona (*-nia* Macr. ; *o* long?), **-ae** f. : déesse protectrice de Rome, représentée la bouche close, un doigt sur les lèvres : *ore obligato obsignatoque simulacrum habet*, Plin. 3, 64 ; cf. Macr., Sat. 3, 9, 4 ; 1, 10, 7. Dérivé : *Angeronālia*. Les étymologies anciennes ne sont que des calembours « *quod angores atque sollicitudines animorum propitiata depellat* », ou encore « *quod P. R. morbo, qui angina dicitur, praemisso uoto sit liberatus* ».

Sans doute emprunté à l'étrusque *Ancaru* (E. Fiesel, Language 11, 122 sqq.) ; cf. *Lātōna.*

angīna, -ae f. : angine « *genus morbi, eo quod angat, et Graece* συνάγχη *appellatur* », Non. 35, 8. Emprunt ancien (Plt., Lucil.) au gr. ἀγχόνη avec apophonie normale de *ŏ* intérieur en *ĭ* (Lucil. 864 ; Ser. Samm. 278), rapproché de *angō* par étymologie populaire. Cf. M. Leumann, Sprache I, 205.

angiportus, -ūs m. (et *angīportum* n.) : = *uīcus angustus*, ruelle, cul-de-sac. Le premier terme semble être le thème d'un adjectif **angus* apparenté à *angō* qui a disparu au profit de *angustus* ; le second est le mot *portus*, qui a conservé ici le sens indo-européen de « passage ». Formé ainsi de deux archaïsmes, *angiportus* a cessé rapidement d'être compris et employé ; rare à l'époque républicaine, il disparaît à l'époque impériale (sauf des glossaires qui en donnent des explications bizarres), supplanté par *uīcus*.

angistrum, -ī n. : instrument de chirurgie (Isid.). Autre forme de *ancistrum* (Cael. Aurel., etc.) du grec ἄγκιστρον, rapprochée par l'étymologie populaire de *angō*.

angō, -is, -xī, anctum, -ere : étreindre, oppresser, serrer (la gorge) ; Ov., M. 9, 78, *angebar, ceu guttura forcipe pressus*. Attesté à toutes les époques ; mais *anxī* et *anctus* ne figurent que dans les grammairiens. M. L. 458 b. — *Angō* se dit du physique et du moral ; ce même double sens se retrouve dans les substantifs dérivés : *angor, -ōris* (m.) ; ancien thème en *-s*, cf. *angustus* ; rare au sens de « angine », s'emploie plutôt de l'oppression morale, de l'angoisse : *angor est aegritudo premens*, Cic., Tu. 4, 18 ; le sens physique est réservé à *angina*.

angustus : étroit, serré ; *angustia*, employé surtout au pluriel *angustiae* au sens de « défilé » (cf. *faucēs*), puis au sens moral « gêne », et dans la langue de l'Église « angoisse(s) » ; Tert., Idol. 12, *angustias et cruciatus*. De là : *angustō, -ās* et *angustiō, -ās* (bas latin), **angustiōsus*, cf. M. L. 467-471 ; B. W. s. u. ; *co(a)ngustus, -tō, -ās* ; *congustia* > esp. *congoja*, etc.

angustus figure comme premier terme de composé dans *angusticlāuus, -clāuius* (cf. *lāticlāuus*).

Dérivé d'une forme en *-s-*, *anxus*, citée par Priscien, GLK II 525, 1 : *anxius* (cf. *noxa, noxius* et *noceō* ; *alsus, alsius* et *algeō*) : sens actif et passif « anxieux, angoissé » et « angoissant », Lucr. 3, 993, *anxius angor* ; toujours au sens moral. Le féminin *anxia* substantivé est attesté peut-être dans Lucr. 6, 14 (?), en bas latin et en roman ; M. L. 509-510.

Dérivés : *anxietās* et *anxitūdō* (arch. et postcl.) ; *anxiōsus* (b. lat.) ; *anxiō, -ās* et *anxior* (l. de l'Égl.) ; *anxifer* (poét.).

La forme verbale *angō* (perf. *anxī*) n'a de correspondant qu'en grec : ἄγχω (ἦγξα) ; ce présent peut être ancien, au moins dans une petite portion du domaine indo-européen. D'autre part, le slave *ǫžǫ, ǫzati* « attacher », avec un *ǫ-* ajouté à l'initiale, supposerait plutôt un ancien présent athématique, ce qui rendait compte de la mauvaise conservation du thème verbal. — La forme la plus répandue est celle du thème en *-u-* : irl. *cum-ung* « étroit », gall. *yng* et *cyf-yng* « id. », skr. *aṃhúḥ*, v. sl. *ǫzŭ-kŭ*, arm. *anjuk*, got. *aggwus* ; c'est sur cette forme qu'est peut-être fait lat. *angustus* (avec ses dérivés) ; cf. v. h. a. *angust* « angoisse », mais le thème en *-es-* de lat. *angor* se retrouve dans skr. *áṃhaḥ* « étroitesse », av. *ązō* ; *angustus* peut-être également tiré de là, cf. le type *augustus, rōbustus*. L'élargissement par *-s-* qu'on a dans *anxius* figure aussi dans lit. *añkštas* « étroit ».

angobatae : sorte d'automate. Se trouve dans Vitruve 10, 7, 4. Forme peu sûre : lire *aerobatae*? Cf., toutefois, *andabata*.

anguilla : v. le suivant.

anguis, -is m. (et f. à l'ép. arch. ; *anguen, -inis* n. dans Jul. Val. (douteux ; cf. W. Heraeus, Kl. Schr. 229, n. 2) *anguena* f. gloss.) : serpent. Mot ancien, employé dans la langue religieuse ; cf. Thes. II 53, 49 sqq. A pour substituts des adjectifs : *serpēns (bēstia), uīpera*, sans doute aussi *coluber, colubra* ; ou l'emprunt au gr. *dracō*. Poétique ; rare en prose (T.-L.) ; un exemple dans Columelle ; 40 exemples contre 360 de *serpēns* dans Pline ; cf. Thes. II 51, 76. Caton et Varron l'ignorent, tout en employant *anguīnus*. N'a survécu que dans quelques parlers italiens, cf. M. L. 462.

Dérivés : *anguiculus* m. (Cic.) ; *anguīnus* (ancien), *-neus* ; *angueus* (Sol.). Composés poétiques : *anguifer* (= ὀφιοῦχος) ; *-ger* ; *-gena* ; *-manus*, *-pes*. S'y rattache sans doute *anguilla* (*anguīla*) f. : anguille, M. L. 461, dont la loi Salique a un adjectif dérivé *anguillāricius*.

Mot de date indo-européenne, mais dont les formes ont été variées intentionnellement, comme on le voit par les substitutions telles que *serpēns* ou *uīpera* (cf. aussi *lupus, aper*). La forme *anguis* est superposable à v. pruss. *angis* « serpent (non venimeux) », lit. *angis* f. (acc. *añgį*) « serpent (venimeux) », pol. *wąż* (gén. *węża*) ; une forme visiblement déviée, *anxdris*, désigne en vieux prussien le « serpent venimeux ». Le traitement *g*, en face de lat. *gu*, dans irl. *esc-ung* « anguille », gén. *escongan* (litt. « serpent d'eau ») en face de lat. *anguis* indiquerait l'aspirée. Mais le grec offre lesb. ἴμβηρις· ἔγχελυς. Μηθυμναῖοι Hes., à côté de ἔχις, ὄφις, ἔγχελυς et de ἄβεις· ἔχεις Hes. L'indo-iranien a skr. *áhiḥ*, av. *aživ̌* « serpent », dont l'*a* est ambigu. L'*i* de arm. *iž* (gén. *iži*) ne peut guère reposer que sur **ē*. On ne peut donc restituer un original indo-européen. Le flottement porte sur l'initiale : **ĕ̄-*, **o-*, **n̥-*, **an-*, et sur les consonnes **g*^{w}, **g*^{w}*h*, **gh*, les formes de plusieurs langues étant, du reste, ambiguës. — La désignation de « l'anguille » par un dérivé, *anguilla*, de *anguis*, a son pendant dans v. pruss. *angurgis*, lit. *ungurỹs*, pol. *węgorz*, russe *úgor'*, etc.

Le v. sl. *ǫgulja jęgulja* semble emprunté au latin.

angulus, -ī (*anglus* dans l'app. Probi) m. : coin [d'un édifice], angle (γωνία). Ancien, technique, usuel. M. L. 465 ; B. W. s. u. ; britt. *ongl*.

Dérivés : *angellus* : petit coin, petit angle ; *angulāris* (*lapis*) ; *angulārius* (ἅ. λ.) ; *angulātus* : muni d'angles ; d'où *angulāre*, M. L. 464 ; *angulōsus* : πολυγώνιος.

Second terme de composés : *acuti-, obtūsi-, rect-, tri-, quadri-, sex-, oct-, uīginti-angulus*, qui traduisent des composés techniques grecs en -γώνιος, ὀξυγώνιος, etc.

Même mot en ombrien : *angluto* « ab angulō », *anglome* « ad angulum ».

Le v. sl. *ǫgŭlŭ* « angle, coin » est trop pareil à lat. *angulus* pour n'être pas suspect d'être emprunté. Mais il y a un ancien *g* dans arm. *ankiwn* « coin » ; en faisant alterner *k/g*, on rapprochera gr. ἀγκών « courbure du bras, coude », ἀγκύλος « courbé », etc. ; v. les mots lat. *ancus* et *uncus*.

angustus : v. *angō*.

anhēlō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : haleter, être hors d'haleine ; d'où « exhaler des vapeurs, être brûlant » et transitif « exhaler ». Terme expressif, ancien, usuel.

Dérivés : *anhēlus* « qui halète » et « qui fait haleter », et par suite « qui a chaud, brûlant » (chez les poètes de l'époque impériale), adjectif postverbal de *anhēlō* ; *anhēlitus, -ūs* m. (cf. *hālitus*) « souffle, soupir, halètement, essoufflement », *anhēlātiō* ; *anhēlābundus, anhēlōsus* (= ἀσθματικός).

Le féminin de *anhēlus* a dû être substantivé, *anhēla, d'où avec métathèse *alēna, cf. CGL III 597, 38, « *anhelitum : qui de aliena* (= *alena* < (*h*)*anela*) *laborant* », *alēnāre, qui ont passé dans les langues romanes ; cf. M. L. 472-474 ; B. W. sous *haleine*.

Si un préverbe *an-* existait en latin, on serait tenté de voir dans *hālāre* un ancien *hansl- et couper *an-hālāre*. Mais pareil préverbe ne se retrouve dans aucun autre exemple net. Du reste, on n'obtient pas ainsi une étymologie ; car on ne rend pas compte de *h-* initial et l'on ne voit pas comment concilier un *ansl- avec la racine dissyllabique de *animus, anima*. V. *hālāre*.

anima, -ae f. ; **animus, -ī** m. Mots de genre « animé » (sur lesquels, v. Wackernagel, *Vorles. üb. Syntax* II, p. 13-14). Le premier, qui est l'équivalent sémantique du gr. ψυχή et en a, de plus, subi l'influence, veut dire proprement « souffle, air », cf. Cic., N. D. 2, 138, *quae spiritu in pulmones anima ducitur, ea calescit*, puis « air en qualité de principe vital, souffle de vie, âme », et enfin « âme des morts » (en tant que souffle vital échappé du mourant et qui a passé les enfers).

Animus, qui correspond au gr. θυμός, désigne « le principe pensant » et s'oppose à *corpus*, d'une part, à *anima*, de l'autre. Les anciens s'efforcent de distinguer les deux mots, du moins à l'origine, ainsi Acc., Trag. 296, *sapimus animo, fruimur anima ; sine animo anima est debilis*. On voit que *animus*, principe supérieur, est mâle ; *anima*, qui lui est soumis, est féminin. *Animus* est souvent joint à *mēns* (*mēns animī*), à *cōgitātiō*. Désignant l'esprit, il s'applique spécialement aux dispositions de l'esprit, au « cœur » en tant que siège des passions, du courage, du désir, des penchants (par opposition à *mēns* « intelligence, pensée »), d'où une série d'expressions comme *addere animum* « donner du cœur », *dēficere animō* « perdre courage », *animō mōrem gerere* « suivre ses penchants », *animī causā* « par plaisir ». Il a ainsi une double valeur, rationnelle et affective.

Toutefois, il y a tendance à employer *anima* dans le sens de *animus* (tandis que la réciproque n'existe pas), ainsi Sall., Ca. 2, 8, *quibus profecto contra naturam corpus uoluptati, anima oneri fuit* ; Iu. 2, 1, *nam uti genus hominum compositum ex corpore et anima est, ita res cunctae studiaque omnia nostra corporis alia, alia animi naturam secuntur* (noter ici l'emploi indifférent de *anima* et *animus*) ; cf. aussi 2, 3, et Lucr. 3, 421 sqq., *tu fac utrumque uno sub iungas nomine eorum/atque animam uerbi causa cum dicere pergam/mortalem esse docens, animum quoque dicere credas/quatenus est unum inter se coniunctaque res est.*

D'autre part, à l'époque impériale, *spīritus*, traduction du gr. πνεῦμα, tend à se substituer à *animus*, auquel il est joint e. g. dans Sén., Q. N. 2, 35, *Iouem... animum ac spiritum mundi*. T.-L. écrit déjà, 2, 35, *Coriolanus hostiles iam spiritus* (= *animos*) *gerens*. Cet usage se répand et devient général dans la langue de l'Église. Aussi *animus* n'a-t-il pas survécu dans les langues romanes, qui ont conservé *anima* (panroman, M. L. 475 ; B. W. sous *âme*), celt. bret. *eneff* et *spīritus*, ce dernier d'abord dans le sens religieux : le <saint> esprit, M. L. 8158 ; B. W. s. u.

A *anima* se rattachent plus spécialement : *animō, -ās* : animer, donner la vie (mais *animātus* a plutôt le sens de *animō affectus*) ; et *animāns* m. : sens absolu « qui vit, qui respire », « être animé » pour cette valeur du participe présent, cf. *gignentia*, e. g. Sall., Iu. 79, 6 ; 96, 4, etc., et *ēuidēns*), cf. ἔμψυχος ; *animālis* : qui respire, animé ; d'où *animal, -ālis* n. « être vivant », souvent en parlant des animaux, par opposition à l'homme (déjà dans Varr., L. L. 7, 103, *multa ab animalium uocibus translata in homines*, sens passé dans les langues romanes, M. L. 476 (v. fr. *aumaille*) et en britt. *anifail*). Dans la langue de l'Église, *animālis* s'oppose à *spīritālis*, *animālitās* à *spīritālitās* ; *animātor* « qui donne la vie à » (b. lat.) ; *animula* ; *animula mātris*, autre nom du serpolet (*serpillum, -lus*), ainsi dit « *propter quod menstrua moueat* », cf. Isid. 17, 7, 7, et Sofer 117 et 176 ; *ex-animus* ; *ex-animis* ; *exanimō, -ās, exanimālis* ; *inanimus* (*-mis*) ; *inanimātus* ; *sēmianimus, sēmianimis*.

Dérivés et composés de *animus* : *animōsus* : courageux, ardent ; orgueilleux, irrité. Traduit θυμικός et θυμαντικός, θυμώδης ; *animōsitas* (tardif) ; *animulus* m. : petit cœur, terme de tendresse (Plaute) ; *animaduertō*, de *animum aduertō*, juxtaposé encore à l'époque archaïque et devenu composé par la suite : « tourner son esprit vers, remarquer » ; souvent avec une nuance de blâme (comme *notāre*, auquel il est joint par Cic., Brut. 316 ; De Or. I 109), d'où (par litote) « sévir contre, punir ». Même sens dans *animaduersor* (Cic. = *cēnsor*) ; *animaduersiō*.

Il y a, en outre, une série de formes où *animus* et *anima* sont indiscernables : *aequanimus* (= ἰσόψυχος) reformé d'après l'expression *aequō animō ferre, aequanimitās* (et, à basse époque, *animaequus, animaequitās*) ; *magnanimus* = μεγάθυμος, μεγαλόψυχος, -θυμος : sur ce composé et sur le groupe *magnitūdō animī*, v. U. Knoch, *magnitudo animi Unters. z. Entstehung u. Entwicklung eines römischen Wertgedankes*, Leipzig, Dieterich, 1935 ; *magnanimitās* = μεγαλοψυχία ; *ūnanimus* ; *ūnanimitās* ; *longanimis, -mitās* = μακρόθυμος, -μία (lat. d'Égl.).

Animus a un correspondant exact dans gr. ἄνεμος. La racine, qui est dissyllabique, offre des formes verbales : skr. *áni-ti* « il souffle » et got. *uz-an-an* « expirer ». Comme dans ἄνε-μος, *ani-mus*, la forme dissyllabique *anə- de la racine se voit, avec d'autres suffixes, dans skr. *áni-la-ḥ* « souffle » et gall. *ana-dl*, m. irl. *anāl* « souffle » ; sur des représentants celtiques de *anamō, v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.* II, p. 111. Avec vocalisme *o*, cf. sans doute arm. *holm* (gén. *holmoy*) « vent », qui pourrait reposer sur *onə-mo-. Il faut citer, de plus, v. isl. *andi* « âme, esprit », *ǫnd* « souffle ». Les mots slaves *ǫxati* « répandre une odeur » et *vonja* « odeur » sont plus aberrants pour la forme et pour le sens. — En latin, c'est le groupe de *spīrāre, spīritus* qui, au sens de « souffler, souffle (de la respiration) », a remplacé le groupe de lat. *anima*, skr. *ániti* « il souffle », etc.

anna : v. *annus*.

annepum (-pus?) : — *cratera, uas uinarium quod et galleta, annapum, sc(l)alam*, CGL V, 564, 48. Germanique. Cf. *anaphus*.

annōna : v. le suivant.

annus, -ī m. : an, année ; et dans la langue rustique « produit de l'année, récolte », e. g. *nec arare terram aut expectare annum*, Tac., Germ. 14 ; cf. *annōna*. Sans rapport avec *ānus* [*annus*] « anneau », malgré Varr., L. L. 6, 8. — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 487.

Dérivés et composés : *annuus* : qui dure un an ; *annālis* : annuel (opposé à *mēnstruus*). Cf. le *clāuos annālis* « *qui figebatur in parietibus sacrarum aedium per annos singulos, ut per eos numerus colligeretur annorum* », P. F. 49, 7 ; d'où *annālēs* (*librī*), irl. *annāla* ; *annuālis* : contamination en bas latin de *annuus* et de *annālis*, M. L. 486 ; *annārius* ; *-a lex dicebatur ab antiquis ea qua finiuntur anni magistratus capiendi* », P. F. 25, 5 ; *annuārius* (Cael. Aur.) ; *annuātim* (équivalent bas latin de *quotannīs*) ; *anniculus* : d'un an (par opposition à *bīmus*), usité dans la langue des éleveurs et demeuré dans les langues romanes, M. L. 481 (sur cet adjectif, où la notation numérique « un » reste inexprimée, v. Brugmann, I. F. 21, p. 1 sqq.) ; *annicellus, M. L. 480 a ; *annōsus* : πολυετής (poét.) ; *annōsitās* (tardif, St Aug.) ; *annōtinus* (cf. pour le suffixe *diūtinus*) : de l'année précédente, M. L. 485, cf. *annoticus, 484 ; *annō, -ās* : passer l'année (seulement dans Macrobe, à propos de *Anna Perenna* dans la formule *annare perennareque*) ; *anniuum* dans Schol. Hor., Epod. 2, 47, *horna uina : huius anni quod plebei dicunt anniuum*, cf. plus bas *hocanniuus* ; *annifer* (Plin.) : [plante] qui produit chaque année ; *anniuersārius* : qui revient chaque année, M. L. 418 a ;

perennis (un doublet *perennus figure dans le nom de la divinité *Anna Perenna* ; cf. *imberbus* et *imberbis*, etc.) : qui dure toute l'année (se dit, notamment, des rivières, des sources, etc., mais aussi d'autres objets : *auēs perennēs*, Plin. 10, 73), d'où « qui dure sans discontinuité, qui dure toujours », et ses dérivés ; *quotannīs* : de *quot annīs*, dont les éléments se sont soudés ; cf. *quot diēbus, quot mēnsibus* ; *quot calendīs*, Plt., St. 60 ; *biennis, biennium* ; *triennis, triennium*, etc. Cf. Priscien, GLK III 416, 22. Ce type d'adjectif, pour la série qui va jusqu'à quatre (*quadriennis*), est, du reste, rare et tardivement attesté ; il se trouve en concurrence, au moins dans la langue de l'agriculture, avec le type *bīmus* (v. *hiems*) : Horace dit encore *bīmum merum*, C. I 19, 15, *quadrīmum merum*, ibid. I 9, 7, mais *uīnum quinquenne*, S. 2, 8, 47, ainsi que l'a noté W. Schulze.

Cf. aussi *anteannum « antan », esp. *antaño*.

Pour *sollemnis*, v. ce mot.

A *annus* les Latins rattachaient encore les noms de deux divinités :

1° *Anna Perenna* (*Peranna*) ou *Anna ac Peranna* (Varr., Men. 506) : déesse de l'année considérée dans son écoulement régulier et son retour perpétuel, dont la fête avait lieu au commencement de l'ancienne année, en mars ; cf. Ov., F. 3, 146, 523 sqq., qui en fait une déesse lunaire : *sunt quibus haec Luna est, quia mensibus impleat annum*, 657 ; cf. Macr., Sat. 1, 12, 5. Vieille divinité italique dont le culte semble avoir eu peu d'éclat et dont la signification s'est rapidement perdue. Il se peut, toutefois, que *anna* soit un doublet de *anus* (avec la gémination de consonne propre aux hypocoristiques) ou qu'il ait été identifié avec ce mot. M. Dumézil (*Le festin d'immortalité*, p. 133) interprète *Anna Perenna* comme « la nourrice de pérennité », la personnification d'une « nourriture d'immortalité », mais le sens de *anna* « nourrice » est douteux ; le *anna nutrix* de CIL III 2012 est peu probant, et les noms propres *Annaeus, Annius*, osq. *Anniei* (*s*) n'enseignent rien.

2° *Annōna* : cf. *Bellōna, Pōmōna* ; « déesse qui veille à la récolte de l'année » (a remplacé *Anna*) et « récolte de l'année » elle-même, cf. Plin. 18, 320, *ciuilis et aequi patris familias modus est annona cuiusque anni uti* (*dē uinō*) ; spécialement « récolte en blé » et « approvisionnement en blé ; blé ». Cf. le *cūrātor annōnae* et les divers magistrats chargés de ce service. De là, *annōnārius* : relatif à l'annone, et *annōnō, -ās* (b. lat.) : nourrir. M. L. 483 a. Passé en got. *anno* « solde ».

Cf. got. *aþnam* (dat. plur.) traduisant ἐνιαυτούς une fois, et *ata-aþni* « ἐνιαυτός », de *-atni-o- ; le sens ancien aurait donc été « année révolue », et ceci explique bien les emplois du mot latin. Si l'on admet en osco-ombrien le passage de *-tn- à *-kn- il est naturel de rapprocher osq. *akenei* « in annō », ombr. *acnu* « annōs », *peraknem* « anniculum » (pour la forme, cf. lat. *per-ennis*), *sevakne* « sollemnem ». Le latin n'a conservé aucun des anciens noms de l'année : *wet-, de gr. Ϝέτος, etc. (cf. toutefois *uetus*) ; *en-, de gr. δί-ενος « de deux ans », etc. ; *yĕr-, de got. *jer*, etc.

anōcatum n. : par en haut et par en bas. Mot tardif de la langue médicale, dérivé de la locution grecque ἄνω κάτω, désignant un dérangement du corps provoquant des vomissements et des diarrhées.

anquīla, -ae f. : transcription tardive (Ambr., Muscio, Gl.) du gr. ἀγκύλη au sens de « jarret ».

anquīna, -ae f. : *funis... quod ad malum antenna constringitur*, Isid., Or. 19, 4, 7, « drosse ». Emprunt au gr. ἄγκοινα, depuis Lucilius. M. L. 489.

anquīrō : v. *quaerō*.

ānsa, -ae (graphie phonétique *asa* app. Probi, GLK IV 198, 9) f. : anse [de vase] ; et généralement tout ce qui sert à prendre, poignée, etc. ; *a. gubernāculī*, Vitr. 10, 8, 5 ; *a. rudentium*, id. 10, 18, 2. D'où « prise, occasion » (cf. *ampla*). Ancien. — M. L. 490 ; B. W. sous *anse*.

Dérivés : *ānsula*, M. L. 491 ; *ānsātus*, adjectif « muni d'anse », substantivé dans *ānsāta* : *iaculamentum cum ansa*.

ānsa répond à lit. *ąsà*, lett. *uosa* « anse (de pot) », cf. aussi v. pruss. *ansis* « crochet latéral » et v. isl. *æs* « trou latéral pour passer le lien (d'un soulier) », de *ansyō, all. mod. *Öse*. Le sens initial a dû être « prise latérale permettant de saisir un objet ». Mot du vocabulaire du Nord-Ouest, comme *barba*, etc.

ānsārius, -a, -um adj. : employé substantivement dans *ānsāria, ānsārium* : droit d'octroi.

Latinité impériale. Semble dérivé de *ānsa*, mais le rapport sémantique n'est pas clair.

ānser, -eris (doublet *ānsar, -aris*, blâmé par l'app. Probi) m. (fém. Varron) : oie. Sert aussi de cognomen.

Dérivés : *ānserculus* ; *ānserārius* χηνοβοσκός ; *ānserīnus*.

Ancien, usuel. — A basse époque est doublé par *auca* (cf. *auis*), qui a seul survécu dans les langues romanes. M. L. 826 ; B. W. sous *oie*.

Mot rural, comme le prouve l'absence d'*h* initial dont aucune trace n'est attestée et dont il est arbitraire d'expliquer l'absence par l'influence de *anas*. Ancien thème **ghans-*, élargi à l'aide d'un suffixe *-er-* ou *-is-*, pour éviter une flexion **(h)ans*, **ansis* sans analogue en latin. C'est sans doute ce même suffixe qu'on a dans les formes de gén. pl. *bouerum, Iouerum* signalées par Varron, L. L. 8, 74, et qui se rattachent aussi à des nominatifs anomaux et dans *passer*. Cf. *mēnsis* et *as, assis, asser*.

Le nom indo-européen de l' « oie » est conservé par av. *zā, zyā̊*, gr. χήν, χηνός (dor. béot. χάν, χᾱνός ; éol. gén. χάννος), avec élargissement en *-i-* dans v. h. a. *gans*, lit. *žąsìs* (gén. plur. *žąsũ*), v. sl. *gǫsĭ*. Le m. irl. *géis* (de celt. **gansi-*) désigne l'oie sauvage, puis le cygne. L'oie domestique a pris dans les langues celtiques un nom nouveau (irl. *géd*, gall. *gwydd*). Les formes dérivées skr. *haṃsáḥ, haṃsī* désignent certains oiseaux aquatiques.

anta, -ae (usité surtout au pl. *antae, -ārum*) f. : antes, piliers qui encadrent la porte ; contreforts, pilastres. Correspond au gr. παραστάδες, cf. Rich s. u. Ancien (Lex Puteol. 105 av. J.-C.). Conservé dans les dialectes italiens, cf. M. L. 492.

Cf. skr. *ā́tāḥ* (au fém. pluriel) « encadrement de la porte » (avec *ā-* issu de *n + ə*, c'est-à-dire **n̥*) et le dérivé avestique *ąiθyā* (même sens). L'arménien a *dr-and* et le dérivé *dr-andi* « encadrement de porte ». On rapproche aussi v. isl. *ǫnd* « vestitule ». — Le lat. *antae* n'a pas trace de la forme dissyllabique **anət-* attendue d'après la forme védique.

antārius : v. *ante*.

ante : de *anti* (cf. *antistes, -stō, anticipō*) avec passage de *ĭ* à *ĕ* en finale absolue, comme dans *mare, forte*, etc. Peut être renforcé comme *post(i)* de la particule *-d(e)* : *antid* (cf. *postid*) conservé dans *antideā*, T.-L. 22, 10, 6, comme *postideā* ; *antidhāc*, Plt., Poe. 742, cf. Thes. II 150, 17 sqq. ; *antideō* doublet archaïque de *anteeō* pour éviter l'hiatus, cf. *prōdeō*. Dans la langue populaire, *ante* tend à se renforcer d'une particule préposée : *abante* (qui apparaît dès le second siècle de notre ère ; d'où **abantiāre*, cf. M. L. 4 et 5 ; B. W. *avant, avancer*), *deante, exante, inante*, M. L. 4335, *subante*. Adverbe, préverbe et préposition (suivie de l'accusatif) de temps et de lieu : « en face de » et « avant, devant ». Les adverbes *anteā, antidhāc* semblent indiquer, au contraire, que *ante* s'accompagnait à l'origine de l'ablatif ; cf. *post*. Au sens local, se dit surtout d'une chose qu'on a devant les yeux : *Hannibal ante muros urbis constitit* ; mais *Romani pro muris pugnabant*, « ils combattaient en avant de », c'est-à-dire en les ayant derrière eux ; de même *ante oculōs* et non *pro oculīs*. — Mais cette distinction n'est pas constante. C'est sans doute à une action de *prō* sur *ante* que sont dus les exemples, rares et tardifs, de *ante* avec l'ablatif (cf. Thes. II 136, 21). Les dérivés *anteā, antehāc* n'ont que le sens temporel. Usité de tout temps ; M. L. 494. — Le v. fr. *ains* est issu de **antius*, comme *puis* de *postius* (d'après *melius*?). Comme préverbe, a servi à former un grand nombre de juxtaposés et de composés, de sens temporel ou local, dont certains sont représentés dans les langues romanes : *anteannum, antecessor, -cessus* (*-sius*) ; *antenātus, anteparāre, antevīsum*, v. M. L. s. u.

Accompagné de *quam*, forme une conjonction subordonnante équivalant au gr. πρὶν ἤ « avant que », de même sens que *prius... quam*, qui semble davantage recherché par les puristes, ce qui se comprend, « avant » introduisant une idée de comparaison (César évite rigoureusement *ante quam*). Les éléments de la conjonction restent longtemps séparables ; toutefois, la langue familière tend à redoubler *ante* devant *quam*, quand le premier est trop loin, e. g. Varr., R. R. 2, 8, 1, *uos ante ire non patiar ante quam mihi reddideritis tertium actum*.

A basse époque apparaît un adjectif *anterior* (non attesté avant Celse, fréquent dans la langue de l'Église) ; la langue classique emploie *prior*, comme elle préfère *priusquam*. *Anterior* n'a ni positif ni superlatif, au contraire de *posterior* (*posterus, postrēmus*), auquel il s'oppose et sur lequel il est formé. Sur *anterior* a été fait *anteritās*, Gloss. Virg. epist. 7, p. 175, 25, d'après *posterior, posteritās*. Les adjectifs dérivés sont :

antīcus : rare, employé surtout au sens local comme *postīcus* (tandis que *antīquus* et *posterus* ont le sens temporel), terme de la langue augurale, cf. P. F. 244, 6, *quae ante nos sunt antica, et quae post nos sunt postica dicuntur, et dexteram anticam, sinistram posticam dicimus. Sic etiam ea caeli pars, quae sole inlustratur ad meridiem, antica nominatur, quae ad septemtrionem, postica ; rursumque diuiduntur in duas partes, orientem atque occidentem*, et Varr., L. L. 7, 7. Pour le suffixe, cf. *priscus*.

antīquus : ancien, antique. Le nominatif *antīquus*, qui phonétiquement devait aboutir à *antīcus*, s'est maintenu sous l'influence d'autres formes où *qu* subsistait ; du reste, de bons manuscrits ont des graphies *anticus* (*antiqus*) *anticum*, cf. Thes. II 177, 23 sqq. Bret. *entic*. B. W. sous *antique*.

Antīquus est une formation unique ; il n'y a pas de **postīquus* à côté de *postīcus* ; ce qui correspond à *antīquus*, c'est *posterus*, à *antīquitās, posteritās*. — *Antīquus* n'a que le sens temporel, de même *antīquitās, antīquitus* (adv.) et *antīquārius* (lat. imp.) « antiquaire, qui aime l'antiquité », puis « scribe, copiste » (ἀρχαιογράφος καλλιγράφος). Mais une trace de la valeur locale subsiste au comparatif : *antīquior* au sens de « préférable » (cf. Thes. II 580, 9) repose sur le sens propre « qui est plus en avant », e. g. Cic., Inu. 2, 143, *legibus antiquius nil habere oportere*. Cf. peut-être aussi *antiquissima cura* dans Cic., Att. 10, 8. De *antīquus* dérive le verbe *antīquō, -ās*, terme de droit « rejeter, abroger », *a. lēgem, rogātiōnem*, puis, à basse époque, « faire tomber dans l'oubli ». L'abrégé de Festus l'explique par *in morem pristinum reducere*, P. F. 24, 19. Dérivé : *antīquātiō* (Cod. Iust.).

antārius, -a, -um : *-m bellum, quod ante urbem geritur*, P. F. 7, 26, cf. Serv., Ae. 11, 156. Joint à *fūnis* dans Vitr. 10, 2, 3 (*machinae maioris*) *antarii funes ante laxi conlocentur* (= πρότονος, dont c'est peut-être le calque), cf. Mau, P. W. Realencycl. I 2347. Pour la forme, cf. *prīmārius*.

Autres dérivés et composés de *ante* : *antēla, antilēna*, f. : avant-selle, poitrail (opp. à *postēla* « croupière, avaloire »). Formation obscure, comme *cantilēna*. M. L. 496 b.

antēs, -ium m. pl. : *extremi ordines uinearum*, P. F. 15, 18 « rangs de ceps qui bordent une vigne en avant », cf. M. L. 501 ; et aussi « rangs de cavaliers », cf. Cat. ap. Philarg., Verg. Georg. 2, 417, *pedites quattuor agminibus, equites duobus antibus ducas*. Terme technique de formation singulière ; peut-être créé d'après *frontēs*, ou *postēs*, considéré comme un dérivé de *post*.

antiae, -ārum f. pl. : boucles de cheveux tombant sur le front, accroche-cœur, cf. P. F. 16, 3, qui rapproche déjà le gr. ἀντίον ; Isid., Or. 19, 31, 8.

Dérivé : *antiōsus* ; cf. v. h. a. *andi, endi* « front ».

antenātus : synonyme vulgaire et tardif de *prīuignus*, interprété comme *prius genitus*, cf. Isid. 9, 6, 21, et Sofer, p. 118 ; M. L. 497 ; cf. *antecessus, -cessor*.

antifer, -ī m. : ἕσπερος ; *stella in occidente*. Rare et tardif, formé d'après *lūcifer*.

La glose *antioper* : πρὸ τούτου est trop obscure pour qu'on puisse en faire état ; v. Leumann, Festschr. Wackernagel, 339.

Lat. *ante*, qui se retrouve dans osque *ant*, répond en gros à gr. ἀντί et à skr. *ánti*. Mais la place du ton n'est pas la même dans gr. ἀντί et dans skr. *ánti*. La construction diffère dans les trois langues : *ante* se construit avec l'accusatif, gr. ἀντί avec le génitif, et skr. *ánti* ne s'emploie qu'absolument, au sens de « en face » et surtout de « de près ». En grec, ἀντί « en face de, à la place de » est un ancien locatif qui s'oppose à l'accusatif ἄντα (ἔν-αντα est parallèle à ἐν-ῶπα). En védique, l'emploi comme locatif est net, ainsi RV 1, 94, 9 : *dūré vā yé ánti vā* « ceux qui sont loin ou ceux qui sont près ». La préposition arménienne *ənd*, dont l'origine et les emplois sont multiples, appartient sans doute au groupe de gr. ἀντί, au moins quand le sens est « au lieu de » et que le cas suivant est le génitif : *ənd nora* « à la place de celui-là » (v. Finck, K. Z. 39, p. 501 sqq.). — Le grec, qui a gardé des restes de déclinaison dans ἄντα, ἀντί, a, d'autre part, un présent ἄντομαι « je vais au devant » ; le hitt. *aḫante-zzis* « le premier ». — Une forme, sans doute du type de gr. ἀπο, a fourni le groupe germanique de got. *and* « sur, le long de », avec la forme *anda-* en composition, ainsi : *andastaþjis* « ἀντίδικος », *andalanui* « ἀντιμισθία », etc., et dans lit. *añt* (*anta*) « sur, vers ». Pour le sens, lat. *antiae* rappelle v. isl. *enni*, v. h. a. *andi* et irl. *étan* « front ». De plus loin, cf. skr. *ántaḥ* « bout » et got. *andeis* « fin ».

Quant à *antīquus*, le *-quo-* n'y peut être un suffixe, car l'indo-européen n'avait pas de suffixe **-kʷo-* ; la formation rappelle la paire, du reste obscure, *longinquus/propinquus*. Il y a ici un composé dont le second terme est, sans doute, le nom signifiant « aspect, œil », mais, comme dans skr. *nīcá*, v. sl. *nicĭ*, sous forme de dérivé thématique **əkʷ-o-* ; cf. *praeceps*, sous *caput*.

antefana, -ae f. : forme vulgaire de *antiphona*, du gr. ἀντίφωνος, emprunté par la langue de l'Église : fr. *antienne*. V. M. L. 505, et B. W. s. u.

antegeriō (*anti-*) : — *antiqui pro ualde dixerunt*, P. F. 7, 23. Mot de glossaire, sans doute de *ante* et *gerō*. Cf. *praeferō*.

antemna, -ae f. (surtout au pluriel, parce que la vergue est souvent formée de deux pièces de sapin liées ensemble, cf. Rich. s. u. ; la graphie *antenna* doit noter une prononciation tardive, avec assimilation du groupe *-mn-*) : vergue(s) ; correspond à gr. ἐπίκριον. Déjà dans Plaute ; technique. M. L. 498. Mot sans doute emprunté, comme la plupart des termes nautiques du latin.

antēs, antiae, antīquus: v. *ante*.

anticipō, -ās : v. *capiō*.

antistes : v. *stō*.

antrum, -ī n. : caverne, antre. Emprunt d'abord poétique et littéraire (Vg., époque d'Aug.) au gr. ἄντρον, passé ensuite dans la prose (Pétr., Plin.) et chez les auteurs chrétiens.

Dérivé tardif : *antrālis*.

antura, -ae f. : sorte d'herbe, mouron (Marcel., Med. 8, 143). V. *tura*.

anus, -ūs f. : vieille femme ; joint à *senex*, opposé à *puer*. Sert aussi d'épithète à des noms féminins, *anus mātrōna*, etc., et même à des noms d'objets inanimés. Ancien, mais très rare dans la latinité impériale et dans le latin d'Église. Un seul exemple dans la Vulgate, un de St Augustin, un de St Jérôme. Il semble qu'on ait voulu, au moment où la distinction entre *ă* et *ā* s'effaçait, éviter l'homonymie de *ānus*. Non roman. Autre forme plus familière : *anna*.

Dérivés : *anula* (Front.), *Anulla, anicula* (le plus fréquent), d'où *aniculāris* (St Aug.) ; *anicella* (Varr.) : *anīlis* (cf. *puerīlis, senīlis*) et ses dérivés ; *aneō, -ēs* (Plt. ἅ. λ.) d'après *seneō, anēscō, -is* ; *anitās* (= γραότης Gloss. Anthol.), *anitūs, -ūtis* (Gloss.) d'après *senectūs*. La glose de P. F. 26, 24, *anatem dicebant morbum anuum, i. e. uetularum, sicut senium morbum senum* (comme *penātēs, penu*?), est très obscure, et peut-être faut-il lire, avec M. Pisani, *anīlitātem*?

Comme *atta*, etc., mot du vocabulaire familier. Les mots de ce genre existent avec consonne intérieure simple ou géminée, ainsi v. h. a. *ana* « aïeule » à côté de *ano* « aïeul », et *hevi-anna* « sage-femme » (cf. all. *hebamme*). Le hittite *aḫannaš* « grand'mère », l'arménien *han* « auia » (avec un *h* hystérogène ; cf. *haw* en face de lat. *auus*), le grec ἄννις· μητρὸς ἢ πατρὸς μήτηρ, le vieux prussien *ane* « vieille mère », le lituanien *anýta* « belle-mère ». Le type en *-us* de *anus* provient de l'influence de *socrus, nurus*. Cf. *Anna* s. *annus*.

ānus, -ī m. : anneau ; encore dans ce sens dans Plt., Men. 85, *compediti anum lima praeterunt*, spécialisé ensuite dans l'acception que définit bien la glose *anus* : δακτύλιος ὁ τῆς ἕδρας. — Rare et technique dans ce sens. Dérivé : *ānātus, -a, -um* (Gloss.).

Le sens de « anneau » est passé aux diminutifs : *ānulus* (ancien ; usuel) ; *ānellus* (familier, panroman, cf. M. L. 452), dont dérivent : *ānulāris* : annulaire ; *ānulārius* : fabricant d'anneaux ; *ānulātus* : orné d'anneaux ; *ānuloculter* (Tert.) ; *ānellārius* = *ānulārius*. M. L. 451.

La graphie *annus, annulus* semble avoir subi l'influence de *annus* « année », par suite d'un faux rapport

étymologique. *Anus* n'a de correspondant que dans v. irl. *ānne*, *āinne* « anneau », si toutefois ce dernier n'est pas un emprunt au latin, cf. Vendryes, *De hibernicis uocabulis*, p. 111.

anxius : v. *angō*.

apage : « écarte loin de moi », « fi ». Interjection de la langue comique empruntée au gr. ἄπαγε. M. L. 511 a. Cf. *age*.

apalus, -a -um : emprunt bas latin au gr. ἁπαλός sans l'aspiration, sauf dans Caelius Aurelianus ; et toujours joint à *ōuum* : (œuf) mollet. Conservé dans les dialectes suditaliques, cf. M. L. 512. Dérivé : *(h)apalāre, -is* (*aplāre*) n. : cuiller pour manger les œufs (Aus.).

ape : — *apud antiquos dicebatur prohibe, compesce*, P. F. 21, 4. Les gloses ont aussi les formes *apet* (l. *apit*?), *apere*. De *apiō*, *apere*?

apenārīī : v. *apinae*.

aper, aprī m. : 1° sanglier ; 2° poisson, peut-être le « verrat » de Nice. Ancien, usuel ; mais n'est guère conservé qu'en sarde, dans des dérivés. M. L. 513.

Dérivés : *aprīnus* (rare, mais dans Varr.) ; *aprugnus* (Plt.) et *aprūnus* (époq. imp.), *aprugineus* (bas lat.) ; *aprārius* (Paul., Dig. 33, 7, 22) ; *apriculus* : poisson inconnu (= gr. κάπρισκος) ; *aprunculus* : marcassin ; dérivé de *aprō*, *-ōnis* qui existe en ombrien : abrunu « aprōnem » et dans les noms propres du type *Aprōnius* (cf., toutefois, Schulze, *Lat. Eigenn.* 111, 124, v. Grienberger, IF 23, 348 ; Benveniste, BSL 32, 72) ; cf. aussi *aprōnia*, nom d'une plante dans Pline 23, 27 : *uitis nigra, quam proprie bryoniam uocant, ... alii gynaecanthem aut aproniam* ; sur **aprogo* dans Ps. Apul., Herb. 98, 8 ; v. André, s. u.

Aper et ses dérivés ont fourni de nombreux noms propres : *Apra, Aprius, Apriānus, Apricius, Apri(u)lus, Apriclius, Apridius, Aprīnus, Aprilla, Aprōnius, Aprōniānus, Aprunculus, Aprulla, Apriō, Aprucius, Aprofinius, Aprufenios, Aprufclano* (dialectal), *Apellius, Aprārius*. Le nombre de ces cognomina prouve l'importance du sanglier dans la faune italique, et sans doute l'existence d'anciennes croyances.

Ombr. apruf, *abrof* « aprōs » et *abrunu* « aprum », *abrons* « *aprōnēs ». Ce mot se présente ailleurs, avec des formes divergentes, en grec avec une particule préposée *k-* dans κάπρος (toutefois, ce rapprochement a été contesté, notamment par Sturtevant, *Indo-hitt. Laryng.* 48, 3, qui n'admet pas cette alternance *k/zéro* à l'initiale, pas plus ici que dans *os/costa* ; *odium* : got. *hatis* ; *ōs/cōram*), en germanique avec vocalisme *e* : v. h. a. *ebur*, etc. (cf. thrace ἔβρος « bouc ») ; en slave avec vocalisme *e* et *v-* préposé : v. sl. *veprĭ*, variations qui s'expliquent sans doute par un « tabou » de chasse. En indo-européen, le terme qui désignait le porc domestique servait aussi à désigner le « sanglier » ; v. lat. *sūs*.

a) **aperiō, -īs, -uī, apertum, aperīre** : ouvrir (opposé à *operiō*, Cat., Agr. 161, 2, *semen stramentis... operito, ... deinde aperito*), par suite « découvrir » (sens physique et moral) « dévoiler ». — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 515 ; B. W. s. u.

Peu de dérivés : *apertus, apertē* ; *apertō, -ās* (Plt. et Arn.) ; *apertibilis* ; *apertiō* (attesté à partir de Varron), *apertūra* « ouverture », M. L. 516 ; *apertīuus* (Cael. Aur.) ; *aperilis*, création de grammairiens pour expliquer le nom du mois *Aprīlis* ; *exaperiō*, rare, tardif.

b) **operiō, -īs, -uī, opertum, operīre** : fermer, couvrir ; tenir caché. De là : *operīmentum* et *operculum* : couvercle, M. L. 6073.

Composés : *ad-aperiō* (depuis Varr. ; ni dans Cic. ni dans Cés., surtout de l'époque impériale) ; et surtout *cooperiō* (*cōperiō*) ; *cooperīmentum, cooperculum* (*cō-*) n. *coopertōrium* : couvercle, M. L. 2203-2206 ; d'où *dē-, discooperiō* (Itala), M. L. 2659 ; *redoperiō* (id.), *percooperiō*.

Aperiō, *operiō* sont généralement considérés comme issus de **ap-ueriō*, **op-ueriō*, composés d'un simple **ueriō*, dont le correspondant existerait dans les langues balto-slaves : lit. *ùž-veriu* « je ferme », *àt-veriu* « j'ouvre » ; cf. le simple lituanien *veriú*, *vérti* ; v. sl. *vīrą*, *vrěti* « je ferme ». Le sanskrit a un verbe avec infixe nasal *apavṛṇóti* « il ouvre », *apivṛṇóti* « il ferme ». Un substantif apparenté serait osq. veru « porte » (cf. ombr. *uerir* [abl. pl.] « porte », etc.). Mais le maintien de la sourde finale des préverbes *ap*, *op* devant voyelle serait unique en latin ; le traitement de *aperiō* contraste avec celui de *āuehō*, comme celui de *operiō* avec celui de *obueniō*. L'hypothèse a été contestée par Bréal, puis par Niedermann, IF 26, p. 50 sqq. L'explication de Niedermann par **at-ueriō*, lit. *àt-veriu* ne rend pas compte de la sourde *p* plus que l'explication ordinaire. Étant donné que, comme l'enseigne M. Sommer, *Hdb.*[2], p. 221, **tw-* initial a donné lat. *p-* (v. *pariēs*), on peut se demander si **-tw-* intérieur appuyé n'aurait pas été traité de même et si, par suite, **ap-tweryō*, **op-tweryō* n'auraient pas abouti à *aperiō*, *operiō* ; on rapprocherait donc les verbes v. sl. *za-tvoriti* « κλεῖσαι, ἀποκλεῖσαι », *o(t)-tvoriti* « ouvrir », cf. lit. *ùž-tveriu* « j'enclos ». Il est vrai que **twerv-* n'est pas représenté en latin autrement que par *pariēs* et qu'il n'y a pas trace des *pp* géminés qu'on attendrait. Cas peu clair.

apex, -icis m. : pointe, sommet (sens propre et figuré) ; e. g. Varr., RR. 1, 48, 1, *grani apex* ; spécialement partie supérieure du bonnet du flamine qui se compose d'une petite baguette entourée de laine ; cf. Serv., Ae. 2, 683, *apex proprie dicitur in summo flaminis pileo uirga lanata, hoc est in cuius extremitate modica lana est... modo autem summitatem pilei intellegimus*, et par suite le « bonnet » lui-même, tiare, mitre, etc., et « aigrette » ; « langue de flamme » (poét.) ; 2° dans l'écriture, trait vertical placé au-dessus des voyelles longues. M. L. 518.

Les anciens rattachent le mot à *apiō*, *apere* (cf. *uertex* et *uertō*) ; ce qui conviendrait assez si le sens premier est celui de « partie supérieure du bonnet » qu'on attache (*apiō*) avec un lien, cf. P. F. 17, 6 ; Fest. 222, 13. Mais il est impossible de décider si le sens général de « pointe » est primitif ou dérivé ; et, s'il est primitif, l'étymologie ancienne ne convient pas. Une étymologie étrusque est possible, cf. F. Müller, *Z. Gesch. d. röm. Satire*, Philologus 78 (1923), p. 265.

Dérivés : *apicātus* : coiffé de l'apex ; *apiculum* : *filum quo flamines uelatum apicem gerunt*, P. F. 21, 10 ; *apicīre* : *ligāre* (Gloss.), formé d'après *amicīre*?

apexabō (*-xauō, -xaō*), **-ōnis** m. : sorte de boudin ou de hachis employé dans les sacrifices (cf. Arn. 7, 24). Étymologie populaire dans Varr., L. L. 5, 111, *quod in hoc farcimine summo quiddam eminet, ab eo quod ut in capite apex, apexabo dicta*. — La finale rappelle *longāuō*.

aphorus, -ī m. : — *pisciculus qui propter exiguitatem capi non potest*, Isid. 12, 6, 40. Sans doute déformation populaire de ἀφρός, autre nom de ἀφύη (v. *apua*), sous l'influence de ἄφορος? V. Sofer, p. 11.

apiāgō : mélisse, *apiastrum*. Seulement dans Isid. 17, 9, 80, mais de type ancien ; v. Ernout, Philologica, I, p. 167 ; André, *Lex.*, s. u.

apiaster (**-trum**) : v. *apium*.

apiastra, -ae f. : guêpier ; *uocantur apiastrae, quia apes comedunt*, Serv., G. 4, 14. Correspond au gr. μέροψ « merops apiaster », all. *Bienenfresser*, v. Keller, *Tiere des klass. Altertums*, p. 284.

apica, -ae f. : — *dicitur ouis quae uentrem glabrum habet*, P. F. 23, 31. Mot rustique, ne se trouve que dans Varr. et Plin. Gr. ἄποκος?

apinae, -ārum f. pl. : bagatelles, brimborions ; joint à *trīcae* par Martial 14, 1, 17.

Dérivés : *apinārius* (*ape-*) ἅ. λ. Trebell. Gall. 8, 3 ; *apinor, -āris* : εἰκαιολογῶ (Gloss.).

Mot populaire, extrêmement rare et tardif. Cf. *afannae*.

apiō, -is, *ēpī (conservé dans *co-ēpī*), **aptus, apere** : lier, attacher. Ne figure, en dehors des glossaires (e. g. P. F. 17, 7, *comprehendere antiqui uinculo apere dicebant* ; cf. *ape*?), que dans un seul exemple d'Ennius, A. 499 (var. *rapiunt*).

L'adjectif *aptus*, qui a le sens de « attaché », propre et figuré, a pris une nuance laudative, « bien attaché à », cf. ἅρμοστος et *habilis*, et par suite « apte à », *aptus ad*, ou *aptus* et le datif. M. L. 566. Même évolution de sens dans le skr. *yuktaḥ*. De là le dénominatif *aptō, -ās* « appliquer, adapter » et « équiper », qui a eu en bas latin toute une série de dérivés, et un composé récent *adaptō*, cf. M. L. 563-566 ; *adaptus*, 146 ; **exadaptus*, 2929, et *exaptāre*, 2938 a, de *exaptus* déjà dans Lucilius. Le contraire de *aptus* est *ineptus* « impropre, maladroit, sot », d'où *ineptia*, déjà dans Plaute, usité surtout au pluriel, *ineptiae* « sottises » et *ineptiō, -īs*.

Apiō a un inchoatif *apīscor, -eris, aptus sum* (pour la dérivation, cf. *faciō, pro-ficīscor*) dont il existe un doublet actif *apīscō* chez les archaïques, cf. J.-B. Hofmann, *De uerbis... deponentibus*, p. 12, 32, 40 ; *apiscitur* est passif chez Plt., Tri. 367 : « s'attacher à », d'où « atteindre, obtenir ».

Apīscor, rare, quoique classique (Cic., T.-L.), a fourni les composés *adipīscor*, d'où *adeptiō* (Cic.) ; *indipīscor* (et *indipīscō* ; aussi *indepīscī*, P. F. 94, 18) ; *redipīscor* (Plt., Tri. 1022). *Indipīscor* a conservé la forme ancienne du préverbe *ind(u)* (cf. *indaudīre*) de *end(o)*, sans doute sous l'influence de *adipīscor, redipīscor*, avec lesquels il se joignait naturellement, et aussi peut-être pour éviter une confusion possible du participe de **in-ipīscor* avec l'adjectif *ineptus*. Mais le maintien de *ind-* donnait au verbe un aspect archaïque ; aussi a-t-il été éliminé de la langue classique au profit de *adipīscor*, seule forme usuelle. De *indeptus* existe un dénominatif *indeptō, -ās*, cité par P. F. 94, 14.

Composés : *cōpula* de **co-apula* ; *co-ēpī* (voir ces mots). Cf. aussi *apud, ammentum*.

Le groupe verbal de véd. parf. *āpa* « il a atteint, obtenu », aor. *āpat*, apparaît surtout au parfait et à l'aoriste ; ceci explique l'importance de *coēpī* en latin. Le présent skr. *āpnóti* « il atteint » est déjà dans l'Atharvaveda ; il est secondaire, comme *apiō* et *apīscor* le sont en latin. Le hittite *epmi* « je prends » (3ᵉ sg. *epzi*, etc.) indique un ancien présent athématique que donnait à supposer lat. *apiō*. Pour hitt. *e* représentant *ē*, cf. *eš-* = gr. ἠσ-, skr. *ās-*. L'adjectif skr *āptáḥ* n'est pas ancien ; il ne se superpose pas à *aptus*. Le sanskrit a généralisé le représentant de l'*ē* conservé dans lat. *co-ēpī* ou d'un ancien *ō* que suppose arm. *unim* « je tiens, j'ai », de **ōp-ne-*, et le latin a tendu à généraliser le degré zéro *ə* attesté par lat. *aptus*. V. *apud*.

apis, -is (gén. pl. *apum* ou *apium*, cf. Neue-Wagener, Form[3]. I 259, ce qui indique un ancien thème consonantique avec élargissement partiel en *-i-*, comme *canis*, *mēnsis*, etc., v. Ernout, Philologica, I p. 135 sqq.) f. : abeille. — Ancien, usuel. M. L. 525 ; B. W. sous *abeille*.

Dérivés : *apicula* (rare, mais déjà dans Plaute, Cu. 10), M. L. 523 ; *apiārius* : apiculteur, M. L. 522 ; *apiārium* : rucher (cf. Gell. 2, 20, 8), M. L. 521 ; *apiānus*, usité au féminin *apiāna* (*ūua*) « raisin affectionné des abeilles » ; *apīcius* : même sens. V. aussi *apium, apiastra*.

Les dialectes indo-européens qui vont du slave à l'italo-celtique ont eu un nom de l' « abeille » inconnu aux autres langues : v. sous lat. *fūcus* ; ce nom était de la forme **bhei-*. Il n'est pas impossible que **ap-*, **api-*, supposé par le latin, ait quelque rapport avec ce mot. Mais on ne saurait préciser.

apīscor : v. *apiō*.

apium, -ī n. (*apius* à basse époque) : 1° ache des marais (céleri, plante mellifère) ; 2° persil. Attesté depuis Virgile. Panroman, sauf roumain, M. L. 526 ; germ. : v. h. a. *ępfi*, tch. et pol. *opich*, v. André, *Lex.*, s. u.

Dérivés : *apiācus* : d'ache ; *apiāna* : camomille (Ps. Apul.), cf. toutefois *apis* ; *apiaster* m. et *apiastrum* n. : mélisse ; *apiastellum* : renoncule, bryone ou couleuvrée (se dit aussi *apium rīsus*) ; *apiātus* : bouilli avec de l'ache, tacheté, moucheté (*de mensis citreis, ueluti grani congerie*) ; *apiōsus* : se dit d'une maladie du cheval « *cuius et mens hebetatur et uisus* », Vég. 1, 25, 3, 2 ; cf. 3, 10. On l'explique *siue quod apio curabatur, siue quod ui magica apii putabatur oriri*?

Cf. aussi *petrapium* et *apiāgō*.

Apium est pour les Latins « l'herbe aux abeilles » et correspond, ainsi que *apiastrum*, au gr. μελίφυλλον, μελισσόφυλλον, cf. Pseud. Ap., Herb. 119 ; Varr., R. R. 3, 16, 10 ; et id., *ibid.* 3, 16, 13, *oportet domi serere quae maxime secuntur apes... apiastrum...*, etc. *Apiaster* est formé comme *oleaster*. La graphie *appium*, tardive, est sans valeur.

aplūda (*adplūda*), **-ae** f. : criblure, menue paille.

Mot sans doute non romain, rare et archaïque ; cf. Ernout, *Él. dial.* 110 sqq.

aplustra (-*tria*), **-um** n. pl. (le singulier n'apparaît qu'à partir de Lucain : *aplustre*) : aplustres, ornement de la poupe du vaisseau. Du grec ἄφλαστον, peut-être par un intermédiaire étrusque. Terme uniquement poétique, attesté depuis Ennius jusqu'à Sidoine, mais ne se trouve ni dans Vg. ni dans Hor. Cf. pour la finale *ballista* et *ballistra*, *genesta* et *genestra*, *lepesta*, *lepistra*. Influence des mots en *-*trum*, suffixe d'instrument, comme *trānstrum*?

apocalama : nom d'un vêtement de soie ou de coton dans Isid. 19, 22, 13. Inexpliqué ; v. Sofer, p. 31.

apoculō, -ās, -āre (variante *apocalō*) : mot d'argot que Pétrone, 62, 67, met dans la bouche d'esclaves ou d'affranchis. Se conjugue pronominalement : *ego me apoculo* « je décampe, je m'esbigne ». Origine inconnue. On l'a fait dériver de ἀποχαλάω (cf. *calō*) et aussi de ἀποχαλῶ ; d'autres en ont fait un dénominatif de ἀπ' et *oculus*, hybride formé d'après ἀπ' ὀμμάτων ou enfin de ἀπὸ et *cūlus* (d'après le type du fr. *reculer*), mais la quantité de l'*u* est inconnue.

Apollō, -inis m. : emprunt ancien au gr. Ἀπόλλων, -ωνος, latinisé en -*ō*, -*inis*. Dérivés : *apollināris*, -*e*, -*ria* (*herba*) : morelle ; -*neus* (Ov.). Étr. *Aplu*, *Apulu*.

apologō, -ās, -āuī, -āre : repousser ; dénominatif tiré de ἀπόλογος (déjà dans Rh. ad Her.) avec le sens de ἀπολογίζω, Sén., Ep. 47, 9. V. Hammarström, IF 1932, 140.

apopores (-*peres*) : citrouille. Mot espagnol, seulement dans Isid. 17, 10, 16. V. Sofer, p. 118, 163 ; Alessio, Riv. di Filol., 1938, 376 sq. ; André, *Lex.*, M. L. 529.

aporia, -ae f. : emprunt tardif au gr. ἀπορία « embarras », dont a été tiré le dénominatif *aporior*, pcp. *aporiātus* (= ἀπορούμενος, Ital.) ; d'où *exaporior*.

apostata, -ae m. : emprunt de la langue de l'Église au gr. ἀποστάτης ; de là *apostatō*, -*ās* ; *apostatrīx* f. ; *apostatātus*, -*ūs*.

apostolus, -ī m. : emprunt de la langue de l'Église au gr. ἀπόστολος, M. L. 580 a, et celt. : irl. *apstal*, britt. *abostol*. Dérivés : *apostola* f. ; *apostolātus*, -*ūs* m. ; -*licus*, M. L. 530.

apostōma, -ae f. : abcès. Emprunt vulgaire et tardif au gr. ἀπόστημα, avec passage à la 1re déclinaison, changement de genre et influence des mots en -ωμα (*carcinōma*, etc.). V. Sofer, p. 152, n.

apothēca, -ae f. : magasin à vivres ; cellier. Emprunt au gr. ἀποθήκη, déjà dans Varr. et Cic. De là : *apothēcārius* ; *apothēcō*, -*ās*. M. L. 531 ; B. W. sous *boutique*.

appellō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : s'adresser à, en appeler à (cf. Enn. : *hominem appellat*, Sc. 50), appeler, puis, par affaiblissement, « nommer, désigner ». Usité de tout temps ; panroman, sauf roumain. M. L. 542.

Dérivés et composés : *appellātiō* (class., équivalent de *prouocātiō*), *appellātor*, -*tōrius* ; *appellātīuus*, calque de προσηγορικός ; *appellitō*, -*ās* (rare, époq. imp.) ; cf. *nōminitō*.

compellō : adresser la parole à, interpeller (souvent dans la prose classique avec une nuance de blâme ou d'insulte, d'où le sens de « accuser ») ; *compellātiō* « reproche, réprimande ».

interpellō : interrompre par la parole : Plt., Men. 1121, *si interpellas ego tacebo* ; interpeller. S'emploie comme synonyme de *interrumpō* avec le sens de « troubler dans l'exercice de » ; *i. alqm in iure suo*, Cés., B. G. 1, 44 ; se dit aussi des choses : *i. iam partam uictoriam*, id., B. G. 3, 73. Comme *interdīcō*, peut être suivi d'une complétive introduite par *nē*, *quīn*, *quōminus*.

Composés à préverbes d'un intensif-duratif en -*ā*, **pellō*, -*ās*, en face de *pellō*, -*is*, à valeur moyenne « se pousser vers, se diriger » (cf. *lauō*, -*ās*, en face de *lauō*, -*is*) ; *pellō*, -*ās* n'existe que dans des composés comme *occupō*, *edūcō*, -*ās*, en face de *capiō*, *dūcō*, -*is*. La spécialisation de sens les a vite détachés du simple *pellō*, -*is*.

appendix, -icis f. : épine-vinette : *spina et appendix appellata, quoniam bacae puniceo colore in ea appendices uocantur* (Plin. 24, 114). V. *pendō*.

appiānum (*mālum*) : variété de pomme obtenue par un certain Appius, cf. Plin. 15, 49. M. L. 546 b ; B. W., *api*.

aprīcus, -a, -um : exposé au soleil, ensoleillé (dès Varron, qui l'oppose à *opācus*). Rapproché par étym. pop. de *aperiō* « *a sole apertus* », dit P. F. 2, 6. M. L. 561 ; B. W. sous *abri*.

Dérivés : *aprīcitās* (Col.) ; *aprīcor*, -*āris* (et *aprīcō*, -*ās* à basse époque, cf. M. L. 560), « réchauffer, se réchauffer » et ses dérivés.
Sans correspondant net.

aprīlis, -is m. : avril ; second mois de l'ancienne année romaine. Sans doute adjectif substantivé. Étym. pop. dans Varr., L. L. 6, 33 (*mensis dictus*) *secundus... a Venere quod ea sit* Ἀφροδίτη, *magis puto dictum quod uer omnia aperit* ; Macr., Sat. I 12, 14, *Aprilem... quasi aperilem*, et Sén., Ep. 67, 1, *uer aperire se coepit*. — Panroman, M. L. 562, et celt. : irl. *april*, britt. *ebrill*. De là les noms propres de petites gens : *Aprīlis*, *Aprīliānus*, *Aprīlīna*.

A. Cuny, MSL 14, 286, rapprochant *quintīlis* et *sextīlis*, a supposé qu'*aprīlis* serait un dérivé du mot indo-européen attesté par skr. *áparaḥ* « postérieur (par rapport à un seul autre), second », got. *afar* « après ». Étymologie contestée par M. Benveniste, qui suppose, avec Stowasser, W. Stud. 31, 146, qu'*aprīlis* remonte à étr. *apru* emprunté lui-même au gr. Ἀφρώ hypocoristique de Ἀφροδίτη, v. BSL 32, p. 68 sqq., hypothèse appuyée par Eva Fiesel, qui rapproche la dérivation du nom du mois de mai en étrusque : *Ampiles* de **ampile*, v. St. Etruschi 7, 295-297, et par l'étude de S. P. Cortsen, Glotta, 1938, 26, 270. On a supposé aussi que *aprīlis* dériverait de l'étrusque *aplu* « Apollo », avec dissimilation. Mais il resterait à expliquer l'introduction de ce nom étranger dans les noms de mois romains.

apsis : v. *absida*.

aptus : v. *apiō*.

apua, -ae f. : menuise. Emprunt ancien, latinisé, au gr. ἀφύη, cf. Plin. 31, 95 : *apuam nostri, aphyen Graeci uocant*, M. L. 520. Cf. *aphorus*.

apud (*aput* ; formes dialectales *apor* (P. F. 24, 12), *apur*, ainsi en territoire marse *apur finem*, CIL I² 5, cf. Mar. Vict., GLK VI 9, 17 ; cf. *ad*, *ar* ; les gloses ont aussi *ape* : παρά, CGL II 21, 40) : auprès de, chez, dans ; sens physique et moral : *apud sē esse* (contraire de fr. « être hors de soi »). Uniquement préposition ; ne s'emploie ni comme préverbe ou premier terme de composé, ni comme adverbe, ce qui prouve le caractère relativement récent du mot dans l'emploi qu'il occupe ; et, en effet, il n'a de correspondant nulle part, pas même en osco-ombrien. Il s'agit peut-être d'une forme nominale se rattachant à la racine de *apiō*, et dans laquelle l'emploi prépositionnel se serait développé comme dans *penes* et, plus tard, dans le bas latin *casus* (= chez ; v. *casa*) ; mais le détail de la forme n'est pas expliqué (participe parfait n. **apuot*, **apuod*?).

Depuis Lucilius, les grammairiens latins différencient *ad*, *in*, *apud*, *penes* ; ainsi Scaurus, GLK VII 30, 18 (d'après Varron) : *ad et apud accusatiuae sunt praepositiones, ut « accede ad me » ; « qui domi nati sunt apud me »* (cf. Servius, Ae. 1, 24) ; et VII 31, 7 : *item uitiose dicitur « senatum habere apud aedem Apollinis » quod « in aede Castoris » dici oportet*) ; et Ulpien, Dig. 50, 16, 63 : *« penes te » amplius est quam « apud te » ; nam « apud te » est quod qualiterqualiter a te teneatur ; « penes te » est quod quodam modo possidetur* ; cf. P. F. 20, 19.

Régulièrement construit avec l'accusatif et employé — le plus souvent près de noms de personnes (cf. toutefois *apud aedem*, SC Bac. ; *apud oppidum*, Cés., B. G. 2, 7, 3 ; *apud Anienem*, Cic., Mur. 84) — quand la phrase ne comporte pas d'idée de mouvement, on le trouve en latin vulgaire avec l'ablatif, ainsi Ital., Matth. 19, 26, *apud hominibus* (= παρὰ ἀνθρώποις), ou avec des verbes de mouvement ; ainsi Sall., Hist. 1, 119, *ille Conisturgim apud legiones uenit* ; Ital., Gen. 43, 9, *si non adduxero eum apud te* (= gr. πρός σε), v. Anders Gagner, Ereno, vol. 26. En Gaule, *apud* s'emploie au sens de « avec » ; ainsi Querol., p. 22, *iste qui apud me est locutus*, cf. ALLG 2, 26. Attesté de tout temps ; mais appartient plutôt à la langue familière. M. L. 567 ; v. B. W. sous *avec*.

aqua, -ae f. (*acua* CE 930, 2, *acqua* blâmé par l'App. Probi ; cf. Lucr. 6, 552 et 1072, qui en fait un trisyllabe) : eau, considérée comme élément, cf. Cic., Ac. 1, 26, *aer... et ignis et aqua et terra prima sunt* ; le plus souvent jointe et opposée au feu, cf. *ignī et aquā interdīcere*, et l'usage religieux signalé par Varron, L. L. 5, 61, suivant lequel l'époux accueillait l'épouse au seuil de sa maison avec le feu, élément mâle et créateur, et l'eau, élément femelle : *igitur causa nascendi duplex : ignis et aqua. Ideo ea nuptiis in limine adhibentur, quod coniungit hic, et mas ignis, quod ibi semen, aqua femina, quod fetus ab eius (h)umore, et horum uinctionis uis Venus* ; cf. les références de Goetz-Schoell ad loc. Quelquefois aussi *aqua* est joint à *terra* : *aquam terramque poscere*. Pour le genre, cf. Meillet, *Ling. gén.*, p. 218. Le caractère originairement animé et divin de *aqua* apparaît aux épithètes qu'on y joint : *ad aquae lene caput sacrae*, Hor., C. 1, 1, 22 ; *nec castas pollue... aquas*, Ov., F. 2, 174, etc.

Les poètes usent indifféremment de *aqua* et de *unda* ; ainsi, Ov. écrit, M. I 432, *cum... sit ignis aquae pugnax*, en face de F. 4, 788, *sunt duo discordes, ignis et unda, dei* ; Tr. I 8, 1, *unda dabit flammas et dabit ignis aquas*. Toutefois, *unda* désigne plutôt l'eau considérée dans sa mobilité ; dans le dernier vers d'Ovide cité, *unda* est joint à *flammas*, l'élément jaillissant du feu. La comparaison des dérivés de *aqua* et de *unda* fait bien ressortir la différence de sens : *aquārī* veut dire « faire de l'eau, s'approvisionner d'eau », *aquōsus* « aqueux », *undāre* « être ondoyant, ou agité » (en parlant des flots), *exundāre* « déborder », *undōsus* « aux flots agités ».

Le pluriel *aquae* s'emploie lorsque l'on considère les parties constitutives de l'eau, e. g. Vg., G. 4, 410, *aut in aquas tenuis dilapsus abibit*, ou les différentes sortes d'eaux (ainsi Sén., NQ. 3, 23), ou les eaux courantes, animées et divinisées, Varr., L. L. 5, 71, *a fontibus et fluminibus ac ceteris aquis dei ut Tiberinus ab Tiberi* ; cf. *aquae perennēs* (qui se renouvellent sans cesse), *decursus aquarum*, Lucr. 5, 263. Aussi *Aquae* est-il constant dans les désignations de noms de lieux (où se trouvent généralement des eaux jaillissantes et qui sont l'objet d'un culte, cf. Thes. II 353, 47 sqq., 363, 59 sqq.). *Aquae* désigne aussi l'ensemble des eaux: Eleg. in Maec. 101, (*hieme*) *conglacientur aquae* ; les pluies : T.-L. 24, 9, 6, *aquae magnae bis eo anno fuerunt, Tiberisque agros inundauit*. — *Aquae* est plus fréquent chez les poètes ; le pluriel est plus concret. — Usité de tout temps. Panroman. M. L. 570 ; B. W. s. u.

Dérivés : *aquor*, -*āris* : s'approvisionner d'eau, et *aquātiō*, M. L. 578 ; *aquātus* : mêlé d'eau ; *aquōsus* : aqueux, M. L. 588 ; *aquālis* : plein d'eau, à eau. — Subst. *aquālis* m. : pot à eau, M. L. 572 a ; *aquārius* : à eau ; *aquārius* m. : porteur d'eau, magistrat préposé au service des eaux, verseau (signe du Zodiaque) ; *aquāriolus* (-*i dicebantur mulierum impudicarum sordidi adseculae*, P. F. 20, 24) ; *aquārium* : réservoir à eau, évier, M. L. 576 ; B. W. s. u. ; *aquāliculus* (-*um*), -*ī* : panse, ventre ; *aquāticus*, *aquātilis* : aquatique ; *aquātilia* n. pl. : tumeurs aqueuses ou hyatides ; *aquilentus* (formé d'après *uīnolentus*), M. L. 585 ; *aquola* (*acula*), -*ae* f. : filet d'eau (diminutif).

Composés en *aqui-* dont certains formés sur le modèle de composés grecs en ὑδρ- : *aquiducus* (-*dux*) = ὑδραγωγός, Cael. Aur. ; *aquifolium* « houx », cf. *acri-* ; *aquifuga* = φεύγυδρος, id. ; *aquigenus*, -*a*, -*um* (Tert., cf. *terrigenus*) ; *aquiductus*, *aquiductium* = ὑδραγώγιον *aquiuergium*, endroit où l'eau s'écoule (Gram.), composés tardifs ; la langue classique ne connaît que le juxtaposé *aquae ductus* ; cf. aussi M. L. 581, **aquiducium* ; *aquilex*, -*icis*, -*legus* m. : sourcier ; *aquilicium*, -*ī* (*aquaelicium*) : sacrifice pour obtenir de la pluie ; *aquaemanāle* (*aquimināle*, *aquaemanīle*, *aquiminārium*) : aiguière, M. L. 572 ; v. *mānō*. Cf. aussi *aquagium*, terme de droit, synonyme de *aquae ductus* ; *aqu(a)e mola* (Gloss.) : ὑδρομύλη, plante.

Les langues romanes supposent aussi, M. L. 573, **aquāna* ; 579, **aquatōria* ; cf. en outre 147, *adaquāri* ; 4336, *inaquāre* ; 2939, *exaquāre* ; en germ. *aquaeductus* (formes modernes) et *aquārium*, v. h. a. *ahhāri*.

aqua a son correspondant exact en germanique : got. *ahwa* « ποταμός », etc., et semble se retrouver en celtique, mais seulement dans des noms de lieu. Le germanique offre, d'autre part, un dérivé attesté par v. h. a. *ouwa* (all. mod. *Aue*) « prairie marécageuse, île », et le nom propre *Scandin-auia* ; le dérivé v. isl. *ægir* « mer, dieu de la mer », avec un ancien *ē* initial, donne à penser

que l'*a* de lat. *aqua*, got. *ahwa* représenterait un i.-e. *ə (*ĕkʷ/əkʷ-). Si ce mot ne se retrouve pas ailleurs, ce n'est sans doute pas un hasard : tandis que le nom désignant l' « eau » en tant que chose est commun à tout le monde indo-européen (v. sous lat. *unda*), les noms de genre essentiellement animé qui désignent l' « eau » en tant qu'être actif — et divin — n'ont qu'une faible extension dialectale. Il y a ce mot, commun au latin et au germanique ; un autre mot, indo-iran. **āp*-, souvent employé au pluriel (véd. *āpaḥ*, etc.) comme lat. *aquae*, a des correspondants en baltique ; cf. *amnis*. — Il n'est pas accidentel que le nom germanique du « dieu de la mer » appartienne au groupe de got. *ahwa*, lat. *aqua* désignant originairement l' « eau » en tant qu'être actif.

aquila, -ae c. : 1º aigle (oiseau, étoile ou enseigne), cf. *fulua... auis* d'Ovide, F. 5, 732 ; 2º aigle de mer ou mourine (sorte de raie). Dérivés et composés : *aquilīnus* ; *aquilifer*. — Ancien. Panroman. M. L. 582 ; irl. *aicil*. Cf. peut-être aussi *aquileia* : ancolie, M. L. 583, et B. W. s. u. Cf. *Aquilōnia*?

Le nom de l' « aigle », le premier des oiseaux, et qui avait un caractère religieux, varie d'une langue indo-européenne à l'autre et résulte surtout d'arrangements relativement récents. V. *aquilus*.

aquilex : v. *aqua*.

aquilō, -ōnis (et *aquilus*, cf. Thes. II 376, 9 sqq. ; M. L. 586 et 587) m. : aquilon. Le nom complet est *aquilō uentus* (cf. Nep. Mi. 1, 5 ; P. F. 20, 14, *aquilo uentus a uehementissimo uolatu ad instar aquilae appellatur*). On voit par Festus que les anciens rattachent *aquilō* à *aquila* et non à *aquilus* comme le font les modernes. Ce sont les anciens qui ont probablement raison ; *aquilō* n'est pas le vent sombre ; il est qualifié de *clārus* par Vg., G. 1, 460, par opposition à *nigerrimus auster*, 3, 278 ; cf. Thes. II 376, 48 sqq. L'explication rapportée par Isid., Nat. rer. (Suét., p. 229 Reiff.), *aquilo, qui et boreas uocatur, ex alto flans gelidus atque siccus et sine pluuia, qui non discutit nubes sed stringit*, paraît avoir été inventée dans sa dernière partie pour rattacher coûte que coûte *aquilō* à *aquilus*.

De là : *aquilōnius* ; *aquilōnālis* (*aquilōnāris* ap. Aug.) formé d'après *septentriōnālis* ; *aquilōniānus* (b. lat.) ; *aquilōnigena* (Aus.).

Le rapprochement avec un mot baltique, lit. *āklas* « aveugle », etc., n'explique guère la forme et pas du tout le sens (Meillet). — Cf., toutefois, καικίας « vent du nord-est », lat. *caecus*?

aquilus, -a, -um adj. : brun noir. Rare ; archaïque et postclassique. Les anciens le rapprochent de *aquila* et en font un dérivé de *aqua* (d'après *nūbilus*, *nūbēs*) ; ainsi Festus : *aquilus color est fuscus et subniger, a quo aquila dicta esse uidetur... aquilus autem color est ab aqua nominatus. Nam cum antiqui duos omnino naturales nossent, i. e. album et nigrum, interuenerit autem is quoque, qui ita neutri similis est, ut tamen ab utroque proprietatem trahat, potissimum ab aqua eum denominarunt, cuius incertus est color*, P. F. 20, 7. Composé *subaquilus* (en jeu de mots avec *subuolturius*, Plt., Ru. 422). L'explication par *aqua* rend mal compte du sens de l'adjectif ; on ne voit pas pourquoi l'eau aurait été prise pour désigner une couleur tirant sur le noir (Plaute applique *aquilus* à une négresse). Peut-être à rattacher à *aquila*, l'aigle étant l'oiseau sombre, αἰετοῦ... μέλανος. Il. Φ 252. Les adjectifs désignant la couleur sont souvent empruntés à des noms d'animaux, et réciproquement ceux-ci peuvent être désignés par le nom de leur couleur, cf. *columba*.

ar : v. *ad*.

āra, -ae f. (ancienne forme *āsa*, cf. Macr., Sat. 3, 2, 8, qui cite Varron, et Serv. auct. Ae. 4, 219 ; osq. aasas « ārae », ombr. asam-af « ad āram ») et peut-être hitt. *haššaš* « foyer » : autel (premier sens sans doute), « foyer de la divinité », par opposition à *focus*, cf. l'expression *pro aris et focis*. Conservé seulement dans quelques parlers judéo-romans, cf. M. L. 586 a.

Dérivés : *ārula* ; *ārālia, -ium*, CIL VIII 19929.

Les grammairiens anciens distinguent *āra* de *altāre*, ainsi Varron dans Serv. auct., B. 5, 66, *Varro dis superis altaria, terrestribus aras, inferis focos dicari adfirmat* ; cf. Vg., ibid., *en quattuor aras : ecce duas tibi, Daphni, duas altaria Phoebo*. Le dieu reçoit les *altāria*, réservés aux grandes divinités ; Daphnis n'a que des *ārae*, terme général désignant un autel quelconque. Italique, commun, usuel. Mais a disparu devant *altāre*.

Cf. *āreō*?

arāneus, -ī m. (gén. *arānei*, trisyllabe, Lucr. 3, 383) ; **arānea, -ae** f. : araignée. Ancien, usuel. *Arāneus* est la forme ancienne ; le féminin *arānea* est réservé pour la toile ou le fil de l'araignée et, par extension, une espèce de fil très fin, et ne désigne l'animal qu'à partir de Catulle, en poésie, et seulement à partir de Fronton, en prose. Toutefois, Cicéron a le diminutif *arāneola* (en face de l'*arāneolus* du Culex). L'italien a les représentants des deux formes : *ragno* et *ragna* ; le français et l'espagnol n'ont que le féminin : *araigne* (v. B. W. sous *araignée*), *araña* ; les deux diminutifs sont également représentés en roman, cf. M. L. 593-596. *Arāneus* désigne aussi la « vive » (poisson) ; adjectif joint à *mūs*, la musaraigne (μυγαλῆ), M. L. 5765 ; *arānea*, une maladie de peau : *arānea uerrīna* (= gr. χεγχρίας ou λειχήν), v. B. W. *rogne* ; cf. *mus araneum* (sic, cf. *arāneum* dans Phèdre), *cuius morsu aranea*, Isid. 12, 3, 4 ; v. Sofer, p. 16, 170.

Dérivés : *arāneōsus* : couvert de toiles d'araignée ; *arāneāns* (Apul.).

Arāneus, arānea n'ont de correspondant qu'en grec : ἀράχνη « araignée », ἀράχνιον « toile d'araignée », ἀραχναῖος « d'araignée » et ἀραχναίη f. « araignée ». La ressemblance est trop étroite pour qu'on ne voie pas dans le mot latin un emprunt au grec ou, du moins, un emprunt à une langue inconnue fait indépendamment dans chacune des deux langues. L'objection que *arāneus* s'explique en partant de **arak-s-n-* (cf. Benveniste, *Origines*, p. 101) n'est pas décisive ; les mots de ce type, essentiellement populaires, admettent des dérogations à la phonétique normale, comme le montrent les formes romanes elles-mêmes. Le rapprochement de ἄρκυς « filet » souvent proposé n'explique pas la forme grecque. Le mot a pu s'introduire avec la légende d'Arachné.

arbiter, -trī m. : 1º témoin (qui par son arrivée assiste à une chose ; souvent joint à *testis*, e. g. Cic., Q. Rosc. 38 ; T.-L. 21, 10, 3) : cf. Plt., Mer. 1005, *eamus intro* ; *non utibilest hic locus, factis tuis, | dum memoramus, arbitri ut sint qui praetereant per uias* ; 2º arbitre choisi par les deux parties (sens aussi anciennement attesté que le premier), juge (*arbitrālis, -e*), et par suite, « maître de la destinée de ». Ancien (Loi des XII T. 7, 2, 2 ; 12, 3), usuel, classique. Les sens se retrouvent dans *arbitrium* : 1º fait d'être témoin (sens non attesté avant l'époque impériale, où il peut être dû à une affectation d'archaïsme) ; 2º arbitrage, sentence arbitrale et « pouvoir de décider de » ; *liberum arbitrium* attesté à partir de T.-L. ; cf. Thes. II 411, 76 sqq., ce qui explique le sens de « arbitraire » qu'a l'adjectif *arbitrārius* à partir d'Aulu-Gelle. Conservé dans les langues romanes. M. L. 605.

Autres dérivés : *arbitror, -āris* (*arbitrō* archaïque) : 1º observer, épier, être témoin de ; 2º arbitrer, estimer (*dē arbitrō*) ; et dans la langue commune, par une généralisation et un affaiblissement de sens identiques à celui de *cēnseō, dūcō, putō*, etc., « juger, penser ». Tér., Haut. 990, *an tu... esse illum iratum* putas? — *non arbitror*. De là : *arbitrātor, -trīx* (tardifs, forme avec haplologie *arbitrix*, CIL VI 10128) ; *arbitrātus, -ūs* m. : arbitrage, pouvoir de décider, volonté, jugement. M. L. 604.

Le seul rapprochement qui semble s'imposer, celui avec ombr. arputrati « arbitrātū », n'éclaire pas le mot latin. *Ar-* peut être une forme dialectale de *ad*. Le rapprochement avec *baetō* est douteux.

arbōs (*arbor*), **arbŏris** f. : arbre ; mât ; arbre de pressoir. Sur *arbor* « monstre marin »? v. de St Denis, *Vocab. des animaux marins*, s. u. Ancien thème en *-s* ; cf. *arbosem*, P. F. 14, 9 ; *arboses*, F. 280, 9. Seul féminin de ce type ; cf. le type voisin *Cerēs, -ĕris*. *Arbor* est une forme récente créée d'après les cas obliques lorsque *s* intervocalique se fut sonorisé en latin. L'*ŏ* du thème est confirmé par le dérivé *arbustus* ; cf. *onus* (ancien **onos*), *onustus*, *uenus* (ancien *uenos*), *uenustus*, etc. Le genre féminin s'explique facilement : l'arbre, considéré comme un être animé, est « la productrice » des fruits. Toutefois, en bas latin, à partir de l'Itala, il apparaît masculin, sans doute sous l'influence des autres mots en *-or, -ōris* et aussi des noms d'arbres en *-us*, du type *fāgus*, qui avaient abandonné pour le masculin l'ancien genre féminin ; cf. Thes. II 419, 61 sqq. C'est le masculin qui est le plus répandu en roman ; seuls le logoudorien et le portugais ont le féminin. Pourtant, en français, la forme même du mot « arbre », avec sa terminaison par un *e* muet, tend à le faire passer de nouveau au féminin : « la belle arbre ». Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 606 ; B. W. s. u., et germ. v. h. a. *albar*, etc.

Dérivés en *arbus-* et en *arbor-* (ces derniers plus récents) : 1º *arbuscula* : jeune arbre (d'où *arbusculōsus* dans les Gloses) ; **arbuscellum*, M. L. 608 ; *arbriscellus* (Gl. Reich.) ; *arbustus* : planté d'arbres ; d'où le n. *arbustum* : bosquet, pépinière (le plus souvent au pluriel *arbusta* (*loca*), cf. Gell. 17, 2, 25, *arboreta, ignobilius uerbum : arbusta celebratius*) ; puis « jeunes arbres » (comme il y en a dans les pépinières) ; surtout poétique dans ce sens, Vg., B. 4, 2, *non omnis arbusta iuuant humilesque myricae* ; d'où à très basse époque *arbusta, -ae* (Greg. Tur.).

2º *arboreus*, M. L. 607 a ; *arborācia* (Gloss.) : « cor arboris » ; sans doute n. pl. d'un adjectif **arborāceus* ; *arborāns* (Gloss.) : δενδρίτης ; *arborārius, -a, -um*, et subst. = δενδροκοπός ; *arborātor* : qui taille les arbres ; *arborēscō, -is* (Plin.) : devenir arbre ; *arborētum* : verger (cf. plus haut), M. L. 607 ; *arborōsus* : δενδροειδής.

Aucun rapprochement net. Le latin n'a pas trace du nom indo-européen de l'arbre, représenté par hitt. *taru*, i.-ir. *dāru, dru-*, got. *triu*, v. sl. *drěvo*, gr. δρῦς, etc. V. C. D. Buck, *Dict. of sel. Synonyms*, p. 48, s. u. *Tree*.

arbutus (*arbitus*, graphie des manuscrits de Lucrèce, concordant avec certaines formes romanes, cf. M. L. 610), **-ī** f. (pl. n. *arbuta, -ōrum* d'après Phocas, GLK V 426, 18) : arbousier. S'y rattachent : *arbutum* (*-bi-*), *-ī* n. : arbouse ; *arbuteus* : [d']arbousier ; M. L. 609 ; B. W. s. u.

Sans étymologie ; un autre nom est *unēdō*. V. Bertoldi, *Linguistica Storica*, 2e éd., p. 174.

arca, -ae f. : coffre, boîte, caisse, surtout à argent : *arca publica* qui s'oppose à *fiscus* ; cachot, cercueil ; dans les langues techniques : borne, batardeau, chêneau ; dans la langue de l'Église : « arche » (= gr. κιβωτός). Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain ; passé également en got. *arka*, en germanique, et de là en slave. M. L. 611 ; B. W. s. u. ; irl. *arc*, britt. *arch*.

Dérivés : *arculus* : *putabatur esse deus qui tutelam gereret arcarum*, P. F. 15, 9 ; *arcula, arcella, arcellula* : coffret, bière, M. L. 615 ; *arcānus* : actif et passif « caché, secret » et « discret, qui cache » ; dans la langue religieuse, « mystérieux, magique » ; *arcānum* : mystère ; *arcārius* : de caisse ; *arcārius* m. : caissier ; *arculārius* (Plt.) : porteur de coffret ; *arcera* (arch.) : chariot couvert (d'après *cumera*?). Cf. aussi **arcile*, M. L. 615.

Sans doute apparenté à *arceō* (cf. *Parca* et *parco*?) : *arca quod arcebantur fures ab ea clausa*, Varr., L. L. 5, 128.

arceō, -ēs, -uī, -ēre : 1º contenir, maintenir. Sens qui paraît le plus ancien, encore attesté dans les textes, cf. Enn., dub. 2 ; Cic., Rep. 6, 17, N. D. 2, 136, où le verbe est joint à *continēre*, de même que *coercēre*, N. D. 2, 58 ; P. F. 14, 2, *arcere est continere*. Mais l'emploi dans cette acception est rare, inconnu même de la prose courante et de la langue parlée. — 2º maintenir au loin, écarter (= *continēre* ; cf. le fr. « contenir l'ennemi ») : *arcere prohibere est. Similiter abarcet, prohibet. Porcet quoque dictum ab antiquis, quasi porro arcet*, P. F. 14, 24 et 244, 7. Sens dérivé et de beaucoup le plus fréquent. De là, *arcula* : *dicebatur auis quae in auspiciis aliquid uetabat fieri*, P. F. 15, 11. Pas de substantifs dérivés. — Composés : *abarceō*, qui, en dehors des glossaires, ne figure que dans une inscription, CIL XIII 485 ; *porceō*, de **po-arceō* (même préverbe que dans *pōnō*), rare et archaïque (exemples dans Nonius 159, 38).

coerceō : contenir, enfermer, d'où au sens moral « réprimer, refréner » (cf. *contineō, cohibeō*) ; *coercitiō*.

Pour *exerceō*, v. ce mot.

A *arceō* se rattache *arcifinius* ; *arcifīnālis*, adjectif joint à *ager* : [champ] conquis sur l'ennemi « *ab arcendis finibus* », dit Varron, au témoignage de Frontin, Grom. 6, 1, qui le définit encore « *qui nulla mensura continetur. Finitur secundum antiquam obseruationem fluminibus, fossis, montibus, arboribus ante missis, aquarum diuer-*

giis, et si qua loca a uetere possessore potuerunt optineri. » Cf. encore *arcifīnium, -ī* n. : borne d'un champ ; *arca fīnālis*.

Pour *lupercus*, v. ce mot.

Arceō est à rapprocher de gr. ἀρκέω (aor. hom. ἤρκεσα, ἀρκέσσαι) « j'écarte, je protège ». Le groupe de arm. *argel* « empêchement », *argelum* « j'empêche » (aor. *argeli*) concorde aussi pour le sens ; mais le suffixe *-el-* ne se retrouve pas en latin.

Quant à lit. *rakìnti* « fermer », *rāktas* « clef » et v. h. a. *rigil* « verrou », la forme et le sens sont éloignés, et le rapprochement ne s'impose pas.

arcera : v. *arca*.

arceraca, (-laca) f. : sorte de vigne que Pline, N. H. 14, 35, assimile à l'*argītis* de Vg., G. 2, 99?

arcessō (*accersō, adcersō*), **-is, -īuī (-iī), -ītum, -ere** : faire venir, aller chercher, mander, et spécialement « citer en justice » ; « rechercher ». Dans les manuscrits, la répartition de *arcessō* et de *accersō* dépend des habitudes des copistes, cf. Thes. II 448, 67 sqq. ; Plaute semble jouer sur les deux formes, Tru. 130, *quem arcessis? Archilinem*, et Mo. 509, *uiuom me accersunt Accheruntem mortui* ; dans les inscriptions, *arcessō*, cf. CIL I² 235, *arcessita* (Fasti Praenest.). Sur l'essai d'une différenciation des deux formes, cf. Velius Longus, GLK VII 71, 17 : « *arcesso* » *et* « *accerso* » *putauerunt quandam differentiam esse, ut* « *accerso* » *sit uoco, tractum ab acciendo*, « *arcesso* » *summoueo, ab arcendo tractum. Sed errauerunt* : « *accerso* » *enim pro eo quod est arceo numquam positum est. Verum quod putant r litteram obstare significationi errant : d enim non minus in r litteram transit quam in c*. On trouve aussi *accessō, arcersō*. A l'époque impériale, sur *arcessīuī* se bâtit un présent *arcessiō* (*accersiō, accessiō*) ; *arcessīrī* est déjà dans T.-L. 3, 45, 3. — Ancien, usuel, classique. Non roman.

Dérivés, tous rares, la plupart tardifs : *arcessītus, -ūs* m. (*-tiō-*) ; *arcessiō* [*accersiō*] « appel » ; *arcessītor* : qui appelle, accusateur ; *arcessībilis* (Gloss.).

Par sa forme et par son sens, *arcessō* se dénonce comme un désidératif ; cf., par exemple, Cic., Verr. 1, 27, *arcessit... consul... Siculos* ; *ueniunt nonnulli*. Mais l'étymologie reste incertaine, en raison même de l'incertitude de la forme. Si *arcessō* est la forme la plus ancienne, le rapprochement de *arceō* est séduisant. Étant donné le grand nombre d'emplois où *arcessō* est accompagné d'un ablatif d'origine (cf. Thes. II 450, 72 sqq.), le sens premier aurait été « chercher à écarter d'un endroit (pour faire venir à soi) ». On a rapproché aussi *arcessō* de *incessō* (v. ce mot) ; avec une forme *ar-* du préverbe, v. *ad*. En tout cas, le **aruocessō*, du reste proposé avec hésitation par Thurneysen dans le Thes., est à rejeter.

archi- : préfixe grec, marquant le commandement, qui, introduit par des mots grecs d'emprunt, comme *archipīrāta* (Cic.), *archimagīrus* (Juv.), a formé à basse époque quelques hybrides, comme *archisacerdōs* (Fort.), *archisellium* : place d'honneur (Not. Tir.) ; *archigallus* (Plin.).

architectus, -ī m. = ἀρχιτέκτων. Emprunt ancien, avec passage à la 2ᵉ déclinaison (par influence de *tegō*, *tēctus, tēctum*?) ; *architectōn, -ōnis* (déjà dans Plaute) est la transcription du grec. La forme *architectus* est la plus fréquente, et la seule classique.

Dérivés proprement latins : *architector, -āris* ; *architector, -ōris* (tardif) ; *architectiō, -ōnis* f. (Itala) formé sur le modèle des noms d'action verbaux en *-tiō* ; le calque du grec *architectonor, -āris* (= ἀρχιτεκτονῶ) est de basse époque (Itala) ; *architectūra, -ae* f., etc. Sur ce groupe, voir en dernier lieu M. Niedermann, Glotta 19, 1 sqq.

arcifinius : v. *arceō*.

arcisellium : v. *arcus*.

arcisum : nom de plante, dans CGL III 535, 46. V. André, *Lex.*, s. u.

arcubius : v. *arx*.

arcula : v. *arca* et *arceō*.

arcūmen : v. *arcus*.

arcus, -ūs m. (féminin dans Enn. et Vitr., d'après *porticus*) ; un génitif *arquī* est attesté à partir de Lucr. 6, 525, où il désigne l'arc-en-ciel ; d'autres formes de la 2ᵉ déclinaison apparaissent de bonne heure, e. g. un nominatif pluriel *arcī* dans Varr. ; cf. Thes. II 475, 80 sqq. Le datif pluriel est *arcubus*, *arcibus* étant réservé à *arx*. Nonius distingue *arcus* et *arquus*, 425, 11 : « *arcus... omnis suspensus fornix appellatur* ; *arquus non nisi qui in caelo apparet, quam Irim poetae dixerunt. Vnde et arquati dicuntur quibus color et oculi uirent quasi in arqui similitudinem* » : arc ; de là, dans les langues techniques, tout objet en forme d'arc : arc-en-ciel, arche, voûte. Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 618 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *arques, -itis* m. : archer (Festus, Gloss.), d'après *eques, pedes* ; *arquātus* (*arcuātus*), scil. *morbus* : jaunisse ; cf. plus haut le texte de Nonius ; M. L. 664 a, 8348 ; et tardif *arquāticus* ; *arcūmen* ; cf. Isid. 17, 9, 9 : *iris Illyrica a similitudine Iris caelestis nomen accepit. Vnde et a Latinis arcumen dicitur, quod flos eius coloris uarietate eundem arcum caelestem imitatur* ; v. Sofer, p. 8 ; *arculus* : coussinet en forme d'arc ; *arculātus* : en forme de coussinet (= ombr. arçlataf « arculātās »), cf. P. F. 15, 6 et 10 ; *inarculum*, P. F. 101, 5 ; *arcuārius*, adj. et subst. : qui concerne les arcs ; faiseur d'arcs ; *arcuō, -ās* : courber en arc, voûter, et ses dérivés ; *arcifer* = τοξοφόρος ; *arci-potēns, arci-tenēns* (*arqui-*) adj. (poétique) ; *arci-sellium* (*-solium*) : siège circulaire, *sella arcuāta* ; *arcuballista* : arbalète ; M. L. 618 a.

Cf. v. isl. *ǫr* (gén. *ǫrvar*) et v. angl. *earh*, avec le dérivé got. *arhwazna*, tous mots signifiant « flèche » ; de germ. **arhwō*, **arhwas-*. Les noms d'armes n'ont généralement pas d'étymologie indo-européenne ; et l'arc n'est pas l'arme aristocratique ; il n'est donc pas surprenant que le rapprochement se soit borné à deux langues, toutes deux occidentales. En revanche, le groupe de skr. *iṣuḥ* « flèche », gr. ἰός n'est pas représenté à l'Occident.

ardaliō (*ardeliō* Gl.), **-ōnis** m. (non attesté avant Phèdre) : empressé, faiseur d'embarras, brouillon. Puis, dans les Gloss., « gourmand, goinfre », cf. CGL V 491, 66 ; 590, 7 ; et *ardaliolus* : *bucco(n)*, CGL V 299, 62.

Sans doute formation en *-iō* dérivée de gr. ἄρδαλος ; cf. ἀρδαλόω « tacher, salir » et « troubler ». Mot venu par le mime ou l'atellane.

ardea, -ae f. ; **ardeola, -ae** (*-dio-*) : héron, cf. CGL V 615, 35, *ardea est auis, i. e. haron*. Attesté depuis Virgile. M. L. 619. On compare v. isl. *arta* « sarcelle » ; gr. ἐρῳδιός est loin.

ardeō, -ēs ; **ardor, -ōris** : v. *āreō*.

arduus, -a, -um adj. (comparatif et superlatif peu usités, quoique Caton ait *arduior, -uissimus*, cf. Prisc., GLK II 87, 10) : qui se dresse en hauteur (glose *ērectus*), en pente raide, escarpé, ardu (sens physique et moral). — Ancien et usuel, mais, à partir de l'Empire, surtout fréquent chez les poètes.

Dérivés rares : *arduē* (Sᵗ Jér., Cassiod.) ; *arduitās* (un exemple de Varr., R. R. 2, 10, 3).

Cf. sans doute irl. *ard* « haut », gaul. *Arduenna*, nom d'une montagne. D'autres langues présentent des mots à **-dh-* intérieur qui ne sauraient être rapprochés, car on aurait lat. *b* ; du reste, le sens de gr. ὀρθός « droit » (de ϝορθϝος) et même du skr. *ūrdhváḥ* « droit » est un peu différent. Av. *ərədwō* « droit » est ambigu.

ārea, -ae (*āria* à basse époque) f. : rattaché à *āreō* par Varron, L. L. 5, 6, 38, *ubi frumenta secta, ut terantur, [et] arescunt, area*. Le mot ne désigne pas seulement « l'aire » de la grange, mais tout espace dépourvu de construction, la place devant le temple ou l'autel, la cour au milieu de l'atrium (P. F. 12, 17), etc. ; cf. Flor., Dig. 50, 16, 211, *locus... sine aedificio in urbe area, rure ager appellatur* ; et la spécialisation dans le sens de « aire » est peut-être secondaire. — Ancien, usuel. Panroman, M. L. 626 ; B. W. s. u. — Le diminutif *āreola* désigne une petite cour, une planche de jardin, un parterre ; M. L. 632. Adj. *āreālis* : relatif à l'aire. M. L. 627 ; *āreātor, -tūra* (Colum.).

Pas de rapprochement sûr.

arēna, -ae f. : v. *harēna*.

āreō, -ēs, -uī, -ēre : être sec. — Ancien, usuel.

Dérivés et composés : *āridus* (et *ardus*, cf. Thes. II 565, 16) : sec, desséché (sens physique et moral) ; de là, dans la Bible, *ārida* = ξηρά « la terre » ; *āridum* : terre ferme ; *āridulus* ; *ariditās* et *āritūdō* ; *ārēscō, -is* : se dessécher (et *exārēscō*), *interārēscō* (Cic.) ; *ārefaciō, -is* (*arfaciō* dans les manuscrits de Caton ; Lucr. sépare encore les deux éléments *facit are*, 6, 962).

Il n'y a pas de substantif **āror* correspondant à *āreō* (cf. *tepor, tepeō, tepidus*, etc.). Le substantif correspondant à *āridus* est *ārdor*. Mais *ārdor* a perdu le sens de « sécheresse », qui est réservé à *āriditās* et ne signifie plus que « chaleur ardente, ardeur (sens physique et moral), éclat (d'un corps en flamme) ». A *ārdor* se rattache *ārdeō, -ēs, ārsī* (*arduī*, Acta Fr. Aru.), *ārsum* et **assum*, cf. *assus* « brûler, être en feu ; brûler de (avec *ad, in*, ou l'infinitif seul) », dont le parfait en *-sī* et le supin en *-sum* attestent le caractère récent. *Ardeō* a un inchoatif *ārdēscō* (*exārdēscō* et *exārdeō*, formé sur *exārduī*, M. L. 2939 a) ; à *ārsum* se rattache *ārsūra*.

Les langues romanes ont conservé *ardēre* et *ardĕre*, fr. *ardre*, M. L. 620, *ardor* 624, **ardicāre* 622, **ardūra* 625, **arsio* 680, *arsūra* 682, tous mots qui expriment l'idée de brûler ; *āridus*, M. L. 644, qui est peu représenté en dehors de l'italien et a été concurrencé par une formation plus expressive, *siccus*, panroman. Cf. aussi **arellāre*, M. L. 628.

On rapproche tokh. A *āsar* « sec », skr. *ā́saḥ* « cendre », et, avec des élargissements variés, à dentale : tch. *ozditi* « sécher », gr. ἄζω « je sèche », ἀζαλέος « sec », ou à gutturale : *k* (ou *g*) v. h. a. *asca* « cendre », etc., ou *gh* : got. *azgo* « cendre », cf. arm. *azazem* « je sèche » (avec *z* pouvant être issu de **j* représentant **zgh*). V. *assus*. S'y rattache peut-être *āra*.

arepennis (*arpennis* ; *aripennus* ; *arapennis* d'après *arāre*), **-is** m. : arpent. Mot gaulois ; cf. Colum. 5, 1, 6, *Galli... semiiugerum quoque arepennum uocant*; M. L. 634. Sur les diverses formes du mot dans les Gloses et les textes tardifs, v. Sofer, p. 118 sqq., 176.

arepo : mot qui figure dans le « carré magique », CIL XII 202. Sans doute *opera* écrit à rebours.

arferia : — *aqua, quae inferis libabatur dicta a ferendo, siue uas uini quod sacris adhibebatur*, P. F. 10, 23. Terme du rituel, féminin d'un adjectif **arferius* (cf. *ferō*) peut-être d'origine dialectale, cf. Ernout, *Élém. dial.* 111. Le terme latin est *adferial*, qu'on lit CGL II 462, 26 ; 564, 48. Cf. ombr. arfertur « adfertor » ; et *inferius*.

argemōnia, -ae f. : plante. Sorte de pavot sauvage. Attesté depuis Celse et Pline. Adaptation du gr. ἀργεμώνη (cf. *argemon, argemonion* dans Pline), souvent corrompue en *agrimonia*, M. L. 295 a, *acrimonia, argimonia*. V. André, *Lex.*, s. u.

argentum, -ī n. : argent ; argenterie, objet d'argent ; argent (monnaie, déjà dans Plaute) ; *argentum uīuum* = ὑδράργυρος. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 640.

Dérivés : *argenteus* et subst. *argenteus* m. : monnaie d'argent, M. L. 639 ; *argentārius* : relatif à l'argent (monnaie), et *argentārius* m. : banquier, frappeur d'argent, M. L. 637 ; *argentāria* : banque, mine d'argent ; *argenteolus* : [monnaie] d'argent ; *argentātus* (et *inargentātus*, Plin., Ital.) : argenté ; d'où est tiré le verbe *argentō, -ās* ; *argentōsus* : mêlé d'argent ; *Argentīnus* : dieu de l'Argent (Aug., Ciu. 4, 21) ; *argentifodīna* : mine d'argent (ancien juxtaposé) ; *argentilla* : plante à feuilles argentées ; v. André *Lex.*, s. u.

Le nom est neutre, en face de gr. ἄργυρος, comme tous les noms de métaux latins, cf. *aurum* en face de χρυσός, etc. ; pour le suffixe, cf. *unguentum* ; et v. Benveniste, *Origines*, p. 12, 151.

argentum est l'un des noms, tirés d'une même racine, par lesquels est désigné l'argent. Le celtique a la même forme : gaul. *arganto-* dans *Argantomagus*, litt. « champ de l'argent », irl. *airget, arget*, gall. *ariant*. Mais la forme osque aragetud « argentō » ne concorde pas exactement, tandis que fal. *arcentelom* « *argentulum » est proche du latin. Arm. *arcat'* « argent », tokh. A *ārkyant*, av. *ərəzatəm* et skr. *rajatám* diffèrent plus encore. Quant à gr. ἄργυρος, c'est un dérivé du thème en *-u-* qui apparaît dans lat. *arguō* (v. ce mot). On entrevoit donc ici une même manière, déjà indo-européenne, de désigner l' « argent » comme métal « brillant », de même que l' « or » était nommé métal « jaune » (v. le mot *heluos*), cf. gr. ἀργός « clair, brillant »; mais on ne peut restituer

un nom indo-européen : c'est que l'argent et l'or sont nommés d'après leur aspect, tandis que le nom du « cuivre » (et du « bronze »), lat. *aes*, etc., désigne purement et simplement l'objet et ne se laisse pas analyser. V. Schrader, RL II^2 394 ; Ipsen, Festschr. Streitberg 228. — La désignation indo-européenne de l' « argent » a été remplacée par un mot emprunté qui offre des formes diverses en germanique, en baltique et en slave. — V. *arguō*.

argilla (*ī*, cf. Ettmayer Zeits. f. rom. Phil. 30, 524^5, 527), **-ae** f. : argile. Emprunt au gr. ἄργιλος (ἄργιλλος), déjà dans Caton, Agr. 40, 2 ; le double *l* a sans doute pour objet de noter le caractère palatal de la liquide (cf. *mīlle*, *stēlla*). Panroman, sauf roumain. M. L. 641, et germ. : v. h. a. *argil*.

Dérivés : *argilleus*, M. L. 642 ; *argillāceus* : d'argile ; *argillōsus* : argileux.

Même racine que *argentum* ; *argilla* c'est la « terre blanche ». Étymologie populaire dans Isid., Or. 16, 1, 6, *argilla ab Argis uocata, apud quos primum ex ea uasa confecta sunt.* Les anciens y rattachent sans doute avec raison le nom propre *Argīlētum*. Cf. Varr., L. L. 5, 157 ; Serv., Ae. 8, 345.

argītis, -tidis f. : sorte de vigne qui produit le raisin blanc. Sans doute emprunt à un dérivé du gr. ἀργός, mais le mot grec n'est pas attesté.

argŭō (trisyll.), **-is, -uī, -ūtum** (*-uitum*), **-ere** : 1° indiquer, démontrer ; 2° convaincre de (= ἐλέγχω), cf. Ulp., Dig. 50, 16, 197, *indicasse est detulisse* ; *arguisse, accusasse et conuicisse* ; le plus souvent a le sens dérivé de « vouloir démontrer, accuser », e. g. Plt., Am. 885, *quae neque facta sunt neque ego... admisi arguit*, et devient synonyme de *accūsō*, ἐγκαλέομαι, cf. Enn., Trag. 194, *tu delinquis, ego arguor.* — Ancien, classique ; appartient plutôt à la langue écrite. *Arguō* est le dénominatif d'un substantif en *-u-* **argu(s)*, *-ūs* « éclat » ou « blancheur », dont l'adjectif est *argūtus* (cf. *status, statuō, statūtus* ; *cornū, cornūtus*). L'*u* de *arguō* apparaît dans les adjectifs grecs ἄργυρος, ἄργυφος, skr. *árju-naḥ*, dérivés d'un thème en *-u-* **argu-* (cf. sous *argentum*). Le sens premier de *arguō* était donc « faire briller, éclaircir, éclairer » (sens physique et moral) ; sens qui apparaît encore dans *argentum* et *argūtus* « clair, perçant, piquant » (se dit de la voix et du regard, comme *clārus*, puis du goût). L'adjectif a pris ensuite des sens dérivés : « pénétrant, pointu » ; « expressif, fin, subtil, rusé » ; et finalement « bavard ». En dérivent : *argūtiae* (pluriel comme *ineptiae*) : arguties, subtilité(s), bavardage ; *argūtor*, (*-tō*), *-ārī*, M. L. 643, et ses dérivés ; *argūmentum* : preuve, argument, Cic., Top. 8, *esse... argumentum... rationem quae rei dubiae faciat fidem* ; d'où : 1° justification, raison ; 2° matière, sujet (à expliquer, à traiter) = grec ὑπόθεσις. *Argūmentum* a un dénominatif *argūmentor, -ārī* qui a fourni de nouveaux dérivés. Irl. *argumint*.

De *arguō* : *coarguō* (aspect déterminé) : démontrer, convaincre [d'erreur], d'où « condamner » ; *redarguō* : réfuter (joint à *refellere*, Cic., Tusc. 2, 2, 5). Au témoignage de Festus, 384, 28, Scipio Africanus Pauli filius employait la forme à apophonie *rederguō* (cf. *contrectō* et *contractō*, etc.).

ariēna (ou **ariera**), **-ae** f. : banane, fruit de l'arbre indien *pala* (= *tala*). — Mot étranger, cité par Pline 12, 24.

ariēs, arietis m. (le génitif est toujours trisyllabique dans la poésie dactylique, et la première syllabe compte pour longue, cf. *abiēs, pariēs*, etc.) : 1° bélier (animal, signe du zodiaque = Κριός, machine de guerre) ; 2° sorte de poisson, épaulard? (cf. *mūlus* pour le double sens). — Ancien, usuel. M. L. 645 (*arēte* comme **par(i)ēte-*, v. ce mot).

Dérivés : *arietō, -ās* : frapper comme un bélier, ou du bélier, se butter ; *arietīnus* ; *arietārius*.

Cf. ombr. erietu « arietem », gr. ἔριφος « petit bouc », irl. *earb* avec un suffixe *-bho-*, et, avec sens général, arm. *aru* « mâle ». Pour cette manière de désigner un mâle particulier, v. lat. *uerrēs*.

arillātor, -ōris m. = *cōciō* d'après Aulu-Gelle 16, 7 ; P. F. 19, 1 : courtier. Se trouve aussi dans les gloses. Cf. *arra*?

arinca, -ae f. : sorte de blé, v. André, *Lex.*, s. u. Mot gaulois (ou ligure)? Cf. Plin. 18, 81, [*ex frumentis*] *arinca Galliarum propria, copiosa et Italiae est.*

aringus, -ī (*ha-*) m. : hareng. Transcription, attestée à très basse époque, du v. h. a. *hāring*. M. L. 4046.

arista, -ae (les représentants romans remontent à *arīsta* ou *arēsta*) f. : barbe d'épi et épi [barbelé] ; à basse époque, « arête » (de poisson), Aus. 334, 86, *capito* (le chevêne)... *fartim congestus aristis.* — Depuis Varron ; technique. Panroman, sauf roumain. M. L. 648 ; B. W. *arête*.

Dérivés et composés : *aristis, -idis* f. : genre de graminée (orge des murs). Pline décline le mot comme si c'était un mot grec : **ἀριστίς, -ίδος* ; cf. N. H. 27, 90 : [*arista holci*] *circa caput alligata uel circa lacertum educit e corpore aristas. Quidam ob id aristida uocant.* — **aristula*, M. L. 649 ; *aristātus* : barbelé ; *aristōsus* (Ven. Fort.) ; *aristifer* (Prud.) : fécond en épis.

La finale de *arista/aresta* rappelle celle de *agresta, genesta/genista, lepista/lepesta*. Il s'agit sans doute d'un emprunt, ou d'un ancien mot indigène.

arithmēticus, -a, -um : emprunt savant au gr. ἀριθμητικός. Depuis Cic., passé dans les langues romanes, avec altérations diverses. M. L. 649 a.

ariuga : v. *aruiga*.

arma, -ōrum (n. pl. collectif ; gén. pl. *armum* dans Acc., Trag. 319 ; à basse époque apparaît un féminin *arma, -ae*, Itin. Ant. Plac. 41, p. 187 Vind., cf. M. L. 650) : armes, spécialement « armes défensives » qui s'ajustent au corps (cf. *armus, artus*), par opposition à *tēla*, e. g. T.-L. 1, 43, 2 : *arma his imperata galea, clipeum, ocreae, lorica... haec ut tegmenta corporis essent, tela in hostem hastaque et gladius.* Désigne souvent seulement le bouclier, cf. Serv. auct., Ae. 4, 495, *hoc est scutum quod Graecis solum* ὅπλον *dicitur.* Toutefois a le plus souvent le sens d' « armes » en général : *arma capere, poscere, ferre, in armis esse, armis pugnare* ; *arma deponere, adimere.* Le sens de « agrès d'un vaisseau, outils, équipement », poétique et non attesté avant Vg., semble une imitation du gr. ὅπλα. Par métonymie, *arma* désigne aussi la guerre, les combats ou l'armée. — Ancien, usuel. Panroman, M. L. 650, et emprunté par le celtique : irl. *arm*, britt. *arf*. Dénominatif : *armō, -ās*, M. L. 651 (refait sur *armātus*?), qui à son tour a de nombreux dérivés, dont *armātūra*, M. L. 653, et le composé *exarmō* (époque impériale).

Autres dérivés : *armārium* (d'un adj. *armārius* ; le bas-latin a un doublet fém. *armāria*) : a dû signifier d'abord « arsenal », mais, ce sens ayant été réservé à *armāmentum* (= ὁπλοθήκη), *armārium*, dans la langue commune, a pris le sens général d' « armoire, coffre, bibliothèque », et même en bas latin « cercueil ». M. L. 652 ; B. W. *armoire* ; irl. *armaire*.

Armi- est le premier terme d'un certain nombre de composés, pour la plupart imités des composés grecs en ὁπλο-. Un terme rituel est *armilustrium* : purification de l'armée ; cf. Varr., L. L. 6, 22.

A *arma* se rattachent : *inermis* (*-mus*) : sans armes ; *sēmi-ermis* (*-mus*) : à demi désarmé.

L'élément radical est le même que dans *armus*, etc. V. ce mot. Bréal, MSL, 4, 82, envisage *arma* comme ayant été tiré de *armāre*, dérivé lui-même de *armus*, comme *pugna* a été fait sur *pugnāre*, dérivé de *pugnus*.

armenius, -a, -um : d'Arménie (*Armenia* = gr. Ἀρμενία) : — *mūs* : hermine ; *armeniacum* (*pōmum*) : abricot (= gr. ἀρμενιακός). M. L. 654-655 ; B. W. *hermine*.

armentum, -ī n. (usité surtout au pluriel *armenta* ; de là un féminin *armenta, -ae* déjà dans Enn., A. 603, et Pac., Tr. 349) : mot collectif désignant le troupeau de gros bétail (chevaux, bœufs, non domestiqués, cf. l'opposition établie par Varron, R. R. praef. 4, entre *armentum* et *bōs domitus*). D'après les juristes de l'Empire (cf. Thes. II 611, 25), *armentum* désignerait exclusivement le troupeau de bœufs, le troupeau de chevaux se disant *grex*, et Colum. 2, 14, 4 différencie *armenta* de *iūmenta* comme Ov., M. 8, 555, oppose *armenta* à *equī* ; mais c'est sans doute en vertu de la doctrine étymologique qui fait dériver *armentum* de *arō*, cf. Varr., L. L. 5, 96, et Colum. 6 praef. 3. Virgile, Ae. 11, 571, applique l'adjectif *armentālis* à *equa* : *armentalis equae mammis et lacte ferino nutribat*, mais dans un cas tout particulier et dont on ne peut rien tirer pour le nom général de *armentum*. Le sens le plus répandu de *armentum* est celui de « troupeau de bœufs », et, dans les dialectes rhéto-romans, le mot a pris le sens de « vache ». — M. L. 658.

Dérivés : *armentālis* ; *armentārius*, M. L. 657 ; *armenticius* ; *armentīuus* ; *armentōsus*.

Sans doute de **ar-mn̥-to-m*, de la racine qu'on a dans *armus*. Le vocalisme radical n'exclut pas le rapprochement avec germ. **ermana-* attesté par v. isl. *jǫrmuni* « gros bétail » (bœufs, chevaux), got. *Aírmana-[reiks]* ; ce rapprochement est le seul qu'on aperçoive ; l'*a-* latin aurait le caractère d'une prothèse. V. sous *armus*.

armilausa (*-lausia*), **-ae** f. : vêtement militaire, casaque sans manches. Mot de très basse époque ; germanique? V. Isidore 19, 22, 8, et Sofer, p. 74.

armillae, armita : v. *armus*.

armillum, -ī n. : *uas uinarium in sacris dictum quod armo, i. e., umero deportetur*, P. F. 2, 12. Rare et archaïque.

Rattaché par certains, comme *armita*, à ombr. *arsmor* « rītūs » (?), où le groupe *rs* est la notation d'un *d* spirant (*ř* en alphabet indigène) ; v. Vendryes, Rev. celt., 1914, p. 212. Sans doute mot d'emprunt ; le rapprochement avec *armus* doit être une étymologie populaire.

armita : v. *armus*. Peut-être mot étranger, comme *armillum*.

armitēs n. pl.? : mot de glossaire, défini ὁπλῖται οἱ ἐν ἐσχάτῃ τάξει ; παράταξις ἐνόπλων. Peut-être n. pl. d'un subst. **armes* formé sur *arma* d'après *pedes, eques*.

armoracea (*armoracia, armoracium* n.), **-ae** f. : raifort. Pline, 19, 82, donne le mot comme italique : [*raphani genus*] *unum siluestre Graeci cerain uocant... nostri armoraciam...* ; cf. 20, 22, [*raphanum siluestrem*]... *in Italia et armoraciam uocant.* Cf. Diosc. gr. 2, 112, it. *ramolaccio*, etc. (formes souvent altérées). M. L. 660.

armus, -ī m. (à très basse époque, on trouve un pluriel *armora* n. ; sur ces pluriels en *-ora*, comme *locora, nīdora*, etc. (de *locus, nīdus*), qui survivent dans des patois italiens et en roumain, voir Sittl, ALLG, 2, 570 sqq. ; Frick, ibid. 7, 443 sqq. ; Graur, Rev. de Phil., 3e série, t. XI (1937), p. 265 sqq. : haut du bras (avec l'épaule ; cf. P. F. 23, 20, *armillas... quod antiqui umeros cum brachiis armos uocabant*) et spécialement « épaule ». Selon les Latins, *armus* est réservé aux animaux, *umerus* aux hommes, ainsi Ov., M. 10, 700, *ex umeris... armi fiunt* (il s'agit d'Hippomène et d'Atalante changés en lions) ; mais la distinction n'est pas constante, cf. P. F. 4, 1, *armita dicebatur uirgo sacrificans cui lacinia togae in umerum erat reiecta. Legibus etiam Laurentum sanctum est ne pomum ex alieno legatur in armum, i. e., quod umeri onus sit.* Vg. n'en tient pas compte. Tac. emploie *armus* au sens de « bras », H. 1, 36, 9. Toutefois, le représentant français *ars* ne se dit que du cheval. Attesté depuis Plaute, usuel. M. L. 661.

Dérivés : *armillae* (toujours au pluriel jusqu'à Phèdre, qui est le premier à employer le singulier ; remplacé à l'époque impériale par *brāchiālia*, cf. Prisc., GLK II 462, 31, *armillae quae nunc brachialia uocant*, comme *collāre* remplace *torquēs*) : bracelet, composé de plusieurs tours, ce qui explique le pluriel ; et, spécialement, bracelet d'or et d'argent donné comme récompense militaire ; cf. P. F. 23, 20 ; 41, 2. Le sens du mot s'est élargi peu à peu, et il a servi à désigner toute espèce d'anneau destiné à la parure, collier, etc. Il en est de même de *armillātus* ; e. g. *a. canis*, Prop. 4, 8, 24. Cf. M. L. 659 ; bret. *armel* (?). Sur le genre féminin du mot, par opposition à *armus*, et sur l'emploi, pour désigner des vêtements, des parures, etc., de diminutifs de mots désignant la partie du corps correspondante, v. M. Niedermann, *Essais d'étym. et de crit. verb.*, p. 41.

Le mot *armus* pose un problème délicat. Il y a un mot signifiant « articulation de l'épaule », d'où « bras », qui va de l'indo-iranien au germanique ; mais l'élément radical y est de la forme **arə-*, **-r̥̄* : skr. *īrmáḥ* (cf. v. pruss. *irmo* « bras »), av. *arəma-* « bras », serbe *ramo* et *rāme*, tch. *rámə*, v. h. a. *aram* (got. *arms*) ; arm. *armukn* « coude » n'enseigne rien sur le vocalisme. — Ceci ne

se concilie pas avec gr. ἁρμός « jointure, épaule », de *ar-smo- (comme ἅρμα « attelage » est issu de *ar-smn̥ ; cf. ἁρμονίη, ἁρμόζω). C'est à gr. ἁρμός que ressemble lat. *armus*. — En arménien, l' « épaule (d'animal) » se dit *eri*, à côté de *y-eriwrel* « ajuster ». La racine y est donc de la forme *er-*, et l'on retrouve un procédé analogue à gr. ἁρμός et lat. *armus* (pour une trace de vocalisme *e* en germanique, v. sous *armentum*).

La même racine *er- (*ar-*) fournit *artus* (avec le dérivé *articulus*) et le gr. ἄρθρον, et *ars* (v. ces mots). C'est celle de gr. ἀραρεῖν « arranger » et de arm. *arari* « j'ai fait » (prés. *arnem* « je fais »), avec tout ce qui s'y rattache. Avec élargissement *-ei-, elle apparaît dans lat. *rītus*, irl. *rím* « compte » (*adrími* « il compte »), gall. *rhif* « nombre », v. h. a. *rīm* « rangée, nombre » et gr. ἀριθμός « nombre ».

La forte valeur religieuse de *rītus* n'est pas chose nouvelle. On en a le pendant en indo-iranien : véd. *r̥tám*, av. *ašəm* sont les termes qui désignent l' « ordre », la « correction religieuse » par excellence. Et le dérivé arm. *ardar* signifie « juste ». Cf., d'autre part, gr. ἀρέσκω, ἀρετή, ἀρείων, ἄριστος. Cf. peut-être, dès lors, lat. *ōrdō*, etc.

V. aussi *artus* « étroit ».

arō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : labourer, puis plus généralement « cultiver ». — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 598 ; B. W. sous *labourer*.

Dérivés et composés : *arātor* : laboureur, M. L. 600 ; *arātrum* : araire, charrue, M. L. 602 ; B. W. *charrue* ; *arātiō* : labour ; *arātōrius* : aratoire, M. L. 601 ; *arātūra*, M. L. 602 a ; *arābilis* : qui peut être labouré (Plt.).

exarō, -ās : 1° enlever en labourant, creuser, déchausser, d'où « tracer, écrire ». — 2° cultiver ; produire en labourant ; *exarātiō*.

La racine dissyllabique *arə- désigne la notion de « labourer » dans tout le domaine européen. Le présent était sans doute un présent radical athématique dont le thème était *arə- ; il a été remplacé par un présent en *ye/o- dans v. sl. *orjǫ*, lit. *ariù*, got. *arja*, v. irl. *airim*. gall. *arddu* « labourer » et, en grec, par un dérivé ἀρόω. — La forme *arā- de la racine est attestée par arm *arawr* « charrue » (de *arātro-), qui répond à lat. *arātrum*, et par tarent. ἀραοντι, dont l'α est probablement long ; de là sort le présent lat. *arō, arāre*. — Le nom de la « charrue » est un nom d'instrument dont la formation varie d'une langue à l'autre : le grec a ἄροτρον (crét. αρατρον), le lituanien *árklas*, le slave *ordlo (v. sl. *ralo*, tch. *rádlo*, etc.), supposant *arə-dhlo- ; le celtique, irl. *arathar*, gall. *aradar*, etc.

Pour *aruum*, v. ce mot.

arra, -ae f. : arrhes. Forme populaire syncopée de *arrabō, -ōnis*, emprunté au gr. ἀρραβών (lui-même emprunté au sémitique) peut-être par un intermédiaire étrusque (cf. φersu en face de *persōna*) ; cf. Gell. 17, 2, 21, *nunc arrabo in sordidis uerbis haberi coeptus est, ac multo uidetur sordidius arra, quamquam arra quoque ueteres saepe dixerint et compluriens Laberius*. Au lieu de *arra*, Plaute crée plaisamment *rabo*, Tru. 688. Autrement, Plaute et Térence ne connaissent que *arrabō*. C'est parce qu'*arrabō* appartenait à l'argot des marchands, et peut-être spécialement des *lēnōnēs* (cf. Plt., Ru. 44, *ad lenonem deuenit, minis triginta sibi puellam destinat/datque arrabonem*), qu'il a pu être altéré et écourté en *arra*. A l'époque d'Aulu-Gelle, on voit qu'il y a eu réaction des puristes contre l'emploi de la forme, syncopée ou non. En dehors de Labérius, *arra* n'apparaît qu'à partir de Pline ; puis il devient fréquent chez les jurisconsultes, avec un adjectif *arrālis* (Cod. Iust.), et dans la langue de l'Église. *Arra* est un exemple de mot populaire entré dans la langue écrite et technique. Le terme classique était *pignus*, quoique S[t] Augustin ait essayé de différencier les deux mots par le sens, Serm. 378, *quando datur pignus, reddit homo quod accepit ; arra autem quando datur, non recipitur, sed superadditur, ut impleatur*. Sens spécial : *arra... sponsio coniugalis*, cf. Paul., Dig. 23, 2, 38. M. L. 665 ; B. W. *arrhes*. Cf. dans les Glos. *arrare : guadiare ; arratam : desponsatam*.

arrugia, -ae f. : galerie de mine [d'or] ; cf. Plin. 33, 70, *cuniculis per magna spatia actis cauantur montes... arrugias id uocant*. Les langues romanes attestent l'ŭ, cf. M. L. 678. V. *corrugus* et *runcō*. Mais le mot peut être emprunté.

arrūrābiliter : « à la paysanne » (sc. *futuere, paedīcāre*), adverbe attesté sur un graffito de Pompéi, CIL IV, 4126, dérivation plaisante et obscène de *ad* + *rūrāre*, d'après *irrūmābiliter, ceuentinābiliter*.

ars, artis f. (ancien thème en *-i-* *artis, gén. pl. *artium*) : façon d'être ou d'agir (naturelle ou acquise, bonne ou mauvaise) : *ars τῶν μέσων est, unde male sine epitheto ponitur*, dit Servius, Ae. 1, 657, et le Ps. Probus, GLK IV 47, note *ueteres artem pro uirtute frequenter usurpant*. Cf. Plt., Mer. 892, *temperare istac aetate istis decebat artibus* ; Vg., G. 3, 100, *animos aeuomque notabis praecipue ; hinc alias artis* (= *uirtutes*, Serv. auct.) *prolemque parentum* ; T.-L. 1, 53, 4, *minime arte Romana, fraude ac dolo, adgressus est*. Joint à *mōrēs* par Ov., R. Am. 713, *mores quoque confer et artes*. Cf. le sens de m. h. a. *art* « manière ».

Ars désigne souvent une habileté acquise par l'étude ou par la pratique, une connaissance technique : *ars est rei cuiusque scientia usu uel traditione percepta tendens ad usum aliquem uitae necessarium*, Diom., GLK I 421 ; d'où « talent, art » (sens abstrait et concret), opposé à *nātūra*, Cic., Bru. 236 ; à *ingenium*, Ov., Am. 1, 15, 14 ; Sén., Ep. 90, 44, et, d'autre part, à *scientia* (ἐπιστήμη). Dans ce sens, il peut également prendre une nuance péjorative « artifice, ruse », cf. Vg., Ae. 2, 152, *ille dolis instructus et arte Pelasga*. Du sens de « talent, art », on passe enfin à celui de « métier, profession » : *ars medendī, ars rhētorica, grammatica ; līberālēs, ingenuae artēs* opposé à *sordidae artēs* (d'où *artifex* « artisan, artiste » conservé en italien, M. L. 688, *artificium* et leurs dérivés *artificiōsus* (Cic.), *-ciālis* (Quint.), etc.), et même de « travail, œuvre », cf. Vg., Ae. 5, 359, *et clipeum efferri iussit, Didymaonis artes*, pluriel de sens concret, peut-être calque du grec (cf. τέχνη dans Soph. Oed. Col. 472). *Ars* a pu servir ainsi à traduire τέχνη, dont il a pris la valeur, notamment dans la langue de la rhétorique et de la grammaire, où il a reçu le sens de « traité », cf. ad Herenn. 1, 1, *ars est praeceptio quae dat certam uiam rationemque faciendi aliquid* ; Cic., De Or. 2, 11, 44 ; 2, 7, 30 : Ac. 2, 7, 20 ; et on en a tiré à basse époque un composé hybride *artigraphus*. — Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 679.

A *ars* se rattachent les adjectifs :

iners : cf. Lucil. 386, *ut perhibetur iners, ars in quo non erit ulla*, et Cic., Fin. 2, 115, *lustremus animo has maximas artes, quibus qui carebant inertes a maioribus nominabantur*, « inhabile [à] », *iners dīcendī* ; d'où « paresseux, inactif, inerte », cf. M. L. 4390, et *inertāre*, 4391. De là : *inertia* ; *inerticulus* (*-a uītis* : sorte de vigne qui donne un vin faible).

sollers : habile, adroit, ingénieux (cf. *sollus*) ; *sollertia*.

Enfin, les gloses signalent un adjectif :

allers, alers, -tis : *doctus, eruditus, sollers* (non attesté dans les textes ; forme douteuse).

Thème en *-ti- de la racine étudiée sous *armus*. L'importance des composés est à noter : c'est sans doute de composés que *ars* a été détaché à date très ancienne. Il n'y a pas de rapport direct avec le mot sanskrit peu ancien et peu employé *r̥ti-*.

artemisia, -ae f. : armoise. Emprunt au gr. ἀρτεμισία (cf. Pline, H. N. 25, 73) passé dans les langues romanes, M. L. 685. V. Wagler, P. W. III, 193 ; André, *Lex.*, s. u.

artemō, -ōnis m. : ⟨mât d'⟩artimon. Vitruve, 10, 2, 9, donne le mot pour latin : *tertia troclea... eam autem Graeci ἐπάγοντα, nostri artemonem appellant*. Néanmoins, il est probable que *artemō*, comme un grand nombre de termes nautiques, est emprunté au gr. ἀρτέμων, de ἀρτέομαι, comme ἡγέμων de ἡγέομαι.

articulus : v. *artus*.

artopta, -ae f. : tourtière ; *artoptīcius* (Pline). Emprunt oral et populaire au gr. ἀρτόπτας comme l'indique le changement de genre et de déclinaison, cf. *coclea, charta, ballista*, etc.

artūs, -uum, m. pl. ; dat. abl. *artubus* pour le différencier de *artibus* dat.-abl. de *ars* ; Plt. a un nom. pl. n. *artua*, Men. 856, formé d'après *membra, ossua*, auxquels ils est joint. Dénominatif : *artuō, -ās* « *membrātim concīdere* » (Firm.), d'où *artuātim* « *membrātim* » (Firm.), *deartuō* « découper, démembrer » (Plt.). Le singulier n'est pas employé ; les exemples en sont extrêmement rares et de mauvaise latinité : *singulari numero artus non dicimus*, dit Charis, GLK I 45, 6. Le sens et l'étymologie sont indiqués par Festus : *artus ex Graeco appellantur quos illi ἄρθρα uocant, siue artus dicti quod membra membris artentur*, P. F. 19, 8 ; *artus* est le plus souvent le synonyme poétique de *membrum*, qui est le mot de la prose. Vg. écrit, par exemple, Ae. 5, 422, *magnos membrorum artus*, où les deux mots se répètent, sans qu'il y ait entre eux une différence de sens, simplement par effet d'insistance ; cf. Lejay, ad loc. Le sens primitif « jointure, articulation » est à peine attesté, cf. Thes. II 720, 20 sqq., et réservé au diminutif.

articulus, -ī (*artu-*) m. : articulation, jointure, qui, en outre, désigne les nœuds des arbres (par suite de leur ressemblance de forme avec la saillie du coude, du genou, etc.), les petits membres, et spécialement les doigts (v. B. W. *orteil*). Par extension, appliqué au temps, désigne le « moment précis » où se fait la jonction entre deux événements : *articulus diei, temporis* ; *in articulo*

mortis. Grâce au sens de « jointure, jonction », *articulus* a pris dans certaines langues techniques (grammaire et rhétorique, droit, etc.) le sens de « division, article » ; cf. ad Heren. 4, 26, *articulus dicitur cum singula uerba interuallis distinguuntur caesa oratione, hoc modo : « acrimonia, uoce, uoltu aduersarios perterruisti »* ; Gaius, Inst. 1, 2, *summa... rerum diuisio in duos articulos deducitur*. En grammaire, traduit gr. ἄρθρον (sens déjà dans Varron) ; cf. Prisc., GLK II 54, 12, qui distingue *articulos finitos* et *articulos infinitos* (cf. *pronomen articulare*) ; désigne aussi l'articulation d'un mot, toujours sur le modèle du grec ; enfin, une toute petite partie d'un tout. M. L. 687 ; irl. *articol*, gall. *erthygl*.

Les dérivés de *articulus* sont pour la plupart calqués sur le grec : *articulō, -ās* = ἀρθρόω, ἐναρθρόω ; *articulātus* = ἔναρθρος ; *articulāris, -rius* = ἀρθρῖτις ; l'adjectif emprunté au grec, *arthriticus*, est passé dans les langues romanes sous des formes savantes, M. L. 686, etc. On trouve à basse époque *articulāmentum* (Mulom. Chir.) ; *coarticulō, -ās* : faire parler distinctement (Arn.) ; *exarticulō, -lātus* : désarticulé (Tert.).

Pour la racine, v. sous *armus*. La formation en *-teu- est ancienne ; cf. skr. *r̥tuḥ* « temps déterminé, saison », arm. *ard* (gén. *ardu*) et *z-ard* (gén. *z-ārdu*) « ornement », gr. ἀρτύς « union, amitié » et ἀρτύω, ἀρτύνω « j'ajuste ». Même vocalisme zéro que dans *portus* ; v. ce mot.

artus, -a, -um : étroit, serré. Adjectif en *-to-* dérivé de la racine *ar- qu'on a dans *ars, artus* ; sans rapport avec *arceō* : la graphie *arctus* n'a aucune autorité ; le sens premier est « bien ajusté », cf. le fr. « juste » ; d'où « court », cf. le sens de gr. ἄρτι « récemment », lit. *artì* « près », skr. *r̥táḥ* « bien ajusté, convenable ». Substantif *artum*, d'où *in artō* « à l'étroit ». Ancien, usuel.

Dérivés et composés : *artiō, -īs* (archaïque et populaire) : faire entrer de force ; doublet de *artō, -ās* (et *coartō*) : « serrer fortement ; réduire, abréger ». Sur ces doublets en *-īre* et *-āre* voir Lindsay-Nohl, *Latein. Spr.*, p. 577. Conservé dans l'esp. *artar* « obliger, forcer ». M. L. 684 ; *coartō, -āre*.

aruiga (*haruiga, hariuga, hariga, haruga*) ou **ariuga, -ae** f. : bélier de sacrifice. Archaïque (Accius) et rare ; ni le sens ni la forme n'en sont sûrs. Donat, ad Phorm. 4, 4, 28, le rapproche de *haruspex* ; Varron, L. L. 5, 98, de *ariēs* ; aucune de ces étymologies n'est à retenir.

aruīna, -ae (doublet *arbīna* dans les gloses et dans les manuscrits de Plt. et Vg. qu'on rapproche de la forme citée par Hésychius : ἀρβίννη· κρέας Σικελοί mais les inscriptions où le nom figure comme *cognōmen*, ne donnent que la graphie *Aruina*) f. : graisse, lard ; Serv. Ae. 7, 627, *secundum Suetonium... aruina est durum pingue quod est inter cutem et uiscus*.

Dérivés : *aruīlla* (*arbīlla*) f. : *pinguedo corporis*, P. F. 19, 11 ; cf. M. L. 603, 691 ; *aruīnula* (Ital., Vulg.).

Étymologie inconnue ; la forme sicilienne peut provenir du latin. La finale rappelle les mots étrusques en *-ēna, -in(n)a*.

āruncus, -ī m. : barbe de chèvre (Plin., H. N. 8, 204). Du gr. ἄρυγγος (ἤρυ- att.) avec substitution de suffixe.

arundō : v. *harundō*.

aruom (*aruum*), **-ī** n., toujours dissyllabique : champ labouré, employé surtout au pluriel *arua*, *-ōrum*. Une forme de féminin *arua* est dans Naevius et Pacuvius, cf. Thes., s. u., 731, 36 sqq., et se retrouve en ombrien *arvam-en* « in aruam ». Conservé en logud. *arvu*, M. L. 692.

Dérivé : *aruālis* adj., employé seulement dans le groupe *Fratrēs Aruālēs* « *qui sacra publica faciunt propterea ut fruges ferant arua* », Varr., L. L. 5, 85 ; et *ambaruālis* : — *hostia quae rei diuinae causa circum arua ducitur*, Macr., Sat. 3, 5, 7.

Aruom est sans doute le neutre d'un adjectif *aruos*, qu'on trouve chez Plaute, Tru. 149 (opposé à *pascuos* ; Cic., Rep. 5, 3 (Varr., L. L. 5, 39 ; cf. Servius ad Geo. 1, *prooem*), appliqué à *ager*. La forme semble inséparable de *arō*, mais n'a pas trace du dissyllabisme de la racine : on partirait de **ar-wo-*. On rapproche gr. ἄρουρα, gall. *erw* « guéret ». Avec un autre suffixe, le slave a : v. sl. *ralĭja* « guéret », r. *rólja*, etc. (avec un *or-* initial à l'intonation douce, excluant un ancien **arə-*).

arx, arcis f. : partie la plus élevée d'une ville où est établie la citadelle, comme le gr. ἀκρόπολις ; « refuge » et par suite « rempart », et aussi « sommet » ; dans ce sens, rapproché de *caput*, l'*arx* de Rome étant le *Capitōlium*, e. g. Cic., ND. 2, 140 : *sensus... in capite quasi in arce conlocati sunt*. — Les Latins apparentaient *arx* à *arceō*, cf. Varr. L. L. 5, 151, *arx ab arcendo, quod is locus munitissimus urbis, a quo facillime possit hostis prohiberi*; cette étymologie est généralement admise, v. Ernout-Meillet, 2ᵉ éd., p. 67 ; Walde-Hofmann, *Lat. etym. Wört.*, s. u. *arceō*. *Arx* serait un mot racine comme *lūx*, *uōx*, *prex*, etc. Mais il n'y a peut-être là qu'une étymologie populaire, et *arx*, comme *urbs*, a toutes chances d'être un mot emprunté. — Ancien (Enn.), usuel ; non roman. Composé : *arcubius* : *qui cubat in arce* (Gloss.), issu de **arci-cubius*.

ās (c'est-à-dire *ass* ; *assis* à l'époque impériale ; gén. pl. *assium* ; *assum* (Varron) est fait d'après *aerum*), **assis** m. : proprement unité d'un système duodécimal divisé en douze parts (*uncia*) et qui sert surtout d'étalon monétaire, l'*ās* primitif étant de la valeur d'une livre (*ās lībrālis*). Le sens premier est conservé dans l'expression juridique *heres ex asse* « héritier unique » (de la totalité), par opposition aux héritiers partiels *ex unciā*, *ex quadrante*, *ex dodrante*, etc.

L'*as* était d'abord une plaque de bronze rectangulaire et non estampée (*aes graue*, *rude*). Le poids en a été diminué à plusieurs reprises, et conséquemment la valeur : *asses unciales*, *a. semiunciales* ; d'où proverbialement Caton ap. Sen., Ep. 94, 27, *quod non opus est, asse carum est* ; *ad assem* « jusqu'au dernier sou », etc. La forme de l'*as* s'étant modifiée et étant devenue ronde, *ās*, à l'époque impériale, désigne un « rond », Plin. 26, 121, *mandragorae radix secatur in asses ut cucumis* ; cf. inversement fr. populaire « n'avoir pas le rond ».

Dérivés et composés : *assārius* : Charis., GLK I 76, 3, *assarius dicebatur ab antiquis* ; *nunc as dicimus non assis* ; cf. Varr., L. L. 8, 71, *debet... dici... non equum publicum mille assarium esse, sed mille assariorum* ; *assipondium* : Varr., L. L. 5, 169, *unum pondus assipondium dicebatur, id ideo quod as erat libra pondus* ; *assiforānus*, *-a*, *-um*, CIL II 6278 (SC. sur la diminution des frais des jeux, an. 176/7) : *itaque censeo ut munera, quae assiforana appellantur, in sua forma mane⟨a⟩nt*. Cf. *circumforānus*.

As figure comme second terme de composé dans une série de multiples ou de sous-multiples, où, du reste, il a souvent été rendu méconnaissable par des abréviations intentionnelles qui ne relèvent d'aucune règle phonétique : *sēmis* (souvent réduit à *sēs-* en composition), *sēmissis* les 6/12 de l'as ; *bēs*, *bessis* (les 8/12 *binae partes assis*) ; *tressis*, *quinquessis*, *uīcessis* ; etc. ; σήσκουας, *quadrassis* ; *dussis* ; *quattus* ; *octussis* ; *nōnussis* ; *decussis* ; *centussis* ; cf. Varr., L. L. 5, 169 ; Prisc., GLK III, 416, 17. La forme du bas-latin *tremissis* pour *triens* est faite analogiquement sur *sēmissis*, faussement analysé en *sē-missis*, d'après *sē-modius*.

Comme *lībra*, *nummus*, *ās* doit être un mot emprunté. Étant donné qu'il fait partie d'un système duodécimal, on a pensé à une origine étrusque. Cf. Deecke-Müller, *Die Etrusker*, I, p. 296. Semble sans rapport avec *assis*, malgré la forme primitive de l'as.

asarum, -ī n. (et *asarus*) : asaret (Plin.). Du gr. ἄσαρον. L'ital *asero* suppose **aserum*, avec apophonie régulière. M. L. 693.

ascalōnia [*caepa*] : échalote (Col., Plin.). Panroman. M. L. 694 ; B. W. s. u. Transcription du féminin de l'adjectif grec Ἀσκαλώνιος « d'Ascalon », ville de Syrie, dont l'échalote doit être originaire.

ascarī, -ōrum m. pl. : désigne une espèce de soldats (Amm., Not. dign.). Dérivé de ἀσκός d'après Mommsen = *utriculāriī*?

ascia (*ascea*), **-ae** f. : 1° outil à polir du charpentier ou du lapidaire ; doloire, herminette, marteline ; 2° truelle ; 3° houe, pioche. Attesté depuis les XII Tables *rogum ascia* (*-cea*) *ne polito*. Technique. M. L. 696 ; v. fr. *aisce*.

Dérivés et composés : *asciola*, M. L. 698, v. fr. *aisseau* ; *asciō*, *-ās* : gâcher avec la truelle, aplanir, cf. *asciāta*, M. L. 697 ; *deasciō* : 1° aplanir, effacer ; 2° escroquer (cf. *abrādō*) ; *exasciō* : ébaucher, dégrossir ; *asciculus* (et *aciculus*, sous l'influence du groupe de *aciēs*?) m. : petit pic ; d'où *exasciclō* : briser avec la hache.

On rapproche avec quelque vraisemblance gr. ἀξίνη « hache » et got. *aqizi*, qui traduit ἀξίνη ; v. h. a. *acchus* « hache », etc. Mais la métathèse que supposerait ce rapprochement ne se retrouve pas dans les mots normaux *axis*, *texō*, etc. Toutefois, le rapprochement de lat. *uiscus* et de gr. ἰξός « gui » semble fournir une métathèse analogue ; c'est qu'un mot technique, comme celui-ci, peut avoir une histoire autre que des mots de la langue générale tels que *axis*, *texō*. Cf. le suivant.

ascilla ?-(cella) : v. *axilla* sous *āla*.

ascopa, -ae f. : sacoche, besace ; outre en cuir. Adaptation populaire du gr. ἀσκοπυτίνη et ἀσκοπήρα, cf. Suét., Nero, 45, 2. M. L. 699.

a(ss)er, *as(s)ar* : v. *assyr*.

***asia, -ae** (l. *sasia*?) f. : nom du seigle chez les Taurini, cf. Plin. 18, 141 : *secale Taurini sub Alpibus asiam* (*sasiam*?) *uocant*. Mot ligure? S'il faut lire *sasia*, serait peut-être à rapprocher de gall. *haidd*, bret. *heiz* « orge » de (**sasio-*), cf. Pedersen, *V. G. d. k. S.*, I 69.

***asifolium** (*assefolium*, *assi-*), **-ī** n. : = *grāmen*. Tardif, peut-être mot étranger, rapproché par étymologie populaire de *folium* ; cf. Diosc. 4, 30, ἄγρωστις... Ῥωμαῖοι γράμεν, οἱ δὲ ἀσιφόλιουμ.

asignae : χρέα μεριζόμενα, CGL II 24, 6. Sans doute ancien terme de rituel, d'origine dialectale ; cf. marr. *asignas*. Analysé souvent en **an-sec-na* (avec un préverbe *an-* usité en osco-ombrien, mais dont l'existence en latin est des plus douteuses, cf. *anhelō*) ; v. Bréal, MSL 6, 84, 137, et Vetter, *Hdb.*, qui traduit *asignas* non par « prosiciae », mais par « non prosectae ».

asilus, -ī m. : taon ; correspond au gr. οἶστρος. Attesté depuis Virgile. M. L. 702. Mot d'emprunt ou plutôt mot indigène. Usité comme nom propre en étrusque : *Asilus*, *Asilas*, cf. Sil. 14, 149, et Serv. auct. ad Ae. 12, 127. L'animal se dit aussi *tabānus* ; v. ce mot.

asinus, -ī m. : âne ; aussi terme d'injure, Ter., Hau. 677, *quae sunt dicta in stulto, caudex, stipes, asinus, plumbeus*. — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 704 ; irl. *asan*, *asal* ; britt. *asyn*.

Dérivés : *asina* (d. abl. pl. *asinābus*) : ânesse. Mot de la langue des éleveurs, sans doute de création artificielle (le gr. dit ἡ ὄνος) ; *asellus*, *asella* ; *asellulus* : ânon. Diminutif familier, de caractère populaire, passé dans les langues romanes (ital.), M. L. 701, où il désigne aussi un poisson, *merlucius cyprinus*, cf. gr. ὀνίσκος ; et aussi dans les langues germaniques (got. *asilus*, all. *Esel*) et de là en slave ; *asinārius* : d'âne ; cf. la comédie de Plaute *Asināria* ; *asinārius*, M. L. 703 ; *asellifer* ; *asellō* : ânier ; *asinārīcius* (Ital.) ; *asinālis* (Apul.) ; *asinīnus* : d'âne ; *asinastra* (*fīcus*) f. : sorte de figue ; *asinusca* : sorte de raisin (couleur d'âne? cf. Plin. 14, 42, *contra damnantur etiam uisu cinerea et rabuscula et asinusca, minus tamen caudas uulpium imitata alopecis* ; même formation que *ātrusca*, *ceruisca*, *labrusca*). — *Asina* sert de cognomen, *Asinius* de gentilice.

Tandis que le « cheval » est par excellence l'animal du chef indo-européen, l' « âne » est anatolien, méditerranéen. Le nom est nouveau dans chaque langue indo-européenne. *Asinus* est isolé ; l'absence de rhotacisme indique un mot non latin. M. Benveniste, après Schrader, R. L. I² 271, a signalé que les formes, divergentes, de *asinus*, de gr. ὄνος et de arm. *ēš* (gén. *išoy*) doivent s'expliquer par sumérien *anšu* « âne ».

asparagus, -ī (et *aspargus*, *sparagus*, *isparagus*, etc. ; v. Thes. s. u.) m. et f. (tardif) : asperge. Emprunt (sud-italique?) au gr. ἀσπάραγος, attesté dès Ennius et Caton, Agr. 6, 3, et passé dans les langues romanes. M. L. 707.

asper, aspera, asperum (les formes du type *asprī*, *aspris* sont employées par les poètes dactyliques pour éviter le crétique) : rocailleux, rugueux, rude, âpre (au toucher, au goût, à l'oreille ; sens physique et moral). *Aspera artēria* = τραχεῖα ἀρτηρία. — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 708.

Dérivés : *asperitās* : rudesse ; *asperō*, *-ās* : rendre rude ou raboteux (banni de la bonne prose, qui emploie le composé *exasperō* surtout au sens moral) ; *asperātiō* (Cael. Aur.) ; *asperūgō*, *-inis* f. : râpette? Plin., HN 26, 102. Dans la langue médicale et en bas latin apparaissent de nombreux dérivés en *aspr-* : *asprātilis* (formé comme *saxātilis*) : qui habite les rochers (se dit des poissons, cf. G. Rudberg, Symb. Osl. XI 61), rude au toucher ; *asprātūra* ; *asprīō*, *-ōnis* m. : petite monnaie ; *asprēdō* (cf. *dulcēdō*), Celse, la langue médicale = τραχύτης τραχυσμός ; *aspritūdō* = τραχυσμός, τράχωμα ; *asprēta*, *-ōrum* (cf. *dūmēta*) : terrain rocailleux, M. L. 712 ; *asperōsus* (Diosc., joint à *sarmentōsus*, *lignōsus*) ; *inasperiсō* : s'enrouer (tardif). Cf. aussi M. L. 709, **asperella*.

Aucun rapprochement net.

aspis, -idis f. : aspic. Emprunt, attesté depuis Varron, au gr. ἀσπίς. La langue de l'Église en a fait un masculin, d'après *anguis*, *dracō*. M. L. 711 ; irl. *asp*.

Aspic est fait sur *basilic* ; v. B. W. s. u.

assarātum : v. *assyr*.

assecula m. : cf. *assequor* sous *sequor*.

assefolium : v. *asifolium*.

assentor : v. *sentiō*.

† aser, -eris (b. lat. *assar*, *-aris*) m. : petite pièce de bois, perche ou poteau fixé dans un mur ou sur quelque chose, cf. Rich. s. u. ; usité surtout au pl. *asserēs* : chevrons. — Ancien ; technique. M. L. 725. Diminutif : *asserculus* (*asserculum* n. Caton). M. L. 726 ; dénominatif : *inasserō*, *-ās*. V. *assis*.

† assidelae mēnsae ; assiduus : v. *assideō*, sous *sedeō*.

assis, -is m. : ais ; cf. *axis* 2.

Dérivés : *assula* (et *astula* issu sans doute d'une prononciation **assla*, d'où **astla*, *astula* ; les formes romanes remontent à **astla*, *ascla*, cf. Cassiod., GLK VII 205, 7 : *tres consonantes tertio loco r habent et aliae l litteram, ut astula et in elisione ascla* ; et M. L. 736, britt. *asclawd*, *asclodyn*) f. : copeau, rognure ; ais, planche, d'où *assulātim* ; *exassulāre* ; *astella* (bas lat.) f. : attelle, M. L. 740, B. W. sous *atelier*, etc., irl. *stiall* ; gall. *astell*. — Ancien (Plt.), technique.

Sans étymologie claire ; un pareil mot a chance d'être emprunté. On peut se demander si *assis*, *axis*, *asser* ne sont pas trois formes d'un même mot dont la flexion aurait été **assis*, *asseris* (comme *cinis*, *-eris*). Le pluriel plus fréquent *asserēs* aurait amené la formation d'un singulier *asser* ; *axis* représenterait un « hyperurbanisme » pour *assis*.

***assisa, -ae ?** : flux. Attesté seulement dans Isidore ; tradition douteuse. Lire *accessa*, comme le contraire *recessa*?

assula : v. *assis*.

assus, -a, -um : grillé, cuit sans eau, rôti (= gr. ὀπτός), opposé à *ēlixus* ; d'où le neutre subst. *assum* « rôti » ; puis « sans eau », d'où « sans liquide » et « sans mélange », « pur » et, enfin, « seul » (cf. *mērus*). Cette évolution du sens explique les différents emplois de l'adjectif : *assa nutrix... quae lac non praestat infantibus*, Schol. Iuv. 14, 108 ; *quae materiae fiunt de assis, i. e. siccis lapidibus* ; *unde et assae tibiae dicuntur quibus canitur sine chori*

uoce, Serv., G. 2, 417 ; de même, *assa uoce, sola uice linguae*, cf. Non. 76, 30 ; 77, 1 sqq. Ancien, usuel.

Assus est issu de **ars(s)us*, comme l'a vu Isid., Or. 20, 2, 22 ; c'est proprement l'adjectif verbal en *-to-* de *ārdeō* ; la spécialisation de sens de l'adjectif, en l'éloignant du verbe, a favorisé l'évolution phonétique du groupe *-rss-* vers *-ss-*, comme dans *prōsa*. Il s'agit, du reste, d'un mot technique et populaire.

Dérivés et composés : *assō, -ās* : griller, rôtir (attesté depuis Apulée, populaire), M. L. 716 ; *assātor, -tūra* ; *assulāre*, M. L. 737 ; *semiassus* ; *subassō*.

***assyr** : cf. P. F. 15, 13, *assaratum apud antiquos dicebatur genus quoddam potionis ex uino et sanguine temperatum, quod Latini prisci sanguinem assyr uocarent.* La forme citée par l'abrégé de Festus *assyr* est évidemment fautive ; les gloses ont *aser*, CGL II 23, 56, ou *ascer*, V 441, 31 ; 492, 5, qui ne sont pas plus corrects. Mais il serait imprudent de vouloir rétablir la forme latine, d'autant plus qu'il s'agit peut-être d'un mot dialectal introduit dans le rituel, cf. Ernout, *Élém. dial.* s. u. *aser*. A l'époque de Festus, le nom était depuis longtemps sorti de l'usage et n'était plus conservé que par une tradition corrompue.

Trace du vieux nom neutre du « sang » qui est attesté par skr. *ásṛk*, gén. *asnáḥ*, gr. ἔαρ et ἦαρ, hitt. *ešhar*, gén. *ešnaš*, lett. *asins*, arm. *ariwn*, tokh. *ysār* ; sur ce groupe, v. Benveniste, *Origines...*, p. 8 et 26 ; Ernout, *Aspects*, p. 119 sqq. — Le latin a un nom de genre hésitant *sanguen* n. (ancien, Enn.) ou classique *sanguīs* m., où l'on peut soupçonner une forme apparentée au groupe de skr. *ásṛk*. V. aussi *cruor*.

ast : particule invariable « d'un autre côté ». S'emploie : 1° pour introduire une seconde condition dans une phrase conditionnelle, et correspond pour le sens au gr. ἐὰν δέ, e. g. Leg. XII Tab. 5, 7, *si furiosus escit, ast ei custos nec escit* ; Lex Seru. Tull. ap. Fest. 260, 9, *si parentem puer uerberit, ast olle plorassit...* ; Plt., Cap. 683, *si ego hic peribo, ast ille ut dixit non redit, | at erit mi hoc factum mortuo memorabile*, cf. Tri. 74 ; 2° pour introduire la phrase indiquant qu'un acte sera exécuté (apodose), si une condition préalable est remplie (protase), e. g. T. L. 10, 19, 17, *Bellona, si hodie nobis uictoriam duis, ast ego* (moi, de mon côté) *tibi templum uoueo* (prière d'Appius) ; 3° au sens de *sī* dans des conditionnelles simples ; sens que lui donne Cicéron reprenant de vieilles formules juridiques, e. g. *ast quandō = sī quandō*, Leg. 3, 9 ; *ast quid = sī quid*, ibid. 3, 11, etc. ; cf. Thes. II 942, 58 sqq. L'usage de *ast* dans ces sens est archaïque. Déjà dans Plaute, Mer. 246, et à l'époque classique *ast* (qui en prose n'est guère attesté que dans les lettres de Cicéron) n'a pas d'autre sens que *at* : *ast significat at, sed, autem*, dit P. F. 5, 24. C'est le sens que lui donnent également les poètes, qui sont presque seuls à l'employer à l'époque impériale, *ast* fournissant une longue commode au commencement du vers devant voyelle. La paronymie de *at* a pu influer sur l'évolution du sens. Toutefois, un emploi comme celui qu'en fait Lucain, Phars. 8, 150-151, *Pompeiumque minus... ast illam... ingemuit populus* est abusif et sans autre exemple.

Sur l'étymologie on n'a que des hypothèses inconsistantes ; *at* doit se cacher sous *ast*, mais on ne sait pas comment.

***asta** : *carminari dicitur tum lana, cum ex ea carunt quod in ea haeret neque est lana, quae in Romulo Naeuius* (Praet. 1 R.) *appellat asta ab Oscis*, Varr., L. L. 7, 54. Forme unique et obscure, qu'on a corrigée diversement.

astacus, -ī (*astagō, -inis*, Plin. Valer.) m. : homard, emprunt au gr. ἀστακός (Plin. 9, 97). Conservé dans quelques dialectes italiens et en catalan. M. L. 738.

astella : v. *assis*.

astercum, -ī n. : *herba urceolāris*, pariétaire (Pline). Sans étymologie.

asthma, -atis n. : emprunt savant au gr. ἆσθμα (Plin. 25, 82, *ex coni.* ; Celse 4, 2, en grec). Mais une forme populaire est supposée par ital. *asima*. M. L. 741 ; v. B. W. *asthme*.

***astracum** : v. *ostracum*.

astrum, -ī n. : astre. Emprunt, d'abord de caractère savant et poétique (Varr., L. L. 9, 25 ; Cic., Arat., frg. 32 *b*), au gr. ἄστρον (ἀστήρ étant emprunté par les langues techniques dans des sens spéciaux, cf. Thes. s. u.). Le mot proprement latin est *sīdus*. « *Vocabulum astri tum potissimum elegi uidetur, cum corporum caelestium natura diuina uel laetifica tangitur* » (Thes.). Les composés de *astrum* : *astrifer, astrificus, -ficō, astriger, astriloquus*, etc., appartiennent tous à la langue artificielle de la poésie. Toutefois, à mesure que l'on descend dans la latinité, on voit *astrum* se substituer à *sīdus* (cf. Thes. II 969, 15 sqq.), qu'il a supplanté dans les langues romanes, sous des formes savantes. M. L. 749.

Dérivés : *astrālis* : astral ; *astrōsus* : né sous une mauvaise étoile, M. L. 746 (contraire de **astrūcus*, M. L. 747), cf. Isid. 8, 9, 9, et Sofer, p. 72. Cf. aussi **astrātum*, 744 ; *astrologus*, 745 a. B. W. *désastre*.

Composés artificiels et récents du type *astrifer, -ger* (poét.), *-ficus, -ficō, -loquus, -lūcus* (Mart. Cap.).

Sur un mot latin du groupe, v. *stēlla*.

***astrutium?** : remède contre l'éternûment. Forme douteuse ; sans doute faut-il lire *strutium* = στρούθιον « saponaire » ; cf. Imm., Thes. s. u., André, Alma, 1954, p. 52, et Drabkin, Cael. Aurel., Chron. 1, 4, 116 ; Celse 5, 22, 8. Sans rapport avec *nasturtium*, comme l'a suggéré M. Niedermann.

asturcō, -ōnis m. : cheval d'amble (ainsi nommé d'après son origine, ab *Asturicus*, cf. Plin. 8, 166), rattaché à *astur* par étymologie populaire ; *asturcōnārius*, CIL VI 6238. Attesté depuis la Rhét. à Hérenn. 4, 50, 63. M. L. 749 a.

astus, -ūs m. (ou *astū* n.?) : habileté, ruse. La langue archaïque ne connaît que l'ablatif *astū* (souvent accompagné de *doctē*), forme qui elle-même est bannie de la langue strictement classique : Cicéron dit *astūtē*. *Astū* reparaît à l'époque impériale (sauf chez Horace et Tibulle, qui sont ennemis des anciens), d'abord chez les poètes, puis chez les prosateurs ; Sénèque semble être le premier à avoir employé une autre forme que l'ablatif ; l'accusatif se rencontre dans ses tragédies. Étant donné l'époque tardive à laquelle se rencontrent les accusatifs *astum, astūs*, on peut se demander si le genre de ces

formes n'a pas été influencé par celui de *dolus* ; l'abrégé de Festus donne le mot sous la forme *astu*, neutre, et l'explique par un emprunt au gr. ἄστυ : *astu apud poetas astutiam significat cuius origo ex Graeco [oppido] ἄστυ deducitur, in quo qui conseruati assidue sint, cauti atque acuti esse uideantur*, P. F. 5, 18. *Astū* ablatif serait un calque plaisant — d'argot théâtral sans doute — formé d'après *urbānē* ; et il est possible que *oppidō* représente une formation analogue. On ne connaît pas d'étymologie plus satisfaisante.

De là : *astūtus, -tulus* ; *astūtia* ; cf. M. L. 750-751 ; irl. *andsud*?, gall. *astut*?

at (sur une prononciation emphatique *att* dans Plt., Pe. 248, Cas. 802, St. 737, voir Havet, *Manuel*, § 296) : conjonction adversative sans doute d'abord employée dans la conversation, puis dans le récit, « d'un autre côté, d'autre part ; mais » (*at ego* « moi de mon côté ») ; P. F. 11, 29, *at differentiam rerum significat, ut cum dicimus : Scipio est bellator, at Marcus Cato orator* ; de là « du moins », e. g. Cic., Verr. 5, 44, *sit fur, sit sacrilegus... at est bonus imperator, at felix...* Cf. Prisc., GLK III 99, 21, *at quoque pro saltem, et uel et aut inuenitur*, qui cite Vg., Ae. 6, 405, *si te nulla mouet tantae pietatis imago... at ramum hunc agnosces*. Souvent, dans un récit, a la valeur de δέ. Étant donné son sens, *at* est souvent joint à d'autres particules qu'on renforce : *at contrā, at certē, at saltem* ; *at enim* (= ἀλλὰ γάρ) ; *at uērō* ; *at enim uērō* ; *at tamen* encore disjoint dans Plaute, e. g. Mi. 562, *at non malitiose tamen feci*. *At* entre en composition dans *atque* et *atquī*. — Ancien, usuel ; mais a dû disparaître de bonne heure de la langue parlée, à cause de sa confusion avec *ast* ; non roman.

Cf. gr. ἀτ-άρ et got. *aþ-þan* « ἀλλὰ οὖν » ; le *t* final de la particule latine indique la chute ancienne d'une voyelle finale (*ĭ*) dont il n'y a trace nulle part ; cf. *aut, et*. — Av. *aṯ* n'a sans doute rien à faire ici.

atque (quelquefois noté *adque* dans les inscriptions, e. g. Mon. Ancyr. 4, 30), **ac**. *Atque* est le plus souvent employé devant voyelles et *h*, *ac* devant consonne, sans qu'il y ait là une règle stricte. Sens ancien « et d'autre part », Plt., Am. 282, *credo edepol equidem dormire Solem, atque adpotum probe* ; de là « et qui plus est », dans une gradation, e. g. Sall., Ca. 52, 35, *intra moenia atque in sinu urbis* ; ou « et pourtant ». Le sens de *atque* explique qu'il soit joint à *quidem, equidem, potius* ; il sert souvent à marquer une insistance, dans les expressions doubles, les allitérations, les oppositions : *hūc atque illūc* ; *haec atque alia* ; *ūnus atque īdem* ; *etiam atque etiam*, etc. Du reste, le sens de *atque* s'est peu à peu affaibli ; on le trouve en corrélation avec *-que, neque*, et peu à peu il n'est plus que l'équivalent de *-que* ou de *et*, auxquels Cic. le joint, e. g. Phil. 3, 38, *recte atque ordine exque republica* ; Diu. 1, 66, *o poema tenerum et moratum atque molle*.

C'est du sens de « et d'autre part » qu'il faut partir pour expliquer l'emploi de *atque, ac* dans les locutions comparatives du type *aequē ac, alius, īdem atque*, etc., où il est équivalent de *quam*. Le sens ancien apparaît encore e. g. dans Plt., Ep. 403, *diuortunt mores uirgini longe atque lupae*. *Atque* ainsi interprété comme équivalent de *quam* a pu s'employer avec des adjectifs au comparatif, e. g. Plt., Cas. 680, Merc. 897, etc. ; quelquefois même dans des phrases où le premier terme de la comparaison manque, Plt., Ba. 549, *quem esse amicum ratus sum atque* (autant que) *ipsus sum mihi*. Aussi *ac sī* s'emploie-t-il pour *quasi* dans la langue familière et en bas latin. M. L. 57.

atquī : sens propre « mais de toute façon », d'où « et pourtant », généralement avec valeur emphatique ; correspond pour le sens au gr. ἀλλὰ μήν ; ἀλλὰ δήπου, ἀλλά τοι, καὶ μήν, καίτοι. Pour la formation, cf. *aliōquī, cēterōquī, utquī*. Les deux éléments sont encore distincts dans Plt., Ru. 946, *at pol qui audies post*. La forme *atquīn* est récente, comme *aliōquīn*, et due à l'influence sémantique de *quīn* dans *quīn etiam, quīn potius*. *Atquī* est souvent confondu avec *atque* dans les manuscrits.

atalla, -ae f. : vase de terre employé dans les sacrifices. Attesté une fois dans les Acta lud. saec. Aug. 107, 132, *ad atallam fuerunt*. Sans doute diminutif de **attena, -ae**, CGL II 22, 25, εἶδος ποτηρίου ὀστράκου (ὀστρακίνου?) ᾧ οἱ πρυτάνεις ἐν ταῖς θυσίαις χρῶνται. Cf. aussi *attanus, -ī*, dont un exemple de Nigidius est cité par Nonius, 40, 15, *itaque aere in Saliaribus adtanus tintinat, i. e. sonat*, et dont on rapproche la glose d'Hésychius ἄττανα· τήγανα καὶ πλακοῦς ὁ ἐπ' αὐτῶν σκευαζόμενος ; et *athanuuium* (l. *atta-*?) — *poculi fictilis genus quo in sacrificiis utebantur sacerdotes Romani*, P. F. 17, 9, dont l'*atanulus* (*-lum*) qu'on lit dans les Gloses n'est qu'une déformation.

Vieux termes de rituel tombés en désuétude. Sur un rapport possible de *attanus* avec étrusque *aθene*, voir en dernier lieu Niedermann, Mnemosyne, 3e sér., 3, 1936, p. 272 sqq. ; Mus. Helv. 2, 127.

atauus : v. *auus*.

atellāna, -ae f. : Diom., GLK I 489, 32, *tertia species est fabularum Latinarum quae a ciuitate Oscorum Atella, in qua primum coeptae, appellatae sunt Atellanae, argumentis dictisque iocularibus similes satyricis fabulis graecis* ; cf. T.-L. 7, 2, 12 ; Tac., A. 4, 12.

āter, ātra, ātrum : noir, sombre (semble s'opposer à *albus*, comme *niger* à *candidus*, cf. Cic., Phil. 2, 41, *is, qui albus aterne fuerit ignoras*). Implique souvent (mais non nécessairement, cf. *ātrāmentum*) une idée morale de terreur, de malheur, de mort, et ce caractère affectif de l'adjectif explique qu'il soit particulièrement usité en poésie. Il est parfois employé, comme μελάς, au sens de « empoisonné, venimeux » *ātrī uersūs, ātrō dente*. Cf. aussi *ātra bilis* = μελαγχολία. Toutefois, ce n'est peut-être pas le sens de l'adjectif dans l'expression *ātrī diēs* qui est ainsi définie par Hemina, Hist. 2, et Gell., Ann. 15, ap. Macr., Sat. 1, 16, 24 : *pontifices... statuisse postridie omnes Kalendas Nonas Idus atros dies habendos, ut hi dies neque proeliares neque puri neque comitiales essent*. Bien que l'origine en soit très contestée, l'expression provient peut-être de l'habitude de considérer comme des jours « noirs » ceux qui viennent après les ides, c'est-à-dire après la pleine lune, par opposition aux jours « clairs » de la lune croissante, cf. Lydus, de mens. 52, 1 sqq., et Wackernagel, Arch. f. Religionswiss. 22, 1923-1924, p. 215 (qui rapproche de *diēs ātrī* les formes *quinquātrūs, sexātrūs, septimātrūs*, désignation des jours qui suivent les ides). En tout cas, elle n'a rien de commun avec l'*ātra diēs* de Vg., par exemple Ae. 6, 429. —

L'adjectif est assez employé, mais semble appartenir surtout à la langue écrite; il est pourtant représenté dans les langues romanes; M. L. 753; fr. *airelle*.

Dérivés : *ātrātus* : noirci, vêtu de noir; *ātritās* : noirceur (Plt.); *ātrāmentum* : encre, v. fr. *airement*, M. L. 758, v. h. a. *attarmirza*; d'où *ātrāmentārium*, *ātrāmentāle* « encrier », *ātrāmentō*, *-āre* (b. lat.) « écrire », *ātrusca* : sorte de raisin (cf. *asinusca*); composé tardif et artificiel : *ātribux* (Aus. gloss.) = *ātrīs buccīs*. Cf. *atrōx*.

Adjectif italique : ombr. atru, *adro* « ātra », etc. Cf. peut-être irl. *áith* (gén. *átho*) f. « fourneau », gall. *odyn* f. « id. », serb. *vătra* « feu », arm. *ayrem* « je brûle » et av. *ātarš* « feu ». Le sens serait « noirci par le feu ». Cf. une remarque sous *ātrium*; et v. *atrōx*. — Le mot le plus semblable serait lette *ātrs* « rapide »; mais le sens en est autre.

Les noms propres, lat. *Atrius*, osq. Aadiriís, *Atella*, osq. Aderl. sont sans doute sans rapport avec *āter*.

athanuuium : v. *atalla*.

***atīnia, -ae** f. : sorte d'orme (o. cilié), gaulois (cf. Colum. 5, 6, 2, Plin. 16, 72, etc.). Sans doute mot étranger, féminin d'un adj. dérivé d'*Atina*, ville de Vénétie : *ulmus Atinia*, syn. de *u. Gallica*, v. André, *Lex.*, sous *ulmus*.

atque, atquī : v. *at*.

atriplex (*atriplexum* Fest.) m. : arroche. — Sans doute emprunt au gr. ἀτράφαξυς et ἀνδράφαξυς (d'origine inconnue) attesté depuis Columelle. — Les formes romanes remontent peut-être à une forme plus voisine de l'original grec **atrapex*, **atripex* (on a *adripicis*, CGL III 616, 15; *adrafax*, III 550, 20), cf. B. W. sous *arroche*, M. L. 759 et Festschr. Louis Gauchat, p. 40, n. 3. Le mot apparaît déformé de plusieurs manières dans les Gloses et l'Oribase latin.

ātrium, -ī n. : pièce principale de la maison romaine, salle commune située immédiatement après l'entrée et le vestibule et caractérisée par sa forme carrée et par son toit percé d'une ouverture au centre (*compluuium*), à laquelle correspondait un bassin (*impluuium*) dans le plancher. Le nom d'*ātrium* a été également donné à certains monuments publics : *ā. Libertātis*, *ātria Licinia*, etc.; dans la langue de l'Église, traduit αὐλή la « cour » du roi, ou désigne les abords de la basilique, et parfois la basilique elle-même; d'où fr. *aître*, v. B. W. sous *âtre*. — Ancien, usuel. Conservé dans le port. *adro*, M. L. 760. Dérivés : *ātriolum*; *ātriēnsis* (*ātrēnsis*, etc.), le plus souvent substantivé : (esclave), concierge, intendant.

Les anciens en donnent différentes étymologies : *ab āter*; cf. Serv., Ae. 1, 726, *ibi et culina erat, unde atrium dictum est*; *atrum enim erat ex fumo* (mais la cuisine ne figurait pas dans l'atrium); *ab Atria*, ville d'Étrurie (Varr., L. L. 5, 161, *atrium ab Atriatibus Tuscis*; *illinc enim exemplum sumptum*). On a rapproché aussi gr. αἴθριον (avec *ā* = αι comme dans *crāpula*?). Il est probable que le mot est d'origine étrusque : *a. tuscānicum*.

Si l'*ātrium* n'est pas étrusque, ce serait un souvenir de l'ancienne maison où la fumée du foyer s'échappait par une ouverture ménagée dans le toit (v. *aedēs*); il y aurait ici soit un dérivé d'un ancien nom du « feu », soit un dérivé de *āter*.

atrōx, -ōcis adj. : à l'aspect noir, c'est-à-dire « affreux », e. g. Naeu., Carm. fr. 41, *simul atrocia proicerent exta ministratores*; d'où « terrible, cruel, atroce »; seul sens attesté pour *atrōcitās* et *atrōciter*. — Ancien, usuel; mais appartient surtout à la langue écrite. Terme plus littéraire que populaire. Non roman.

L'*a* de *atrōx* est bref et alterne avec l'*ā* de *āter*; cf. *ācer*/*ăcerbus*; vocalisme radical réduit dans l'élément radical d'un dérivé. Le second élément *-ōx*, *-ōcis* est peut-être, comme l'a supposé J. Schmidt, *Plurabild.*, 388 sqq., un mot racine voulant dire « visage, aspect », cf. *oculus* et gr. -ωψ, par exemple dans κύκλωψ; même formation que *ferōx*. Le second terme du composé dont l'origine et le sens se seraient effacés serait devenu un morphème qui aurait servi à former des adjectifs de sens analogue aux adjectifs en *-āx* : cf. *uēlōx* comme *capāx*; cf., toutefois, Ernout, Philologica, I, p. 156, et Brugmann, Grdr. II 1, p. 501, § 383.

atrusca : v. *āter*.

atta, -ae m. : grand-père, ou plutôt « grand-papa ». *Attam pro reuerentia seni cuilibet dicimus, quasi eum aui nomine appellemus*, P. F. 11, 20. Mot du langage enfantin, qu'on retrouve sans doute dans *atauus*.

L'un des noms familiers du « père » (*pater* était un nom solennel, à forte valeur juridique et religieuse). Cf. gr. ἄττα, got. *atta* (dérivé en *-*en*-), v. sl. *otĭcĭ* (dérivé en *-*iko*-), alb. *at*. — Cf. le groupe de lat. *tata* et, pour le type, lat. *amma*, *acca*.

attae : *appellantur qui propter uitium crurum aut pedum plantis insistunt et adtingunt terram magis quam ambulant, quod cognomen Quintio poetae adhaesit*, P. F. 11, 17. Mot de type populaire à vocalisme et désinence en *a* (cf. *uatia*, *pansa*), qui a une consonne géminée comme beaucoup d'adjectifs marquant une difformité. N'est attesté que comme *cognōmen*; cf. *Attus*, *Attius*.

attagēna, -ae f. : gélinotte des bois. Forme latinisée de ἀτταγήν, tirée de l'accusatif grec. Horace, Epod. 2, 54, emploie *attagen*.

attāminō : v. *contāminō*.

attanus : v. *atalla*.

attat (*attāt*, Plt., Au. 712, sans doute avec allongement « emphatique », cf. Hofmann, *Latein. Umgangsspr.*, p. 11) : interjection marquant l'étonnement à l'aspect d'une chose dont on s'aperçoit. Diom., GLK I 419, 1, *ex improuiso aliquid deprehendentem (significat interiectio)*. Le grec a des formes ἀτταταῖ, ἀττατταταῖ (ἀτταταιάξ) que la comédie latine a empruntées : *attatae*, *attattatae*.

L'existence de la forme rencontrée en grec donne à supposer que *attat* doit être, lui aussi, emprunté. Mais il ne semble pas que ἀτταт soit attesté. En tout cas, l'explication de L. Havet, *Manuel*, § 296, qui voit dans *attat* le redoublement de *at(t)*, ne concorde pas avec le sens de l'interjection et n'explique pas les formes *attatae*, *attattatae*.

attegia, -ae f. : hutte, cabane. Premier exemple dans Juvénal, Sat. 14, 196, qui le joint à *Maurorum*. En dehors de Juvénal, le mot ne se retrouve que dans une inscription gauloise, CIL XIII 6054, et semble être d'origine gauloise; cf. les noms propres *Adtegia*, *Adteia(e)*, *Attegiolae*. Passé en gr. moderne ἀτέγεια, ἀτέγιον, en basque *thegi* « hangar » et en tyrol. *thei* « châlet alpin ». Cf. M. 8616 a, *tegia*?

adtegrāre : *est uinum in sacrificiis augere. Integrare enim et adtegrare minus factum est in statum redigere*, P. F. 11, 6. Formé d'après *integer*, *integrāre*. Cf. *attaminō*. Sans exemple dans les textes.

atticissō, -ās : verbe plautinien (Men. 11) formé sur ἀττικίζω.

attillō, -ās : chatouiller. Ἅ. λ. de Jul. Val.; cf. *titillō*.

attilus, -ī m. : gros poisson du Pô (l'esturgeon?), Plin. 9, 44. Mot non latin, représenté dans quelques dialectes de l'Italie du Nord, cf. M. L. 766.

attinae, -ārum f. pl. : sorte de mur en pierres sèches fait pour limiter un champ; cf. Sic. Flacc., Grom., p. 142, 26, *aut congeries lapidum aceruatim congestae, quos scorpiones appellant, aut in effigie maceriarum, quae attinae appellantur*. Sans doute à rapprocher de *attinet*.

au : interjection marquant l'émotion et l'étonnement. Les comiques la réservent aux femmes, e. g. Tér., Ad. 336, *au, au, mi homo, sanusne es?* Du grec αὖ.

au- : préverbe marquant l'éloignement, la séparation, employé comme substitut de *ab* devant les verbes qui commencent par *f* : *auferō*, *aufugiō*, pour éviter des confusions entre *ad-* et *ab-*.

V. sous *ab*.

auārus, -a, -um : φιλάργυρος, d'où 1° cupide, πλεονέκτης, ou 2° avare, σκνιφός. La langue a spécialisé *auārus* dans le sens de « qui aime l'argent »; le sens général de « avide » a été réservé à *auidus* et n'est attesté pour *auārus* que rarement, et seulement chez les poètes de l'époque impériale.

Dérivés : *auāritia* (*-tiēs*) : Cic., Inu. 1, 42, *genus est... cupiditas... pars est... auaritia*. Toujours employé seul, sans complément d'objet; *auāriter*. — Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 814 et 813 a; B. W. s. u.

Le lien avec *aueō* semble évident; mais la formation n'est pas expliquée. Cf. *amārus*.

***aububulcus** : *pastor bouum* (uel *-uium*), CGL V 346, 39. Contamination de *aubulcus*, qui voudrait dire *pastor ouium*, et de *bubulcus*? Mais le texte de la glose est peut-être corrompu.

auca, auceps : v. *auis*.

auctor, auctōritās : v. *augeō*.

audeō, -ēs, ausus sus, audēre (un ancien optatif *ausim* est attesté à l'époque archaïque; quelques traces d'un parfait *ausī*) : dénominatif de *auidus*; le sens premier « être désireux de, vouloir bien » est attesté dans quelques emplois, e. g. Plt., Tru. 425, *non audes aliquid mihi dare munusculum*; Vg., Ae. 8, 364, *aude* (= veuille) *hospes contemnere opes*, et dans la formule de politesse *si audes* réduit à *sōdēs* « si tu le désires, s'il te plaît » (cf. *sīs*, *sultis*). De là on est passé au sens usuel et classique de « oser, avoir l'audace de »; cf. *audāx* « audacieux », et souvent avec un sens péjoratif « effronté, impudent, que rien n'arrête », et *inaudāx* (Hor., Od. 3, 20, 2) fait sur ἄτολμος; *audācia* (avec pour doublets poétiques *audēns* et *audentia*; représentants rares et douteux en roman, M. L. 777 a); *audāculus*, diminutif familier (Pétr., A. G.); *ausus*, *-ūs* (latinité impériale); *ausum* n. : acte d'audace, et *inausus* « non osé » (Vg.); d'où, à basse époque, un dénominatif *ausō*, *-ās*, qui a éliminé le semi-déponent anormal et auquel remontent les formes romanes, ital. *osare*, fr. *oser*, esp. *osar*; cf. M. L. 801. D'autres formes supposent **ausicāre*, id. 804, et **audicāre*, 778. Le participe *ausus* a fourni l'it. *oso*, le v. fr. *os*, id. 809.

V. sous *aueō*.

audiō, -īs, -īuī (-iī), -ītum, -īre : entendre; d'où « prêter l'oreille à, écouter ». De ce sens dérivent les sens de « comprendre », « obéir » (avec le datif : *dictō audiēns esse* et cf. le composé *oboedīre*), et finalement, en parlant des dieux, « entendre la prière de, exaucer » (sens réservé surtout au composé d'aspect déterminé *exaudiō*). Enfin, *audiō*, comme son équivalent gr. ἀκούω, peut s'employer absolument avec un adverbe *bene*, *male* « s'entendre bien ou mal traiter », c'est-à-dire « avoir bonne ou mauvaise réputation » (cf. *clueō*). — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 779; vieilli en français, v. B. W. sous *ouïr* et *entendre*.

Les dérivés de *audiō*, *audītus*, M. L. 780, *-tor*, *-tiō*, 778 b, *-tōrium*, *-entia* et les composés *ex-* (à valeur augmentative « exaucer »), *in-audiō* (et *ind-audiō*, Plt.); *inaudītus* « inouï », n'offrent rien de remarquable, ni pour le sens, ni pour la forme, sauf *oboediō*, q. u.

Verbe nouveau qui remplace dans ses emplois les formes de l'ancien **kleu-* (v. *clueō*, *inclitus*), dénué de présent en indo-européen et, par suite, sujet à s'éliminer partout. On rapproche gr. ἀΐω « j'entends » (sans doute ancien **aϝιω*), ἐπ-άϊστος, αἰσθάνομαι, et skr. *āviḥ* « évidemment », gāth. *āvišya-* « évident », v. sl. *avě* « manifestement ». Mais la formation du mot latin est obscure, ainsi que la forme *oboediō*. Les conditions où s'est produit *oboediō* sont inconnues. L'absence d'altération de *au* dans *exaudiō*, *indaudiō* (*inaudiō*) montre que ces combinaisons, qui n'ont pas abouti à des sens spécialisés, ne seraient pas bien anciennes; cf. le fait que les formes à préverbes au sens de « voir » n'appartiennent pas à *uideō*, mais à *aspiciō*. Le fréquentatif *auscultāre* (v. ce mot) n'appartient pas non plus au groupe de *audīre*; le rapport avec *auris*, souvent proposé, n'est pas plus clair.

auē, hauē (et, à l'époque impériale, *auē*, *hauē*, cf. Thes. II 1300, 48) : formule de salutation des arrivants, correspondant au gr. χαῖρε (cf. Sᵗ Jér. in Math. 10, 11, *quod graece dicitur* χαῖρε *et latine « aue »*), qui fait pendant à *ualē*, formule de ceux qui prennent congé (cf. Pétr., Sat. 74). Employée également sur les tombeaux, pour forcer le passant qui lisait l'inscription à voix haute, à saluer le mort; cf. Thes. II 1301, 60 sqq.; 1302, 53 sqq. Quelquefois joint à *ualē*, e. g. Catul. 101, 1, *aue atque uale*.

Les graphies les plus anciennes n'ont pas *h*, cf. Thes. II 1300, 40 sqq., mais, à l'époque impériale, la prononciation courante était *hauē*, et, d'après Quintilien I 6, 21,

auē était une prononciation savante et artificielle : *multum enim litteratus, qui sine adspiratione et producta secunda syllaba salutarit (auēre est enim) et calefacere dixerit potius quam quod dicimus...* Les formes *auēte*, *auētō* (déjà dans Sall., Cat. 35, 5), *auēre tē uolo*, et à basse époque *aueās, auērem, auēbō*, montrent que dans le sentiment latin *auē* était l'impératif de *auēre*, correspondant à *ualēre* (l'abrègement en *auĕ* s'expliquant par l'effet de la loi des mots iambiques) et de sens analogue ; cf. Paneg. **11**, 29, cité dans Thes. II 1301, 11 sqq.

Toutefois, il peut s'agir là d'une création analogique. On trouve, en effet, dans Plaute, Poe. 924, 998, 1001, une formule punique de salutation *auo* « uīue » (qui sert à la fois de singulier et de pluriel, et non pas seulement de pluriel, comme l'affirment Thurneysen et Walde), et il est possible que *aue*, qui n'est pas attesté avant la fin de l'époque républicaine (Cic., Cat., Sall.), soit une adaptation du mot punique d'après *ualē, saluē*. Dans Plaute, ce sont des formes de *saluus, saluēre* qui servent à saluer, e. g. Ru. 263, *iubemus te saluere, mater.* — *saluete, puellae*; Tri. 48, *o amice salue... — et tu edepol salue*; Tru. 123, *salua sis.* — *et tu*; Mo. 448, *ere, salue, saluom te aduenisse gaudeo*, etc.

« Les formules de salut sont souvent empruntées. Dans la Suisse alémanique, on dit couramment *salut*; les Croates dalmates disent *addio* (qu'ils accentuent *áddio*) ; en Autriche, on dit *Tschau* (c'est-à-dire *ciao*, mot vénitien continuant *sclavus* rapporté jadis par des officiers autrichiens ayant fait du service en Vénétie) ; les étudiants allemands emploient *seruus*, etc. » (n. de Niedermann).

auēna, -ae f. : avoine et « folle avoine ». Considérée généralement comme une mauvaise herbe, dont le nom est souvent uni à *lolium*; cf. Serv., B. 5, 37, *steriles... secundum situm Italiae, nam in Thracia fructuosae sunt.* Elle est bonne à faire du fourrage ; cf. Colum. 2, 10, 32, *caeditur in fenum uel pabulum dum adhuc uiret*; les Germains en font de la bouillie (Plin. 18, 149). Cf. Serv., G. 1, 154 ; B. 5, 37. Sens dérivés : paille d'avoine, chalumeau. Panroman, sauf roumain. M. L. 818 ; B. W. s. u. ; germ. : v. h. a. *evina*.

Dérivés : *auēnārius*, M. L. 819 ; *auēnāceus* : d'avoine.

Cf. lit. *avižà*, lett. *àuza*, v. pruss. *wyse*, v. sl. *ovĭsŭ* ; le rapprochement semble évident ; mais même les formes baltiques ne se laissent pas ramener à un original commun, et la nature du rapport est indéterminable. Sans doute non indo-européen.

aueō, -ēs, -ēre : désirer vivement, être avide de (sans autre sens attesté dans les textes) ; d'après les glossateurs, *auēre* serait aussi synonyme de *gaudēre*; cf. P. F. 13, 17, *auere nihil aliud est quam cupere. Argumento est auidum et auiditatem, ex quibus praecipua cupiditas intellegitur, cum significet et gaudere*; cf. aussi Thes. II 1313, 46 sqq. Toutefois, ce sens de *gaudēre* a peut-être été inventé par les glossateurs pour expliquer *aue*, qu'ils assimilaient pour le sens au gr. χαῖρε. D'après Aulu-Gelle 19, 7, 9, le poète Laevius, contemporain de Cicéron, avait employé *auēns* avec le sens de *libēns* (frg. 9). — *Auēre* n'a pas de perfectum ; il appartient surtout à la langue poétique (cf. Thes. II 1313, 48 sqq.) ; et même Vg. ne l'emploie pas. En somme, verbe rare, non populaire. Il n'y a pas de subst. *auor.

A *aueō* correspondent les adjectifs *auidus* : avide [de], d'où gall. *awydd*, d'où *āuiditās*, et *auārus*, qui sont usuels. De *auidus* dérive *audeō*, issu de *auideō, q. u. La langue archaïque connaît un nom *auentia* f. (Claud. Quadrig.) qui n'a pas subsisté.

Nulle part, hors de l'italo-celtique, il n'y a de correspondance nette. En celtique, on signale, d'une part, un substantif brittonique : gall. *ewyllys*, corn. *awell* « volonté », v. bret. *a-iul* « ultrō », etc., que Pedersen ne rapproche pas, de l'autre le groupe de v. irl. *con-ói* « il conserve », m. gall. *ry-m-awyr* « que me protège » (V. Pedersen, *V. G.* II, p. 586 sqq., et J. Loth, R. Celt. 40, 354). Le groupe de skr. *ávati* « il se réjouit, il aide » et de *ūtíḥ* « aide », *óma* « favorable » est loin, pour le sens, et du groupe latin et du groupe celtique. Étymologie peu claire.

āuerruncō : cf. *uerruncō*.

auerta, -ae f. : porte-manteau, valise. Mot de basse époque (Dioclétien, Théodose). Emprunt, peut-être, au macédonien ἀορτή, ἀβερτή (Suidas). Conservé dans quelques dialectes italiens. M. L. 822.

Dérivés : *auertārius, -ī* m. : porteur de valise.

augeō, -ēs, auxī, auctum, augēre : emploi transitif et absolu (comme αὔξω, αὐξάνω) ; 1° faire croître, accroître ; augmenter ; amplifier ; 2° s'accroître. — Ancien, usuel. Cf. *augmen* : accroissement, terme archaïque et poétique remplacé en prose par *augmentum*, terme de la langue commune comme des langues techniques (droit, grammaire et rhétorique, religion, cf. αὔξησις), d'où est issu en bas latin le dénominatif *augmentō, -ās*; cf. M. L. 783, 783 a.

Ce sens général de « [s']accroître » apparaît dans un grand nombre de dérivés ou de composés de *augeō*, l'inchoatif *augēscō, -ere* (et *adaugēscō*), le composé *adaugeō* glosé exactement ἐπαύξω, προσαύξω, M. L. 149 (*adaugēre*) ; les substantifs *auctus, -ūs* m. (et *adauctus*) : accroissement, crue d'un fleuve ; *auctārium* (archaïque) : bon poids, bonne mesure ; les intensifs *exaugeō* et *auctō, -ās* (Plaute) et *auctitō* (Tacite) ; l'adjectif grammatical *auctīuus* (*coniunctiō auctīua*) ou *adauctīuus* ; les composés archaïques *augificō, -āre, auctifer, auctificus, -ficō.* D'autres, au contraire, en passant dans les langues techniques, ont pris des sens spéciaux tels que la parenté avec *augeō* n'est souvent plus sensible. Tels sont *augur, auctor, auctōritās, auctōrō, auctiō* et *auxilia.*

augur, -uris m. : augure (prêtre) est un ancien nom du type *fulgur/fulguris* ou *fulgeris*. Une trace de la flexion alternante (*augur, augeris*) apparaît encore dans Prisc., GLK II 27, 17, *antiqui auger et augeratus pro augur et auguratus dicebant.* Le dérivé *augustus* atteste, à côté du thème en *-r*, l'existence d'un thème neutre en *-s*, *augos-. Le sens du mot devait être à l'origine « accroissement accordé par les dieux à une entreprise », d'où « présage favorable », ou, s'il s'agit d'un ancien masculin, « celui qui donne l'accroissement », d'où « celui qui donne les présages favorables » ; sur les deux possibilités, cf. MSL 22, 234, 238 (v. aussi Flinck, *Auguralia u. Verwandtes*, 1921). *Augeō* est encore conservé dans le vocabulaire religieux, cf. la prière rapportée par T.-L. 29, 27, *Diui diuaeque... uos precor quaesoque uti quae in meo imperio gesta sunt, geruntur, postque geren-*

tur, ea... bonis auctibus auxitis. Le rapport entre *augeō*, *auctōritās* et *augur* apparaît dans cette phrase de Cicéron, De har. resp. 18, *rerum bene gerendarum auctoritates augurio... contineri*, dont s'est souvenu Valère Maxime, 1, 1 : *maiores statas sollemnesque caerimonias pontificum scientia*, bene gerendarum rerum auctoritas augurum obseruatione, *Apollinis praedictiones uatum libris, portentorum depulsiones Etrusca disciplina explicari uoluerunt*; le rapport entre *augur, augurium* et *augustus* est lumineusement marqué dans les vers d'Ovide, F. 1, 609 sqq. :

Sancta uocant augusta patres, augusta *uocantur*
Templa sacerdotum rite dicata manu.
Huius et augurium *dependet origine uerbi.*
Et quodcumque sua Iuppiter auget *ope.*

De même, Servius glose l'expression *augusta moenia* de Vg., Ae. 7, 133, par *augurio consecrata*; et Ennius, A. 424, emploie la figura etymologica *augustum augurium.*

Ainsi donc, *augur* désigne celui qui donne les présages assurant l'accroissement d'une entreprise. L'adjectif dérivé est *augustus* : consacré par les augures, ou « entrepris sous des augures favorables ». L'adjectif ne s'applique qu'à des choses pendant toute la période républicaine ; ce n'est qu'en l'année 727 de Rome qu'on le voit appliqué à Octave, avec le sens du grec Σεβαστός. *Augurium* est le « présage » [favorable] dans le sens le plus large du mot ; c'est un terme beaucoup plus compréhensif que *auspicium*, qui désigne simplement l'observation des oiseaux ; et l'époque archaïque distingue nettement les deux termes, cf. Thes. II 1371, 51, 55, 73, 80 ; 1372, 3 sqq., 70 sqq. ; 1373, 64 sqq. et passim. Mais l'identité phonétique de la syllabe initiale et aussi le fait que le présage le plus facile à prendre et le plus répandu était fourni par l'observation du vol des oiseaux ont amené des confusions de sens — du reste partielles — entre *augur, augurium* et *auspex, auspicium.* Il est à noter que jamais *auspex* n'a été employé pour désigner la qualité d'*augur. Augur* est un titre officiel ; l'*augur* est un prêtre-magistrat, faisant partie d'un collège, et dont l'action est soumise à des règles.

De *augur* est également tiré le dénominatif *augurō, -ās* (*auguror*; le déponent n'apparaît pas avant Cicéron) ; prendre les augures ; augurer ; prédire ; d'où *inaugurō* (ancien, classique) et son contraire *exaugurō* « rendre profane ». A l'époque impériale apparaissent les formes dissimilées *agurium, agustus*, cf. Thes. II 1371, 12 sqq. ; 1379, 32 sqq. ; et M. L. 784, *a(u)gurāre* ; 785, *a(u)gurium* ; 786, *a(u)gustus*, ce dernier, passé en germanique : got. *agustus*, devenu nom d'un mois d'été (v. B. W. août), a pris beaucoup de sens nouveaux en roman ; celtique : irl. *auguist*, britt. *awst.* — Sur *augustus*, voir F. Muller, « *Augustus* », dans Meded. d. Kon. Akad. v. Wet., Afd. Letterkunde, 63, A 11, Amsterdam, 1927.

auctor c. (*auctor communis erat generis apud antiquos*, P. F. 26, 13) : sens premier « celui qui fait croître, ou qui fait pousser », e. g. Vg., G. 1, 27, *auctorem frugum tempestatumque potentem.* Dans des expressions comme *auctor gentis, generis*, le mot signifiait à la fois « celui qui accroît » et « celui qui fonde », « fondateur, auteur », qui a fini par prendre toutes les acceptions que le français donne à « auteur ». En dehors de ce sens, le mot semble avoir appartenu dès la période italique commune aux langues de la religion et du droit. L'ombrien a la forme uhtur « auctor », titre d'un magistrat des *fratres Atiedii* analogue au κορυφαῖος grec ; on peut rapprocher l'emploi, dans la langue officielle latine, de *auctor* « *qui in senatu primus sententiam dicit* », e. g. Cic., Pis. 35, *senatus decreuit Cn. Pompeio auctore et eius sententiae principe.* De là le sens dérivé de « instigateur, conseiller ». En droit, *auctor* désigne le « garant », cf. Cic., Caec. 72, *quod mulier sine tutore, auctore promiserit deberi.* Enfin, comme la vente aux enchères se dit *auctiō*, *auctor* a pris le sens de « vendeur (aux enchères) » par opposition à *emptor*, et de là celui de « possesseur ». Sur ces développements, v. M. Leumann, Gnomon, **13** (1937), p. 32. Celt. : irl. *auctor*, gall. *awdur, awdurdod.*

auctōritās : fait d'être *auctor*, avec tous les sens du mot. Le sens premier est rare, mais non sans exemple : ainsi, Cic., Inu. 1, 28, 43, *eius facti qui sint principes et inuentores, qui denique auctoritatis eius* (abstrait correspondant à *principes*) *et inuentionis probatores*; « instigation, autorité » (avec tous les sens que le mot a gardés en français, abstrait et concret) ; « garantie » ; « avis prononcé le premier ; avis prédominant » ; d'où *auctōritās senātūs* = *senātūs cōnsultum.*

Du sens de *auctor* « vendeur » dérive celui de *auctōritās* « qualité de vendeur », d'où « possession » (le vendeur d'une chose étant généralement celui qui la possède), et par là « droit de [revendication en] propriété ». Ainsi s'explique le sens du mot dans l'axiome de la loi des XII Tables cité par Cic., Off. 1, 37, *aduersus hostem aeterna auctoritas* ⟨*esto*⟩ « vis-à-vis de l'étranger, le droit de [revendication en] propriété demeure imprescriptible ».

auctōrō, -ās (et *auctōror*) : a deux sens qui proviennent de deux valeurs différentes de *auctor* : « garant » et « vendeur ». Il y a là, en réalité, deux verbes : 1° garantir (terme technique du droit, cf. Thes. II 1234, 70 sqq.) ; 2° dans la langue des gladiateurs, qui se louaient au plus offrant : vendre ou louer moyennant salaire (*sē auctōrāre*) ; *auctōrātus* ; *auctōrātiō*, cf. Scol. Hor. Sat. 2, 7, 59, *qui se uendunt ludo, auctorati dicuntur* : *auctoratio enim dicitur uenditio gladiatorum*; *auctōrāmentum* : solde ; salaire (généralement en mauvaise part). De *auctōrō* la langue militaire a tiré *exauctōrō, -ās* : mettre en congé (proprement « priver de solde »), qui a souvent une valeur infamante ; cf. *auctōricāre, M. L. 775.

auctiō : vente aux enchères, seul sens attesté à bonne époque ; le sens de « accroissement » αὔξησις étant réservé à *auctus, -ūs*, et n'apparaissant pour *auctiō* qu'à basse époque et chez des auteurs peu corrects. C'est de *auctiō* que *auctor* a tiré le sens de « vendeur » qu'on a signalé, et c'est sur *auctor* pris dans cette acception qu'a été bâti *auctōrō*, qui s'est spécialisé, tandis que le dérivé de *auctiō, auctiōnor, -āris*, gardait le sens général de « vendre aux enchères ».

auxilium : secours ; proprement « accroissement de forces, renfort », *ferre auxilium*, etc. Le rapport avec *augeō* est déjà indiqué par Varron, L. L. 5, 90, *auxilium appellatum ab auctu, cum accesserant ei qui adiumento essent alienigenae*; toutefois, la dérivation s'explique difficilement. M. Kretschmer, Glotta 6, 31 sqq., a supposé qu'il fallait partir du pluriel *auxilia* (scil. *agmina*)

« troupes de renfort », nominatif pluriel d'un adjectif **auxilis* (sur l'*s* de **auxilium*, v. plus bas) ; de ce pluriel neutre on aurait tiré abusivement un substantif *auxilium* (cf. *iugerum* reformé sur le pluriel *iugera*). Irl. *axal*.

Dérivés : *auxilior, -āris* ; *auxiliāris*, etc.

augeō a la formation en *-eō* qui se trouve souvent là où il n'y avait pas de présent indo-européen susceptible de se maintenir ; le type thématique de got. *aukan*, v. isl. *auka* « augmenter » ne prouve pas l'antiquité de ce présent : le verbe germanique occidental, v. angl. *ēacian*, v. h. a. *ouhhōn*, est de type faible ; lit. *dugu* a *au-* intoné rude qui indique une ancienne diphtongue **āu*. Hors du germanique et du baltique, il n'y a aucun présent de cette sorte. Pedersen rapproche irl. *uagim* « je couds » ; mais le sens est si éloigné qu'on ne peut faire état du rapprochement (*uagim* peut d'ailleurs sortir d'une racine **peug-* « piquer »). — L'indo-iranien a le substantif skr. *ójaḥ* « force », av. *aojō*, et l'adjectif skr. *ugráḥ* « fort », av. gāth. *ugrō*. Rien ne prouve que la diphtongue qui est dans skr. *ójaḥ*, etc., soit un ancien **au-*. Mais il faut rapprocher lat. *augustus*, etc. — En face existe une forme **weg-* de la racine dans le dérivé skr. *vā́jaḥ* « force, prise de combat », got. *wokrs* « produit, intérêt ».

Racine à formes variées **aweg-*, **aug-*, **ug-* et avec élargissement *-s-* (à valeur anciennement désidérative) : gr. ἀ(F)έξω, αὔξω, αὐξάνω ; got. *wahsjan* et v. h. a. *wahsan* « croître » ; lit. *dukštas* « haut » ; skr. *úkṣati* « il croît », avec parfait *vavákṣa* et causatif *vakṣáyati* ; gāth. *uxšat* « il va croître » ; av. *uxšyaiti* « il croît », *vaxšayeiti* « il fait croître ». Le substantif *auxilium* en porte trace en latin ; cf. *anxius* en face de *angō* ; *alsius* et *algeō*.

auia, -ae f. : plante indéterminée, dont le nom rappelle *auia* « grand'mère » comme « seneçon » représente *seneciō*. Représentants romans douteux. M. L. 824?

***auillus, -ī** m. : mot de glossaire : *agnus recentis partus*. Trace de l'ancienne labio-vélaire passée à *g* dans *agnus* (v. ce mot)?

auis, -is f. : oiseau. — Usité de tout temps.

Dérivés : *auiārius* : d'oiseau ; subst. *auiārius* : oiseleur ; *auiārium* : volière ; *auitium* (Apul.) : race des oiseaux ; cf. *equitium*.

Auis est peu représenté dans les langues romanes, cf. M. L. 831. Il a tendu en latin même à être remplacé par des formes plus pleines de diminutifs : *auicula, aucula* (Inscr.) et *aucella, aucellus*, cf. Varr., L. L. 8, 79, *minima in quibusdam non sunt ut auis, auicula, aucella* (et aussi par *passer*). Apicius emploie *aucella*, et les gloses ont *aucellus* : oiseau, moineau ; *aucellātor* : oiseleur. Cf. M. L. 827-828 ; B. W. *oiseau* ; noter aussi les cognomina *Aucella, Ocelliō*. — *Auis* subsiste en tant que nom générique joint au nom de l'espèce, e. g. *auis merula, a. sanquālis, a. noctua*, etc. ; certains de ces juxtaposés ont passé dans les langues romanes, *auis struthius* > autruche (forme savante), M. L. 933, et *auis tarda* (Polem. Silu.) > ou(s)tarde, M. L. 832 ; B. W. s. u.

Sur le modèle de ὄρνις, qui dans le grec hellénistique ne désigne plus que la poule, *auis* apparaît avec le sens de « poule » dans Columelle 8, 5, 3 et 8, 5, 4 ; cf. Niedermann, Mnemosyne, 3ᵉ sér., 3 (1936), p. 275.

Sur le diminutif *aucella* a sans doute été construit *auca* (une graphie *oc[c]a* dans CGL V 615, 40) : oie, proprement « l'oiseau » (de basse-cour), substitut de (*h*)*anser*, attesté dans Avien (ɪvᵉ-vᵉ siècles) et dans les gloses, et qui n'est peut-être pas proprement latin. De *auca* il y a un dérivé en *-iō* : *auciō* m. attesté comme nom propre sur un vase de terre gaulois, CIL XIII 10010, 218 ; cf. fr. *osson, oison*, M. L. 826 ; B. W. *oie*.

Auis figure comme premier terme de composé dans *au-ceps, aucupis* m. : oiseleur ; d'où « homme à l'affût de », de **aui-cap-s*.

Dérivés : *aucupium* : chasse aux oiseaux (*acupio*, CGL V 5607) et « piège à oiseaux » ; *Aucupius* nom propre (et *Acupius*, Thes. II 1238, 67) ; *aucupor, -āris* et *aucupō* : chasser aux oiseaux, et au figuré « guetter », avec ses dérivés, M. L. 776-777.

auspex : 1° qui examine le vol des oiseaux = gr. οἰωνοσκόπος. Comme le soin d'examiner le vol des oiseaux (*auspicium*) est réservé au chef d'une entreprise (*cōnsul, praetor, imperātor*, etc.), *auspex* prend le sens dérivé de « chef, guide », de même que *auspicium* arrive à se confondre avec *ductus, imperium*, auquel il est souvent joint, e. g. CIL I 541, *ductu auspicio imperioque eius Achaia capta* ; Plt., Am. 196. Dans un mariage, *auspex* désigne aussi le paranymphe. 2° en parlant des dieux, celui qui fournit les auspices sous lesquels une chose est entreprise ; et de ce chef il acquiert une valeur adjective avec le sens de « favorable » (non attesté avant Vg., e. g. Ae. 3, 20 ; 4, 45, *dis equidem auspicibus et Iunone secunda*).

auspicium : 1° fait de prendre les auspices ; 2° auspice, signe fourni par l'observation du vol des oiseaux. A l'époque de Cicéron, l'*auspicium* n'est plus observé ; cf. N. D. 2, 9 ; Thes. II 1543, 48 ; aussi *auspicium* désigne-t-il toute espèce de présages : Diu. 2, 43, *fulmen, quod idem omnibus rebus optumum auspicium habemus, si sinistrum fuit...* ; mais l'abus est peut-être plus ancien, cf. les *pedestria auspicia, piacularia auspicia, pestifera auspicia* dans P. F. 287, 1 sqq. Dans la langue commune, *auspicium* est devenu synonyme de *exordium, initium*, comme le verbe *auspicor, -āris* (*auspicō*) « je prends les augures », a signifié « commencer ». Composés : *exauspicō* et *redauspicō* (*-cor?*, Plt., Cap. 767).

Ombr. avef, *auif* « auīs » (acc. plur.), etc., et aviekate « auspicātae » ; cf., sans voyelle initiale, les formes indo-iraniennes : véd. *véḥ* « oiseau » (nom. plur. *váyaḥ*, instr. plur. *vibhíḥ*, etc.), av. *vayō* (nom. plur.) et gr. οἰωνός « grand oiseau, présage, augure » (de **oFyωνος*), αἰετός « aigle » (αἰβετός· αἰετός Περγαῖοι Hés.) ; l' « aigle » est l'oiseau par excellence (v. sl. *orĭlŭ*, lit *erẽlis*, « aigle »), en face de gr. ὄρνις « oiseau ». L'arménien a aussi *haw* « oiseau », où *h* doit être sans valeur étymologique. V. *ōuum*.

aula, -ae f. : emprunt au gr. αὐλή « cour », *ātrium*, parc à bestiaux et en particulier « cour du palais royal ». Attesté depuis Cic., Fam. 15, 4, 5. Surtout fréquent en poésie. Dans la langue de l'Église, désigne le temple, comme *ātrium*.

Dérivé : *aulicus* = αὐλικός.

aulaeum (-lēum, -lium), -ī n. (*aul(a)ea* f. tardif) : tapisserie, rideau de scène. Emprunt au gr. αὐλαία, αὐλειά, depuis Lucilius. Synonyme de *cortīna*. Technique, usuel.

auliō, -ōnis m. : flûtiste (CGL II 26, 35), αὐλητής. De αὐλός.

Dérivé : *aulicus* (tardif).

aulla, -ae (*aula*) f. ; forme populaire avec réduction de la diphtongue : *ōlla* et même un exemple de *ollum*, Thes. II 1453, 22) ; P. F. 21, 30, *aulas antiqui dicebant quas nos dicimus ollas quia nullam litteram geminabant. Itaque aulicocia* (l. *-cocta*) *exta quae in ollis coquebantur, dicebant, i. e. elixa*) : pot, marmite, et en particulier : vase à recueillir les cendres des morts de pauvre condition (*ōlla*).

Dérivés et composés : *aulula* (*ōllula*) ; *aululārius*, conservé dans le titre de la comédie de Plaute ; *auxilla* : *olla paruula*, P. F. 23, 8 ; *aulicoctus*, Act. Arv. 1, 21 (CIL VI a 87), cf. P. F. plus haut, et *ōllicoquus*, Varr., L. L. 5, 104.

Les langues romanes attestent *ōlla*, panroman, passé aussi en germanique : v. h. a. *ūla* ; *ōllārius*, M. L. 6059 et 6060 ; B. W. sous *olla -podrida*.

Cf. skr. *ukhā́* « marmite » (et *ukkáḥ*), got. *aúhns* de **ukʷnos*, v. suéd. *ugn* « poêle », etc. Le suffixe latin serait **-slā* avec *s* conservé dans *auxilla*. Terme populaire dont la forme primitive ne peut être exactement définie. — L'osq. úlam est douteux, v. Vetter, *Hdb.*, p. 33.

aura, -ae f. : air en mouvement, souffle, brise ; effluve. Emprunt au gr. αὔρα, d'abord réservé à la langue littéraire et poétique (Ennius) ; la langue des comiques l'ignore. A pénétré ensuite dans les langues techniques (Colum., Pline), puis dans la langue courante (Vulg.). S'emploie au propre comme au figuré (*a. populāris*), au singulier comme au pluriel. Bien représenté dans les langues romanes, sous la forme du simple (ital. *ora*), de dérivés (type fr. *orage*), M. L. 788, et **auridiāre*, 794, ou de composés : **exaurāre* « essorer », M. L. 2941 ; B. W. s. u.

Dérivés : *aurārius* « fautor, fauisor » ; *aurōsus* (Orib.) ; *aurula*, tous rares et tardifs.

aurichalcum, -ī (*orichalcum*) n. Emprunt au gr. ὀρείχαλκος, transformé par l'étymologie populaire sous l'influence de *aurum* (avec lequel il forme un jeu de mots, dans Plt., Cu. 202 ; Cic., Off. 3, 23, 92) et passé au neutre comme les noms de matière en latin, cf. *marmor, plumbum*, etc. Les dactyliques reviennent à *ōrichalcum*, cf. Vg., Ae. 12, 87. L'*ī* correspondant à la diphtongue ει du grec est dû sans doute à l'influence des composés en *aurī-* (*auricolor*, etc.). On trouve aussi *aurochalcum*, *aurochalcinus* dans le latin vulgaire. Désigne en grec et dans la langue poétique un métal précieux (alliage) dont la composition n'est pas autrement connue ; à partir du ɪɪɪᵉ siècle, un alliage de cuivre et de zinc ; cf. fr. *archal*, M. L. 792, B. W. s. u. ; v. h. a. *ōrchalc*.

aurīga, -ae (*ōrīga* dans le manuscrit des R. R. de Varron et dans le Schol. de Juvénal 6, 345) m. : cocher, conducteur de char ; au sens figuré : pilote, conducteur. Attesté depuis Varron, technique. Mot de formation populaire en *-a*.

Dérivés : *aurīgō, -ās* (*-gor* Varr.) ; *aurīgātiō, -gātor, -gārius* (ces trois derniers de l'époque impériale).

L'abrégé de Festus, P. F. 8, 5, a une glose obscure, *aureax* : *auriga. Aureas enim dicebatur* (l. *dicebant*) *frenum quod ad aures equorum religabatur, orias* (l. *oreas*) *quo ora cohercebantur*. La distinction établie par Festus entre *aureas* et *oreas* est artificielle et n'est établie que pour justifier la double graphie *au-* et *ō-*. La forme *aurīga* peut être due à un faux rapprochement avec *aurēs*, et l'on n'en saurait tirer une preuve de l'existence en latin d'une forme en *au-* de *ōs, ōris* (v. ce mot).

Aurīga est expliqué ordinairement comme un composé formé de **aure* (ou **ōre-?*) + *aga* « celui qui conduit le mors » (cf. de Saussure, *Mél. Havet*, p. 468 ; Muller, *Altital. Wört.* s. u. *aus-*) ; mais le sens est bizarre, et l'*ī* fait difficulté : on attendrait **aurīga* (*ōrīga*). Influence de *quadrīga*? La forme *aureax* n'est pas plus claire. Cf. *proriga*?

auris, -is f. : oreille. Usité surtout au pluriel, sauf quand il s'agit d'une seule oreille nommément désignée. La prononciation *ōris* est attestée pour l'époque impériale par l'allitération de Tac., Ann. 1, 41, *aures oraque aduertere*. Ancien, usuel et classique. Mais remplacé dans la langue populaire par le diminutif *auricula* > *ōricla* que blâme l'app. Probi : *auris non auricla*. *-Auricula* (noté *oricula, oricla* dans une *tabella defixionis* antérieure à l'ère chrétienne, cf. Ernout, *Textes arch.*, nᵒ 140, l. 24) est déjà dans Plaute et dans Varron ; il est très répandu dans la langue de l'Église ; cf. le développement de ὠτίον, ὠτάριον en grec. Le suffixe de *oculus* (*oclus* sur une *tabella defix.*, Audollent 135 b, 12) a pu influer sur le développement de *oricula*. L'adjectif se rapportant à l'oreille est, du reste, dérivé du diminutif : *auriculāris, auriculārius*. *Auris* est à peine attesté dans les langues romanes, qui ont toutes des représentants de *auricula* ; cf. M. L. 793, 797 ; v. aussi 798, *auris maris* ; 2942 a, *exauriculāre* « essoriller », attesté seulement dans le *Querolus* : *exauriculātus*.

ōric(u)la asinīna synonyme de *herba dracontea* (Ps. Ap. 14, l. 12 adn.), *ōriclāria* : pariétaire (id. 82. l. 6 adn.), leçon douteuse ; cf. *urceolāria*.

aurītus : aux grandes oreilles.

inaurēs, -ium f. pl. : pendants d'oreille. Depuis Plaute. M. L. 4337. Sans doute calque de gr. ἐνώδιον, ἐνώτιον.

inauriō, -īs (*-rior*) « auscultō », trad. de ἐνωτίζομαι (Ital., Aug., Psalt), *inauricula*.

auris est d'origine indo-européenne, mais la forme résulte d'un arrangement latin. Le nom de l' « oreille », organe non actif, est le plus souvent neutre. L'Avesta a un nominatif-accusatif duel *uši* (seule trace du mot en indo-iranien, où le vieux nom de l'oreille a été remplacé par un mot nouveau, de genre masculin) ; le vieux slave a *uši* « les (deux) oreilles », indiquant un ancien thème racine neutre ; c'est sans doute sur une forme telle que **aust* (duel) que le lituanien a construit son nominatif *austs* féminin (le génitif pluriel lit. *ausų̃* indique l'existence du thème **aus-*) ; le féminin est ancien en baltique comme en latin ; car le vieux prussien a déjà l'accusatif pluriel *ausins* dans le Vocabulaire (*āusins*, Ench.) ; le lette connaît aussi *ausu* à côté de *aušu*. Quand le duel est sorti d'usage, l'ancien **ausī* a été remplacé en latin par une flexion plurielle du thème en *-i-*, soit nom. *aurēs*, acc. *aurīs*, gén. *aurium*. Le singulier *auris* a pu sortir de là. — Sans doute y a-t-il trace d'un ancien **aus-* neutre dans *aus-cultāre* et dans **ausulāre* sup-

posé par quelques formes de parlers italiens, M. L. 808. — Le latin n'a trace ni de l'élargissement *-es-* qui figure dans v. sl. *uxo* (gén. *ušese*) « oreille », dans v. irl. *au* (*ó*), gén. *aue*, et, sans doute, dans att. οὖς de *ousos, ni de de l'élargissement *-en- qui (parti sans doute de cas autres que le nominatif-accusatif) apparaît dans got. *auso*, gén. *ausins* et dans le gén. sg. hom. οὔατος (att. ὠτός). L'arm. *unkn* repose sur une forme en *-cn-* influencée par le nom. *akn* de l' « œil ». — Le latin n'a pas non plus l'*ō* que supposent dor. ὦς, de *ōu- (plur. ὤϝατα chez Alcman) et alb. *veš*. — En dehors de av. *uši* et de arm. *unkn*, toutes les formes attestées commencent par une diphtongue : le grec a *ou- à côté de *au- dans ἀάνθα· εἶδος ἐνωτίου παρὰ Ἀλκμᾶνι. Hes., l'italique et le celtique *au- ; le germanique, le baltique et le slave sont ambigus et admettent *ou- ou *au-.

aurōra, -ae f. : aurore. Les anciens dérivent le mot de *ab aurō*, cf. Varr., L. L. 7, 83, *aurora dicitur ante solis ortum, ab eo quod ab igni solis tum aureo aer aurescit.* Ancien, poétique : l'Aurore est souvent personnifiée et déifiée. — Les représentants romans sont sans doute de la langue savante ; M. L. 799.

Dérivés : *aurōrō*, *-ās* (Varr.) ; *aurōrēscō* (Ruf., Ps. Arn.).

Nom indo-européen, thème en *-es-, de genre animé (féminin), à valeur religieuse, conservé en indo-iranien : skr. *uṣā́ḥ* (gén. sg. *uṣásaḥ*), et avec diphtongue initiale *āu-, en grec : éol. αὔως, hom. ἠώς, att. ἕως (de *hāōs). En latin, ce thème apparaît élargi par *ā, d'où *aurōra*, comme *Flōra* sur *flōs*, cf. W. Schulze, Berlin. Sitzb. 1916, 1329 (on n'a pas le moyen de décider si l'*au-* initial repose sur *āu* ou sur *au-*). Une trace de la forme non élargie apparaît peut-être dans le nom propre *Aurelia (gens) ex Sabinis oriunda a Sole dicta*, P. F. 22, 5, dérivé de *ausel-, contamination de *ausōs et de *sāuel, v. *sōl*? — Le latin n'a rien conservé du dérivé en *-r-* qu'on a dans véd. *uṣar-bhút* « qui s'éveille à l'aurore », *usráḥ* « du matin » — lit. *aušrà* « aurore » (avec le même type en *-ā* qu'offre lat. *aurōra*) ; gr. ἄγχ-αυρος « qui est près du matin », αὔριον « demain » (litt. « le matin » : cf. *māne*) ; v. h. a. *ōstar* « au levant ». Il n'est conservé de formes verbales que dans les dialectes orientaux, ainsi skr. *ucchāti* « le jour vient, la lumière vient » et lit. *aũšta* « le jour vient ».

aurum, -ī n. (ancien *ausom d'après P. F. 8, 14 : *quod illi* (sc. *Sabini*) *ausum dicebant* ; sur la prononciation *ōrum*, v. *aurichalcum*, et plus bas la note relative à *aurāta/ōrāta*) : or (métal) ; or, travaillé ou monnayé ; richesse. — Ancien, usuel. Panroman, M. L. 800, et celtique : irl. *or*, gall. *aur*, alb. *ar*.

Dérivés et composés : *aureus* ; *aureolus* : d'or, M. L. 791, d'où v. isl. *eyrir*, suéd. *öre*, fr. *loriot* ; *aurārius* et subst. *aurārius* m. : orfèvre (= *aurifex*) ; *aurāria* f. : mine d'or (= *aurifodīna*) ; *aurūgō* (tardif, d'après *ferrūgō*), *aurigō* ; *aurēscō*, *-is* ; *aurō*, *-ās* (technique et rare) : dorer, peut-être refait sur *aurātus* « doré », cf. *aurāta* (*ōrāta*) : dorade (= gr. χρύσοφρυς). *Orata genus piscis a colore auri quod rustici orum dicebant, ut auriculas oriculas*, Fest. 196, 26 ; M. L. 789, et *exaurātus, 2942. *Aurō* a de nombreux dérivés, dont *aurātūra*, cf. M. L. 790, et composés *de-* (B. W. *dorer*), *in-*, *sub-aurāre*.

Composés en *auri-*, les uns proprement latins comme *auri-fex*, M. L. 795 (cf. aussi 796, *aurigalbulus*), d'autres artificiels et poétiques, imités de composés grecs en χρυσο- : *auricomus* = χρυσόκομος, etc.

Le sabin *ausom* attesté par Festus montre que *-r-* de *aurum* est issu de *s*. En effet, le vieux prussien a *ausis* « or » (cf. lit. *áuksas*, avec un *k* énigmatique) et tokharien A *wäs* « or ». La différence de genre entre lat. *aurum* et v. pruss. *ausis* (masculin, et non neutre) est de même ordre que celle entre lat. *argentum* et gr. ἄργυρος, par exemple ; neutres dans la plupart des langues indo-européennes, les noms de métaux sont masculins en grec et en baltique. — Il y avait en indo-européen une autre manière de désigner l' « or », par des formations diverses d'une racine signifiant « jaune », de skr. *hiraṇyam* à got. *gulþ*. — Gr. χρυσός est un mot emprunté au sémitique.

auscultō, -ās, -āuī, -ātum, -āre (*auscultor*, Charis., GLK I 293, 24) : prêter l'oreille à, écouter. Opposé à *audiō* par Pacuvius, Trag. 85, *nam isti qui linguam auium intellegunt... magis audiendum quam auscultandum censeo* ; cf. Caec., Com. 196 ; Com. pall. inc. 74 ; Cat., Or. fr. 40, 1 (Gell. 1, 15, 8). Appartient surtout à la langue parlée ou populaire. Cicéron n'en a qu'un exemple dans un discours de jeunesse, pro. S. Rosc. 104. A basse époque, *auscultō* aboutit par dissimilation à *ascultō* (cf. *augurium* > *agurium*) attesté par Caper, GLK VII 108, 6 ; et panroman, cf. M. L. 802 ; B. W. *écouter*. Cette prononciation entraîne la graphie *abscultāre*, constante, par exemple, chez Grégoire de Tours, tandis que les « puristes », par réaction contre la prononciation populaire, préfèraient écrire *obscultāre*, ainsi CIL IV 2360, etc., d'après les autres mots qui commencent par le préfixe *obs-*, *os-*.

Dérivés (rares) : *auscultatiō*, *-tor*, *-tus*.

Cf. aussi *prosculto*?

Pour le premier élément de ce verbe, qui a l'air d'un juxtaposé, comme gr. ὠτ-ακουστέω, v. *auris* ; quant à *-cultō*, l'origine en est inconnue ; l'hypothèse d'un dénominatif *cultō, issu par métathèse de *clutus (v. *clueō*), est arbitraire et peu vraisemblable.

auspex : v. *auis*.

auster, -trī m. : 1° auster, vent du Midi, le νότος des Grecs, qualifié d'*imbricus* par Plt., Mer. 876. Vent venant d'Afrique, qui amène la pluie et la tempête ; pendant de l'aquilon. Pline, 2, 127, néanmoins, distingue un *auster siccus*, *serēnus* d'un *auster umidus* ; 2° la région d'où souffle ce vent, le Midi, *ad austrum* = πρὸς νότον, s'opposant à *ad aquilōnem*, *ab boreae partēs* (= *ad septemtriōnēs*, *-nem*) ; de là *austrālis* : austral ; *austrinālis*, *-nātiō* (Ital) ; *austroafricus* ; *austerālis* (sc. *herba*, Ps. Ap. 106, 8, interp.) : bergamote. Les représentants du mot dans les langues romanes sont de la langue savante ; cf. M. L. 807. Les gloses ont un verbe *austrāre* expliqué par *humefacere*, cf. Thes. s. u.

Le rapprochement avec v. h. a. *ōstar* « de l'Est » (v. sous *aurōra*), séduisant pour la forme, ne va pas pour le sens. On peut imaginer que le mot, séparé de son groupe, ait désigné un vent de sens différent de celui qu'il désignait d'abord. Mais on ne voit pas comment se serait fixé le sens latin : peut-être par suite d'une fausse

orientation, cf. E. Oberhummer, Festschr. d. 57 Phil. Vers., Salzburg, 1929, 156. Étymologie obscure. — Les noms latins des vents sont en général d'origine étrangère, grecs pour la plupart ; mais le grec n'explique pas celui-ci.

austērus, -a, -um : emprunt au gr. αὐστηρός « rude, âpre » (se dit de toute saveur ou odeur, en opposition à *dulcis*, et aussi avec un sens moral). De là : *austēritās*, non attesté avant Sénèque et Pline.

aut : ou, ou bien. — Usité de tout temps. Panroman. M. L. 810. Conjonction disjonctive qui sert à distinguer deux objets ou deux idées dont l'un exclut l'autre. La différence de sens avec *uel* est bien marquée par Festus, P. F. 507, 20 : « *uel* » *coniugatio quidem est disiunctiua, sed non [ex] earum rerum, quae natura disiuncta sunt in quibus* « *aut* » *coniunctione rectius utimur, ut : aut dies est aut nox, sed earum, quae non sunt contra, e quibus quae eligatur nihil interest, ut Ennius* (Var. 4) : « *Vel tu dictator, uel equorum equitumque magister* | *Esto, uel consul.* » Il y a un sens fort de *aut* « ou sinon, ou sans cela » fréquent dans l'expression *aut... aut*. Du reste, *aut* se rencontre là où *uel* serait légitime ; et les deux particules sont souvent employées conjointement : mélange de *aut* et de *uel* dans Cic., De Or. 1, 53 ; Cat. mai. 57 (cf. Thes. II 1570, 59 sqq.) ; de *aut* et *ue*, Vg., G. 1, 93, etc. (Thes. ibid., 75 sqq.), cf. Hor., C. 1, 41 ; cf. encore Thes. II 1571, 21 sqq.). De ce sens affaibli, *aut*, seul ou redoublé, est passé, comme *uel*, à un sens voisin de *et*, v. Löfstedt, *Philol. Komment. z. Pereg. Aeth.*, p. 197.

Aut a remplacé *an* dans la langue populaire pour introduire le second membre d'une interrogation double : le premier exemple sûr est dans Varr., L. L. 7, 32, *dubitatur... in hoc, utrum primum una canis aut canes sit appellata.* Fréquent dans l'Itala sous la forme *aut non* pour traduire ἢ οὔ ; cf. déjà dans Tér., Ad. 396, *sinerem illum? aut non sex totis mensibus* | *Prius olfecissem quam ille quicquam coeperet.* De là, à basse époque, remplace *an* dans l'interrogation simple et passe dans certaines langues romanes. *Aut* est souvent renforcé par d'autres adverbes : *a. adeō*, *a. certē*, *a. etiam*, *a. omninō*, *a. uērō*, *a. contrā*, *a. potius*, *a. fortasse*, *a. dēnique*, *a. postrēmō*, *a. summum*.

Renforcé de la particule *-em* (cf. *ita*, *item*), il a donné *autem* : d'autre part, or. Conjonction qui se place généralement après le premier mot de la phrase et qui correspond pour le sens au gr. δέ. Cicéron se sert de *quidem... autem* pour rendre l'opposition μέν... δέ. S'emploie aussi, dans la langue parlée, pour reprendre, sur le ton interrogatif, une affirmation contre laquelle on proteste, cf. Tér., Ad. 940, *Fac : promisi ego illis.* — *Promisti autem?* Le rapport avec *aut* est encore sensible, e. g. dans Tér., Haut. 38, *neque semper seruos currens, iratus senex,* | *audax parasitus, sycophanta* autem *impudens,* | *auarus leno adsidue agendi sint mihi.* Noter les groupes *sed autem*, *uērum autem*, *at autem*, etc. V. *autumāre*.

Lat. *aut* est un mot italique dont la forme ancienne était *auti : osq. auti « ou », *aut* « autem » (distingué de *auti* sur la Table de Bantia), ombr. ute, *ote* « ou ». La particule enclitique *ue*, trop peu expressive, a été en grande partie remplacée par des procédés nouveaux (v. aussi *uel*). Il y a ici une particule *u, *au, largement représentée partout : indo-iran. *u*, gr. αὖ, etc. Cette particule a été souvent élargie par d'autres éléments, d'où, par exemple : gr. αὖ-τε, αὖ-τις, αὖ-γε « de nouveau », αὐ-τ-άρ, etc., et got. *au-k* « aussi » qui, pour la forme, répond à gr. αὖ-γε.

Dans *autem*, la finale *-em* doit être une particule, ajoutée à *auti, comme dans *id-em*, *quidem* et *en-im* (cf. *nem-pe* et ombr. *en-em*). Le sens ancien y est demeuré, tandis que *auti prenait une valeur spéciale.

***authepsa, -ae** f. : sorte de samovar, contenant à la fois réchaud et bouilloire ; cf. Cic., S. Rosc. 133 et schol. D'un gr. *αὐθέψης non attesté.

Autumnus, -ī m. : Automne, personnifié et divinisé (comme *Vertumnus*), cf. Ov., M. 2, 29 ; Hor., Ep. 2, 18, et les représentations figurées du dieu Automne dans les mosaïques. Ancien (Enn.). Panroman (formes en partie savantes). M. L. 812.

autumnus, -a, -um : figure aussi comme adjectif cf. Caton, Agr. 5, 8, *post imbrem autumnum*, d'où *autumnum* (sc. *tempus*) n. : automne, e. g. ap. Varr. cité par Non., 71, 15, *autumnum uentosum fuerat*.

Dérivés : *autumnitās* (Varr., Cat.), substantif de *autumnus* comme *nouitās* de *nouus*, créé peut-être d'après *aestās* ; *autumnālis* (attesté dès Varron) créé quand *autumnus* eut cessé d'être usité comme adjectif ; *autumnō*, *-ās* : cf. *uernō*, *-ās*, M. L. 811 ; *autumnāscō*.

Il est difficile de dire si l'emploi adjectif est le plus ancien. Les anciens rapprochent *autumnus* de *augēre*, *auctō* ; ainsi P. F. 21, 27, *autumnum quidam dictum existimant quod tunc maxime augeantur hominum opes, coactis agrorum fructibus* ; de là la graphie *auctumnus* qu'on trouve parfois dans les manuscrits, cf. Thes. II 1603, 20. Étymologie populaire favorisée par l'amuissement de l'explosive devant *t* : *-pt-* *-ct-* > *-t(t)*: Sans doute d'origine étrusque, comme *Vertumnus*.

autumō, -ās, -āre : affirmer, prétendre. Archaïque et poétique : Quint. 8, 3, 26, le range parmi les mots *quibus dignitatem dat antiquitas*. Repris à l'époque impériale et dans la basse latinité (langue de l'Église) par affectation d'archaïsme, avec le sens de « croire, penser », sans doute sous l'influence de *aestumō*, v. Ernout, Latomus I, p. 75.

Étymologie incertaine ; peut-être dérivé de *autem* comme *negō* de *nec*, *neg-*. Sur *autumō* a été bâti *negumō* signalé par Festus, mais non attesté dans la littérature.

auonculus, -ī (*aunc(u)lus*, *auonc(u)lus*) m. : oncle (frère de la mère ; le frère du père est *patruus* ; a pour correspondant féminin *mātertera*). Diminutif familier (cf. Serv. auct. ad Ae. 3, 343, *quidam* « *auunculus* » *humiliter in heroico carmine dictum accipiunt*) de *auus* (*quod aui locum optineat et proximitate tueatur sororis filiam*, P. F. 13, 6 ; cf. *amita* et *amma*). De là : *auonculus magnus*, ou *maior* « grand-oncle » ; *auonculus maximus* (= *abauonculus*). — Cf. *amita*. M. L. 838 ; B. W. sous *oncle*.

V. *auus*.

auus (*auos* ; forme vulgaire *aus* blâmée par l'app. Probi ; cf. *aunculus*), -ī m. : grand-père, paternel ou maternel ; pour préciser, on ajoute *paternus* ou *māternus*.

Ancien. M. L. 839; *auulus*, 837, et **auula*, 836 a?; **auiolus*, 830; B. W. *aïeul.*

Dérivés et composés : *auia* (et *aua*, Ven. Fortun., M. L. 823 et 813) : grand'mère (sur lequel a été fait sporadiquement *auius*, comme *aua* sur *auus*) ; *auītus* (dont la dérivation est obscure ; cf. *marītus*, *patrītus*) : de grand-père, M. L. 834 ; *auiāticus* adj., et subst. « oncle » : M. L. 825 ; *pro-*, *ab-*, *at-*, *trit-auus* : aïeul, bisaïeul, etc. ; cf. Dig. 38, 10, 10, 16 : *atauus est abaui uel abauiae pater... huius appellatio personas complectitur sedecim appellatione facta per mares..., pater, auus, proauus, abauus, atauus* ; Isid., Or. 9, 6, 23 : *patris mei abauus mihi atauus est, ego illi trinepos*, P. F. 13, 1, qui explique *atauus* par *atta aui* ; cf. *amita*. V. *tritauus*. — Quelques représentants de *atauia* en roman, M. L. 752. *At-* de *atauus* est sans doute à rapprocher de *atta*, *tritauus* rappelle τρίπαππος, cf. *trinepōs*. **Bisauus* est supposé par it. *bisavolo*, M. L. 9647. Pour *strittauus*, v. ce mot.

auus, comme *anus*, n'était pas d'abord l'un des noms de parenté indiquant une situation nettement définie. C'était originairement un nom familier désignant un « ancien » du groupe. L'islandais a *ae* au sens de « grand-père », et l'arménien *haw* « grand-père » (avec *h*, comme *han* ; v. sous *anus*), le hittite *ḫuḫḫaš*. Des dérivés latins, *aua* et *auia*, désignent la « grand'mère », de même que le dérivé gotique *awo*. Désignant un « ancien » qui n'est pas le père, ce mot, avec ses dérivés, s'est prêté à désigner l' « oncle maternel » ; c'est ce que l'on observe dans v. pruss. *awis*, lit. *avýnas*, v. sl. *ujĭ* ; v. irl. *aue* « petit-fils » semble dérivé de **awa*. En italo-celtique, un dérivé en **-en-*, élargi de façons différentes en latin et en celtique, a le sens de « oncle » : gall. *ewythr*, bret. *eontr*, lat. *auonculus* ; le thème en *-en-* se voit aussi dans le composé germanique représenté par v. h. a. *ōheim*, v. angl. *ēam* « oncle ». Lat. *abauus* « trisaïeul » est, pour la forme, à *auus* ce que v. perse *apanyāka* « arrière-grand-père » est à *nyāka* « grand-père ». L'emploi du préfixe *pro-* dans *proauus* se retrouve dans d'autres langues : skr. *prapitamahá*, gr. πρόπαππος, προπάτωρ, sl. *pradědŭ*.

auxilium : v. *augeō*.

auxilla : v. *aulla*.

axāmenta, axāre : v. *aiō*.

axēdō, -ōnis : v. *axis*.

axilla, -ae : v. *āla*.

axiō, -ōnis m. : hibou (Plin. 10, 68 ; 29, 117). — M. L. 843.

1. **axis, -is** m. (avec *ā* d'après les grammairiens) : essieu, axe ; et en poésie « axe du monde, pôle » (à l'imitation du gr. ἄξων), d'où « ciel, climat ; orbe d'une volute ». — Ancien (Caton), technique. M. L. 845.

Dérivés : *axiculus* : essieu, et *axiculārius* ; *axeārius* (Inscr.) ; *axēdō* f. : cheville, clavette d'essieu (Marcell., Gloss.). Cf. aussi M. L. : **axālis*, 840 ; **axilis*, 841. B. W. *essieu.*

Premier terme de composé dans *ax-ungia* : graisse pour essieu ; et simplement « graisse de porc ». A basse époque, le premier terme du composé n'apparaissant plus, *ax-* a été assimilé à un préfixe, d'où *absungia*, *assungia* (Mul. Chir., Diosc.), *exungia* (Theod. Prisc. II 19 ; Mul. Chir.), etc. M. L. 846 ; irl. *usca.*

Cf. peut-être *amb-axium*, attesté seulement dans la glose de Paul. Fest. 26 : *ambaxioque circumeuntes : cateruatim.*

Lit. *ašìs*, v. pruss. *assis*, v. sl. *osĭ*. Irl. *aiss* « voiture », qu'on lit dans un dictionnaire moderne n'a guère d'intérêt. Le thème **aksi-* « essieu » est l'élargissement par *-i-* d'un nom **aks-* de l' « essieu », dont la forme ancienne n'est pas attestée. Mais ce thème est supposé par les autres formes élargies : un élargissement par **-en-* dans v. h. a. *ahsa* et gr. ἄξων (tandis que le dérivé gr. ἅμ-αξ-α « chariot » [littéralement « voiture à un seul essieu »] est tiré de **aks-* et non de **aks-en-*) ; un élargissement par *-o-* dans la forme indo-iranienne attestée par skr. *ákṣaḥ*, av. *aša-*. En latin même, le dérivé *āla* (de **aks-lā*) est tiré de **aks-* ; et le brittonique a aussi un dérivé en *-l-* : gall. *echel* « essieu ». V. *āla*.

2. **axis, -is** m. : ais, planche. Peut-être autre graphie de *assis*, cf. *asser*. Le diminutif *axula* doit de même se lire *assula.*

3. ***axis, -is** m. : sorte de bœuf sauvage, originaire de l'Inde d'après Plin. 8, 76.

***axitia** (*axicia, acicia?*) f. ou n. pl. : objet de toilette féminin : ἅ. λ. de Plt., Cu. 578. Forme et sens obscurs. V. E. Leumann, Glotta 11, 188, et 12, 148.

***axitiōsus, -a, -um** : adjectif attesté seulement dans deux fragments de comédies attribuées à Plaute (Astr. 2, Sitel. 1) où il est appliqué aux femmes. Sens incertain ; cf. Varr., L. L. 7, 66 : *Claudius scribit axitiosas demonstrari consupplicatrices, ab agendo axitiosas. Vt ab una faciendo, factiosae, sic ab una agendo actiosae* (*axitiosae* A. Spengel) *dictae* ; et P. F. 3, 6.

Les gloses ont un substantif *axitiō* glosé *factiō*, cf. CGL V 6, 32. Le rapport avec *agō* (*axim*) a peut-être été imaginé par les grammairiens pour expliquer un terme désuet, de sens oublié. Dérivé de *axitia* « aimant les bijoux »?

axungia : v. *axis* 1.

azaniae, -ārum f. pl. : Plin. 16, 107, *quae (nuces) se in arbore ipsa diuisere, azaniae uocantur, laeduntque ceteras nisi detrahantur*. De ἀζαίνω, ἀζάνομαι.

azymus, -a, -um : sans levain. Emprunt au gr. ἄζυμος, particulier à la langue médicale et à la langue de l'Église. Une prononciation *azimus* est attestée par les graphies des gloses. Les poètes latins scandent le mot avec la seconde syllabe brève, sans doute pour conserver l'accent grec sur l'initiale. Les formes romanes remontent soit à *dzimus*, soit à *azimus*. M. L. 850.

B

La sonore simple *b* était à peu près inusitée à l'initiale d'un mot indo-européen normal. Tous les *b* initiaux résultent donc de phénomènes postérieurs à l'époque indo-européenne.

Quelques-uns proviennent d'innovations phonétiques : **dw-* a passé à *b-* au cours de la période historique du latin (v. *bonus*) ; ailleurs, il y eut des assimilations, ainsi dans *bibō* et *barba*.

La plupart des mots à *b* initial n'ont pénétré que secondairement, dans des onomatopées ou tout au plus dans des mots populaires expressifs tels que *balbus*, *bucca*, *broccus*, ou par emprunt, ainsi *bāca*, *buxus*, ou sont d'origine dialectale, comme *bōs*, etc. D'autres enfin ne sont que des transcriptions de mots étrangers, sans existence réelle en latin.

Dans ces conditions, la lettre *b* ne contient presque pas de verbes et peu de substantifs ou d'adjectifs de la langue noble.

babae : exclamation de la langue comique ; = βαβαί, comme *papae* = παπαί ; cf. fr. *bah*, M. L. 851.

babaecalus, -ī m.? Origine et sens inconnus ; terme d'injure, adressé à des esclaves par un interlocuteur du banquet de Trimalcion dans Pétrone, se retrouve dans Arnobe appliqué à des jeunes gens frivoles et débauchés. De βαβαὶ καλός (ou καλῶς, suivant A. H. Salonius, Comment. in honorem I. A. Heikel, p. 132) « oh le beau »?

babbiae? Plin. 15, 15, *quae regiae uocantur* (scil. *oliuae*) *ab aliis maiorinae ab aliis babbiae* (var. *bambiae*). Mot osque? Le nom propre *Babbius* est fréquent dans les régions de langue osque.

babit : γαυριᾷ (Gloss.). Cf. *babiger* = « stultus », *babo* « interiectio inridentis », *babulus* (cf. ital. *babbio* « stultus »), *baburrus* « stultus », *bauōsus* = *babōsus*?, Vitae patrum 5, 14, 4, et les articles *bab*, **baba* dans M. L. 852, 853 ; fr. *babil*, *babiller*. Formations onomatopéiques, cf. βαβάζειν, dans Hésychius, et **babbus*, M. L. 857, nom enfantin du père, ital. *babbo*, etc. Le type à redoublement *baba-* se trouve dans beaucoup de langues pour désigner le « papa » ou la « maman », soit le « bébé ». Cf. *bambalō*.

bāca, -ae f. : 1° baie (d'un arbre ; cf. CGL V 559, 51, *bacas omnis fructus agrestium arborum*). En ce sens, ancien, usuel et classique ; 2° par image, « objet en forme de baie, boule », et surtout « perle » (poétique). — Panroman, sauf roumain. M. L. 859. Celt. : irl. *bagaid*, britt. *bagad*.

Dérivés et composés : *bācula* : petite baie, M. L. 873 ; *bācālis* ; *bācālia, -ae* f. : laurier à baies ; *bācātus* : perlé ; *bācifer*. Sur la forme *bacca*, v. Thes. II 1657, 14 sqq.

Les mots qui se rapportent à la culture de la vigne et au vin (v. sous *uīnum*) sont d'origine méditerranéenne. Le rapprochement avec Βάκχος, divinité thrace, est séduisant. D'autre part, Varron dit, L. L. VII, 87, que *uinum in Hispania bacca*. V. aussi *bacar*.

bacalusiae, -ārum f. pl.? : mot de Pétr. de sens incertain « folle supposition »? Bücheler rapproche βαυκάλημα, καταβαυκάλησις.

***bacar?** : *uas uinarium simile bacrioni*, P. F. 28, 3. Cf. dans les gloses *bacario* « urceolī genus », *bacarium* « uās uīnārium » ; *bachia* (et *baccea*) : — *primum a Baccho, quod est uinum, nominata* ; *postea in usus aquarios transiit*, Isid., Or. 20, 5, 4 (le mot est considéré, sans raisons suffisantes, comme celtique par Sofer, p. 165, n. 1) ; *bacriō*, dans P. F. 28, 1, *bacrionem dicebant genus uasis longioris manubrii. Hoc alii trullam appellant.* — Mots non attestés dans les textes, mais demeurés partiellement dans les langues romanes, cf. M. L. 860, 862, 863 b, 866, *bacar*, **bacca*, **baccu*, *baccea*, *baccīnum*, et en germ. : bas all. *back*, v. h. a. *bekkin*. Cf. Delgado, Emerita 14, 123 sqq.

V. *baca*.

baccar, -ris n. (et *baccaris*, *-is* f.) : plante mal déterminée, nard sauvage (Pline 12, 45 ; 21, 29), digitale, cyclamen?, employée pour conjurer le mauvais sort. Emprunt au gr. βάκκαρ, βάκκαρις, attesté depuis Vg. Les graphies *bacchar*, *baccharis* sont tardives. M. L. 863 a ; irl. *bachar*.

bacchor, -āris, -ātus sum, -ārī : fêter Bacchus ; par suite « être en état d'ivresse ou d'exaltation, s'agiter furieusement ou sans frein », etc. Dénominatif proprement latin tiré de l'emprunt ancien au gr. *Bacchus*, *Baccha* f. (= Βάκχος, Βάκχη) ; *Bacchas* m. (écrit *bacas* dans le SCB), passe en irl. *bach*. Peut s'employer, comme le gr. βακχεύεσθαι, au passif, surtout en poésie : l'adjectif *bacchātus* est fréquent dans ce sens. Le verbe est attesté dans tout le cours de la latinité, en prose, comme en poésie. Conservé dans un parler italien? M. L. 865 a.

Dérivés : *bacchābundus*, sans doute archaïsme repris à l'époque impériale ; *bacchātiō* : états bachiques ; et *Bacchānālia* n. pl. (formé sans doute d'après *Volcānālia*, *Sāturnālia* ; de *baccha* on attendrait **bacchālia*) : bacchanales ; d'où le singulier *bacchānal*, comme *lupānar*. — A pris un sens péjoratif qui est resté dans l'italien *baccano*, cf. M. L. 865. Composé : *dēbacchor* (rare). Les autres formes, *bacchicus*, *bacchius*, sont grecques.

bacciballum, -ī n. : mot d'argot employé par un des convives du banquet de Trimalcion dans Pétr. 61. Il est joint l'épithète *pulcherrimum*, et l'expression désigne

« un beau brin de femme ». Cf. peut-être, pour la seconde partie, ἀρύβαλλος et, pour la première, *bacca*.

***baccīnon (-num)** : bassin. Cf. Grég. Tur., HF 9, 28, *clipeum cum duabus pateris ligneis, quas uolgo bacchinon uocant.* Gaulois? M. L. 866 ; B. W. sous *bassin*. V. *bacar*.

***baceolus, -ī** m. : mot qu'Auguste, au dire de Suétone, employait pour *stultus*. Cf. peut-être *bacerus* « *baro factus* », CGL IV 210, 10 (mais le texte est peu sûr). Gr. βάκηλος avec même suffixe que dans *corneolus*?

***bach** : exclamation marquant la joie, d'après Explan. in Don. gramm. IV 562, 20.

bacriō : v. *bacar*.

***bacuceī** : dans Cassian. Conl. 7, 32, 2, *alios ita eorum corda quos ceperant inani quodam tumore uidemus infecisse, quos etiam bacuceos uulgus appellat*... Mot étranger?

baculum, -ī n. (et à basse époque *bac(u)lus*, cf. Thes. II 1670, 65 sqq.) : bâton, canne. Ancien et usuel. M. L. 874 ; celt. : irl. *bacc, bachall*, britt. *bagl*. B. W. *bâcler*. Diminutif : *bacillum* (*bacillus*) : baguette. Les formes romanes remontent à *baccillum*, attesté à basse époque sous la forme *bacchillum*, CIL VI 18086 ; cf. M. L. 870 ; Thes. II 1668, 37 sqq., et dont l'*l* géminé se retrouve peut-être dans *imbēcillus* ; v. ce mot.

La forme *bax*, GLK, Suppl. 71, 8 : *bax, inde fit diminituue baculus*, sans autre exemple, n'est sans doute qu'une imagination de grammairien.

Le nom grec βάκτρον, βακτηρία du « bâton », de la « canne » livre un radical **bak-*, de type populaire en indo-européen avec son *b* et son *a*, et qui se retrouve, avec *k* géminé, dans irl. *bacc* « bâton recourbé ». Dans *baculum*, il y a un suffixe de nom d'instrument comme en grec. La géminée attestée dans lat. *baccillum* rappelle la forme irlandaise ; mot populaire.

***baditis** : nymphéa. Mot gaulois d'après Marcel. Empir., Med. 33, 63.

badius, -a, -um : bai, brun (*de equo*) ; cf. Varr., Men. 358. Terme technique. — Le gentilice *Badius* ne se trouve qu'en territoire osque ; *Badusius* est ombrien. Le correspondant de l'adjectif n'existe qu'en celtique : irl. *buide* « jaune », gaul. *Bodiocasses*? — M. L. 877, passé aussi en grec moderne βάδιος, -δεος. Cf. *basus*.

badō, -āre : v. *bat*.

baetō (*bītō*), **-is, -ere** (rare et archaïque ; quelques exemples de Plaute, Pacuvius, Varron, celui-ci citant sans doute la loi des XII Tables ; il y a peut-être une forme déponente *baetor* (*bītor*? cf. *biti, proficisci*, dans CGL III 511, 57), cf. Thes. II 1679, 41) : aller.

Baetō a formé quelques composés, du reste aussi rares que le simple et dont certains sont mal attestés : *ā-, ad-* (*ar-*?, cf. *arbiter*?), *ē-, re-, im-, per-* (cf. P. F. 235, 19, *perbito, perbitere Plautus pro perire posuit*), *praeter-, inter-, trānsbītere*. C'est de ces composés qu'a été tiré le simple *bītō*, cf. P. F. 31, 28, *bitienses dicuntur qui peregrinantur assidue*. Un ancien subjonctif-optatif en *-s-* est peut-être conservé dans la glose *baesis* : προσέλθῃς CGL II 27, 55.

Les rapprochements qui ont été tentés avec la racine du gr. ἔβην (dor. ἔβᾱν) supposeraient une origine osco-ombrienne (ou latin rural ; cf. *bōs*) du mot ; du reste, ils sont vagues. L'ombrien a une forme *ebetrafe* (*he-*) qu'on traduit par *in exitūs* (?), l'osque un nom propre au gén. Bafteís « Baetī ». Lette *gàita* « fait d'aller » ne fournit pas un point d'appui suffisant.

***bafer** (*-fra, -frum*?) : *grossus, ferinus, agrestis* (Gloss.). Dialectal et d'origine obscure. Cf. *uafer*?

***baia, -ae** f. : feuille de palmier. Mot copte cité par S[t] Jérôme, adu. lou. 2, 13, *cubile eis de foliis palmarum quas baias uocant contextum erat* ; cf. gr. βάϊς, βάϊον.

***baia, -ae** f.? : seulement dans Isid., Or. 14, 8, 40, *[portum] ueteres a baiulandis mercibus uocabant baias, illa declinatione a baia, baias ut a familia, familias*. Cf. M. L. 882, qui se demande — sans raison, semble-t-il — si le mot est ibérique. Il se peut que ce mot soit dû à une erreur d'Isidore, qui a pris pour un nom commun le nom du port de *Baiae*, d'après la glose de Servius, ad Ae. 9, 707, ... *ueteres tamen portum Baias dixisse*.

baiāna (*faba*) **-ae** f. : fève de Baïes (Apic. 5, 210). M. L. 885. De *Baiae*.

bāiulus (*baiiu-, bai(i)o-*), **-ī** m. : portefaix, d'où le dénominatif *bāi(i)olō* (*bāi(i)u-*) et ses dérivés, attestés à l'époque archaïque et repris par les archaïsants de l'époque impériale et en bas latin ; cf. M. L. 886-888, *bajulus, -a* (*b. aquae*) ; *bajulāre*, fr. *bailler*, v. B. W. ; et celt. : britt. *baiol* ; *bāi(i)onula* : Isid., Or. 20, 11, 2, — *est lectus qui in itinere baiulatur*.

Étymologie inconnue.

***bala, -ānis** : pie (cheval) = gr. φαλιός. Mot germanique, une fois dans Ennodius.

balanus, -ī f. et m. : 1° gland et toute espèce de fruit en forme de gland ; 2° balane, mollusque ; 3° suppositoire. Emprunt au gr. βάλανος attesté depuis Plt. De là : *balanātus* : *balano herba tinctus* (époque impériale). M. L. 894. Pour l'*a* intérieur, cf. *alacer, alapa*, etc.

balatrō, -ōnis m. : sens exact inconnu. Il est possible que le mot ait désigné un acteur de bas étage, cf. Hor., S. 1, 2, 2, *mendici, mimae, balatrones, hoc genus omne*, et Vopiscus, Car. 21, 1, *ne patrimonia sua... mimis ac balatronibus deputarent*. Le plus souvent employé comme terme injurieux, cf. *histriō* et le fr. *cabotin*. Explications diverses, et du reste tardives, chez les anciens : *balatrones a balatu et uaniloquentia*, dit le scoliaste d'Horace, qui dans un autre endroit le définit : *balatrones dicuntur rustici homines inepti et triuiales*, et encore : — *derisores, liberiores in loquendo, procaciores, abiecti*. Ailleurs encore le mot est rapproché de *barathrum* et expliqué *qui bona sua... in barathrum mittunt*. Cf. encore le scol. d'Hor., Sat. 2, 3, 166 : *P. Seruilius Balatro... fuit... tantus deuorator ut simili uitio laborantes balatrones dicti sint*. — Attesté depuis Lucrèce ; rare et populaire.

Semble correspondre à un verbe **balatrō, -ās* comme *uapulō, -ōnis* à *uapulāre* (cf. *blaterō*), forme sans doute onomatopéique (cf. *bālō* et *lātrō*), rapprochée ensuite de *barathrum* par étymologie populaire. Si le mot appartient au théâtre, une origine étrusque n'est pas impossible ; cf. *histriō*. Cf. Schulze, *Lat. Eigenn.* 349.

balbus, -a, -um : bègue. Attesté depuis Lucilius. M. L. 898 ; B. W. sous *ébaubi* ; irl. moderne *balb*. Fréquent comme cognomen, d'où *Balbius, Balbīnus, Balbillus*, etc.

Dérivés : *balbō, -ās* (Gloss.), v. fr. *bauber* ; *balbuttiō, balbūtiō, -īs* (cf. pour la formation *caecūtiō, friguttiō*, etc.), d'où v. h. a. *balbzōn*.

Terme expressif, dont d'autres langues indo-européennes ont des parallèles : skr. *barbaraḥ* « bègue » et *balbalākaroti* « il bégaie » ; serbe *blebetati* et r. *lbo obólit'* « bavarder » ; lit. *blebénti* « bavarder ». En grec, « je bégaie » se dit βαμβαίνω ; le mot βάρβαρος est du même groupe, varié pour la forme comme pour le sens. Vocalisme *a* de type « populaire », cf. *caluus*, etc. Forme à redoublement brisé.

baleāricum (*trīticum*) n. : sorte de froment, originaire des îles Baléares (Plin. 18, 67). M. L. 902.

balineum, balneum, -ī n. ; pl. *bal(i)nea* et **balinea** f. (fait sur le type *epulum, epulae*?, les deux mots sont souvent joints, e. g. Tac., A. 15, 52, *balneas et epulas inibat*), d'où un singulier *balnea* déjà dans Varr., L. L. 9, 68 : bain, bains. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain, sous la forme **baneum*, M. L. 916 ; B. W. s. u. Emprunt ancien au gr. τὸ βαλανεῖον, τὰ βαλάνεια, le terme latin était *lauātrīna*, cf. Varr., L. L. 9, 68. La tradition se partage entre *balineum* (*-neae*) (qui avait l'inconvénient d'offrir une succession de trois brèves) et *balneum*. Plt. et Térence emploient *balineae* ; les dactyliques, *balneum*. Même hésitation dans les inscriptions. Le pluriel a désigné d'abord « les bains publics », et c'est la forme la plus anciennement employée ; le singulier n'apparaît que sous l'Empire.

Dérivés : *balneārius* (ancien, classique) et *balneāris* (tardif) ; *balneātor* (déjà dans Plt.), sur lequel semble avoir été fait tardivement *balneō, -ās*, tous deux panromans, sauf roumain, M. L. 913-914 ; *balneolum*, M. L. 915 ; *balneātus* ; *balneāticus* (tardifs) ; *balniō, -īre* et *baniō*? (cf. Thes. s. u.) ; *balnitor* (Gloss.), formé comme *iānitor, olitor*, etc.

Le *-ln-* de la forme courante *balneum* était rare en latin, d'où ce groupe avait été éliminé anciennement (v. *tollō*) ; la langue populaire a prononcé *baneum* (*-nium*), sur quoi reposent les formes romanes et l'emprunt slave (v. sl. *banja*, etc.).

ballaena, ballēna, -ae (et *ballō*, Gloss., d'après *leō, leaena*?) f. : baleine. Non pas emprunt au gr. φάλαινα, comme le dit Festus, cf. P. F. 28, 6, *ballenae nomen a Graeco descendit. Hanc illi φάλαιναν dicunt antiqua consuetudine qua πυρρόν burrum, πύξον buxum dicebant* ; mais plutôt mot de même origine (illyrienne?) ; cf. Brüch, Glotta 10, 198, et Kretschmer, *ibid.* 12, 280. Déjà dans Plaute. Panroman, sauf roumain. M. L. 910 ; irl. *balain*.

L'*l* géminé du latin correspond au λ grec ; cf. *corcodillus*. Pour le *b*, cf. *Brugēs* (Enn.) = Φρυγές.

Dérivé : *ballaenāceus*.

ballāria : v. *bellāria*.

ballista, -ae f. Emprunt technique à un gr. **βαλλιστάς* issu de βαλλίζειν. Sur le changement de genre, cf. *catapulta, coclea*, etc. Le mot désigne dans Plaute le projectile plutôt que la machine elle-même, qui se dit *ballistārium*, cf. Poe. 201-202, de même que *catapulta* désigne un trait de catapulte, Cu. 689-690. — Forme tardive *ballistra* (cf. ital. *balestra*) et *ballistrārius* (cf. *genesta et genestra* ; v. *aplustra*). M. L. 911 et v. h. a. *balstar*.

Dérivés et composés : *ballistārius* ; *arcu-ballista*, M. L. 618 a, B. W. *arbalète*, *carroballista, manuballista* ; *exballistō, -ās* (création plautinienne, Ps. 585).

ballō, -ās, -āre : danser, baller. Premier exemple dans S[t] Augustin. — Panroman, sauf roumain. M. L. 909 ; B. W. sous *bal*.

Dérivés : *ballātor, ballātiō, ballēmatia, ballistia*, tous de basse époque. — *Ballō* semble être un emprunt au gr. βάλλω (doublet de πάλλω) dans le sens de « danser », cf. βαλλίζω (usité en Sicile et en Grande-Grèce) qu'on retrouve dans *ballistia* ; *ballēmatia* suppose **βαλλημάτιον*, diminutif de βάλλημα.

balneum : v. *balineum*.

bālō, -ās, -āre (il y a un doublet *bēlō* attesté dans les gloses, cf. Thes. II 1709, 1, auquel remontent les formes romanes, M. L. 1021 ; B. W. *bêler*) : bêler. Usité de tout temps. Le pluriel *bālantēs*, qui est un substitut poétique de *ouēs* (Enn., Lucr., Vg.), est peut-être calqué sur gr. μηκάδες (Théocr. 1, 87 et 5,100).

Dérivés : *bālātus, -ūs* m. ; *bālābundus* (tardif).

Un *b* et un *l* se retrouvent, autrement disposés, dans gr. βληχάομαι (avec η aussi dorien), v. sl. *blějati*, etc., et dans v. h. a. *blāzan*, m. h. a. *bleken* (aussi avec *b* sans mutation), lat. *blatiō, blaterō* ; *l* est fréquent dans les verbes qui indiquent des bruits : cf. *cuculāre, ēiulāre, gracillāre, flēre*, etc. Cf. aussi Etym. Magn. βῆ· τὸ μιμητικὸν τῆς τῶν προβάτων φωνῆς ; Varr., R. R. 2, 1, 7 : *(oues) a sua uoce Graeci appellarunt mela. Nec multo secus nostri ab eadem uoce, sed ab alia littera (uox earum non « me » sed « be » sonare uidetur) oues « ba(e)lare » uocem efferentes dicunt, a quo post « balare » extrita littera ut in multis.*

balsamum, -ī n. : baume et « baumier ». Emprunt attesté depuis Virg. au gr. βάλσαμον, lui-même d'origine sémitique, dont ont été formés *balsamārius, balsameus*. Passé dans les langues romanes, sans doute par la langue de l'Église, M. L. 918, B. W. s. u., et en got. *balsan*.

Composés : *corpo-, opo-, xylo-balsamum*, cf. Niedermann, Mus. Helv. 1, 231 sqq.

balteus, -ī m. et **balteum**. n. (les dactyliques usent des deux formes suivant les nécessités du vers) : baudrier. Mot étrusque d'après Varr. cité par Charis., GLK I 77, 5, *balteus masculino genere semper dicitur ut clipeus... Sed Varro in Scauro baltea dixit et Tuscum uocabulum esse*. Cf. *calceus, pluteus, puteus, clupeus, cuneus*. — Ancien. Panroman. M. L. 919 ; et germ., attesté par finn. *pelttari* « bourrelier », v. h. a. *balz*, etc.

Dérivés : *balteolus* et b. lat. *balteō, -ās*.

balūx, -ūcis (*bal(l)ūca, -ae*) f. : sable d'or. Depuis Pline. Cf. Hesychius βάλλεκα· ψῆφον. Esp. *baluz* ; cf. M. L. 920. Mot ibérique, comme un certain nombre de termes relatifs à l'industrie des mines? Cf. Plin. 33, 77, *palagas, alii palacurnas, iidem quod minutum est balucem uocant*.

bambalium (*bambi-, bambōrium*), **-ī** n. : instrument de musique, sans doute tambour? Cf. *bombus*, emprunt au gr. βόμβος et ses dérivés. Mot tardif (Anthol., Explan. in Don.). M. L. 922.

bambalō, -ōnis m. : bègue. Bas latin. Emprunt au grec ; cf. βαμβαλός, βαμβάλειν. Le surnom *Bambaliō*, *-ōnis* est déjà dans Cic., Phil. 2, 90. Cf. *balbus* et *babit*.

***bambax?** : uniquement sous la forme *bambacis*, glosé *lanae similis flōs arboris*, cf. Thes. s. u. ; v. *bombyx*.

***bancālis** : *stratoria sunt bancales*, CGL V 624, 14. Germanique. M. L. 925, *bancale* ; B. W. *banc*.

bancus, -ī m. : poisson de mer inconnu (Cael. Aur.). Conservé en vieux sicilien, cf. M. L. 926. Peut-être déformation du gr. βάκχος, autre nom du poisson ὀνίσκος « merluche ».

***bandus, -ī** m. (*bandum* n.) : mot de glossaire, germanique ; cf. got. *bandwa* « signum ». M. L. 929 ; B. W. *bande*, II.

***bannita** (Gloss.) : *syllaba i. congluttinatio litterarum uel temporum*, CGL V 562, 23 ; cf. Carm. de Alphab. 11, *littera D omnipotentis habens nomen* ⟨*cum*⟩ '*us*' *bannita iuncta*.

***bannus, -ī** (Greg. Tur.) : le Thes. renvoie à Du Cange, s. u. *bannum*. Sans doute celtique. V. B. W. *ban*.

baptizō, -ās (*baptidiō, bat(t)izō*) : emprunt fait par la langue de l'Église au gr. βαπτίζω et passé dans les langues romanes, comme les dérivés *baptismus* (*-mum*), *baptista, baptistērium* (en partie sous des formes savantes), M. L. 937 a, 939. Celt. : irl. *baithis, bauptaist* ; britt. *bedyddjo*.

Dérivés latins : *baptizātiō, -tor*.

barba, -ae f. : barbe. D'après les grammairiens, e. g. Caper, GLK VII 99, 24, *barbam hominum, barbas pecudum dicimus* ; distinction qui est loin d'être observée. Cf., toutefois, Colum. 8, 2, 9, *paleae gallinaceorum ex rutilo albicantes quae uelut incanae barbae dependent*. — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 944 ; B. W. s. u. ; celt. : britt. *barf*.

Dérivés et composés : *barbus* m. (*barba*), *barbulus, -bellus* : barbeau, M. L. 950-951 ; *barbula* : *b. hircī* = *tragopōgōn* ; *barbiō, -is* (rare et tardif, deux exemples) ; *barbiō* m. : sorte d'oiseau? ; *barba Iouis* : joubarbe, M. L. 4593 ; *barbātus* : barbu, d'où à basse époque « homme » et « mari », cf. *barbati, legitimi*, CGL V 492, 36 ; panroman, M. L. 946 ; *barbātulus* ; *barbō, -ās* n'existe que dans le vers dépourvu de sens *barbara barbaribus barbabant barbara barbis*, C. E. 951 (Pompéi) ; *barbitium* (Ap. ; cf. *capillitium*) : barbiche, M. L. 948 ; *barbula* : M. L. 949 ; *barbātōria* : coupe de la première barbe (Pétr. ; cf. *capillāturiae*) ; *barbiger* ; *barbitondium* (seulement dans les scoliastes de Perse et Juvénal ; et *barbi-tōnsor, -tōn(s)trix*, Gloss. du moyen âge) ; *barbēscō, -is* ; *imbarbēscō, imberbis* : imberbe.

Composés littéraires : *ahēnobarbus* ; *inlūtibarbus* ; *pexibarbus*. Cf. aussi *barbustinus? homo qui fert barbam plenam prorisinis* (= *pruriginis*), CGL V 592, 29. V. Löwe, *Prodr.*, p. 62.

Mot propre à une partie seulement de l'indo-européen ; v. sl. *brada* (r. *borodá*), lit. *barzdà*, v. h. a. *bart*. Le parallélisme de *barbātus* avec v. sl. *bradatŭ* et lit. *barzdótas* « barbu » est à noter. Le germanique enseigne que le primitif était **bhardhā* ; de là devait sortir ital. **farfā*, qui n'est pas attesté dans ce qui reste de l'osco-ombrien, mais subsiste peut-être dans it. *farfecchie* « moustache ». En latin, **-rf-* a passé phonétiquement à *-rb-* et *f-* initial a passé à *b* par assimilation (pas d'assimilation dans *fiber*, où le *b* n'est pas appuyé).

barbarus, -a, -um : emprunt au gr. βάρβαρος. *-i dicebantur antiquitus omnes gentes exceptis Graecis. Vnde Plautus* (Mi. 211) *Naeuium poetam Latinum barbarum dicit. Fortasse et ob hoc noster apostolus* (Paul., ad Rom. 1, 14) *Graecis ac barbaris se debitorem esse fatetur*, P. F. 32, 14. S'est d'abord dit des peuples autres que les Grecs, puis des peuples autres que les Romains. Chez les chrétiens équivaut à *gentīlis, pāgānus* : cf. Lact., mort. pers. 5, 6, *in templo barbarorum deorum*. — Ancien, usuel. M. L. 945 ; B. W. sous *brave* ; *barbe* II. Celt. : irl. *barbár*. *Barbarus* étant souvent substantif, la langue a créé un adjectif dérivé *barbaricus*, substantivé tardivement dans les acceptions de *barbaricum* : 1° cri de guerre, 2° terre barbare, 3° au pluriel *barbarica* : broderies d'or, d'où *barbaricārius* : brodeur d'or. Autres dérivés : *barbaria* (*-riēs*) : barbarie ; *barbarismus* : barbarisme. V. *balbus*.

barbus, barbulus : v. *barba*.

barca, -ae f. : barque. Bas latin, dérivé sans doute de *bāris*, emprunt au gr. βᾶρις, lui-même emprunté ; v. Sofer, p. 111, n. 3, et 175, et Bücheler, *Kl. Schr.*, 3e vol. p. 135.

Dérivés : *barcula, barcella* (N. Tiron. 110, 14 et 17) ; *barcārius* (époque impériale). M. L. 952, 953 ; B. W. s. u. ; irl. *barc* ; germ. *barke*.

***barcala, -ae?** : terme d'injure ou de mépris employé par Trimalcion, Pétr. 67. Apparenté à *bargus*? Cf. *barginna, bargenus*. Mot de type vulgaire (étrusque?) en *-a*.

***bardalla** (*bardala, bardaia, bardea*) : κορυδαλλὸς ὄρνεον, alouette huppée. Mot gaulois ; cf. *bardus* « chanteur »? Gloss.

***bardana, -ae** f. : grande bardane (Ps. Ap. 36, l. 23) ; autre nom de l'*herba persōnācia*. Lire *dardana?*

***bardia** : dans CGL III 432, 9, ἱππὰς φοράς, *equa bardia*. Cf. *fordus*, sous *ferō?*

bardocucullus, -ī m. : manteau gaulois (Martial) ; cf. sans doute *bardaicus... calceus a gente Bardorum*, schol. Iuuen. 16, 13.

bardus, -a, -um : lent d'esprit, sot ; — *stultus a tarditate ingenii appellatur... trahitur autem a Graeco, quod illi βαρδὺς dicunt*, P. F. 31, 10. Rare ; mot populaire, sans doute emprunté, comme l'indique Festus : « Les mots de ce sens sont souvent des emprunts ; cf. all. *stupid, idiot, kretin* » (Niedermann).

***bardus, -ī** m. : mot gaulois, cf. P. F. 31, 13, — *gallice appellatur qui uirorum fortium laudes canit*, auquel s'apparente *barditus* de Tac., Germ. 3.

***bargus, -a, -um** (Gloss.) : ἀφυής, *ingenio carens*. Il faut y joindre sans doute *barginna* (*barginus, bargena, bargina*) souvent glosé *barbarus*, et les noms propres *Bargius, Barginna*, étrusques?

***bargus, -ī** m. : échafaud. Seulement dans la loi Salique, cf. Thes. s. u. Sans doute mot germanique.

***baria** (*barria, braria*) : *regula, norma, rubrica*, CGL V 592, 43 ; IV 602, 10. Sans doute gr. βαρεῖα.

***barinula?** : Serv., G. 1, 109, *nam et scrutatores uel receptores aquarum aquilices dicuntur, barinulas dixerunt*. Cf. Thes. s. u.

baripe : nom d'une pierre précieuse, dans Pline 37, 150, *nigra sanguineis et albis nodis*. Dite aussi *bāroptenus* (Plin., ibid.), et *baroptis* (*bariptos* var.), Isid., Or. 16, 1, 5.

***Barnus** : divinité des portes, citée par Tertullien, Scorp. 10, à côté de *Forculus* et *Limentinus*. Étrusque?

bārō : v. le suivant.

bārō, -ōnis m. : sot, imbécile. Attesté depuis Lucilius (*uārō*, 1121) et Cicéron ; rare. L'*ā* est attesté dans Perse 5, 138, où le scoliaste note *barones dicuntur serui militum qui utique stultissimi sunt, serui scilicet stultorum*. Mais il est probable que le scoliaste confond avec le *bārō* classique, qui n'a d'autre sens que celui qui est indiqué plus haut et qui rappelle *bardus*, etc., un *barō* d'origine germanique, auquel se réfèrent et la glose d'Isidore, Or. 9, 4, 31, *iidem (mercennarii) et barones graeco nomine, quod sint fortes in laboribus* ; βαρὺς *enim dicitur grauis, quod sit fortis*, et celle de CGL V 592, 13, *barones* (*bargines* codd.) *fortes in bello*. Cf. M. L. 961 et 962 ; B. W. sous *baron* ; irl. *barún*. Au premier se rattachent *bārōsus* : σοβαρός βαρκηλός, et *barunculus* (Gloss.) ; et *Bar(r)ōnius* : étr. *paru-?*

barrus, -ī m. : éléphant ; cf. Isid., Or. 12, 2, 14, *elephas apud Indos... a uoce barrus uocatur*. De là : *barriō, -īs* ; *barrītus, -ūs* m. ; *barrīnus* ; et CGL V 270 *barrans* : *elefans*. Le mot est attesté à partir d'Horace et a dû pénétrer avec les éléphants indiens amenés pour les jeux. *Elephās* est un mot africain.

basaltēs : autre forme de *basanītēs* m., transcription du gr. βασανίτης, sans doute d'origine africaine (Plin., Isid.).

bascauda, -ae f. : cuvette. Mot étranger, brittonique d'après Martial 14, 99, *barbara de pictis ueni bascauda Britannis*, | *sed me iam mauolt dicere Roma suam* ; plutôt gaulois. Non attesté en dehors de Mart., Juv. et des gloses. Cf. M. L. 969 ; B. W. *bâche*.

basēlus, -ī m. : autre forme de *phasēlus*, dans Isid., Or. 19, 1, 17.

basilicus, -a, -um : emprunt au gr. βασιλικός « de roi », spécialisé dans divers sens techniques : *basilicum* « le coup du roi » (au jeu de dés) ; *basilica*, terme d'architecture désignant un édifice public (βασιλικὴ στοά, *basilica Porcia, Iulia*, etc.), et spécialement à partir du IVe siècle après J.-C., un édifice destiné au culte chrétien. C'est avec ce sens que le mot est passé dans les langues romanes, cf. M. L. 972 ; B. W. s. u., et en irl. *baslec* ; tandis que *basilicum* (attesté aussi sous les formes *basilica, basiliscus*) a servi à désigner la plante dite *basilic* « regia herbarum », M. L. 973, 973 a ; irl. *bassilic*. Cf. aussi *basiliscus* = gr. βασιλίσκος : le serpent basilic (Plin. 8, 78).

Dérivés latinisés : *basilicē* (Plt.) ; *basilicula* (Paul. Nol.), *basilicārius* (Isid.), *subbasilicānus* (comme *subrostrānus*), formation plaisante de Plaute.

basis, -is f. : base (de statue, de colonne, etc.). Emprunt technique au gr. βάσις, le mot latin étant *fundāmentum* ; demeuré dans quelques dialectes italiens, M. L. 975. Peut-être faut-il y rattacher la glose *bas(s)iat*, *sustinet*, CGL V 492, 40 ; cf. Thes. s. u.

bāsium, -ī n. (usité surtout au pluriel) : baiser. Employé d'abord comme *sāuium*, avec un sens érotique qui n'est pas dans *ōsculum*, cf. Serv., Ae. 1, 256, *sciendum osculum religionis esse, sauium uoluptatis, quamuis quidam osculum filiis dari, uxori basium, scorto sauium dicant*. Toutefois, la distinction a tendu à s'effacer, et à basse époque *bāsium* et son dérivé *bāsiāre* s'emploient pour *ōsculum, ōsculārī*, cf. Fronton, p. 26, 13, *basia patrem tuum, amplectere* ; cf. Haupt, Opuscula II 106. Attesté depuis Catulle ; rare (Plt. ne connaît que *ōsculārī* et *sāuium*). Semble évité par la langue classique, qui devait trouver le mot inconvenant. *Bāsium, bāsiāre* ont seuls survécu dans les langues romanes. M. L. 976 et 971 ; B. W. s. u. Dim. *bāsiolum* (Pétr., Apul.).

L'apparition tardive du mot laisse supposer un emprunt, celtique? Catulle, qui semble l'avoir introduit dans la langue écrite, était originaire de Vérone.

bassus, -a, -um (Gloss.) : *crassus, non altus*. M. L. 978 ; britt. *bas*. Adjectif bas latin, peut-être d'origine osque, comme les cognomina *Bassus, Bassa, Bassius, Bassia*, dont les premiers porteurs sont campaniens, cf. *Herennius Bassus Nolanus*, ap. T.-L. 23, 43, 9, et Thes. II 1781, 31 sqq. Les gloses donnent encore *bassulus*, CGL II 400, 12 ; *bassilitās*, ibid. 14 ; et les langues romanes attestent un verbe **bassiāre*, M. L. 977 (en face de **altiāre*) ; cf. aussi *bassāre* dans le latin médiéval ; v. B. W. *bas, baisser*.

***bassus, -ūs** m. : substantif peut-être imaginé par Probus, Inst. Gramm. IV 115, 31 ; 193, 15 ; 203, 8, pour établir une différence entre le nom propre *Bassus, -ī* et le « nomen appellatiuum ».

bastaga, -ae f. : bagage. Emprunt tardif au gr. βαστάγή, M. L. 980.

basterna, -ae f. : litière, palanquin traîné par deux mulets ou par des porteurs ; cf. Isid., Or. 20, 12, 5, et Rich. s. u. — De là *basternārius* (Symm.) : porteur. Mot de basse époque, peut-être dérivé de *bastum*, comme *fusterna* de *fustis*, etc.? Le grec a βαστάζω « porter », qui est, du reste, sans explication.

bastum, -ī n. : bâton (un exemple dans Lampride). Les formes romanes remontent à **bastō, -ōnis* : it. *bastone*, fr. *bâton*, prov. cat. esp. *baston*, port. *bastão* ; *bastum* est peut-être à l'origine de fr. *bât*, ital. *basto*, prov. *basta*. Cf. M. L. 982, 983 ; B. W. s. u.

***basus** : *rufus, niger*, CGL V 170, 28. Prononciation dialectale ou tardive de *badius*? M. L., Thes. s. u., en dérive l'esp. *bazo*, mais ne le mentionne pas dans le

REW³. Faut-il y joindre *basus* : φαλλός (Martyr., GLK VII 167, 9)?

bat : onomatopée, imitant le bruit du bâillement, cf. Charis., GLK I 239, 21, *bat : sonus ex ore cornicinis lituum eximentis, ut Caesellius Vindex libro B litterae scribit.*

De *bat* est dérivé un dénominatif **batō*, *-ās* « bâiller », qui figure dans les gloses sous la forme *badāre*, CGL V 601, 8, ou *battāre* avec géminée expressive (*battat : ginath*, CGL V 347, 50), et auquel remontent les formes romanes du type fr. « béer », etc. M. L. 988. Sans rapport avec l'adjectif v. irl. *bāith* « idiot », qu'a rapproché Thurneysen.

De **batō* a dû exister un nom dérivé **batāc(u)lum* « bâillement », dont a été formé un second dénominatif *batāc(u)lāre*, conservé aussi par les gloses et qui a fourni les verbes du type *bâiller*, M. L. 986; B. W. s. u. De *batāclāre* dérive *batāclātiō*, Gloss. Salom. *Batāre, batāculāre*, formations expressives, ont éliminé *ōscitāre*, qui est très peu représenté, et sous des formes altérées, dans les langues romanes.

batia, -ae f. : nom de poisson dans Plin. (une raie?), dérivé dans doute de *batis, -is*, emprunt au gr. βατίς.

batillum : v. *uatillum*. Mais les formes romanes remontent à *batillum*, **batīle*, M. L. 992, peut-être **batulus* 997.

batioca, -ae f. : coupe à vin. Emprunt à une forme dialectale (Tarente, Héraclée) correspondant à ion.-att. βατιάκη. Un exemple de Plt. et un d'Arn. On trouve aussi *batiola*, de même sens (Plt., Colax, frg. 1).†

battuō, -is, -ere (*battō* attesté à partir de Fronton) : battre; quelquefois avec le sens de *futuō*, Cic., Fam. 9, 22, 4. Mot rare dans les textes, mais déjà dans Plaute, populaire, technique. Panroman; gall. *bathu* « battre monnaie ». B. W. *battre*.

battuālia (*battā-*) adj. n. pl. (cf. Charis., GLK I 33, 25 : *neutra semper pluralia... battualia*) devenu féminin; *battuātor*. Cf. aussi **battuāculum*, M. L. 994-996; *abbatere*, Lex Salica 41 add. 1; M. L. 11; B. W. sous *abattre*; *dēbattuere* (sensu obsceno, Pétr.), *conbattuere*, M. L. 2073. Irl. *bellim* « battālia »?

†Rappelle des mots celtiques de sens et de forme différents. Pas d'origine connue; comme dans *fut(t)uō*, la consonne géminée est expressive.

†***batulus, -a, -um** : Gloss. et gramm., cf. Martyr., GLK VII 167, 10, *quae nusquam nisi in diuersis cottidianis glossematibus reperri... batulus* μογίλαλος. Emprunt au gr. βάταλος, βάτταλος.

***batus, -ī** : nom de mesure, emprunté à l'hébreu.

baubor, -āris (et *baubō, -ās*), **-ārī** : aboyer. En dehors de Lucrèce 5, 1071, ne figure que dans les grammairiens et les glossateurs. Le terme usuel est *latrō, -āre*. M. L. 1000 a et 1001, **baubulāre*.

Onomatopée; cf. lit. *baũbti* « mugir », *baũbis* « le dieu qui mugit », gr. βαΰζω, etc.

baucālis -is, f. : = gr. βαυκάλις ἡ. Emprunt tardif. Cf. M. L. 1002.

bauōsus : v. *babit*.

baxea, -ae (*baxia, baxa*) f. : *baxias calciamenta feminarum, ut Varro, dicit*, Dub. nom., GLK V 572, 21. Déjà dans Plt., Men. 391. Cf. sans doute πάξ· ὑπόδημα εὐυπόδητον, Hés. De là *baxiārius*, CIL VI 9604. Même *b* que dans *Burrhus*, *buxus*, etc. †

beber : cf. *fiber*, M. L. 1012.

***bebō, -ās?** : Suet. fr. p. 249, 3, *haedorum bebare*. Texte très incertain.

beccus, -ī m. : bec. Mot gaulois, attesté depuis Suét., Vit. 18, *cui Tolosae nato cognomen in pueritia Becco fuerat : id ualet gallinacei rostrum*. De là le cognomen *Beccō*. Répandu dans les langues romanes, où il a tendu à remplacer *rōstrum*, qui est moins représenté; cf. M. L. 1013.

belinuntia (*bele-*), **-ae** f. : *apollināris herba*; jusquiame. Mot gaulois d'après Dioscoride IV 68 RV, et Ps. Apul. 4, 26, sans doute dérivé du nom de dieu *Belenos*. déformé par étym. popul. en *bellinuncius*. V. Sofer, p. 146, et André, *Lex*.

***bellāria, -ae** (*bal-*) f. : lychnis ou coquelourde (Diosc.). De *bellus*?

belliō, -ōnis m. : on y voit généralement le souci (fleur), Plin. 21, 49, mais sa description ne concorde pas avec l'aspect du souci sauvage; **bellis, -idis** f. : marguerite (Plin.). Dérivés de *bellus*? Cf. κάλλυντρον, Arist.

bellua (*bēlua*), **-ae** f. (les manuscrits se partagent entre les deux formes; à basse époque, les graphies *belva*, *belba* attestent une prononciation dissyllabique, cf. it. *belva*, v. port. *belfa*, M. L. 1026) : bête, animal (par opposition à l'homme). Souvent (mais non nécessairement) met en relief la grandeur et la férocité ou l'inintelligence; de là le sens de « bête, imbécile » (cf. *bēstia*) en parlant de l'homme. Les adjectifs dérivés sont rares et tardifs : *bēluīnus, bēluīlis, bēluātus, bēluōsus* (Hor., C. 4, 14, 47, adaptation du gr. μεγακήτης, Hom.). L'adjectif *bēluus* glosé θηριώδης doit être refait tardivement sur *bēlua*, comme *bēstius* sur *bēstia*. On a aussi *bēlūtus : bestiae similis*, P. F. 31, 16. Toutes ces formes semblent supposer un thème en *-u-*, dont elles seraient des dérivés. — Ancien, usuel, d'emploi plus « noble » que *bēstia*. Conservé en roum., ital., v. port.

L'*l* géminé de *bellua* caractérise un mot expressif. Le rapprochement, plausible, avec *bēstia* n'explique rien.

bellum, -ī n. (forme ancienne *duellum* dissyllabique, trissyllabique dans Ennius, A. 559, encore bien attestée dans les inscriptions, chez les poètes et les glossateurs, et dans la locution allitérante *domī duellīque*; maintenue sans variante dans le dérivé *perduellis*, cf. Thes. II 1822, 36 sqq.; cf. aussi *duelliō, Duellōna*, etc. De là l'étymologie populaire de P. F. 58, 20, *duellum bellum, uidelicet quod duabus partibus de uictoria contendentibus dimicatur. Inde et perduellio, qui pertinaciter retinet bellum* et l'emploi de *duellum* au sens de « combat de deux, duel », v. Thes. s. u.) : guerre (terme plus général et plus compréhensif que *proelium, pugna*; toutefois, les poètes l'emploient aussi dans ce sens restreint). Souvent au pluriel, la guerre étant quelque chose de complexe et de varié. Ancien, usuel; mais n'est pas demeuré dans les langues romanes, qui l'ont remplacé par un re-

présentant d'un mot germanique; cf. M. L. 9554; B. W. *guerre*.

Dérivés : *bellō, -ās* (et *bellor*, Vg., Sil.), ancien, classique, usuel, qui a de nombreux dérivés : *bellātor*, etc.; **bellātōrium*, M. L. 1023 a, et composés, *dēbellō, rebellō, rebellātor*, d'où irl. *reabalach*; *bellicus* (cf. *hosticus, cīuicus*), *bellicōsus*; *Bellōna*, ancien *Duelōna*, SC Bacc. (cf. *Annōna, Pōmōna*); *bellōnāria* (Ps. Ap. 75, 17) = *strychnon*.

Premier terme de composé dans les types littéraires, imités des composés grecs en πολεμο- : *bellicrepus*; *belliger*; *belligerō, -ās, belligerātor* (archaïque et postclassique); *bellipotēns*. Second terme dans :

imbellis : impropre à la guerre; *per-duellis* : ennemi (sans doute « *qui per duellum agit* »), terme ancien, cf. Varr., L. L. 7, 49, *apud Ennium* (V² Sc. 336) « *quin inde inuitis sumpserint perduellibus* ». *Perduelles dicuntur hostes; ut perfecit, sic perduellum, ⟨a per⟩ et duellum : id postea bellum; ab eadem causa facta Duell[i]ona Bellona*. — *Perduellis* a été remplacé par *hostis* dans la langue classique et par *inimīcus*; mais le dérivé *perduelliō* s'est maintenu dans la langue du droit public pour désigner un « acte d'hostilité envers l'État », une « haute trahison », cf. Dig. 48, 4, 11; *rebellis* (postverbal de *rebellō*, comme *trānsformis* de *trānsformō*).

Origine inconnue.

bellus, bellulus : v. *bonus*.

†***belsa** : *uilla* (Virg., Gramm.). Mot gaulois? V. Thes. s. u.

bēlua : v. *bellua*.

bene, benignus : v. *bonus*.

***benna, -ae** f. (Gloss.) : chariot gaulois à quatre roues. — M. L. 1035, 1037, **benniō*; germ. : v. ang. *binn* « crèche ». Composé : *combennō* : compagnon de voiture (cf. **compāniō*). Mot celtique : gall. *benn*. V. B. W. *banne, benne*.

beō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : combler [les vœux de]; d'où « rendre heureux; gratifier, enrichir », *b. alqm alqā rē*. Le verbe semble appartenir à la langue familière (archaïque et postclassique, cf. Thes. s. u.). La forme la plus fréquente est *beātus*, que la langue a traité comme un adjectif, isolé du verbe, et pourvu d'un comparatif et d'un superlatif fréquemment employés, cf. Thes. II 1909, 12 sqq. Le sens premier de *beātus* semble avoir été « comblé de biens, ayant tout ce qu'il lui faut, n'ayant rien à désirer »; e. g. Plt., Tru. 808, *puer quidem beatu⟨s⟩t : matres duas habet et auias duas*; Tér., Ph. 170, *beatus ni unum hoc desit*; de là « riche » (se dit des hommes et des choses, cf. Thes. II 1917 31 sqq.) et, au sens moral, « heureux, bienheureux ». Pris surtout en cette dernière acception dans la langue de l'Église, où *beātus* a servi à traduire μακάριος comme *beātitūdō*, μακαρισμός. Irl. *biait*.

De *beātus* adj. dérivent *beātitās* et *beātitūdō* (ce dernier plus fréquent chez les auteurs chrétiens), qui semblent tous deux être des créations de Cicéron, N. D. 1, 95. La langue de l'Église emploie encore *beātificus*, *beātificō* = μακαρίζω et ses dérivés; et Ven. Fort. a *beābilis*.

Sans étymologie claire; v. *bonus*.

berbactum : v. *ueruactum*.

***berber** : mot du *Carmen Aruāle*, CIL I² 2, de sens incertain. Forme à redoublement, comme *Marmar*.

berbex : v. *ueruex*.

berula, -ae (*berla*, Gloss.) f. : cardamine; berle (Gloss., Marcell.). Sans doute mot gaulois : gall. *berwr*.†M. L. 1054. Cf. Cl. Brunel, *La berle dans les noms de lieu français*, Bibl. Éc. ch. CVII (1947-1948), 2ᵉ livr.

bēryllus, bērullus, -ī m. : béryl. Emprunt au gr. βήρυλλος. On trouve aussi dans les gloses les formes *berulus, berolus, berillus, berillium*, et les poètes le scandent avec *ĕ*. A passé dans les langues romanes, et c'est de là que provient, indirectement, le fr. *briller*. M. L. 1055; B. W. sous *besicles*.

bēs, bessis m. : cf. *ās*. Désigne les 8/12 (ou 2/3) d'un objet, par exemple cette fraction de l'as ou de la livre. Monnaie de compte, et non pièce ayant cours. De là, *bēs(s)ālis : laterculi bēsalēs*, Vitr. 5,10, 2, d'où gr. βήσαλον « brique ».

Les formes des noms des multiples de l'as ne s'expliquent pas bien dans le détail; v. *ās*.

bēstia, -ae (forme vulgaire *besta*? douteux, cf. Thes. II 1935, 32 sqq.) f. : bête. Terme ancien, usuel; synonyme populaire de *bēl(l)ua*; cf. Cic., Off. 2, 14. Sert de cognomen (non *bēlua*). — Se dit de toute espèce d'animal, sauvage ou domestique, tout au moins dans la langue familière, quoique les grammairiens et les juristes réservent plutôt le terme aux animaux féroces terrestres; cf. Ulp., Dig. 3, 1, 1, 6, *bestias... accipere debemus ex feritate magis quam ex animalis genere*. Mais on lit dans Caton, cité par P. F. 507, 9, *ueterinam bestiam iumentum Cato appellauit a uehendo*; dans Pétr. 56, *mutae bestiae laboriosissimae boues et oues*; Cic., N. D. 2, 99, *quam uaria genera bestiarum uel cicurum uel ferarum*. Cf., toutefois, *ad bestiās* « aux bêtes féroces » et *bēstiārius* « bestiaire ». Souvent terme d'injure comme de nos jours en italien; cf. Plt., Ba. 55, *mala tu es bestia* (mais, au rebours de *bēlua*, le sens de « bête, imbécile » ne semble pas attesté); de là, *bēstiālis* dans la langue de l'Église et bas latin *bēstius*. Usité de tout temps. M. L. 1061-1063; B. W. s. u. Les emprunts celtiques indiquent *ē* : v. irl. *piast, béist*, britt. *bwyst*; de même bas all. *bēst*; et la transcription grecque βηστίας; fr. *biche*.

Dérivés : *bēstiola* (*bēstula, bistula*, Ven. Fort.); *bēsticula* (Gloss.); *bēstiōsus* (ἅ. λ. tardif), cf. *bēluōsus*; *bestiālis, -liter*.

V. aussi *bēl(l)ua*. Pas d'étymologie claire.

bēta, -ae f. : bette, poirée. Ancien. — M. L. 1064, qui suppose un doublet **betta*; v. h. a. *bieza*; irl. *biatuis*, etc.

Dérivés : *bētāceus*; *bētāculus*?; *bētizō, -ās* : Suet., Aug. 87, 2, *ponit assidue* (scil. *imperator Augustus*)... *betizare pro languere, quod uolgo lachanizare dicitur*. — Sur *orcibeta*, nom d'une plante (la mandragore?), dans Isid., Or. 17, 9, 84, v. Sofer, p. 6 (et André, *Lex*.).

Peut-être celtique : *herba britannica* (Ps. Ap.?). V. *blitum*.

***betilolen** : *herba personacia*. Mot celtique d'après Ps. Apul. 36, 24.

bētizō, -ās, -āre : v. *bēta*.

betulla, -ae f. (les langues romanes attestent *betúlla*, **bettulla*, **betullea*, **betulus*, **betulnea* et aussi **bettiu*, *-a*, cf. M. L. 1067-1070 a ; B. W. s. u.) : bouleau. Le mot est gaulois, cf. gall. *bed-wen* « bouleau », etc. ; l'aire de l'arbre (que l'indo-européen connaissait sous un autre nom : all. *Birke*, etc.) ne s'étend pas à l'Italie, cf. Plin. 16, 74, *betulla* : *Gallica haec arbor mirabili candore atque tenuitate*... Les noms propres *Betullus*, *Betulo*, *Bitulla* sont celtiques. On trouve aussi dans les gloses les formes *beta*, cf. CGL V 347, 15, *beta*, *berc* (= all. *Birke*) *dicitur* ; et *bitulus*, CGL V 402, 69, *bitulus*, *berc*. V. *bitūmen*.

bi- (de *dwi-*, cf. *bis*, *bīnī*) : particule marquant la duplication, servant de premier terme à des composés comme *bīduum*, *biennium*, *bīgae*, *bilanx*, etc., cf. Serv., Ae. 2, 330 : *bipatentibus*, *quia geminae sunt portae. Et quidam « bipatentibus » praesumptum accipiunt, quia bi particula non praeponitur neque uerbis neque participiis ; nemo enim dicit bipateo et bipatens. Sed praeponitur appellationibus, ut bipennis*. De ces composés, les uns sont anciens, ainsi *bīmus* (gr. δύσχιμος), *bipes* qu'on retrouve dans skr. *dvipád-*, gr. δίπους (ombr. *du-pursus* « bipedibus » a une autre forme), les autres sont des copies de composés grecs en δι- qu'on rencontre dans les langues savantes : rhétorique, poésie, etc., par exemple *bigener* = διγενής, *bimaris* = διθάλασσος (Hor., Ov.), *bimātris* = διμήτωρ (Ov.). Quelques-uns même sont des hybrides, e. g. *biclīnium*, *bigamus*, *bisōmus*. Quelques-uns de ces composés, appartenant à des langues techniques, ont passé dans les langues romanes : M. L. 1082, **bichordium* ; 1083, *bicongius* ; 1084, **bicornis*, *-nia* ; 1090, *biferus* ; 1092, *bifidus* ; 1093, *bifurcus* ; 1103, *bilancia* ; 1107, *bīmus* ; 1109, **bīnāti* ; 1114, 1115, **bīrotium*, *bīrotus* ; 1121, *bisaccium*, etc.

biceps : cf. *caput* ; *bīgae*, *-ārum* f. pl. : cf. *iugum* ; *bīmus* : cf. *hiems*.

Cf. skr. *dvi-*, lit. *dvi-*, v. angl. *twi-*, gr. δι-, et v. *bis* et *duo*. L'italique a une autre forme sans *i* de premier terme de composé, lat. *du-* (*du-plex*, etc.), ombr. *du-* (*dupursus*, etc.).

Dans le premier terme de composé **dwi-* et dans l'adverbe **dwis* (v. *bis*), l'indo-européen avait *w* consonne, en face du nom de nombre **duwō(u)*, **duwo*.

bibō, -is, bibī (bibitum), bibere : boire. S'emploie absolument ou avec complément, cf. GLK Supp. 208, 36, *proprie sunt neutra quae per se plenum sensum habent ut uiuo, spiro, sedeo, bibo*. Au sens moral : boire les paroles de ; s'imprégner de. — Ancien, usuel ; panroman. M. L. 1074 ; B. W. s. u.

Bibitum, *bibitūrus* n'apparaissent guère avant le IIIe siècle après J.-C. Dans la bonne langue, c'est *pōtum*, *pōtus*, *pōtūrus* qui sont employés ; mais *bibitum* et ses dérivés devaient être largement répandus dans la langue parlée, comme le montrent les représentants romans ; cf. M. L. 1075, *bibita* ; 1076, *bibitiō* ; 1077, *bibitor* ; 1078, **bibitōria* ; 1079, **bibitūra* ; 1080, **bibitus*.

Dérivés et composés : *bibō*, *-ōnis* m. : ivrogne (nom d'un ver) et *bibiō*, cf. Isid., Or. 12, 8, 16, *bibiones sunt qui uino nascuntur, quos uolgo mustiones a musto appellant* ; et Sofer, p. 164 et 175 ; M. L. 1076 a ; *bibāx* et *bibāculus* adj. ; *bibōsus* (création de Labérius d'après *uīnōsus*) ; *bibulus* ; *bibilis* (Cael. Aurel.) = πότιμος ; *biber*, *-ris* m. : boisson. Nom postverbal de *biber*, infinitif syncopé de *bibō* (cf. gr. πῖν), fréquemment attesté dans la langue populaire, Titin., Com. 78 ; Caton, Orig. 121 ; Fann., Hist. 2, et condamné par Caper, GLK VII 108, 10 (cf. *agger*) ; d'où *biberārius*. Cf. Du Cange s. u. *biberis*. Cf. M. L., **abbiberāre* « abreuver », v. B. W. s. u. *Biberius* : formation plaisante pour *Tiberius* (Suét., Tib. 42) ; *Bibēsia* f. : *Perediam et Bibesiam Plautus* (Cu. 444) *finxit sua consuetudine, cum intellegi uoluit cupiditatem edendi et bibendi*, F. 236, 24.

Composés plautiniens : *multibibus*, *merobibus* (Cu. 77). Verbes à préfixes : *com-*, *ē-*, *im-* (M. L. 4279, fr. *embu*), *per-bibō*.

Le *b* initial de *bibō* résulte d'une assimilation au *b* intérieur. La forme archaïque du présent de la racine i.-e. **pō-* « boire » (v. sous *pōtus*) n'est conservée qu'aux extrémités du domaine indo-européen, où subsistent des formes particulièrement anciennes : en sanskrit : *píbati* « il boit », et en celtique : v. irl. *ibid* « il boit », v. gall. *iben* « nous buvons » ; elle offrait un *p* initial ; l'arm. *əmpem* « je bois » paraît offrir le même *b* intérieur que skr. *píbati*, etc. Le grec a des présents secondaires divers suivant les dialectes : ion.-att. πΐνω, éol. πώνω. Le présent à redoublement **pibe/o* a été fait pour marquer l'aspect « déterminé » qui est naturel pour la notion de « boire » ; avec πίνω, πώνω, le grec a marqué cette nuance autrement. — Le perfectum latin *bibī* est une création latine tirée de *bibō*. — Le falisque a *pipafo* et *pafō* « bibam », mais la forme en *-ā-* est étrange.

biceps : v. *caput*.

***bicerres** : — δίμαλλοι δίκροσσοι, CGL II 29, 41 ; et aussi *bicerra*, *uestis rufa*, IV 26, 8, u. *gufa* (*guffa*) *uel uillata* ; — *bigera*. Uniquement dans les gloses ; cf. Thes. s. u. Hispanique d'après Schuchardt, ZR. Ph. 40, 103.

bidēns : v. *dēns*.

bīduum : v. *diēs*.

biennium : v. *annus*.

bifāriam : en deux parties, des deux côtés. Sur l'adverbe (attesté depuis Plaute, mais rare), on a reformé à basse époque *bifārius* (Tert.) et, sur cet adjectif le nouvel adverbe *bifāriē*. De même, *ambifāriam* (*-rius*) sont des formations récentes, ainsi que les multiplicatifs *tri-* (T.-L.), *quadri-* (Varron), *septem-* (Santra), *multi-* (Caton), *omni-* (Gell.). Cf. *-fārius*, et Ernout, *Élém. dial.* s. u. *bifāriam*.

***bifax** : δίχρωμος, διπρόσωπος, διττός (Gloss.). — Sans doute formé de *bi-* et de *fax* formé sur *faciēs*, d'après le rapport *-spex*, *speciēs*. Cf. le composé *ātribux*, sous *bucca*.

bifer : v. *ferō*.

bīgae : v. *iungō*.

bignae : v. *genō*.

bilanx : v. *lanx*.

bilbiō, -īs, -īre : — *factum est a similitudine sonitus qui fit in uase. Naeuius* (Com. 124) : *bilbit amphora*, P. F. 31, 3. Cf. *bilbīnus* : εἶδος ἀγγείου, CGL II 29, 57.

bīlis, -is f. (abl. ancien *bīlī* ; pluriel rare et tardif) : bile ; d'où « amertume, colère » : *bilem excitāre*, *continēre* ; *ātra bīlis* = μελαγχολία. — Ancien, usuel, mais supplanté par *fel* dans les langues romanes ; cf. M. L. 1105 et 3234.

Dérivés : *bīlitās* (Gloss.) ; *bīlior*, *-āris* (Gloss.) ; *bīliābundus* (Itala) ; *bīliōsus* (Celse, médecins).

On ne signale un correspondant qu'en brittonique : v. corn. *bistel*, bret. *bestl*. — Pour le nom indo-européen, v. *fel*.

bīmus : v. *hiems*.

bīnī : v. *bis*.

birrus, -ī (*byrrus*) m. (et *birrum*, Gloss.) : capote à capuchon, en tissu raide et à poils longs, en usage dans toutes les classes sous les derniers empereurs. Sans doute mot d'emprunt ; cf. Hesych. βέρρον βεῖρον· δασύ, βίρροξ· δασύ Μακεδόνες ; ou plutôt irl. *berr*, gall. *byrr* « court », qui irait mieux avec la définition de CGL V 410, 80, *byrrus cuculla breuis*, et l'épithète *gallicus* qu'emploie le Schol. de Juv. 8, 145 ; cf. Thurneysen, Fetschr. Kuhn, 82. M. L. 1117 a. Sans rapport sans doute avec *birrus* « roux », doublet de *burrus* attesté par les langues romanes ; cf. M. L. 1117. Le gr. βίρρος semble emprunté au latin.

bis (ancienne forme *duis* citée par Cic., Or. 153 ; cf. *duidēns*, *duicēnsus*, P. F. 58, 19 et 16 ; d'où *dŭtlanx*, Venant. Fort.) : deux fois. Ancien, usuel. M. L. 1119. Adverbe multiplicatif fréquent avec des noms de nombre cardinaux, ordinaux ou distributifs : *bis sex*, *bis sēnī*, etc., d'où *bis sextus* (et *bisextus*) : dans le calendrier Julien, le jour intercalaire qui tous les quatre ans s'ajoute six jours avant les calendes de Mars ; cf. M. L. 1131, et *bissextilis*, *-e*.

Dérivés : *bīnī*, *-ae*, *-a* (de **dwis-noi*). Distributif de *duo*, cf. Varr., L. L. 8, 55, *analogon si essent uocabula, a duobus duini, non bini, dicerentur*, signifiant « deux par deux » et « chacun d'eux » ; « paire, couple ». S'emploie aussi pour *duo*, sans valeur distributive, avec les noms sans singulier, *bīna castra*, cf. Serv., Ae. 8, 168, *bina secundum Ciceronem non dicuntur nisi de his quae sunt numeri tantum pluralis*, et chez les poètes, e. g. Vg., Ae. 1, 313, *bina manu... crispans hastilia*, où Servius note *antiquus mos est... bina pro duobus poni*. M. L. 1111. — De *bīnī* dérivent : *bīnārius* : double (b. lat.) d'où irl. *binair* ; *bīniō* m. : face du dé à jouer où est le nombre de deux (cf. *ūniō*) ; pièce d'or valant le double de l'aureus ; **bīnō*, *-ās* : travailler la terre pour la seconde fois, biner. M. L. 1108 (cf. *iterāre*, *tertiāre*). — De *bīnō* sont formés *combīnō* « accoupler, unir, combiner » = συνδοιάζω, συνδυάζω (époque impériale), M. L. 2074, d'où *combīna* (v. Thes. s. u.), **excombīnāre*, M. L. 2980 ; **imbīnāre*, 4280.

Bis a servi également, à côté de *bi-*, de premier terme de composé dans des formations soit savantes et calquées sur le grec, soit populaires et dont les langues romanes ont gardé quelques-unes : *bisaccia* (Gl.) fr. *besace* ; **bisacūtus*, M. L. 1122. B. W. *besaigue* ; *biscoctum*, 1123 ; *bislūca*, 1127 ; *bisluscus*, 1128. Les langues romanes attestent un adjectif dérivé **bissus*, M. L. 1132 (d'où le fr. *besson*).

Cf. skr. *dviḥ* « deux fois », gr. δίς, v. isl. *tvis-* et arm. *erkiçs* « deux fois » ; v. *duo* et *bi-*.

Lat. *bīnī* est une formation nouvelle, faite sur *bis*, de la même manière que *ternī* sur *ter*. Cette formation remplace le type attesté par v. sl. *dvoji* « bīnī » et par skr. *dvayáḥ* « double ». La forme à *y* intérieur géminé, gr. δοιός « double », montre la tendance à rechercher pour cette notion un type expressif. — Got. *tweihnai*, dont le sens est proche de celui de *bīnī*, a le même suffixe.

***bison, -ontis** m. : bison. Mot germanique, non attesté avant Sén. et Plin.

bitūmen, -inis (*ī* dans Cyp. Gall., Gen. 254, 394) n. : bitume. Ancien (Cat.). L'app. Probi, GLK IV 199, 17, condamne une forme *butumen* non autrement attestée ; les gloses ont des graphies *betumen* et *uitumen* ; cette dernière devait correspondre à une prononciation réelle ; car les grammairiens enseignent que le mot doit être écrit par un *b*. M. L. 1138 ; fr. *béton*, irl. *bitomain*.

Dérivés : *bitūmineus* ; *bitūminōsus* ; *bitūminō*, *-ās* ; *bitūminālis*.

Si l'on admet que le mot est emprunté à l'osco-ombrien, on pourrait peut-être rapprocher la consonne initiale de skr. *játu* « gomme », v. angl. *cwidu* « résine », v. h. a. *quiti* « glu, mastic ». Mais l'*i* resterait inexpliqué.

Étant donné que, en Gaule, le goudron est retiré du bouleau, cf. Plin. 16, 75, *bitumen ex ea* (sc. *arbore betulla*) *Galliae excoquunt*, le mot semble plutôt emprunté à la Gaule. *Bitumus*, *Bituno*, *Bitunus*, *-a*, *Bituollus* sont des noms celtiques. D'autre part, *bitūmen* rappelle pour la forme *titumen* « armoise », mot gaulois dans Pseudo-Apulée 10, 18. — *Alūmen*, qui est joint à *bitūmen* par Vitruve 2, 6, 1 et 8, 2, 8, a peut-être la même origine. V. *betulla*.

blaesus, -a, -um : bègue, ou plutôt « qui confond les lettres ». Défini : *qui alio sono corrumpit litteras*, CGL IV 211, 27 ; et distingué de *balbus* dans Ulp., Dig. 21, 1, 10, 5. Surnom fréquent, notamment chez les Sempronii et les Iunii ; se retrouve en osque *Blaesius* (Blaisiis), et peut-être en étrusque *Plaisina*, *Plesnas*. Emprunt sudi-talique au gr. βλαισός « aux jambes torses », puis « à la langue qui fourche ». Mot de caractère populaire, à diphtongue *ae* ; cf. *aeger*, *caecus*, etc. Cf. M. L. 1146, fr. *blois* et *bléser* ; britt. *bloisg*, de **blaesicus*.

Cf. sous *balbus* des mots analogues, de même sens.

***blandonia** et *bla(n)don(n)a* : molène. Mot de glossaire, sans doute étranger. V. André, *Lex*.

blandus, -a, -um : flatteur, caressant (semble peu s'employer des animaux et, dans ce sens, se rencontre seulement en poésie ; se dit aussi des objets inanimés, spécialement de la voix, cf. Thes. II 2038, 79 sqq.). — Ancien, usuel. M. L. 1151. Un diminutif *blandicellus* est dans Fest. 32, 3 ; il suppose un intermédiaire **blandicus*, peut-être issu par haplologie de *blandidicus* (Plt., Poe. 138), dont dérive le verbe **blandicāre* supposé par quelques formes romanes, M. L. 1148.

Dérivés : *blanditia* (et *blanditiēs*), employé surtout au pluriel, M. L. 1150 ; *blandior*, *-īris* (et *blandiō* à basse époque, cf. Thes. II 2034, 54 sqq. M. L. 1149 ; irl. *blanndar* « adūlātiō »? ; pour la formation, cf. *saeuus* et *saeuiō*), *ēblandior* ; *blandulus*, M. L. 1150 b ;

blandīmentum. Composés archaïques : blandidicus, blandiloquus, -loquēns. On peut se demander si le premier sens de blandus n'est pas « à la voix caressante » et s'il n'est pas emprunté. Blandus est un cognomen fréquent en latin, mais surtout avec des noms gaulois. Les dérivés Blandius, Blandīnus sont gaulois.

On a rapproché, d'autre part, les groupes de balbus et de blatiō, blaterō, etc. Il s'agirait d'un mot familier et expressif désignant une parole caressante, peu articulée.

blasphēmus, -a, -um adj. et blasphēmus, -ī m. ; blasphēmia et blasphēmium ; blasphēmō, -ās : emprunts faits par la langue de l'Église, et latinisés, au grec de l'Ancien et du Nouveau Testament : βλάσφημος, βλασφημία, βλασφημῶ.

De blasphēmō ont été dérivés blasphēmātiō, -tor, -trīx, -bilis. Blasphēmāre, blasphēmia, blasphēmium sont représentés dans les langues romanes dont les formes supposent blastimāre avec dissimilation de p(h), peut-être sous l'influence de aestimāre. M. L. 1155-1157 ; B. W. sous blâmer.

***blatea, blateia** : balatrones (intrusion sans doute fautive ; cf. blatiō) et blateas bullas luti ex itineribus aut quod de calciamentorum soleis eraditur, appellabant, P. F. 31, 1. blateia, blatteia dans la Mulomedicina Chironis au sens de « goutte de sang » se rattache plutôt à blatta « purpūra » ; v. plus bas.

blaterō : v. blatiō.

blatiō, -īs, -īre (et blattiō) : même sens que blaterō auquel le joint Non. 44, 8. De même blatō, -ōnis (Gloss.) : bavard = blaterō.

blaterō, -ās (blatt-) : — est stulte et praecupide loqui, quod a Graeco βλάξ originem ducit. Sed et camelos, cum uoces edunt, blatterare dicimus, P. F. 30, 27. Irl. bladaire « adūlātor » ? De là : blaterō, -ōnis, etc., et dēblaterō. Cf. M. L. 895 sub u. *balat(e)rāre. Mots familiers ; sans doute onomatopées. V. balbus et blandus. Les gloses ont aussi blap(p)ō, -is, cf. all. plappern.

Blatiō, comme tous les verbes exprimant un cri, crōciō, glattiō, glōciō, etc., appartient à la 4e conjugaison ; la forme blattiō a une géminée expressive ; de même blatterō graphie de Festus, quoique Hor., Sat. 2, 7, 35, scande blāteras (cf. imbecillus).

Comme l'a noté incidemment L. Havet, MSL 6, 233, blaterāre, blatterāre est une ancienne formation en -l- et repose sur *blatelāre ; cf. sībilāre, cuculāre, etc. ; v. Job, Le présent, p. 334 sqq.

blatta, -ae (graphies tardives platta, CGL III 320, 53, cf. ital. piattola ; blata) f. : mite, teigne ; blatte.

Dérivés : blattārius : bon pour les blattes ; blattāria : nom d'une plante « phlomis ligneuse » (Pline 25, 108) ; *blattula. — M. L. 1158-1159.

On rapproche lette blakts et lit. blãkė « punaise » ; mais la forme et le sens font difficulté.

blatta, -ae f. : purpūra ; dérivé : blatteus : purpureus, d'où blattea (blattia, blatteia, blateia) « goutte de sang », Mulom. Chiron., Gloss., cf. Thes. II 2050, 62 ; blatteiō, -ās (Mul. Chir.) ; blattosēmus = βλαττόσημος, sēricoblatta, etc. Semble, comme le gr. βλαττή, un emprunt tardif à une langue étrangère. Sur une confusion tardive avec brattea, v. Niedermann, Emerita XII (1944), p. 72.

***blauus, -a, -um** : bleu. Adjectif d'origine germanique ; premier exemple dans Isid., Or. 19, 28, 8 ; v. Sofer, p. 108. M. L. 1153 ; B. W. s. u. Cf. flāuus.

blendius, -ī m. : nom de poisson, Plin. 32, 102, qui a aussi blandia, 1, 32, 32 ; cf. βλέννος.

blennus, -ī m. (Plt., Lucil.) : emprunt au gr. βλεννός « qui bave, idiot » (Sophron) ; d'où blennō, blennōsus (Gloss.). Le rapport entre blendius et βλέννος rappelle les doublets mandius et mannus (M. Niedermann).

blitum, -ī n. (bletum, bleta, etc.) : blète, herbe fade. De là : bliteus « insipide » et « niais » ; Plt., Laber., cf. βλιτάς « vieille sotte » (Ménandre). Emprunt au gr. βλίτον, passé dans les langues romanes et confondu avec bette ; v. B. W. s. u. ; M. L. 1173.

***blutthagio** : plante de marais. Mot gaulois d'après Marcellus, Med., 9, 132.

boa (boua, boas), **-ae f.** : boua serpens est aquatilis, quem Graeci ὕδρον uocant, a quo icti obturgescunt. Crurum quoque tumor uiae labore collectus boua appellatur, P. F. 27, 27 sqq. La glose semble confondre deux mots différents ; cf. Thes. s. u. Les manuscrits de Pline, 24, 53, ont la forme boa : boa appellatur morbus papularum, cum rubent corpora. M. L. 1243.

***boba** (bobba), **-ae** : nom africain d'une sorte de mauve (Soranus 51, 9, et 52, 12).

bōca, -ae f. : bogue, poisson de mer, bocas genus piscis a boando, i. e. uocem amittendo uocatur, P. F. 27, 17. Sans doute emprunt oral au gr. βόαξ βῶξ, fait sur l'accusatif (cf. harpaga). M. L. 1182.

bōia, -ae (= boiia), usité surtout au pluriel boiae, f. : sans doute emprunt au gr. βοεῖαι (sc. δοραί) « courroies de cuir de bœuf » ; a désigné ensuite toute espèce d'entraves ou de liens ; cf. P. F. 32, 6, boiae i. e. genus uinculorum, tam ligneae quam ferreae dicuntur. Cf. le jeu de mots de Plt., Cap. 888, sur Boius et boia : nunc Siculus non est, Boius est, boiam terit. Mot populaire d'après St Jérôme, cf. Thes. II 2063, 24 sqq., passé dans les langues romanes, M. L. 1190.

Composé : imboiō, -ās (Gloss.).

bōlētus, -ī m. (bōli-, būli- m. ; usité surtout au pluriel) : champignon comestible, oronge ou bolet ; cf. Plin., H. N. 22, 92 sqq.

Mot de la latinité impériale (Sén., etc.). Pline, H. N. 16, 31, le range parmi les nouissima gulae irritamenta ; le mot gr. βωλίτης est lui-même tardivement attesté (Galen., Athen.) et peut provenir du latin. Le terme générique ancien est fungus. — M. L. 1193 ; v. h. a. buliz, all. Pilz.

Dérivé : bōlētar, -aris n. (bō-, Anthol. 153, 3) : vase à cuire les champignons.

bolōna, -ae m. : marchand de poisson (Arnob., Don., et Gloss.). Sans doute latinisation d'un mot grec dérivé de βόλος et de ὠνεῖσθαι. Formation populaire en -a.

bolus, -ī m. : jet ; coup de dé ; coup de filet. Par suite : profit, gain, etc. — Emprunt ancien, populaire et technique au gr. βόλος ; différent de bōlus = βῶλος « boulette » (Marc., Mul. Chir.). Cf. le précédent. M. L. 1196.

bolutō, -ās, -āre : stercus ēgerere. Mot de la Mulom. Chiron., sans doute tiré de βόλιτον. Dérivé : bolutātiō.

bombus, -ī m. : bourdonnement, bruit. Emprunt ancien (déjà dans Ennius) au grec βόμβος. M. L. 1199 ; cf. bombax. Onomatopée fréquente.

Dérivés et composés : bombō, -ōnis m. : bourdon (Gloss.) ; bombisonus ; bombiō, -īs ; bombītiō ; bombizō, -zātiō (P. F. 27, 12) ; bombiscō, -is ; bombilō, -ās ; bombōsus ; bombicus ; bombicō, -ās, etc., attestés tous à basse époque.

bombyx, -icis m. (bombix, bumbix, bumbicis ; bambis) : ver à soie. Emprunt au gr. βόμβυξ, rapproché par l'étymologie populaire de bombus, cf. CGL II 570, 21, bombix : uermis qui a sono uocis nomen accepit ; de là : bombuliō « cocon » (Eustath.). Les formes romanes remontent à bombix, bombax, attesté seulement dans la langue écrite comme interjection empruntée, gr. βομβάξ M. L. 1202 et 1200, bombyceus, et aussi à *bambāx, gr. tardif βάμβαξ, supposé par la forme bambacis des gloses : lanae similes flores arborum ; cf. M. L. 923.

bonus, -a, -um (de duenos, duonus, formes encore attestées à l'époque archaïque cf. Thes. II 2079, 24 sqq.) : bon. Le comparatif et le superlatif sont empruntés à d'autres racines : melior, optimus. Le sens est proche de celui de « brave » comme pour gr. ἀγαθός ; il y a quelques traces de cet emploi, cf. Brut. ap. Cic., Epist. 11, 9, 1, multae et bonae et firmae... legiones ; Serv., Ae. 1, 195, bonum etiam pro forti dicit Sallustius. Souvent employé dans des formules de politesse : uir bonus, bone uir (= ὦ γαθέ). Synonyme familier de magnus, dans bona pars, senectūs bona, etc. Subst bonī = οἱ ἀγαθοί ; bonum = τὸ ἀγαθόν ; bona = τὰ ἀγαθά ; d'où bonuscula d'après mūnuscula à basse époque (Cod. Theod., Sid.). Bonus s'oppose à malus. Ancien, usuel, classique. Panroman. M. L. 1208. Irl. bon. B. W. bon et bien.

Dérivés : bonitās, M. L. 1206 ; et en lat. pop. bonātus : bonasse (Pétr. 74).

Adverbe : bene : bien (avec e final abrégé, dans un mot semi-accessoire, en vertu de la loi des mots iambiques ; cf. malĕ). Dans la langue familière, s'emploie avec un adjectif ou un adverbe pour en renforcer le sens (cf. l'emploi opposé de male). M. L. 1028.

De bene est formé l'adjectif benignus que P. F. 30, 12, définit justement compositum ex bono et gignendo « d'un bon naturel » (cf. Isid.. Or. 10, 24), M. L. 1034 ; d'où benignitās, défini par St Jérôme in Gal. 5, 22, uirtus sponte ad benefaciendum exposita, et que Cic., Off. 1, 20, assimile à la beneficentia ou à la līberālitās. Benignus s'oppose à malignus. Dénominatif tardif : benignor = εὐδοκῶ (Vulg.).

Les composés en bon- sont rares et tardifs, ainsi bonanimis, bonememorius (tiré de bonae memoriae, cf. Thes. s. u., M. L. 1203), bonifaciēs, bonifātus (Gloss., de bonī fātī ; cf. Bonifātius altéré en Bonifacius), boniloquium (Cassiod.), bonispērius (Gloss.), bonōuirātū (Sid., cf. Thes. s. u.). Par contre, bene fournit des composés du type beneficus, beneficium qui sont usités et classiques, cf. M. L. 1032 ; en outre, bene a servi à former des juxtaposés, dont peu à peu les éléments se sont soudés, qui souvent traduisent des composés grecs en εὐ-, e. g. benenūntiō = εὐαγγελίζομαι, beneolentia = εὐωδία, beneplaceō = εὐδοκῶ, benesentiō = εὐνοῶ, beneuolēns = εὔφρων, εὔνους, benemorius doublet de bonememorius (époque chrétienne, avec influence de mōs et de morior). La soudure est souvent récente et s'est faite dans la langue de l'Église, ainsi pour benedīcō = εὐλογῶ (qui sert à traduire hébr. brk et en a pris le sens), benedictiō = εὐλογία, cf. M. L. 1029, 1030, irl. bandachaim, bendacht ; britt. bendigo, bendith ; benefaciō = εὐποιῶ, benefactum, benefactor, cf. M. L. 1031, en face des formes anciennes à apophonie benificus, -ficium. Cf. aussi M. L. 1205 a, *bonificāre, britt. benffyg.

De bonus existe un diminutif familier, employé à toutes les époques : bellus, de *dwenolos, dont la parenté avec bonus avait déjà été reconnue par Priscien, GLK II 80, 7. Bellus s'est d'abord employé des femmes et des enfants. Dans la langue classique ne se dit des hommes qu'ironiquement : « bellot, joli ». Le rapport avec bonus apparaît encore dans certains emplois, e. g. Varr., Mén. 541, in quo (testamenti genere) Graeci belliores quam Romani, où Non. 77, 23 glose belliores par meliores ; Pétr. 42, homo bellus tam bonus Chrysanthus ; et dans l'expression bellē habēre (fréquent, cf. Thes. II 1859, 16 sqq.), etc. En raison de son caractère affectif, bellus tend, dans la langue populaire, à remplacer pulcher, qu'il a supplanté dans les langues romanes, concurremment avec formōsus ; cf. M. L. 1027. B. W. beau. En littérature, traduit le gr. κομψός.

Dérivés : bellē ; bellāria, -ōrum n. pl. : friandises ; bellārius ; bellulus ; bellulē ; bellitūdō (attesté par P. F. 32, 5) ; bellātulus (Plt., Cas. 254) ; cf. fr. belette, qui a éliminé mustēla (B. W. sous beau). Pas d'exemple de *bellitās. Cf. aussi belliō, bellis.

Les langues romanes ont isolé bonus, bene et bellus, qui étaient étroitement liés en latin et qui sont devenus trois mots distincts : fr. bon, bien, beau.

La forme *dwenos sur laquelle repose bonus ne se retrouve pas ailleurs. Tout ce que l'on peut essayer d'expliquer, c'est un élément radical *du-. Si l'on note que melior (cf. gr. μάλα) et optumus (v. ops) servent de comparatif et de superlatif, et si l'on tient compte du sens d'« utilité, valeur efficiente » qu'a bonus, on est amené à rapprocher got. taujan « ποιεῖν, πράσσειν », tewa « ordre », gr. δύναμαι, et sans doute véd. dúvaḥ (gén. dúvasaḥ) « hommage », duvasyáti « il rend hommage », ce dernier mot indiquant un emploi religieux ; le terme paraît, en effet, avoir servi dans la langue religieuse : dī bonī (comme Iuppiter optumus). Le lien avec lat. beāre (de *dweyō?), qu'on a supposé, est, en tout cas, lâche.

boō, -ās, -āre (bount d'après sonunt, Pacuv., Varr.) : i. e. clamare a Graeco descendit, P. F. 27, 14. Verbe archaïque et poétique, emprunté au gr. βοᾶν, quoique l'étymologie populaire l'ait fait dériver a boum mugitibus, cf. Varr., L. L. 7, 104 ; Non. 79, 5 ; et la glose boatus : uox plena siue mugitus boum, CGL IV 26, 37. Une forme bouantēs est aussi citée, cf. boa et boua. Le composé poétique reboō est attesté à partir de Lucrèce.

boreās, -ae m. : vent du nord et région d'où souffle

…e vent, nord, cf. auster. Emprunt au gr. βορέας (= lat. aquilō). En dehors de la langue poétique, où il est fréquent, le mot a dû être usité dans la langue des marins, et il a passé dans les langues romanes, M. L. 1219. Les dérivés latins sont boreālis (formé d'après austrālis), d'où irl. boreta, et boricus (Prisc.).

borriō, -īs, -īre (ἅ. λ. Apul.) : bruire, en parlant des fourmis. Cf. borrit : uoce eleuat, CGL V 563, 33 ; et M. L. 1250.

bōs, bouis m. f. : 1° bœuf. Terme générique ; en tant que tel, anciennement de deux genres, comme ouis, agnus ; cf. Varr., L. L. 6, 15, bos forda, quae fert in uentre ; R. R. 2, 117, quod... feminis bubus (opp. à tauris) demitur, et l'expression lūca bōs ; on trouve de même bōs mās dans les inscriptions et dans les Scriptores rerum rusticarum ; — 2° poisson (sorte de raie cornue) ; — 3° b. marīnus, cétacé, autre nom du phoque, cf. de St-Denis, R. Ph. 1944, p. 155, n. 1.

La forme bōs est isolée en latin ; aussi la déclinaison n'en est pas fixée d'une manière rigoureuse : le datif-ablatif pluriel est bōbus ou būbus. En outre, un nominatif bouis recréé sur bouem a tendu de bonne heure à se substituer à bōs, cf. Thes. II 2135, 59 sqq., pour normaliser la flexion ; le génitif pluriel bouerum signalé par Varron à côté de Iouerum, L. L. 8, 74, est dû peut-être à l'influence des génitifs en -ārum, -ōrum. Cf., toutefois, anser. — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1225.

Les dérivés sont en bou- ou bū(b)- : bo(u)ārius : de bœuf, Forum boārium ; boārius : bouvier, M. L. 1180, -a lappa : bardane? Plin. 26, 106 ; bouātim adv. ; bouīle n. : étable à bœufs, forme à laquelle Varr. préfère bubīle, cf. Charis., GLK I 104, 28, M. L. 1246, irl. buaile ; bouīnus : de bœuf, M. L. 1247 ; bouillus ; Bouillae, -ārum et Bouius, Bouiānus, Bouiānum, osque Búvaianúd « ad Bouiānum », cf. encore M. L. 1244, *bovacea, et bovestris, 1245 ; būbulus, M. L. 1356 ; d'où būbulum « saucisse de bœuf », būbella, cf. βούβελλα· χρέα βόεια, Hés. ; būbulīnus ; būbulārius ; Būbōna nom de déesse (cf. Bellōna), cité par St Aug., Ciu. D. 4, 24 ; būbetiī lūdī « boum causa celebrati » (Plin.). — būbulcus (avec un ū en face de būbulus et des autres dérivés en bū- comme dans būcerda, cf. sūcerda) : bouvier. D'où bubulcitor, -āris (-tō, Varr.). L'it. bifolco suppose un doublet dialectal *bufulcus, M. L. 1355. — būcētum : pâturage pour bœufs (cf. porculētum) ; formation analogique d'après les dérivés de noms d'arbres en -ētum du type iuncētum (analysé faussement iun-cētum), etc. ; būcula (bū-) : génisse (le masculin būculus est très rare et tardif), M. L. 1370, d'où beugler ; germ. : m. h. a. buckel ; irl. bugul.

Composés : bouicīdium (Sol.) et būcaeda, būcīda ; būsequa m. : bouvier (tardif ; Apul., Sid.). La langue littéraire a emprunté, en outre, beaucoup de composés grecs du type būcerus (= βούκερως), etc. V. aussi B. W. bugrane.

*bostar, n.? : mot de gloss. = bouīle. Cf. esp. bostar, port. bostal, M. L. 1228. Le nom propre Bostar est punique.

La comparaison avec les noms du bœuf dans les autres langues indo-européennes montre que bōs représente un ancien *g^{w}ōus, qui normalement serait devenu en latin de Rome *uōs (cf. ueniō). La forme bōs présente un traitement dialectal de *g^{w}- > b-, attesté en osco-ombrien, et qui a dû exister aussi dans certains parlers ruraux du Latium ; c'est de ces parlers que le mot a été introduit à Rome. L'importance de l'élevage des bovins explique cet emprunt, dont l'extension a pu être favorisée en partie parce que bouis, bouem, etc., évitaient la répétition de w qui aurait eu lieu dans *uouis, etc. — Le mot indo-européen que représente bōs désignait l'animal d'espèce bovine sans acception de sexe. Le nominatif bōs est fait sur un accusatif *g^{w}ōm qui est conservé dans ombr. bum « bouem » et qui répond à véd. gā́m, dor. hom. βῶν, v. sax. kō (cf. diēs fait sur diem). Les forme du type du génitif bouis, ablatif boue (d'où l'accusatif bouem fait en latin) répondent à gr. βοός (βοῦς), véd. gávi (loc.). L'ancien nominatif, skr. gaúḥ, gr. βοῦς, n'est pas conservé en latin. Comme le troupeau se compose essentiellement de vaches, le mot a souvent passé au sens de « vache » ; ainsi, outre le germanique (all. kuh), dans irl. bó, lette gùovs, arm. kov. En latin, l'importance prise par uacca a déterminé une orientation différente. V. sl. govędo a, au contraire, une valeur générale et désigne le « bovin ». — Le bū- de bubulcus peut répondre à skr. gu-, par exemple dans çata-guḥ « qui a cent bœufs » ; cf. toutefois sūbulcus, s. u. sūs. Le second élément du composé est généralement considéré comme correspondant au gr. φυλακός doublet de φύλαξ « gardien ». V. bū-.

***botontinī, botontonēs** m. pl. : sorte de borne, faite d'un tas de terre ; cf. Grom. 308, 3, monticellos plantauimus de terra, quos botontinos appellauimus. Uniquement dans les Gromatici. C'est sans doute l'adjectif substantivé Butuntīnus (Botontinus, Lib. col. II, p. 262, 9), dérivé de Butuntī, Butuntum, ville d'Apulie (Bitonto).

***botrax** : autre nom du lézard d'après Isid. 12, 4, 34 et 35. Sans doute à rapprocher de βότραχος, doublet de βάτραχος. Sur les différentes formes du mot en latin vulgaire, v. Sofer, p. 103 et 175.

botrus (botruus), -ī m. : grappe de raisin = ūua. Emprunt au gr. βότρυς, qui a pénétré dans le bas latin par l'intermédiaire de la langue de l'Église, où le mot est fréquent dans des expressions imagées, e. g. Ps. Orig., Tract. 6, 73, 15, Christus botrus uuae est appellatus. Il a existé dans la langue parlée une forme botrō (butrō, botruō), -ōnis blâmée par l'appendix Probi, GLK IV 98, 22, botruus non butro ; cf. aussi Cledon., GLK V 35, 26. De là : botrōnātim (Chiron.), botrōnātus, -ūs (Tert. Itala) ; à botrus remonte botruōsus, dont un doublet botrōsus est dans Isidore. A côté de l'italien botro, les formes sardes log. budrone, campid. gurdoni, le prov. buirun représentent la forme vulgaire botrō. M. L. s. u. 1238.

botulus, -ī m. : boudin ; cf. Tert., Apol. 9, botulos... cruore distensos. Ancien, usuel. M. L. 1241.

Dérivés : botellus (botellum, butellum), M. L. 1230 ; B. W. sous boyau ; botulārius.

Sans doute d'origine non romaine ; cf. Charis., GLK I 94, 14, ut puta Lucanicum, intellegitur pulmentum uel intestinum, et hic Lucanicus, auditur botulus uel apparatus. Aulu-Gelle, 16, 7, 11, reproche à Labérius d'avoir

employé botulus au lieu du nom proprement latin farcimen.

Probablement emprunté à l'osque, ce qui, pour un terme de cuisine, n'est pas surprenant (cf popīna) ; un rapprochement avec got. qiþus « ventre », v. h. a. quiti « uolua », quoden « interior pars coxae », n'est dès lors pas impossible.

boua : v. boa.

bouātim : v. bōs.

bouīnor, -āris (bobīnor) : = conuīcior. Très rare (Lucil., gloses), populaire. Forme et sens peu sûrs ; origine inconnue ; bouīnātor (Lucil. qui le joint à tricōsus, et Gloss.). Cf. mūgīnor, nātīnor.

brāca, -ae (usité surtout au pluriel brācae, -ārum, avec un doublet brācēs, -um sans doute plus ancien) f. : braies. De là : brācārius ; brācātus ; bracīle (bas latin) : ceinture de moine ou de femme.

Emprunt au gaulois ; cf. Diod. 5, 30, 1, ἀναξυρίσιν ἃς ἐκεῖνοι (scil. Γαλάται) βράκας προσαγορεύουσιν. Déjà dans Lucilius. M. L. 1252, 1258 ; B. W. braie ; 4281, *imbrācāre. Britt. bragou. Mot celto-germanique, dont il existe des formes à géminée : bracca ; cf. Hes., βράκαι· αἴγειαι διφθέραι παρὰ Κέλταις, v. isl. brōk f. « genouillère », etc.

brac(c)hium (bracio, Lex Repet. CIL I^2 583, 52 ; la géminée est attestée par la quantité longue de la première syllabe et par les emprunts celtiques, cf. Thes. s. u.), -ī n. : bras, membre de devant (patte, pince, etc.) d'un animal ; se dit également des branches d'un arbre (par rapport au tronc, cf. palma et, inversement, branca), d'un bras de mer, etc. Dans la langue de l'Église, symbole de puissance, de force (cf. manus), d'où le surnom du Christ bracchium dominī. — Dans la langue vulgaire, sur le nom pluriel s'est formé un singulier féminin bracia, cf. Thes. II 2156, 53. — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1256 ; irl. brac, britt. braich.

Dérivés : bracchiolum, M. L. 1255 ; bracchiālis m., bracchiāle n. : bracelet, M. L. 1254, et « poignet » ; bracchiātus : branchu. Composé tardif : subbrac(c)hia, -ōrum, synonyme de ālae « aisselles » d'après Isid. 11, 1, 65. M. L. 8350.

L'emprunt au grec a été vu et expliqué par Festus, cf. P. F. 28, 24, brachium nos, Graeci dicunt βραχίων, quod deducitur a βραχύ, i. e. breue, eo quod ab umeris ad manus breuiores sunt quam a coxis plantae. Noter le changement de genre (influence de femur, crūs?). Beaucoup de noms de parties du corps sont neutres en latin.

Il n'y avait pas de terme indo-européen pour « bras ». Cubitus, lui aussi, est sans doute emprunté.

***bracis (-ces), -em** f. : orge germée, malt. Mot gaulois d'après Plin. 18, 62 (Cf. CGL V 616, 26, braces sunt unde fit ceruisia. M. L. 1253 ; et 1257, *braciāre. B. W. sous brasser.

bractor, -āris, -ārī : un seul exemple dans Fulg., Aet. mund., p. 162, 17, rex potando lassatur, calore torretur, bractatur mero. De là bractāmentum, -ī du même auteur. Cf. imbractum.

***brādō, -ōnis** m. : jambon. Mot germanique : v. h. a. brato « mollet », brāt « viande », venu peut-être par le gaulois ; un seul exemple dans Anthim. M. L. 1259.

branca, -ae f. : patte. Mot très rare et tardif ; Gromatici (deux exemples), Aug., Serm. (un exemple). M. L. 1271 (fr. branche). Passé en germ. branka « Pranke » et en irl. braice. Mot gaulois?

brandium, -ī n. (pran-) : voile pour couvrir les reliques (Greg. M.). Emprunt au gr. πράνδιον, d'origine inconnue.

***brasās** : carbōnēs, CGL III 598, 7. Germanique. M. L. 1276 ; B. W. braise.

brassica, -ae f. : chou. Cf. Hes., βράσκη· κράμβη, Ἰταλιῶται. C'est le terme ancien ; caulis (cōlis) n'a signifié « chou » que par métonymie. Caton n'emploie dans ce sens que brassica. On disait brassicae cōliculus (Cat., Agr. 158, 1) ou brassicae cōlis (Colum. 6, 6, 1 ; Priap. 51, 14), d'où simplement cōlis, cōliculus qui ont fini par détrôner brassica. Ce dernier n'est attesté qu'en italien et en sicilien, cf. M. L. 1278, mais passé en irl. braissech, en gall. bresych, en serbe bróskva. Sans étymologie.

brattea, -ae (brattia, bractea) f. : feuille de métal, surtout d'or. Isid., Or. 16, 18, 2, bractea dicitur tenuissima lamina auri, ἀπὸ τοῦ βρεμετοῦ, qui est ὀνοματοποιὸν crepitandi, ἀπὸ τοῦ βράχειν lamina. Terme technique sans doute emprunté. Attesté depuis Lucrèce. De là : bratteālis (Prud.) ; bratteātus ; et bratteola, -olātus ; brattiārius : batteur d'or ; bracteolī, ornamenta equorum quae dicuntur gagelli, CGL V 616, 30 ; imbratteō, -ās (Amm.). Origine inconnue ; la forme bractea est due à une fausse étymologie.

***bratus, -ī** f. : sorte de cyprès d'Asie, décrit par Plin. 12, 78. Mot étranger (sémitique), non entré dans la langue.

***bregma** (brecma, bricma) n. : ⟨oliuae⟩ semina cassa et inania, quod uocant bregma, sic Indorum lingua significante mortuum (Plin. 12, 27). Mot étranger, comme on voit. V. Ernout, éd. de Pline, s. u.

breuis, -e adj. (déjà rapproché do gr. βραχύς par les anciens, cf. P. F. 28, 18) : bref, court (dans le temps comme dans l'espace), opposé à longus. En grammaire et en rhétorique, breuis subst. désigne « la brève » ; dans la langue du droit, breuis m. (sc. libellus) « liste, agenda » ; aussi breue n., cf. fr. « un bref » (d'où breuigerulus) ; cf. all. Brief, angl. brief.

Breuis s'emploie parfois par opposition à lātus, profundus ; mais ces emplois sont rares et non classiques. Cf. toutefois breuia « bas-fonds », sans doute d'après gr. βράχεα. De même, breuis est quelquefois synonyme de paruus, propre et figuré. Ancien, usuel. M. L. 1291 ; irl. breib.

Dérivés : breuiter, breuitās, breuiculus ; breuiō, -ās et abbreuiō : abréger, M. L. 14 ; breuiārius, d'où breuiārium, sur l'origine duquel cf. Sén., Ep. 39, 1, ratio... quae nunc uolgo breuiarium dicitur, olim cum latine loqueremur, summarium uocabatur. M. L. 1289.

Composés grammaticaux correspondant à des termes grecs : amphi-, bi-, per-, sub-, tri-breuis ; breuiloquis

(-*quus*), -*loquēns*, -*loquium*, -*loquentia* = βραχυλόγος, -λογία.

L'*e* est conservé devant *-*ghw*- ancien comme dans *leuis*. — Le rapprochement avec βραχύς ne va pas sans difficultés : βραχύς est inséparable de av. *mərəzu*- « court » et de got. *ga-maurgjan* « raccourcir » ; le βρ- y repose sur **mr*- ; il faudrait donc poser que **mr*- passe à *br*- en latin, au moins quand une sonore intérieure conduit à une assimilation de sonorité, comme dans *barba*.

V. *brūma*.

bria, -ae f. : Charis., GLK I 83, 6, *bria... uas uinarium dicitur, unde hebrius et hebria dicitur, hebriosusque et hebriosa*. Un exemple dans Arnobe 7, 29. Le rapport imaginé entre *bria* et *ēbrius* n'est qu'une étymologie populaire.

***bricumus** (-*um*? ; *briginus*, Gl.) : armoise (Marcell.). Mot gaulois.

***bridum** : plat à rôtir (Anthim.). Mot germanique.† Cf. M. L. 1294 a, **bridila*.

***brigantes** : Marcellus, Med. 8, 127, *siue uermiculos habeant aut brigantes, qui cilia arare et exulcerare solent*. Gaulois? M. L. 1294 b.

brīsa, -ae f. : marc de raisin (Colum., Gl.). Sans doute latinisation de τὰ βρύτεα, βρύτια, thrace? Cf. *defrutum*. M. L. 1307. Semble sans rapport avec le mot suivant.

***brīsō, -ās** : fouler aux pieds ; *Brisaeus pater Liber cognominatus... uidetur ab uua quia uuam inuenerit et expresserit pedibus (brisare enim dicitur exprimere)*, Scol. Pers. 1, 76.

Dérivé : *brīsilis* : *fragilis*, Scol. Hor. Carm. 3, 23, 16. Mot sans doute gaulois ; cf. v. irl. *brissim*. Roman : fr. *briser*, M. L. 1306 et 1310 ; B. W. s. u.

britannica, -ae f. : plante mal déterminée (Plin. 25, 20). Féminin de l'adjectif dérivé de *Britannia*. V. André, *Lex*., s. u.

***brittaneum** (*britanium*) : *deambulatorium marmoratum* (Gloss.). Déformation de *prytaneum*?

***brittia** (*britia*) : — *cressa* (= all. Kresse), λαφνίσκος (Gloss.). V. André, s. u.

***brittola** (-*ula*), **-ae** f. : *cēpa minūta*. Mot de glossaire auquel remontent quelques formes romanes ; cf. M. L. 1315. Le sens de « porrum sectīvum » (all. Schnittlauch) que le mot a en latin médiéval suggère un rapprochement avec v. sl. *briti* « couper ».

***broccis** f.? : broc, sorte de vase. Transcription du gr. βροχίς, attestée sous la forme *brocc* sur les poteries de la Graufesenque, plutôt que lat. *broccus* substantivé. Voir B. W. s. u ; M. L. 1920, **brocca*.

broccus, -a, -um (*brocchus*) : Non. 25, 22, *brocci* (*bronci* codd.) *sunt producto ore et dentibus prominentibus*. Varron applique l'épithète aux dents elles-mêmes, *dentes brocchi*. De là, *brocc(h)itās*. L'adjectif a fourni de nombreux surnoms : *Broccus* (cf. *Labeō*), *Brocc(h)ius*, -*iānus*, -*īna*, -*illa*, -*ilō*.†

Adjectif de forme populaire, à gémination expressive, pour désigner une difformité (cf. *flaccus*, *maccus*, *lippus*). Sans étymologie claire. Cf. irl. *brocc* « blaireau »? Panroman, sauf roumain. M. L. 1319 ; B. W. sous *broche*.

brōmus, -ī m. : odeur fétide ; emprunt bas latin au gr. βρῶμος, dont le dérivé est de forme latine : *brōmōsus* = βρωμώδης ; cf. aussi *exbrōmō* (*ē*-) « enlever la mauvaise odeur », Apic., Anthim. ; *imbrōmidō*, -*ās* (Philum.).

***brucārius, -ī** m. : Mulom. Chir. 532, *spongiam mollem aut penecillum super alligato et uino bono ocularem aut brucarium equestrem imponito ne alligatura cadat*. — Bücheler fait dériver le mot de βροῦχος « chenille, sauterelle » (emprunté en bas latin), cf. M. L. 1332, et compare κωνωπεῖον et *culicāre* « moustiquaire »?

brūma, -ae f. : proprement le jour le plus court de l'année, *dicta bruma quod breuissimus tunc dies est*, Varr., L. L. 6, 8, et P. F. 28, 22 ; solstice d'hiver, cf. Varr., ibid., *a bruma ad brumam* ; *a bruma ad solstitium*. D'où « époque du solstice, de l'hiver » (poétique en ce sens). — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1335 ; B. W. *brume*, *embrun*.

Dérivés : *brūmālis* ; et dans les gloses *brūmōsus*, *brūmārius*, d'où *brūmāria* : leontopodion (Ps. Ap., Vég.) ; *brūmāria* : *rōsīna* (de *rōs*) *pluuia* (Gl.).

Brūma est sans doute le féminin d'un ancien superlatif de *breuis*, **breuimus*, cf. pour le suffixe *īmus*, *summus*, etc.

brūma : emprunt tardif au gr. βρῶμα dont dérivent l'adjectif attesté dans les gloses *imbrumati*, i.-e. *incibati*, et peut-être *brūmāticus* « fastīdiōsus cibī », *imbrūmārii*, même sens ; cf. Isid. 5, 35, 6 (qui confond le mot avec *brūma* « hiver »). V. Sofer, p. 35.

***brunchus** : — *urot*, CGL V 347, 54 ; *wrot*, 403, 71, « groin ». Gr. ῥύγχος? Campid. *brunku* ; M. L. 1336.

***brunda** : *caput ceruī* (Isid.). Mot étranger ; illyrien ou messapien, cf. βρέντιον dans Strabon VI 282. V. Sofer, p. 37.†

***brunus** : †furuus (Gl. Reichenau). Germanique ; semble avoir pénétré en latin vulgaire avant l'an 400 ; cf. Brüch, *D. Einfluss d. germ. Spr. auf das Vulgärlat*., p. 87, et Sofer, p. 68. M. L. 1340 ; B. W. *brun*.

***bruscum, -ī** n. : nœud de l'érable, érable moucheté. Attesté dans Pline : les gloses ont aussi une forme *bruscum* ; cf. *ruscus*, *ruscum* et *rustum*. Mot étranger, peut-être celtique? *Bruscus* est un nom propre celtique. M. L. 1342 ; B. W. sous *brosse*. Le frioul. *brusk* « furoncle » présente le même développement de sens que dans *fūrunculus*. Cf. *molluscum*.

bruscus : v. *ruscus*.

***brūtes** (i.-e. *brūtis* avec *e* pour *ī* ; *brūta*, comme *nepta*), **-is** f. : bru ; cf. CGL V 314, 32, *nurus*, *bruta*. Mot germanique, qu'on trouve dans les gloses et dans les inscriptions tardives de Norique et de Mésie. M. L. 1345 ; B. W. sous *bru*.

brūtus, -a, -um : lourd, au sens physique, encore attesté dans Lucr. 6, 105, et que connaît Festus, *brutum antiqui grauem dicebant*, P. F. 28, 23. Mais surtout employé au sens moral « lourd d'esprit, stupide », joint souvent à *animal*, d'où *brūta*, -*ōrum*. *Brūtus* est fréquent comme prénom plébéien ; *Brūtulus* est osque.

brūtēscō et *obbrūtēscō*, -*is*, cf. P. F. 201, 29, *obbrutuit* : *obstupuit a bruto quod antiqui pro graui, interdum pro stupido dixerunt*. *Afranius* (426) : *non possum uerbum facere, obbrutui*. — Attesté depuis Naevius ; mais manque dans Plt., Tér., Catul., Cés., Vg., Ov., Mart., Tac., Suét. et dans les discours de Cicéron ; fréquent dans la langue de l'Église. — Formes savantes dans les langues romanes. M. L. 1348.

Mot populaire, d'origine sans doute osque, avec *b* issu de *g*ʷ-. On peut dès lors rapprocher lette *grūts* « lourd » et le groupe de *grauis*.

bu, bua, -ae : mots enfantins pour demander à boire, cf. P. F. 96, 30 ; Non. 81, 1 ; de là *ulnibua* (Lucil.) = οἰνοπότης.

būbalus, -ī (*būfalus* et *būfălī*, Ven. Fort. Carm. 7, 4. 21) m. : gazelle, buffle. M. L. 1351 ; irl. *buaball*, britt. *bual*. Emprunt au gr. βούβαλος, βούβαλις.

būbile : v. *bōs*.

būbinō, -ās, -āre : -*re menstruo mulierum sanguine inquinare*, P. F. 29, 1 ; de là Gloss. Plac. 8, 8, *būbinārium* n. : *sanguis qui mulieribus menstruus* (-*is* codd.) *uenit* ; composé *inbūbinō* dans Lucilius.

Si l'on admet que le *b* intérieur est, comme il arrive dans des mots ainsi attestés, une graphie de *u*, il est possible de tenir le mot pour emprunté à l'osco-ombrien et de rapprocher v. sl. *govino* « ordure », skr. *gūthaḥ*, *gūtham*, arm. *ku* (même sens).

***bubla?** :†— *flood* (= Flüt), CGL V 404, 35. Lire sans doute : *bubla*, *food*. Cf. *būbula*.

***bu⟨b⟩leum** : — *est genus quoddam uini*, P. F. 29, 21. Lire peut-être, avec Turnèbe, *byblinum*, cf. gr. βίβλινος οἶνος.

būbō, -ōnis (dial. *būfō*, *būfus*, -*ī*) m. (et f.), hibou, chat-huant. Varr., L. L. 5, 75, *pleraeque* [*aues*]... *ab suis uocibus... upupa... bubo*. — M. L. 1352.

Dérivé : *būbilō*, -*ās* (*bubulō* ; cf. *iubilō*, *ululō*), M. L. 1354. Cf. *gūfō* et *būfō*.

Onomatopée. On a de même gr. βύας, βῦζα, pers. *būm*, et, sans mutation consonantique, arm. *bu*. — V. aussi *būteō*.

būbō, -ōnis m. : tumeur, chancre. Emprunt au gr. βουβών ; de là *būbōnācium* (Chiron).

bubulcus, būbulus : v. *bōs*.

***bucar** : *genus* est *uasis*, P. F. 32, 20. Emprunt au gr. βούκερως? Cf., pour la finale *calpar*.

bucca, -ae f. : bouche ; synonyme familier de *ōs*. Employé au pluriel, désigne surtout les joues, les mâchoires, cf. Plt., Sti. 724, *suffla... buccas* ; c'est aussi le sens du diminutif *bucculae*, et les gloses l'expliquent correctement par γνάθος, *genae*, *maxillae*. 2° bouchée. — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1357 ; B. W. s. u. ; irl. *boccoit*, britt. *boch*, *bogail*, gr. mod. βουκία.

Dérivés : *buccula* f. : 1° bouchée ; joues (au pluriel) ; 2° mentonnière de casque et tout objet en forme de joue : boucle, bosse de bouclier, tringle de catapulte ; tumeur (du cheval) ; (b. lat.) sorte de vase (= *bucculāre*, -*is*), M. L. 1364 ; *bucculentus* (Plt.), *buccōsus* (Gloss.) : joufflu ; *buccella* (b. lat.) : 1° bouchée, miette ; 2° petit pain, M. L. 1359, 1360 (cf. 1358, **buccāta*) ; *buccellāgō* (Plin. Val.) ; *buccellārius* (-*ris*) : synonyme tardif de *satelles* « *a buccellis uel buccellato appellatus* » (Thes.). Cf. *buccellātum* : biscuit, pain de munition, M. L. 1361 ; (*b*)*uccellatārii*, -*turii*, -*tōrii*, sans doute ancien mot de la comédie, conservé par les gloses, qui le traduisent par *parasītuli* ; *buccō*, -*ōnis* m. (et *buccus*) : grande bouche, bavard, sot ; de là : *buccō*, -*ās* (Gloss.), bavarder, M. L. 1363. — **imbuccāre*, M. L. 4285.

Composés : *buccifer*, *dūribuccius*, *dēbuccellātus*, tous rares et tardifs ; *ātribux*, v. *āter*.

Il se peut que *bucca* soit d'origine celtique et se soit substitué dans la langue populaire à *ōs* et à *gena* comme étant plus expressif ; cf. *beccus*, celtique lui aussi. *Buccus*, *Buccō*, *Bucciō* sont des noms celtiques ; cf. aussi *Bucciācus* (*uīcus*) = Boissy, et *Buccelenus dux Francorum* ; *Buccioualdus*, évêque de Verdun, cf. Greg. Tur. 9, 23 : *Buccioualdus... ferebant enim hunc esse superbum, et ob hoc a nonnullis buccus ualidus uocitabatur*.

Sans correspondant sûr hors du latin.†

būcerus, būcerius, -a, -um : aux cornes de bœuf. Transcription du gr. βούκερως, βουκέραος, attesté depuis Lucrèce.

būcētum : v. *bōs*.

būcina, -ae f. : trompette ; Vég., Mil. 3, 5, *tuba quae directa est appellatur, bucina quae in semet aereo circulo flectitur*.†— Ancien, usuel. Les langues romanes attestent *būcĭna* et *būcīna* (ce dernier, sans doute, d'après les adjectifs en -*īnus*, *uaccīnus*), M. L. 1368 ; britt. *begin*, germ. v. h. a. *buchine*. — *būcinus* m. : joueur de trompette (forme vulgaire pour **bucen*?). — *būcinum* : 1° son de trompette, trompette ; 2° coquillage, pourpre. Dénominatif : *būcinō*, -*ās*, M. L. 1369 (et *dē*-, *dī-būcinō*), *būcinātor*. Cf. aussi M. L. 1365, **bucellum*, v. h. a. *buhhila*.

Mot italique (gr. βυκάνη est d'origine latine). Sans doute composé de *bou*- et -*cana* (Cuny, Mél. F. de Saussure, p. 109 sqq.).

būcula : v. *bōs*.

buda, -ae f. : ulve, herbe des marais. Cf. Claud. Don. Ae. 2, 135, *uluam... quam uolgo budam appellant*. M. L. 1371. V. André, *Lex*., s. u.

***budaina?** : i.-e. *lingua bubula*, CGL III 553, 59 (618, 8, *budama*). Autre nom, sans doute, de la buglosse, plante.

***bufa, bufus?** : = βούπρηστις dans Diosc. 1, 50, *bibitis cant⟨h⟩aridis aut bufis poto additum (melinum succurrit)*, où le texte grec porte, 1, 55, πίνεται δὲ πρὸς κανθαρίδας, βουπρήστεις.

būfō, -ōnis m. :†*rana terrestris nimiae magnitudinis* (Serv., G. I 184) ; 2° *sorex siluestris*, ἀρουραῖος μῦς ; taupe? M. L. 1374. Irl. *buaf*.

Mot dialectal, comme le montre la préservation de *f* intervocalique. Ce mot a dû désigner deux animaux différents. Cf. *būbō* et le mot précédent. — Onomatopée.

***bugillō, -ōnis** m. : bouillon blanc (Marcellus). Mot gaulois d'après Bertoldi, *Colonia*., p. 96, n. 3.

bulbus, -ī m. : oignon (de plante) ; emprunt ancien au gr. βολβός.
Dérivés : *bulbulus* m. ; *bulbōsus, bulbāceus.*

bulga, -ae f. : *bulgas Galli sacculos scorteos appellant,* P. F. 31, 25 ; puis « ventre, utérus ». Emprunt archaïque, et sans doute familier (Lucilius, Varron ; repris par Tertullien) ; bien représenté dans les langues romanes, fr. *bouge,* M. L. 1382 ; et 9649, **bulgīle.* Cf. irl. *bolg* « valise », *bolgain* « j'enfle ». V. *follis.*

bulgāgō : v. *uuluāgō.*

būlimus, -ī m. : boulimie. Emprunt fait par la langue médicale au gr. βούλιμος, dont ont été formés, à basse époque, les dérivés latins : *būlimōsus, būlimō, -ās* et *Būlimiō, -ōnis.*

bulla, -ae f. : bulle d'air qui se forme à la surface de l'eau ; puis tout objet en forme de bulle : boule, tête de clou, bouton ; en particulier, bulle d'or ou de cuir que les jeunes Romains portaient au cou et dont l'usage était d'origine étrusque, d'après Festus 430, 7 ; à basse époque, « sceau, bulle ». — Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 1385 ; v. angl. *būla,* irl. *boll.*
Dérivés : *bullātus* : orné de bulles, de clous, etc. ; *bullula* (tardif) ; *bullō, -ās* : bouillonner, M. L. 1386 ; *bullātiō* ; les langues romanes attestent aussi **bullicāre,* M. L. 1388 ; B. W. *bouger.* Cf. peut-être aussi *bulluca, *bullucea* « prunelle », M. L. 1390-1390 a.
A *bulla* se rattache encore *bulliō, -īs* : bouillonner, bouillir. — Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 1389. *Bulliō* est une formation en *-iō,* comme la plupart des verbes qui désignent un bruit ou un cri : *glōciō, grundiō, uissiō,* etc. C'est proprement « faire bou(l), bou(l) ». De là : *ēbulliō,* laisser s'échapper en bouillonnant ; *bullītiō* ; *bullēscō, -is, ēbullēscō* et même b. lat. *bullizō* (Chir.) ; *subbullīre, -llīdre,* M. L. 8351-8350 a.
Mot expressif qui rappelle des mots indiquant une protubérance ronde : gr. βόλβος, lit. *bulbė* « pomme de terre », *bumbulas* « nœud dans le fil », skr. *buliḥ* « pudendum muliebre ».

būmammus, -a, -um : hybride formé par Varron sur le gr. βούμαστος (Vg., G. 2, 102), -θος. Cf. *būlimus.*

būra, -ae f. et **būris, -is** (acc. *būrim*) f. : — *dicitur pars aratri posterior decuruata,* Non. 80, 16. *Būris* est plus fréquent que *būra,* attesté seulement dans Varron. La coexistence du type en *-ā-* et du type en *-i-* est caractéristique de certains mots rustiques, cf. *rūma* et *rūmis caepa* et *caepe,* ou techniques, cf. *prōra* et *prōris,* suspects d'être empruntés ou d'origine dialectale. M. L. 1409. Irl. *bure,* britt. *bor.*

būrātum : *incensum,* CGL V 272, 43. V. *bustum.*

***burbālia?** : — *intestina maiora,* CGL V 173, 4 ; cf. M. L. 1400.

burburismus, -ī m. : gargouillement. Très tardif ; de gr βορβορυγμός déformé d'après les autres noms de maladies en *-ismus.*

burdit : ψηρτιᾷ (ψιρτιᾷ, Bücheler), γαυριᾷ, CGL II 31, 39. V. le suivant.

burdus, -ī ; burdō, -ōnis m. : bardot ; produit du croisement d'un cheval et d'une ânesse. Les deux formes sont représentées dans les langues romanes, sauf en roumain ; M. L. 1403-1405. Cf. germ. : v. h. a. *burdihhīn.*
Dérivés : *burdunculus* m. : 1° petit mulet ; 2° langue de bœuf, plante (Marcell.) ; *burdōnārius, burdōnicus* : muletier ; *burdātiō* : sorte d'impôt ou de prestation (tardif ; Greg. M., Epist., cf. Thes. s. u.) ; et peut-être **burdiō, -īs,* formation plaisante d'après γαυριάω « faire le fier », parlant de chevaux ; **burdīcāre,* M. L. 1402.
S'y rattache peut-être *burdubasta,* qu'on trouve dans Petr. 45, 11, à propos d'un gladiateur décrépit : « mulet de bât » ; cf. *bastum,* et gr. φορτοβαστάκτης?
Le mot n'apparaît que sous l'Empire et doit être emprunté ; *Burdō, Burdōnus, Burdōniānus* semble appartenir à l'onomastique celtique ; d'autre part, la double flexion est aussi en faveur d'une origine celtique.

***burgus, -ī** m. : b. lat., e. g. Vég., Mil. 4, 10, *castellum paruolum quem burgum uocant* ; Oros., Hist. 7, 32, 12, *crebra per limitem habitacula constituta burgos uulgo uocant* (scil. *Burgundiones qui inde dicti putantur*). M. L. 1407 ; B. W. *bourg.* Irl. *borcc,* britt. *borc'h, bourch'is,* etc.
Dérivé : *burgārius.*
Mot évidemment germanique ; la glose πύργος, *haec turris, burgus,* CGL II 426, 46 ; 570, 24, *burgus, turris* est un rapprochement de lettré. V. toutefois E. Penninck, *L'origine hellénique de « burgus »,* Latomus IV, p. 5 sqq.

***būricus** (*-ichus* ; *burricus*), **-ī** m. : bourrique, petit cheval ; synonyme de *mannus.* Mot bas latin et vulgaire, cf. Porph., Hor. C. 3, 27, 7, *manni equi dicuntur pusilli quos uolgo buric(h)os uocant.* On trouve aussi dans les gloses la graphie *brunicus,* d'après le germ. *brun?* V. Sofer, p. 68. Les formes romanes remontent à **buriccus,* v. M. L. 1413, et peut-être aussi à **burrus.* Sans doute emprunté, comme *caballus, canthērius, mannus.* Les *Būri* (Βοῦροι) sont une peuplade de Germanie, cf. Tac., Germ. 43 ; une *expeditio Burica* est mentionnée CIL III 5937 ; *Buricus* figure comme cognomen CIL X 8059, 36 ; XII 2525 ; VIII 11400 (et 12390?) ; et le sens de *būricus* correspond bien à la description des chevaux germains que donne Tacite, Germ. 6. V. B. W. sous *bourrique.*

burra, -ae f. (b. lat.) : bourre, laine grossière. De là : chose grossière ou sans importance. M. L. 1411 ; 1414, **burrio* ; 1415, **burrula.* Peut-être féminin substantivé (*burra* sc. *lāna*) de l'adjectif *burrus?* Cf. toutefois *reburrus.* Il est difficile d'y rattacher **burrāgō* « bourrache », cf. M. L. 1412 ; B. W. s. u., et *bourgeon.*

burrus, -a, -um : roux. Emprunt populaire ancien au gr. πυρρός ; v. P. F. s. u. *ballaena* ; et Cic., Or. 160, *Burrum semper Ennius dixit, numquam Pyrrhum.* Cf. aussi la glose du Pseudo-Placide : *Burrae Vatroniae : fatuae ac stupidae, a fabula quadam Vatroni auctoris quam Burra inscripsit ; uel a meretrice burra* (Lindsay, Class. Quart. 23, 31). Comme adjectif, le mot n'est plus attesté que dans les gloses, mais il subsistait dans la langue rustique, cf. P. F. 28, 9, *burrum dicebant antiqui quod nunc dicimus rufum, unde rustici burram appellant buculam*

quae rostrum habet rufum. Pari modo rubens cibo ac potione ex prandio burrus appellatur. — Les gloses présentent souvent la forme *birrus,* qui est confirmée par les langues romanes ; toutefois, en dehors de l'ital. *birro* « gris-brun », les dérivés présentent des sens éloignés (cf. fr. *barrette, béret*), et il y a peut-être là un autre mot, cf. M. L. 1117 et 1416, et B. W. s. u. ; v. encore **būrius,* M. L. 1410.
De *burrus* dérive un adjectif *burrānicus* substantivé, attesté par P. F. 33, 4 : *burranica potio appellatur lacte mixtum sapa, a rufo colore quem burrum uocant* ; et 32, 20 : *burranicum genus uasis.*
Le passage de π à *b* (cf. *buxus*) indique peut-être que le mot n'aurait pas été emprunté directement au grec par les Latins. V. Ernout, *Aspects,* p. 30.

bursa, -ae f. : bourse (Gloss.). Emprunt tardif et populaire au gr. βύρσα ; la graphie avec *y* est une graphie savante ; les formes romanes attestant *bursa,* M. L. 1432 ; B. W. s. u.

bustum, -ī n. : — *proprie dicitur locus in quo mortuus est combustus et sepultus diciturque bustum, quasi bene ustum ; ubi uero combustus quis tantummodo, alibi uero et sepultus, is locus ab urendo ustrina uocatur, sed modo busta sepulcra appellamus,* P. F. 29, 7 ; cf. *rogus.* Fait l'effet d'appartenir à un verbe **būrō,* tiré de *amb-ūrō,* qui aurait été analysé en *am-būrō,* cf. *ūrō,* d'où *combūrō,* cf. la glose *butum : imbutum ab imbuendo,* CGL IV 592, 20, où *imbuere* a été découpé *im* + *buō.*
Servius distingue *pyra, rogus, bustum,* cf. Thes. II 2256, 27 et 35. Mais *bustum* (*bustus* m. à basse époque) est devenu rapidement synonyme de *tumulus* ou de *sepulcrum,* cf. M. L. 1422.
Dérivés et composés : *bustar, -āris* ; *bustiō, -ōnis* ; *bustō, -ās* (mots de gloss.) ; *bustuārius* : brûleur de morts, d'où rôdeur de cimetières (au lieu de **bustārius,* sans doute d'après *ossuārium,* cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 212) ; *bustuālis* (b. lat.) ; *bustirapus,* mot de Plt. qui traduit τυμβωρύχος ; *busticētum* (Arn., Gloss.) : endroit réservé aux bûchers (d'après *iuncētum, quercētum,* etc.). On trouve aussi dans les gloses *buratum : incensum,* CGL V 272, 43, 444, 9 ; de là **abburāre,* M. L. 15.

būteō (*-tiō*), **-ōnis** m. : buse, busard ; butor ; *būtiō, -īs* : crier comme le busard ou le butor. — Ancien ; figure comme cognomen dans les Fast. cos. Capitol. de l'an 507 de Rome (247 av. J.-C.). Réuni à *būbō* dans P. F. 29, 12 : *butteo genus auis qui ex eo se alit quod accipitri eripuerit, uastitatisque esse causam his locis quae intrauerit, ut bubo, a quo etiam appellatur buteo.* M. L. 1423 ; B. W. s. u.
V. *būbō.*

***buteo?** : *buteonem* (*bosteonem* var.), *iuuenem,* CGL V 8, 13. Cf. Thes. s. u. Cf. pour le sens gr. τριόρχης?

buttis, -is f. (et *buttia* attesté par les langues romanes, cf. *būris/būra,* M. L. 1427 et 1425) : petit vase. Mot de la basse latinité, peut-être emprunté. Étr. *puti?* Le gr. a πυτίνη, tarent. βυτίνη. λάγυνος ἢ ἀμίς Hes. De là : *būtticula, būtticella* « bouteille », B. W. s. u. ; M. L. 1426 ; germ. : v. angl. *bytt* ; celt. : gall. *both,* irl. *putraic* de **buttericus.*

buttubatta : *Naeuius* (com. 131) *pro nugatoriis posuit, hoc est, nullius dignationis,* P. F. 32, 21. Onomatopée ; cf. *buttutti.*

***buttunāria** (*butu-, butti-, buta-*) : *eliodoron, i. rosa buttunaria,* CGL III 623, 31.

***buttutti** : *[f]luctus quidam ⟨uel⟩ sonus uocis effeminatior, ut esse in sacris Anagninorum uocum ueterum interpretes dicunt,* Charis., GLK I 242.

būtyrum, -ī (*buturum* ; *butirum* ; b. lat. *būtȳrum*) n. : beurre. Emprunt d'abord dans la langue médicale au gr. βούτυρον. Les formes romanes remontent à *būtyrum* et *butūrum, būtīrum.* M. L. 1429 ; B. W. s. u. ; v. angl. *buture* ; v. h. a. *butera,* etc.

buxus, -ī (*-ūs*) f. et **buxum, -ī** n. : buis (arbre ou bois) ; objet de buis, toupie, flûte. M. L. 1430. De même origine que gr. πύξος (cf., pour l'initiale, *burrus*). Sans doute venu, avec l'arbre, d'Asie Mineure. A Πυξοῦς correspond *Buxentum* (= Volcastio) sur la côte de Lucanie.
Dérivés latins : *buxeus, buxinus, buxōsus* ; *buxētum* ; *buxifer* ; *buxiārius* ; *buxāns, -antis* (Apul.). De *pyxis* devenu *buxis* provient le v. h. a. *buhsa* (cf. *box*), de l'acc. *buxida* le fr. *boîte,* etc., l'irl. *bugsa,* à côté de *piosa* (de *pyxida*).

byssus (*bus-, bis-*), **-ī** f. (et m. on rencontre aussi *byssum* n.) : sorte de lin. Emprunt tardif au gr. βύσσος. Dérivé : *byssinus.* M. L. 1432.

C

caballus, -ī m. : cheval, spécialement cheval de travail, ou cheval hongre, cf. Mart. 1, 41, 20, *posses uincere Testium Caballum... non est Testius ille sed caballus.* Comporte souvent une nuance péjorative et appartient à la langue populaire, où il est, dès Varron, le substitut de *equus*. Cf. le vers de Perse, Prol. 1, *nec fonte labra prolui caballino*, où le scoliaste note : *caballino autem dicit, non equino, quod satirae humiliora conueniant*, et l'emploi de *equus*, Ov., R. Am. 394, en face de *caballus*, Petr. 134, 2, dans une même locution proverbiale. — Attesté depuis Lucilius, mais surtout fréquent dans la langue de l'Empire. Panroman, M. L. 1440, et celt. : irl. *capall*, britt. *cafall* ; également passé en sl. : v. sl. *kobyla* « jument », et germ. : all. dial. *kōb* « bidet ».

A basse époque apparaît toute une série de dérivés : *caballa* (qui n'a pas supplanté entièrement *equa*) f. ; *caballīnus*, *caballāris* (*-rius*), *caballiō*, *-ōnis* (= *equuleus*), *caballicō*, *-ās*, *caballista* m. (hybride), etc., qui se sont substitués aux dérivés de *equus* dans les langues romanes, cf. M. L. 1437-1439 ; B. W. *cheval, chevaucher*. — Origine discutée ; Hesychius a καβάλλης· ἐργάτης ἵππος et καβάλλιον, témoignage confirmé par une inscription grecque de Callatis (mer Noire) du IIIe siècle avant J.-C. où on lit καβαλλεῖον, cf. Tafrali, Revue Arch. 1925, I, 259. Ce mot, qui n'existe ni en grec byzantin ni en grec moderne, doit provenir d'une langue non indo-européenne, balkanique?, comme *mannus*, ou plutôt lydienne. Cf. H. Grégoire, dans Études Horatiennes, Bruxelles, 1937, p. 89 sqq., et L. Robert, R. Phil. XIII (1939), p. 175 sqq. On a supposé également une origine gauloise (comme pour *carrus* et un certain nombre de mots relatifs à la carrosserie) ; v. entre autres J. Loth, *Les noms du cheval chez les Celtes*, C. R. de l'Acad. des inscr., 17, 443. Toutefois, les noms gaulois et latins peuvent provenir d'une même source ; il s'agirait d'un nom ethnique (cf. fr. *hongre*) qui se serait répandu dans toute l'Europe.

cabēnsēs, -ium : prêtres des Feriae Latinae sur le mont Albain. Dérivé de *Cab(i)um*.

***cabō, -ōnis** (*cabus*, *cabōnus*, *-ī*) m. : cheval hongre? Mot de glossaire, dont la réalité a été contestée par Cocco, Paideia 4, 347.

cacabō (*caccabō*), **-ās, -āre** : crier, en parlant de la perdrix (Nemes.). Emprunté au gr. ; cf. Hés., κακκάβα· πέρδιξ et κακκαβίζω. Cf. *cacillō*.

caccabus, -ī m. : pot, chaudron (attesté dès Varron). Emprunt au gr. κάκκαβος (qui semble lui-même emprunté au sémitique).

Dérivés : *caccabāceus*, *-bātus*, *-bīnus*, *-bāris* ; *caccabulus* (tous tardifs). Désigne aussi une herbe glosée στρύχνος ; *caccabellus*, *-ī* m. : Papyr. Marini 80, 2, 11 (a. 564), *caccabello rupto* ; cf. v. fr. *chachevel* « crâne » (comme *testa*), ital. mér. *caccavella*.

Caccabus, *caccabellus* sont surtout représentés en italien et dans les langues hispaniques ; cf. M. L. 1444-1445. Un double **caccalus* est supposé par l'emprunt v. h. a. *kahhala*, all. *Kachel*.

***caccītus** : mot de sens inconnu, appliqué à un jeune garçon, Pétr. 63, 3.

cachinnō, -ās, -āre s'esclaffer ; éclater de rire.

Dérivés et composés : *cachinnus*, *-ātio*, *-ābilis*, *-ōsus*, *cachinnō*, *-ōnis*, etc. ; *dēcachinnō* (Tert.).

Quelquefois, en poésie, employé pour *rīdeō*, *rīsus*, à l'imitation du gr. καχάζω. Le sens de « bruit des vagues », Catull. 64, 273 ; Acc. Trag. 573, de *cachinnus* est secondaire et imité du gr. καχλάζω (Théocr. 6, 12). Les anciens y avaient déjà vu une onomatopée, cf. Porphyr., A. P. 113 : *uerbum secundum* ὀνοματοποιΐαν *fictum a sono risus*. — *cachinnus* (*-num*) semble un postverbal de *cachinnō*.

Adaptation latine, avec *-nn-* expressif (cf. *tintinnus*, *hinniō*, etc.), d'un mot expressif indo-européen attesté par gr. καχάζω, κακχάζω, καγχάζω, arm. *xaxank'* « rire bruyant » (*-an-* est un suffixe courant en arménien), russe *xoxot* « rire bruyant », skr. *kakhati*, *kakkhati* « il rit », v. h. a. *kachazzen*, etc. ; le *ch* semble une graphie hellénisante au lieu du *c* attendu. Les formes romanes, sic. *skakkaniari*, corse *kakkand*, se laissent difficilement ramener au type latin et, là aussi, il y a eu sans doute des adaptations particulières et mélange de la forme latine avec le gr. καγχαλῶ, cf. M. L. 1448.

cacillō, -ās, -āre : caqueter (Anth., Gloss.) ; se dit de la poule, comme *glōciō*, tandis que *cucurriō* se dit du coq. Onomatopée, cf. Hés., κακκάζειν· τὰς ὄρνις τὰς πρὸς τὸ τίκτειν φθεγγομένας Ἀττικοί, et *cacabō*.

Pour la formation, cf. *faccilō*, *frigulāre*, *pūpillāre* ; en germ. : holl. *kakelen*, etc.

cacō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : transitif et absolu « chier ». Mot du langage populaire et enfantin (cf. fr. « faire caca »). Ancien. Panroman. M. L. 1443, 2110.

Dérivés et composés : *cacātus* ; *cacātor* ; *cacāturiō*, *-īs* ; *concacō* ; *citocacia* (*citocacium*) : carline ou saponaire, plante purgative (Isid., Diosc., Ps. Apul.) ; déformé en *citococia* sous l'influence de *coquō* « digérer » ; *caciātrix*.

Cf. irl. *caccaim* « cacō », id. *cacc*, gall. *cach* « merda », gr. κακκάω « cacō », κάκκη « merda », arm. *k'akor* « fumier » (le *k* intérieur suppose *k* géminé), r. *kakát'* « cacāre » (le slave élimine la gémination), all. *kakken* (peut-être emprunté au latin). Mot de type populaire indo-européen, avec vocalisme *a* et gémination de la consonne intérieure (que toutefois le latin ne présente pas). Cf. gr. κακός?

cacula, -ae m. : valet d'armée, ordonnance (joint à *mīlitāris* par Plaute). Mot rare, sans doute de l'argot militaire, qu'on trouve dans Accius, Carm. fr. 2, *calones famulique metallique* (*-tel-*?) *caculaeque*, dans Plaute, Tri. 721, arguments de Ps. 1, 4 et 2, 13-14 (avec *ā*, cf. Lindsay, *Early lat. Verse*, p. 193, sans doute sous l'influence de *cālō*), et qu'il faut peut-être restituer dans Cic., Att. 5, 21, 4. On trouve aussi dans des inscriptions tardives *cacus* avec le même sens, CIL VI 1058, 7, 15 ; 1057, 4, 11 (anno p. C. 210).

Dérivés : *caculor*, *-āris* (Gloss.) ; *caculātus*, *-ūs* « seruitium » ; peut-être aussi *cacurius*, CIL XI 1039. Mot populaire d'origine obscure. L'étrusque a des noms propres latinisés *Cac(i)us*, *Cac(c)a*, *Cacelius*, etc. La finale en *-a* serait en faveur d'une origine étrusque, cf. *lixa*, *scurra*, *uerna*, *Caecina*, *Mamurra*, etc.

cacūmen, -inis n. : cime (d'un arbre ou d'un mont), pointe ; sommet (sens propre et figuré). Mot technique de la langue rustique (Caton, Colum., Pline), emprunté par la langue poétique, non dans Cic., mais se trouve dans Cés., B. G. 7, 73.

Dérivés : *cacūminō*, *-ās* : rendre pointu (peut-être création d'Ovide), d'où *dēcacūminō*.

Cf. skr. *kakúd-* et *kakúbh-* « sommet », où le *-d-* et le *-bh-* doivent être des élargissements (et hébr. *qodqōd* « sommet »? cf. M. Cohen, BSL 85, p. 52). Mots populaires, à en juger par le vocalisme *a* et par le redoublement dans un substantif, et de forme singulière. Pour le suffixe, on peut supposer une influence de *acūmen*, *culmen*.

***cada, -ae** : CGL V 14, 34 (Plac.), *cadula frusta ex adipe : cada enim aruina dicitur.* Non autrement attesté ; peut-être imaginaire.

cadāuer, -ris n. : cadavre. Bien que le terme soit ancien et usuel, il semble pourtant évité (cf. Cic., Pis. 9, 19, 33, 82) comme trop brutal par certains auteurs, qui lui préfèrent *corpus* (= gr. σῶμα), cf. Hier., in Matth. 34, 28, p. 197, *corpus, id est* πτῶμα, *quod significantius latine dicitur cadauer ab eo quod per mortem cadat.* En fait, il n'est représenté dans les langues romanes que par des formes de caractère savant, cf. M. L. 1450. En latin même, les adjectifs dérivés *cadāuerīnus*, *cadāuerōsus* sont rares.

Rattaché justement par les anciens à *cadō*, cf. πίπτω et πτῶμα. Mais la terminaison est obscure ; v. *papāuer*. De **cadā-wes*? Cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*^{5}, p. 340.

cadō, cadis, cecidī, cāsum, cadere (les langues romanes attestent aussi **cadēre*, fr. *choir*, peut-être sous l'influence de *iaceō*, *-ēre*) : tomber (= gr. πίπτω qu'il a servi à traduire), sens physique et moral ; d'où « être abattu, succomber », cf. Cic., Ph. 3, 14, 35, *ut cum dignitate potius cadamus quam cum ignominia seruiamus* ; défaillir. Opposé à *stō*, *surgō*, *orior*. A tous les sens de fr. « tomber » : « le vent tombe, la pièce tombe ». S'emploie avec un complément au datif, ou avec *in* et l'accusatif « tomber sur » (d'où « s'appliquer à », Cic., Tu. 5, 40, *Laconis illud dictum in hos cadere*), ou « arriver à, échoir » ; avec *sub* : *c. sub sensum.* — Absolument « tomber », c'est-à-dire arriver inopinément, cf. Tér., Ad. 740, *si illud quod maxime opus est iactu non cadit, | illud quod cecidit forte id arte ut corrigas* ; et aussi « aboutir, se terminer », sens sans doute calqué sur le gr. πίπτω, comme *cāsus* traduit πτῶσις, cf. Cic., Or. 57, 194, *uerba melius in syllabas longiores cadunt* ; et *similiter cadentia* traduisant ὁμοιόπτωτα. — Usité de tout temps. Panroman, M. L. 1451, et 1452, *cadīuus*, 1454, *cadūcus*, mais supplanté par *tomber*, v. B. W. s. u.

Dérivés et composés : *cadūcus* : qui tombe et « enclin à tomber, caduc, épileptique ». En droit « tombé en déshérence », d'où *cadūcārius* « relatif aux biens caducs, ou à l'épilepsie » ; *cadūcia* (Gloss.), *cadūciter* (Varr.). Ancien, usuel. Pour la formation, cf. *mandō*, *mandūcus* et *fīdūcia* ; *cadīuus* (époque impériale) : qui tombe de soi-même ; épileptique. Le simple est peu usité, mais *recidīuus* est un peu plus fréquent ; v. plus loin. Sur la formation, v. entre autres Meillet, *Ét. sur l'étym. et le vocab. du v. sl.*, p. 365 ; *cāsus* (*cāssus*, Quint. 1, 7, 20), *-ūs* de **kad-tu-s* (m.) : « chute, fait de tomber (et, par euphémisme, de mourir) », et sens concret « ce qui tombe, accident, chance, occasion » (souvent avec un sens défavorable). En grammaire traduit πτῶσις « cas », cf. P. F. 51, 5, *casus dicimus non modo ea quae fortuita hominibus accidunt, sed etiam uocabulorum formas, quia in aliam atque aliam cadunt effigiem.* Irl. *cás*. De là, *cāsuālis* = πτωτικός « casuel, fortuit » et « relatif aux cas ». Il n'y a pas de substantif **cāsiō*, mais *occāsiō* est fréquent. Tardifs : *cadāx* (cf. *catāx*), *cadēscō*. Pour *-cidium*, *-ciduus*, v. plus bas.

accidō, *-is* : proprement « tomber vers » et « arriver par hasard » ; se dit souvent, mais non nécessairement, d'un événement fâcheux. Ce sens s'est développé du fait qu'une chose qui arrive inopinément est rarement agréable, e. g. Plt., Mo. 197, *insperata accidunt magis saepe quam quae speres.* Les grammairiens codifient la différence, e. g. Caper, GLK VII 98, 8, *accidere aliquid aduersi dicito, contingere aliquid pulchri* ; Agroec., ibid. 118, 22, *contingunt bona, accidunt mala, eueniunt utraque.* Mais *accidō* peut se dire d'événements heureux (Tér., An. 398) ou indifférents (ad Herenn. 3, 15). Dans la langue philosophique, *accidere* traduit συμπίπτειν, συμβαίνειν et signifie « s'ajouter à », e. g. Cic., N. D. 2, 82, *omnium... naturam esse corpora et inane, quaeque his accidant.* D'où *accidēns* = συμβεβηκός opposé à *substantia* = οὐσία (cf. Quint. 3, 6, 36) ou à *proprium*, e. g. Charis., GLK I 373, 20, *antonomasia est dictio per accidens proprium significans.* Par extension il arrive à traduire ἐπίθετον (Quint. 8, 3, 70) ou σύμπτωμα, Cael. Aur., Acut. 2, 6, 30. De là, en bas latin, *accidentia*, *accidentālis*. Les langues romanes attestent aussi **accadere*, M. L. 61. Celt. : irl. *aicid*, *accidit* ; gall. *achwyddo*.

Autres composés : *concidō* (*concadō*) : tomber tout d'un coup (noter la valeur perfective [déterminée] donnée par le préfixe) ; *dēcidō*, *ex-* (**dē-*, *excadēre*, M. L. 2494, 2944 (britt. *digwyddo*, fr. *échoir*), *excidium* 2968? ; sur les confusions qui se sont produites entre les composés de *cadō*, *caedō*, *scindō*, v. *caedō*, et *scindō*), *in-*, *inter-cidō* « tomber entre » et « périr, disparaître » (cf. *intereō* ; v. *inter*) ; *occidō*, *-is*, *-cidī*, *occāsum* : tomber, succomber (cf. *occumbere*, etc., et *occīdere* « tuer ») qui s'est employé pour désigner le coucher des astres et spécialement du soleil, d'où *occidēns* m. (scil. *sōl occidēns*) « occident » (opposé à *oriēns*), *occāsus*, *-ūs* m. (opposé à *ortus*), et à l'époque ancienne *occāsus*, *-a*, *-um* : tombé, couché ;

occāsiō : occasion, et, tardif, « cause, motif », M. L. 6029 (et celt. : v. irl. *accuiss*, britt. *achaws*), que les bons écrivains distinguent de *occāsus*, qui, en dehors du sens de « coucher du soleil, occident », n'a que le sens de « chute, ruine, mort », et ne se confond avec *occāsiō* qu'à basse époque ; *prae-*, *prō̆-*, *re-cidō* (et *reccidō* de* *red-cidō*? ; toutefois, *reccīdō* peut avoir été refait sur *reccidī* par les poètes dactyliques pour éviter des suites de trois brèves telles que *rĕcĭdĭmus*, etc.), d'où *recidīuus* ; comme *cadīuus*, ce mot appartenait d'abord à la langue de l'agriculture, où il se disait des semences qui, en tombant, produisaient une seconde, une troisième moisson, e. g. Pompon. Mela 3, 6, 2, *adeo agri fertiles ut cum semel sata frumenta sint, subinde recidiuis seminibus segetem nouantibus, septem minimum, interdum plures etiam messes ferant.* — *Recidīuus* a pris de là le sens de « qui renaît » et est devenu synonyme de *rediuīuus*, ainsi dans Vg., Ae. 4, 344, *recidiua... Pergama*, et 10, 58 ; puis « qui revient, qui récidive » : *r. febris*, Cels. 3, 4. Cf. M. L. 7115, *recidere* et **recadēre* ; 7116, *recidīuāre* (*reca-*) « faire une rechute » (dans une maladie), puis « se renouveler, reprendre » ; 7117, *recidīuum* « regain » ; *succidō*, *supercidō*.

Il y a aussi un certain nombre d'adjectifs composés en *-ciduus* : *ac-ciduus* (rare et tardif) ; *dēciduus* « qui tombe » ; *occiduus* « qui tombe, qui se couche » ; *succiduus* « qui s'affaisse », et des noms neutres en *-cidium* : *geli-*, *stillicidium*, M. L. 8259 ; *stīrīcidium*, M. L. 8266, v. *stīria*, *stilla*. V. aussi *cadāuer*, *cassō*, *cassābundus*. Pour *excidium*, v. *scindō*.

Pas plus que le celtique, le latin n'a conservé au sens de « tomber » la racine **petə-* (cf. gr. πίπτω) et **ped-* (v. l'art. *pessum*). Il a recours à une racine **kād-* qui n'a pas de correspondant clair. Hom. κεκάδοντο « ils ont cédé » et ἐκεκήδει· ὑπεκεχωρήκει, Hes., sont loin pour le sens. Skr. *çad-* « tomber » est rare et semble populaire ; n'est pas dans le Ṛgveda ; figure une fois dans l'Atharvaveda, *çatsyanti* « tomberont » (en parlant des dents) ; le vocalisme ne concorde pas avec celui des formes grecques. Il est tentant d'établir un rapport entre *cadō* et *caedō*, *cēdō* (cf. *laedō*, *lassus*?) ; mais on ne peut rien préciser. V. aussi *cassus*.

cādūceus, -ī m. et **cādūceum** n. : caducée, baguette de héraut. Emprunt ancien, direct ou indirect, au gr. dorien κᾱρύκειον avec une déformation peu claire (influence de *cadūcus*? ; ou intermédiaire étrusque?). La déformation a été favorisée par le fait qu'en latin ancien, *d* intervocalique n'était pas loin de *r* ; cf. la dissimilation de *meridiēs* et, d'autre part, le type v. latin *aruorsum* en face de *aduersus*.

Dérivés : *cādūceātor* : *-es, legati pacem petentes*, P. F. 41, 11 (déjà dans Caton) ; *cādūceātus* (Gloss.) ; *cādūcifer*, créé par Ovide pour traduire κηρυκιοφόρος. Le genre diffère suivant qu'on sous-entend à l'adjectif *sceptrum*, *bāculum* ou *scīpiō*, *bāculus*.

cadurcum, -ī n. : matelas ; lit. Mot de l'époque impériale (Juvénal), neutre de l'adjectif *cadurcus* « de Cahors », cf. *Cadurcī*, *-ōrum*. L'objet a pris le nom de l'endroit dont il était originaire ; cf. Plin. 19, 13. La glose *cadurdum, membrum uirile ; nam proprie cadurda dicuntur summitates naturae femineae sicut uirorum praeputium*, CGL V 493, 31, doit se rapporter à *cadurcum* mal compris, cf. la n. de Friedlaender dans son éd. de Juvénal 6, 537 et praef. p. 111, et Thes. Gloss. ad loc.

cadus, -ī m. et **cadum** n. : vase à vin de la contenance de trois urnes ou de dix modii. Emprunt (ancien, mais déjà dans Plaute) au gr. κάδος, lui-même d'origine étrangère (cf. héb. *kad*) ; le mot latin est *situla*. M. L. 1456.

caecilia : v. le suivant.

caecus, -a, -um : 1° aveugle, qui ne voit pas ; 2° sens objectif « invisible, où l'on ne voit pas », *nox caeca*, *cubiculum... caecum* ; d'où « secret » et « bouché, sans issue » : *caecum (intestīnum)* = τοῦ ἐντέρου τυφλόν τι, Arist., P. A. 3, 14. S'emploie, par image en poésie, de sensations autres que les sensations visuelles : Vg., Ae. 10, 98, *caeca uolutant murmura*, peut-être à l'imitation du gr. τυφλός. — Attesté de tout temps. M. L. 1461 ; B. W. sous *aveugle*.

Dérivés et composés : *caecitās*, *caecitūdō* ; *caecō*, *-ās*, M. L. 1457, et *ex-caecō* (d'après ἐκτυφλῶ?), classique, usuel ; *occaecō*, id. ; *caecutiō*, *-īs* : devenir aveugle, voir trouble (rare et non classique, formé comme *balbutiō*, cf. gr. τυφλώττω) ; *caecultō*, *-ās* (mot comique de Plaute formé comme *occultō*) ; *caecigenus* ; *caecilinguis* (Gloss.). Noms propres : *Caecilius*, *-liānus* : *-āna lactūca* (Plin., N. H. 19, 127) et par abréviation *caecilia* (Col.) ; *caecilia* (et *caecula* lib. Gloss., *caeciola* var.) : sorte de serpent (sans doute l'*orvet*, dont le nom provient d'un diminutif de *orbus*, cf. all. *Blindschleiche*, angl. *blind-worm*), *dicta eo quod parua sit et non habeat oculos*, Isid., Or. 12, 4, 33 ; cf. gr. τυφλῖνος (τύ-), Arist. et τυφλινίδιον, Xénocr. Demeuré dans les dialectes italiens, M. L. 1459. Cf. encore **caeculus*, 1460 ; CGL II 434, 571.

Adjectif à vocalisme radical *a* et à suffixe *-ko-*, cf. *cascus*, *luscus*, etc., désignant une infirmité. Cf., mais seulement dans les langues les plus proches : irl. *caech*, gall. *coeg* et got. *haihs*, mais au sens de « borgne ». Le nom propre *Caecina* est étrusque (étr. *Caicna*) : *Tuscus Caecina* (Tac.). Cf. peut-être aussi gr. καικίας « vent du nord-est » ; v. *aquilō*.

caedō, -is, cecīdī, caesum, caedere : 1° terme rural « tailler (les arbres) », « abattre en coupant » (cf. CIL I² 366, *honce loucom ne quis uiolatod... neque cedito*, et Lex XII Tab. ap. Plin. 17, 7), puis « entailler » ; 2° tailler en pièces (terme militaire ; se dit d'une armée) ; frapper avec un instrument tranchant (en parlant, par exemple, des victimes) et par suite « frapper à mort, tuer » (sens surtout attesté dans le composé d'aspect déterminé *occīdere*). Correspond au gr. τέμνω et κόπτω ; de là, dans la langue grammaticale, *caedere sermōnēs* traduit κόπτειν τὰ ῥήματα ; *caesum* = κόμμα ; *caesūra* = τομή ; *ōrātiō concīsa* = σύνθεσις κατακεκομμένη ; *concīsum dicendī genus* = συγκοπὴ φράσεως — Attesté de tout temps.

Dérivés et composés : *caedēs*, *-is* f. : 1° abatis, taille des arbres (cf. Gell. 19, 12, 7) ; 2° massacre, carnage, meurtre ; *caeduus* (ancien) : qui peut être coupé, taillé, adjectif de la langue rustique (Caton, Varr., Plin.) ; *incaeduus*, composé privatif formé par Ovide (= ἄτομος) ; *caementum* (*caementa* f. ap. Plin.) de **kaid-mentom* : moellon, pierre de taille, M. L. 1467 ; d'où *caementārius*, *-ī* ; *caementīcius* ; *caementātus* ; *caesa* : féminin de *caesus* substantivé à basse époque dans le langage militaire « coup d'une arme tranchante, coup de taille » ; *caesālis* : propre à être taillé (Grom.) ; *caesīcius* : taillé (se dit d'une étoffe), cf. *emptīcius* et *emptus* ; *caesim* : en coupant, en taillant ; *caesiō* : taille (des arbres) (un exemple de Colum.) ; 2° action de frapper (Tert.). *Caesiō*, *caesor* sont très rares et de date tardive ; par contre, les composés en *-cīsiō* sont fréquents : *incīsiō*, etc. Il n'y a pas de substantif **caesūs*, mais *caesūra* est attesté à l'époque impériale à partir de Pline. *Caesō*, *-ōnis* m. : cognomen fréquent et ancien, ainsi que le montre l'abréviation par un *K.*, expliqué comme *caesar, a caeso matris utero*, Plin. 7, 47 (v. Schulze, *Latein. Eigennamen*, p. 136). D'où *Caesōnius*, *Caesōniānus* ; *caesor* : tailleur (d'arbres, de pierres) ; *caesūra* : 1° taille (Pline) ; 2° césure (= τομή) ; 3° partie du discours (= κόμμα) ; *caelum* de **kaid-lom* n. : ciseau (forme vulgaire et tardive *caeliō*, *-ōnis* m.). D'où *caelō*, *-ās* (*cailauit*, CIL XIV 4098, IIIe siècle av. J.-C.) : ciseler, τορεύω ; *caelātor*, *caelāmen*, *caelātūra*. N'a pas survécu en roman, sans doute à cause de l'homonymie de *caelum*. Cf. *caelāta* « salade, sorte de casque », M. L. 1464.

Pour *caesar*, v. ce mot.

Le sens de « taille des arbres » s'est bien conservé dans les langues romanes, cf. M. L. *caedēs*, 1462 ; **caedita*, 1463 ; **caesa*, *cīsa* « haie taillée », 1471 ; **caesāre* « tailler les arbres », 1473 ; et les noms d'instruments *caesālia* (*cī-*), 1472 ; *caesellum* (*cī-*), 1474 ; fr. *ciseau*, *cisailles*, v. B. W. s. u. ; cf. britt. *cis* et *cisell* ; *caesōrium* (*cīs-*), 1475. Mais *caedō* lui-même n'a pas survécu ; v. *talea*.

Caedō a fourni de nombreux composés en *-cīdō* : *abscīdō*, *-is* (souvent confondu dans les manuscrits avec *abscindō*, e. g. Vg., G. 2, 23, où les manuscrits ont *abscindēns*, tandis que les gloses citent le vers avec *abscīdēns*) : détacher en coupant, ou en taillant, couper, châtrer (cf. le sens spécial de notre verbe « couper ») ; puis « détacher, enlever » ; *abscidiō*? glosé ἀποτομή ; *abscīsiō* t. de rhétorique, cf. ad Herenn. 4, 53, 68 = *interruptiō* ; *praecīsiō* ἀποσιώπησις ; ou de grammaire = ἀποκοπή ; *circumcīdō* (ancien juxtaposé, cf. *circum caedas*, Lucr. 3, 411) : couper tout autour, περικόπτω, et dans la langue de l'Église « circoncire », d'où *circumcīsiō* = περιτομή, *circumcaesura* (Lucr. = περικοπή), etc. ; *concīdō* : couper en morceaux ; *concīsiō* = συγκοπή ; *concīsus* = σύγκοπτος ; *dēcīdō* : trancher, d'où au sens moral « décider » (souvent, dans la langue du droit, « trancher un différend », cf. *secāre lītēs*, *dirimere*), d'où *dēcīsiō* (Cic.) ; *excīdō* : enlever en taillant, raser, et *excīsiō* (pour *excidium*, v. *scindō* et *cadō*) ; souvent impossible à discerner au parfait et au participe passé de *exscindō*, cf. Thes. s. u.) ; *incīdō* : inciser, et *incīsiō* ; **incīsāre*, **incīsāmen*, *incīsulāre* ; M. L. 4354-4355. Cf. aussi *incīlia* ; *occīdō* d'aspect « déterminé » spécialisé dans le sens de « tuer » (terme de la langue parlée, demeuré dans les langues romanes, cf. M. L. 6030, *occīdĕre* et **aucīdĕre*), d'où *occīdiō* et *occīsiō* : meurtre, massacre (l'opposition de *caedō* : *occīdō* a un parallèle exact en slave : *biti* « battre » en face de *u-biti* « abattre, tuer ») ; *occīsitāre*, fréquentatif employé par C. Gracchus, cf. Fest. 218, 32 ; *praecīdō* : couper par devant, retrancher (cf. *praefringō*), d'où *praecīsus*, terme de rhétorique « dont on a retranché le superflu, précis, exact », *praecīsiō*, *praecīsūra* ; *recīdō* : retrancher, *recīsiō*, M. L. 7122 et **recīsa* 7121 ; *succīdō* : couper par dessous ; *succīdia*, *-ae* f. : dépècement ; quartier de porc dépecé (ancien : Caton, Varron) ; *succīsiō*, *succīsor* sont, au contraire, récents ; *trānscīdō* (Plt.). Cf. aussi les adjectifs archaïques : *circumcīdāneus* (Cat., Col.) ; *praecidanea agna uocabatur quae ante alias caedebatur*, P. F. 250, 11 ; *succidanea hostia dicebatur quae secundo loco caedebatur*, P. F. 393, 1 ; *ancaesus* : — *a dicta sunt ab antiquis uasa quae caelata appellamus, quod circumcaedendo talia fiunt*, P. F. 18, 19 (cf. *ancīle*) ; *inter-cīsī* : *dies sunt per quos mane et uesperi est nefas, medio tempore inter hostiam caesam et exta porrecta fas ; a quo quod fas tum intercedit, aut eo[s] intercisum nefas, intercisi[m]*, Varr., L. L. 6, 4, 31.

Composés en *-cīda* (*-cīdas*), *-cīdium* : *homicīda*, *-cīdium*, M. L. 4168, 4169 ; *pāricīda* (*-cīdas*, lex Numae dans P. F. 247, 24), *parricīda*, *-cīdium*, etc.

Sans correspondant hors du latin, comme le fait prévoir la diphtongue *-ai-* de l'élément radical. L'archaïsme de la conjugaison et du subst. *caedēs* (cf. *sēdēs*) montre, cependant, que le mot est, sinon de date indo-européenne, du moins entré de bonne heure dans la langue. La racine i-e. de v. irl. *benim* « je frappe » a été éliminée en latin (v. *perfinēs*).

Sans doute forme de type populaire (v. *laedō*) ; on a d'autres formes dont le type également populaire est caractérisé par *kh* : skr. *khidáti* « il déchire », *khedā* « marteau », gr. σχίζω « je fends » ; v. *scindō*. — Cf. peut-être *cadō*, dont *caedō* semble être un causatif.

caelebs, -ibis c. : célibataire (se dit des hommes, des animaux, des plantes et, par métonymie, des choses). Attesté depuis Plaute ; s'oppose à *uidua*.

Dérivés : *caelibāris* (*-bālis*) : *-i hasta caput nubentis comebatur*, P. F. 55, 3 ; *caelibātus*, *-ūs* m. : célibat ; mot d'époque impériale, formé d'après les substantifs verbaux en *-ātus* et rapproché de *caelum* à basse époque par étymologie populaire, cf. Iul. Val. 3, 42, 24 ; et Thes. Gloss., s. u. ; *caelibātus*, *-a*, *-um* (Gloss.).

Le rapprochement avec skr. *kévalaḥ* « particulier à, seul, entier » et avec v. sl. *cěglŭ* « seul » est en l'air. Il n'explique pas le détail du mot. Lett. *kalls* « nu, sans armes », que cite M. Endzelin, n'aurait en commun que l'élément radical ; le sens est éloigné. *Caelebs* n'a pas l'aspect d'un mot indo-européen (cf. *plebs*) ; mot de type populaire, en tout cas, à diphtongue en *a*.

caelia, -ae f. : sorte de boisson fermentée, en usage chez les Espagnols. Cf. Oros., Hist. 5, 7, 13, [*Numantini*]... *usi... suco tritici per artem confecto quem sucum a calefaciendo caeliam uocant*... Mot étranger, qui n'a pas pénétré dans le vocabulaire latin.

caelum, -ī n. : ciseau, v. *caedō*.

caelum (graphies tardives *coelum*, d'après κοῖλον, et *celum*, d'après *cēlō*), **-ī** n. (et masculin lorsqu'il est divinisé et personnifié. Le ciel est mâle, la terre est femelle, cf. Serv. auct. Ae. 5, 801. Ennius emploie les deux genres : *caelus profundus*, A. 546 ; *uertitur... caelum*, A. 211. Le pluriel est très rare jusqu'à l'époque chrétienne (où il se répand pour traduire οὐρανοί, qui lui-même traduit l'hébreu), cf. Caes., Anal. ap. Gell. 19, 8,

3, *caelum numquam multitudinis numero appellandum est*. Là où il est attesté, il est masculin : *caelī*, cf. Lucr. 2, 1097, *quis pariter caelos omnis conuertere*. Le pluriel convient, en effet, au genre animé ; cf. les emplois de *ignēs*, *aquae*. On ne peut invoquer contre cet usage la phrase de Cic., Epist. 9, 26, 4, *unum caelum esset an innumerabilia*, où le masculin était impossible) : 1° ciel, correspond à gr. οὐρανός ; quelquefois synonyme de *āēr*, *aethēr* ; 2° ciel, plafond d'un édifice ; voûte. Forme artificiellement syncopée dans Ennius *cael*, cf. Hes., καιλ· οὐρανός Ῥωμαῖοι. Désigne le « ciel », par opposition à la terre, cf. *caelestis* en face de *terrestris* (*caelestis* devant son *-es-* à *terrestris* et sa finale à *agrestis*), Varr., L. L. 5, 16, *loca naturae secundum antiquam diuisionem prima duo, terra et caelum* ; de même que *Iuppiter* s'oppose à *Tellūs*, Varr., R. R. 1, 1, 5 : *deos qui omnis fructus agriculturae caelo et terra continent, Iouem et Tellurem*. — Attesté de tout temps. Panroman ; M. L. 1466. Irl. *cel*.

L'adjectif dérivé de *caelum* est *caelestis*, qui est aussi substantivé et correspond à gr. οὐράνιος. M. L. 1465.

La poésie emploie aussi *caeles*, *-itis* adjectif et substantif, fréquent surtout au pluriel, *caelitēs* = οὐρανίωνες. Pour la formation, cf. *āles*, *-itis* de *āla*. Autres dérivés : *caelitus* = οὐρανόθεν ; *caelicus* (rare et tardif formé sous l'influence des adjectifs grecs en -κός, cf. *aulicus*) ; *caelīnus* « bleu » (Gl. méd.), d'après *marīnus*. Composés : *caelicola*, *-fer*, *-fluus*, *-gena*, *-loquāx*, *-potēns*, *-spex*, tous poétiques et sans doute faits sur le type grec οὐρανοῦχος (Esch.), etc. Cf. aussi *caerulus*.

Ce nom, neutre, a la forme d'un nom d'instrument, de sorte qu'on a pensé à le rattacher à *caedō*, le ciel étant considéré comme découpé en régions qu'observe la science augurale ou que parcourent les astres, cf. *templum*, auquel, du reste, *caelum* est souvent joint ; e. g. Lucr. 1, 1014, *caeli lucida templa*. Varron le rapproche, de *caelāre*, L. L. 5, 18, *caelum dictum scribit Aelius quod est caelatum...* ; Men. 420, *appellatur a caelatura caelum*. Le rapprochement de *caelum* et *cauus*, e. g. Lucr. 4, 171, *magnas... caeli cauernas*, Enn., Sc. 112, *caua caeli*, n'enseigne rien en faveur de la parenté des deux mots. Bref, on n'a que des hypothèses incertaines. — Aucun nom pareil du « ciel » n'est connu ; sur un mot qu'avait l'indo-européen et que le latin a conservé avec des valeurs différentes et des formes renouvelées, v. *diēs* et *Iuppiter*.

caementum, -ī n. : v. *caedō* ; B. W. sous *ciment*.

caenum, -ī n. (pas de pluriel) : limon, boue ; d'où parfois « fumier, fange » (sens physique et moral). — Ancien, usuel. M. L. 1468.

Dérivés : *caenōsus*, *caenulentus* ; *caenōsitās*, tous plus ou moins tardifs.

La graphie par *ae* est celle des bons manuscrits, et c'est *caenum* qu'attestent le groupe allitérant proverbial *caelum* et *caenum*, cf. Thes. III 98, 72 sqq., le jeu de mots sur *caenum* et *cēra*, Cic., Verr. 6, 173, cf. l'esp. *cieno*. Le rapport avec *cunīre* est donc invraisemblable. Et l'on ne voit pas non plus comment pourrait être rapproché *in-*, *con-quīnāre*. Sans rapport, semble-t-il, avec *obscēnus* (*-scae-*). En tout cas, mot de type populaire, par sa diphtongue (cf. *faeteō*).

caepa, caepe : v. *cēpa*.

caerefolium, -ī n. : cerfeuil = χαιρέφυλλον. Cf. toutefois Plin. 19, 170, *caerefolium quod paederota* (sorte d'acanthe) *Graeci uocant*. On trouve dans les gloses les formes *cerfolium*, *cerfolius* (cf. v. h. a. *kervola*). M. L. 1469.

Mot grec avec seconde partie adaptée. Attesté depuis Columelle.

caerimōnia, -ae f. (souvent au pluriel *caerimōniae* ; autre graphie *caere-* ; à basse époque, *caerimōnium* n.) : culte, pratique religieuse, caractère saint ou sacré, saintété ; au pluriel : observances rituelles (cf. Gell. 10, 15, et P. F. 62, 19 : *denariae caerimoniae dicebantur et tricenariae quibus sacra adituris decem continuis diebus*, uel *triginta certis quibusdam rebus carendum erat*) ; cérémonies du culte. — Dérivés, tous rares et de basse époque : *caerimōniālis*, *-niōsus*, *-nior*, *-āris*. Vieux mot, bien que non attesté avant Cic. ; cf. Thes. III 100, 78 sqq. Rappelle pour la forme *castimōnia*, *sanctimōnia*. Étymologie inconnue. Les anciens le font dériver du nom de la ville étrusque *Caere* ; cf. P. F. 38, 19, *caerimoniarum causam alii ab oppido Caere dictam existimant* ; Val. Max. 1, 1, 10, *sacra caerimoniae uocari quia Caeretani ea... coluerunt*. Peut-être dérivé d'un **caerimō* étrusque (cf. *lucumō*) ; v. Ernout, Philologica, I p. 43 ; de **cerinu* « sacrum? », d'après M. Runes, Latomus, 1938, 10. V. en dernier lieu K. H. Roloff, *caerimonia*, Gl. 32, p. 101-138 ; Wagenvoort, Reall. f. Ant. u. Christ., s. u.

caerulus, -a, -um ; caeruleus, -a, -um (forme préférée et sans doute créée par les poètes dactyliques pour éviter le crétique) : *-m est uiride cum nigro, ut est mare*, Serv., Ae. 7, 198. Traduit le gr. κυάνεος, ἀέρινος, et, avec une idée accessoire de « sombre, obscur », κελαινός. Épithète de la langue poétique. Se dit du ciel, e. g. Enn., A. 49, *caeli caerula templa* ; d'où, au pl. n., *caerula* « les cieux » ou « la mer », ainsi désignés par leur couleur. Le n. sg. *caerulum* désigne la couleur d'azur. Quelquefois employé de la couleur des yeux (Hor., Epod. 16, 7 ; Tac., Germ. 4), comme équivalent poétique de *caesius*. — Ancien, usuel, non roman. Dérivés rares et tardifs : *caerulāns*, *-lōsus*, *-leātus*.

Issu sans doute de **caelo-lo-s* avec dissimilation normale du premier *l* ; cf. *Parīlia* de *Palēs*. Pour la formation, cf. *nūbilus*, *aquilus*.

caesar, -aris m. : surnom d'origine contestée, rattaché par les Latins soit à *caesus*, « *a caeso matris utero* », Plin. 7, 4, 7, et Non. 566, 25 ; soit à *caesariēs*, ainsi P. F. 50, 7 : *caesar quod est cognomen Iuliorum a caesarie dictus est, quia scilicet cum caesarie natus est*. Si le nom se rapporte à *caesus*, il présente un élargissement en *-ar* identique à celui de osq. pél. *casnar*, cf. *cānus*, ou de *loucar* = *lūcus* à Lucérie ; et ce serait une forme dialectale en face du latin *caesō*, *-ōnis*. Mais ce sont là sans doute des étymologies populaires, et *caesar* doit être étrusque comme *aisar* « deus » ; cf. les noms latino-étrusques *Caesius*, *Caesōnius*, *Caesennius*, etc. (v. Thes. s. u.). Le rapprochement proposé par certains avec *caesius* ne vaut pas mieux. Le nom propre devenu synonyme de « empereur » est passé en germ. : got. *kaisar* et de là en v. slave *česarī* « tzar ».

caesariēs, -iēī f. : chevelure (longue et abondante). Terme surtout poétique. Attesté depuis Plaute. Rap-

proché de *caedō* par l'étymologie populaire : *a caedendo dicta caesaries, ergo tantum uirorum est*, dit Servius, Ae. 1, 590, ce qui est faux (cf. Vg., G. 4, 337). Dérivé : *caesariātus*.

On en peut rapprocher skr. *kéçaḥ* « cheveux » et *kesaraḥ*, *késaram* « cheveux, crinière », qui supposent, d'une part, que les mots sanskrits sont des sanskritisations de formes prâkrites où les sifflantes étaient confondues et, d'autre part, que le mot latin est passé par quelque parler italique où il n'y avait pas de rhotacisme (à moins d'admettre que l'*s* a été maintenu par dissimilation), ni d'apophonie. En tout cas, il s'agit d'un terme populaire. V. *caesar*.

caesius, -a, -um : gris vert ; adjectif qui s'applique à la couleur des yeux et correspond au gr. γλαυκός, γλαυκῶπις ; cf. Gell. 2, 26, 19. Rare et technique. Sert aussi de *cognōmen*. M. L. 1474 a.

Dérivés : *Caesulla*, cognomen cité par Festus 340, 31, comme pendant à *Rāuilia* (*-lla?*) ; toutefois, il s'agit peut-être d'une étymologie populaire (cf. *Caesō*) ; *caesitās* (Boèce).

L'étroite spécialisation de sens de l'adjectif rend peu vraisemblable le rapprochement avec *caerulus*. Diphtongue en *a*, comme dans *caecus* ; l'*s* intervocalique semble indiquer une origine non latine (sud-italique?).

caespes, -itis m. : — *est terra in modum lateris caesa cum herba, siue frutex recisus et truncus*, P. F. 39, 6, « motte de terre et de gazon » ; puis « gazon », « sol couvert de gazon, terrain ». Attesté depuis Cic. et Cés. ; usuel. M. L. 1476.

Dérivés : *caespiticius* : fait de mottes de gazon (tardif) ; *caespōsus?* : ἅ. λ. Col. ; *caespitō*, *-ās* (rare et b. lat.) : buter, trébucher, tomber, M. L. 1477 ; cf. Faider, Musée belge 28, 123 ; *incaespitātor* « qui bronche » (Serv.).

Sans étymologie ; le sens de l'osque **kaispatar** « glēbīs tundātur? » est très incertain. Mot à diphtongue en *a*. Pour la finale, cf. *fōmes*, *palmes*, *termes*.

caestus, -ūs et **caestus, -ī** m. (usité surtout au pluriel) : — *uocantur et hi quibus pugiles dimicant, et genus quoddam ornatus mulierum*, P. F. 39, 22. Attesté depuis Varr. et Cic.

Dérivé : *caesticillus*, *-ī* m. : — *appellatur circulus quem superponit capiti qui aliquid est laturus in capite*, P. F. 39, 40 ; toutefois, ce mot peut être dérivé de *cestus*, emprunté au gr. κεστός « ceinture brodée », auquel se rapporte la seconde partie de la glose de Festus citée plus haut.

La parenté avec *caedō*, adoptée par les modernes, est déjà marquée par les anciens, cf. Gloss., *caestus corium quo manus suas pugiles armant et inuicem caedunt*. Mais le ceste ne sert ni à couper ni à tailler, ce qui est le seul sens ancien de *caedō* ; et, d'autre part, la formation n'irait pas sans difficulté. Mot d'emprunt?

caetra, -ae (*cētra*) f. : *scutum loreum quo utuntur Afri et Hispani*, Serv., Ae. 7, 732. M. L. 1853.

Dérivé : *caetrātus* adjectif et substantif (opposé par César à *scutātus*).

Mot sans doute espagnol ou africain, non attesté avant César.

caia, -ae f. : bâton, instrument qui sert à frapper, « *clāua* », Isid., Or. 18, 7, 7, qui l'attribue à Horace. M. L. 1479 (esp. *cayado*, port. *cajado* « houlette »?).

Dérivés : *caiō*, *-āre*, *caiātiō*, tous deux mal attestés, et non dans les textes. De **kaydiā* ; cf. *caedō*?

ca⟨i⟩ī : *cancellī*. Mot de basse époque, peut-être gaulois. Cf. M. L. 1480, *caio*.

cāla, -ae f. : bois ; Lucil. 966, *scinde calam ut caleas.*, Emprunt populaire au gr. κᾶλα pl. n. de κᾶλον, employé, semble-t-il, d'abord dans la langue militaire, cf. Serv. auct. Ae. 6, 1, *calas enim dicebant maiores nostri fustes quos portabant serui sequentes dominos ad proelium, unde etiam calones dicebantur... uallum autem dicebant calam*. — *Cāla* est peut-être représenté en ital. par des dérivés. M. L. 1481.

Dérivé : *cālāmentum* : branche sèche (Colum.).

Pour *cālō* « valet » ; *calō*, *calopus* « galoche », v. plus bas.

calabrica, -ae f. : bandage, bande (de chirurgie). Tardif, très rare et technique. Dérivé de *Calabria*. D'où *calabricō*, *-āre* « bander », mal attesté.

calabrīx, -īcis f. : aubépine (Plin. 17, 75). Conservé en napolitain et en sarde. M. L. 1482. V. André, *Lex.*, s. u.

calamaucus, -ī m. (*-cum*, n.) : bonnet. On trouve aussi *calamatus*. Très tardif (Cassiod., CGL IV 283, 28, *scirpus iuncus unde calamauci fiunt* (?). — Autre forme καμηλαύκιον, *camelaucum*, Du Cange (d'après καμηλωτή, *camēlus*?). *Calamaucus* est peut-être dû à un faux rapprochement avec *calamus*. Mot étranger, sans doute oriental.

calamitās, -ātis f. : 1° calamité, fléau, désastre, ruine, malheur, perdition (joint à *clādēs*, Plt., Cap. 911 ; à *uitium*, Ter., Hec. 2, etc.) ; 2° spécialement toute espèce de fléau qui atteint les récoltes : maladie qui frappe les tiges du blé, grêle (qui les renverse), etc. — Ce second sens, bien qu'anciennement attesté, résulte sans doute d'une spécialisation secondaire, due à un rapprochement fait par la langue rustique entre *calamus* et *calamitās* d'après le rapport *olīua*, *olīuitās* ; *fīcus*, *fīcitās*, etc. ; cf. Don., Eu. 79, *calamitatem rustici grandinem dicunt, quod calamos comminuat*, et Serv., G. 1, 151, *robigo genus est uitii quo culmi pereunt, quod a rusticanis calamitas appellatur* ; de même encore Don., He. 2, *uitium et calamitas : bene secundum augures. Vitium enim est, si tonet tantum ; uitium et calamitas, si tonet et grandinet simul, uel etiam fulminet*. — *Calamitās* doit être dérivé d'un adjectif, ce qui est la formation normale des abstraits en *-tās*, cf. *nouus*, *nouitās*, et, dans ce cas, il est à rapprocher de *incolumis*, où le vocalisme *o* en syllabe intérieure est commandé par *l* vélaire qui suit, et par là à *clādēs*, etc., si bien que le rapprochement de *clādēs calamitāsque* signalé plus haut dans Plaute serait une figura etymologica. V. **cellō*.

Pour le maintien de *ă* en syllabe intérieure, cf. *alacer*. — La prononciation et la graphie *kadamitas* attribuées à Pompée par Mar. Vict., GLK VI 8, 15, résultent d'un autre faux rapprochement avec *cadere*, cf. Isid., Or. 1, 27, 14. La glose d'Hésychius κάδαμος· τυφλός, Σαλαμίνιοι ne fournit de rapprochement ni pour le sens ni pour la forme.

Ancien, usuel et classique, mais banni de la poésie dactylique par sa forme. Non roman.

Dérivé : *calamitōsus*, ancien, classique, formé sans doute directement, sans qu'il soit nécessaire de supposer une haplologie de **kalamitāt-ōsus*, sur *perīculōsus*, *uentōsus*, etc. « exposé à la calamitās » (dans les deux sens du mot).

calamus, -ī m. : 1° roseau ; 2° greffon (Pline). Emprunt, attesté depuis Plaute, au gr. κάλαμος. Le terme latin est (*h*)*arundō*. Le mot a peut-être été emprunté en même temps qu'un objet fait de roseau, roseau à écrire ou flûte de roseau, etc. (cf. l'emprunt indien *kalamaḥ*). M. L. 1485 ; britt. *calaf* : sur *colof*, *colo*, v. J. Loth, ouvr. cité, p. 151.

Dérivés : *calamārius*, v. B. W. sous *calmar* ; *calamellus* (Arn.) : petit roseau, M. L. 1484 ; *calamistrum* (*calamister* m., *calamistra* f.) : fer à friser ; sans doute formé de καλαμίς et du suffixe d'instrument *-tro-*, ou tiré directement de *καλάμιστρον non attesté (cf. *ergastulum*) ; *calamistrātus* ; *calamētum* (tardif) ; cf. *dūmētum* ; *ūnicalamus*. Les autres dérivés sont des transcriptions du grec (comme *calamizō*, Ital.). Pour l'*a* intérieur, cf. *alacer*.

calathus, -ī m. : 1° corbeille, panier fait de joncs tressés ; 2° par extension, vase, récipient, corolle. Emprunt au gr. κάλαθος, correspondant à lat. *quasillus*. Depuis Virgile ; rare en prose ; formes romanes douteuses. M. L. 1488.

calautica, -ae f. : sorte de coiffure de femme attachée avec des brides ; cf. gr. κρήδεμνον. Rare ; depuis Afranius. Composé et dérivé : *dēcalauticāre* (Lucil.). Sans doute emprunté.

calba, calbeum : v. *galb-*.

calcar : v. *calx*.

calcatrippa, -ae f. (Gloss.) : plante inconnue (centaurée ou anchuse, cf. *lacca*?). M. L. 9650 ; fr. *chaucetrappe*.

calcesta, -ae (Gloss.) : trifolium album. Peut-être dérivé de *calx*, et nommé d'après sa couleur? La finale rappelle *arista*/*aresta*.

calceus : v. *calx*.

calcitrō : v. *calx 1*.

calculus, -ī, calculō, -āre : v. *calx 2*.

calendae, -ārum (*kalendae* avec maintien de l'ancienne graphie *k* devant *a*) f. pl. : les calendes, premier jour du mois de l'année romaine. Rattaché par les Romains à *calō* « appeler, proclamer », cf. Varr., L. L. 6, 27 : *kalendae quod his diebus calantur eius mensis Nonae a pontificibus quintanae an septimanae sint futurae, in Capitolio in curia Calabra sic dictae quinquies : « calo Iuno Couella »* ; Serv. auct. Aen. 8, 654 : *ideo autem Calabra* [*curia*], *quod, cum incertae essent kalendae aut idus, a Romulo constitutum est ut ibi patres uel populus calarentur, i. e. uocarentur*. Mais la forme fait difficulté : l'hypothèse que *kalendae* serait issu phonétiquement de *kalandae* (F. Muller) est peu vraisemblable ; la graphie *kalandae* n'apparaît qu'à l'époque impériale. *Kalendae* suppose un doublet *calere* (de *calō*, *-is*, ou *caleō*, *-ēs*?) de *calō*, *-ās*, cf. ombr. kařetu « calātō », Reichelt, K. Z. 46, 325 sqq. *Calendae* s'est conservé avec des sens divers dans les langues romanes : « jour de fête, nouvel an », etc. M. L. 1508, et en celtique : britt. *calan*, irl. *callaind*, *callendoir*.

Dérivés : *kalendārius*, *-a strēna*, M. L. 1508 a ; *kalendārium* « registre de comptes » et « calendrier » ; *calendāris* (*-lis*) : cūrātor calendārius.

caleō, -ēs, -uī, -itūrus, -ēre : être chaud (sens physique et moral), être échauffé, être ardent, etc. Ancien, usuel. M. L. 1510. V. fr. *chaloir*. Inchoatif : *calēscō*, *-is*, M. L. 1511 (d'où *concalēscō* marquant l'échauffement soudain (aspect déterminé), M. L. 2110 ; *incalēscō*, M. L. 4339, avec le préfixe marquant le passage d'un état à un autre ; *excalēscō*, M. L. 2948). Composé transitif : *cal*(*e*)*faciō*, *-is*, *-ere* et ses dérivés, M. L. 1507 ; *excalēfaciō*, M. L. 2947 ; *calefactō*, *-ās* (Plt.).

Formes nominales et dérivés : *calor*, *-ōris* m. : chaleur (sens physique et moral). Le neutre qu'on lit dans Plt., Mer. 870, *nec calor nec frigus metuo*, semble amené par le voisinage de *frīgus*. M. L. 1526.

calidus (*caldus* avec absorption de l'*ĭ* intérieur) : chaud. Panroman. M. L. 1506, et celt. : irl. *caot* ; *callawr* (de *caldāria*). Subst. *cal*(*i*)*da* (sc. *aqua*) : eau chaude. De là : *caldor* : chaleur (familier et rare, Varr., Gell.), et **caldūra*, attesté par les langues romanes, M. L. 1503 a et 1505 ; *cal*(*i*)*dāria* [*cella*] : étuve, chaudière, M. L. 1503, d'où à basse époque *caldāriola* ; *caldellus* ; *cal*(*i*)*dō*, *-ās* et *excaldō* « échauder », M. L. 2946. De *calor* : *calōrātus* et *calōrō* (tardifs). Aussi **calentāre*, M. L. 1509 ; **calīna*, M. L. 1517 ; **calūra*, M. L. 1528.

Ici *cal-* repose sur **kᵒl-*, comme on le voit par le lituanien, où il y a *šilù*, *šìlti* « s'échauffer », à côté de lit. or. *šalimà* « chaleur » (lit. occ. *šilimà*). Une forme **klē-* de la racine semble se trouver dans v. isl. *hláer*, v. h. a. *lāwēr* « tiède ».

caliandrum (caliendrum, -drium), -ī n. : coiffure de femme, perruque. Attesté depuis Varron, rare ; conservé dans le parler des Abruzzes? V. M. L. 1514. Origine douteuse ; on rapproche le gr. κάλανδρος ou κάλανδρα, nom d'une sorte d'alouette (huppée?), bien conservé dans les langues romanes : it. *calandra*, toul. *caliandro*, etc., M. L. 1486. Cf. Porphyr. ad Hor., Sat. 1, 8, 48 : *caliendrum i. e. galericum*, et le nom de l'alouette huppée *galērita* en latin, v. *galērum* sous *galea*. La forme latine ne s'explique pas exactement par le grec, mais des mots de ce genre sont souvent altérés. Les autres rapprochements, κάλλυντρον « balai » et « coiffure de femme » (Suidas), χαραδριός « pluvier », sont à écarter.

calidus, -a, -um (*ā*?) : adjectif de la langue des éleveurs « qui a une tache blanche sur le front », λευκομέτωπος. Isid., Or. 12, 1, 52, [*equi*] *qui frontem albam* [*habent*] *calidi* [*appellantur*]. En dehors de ce passage ne figure que dans Chiron, Mul. 795, et peut-être dans des gloses corrompues.

Les manuscrits d'Isidore et de Chiron écrivent *calidus* avec un seul *l*, leçon qu'il n'y a pas lieu de corriger, avec le Thes., en *callidus* ; cf. ombr. (buf) kaleřuf, *calersu* « *bouēs calidōs* », et gr. κηλάδες· αἶγες αἱ ἐν τῷ μετώπῳ σημεῖον ἔχουσαι τυλοειδές, Hes., lit. *kalýbas* « chien ayant une tache blanche au cou » ; cf. irl. *caile* « tache ».

caliga, -ae f. : chaussure à lacets, sorte de brodequin, surtout portée par les simples soldats. Attesté depuis Cicéron.

Dérivés : *caligula* ; *caligāris* (*-rius*, d'où *caligārius*, *-ī* : cordonnier, conservé dans les dialectes italiens, cf. M. L. 1515) ; *caligātus*.

L'explication par *calco-* (*calx*) et *-liga*, cf. *ligāre* (R. Kent, BSL 26, 110) est ingénieuse, mais ne va pas sans difficultés. Il peut s'agir d'un mot d'emprunt.

cālīgō, -inis f. : fumée noire ; nuage ou brouillard opaque et noir ; de là, obscurité, ténèbres (sens physique et moral) ; vertige, troubles de la vue. Ancien, usuel. Tous les sens du latin sont représentés dans les langues romanes. M. L. 1516 (*calīgo* et *callīgo*).

Dérivés : *cālīgō*, *-ās* (presque toujours intransitif ; l'emploi transitif n'est attesté qu'à très basse époque) : être obscurci ; *cālīginō*, *-ās* (doublet tardif de *cālīgō*), M. L. 1515 a ; *cālīginōsus* (et bas latin *cālīgōsus*, *cālīgineus*) : couvert de nuées, ténébreux, etc.

Le rapport *rōbīgō*/*rōbus* incline à penser que *cālīgō* dérive d'un adjectif **cālus* « sombre, noir ». Mais il ne faut pas rapprocher skr. *kālaḥ* « niger, liuidus », qui n'a sans doute pas un ancien *l*, comme l'a montré M. Luders dans l'Ἀντίδωρον dédié à M. Wackernagel. Il n'y a pas non plus grand fond à faire sur gr. κηλάς· νεφέλη ἄνυδρος καὶ χειμερινὴ ἡμέρα, dont on ne sait même pas si l'η représente ou non un ancien *ā* (cf. κελαινός). Cf. *calidus*?

calius : cendre. Forme de glossaire, CGL II 100, 46, cf. Glossaria latina, II, p. 126 et 210, d'origine inconnue, demeurée en provençal et en espagnol. M. L. 1518.

calix, -icis m. : coupe, vase à boire ; puis toute espèce de vase, marmite ; cf. Varr., L. L. 5, 122, *calix a caldo* (!), *quod in eo calda puls apponebatur et caldum eo bibebant*. Spécialement : tuyau d'aqueduc. Fréquent dans la langue de l'Église, au sens de « calice ». M. L. 1519. Germ. : v. h. a. *kelih* « Kelch », etc. ; celt. : irl. *cailis*, *calich*, britt. *celeguel*.

Dérivés : *caliculus*, M. L. 1513 ; *calicellus* ; *caliclāre* (*-rium*) (Gloss.) : *ubi conduntur calices*.

Les Latins voient dans *calix* un emprunt au gr. κύλιξ, ainsi Prisc., GLK II 167, 1 : *calix* ἀπὸ τοῦ κύλιξ. En réalité, le mot peut être d'origine indo-européenne, ancien **kᵒlik-* ; outre κύλιξ (dont l'υ s'explique par l'existence de **kᵒlu-*) et κάλυξ, on rapproche skr. *kalāçaḥ* « pot, coupe » et *kalikā* « bouton de fleur ». Il y a des formes à *s-* initial : gr. σκύλλιον, σκάλις, chez Hésychius et ombr. *scalse-to*, skalçe-ta « ex paterā ». — Le groupe de v. h. a. *scala* « enveloppe » est à séparer. Mais il a pu se produire une confusion entre *calix* et *calyx*, emprunt savant au gr. κάλυξ « enveloppe de fleur, calice » et qui a pour dérivés : *calyc*(*u*)*lus* ; *calycia* f., nom de plante ; *calyc*(*u*)*lāris*, *-ria* (*herba*), *calyc*(*u*)*lāta* (*herba*) (*cani-*, *cali-*) « jusquiame », dont la forme différenciée *caniculāta* a été influencée par un rapprochement avec *canis*, cf. Misc. Tir., p. 66, 12, *iusquiamo i. e. caniscuta*, et prov. *canelhada*. M. L. 1512.

calliomarcus, -ī m. : tussilage. Mot gaulois, attesté dans Marcellus, Med. 16, 101 ; cf. Pedersen, *Vergl. Gr.* I 69 ; Loth, *Rev. Celt.* 37, 25. Cf., pour la finale, *ebulcalium*.

callis, -is c. (le genre est flottant, comme pour beaucoup de noms en *-is*) : piste de troupeau, sentier tracé par les animaux ; différent à l'origine de *sēmita* ; cf. Vg., Ae. 9, 383, *rara per occultos lucebat semita calles* ; Serv., Ae. 4, 405 ; Isid., Diff. 1, 539 ; Orig. 15, 16, 10. Puis toute espèce de sentier ou de route. — Ancien, technique. M. L. 1520. Faussement rapproché de *callum*, *callus* « ā callō pedum » par les anciens.

Dérivé : *callitānus* (Inscr.).

Il est vain de rapprocher irl. *caill* « forêt », lit. *kēlias* « chemin », serbe *klánac* « défilé », trop éloignés, les uns par la forme, les autres par le sens.

callum (et *callus* m., le pl. est toujours *callī*), **-ī** n. : peau épaisse et dure (des animaux ou des plantes), durillon, cal(us). — Ancien. M. L. 1521. A ce sens technique se rattachent *callōsus* (d'où gr. καλλῶσον « couenne »), *callōsitās*, *callitia* (*-tiēs*), *callēscō* et ses composés. Un sens figuré apparaît dans le dérivé :

calleō, *-ēs*, *-uī*, *-ēre* : être endurci, *callent rure manus*, Aetna 261 ; d'où « être habile dans quelque chose, savoir par expérience ». Plaute joue sur le double sens du mot, Pe. 305, *magis calleo quam aprugnum callum callet*. S'emploie absolument, ou avec l'accusatif ou l'ablatif, avec ou sans *in*. De là : *callidus* : Cic., N. D. 3, 25, *appello... callidos quorum, tamquam manus opere, sic animus usu concalluit* ; « habile » souvent avec une nuance péjorative, « rusé, roué » (cf. *ueterātor* et *uersūtus*). Dans la Bible, traduit ὑποκριτής et πανοῦργος. Non roman, mais conservé en celt. : gall. *call*. Dérivés : *calliditās* ; *callidulus* ; *callēscō* et *con-*, *in-*, *oc-*, *per- callēscō*.

Sans étymologie. Mot populaire.

cālō, -ōnis m. : valet d'armée. Ancien (Acc.), mot de type populaire en *-ō*, *-ōnis* (cf. *fullō*, etc.). Rattaché à *cāla* par les Latins : *calones militum serui dicti qui ligneas clauas gerebant, quos Graeci κᾶλα uocant*, P. F. 54, 19 (étymologie populaire?). — Autre sens, sans exemple, dans Isid., Or. 19, 1, 15, ... *calones, nauiculae quae ligna militibus portant* ; v. Sofer, p. 27.

calō, -ōnis m. (Gloss.) : sabot de bois, chaussure militaire gauloise (?). Cf. P. F. 40, 26, *calones calcei ex ligno facti* ; CGL V 595, 18, *calones gallicae militum*. L'*a* long n'est pas attesté et l'explication de Festus est faite pour rapprocher *calō* de *cāla*. Mot étranger en rapport avec *caliga*? Ou déformation par abrègement de καλόπους, καλοπόδιον, latinisés en *calopus*, *calopodia*? cf. M. L. 1525.

Il est impossible de décider s'il y faut rattacher un *calonica* qui figure sans explication dans Gloss. Scal. V 595, 29.

calō, -ās, -āre : appeler, proclamer, convoquer. Verbe archaïque qui n'est plus employé que dans certaines expressions consacrées de la langue religieuse ou juridique, comme *calāta comitia*, *Calābra cūria* et sans doute *calendae* ; v. ce mot.

De *calō* viennent : *kalātor* (*ca-*) : terme de rituel désignant un serviteur chargé d'appeler (Serv. auct. G. 1, 268) ; cf. *nomenc*(*u*)*lātor* « esclave chargé d'appeler les

noms »; *calābra*, *calātiō* : Varr., L. L. 5, 12, *nec curia Calabra sine calatione potest aperiri.* — Composé (ancien juxtaposé) : *intercalō*, *-ās* : proclamer un jour ou un mois supplémentaire pour remédier aux irrégularités du calendrier, usité surtout au passif impersonnel, e. g. Cat., Agr. 159, *si intercalatum erit Kalendis maiis.* Par suite, « intercaler, insérer ». De là : *intercalāris* (*-rius*) ; *intercalātor*, *-tiō*. Cf. aussi les formes anciennes conservées par les gloses *incalanto* : *inuocanto*, P. F. 101, 25 ; *incalatiuae* : *inuocatiuae*, Id. 101, 10 ; *procalare* : *prouocare ex Graeco* καλεῖν *i. e. uocare*, Id. 251, 25 ; *proculato*, *prouocato* (avec *u* issu de *a* devant *l* vélaire?), Id. 293, 10. V. aussi *concilium*, de **con-kal-ium*.

Tous ces sens sont techniques et le verbe a cessé d'être vivant à l'époque historique ; les verbes usités sont *clāmō*, de la même famille, et *uocō*.

L'ombrien a, de même, kařetu, kařitu, *carsitu* « calātō » ; v. *calendae*. La racine est disyllabique. Elle se retrouve dans hitt. *kaleš-* « appeler », gr. καλέω, κέκληκα, κικλήσκω, ὁμο-κλή, hom. καλήτωρ « héraut » (cette valeur technique rappelle celle de *kalātor*, *nōmenclātor*) ; peut-être aussi irl. *cailech*, gall. *ceiliog* « coq » (litt. « appeleur ») et skr. *uṣākalaḥ* « coq » (« qui appelle l'aurore »). Le rapprochement avec v. h. a. *halōn*, *holōn* « aller chercher » est contesté. Le messapien *kalatoras* (génitif) est emprunté.

Ces mots sont peut-être apparentés à une série de termes divers indiquant des « cris », des « bruits » : gr. κέλαδος « bruit », v. h. a. *hellan* « résonner », v. sl. *klakolŭ* (r. *kólokol*) « cloche », lit. *kalbà* « parole » — et peut-être des élargissements tels que lat. *clāmō*, *clangō* ; en somme, l'ensemble des mots expressifs présentant *kr-*, *kl-* à l'initiale pour indiquer des bruits. V. aussi *clārus* et *classis*?

calō (*cha-*), **-ās, -āre** : terme technique « laisser tomber » ou « relâcher ». Emprunt au gr. χαλάω, sans doute dans la langue nautique ; cf. Isid., Or. 6, 14, 4, *apud nautas « calare » ponere dicitur* ; v. B. W. sous « caler » (les voiles). A dans la langue populaire un sens obscène : *laxāre (uāgīnam)*, *futuere.* Attesté depuis Vitruve. Les formes romanes remontent à *calāre*, *callāre* et *chalāre*, M. L. 1487 ; bret. *caladur* « dévidoir », de *calātōrium*? Cf. peut-être *apocalō*?

calocatanos : pavot sauvage. Mot gaulois d'après Marcellus, Med. 20, 68. Cf. *catanus*.

calopeta, -ae m. : danseur de corde (Expos. mundi 32). De *καλοπέτης? Cf. *calōbatārius* : σχοινοβάτης (Gloss.).

calpar : attesté seulement au nominatif et chez les grammairiens ou glossateurs, e. g. Non. 546, 28 sqq., *calpar nomine antiquo dolium. Varro de Vita Populi Romani lib. I : quod, antequam nomen dolii prolatum, cum etiam id genus uasorum calpar diceretur, id uinum calpar appellatum.* Cf. P. F. 40, 27 ; 57, 16. Emprunt. Cf. gr. κάλπη, κάλπις. La finale en *-ar* dénote peut-être un intermédiaire osque (cf. *casnar*?) ou étrusque ; cf. *Calpurnius*.

caltha, -ae f. ; **calthum, -ī** n. (*calta*, *caltum*) : τὸ βούφθαλμον ; fleur jaune, le souci officinal? De là : *calt(h)ula*, *-ae* (*-um* n.) f. : Non. 548, 24, *caltulam et crocotulam* (cf. Plt., Ep. 231) *utrumque a generibus florum translatum... caltulam Varro de uita P. R. l. I palliolum breue uoluit haberi : « caltula est palliolum praecinctui, quo nudae infra papillas praecinguntur ».*

Peut-être mot d'emprunt à une langue méditerranéenne ; cf., pour la finale, *mentha*.

calua, -ae f. : crâne. Mot populaire, attesté depuis Pomponius, passé en irl. *calb*.

Dérivés et composés : **caluāris*, adjectif non employé, dont dérivent : 1° *caluāre* (surtout au pluriel *caluāria*) : sorte de poisson sans écailles ; 2° *caluāria* (*-rium* n), *-ae* f. : *tota pars capitis ab auribus incipiens.* M. L. 1529. Dans la langue de l'Église, *locus Caluāriae* ou *Caluārium* traduit le gr. κρανίου τόπος, κράνιον, c'est-à-dire le Golgotha. — *dēcaluō*, *-ās* : Ps. Ruf. in Psalm. 41, 1, *locus... caluaria... quia rei solēbant ibi decaluari et decapitari.*

calua semble d'abord avoir signifié « cruche » (cf. *gabata*, *testa*) ; cf. Pompon., Atell. 179, *iam istam caluam colafis comminuissem testatim tibi*, où le voisinage de *calua* et de *testātim* est caractéristique, et peut-être *caluāriola*, Schol. Iuv. 5, 48? ; mais il a été rapproché de *caluus* par l'étymologie populaire (comme dans *calua nux*, *Venus Calua*), et Martial ne l'emploie qu'au sens de « crâne dénudé », e. g. 6, 57, 2, *tegitur pictis sordida calua comis.*

calumnia : v. le suivant.

caluor, -eris (et *caluō*) : chicaner, tromper. Les textes littéraires ne connaissent que le déponent, e. g. Lex XII Tab., 1, 2, citée par Fest. 408, 37, *si caluitur pedemue struit.* Verbe rare et archaïque, employé dans la langue du droit, transitif et absolu. Doublet *caluiō*, dans Servius, cité sous *caluus*?

Caluor a dû avoir un participe **calumnus* d'où dérive : *calumnia*, *-ae* f., conservé dans la langue du droit : chicane, fausse accusation, calomnie, d'où « cabale, intrigue, supercherie », ancien et usuel. M. L. 1527. De là : *calumniōsus* ; *calumnior*, *-āris* « *falsa crimina intendere* », et ses nombreux dérivés.

On rapproche gr. κηλέω « je charme » et got. *holon* « calomnier » ; la racine serait **kel-* élargie par *-u-* en latin. Simple possibilité. Rien de clair.

caluus, -a, -um : chauve. — Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 1532 ; germ. : v. h. a. *chalo*, etc. Épithète d'une sorte de noix, *calua nux* (gr. γυμνολόπος) ; de la vigne, *uītis calua* ; de Vénus, dite *calua in honorem mulierum quae de capillis suis funes fecerant* ; cf., toutefois, Serv. auct. in Aen. 1, 726, qui l'explique : *quod corda amantium caluiat, i. e. fallat.* Cf. aussi les nomina et cognomina *Caluēna*, *Caluisius*, *Caluīnus*, et l'osque Kalúvieis (génitif) ; pélign. *Calauan.*

Dérivés et composés : *calueō* et *caluēscō* ; *caluitiēs*, *caluitium*, *-tia*, M. L. 1531 (pour la formation en *-itium*, cf. *barbitium*, *lānitium*, *capillitium* et *seruitium*) ; *caluaster* ; *caluātus* ; *praecaluus*, *recaluus* ; **caluia.* M. L. 1530.

Cet adjectif désignant une infirmité rappelle skr. *kulvaḥ* et av. *kaurva-* « chauve » (même suffixe que dans *fuluus*, etc.), mais aussi skr. *khalatiḥ* « chauve », avec *kh* populaire. L'*a* latin peut reposer sur un *a* « populaire » indo-européen. Cf., avec *l* géminé (populaire), v. isl. *skalli* « tête chauve ». V. *calua*.

1. **calx, calcis** f. (le génitif pluriel serait en *-ium* d'après les grammairiens, mais il n'y en a pas d'exemples,

cf. Thes. III 195, 42) : 1° talon ; 2° pied (d'un mât, d'une échelle, etc.). — Ancien, usuel, technique. M. L. 1534 ; irl. *calc*, gall. *calch*, gr. mod. κάλσιος.

Dérivés et composés : *calcō*, *-ās* : talonner, fouler aux pieds, M. L. 1491 ; d'où *con-*, *ex-*, *in-culcō* « tasser avec le pied, inculquer » ; *pro-culcō* ; *calcātiō*, *-tor*, *-trīx* (M. L. 1493 a?), etc. ; *calcātōrium* : pressoir à raisin, M. L. 1493 ; *calcar*, *-āris* n. : éperon ; neutre substantivé d'un adjectif **calcāris*, cf. *tālus/tālāris* ; *calcāneum*, *-ī* n. (*-neus* m., St-Jér.) : talon, substitut tardif de *calx*, introduit par la langue de l'Église, M. L. 1490 ; *calceus* (**calcea* dans les langues romanes) (cf. M. L. 1495) ; *calceolus* : chaussure ; d'où *calceō*, *-ās* « chausser » peut-être reformé sur *calceātus*, M. L. 1497 ; *calceāmentum*, M. L. 1496 ; *calceātus*, *-ūs*, M. L. 1498 ; *calceārius*, *calceolārius*, M. L. 1499 ; *disculceus* (*-cal-*) « déchaux », M. L. 2662, B. W. *déchausser* ; *excalceō*, *-ceus* ; **incalciāre*, M. L. 4338 ; **reculceāre* (*-cal-*), M. L. 7135 a.

calcitrō, *-ās* : ruer, regimber (sens propre et figuré ; familier), M. L. 1501 a. Sans doute dénominatif d'un **calcitrum* « coup de talon » non attesté, formé comme *talitrum* (Suét., Tib. 68).

Dérivés : *calcitrō*, *-ōnis* m. ; *calcitrōsus* ; **excalcitrō*, M. L. 2945 ; *recalcitrō* (sens propre et figuré ; cf. gr. ἀναλακτίζω).

Le rapport avec lit. *kulnis* « talon » et avec bulg. *kúlka* « hanche » serait, en tout cas, lointain. La chaussure dite *calceus*, réservée d'abord aux rois (cf. Vg., Ae. 8, 458 ; F. 128, 3, et Serv. ad l. *Tyrrhena uincula... alii calceos senatorios uolunt, quia hoc genus calceamenti a Tuscis sumptum est* ; Isid., Or. 19, 34, 4) et aux patriciens, *c. mulleus*, *c. repandus*, est d'origine étrusque ; et le mot rappelle par sa finale, comme *balteus*, *puteus*, des termes étrusques ; cf. Ernout, Philologica, I p. 43 sqq., et Rev. Phil., 1950, p. 7. Une origine étrusque n'est donc pas exclue pour *calx*, dont la forme est étrange, et, en tout cas, pour *calceus*. *Calx* évoque *falx* ; ce sont les deux seuls mots à finale en *-alx* du latin ; cf. aussi *arx*, *merx*, autres types rares, sans étymologie indo-européenne sûre.

2. **calx, calcis** f. (l'*x* est purement graphique ; on prononçait *cals*, et les grammairiens essaient de différencier ainsi *cals* « chaux » de *calx* « talon », auquel, d'ailleurs, tendait à se substituer un nominatif *calcis*) : 1° chaux ; 2° but blanchi à la chaux, borne, terme ; de là, *ad calcem* ; 3° (archaïque) pion de jeu (= *calculus*). *Calx*, qui désigne seulement la « pierre à chaux », est sans doute un emprunt ancien au gr. χάλιξ « caillou, moellon, pierre à chaux », dont l'*i* existe dans *calicāre* « blanchir à la chaux », *dēcalicātus* ; cf. *dealbāre*), à moins que χάλιξ et *calx* ne soient des emprunts indépendants à une langue méditerranéenne inconnue. Ancien, usuel ; M. L. 1533 ; B. W. s. u. Passé en germanique : v. h. a. *kalch*, *kalk* ; en serbe *klakī* ; en celt. : irl. *calc*, britt. *calch*, etc.

Dérivés : *calcārius* : de chaux ; substantif *calcāria* : four à chaux, M. L. 1492 ; *calcārius* : chaufournier ; *calcāriārius*, *calcāriēnsis* ; *calcīnus* (tardif) et *calcīna* = calx, M. L. 1501 ; *calcifraga* : σκολοπένδριον, cf. *saxifraga* ; **calcestris*, M. L. 1500.

calculus, *-ī* m. (*calculum* Gloss., *cauculus* tardif) : caillou ; boule pour voter (blanche ou rouge) ; pierre dans la vessie ; pion, jeton (cf. *calculum redūcere*). Comme c'est avec des *calculī* qu'on apprenait aux enfants à compter, le mot a pris le sens de « compte, calcul » qui se retrouve dans les dérivés *calculor*, *-āris* (*calculō*, etc.) ; *calculātor*, gr. mod. καυκουλάτωρ.

Au sens de « caillou » s'apparente *calculōsus* : caillouteux, qui traduit aussi le gr. λιθώδης « qui souffre de la pierre ». — Usuel et classique. Non roman.

Les Latins voyaient dans *calculus* le diminutif de *calx* ; cf. P. F. 40, 9, *calces qui per deminutionem appellantur calculi*, et CGL V 273, 63 ; mais les sens sont différents et le gr. κάχληξ « caillou de rivière » amène à se demander si *calculus* ne serait pas aussi un mot à redoublement. Ceci n'exclut ni le rapprochement avec χάλιξ, ni même absolument l'hypothèse d'un emprunt de tout le groupe à une langue méditerranéenne.

calyx : v. *calix*.

cama, -ae f. : attesté seulement dans Isid., Or. 19, 22, 29, *camisias uocari quod in his dormimus in camis, i. e. in stratis nostris* ; cf. 20, 11, 2. Peut-être mot ibère, conservé dans la péninsule ibérique. Cf. M. L. 1537 ; Sofer, 121 et 164.

camba, -ae f. : v. *gamba.*

cambiō, -ās, -āuī, -āre : échanger (*rem pro re dare*, Gloss.), troquer. Premier exemple dans Apulée, Apol. 17, *mutuarias operas cum uicinis tuis cambies.* Les dérivés romans remontent à *cambiāre*, M. L. 1540, et **excambiāre*, M. L. 2949 ; B. W. sous *changer*, *échanger* ; cf. aussi britt. *cemma* et *escemn.* Composé : *concambiō.* Semble sans rapport avec *campsō*, q. u.

Mot technique du vocabulaire commercial, sans doute emprunté au celtique, v. Zimmer, KZ 32, 231. Les formes *cambiō*, *-īs*, *-psī* proviennent d'un faux rapprochement avec gr. κάμπτω, κάμψαι.

camela, -ae : Lyd. Mens, frg. inc. 12, p. 181 W., ἔστι δὲ καὶ ἑτέρα παρασκευὴ σπυρίδος, ἀντὶ πίλου τῇ κεφαλῇ ἐπιτιθεμένη, καλεῖται δὲ παρ' Ἰταλοῖς κάμελα, ἐξ οὗ καὶ καμελευκία. Sans autre exemple. Abréviation de καμελαύκιον, καμηλαύκιον? V. *calamaucus.*

camēlīs : — *uirginibus supplicare nupturae solitae erant*, P. F. 55, 19. Sans doute à lire *camēlī(i)s*, datif de *camēliae*, transcription ancienne de γαμήλιαι.

camella, -ae (*ga-*, κάμηλα, éd. Diocl.) f. : vase à boire, écuelle. M. L. 1543. Esp. *gamelle* passé en fr. et en ital. Diminutif de *camera*? Mais l'*ē* fait difficulté.

camēlus, -ī c. : chameau. Attesté depuis Pomponius. Varr., L. L. 5, 10, *-s suo nomine Syriaco in Latium uenit.* Le mot est venu au latin par gr. κάμηλος. A été altéré en *camellus* sous l'influence des mots en *-ellus*, cf. M. L. 1544 ; irl. *camal*, gall. *canval.* Dérivés latins : *camēlīnus*, *camēlārius*. Le latin a emprunté aussi *camēlopardalis* (= καμηλοπάρδαλις) qui a été altéré en *camēlopardalus*, *-pardala*, *-pardus*, *-parda.*

Camēnae, -ārum f. pl. : anciennes déesses des sources et des eaux. Les anciens poètes latins, Livius Andronicus, Naevius, se sont servis du nom de *Camēnae* pour remplacer le nom des Muses ; l'équivalence était grossière et Ennius, suivi par ses successeurs, a transcrit simplement le nom grec *Mūsae.* Livius Andronicus com-

mence son poème par *uirum mihi, Camena, insece uersutum*; mais Ennius par *Musae, quae pedibus magnum pulsatis Olumpum*. — Repris ensuite par la poésie de l'époque impériale, lorsque *Mūsae* se fut banalisé. Uniquement poétique. D'après les grammairiens latins, la forme ancienne serait *Casmēnae*; cf. Vg., Ae. 11, 543, qui donne à *Camilla* pour mère *Casmilla*; mais en ce cas l'*ā* de *Cămēnae* devient inexplicable. Sans rapport avec *carmen*. Macrobe donne le mot pour étrusque, Somn. Scip. 2, 3, 4, *Etrusci Musas... Camenas quasi canenas a canendo dixerunt*. — *Camnas* (*Camna*) est un gentilice étrusque, cf. CIE 5470 et 5473, Pallottino, *St. in on. di G. Funaioli*. Le même radical *Cam-* se retrouve dans *Camillus* et *Camese, Camasene*, sœur et femme de Janus. Le temple des *Camēnae* se trouvait près de la *porta Capēna*, étrusque.

camera, -ae f. (*camara*, cf. Char., GLK I 58, 23, *camara dicitur, ut Verrius Flaccus adfirmat, non camera per e*; Funaioli, p. 515, 6) : toiture voûtée, voûte; pont de navire, barque pontée. Non. 30, 7, *camerum : obtortum, unde et camerae tecta in curuitatem formata*; P. F. 38, 14, *camera et camuri boues a curuatione ex Graeco dicuntur*. Emprunt latinisé au gr. καμάρα. Classique, usuel. M. L. 1545; germ. : v. h. a. *c(h)amara* « Kammer », d'où finn. *kamari*; celt. : irl. *camra*. De là *camerō, -ās* : construire en voûte; cf. M. L. 1546, et *concamerō, -rātiō* (Vitr., Pline); *camerārius*; et, dans Grégoire de Tours, substantivé *camerārius, -ī* : camérier, M. L. 1547; *camerārium* : courge en berceau (Plin. 19, 70).

camillus, -ī m.; **camilla, -ae** f. : ancien terme du rituel désignant des enfants de naissance libre et noble (cf. P. F. 38, 8, *camillus proprie appellatur puer ingenuus*) qui servaient dans les sacrifices et accompagnaient spécialement les flamines (Serv. auct. Ae. 11, 543; P. F. 82, 18). Rapproché par Varron, L. L. 7, 34, du grec κασμῖλος (καδμῖλος), qu'on retrouve à Samothrace; cf. les références de l'éd. Goetz-Schoell ad l. D'après Servius, Ae. 11, 588, le mot s'employait en étrusque et désignait Mercure : *ministros enim et ministras impuberes camillos et camillas in sacris uocabant, unde et Mercurius Etrusca lingua Camillus dicitur, quasi minister deorum*; cf. Macr. 3, 8, 6. Peut-être à rapprocher de *Cămēnae*. L'accentuation sur l'initiale (comme *Cethēgus*), cf. Quint. 1, 5, 22, et les variations de forme confirment l'origine étrusque du mot, cf. W. Schulze, *Z. Gesch. d. lat. Eigenn.*, p. 322. V. *cumera*.

camīnus, -ī m. : four, fourneau, poêle. Emprunt au gr. ἡ κάμινος (passé au masculin en latin), correspondant au lat. *fornāx*. Terme technique, ancien (Caton), fréquent surtout dans la langue de l'Église et dans les langues de métiers (potier, forgeron). De là : *camīnō, -ās*, dérivé sans doute de *camīnātus* (Plin.). M. L. 1548-1549. Sans rapport avec **cammīnus* « chemin », mot celtique demeuré dans les langues romanes, mais non attesté en latin. V. B. W. *chemin* et *cheminée*. M. L. 1552. V. h. a. *chemī(n)*, irl. *camm*.

camisia, -ae (*camīsa*) f. : chemise. Rare et tardif. En dehors des gloses, premier exemple dans saint Jérôme, qui le donne comme un mot étranger (gaulois ou germain?), Ep. 64, 11, *solent militantes habere lineas, quas camisias uocant, sic aptas membris et adstrictas corporibus*... Panroman. M. L. 1550. L'*ī* attesté par les langues romanes semble d'origine secondaire; les formes germaniques remontent à **kamitya* : v. angl. *cemes*; le celtique a : irl. *caimse*, gall. *camps*, britt. *hefis* (v. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, p. 178).

cammarus, -ī (*gam-, gabb-*) m. : crustacé, écrevisse ou crevette, plutôt que homard. Emprunt au gr. κάμμαρος, attesté depuis Varron. Caper, GLK VII 108, 13, blâme une forme *cambarus*, sans doute influencée par *camba*, qui a passé dans les langues romanes, it. *gambero*, esp. *gambaro*, v. fr. *jamble*, M. L. 1551. Diminutif : *gammariunculus* (Gloss.).

***cammīnus** : v. *camīnus*.

camomilla, -ae f. : emprunt populaire au gr. χαμόμυλον, doublet tardif (Plin. Valer., Gloss.) de la forme classique χαμαίμηλον « camomille ». V. Thes. s. u., et M. L. 1553.

camox (sans doute *ō*; un exemple unique de Polem. Silu., cf. Thes. s. u.) : nom d'un animal, qui est à l'origine du fr. *chamois*, de l'ital. *camoscio*, esp. *gamuza*, all. *Gemse*. Mot alpestre qui semble avoir été ignoré des Latins, dont on a rapproché aussi le caucasien *kamuš* (*gā-*) « buffle ». Cf. M. L. 1555. Pour la forme, cf. *esox*.

campagus, -ī m. : sorte de chaussure, brodequin militaire. Mot tardif (ivᵉ siècle) que Lydus, de Mag. 1, 17, fait dériver de *campus*, sans doute par étymologie populaire, appuyée sur les nombreux termes militaires dérivés ou composés de *campus* (v. ce mot). Peut-être à rapprocher de gr. κομβαών, cf. Thes. s. u. Sans doute emprunté à une langue inconnue.

campāna, -ōrum n. pl. : *uāsa aerea* (scil. *ex aere Campano facta*), cf. Acta fr. Aru. a. 219, 8, *mor[a]e pompae in tetrastylum fercula cum campanis et urnalibus mulsi singulorum transierunt*. De là : *campāna, -ae* f. : 1° peson, romaine; *a regione Italiae nomen accepit, ubi primum usus eius repertus est*, Isid., Or. 16, 25, 6; 2° cloche. M. L. 1556; B. W. *campane*; *campānula*. Mots tardifs et rares.

campsō, -ās, -āre : Prisc. GLK II 541, 13, *cambio... ponit Charisius et eius praeteritum campsi, quod ἀπὸ τοῦ κάμπτω ἔκαμψα Graeco esse uidetur, unde et campso, campsas solebant uetustissimi dicere. Ennius in X* (A. 328) : *Leucatam campsant*. En dehors d'Ennius, un exemple dans la Peregr. Aeth. et quelques-uns dans les Gloses. Sans doute terme nautique, formé sur l'aoriste grec κάμψαι (cf. Hdt. IV 43, κάμψας τὸ ἀκρωτήριον, *charaxō, malaxō, pausō*) et conservé dans it. *cansare* « écarter ». M. L. 1562.

campus, -ī m. : plaine, terrain plat, gr. πεδίον, par opposition à *mōns* (cf. les dérivés bas latins *campāneus, -nius*, dans les Gromat. 331, 20, *in montanioso loco, ... in campaneis*; *campōsus* dans l'Itala en couple avec *montuōsus*). D'où « terrain d'exercice ou de bataille (champ de) », *campus Mārtius*, sens auquel se rattachent l'emprunt germanique *kampf* et le dérivé attesté par les gloses *campiō, -ōnis* m. « *pugnax* », cf. fr. *champion*, it.-esp. *campione*; ou « carrière » (ouvrir un champ à) au sens physique et moral. — La culture se faisant le plus souvent dans la plaine, *campus* a aussi le sens de

« champ », déjà dans Caton, Agr. 1, 7, *campus frūmentārius*; Ov., Am. 1, 3, 9, *renouatur campus aratris*. *Campus* ayant tendu à se spécialiser dans ce sens, c'est *plāna* qui a pris le sens de « plaine ». *Campus* s'oppose également à *urbs*, comme la campagne à la ville, e. g. Tac., H. 2, 17, *quantum inter Padum Alpesque camporum et urbium armis Vitellii... tenebatur*. — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1563. Irl. *cam*, britt. *camp*. Germ. : m. h. a. *kamp*, all. *Kampf*.

Dérivés : *campestris* (*-ter*), *-e* (formé d'après *terrestris*; cf. *siluestris*) « de la plaine, du champ (de Mars) », M. L. 1560; substantivé au n. *campestre* : caleçon, pagne (pour l'exercice au champ de Mars), avec un doublet populaire *campestrum*; d'où *campestrātus* « porteur du caleçon ». *Campester* est l'adjectif de la langue littéraire; à côté figurent : *campānus* (formé comme *urbānus, montānus, pāgānus*), attesté seulement dans les inscriptions. De là : *campāneus, -nius*, cf. *campānia*, M. L. 1557; *campān(i)ēnsis* (Gr. Tur.); *campēnsis* (cf. *castrēnsis, pāgēnsis*), et au pluriel *campēnsēs* : sorte d'hérétiques; *campōsus* : cf. plus haut; **campaniolus* : champignon, v. B. W. s. u.

Diminutifs de basse époque : *campulus, campellus, campicellus* (*-um*), M. L. 1561. Certaines formes romanes remontent à *campārius*, M. L. 1558.

Composés de la langue militaire (Végèce) : *campicursiō, -doctor, -genī*.

Si la glose κάμπος· ἱπποδρόμος, Σικελοί ne renvoie pas à un emprunt latin, *campus* serait une survivance d'une ancienne langue de l'Italie, comme *falx*. Hypothèse fragile. L'*a* radical indique un terme « populaire ». Le gr. καμπή « courbure » est loin pour le sens.

camum, -ī n. (*camus* m.) : πόμα τὸ ἐκ κριθῶν; sorte de bière. Mot étranger, rare et tardif (Ulpien, Édit de Diocl.); celtique ou pannonien?

camurus et **camur, -a, -um** (et *camerus, camer*, d'après *camera*) : recourbé vers l'intérieur (en parlant des cornes des bœufs). Rare et technique. Attesté depuis Virgile. M. L. 1564; fr. *cambré*. Peut-être emprunté (*uocabulum peregrinum*, dit Macr., Sat. 6, 4, 23), qui rappelle les noms propres étrusco-latins *Camurius, Camurēnus*, etc.

cāmus, -ī m. : muselière. Emprunt au gr. κᾱμός (ion. att. κημός), qui figure dans l'Itala; passé en ital. *camo*, M. L. 1565. V. h. a. *kāmbrittil*.

Malgré la date tardive à laquelle le mot est attesté de façon certaine (la présence dans Accius, Trag. 302 R, est douteuse), il appartient à une ancienne série d'emprunts, de même que *māc(h)ina*, comme le montre l'*ā*. Le latin a conservé ainsi des mots techniques non attestés dans la littérature.

canaba (*cannaba, canapa*), **-ae** f. : tente, baraque; cabaret. Rare et tardif.

Dérivés : *canabārius, canabēnsis*.

Terme de la langue militaire; peut-être emprunté à κάναβος « carcasse de bois » (à l'usage des sculpteurs), qui aurait ensuite désigné toute espèce de construction légère (Thes.). Conservé dans certains dialectes romans; cf. M. L. 1566, *canăba*. V. aussi *capanna*.

canābula, -ae f. : mot rare et tardif, défini par le Thesaurus « *canalis ad agros siccandos, quem gromatici inter signa terminalia referunt* ». Mais le sens paraît peu sûr. Peut-être dérivé de *canna*? Cf. M. L. 1566 a et 1600.

canālis : cf. *canna*.

cancer, -crī (*-ceris* dans Lucr. 5, 617) m. : 1° crabe, écrevisse; 2° le Cancer, constellation; 3° cancer, chancre; 4° dans les gloses, « pince, forceps ». Ancien, usuel. A pris tous les sens du gr. καρκίνος. Le nom a été déformé en latin vulgaire; on trouve à basse époque *cancrus, crancus, crancrus*. Les langues romanes attestent *cancer, cancru, canceru*, **cranco* et le diminutif **cancriculus*, M. L. 1574-1576. Emprunté en germ. : v. h. a. *kankur*, m. h. a. *kanker*. Les dérivés se rapportent tous au sens de « cancer, chancre » : *canc(e)rōsus, cancerō, -ātiō, -āticius*; *cancerāscō*; *cancerōma* (déformation de *carcinōma*), *cancrinōma*.

La dissimilation de **karkr-* en **kankr-* a été normale en indo-européen; **kar-* est conservé régulièrement dans skr. *kakkaṭáḥ, karkaṭaḥ* « écrevisse » (forme prākritique, supposant **karkṛtaḥ*). Le grec a une forme simplifiée dans καρκίνος, cf. skr. *karkaḥ*. On rapproche, d'une manière hypothétique, gr. κάρκαρος· τραχύς Hés., et skr. *karkaraḥ* « dur »; peut-être même arm. *k'ar* « pierre » (?). Le vocalisme *a* est « populaire ». Pour le redoublement, cf. *gingriō*. Sur une extension possible du mot hors du domaine indo-européen, v. M. Cohen, BSL 34, p. ix, et 27, p. 100, n. 1.

cancrī, -ōrum m. pl. : barreaux, treillis. Attesté seulement dans les gloses; e. g. P. F. 40, 8, *cancri dicebantur ab antiquis, qui nunc per deminutionem cancelli*. Remplacé, sans doute pour éviter une confusion avec *cancer*, par le diminutif :

cancellī m. pl. (attesté depuis Cicéron; le singulier ne se rencontre que très tardivement) : treillis, barreaux, balustrades; cf. Varr., R. R. 3, 5, 4, *in eis trauersis gradatim modicis interuallis perticis adnexis ad speciem cancellorum scenicorum ac theatri*. De là : limite, barrière; M. L. 1573 a. Irl. *caingell*, gall. *canghell, canghellawr*.

cancellō, -ās : couvrir d'un treillis; puis « barrer, biffer », M. L. 1572; *cancellārius* (lat. imp.) : huissier-greffier, M. L. 1573; B. W. *chancelier* et *chanceler*.

cancellātim (*-tē*) : en forme de treillis; en zigzag, cf. Schol. Verg. Bern. Georg. 1, 98, *bene perrumpit de obliquatione contra sulcum, ut rustici dicunt : cancellate arare*. Cet emploi explique le sens de « chanceler », proprement « marcher en zigzag, comme les barreaux d'un treillis ».

D'après Skutsch, B. B. 22, 127, *cancrī* est une forme dissimilée de *carcer*, mot qui semble avoir désigné à l'origine un objet fait de matériaux entrelacés, un treillis. Sur tout le groupe, v. M. Cohen, *Sur le nom d'un contenant à entrelacs dans le monde méditerranéen*, BSL 27, 80 sqq., et GLECS, t. III, 16.

***cand-** : de ce radical ont été formés deux verbes : l'un marquant l'état, *candeō*; l'autre marquant l'action et transitif, *-candō*; cf. *pendeō* et *pendō*.

1° **candeō, -ēs, -uī, -ēre** : être enflammé, brûler. Cf. Cic., Off. 2, 7, 25, *Dionysius candenti carbone sibi adurebat capillum*; Verr. 2, 5, 163, *candentes lamminae*. De

là « être chauffé à blanc », puis, un rapprochement populaire avec *cānus* y aidant peut-être, « briller de blancheur, être d'une blancheur éclatante ». Ancien, surtout poétique. M. L. 1580 et 2950, *excandēre*. Cf. *candēscō*, *incandēscō*, M. L. 4340 ; *excandēscō* « s'échauffer, blanchir » ; *candēfaciō* (et *ex-*) et *candificō* (Aug.) « chauffer » et « blanchir, glorifier ».

candor, -ōris m. : blancheur éclatante ; éclat, splendeur ; au sens moral, « pureté, candeur » ; *candidus* : d'un blanc éclatant ; splendide ; et « pur, candide ». Dans la langue de la rhétorique, traduit le gr. λευκός comme *candor*, λευκότης καὶ φαότης. S'oppose à *niger*, comme *albus* à *āter*. M. L. 1582, britt. *cann* ; *candidātus* (cf. *albātus*, *atrātus*) : proprement « vêtu de blanc ». Mais ne se rencontre dans ce sens qu'à l'époque impériale ; à l'époque classique, *candidātus* est spécialisé comme substantif et désigne le « candidat », c'est-à-dire celui qui brigue une fonction et, pour ce, revêt la toge blanche, *candida*. Diminutif : *candidulus*. Le verbe *candidāre* (et *incandidāre*, Firm.) « blanchir » a été reformé dans le latin d'Église sur *candidātus* ; de là : *candidātiō, -trīx*.

candicō, -ās (Plin. ; latin impérial, formé sur *albicō*) : blanchir, M. L. 1581 ; *candēla* : cierge, chandelle, M. L. 1578 et B. W. s. u. ; Pedersen, *V. G. d. k. S.* I 193 ; germ. : v. h. a. *kentīl*, britt. *cannwyl*, irl. *candel*, etc. ; *candēlābrum* (*-ber, -brus* m., *candēbrum*? trois exemples dans l'Itala) : chandelier. M. L. 1579 ; *candēlula*, *candēlifer*.

2° **-candō** : faire brûler, enflammer ; n'est attesté que dans les composés, anciens et usuels :

accendō, -is, -dī, -sum, -ere : mettre le feu à. M. L. 67. Dérivés : *accēnsus, -ūs* ; *accēnsiō*, rares et tardifs.

incendō : incendier, enflammer. — Ancien, usuel, panroman. M. L. 4346. D'où *incendium* et *incēnsiō* ; *incendimentum*, M. L. 4347 ; *incēnsum*, M. L. 4347 a ; celt. : irl. *ingchis*, britt. *encois*.

Sur la confusion qui s'est produite entre **incēnsor*, *incentor*, etc., v. Ernout, *incinō*, *incendō*, dans Philologica II, p. 225 sqq.

succendō : mettre le feu sous, enflammer.

Tous ces verbes, et surtout leurs participes *accēnsus*, *incēnsus*, *succēnsus*, ont un sens moral à côté du sens physique : *magno laudum incensus amore*, etc.

Le mot à redoublement *cicindēla* se rattache au groupe de *cand-* avec un autre vocalisme, populaire.

La diphtongue à voyelle *a*, de type « populaire », comme dans *caedō*, *claudō*, etc., se retrouve dans gr. κάνδαρος· ἄνθραξ, gall. *cann* « brillant », etc. Mais ailleurs on a un vocalisme normal. Le celtique a : irl. *condud*, gall. *cynnud* « bois à brûler » supposant *cond-*. Le *c-* (alternant avec *ç-*) de skr. *candráḥ* « brillant » suppose **(s)kend-*. Alb. *hεnε* « lune », de **(s)kandnā*, a été aussi rapproché. — Nulle part il n'y a de formes verbales, sauf en latin et en skr. *candati* « il éclaire ».

candetum, -ī n. : mesure de longueur ou de surface de cent pieds. Gaulois d'après Colum. 5, 1, 6. Transcription fautive de **cant-edom*, gall. *cant* « cent »?

candosoccus, -ī m. : sarment de vigne. Gaulois d'après Colum. 5, 5, 16.

canēs, canis, -is c. : chien, chienne ; chien de mer ; la Canicule. — Employé aussi comme terme d'injure et, avec *canīcula* et gr. κύων, pour désigner le « coup du chien » (l'*ambesas*) aux dés ; cf. skr. *çvaghnin* « tueur de chien », désignation du joueur professionnel. *Canēs* est la forme ancienne d'après Varr., L. L. 7, 32 ; c'est celle d'Ennius, A 528 V², et de Lucilius, 1221 M. Mais *canēs* et *canis* se sont substitués à un ancien nom racine terminé par *-n-* (cf. gr. κύων), qui a été éliminé en raison de son caractère anomal, et aussi par suite de la tendance du latin à substituer une flexion parisyllabique à une imparisyllabique (cf. *iuuenis*, *mēnsis*, etc. ; v. Ernout, Philologica I, p. 135 sqq.). *Canēs* rappelle *fēlēs*, *uolpēs*, etc. ; *canis*, qui doit être aussi une forme ancienne, a prévalu parce que les substantifs en *-ēs* de la 3ᵉ déclinaison apparaissent comme aberrants et ont été rangés soit dans les thèmes en *-i-*, soit dans les imparisyllabiques, cf. *trabēs* > *trabs*, etc. L'ablatif est *cane*, le génitif pluriel *canum*. — Attesté de tout temps. Panroman, sauf en espagnol. M. L. 1592 et 1584 a, **cania*.

Dérivés : *canīnus* : de chien ; canin, canine ; cynique (= κυνικός), M. L. 1590 ; *Canīna*, cognomen, *Canīnius*, gentilice ; *canīcula* (*ī*, sans doute pour éviter une suite de trois brèves, cf. *cratīcula*, *cutīcula*) : chienne, constellation du Chien ; chien de mer ; crochet (= *lupus*) ; coup de dés, M. L. 1586 ; fr. *chenille*. De là : *canīculāris* ; — *canārius* : de chien, *augurium canārium* ; *-a herba* : chiendent, ou *c. lappa*, bardane ou *argemon*, M. L. 1571 ; *canātim*, adverbe cité par Nonius à côté de *bouātim*, *suātim*, non attesté dans les textes. Composés tardifs : *canicapitus* = κυνοκέφαλος (Ioseph., Cassiod.), *caniformis* (Prud.).

Les langues romanes attestent aussi **canīle* (cf. *bouīle*) « chenil », M. L. 1588 ; *canius*, M. L. 1595 a ; **caniculāta* (*cali-*) : jusquiame, M. L. 1512.

L'absence d'*n* dans *catulus* exclut tout rapport avec *canis*, quoique les anciens aient lié les deux mots, comme on le voit dans les gloses comme : *catulus, genus quoddam uinculi, qui interdum canis appellatur*, P. F. 39, 21, et *catularia porta Romae dicta est, quia non longe ab ea, ad placandum caniculae sidus frugibus inimicum, rufae canes immolabantur, ut fruges flauescentes ad maturitatem perducerentur*, P. F. 39, 13.

La forme *can-* du latin est surprenante. Le celtique a la forme attendue, irl. *cú* (de **kwō*), gén. *con* (de **kunos*), gall. *ci*, en regard de gr. κύων, κυνός et de véd. *ç(u)vā́*, *çúnaḥ*, lit. *šù*, *šuñs* (de *šunes*). L'arm. *šun*, gén. *šan* (dont le *š* n'est pas clair), offre un vocalisme **-ᵒn-* pareil à celui qu'on rencontre dans lat. *can-*. L'absence de trace de *u/w* dans *canis* provient peut-être d'un ancien nominatif **cō(n)*, issu de **quō* (cf. *colō*), nominatif représentant **kwō*, en face de av. *spā* « chien », issu de **swā*, cf. véd. *ç(ú)vā*. Trop anomal, le nominatif **cō* aurait été remplacé par une forme tirée des cas obliques, mais non sans avoir transmis à celle-ci l'initiale *c-* au lieu de *qu-*. De là le nominatif *canēs*, *canis*. Une raison pareille aurait entraîné en germanique l'extension d'un type dérivé : got. *hunds* « chien », cf. arm. *skund* « petit chien » (de **kwon-tā-*) et lett. *suntana* « grand chien ». Le latin a pu, du reste, hériter de *cun-* à côté de **kwᵒn-*, et ceci aurait aidé à la généralisation de *c-* au lieu de *qu-* attendu. Toutes les hypothèses qu'on peut tenter pour rendre compte de lat. *can-* sont arbitraires. Mais le rapprochement de *canis* avec le groupe sûrement indo-européen de gr. κύων n'est pas rendu douteux par là.

canicae : *furfures de farre a cibo canum uocatae*, P. F. 40, 7. Ne se trouve que dans Lucilius et les glossateurs. Le rattachement à *canis* est sans doute une étymologie populaire ; *canicae* doit se rattacher à un adjectif **kaneko-* « jaune clair, écru », qui se retrouve en celtique et, sous des formes différentes, dans d'autres langues indo-européennes ; v. Vendryes, R. Celt. 47, 1930, p. 200.

canicum, -ī n. : ortie (Oribase). Inexpliqué.

canistrum, -ī n. (*canister, -trus* m., tardif) : corbeille (de jonc ou d'osier). Attesté depuis Varron.

Dérivés : *canistellum*, *canistrāria* « canéphore ». Roman, it. *canestro*, prov. *canasto*, esp. *canastro*. M. L. 1593-1594. Alsacien *känsterle*?

Sans doute emprunté au gr. κάναστρον (Hes.), κανύστρον (κανυ-), de même sens que κάνεον κανοῦν, dont Varr., L. L. 5, 120, faisait déjà dériver le mot latin. Mais la forme κάνιστρον (Athénée 360 c) semble être un emprunt secondaire au latin. Tous ces mots semblent dérivés de κάννα ; v. le suivant.

canna, -ae f. : roseau. Emprunt au gr. κάννα, lui-même d'origine sémitique, e. g. hébr. *qåne(ḥ)* « roseau » ; v. Littmann, *Morgendländ. Wörter im Deutsch.*², 1924. Attesté depuis Varron d'Atax. M. L. 1597. Passé en celtique : irl. *cnāib*.

Nombreux dérivés purement latins et plus ou moins tardifs : *canneus* ; *cannīcius* (*-tius*), M. L. 1604 ; *cannōsus* ; *cannētum, -ī* n., M. L. 1603 ; *cannula*, M. L. 1607, et *cannella*, M. L. 1602 b ; *cannō, -ōnis* (Lex Salica) ; cf. aussi M. L. 1600, *cannabula* ; M. L. 1602, **cannamellis* ; M. L. 1606, **cannūciae*. S'y rattache : *canālis, -is* c. (déjà dans Plaute) : fossé, canal, conduit d'eau, gouttière, tuyau ; *ab eo quod caua sit in modum cannae*, Isid., Or. 15, 8, 16. Nombreux sens techniques. Le rapport avec *canna* est visible dans Vg., G. 4, 265, *mella... harundineis inferre canalibus*, et Pallad., 4, 15, 1, *canalibus ex canna factis mel... infundere*. M. L. 1568, et germ. : v. h. a. *chanal(ī)*, irl. *canal*, gall. *canawl*. Pour la forme, cf. *currus*, *curūlis*.

Dérivés : *canāliculus* : petit canal, cannelure, canon (de la catapulte), M. L. 1567 ; *canāliculātus* : cannelé ; *canālicius* : en forme de tuyau ; *canāliēnsis* ; *canāliclārius* m.

canna, -ae f. : sorte de vase ou de pot (inscriptions à partir du Iᵉʳ siècle après J.-C. ; Ven. Fortun.). Mot germanique (v. h. a. *channa*, all. *Kanne*). M. L. 1598 ; irl. *cann*.

cannabis, -is f. : chanvre. Emprunt, attesté depuis Varron, au gr. κάνναβις, lui-même sans doute emprunté à une langue de l'Europe orientale. A basse époque apparaissent *cannabus* ; *cannaba* f., *cannabum* ; *can(n)ape*, *canapa*. — Panroman, M. L. 1599 ; les formes romanes remontent à *cannabis* (dialectes suditaliques et sardes) et surtout à *canapis* (Gl.), *can(n)apus, -a*. Emprunté tardivement par les langues celtiques : irl. *cnāib*, etc., germ. : b. all. *kennep* « Hanf », etc.

Dérivés : *cannabius, -a*, M. L. 1598 ; *cannabinus* ; *cannabētum*. Exemple de mot voyageur, comme *līnum*, *uīnum*, de forme mal fixée.

canō, -is, cecinī, cantum (mais *cantātūrus* emprunté à *cantō* et *canitūrus* à basse époque, cf. Thes. III 264, 17), **canere**. Servius, G. 2, 384, signale un parfait *canuī*, mais on ne le trouve que dans les composés (cf. Sall., Hist. 1, 135, *occanuerunt*) où le redoublement de *cecinī* ne se maintient pas ; *-canuī*, *-cinuī* est créé d'après *sonuī*, comme *canitūrus* d'après *sonitūrus* : chanter (avec la voix ou accompagné d'instruments) ; se dit de l'homme, des oiseaux (cf. *luscinia*), des instruments de musique ; cf. *oscen*, *tībīcen*, *tubicen*, etc.

Canō s'emploie absolument ou transitivement, ainsi Sall., Iu. 94, 5, *repente a tergo signa canere*; mais Ibid. 99, 1, *tubicines simul omnes signa canere*. C'est un terme de la langue augurale et magique, dont les formules sont des mélopées rythmées. Se dit des poètes (cf. gr. ἀείδω) ou des devins (*uāticinium*, *uāticinārī*). De là a pris le sens « chanter [les exploits de, etc.], célébrer », « chansonner » (sens réservé à *cantāre*), ou aussi « prédire ». Usité de tout temps. Non roman.

Formes nominales et dérivés : *-cen, -cinis* : second terme de composés (nom racine sans suffixe ni désinence) dans *tubi-cen*, *tībī-cen*, avec un féminin secondaire *tībī-cina*, etc., des abstraits en *-cinium*, cf. ombr. *ař-kani* « *ac-cinium », et des dénominatifs en *-cinor*. Sur ce type, voir Ernout, Philologica I, p. 73 sqq. ; *canor, -ōris* m. (rare, poétique et postclassique) : chant ; *canōrus* (cf. *sonōrus*) ; *cantus, -ūs* m. : chant, M. L. 1620 ; *cantor, -trīx* ; *cantiō* (archaïque et postclassique), M. L. 1619 ; *canticum* : chant, et spécialement « partie chantée d'une comédie », dans la langue de l'Église « cantique » ; *c. canticōrum* = ᾆσμα ᾀσμάτων, M. L. 1618 ; irl. *cantic* ; *canticula, -culum*, M. L. 1617 ; *cantilēna* : refrain (*uetus et uulgata cantio*, Don.), « chanson », sur lequel a peut-être été refait *cantilō, -ās* (Apul.) ; formation obscure, comme *anti-*, *postilēna* ; *canturiō, -īs*. Cf. aussi *carmen*.

De *canō* sont formés un certain nombre de composés qui ont servi pour la plupart à traduire des termes grecs : ainsi *accinō* = προσᾴδω, ἐπᾴδω ; de là *accentus, -ūs*, qui a traduit προσῳδία (irl. *aicend*) ; **ancentus, -ūs* m., CIL X 4915, 7, contamination de *ac-* et de **incentus*? ; *concinō* = συνᾴδω, qui a servi à Cicéron pour rendre συμφωνέω, *concentus, -tūs* = συμφωνία, συνῳδή, *concentiō* = ἁρμονία ; *incinō*, *incentiō, -tor, -trīx, -tīuus* ; l'adjectif semble avoir été rapproché de *incendō* ; *incentīuum* a pris le sens de *incitāmentum* ; cf. *incentrīx* (Ital.), v. Ernout, *incinō*, *incendō*, dans Philologica II, p. 225 sqq. ; *occinō* : faire entendre un chant de mauvais augure (le préfixe *ob-* marquant souvent une idée d'empêchement, d'hostilité) ; *praecinō* : préluder = προᾴδω, d'où *praecentor* « *qui uocem praemittit in cantu* » et « prédire par son chant », cf. ombr. *procanurent* « praecinuerint » ; *succinō* : accompagner [par son chant], donner la réplique, ὑπᾴδω ; *intercinō* (= παρᾴδω, Hor., A. P. 194).

A *canō* correspond un intensif : *cantō, -ās, -āuī, -ātum, -āre*, qui, dès les plus anciens textes, concurrence *canō* sans que la nuance itérative ou intensive soit toujours visible, et qui s'est spécialisé dans le sens propre de « chanter ». *Cantō* substitue seulement une flexion régulière à un verbe irrégulier. Panroman. M. L. 1611 ; irl. *cantain*, etc. *Cantō* a, à son tour, un itératif *cantitō, -ās*, des dérivés *cantātor*, *cantātrīx*, *cantātiō*, *cantāmen*, *-mentum*, des composés *excantō*, *incantō* (tous deux dans la loi des XII Tables avec un sens magique : *qui fruges ex-*

cantassit « qui aura déplacé par ses enchantements des récoltes », cf. Varr., Eum. 151, *ubi uident se cantando ex ara excantare non posse, deripere incipiunt*, et Thes. s. u.; et *qui malum carmen incantassit*), M. L. 4341, d'où *incantātiō*, *incantāmentum* « incantation, enchantement, sortilège »; *occentō* avec le passage attendu de *a* à *e* en syllabe intérieure qu'il est le seul à présenter parmi les composés de *cantō* (*concentō* dans Pacuvius, Tr. 73, est une conjecture de Ribbeck); *praecantō* (M. L. 6709), *recantō* (= παλινῳδῶ).

Le présent **k°ne/o-* se retrouve dans ombr. **kanetu** « canitō » et dans irl. *canim* « je chante », dont les développements de sens rappellent ceux des formes simples liées à *canō*, en composition. Le parfait *cecinī* a son correspondant dans irl. *cechan*; la concordance des deux langues résulte, il est vrai, d'une règle générale : emploi du redoublement là où le parfait n'est pas caractérisé par une alternance vocalique (l'*i* de *cecinī* représente l'*ă* qui figure dans *canō*). Hors de l'italo-celtique, on ne peut citer que des formes nominales; en germanique, le nom du « coq » : got. *hana*, etc., en gr. ἠι-κανός « qui chante de bonne heure », épithète du « coq »; aussi le dérivé καναχέω, et καναχή « bruit », sans doute κόναβος. Gall. *canu* s'emploie pour « jouer » (d'un instrument).

V. *carmen*, où est noté un sens particulier.

canōn, -onis m. : emprunt au gr. κανών « règle », qui a eu une grande fortune dans diverses langues techniques, notamment dans la langue administrative de l'Empire, où le mot a désigné l'impôt, d'où l'irl. *cáin* « loi, taxe, droit » : *c. annōnārius*, etc. (sens conservé en tarentin, M. L. 1608), et dans la langue de l'Église, où il a désigné « la règle, le canon », etc. L'adjectif *canōnicus* (= κανονικός, mais avec *ō*) a été également emprunté et substantivé (d'où fr. *chanoine*, M. L. 1609) et a fourni les dérivés proprement latins *canōnicē* adv., *canōnicārius* « collecteur d'impôts ».

cantabrica (*herba*) : liseron (Plin. 25, 85). De *Cantaber*.

cantabrum, -ī n. : enseigne militaire de l'époque impériale. Tiré du nom propre *Cantaber*. — *cantabrārius*, *-ī* : porte-enseigne.

cantabrum, -ī n. (*cantabra*) : son (de grain). Mot bas latin. *cantabriēs, ēī* f. = πιτυρίασις; *cantabracius*, πιτυρίτης (Gloss.).

cant(h)ērius, -ī m. : cheval hongre (cf. Varr., R. R. II, 7, 15; P. F. 40, 15 L); cheval de bât ou de somme; bidet. Par extension désigne tout objet en forme de bât : étai pour la vigne, étançon, chevron ou arbalétrier dans la charpente d'un toit; machine à suspendre les chevaux (Vitr.). — Mot technique et populaire, comme *caballus*. Demeuré dans les langues romanes avec différents sens techniques : fr. *chantier*, etc. M. L. 1615; et en germ. **kantāri*.

Dérivés : *cant(h)ēriātus* « échalassé »; *cant(h)ērīnus* « de cheval », *-m hordeum*; *-m lapathum* « patience »; *cant(h)ēriolus* « chevalet » (Col.).

Rappelle gr. κάνθων « baudet », κανθήλιος [ὄνος] « âne bâté »; et sans doute comme lui emprunté à une langue étrangère (cf. *caballus*); Plaute applique aux *cantherii* l'épithète *gallici*, Au. 405. Cf. *caballus*. — V. Cecco, St. Etr. 16, 387 sqq.

cantharis, -idis f. (*cantharida, -ae*, tardif) : cantharide. Emprunt au gr. κανθαρίς. M. L. 1613.

cantharus, -ī m. : gobelet ou coupe à boire à deux anses; vasque; sorte de vaisseau ou de barque; nom d'un poisson « brème de mer ». Emprunt (depuis Plt.) au gr. κάνθαρος, M. L. 1614, et **cantharella*, M. L. 1612.

cant(h)us, -ī m. : bande de la jante. Gr. κανθός. Mot donné sans preuve comme africain ou espagnol, d'après Quint. 1, 5, 8; non attesté avant Perse. M. L. 1616; sans doute emprunté au celtique : gaul. *cantem*, etc.; cf. germ. : v. h. a. *kanzwagen*, etc.; britt. *cant*; fr. *chant*, v. B. W. s. u.

canua, -ae f. (Gloss.) : synonyme de *canistrum*, sans doute emprunté au gr. κανοῦν. Cf. *cana, -ōrum*, P. F. 40, 5, et *canifera*, P. F. 57, 8.

cānus, -a, -um : blanc, et spécialement « aux cheveux blancs, chenu ». Pluriel substantivé *cānī* « cheveux blancs ». — Ancien; surtout poétique. Rare en prose jusqu'à l'époque de Trajan; cf. Thes. III 296, 8 sqq. M. L. 1621.

Dérivés et composés : *cāneō, -ēre* (rare et poétique); *cānēscō*, M. L. 1584; **canō, -āre*, M. L. 1570; *cānitiēs, -tia*, M. L. 1595; *cānitūdō*; *cānaster, -trī* (Gloss.) : *qui cānescit* (cf. *caluaster*); *cānōsus*, M. L. 1610; *cānūtus* (Gloss.; Plaute? d'après *cornūtus*, etc.), M. L. 1622; *cānificō, -āre*; *incānēscō, -is*, d'où *incānus*, formé sur *incānēscō* d'après le rapport *cānus/cānēscō*.

Tout se passe comme si l'on avait affaire à un adjectif radical, à vocalisme populaire *a*, de l'indo-européen occidental, qui aurait été élargi par des suffixes variés : **-no-* dans lat. *cānus* (de **kasnos*), pél. *casnar* « senex » et v. h. a. *hasan* « brillant, joli »; **-ko-* dans lat. *cas-cus* (cf. *fuscus*); **-wo-* dans v. isl. *hǫss* (plur. *hǫsvir*), v. h. a. *haso* « gris »; cf. *Hase* « lièvre ».

capanna, -ae f. : cabane; cf. Isid., Or. 15, 12, 2, *casulam faciunt sibi custodes uinearum ad tegimen sui... hanc rustici capannam uocant, quod unum tantum capiat*. M. L. 1624. Irl. *cabán*. Cf. *canaba*?

capēdō, -inis : v. *capis*.

caper, -prī m. : 1° bouc et bouc châtré, d'après Varron ap. Gell. 9, 9, 9, *is demum latine dicitur qui excastratus est*, le bouc se disant *hircus*; 2° espèce de poisson (Plin. 11, 257 = gr. κάπρος, καπρισκός). Si le sens ancien était celui que donne Varron, on pourrait songer à rapprocher *caper* de *capus*, *capō*. Mais, dans les textes où le mot figure, il désigne le bouc. Il est vrai qu'il n'apparaît pas dans la littérature avant Virgile. La différence de sens peut être d'origine dialectale. A fourni de nombreux dérivés à l'onomastique; cf. aussi *caprōtīnus*. *Caprōtīna Iūnō*, etc. (cf. pour la formation *annōtinus*, dont, toutefois, l'*i* est bref), avec un doublet *caprātīnus*. A côté de *caper* s'est formé **caprō, -ōnis* attesté par it. *caprone*, esp. *cabron*, port. *cabrão*, M. L. 1624 a, 1656; et les formes celtiques irl. *cabár* « chevron », britt. *caibr*, etc.

Dérivés : *capra* : chèvre. Panroman, M. L. 1647, cf. Hes. κάπρα· αἴξ. Τυρρηνοί (l'adjonction de l'épithète *fēmina* dans le *capris feminis* des Acta lud. saec. Aug. 93 est due au besoin d'éviter l'ambiguïté de la forme de dat. abl. pl. *capris*); *capella* (diminutif d'af-

fection, cf. Hor., S. I 1, 110); *capreus*, d'où *caprea*, *-ae* qui désigne un animal semblable à la chèvre, glosé δορκάς, cf. Varr., L. L. 5, 101, *caprea a similitudine quadam caprae*; et *capreolus* « chevreuil, chamois »; puis « sorte de binette » (ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec les cornes du chevreuil); « contrefiche » (cf. Rich, s. u. *capreolus*, d'où **capreus*, M. L. 1650), et enfin « vrilles de la vigne », M. L. 1649, d'où *capreolinus* (b. lat.); *caprārius* : de chèvre; *caprārius* m. : chevrier, M. L. 1648; *caprīlis*; *caprīle* n. : étable à chèvres, M. L. 1653; *caprīnus* (*caprūnus*, Marcell., Anthim., Orib.), cf. ombr. **cabriner** « caprīnī » gén. sg., M. L. 1654, 1657; *capriō, -ās* (Anthimus) « sentir le bouc »; *caprītus*, *-ī* (très bas latin, Lex Sal.), M. L. 1655; *caprāgō, -inis* f. : laitue sauvage; *caprāginus*, *-gineus* (*capreāginus*) : de chèvre. Composés, dont certains à l'imitation du grec : *capricornus* (αἰγόκερως), *-fīcus*, figuier sauvage, M. L. 1651 : *-fer* (αἴγαγρος, de *capra* et *ferus*), v. *ferus*; *-folium* « chèvrefeuille », M. L. 1652; *-genus*, *-mulgus* (= αἰγοθήλας, v. Boisacq s. u. αἰγίθαλος), *-pes* = αἰγίπους; *rupi-capra*, *sēmicaper*.

Cf. ombr. **kaprum**, **kabru** « caprum », v. isl. *hafr* « bouc », gall. *caer-iwrch* « chevreuil », irl. *caera* (gén. *caerach*) « mouton ». — Le grec κάπρος « bélier » a donné lieu de supposer que *k* est un préfixe (cf. *costa*), qui différencierait *caper* de *aper*. Toutefois, l'existence de ce préfixe est contestée : v. *aper*.

caperrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : se froncer, se rider. N'est guère employé qu'au participe *caperrātus* « froncé, plissé ». Se dit surtout du front.

Les anciens le rattachent à *caper* « *a caprae fronte* », Varr., L. L. 7, 107; *caperratum* : *rugosum a cornuum caprinorum similitudine*, P. F. 41, 27. Étymologie populaire? Fait penser à un substantif **caperra* « ride » de type étrusque.

Attesté depuis Plaute; rare, archaïque ou repris par les archaïsants.

capillus, -ī m. (d'après Varron serait un mot collectif sans pluriel; mais les auteurs emploient indifféremment le singulier et le pluriel, cf. Thes. III 314, 68 sqq.) : cheveu, poil de barbe, chevelure des plantes, des arbres (cf. la glose *capillāmenta* : *summitates arborum*, sens auquel il faut peut-être rattacher le mot de la langue augurale *capillor, -ōris* m. cité par Servius, Ae. 10, 423, *capillor autem dicitur, cum auspicato arbor capitur, et consecratur Ioui Fulguri*). Au témoignage de Nonius, Plaute aurait employé un neutre *capillum* (Mo. 254?); peut-être y a-t-il eu une flexion *capillus/capilla*? Un accusatif pluriel *capilla* figure CIL X 8249, 6. Ancien, usuel. M. L. 1628. Les poètes préfèrent *coma* ou *crīnis*, v. Thes. s. u.

Dérivés : *capillātus* (cf. *barbātus*), d'où *capillātūra* (b. lat.), M. L. 1627; *capillāturiae* « première coupe de cheveux » (Lex Salica), d'après *barbātōria* (Pétr.); **capillō* emprunté par le got. *kapillōn* « tondre », et *excapillō* (Lex Sal.); *capillātiō* (rare et tardif); *capillāscō* (Gloss.); *capillāceus* (époque impériale); *capillāgō* « chevelure » (lat. eccl.), M. L. 1626; *capillāris* et *c. herba* « herbe capillaire »; *capillitium* (tardif; cf. *barbitium*, *caluitium*); *capillōsus*, calque tardif de τριχώδης.

Composés (poétiques et rares) : *albi-* (= λευκόθριξ), *ātri-*, *crispi-*, *uersi-capillus*.

Capillus fait songer à *caput*, sans qu'on puisse expliquer précisément ni la forme ni le sens. L'explication ingénieuse de J. Bloch par **capo-pilus* suppose arbitrairement l'existence d'un composé et ne rend pas compte du double *l* (géminée expressive dans un mot de type « populaire »?). Il n'y a pas de nom indo-européen commun du cheveu, et ce nom diffère d'une langue à l'autre. Le gr. θρίξ est sans étymologie; l'autre nom latin *crīnis* est obscur.

capiō, -is, cēpī, captum, capere (la langue archaïque connaît aussi d'anciennes formes de subjonctif en *-s-*, *capsō*, *capsis*, etc., cf. Thes. III 318, 47 sqq.) : saisir, prendre en main (cf. *capulus*, *-lum*, *et manubrium gladii uocatur* (cf. skr. *kapaṭī* duel « deux poignées ») *et id quo mortui efferuntur, utrumque a capiendo dictum*, P. F. 53, 26); avec idée accessoire de « contenir », bien conservée en latin, e. g. Cic., Off. 1, 17, 54, *qui cum una domo iam capi non possunt, in alias domos exeunt*; cf. *capāx*, *capis*, etc. De ce sens de « contenir » sont dérivés celui de « concevoir dans l'esprit », déjà dans Cic., Marc. 2 6, *quae quidem ego, nisi ita magna esse fatear ut ea uix cuiquam mens aut cogitatio capere possit, amens sim* (peut-être sur le modèle de gr. λαμβάνω, cf. *concipiō* et συλλαμβάνω), puis celui de « être capable de » (rare, époque impériale), « être de nature à » = gr. ἐνδέχεται (lat. eccl.). L'italo-celtique a développé, en outre, l'idée plus restreinte de « faire prisonnier », d'où *captus*, *captīuus*. Le captif est celui qui est pris à la main (*ǰerbakal*, comme on dit en arménien). V. B. W. sous *chétif*.

Comme *emō* a perdu le sens général de « prendre », *capiō* en a recueilli les emplois. Au contraire, les composés de *emō* ayant gardé leur sens ancien, on notera que les composés de *capiō* ont souvent des sens spécialisés, ainsi *in-cipiō*, *dē-cipiō*, *prae-cipiō*, etc. Ces composés ont une valeur plus durative que ceux de *emō*, qui, comme le verbe simple, ont un aspect nettement « déterminé ».

Capiō est employé dans de nombreuses acceptions plus ou moins voisines du sens fondamental et qui se retrouvent toutes ou presque dans le correspondant sémantique grec λαμβάνω : saisir, prendre par force, s'emparer de (également avec un sujet abstrait *cupīdō mē cēpit*, etc.), occuper, acquérir, obtenir, entreprendre (*capere cōnātum*, *impetum*, *fugam*; d'où *incipere* « entreprendre, commencer »), prendre pour soi, choisir (c'est *capiō* qu'emploie le pontifex maximus quand il choisit une vestale, cf. *amāta*), recevoir, supporter (un dommage : *dētrīmentum capere*, cf. λαμβάνειν κέρδος, etc.). Le passif *capī* se dit souvent aussi de quelqu'un qui est atteint d'une maladie physique ou mentale, e. g. T.-L. 22, 2, 11, *ipse Hannibal... altero oculo capitur* (cf. λαμβάνεσθαι ὑπὸ νόσου, Hdt. I 138), et l'expression courante *mente captus*, d'où *menceps* formé d'après *manceps*. — Ancien, usuel. Dans les langues romanes où il est représenté (v. fr. *chavoir*, v. ital., langues hispaniques), *capere* a un sens dérivé de celui de « contenir, avoir de la place », le sens de « prendre » étant réservé à *prendere*. M. L. 1625; B. W. sous *prendre*.

A *capiō* correspondent :

1° un duratif en *-ā-* usité seulement dans des composés sous la forme *-cipō*, *-cupō*, e. g. *anticipō* « devancer,

prévenir » = προλαμβάνω (classique, usuel) ; *occupō, -āre* « prendre d'avance, occuper », et ses dérivés ; conservé en britt. *achub* ; et *exoccupō* (rare, tardif). Il ne doit pas être confondu avec les dénominatifs qu'on a dans *aucupāre* (de *auceps*), *participō* (de *particeps*). Cf. aussi *recuperō* (*reci-*), *nuncupō* (de **nōmi-ceps*). Pour *anticipō*, qui n'apparaît pas avant Varron, on peut se demander s'il n'a pas été créé sur *participō*.

2° un désidératif : *capessō, -is, -īuī, -ītum, -ere* : « *dēsiderō capere* », dit Prisc., GLK II 535, 10, « chercher à prendre, à saisir », d'où « entreprendre » (sens physique et moral) ; *capessere Italiam* « chercher à gagner l'Italie » (Vg., Ae. 4, 346), d'où l'emploi de *capessere, sē capessere* avec le sens de « se diriger vers », comme *facessere*, e. g. Plt., Am. 262, Ru. 178. Dans le latin impérial se développe le sens de « chercher à connaître », e. g. Gell. 12, 1, 11, *in capessendis naturae sensibus..., obsurduit.* D'autre part, le désidératif est voisin de l'inchoatif. Aussi voit-on à basse époque s'introduire des formes *capēscō, capīscō*, que condamne le glossaire de Placide, CGL V 11, 8, *capessitur non per sc*, auxquelles se rattache sans doute le parfait *capuit*, Clem., ad Corinth. 47 ; cf. ital. *capisco*. Composé uniquement dans Plaute : *incipissō* (*-pessō*) : entreprendre, commencer à (cf. *inceptō*).

3° un itératif : *captō, -ās* « chercher à prendre », d'où « faire la chasse à », « convoiter » et « capter », cf. M. L. 1661 ; **accaptāre* « acheter », **accapitāre*, M. L. 62 et 65 ; B. W. s. u. Dans les langues romanes, le sens de « chasser » est réservé à un représentant de **captiāre*, M. L. 1662, qui n'est pas attesté dans le latin proprement dit. *Captō* a des dérivés : *captātiō* (éliminé par *captiō*, il semble qu'il y ait eu une sorte d'haplologie), *captātor, -trīx, -tōrius* (latin juridique) ; un composé *disceptō, -ās* « chercher à prendre en écartant », presque uniquement employé avec des sens dérivés dans la langue juridique (= *diiūdicāre*), « décider de », « débattre » ; cf. *disceptātiō, disceptātor*. *Inceptō* est un dénominatif de *inceptum*.

Composés en *-cipiō* (*-capiō*) : *ac-cipiō, -is* (= ἐπιλαμβάνω) : prendre à soi, d'où « recevoir, accueillir », cf. Caper, GLK VII 99, 22, *sumimus ipsi, accipimus ab alio* ; avec idée accessoire de bonne volonté, de bienveillance, « accueillir volontiers », M. L. 73, d'où *acceptus* « bien accueilli, agréable » (cf. gr. δεκτός). Nombreux dérivés : *acceptum* « reçu, λῆμμα » (irl. *aicecht*), *accepta* (sc. *sors agrī*) « lot de terrain », *acceptilātiō* (terme juridique) : « déclaration de quittance faite par un créancier à son débiteur », *acceptiō* f. = λῆψις (depuis Sall. et Cic. ; s'oppose à *datiō*, terme de droit) : acceptation ; *acceptor, -trīx*, M. L. 68 ; *ante-capiō* : doublet de *anticipō, occupō* (toutefois, on a *anteceptus* dans Cic., N. D. 1, 43) ; *concipiō* (= συλλαμβάνω) : contenir, recueillir ; spécialement *concipere sēmina*, Cic., Diu. 2, 10, 26, etc., d'où « concevoir » (sens physique et moral, *concipere animō*, Cic., Leg. 1, 59) ; *conceptiō* (depuis Cic., technique) = σύλληψις, M. L. 2115 ; *dēcipiō* : terme de chasse (cf. *dēcipula* « rêts, piège à oiseaux »), « prendre en faisant tomber dans un piège, prendre par la ruse », d'où « tromper, duper », M. L. 2504, B. W. *décevoir* ; *excipiō* : 1° prendre, mettre à part, excepter, d'où *exceptus, exceptiō*, fréquent dans la langue du droit ; *exceptis*, M. L. 2965 ; 2° accueillir, d'où *exceptōrius* (- *ium*) « réservoir » ; *incipiō* : entreprendre et « commencer », M. L. 4353, d'où *inceptum* et *inceptō, -ās* (doublet familier de *incipiō*, cf. *-coeptō*), M. L. 4348 ; *intercipiō* : intercepter ; *occipiō* : commencer (futur ancien *occepsō*, Plt.), surtout dans Plt. et Tér., non dans Cic. et César, repris à l'époque impériale (T.-L., Tac.) ; *occeptō, -ās* (Plt.) ; *percipiō* : percevoir (proprement : prendre, saisir à travers), M. L. 6399 ; *praecipiō* (*praecapiō* dans les Gloss.) : prendre d'avance, d'où « prescrire, recommander » ; *praecepta, -ōrum* « mesures prises d'avance, préceptes » (formes savantes en celt. : irl. *procecht, precept, preceptoir* [*proi-*] ; britt. *pregeth* « sermon ») ; *praeceptiō*, πρόσταγμα (Gloss.) ; *recipiō* : recueillir, retirer, M. L. 7120 ; *receptus, -ūs* m. « retraite » ; *receptāculum* « lieu de retraite », *receptīcius seruus... qui ob uitium redhibitus est*, P. F. 357, 4 ; M. L. 7112, 7113 ; *suscipiō* (et *adsuscipiō*, époque impériale = ἐπαναλαμβάνω) : prendre par-dessous, se charger de, M. L. 8481.

La plupart de ces verbes sont accompagnés de noms ou adjectifs dérivés en *-tus, -tiō, -tor* (*-trīx*), *-tīcius, -tīuus*, formés vraisemblablement sur les modèles grecs en -ληψις, -ληπτός, -ληπτικός, qui appartiennent presque tous à des langues techniques (droit, grammaire ou rhétorique, philosophie) et n'apparaissent guère avant Cicéron. De plus, ils ont reçu de bonne heure des doublets en *-ceptō, -ās, -āre*, appartenant à la langue familière, qui n'en diffèrent pas par le sens, mais qui fournissent des paradigmes réguliers. Ainsi *acceptāre* (d'où *acceptitō*, ap. Non. 134) ; *exceptāre* ; *inceptāre*, M. L. 4348 ; *praeceptāre*, cf. ital. *ricettare*, de *receptāre*, M. L. 7111. Ces doublets sont, en général, bannis de la langue classique, mais ils apparaissent dans la langue de la comédie et reparaissent dans la basse latinité. Ils peuvent, à leur tour, fournir des dérivés, par exemple *acceptātiō, -tor, -tābilis, -tāculum* ; *acceptitō*, etc.

Cf. aussi **excaptum* « pelote », M. L. 2954 a ; **excaptāre, -tiāre* « gratter », M. L. 2953-2954 ; mais le rapport de sens n'est pas clair.

A la racine *kap-* ou à *capiō* lui-même se rattachent des noms et adjectifs dérivés et composés :

a) un nom racine d'agent, usité seulement sous la forme avec apophonie *-ceps* comme second terme de composé : *auceps, -cupis* m. « oiseleur », d'où *aucupium, aucupārī* ; *mūniceps, -ipis* m. « qui prend part aux charges », d'où « habitant d'un municipe », *mūnicipium* ; *particeps* m. « qui prend sa part de » ; *participium*, traduction du terme grammatical μετοχή ; *manceps* m. (v. ce mot) ; *princeps, -ipis* m., v. *prīmus* ; *terti-, quarti-, quinti-, sexti-ceps*, chez Varron ; *inceps*, dans P. F. 95, 10 « — *deinceps* » ; *deinceps* (v. *deinde*) qui s'est décliné d'abord, avant de devenir adverbe invariable, cf. P. F. 65, 27 : *deincipem antiqui dicebant proxime quemque captum, ut principem primum captum*. Cette glose fait penser qu'à côté de *-ceps*, issu de **-caps* actif, il y a eu un homonyme *-ceps* de **capt(o)s* passif, cf. *manceps* et *men-ceps* « mente captus », et, pour la formation, *locuplēs* ; *for-ceps* : pinces, tenailles.

b) -capas, -capus : *hosticapas* : *hostium captor*, P. F. 91, 5, et *hosti-, pisci-, urbi-capus* ; cf. aussi *mus-cipula* « ratière, souricière » ;

capiō, -ōnis f. « prise, possession ». Terme de droit usité surtout dans le juxtaposé *ūsū-capiō* ;

-capēdō, -inis f. dans *inter-capēdō* : interruption, pause, répit » ; cf. *cuppēdō/cupiō, torpēdō, grauēdō*, etc. ;

capulus, capulum, capula avec le suffixe en *-lo-* de noms d'instrument ; cf. *excipulus* ;

-cipuus, -a, -um (cf. *contiguus*, etc.), cf. P. F. 70, 5, *excipuum quod excipiatur, ut praecipuum quod ante capitur*. *Praecipuus* est glosé correctement ἐξαίρετος ;

capāx, -ācis adj. : « qui peut contenir, capable, spacieux » terme de droit : « habile à recueillir un héritage ». D'où *capācitās* sans doute créé par Cic., Tusc. I 61, et en latin ecclésiastique : *capābilis* ; *incapāx, -pācitās, -pābilis*.

c) captor, -ōris m. : celui qui prend. Très rare ; non attesté avant saint Augustin (dérivé **captōria?* cf. M. L. 1664) ; *captus, -ūs* m. : prise (rare) ; capacité, portée ; pouvoir de compréhension : *ut est captus, pro captū* ; *captiō* : prise, action de saisir ; puis, par métonymie, « ce qui sert à prendre, piège, fraude, argument captieux » ; « tort, dommage » ; *captiuncula* ; *captiōsus* : captieux, trompeur ; *captūra* (postclassique) : prise, capture, gain (cf. *iactūra*), M. L. 1665 ; *captīuus* : prisonnier, captif ; substantivé *captīuus, -ī* ; *captīua* ; M. L. 1663 et 1662 a, *captīuitās* : non attesté avant Sénèque. Auparavant, la condition du captif s'exprime par *seruitium, seruitūs*. *Captīuitās* s'oppose à *lībertās* sur lequel il est formé ; *captīuō, -ās* : latin ecclésiastique, traduit le gr. αἰχμαλωτίζω (-τεύω). En celt. : v. irl. *cacht* « servante », gall. *caeth*, corn. *caid* « captif, esclave », gall. *ceithiwed* « captīuitās », mot savant.

V. aussi *capis, capsa*.

Capiō a en germanique un correspondant exact : got. *hafjan* (prét. *hof*) « élever », en face de quoi se trouve un verbe exprimant l'état, got. *haban*, v. h. a. *habēn* « tenir, posséder, avoir ». Sauf l'*ō* du prétérit got. *hof*, etc., l'*a* germanique se trouve dans toutes les formes du groupe ; seul le mot v. isl. *hāfr* « hameçon » offre un *-ē-*, comme lat. *cēpī*, mais l'étymologie est contestée. On retrouve *a* dans got. *hafts* « pris », v. isl. *haptr* « serf », qui semblent répondre à lat. *captus* (de là got. *haftjan* « κολλᾶσθαι, προσέχειν »). La racine paraît être de la forme **kēp-*, à en juger par gr. κώπη « poignée, manche » ; dès lors, lat. *cap-* et germ. *haf-* reposeraient sur **kəp-*, comme aussi καπ- dans gr. κάπτω « je happe avidement », κάπη « niche, mangeoire », καπέτις « mesure de capacité » et lett. *kapdans* *kàmpju* « je saisis », avec nasale infixée, comme dans gr. λαμβάνω. On ne peut guère faire état de skr. *kapaṭī* « deux pleines mains », qui est isolé en indo-iranien. Le lituanien semble avoir *ō* dans *kūpà* « gage », et peut-être même l'irlandais dans *cāin* « tribut ». — La racine **kēp-, *kōp-, *kəp-* qu'on est ainsi amené à poser fournissait un présent athématique, dont alb. *kam* « j'ai » est l'unique trace, mais dont lat. *capiō* et got. *hafja* sont des substituts. — Cette racine était en concurrence avec une autre toute voisine à *gh-* initial, même vocalisme et labiale (mal définie) finale, à savoir celle qu'on observe dans ombr. **hahtu** « capitō », dans v. irl. *gaibim* « je prends » et dans lat. *habeō*, qui est à irl. *gaibim* exactement ce que got. *haba* « j'ai » est à *hafja*. V. sous *habeō*. — L'osco-ombrien n'a pas de verbe correspondant à *capiō* ; pour ombr. **kapiře** « capidī », etc., v. le suivant.

capis, -idis f. : sorte de coupe ou de vase à une seule anse usité à l'époque ancienne et dont l'usage s'est maintenu dans les sacrifices. Attesté depuis Lucilius. Rare. Même mot dans ombr. **kapiře**, *kapirse* « capidī », accusatif pluriel *capif* « capidēs », emprunté au latin. Diminutif *capidula*. Synonyme *capēdō, -inis* (formé comme *dulcis/dulcēdō?*) et *cap(p)ūdō* (Cic.) ; *capēduncula*. — Les anciens le rattachent à *capiō*, cf. Varr., L. L. 5, 121, *-es a capiendo, quod ansatae ut prendi possent, i. e. capi*. Mais la formation est étrange ; et Priscien remarque que l'accusatif est grec : *capidas* (à moins, toutefois, qu'il n'y ait eu un nominatif *capida* formé sur l'accusatif grec, comme *cassida, crātēra*) ; on peut penser à un emprunt ancien au grec σκαφίς, déformé par l'étymologie populaire. Les mots en *-is, -idis* sont rares en latin et, généralement, sans étymologie, cf. *cassis, cuspis, lapis*. Cf. le suivant.

capistērium, -ī n. : instrument pour trier les grains, auget (Colum.). Emprunt oral et sans doute ancien au gr. σκαφιστήριον, avec dissimilation de *sc-st* > *c-st*, qui l'a rapproché de *capiō*. M. L. 1629.

capistrum, -ī n. : harnais de tête, muselière ; puis « licol, lien, courroie ». Attesté depuis Caton. Panroman ; cf. fr. *chevêtre*, M. L. 1630, 1631. Irl. *cabstar*, gall. *cebystr*. De là : *capistrārius, capistrāre, capistellum* ; *incapistrāre*, fr. *enchevêtrer*, M. L. 4342. Rapproché de *caput* ou de *capiō*. Mais aucune des deux étymologies n'est satisfaisante.

capitium : v. *caput*.

Capitōlium, -ī n. : le Capitole, colline de Rome sur laquelle se dressait le temple de Jupiter *Capitōlīnus*. Considéré comme dérivé de *caput* « sommet », mais la dérivation est inexpliquée. Le doublet *Capitōdium* de Marius Victor, GLK VI 26, 3, est sans autorité. Conservé en prov. *capdohl* « trône », M. L. 1639.

capitum, -ī n. (*capitus, -ūs* m.) : fourrage. Emprunt bas latin au gr. καπητόν.

capō : v. *capus*.

cappa, -ae f. : chape. Bas-latin, Isid., Gloss., Greg. Tur. Domin. : *cappella, cappellus*. M. L. 1642, 1644, 1645, 2952, **excappāre*. Isid., Or. 19, 31, 3, *capitulum est, quod uolgo capitulare dicunt, idem et cappa*. Hypocoristique se rattachant à *caput, capus* « tête » ? — Sur l'évolution sémantique de *cappella*, v. Aebischer, Bull. du Cange, V (1929), 30. Germ. : ags. *cæppe*, etc. ; irl. *cápa*, britt. *cab*? Mot répandu par l'Église.

capra, capreolus : v. *caper*.

caprōnae, -ārum : *equorum iubae in frontem deuexae quasi a capite pronae*, P. F. 42, 4. Un exemple dans Lucilius, un autre de *caprōneae* dans Apulée. Sans doute de *caper* ; cf. *aper, aprōnius*.

Caprōtīna : v. *caper*.

capsa, -ae f. : boîte ou caisse, cassette en bois, profonde et de forme circulaire, destinée surtout à enfermer et transporter les livres. Non attesté avant Cicéron. M. L. 1658 ; B. W. *châsse* et *caisse*. V. h. a. *chafsa* ; gr. κάψα, κάμψα.

Dérivés : *capsula, capsella* ; *capsārius* : esclave chargé de porter la *capsa* de son maître ; ou de garder les vêtements au bain ; ouvrier qui fait les caisses ; sorte de fonctionnaire militaire. M. L. 1659.

La forme de glossaire *capsidila est capsa uel pera*, CGL V 617, 48, est peut-être une déformation, par éty-

mologie populaire, de *cassidīle*, dérivé de *cassis*, cf. Thes. s. u.
Il semble difficile de voir ici une formation désidérative, en face de *capiō*, comparable à *noxa* en face de *noceō*. Étymologie obscure.

capsilāgō, -inis f. : nom d'une plante ; jusquiame? Cf. *tussilāgō*. V. André, *Lex.*, s. u.

capsus, -ī m. et **capsum** n. : chariot couvert, cage. Depuis Vitruve. M. L. 1660. Cf. *capsa*?

capula, -ae f. : petite cruche ou petite coupe (Varron). De là, sans doute, *capulō, -āre* : transvaser (un exemple de Plin. 15, 22) ; *cap(u)lātor*.
V. *capiō*.

capulō, -ās, -āre : couper. Mot bas-latin (vıᵉ siècle), Lex Burg., Lex Sal. Le doublet *capellō* (Anthim.) rappelle got. *kapellōn* « tondre » (emprunté au latin?) ; cf. *capillus*. L'apparition tardive du mot rend très douteux le rapprochement de *concipilō* (-*pulō*) « réduire en miettes » dans Plt., Tru. 621, que Festus, du reste, explique autrement : *concipilauisti dictum a Naeuio* (Com. 132) *pro corripuisti et inuolasti*, P. F. 54, 16, et qui peut provenir de *capulum* « lasso ».
Cf. peut-être *capō, capus*.

capulum, -ī n. (Gloss.) : lasso. M. L. 1666, fr. *câble*. Cf. *capulō, -ās* (Colum.) : prendre au lasso ; *excapulō, M. L. 2955. Sans doute de *capiō*.

capulus, -ī m. et **capulum** n. : 1° manche, poignée (d'une arme, etc.) ; en celt. : gall. *cabol-faen* « pierre à aiguiser » ; 2° cercueil, d'où *capulāris* (Plt.) « bon pour le cercueil ». Voir la citation de l'abrégé de Festus, s. u. *capiō*, l. 4 du commencement. Les deux sens proviennent de spécialisations dans des langues techniques. Attesté depuis Plaute, Cas. 909 et As. 892.
V. *capiō*. *Capulus* est à *capiō* comme *bibulus* à *bibō*.

capus, -ī m. (Varr., Colum.) ; et **cāpō** (*cappō), **-ōnis** m. : chapon. La forme intensive en *-ō, -ōnis* n'est pas attestée avant Martial (cf. Charis., GLK I 103, 26, *capo dicitur nunc sed Varro de Sermone latino* (frg. 105 G. S.) « *iterum* » *ait* « *ex gallo gallinaceo castrato fit capus* »), mais peut être ancienne (cf. le type *mento, nāsō*, etc.). Diminutif : *capunculus* (tardif).
Martial, 3, 58, 38, scande la première syllabe longue ; sans doute faut-il lire *cappō*, avec géminée expressive, comme l'indiquent les dérivés romans : seul le campidanien *kaboni* remonte à *capo* ; les autres formes, it. *cappone*, fr. *chapon*, etc., supposent *cappo (cf. M. L. 1641), de même les emprunts germaniques v. h. a. *kappo*, m. h. a. *kapūn*.
Le *p* géminé se retrouve peut-être dans la glose d'Hésychius : βυρσοκάππον « coupeur de bourse », τὸν Κλέωνα.
Ce mot (ainsi que *capulāre* cité ci-dessus) rappelle gr. κόπτω « je frappe, je coupe », κοπίς « couteau », etc., lit. *kapóti* « hacher menu », sl. *kopati* « creuser ». Il y a un doublet à *s-* initial dans lit. *skapiù* « je creuse » : la forme lit. *skabù, skabéti* « couper, ébrancher » montre qu'il faut supposer un ancien présent athématique. Le grec a σκέπαρνον. Le sens de lat. *capus* se retrouve dans le groupe slave : *skopiti* « εὐνουχίζειν », *skopĭcĭ* « εὐνοῦχος ». Le rapprochement est compliqué par le fait qu'il y a des formes à *-ph-* final : persan *šikāfad* « il fend », *kāfad* « il creuse, il fend », et gr. ἐσκάφην, aoriste passif de σκάπτω « je creuse », σκαφεῖον « bêche », etc. (cf. *scapulae*?) ; mais le latin ne permet pas de distinguer *ph* de *p*. Tout cela caractérise des formes « populaires ».

caput, -itis n. (ancienne graphie *kaput* ; cf. aussi Hes. κάπουτις · κεφαλή. Ῥωμαῖοι, qui provient sans doute d'une contamination du nominatif et du génitif ; à basse époque apparaît un doublet *capus, -ī* qui a passé dans les langues romanes) : tête, des hommes et des animaux. Identique pour le sens au gr. κεφαλή, dont il a sans doute emprunté les acceptions, comme *capitulum* a traduit κεφαλίς, *capitālis* κεφάλαιος, *recapitulātiō* ἀνακεφαλαίωσις, *capitulātim* ἐν κεφαλαίῳ. — Souvent employé dans des sens dérivés ou imagés pour désigner : 1° la personne tout entière, avec notion accessoire de vie, emploi fréquent dans les énumérations, distributions (par tête, κατὰ κεφαλήν), les recensements (*capite cēnsī*) ; 2° sommet, cime, tête (d'épi), d'où « pointe, cap », it. *capo*, d'où fr. *cap* ; source (sens propre et figuré, = *orīgō*) ; 3° tête, en tant que considérée comme la partie qui gouverne le reste du corps, chef (sens conservé en italien et en français, où on a eu recours à un autre mot *testa*, d'origine populaire, pour désigner la tête) ; 4° en grammaire, forme principale d'un mot (nominatif, première personne du verbe). Sur la conservation de ces divers sens dans les langues romanes, v. M. L. s. u. et B. W. *chef*. — Usité de tout temps. Panroman, M. L. 1668 (mais v. *testa*) ; irl. *capat*, britt. *cab*.
Dérivés : *capitālis* (*caputālis* Sc. Ba.) : « de la tête », sens propre conservé dans *uēna capitālis* et dans *capital* : *a capite quod sacerdotulae in capite etiam nunc solent habere*, Varr., L. L. 5, 130. Spécialisé dans la langue du droit « capital », *poena capitālis* ; et *capital(e)* : *facinus quod capitis poena luitur*. Le sens de « capital, essentiel » (κεφάλαιος) est à peine attesté. M. L. 1632 ; irl. *cadal* ; *capitulum* ; [petite] tête. Le plus souvent au sens imagé de « partie supérieure », chapiteau ; en-tête (d'un livre, d'une loi, etc.), chapitre ; partie essentielle (sens tardif) ; prestation, redevance par tête ; d'où *capitulānus, -rius* « collecteur d'impôts », etc. ; irl. *caiptel*, gall. *cabidwl*. M. L. 1640, 1636 ; *capitellum* ; *capitō, -ōnis* (cf. *frontō*, etc.) désigne une sorte de poisson, gr. κέφαλος (M. L. 1819, *cephalus*), d'où fr. *chevêne*, M. L. 1638 ; B. W. s. u. ; *capitātus* : qui a une grosse tête ; *capitāneus* (b. lat.) : principal, M. L. 1633, 1634 ; *capitātiō* : impôt par tête ; *capitārium* : capital d'une dette ; *capitium* : ouverture pour passer la tête, capuchon, M. L. 1637 ; *capitōlium*?, v. ce mot. Cf. aussi *accapitāre, M. L. 63 ; *discapitāre « subir une perte », M. L. 2651 ; *incapitāre, M. L. 4343 ; *recapitāre, M. L. 7107.
Composés en *-ceps, -cipitis* : *anceps* (*ancipes*, Plt., Rud. 1158, et gramm., est refait sur le génitif) de *am(b)iceps, cf. Prisc., GLK II 29, 19, *anceps pro amceps*, et gr. ἀμφικέφαλος ; abl. *ancipitī* et *ancipite*, n. pl. n. *ancipitia* : à deux têtes (*secūris anceps*) ; qui se tourne de deux côtés, « double », et aussi « douteux, incertain, hésitant, ambigu », souvent avec une nuance péjorative « trompeur » et « périlleux », cf. *dubius*. Influencé par les autres adjectifs en *-ceps, -cipis*, a perdu rapidement tout rapport avec *caput*.

biceps (ancien *bicipes* d'après Prisc. II 280, 16) adj. : δικέφαλος ; employé presque uniquement au sens propre (à l'inverse de *anceps*).
praeceps, -cipitis adj. (nom. *praecipes* dans Plt., Ru. 671, et, par contre, abl. *praecipe*, Enn., A. 399, d'après la fausse analogie de *princeps*) : qui va ou tombe la tête en avant (sens propre et figuré) ; d'où n. *praeceps* « précipice » et, par extension, « danger mortel » ; du pluriel *praecipitia*, l'époque impériale a tiré un singulier *praecipitium*. — Ancien, usuel. M. L. 6709 a.
Dérivé : *praecipitō, -ās* : transitif et absolu « précipiter » et « se précipiter » ; dérivés (époque impériale) : *praecipitanter, praecipitantia, praecipitātiō, -tor*.
Composés en *-ciput* : *occiput* et *occipitium*, plus fréquent et ancien (cf. *capitium*) ; *sinciput* et *sincipitāmentum*.
Cf. encore *capitilauium*, d'où irl. *caplat* ; *cānicapitus*.
Le nom indo-européen de la « tête », dont il y a trace dans *cerebrum*, etc., a été remplacé en latin, comme presque partout, par un autre, qui est sans doute populaire. De même que le grec a κεφαλή, le gotique *haubiþ*, le lituanien *galvà* et le v. slave *glava* (cf. arm. *glux*), le latin a *caput*. Ce mot n'est, du reste, pas isolé, car le germanique a v. isl. *hǫfuð*, v. angl. *hafud* (de *habuda) et le sanskrit a *kapucchalam* « chignon », à côté de *kapālam* « crâne » et « tesson », cf. v. angl. *hafola* « tête ». De ces rapprochements, il résulte que le *-ut* de *caput*, quoique ancien, n'est pas essentiel ; et, en effet, on ne le trouve pas dans les composés au nominatif : *prae-ceps, bi-ceps*, etc., ce qui ne peut s'expliquer par l'influence du type *prīn-ceps, au-ceps*, etc., faute de point de contact entre les deux types.
L'adjectif *praeceps* a remplacé un composé où le nom du « visage » était le second terme : skr. *nīca-, nyák*, v. sl. *nicĭ* ; lat. *praeceps cecidit* a une valeur pareille à celle de v. sl. *pade nicĭ* « il est tombé (le visage) en avant ». Le type latin de *antīquus*, qui a même origine, a perdu toute trace du sens de « visage » ; v. ce mot sous *ante*.

capys, acc. pl. *capyas* : nom étrusque du faucon d'après Servius, Ae. 10, 145, qui désignerait aussi, comme le latin *falcō*, les hommes dont les doigts de pied sont recourbés en forme de faux. Même explication dans Isid., Or. 12, 7, 57, mais celui-ci attribue le nom, non plus aux Étrusques, mais à l'Itala lingua, sans doute par confusion avec *capus*.
Capys est une hellénisation de *Capus*, éponyme de *Capua* comme *Mantus* de *Mantua*.

cārabus, -ī m. : 1° langouste ; 2° barque en osier recouverte de peau. Emprunt (Pline) au gr. κάραβος, lui-même sans doute emprunté. M. L. 1671-1672.

caracalla, -ae f. : sorte de vêtement sans manches et à capuchon, originaire de Gaule. Surnom de l'empereur *M. Aurel. Seuerus Antoninus C.* Bas-latin. M. L. 1672 a?

caragus (*-gius*), **-ī** m. : devin. Bas-latin. Représenté en v. français, M. L. 1673. Origine inconnue.

carbās m. (Vitr.), **carbasus** (Suét.) : vent d'est. Du gr. κάρβας, d'origine asianique.

carbasus, -ī f. (m. Val. Max.) ; pluriel collectif **carbasa** n. (d'où *carbasum*, Ov.) : *genus lini est, quod abusiue plerumque pro uelo ponitur* ; étoffe de lin qui servait de vêtement aux divinités fluviales ou aux riches (cf. Non. 541, 11) et dont on faisait aussi les voiles des vaisseaux ou les pare-soleil des théâtres. Depuis Ennius ; rare en prose. Irl. *carbh*.
L'identité de sens et de forme avec gr. κάρπασος, lui-même d'origine égéenne, au *b* près, est frappante, que le mot vienne directement du grec ou que tous les deux aient été empruntés indépendamment à une même langue inconnue, cf. Ernout, *Aspects*, p. 24 sqq. *Carpaseus* = καρπάσιος, *carpasinus* (*-neus*) = καρπάσινος ; Caecilius unit *carpasina, molochina, ampelina* ; Apul., Met. 8, 27, *crocotis et carpasinis et bombycinis*. Cf. sans doute *carpasia*, Isid., Or. 19, 1, 11, — *nauis a Carpatho insula nominata*. Κάρπασος dans le sens de « plante vénéneuse » a été transcrit par *carpasum* ; on a aussi *carpathum*, de *κάρπαθον, cf. *opocarpathon* (Plin.).

carbō, -ōnis m. : charbon de bois, produit de la combustion, souvent joint à *cinis*, différent de *prūna*, cf. Serv., Ae. 11, 788, *pruna quamdiu ardet dicitur* ; *cum autem exstincta fuerit, carbo nominatur*, et Varr., R. R. 1, 7, 8. De là : *carbōnārius, carbōnēscō* (b. lat.). — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1674-1676. Diminutif : *carbunculus* : morceau de charbon ; carboncle (sorte de sable) ; escarboucle ; charbon (maladie = ἄνθραξ), M. L. 1677, et celt. : irl. *carmocol* ; d'où *carbunculō* = ἀνθρακιῶ et ses dérivés.
On rapproche got. *hauri* « charbon », v. isl. *hyrr* « feu », lit. *kùrti* « chauffer », v. h. a. *herd* « foyer », etc., d'une racine *ker-, cf. *cremō*. Mais le rapprochement est lointain, et le *-b-* n'est pas expliqué. Terme technique.

carbunica, -ae f. : nom d'une vigne cultivée dans la Narbonnaise (Plin. 14, 43). Lire *carbōnica*? Cf. *carbunculus* dans Thes. III 433, 65 sqq.

carcer, -ris m. (*carcar* à l'époque impériale, Acta fr. Aru., Itala, cf. Thes. III 434, 23 ; κάρκαρον dans Sophron et κάρκαροι · ... δεσμοί ; κάρκαρα · ... ἔνιοι τὰς μάνδρας, Hes., peuvent provenir du latin) : enclos, barrières qui ferment la piste des chars (pl. *carcerēs*, Enn.), d'où l'expression *ā carcere ad calcem* ; prison (sens déjà attesté dans la Rome royale). L'it. *carcere* remonte à *carcer*, le v. ital. *carcar*, got. *karkara*, à *carcar*, peut-être par un intermédiaire grec, de même v. irl. *carcar*, britt. *carchar*. M. L. 1679 ; B. W. *chartre*.
Dérivés : *carcerārius* (Plt. et b. lat.), M. L. 1680 ; et, à basse époque, *carcereus* ; *carcerālis* ; *carcerō, -ās* (lat. eccl.).
Mot à redoublement, d'origine indéterminée ; la forme *carcer* subsiste normalement ; mais *karkr- se dissimile en *kankr- (cf. *cancer* et *cancrī*) ; ce procédé est ancien en indo-européen. Vocalisme « populaire ».

carchēsium, -ī n. : vase à boire ; hune d'un vaisseau, cf. Rich, s. u. Emprunt au gr. καρχήσιον déjà dans Liv. Andron. V. B. Friedmann, *Die ion. u. att. Wörter i. Altlat.*, p. 20. M. L. 1681.

Cardea, -ae f. : v. le suivant.

cardō, -inis m. (f. à la date ancienne) : 1° gond (*c. masculus, c. fēmina*), charnière ; pivot ; pôle (nord et sud), puis « point cardinal » et, par suite, ligne transversale

tracée du nord au sud par les *agrīmēnsōrēs*, et qui s'oppose au *decimānus* qui va de l'est à l'ouest ; 2° tournant, point principal (cf., pour le développement de sens, *articulus*, Serv., Ae. 1, 172, (*prouerbio*) *dicitur « res in cardine est », i. e. in articulo*). Ancien, usuel. M. L. 1684.

Dérivés : *Carna*, *-ae* et *Cardea*?, cf. Aug., Ciu. 4, 8 ; Tert., Idol. 15, forme suspecte d'être refaite, cf. Thes. Nom. propr. lat. sous *Carna*) : déesse dont le nom a été rattaché à *cardō* peut-être par étymologie populaire ; quelques-uns le dérivent de *carō*, cf. Ov., F. 6, 101 sqq. ; *cardinālis* : 1° de gond, de porte ; 2° principal (se dit des monstres, des vertus, etc.) emploi rare et tardif ; usité dans la langue ecclésiastique au sens de « cardinal » (irl. *cardinail*) ; *cardinātus* : muni de gonds (Vitr.) ; *cardinō*, *-ās* (Greg. M.) « prīmō locō ordināre ». Cf. encore *cardineus*, *-ārius*, *-āliter*, tous rares et tardifs.

Sans correspondant connu. Terme technique, à vocalisme *a*.

carduus, **-ī** m. (formes tardives *cardus*, *-ī* et *cardō*, *-ōnis* ; cf. *capus* et *cappō*, etc.) : chardon, cardon, artichaut. — Ancien, usuel. M. L. 1685, 1687 ; B. W. s. u.

Dérivés : *carduēlis* (et *cardēlis* déjà dans Pétr.) : chardonneret, gr. ἀκαλανθίς ; *cardel(l)us* (bas-lat.) : chardon, chardonneret, M. L. 1686 ; *carduētum* (Pall.) : lieu planté de chardons ; **cardinus*, M. L. 1682.

Rappelle *carrō*, *-is* « carder », qui a été remplacé dans les langues romanes par un dénominatif de *carduus*, **cārdāre*. Cf. aussi *cārex*.

Nom de plante, à vocalisme radical *a*, sans correspondant connu. Pour *cardopanus*, v. André, s. u.

carēnsis : — *pistoribus a caria, quam Oscorum (Afrorum R) lingua panem esse dicimus*, Gloss. Plac. V 14, 26 et 26, 16. Forme unique et peu sûre dont on rapproche osq. karanter « uescuntur » et le nom de la déesse *Cerēs*, cf. Serv., G. 1, 7, *Sabini Cererem panem appellant*. V. *crēscō*.

careō, **-ēs**, **-uī**, **-ēre** : ne pas avoir, manquer de. Cic., Tu. 1, 88, *carere igitur hoc significat : egere eo quod habere uelis... dicitur alio modo etiam carere cum aliquid non habeas, et non habere te sentias, etiam id facile patiare*. Cf. Sén., Dial. 7, 7, 2, *uoluptate uirtus saepe caret, numquam indiget*. D'après Priscien, le participe serait *cassus* ou *caritus* : *a careo uel caritum uel cassum posse dici, quia futuri participium cariturus, praeteriti cassus inuenitur*. Cf. *cassus*. — Ancien, usuel. M. L. 1688 a.

Dérivés : *carentia*, *carēscō*, très rares et tardifs.

On rapproche osq. fakiiad kasit « faciat decet » ; le sens « il faut », de kasit, en face de *careō*, *cassus*, rappelle gr. δεῖ « il faut » en face de δέω « j'ai besoin » ; fal. *carefo* « carēbō ». — Cf. peut-être *castus*. — A part cela, sans étymologie, comme d'ordinaire pour le sens de « manquer » dans les langues indo-européennes (v. *egeō*).

careum, **-ī** n. : carvi (plante). Cf. gr. κάρος, κάρον.

cārex et **cārix**, **-icis** f. : laiche, herbe des marais, *herba... acuta et durissima, sparto similis*, Serv., B. 3, 20 ; M. L. 1689. D'où *cārectum* (*cārictum*), M. L. 1688 ; **caricia*, M. L. 1691. Sur la forme, v. Ernout, Philologica, I, p. 146.

Rappelle *cārō* (*cārrō*), *carduus*.

cārica, **-ae** f. (scil. *fīcus*) : sorte de figue (*ā Cāria*). M. L. 1690 ; irl. *caric*. V. André, s. u.

cariēs, **-ēī** f. : « *putrēdō lignōrum* », puis toute espèce de vétusté, carie, pourriture. Ancien, usuel. Les formes romanes reposent sur **caria*. M. L. 1692.

Dérivés : *carius* (Gloss.), *animal qui et tinea dicitur*, M. L. 1697 ; **cariolus*, M. L. 1694 ; *cariōsus* ; *cariāns* (un exemple tardif).

Probablement élargissement par *-iē-* du thème sans suffixe de la racine qui apparaît dans irl. *ar-a-chrinim* « je tombe en ruines », gl. *dēfetiscor*, *ir-chre* « ruine », gr. κεραΐζω « je dévaste, je ravage », ἀκήρατος « intact », skr. *çr̥ṇāti* « il brise », *çīrṇáḥ* « brisé », av. *asarəta-* « intact », *sāri-* « ruine ». — La racine étant dissyllabique, on hésite à rapprocher gr. κήρ « mort ».

carīna, **-ae** f. : demi-coquille de noix (qui se dit *putāmen*), et aussi, « carène de vaisseau » (sens probablement dérivé, bien qu'attesté avant le premier) et « vaisseau ». Ancien, usuel. M. L. 1693 ; britt. *cernvyn*. Le pluriel *Carīnae* désigne un quartier de Rome, cf. Varr., L. L. 5, 47.

Dérivés : *carīnātus* : caréné, d'où *carīnō*, *-āre* (Plin.), *carīnula* ; les mots plautiniens *carinus* « couleur brou de noix » et *carinārius* proviennent du gr. καρύινος.

Rappelle gr. κάρυον « noix » et skr. *karakaḥ* « noix de coco ». D'autre part, le sens du mot latin évoque un mot signifiant « dur » qui a été évoqué sous *cancer*. En somme, pas d'étymologie sûre. Pour le suffixe, cf. *piscīna*, *farīna*, etc.

carinō (*carinor*?), **-ās**, **-āre** : *probra obiectare*, P. F. 41, 13. Vieux mot, non attesté en dehors d'Ennius et des glossateurs.

Dérivé : *carinātor*.

On rapproche irl. *caire*, gall. *caredd* « blâme », gr. κάρνη· ζημία et peut-être κέρ-τομος « méprisant, railleur », σκέραφος· λοιδορία Hes., σκερβόλος· λοίδορος Hes. ; v. sl. *u-korŭ* « ὕβρις », serb. *pò-kor* « blâme ».

Pour la dérivation, cf. *muginor*, *coquinō*.

carissa (*carisa*) f. : *-m apud Lucilium uafrum* (l. *uafram*?) *significat*, P. F. 38, 18. Cf. Gl. Pl. V 15, 6, *uetus lena percallida, unde et in mimo fallaces ancillae catae carisiae appellabantur*. Vieux mot populaire, sans doute étranger ; étrusque? Cf. pour la finale *fauis(s)a*, *mantis(s)a*.

caristia, **-ōrum** n. pl. : nom d'un jour de fête (22 février), cf. Ov., F. 2, 617, rapproché malgré l'*ă* de *cārus* par étymologie populaire. — Sans doute de gr. *χαριστία, v. M. Leumann, die Spr. I 208.

carmen, **-inis** n. : — *dici potest quicquid pedibus continetur*, Serv., Ae. 3, 287. Mot ancien, qui désigne une formule rythmée, notamment une formule magique. Apparaît d'abord dans la langue religieuse et juridique : *carmen Aruāle* ; *Tarquiniī... carmina*, Cic., Rab. perd. 13 ; *lex horrendi carminis erat*, T.-L. 1, 26, 6 ; ou didactique : *magistrī carmine*, Cic., De Or. 1, 245. En pénétrant dans la langue littéraire a désigné toute espèce de chant, même le chant d'un instrument, comme *canō*, cf. Enn., A. 519, *carmen tuba sola peregit* [*de tubicine moriente*], et Quint. 9, 4, 11, *receptuī carmen* [comme *receptuī canere*], ou de poème.

Carmenta (*-tis*) f. (si le nom de cette vieille divinité n'a pas été dérivé de *carmen* par étymologie populaire) ; *carmentālis* ; *carmentārius* ; et à basse époque *carminō*, *-ās*, M. L. 1699.

Les Latins ne séparaient pas *carmen* de *canō*. L'étymologie satisfaisante est celle de L. Havet, MSL 6, 31, qui, comparant *germen* de **gen-men*, explique *carmen* comme issu de **canmen* par dissimilation ; cf., dans certains parlers romans, *arma* issu de *ăn(i)ma* ; irl. *canim* s'applique surtout au chant des incantations. — Un rapprochement avec skr. *kārúḥ* « chanteur, poète » et dor. κᾶρυξ, ion.-att. κῆρυξ est impossible ; il n'y a pas de racine de la forme indo-européenne **kār-*.

carmen ; **carminō**, **-ās**, **-āre** : carder. V. le suivant.

carō (*carrō*), **-is**, **-ere** : carder ; *carere a carendo, quod eam* [sc. *lanam*] *tum purgant ac deducunt, ut careat spurcitia ; ex quo carminari dicitur tum lana, cum ex ea carunt quod in ea h⟨a⟩eret*, Varr., L. L. 7, 54. Verbe rarement attesté par suite de son caractère technique. *Carere* est la forme du manuscrit de Varron ; *carrō*, qui est donné par le Thesaurus, n'est nulle part attesté directement : les gloses ont *cariō* ou *carriō* ; les manuscrits de Plaute, Men. 797, ont *carpere* ; mais Varron cite le vers avec *carere*, que certains éditeurs corrigent en *carrere*. Si cette forme est réelle, *carrō* peut être issu de **karsō* > **karzō* > *carrō* (cf. *ferre* de **ferse*).

Dérivé : *carmen* « instrument qui sert à carder » attesté seulement dans Claudien et Venant. Fort., mais sans doute ancien, comme l'indique le dénominatif *carminō*, *-ās*, qui déjà au temps de Varron se substituait à *cārō*. *Cār(r)ō* n'est pas attesté dans les langues romanes. Le français, qui a *charmer*, de *carmināre*, dérivé de *carmen*, a un verbe *carder* emprunté au provençal *cardar* (cf. it. (*s*)*cardare*, cat., esp., port. *cardar*) ; v. B. W. *carde*. Au contraire, les langues où *carmināre* « carder » est représenté ne possèdent pas de représentant direct de *carmināre* « charmer ». Les mots italiens de ce type sont empruntés au français. Cf. M. L. 1698-1699 ; 2956, **excardiāre* ; 2957-2959, *excarmināre*, *-miniāre*, *-tāre*. V. aussi *cārex* et *cardu(u)s*.

Cf. lit. *karšiù* « je carde » et, plus loin, skr. *kaṣati* « il gratte ». Mot technique, à vocalisme *a*.

carō, **carnis** f. : morceau de chair, de viande ; cf. le pluriel *carnēs* (= σάρκες) ; e. g. Enn., A. 322, *Cyclopis uenter... carnibus humanis distentus*, et l'expression ancienne *carnem petere*, *accipere* « demander, recevoir sa part de viande dans les sacrifices », Varr., L. L. 25 ; T.-L. 32, 1, 9 ; le diminutif *caruncula* « petit morceau de chair » ; le composé *carnifex*, *carnufex* défini par Donat, Hec. 441, *-es dicti quod carnes ex homine faciant*. Puis « chair » et « pulpe » (d'un fruit), comme le gr. σάρξ. — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1706 ; B. W. *chair*. Celt. : irl. *carna*.

La langue ancienne et classique ne connaît guère en fait de dérivés et de composés que l'adjectif *carnārius*, usité surtout comme substantif, *carnārium* « garde-manger », M. L. 1702 ; v. h. a. *charnāri*, et *carnifex* « bourreau ». On trouve dans Varr., Men. 484, cité par Non. 86, 19, *carnālis* avec un sens obscur ; Pline emploie *carniuorus* pour traduire σαρκοβόρος (*carniuorāx*, Fug.). A basse époque dans la langue médicale et surtout dans la langue de l'Église apparaissent de nombreux dérivés : *carnālis*, avec le sens de « charnel » (= σάρκινος), M. L. 1701 a ; *carnāliter*, *carnālitās* ; *carnātiō* (Cael. Aur.) et *con-*, *in-carnātiō*, *-tus*, d'où *incarnō* ; *carnātus* et *excarnātus* (d'où *excarnō*, M. L. 2960, cf. aussi fr. *décharné*) ; *carneus* (opposé à *spīrituālis*) et *incarneus* ; *carnifer* (= σαρκοφόρος), *-ger* (Cassiod.), *-sūmus* (Eusth.) ; **carninus* supposé par un adverbe *carninē* glosé σαρκινῶς, CGL II 429, 56 ; *carnōsus* (déjà dans Pline), M. L. 1704, d'où *carnōsitās* ; *carnōtina* (Pol. Silv.) ; *carnulentus* ; cf. encore M. L. 1701, *carnācius* ; 1705, *carnūtus*, et 1707, **carōnia* « charogne ». — De *carnifex* : *carnificius* ; *carnificīna* (Plt.), *-ficus* ; *ficō*, *-ās*, *-ficātor*, *-trīx* et *excarnificō*.

Sur *Carna*, déesse d'origine obscure, peut-être étrusque, v. *cardō* et Thes. s. u.

Plus encore qu'en latin, le sens de « part » de ce mot, dont la flexion indique le caractère ancien, est visible en osco-ombrien : osq. *carneis* « partis », ombr. karu « pars », abl. karnus « partibus », à côté de ombr. kartu « distribuitō » (osq. karanter « uescuntur » est douteux ; v. sous *crescō*) ; pour la forme, cf. v. isl. *hǫrundr* « peau ». Le sens s'explique par la façon dont on partageait la viande des bêtes dans des sacrifices ou dans les repas en commun faits par les guerriers : il faut penser au « morceau du héros » dans l'épopée irlandaise. Une expression pareille se trouve dans sogdien *y't* (v. BSL 23, p. 107). — Le mot italique est l'élargissement en *-n-* d'un thème racine ; la racine est celle de κείρω « je coupe », καρῆναι ; et par suite de lat. *corium*, *curtus*, *cortex*, v. ces mots. Elle a un doublet à *s-* initial : irl. *scaraim* « je sépare », v. h. a. *sceran* « couper », lit. *skiriù* « je sépare » ; cf. lat. *scortum*.

carōta, **-ae** f. : panais, carotte. Emprunt tardif et populaire (Apicius) au gr. καρωτόν. Roman ; cf. B. W. s. u.

carpa, **-ae** f. : carpe. Un seul exemple dans Cassiodore. M. L. 1708. Mot germanique, v. h. a. *karpfo*, *karpo*.

carpentum, **-ī** n. : voiture à deux roues, couverte, à l'usage des femmes. Emprunt ancien (Liv. Andr.) au gaulois ; cf. T.-L. 41, 21, 17, *carpentis Gallicis* ; Flor., Epit. 1, 18, 27, *carpenta Gallorum*, M. L. 1710. Réemprunté en irl. *carpat* et *carpteoir*.

Dérivé : *carpentārius*, *-a*, *-um* et b. lat. *carpentārius*, *-ī*, M. L. 1709 ; d'où *carrocarpentārius*. C'est un des nombreux noms de véhicules empruntés avec l'objet lui-même au gaulois par le latin ; v. *carrus*, *cisium*, etc.

carpinus, **-ī** f. : charme (arbre). Déjà dans Caton, Agr. 31, 2 ; d'après Pline 17, 201, serait originaire de l'Italie transpadane. Panroman. M. L. 1715.

Dérivé : *carpineus*.

Cf. *sappīnus*, *fraxinus*. On rapproche lit. *skir̃pstas*, v. pr. *skerptus* « orme »?

carpisculum, **-ī** n. (*-lus*? *carpusculum*) : 1° sorte de chaussure (un exemple dans Vopiscus) ; 2° antéfixe qui ornait les faîtages. Mot tardif, sans doute emprunté ; cf. *carpatinus* (Catulle 98, 4) = καρβάτινος ; v. irl. *cai-*

rem « cordonnier » ; v. pr. *kurpe* « soulier », gr. κρηπῖς, etc.

carpō, -is, -psī, -ptum, -ere : verbe de sens technique, employé dans diverses acceptions concrètes et dans des sens figurés. Dans la langue rustique, il signifie « cueillir, arracher (l'herbe), brouter » ; dans la langue du tissage, « détirer, démêler brin à brin (la laine, le lin) ». De là, par extension, « mettre en charpie » et, plus largement, « déchirer » (sens physique et moral déjà dans la loi des XII Tables) et « découper ». Dans la langue commune, il signifie « choisir » et aussi « goûter, jouir de ». Dans l'expression *c. uiam, iter*, il indique la « progression de la marche par laquelle on accomplit la route pour ainsi dire pas à pas » (Lejay). — Ancien, usuel et classique. M. L. 1711.

Dérivés et composés : *carpiēs*, ῥυπαρὸς πόκος, CGL II 96, 39, cf. Du Cange *carpia*, et M. L. 1712 ; v. B. W. *charpie*, *écharper* ; *carptim* : par morceaux ; *carptor* : découpeur ; *carptus*, *-ūs* m., *carptūra* (rares). *con-*, *dē-* (cf. *dēcermina*, *dicuntur quae decerpuntur purgandi causa*, P. F. 63, 19, « épluchures ») ; M. L. 2500 a, *dis-*, *ex-* (*excerpta* « extraits »), **excarpere* ; M. L. 2966 a, *inter-*, *prae-cerpere*. Cf. aussi M. L. 2961, 2962, **excarpsus*, **excarptiāre*.

Les formes de glossaires *scarpō* « ēligō », *scarpinat* ne représentent pas une ancienne alternance *sc-/c-* à l'initiale, mais sont des « hyperurbanismes » de *excarpō*, *excarpinō* prononcés *escarpō*, *-pinō*. Cf. *coruscus*.

Le rapprochement avec gr. καρπός « fruit » et avec v. angl. *haerfest*, v. h. a. *herbist* « récolte d'automne, automne » s'impose. Le vocalisme *a* est « populaire » en face des formes à vocalisme *e* comme lit. *kerpù*, *kir̃pti* « couper avec des ciseaux » ; cf. le cas de *caedō*, etc.

carrō : v. *carō*.

carrūca : v. le suivant.

carrus, -ī m. et **carrum, -ī** n. : chariot à quatre roues ; *petorritum genus uehiculi quod uolgo carrum dicitur*, Porph., Hor., S. 1, 6, 104. Mot gaulois, déjà dans Sisenna. Panroman. M. L. 1721. V. h. a. *karro*, *-a*.

Dérivés : *carrāgō*, *-inis* f. : retranchement fait de chariots, fourgons (b. lat.) ; *carrucutium* (Gloss.) : voiture à deux roues ; *carrārius* (lat. impérial) ; cf. *carrāria*, panroman, M. L. 1718 ; *car(ri)cō*, *-ās* (b. lat.) : charger ; panroman, M. L. 1719, et *discarricō*, M. L. 2652 (Gloss., Lex Sal.) : de **carrica* « charge » provient le britt. *carg* ; *carrūca* « sorte de charrue », M. L. 1720, v. h. a. *karrūh* ; v. B. W. s. u. ; *carrūcārius* ; *carrūculus* ; *carrō*, *-ās* (Lex Sal. 27, 11) : *carrocarpentārius* (Gloss.).

Les Romains, peuple sédentaire de propriétaires cultivant leur terre, n'avaient pas les grands chars à quatre roues où les groupes de conquérants gaulois transportaient leurs bagages et qui, la nuit, leur servaient à entourer leur camp. Ils en ont emprunté le nom aux Gaulois, dont l'action en Italie a contribué à les délivrer de l'emprise étrusque. *Currus*, nom de l'ancien char de guerre, a subsisté en latin dans l'usage officiel. Mais les noms latins de véhicules de transport sont, en général, empruntés au gaulois. Cf. *carpentum*.

cartamis : *i. e. agrione*, CGL III 537, 70. On lit aussi *cartamo*, V, 354, 4. Nom d'une plante inconnue. Cf. *cardamum?*

Carthāgō, -inis (*Kar-* dans Plt.) f. : Carthage. La forme latine ne se laisse ramener ni à la forme grecque Καρχηδών, ni à la forme punique *qrt ḥdšt* « Nouvelle Ville » (transcrite tardivement par *Carthada* chez Solin. et Isid.). Cf. J. Friedrich, I. F. 39, 102, qui explique le nom par une dissimilation de **Karthādon*, et Benveniste, Studi etr., 7, p. 245 sqq., qui suppose que le latin a usé de *-g-* pour rendre *h* de *kart(a)ha(d)*, avec suppression de la finale *-št*. Étr. *Karthazie* = **Carthadius*.

L'adjectif dérivé est *Carthāginiēnsis* (la forme *Carthāginēnsis* qu'on trouve dans les manuscrits de Plaute est sans autorité) : cf. *Athēniēnsis*, de *Athēnae*. Sans doute influence du type *Siciliēnsis*.

cartibulum, -ī (*cartipulum* Gloss.) n. : table de pierre carrée à un pied, qui était placée dans l'atrium, cf. Varr., L. L. 5, 125. — Rare et technique. V. Müller-Graupa, Ph. W., 1932, 1073.

carticula : — δεῖπνον, CGL III 441, 30. Sans exemple dans les textes et sans explication. Peut-être à rapprocher du mot précédent. Le double sens de « table » et de « mets » se retrouve dans *mēnsa*.

cartigō, -ās : noter (Aug., Psal. 38, 11). De *c(h)arta?*

cartilāgō, -inis f. : 1° cartilage ; 2° pulpe de certains fruits. Cf. Pline 19, 61, *cucumis cartilagine et carne constat, cucurbita cortice et cartilagine*. — Attesté depuis Celse. Technique. M. L. 1723.

Dérivés : *cartilāginus*, *-neus*, *-nōsus*.

Dérivé de **cartila?* Cf. *cunīla/cunīlāgō* ; *simila/similāgō*, etc.

Sans correspondant clair. Pour la finale, v. Ernout, Philologica I, 167 sqq.

cārus, -a, -um : cher (qu'on chérit) ; et « cher, de haut prix, à qui l'on attribue une grande valeur » ; *cārum habēre alqm* « tenir quelqu'un comme étant de grand prix ». Plaute joue sur le double sens, Ba. 309-310, ... *in Ephesost Ephesiis carissimus*. | — *ne ille hercle mihi sit multo tanto carior*, | *si me illoc auro tanto circumduxerit*. Ancien, usuel. M. L. 1725.

Dérivés : *cāritās* : tendresse, affection, amour (*amor* πάθος, *caritas* ἦθος, dit Quint. 6, 2, 12) et « cherté ». Dans la langue de l'Église a servi à traduire le gr. ἀγάπη désignant la « charité », troisième vertu cardinale, et a été pris quelquefois, comme *amor*, *dīlectiō*, pour désigner une « personne chère », M. L. 1695 ; irl. *cartóit*, gall. *cardawd*. V. H. Pétré, *cāritās*, Étude sur le vocabulaire de la charité chrétienne, Louvain, 1948. Adverbes : *cārē*, *cārō*. Pas de verbe. Malgré la différence de quantité, les anciens le rapprochent de *cāreō* par étymologie populaire ; cf. Trag. inc. 194, *quam cara sint quae post carendo intellegunt*.

L'adjectif *cārus* a un correspondant dans got. *hors* « πόρνος, μοιχός », v. h. a. *huora* « fille publique », et dans l'adjectif lette *kārs* « friand, plein de désirs ». Le celtique a, en regard, des dérivés à vocalisme zéro : irl. *carae* et gall. *car* « ami », irl. *caraim* « j'aime ». — L'élément **-ro-* après *ā* doit être suffixal ; la racine se retrouve peut-être dans v. sl. *kozati* « aimer » avec vocalisme radical zéro comme en celtique. — En revanche, le *c-* de skr. *cāruḥ*, avec son *ā* reposant sur *ē* « aimable, bienvenu », empêcherait de rapprocher le groupe de skr. *kāyamānaḥ* « désirant », etc.

caryon, -ī n. : noix. Transcription du gr. κάρυον (Pline), dont il a existé un doublet vulgaire féminin *carya* et peut-être un diminutif *cariola*, cf. Thes. s. u. Le mot a de nombreux représentants dans les langues romanes, M. L. 1726.

caryophyllon, -ī n. : giroflier, girofle. Emprunt au gr. καρυόφυλλον (Pline), déformé par l'étymologie populaire en *cariophalum* (cf. ital. *garofano*), *cariofolium*, etc. Cf. Thes. s. u. ; M. L. 1727 ; B. W., André s. u.

casa, -ae f. : hutte ; cabane (de pâtre) ; — *est agreste habitaculum palis atque uirgultis harundinibus contextum*, Isid., Or. 15, 12, 1, puis « petite ferme », « tente », etc. Dans les gloses apparaît une forme *casus* (d'après *domus*?). — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1728. Sur fr. *chez*, v. B. W. ; germ. : westph. *kåse?* ; celt. : irl. *cas*.

Dérivés : *casulla*, *casella* (b. lat.), M. L. 1736 ; *casellula* (b. lat.) ; *casālis* (b. lat.), M. L. 1729 ; *casānicus*, épithète de *Siluānus*, CIL IX 2100 ; *casārius* « colon », M. L. 1730.

De *casula* pris à basse époque dans le sens de vêtement, *uestis cucullata, dicta per deminutionem a casa*, Isid., Or. 19, 24, 17, dérive *casub(u)la*, *-ae* f. (fr. *chasuble*). M. L. 1752 ; irl. *casal*, gall. *casul*.

Mot populaire (cf. l'emploi proverbial dans Tér., Ph. 788, *ita fugias ne praeter casam*) qui a fait une grande fortune dans les langues romanes. Origine inconnue. L's intervocalique dénonce un emprunt ou un mot pré-indo-européen.

casamo : *in oratione Labieni — siue illa Corneli Galli est — in Pollionem casamo « assectator » e Gallia ductum est*, Quint. I 5, 8 (passage de sens incertain). Figure comme nom propre, CIL III 10348.

cascabus : *caccabus grandis*, CGL II 571, 34. Un diminutif *cascabellus* est supposé par le catal. prov. *cascavel*, M. L. 1731. Cf. *caccabus*.

cascus, -a, -um : — *significat uetus, secundo eius origo sabina quae usque radices in oscam linguam egit. Cascum uetus esse significat Ennius* (A. 24 V[2]) *quod ait : « quam prisci casci populi tenuere Latini »... Idem ostendit quod oppidum uocatur Casinum (hoc etiam ab Sabinis orti Samnites tenuerunt) et* [*nunc*] *nostri etiam nunc Forum Vetus appellant. Item significa*[*n*]*t in Atellanis aliquot Pappum senem quod Osci casnar appellant*, Varr., L. L. 7, 29. Archaïque, poétique et rare ; représenté en italien, cf. M. L. 1734. Apparenté à *cānus* (v. ce mot), dont il diffère seulement par le suffixe, qui est le même que dans *prīscus*, et qui est fréquent dans les adjectifs désignant une infirmité : cf. *caecus*. Sans dérivés. Cognomen : *Casca?*

cāseus, -ī m. et **cāseum** n. : fromage, τυρός. Ancien, usuel. M. L. 1738 (non français, v. B. W. sous *fromage*). Germ. et celt. : v. h. a. *chāsi*, britt. *caws*, irl. *cáise*.

Dérivés : *cāseolus* (un exemple dans Copa), M. L. 1737 ; *cāseārius* (tardif), cf. *cāseāria*, M. L. 1735 ; *cāseātus* (tardif).

Sur la différence de genre, v. H. Zimmermann, Glotta, 13, 234, qui voit dans *cāseum* un collectif ; interprétation contestable, le pluriel attesté étant toujours *cāseī*. La variation de genre apparaît dans tout un groupe de mots suspects d'être empruntés (cf. *balteus*, *pluteus*, *puteus*) ; l's intervocalique n'est pas conforme à la phonétique latine. Faut-il partir de **cāsseus?*

Le rapport avec v. sl. *kvasŭ* « levain », *kysnǫti* « aigrir » ne peut se justifier phonétiquement et ne s'impose pas pour le sens.

cas(s)ia, -ae f. : plante aromatique mal définie (cannelier, cinname, laurus cassia?) ; v. André s. u. Emprunt ancien (Plt.) au gr. κασία, lui-même provenant de l'hébreu *qeṣīot* (pl.).

Dérivés : *casium (oleum)* ; *casita (resina)*, Gloss.

casila : v. *cassis*.

casitus, -a, -um : v. *casia*.

cassēs, -ium m. pl. : 1° rets, filets (pour la chasse, rarement pour la pêche) ; 2° toile d'araignée. Diminutif : *cassiculus* (*-lum*), rare et tardif. — Mot technique, non attesté avant Vg., non roman. Sans doute emprunté.

cassis, -idis (et *cassida*, *-ae* à partir de Vg., Ae. 11, 775 ; *casila* dans P. F. 41, 21 : *-m antiqui pro casside ponebant*) f. : casque de métal ; cf. Isid., Or. 18, 14, 1 : *cassis de lamina est, galea de corio*, qui ajoute plus loin : *cassidam autem a Tuscis nominatam ; illi enim galeam cassim nominant, credo a capite*. — Le mot serait donc étrusque, comme un certain nombre de noms d'armes, cf. *balteus*. Même flexion que *cuspis*, sans étymologie sûre, et qui est peut-être de même origine (v. la remarque faite sous *capis*). Attesté depuis Plaute. La variante *casila* de l'abrégé de Festus est ancienne, comme le montre la graphie avec *s* simple, et sans doute dialectale (*l* au lieu de *d*).

Dérivés : *cassidārius* ; *cassidātus* ; *cassidīle* n. (*-lis* m.)?, cf. *capsa* ; *cassīta* : alouette huppée, cf. *galērīta*, gr. κόρυδος.

On a souvent rapproché les mots germaniques servant à désigner ce qui concerne la tête, bonnet, chapeau, casque : v. angl. *haett* et *hod*, etc. Mais, en tout cas, même si l'on préfère ce rapprochement à l'hypothèse d'un emprunt, le rapport est lointain.

cassiterum, -ī n. : emprunt (Pline) au gr. κασσίτερος « étain » (d'origine élamite), avec passage au genre neutre, qui est celui des noms de métaux en latin.

cassō, -ās, -āre : = labāre. Mot plautinien (deux exemples, Mi. 851, 856). Cf. *cassābundus, a cadendo. Apud Naeuium* (fr. Com. 120 R[3]) : *risi egomet mecum cassabundum ire ebrium*, Varr., L. L. 7, 53. A basse époque apparaît un fréquentatif *cassitō* (deux exemples de Paul dans le Digeste, e. g. *ubi cassitare coepisset stillicidium*, 8, 2, 20, 3). Cf. M. L. 1739, **casicāre*.

Fréquentatif de *cadō*.

cassus, -a, -um : vide (de), vain. Ancien et usuel, mais rare dans la prose classique ; fréquent dans la locution adverbiale *in cassum* « en vain ». Conservé en v. ital., prov. M. L. 1741.

Dérivés : *cassē*, *cassō* adv. (tardifs) ; *cassō*, *-ās* (ɪᴠᵉ siècle ap. J.-C.) : rendre vain, priver (de), dé-

truire, d'où *cassātus* « effectū prīuātus », *cassātim*; *cassēscō* (*cassīscō*) « exinānīre » (Sol., Amm.), d'où *cassīta*.

La synonymie d'expressions comme *sēnsū cassus* (Lucr. 4, 128) et *sēnsū carēns* (Cic., Tu. 1, 25, etc.) incline à rapprocher *careō*, *castus* et peut-être *necesse*. — Il ne s'agirait pas d'un participe en **-to-*, mais d'un adjectif à gémination expressive ou d'une forme de type *cēnsus*. On a rapproché aussi *cadō, caedō*, comme *lassus* de *laedō*; le sens s'y prête moins.

castanea, -ae f. (quelques formes de *castania*, *castanum*, *castina*) : châtaigne. Ancien adjectif substantivé *nux castanea*, emprunté au grec κάρυα καστάνεια ou κασταναῖα, adjectif dérivé de κάστανον, lui-même d'origine étrangère (asianique?, cf. Pline, H. N. 15, 93, et André s. u.); Isid., Or. 17, 7, 24, *castaneam Latini a graeco appellant uocabulo. Hanc enim κάστανον uocant eo quod fructus gemini in modum testiculorum infra folliculum reconditi sunt, qui, dum eiciuntur, quasi castrantur*. Cf. *arānea*. Attesté depuis Virgile. Panroman. M. L. 1742, 1743. Passé en germanique : v. h. a. *chestinna*, etc., et en celt. : irl. *castan*, britt. *cesten*. De là *castanētum*.

Le vocalisme avec *ā* intérieur maintenu semble montrer que l'emprunt ne remonte pas à la période la plus ancienne. Sur un doublet tardif *castinea*, *castenea* (attesté dans l'Oribase latin), v. Ernout, *Aspects*, p. 32 sqq.

castīgō, -ās : cf. *castus*.

castor, -oris m. : castor. Emprunt (depuis Cic.) au gr. κάστωρ expliqué par l'étymologie populaire *ā castrandō*, cf. Serv., G. 1, 58; le mot latin est *fiber*. De là : *castoreum*; *castorīnus*, *-a*, *-um*. M. L. 1747, 1748.

Sur κάστωρ, v. Boisacq, Rev. de l'Instr. publ. en Belgique, t. 53 (1910), p. 101 sqq.; Pline, H. N. 8, 109, et la note d'Ernout, ad l.; B. W. s. u.

castrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : couper, émonder, et « châtrer », d'où « amputer » (sens physique et moral); *castrātus* : eunuque.

Dérivés et composés : *castrātiō*, *-tor*, *-tōrius*, *-tūra*, *excastrō* (Varr., Ital.). Ancien, usuel. M. L. 1749 et 4344, **incastrāre*; B. W. *encastrer*.

Ce n'est que tardivement que s'établit un rapport entre *castus* et *castrō*, e. g. Isid., Or. 10, 33, *castus primum a castratione nuncupatus; postea placuit ueteribus etiam eos sic nominare qui perpetuam libidinis abstinentiam pollicebantur*, Thes. III 547, 41 sqq. *Castrō* est le dénominatif de **kas-tro-m* « ce qui sert à couper », disparu en latin parce que *castrum* avait pris le sens de « retranchement, emplacement fortifié », mais dont le dérivé a survécu.

Au vocalisme près, *castrum* est à rapprocher de skr. *çastrám* « instrument tranchant », à côté de *çásati* « il coupe » et, sans doute, de hom. κεάζω « fendant », gr. κεάζω « je fends ».

castrum, -ī n. : retranchement, lieu fortifié. Le singulier n'est guère employé que dans les noms de lieux *Castrum nouum*, *Laurēns Castrum*, *Castrum mutilum*, etc. Il semble avoir désigné d'abord une propriété gardée ou retranchée, cf. Corn. Nep., Alc. 9, 3, ... *ei dederat Grynium in Phrygia castrum, ex quo quinquagena talenta uectigalis capiebat*, ce qui correspond, semble-t-il, au sens de l'osq. *castrous*, ombr. kastruvu, kastruvuf, *castruo* « fundus »? Le sens ancien est peut-être « séparation, ce qui sert à séparer », et il y aurait parenté avec *castrō*, *-āre*. Employé surtout dans la langue militaire au pluriel :

castra, *-ōrum* n. (déjà *castra*, *-ae* dans Accius, féminin qui reparaît à basse époque) : camp, campement (souvent opposé à *urbs* et, plus tard, à *pāgus*, d'où *pāgēnsis* formé sur *castrēnsis*). Il y a prise de possession quand le général établit son camp sur un terrain, cf. Varr. fgm. dans Serv. auct., Ae. 9, 52, *duces... hastam in... agrum mittebant, ut castris locum caperent*. M. L. 1750. V. angl. *ceaster* (Chester-); irl. *cathir*, gall. *caer* « ville ».

Dérivés : *castrēnsis* (cf. *forēnsis*), d'où *castrēnsiānus*, *-ārius*, et, tardifs, *castriānus*, *castriciānus* (de *castricius*). Noter le juxtaposé *castra mētor* : *metari castra, quod metis deriguntur*, P. F. 110, 18 (usité depuis saint Jérôme), d'où *castra metātiō*.

Diminutif : *castellum* : 1° forteresse, camp fortifié; 2° château d'eau. M. L. 1745; germ. *kastel*; celt. : irl. *caisel*, *castel*, britt. *castell*; de *castrēnsis*, irl. *casrienda*. De là : *castellānus*, *-a*, *-um*; et substantif *castellānus*, M. L. 1744; *castellārius* « chargé de la garde des châteaux d'eau »; *castellātim*; *castellāmentum* : sorte de boudin ou de plat en forme de *castellum*? (un exemple dans Arnobe).

V. *castrō*.

castus, -a, -um : terme de la langue religieuse, « qui se conforme aux règles ou aux rites » (se dit des hommes et des choses); Vg., Ae. 3, 409, *hac casti maneant in religione nepotes*; 6, 61, *sacerdotes casti*; 7, 71, *castis adolet... altaria taedis*; cf. *castē*, Cic., Dom. 134, *nihil rite, nihil caste, nihil more institutoque perfecit*.

Dans ce sens, *castus* semble bien correspondre au skr. *çiṣṭáḥ* « instruit, éduqué, bien dressé », cf. Vendryes, MSL 20, 272; et la différence de sens peut s'expliquer par une spécialisation qu'aurait reçue le mot dans la langue religieuse. Mais ce *castus* a dû rencontrer un autre adjectif *castus* (de *careō*) avec lequel il s'est confondu et dont il a pris une partie des sens. Au sens correspondant à *careō*, il s'est fixé une forme *cassus*. Ainsi s'explique *castus* « exempt de, pur de » : Plt., Poen. 1186, *ut deceat nos esse a culpa castas*; Cic., Phil. 13, 8, *res familiaris cum ampla, tum casta a cruore ciuili*, et absolument « exempt de faute et, spécialement, d'impureté (sur cet emploi, v. W. Schulze, *Gesch. d. lat. Eigenn.*, p. 474, n. 2, qui cite Tite-Live 39, 9, où *castimōnia* et *concubitū carēre* sont joints); vertueux; chaste, pur ». M. L. 1751; irl. *caith*? Cf. le substantif *castus*, *-ūs* m. « rite » et « abstinence »; et *castimōnia*, *-nium* (cf. *sanctimōnium*, *caerimōnia*); *castitās* class. (irl. *castoit*), *castitūdō* (Acc.). Le contraire de *castus* est *incestus* : impur, souillé, d'où « incestueux, coupable, criminel », et ses dérivés, dont *incestus*, *-ūs* m. : *incestē*, *incestō*, *-ās*, etc.

Du premier sens de *castus* dérive sans doute : *castīgō*, *-ās* (cf. *fatīgō*), dont le sens ancien, du reste non attesté, a dû être « instruire », d'où « réprimander (*dictis castīgāre*), corriger, châtier », M. L. 1746; *castīgātus* se dit du style.

Dérivés : *castīgābilis* (un exemple dans Plt.); *castīgātiō* : 1° réprimande, châtiment; 2° abstinence (langue de l'Église).

cata = gr. κατά. Emprunt dans la basse latinité chrétienne, avec un sens local, *penes*, *apud*, ou distributif *cata mane mane* « chaque matin », Ezech. 46, 14, 15; *cata singulos ymnos*, Peregr. Aeth. 24, 1, ou avec le sens de *secundum*. Cf. it. *cad(a)uno*, M. L. 1755; fr. *chacun*, v. B. W. A servi également à former des composés : **catafalcum*, M. L. 1757; **catalectus*, M. L. 1759; *catafricāre*, *catamodice* (*-cus*?), *catacumba*, *catamontem*. V. aussi *catasta*.

catachanna, -ae f. : chose risible, parodie. Mot tardif (Fronton, Spart.), adaptation du gr. καταχήνη, influencée par *cachinnus*.

catacumbae, -ārum f. : catacombes. Bas-latin; hybride de κατά et *cumbō* (avec influence de *tumba*)?

catamītus, -ī m. : ganymède, mignon, cf. Serv., B. 8, 30. Emprunté par l'intermédiaire de l'étrusque *catmite* au gr. Γανυμήδης, devenu nom commun.

catampo : *est genus lusus*, P. F. 38, 17. Sans doute de κατ' ἄμφω (Scaliger).

catanus, -ī : cade, genévrier oxycèdre. M. L. 1760, cf. Brüch, IF 40, 196 sqq. Ne figure pas dans le Thesaurus. Sans doute mot gaulois; cf. *calocatanos*, et André s. u.

cataphractēs (*catafr-*), **-phracta, -ae** f. : cuirasse. Emprunt technique, comme *cataphractus*, au gr. καταφράκτης, -τος; dérivés latins : *catafractārius*, *-tātus*. Depuis Sisenna.

cataplasma, -atis n. : emprunt savant au gr. κατάπλασμα (Caton). Forme vulgaire tardive : *cataplasma*, *-ae* f., d'où *cataplasmō*, *-ās* (Chir., Vég., etc.).

cataplectātiō, -ōnis f. : hybride formé sur le modèle gr. καταπληγμός, de καταπλήσσω (Ital. Sirach 21, 6; cod. Tolet.). La Vulgate a *obiurgātiō*.

catapsō, -ās (Chir.) : transcription de καταψάω « caresser ». M. L. 1760 a. Composé : *percatapsō*.

catapulta, -ae f. : = ὁ καταπέλτης (-τᾶς). Terme technique. L'ancienneté de l'emprunt est attestée par le passage de *e* à *u* devant *l* vélaire; le caractère populaire par le changement de genre et de déclinaison (cf. *ballista*, *artopta*). Attesté dès Plaute, avec le dérivé *catapultārius*. Passé en germ. : v. h. a. *bolz*, etc.

cataracta, -ae f. : emprunt féminisé au gr. καταρ(ρ)άκτης, cf. Prisc., GLK II 143, 14. Usité dans les langues techniques, demeuré dans les langues romanes au sens de « chute d'eau » ou d' « oiseau aquatique (plongeon) ». M. L. 1761.

catasta, -ae f. et **catasta, -ōrum** n. pl. (b. lat.) : estrade, échafaud. De κατάστασις ou hybride gréco-latin de κατά et *-sta* de *stāre*, cf. *catacumba*. M. L. 1762.

catax (*cadax*, Gloss., d'après *cadō*) : *claudus*, P. F. 39, 10; — ... *quem nunc coxonem uocant*, Non. 25, 13. Un exemple de Lucilius; les gloses ont aussi *catac(u)lus*. Pour le suffixe, cf. *uatax*.

Cf. irl. *scathaim* « je boite ».

catēia, -ae f. : Serv. auct., Ae. 7, 741, — *am quidam asserunt teli genus esse tale, quales aclydes sunt, ex materia quam maxime lenta, cubitus longitudine, tota fere clauis ferreis illigata, quas in hostem iaculantes lineis, quibus eas adnexuerant, reciprocas faciebant*. Depuis Virgile. Arme gauloise, semble-t-il (cf. *gaesum*, *lancea*, *mataris*), quoiqu'on l'attribue aussi aux Perses et aux Teutons. Cf. Thes. s. u. Britt. *catai*?

catēna, -ae (usité surtout au pluriel *catēnae*; le singulier est rare et secondaire, semble-t-il) f. : chaîne(s) (sens propre et figuré). Ancien, usuel et classique. Panroman. M. L. 1764; germ. : m. b. all. *kētene*, et celt. : britt. *cadwyn*.

Dérivés : *catēnātus* : enchaîné (d'où, à basse époque, *catenāre*); *catēnātum* « cadenas », Isid. 10, 13, 5; B. W. s. u.; *catēnātiō*; *catēnātim*; *catēnārius* (- *canis*); *catēnāceum* : ἁλυσίδιον (Gloss.), it. *catenaccio*; *catēnōsus* (Alc.); *catēlla* (*catēnula*) et *catēllus* : chaînette, gourmette; et tardif *concatēnō*, *-ātiō*. Cf. M. L. 1765, **catēnio*; B. W. sous *chignon*.

Rappelle, pour la finale, *sacēna*.

Sans étymologie.

caterua, -ae f. : troupe, bande (se dit souvent de bandes armées, mais en désordre, et des troupes barbares, par opposition à la légion romaine, e. g. Vég. 2, 1, 2, *Galli atque Celtiberi pluresque barbarae nationes cateruis utebantur in proelio... Romani legiones habebant*; de là, sans doute, la glose *caterua Gallorum lingua dicitur quod apud nos legio uocatur*, CGL V 214, 217, et Isid., Or. 9, 3, 46, *Gallorum caterua, nostra legio*).

Dérivés : *cateruātus*, *-tim*, *-rius*; *concateruātus*. Cf., pour la forme, *aceruus*. — Ancien, usuel. M. L. 1765 a.

Cf. ombr. kateramu, *caterahamo* « cateruāminī, congregāminī »; peut-être v. sl. *četa* « troupe », mais l'irl. *cethern* « troupe » doit se rattacher à *cath* « combat », cf. J. Loth, R. Celt. 42, 84. Le dérivé italique reposerait sur une forme radicale à vocalisme **kᵒt-*.

cathedra, -ae f. : = gr. καθέδρα, chaise. Atteste depuis Horace. Désigne souvent le siège du professeur ou du prêtre, la « chaire », v. B. W. s. u.

Dérivés rares : *cathedrālis*, *-licius*, *-rius*, *-ticus*. M. L. 1768. Irl. *cadeir*, britt. *cathair*.

catīnus, -ī m. (*-num* n., cf. Cat., Agr. 84) : *uasa in mensa escaria ubi pultem aut iurulenti quid ponebant, a capiendo catinum nominarunt, nisi quod Siculi dicunt κάτινον ubi assa ponebant*, Varr., L. L. 5, 120. — Ancien, usuel. M. L. 1769. Plus fréquent sous la forme de diminutif *catillus* (*-lum*; *catīnulus*) « petit plat », ou objet de forme semblable, qui a fourni d'assez nombreux dérivés : *catillō*, *-ās* (rare) : lécher les plats; *catillāmen* (Arn.) : sorte de saucisson; *catellulus* (Diom. I 326, 7); lire *catil-*?); *catillō*, *-ōnis* : *-nes appellabant antiqui gulosos*; *catillātiō*, *graue opprobrium hominibus generosis obiciebatur, si qui prouincias amicas populi Romani expoliassent*, P. F. 39, 1 et 2.

Sans étymologie; le sicilien κάτινος semble emprunté au latin. Le rapprochement avec le mot grec, également isolé, κοτύλη « cavité, écuelle » est trop peu complet pour avoir une autorité. Le lat. *catīnus*, *catillus* est l'ancêtre de l'emprunt germanique **katilus*, v. h. a. *chezzil*, ags. *cytel*, etc., qui a lui-même passé en slave et en baltique : lit. *kātilas*, etc., du basque *getulu* « écuelle » et

de l'irl. *cuidin?* ; v. J. Brüch, Festschr. Kretschmer, 6 sqq.

catōmidiō, -ās : v. le suivant.

catōmum : peut-être transcription du gr. κατ' ὠμόν, « *de homine uapulante supra umerum elato* » (Thes.). Le mot ne se trouve que dans Laberius, Mim. 87, *tollet bona fide uos Orcus nudas in catomum*, et dans Cic., Ep. 7, 25, 1, *magister adest citius quam putaramus* ; *uereor ne in catomum Catoninos* (dans les deux exemples, il est précédé de *in*, et l'expression, qu'Aulu-Gelle 16, 7, 4, condamne comme vulgaire et obsolète, semble correspondre à notre « dans le trente-sixième dessous »). La langue de l'Église emploie *catōmūs* = κατ' ὤμους, *catōmis*. Cf. aussi le verbe tardif (Pétr. 132?, Spartian. Hadr. 81, 9) *catōmidiāre* (= κατωμίζω).

cattia, -ae (Gloss.) f. : = *trulla, cochlear*. Cf. M. L., Wien. St. 25, 96, et *Etym. Wört.* 2434.

cattus, -ī m., et **catta, -ae** f. (doublet *gattus, gatta*) : chat (sauvage, puis domestique), chatte. Attesté avec ce sens depuis Palladius (le terme ancien est *fēlēs*, cf. Cic., Nat. deor. 1, 36) ; bien représenté dans les langues romanes, M. L. 1770 ; B. W. s. u. Sur *cattus... quod cattat, i. e. uidet*, dans Isid. 12, 2, 38, v. Sofer, p. 62. — Dans Martial, 13, 69, 1, *Pannonicas nobis numquam dedit Vmbria cattas*, le mot semble désigner un oiseau, peut-être le hoche-queue, αἴλουρος ; cf. *gattula* « ἀτταγήν », Orib. La substitution de *cattus* à *fēlēs* doit correspondre à l'introduction à Rome du chat domestique.

Dérivés : *cattīn(e)us*, tardif (= *fēlīnus*) ; *cattō, -ās*. Cf. sans doute esp. *catar*.

Le chat domestique semble avoir été importé tardivement en Italie, peut-être d'Égypte, d'après Feist, *Kultur d. I. G.*, p. 161. L'origine du nom est incertaine, comme celle de l'animal. Le nom propre gaulois *Cattos* semble sans rapport avec les noms celtiques du chat : irl. *catt*, gall. *cath*, qui peuvent provenir du latin, cf. Pedersen, *V. Gr. d. kelt. Spr.*, I, 234, de même que les formes germaniques, v. h. a. *kazza* « katze », *kataro* « kater ». Les noms slaves, v. sl. *kotŭka*, lit. *katė̃*, d'où finnois *katti*, etc., peuvent provenir de la même source que le mot latin.

catulus, -ī m. : petit (d'un animal) ; puis rattaché, comme on l'a vu, à *canis*, e. g. Varr., L. L. 9, 74, *canis, catulus, catellus* ; a désigné spécialement le « petit chien ». Ancien, usuel.

Dérivés : *catuliō, -īre* : avoir envie de faire des petits, cf. *equīre, surīre*, et *catlitiō* « le fécondant », nom rustique du Favonius, cf. Pline, NH 16, 94 ; *catulīnus* (*catulīna carō* « viande de chien ») ; *catulaster* m. : terme d'amitié ou de tendresse. *Catulus, catellus* sont demeurés dans les langues romanes, en des acceptions diverses, cf. M. L. 1771 et 1763. Cf. aussi le nom propre *Catullus* et sans doute *Catilīna* (Niedermann, Mnemosyne, 3e sér., 3 (1936), p. 276), qui serait la forme phonétique de *catulīnus*.

Ombr. katel (accusatif singulier katlu) « catulus ». Seul rapprochement net. En dehors de cela, on peut penser à des mots qui évoquent l'idée de jeunes animaux : serbe *kotiti* « faire des petits », à *cattus*, etc. ; cf. Osthoff, *Et. Parerga*, I, p. 250 ; tout ceci en l'air.

catus, -a, -um : aigu, pointu ; se dit aussi des sons, Enn., A. 459, *iam cata signa fere sonitum dare uoce parabant* ; d'où, au sens moral, « fin, pénétrant, subtil ». D'origine dialectale, d'après Varr., L. L. 7, 46, *cata, acuta : hoc enim uerbo dicunt Sabini*, n'apparaît guère que chez les archaïques et les archaïsants de l'époque impériale. Cicéron ne l'emploie qu'avec *ut ita dicam*, De leg. 1, 16, 45, ou dans une formule familière, *uide quam sit catus*, Acad. 2, 97. La langue y substitue *acūtus*. Dans le même rapport avec *cōs* que *dătus* avec *dōs* et *natēs* avec νῶτον. — Cognomen : *Catō*.

V. *cōs* ; cf. irl. *cath* « sage, habile ».

cauannus, -ī m. ; **cauanna, -ae** f. : chouette. Mot gaulois introduit tardivement (Itala, Eucher.) ; cf. Schol. Verg. Bern., B. 8, 55, *ululae aues... quam auem Galli cauannum uocant*. M. L. 1787, « chouan », et 1785, *caua* « choue » ; B. W. *chat-huant*. Onomatopée. Cf. aussi v. h. a. *hūwo*, etc.

caucum, -ī n. (et *caucus?*) : coupe, vase à boire. Bas latin et rare ; mot sans doute emprunté, cf. gr. καύκη, καυκίον, καυκάλιον. M. L. 1773, *caucus* ; 1772, *caucellus*.

Passé en celtique : gall. *cawg*, irl. *cuach*, et en germanique : v. angl. *céac*.

cauda, -ae (*cōda*, les deux graphies sont dans les manuscrits ; cf. Diom., GLK I 383, 3, *dicimus... caudam et codam*) f. : queue ; et par analogie (Cic., Ep. 9, 22, 2, *codam antiqui penem uocabant*) = *pēnis, pēniculus*. — Ancien, usuel. Panroman. Les formes remontent à *cōda*, M. L. 1774.

Dérivés : *caudeus*, cf. P. F. 40, 19, *caudeae cistellae ex iunco, e similitudine equinae caudae factae* (cf. Plt., Ru. 1109) ; *cōdētum*, cf. P. F. 50, 25, *codeta appellatur ager trans Tiberim, quod in eo uirgulta nascuntur ad caudarum equinarum similitudinem* (cf. 34, 19), passages qui supposent que *cauda, cōda*, a dû désigner une plante, *cauda caballī*, cf. angl. *cat's tail* « massette » (typha), all. dial. *Katzenschwanz* « prêle » (equisētum), et peut-être *cōdex* ; *ēcaudis, -e* : adjectif formé par les métriciens pour traduire le gr. μείουροι.

Mot populaire d'origine inconnue. Le rapport avec *cūdō* qu'on a supposé est injustifiable.

caudex : v. *cōdex*.

cauea (*cauia*), **-ae** f. : cage faite de barreaux de bois ou de fer servant à transporter les oiseaux ou les animaux féroces ; ruche (faite de branches d'osier tressées) ; châssis de teinturier ou de foulon, fait de lattes ou de branches d'osier disposées en forme de cône ; palissade circulaire qu'on mettait autour des arbres pour les protéger contre le bétail.

Tous ces sens se ramènent à celui d' « objet fait de branches entrelacées ou tressées », cf. Rich s. u. Par extension, le mot a désigné la partie d'un théâtre ou d'un amphithéâtre où s'asseyaient les spectateurs, peut-être par rapprochement de *cauum aedium, cauaedium*. Ce n'est qu'à l'époque impériale, et peut-être sous l'influence de *cauus*, que *cauea* apparaît employé pour *cauerna*, cf. Thes. III 630, 8 sqq. Le sens originel de *cauea* rend suspecte l'étymologie de Varron, *ā cauō cauea*, L. L. 5, 20, qui est généralement admise, *cauea* désignant tout autre chose qu'une cavité, mais les deux

mots ont pu être unis dans le sentiment populaire. Il doit s'agir d'un emprunt (cf. *fouea*). — Ancien, usuel. Représenté dans les langues romanes, de même que le diminutif *caueola* (Gloss.) cf. fr. *geôle*, M. L. 1789 et 1790 ; et en germ. : b. all. *kaue*, etc., de **cauella*, irl. *cabhiul*, britt. *cawell* ; de *caueola*, irl. *gola*. Autre dérivé : *caueātus*. Cf. *caulae*.

caueō, -ēs, cāuī (i. e. **cau-uī* comme *mōuī*), **cautum** (et *cauitum*, d'où **cauitāre*, M. L. 1793), **-ēre** : prendre garde (emploi absolu et transitif), se garantir de ou contre ; d'où « veiller à, sur ». Constructions diverses : *cauēre, c. sibi, c. ā malō* ou *malō, cauēre scabiem pecorī*, Caton, Agr. 5, 7 ; *cauēre* suivi du subjonctif seul : *caue faxis*, proprement « prends garde, tu pourrais faire... », ou précédé de *ut nē, nē* : *caue ne faxis, facias* « prends garde, ne va pas faire », ou de *ut* quand le sens de la complétive n'est pas négatif, *cauēre ut* « veiller à ce que » ; *c.* et l'infinitif : *c. facere*. Dans la langue juridique : « veiller à l'intérêt des parties, fournir une garantie, garantir » (*alicuī*, en faveur de quelqu'un). — Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés et composés : *cautus* : qui est sur ses gardes ; d'où « avisé, prudent » ; subst. *cautum* n., M. L. 1784 ; et son contraire *incautus* ; adv. *cautē, incautē* ; *cautēla* (arch. et b. lat.) f., M. L. 1782 a?, 1783 ; *cautiō* (ancien *cauitiō*, P. F. 53, 14) : précaution et, avec le sens concret, « garantie, caution » ; *cautor* (Plt. et Cic.) ; *cauentia* (?), Gloss. Composés : *discaueō* (un exemple de Plt.), *recaueō* (latin juridique, rare) et surtout *praecaueō*, qui est le seul fréquent et classique, d'où à basse époque *praecautiō* (Cael. Aur.) ; *cauefaciō* (Ven. Fort.).

On rapproche gr. κοέω « je remarque, je comprends » (chez Épicharme) et θυοσκόος « qui observe le sacrifice », v. sax. *skawōn* et v. h. a. *scouwōn* « observer », v. sl. *čują* « je sens » (de **kēu-yō?*), skr. *ā-kuvate* « il a l'intention de », *ā-kū-tiḥ* « intention », *kaviḥ* « sage, voyant ». On ne peut pas ne pas penser à la formule arménienne de déprécation *k'aw lici* « que ce ne soit pas ! ». *Caueō* serait issu de **coueō*, comme *faueō* de **foueō* ; cf. Stolz-Leumann, Lat. Gr.[5], p. 61 d. V. *cohum*.

cauerna : v. *cauus*.

cauiae, cauiārēs : *cauiares hostiae dicebantur, quod cauiae, [i. e.] pars hostiae cauda tenus dicitur, et ponebatur in sacrificio pro collegio pontificum quinto quoque anno*, P. F. 50, 16. Le rattachement à *cauda* est sans valeur. Étymologie et sens inconnus.

cauidārius (*cabi-*), **-ī** m. : lapidaire. Très basse latinité ; sans doute emprunté à une langue étrangère. Ou peut-être fait sur *cauus*, d'après *lapidārius* « celui qui creuse les intailles ». Le grec tardif καβιδάριος est sans doute une transcription du mot latin.

cauilla, -ae f. (*cauillum* n., *-us* m.) : plaisanterie, moquerie. Archaïque et postclassique. Dénominatif : *cauillor, -āris* ; *cauillātiō, -tor*. Rattaché à *caluor* par Gaius, Dig. 50, 16, 233 pr., ... *caluitur... inde et calumniatores... inde et cauillatio...* ; britt. **cablu*.

Si l'on adopte l'étymologie de Gaius, il faut supposer que *cauilla* serait issu par dissimilation de **caluilla*, forme à géminée expressive, ou diminutif comme *fauilla?*

caul(l)ae, -ārum f. pl. : 1° barrières fermant un parc à moutons ; d'où « barrières d'une enceinte » en général, d'un temple, etc. ; barreau, barre du tribunal ; 2° pores de la peau, ouvertures (seulement dans Lucr.). De là, gall. *cail*. — Mot technique, attesté depuis la Lex. Corn. de XX quaest. (81 av. J.-C.). Sans rapport avec *cauus*, malgré la glose de P. F. 40, 21, *-ae a cauo dictae. Antiquitus enim ante usum tectorum oues in antris claudebantur* (cf. Varr., L. L. 5, 20), qui n'est qu'une étymologie populaire. Le second sens a pu se développer du fait que les barrières en usage étaient à claire-voie et que les plis de la peau forment un dessin semblable.

Cf. *cauea*.

caulis, -is m. (*cōlis* dialectal? ; à basse époque, *caulus, cōlus, cōlēs* ; *caula* f., cf. Thes. III 652, 20 sqq.) : 1° tige des plantes, puis, par métonymie, la plante elle-même et particulièrement le « chou » ; 2° tout objet ressemblant à la tige d'une plante, spécialement la « verge », comme gr. καυλός.

Dérivés et composés : *cauliculus* (*cōl-*) ; *cauliculātus* ; *multicaulis*.

Ancien, usuel. M. L. 1777-1778. Germ. : v. h. a. *chōl*, irl. *cāl*, britt. *cawl*.

Cf. irl. *cuaille* « pieu », gr. καυλός « tige, hampe, tuyau de plume », lette *kauls* « tige, os », v. pruss. *kaulan* et lit. *káulas* « os ». Un emprunt au grec (Varr., L. L. 5, 103) est peu vraisemblable.

cauma, -atis n. : forte chaleur. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. καῦμα. M. L. 1779. Fr. *calme* et *chômer*.

Dérivés : *caumaliter, caumatizō*.

caupō, -ōnis m. (et *cōpō* ; le féminin *cōpa* est toujours écrit sans diphtongue) : cabaretier, aubergiste, et boutiquier, marchand ; *cōpa* : servante d'auberge (App. Verg.). — Ancien, usuel. Même groupe que dans *lēnō* : *lēna*, q. u.

Dérivés : *caupōna* (*cō-*) f. : 1° auberge, boutique ; 2° cabaretière ; cf. Priscien, GLK II 146, 12, *caupō... caupōna facit quod est tam taberna quam mulier* ; *caupōnor, -āris* (depuis Enn.) ; *caupōnius, -a, -um*, etc.

Mot populaire d'origine obscure, qui rappelle de loin le gr. κάπηλος « revendeur » ; comme *lēnō*, sans doute emprunté à une langue méditerranéenne. Non roman, mais passé dans les langues germaniques sous la forme à diphtongue : got. *kaupōn* « faire du commerce », v. h. a. *coufo* « commerçant », all. *kaufen* et de là, en finnois, *kauppa*, etc. Type de mot voyageur, de forme mal fixée.

caupulus, -ī ; **caupil(l)us, -ī** m. : petite barque. Tardif ; non attesté avant Aulu-Gelle. Conservé en espagnol et en provençal. M. L. 1780.

cauriō, -īs, -īre : crier (du cri de la panthère ; Suét., Anth.).

Fait partie d'une série de mots imitatifs, expressifs, tels que skr. *kāuti* « il crie », gr. καύαξ « sorte de mouette », etc. Même diphtongue que dans *baubor, glauciō*.

caurus (*cō-*), **-ī** m. : vent du nord-ouest ; quelquefois vent du sud-ouest. Correspond souvent au gr. ἀργέστης.

Attesté depuis Lucr., d'où *caurīnus* (Gratt.), *cauricrepus* (Avien.).

Cf. v. sl. *sěverŭ* « βορρᾶς », lit. *šiaurỹs* (acc. *šiáurį*) « vent du nord » (de **k'ēur -iyo-*) sans doute, avec *sk-*, got. *skura windis* « λαῖλαψ ἀνέμου », v. h. a. *scūr* « tempête ». Cf., avec un autre suffixe, m. irl. *cúa*, gén. *cúad* « mauvais temps ».

causa (*caussa*, *kaussa*, cf. Thes. III 659, 70 sqq.), **-ae** f. : 1° cause, cf. Cic., Part. 110, *causam appello rationem efficiendi, euentum id quod est effectum*; 2° cause d'une partie dans un procès, procès. L'étymologie étant inconnue, le sens originel n'est pas déterminable. Les composés *causidicus* « celui qui expose la cause, avocat », *ac-cūsō*, *-āre* « accuser », *ex-cūsō* « mettre hors de cause, excuser », *in-cūsō* « mettre en cause, incriminer », *re-cūsō* « récuser » (puis « décliner, refuser ») semblent attester l'antiquité du second sens. Mais, pour les Latins, le sens de « cause, motif » est le plus ancien, et l'emploi, fréquent et ancien, de *causā* « à cause de » (cf. CIL I² 366, *rei dinai causa*, loi de Spolète où l'*s* n'est pas encore redoublé) s'expliquerait mal en partant du sens de « procès ». C'est sans doute en pénétrant dans la langue du droit que *causa* s'est spécialisé dans le sens de « procès », *causatiuom lītis*, sur le modèle du gr. αἰτία qu'il recouvre exactement, cf. Cic., Inu. I 27, *narrationum genera tria sunt : unum genus in quo ipsa causa et omnis ratio controuersiae continentur...* C'est de la même façon que *causa* a traduit αἰτία, αἴτιον dans la langue médicale (cf. *causārius*) et dans la langue grammaticale; cf. *accūsātīuus*, transposition mécanique de αἰτιατικὴ πτῶσις, *causālis* et αἰτιολογικός, etc. Du reste, l'emploi de *causa* dans le sens médical a pu être favorisé par le sens spécial de *causa* « cas de réforme » dans la langue militaire, d'où *causāria missiō* « renvoi pour cause de réforme », *causāriī* « les réformés » (cf. en français le sens spécial de « motif, avoir un motif » dans la langue militaire). Le passage du sens de « cas de réforme » au sens de « maladie, infirmité » s'explique de lui-même. *Causa* est souvent joint à *ratiō*, dont il diffère cependant : *in ratione semper causa est, in causa uero non semper ratio... in ratione semper consilium continetur, in causa uero non semper*, Sacerdos, GLK VI 446, 13.

De même, *causa* « cause » est fréquemment accompagné de *rēs* « affaire, faits de la cause » (cf. *reus*, autre terme technique de droit), Cic., Clu. 139, *quae ex re ipsa causaque ducuntur*; 141, *oratio ex re causaque habita*; Catil., 4, 10, *quid de tota re et causa iudicarit*; pro Caec. 11, Mil. 15, etc.; cf. encore Cael. 22, *res cum re, causa cum causa, ratio cum ratione pugnabit*. Le mot a pris insensiblement le sens de « affaire » en général, comme *rēs*, *negōtium*, ainsi qu'en témoignent des emplois comme Corn. Nep., Paus. 4, 1, *qui super tali causa eodem missi erant*, cf. Thes. III 685, 67 sqq., et la synonymie des locutions *quam ob rem*, *quam ob causam*, et, par un affaiblissement continu, en est arrivé à se substituer à *rēs* « chose », sens qu'il a gardé en français et en italien, par exemple Arn. 7, 34, *quia gaudere laeta re maestosque fieri tristioribus conspiciunt causis*; cf. Thes. III 700, 62 sqq.; un emploi par litote curieux est dans la glose : *haemorruidas : eruptio sanguinis circa anum, similiter circa mulierum causas* (cf. « le chose » en français) *euenire solet*, CGL III 600, 4. — Usité de tout temps, M. L. 1781. Germ. : v. h. a. *chosa*, v. angl. *ceas*; v. h. a. *chōsōn* « causārī »; celt. : irl. *cóis*, de **concausa*, britt. *cynghaws*.

Dérivés et composés : *caus(s)or*, *-āris* (*causō*) : 1° alléguer, donner pour cause; 2° plaider, M. L. 1782; *causidicus* : avocat, et *causidicor*, *-āris* (tardif); *causificor*, *-āris* (Plt.); *causālis* : terme de grammaire, *coniunctiō c.* = αἰτιολογικός, cf. *causātiuus*; *causārius* (v. plus haut); *causātiō* (époque impériale; fait sur *causor* d'après *accūsātiō/accūsō*); irl. *cosait*; *causātiuus* et subst. *causātiuum* n., Fortunat rhet, 1, 2, p. 82, 6, *quid est aetion* (= αἴτιον)? *causatiuom litis, propter quod res in iudicium deuocatur*.

Les dénominatifs composés *ac-*, *ex-*, *in-*, *re-cūsō* (fr. *ruser*) ont fourni à leur tour de nombreux dérivés en *-tor*, *-tiō*, en *-bilis*, etc. : cf. *accūsātor*, *accūsātiō*, *excūsātiō* (britt. *escusawd*), *excūsābilis* (Ov.) et *inexcūsābilis* (Hor., Ov. et Dig.), sans doute adaptation du gr. ἀπολόγητος.

Peut-être mot emprunté, comme *līs*, ou prélatin?

cautēs (*cō-*), **-is** f. (le singulier est rare et poétique; le nom ne s'emploie guère qu'au pluriel *cautēs*, *-ium*) : pointe de rocher, écueil, cf. Isid., Or. 16, 3, 3, *-es aspera sunt saxa in mari*. Le sens de « pointe » laisse à penser que *cautēs* serait simplement le pluriel de *cōs*, *cōtis* (sur lequel on aurait refait secondairement, une fois *cautēs* spécialisé dans son sens, un nominatif singulier *cautēs* ou *cautis*, d'après *rūpēs*), et que la graphie avec diphtongue *cautēs* serait peut-être un « hyperurbanisme ». Du reste, de bons manuscrits ont souvent la graphie *cotes*, cf. Cés., B. G. 3, 13, 9; Vg., B. 8, 44, et Thes. III 711, 84 sqq.; Jacobson, KZ 46, 58. Ce semble avoir été la graphie ancienne, cf. Prisc., GLK II 39, 9, *au* [diphtongus] *transit in o productam* more antiquo *ut cotes pro cautes*. Attesté depuis Ennius, surtout poétique. Non roman. Sur **excautāre*, v. M. L. 2963.

cautus : v. *caueō*.

cauus, -a, -um (**couus*, cf. *cohum*) : creux. Usité de tout temps. M. L. 1796.

Dérivés : *cauitās* (bas-latin; britt. *caoued*, *ceudod*); *cauō*, *-ās* : creuser, M. L. 1788, et ses nombreux dérivés et composés : *cauātiō*, *-tor*, *-tōrium*, *-tūra*, *caudmen* (= κοίλωμα), rare et tardif; *cauaedium*, *-ī* (de *cauum aedium* « cour intérieure d'une maison »); *con-*, *ex-*, M. L. 2111, 2964; *prae-*, *sub-* *cauāre*, M. L. 8352, 8352 a; *multicauātus*.

Cf. aussi M. L. 1792, **cauitāre*; 1794, **cauō*, *-ōnis*; 1795, **caula*.

cauerna (*cauernum* tardif) : Serv., Ae. 2, 19, *quodcumque in arcum formatum est, quod flexum et in altitudine curuatum ad sedem deducitur cauernam dici*; et 8, 242, *ueteres omnia loca concaua, uel si quid incuruum fuisset, cauernas appellabant* : cavité; *caeli cauernae* (Varr., Lucr., Cic.) : caverne, tanière, terrier, etc. Dans la langue nautique : cale d'un vaisseau; dans la langue médicale : creux, orifice (du nez, des oreilles, etc.).

Dérivés : *cauernāre*, M. L. 1791; *cauernōsus*, *cauernula*, *-icula*; *cauernātim*.

Cf. gr. κόοι · κοιλώματα, κόοι · τὰ χάσματα τῆς γῆς, Hés.; éol. κούελα · κοῖλος, et, avec vocalisme zéro, κύαρ « trou, chas d'une aiguille »; avec vocalisme *ŏ*, κῶος « taverne, tanière »; irl. *cúa* « creux », bret. *kéo* « grotte », etc.; v. Vendryes, MSL 13, 406.

Cauerna semble renfermer un double suffixe **-er-no*; cf. *internus*, *infernus*, etc., Meillet, *Étym. et voc. v. sl.*, p. 167, et être issu de **cau-ero-nā*, à moins qu'il ne soit dérivé d'un thème en *-r-* alternant avec *-n-*, cf. gr. κύαρ, κύατος (et κύαρος; v. Benveniste, *Origines*, p. 17; Chantraine, *Formation des noms en grec ancien*, p. 218). D'ailleurs, il ne faut pas oublier les mots empruntés tels que *cisterna*, *taberna*, *lanterna* qui ont fourni des modèles.

V. *cohum*.

-ce : particule démonstrative, commune aux langues italiques, et qui s'ajoute surtout aux pronoms démonstratifs *hi-c(e)*, *illi-c(e)* et aux adverbes tirés des thèmes de démonstratifs : *sīc* (*sīcine*), *tunc*, *nunc*, etc. Les formes munies de cette particule avaient l'accent sur la syllabe qui la précédait; cf. Serv., GLK IV 427, 8, *quattuor sunt particulae quae corrumpunt in pronuntiando regulas accentuum hae : ue, ne, que, ce; nam quotiescumque istae particulae sequuntur, faciunt accentus in ultimis syllabis superiorum esse sermonum, ut... illiusce, huiusce*. Cf. *ceu*, *ecce*, *cedo*.

La particule **ke*, enclitique sur les démonstratifs, a le même emploi général en latin, en osque et en ombrien. Mais le détail de l'emploi varie d'une langue à l'autre. Par exemple, le latin n'a que *is*, *ea*, *id*, tandis que l'osque a *izic*, **iúk**, **idik** et l'ombrien **erek** (masculin), **eřek** (neutre). En latin même, *hic*, *hocc* (de **hod-ce*, noté *hoc*, mais la géminée est attestée par la quantité longue) sont constants, mais *istic*, *illic* ne sont pas les formes classiques; c'est *iste*, *ille* qu'on rencontre ordinairement. On trouve à la fois *tum* et *tunc*, etc. — L'emploi de *-ke* pour renforcer les démonstratifs semble une particularité de l'italique; c'est à peine si l'on peut citer en regard irl. *coi-ch* « cuius ». Le sens n'indique un rapprochement ni avec le groupe de lat. *cis* (auquel peut appartenir *ce* de *cedo*), ni avec gr. dor., éol. κε(ν), κα. Il convient, toutefois, de citer tokh. A et B *-k*, dont la gutturale est d'ailleurs indéterminable, puisqu'elle peut reposer sur n'importe quelle gutturale indo-européenne. Pour l'emploi, v. Schulze-Sieg-Siegling, *Tochar. Gramm.* (1931), p. 306.

cectōria, -ae f. (*cectūrium* n.) : ligne ou limite qui entoure une propriété. Terme de la langue des Gromatici, sans doute emprunté au celtique, cf. Vendryes, C. R. Acad. Inscr., 1933, p. 376-377.

cedo, cette : « donne, donnez; apporte, amène; dis ». Glosé δός, *da*, et εἰπέ, *dic*, Diom., GLK I 346, 16, *cedo non habet nisi secundam personam praesentis temporis, et est imperatiuus modus*. Souvent renforcé de *dum*, e. g. Plt., Men. 265, *cedodum huc mihi marsuppium*. — Appartient à la langue parlée. Étymologie douteuse; certains voient dans *do* un ancien impératif de *dare*, comparable à gr. δί-δω, précédé de la particule *-ce* (ainsi J. Wackernagel, *Vorles.*, I, 211). D'après Niedermann, I. A. 18, 75 sqq., ce serait une ancienne particule de sens local analogue à δεῦρο et qui, comme δεῦρο, δεῦτε aurait reçu une flexion. Cf. J.-B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, § 41.

cēdō, -is, cessī, cessum, cēdere : aller, marcher, arriver; e. g. Plt., Au. 526, *ibi ad postremum cedit miles, aes petit*; sens physique et moral, *cēdere male, optimē, prosperē* (*succēdere*); et avec un complément au datif « arriver, échoir à », T.-L. 31, 46, 16, *captiua corpora Romanis cessere*; et, finalement, dans ce sens, *cēdere*, comme *abīre*, arrive à signifier dans la langue impériale « passer à l'état de, se transformer en » : *c. in prouerbium*.

Toutefois, le plus souvent, à l'idée de « marcher » s'ajoute la nuance accessoire de « se retirer » : *ego cedam atque abibo*, Cic., Mil. 34, 93; *c. uītā*, *ē uītā* (cf. *dēcēdere*). Il y a peut-être dans cet emploi une litote de la langue militaire qui a employé *cēdere* (comme gr. χωρέω) par opposition à *stāre* (*locō*) « demeurer de pied ferme ». D'où avec le datif *cēdere alicuī* « se retirer pour quelqu'un, céder le pas à quelqu'un, le céder à, être inférieur à ». Par suite, « faire une concession »; Cic., Mil. 75, *utrique mortem est minitatus nisi sibi hortorum possessione cessissent*. Le verbe s'est même employé transitivement avec un complément direct à l'accusatif, dans le sens de « céder, concéder »; toutefois, le composé d'aspect « déterminé » *concēdō* est plus fréquent dans ce sens.

Du sens de « se retirer, s'en aller », le passage au sens de « cesser » est facile; *cessere irae*, dit Vg. C'est de cette acception que dérive le sens du fréquentatif *cessō*, *-ās*. *Cēdō* est mal attesté dans les langues romanes sous des formes populaires, cf. M. L. 1798. Mais le mot a été repris par la langue savante, avec ses dérivés et composés.

Dérivés et composés : *cessiō*, terme de droit « concession, cession »; *cessiō*, en dehors de l'expression technique *in iūre cessiō*, n'est employé que tardivement; il n'y a pas de nom d'agent **cessor* (mais *antecessor* existe et a passé dans les langues romanes). *Concessiō* est, au contraire, usuel; *cessīcius* « cui cēditur tūtēla »; *cessim* « gradātim »; *cessiōsus* (Gloss.) « *qui saepe cedit* »; *cessōrius* « qui cède » (Gl.); *cessus*, *-ūs* m. (= *recessus*) rare et tardif.

cessō, *-ās* : s'arrêter, rester inactif; cesser; s'abstenir de; faire défaut; M. L. 1851; *cessātiō* : relâche, retard; *cessātor* : nonchalant.

abscēdō : = ἀποχωρῶ, ἀφίστημι : s'en aller, s'éloigner, quitter (sens physique et moral); d'où *abscessus*, *-ūs* « départ, sortie »; en médecine, traduit ἀπόστημα; *abscessiō* : semble formé par Cic., Tim. 44, pour traduire le grec : *cum ad corpora tum accessio fieret, tum abscessio* = Plat., Tim. 42 a, τὸ μὲν πρόσιοι, τὸ δ' ἄπιοι τοῦ σώματος αὐτῶν. Dans la langue de l'Église traduit ἀποστασία.

accēdō : marcher vers, s'approcher de; et « venir en outre, par surcroît, s'ajouter à (cf. *addere*); venir, s'adjoindre à, arriver à (*aduenīō*), survenir » : *febris accedit*. Et aussi, par opposition à *discēdō*, « se ranger à l'avis de », προσχωρῶ, Cic. Cael. 10, *ad quem si accessit, aut si a me discessit umquam*. De là : *accessus*, *-ūs* : approche, arrivée; accès, entrée, adjonction, M. L. 71; *accessiō* : arrivée, accès (de fièvre; *accessus* dans ce sens est très rare); accroissement, progrès; apport, M. L. 70. Dans la langue du droit, « accessoire » (par rapport à la *principālis rēs*); b. lat. *accessibilis*. Tardif : *accessa* : marée haute.

antecēdō : marcher en avant; précéder (sens local et

temporel) ; dépasser (sens physique et moral, comme *anteeō, antecellō, praecēdō*) ; *antecessiō* f. (opposé par Cicéron à *consequentia*) ; *antecessor* : 1° avant-garde (terme militaire) ; 2° prédécesseur (terme de droit), M. L. 496 ; B. W. *ancêtre* ; *antecessus* « en avant », participe passé fixé comme adverbe en bas latin (Mul. Chir.). M. L. 496 a.

concēdō : se mettre en marche, se retirer, disparaître, céder la place à ; concéder à = συγχωρῶ ; céder, concéder (transitif) ; *concessiō* et *concessus* = συγχώρησις : concession, consentement ; *concessīuus*.

dēcēdō : s'en aller ; se retirer [de] ; et, par litote, « s'en aller de la vie, décéder », M. L. 2496 a ; *discēdō* : se séparer, s'éloigner, M. L. 2653 ; *excēdō* : sortir de, dépasser ; *excessus, -ūs* : départ, sortie ; en terme de rhétorique, « digression », Quint. 3, 9, 4, *egressio uel (quod usitatius esse coepit) excessus, siue est extra causam* ; dans la langue de la Bible, traduit ἔκστασις ; *incēdō* qui s'est substitué à *cēdō* dans le sens de « s'avancer, marcher » ; *incessus* : marche ; *incessō, -is* : attaquer, assaillir, *inmittere ac iactu uel uerbis petere*, P. F. 95, 21. Cf. *faciō/facessō, laciō/lacessō, petō/petessō*, *intercēdō* : intervenir, intercéder ; *intercessus* ; et *intercessiō*, qui dans la langue politique a eu une fortune considérable ; *occēdō* (archaïque) : aller en avant ou au devant ; *praecēdō* : marcher en tête, précéder ; *prōcēdō* : s'avancer, progresser, M. L. 6765 a ; *recēdō* : marcher en arrière, battre en retraite, se retirer ; *recessus*, M. L. 7114 et *recessa* 7113 a ; *sēcēdō* : se retirer, se séparer de ; *sēcessiō* (cf. *sēditiō*) ; *sēcessus* (époque impériale) ; *succēdō* : venir sous ou de dessous ; venir à la place de, succéder ; aboutir, et spécialement « réussir » ; cf. Plt., Mil. 873, *lepide hoc succedit sub manus negotium* (sans doute ancien terme technique du potier qui travaille au tour), M. L. 8411 a. Tous ces verbes ont à côté d'eux des abstraits en *-us* et en *-iō*, et souvent des noms d'agent en *-or*.

Moins encore que *cadō*, qui peut être apparenté, *cēdō* n'a d'étymologie claire. L'*ē* de *cēdō* en face de l'*ĕ* de *cessī, cessum* éveille l'idée qu'on serait en face d'un ancien présent athématique ; alors *cadō* représenterait *$k^{o}d$-. Pour le sens, cf. gr. πίπτω et lat. *petō*.

cedrus, -ī f. : cèdre. Emprunt (depuis Sall.) au gr. κέδρος ; cf. *citrus*. La plupart des dérivés sont des transcriptions du grec, sauf *cedriō, -ās, -āre* (= κεδρόω) et *cedrātus*, ce dernier du reste peu sûr. V. Thes. s. u.

***celdō, -ōnis** m. : variante de *thieldō*, dans Pline 8, 166. Mot étranger, ibère? de forme incertaine.

celeber (*-bris*), **-bris, -bre** : fréquenté, e. g. Cat., Agr. 1, 3, *uia celebris* ; Cic., Part. 10, *loci plani an montuosi, celebres an deserti* ; souvent joint à *frequēns*, dont il est synonyme, Cic., Cael. 47, *frequentissima celebritate* ; Sest. 121, *spectaculi genus quod omni frequentia atque omni genere hominum celebratur* ; T.-L. 38, 18, 11, *celebre ac frequens emporium* ; d'où secondairement *celebrī gradū* dans Accius, Tr. 23, « d'un pas fréquent », i.-e. « à pas précipités ». S'est employé notamment à propos des jours de fête religieuse, e. g. Plt., Poe. 758, *die festo, celebri, nobilique Aphrodisiis* ; Cic., Verr. 6, 151, *cum diem ludorum de fastis suis sustulissent celeberrimum sanctissimum*.

De là : *celebrāre diem*, puis par extension *celebrāre sacra*, et finalement *celebrāre aliquid, aliquem*. L'adjectif a pris, lui aussi, le sens de « célèbre », surtout attesté en poésie et peu fréquent avant l'époque impériale. *Concelebrō*, dans Lucrèce, a encore le sens de « peupler en masse ». De *celebrō* dérive *celebrātiō* ; de *celeber, celebritās*. — Ancien, usuel ; formes romanes douteuses, M. L. 1800 a, b.

Celeber (*-bris*) rappelle, pour la formation, *funebris* et peut représenter **keles-ri-s*, dérivé d'un thème neutre en *-o/e *kelo/e-s* ; cf., toutefois, *salūber*, avec suffixe d'instrumental.

Le rapprochement avec gr. κέλομαι « je pousse, j'excite », κέλλω « j'aborde » est vague.

celer, celeris, celere : vite, rapide, prompt, hâtif. La répartition des formes *celer* et *celeris* au masculin et au féminin est secondaire : d'après Priscien, GLK II 254, 13, *celeris* aurait été employé au masculin par les « uetustissimi » ; et il y a des exemples de *celer* féminin, cf. Thes. III 749, 13 sqq. L'ablatif singulier est en *-ī* ; l'accusatif pluriel est, au dire de Priscien, plus souvent en *-īs* qu'en *-ēs* ; mais le génitif est en *-um*, ce qui indique peut-être un ancien thème consonantique **celes, -eris*, ou un thème en *-o-* **celer(us)* (mais ce peut être une forme prosodique pour éviter une suite de trois brèves). Superlatif *celerrimus*, mais *celerissimus* dans Ennius, A. 460, 592. — Ancien, usuel ; mais plus rare en bas latin (deux exemples dans la Vulgate contre trente de *uēlōx*) ; non roman.

Dérivés : *celeritās* ; *celerō, -ās* (transitif et absolu) : [se] hâter, accélérer, et son composé *accelerō* avec les dérivés ordinaires. Adverbes : *celere, celerātim, celeranter* (tous archaïques) et *celeriter*.

Gr. κέλης « cheval de course, bateau de course » a un sens voisin.

celerēs, -um : *celeres antiqui dixerunt, quod nunc equites dicimus, a Celere interfectore Remi, qui initio a Romulo his praepositus fuit ; qui primitus electi fuerunt et singulis curiis deni, ideoque omnino trecenti fuere*, P. F. 48, 2. Un emprunt au gr. κέλης, déjà indiqué par Servius, Ae. 11, 603, est peu vraisemblable, à moins d'admettre une déformation populaire. L'explication par le pluriel de l'adjectif *celer* n'est qu'une étymologie populaire. Est-ce un terme étrusque, cf. *Lūcerēs, flexuntēs* et *trossulī*? V. Ernout, Philologica I, 37.

celēs, -ētis m. : transcription du gr. κέλης : 1° cheval de course (ou cavalier?, Plin. 34, 19) ; 2° navire rapide (cf. *celōx*) ; 3° jeux équestres : Serv. auct., Ae. 8, 635, *Romulus celetes Neptuno equestri deo... editurum proposuit ; ad quos celetes cum de uicinis ciuitatibus maxima multitudo... conuenisset*. Ce dernier sens peut-être issu d'une confusion avec *celerēs*?

cella, -ae f. : petite chambre (avec idée accessoire de cachette, *cella « ā cēlandō »*, Varr., L. L. 5, 162) ; chapelle d'un temple ; cellier, cave : *c. oleāria, uīnāria* ; cellule. — Roman. M. L. 1802 ; passé en v. h. a. *këlle* ; celt. : irl. *cell*, etc.

Dérivés : *cellula* ; *cellāris* ; *cellārius, -a, -um* et *cellārius* m. : sommelier, économe ; *cellārium* n. : garde-manger, cellier, office. — Panroman, M. L. 1804 ; passé en germ. : v. h. a. *kellari* « Keller » et de là en finnois ; en irl. *celloir* ; en gr. κελλάρις et de là en sl. *kelarĭ* ; **cellāriārius*, M. L. 1803. Panroman, sauf roumain.

Composés tardifs : *circumcelliō, -ōnis* m. : nom d'une catégorie de moines errants et mendiants « qui circum cellas ibant », cf. *circelliō* s. u. *circus* ; *excellō, -ās* (Gloss.) : être hors de cellule.

Pour l'étymologie, v. *cēlō*. Mais la gémination de *l* fait difficulté. Forme dialectale issue de **kelya*, cf. osq. *allo* de **alyā*? Ou gémination expressive?

1. ***-cellō, -is, -ere, celsus.** Le simple n'existe pas. Il n'y a que l'adjectif verbal :

celsus, -a, -um : élevé, haut. Ancien ; assez fréquent, surtout en poésie, dont, à base époque, on a dérivé *celsitās* et *celsitūdō* (d'après *altitūdō*). Cf. aussi *culmen* : faîte, somme, cime (v. *columen*), que l'étymologie populaire a rattaché à *culmus*, *ideo... quia ueteres de culmo aedificia contegebant*, Serv., Ae. 2, 290.

**Cellō* figure dans les composés : *ante-cellō, -ere* : s'élever en avant des autres, dépasser ; *excellō, -uī, excelsum* (on trouve aussi quelques formes de *excelleō* sans doute d'après *ēmineō*) : dépasser, exceller. D'où *excellentia* = ἐξοχή, sens abstrait et, à basse époque, titre de dignité « excellence », comme *ēminentia*, avec le sens de *uir excellentissimus* ; *excelsus, excelsitās* ; *praecellō* ; *procellō* (*procellunt se*, Plt., Mil. 76, 2) ; cf. les gloses *procellunt, procumbunt*, P. F. 251, 13 ; *recellere* : *reclīnāre*, et *excellere* : *in altum extollere*, F. 342, 19.

A *procellō* on rattache parfois *procella, -ae* f. : tempête (de vent), ouragan ; dans la langue militaire, « charge (de cavalerie) ». De là *procellōsus*. Mais *procella* et *procellō* peuvent dépendre de *-cellō* « frapper ».

L'adjectif en *-to-* *celsus* montre que *-cellō* représente **keldō*, avec le suffixe **-de/o-* fréquent dans les formations latines. Cf. lit. *keliù, kélti* « élever » et les mots cités sous *collis* (v. ce mot). V., de plus, *columen*. — Le slave a *čelo* « front » et le vieil islandais *hjallr* « bâti élevé » (pour sécher du poisson, par exemple), qu'on a souvent rapprochés.

2. ***-cellō, -is, -ere** : frapper. Figure seulement dans le composé : *percellō, -is, -culī, -culsum, -cellere* : frapper violemment ; renverser, bouleverser (sens physique et moral), d'où « ruiner, détruire ». Ancien, classique. Rare à l'époque impériale. Non roman. Sur *perculsus* a été refait tardivement un parfait *perculsī* ; *perculsus* lui-même est constamment confondu avec *percussus*. Le substantif *perculsus, -ūs* « choc » ne semble pas attesté avant Tertullien. Cf. *clādēs, calamitās* ; et peut-être *procella*.

Seule la forme avec *per-* a survécu, à cause de sa valeur « déterminée » ; *perculī* sert aussi de *perfectum* à *feriō*.

On voit par *perculsus* que *-ll-* de *percellō* repose sur *-ld-* et par *perculī* que **-de-* est ici un suffixe. On est donc amené à rapprocher les mots signifiant « frapper, briser », c'est-à-dire gr. κλάω « je brise » (de κλασ-?), dor. κλᾶρος, ion.-att. κλῆρος « morceau de bois (dont on se sert pour tirer au sort) », qui répond à irl. *clár*, gall. *clawr* « planche », κόλαφος « coup sur la joue » (mais le α après ο ne peut représenter ə), κόλος et κολοβός « tronqué », κολετρᾶν « fouler aux pieds » (qui fait penser à lat. *calx*), et, avec élargissement *-d-* : κλαδέσαι · σεῖσαι Hes., κλαδαρός « fragile ». — V. sl. *kolją, klati* « abattre » à côté de lit. *kalù, kálti* « frapper (avec un marteau, une hache) », *kuliù, kùlti* « battre » (notamment « battre le blé »).

V. *clādēs, calamitās* et *incolumis*.

cēlō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : cacher (*aliquid aliquem*). Ancien, usuel. Bien représenté en roman ; M. L. 1800. *Cēlāre* alterne avec une forme thématique à vocalisme *ĕ*, conservée dans *occulō, -is, -luī, -cultum, -ere*, de **ob-kelō*, rare, bien qu'ancien et classique, usité surtout au participe *occultus* et qui tend à être remplacé par une forme d'itératif-intensif *occultō, -ās* (déjà dans Plt.), d'où *occultātiō, -tor*. La racine est **kel-* ; la graphie *oquoltod* = *occultō* du SC Ba. CIL I^2, 581, 15, provient d'une époque où l'on avait le sentiment qu'à un groupe *-cu-* contemporain correspondait un plus ancien *-quo-* et où l'on faisait la transformation mécaniquement, même dans des formes où il n'y avait jamais eu de labiovélaire (cf. *colō, quolundam* ; *quom* (préposition), CIL I^2 583, 50), pour donner au texte un aspect archaïque.

Cēlō, -āre est un présent duratif en *ā* (cf. *-ducō, -ās* et *dūcō, -is*) ; pour la longue, cf. *uēnor, lēgō*, etc. *Cēlātor* n'est attesté que par deux exemples, un de Lucain, l'autre de Cassiodore ; *cēlātiō* que par une glose ; *cēlātūra* ne figure que dans la loi Salique. Cicéron et César disent *occultātiō* ; *cēlātim* est dans Sisenna.

Composés : *con-, oc-, sub-, subtercēlō* ; *incēlātus* ; M. L. 4345, **incelāre*.

S'y apparentent :

cella, -ae f. : v. ce mot.

clam : « en cachette [de] », adverbe et préposition. S'oppose à *palam*. Comme préposition, est accompagné d'abord de l'accusatif (comme *cēlāre aliquem*), puis de l'ablatif, sans doute, d'après *cōram* (ainsi *clam uobis*, Cés., B. C. 2, 32, 8). De *clam* dérivent :

clanculum (*clanculē, -lō*), archaïque : sans doute diminutif familier de même formation que *plūsculum*. De *clanculum* a été tiré secondairement un adjectif *clanculus* (Gloss.). Cf. aussi *clanculārius* (Martial) ;

clandestīnus : adjectif ancien (loi des XII Tables ; Plt., etc.). Formé sur le modèle de *intestīnus*, dont il est voisin par le sens (cf. Cic., Sull. 33, et ad Fam. 5, 2, 1), peut-être par un intermédiaire **clam-de, *clande*, cf. *quamde*.

Le thème de (*oc-*)*culō* se retrouve exactement en celtique : v. irl. *celim* « je cache », et en germanique occidental : v. h. a. *helan* « cacher », etc., mais non ailleurs. Les formes de *cēlō* et de *clam* n'ont pas de correspondants hors du latin.

D'autre part, le germanique a un présent en **-ye-* : got. *huljan* « περικαλύπτειν », etc. Le vocalisme *ē* de lat. *cēlāre* se retrouve dans v. h. a. *hāli* « dissimulé », v. isl. *háll* « rusé ». Le grec a une forme élargie καλύπτω « je couvre, je cache », cf. κέλυφος « écorce, pelure », etc. ; la forme rappelle κρύπτω (κρύφα) en face de v. sl. *kryti* « cacher ».

Si *cella* est isolé pour la forme, le sens rappelle celui de irl. *cuile* « cave », v. h. a. *halla* « salle », gr. καλιά « hutte, nid ». On hésite plus à rapprocher skr. *çālā* « hutte, demeure », qui est isolé parmi les langues orientales ; tous les autres témoignages pour **kel-* « cacher » sont occidentaux.

Les faits ne permettent pas de décider s'il convient de rapprocher got. *us-hulon* « λατομεῖν », *hulundi* « caverne » et les divers mots germaniques se rapportant à l'idée de « creuser ».

V. aussi *cilium* et *color*.

celōx, -ōcis f. : brigantin, navire léger. Emprunt ancien au gr. κέλης (dial. κέληξ), influencé dans sa finale par *uēlōx*; cf. l'emploi adjectif dans Plt., Poe. 543, en jeu de mots avec *corbita*.

Cf. *celer*.

celsus : v. *-cellō* 1.

celt(h)is, -is f. : nom d'arbre africain, probablement le « micocoulier », Pline 13, 104. Mot étranger, non emprunté.

celtis, -is f. : ciseau de sculpteur (St-Jér., Vulg., Job. 19, 24 et c. Ioh. 30). Mot douteux. Dans la Mulom. Chironis 26 et 693, où *celtis* avait été rétabli par conjecture, le manuscrit portant *securi celle* (26) et *securi cella* (693), W. Heraeus, ALLG 14, 119 sqq., a montré qu'il faut sans doute lire *securicella* (diminutif au second degré de *securis*). Dans c. Ioh. 30, on a la variante *certe*, et Lindsay, *Introd. à la crit. des textes*, p. 23, a proposé de lire *certe* dans la Vulgate. — Du reste, *celtis* peut être un emprunt tardif au celtique, cf. m. irl. *celtair* « épieu »; Havet, *Man. de critique verbale*, § 898. En tout cas, même si *celtis* est un « mot fantôme », dû à une faute de lecture, il a passé de la Vulgate dans les glossaires du Moyen Age, cf. le Lexique de Du Cange, s. v., et même dans les textes : il figure dans la Chronique de Geoffroy de Monmouth, cf. Faral, *Légende d'Arthur*, t. III, p. 246, l. 49. Sur toute la question, v. M. Niedermann, Mus. Helv., 2 (1945), p. 123-138. Cf. *culter*.

celtis : — ῥῖνα, ἰχθύος εἶδος, CGL II 99, 14. Pas d'exemple dans les textes, ni d'indication d'origine. Identique au précédent? Cf. les noms de poisson du type βελόνη, fr. *brochet*.

celtium, -ī n. : écaille de tortue (Pline). Le mot et la chose sont étrangers.

celundria, celindria (Gloss.) : *nauis, quae ueclociter currit*. Lire *celandria*? Emprunt déformé au gr. χελάνδιον (κελάντιον); sans doute de très basse époque; cf. Du Cange.

cēna, -ae f. (ancien *cesna* gardé par Festus 222, 26) : *apud antiquos dicebatur quod nunc est prandium; uesperna quam nunc cenam appellamus*, P. F. 47, 8, « dîner » et « souper ». — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1806. Celt. : irl. *cenn*, britt. *coyn*.

Dérivés : *cēnō, -ās*, panroman, M. L. 1808; *cēnāculum* : *ubi cenabant, cenaculum uocitabant, ut etiam nunc Lanuui apud aedem Iunonis et in cetero Latio ac Faleriis et Cordubae dicuntur. Postquam in superiore parte cenitare coeperunt, superioris domus uniuersa cenacula dicta*, Varr., L. L. 5, 162, cf. M. L. 1807; irl. *cennacul*. *Cēnācula* ayant désigné « les étages supérieurs », le sens de « salle à manger » a été réservé à *cēnātiō* (ancien abstrait devenu concret) et à *cēnātōrium* (à côté de *triclīnium*); *cēnātiuncula*; *cēnāticus* : du repas; *cēnāticum* : prix d'un repas (cf. *uiāticum*); *cēnitō, -ās*. Composés : *antecēnium*, bas latin, Isid., Or. 20, 2, 15, *merenda... proxima cenae; unde et antecenia a quibusdam appellatur*; *incēnis, incēnātus* (archaïque et tardif; = ἄδειπνος, cf. *imprānsus*) : qui n'a pas dîné; *recēnō, -ās* (tardif); **recinium*, M. L. 7119; *subcēnō*, M. L. 8353.

V. lat. *cesna* repose sur **kersnā*, à en juger par osq. kersnu, kerssnaís, ombr. *šesna* à côté du verbe dérivé çersnatur « cēnātī ». Comme *-rsn-* paraît avoir abouti à *-rn-*, on admet que le mot repose sur **kert-snā*, en partant d'une racine **kert-* (v. sous *cortex*) et en supposant un développement de sens pareil à celui observé dans *carō* (v. ce mot) et dans gr. δαίς « festin » en face de δαίζω « je partage ».

cennō : v. *cinnus*.

cēnseō, -ēs, -uī, cēnsum, -ēre (à basse époque, *cēnsiō, cēnsitum, -ētum*, v. Thes. III 786, 56 sqq.) : déclarer d'une façon formelle ou solennelle; exprimer un avis dans les formes prescrites. — Ce sens ancien est conservé dans la formule par laquelle on interrogeait le Sénat, e. g. T.-L. 1, 32, 11 sqq., *rex his ferme uerbis patres consulebat... Dic, inquit ei, quid censes? — Tum ille* : « *Puro pioque duello quaerendas* (scil. *res*) *censeo* ». Cf. l'emploi de *cēnsuēre, cēnsuerunt* dans les sénatus-consultes. Le verbe, dans cette acception, a pour correspondant un substantif appartenant à un autre groupe : *sententia*; cf. le jeu de *cēnseō* et de *sententia* dans le SC Bac.; il n'y a pas de substantif **censentia*, et *cēnsus* s'est spécialisé dans un sens technique. Dans la langue du droit public, le sens de *cēnseō* s'est restreint; il désigne l'activité des magistrats chargés de se prononcer sur la personne et les biens de chaque citoyen, d'où *cēnseō* « je déclare la fortune et le rang de chacun, je fais le recensement », et *cēnsor* m., nom du magistrat chargé de cette opération, *cēnsus, -ūs* (*cēnsiō*), l'opération elle-même du « cens », *cēnsūra* « exercice de la censure », *cēnsōrius* « qui se rapporte au censeur », *cēnsuālis* « ad censum pertinens », *cēnsōrīnus* (cognomen; osq. Kenssurineís, gén. « Censōrīnī ». La langue a différencié dans l'emploi *cēnsus* et *cēnsiō*. *Cēnsus* « cens » a désigné le « rôle ou registre des censeurs », puis la place occupée dans cette liste, le rang, la fortune de chacun. Le mot a survécu en allemand sous la forme *Zins* (et en gr. κῆνσος); le maintien de l'*n* désigne un emprunt livresque ou une prononciation savante d'un terme d'administration, la prononciation populaire étant *cēsus*. Le vieil irlandais a aussi *cis*. V. aussi M. L. 1808 a, 1809. — *Cēnsiō* a désigné l' « évaluation du censeur », et aussi la « punition infligée par le censeur », cf. P. F. 47, 10, *censionem facere dicebatur censor, cum multam equiti inrogabat*, et *censio hastaria*, 47, 21, sens que *cēnsūra* a pris également à la longue.

Dans la langue commune, *cēnseō* a pris le sens plus large et moins technique de « estimer, juger, être d'avis », comme *arbitror, aestimō*, etc.; cf. Varr. ap. Non. 519, 23, *uerbum censeo et arbitror idem poteat ac ualebat*; *cēnsor* a désigné le « critique », *cēnsūra* la « critique ».

A *cēnsitum* se rattachent *cēnsitor* « celui qui fixe les impôts » et *cēnsitiō*.

Composés : *accēnseō* : compter en outre, ajouter. N'est guère usité qu'au participe *accēnsus*, qui a pris différents sens dans la langue du droit public; l'*accēnsus* désigne un licteur ou un appariteur « surnuméraire » des magistrats à faisceaux; à l'armée, les *accēnsī* sont des auxiliaires ou recrues non armées, « *quod ad legionum censum essent adscripti* », P. F. 13, 24, cf. index de Bouché-Leclercq, *Manuel des Inst. rom.*

percēnseō : passer une revue complète de (classique); *percēnsiō* (Fronton);

recēnseō : recenser, énumérer; passer en revue; réviser; *recēnsiō* (Cic.); *recēnsitiō* (Dig.); *recēnsus* (Suét.).

succēnseō, -ēs (et *suscēnseō*) : blâmer, soumettre à la censure, d'où « s'irriter contre ». Ce sens a pu se développer par suite d'un faux rapprochement avec *succēnsus*, participe de *succendō*; *succēnsiō* (Symmaque).

Comme un certain nombre de mots de caractère religieux ou juridique, se retrouve en indo-iranien. Le présent thématique skr. *çámsati* « il récite » (se dit de la récitation du Véda), gâth. *sanghaitī*, v. perse θatiy (terme dont se sert Darius pour dire qu'il « proclame » quelque chose) ne se retrouve pas en italique : le latin a le type dérivé *cēnseō*, et l'osque un type également dérivé, mais autre : *censaum* « censēre » (thème en *ā*). Ceci s'explique sans doute par le fait qu'il y a eu un type athématique dont alb. θom « je dis » et v. sl. *sętŭ* « dit-il » — qui ne gardent rien du sens religieux de la racine — porteraient peut-être la trace. Osq. *censtom-en* « in censum » et keenzstur, *censtur* « censor », *ancensto* « nōn cēnsa » fém. sg., représentent les formes attendues, tandis que lat. *cēnsus, cēnsor* résultent d'un arrangement analogique, de même que *cursus* (v. *currō*). L'*ē* de *cēnseō* doit s'expliquer comme l'*ī* de *īnfāns, cōnserō, inserō*, etc. (cf. M. Leumann, dans la *Lat. Gramm.* de Stolz-Schmalz, 5e éd., p. 104), par un amuïssement de l'*n* devant *s*, *f* ayant provoqué une nasalisation et, par suite, un allongement de la voyelle.

centō, -ōnis m. : couverture ou vêtement fait de différentes pièces cousues ensemble (servant, entre autres, à combattre les incendies); d'où à basse époque « centon ». Mot technique et populaire, attesté depuis Caton et Plaute. M. L. 1814.

Dérivés : *centōnārius* : 1° fabricant de couvertures faites de vieux morceaux d'étoffe qu'on employait imbibées d'eau et de vinaigre pour éteindre le feu; 2° pompier, *collegia centonariorum* « corps de pompiers », v. Kubitschek, dans Pauly-Wissowa, R. E. III 1933 sqq.; *centunculus* : vêtement d'arlequin : housse de cheval; et aussi « cotonnière », M. L. 1816 a, et André, *Lex.* s. u.; *centōnizō* (Gloss.); *Homerocentō, Vergiliocentō*.

La ressemblance avec skr. class. *kanthā* « vêtement rapiécé » pourrait être fortuite. Le sens de « vêtement rapiécé » de κέντρων est tardif en grec et peut-être calqué sur le latin. Sur κέντρων ont été formés *centrō, centrōnārius* (Gloss.).

centrum, -ī n. : centre; emprunt au gr. κέντρον (depuis Vitruve), dont proviennent les dérivés latins techniques *centrālis, centrātus, centrōsus*. M. L. 1815; irl. *cinteir*, gall. *cethr*.

centum (indéclinable) : cent. Ancien substantif neutre devenu invariable, comme *mille*. Par suite, le nom qui accompagne *centum* est traité comme avec les noms de nombre précédents, en apposition, non au génitif. Les composés multiplicatifs de *centum* sont, comme en grec, des adjectifs déclinables : *ducentī, quingentī*, etc. (sur la phonétique de ces formes, voir Sommer, *Hdb.*², p. 470); le pluriel neutre *ducentum* dans *centum ac ducentum... milia*, Lucil. 1051, est peut-être le correspondant du collectif skr. *dvi-çatam*, mais plus probablement une création analogique d'après *centum*. Attesté de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 1816.

Dérivés : *centēnī, -ae, -a*, distributif, d'où *centēnum* : seigle, « qui rend cent pour un », M. L. 1811, et André s. u.; *centēsimus*, centième, d'où *ducentēsimus*, etc., d'après *uīcēsimus*, etc., comme *ducēnī* d'après *uīcēnī*; de *ducēnī* dérive *ducēnārius* « qui vaut 200 sesterces » et qui, sous l'Empire, a désigné des catégories spéciales de soldats et de fonctionnaires (aux appointements de 200.000 sesterces); cf. aussi *ducēna, -nāria*; *centiē(n)s* : cent fois; *centēnārius* : « qui centum (centēnās) partēs habet »; d'où à basse époque « centenaire », ἑκατονταέτης, et synonyme de *centuriō* (cf. *centena* : *centenarii dignitas*), M. L. 1810 a; *centussis* m. : « centum assēs » (cf. *decussis*).

La forme, fléchie dans les neutres skr. *çatám*, v. sl. *sŭto* et dans lit. *šimtas*, est devenue invariable en latin comme dans irl. *cét* (cf. gall. *cant*), got. *hund*, gr. ἑ-κατόν, d'après le modèle des noms de nombre de « cinq » à « dix ». A en juger par le caractère continu de l'aire du type invariable, le fait doit être ancien en Occident; l'ancien duel *uigintī* et les anciens « pluriels neutres » tels que *trīgintā*, etc., sont aussi fixés sous la forme de nominatif-accusatif, de même que les correspondants grecs.

centuria f. (cf. *decuria*) : Varr., L. L. 5, 88, *centuria, qui sub uno centurione sunt, quorum centenarius iustus numerus*. Désigne d'abord un groupe de cent cavaliers d'après T.-L. 1, 13, 8, *eodem tempore [a Romulo] et centuriae tres equitum conscriptae sunt, Ramnenses ab Romulo, ab T. Tatio Titienses appellati, Lucerum nominis et originis causa incerta est*; puis une division de citoyens qu'on attribue à Servius Tullius, cf. T.-L. 4, 4, 2, *census in ciuitate et discriptio centuriarum classiumque non erat, a Ser. Tullio facta est*. Cette division est peut-être d'origine étrusque d'après Festus 358, 21, *rituales nominantur Etruscorum libri in quibus perscriptum est... quomodo tribus, curiae, centuriae distribuantur*. Cf. *centuria praerogātīua*, etc. La centurie comprend théoriquement cent hommes, et peut-être ce chiffre était-il fixe à l'origine; mais il a varié, tant à l'armée qu'à la ville, et *centuria* n'a plus eu avec *centum* qu'un rapport étymologique, e. g. Caes., B. C. 3, 91, 3, *eum electi milites circiter CXX uoluntarii eiusdem centuriae prosecuti sunt*. La centurie, qui désignait d'abord, semble-t-il, une division de cavalerie, a désigné ensuite une division de fantassins, tandis que *turma* était réservé à la cavalerie (Végèce, Mil. 2, 14; v. Thes. III 831, 48); cf. l'évolution de sens de *classis*. Un autre sens de *centuria* est : surface de 200 arpents. Explication peu vraisemblable dans Varr., L. L. 5, 35, *centuria primum a cenium iugeribus dicta est, post duplicata retinuit nomen*, la centurie valant 200 arpents au minimum. Étymologie plus plausible dans Sic. Flacc., Grom., p. 153, 26, *centuriis... uocabulum datum ex eo : cum antiqui Romanorum agrum ex hoste captum uictori populo per bina iugera partiti sunt, centenis hominibus ducentena iugera dederunt, et ex hoc facto centuria iuste appellata est*; cf. P. F. 47, 1, *centuriatus ager in ducena iugera definitus, quia Romulus centenis ciuibus*

ducena iugera tribuit. Du reste, la surface de la centurie est variable, cf. Sic. Flacc., Grom. 159, 9.

Dérivés : *centuriō* ; doublet populaire ancien (fait sur *patrōnus*?) *centuriōnus*, d'après P. F. 43, 10, qui cite aussi *cūriōnus* et *decuriōnus*, *epolōnus* (irl. *cétur*) ; *centuriālis* ; *centuriātus* (d'où *centuriō, -ās*) ; *centuriōnātus, -ūs* (et *centuriātus*) ; *centuriōnicus* ; *succenturiō, -ās*.

La formation de *centuria* et de *decuria* (v. ce mot) est peu claire.

Une formation ancienne est indiquée par v. sl. *sŭtoricejo* « cent fois », lit. *šimteriópas* « centuple », v. isl. *hundari*, v. h. a. *huntari* « centaine ».

Le thème *cento-* sert de premier terme à des composés, dont beaucoup ont été fabriqués sur des modèles grecs : *centarchus*, M. L. 1810 ; *centi-ceps* (Hor. = ἑκατοντακάρανος, -κέφαλος) ; *centimanus* (= ἑκατόγχειρ, Hor., Ov.) ; *centi-folia (-lium), -grānium, -morbia, centuneruia*, v. André s. u. ; *centinōdia* (Marcell.) « herbe nouée », M. L. 1811 a ; *centipes*, M. L. 1813 ; *centipeda, -pedium* ; *centipelliō*, M. L. 1812 ; *centuplex, centuplicō, -ās*, et *centuplus* ; cf. aussi les juxtaposés *centu(m) pondium, centum uirī*, d'où *centumuir* ; *centum capita*. Pour ce thème, cf. skr. *çata-*, v. sl. *sŭto*, got. *hunda-*, tandis que le grec a généralisé ἑκατον- au premier terme des composés.

cēpa (*cae-*), **-ae** f., **cēpe** n. (usité seulement au nominatif-accusatif et à l'ablatif singulier) : oignon. Sur la différence avec *ūniō*, v. Daremberg-Saglio I 2, 1149 ; Isid., Or. 17, 10, 12 : *caepa uocatur quia non aliud est nisi caput.* — Ancien, usuel. M. L. 1817 ; B. W. *civet*. Passé en germ., ags. *cīpe*, et en celt. : irl. *cep, ciap*, et v. h. a. *zwibollo*, britt. *cibellyn*.

Dérivés : *cēpārius*, M. L. 1818, d'où *cēpāria* « tumeur à l'aine » ; *cēpīcius* ; *cēpīna* : semence d'oignon ; *cēpūtius* « cēpe longum » (Marc. Emp.) ; *cēpītis, -idis*, et *cēpolatītis*, nom d'une pierre précieuse ; *cēpula, cēpulla* (*cepolla, cipulla, cebulla, cibula* dans les Gloses, peut-être d'après *cibus*), M. L. 1820 ; d'où *cēpulārius* ; *caepētum* ; *Caepiō*.

Sans doute emprunt, d'origine inconnue. Cf. κάπια· σκόροδα, Κερυνῆται, Hes.

cēra, -ae f. : cire, objet de cire ; *cērae, -ārum* (collectif) : tablettes de cire. Ancien, usuel. Panroman, M. L. 1821. Celt. : irl. *céir*, britt. *cwyr* ; *ciric* (de **cēriacum*). Déjà rapproché du grec par Prisc., GLK II 156, 6, *in multis enim uidemus commutatione terminationis genera quoque conuersa, ut...* ὁ κηρός, *haec cera.*

Dérivés : *cēreus*, M. L. 1829 ; *cēreolus* : couleur de cire (cf. *cēreola*, M. L. 1828, nom d'une prune) ; *cērātus, cērātum* ; d'où *cērō, -ās* ; *cērārius, -a, -um* et *cērārius, -ī* ; *cērōsus* ; *cērāmentum, -ī* (?) ; *cērātūra*.

A côté de ces dérivés latins, nombreux emprunts grecs : *cērinus, cērītis, cērōma, cērōtica, cērōtum, cērōtārium, cērium*. Composés, la plupart tardifs et appartenant à la langue de l'Église, souvent hybrides gréco-latins, ou grecs : *cēreferāle, cēreofalum, -ī* (Greg. T.) ; *cērificō, -ās* (Pline) ; *cēriforus, cērofārium, cēroferārius, cērostatum* ; cf. M. L. 1834-1835 ; *cerōtum*, M. L. 1835 a. Cf. aussi, dans la chancellerie du Bas-Empire, *prīmicērius* m. « officier dont le nom se trouvait le premier sur les tablettes de cire, chancelier, chambellan » ; *prīmicēriātus* (et *prīmiscrinius*).

Cf. gr. κηρός « cire », d'origine inconnue. Si dor. κᾱρός était bien établi, *cēra* serait un emprunt à l'ionien-attique ; mais le passage au type en *-a* resterait à expliquer ; du reste la forme dorienne est douteuse. On a rapproché lit. *korỹs* « gâteau de miel » ; mais l'indo-européen n'admet pas de formes radicales du type **kār-* ou *kōr-*. Le gr. κήρινθος « gâteau de miel » est de type « égéen ». Emprunt indépendant en grec et en latin?

cerasus, -ī f. : cerisier, M. L. 1824 ; **cerasium, -ī** n. (= κεράσιον, Marc. Emp. ; *ceresium*, Anthimus) : cerise ; cf. *cerasea, cereseo*, M. L. 1823. Panroman. Passé en germ. : v. h. a. *kersa* (all. *Kirsche*) et en finnois. Celt. : gall. *ceiros*. Sur *cerasum*, v. Svennung, *Unters. zu Pall.*, 132 sqq.

Dérivés : *cerasārius* (rare et tardif) ; *cerasārium* Gloss. : « *cerisia* », cf. CGL III 601, 34 : *gumen : resina de cer⟨a⟩sario aut prunario* ; *cerasinus* : couleur de cerise (Pétr.).

Le cerisier, d'après Pline 15, 102, aurait été introduit en Italie par Lucullus : — *i ante uictoriam Mithridaticam L. Luculli non fuere in Italia, ad urbis annum DCLXXX. Is primum ⟨in⟩uexit e Ponto...* mais il s'agit sans doute du cerisier cultivé, le cerisier sauvage (cf. *cornus*) existait déjà en Italie. Le mot est déjà dans Varr., R. R. 1, 39, 3. Gr. κέρασος (κερασός) semble lui-même emprunté à une langue asianique (v. André s. u.), mais est peut-être apparenté à *cornus* (v. ce mot). Les formes à *e* médian, attestées dans Anthimus et dans les Gloses et confirmées par les langues romanes et par les emprunts du slave et du germanique, montrent que cet emprunt tardif au grec a subi la même apophonie que *castanea* > *castinea*. Cf. M. L., *Einf.*³, 153.

cercēdula : v. *querquētula*.

cercēris : nom d'oiseau emprunté au gr. κέρκηρις. Voir L. S. s. u., et Varr., L. L. 5, 79.

cercolōpis : nom d'un singe qui a le bout de la queue poilu, P. F. 47, 23. Sans doute de **κερκολωπίς* (cf. λώπη).

-cerda, -ae : excrément, crotte. Figure comme second élément de composé dans *muscerda, sucerda*. M. L. 1825. Cf. sans doute gr. σκώρ, σκατός « excréments » avec le dér. σκωρία et v. isl. *skarn* « fumier ». Influencé dans la forme par *merda*.

cerdō, -ōnis m. : ouvrier gagne-petit. Nom d'agent emprunté au gr. κέρδων (attesté comme nom propre dans Hérondas), cf. Schol. Pers. 4, 51, *per cerdonem plebeiam turbam significat. Ita populus dictus* ἀπὸ τοῦ κέρδους, *i. e. a lucro*. Mot populaire (Novius ; Pétr., Sat. 60, 8).

cerea (*ceria*), **-ae** f. : boisson espagnole d'après Pline 22, 164, *ex iisdem [leguminibus] fiunt et potus zythum in Aegypto, caelia et cerea in Hispania, ceruesia et plura genera in Gallia aliisque prouinciis.*

cerebrum, -ī n. : cerveau en tant qu'organe, ou que siège de l'intelligence ou de la colère. Ancien, usuel. M. L. 1827.

Dérivés : *cerebrōsus* (familier) : *-i dicuntur ad insaniam faciles, quibus frequenter cerebrum moueatur*, Non. 22, 7 ; *cerebellum*, fréquent dans la langue de la cuisine, et au pluriel ; cf. « une cervelle de mouton, de veau » et non « un cerveau ». *Cerebrum* ne s'emploie pas dans ce sens. Inversement, c'est dans la langue vulgaire (Pétr. 76) que *cerebellum* s'emploie pour *cerebrum*. M. L. 1826 ; B. W. s. u. De là, *cerebellāre* : coiffe.

Composés : *excerebrō, -ās* : décerveler (Vulg., Tert.) ; *caldicerebrius* (Pétr.) « à la tête chaude » : cf. *ōridūrius* (Gloss.).

La racine, dissyllabique, est attestée dans skr. *çiraḥ* « tête », génitif-ablatif *çīrṣṇáḥ* ; la forme *cerebrum* est dérivée d'une forme à *-r-* attendue en face de la flexion en *-n-* du génitif-ablatif sanskrit cité plus haut ; en germanique, il y a un dérivé en *-n-* avec le même sens et le même vocalisme que lat. *cerebrum* : v. isl. *hiarni*, v. h. a. *hirni* « cerveau » (de **kerə-n-iyo-*). On ne peut décider si lat. *cerebrum* repose sur **keres-ro-* ou sur **kerəs-ro-*. — Le grec a l'att. κάρᾱ « tête » ; hom. κάρηνα « têtes, sommets, citadelles », de **καρασνα*, comme on le voit par éol. κάρανος· κεκρύφαλος et par att. καρᾱνοῦν « achever » ; et avec le dérivé en *-r-* : καρᾱρᾱ· κεφαλή, Hes. (de **καρασρᾱ*) ; il y a partout le même vocalisme que dans skr. *çiraḥ* parce que le vocalisme *e* a été réservé au groupe de κέρας (v. sous *cornu*) ; autre vocalisme dans le dérivé ion. κόρση de **kor(ə)-sā* (avec amuissement de *ə* normal après *o*).

Pour d'autres mots, v. *cernuus, cerulx* et *cornū, ceruus*.

Cerēs, -eris f. : v. *cerus* et *creō, crēscō*.

cernō, -is, crēuī, crētum (le parfait est rare et presque uniquement technique, avec le seul sens de « décider » ; le participe *crētus*, rare aussi, n'a que le sens de « criblé »), **cernere** : 1° sens le plus concret « trier, passer au crible » (cf. *crībrum* de même racine, *excrēmentum* « criblure », d'où « excréments ») : Cat., Agr. 107, 1, *contundas quam minutissime, per cribrum cernas* ; Pline 18, 115, conservé encore en roman, cf. M. L. 1832, *cernere*, et 1833, *cerniculum*, et en celt. : bret. *cern* « trémie » ; cf. gr. κρίνειν κάρπον τε καὶ ἄχνας Il. E. 101, κρῖμνον « farine d'orge grossière » ; et d'une manière générale : 1° « distinguer [par les sens ou par l'esprit] entre différents objets, discerner » et, par affaiblissement, « voir », Cic., Fam. 6, 3, *quem ego tam uideo animo quam ea quae oculis cernimus*. Fournit dans ce sens à la poésie dactylique un substitut commode de *uidēre*, mais seulement aux temps de l'infectum ; 2° choisir entre différentes solutions ou différents projets, d'où « décider », e. g. Vg., Ae. 12, 709, *inter se coiisse uiros et cernere ferro* (imitation d'Ennius), cf. Sén., Ep. 58, 3, *cernere ferro, quod nunc decernere dicimus : simplicis illius uerbi usus amissus est.* Sens archaïque conservé dans la langue du droit, Varr., L. L. 7, 98, *creui ualet constitui : itaque heres cum constituit se heredem esse, dicitur cernere, et cum id fecit, creuisse* ; Cic., Leg. 3, 6, *quodcumque senatus creuerit agunto* ; 3, 8, *quotcumque creuerit populusue iusserit tot sunto*. Cf. *hereditatem cernere* et *crētiō, -ōnis* (usité seulement dans la langue du droit. **Crētus, -ūs* et **crētōr* n'existent pas). La langue classique, dans ce cas, dira plutôt *dēcernō*, d'aspect « déterminé ».

Dérivés en *cern-* : *cerniculum* (Gloss.), *-culātor* (id.), cf. *incerniculum* ; *cernentia, -ae* f. (Mart. Cap.).

Composés de *cernō* :

dēcernō : décider de, décréter, voter ; *dēcrētum* : décision, décret, M. L. 2507 a ; irl. *decredach* ; en philosophie,

traduit le gr. δόγμα, cf. Cic., Ac. 2, 27 ; et *dēcrētālis, dēcrētōrius* ;

dis-cernō (= διακρίνω) : séparer [en triant], discerner ; *discrīmen* : 1° — *est proprie quod separat aliquas res, asse (= axe) in medio posita*, Schol. Gron. B., p. 327, 14 St. ; désigne ainsi la « raie » dans la chevelure (cf. *discrīminālis, -le*) ; le « diaphragme » (= διάφραγμα, Cael. Aur.) et toute espèce d'intervalle ou de séparation ; de là, « signe distinctif, différence » et « dissentiment » ; 2° « fait de trancher un différend, jugement décisif » ; et « moment décisif et périlleux », cf. Cic., Phil. 7, 1, *adducta est res in maximum periculum, et extremum paene discrimen.* M. L. 2661.

Dérivés : *discrīminālis, discrīminō* avec toute sa famille ; *discrīminōsus* (rare et tardif) ;

discerniculum : 1° épingle à cheveux des matrones romaines ; 2° distinction ; *discrētiō* : séparation, distinction et, à basse époque, « discrétion, discernement » (langue de l'Église, cf. *discrētus* « qui sait discerner, discret » dans Grég. le Gr.), M. L. 2660, et irl. *deiscreide* ; *discrētōrium* = διάφραγμα (Cael. Aurel.) ; *discrētīuus* (gramm.) : servant à distinguer, etc. ; *indiscrētus* : non séparé, non distingué ; indiscernable (Apulée dit aussi *incrētus*) ; *indiscrētiō* (St-Jér.) : manque de discernement ;

excernō : 1° faire sortir en triant, cribler, vanner ; 2° évacuer (terme technique de la langue médicale, cf. Celse 5, 26, 17, *inferiores partes uel semen uel urinam uel etiam stercus excernunt* ; id. 4, 1, *quae excreturi sumus*) ; d'où *excrēmentum*, M. L. 2966, 2989.

incernō : passer au crible (Caton, Col., Vitr.), M. L. 4349 ; *incerniculum*.

sēcernō : mettre de côté ; d'où *sēcrētus* : mis à l'écart, secret, et *sēcrētum*. Irl. *secreit*. M. L. 718, **assēcrētāre*.

A un composé non attesté **recernō* se rapporte *recrēmentum* : scorie, déchet, excrément.

Concernō, qui apparaît à basse époque chez les écrivains ecclésiastiques, semble formé sur *concrētus*, rattaché faussement à *cernō*, parce qu'il semblait l'antithèse de *discrētus*. Il a dû y avoir influence du gr. συγκρίνω, qui s'oppose à διακρίνω sur lequel il a été formé.

A la racine de *cernō* se rattachent un certain nombre de formes en *cer-* ou en *crī-* : *certus, certō, crībrum, crīmen* ; v. ces mots.

Une racine de forme **krei-* « séparer », inconnue à l'indo-européen oriental, se trouve en grec, italique, celtique et germanique.

Elle sert à indiquer l'idée de « cribler ». Toutefois, ce sens n'existe pas dans les formes verbales grecques, en grande partie influencées par le présent **κρινyω* (ion.-att. κρίνω, lesb. κρίννω), et n'apparaît guère dans les formes verbales latines : présent *cernō* de **crinō* ; mais le celtique a gall. *go-grynu* « cribler », de **upo-kri-nō*. Le sens de « cribler » a été réservé en latin au dénominatif de *crībrum* (v. ce mot).

L'ancienne forme d'adjectif en **-to-* est celle que conservent gr. κριτός (avec κρίσις) et lat. *certus*. La forme **krē-*, qui est dans le perfectum *crēuī*, a été transportée aussi dans *crētus* ; elle figure également dans *excrēmentum*. Elle est d'origine obscure. Le mot grec, non analysable, κρησέρᾱ « bluteau » (avec la forme dialectale κραάρα· κόσκινον, Hes., où l'α de κρα- est sans doute un ᾱ issu de η), ne l'éclaire pas.

Le sens juridique pris par la racine dans *crīmen* se retrouve en grec dans κρῖμα, surtout fréquent dans la langue biblique, et κρίσις. Le grec a, de plus, κριτήριον « moyen de juger, tribunal » et κριτής « juge ».

Sur le contact avec *crēscō*, v. Ernout, Philologica I, 83 sqq.

cernuus, -a, -um : qui penche la tête, *in caput* [*capite*] *ruens* disent les gloses. Semble s'être dit surtout du cheval, cf. Serv., Ae. 10, 892, *cernuus equus dicitur qui cadit in faciem, quasi in eam partem qua cernimus* (étymologie populaire). Substantivé : *cernuus, -ī* m. : qui marche la tête en bas, équilibriste = gr. κυβιστητήρ, qui rappelle la glose d'Hés. κερανίξαι· κολυμβῆσαι, κυβιστῆσαι. Cf. Thurneysen, Gött. Gel. Anz., 1907, p. 804.

Dérivés : *cernuō, ās* ; *cernulus, -a, -um* (Aetna) ; *cernulō, -ās* (Sén.).

Rare ; archaïque, poétique et bas-latin. La langue classique dit *prōnus*. Non roman.

Dérivé du mot dont *cerebrum* est tiré. Si l'on part de **cers-n*, il faut admettre qu'il y a eu un thème **ker-es-*, comme on l'entrevoit à travers skr. *círaḥ* et av. *sarō*. Cf. aussi *ceruīx*.

cernuus, -ī m. : *calciamenti genus*, P. F. 48, 8 ; *-i socci sunt sine solo*, Isid., Or. 19, 34, 13. Un exemple douteux de Lucilius 129.

cerrītus, -a, -um : *furiōsus, laruātus*. Les Latins le font dériver de *Cerēs*, e. g. Schol. Hor., S. 2, 3, 278, *-i dicuntur quasi a Cerere icti, qui Cereris ira percutiuntur*. On trouve, du reste, dans les gloses *cererōsus* ; cf. gr. Δημητρόληπτος. Rare et familier, semble-t-il. Pour la formation, cf. Prisc., GLK II 139, 14, *anitus, maritus, cerritus ab ano, mare, Cerere* ; pour le sens, *lymphātus, laruātus*. Dialectal? Cf. osq. kerrí « Cererī ».

cerrus, -ī f. : cerre, sorte de chêne. Rare et technique. Sans doute mot étranger. M. L. 1838.

Dérivés : *cerreus, cerrīnus*.

certō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : itératif à valeur intensive de *cernō*, comme *captō* de *capiō*, et non dénominatif de *certus*, comme le disent les dictionnaires. Terme de droit : « chercher à obtenir une décision, débattre » ; cf. T.-L. 1, 2, 6, *duumuiri perduellionem iudicent; si a duumuiris prouocarit, prouocatione certato* ; et l'expression *c. multam* « débattre une amende ». En passant dans la langue commune, a pris le sens plus général de « lutter pour obtenir une décision » et simplement « rivaliser, lutter, combattre », sens le plus fréquent, dans lequel le rapport avec *cernō* n'est plus sensible. Peu représenté dans les langues romanes. M. L. 1840. Celt. : gall. *certhu*.

Dérivés : *certāmen* « débat, lutte au sujet de quelque chose » ; *c. glōriae, uirtūtis* « combat, rivalité ». Encore en figura etymologica dans Plt., Ba. 399, *nunc... specimen specitur, nunc certamen cernitur | sisne necne ut esse oportet*. Sur ce mot, v. M. Leumann, Gnomon 13, 31 ; *certātiō* (ancien, classique), *certātor, certātus, -ūs* m. (rares, latin impérial), *certātim* (ancien, usuel), *certābundus* (Apul.).

Composés : *con-, dē- certō* et leurs dérivés ; tous deux usuels et classiques ; *supercertō* (*-certor*), Vulg. traduisant ἐπαγωνίζομαι.

V. *cernō*.

certus, -a, -um : décidé, fixé ; e. g. *certumst mihi* et, au sens actif, « qui a décidé de, décidé à » ; cf. Vg., Ae. 4, 563, *dirumque nefas in pectore uersat, | certa mori* ; Albinov. 1, 291, *certus eras numquam, nisi uictor, Druse, reuerti* ; d'où « déterminé, certain, non douteux » (*certum habēre*, et par là, appliqué aux hommes, « sûr, sur qui l'on peut compter, fidèle » ; enfin, seul ou avec *aliquis*, « certain » (dans le sens indéterminé que nous donnons à l'adjectif) : *certus numerus* « un certain nombre », c'est-à-dire un nombre fixe, mais non autrement précisé.

Dérivés et composés : *certō, certē* adv., ce dernier avec un sens restrictif, comme le français « sûrement » ; *certitās* (Gl.) ; *certitūdō* (tardif et rare) ; *certificō, -ās* (latin chrétien).

incertus, -a, -um « incertain » ; *incertō, -ās* (archaïque) ; *incertitudō* (Greg. M.).

Certus s'emploie au comparatif dans *certiōrem facere* « informer quelqu'un » ; de là le latin juridique a tiré *certiōrō, -ās*.

Ancien, usité de tout temps ; panroman. M. L. 1841 et 1840 **certānus* ; B. W. *certain*. Celt. : irl. *cert* « droit », britt. *certh*, bret. *cerz* ; de *incertus*, irl. *ingcert* (mot savant).

Certus est proprement l'ancien adjectif en *-to-* de *cernō* (v. ce mot) ; mais il s'est détaché du verbe au cours de l'évolution du latin et forme un groupe à part, comme *certō*.

ceruēsia (*ceruisia, cereuisia, ceruēsa, ceruisa* dans Anthimus, 15), **-ae** f. : cervoise. Mot gaulois, attesté depuis Pline. M. L. 1830.

ceruisca, -ae f. : nom d'une poire (Cloatius ap. Macr., Sat. 3, 19, 6). De *ceruus*? Cf. *asinusca, marisca*, etc.

ceruīx, -īcis f. (commun d'après Prisc., GLK II, 169, 9, *uetustissimi in multis... inueniuntur confudisse genera... ut hic et haec ceruix*). Les grammairiens enseignent que le mot doit s'employer au pluriel *ceruīcēs* (cf. *c. securī subicere*) ; toutefois, le singulier est fréquent et se trouve déjà dans Enn., A. 472, *oscitat in campis caput a ceruice reuolsum*, et Pacuvius, Trag. 3, *quadrupes... ceruice anguina* : nuque, *posteriōra collī* ; cf. CGL V 177, 27, *uocata, quod per eam partem cerebrum ad medullam spinae derigatur, quasi cerebri uia*. Puis « cou ». Par métonymie, la nuque étant la partie du corps sur laquelle on porte les fardeaux, le mot, dans la langue de l'Église, traduit τράχηλος ; *durae ceruicis*, σκληροτράχηλος, avec le sens de « confiance en sa force, audace, orgueil » ; de là, *ceruīcōsus, -cōsitās, ceruīcātus*. — Ancien, usuel. M. L. 1848.

Autres dérivés et composés : *ceruīcula*, M. L. 1846 ; *ceruīcāle* (*ceruīcal*) n. : oreiller, coussin, M. L. 1845 ; irl. *cérchaill* ; *incuruiceruīcus* (Pac.) ; *exceruīcō*, M. L. 2967 ; *-cātiō* (tardifs).

L'étymologie de Bréal **cer(s) -uīc-* « qui lie la tête », cf. *uinciō*, est plus ingénieuse que vraisemblable. *Ceruīx* rentre dans la catégorie des noms de parties du corps en *-īx* (*coxendīx*, etc.), v. Ernout, Philologica I, p. 153, et présente un élargissement en *u* (*ϙ*) du thème de *cerebrum* ; cf. *ceruus* : **keru-īk-s*. Cf. *fornus* et *fornīx*.

Cerus : *in Carmine Saliari Cerus manus intellegitur creator bonus*, P. F. 109, 7 ; cf. Varr., L. L. 7, 26, *C. duonus*. Apparenté vraisemblablement à *Cerēs, -ĕris*, sans

doute ancien neutre, personnifié et divinisé, comme *Venus*, qui désigne proprement « la Croissance », puis « la déesse qui fait naître les moissons ». Probus, Vg. G. 1, 7, *Cererem a creando dictam*. A *Cerus* compagnon mâle de *Cerēs*, comme *Tellūrus* de *Tellūs*, correspond ombr. Çerfe, *śerfe* « Cerrō » dat., de **Keres-o* ; à *Cerēs*, osq. Kerrí « Cererī », de **Ker(e)s-ē-* ; et *Cerus* doit être une graphie ancienne pour *Cerrus*, de **Kerso-s* ; cf. Buck, *O. U. Gr.*, § 115, 2. L'osque et l'ombrien ont aussi un adj. dérivé **kerrios* « cerrius, cereālis ». V. *creō, crēscō, carēnsis* ; peut-être *procērus*.

cērussa (*cērusa*), **-ae** f. : céruse ; fard. Attesté depuis Plaute. M. L. 1942. Dérivé : *cērussātus*.

L'explication par un grec hypothétique *κηρόεσσα (de κηρός « cire ») est sans fondement. Le grec dit ψιμύθιον dans ce sens. Sans doute mot d'emprunt.

ceruus, -ī m. : cerf. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1850. Sur *ceruus* a été fait *cerua* : biche. — Le pluriel *ceruī*, dans la langue militaire, désigne, en outre, des branches d'arbre, ressemblant à des cornes de cerf, qu'on plantait en terre pour arrêter la marche des cavaliers.

Dérivés : *ceruia* (b. lat.) synonyme de *cerua* (cf. *auus* et *auia*) ; M. L. 1844 : v. fr. *cierge*, it. *cerbia* ; *ceruulus* ; *ceruālis, -e* ; *ceruārius* (*lupus ceruārius*, Pline), M. L. 1843 ; *ceruātus* ; *ceruīnus*, M. L. 1847 ; *ceruūnus* (Gloss.), M. L. 1849.

Le nom indo-européen du « cerf » était **elen-* (v. sl. *jelenĭ*, arm. *eln*, gr. ἔλαφος, gall. *elain(t)* « biche »). Mais le nom de la bête de chasse est souvent frappé d'interdit, d'où la substitution d'une épithète telle que « cornu » ; cf., en grec, ἔλαφον κεραόν Γ 24. Le vieux prussien a *ragingis* « cerf », de *ragis* « corne ». Le procédé date de l'indo-européen ; car on retrouve, en celtique, gall. *carw* ; en germanique, v. isl. *hiortr*, v. angl. *heorot*, v. h. a. *hiruz* au sens de *ceruus* ; en baltique, v. pruss. *sirwis* « chevreuil ». La forme élargie par *-u-*, à côté du groupe de *cerebrum*, se retrouve dans gr. κορυ-φή et, au sens de « corne », dans hitt. *karawar*, av. *sr(u)ϙa*, irl. *crù* « sabot » (d'animal) ; cf. aussi *coruus*.

V. *cornū, cerebrum, ceruīx*.

cessō, -ās, -āre : cf. *cēdō*.

-cessō, -is, -īuī, -ītum, -ere : n'existe qu'en composition dans *ar-cessō* (?), *in-cessō*. Désidératif, qu'il faut sans doute rattacher à *cēdō* « s'avancer ».

cēterus, -a, -um : qui reste, restant ; au pluriel, *cēterī, -ae, -a* « tous les autres, ceux qui restent ». Diffère peu dans l'usage de *reliquus*, e. g. Cic., Rep. 6, 17, *qui globus reliquos omnis complectitur, summus ipse deus arcens et continens ceteros* ; toutefois semble plus compréhensif, cf. Cic., Verr. 5, 87, *erant perpauci reliqui, ceteri dimissi*. — *Cēterī* désigne un ensemble, par opposition à *aliī* : Sall., Iu. 74, 1, *ceteri formidine, pars ad Romanos, alii ad regem Bocchum profugerant* ; aussi est-il souvent joint à *omnēs, cunctī*. Le neutre s'emploie adverbialement : *cēterum, cētera* « du reste » et, depuis Salluste, surtout dans Tite-Live, « mais » (cf., pour le sens, gr. ἀλλά, τἆλλα, τὰ λοιπά), (*dē*)*cēterō, cēterōquī*(*n*). — Ancien, usuel et classique. Non roman.

Comprend, évidemment, le mot qui se retrouve en ombrien, avec le sens de « alter » : *etru* « alterō », etram « alteram », etraf « alterās », etc., en face de lat. *alter* et de osq. alttram, etc. ; c'est le dérivé en **-tero-*, **-tro-* des thèmes du démonstratif indo-européen **e-* et **i-* ; il se retrouve dans v. sl. *jeterŭ* « quelqu'un » (où le sens propre du suffixe marquant opposition de deux est perdu) et av. *atāra-*.

D'autre part, il existait de ce même démonstratif à deux thèmes un dérivé **itero-*, que le latin conserve dans *iterum* (v. ce mot). Il se trouve ainsi que *cēterum* et *iterum* appartiennent à un même groupe de mots indo-européen. Le sens de « opposition de deux » est net dans *cēterum, cēterī*, qui marque opposition d'un groupe à un autre. — Sur la particule qui en latin précède **etero-*, on ne peut faire que des hypothèses inconsistantes ; cf. *ceu*.

cētus, -ī m. : 1° cétacé, thon ; 2° la Baleine (constellation). Emprunt latinisé au gr. τὸ κῆτος ; assimilé aux thèmes en *-o-*, il a pris le genre masculin ou animé (cf. *fūcus* = τὸ φῦκος). Ancien (Plt.). Vg. transcrit la forme grecque, Ae. 5, 822, *immānia cētē*.

Dérivés latins : *cētārius, -a, -um* et *cētārius* m., *cētārium* n. ; cf. *cētāriae tabernae* : tavernes de pêcheurs de thons, déformé par l'étymologie populaire en *crētāriae tabernae* ; *cētōsus* (Avien.).

ceu : particule marquant la comparaison, qui s'emploie seule ou en corrélation avec *ita, sīc*, etc. Archaïque ; attestée en poésie depuis Ennius, n'apparaît dans la prose qu'à partir de Sénèque, et, du reste, rarement. Synonymes : *quāliter, quasi, ut, sīcut*.

Ainsi que l'a vu L. Havet, Mél. Renier (1866), p. 370 et suiv., semble fait sur *ce-* (cf. *cēterī*?), comme skr. *iva* « de même » l'est sur *i-* (v. *is, ita*). Le **we* qui est ici peut être le même que celui qu'on retrouve dans *ue* « ou » (v. ce mot). Pour la forme, cf. *neu, seu* de **nei-ue, nēue, sīue*.

ceua, -ae f. : mot étranger (vénète?) désignant la vache. Certains lisent *ceuanas* dans le seul passage de Columelle (6, 24, 5) où le mot figure ; cf. Thes. s. u.

cēueō, -ēs, cēuī, cēuēre (*cēuō, -is* attesté par Probus, GLK IV 37, 8 ; cf. *fulgeō/fulgō*, etc.) : *-re est clunes mouere, ut in canibus uidere est, qui clunes agitando blandiuntur*. Vulgaire, et souvent employé dans un sens obscène, à côté de *cris(s)ō* ; cf. Mussehl, Hermes 54 (1919) 387 sqq. — De là *cēuentīnābiliter*, CIL IV 4126 et 5406, et sans doute *cēuulus* (Gloss.). — Mot ancien, quoique attesté seulement à l'époque impériale (Inscr., Satiriques).

L'absence de *i* rend invraisemblable un rapport avec le groupe de *cieō*. Ce qui se combine le mieux avec le causatif *cēueō*, c'est le groupe de v. sl. *po-kyϙati* « κινεῖν, σαλεύειν » et, de plus loin, got. *skewjan* « se mettre en mouvement » (racine **skeu-*, qui comporte des élargissements divers ; v. Torp., *Wortschatz d. germ. Spracheinheit*, p. 466 sqq.).

chalō, -ās : v. *calō*.

chama m. indécl. : loup cervier ; Pline 8, 70, *Pompei Magni primum ludi ostenderunt chama, quem Galli rufium uocabant, effigie lupi, pardorum maculis*. Mot étranger, africain?

chaos, -ī n. : chaos. Emprunt au gr. τὸ χάος, gén.

χάους ; usité seulement au nominatif accusatif et à l'ablatif. Depuis Varron ; poétique et langue de l'Église.

chara n.? : plante étrangère mentionnée par César, B. C. 3, 48, 1, *est etiam genus radicis inuentum, ... quod appellatur chara, quod admixtum lacte multum leuabat inopiam*. Ce serait la plante dite *crambe tatarica*. V. André, *Lex.*, s. u.

characātus, -a, -um : échalassé (Colum.). Emprunt latinisé au gr. χάραξ, χαρακοῦν ; cf. *characias*, transcription de χαρακίας. M. L. 1862.

c(h)aractēr, -ēris m. : fer à marquer les bestiaux, d'où « empreinte, marque distinctive, caractère », etc. Emprunt au gr. χαρακτήρ. Attesté depuis Varron, R. R. 3, 2, 17 ; répandu et latinisé sous l'Empire. Cf. le suivant.

charaxō (*ca-*), **-ās, -āre** (b. lat.) : 1° couper, inciser ; 2° graver, inscrire. Emprunté (tardivement, Prud., Ps.-Aug., Greg. M.) et dérivé de l'aor. gr. ἐχάραξα, cf. *campsāre, malaxāre*. M. L. 1863 b, *charassāre*. De là, *caraxātūra* ; *caraxātiō* (Orib.) ; *incharaxāre* (Apic.). Les verbes que le slave a empruntés au grec l'ont été, de même, pour la plupart, sous la forme de l'aoriste, thème qui, en effet, indique la notion verbale pure et simple. V. B. W. *gercer*.

charmidātus et **recharmidō** : dénominatifs plaisants tirés par Plaute, Tri. 977, du nom propre *Charmidēs*.

c(h)arta, -ae f. : feuille de papier ; et par suite feuille écrite, lettre, livre, registres publics, documents écrits », etc. Emprunt ancien et latinisé du gr. χάρτης (-τᾱς) ; devenu féminin, sous l'influence des autres thèmes en *-a* féminins ; cf. *coc(h)lea*, etc. Le *cartus* de Lucilius 709 est une tentative isolée faite pour conserver le genre du nom grec. Cf. Charisius, GLK I 104, *Varro ait uocabula ex Graeco sumpta, si suum genus non retineant, ex masculino in femineum transire, et « a » littera terminari, uelut... χάρτης charta*. — Panroman. M. L. 1866. Irl. *cairt* ; germ. : v. h. a. *kerz* « mèche », *kerze* « bougie ».

Dérivés : *chartāceus* ; *chartārius, -a, -um* et *chartārius, -ī* m. = χαρτοπώλης « marchand de papier » et « archiviste » ; *chartula* : 1° petit papier ; 2° pièce officielle, acte public ; *chartulārius, -a, -um*, d'où *chartulārius* m., *-ium* n.

chelīdonius, -a, -um : adjectif transcrit du gr. χελιδόνιος : au féminin, *-a* désigne une pierre précieuse ou une plante, la chélidoine (lat. *hirundinīna*) ; au n. *-um*, un collyre. Depuis Pline. M. L. 1870.

chīlō, -ōnis m. : aux grosses lèvres ; surnom en *-ō, -ōnis* emprunté au gr. χείλων, cf. κέρδων. Les grammairiens le différencient de *cīlō*, cf. P. F. 38, 4, et Vel. Long., GLK VII 74, 14, *alium esse cilonem, alium chilonem... chilones uero improbioribus labris homines, a Graeco* παρὰ τὰ χείλη. Désignerait aussi un poisson d'après Char., GLK I 102, 1.

Dérivé : *chīlōsus*.

chīrurgia, -ae f. : emprunt au gr. χειρουργία, comme *chīrurgus, chīrurgicus* = χειρουργός, χειρουργικός. Cf. Cic., Att. 4, 3, 3, qui l'oppose à *diaeta*. Usité surtout sous l'Empire. M. L. 1874 et 1875.

cholera, -ae f. : bile et maladie provenant de la bile, choléra. Emprunt de la langue médicale au gr. χολέρα, d'abord savant (Celse, Pline, etc.) et passé dans la langue populaire sous la forme *c(h)olera, -um*, d'où *c(h)olus*, d'après *ulcera, uolnera*? M. L. 1879.

chorda (*corda*), **-ae** f. : boyau, corde. Emprunt au gr. χορδή ; usité d'abord dans le sens technique de « corde d'un instrument de musique » (Cic., Varr., Lucr.), a été employé à basse époque comme synonyme de *fūnis* et est demeuré dans les langues romanes, M. L. 1881 ; et en celt. : irl. *corda*. Cf. aussi M. L. 71 a, **acc(h)ordāre* ; 71 b, **acc(h)ordium* ; 2656-2657, **disc(h)ordium, -diāre*.

Dérivés et composés tardifs : *c(h)ordula, c(h)ordifex*. V. Ernout, Philologica II, p. 179-184, *cor* et *c(h)orda*.

chordus : v. *cordus*.

chorus, -ī m. : chœur. Emprunt au gr. χορός, ancien (Naevius), latinisé. M. L. 1884, **choreola* ; et v. fr. *cuer* ; irl. *cór*.

chrīsma, -atis n. (et *chrīsma, -ae* f.) : onction. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. χρῖσμα ; d'où *chrismō, -ās* : *chrismālis*, etc., tous tardifs. M. L. 1887, *chrīsma*.

christiānus, -a, -um : adjectif latinisé dérivé de *Christus* (= Χριστός) « chrétien », demeuré dans les langues romanes, cf. M. L. 1888 ; et en celt. : britt. *Christ, cristawn*. De là, *christiānitās*. De *Christus* ont été formés des composés : *christicola, -colus, -fer, -ficus*, etc.

chronicus, -a, -um : chronique. Adjectif emprunté par les langues techniques au gr. χρονικός (cf. Gell. 17, 21) ; substantivé : *chronica, -ōrum* n. pl. et *chronica, -ae* f. « chronique(s) », d'où *chronicālis* (Greg. Tur.). Passé en irl. *cronic* ; formes romanes savantes.

cibōrium, -ī n. : emprunt au gr. κιβώριον, qui désignait la gousse de la colocase ou fève d'Égypte et par extension un vase en forme de cette fleur, et plus tard, dans la langue de l'Église, une partie de l'autel semblable au tholos. Cf. Pline, HN 21, 87 ; Porphyr. Hor. Carm. 2, 7, 22, etc. — Sans rapport avec *cibus*.

cibus, -ī m. : *appellatur ex Graeco, quod illi peram, in qua cibum recondunt, cibis* <*im*> (= κίβισιν) *appellant*, P. F. 37, 10. Si l'on admettait cette étymologie, le sens premier serait « sac à provisions », « provisions » (cf. Plt., Cas. 524, *cum cibo suo quique facito ut ueniant* ; Cu. 319, *ita cibi uaciuitate uenio lassis lactibus?*), et par suite « nourriture » ; au pluriel, *cibī, -ōrum* « vivres, aliments ». Mais la similitude entre *cibus* et κίβος (Suidas κίβος · κιβώτιον) peut être fortuite et κίβος peut être la transcription du mot latin. Se dit de la nourriture des hommes et des bêtes. — Ancien, usuel. M. L. 1896.

Dérivés : *cibārius, -a, -um* et subst. n. ; *cibārium*, usité surtout au pluriel ; *cibāria*, cf. M. L. 1895 ; *cibō, -ās* : nourrir, et *cibor* : se nourrir (langue impériale), M. L. 1894 et B. W. sous *avoine* ; *cibātus, -ūs* ; *cibātiō*. Sur **cibāria* « civière », v. Nencioni, Arch. Glott. Ital., 1941, p. 125-127.

Il est difficile de rien fonder sur ombr. **kebu** « cibō? » T. E. IV, 23, où manque la palatalisation de *k-* initial et dont le sens est douteux.

cicāda (*cicāla* Gloss.), **-ae** f. : cigale. Attesté depuis Novius. M. L. 1897.

Mot expressif, comme grec τέττιξ, de la région méditerranéenne ; cf. ζειγαρά · ὁ τέττιξ παρὰ Σιδήταις, Hés. Cf. *cicūta*.

cicarō, -ōnis m. : mot d'affection familier, pour désigner un enfant ou un mignon (Pétr.). Formation populaire en *-ō, -ōnis* peut-être étrusque ; v. Ernout, Philologica I, p. 42. Cf. *Cicarus*.

cicātrīx, -īcis f. (gén. pl. en *-um*) : cicatrice (sens physique et moral). Attesté depuis Plaute.

Dérivés : *cicātrīcāre, cicatricem inducere*, P. F. 57, 19 (latin impérial) ; *cicātrīcōsus, cicātrīcula*.

Étymologie inconnue.

ciccum, -ī n. : *dicebant membranam tenuem quae est in malo Punico discrimen ; a quo etiam Plautus dicit* (inc. fab. 2) : *quod uolt densum, ciccum non interduo*, Varr., L. L. 7, 91. L'abrégé de Festus explique le mot d'après Varron, *membrana tenuis malorum punicorum*, 37, 12 ; le gloss. de Placide, GLK V 13, 23, par *granum mali punici aut umbilicus lupini*. S'emploie comme *hīlum, naucum*. M. L. 1899. Origine inconnue. Le gr. κικκός · διαχώρησις d'Hésychius semble provenir du latin ; v. Pisani, Paideia, 1951, p. 292.

cicer, -eris n. (sans pluriel) : pois chiche. Attesté depuis Plaute. M. L. 1900 ; B. W. sous *chiche*.

Dérivés : *cicera* f. (Colum.) : gesse (plante), M. L. 1901 ; *cicerula* (*-cula, -culum*) : gesse cultivée, M. L. 1902 ; *cicerārius* (Gloss.) = ἐρεβινθοπώλης ; *Cicerō, -ōnis* m., comme *Caepiō, Fabius, Lentulus* (toutefois peut être étrusque), M. L. 1903. Passé en germ. : v. h. a. *kichurra*, all. *Kicher*.

Le mot latin rappelle, d'une part, v. pruss. *keckers* « pois », de l'autre arm. *sisern* « pois chiche », dont les gutturales ne concordent pas entre elles. Il peut s'agir d'emprunts ; le mot a voyagé comme le légume lui-même dont l'origine est inconnue.

cicilindrum (coci-), cicimalindrum, -ī n. : noms de condiments imaginaires, dans Plt., Ps. 831 et 835. Cf. gr. κίκι > lat. *cici* (Pline).

cicindēla (*cicendula, -dēlum, -dīle*), **-ae** f. : 1° ver luisant ; *genus muscarum quod noctu lucet, uidelicet a candela...*, P. F. 37, 17. Forme à redoublement en *i*, ancienne, bien qu'attestée seulement dans les textes depuis Pline, qui attribue le mot aux *rustici*, 18, 250 ; 2° cierge, chandelle (langue de l'Église), comme *candēla*. M. L. 1904.

V. *cand-*. Terme de type « populaire » ; cf. *scintilla*.

cicirbita, -ae f. : nom de plante dans Dioscoride, correspondant à σόγκος « laiteron » ou à σέρις « sorte de chicorée ». Pour le redoublement et la forme, cf. *cucurbita*, etc. Ital. *cicerbita*, v. André s. u.

cicirrus, -ī m. : coq. Cognomen ou nom commun? Mot osque ; v. Hor., Sat. 1, 5, 52, et P. Lejay, ad l. Cf. *cucurru*.

cicōnia (*cicōnea* ; *cōnea* prénestin, cf. Plt., Tru. 691), **-ae** f. : cigogne. Ancien. M. L. 1906 et 1907, **cicōniola*.

Dérivés : *cicōnīnus* ; subst. : *cicōnīna* (Mul. Chir.).

Peut-être faut-il y rattacher *cicōnium* : *ferola* (= *ferula*), nom de plante qu'on lit dans les Gloses.

Mot à redoublement de même formation que *cicāda* ; le *cōnea* de Préneste est à *cicōnia* comme *curbita*, all. *Kürbis*, à *cucurbita* ; cf. M. Niedermann, Festg. Kaegi, p. 80. On a rapproché le groupe de *canō*, cf. v. h. a. *huon* « coq » pour l'*ō*, mais la cigogne ne peut guère être « l'oiseau qui chante ». L'origine étrusque proposée par Thurneysen (Thes.) et reprise par M. Runes, Latomus, IV, 1940-1945, p. 23, n'est pas démontrée. Mot « méditerranéen » à redoublement comme *cicāda* (Niedermann)?

cicuma : *auis noctua*, P. F. 35, 3. Non autrement attesté ; à rapprocher peut-être de gr. κικυμίς et κίκυμος... γλαυκός, Hésychius. Même redoublement que dans *cicōnia, cicāda, cicindēla*. La forme *caecuma* (Gloss.) a été influencée par *caecus*. Cf. *cucubiō*.

cicur, -uris adj. : apprivoisé. Varr., L. L. 7, 91, *quod enim a fero discretum, id dicitur cicur, et ideo dictum « cicur ingenium optineo », mansuetum. A quo Veturii quoque nobiles cognominati Cicurini*. Substantif, désigne le porc domestique et, d'après l'abrégé de Festus, le produit du sanglier et de la truie : *cicur ex apro et scrofa domestica*, P. F. 30, 22. L'adjectif est classique, mais rare, sans doute archaïque. Aussi n'est-il plus attesté après Cicéron.

Dérivé : *cicurāre*, qui a survécu dans le sud de l'Italie, M. L. 1908 ; composé *incicur* ; cf. P. F. 95, 23, *incicor* (l. *-cur*) : *immansuetus et ferus. Interdum cicur pro sapiente ponitur, ut idem Pacuuius* (387) : *consilium cicur*. Cf. *cicātrix*?

On rapproche skr. *çakuraḥ* « apprivoisé » ; mais ce rapprochement, limité à deux langues, est peu probant. Le rapprochement du nom propre *Cīcurīnus* (Cicurinus, Κιχωρῖνος) proposé par Varr., L. L. 7, 91, cognomen de la *gens Veturia*, se heurte à la différence de quantité des voyelles.

cicūta, -ae f. : ciguë, κώνειον. Ancien, usuel ; sert aussi de cognomen. M. L. 1909 (*ci-* et *cucūta*) ; britt. *cegid*. Cf. *cicāda, cicōnia, cucumis, cicer* ; en gr. κίχορα (-χόρεια, etc.), l'égyptien κίκι, *cici*, etc. ; et aussi *siser*, etc. Pour la finale, cf. *alūta*? Dérivés : *cicūtāria, cicūticen* (Sid.).

cieō, -ēs, citum, ciēre ; ciō, cīs, cīuī, cītum (dans **accītum**), **cīre** (pour la double forme, cf. *tuor* et *tueor* ; les formes de *cieō* sont évitées quand une voyelle suit l'*e* du thème : on ne rencontre pas *cieō, cieam*) : mettre en mouvement ; par suite : 1° faire venir à soi, appeler, invoquer ; *ciere, nominare*, P. F. 58, 11 ; terme de droit, T.-L. 10, 8, 10, *qui patrem ciere possent* « citer en justice » ; 2° exciter, provoquer, *erctum ciēre* « provoquer à un partage de biens » ; cf. *ercīscō*, expression qui, n'étant plus comprise, a donné lieu à la fausse interprétation de Servius, Ae. 8, 642, « *ercto non cito* » *i. e. patrimonio uel hereditate non diuisa* ; *nam citus diuisus significat* ; « pousser » (*gemitūs, uōcēs, flētūs*). Se dit généralement de tout ce qui entre en mouvement et en action, par rapport à ce qui est immobile et au repos. Ni *citus, -ūs*, ni *citiō*, ni *citor* n'existent (mais *imbricitor*).

Composés : *accieō, -ēs* (*acciō, -īs*) : faire venir, appeler, cf. *arcessō* ; *accītus, -ūs* : appel ; *accīta*, M. L. 76.

concieō : 1° faire venir ensemble, rassembler ; 2° agir

violemment (ou tout d'un coup), exciter, soulever, provoquer; *concītus* : poussé ensemble ou avec force; *concitor* : excitateur. — Ne semble plus attesté après Tac.; doublé et suppléé par *concitō*.

exciēō (-*ciō*) : faire sortir, appeler hors de, exciter; cf. P. F. 70, 7, *exciet, excutiet* (antéclassique, et quelquefois à l'époque impériale, sans doute par affectation d'archaïsme); *excītus* : agité.

perciēō (-*ciō*), rare et archaïque : mettre en mouvement, ébranler, agiter fortement; *percītus* : poussé avec force.

prōciēō : cf. P. F. 251, 22, *procitant : prouocitant. Citare enim ut uocitare, unde procet* (l. *procit*) *et prociet.*

Ciō, cieō et leurs composés, rares à l'époque républicaine et presque uniquement poétiques (Cicéron évite le mot dans ses discours et n'en a que de rares exemples dans ses traités), sont usités comme des archaïsmes et disparaissent assez vite de la latinité impériale. Dès le second siècle, ils ne sont plus que rarement attestés, et dans des emplois techniques. De bonne heure, ils ont tendu à être remplacés par le fréquentatif-intensif :

citō, -ās et ses composés (voir le tableau comparatif des emplois de *cieō/citō*, Thes. III 1199, 65 sqq.). A l'époque républicaine, usité dans la langue juridique et politique au sens de « convoquer (le Sénat), citer (en justice) »; d'où « invoquer le témoignage de », et de là « citer, mentionner ». C'est surtout à l'époque impériale que le verbe a le sens étymologique de « mettre en mouvement, exciter, provoquer » et, dans la langue rustique, « produire, pousser » (Colum., Pall.). *Citātus* est traité tantôt comme participe, e. g. Enn., A. 461, *rex deinde citatus conuellit sese*; Sén., Méd. 853, *uoltus citatus ira riget*; tantôt comme adjectif, avec comparatif et superlatif, avec le sens de « rapide, vif » : T.-L. 27, 50, 1, *citatiore quam inde uenerat agmine*. Dérivé : *citātiō* (bas latin juridique et militaire) : proclamation, commandement.

concitō : mouvoir ou exciter violemment ou rapidement (aspect déterminé); *excitō* : éveiller, appeler hors de, exciter, provoquer. Dans la langue de l'architecture, « élever » (faire sortir de terre) : *turrīs, tumulum*. S'emploie au sens physique comme au sens moral. M. L. 2970 et 2515, **deexcitō*; *incitō* : lancer en avant, M. L. 4356, 4355 a; *percitō* : exciter violemment (rare et archaïque); *recitō* : refaire l'appel des noms cités devant le tribunal, e. g. Cic., Verr. 5, 10, *da, quaeso, scribae, recitet ex codice*; puis « lire à haute voix, réciter », M. L. 7123; *suscitō*, de **subs-citō* : faire lever, élever, soulever, M. L. 8482. Se dit du malade, e. g. Hor., S. I 1, 83, *medicum roget ut te | suscitet*, et, par suite, des morts, dans la langue de l'Église : *suscitāre mortuos, suscitātus* (St Aug.); d'où *resuscitō* « redresser, faire revivre » (déjà dans Ovide au sens moral, comme *recreō*). Tous ces verbes ont des dérivés en *-tor* et en *-tiō*. Le rapport étymologique avec *cieō* n'est plus sensible dans la plupart.

De *cieō* le participe est *citus* « mis en mouvement », avec son contraire *incitus* « immobile, bloqué » conservé dans l'expression technique du jeu de dames *ad incitās* (scil. *calcēs*, cf. Plt., Poe. 908, *quin prius disperibit faxo quam unam calcem ciuerit*) *redigere* « réduire à l'immobilité » (sens propre et figuré, cf. Isid., Or. 18, 67). *Citus* figure comme participe dans tous les composés de *cieō* (à côté de *cītus*, dans *incītus*, avec *in-* marquant le mouvement); il est second terme de composé dans *sollicitus* (v. ce mot). Mais il est, comme *altus*, le plus souvent considéré comme adjectif au sens de « vif, rapide », et muni d'un comparatif et d'un superlatif. Cf. l'adverbe *citō* « vite » et, généralement accompagné d'une négation, « facilement » (comme gr. τάχα); de là, *citius*, comparatif équivalent à *potius*. M. L. 1954 (*cito, citto, citius*). *Citus* est classique, mais surtout usité en poésie. L'adverbe est, au contraire, fréquent dans la prose.

La racine i.-e. **kei-/ki-* fournissait sans doute un aoriste athématique dont le grec a une trace indirecte dans l'aoriste thématique ἔκιον. Les présents, faits secondairement, varient d'une langue à l'autre, ainsi grec κῑνέω; c'est ce qui fait que le latin a *ciō* et *cieō* côte à côte. Une forme à élargissement *-u-* joue un grand rôle : hom. ἔσσυτο « il s'est mis en mouvement » et σεύω, ou, avec infixe nasal, κῑνυμαι (κῑνέω serait-il κῑνεϝω?); arm. *ču* « départ » et *čogay* « je suis allé »; skr. *cyávate* « il se met en mouvement », vieux perse *ašiyavam* « je me suis mis en marche », etc.

cignus, -ī m. : cigne, mesure valant huit scrupules. Rare et très tardif. Emprunt?

cilibantum, -ī, et **cilliba, -ae** f. : table ronde ou quadrangulaire; cf. Varr., L. L. 5, 121 et 118. Du gr. κιλλίβας, -άντος. Mot populaire, qui semble appartenir à la langue des soldats (*in castris* dit Varr.).

cilicium, -ī n. : étoffe grossière en poil de chèvre; cilice. Ainsi nommée parce qu'elle est originaire de Cilicie. Depuis Sisenna; usuel. M. L. 1912.

Dérivés : *cilicīnus, ciliciolum, ciliciārius.*

cīliō, -ōnis m. (cf. *caeliō*) et *cīlium, -ī* n. : touret ou burin. Doublet de *caelum*, attesté dans Isid., avec *ī* (?), sans doute d'après *incīlō, -āre*.

cilium, -ī n. : paupière (inférieure); cf. la distinction de Marcell., Med. 8, 126, *sub cilio et palpebrio, i. e. infra oculos*; le pluriel *cilia* est glosé ὑπώπια; toutefois, on rencontre *cilia* avec le sens de « paupières »; le sens de « cil » apparaît, par exemple, dans Chiron. 64, *quodcunque iumentum in oculis trichiasim patietur, i. e., ut palpebra eius superiora ulterius cilia infestent.* — Attesté depuis Pline. M. L. 1913. Rapproché de *cēlāre* par Isid., Or. 11, 1, 42, *-a sunt tegmina quibus cooperiuntur oculi, et dicta cilia quod celent oculos.*

Dérivés et composés : *ciliātus* (Gloss.) = εὔοφρυς; *intercilium* : entre-deux des sourcils (= gr. μεσόφρυον); *supercilium* : sourcil (déjà dans Plt., usuel et classique, sens propre et figuré, comme ὀφρύς, M. L. 8459; *superciliōsus* (époque impériale); *ciliumbris* (= ὀφρυόσκιος, Boèce).

De **k^o^liyo-*; pour la forme, cf. v. h. a. *hulla* « enveloppe » et gr. καλιά; pour la phonétique, cf. le type de *milium, sine, similis*. V. la racine sous *cēlō*; il est possible que *cilium* soit tiré secondairement de *supercilium*. — En grec, on a κύλα· τὰ ὑποκάτω τῶν βλεφάρων κοιλώματα, Hés. (confirmé par d'autres glossateurs), qui semble plus ancien, avec -υλ- que justifie la parenté avec καλύπτω.

***cillō** (*cilleō*?), **-ere** : le verbe ne figure que dans les grammairiens et les glossateurs; *cillere : mouere*, pour expliquer *oscillum*, q. u. Comme le même verbe est invoqué pour expliquer les diminutifs *furcilla, axilla*, on peut se demander si ce n'est pas une création faite de toutes pièces. Cf. Funck, ALLG 4, 244, et Thes. s. u. L'existence de **cillicāre*, M. L. 1914, est des plus douteuses.

cīlō, -ōnis m. : *cui frons est eminentior ac dextra sinistraque uelut recisa uidetur*, P. F. 38, 4. Diminutif : *cīlunculus*, dans Arn. 3, 14. Surnom romain en *ō, -ōnis*; cf. *chīlō*; *capitō*, etc., peut-être d'origine étrusque; cf. Ernout, Philologica I, p. 42.

cilōter, -trī m. : bourse, sac, musette. Emprunt au gr. χιλωτήρ, -ῆρος avec changement de déclinaison; d'origine populaire (Novius, Itala).

cīmex, -icis m. : punaise. Déjà dans Liv. Andr. M. L. 1915.

Dérivés : *cīmicia* f. : coris (plante), cf. gr. κόρις, κόριον; *cīmicō*, κορίζω (Gloss.). Cf. M. L. 1916, *cīmicella*.

Mot populaire. Même suffixe que dans *culex, pūlex*; v. Ernout, Philologica I, p. 141 sqq.

Sans étymologie, comme la plupart des mots de ce genre.

cīmussa (*sī-*), **-ae** f. (Gloss.) : corde. M. L. 1917.

Dérivés : *cīmussō, ās* (*sī-*) : ceindre d'une corde, et ses dérivés; *cīmussātor* (*sī-*) « σειρώτης οἴνου ἢ ἄλλου τινὸς ὑγροῦ », CGL II 431, 54; *cīmussātiō*. Mot non latin, d'origine inconnue. Les gloses ont, en outre, *cimussātor* : ψιμυθιστής, qui, si la leçon est correcte, est à rapprocher de ψιμύθιον, ψιμυθιστής. Mais peut-être faut-il lire *cerussātor*, cf. Thes. s. u.

cincinnus, -ī m. : boucle de cheveux; vrille; chaton de noisetier. Sans doute emprunt au gr. κίκιννος (avec anticipation de la nasale), qui lui-même doit être emprunté. Déjà dans Plaute. Rare, mais a subsisté dans la langue de l'Église.

Dérivés : *cincinnātus* : εὐπλόκαμος (surnom ancien); *cincinnālis, -is* f. : polytric (plante capillaire) et « cheveux de Vénus ».

cingō, -is, cinxī, cinctum, cingere : ceindre; d'où *cingī* « se ceindre »; et, sens élargi, « entourer, envelopper », etc. Sens technique « écorcer ». Ancien, usuel. Panroman, M. L. 1924 et 1921, *cinctum*.

Dérivés et composés : *cingulum* (et *cingulus, cingula*); *cingillum* (*cingellum*?, cf. *cingella* dans les gloses) : ceinture, ceinturon et « sangle », M. L. 1925, 1926, 1928; irl. *cingall*, britt. *cengl*; d'où **cingulāre*, M. L. 1927, B. W. *sangle* et *cingler* II; *cinctus, -ūs* m. : manière de se ceindre, cf. le *cinctus Gabīnus* (défini par Serv., Ae. 7, 612); *classis in procinctū* « armée en tenue de combat »); puis « ceinture » (concret). D'après Varron, *cinctus* est réservé aux hommes, *cingillum* aux femmes : *cinctus et cingillum... alterum uiris alterum mulieribus attributum*, L. L. 5, 114; et P. F. 55, 13, *cingillo noua nupta praecingebatur, quod uir in lecto soluebat, factum ex lana ouis...*; *cinctūtus*; *cinctiō* (bas latin); *cinctium* (Gloss.) : mitre (et *sēmicinctium*); *cinctōrium* (bas latin), M. L. 1920; *cinctūra* (rare, époque impériale), M. L. 1922; B. W. *cintrer*. *cinxius* (cf. *angō/anxius*) : *Cinxiae Iunonis nomen sanctum habebatur in nuptiis, quod initio coniugii solutio erat cinguli, quo noua nupta era cincta*, P. F. 55, 20.

accingō : attacher par une ceinture, d'où « armer, équiper »; *accingor* : se ceindre (de ses armes), s'armer, se préparer à combattre. M. L. 724.

circumcingō; *concingō* : ceindre tout autour; *discingō* : détacher la ceinture, relâcher, désarmer, et même, à l'époque impériale, « réduire à néant ». Confondu avec *distinguō*.

incingō (surtout poétique et prose impériale) : ceindre, entourer. Tend à remplacer *cingere*; de là, *incingulum*; *incincta* « enceinte », qui a remplacé *inciēns, grauida*, etc., M. L. 4351, 4352, B. W. s. u., est dû sans doute à une étymologie populaire; cf. aussi Pline, 28, 42.

praecingō : entourer, ceinturer; et *praecinctus, -ūs* m.

prōcingō : archaïque et non attesté en dehors du participe; de là, *prōcinctus, -ūs* m.

recingō (poétique) : se ceindre (par derrière), opposé à *praecingō*.

succingō : attacher par dessous; retrousser, relever; ceindre, armer (*succingulum* : *balteum*, P. F. 391, 3); *succinctus* : retroussé, d'où « court-vêtu » et, par image, « succinct, bref, court » (latin impérial).

Aussi ombr. *šihitu* « cinctōs » et *anšihitu* « incinctōs ».

On rapproche skr. *kañcate* « il lie » (mot de glossaire), *kañcukah* « cuirasse, camisole », *kāñcī* « ceinture », lit. *kinkýti* « atteler (une bête) », gr. ποδο-κάκ(κ)η « entrave de bois pour les pieds », le tout assez différent et supposant une alternance *k/g* en fin de racine. Terme technique comportant des flottements.

ciniflō : v. *cinis.*

cinis (et accessoirement, à date tardive, *ciner*), **-eris** m. (et quelquefois féminin chez les poètes peut-être d'après κόνις, cf. Thes. III 1070, 8 sqq.); à basse époque apparaît un neutre *cinus, -eris* (d'après *fūnus*?) d'où proviennent sans doute les formes de glossaires *cendra, cindra* (cf. catal. *cendra*, cf. Thes. III 1061, 56) : cendre, en particulier « cendre des morts brûlés sur le bûcher ». Cf. *fauilla*. Ancien, usuel. M. L. 1929. Pour la forme, cf. *puluis*, de sens voisin. Les formes romanes supposent aussi un dérivé **cinīsia* (cf. bas-latin *cinissa*), M. L. 1930.

Dérivés et composés : *cinisculus* (un exemple de Prud.). Tous les autres dérivés sont en *ciner-* : *cinerāceus* : semblable à de la cendre; *cinerārius* : de cendre, subst. *cinerārius* m. : coiffeur (qui fait chauffer son fer dans la cendre) et *cinerāria*; *cinerārium* : caveau où l'on recueille les cendres; *incinerārium*; *cinerēscō, -is* (bas latin); *cinereus* : cendré; *cinerīcius* : réduit en cendres, M. L. 1923; *cinerōsus*; *cinerulentus*. Composés : *cinefactus* (d'après *calefactus*, etc.) et *incinefactus*; *ciniflō, -ōnis* m., même sens que *cinerārius*. Un exemple dans Hor., S. 1, 2, 98, où le scholiaste note : *ciniflones ab eo quod in cinerem flant ad calefaciendum ferrum, quos cinerarios appellant.*

Le seul rapprochement connu est avec gr. κόνις « poussière », et encore le vocalisme ne concorde-t-il pas mieux que le sens; on peut expliquer lat. *cinis* par **k^o^nis*; pour le traitement *i*, cf. *sine, cilium*, etc. Les traces de thème en *-s-* qu'on a cru trouver dans le groupe de gr. κόνις ne prouvent rien.

cinnabar (var. *cinnibar*) n. : sorte de coiffure des Gots. Germanique; v. Isid. 19, 23, 7, et Sofer, p. 19 et 170, de **kinnu-bar(d)s* « barbe au menton ».

cinnabaris, -is f. (*-ri* n. Sol.) : cinabre. Transcription du gr. κιννάβαρι, d'origine orientale, sans rapport visible avec le précédent. M. h. a. *zinober*.

cinnamum, -ī n. (et *cinnamus* m., *cinnama* f.) : cannelle. Emprunt au gr. κίνναμον (lui-même emprunté au sémitique), conservé dans certaines formes italiennes, M. L. 1931.

cinnus, -ī m. : *apud ueteres cinnus potionis genus ex multis liquoribus confectum dici solet*, Non. 43, 17; Id. 59, 29, *cinnus est commixtio plurimorum; unde et concinnare dicitur*. Malgré l'attribution du mot aux ueteres par Nonius, un seul exemple, du reste conjectural, dans Arnobe V, 25, où il est donné comme synonyme de κυκεών; dans l'exemple de Cic., Or. 21, allégué par Nonius, les manuscrits de Cicéron ont *uicinus* et non *ut cinnus*. Mot peut-être inventé pour expliquer *concinnāre*.

cinnus, -ī m. (*cinna, cinnis*) : clin d'œil; Fulg., Serm. ant. 46, *nictare dicimus cinnum facere*. En dehors de cet exemple, ne figure que dans les gloses. *Cinna* usité comme *cognōmen*; dénominatif *cinnō, -āre*, CGL V 277, 24, *cynnauit, innuit promisit*, et 621, 39, *nicto est quod rustice dicitur cenno*. M. L. 1932, 1933.

ciō : v. *cieō*.

cippus, -ī m. : poteau, borne, et spécialement borne d'un tombeau, pierre funéraire. — Dans la langue militaire : pieu aiguisé enfoncé dans le sol destiné à arrêter la marche de l'ennemi.

Dérivé : *incippat* : *includit* (Gl.)?

Semble appartenir à la langue populaire; Aulu-Gelle 16, 7, 4 et 9, en reproche l'emploi à Labérius; et César l'attribue à ses soldats, BG 7, 73, 4, *quini erant ordines... quo qui intrauerant se ipsi acutissimis uallis induebant. Hos cippos appellabant*. Par la gémination du *p*, rentrerait dans la catégorie des mots expressifs. Panroman. M. L. 1935; et germ. : v. h. a. *chipfa*; celt. : irl. *cepp*, britt. *cyff* (fr. *cèpe*).

Cf. *scīpiō*? Mot de type « populaire », technique, suspect d'être emprunté.

ciprus : Varr., L. L. 5, 159, *Vicus Ciprius a cipro, quod ibi Sabini ciues addīti consederunt, qui a bono omine id appellarunt : nam ciprum Sabine bonum*. Sans exemple dans les textes. Ombr. *Cubrar*, gén. sg. « Bonae »? Le rattachement à *cupiō* ne s'impose pas. Cf. Vendryes, MSL 20, 271.

circius (cer-); circum, circā, circō : v. le suivant.

circus, -ī m. : sens premier « cercle », mais a été remplacé dans cette acception par le diminutif *circulus* et a tendu à ne plus désigner que le « cirque »; cf. Dub. Nom. V 573, 4, *circos antiqui, nunc circulos dicendum*; le nom est resté attaché aux bâtiments du cirque, même quand ceux-ci cessaient d'avoir la forme circulaire. A ce sens se rattache le dérivé *circēnsis*. M. L. 1948; B. W. *cercle*; v. h. a. *chirch*, britt. *cyrch*.

De *circus* « cercle » la langue a tiré divers adverbes et prépositions; *circum, circō* (dans *idcircō*, d'après *ideō*), *circā, circiter*; *circumcircā*. *Circum*, accusatif de *circus* (cf. gr. κύκλῳ), est sans doute la forme la plus ancienne et s'emploie seulement au sens propre « en cercle, autour, autour de »; *circā* est formé sur le modèle des autres adverbes de lieu en *-ā* : *extrā, intrā, infrā, suprā*. *Circum* est la seule forme que connaissent Ennius, Plaute, Caton, Térence; *circā* n'apparaît qu'à partir de la Lex Repetund. (122 av. J.-C.), et l'usage ne s'en répand qu'à l'époque de Cicéron (4 exemples de *circā* contre 33 de *circum* dans Cic.; 1 exemple de *circā* contre 20 de *circum* dans César; 6 exemples de *circā* contre 97 de *circum* dans Vg.). Par contre, dans T.-L., les proportions sont renversées : 411 exemples de *circā* contre 8 de *circum*; et à l'époque impériale *circā* prend l'avantage sur *circum*; cf. Thes. III 1079, 6 sqq. *Circā* a développé le sens figuré « autour de », c'est-à-dire « à propos de, relativement à », comme gr. περί, sens qui n'apparaît pas dans *circum*; cf. *quōcircā* et, en osque, *amnud* « circuitū » et « causā ». *Circō* n'existe que dans *idcircō* (déjà dans Plaute); *circiter* est formé sur le modèle de *propter, obiter*. La forme à répétition *circumcircā* appartient surtout à la langue populaire, qui recherche les formes expressives. De là, à basse époque, *circumcircāre*. Il y a aussi un adjectif *circāneus* : *-a dicitur auis quae uolitans circum facit*, P. F. 37, 22, et *circitōrius* dans l'Itala. *Circā* a survécu dans les langues ibériques. M. L. 1937.

Circum sert de premier terme à de nombreux juxtaposés verbaux : *circumagō, -dō, -dūcō, -eō, -ferō, -scrībō*, etc., dans lesquels il correspond au gr. περι-. Beaucoup de ces juxtaposés ou de noms dérivés sont des calques du grec, par exemple *circumcaesūra* (Lcr.) = περικοπή, *circumdūcō* = περιάγω, *circumferentia* = περιφέρεια, *circumflexus* = περισπώμενος, *circu(m)itus* = περίοδος, Cic., Or. 204, περίφρασις, Quint. 12, 10, 16 (cf. *circumitiō*), *circumlocūtiō* = περίφρασις (cf. Quint. 8, 6, 61), *circumstantia* = περίστασις, et aussi περιοχή; *circumuagus*, Hor., Epod. 16, 41 = περίρροος, etc. Quelques-uns de ces verbes expriment une idée de ruse, d'hostilité, par exemple *circumdūcō*, où le sens général « mener autour » a amené à celui de « duper, tromper » (cf. *circum -īre, -uenīre, interuortere*); cf. Plt., Asin. 97, *qua me, qua uxorem... potes, circumduce, aufer*, et avec un complément à l'ablatif, Ba. 311, *si me illo auro tanto circumduxerit*; de là, *circumductiō*, Cap. 1031. L'image vient sans doute de la langue militaire « cerner, investir », cf. gr. περιάγω. Dans *circumscrībō* (uni à *dēcipiō* dans Cic., Acad. 2, 46), le sens premier est sans doute « enfermer dans les termes d'un contrat ou d'un raisonnement captieux », d'où *circumscriptiō*; cf. Sénèque le Père, Contr. exc. 6, 3, *circumscriptio semper crimen sub specie legis inuoluit. Quod apparet in illa legitimum est; quod latet, insidiosum. Semper circumscriptio per ius ad iniuriam peruenit*.

A *circus* se rattachent encore *circulus* (*circlus*) : cercle et objet en forme de cercle (gâteau, plat); orbe d'un astre; réunion, assemblée (cf. *corōna*), M. L. 1947; irl. *cercol, siorcall*, britt. *cylch*; *circellus* : cerceau, M. L. 1939; sorte de saucisse : *c. isiciātus* (Apicius 2, 60).

Dérivés : *circelliō* : sorte de moine mendiant, mot de formation populaire, abréviation de *circumcelliō*?; *circulor, -āris* (et *circulō*) : circuler, M. L. 1946; *circulātor, qui circumeundo artem exercet, uel qui homines circum se colligit*, « jongleur ambulant, charlatan »; *circulāris*, bas latin; *circes, -itis* m. (fait comme *pedes, -itis*) : Varr., L. L. 6, 8, *magni dicebantur circites ani*; P. F. 37, 23, *circites circuli ex aere facti*. — M. L. 1940. De *circes* dérivé sans doute *circitō, -ās* « perturbō » (Sén., Epist. ad Luc. 90, 19), glosé κυκλεύω, d'où *circitātor* (Gloss.). Conservé en roumain, M. L. 1943. De *circā* : *circānea... auis, quae uolans circuitum facit*, P. F. 37, 22.

circō, -ās (bas latin), dénominatif attesté à basse époque de *circus, circum*, doublet de *circumeō*, et demeuré dans toutes les langues romanes; cf. M. L. 1938, B. W. sous *chercher*, où il a éliminé *quaerere*, et en gall. *cyrchu*.

circitor « celui qui fait des rondes, veilleur de nuit » (nom donné aux esclaves chargés de la surveillance des aqueducs et à certains gradés de l'armée impériale) semble dérivé directement de *circus* (cf. *portus/portitor*) plutôt qu'un doublet de *circu(m)itor* abrégé sous l'influence de *circus*, malgré Vég., Mil. 3, 8, p. 85, 8, *idoneos tribuni et probatissimos eligunt, qui circumeant uigilias et renuntient, si qua emerserit culpa, quos circumitores appellant, nunc militiae factus est gradus et circitores uocantur*. M. L. 1944.

circinus m. : compas, cercle. Attesté depuis César; *circinō, -ās* : former un cercle autour de, arrondir, M. L. 1942 et 1941; *circinātiō* (mot de Vitr.) et peut-être *circen, -inis* (lecture douteuse; cf. Thes. s. u.), cf. « cerne » et « cerner ». It. *cercine*, irl. *cercenn*, gall. *cyrchin*.

circius m. : 1° vent du nord-ouest, mistral. Cf. Gell. 2, 22, 20, *Galli... circium appellant a turbine, opinor, eius et uertigine*. Désigne surtout un vent qui souffle dans la Gaule méridionale. Est-ce un terme des Grecs de cette région? Un doublet *cercius* est attribué à Caton par Aulu-Gelle 2, 22, 23. 2° vertige, tournis (Gl.). Le mot est resté dans le domaine où il était employé en latin; cf. M. L. 1945.

Le grec a à la fois κρίκος et κίρκος « anneau ». Comme *circus*, ce sont des formes « populaires » à redoublement brisé et vocalisme *i* du groupe attesté par *curuus* et, avec élargissement, par v. sl. *krivŭ* (v. sous *curuus*). Il est toutefois probable que *circus*, comme *gȳrus* et *tornus*, est un terme technique, emprunté du grec, plutôt qu'apparenté à κίρκος, κρίκος.

cīris, -is f. : oiseau de mer (attesté depuis le poème de ce nom). Du gr. κεῖρις· ὄρνεον ἱέραξ, οἱ δὲ ἀλκυόνα, Hes. Cf. le suivant.

cirris, -idis f. : poisson de mer (dorade), de κιρρίς, cf. κιρρός « jaune ».

cirrus, -ī m. : touffe de cheveux ou de poils; puis tout objet analogue : huppe, franges, etc. Depuis Varron. M. L. 1949. De là *cirrātus* et *cirrītus*; *cirritūdō* (Gloss.)?

Mot « populaire » sans étymologie. Le rapprochement du gr. κίκιννος (v. M. Niedermann, Symbolae gr. Rozwadowski, I, p. 109) est peu vraisemblable.

cis : en deçà, en deçà de (s'oppose à *uls, ultis* et aussi à *trāns*). Rare (comme son opposé *uls*), tend à être remplacé par l'ablatif de l'adjectif dérivé *citer, citrā*, sur le modèle de *ultrā, intrā*; est à peu près absent de la latinité impériale et ne subsiste que chez les historiens et les juristes, e. g. Pompon., Dig. 1, 2, 2, 31, *Luiri cis Tiberim constituti sunt et ultis Tiberim*, et dans quelques composés tels que *cisalpinus* et *cistiber* (reformé sur *cis Tiberim*).

Dérivés du radical *ci-* : *citer, -a, -um* : qui est en deçà de; rare et archaïque, remplacé par son comparatif *citerior*; se dit surtout des lieux, quelquefois du temps. Superlatif *citimus* (cf. *ultimus* et v. h. a. *hitumum, hitamun* « premier »), rare; *citrā* « en deçà de, sans aller jusqu'à, sans atteindre », d'où, à l'époque impériale, « en outre » et « sans » (cf. Wackernagel, *Vorl. ü. Synt.*, II, 234 sqq.; sur un développement de sens analogue dans irl. *cen*). Attesté depuis Cicéron. De là *citrā quam*; *citrō* : adverbe toujours joint à *ultrō* dans *ultrō citrōque*.

Appartient au groupe de démonstratifs indiquant l'objet rapproché qui est représenté par ombr. **çiue** « citrā », **šimo**, **çimu** « retrō »; got. *hi-* (par exemple *himma daga* « aujourd'hui »), gr. **ky-* dans ion. σήμερον = att. τήμερον « aujourd'hui » et ion. σῆτος = att. τῆτος « cette année-ci », lit. *šis*, v. sl. *sĭ*, arm. *s* (radical du démonstratif de 1re personne); got. *hidre* « ὧδε, hūc » rappelle *citrā* pour la forme (cf. sous *contrā*); hitt. *kāš* « hīc ».

V. *cēdō* et *ceu*.

cisium, -ī (*cissium*) n. : chaise à deux roues, cabriolet gaulois. Depuis Cicéron. De là : *cisiārius* : voiturier; *cisiānus*. Gaulois; cf. Vendryes, MSL 19, 60.

cīsōrium, -ī n. : instrument tranchant. Tardif (Végèce). Doublet de **caesōrium* d'après *abs-cīdō*, etc.

cista, -ae f. : panier d'osier (*-a uīminea*) profond et cylindrique avec couvercle; cassette, coffre; corbeille mystique. M. L. 1950; germ. : v. isl. *kista*, etc., et de là finn. *kistu* « caisse »; celt. : irl. *ciste* (et *cess*?), gall. *cist, cest*. Emprunté au gr. κίστη, mais a fourni des dérivés et des composés latins : *cistārius*; *cistula* (déjà dans Plt.); *cistella*, M. L. 1950 a, et *cistellārius*, cf. la pièce de Plaute *Cistellāria*; *cistellātrix*; *cistellula*, m. h. a. *zisterel* « casque »; *cistifer*.

cisterna (cf., pour le suffixe, *cauerna, taberna, nassiterna*) : citerne. M. L. 1951; *cisternīnus*.

Il se peut que le mot soit venu à Rome par l'Étrurie. La ciste est un objet très fréquent chez les Étrusques; le mot *cisterna*, par sa terminaison, rappelle les mots étrusques en *-erna*; v. Ernout, Philologica I, p. 29 sqq. L'ombr. *cisterno* semble emprunté au latin.

citeria, -ae f. : *appellabatur effigies quaedam arguta et loquax ridiculi gratia, quae in pompa uehi solita sit*, P. F. 52, 17, qui cite un exemple de Caton. Peut-être étrusque, comme *petreia*, de sens voisin, et *Dossennus*. Ce seraient des personnages figurant dans les processions et les jeux venus d'Étrurie.

cithara, -ae f. : cithare. Emprunt savant au gr. κιθάρα. Une forme populaire ayant subi le traitement latin de la voyelle médiane est attestée dans l'App. Probi, 23 : *cithara non citera*. Les représentants romans remontent soit à la forme savante *cithăra* : esp. *guitarra* « guitare », soit à *citera* : ital. *cetera* « lyre »; M. L. 1953. C'est aussi *citera* que représente l'emprunt v. h. a. *zitera*, all. mod. *Zither*. Cf. le cas de *elephas* (fr. *olifant*), de *adamas, castanca*, etc.

Dérivé : *citharistria* (cf. *psaltria*), dans Térence « joueuse de cithare ».

citō, *citus*, etc. : v. *cieō*.

citocacia : v. *cacō*.

citrus, -ī f. : thuya, cédratier. M. L. 1957.

Dérivés : *citrum* n. : bois de thuya (déjà dans Caton) ; *citrium* n. : 1° cédrat ; 2° sorte de citrouille ; **citriolum*, M. L. 1956. Cf. encore *citreus* ; *citrētum* ; *citrōsus* ; *citrāgō*, *citreāgō* : citronelle, mélisse. M. L. 1955.

Le même mot *citrus* a servi pour désigner deux arbres tout à fait différents : le « thuya » (qui se dit en gr. κέδρος aussi bien que θυΐα) et le « cédratier » (cf. Pline 13, 103). *Citrus* n'est pas emprunté directement au gr. κέδρος ; mais tous deux peuvent être des emprunts indépendants à une langue indo-européenne ; et l'on peut penser aussi à un intermédiaire étrusque. Les noms du cédrat et du cédratier en grec (κίτρον, κίτριον, κιτρέα) semblent être, au contraire, des emprunts au latin ; cf. Fohalle, Mél. Vendryes, 166 sqq.

citus : v. *cieō*, *ciō*.

cīuis, -is c. (ancien *ceiuis* ; abl. *cīuī* et *cīue*, acc. pl. *cīuīs*, *ceiueis*, cf. Thes. III 1220, 35 sqq., 45 sqq.) : membre libre d'une cité, à laquelle il appartient par son origine ou par adoption ; citoyen [citoyenne] libre, concitoyen [-ne] ; cf. Plt., Pe. 749, *qui... commercaris ciuis homines liberos* ; s'oppose à *hostis*, e. g. Plt., Tri. 102, *hostisne an ciuis comedis parui pendere*, à *socius*, à *peregrīnus*. Ainsi le *cīuis Rōmānus* s'oppose au *socius Latinus*. Ancien (Loi des XII Tables), usuel.

Dérivé abstrait : *cīuitās* : 1° condition de citoyen (cf. *lībertās*, *societās*), e. g. Cic., P. red. in sen. 2, *a parentibus nobis uita, patrimonium, libertas, ciuitas tradita est* ; droit de cité ; 2° ensemble des citoyens, Cic., Sext. 42, *tum conuenticula hominum, quae postea ciuitates nominatae sunt ; tum domicilia coniuncta, quas urbes dicimus* ; et, par suite, « siège d'un gouvernement, cité, État », Cic., Off. 1, 25, *administrare ciuitatem* ; et de là, avec passage au sens concret, synonyme de *urbs* par opposition à *ager*, Cic., Verr. 2, 121, *non solum ex agris, uerum ex ciuitatibus suis profugisse*. Traduit ainsi πόλις et πολιτεία. *Cīuitās*, dans le latin tardif, s'est ainsi substitué à *urbs* et à *oppidum* ; v. Löfstedt, *Phil. Komm.*, p. 174. — Ancien, usuel ; demeuré avec le sens de « ville » dans les langues romanes. M. L. 1959 ; gall. *ciwed*, *ciwdód*.

Adjectifs : *cīuicus* (cf. *hosticus*) : de citoyen, civique, civil ; M. L. 1958. Tend à être remplacé par *cīuīlis* (cf. *hostīlis*) : même sens. Dans la langue du droit, s'oppose à *mīlitāris* ; en philosophie, traduit le gr. πολιτικός, e. g. Cic., Fin. 4, 5, *eum locum in philosophia, quem ciuilem recte appellaturi uidemur, Graeci* πολιτικόν ; « social », et aussi « sociable », Cic., Fin. 5, 66, *ut ⟨hominis natura⟩ habeat quiddam ingenitum quasi ciuile atque populare, quod Graeci* πολιτικόν *uocant*. Joint à *hūmānus*, *iūstus*, etc. De là : *cīuīliter* et *cīuīlitās* = ἡ πολιτική et, à basse époque, « affabilité, civilité » (joint à *hūmānitās*, comme *cīuīlis* à *hūmānus*), avec les contraires *incīuīlis*, *-litās*, *-liter* tous tardifs.

Sans correspondant sûr en osco-ombrien, car *ceus* de la table de Bantia peut être emprunté au latin. Mais ancien dans le vocabulaire du Nord-Ouest : cf. got. *heiwa-frauja* « οἰκοδεσπότης », v. h. a. *hīwo* « mari », *hīwa* « épouse », pl. *hī(w)un*, *hīwiski* « familia » ; le germanique a, suivant son usage, un élargissement **-en-*, et le latin un élargissement **-i-*, peut-être d'après *hostis*, d'une racine **kei-* ; toutefois, l'anglo-saxon *hīd*, *hīzid* « famille » remonte peut-être à un ancien **keiwitā-* d'après Wackernagel, Gött. Nachr. 1914 (*Akzentstudien* II), 36. En baltique et en slave, il y a une formation à *-m-* : v. pruss. *seimīns* « familia », lit. *šeimà* et *šeimýna* « familia », v. sl. *sěmĭja* « familia ». Le rapport avec *skr. çévaḥ* « aimable » est en l'air. — En latin, où le vocabulaire familier a pris en partie un caractère officiel, *cīuis* a servi à désigner le « membre de la cité », comme *hostis* « étranger, hôte » a désigné l'ennemi, et le dérivé *cīuitās* a remplacé l'ancien nom du « peuple », du groupe formant unité politique ; osq. *touto*, ombr. *totam* (acc. sg.), irl. *túath*, got. *þiuda*, lit. *tautà* ; ce mot a disparu du latin (v. cependant *tōtus*). *Cīuis* faisait couple avec *hostis*.

clacendix (*claxendix*), **-icis** m. : *genus conchae*, P. F. 40, 26 (lire *calcendix*?). Origine, formation et sens obscurs. Attesté dans un fragment de Plaute (Vidul. 11) et dans les gloses. Cf. *coxendix*.

clādēs, -is f. : destruction, désastre (généralement au sens passif, tandis que *caedēs* a le sens actif ; toutefois, quelques exceptions, surtout poétiques, cf. Thes. III 1241, 53 sqq.). Pour la formation, cf. *caedēs*, *lābēs*. Ancien ; fréquent dans la langue militaire ; dans la langue commune, synonyme énergique de *calamitās* « fléau ». Ni dérivés, ni composés. Non roman.

Sans doute apparenté à *-cellō* 2 ; le sens premier serait « fait d'être abattu ». Sur un rapport possible avec *clāuos*, v. Cuny, MSL, 18, 430.

clam, clanculum, clandestīnus : cf. *cēlō*, *-ās*.

clāmō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : pousser des cris ; crier (transitif et absolu) ; crier après, proclamer. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1961.

Dérivés et composés : *clāmor* (arch. *clāmōs* d'après Quint. 1, 4, 14), *-ōris* m. : cri, clameur, acclamation. A souvent un sens collectif. M. L. 1961 a ; et irl. *clampar*, *glam* ; *clāmōsus* (postclassique, cf. *frāgōsus*) : plein de cris ; *clāmātor* : criard ; *clāmātōrius* ; *clāmitō*, *-ās*.

Acclāmō = ἐπι- ou προσβοῶ : crier vers, pousser des cris en faveur de ou contre quelqu'un, acclamer ; *conclāmō* : crier ensemble, ou de toutes ses forces, se mettre à crier, en particulier *c. mortuum* « appeler une dernière fois le mort », d'où l'expression proverbiale *iam conclamatum est* « tout est fini » ; *dēclāmō* : crier bruyamment et « déclamer, s'exercer à parler à haute voix », d'où, dans la langue de la rhétorique, le sens spécial de *dēclāmātiō* : exercice de la parole, sujet de déclamation et, par suite, « discours banal et vide, déclamation » ; *dēclāmātor* : qui s'exerce ou qui exerce à la parole (opposé à *ōrātor*) ; *exclāmō* : s'écrier, s'exclamer, M. L. 2971 ; *exclāmātiō*, terme de rhétorique = ἐκφώνησις ; *inclāmō* : crier après, crier sur, crier contre (cf. *increpō*) ; *prōclāmō* : crier ouvertement, plaider bruyamment terme de droit, « *p. in* ou *ad lībertātem* » ; *reclāmō* : se récrier contre, réclamer ; et aussi : répéter, renvoyer les cris ; *succlāmō* : répondre par des cris, souvent avec nuance péjorative, d'où *succlāmātus* (époque impériale) « décrié ». Presque tous les composés de *clāmō* ont des doublets en *-clāmitō*. Il est à noter que *clāmātor* semble une création de Cicéron ; le mot n'est pas attesté avant lui et le Pseudo-Asconius, Diu. in Caec., p. 119, note, *non declamatores, sed clamatores... Tullius uocat*. — *Clāmātiō*, *clāmātus*, *-ūs* n'apparaissent qu'à très basse époque ; il y a un exemple de *clāmitātiō* (Plt., Most. 6).

Clāmō a la forme d'un dérivé d'un nom, formé comme *fāma* et qui aurait disparu au profit de *clāmor* formé sur *clamō*, comme *amor* sur *amō*. Même racine que dans *calō*, q. u., *clārus*.

clangō, -is, -ere (parfait *clanguī* non attesté en dehors de la Vulgate) : crier (de certains oiseaux, aigle, corbeau, oie, paon, etc.) ; retentir, résonner (se dit de la voix ou d'un instrument). Ancien (Accius), mais peu usité.

Dérivés et composés : *clangor* (poétique, époque impériale) ; *in-*, *re-clangō*.

Élargissement d'une forme expressive à **kl-* initial, gr. κλάζω, κλαγγή, etc. ; cf. *plangō*. V. la remarque sous *calō*.

clarnus, -ī m. : se trouve seulement dans le schol. de Perse, in prol., *satira est genus clarni uel lancis multis ac uariis frugum generibus plena. Clarnus potest appellari discus uel mensa quae referta sacrificiis Veneri consueuit offerri*. Étrusque?

clārus, -a, -um : clair. Apparenté à *clāmō* et *calō*, *clārus* a dû s'appliquer à la voix et aux sons, *clāra uōx*, etc. (cf. *dēclārō* ; *clārisonus*, traduction du gr. λιγύφθογγος) ; puis il s'est étendu aux sensations de la vue, *clāra lūx*, *clārum caelum* « clair, brillant », puis aux choses de l'esprit, *clāra cōnsilia*, *exempla*, etc., et même aux individus et aux choses : « illustre, brillant, glorieux » (par opposition à *obscūrus*), d'où la formule *uir clārissimus*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1963.

Ces divers sens se retrouvent dans les dérivés : *clāritās* et *clāritūdō* ; *clārō*, *-āre* (ni *clārātus*, *-ūs*, ni *clārātor*, *-tiō*, mais *dēclārātiō* ; *clārō* est rare, la forme à préverbe d'aspect « déterminé » *dēclārō* est la seule fréquente) ; *clāreō* et *clārēscō*, *-ere*. Un terme de la langue rituelle est *clārigō*, *-ās* « réclamer à haute voix de l'ennemi ce qu'il a pris » (se dit des Fétiaux) ; *clārigātiō*, même formation que dans *lītigō*, *pūr(i)gō*, etc. ; d'où peut-être *clārigitō* dans Lucr. 5, 947. A basse époque apparaissent *clārificus* (d'après *magnificus*) et *clārificō* surtout dans la langue de l'Église ; *clāricāns* (Apul., d'après *albicāns*). Pas de *clāror*.

Composés : *dēclārō*, *-ās* : manifester, annoncer à voix haute, déclarer ; avec les dérivés ordinaires ; *exclārō* : éclairer, illuminer (Vitruve), M. L. 2972, et 2973 **exclāriāre*, v. B. W. *éclairer* et *éclaircir* ; *inclārēscō*.

V. *calō*. Pour la forme, cf. *gnārus*.

classicus, -um : v. *classis*.

classis, -is f. : le sens premier est sans doute « appel », *classis iūniōrum* « appel des jeunes gens », par opposition à *classis seniōrum*. Désigne ensuite les diverses sortes de « classes » de citoyens susceptibles d'être appelés sous les armes : *partes populi classes uocamus quae quinque fuerunt*, Serv., Ae. 7, 716, et, d'autre part, la « troupe » convoquée sous les armes dans *classis clipeāta*, *classis procincta* ; cf. P. F. 48, 22, *classes clipeatas antiqui dixerunt, quos nunc exercitus uocamus* ; et 49, 10, *classis procincta : exercitus instructus* (cf. 294, 3 ; 295, 2). *Vetustius enim fuit multitudinem hominum quam nauium classem appellari*, P. F. 251, 20. Puis, *exercitus* ayant servi à désigner l'armée de terre, *classis* s'est spécialisé dans le sens de « flotte » et *classiārius* a signifié « de la flotte, marin ». Dénominatif : *conclassāre* : *classem iungere* (Gloss.). M. L. 2115 a? Irl. *class*. Mais *classicus* a gardé le sens ancien, cf. Varr., L. L. 5, 91, *classicos a classe, qui item cornu canunt, ut tum, cum classes comitiis ad comitiatum uocant*. De là, *classicum* (sc. *cornū*) : trompette, clairon qui sert à appeler les classes. M. L. 1964 ; B. W. *glas*. Le pluriel *classicī* (sc. *cīuēs*) désigne aussi les citoyens appartenant à la première des classes créées par Servius Tullius ; de là le sens de *scrīptōrēs classicī* « écrivains de premier ordre », d'où « classiques ». Cf. Gell. 6 (7), 13, 1 et 19, 8, 15.

Les anciens rattachent *classis* à *calāre*, cf. Quint. 1, 6, 33, *sit et classis a calando* ; mais la dérivation ne s'explique pas. Les mots en *-ssis* sont rares en latin, et partout l'origine du groupe *-ss-* est reconnaissable, *cassis*, *messis*, *tussis*. L'emprunt à un imaginaire gr. κλᾶσις (= ion.-att. κλῆσις), qu'indique Denys, Ant. 4, 18, κλάσεις, κατὰ τὰς Ἑλληνικὰς « κλήσεις » παρονομάσαντες... καὶ τὰς κλάσεις ἀρχαῖον ἐκάλουν « καλέσεις » n'est qu'une étymologie populaire. Terme technique qui peut être emprunté à l'étrusque.

V. *calō*.

clātrī m. et **clātra, -ōrum** n. (forme populaire *craclī*, issue de *clātrī* par métathèse réciproque (*clātrī* > **crātlī* > *craclī*) dans l'App. Probi 209) : barreaux, treillis de bois ou de métal destiné à fermer une ouverture (porte, fenêtre) ou à déterminer un enclos. M. L. 1966 ; gall. *cledr*. De là : *clātrātus* et *clātrō*, *-āre*. Sans doute emprunt ancien (Caton) au dor. *κλᾶϝιθρα, att. κλῇθρα. Pour l'absence d'aspirée, cf. *tūs* ; et pour l'*ā*, *crāpula*.

clāua, -ae f. : bâton (noueux?), massue. Attesté depuis Plaute. M. L. 1975.

Dérivés et composés : *clāuula* : scion, M. L. 1983 ; *clāuulāris* (*clabu-*), *-rius* (*cursus* ; tardif) ; *clāuicula* (Apul., Sol.) ; *clāuiger* (poétique, épithète d'Hercule) ; *clāuātor* (rare) = κορυνήτης.

D'après Cuny, MSL 18, 426 sqq., *clāua* serait, à l'origine, le collectif de *clāuos*, *clāuus*, qui désigne souvent « un nœud du bois ».

V. *cellō*, *clādēs*. Ombr. klavlaf « *clāuulās*, *clūnīs* »?

clau- ; clāuis, clāuus (*clāuos*), **claudō** :

1° *clāuis*, *-is* f. : clé, loquet, barre. Ancien, usuel. Panroman, M. L. 1981. Il est difficile de décider si le mot est apparenté ou emprunté au gr. dor. κλᾷς (ion. κληΐς, acc. att. κλεῖν de *κληΐν) issu de *κλᾱϝΐς. Mais la dérivation en est purement latine : *clāuīcula* (doublet vulgaire *cabicola*, fr. *cheville*, B. W. s. u.) : petite clé ; vrille de la vigne, M. L. 1979 ; *clāuīculārius* ; *clāuiger* : porte-clé (Janus) ; *conclāuis* : d'où *conclāue* n. *Conclauia dicuntur loca quae una claue clauduntur*, P. F. 34, 8 ; *conclāuātus*, id. 50, 21.

Du reste, *clāuis* et *clāuos* désignent le même objet ; à l'origine, la serrure primitive se composait d'un clou ou d'une cheville passée dans un anneau. A mesure que les choses se sont compliquées, la langue a différencié dans l'emploi *clāuis* et *clāuos*.

2° *clāuus* (*clāuos*), *-ī* m. : cheville (sans doute de bois à l'origine, puis de fer), clou (*clāuus annālis*, P. F. 49, 7) = ἧλος ; dans la langue nautique : cheville tenant la barre du gouvernail, puis le gouvernail lui-même (cf. Enn., A. 483) ; dans la langue médicale : clou, bouton,

cor au pied; nœud de pourpre ou d'or qui se trouve en bordure de la toge des sénateurs ou des chevaliers; Varr., L. L. 9, 4, 7, *tunicam ita consuere ut altera plagula sit angustis clauis, altera latis*, et, par extension, la bande de pourpre, large ou étroite selon le rang, qui borde la toge (de là : *angusticlāuius, lāticlāuus, lāticlāuius, -uium*). Ancien, usuel; les formes romanes remontent la plupart à *claus*. M. L. 1984. Irl. *cló*, gall. *clau̯*.

Dérivés et composés : *clāuulus* : petit clou; *clāuellus*, M. L. 1977; *clāuiculus*; *clāuātus* : *-a dicuntur aut uestimenta clauis intertexta, aut calciamenta clauis confixa*, P. F. 49, 5, d'où à basse époque *clāuō, -ās* et **conclāuō*, M. L. 2116 a; **inclāuō*, M. L. 4358; *clāuārium* : indemnité de clous donnée aux soldats pour leurs chaussures (cf. *salārium, calceārium*); *clāuifixus* (Ignat.), *-fixor* (Gl.) = ἡλοκόπος.

3° *claudō, -is, -sī, -sum, -ere* (et *clūdō* doublet tiré des composés en *ex-, in-clūdō*, etc.) : fermer, clore; enfermer, enclore. Ancien et usuel. Panroman. M. L. 1967; *clausum* n., terme rustique « clos, enclos », M. L. 1973; et même *clausa* f. extrait du n. pl. *clausa, -ōrum*; *clausūra* (*clū-*), *-ae* f. : clôture, enclos, M. L. 1974.

Dérivés et composés : *claustra* n. pl. (le singulier *claustrum* n'est pas attesté avant l'époque impériale) : tout ce qui sert à fermer, barrières, verrous, etc., en particulier « gâche ou anneau fixé sur le montant d'une porte, dans lequel entre le pène d'une serrure », M. L. 1972; germ. *Kloster*; cf. aussi v. angl. *clústor*. etc., irl. *clabhstur*; et de *clausula* : *clausul, clusenair*. De là *claustellum* (écrit *clōstellum*), M. L. 1971; *claustrārius* (*clōs-*); *claustritumus* (Laevius d'après *aeditumus*); *clausūra* f. (bas-latin), M. L. 1974; *clausula*, attesté depuis Varron et Cicéron dans le sens technique de « fin, conclusion » d'un ouvrage, ou d'une partie d'ouvrage, lettre, narration, etc., et spécialement « fin de phrase, chute rythmique d'une période ». Dans la langue du droit, « article ajouté en fin de loi, clause ». Ce n'est qu'à très basse époque que le mot a désigné un « lieu clos » (fr. *cloître*). — Technique : poignée d'une strigile ou de tout autre instrument, qui, lorsqu'on y introduisait la main, formait autour un anneau ou une garde; cf. Rich., s. u.

Cf. encore M. L. 1970, **clausiō*, demeuré en gallo-roman, fr. *cloison*, et M. L. 1997 a, **clūdicāre*.

con- (M. L. 2116, **conclausum*), *dis-, ex-* (M. L. 2974, **exclaudere*, fr. *éclore*; M. L. 2975, *exclūsa*; M. L. 2976, *exclūsōrium*, cf. Thes. s. u.; all. *Schleuse*), *in-* (**inclaustrum*, M. L. 4357), *inter-, oc-clūdō*, dans lesquels le préfixe ajoute à l'idée de « fermer » les nuances attendues. A noter seulement *reclūdō* « ouvrir » (comme *reserō, -ās*) opposé à *occlūdō*, dans lequel le préfixe marque que l'on accomplit l'action en sens inverse du sens exprimé par le verbe simple (cf. *reprobō, retractō, reuēlō*). Les langues romanes ont conservé, au contraire, le sens de « renfermer »; cf. M. L. 7124, *rĕclūdĕre, *reclaudere, reclausum*, qui était usité dans la langue populaire, cf. Vulg. Num. 15, 34, *reclūdere alqm in carcerem* (le préfixe marquant en ce cas l'action de tirer la porte en arrière pour la fermer); de même irl. *recles*. La langue classique ne connaît ni *clausus, -ūs*, ni *clausiō*, ni *clausor*, mais *conclūsiō* est usuel. *Clūsiō* figure dans les gloses, CGL V 487, 25, ainsi que *prae-, proclūsiō*; *clūsor* apparaît dans la Vulgate.

Les adjectifs *clūsāris, clūsilis* n'apparaissent pas avant Pline et Hygin.

On est tenté de rapprocher *clāuus* de *-cellō* (*per-cellō*), *clādēs*, etc., et, sans écarter le rapprochement avec gr. **κλᾱϝις*, de supposer qu'il y a eu entre *clāuus* et ce mot grec emprunté une contamination d'où serait sorti *clāuis*. D'autre part, il y a *claudō*, qui semble indiquer une idée de fermeture et qui est un présent fait sur *clău-*; le perfectum est secondaire : *clausī*. Le groupe de lit. *kliùvu, kljúti* « rester accroché quelque part » et de serbe *kljŭka* « crochet, clé », v. sl. *ključĭ* « clé » rappelle *claudō, clāuus*, et gr. **κλᾱϝίς* est malaisé à relier. En somme, ensemble obscur, ce qui ne surprend pas pour des mots techniques.

claudus (*clōdus* et *clūdus*), **-a, -um** : boiteux. Ancien, usuel.

Dérivés : *claudeō, -ēs, -sūrus, -ēre* : boiter. Rare; n'est plus employé après Cicéron que par les archaïsants. Remplacé par *claudicō* (*clō-*), *-āre*. Pour la formation, cf. *medeor, medicus, medicō*. Toutefois, *claudicus* n'apparaît que dans la Mulom. Chironis et peut être tiré secondairement de *claudicō*, qui serait à ranger parmi les verbes de type populaire en *-icō*; cf. *fodicō, fricō* (en face de *fodiō, friō*), *morsicō*, etc. L'abstrait courant est *claudicātiō*; *claudităs* n'est que dans Pline et Apulée; *claudīgō, clōdīgō, clōdīmen*, dans Mulom. Chironis. On trouve aussi dans les gloses *claudaster*; cf. *caluaster*. Cf. sans doute *Claudius, Clōdius*.

Aucun rapprochement exact, comme pour la plupart des noms d'infirmités. On remarquera le vocalisme radical *a* et le même suffixe que dans *surdus, tardus*, etc. Le rapport imaginé par Donat, Eu. 164 et Ad. 607, entre *claudus* et *claudō* repose sur un contresens. Cf. Thes. s. u. *claudō*, III 1311, 10 sqq. Pour le groupe initial, cf. *cloppus* et v. irl. *cloén* sous *clīnō*.

clāuis, clāvus : v. *clau-*.

clēmēns, -mentis adj. : deux sens, physique et moral; 1° en pente douce, qui s'infléchit doucement; rare et seulement dans la latinité impériale, sans doute par image, Apul., Met. 4, 5, 1, *clementi... transmisso cliuulo*; Claud. 15, 511, [*pars insulae*] *ratibus clemens*; par suite « qui coule doucement » (*dē uentō, fluuiīs*, poétique et rare, cf. Thes. III 1333, 26 sqq.); 2° facile, qui se laisse fléchir, clément; sens usuel et attesté depuis Plaute; de là : *clēmenter, clēmentia*, avec les contraires *inclēmēns, inclēmentia*; et les noms propres *Clēmentius, -tīnus, -tiānus, -tilla*. M. L. 1984 a.

Les anciens établissaient un rapport entre *clēmēns* et *clīnō*, cf. Sén., Clem. 2, 3, 1, *clementia... inclinatio animi ad lenitatem in poena exigenda*; Differ, 46, 28, *clemens est inclinatus ad bonitatem et pietatem mentis*, et la construction *clemens ad ignoscendum*, Carm. Epigr. 795, 7.

La formation du mot est obscure. La rareté et l'apparition relativement tardive du sens physique laissent supposer que c'est un développement secondaire, d'origine savante, dû au rapprochement avec *clīnō*. Il semble que pour les Latins le mot contenait *mēns*, comme on le voit par la définition des Differ. La flexion de *clēmēns* est identique à celle de *uehemēns, uēmēns*, qui forme avec lui un couple antithétique; elle semble supposer au moins une influence de *mēns*, sinon la présence réelle de ce mot comme second terme.

cleps : *fur*, CGL V 349, 51. N'est conservé que dans ce texte; a été éliminé par *fūr*, mot emprunté : *clepta* dans Plaute, Tru. 102, est un emprunt au gr. κλέπτης. Le verbe *clepō, -is, -psī, -ptum* est glosé *fūrārī*, Non. 20, 7 : voler, dérober; Cic. l'oppose à *rapiō*, Leg. 2, 22, *sacrum... qui clepsit rapsitue*. Rare et archaïque : a été remplacé par le dénominatif *fūrārī* et, dans la langue populaire, par *inuolāre, *uolāre*. Fréquentatif : *cleptō, -ās* (S[t] Cypr.).

Cf. got. *hlifan* « voler (par ruse) » et, avec une autre formation, gr. κλέπτω « je vole ». Le nom d'agent *cleps* a des correspondants dans gr. κλώψ (et βοῦ-κλεψ) et, avec élargissement *-t-* suivi d'arrangement, dans gr. κλέπτης et got. *hliftus* « voleur ». L'irlandais a *cluain* « tromperie », qui peut reposer sur **klop-ni-*. Terme propre à l'indo-européen occidental. — Le vol par ruse s'exprime par l'idée de « cacher » dans irl. *tāid* « voleur », gr. τητάω « je vole », v. sl. *tatĭ* « voleur », hitt. *tāy-* « voler », en face de skr. *tāyúḥ* « voleur », et sl. *tajiti* « cacher », dor. τᾱύσιος, hom. τηύσιος « trompeur, vain ». Ceci permettrait peut-être de rapprocher v. sl. *za-klepe* « κατέκλεισε » (cf. toutefois Berneker, *Slav. etym. Wört.*, p. 513), v. pruss. *au-klipts* « caché »; mais ce rapprochement a peu de portée.

clēricus, -a, -um; *clēricus, -ī* m. : clerc, v. B. W. s. u. Comme *clērus*, emprunté par la langue de l'Église au gr. κλῆρος, κληρικός, M. L. 1987, a fourni des dérivés latins : *clēricālis*; *clēricātus, -ūs* m., M. L. 1986. Cf. aussi M. L. 1985, *clērica* « tonsure ». Irl. *cléir, clerech*.

clibanus, -ī m. : four de campagne, tourtière. Emprunt au gr. κλίβανος (Celse).

Dérivé : *clibanārius*.

L'*i* devait être long en latin comme en grec. Mais Claudius Marius Victor. (v[e] siècle après J.-C.) scande *clībanus*, que confirme l'emprunt ags. *cleofa* « chambre (chauffable) ».

cliendiō, -ōnis m. : nom d'un ver, dans la Mulom. Chironis.

cliēns, -entis m. (et f. d'après Charisius, GLK I 28, 19; toutefois, *clienta* est attesté depuis Plaute, cf. Thes. s. u.) : « client » dans la loi romaine, par opposition au *patrōnus*, e. g. Lex XII Tab. 8, 21, *patronus si clienti fraudem fecerit, sacer esto*; Paul Dig. 47, 2, 90, *si libertus patrono uel cliens... furtum fecerit, furti actio non nascitur*. Ancien, usuel, technique.

Dérivés : *clientēla* (cf. *tūtēla*); *clientulus*.

Une graphie *cluentibus* se trouve dans l'Ambrosianus de Plaute, Tri. 471 (*clientibus* dans P). Les anciens établissaient un rapport entre *cliēns, cluēns* et *clueō*, cf. Plt., Men. 575, *res | magis quaeritur quam clientum fides | quoiusmodi clueat* (Plaute a-t-il écrit *cluentum?*). Comme on ne voit pas le moyen de passer de *cluēns* à *cliēns*, on a supposé que *cliēns* serait le participe d'un thème racine du groupe de *clīnō* (Wackernagel, Sitzber. Berl. Akad., 1918, II, p. 1216) et que *cluēns* résulterait d'une étymologie populaire. — Un emprunt (à l'étrusque? cf. *Veiens, -entis*) est d'ailleurs possible pour ce terme technique, désignant une institution particulière à Rome. La variation *cluēns/cliēns*, différente du cas de *clupeus, clipeus*, peut n'avoir pas d'origine phonétique.

clingō, -ere : — *cingere a Graeco* κυκλοῦν *dici manifestum est*, P. F. 49, 11; *clingō* : *cludō* (Gl.). Mot de glossaire, non autrement attesté. V. isl. *klekkr* « anneau »?

clī- : forme prise en latin par la racine **klei-* « incliner, pencher » et élargie à l'aide de suffixes en *-no-, -nā-, -ni-* ou en *-uo-, -ui-*; de là : ***clīnus, clīnō, ac-clīnis; clīuis, clīuus** (*clīuos*).

1° **clīnus* : « pente », non attesté (le *clīnus* auquel remontent certaines formes des langues romanes peut avoir été tardivement refait sur *clīnāre*, cf. M. L. 1992), a dû exister à côté de *clīuos*; *acclīnis* est à **clīnus* comme *acclīuis* à *clīuos*. Seulement, tandis que la langue pouvait différencier *acclīnis* et *acclīuis*, le premier ayant pris le sens de « qui se penche sur, appuyé à, adossé à, enclin à », *acclīuis*, au contraire, celui de « qui va en montant », une distinction analogue était impossible entre **clīnus* et *clīuos*. Le premier a donc succombé, tandis que *clīuos* subsistait.

2° *clīnō, -ās* : qui a passé dans les langues romanes, cf. M. L. 1990, n'est pour ainsi dire pas attesté à l'état de simple dans les textes, cf. Thes. III 1349, 59 sqq., et a peut-être été tiré à basse époque des verbes composés; mais Cicéron a *clīnātus* adj. (dans sa traduction d'Aratus) et Lucrèce, *clīnāmen* (= gr. παρέγκλισις), c'est-à-dire dans des imitations du grec; *-clīnātiō* n'existe pas; dans les *tituli* du De Rer. Nat. de Lucr. 2, 222, il faut lire sans doute *de ⟨de⟩clinatione motus*; un seul exemple de *clīnātus, -ūs* dans un grammairien de très basse époque. Les composés sont, au contraire, usuels : *acclīnō* (poétique et prose impériale), M. L. 77; *dēclīnō*, transitif et absolu : (se) détourner, (s')éloigner, (s')écarter (avec idée accessoire de chute, d'où « décliner »), dévier; et aussi « éviter, parer ». M. L. 2505. Dans la langue grammaticale, « dériver » et « conjuguer », puis spécialement « décliner » = κλίνω, ἐκκλίνω, παρακλίνω, comme *dēclīnātiō* sert à rendre κλῖμα « inclinaison du ciel » (à côté de la transcription du mot grec *clīma*) et κλίσις « déclinaison, dérivation, flexion, conjugaison », à côté de son sens latin « écart, déviation ».

dīuersiclīnia n. pl. (Prisc., GLK III 145, 3), adaptation latine de ἑτερόκλιτα.

inclīnō : incliner, infléchir, fléchir (transitif et absolu; sens physique et moral; sens grammatical = ἐγκλίνω); dévier, changer, décliner. M. L. 4359, et *inclīnis*, 4359 a. Même variété d'emplois dans *inclīnātiō* : inclination, inflexion (sens physique et moral); climat, latitude (= κλῖμα); dérivation, formation des mots (Varron); altération.

reclīnō : pencher en arrière, appuyer. Quelquefois synonyme de *remoueō*. M. L. 7123 a. De là *reclīnātōrium* : dossier, reposoir (Vulg.).

succlīnō (Venant. Fortun.).

A ces verbes correspondent des adjectifs en *-clīnis* : *acclīnis* (poétique et prose impériale), M. L. 78; *dēclīnis* (rare); *inclīnis* (très rare, époque impériale); *reclīnis* (poétique et prose impériale). Le composé *triclīnium* « lit de table à deux, à trois places » est sans doute emprunté au grec τρικλίνιον, τρίκλινος (-νον); de là *biclīnium*, comme *bisellium*.

3° *clīuus* (*-uos*), *-ī* m. (p. collectif n. *clīua* dans Caton et dans Memmius ap. Non. 194, 29, cf. Thes. III 1356, 60) : « pente », souvent avec le sens de « montée », d'où

l'épithète *arduus*, le proverbe *cliuo sudamus in imo*; et le sens de « *collis* » que le mot a pris en bas latin, Thes. 1357, 63 sqq., et qui est conservé dans certains parlers italiens, cf. M. L. 1993.

Dérivé : *clīuōsus* : montagneux, accidenté.

clīuis, -e = *proclīuis*. Rare et technique (Frontin, Gromat.) ; dans la langue augurale, *cliuia auspicia dicebant quae aliquid fieri prohibebant; omnia enim difficilia cliuia uocabant, unde et cliui (-uia?) loca ardua*, P. F. 56, 10 ; *clīuia* f., nom d'oiseau (de mauvais augure).

Composés : *acclīuis* (*-uus* dans Festus, s. u. *clītellae*) « obliquē ērectus » ; *dēclīuis* ; *prōclīuis* (*-uus*) : penchant en avant ; d'où « enclin à » et « facile » ; *prōclīuium* « pente ». Abstraits en *-tās* correspondants : *ac-*, *dē-*, *prōclīuitās*.

4° *clītellae, -ārum* (*crītellae* dans Mulom. Chironis ; sur la dissimilation, v. Meillet, BSL 30, 126) : bât. Ancien, usuel. Le pluriel se justifie parce que l'objet est double. A été rapproché de *clīuus*, *clīnis*, cf. P. F. 52, 9, *dicuntur non tantum eae quibus sarcinae conligatae mulis portantur, sed etiam locus Romae propter similitudinem, et in uia Flaminia loca quaedam deuexa subinde et adcliua. Est etiam tormenti genus eodem nomine appellatum.*

Dérivé : *clītellārius, -a, -um.*

L'ombrien a un accusatif kletram « lecticam » de *klei-tra-m, auquel correspondrait en latin un substantif *clītra (ou *clītrum) dont *clītellae* est le diminutif.

La dissimilation de *l-l* en *r-l*, normale en italique commun et encore à date ancienne en latin, fait attendre **crītellae*; en fait, il y a trace d'une forme dialectale non romaine *cretellae* dans des gloses (v. les faits dans le Thesaurus) ; la conservation de *clītellae* suppose que **cleitrae* a existé encore en latin ancien. Le correspondant le plus proche de v. lat. **cleitrae*, ombr. kletram, est pour la forme got. *hleiþra* « σκηνή, σκῆνος », apparenté à gr. κλισία, κλίσιον « cabane, tente », et, avec un autre vocalisme radical et un autre sens, à v. angl. *hlœder*, v. h. a. *leitara* « échelle ». Le sens initial est indiqué par irl. *cliath* « crātis », gall. *clwyd* « claie » (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 121). Il s'agit d'objets en bois appuyés obliquement les uns aux autres, de manière quelconque.

La racine **klei-* est attestée dans tout l'ensemble de l'indo-européen. Mais il n'y a aucun présent qui ait subsisté dans deux langues. La forme du présent diffère d'une langue à l'autre : skr. *çráyati* « il appuie », lit. *šlėjù* « j'appuie », v. sax. *hlinōn* et v. h. a. *hlinēn* « appuyer », all. *lehnen*, gr. κλίνω (de *κλῖνyω), à côté du parfait κέκλιται. En latin, tout se passe comme si un présent à suffixe nasal **clīnō*, non attesté, avait fourni un fréquentatif de type ancien à voyelle longue comme *cēlāre*, d'où *in-clīnāre, dē-clīnāre*; le simple *clīnāre* semble secondaire, on l'a vu (cf. le cas de *oc-cupō* en face de *capiō*, etc.). Un ancien **kleinā-* ou **klīnā-* est invraisemblable. — L'*ī* de *acclīnis, reclīnis* et de *triclīnium* engage à grouper ces mots particulièrement avec *-clīnō*.

Le suffixe **-wo-* observé dans *clīuus* se retrouve dans le groupe des mots germaniques qui indiquent un « tumulus funéraire », une « tombe » ; got. *hlaiw*, v. norv. run. *hlaiwa*, etc. Lit. *šleīvas* « aux jambes torses » est loin pour le sens ; cf. irl. *clóen* « qui est de travers » (cf. *claudus*?). Le sens de « endroit en pente, colline, montagne » se retrouve dans got. *hlain*, gr. κλῖτος et κλιτύς, lit. *šlaitas*, peut-être arm. *learn* « montagne ».

Quant à ombr. kletram et lat. *clītellae*, cf. irl. *clithar* « haie », gall. *cledren* « clôture », got. *hleiþra* « σκηνή, σκῆνος », v. h. a. (*h*)*leitara* « échelle » et, pour le sens, gr. κλισία, κλίσιον, let. *slita* « clôture en bois » (v. Meringer, IF., 16, 117), irl. *cliath* « crātis » ; d'après M. Vendryes, Rev. Celt., 46, cf. gall. *clud* « charge », de **kloitā-*.

Le sens de « néfaste » attaché à *clīuius* rappelle irl. *clé*, v. gall. *cledd* et got. *hleiduma* « gauche » ; cf. lat. *scaeua*, *sinistra auis*.

clipeus (*clupeus*), **-ī** m. et **clipeum** (d'après *scūtum*?) n. : bouclier rond et creux, allant du cou jusqu'au mollet, d'où l'étymologie populaire *quod clepet i. e. celet*, Isid., Or. 18, 12, 1. Ancien (Plt.) ; technique. Passé en irl. : *clipio*.

Dérivés : *clipeātus*, d'où *clipeō, -āre*; *Clipeārius* nom propre ; *clipeolum* (Hyg.) ; *clipellārius, -rium* (Not. Tir.) ; *clipeocentrus*, hybride de *clipeus*, et κέντρον, tardif.

Les manuscrits ont indifféremment *clipeus* ou *clupeus*; dans les inscriptions, *clupeus* est plus fréquent. Il est impossible de déterminer quelle est la forme la plus ancienne et les grammairiens donnent une étymologie de l'une et de l'autre, expliquant *clipeus* « ἀπὸ τοῦ κλέπτειν », *clupeus* « *a cluendo* » (!). L'incertitude du vocalisme et du genre indique un emprunt, vraisemblable pour ce terme technique (cf. *cassis, cuspis, galea, parma, gladius, lōrīca, lancea*, etc.). Cf. *subina* et *sibina*; *lumpa* et *limpa*.

La finale rappelle d'autres mots en *-eus* : *balteus, calceus, culleus, puteus*, etc., sans doute de provenance étrusque.

clītellae, clīuius, clīuus : v. *clī-*.

cloāca, -ae f. (*clouāca*, Varr. et inscriptions ; *cluāca*, Varr., Sall., blâmé par l'app. Probi, GLK IV 198, 12, *cloaca non cluaca*; formes tardives *clōca, clāca, co(u)āca*) : égout, cloaque. Ancien, usuel. M. L. 1994.

Dérivés : *cloācālis*; *cloācō, -āre* « inquināre », P. F. 58, 1 (*cloeare* L) ; *cloācārius*; *cloācīnus* conservé dans l'épithète *Venus Cloācīna, Cluācīna*.

Rattaché par les Latins à un verbe **cluere* (**cloāre*) « purgāre » ; cf. Pline 15, 119, *myrtea uerbena Romanos Sabinosque... purgatos in eo loco, qui nunc signa Veneris Cluacinae habet. Cluere enim antiqui purgare dicebant*; cf. Serv. auct., Ae. 1, 720, *Cloacina, quia ueteres cloare purgare dixerunt*. Mais ce verbe **cloāre*, **cluere*, sans exemple, est peut-être une invention de grammairien pour expliquer *clōaca, Cloācīna* (*Clu-*), dont la formation est obscure.

Tout ceci est douteux. Mais il y a une racine **kleu-*, à laquelle *cloāca* peut appartenir.

Le présent gr. κλύζω « je lave, je nettoie » est de type dérivé. Le germanique a le groupe de got. *hlūtrs*, v. h. a. (*h*)*lūtar* « pur, propre », le celtique, gall. *clir* « propre », et le lituanien *šlúoju* (prét. *šlaviaū*) « je nettoie » et, dialectalement, *šlavù* (même sens), qui sont plus éloignés.

cloc(c)a, -ae f. : synonyme de *campāna* « cloche », attesté seulement à très basse époque (VIIe siècle). Origine incertaine. Passé dans les langues romanes, M. L. 1945, B. W. s. u. ; le celtique a : irl. *cloc*, gall. *cloch*; de là, sans doute, le germanique : ags. *clugge*, v. h. a. *glocka*.

cloppus, -a, -um (Gloss.) : boiteux ; χωλός, *lordus* (*lurdus*), *pandus*. M. L. 1997, et 1996 **cloppicāre*, fr. *clocher* et *clopin-clopant*. La gémination expressive de la consonne intérieure caractérise des adjectifs marquant une difformité, cf. *lippus* (pour le *-pp-*, cf. *stloppus*) ; pour *cl-*, cf. *claudus* et gr. χωλός. Demeuré en gallois : *cloff*.

clucidātus : v. *glu-*.

***cludō** ou **cluden, -inis?** : épée de théâtre. Ne se trouve qu'à l'ablatif *cludine* dans Apul., Apol. 78 ; et le texte est contesté.

clueō, -ēs, -ēre ; **cluō, -is, -ere** (*clueō* est la forme uniquement employée par les anciens auteurs ; *cluō* n'est attesté sûrement qu'à partir de Sénèque, Thes. III 1360, 81 sqq., et semble fait sur κλύω) : s'entendre dire ou nommer, avoir la réputation de ; souvent en bonne part, e. g. Plt., Ps. 591, *quae* (*facinora*) *post mihi clara et diu clueant*, par suite « avoir de la réputation, être célébré », cf. *inclutus, inclitus* (O. Prinz, Glotta 29, 138) ; « glorieux, illustre » (sur lequel les grammairiens ont peut-être refait *clutus*, cf. *clutum* dans le Thes.). Les gloses ont conservé la trace d'un substantif *cluor* : δόξα (cf. *decor, honor*) ; et d'un adjectif *cluuior, nobilior*, CGL II 510, 5 et V 627, 10 ; cf. aussi *praecluis* (Mart. Cap.), *praecluēns* « *ualde clarus et inclitus* ». Par extension, *cluēre* a pris le sens de « avoir un nom », par suite « exister », et, ce sens s'étant affaibli, est devenu synonyme de *esse* dans Lucr., e. g. 2, 525, *primordia rerum infinita cluere*. Comme *clueō* avait un sens voisin du passif, il en a parfois reçu les désinences, peut-être par analogie avec *uideor*, e. g. Plt., Ps. 918, *stratioticus homo qui cluear*; Pacuvius, Trag. 194 ; Varr., Men. 356. Mot archaïque, qui appartient surtout à la langue héroïque ou épique, repris à basse époque. Pas de perfectum attesté. Cf. peut-être les noms propres : osq. Kluvatiis « Clouātius », lat. *Cluentius, Clouentius*, volsq. *Cloil* « Cloelius », ombr. Kluviier, gén. « Cluuiī », etc.

La racine **kleu-* était celle qui, en indo-européen, signifiait « entendre », cf. tokh. *klautso* « oreille ». La forme verbale principale qu'elle fournissait était un aoriste radical athématique qui a subsisté, notamment, dans véd. *çrudhi*, gr. κλῦθι « écoute » et arm. *luay* « j'ai entendu ». Les langues qui ont conservé la racine ont recouru à des présents nouveaux : skr. *çr̥ṇóti* « il entend », de **kl̥neu-*; irl. *-cluinethar* « il entend », Meillet, MSL 15, 337. Lat. *clueō* et *cluō* résultent d'adaptations proprement latines, de même que le gr. κλέ(ϝ)ομαι « je suis connu ». Dans plusieurs langues, ce verbe a été remplacé par d'autres, en latin par *audiō* (v. ce mot). — Le *-clutus* qui est dans *in-clutus* répond à skr. *çrutáḥ*, gr. κλυτός, qui ont le même sens ; cf. aussi irl. *-cloth*, qui sert de prétérit à *cluinethar*. Si le latin n'a que *inclitus*, c'est que, originairement, l'adjectif en *-to-* figurait d'ordinaire au deuxième terme de composés. Il n'y a pas de raison de croire que *cluor* réponde à skr. *çrávaḥ*, gr. κλέ(ϝ)ος « gloire » ; ce peut être une formation proprement latine ou une imitation du grec. — Les formes slaves et baltiques, v. sl. *slovo* « je m'appelle », etc., n'enseignent rien pour le latin.

clūmae : *folliculi hordei*, P. F. 48, 15. V. *glūma*.

clūnis, -is et **clūnēs, -ium** (usité surtout au pluriel, comme *natis*; cf., toutefois, Hor., S. 2, 8, 91) m. et f., cf. Charisius, GLK I 101, 4, *clunes feminino genere dixit Melissus... sed Verrius Flaccus masculino genere dici probat, quoniam -nis syllaba terminata anima carentia nominatiuo singulari masculina sunt, ut panis cinis crinis et similia* : fesses, croupe. Ancien, populaire ou technique. Le plus souvent synonyme de *natēs*, quoique Martial 3, 53, 2 emploie les deux mots en les différenciant ; se dit des animaux comme de l'homme. Le singulier est sans doute secondaire.

Dérivés : *clūnāclum* (et *clūnābulum*) : *cultrum sanguinarium dictum, uel quia ad clunes dependet, uel quia clunes hostiarum diuidit*, P. F. 43, 2 ; *clūnālis* (rare et tardif) ; *clūniculus* (*-la*?).

Cf., avec le même sens, irl. *cluain*, gall. *clun* f., skr. *çróniḥ* c., av. *sraoniš* f., lit. *šlaunis* f. et v. pruss. *slaunis*, v. isl. *hlaun* « fesse » n. Le rapport avec gr. κλόνις « os sacrum », κλόνιον· ἰσχίον, ῥάχις, ὀσφῦς n'est pas déterminable.

cluō : v. *cloāca*.

clupea (*clipea*), **-ae** f. (Gloss.) : lamprillon. M. L. 1998. Mot tardif. Origine inconnue.

clūra (*clūna*), **-ae** f. : nom d'un singe (Gloss.) ; *clūrīnus* (Plt.). Peut-être de κόλουρος, avec une finale refaite sur *simia*; *clūna* « ā clūnibus trītīs », P. F. 48, 11, est une déformation populaire.

clustrīgō : *quod super lacte nat quasi oleum*, CGL III 599, 20 ; 604, 40. En rapport avec *colostra*?

cnasonas : *acus quibus mulieres caput scalpunt*, P. F. 46, 1. Sans doute accusatif pluriel d'un gr. *κνάσων, de κνάω.

co- : v. *cum*.

coāctus, coāctilis, coāgmentum, coāgulum : v. *cōgō* sous *agō*.

coacula, -ae f. : caille. Onomatopée. Mot mal attesté en latin ; ne figure que dans une glose : *larix, coacula*, CGL III 567, 60, où *larix* doit être une graphie faussement savante de gr. λαρίς « mouette » (cf. *milex* pour *miles*, etc.). On trouve, toutefois, dans les gloses de Reichenau, éd. Labhardt, no 2975 : *coturnix* : *quaccola*. Le mot est sans doute d'origine germanique ; cf. v. h. a. *quahtala, wahtala*, holl. *kwakkel* « caille » ; v. Kurt Hetzer, *Die Reichenauer Glossen* (Halle, 1906), p. 46 sqq. C'est avec le sens de « caille » qu'il a passé dans les langues romanes, où il a concurrencé *coturnīx*. M. L. 2004 ; B. W. s. u. Cf. aussi *quarquara*.

coax : onomatopée du cri de la grenouille (gr. κοάξ) ; *coaxō, -ās*. M. L. 2007.

coc(c)olobis, -is f. : sorte de vigne espagnole (Colum., Pline). Mot donné comme espagnol et non latin.

coccum, -ī n. (*coccus* m. tardif) : kermès, graine servant à teindre en écarlate ; par suite, « écarlate » et « vêtement d'écarlate ». Emprunt au gr. κόκκος, attesté depuis Horace. M. L. 2009 ; B. W. sous *coque*. Irl. *coig*, gall. *coch* « rouge ».

Dérivés : *cocceus, coccinus* (= κόκκινος), M. L. 2008 ; *coccineus*.

coccus, -ī m. : coq. Attesté seulement dans la Loi Salique. Onomatopée ; cf. *coco, cucurru* ; gr. κοκκύζω, v. isl. *kokkr*, et *cuculus*. M. L. 4732 ; B. W. s. u.

cocētum, -ī (coccētum) n. : *genus edulii ex melle et papauere factum*, P. F. 35, 6. Sans doute emprunt au gr. *κυκητόν influencé par *coquō*, ou à κυκεών avec changement de suffixe, d'après *morētum, fīcētum*.

coc(h)lea, -ae f. (*coclia* blâmé par l'App. Probi, GLK IV 198, 6 ; *coculea* (d'après *coculum*?), *cuchlia*) : colimaçon, escargot. Puis tout objet ayant cette forme. Emprunt au gr. κοχλίας masculin ; pour le changement de genre, cf. *catapulta, charta*. Attesté depuis Caton. Roman, avec toutes sortes de déformations, cf. *cloclea* (mss. TL de Palladius), *clocea, claucula*, CGL V 278, 11 ; M. L. 2011.

Dérivés : *coc(h)leāre* et *coc(h)leārium* n. : cuiller, cuillerée ; cf. Mart. 14, 121, *sum cochleis habilis sed nec minus utilis ouis.* | *Numquid scis potius cur cochleare uocer?* M. L. 2012 ; v. angl. *cuchlere*, gall. *cogloa*.

cociō, -ōnis (*coccio*, P. F. 19, 1) et **coctiō, -ōnis** m. : courtier ; synonyme de *arillātor*. Rare et sans doute vulgaire ; cf. Gell. 16, 7, 12, et *agasō*. La forme *coctiō* a donné ital. *scozzone*, v. fr. *cosson*, cf. M. L. 2017.

Dérivés : *cociōnor, -āris* ; *cocistriō* (?) : *tabernarius* (Gloss.), cf. fr. *cuistre*, M. L. 2215, mais se rattache peut-être à *coquō*. Étymologie populaire dans P. F. 44, 15, *coctiones dicti uidentur a cunctatione, quod in emendis uendendisue mercibus tarde perueniant ad iusti pretii finem.* Peut-être étrusque ; cf. Ernout, Philologica I, p. 42.

coclăca, -ae f. : *-e dicuntur lapides ex flumine, rotundi ad coclearum similitudinem*, P. F. 35, 4. Rare et tardif ; emprunt sans doute à l'accusatif du gr. κόχλαξ, venu par la langue médicale.

cocles, -itis (gr. Κόκλης) : *luscos coclites dixerunt antiqui, unde et Cyclopas coclites legimus dictos, quod unum oculum habuisse perhibentur*, Serv., Ae. 8, 649. Usité comme nom propre, soit pour traduire le gr. κύκλωψ, soit comme surnom. Peut-être emprunté par la voie de l'étrusque, v. E. Fiesel, *Namen d. griech. Mythos im Etr.*, p. 35. Pour la finale, cf. *termes*.

coco, coco : onomatopée imitant le cri du coq (Pétr., Sat. 59, 2). Cf. *coccus, cucurru*.

cocturnīx, -īcis (et *cōturnīx*) f. : caille. — *appellatur a sono uocis*, P. F. 33, 8. Pour le suffixe, cf. *cornīx, spinturnīx* « sorte de hibou ». On n'est pas au clair sur le rapport de *cocturnīx* et de *coturnīx* ; l'abrègement, non attesté avant Ovide, de l'*o* dans *cōturnīx* est sans doute dû à l'influence de *cothurnus*. — Attesté depuis Plaute. M. L. 2289.

Les mots germaniques comme *Kwakkel* ou *Wachtel* sont d'un autre type ; cf. *coacula*.

cōdex (*caudex*), **-icis** m. La confusion est constante entre *cō-* et *cau-* pour ce mot. Les inscriptions ont *codex* ; les manuscrits semblent avoir réparti les formes : *caudex* est plutôt réservé au sens d' « arbre », *cōdex* au sens de « livre ». D'après le scholiaste de Térence (Eugraph. Hau. 877 rec. a), *caudex* serait une fausse graphie urbanisante comme *cautēs* : *caudex est truncus arboris; conuersa o in au, fit pro codex caudex, sicut pro cote cautis.* Sens premier « tronc d'arbre », cf. *caudica* : « barque creusée dans un tronc d'arbre », Isid., Or. 19, 1, 27 (it. *cocca*, fr. *coche*, M. L. 1775 ; B. W. sous *coche* III) ; puis « tablettes à écrire », cf. Varr. ap. Non. 535, 11, *antiqui plures tabulas coniunctas codices dicebant* ; et, par extension, « livre ». A l'époque impériale, le rapport avec le sens initial est si bien effacé qu'Ulpien parle de *codices membranei uel chartacei*, Dig. 32, 52 pr. (comme nous parlons de « plumes d'acier »). Spécialisé dans le sens de « livre de comptes » et, dans la langue du droit, dans celui de « recueil de lois, code », M. L. 2022. De ce sens dérive *cōdicillus* : 1° tablette à écrire, d'où « lettre, mémoire, petit livre », et spécialement « rescrit du prince » ; 2° écrit qui complète un testament, codicille.

Au premier sens de *cōdex*, *caudex* se rattachent *cōdicārius* (*cau-*) : *-a nāuis* : sorte de bateau de bois usité sur le Tibre ; *cōdicāriī* : bateliers du Tibre, cf. de Saint-Denis, Ét. class., XIV, 1946, p. 59 ; v. *ratis* ; *excōdicāre* (*-cau-*), synonyme de *extirpāre* ou de *ablaqueāre*, cf. Pall., Ian. 1, *ablaqueandae sunt uites, quod Itali excodicare appellant.*

Sans étymologie connue. Peut-être faut-il songer à un rapport avec *cōda, cauda*. Le suffixe de *cōdex, caudex* est le même que celui de *uertex* « cime d'un arbre », *apex* « sommet, pointe ».

coemētērium, -ī n. : cimetière. Emprunté par la langue de l'Église au gr. κοιμητήριον. A côté de cette transcription livresque existent des formes de la langue parlée, comme le montrent les graphies avec iotacisme *cimiterium, cimeterium, cymi-, coemi-* (sans compter *coementerium, cae-* d'après *caementa*, dont le rapprochait l'étymologie populaire) ; ces formes ont passé dans les langues romanes ; cf. M. L. 2023 ; B. W. s. u. et Thes. s. u.

coemō : v. *emō*.

coeō : v. *eō*.

coepī (et *coepī*), **-istī, coeptus** : j'ai commencé. *Coepī* est le parfait à sens absolu d'un composé *co-apīsco(r) ou *coapiō, cf. *apiō*, et signifie proprement « je me suis mis à ». Encore trisyllabe chez les archaïques comme *coēgī* ; mais le rapport avec *apiō* n'apparaissant plus, le groupe *oe* a été traité comme une diphtongue (e. g. Tér., Ad. 190), qui s'est ensuite réduite à *ē* ; d'où des confusions fréquentes entre *coepī* et *cēpī*, cf. Thes. III 1422, 13 sqq., et la glose de Festus, P. F. 62, 7, *deinceps qui deinde coepit, ut princeps qui primum coepit.* Étant donné la confusion qui s'est établie en latin entre le parfait proprement dit et le passé historique, *coepī* a pris le sens de « je commençai », à côté de celui de « j'ai commencé ». Aussi, pour remédier à cette ambiguïté, dès les plus anciens textes, la langue a créé un présent *coepiō* (Plaute, Caton, Cécilius) et un dénominatif tiré de *coeptum, coeptō, -ās, -āre* (Tér., Lucr., Cic. Arat. 131, Fin. 5, 9, 24, où Cicéron emploie *coeptat*, présent (et aussi *incipit*), par opposition à *coepī*, passé) dont l'emploi se développe dans la prose impériale, notamment dans Tacite (cf. *inceptō*, à côté de *incipiō* ; il est possible que *inceptō* ait contribué à la création de *coeptō*), ou d'autres verbes : *occipiō* (archaïque), *incipiō*. Sur *coeptus* a été bâti le

participe futur *coeptūrus*. *Coepī* n'a pas passé dans les langues romanes.

Sur l'emploi du passif *coeptus sum* avec un infinitif passif, comme *potestur, quītur*, v. Ernout-Thomas, *Syntaxe lat.*, 2e éd., p. 208.

V. *apiō*. Sur le sens « il commence » de hitt. *epzi*, de *ep + la particule réflexive *-za*, v., en dernier lieu, Friedrich, *Staatsverträge*, II, p. 154.

coerceō, -ēs : v. *arceō*.

cofia (*cufia*), **-ae** f. : coiffe. Bas latin ; un exemple dans Ven. Fort. Cf. Gloses de Reichenau, n° 321, éd. A. Labhardt : *teristrum genus ornamentum* (sic) *mulieris, quidam dicunt quod sit cufia uel uitta.* Mot étranger? M. L. 2024 ; B. W. sous *coiffe*.

cōgitō, cōgō : v. *agō, agitō*.

cognātus : v. *nāscor*.

cognōmen : v. *nōmen*.

cognōscō : v. *nōscō*.

cohors (*chōrs, cōrs* ; *curs, curtis* tardif), **-tis** f. Dissyllabe souvent chez les poètes et dans les transcriptions grecques anciennes (κόορτις, Polyb.), cf. Diom., GLK I 431, 22, *omnis uox disyllaba priorem syllabam... acuit... cum alterutra positione longa est... ut cohors.* Mais dans les inscriptions de l'époque impériale, très souvent monosyllabe et transcrit en grec par χώρτη ou χώρς, κώρτης ; la scansion *cōrs* est fréquente, cf. Thes. III 1549, 81 sqq. Abl. sg. *co(h)ortī*, g. pl. *co(h)ortium*. Terme de la langue rurale « enclos, parc à bétail ou à instruments agricoles, basse-cour » ; *cohortes sunt uillarum intra maceriam spatia*, Non. 83, 11 ; sens conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 2032, *cohors, -ōrte* ; 2033, *cohōrtīle*. Dans la langue militaire, s'est spécialisé dans le sens de « division du camp » et « troupes cantonnées dans cette division » et est ainsi arrivé à désigner une subdivision de la légion, cf. Cincius ap. Gell. 16, 4, 16, *in legione sunt centuriae LX, manipuli XXX, cohortes X*, et la « suite » d'un chef. — Ancien, usuel. Panroman (v. B. W. *cour*) et celtique : irl. *cuairt, cuirt*.

Dérivés : *cohortālis* (*chor-, cor*) ; *cohortālīnus* ; *cohorticula* (*cur-*).

De *co-gr̥htis. V. *hortus*.

cohum (*coum*), **-ī** n. : *sub iugo medio cauum, quod bura extrema addita oppilatur, uocatur coum a cauo*, Varr., L. L. 5, 235. Désignerait donc une cavité du joug dans laquelle viendrait s'encastrer l'extrémité du timon de la charrue. Toutefois, pour Festus, *cohum* désigne la courroie qui sert à attacher le timon au joug : *cohum lorum, quo temo buris cum iugo conligatur, a cohibendo dictum*, P. F. 34, 26. Si le sens premier est bien celui de « cavité », il faut sans doute y rattacher la glose : *cohum, poetae caelum dixerunt, a chao ex quo putabant caelum esse formatum*, P. F. 34, 28 ; cf. Diom., GLK I 365, 18, *Verrius et Flaccus in postrema syllaba adspirandum probauerunt : cohum enim apud ueteres mundum significat, unde subtractum incohare.*

L'histoire du mot est obscure, parce qu'il n'est pas attesté en dehors des grammairiens et que ceux-ci ont été préoccupés d'identifier *cohum* dans le sens de « ciel » au gr. χάος. Mais il est possible que l'explication de Varron soit la bonne et que *coum*, dans les deux sens, soit un doublet, sans doute dialectal, de *cauum*. On sait, en effet, que *cauus* représente un ancien *couos*, qui s'est, du reste, maintenu dans certaines formes romanes (cf. *cous*, dans M. L. 1796 et *Einf.*^{3}, § 143, p. 160 ; Juret, *Phonétique*, p. 342). L'*h* de *cohum* serait purement graphique et destinée, comme dans *ahēnus*, à marquer une prononciation dissyllabique, en évitant le groupe *-uu-* (= *-ou-*) ; la graphie *choum* serait influencée par χάος. L'explication par une racine *qagh- n'est pas plus sûre. V. *incohāre*.

coinquō (*coinquiō*), **-is, -ere** : verbe conservé par le rituel des frères Arvales, dans l'expression *luci coinquendi*, et que l'abrégé de Festus glose par *dēputāre*, P. F. 56, 10, et aussi par *coercēre*, P. F. 57, 23 (sens non attesté). De là, le nom de la déesse *Coinquenda* ; pour la formation, cf. *Commolenda*. Étymologie incertaine.

cōlaepium, -ī n. : boulette de viande. Doublet populaire (Pétr. 70, 2) de *cōlȳphium* (Plt.), emprunt au gr. κωλύφιον, diminutif de κωλῆν « cuisse ».

colaphus, -ī m. : taloche, coup de poing. Transcription « savante » du gr. κόλαφος déjà dans Plaute, comme *colaphizō* (Ital. ; *colapizat*, CGL IV 220, 19) de κολαφίζω. A côté de ces formes de la langue écrite ont existé des doublets populaires *colpus* (Lex Sal.) avec syncope de l'*ă* intérieur (cf. *caldus*, etc.), auquel remontent les formes romanes du type français *coup*, cf. M. L. 2034, B. W. s. u., et gallois *cwlff, clwff* ; et *colopus (cf. *colophus* dans les manuscrits de Quintilien 6, 3, 83), dont dérivent le *percolopāre* de Pétrone, 44, 5, et le *colopidiārī* (= *colopizārī* avec *-di-* issu de *z*) du Pseudo-Soranus, Epit. 69. *Colopus*, issu de *colpus*, est une forme dialectale qui présente un phénomène d' « anaptyxe » osque ; cf. Buck, *Osc.-Umbr. Gramm.*, § 79 et 1 ; Ernout, Philologica II, p. 151.

cōleus, -ī m. (usité surtout au pluriel) : ὄρχις, *testis, testiculus* ; semble, toutefois, désigner un autre objet dans Cic., Fam. 9, 22, 4, « *Testes* » *uerbum honestissimum in iudicio, alio loco nōn nimis ; et honesti « colei Lanuuini », « Cliternini » non honesti.*

Dérivés et composés : *cōleātus* et *excōliātus* : *excastrātus* (Gloss.) ; *culiō* (lat. *cōleō*), *-ōnis* m. (Gloss.) : *famex, spado contusis culionibus.* Mot populaire (Labérius, Priap., Mart., Pétr.), sans étymologie claire, passé dans les langues romanes, cf. M. L. 2038, *cōleus* ; 2036, *cōleō*. Cf. *culleus*?

colisatum, -ī n. : mot gaulois cité par Pline 34, 163 et désignant une sorte de chariot.

collēga, collēgium : v. *lex*.

colliciae (*colliquiae*), **-ārum** f. pl. : *tegulae, per quas aqua in uas defluere potest*, P. F. 101, 13, gouttières faites de tuiles concaves ; et rigoles chargées de séparer des terres les eaux pluviales et de les mener dans les fossés. Cf. P. F. 64, 8, *delicia* (*deliquia*, Vitr.) : *est tignum quod a culmine ad tegulas angulares infimas uersus fastigatum collocatur : unde tectum deliciatum et tegulae deliciares.*

Dérivé : *colliciāris* (*tēgula*) ; cf. aussi *colliquiāria* (Vitr.).

Peut-être à rapprocher de *ēlicēs*, cf. ap. Colum. 2, 8,

3, *ut patentes liras crebrosque sulcos aquarios, quos nunnulli elices uocant, faciamus, et omnem umorem in colliquias atque inde extra segetes deriuemus* ; et dans P. F. 101, 11, *inliciuum dicitur, cum populus ad contionem dicitur, i. e. euocatur. Vnde et colliciae tegulae* e. q. s. Sans doute apparenté à *liquor*, *lixa* ; les graphies *colliciae*, *dēliciae* seraient dues à un rapprochement avec les adjectifs du type *ēlicius*, dérivé de *laciō* ; elles peuvent aussi être dérivées du pluriel *ēlicēs*. V. *lax* et *liqueō*.

collis, -is m. (et f. d'après Priscien, GLK II 169, 10, conformément à la tendance générale des thèmes en *-i*, mais sans exemples sûrs) : colline, cf. Ov., Ars 2, 71, *monte minor collis, campis erat altior aequis*, et « col », B. Afric. 37, 5, *in hoc iugo colles sunt pauci*. — Ancien, usuel. M. L. 2051.

Dérivés : *collīnus*, substantivé à basse époque, *collīna* f. (Grom., p. 314, 12 et 13) : colline, M. L. 2049 ; *colliculus*, *collicellus* ; *collicōsus* ; **colliānus (fundus)*, forme douteuse ; *collifana* f., tous rares et tardifs ; composé *collamontium*? dans une Tab. Deuot., cf. Thes. s. u.

Rappelle lit. *kálnas* « colline », got. *hallus* (sans doute de **halnuz*) « rocher » et, avec vocalisme radical zéro, v. angl. *hyll* « colline », gr. κολωνός, κολώνη « colline ». Lit. *kálnas*, qui s'accorde pour l'intonation avec *kélti* « élever », fait supposer **kolən-*, à quoi lat. *collis* ne contredit pas si, comme en grec, i.-e. *ə* s'est amui après syllabe comprenant *o* ; alors le rapport avec *columen* (v. ce mot), de **keləmen-*, deviendrait clair. V. sax. *holm* « colline » (et, avec un sens dérivé, v. isl. *holmr* « île ») est aussi parent. Cf. *cellō*, *celsus*.

collūcō : v. *lūcus*.

collum, -ī n. (*collus* m. chez les archaïques, cf. Thes. III 1658, 73 sqq. ; le succès de *collum* a pu être déterminé en partie par le collectif pluriel *colla*, qui est fréquent, et en partie par le fait que beaucoup de noms de parties du corps sont neutres en latin) : cou (sens propre et sens figuré, et dérivés). — Ancien, usuel. M. L. 2053 ; irl. *coll*?

Dérivés et composés : *collāris* adj., et subst. n. *collāre* (scil. *ferrum* ou *uinculum*) et *collārium* (vᵉ siècle) : collier, M. L. 2042, B. W. s. u., v. h. a. *chollāre* ; *dēcollō, -ās*, M. L. 2506.

Collus est issu de **kol-so-s* (comme *uelle* de **uel-se*). Cf. got. *hals* « cou » m. On s'est demandé si ce mot est à rattacher au groupe de **kel-* « en haut », v. *celsus*, ou à celui de **kʷel-* « tourner », v. *colō*. En faveur de la seconde hypothèse, on peut mentionner gr. τράχηλος en face de τροχός, qui est contesté, et lit. *kãklas* « cou », dont la ressemblance avec gr. κύκλος « cercle », etc., est frappante ; enfin, v. sl. *vratŭ* « cou » en face de *vratiti* « tourner » : cf. *uertō*.

collȳra (*collīra*), **-ae** f. : sorte de pain ou de galette. Emprunt populaire (Plaute, puis langue de l'Église) au gr. κολλύρα ; conservé dans quelques parlers romans, notamment de l'Italie du Sud. M. L. 2055.

cōlō, -ās : v. *cōlum*.

colō, -is, coluī, cultum, colere : *colō* est issu de **kʷelō* ; la labio-vélaire existe encore dans *inquilīnus*, *Esquiliae*. **kʷelō* est devenu phonétiquement **kʷolō*, puis la labio-vélaire a perdu son appendice vélaire devant *o* : *quolundam* qu'on lit CIL I² 364 est une fausse graphie archaïsante, cf. *cēlō*. Alors que dans les langues congénères la racine a le sens de « se mouvoir », « se trouver habituellement dans », en latin *colō* s'est spécialisé dans le sens de « habiter » et « cultiver » ; les deux sens apparaissent également attestés dès l'époque la plus ancienne, les deux idées étant connexes pour une population rurale, cf. *agricola*. Dans le sens de « habiter », *colō* a été concurrencé par le composé *incolō* (cf. Diff. éd. Beck, p. 47, 2, *colimus deum uel agrum, incolimus solummodo agrum*) et surtout par le fréquentatif de *habeō*, *habitō*. Des expressions comme *colere uītam*, *c. seruitūtem* (cf. Thes. III 1678, 39 sqq.) gardent peut-être le sens ancien de la racine « se mouvoir habituellement dans ».

Comme le dieu qui habitait un lieu en devait être le protecteur naturel, *colere*, en parlant des dieux, a pris le sens de « se plaire à, habiter dans, avec », puis « protéger, chérir » ; cf. Vg., Ae. 1, 16, *quam* (= *Karthaginem*) *Iuno fertur terris magis omnibus unam | posthabita coluisse Samo*, où Servius note : *ueteres colere dicebant, etiam cum maior minorem diligeret*. Puis le sens s'est étendu, et *colō* désignant vice versa le culte et les honneurs que les hommes rendent aux dieux a signifié « honorer, rendre un culte à » : *superior colitur, non colit inferiorem*, a pu écrire le même Servius, B. 3, 61.

Colō « cultiver » a pris également le sens moral que le verbe a en français : *colere uirtūtem, artēs*, etc. ; et l'adjectif verbal *cultus* signifie le plus souvent « cultivé moralement, élégant, orné », cf. *excultus* et le privatif *incultus* (avec l'abstrait *incultus, -ūs*). Usité de tout temps. M. L. 2037.

A *colō* se rattache un substantif en *-a*, *-cola* seulement dans les composés (cf. *-uena* dans *aduena*) : *accola* ; *incola* : *agricola, siluicola, caelicola* (= οὐρανοῦχος, Esch.) ; cf. peut-être *domicilium*, dérivé de **domicola*? En dérive également :

colōnus m. : celui qui tient lieu du propriétaire, qui cultive en son lieu et place, « fermier » au sens technique et légal du mot (pour la valeur du suffixe, cf. *patrōnus* « celui qui fait fonction de père », en face de *pater*) ; puis par extension « cultivateur » (par opposition à *pāstor*) : habitant d'une colonie (= gr. ἄποικος), qui lui aussi vient s'établir à la place des *incolae*. *Colōnus* a un féminin *colōna* et des dérivés : *colōnia* « ferme » et « colonie » (sens abstrait et concret), d'où germ. *Köln*, gall. *Colun* ; *colōnicus* ; *colōniārius*, *colōnātus, -ūs* m. (bas latin juridique).

Dérivés en *cult-* : *cultiō* : culture (sens physique et moral). Classique, mais rare (Cicéron et, après lui, Sᵗ Ambr., Arn.) ; *cultūra* : culture (sens physique et moral), M. L. 2383 ; *cultus, -ūs* m. : culture (sens propre dans Cic. et T.-L.) ; mais beaucoup plus employé au sens moral « éducation, culture, civilisation » ; d'où « manière d'être ou de se vêtir, mode » ; dans la langue religieuse, « culte » ; *cultor, cultrīx* : habitant, cultivateur, et, au sens moral, « qui cultive, qui honore » ; *cultō, -ās*, CGL II 263, 5, et *cultātor*, Ibid., IV 203, 8. M. L. 2380.

Composés : *accolō* : habiter auprès de ; *accola* m. (opposé à *incola*), M. L. 81 ; *excolō* : cultiver avec soin, parfaire ; *incolō* : habiter dans ; *incola* m. : habitant ; dans la langue du droit, traduit le gr. πάροικος ou μέτοικος, par opposition à *cīuis*, cf. Dig. 50, 16, 239, *incola est qui in aliquam regionem domicilium suum contulit, quem Graeci* πάροικον *appellant* ; Ibid. 50, 1, 29, *incola et his magistratibus parere debet apud quos incola est, et illis, apud quos ciuis est* ; de là, *incolātus, -ūs* (tardif) ; *percolō* : honorer grandement (archaïque et postclassique) et en bas latin « habiter, cultiver » ; *recolō* : cultiver à nouveau (sens propre et figuré). Ancien, usuel et classique.

A la racine de *colō* se rattachent aussi : *Exquiliae* (*Es-*) f. pl. : nom d'un quartier situé primitivement hors de Rome et incorporé à la ville par Servius Tullius. *Esquiliae* est à *colō* comme *relliquiae* à *linquō*. De là : *Esquilīnus* ; *inquilīnus* : habitant et spécialement « locataire » ; *inquilīna*.

La racine **kʷel-* indiquait l'idée de « circuler autour » (v. *collum*). La forme du présent qui est conservée dans *colō* se retrouve dans skr. *cárati* (à côté de quoi existe une forme dialectale *cálati*) « il circule, il se meut » ; av. *čaraiti* (même sens) ; hom. πέλομαι (forme éolienne) « je me meus, je deviens » (avec aor. ἔπλομην) et crét. τελομαι « je serai », cypr. τενται « il sera ». A la différence de l'indo-iranien et du grec, le latin a développé un emploi avec valeur transitive. Le grec et l'indo-iranien indiquent que la racine ne fournissait pas de parfait ; c'est pour cela que le perfectum latin est *coluī*, forme nouvelle dans une racine monosyllabique (cf. *cultus*). Pour le sens général de la racine, il faut tenir compte du gr. πωλέομαι « je vais et viens, je fréquente », sens qui se retrouve aussi dans πολεύω. — Les autres langues ont des formes nominales de la racine, notamment des formes signifiant « cercle, roue », sans redoublement dans la forme de type archaïque (nom thématique du genre neutre à vocalisme radical *e*), v. pruss. *kelan*, v. isl. *huel* (et avec vocalisme altéré dans v. sl. *kolo*), avec redoublement (naturel dans un terme technique), v. *collum*, dans skr. *cakráḥ*, *cakrám*, aves. *čaxrəm*, tokh. A *kukäl*, B *kokale* ; v. angl. *hweohl* et *hwéol* (indiquant deux places du ton différentes), gr. κύκλος, κύκλα. — Le sens de la racine ressort bien du second terme de composés tels que gr. βου-κόλος, αἰ-πόλος, ἀμφίπολος, indiquant le personnage qui circule autour du bœuf, de la chèvre, (du maître) et s'occupe d'eux ; le sanskrit a, de même, *paricaraḥ* (*c-* d'après *cárati*) ; l'italique a connu le mot, comme on le voit par lat. *anculus* (v. ce mot). Cf. skr. *divā-karáḥ* « soleil » (qui circule le jour). Le sens de « s'occuper de », qui apparaît clairement ici, explique une partie des sens latins de *colō*. — Lat. *colus* « quenouille » rappelle gr. πόλος « pivot, pôle » et aussi « terre retournée » ; cf. πολεῖν et πολεύειν « retourner la terre ». Ce dernier sens est à rapprocher du sens agricole pris par *colō* en latin ; ce sens s'explique par le caractère rural de la classe qui dominait à Rome durant la période ancienne.

color (ancien *colōs*, cf. Thes. III 1713, 9 sqq.), **-ōris** m. : couleur, teint. La couleur servant souvent de caractère distinctif, ou étant ajoutée à un objet pour en dissimuler l'aspect réel (cf. l'opposition de *color* et de *corpus*, Cic., Ac. 2, 34), *color* a pris des acceptions spéciales, notamment dans la langue de la rhétorique : 1° aspect, caractère particulier du style (*color tragicus, poēticus*, peut-être à l'imitation du gr. χρῶμα) ; 2° aspect feint (« sous couleur de ; conter des couleurs ») ; par suite, « droit de colorer la vérité, prétexte, raison spécieuse » ; Don., Ph. 282, *haec apud iudices* μετάθεσις αἰτίας *dicitur, h. e. translatio causae facti quem uolgo colorem nominant*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 2056.

Dérivés et composés : *colōrō, -ās*, usuel et ancien, M. L. 2057 ; d'où *colōrābilis* (rare), *colōrātio, -tor, -tus, -ūs* : χροῖσις, *-tūra* : χροϊσμός, tous rares et techniques ; *concolōrāns* ; *dēcolōrō* ; *colōrārius* (Gloss., Schol. de Perse = *chrōmatārius*) ; *colōrīnus* (Gloss.), *colōrius* (tardif), peut-être reformé sur *discolōrius* (Pétr. 97 ; pour la formation, cf. *in-iūrius*, *nēfārius*) ; *colōrizō* (hybride à suffixe grec qu'on trouve dans Diosc. 2, 63, formé d'après χροΐζω) ; *colōrificus*. Nombreux adjectifs composés dont le second terme est *color* : *con-, dē-, dis-, bi-, multi-, albi-, auri-, uersi-color*, etc., la plupart rares et poétiques, faits sans doute sur le type grec δίχροος, δίχρωμος, λευκόχροος, etc.

La comparaison avec le développement du sens de skr. *várṇaḥ* « ce qui recouvre », d'où « couleur », montre que le mot est à grouper avec *cēlō*. Cf. aussi gr. χρώς et χρῶμα. Le germanique a, avec un vocalisme radical zéro, qui s'applique dans des dérivés, des thèmes secondaires tirés du thème en **es-* attesté par lat. *colōs* : v. h. a. *hulsa* « gousse », *hulst* « couverture », got. *hulistr* « couverture ». — Le vocalisme radical *o* de *color* rappelle celui de *honōs*.

colostra (*colustra*), **-ae** f. ; **colostrum, -ī** n. (on trouve plus souvent, semble-t-il, dans les auteurs, le féminin *colostra*, mais les grammairiens enseignent que le nom est neutre. Le féminin est peut-être tiré du pluriel neutre *colostra, -ōrum*, le nom étant assez souvent attesté au pluriel) : premier lait. Appartient surtout à la langue pastorale ; terme de tendresse dans Plaute. M. L. 2058.

Dérivés : *colostrātus* ; *colostrātiō* ; *colostreus* « délicieux » (Cassiod.).

Terme rural, d'origine obscure. Le rapprochement avec *color* et skr. *çaraḥ* « peau du lait », got. *hulistr* « κάλυμμα » se heurte au sens, *colostra* désignant seulement le premier lait : *aut statim mulctum aut post fetum*, cf. Serv., Ae. 5, 78, à moins d'admettre une spécialisation secondaire de sens, invérifiable. V. *clustrīgō*?

1. **colpus** : v. *colaphus*.

2. **colpus, -ī** m. : 1° golfe ; 2° vulve ; 3° ulcère. Emprunt au gr. κόλπος attesté depuis Sᵗ Jérôme et passé avec des déformations diverses (*colfus*, *golfus*, v. Thes. s. u.) dans les langues romanes. M. L. 2059 ; B. W. *gouffre*.

colubra, -ae f. et **coluber, -brī** et **-bris** m. (*colubra* est la forme la plus ancienne (Plaute) ; *coluber* n'apparaît qu'à partir de Virgile : Serv., Ae. 2, 471, *colubram nonnulli promiscuum nomen tradunt, quod ut sonantius fieret finxit masculinum, ut diceretur coluber* (Ovide a six fois *colubra* contre un exemple de *coluber*) et est rare avant Apulée et Tertullien ; la flexion *coluber, -bris* est tardive et rare ; l'App. Probi blâme *colober*, GLK IV, 199, 2 ; les formes romanes remontent à *colobra*, M. L. 2060, B. W. s. u : serpent (venimeux), *uenenatis... colubris*, déjà Lucr. 5, 27 et passim ; cf. à basse époque *uipereus coluber*, Victorin. leg. dom. 20.

R. R. 3, 5, 16, *pisciculi ultro ac citro commetant*. Rare, archaïque et familier.

comminus : v. *manus*.

commoetāculum : v. *mūtō*.

commūnis, commūnicō : v. *mūnis*.

cōmō : v. *emō*.

cōmoedia, -ae f. : comédie ; *cōmoedus*, *-ī* m. : comédien ; *cōmicus* : comique. Emprunts au gr. κωμῳδία, -δος, -ικός ; anciens (Plt.), usuels, mais toujours sentis comme étrangers ; les dérivés et composés sont de type grec, comme ceux de *tragoedia*. Formes savantes en roman.

compāgēs, compāctus : v. *pangō*.

compedēs : v. *pēs*.

compendium : v. *pendō*.

compēnsō : v. *pendō*.

comperco, compescō : v. *parcō*.

comperiō : v. *pariō*.

compīlō : v. *pīla*.

compitum : v. *petō*.

compos : v. *potis*.

concha (*conca*), **-ae** f. : coquille, coquillage ; conque ; par suite tout objet fait de coquillage ou ressemblant à un coquillage : vase fait avec un coquillage ; sorte de mesure ; concavité, voûte du palais. Emprunt au gr. κόγχη déjà dans Plaute (avec *conchita*, κογχίτης) et Caton, demeuré avec des sens divers dans les langues romanes. M. L. 2112 ; en germanique : ags. *cocc*, et en celtique : irl. *coca*.

Dérivés : *conchātus*, *concheus* ; *conchula* (*conc(u)la*), M. L. 2113. A la même famille appartient *conchulium* (*conchi-*, *conci-*, *conquilium*, Gloss.) : coquillage, pourpre = κογχύλιον. M. L. 2114. V. André s. u.

conchis, -is f. (*cunchis* forme ancienne, cf. Prisc., GLK II 26, 26) : fève avec sa robe. Cf. gr. κόγχος. De là, *conc(h)ic(u)la* et *conciclātus* (Apic.).

conciēns : v. *inciēns*.

concilium, -ī n. : convocation, *a concalando, i.-e. uocando*, P. F. 33, 27 ; d'où « assemblée, réunion » (dans les villes d'Italie), en particulier « assemblée de la plèbe » (par opposition aux *comitia*), puis « réunion, ensemble » en général. Correspond à gr. σύγκλητος (sc. ἐκκλησία) ; trad. σύγκρισις chez Lucrèce. Ancien, usuel. M. L. 2114 a. Le lieu où se tenaient des assemblées s'appelait *conciliābulum*, mot qui a fini par désigner l'assemblée elle-même (cf. *cōnsilium*). Comme c'était dans ces assemblées qu'on se réunissait pour conclure des affaires, traiter des marchés, terminer des différends, former des alliances, etc., le verbe *conciliō*, *-ās*, qui signifiait tout d'abord « assembler, réunir », a pris des sens divers correspondant à cette activité des *concilia*, *conciliābula* : concilier, se concilier (par opposition à *abaliēnāre*) ; procurer, acheter, acquérir, cf. Plt., Tri. 856, *eo conductor melius de me nugas conciliauerit* ; et aussi P. F. 54, 26, *conciliatrix dicitur quae uiris conciliat uxores, et uxoribus uiros*. C'est du sens de « acheter » que dérive celui de *inconciliāre*, verbe plautinien (Ba. 550-551 ; Mo. 613 ; Pe. 883-884, cf. *incomitiāre*, Cu. 400) qui veut dire « tromper (dans une vente), mettre dedans », cf. P. F. 95, 7, *inconciliasti : comparasti, commendasti, uel, ut antiqui, per dolum decepisti*, et dans lequel *in* a un sens péjoratif comme dans *inliciō* (cf., au contraire, *alliciō*), *illaqueō*, *inescō*, *indūcō*.

Autre composé : *reconciliō* : rassembler, réconcilier ; ramener ; restaurer, recouvrer, avec les dérivés ordinaires.

V. *calō*, *-ās*.

concinnō, -ās, -āuī, -ātum, -āre (et *concinnor*?) : arranger ; nettoyer, préparer. Terme technique, ancien, de sens concret, dont le sens varie avec les objets auxquels il est joint : *c. āream, trapētum, lucernam*, etc. Emploi obscur dans Naev., B. P. 38, *insulam... | urit, populatur, uastat, rem hostium concinnat*, où le verbe semble synonyme de *corripiō*, *confundō*. Au sens figuré : composer soigneusement (son style, etc.), *concinnare est apte componere*, P. F. 33, 25, « soigner, inventer ». Dans la langue familière, construit avec deux accusatifs, s'emploie comme substitut expressif de *facere*, *reddere* ; de là Non. 43, 17 : *concinnare est facere, ut Plautus Amphitryone* (529) : *lacrimantem concinnas tu tuam uxorem... Sed proprietas uerbi haec, quod apud ueteres cinnus potionis genus ex multis liquoribus confectum dici solet.* Sans doute étymologie populaire ; peut-être faut-il songer à une parenté avec *cincinnus*, cf. *concinnātor* dans Colum., 1, préf. 5, *capitum et capillorum concinnatores* et la traduction par συμπλέκω des gloses. Le développement de sens serait le même que dans *cōmere*, *comptus*.

Formes nominales et dérivées : *concinnus* : bien arrangé, harmonieux, bien fait. Se dit de toute espèce d'objet, du corps, du visage, du discours (= κομψός). Synonyme familier de *commodus*. — De là *concinnitūdō* formé par Cic., Inu. I 25, qui l'abandonne ensuite pour *concinnitās* (= κομψότης, κομψεία) ; *inconcinnus* (Gell. 7, 12, 4), *-itās* (id. 2, 26, 4), *disconcinnus* ; *concinnis*, *-e* ; *concinniter* ; *concinnātor*, *-tiō* (Caton), *-tūra* (Gloss.), *-mentum*, *-tīcius* (rares et tardifs) ; *ex-*, *re-concinnō*.

concipilō : P. F. 54, 16, *concipilauisti, dictum a Naeuio* (com. 132) *pro corripuisti et inuolasti*. Repris dans ce sens par Apul., Apol. 96 : *c. bona*. — Semble supposer un substantif **concipulum* « fourre-tout »? Cf. *capulum*, *-lus* ; *dēcipula* « piège à oiseau », *muscipula* (*-lum*). Mais comme tous les autres exemples de *concipilō* se rapportent à un composé de *capulō* « couper », il se peut que la glose de Festus soit due à un faux rapport avec *capulum*, de *capiō*.

conclāue : v. *clau-*.

concors, -dis adj. (*concordis*, Caec. ; *-dius*, CIL VIII 8530) : de même, cœur, uni de cœur ; ὁμόνους. Ancien, classique, usuel.

Dérivés : *concordia* f. : concorde (divinisée), accord (avec influence de *chorda*, cf. Quint., I. O. 5, 10, 124, etc.) ; *concorditās* (Pac.) ; *concorditer*, *-dē* ; *concordō*, *-ās* et ses dérivés. Contraire : *discors* (*discordis*, Pompon.) ; *discordia*, *-ae* (*Discordia*, Enn. ; *-dium*, Calp.) ; *discordō*, etc. V. *cor* ; *c(h)orda*.

condalium : v. *condulus*.

condemnō : v. *damnō*.

condiō, -īs, -īuī, -ītum, -īre : assaisonner, relever, épicer (sens propre et figuré) ; spécialement « embaumer ». Ancien, technique, usuel. M. L. 2123.

Dérivés : *condīmentum* (**condīmen*, M. L. 2122) ; *conditiō* (Varr., Colum.) ; *conditor* (tardif), *condītus*, *-ūs* (Col.), *condītāneus*, *condītārius*, *condītūra* (Col.).

Terme technique. Sans étymologie sûre. Le rapprochement de *condō* offre des difficultés de forme et de sens (cf., toutefois, la spécialisation de *conficiō*).

condō : v. *dō*.

condoma (*conduma*, Grég. Tur.), **-ae** f. : ensemble de la maison. Bas latin, peut-être adaptation de συνοικία = *condominium*. Les notes tironiennes ont aussi *condomina*, cf. Du Cange, s. u. *condamina*. M. L. 2124.

condulus : *anulus*, P. F. 34, 16. Cf. *condalium* : *similiter anuli genus*, P. F. 34, 17. *Condalium* est dans Plaute ; *condulus* n'est connu que par la glose de Festus.

Emprunt à une langue orientale, cf. skr. *kuṇḍalám* « boucle d'oreille, bague », comme le suppose Thurneysen, ou au gr. κόνδυλος, κονδύλιον « articulation (particulièrement des doigts) ». Pour la façon dont se portait cet anneau, cf. Rich, s. u.

condurdum, -ī n. : nom d'une plante inconnue dans Pline 26, 26.

condus : v. *condō*, sous *dō*.

cōnea : v. *cicōnia*.

confarreātiō : v. *far*.

conferua, conferueō : v. *ferrūmen*.

confestim : v. *festīnus*, *-nō*.

conflāgēs : *loca dicuntur in quae undique confluunt uenti*, P. F. 35, 21. Douteux. Si la glose est exacte, peut-être apparenté à *conflāre* (cf. *flāre*) et influencé dans sa finale par *conflugēs*, que cite Nonius 62, 15 : *loca in quae riui diuersi confluant*, et par *confragēs*, glosé par Isid., Or. 14, 8, 27, *loca in quae undique uenti currunt ac sese frangunt*.

Un exemple de *conflugēs* dans Livius Andronicus ; pas d'exemples des deux autres. Traduisent peut-être des adjectifs grecs comme σύμπνοος, σύρροος, σύρρηκτος.

***confriua** (*com-*?) : mot de forme et de sens obscurs qu'on lit dans une scolie de Térence, An. 88 : *symbola... est conferentia quam rustice uocamus confriuam* (= piquenique?). Sans autre exemple, et sans doute corrompu. La conjecture *confrusa* de F. Muller, *cena ex uariis frustis siue sportulis composita*, est sans valeur ; il n'y a pas en latin de verbe correspondant à *frustum*.

***confuit, confutūrum, confore** : formes d'un composé de *sum*, **cōnsum*, employé en sens de *ēuenīre*, *fierī*, *simul esse*. Verbe très rare, qu'on rencontre chez Plaute, Mil. 941 ; Térence, Andr. 167, et chez quelques auteurs de basse époque. V. Thes., sous *confuit*.

confūtō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : 1° abattre, faire tomber (sens physique) ; 2° réfuter, convaincre d'erreur, confondre (sens figuré, souvent joint à *confundere*, opposé à *confirmāre*). Ancien (Plt., Cat.), classique, mais assez rare ; désuet dans la langue impériale. Non roman. Les deux sens sont également attestés à date ancienne ; le sens de *commiscēre* indiqué par Non. 87 à propos de Titin., Com. 128, *cocus magnum ahenum, quanda feruit, paula confutat trua*, semble issu d'une confusion avec *confundō*.

Dérivés : *confūtātiō* (Rh. Her.), *-tor* (tardif).

refūtō, *-ās* : 1° refouler, repousser (sens physique) ; 2° réfuter (sens moral, Cic., etc.).

Dérivés : *refūtātiō* (Cic.), *-tor*, *-tōrius*, *-tābilis* (et *irrefūtātus*, *-tābilis*), tardifs.

Comme *confūtō* est devenu synonyme de *coarguō*, *confundō*, *refūtō* l'est de *redarguō*, *refellō*. Classique, fréquent dans Cicéron, rare à l'époque impériale. M. L. 7165. Pour *refūsāre*, v. M. L. 7164.

Composés d'un verbe **fūtō* qui n'est pas usité comme verbe simple, dont l'étymologie est incertaine. Le sens matériel, sans doute le plus ancien, inclinerait à rapprocher les mots signifiant « battre ». V. *fūtō* et *fut(t)uō*.

conger, -grī m. (*gonger*, mss. ; *congrus*, Gloss. ; *gungrus*, Prisc., GLK II 26, 26 ; *gongrus*, Charis., GLK I 84, 23) : congre. Ancien, usuel ; M. L. 2144 (les formes remontent en partie à *grongus*). Emprunt au gr. γόγγρος ou mot « méditerranéen » de même origine. Sur la correspondance γ = *c*, voir Fohalle, dans Mél. Vendryes, 165 sqq., et Ernout, *Aspects*, p. 24 sqq. Le développement de *conger* a dû être favorisé par l'existence des autres mots en *con-*.

congeriēs : v. *gerō*.

congerrō : v. *gerrae*.

congius, -ī m. : conge, mesure romaine, valant le huitième d'une amphore, ou six setiers. Attesté depuis Caton ; technique. M. L. 2146.

Dérivés : *congiālis* ; *congiārius* : qui contient un conge ; et *congiārium* : vase d'un conge ; distribution faite au peuple d'une de ces mesures de vivres ; par extension, « gratification, pot-de-vin ».

Emprunt au gr. κογχίον (Antiph.) diminutif de κόγχη, κόγχος, qui, outre le coquillage, désigne aussi une mesure pour les liquides (Hippocr., etc.). Cet emprunt, direct ou indirect, a pu subir l'influence de *modius*.

congruō : v. **gruō*.

cōnīueō, -ēs, -īuī, -ēre et **coniuō, -is, -xī, -ere** (cf. Prisc., GLK II 478, 11 ; 479, 5 ; Thes. IV 320, 44 sqq. Les inscriptions et les bons manuscrits s'accordent à écrire *conīueo* ; la graphie *conn-* ne se trouve que dans les manuscrits inférieurs, cf. Thes. IV 320, 41 sqq.) : fermer (transitif et absolu, cf. Plt., Mo. 830), se fermer ; et plus spécialement « fermer les paupières, fermer les yeux ». Sens dérivé : 1° fermer les yeux sur, être indulgent pour ; 2° être d'accord (surtout à l'époque impériale).

Dérivés : *cōnīuum* « κάλυξ ῥόδου μεμυκώς » (Gloss.) et *incōnīuus* (Apul., Amm.), *incōnīuēns* (Apul.) « qui ne ferme pas les yeux » ; *cōnīuentia* : 1° sens propre dans Chalc. Transl., p. 45[E], [*palpebris*] *obductis uis illa ignis intimi coniuentia tegminis* (ὅταν ταῦτα ξυμμύσῃ) *coercetur* ; 2° indulgence, connivence ; *cōnīuolus* : *co-*

Dérivés et composés : *colubrīnus*; d'où *colubrīna* f. = δρακοντίς μεγάλη, couleuvrée; *colubrārius* (épithète de noms de lieux); *colubrifer* (Ovide, Lucain d'après ὀφιοῦχος, cf. *anguifer*); *colubrimodus* (Coripp.). Sans étymologie claire. Peut-être emprunt au gr. χέλυδρος (Havet, ALLG 4, 142).

cōlum, -ī n. (*cōlus*, CGL III 324, 54, 5) : passoire, filtre à vin (*iunceum uel sparteum*, Col. 12, 16, u.); tamis, nasse. Attesté depuis Caton; roman. M. L. 2062.

Dénominatif : *cōlō, -ās* : filtrer [couler]; d'où en bas latin *cōlātūra, cōlātōrium*. *Cōlō* s'est substitué à *fluō* dans les langues romanes, où il est partout attesté; cf. M. L. 2035 et 2035 a. Composés : *dē-, ex-* (M. L. 2978), *in-, per-, re-, trāns-cōlāre*.

Terme technique de la langue rustique, sans doute non romain. Joint à *quallus* (*quālus*), qui désigne un objet de même nature et de même forme, dans Vg., G. 2, 241-242, *tu spisso uimine quallos | colaque prelorum fumosis deripe tectis*. Toutefois *quālum* est de sens plus général et désigne toute espèce de panier d'osier, cf. *quāsillus, -lārius*.

Sans étymologie claire.

columba, -ae f. et **columbus, -ī** m. : colombe, pigeon. Correspondant à l'oiseau sauvage *palumbēs*, cf. Serv., Ae. 5, 213, *de his domesticis columba V. dicit... nam agrestes palumbes uocantur*. Sur le genre, cf. Varr., L. L. 9, 56, *tum omnes mares et feminae dicebantur columbae, quod non erant in eo usu domestico quo nunc; ⟨nunc⟩ contra, propter domesticos usus quod internouimus, appellatur mas columbus, femina columba*. Toutefois *columbus* se lit déjà dans Plaute, Ru. 887, à côté de *columba*, Mi. 162. Les deux formes sont représentées en roman, M. L. 2066. Passé en germanique : ags. *cul(u)fre*, et en celtique : irl. *colum*, gall. *colomen*.

Dérivés : *columbāre* (*columbar*) n. (d'un adjectif *columbāris*); *columbārium* : 1° colombier, pigeonnier; 2° niche pour les urnes funéraires, M. L. 2063 a; *columbīnus*, M. L. 2064; *columbīna* « verveine »?; *columbula*, M. L. 2065; *columbor, -āris* « se becqueter »; etc.

La comparaison de lat. *palumbēs* (v. ce mot) et de v. sl. *golǫbĭ* « pigeon » (cf. r. *golubój* « bleu ») engage à voir dans *col-* la désignation d'une couleur; le grec a, en effet, κόλυμβος « petit grèbe », à côté de κελαινός « noir, sombre ».

columbārēs (*olīuae*) : olives confites. Déformation populaire (Pallad.) de *colymbades* (*olīuae*) = κολυμβάδες ἐλάαι qu'on lit dans Colum.; v. Niedermann, B. Ph. Woch., 1911, 1433.

columen, -inis n. : faîte, partie supérieure; en architecture « poutre faîtière »; « sommet ». Semble identique à *culmen* (plus récemment attesté, seulement depuis Varron, semble-t-il; sur Plaute, Tri. 85, v. Leo, ALLG 10, 278), avec lequel il est souvent confondu dans les manuscrits et dont il serait un doublet, comme *tegumen* double *tegmen*; cf. Donat, Ph. 287, *columen, culmen. An columen, columna, unde columellae apud ueteres dicti serui maiores domus?* Les Acta fratrum Arualium emploient indifféremment *sub diuo culmine* et *sub diuo columine*. Les dérivés sont du type *culm-* : *culmineus, -ālis, -āris, culmināre* (Mart. Cap.). La différence de forme provient peut-être d'une flexion *columen, culminis* de **col(u)men-es* sur laquelle on aurait reconstruit deux séries : *columen, columinis* et *culmen, culminis*. Mais *columen* s'emploie aussi avec le sens de « soutien, appui », comme *columna*, ainsi Plt., Cas. 536, *senati columen, praesidium popli*; Tér., Ph. 287, *columen uero familiae*, où Donat note : *sustentatio uel decus, unde columnae dictae*. L'homonymie de *columna* a dû jouer un rôle dans ce changement de sens; à l'époque impériale, *columen* n'est plus guère employé que dans un sens métaphorique, voisin de *columna*, tandis qu'à *culmen* est réservé le sens de « sommet », etc. V. B. W. *comble*.

V. *collis*, mais aussi *cellō, celsus*.

***columis** : *saluus*? L'authenticité de la forme est douteuse. Un accusatif *columen* est donné une fois dans Plaute, Tri. 743, par les manuscrits palatins, tandis que l'Ambrosianus a correctement *incolumem*; *columis* au sens de « *saluus*, sain et sauf » est dû au fait que l'on croyait, à basse époque, reconnaître dans *incolumis* un *in-* augmentatif : cf. *impinguis* « ualdē pinguis », *inopīmus* « ualdē opīmus », *permane inquiētus*, Didasc., Apost. 21, 27, éd. Hauler, où l'original grec porte μένε ἥσυχος. *Columis* « saluus » est exactement comparable à *becilli* : *aegroti, infirmi, insani*, CGL V 563, où *bēcillus* apparaît avec le même sens que *imbēcillus*. V., à ce sujet, M. Niedermann, IF 26, 52 sqq. La création de *columis* a pu être favorisée par un rapprochement avec *columna*, dû à l'étymologie populaire; cf. Isid., Or. 10, 55.

columna, -ae f. (une forme *columa* est attestée par Quint. 1, 7, 29 et signalée comme barbarisme par Pompeius, GLK V 283, 11; elle est sans doute refaite sur *columella*) : colonne; et au sens imagé « pilier, soutien », déjà dans Enn., A. 348, *regni columnam*; emploi rare et surtout attesté dans la langue de l'Église, où *columna* traduit στῦλος; le latin classique dit plutôt *columen* dans ce sens. Les Latins établissent un rapport entre *columna* et *culmen, columen*, cf. P. F. 48, 7, *columnae dictae quod culmina sustineant*; Serv., Ae. 8, 664, *columnae mortuis nobilibus superponuntur ad ostendendum eorum columen*. M. L. 2069. Celt. : irl. *coloma*, gall. *colof*.

Dérivés et composés : *columnātus* : qui s'appuie sur des colonnes; de là *columnātum, -nāta* n. : colonnade(s); *columnātiō* = περίστυλον; *columnāris* et *columnar* n. « carrière de marbre »; *-rius*; *columella* : colonnette; colonne (d'un livre); soutien, pied de table. Surnom. M. L. 2067; *columellāris* m. : *columellus* (bas latin) : dent angulaire ou canine de la mâchoire supérieure; dent de l'œil. M. L. 2068; *intercolumnium* (Rhet. ad Herenn.).

Un rapport avec *columen* et *cellō* est probable. Le rapprochement avec sl. *kolo* « roue » (v. sous *colō*) ne trouve en latin aucun appui.

colūrium, -ī n. : sorte de colonne brute. Mot de très basse époque (Sidoine), à rapprocher sans doute de la glose d'Hésychius κολουρία· ἀποτομία; cf. *colūrus* = κόλουρος, *mutilātus* (terme métrique) et *colūrī, -ōrum* m. pl. : cercles qui divisent la sphère.

colurnus : v. *corulus*.

colus, -ī et **colus, -ūs** m. et f. (confusion constante entre les deux formes et les genres; toutefois, le féminin

semble plus fréquent avec les formes de la 4e déclinaison, qui sont sans doute les plus anciennes, comme le prouve le diminutif *coluc(u)la*; cf. *acus/acuc(u)la*. Il se peut, d'ailleurs, que, comme pour *domus*, un thème en *-o-* ait existé à côté du thème en *-u-*) : quenouille. Sur la forme et l'emploi de l'instrument, voir Rich s. u. *colus, fūsus, neō*. Attesté depuis Plaute. Les gloses ont conservé les diminutifs *coluc(u)la, colucella* et, avec dissimilation du premier *l*, *conuc(u)la*, auquel remontent le fr. *quenouille* et le v. h. a. *cunch(a)la* « Kunkel », *chonachla*; *conucella*; cf. dans Diosc. 3, 93 W ἀτρακτυλίς (sorte de chardon dont la tige servait à fabriquer des fuseaux)... Ῥωμαῖοι πρεσήπιουμ, οἱ δὲ φούσους ἀγρέστις, οἱ δὲ χουνούκλα ῥούστικα. M. L. 2061, *colucula* et *conucla*; *incolicāre*. M. L. 4360. Irl. *cuigel*.

V. *colō*.

com : v. *cum*.

coma, -ae f. : emprunt au gr. κόμη « chevelure », de caractère surtout poétique. Le mot a été latinisé assez vite pour fournir des dérivés proprement latins : *comāns* (attesté à partir de Virgile, tandis que le verbe *comō, -ās* et *comor* est beaucoup plus tardif [Tert., St Aug.] et refait sur *comāns, comātus* : *non est enim uerbum como*, dit Servius, Ae. 3, 468); *comātus* (cf. *Gallia comāta*); *comula*; les noms *Comātius, -tullus, -tilla*; les composés *bi-, horri-comis* et les hybrides *acersocomis, erythrocomis, leucocomis*. Ancien, usuel, panroman (sauf français). M. L. 2071.

combennōnēs : v. *benna*.

combrētum, -ī n. : plante ressemblant au *baccar*?, cf. Pline 21, 30 et 133, et André, *Lex.*, s. u. Il s'agit sans doute d'un ancien collectif en *-ētum*, cf. *dūmētum*, etc., qui a servi ensuite à désigner la plante elle-même (cf. *bolētum*). Mot gaulois selon Bertoldi?

Le rapprochement souvent indiqué avec le mot isolé lit. *šveñdrai*, qui désigne une sorte de roseau, est en l'air. L'indo-européen n'admet pas, en général, *k... dh...*

combūrō : v. *bustum* et *ūrō*.

comes, -itis c. : qui va avec, compagnon [de marche]. On l'explique généralement par **com-it-s* (v. *eō*), cf. *pedes*. L'*e* du nominatif au lieu de *i* attendu (**comis*) s'expliquerait par l'influence de *eques, mīles*. Pour la forme et le sens, cf. σύνοδος. Mais *comes* peut avoir été fait sur le modèle de *eques*, qui a entraîné *pedes*. Ancien, usuel. — La notion de marche est bien sentie des anciens; mais, dans l'usage, *comes* a le sens large de « compagnon », ἑταῖρος. Le *comes* accompagne souvent un supérieur; cf. Ulp., Dig. 47, 10, 15, 16, *comitem accipere debemus eum qui comitetur et sequatur et, ut ait Labeo, siue liberum, siue seruum, siue masculum, siue feminam; et ita comitem Labeo definit « qui frequentandi cuiusque causa, ut sequeretur destinatus in publico priuatoue abductus fuerit »*. Il accompagne notamment les magistrats en fonction, les proconsuls, par exemple, et, à l'époque impériale, des *comitēs* sont attachés officiellement aux empereurs (*comitēs ordinis prīmī, secundī, tertiī*) et chargés de différentes fonctions (*comitīua*, cf. *comitiānus*), d'où fr. *comte* (v. fr. *cuens*), it. *conte*, esp. *conde*, cf. M. L. 2078, 2081, **comitissa, comes stabuli*, M. L. 2078 a; B. W. *connétable*. Irl. *coem*.

Dénominatif : *comitō, -ās* (et *comitor*) avec ses composés; d'où *concomitō*.

cōmis, -e adj. (la forme ancienne est peut-être *cosmis*, qu'on lit dans l'inscription de *Duenos*, CIL I² 3; toutefois, le sens du mot y est incertain) : bienveillant, affable, indulgent, aimable, opposé par Cic. à *asper*, Rep. 1, 50, comme *cōmitās* à *seuēritās*, Or. 34, Bru. 148; cf. Thes. III 1791, 6 sqq.

Emploi assez rare; à partir de l'époque impériale ne se rencontre plus que dans Horace, Ovide, Tite-Live, Tacite, Fronton, Apulée et Ausone. La langue de l'Église et les écrivains vulgaires l'ignorent. Ni comparatif, ni superlatif. Non roman.

Dérivés : *cōmiter, cōmitās*.

Si *cosmis* est la forme ancienne, on pourrait songer à voir dans *cōmis* un composé de la racine **smei-* « rire, sourire », et le sens premier serait « qui sourit avec », cf. *cōmis frōns, cōmēs oculī*, T.-L. 1, 22, 5; Ov., Ars 5, 510, et le gr. φιλομμειδής.

cōmissor, -āris, -ārī (*cōmessor*, graphie récente qui a subi l'influence de *comēsse, comēsus*, cf. *cōmēssātiō*, Thes. III 1789 sqq.; et CGL IV 41 et 408) : faire bombance. Emprunt ancien (Plaute) et populaire au gr. κωμάζω (pour l'*i*, cf. *moechissō*), qui a fourni des dérivés proprement latins : *cōmissābundus, cōmissātor, cōmissātiō*. La forme est influencée par le type en -ίζω, qui a fourni le gros des verbes empruntés par le latin au grec. Passé au déponent comme *opsōnor*, peut-être d'après *epulor* et parce que le verbe désigne une activité à laquelle le sujet est particulièrement intéressé.

comitium, -ī n. : désigne non pas le fait d'accompagner, mais le lieu de réunion, *comitium qui locus a coeundo, i. e. insimul ueniendo est dictus*, P. F. 34, 13, puis « l'assemblée ». Souvent joint et opposé à *forum*. Il doit s'agir d'une formation indépendante, du même type que [*sōl*]*stitium*; **com-*, servant de premier terme de composé nominal, a été traité autrement que dans *co-eō*, où il est préverbe, cf. skr. *sám-itiḥ* f. Le pluriel *comitia* désigne les assemblées légales et convoquées par le magistrat (par opposition à *contiō* « réunion publique ») : *comitia calāta, cūriāta, centuriāta*.

Dérivés : *comitiālis* : *diēs c., morbus c.* « le haut mal, l'épilepsie » : *prohibere comitia dicitur uitiare diem morbo qui uolgo quidem maior, ceterum ob id ipsum comitialis appellatur*, F. 268, 13; *comitiō, -ās* « aller aux comices, désigner dans les comices »; *incomitiō* « insulter en public » (mot plautinien). Pour la forme et l'emploi, cf. *concilium*. V. *eō, īre*.

commeātus, -ūs m. : v. *meō*.

commendō, -ās : v. *mandō*.

commentum, -ī n.; **commentor** : v. *mēns, minīscor*.

commercium : v. *merx*.

commētō, -ās, -āre : fréquenter, aller sans cesse vers, e. g. Plt., Cap. 185, *meus scruposam uictus commetat uiam*; Tér., Haut. 444, *paterere filium | commetare* (ex schol.; *commeare* codd.) *ad mulierculam*.

Semble un fréquentatif de *com-meō*, cf. Sisenna, frg. inc. 2, *in eam paludem multi piscium commeant*, et Varr.,

niuoli oculi sunt in angustum coacti coniuentibus palpebris, P. F. 36, 20 ; *coniuola, occulta*, id. 53, 21.

Cf. *nictus, nictāre*. *Cōnīxī* est sans doute la forme ancienne (Turpilius ; *conīuī*, Ninnius, de date incertaine, mais sans doute de l'époque impériale) ; la racine comporte, en effet, une gutturale et se présente sous la forme *kneig^{w}h- à en juger par got. *hneiwan*, v. h. a. *hnīgan* « sich neigen », etc. Le sens premier est sans doute « s'appuyer », qu'on trouve du reste attesté pour *nictāre*. Il y a parenté possible, mais plus lointaine, avec *nītor, nīxus*, cf. *nīxārī*. Mais cette racine *kneig^{w}h- serait contraire au principe suivant lequel une racine finissant par sonore aspirée ne peut commencer par une sourde. Les formes germaniques concordent mal entre elles. Ombr. *conegos*, kunikaz « genū nixus » est énigmatique.

coniux : v. *iungō*.

cōnōpium (-pēum), -ī n. : emprunt au gr. κωνωπεῖον « moustiquaire », a ensuite désigné le lit de repos recouvert par la moustiquaire ; cf. Juv. 6, 80 ; Vulg., Judith 10, 19, *Holofernem sedentem in conopio*. M. L. 2153 ; B. W. *canapé*.

cōnor, -āris, -ātus sum, -ārī (quelques traces de *cōnō* actif dans la langue vulgaire, cf. Thes. IV 346, 44 sqq.) : le sens premier semble avoir été « se mettre en marche », cf. T.-L. 45, 23, 15, *Atheniensium populum fama est celerem et supra uires audacem esse ad* conandum, *Lacedaemoniorum cunctatorem et uix in ea, quibus fidit*, ingredientem ; P. F. 131, 17, *muginari est nugari et quasi tarde conari* ; Enn., Scen. 336, *itiner... conatum* (cf. Pac., Trag. 45 ; Vg., Ae. 10, 684) ; Tér., Ph. 52, *at ego obuiam conabar tibi* ; Pac., Trag. 227, *si ire conor* ; Afran., Com. 47, *qui conere noctu clanculum rus ire*. De là « entreprendre, essayer », souvent, mais non nécessairement, avec une idée d'effort, due peut-être à l'influence de *cōnītor*, avec lequel il est parfois confondu, cf. Thes. IV 349, 58 sqq. — Ancien et usité à toutes les époques, mais non conservé dans les langues romanes, sauf peut-être dans un dérivé logoud. M. L. 2109 a.

Dérivés : *cōnāmen* (poétique) ; *cōnāmentum* ; *cōnātus, -ūs* m. ; *cōnātiō* (Sén.).

L'explication par *co-uēnor, avec la racine qui est dans *Venus, uēnor*, est peu vraisemblable. Peut-être itératif-intensif, apparenté au gr. κονεῖν· ἐπείγεσθαι, ἐνεργεῖν, uniquement dans Hes. et sans étymologie : ce rapprochement limité à deux langues est peu probant.

conquinīscō, -is, -quēxī, -īscere : *-o caput inclino*, Prisc., GLK II 508, 28 ; *-ere inclinari*, Non. 84, 14. Rare et archaïque, deux exemples de Plaute, un de Pomponius. Avec un autre préverbe *ocquinīscō* : *-ere est proprie inclinari*, dit Non. 146, 22, citant deux exemples de Pomponius. Mots sans doute populaires. Pas de dérivés.

Le présent *conquinīscō* comporte une double caractéristique, un suffixe nasal qui se retrouve dans le v. sl. *išteznǫti* « disparaître » (de *is-čeznǫti) en face de *kaziti* « détruire » et le suffixe complexe *-īscō*, courant en latin. Le perfectum *conquexī* et l'adverbe *coxim* (v. ce mot) montrent la forme simple *k^{w}eg-. L'*e* de *conquexī* doit être long, sinon l'on attendrait *-coxī. La racine se retrouve dans v. isl. *hvika* « branler, fléchir » (prét. *hvak*), *hvikull* « branlant, peu solide ». — Dans *coxus, coxim, incoxāre*, il y a l'*s* du désidératif (avec influence de *coxa*?) ; cf. le type *noxa*.

conscius, -a, -um adj. : qui partage avec quelqu'un la connaissance de quelque chose, confident, complice, conscient. Ancien, usuel.

Dérivé : *conscientia*, calque du gr. συνείδησις (Rhet. Her., Cic., langue de l'Église). V. *sciō*.

cōnsēns, cōnsentēs : uniquement attesté dans l'expression *Dī Cōnsentēs*, qui désigne le conseil des douze grands dieux, dont l'origine est étrusque ; cf. Varr., R. R. 1, 1, 4. Ordinairement expliqué comme le participe d'un composé de *sum, cōnsum*, très peu usité. Mais rattaché par les Latins à *cōnsentiō* (Arn., Nat. 3, 40, en fait le synonyme de *complicēs*) ; cf. P. F. 57, 14, *consentia sacra, quae ex multorum consensu sunt statuta* ; et CIL III, 1935, *consentio deorum Marcana Sozomene imperio fecit*, comme si l'adjectif était issu par haplologie de *cōnsent(i)entēs (cf. *sententia*). Cf. le suivant.

cōnsentāneus, -a, -um : v. *sentiō*. Une dérivation de *cōnsēns* est moins vraisemblable, étant donné *dissentāneus* (Cic., Part. 7) et *assentāneus* (Gloss.) ; toutefois, cf. *praesentāneus*. Croisement?

cōnsīderō, -ās : v. *sīdus*.

cōnsilīgō, -inis f. : espèce d'hellébore (vert?), plante médicinale et magique. Même suffixe *-īgō* que dans *silīgō*, autre nom de plante, d'origine également inconnue. V. Ernout, Philologica I, p. 177 ; André s. u.

cōnsilium : v. *cōnsulō*.

Cōnsīua ; Cōnsīuius : v. *Cōnsus* et *serō* « semer ».

cōnsobrīnus : v. *soror*.

cōnsol(i)da, -ae f. : consoude, plante. Semble fait sur gr. σύμφυτον. M. L. 2168 ; m. h. a. *cunsele* « Gunsel ». De *cōnsolidāre* ; cf. *solidus*. Cf. *peruinca*.

cōnsōlor : v. *sōlor*.

cōnsors : v. *sors, serō*.

cōnsternō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : abattre. Ne doit pas être séparé de *sternō, -is* ; cf. *prōflīgāre* à côté de *flīgere*. V. *sternō*.

cōnsul, -is m. (ancienne forme *consol, cosol*, CIL I² 7, 8 ; cf. Thes. III 562, 27 sqq.) : consul, nom donné aux deux premiers magistrats de la république romaine. Origine obscure. Pour les anciens, c'est, semble-t-il, un post-verbal de *cōnsulō*, cf. Acc., Praet. 39, *qui recte consulat, consul cluat* ; Varr., L. L. 5, 80, *consul nominatus qui consuleret populum et senatum* ; Cic., Leg. 3, 8, *regio imperio duo sunto, iique a praeeundo iudicando consulendo praetores iudices consules appellamino* ; Den. Hal., Ant. 4, 76, 2, traduit *cōnsulēs* par συμβούλους ἢ προβούλους, etc. ; cf. les témoignages dans le Thes. IV 252, 8 sqq. Mais *cōnsulō* lui-même se laisse difficilement expliquer. Si le sens de « consulter, mettre en délibération dans une assemblée » incline à voir dans le mot le préverbe *con-* (*com-*), le second élément ne se laisse pas déterminer, faute de pouvoir retracer avec exactitude l'origine et les fonctions des magistrats dits *cōnsulēs* et le sens premier de *cōnsulō*. La ressemblance entre *cōnsul* et *praesul* est troublante, mais peut être fortuite ; et, du reste, *cōnsulō, -is* ne peut guère être un dénominatif de *cōnsul* : on attendrait plutôt *cōnsulō, -ās. MM. Pedersen et Muller Izn. ont supposé une parenté avec *cēnseō*, le vocalisme *o* provenant d'un causatif, le *cōnsul* étant celui qui fait énoncer un avis (*cēnseō*), mais ni le sens, ni la forme ne s'expliquent bien. M. Thurneysen, comparant osq. kúmparakineís « cōnsiliī », *comparascuster* « cōnsulta erit », qu'on rapproche de lat. *compēscō* (qui est loin par le sens), a imaginé de rapprocher gr. ἑλεῖν « prendre » de la racine *sel- (v. Boisacq s. u.) ; mais cette racine n'est pas représentée en latin (sur *solinō*, v. ce mot). Les autres tentatives d'explication sont moins plausibles encore (par exemple, *cōnsilium*, de *con-sidium ; cf. *sedeō*, avec *l* « sabin »). Reste l'hypothèse d'un emprunt, qui n'est pas impossible, mais qui reste indémontrable ; v. Leifer, *St. z. antiken Aemterwesen* I 296, n. 2. Demeuré dans quelques dialectes romans. M. L. 2177 ; et en irl. *consal*.

Dérivés et composés : *cōnsulāris* ; *cōnsulātus, -ūs* m. ; *prōcōnsul* : nominatif tiré de l'expression [*legatus*] *pro consule* « délégué tenant lieu du consul », comme *duumuir* a été tiré du génitif pluriel *duumuirum*, etc. De là *prōcōnsulāris*, etc.

cōnsulō, -is, -uī, -tum, -ere (graphies anciennes *co(n)solo*, cf. Thes. IV 576, 40 sqq. ; l'existence d'un simple *solinō* qui, d'après Messalla cité par Festus 476, 24, aurait le sens de *cōnsulō* est problématique, car le même Festus, p. 160, 3, glose *solinunt* par *solent* : la forme tardive *cōnsuleō* est refaite sur *cōnsuluī*) : 1° réunir pour une délibération ; consulter (une assemblée, en particulier le Sénat ; se dit des consuls e. g. *Q. Marcius L. f. S. Postumius L. f. cos. senatum consoluerunt apud aedem Duelonai*, SC Ba. ; T.-L. 2, 29, 5, *senatus tumultuose uocatus tumultuosius consulitur* ; 24, 22, 6, *nulla de re neque conuocati neque consulti fuerant* ; cf. Thes. IV 581, 22 sqq. ; d'où Plt., Men. 700, *consulam hanc rem amicos*) ; 2° délibérer (emploi absolu) et « mettre en délibération » (emploi transitif) ; cf. au passif SC Ba., *quom ea res cosoleretur*. D'où *senātūs cōnsultum* : délibération du Sénat, sénatus-consulte ; *iūriscōnsultus* : qui est consulté sur le droit, jurisconsulte.

Dans la langue commune, *cōnsulere* construit avec le datif a aussi le sens de « veiller aux intérêts de, pourvoir à » ; il est synonyme de *aestimāre, facere* dans l'expression *bonī cōnsulere*.

Adj. *cōnsultus*, sens actif et passif : qui a délibéré, sage, réfléchi ; qui a été délibéré : *cōnsultum cōnsilium*, Plt., Mi. 602, Gell. 2, 19, 4 ; subst. *cōnsultus* ; *cōnsultum* ; adv. *cōnsultē, cōnsultō*. Dénominatif *cōnsultō, -ās* de même sens que *cōnsulō*. Contraire : *incōnsultus*. De *cōnsulēns* : *cōnsulentia* (très tardif).

A *cōnsulō* se rattache : *cōnsilium* (cf. *exulō/exilium* ; *concalō, *conculō/concilium*) : 1° endroit où l'on délibère ; conseil, assemblée délibérante, cf. Plt., Mi. 197, *dum ego mihi consilia in animum conuoco et dum consulo | quid agam* ; Cic., Phi. 4, 6, 14, *senatum, i. e. orbis terrae consilium, delere gestit* et l'expression fréquente *consilii sententia*, cf. Thes. IV 459, 49 sqq. ; 2° consultation, délibération, résolution prise (*capere, inīre cōnsilium*) : *est aliquid faciendi aut non faciendi excogitata ratio*, Cic. De là, dans la langue commune, « projet, dessein », et, avec mise en relief, « dessein mûri et réfléchi », d'où « bon conseil, sagesse, prévoyance ». M. L. 2164. Irl. *coisil*, britt. *cusyl*.

Dérivés : *cōnsilior, -āris* (et *cōnsiliō*, M. L. 2163) : délibérer = βουλεύομαι ; *cōnsiliārius* : βουλευτικός et σύμβουλος ; *cōnsiliātor, -trīx* ; *cōnsiliōsus* (rare et archaïque) « *cōnsiliī plēnus* ».

Cōnsus, -ī m. (le dérivé *Cōnsuālia* suppose une ancienne flexion *cōnsus, -ūs* d'un thème en *-u-*, sans doute ancien nom abstrait personnifié et divinisé? Cf. *Iānus, Iānuālia* et *Sancus, Sanquālis*) : ancien dieu chthonien dont le temple ou l'autel était situé sous terre ; cf. Serv., Ae. 8, 636, *Consus autem deus est consiliorum* (étymologie populaire, cf. P. F. 36, 19), *qui ideo templum sub circo habet* (cf. Tert., Spect. 5, *et nunc ara Conso illi in circo demersa est ad primas metas sub terra*) *ut ostendatur esse consilium*. Il est identifié avec le *Neptūnus equestris* ; cf. Serv. auct. Ae. 8, 635, *Romulus celetes se Neptuno, equestri deo, qui et Consus dicitur, editurum proposuit... Iste Consus et eques Neptunus dicitur, unde etiam in honorem eius circenses celebrantur*. Aux *Cōnsuālia*, chevaux et mulets étaient couronnés de fleurs et exempts de travail. Semble sans rapport avec *condō* ni avec *Cōnsīuus* ; *abscōnsus* est une forme récente. Peut-être d'origine étrusque. Cf. Ernout, Philologica II, p. 173 sqq.

contāminō, -ās, -āre : proprement « entrer en contact avec » : *contaminare contingere est* (Donat, Gloss.), sens rare, le verbe ayant pris un sens péjoratif « souiller par contact », cf. Don., An. 16, *-re proprie est manibus luto plenis aliquid attingere et polluere*, puis plus généralement « souiller, contaminer, salir » (sens physique et moral). Dans la langue littéraire (Térence), a le sens spécial de « rendre méconnaissable en mélangeant ».

Formes nominales : *contāmen* (attesté seulement à très basse époque : Carm. adu. Marc., Mart. Cap., Cod. Iust.) ; *contāminātiō, -tor, -bilis*, tous trois tardifs et appartenant presque exclusivement à la langue de l'Église ; *incontāminātus* (déjà dans Varr., R. R. 3, 9, 16) ; *incontāminābilis* (latin d'Église).

A *contāminō* s'apparentent : *attāminō*, synonyme de *attingō*, attesté à basse époque, surtout dans la langue de l'Église, e. g. Ambros., in Psalm. 118, 14, *noli... attaminare luxuriam et illa te contaminare non poterit* ; *intāminātus* : non souillé (trad. de ἀμίαντος, Hor., C. 3, 2, 18 ; Tert., fait d'après *intāctus*) ; *intāminābilis* (latin d'Église) ; un verbe *intāmināre* est également supposé par une série de dérivés romans, M. L. 4478.

Contāminātus s'oppose à *integer* (cf. Cic., Top. 69, *ut anteponantur... integra contaminatis*) et l'adjectif a été rapproché de *contāgiō, contingere*, e. g. Cic., Dom. 108, *qui aliqua se contagione praedae... contaminauerunt*.

Un rapport avec *tangō* a été établi par les Latins. *Intāminātus* supposerait donc un verbe *tāminō (rétabli conjecturalement et à tort par quelques critiques dans Fest. 500, 7 et P. F. 501, 4, où les manuscrits portent : *temerare, uiolare sacra et contaminare*), lequel à son tour supposerait *-tāmen, de *-tag-s-men (cf. *exāmen*, de *ex-ag-s-men, en face de *agmen*) « fait de toucher, contact (impur) ». Ce *-tāmen pourrait être un ancien terme du vocabulaire religieux ; cf. l'emploi de *tangō* dans la loi de Numa, P. F. 248, 5, *pelex* (*pae-*)

aram Iunonis ne tangito : si tanget (lire *tagit*?), *Iunoni crinibus demissis agnum feminam caedito* ; et le fameux : *mulier, noli me tangere*. — Mais on ne trouve à date ancienne que *contāminō* et *contāgiō* (*contāgium, contāgēs*) ; quant à *contāmen*, étant donné la date tardive à laquelle il apparaît, il semble bien, non pas le primitif de *contāminō*, mais un dérivé post-verbal de ce verbe, bâti sur le type *exāmen, exāminō*, et *intāminātus* est une création analogique récente. — *Attāminō* semble, de même, refait sur *contāminō*, d'après le rapport *contingere/attingere*. Voir J. B. Hofmann, IF 53, p. 187 sqq. ; Pisani, Ibid., p. 27. Groupe obscur.

contemplō, -plor : v. *templum*.

contentus, -a, -um : v. *teneō, contineō*.

continor (-nuor), -āris, -ātus sum, -ārī : rencontrer. Verbe rare, archaïque (Sisenna) et repris par les archaïsants de l'époque impériale (Apul., Panég., etc.). Souvent écrit *continuor* par rapprochement avec *continuus* ; mais ce n'est peut-être qu'une étymologie populaire ; le rapprochement avec *contiō* n'est pas plus assuré. Non roman.

continuus : v. *teneō, contineō*.

contiō, -ōnis f. : — *significat conuentum, non tamen alium quam eum qui⟨a⟩ magistratu uel a sacerdote publico per praeconem conuocatur*, P. F. 34, 1. Du sens de « assemblée, réunion publique », on passe à celui de « discours prononcé devant le peuple assemblé » ; de là *contiōnor, -āris* et ses dérivés ; pour le sens, cf. gr. ἀγοράομαι et ἀγορεύω, de ἀγορά. — Ancien, usuel, classique. Rare après Hadrien.

L'ablatif *couentionid* du SC Ba. indique le sentiment qu'on avait de l'étymologie **co-uentiō* (les graphies de l'inscription sont étymologiques plus que phonétiques).

contrā (et *contră*? Les exemples de la brève sont rares, Enn., A. 563 ; Inc. 30 ; cf. Thes. IV 738, 13 sqq. ; Lindsay, *Early Lat. verse*, p. 116. Un doublet **contrō-** figure dans *contrōuersia, contrōuersus*, cf. *ultrō/ultrā* ; *citrō/citrā*). Préverbe, adverbe et préposition (suivie de l'accusatif) : contre, en face de, au contraire ; correspond à gr. ἀντί, ἄντην, ἐξ ἐναντίας. Ancien (surtout dans l'emploi adverbial, dominant chez Plt. et Enn., seul attesté chez Térence), usuel. Panroman. M. L. 2187, et **contrāta*, 2191. B. W. *contre*.

Dérivé : *contrārius* = ἐναντίος, M. L. 2190, irl. *contrarda, cotarsna* ; dérivé tardif *contrārietās* = ἐναντιότης, et même quelquefois « contrariété ». *Contrā* sert de premier terme à des composés verbaux qui sont d'anciens juxtaposés, type *contrādīcō* (ce dernier conservé dans les langues romanes, M. L. 2189). — Formes renforcées de basse époque : *ē contrā* (Ital.) ; *incontrā*, M. L. 4361 ; *trānscontrā* (Vitr.).

V. *cum*.

L'osque a *contrud*, qui répond à lat. *contrō-*. Le type *contrā* est parallèle à celui de osq. *ehtrad*, etc. — Le gotique a un type parallèle en *-þro* à la question *unde* : *aljaþro* « ἀλλαχόθεν », *hwaþro* « πόθεν », etc. ; de même, *aftaro* « ὄπισθεν », à côté de *aftra* « εἰς τὸ ὀπίσω, πάλιν ». Le gotique a *hwadre* « ποῦ », à côté de *hwaþro* « πόθεν », *hidre* « ὧδε », etc. ; le sens y concorde, mieux qu'en latin, avec l'origine de l'adverbe qui repose sur d'anciens ablatifs. — Il est probable que ces formations adverbiales présentent le suffixe marquant opposition de deux notions ; lat. *extrā* rappelle *exter(us)*, etc. Mais l'emploi de formes de ce genre pour des adverbes indiquant le lieu n'est pas particulier à l'italique et au germanique : *-tra* joue un grand rôle en indo-iranien, ainsi skr. *átra* « ici », *tátra* « là », etc.

contropō, -ās : v. *tropus*.

contubernālis : v. *taberna*.

contumāx, -ācis adj. : sans doute ancien terme de la langue rurale, où il s'applique à un animal rétif, cf. Thes. IV 798, 39 sqq. ; 797, 30 sqq., « désobéissant, récalcitrant », d'où « arrogant, entêté », dans la langue de l'Église sert à traduire ἀπειθῶ. Spécialisé dans la langue du droit avec le sens de « réfractaire, contumace », cf. Hermog., Dig. 42, 1, 53, 1, *contumax est qui, tribus edictis propositis uel uno pro tribus, quod uolgo peremptorium appellatur, litteris euocatus praesentiam sui facere contemnit*. — *Contumācia* est souvent joint à *superbia* (Cic., Verr. 2, 4, 41, 89 ; 2, 3, 2, 5, etc.), opposé à *obsequium* (Tac., A. 4, 20).

Composé : *percontumāx* (Tér.), *-ācia*.

Les anciens le rattachent soit à *contemnō*, soit à *tumeō* ; cf. Vel., GLK VII 76, 7, *in contumacia melius puto « i » seruari : uenit enim a contemnendo, tametsi Nisus et contumacem per « u » putat posse dici a tumore*. Mais le rattachement à *contemnō* est plus fréquemment suggéré, sans qu'on puisse dire qu'il soit plus vraisemblable, la dérivation, le sens premier de l'adjectif restant obscurs ; un rapport avec *contumēlia* n'est pas plus démontrable. V. le suivant.

contumēlia, -ae f. : affront, marque de mépris, outrage, injure. Différent de *iniūria*, cf. Pac., Trag. 279, *patior facile iniuriam, si est uacua a contumelia* ; Caec., Com. 4, *facile aerumnam ferre possum, si inde abest iniuria : | etiam iniuriam, nisi contra constat contumelia*. Ancien et usuel ; fréquent dans *contumēliam facere*, cf. Thes. IV 802, 73 sqq.

Les Latins le rattachent à *contemnō*, cf. Sén., Const. 11, 2, *contumelia a contemptu... quia nemo nisi quem contempsit tali iniuria notat*. Formation étrange : cf. *fidēlis, crūdēlis*? M. Benveniste, *Formation des noms en i.-e.*, p. 42, la rattache à un substantif **con-tum-ēl* « gonflement, insolence, provocation » (cf. *tumeō*?). A basse époque est attesté *contumia* (*contimia*).

Dérivés : *contumēliōsus, -sē* ; *contumēliō, -ās* (rare et tardif).

contus, -ī m. : emprunt (attesté depuis Varron) au gr. κοντός « perche, gaffe ». Conservé en espagnol, M. L. 2191 a.

Dérivés : *contārius* ; *contātus, -ī* (= κοντοφόρος).

Dénominatif composé : *percontor, -āris* (*percontō*, archaïque) : sonder (au sens moral), cf. Cic., Fin. 2, 1, 2, *percontando atque interrogando elicere aliis opinionem*. La graphie *percontor* (*percuntor*?) est la seule correcte ; *percunctor* est dû à un faux rapprochement avec *cuncta* ou *cunctor*, comme l'indique Festus, 236, 4, qui, tout en signalant la bonne étymologie, se prononce pour la mauvaise : *percunctatio* (*percontatio* dans l'abrégé) *pro interrogatione dicta uidetur ex nautico usu, quia conto pertentant, cognoscuntque nauigantes aquae altitudinem. Ob quam causam etiam ait Verrius secundam syllabam per o solere scribi. Mihi id falsum uidetur ; nam est illa percunctatio, quod is, qui curiose quid interrogat, percunctarisit* (lire *per cunctas res it*, ou *percunctari solet*) *ut recte per u litteram scribatur*. — Ancien (Naevius, Plt.), usuel et classique, mais presque uniquement de la prose. Conservé en logoud., espagnol et portugais ; cf. M. L. 6400, *percōntāre*.

Dérivés : *percōntātiō, -tor, -tātīuus* (tardif).

cōnūbium : v. *nūbō*.

conuexus, -a, -um : *conuexum est ex omni parte declinatum, qualis est natura caeli, quod ex omni parte ad terram uersus declinatum est*, P., F. 51, 17. Non attesté avant Cicéron, souvent appliqué au ciel : *conuexa caelī*. Cf. *concauus*.

Dérivés tardifs : *conuexitās* et *conuexiō*.

Autres composés : *dēuexus* : incliné, qui descend (cf. *dēclīnus*) ; *ēuexus* (rare et tardif) : convexe ; *subuexus* : qui va en montant (opposé à *dēuexus*, T.-L. 25-36).

D'un adjectif **uexus* qui est formé comme *coxus, noxus* ; cf. peut-être *uexāre* et le groupe de mots auquel appartient *uexāre*. Mais les sens sont très différents.

conuīcium, -ī n. : ensemble de cris, charivari, clameur (souvent de réprobation, *alicuī conuīcium facere*).

Dérivés : *conuīcior, -āris* : reprocher à grands cris ; *conuīciātor* (Cic.) ; et, rares et tardifs : *conuīciōsus* ; *conuīciolum* ; *conuīciāria*.

Conuīcium est un collectif qui désigne le « fait de pousser des cris ensemble », à la poursuite ou devant la maison de quelqu'un pour lui reprocher une faute ; cf. Ov., Rem. 507, *nec dic blanditias nec fac conuicia posti*. Cf. *flāgitium, pipulum* et *occentātiō, uagulātiō*. Double étymologie dans Festus, - *a uicis, in quibus prius habitatum est, uidetur dictum, uel immutata littera quasi conuocium*, P. F. 36, 28, dont la première, reprise par Usener, R. M. 56, 19, Wackernagel, Festschr. Kretschmer 293, semble n'être qu'une étymologie populaire ; pour la formation, cf. *concilium*.

On peut d'autant moins séparer le groupe de *uōx, uocāre* que le sens de « cri » s'y rencontre : v. pruss. *wackis* « cris », arm. *gočem* « je crie ». Mais l'*ī* n'est pas expliqué, pas plus, du reste, que celui de *suspīciō* en face de *suspīcor*. Croisement avec *uīcus*?

conuīua : v. *uīuō*.

conuoluulus, -ī m. : 1° ver-coquin, chenille de vigne, ἴψ ; 2° liseron. De *conuoluō* ; cf. *inuoluulus*.

cōpa, cōpō : v. *caupō*.

cophinus, -ī m. : *uas ex uirgulis aptum mundare stercora et terram portare*, Isid., Or. 20, 9, 9. Emprunt au gr. κόφινος ; passé dans les langues romanes, M. L. 2207 ; et en germanique : angl. *coffin*, v. h. a. *koffer, kuffer*. Depuis Labérius et Colum. ; fréquent à basse époque.

coprea (*-ia*), **-ae** f. : synonyme de *scurra*, emprunté au gr. κοπρίας. Depuis Suétone.

Dérivé : *incopriō, -ās* (Commod.).

cōps, cōpia : v. *ops*.

cōpula (*cōpla*, Sofer, p. 166), **-ae** f. : lien (cf. M. L. 2209 et 2211, *cōpulum, *clōppā, *clōpum*) ; et, au sens figuré, « liaison, enchaînement de mots ». De **co-apula*, dérivé de *apiō*. Ancien, usuel. Dénominatif : *cōpulō, -ās* (et *cōpulor*) : lier, réunir, assembler, associer = συμπλέκω, M. L. 2210 ; d'où *cōpulātum* « mot composé », trad. du gr. συμπεπλεγμένον, *cōpulātīuus* = συμπλεκτικός ; *cōpulātiō*, terme de grammaire, etc.

coquō, -is, coxī, coctum, coquere : cuire (sens physique et moral, e. g. Plt., Tri. 225, *egomet me coquo et macero et defetigo* ; de même *concoquō*). A aussi le sens de « mûrir » (transitif, en parlant du soleil), d'où *praecox, -cis* et les formes plus récentes *praecoquis, praecoquus* « πρόωρος », et de « digérer ». S'emploie dans ces acceptions également au sens moral « mûrir (un projet), mijoter ». Usité de tout temps. Panroman, M. L. 2212 (**cocere*) et germanique : *kochen*, etc. Sur les graphies *quoquo* et *coco*, v. Thes. IV 925, 28 sqq.

Nombreux dérivés en *coqu-, coc-* formés sur le thème du présent et en *coct-* sur le thème du supin : *coquus* (*coquos, cocus* ; n. pl. *ququci*, CIL I² 364), *-ī* m. : cuisinier (élargissement d'un nom racine avec vocalisme *o* ancien? cf. gr. ἀρτο-κόπος avec dissimilation pour **πόπος*) ; *coquīnus* (*cocī-*) ; d'où *coquīna* (*cocī-*) : cuisine ; *coquīnō, -āre* : faire la cuisine ; *cocibilis* (*-qui-*) ; *coquester* (Gloss.), qui ont tous survécu dans les langues romanes ; cf. M. L. 2213, *coquīna, *cocīna* ; 2214, *coquīnāre, *cocīnāre* ; 2215, *coquistro* ; 2216, *coquus* ; 2014, *cocibilis*. Sur le groupe, v. M. Niedermann, Mus. Helv. 2, 2, p. 125 (1945). Le germanique a v. h. a. *chohhōn, chuhhina, choh* ; le celtique : gall. *cegin* « cuisine », *coaza, coeth* de *coctō, coctus* ; irl. *coca, coic, cucann* « coquus, coquīna », *cuilenn* « culīna ».

cocula : *uasa aenea coctionibus apta. Alii cocula dicunt ligna minuta quibus facile decoquantur obsonia*, P. F. 34, 24. Fréquentatifs : *coquitō* (attribué à Plaute par P. F. 54, 6) et *coctitō* (P. F., ibid.).

coctiō, M. L. 2018 ; *coctor* ; *coctūra*, M. L. 2020, tous trois de l'époque impériale, tandis que *dēcoctor* est dans Cicéron ; *coctilis* ; *coctīuus* « qui mûrit vite » (Pline) ; *coctōrium* (Dioscor., cf. M. L. 2019) ; *coctārius, coctiliārius* (Gloss.) ; cf. encore M. L. 2016, **coctiāre*.

Composés : *concoquō* : cuire ensemble ou entièrement et « digérer » (= συμπέσσω) ; *concoctiō*, M. L. 2116 b, c ; *dēcoquō* : réduire par la cuisson (transitif et absolu) ; faire banqueroute (manger tout son bien) ; *dēcoctiō, -tor* ; *excoquō* : achever de cuire ou chasser (extraire) par la cuisson, M. L. 2985, ; *excoctiō, excocta*, M. L. 2977 ; germanique : v. h. a. *scotto* ; *percoquō* ; *recoquō* : recuire, retremper (des épées), M. L. 7128 a ; 7125, *recoctus*. — Second élément de composé dans *aulicoctus* et *ollicoquus* (ou **ollicox* comme *praecox*?) ; *praecox* conservé partiellement dans les langues romanes, avec des altérations, cf. M. L. 6712, *praecoquus* ; B. W. s. u. *abricot*. Le rapport de *culīna* avec *coquō* est douteux. V. aussi *popa, popīna*.

L'indo-européen commun **pekʷō* a passé à **kʷekʷō* en italo-celtique : cf. gall. *pobi* « cuire », v. *quinque* et *quercus*. Ce présent se retrouve dans v. sl. *peką* « je cuis » (forme altérée *kepù* en lituanien), alb. *pjek*, skr. *pácāmi* (même sens), tandis que le grec a un présent dérivé πέσσω, att. πέττω. — Tokh. B *papakṣu* « cuit ». Lat. *popīna* est emprunté à l'osque. — La notion de « maturité » est liée à la racine depuis l'indo-européen, cf. gr. πέπων,

πέπειρα et skr. *pakváḥ* « mûr » ; mais le latin ne l'a que dans *coctīuus* et dans le composé *praecox* ; cf. *mātūrus* ; pour le contraire, *crūdus*.

cor, cordis n. (encore scandé *cōr*, c'est-a-dire **corr*, de **cord* dans Plt., Pe. 802, Poe. 390 a, Mi. 1058? : déjà abrégé dans Lucilius) : 1° cœur ; 2° cœur en tant que siège de l'âme, Cic., Tusc. 1, 18, *aliis cor ipsum animus uidetur, ex quo excordes, uecordes, concordesque dicuntur* ; 1, 41, *ne tam uegeta mens aut in corde cerebroue aut in Empedocleo sanguine iaceat* ; siège de l'intelligence et de la sensibilité : Isid., Or. 11, 1, 118, *in corde omnis sollicitudo et scientiae causa manet* ; Varr., L. L. 6, 46, *cura quod cor urat* ; Lact., Opif. 10, 11, *cor quod sapientiae domicilium uidetur* ; Schol. Pers. 1, 12, [*physici dicunt*] *homines corde sapere*. Usité de tout temps. M. L. 2217 ; B. W. *cœur*.

Dérivés et composés : *cordātus* : avisé, sage ; mot d'Ennius repris par les archaïsants, M. L. 2228 ; *recordor, -āris* : se remettre dans l'esprit, M. L. 7129 ; *excors* (ancien, classique) et *excordor* (Comm.) ; *uēcors, uēcordia* ; *socors, socordia*, qui se rattachent plutôt à la notion d'intelligence ; *concors* (v. ce mot), *discors* et leurs dérivés, à la notion de sensibilité (cf. toutefois ὁμονοία) ; **concordium*, M. L. 2117. Sur le croisement de sens entre ces composés et *c(h)orda*, v. ce dernier. *misericors, misericordia*, termes de l'époque républicaine, spécialement affectionnés par Cicéron, qui disparaissent de la latinité d'argent pour reparaître à basse époque (v. *miser*) ; *mundicors* ; *praecordia, -ium* n. pl. ; enveloppe du cœur, cœur (dérivé en *-i-*), M. L. 6713 ; *prāui-, torticordius* (Aug. in Psalm. 146, 7, cf. *crassiuēnius*, etc.) ; *Verticordia*, surnom de Vénus ; *corculum* : petit cœur (terme de tendresse ; surnom de Scipio Nasica ; attesté chez Plaute et repris par les archaïsants), M. L. 2227 ; *corcillum* (Pétr.) ; *cordolium* : peine de cœur, mot plautinien ; cf. καρδιαλγία (Gal.), M. L. 2229 ; *cordicitus* adv. (Sid.) d'après *rādīcitus*. En outre, la langue populaire a tendu à remplacer la forme monosyllabique par une forme plus pleine, *corātum*, attestée par une *tabella deuotionis*, peut-être analogique de *fīcātum* « foie » ; v. M. Niedermann, Glotta 2, 52, et Neue Jahrb. f. klass. Altertum 29, 315 et M. L. 2220. De là **corāticum*, auquel remontent fr. *courage*, prov. *coratge*, etc. Pour *cortumio*, v. ce mot.

Le nom du « cœur », qui est presque partout neutre, est au fond le même dans toutes les langues indo-européennes. Il est probable que le nominatif-accusatif était de la forme **k'erd*, conservée dans hitt. *ker* /*kardi-*, gr. κῆρ, v. pruss. *seyr* (Voc. ; de là *sīran*, Ench.), et que les autres cas reposaient sur *k'r̥d* , conservé dans lat. *cordis, cordī, corde* sur quoi a été refait un nominatif accusatif **kord* italique ou latin. Le nominatif-accusatif pouvait être élargi par *-i*, d'où arm. *sirt*, de **k'erdi*, instr. *srtiw*. Le lituanien a, lituanien oriental *šerdis* (acc. *šérdį*, donc supposant **k'ērd-*) au sens de « moelle d'arbre », et, dans l'ensemble du domaine, *širdìs* (acc. *šìrdį*, d'après le type *šérdį*) « cœur ». L'*i* de *šerdis, širdìs* est sans doute ancien ; mais le lituanien garde des formes de **k'ērd-* et **k'r̥d-* dans lit. or. *šerdų* (gén. pl.) et dans v. lit. *širdes* (gén. sg.), *širdų* (gén. pl.). Sur **k'ērd-*, le germanique a bâti un thème en *-n-*, neutre : got. *hairto* (gén. *hairtins*). Le nom du « cœur » est obtenu souvent au moyen de suffixes de dérivation comprenant *-i-* : v. irl. *cride*, gall. *craidd* ; hom. κραδίη, att. καρδίᾱ ; v. sl. *srŭdĭce* (à côté du dérivé *srěda*, de **k'erdā* « milieu »). Le hittite a *kardiš* « cœur ». — L'indo-iranien a un mot parallèle, mais commençant par une sonore aspirée : véd. *hr̥dáḥ* (gén. abl.), gâth. *zərədā* (instr.), pers. *dil* (de **dr̥d-*) ; véd. *hŕ̥dayam*, av. *zərəδaēm*. — Pour le rapport qu'on a envisagé, sans raison, avec *crēdō*, v. ce mot.

corallium (*cūralium* ; *cōralium* ; *corallum*), **-ī** n. : corail. Emprunt au gr. κουράλιον, κωράλλιον, κοράλλιον. Depuis Lucrèce. Les formes romanes remontent à *corallum* et, isolément, à *corallium*, M. L. 2219 ; l'irl. *curel* à *cūralium*.

cōram : adverbe (uniquement dans cet emploi chez Plaute) et préposition avec ablatif « face à face, en face [de] », κατὰ πρόσωπον, ἐνώπιον. Le rapport avec *ōs* est peut-être encore senti dans Tér., Ad. 269, *uereor coram in os te laudare amplius*. Souvent joint à *praesēns, adsum* ; de là le sens de « en personne ». Attesté dans toute la latinité. Non roman.

Composé : *incōram*. Rappelle par sa finale *clam, palam*, mais la façon dont *cōram* est formé n'est pas claire. Aucune préposition latine n'en rend compte.

corbis, -is m. et f. (le féminin semble plus ancien et plus classique, cf. Thes. IV 948, 3 ; on a un doublet *corbēs* dans Char., GLK I 40, 2, *corbs* dans Fgm. Bob., GLK V 561, 35 ; abl. *corbī* dans Caton, Agr. 136, mais *corbe*, Cic., Sest. 82 ; Ov., M. 14, 644 ; Pétr. 33) : panier en osier, en forme de pyramide ou de cône, usité surtout dans l'agriculture : *c. messōria, c. pābulātōria* ; corbeille, M. L. 2224. Irl. *corb* « chariot » ; v. h. a. *churb, chorp* (passé en slave).

Dérivés : *corbula*, M. L. 2226 ; et tardif *corbicula*, M. L. 2222 ; cf. **corbicus*, M. L. 2223, et les noms propres *Corbiō* (attesté aussi dans les gloses comme nom commun, cf. *piscis* / *pisciō*), *Corbulō* ; *corbitor*, Fest. 452, 28 (?) ; *corbīta* (sans doute féminin d'un adjectif *corbītus*) : *-ae dicuntur naues onerariae, quod in malo earum summo pro signo corbes solerent suspendi*, P. F. 33, 13, cf. Rich, s. u. ; M. 2225 (?).

Fait partie d'une série de mots (sans doute venus d'une langue méditerranéenne) qui désignent des objets tressés ; v. M. Cohen, BSL 27, p. 81 sqq., notamment p. 99.

corbīta : v. *corbis*.

corcus, -ī m. : mal de ventre ou de poitrine. Mot rare et tardif de la langue médicale ; cf. gr. κορκορυγή. En dérive peut-être : *corcinor, -āris* (*cro-*) (un exemple tardif). Ital. *córcoro* « grouillement dans le ventre », de *corculus*?

corda : v. *chorda*.

cordus (*chor-*), **-a, -um** : né ou récolté à l'arrière-saison ; Varr., R. R. 2, 1, 19, *dicuntur agni cordi qui post tempus nascuntur, ac remanserunt in uoluis intimis ***uocant chorion* (= χόριον) *a quo cordi appellati* ; P. F. 57, 13, *corda frumenta quae sero maturescunt, ut fenum cordum*. Terme de la langue rurale, attesté depuis Caton ; cognomen *Cordus*. *Chordus* est représenté par des dérivés en provençal, catalan, espagnol, portugais, sicilien, M. L. 1883, et en britt. *cordd-lan* « parc à moutons » ; *c(h)ordum* (sc. *fēnum*) « regain » dans certains dialectes italiens (et **recordum*, M. L. 7130) ; cf. aussi **c(h)ordiscus*, M. L. 1882 ; alb. *kerdi* « petit enfant », de **cordīnus*.

La graphie *chordus* a été influencée par *chorion*. Sans étymologie.

corgō : *apud antiquos pro aduerbio quod est profecto ponebatur*, P. F. 33, 11. Pas d'exemple dans les textes. Est peut-être un composé de *ergō*, **co-ergō*.

coriandrum, -ī n. (*coriandrus* m., Caton ; forme dissimilée *coliandrum*) : coriandre, plante. Emprunt au gr. κορίανδρον, M. L. 2232. V. h. a. *cullintar*, ags. *cellendre*. V. André, *Lex.*, s. u.

corium, -ī n. (*corius* m., Plt., Varr.) : cuir, peau travaillée d'un animal, cf. Serv., Ae. 1, 211, *quidam mox detracta coria pelles dici, subacta autem et iam medicata coria appellanda tradunt* ; et, d'une manière générale : peau, écorce, peau d'un fruit (cf. *mālicorium* dans Pline), peau qui recouvre un liquide (= *crusta*), revêtement de maçonnerie. Le sens de « arrière-faix » qu'on trouve dans Soranus, cf. Thes. IV 953, 75, n'est sans doute qu'une latinisation de gr. χόριον. Varr., R. R. 2, 1, 19 (v. *cordus*), transcrit le mot grec *chorion* dans ce sens, et le Pseudo-Soranus a *corion*. — Ancien, usuel. M. L. 2233.

Dérivés et composés : *coriārius, -a, -um* et *coriārius* m. ; *coriāceus* (d'où l'italien *corazza* qui a fourni le français *cuirasse*) ; *cōriāgō* : coriage, affection cutanée des animaux ; *coriāginōsus* ; cf. aussi **coriāmen*, M. L. 2231 ; *coriolum* ap. Fest. 222, 15, d'où sans doute *Coriolānus* ; *excoriō, -ās* (rare et tardif) ; *dūricorius* (Cloat. ap. Macr.) ; *mālicorium* : écorce de la grenade.

La racine **sker-* de irl. *scaraim*, etc., qui a été signalée sous *carō*, apparaît souvent sans *s-* initial, ainsi gr. κείρω « je coupe, je tonds ». Elle se prête alors à indiquer un objet qu'on détache, et notamment la « peau, l'écorce » ; on a ainsi, en indo-iranien, skr. *cárma* « peau » (et av. *čarəman-*), en slave *kora* « écorce » (en face de *skora* « peau »), v. isl. *horundr* « peau ». Lat. *corium* est une forme dérivée peut-être d'un thème racine **ker-* qui figure avec élargissement **-en-* dans *carō*, et ici avec **-iyo-* ; skr. *cárma* et v. sl. *(s)kora* sont d'autres dérivés du même thème non attesté. En lituanien, *karná* signifie « tille » (écorce fine de tilleul). — Cf., d'autre part, lat. *cortex* et *scortum*. — Pour le sens, cf. gr. δέρμα en face de δέρω.

cornīx, -īcis f. : corneille, oiseau prophétique, cf. Plt., As. 260 ; Isid., Or. 12, 7, 44. Ancien, usuel.

Dérivés : *cornīcula* (et **cornĭcula*) : même sens, M. L. 2238 ; britt. *cornigl* ; *cornīcor, -āris* : verbe créé par Perse, au témoignage du scoliaste 5, 12, « crier comme la corneille » ; *Corniscae* [*deae*] : cf. P. F. 56, 14, *Corniscarum diuarum locus erat trans Tiberim cornicibus dicatus quod* ⟨*in*⟩ *Iunonis tutela esse putabantur*. Étymologie populaire?

L'ombrien a une forme en *a*, *curnaco* acc. sg., *curnase* abl. sg., cf. *fornīx* et *fornāx* ; c'est peut-être à **cornacula* que remontent it. *cornacchia* et les formes romanes que M. L. suppose dues à un croisement. Pour la finale, cf. *cōturnīx*.

Le mot appartient, avec *coruus*, à un groupe de mots expressifs, variables d'une langue à l'autre : cf. gr. κόραξ « corbeau » et κορώνη « corneille » ; v. h. a. *hraban* « corbeau » et *hruoh* « corneille » (et autres mots germaniques) ; irl. *crú* « corbeau ». Dans les langues orientales, il y a des formes à *k-* : skr. *kāravaḥ* « corneille », proprement « qui fait le cri de (*rava*) 'kā' », cf. *kaka* (mot de glossaires), pol. *kruk* « corbeau » à côté de lit. *kraũkia*, « il croasse » (cf. v. isl. *hraukr* « cormoran », skr. *krόçati* « il crie », gr. κραυγή « cri », etc.), et des formes à *k'-* : lit. *šárka* et russe *soróka*, serb. *srăka* (à côté de *surăka*, etc.), alb. *sōre* « corneille ». — Tandis que le latin a *clangō*, etc., les mots expressifs à *kr-* initial, fréquents ailleurs, y sont rares : v. *crepō* et surtout *crōciō*.

cornū (sur la quantité de l'*u*, long chez les poètes, cf. Thes. IV 962, 41 sqq. ; même quantité pour *gelū, genū* ; l'allongement semble secondaire), **-ūs** n. (*cornus*, Varr., Men. 131 ; *cornum* assez fréquent, Thes. IV 962, 77) : 1° corne et « substance dont est faite la corne, matière cornée » ; puis tout objet fait en corne ou en forme de corne, cor : *cornua quod ea quae nunc sunt ex aere tunc fiebant bubulo e cornu*, Varr., L. L. 5, 117 ; d'où *cornicen, -inis*, M. L. 2236, *cornuārius* ; arc, entonnoir, lanterne ; 2° extrémité, pointe, aile d'une armée, bras d'un fleuve, bec, défense (d'éléphant), corne de la lune, aigrette de casque, extrémité des vergues, etc. Mêmes sens dans le gr. κέρας, qui a dû souvent servir de modèle aux emplois de *cornū*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2240 ; B. W. *cor* et *corne*. Irl. *corn*, gall. *corn*, etc.

Dérivés : *corneus* : de corne, corné ; *cornēscō, -is* ; *corniculum* (*cornuc(u)lum*, cf. M. L. 2239) : petite corne, croissant, et « aigrette de métal », récompense militaire, d'où *cornicūlārius*, nom donné sous l'Empire à un officier subalterne ou à un secrétaire civil ; *cornūtus*, M. L. 2242 ; *cornūlum* (rare et tardif) ; **corneola*? M. L. 2235 a.

Composés : *cornicen*, v. plus haut ; *corniger* (κερατοφόρος), *-fer, -pes, cornupeta* (tardif) ; *excornis* (Tert.) ; *ūnicornis* = μονοκέρως (Pline), M. L. 9072 ; *capricornus* = αἰγοκέρως.

Cf. κάρνον· τὴν σάλπιγγα Γάλαται Hes., et l'hybride gaulois-latin *carnuātus* « cornūtus », gall. *carn* « sabot de cheval », got. *haurn* « corne », etc. D'un peu plus loin, le mot est apparenté à gr. κέρας (dont l'α est ambigu, pouvant représenter *n̥* ou *ə*) et à skr. *çr̥ngam* « corne », où il n'y a pas trace du dissyllabisme de la racine, manifeste dans le groupe de *cerebrum* (v. ce mot), quand le sens est « corne ». La forme *cornū* résulte peut être d'une ancienne métathèse de **kr̥w-n-* ou d'une contamination de **kr-n-* et de **kr-u-*. Mais l'élargissement *-u-* se retrouve dans le dérivé *ceruus* et les formes correspondantes (v. ce mot), κόρυς (κόρυθος) « casque », κορυφή « sommet ».

cornus, -ī f. (*cornus, -ūs*, Stace) : cornouiller et cerisier sauvage. Ancien (arbre du Palatin dédié à Mars). M. L. 2241. Germanique : v. h. a. *kornulboum*, ags. *corntréo*.

Dérivés : *cornum* : cornouille ; *cornētum* ; *corneus*, cf. *cornea*, M. L. 2235 ; *corneolus*, douteux, peut se rattacher à *cornū*, *corneus* de *cornū* ; *cornūlia* (Orib.). Pour *colurna*, *hastilia ex corno arbore facta*, P. F. 33, 15, cf. *corulus*. Hybride : *cornocerasium*.

Cornus ne peut être séparé du gr. κράνος « cornouiller » et du lit. *Kirnis* « dieu protecteur des cerisiers » ; l'arbre était connu à date ancienne en Italie et on en a trouvé trace dans les palafittes de Suisse. Cf. *cerasus*. Sans doute de la racine **ker/kor-*, qui désigne un objet dur : *cornū*, etc. V. André, *Lex.*, sous *cornum* et *cornus*.

corocottas (*cro-*, *corocattas*), **-ae** m. : nom d'un animal d'Éthiopie, la hyène? Attesté depuis Pline ; emprunté au gr. κοροκότ(τ)ας, lui-même provenant d'une langue africaine.

corōna, -ae f. (*chorōna* d'après χορός? V. Thes. s. u.) : couronne. De là tout objet en forme de couronne : cercle, et cercle d'auditeurs, corniche, etc. Mot sans doute emprunté au gr. κορώνη, comme *corōnis* à κορωνίς, M. L. 2247, mais ancien et complètement latinisé. Sert aussi de cognomen (étrusque?). Panroman, M. L. 2245 ; passé en germanique : m. h. a. *Kron(e)* et en alb. *kunorε* ; en celtique : irl. *corann*, *coroin*, gall. *coryn*. Dans le latin médiéval, *corōna* signifie souvent « candēlābrum pēnsile » (par exemple, Poet. Lat. med. aeui II 552, 567), ce qui explique le terme allemand *Kronleuchter* (M. Niedermann). Dénominatif : *corōnō*, *-ās*, M. L. 2246 ; diminutif *corōlla*, M. L. 2243 et 2244, d'où a dû être tiré un adjectif **corōllārius*, substantivé dans *corōllārium* : petite couronne (qu'on donnait à titre de gratification supplémentaire aux acteurs), par suite, dans la langue des mathématiciens, « corollaire », conséquence supplémentaire d'une démonstration (Boèce, pour traduire le gr. πόρισμα).

corpus, -oris n. : corps (par opposition à l'âme, cf. Thes. IV 1001, 57 sqq.) ; d'où « corps inanimé, cadavre » (peut être à l'imitation du grec, qui oppose σῶμα « corps du mort » à δέμας « corps vivant »), cf. Thes. IV 1018, 3 sqq. Cette opposition entre *corpus* et *anima* a eu pour conséquence que *corpus* a désigné, en outre, tout objet matériel (par opposition à ce qui est insaisissable, cf. Serv., Ae. 6, 303 ; *omne quod potest uideri corpus dicitur*), « substance, matière » (tronc d'un arbre, etc., cf. Thes. IV 1019 sqq.). Comme le corps se compose d'un ensemble de parties (tête, membres, tronc), *corpus* s'emploie pour désigner des choses formées d'une réunion « corps, ensemble, corporation » (Thes. IV 1020, 62 sqq.). Tous ces sens correspondent à ceux du gr. σῶμα, qui a dû influer sur le développement sémantique de *corpus*. — Attesté de tout temps. Panroman, M. L. 2248, et celtique : irl. *corp*, gall. *corff*.

Dérivés : *corpusculum* : petit corps, corpuscule ; *corpulentus* : *-is Ennius* (inc. 34) *pro magnis dixit ; nos corpulentum dicimus corporis obesi hominem*, P. F. 54, 24 ; *corpulentia* : corpulence et « corporalité » (latin ecclésiastique) ; *corporeus* : corporel, charnel ; *corporālis* (latin impérial), attesté pour la première fois dans Sénèque pour traduire σωματικός, comme *incorporālis* pour traduire ἀσώματος ; toutefois, *corporāliter* est dans Pétrone, Sat. 91, cf. *animālis* ; *corporālitās* (langue de l'Église) ; *corporō*, *-ās* : tuer, faire un cadavre (sens ancien), « fournir un corps » et au passif « prendre corps » (latin impérial) ; *corporātus* (cf. *animātus*) ; *corporāscō*, *-is* : s'incarner ; *corporātiō* : incarnation (latin ecclésiastique), réfection des parties du corps (cf. *recorporō*, *-ātiō*) ; corporation (= *collēgium*), Novell. Sev. 2, 1 ; *corporātīuus* (langue médicale) et *recorporātīuus* ; *corporātūra* = σωμασία (langue impériale) : corpulence, corps ; *incorporeus* (latin impérial ; cf. Gell. 5, 15, 1, *corpusne sit uox an incorporeum ; hoc enim uocabulum quidam finxerunt, proinde quod Graece dicitur* ἀσώματον) ; *concorporō* ; *incorporō* : incorporer, incarner (tous deux du latin impérial, surtout ecclésiastique), et *excorporō* (ἅ. λ. tardif).

Le mot latin pourrait être un élargissement en *-es-* d'un thème **kr̥p-* attesté en indo-iranien : véd. *kr̥pā́* (instr.) « forme, beauté », av. *kərəfš*, *kəhrpəm* « forme, corps ». Le vieux prussien a peut-être un autre élargissement dans *kērmens* « corps » ; on peut aussi rapprocher v. sl. *črěvo*, r. *čérevo* « corps, ventre », où l'absence de *-p-* s'expliquerait phonétiquement. Le grec πραπίς « diaphragme, esprit, intelligence » peut aussi être rapproché. L'*i* de v. angl. *hrif* « ventre » ne va pas sans difficulté, de sorte que le rapprochement du mot germanique n'est pas sûr ; il exclurait, du reste, celui de v. sl. *črěvo* et v. pruss. *kērmens*. En somme, groupe obscur. Cf. Vendryes, Rev. celt., 44, 315.

corrāgō (*corā-*), **-inis** f.? : langue de bœuf, plante (Pseud. Apul., Gloss.). — Attribué aux *Lucani* par le Ps. Ap., 41.

corrigia, -ae (*-gium* n.) f. : lacet de soulier (Varr.) ; puis courroie, lanière, fouet. Ancien (Varr., Cic.), technique. M. L. 2253 ; gall. *carrai* ; **excorrigiāta*, M. L. 2987. Étymologie populaire dans Isid., Or. 19, 34, 13, *-ae e coriis... uel a colligatione*.

Sans doute mot du vocabulaire italo-celtique ; cf. v. irl. *conriug* « j'attache ensemble », *cuimrech* de **kom-rig-om* « lien ». Cf. peut-être aussi m. h. a. *ric*, gén. *rickes* « lien ». Étant donné le sens technique, un emprunt au gaulois n'est pas invraisemblable ; cf. Henry, *Lex. breton*, p. 236.

corroco? : nom d'un poisson de mer dans Ausone. Forme et sens incertains. Cf. *corrococo* « petite dorade blanche » à Hossegor (Landes)?

corrūda, -ae f. : asperge sauvage. Attesté depuis Caton. Mot rustique selon Columelle. Inexpliqué.

corrugus, -ī m. : galerie de mine (Pline). M. L. 2260 b. Cf. peut-être *arrugia*. V. *runcō* 1.

cortex, -icis m. et f. (mais le féminin est surtout poétique) : écorce (spécialement de liège) ; différent de *liber*, cf. Cic., N. D. 2, 47, 120, *obducuntur libro aut cortice trunci*. — Ancien, usuel. M. L. 2263. Irl. *coirt*. V. André, *Lex.*, s. u.

Dérivés : *corticulūs* (Colum.), M. L. 2265 a ; *corticeus*, d'où **corticea* f. représenté en ital. et dans les langues hispaniques, M. L. 2265 ; *corticātus*, M. L. 2264 ; *corticōsus*.

Composés : *dē-*, *ex-corticō*, *-ās*, M. L. 2988 (pour **ex-corticem*, v. B. W. *écorce*) ; *scorticātūra* (Orib.) contrépel « savant » de *exscor-*.

Appartient au groupe de lit. *kertù* « je coupe, j'abats », v. sl. *črŭtǫ*, *črěsti* « couper », *kratŭkŭ* « court » (tandis que lit. *kartùs* a pris le sens de « amer »), skr. *kr̥ntáti*, av. *kərəntaiti* « il coupe », skr. *kr̥tíḥ* « couteau » et *kr̥ttiḥ* « peau ». Le sens de « écorce » s'explique par celui de « chose séparée » ; c'est ainsi que, de la racine **(s)ker-* non élargie par *-t-*, le slave a *kora* « écorce » en face de *skora* « peau » ; v. sous *corium*. Le germanique a de même v. h. a. *herdo* « uellus » (v. pour le sens l'étymologie de *uellus* en face de *uellō*). Pour le suffixe, v. Ernout, Philologica I, p. 146.

Pour une autre trace, hypothétique, de **kert-* en latin, v. *cēna*.

1. **cortīna, -ae** f. (la variante tardive *curtīna* que condamne l'auteur du *de dub. nom.*, GLK V 575, 7, ne suppose pas nécessairement un *ō* ancien, cf. *furnus/fornāx*) : 1° chaudron (qui servait soit à cuire, soit aux foulons) ; 2° cuve que portait le trépied d'Apollon et couvercle de cette cuve sur lequel s'asseyait la Pythie pour rendre des oracles (poétique dans ce sens ; cf. *cortīnipotēns*, Lucil.) ; par analogie, plafond en forme de voûte ou autel en forme de trépied ; cf. Rich, s. u. Ancien et usuel.

Dérivés : *cortīnula* (Amm. Marc.) ; *cortīnāle* : cave où l'on faisait bouillir le vin.

Le groupe de irl. *coire*, gall. *pair* « chaudron », v. isl. *huerr* « écuelle », skr. *carúḥ* « chaudron » est assez éloigné ; plus encore r. *čára* « coupe » avec *ē* radical. Terme technique. Sans étymologie.

2. **cortīna, -ae** f. : rideau. Mot tardif (Ambr., Vulg., Schol. Hor., Isid.), dérivé de *co(h)ors* > *cors*, calqué sur le gr. αὐλαία, qu'on dérivait de αὐλή et que la langue classique s'était contentée de transcrire par *aulaeum*, *aulaea*, e. g. Hor., A. P. 155. Sans rapport avec le précédent. Passé dans les langues romanes : it. *cortina*, fr. *courtine*, etc., M. L. 2266, et en germanique : all. *Gardine*.

cortumiō, -ōnis f. : contemplation intérieure. Mot de la langue augurale cité par Varron, qui le rattache à *cor* : *quod, cum dicunt conspicionem, addunt cortumionem, dicitur a cordis uisu ; cor enim cortumionis origo* (L. L. 7, 9). Étymologie populaire?

corulus, -ī f. : noisetier, coudrier. Déjà dans Caton.

Dérivé : *colurnus*, issu par métathèse de **corulnus* (cf. *ficul-nus*, *popul-nus*), peut-être sous l'influence de *quernus*, *acernus*, *eburnus*, ou du gaulois **collo-*, de **coslo-* ; Festus semble avoir confondu *cornus* et *corulus* dans la glose *colurna : hastilia ex corno arbore facta*, P. F. 33, 15 ; *corulētum* : coudraie. Les formes romanes remontent à *colurus*, cf. M. L. 2271, 2270 ; B. W. *coudrier*.

Issu de **koselos* ; cf. irl. *coll*, gall. *coll*, v. h. a. *hasal*, v. isl. *hasl*, qui ont le sens du mot latin, et sans doute lit. *kasulas* « pique de chasseur ». Mot du vocabulaire du Nord-Ouest.

corus, -ī m. : cor, mesure de capacité. Mot hébreu venu par la Bible.

coruscus, -a, -um (on trouve dans les gloses une forme *corisc-*, représentée dans le port. *corisco* ; un doublet *scoruscus* est dans l'Itala, et l'App. Probi enseigne *coruscus, non scoriscus*. On y voit la même alternance *sc-*, *c-* à l'initiale que dans *corium*, *scortum*, etc. La forme avec *c* aurait dû son triomphe à une dissimilation, cf. *siscidī* et *sistō*. Toutefois, *scoriscus* est bien tardif et peut s'expliquer comme *scrapula* (= *crapula*), *screpas*, *scussores*, *studit*, *scarpinet* qu'on trouve dans les Gloses, cf. Theander, *Ex Aa Gloss. interpretamentis collectanea*, Eranos 23,

1, 53, n. 2) : qui s'entrechoque (se dit de la cime des arbres), qui grelote. Plt., Ru. 526, *nam omnia corusca prae tremore fabulor*. Appliqué aux astres, à l'éclair, « scintillant, étincelant », d'où substantivé à basse époque *coruscus* m. « éclair », cf. M. L. 2268 et 2267.

A *coruscus* correspond la forme verbale *coruscō*, *-ās* : 1° cosser (se dit des animaux qui se heurtent de la tête, comme gr. κερατίζω), s'entrechoquer ; 2° étinceler, briller (développement de sens comparable dans *micō*, *-ās*) ; 3° brandir (transitif).

Tardifs : *coruscātiō*, *-cāmen*, *-cālis*, *-cābilis* ; *coruscifer*.

Le type de *coruscō* rappelle celui de *aeruscō* (v. ce mot). Pour la racine, cf. gr. σκαίρω « je bondis ». Dès lors, on partirait de la forme verbale pour expliquer *coruscus*, cf. BSL 26 (79), p. 22. Le gr. a κορύπτω et κυρίσσω, que Thurneysen a rapprochés de *coruscō* (GGA 1907, p. 206).

coruus, -ī m. : 1° corbeau (prophétique comme la corneille) ; 2° poisson de mer, coracin vulgaire, ou petit castagneau, ainsi appelé à cause de sa couleur noire (= κορακῖνος) ; 3° machine de guerre (sorte de grappin?), cf. Vitr. 10, 13, 3, *coruum demolitorem, quem nonnulli gruem appellant* ; joint à *ferreae manūs* par Q. Curce 4, 2, 12 et 4, 3, 26 ; 4° scalpel ; 5° nom d'une constellation. Ancien ; panroman, M. L. 2269, et pour les formes grecques *corax*, *coracīnus*, M. L. 2221, 2218.

Dérivé : *coruīnus* (cognomen, cf. Gell. 9, 11), M. L. 2268 a.

V. *cornīx*. Pour le suffixe, cf. m. irl. *crū* « corbeau », de **krowos*, et, dans un autre groupe, *ceruus*.

corydalus, -ī m. : alouette huppée. Emprunt au gr. κορύδᾱλος, déformé en *coredallus* (Greg. Tur.), *corēdulus*, *cordolus* par l'étymologie populaire.

cōs, cōtis f. : pierre à aiguiser, queux. Ancien, bien que, par hasard, non attesté avant Cicéron. M. L. 2275. Cf. *cautēs*.

Dérivés : *cōticula* : pierre de touche ; petit mortier. Conservé en sicilien et en calabrais, M. L. 2284 ; *cōtiārius* : rémouleur (Gloss.), cf. *cōtiārium*, M. L. 2283 ; *cōtula* ou *cōtulus* (l'ablatif pluriel est seul attesté), M. L. 2288 ; *cōtōria* (*cōtāria?*) : carrière de pierres à aiguiser. Cf. encore M. L. 2286, **cōtius* ; peut-être aussi la glose de P. F. 63, 10, *decotes, togae detritae* ; *dēcōtō*, *-ās* : dépouiller (= *excoriō*), dans la Loi Salique.

Nom d'action, avec suffixe secondaire *-t-*, d'une racine attestée par skr. *çiçāti* : il aiguise », skr. *çāṇaḥ* « pierre à aiguiser » (forme prākritique), pers. *sān* (même sens), gr. κῶνος « pomme de pin, cône » ; peut-être arm. *sur* « tranchant ». La forme à degré zéro est attestée par skr. *çitáḥ* « aiguisé », irl. *cath* « sage » et lat. *catus* (v. de mot), peut-être arm. *sayr* « tranchant » (substantif). A côté, il y a un type à *-i-* : skr. *çyáti* « il aiguise », av. *saēniš* « pointe » et v. isl. *hein*, v. angl. *hán* « pierre à rasoir » ; mais la situation n'est pas comparable à celle de la racine de *pōtus*, *pōculum*. V. aussi *cautēs*.

cossim : v. *coxim*.

cossus, -ī m. : *-i ab antiquis dicebantur natura rugosi corporis homines, a similitudine uermium ligno editorum, qui cossi appellantur*, P. F. 36, 11. La glose de Festus réunit un substantif *cossus*, *-ī* (*cossis*, Pline, d'après *uermis* ; *cusus*, Gloss. ; *coscus*, Mul. Chir.) m. : ver du bois,

espèce d'artison, et ver intestinal (= *terēdō*), M. L. 2278 et 2277, **cossicus*; et un adjectif *cossus, -a, -um* : à la peau rugueuse, d'où proviendraient le surnom *Cossus* et les gentilices *Cos(s)idius, Cossinius, Cossutius*. Mais le surnom *Cossus* semble étrusque, et le nom du ver est sans étymologie.

costa, -ae f. : 1° côte, σπάθη ; 2° côté, flanc. Attesté depuis Plaute. Panroman, M. L. 2279.

De même que *latus*, le mot a dû s'employer à basse époque comme adverbe ou préposition avec le sens de « à côté de, auprès », cf. M. L. s. u.; le v. fr. *encoste* remonte à *in costa*. — *In costa* a sans doute été abrégé en *costa*, comme *ad-*, *dē-latus* en *latus*.

Dérivés : *costālis* (Vég.) ; *costātus* : Varr., R. R. 5, 5, 8, [*boues*] *corpore bene costato*, d'où *costātum*, M. L. 2280 ; *costula*, M. L. 2280 a.

Il n'y a aucun mot identique ailleurs. Mais la forme rappelle celle de v. sl. *kostĭ* « os », et ce mot lui-même semble inséparable du groupe de lat. *os* (v. ce mot), skr. *ásthi*, etc. Il y aurait donc ici une sorte de préfixe **k-* semblable à celui qui figure dans *caper capra* (cf. A. Meillet, Roczn. Slaw. 9, 74), mais l'existence de ce préfixe a été contestée : v. *aper*.

costum, -ī n. (*costus, costos* f.) : costus, plante. Emprunt au gr. κόστος, qui lui-même doit être emprunté à skr. *kúṣṭhaḥ*. Passé en ags. *cost*.

cōthō(n), -ōnis m. (f.) ; **cōthōnum, -ī** n. : port. Mot sémitique ; cf. Serv., Ae. 1, 427, *portus effodiunt, i. e. cotona faciunt. Carthaginienses cothone fossa utuntur, non naturali portu*.

cothurnus, -ī (*coturnus*) m. : 1° brodequin de chasse ; 2° cothurne tragique, (d'où « enflure » du style, etc.). Emprunt au gr. κόθορνος ; demeuré dans quelques dialectes italiens, dont les formes supposent **cotturnus*, M. L. 2282. Dérivés tardifs : *cothurnātus, -nātiō, -nōsus*.

cotonea, -ae f. : Pline 1, 26, 26 ; 26, 42 : *alus autem, quam Galli sic uocant, Veneti cotoneam...* ; nom de la grande consoude chez les Vénètes.

cotōneus, -a, -um (*-nius* ; *qudenaeus*, Ed. Diocl. ; *quidonius*, Diosc. ; *cetonius*, Ps. Hier.) : de cognassier ; *cotōneum* (sc. *mālum*) : coing. Ancien (Caton). Ordinairement interprété comme une déformation due à un intermédiaire étrusque de κυδώνιος, adjectif dérivé de *Cydōn, -ōnis* « crétois » ; cf. *Cydōnea* (*-nia*) : Cydon, ville de Crète (La Canée) et Pline, 15, 37, *mala, quae uocamus cotonea et graece Cydonea, e Creta insula aducta* ; mais peut provenir d'une langue d'Asie Mineure, cf. Nehring, Glotta 13, 11 sqq. Alcman a une forme κοδύμαλον, et Hésychius une glose κοδώνεα· σῦκα χειμερινά. V. aussi Solmsen, *Z. Gesch. des Namens der Quitte*, Glotta 3, 241 sqq. M. L. 2436 ; Vendryes, BSL 25 (1924), 41. Germanique : v. h. a. *chutina*, v. angl. *cod-oeppel*, all. *Quitte*, de *quida*.

cottabus, -ī m. : transcription du gr. κότταβος « jeu du cottabe », employé plaisamment par Plt., Tri. 1011, au sens de « coups » ; *-ī bubulī*, demeuré en napol. dans le sens de « tête », M. L. 2286 a.

cottana, -ōrum n. pl. : figue de Syrie, de petite taille. Emprunt, attesté depuis Pline, au gr. κόττανα, lui-même emprunté à l'hébreu *qᵉtanna* « petit ». La forme *coctana* a subi l'influence de *coctus*.

cottīdiē (c'est la graphie la plus anciennement attestée ; on trouve aussi *cotīdiē* et, plus tardivement, *quot(t)īdiē* ; les indications des grammairiens reposent sur des constructions étymologiques arbitraires) adv. : chaque jour, ὁσημέραι, καθ' ἡμέραν. Ancien, usuel. M. L. 6974.

Dérivé : *cottīdiānus* (*quot(t)ī-*) : quotidien. M. L. 6973.

Vraisemblablement issu du locatif **quottī* (de **quottei*) *diē*, cf. *prīdiē*, *postrīdiē*, etc. Le premier élément semble être l'adjectif dérivé de *quot*.

Le *-tt-* de *cottīdiē* est sans doute expressif, comme dans la forme romane **tottus* (avec *o* fermé) en face de *tōtus*, de it. *tutto*, fr. *tout* (*toute*). Étant isolée de *quot*, la forme n'a pas subi d'abord l'action analogique par laquelle le *qu-* de *quis*, etc., a été restauré dans les formes de l'interrogatif indéfini (v. sous *quis*, *quī*, etc.).

cōturnīx : v. *cocturnix*.

Couella, -ae f. : surnom de Junon, qu'en tant que déesse lunaire, on invoquait le jour des Calendes ; Varr., L. L. 6, 27. Origine inconnue.

couinnus, -ī m. : chariot, char de guerre. Mot celtique, qui apparaît seulement sous l'Empire (Mela, Luc., Mart., Sid.) et a toujours été senti comme étranger.

Dérivé : *couinnārius*.

couum : v. *cohum* et *cauus*.

coxa, -ae f. : 1° hanche, os de la hanche, et par extension « cuisse » ; cf. Cels. 4, 27, *coxas et poplites* ; 4, 30, *coxis proxima genua sunt* ; 2° par analogie, « angle rentrant » (Grom., Hyg.). — Attesté à partir de Nigidius, mais *coxendīcēs* est dans Plaute, Ba. 1159, et Caton, Agr. 160. A remplacé dans les langues romanes *femur*, qui n'est demeuré que dans un parler rhéto-roman, cf. M. L. 2292, 3240. Panroman ; britt. *coes* « jambe ».

Dérivés : *coxāle* : vêtement couvrant les hanches (rare, tardif) ; *coxārius* (Pelag.) ; *coxendīx* f. (*ī*, Plt., Lucil. ; *ĭ*, Ser. Samm. 695, 991) : articulation de la hanche : *ossa ex acetabulis pernarum, circa quae coxendices uertuntur*, Pline 28, 179 ; *uertebrae in coxa* (cf. *clacendīx* « genus conchae ») et *coxendicus* (Pelag.).

Le mot doit désigner une articulation en général, car les mots correspondants s'appliquent à des articulations diverses : irl. *coss* « pied », v. h. a. *hahsa* « partie de derrière de l'articulation du genou », skr. *kákṣaḥ* et *kakṣā* « aisselle ». Cf. aussi *coxim* et *coxus*, mais le rapprochement de *axis* est douteux ; cf. *aper* et *costa*.

coxendix : v. le précédent.

coxim, cossim adv. : à croppetons (rare et populaire ; trois exemples en tout : Pomp., Varr., Apul.). Cf. *incoxō, -ās* : Non. 39, 8, *incoxare in coxam sidere. Pomponius Pannuceatis* (97) : *neque interim cacandi causa umquam incoxaui nate*. Non attesté en dehors de ce passage. Le rapprochement avec *coxa* semble dû à l'étymologie populaire ; la racine est la même que dans *conquinīscō*. — *Cossim* représente une prononciation vulgaire, peut-être dialectale.

coxus, -a, -um : boiteux, synonyme de *claudus* (rare et populaire ; C. Cilnius Maecenas, Gloss.) ; rom. esp. *cojo*.

Dérivés : *coxō, -ōnis* (Non. 25, 13) ; *coxōsus* (Gloss.) ; *coxigō, -ās* (id.) : boiter.

V. *conquinīscō*. Rapproché par l'étymologie populaire de *coxa*. Même formation avec *-s-* désidératif que *laxus* et *anxius*, *noxius*.

crābrō, -ōnis (et formes dissimilées de basse époque *crābō*, *cābrō* ; c'est à *cābrō* que songe Isid. quand il écrit : *crabrones uocati a cabo, i. e. caballo, quod ex his creentur*, Or. 12, 8, 4) m. : frelon. Ancien. M. L. 2293. Les formes *scrabro, scabro, scrabo* ont été influencées par *scarabaeus* ; cf. Isid., Or. 12, 8, 4, *ex his* [*crabronibus*] *iterum saepe nascuntur scarabaei, unde et cognominati sunt* : avec épenthèse *carabro* (Gloss.), croisement de *crabrō* et de κάραβος, v. Thes. s. u.

De **crāsrō* (v. Benveniste, *Origines*, p. 175), comme on le voit par les mots du même sens : v. h. a. *hornuz* et néerl. *horzel*, lit. *širšū̃*, et des dérivés variés tels que *širšys*, *širšlȳs* (acc. pl. *siršlius*), etc.), v. sl. *srŭšenĭ* et slovince *sèršel*.

Des formes de certains parlers des anciennes régions ombriennes et osques offrent *f*, ainsi *skàrafóni*, *škarafónə* ; voir l'atlas de MM. Jaberg et Jud, carte 462, à l'article *calabrone*. La forme à *-ara-*, qui a été dissimilée en *-ala-*, doit donc provenir de parlers osco-ombriens. C'est l'extension de cette forme qui a déterminé le bizarre rapprochement avec *scarabeus*, rapprochement que la langue fait réellement, à en juger par la sifflante initiale du mot dans la plupart des parlers italiens où il se rencontre. Et c'est ce rapprochement qui explique comment *scarabaeus* a reçu *f* sur le domaine osco-ombrien, comme on le voit par la carte *scarafaggio* de l'atlas Jaberg-Jud.

cracatius, -ī m.? : nom de poisson dans Anthimus 46, sans doute l'esturgeon. Cf. Thes. s. u. ; gaulois d'après Niedermann, Mél. Jud, 145.

cracca, -ae f. : vesce sauvage (Pline, NH 18, 142).

cracentēs : v. *gracilis*.

cracerō, -ās (*cacerrō*, etc.) ; *crācō, -ās* : croasser (Gloss.) Onomatopée.

crāmātum, -ī n. : mélange de vin et d'eau (Orib.). De κρᾶμα.

crāmum, -ī n. (*crāma* f.) : crème de lait. Attesté seulement dans Venant. Fort. et dans les gloses. Sans doute gaulois. M. L. 2294 ; B. W. sous *crème*.

crāpula, -ae f. : 1° état d'ivresse, fumées du vin ; 2° résine qu'on mêlait au vin (pour produire l'ivresse?, cf. Pline 23, 46). A basse époque, *crāpula* désigne aussi bien l'excès de nourriture que l'excès de boisson et arrive même à s'opposer à *ēbrietās* ; cf. Isid., Sent. 2, 43, 1, *esca crapulam, potus ebrietatem generat*.

Emprunt ancien, latinisé, au grec populaire κραιπάλη (peut-être par un intermédiaire étrusque, cf. *Sāturnus*, *Saeturnus*, et *scaena, paelex*), avec dérivés proprement latins : *crāpulor, -āris* ; *crāpulānus, -rius, -ātiō* (tardif) ; *crāpulentus* (formé sur *uīnulentus, somnolentus, temulentus*, non attesté avant Amm. Marc.), *-ōsus* (tardif et rare). Sur le mot, v. A. Vaillant, Rev. des ét. slaves, 15, 1935, p. 229.

crās (falisque *cra?*) adv. : demain. Ancien, usuel. M. L. 2296. Conservé seulement dans certains dialectes italiens et en vieil espagnol et vieux portugais. Remplacé ailleurs par un descendant de *dē māne* ; cf. M. L. 2548 ; B. W. s. u.

Dérivés : *crāstinus* (cf. *prīs-tinus*, *sērōtinus*, etc.) ; d'où *procrāstinō, -ās* : remettre au lendemain (cf. *comperendinō*), *procrāstinātiō*.

Tandis qu'un mot indo-européen pour « hier » est conservé dans plusieurs langues (cf. *herī*), il n'en subsiste pour « demain » aucun qui se trouve dans deux langues. Skr. *çváḥ* « demain » est isolé tout comme lat. *crās*, qui doit néanmoins être ancien. L'av. *sūrəm*, accusatif « de bon matin », convient pour le sens, mais non pour la forme.

crassus, -a, -um : gros, épais (sens physique et moral), gras ; s'oppose à *tenuis*, à *liquidus*, à *macer*. Ancien, usuel et classique. Panroman. M. L. 2999. *Crassus*, appuyé sur *grossus*, d'après lequel il a tendu à devenir *grassus* (cf. Thes. IV 1103, 52 ; Martyrius, dans GLK VII 176, 14, et M. L. s. u. et 4427, **ingrassiāre*), a eu une vie plus active que *pinguis*, qui n'est guère représenté en dehors du domaine italien. *Crassus* est employé comme surnom, mais non *pinguis*. Les langues romanes attestent aussi **crassia*, M. L. 2298.

Dérivés : *crassitūdō* (*grassi-*), ancien et fréquent ; *crassitās, crassitiēs, crāssēdō*, formés comme *pinguēdō*, sont de l'époque impériale ; *crassō, -ās, incrassō* (époque impériale) et *crassēscō, -is, crāssāmen* (*grassā-*) et *crassāmentum* : dépôt, lie ; *crassātiō* (Pelag.), *crassundia, -ōrum* : gros intestin (cf. *crepundia*) ; *crassīuus*, παχύνους (Gloss.).

Composés : *crassificō* (bas latin) ; *Crassipes, Crassupes*, surnom ; *crassiuēnius*, Pline 16, 66 (pour la formation, cf. *caldicerebrius*, etc.).

Adjectif expressif à vocalisme *a* et à *s* géminé ; cf. *bassus* ; sans étymologie. Le rapprochement avec *crātis*, qui est souvent enseigné, n'est justifié ni par le sens, ni par la forme. Cf. *grossus*.

crātēra (*crēterra*), **-ae** f. : cratère. Emprunt oral et populaire fait sur l'accusatif de gr. κρᾱτήρ, ion. κρητήρ, -ος, devenu *cratera* et passé par là au genre féminin. La langue littéraire transcrit le mot grec et écrit *crātēr* (d'où irl. *crethir*). *Crēterra* dénonce sans doute un intermédiaire étrusque ; cf. *acerra*.

crātis, -is f. (employé surtout au pluriel *crātēs, -ium* ; toutefois, Plaute a un accusatif singulier *crātim*, Poe. 1025) : désigne tout objet tressé ou à claire-voie : claie(s), treillis, herse (*occa*, *(h)irpex*), fascines, bouclier, etc. Ancien ; technique. M. L. 2304.

Dérivés : *crātīcius* : fait de claies ; *-pariēs*, conservé en italien, M. L. 2302 ; *crātīcula* (*-um* n.) : gril, grille, M. L. 2303, irl. *greidell*, gall. *gradell* ; *crātīculātim* ; *crātiō, -īs* : herser.

On serait tenté de rapprocher le groupe de v. h. a. *hurt* « clayonnage d'osier » en posant **kr̥t-*, c'est-à-dire **krət-*, si le grec n'avait κάρταλος « corbeille », κυρτία « clayonnage », et le sanskrit *cr̥táti* « il attache ». Pro-

blème non résolu. Le rapprochement germanique reste possible à condition de séparer les autres mots ; on peut y joindre v. pruss. *korto* « haie », *pocorto* « schwelle ». Terme technique, dont il n'est pas surprenant que l'étymologie fasse difficulté.

craxantus (*crassantus*), **-ī** m. : sorte de crapaud. Un exemple, sans doute du v[e] siècle, dans un petit poème de l'Anthol. 390, 17.

Sans doute gaulois ; cf. les noms propres celtiques *Craxa*, *Craxanius*, *Craxantus* et, pour le suffixe, *trucantus*. V. A. Thomas, Bull. du Cange 3, 1927, p. 49 sqq. ; M. L. 2304 b.

crēber, -bra, -brum : qui pousse dru ; s'est dit d'abord des plantes : *crēbra silua*, *-um salictum*, *-ī rāmī*, d'où, dans la langue commune, « nombreux (avec idée accessoire de « serré, pressé ») », fréquent, qui arrive ou se succède coup sur coup ». Avec un complément : « abondant en ».

Dérivés : *crēbritās*, *crēbritūdō* (archaïque) : fréquence ; *crēb(r)ēscō*, *in-*, *per-crēb(r)ēscō*, *-is* « devenir fréquent, se répandre, s'accroître », souvent avec perte par dissimilation du second *r* ; *crēbrātus* (Pline). — Ancien, usuel. Non roman.

V. *creō*, *crēscō*. *Crēber* peut être issu de **krēs-ro-s*, d'un mot racine **krēs-*, cf. *cerēs*, ou de **krē-dh-ro-s*.

crēdō, -is, -didī, -ditum, -ere : transitif et absolu : 1° mettre sa confiance en, croire (*c. alicuī*, *alicuī reī* et, dans la langue de l'Église, *c. in alqm*) ; 2° confier quelque chose à quelqu'un, prêter (*c. aliquid*), d'où *crēditum* : crédit, prêt ; *crēditor* : créditeur, prêteur (par opposition à *dēbitum*, *dēbitor*) ; *crēditārius* : dépositaire (bas latin) ; 3° croire quelqu'un ou quelque chose (avec l'accusatif ou la proposition infinitive) ; 4° en incise, *crēdō* s'emploie comme *opīnor*, gr. οἶμαι. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2307 ; *crēditus*, M. L. 2308 ; 2308 a.

Le substantif correspondant à *crēdō* est *fidēs*, cf. *fidem habēre*, et les exemples cités par Meillet, MSL 22, 215, auxquels on peut joindre Cés., B. C. 3, 1, 2, *cum* fides *tota Italia esset angustior*, *neque* creditae *pecuniae soluerentur*. Ni *crēditiō* ni *crēditus*, *-ūs* n'existent, et *crēditor* n'est employé que dans le sens technique de « créancier ». Il n'y a pas d'adjectif pour dire « qui croit à » ; *fidēlis* et *crēdulus* ont des sens particuliers.

Dérivés (proprement latins) : *crēdibilis* et *incrēdibilis*, *-itās* ; *crēditor*, cf. plus haut ; *crēdulus* : crédule (même sens péjoratif qu'en français, sauf à basse époque ; irl. *credal*) ; *crēdulitās* et *incrēdulus* (premier exemple ap. Hor. = ἄπιστος), M. L. 4362, *-itās* (post-classique). Cf. aussi **crēdentia*, M. L. 2306.

Composés : *accrēdō* : ajouter foi à (archaïque, M. L. 86) ; *concrēdō* : confier et « se confier », M. L. 2117 a ; *discrēdō* (bas latin), créé d'après *diffīdō*, pour traduire le gr. ἀπιστῶ. Dérivé tardif : *crēditō*, *-ās* (Fulg.).

« Termes religieux à l'origine, le verbe latin *crēdō* et le substantif *fidēs* avaient pris, dès le latin ancien, des emplois le plus souvent profanes, par suite de l'effacement de la vieille culture indo-européenne et de la domination de plus en plus grande prise par la culture matérielle du monde méditerranéen. Le verbe *fīdō* n'a jamais que cette valeur profane à toute époque. Mais l'introduction du christianisme est venue rendre à *crēdō* et à *fidēs* un rôle religieux, quand *crēdō* a été affecté à traduire πιστεύω, et *fidēs* à traduire gr. πίστις. Et ainsi *fidēs* s'est remis, en pleine période romane, à servir de substantif verbal à *crēdō*. Mais il y avait là une situation fausse ; et, suivant un procédé courant du latin (type *beneuolentia* en face de *beneuolēns*), on a fait **credentia*, qui est représenté d'une extrémité à l'autre du domaine roman, du roumain à l'hispanique et au français. Le français a trois représentants de ce mot : le représentant normal de **credentia*, à savoir *créance*, qui servait encore au sens de « croyance » au XVII[e] siècle et qui s'est spécialisé dans un emploi technique et juridique ; une adaptation de ce mot sous l'influence de *croire*, *je crois*, *croyant*, à savoir *croyance* ; enfin, l'emprunt à l'italien *crédence*. Mais le mot *foi* n'a pas disparu pour cela. Et, actuellement encore, du moins dans la langue écrite, celui qui croit confesse sa *foi*. Grâce surtout au christianisme, les résultats de la vieille contamination des deux groupes de mots subsistent jusqu'à présent » (Meillet, MSL 22, 218). V. M. L. 2306.

Terme religieux conservé seulement en indo-iranien et en italo-celtique. Les formes celtiques, v. irl. *cretim* et gall. *credaf* « je crois », attestent que le *-d-* de *crēdō* n'est pas un ancien *-d-* simple ; la façon dont **kred-dh-* a passé à lat. *crēd-* n'est pas exactement déterminable. Et, en effet, véd. *çráddadhāti* est un juxtaposé de *çrát*, qui se trouve isolé des formes de *-dhā-*, et du verbe *dádhāti* « il pose ». Les formes avestiques du type de *zrazdā-* ont subi une assimilation. Les deux termes **kret-* et **dhē-* étaient indépendants en indo-européen, comme on le voit par le védique ; du reste, la sourde *k* et la sonore *dh* ne coexisteraient pas dans un mot en indo-européen. — En latin et en celtique, le second élément est de la même forme qui apparaît dans le type *con-dō*, etc. (v. sous *faciō*). On a souvent supposé un rapport entre le premier terme du juxtaposé, qui est en védique *çrát*, et le nom du « cœur » (v. lat. *cor*). Mais les formes divergent, et rien ne prouve qu'il y ait dans le rapprochement, dans la mesure où il s'est peut-être établi, autre chose qu'une « étymologie populaire » (v. Ernout, Mél. S. Lévi, p. 85, et Vendryes, Rev. celt., 44, 90). — V. aussi *fidēs*.

crefrat : v. *cernō*.

cremaculus (*cra-*) : attesté dans CGL II 145, 32 : κρέμαται : *pendet, unde cremaculus*. Hybride, représenté dans les langues romanes (cf. fr. *crémaillère*), à côté de **cremasclum* et de la forme purement grecque *cremaster*. M. L. 2310 ; B. W. s. u.

cremō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : brûler (noter le « pléonasme » *ignī cremāre*, dans César, BG I 4, 1). Transitif, se dit surtout des cadavres. Ancien et usuel. M. L. 2309.

Dérivés et composés : *cremium* (surtout au pluriel) : fagots pour allumer le feu, broutilles. Mot rustique, Colum. 12, 19, 3, *tenuibus admodum lignis, quae cremia rustici appellant, fornacem incendemus*. Peut-être influencé par *gremia*, de *gremium* « brassée de bois » ; *cremābilis* ; *cremātiō* ; *cremātor* ; *con-*, *dē-*, *ex-*, *re-cremāre* ; *tūricremus* (poétique).

Peut-être d'un élargissement en *-em-* de la racine attestée par v. isl. *hyrr* « feu », got. *hauri* « charbon » (v. *carbō*), lit. *kuriù*, *kùrti* « faire du feu » (v. sl. *kuriti* « chauffer » est un causatif secondaire). L'ombrien a le nom d'instrument krematra, qui semble indiquer ce qui sert à faire cuire, ce qui a cuit. Le rite de l'incinération des cadavres, d'abord inconnu en Italie, semble avoir été introduit par les envahisseurs qui y ont apporté le latin et l'osco-ombrien.

cremor, -ōris m. : bouillie, décoction. Attesté depuis Plaute jusqu'à Mulom. Chironis. Le gaulois *curmi* (Marcel.), *curmen* (Gloss.) « bière » qu'on rapproche est bien loin comme sens et attesté à date trop tardive pour que l'hypothèse de l'emprunt soit convaincante. Peut-être apparenté à *cremō* (cf. *clāmor*, *clāmō*).

***crēna, -ae** f. : entaille, cran. Peut-être dans Pline 11, 180. M. L. 2311.

creō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : produire, faire pousser, faire grandir ; d'abord terme de la langue rustique, où le rapport avec *crē-sc-ō* est encore sensible, e. g. Cat., Agr. 62, *aliud stercus herbas creat* ; Colum. 3, 18, 4, *oculi uitis... non materias sed radices creant* ; par suite, dans la langue courante, se dit de toute espèce d'êtres ou d'objets ; « faire naître », Cic., Fin. 5, 38, *quas [res] et creat natura et tuetur* ; Lucr. 2, 1151, *tellus uix animalia parua creat, quae cuncta creauit* ; Pline 11, 117, *puluis in lana et ueste tineas creat* ; Cic., Rep. 1, frg. 2, *patria... est antiquior parens quam is qui creauit*, d'où au passif *creārī*, *creātus* (avec, pour synonyme, dans la langue poétique, *crētus*) = *gignī*, *nātus*, e. g. Cic., Off. 1, 22, *quae in terris gignantur, ad usum hominum omnia creari*. Cf. encore Enn., frg. uar. 99, *in eo monte aram creat* (= il élève) *Caelo* ; 130, *dicitur Vesta hanc urbem creauisse* ; Cic., Balb. 31, *princeps ille creator huius urbis Romulus*. Dans la langue du droit, *creāre* a pris le sens spécial de « élever à une magistrature, nommer, élire », T.-L. 4, 4, 2, *pontifices, augures... ab Numa Pompilio creati sunt* ; Cic., Leg. 3, 9, *qui comitiatu creare consules rite possint*. La langue de l'Église s'est beaucoup servie du verbe avec le sens de « créer », c'est-à-dire « faire naître du néant », pour traduire κτίζω, cf. Aug., Ciu. 22, 14, *qui creauit cuncta de nihilo* ; et elle a développé dans cette acception l'usage de *creātor* et fait *creātūra* « création » et « créature » (double sens qu'elle donne également à *creātiō* traduisant κτίσμα, κτίσις, cf. Aug. fid. et symb. 4, 5), qui n'est attesté qu'à partir de Tertullien et de l'Itala. *Creātor*, *creātiō*, *creātrīx*, bien que classiques, sont, du reste, rares avant que la langue de l'Église ne s'en empare. *Creātiō* n'est attesté avant l'Itala et Papinien que par un seul exemple de Cicéron, Leg. 3, 10 ; pour *creātor* et *creātrīx*, les exemples sont un peu moins rares, mais encore très peu nombreux ; cf. Thes. s. u. *Creāre* est bien représenté dans les langues romanes, M. L. 2305 et 2305 a ; et en celtique : gall. *creu* ; irl. *creawdr*, *creadur*, etc. (savants).

Composés de *creō* : *prōcreō* : procréer, engendrer, et ses dérivés *prōcreātor*, *-trīx*, *-tiō* (cf. *prōgignō*) ; *recreō* : faire pousser de nouveau, donner une nouvelle vie ou une nouvelle vigueur à, ranimer, réconforter (joint à *reficere*, *restituere*, *reparāre*) ; *recreātor*, *-tiō* (époque impériale). De *creātus* la langue de l'Église a formé *increātus* (= ἄκτιστος), *increābilis*.

La formation, peu claire, rappelle celle de *beāre* en face de *bonus*. Pour la racine, cf. sans doute *crēscō*, *crēber*.

creper, -a, -um : obscur, puis « douteux ». Archaïque et rare ; d'origine sabine d'après Varron, L. L. 6, 25, *crepusculum a crepero : id uocabulum sumpserunt a Sabinis, unde ueniunt Crepusci nominati in Amiterno qui eo tempore erant nati, ut Luci(i) prima luce in Reatino ; crepusculum significat dubium ; ab eo res dictae creperae dubiae, quod crepusculum dies etiam nunc sit an iam nox multis dubium* ; cf. ibid. 7, 7. Irl. *crepscul* (mot savant). — Tardif : *crepusculāscō* (Sidon., epist. 8, 3, 2).

Crepuscus semble dérivé d'un substantif **crepus*, de **crepos* n., qui rappelle gr. κνέφας, le latin ignorant le groupe *cn-* à l'initiale ; mais il y a difficulté à supposer soit une parenté originelle, soit un emprunt (par l'étrusque? Cf. Devoto, St. Etr. 2, 232). *Crepusculum* semble formé sur *dīlūculum* « le petit jour », tiré régulièrement de *dīlūcēscō*.

crepida, -ae f. : sandale. Emprunté de l'accusatif du gr. κρηπίς, κρηπῖδα, devenu *crepīda* par suite du déplacement de l'accent sur l'initiale (toutefois *crepīdō* a conservé la longue) et *crēpida* par un rapprochement dû à l'étymologie populaire avec *crepō*, cf. Isid., Or. 19, 34, 3, *crepidas... est autem genus [calceamenti] singulari forma et idem utrique aptum pedi, uel dextro uel sinistro. Crepidas autem dictas quod cum sono stringantur, siue a pedum crepitu in ambulando*. La *crepida* est une chaussure spécialement grecque ; le terme latin est *solea*. *Crepida* n'est pas attesté avant Catulle et Cicéron, mais *crepidula* est dans Plaute, Pe. 464.

Dérivés : *crepidula* ; *crepidārius* ; *crepidātus* ; *crepīdō*, *-inis* f. : base (d'un temple, d'un autel, etc.) par analogie avec la semelle qui constitue la *crepida* ; mur d'un quai ; trottoir ; avancée, saillie d'une corniche. Chez Pline et Dioscoride, *crepis* et *crepidula* désignent une plante épineuse. Cf. *carpisculum*.

crepō, -ās, -uī, -itum, -āre : craquer, claquer, pétiller, péter (= *pēdō*, cf. *crepitus*) ; se dit de tout ce qui se fend ou éclate avec bruit, notamment du bois, des portes, des étoffes, etc., par suite « se fendre, se rompre, crever » ; s'est même dit à basse époque (et sans doute dans la langue populaire) des êtres vivants, e. g. Vulg. II par. 25, 12, *praecipitauerunt eos... qui uniuersi crepuerunt* (= διερράγνυντο). S'applique par extension à toute espèce de bruit et, transitivement, à la parole (dans la langue familière) : « faire sonner haut, crier après, se plaindre bruyamment » ; cf. *increpō*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2313.

Dérivés : *crepāx* (adj. ἅ. λ. de Mécène, cité par Sén., Ep. 114, 5, sans doute populaire) ; *crepitus*, *-ūs* m. : craquement, claquement, bruit ; *crepor* (rare, bas latin) ; *crepulus* (rare, bas latin) ; *-crepus* dans l'adjectif archaïque *perterricrepus* ; *crepitulum* « *ornamentum capitis ; id enim in capitis motu crepitum facit* », P. F. 46, 4. Cf. aussi M. L. 2312, **crepantāre* ; M. L. 2314, *crepātūra*. Composés hybrides plautiniens, à suffixe grec en *-ida* : *crūri-*, *oculi-crepida*.

Fréquentatif : *crepitō*, *-ās* : craquer bruyamment ou souvent, M. L. 2316 ; d'où *crepitāculum* et *crepitācillum* : hochet.

Composés : *concrepō* : se mettre à craquer ou « craquer avec force » ; transitif « faire retentir ensemble ou avec force » (poétique et postclassique, d'après *conclāmō*) ; *discrepō* : faire entendre un bruit discordant,

d'où « être en désaccord avec » (s'emploie comme *dissonō, discordō*) ; *discrepantia* : désaccord ; *increpō* : élever la voix contre, gronder (it., esp., port. *increpar*) ; *percrepō* (*percrepis* dans Varr., Men. 124, comme *tonimus*, id., ibid. 132, d'après *sonāre, sonere*) : résonner fortement et « retentir ».

dēcrepitus : v. ce mot.

Crepō appartient (avec *cornīx* et *crōciō*, v. ces mots) au groupe des mots expressifs à *kr-*, dont il y a, dans plusieurs langues, des formations de types variés : gr. κράζω, κρώζω, κραυγή, κριγή, κρέμβαλον, skr. *krṓçati* « il crie », v. sl. *kričati* « crier », etc. Il n'y a pas lieu de rapprocher plus particulièrement une forme à *-p-*, de sens très différent, comme skr. *kṛpate* « il gémit » (aor. *akrapiṣṭa*). Il y a une formation parallèle avec *kl-* dans sl. *klopotŭ* « bruit intense ». — Pour la finale, cf. *strepō*.

crepundia, -ōrum n. pl. : 1° jouets (hochets, poupées, petites haches, petites épées d'or ou d'argent, petits animaux, etc.) que les enfants portaient suspendus au cou et qui servaient de marques de reconnaissance (ἀναγνωρίσματα) (cf. Plaute, Cist. et Rud., *passim*), en particulier la *bulla aurea* que portaient les enfants nobles, petite sphère creuse contenant une amulette ; 2° par extension, dans la langue impériale, « maillots, langes » ; cf. Pline, H. N. 11, 270.

Le sens de « hochet, claquoir », qui est bien attesté, par exemple, dans Justin 30, 1, 9, *instrumenta luxuriae, tympana et crepundia*, incline à faire de *crepundia* un dérivé de *crepō*, par l'intermédiaire d'un adjectif non attesté **crepundus* ; cf. *īrācundus, īrācundia* ; toutefois, M. Leumann, Gnomon 9, 240 sqq., croit que le mot est d'origine étrusque, comme l'est l'usage de la *bulla aurea* que *crepundia* aurait d'abord désigné.

crepus, -ī m. : = *caper* (?). Autre nom des Luperci d'après la glose de l'abrégé de Festus, 49, 18, *crep[p]os, i. e. lupercos dicebant a crepitu pellicularum quem faciunt uerberantes. Mos enim erat Romanis in Lupercalibus nudos discurrere et pellibus obuias quasque feminas ferire.* Un féminin *crepa* « capra » est cité par le même, 42, 7, *caprae dictae quod omne uirgultum carpant, siue a crepitu crurum. Vnde et crepas eas prisci dixerunt.* Forme et sens obscurs.

crepusculum : v. *creper*.

crēscō, -is, crēuī, crētum (non attesté, on a seulement *crētus*), **crēscere** : pousser, croître, et par suite « arriver à l'existence, naître » ; cf. *crētus*, employé uniquement en poésie, comme *sātus*, au sens de *nātus*, e. g. Vg., Ae. 2, 74, *quo sanguine cretus* ; 8, 135, *Dardanus... Electra Atlantide cretus*, calque du gr. πεφυκώς. Le rapport avec *creō* est marqué dans Lucr. 6, 527, *cetera quae sursum crescunt sursumque creantur | et quae concrescunt in nubibus.* Sens dérivé : grandir et « augmenter, se multiplier », synonyme de *augēscō*, auquel il est joint par Caton, Orig. 95 a. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2317.

L'adjectif correspondant à *crēscō* est *crēber* (v. ce mot), le verbe transitif est *creō*. Cf. aussi *Cerēs, cerus*.

Dérivés : *crēmentum* : croissance, et aussi « ce qui fait croître, ou naître », cf. Isid. 9, 5, 5, *-m enim est semen masculi* (attesté d'abord chez Varron et Valère Maxime ; reparaît ensuite dans l'Itala et chez Tertullien) ; *crescentia, -ae* (Vitr.). Il n'y a trace ni de *crētiō* (pour éviter une confusion avec *crētiō*, de *cernō*?), ni de *crētus, -ūs*.

Composés : *accrēscō* : s'accroître et « venir s'ajouter », M. L. 87 ; *accrētiō* ; *concrēscō* : se former ou s'accroître par agrégation ou par condensation, d'où « se condenser » et, d'un liquide, « se congeler, prendre (la glace prend) ». D'où *concrētus* : formé par agrégation ou condensation des parties, et par suite « condensé, épais », et par extension « matériel » ; e. g. Cic., N. D. 1, 75, *quasi [species deorum] nihil concreti habeat, nihil solidi*, et finalement opposé à *discrētus*, comme s'il venait de **con-cernō*, par les écrivains de la basse latinité ; v. *cernō* ; *concrētiō* et *concrētus, -ūs* (rare) : condensation, concrétion et « matérialité », servant à traduire σύγκριτος, σύγκρισις ; *dēcrēscō, dēcrēmentum* : décroître ; et *excrēscō* : s'élever en croissant, former des excroissances (terme médical), d'où *excrēscentia, -ium* n. pl. : excroissances ; *excrēmentum* (tardif) : élévation, proéminence, accroissement ; *incrēscō* : grandir [dans], M. L. 4363 ; *incrēmentum* : croissance, augmentation, et « ce qui sert à accroître, progéniture » ; dans la langue de la rhétorique, traduit αὔξησις « gradation » ; *prōcrēscō* : croître en avant, pousser, cf. *prō-creō, pro-gignō* ; *recrēscō*, M. L. 7131 ; *succrēscō* : croître par-dessous, repousser ; se reproduire, succéder.

Pour des interférences avec *cernō*, v. Ernout, Philologica I, 83 sqq.

Le rapprochement avec arm. *serem* « j'engendre », *sermn* « semence » semble évident. Le caractère dissyllabique de la racine, indiqué par *crēscō, crēber*, engage à rapprocher, de plus, lit. *šeriù, šérti* « nourrir » et gr. ἐκόρεσα « j'ai rassasié », peut-être osq. karanter « uescuntur », et par suite lat. *Cerēs, Cereris*, osq. Kerrí « Cererī ». Cf. aussi *prōcērus* et *carēnsis*.

crēta, -ae f. : craie. Souvent précisé par une épithète, *c. argentāria, figlīna, fullōnia* ; *Carica, Cimolia*, etc. ; cf. Thes. IV 1185, 11 sqq. Ancien, usuel. M. L. 2319. Passé aussi en germanique : v. h. a. *krīda*, all. *Kreide*.

Dérivés et composés : *crētula* : argile blanche dont on cachetait les lettres ; *crētātus, crēteus, crētāceus, crētōsus, crētārius, crētulentum*, CIL VI 10298, *ius uestimenta cretea purgandi* ; *crētifodīnus* (Ulp., Gaius) ; *incrētō, -ās* (époque impériale). Étymologie inconnue.

crēterra : v. *crāter*.

crētiō, -ōnis : v. *cernō*.

crībrum, -ī n. : crible. Ancien, usuel et classique. Panroman, souvent sous des formes altérées par des dissimilations tardives, attestées dans les gloses *crīblum, crībum, *cībrum, *ciribrum*, cf. Thes. s. u. et M. L. 2324.

Dérivés : *crībrō, -ās* (*crīblō*, Marcel. Emp., Chir.; *crībō*, Diosc. ; *scribō*, Ital., de *excribrō*), M. L. 2322 ; *crībrārius* (Pline) ; *crībellum, crībellō, -ās*, doublets tardifs de *crībrum* (Pallad., Chir., Marcel.), M. L. 2320-2323 ; *in-, per-crībrō* (rares et tardifs).

On trouve aussi dans les gloses une forme *crefrat* : *siftid* (ags.), CGL V 351, 11, dont l'*e* et l'*f* dénoncent le caractère dialectal.

Crībrum, de **krei-dhro-m*, avec suffixe d'instrument, a ses correspondants dans le celtique : irl. *criathar*, v. gall. *cruitr*, et le germanique : v. angl. *hrīdder*, v. h. a. *rītera*. A la notion de « cribler » se rattache l'adjectif got. *hrains* « pur » (all. *rein*). Le sens de « séparer » demeure dans gall. *crip, crib* « peigne » ; cf. Pedersen, Vergl. Gramm. II 33.

V. *cernō*.

crientas : *quisquilias paleas* (Gloss.). Sans doute mot gaulois, v. M. L. 2324 a et b.

crīmen, -inis n. : apparenté à *cernō* (cf. *discrīmen*, de *discernō*) a dû d'abord signifier « ce qui sert à trier, à décider », puis « décision » ; mais, en passant dans la langue du droit, *crīmen* s'est spécialisé dans le sens de « décision judiciaire », *in crīmen uocāre, addūcere*, et « objet sur quoi doit porter la décision, grief, inculpation », souvent, du reste, avec nuance péjorative : « fausse accusation, calomnie ». Puis l'accusation se confondant avec le crime (*scelus*) lui-même, *crīmen* a fini par désigner « le crime ». A perdu tout contact avec *cernō*. Ancien (Plt.), classique, usuel. Formes romanes savantes.

Dérivés et composés : *crīminor, -āris* (et *crīminō*) : incriminer, et ses dérivés *crīminātor, -tiō* ; *crīminālis, -nōsus* ; composé négatif dans la langue de l'Église *incrīminātiō* « irréprochabilité ».

Est le correspondant exact de gr. κρῖμα, attesté depuis Eschyle et surtout usité dans la langue des Évangiles ; y a-t-il eu influence de l'un sur l'autre? V. *cernō*.

crīnis, -is m. (et archaïque f. ; cf. Thes. IV 1201, 75 sqq.), usité surtout au pluriel *crīnēs, -ium* : cheveux ; chevelure de femme. Semble avoir désigné, à l'origine, une coiffure spéciale en forme de tresses (d'où *crīniculus, crīnicula* = *fūniculus*), cf. l'expression *crīnēs capere* « prendre les tresses », qui se dit de la fille qui se marie, et les gloses de Festus, où une parenté — sans doute fictive — avec *cernō* (de **crinō*) est indiquée, *crines a discretione dicti quam Graeci κρίσιν appellant. Nam idem eos κριντίδας uocant*, P. F. 46, 19, et *senis crinibus nubentes ornantur, quod is ornatus uetustissimus fuit...* ; Fest. 454, 23. Cette séparation en six tresses se faisait à l'aide de la *hasta caelibāris* (P. F. 55, 3), puis les tresses ainsi obtenues étaient maintenues à l'aide de *uittae* (cf. Plt., Mi. 792 ; Tib. 1, 6, 67 sqq., etc.) et la coiffure tout entière portait le nom de *tutulī* (Varr., L. L. 7, 44 ; Fest. 484, 32). *Crīnis* a désigné ensuite toute espèce de longue chevelure, puis tout objet y ressemblant (queue d'une comète, etc. ; cf. *crīnīta stella* = κομήτης ; v. André, sous *crīnis*). Ancien, usuel. M. L. 2326 ; B. W. *crin*.

Dérivés : *crīnītus* déjà dans Ennius, *c. Apollō*, M. L. 2327, d'où à l'époque impériale *crīniō, -īs* et *crīnīta* f. : capillaire (Ps.-Ap.) ; *crīnālis* (époque impériale) et *crīnāle* « peigne » ; *crīniculus* (époque impériale) formé comme *fūniculus*, dont il a le sens « tresse, corde » ; *crīnicula*.

Composés : *crīniger, crīnisatus* (Sid.).

V. *crista*. Sans doute de **cris-ni-s*.

criobolium, -ī n. : sacrifice d'un bélier ; dérivé à terminaison latine du gr. κριοβόλος, cf. *taurobolium*, d'où a été extrait *criō, -ōnis*, mot attesté dans une inscription du IIIe siècle après J.-C., CIL II suppl. 5521.

crīsō (*crissō*), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : se déhancher (sensu obsceno). Se dit de la femme ou de la femelle, comme *cēueō* se dit du mâle ou du *pathicus*. Mot vulgaire (satiriques, priapées), avec géminée expressive : cf. *fellō* et *fēlō*. Le gr. χρίζω « grincer, crisser », irl. *cress* « tremblement », sont loin pour le sens.

crispiō, -īs, -īre : caqueter (de la poule). Suétone. Terme expressif en *-iō*, cf. *drindriō, mintriō*, etc.

crispus, -a, -um : frisé. Se dit de la chevelure, puis de tout objet dont le dessin rappelle une chevelure frisée : *abies crispa, brassica crispa*. Du sens de « ondulé, crépu » on passe à celui de « qui ondule » avec idée de mouvement, ainsi dans Pacuvius 226, *linguae bisulcis actu crispo fulgere*, nuance qui s'est développée dans le dénominatif *crispāre*, e. g. Vg., Ae. 1, 313, *bina manu lato crispans hastilia ferro* = gr. δύο δοῦρε τινάσσων. A l'époque impériale, *crispus* se dit métaphoriquement d'un discours « bien peigné, soigné ». Attesté de tout temps. M. L. 2329. Germanique : v. h. a. *chrisp*, etc.

Dérivés et composés : *crispō, -ās* : friser (transitif et absolu), faire onduler, brandir, M. L. 2327 a ; *crispicō* (Gell.) ; *crispitūdō* (Arn.) ; *crispulus*, M. L. 2328 a ; *crispicapillus* : οὐλόθριξ (Gloss.) ; *crispisulcāns* ; *incrispātiō*.

Ancien **kripsos* (pour la métathèse, cf. *uespa*), qui se retrouve seulement en celtique : gall. *crych* « frisé, crépu » et le nom propre gaulois *Crixos* ; lat. *Crispus* sert aussi de nom propre.

crission, crisson et **crissonus** : cresson (Diosc., Gloss.). Non latin, sans doute germanique ; cf. all. *Kresse*.

crista, -ae f. : crête (des gallinacés), puis « huppe, aigrette » ; et tout objet qui rappelle une crête par sa forme ou sa position ; aigrette de casque, dentelures de feuille, sauge-verveine (plante), crête d'un mont ; clitoris (dans Juvénal 6, 422). Mêmes sens dans gr. λόφος. Attesté depuis Varr. et Lucr. ; usuel. Panroman. M. L. 2330, *crista*.

Dérivés et composés : *cristātus*, M. L. 2331 ; *cristula* f. (Col.) ; *cristiger*.

Cf. *crīnis*. Les rapprochements d'autres mots sont aventurés.

croc(c)us : croc. Mot d'origine germanique attesté dans la glose : *uncinus crocus uel aspidiscus*, CGL V 624, 42. Dénominatif *incrocō* « accrocher », v. fr. *encrouer*. M. L. 4780 et 4363 a (lire *incrocāre*) ; B. W. sous *croc*.

crōciō (*crocciō*), **-īs, -īre** : croasser. Ancien (Plaute) ; *crōcītus, -ūs* m. : croassement, à côté duquel l'abrégé de Festus signale une forme *crōcātiō* « *coruorum uocis appellatio* », P. F. 46, 11, qui suppose un verbe *crōcāre* (cf. *crācō*). Fréquentatif : *crōcitō, -ās*, M. L. 2336.

V. *cornīx*. — Les mots baltiques de même forme ne se rapportent pas spécialement au corbeau : lit. *krokiù, krõkti* se dit du grognement du cochon et du fait de ronfler ; mais sl. *krakati* signifie « croasser », ainsi que gr. κρώζω. Lit. *kraukiù* signifie « je croasse, je ronfle » ; got. *krūkjan* se dit du coq.

crocodīlus, -ī m. : crocodile. Emprunt au gr. κροκόδειλος. L'emprunt, oral et populaire, a dû d'abord se faire sous la forme *corcodillus* avec métathèse de *cro-* en *cor-* (cf. *corcotārius, phyrgiō* dans Plaute) et gémination de *l* pour rendre le λ grec ; cf. Havet, ALLG 9, 135,

et *Man. de crit. verb.*, §§ 1076 c et 925 a. Le mot sous cette forme n'entrant pas dans l'hexamètre dactylique, les poètes ont recouru à la transcription du mot grec : *crocodīlōn ădorat*, Juv. 15, 2. Attesté depuis Varron et Cicéron ; diversement altéré dans les manuscrits (*cocodrillus*, *corcodrillus*, *crocodrillus*, etc.). Irl. *corcardull.*

crocotillum : *ualde exile. Plautus* (Ci. 408) : « *extortis talis, cum crocotillis crusculis* », P. F. 46, 6. Leçon peu sûre ; les manuscrits divergent ; Festus cite ailleurs le vers avec *cum todillis crusculis*, 480, 24.

crocus, -ī f. et **crocum, -ī** n. : safran. Emprunt au gr. κρόκος, mais latinisé ; a fourni une série de dérivés latins *croceus*, *crocātus* (*-tum* n.) à côté de *crocinus* = κρόκινος, *crocōtinum* = κροκώτινος ; *crocōta*, *-ae* f. (Plt.), d'où *crocōtārius* (*corcōta*, *-tārius*), *crocōtula*. M. L. 2337 et 2335, *crocea*.

crotalum, -ī n. : sorte de castagnettes ou de claquoir. Emprunt au gr. κρόταλον (le mot latin est *crepitāculum*, *crepitācillum*). Conservé en italien. M. L. 2339 ; gall. *cleteirou* ; irl. *crothla* (de *crotalia*).

Dérivés : *crotalissō*, *-ās* ; *crotalistria*, grecs.

crotolō, -ās : crier (de la cigogne, Suét.). Var. *grottolō*, cf. *glottorō*.

crotta, -ae f. : instrument de musique (Ven. Fortun.). Mot celtique : *c. Britanna.*

crūdēlis ; **crūdus** ; **cruentus** : v. *cruor.*

crumel(l)um, -ī n. (*cromella* Gl.?) : sorte de légume (Grég. de Tours, Glor. Conf. 96). Diminutif de *grumula*? V. André s. u.

crumilum, -ī n. : besace? *Hordeum et uiciam miscuisset in crumilum*, Paul. Nol., Ep. 23, 7. Cf. le suivant.

crumīna (*crumēna*), **-ae** f. : bourse, ou plutôt « sacoche » portée en bandoulière, *sacculi genus*, P. F. 53, 7. Ancien (Plt.), populaire.

Dérivés : *crumilla* ; *crumīnō* (Ven. Fort.). Peut-être étrusque. Le grec a γρυμέα. V. R. Pfister, IF 1938, 200.

cruor, -ōris m. : la comparaison atteste que ce nom a dû désigner d'abord la « chair crue, saignante » ; mais, en latin, la « chair » s'exprimant par *carō*, le mot *cruor* s'est spécialisé dans le sens de « sang répandu ou coagulé, flaque de sang », par opposition à *sanguis* « sang qui se trouve dans la circulation », distinction observée par les bons auteurs ; cf. Lucr. 2, 194-195, *quod genus e nostro cum missus corpore sanguis/emicat exultans alte spargitque cruorem*, etc. Atteste à partir de Varron dans toute la latinité.

Dérivé : *cruentus* : sanglant, d'où *cruentō*, *-ās*, et *incruentus* : non sanglant (*-a uictōria*). M. L. 2343.

A un mot racine **crū-* se rattachent :

1° *crūdus*, *-a*, *-um* (cf. *herbi-dus*, *lūci-dus*), adjectif qui marque à la fois l'état « saignant, sanglant », e. g. Ov., Pont. 1, 3, 16, *horrent admotas uolnera cruda manus*, et l'action « qui fait saigner, couler le sang », d'où « cruel, violent », Plt., Tru. 643-644, *ego faxo dicat me in diebus pauculis/crudum uirum esse*. Sur le sens de « saignant » s'est greffé celui de « cru, non cuit » (cf. *crūdaster* Anthim.) et *crūdus* s'est opposé à *coctus*, dont il est devenu le contre-pied exact, comme le synonyme grec de *crūdus*, ὠμός, s'oppose à πέπων ; de là le sens de « non digéré », *cibus crūdus* (par opposition à *cibus coctus*, *concoctus*), et « qui ne digère pas » (d'où *crūditās* « indigestion » et « crudité, chose indigeste », cf. gr. ὠμότης, et à basse époque *crūdātiō*, *crūditō*, *-ās* ; *-tātiō*, *-tiō*, *crūdīuus* opposé à *coctīuus*) ; « vert, non mûr » et « vigoureux », *cruda deo uiridisque senectus*, Vg., Ae. 6, 304, etc. Panroman. M. L. 2342 ; britt. *criz.*

De *crūdus* « saignant » dérivent : *crūdēscō* : saigner, *quam magis effuso crudescunt sanguine pugnae*, Vg., Ae. 7, 788 ; d'où *incrūdēscō* (Not. Tir.) et *recrūdēscō* : je saigne de nouveau, je me rouvre, qui s'est d'abord dit blessures, avant de s'employer au sens figuré.

2° *crūdēlis* (cf. *crūdēscō*) : qui se plaît dans le sang, qui fait couler le sang, cruel, qui a dans ce sens remplacé *crūdus*. De là *crūdēlitās*, M. L. 2341, 2341 a (formes savantes) ; *crūdēlēscō* (Ps.-Aug.). Sur la forme, v. Benveniste, *Orig. de la formation des noms en i.-e.*, p. 42.

3° *crūdārius* : *argenti uena in summo reperta crudaria appellatur*, Pline 33, 97 ; *crūdārium* : ὠμόλινον, CGL II 482, 6.

La forme initiale est un nom radical qui est conservé dans att. κρέα « viande » (valeur collective), de *κρεϝα, av. *xrū-* « chair saignante », v. polonais *kry* « sang » (v. sl. *krŭvĭ* en est l'ancien accusatif, devenu nominatif-accusatif) ; cf. m. irl. *crú* (gén. *cró*) et m. gall. *creu* « sang répandu ». De là sont dérivés des substantifs de formes diverses, avec **-yo-* : skr. *kravyam* « chair crue », lit. *kraũjas* « sang », v. pruss. *krawian* (neutre) et *crauyo* (nominatif-accusatif pluriel neutre) ; avec *-s-* : skr. *kraviḥ* avec le dérivé av. *xr(u)višyant-*, gr. κρέας ; mais osq. krustatar « cruentātur » (?) est incertain. Les adjectifs sont de formes aussi diverses : avec vocalisme long de dérivation, **krēwo-* dans v. isl. *hrār*, v. h. a. (*h*)*rāo* « non cuit » — suffixe **-do-* dans lat. *crūdus* ; cf. *forda*, *sūdus* ; forme en **-ro-* dans skr. *krūráḥ*, av. *xrūrō* « sanglant ». L'explication de *crūdus* par une dissimilation de **krū-ro-s* est hasardeuse. Lat. *cruor* est ambigu : on y peut voir un ancien thème en *-r-/-n-* (alors la forme en *r* du nominatif-accusatif neutre aurait été étendue à tout le substantif, qui aurait changé de genre), et seul le dérivé *cruentus* aurait trace de la forme en *-n-* (le skr. *krūráḥ* dérivant de la forme en *-r-*) ; on peut y voir aussi la forme masculine du suffixe **-es-*, et alors le type serait celui de *honōs* ; *cruentus* serait un dérivé de **kri-* ; cela fait évidemment des difficultés.

cruppa : grosse corde, κάλως παχύς, CGL II 118, 16 ; M. L. 2344. Mot tardif, d'origine inconnue.

crup(p)ellārius, -ī m. : gladiateur bardé de fer. Mot celtique cité par Tacite, A. 3, 43, *adducuntur a Sacrouiro e seruitiis gladiaturae destinati quibus more gentico continuum ferri tegimen : crupellarios uocant, inferendis ictibus inhabiles, accipiendis impenetrabiles.*

crupta (*crypta*, *cripta*), **-ae** f. : portique couvert. Emprunt de la langue de l'architecture au gr. κρυπτή ; a désigné dans la langue commune toute espèce d'endroit couvert et souterrain, et spécialement une « grotte », sens dans lequel il est demeuré dans les langues romanes, M. L. 2349 ; B. W. s. u. Passé en germanique : v. h. a. *gruft*, et en celtique : irl. *cripta*, gall. *grott* (de **grutta*). V. Ernout, *Aspects*, p. 25.

crūs, -ūris n. (usité surtout au pluriel *crūra*, d'où le féminin singulier *crūra* dans Mulom. Chironis, Itala) : jambe (de l'homme et des animaux) ; patte. Par extension : souche. Quelquefois « pied ».

Dérivés : *crūsculum* (Plt., Ci. 408 et Gramm.) ; *crūrālis*.

Composés plautiniens : *crūricrepida* (hybride à suffixe grec) ; *crūrifragius* ; tardif *aequicrūrius*, Mart. Cap., trad. de ἰσοσκελής. Ancien, usuel. — N'a pas passé dans les langues romanes, où il a été remplacé par *camba* (*gam-*). V. ce mot.

Le rapprochement arm. *srunk'* « jambe » qui a été proposé est phonétiquement impossible. Il n'y a, du reste, pas de nom indo-européen de la jambe.

crŭsta, -ae (*ŭ* attesté par les langues romanes) f. : croûte, revêtement rugueux et durci, *c. lutī*, *pānis*, *locustārum*, *flūminis*, *ulcerum* ; terme technique : revêtement appliqué sur une surface plane, plaque de marbre, d'ivoire (= gr. πλάξ) ; en particulier, plaque de métal rapportée sur un objet et formant un bas-relief, ciselure (par opposition à *emblēma* « haut-relief »). Attesté depuis l'époque classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 2345.

Dérivés et composés : *crustārius*, *-a*, *-um* ; *crustārius*, *-ī* : ciseleur ; *crustāre* : incruster ; *crustōsus* (Pline), M. L. 2346 ; *crustula* : *crusticulātus* (Plin. Val.) ; *crustum* : sorte de pain ou de gâteau ; *crustulum*, M. L. 2347, d'où *clustrum* ; *crustulārius*, *-ātus*, *-īnus* ; *incrustō*, *-ās*.

On rapproche gr. κρύος « froid glacial », κρύσταλλος « glace, cristal » (emprunté par le latin et demeuré dans v. fr. *crestail*, M. L. 2350) ; v. h. a. *roso* et *rosa* « croûte, glace », v. isl. *hriósa* « frissonner », et, sans l'élargissement *-s-* : lett. *kreve* « croûte » (notamment d'un glacier), *kruveši* « boue glacée à la surface d'un chemin », v. isl. *hrúþr* « croûte » et irl. *cruaid* « dur ». Cf. *cruor?*

crux, -cis f. (et m. chez les archaïques, Ennius, T. Gracchus ; cf. Thes. IV 1255, 15 sqq.) : désigne différentes sortes d'instruments de supplice : pal (*in crucem suffīgere*), potence (*pendēre in cruce*), croix (*crucī affīgere*). S'est dit aussi d'une torture morale et, par métonymie, pour désigner celui ou celle qui tourmente. La formule de malédiction, *in malam crucem īre*, correspond à notre « aller se faire pendre ». L'usage du supplice de la *crux* n'apparaît pas à Rome avant les guerres puniques, et Tertullien (ad nat. I 18) le fait remonter à l'histoire de Régulus ; il était fréquent chez les Carthaginois. Dès Plaute, le mot est entré dans l'usage courant, comme on le voit par les locutions proverbiales où il figure, et il n'a cessé d'être usuel. Particulièrement fréquent dans la langue de l'Église. Panroman. M. L. 2348. Passé en germanique : v. h. a. *kruzi* « Kreuz », et en celtique : irl. *croch*, etc.

Dérivés : *crucius* : *quod cruciat. Vnde Lucilius* (1146) *uinum insuaue crucium dixit*, P. F. 46, 12 ; *cruciō*, *-ās* : torturer (sens physique et moral), avec tous ses dérivés : *cruciātus*, *-ūs*, *-bilis*, *-āmentum*, *-bilitās* (Plt.), *-ārius*, etc., et ses composés intensifs *con-*, *dis-*, *excruciāre*. Certains voient dans *crucius* un postverbal de *cruciō* ; mais la formation du verbe s'expliquerait difficilement. Le sens de « crucifier », de même que les composés *crucicola*, *crucifer* (gr. σταυροφόρος), *crucifigō*, *crucifixor*, appartiennent à la langue de l'Église. Sans doute emprunté à une langue méditerranéenne, peut-être le punique. Terme de civilisation.

cubitus, -ī m., **cubitum, -ī** n. (le neutre est réservé surtout au sens de « coudée ») : coude, articulation du bras et de l'avant-bras ; coudée ; courbure, inflexion (Pline), peut-être sous l'influence du gr. ἀγκών. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2354 ; got. *kubitus*, irl. *cubat*, gall. *cufydd.*

Dérivé : *cubitālis* : relatif au coude ou à la coudée ; long d'une coudée. M. L. 2353 a. De là *cubital*, *-ālis* n. : coussin de coude, ὑπαγκώνιον ; **accubitō*, fr. *acoter.*

Mis par les anciens en rapport avec *cubāre*, cf. Aug. Quaest. hept. 2, 105, (*cubiti*)... *quibus incumbunt recumbentes*, ce qui n'est sans doute qu'un jeu de mots (cf. Plt., Cas. 853). Les formes grecques κύβιτον (Hippocr. 410, 34), κυβιτίζω « je heurte du coude » (Épicharme) sont siciliennes et peuvent provenir du latin ou avoir la même origine (suditalique?). Cf., toutefois, l'emprunt de *bracchium.*

cubō, -ās, -uī et **-āuī, -itum** (mais *cubātūrus*), **-āre** : verbe duratif, marquant l'état (par opposition à *-cumbere*, cf. plus bas) « être couché, être alité ; coucher ». Se dit, au sens obscène, *c. cum aliquō*, *aliquā*, d'où *concubīnus*, *concubīna* : homme ou femme vivant en concubinage ; *concubīnātus*, *-ūs* m. : concubinage (reconnu par la loi) ; *concubitus*, *-ūs* ; d'un malade : *c. puerperiō*, Plt., Tru. 475, et à basse époque *concubō*, *-ās*, *concuba*, *-ae* f., M. L. 2128. Ancien, usuel. M. L. 2351 ; britt. (corn.) *cova*. En français, *cubāre* s'est spécialisé dans le sens de « couver », où il a remplacé *incubāre*, tandis que *collocāre* prenait le sens de « coucher » ; cf. *pōnere* donnant fr. *pondre*, etc. V. B. W. *couver.*

Dérivés : *cubiculum* : chambre à coucher, M. L. 2352, et celtique : irl. *cubachail*, gall. *cuddigl* ; *cubiculārius*, *-a*, *-um* ; *-us* m. : valet de chambre ; *cubīle* (n. substantivé d'un adj. *cubīlis*) : tout endroit pour se coucher, lit, tanière, nid, M. L. 2353, et **cubulum*, 2355 a ; *cubitus*, *-ūs* m. : fait d'être couché (rare), d'où irl. *cubat* « lectus » et got. *kubitus* « conuīuium » ; *cubitiō* (St Aug.) ; *cubitor* (Colum.) ; *cubitōrius* (Pétr.) ; *cubitō*, *-ās* : coucher habituellement ; *cubātiō*, *-tor*, *cubitātiō*, tardifs.

Composés : *accubō*, *-ās* : être couché auprès (surtout dans un repas, d'où *accubitum*) ; *concubō* (v. plus haut) ; *concubius*, adjectif joint à *nox* : moment de la nuit où tous sont couchés ; *concubium* : heure du coucher ; cf. **cubium* « camp », M. L. 2355 ; *dēcubō* ; *excubō* : être couché dehors ; *excubiae* : garde de nuit, et ses dérivés ; **excubulāre* (?), M. L. 2990 ; *incubō* : être couché dans ou sur ; couver (sens physique et moral) ; *incubus* ; *incubō*, *-ōnis* m. : incube, M. L. 4364-4365 ; *occubō* : être couché, reposer auprès (avec l'idée de mort, cf. *occīdō*, *occidō*) ; *prōcubō* : être couché en avant, le long de ; *prōcubitōrēs* : sentinelles avancées ; *recubō* : être couché en arrière, sur le dos, M. L. 7135 ; *succubō* : être couché dessous ; *succubō*, *-ōnis*, *-ba* : débauché(e).

**cumbō*, *-is* (le perfectum est le même que dans *cubō* ; cf. le cas de *sedeō*, *sīdō* : *sēdī* et de *stō*, *sistō* : *stetī*) : type à infixe nasal et à voyelle thématique, marquant le fait

que l'action s'accomplit, attesté seulement dans les composés qui correspondent aux composés en *-cubō*, pour marquer l'aspect « déterminé » (procès arrivant à son terme) ; *accumbō* : se coucher auprès, se mettre à table, M. L. 88 ; et germanique : got. *anakumbjan*, et **accubitāre*, M. L. 87 a ; *dēcumbō* : se mettre au lit ou à table ; et aussi : tomber mourant ; *discumbō* : s'attabler ; *incumbō* : se coucher, reposer sur (sens physique et moral, cf. « incomber ») ; et par extension « se donner tout entier à une tâche » ou « peser de tout son poids sur » ; *occumbō* (le plus souvent joint à *mortem*, *morte* ou *mortī*) : se coucher pour mourir, tomber (cf. *occidō*, *oppetō*, *obeō*) ; *prōcumbō* ; *recumbō* ; *succumbō* : succomber (à) ; *supercumbō* (Col.).

Le mot se retrouve dans fal. *cupa* « cubat » (?), pél. *incubat* « incubat » (emprunté au latin?), sab. *cumba* « lectica » (v. ce mot). On rapproche got. *hups* « ὀσφύς » et gr. κύβος « cavité iliaque », et surtout v. isl. *hopa* « se mouvoir en arrière », tous mots qui n'éclairent guère le groupe latin.

Les formes verbales ont remplacé, on ne sait pourquoi, celles de **legh-*, qui a, en revanche, subsisté dans les formes nominales ; v. *lectus*. La racine de gr. κεῖμαι n'est pas représentée dans les dialectes occidentaux.

cubus, -ī m. : dé à jouer, cube. Emprunt au gr. κύβος. Depuis Varron. Formes savantes en français.

Dérivé : *cubula* f. : sorte de gâteau? (Arn., Nat. 7, 24).

cuci : nom d'une espèce de palmier, Pline 1, 13, 18 ; 13, 62.

cucubiō, -īs, -īre (*cuccubiō*) : huer, crier (du hibou). Cf. *cicuma*, *cucūlus*.

cucullus, -ī m. : capuchon ; cornet de papier (Mart. 3, 2, 5). Sans doute mot d'emprunt, illyrien ou gaulois. Cf. le nom du dieu gaulois *Cucullātus* et les groupes *c. bardaicus* ou *bardocucullus* ; *c. liburnicus* ; *c. santonicus* (de Saintes), M. L. 2359 ; *cuculla* : même sens, mais se dit du capuchon des moines, M. L. 2356. Passé en germanique : m. h. a. *gugerel* « sorte de casque », de **cucul(l)ella*, v. h. a. *cuculā*, m. h. a. *gugel*, de *cuculla* ; et en celtique : irl. *cochull*, bret. *cougoul*, gr. mod. κουκοῦλι, alb. *kukúl'*.

Dérivés et composés : *cucu(l)liō*, *-ōnis* m. : petit capuchon (attesté depuis Caton), M. L. 2358, et *cucŭl(l)iunculus* (Festus) ; *cucutium* : coiffe ; prépuce (pour **cucullium* influencé par *praeputium*, M. L. 2370) ; **cuculliāta*, *-ae* : alouette huppée, M. L. 2357 ; *bardocucullus*.

cucūlus (*cucūlus*, Plt., Hor. ; *cucŭlus*, Carm. Philom. ; souvent écrit *cucculus* ou *cucullus* dans les manuscrits), **-ī** m. : coucou. Nom de l'oiseau, et aussi terme d'injure, « amant adultère », Plt., As. 923, 934 (d'après l'habitude qu'aurait le coucou d'aller pondre dans le nid d'un autre oiseau) ; et « amoureux transi » (Plt., Ps. 95, Tri. 246), sans doute à l'imitation du gr. κόκκυξ ; de là le sens de fr. *cocu*. Désigne aussi une plante : *cuculus siue strumus, siue strychnos*, Pline. Panroman. M. L. 2360.

Dérivé : *cuculō*, *-ās* : crier coucou. Cf. *cucubiō*.

Mot expressif, du même type que irl. *cuach*, gall. *cog*, gr. κόκκυξ, v. sl. *kukavica*, skr. *kóka-*, *kokiláḥ*. Isidore cite encore une forme *ciculus* qu'il attribue aux Hispani et un autre nom, également expressif, du coucou : *tucus*. V. Sofer, p. 12.

cucuma (*cuccuma*, *co-*), **-ae** f. : coquemar ; petite baignoire. M. L. 2361 (et 2362, fr. *coquemar(t)*). V. h. a. *chuhmo*, *-ma* et gr. κούκκουμα.

Diminutifs : *cucumula*, *-mella*, *-mellum* (*co-*). *Cucuma*, *cucumula* sont attestés depuis Pétrone. Les formes avec *co-* initial sont influencées par *coquō*. Étymologie inconnue.

cucumis, -eris (*cucumer*, *-eris* ; et *cucumis*, *-is*, *-im*, *-ī*, *cuccumis*, etc. ; sur la variété de forme et de genre, cf. Thes. IV 1282, 40 sqq.) m. : concombre. Attesté dès Plaute. M. L. 2364.

Dérivés : *cucumerārium* (tardif) : plan de concombres, M. L. 2363 ; *cucumerācius*.

Sans doute mot méditerranéen comme *cicūta*, etc. Cf. gr. κύκυον · τὸν σικυόν, Hes., et κυκύιζα · γλυκεῖα κολόκυντα, id. ; pun. *cumsisezar* « concombre sauvage ».

cucurbita, -ae (*co-*) f. : courge, gourde ; et « ventouse » (faite d'abord avec ce fruit). Attesté depuis Varron. M. L. 2365. Passé en germanique : ags. *cyrfet*, v. h. a. *kurbiz*.

Dérivés : *curcubitula*, *-lāris* : ive ; *cucurbitella* : coloquinte, M. L. 2367, 2368 ; **cucurbitea*, M. L. 2366 ; *cucurbitīuus*, *-īnus*, *-itius*, *-tārius*, *-tātiō*.

On rapproche parfois un mot sanskrit isolé, *carbhaṭaḥ*. Coïncidence accidentelle, sans doute ; cf. le précédent et *cucutia*, *cicirbita*.

cūcurru : cri du coq (Afran.) ; *cūcurriō*, *-īs* : coqueliner (Suét.). Cf. *cicirrus* ; *coco*, *coco* ; *cūculus*.

cucutia, -ae f. : sorte de courge. Plin. Val. 5, 42, *omne legumen quod restrictionem facit..., cucumeres, cucutias, sorba*. M. L. 2369.

cucutium : cf. *cucullus*.

cūdō, -is, -dī (*cūsī*, sans doute refait sur *cūsum* ; *cūdī* doit remplacer une ancienne forme à redoublement), **-(s)sum, -ere** : battre (les grains, les fèves ; d'où le proverbe *istaec in me cudetur faba*, Tér., Eu. 381) ; battre le métal, forger. Ancien, mais rare et technique ; s'emploie à basse époque au sens figuré. Cf. *cudis* (attesté seulement dans les grammaires et les glossaires) et *incūs*, *-ūdis* f. : enclume, avec des formes obliques du type *incūdinis* en bas latin (cf. *glandinis*, *lendinis*), d'où un nom *incūdis*, CGL VI 562, et *incūdō* (Ven. Fortun.). Sur ces formes et une altération secondaire *incugine*, v. B. W. s. u. ; M. L. 4367 ; *Einf*[3]. § 177, et Thes. s. u.

Dérivés tardifs et rares : *cūsiō*, *cūsor*, *cūsō*, *-ās* (**cūsiāre*, M. L. 2424 a). — Composés : *accūdō* : ajouter en forgeant (ἅ. λ. Plt.) ; *excūdō* : faire sortir en battant ou en forgeant, et, comme *exclūdō* dans la langue des éleveurs de volaille, « faire éclore », puis par image « produire » ; *incūs(s)us* : forgé, travaillé au marteau ; *prōcūdō* : produire en forgeant, forger (sens propre et figuré) ; *subscūs*, *-ūdis* et *subscūdō*, *-inis* f. : tenon, queue d'aronde, cf. Rich, s. u.

Le présent *cūdō* résulte de l'élargissement par **-de/o-* de l'ancien présent radical athématique attesté par v. h. a. *houwu* « je bats », lit. *káuju* « je bats, je forge », v. sl. *kovǫ* et serbe *kūjēm* « je forge ».

cūdō, -ōnis m. : casque en peau de bête. Seulement dans Sil. Ital. 8, 493 ; 16, 59.

La rareté et l'apparition tardive du mot semblent indiquer un emprunt : on trouve en avestique *xaodō* « casque » avec un *x* issu de *kh.*, indice d'un terme technique.

cūiās, -atis ; cūius, -a, -um : v. *quis*. M. L. 2371.

culcita (*-tra*, Pétr. 38, Gloss., conservé dans it. *coltrice*, esp. *colcedra*), **-ae** f. : matelas. Ancien ; roman. M. L. 2372 ; B. W. *couette*. Celtique : irl. *colcaid*, etc.

Dérivés : *culcitula*, *-tella*, *culcitārius*, *-ī* m. ; *culcitōsus*.

Cf. skr. *kūrcaḥ*, m. « balle, ballon, etc. »?

culex (*culix*), **-icis** m. : 1° cousin, moucheron ; 2° plante indéterminée : inule? Ancien. M. L. 2373.

Dérivés : *culiculus*, *-cellus* ; *culicāre* : moustiquaire (*culiculāre*) ; *culiculēgium* (Diosc.) : herbe aux puces, κόνυζα (Diosc.) (cf. *pūlēgium*).

Cf. irl. *cuil* « moucheron », de **kuli*, mot celtique commun. Même suffixe que dans *pūlex*, *cīmex* ; v. Ernout, Philologica I, 141 sqq.

culigna, -ae f. : petite coupe ; emprunt au gr. κυλίχνη, rare et archaïque (Caton, Varr.).

Dérivé : *culilla* (*-lus*, *cululla*), peut-être venu par l'étrusque.

culīna, -ae f. : cuisine. Même sens que *coquīna*. Ancien usuel. A basse époque, a pris quelquefois le sens de *lātrīna*, et aussi de « sépulture pour pauvres gens ». Passé en germanique : ags. *cyln*.

Dérivé : *culīnārius*, adj. et subst.

Sans doute apparenté à *coquō*, mais déformé sous l'influence de *cūlus*, les latrines étant le plus souvent attenantes à la cuisine. La variante *colīna*, *quolīna* de certains manuscrits est une fausse graphie étymologisante.

culiō, -īre : Gloss., *-it* (*perculit?*) *uehementer percussit* ; Schol. Hor., Sat. 1, 5, 38, *culina i. e. coquina ab eo quod culiat* (?) *carbones*. Sans exemple dans les textes. Peut-être invention de grammairien pour expliquer *per-culit* et *culīna*.

culleus, -ī m. (*culleum*, Caton, bas latin) : sac de cuir, outre servant au transport des liquides, de la contenance de 20 amphores ou 91 litres ; on y enfermait aussi les parricides. Il faut sans doute lire *culleus* dans la glose de Festus : *cullus quoque masculine dixerunt. Est enim tormenti genus e corio*, P. F. 53, 5. Usité de tout temps ; technique. Germanique : ags. *cylle*, etc.

Dérivés : *culliolum* : *-a cortices nucum uiridium, dicta a similitudine culleorum*, P. F. 44, 4 ; conservé en corse, M. L. 2375 ; *culleāris*, *-rius* ; *culliculum*.

Rappelle gr. κολεός « fourreau, gaine », κόλυθρος « fourreau, sac ». Sans doute mot de civilisation méditerranéen, avec *ll* de type « populaire » ; le supplice des parricides, *poena culleī*, est d'origine étrusque ; cf. Latte, R. E. Suppl. 7 (1940), s. u. Todestrafe, p. 1640 ; et *culleus* se range dans les mots en *-eus* d'origine étrusque, cf. *clipeus*.

cullio : κόκκυξ, sorte de poisson (Gloss.).

culmen, -inis : v. *columen*, M. L. 2376 ; ***culmineum**, M. L. 2377.

culmus, -ī m. : chaume, tige des céréales. Attesté depuis Varron. Conservé dans le port. *colmo*, M. L. 2378, all. *Kulm*, irl. *colmh* ; en grande partie remplacé en roman par **calmus* sous l'influence de *calamus* (gr. κάλαμος).

Dérivés tardifs : *culmeus*, *culmōsus*.

Cf. v. h. a. *halam*, *halm*, let. *salms* (même sens que *culmus*) ; dérivés féminins, avec même sens : r. *solóma*, serbe *slȁma* et tch. *sláma* (avec intonation rude de l'élément radical), peut-être v. pr. *salme*. Le caractère dissyllabique ressort de formes grecques à vocalisme zéro : καλάμη « chaume » (où le vocalisme zéro s'explique) et κάλαμος « roseau » (d'après καλάμη?), que le latin a emprunté (v. *calamus*) ; le même vocalisme se retrouverait dans gall. *calaf* « roseau » si le mot n'est pas emprunté.

culpa, -ae (ancien *colpa*, d'après Prisc., GLK II 27, 12) f. : faute (désigne plutôt d'abord un état de faute que l'acte commis, *dēlictum*, *scelus*, *peccātum* ; cf. *in culpā esse*, et Cic., Rab. perd. 1, 2, *non C. Rabirium culpa delicti, non inuidia uitae... in discrimen capitis uocauerunt*) ; aussi *culpa* ne s'emploie pas au pluriel. Terme général, susceptible d'acceptions particulières ; dans la langue du droit, *culpa* désigne la « négligence » ; cf. Thes. IV 1301, 54 sqq. ; Hor., S. 2, 6, 6, et s'oppose à *dolus malus*, cf. Proc., Dig. 18, 1, 68 ; Vg. emploie *culpa* pour désigner le mal coupable de la contagion, G. 3, 468, comme *uitium*, 3, 454 ; cf. Pallad. 14, 5, 6, etc. Ancien, usuel. M. L. 2379.

Dérivés : *culpō*, *-ās* (fréquent, mais non employé par Cic. et Cés.) : reprocher une faute à, blâmer (opposé à *laudāre*) quelqu'un ou quelque chose ; par suite « accuser, inculper » ; *culpātiō* ; *culpātor* (tardif) ; *culpābilis* (à partir d'Apulée) ; *culpitō* (Plt., Ci. 495). Composés : *exculpō* (un exemple tardif) ; *inculpātus* (Ov.) : qu'on ne peut blâmer = ἀψεγής (Soph.), ἄψεκτος, ἀναμάρτητος ; *inculpābilis* (Prud.) ; *inculpātim* (Cod. Theod.) ; *inculpō* est à peine attesté.

Le rapprochement de irl. *col* « feinte » (masculin) (Stokes, IF 12, 191) est sans valeur.

Le sens de osq. *kulupu* est incertain, et le mot peut provenir du latin.

Sans étymologie, comme *multa*, *causa*.

culter, -trī m. (et *cultrum*, cf. plus bas ; *cultrus*, *cultra*, *colter*, Gloss.) : toute espèce de couteau, rasoir ; en particulier, « coutre » de la charrue. Spécialisé dans le sens de « tranchant, taillant », dans l'expression *in cultrum collocatus* « placé sur le tranchant », qui se dit de pierres ou de briques placées de manière à montrer leur partie étroite. Le genre animé du nom est remarquable ; toutefois, le neutre est aussi attesté, notamment dans l'abrégé de Festus et dans les gloses ; cf. *rastrum*, *rutrum*, etc. Ancien, usuel. M. L. 2382. Ags. *culter*, gall. *cwltr*, irl. *coltar*.

Dérivés : *cultellus* (*cun-* et *cultellum*, App. Probi 16) : petit couteau, M. L. 2381 (gall. *cyltell*, *contell*), spécialisé en roman au sens de « couteau », tandis que *culter* était réservé au « coutre » de charrue ; *cultellō*, *-ās* et *excultellātus* (Grom.), *cultellulus*, *cultellārius*, *cultrārius* m. : officiant qui ouvrait la gorge de la victime avec un couteau ; *cultrātus* : en forme de couteau. *Culter* semble dérivé d'une racine **kel-*, alternant avec

*skel qu'on a dans gr. σκαλίς « houe », v. isl. *skalm* f. « couteau » ; cf. peut-être *celtis*, mais ce mot n'est pas sûr. On peut supposer aussi que *culter* reposerait sur un ancien **kertro-* qui aurait subi une dissimilation (à une date autre que celle où s'est produit le type *cancer*). La racine serait celle de *carō*, etc. Hypothèse en l'air.

cululus, -ī m., **cululla, -ae** f. (*culillus*?) : mot d'Horace (C. 1, 31, 11 ; A. P. 434) qui, d'après le scoliaste, désigne une sorte de vase rituel, dont se servaient les pontifes et les vestales. V. *culigna*.

cūlus, -ī m. : cul. Mot populaire (satiriques, graffiti, priapées), mais non plautinien. Conservé dans toutes les langues romanes, M. L. 2384, où il a fourni des verbes comme *acculer*, *reculer* (qui a dû se dire d'abord de la marche en arrière des bêtes de somme).

Dérivé et composé : *cūlōsus*, *hirticūlus*, adaptations de εὐρύ-, δασύπρωκτος. V. *apoculō*. Peut-être *cūlō*, *-ās* (Pétr. 37, 2) ; *cūliola* : τριβάς (Gl. II 164, 9).

Cf. irl. *cúl*, gall. *cil* « dos », prākr. *kūla* « en arrière-garde »? — Sl. *kyla* et v. h. a. *hōla* « hernie » ont aussi été rapprochés ; mais le sens est éloigné. Cf. *cunnus*.

cum (ancienne forme **com** ; **con- co-**) : « avec », préverbe et préposition accompagnée de l'ablatif-instrumental (et, à basse époque, avec l'accusatif, ou plutôt le cas régime unique). Un emploi adverbial n'est pas attesté. Souvent joint à des adverbes marquant l'égalité ou la simultanéité : *simul cum*, *pariter cum* ; marque la simultanéité : *cum prīmā lūce*, ou le moyen avec lequel on fait quelque chose, ou les circonstances qui accompagnent l'action. Avec certaines expressions telles que *agere cum*, *bellum gerere cum*, le sens est voisin de celui de *contrā*, le partenaire étant aussi l'adversaire. L'indépendance originelle de la place de la préposition apparaît encore dans certains emplois comme *quīcum*, *mēcum*, etc., où la particule est postposée. Usité de tout temps ; conservé dans les langues romanes (sauf en français ; v. *avec* dans B. W.). M. L. 2385.

Cum sous les formes *com-*, *con-* et *co-* (cf. Heraeus, ALLG 13, 51 sqq.), suivant la nature du phonème qui suit, est un préverbe fréquent. Au sens concret, il marque la réunion : *eō/coeō*, *loquor/colloquor* ; souvent, il sert seulement à modifier l' « aspect » et il indique le procès arrivant à son terme : *faciō/conficiō* « j'achève », *speciō/conspiciō* « j'aperçois » ; *cadō/concidō* « je tombe tout d'un coup » ; cette nuance de sens tend, du reste, à s'affaiblir et la forme à préverbe à se substituer à la forme simple, sans valeur spéciale : e. g. *cōnsuō* à *suō*, etc.

Dérivé : *contrā*, *contrō*.

V. aussi *comes*, *commūnis*, etc.

Cette préposition est commune aux parlers italiques : osq. *com*, *con*, ombr. *cum*, avec l'ablatif (représentant l'instrumental), comme en latin, et aux dialectes celtiques : gaul., v. irl. *com-*, *co-*, gall. *cyf-*, *cyn*, *cy-*, etc. La préposition est postposée dans lat. *mēcum*, *quibuscum*, etc. ; pareil usage est fréquent en ombrien : *erucom* « avec lui », et plusieurs fois avec un sens moins fort : asa-ku « à l'autel », testru-ku peři « au pied droit », etc. Comme préverbe, *cum-* a des correspondants en osque, ainsi kúmbened « conuenit », *comparascuster* « consulta erit », en ombrien, ainsi kumultu, *comultu* « commolitō », kuvertu, *couertu* « reuertitō », en falisque *cuncaptum* « conceptum », etc., et fréquemment en celtique : gaul. *com-*, *con-*, irl. *com-*, *co-*. La nasale n'est pas essentielle. Lat. *co-hors*, *coeō*, *contiō* n'ont pas de nasale et le celtique atteste largement *co-*. La nasale est donc ici cette nasale mobile qui figure souvent à la fin des mots indo-européens sans valeur sémantique propre. — L'osco-ombrien a un dérivé inconnu au latin : osq. *comono* « comitia », ombr. kumne « (in) comitiō ». — Hors de l'italo-celtique, ce préverbe n'a pas de correspondants nets ; la ressemblance de got. *ga-mains* « commun » et de lat. *com-munis* suggère un rapprochement ; le *g-* au lieu de *h-* attendu devrait alors s'expliquer comme sonorisation spéciale à un mot accessoire ; mais il n'y a pas trace de la forme à nasale. — Véd. *kám*, v. sl. *kŭ* se construisent seulement avec le datif, pour indiquer la destination. — Il est d'autant moins évident que gr. κοινός « commun » repose sur **komyos* que le traitement -οιν- de **-omy-* en grec n'est pas établi autrement. V. M. Lejeune, *Traité de phonétique grecque*, § 142.

cum : lorsque. V. *quom*.

cūmatilis, -e : couleur de flot. Adjectif hybride tiré à l'aide du suffixe *-tilis* du gr. κῦμα. Création plaisante de Plaute, qui le joint à *plūmātilis*, Ep. 233, reprise par Titinius et Commodien.

cumba, -ae f. : *-m Sabini uocant eam quam militares lecticam, unde uidetur deriuatum esse cubiculum*, P. F. 56, 36. Cf. *cubō*, *-cumbō* ; à ne pas confondre avec *cumba* « barque » et avec *cumba* « combe, vallée », mot gaulois ; gall. *cumm*. M. L. 2386.

cumba, -ae f. : barque. Emprunt ancien au gr. κύμβη ; usuel ; demeuré en catal. *com* « auge », M. L. 2440 ; germanique : ags. *cumb*, v. h. a. *gikim-bod*? Diminutif *cumbula*. La graphie *cymba* est rare et « savante » ; de même, la forme *cymbium* (= κυμβίον).

cumera, -ae f. (*cumerum* n.) : sorte de panier avec couvercle dans lequel on portait les objets rituels lors de la célébration d'un mariage ; servait aussi de coffre à grains (Varr., Hor. S. 1, 1, 53 ; Ep. 1, 7, 30). Sans étymologie : étrusque? La *cumera* était portée par le *camillus* (v. ce mot).

cumīnum, -ī n. : cumin. Emprunt ancien (Caton) au gr. κύμινον, lui-même sans doute d'origine orientale ; cf. Thes. IV 1379, 16 sqq. A basse époque apparaissent des formes *comīnum* (*comīnus*) et *cimīnus*, représentées dans les langues romanes, M. L. 2442. Passé en germanique : v. suéd. *kumin*, etc. (de là finn. *kumina*), et en celtique : irl. *cuimin*.

Dérivé : *cumīnātus* (Pall., Apic.).

cumipha, -ae f. : sorte de gâteau, mentionné par S[t] Aug., mor. Manich, 2, 26, 51. Mot étranger.

cummi indécl., **cummis, -is** (*gum-*) f. : gomme. Emprunt direct, ou par un intermédiaire (étrusque?), au gr. κόμμι, lui-même emprunté à l'égyptien, où le mot désigne le produit de l'ἄκανθα. Les manuscrits hésitent entre *cummi* et *gummi* ; et de bonne heure il y a tendance, comme pour *piper*, à fléchir le nom, qui devient *cummis* (*gum-* ; acc. *cummim* dans Cat., Agr. 68, 2), *gūmen*, *-inis* (Pallad., d'après *glūten*?), *gummus*, *-ī* (Gargil. Mart.) ou **gŭmma* qu'attestent les langues romanes ; cf. M. L. 2388 et 3916.

Dérivés : *cumminō* (*gum-*, Pall.), *-ās* : produire de la gomme ; *cumminōsus* ; *cummītiō* (*gum-*, Col.) ; *gummātus*, *gummeus*, *gummōsus*.

-cumque, -cunque : v. *quom*.

cumulus, -ī m. : comble, tas qui dépasse la mesure ; cf. P. F. 14, 1, *auctarium dicebant antiqui quod super mensuram uel pondus iustum adiciebatur, ut cumulus uocatur in modio*. S'emploie au propre et au figuré. Par extension « surplus » et aussi « monceau, amas, tas » (synonyme tardif de *aceruus*) ; « levée de terre entre deux sillons » (Col. 2, 4, 8). Ancien, usuel. M. L. 2390 ; irl. *comull*.

Dénominatif : *cumulō*, *-ās* : mettre le comble à, combler (sens propre et figuré) et « entasser, accumuler », M. L. 2389 ; composé d'aspect perfectif : *accumulō* « combler » et « accumuler » ; en particulier, « rehausser les arbres », et leurs dérivés.

La racine pourrait être celle qui est dans *in-ciēns*. Mais ce n'est qu'une hypothèse vague. W. Schulze a rapproché κῦμα « vague » (= gonflement) et son groupe, KZ 57, 275, ce qui ne vaut pas mieux. Cf. *tumulus*.

cūnae, -ārum f. pl. (Plaute ne connaît que le pluriel et Charisius, GLK I 33, 8, enseigne que le mot n'a pas de singulier ; mais le singulier est déjà dans Varr., Men. 222, et a passé dans les langues romanes ; cf. M. L. 2391) : berceau. Il a dû exister un dénominatif **cūnāre* « bercer », d'où dérivent *cūnābula* (depuis Cicéron) et *incūnābula*, *-ōrum* (depuis Plaute) : même sens que *cūnae* ; et, par extension, « nid d'oiseau, ruche » ; au sens figuré : patrie, débuts, etc.

Autres dérivés : *cūnulae* (Prudence), M. L. 2400 ; *cūnāria* : berceuse, nourrice (ἅ. λ., CIL VI 27134).

On a proposé de partir de **koi-nā* (cf. εὐ-νή, κλίνη?) en rapprochant gr. κοίτη « couche » à côté de κεῖμαι. Mais les langues occidentales n'ont pas trace de la racine de gr. κεῖμαι et de véd. *çáye* « je suis couché ». Il ne semble pas y avoir de nom indo-européen du berceau ; cf. Schrader-Nehring II² 654.

cunctor, -āris, -ātus sum, -ārī (et archaïque *cunctō*, cf. Thes. IV 1393, 1) : temporiser, s'attarder, hésiter ; cf. Enn., A. 370, *unus homo nobis cunctando restituit rem*.

Dérivés : *cunctātiō*, *-tor*, *-bundus* ; *cunctāmen* (tardif), *-mentum* (un exemple de Mart. Cap.). Ancien, comme le prouve le surnom *Cunctātor*, usuel et classique ; mais devient de plus en plus rare sous l'Empire. Non roman, sauf roumain ; **cunctināre*? M. L. 2391 a. Pour *percunctor*, v. *contus*.

Fréquentatif, d'une racine qui semble se retrouver dans *çáṅkate* « il hésite » et, sans doute, dans got. *hāhan* « suspendre », v. h. a. *hangēn* « être suspendu ».

cunctus (*conctos* acc. pl. m., Carm. Aru. 4), **-a, -um** : tout entier ; au pluriel, *cunctī* « tous (sans exception) ». Ancien et classique ; mais assez rare sous l'Empire, surtout dans la langue populaire ; l'emploi de *cunctus* au sens de *quisque* attesté depuis Stace est artificiel. Non roman.

Dérivés et composés tardifs : *cunctim* (Apul.) ; *cunctātim* ; *cunctālis* ; *cuncti-cinus*, *-parēns*, *-potēns* créés pour renouveler des composés en *omni-*.

Les Latins expliquent *cunctī* par *co-iunctī* ; cf. Ps. Asc., Diu. in Caec., p. 100, *i, simul omnes quasi coniuncti* ; P. F. 44, 9, *-i significat quidem omnes, sed coniuncti et congregati ; at uero omnes, etiamsi diuersis locis sint*. Le sens ancien était, en effet, peut-être « rassemblé », par exemple *cunctus senatus populusque*, T.-L. 9, 6, 7 ; et l'adjectif est fréquent avec des collectifs. De là, *cunctus* aurait signifié « dans son ensemble » et, au pluriel, « tous ensemble, tous sans exception », pour devenir ensuite le synonyme fort de *omnis* et de *tōtus*. Phonétiquement, cette étymologie se défend mal. L'explication par **con-citus* (de *cieō*) n'est pas meilleure. Rien de sûr.

cuneus, -ī m. : coin (à fendre le bois ou à serrer des assemblages) ; et tout objet ayant cette forme : section d'un amphithéâtre, formation de bataille en coin (cf. *serra*, *aciēs*, etc.), casier à vin, etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2396 et B. W. *coin*, *quignon*. Passé en celtique : gall. *cyn*.

Dérivés : *cuneō*, *-ās* : former un coin, fendre ou serrer avec un coin (peut-être reformé sur *cuneātus*, qui est beaucoup plus fréquent), M. L. 2392, 2393 ; *cuneolus* : petit coin, M. L. 2395 ; *cuneātim* ; *excuneātus* (Apul.).

On rapproche skr. *çūkaḥ* « barbe d'épi, aiguillon d'insecte », av. *sūkā-* « aiguille » et skr. *çūlaḥ* « broche » ; de plus, lat. *culex*, le tout hypothétique. Un terme technique de ce genre a des chances d'être emprunté. On penserait alors au gr. γώνιος, venu en latin par l'étrusque cf. les autres mots en *-eus* : *balteus*, *clipeus*, etc.

cunica, -ae f. : *-as solidas latas digitum pollicem facito (in trapeto)*, Cat., Agr. 20. Hapax de forme et sens incertains ; v. Thes. s. u.

cunīculus, -ī m. : 1° lapin. Attesté depuis Catulle 25, 1. D'origine espagnole d'après Pline 8, 217, *leporum generis sunt et quos Hispania cuniculos appellat, fecunditatis innumerae famemque Baliarum insulis populatis messibus afferentes* (cf. Elien, H. An. XIII 15, qui donne κόνικλος (transcription de *cunīculus*) pour un mot ibère ; 2° terrier, galerie, mine (on trouve aussi le n. *cunīculum* dans ce sens, P. F. 43, 19, et Vég., Mil. 4, 24). Attesté depuis Cicéron, fréquent dans la langue militaire. Conservé avec les deux sens en roman, M. L. 2397. Passé en germanique : v. h. a. *küniclīn*, *kūnin* ; et en celtique : irl. *coinin*, gall. *conicl*.

Dérivés : *cunīculārius* : sapeur, mineur (Vég.) ; *cunīculāris* (*herba*) : nom d'une plante (Marcellus, Med. 14, 57) ; *cunīculōsus* (Catul.) ; *cunīculātor* (= fossor, Schol. Stat.) ; *cunīculātim*.

Cunīculus a la forme d'un diminutif (cf. *laurīcēs*). Il n'y a pas de nom indo-européen du « lapin », ni du « lièvre ». On a rapproché, pour justifier l'origine ibérique, basque *unchi* « lapin ».

cunīla (*cunīla*, Plt., Tri. 935? ; sur *colena*, v. A. Thomas, Bull. du Cange, V 113) **-ae** f. : = κονίλη « sarriette ; origan, marjolaine », M. L. 2397 a ; d'où *cunīlāgō* : conyze mâle. Passé en germanique : v. h. a. *quēnala* « Quendel ». V. André, *Lexique* s. u.

ʃ ***cuniō, -īs, -īre** : *-re est stercus facere, unde et inquinare*, P. F. 44, 11. Sans autre exemple. Conservé peut-être dans certains dialectes italiens. M. L. 2398.ʃV. *ancunulentus*.

cunnus (*ŭ*, *connus*), **-ī** m. : *sinus muliebris quem uolgo cunnum appellant*, Soran., p. 9, 4 ; glosé κύσθος. Ne se rencontre guère que dans les satiriques, les priapées, les graffiti. On l'évite en parlant, au dire de Cicéron, Or. 45, 154 ; Fam. 9, 22, 3. M. L. 2399. De là : *cunniō* (cf. *cōleō*), *cunnilingus*.

Mot vulgaire avec géminée expressive. Cf. gr. κύσος· ἡ πυγὴ ἢ γυναικεῖον αἰδοῖον, Hés. ; κύσθος (même sens) ; gall. *cwthr* « rectum » ; persan *kun* « derrière » ; et *cūlus*?

cūpa, -ae f. : manivelle de moulin à huile, poignée (Caton). Emprunt au gr. κώπη ; le passage de ω à *ū* atteste sans doute l'intermédiaire d'un dialecte suditalique, comme l'osque, ou de l'étrusque. Diminutif : *cūpula*.

cūpa, -ae f. : tonne, barrique, cuve en bois, généralement en sapin, cf. Pline 16, 42, et munie de cercles, comme nos tonneaux actuels, cf. Pétr., Sat. 60. Sert surtout à contenir des liquides (*uinum..., de cupa*, Cic., Pis. 67), mais aussi des grains. Par ressemblance de forme : niche dans un colombarium. M. L. 2401. De là : v. h. a. *kuofa* ; all. *Kufe* ; irl. *-cube, cupa* ; gall. *cib, cibell*.

Dérivés : *cūpārius* : tonnelier ; *cūpula* : tonnelet, tombe, M. L. 2410 ; *cūpella*, M. L. 2402 ; germanique : all. *Kübel*.

V. *cuppa*.

Cf. skr. *kūpaḥ* « trou, puits », gr. κύπη· τρώγλη (Hés.) et κύπελλον « verre à boire », v. isl. *húfr* « coque de vaisseau ». Les rapprochements sont vagues comme presque toujours quand il s'agit de noms d'objets usuels. L'étrusque *kupe* est obscur.

cupencus, -ī m. : prêtre d'Hercule ; mot sabin d'après Serv., Ae. 12, 539 ; le rapprochement, proposé par Cortsen, *Etr. Stands- u. Beamtentitel*, p. 128, avec l'étrusque *cepen*, titre de certains prêtres, soulève des difficultés. Attesté seulement dans Vg. et Stace.

cupiō, -īs, -īuī, -ītum, -ere (et *cupīre*, Lucr. 1, 71, etc. ; cf. Thes. IV 1529, 32 sqq.) : 1° désirer, avoir envie de (s'oppose à *metuere, ōdisse*), anciennement construit avec le génitif : *cupiunt tuī*, Plt., Mi. 964, cf. gr. ἔραμαι, etc. ; Wackernagel, *Vorles*, 1, 67 sqq. ; 2° employé absolument avec le datif et souvent joint à *fauēre* : être partisan de (classique, mais rare), favoriser. Usité de tout temps. Se dit souvent d'un désir violent et instinctif, sensuel ; d'où *cupidus, cupīdō, -inis* f., qui, personnifié, change de genre et traduit le gr. Ἔρως. *Cupīdō*, formé comme *libīdō, formīdō*, est évité par les prosateurs classiques, qui lui préfèrent *cupiditās* (v. le tableau comparatif des emplois de *cupiditās* et *cupīdō* dans Thes. IV 1411, 75 sqq.), tandis que les poètes dactyliques ne connaissent que *cupīdō*. *Cupītor* n'est pas attesté avant Tacite ; *cupītiō* n'existe pas, ni *cupītus, -ūs*. Inchoatif : *cupīscō, -is* : très rare et tardif ; cf. M. L. 2408 ; sans doute tiré du composé :

concupīscō, -is, -īuī, -ītum (*concupiō* n'est attesté qu'à très basse époque) : être pris de l'envie de. *Concupīscō* est remarquable par le préfixe et par le suffixe qui concourent à en marquer l'aspect « déterminé », comme dans *conlibēscō*. Cf. l'opposition dans Cic., Tusc. 3, 19, *si sapiens* irascitur, *etiam* concupiscit ; *proprium est enim* irati cupere.

Dérivés : *concupīscentia* = ἐπιθυμία dans la langue de l'Église ; *concupīscibilis* = ἐπιθυμητικός, etc.

Les langues romanes ont conservé *cupere, cupīre*, M. L. 2403 ; *cupidus*, M. L. 2407, et attestent **cupidietāre*, M. L. 2405, fr. *convoiter*, etc. ; **cupidietas*, M. L. 2406 B. W. s. u. ; le brittonique a *cypio, cybydd*.

Composés : *discupiō* : je crève de désir (langue familière) ; *percupiō*.

A *cupiō* s'apparentent :

cuppēs (Plt., Tri. 240) : gourmand, goinfre ou « débauché »?, avec géminée expressive, cf. *flaccus, gibber, uorrus*, etc. *Cuppēs* a servi de cognōmen, cf. Donat, Eu. 256 ; *cuppēdō, -inis* (cf. *Forum Cuppēdinis*) f. : gourmandise (d'où « désir » dans Lucr. 1, 1082 ; 3, 994, etc.) et « friandise » ; *cuppēdium* (Plaute) ; *cuppēdia* (Cic., Gell., Amm.) ; *cuppēdinārius*, où, par suite de la spécialisation de sens, les Latins croyaient reconnaître *cupiō* et *ēsse* « manger », par opposition à *in-edia*. *Cuppēdium, cuppēdō*, comme le fr. *gourmandise, friandise*, avaient à la fois le sens abstrait et le sens concret ; cf. Plt., Sti. 714 ; Cic., Tusc. 4, 26.

Le présent *cupiō* est dérivé, comme on le voit par le perfectum *cupīuī*. Le latin a remplacé les mots anciens signifiant « désirer » (v. *Venus, uēnor* et *aeruscō*) par un mot nouveau expressif. On rapproche ordinairement de *cupiō* des mots de dialectes orientaux dont le sens est éloigné : skr. *kúpyati* « il bouillonne, il se met en colère » et v. sl. *kypitŭ* « il bout » (où il y a un ancien *ū* ; cf. lit. *kūpu*, qui se dit de l'eau qui s'échappe d'un vase par suite de l'ébullition ; lett. *kūpu* « je fume »). L'image serait semblable à celle que présente l'emploi figuré de *ardeō* et en grec de ἐπιθυμέω en face de θυμός. — Peut-être ces présents sont-ils dérivés d'un thème radical athématique dont lit. *kvēpia* « il répand une odeur » serait aussi dérivé ; lit. *pa-kvimpù, pa-kvìpti* signifie « se mettre à répandre une odeur ». Le rapprochement de gr. καπνός « fumée » et de κάπος· ψυχή, πνεῦμα (Hés.) est rendu douteux par l'α (le κ s'expliquerait à la rigueur par dissimilation) ; on pense également à lat. *uapor*, où il y aurait eu aussi dissimilation (**kwap-* devant aboutir à *pap-*). Tout cela incertain, fuyant, parce qu'il s'agit d'un verbe de caractère affectif.

cuppa, -ae f. (*ŭ*) : coupe. Panroman. M. L. 2409. Le témoignage des langues romanes (cf. fr. *coupe* et *cuve*) indique qu'il y avait un mot à consonne géminée différent de *cupa* ; cf. aussi, sans doute, la glose de CGL V 584, 1, *copa uas uinarium, quod uolgo per* u *et duo* pp *proferunt, sed melius* o *et per unum* p *dicunt copam, copon siquidem Graeci dicunt profundum, a quo copam dicimus ; uas uero balnearium non copa per* o, *sed cupa per* u, *eo quod nos intra se capiat*. Toutefois, en latin, il n'y a d'attesté que *cūpa* « cuve », quelquefois écrit *cuppa* (sur cette graphie, v. Thes. IV 1140, 55). Mais peut-être y a-t-il eu croisement de *cupa* et de *cappa* (Pellegrini, *St. it. fil. cl.* 17, 379). V. aussi A. Graur, *Les consonnes géminées en latin*, p. 171. Cf. M. L. s. u. *cūpa* ; et Wien. St. 25, 97. Passé en germanique : v. h. a. *kopf*, ags. *cuppe* ; et en irl. *copp*.ʃ

cupressus, -ī et **-ūs** f. (et m. dans Enn.) : cyprès. *Cupressi mortuorum domibus ponebantur ideo quia huius generis arbor excisa non renascitur, sicut ex mortuo nihil iam est sperandum, quam et ob causam in tutela Ditis patris esse putabatur*, P. F. 56, 3. Cf. Serv., Ae. 3, 64 ; 6, 216, etc. Irl. *cuipris*.

Dérivés : *cupresseus, -inus* ; *cupressētum* ; composé : *cupressifer*.

Le latin littéraire a emprunté directement au grec *cyparissus*, cf. Thes. IV 1438, 33 sqq., et *cyparissias*. Quant à *cupressus*, la phonétique semble exclure un emprunt direct au gr. κυπάρισσος ; les deux mots, grec et latin, doivent avoir été empruntés indépendamment à une langue méditerranéenne. Pline 16, 41, d'après Caton, Agr. 151, 2, fait venir le cyprès de Tarente : *cupressum Tarentinam commemorat, credo quod primum eo uenerit*, où il aurait été importé d'Asie ; cf. Id. 16, 216, 236. M. L. 2443, *cyparissus* (formes savantes).

cuprum, -ī n. : cuivre. Adjectifs dérivés : *cupreus* ; *cuprinus* (= κύπρινος).

Cuprum, qui a remplacé *aes* dans le sens de « cuivre » et qui apparaît pour la première fois dans Pline 36, 193, s'explique par *cyprium* [*aes*] « le bronze de Cypre » ; l'emprunt est sans doute ancien et la forme est due peut-être à l'influence des autres noms de métal en *-um* : *aurum, ferrum, argentum* ; *cupreus* ne provient pas directement de *cyprius*, mais a été refait d'après *aureus, ferreus*, etc. M. L. 2445, *cyprum* ; M. L. 2444, *cypreus* (*cu-*). Passé en germanique : v. h. a. *kupfar*, et de là en finnois ; ags. *cipersealf* et en gall. *cobyr* ; aussi en alb. *k'ipre*.

cūr (ancien *quōr, qūr* ; cf. Thes. IV 1438, 79 sqq.) : pourquoi. Adverbe en *-r* du thème **quo-*. Usité pendant toute la latinité, tant en prose qu'en poésie. Dans la latinité impériale, *cūr*, comme *quārē*, est employé sans valeur interrogative, comme conjonction causale équivalant à *quia* (lui-même ancien interrogatif, cf. *quianam*), e. g. Verus Fronto, p. 116, 12 N., *multum fratrem meum obiurgaui, cur me non reuocauit* ; Vég., Mil. 3, 3, 4, *exercitus... irasci se simulat cur non ducatur ad bellum*. N'a pas survécu dans les langues romanes, qui ont recouru à une forme plus pleine, du type fr. *pourquoi*, it. *perche*, etc.

Dérive évidemment du thème **kʷo-/kwi-* du relatif-interrogatif. Mais sans correspondant exact ailleurs ; peut-être skr. *kar-hi* « quand », v. h. a. *hwār* « où », mais le sens est lointain.

cūra, -ae (forme ancienne **koisā*, cf. pélignien *coisatens* = *cūrāuerunt*, et les formes épigraphiques *coirauit, coerauit*, cf. Thes. IV 1495, 82 sqq. La graphie *courare*, CIL IX 3574, peut avoir une diphtongue faussement archaïsante ; *coraueront*, à Préneste, CIL XIV 2847, représente sans doute un traitement dialectal de *-oi-*. L'ombrien kuraia, kuratu « cūret, cūrātō » est certainement emprunté) : soin, souci (opposé à *neglegentia, incūria*) dans toutes les acceptions françaises du mot et correspond à ἐπιμέλεια, θεραπεία, φροντίς, comme le traduisent les gloses ; d'où, dans la langue administrative, « direction, charge » ; dans la langue du droit, « curatelle » (cf. *cūrātor, cūrātiō*) ; dans la langue médicale, « soin, traitement » (opposé à *causa*) ; dans la langue érotique, « objet ou cause de soin(s), de souci(s), amour, objet aimé (= μέλημα) ». Ancien, usuel. M. L. 2411 ; gall. *cur* ; irl. *cuir*.

Dénominatif : *cūrō, -ās* « prendre soin ou souci de », généralement suivi de l'accusatif ; mais on trouve aussi le datif dans Plt., Tri. 1057, *qui rebus curem publicis* ; Tru. 137, St. 679, Ru. 146, Men. 51, 53, construction sans doute ancienne. Le sens de « curer, nettoyer » que le verbe a pris dans certaines langues ou parlers romans provient sans doute de l'expression *cūrāre corpus* ; cf. Serv., G. 4, 187, « *curare corpus* » *si de hominibus dicamus, et cibo et lauacro intellegimus, uel alterutro* ; cf. *cutem, pelliculam cūrāre* (Hor.). Panroman. M. L. 2412 et 2413, *cūrātus* « curé » ; *excūrātus* (Plt.) « bien soigné », d'où *excūrāre* (rare et tardif, M. L. 2991).

Dérivés : *cūrābilis* (Juv.) ; *cūrātiō* : occupation ; cure médicale, traitement ; charge (d'une magistrature, c. *mūnerum, lūdōrum*, etc.), curatelle, tutelle ; *cūrātor* : ἰατήρ ; *-es dicuntur qui pupillis loco tutorum dantur* ; *siue illi qui rei frumentariae agrisue diuidendis praepositi sunt*, P. F. 42, 14 ; cf. M. L. 2412 a ; *cūrātūra, -ae* (archaïque) ; *cūrāmen* : traitement, etc.

cūriōsus (sans doute forméʃpar l'intermédiaire d'un adjectif **cūrius*, cf. P. F. 52, 22, *curionem agnum Plautus* (Au. 562, 3) *pro macro dixit, quasi cura macruisset*, comme *noxa, noxius, noxiōsus* ; *anxius, anxiōsus* ; *cūra* ne pouvait former que **cūrōsus*, comme *fāma, fāmōsus*) : qui prend soin, qui s'inquiète de ; et, avec nuance péjorative, « curieux (de), indiscret » ; à l'époque impériale, *cūriōsus* désigne un « espion » (cf. en argot français le « curieux » (= juge d'instruction) ; *cūriōsitās*ʃ— Un adjectif *-cūrius* figure comme second élément de composé dans *domicūrius* (tardif, CIL VIII 2797), un adjectif *-cūrus* dans *uio-cūrus*, cf. Varr., L. L. 5, 158 ; CIL VI 29697, X 5714.

Composés : *incūria* : incurie, négligence (cf. *iniūria*) ; et *incūriōsus* ; *incūrātus, incūrābilis* (Chir., Vég.) ; *sēcūrus* : libre de soins ou de soucis (*ab aliquā rē* vis-à-vis de quelque chose), d'où « confiant, assuré » ; et, en parlant de choses, « qui ne cause pas de soin(s) ou de soucis, sûr ». Pour la formation, cf. *sēdulus*. M. L. 7776. Conservé en celtique : gall. *segur*, et en germanique : v. angl. *sicor*, etc. ; *sēcūritās* ; *assēcūrāre*, M. L. 720.

Composés de *cūrō* : *accūrō* : donner des soins à, s'acquitter de ; *percūrō* : soigner jusqu'au bout, guérir ; *prōcūrō* : s'occuper de, pourvoir à, avec leurs dérivés. Cf. aussi le juxtaposé devenu composé dans la langue épigraphique : *cūragō, -is* « *cūram agere* » ; d'où *cūragulus, cūragendārius*, synonyme de *cūriōsus* (Cod. Theod.).

Le rapprochement de gr. τετίημαι « je suis abattu, triste, inquiet » se heurte au fait que le τ grec suppose une labio-vélaire *kʷ* qui en pélignien aboutirait à *p*, non à *c* : or, le pél. a *coisatens*. Pas d'autre rapprochement. V, M. Hauser, *Der röm. Begriff cura*, Bâle, 1954.

cūralium, -ī n. : v. *coralium*.

curculiō, -ōnis (et *gurguliō*) m. : charançon. Ancien (Plt.). M. L. 2414.

Diminutif : *curculiunculus*.

Sans doute mot populaire à redoublement intensif, comme *gurguliō*.

curcuma, -ae f. (*curcuba*, Mulom. Chironis ; *cucurba*, Isid., Or. 19, 4, 2) : muselière ; et par extension objet de cette forme, cf. Isid., l. cit., *spirae : funes, quibus in tempestatibus utuntur, quas nautici suo more cucurbas uocant.* Le gr. κούρκουμον (cf. Hes., ἐν κημῷ· κουρκούμῳ) peut provenir du latin. Rare et tardif.

cūria, -ae f. : curie, division du peuple romain d'ordre à la fois politique et religieux (comme *tribus*, *centuria*), dont les historiens anciens attribuent l'institution à Romulus (cf. Cic., Rep. 2, 14) et qui est peut-être d'origine étrusque (Fest. 358, 21 s. u. *rituales*). De là : *cūriālis* (comme *tribūlis*) ; *cūriātus* (*comitia cūriāta*) ; *cūriō* : prêtre de la curie (et *cūriōnus* d'après P. F. 43, 103 ; cf. *epulōnus*, s. u. *epulum*) ; *excūriō*, *-ās* (Varr.). *Cūria* a désigné aussi l'endroit où se réunissait la curie pour célébrer son culte (cf. Festus 180, 32) et, par extension, le lieu où se réunissait le Sénat (généralement un temple), puis l'assemblée du Sénat.

Étymologie incertaine ; le volsque *couehriu* abl., qu'on interprète par **co* + un dérivé de *uir*, est obscur ; l'étymologie ancienne qui rattache *cūria* à *cūra* n'est qu'un calembour.

Il n'est pas impossible que *cūria* repose sur **ko-wiriyā*, v. *uir* : le mot *tribus* est un vieux mot italique. Mais il n'est pas exclu non plus qu'un mot de ce genre soit emprunté (à l'étrusque?).

curis, -is (*quiris*, Isid., Or. 9, 1, 84 ; acc. *-im*, abl. *-ī*) f. : lance. Les Latins s'accordent à y voir un mot sabin, et ils en font dériver *quiris*, *-ītis*. Cf., entre autres, P. F. 43, 1, *c. est Sabine hasta. Vnde Romulus Quirinus, quia eam ferebat, est dictus, et Romani a Quirino Quirites dicuntur. Quidam eum dictum putant a Curibus, quae fuit urbs opulentissima Sabinorum* ; Ov., F. 2, 477. *Curītis* : épithète de Junon porte-lance, cf. P. F. 43, 5. Pas d'étymologie. Sur l'hésitation entre *cur* et *qui-*, v. *Quirītēs*.

currō, -is, cucurrī et **cecurrī** (plus ancien d'après Aulu-Gelle 6, 9), **cursum** (non phonétique, analogique, sans doute, de *pepulī*, *pulsus*), **-ere** : courir. Se dit des hommes, des animaux et, par extension, des objets inanimés (voix, plume, astres, temps, etc.). Ancien, usuel et classique. Panroman. M. L. 2415.

Dérivés : *currus*, *-ūs* m. : char, désignant d'ordinaire un objet d'apparat, survivance officielle du char de guerre, dont l'usage militaire avait cessé (sur les différentes espèces, v. Rich, s. v. ; pour la formation, cf. *gradus*, en face de *gradior*, et *impetus*, en face de *petō*) ; *curriculum* : course, carrière, M. L. 2415 a ; *currūlis*, *currīlis* (*c. equus*), adjectif de l'époque impériale, qui s'est substitué sans doute à *curūlis*, spécialisé dans un sens particulier, et dont le rapport avec *currus* n'était plus senti ; *currāx* (rare et tardif) ; *curūlis* adj. (sur la graphie *curr-*, très rare, v. Thes. IV 1542, 49 sqq. ; la quantité *cūr-* est bien attestée) : de char. Épithète appliquée d'abord à un siège, *sella* (cf. Rich, s. u.), dont l'usage paraît d'origine étrusque. Ce siège, posé sur un char, était réservé aux rois, plus tard aux plus hauts magistrats, consuls, préteurs, édiles « curules » pour les distinguer des *aedīlēs plēbeiī*, qui n'avaient droit qu'à un tabouret, *subsellium*. De là : *magistrātus, aedīlis, aedīlitās curūlis* ; et l'emploi poétique de *curūlis* substantivé, cf. Thes. IV 1545, 1 sqq. — Cf. aussi *triumphus curūlis*, Mon. Anc. I 21. — Même dérivation que dans *tribus*, *tribūlis* ; pour la simplification de la géminée, cf. *canna*, *canālis*.

cursus, *-ūs* m. : course, cours. Panroman, M. L. 2417 ; *cursūra* ; *cursim* ; *cursor* (irl. *cursúr*) ; *cursōrius* ; *cursōrium* : poste, courrier ; *cursilitās* (Fulg.). Conservé dans quelques parlers romans ; M. L. 2416 ; **currulus*, 2415 b. **Cursiō* n'existe que dans les composés.

Pour *equirria*, v. *equus*.

Fréquentatifs : *cursō*, *-ās* : courir sans cesse ou vivement ; *cursitō*, *-ās* : faire des courses fréquentes ; *incursitō* : faire des incursions.

Currō et *cursō* ont fourni de nombreux composés dont les valeurs sont généralement voisines. Toutefois, les composés de *currō* s'emploient plus souvent au sens moral ou figuré, et l'idée de « courir » y est souvent effacée ou affaiblie ; les composés de *cursō* ont gardé davantage leur sens concret.

ac-currō, *ac-currī* (*ac-cucurrī*) : accourir. Panroman, sauf roumain. M. L. 89, et *accursus*, esp. *acoso* ; *concurrō* : 1° courir ensemble ou en masse ; marcher l'un contre l'autre (de deux armées, etc.) ; de là, « être concurrent » (latin juridique) ; 2° s'accorder, se rencontrer (en vue de, *in*, *ad*) et par suite « concourir à » (où c'est l'idée de simultanéité et d'accord qui domine) ; *concursus*, *concursiō* : choc, rencontre, concours ; *dēcurrō*, M. L. 2509 ; *dēcursus*, *dēcursiō* : action de descendre en courant ; marche militaire, défilé ; *discurrō* : courir de tous côtés ; à basse époque, trad. διελθεῖν au sens de « discourir », M. L. 2663 ; *excurrō*, M. L. 2992 ; *incurrō*, v. B. W. *encourir* ; *intercurrō* ; *occurrō* ; *percurrō* (sens physique et moral) ; *praecurrō* ; *prōcurrō* ; *recurrō* : revenir en courant, avoir recours à, M. L. 7138 ; *succurrō* : courir au secours de, secourir (= *subuenīre*) ; se présenter à l'esprit (*alicuī*), M. L. 8412 ; *supercurrō* ; *trānscurrō*.

Presque tous ont des dérivés en *-sus*, *-siō*, *-sor*.

Composés de *cursō* : *concursō* : courir ensemble, se heurter ; *discursō* : courir en tous sens ; *ex-*, M. L. 2993, *in-*, *inter-*, *oc-*, *per-*, *prō-*, *recursō*, avec les noms dérivés en *-ātiō* et *-ātor*.

Cf. le mot celtique connu par irl. *carr* « char », gaul. *carros* latinisé en *carrus* (v. ce mot) et qui, grâce au latin, a fait une grande fortune pour désigner une voiture de charge — et un nom germanique du « cheval » : v. isl. *hross*, v. angl. *hors*, v. h. a. *(h)ros*, de **hrussa*. Le vocalisme **ur* (*currō*, sans doute de **kr̥sō*) ne se retrouve pas en celtique ; le vocalisme **ru* du germanique est à noter. Le latin a un perfectum à redoublement, normal là où il y a un perfectum radical sans alternance vocalique. Groupe germanique et italo-celtique se rapportant aux chars et aux chevaux, dont l'importance était capitale dans le monde indo-européen ; cf. *rota*.

curtiō (Gloss.) : ἔχιδνα, *uipera*. Conservé dans quelques dialectes italiens. M. L. 2420. Semble sans rapport avec *curtus* ou avec *curuus*.

curtus, -a, -um : tronqué, écourté, d'où « châtré » ou « circoncis ». Depuis Lucilius. Panroman, M. L. 2421 ; et germanique : v. h. a. *churz*, etc., et celtique : irl. *cuirtir* « eunuchus », alb. *škurte*. Dénominatif : *curtō*, *-ās* : couper, retrancher, M. L. 2418 (et **curtiō*, M. L. 2419 ; **excurtiō*, 2994) ; *dēcurtō*.

Adjectif en *-to-*, avec un élément radical **kᵘr-*, du même type que v. russe *kŭrnŭj* (de **kᵘrnŭ*) « écourté » (r. *kornósyj* « au nez court », *kornoúxij* « aux oreilles coupées »). Le type en *-ᵘr-* près de la racine **sker-* se retrouve dans lit. *skur̃stī* « être misérable » (prét. *skurdaũ*), par exemple *su-skurdẹs* « arrêté dans sa croissance », cf. v. h. a. *scurz* « court ». Le type en *-r-* s'explique dans une racine qui admet un élargissement *-u-* ; or, on a lit. *kir̃vis* « hache » et russe dial. *červ* « faucille ». — La racine est celle qui se retrouve dans *carō*, *corium*, *cortex* et *scortum*.

curūcus, -ī m. : sorte de barque faite de joncs recouverts de peaux. Mot celtique, très tardif (Gild. Brit. chron.). Irl. *curach* suppose *curūca*.

curūlis : v. *currō*.

curuus, -a, -um : courbe, courbé (opposé à *rectus*). Attesté à toute époque. M. L. 2423.

Dérivés et composés : *curuō*, *-ās* : courber, M. L. 2422 ; *curuābilis* ; *curuāmen* ; *curuātiō* ; *curuātūra* ; *curuitās* ; *curuēdō* (tardif) ; *curuēscō*, *-is* ; *concuruō*, M. L. 2119 ; *incuruō*, M. L. 4366 ; *prō-*, *re-curuō* ; *incuruus*, tiré de *incuruō* ; *prōcuruus* ; *recuruus* ; *incuruēscō*, *-is* (archaïque) ; *incuruātiō*, *-bilis* ; *incuruiceruīcus* (Pacu.) d'après le gr. κυρταύχην? ; **curuia*, M. L. 2422 a.

Même vocalisme que dans gr. κυρτός « courbé » et dans irl. *cor* « circuit », gall. *cor-wynt* « tourbillon (de vent) ». L'élargissement *-u-* qui explique ce vocalisme radical apparaît dans lat. *curuus*, mais aussi dans irl. *cruind*, gall. *crwnn* « rond ». La racine, sans *-u-*, apparaît dans gr. κορωνός « recourbé » et dans des élargissements en **-ei-* avec **-wo-* : lit. *kreivas*, v. sl. *krivŭ* « courbe ». De plus, cf. *circus*. Pour le suffixe, cf. *prāuus*.

cuscolium, -ī n. (*cusculium*) : graine de kermès (Pline). M. L. 2224.

cuspis, -idis f. : pointe de lance (lisse, par opposition à *spīculum* « pointe barbelée ») ; puis l'arme tout entière : javelot, lance, et tout objet pointu : trident, etc. Attesté depuis Pomponius. Conservé dans quelques dialectes italiens, cf. M. L. 2425 ; germanique : ags. *cosp*, etc. ; irl. *cuisp*.

Dérivés : *cuspidō*, *-ās* : rendre pointu ; *cuspidātim*. Même flexion que *capis*, *cassis*.

Origine inconnue. Sans doute emprunté, comme beaucoup de noms d'armes.

cuspus, -ī (Gloss.) m. : sandale de bois. Cf. *cuspātor* dans Lyd. Mag. 1, 46, p. 48, 1 W. *Cuspus* est conservé dans l'italien septentrional, cf. M. L. 2426. Sans doute emprunt tardif à une langue inconnue.

cussilirem : *pro ignauo dicebant antiqui*, P. F. 44, 6. Sans autre exemple, et sans explication.

custōs, -ōdis c. : garde, gardien, gardienne (sens propre et figuré). Ancien et usuel. Déformé à basse époque en *custor* (*qustor*, CIL III 3, 399), d'après les noms d'agents en *-tor*, et demeuré dans quelques dialectes romans, M. L. 2427, et en v. h. a. *kustor* « bedeau, sacristain », all. *Küster* ; gall. *costad* (mot savant).

Dérivés : *custōdia* : 1° garde. Souvent joint à *uigilia*. Dans la langue militaire, le pluriel *custōdiae* (qui se justifie parce que la nuit se divise en plusieurs gardes), comme *uigiliae*, a le sens concret de « la garde, les gardes » ; 2° endroit où l'on garde, prison, et même, à basse époque, « prisonnier » (cf. le développement concret de *creātiō*, *creātūra*) ; de là : *custōdiola* ; *custōdiārius*, *-rium* ; *custōdiō*, *-ās* (Itala, Luc. 8, 29) ; *custōdiātōrium* : amulette (Gloss.), tous rares et tardifs ; *custōdēla* : garde, protection (rare, archaïque), d'après *tūtēla*? ; *custōdiō*, *-īs*, *-īuī* (*-iī*), *-ītum*, *-īre* : garder (ancien et usité), avec les composés rares : *con-*, *prae-*, *super-custōdiō*.

Formation sans autre exemple en latin et sans étymologie.

cutiō, -ōnis m. : cloporte ; cf. Marc., Med. 9, 33, *cutiones bestiolae sunt multipedes cute dura et solida quae tactae complicant se in orbem pilulae rotundissimae, polypodas Graeci appellant.*

Sans doute dérivé en *-ō(n)*, de *cutis*, comme *nāsō/nāsus*, *buccō/bucca*, etc. Ce serait « la bête à grosse peau ».

cutis, -is f. : peau. Le sens premier est sans doute « enveloppe, couverture extérieure », tandis que *corium* désigne le cuir qu'on découpe. C'est ainsi que Pline emploie *cutis* pour désigner la peau des fruits, l'enveloppe terrestre, etc. Le rapport évident avec gr. κύτος était senti par les Latins, comme le montre la glose de Festus, P. F. 44, 21, *cutis Graecam habet originem. Hanc enim illi dicunt* κύτιν. Mot du langage populaire (cf. Thes. s. u.) attesté à date ancienne, mais assez rare, sauf chez les écrivains techniques (Celse et Pline), représenté dans certains dialectes de l'italien, cf. M. L. 2432 ; cf. aussi *cutica*, M. L. 2429 ; **cuticea*, M. L. 2430 ; **cutina*, M. L. 2431 ; **excuticāre*, M. L. 2999.

Dérivés et composés : *cutiō* (v. ce mot) ; *cutīcula* : petite peau, pellicule ; *inter-cus*, *-tis* adj. : qui est sous la peau (et par image « dissimulé, secret »), substantivé *intercus* f. (sc. *aqua*) « hydropisie », tiré sans doute de *inter cutem* (comme *sēdulus* de **sēdolō*), cf. Planc. ap. Cic., Fam. 10, 18, 3, *intra cutem subest aliquid ulceris* ; d'où *intercutāneus* ; *dēcutīre* (un exemple de Tert.) ; *re-cutītus* « écorché » et « circoncis ».

La glose de P. F. 100, 24, *intercutitus : uehementer cutitus, hoc est ualde stupratus*, et 98, 22, *inter cutem flagitatos dicebant antiqui mares qui stuprum passi essent (de pathicis)*, provient peut-être d'une mélecture de l'ablatif *intercutibus* qu'on lit dans Caton, Or. frg. 8, 2, et Pacuv. ap. Gell. 13, 8, 5.

Cutis est un élargissement en *ĭ* d'un mot radical **kut-* ; l'ablatif est *cutĕ* et l'*ī* de *cutīcula* (Juv. 11, 203) peut avoir été créé pour éviter le tribraque ; l'accusatif *cutim*, rare, est sans doute d'origine dialectale. Le thème ancien était de la forme **(s)keut-*, **(s)kŭt-*, comme on le voit par les dérivés des diverses langues : gr. ἐγ-κυτί « jusqu'à la peau » conserve la trace de **kut-* ; dérivé en **-es-* dans κύτος « enveloppe », et aussi dans σκῦτος « peau travaillée, cuir » ; v. h. a. *hūt*, v. angl. *hȳd* « peau », v. pruss. *keuto* « peau » et lit. *kiáutas*, plur. *kiautōs* « enveloppe (de graisse, etc.) » ; le *-ēu-* attesté par le lituanien provient soit de *vr̥ddhi*, soit d'une ancienne forme **kēut-* au nominatif du thème consonantique attesté par gr. ἐγ-κυτί. V. *obscūrus*.

cuturnium, -ī n. : *uas quo in sacrificiis uinum fundebatur*, P. F. 44, 12. Cf. plus loin *guttus* et *gutturnium*

déformés par l'étymologie populaire, d'après *gutta* et *guttur*. Mot de rituel, non attesté dans les textes. Sans doute du gr. κώθων en passant par un intermédiaire étrusque, *qutun* : le rapprochement avec *guttur* peut avoir été favorisé par la fréquence de la finale *-rn-* en étrusque.

cyathus, -ī m. : coupe, vase à boire. Emprunt ancien (Plt.) au grec κύαθος, de caractère populaire. On trouve à basse époque les graphies *quiatus*, *cuatus*, *quattus*, dont dérive sans doute *cattia*, attesté dans les gloses, CGL I 521, 54, et demeuré dans les langues romanes ; cf. M. L. 2434, et *cyathīna*, 2433. — Dénominatif : *cyathissō*, *-ās* (= κυαθίζω), Plt.

cyclamen, -inis n. : cyclamen, plante. Emprunt au gr. κυκλάμινον (-νος), déformé sous l'influence des autres noms de plantes en *-men*, type *grāmen*, *legūmen*, etc. Non attesté avant Pline, qui emploie la forme grecque *cyclaminos*. Calque latin : *orbiculāris*.

cycnus, -ī m. : cygne. Emprunt d'abord savant et poétique au gr. κύκνος, qui a détrôné *olor* et qui est passé dans les langues romanes sous la forme *cicnus*, v. fr. *cisne* ; cf. M. L. 2435, *cycnos* et *cycinos*. Attesté depuis Lucrèce et Cicéron, qui en a deux exemples, mais sans doute plus ancien, comme le prouve l'emploi proverbial : *quid enim contendat hirundo cycnis*, Lucr. 3, 7.

Dérivé : *cycneus* (*quigneus*, Gloss.) = κύκνεια.

cȳdōneum : v. *cotōneum*.

cylindrus, -ī m. : cylindre. Emprunt au gr. κύλινδρος, effectué par la langue scientifique et par la langue rustique (Caton), où le mot désigne un « rouleau ». Nombre de formes romanes remontent à **colondra*, c'est-à-dire à une forme influencée par *columna*, cf. Serv., G. 1, 178, *cylindro* : *i. e. lapide tereti in modum columnae*, et les gloses, où *cylindrus* est expliqué par *semicolumnium*. M. L. 2437.

Dérivé latin : *cylindrātus*.

cȳma, cūma, -ae f. : emprunt latinisé (Lucil.), avec changement de genre et passage à la 1re déclinaison, au gr. κῦμα « *summitas olerum uel arborum* », Isid., Or. 17, 10, 4. Une prononciation *cima* est fréquemment attestée par la graphie ; c'est à *cima* que remontent la plupart des formes romanes, M. L. 2438.

cȳmatium, cūmatium, -ī n. : emprunt fait par la langue de l'architecture au gr. κυμάτιον « cimaise ». M. L. 2439.

cymba : v. *cumba*.

cymbalum, -ī n. : cymbale. Emprunt au gr. κύμβαλον (Catul., Cic.). M. L. 2441 ; irl. *cimbal*.

Dérivés : *cymbalissō* (Hemina), *-lāris*, *-lārius*.

cymīnum : v. *cumīnum*.

cyparissus : v. *cupressus*.

cyprum : v. *cuprum*.

cytisus, cutisus, -ī f. (*cytisum* n. ; *quitisus*, Diosc., Schol. Vg. Medic. 10, 7) : cytise. Emprunt au gr. κύτισος (attesté depuis Varr.), passé dans les langues hispaniques : esp. *codeso*, et en toscan *citiso*. M. L. 2447.

Le mot grec ne désigne pas notre cytise commun, mais une plante fourragère, sans doute une grande luzerne ; cf. Pline, NH 13, 130.

D

dacruma : v. *lacruma*.

dactylus, -ī m. : emprunt au gr. δάκτυλος (d'origine sémitique) demeuré dans les langues romanes avec le sens de « datte » (*dactilus*, Apicius) et de « pholade, dail », ainsi appelé « *ab humanorum unguium similitudine* », Pline, 9, 184. M. L. 2457 ; B. W. s. u.

daculum, -a : CGL I 84, 91 ; M. L. 2458. Voir *falx*.

daedalus, -a, -um : *-am a uarietate rerum artificiorumque dictam esse apud Lucretium* (1, 7) *terram, apud Ennium* (Inc. 46) *Mineruam, apud Vergilium* (Aen. 7, 282) *Circen, facile est intellegere, cum Graeci* δαιδάλλειν *significent uariare*..., P. F. 59, 26.

Emprunt poétique (Enn., Lucr., Vg.) au gr. δαίδαλος de sens à la fois actif : *natura daedala rerum*, Lucr. 5, 234, et passif : *daedala signa*, id. 5, 145 (= δαιδάλεος).

daemōn, -ŏnis m. : emprunt au gr. δαίμων. Varron n'emploie encore que le mot grec : κακὸς δαίμων, Men. 539. Latinisé seulement dans Apulée ; surtout fréquent dans la langue de l'Église (où il a pris un sens spécial d' « esprit infernal, démon ») ; c'est ainsi que St Aug. crée *daemonicola*, Ciu. d. 9, 19, et St Jér. *daemoniārius*. Celtique : irl. *demun*, gall. *gevan*. — *Daemoniōsus* semble avoir été créé sur le participe grec féminin δαιμονιῶσα, dont la finale aurait été assimilée aux formations suffixales latines en *-ōsus* ; cf. *daemoniacus* à côté de *daemonicus* = gr. δαιμονικός.

dagnades : *sunt auium genus quas Aegyptii inter potandum cum coronis deuincire soliti sunt, quae uellicando morsicandoque et canturiendo adsidue non patiuntur dormire potantes*, P. F. 60, 11. Mot étranger? Cf. δακνίς· ὀρνέου εἶδος, Hes.

daliuum : *supinum ait esse Aurelius, Aelius stultum. Oscorum quoque lingua significat insanum. Santra uero dici putat ipsum, quem Graeci* δείλαιον, *i. e., propter cuius fatuitatem quis misereri debeat*, P. F. 59, 17. Mot d'origine et de sens incertains, non attesté dans les textes.

dalmatica (scil. *uestis*) f. : dalmatique, tunique large à manches longues originaire de Dalmatie. Mot de basse époque (éd. de Diocl.). M. L. 2463 et 2462, *dalmata* « sabot » (comme *gallica*).

-dam : particule généralisante ou indéfinie, qu'on a dans *quī-dam* ; v. *dum*.

dāma : v. *damma*.

damaliō, -ōnis f. : génisse ; emprunt latinisé, avec suffixe *-ōn*, au gr. δάμαλις (Lampr.). Cf. *dam(m)a*.

damascēna, -ōrum n. pl. : prunes de Damas. Dérivé de *damascus*, transcription du gr. Δαμασκός. Attesté à partir de Pline. M. L. 2464. Le nom de la ville, qui était célèbre par la qualité de ses aciers et de ses laines (cf. Thes. Onomasticon III 24, 28-32), est aussi demeuré dans les langues romanes. M. L. 2465, *Damascus*.

Damia, damium : *sacrificium quod fiebat in aperto in honorem Deae Bonae, dictum a contrarietate, quod minime esset* δαμόσιον, *i. e. publicum. Dea quoque ipsa Damia et sacerdos eius damiatrix appellabatur*, P. F. 60, 1. Sans doute emprunt au gr. Δαμία, déesse adorée à Épidaure, où elle était associée à Αὐξησία, et à Égine, cf. Hdt. 5, 81 et 85 ; Paus. 2, 30, 4 ; l'homonymie de *damium* et de gr. dorien δάμιον (= att. δήμιον) doit être fortuite. *Damiātrīx* suppose un verbe dénominatif **damiāre* « célébrer le culte de Damia » ou peut avoir été bâti directement sur *damia*, cf. *uindēmia*/*uindēmiātrīx*. Sans exemple dans les textes.

damma (*dāma*), **-ae** c., mais surtout masculin ; féminin dans Hor., C. I 2, 13 ; le genre masculin a entraîné la création d'une forme *dammus* (*damus*, Not. Tir. 108, 73 ; cf. M. L. 2466) : daim. Attesté depuis Virgile. Roman. Passé en germanique : v. h. a. *tām*, ags. *dā* ; le breton *dem* provient du fr. *daim*. Diminutifs : *dammula* (Apulée, langue de l'Église), *dam(m)ulus*.

Un rapport avec *domāre* n'est pas plausible, à cause du sens. Mot étranger, peut-être celtique ; cf. irl. *dam allaid* « cerf » (*dam* signifiant « bœuf », comme gr. δαμάλης, -λη). Cf. *damaliō*.

damnum, -ī n. : dommage, perte, dépense. S'oppose à *lucrum*, cf. Plt., Cap. 327, *ubi... damnum praestet facere quam lucrum*, à *incrēmentum* ; s'allie à *sumptus* (Ps. Asc., Verr., p. 175), *iactūra*, *dētrīmentum*. En droit, désigne quelquefois les « dommages et intérêts » payés pour une perte matérielle (Loi des XII tables), et par extension l' « amende » (le mot propre est *multa*) ou la peine (*poena*). Quoi qu'on en dise parfois, aucun rapport n'est senti en latin entre *damnum* et *dare*. L'expression *damnum dare* n'est pas une figura etymologica ; le sens est « causer un dommage » (s'opposant à *damnum facere* « faire une dépense, une perte », e. g. Plt., Ci. 106, Tru. 228 (*damnum dare*) ; Ba. 1032, 784, etc. ; cf. Thes. V 30, 29 sqq.). Dans Plt., As. 182, *neque ille scit quid det, quid damni faciat* ; Tru. 81-82, *eadem postquam alium repperit qui plus daret*, | *damnosiorem meo exinde immouit loco*, l'allitération n'implique pas un rapport étymologique. Il est donc impossible d'appuyer sur les sens et emplois attestés à date historique un rapport entre *dō* et *damnum*. Attesté à toutes les époques ; surtout au pluriel chez les poètes. Bien représenté dans les langues romanes, ainsi que *damnāre*, M. L. 2467-2468 ; B. W. *dam.* (et *dommage*) Alb. *dam*, *dem*.

Dérivés et composés : *damnōsus* : 1° qui cause des pertes, coûteux ; 2° qui fait des pertes ou des dé-

penses, prodigue ; *indemnis* : sans dommage, indemne (à partir de Sén.) ; *indemnitās* (Jurisc.) ; *damnō, -ās* : « *damnō adficere* » (Nonius), cf. Plt., Tri. 829, *nobilest apud homines pauperibus te* (= *Neptunum*) *parcere solitum, diuites damnare atque domare* ; cf. aussi l'expression *damnāre aliquem uōtī* (*uōtō*), les formules d'héritage *heres meus damnas esto* ; *legatum per damnationem*, et la glose de Non. 276, 18, *-are est exheredare. Lucilius Sat. lib.* XI (22) : ... *hunc Tullius, inquam,* | *index heredem facit, et damnati alii omnes.* Dans la langue du droit, *damnāre*, usité d'abord dans le sens de « frapper d'une amende », e. g. Cic., Verr. 1, 38, *minoris HS triciens praetorium hominem non posse damnari*, s'est dit ensuite de toute espèce de châtiment : « condamner » (opposé à *absoluō*), d'où *indemnātus* « non condamné » (depuis Plt.), de même que le composé *condemnō* (cf. *condōnō*) créé pour marquer le fait de la condamnation (aspect déterminé). *Damnāre* s'est employé au sens propre comme au sens figuré ; dans la langue de l'Église, il a servi à traduire ἀναθεματίζειν ; à basse époque, on le trouve au sens de « fermer », e. g. Arat. Act. 2, 111, *-āre uiam*, comme fr. « condamner une porte ». *Condemnō*, dans la langue grammaticale, a traduit aussi ὀθελίζω.

Damnō et *condemnō* ont de nombreux dérivés : *damnābilis, damnātiō, condemnātiō*, etc.

De *damnō* : irl. *damnaim*, gall. *daoni* (au sens religieux « damner »).

damnificus (Plt., Pall.) : qui cause des pertes, d'où *damnificō, damnigerulus* (Plt.).

damnās : de la langue du droit, usité seulement dans la formule *damnās estō* « qu'il soit condamné à ». Sans doute forme dialectale de *damnātus* avec syncope de la voyelle brève finale ; cf. osq. *Bantins* « Bantīnus », ombr. **pihaz** « piātus », etc. Hypothèse invraisemblable de Brugmann, I. F. 34, 397 sqq., qui fait de *damnās* un substantif abstrait **damnāt(i)s* « la condamnation ».

On a rapproché gr. δάπτω « je partage », δαπάνη « dépense », δαψιλής « généreux » ; le sens est éloigné : les correspondants grecs de *damnum* sont ζημία, βλάβη, ou φθορά. Le rapprochement avec *daps*, souvent proposé, est indémontrable ; toutefois, l'identité de *damnum* et des mots arm. *tawn*, v. isl. *tafn* est séduisante. Peut-être ancien terme religieux (cf. *damnāre uōtī*)? V. *daps*.

dannus, -ī m. : « cūrātor uīcī ». Mot gaulois, qu'on trouve dans une inscription des Trēuerī, CIL XIII 4228 ; v. Loth, ap. Rev. celt., 38, 380. Composés : *platio-dannus* « cūrātor locōrum », CIL XIII 6776 ; *arcanto-dan(os)* « cūrātor argentī ».

danus : *fenerator uel feneratio* (Gloss.). Emprunt au gr. δάνος ? Cf. *danista*, de δανειστής, d'où dérive *danistārius*.

dapinō, -ās, -āre : ἅ. λ. de Plt., Cap. 897, *aeternum tibi dapinabo uictum, si uera autumas.* Emprunt comique au gr. δαπανάω, avec influence de *daps* : « offrir (en sacrifice) ».

daps, -is f. (souvent au pl. *dapēs* ; sg. *dapis* Juvenc.) : *apud antiquos dicebatur res diuina quae fiebat aut hiberna sementi aut uerna... Itaque et dapatice se acceptos dicebant antiqui, significantes magnifice, et dapaticum negotium amplum ac magnificum*, P. F. 59, 21. Sens premier : sacrifice, cf. Gaïus, Inst. 4, 28, *pecuniam acceptam in dapem, i. e. in sacrificium impendere.* De là, « repas rituel qui suit le sacrifice » : Cat., Agr. 50, 2, *ubi daps profanata comestaque erit.* Le pluriel s'explique par la valeur collective du mot. En passant dans la langue profane, a désigné toute espèce de mets, nourriture, repas ; cf. Liv. Andr., Carm. fr. 7, *quae haec daps est?* = Od. α 225, τίς δαίς.

Dérivés : *dapālis* : épithète de Jupiter « à qui l'on offre un sacrifice », cf. Caton, Agr. 132 ; *dapāticus* (cf. *cēnāticus*) ; *dapāticē*, cf. plus haut.

Archaïque, conservé seulement dans la langue de la poésie à l'époque impériale.

Mot racine, comme *ops*, mais à vocalisme *a*, populaire. Cf. Benveniste, *Don et échange dans le vocabulaire i.-e.*, Ann. sociol., 1951, p. 16 sqq.

Terme de la langue religieuse conservé aussi par les dérivés arm. *tawn* « fête » et v. isl. *tafn* « animal pour le sacrifice ». Un mot parallèle, mais différent, est conservé dans v. angl. *tīber* « sacrifice », gr. δεῖπνον et, peut-être, v. h. a. *zebar* « animal de sacrifice ». Cf. *damnum* et gr. δαπάνη, δάπτω.

dapsilis, -e : abondant, riche. Archaïque et post-classique. Emprunt au gr. δαψιλής avec influence de *daps* et substitution de suffixe.

Dérivés : *dapsilitās* (Paul. Nol.), *-ter.*

dardana, -ae f. (?) : nom de plante. Sans doute corruption de *bardana*.

dardanārius, -ī m. : spéculateur sur les blés. Mot tardif (Ulpien), dérivé sans doute du nom de la région, *Dardănia*, d'où provenaient les blés. Un rapport avec *danus* est peu vraisemblable.

darpus, -ī m. : nom d'un petit quadrupède dans Polem. Silv. Non latin. V. Bertoldi, BSL 32, 149.

dautia : v. *lautia*.

-dĕ : particule postposée qui figure dans l'archaïque *quam-de*, ombr. *pane, ponne*, osq. *pan, pún.* Sans doute identique à gr. -δε dans ὅδε, δέ, etc. Le *-de* de *inde, unde* peut s'y rattacher, mais admet une autre origine. V. *dē* et *quam* et *dōnec*.

dē : particule invariable, usitée surtout comme préposition et préverbe. Ne se trouve plus isolément que dans la locution proverbiale *susque dēque* glosé *plus minusue*, P. F. 371, 4. En tant que préposition, *dē* accompagne un ablatif et, comme *ab* et *ex*, marque l'origine, l'éloignement, avec une idée accessoire de mouvement de haut en bas (comme dans gr. κατά), nuance bien conservée dans certains composés : *deorsum, dēicere, dēscendere*, mais qui ne lui est pas nécessairement attachée ; cf. Lucr. 1, 788, *a caelo ad terram, de terra ad sidera mundi* ; Cic., Fin. 1, 62, *migrare de uita.* Sert aussi à désigner l'extraction : *oleum quod de matura olea fit*, Cat., Agr. 65, 2 ; une partie prise dans un tout : *ūnus dē multīs* « un d'entre la foule » = *ex*, gr. παρά (v. *dēbeō*) ; et dans cette valeur partitive se rencontre là avec le génitif (*ūnus multōrum*), auquel il a de bonne heure tendu à se substituer ; cf. *quō dē genere* à côté de *cuius generis* ; Sall., Cat. 35, 2, *ex nulla conscientia de culpa* ; Cic., Att. 2, 24, 3, *iis de rebus conscium esse Pisonem.*

Du sens de « en partant de », on est passé à celui de « à la suite de », Plt., Mo. 697, *non bonust somnus de prandio*, et au sens moral de « d'après, conformément à », *dē sententiā, dē industriā*, qu'on trouve en osque, *dat senateis tanginud* « dē senātūs sententiā » (= gr. κατά acc.), ou « au sujet de », Plt., Au. 700, *ibo intro ubi de capite meo sunt comitia* (= περί et génitif) ; concurrencé par *super* dans ce sens. — Comme on l'a vu à propos de *ab*, la préposition *dē*, forme plus pleine et qui avait l'avantage de commencer par une consonne, a tendu à se substituer à *ab* et à *ex*, tout au moins dans la langue parlée, cf. Thes. V 46, 40 sqq., et a fini par les éliminer dans les langues romanes.

Comme *ab* et *ex*, *dē* a servi à renforcer un certain nombre de particules, adverbes, prépositions, dont certaines apparaissent de très bonne heure : *dehinc, deinde, dēsuper.* Cet usage s'est beaucoup développé dans le latin populaire, cf. *deante, dēcontrā* (= ἀπέναντι), **dēcrās* (d'où *dēcrāstinātiō*) et *dēmāne* (demain), *dēforās, dēforīs* (blâmé par Cledonius, GLK V 21, 22), M. L. 2520 ; *deinter, deintrā, deintus* (dans), *dēlongē* (= μακρόθεν), *dēmagis* « ualdē magis », Non. 98, déjà attribué aux *antiqui* par P. F. 62, 18 : *-pro minus* (l. *nimis*) *dicebant antiqui* ; *dēretrō*, M. L. 2582 ; *dēsub, dēsubter, dēsubtus, dēsubitō*, M. L. 2607, *dēsuperne, dēsuprā, dēsursum* (blâmé par Quint. 1, 5, 38), *dētrāns.* Cf. aussi *de ex* attesté dans l'Itala, Matth. 18, 28, et demeuré en roman, M. L. 2514.

Sur it. *da*, rhéro-rom. *dad, da*, v. Recueil Niedermann, p. 207.

Dē sert de préverbe dans un grand nombre de composés verbaux, où il marque souvent, comme on l'a vu, un mouvement de haut en bas. Il peut indiquer aussi une action faite d'après un objet : *dēscrībō, dēpingō*, un déplacement : *dēplantō*, et par suite un changement d'état ; il peut aussi, marquant l'éloignement, avoir une valeur privative ou diminutive : *deargentō* (Lucil.), *deartuō, dēcapitō, dēcollō, dēficiō, dēsum, dēmēns* (cf. *āmēns*), *dēbilis, dēdecus.* Il a pu servir à indiquer l'achèvement : *dēbellō* « livrer un combat qui met fin à la guerre », *dēuincō* « vaincre définitivement » (et *dēcrepitus*?). C'est par là que s'explique le sens de superlatif qu'il exprime, par exemple, dans *dēpereō*, « j'aime à mort » *deamō*, etc. Du reste, dans les verbes comme dans les adverbes, il arrive souvent que le sens de *dē* (comme celui de *ex*) soit affaibli et que le préverbe serve simplement (comme dans les adverbes et les prépositions) à renouveler une forme simple vieillie et usée : *dealbō* (M. L. 2488 a), *deambulō, deargentō* (Vulg.), *deaurō* (M. L. 2489), *dērelinquō* d'après *dēserō.* Usité de tout temps. Panroman ; cf. M. L. 2488.

La longue de *dē* est constante. Dans *dēhinc, dēin* > *deīn* (monosyllabe), l'abrègement peut être dû à la présence devant voyelle. Mais on peut se demander si le *-dĕ* qui apparaît dans *in-de, un-de*, en face de *hin-c, illim* et *illin-c, istim* et *istin-c*, n'est pas une forme brève de *dē*, postposée? Toutefois, cette particule peut être rapprochée du *-de* de *quamde* (v. *quam*), qu'on retrouve en osco-ombrien et dont le rapport avec *dē* n'apparaît pas.

Pour les dérivés, v. *dēterior* et *dēmum.* V. aussi *dēnique.*

V. Sommerfelt, *Dē en italo-celtique* (Oslo, 1920) ; *dē* se retrouve exactement en celtique : irl. *dí*, gall. *di-*, et ne se retrouve que là. L'osco-ombrien a des formes à vocalisme *a* : osq. *dat* (et comme préverbe : **da-dikatted** « dēdicāuit »), ombr. *da-*, préverbe dans *da-etom* « dēlictum » (équivaudrait à lat. **dē-itum*). Sans doute apparenté à *dō* de *dōnec* et *quandō.* — Au contraire, *ab, ex* et *au-* ont des correspondants hors de l'italo-celtique.

dēbeō, -ēs, -uī, -itum, -ēre (forme refaite *dehibuisti* dans Plaute, Tri. 426, comme *praehibeō* assez fréquent) : proprement « avoir en le tenant de quelqu'un », de **dē-habeō*, comme *dēgō* de **deagō* « devoir » (*alqd alicuī*) (s'oppose à *praebēre*) ; se dit de l'argent (*pecūniam*) ou de tout autre objet. De là : *dēbitum* : « le dû, la dette » et *indēbitus* ; *dēbitor* « débiteur », qui s'oppose à *crēditor*, ainsi Cic., Sest. 94, *bona creditorum ciuium Romanorum cum debitoribus Graecis diuisisse.* — *Dēbēre* s'emploie également avec un infinitif complément pour marquer l'obligation de faire une chose (cf. *habeō*), e. g. Cat., Agr. 119, *quid facere debeas*, et, dans ce sens, peut être impersonnel, comme *oportet* ; ainsi Varr., L. L. 8, 61, *debuisse aiunt... ut aucupem sic pisci⟨cu⟩pem dici.* Cf., pour le sens, gr. ὀφείλω. La valeur d'obligation a tendu à s'affaiblir et parfois *dēbeō*, à basse époque, ne sert qu'à former une sorte de futur périphrastique, comme gr. μέλλω, cf. Eugipp., Seu. 31, 4, *oppida in quibus debent ordinari*, ou à introduire une hypothèse, St Avit, p. 74, 1, *quae professio sua... etiamsi censeatis quod grauare me debeat* ; tous sens qui se retrouvent dans le fr. *devoir.* Ancien, usuel. Panroman ; cf. M. L. 2490, 2492, 2493, *dēbēre* ; *dēbita, -tum*, B. W. *dette* ; *dēbitor.*

dēbilis, -e (*dēbil*, Enn., A. 324, comme *famul*) : infirme, estropié, débile. Se dit du corps en général (dans la Vulgate trad. κυλλός ; et correspond à ἀνάπηρος) ou d'une partie, jambe, pied, main ; cf. Celse 4, 9, *coxarum dolor hominem saepe debilitat* (= fait boiter) ; Tite-Live le joint à *claudus*, 21, 40, 9 ; à *mancus*, 7, 13, 6 ; etc. Ancien, usuel. Conservé comme adjectif dans quelques formes romanes ou dans le verbe composé *endeble* « harasser » (prov., cat., esp.). M. L. 2491 ; et *indēbilis*, 4369.

Dérivés : *dēbilitās, -tō, -āre* et ses dérivés.

Composé dont le second terme doit renfermer un correspondant du mot conservé dans skr. *bálam* « force », *bálīyān* « plus fort » et v. sl. *bolīī* « plus grand » ; gr. βελτίων, βέλτιστος. Le *b* initial indique un terme populaire ; et, en effet, le mot n'est pas védique ; il est de ceux que le sanskrit a pris, avec *l*, à des parlers autres que ceux sur lesquels repose le védique le plus ancien.

decānus : v. le suivant.

decem (forme vulgaire *decim*, fréquente dans les inscriptions) indécl. : dix. Nombre parfait, cf. Vitr. 3, 1, 5, *quem perfectum numerum Graeci τέλειον dicunt, perfectum autem antiqui instituerant numerum qui decem dicitur* ; c'est-à-dire fin de série dans la numération décimale. De là, exprime une idée de grande pluralité, e. g. Plt., Ba. 128, *si decem habeas linguas*, comme *decem mīlia* (= μυρίοι) exprime un grand nombre indéfini. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2497.

Dérivés : *decumus*, puis *decimus* (pour le vocalisme, cf. *optumus, optimus*) : dixième ; *decuma, decima* f. : dîme, M. L. 2503, gall. *degwm* ; *decimō, -ās* : décimer (δεκατεύω, δεκατόω) et ses dérivés, *ēdecimō* « choisir, trier » (Macr.) ; *decimārius.*

De *decuma*, *-mō* proviennent : v. sax. *dēgmo*, v. h. a. *tēhhamōn*, *tēhmon*.

decimānus (*decu-*) : 1° *decimanus appellatur limes qui fit ab ortu solis ad occasum, alter ex transuerso currens appellatur cardo*, P. F. 62, 25. L'origine de ce sens est expliquée dans Grom., p. 367, *limes qui pro eo quod formam X faciat decumanus est appellatus*; 2° *decumana oua dicuntur et decumani fluctus, quia sunt magna. Nam et ouum decimum maius nascitur, et fluctus decimus fieri maximus dicitur*, P. F. 62, 27. Le sens de « très grand » vient sans doute de ce que l'on choisissait, pour offrir aux dieux, le plus gros des dix œufs, etc., ou de ce que l'objet arrivant à la fin d'une série de dix héritait de l'idée de grandeur contenue dans le nombre; 3° de la 10ᵉ cohorte, d'où *porta decumāna*, substantivé ; *decumānus* : percepteur de la dîme (pour la forme, cf. osq. d e k m a n n i ú í s, de la dédicace d'Agnone ; sens mal déterminé).

decius : attesté comme nom propre *Decius*, osq. *Dekis* ; *deciēs*, (*-ēns*) : dix fois.

decānus (bas latin) : chef d'un groupe de dix hommes (fait d'après *primānus*, etc., avec influence du gr. δέκα?) ; désigne, par suite, toute espèce de dignitaires civils, militaires ou religieux, en particulier le « doyen », cf. M. L. 2496 et *decānia*, M. L. 2495 ; *decānicum* : demeure des dizeniers. V. h. a. *tëhhan*, b. all. *deken*, irl. *decan*.

dēnī, *-ae*, *-a*, distributif : dix par dix (sans doute d'après *nōnī*) ; *dēnārius*, *-ī* (scil. *nummus*) m. : denier ; monnaie valant à l'origine dix as et qui conserva son nom quand sa valeur fut passée à seize as. M. L. 2553 ; v. angl. *dinor*, *dinére*, gall. *dinair*.

december, *-bris* (scil. *mēnsis* exprimé ou non) m. : décembre. Cf. *september*, *octōber*, *nouember* ; Varr., L. L. 6, 34, *dehinc Quintus, Quintilis et sic deinceps ad december a numero*, M. L. 2498 ; irl. *decimber*. Dérivé : *decembrius*.

decimātrus : dixième jour après les ides, chez les Falisques ; cf. *quinquātrus*.

decurēs : *decuriones*, P. F. 63, 8 ; *decuria* : division du peuple romain, sans doute à l'origine groupe de dix *equitēs* commandés par un *decuriō*, cf. *centuria*, *centuriō* ; puis tout groupe de dix : *d. iūdicum*, *appāritōrum*, *seruōrum*, etc. M. L. 2508 ; germanique : v. isl. *dekor*, m. b. all. *deker*, etc. De là : *decuriō*, *-ōnis* m. ; *decuriōnātus*, *-ūs* ; *decuriō*, *-ās* : répartir dans les décuries.

Composés en *decem*, *decu-*, *dec-* : *decemplex* et *decuplex* (d'après *du-*, *quadru-plex*) ; *decemprīmus* (singulier tiré du pluriel *decem prīmī* « les dix premiers citoyens d'une ville ») ; *decemuir* (tiré de *decemuirī*) ; *decennis*, *decennium*, *decennālis* ; *decunx* : mesure de dix onces ; *decuplus* et *decuplō*, *-āre* ; *decussis*, *-is* m. « *ab decem assibus* », Varr., L. L. 5, 170, cf. *centussis*. S'abrège en *decus* et se note par le signe X ; de là *decussō*, *-āre*, *decussātiō*, *-tim*, cf. Colum. 3, 13, 2, *in speciem Graecae X litterae decussauimus*, M. L. 2510.

Anciens juxtaposés où *decem* est le second terme : *ūndecim*, *duodecim*, etc., avec leurs dérivés *ūndecimus*, etc.

Cf. aussi *uīgintī*, *trīgintā*, *centum*.

La nasale finale de *decem*, cf. ombr. *desen-duf* « duodecim », fait en général partie intégrante du nom de nombre « dix » ; cf. skr. *dáça*, gr. δέκα, got. *taihun*, irl. *deich n*, arm. *tasn* (avec un vocalisme réduit), etc. Toutefois, les composés tels que *decuplus* et le dérivé *decuria* n'ont pas de nasale ; on peut penser à une analogie de *centuplus*, *centuria*. Mais par ombr. t e k u r i e s, *dequrier* « decuriīs », le fait semble italique commun, si le mot ombrien n'est pas emprunté au latin ; l'osque a un nom propre D e k k v i a r í m, « *Decuviārem » ; l'ombr. t e k - v i a s est douteux ; Vetter le traduit par « mūnificae » (T. E. II b 1). Or, on retrouve un thème en *-u-* en germanique : got. *-tigjus*. La forme sans nasale apparaît aussi dans *deciēs*, qui peut être d'après *quinquiēs*, *sexiēs*, ...*centiēs*. V. *centuria*.

L'ordinal *decimus* est ancien ; cf. skr. *daçamáḥ*, av. *dasəmō*, et, avec élargissement, irl. *dechmad*, gaul. *decametos*. Cette forme est du type *septimus* et de *nōnus* ; on voit qu'il y avait *m* dans *septem* et *decem*, *n* dans *nouem*. Ceci ressort aussi des dérivés baltiques : v. pruss. *dessīmts*, lit. *dešim̃tas*, cf. gr. δέκατος, got. *taíhunda* « dixième », en face de v. pruss. *newīnts*, lit. *deviñtas* « neuvième », avec formation en *-to-*, secondaire par rapport au type *decimus*.

-gintī dans *uīgintī*, *-gintā* dans *trīgintā*, etc., sont des formes d'un dérivé en *-t-* de *decem*, à vocalisme radical zéro ; cf. skr. *daçát-*, v. sl. *deset-*, lit. *dẽšimt-* et gr. δέκαδ-. V. *uīgintī* et *trīgintā*.

La formation de *december* et des autres noms de mois en *-ber* est obscure. M. Benveniste, BSL 32, 73, lui suppose une origine étrusque ; et l'on peut se demander si une pareille influence n'a pas agi sur *decurēs* (cf. *lūcerēs*) et, par suite, sur *decuria*, *centuria*.

dēcermina : v. *carpō*.

decet, -uit, -ēre : il convient. Correspond pour le sens à πρέπει, *decēns* à πρέπων, εὐπρεπής ; *decentia* a sans doute été créé par Cicéron pour traduire εὐπρέπεια, cf. N. D. 2, 145, *colorum... et figurarum... ordinem, et, ut ita dicam, decentiam oculi iudicant* ; d'où, à l'époque impériale, *indecēns* (= ἀπρεπής), *-center*, *-centia* et même *indeceō* (Pline) ; Cicéron emploie *dēdecet* au sens de ἀπρέπει. De même, le composé archaïque *condecet* traduit συμπρέπει (peut-être avec influence de *conuenit*) ; mais le *condecentia* que le Thes. prête à Cicéron, De Or. 3, 200, est suspect. Impersonnel à l'origine, comme le prouve la construction avec l'infinitif « passif », Plt., Mi. 737, *desisti decet* ; Am. Prol. 35, *iniusta ab iustis impetrari non decet*. Souvent joint à *oportet* : Mer. 750, *sic decet, sic fieri oportet*. Peut s'employer absolument : *sic decet* ; et quand la personne est exprimée, elle est à l'accusatif : *ut pudicam decet*. Ce n'est que secondairement, sans doute quand *decet* a tendu vers la construction personnelle, que cet accusatif a pu être remplacé par le datif (d'après *conuenit*?) ; Plaute dit, Tri. 490, *deos decent opulentiae et factiones*, et Am. 820, *istuc facinus.. nostro generi non decet*. La construction personnelle est, du reste, assez rare et surtout poétique. Ancien et usuel. M. L. 2500. Adjectif en *-bilis* tardif : *decibilis*, M. L. 2501 : *d. deō* = θεοπρεπής.

A *decet* se rattachent deux substantifs : *decus*, *decor*, et un adjectif : *dignus* :

decus, *-oris* n. : bienséance, décence, dignité ; d'où « honneur » (cf. *dēdecus*) et « beauté », la beauté physique s'accompagnant de la dignité morale. Mais ce dernier sens est plutôt réservé à *decor*. Traduit à la fois εὐπρέπεια et δόξα. Ancien (Plt., Cat.), usuel.

decor, *-ōris* m. (surtout poétique, à cause du genre

« animé » ; attesté depuis Laevius) : différencié par les glossateurs de *decus* : Isid., Diff. 1, 163, *decus ad animum refertur, decor ad corporis speciem* (cf. *honōs*), distinction qui correspond, du reste, souvent à la réalité. Le sens de « δόξα, *honōs* » est tardif. Les dérivés proviennent de *decus* et *decor*, indifféremment :

decor, *-oris* adj. (archaïque et postclassique) et *dēdecor*, *indecor(is)* ; *decōrus* (*decōriter* ; *dē-*, *indecōrus* ; *decorōsus*, *dēde-*, *inde-*, tardifs, d'après *formōsus*, *gloriōsus*) : *decōrum* traduit πρέπον, Cic., Or, 70 ; *decorō*, *-ās* (*decōrō* à basse époque) : orner, embellir, d'où *decorātus*, M. L. 2507 ; *decorātiō*, *-men*, *-mentum*, tardifs et rares ; *indecorō* (Acc.) ; *indecorābiliter* (id.) ; *indecorōsus* (Hilar.) ; *con-*, *dē-decorō*.

dignus, *-a*, *-um* (d'après les grammairiens, l'*i* de *dignus* serait long, et on le trouve avec *apex*) : digne ; sur l'*ī* de *dignus* dans les langues romanes, v. Meyer-Lübke, *Einf*³., § 122. Comme dans *quīnque*, l'indication de la quantité marque sans doute une notation de la prononciation fermée de la voyelle, normalement liée à la quantité longue en latin. Le rapport avec *decet* apparaît bien dans Plt., Mo. 52, *dignissimumst : decet me amare et te bubulcitarier* ; *dignum est* est synonyme de *decet*. Pour la formation, cf. *lignum* et *legō*, *tignum* et *tegō*, *plēnus* et *pleō*. Sens : « qui convient à, digne de » et « qui mérite ». Correspond pour le sens à gr. ἄξιος. Construit avec l'ablatif : *d. aliquā rē* ; la construction avec le génitif est rare et mal attestée, sauf à basse époque. S'emploie dans le sens laudatif ou péjoratif, indifféremment : *d. laude* comme *d. suppliciō*. Ancien, usuel. M. L. 2641 (la plupart des formes romanes sont savantes) ; B. W. *digne*.

Dérivés : *dignitās* : mérite, dignité, haut rang (sens abstrait et concret ; se dit spécialement des charges honorifiques dans l'État, cf. *potestās*), M. L. 2640 ; *dignō*, *-ās* (*dignor*) : juger digne, daigner = ἀξιῶ, ἀξιοῦμαι, M. L. 2639, B. W. s. u. ; *dignātiō* (Cic.).

Composés : *indignus* et ses dérivés *indignor* (*indignāre*, M. L. 4378), *-gnātiō*, etc. ; *condignus* : également digne, ἰσότιμος ; *dēdignor* (= ἀπαξιῶ, latin impérial) : repousser comme indigne ; *dēdignātiō* ; et **disdignāre*, M. L. 2366 ; B. W. sous *daigner*.

On ne voit guère d'autre moyen de donner une étymologie au verbe *decet*, avec son adjectif *dignus*, que d'en rapprocher le groupe athématique de hom. δέκτο « il recevait » et de véd. *dāṣṭi* « il rend hommage à ». L'ombrien t i ç i t, TE II a 18, f a ç i a t i ç i t est contesté : *decet* ou *licet?*, v. Vetter, *Hdb.*, p. 195 ; l'*i* de t i ç i t est singulier en face de *decet*. Le thème en *-es-*, représenté par lat. *decus* et *decor*, est à rapprocher de skr. *daçasyáti* « il cherche à plaire à, il sert », dont le primitif **daçaḥ* n'est pas attesté. — Le gr. δόξα « opinion, réputation, gloire » doit être fait sur un désidératif de la racine de δοκέω, etc., comme lat. *noxa* en face de *noceō*. — V. aussi *discō* et *doceō* (et *dexter?*).

dēcōtēs : v. *cōs*.

dēcrepitus, -a, -um : décrépit. Mot du langage familier, uniquement appliqué aux vieillards ou à la vieillesse (Cic., Tusc. 1, 94).

Se décompose, évidemment, en *dē* + *crepitus* (de *crepāre*), mais la modification de sens n'est pas claire. Bréal suppose que la vieillesse décrépite est comparée à un mur qui se lézarde ou à un arbre qui se fend. Mais le sens du préfixe serait étrange : *dē-* marquant d'ordinaire la cessation, le manque (à moins de supposer qu'il marque ici l'achèvement : *dēcrepitus* « qui achève de se fendre »?). Les anciens l'expliquent de différentes manières, par *desperātus*, *iam crepera uita* ; ou encore par *quia propter senectutem nec mouere se, nec ullum facere potest crepitum*, P. F. 62, 12 ; ou par *quod iam crepare desierit, i. e. loqui cessauerit*, Isid., Or. 10, 74, etc. Cf. Thes. s. u. — Walde, I. F. 39, 92, voit dans l'emploi de *dēcrepitus* une image analogue à celle qu'on a dans *homo est bulla*, *animam ēbullīre*.

Expression imagée de la langue familière, dont le sens apparaît fixé dès les premiers exemples et dont, faute de pouvoir en suivre l'évolution, on ne peut fixer l'origine avec certitude.

decuria, decussis : v. *decem*.

dēfendō, -is : v. *fendō*.

dēfrutum, -ī (*ū* dans Plt., Ps. 741 ; *ŭ* dans Vg., G. 4, 269 ; inscriptions et manuscrits *defrictum*, Mul. Chir. *defritum*) n. : vin cuit, raisiné. — *a deferuendo*, Palladius 11, 18, 1 ; cf. Varr. ap. Non. 551, 18, *sapam appellabant quod de musto ad mediam partem decoxerant* ; *defretum* (sic codd.), *si ex duabus partibus ad tertiam redegerant deferuefaciendo*. Terme de la langue rustique, attesté depuis Plaute et Caton.

Dérivés : *dēfrutō*, *-ās* ; *dēfrutāriūs*, *-ium*.

On rapproche v. h. a. *briuwan* « brasser », thrace βρῦτος, qui désigne une boisson fermentée (cf. *brisa*), gr. ἀπέφρυσεν · ἀπέζεσεν, Hes. V. *feruеō* ; *fermentum*.

dēgener : v. *genus*.

dēgūnō : v. *gustus*.

dēierō : v. *iūrō* s. *iūs*.

deinceps : v. le suivant.

deinde (*dē-inde*, puis *deinde* dissyll.), **dein** adv. : à la suite, ensuite. Usité de tout temps. Conservé dans quelques langues romanes, M. L. 2525. *Deinde* est la forme la plus ancienne ; *dein* en est une forme abrégée : Cic., Or. 154, *ain pro aine... dein etiam saepe et exin pro deinde et pro exinde dicimus*. *Deinde* seul est attesté épigraphiquement ; *dein* (comme *proin*, etc.) se rencontre seulement devant consonne. La comparaison de *dehinc* suffit à prouver que *deinde* est antérieur à *dein*. De ce dernier a été tiré *deinceps* : successivement, à la suite. Correspond à gr. ἑξῆς, ἐφεξῆς : souvent joint à *inde*, *posteā*, *deinde*, cf. gr. ἔπειτα ἑξῆς. Attesté seulement depuis la Lex Repet. (adjectif) et Varron (adverbe). Usuel, mais non roman. *Deinceps* est un ancien adjectif, comme on l'a vu, s. u. *capiō* ; cf. *princeps*, et on le trouve dans ce sens, Lex Repet. CIL I² 583, *iudex deinceps faciat pr⟨incipe cessante, item quaestor⟩*. Mais, en dehors de cet exemple, il n'est employé que comme adverbe ; et le *deincipite die* d'Apulée n'est qu'un barbarisme, amené par le rapprochement avec *incipiō* et influencé dans sa flexion par *anceps* ; cf. P. F. 62, 7, *deinceps qui deinde coepit ut princeps qui primum coepit*.

dēlectō (*-tor*) : v. *lax*, *laciō*.

dēleō, -ēs, -ēuī, (*dēluī* tardif ; cf. Thes. V 433, 61), **-ētum, -ēre** : Prisc., GLK II 490, 8, *a « deleo » cuius*

simplex in usu non est, « deletum » ; a « delino » « delitum » nascitur ; ibid. 19, *« deletum » a « deleo » unde et « letum » ipsa res quae delet, quasi a « leo » simplici nascitur quod in usu non est, ex quo « deleo deleui »*. Confusion de *dēlinō* (v. *linō*) et de **dē-oleō*, cf. *ab-oleō*? Deux sens : 1° effacer, biffer (déjà dans Caton, Or., frg. 2), cf. *aboleō* ; 2° détruire, raser. Traduit gr. ἀπ- ou ἐξαλείφω. Cf. *dēlētīcius* = χάρτης ἀπαλίπτος, παλίμψηκτρον. Ancien, classique, usuel. Conservé dans le prov. *delir*, M. L. 2533.

Autres dérivés : *dēlētiō* (rare, un exemple de Lucilius ; repris par la langue de l'Église) ; *dēlētor* (rare et tardif ; mais Cicéron a hasardé une fois *dēlētrīx* en l'introduisant par *paene*, Harusp. resp. 49) ; *dēlētilis* (Varr., *-is spongia* « éponge à effacer ») ; *dēlēbilis* et *indēlēbilis* (Ov. = ἀνεξάλειπτος, Isocr.) ; *dēlētīcius* (Ulp.) ; v. plus haut, « palimpseste ».

V. *ab-oleō, ab-olēuī*.

dēlērus : v. *līra*.

dēlīberō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : délibérer, mettre en délibération (absolument, ou avec complément précédé de *dē*, ou à l'accusatif : *rēs dēlīberāta*), et, par extension, « résoudre, décider de ». Attesté depuis Plaute ; appartient plutôt à la langue écrite.

Dérivés : *dēlīberātiō* ; *dēlīberātīuus* : *-m genus* = γένος συμβουλευτικόν ; les deux mots sont surtout employés par Cicéron et Quintilien ; *dēlīberāmentum* (Labér.) ; *dēlīberābundus* (T.-L.) ; *dēlīberium* (Gloss., d'après *arbitrium*). Les anciens font dériver *dēlīberāre* de *lībra, lībella*, ainsi P. F. 65, 3, *a libella qua quid perpenditur dictum*. Mais on attendrait **dēlībrāre*. Cf. Rhet. Her. 3, 2, 2.

Semble plutôt être un composé de *līberō* spécialisé dans un sens imagé, comme *resoluere*?

dēlibūtus, -as, -um : oint, arrosé, trempé de. Seul, l'adjectif est ancien (Plaute) et attesté dans la bonne langue ; des formes verbales telles que *dēlibuit, dēlibuitur* ne figurent que dans Tertullien, Solin (IIIe siècle de l'ère chrétienne) et sont manifestement refaites sur *dēlibūtus*. L'adjectif présente sans doute le degré zéro **lib-* de la racine **leib-*, cf. *lībō, -ās*. Peut-être influencé par *imbūtus*, inexpliqué.

dēlicātus, -a, -um : voluptueux, délicat (dans tous les sens du mot français), tendre, efféminé, raffiné, mignon. Se dit des personnes comme des choses : *delicatissimo litore*, Cic., Verr. 2, 5, 40, 104 ; *delicata nauigia*, Suét., Vit. 10. Ancien, usuel. M. L. 2538, 2537, **dēlicātiāre*.

Dérivés et composés : *dēlicā(ti)tūdō* (bas latin et rare) ; *indēlicātus*.

Étymologie douteuse. Celle de Festus, P. F. 61, 11, *delicata dicebant deis consecrata, quae nunc dedicata. Vnde adhuc manet delicatus quasi luxui dicatus*, ne s'appuie sur aucun exemple et semble de pure fantaisie. *Dēlicātus*, quelle qu'en soit l'origine, a subi l'influence de *dēliciae* : Isid., Or. 10, 70, *delicatus quod sit deliciis pastus, uiuens in epulis et nitore corporis* ; cf. Sén., De breu. uit. 12, 7, *audio quendam ex delicatis (si modo deliciae uocandae sunt uitam et consuetudinem humanam dediscere)*...

dēlicia, dēliciae: v. *colliciae*.

dēliciae : v. *lax, laciō*.

***dēlicus, -a, -um** : sevré. Adjectif restitué dans Varr., R. R. 2, 4, 16, *cum porci depulsi sunt a mamma, a quibusdam delici (deliti* codd.) *appellantur*. Peut-être faut-il y joindre *dēliculus*, qu'on lit dans Cat., Agr. 2, 7, *armenta delicula, oues deliculas*, dont le sens est incertain. On l'explique par **dē-lic-us*, composé de **lac*, forme sans suffixe de **lact-* ; d'autres y voient un doublet de *dēlicuus*, de *dēlinquere*, dont il y a un exemple dans Plt., Cas. 205, ce qui ne convient ni pour le sens ni pour la forme. Groupe obscur.

dēlīniō : v. *lēnis*.

dēlinō : v. *linō*.

dēliquium : v. *linquō*.

dēlīrō : v. *līra*.

delphīnus, -ī m. : dauphin. Emprunt ancien (Accius) et latinisé au gr. δελφίς, -ῖνος et passé dans les langues romanes, M. L. 2544, et en irl. *deilf*. La poésie et la prose impériale ont préféré la transcription du mot grec : *delphīn, delphīs, -īnis*. Cf. *abacus*.

dēlūbrum, -ī n. (souvent au pluriel) : temple, sanctuaire, sans qu'il soit possible de préciser le sens dans la littérature, quoique l'App. Probi note, GLK IV 202, *inter templa et delubra hoc interest quod templa ubi simulacra sint designat, delubra uero aream cum porticibus designat*, ni d'en déterminer la signification primitive, que les commentateurs font varier au gré de leurs fantaisies étymologiques. Cf. Macr., Sat. 3, 4, 2, *Varro libro octauo rerum diuinarum delubrum ait alios aestimare in quo praeter aedem sit area assumpta deum causa... alios in quo loco dei simulacrum dedicatum sit, et adiecit, sicut locum in quo figerent candelam candelabrum appellatum, ita in quo deum ponerent nominatum delubrum* ; P. F. 64, 6, *delubrum dicebant fustem delibratum, h. e. decorticatum quem uenerabantur pro deo* ; cf. Serv. auct., Ae. 2, 225, *Masurius Sabinus delubrum effigies, a delibratione corticis*. Cincius, frg. Serv., Ae. 2, 225, *delubrum esse locum ante templum, ubi aqua currit, a deluendo* (cette étymologie est celle qui est adoptée généralement) ; cf. Isid., Diff. 1, 407, *-a sunt templa fontes habentia ad purificandos et abluendos fideles*... Le mot est attesté à toutes les époques, mais est d'un emploi plus rare que *templum* et semble d'un niveau plus relevé. Cf. *po(l)lūbrum*?

-dem : particule postposée qui s'ajoute à un certain nombre de formations pronominales ou adverbiales : *īdem, quidem, itidem, prīdem*, etc., pour en préciser la valeur. Sans doute apparentée à *-dam, -dum*. Pour *-em*, cf. *enim*.

dēmō : v. *emō*.

dēmum adv. (*demus* dans P. F. 61, 21, *demum quod significat post, apud Liuium* (dub. 44) *demus legitur. Alii demum pro dumtaxat posuerunt*). — Si *dēmus* est réel, il est à *dēmum* comme *aduersus* à *aduersum*. Le Servius auctus, Ae. 6, 154, définit *sic demum* : *ad postremum, h. e. nouissime*. *Dēmum* est peut-être un superlatif formé sur *dē*, comme *summus* est formé de **sup-mo-s* et comme *extrēmum, postrēmum* le sont de *ex, post*. Souvent joint à *igitur, tum, nunc, ibi*, etc., qu'il précise.

Dēmum, qui signifiait « de là et pas plus loin », a pris la nuance de « précisément, exactement », *tum dēmum*, et par suite de « seulement ». Cf. *dēterior*. A peut-être servi de modèle à *extrē-, postrē-, suprē-mus*. Usité de tout temps ; non roman.

dēnārius : v. *decem, dēnī*. De là gr. δηνάριον, d'où skr. *dīnāraḥ* « dinar ». Passé aussi en v. isl. *dīnere*, v. angl. *dīnor*.

dēnī : v. *decem*.

dēnicālēs : v. *nex*.

dēnique adv. : enfin, à la fin. Conclut une énumération, une argumentation, une gradation ; de là son sens de « pour tout dire, en un mot, même ». Confondu avec *tandem*, dont il a le sens temporel. Il est à noter que *dēnique* introduisant une dernière proposition se place presque toujours avant le premier mot ; accompagnant, au contraire, le dernier terme d'une énumération, il se place le plus souvent après celui-ci, comme un enclitique. Usité de tout temps ; non roman.

Pour la forme, cf., en partie, *dōnec*. Le premier terme est *dē-* (cf. *dē-mum*), employé avec valeur adverbiale et suivi des deux particules *-ne-* (v. cette particule ; cf. *hocci-ne*, etc) et *-que* (avec valeur indéfinie ; cf. *quisque*). V. *-que*.

dēns, dentis m. (ancien thème consonantique : abl. *dente*, gén. pl. *dentum* ; cf. Varr., L. L. 8, 68 ; *dentium* est analogique de *gentium*. etc.) : dent de l'homme ou des animaux ; s'applique par extension à tout objet de forme ou d'usage comparable ; cf. Non. 462, 3, *dentes non solum quibus cibus adteritur, sed omnia quibus aliquid exsecari (exsi-) uel teneri potest Vergilius dici uoluit* (G. 2, 406 ; Ae. 6, 3) : dent de la charrue, du peigne, du râteau, de la fourche, de l'ancre, etc. S'emploie aussi au sens figuré, comme notre « avoir la dent dure ». Usité de tout temps. Panroman, avec passage partiel au genre féminin attesté dans Cass. Fel., Greg. Tur., v. B. W. s. u. M. L. 2556 (*dĕnte*).

Dérivés et composés : *dentātus* : garni de dents, denté, dentelé (= lit. *dantúotas*), M. L. 2560 ; *dentōsus* (Gloss.) ; *dentālis*, d'où *dentālia*, n. pl. (et tardif *dentāle*) : partie de la charrue où s'enclave le soc ; dents de râteau, M. L. 2559 ; *dentāneus* : dentelé (de l'éclair) ; *dentārius* : dentaire ; *dentāria* : jusquiame ; *denticulus* : petite dent, faucille, dentelure, M. L. 2564 ; d'où *denticulātus* ; *dentiō, -īs* : faire des dents, d'où *dentītiō* et par haplologie *dentiō*, M. L. 2565 ; *dentex* (*dentix*) m. : poisson de mer, denté vulgaire, M. L. 2561 ; *denticāre* (Gloss. Pap. ; M. L. 2563). *Dentātus, Denticulus* sont aussi des surnoms romains.

Composés avec *dent(i)-* pour premier terme : *dentarpaga* : hybride de Varron (cf. gr. ὀδοντάγρα) ; *dentiducum* : transcription du gr. ὀδονταγωγόν ; *dentifrangibulus, dentilegus*, créations plaisantes de Plaute ; *dentifricium* = ὀδοντότριμμα (Pline) ; *dentiscalpium* = ὀδοντόγλυφον (Martial).

Composés avec *-dēns* pour second terme : *bi-dēns* (ancien **dwi-dēns*) adj. : 1° qui a deux dents, d'où subst. masc. *bidēns* « hoyau », M. L. 1087, et *bidentō* : *fodiō* (Gloss.) ; 2° victime (généralement brebis) de deux ans, qui en est à sa seconde dentition ou qui a ses dents supérieures et inférieures ; cf. Gell. 16, 6, 12, *P. Nigidius... bidentes appellari ait non oues solas, sed omnes bimas hostias* ; ibid. *Hyginus... quae bidens est, inquit, hostia, oportet habeat dentes octo, sed ex his duo ceteris altiores per quos appareat ex minore aetate in maiorem transcendisse*. Cf. P. F. 30, 17 et CGL V 172, 38. Par contre, *ambidēns, quae superioribus et inferioribus est dentibus*, qu'on lit dans P. F. 4, 28, semble un mot créé par le glossateur sur le modèle de ἀμφόδους (ἀμφώδους) pour expliquer *bidēns*. A l'époque impériale, *bidēns* est devenu simplement un synonyme poétique de *ouis*, sans autre précision ; *bidental* (nominatif substantivé de l'adjectif *bidentālis* ; cf. *fāgūtal*) : *locus fulmine tactus et expiatus oui*, Diff. GLK VII 523, 24 ; *bidentālis* m. : prêtre chargé du sacrifice du bidental ; sur le sens, v. Usener, Rh. Mus. 60, 22, et Wissowa, PW III, 429.

tridēns : qui a trois dents ; substantif masculin « trident », d'où les épithètes poétiques de Neptune *tridentifer, -ger, -potēns* ;

ēdentō, -ās : édenter, casser les dents (très rare, Plt. et Macr.), M. L. 2828 ; *ēdentulus* : adjectif joint par Plaute à *uetulus* et repris en bas latin.

Mot pan-indo-européen. Le latin garde ici un thème qui est attesté par skr. *dán*, acc. sg. *dántam*, gén. sg. *dataḥ*, avec une alternance vocalique dont la différence entre v. isl. *tǫnn* (plur. *teþr* de **tanđiz*), v. h. a. *zand* et got. *tunþus* fournit aussi la trace. Le baltique a généralisé la forme à vocalisme *o* : lit. acc. sg. *dañtį* (sur quoi a été fait le nom. sing. *dantìs*), gén. plur. *dantų̃* et v. pruss. *dantis* ; le celtique, la forme à vocalisme zéro : gall. *dant* (et irl. *dét*). Lat. *dēns* peut reposer sur **dn̥t-* ou sur **dent-*. Les formes grecques ὀδών, ὀδόντος (en éolien ἔδοντες) indiqueraient un rapport avec le groupe de *edō*, etc., dont ce serait le participe ; sur le vocalisme radical zéro au participe, v. sous *sum, ab-sēns* et *sōns* ; mais on peut aussi penser à une ancienne étymologie populaire ; v. Benveniste, BSL 32, 78, qui rattache ces mots à la racine **denk-* « mordre ».

dēnsus, -a, -um : serré, épais, dense, touffu (opposé à *rārus*) ; d'où dans la langue poétique, avec un ablatif, « couvert de » (à l'imitation, sans doute, du gr. δασύς ; cf. Ov., M. 3, 155, *uallis erat piceis et acuta densa cupressu* et γῆ δασέη ὕλῃ παντοίῃ, Hdt. 4, 21). Ancien, usuel ; traduit πυκνός dans la langue de la rhétorique.

Dérivés et composés : *dēnsitās* (époque impériale) ; *dēnseō, -ēs* (*dēnsī* non attesté en dehors de GLK I 262, 14 ; poétique), d'où *dēnsētus* (Macr.), *dēnsēscō* (Greg. Tur.) ; et *dēnsō, -ās, dēnsābilis, dēnsātiō, -tīuus, dēnsitātus* (rares et tardifs) ; *addēnsō* (Pline) ; *addēnseō* (Vg.) ; *condēnsō* (synonyme de *conspissō*), M. L. 2120, d'où *condēnsātiō* et *condēnsus* (poétique et postclassique) : serré, épais ; *condēnsum* n., qui, dans la langue de l'Église, traduit ἄλσος, δρυμός ; *condēnsātiō* ; *condēnseō*, ἅ. λ., Lucr. I 392.

Dēnsus, dēnsāre sont peu représentés dans les langues romanes ; cf. M. L. 2557 et 2558 et 151, *addēnsāre*, où ils ont été concurrencés par *spĭssus*. Mais *dēnsus* a donné le gall. *dwys* ; *condēnsō* : *cynnwys*.

Cf. hitt. *daššuš* « fort, dru » ; gr. δασύς et le dérivé δαυλός « épais, touffu ». L'amuissement de *-s-* dans δαυλός est normal ; δασύς devrait reposer sur une forme expressive **δασσυς, non attestée. Mais W. Schulze,

Berliner Sitzungsber., 1910, p. 793, explique δασύς par **dn̥sús* avec σ maintenu après *n̥*. Une forme radicale δασ- est aussi conservée dans δασκόν · δασύ et δασπέταλον · πολυφύλλον (Hes.), peut-être dans δάσκιος « qui donne une ombre épaisse ». Mais l'alb. *dent* « j'épaissis » fait penser à un type **dn̥tu-*. Le latin a un thème en *o* **dens-os* ou **dn̥so-s* en face des thèmes en *-u* du grec et du hittite, ce qui est exceptionnel. V. H. Frisk, *Griech. etym. Wört.*, sous δασύς, δαυλός.

dēnuō : v. *nouus*.

deorsum (*deorsus* est rare ; *dorsum*, Sent. Minuc. ; dissyllabe chez les poètes) adv. : en bas, de haut en bas. S'oppose à *sūrsum*, auquel il est joint dans l'expression *sūrsum deorsum*. Sur *deorsum* a été formé dans la langue vulgaire *desūsum*. Les manuscrits ont aussi les formes accessoires *deosum* (cf. *susum*, *russum*, etc.), *diosum*, *iūsum*, *iōsu(m)*, *iosso*. Ancien, usuel. Panroman, M. L. 2567, 2566 ; B. W. *jusant*.
V. *uertō*.

depsō, -is, -uī, -tum, -ere : pétrir ; d'où « assouplir » (quelquefois au sens obscène ; cf. *molō*, *dolō*). Rare et technique (Caton, Varron). M. L. 2576.

Dérivés et composés : *depstīcius* (Caton) ; *condepsō* (Caton, Pomponius).

Emprunt au verbe technique grec δέψω « je pétris, je tanne » (δέψα « peau tannée ») ; v. H. Frisk, sous δέφω.

dēpūgis : v. *pūga*.

dēpuuiō : v. *pauiō*.

dēraubāre : Not. Tiron. 128, 53. Emprunt bas latin au verbe germanique *roubon* « rauben », renforcé par le suffixe *dē-*.

derbiōsus, -a,- um (Theod. Prisc., Eup. faen. 37) : v. *serniōsus*.

derbitae, -ārum f. pl. (Gloss.) : dartres. Représenté dans les dialectes du nord de l'Italie, en rhéto-roman, français, provençal et catalan ; M. L. 2580. La langue classique emploie *impetīgō*. *Derbitae*, qui n'apparaît que dans les gloses, doit être emprunté, peut-être, au celtique avec *b* pour *v* (cf. gall. *tarwyden* « dartre », etc.).
Le mot remonte, en tout cas, à l'indo-européen ; cf. les formes à redoublement lit. *dedervinė̃* « dartre », v. angl. *teter* (même sens), skr. *dadrū́ḥ* « éruption » (sur la peau) ; d'un thème **derw- /drw-*, élargissement de **der-*? Cf. gr. δέρω « je gratte », etc.

dēs : v. *bēs*.

dēscīscō : v. *sciō*.

dēses : v. *sedeō*.

dēsīderō : v. *sīdus*.

dēsiuāre : *desinere*, P. F. 63, 28. Hapax peu sûr. V. *sinō*?

dēspicō (*di-*), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : vider un animal, ouvrir le ventre (bas latin). Est-ce un ancien terme de la langue augurale « examiner les entrailles » (cf. *speciō*, *conspīcor*) passé dans la langue commune? Cf. Rufin, Hist. 11, 26, *necatis paruulis despicatisque ob fibrarum inspectionem uirginibus*. Ou bien un dérivé de *spīca* « enlever le grain de l'épi » et, par suite, « vider »? Conservé dans le roumain *despicà*. M. L. 2600.

desticō, -ās, -āre : crier (en parlant de la souris), chicoter ; cf. Suét., frg. p. 250, 3.

dēstinō : v. *stanō*, s. u. *stō*.

***dēter, dēterior, dēterrimus** : Prisc., GLK III 508, 19, *a « de » antique « deter » [deriuatur], unde et « deterior, deterrimus » quae tamen alii a « detero » uerbo facta esse putauerunt.* — *Dēter* n'est pas attesté dans les textes. Cf. aussi P. F. 64, 12, *deteriae porcae, i. e. macilentae.* Pour le sens : *deterior dicitur qui ex bono in contrarium mutatur et fit malus*, Claud. Don., in Ae. 8, 326. Ancien, usuel ; d'où à basse époque et dans la langue de l'Église : *dēteriōrō, -ās* ; *dēterēscō*. Non roman.
**Dēter* est fait comme **ex-ter*, *dēterior* comme *inferior*, *dēterrimus* comme *pauperrimus*.

dētrāmen, -inis n. : charpie (Pélag.). Contamination de *trāma* (*-men*) et *dētrahō*.

dētrectō : v. *tractō*.

dētrīmentum : v. *terō*.

dētudēs : *esse detunsos, deminutos*, P. F. 64, 20. V. *tundō*.

deunx : v. *ūnus*, *uncia*.

deurode? : mot qui se trouve dans Pétr., Sat. 58, 7, de sens obscur. Bücheler et à sa suite E. Thomas, *Stud. z. lat. u. griech. Sprachgesch.*, Berlin, 1912, p. 111 sqq., l'ont expliqué par le grec δεῦρο δή « ici donc », « viens ici », dont on se sert pour appeler un chien. Ce serait l'équivalent du *accede istoc* du même chapitre, § 11. Mais cette explication ne va pas sans difficulté et la syntaxe de la phrase *qui te deurode facit* reste douteuse. Texte corrompu?

deus, -ī (ancien *deiuos* attesté épigraphiquement) m., **dea** (*deiua*, *dēua*), **-ae** f. : dieu, déesse. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2610. Ancien dérivé signifiant « lumineux » ; conservé avec sa valeur adjective dans certaines expressions consacrées : *sub dīuō columine*, *culmine* dans les Acta fratrum Arualium, cf. Thes. V 1658, 51 sqq. ; *sub dīuō caelō* attesté par Caper, GLK VII 105, 19, d'où *sub dīuō*, *sub dīuom*, *dīuom fulgur* ; cf. *dius*. Suivant que l'on considérait le ciel lumineux comme animé et divinisé ou comme inanimé, on disait *Deiuos*, *Deus*, *Deiua*, *Dīua* ou *deiuom*. *Deus* est issu phonétiquement de *deiuos* > **dei(u)os* > *deus*. La déclinaison régulière devrait être : sg. *deus*, *dīue*, *dīuī*, *dīuō*, *deum*, *dīuō(d)* ; pl. *dī*, *deum* (**dīuōm*?) *dīs*, *dīuōs* ; mais sur le nominatif *deus* s'est constituée une déclinaison normalisée *deus*, *deī*, *deō*, de même que d'après le féminin *dīua* et les cas obliques *dīuī*, *dīuō*, *dīue*, le nominatif *dīuus* s'est maintenu ou a été restitué. A date ancienne, *deiuos*, *deiua* (*dīu-*) sont employés pour désigner la divinité : des inscriptions archaïques portent : *deiu. nouesede* « dī nouensidēs » ; *sei deo sei deiuae sacr⟨um⟩* ; Varron, L. L. 5, 58, cite une vieille formule *diui qui potes* « θεοὶ δυνατοί ». Mais, en cet emploi, *deus*, *dea* tendent à remplacer *dīuus*, *dīua*, qui, à l'époque impériale, ne sont plus guère usités que dans la langue poétique. La langue réserve *dīuus* pour désigner les personnages divinisés, notamment les empereurs : *dīuus Augustus*. Cet usage a fini par être érigé en règle ; ainsi Servius, Ae. 5, 45 : *diuom et deorum indifferenter plerumque ponit pocta, quamquam sit discretio ut deos perpetuos dicamus, diuos ex hominibus factos... sed Varro et Ateius contra sentiunt, dicentes diuos perpetuos, deos qui propter sui consecrationem timentur, ut sunt di manes.* Sur les emplois de *deus* et *dīuus*, v. W. Schwering, IF, 34, 1-44. — *Deus* n'a pas de vocatif attesté avant Tertullien, qui écrit *dee* (d'après att. θεέ?), adu. Marc. 129 ; cette forme est, du reste, très rare ; la langue de l'Église dit *ō deus*. Horace emploie *dīue*. Les formes de nominatif-vocatif et de datif-ablatif pluriel sont normalement *dī*, *dīs* ; ce sont les plus fréquemment attestées par la scansion des comiques et des classiques ; *deī*, *deīs* sont récents et analogiques de *deus* ; *diī*, *diīs* sont aussi récents (cf. de *is*, *ī*, *eī*, *iī*), cf. Caper, GLK VII 109, *dei non dii* ; *nam et deabus Cicero dixit* ; *igitur deis ratio diis consuetudo*. — *Deīs* est attesté pour la première fois dans Catulle, 4, 22. Le génitif pluriel est *dīuom* ; mais l'ancien *deum* est maintenu dans les formules (*prō deum fidem*, etc.) ; *deōrum* est une innovation. Sur *deus* a été aussi bâti un féminin *dea* (la forme ancienne est *dīua*, que, du reste, la poésie a gardée longtemps comme substantif ou comme épithète), auquel on a fait, pour éviter les ambiguïtés, un datif-ablatif pluriel *deābus*. L'adjectif de *deus* était anciennement *dīus* (v. ce mot) ; dans l'usage latin courant, c'est :

dīuīnus, -a, -um (*deiuinus*, CIL I 603, 16, osq. *deivinais* « dīuīnīs », *deina*, *dina* « dīuīna », CIL I² 366, à Spolète) : 1° concernant la divinité, divin ; 2° inspiré par la divinité ; d'où *dīuīnus*, *dīuīna* « devin, devineresse ». Les deux sens se retrouvent dans les dérivés. Au premier se rattachent *dīuīnitās*, non attesté avant Cicéron (opposé à *hūmānitās* et peut-être fait sur le gr. θειότης, θεότης), *dīuīnitus* = θεόθεν ; au second, *dīuīnō*, *-ās* « deviner », *dīuīnālis*, *dīuīnātiō* = μαντική, d'où *praedīuīnō* (rare) et *praedīuīnus* (Pline), *-ātiō*. Cf. M. L. 2703, *dīuīnāculum* (Ital., Ruf. = μαντεῖον) ; 2704, *dīuīnāre* ; 2705, *dīuīnus* ; britt. *dewin*.

A la langue de l'Église appartiennent l'abstrait *deitās* (calque plus exact du grec que *dīuīnitās*) et les composés tels que *deificus* (= θεϊκός), *deificō* et ses dérivés.

L'osque a D e í v a i « Dīuae » et d e i v i n a i s « dīuīnīs » ; l'ombrien, *deueia* « dīuīnam ». De plus, pour « jurer », l'osque a le verbe dérivé *deiuatud* « iūrātō », etc. La forme thématique **deiwo-*, en face de **dyeu-* (v. *Iuppiter* et *diēs*), désignait dès l'indo-européen les êtres « célestes » en général, par opposition aux hommes, terrestres par nature (v. *homō*) ; le vocalisme radical *e*, en face de **d(i)yeu-*, est constant ; on a skr. *deváḥ* « dieu », av. *daēvō* (au sens de « démon »), v. pruss. *deywis* (Vocab.), *deiwas* (Ench.), lit. *diẽvas*, irl. *dia* (gaul. *dēvo-*), v. isl. *tīvar* (au pluriel), v. h. a. *Zīo*, etc. Panindo-européen, sauf grec.

Les dérivés désignant une déesse varient d'une langue à l'autre : skr. *devī́*, lette *dìeve* « déesse », lit. *deivė̃* (au sens de « fantôme »). La forme latine *dea* est dérivée de la forme *deus*, qui elle-même résulte d'innovations phonétiques latines peu anciennes.
V. *dīus*.

dextāns, -ntis m. : les 10/12 de l'unité ; cf. P. F. 64, 24, *dextans dicitur quia assi deest sextans, quamadmodum duodeuiginti et deunx*. Forme de **dē sextāns*, abrégée comme les noms des autres divisions de l'unité.

dexter, -tera, -terum (*tra*, *-trum*) : l'osco-ombrien ne connaît que les formes sans *e*, ombr. t e s t r u - k u *destru-co*, *destram-e* « ad dexterum, in dexteram », osq. d e s t r - s t « dextra est ». En latin, les formes pleines et les formes sans *e* se rencontrent indifféremment à toutes les époques : les secondes semblent plus fréquentes, surtout à l'époque impériale ; d'ailleurs, chez les dactyliques, toutes les formes pleines formant crétique, du type *dēxtĕrī*, étaient exclues. Néanmoins, le comparatif, attesté à partir de Varron, est toujours *dexterior* ; cf. Thes. V 920, 49 sqq. Superlatif archaïque *dextimus* très rare et non attesté après Salluste (correspond à *sinistimus*) ; *dexterrimus* dans Palladius. Sens : 1° droit, par opposition à *sinister* « gauche », ce qui explique la forme, cf. gr. δεξιτερός à côté de δεξιός ; d'où *dext(e)rā* « à droite », adverbe employé quelquefois comme préposition (de même que *sinistrā*), sur le modèle de *extrā*, etc. ; cf. Wackernagel, *Vorles.* II 215 ; 2° qui vient du côté droit, en parlant des présages, d'où « favorable » : P. F. 65, 6, *dextera auspicia*, *prospera* (cf., toutefois, une trace de la croyance contraire dans Varron cité par Festus 454, 2 sqq. ; Cic., Diu. 2, 82 ; Plin. 28, 35 : [*despuendo*] *repercutimus dextrae clauditatis occursum*) ; 3° qui sait se servir de sa main droite, habile (sens non attesté avant l'époque impériale), d'où *dext(e)rē*, *dexteritās* d'après δεξιότης? (T.-L.). Usité de tout temps. Sert aussi de cognomen, *Dexter*, *Dester*, etc. Panroman, sauf roumain, M. L. 2618, mais concurrencé par *droit*, de *dīrectus*.

Dérivés et composés : *dext(e)ra* : la [main] droite ; *dextella*, Cic., Att. 14, 20, 5 ; *dextrālis* f. (sc. *secūris*) : outil de charpentier, hache, doloire ; n. pl. *dextrālia* (*-liolum*) : bracelet = περιδέξια (bas latin), M. L. 2619, 2620 ; *dextrātus* : tourné vers la droite ; *dextrātiō* (tous deux bas latin), *-tor* ; *dextroiugus* (Tab. deuot.), cf. δεξιόσειρος ; *dextrōrsum* (*-sus*) ; *dextrochērium* : hybride, synonyme de *dextrālia* (bas latin) ; *ambidexter* (Itala) : traduction du gr. ἀμφοτεροδέξιος ; *Dext(e)rius*, *-t(e)riānus* ; **dĕxtrāns*, M. L. 2621.

Le radical est indo-européen ; l'opposition de deux notions indiquées dans gr. δεξιτερός (en face de ἀριστερός « gauche ») et dans lat. *dexter* (en face de *sinister*) n'est pas marquée d'ordinaire : gr. δεξιός, skr. *dákṣiṇaḥ*, av. *dašina-*, lit. *dẽšinas* (et cf. v. sl. *desnica* « main droite »), got. *taihswa*, irl. *dess*. On rapproche souvent *dexter* de *decet* : simple possibilité. Il n'y a pas de raison de croire qu'un *-i-* se soit amüi entre *-ks-* et *-tero-*, *-tro-* en italique : *dexter* est à gr. δεξιτερός ce que got. *taihswa* est à gr. δεξι(ϝ)ός, gaul. *Dexsiva*. L'*i* que présentent le grec, l'indo iranien et le baltique n'est ici, comme en bien d'autres cas, qu'un élargissement sans valeur organique.

diabolus (*diabulus*, *za-*, *ziabolus*), **-ī** m. : emprunt fait par la langue de l'Église (Ital., Tert.) au gr. διάβολος ; M. L. 2622 ; B. W. s. u. V. h. a. *tiuval* « Teufel », irl. *diabul*, etc. Formes savantes.

diāconus, -ī m. : autre emprunt fait par la langue de l'Église (Ital., Tert.) au gr. διάκονος « diacre ». M. L. 2623 ; irl. *decan*, *diacon*, etc. Nombreux dérivés et composés tardifs.

Diālis : v. *diēs*.

Diāna, -ae (*Dīāna*, Ov., M. 8, 353 ; *Dīuiāna*, Varron,

si ce n'est pas une reconstruction étymologique sans réalité; *Iāna Lūna*, forme attribuée aux *rustici* par Varr., R. R. 1, 37, 3) f. : Diane, déesse nocturne, c'est-à-dire, Lune : *Dianam autem et Lunam eandem esse putant*, Cic., N. D. 2, 68; proprement « la lumineuse », *dicta quia noctu quasi diem efficeret*, Cic., ibid. 2, 69; cf. *Iuppiter Diānus*; identifiée secondairement avec Artémis. Diane est la déesse qui préside aux opérations magiques et son nom est demeuré dans les langues romanes avec le sens de « fée, sorcière », etc., M. L. 2624. Sans doute dérivé de *dīus* par un intermédiaire **dīuius?*; cf. étr. *tiv*; la scansion d'Ovide a gardé la quantité ancienne.

dica, -ae f. : procès. Transcription du gr. δίκη; rare, uniquement employé pour des choses grecques.

dix, dicis f.; **-dex, -dicis** m.; **dīcō, -is, dīxī, dictum, dīcere**; **dĭcō, -ās, -āuī, dicātum, dicāre** : formes alternantes de la racine **deik-/dik-* « montrer »; cf. gr. δείκνυμι et δίκη. L'osque et l'ombrien ont également l'alternance : osq. deikum, *deicum* « dīcere », ombr. teitu, *deito* « dīcitō » et osq. *dicust* (avec *ĭ*), ombr. *dersicust* « dīcāuerit »; cf. encore osq. dadikatted « dēdicāuit »; pour ombr. tikamne, v. plus bas, sous *dĭcō*. La parenté avec le grec a été vue par les Latins; cf. Varr., L. L. 6, 61, *dico originem habet Graecam, quod Graeci* δεικνύω. Le latin a conservé deux mots-racines à voyelle brève :

1° **dix*, f., nom d'action. Inusité en dehors de l'ancienne formule juridique et religieuse passée dans la langue commune *dicis causā* ou *grātiā*, glosée νόμου ou λόγου χάριν « à cause de la formule », d'où « par manière de dire, pour la forme »;

2° *-dex, -dicis* m., nom d'agent. Usité seulement comme second terme de composé (cf. *-spex, -ceps, -fex*) dans *index, -icis*; *iūdex, -icis*; *uin-dex, -icis* (?), cf. osq. med-diss, pour lesquels on attendrait **indix, *iūdix, *uindix*. Les nominatifs en *-dex* ont été refaits sans doute sur les formes en *-ex, -icis* où l'*e* était phonétique, comme *artifex, opifex*, etc., les Latins ayant le sentiment qu'à un *ĭ* intérieur en syllabe ouverte correspondait un *ĕ* en syllabe finale fermée. *Index* « celui qui montre, qui indique » (qui a servi, en particulier, à désigner un doigt de la main, « celui qui sert à montrer »), d'où *indicium, indicāre*, M. L. 4372, 4375-4376; *indicīua* : « praemium indicis »; *iūdex* « celui qui montre le droit, juge », d'où *iūdicium, iūdicāre*, M. L. 4599-4601; *uindex* (le premier terme du composé et, par là, le sens ancien du mot sont obscurs) « garant, qui revendique, vengeur »; *uindiciae, uindicāre*, M. L. 9347-9349.

dīcō, -is, dīxī, dictum, dīcere (*deicō deixī* est encore attesté dans les inscriptions de l'époque républicaine; les formes en *ī* n'y apparaissent pas avant la Sententia Minuciorum [117 av. J.-C.], qui a *dixserunt*; certains manuscrits ont aussi des graphies avec *ei*, cf. Thes. V 967, 27 sqq. Le parfait a un *ī*, c'est-à-dire le degré *e* de la racine, le participe *dictus* un *ĭ*, c'est-à-dire le degré zéro de la racine, comme l'atteste Aulu-Gelle, 9, 6, confirmé par l'ital. *detto*) : dire. Usité de tout temps. Panroman, M. L. 2628. Le verbe qui signifie « montrer », dans les autres langues, s'est spécialisé en latin, comme en osco-ombrien, dans le sens de « montrer, faire connaître par la parole, dire ». Le sens de « désigner » est encore sensible dans une phrase comme : *sequar, ut institui, diuinum illum uirum quem saepius fortasse laudo quam necesse est. — Platonem uidelicet dicis*, Cic., Leg. 3, 1. Comme *ōrāre, dīcō* a un caractère solennel et technique : c'est un terme de la langue de la religion et du droit : *iūs dīcere* (cf. *iūdex* et osq. meddíss) « exposer le droit », *causam dīcere* « exposer une cause », *sententiam dīcere* « faire connaître son avis », *multam dīcere* « prononcer une amende », *diem dīcere* « fixer un jour devant le tribunal », etc. C'est aussi le terme qu'on emploie pour désigner les magistrats : *dīcere dictātōrem, dictātōrem, magistrum equitum, cōnsulem, aedīlem, tribūnum mīlitum, collēgam*. Si *dīcō*, par affaiblissement du sens ancien, peut s'employer pour *loquor*, l'inverse est impossible; cf. Cic., Or. 32, *aliud uidetur esse oratio, nec idem loqui quod dicere : disputandi ratio et loquendi dialecticorum sit, oratorum autem dicendi et ornandi*. En passant dans la langue commune, *dīcere* a perdu ce caractère solennel (cf. *cēnsēō*, etc.), mais on en retrouve la valeur technique dans la plupart des composés : *abdīcō* : refuser d'adjuger, ne pas accorder, dont le contraire est *addīcō* : adjuger, accorder. *Dīcō* et *addīcō* font partie des *tria uerba* du préteur : *dō, dīcō, addīcō*. M. L. 153.

condīcō : conclure un arrangement; *condicere est dicendo denuntiare*, P. F. 56, 28; cf. Gaïus, Inst. 4, 18, *condicere... denuntiare est prisca lingua*; « convenir d'un jour » : *condictum est quod in communi est dictum*, P. F. 34, 21; M. L. 2121 a. De là *condictiō* : accord des parties prenant jour en présence du magistrat pour comparaître devant le juge, cf. Gaïus, Inst. 4, 18; *condictīcius*, cf. *con-diciō* sous *diciō*; v. aussi **excondicō*, M. L. 2983, B. W. *éconduire*; *ēdīcō* : proclamer un édit, publier, ordonner (*ēdictum* [d'où irl. *edocht*], *ēdīcere*); *indīcō* : proclamer, déclarer, imposer; *i. bellum, i. tribūtum, i. exercitum* : fixer une destination à l'armée. L'abstrait *indictiō* rappelle v. h. a. *in-ziht*. V. M. L. 4373 a, 4374; l'irl. a *indacht* « indictae », etc.

interdīcō : interdire (v. ce mot); *praedīcō* : prédire, fixer d'avance, recommander ou ordonner (= *praecipiō*), avertir; *prŏdīcō* : fixer d'avance, différer, ajourner (= *prōferre*) *p. diem*.

Tous ces verbes appartiennent à la langue du droit et de la religion. A cette dernière aussi appartiennent, au moins à l'origine, les juxtaposés dont les éléments se sont soudés à date récente : *benedīcō* : prononcer des paroles de bon augure; *maledīcō* : prononcer des paroles de mauvais augure, verbes qui, en passant dans la langue commune, ont pris le sens de « dire du bien de, dire du mal de » (cf. *maledīcēns, maledictum*), mais qui, repris par la langue de l'Église, se sont chargés à nouveau des sens religieux : « bénir, maudire », de εὐλογεῖν, κακολογεῖν, le premier ayant emprunté lui-même le sens de hébr. *brk*. M. L. 1029-1030, 5258; irl. *maldacht*, britt. *melldith*.

Aux participes de *dīcō* se rattachent les formes négatives : *indīcēns* (depuis Térence) : qui ne dit pas oui, qui ne consent pas; *mē indīcente*, ou *nōn indīcente* « sans ou non sans mon aveu »; *indictus* : non dit, dont on ne parle pas, non plaidé, *indicta causa*; indicible (latin impérial).

dĭcō, -ās (formes anciennes en *-ss-* du type *dicassit*) : présent en *-ā-*, duratif, correspondant au déterminé *dīcō, -is*, avec la même alternance que dans *dūcō, -is* et *ē-ducō, -ās, lābor, -eris* et *labō, -ās*, cf. Vendryes, MSL 16, 303 : 1° dire solennellement, proclamer; 2° dans la

langue religieuse : donner par un engagement solennel, dédier, consacrer; *dicātiō* : déclaration formelle par laquelle on s'engage à devenir citoyen d'une ville; *dicātor*, Lex Spolet., CIL XI 4766. L'ombrien, T. E. II a 8, a une forme tikamne « dēdicātiōne » qui correspondrait à un latin **dicāmen*, mais le sens en est contesté (= *Dicamno*, selon Vetter, *Hdb.*).

abdicō : *-re non solum de patris facto potest dici, quod est familia abicere, sed rem quamlibet negare*, Non. 450, 25; « se refuser à reconnaître », Pac., R³, 343, *te repudio nec accipio, natum abdico*, par suite « exclure de la famille, déshériter »; avec le réfléchi : *sē abdicāre* « abdiquer, renoncer à »; et, plus tard, « se retrancher de, se priver de ». Dans la langue impériale, *abdicāre* prend le sens de « exclure, repousser »; *abdicātiō* « abandon d'une charge, exhérédation, renoncement »; *abdicātīuus* : terme de dialectique traduisant le gr. ἀποφατικός « négatif », par opposition à *dēdicātīuus*, καταφατικός.

**addicō, -ās?* M. L. 152.

dēdicō : composé exprimant l'aspect « déterminé »; *proprie dicendo deferre*, P. F. 61, 12; 1° consacrer aux dieux en termes solennels, cf. Val. Max. 1, 8, 4, *rite me... dedistis riteque dedicastis*. L'osque a de même dadikatted « dēdicāuit »; 2° déclarer solennellement, cf. Caelius, Hist. 9, *legati quo missi sunt ueniunt, dedicant mandata*; Cic., Flacc. 79, *haec praedia etiam in censum dedicasti*; de là, dans la langue commune, « déclarer, indiquer »; *dēdicātiō*, M. L. 2512; *dēdicātīuus*, cf. plus haut.

praedicō : proclamer, publier (cf. *praecō*); par suite « vanter ». Dans la langue commune, « annoncer » et, par affaiblissement, « dire ». Dans la langue de l'Église, « prêcher », M. L. 6718; d'où irl. *pridchim*, britt. *prezec*; *praedicātiō, praedicātor*, M. L. 6719; *praedicātīuus* « affirmatif, dénonciatif ».

Indicō, iūdicō, uindicō servent de dénominatifs à *index, iūdex, uindex*. Pour *indicārius*, v. M. L. 9675.

diciō, -ōnis f. : terme de droit « parole, formule de commandement », d'où « commandement, autorité »; cf. T.-L. 26, 24, 6, *Acarnanas... restituturum se in antiquam formulam iuris ac dicionis eorum*; 1, 38, 2, *dedistisne uos..., in meam populique Romani dicionem*.

condiciō : 1° formule d'entente entre deux personnes, condition fixée de part et d'autre, cf. Donat, Andr. 79, *est pactio certam legem in se continens*; cf. Plt., Ru. 950, *fero ei condicionem hoc pacto* « arrangement, pacte (= συνθήκη) »; Cic., Att. 8, 11ᵈ, 8, *ego condicionibus, ... illi armis disceptari maluerunt*; condition, convention, spécialement de mariage : *conuentae condicio dicebantur cum primus sermo de nuptiis et earum condicione dicebatur*, P. F. 52, 28, par suite « parti »; 2° situation résultant d'un pacte et, en général, « situation, condition » (souvent joint à *fortūna*) : *hūmāna condiciō*; souvent avec un sens péjoratif; de là le sens de « esclavage » (cf. notre « être en condition ») dans la langue de l'Église; *condiciōnālis* : terme technique de la grammaire et du droit : 1° conditionnel (= ὑποθετικός); 2° d'esclave; substantivé : esclave (langue de l'Église). Sur *condiciō* et la graphie *conditiō*, v. Ernout, *Philologica* II, p. 157 sqq.

-dicus, -a, -um; et *-dicus, -ī* m. : second terme de composés, d'un type moins archaïque que celui de *iūdex, index, uindex* : *causidicus* : avocat; *iūridicus*, formé d'après *iūrisdictiō, iūris perītus*, etc. « relatif à la justice, juridique »; *fātidicus* : fatidique; *uēridicus* : véridique; *maledicus* : médisant.

dicāx : moqueur, railleur. Don., Eun. prol. 6, *-es dicuntur qui iocosis salibus maledicunt*. Noter la différence avec *loquāx*. *Dicācitās, dicāculus*.

dictiō f. : fait de dire. Terme de droit : *testimonii dictio*, Tér., Phorm. 293; cf. Thes. V 1005, 66. Dans la langue littéraire et dans la langue de la rhétorique et de la grammaire, traduit surtout le gr. λέξις [ῥῆσις, φράσις]. *Dictor* n'est attesté qu'à basse époque (Sᵗ Jérôme, Sᵗ Augustin et dans les grammairiens); *dictus, -ūs* m. : synonyme de *dictiō*, rare et tardif; *dictūra* (Virg. gramm.).

dictēria, -ōrum n. pl. : plaisanteries. Rare (Nov., Varr., Mart.). De δεικτήριον? Mais les sens diffèrent.

dictābolāria? : mot de Labérius cité par Fronton, p. 156, 5.

dictō, -ās, fréquentatif et intensif de *dīcō* : dire à haute voix, répéter, dicter. M. L. 2630; all. *dichten*, cf. Ernout, *Philologica*, II, p. 185 et s. Irl. *deachdaim*. D'où *dictāta* n. pl.; cf. *dictātum* dans les langues romanes, M. L. 2631; *dictāmen*, CIL VIII 5530; *dictātiō*; *dictitō, -ās* : dire souvent, répéter.

A *dictāre* se rattache sans doute étymologiquement :

dictātor m. : dictateur « *a dictando* », Prisc., GLK II 432, 25; cf. T.-L. 8, 34, 2, *dictatoris edictum pro numine semper obseruatum*. Cf., d'autre part, Varr., L. L. 5, 82, *quod a consule dicebatur cui dicto omnes audientes essent*, explication qu'on retrouve dans Cic., De rep. 1, 40, 63, *dictator ab eo appellatur quia dicitur*. Mais, dans l'emploi, *dictātor* et ses dérivés *dictātūra, dictātōrius*, etc., sont sans rapport avec *dictāre*. Ils forment un groupe de sens indépendant. Cf. Mommsen, *Hdb. d. römisch. Altert.*, t. II, 1, 136. Irl. *dictatoir*.

A en juger par le grec, où le présent δείκνῦμι est une formation relativement récente, et par l'indo-iranien, où l'on a skr. *diçáti* « il montre » (et l'intensif véd. *dedište*), av. *daēsayeiti* (itératif-causatif) « il montre », il n'y avait pas, pour cette racine, d'ancien présent thématique à vocalisme radical en *e*. La forme italique attestée par lat. *dīcō*, avec un correspondant osq. deíkum, *deicum* « dīcere », *deicans* « dīcant », ombr. teitu, *deitu* « dīcitō », n'a de correspondant qu'en germanique : got. *ga-teihan* « ἀπαγγεῖλαι », v. angl. *tēon* « accuser », v. h. a. *zīhan* (même sens); mais un présent germanique ce type peut toujours être secondaire. Le v. h. a. *zeigōn* « montrer » a un autre vocalisme radical que lat. *dicāre*. — Le perfectum *dīxī* est un ancien aoriste en *-s-*, comparable à gr. ἔδειξα, qui doit être ancien, et au moyen skr. *adikṣi* « j'ai montré »; cf. gāth. *dāiš* « tu as montré ».

La forme nominale athématique conservée dans lat. *dicis causā*, et dont *diciō* doit être dérivé, se retrouve, avec un autre sens, dans skr. *dik* « région » (thème *diç-*). Il n'y a aucune raison d'admettre que *dicis* est une transcription de δίκης (ἕνεκα). — Le gr. δίκη « justice » en est aussi un dérivé, comme skr. *diçā* « région » et peut-être v. h. a. *zeiga* « indication » (qui est proche de *zeigōn* « montrer »). — Au second terme de composés, **-dik-* a normalement valeur de nom d'agent; l'emploi de *iūdex*, osq. meddíss (gén. medíkeis), nom de

magistrat, est celui qu'on attend. — Pour le sens particulier de *in-dex*, cf. peut-être v. h. a. *zēha* « orteil » (c'est-à-dire « doigt »). — L'existence d'un athématique **deik-* fait comprendre une forme alternante **deig-* qui apparaît dans le dérivé got. *taikns* « signe » et qui explique peut-être lat. *digitus* (de formation obscure).

Le sens général de la racine était « montrer ». Mais on voit par gr. δίκη et par la forme germanique qu'elle a servi à désigner des actes sociaux de caractère juridique. Et c'est ainsi qu'elle est parvenue au sens de « dire ». L'usage de la racine pour désigner une déclaration en forme s'est prolongé en latin, où un dérivé aussi évidemment récent que *dictātor* a fourni le nom d'un magistrat.

dida, -ae f. (Gloss. et bas latin) : sein, mamelle et « nourrice », comme *mamma*. Mot du langage enfantin ; cf. τίτθη, τίτθος et catal. *dida* « nourrice », sarde *dida* « tétine » et en germanique : v. angl. *titt* « tétine », etc. V. *titillō*.

dīdātim : *diuisim* (Gloss.). Sans doute d'un verbe *dīdāre*, cf. *dedāre*, M. L. 2511.

didintriō, -īs, -īre : crier (en parlant de la belette). Anthol. 762, 61. Cf. *drindriō*.

dīērectus [-a, -um] : employé surtout par Plaute avec les impératifs *ī*, *abī*, au sens de *ī in malam crucem*. Emploi différent dans Cu. 244, *lien dierectus est*; Men. 442, *ducit lembum dierectum nauis praedatoria*. Adverbe : *dīērēctē* (et *djērēctē* trisyllabe) ; substantif : *dīērēctum*.

Étymologie et sens peu sûrs ; cf. Ramain, Rev. Phil. 22, 297 sqq. ; Nonius, 49, 24.

diēs, -ēī (*-ēi*, *-ē*) m. et f. : jour ; espace d'une journée. Le genre est commun au singulier, e. g. Lex Repet., CIL I^2 583, 63, *ubi* ea dies *uenerit* q u o d i e *iusei erunt adesse*, et Cic., Dom. 45 ; au pluriel, presque exclusivement masculin : *diēs festī*, *nefastī* (exceptions rarissimes, cf. Thes. s. u. V 1023, 70 sqq.). Même au singulier, le masculin est plus fréquent et semble aussi plus ancien, comme on le voit dans *Diēs-piter* et dans l'ancien locatif fixé dans les expressions *postrīdiē*, *merīdiē*, *diē quīntī*, *cottīdiē*, etc. Le féminin est dû sans doute, d'une part, à l'influence de *nox*, ancien féminin, avec qui *diēs* formait un couple antithétique (cf. *diēs noctēsque*, *nocte diēque*, *diē* (*diū*) *noctūque*), et de *lūx*, et, d'autre part, à l'influence des autres noms de la 5e déclinaison, tous féminins, parmi lesquels *diēs* s'est trouvé rangé par suite d'accidents phonétiques ; cf. plus bas. Le latin vulgaire semble avoir conservé le genre féminin, comme le prouve le juxtaposé *diēs dominica* > fr. *dimanche* ; cf. M. L. 2738 ; toutefois, le masculin est également attesté dans les langues romanes (esp. *domingo* et les noms des jours du type *lundi*). Sur le genre, voir Ed. Fraenkel, Glotta 8, 24 sqq., 1917 ; Wolterstorff, ibid. 12, 112 sqq. ; H. Zimmermann, ibid. 13, 79 sqq. ; P. Krestchmer, ibid. 12, 151 sqq. ; 13, 101 sqq. ; Wackernagel, ibid. 14, 67. Statistique des formes dans Thes. s. u. V 1, 1024, 5 sqq.

Le nominatif *diēs* est refait d'après *diem* ; le nominatif phonétique devrait être **diūs*, conservé dans l'expression *nudiūs tertius*, *quartus* « [c'est] maintenant le troisième, quatrième jour [que] », dans le dérivé *diurnus* et peut-être dans *Dius Fidius* ; cf., toutefois, *dius*.

C'est par là que *diēs* a été rattaché à la 5e déclinaison ; d'autres formes du même thème apparaissent dans le nom de l'ancien dieu du jour *Iuppiter* (vocatif à géminée expressive de *Diēspiter* ; cf., entre autres, Macr., Sat. 1, 15, 14, qui en fait le dieu du jour et de la nuit lumineuse), *Iou-is*, et dans des formes d'adverbes telles que *dius*, *diū* (v. ce mot), *inter-diū*, ou des expressions comme *sub diū* (v. *dius*), etc. Cf. aussi *deus*, *deiuos*.

Diēs désigne le jour lumineux (divinisé dans *Diēspiter* ; cf. *Diālis* dans *flāmen Diālis*), par opposition à la nuit ; cf. Suét., fgm. p. 149, *dies est solis praesentia* ; Hyg., Astr. 4, 19, p. 120, 13, *diem nobis definierunt quamdiu sol ab exortu ad occasum perueniat*. C'est de ce sens que dérive sans doute le sens de « ciel » attesté chez quelques poètes de la latinité impériale ; v. Wackernagel, *Vorles*. II 34. — *Diēs* désigne aussi le jour de vingt-quatre heures, de minuit à minuit : Paul, Dig. 2, 12, 8, *more Romano dies a media nocte incipit et sequentis noctis media parte finitur* ; Serv., Ae. 5, 738, *dies est plenus qui habet horas XXIV... dicimus autem diem a parte meliore ; unde et usus est ut sine commemoratione noctis numerum dicamus dierum...* Ce sens est conservé dans le nom des « jours » de la semaine dans les langues romanes : *Lūnae*, *Martis diēs*, etc. ; cf. M. L. 5164, 5382, 5519, etc. De ce sens dérive le sens de « unité de temps », puis de « suite de jours, temps, durée » ; cf. Tér., Hau. 422, [*audio*] *diem adimere aegritudinem hominibus* ; Cic., Att. 7, 28, 3, *me non ratio solum consolatur... sed etiam dies*. De là *diū* « longtemps » (v. ce mot). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2632. Irl. *die*.

Dérivés : *diālis* : glosé *cottīdiānus* ; un exemple dans Cic., Facet. dict. 25, *consules diales habemus* ; Cicéron joue sur le mot en faisant allusion au *flāmen Diālis* ; cf. *aequidiālis* (Festus), *nouem-diālis*, *merīdiālis* ; *diārium* (surtout au pluriel *diāria*) : ration d'un jour, éphéméride, M. L. 2625 ; *diēcula* f. : court répit (d'un jour). Rare et archaïque ; *diēscō*, *-is* (Gloss.), formé d'après *lūcēscō* ; *diurnus*, fait sans doute sur *nocturnus*, v. *nox* : de jour. Le neutre *diurnum* a remplacé les formes trop courtes issues de *diēs* (déjà dans Mul. Chir. 658 ; Cael. Aur., Acut. 2, 39, 228) : ital. *giorno*, fr. *jour* et catal. prov. *jorn*, et confondu avec *diuturnus*, M. L. 2700 (cf. *hībernum*) ; *diū* : v. ce mot. Cf. aussi *diurnārius* « qui diurnum scribit », de *diurnum* « journal » (*acta diurna*, etc.) ; de *diurnāta* : britt. *diwrnod* « journée » ; **subdiurnāre*, M. L. 8354.

Diēs figure comme second terme dans des adverbes qui sont le plus souvent formés d'un adjectif au locatif auquel s'ajoute *diē* : *hodiē* (v. ce mot), *cottīdiē*, *merīdiē* (v. ce mot), *perendiē* (dont le premier élément serait le locatif d'un thème **pero-* [comp. le locatif αἰϝέν] ; v. Wackernagel, *Altind. Gr.* II 1,47), *postrīdiē* (*postrīduō*, Plt.), *prīdiē* (et, à basse époque, *interdiē*, doublet de *interdiū*), sur lesquels ont été bâtis des adjectifs : *cottīdiānus*, *merīdiānus*, *prīdiānus*, *hodiernus* (cf. *hesternus*, *diurnus*), *perendinus*. *Perendinus* présente le même second élément que *nūndinae*, *-ārum* (scil. *feriae*). La forme se dénonce comme ancienne (cf. plus bas) ; le type *cottīdiānus* est plus récent. De *merīdiē* a été tiré un nominatif *merīdiēs* « midi », qui a fourni un dénominatif *merīdiō*, *-ās* « faire la méridienne ou la sieste » ; de *perendinus* est dérivé le terme juridique *comperendinō*, *-āre* « ajourner ». Cf. aussi *aequidiēs* (Gloss.).

Composés en *-duum* : *bīduum* : « espace de deux jours » ; *trīduum*, d'où *trīduānus*, irl. *tredan* ; *quadrīduum* (*quatrī-*).

L'*ī* de *bīduum*, *trīduum*, *quadrīduum* étonne en face de l'*ĭ* des autres composés : *bĭceps*, *trĭceps*, etc., et aucune explication pleinement satisfaisante n'en a été donnée. Wackernagel a supposé que l'*ī* a dû d'abord apparaître dans *trīduom*, dont l'ablatif *trīduō* aurait subi l'influence de *postrīdiē* (comme, inversement, *prostrīduō*, Plt., Mi. 1081, celle de *trīduō*) ; l'*ī* se serait étendu ensuite aux autres formes.

D'une racine **dei-* « briller » (dans skr. *ádīdet* « il brillait »), qui est médiocrement attestée, l'indo-européen avait deux formations comportant des élargissements, l'une en **-eu-*, désignant le « ciel lumineux », le « jour » (considérés comme des forces actives, divines), l'autre en **-en-*, qui a subsisté seulement au sens de « jour ». Les deux sens ont subsisté en latin.

L'élargissement en **-eu-* apparaît sous deux formes, l'une athématique, avec vocalisme radical au degré zéro, l'autre thématique, avec vocalisme radical au degré *-e-* (v. *deus*). La flexion du thème du type **dyeu-*, **diyeu-* comportait au nominatif et à l'accusatif singuliers une diphtongue à premier élément long qui a subsisté au nominatif, d'où le type véd. *dyaúḥ*, *d(i)yaúḥ*, auquel répond gr. Ζεύς, cf. lat. *-dius* (v. ci-dessus), et qui s'est réduite à *-ē-* à l'accusatif, d'où véd. *dyā́m*, *d(i)yā́m*, hom. Ζῆν (qui passe à Ζῆνα) et lat. *diem*. C'est sur cet accusatif *diem* qu'a été fait le paradigme de *diēs*, et ce mot a été réservé au sens de « jour », tandis que le type de *Iouis* a été réservé au nom du dieu principal (pour le « ciel », on a recours à un nom neutre désignant la chose, *caelum*). Au locatif, le védique a *dyávi*, et il y a dû exister aussi une forme à diphtongue longue indo-européenne **dyēu*, **diyēu* (conservée probablement dans *diū* « de jour »), avec un doublet **dyē*, **diyē*, sur laquelle repose sans doute lat. *diē* dans *postrīdiē*, etc. Pour d'anciens juxtaposés de ce genre, avec locatif, cf., par exemple, skr. *anye-dyúḥ* « un autre jour », *pūrve-dyúḥ* « le jour d'avant ». Au génitif-ablatif, la forme était **diw-e/os*, conservée dans véd. *divá́ḥ* et gr. Δι(ϝ)ός, cf. arm. *tiw* « jour », mais que l'italique a éliminée ; il a généralisé le type *Iouis* d'après l'ancien locatif (v. sous *Iuppiter*). L'irlandais a *dia* « jour », *in-diu* « aujourd'hui », et le gallois *dyw* « jour ».

Ce qui introduit un doute sur l'explication donnée du type *postrīdiē* par un ancien locatif *diyē(u)*, c'est que le sanskrit a un composé *a-dyā̆* « aujourd'hui », à quoi répond exactement le type lat. *h-o-diē*. Le véd. *-dyā̆* est mystérieux ; mais le *-diē* de *hodiē* y répond évidemment. Resterait alors à expliquer la forme du locatif des adjectifs dans les juxtaposés tels que *postrī-diē*, etc.

Le type *bī-duum* doit reposer sur un dérivé de la forme **-diwo-m*, parallèle au type *-dina-* du sanskrit, dérivé de la forme en *-n-*.

L'élargissement **-en-* n'est conservé en latin que dans les composés *nūndinae*, *perendinus* qui en sont dérivés, de même que skr. *-dina-* dans *puru-dina-* « qui a beaucoup de jours », *madhyám-dina-* « du milieu du jour », etc. L'irlandais a un dérivé *tré-denus* « espace de trois jours ». Le même radical zéro figure dans le thème slave *dĭn-* (nom.-acc. *dĭnĭ*, gén. *dĭne*) « jour », tandis que le vocalisme *e* figure dans le dérivé baltique : v. pruss. *deinan*, lit. *dėnà* (acc. sg. *dė̃ną*) « jour » ; le même se retrouve dans le composé got. *sinteino* « ἀεί, πάντοτε ».

Le groupe d'où est issu lat. *diēs* indiquait le « jour » en tant qu'il est lumineux. Pour indiquer l'espace d'une journée, l'indo-européen avait d'autres mots tels que skr. *áhar*, hom. ἦμαρ, arm. *awr*. Le latin n'en a rien gardé et il a donné à *diēs* les deux valeurs. Le grec a, au contraire, généralisé ἡμέρα. Il ne serait pas sans intérêt de comparer la répartition des formes en **dy-* (type lat. *Iouis*) et en **diy-* (type lat. *diem*), en védique et en latin. Il est à noter que, de même que véd. *d(i)yā́m* est courant, cf. lat. *diem*, on a d'ordinaire véd. *dyávi*, cf. lat. *Ioue*.

digitus, -ī m. (gén. pl. *digitum*, Varr. ap. Charis. I 126, 25 ; on trouve à basse époque *dicita* f. et *dicita* n. pl., cf. Thes. V 1122, 70 sqq. ; ce dernier a subsisté dans les langues romanes, à côté de *digitus*, cf. M. L. 2638 ; une forme *dicitus*, blâmée par l'App. Probi, GLK IV 198, 10, se trouve dans des inscriptions vulgaires, à côté, d'ailleurs, de pures fautes d'orthographe comme *ticidos* ; la forme contracte *dictus*, Varr., Men. 408 ap. Non. 117, 20 et Catull. 66, 73, est peu sûre) : doigt (de la main et du pied de l'homme et des animaux) ; mesure de longueur égale à la largeur d'un doigt. *Digitus* est le terme général ; chaque doigt a un nom particulier : *pollex*, *index* (ou *salūtāris*, *dēmōnstrātīuus* ; *digitus index* dans Hor., Serm. 2, 8, 16, où il y a peut-être trace d'une parenté possible entre *digitus* et *dīcō*), *fāmōsus* (dit aussi *medius*, *summus*, *impudicus*, *infāmis*, etc.), *quartus* (*ānulāris*, *honestus*, *medicus*), *minimus* (*auriculāris*, *ultimus*) ; cf. Thes. V 1127, 16 sqq. Figure dans de nombreuses expressions figurées et proverbiales, cf. Thes. V 1126, 62 sqq. ; 1131, 10 sqq., en particulier dans l'expression biblique *digitus dei*. Se dit également des branches secondaires des arbres (cf. *palma*, *palmes*). Dans le pseudo-Apulée, Herb. 87, et dans les gloses, *digitus* (*-tum*) *Veneris* désigne une plante aussi nommée *caput* (*cerebrum*) *canis*. Ancien, usuel ; panroman. M. L. 2638 ; B. W. *doigt*. Irl. *doit*?

Dérivés et composés : *digitō*, *-āre* : δακτυλοδεικτῶ (Gloss.) ; *digitālis* : de la largeur du doigt ; *digitāle*, *digitābulum* : doigtier, gant (dé), cf. gr. δακτυλήθρα « gant » ; panroman, M. L. 2637, B. W. *dé* ; *digitātus* : muni de doigts, fissipède (Plin.) ; *digitulus* : petit doigt ; *digitellum* (*-tillum* ; *digitellus* m.) : grande joubarbe ; *sēsquidigitus* : un doigt et demi (cf. *sēsquipes*) ; *Sēdigitus*, surnom romain : « qui a six doigts » ; *interdigitia*, *-ōrum* : espace entre deux doigts.

Aucun rapprochement net. Comme il n'y a pas de nom indo-européen commun du « doigt », *digitus* doit être une forme populaire sur laquelle il n'est possible de faire que des hypothèses. Le groupe germanique de v. h. a. *zēha* « doigt de pied » est différent de toute manière. Sans doute dérivé d'une forme **deig-* alternant avec **deik-* ; v. *dīcō*, in fine.

dignus : v. *decet*.

dīligō : v. *legō*.

dīluō, dīluuium : v. *lauō*.

dīmidius : v. *medius*.

diœcēsis, -is f. : emprunt au gr. διοίκησις « administration d'une province, diocèse ». Doublets populaires : *diocēsis* (*-cisis*), d'où *diocēsānus*. Attesté depuis Cicéron ; fréquent et spécialisé dans la langue de l'Église. Formes savantes dans les langues romanes.

diplōma, -atis n. : emprunt au gr. δίπλωμα ; forme savante avec des doublets populaires *diplōma, -ae* et *duplōma, -mum* (sous l'influence de *duplus*) : 1° diplôme, brevet ; 2° sauf-conduit, passeport (sens spécial au latin). Depuis Cicéron.

dīrēctus : v. *regō*.

diribeō, -ēs, -uī, -itum, -ēre : distribuer (terme technique), dénombrer les suffrages. De *dis-habeō* avec amuissement de *h* et sonorisation de *s* intervocalique.

Dérivés : *diribitiō, -tor, -tōrium*. Termes rares.

dirimō : v. *emō*.

dīrus, -a, -um : de mauvais augure, sinistre. Terme de la langue religieuse ; cf. Cic., Diu. 2, 15, *tristissima exta sine capite, quibus nil uidetur esse dirius*, et Leg. 2, 8 fin ; substantivé dans *dīrae, -ārum* f. pl. : « mauvais présages, malédictions, imprécations » ; et déifié dans *Dīra* et *Dīrae* « les Furies ». En passant dans la langue commune (où, d'ailleurs, il est assez rare et garde une couleur noble et poétique, comme le dérivé rare, mais classique, *dīritās*), l'adjectif a pris le sens plus général de « funeste, redoutable, etc. ». Mot sabin d'après Serv. auct., Ae. 3, 235, *S⟨a⟩bini et Vmbri, quae nos mala, dira appellant*.

Le rapprochement avec la racine **dwei-* de hom. δέδ(F)οικα, δέδ(F)ιμεν, arm. *erkn̄čim* « je crains », et, avec élargissement *-s-*, de skr. *dvéṣṭi* « il hait » est possible si *dīrus* est vraiment un mot dialectal (cf. *di-ennium* à côté de *bi-ennium* ; v. Ernout, *Él. dial.*, p. 153 sqq.). Même formation que *clārus, rārus*?

dis- : particule usitée seulement comme premier terme de composés. L'*s* peut s'amuir devant sonore, ainsi *dīdō, dīgerō, dīligō, dīmoueō, dīnumerō, dīrigō, dīuellō*, se sonoriser en *r* à l'intervocalique : *dirimō*, ou s'assimiler : *dif-ferō* ; *dis-* ne subsiste clairement que devant *p, t, c* et devant *s*. Marque la séparation, l'écartement, la direction en sens opposés (*discurrō, dīuersus*), et par suite le contraire, la négation, et s'oppose à *con-* : *placeō/displiceō, similis/dissimilis, facilis/difficilis, concors/discors*, cf. *disconducit, disconuenit, discooperiō*, formations populaires ; sens que les langues romanes ont bien conservé, cf., entre autres, M. L. 2666, **disdignāre* ; 2670, **disjējūnāre* ; 2680, *displicāre*. Quelquefois sert à renforcer le sens du verbe simple : *discupiō* « je crève de désir », *distaedet* « je crève de dépit », *dispereō, dispudet, dīrumpor*, etc. Correspond souvent pour le sens à gr. διά : *distendō* = διατείνω, *distō* = διέστην, *dīuerbium* = διάλογος.

Dī- et *dē-* sont souvent confondus en bas latin.

Lat. *dis-* se retrouve en ombr. *dis-lera-linsust* « irritum fecerit » (?), v. *līra*, et peut-être dans v. h. a. *zir-* (all. mod. *zer-*, élargissement de *zi-, ze-*) et alb. *tš-*. Le gr. διά semble aussi apparenté, soit qu'on tienne *-s*, d'une part, et gr. *-α*, de l'autre, pour des additions à *di-* (pour *-s*, cf. *abs*, etc. ; pour gr. *-α*, cf. παρα à côté de παρ-, etc.), soit que gr. δια repose sur *δισα.

Dīs : v. *dīues*.

disceptō : v. *captō*, sous *capiō*.

discernō, discrīmen : v. *cernō*.

discidium : v. *scindō* et *excidiō*.

discipulus : v. *discō*.

discō, -is, didicī, discere (pas de supin, ni de participe passé) : apprendre (par opposition à *doceō* « faire apprendre, enseigner » ; cf. Cic., Dom. 141, *docere antequam ipse didicisset*). Le participe de *discō* est *doctus* ; Plt., Mer. 522, *pol docta didici*. Ancien, usuel. M. L. 2654, *discens* (conservé dans les dialectes italiens), et 4380, **indiscere*. Britt. *dyscu*.

Dérivés : *discipulus* : élève, disciple (par opposition à *magister*) ; *discipula* (plus rare). Correspond à gr. μαθητής, *condiscipulus* à gr. συμμαθητής. Ancien, usuel ; les formes romanes et celtiques sont savantes, M. L. 2658 ; irl. *descipul*, etc. ; *disciplīna* f. : 1° enseignement, éducation, discipline, et spécialement « discipline militaire » (*d. mīlitiae, d. rei mīlitāris*) ; 2° sens concret : enseignement, matière enseignée (= μάθημα). Déformé par jeu de mots en *displicina*. Dérivés tardifs et spéciaux à la langue de l'Église : *disciplīnō, -ās, -ābilis*, etc. V. O. Mauch, *Der lat. Begriff disciplina*, Fribourg, 1941.

Quelle que soit l'étymologie de *discipulus*, les anciens ne le séparaient pas de *discō*, auquel le sens le rattache étroitement ; cf. T.-L. I 28, 9. L'étymologie par *discipiō* (du reste à peine attesté, v. Thes. s. u.) est sémantiquement difficile à maintenir, malgré *praecipiō*.

Composés de *discō* : *addiscō* : προσμανθάνω ; *condiscō* : apprendre tout à fait (= καταμανθάνω) ; *dēdiscō* : désapprendre ; *ēdiscō* : apprendre à fond ou par cœur ; *perdiscō* : apprendre de bout en bout ; *praediscō* : apprendre d'avance.

Discō est à peine représenté dans les langues romanes, qui ont recouru à *apprehendere* ; cf. M. L. 154 et 554 ; B. W. s. u. et *comprendre* ; M. L. 4380, **indiscere*.

La forme *didicī* du perfectum et l'emploi de *doctus* relient *discō* à *doceō* ; donc, *discō* repose sur **di-dc-scō*, comme *poscō* sur **porc-scō*. L'α du gr. διδάσκω « j'enseigne » s'explique malaisément dans une racine **dek-* ; néanmoins, on ne saurait guère séparer *discō* de διδάσκω et de δαῆναι malgré W. Schulze, *Kl. Schr.*, p. 305, qui considère διδάσκω comme une innovation hellénique formée sur l'aor. hom. δέδαεν et explique *discō* par **di-scō* (v. en dernier lieu Debrunner, Mél. Boisacq, p. 251 sqq.). Dans le mot grec, le redoublement en est venu à faire partie intégrante du radical : διδάσκαλος, διδαχή. Et ceci rappelle lat. *discipulus*, dont la formation est, du reste, énigmatique. Groupe obscur. V. *doceō*.

discus, -ī m. : disque, palet ; plateau, cymbale. Emprunt du gr. δίσκος. Attesté depuis Plaute. M. L. 2664, B. W. *dais*. Germanique : v. h. a. *disc*, all. *Tisch*, etc. ; et celtique : irl. *diosg, tesc*, britt. *dysc, dysgyl*.

discutiō : v. *quatiō*.

disertiō, -ōnis f. : attesté seulement dans la glose de P. F. 63, 20, *disertiones : diuisiones patrimoniorum inter consortes*. Sans doute de *disserō*, contraire de *cōnserō*.

disertus, -a, -um : qui s'exprime bien, disert. Inséparable de *disertim, disertē* « clairement, explicitement, en termes exprès », qui dans Liv. Andr. traduit le gr. ἀτρεκέως. Du sens de « clair » on est passé à celui de « qui parle bien » ; cf. Cic., De Or. 1, 94, *eum statuebam disertum qui posset satis acute atque dilucide... dicere*. — Terme de la langue écrite.

Dérivés : *disertim* (Liv. Andr.), *-tē* (Plt.) ; *disertitūdō, disertīuus* (?), *-tulus*, ces derniers tardifs.

Disertus est rattaché par les Latins comme par les modernes à *disserō* : Varr., L. L., 6, 64, *ut olitor disserit in areas sui cuiusque generis res, sic in oratione qui facit, disertus* ; de même Cic., De Or. 1, 240 ; Diu. 1, 105 ; P. F. 64, 1 ; Isid., Or. 10, 65. Mais la brève de *dĭsertus* fait difficulté, comme l'a vu Priscien, GLK III 56, 24, *ubique producitur « di », excepto « dirimo » et « disertus »*. On ne peut guère expliquer l'*ĭ* et la simplification de la géminée par l'action de la loi *mamma/mamilla*. Peut-être de *dis* + *artus* « disposé ou qui dispose avec art », ou « qui divise bien » (cf. *disertiō*), l'*r* de *artus* ayant empêché la sonorisation de l'*s* du préverbe? On n'a pas de certitude.

dispescō : v. *parcō*.

disserō, dissertō : v. *serō* « entrelacer, tresser ».

dissipō : v. *supo, sipō*.

1. **diū, dius** (*ū*?) : pendant le jour. Ancien cas de *diēs* (v. ce mot) conservé dans la locution *noctū diūque* (usitée seulement chez les archaïques et les archaïsants) et dans *interdiū*, plus tard *interdiē* d'après *hodiē*, etc.

Il est probable que *noctū* a été fait d'après *diū* « de jour ». Mais le dérivé *diurnus*, fait sur *diu-*, doit l'avoir été d'après *nocturnus* ; cf. gr. νύκτωρ « de nuit », νύκτερος, νυκτερινός « nocturne ».

dius : même sens que le précédent. Deux exemples dans la locution *noctū diusque* : Plt., Mer. 882 ; Titin., Com. 13. On a aussi *interdius, perdius* (Gell., fait secondairement sur *pernox*). *Dius* peut être un génitif (cf. l'emploi de *noctis*, νυκτός et les génitifs skr. *diváḥ*, gr. Δι(F)ός) ou une formation analogique, comme le génitif skr. *dyóḥ*.

V. *diēs*.

2. **diū** : longtemps, depuis longtemps. Sans doute contamination avec *diū* « pendant le jour » d'un ancien **dū* ; v. *dūdum*. De même que *diū* « de jour » avait un doublet *dius*, son homonyme a eu un doublet *diūs* (cf. *quandius*, CIL VI 6308, 13101) qui témoigne de la confusion entre les deux formes.

Le sens de « longtemps » a dû se développer par contact avec le sens de « tout un jour », *diū multumque* ; de même que *diēs* a pu désigner, comme on l'a vu, « la suite des jours ». Dans ce sens, l'adverbe a un comparatif et un superlatif : *diūtius, diūtissimē*, et aussi, d'après *dĭū*, dont la dernière syllabe pouvait s'abréger par l'action de la loi des mots iambiques ; cf. Thes. V 1557, 53 sqq., *diūtius, diūtissimē*. Le *t* de *diūtius* a été sans doute emprunté à l'adjectif *diūtinus*, pour éviter un groupe impossible **diu-ius*. *Diūtinus*, ancien, classique, a un suffixe *-tino-* comme *crāstinus, prīstinus, annōtinus*, cf. skr. *divātanaḥ*. *Diūturnus* (la brève est attestée dans Ovide, à moins qu'il ne faille scander *Djūturnus*), qui n'apparaît pas avant Cicéron et Varron, est une contamination de *diurnus* et de *diūtinus*. *Diurnāre* « diū uīuere » est un ἅ. λ. de Claud. Quadrig., cf. Gell. 17, 2, 16.

Diusculē (St Aug.) est fait d'après *longiusculē*. Composés : *iamdiū, tamdiū, quamdiū, aliquamdiū*. Attesté de tout temps. Conservé dans quelques dialectes romans. M. L. 2699.

dīuersus : v. *uertō*.

dīues (*dīuess*, Plt., As. 330?), **-itis** et **dīs, dītis** (abl. *dītī*, cf. Thes. V 1587, 55 sqq. ; gén. *dītum*, Sén., Herc. O. 648 ; *dītium*, Tert., Uxor. 2, 8), adj. et subst. : riche. — Les formes contractes apparaissent surtout en poésie et dans la prose impériale. La flexion ancienne devait être *dīues(s), dītis* ; sur *dīues* on a refait un paradigme *dīuitis*, etc., de même que sur *dītis* un nominatif *dīs*, déjà dans Plaute et Térence ; cf. Thes. V 1588, 15 sqq. Mêmes doublets pour le comparatif et le superlatif *dīuitior, dīuitissimus* et *dītior* (Plt., Au. 809), *dītissimus*, pour le substantif *dīuitiae* et *dītiae* (déjà dans Plt., Cap. 170), dans *dīuitō* (Accius, Turpilius) et *dītō* (beaucoup plus fréquent ; premier exemple dans la Rhét. à Hér.). Par contre, on a seulement *dītēscō*. *Dīs* a servi à traduire le nom du dieu grec Πλούτων qu'on rapprochait de πλοῦτος. L'adjectif s'emploie absolument et avec un complément au génitif ou à l'ablatif : *dīues pecoris*, Vg., B. 2, 20 ; *dīues aruīs*, Vg., Ae. 7, 537. Se dit des personnes et des choses. Ancien, usuel. Non roman ; v. B. W. sous *riche*.

Dérivés : *dīuitiae, dītiae* f. pl. : richesses. Pluriel collectif. Ancien, usuel ; *dīuitō, dītō, -ās* : enrichir ; *dītēscō* : s'enrichir ; *praedīues* adj. : très riche.

Dīues est dérivé de *dīuus* par Varr., L. L. 5, 92, *diues a diuo qui, ut deus, nihil indigere uidetur*.

Les dieux indo-européens étaient distributeurs de richesses (hom. δοτῆρες ἑάων), donnant en partage (skr. *bhágaḥ*, v. perse *baga*, v. sl. *bogŭ* « dieu »). Dès lors, on peut se demander si *dīues* ne serait pas fait comme *caeles* (*caelitēs*), ce qui concorderait avec l'étymologie de Varron. Simple hypothèse pour expliquer un adjectif qui n'a aucun correspondant hors du latin ; le pélignien *des* « dīues? » est obscur ; cf. Vetter, *Hdb.* n. 214.

dī-uidō, -is, uīsī, -uīsum, -uidere (composé de *dis* + *uidō*, qui n'est pas attesté comme verbe simple) : séparer, diviser, répartir, disjoindre (une question ; terme de la langue politique). Ancien, usuel ; M. L. 2701 a. De *dīuīsus* la langue populaire a tiré **dīuīsāre* attesté par les langues romanes ; M. L. 2706.

Dérivés : *dīuidus, -a, -um* (archaïque et rare) : divisé ; *dīuidia* (archaïque et usité presque exclusivement dans la locution [*hoc*] *mihi diuidiae est* « ceci m'est une cause de déchirement » ; toutefois, Accius emploie *dīuidia, -diae* comme synonyme de *discordia*, M. L. 2702 ; *dīuiduus* : divisé et « divisible » (classique), d'où *indīuiduus* : « indivis » et « indivisible ». Adjectif attesté à partir de Cicéron, chez lequel il sert, entre autres, à traduire le gr. ἄτομος, cf. Fin., 1, 6, 17 ; *indīuiduitās* (Tert.) ; *dīuiduitās* (Dig.) ; *dīuidicula* n. pl. : *antiqui dicebant quae nunc sunt castella, ex quibus a riuo communi aquam quisque in suum fundum ducit* P. F. 62, 1 ; *dīuīsor* ; *dīuīsiō* (et *dīuīsūra, dīuīsus, -ūs*) ; *dīuīsibilis* (langue de l'Église) et *indīuīsibilis*, calqués sur μέριστος et ἀμέριστος.

Si l'ombrien v e t u signifie « dīuiditō » et *uef* (accusatif pluriel) « partīs », on peut y voir un *vef-*, issu de **weidh-*,

mais la forme et le sens sont contestés; cf. Vetter, *Hdb.*, p. 218 et 228. Le sens a amené en latin la fixation du préverbe *dis-*. A en juger par le sanskrit, la racine ne fournissait pas de présent thématique, et la forme lat. *-uidō* repose sur un ancien présent athématique. Le sanskrit a : *vidhyati* « il perce » (avec un causatif, non védique, *vedhayati*), *vindháte* « il manque de ». — L'adjectif en *-to-*, *diuīsus*, est fait sur le perfectum en *-s-*, *diuīsī*, qui indique l'absence d'un ancien aoriste radical et d'un ancien parfait. Un rapport avec *uidua* est possible. L'explication de *-uidō* par **ui-dhō*, opposé à *condō* (cf. Wackernagel, *Vorles.* 2, 168), se heurte au fait que le préfixe **ui-* n'existe pas en latin.

dīuīnus : v. *deus.*

diurnō : v. *diū* 2.

dius : v. *diū* 1.

dīus, -a, -um : du ciel, divin ; et « lumineux », cf. P. F. 65, 20, *dium quod sub caelo est extra tectum ab Ioue dicebatur, et Dialis flamen, et dius heroum aliquis a Ioue genus ducens.* Ce dernier emploi appartient à la littérature et est imité du gr. δῖος ; cf. le *dīa deārum* d'Enn., A. 22, traduisant le gr. δῖα θεάων. Mais, dans la langue religieuse, *dīus* signifie plutôt « du ciel » : *dīum fulgur* alternant dans les inscriptions avec *dīuom fulgor*, cf. Thes. V 1642, 31 sqq. ; *dea dīa* désigne « la déesse du ciel » (= Junon) ; *dīum* « le ciel », cf. F. 198, 86, [*flamen*] *dialis, quia uniuersi mundi sacerdos qui appellatur dium*, d'où *sub dīō* « i. e. *sub caelo* », Ps. Asc., Verr. 2, 51, p. 236, 10 St., alternant avec *sub diū*, forme fléchie (locatif?) de *diūs*, ancien nominatif de *diēs* « jour lumineux », et avec *sub dīuō*, cf. Thes. V 1658, 32 sqq. Le jour lumineux et le ciel se confondent avec le dieu, comme les Latins l'ont encore senti ; cf. Varr., L. L. 5, 66, *hoc idem magis ostendit antiquius Iouis nomen : nam olim Diouis et Di⟨e⟩spiter dictus, i. e. dies pater ; a quo dei dicti qui inde, et dius et diuum, unde sub diuo, Dius Fidius. Itaque inde eius perforatum tectum, ut ea uideatur diuum, i. e. caelum.* — *Dīus*, dans *Dius Fidius* (cf. gr. Ζεὺς Πίστιος), est équivoque ; ce peut être l'ancien nom du jour, cf. *diēs*, ou l'adjectif substantivé et divinisé. — Formes rares et archaïques, peu vivantes et surtout maintenues par la langue religieuse. De *sub diū* a été tiré *subdiālis*, attesté chez Pline et dont le pluriel neutre *subdiālia* traduit le gr. ὑπαίθρια ; Ammien dit *subdīuālis.*

L'osque a Diiviiai « Dīae », Vetter, *Hdb.*, n. 140. L'adjectif est ancien ; il répond à skr. *divyáḥ* « céleste », gr. δῖος (de *διϜyος) « divin ». Le vocalisme radical à degré zéro est normal au point de vue indo-européen dans ce dérivé. V. *deus.*

dīuus, dīua : v. *deus.*

dō, dās, dedī, dătum, dăre. Verbe primaire qui diffère des verbes de la première conjugaison par la brièveté de l'*ă* : *dăre, dămus*, etc. ; l'*ā* de *dās, dā* est dû à la tendance à allonger les formes monosyllabiques de sens plein ; en composition l'*ă* reparaît : *reddite*, d'où *reddis, redde*, analogiques. L'*ă* de *dăre* a fait passer les composés dans la 3ᵉ conjugaison : *dēdĕre, reddĕre* ; les composés ainsi formés se sont confondus avec ceux de la racine **dhē-* « poser » tels que *con-dō, crēdō*, etc. V. ci-dessous. Le futur est *dăbō* ; d'où l'ancien futur du composé *reddĭbō* (Plaute), qui a été éliminé par *reddam* fait sur *legam* ; l'imparfait est *dăbam* ; *reddēbam* au lieu de **reddĭbam* est fait sur *legēbam*. L'époque archaïque a conservé quelques formes aberrantes : une 3ᵉ personne pluriel d'indicatif présent élargie avec un suffixe *-ne/no-* : *danunt*, v. Thes. V 1659, 65 sqq. (cf. *prodinunt, solinunt*, de *prodeō, soleō*), et un subjonctif et un optatif de la forme *duam, duim*, v. Thes., ibid. 78 sqq. ; cf. P. F. 25, 12, *addues* (lat. *adduis?*), *addideris* ; *produit porro dederit*, Fest. 254, 16 ; *interduim* (Plaute). Le latin ne connaît le verbe que sous la forme simple ; *reddō* doit sans doute s'analyser *red-dō*, comme *red-dux*, plutôt que **re-didō* ; l'osco-ombrien a, au contraire, une forme à redoublement, comme le gr. δίδωμι : ombr. teřtu, *dirstu* « datō », teřa, *dersa, dirsa* « det » ; osq. *didest* « dabit » (futur fait sur le présent). Le perfectum lat. *dedī* est un ancien parfait à redoublement comme gr. δέδοται et skr. *dadé* ; l'ombrien a aussi dede « dedit », l'osque deded. Le roumain suppose une forme **dedāre*, M. L. 2511.

Sens : donner ; s'oppose à *capere* « prendre, recevoir », comme gr. δίδωμι à λαμβάνω. *Dare aliquid alicuī* « donner quelque chose à quelqu'un » ; ou avec l'accusatif marquant le but : *dare nuptum* « donner en mariage », *uēnum dare* « donner en vente », *d. in conspectum* « donner en spectacle », *d. ignem in āram*, Plt., Tru. 476, *in splendōrem darī* ; As. 426, *dare ad mortem* ; *dare sē* « se donner » (*alicuī, alicuī reī* ; *in* : *dare sē in fugam*), *dare manūs* « donner les mains » (en parlant d'un ennemi vaincu). S'emploie absolument ou, le plus souvent, avec un complément concret ou abstrait ; peut être suivi d'un infinitif : *dare pateram, obsidēs* ; *dare poenam* (*-nās*) : donner une amende, c'est-à-dire « être puni » ; *dare ueniam, tempus, operam, malum* ; *d. bibere*. A pris aussi le sens de « livrer, remettre, procurer ».

Dans la langue familière, *sē dare* s'emploie avec un adverbe, *sē bene, male dare*, dans un sens analogue à celui de *sē bene, male habēre, praebēre* ; cf. Cael. ap. Cic., ad Fam. 2, 15, 2. Usité aussi avec un adjectif en *-tus* (participe passé passif), à la place d'un parfait, pour insister sur l'achèvement de l'action, e. g. Vg., Ae. 12, 437, *Nunc te mea dextera bello /defensum dabit* (= *faciet ut defensus sis*), Liv. 8, 6, 6, cf. Thes. s. u. *dō*, 1697, 27 sqq., construction qui correspond à l'emploi de *habeō* avec le même adjectif en *-tus.*

A partir du ɪᴠᵉ siècle, on trouve l'impersonnel *dat, datur* suivi d'un infinitif passif *dat* (*aliquis*), *datur intellegi* avec le sens de εἰκὸς ὅτι « il est donné à comprendre que, il est aisé de comprendre que » ; cf. Thes. s. u. V 1690, 38 sqq.

Souvent employé pour le composé *ēdere* : *mōtūs dare* comme *ēdere mōtūs* ; *dare forās scripta* comme *ēdere librum* (Cic., Att. 13, 22, 3) ; *haec ubi dicta dedit* = *ēdidit* ; de là *dare* dans le sens de « publier, faire connaître », *datur* dans le sens de « *dīcitur* ». On trouve *dabo in uos famem* (δώσω ἐφ' ὑμᾶς), Itala Ezech. 26, 29, là où la Vulgate traduit par *imponam uobis*. Ce développement sémantique a été favorisé par le fait que, avec les composés de *dō*, sont venus se confondre les composés de la racine **dhē-* « placer » (v. *faciō*), si bien que souvent il est impossible de dire à quels composés on a affaire : *ēdō* correspond aussi bien à ἐκδίδωμι qu'à ἐκτίθημι, entre lesquels, du reste, la différence de sens est petite ; *addō* est glosé à la fois προσδίδωμι et προστίθημι. On peut dire *dare nōmen* et *facere, indere, addere nōmen alicuī*. Dans *sacerdōs*, le second terme appartient à la racine **dhē-*, cf. *sacra facere, sacrificium* ; Pedersen, MSL 22, 5 sqq.

Il se peut, d'ailleurs, qu'il y ait eu dans les formes attestées fusion de verbes originairement distincts : dans *uēnum dare, pessum dare*, on a sans doute affaire à *dare* « donner », comme dans *nuptum dare* ; mais *perdō, uendō*, avec leurs passifs *pereō, uēneō*, s'expliqueraient mieux en partant de **dhē-* « placer » : *perdō, pereō* rappellent le couple *interficiō, intereō*. L'état de choses était tellement trouble que *dare* a pu être employé avec le sens non équivoque de « placer » dans le juxtaposé *circum dare*, dont les éléments n'ont été soudés qu'à date relativement récente. De même, *satisdō* s'emploie conjointement avec *satisfaciō*. Dans la forme également, les deux verbes se sont confondus et *crēdō*, qui n'est pas un composé de *dō*, a des formes *crēduam, crēduim*, comme *duam, duim.*

Dō est ancien et usuel, mais a subi de bonne heure la concurrence du dénominatif, plus plein et plus régulier, d'aspect indéterminé, *dōnāre*. — Représenté néanmoins dans toutes les langues romanes, sauf en français. M. L. 2476 ; B. W. *donner.*

A la forme *dō-* de la racine de *dō-* se rattachent :

dōs, dōtis f. : dot (sens propre et figuré, d'où le pl. *dōtēs* « dons »). Ancien thème consonantique : l'ablatif est *dōte* ; le génitif *dōtium* (attesté à côté de *dōtum*) est récent et analogique des thèmes en *-i-* imparisyllabiques.

Dérivés : *dōtātus*, dont on a tiré ensuite *dōtō, -ās* (époque impériale), M. L. 2756 ; *dōtālis*, cf. M. L. 2756 a ; **dōtārium*, M. L. 2757 ; *indōtātus.*

dōnum n. : don (concret), cf. *fē-num*, etc. Ancien, usuel. Panitalique, v. Vetter, *Hdb.*, sous dúnúm. Panroman, sauf roumain. M. L. 2749. Dénominatif : *dōnō, -ās*, qu'on retrouve en osque, duunated « dōnāuit » : faire don de (*aliquid alicuī*, ou *aliquem aliquā rē*, d'où *dōnātus* « qui a reçu en don »). Au sens de « faire don de » s'est ajouté celui de « faire remise de, pardonner » ; *culpa grauis precibus donatur saepe suorum*, Ov., Pont. 2, 7, 51. Ancien, usuel. M. L. 2746.

Dérivés et composés : *dōnāmen* (tardif) ; *dōnāria, -ōrum* n. pl. : endroit du temple où l'on déposait les offrandes (cf. *aerārium*), puis « offrande » et « récompense militaire », M. L. 2747 ; *dōnāticus* (Caton) ; *dōnātīuus* « donné par l'empereur », d'où *dōnātīuum* ; *dōnābilis* (archaïque) ; *dōnātiō* (classique), *dōnātor, dōnātrīx* (latin des juristes de l'époque impériale) ; *condōnō, -ās* (composé d'aspect déterminé) « faire abandon ou remise de, pardonner », M. L. 2125 ; *redōnō* (Hor., C. 2, 7, 3 ; 3, 3, 3 = gr. μεταδίδωμι ; différent de *reddō*) ; *dōnificō* (Hyg.). Cf. aussi **addōnāre*, M. L. 156 ; *perdōnāre*, attesté dans l'Ésope latin de Romulus, M. L. 6405.

Au degré *dă-* de la racine appartiennent :

dătiō : fait de donner ; classique, mais rare, surtout terme de droit = δόσις, M. L. 2484 ; *dătus, -ūs* m. : ibid. ; *dător* : δότηρ et δώτωρ, rare ; attesté six fois dans Plaute, puis un exemple dans Virgile et dans Silius ; repris ensuite à partir de Tertullien ; *dătīuus* : terme de

droit, *datiui tutores « qui nominatim testamento dantur »* (Gaīus) ; terme de grammaire traduisant δοτικός : *datiuus casus* ou *casus dandi*, M. L. 2485 ; *dătō, -ās* : donner.

Tous ces mots sont rares et d'un emploi plutôt technique. *Dătō* n'a pas tenu devant *dōnō.*

Composés verbaux en *-dō*. Étant donné que, pour les Latins, il n'y avait qu'une seule sorte de composés en *-dō*, il a semblé conforme au sentiment qu'ils avaient de leur langue de donner ces composés dans l'ordre alphabétique, en indiquant pour chacun d'eux à quelle racine, celle de *dare* ou la racine indo-européenne **dhē-*, il est vraisemblable qu'ils se rattachent :

abdō, -is, -didī, -dĭtum (**dhē-*), cf. skr. *apadadhāti* « il retire », gr. ἀποτίθημι : mettre à l'écart, éloigner, et par suite « recouvrir, cacher ». A l'époque chrétienne, *abditum* est encore usité ; mais *abdō* a été remplacé par *abscondō, occultō*, etc. Non roman.

addō (*adduō*, Gloss., est refait sans doute sur *adduim*) : 1° « placer auprès, appliquer », correspond à προστίθημι, cf. Plt., Cap. 808, *cui me custodem addiderat* ; T.-L. 26, 16, 3, *lictor uiro forti adde uirgas* ; 2° « ajouter ». Mais le grec a aussi προσδίδωμι. *Additiō, additāmentum* correspondent à πρόσθεσις, προσθήκη ; *additīuus* traduit ἐπιταγματικός. Composé : *inaddō*, M. L. 4329.

condō (rac. **dhē-*) = συντίθημι et κατατίθημι : 1° « mettre ensemble, réunir (des choses éparses) » : Varr., L. L. 7, 1, *uerbum quod conditum est e quibus litteris, oportet*, cf. *inconditus* « confus, non rangé » ; de là *condere urbem, moenia, carmen* « réunir les éléments d'une ville, d'un rempart, d'un poème », et par suite « bâtir, fonder, créer, composer (= *compōnere*) ». A ce sens se rattachent *conditor* : fondateur, créateur = κτιστής (irl. *conditor*) ; *conditiō* : action de fonder, création = κτίσις. Le sens ancien apparaît encore dans le nom du dieu *Conditor* « qui procède à la mise en grange des grains ».

2° D'expressions comme *condere mustum, condere messem in horreum (horreō), pecūniam in crumēnam* s'est développé le sens de « enfermer, mettre à l'abri, déposer » (par opposition à *prōmere*, comme le *condus* « esclave chargé de serrer les provisions » s'oppose au *prōmus*, qui est chargé de les mettre à table) ; cf. *conditīuus* « de conserve », adjectif de la langue rurale (*-a olea*, etc. ; peut-être y a-t-il eu ici jonction avec *condiō* « confire »), *conditōrium* « magasin » ; d'où « cacher », « enfoncer » : *condere alqm sepulcrō* ; d'où à l'époque impériale le sens de « tombeau » qu'a pris *conditōrium*. Dans ce sens de « cacher », *condō* a été doublé par une forme renforcée : *abscondō, -ditum* (et tardifs *abscondī, abscōnsum*) = ἀποκρύπτω, qui a supplanté *abdō*. *Abscondō*, outre le sens physique et moral de « cacher », a aussi dans la langue nautique le sens technique de « perdre de vue » ; cf. Vg., Ae. 3, 291, *protinus aerias Phaeacum abscondimus arces*, où Servius note *abscondimus nauticus sermo est* ; cf. Plat., Prot. 388, ἀποκρύπτειν γῆν. *Abscondere* est demeuré dans les langues romanes : roum. *ascunde*, ital. *ascondere*, v. fr. *escondre*, esp. *esconder*. M. L. 41 et 42 ; B. W. sous *cacher*. Cf. aussi *recondō* : cacher de nouveau et « mettre à l'écart, enfouir », etc. M. L. 7128.

dēdō : donner une fois pour toutes, donner sans condition ; terme de la langue militaire : *dēdere sē* « se rendre », d'où *dēditiō, dēdīticius*. Le sens technique est

marqué par Donat, Ter. Andr. 199, *dare est quod repetas, dedere ad perpetuum; et damus etiam amicis, dedimus tantum hostibus*. Racine **dō-*; = ἐκδίδωμι; a un correspondant en osq. dadid « dēdiderit », da[da] « dēdat ».

dīdō : distribuer, répartir. Correspond à διαδίδωμι mieux qu'à διατίθημι.

ēdō : mettre au jour, publier = ἐκδίδωμι. D'où *ēditus* « qui est en vue », et par suite « élevé » (= *excelsus*) et aussi « issu (de) » : *Maecenas atauis edite regibus*, Hor., Od. 1, 11; *ēditiō*, *ēditor*. Un mélange de **dō* et de **dhē-* n'est pas exclu.

indō : mettre sur ou dans; ἐντίθημι et εἰστίθημι.

obdō : *-ere obponere uel operire*. Correspond pour le sens à προστίθημι.

perdō : perdre, dans le sens de « donner ou dépenser inutilement » et « ruiner, détruire, mener à sa perte ». A pour passif *pereō*, mais le participe est *perditus*. Différent de *āmittō*, cf. Rhet. Her. 4, 44, 57 *Decius amisit uitam at non perdidit*. Mais la langue populaire l'emploie dans ce sens. Peut correspondre à παρατίθημι dans le sens où la langue homérique emploie π. κεφαλήν, ψυχήν « exposer sa tête ou sa vie ». Mais le développement de sens est propre au latin; v. *per*. Panroman; M. L. 6403. Composés : *dēperdō* (depuis Cicéron et Lucrèce); *disperdō* (depuis Plaute et Caton, fréquent dans la Vulgate), confondu souvent avec *dispergō*. M. L. 2570 a.

prōdō : livrer, trahir = προδίδωμι.

praeditus : « [particulièrement] doué de ». Se rattache évidemment à *dătus*.

reddō : rendre = ἀποδίδωμι. Panroman, sauf roumain; la plupart des formes romanes remontent à **rendere*, forme faite analogiquement sur *prendere*. M. L. 7141.

subdō : mettre sous (= ὑποτίθημι), d'où « soumettre » (= ὑποτάσσω), « substituer » (cf. *succēdere*), « suborner ».

trādō : livrer, transmettre, trahir. Correspond à la fois à διαδίδωμι et à προδίδωμι. M. L. 8828-8830.

Tous ces verbes peuvent avoir des noms d'agents en *-tor*, des abstraits en *-tiō* et des adjectifs dérivés en *-īuus*, *-īcius*, etc.

La racine indo-européenne **dō-*, **də-* « donner » fournissait un aoriste radical athématique : véd. *ádāt* « il a donné », moyen *adita*; gr. ἔδωκα, ἔδομεν, ἔδοτο; ill. *doto*; arm. *et* « il a donné », *tur* « donne » (de **dō*), à côté de *tam* « je donne », où *ta-* repose sur **də-*. Une forme à redoublement, skr. *dádāmi* « je donne », gr. δίδωμι, fournissait un présent qu'a conservé l'osco-ombrien, v. les formes citées plus haut, et vest. *didet* « dat », pél. *dida* « det » (cf. aussi v. lit. *dústi*) « il donne », v. sl. *dastŭ* « il donnera », 3e plur. *dadętŭ* « ils donneront ». En indo-européen occidental, le thème radical simple fournissait un présent d'aspect déterminé que le latin a conservé dans *dō*, *damus*. — Cette racine a disparu en celtique (où se trouve, en revanche, le correspondant de skr. *rā-* « donner ») et en germanique. Le perfectum *dedī* est à rapprocher du parfait skr. *dadé*, gr. δέδοται; il se retrouve dans osq. deded, ombr. dede « dedit ». Sur hitt. *dā-* « prendre », v. Benveniste, *Don et échange dans le vocabulaire indo-européen*, Ann. Sociol. 1951, 8 sqq.

La racine **dhē-*, **dhə-* « poser » fournissait de même aux langues orientales un aoriste : véd. *ádhāt*, moyen *ádhita*; gr. ἔθηκα, ἔθεμεν, ἔθετο; arm. *ed* « il a posé », *dir* « pose » (de **dhē-*). Une forme à redoublement, skr. *dádhāmi* « je pose », gr. τίθημι, lit. *dest(i)* « il pose » (d'où *dedù* « je pose »), fournissait un présent. En Occident, le thème radical simple fournissait un présent d'aspect déterminé que conserve le germanique occidental : v. h. a. *tuon*, v. angl. *dōn* « faire », en face de got. *ga-deþs* « action », v. h. a. *tāt* et de v. sl. *dělo* « œuvre ». Le latin a conservé ce présent déterminé dans les formes à préverbe ou dans les juxtaposés, en les confondant phonétiquement avec la racine précédente; et c'est ainsi qu'on a lat. *crēdō* en face de véd. *çrad-dadhāti* « il croit » (v. *crēdō*). Le présent simple, avec le sens de « faire », a été tiré d'une forme dérivée : v. *faciō*, tout comme l'arménien a *dnem* « je pose » et le slave le duratif *dějǫ* « je pose ». — Il est résulté de là que les formes telles que *condō*, *trādō*, etc., peuvent passer pour appartenant à la fois à **dō-* « donner » et à **dhē-* « poser ». Le perfectum est à redoublement : *crēdidī*, *condidī*, etc. (cf. osq. -ffed, de *fefed, dans prúffed « posuit », aamanaffed « faciendum cūrāuit ») qui concorde avec *dedī*, mais répond aussi à gr. τέθεται, véd. *dadhé*. Le présent est remplacé par *faciō* (v. ce mot).

Le nom-racine n'existe qu'avec élargissement *-t-* dans *dōs*, *dōtis*; cf. hom. δώς « don » chez Hésiode, avec le dérivé δωτίνη. V. Benveniste, art. cité.

Le substantif indiquant le « don » a deux formes, suivant les langues : gr. δῶρον, v. sl. *darŭ*, arm. *turk'* et lat. *dōnum*, osq. dúnúm, ombr. dunu, skr. *dā́nam*, alb. *δενε*, irl. *dán* (thème en *-u-*).

Condus (et *prōmus*) sont formés sur *coquus*.

Le nom d'agent *dator* a subi l'influence de *datus*, cf. gr. δοτός (de la racine **dhē-*, le nom d'agent est *factor* d'après *faciō*); il n'y a pas lieu de le rapprocher de gr. δοτήρ plutôt que de δώτωρ. — Pour expliquer les formes archaïques du subjonctif *duam*, *duim* (et aussi *crēduam*, *crēduim*, par exemple), il faut supposer que la racine **dō* a admis, au moins dialectalement, un élargissement *-w-*. L'ombrien a *pur-douitu* « porricitō » à côté de *purditom* « porrectum », le falisque *douiad* « *duat ». On rapproche cypr. δυϝανοι (optatif) « il peut donner ». Les formes baltiques, lett. *dāvāt* « dōnāre », lit. *dovanà* et *davanà* « don », ont peut-être le même *-w-*.

Sur un nom d'agent au second terme d'un composé, v. *sacer-dōs* (**-dō-* de **-dhō-*), en face de *sacrificium*.

doceō, -ēs, -uī, doctum, -ēre : causatif à vocalisme *o* (cf. *moneō* et *meminī*), « faire apprendre, enseigner »; en particulier « faire répéter » une pièce, *docēre fābulam* = gr. διδάσκω. Se construit avec deux accusatifs, de la personne et de l'objet : *doceo pueros grammaticam*, d'où *doctus litteras*. Ancien, usuel. M. L. 2700 (v. fr. *duire*, prov. *dozer*) et *doctrīna*, 2711 (formes rares, savantes).

Dérivés et composés : *docilis* (*-bilis*) : docile; *docilitās*; *indocilis*; *documen* (archaïque) et *documentum* : enseignement, leçon; *doctus* : instruit, savant (britt. *doeth*); *indoctus* : ignorant; *condoctus* (Plt.) : qui connaît à fond; *doctor* : qui enseigne; *doctrīx* (tardif); *doctrīna* : enseignement, science, culture scientifique ou philosophique (cf. *tōnsor*, *tōnstrīna*); M. L. 2711; irl. *doctúir*, britt. *doethur*; *doctrīnālis* (tardif); *doctiloquus* : qui parle avec science, éloquent (Enn.); *docticanus*, *-ficus*, *-loquāx*, *-sonus* (tous rares et poétiques); *ēdoceō* : enseigner à fond; *perdoceō* : même sens; *dēdoceō* : faire désapprendre à quelqu'un (cf. *dēdiscō*); *condocēfaciō* (Cic., Auct. b. Afr.); *prodoceō* (Hor., Ep. I 1, 55 = προδιδάσκω); *doctitō*, *-ās* (St Aug.).

Pour la forme, *doceō* rappelle gr. δοκέω (aor. ἔδοξα) « je crois », δοκεῖ « il semble ». Il s'agit de formes dérivées, en face du présent athématique qu'attestent hom. δέκτο « il recevait », δεγμένος « recevant », ce qui explique ion. dor. lesb. δέκομαι, att. δέχομαι. Le védique a ce même thème dans *dāṣṭi* (d'où *dāçati*, *dāçnóti*) « il honore, il sacrifie à ». En slave, il y a un dérivé *desiti* « trouver » dont le vocalisme radical *e* indique le caractère secondaire. — Le sens de lat. *doceō* (et de *discō*) est dérivé; le grec a, de même, διδάσκω, avec une valeur factitive, qui s'explique, comme dans *discō*, par le redoublement. Il est probable que lat. *decet* est aussi apparenté. Mais on ne peut faire que des hypothèses sur la façon dont le sens a évolué dans *doceō*, d'une part, et *decet* (v. ce mot), de l'autre. — L'adjectif en *-to-* *doctus*, par sa différence avec le type *monitus*, ancien dans les causatifs, atteste que *doceō* s'est trouvé auprès d'un présent athématique et confirme le rapprochement avec hom. δέκτο.

dōdrāns, -antis m. : les 9/12 de l'as. D'où *dōdra*, *-ae* f. dans Ausone : boisson composée de neuf ingrédients (cf. le « punch »); d'où *dōdrālis*, *dōdrantālis*, *-tārius*.

Forme abrégée de *dēquadrāns*; pour l'abrègement, cf. *dēxtāns*. Les noms des fractions de l'as sont hors des règles générales de la formation des mots latins.

doga, -ae f. : sorte de vase. Emprunt tardif (Vopisc.) au gr. δοχή ou δοκή, d'où *dogārius* : βουττοποιός (Gloss.). V. B. W. sous *douve*. M. L. 2714-2715. Germ. **dōga*, m. h. a. *dūge*, etc.

dolābra : v. *dolō, -ās*.

doleō, -ēs, -uī (*dolitus sum* attesté épigraphiquement), **-itum, -ēre** (formes tardives *doleunt*, *doliēns*) : éprouver de la douleur, avoir mal, souffrir (physiquement et moralement). S'emploie impersonnellement : Plt., Men. 439, *mihi dolebit, non tibi, si quid ego stulte fecero*; mais le plus souvent avec un sujet animé ou inanimé : Tér., Hau. 934, *ah! nescis quam doleam*; Plt., Mer. 388, *animus mihi dolet*; absolument ou avec un complément à l'accusatif (subjectif ou objectif) : *oculos dolere*, Front., Amic. 16; *meum casum luctumque doluerunt*, Cic., Sest. 69, 145, ou à l'ablatif, seul ou précédé de *ab*, *dē*, *ex*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2721.

Formes nominales, dérivés et composés : *dolor* m. : douleur. Ancien, usuel, panroman, M. L. 2724; *dolōrōsus* (tardif), M. L. 2725; et *indolōris*, *-rius*, traduction tardive de ἀνώδυνος; *indolōria* f.; **indolōrāre*, M. L. 4381; *dolidus* (cf. *pauor*, *pauidus*, etc.), non attesté avant Cael. Aurel.; *dolentia* f. (archaïque, Laevius), dérivé de *dolēns*, dont Cicéron a formé *indolentia* pour traduire ἀπάθεια, comme *indolēns* traduit ἀπαθής; *-dolium*, dans le substantif plautinien *cordolium*, d'où *dolium*, CIL V 1729, rimant avec *gaudium*, cf. *lugium*; *dolitō*, *-ās* : être douloureux (Caton).

En bas latin, à côté de *dolor* apparaît une forme *dolus* (refaite sur le génitif pluriel *dolōrum* commun à *dolor* et à *dolus*?), qui est demeurée dans les langues romanes, à côté de *dolor* : fr. *deuil*, it. *duolo*, esp. *duelo*, etc.; cf. B. W. s. u.; M. L. 2727 et Thes. s. u. *dolor*, 1827, 25 sqq. De *dolus* est dérivé un adjectif **dolōsus* attesté par l'adverbe *dolōsē* « dolōrōsē », CIL XII 1939. Ce *dolus* « deuil » a éliminé *dolus* « ruse », pour éviter la confusion due à l'homonymie.

Rapproché ordinairement de *dolō*; le sens premier serait « recevoir des coups, être battu » : *caput mihi dolet* « la tête me bat », d'où « la tête me fait mal, j'ai mal à la tête »; cf. *lugeō*. Étymologie incertaine.

dōlium, -ī n. : vaisseau en poterie; jarre à huile, à vin, à grains, etc. Correspond à gr. πίθος. Ancien (Caton, Plaute). M. L. 2723.

Dérivés : *dōliāris*; *dōliārius*; *dōliolum*.

La matière dont est constitué le *dōlium* exclut, au point de vue latin, un rapprochement avec *dolāre*; et l'*ō*, du reste, fait difficulté.

Toutefois, si l'on tient compte de irl. *delb* « forme », gall. *delw*, de m. h. a. *zel* « pièce de bois cylindrique, billot », un rapprochement lointain avec le groupe auquel appartient *dolāre* n'est pas inadmissible. Il y a, du reste, un mot slave voisin du mot latin pour le sens : m. bulg. *dĭli*, bulg. *délva* « pot de terre », le slave commun **dĭly* rappelant le *-w-* de irl. *delb*. Le sens étant technique, on ne peut s'attendre à des rapprochements exacts permettant de poser un original indo-européen.

dolō, -ās, -āuī, -ātum (*dolītus* dans Varr., d'après Non. 99, 15, d'après *polītus*?), **-āre** : tailler, équarrir, façonner le bois, cf. Cic., Acad. 2, 101, *non enim est e saxo scalptus aut e robore dolatus*, puis la pierre avec la dolabre. Terme technique et concret. « Comme la manière de se servir de cet instrument consistait à donner des coups répétés, on emploie aussi le même mot dans le sens de battre vigoureusement, Hor., S. 2, 5, 22 » (Rich). Sens obscène dans Pompon. 82, *dolasti uxorem* (cf. *molō*, *depsō*, *battuō*), repris par Apulée dans le composé *dēdolō*. Ancien, usuel. Panroman (sauf portugais). M. L. 2718.

Dérivés et composés : *dolābra* (*-brum* Ital.) : hache, pic, pioche (cf. Rich, s. u. et *dolātus*), M. L. 2717; *dolābrātus*; *dolābella* : hachette, serpette (sert aussi de cognomen, cf. *Fenestella*); *dolāmen* (Apul.); *dolātilis* (tardif); *dolātōrium*, trad. gr. λαξευτήριον, d'où *dolātōria*, *-ae* f., M. L. 2719; *dēdolō*; *ēdolō* : dégrossir. M. L. 2828 a.

La racine a un sens technique, qui est visible dans les formations intensives du grec : δαίδαλος « travaillé avec art », δαιδάλλω « je travaille avec art » et dans δέλτος f. « tablette à écrire ». On a lit. *dalìs* « part » (d'où *dalýti* « partager » et v. r. *dolĭ* (même sens), v. pruss. *dellieis* « partage » et *dellyks* « morceau ». En celtique, il y a une forme à *-o-* : irl. *foddàlim* « je sépare », à côté de *delb* « forme, figure ». Skr. *dálati* « il crève, il éclate », *dalam* « morceau, part ». Le sens technique apparaît dans les formes à élargissement *-gh-* de irl. *dluigim* « je fends », v. isl. *telgia* « couper, tailler », lit. *dal̃gis* « faux ».

V. *dōlium*?

dolō, -ōnis m. : 1° épieu, canne à épée; 2° petit hunier, voile de misaine. Emprunt au gr. δόλων. Depuis Varron.

dolor : v. *doleō*.

dolsa, -ae f. : gousse : *alii* (de *ālium* « ail ») *dolsas nouem, Ioue barba dolsas similes*, Misc. Tir., p. 65, 17. Mot de très basse époque; non latin. M. L. 2726.

dolua, -ae f. : chenille = *eruca* (Eucher.). M. L. 2729. Gaulois? Cf. fr. *douve*.

dolus, -ī m. (*dolum* n. depuis l'Itala) : ruse, tromperie. — On a soutenu que le mot n'avait pas, au moins à l'origine, un sens péjoratif net. Aquilius, ami et collègue de Cicéron, définissait le dol « *cum esset aliud simulatum, aliud actum* » et l'abrégé de Festus, P. F. 60, 29, note : *doli uocabulum nunc tantum in malis utimur, apud antiquos autem in bonis rebus utebantur. Vnde adhuc dicimus sine dolo malo, nimirum quia solebat dici et bonus.* Toutefois, il n'y a pas d'exemple de *bonus dolus* et l'adjonction de *malus* à *dolus* peut provenir du même souci de précision qui fait écrire *quod sine malo pequlatuu fiat* dans la Lex de XX Quaest. CIL I² 587, 5, ou *mala fraus*, Plt., Tru. 298. Labéon (Dig. 4, 3, 1, 2) a défini le dol « *omnem calliditatem, fallaciam, machinationem, ad circumueniendum, fallendum, decipiendum alterum* », et la langue commune n'emploie *dolus* qu'avec une nuance de blâme. Ancien, usuel. Non roman ; fr. *dol* est un mot savant ; v. *doleō*. Comme, en latin vulgaire, on disait *dolus* au lieu de *dolor* (v. plus haut), d'aucuns, par réaction, s'imaginaient que, pour parler correctement, il fallait dire *dolor* dans le sens de *dolus*. De là vient, dans la version latine du Psaume 23, verset L, le texte grec des Septante καὶ οὐκ ὤμοσεν ἐπὶ δόλῳ est rendu par *nec iurauit in dolore* (Psalt. Veron.).

Dérivés et composés : *dolōsus* (rare et poétique = δολόεις) ; *subdolus, sēdulō*, ancien juxtaposé formé de *sē dōlō* (CIL I 200, 40) « sans tromperie », d'où « avec zèle », dont a été tiré ensuite l'adjectif *sēdulus*, v. Plt., Ba. 477, « empressé, zélé » (= ἄδολος), d'où *sēdulitās*. Il n'y a pas de verbe dérivé « être rusé, trompeur », qui se serait confondu soit avec *dolāre*, soit avec *dolēre*.

Osq. *dolom* « dolum », *dolud* « dolō », comme en latin, avec l'adjectif *mallo-* « malus » (cf. le gr. δόλῳ πονηρῷ, si ce n'est pas un calque du latin). — On rapproche souvent v. isl. *tal* « compte, discours » et *tāl* « ruse, tromperie », qui sont des mots germaniques communs. Mais on peut se demander si le mot *dolus* n'est pas emprunté au gr. δόλος « piège, ruse », et s'il n'a pas pénétré à Rome par un intermédiaire suditalique ; *dolōsus* serait fait sur δολόεις. Le grec n'a pas non plus de verbe dérivé. *Māc(h)ina, poena* sont aussi empruntés.

domesticus, domicilium, dominus : v. *domus*.

domō, -ās, -uī, -itum, -āre (et *domāuī, domātum*, formes analogiques) : apprivoiser, dompter (sens propre et figuré). Ancien et usuel.

Dérivés et composés : *domitō, -ās* : même sens (premier exemple dans Vg.) ; *domitor* (*domātor*), *domitrīx* ; *domitus, -ūs* m. (Cic.) ; *domitūra* (Colum., Plin.) ; *indomitus* (cf. ἄδμητος en face de ἀδμής) ; *domābilis, domefactus*, tous deux de l'époque impériale et de la langue poétique ; *ēdomō, -ās* (surtout poétique et prose impériale) ; *ēdomitō* (Ven. Fort.), cf. *ēdominō* (Arn.). Les langues romanes se partagent entre *domāre* et *domitāre* ; l'ital. *domare*, l'esp. et le port. *domar* remontent au premier, le fr. *dompter* et le prov. *dondar* au second. M. L. 2731, 2742 ; cf. aussi 2744, *domitus*.

La racine est dissyllabique, de la forme **demə-, *domə-, *dmā-*. L'*ā* de *domāre* est l'*ā* de la racine alternant avec *ə* conservé dans *domitus, domuī* et dans *domitor*. Il y a trace d'un présent radical dans les formes homériques δαμᾷ, δαμόωσιν, ce qui a entraîné un aoriste hom. (ἐ-)δάμασσα, δαμάσαι et par suite un présent δαμάζω, et dans des formes irlandaises dérivées, à sens transformé, *ni daim* « il ne souffre pas », *ad·daim* « il admet, il avoue », etc. Le hittite a*damašzi* « il fait violence à », *tameššuwen* « nous avons vaincu ». Et il y a, d'autre part, un présent à nasale, dor. δάμνᾱμι, ion.-att. δάμνημι, irl. *damnaim* « je dompte ». L'*o* de lat. *domāre* est sans doute celui d'une forme à vocalisme plein de présent, **domə-*, soutenu par celui d'un causatif, cf. got. *ga-tamjan*, v. h. a. *zamian* « apprivoiser ». A en juger par les formes telles que *gṛbhāyáti, mathayáti*, l'a de véd. *damāyati* est issu de **dᵒmā-*. Le v. h. a. *zamon* « apprivoiser », à côté de l'adjectif *zam*, v. isl. *tamr* « apprivoisé », est pareil au présent *domāre*, mais n'a pas pour cela de rapport direct avec le verbe latin qui, comme on le voit par *domuī, domitus*, est issu d'un présent radical avec extension de *ā* de *-dᵒmā-, *-dmā*, et qui ne saurait passer pour un verbe dérivé. Le latin n'a pas conservé trace du type **dmā-*, du gr. δέδμᾱμαι, δμᾱτός, ion.-att. δέδμημαι, δμητός ; il n'a plus que *-dᵒmə-*, conservé aussi dans skr. *dāntáḥ* « dompté », etc. Il a généralisé le vocalisme *o* dans toute la conjugaison, d'où *domitus* et *domitor*, en face de skr. *damitā́* « celui qui dompte ». Comme le grec a affecté le vocalisme *e* à δέμω « je construis », il n'a pas trace du vocalisme *e*, dont la racine signifiant « dompter » n'a, d'ailleurs, aucun sens net ; car le sens rend douteux le rapprochement de got. *ga-timan* « convenir », *ga-temiba* « de manière qui convient ».

Sur *domō* et *domus*, voir l'important article de M. Benveniste, *Homonymies radicales en indo-européen*, BSL LI, 1955, p. 14 sqq. Il démontre péremptoirement que les deux mots n'ont, à l'origine, rien de commun et que *domus*, de son côté, doit être séparé de la racine **dem(ə²)-* « bâtir ».

domus, -ī et domus, -ūs f. : maison ; de là *domī*, locatif, « chez soi, à la maison », par opposition à *peregrī, forīs* et à *mīlitiae*. Comme le grec οἶκος, *domus* désigne la maison en tant que symbole de la famille : *domus te nostra tota salutat*, Cic., Att. 4, 12, et aussi « l'école, la secte ». Le genre est féminin et remarquable en face du gr. ὁ δόμος, skr. *dámaḥ* m. Pour le sens, voir l'observation faite sous *forēs*.

Les deux flexions de *domus* semblent correspondre à d'anciennes différences de thèmes, l'un en *-u-* : v. sl. *domŭ* (gén. *domu* ; du reste en partie ambigu entre thème en *-o-* et en *-u-* comme le mot latin), skr. dérivé *dámūnaḥ*, l'autre en *-o-* : gr. δόμος, skr. *dáma-ḥ*, tous deux masculins (cf. v. irl. *doim* « dans la maison »). Mais le thème en *-o-* semble le plus ancien et le seul attesté tout d'abord ; cf. J. B. Hofmann, IF 49, 109 sqq., et Ernout, *Philologica* I, p. 105 sqq. La déclinaison en *-u-* a tendu à prévaloir sur celle en *-o-*, parce que les féminins sont plus nombreux dans la 4ᵉ déclinaison : c'est ainsi que le génitif en *-ī*, fréquent à l'époque archaïque, est remplacé à l'époque classique par *-ūs* ; le datif singulier est le plus souvent en *-uī* (sur lequel à un moment donné s'est refait un génitif en *-uis*) ; le datif-ablatif pluriel est toujours en *-ibus*, le nominatif pluriel en *-ūs*. Par contre, l'ablatif singulier est le plus souvent en *-ō*, l'accusatif pluriel, en- *ōs*. Les cas marquant le lieu se rattachent au thème en *-o-* : *domī, domō*. Ancien, usuel. — Supplanté dans les langues romanes par *casa* et *mānsiō* (et partiellement *hospitāle, familia*), n'a survécu en italien que dans une acception spéciale : *d. ecclēsiae*, *duomo* « cathédrale » (la forme française remontant sans doute à gr. δῶμα, cf. M. L. 2730 ; B. W. s. u.), M. L. 2745. Emprunté en m. irl. *dom-, dam-*.

Dérivés et composés : *domesticus* : domestique, familier ; d'où « privé, national ». Non attesté avant la Rhét. à Hér. et Cic. M. L. 2732. Même suffixe que dans *rūsticus, uiāticus, siluāticus*, etc. Le *-e-* ne peut s'expliquer directement, car le groupe de *domus* n'offre pas de thème en **-es-* (sur gr. δέμας, v. ci-dessous ; le sens est très loin). Ceci a amené à supposer que *dom-es-ticus* aurait été fait par opposition à **row-es-tikos* (v. sous *rūs*) ; mais cette forme elle-même est hypothétique. Pour le *e* de *domesticus*, cf. *sequester* en face de *secus, intestīnus* en face de *intus* et, en général, *caelestis, agrestis* et *caelestīnus, agrestīnus, clandestīnus*. Autre explication dans Benveniste, *Origines de la formation des noms en indo-européen*, p. 67. De là *domesticātus, -ūs* (tardif) (d'après *magistratūs*) ; *domesticitās* (Irén.) = οἰκειότης ; *domuscula* et *domuncula* f. (époque impériale) ; *domicilium* : domicile (déjà dans Plaute). Plus abstrait que *domus* ; aussi, souvent employé figurément. Appartient à la langue du droit : Cic., Arch. 4, 9, *an domicilium Romae non habuit?* Étymologie du second terme incertaine ; peut-être faut-il partir de **domicola*, dont serait dérivé *domicilium*, ce qui trancherait la difficulté relative à la gutturale ; *domicēnium* (Mart.) ; *domiporta* (ap. Cic., Diu. 2, 133) ; *domi-seda* ; *Domidūcus, -a* ; *domicūrius*, etc. ; *domitius* (*deus*) ap. Aug. Ciu. D. 6, 9, et *Domitiānus* ; *domu(m)itiō* (Pac.) ; *domūsiō* (Varr., Pétr.), de **dom(i)ūsiō*.

dominus m., *domina* f. (*domnus*, Lex Agr. ; *domna*, Iᵉʳ siècle après J.-C.) : maître, maîtresse de maison. Le rapport avec *domus* était senti des Latins ; cf. les vers cités par Cic., Off. 1, 39, 139, *o domus antiqua, heu quam dispari/dominare domino*. S'oppose à *seruus* (comme *erus*), *uīlicus, ancilla, familia*. Désigne par extension toute espèce de maître : maître de maison en tant qu'hôte recevant des amis, d'où *dominium* au sens de « repas, festin » ; maître des jeux ; maître du peuple, tyran, despote (cf. le sens de gr. δεσπότης qui a pu influer sur l'évolution du sens de *dominus*) : Cic., Rep. 2, 26, *uidesne ut de rege* (scil. *Tarquinio*) *dominus extiterit? Hic est enim dominus populi quem Graeci tyrannum uocant* ; de là *dominor, -āris* (*dominō, *addomino*, M. L. 155) ; *dominātiō, -tor, -trīx, -tus*. Dans la langue de l'Église, *dominus* traduit le gr. κύριος « le Seigneur ». Usité de tout temps. Panroman ; les formes romanes remontent à *domnus, domna*, cf. les composés tardifs *domnaedius, domnifunda, -praedia* (inscriptions). M. L. 2741, 2733 ; *dominium* : 1° droit de propriété (terme juridique) ; 2° repas, festin (cf. plus haut). M. L. 2740 : *dominicus* : du maître, du seigneur, d'où *diēs Dominica* (ou *dominicus* ; B. W. sous *dimanche*) « le jour du Seigneur » = κυριακὴ ἡμέρα. M. L. 2738 ; irl. *domnach* ; *dominicīda* = κυριοκτόνος « meurtrier du Seigneur » ; dérivés *dominicārius, -cālis*. — *dominiculus* (Dig.). Cf. encore M. L. 2734, *dominedeus* ; 2735, **dominiāre* ; 2736, **dominiārium* ; 2737, **dominicellus, -a*. V. B. W. sous *demoiselle*.

Voir aussi *condoma, conduma*, peut-être composé tardif d'après συνοικία. M. L. 2124 ; **condominium*, 2124 a.

Les thèmes **domo-* et **domeu-* sont dérivés d'un mot-racine **dem-* qui subsiste dans des formes isolées, notamment le génitif **dem-s* : véd. *dám- patiḥ* et *pátir dán* « maître de la maison », gâth. *dəng paitiš* (même sens) et, en grec, δεσπότης, δέσποινα, δεσπόζω, qui supposent un ancien **dems-pot-* (*dems-pod-*). L'Avesta a aussi un locatif *dam*, le grec un nominatif-accusatif neutre δῶ (δῶμα doit être une adaptation du doublet *δωμ ; cf. arm. *tun*) et, au premier terme d'un composé, δά-πεδον, littéralement « sol de la maison ». En arménien, le même thème apparaît dans *tun* (de **dōm*) « maison », gén. *tan* ; et il y a une trace indirecte de **dōmu-* combiné avec *tun, tan* dans *tanu-tēr* « maître de maison ». M. Benveniste a signalé, dans l'article cité sous *domō*, p. 20, que *domus* est « un terme institutionnel » et que « c'est même peut-être ce caractère qui a influencé la suffixation de lat. *domus* : à côté de *domo-* (lat. *domō, domī, dominus*), le thème **domu-* de lat. *domus*, v. sl. *domŭ*, véd. *dámūnas-* est conforme à un type en **-u-* de dénominations de parenté et de société : lat. *tribus*, av. *zantu-, dahyu-*, skr. *bandhu-* ». — On ne sait par quelle action le lituanien a remplacé **domo-* par *nāmas* (généralement au pluriel : *namaĩ* « maison ») ; l'ancien locatif *namẽ* « à la maison » joue le même rôle que lat. *domī*.

Tandis que, en indo-européen oriental, le « maître de maison » est indiqué par un juxtaposé dont le second terme est *pot-* (comme dans lit. *vĕš-pat-* « maître de tribu » et dans véd. *viçpátiḥ* « chef de *viç-* » [cf. *uīcus*], *jāspátiḥ* « chef de *gēns* », le latin se sert d'un dérivé du thème *domo-* ; ce dérivé est formé comme *tribūnus* de *tribus* (qui montre qu'il ne faut pas partir de *domu-*) et comme, en gotique, *þiudans* « roi », littéralement « chef de *þiuda* », *kindins* « ἡγεμών », littéralement « chef de *kind* », c'est-à-dire de *gēns*.

On est tenté de rapprocher *domus*, etc., de la racine de gr. δέμω « je construis », οἰκο-δόμος « architecte » ; mais le parfait δέδμημαι et le substantif δέμας « corps » montrent que cette racine est dissyllabique et, par suite, ne concorde pas avec le thème **dem-* « maison ». Le groupe de got. *timrjan* « οἰκοδομεῖν », *timrja* « τέκτων », v. isl. *timbr* « bois de charpente » n'enseigne rien. A cette racine **demə-, *dmā-*, se rattache le nom iranien de la « maison » ; gâth. *dəmāna-*, d'où av. réc. *nmāna-*, pers. *mān*. Mais le nom indo-européen **dem-* de la « maison » semble isolé, comme le nom **weik-* du « clan ».†

dōnec (*dōnicum*, archaïque ; *dōnique*, Lucr. 2, 1116 ; *dōneque*, Itala) : « jusqu'au moment où », puis « tant que, aussi longtemps que » (sens secondaire attesté depuis Lucrèce en poésie et depuis Tite-Live dans la prose), « tout le temps que, jusqu'à ce que ». Synonyme de *dum* et, comme lui, a dû s'employer à l'origine sans valeur

subordonnante; cf. Lex XII Tab. 6, 8, ap. Fest. 474, 16, *quandoque sarpta, donec dempta erunt*. Ancien, mais évité par la langue classique (ignoré de Cés., Sall., Rhét. à Hér.; Cicéron n'en a que cinq exemples dans ses premiers discours, et un, de Fin. 4, 6); et rare après le Ier siècle de l'Empire.

Renferme, comme *dēnique*, une particule locative, *dō-*, suivie de la particule *-ne-* et, ici, de *cum* ou de *que* (*-c*, cf. *neque* : *nec*), suivant les cas. L'analyse ressort de la forme parallèle ombr. *ar-ni-po* « dōnec », dont le premier élément est *ar-* « ad » (cf. *quoad*, osq. a d - p ú d), le second *ni* parallèle à lat. *ne*, le troisième *-po*, répondant à lat. *cum* (*quom*).

La particule *dō* est ancienne; une forme *dŏ*, au sens de « vers, jusqu'à », est attestée par v. h. a. *za* et *zuo*, v. angl. *tō*, v. sl. *do* (préposition avec le génitif, ancien ablatif) et *da* « jusqu'à », particule de coordination et de subordination, lit. *da* (particule indiquant l'achèvement), lett. *da* « jusqu'à » (avec génitif ou datif); irl. *do* est la forme de *to* avant l'accent; cf. peut-être *idōneus*. Cette particule a aussi une forme **de* : gr. οἰκόνδε (att. οἴκαδε), οἶκον δέ, φύγαδε, etc. Le *-da* avestique est ambigu. V. *dē*. Pour *-ni-*, v. *dēnique* et *-ne*.

On rapproche parfois le second terme de *quandō*, dont l'analyse n'est pas faite de manière évidente.

dōnum : v. *dō*.

dormiō, -īs, -īuī, -ītum, -īre : dormir (sens propre et figuré; *d. cum* = *cubāre cum*). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2751. Pas de substantif; le nom correspondant à *dormiō* est *somnus*.

Dérivés et composés : *dormītor*, *-tiō* (rare), *-tōrius* (Plin.), d'où *dormītōrium*, M. L. 2753; *dormītō*, *-ās*, M. L. 2752; *dormītātor* : mot plautinien, Tri. 862, 984, sans doute : rôdeur de nuit (i.-e. « dormeur de jour ») correspondant à ἡμερόκοιτος ἀνήρ d'Hésiode, Op. 603; **dormīculāre*, M. L. 2750; *dormīscō* (tardif, peut-être tiré des composés *ad-*, *ob-*); *addormiō* (tardif), M. L. 157; *addormīscō*, M. L. 158; *indormiō*; *obdormiō*, *obdormīscō*; *ēdormiō*, *ēdormīscō* : dormir à discrétion; évacuer en dormant; *dormificō* (tardif). Cf. aussi M. L. 4382, **indormentiāre*; 4382 a, **indormentīre*.

Dormiō est un présent dérivé de la forme élargie, athématique **drĕm-*, qui survit, d'autre part, dans v. sl. *drĕmljǫ* « je sommeille ». La racine se trouve ailleurs, mais toujours sous des formes élargies : gr. ἔδραθον, ἔδαρθον, d'où δαρθάνω, et, d'autre part, véd. *drấti* « il dort » et skr. class. *drāyate* (même sens), véd. *nidrấ* « sommeil », de **drē-*. Voir les observations faites sous *premō* et sous *somnus*. Pour exprimer la notion de « dormir », à l'aspect indéterminé, on a recouru à la racine **der-* avec le suffixe de présent **-em-*, qui indique l'aspect « indéterminé ». Ce procédé se retrouve aussi, avec le suffixe **-ye-* du présent, dans v. sl. *drĕmljǫ* « je dors ». Au contraire, le grec a recouru à la même racine pour indiquer l'idée de « s'endormir », en utilisant un autre suffixe, qui fournit l'aspect indéterminé : ἔδραθον. Tandis que les préverbes ne jouent guère de rôle avec *dormiō*, le grec a ordinairement un présent καταδαρθάνω. — La racine indo-européenne **swep-* survit dans *somnus* et *sōpiō* (v. ces mots).

dorsum, -ī n. (*dorsus* m. Plt., *dossus*, *Dos(s)uō*, cf. *dossennus* « le bossu, le gros dos », polichinelle, personnage des Atellanes (la finale *-ennus* semble étrusque; cf. *leuenna*, *sociennus*); *dossuārius* « bête de somme, de bât ») : dos (horizontal), échine; *dorsum dictum quod pars ea corporis deuexa sit deorsum*, P. F. 60, 18; étymologie sans doute populaire, mais on n'en connaît pas de meilleure. Mot populaire, employé par les esclaves dans Plaute (en face de *tergus*, qui s'oppose à *pectus*). S'applique, comme le gr. νῶτος (νῶτον), à tout objet affectant la forme d'un dos horizontal et présentant une surface légèrement convexe : *dorsum uiae*, *dorsum nemoris* (Vg.). Ancien (Plt., cinq exemples, contre quarante de *tergum*), usuel. Panroman. M. L. 2755; B. W. *dos*.

Dérivés et composés : *dorsuālis* (*dorsālis*, *dorsānus* tardifs) : dorsal (tardif). Comme *dossuārius*, sans doute fait d'après les dérivés tirés de thèmes en *-u-*, type *ossuārium*; *Dos(s)uō*, CIL I² 270; *dossuōsus* (Sol.); *exdorsuō*, *-ās* : fendre le dos d'un poisson; éreinter, échiner (Plt.). Cf. aussi M. L. 7146-7147, **rĕdŏssiāre*, *rĕdŏssius*; 2126, **condorsum*.

dōs, dōtis : v. *dō*.

dosinus, -a, -um : gris cendré. Épithète de la robe des chevaux, attestée en bas latin (Isid., Gloss.), d'origine germanique. M. L. 2755 a.

dracō, -ōnis m. : 1° dragon; 2° serpent (poétique); 3° étendard (époque impériale). Emprunt latinisé au gr. δράκων, -οντος qui existe également en transcription; gén. *dracontis*, acc. *dracontem*. M. L. 2759; passé en germanique : v. h. a. *trahho* « Drache », de *dracō* (App. Probi), etc., et celtique : irl. *drac*, britt. *draig*.

Dérivés : *dracunculus* : 1° petit dragon, 2° poisson venimeux, 3° couleuvrée (?); *dracōnārius* : porte-étendard (Vég.); *dracontārium* : collier en forme de serpent; *dracōnigena* (poétique), etc. Cf. M. L. 2760. V. fr. *draoncle* « abcès, tumeur ».

dracōma = τράχωμα (Orib.).

dracuma, -ae f. : drachme. Emprunt oral, ancien au gr. δραχμή, usité dans la langue des comiques; pour l'épenthèse de *u*, cf. *Alcumēna*.

Dérivé : *drac(h)umissō*, *-ās* (Plt.). — Dérivé tardif et savant : *drachmālis* (Cass. Fel.) et *drachmeus*. Passé en gotique : *drakma* (savant).

drappus, -ī m. : chiffon. Mot bas latin (Orib., Vie de St Césaire, Not. Tir.), peut-être gaulois; cf. les noms propres *Drappo*, *Drappus*, *Drappes*, *Draponus*. M. L. 2765; B. W. *drap*.

draucus, -ī m. : pédéraste (Martial). Glosé καταπυγής. Il y a un nom propre *Draucus*, *-a*; celtique?

drauoca : « personacia, lappa » (Gloss.). Sans doute gaulois. Mais bret. *draoch*, gall. *drewg* semblent provenir du latin.

drēnsō, -ās, -āre : crier (en parlant du cygne); *drēnsitō*, *-ās* (Gloss.). Mot imitatif, attesté seulement depuis Suétone. Peut-être emprunté au gaulois?

drindriō, -īre (et *d(r)indrō*, *-ās*) : belotter (cri de la belette). Mot imitatif (Suét.). Cf. *didintriō*, *mintriō*.

dromeda, -ae et **dromedārius, -ī** m. : dromadaire (tardif; Vop., Vulg.). Adjectif dérivé du gr. δρομάς que la langue littéraire transcrit par *dromas*, *-adis* (T.-L., Q. Curt.), qui s'applique à l'animal (*d. camēlus*) et aux soldats chameliers (καμηλίτης, καμηλοβάτης). L'all. *Dromedar* vient du français.

dromō (*drumō*), **-ōnis** m. : vaisseau ou barque très rapide (cf. *lembus*). Emprunt tardif au gr. δρόμων « coureur ». Demeuré en v. it. *dromone* > fr. *dromon*. M. L. 2776.

Dérivé : *dromōnārius*.

drosca, -ae f. : oiseau chanteur (Anthol. 762, 11). Sans doute germanique.

druidēs, -um (Cés.) et **druidae, -ārum** (Cic.) m. : druides; **druias** (*dry-*), **-adis** et **druis, -idis** f. : druidesse (Lampr., Vop.). Mot gaulois.

drungus, -ī m. : dronge, bataillon (Végèce). Mot étranger, sans doute celtique (irl. *drong*).

drūpa (*druppa*), **-ae** f. : olive qui commence à brunir. Sans doute de gr. δρύπεπα, accusatif de δρύπεψ, doublet de δρυπεπής « qui mûrit sur l'arbre ».

***dubenus** : *apud antiquos dicebatur, qui nunc dominus*, P. F. 59, 2. Sans autre exemple et sans doute corrompu.

dub-; dubō, -āre; dubitō, -ās; dubius, -a, -um. Un verbe simple *dubō* est attesté dans la glose *dubat* : *dubitat*, P. F. 59, 1. *Dubō* semble être le dénominatif d'un adjectif **dŭ-bho-s* formé de la racine **du-* de *duo*, cf. *du-(plex)*, comme *probus* est tiré de **pro-bho-s*. A *dubō* se rattache l'adjectif *dubius* formé comme *lūdius* de *lūdō*, *scius* de *sciō*, etc., proprement « partagé entre deux alternatives » : Vg., Ae. 1, 218, *spemque metumque inter dubii, seu uiuere credant | siue extrema pati*, puis « douteux, incertain, hésitant », « d'issue incertaine » et par euphémisme « critique ». Cf. le sens de « craindre » pris par *dubitō* dans les langues romanes (fr. *re-douter*, prov. *dobtar*, etc.; v. Löfstedt, Eranos XLIV 350, et B. W. sous *douter*; Benveniste, Word, 10 (1954), p. 254, qui compare gr. δέος, etc.). Ancien, usuel. Subst. n. *dubium* : doute, d'où *dubiōsus* (Gell.). Cf. aussi *addubanum* : *dubium*, dans P. F. 20, 4; *dubietās* (rare et tardif, trad. de ἀμφιβολία, ἀμφισβήτησις); *indubius* (époque impériale); *dubitō*, *-ās* : être partagé entre deux possibilités (*dubitāre utrum... an*, *-ne... an*, etc.), douter, *d. an*; se demander si; dans les phrases négatives ou interrogatives, *nōn dubitō quīn*; cf. M. Leumann, Gnomon, 9, 239. Fréquentatif qui a remplacé le simple à l'époque historique et a fourni de nombreux dérivés : *dubitātiō* f. (usuel, classique), *-tor* (rare, tardif), *dubitābilis* (Ov.) et *indubitābilis* = ἀναμφισβήτητος; *dubitātīuus*; *dubitātim*, *dubitanter* et *indubitanter*, etc.; *indubitātus* (époque impériale). Ancien, usuel. M. L. 2781. Composés : *ad-*, *indubitō* (Vg.). Pour la formation et le développement de sens, cf. got. *tweifls*, all. *zweifel*.

ducēnī, -na, -nārius : v. *ducentī* sous *centum*.

dux, dŭcis m. et f.; **dūcō, -is, dūxī, ductum** (ces deux dernières formes avec *ŭ* d'après Priscien, GLK II 466, 20; toutefois, l'*ŭ* dans *duxī* ne peut être que secondaire et analogique de *dŭctus*, où le degré zéro est normal; on lit, du reste, *adouxet*, CIL I² 2438, et l'it. *condussi* suppose un *ū*), **dūcere; -dŭcō, -ās, -āuī, -ātum, -āre** : formes alternantes de la racine **deuk-/dŭk-*. *Dux* de **duk-s*, mot racine comme *-spex* de **-spec-s* dans *auspex*, *-cen* dans *tubi-cen* « conducteur, meneur, guide, chef (d'armée) », etc. Ancien, usuel, classique. M. L. 2810. *Dūcō* (dont l'ancienne diphtongue est attestée par des graphies comme *abdoucit* (CIL I² 6, épitaphe de L. Cornélius Scipion) veut dire « tirer à soi, conduire, mener »; il est en parallèle avec *sequor*, e. g. Plt., Ba. 406, *quo sequar? quo nunc ducis me?* Comme *agō* « pousser », auquel il s'oppose, c'est un ancien terme de la langue pastorale; le *dux* marche en tête du troupeau; *dŭcō*, *-ās* (usité seulement en composition) est le duratif de *dūcō*, *-is*; cf. *ēdŭcō*, *-ās* « élever » (un enfant) et *ēdūcō*, *-is* « faire sortir ». *Dūcō* s'est employé au figuré dans de nombreuses acceptions pour désigner tout ce qui se rapporte à l'idée de « conduire, tirer sans discontinuité » : *dūcere aquam* « amener de l'eau », d'où *aquae ductus*, etc., *dūcīculus* « robinet », mot de très basse époque, demeuré dans les langues romanes : fr. *doizil*, *douzil*, M. L. 2786; *d. līneam fīlum*, *tēlum*; *d. mūrum* « allonger (d'où construire) un mur »; d'où métaphoriquement *d. carmen* (à côté de *dēdūcere*), *d. bellum* « faire traîner la guerre »; *d. spīritum*; *d. somnōs*; *d. pōcula*; *d. aetātem* (cf. *agere*), *diēs*, *noctem*; *d. ratiōnēs* « allonger ses comptes »; d'où absolument *dūcere* « compter, estimer », construit comme *aestimāre* : *magnī*, *paruī dūcere* et devenu, comme lui, synonyme de *putāre* « penser, tenir pour », *aliquem uirum dūcere*. Enfin, de *dūcere uxōrem domum* « emmener l'épouse chez soi, se marier (en parlant d'un homme) », on tire par abréviation *dūcere* dans le même sens. En ce sens, *dūcō* a remplacé l'ancien **wedh-* « conduire » et, en particulier, « emmener la fiancée », qui a survécu en italo-celtique et qui est encore attesté en celtique : gall. *dy-weddio* « épouser ». Dans la langue familière, *dūcere* prend le sens de « tromper », comme les composés *indūcere*, *sēdūcere*, *circumdūcere* (cf. le fr. familier « mener », « faire marcher »). Synonyme aussi de *condūcere* « engager, louer ». Usité de tout temps. Panroman (sauf portugais). M. L. 2785.

Dux figure comme second terme de composé dans *redux* (et *reddux*, cf. *reddūcō*) « qui revient, de retour »; *trādux*, *-ucis* m. : sarment de vigne qu'on fait passer d'un arbre à l'autre. M. L. 8833 et 8832, **tradŭcŭlus*.

A l'époque impériale, *dux* s'est spécialisé pour désigner à la fois une magistrature militaire et un titre de noblesse. C'est à ce sens que se rattachent les dérivés tardifs *ducālis*, *ducātor*, *-trīx* et *ducō*, *-ās* (sans rapport avec *-ducō* de *ēducō*; v. ce mot); *ducātus*, *-ūs* = ἡγεμονία (Suét.). Panroman, sauf roumain. M. L. 2783; *duciānus*.

Dérivés en *duct-* :

ductus, *-ūs* (*ŭ*) m., *ductiō* : fait de mener, de conduire, d'amener (*aquae ductus*), M. L. 571. Il est à noter que Cicéron dit *ductus aquarum* là où Vitruve dira *ductio aquarum* (cf. l'opposition entre ital. *doccione*, M. L. 2788 a, B. W. *douche*, et v. fr. *doit* de *ductus*, M. L. 2789). *Ductiō* est rare et apparaît seulement à l'époque impériale dans des écrivains techniques (Vitruve, Celse, Digeste). *Ductus* est, au contraire, ancien et usuel; cf. *ductū auspiciōque*; de même les composés *conductiō*, *circumductiō*, *dēductiō*, etc. (Cicéron, Plaute). Sur cette opposition, cf. Meillet, BSL 25, 138; *ductum*, M. L. 2789.

ductor : guide, chef. Mot de style noble, traduit dans la poésie épique le gr. ἡγεμών ; *ductilis* (langue impériale) : qu'on peut conduire ou tirer ; malléable. M. L. 2788 ; *ductim*, adverbe ; *ductārius* : qui sert à tirer (Vitruve) ; *subductārius* (Caton).

Fréquentatif : *ductō, -ās* (archaïque et postclassique), même sens que *dūcō*, et aussi « séduire, tromper ». M. L. 2787. De là *ductitō, -ās* (Plaute).

Composés de *dūcō, -is* : *abdūcō* = got. *af-tiuhan* et, pour le sens, gr. ἀπάγω « emmener, éloigner, faire sortir » et « dériver, détourner » ; quelquefois avec idée de violence ou de séduction. Don., Ad. 259, *ducimus uolentes, abducimus inuitos* ; Sén., Ben. I 9, 4, *nemo uxorem duxit nisi qui abduxit* ; *abductiō* (langue de l'Église, ɪᴠᵉ siècle) ; *addūcō* = got. *at-tiuhan* : tirer à soi, amener, M. L. 160 ; *condūcō*, transitif et absolu : α) transitif 1° conduire, mener ensemble, réunir, contracter (συνάγω) ; 2° engager, louer (μισθῶ ; cf. *locāre* sous *locus*). Se dit d'abord des hommes : *c. operāriōs, coquōs* ; joint à *cōgere* par Cic., Tull. 27, *si quae familia... et homines aut seruos aut liberos coegisset aut conduxisset*. Appliqué ensuite aux choses : *c. domum, aedēs*, etc. De là *conductus, -ī, conductum, -ī* n. ; β) absolu, 3ᵉ personne singulier et pluriel « se rencontrer avec, convenir à » (= *congruit, conuenit*). Plt., Ba. 56, *huic aetati non conducit... latebrosus locus*. Cf. le sens de *duire* en vieux français. Panroman, sauf roumain ; mais le sens montre que, comme dans le cas de **com-mandāre* remplaçant *commendāre*, le mot roman ne continue pas le mot latin ancien et résulte d'une combinaison de *cum-* et de *dūcō* à basse époque. Cf. M. L. 2127 et 2128, *conductum*. Dérivé : *condūcibilis* (Plt., Tri. 55) = *ūtibilis, ūtilis*. Le dérivé *conductiō* reflète les sens multiples du verbe. Il signifie : 1° location, louage ; 2° traduit dans la langue de la rhétorique, συναθροισμός ; 3° dans la langue médicale, σπασμός « contraction ». Autres dérivés : *conductor* « locataire », *conductīcius, conductēla*.

dēdūcō : emmener ; tirer de haut en bas (les fils), d'où « filer » et, par suite, « composer » (un poème) ; « retirer, réduire ; faire descendre, baisser » ; *d. uōcem*, d'où *dēducta uōx*. Dérivé : *dēductiō* : action d'emmener ; diminution, déduction.

dīdūcō : emmener de côté et d'autre ; séparer, diviser, disperser.

ēdūcō : mener au dehors, faire sortir, élever (cf. *eductus* et *ēditus*) ; quelquefois pris dans le sens de *ēducāre*.

indūcō : 1° mener, conduire dans. De là *animum* ou *in animum indūcere* « se mettre dans l'esprit » (avec l'accusatif ou une proposition infinitive), *animum indūcere ad* « amener son esprit à » ; 2° en langue de théâtre : introduire un personnage sur la scène ; par suite, « représenter » ; 3° mettre sur, couvrir, enduire : *i. positēs pice, i. coria super laterēs, i. uariās plūmās* (Hor., A. P. 2) ; souvent confondu dans cet emploi avec *induere* ; 4° tirer une ligne et « biffer » ; 5° tromper, mettre dedans (cf. *circumdūcō* et *inconciliō*). M. L. 4383. Outre les sens du verbe, le dérivé *inductiō* a servi à traduire des expressions techniques du grec : ἐπαγωγή, induction logique ; *personārum ficta inductiō* = προσωποποιία ; *errōris inductiō* = ἀποπλάνησις. Pour *indūctilis*, v. M. L. 4384.

intrōdūcō ; *obdūcō* (sens spécial : couvrir ; cf. *operiō, officiō*) ; *perdūcō*, M. L. 6405 a ; *prōdūcō* : produire, prolonger ; *prōductiō* ; *redūcō* (*redd-*, e. g. Lucr. I 228) : ramener, réduire, M. L. 7149 ; *sēdūcō* ; *subdūcō*, M. L. 8355 ; *trādūcō* : mener au delà ; faire passer ; donner en spectacle ; traduire. M. L. 8831.

dūcō a un correspondant exact dans le verbe germanique signifiant « tirer », représenté par got. *tiuhan*, « ἄγειν » ; il y en a une forme expressive dans v. h. a. *zuckan* « tirer vite » et peut-être dans l'intensif grec δαιδύσσεσθαι · ἕλκεσθαι, Hes. ; gall. *dygaf* « je traîne » repose sur **dukō* ; v. J. Loth, Rev. celt., 20, 79. Le verbe a eu sans doute quelque chose de populaire (mais non en latin, cf. *dux*) ; l'albanais a *nduk* « j'arrache (les cheveux) ». Des deux racines **wedh-* et **deuk-* signifiant « conduire », le celtique a gardé surtout la première et le latin la seconde. — M. H. Pedersen, *Vergl. Gr. d. kelt. Spr.*, II, p. 475, envisage la possibilité que **deuk-* soit un juxtaposé d'un préverbe **d-* et de **euk-* ; cf. *ad* in fine.

L'emploi du nom racine *dux* simple avec valeur de nom d'agent est exceptionnel (cf. *cleps* et *rēx*). Le germanique n'a, comme on l'attend, qu'un type composé : v. angl. *heri-togo*, v. h. a. *heri-zogo* « chef d'armée ».

dūdum adv. : autrefois, depuis un certain temps ; spécialisé ensuite dans le sens de « il y a longtemps, depuis longtemps ». Désigne encore dans Plaute un moment peu éloigné aussi bien qu'un passé lointain ; ainsi *ut dūdum* « aussitôt après que », Au. 705 ; le sens est équivoque dans une phrase comme Am. 683, *sic salutas atque appellas quasi non dudum uideris* « comme si tu ne m'avais pas vu tout à l'heure » ou « comme si tu ne m'avais pas vu de longtemps ». Surtout employé dans les locutions *haud dūdum* (archaïque, *perdūdum*, Plt., Sti. 575), *iamdūdum, quamdūdum*. Le mot a une couleur ancienne. Cicéron et Virgile l'emploient, mais non César ni Salluste. Disparaît à l'époque impériale, tandis que *iamdūdum* continue à vivre à côté de *iamprīdem*. Non roman. — Sur *diū* considéré comme résultant d'une contamination, v. ce mot.

Il semble impossible de ne pas reconnaître dans *dum* une forme enclitique de la particule *dum* et, quant à *dū-*, de ne pas rapprocher *dūrāre* au sens de « durer ». Il y a, en effet, un groupe de mots indo-européens indiquant la longue durée : arm. *tew* « durée », hom. δηρόν (ancien δϝᾱρόν) « depuis longtemps » correspondant à arm. *erkar* « long » (en parlant du temps), de **dwāro-*, gr. δήν (ancien δϝάν) « depuis longtemps », v. sl. *davě* « depuis longtemps », *davĭnŭ* « ancien » ; i.-ir. *dū-ra* « loin, lointain » ; hitt. *tuwa* « loin », *tuwala-*, de **dwă-lo-* « lointain » ; cf. Benveniste, BSL 33, 142.

duellum : v. *bellum*.

dui- : v. *duo* et *bi-*.

duim : v. *dō*.

dulcis, -e : doux au goût (par opposition à *amārus* : Publ. Syr. 144, *dulce etiam fugias fieri quod amarum potest*). Par extension, « doux » dans tous les sens de l'adjectif, au physique et au moral, comme gr. γλυκύς, γλυκερός, dont il est synonyme. Ancien et usuel. Panroman. M. L. 2792 ; B. W. s. u.

Dérivés : *dulcia* n. pl. (tardif) : douceurs, sucreries ; d'où *dulciārius* ; *dulciola, -ōrum* (Apul.) ; *dulciculus* ; *dulcēdō* ; *dulcitās* (très rare ; anté- et postclassique) ; *dulcitūdō* (rare) ; *dulcor* m. (tardif), M. L. 2793. Ces deux derniers créés d'après *amāritūdō, amāror* ; *dulciāmen* (Diosc.) ; *dulciātus* (Gloss.). De *dulcor* a été tiré *dulcōrō, -ās* (langue de l'Église) ; *dulcō, -ās* (bas latin), M. L. 2791 ; *ēdulcō* (rare) : adoucir ; *indulcō*, M. L. 4384 a ; *dulcēscō, -is* : s'adoucir.

Quelques composés poétiques en *dulc(i)-* sur le modèle des types grecs en γλυκυ- ; *dulcifer* (Enn.), *dulcacidus* = γλυκύπικρος, *dulciloquus, dulciōreloquus* (Laevius), *dulcirādīx* (Diosc.) = γλυκύρριζα, *dulciuocus* = μελῳδός.

On est tenté d'établir un rapport avec gr. γλυκύς « doux », γλεῦκος « vin doux », en admettant que γλυκύς reposerait sur **dluku-* et qu'il y aurait eu assimilation. Hypothèse non vérifiable. Pas d'autre rapprochement.

dulgo, -ere : livrer en représailles, mot de la loi Salique, sans doute d'origine germanique ; v. Thes. s. v.

dum (*dunc*, époque impériale, d'après *tum, tunc*) : particule temporelle marquant la simultanéité de deux actions qui se déroulent. S'emploie :

1° Sans valeur subordonnante (cf. Ernout-Thomas, *Synt. lat.*[2], p. 370). Se trouve avec ce sens dans des phrases corrélatives, cf. Quint. 9, 3, 16, *Catullus in Epithalamio* (62, 45) : *dum innupta (intacta*, codd. Cat.) *manet, dum cara suis est, cum prius dum significet « quoad », sequens « usque »*, où il n'y a peut-être qu'une imitation du gr. ἕως... ἕως. L'exemple d'emploi isolé de *dum* qu'on cite dans Plt., Ru. 779, ne peut être retenu, le texte, conservé seulement par l'Ambrosien, étant lacunaire et incertain. *Dum* subsiste encore comme second terme des composés : *dū-dum* « pendant ce temps » et « de temps en temps », *nōn-dum* « pas encore » (et *nē-dum*) *uix-dum*. Se joint souvent comme enclitique soit à des adverbes ou à des mots exclamatifs, soit à des impératifs : *agedum, abīdum, circumspicedum* (cf. le ἄγε δή grec), *ehodum, prīmum dum* (= πρῶτον μὲν ου δή), *quīdum*, etc., comme particule de renforcement définie par le glossaire de Placide, *dum aduerbium hortantis est*, analogue au gr. δή, au fr. *donc* dans « donne donc », etc. (cf. *dunc* dans les langues romanes, M. L. 2795 : la forme *dunc* est attestée épigraphiquement à basse époque, CIL III 1903, 8 ; 14406 a, CE 619, 2 ; 1305, 2 ; 1549, 10, avec le sens de « pendant que » ; elle est évidemment construite d'après *tum, tunc*) ; le type fr. *donc* doit résulter d'une contamination avec *tunc* ou être issu de *dum-que*?

2° Avec valeur subordonnante « dans le temps, tout le temps que » et, de là, « jusqu'à ce que ». Dans le premier sens, *dum* est suivi régulièrement de l'indicatif présent, quel que soit le temps de la proposition corrélative, pour marquer le déroulement simultané de l'action : *dum haec geruntur, Caesari nuntiatum est*, Caes., BG 1, 46, 1. Toutefois, cette syntaxe tend à s'oublier et *dum* peu à peu arrive à se construire comme *cum*, dont il est voisin par le sens : *dum haec in Apulia gerebantur, Samnites... urbem non tenuerunt*, T.-L. 10, 36, 16 (le premier exemple de cette construction est sans doute dans Cic., p. S. Rosc. Am. 91 ; v. Landgraf ad l.) ; à basse époque, on trouve même *dum* pour *cum*, cf. Thes. V 1, 2218, 40 ; 2229, 20. — Dans le sens de « jusqu'à ce que », *dum* est suivi de l'indicatif ou du subjonctif de volition ou de possibilité, suivant la nuance que veut exprimer l'écrivain (cf. *priusquam*). — Enfin, *dum* s'emploie dans le sens dérivé « pourvu que » ; dans ce cas, il est souvent accompagné de *modo* : *dum modo*. Ancien, usuel ; v. E. Löfstedt, *Z. Ursprung u. Gebrauch d. Partikel* dum, Strena Philol. Vpsal., 1922, 408 sqq. ; Brunner, *Entwicklung der Funktionen der lat. Konjunktion* dum, Tübingen, 1936. — Demeure dans les langues romanes, soit sous la forme *dunc*, de **dumque*, v. B. W. *donc* (panroman, sauf roumain), soit uni à *interim*, cf. ital. *(d)omentre*, v. fr. *(en)dementres*, cf. *dum interim*, M. L. 2794. — Sur bas lat. *dunc*, v. W. von Wartburg, *Franz. etym. Wört.*, sous *dunc*.

On peut se demander si *dum* ne serait pas formé comme *tum* et *cum* ; alors on rapprocherait *-dam* dans *quīdam*, *-dem* dans *īdem*. Mais *-dam* et *-dem* n'ont pas d'étymologie. D'autre part, on n'explique pas ainsi la notion de durée qui est essentielle à *dum*. Ceci conduit à envisager la possibilité d'un lien avec la racine qui indique la durée dans *dūdum* (où *dum* figure, du reste, comme second terme) et *dūrāre* : v. *dūdum*.

dum-taxat (avec assimilation *duntaxat*) : particule limitative formée de la réunion de *dum* et d'un subjonctif d'un verbe **taxō* désidératif de *tangō* (cf. *uīsō, uideō*). Proprement « jusqu'à ce qu'il puisse toucher » (peut-être d'abord en parlant de la balance, v. Thes. s. u.), c'est-à-dire « jusque-là », « seulement », « en n'allant pas plus loin » (avec valeur restrictive, comme *tenus*). Avec subordination : « dans la mesure où » (Lucr. 2, 123). Les deux éléments sont encore séparés dans la loi de Bantia, CIL I² 582, *[quei uolet dum minoris] partus familias taxsat, liceto* ; cf. Festus 288, 34, *cum quis uolet magistratus multare, dum minore parti familias taxat*. Ancien et classique, mais rare ; sous l'Empire, surtout employé dans la langue du droit ou dans des expressions artificielles et archaïsantes, comme *si dumtaxat = si modo*, Gell. 1, 13, 6, etc. Non roman.†

dūmus, -ī m. : ronces, broussailles. Ancienne forme *dusmus* d'après P. F. 59, 3 : *dusmo* (l. *dusmoso*?, le *dusmum, incultum* des Gloss. peut provenir de Festus), *dusmo in loco apud Liuium* (frag. 39), *significat dumosum locum*. Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés et composés : *dūmētum* (*dumectum quasi dumicetum* d'après P. F. 59, 6 ; la forme *dūmectum* est analogique des autres dérivés où le suffixe s'ajoutait à la gutturale du thème, comme *salictum, cārectum, frutectum* ; cf. *lumecta, (h)umecta, rūdecta, uirecta*) : ronceraie ; *dūmōsus* ; *dūmicola* f. (Avien, d'après *siluicola*) ; *dūmālis* (Mart. Cap.) ; *dūmēscō*.

On compare irl. *doss* « buisson » (douteux d'après H. Pedersen, *V. Gr. d. kelt. Spr.*, I, 56) et m. h. a. *zūsach* « broussailles », v. h. a. *zir-zūsōn* « débroussailler ».

dunc : v. *dum*.

duo, duae, duo : deux. Ancienne forme de duel, qui a tendu à prendre la flexion du pluriel. *Duo* sert pour le masculin et le neutre ; la forme *duae* est sentie comme pareille au type *illae, bonae*, etc. ; la langue vulgaire a créé un masculin *duī* et un neutre *dua*, cf. Quintilien I, 5, 15. Le génitif *duōrum* a tendu à remplacer un plus ancien *duom, duum*, l'accusatif *duōs*, un ancien *duo* identique au nominatif. A basse époque, enfin, *duo* tend à

devenir indéclinable (comme il l'est déjà en grec chez Homère). Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 2798. *Duo* figure dans *duodecim* et, sous une forme réduite, dans *dŭcentī*, *-ae*, *-a* (cf. *trĕcentī*), M. L. 2799 et 2784. Cf. aussi *dubō*, *dubius*.

Dérivés et composés : *duālis* : duel. Adjectif sans doute créé par Quintilien (cf. Inst. Or. 1, 5, 42) dans l'expression *duālis numerus*, qui traduit δυϊκὸς ἀριθμός. De là, à basse époque, *duālitās* « le nombre deux » (= gr. δυάς). Cf. *plūrālis*, *plūrālitās*.

dubius : v. ce mot.

duplex : plié en deux (se dit d'une étoffe, d'un vêtement) ; divisé en deux ; double ; cf. *simplex*, *triplex*, etc. ; pour le second élément du composé, v. *plicō* sous *plectō*. S'emploie aussi en poésie, comme gr. διπλοῦς, avec des objets qui vont par paires : *duplicēs oculī*, *duplicēs palmae*, emploi où il finit par être un substitut de *duo*. Au sens moral, « ambigu » et « fourbe ». Ancien, usuel et classique.

Dérivés : *dupliciter* ; *duplicārius* m. « soldat qui reçoit double solde » ; *duplicō*, *-ās*, M. L. 2801 (surtout roumain ; les autres langues romanes ont des représentants de *duplāre*) ; *duplicātiō* (latin impérial), mot savant qui a pris différentes acceptions techniques et a servi, entre autres, à traduire le gr. ἀναδίπλωσις ; *duplicātor* (Sid.) ; *conduplicō* (cf. *congeminō*) ; *duplicitās* (Tert.) ; *dupliculārius*, διμοιρίτης (Gloss.) ; *duplicāmen* (Diosc.).

duplus, *-a*, *-um* : double, M. L. 2802 ; v. irl. *diabul*. Cf. *triplus*, etc. Substantivé : *duplum* et *dupla* « le double » ; *dupliō* : le double (cf. *tāliō*). Attribué aux *antiqui* par P. F. 58, 14. Se trouve dans la loi des XII Tables. Sert aussi à traduire διπλασίων, le double du nombre parfait (six), c'est-à-dire « douze » ; *duplitās* (Gloss.) ; *duplō*, *-ās* : doubler ; *duplātiō* (Dig.). Appartient au latin juridique ; la langue classique dit *duplicō*. Panroman, sauf roumain. M. L. 2800 ; *duplāris*, *-rius*.

dupondium, *-ī* n., *dupondius* m. (et *di-* ; pour le second terme du composé, cf. *pendō*, *pondus*, *pondō*) : 1° dupondius, monnaie valant deux as ; 2° mesure de deux pieds. Dérivé : *dupondiārius* (*di-*).¶

On ne peut déterminer si lat. *duo* représente un ancien *duwŏ répondant à gr. δύο et à arm. *erko-*, de *erko-tasan* « douze », ou si l'*ŏ* est abrégé de *ō*, d'après la tendance des mots iambiques, comme dans *ego*, *bene* (de *egō, *dwenē), cf. véd. *d(u)vā́*, hom. δύω, v. sl. *dŭva*, lit. *dù*, arm. *erku*. Ce qui ferait préférer la première hypothèse, c'est que, comme gr. δύο, lat. *duo* n'a pas de formes distinctes pour le masculin et le neutre (à la différence de l'indo-iranien, du slave, du baltique, etc.). —¶Le nominatif féminin *duae* est superposable au nominatif-accusatif duel, véd. *d(u)vé*, v. sl. *dŭvě*, lit. *dvì*, sans doute irl. *dí* (v. H. Pedersen, *V. Gr. d. kelt. Spr.*, II, § 470, p. 120 sqq.). Compris comme un nominatif, il a entraîné un accusatif *duās*. — L'extension des formes de pluriel qui se développe en latin à l'époque historique et qui a pleinement abouti en roman est complète déjà en ombrien : nom. masc. fém. *dur*, acc. fém. tuf, nom.-acc. neutre tuva, dat.-abl. tuves, tuver-, *duir*. — Là où, comme en latin, la catégorie du duel a disparu, apparaît la tendance à donner à « deux » une flexion de pluriel.

Pas plus en latin qu'ailleurs, l'ordinal de « deux » n'est tiré de la racine du nom de nombre ; on se sert de *alter*, qui a remplacé d'autres mots (v. *iterum* et *cēter-*). — Un autre substitut des anciens adjectifs indiquant opposition de « deux » est *secundus*, adjectif en *-undus*, en face de *sequor*.

L'adverbe signifiant « deux fois » repose sur une forme à *dw- initial, tandis que *duo* repose sur un ancien *duwŏ ; *bis* répond à skr. *dviḥ*, av. *biš*, gr. δίς ; v. *bīnī*.

Au premier terme de composés, l'ancien *dwi- est représenté par lat. *bi-* ; v. ce mot. — Le type *du-* de *duplex*, et sans doute de *dubius*, se retrouve en ombrien dans : tupler « bīnīs », *dupla* « bīnās », en face de lat. *duplus*, tuplak (acc. sing. n.) en face de *duplex*, *du-pursus* « bipedibus » et dans le dérivé *duti* « iterum ». Hors de l'italique, on cite seulement lette *du-celes* « voitures à deux roues » ; mais on ne voit pas comment s'expliquerait *du-* s'il n'est pas ancien ; du reste, l'*-i-* de *dwi- n'est pas radical, non plus que celui de *tri-* (lat. *trēs*). Jules Bloch a fait remarquer que, dans l'Inde, on lit *dupada-* « bipède » chez Asoka et *dujihva-* « qui a deux langues », etc., en pali.

duouir (*duum-*), **-ī** m. Le singulier est tiré du pluriel *duo uirī* ; le doublet *duumuir*, de la forme de génitif *duum uirum*. On a dit d'abord *duum uirum arbitrātū* ou *iūdiciō*, puis *duumuirī* et *duumuir*. Le procédé de formation s'est étendu aux désignations d'autres magistrats : *triumuir*, alors que Caton disait encore *si trium uirum sim* « si j'étais des trēs uirī » ; *quinqueuir*, *decemuir*, etc. Cf., de même, *sexprīmus*, *nōngentus* et gr. δεκάπρωτος, et Wackernagel, *Vorles*. I 90.

Dérivés : *duumuirātus*, *-ūs* m. ; *duumuirālis*, *-iūs* (Cod. Théod.), *-uirālicius* (Inscr.).

duplex, duplus : v. *duo* et *plectō*.

dūracinus : v. *dūrus*.

durcō (*durgō*), **-ōnis** m. : 1° sorte de navire ; 2° poisson de mer = δόρκων, Isid., Orig. 19, 1, 10.

dureta, -ae f. : sorte de baignoire en bois. Mot espagnol d'après Suét., Aug. 82, 2 ; peut-être celtique. Le gr. δροίτη est loin.

dūreus, -a, -um : *ligneus*. Transcription de δούρειος, cf. *dūrateus*, dans Lucr. 1, 476.

durgō, -ōnis m. : = dorcas (Itin. Anton.). Peut-être même mot que *durcō*.

dūriō, -ōnis m. : sorte de mime ; joint à *turpiō* et à *sanniō* par Mar. Merc., Subn. 4, 3. De *dūrus* « à la tête dure », cf. *dūricorius*, ou de Δωρίων?

dūrō : v. *dūdum* et *dūrus*.

dūrus, -a, -um : dur. Sens physique et moral « dur au toucher » et « dur de cœur, à la tête dure ». Subst. n. *dūrum* (sc. *lignum*) « bois dur » ; *dūra* pl. « duretés, épreuves ». Ancien, usuel. M. L. 2808 ; et celtique : irl. *dúr*, britt. *dur*.

Dérivés : *dūriter* (sans doute d'après *crūdēliter*), ancien, usuel et classique ; *dūrē*, rare et plus récent, cf. Thes. V^1 2313, 11 sqq. ; *dūritia* (*-tiēs*), usuel, M. L. 2806 ; *dūritās* (rare, Cic.) ; *dūritūdō* (archaïque) ; *dūriusculus* (très rare) ; *dūriōsus* : *perdūrāns* (Gloss.) ; *dūreō*, *-rēscō* (tardifs) ; *dūrō*, *-ās* : durcir, endurcir. Sens transitif et absolu ; cf. Lucr. 5, 1360, *atque opere duro durarent membra manusque*, en face de Vg., B. 6. 35, *tum durare solum et discludere Nerea ponto/coeperit*.

Ce dénominatif de *dūrus* doit être, à l'origine, différent de *dūrō* « je dure », qui semble appartenir à la même racine que *dū-* que l'on a dans *dū-dum*. Mais la parenté des concepts « dur » et « qui dure » a dû favoriser la confusion ; souvent *dūrāre* « durer » s'oppose à des mots indiquant la liquéfaction, la putréfaction : cf. Lucr. 3, 337, [*corpus*] *neque post mortem durare uidetur*, en face de 342, [*artus*] *pereunt... conqueputrescunt*, etc. C'est au sens de « durer » que se rattachent des emplois comme Plt., Mi. 1249, *durare nequeo/quin eam intro*, et le sens de « endurer », e. g. Vg., Ae. 8, 577, *patior quemuis durare laborem*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2805. Germanique : v. sax. *dūrōn « dauern ».

A *dūrō* se rattachent : *dūrābilis*, *-bilitās* (époque impériale) ; *dūrāmen* (Lucr.) ; *dūrāmentum* « vieux bois de la vigne » et « callosité » (Mul. Chir.) ; *dūrētum* (Gloss., cf. *asprētum*) ; **dūraniō* « durillon » M. L. 2804 et *dūrāniolus?* ; *ēdūrus* : très dur (Vg.) ; *ēdūrō*, *-rēscō* ; *indūrō*, *indūrēscō* (époque impériale), cf. M. L. 4386 et 4387 ; *obdūrō*, M. L. 6011 (et **abdūrō*), *obdūrēscō*, *obdūrēfaciō* ; *perdūrō* ; *dūracinus?* : qui a la chair adhérente au noyau, dur. Épithète appliquée à certains fruits (*cerasea*, *persica*, *ūua*). Les Latins y voyaient un composé de *dūrus* + *acinus* et ce serait une traduction de σκληρόσαρκος, -κοκκος, cf. *dūricōrius* (Cloat.) ; l'explication par nom de la ville *Dyrrachium* (ancien **Duracium*), cf. Keller, *Lat. Volksetym.*, 232 sqq., est peu vraisemblable. Ancien (Caton) ; M. L. 2803. Autres composés : *dūribarbus*, *-bis* (Vindic.), *dūribuccius* (Gloss. Ansil.), *dūricors*, *-cordius*, *-cordia* (tous tardifs, langue de l'Église, cf. σκληροκάρδιος), *dūricorius*, *dūripēs* (= σκληρόπους) (Gloss.). — Sur *obdūrāre* « boucher », dû peut-être à une confusion tardive avec *obturāre*, v. Niedermann, Emerita XII (1944), p. 74.

Pour *ōridūrius*, v. *ōs*.

Aucune étymologie sûre. Osthoff, *Et. Parerga*, 111 sqq., a supposé une forme dissimilée de **drūros* et rapproché skr. *dāruṇáḥ* « rude, fort », irl. *dron* « solide », lit. *drútas* « fort, solide », gr. δροόν · ἰσχυρόν, Ἀργεῖοι, Hes., et δρῦς « arbre, chêne » (v. Benveniste, Word, 10 (1954), p. 258). Pas d'autre exemple de cette dissimilation peu vraisemblable.

dusius : *daemon immundus*, *incubus*. Gaulois, d'après St Aug., Ciu. D. 15, 23 ; Isid. 8, 11, 103.

dux : v. *dūcō*.

E

eā : v. *is*.

(h)ebenus, -ī f. : ébène; *(h)ebenum, -ī* n. : bois d'ébène; *(h)ebeninus* (*-neus*), *-a, -um*. Emprunt au gr. ἔβενος, ἐβένινος, qui lui-même provient d'une langue africaine. Non attesté avant Vg. M. L. 2816. Irl. *eabon*. Germanique : v. h. a. *ebēnus*.

ēbrius, -a, -um : ivre. Sens propre et figuré; souvent joint à *satur*, opposé à *sōbrius*. Ancien, usuel. M. L. 2820. Germanique : v. h. a. *īvari*, d'où m. h. a. *īver*, et *sobrius* > v. h. a. *sūvar*.

Dérivés : *ēbrietās*; *ēbriācus* (sans doute dans Labérius et sûrement dans la Vulgate) formé comme *merācus* de *merus*, M. L. 2818, it. *imbriaco*, fr. *ivraie*, etc.; *ēbriolus* (Plt.); *ēbriolātus* (Labér.); *ēbriōsus* (Cic.) formé d'après *uīnōsus*; *ēbriōsitās*; l'existence des doublets *ēbriācus*, *ēbriōsus* a un pendant dans *herniacus*, CIL XII 5695, *herniōsus*; *ēbriō, -ās* (Macr.) et *ēbriāmen* « boisson enivrante » (Tert.); *inēbriō* (Plin., Sén.), M. L. 4389; *dēbriō* (Fulg.); cf. aussi 2819, **ebriōnia*.

Rapproché de *bria* « uās uīnārium » par les Latins; cf. Charisius, GLK I 86, 16. Le sens de *ēbrius* serait « qui a vidé la coupe » (cf. *ēpōtus*); mais *bria* est à peine attesté et à basse époque et semble tiré de *ēbrius*. D'autre part, le rapport avec *sōbrius* est évident, *sōbrius* voulant dire d'abord non pas « sobre », mais « qui n'a pas bu, qui est de sang froid ». Le premier terme du composé est *sē̆-* ou **swe-* (cf. *so-cors*); en face de *ēbrius*, il y figure, semble-t-il, une forme de timbre *o*, comme dans *extorris* en face de *terra*, *medi-tullium* en face de *tellus*. Il résulterait de là que *ēbrius* serait ancien; mais on ne trouve ailleurs rien qui y réponde, et l'on ne peut faire sur l'origine de *ēbrius* que des hypothèses non contrôlables.

ebulcalium (*epocalium*), **-ī** n. : *ungula caballina* (Gloss.). Mot gaulois.

ebulus, -ī f. et m. (*ebulum, -ī* n.) : hièble, sorte de sureau. Le masculin remplace un ancien féminin; le neutre a sans doute désigné la baie avant de désigner l'arbre lui-même. Ancien (Caton). Il y a eu contamination de *ebulus* avec le mot gaulois correspondant *odocos* (M. L. 6039) dans les gloses *educu*, *ebucone*, etc. M. L. 2821. En dérivent : bret. *évl*, ags. *eofolc*.

Dérivé : *ebulīnus*.

M. Niedermann, Mél. Meillet, 100, rapproche le nom baltique et slave du « sapin »; v. pruss. *addle*, lit. *ēglė* (de **edlė*), v. sl. *jela*, tch. *jedla*. La forme de irl. *aidlen* « sapin » fait difficulté (v. Mikkola, IF 23, 126). Et le sens ne concorde pas, même pour le mot baltique et slave.

ebur, -oris n. : ivoire, objet d'ivoire. Ancien, usuel. Irl. *eabur*.

Adjectifs dérivés : *eburnus*; *eburneus*; *eburneolus* (cf. *corneolus*); *eboreus* : d'ivoire. Le dernier adjectif a passé dans les langues romanes, où il a pris la place de *ebur* : fr. *ivoire*, M. L. 2817, d'où angl. *ivory*, etc.; *eburātus* (déjà dans Plt; cf. *aurātus*); *eborārius* : ouvrier en ivoire.

Ebur est neutre comme les noms de matière : *aurum*, *argentum*, *marmor*, *lignum*, etc. Sa déclinaison est sans doute calquée sur celle de *rōbur* et de *marmor*. Il est évident que les Latins ont connu l'ivoire avant l'éléphant; aussi ont-ils deux mots pour désigner les deux choses, mais *elephantus*, *elephas* se dénonce comme un emprunt récent, qu'on peut dater; v. plus bas, s. u. Le grec dit ἐλέφας pour désigner à la fois l'éléphant et l'ivoire. L'emploi de *elephas*, *elephantus*, au sens de « ivoire » en latin n'est qu'une imitation littéraire de l'usage grec (Vg., G. 3, 26; Ae. 3, 464; 6, 895).

Évidemment emprunté, comme ἐλ-έφᾱς (dont le premier élément est obscur); la forme la plus proche qu'on connaisse est égyptien *āb*, *ābu*, copte ⲉⲃⲟⲩ, ⲉⲃⲩ. On ne connaît ni l'origine du mot ni la voie par où il a passé en latin.

ec- : v. *ecce*.

ēcastor, ĕdepol : par Castor, par Pollux. Formules de serment, devenues des jurons familiers servant à appuyer une affirmation ou une négation (cf. gr. ναὶ τὸν Κάστορα). *Ecastor* est réservé aux femmes, *edepol* enclitique est souvent réduit à *pol*. On trouve aussi *mēcastor* (cf. *mehercules*); et les glossaires citent encore *eiūnō*, *equirīne* « iusiurandum per Iunonem per Quirinum », non autrement attestés; cf. aussi *edi medi* « par Dius Fidius » (Titin., frg. 8). Usités surtout dans la langue des comiques. — Le *ē̆* initial de *ēcastor*, *ĕdepol* rappelle celui de *equidem* en face de *quidem* ou de osq. *etanto*, ombr. *etantu* en face de lat. *tantus*; le *-dĕ-* de *edepol* est embarrassant; il s'y cache peut-être une forme très réduite du vocatif de *deiuos*, *deiue*; *-pol* est un hypocoristique de *Pollux*.

ēcaudis, -e : v. *cauda*.

ecce : voici, voici que. Implique souvent une idée de soudaineté ou d'imprévu. Ancien, usuel. M. L. 2822 (*ĕcce*).

Ecce est fréquemment joint aux démonstratifs dans la conversation : *eccillum*, *eccillam*, *eccistam*, e. g. Plt., Am. 778, *em tibi pateram, eccam*; Mer. 434, *eccillum uideo*; Au. 881, *filiam ex te tu habes. — immo eccillam domi*; Cu. 615, *certe eccistam domi*. Ces formes renforcées du démonstratif ont fini par remplacer les formes simples, cf. *ecce ista* = *ista*, Peregr. Aeth. 14, 2 et 3, *ecce hic*, ibid. 15, 1, et ont eu une grande fortune dans les langues romanes; cf. fr. *celui*, *cet*, *ici*, *-ci*, etc. Dans les composés *ecca*, *eccum*, *eccam*, *eccos*, il n'y a pas trace du *h-* de *hun-c*, *hōs*, *han-c*, qui est une addition secondaire (v. *hic*); il n'est pas évident que *eccum* ne repose pas sur **ekk-om*; mais **ekk-hom* aurait abouti au même résultat (sans particule épideictique, qui aurait fait double emploi).

Eccum a été de bonne heure considéré comme une sorte de particule démonstrative de même sens que *ecce*; d'où des emplois comme Plt., Am. 120, *nam meus pater intus nunc est eccum Iuppiter*. Cf. ital. *ecco*, M. L. 2824. A *ecce* se rattachent : *ec-quandō* (*-ne*); *ecquis*, *ecquī*; *ecquisnam*, *ecquālis*, interrogatifs d'impatience ou d'insistance appartenant à la langue parlée, composés de la particule qu'on a dans *ecce*. *Ecquis* veut dire : « voyons, y a-t-il quelqu'un? »; *ecquandō* : « quand donc? ». Cf. *ēnumquam*. Plt., Mo. 906, *ecquid placent? | — ecquid placeant me rogas? immo hercle uero perplacent.* La scansion *ĕcquis* s'explique par la proclise, cf. Thes., L. L. V 2, col. 52, 80. Tend à disparaître dans la latinité impériale.

eccere : particule de la langue familière « bon, voici! ». Sans doute de *ecce* + *re(m)*. Étymologie populaire dans P. F. 68, 1 : *eccere iurisiurandi est, ac si dicatur per Cererem, ut ecastor edepol. Alii eccere pro ecce positum accipiunt.* Cf. J. B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, p. 34.

Le *ec-* se trouve toujours devant gutturale, dans *ecquis* comme dans *ec-ce*, de sorte qu'on ne voit pas si la forme ancienne était **ek-ke* ou **et-ke*. Dans le premier cas, on rapprochera le démonstratif osq. ek-a-k « hanc », ek-ík « hoc », où *ek-* a le même rôle que *h-* dans lat. *hic* (v. ce mot); la formation de osq. ekkum « item » n'est pas claire.

Une particule *et-* ne se retrouve pas en italique; *et* « aussi » n'entre pas en considération (cf. J. B. Hofmann, dans Thes. L. L. V 2, col. 52, 53 sqq.); le *ed* de ombr. eř-ek, *ers-c*, en face de osq. íd-ík « id », est évidemment *id*, plus ou moins altéré, comme on le voit par osq. *iz-ic*, ombr. er-ek « is », et n'entre pas davantage en considération ici. — Le second élément *-ce* est la particule enclitique *-ce*, connue par les démonstratifs et par divers adverbes.

ecclēsia, -ae f. : assemblée. Emprunt à gr. ἐκκλησία; attesté depuis Pline le Jeune, généralisé par la langue de l'Église dans le sens de « assemblée des fidèles, église (sens abstrait et concret, a concurrencé *basilica*) » et passé dans les langues romanes (*eclēsia*, v. B. W. s. u.). M. L. 2823. En celtique : v. irl. *eclis*, britt. *eglwys*.

Dérivé : *ecclēsiola*.

echīnus, -ī m. : v. *ēr*. M. L. 2825. Dérivés latins : *echīneus*, *-ātus*, *-a*, *-um*. — Cf. aussi *echīnastrum* « géranium » (Diosc.), de *echīnus* « nom d'une herbe piquante »?

ec-quis : v. *ecce*.

edepol : v. *ēcastor*.

edō, ēs, ēdī (*edidī*, récent et vulgaire), **ēsum, ēsse** : manger (sens propre et figuré). Ancien présent athématique qui a gardé toutes les vieilles formes susceptibles de subsister en latin : ind. prés. *ēs*, *ēst*, *ēstur*, *ēstis*; impér. *ēs*, *ēstō*; inf. *ēsse*; ancien optatif *edim* (auquel se substitue *edam* à l'époque impériale).

Les formes athématiques ont un *ē*, par opposition aux formes thématiques; cf. Meillet, BSL 22, 163 et 23, 70. Cet *ē* s'est étendu à l'adjectif en *-to-*, *ēsus*, qui a été formé secondairement. La langue a tendu à normaliser la flexion du verbe et à remplacer par des formes thématiques *edis*, *edit*, *edere*, etc., attestées dès le Ier siècle de notre ère, les anciennes formes. L'irrégularité de la flexion et le manque de corps des formes, en partie monosyllabiques, condamnaient *edō* à disparaître, et il a été concurrencé par des formes plus expressives et plus régulières, *mandere* (proprement « mâcher ») et surtout *mandūcāre* (déjà dans Pomponius). Toutefois, la forme à préverbe plus longue et expressive, *comedō*, que Pétrone met dans la bouche des convives du festin de Trimalcion, et qui est fréquente dans la langue de l'Église (Ital., Vulg.), où elle traduit κατεσθίω, et jusqu'en bas latin, a survécu en espagnol et en portugais : *comer*, M. L. 2077; on sait, d'ailleurs, par *con-dūcō*, *com-mandō*, etc., que le préverbe *com-* a joué un grand rôle dans le développement du roman. V. Thes. V 2, 100, 16 sqq. Ernout, *Aspects*, p. 155; B. W. sous *manger*.

Dérivés et composés : *edāx* : vorace, *edācitās*; *inedāx* (Gloss.); *edō, -ōnis* m., Varr. ap. Non. 48, 19; *edulus* glosé *comestor, consumptor*, formé comme *bibulus* (cf. *fīcēdula*, s. u. *fīcus*) et peut-être *ellum* (de *edulum*?) : *coclearium* (Gloss.); *edūlis*, d'où *edūlia* n. pl. « comestible(s) », sur lequel a été refait à basse époque *edūlium* (cf. *cuppēdia*, *cuppēdium*); *ēsor*, *-ōris* m. (Front.); *ēsus*, *-ūs* m. (de **ēssus*) « le manger », employé surtout au datif *ēsuī esse*, *ēsuī condī* (**ēsiō* n'est pas attesté; *ēsor* ne semble exister que dans Fronton); *ēsitō*, *-ās* (*ēss-*), fréquentatif archaïque (Plt., Caton); *ēsuriō*, *-īs* : avoir faim, M. L. 2918 a; *ēsuriēs*, *-ei* f. (tardif); *ēsuriālis* (Plt.); *ēsurītiō*, *-tor* (Martial).

ēsca, -ae f. : nourriture; dans la langue des pêcheurs « amorce, appât, èche »; sens qu'il a gardé dans les langues romanes. M. L. 2913. Adjectif composé : *uēscus* (v. ce mot). *Edūsa*? : v. ce mot; *ēscālis* (époque impériale), *ēscārius* (Plt., Varr., Plin.), cf. P. F. 67, 27, *escariae mensae uocantur in quibus homines epulantur*. *Escārium* est demeuré en logoudorien au sens de « jabot, gésier », M. L. 2915; le dérivé **ēscariola* a donné le toscan *scariola*, d'où provient le fr. *escarole*, M. L. 2914; *ēsculentus* (cf. *sūculentus*, *faeculentus*, etc.) « bon à manger, nourrissant »; *ēsculentia* : *pinguēdō* (Gloss.); *escifer* (Paul. Nol.); *ēscō, -ās* (et *ēscor*, *-āris*) (Solin); *escātilis* (Tert.); *adēscō, -ās* (tardif), M. L. 163; *inescō*, M. L. 4392;

in-edia f. : privation de manger (ancien, classique).

Les formes verbales à préverbe, peu usuelles pour la plupart, n'offrent pas le passage de *e* à *i* :

adedō : se mettre à manger, par suite « ronger, dévorer ». Surtout employé au participe *adēsus*; *ambedō* : manger tout autour, dévorer; *ambēsus*; *ambēstrīx* (Plt., Cas. 778?; Amm. 29, 3, 9); *comedō* : manger entièrement, dévorer; *comedō, -ōnis* « *qui sua bona consumit* » (et *comedus, -ī*?, cité par P. F. 50, 29 à côté de *comedō*); *comēsor, -ōris* m. (*comestor* d'après le féminin *comestrīx*, *comessor* d'après *comissārī*); *comestor* a entraîné à son tour *comestus*, *comestiō, -ōnis*, *comestūra*, *comestibilis*, *-e* (tous tardifs, sauf *comestus* : Itala, Gaïus, Isid., etc.), M. L. 2078 b; *exedō* : dévorer; *exēsor* (Lucr.), **exedō, -ōnis*, M. L. 3000 a;

excomedō, -comestiō : rare, tardif : Chir., Hier., Orib.) ; *peredō* : consumer, dévorer. *Peresia*, cf. F. 236, 24, *Peresiam et Bibesiam Plautus* (Curc. 444, *Perbibesiam* codd. Plt.) *finxit sua consuetudine, cum intellegi uoluit cupiditatem edendi et bibendi* ; *obedō* : usité seulement au participe *obēsus* (v. ce mot) ; *subedō* : ronger, miner.

La racine **ed-* « manger » fournissait en indo-européen un présent athématique, mais n'avait sans doute ni aoriste ni parfait (l'aoriste est emprunté à d'autres racines en sanskrit, en arménien et en grec). Le présent offrait des formes radicales : **ed-*, conservé dans hitt. *ed-*, gr. ἔδμεναι, ἔδουσι (de ἔδ-οντι), ἔδων (formes sur lesquelles ont été faites quelques formes thématiques, telles que ἔδω), dans le futur grec ἔ-δ-ομαι (ancien subjonctif), dans l'impératif hom. ἔσθι « mange », sur lequel a été fait ἐσθίω et, avec passage au type thématique, got. *itan* « manger », **ēd-* dans lit. *ė́-mi, ė́s-t(i)*, v. sl. *ěmĭ* (d'où *jamĭ*), *ěstŭ* (d'où *jastŭ*) ; **ōd-* dans arm. *utem* « je mange » (passé au type thématique). L'*a* de skr. *ád-mi* « je mange » peut reposer sur *e* ou sur *o*. Le vocalisme *o* ne figure que dans le nom grec de la « dent », ὀδών, ὀδόντα (ancien participe) ; la forme à vocalisme radical zéro n'a subsisté en latin que peut-être dans le nom de même sens — si ces mots appartiennent bien à la racine ; v. *dēns*. A en juger par lat. *edunt* (sur lequel ont été faites les formes thématiques *edō, edimus*) et par *edim* (ancien optatif), par hom. ἔδουσι, par skr. *ádanti* « ils mangent », optatif *adyā́t* « il peut manger », le vocalisme à *e* a été souvent étendu aux formes du présent où l'on attendrait le vocalisme zéro. — Le verbe **ed-* n'est conservé en celtique que dans peu de traces.

Comme il n'y avait pas d'ancien parfait, le perfectum a dû être fait secondairement : *ēdī* ne saurait remonter à l'indo-européen. Les langues germaniques ne concordent pas entre elles pour la formation des prétérits : got. *at, etum* ; v. h. a. *āz*.

En celtique, il y a des formes supplétives. M. H. Pedersen, *V. G. d. K. Spr.*, II, p. 559, attribue à la racine **ed-* certaines formes irlandaises peu claires de verbes signifiant « manger ».

Lat. *ēsca* rappelle lit. *ė̃desis* « nourriture des animaux ». Mais lit. *ėškà* « appétit », *ėškùs* « glouton » sont des formations désidératives tout autres que *ēsca*. Formation parallèle, peut-être d'après *ēsca* : *pōsca*. Cf. peut-être v. h. a. *ās* « charogne ».

ēdō : v. *dō*.

ēducō, -ās, -āuī, -ātum : élever (un enfant), instruire, former. Ancien, usuel.

Dérivés : *ēducātor, -tiō, -trix* (classiques) ; *ēducātus, -ūs* (Tert.).

Forme à degré réduit de la racine de *dūcō, -is* de sens duratif ; attestée seulement en composition (comme *-cupō* dans *occupō, -pellō, -ās* dans *ap-pellō*). La spécialisation de sens l'a détaché de *dūcō*.

Edusa(ū?) : nom de déesse qui préside à l'alimentation des enfants, jointe à *Pōtīna*, que Varron ap. Non. 108, 15, dérive de *edō, edūlis* comme *Pōtīna* de *pōtiō*. Variantes tardives : *Edūla, Edūca* (Tert., Aug.). — La forme est bizarre, et c'est peut-être un arrangement (par étymologie populaire) d'un nom étrusque. V. Altheim, *Röm. Rel. Gesch.*, I, 78.

effāfil(l)ātum : *exertum, quod scilicet omnes exerto brachio sint exfilati, i. e. extra uestimentum filo contextum*, P. F. 73, 17. Les gloses ont des formes avec *b* : *exfabillauero, exfabillabit* à côté de *effafillatus*, et aussi avec *p* : *expapillato*, sous l'influence de *papilla*. Se trouve dans Plt., Mi. 1180 (*exfafillato* est la leçon des manuscrits palatins ; l'Ambrosianus semble avoir *ex(palliol)ato*, mais la lecture est très incertaine). V. Ernout, *Élém. dial.*, s. u. Forme et sens obscurs.

effū(t)tiō : v. *fūtis* sous *fundō*.

egeō, -ēs, -uī (rare), **-ēre** (pas de supin, mais Tert., adu. Marc. 4, 24, a un participe futur *egitūra*) : être dans le besoin (pris absolument, sens usuel dans Plt. et Tér.) ; être privé de, avoir besoin de, manquer de (suivi du génitif et de l'ablatif ; un exemple avec *quicquam* dans Plt., Men. 121). Pour le sens, cf. Sén., ad Luc. 9, med., *sapiens eget nulla re* ; *egere enim necessitatis est*, et Cic., Parad. 46. Usuel à l'époque républicaine, mais d'un emploi plus rare dans la langue impériale (voir le tableau comparatif des emplois de *egeō, careō, egēns, indigēre* dans Thes. V 2, 253, 50 sqq.). Non roman.

egēnus « qui manque de » de **eges-nos*, *egestās* « manque, besoin » (cf. *terrēnus, terres-tris* et *tempus/tempestās*) semblent supposer un ancien neutre en *-es* : **egos* ; *egestās* ne peut avoir été formé sur *egēns*, dont le dérivé devrait être *egentia*, qui n'est attesté qu'au ve siècle après J. C. (d'après *indigentia*?). De *egestās* dérive **egest(u)ōsus* (bas latin), cf. *quaestuōsus*.

Composés : *indigus*, adjectif poétique (Lucr., Vg., Luc., Tac.), de **end-ego-s*, avec le même maintien du préfixe **end-, ind-* que dans *indipīscor, indaudiō* (peut-être d'après *prodigus*?) ; un doublet *indigis* est conservé dans un exemple de Pacuvius ap. Cic., De or. 2, 46, 193, *cum aetate exacta indigem | liberum lacerasti* (*indigem* d'après *inopem*?) ; *indigeō*, qui a parfois le sens dérivé de « sentir le besoin de, désirer » ; le participe *indigēns* s'emploie substantivement : *indigentēs* « les indigents » (Cic.) ; *indigentia*, mot cicéronien ; *indiguus* (Apul., Paul. Nol.), sans doute d'après *exiguus*, rattaché faussement à *egeō*.

Présent en *-eō* indiquant l'état (type *maneō, careō*), ce qui a entraîné le perfectum en *-uī*. — On rapproche quelques mots germaniques : v. isl. *ekla* « manque », v. h. a. *eko-rōdo* « seulement ». Osq. *egmo* de **egmā* « rēs » est très incertain : sens premier « rēs necessāria » d'après χρῆμα?

Ēgeria, -ae f. : nom d'une nymphe qui par calembour étymologique a été rapproché de *ēgerō* (d'où l'*ē* initial peut-être secondaire et qui permettait au nom d'entrer dans l'hexamètre) ; cf. P. F. 67, 25, *Egeriae nymphae sacrificabant praegnantes, quod eam putabant facile conceptum aluo egerere*. Sans doute étrusque, comme *Camēnae*, ou « sabin ».

egŏ (fal. *eko, eqo*). Nominatif du pronom personnel de la 1re personne du singulier. Les autres cas sont formés sur un autre thème : gén. *meī* (génitif de l'adjectif possessif *meus, -a, -um*), dat. *mihĭ, mī*, acc. *mē(d)*, abl.

mē(d) ; v. l'article *mē*. Sur cette opposition de thèmes entre *ego* et *mē*, v. Meillet, MSL 22, 52. *Ego*, dans la langue littéraire, s'emploie pour mettre en valeur la personne et pour l'opposer à d'autres : *scio ego* « je sais bien, moi » ; *ego scio* « moi, je sais ». Aussi est-il souvent renforcé par des particules *-met, -pte* auxquelles peut s'adjoindre *ipse* : *egomet ipse, mēmet ipsum, mihipte*, ou suivi de *quidem, uērō*, etc. Toutefois, dans la langue parlée, *ego* a perdu de bonne heure une part de sa valeur intensive et n'a plus été que l'exposant de la 1re personne à côté de *tū, ille*, etc. C'est le sens qu'il a souvent chez Plaute, e. g., Am. 41, *nam quid ego memorem...?* Les formes romanes remontent à une forme réduite **eo* provenant du passage de *ego* au rôle de mot accessoire ; cf. M. L. 2830, *ego, *eo*. Panroman.

Le lat. *ego* a généralement un *o* bref en face de l'ω de gr. ἐγώ (cf., toutefois, *egō* dans Plt., Au. 457 ; Cis. 745, etc. ; v. C. F. W. Müller, *Plaut. Prosod.*, 30 sqq. ; Lindsay, *Early lat. verse*, p. 158). Mais, si les formes anciennes en *-ō* correspondent au gr. ἐγώ, il ne s'ensuit pas nécessairement que les formes en *-ŏ* résultent toutes d'un abrègement iambique, car, en dehors des formes en *-ō* du gr. ἐγώ et du latin ancien, on ne trouve ailleurs que des formes en *-ŏ*. L'indo-iranien (où le *h* sanskrit est isolé) a skr. *ahám*, av. *azəm*, v. perse *adam*, et c'est sans doute à la même finale que répond le *-a* de v. isl. *-ka* (*-ga*) en face de got. *ik*, v. isl. *ek*, v. angl. *ic*, qui suppose **egŏ* (le vénète *eχo*, le falisque *eqo, eko* sont ambigus). Ce doit être aussi une voyelle brève qui a figuré dans l'original de v. pruss. *es*, lette *es*, à côté de v. pruss. *as* (forme usuelle), lit. *aš* (qui suppose une initiale *o*). Du reste, dans hitt. *uk, ug*, il n'y a pas de voyelle finale ; et rien ne prouve qu'il y en ait eu une dans les formes baltiques. Le v. sl. *azŭ* (et sl. commun **jazŭ*) suppose un ancien *ŏ* initial ; le *-ŭ* de la finale slave repose sur un *o* bref, sans doute suivi de nasale. Arm. *es* n'enseigne rien, sauf le timbre *e* de l'initiale. En somme, la forme indo-européenne est à poser comme **egŏ* alternant avec **ŏgo* et la nasale finale mobile qui figure dans beaucoup de formes indo-européennes. Ombr. *ef*, osq. *iiv* sont douteux.

ēgregius : v. *grex*.

egula, -ae f. : sorte de soufre pour blanchir les laines (Pline).

eh : eh, hé ! Interjection, attestée CIL IV 1112, *aidili, eh, habes te bene*. Cf. *ēcastor, edepol*.

ehem, hem : interjection « tiens ! ». Marque la surprise et souvent l'étonnement joyeux.

eheu (*ēheu*), **heu** : hélas ! Marque la tristesse et l'abattement. Cf. *heu*, dont *eheu* semble un renforcement expressif. La variation de quantité de la voyelle initiale correspond à une différence d'intonation.

eho : interjection dissyllabique : holà ! Sert à appeler, comme *heus*. Marque aussi l'étonnement ou sert à renforcer une question : hein, quoi?

ei (*hei*) : interjection marquant la douleur ou la peine, correspondant à « aïe » ou à « hélas, malheur à ». S'emploie seul ou avec un pronom au datif : *ei mihi*. Renforcé de *oi*, dans *oiei* ; cf. Plt., Mi. 1406 ; Tér., Eu. 716. Cf. *oi* ; et *eheu, heu*. Ces interjections se retrouvent un peu partout, dans les langues anciennes comme dans les langues modernes, sous des formes plus ou moins semblables. Cf. aussi *a(h), ō, hui*, etc.

eia (heia) : ah ! oh ! hein ! allons ! Interjection marquant l'étonnement, l'exhortation, l'admiration. Du gr. εἶα.

ēierō : v. *iūs, iūrō*.

ēiulō (*eiiulō*), **-ās, -āre** : se lamenter (absolu), déplorer (transitif). Terme expressif, évité par la langue classique ; déjà dans Plaute. Sans doute dérivé de *ei*, cf. *ululō* ; et le gr. αἶαι, αἰάζω.

Dérivés : *ēiulātiō, -tus, -ūs* ; *ēiulābundus*, etc. ; *ēiulitō, -ās* (Lucil.).

Conservé en italien et dans les langues hispaniques. M. L. 2836.

ēlect(u)ārium, -ī n. : électuaire. D'après Keller, *Lat. Volksetym.* 74, serait un emprunt au gr. ἐκλεικτόν (Hipp., Diosc.) (cf. *eclīgma, elīgmatium* de ἔκλειγμα), rapproché et dérivé de *ēlectus* sur le type *sanctus, sanctuārium*. M. L. 2838 ; B. W. s. u.

Pour M. Niedermann, ce serait plutôt une adaptation du gr. ἐλατήριον « laxatif » (transcrit *elatērium* chez Marcellus Empiricus, 31, 3, qui l'explique par « sucus cucumeris siluatici »). Un doublet *ēlactuārium* est à la base de l'ital. *lattovaro* et de l'emprunt allemand *Latwerge*, m. h. a. *latwârje*. *Elactuārium* serait un contrépel pour **elatuārium*, dû au fait que le latin vulgaire *-ct-* s'était assimilé en *-tt-* et que l'étymologie populaire rapprochait le mot de *lac, lactis*. Toutefois, dans les traductions latines de Dioscoride, le mot traduit le gr. ἐκλεικτόν.

ēlegāns : v. *legō*.

elementum, -ī n. (surtout au pluriel *elementa, -ōrum*) : 1° principes, éléments ; 2° connaissances élémentaires, rudiment ; 3° lettres de l'alphabet, alphabet. Usuel et classique ; non attesté avant Lucrèce et Cicéron. De là gall. *elfen* « élément », bret. *elvenn* « étincelle ».

Dérivés : *elementārius, elementīcius* (tous deux d'époque impériale) ; *coelementātus* (Tert.).

Elementum recouvre dans tous ses emplois le gr. στοιχεῖον, qu'il traduit ; cf. Cic., Acad. 1, 7, 26, *illa initia, et ut e Graeco uertam, elementa* (= στοιχεῖα) *dicuntur*). Or, στοιχεῖον signifie d'abord « rang, rangée, série » (cf. στείχω, στοῖχος), puis rangée de lettres, τὰ στοιχεῖα ; par extension, le mot désigne les lettres en tant qu'éléments de la syllabe et du mot (cf. Lucr. 1, 197, *ut uerbis elementa uidemus*), puis, d'une manière plus générale, les éléments ou principes des choses, des sciences, etc., comme l'a montré en détail Diels, *Elementum*. Cette similitude absolue de sens entre στοιχεῖα et *elementa* a amené à supposer que *elementum* serait dérivé de LMN, seconde série de l'alphabet latin. Mais on voit mal pourquoi le nom de ces lettres aurait été adopté. L'explication par **elepantum* « lettre d'ivoire » (de ἐλέφας) proposée par Diels (avec une dissimilation d'origine étrusque comme dans *Melerpanta*, de Βελλεροφόντης?) et reprise par Vollgraff, Mnem. 1949, p. 89 sqq., est indémontrable ; mais la conservation de *e* devant *le* (où *l* était vélaire) n'est pas favorable à une origine pro-

prement latine et dénonce plutôt un emprunt. Adaptation d'un mot étrusque?

elēmosina (*elee-*), **-ae** f. : aumône. Emprunt fait par la langue de l'Église (Tert., Ital.) au gr. ἐλεημοσύνη ; latinisé. D'où *elēmosinārius* : qui fait l'aumône, charitable (tardif). Roman. M. L. 2839, *alemósyna, *alemosina (d'après *alō*?) ; v. h. a. *alamuosan* ; irl. *almsan* ; britt. *alusen*.

elephantus, -ī (puis *elephās* et *elephāns, -antis*) m. : 1° éléphant ; 2° « ivoire », et aussi « éléphantiasis » ; 3° nom d'un poisson de mer ou d'un cétacé et d'un crustacé (homard?). Attesté depuis Plaute et Ennius. *Elephantus* est sans doute une forme populaire bâtie sur le génitif ἐλέφαντος de gr. ἔλεφας (cf. *abacus*), mais avec notation « savante » de l'aspirée. L'emprunt a dû se faire pendant la guerre contre Pyrrhus ; les Latins, faute d'en connaître le nom, avaient d'abord recouru pour désigner l'éléphant à la périphrase *Lūca bōs* ; cf. Varr., L. L. 7, 39. Le mot, qui d'abord servait uniquement à désigner l'animal, a emprunté dans la suite tous les sens du mot grec. C'est ainsi qu'il a été employé concurremment avec *ebur* (v. ce mot) et que Lucrèce et Serenus Sammonicus s'en sont servis pour désigner une maladie inconnue sur le sol italique et spéciale à l'Orient, l'éléphantiasis ; cf. Lucr. 6, 1114, *est elephas morbus qui propter flumina Nili | gignitur Aegypto in media neque praeterea usquam*. — *Elephantus* est la forme la plus anciennement attestée ; puis la langue savante a réagi contre ce qui lui apparaissait comme une forme barbare et a adapté la transcription du mot grec : *elephās* ou *elephāns* (comme *adamāns* à côté de *adamās*). Les dérivés *elephantinus, elephantiasis* (d'où irl. *elefenti*) sont aussi purement grecs ; mais on trouve à basse époque des dérivés de sens médical d'aspect latin : *elephantia, -tiārius, -tiacus, -tiōsus*.

Les représentants du mot dans les langues romanes sont plutôt de caractère savant : v. fr. *olifant*, v. ital. *lio(n)fante*, prov. *olifan, aurif(l)an*, M. L. 2841 ; de même irl. *elefaint*. En pénétrant dans les langues germaniques, *elephantus* a changé de sens et a servi à désigner le chameau : got. *ulbandus* ; v. h. a. *olbanta*, v. angl. *olfend*, etc. — Il est curieux, cependant, que toutes ces formes présentent un *o* qui est conforme aux exigences de la phonétique latine (cf. *oleum* de ἔλαι(ϝ)ον), mais qui n'est pas attesté dans la langue écrite ; des faits de ce genre se retrouvent ; ainsi *urulāre, sur quoi repose fr. *hurler*, est conforme à la phonétique latine, tandis que l'absence de dissimilation dans *ululāre* surprend. Cf. aussi *adimās* en face de *adamās* (terme technique, comme fr. *olifant*), rom. *comperāre* et *seperāre (sous *parāre*), etc.

ēlix, -icis f. (surtout au pluriel ; un exemple de singulier dans Ov., M. 8, 237) : canal de drainage. Technique. M. L. 2847. Tardif : *ēlicātōrēs* : ὑδροσκόποι (Gloss.). V. *colliciae* et *liquor* ; et *lax*.

elleborus, -ī (*hell-*) m., et **elleborum, -ī** n. : emprunt au gr. ἐλλέβορος (ἑλ-). Le terme appartient à la langue médicale ; le mot latin correspondant est *uērātrum*. M. L. 2850. Passé en breton : *elvor*.

Dérivés latins : *elleborō, -ās* ; *elleborōsus* ; fr. *aliboron*.

ellum, ellam : tiens, le voici ; s'emploie comme *eccum*, dont il est synonyme ; cf. Plt., Cu. 277-278, *parasitum tuom | uideo currentem — ellum — usque in platea ultuma*. — Mot de la langue parlée, attesté seulement chez les comiques.

Peut-être de *en-lo-m ; les formes romanes attestent un *e* ouvert, donc bref. M. L. 2851. Ceci supposerait que l'*ē* de *ēn* est dû au monosyllabisme ; l'*ĕ* aurait subsisté dans *en-lo-. Mais *ellum* peut avoir une autre origine (de *em-illom > *em-(il)lum > *ellum*) et l'*ĕ* de *ĕn*, être ancien.

ellychnium, -ī n. : mèche, lumignon. Emprunt (Vitr.) au gr. ἐλλύχνιον, correspondant à lat. *līnāmentum*, passé dans les langues romanes sous des formes contaminées par le rapprochement avec *lūceō* (*inlunium* dans Apicius) ; cf. M. L. 2852, *lūcinium.

ēlogium, -ī n. : 1° semble être le gr. ἐλεγεῖον transformé par l'étymologie populaire, qui a assimilé l'*ĕ* initial au préfixe *ē-* et a modifié le vocalisme intérieur par un rapprochement avec λόγος et *ēloquī* (cf. *antelogium* = πρόλογος, Plt.), *ēlogia Solōnis* « les distiques de Solon », d'où « épitaphe » (en vers ; déjà dans Caton) ; 2° courte formule (d'où *ēlogiō, -ās*, Cael. Aurel.), et spécialement en droit : clause, disposition particulière, chef d'accusation. Confondu avec *eulogia* ; v. B. W. sous *éloge*. Les mots relatifs à l'élégie, *elegīa, -gīon*, etc., ont été directement transcrits du grec.

elucus, -a, -um (quantité inconnue) : *-m significat languidum ac semisomnum, uel, ut alii uolunt, alucinatorem et nugarum amatorem, siue halonem* (?) *i. e. hesterno uino languentem, quod* ἕωλον *uocitant Graeci*, P. F. 66, 18, qui, 89, 12, a une forme *helucum*. Ne figure guère que dans les glossateurs ; cf. Gell. 4, 19, 1 ; 16, 12, 3, qui cite l'étymologie de Cloatius Verus rapprochant *elucus* de *alucinor* : *alucinari factum scripsit ex eo quod dicitur Graece* ἀλύειν, *unde elucum quoque esse dictum putat a littera in e uersa, tardidatem quandam animi et stuporem, qui alucinantibus plerumque usu uenit*. Cf. *helluor*?

ēlutriō : v. *ēluō*, sous *lauō*.

em : v. *is*.

em : particule « tiens » ; sans doute impératif syncopé et devenu invariable du présent d'aspect « déterminé » de *emō* (au sens ancien de ce verbe) ; cf. Plt., Capt. 859, *cedo manum*. — *em manum* « donne ta main. — prends-la », où *em* correspond à *tene* qu'on lit v. 838 ; « *em* », *hoc cum gestu offerentis dicitur*, Schol. Bemb. ad Ter. Phorm. 52. Souvent joint à *tibi* : « tiens, voilà pour toi ! ». Joint à *ille, illic*, s'accompagne d'un geste démonstratif : Plt., Merc. 313, *si umquam uidistis pictum amatorem, em illic est*. Quelquefois employé seul, avec le même sens, e. g. Trin. 541. Différent de *hem* et de *ēn*. Forme de la langue parlée qui n'est guère attestée en dehors des comiques ; supplantée par *ēn* (avec laquelle on l'a confondue) et *ecce*.?

embractum : v. *imbractum*.

embrimium, -ī n. : sorte de coussin ou de matelas (Cassien ; Gloss.). Bas latin.

embroca (*in-, im-*), **-ae** (*embrocē*) f. : pansement humide. Emprunt tardif de la langue médicale au gr. ἐμβροχή ; de là *embrocō, -ās*.

emem : v. *is*.

ēmineō : v. *minae*.

ēminus : v. *manus*.

emō, -is, ēmī, ēmptum, emere : sens premier « prendre », encore attesté dans les glossaires, P. F. 66, 21 : *emere, quod nunc est mercari, antiqui accipiebant pro sumere* ; cf. 4, 30, *abemito significat demito uel auferto : emere enim antiqui dicebant pro accipere* ; 332, 30, *redemptores proprie atque antiqua consuetudine dicebantur qui, cum quid publice faciendum ⟨a⟩ut praebendum condixerant effecerantque, tum demum pecunias accipiebant. Nam antiquitus emere pro accipere ponebatur : at hi nunc dicuntur redemptores, qui quid conduxerunt praebendum utendumque*. Ce sens est conservé dans *em* et dans les composés : *adimō, cōmō, dēmō, dirimō, eximō, interimō, perimō, prōmō, sūmō*. Cf. aussi *praemium*. A l'époque historique, *emō* apparaît spécialisé dans le sens de « prendre contre argent, acheter », seul attesté dans les textes (depuis Plaute), en opposition à *uendō*, par une restriction dont on retrouve l'analogue dans le fr. *acheter*, de *accaptāre*, et aussi dans le gr. λαμβάνω (cf. Aristoph., *Pax*, 1263, etc.). Une fois que *emō* eut pris ce sens, ceux des composés dans lesquels le simple n'apparaissait plus clairement par suite de contractions s'en sont détachés et la langue leur a créé un parfait en *-sī* : *cōmpsī, dēmpsī, prōmpsī, sūmpsī* (au lieu de l'ancien *surēmī*) en face de *adēmī*, etc. C'est *capiō* qui a exprimé le sens de « prendre » dans le verbe simple, mais non dans les composés (v. *praehendō* ; cf. *uideō* : *-spiciō*).

A *emere* « acheter » se rattachent les dérivés : *emāx* (opposé à *uendāx*) adj. : qui aime à acheter ; *emācitās* f., *ēmptor, -tiō, -tiōnālis, -tōrius* ; *ēmptus, -ūs, -ticius, -tīuus* ; *ēmptitō, -ās* (rare, époque impériale, sans doute d'après *uenditō*, classique et usuel), *ēmpturiō, -īs* et les composés : *coemō, -is, -ēmī, -ēmptum* (*coémpto* avec apex sur l'*e* dans le Mon. Ancyr. III 11) : acheter (où le préverbe marque l'aspect « déterminé »), noter *cōmptiōnalis* dans Plt., Ba. 976 ; *coēmptiō* : achat, spécialement employé pour désigner une forme de mariage dans laquelle il y avait une sorte d'achat de la femme par le mari ; *redimō* : racheter, prendre à ferme, affermer ; acheter ou prendre en échange de, M. L. 7144 ; *redēmptor* (= *conductor*), *redēmptiō* (= ἀπολύτρωσις), qui dans la langue de l'Église ont pris le sens spécial que transcrit le mot « rédempteur », M. L. 7142 ; *redēmptūra* (époque impériale) ; *redēmptō, -titō, -ās*.

A *emere* « prendre » se rattachent, au contraire : *abemere* : enlever. N'est attesté que dans les glossaires et a été remplacé par *dēmō*, cf. plus bas, et *adimō* : « prendre à soi », puis « enlever » ; dérivés tardifs : *adēmptiō, adēmptor* ; *cōmō, -is, cōmpsī, cōmptum, -ere* : sens premier « prendre ensemble, réunir, combiner », sens dans lequel Lucrèce emploie encore l'adjectif *cōmptus*, e. g. 1, 950, 3, 259, 4, 31, et le substantif *cōmptus, -ūs*, 3, 845 ; cf. aussi P. F. 35, 18, *comptum genus libaminis quod ex farina conspersa faciebant*. S'est spécialisé dans le sens de « attacher les cheveux, peigner, coiffer » ; c. *capillōs, comam* (peut-être *coma* et *comāns* ont-ils joué un rôle dans cette évolution de sens) ; de là « bien peigner » et, par extension de sens, « orner, embellir » ; *cōmptus* « bien peigné, soigné » et son contraire *incōmptus*, traduisant κομψός et ἄκομψος, auxquels les a rattachés l'étymologie populaire. Lucrèce emploie le pluriel *cōmptūs* au sens de « tresses, chignon », 1, 87, *cui simul infula uirgineos circumdata comptus*) ; cf. *comptiāre, M. L. 2107 ; *excomptiāre*, 2982 ; *dēmō, -psī* : enlever (proprement d'un endroit élevé : Varr., R. R. 1, 39, 3, *quae ex arboribus dempta*), puis simplement « enlever, retrancher, ôter » ; *dēmptiō* (rare, Varr., L. L. 5, 6 et 176, repris dans la langue de l'Église) ; *-dēmia* dans *uindēmia* et dans le composé plautinien *uirgidēmia* ; — *dirimō, -ēmī* : séparer, disjoindre, dissoudre ; et par suite « interrompre, remettre » (= *differō*) ou « détruire » ; *dirēmptus, -ūs* m. : séparation (un exemple de Cic., Tusc. 1, 71) ; *dirēmptiō, -tor* (bas latin) ; *eximō, -ēmī, -ēmptum* (d'où *exemptāre, M. L. 3004) : mettre à part, mettre hors de, par suite « chasser, enlever » ; délivrer. En parlant du temps : *eximere diem*, proprement « chasser le jour », par suite « passer, perdre ». Dérivés : *eximius* (= ἔξοχος, ἐξαίρετος) : mis à part, qui se détache des autres, et par suite « excellent, hors de pair ». Peut-être à l'origine terme rituel : P. F. 72, 3, *inde dici coeptum, quod in sacrificiis optimum pecus e grege eximebatur, uel quod primum erat natum*. Conservé en gascon ; cf. M. L. 3017 ; *eximietās*. Autres dérivés : *exēmptiō, -tor, -tilis, -tus, -ūs* (Vitr.) ; *exemplum* : v. ce mot ; *interimō, interemō, -ēmī* : détruire, faire périr (cf. *interficiō*). Ancien (Plt.), classique, mais rare, ne semble pas attesté après Quintilien. Dérivés tardifs : *interēmptor, -trīx, -tiō, -tibilis* ; *perimō, peremō* : détruire (cf. *perdere*), Fest. 236, 7, *peremere Cincius in libro de uerbis priscis ait significare idem quod prohibere* ; *at Cato in libro qui est de militari pro uitiare usus est*. Dérivés : *perēmptālis*, adj. de la langue augurale : *-a fulgura*, cf. Fest. 236, 19, 284, 12 ; *perēmptiō* (St Aug.), *-tor* (latin impérial) ; *perēmptōrius* : 1° qui détruit ; 2° dans la langue du droit « péremptoire », *peremptorium edictum inde hoc nomen sumpsit, quod perimeret disceptationem, h. e. ultra non pateretur aduersarium tergiuersari*, Dig. 5, 1, 70 ; — *praemium* : v. ce mot ;

prōmō, prōmpsī, prōmptum : mettre en avant, mettre au jour, tirer de, publier, exprimer. D'où : *prōmus, -ī* m. : dépensier, économe (qui va chercher les provisions, cf. *condus*). Les formes *prōmum, -ī, prōma cella* (Tert.) « garde-manger » sont secondaires ; *supprōmus* (Plt.).

prōmptus : tiré hors de, mis à découvert, par suite « mis à portée de, facile, aisé » et aussi « disposé à (souvent joint à *parātus*), dispos » et « agile, rapide, prompt ». M. L. 6776.

Dérivés et composés : *prōmptō, -ās* (Plt.), fréquentatif de *prōmō* « distribuer » ; *prōmpt(u)ārius* : relatif au garde-manger, d'où *prōmpt(u)ārium* n. ; *prōmptulus* (St Jér.) ; *prōmptitūdō* (tardif). De *prōmptus* : *imprōmptus* (époque impériale, rare) ;

prōmptus, -ūs m. : usité seulement dans l'expression *in promptū* (*esse, habēre, gerere*, etc.) « à découvert, à portée de la main » ;

exprōmō : produire, faire connaître, faire éclater ;

sūmō : v. ce mot.

L'ombrien a **emantur** « accipiantur » et, sur une borne, *emps* « emptus » (emprunté?) ; l'osque à *pert-emest* « perimet », *pert-emust* « perēmerit », au sens de

inhibēre; et *peremust* « percēperit »?, sens douteux, cf. Vetter, *Hdb.*, p. 22. L'irlandais a un correspondant exact de *emō* : *air-fo-emim* « je saisis », etc. — Les formes slaves et baltiques indiquent un ancien présent athématique; car le présent a le vocalisme radical zéro, avec aspect « déterminé » (qui se retrouve en latin et qui explique le sens de « acheter » : acte de prendre parvenu à son terme) : v. sl. *imǫ* « je prends »; et *vŭz-imǫ* « j'enlèverai », lit. *imù* (inf. *im̃ti*, cf. v. pruss. *īmt*) « je prends »; le vocalisme *e* se retrouve dans le présent « indéterminé » : v. sl. *jemljǫ* « je prends » (cf. v. pruss. *immimai* « nous prenons »). — Il y a chance pour que la forme *ēmī* du perfectum soit une création relativement récente, comme *ēdī*, et dès lors le type *sūmpsī* n'aurait rien de surprenant; toutefois, le lituanien a *ėmė* « il a pris ». — Si l'on veut rapprocher le groupe synonyme de got. *niman* « prendre » (qui n'a rien de commun avec gr. νέμω « je partage » pour le sens), on peut admettre que *n-* y serait le reste d'un ancien préverbe **ni* (qui se retrouve dans v. h. a. *nidar* « en bas ») soudé au verbe et aux formes nominales qui s'y rattachent; le lette a, de même *ñemu* « je prends », avec *ñ* caractéristique. — Cette racine ne se retrouve pas en grec, arménien et indo-iranien, où l'idée de « prendre » est rendue par une racine différente pour chaque langue.

ēmolumentum : v. *molō*. En dernier lieu, Benveniste, Latomus, 1949, p. 3-7.

empaestātus, -a, -um : gravé en relief (Varr.). Latinisation de ἐμπαιστός; d'où *impaestātor* (Inscr.).

emplastrum, -ī n. : terme médical emprunté au gr. ἔμπλαστρον. Un doublet *emplastra* f. est attesté, ainsi que les dérivés *emplastrō* (*im-*), *-ās*, *emplastrātiō*, *-tor*, *emplastellum* (Mul. Chir.). Passé dans les langues romanes, M. L. 2863; et v. h. a. *pflastar*.

ēmungō : v. *mungō*.

ēmussitāta : v. *amussis*.

en : v. *in*.

ēn : même sens que *ecce*, et, comme celui-ci, peut-être accompagné d'un nominatif ou d'un accusatif; Vg., B. 5, 65, *en quattuor aras | ecce duas tibi, Daphni, duas altaria Phoebo*. On trouve à l'époque impériale *en ecce* réunis. *En* s'emploie souvent dans les mouvements emphatiques ou pathétiques : Vg., Ae. 1, 461, *en Priamus*; 612, *en ego uester | Ascanius*; on le trouve dans des interrogations pressantes : Vg., Ae. 6, 346, *en haec promissa fides est?*; aussi est-il souvent joint à *umquam usquam*, cf. P. F. 66, 27, *ēnumquam* glosé *ecquando*, cf. gr. εἴ ποτε. L'interjection est destinée à attirer l'attention de l'interrogé, de sorte que la question prend par là plus de force. Avec l'impératif, *en* rend l'ordre plus vif : *ēn age*, *ēn agedum*, *ēn aspice* (Ov., Am. 1, 8, 31; cf. gr. ἦν ἰδού, ἠνίδε); avec le futur, *ēn* joint à l'interrogation une idée de souhait, comme le gr. εἴ ποτε; cf. Vg., B. 1, 68; 8, 6. M. L. 2866.

A en juger par *ellum* (v. ce mot), l'*ē* de *ēn* résulterait d'un allongement latin, normal dans une monosyllabe. Mais l'étymologie de *ellum* est douteuse et la longue de *ēn* peut être ancienne (gr. ἦν).

encaustus, -a, -um : peint à l'encaustique. Terme technique de la langue des peintres, emprunté au gr. ἔγκαυστος. Le neutre *encaustum* (*encautum*) a désigné l'encre de pourpre dont les empereurs se servaient pour leur signature (cf. *encautāriī librī* « archives publiques », Cod. Theod.); de là le sens général de « encre » (v. fr. *enque*) pris par le mot dans les langues romanes (à côté de *atrāmentum* et de *tincta*). M. L. 2869 et B. W. sous *encre*; germanique : m. b. all. *inket*, etc. Cf. aussi M. L. 2868, *encausticus*, et 2870, **encautīre*.

endo : v. *in*.

enim : en vérité, en fait, assurément, réellement. Particule affirmative, en général placée après le premier mot principal de la phrase (cf. *etenim*, comme *attamen*), mais qui peut être en tête, tout au moins dans la langue parlée, quand on veut lui donner une valeur particulière, e. g. Plt., Tri. 1134, *enim me nominat* « c'est bien moi... », ou même après tout mot de la phrase dont on veut souligner l'importance, cf. Vg., Ae. 8, 84, *in litore conspicitur sus, | quam pius Aeneas tibi enim tibi, maxima Iuno, | mactat*, qui reproduit sans doute une ancienne forme rituelle. Se trouve exceptionnellement aussi en troisième place, cf. Varr., R. R. I 18, 7, *biuium nobis enim ad culturam dedit natura*; 2, praef. 1, *ut ruri enim*, sans raison apparente. Souvent joint à des adverbes de sens voisin, *certē*, *nempe*, surtout *uērō*, d'où les formes renforcées *enimuērō*, *uērumenimuērō*. Du sens premier on est passé au sens de « en effet », et la particule a servi à confirmer la réalité d'une affirmation précédente et à en introduire la preuve : Plt., Asin. 808, *hae non sunt nugae, non enim mortualia*. *Enim* est usité de tout temps, mais pas plus que *nam* n'a subsisté dans les langues romanes.

L'osque a une forme correspondante, mais avec une voyelle initiale différente *ē* ou *ī*, *ei*, inim, *inim*, εινειμ au sens de « et », qui s'exprime par *et* en latin et en ombrien; de même, pél. *inom*; l'ombrien a *eine*, *enem* et enu, *enom*, *ennom* (aussi enumek, etc.) au sens de lat. *tum*. Il ressort de là, d'une part, que le sens de *enim* est dû à un développement latin (du reste, *enim* se place autrement que les mots osques et ombriens, qui figurent en tête de la phrase ou des groupes); de l'autre, que *enim* est apparenté à *nun-c*. C'est une particule du groupe de *nunc*, *nam*, *nem-pe*, etc. (v. ces mots), apparenté à v. h. a. *ener* « celui-là », arm. *na* « celui-là », v. sl. *onŭ* « celui-là », etc. — Le passage de **enem* à *enim* s'explique par le caractère accessoire du mot; cf. *ūndecim* en face de *decem*. Le vocalisme *e* est conservé dans *nempe*. Pour l'*e* initial, cf. osq. *e-tanto*, gr. ἐ-κεῖνος, etc.

ennam : *etiamne*, P. F. 66, 23. Sans autre exemple; sans doute corrompu; l. *en iam*?

enocilis (Gloss.). Déformation de ἔγχελυς : anguille.

enōs : v. *nōs*.

***ēns, entis** : participe présent supposé de *sum*, dont Priscien, GLK III 239, 5, attribue l'invention à César, mais comme d'une forme théorique, créée en vertu de l'analogie : *Graeci autem participio utuntur substantiuo* (scil. ὤν)... *quo nos quoque secundum analogiam possemus uti, nisi usus deficeret participii frequens. Quamuis Caesar non incongrue protulit « ens » a uerbo « sum, es », quomodo a uerbo « possum, potes », « potens »*. En dehors de ce témoignage, ne semble pas attesté, pas plus que le substantif *entia*; dans les deux passages de Quint.,

I. O. 2, 14, 2 et 8, 3, 33, il faut sans doute lire *et queentia*, et non, comme les anciens éditeurs, *atque ut queens*, *entia*, *ut ens*, v. l'édition de Radermacher, et l'apparat ad loc. Il n'y a pas de forme attestée en latin pour traduire τὸ ὄν, τὰ ὄντα, et le substantif correspondant à οὐσία est *essentia*; cf. Sén., ad Luc. 58, 6 et 7. Le participe présent de *sum* est *-sēns*, usité seulement dans les composés tels que *ab-*, *prae-sēns*; *Cōnsentēs* est douteux; et si *sōns* « coupable » est à l'origine un participe de *sum*, il n'a plus, pour les Latins, aucun rapport avec le verbe.

V. *essentia*.

ēnsis, -is m. : épée. Même sens que *gladius*, d'après Quint. 10, 1, 11, mais surtout réservé à la langue de la poésie, comme *ēnsifer*, *ēnsiger* (imitation du gr. ξιφήρης, désignant Orion), *ēnsipotēns*. Diminutif : *ēnsiculus* = ξιφίδιον (Plt.). Le caractère poétique et littéraire du mot explique qu'il n'ait pas passé dans les langues romanes. Du reste, les noms d'armes se renouvellent et s'empruntent avec les objets qu'ils désignent; *ēnsis* a été supplanté par *gladius*, qui doit être celtique, et celui-ci a subi dans les langues romanes la concurrence de *spatha*, qui est grec; cf. M. L. 8128; Couissin, *Les armes romaines*, p. 489.

Le mot a un correspondant exact dans skr. *asíḥ* « épée » et n'en a pas d'autre. Il est possible, mais incertain, que gr. ἄορ soit apparenté. L'*i* de *ēnsis* n'est pas plus essentiel que celui de *axis*.

enthēca, -ae f. : épargne; matériel d'une exploitation; greniers publics. Emprunt tardif fait par les juristes au gr. ἐνθήκη; de là *enthēcātus*, *-cārius*. M. L. 2876.

enubrō : *inhibenti*, P. F. 67, 10. A rapprocher du même, 97, 12, *inebrae aues quae in auguriis aliquid fieri prohibent, et prorsus omnia inebra appellantur quae tardant uel morantur agentem*, et 97, 11, *inhibere : iniungere sed melius cohibere*.

Enubrō semble le datif d'un adjectif **enuber*, de **enhabros*, forme ancienne, sans doute tirée du rituel, remarquable par la forme ancienne du préfixe *en*, l'amuïssement de *h*, le son *u* pris par *ă* en syllabe interne devant la labiale *b* et l'haplologie du suffixe **enubebhro-* > **enuber*, cf. *crē-ber* (si toutefois la forme ne remonte pas directement à **en-(h)abros*, cf. *taeter/taedet*, *piger/piget*). *Ineber* est une forme que son vocalisme dénonce comme plus récente. Les gloses ont une forme avec *i* : *enibrum*.

eō, īs, iī (ancien *īī* : *īuī* est rare et semble avoir été créé, d'après *audīuī*, *audiī*, pour éviter une scansion *īī*, sans abrègement de l'*i* initial, ou pour éviter une suite de trois brèves, e. g. *īuerat*, Catul. 66, 12; *īuisse* est, toutefois, attesté depuis Plt., Mo. 842; cf. Lodge, *Lex. Plaut.* s. u. *eō*, et Thes. V 2, 626, l. 77 sqq.; nombreuses formes contractées *īstī*, *īstis*, *īsse*, surtout dans les composés), **ĭtum, īre** : aller (aspect indéterminé, cf. *uādō*). S'emploie par extension d'objets inanimés : *aluus non it*, Caton, Agr. 157, 7; *incipit res melius ire quam putaram*, Cic., Att. 14, 15. A aussi le sens fort, ordinairement réservé à ses composés *abīre*, *exīre* : *saepe hominem paulatim cernimus ire* (= *exīre*, οἴχεσθαι), Lucr. 3, 526; *it dies*, Plt., Ps. 240 a. D'usage fréquent avec un supin, pour indiquer une action que l'on se dispose à accomplir, une intention de l'esprit porté vers un objet (comme le fr. *je vais* dans « je vais faire », « il va pleuvoir »), e. g. Caton ap. Fest. 280, 22, *quae uti prohibitum irem, quod in me esset, meo labori non parsi*; a ainsi été employé pour former l'infinitif futur passif du type *ductum īrī*, cf. Plt., Ru. 1242, *mihi istaec uidetur praeda praedatum irier*. Usité de tout temps. A fourni quelques formes de la conjugaison du verbe *aller* dans les langues romanes, cf. M. L. 4545; B. W. sous *aller*, mais a subi la concurrence de formes plus pleines, *uādō* et *ambulō*; il semble que la langue ait évité les formes monosyllabiques et les formes du parfait simples pour recourir aux composés; cf. Thes. V 2, 627, 50 sqq.

Eō sort de **eyō*; les anciennes formes athématiques de la racine **ei-/i-* subsistent dans *īs*, *it*, *ītis*, *ī*, *īte*, d'où *īre*; les formes à *-o-* sont passées au type thématique : *eō*, d'après la 3e personne du pluriel *eunt* de **ey-onti* (ancien athématique), comme toujours en latin : *īmus* est dû à l'influence du type *audīmus*. La 3e personne du pluriel *int* conservée dans le Glossaire de Philoxène est trop mal attestée pour qu'on puisse en tenir compte. Le latin a généralisé le *ei-* (d'où *ī-*) dans la conjugaison *īs*, *īmus* (en face de gr. ἴμεν), *ībam*, *ībō*. Le vocalisme radical zéro n'apparaît qu'au participe *ĭtus* (dans *ĭtum est* et *subitus*) et au supin *ĭtum* (remplaçant un ancien *ītum*) (cf. *ĭtus*, *redĭtus*, *redĭtūrus*) avec les formations du même groupe et dans le substantif isolé, de forme très archaïque, *ĭter*. Le participe présente une alternance ancienne : *iēns*, *euntis* de **eyontes*. Quelques composés ont des formes de 3e personne du pluriel d'indicatif présent archaïques avec un suffixe apparent *-n-* : *obīnunt*, *prōdīnunt*, *redīnunt* (Enn.), cf. *dō*, *danunt*. Il est possible que ce soit fait sur une ancienne forme à désinence *-nt* de formes à préverbes, telles que **red-i-nt*. Le parfait *iī* est une forme récente, d'origine obscure, **ey-ei* ou **i(y)ei*, cf. ombr. *iust* « ierit »?

Itor, *-ōris* m. (n'est que dans les grammairiens); *itōria*, *-ae* f. : argent du voyage (Ps.-Aug.).

itus, *ūs* m.; *itiō* : fait d'aller, marche. Tous deux classiques, mais rares. *Itus* est souvent joint à *reditus*. Les composés, au contraire, sont fréquents : *aditus* (M. L. 167); *ambitus*, *ambitiō*, *exitus*, *introitus* (mot d'Église, d'où irl. *intróit*), *reditus*, *sēditiō*. Un abstrait *-itium* figure aussi dans *exitium*, *initium*, etc.

A la racine de *eō* se rattachent : *itō*, *-ās* : doublet de *eō*, rare et familier (Cic., Fam. 9, 24, 2; Gell. 3, 18, 4; Plin. 9, 24; peut-être Plt., Mo. 129). La quantité de l'*i* ne se laisse pas préciser en latin; l'ombrien semble remonter à **eitō*. Interprété généralement comme un fréquentatif de *eō* (cf. *ititō*); cf. cependant ombr. *etaians* « ītent », *etato* « ītātō », *ambr-etuto* « ambiuntō » (avec vocalisme radical *ei*), irl. *ethaid* « itat », gr. ἰτητέον « itandum », cf. Vendryes, BSL 25 (76), 1, 45 sqq., qui supposent l'existence d'un type ancien non spécial au latin **itā-*, **eitā-*. Composé : *aditō*, Enn., Sc. 425. Dérivé : *itiō* (cf. *cantō* et *cantiō*, etc.).

iter, *itineris* n. : hybride formé sur une flexion *iter*, **itinis* (non attestée, mais ancienne et qui représente un type indo-européen **-ter-/-ten-*, non attesté hors du hittite nom.-acc. *itar* « route »(?) et du tokh.A *ytār* « chemin », qui, étant féminin, doit être un dérivé de l'ancien mot attesté par lat. *iter*; v. Benveniste, *Origines*, p. 104; cf. le type lat. *iecur*), à laquelle s'est juxtaposée une flexion normalisée, *iter*, *iteris*. Sur *itineris*

a été refait, en outre, un nom.-acc. *itiner* : 1° parcours, chemin parcouru, marche, voyage : *iter īre, facere, habēre* ; *in itinere* ; *iter omne uiārum*, dit Lucr. 2, 266 ; 2° par extension, confondu avec *uia* : route, chemin, passage : *qua ibant, ab itu iter appellabant*, Varr., L. L. 5, 35, cf. *uerum iter gloriae* et *uiam gloriae*, Cic., Phil. 1, 14, 33. Usité de tout temps ; demeuré partiellement en roman ; cf. ancien fr. *erre, errer* dans « chevalier errant », M. L. 4555 ; B. W. s. u. ; un verbe *iterāre* au sens de *iter facere* est attesté à basse époque. *Iter* a des dérivés attestés à basse époque : *itineror* = ὁδοιπορῶ ; *itinerārius, -a, -um* ; subst. *itinerārium*.

Pour *obiter*, v. ce mot.

Sur *eō, iter*, v. Ernout, *Aspects*, p. 145 et 156.

-es(s), -itis m., second terme de composé : celui qui va ; v. *comes, -itis*.

Eō a fourni de nombreux composés, dont certains ont des sens spécialisés, ainsi *ineō* « commencer », *intereō* « mourir », *pereō* « périr, être perdu », *uēneō* « être mis en vente » (en face de *perdō, uendō*). Alors, comme dans le cas de *uideō/aspiciō*, la langue a recouru à d'autres verbes pour exprimer l'idée d' « aller » dans les composés : cf. *ingredior, interueniō*, etc.

abeō : s'en aller de ; skr. *apa-eti*, gr. ἄπ-ειμι, got. *afiddja* ; pél. *afded* « abiit »? Souvent confondu avec *habeō* dans les manuscrits, malgré les recommandations des grammairiens. Composé double, poétique : *trānsabeō* (cf. *trānsabigō*).

Dérivés : *abitus, -ūs* m., *abitiō* (archaïque et rare), *Abeōna*, nom ou épithète de déesse protectrice de la marche de l'enfant, cité par Tertullien et saint Augustin, à côté de *Adeōna*, cf. *Pōmōna* ; *abitōrium* « lātrina publica » (Inscr.).

adeō : aller vers, s'approcher, aborder ; *aditus, -ūs* m. ; *aditiō, -ōnis* (rare).

ambiō : v. ce mot.

ant(e)eō : aller devant, dépasser (sens propre et figuré). Scandé toujours *anteō, antīre*, l'*e* de *ante* est purement graphique, comme celui de *de-* dans *deesse*. Un doublet ancien, *antideō*, est dans Plaute.

circumeō : aller autour, entourer, encercler, cerner ; circonvenir. Synonyme également de *ambīre* ; dans la langue de la rhétorique, « user de périphrases ou de circonlocutions » ; *circu(m)itus, -ūs* m. : 1° circuit, révolution ; 2° terme de rhétorique = gr. περίοδος (Cic., Or, 61, 204) ou περίφρασις (Quint) ; *circu(m)itiō, -ōnis* f. : ronde, circuit ; circonlocution (déjà dans Tér. ; cf. *ambāgēs*). — Pour *circitō et circitor, -ōris*, v. *circus, circum*.

coeō = σύνειμι : 1° aller ensemble, se réunir, se rencontrer, en particulier « se réunir pour délibérer », d'où *coetus, -ūs* « assemblée » (= σύνοδος ; cf. aussi le composé purement nominal *comitium* s. u.) ; 2° s'accoupler, s'unir charnellement, d'où *coitus, -ūs* m. ; *coitiō* : 1° rencontre ; 2° coalition, conspiration ; 3° = *coitus* (tardif).

de-eō (Sall., Stace?) : artificiel d'après *abīre*.

exeō : sortir [de] (panroman dans ce sens, M. L. 3018) ; franchir, éviter (avec l'accusatif) ; se terminer ; *exitus, -ūs* m. : sortie, issue ; d'où « fin, résultat » et « mort », irl. *ésith* ; *exitiō* : sortie (rare) ; *exitium, -ī* doublet de *exitus*, spécialisé par litote (cf. *exitus exitiālis* Cic., Verr. II 5, 12) dans le sens de « mort (violente), destruction » (donné à basse époque aussi à *exitus*, cf. Thes. V 2, 1538, 59 sqq.), etc., d'où *exitiālis, -ābilis, -iōsus*.

ineō, cf. ombr. *enetu* « inītō » : 1° aller dans, entrer dans ; 2° commencer (absolu : *ex ineunte aeuō*, et transitif : *inīre magistrātum*), entreprendre ; 3° saillir (en parlant d'un mâle), d'où connaître une femme, *i. fēminam* ; *initus, -ūs* m. (rare et poétique) : approche (= *aduentus*) ; commencement (rare) ; ce sens est plutôt réservé à *initium* : commencement, début, origine ; au pluriel, « éléments ». Dans la langue religieuse : 1° auspices pris au début d'une entreprise ; 2° cérémonies d'initiation, mystères ; M. L. 4440 a, et celtique : irl. *init*, britt. *ynyd, enes*. Dérivés : *initiō*, attesté seulement dans la langue classique au sens « initier » et le plus souvent au passif *initiārī* « être initié » ; l'emploi dans le sens de « commencer » est très tardif et semble créé par besoin de renouveler l'expression. M. L. 4440 et **comitiāre*, M. L. 2079 ; B. W. sous *commencer* ; *initiālis* (Apul.) ; *initiāmenta* (Sén.) ; *initiātiō* (Suét.) ; *initiātor, -trīx* (Tert.).

intereō : se perdre ; par suite « être perdu, mourir » ; *interitus, -itiō* ; cf. skr. *antar-itaḥ* ; pour le sens donné par le préverbe, cf. *interdīcō, interimō, interficiō*, M. L. 9676.

intr(o)eō : entrer dans ; *introitus* : entrée (abstrait et concret), M. L. 4515.

obeō : 1° aller au-devant ou contre, rencontrer, survenir (= *occurrō*) ; parcourir ; couvrir (*obdūcō*) ; affronter (*o. mortem*, d'où *obīre*, absolument « mourir », cf. *occumbere, oppetere, occidere*) ; se coucher (se dit des astres = *occidō*) ; 2° entreprendre, et par suite « exécuter » ; *obitus, -ūs* m. : 1° approche ; 2° disparition, mort ; coucher des astres (= *occāsus*). Irl. *obaid*. M. L. 6011 c.

pereō : disparaître, cf. Plt., Cap. 537, *utinam te di prius perderent quam periisti e patria tua* ; périr, être perdu ; cf. ombr. *per-etum* « peritum ». Sert de passif à *perdō*. Pas de substantif dérivé ; *perditiō* lui-même est très tardif (Lactance, Vulg.). Renforcé par *dis-* : *dispereō* (cf. *discruciō*). Le rapport avec *eō* a fini par n'être plus senti ; la Vulgate a un futur *periet*. Panroman. M. L. 6415. Voir *per*. Pas de substantif.

praeeō (*praeō*) : aller devant, précéder. Dans le rituel, s'emploie en parlant du prêtre qui précède le magistrat en prononçant la formule consacrée : *praeīre uerbīs*, et simplement *praeīre* « réciter le premier, dicter », et par suite « enseigner ». — Pour *praetor*, v. ce mot.

praetereō : passer auprès ou le long de ; passer, dépasser ; échapper à (*non me praeterit*) ; omettre, négliger ; *praeteritus* : passé ; d'où *praeterita, -ōrum* « le passé » ; dans S[t] Hilaire, traduit le gr. τὰ παραλειπόμενα ; *praeteritiō* (tardif) : omission = παράλειψις.

prōdeō : s'avancer, paraître au jour, [se] lever, pousser. M. L. 6768. Les dérivés *prōditiō, prōditus* sont à peine attestés et à très basse époque. La langue a évité les homonymies possibles avec *prōditiō* de *prōdō*.

redeō : revenir, M. L. 7145 ; *reditus, reditiō* (rare). *Rediculus* : *-i fanum extra portam Capenam fuit, quia accedens ad Vrbem Hannibal ex loco redierit, quibusdam perterritus uisis*, P. F. 355, 7.

**sēd-eō* n'existe pas ; le latin dit *sēcēdō*. Mais *sēditiō* existe à côté de *sēcessiō* ; d'où *sēditiōsus*. Ancien (Plt.), usuel, classique.

subeō : s'approcher de ; venir sous ; venir à la place de (cf. *succēdō*) ; subir, M. L. 8364 ; *subitus* : proprement « qui vient sans être vu » (nuance marquée par *sub*, cf. *subripiō, sustrahō*, etc.) : d'où « soudain, subit », *subitō* « tout à coup », *subitāre* « arriver subitement » ou « surprendre », mot de basse latinité qu'on peut considérer comme un dénominatif de *subitus* ou un fréquentatif de *subīre*, cf. Niedermann, Emerita, XII, 1944, p. 82 ; M. L. 8366 et 8365, *dē subitō*, M. L. 2607 ; britt. *disyfyd* ; *subitātiō* (Vulg.), *-tor* (Gloss.) ; *subitārius* (déjà dans Plt.) ; *subitāneus* (époque impériale) ; *subitānus* (Gloss.) ; *subitanter* (Fulg.), d'après *festīnanter* ; **subīcula* « vêtement », M. L. 8361.

trānseō : aller au delà, passer ; *trānsīre in* « se changer en » ; *trānsīre ad* « passer à ». Synonyme aussi de *praetereō* ; *trānsitus, -ūs* ; *trānsitiō* ; *trānsitor* (Itala) ; *trānsitōrius* ; *trānsitīuus* (terme de grammaire), M.L. 8855 a, b.

Enfin, il est possible qu'il faille rattacher à *eō nequeō* et *queō* : v. ces mots.

La racine **ei-*, **i-* fournissait un présent radical athématique qui n'était accompagné ni d'aoriste ni de parfait ; pour ces aspects, on recourait à d'autres racines. Ce présent subsiste dans skr. *éti* « il va », *imáḥ* « nous allons », *yánti* « ils vont », v. pers. *aitiy* « il va », gr. εἶσι, pl. ἴμεν ἴασι, v. lit. *eiti* « il va ». Pour avoir l'aspect « déterminé », le slave a recouru à un présent dérivé, v. sl. *idǫ* (de **idǫ*) « je vais », à côté d'un infinitif *iti*. L'ombrien a e t u « ītō » et un passif *ier* « itum sit ». L'adjectif verbal en *-to-* a la forme brève : skr. *itáḥ* ; le « supin », la forme **eitu-*, skr. *étum*. Le latin a généralisé la brève, sauf peut-être dans *simītū*? L'osque *amfret* est sans doute à écarter, v. Vetter, *Hdb.*, p. 11. L'irlandais a un type supplétif, *tiagu* « je vais », etc., où le groupe de *eō* semble n'avoir pas de place. Sur l'aspect indéterminé de la racine, v. MSL 23, 242 sqq. Pour *comes*, v. ce mot.

eō : ablatif neutre singulier de *is* employé avec le sens causal « pour ceci, pour cette raison » et annonçant généralement un relatif qui suit : *eō... quod, quia, quoniam* ; *eō... quō, ut, quīn*. Joint à *id* dans le composé *ideō* « ceci parce ».

eō : particule locative « à ce point, jusque-là », *eō locī*, généralement avec idée de mouvement, de marche vers un but dans l'espace ou le temps ; cf. *adeō, usque eō* (*eō usque*, M. L. 2877) (avec leurs correspondants relatifs *quoad, quousque*). S'oppose à *ibi*, qui indique le lieu sans mouvement, et à *inde*, qui indique le point de départ. *Adeō* : proprement « jusque-là » et « précisément », « à ce point, tellement » : *adeō... ut* « au point... que ». Ancien, usuel. Non roman.

V. *is*.

epiphania, -ōrum n. pl. et **epiphania, -ae** f. sg., *epiphaniae* : emprunt au gr. τὰ ἐπιφάνεια [ἱερά] fait par la langue de l'Église. M. L. 2879 ; passé aussi sous une forme savante en irl. *epiphain*.

epiraedium : v. *raeda*.

episcopus, -ī m. : surveillant, gardien, protecteur. Emprunt au gr. ἐπίσκοπος, spécialisé dans la langue de l'Église au sens de « évêque ». De là : *episcopālis, episcopātus, episcopium, -pia, episcopō, -ās*, CIL V 7136, 1. M. L. 2880 ; germ. *biscop* « Bischof » ; irl. *epscop*, etc.

epistula, -ae f. : proprement « envoi », Cic., Quint. fr. 3, 1, 3, § 8, *uenio nunc ad tuas litteras quas pluribus epistulis accepi*, spécialisé dans le sens de « envoi de lettre », puis « lettre » elle-même (= *litterae, cōdicillī*).

Emprunt au gr. ἐπιστολή, mais latinisé, comme le montre le traitement *u* de *o* intérieur. Déjà dans Plaute, usuel, classique. Fréquent dans la liturgie romaine (fr. *épître*) et passé par là en got. *epistulans* acc. pl., irl. *epistil*.

Dérivés : *epistulāris, -rius*. *Epistolium, -licus* sont des transcriptions du grec.

epithema, -atis n. : topique. Emprunté par la langue médicale au gr. ἐπίθεμα, passé dans quelques langues romanes ; it. *pittima*, esp. *bizma*, etc. M. L. 2881.

epitomē, -ēs f. : abrégé. Emprunt au gr. ἐπιτομή, latinisé en *epitoma* (Flor.), d'où *epitomō, -ās* (rare, tardif).

eporaediae : v. *raeda* et *equus*.

epulum, -ī n. sg. et *epulae* f. pl. (un singulier *epula* est attribué aux *antiqui* par P. F. 72, 18 ; la forme la plus fréquente est *epulae* ; le neutre singulier désigne plutôt le repas dans son ensemble ; le pluriel, le repas envisagé comme composé de plusieurs mets). Terme de rituel désignant un repas de sacrifice, un festin d'ordre religieux ; cf. *epulum Iouis* et les *VII uiri epulones* chargés de préparer aux dieux les lectisternes, et P. F. 68, 26, *epolonos* (cf. Plt., Pe. 100, *coepulonus*, nominatif en *-us* refait sans doute sur le génitif pluriel *epulōnum*, d'après *colōnus* ; cf. *cūriōnus, decuriōnus*) *dicebant antiqui quos nunc epulones dicimus. Datum est autem his nomen quod epulas indicendi Ioui ceterisque dis potestatem haberent* ; id. 76, 16, s. u. *ferias* : *aliae* [sc. *feriae*] *cum festo, ut Saturnalia, quibus adiungebantur epulationes ex prouentu fetus pecorum frugumque* ; Cic., Leg. 2, 25, 63 ; Off. 2, 16 ; Hor., C. 3, 8, 6, etc. ; souvent un repas de funérailles (Cic., Vat. 3). En passant dans la langue commune, *epulum, epulae*, comme *daps*, ont pris le sens général de « repas, festin » et même « plat ». De là *epulāris* adj., *epulor, -āris* et ses dérivés, *coepulor* (Ambr.) ; *epulō* m., sert aussi de *cognōmen*. Ancien, usuel. Non roman.

Cf. sans doute *Ops, opēs, opus*, groupe qui se rattache à des mots indo-européens ayant une valeur religieuse ; cf., pour la forme, v. isl. *afl*, v. angl. *afol* « force » et, pour le sens, skr. *ā́paḥ* « cérémonie religieuse », avec *ā*, à côté de *ápaḥ* « opus », v. h. a. *uoba* « fête ». Le vocalisme *e*, à côté de *o*, est normal ; cf. *nebula*.

equidem : v. *quidem*.

equifer : v. *equus* et *ferus*.

equirine : *iusiurandum per Quirinum*, P. F. 71, 17. V. *ēcastor, edepol*.

equirria : v. *equus*.

equisaetum : v. *equus* et *saeta*.

equus, -ī m. (*equos, ecus* ; la graphie du nominatif et de l'accusatif *equus, equum*, qui est incorrecte, est à l'imitation des autres cas *equī, equō*, etc.) : 1° cheval ; 2° machine de guerre analogue à l'*aries*, cf. plus bas, *eculeus*. — Nom ancien et générique de l'animal, auquel on a donné un féminin *equa* avec un datif-ablatif pluriel *equābus* dans la langue des éleveurs. Les noms particu-

liers sont *asturcō, caballus, canthērius, mannus* et, à basse époque, *burrīcus, burricus. Equus* n'a pas subsisté dans les langues romanes, cf. *caballus* ; mais *equa*, terme spécifique, a survécu en partie, cf. M. L. 2883 ; B. W. sous *jument* (dans la lex Met. Vipasc., CIL II 5181, 1, 17, *equa* s'oppose à *caballus*, comme, dans la lex Salica, *iūmentum*).

Dérivés : *equō, -ās* (*equor?*) : aller à la corvée de chevaux (terme militaire, cf. *aquor, annōnō*, etc.) ; *equārius, -a, -um* (rare ; cf. M. L. 2884, *equārius* > esp. *yeguero*) ; *equīnus*, M. L. 2884 a ; *equīnālis* (tardif) ; *e.* (*herba*) prêle ; *equīle* (*equāle*, Mul. Chir.) n. : écurie ; *equiō, -īre* : être en chaleur ; *equīmentum* : prix de la saillie (cf. *catuliō*) ; *equīsō* (*equīsiō*, Gloss., d'après *muliō*, et *equīsius*, Iul. Val.) : palefrenier (cf. *agāsō*) ; *equolus, eculus, -a* ; *eculeus* : 1° poulain ; 2° chevalet ; instrument de supplice, sans doute sorte de pal, sur lequel on plaçait les esclaves pour en obtenir des aveux, cf. *hinnus* [*h*]*in*[*n*]*uleus* ;

eques, -itis m. : cavalier (le sens de « cheval » que signalent certains grammairiens, à la suite d'Aulu-Gelle 18, 5, dans un exemple d'Ennius, *quadrupes eques* (A. 237), est douteux ; sans doute faut-il entendre l'expression d'Ennius comme formée d'un groupe asyndétique désignant le cavalier et sa monture ; toutefois, cette interprétation erronée a entraîné quelques emplois, sporadiques et tardifs, de *eques* avec le sens de *equus*, notamment dans Grégoire de Tours, cf. Bonnet, *Le latin de Grég. de Tours*, p. 284 ; voir les exemples dans le Thes. V 2, 717, 20 sqq., et les justes doutes de F. Haverfield, Class. Rev. 13 (1899), p. 305). Au pluriel, *equitēs* : chevaliers, membres de l'ordre romain de ce nom, qui comprenait à l'origine les hommes appelés à servir dans la cavalerie (*equitātus*) et qui, par la suite, a désigné une catégorie de citoyens possédant un certain cens et certains droits, mais qui, dès la fin de la république, avaient cessé de faire un service militaire particulier. De *equo-ts*? Pour la formation, cf. ἱππότης. — De là : *equester, -tris, -tre* (ou aussi un masculin *equestris*) : de cavalier ou de chevalier ; *equitō, -ās* : monter à cheval, servir dans la cavalerie, manœuvrer (= ἱππεύω), d'où *ab-, ad-, circum-, in-, inter-, ob-, per-, praeter-, super-equitō* (époque impériale) ; *equitābilis* (= ἱππάσιμος) et *inequitābilis* (= ἄνιππος), Curt. ; *equitātus, -ūs* m. ; *equitium* n. : haras ; *equitiārius*, M. L. 2885.

Composés : *equirria, -ōrum* n. pl. (*equiria, ecurria*) : courses de chevaux, cf. Varr., L. L. 6, 13, et Gœtz-Schœll, *ad loc.*, de **equi-curria* avec haplologie ; *equisaetum* (*equisaetis, equisēta*) : *cauda caballī*, prêle des bois (= ἵππουρις), M. L. 2884 b, B. W. s. u. ; *equiferus* (Plin.), *equifer* (Gloss.) : cheval sauvage, cf. *ouifer, caprifer*, fait d'après le type grec ἵππαγρος ; *equimulga* m. (Sid.), trad. du gr. ἱππημολγός (Hom.), cf. *caprimulgus*.

Equos répond à **epos* du gaulois (dans *Epo-* des noms propres et *eporēdiae* dans Pline), irl. *ech*, v. angl. *eoh* (cf. got. *aihwa-* dans le composé *aihwatundi*), skr. *áçvaḥ*, av. *aspō*, v. perse *asa-*. Le *qu-* répond ici à *-k* + *w-*, comme on le voit par l'indo-iranien, par lit. *ašvà* (v. lit. *eschwa*) « jument », et par le -ππ- ou -κκ- de gr. ἵππος, ἴκκος (dont l'ι est inexpliqué, v. Boisacq, s. u.). Le féminin *equa* est une formation nouvelle, comme lit. *ašvà* et skr. *áçvā* ; le gr. ἵππος, masculin-féminin, conserve l'état de choses indo-européen. Le cheval avait pour les chefs indo-européens une grande importance, à cause de l'usage du char de guerre ; cf. *currō*.

Lat. *eques* doit être ancien, à en juger par gr. ἱππότης. Par opposition à *eques* a été fait *pedes* (v. ce mot sous *pēs*). *Equīsō* semble fait sur *agāsō*, lui-même obscur.

(h)ēr, ēris m. : 1° hérisson ; 2° machine de guerre composée d'une poutre hérissée de pointes de fer qu'on plaçait devant les portes pour en défendre l'entrée. La forme monosyllabique est rare et on y substitue ordinairement un dérivé : *ērīcius, -ī* m. C'est *ērīcius* (sur l'*ī*, v. Thes. V 2, 776, 46), qui a survécu dans les langues romanes, dont certaines formes supposent **ērīciō, -ōnis*, M. L. 2897. Panroman. V. B. W. s. u. On trouve aussi, à partir de Pline, *ērīnāceus* (vulg. *īrē-*) (d'après *gallīnāceus*), qui désigne aussi un autre animal, *hyrax syriacus*, ou le lapin? V. Thes. s. u.

Adjectif : *ērīcīnus* (Aug., joint à *leporīnus*). Les gloses ont aussi un adjectif *ērīciātus* (noté *iri-*), CGL V 542, 30 : *hirsutus, iriciatus*, cf. fr. « hérissé ».

La perte de l'*h* initial dénonce un mot de la campagne. Plaute, Capt. 184, a un accusatif *irim* qui, si la forme est exactement transcrite, a un *i* issu de *ē* également dialectal. A côté de ce mot, les Latins ont emprunté au gr. ἐχῖνος la forme *echīnus* pour désigner l' « oursin » (cf. Plt., Rud. 297) et le hérisson en tant que comestible. *Echīnus* a été aussi emprunté dans le sens de « échine d'un chapiteau » (Vitr.), de « pot en métal », d' « écorce de châtaigne », tous sens qui appartiennent à des langues techniques. Il en a été tiré un adjectif *echīnātus* (Pline). Le mot est demeuré dans quelques dialectes italiens avec le sens de « oursin », M. L. 2825.

Le seul correspondant exact est χήρ · ἐχῖνος, Hes. Mais le nom semble apparenté à une série de mots désignant des « piquants durs » tels que v. h. a. *grōt* « pointe de rocher, arête de poisson, barbe d'épi », v. angl. *granu* « moustache », irl. *garb* « rude », etc. ; tout ceci probable, mais lointain. Cf. peut-être aussi χοῖρος « porc », de *χοριος? — et, plus loin, *hirpus, hirtus* et *horreō*?

erciscō (her-), -is, (h)erctum, -cere : partager une succession entre les héritiers. Terme de droit usité dans les expressions *actio familiae* (*patrimonii, rei familiaris, hereditatis*) *erciscundae* ; et (*h*)*erctum* « partage » ; (*h*)*erctum ciere* « appeler les héritiers à partager l'héritage » (*erctum* est ici un supin et l'expression équivaut à *dīuīsum prouocāre*), et (*h*)*erctum citum, non citum*, cf. P. F. 72, 20, *herctum citum* ⟨*diuisio patrimonii*⟩ (suppl. Heraeus) *quae fit inter consortes* ; Gell. 1, 9, 12 ; Serv., Ae. 8, 642 (à propos de *ercto non cito*) ; et le composé *inercta* : *indiuisa*, P. F. 97, 27.

Mot technique et rare, dont le sens exact était perdu à l'époque classique, cf. Cic., de Or. 1, 327 ; la graphie sans *h* est mieux attestée ; l'*h* semble dû à l'influence de *hērēs*. Non roman.

Pas d'étymologie claire.

erēmus, -a, -um, adj. : désert ; **erēmus, -ī f.**, subst. Emprunt tardif venu par l'Église au gr. ἔρημος, en un temps où les oppositions de quantité ne subsistaient plus. Prudence le scande *ĕrĕmus* (en conservant la place de l'accent ; cf. *butyrum*) et les formes romanes remontent à ce type, cf. M. L. 2891, *éremus*. Le dérivé *erēmīta* est emprunté à ἐρημίτης, M. L. 2890. On a aussi

erēmia (Ital.) ; *erēmōsus* ; *erēmitō, -mitās* ; *erēmīticus* ; *erēmizō* (Cass. Fel.) ; *erēmodicium* « défaut, contumace » = ἐρημοδίκιον (Ulpien).

ergā : v. *ergō*.

ergastulum, -ī n. : prison d'esclaves. Sans doute adaptation de ἐργαστήριον, avec désinence latine (d'après *stābulum, uinculum*). De là *ergastilus* (lire *-stulus?*) « esclave en prison » ou, d'après Non. 147, 5, « gardien de prison » (Lucil.) ; *ergastulāris, ergastulārius* (époque impériale). Le mot proprement grec ἐργαστήριον a été emprunté tel quel au sens de « atelier ». A la même famille appartient *ergata* m. « cabestan », de gr. ἐργάτης (Vitr.), demeuré en roman, M. L. 2894.

ergō : particule invariable, qui peut s'employer absolument comme conjonction ou comme postposition avec un complément au génitif : *correptum significat idem quod apud Graecos* οὐκοῦν (la scansion *ergŏ* indiquée par Festus n'apparaît qu'à partir d'Ovide, cf. Quicherat, *Thes. poet.* s. u., et Thes. V² 759, 10 sqq. ; c'est un effet de la tendance à abréger les voyelles finales, d'abord dans les groupes iambiques, puis dans tous les autres groupes) ; *producte idem quod* χάριν, *hoc est gratia, cum scilicet gratia intellegitur pro causa. Sed illud superius etiam sine exemplis notum est ; hoc inferius sic formatur cum dicimus de aliquo : statua donatus est honoris uirtutisque ergo, i. e. honoris uirtutisque causa*, P. F. 73, 1. Les deux emplois se ramènent au sens unique de « en conséquence de ». *Ergŏ* employé absolument est souvent joint à une interrogation ou à un ordre pour les renforcer, comme *donc, ainsi donc* du français : « va donc, c'est donc toi ». On le trouve aussi dans un récit pour reprendre un exposé interrompu par une digression : « je disais donc ». Souvent renforcé par *igitur, itaque*. Dans ce sens, *ergŏ* est fréquent, mais n'a toutefois pas survécu dans les langues romanes en dehors de la langue scolastique ; v. B. W. sous *ergo* et M. L. 2895. *Ergō* avec le génitif est archaïque ; il est surtout conservé dans des formules de la langue officielle ou juridique et semble disparu de la langue parlée ; cf. Thes. V² 759, 27-79. Ni Plaute ni Térence, qui emploient *ergā*, ne le connaissent. A l'époque classique, seule la langue de la poésie épique en a conservé quelques traces ; cf. Lucr. 3, 78 et Commentaire de Ernout-Robin, ad loc. *Ergō* est toujours postposé au substantif qu'il détermine : *uirtūtis ergō, cuius rei ergō*. Cet usage (comme l'emploi du génitif avec le mot) est en faveur de l'origine nominale de *ergō* ; cf. la construction de *causā, grātiā, fīnī, tenus* ; et *ergō* est sans doute formé de la préposition *ē* plus l'ablatif d'un substantif verbal de *regō* : **ē rogō* « en partant de la direction de », locution dans laquelle la voyelle brève interne aurait été absorbée phonétiquement après *r*. V. aussi *corgō*. Sur la fréquence d'emploi de *ergō, igitur, itaque* chez les auteurs, v. Thes. V 2, 760, 26 sqq.

A *ergō* se rattache *ergā*, sans doute formé analogiquement sur les couples *ultrō/ultrā, citrō/citrā*, etc. *Ergā* est seulement préposition, jamais conjonction. Il s'accompagne de l'accusatif et signifie « dans la direction de », au sens local (rare, attesté à basse époque, mais sans doute par reprise de l'usage ancien), et plus fréquemment « à l'égard de, envers » (sens classique et fréquent, qui s'est conservé dans toute la latinité). Dans la langue de Plaute, *ergā* est le plus souvent postposé au mot qu'il qualifie, comme *ergō*, e. g. Trin. 1128, *si quid amicum erga bene feci*. Mais, à mesure que l'origine nominale de la préposition s'est effacée, cet usage s'est perdu et, chez Cicéron, *ergā* précède toujours le mot qu'il détermine. Les grammairiens latins enseignent qu'*ergā* s'emploie seulement avec idée de bienveillance, au rebours de *in*, qui marque une idée d'hostilité ; mais la distinction est loin d'être observée, surtout dans la langue familière. *Ergā* est peut-être conservé en vieux portugais, cf. M. L. 2892.

erica, -ae f. : érice, bruyère en arbre. Emprunt au gr. ἐρ(ε)ίκη, latinisé à côté de la transcription *erīcē* ; de là *erīcaeus*, **erīcula, -ae*. M. L. 2896, 2898.

ērigō : v. *regō*.

(h)erneum, -ī n. : sorte de gâteau, cuit dans un pot, (*h*)*irnea*, dont fait mention Caton, Agr. 81. Peut-être mot dialectal, cf. Ernout, *Élém. dial.*, s. u. *irnea*.

ērō : v. *aerō*.

errō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : 1° errer, aller à l'aventure (d'où *errantēs*, Cic., N. D. 3, 51 = πλάνητες ; *inerrantēs* = ἀπλανεῖς) ; 2° sens moral « s'écarter de la vérité, se tromper » ; *auius errat saepe animus*, Lucr. 3, 463, etc. Ancien (Plt.), usuel et classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 2904.

Dérivés : *errō, -ōnis* m. : vagabond (Hor.) ; *errōneus* (époque impériale = ἀλιτήριος « pécheur, hérétique ») ; *error, -ōris* (ancien, usuel, classique ; cf. *amor/amō*) ; *errātiō, -tor, -tus, -ūs* (rares et tardifs) ; *errātum* (cf. *peccātum*) ; *errābundus* (Catul., Lucr. ; cf. plus tard *uagābundus*) ; *errāticus*, cf. Gell. 3, 102 ; M. L. 2905 ; *errātilis* (*-cius*) (surtout terme de la langue rurale, où il se dit des plantes) ; *errulus, errolus* (Evagr.) ; *errātīuus* (attesté par le témoignage des langues romanes), M. L. 2906 ; *errantia, -ae* (Accius).

Composés : *aberrō*, M. L. 19 ; *dē*(*e*)*rrō* ; *exerrō* (latin impérial), M. L. 3005 ; *inerrō* ; *oberrō* ; *pererrō*, qui à l'époque impériale remplace *peragrō, percurrō*, par besoin de substituer une expression neuve à une locution usée.

Formation en *-ā* d'un radical (peut-être désidératif) **ers-* qui se retrouve nettement dans got. *airzeis* « πλανώμενος », *airzjan* « πλανᾶν » (causatif). Le rapprochement avec le groupe de skr. *irasyáti* « il se met en colère » est fuyant de toute manière.

ērūca, -ae f. (*ērūcum* n. tardif) : 1° chenille ; 2° roquette, plante dont la tige velue rappelle la chenille. Attesté depuis Horace, mais sans doute ancien. Cf. peut-être le nom propre *Erūcius* (mais la quantité de l'*u* est contestée). M. L. 2907. Les formes *ūrūca* (Plin.), *ūrica* sont influencées par *ūrō* en raison de la vertu aphrodisiaque de la plante. Cf. *festūca, lactūca*, etc., et *ēr*?

ērudiō : v. *rudis*.

ērūgō : v. *ructō*.

erus, -ī m. ; **era, -ae** f. (forme ancienne *esa, domina* dans les Gloses? ; la graphie avec *h, herus*, influencée par *hērēs*, est incorrecte) : maître, maîtresse, par opposition à *seruus, famulus*. Le mot est souvent mis dans la bouche des esclaves, e. g. Plt., Am. 452 (c'est Sosie qui

parle), *nonne erae meae nuntiare quod erus meus iussit licet?*

Dérivé : *erīlis*, archaïque (Plt., Enn., Tér.) et repris par les poètes de l'époque d'Auguste (pas d'exemple dans la prose). Fait sans doute d'après *seruīlis*.

Composé : *erifuga*, Catulle 63, 51, fait sur *trānsfuga*.

D'après Festus, P. F. 73, 7, il aurait existé un substantif *eritūdō*, synonyme de *seruitūdō* et formé comme lui. Mais il n'y en a pas trace dans les textes, pas plus que de *eritium* (Gl.) fait sur *seruitium*.

Erus, concurrencé par *dominus*, est rare ; la prose classique ne l'emploie guère (Cic., Off. 2, 7, 24 ; Rep. 1, 41) ; il ne semble plus attesté après Horace et n'est pas représenté dans les langues romanes.

Le gaulois a, dans les noms propres du type *Esus*, un thème *esu-* qui semble être un nom de divinité, mais avec *ē*, d'après Lucain 1,445, qui ne s'accorde pas avec l'*ĕ* de *erus*. On a vu dans *erus* un ancien mot, employé notamment avec valeur religieuse, qui se retrouve soit dans hitt. *ešḫa-* « maître », cf. J. Friedrich, *Hethit. Wörterb.*, dans le thème iranien *ahū-* « maître, génie présidant à quelque chose », et dans le nom religieux skr. *ásuraḥ* = av. *ahura-*, désignant un type de divinités de caractère moral. On aurait donc ici un terme de l'ancien vocabulaire religieux conservé en indo-iranien et en italo-celtique, mais devenu profane en latin. Mais le rapprochement de skr. *ahū-* est contestable, et, sauf *densus*, et *domus*, il n'y a guère d'exemple d'un thème en *-o/e-* latin correspondant à un thème en *-u-* indo-iranien.

eruscum -ī n. : nom tardif de la ronce, *rumex* (Misc. Tir. 55, 4 et 7), *ruscus*, *rubus* ; cf. André, Rev. Phil. 1954, p. 56.

eruum, -ī n. (*eruus*, *-oris* n., Venant. Fort. 327, 10) : ers, lentille. Attesté depuis Plaute ; *eruilia*, *-ae* f. : petite lentille, genre de gesse ou de vesce ; *a Graeco sunt dicta, quia illi eruum* ὄροβος, *eruiliam* ἐρέβινθος *appellant*, P. F. 72, 20 ; M. L. 2909 ; *eruāceus* (Theod. Prisc.). Les formes romanes remontent à *eruus*, *-oris* (v. fr., prov. *ers*) et à *erum* (e. g. catal. *er*), attesté, du reste, dans les gloses, CGL III 390 ; M. L. 2910, et *Einf.*³, p. 134 ; J. B. Hofmann, Gnomon, 14, p. 42. Passé en v. angl. *earfe*.

Le rapport avec gr. ὄροβος « vesce » et ἐρέβινθος « pois chiche » est d'autant plus difficile à établir que le suffixe -ινθο- indique, pour le grec, un emprunt à une langue égéenne. D'autre part, un mot semblable se retrouve en germanique, mais avec un *w* qui exclut le rapport avec β du grec : v. h. a. *arawetz* « pois », etc. Il s'agit sans doute d'emprunts indépendants dans chacune des trois langues à une langue inconnue d'un pays dont l'ers est originaire, sans doute l'Asie Mineure, ou de la Méditerranée orientale. Cf. *cicer*.

erysipelas, -ātis n : emprunt fait par la langue médicale au gr. ἐρυσίπελας, passé dans la langue populaire et de là dans quelques langues romanes (it. *risipola*). M. L. 2911.

ēsca, ēscāriola : v. *edō*.

eschara, -ae f. : escarre. Emprunt livresque au gr. ἐσχάρα, passé dans la langue commune sous des formes altérées, *escara*, *scara*, *iscara*, *asc(a)ra*, d'où *ascarōticum*, qui ont survécu dans les langues romanes. M. L. 2915 a.

escō, -is : v. *sum*.

esox (*ō?*), **-ocis** m. (et *isox*, *isex*, *issicius* tardifs) : poisson du Rhin, sans doute le saumon (Pline). De là *esocīna* f. « vivier pour l'*esox* ». Mot étranger, dont le celtique a l'équivalent : irl. *eo* (gén. *iach*), gall. *eog* « saumon » ; la finale rappelle *camōx*.

Esquiliae : v. *colō*.

essedum, -ī n. (*esseda*, *-ōrum* n. pl., d'où *esseda*, *-ae* f.) : chariot à deux roues. Le mot et l'objet qu'il désigne ont été empruntés aux Gaulois par les Romains. Attesté à partir de César et Cicéron. Virgile le qualifie de *Belgica*, G. 3, 204. Cf. *carrus*, *petorritum*, *carpentum*, etc.

Dérivé : *essedārius* (déformé en *assidarius*, CIL XIII 1997).

essentia, -ae f. : essence. Terme philosophique qui semble avoir été créé par Cicéron (cf. Sén., ad Luc. 58, 6, et Sidoine, Epist. [carmen 14] 4), quoique Quintilien en attribue l'invention soit à un certain Plautus, soit à Sergius Flavus (Verginius F. *Spalding*, Sergius Plautus *Teuffel*) ; v. Thes. V 2, 862, 53 sqq.). Traduit ἡ οὐσία. A été bâti sur *esse* d'après le type *patī*, *patiēns*, *patientia* ; *sapere*, *sapiēns*, *sapientia*. Il n'y a pas de participe **essēns* ; cf. Aug. loc. hept. 3, 32, p. 577, 3, dans Thes. V², 1875, 35. *Essentia* a pu servir de modèle à *substantia*, attesté à partir de Sénèque. *Essentia* a remplacé *nātūra*, trop général et imprécis ; cf. Aug., mor. Manich. 2, 2, 2. Ne figure dans les textes qu'à partir d'Apulée ; a été répandu par les théologiens : de là les dérivés tardifs *essentiālis*, *-liter*, *-litās*, et même *essentitās*. V. Piganiol, *L'Empire chrétien*, p. 370-371 et la n. 30 ; Blaise, *Dict.* s. u.

et : et ; particule servant à unir deux mots et deux phrases. S'emploie pour ajouter quelque chose à une idée déjà exprimée : « et aussi, et de plus, et même », Plt., Amp. 266 sqq., *etenim uero quoniam formam cepi huius in med et statum | decet et facta moresque huius me habere similis item* ; ou, avec valeur temporelle, pour indiquer qu'une action succède à une autre : « et alors ; et après », cet emploi indiquant le sens ancien. *Et... et*, répété deux ou plusieurs fois, sert à marquer, comme le gr. καὶ... καὶ, une connexion spéciale entre deux ou plusieurs termes : « à la fois... et », Plt., Bacch. 427, *et discipulus et magister perhibebantur improbi*. *Et* peut accompagner les adjectifs et les adverbes marquant la parité ou la ressemblance, mais cet usage semble secondaire et résulte de la confusion qui s'est établie entre *et* et *atque*, *ac*. Du reste, dans ce rôle, la langue a toujours préféré cette dernière particule. *Et* tend à remplacer l'enclitique *-que*, dont il est synonyme et avec lequel il peut être en corrélation ; cf. Cic., Brut. 302, *memor et quae essent dicta contra, quaeque ipse dixisset* ; de même que, lorsqu'un des deux termes est négatif, la corrélation est *et... neque* ou *neque... et* (et non pas *et nōn*, qui a un sens spécial « et non pas ») ; cf. Cic., Fam. 10, 1, 4, *nec miror et gaudeo*. Usité de tout temps et, dans la langue populaire de l'époque impériale, élimine peu à peu ses synonymes. Panroman. M. L. 2919 (sur des emplois de *sīc* au sens de *et* dans les langues romanes, notamment en roumain, v. M. L. 7892 et Stolz-Leumann-Hofmann, *Lat. Gr.* 5, p. 659). Est souvent joint à *nam* : *nam et*, cf. καὶ γὰρ ; forme avec *enim* le composé *etenim* « et aussi ». Cf. aussi :

etiam : particule de liaison, temporelle ou de renforcement, obtenue par la juxtaposition de *et* et de *iam* dont l'*i* a été vocalisé : *ĕtiam*, cf. *nunciam*, *quoniam*. Le sens premier était temporel : « et maintenant, maintenant encore », e. g. Varr., L. L. 6, 54, *ibi olim fano consumebatur omne quod profanum erat, ut etiam fit quod praetor urbanus quotannis facit*. Cf. *nōn...etiam* « pas encore ». Sur cet emploi s'est greffé le sens de « encore, aussi, de plus, et en outre, même ». *Etiam* est souvent joint à *quoque* ; il peut être répété dans le groupe d'insistance *etiam atque etiam* « encore et encore ». Joint à *sed*, il s'oppose à un *nōn modo* (*n. sōlum*, *tantum*) précédent : *nōn modo... sed etiam*.

Etiam sert encore de particule affirmative « et ⟨cela⟩ encore », voisine de notre « oui » ; cf. Cic., Mur. 31, 65, *misericordia commotus ne sis. — Etiam... — In sententia permanento. — Vero...* ; et il arrive à s'opposer à *nōn* : *aut etiam, aut non* = « soit oui, soit non » ; cf. Hor., Sat. 2, 5, 91. *Etiam* est le premier terme de juxtaposés qui tendent à se souder : *etiamdum*, *etiamnunc* (*-num*), *etiamtum*, *etiamsī* (cf. *etsī*, dont il est le renforcement).

L'ancienne particule **eti* se retrouve dans gr. ἔτι « de plus, encore ». En pélignien et en ombrien comme en latin, elle a servi à signifier « et » à côté d'un plus ancien ombr. *enom*, enu (et *enem*, ene) « tum », osq. ínim, v. *enim*. Le gaulois a *etic* « et ». Le gothique a différencié *iþ* « alors, mais, et » du premier terme de composé *id-* dans *id-weit* « ὄνειδος ». Au sens de « au delà », qui paraît être le sens initial, l'indo-iranien a skr. *áti*, av. *aiti*, v. perse *atiy*. — Un développement de sens analogue s'observe pour **épi* : cf. skr. *ápi* « en outre, aussi », gr. ἐπί « sur », à quoi répond arm. *ew* « aussi, et » (synonyme exact de lat. *et* et *etiam*) ; et de même pour gr. καί dont l'étymologie n'est pas exactement connue.

Sur une parenté lointaine avec *ad*, v. ce mot, in fine.

etsī : conjonction, semblable au gr. καὶ εἰ, introduisant une restriction à une affirmation précédemment énoncée. Peut avoir une valeur : 1° coordonnante, comme gr. καίπερ, καίτοι, e. g. Cic., Att. 9, 10, 2, *do, do poenas temeritatis meae. Etsi quae fuit illa temeritas !* « Et pourtant... » ; 2° subordonnante, comme gr. καὶ εἰ « même si », c'est-à-dire « quoique », avec souvent *tamen* pour corrélatif. Peut être renforcée de *tam*, d'où *tametsī*, ou de *tamen*. Ancien, usuel et classique ; semble évité par la poésie de ton élevé (un exemple dans Vg., Ae. 9, 44). *Etiamsī*, *tam(en)etsī* appartiennent plutôt à la langue parlée. Voir le tableau des emplois de *etsī*, *etiamsī*, *tametsī*, *tamenetsī* dans le Thes. V 2, 964, 75 sqq. ; les deux derniers beaucoup plus rares. Cf. *quamquam*.

eu, euge, eugepae : bien, bravo. Exclamations de la langue comique, empruntées au gr. εὖ, εὖγε, εὖγε (πα-) παί.

euallō : v. *uannus*.

eu(h)āns : criant « évohé ! ». Participe-adjectif créé par les poètes (Catul., Vg.) à l'imitation du gr. εὐάζων ; cf. *euo(h)e* = εὐοῖ. La forme livresque *euāns* a gardé le vocalisme du modèle grec, tandis que dans *ouō*, *-ās*, l'*o* est conforme à la phonétique latine ; et la différence de sens s'est accompagnée d'une différence de forme.

euax : hourrah ! Exclamation marquant la joie (Plt., Enn.) sans doute empruntée à un gr. non attesté *εὐάξ ; cf. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, p. 27. Cf. *euhān* ; *euohe*, *eu(h)āns* de εὐάν, εὐοῖ, etc.

eugeneus, -a, -um : noble, généreux. Épithète du vin, de la vigne. Mot de la langue rustique (Caton, Colum., etc.), emprunté à un gr. *εὐγένειος, ou latinisation de εὐγενής.

eugium, -ī n. : *-um media pars inter naturalia muliebria*, Non. 107, 26. Du gr. εὐγεῖον, cf. εὔγειος « fertile ». Seulement dans Lucilius et Labérius.

ēuidēns, -dentis : qui se voit de loin, évident ; *ēuidenter* adv. Adj. employé par la langue philosophique à partir de Cic., Acad. 2, 17 et 18, pour traduire ἐναργής, comme *ēuidentia* traduit ἐνάργεια. Sur *ēuidēns* a dû être bâti *ēuideor* qu'on lit dans Arnobe. Le sens médio-passif de l'adjectif se retrouve dans *uehēns* « qui est véhiculé » en face de *uehō* « je véhicule », *gignentia* « les créatures » en face de *gignō* « j'engendre », *animāns*, etc.

eunūchus, -ī m. : eunuque. Emprunt au gr. εὐνοῦχος, attesté depuis Térence.

Dérivés : *eunūchō*, *-ās* (Varr.) ; *eunūchiō*, *-ās* (Ital., à côté de *eunūchizō*) ; *eunūcha* (Soran.). Irl. *eunach*, britt. *eunych*.

ex, ē, ec- : préverbe et préposition. La forme de la particule dépend de l'initiale ou du groupe initial du mot suivant. *Ex* est constant devant voyelle ; *ec* ne se rencontre qu'en composition devant *f* : *ecferō*, *ecfārī*, *ecfertus*, et, du reste, le *c* du préverbe tend à s'assimiler : *efferō*, etc. *Ex* préverbe se réduit à *ē* devant les sonores *b*, *d*, *g* et les sonantes *l*, *m*, *n*, *r*, *i* et *u* : *ē-bibō*, *ē-dicō*, *ēgredior*, *ēligō*, *ēmittō*, *ēnatō*, *ērigō*, *ē(i)iciō*, *ēuādō* (cf. *sēuirī*) ; il subsiste aussi devant *c*, *qu* : *excutiō*, *exquīrō* (peut-être réduit dans la prononciation à *es-*, comme le montre la graphie *esquiliae*), devant *s* : *exsequor*, *exstō* (prononcés *exequor*, *extō*, qui sont, du reste, graphiquement attestés) ; devant *t* : *extrahō*. Devant *p* on a indifféremment *ē* (d'après le type *ēbibō*) ou *ex* : *ēpōtus*, mais *expellō*. V. Ernout, *Philologica* II, p. 198 sqq.

Pour *ex* préposition, les règles, tout en étant généralement les mêmes que pour *ex* préverbe, sont moins strictement suivies. Ainsi on trouve constamment *ex lēge*, *ex parte*, *ex locō*, et inversement *ē somnō*. On lit dans Cic., Rep. 6, 14, *qui ex corporum uinculis tamquam e carcere euolauerunt*. D'une façon générale, la langue familière ou parlée préfère *ex* ; *ē* est une forme de la langue écrite. Le sens premier est : hors, hors de (avec la nuance « de l'intérieur de »), et *ex* s'oppose à *in*, comme *ab* s'oppose à *ad*. Ce sens explique que *ex* s'accompagne de l'ablatif. *Ex* préposition s'emploie avec les verbes l'ayant déjà pour préverbe : *exīre ex urbe* (comme *exīre urbe*), et aussi, par extension, avec des composés de *dē-* ou de *ab-* : Cés., B. G. 4, 2, 3, *ex equis desiliunt*. Sur le sens de « hors de » se sont greffés différents sens dérivés : 1° en quittant, à la suite de (sens temporel), à partir de ; 2° à la suite de (sens causal), conformément à (*ex animī sententiā*, etc.), du fait de, d'après, selon ; 3° « de », marquant de quelle matière un objet est fait ou tiré : *statua ex aurō*. A ces sens dérivés se rattachent diverses locutions qui se sont fixées

dans un sens donné : *ē regiōne* « en partant de la direction, en ligne droite », *ex rē* « en partant de l'intérêt de, conformément à l'intérêt », etc.

En composition, *ex* marque l'idée de sortir : *eō/exeō*, *gradior/ēgredior*, *rudis/ērudiō*; quelquefois avec une idée accessoire de mouvement vers le haut : *efferō* (*ec-*), *extollō*, *ēuehō*. A cette idée s'apparente l'idée d'absence ou de privation; d'où les composés du type *expers*, *exsanguis*, *ēdentulus*, *exanimis*, etc., avec les dénominatifs *exossāre* (Plt.), *exanimāre*, etc. Dans les inchoatifs, *ex-* marque le changement d'état, le passage d'un état à un autre : *excandēscō*, *efferuēscō*; de même dans les dénominatifs du type *efferō* (de *ferus*), *externō*, *exacerbō*, etc. A l'idée de sortir s'est jointe l'idée d'achèvement : *bibō/ēbibō*, *doceō/ēdoceō*, *faciō/efficiō*, *hauriō/exhauriō*; cf. *puiser/épuiser*. Dans cet emploi, la force du préverbe est souvent affaiblie et le composé n'a d'autre sens que le simple, cf. *uinciō/ēuinciō*, *uītō/ēuītō*, d'où, à basse époque, des formes comme *ēlangueō*, *ēlanguēscō*. Certains de ces composés sont des calques du grec, comme *expurgō* = ἐκκαθαίρω, *ēmungō* = ἀπομύσσω. *Ex* a servi aussi, comme *ab* et surtout *dē*, à renforcer des formes adverbiales : *exaduersus* (*-sum*) = *aduersus* « en face », tiré de *ex aduersō*; *ē contrā* (Itala); *exinde*, *exin*; *exim* (qui n'est pas identique à *exin*; cf. *illim*, *istim*) « ensuite, depuis ». Usité de tout temps. Comme *ab*, *ex* a été supplanté dans les langues romanes par *dē*, mais a fourni de nombreux composés verbaux, à valeur intensive ou privative, dans les langues romanes; cf. M. L. 2928 sqq.

Dérivés : *exter* (*exterus*) : du dehors, étranger. Classique (Cic., Cés.), cf. M. L. 3086, et *extera*, 3087, les « êtres » d'une maison; employé surtout au pluriel : *-ae gentēs*, *nātiōnēs*. Bien que comportant déjà un suffixe de comparatif, *exterus* a été doté d'un comparatif *exterior*, *-ius* (opposé à *interior*), cf. *exterius*, M. L. 3089, et d'un superlatif *extrēmus* « le plus éloigné, extrême », de sens local et temporel, physique et moral, formé sans doute à l'aide du suffixe *-mo-* sur un instrumental en *-ē*, cf. *postrē-*, *suprē-mus*; ou formation analogique d'après *dē-mum*? Subst. n. *extrēmum* « extrémité ». Ce superlatif est la forme la plus employée; à basse époque, on lui crée un comp. *extrēmior* (Apul.) et un superl. *extrēmissimus* (Tert.); cf. *postrēmissimus*, etc. M. L. 3103 et 3101, **extrēmāre*. Un autre superlatif est *extimus*, issu de **ex-tomos*; cf. *intimus*. Rare, non attesté après Pline. A *exter* se rattachent *extrā* (*exstrad*, S. C. Bac.) : adverbe et préposition (suivie de l'accusatif) « au dehors » (s'oppose à *intus*); « hors de » (s'oppose à *intrā*), puis « sans » (cf. *citrā*), « sauf, excepté ». M. L. 3095. L'osque a de même **ehtrad** « extrā »; l'ombrien **apehtre** « ab extrā ». Composés : *extraordinārius* (classique); **extrō* (cf. *intrō*), conservé dans *extrōrsum* (*-sus*), M. L. 3104, d'où Afranius, sur le modèle de *intrō*, a tiré un verbe *extrō*, *-ās*; cf. Non. 104, 20, *Afranius Auctione* (5) : *simul limen intrabo, illi extrabunt ilico*;

externus (cf. *internus*), qui tend à remplacer *exterus* (il est difficile de décider si le verbe *ex(s)ternō* et l'adjectif *externātus* (Catul. 64, 71 et 165) se rattachent à *externus* ou à *sternō*; le sens qui le rapproche de *aliēnō* indique, en tout cas, une influence de *externus*); *extrāneus* (cf. *intrāneus*), formation sans doute populaire, surtout attestée à l'époque impériale, M. L. 3098, irl. *echtran*, britt. *estron*; d'où *extrāneus* (Apul.); *extrārius* (rare, mais classique; cf. *contrārius*); *extrīnsecus* : du dehors, de l'intérieur. Adverbe formé de **extrim* (cf. *exim*, *illim*, *istim*) et de *secus*, comme *intrīnsecus*, usité comme adjectif dans Tert. et Grég. Tur.; *extrōrsus* (gramm.), M. L. 3104.

Lat. *ex* répond à gr. ἐξ pour le sens, pour l'emploi et pour la forme. La forme *ē* est issue de **egz*, c'est-à-dire de la forme de **eks* devant toute consonne sonore, occlusive ou sonante; il en est de même de ombr. *ē* (noté *e*, *ehe*). L'osco-ombrien semble avoir généralisé la forme *e* dans toutes les positions : osq. **eestînt** « extant », **ehpellatas-set** « expīlātae sunt », ombr. *eheturstahamu* « exterminātō », *ehueltu* « iubētō ». L'irlandais a *ess-*, qui sert de préverbe; *eks-* est attesté en gaulois. La forme *ass*, qui, en irlandais, sert de préposition, doit reposer sur **ºks*, forme à degré zéro. On s'explique de même le slave commun **jĭz* (devant consonne sourde), **jĭz* devant tout phonème sonore, y compris les voyelles; v. sl. *is*, *iz* (sans jer final), pol. *s*, *z*. Devant voyelle le traitement **egz* attendu a été éliminé en latin; il y a eu généralisation de *ex*. Le lituanien a généralisé *iš* (le vieux lituanien connaît encore *iž*) et le lette *iz*; v. pruss. *is* est ambigu. Arm. *i-* avec l'ablatif pour indiquer le point de départ doit aussi être rapproché.

En dehors des adverbes osco-ombriens cités plus haut, lat. *exter*, *extimus* n'a de correspondant qu'en celtique : gall. *eithyr* « excepté », *eithaf* « extrême, dernier », irl. *im-echtar* « extrémité, bout ».

Les langues où, comme en indo-iranien et en germanique, **ud* s'est largement développé (got. *ut* « au dehors, hors de », etc.) n'ont pas gardé **eks*. — D'autre part, il est remarquable que le grec n'a aucune forme du type de *exter*, *extrā*, malgré l'importance de ἐξ; en revanche, ὕστερος y répond à skr. *úttaraḥ* « extérieur », ὕστατος à *uttamáḥ* « extérieur », av. *ustəmō*; le grec, le slave, le baltique ont ainsi une place intermédiaire entre l'italo-celtique, d'une part, et l'indo-iranien et le germanique, de l'autre. Les formes italiques telles que lat. *exter*, *extimus* ont l'air d'être nouvelles.

exacum (*-con*), **-ī** n. : sorte de centaurée purgative (Plin. 25, 68). Mot gaulois.

exagium, -ī n. : balance, pesée (bas latin). Cf. *agīna*, *exigō*, *exāmen*. Non emprunté au gr. ἐξάγιον, comme l'a supposé Cuny, MSL 18, 424; mais c'est le mot grec qui provient du latin. M. L. 2932; fr. *essai*.

1. **exāmen, -inis** n. : aiguille, languette sur le fléau de la balance; par suite « pesée, examen, contrôle ». De là *exāminō*, *-ās* « mettre en équilibre, peser; examiner », M. L. 2937, avec ses dérivés, pour la plupart tardifs : *exāminātiō*, *-tor*, *-trīx*, *-tōrius*.

2. **exāmen, -inis** n. (*exāmina*, *-ae* f. dans Vict. Vit.) : essaim d'abeilles; puis « troupe, bande, nuée (d'oiseaux, de sauterelles, etc.) »; *exāminō*, *-ās* « essaimer », M. L. 2936-2937. Irl. *esamin*.

Les deux *exāmen* sont étymologiquement un seul et même mot, qui se rattache à *exigō* et provient de **ex-ag-s-men*, cf. *iūmentum* de *iouxmentum*; la forme à préverbe est indépendante de la forme simple *agmen*, qui ne comporte pas d'*s*. La diversité de sens, qui s'explique par la diversité de sens de *exigō*, a eu pour effet de les

séparer l'un de l'autre dans le sentiment linguistique des Latins. Pour *exāmen* « essaim », cf. gr. ἄφεσις et ἀφίημι, et peut-être ἑσμός, que certains rattachent à ἵημι, d'autres à ἕζομαι.

examussim : v. *amussis*.

exanclō : v. *anclō*.

exbolus? : *Naeuius in Tunicularia* (103 R.) « *exbolas aulas quassant* », *quae eiciuntur, a graeco uerbo* ἐκβολὴ *dictum*, Varr., L. L. 7, 108. Lire *ecbolas*?

exbrōmō : v. *brōmus*.

exburae, exbures : — *exinteratas, siue exburae, quae exbiberunt, quasi epotae*, P. F. 69, 26. Inexpliqué. Pas d'autre exemple.

excatarissō -ās, (attesté dans Pétr., Sat. 67, 10, sous la forme de parfait *excatarissastī*) : sans doute de *ex* + καθαρίζω au sens de l'argot « nettoyer » (quelqu'un de son argent).

excĕtra, -ae f. : 1° serpent (hydre de Lerne); 2° terme d'injure « vipère ». Rare et archaïque. La forme rappelle *mulcetra* (cf. *mulceō*), *porcetra* (cf. *porcus*), *fulgetra* (à côté de *fulgetrum*) et *ueretrum*, tous mots de caractère populaire. Sur l'hypothèse d'un emprunt au gr. ἔχιδνα par un intermédiaire étrusque **echitra*, v. Devoto, St. Etruschi, 2, 338 sqq.; 3, 283.

excīdiō, -ōnis f. (l'*ī* est bien attesté, cf. Plt., Cu. 534, sept. troch. : *séd eapse illa qua excidionem fácere condidici óppidis*, ce qui rend impossible l'étymologie de Festus, P. F. 70, 14, *excidionem urbis a caedendo dictam manifestum est*. Inséparable de la forme *excīdium*, *exscīdium* et de *exscindō* (cf. e. g. Tac., A. 13, 39, 2, *exscindere parat castella*; pour le doublet, cf. *oblīuium*, *oblīuiō*); sans rapport avec *excīdō*, ni avec *excīdō*. Cf. *discidium*. L'hypothèse de l'existence de deux mots *excīdiō* et *excīdiō* est peu vraisemblable. V. Thes. s. u.

Excīdiō ne semble pas attesté en dehors de l'exemple de Plaute; *excīdium*, plus fréquent, n'est ni dans Cicéron, ni dans César. V. *scindō*.

excitō : v. *citō*, sous *cieō*.

exclūdō : v. *claudō*.

excrēmentum : v. *cernō*.

excrēmentum : v. *crēscō*.

exculcātor : v. *scultātōrēs*.

exedum, -ī n. : plante inconnue, qui guérit de la léthargie. Plin. 24, 175.

exemplum, -ī n. : échantillon; exemple, modèle; copie, exemplaire. Ancien, usuel. M. L. 3003; irl. *esimul*, *sompla*. *Exemplum* est proprement l'objet distingué des autres et mis à part pour servir de modèle; cf. *emō*, *eximō*, *eximius*. Sur le développement du *p*, v. Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*[5], p. 165.

De *exemplum* dérive l'adjectif *exemplāris*, usité surtout sous la forme neutre substantivée *exemplar*, *-āris* « modèle » et « copie, exemplaire », qui est distingué de *exemplum* par Festus, P. F. 72, 5 : *exemplum est quod sequamur aut uitemus. Exemplar ex quo simile faciamus. Illud animo aestimatur, istud oculis conspicitur*. Sur le pl. n. *exemplāria* a été formé à basse époque *exemplārium*. Dérivés tardifs : *exemplō*, *-ās*; *exemplātus*. V. H. Kornhardt, *Exemplum*, Göttingen, 1936.

exenterō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : arracher du ventre, éventrer, vider. Verbe plautinien (Epid. 183, 320, etc.), créé d'après gr. ἐξεντερίζω, repris par la langue impériale. Cf. *ēuiscerō*.

exerceō, -cēs, -cuī, -citum, -cēre : 1° poursuivre, chasser, *e. ferās*, Dig. 7, 1, 62; 2° agiter, ne pas laisser en repos : *corpora... adsiduo uarioque exercita motu*, Lucr. 2, 97; *ambitio... animos hominum exercebat*, Sall., Cat. 11, 1 (le participe *exercitus* est joint à *sollicitus*, Cic., Mil. 2, 5; à *inquiētus*, Plin., Ep. 7, 2, 2); par affaiblissements successifs : « travailler », *e. humum*; puis « pratiquer, exercer » (avec un complément de chose, *e. artem*, ou de personne, *e. aliquem*, *e. sē*).

Dérivés :

exercitus, -ūs m. : sens premier « exercice », cf. Plt., Ru. 296, *pro exercitu gymnastico et palaestrico hoc habemus*; spécialement « exercice militaire, revue militaire » (*imperāre, dīmittere exercitum*). De ce sens abstrait on est passé au sens concret de « soldats rassemblés pour l'exercice ou pour la revue; armée », par un développement comparable à celui qu'on observe dans *classis*, *legiō*. Le sens de « armée » donné à *exercitus* apparaît dès les premiers textes; les historiens opposent *exercitus* à *classis* ou à *equitātus*. *Exercitus* étant ainsi spécialisé, le sens de « exercice » est passé à *exercitiō*, *-tium* et surtout à *exercitātiō*, *-tator*.

Exercitor « entraîneur, maître de navire »; *exercitō*, *-ās* : 1° exercer fréquemment, exercer; 2° agiter, troubler; surtout employé au participe *exercitātus*, à côté de *exercitus* « éprouvé, tourmenté » (sens moral).

Tardifs : *exercibilis*, *exercipes*.

Exerceō est un composé de *arceō*, mais la spécialisation de sens a effacé tout rapport sémantique avec le simple.

exfir : *purgamentum, unde adhuc manet suffitio*, P. F. 69, 29. Sans autre exemple. Peut-être forme corrompue d'un verbe **exfiō*, apparenté à *suffiō*.

exfutī : *effusi, ut mertat pro mersat*, P. F. 71, 13. V. *fundō*.

exiguus, -a, -um : proprement « exactement pesé » (*exiguus numerus*), puis de là « trop strictement pesé », et par suite « exigu, étroit », etc.; substantivé *exiguum* n. : *-m spatii* « un peu d'espace ». Adv. : *exiguō*, *-guē*; subst. *exiguitās* « petit nombre » (Cés., B. G. 3, 23, 7), « petite quantité » (Colum. 7, 5, 5), où apparaît encore le sens ancien, et plus généralement « exiguïté, petitesse ». Composé : *perexiguus*.

Non attesté avant Térence, classique, usuel. Non roman.

Exiguus est l'adjectif dérivé de *exigō* dans le sens technique de « peser », comme *ambiguus* de *ambigō* (cf. *contiguus*, *assiduus*, *relicuus*, etc.). La restriction de sens est comparable à celle qu'on observe dans *mediocris*, *modicus* et fr. *congru*. Sans rapport, comme le croyaient les Latins (cf. Caesellius ap. Cassiod. 204, 17, et Isid., Or. 10, 88), avec *indigeō* (dont l'adjectif est *indigus*), ni avec *exīlis*.

exīlis, -e : fin, mince, maigre, sec ; au sens moral, « faible, pauvre ». Joint à *exiguus*, à *macer*, à *inānis*, à *ieiūnus*. Opposé à *tumēns*, *plēnus*, *grauis*. Attesté depuis Plaute (Sti. 526), classique, usuel. Non roman, sauf dans une forme isolée, tirée de *exīlia*, M. L. 3014 a.

Dérivés : *exīliter*, *exīlitās*.

Étymologie inconnue. Corssen, d'après Festus, P. F. 71, 4, tirait *exīlis* de *ex* et *īlia* ; le sens initial aurait été « efflanqué » ; mais la dérivation fait difficulté, comme le sens. Ni le rattachement à *egeō* ni l'explication par **ex-ag-slis* ne satisfont non plus. Sans rapport avec *exiguus*.

exim ; exinde, exin : v. *ex*.

eximius : v. *emō*.

exolēscō, exolētus : v. *alō*, *adulēscō*.

exorcismus, -ī m. : exorcisme. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. ἐξορκισμός ; d'où *exorcizō* (*-cidiō*) et ses dérivés (cf. *baptizō*).

ex(s)pectō : v. *speciō*.

expediō : v. *pes*.

expergīscor : v. le suivant.

expergō, -is, -pergī (?), **-pergitus** (Lucr. 3, 929, d'où *expergitē* adv., Apul.), **-pergere** : éveiller, réveiller. Verbe archaïque, remplacé à l'époque classique par le composé, déjà dans Plaute, et du reste rare : *expergēfaciō*, d'où *expergēfactiō* (tardif) ; et chez Apulée et Aulu-Gelle, *expergēficus*, *-ficō*, *-ās*. De *expergō* il existe un inchoatif déponent de sens moyen, *expergīscor* (*-scō*, Pompon.), *-eris* : « s'éveiller », qui, rapproché de *pergō* par l'étymologie populaire lorsque *expergō* fut sorti de l'usage, lui a emprunté l'adjectif verbal qui forme son parfait *experrēctus sum* ; cf. P. F. 69, 17, *experrectus a porrigendo se uocatus, quod fere facimus recentes a somno*, et Non. 47, 4, *exporrectum* : *extentum*, avec une citation de Varron où *exporrectus* (confondu avec *experrectus* ; v. *porgō*) est employé au sens de « réveillé ». Les grammairiens ont ensuite établi une distinction entre *expergitus* et *experrēctus* ; ainsi P. F. 70, 12, *experrectus est, qui per se uigilare coepit* ; *expergitus ab alio excitatus quem solemus dicere expergefactum*. La forme *expergiscere* est représentée dans les langues romanes, M. L. 3043, et v. Jud, Revue de ling. romane, II, p. 204.

En admettant une dissimilation, on a supposé que *exper-gīscor* était à rapprocher du présent av. *fra-γrisəmnō* « s'éveillant », c'est-à-dire de la famille de véd. *jāgárti* « il veille » et gr. ἐγείρω « j'éveille », ἐγρήγορα « je suis éveillé ». Isolé en latin, *expergīscor* aurait passé dans le groupe de *regō* auquel appartient *pergō* ; mais la dissimilation supposée est sans autre exemple en latin, et l'adj. *expergitus* semble de formation récente. — La notion de « veiller » est exprimée, du reste, par *uigil*, qui appartient à un groupe occidental.

experior, -īris, -īrī : v. *perīculum* et *perītus*.

expīlō, -ās, -āre : v. *pīlō*.

explicit : forme tardive d'indicatif de *explicō*, créée sur *explicuī*, *explicitum*, création favorisée par l'existence de *incipit*, avec laquel *explicit* faisait un couple antithétique ; cf. Bonnet, *Le lat. de Grég. de Tours*, 432 sqq. ; Thes. V 2, 1738 s. u. Uniquement usitée dans les souscriptions de manuscrits avec le sens de « finit, s'achève ». V. *plectō*.

explōdō : v. *plaudō*.

explōrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : battre le terrain, reconnaître, explorer (sens propre et figuré) ; et par suite « faire l'essai ou l'épreuve de » (par rapprochement avec *experior*). Ancien, usuel et classique.

Dérivés et composés : *explōrātor*, qui dans la langue militaire a pris le sens d' « éclaireur » et aussi d' « espion » ; *explōrātrīx* (Cassien) ; *explōrātiō* ; *explōrātōrius* ; *inexplōrātus* (T.-L.). Les étymologies anciennes ne séparent pas *explōrō* de *plōrō*, *implōrō*, mais il doit y avoir beaucoup de fantaisie dans une étymologie comme celle de Festus, P. F. 69, 21 : *explorare antiquos pro exclamare usos, sed postea prospicere et certum cognoscere coepit significare. Itaque speculator ab exploratore hoc distat quod speculator hostilia silentio perspicit, explorator pacata clamore cognoscit*. Peut-être *explōrāre* est-il un ancien terme de chasse et se disait-il des battues où l'on chassait le gibier à force de cris. Ainsi, du sens de « faire une battue », on serait passé à celui de « battre le terrain ».

Un autre essai d'explication a été proposé par Cuny, Mél. Havet, p. 85 sqq., qui fait de *explōrō* un composé de **plōrō* dénominatif d'un substantif hypothétique **plōro-* « sol, terrain », apparenté à v. irl. *lár*, all. *Flur*. V. *plānus*.

exporgō : v. *porrigō*, sous *regō*.

exprētus : adj. qui figure dans un vers contesté de Plt., Ba. 446, *it magister quasi lucerna uncto expretus linteo*. Le sens semble être « enveloppé, entortillé » ; mais aucune des explications proposées n'est satisfaisante. Il n'y a rien à tirer de Festus, P. F. 69, 18.

Exquiliae : v. *colō*.

ex(s)ternō : v. *externus*, sous *ex*, et *sternō*.

exta, -ōrum (un gén. pl. *extum* dans Pac. ap. Cic., Or. 46, 155 ; on trouve aussi *extae* f. pl.) n. pl. : viscères. Le terme appartient à la langue augurale et désigne généralement le foie, la vésicule biliaire, le cœur et les poumons. Toutefois, d'après Pline 11, 197, *exta homini ab inferiore uiscerum parte separantur membrana*. Étymologie populaire dans P. F. 69, 9, *exta dicta quod ea dis prosecentur, quae maxime extant eminentque*. — De **ex-secta*? Cf. *prōsecta*, *prōsiciae*.

Dérivés et composés : *extāris* (*aulam extarem* « pot à faire cuire les tripes », Plt., Ru. 135, forme dissimilée, par suite du voisinage de *aula*, de *extālis*, v. Wackernagel, IF 31, 256) ; *extālis* (Chir., Vulg.) : gros intestin, rectum ; *extispex* m. (Acc.) ; *extispicium*, *-spicus* ; **extilia*. M. L. 3090 b.

extemplō : v. *templum*.

exterus, externus : v. *ex*.

exstō, exsistō : v. *stō*.

extorris, -e : exilé. Synonyme de *exul*, auquel il est joint dans une formule citée par Aulu-Gelle 2, 11, 1, *is exul extorrisque esto*. Cf. encore le rapprochement de

extorris et de *solum* ap. T.-L. 5, 30, 6, *agere alqm extorrem ab solo patrio ac dis Penatibus in hostium urbem*. Adjectif composé de *ex* + *torris* apparenté à *terra*. Vieux mot demeuré usuel et classique.

Vocalisme *-o-* à noter au second terme d'un composé ; cf. *meditullium* et peut-être *sōbrius*. C'est le type illustré par πατέρες, ἀπάτορες, ζεά, φυσίζοος.

extrā, extrēmus extrinsecus : v. *ex*.

exul, exsul, -lis c. : exilé. Ancien, usuel ; irl. *esul*.

Dérivés : *exulō* (*-lor*, Lact., Hyg.), *-ās* : être exilé et ses dérivés tardifs *exulātiō*, *-tor*, *-tus* ; *ex(s)ilium* : exil, M. L. 3016 ; v. h. a. *ihsilī*, d'où *exiliō*, *-ās* (depuis Irén.), M. L. 3015 ; *exilica causa, quae aduersus exulem agitur*, P. F. 71, 6 ; *ex(s)ulāris*, Apul. ; *exulātīcius* ; *exiliātīcius*.

Ex(s)ul est mis en rapport par les Latins avec *solum* : *omnes scelerati atque impii quos leges exsilio affici uolunt, exsules sunt, etiamsi solum non mutarint*, Cic., Parad. 4, 2, 31 ; cf. aussi l'expression consacrée *exilii causa solum uertere*. De là la graphie *exolatum* dans l'Ambrosianus de Plt., Tri. 535. Mais, si on lit *exsul* dans les manuscrits, les inscriptions ne connaissent que la graphie *exul*, *exilium*. Cf. *extorris*, *extorrāneus*, *exterminō*. Doit plutôt se rattacher à la racine verbale qu'on a dans *amb-ulō* ; v. ce mot.

exuō, -uis, -uī, -ūtum, -uere : dévêtir, dépouiller ; *exūtus* « dépouillé ». M. L. 3110 a. Sens propre et figuré. Ancien et usuel.

exuuiae f. pl. (surtout poétique) : dépouille d'un animal, vieille peau du serpent ; vêtements enlevés par quelqu'un, cf. Plt., Men. 191, *induuiae tuae atque uxoris exuuiae*, par suite « dépouilles d'un ennemi » : Vg., Ae. 2, 275, [*Hector.*] *exuuias indutus Achilli*. *Exuuiae* est formé comme *rel(l)iquiae* ; le second *u* doit noter un phonème de transition entre *u* et *i* voyelle : cf. *fluuius* en face de *-fluus*.

A *exuō* s'oppose : *induō* « revêtir », proprement « mettre sur soi » ; avec le préfixe *ind-*, cf. *endo*, *indu*, d'où, par analogie de *indūtus*, coupé *in-dūtus* ; *exdutae* (lire *-tiae?*) : *exuuiae*, P. F. 70, 4. S'emploie également au médio-passif *induor*, *indūtus* ; forme pronominale *sē induere* « se mettre dedans » ; *se induere in laqueum*, Plt., Cas. 113, et par suite « se transformer en » : *cum se nux plurima siluis induet in florem*, Vg., G. 1, 188. Sans rapport étymologique avec ἐνδύω, ἐνδυτός, malgré l'homonymie et la synonymie. Mais le verbe grec a pu influer sur les emplois qui ont été faits de *induō*.

Dérivés : *indŭuiae* f. pl. (archaïque et rare) : vêtement qu'on met sur soi ; *indūtus*, *-ūs* m. : fait de mettre sur soi (opposé par Varron à *amictus*, v. *amiciō*) ; *indūtilis* « qu'on peut mettre ou entrer dans » ; *indūtilis uomeris*, Cat., Agr. 135, 2 ; *indūcula* f. « chemise de femme » (Plt. ; mot sur lequel on a sans doute formé *subūcula* « vêtement de dessous ») ; *indūmentum* n. et *super-induō*, *-mentum* (Suét., Tert.). Cf. peut-être aussi *reduuiae* « envie aux doigts ». Pour *indusium*, v. ce mot.

Exuō, *induō* sont composés d'un verbe **-ewō*, **-owō* qu'on retrouve dans le composé ombrien *an-ouihimu* « induiminō » ; cf. arm. *aganim* (avec vocalisme initial *a-*), v. sl. *-uti* « mettre sur soi » et, avec restriction de sens, av. *aoθrəm* « soulier », lit. *aūti* « mettre des souliers », *avėti* « porter des souliers », *auklė̃*, lette *àukla* (même suffixe que dans *sub ūcula*). V. *uestis* et *ōmentum*.

F

L'étymologie des mots commençant par *f* est obscurcie par le fait que lat. *f* admet des origines multiples, à savoir, pour n'envisager que des exemples sûrs :

bh : *ferō*.

dh : v. *fēcundus*.

*g*ʷ*h* : v. *formus*.

ghw : v. *ferus*.

dhw : v. *forēs*.

s dans *sr-* : *frīgus*.

m- par dissimilation : v. *formīca*, et peut-être dans **mr-* : v. *fremō* (et cf. *hībernus*) ; **ml-* : v. *flaccus*.

gh- devant *u* : v. *fundō*.

Un phonème d'une langue inconnue dans des mots d'emprunt : v. *fīcus*.

En revanche, *f* ne représente φ dans aucun emprunt ancien au grec ; *fūr* ne peut sortir du gr. φώρ que par un intermédiaire, peut-être étrusque ; mais v. *persōna*.

Dans ces conditions, les rapprochements ne peuvent passer pour établis que là où les éléments communs autres que l'initiale sont nets. L'initiale n'enseigne presque rien.

faba, -ae (doublet dialectal falisque *haba*) f. : fève. Ancien, usuel. Panroman ; M. L. 3117. Emprunté par le gr. : φάβα, et l'irl. *seib* ; passé en basque *baba* et en berbère *bau*.

Dérivés : *fabātus* (*-a puls*, F. 344, 10 ; *Fabātus* sert aussi de cognōmen) ; *fabārius* (*fabāriae Kalendae*, cf. Macr., Sat. 1, 2) ; *fabālia* et *fabālia*, *-ium* n. pl. : tiges de fèves ; *fabāceus* (*-cius*), M. L. 3118, et *fabācia* f. : purée de fèves (cf. *focācia* « fouace ») ; *fabāginus* (Caton), cf. *oleāginus* ; *fabātārium* n. (tardif) : pot à fèves. Peut-être faut-il y rattacher le gentilice *Fabius* (Plin. 18, 10) et *Fabūcius*, *-bācius*, *-bidius*. Dérivés en *-ulus* : *fabulus*, *-ī* « fève » et « peau de la fève » ; *fabūlis* = *fabālis*, M. L. 3126 ; *fabulōnia*, *-ae* = ὑοσκύαμος. Cf. aussi *fabiolum* = κερατῖτις, Diosc. 4, 65 W ; *fabiola* (bas latin) ; **exfabicāre* « écosser, vanner », M. L. 3006 ; v. aussi B. W. sous *flageolet*. La fève semble avoir joué un grand rôle dans l'alimentation des Romains, comme on le voit par les *fabāriae Kalendae*, calendes de juin, ainsi nommées parce qu'on y offrait aux dieux les premières fèves, et par le rôle de la fève dans les proverbes comme dans les rites et les superstitions populaires.

Cf. v. pruss. *babo* (fém.) et sl. *bobŭ* (s. *bob*, **boba* ; r. *bob*, *bóba* ; etc.) masc. ; même sens ; on est tenté de poser un original **bhabo-* féminin, terme de la langue populaire à vocalisme *a* et *b* intérieur (on ne peut admettre *bh* intérieur : le traitement de *barba* y contredit). Le rapport avec v. isl. *baun*, v. h. a. *bōna*, etc., qui désigne la même plante, n'est pas clair ; le *b* intérieur, peu courant en indo-européen, ne se retrouve pas dans ce mot germanique. Mot de la langue de civilisation du nord-ouest de l'Europe, comme *sē-* « semer » (v. *serō*), etc.

faber, -brī m. (gén. pl. *fabrum*) : 1° ouvrier qui travaille les corps durs (métaux, pierre, bois, ivoire, etc.), façonnier. Le sens est généralement précisé par une épithète : *f. aerārius*, *ferrārius*, *tignārius*, etc., ou simplement par le contexte : Plt., Cap. 1027, *eamus intro, ut arcessatur faber, ut istas compedis tibi adimam*. Désigne le plus souvent un ouvrier en bois (charpentier, menuisier) ou en fer (forgeron). C'est avec ce sens de « forgeron » et de « forge » que *faber* et *fabrica* ont survécu dans la plupart des langues romanes. M. L. 3120-3121. Il y a aussi un emploi adjectif bien moins fréquent : *faber*, *-bra*, *-brum* : travaillé ; puis *fabrē* « de main d'ouvrier » (et *affabrē*, puis *affaber* (Gloss.), *īnfabrē*). L'emploi adjectif n'est pas attesté avant Ovide, mais *fabrē* est dans Plaute.

Dérivés : *fabrica* f. (ancien adjectif substantivé ; Pline, 16, 225, emploie encore *fabricae artis*, cf. Dig. 33, 7, 19) : 1° métier, travail d'une matière (abstrait et concret), objet fabriqué ; 2° atelier, particulièrement « forge », bâtiment ; dénominatif *fabricō* (et *fabricor*, d'après *operor?*) ; *perfabricō* : travailler, forger (sens propre et figuré), et ses dérivés, *fabricātiō*, *-tor*, etc., M. L. 3122 ; *fabrīlis* : « d'ouvrier » et de « forge », *-is fūmus*, M. L. 3123 ; *fabricius*, *-cēnsis* (tardifs) ; *fabriō*, *-īs* (Ven. Fort.). Cf. encore les composés *fabrēfaciō*, *fabrificātiō* (Tert.) et les noms propres *Fabricius*, *-ciānus*, *Fabrāteria*, *Faberius*, *-iānus*.

A moins qu'on n'explique arm. *darbin* « forgeron » par un ancien **dhəbhr-*, ce qui est possible, lat. *faber* n'a pas de correspondant exact avec son sens (le pél. *faber* est emprunté au latin). On a aussi rapproché le groupe de got. *ga-daban* « πρέπειν », v. isl. *dafna* « se renforcer », lit. *dabà* « nature, caractère », pol. *doba* « moment favorable », v. sl. *po-dobiti* « adapter, rendre convenable », v. sl. *dobrŭ* « ἀγαθός,, καλός » et *doblji* « ἄριστος, δόκιμος ». — Le *p* germanique, ancien *b*, de v. h. a. *taphar* « brave » ne concorde pas avec le *b* de *-daban*. — En somme, étymologie trouble. Du reste, les mots relatifs à la métallurgie ne sont pas clairs pour la plupart et l'extension en est médiocre. V. *ferrum*.

faber, -brī m. : dorée (poisson). Cf. Colum. 8, 16, 9, *faber qui et in nostro Gadium municipio generosissimis piscibus adnumeratur, eumque prisca consuetudine zaeum* (= ζαῖον) *appellamus* ; et Plin. 9. 68. Même mot que *faber* ; la dorée s'appelle aussi « le forgeron », probablement par suite de l'aspect enfumé que ce poisson présente par places.

fabeus, fabea : v. *faueus*, sous *faueō*.

fābula, fābella : v. *for*, *fārī*.

faccilō (*facil(l)ō*), **-ās, -āre** : crier (de la grive). Suét., Anth. Forme peu sûre (cf. *cac(a)illō?*). On dit aussi *trucilō*, *soccitō*.

facellātiō, -ōnis f. : dessèchement des plantes. Latinisation déformée de σφακελισμός (Ital.).

facessō : v. *faciō*.

facētus, -a, -um : 1° élégant, bien fait, etc. Cf. Quint. 6, 3, 20, *facetum... non tantum circa ridicula opinor consistere ; neque enim diceret Horatius facetum carminis genus* (S. 1, 10, 44) *natura concessum esse Vergilio. Decoris hanc magis et excultae cuiusdam elegantiae appellationem puto* ; 2° spirituel, plaisant, cf. *facētē* surtout fréquent dans *facētē dictum*.

Facētus se dit des personnes comme des choses et des objets concrets comme des opérations de l'esprit : cf., par exemple, Plt., Mi. 147, *facetis fabricis et doctis dolis* ; Mo. 43, *facetis... uictibus* (toutefois, cet emploi est rare). Pour les Latins, en effet, l'adjectif dérive de *faciō*, cf. Don., Eu. 427, *facetus est qui facit uerbis quod uult* ; et la figura etymologica de Plt., As. 350, *extemplo facio me facetum et magnificum uirum* ; St. 656, *fecisti facetias*, et Ep. 412, *facete fecit*. Mais la dérivation *facētus* de *faciō* est sans exemple, et la glose : *faces dicebant antiqui ut fides*, P. F. 77, 19, semble une création de grammairien pour expliquer *facētus*. Le cas de *parēns* en face de *pariō* et de *sententia* en face de *sentiō*, qu'a invoqué Muller Jzn, Museum, 1933, col. 288, est autre. *Facētus* rappelle le type *acētus*, *uegĕtus* (de *aceō*, *uegeō*), etc. Sur l'explication par un dérivé de *fax*, v. ce mot. Ancien, usuel ; non roman. Pas d'étymologie.

Dérivés et composés : *facētia* (usité surtout au pl. *facētiae* ; cf. Thes. VI 40, 33 sqq. ; un exemple dès Plt., St. 729) : élégance(s) ; trait(s) d'esprit ; *facētō*, *-ās* et *facētior* (rares et tardifs, Sid., Ven. Fort.) ; *inficētus*, presque uniquement employé dans la litote *haud* (*nōn*) *inficētus* « non sans esprit » ; *perfacētus*.

faciēs : v. le suivant.

faciō, -is, fēcī, factum, facere : verbe italique ; osq. fakiiad, ombr. façia, volsque *façia* « faciat », osq. *fefacust*, ombr. fakust « fēcerit », prénestin *fhefhaked* « fēcit ». Le prénestin et l'osque ont un parfait à redoublement, en face de la forme à alternance du latin *fēcī* (cf. gr. ἔ-θηκα), qui, sous la forme *feced*, figure déjà sur le vase de Duenos ; l'ombr. *facust* a sans doute perdu un redoublement. Impératif présent *fac*, de **faci*, comme *dīc*, de **dīce* (à côté de *face*, Catulle, etc.) ; anciennes formes en *-s*, *faxō*, *faxim* (dont une forme de passif *faxitur*, ap. T.-L. 22, 10, 6). Les temps de l'infectum du passif sont empruntés à un verbe actif d'aspect duratif signifiant proprement « devenir » : *fiō*, *fierī* (archaïque *fiere* (?), *fīerī*), *fiēbam*, *fiam* (pas de participe présent), qu'on retrouve dans osque fiiet « fiunt » et dont quelques formes sont conservées en roumain et dans certains dialectes italiens, M. L. 3288. La signification passive donnée à ce verbe a amené la création de quelques formes passives, comme *fierī* (d'emploi normal) et *fītur*, *fiēbantur* (rares et archaïques, cf. Thes. VI 84, 80 sqq. ; un exemple de *fitum est* est resté dans Liv. Andr., Od. 30). Du reste, l'analogie a amené la création de quelques formes passives du type *faciātur* (Titinius, Com. 97), cf. Thes. VI 83, 1 sqq. ; et les composés de *faciō* ont à l'époque classique leur passif en *-ficior* : *adficior*, *conficior*, tandis que l'époque archaïque connaît encore des formes en *-fiō* : *confit*, *dēfit* (repris par Vg. et sur lequel Plt. a fait *superfit*), *interfierī*, formes qui sont demeurées dans les composés du type *calefiō*. Composés en *-ficiō* : *ad-*, *con-ficiō*, etc.

Le verbe appartient à une racine qui signifiait « mettre, placer, poser » (τιθέναι), ou, dans l'emploi absolu, « se mettre, se placer ». Le sens ancien est « poser, placer » ; le passage au sens de « faire » a dû se faire par des emplois techniques : cf. en gr. ἐν δ'ἐτίθει νειόν, Il. 18, 541 : là-dessus (sur le bouclier d'Achille) il posa (c'est-à-dire « il représenta, il exécuta ») un champ nouvellement défriché ; δόρπου... οἷον... ἔμελλε θησέμεναι, Od. 20, 394 : le repas qu'il devait placer (c'est-à-dire « dresser » et « préparer ») ; *sacrum facere* (v. *sacerdōs*) « placer (sur l'autel) un sacrifice », d'où « faire un sacrifice » ; v. Benveniste, Word, 10 (1954), p. 252. Le sens de « poser, placer » apparaît encore nettement en latin dans le simple et surtout dans ses composés et dérivés. Dans le simple, dans des expressions comme *facere magnī*, *nihilī* « poser comme étant de grande, de nulle valeur » (cf. μουσικῆς τίθης τοὺς λόγους, Plat., Resp. 376 e, et πολλοῦ ποιεῖσθαι) ; *facere nōmen alicuī* (comme *indere nōmen alicuī*, ὄνομα θεῖναί τινι, Od. 19, 403) ; *f. modum īrae* ; *dīcendī fīnem f.* ; *f. multam* ; *f. aliquem rēgem* « poser quelqu'un comme roi » (cf. θεῖναί τινα αἰχμητήν, Il. 1, 290) ; *fac, quaeso, qui ego sum, esse te* « pose que c'est toi qui es moi », Cic., Fam. 7, 23, 1 (cf. θῶμεν δὴ τὰς πόλεις ἐν τῷ τότε χρόνῳ διαφθείρεσθαι, Plat., Leg. 677 c). Dans l'emploi absolu, *facere cum aliquō*, *aduersus aliquem* « se mettre avec, contre quelqu'un » (d'où *factiō*, proprement « position », e. g. Plt., Trin. 452, *cum uostra nostra non est aequa factio*, sens constant dans Plaute, cf. plus bas) ; ce sens a été important dans le vocabulaire politique, cf. *dēficere*. Le sens de « [se] placer » peut seul expliquer l'emploi pronominal ou absolu de *sē facere*, ou *facere* (ce dernier, dans ce sens, attesté seulement à l'époque impériale ; mais c'est une survivance d'un usage ancien) au sens de « se mettre en marche, se déplacer » ; cf. le sens absolu du désidératif *facessō* « s'en aller » (à côté du sens transitif de « accomplir »). Dans les composés, le sens de « [se] placer » apparaît net dans *praeficiō* « mettre en avant », *prō-ficiō* « avancer » (et *prŏ-fic-iscor* « se mettre en route »), *dēficiō* « quitter (son poste), faire défaut », *officiō*, etc. Cf. aussi *faciēs*, *superficiēs*. Toutefois, c'est le sens de « faire » qui est vivant, et c'est sur celui-là que se développent les emplois nouveaux du verbe ; aussi la langue a-t-elle recouru à un autre verbe, *pōnō* (composé de **po-sinō*), pour exprimer l'idée de « poser, placer ». *Faciō* dans le sens de « faire » peut s'employer absolument ou avec un complément. Absolument, il a entre autres le sens de « être efficace » (et aussi « convenir à », cf. Thes. VI 122, 42 sqq.), e. g. *chamaeleon facit ad difficultatem urinae*, Plin. 22, 46 (cf. gr. ποιῶ) ; *bene*, *bellē facere* « faire bien, aller bien ». Un autre sens, ancien, est le sens religieux de « faire un sacrifice », e. g. *facere uitulā*, Vg., B. 3, 77, et au passif *cum pro populo fieret*, Cic., Att. 1, 13, 3. L'ombrien emploie le même verbe, avec l'accusatif, cf. T. E, I a 3 tre buf fetu « trīs bouēs facitō » (= *sacrificātō*), d'où l'adjectif façefele, T. E. II b 9. Cf. l'emploi de ῥέζω et de skr. *kárомi* et le composé *sacrufex* (*sacerdōs*). Le sacrifice est « l'acte »

par excellence. Sur le sens de « faire » se greffent de nombreux sens voisins : « causer, exciter », *facere metum, moram*; « exercer », *argentāriam facere*; « travailler », cf. *aurufex, arti-, carni-fex, ōrātiō facta* (cf. gr. ὀνόματα πεποιημένα). Du sens de « travailler » on passe au sens de « faire artificiellement », cf. *factīcius*. C'est du sens de « travailler » que dérivent des expressions comme *facere barbam, capillōs, unguēs* « faire la barbe, les cheveux, les ongles »; cf. *f. aquam = aquārī*, Thes. VI 89, 36 sqq.

Faciō peut avoir pour complément une proposition infinitive : Varr., R. R. 3, 5, 3, *desiderium marcescere facit uolucres* (cf. κάμνειν με τήνδ' ἔθηκε τὴν νόσον, Eur., Her. 990). Ainsi s'expliquent *cal(e)faciō, ārēfaciō*, etc., dont les éléments sont encore quelquefois séparés : *facit are*, Lucr. 6, 962; cf. Cat., Agr. 47, 157, *ferue bene facito*; Varr., R. R. 2, 9, *consue quoque faciunt*; 3, 4, *excande me fecerunt cupiditate*, et dans lesquels *ārē-, feruē-*, etc., doivent représenter d'anciens infinitifs en *-ē*, qui peuvent être abrégés par l'effet de la loi des mots iambiques.

En raison du sens vague de la racine, *faciō*, comme notre verbe « faire », comme le gr. ποιεῖν, δρᾶν, peut servir d'équivalent à un verbe de sens plus précis, précédemment exprimé ou non : Hor., S. 1, 1, 64, *ne facias quod Vmmidius quidam* « ne va pas faire comme un certain Ummidius » (proprement « ne te place pas dans la situation... »). Il peut s'employer en litote, comme substitut pudique de certaines expressions qu'on évite : ainsi *facere = coīre*, Pétr. 87, 9, *quare non facimus?*, ou encore *facere = cacāre*; cf. le fr. « faire ». Un sens plus vague encore apparaît à l'époque impériale dans des emplois impersonnels tels que St Aug., Serm. 25, 3, 3, *numquam fecit tale frigus, numquam fecit tales aestus*, et dans celui que nous révèle la glose *uesperescit : sero facit*, CGL V 335, 25 (à côté de *sero fit*, ibid. 253, 15), qui ont passé en français : « il n'a jamais fait un tel froid »; « il fait sec »; « il se fait tard ».

Facere est représenté avec le sens de « faire » dans toutes les langues romanes, M. L. 3128; cf. aussi *facienda, *facenda*, 3129.

Fréquentatifs de *faciō* : **factō, -ās?* : non attesté, sauf dans les composés (*af-fectō, cal(e)-, frīgē-, ol(e)-factō*), en dehors d'un exemple unique dans un texte du ve siècle ap. J.-C. Cf. Explan. in Donat. Gramm., IV 548, 21, *inueniuntur quae de absolutis in frequentatiua non transeunt, ut « facio ». Neque enim « facto » dici potest, nisi composito uerbo, ut est « calefacto »*. Le fréquentatif de *faciō* est : *factitō, -ās*; cf. Gell. 9, 6, 3, *facio, factus* [facit] *factito*, et Thes. VI 139, 5 sqq. *Factitō* est attesté depuis Plaute, et il est demeuré classique. Et seul *factitō* a des dérivés attestés : *factitātor, -tātiō, -tāmentum*.

facessō, -is, -īuī, -ītum : désidératif de *faciō*, dont il a le sens transitif et le sens absolu : 1° chercher à faire (*negōtium facessere*, Cic., Verr. II 4, 142); s'empresser d'exécuter, Vg., Ae. 4, 295, *imperio laeti parent ac iussa facessunt* (imité d'Ennius, A. 59?); ou « faire venir, attirer », cf. Cic., Diu. in Caec. 45, *ne innocenti periculum facessieris* (*-seris* var.); 2° se mettre en route, s'en aller; e. g. Pacuvius, Trag. 326, *facessite omnes hinc*; Tac., A. 16, 34. Rare, bien qu'attesté depuis Ennius et Plaute jusqu'à Venant. Fort. et Ennodius. Pas de dérivés.

Nom racine et adjectifs : *-fex, -ficis* m. : nom racine attesté seulement (cf. *-dex, -spex*) comme second terme dans les composés désignant des noms d'agent : *artu-, auru-, carni-, opi-, ponti-fex*, etc., auxquels peuvent correspondre des noms neutres en *-ficium* : *aedificium* (sans **aedifex*), *artificium*. La forme *offex* : *qui officit* (Gloss.) semble refaite sur *officium*, tiré lui-même de *officiō*.

-ficus, second terme de composé; il a un comparatif en *-ficentior*, un superlatif en *-ficentissimus* (cf. *-uolus, -dīcus*) : *beneficus, maleficus, magnificus, mūnificus, praeficus* (cf. *praeficiō*), *uenēficus*, auxquels peuvent correspondre des noms féminins, marquant l'activité, en *-ficentia* : *beneficentia, maleficentia* (à côté du nom neutre de l'acte *beneficium, maleficium*), *magni-, mūnificentia*; et des verbes dénominatifs en *-ficō, -ficor* : *aedificō, amplificō, sacrificō, grātificor*, etc. Ce type de composés en *-ficō, -ās* a eu un grand développement, notamment dans la langue des chrétiens, qui ont multiplié ces formes lourdes et qu'ils jugeaient expressives; le français les a conservées dans le type *amplifier*, etc.

**-ficāx, -ācis* : *efficāx*, comme *peruicāx* (sans **uincāx*). Cf. P. S. Baecklund, Die lat. Bildungen auf *-fex* u. *-ficus*, Uppsala, 1914.

factus, -a, -um, souvent substantivé au n. *factum*, pl. *facta* : fait, acte; *dicta et facta, benefacta, bonum factum*, etc.; de là l'adverbe *profectō* « assurément ». Conservé en britt. *faeth* « cultivé ». L'adjectif *factus* « fait » a un contraire *infectus* « non fait », dont le neutre *infectum* s'emploie dans la langue grammaticale (Varron) pour désigner les temps du présent (qui marque l'action non achevée) par opposition aux temps du parfait, *perfectum*. *Infectus* est ancien et classique; mais, sauf quelques survivances dans la langue du droit (par exemple, *infectī damnī* comme *indicta causa*), il ne semble pas avoir survécu dans la langue impériale, qui voit se développer *imperfectus*. L'homonymie avec *infectus*, de *inficiō*, avait des inconvénients.

De *factus* dérive *factīcius* (cf. *emptus, emptīcius*, etc.) « qui non sponte fit », artificiel (s'oppose à *nātīuus, sponte nāscēns*), cultivé, travaillé; par suite « créé de toutes pièces, inventé », ... *genus... facticiorum deorum*, Aug., loc. hept. 2, 138. S'emploie en grammaire pour traduire le gr. πεποιημένος. M. L. 3132; B. W. *fétiche*.

facilis (ancien neutre *facul*, comme *simul, procul*, l'i final tombant après *l* ou *r*, cf. *animal, calcar*) : adjectif en *-ilis* comme *ag-, doc-, hab-ilis*, etc., qui a le sens passif et le sens actif : 1° faisable, d'où « qui se laisse faire, facile à faire »; 2° qui laisse faire, indulgent, e. g. Tér., Hau. 217, *facili me utetur patre*. De là le double sens de *facilitās*. De *facilis* le substantif dérivé a deux formes, une phonétique, *facultās* (cf. *simultās*), et une analogique, *facilitās*, que la langue a différenciées dans l'usage; cf. P. F. 77, 6, *facul antiqui dicebant; et faculter pro facile; unde facultas et difficulter uidentur dicta. Sed postea facilitas morum facta est, facultas rerum*. *Facultās* « faculté, possibilité » peut s'employer au pluriel avec le sens concret de « ressources, facultés », comme le diminutif *facultātula* (*-tātula*). De *facilis* : *difficilis* (*difficul* dans Varr.) et *difficultās* (pour la valeur privative du préfixe, cf. *dif-fīdens, dissimilis*); *perfacilis*.

Il n'y a pas d'adjectif **facibilis*, correspondant à l'ombrien *façefele*.

faciēs, -ēī f. : façon, forme, aspect, Varr., L. L. 6, 78, *proprio nomine dicitur facere a facie, qui rei quam facit*

imponit faciem. Vt fictor cum dicit « fingo » figuram imponit, ... sic cum dicit « facio » faciem imponit, et le chapitre d'Aulu-Gelle 13, 30, *non hactenus esse faciem quae uolgo dicitur*. Le mot est employé dans ce sens jusqu'à l'époque impériale, où, par une restriction comparable à celle de *figūra*, il se spécialise dans le sens de « façade », e. g. CIL XIII 8170, *praetorium ad nouam faciem est restitutum*, et de « figure, face ». De là, dans la langue des traducteurs de la Bible, *in faciē, in faciem* = ἐπὶ προσώπου, et de nombreuses locutions analogues avec *ab, ad, ante, contrā*, du reste dérivées du grec (*ad faciem* = πρὸς πρόσωπον).

Faciēs est à *faciō* comme *speciēs* à *speciō*, etc. Un doublet **facia* est attesté par les langues romanes, M. L. 3130; cf. *glaciēs* et *glacia*. La glose *facēs* est sans réalité; v. *facētus*.

Dérivés et composés : *super-ficiēs* (*-ficium*, Lex Agr.) : surface (proprement « fait d'être placé au-dessus »); aspect extérieur; *superficiārius* (Sén.), *-ciālis* (Tert.).

faciāle n. (substantivé d'un adj. *faciālis*) : mouchoir, προσόψιον (tardif). Cf. *facitergium* n. : essuie-face. Mot de l'Église; très tardif, comme *manu-tergium*.

Cf. aussi, sans doute, *bifax, dīfax* « δίχρωμος, διπρόσωπος » (Gl.).

facinus, -oris n. : acte (bon ou mauvais), action, cf. Serv., Ae. 1, 51, *bonum facinus et malum facinus dicimus*... Dans la langue familière, « chose », comme *negōtium* : *mirum facinus* (Plt.), Figura etymologica dans Plt., Au. 587, *hoc est serui facinus frugi, facere quod ego persequor*. A l'époque classique, se prend souvent en mauvaise part; cf. Cic., Verr. 2, 5, 66, qui emploie en gradation *facinus, scelus, parricidium*; d'où *facinorōsus = scelerōsus*. Cf. Reichenbecher, *De uocum scelus facinus usu*, Iena, 1913. Même suffixe que dans *fē-nus* (v. ce mot).

La formation, étant tirée de l'élément radical complexe *fac-* de *faciō*, ne peut passer pour indo-européenne; mais elle est parallèle à celle de av. *varšna-* « acte », en face de *vərəzyeiti* « il agit », et sans doute à celle de skr. *énaḥ*, av. *aēnō* « acte violent ».

factiō : reflète les deux sens de *facere* « faire » et « placer » : 1° manière de faire, façon (rare; deux exemples dans Plt., Ba. 843 et Ru. 1371, *quae haec factio est?*; les autres exemples sont très tardifs), usité comme terme de droit, *testāmentī factiō*. Conservé dans le sens de « façon » par les langues romanes, M. L. 3133; 2° « position », e. g. Plt., Ci. 493, *neque nos factione tanta quanta tu sumus* « groupe [de gens appartenant au même métier ou au même parti], parti, faction, cabale ». Cf. P. F. 76, 23, *factio et factiosus initio honesta uocabula erant; unde adhuc factiones histrionum et quadrigariorum... Modo autem nomine factionis seditio et arma uocantur*. — *Factiō* désigne spécialement le parti des nobles (par opposition à *partēs*), e. g. Sall., Iu. 41, 6, *nobilitas magis factione pollebat*; aussi est-il souvent joint à *opēs*, comme *factiōsus* à *dīues*, et désigne « le beau parti, le haut rang » (également dans le sens de « parti matrimonial », comme dans fr. « c'est un beau parti »; cf. Plt., Au. 167, 226-227). Du sens de « cabale » est parti le sens de « machination, tromperie, fourberie » que *factiō* a pris dans la langue impériale; cf. Thes. VI 134, 66. Diminutif : *factiuncula* (Tert.).

En dehors de *factiō*, les substantifs dérivés de *faciō*, abstraits ou concrets, ne sont attestés que rarement et dans des sens techniques :

factor : au jeu de balle, le *factor* s'oppose au *dator* (Plt., Cu. 297); dans la fabrication de l'huile, Caton appelle *factōrēs* « *qui oleum fecerint* », Agr. 145, ; cf. 67, 1, *factoribus det in factus olei sextarios* (de là *factōrium* n. « endroit où l'on fait l'huile », « pressoir à huile »), sens conservé dans l'ital. *fattoio* et dans certains dialectes romans, cf. M. L. 3134; cf. le sens spécial de *conficiō, confector*). Ce n'est que dans la langue de l'Église qu'on trouve *factor* employé pour traduire ποιητής; et c'est là un calque du grec, comme *factūra* de ποίησις.

factus, -ūs m. : mesure d'huile faite; Pline 15, 23 : *premi plus quam centenos modios non probant. Factus uocatur... Factus tres gemino foro a quaternis hominibus nocte et die premi iustum est*; *factūra, -ae* f. : un seul exemple dans Pline, 34, 145, *aliubi una bonitatem praestat [ferro]... aliubi factura*. Le mot est bien représenté dans les langues romanes; M. L. 3136. On emploie surtout le n. substantivé *factum, -ī* et *facta, -ōrum*, que les langues romanes ont toutes gardé. M. L. 3135.

Verbes composés : *adficiō* (*aff-*) : mettre dans une certaine disposition (physique ou morale), affecter, toucher. Se dit d'abord indifféremment en bien ou en mal; P. F. 2, 21, *adfecta femina uel in bonam partem dicitur, uelut honorata, uel in malam, quasi ad extremum periculum adducta*, puis plus spécialement en mal, cf. Non. 519, 32, *affici malis tantum consuetudo praesumpsit, cum sit positum et bonis. M. Tullius De Officiis lib. I* (149) : « *sicuti aliquo honore aut imperio affectos obseruare et colere debemus* ». — *Varro Eumenidibus* (121) : *coronam ex auro et gemmis fulgentem gerit, | luce locum afficiens*. — De là *adfectus, -a, -um = aeger, languidus*, etc., M. L. 255; *affectus, -ūs* m., d'où irl. *affacht*, gall. *affygio, affeith*; *affectiō* f., qui ne semblent pas différer de sens à l'origine et servent à traduire le gr. διάθεσις. Cicéron préfère *affectiō* à *affectus*, qu'il n'emploie qu'une fois, et le définit, de Inu. I 36, *affectio est animi aut corporis ex tempore aliqua de causa commutatio* (*commodatio* A). Puis peu à peu les deux mots se spécialisent : *affectus* tend à prendre le sens de πάθος et *affectiō* celui de στοργή. V. Blaise, *Dict.*, s. u. M. L. 254.

affectō, -ās : sens premier « se mettre à », *affectāre uiam, iter*; par suite « entreprendre, essayer d'obtenir, rechercher »; et dans ce sens il sert à traduire le gr. ζηλοῦν dans la langue de la rhétorique, « affecter »; e. g. Quint. 3, 11, 21, *affectata subtilitas*. M. L. 253, **affactāre*; 253 a, *affectāre*; B. W. sous *afféterie*.

conficiō (avec préfixe marquant l'aspect déterminé) : achever, cf. Don. An. 167, *confectum negotium dicitur uel confecta res quae ad plenum perficiuntur*. Ancien, usuel, classique. Du sens général sont dérivés des sens spéciaux, notamment dans les langues techniques : achever (c'est-à-dire « achever la destruction de », cf. *confector ferārum*, Suét., Aug. 43, et *confectōrārius, confectuārius* « qui porcos conficit et condit », *confectōrium*, χοιροσφαγεῖον (Gloss.), d'où **exconficere*, M. L. 2984; cf. en gr. ἐκπράττω et διεργάζομαι, ἐξεργάζομαι « consumer, détruire, dissoudre, digérer » ou « confire », qui est demeuré dans les langues romanes. M. L. 2133 apparaît déjà dans *pernas... et lardum conficimus*, Pallad. 13, 6; cf. aussi Thes. IV 199, 3 sqq. En espagnol, le verbe

issu de **confectāre* (M. L. 2130, cf. *confectitāre*, Not. Tir. 22, 56) a le sens de « préparer un champ à recevoir la semence », que *conficere* a déjà dans Varr., R. R. 1, 18, 6 : *singula iugera quaternis operis uno operario ad conficiendum satis esse*, etc.

Dérivés : *confectiō* (classique ; britt. *cyffaith*), *-tor*, *-tūra* (époque impériale), *-tus* (tardif).

dēficiō : transitif et absolu : « abandonner » (transitif) et « manquer, faire défection » ; Prisc. GLK II 399, 7, *deficio quando pro « relinquo » accipitur, habet passiuum, quando uero pro defetiscor, neutrum est* ; et Paul, Dig. 4, 5, 5, 1, *-ere autem dicuntur qui ab his quorum sub imperio sunt desistunt et in hostium numerum se conferunt*. L'emploi transitif de *dēficiō* explique *dēfiō* ou *dēficior* et le double sens de *dēfectus* « manquant de » et « qui manque, qui fait défaut ». Le substantif *dēfectus, -ūs* m. « abandon de position, défection, manque », dans la langue de la grammaire, traduit à la fois ἔκλειψις et ἔλλειψις. Nombreux dérivés, tardifs et savants. Britt. *diffygio*, *diffeith*.

efficiō (*ecf-* ; passif *ecfierī*, Plt., Pe. 761 ; futur *ecfexis*, Poe. 428) : achever de faire, faire entièrement. Souvent employé dans le sens de *facere* pour insister sur l'idée d'achèvement, e. g. Plt., Tri. 669, *is* (= *amor*) *mores hominum moros et morosos ecficit* (= ἀποτελεῖ) ; cf. *efficere ut* (ἐκπράττειν ὡς). Employé dans des sens techniques : produire (en parlant du sol), rapporter (en parlant d'argent) et absolument « faire un bénéfice » ; se monter à, totaliser (en parlant d'une somme) ; établir (définitivement), prouver, conclure, démontrer (en parlant d'un raisonnement, d'une proposition) ; d'où *efficitur ut* « on en conclut que ; il en résulte que ». La langue philosophique emploie aussi *efficiēns* [*causa*], par opposition à *rēs effecta*, e. g. Cic., Top. 14, d'où *efficienter*, *efficientia* (peut-être créé par Cicéron). Autres dérivés : *effectus, -ūs* (classique, usuel ; irl. *eifeachd*, britt. *effaith*), *effectiō* (terme philosophique), *-tor*, *-trīx* (tous trois de Cicéron), *effectīuus*, *effectōrius* (tardifs) ; *efficāx, -ācis*, *-citer* ; *efficācia* ; *efficācitās*, tous rares et de la langue écrite.

inficiō : dont le sens premier a dû être « mettre dans » et qui, spécialisé dans la langue des teinturiers, a pris le sens restreint de « tremper, mettre dans un bain, dans une teinture » et, par suite, « teindre, imprégner, colorer » ; cf. P. F. 99, 27, *infectores qui alienum colorem in lanam coiciunt. Offectores qui proprio colori nouum officiunt* ; par suite « corrompre, infecter ».

infit : v. ce mot.

interficiō : priver de ; cf. Plt., Tru. 518, *salue qui me interfecisti paene uita et lumine* ; d'où *interficere* (scil. *uītā*) « priver [de la vie], tuer, mettre à mort » (v. *inter* et cf. *intereō*, *interimō*, et aussi *interdīcō*, pour la valeur de *inter*). Terme de la langue écrite ; la langue parlée dit *occīdere* : on a *occisus sum*, *occidis me* dans la langue des comiques, non *interfectus sum*. Sans doute d'abord employé par litote, *occīdere* étant trop brutal. *Interficiō* a pour passif *intereō* (*interfierī*, toutefois, dans Plt., Tri. 532), comme *perdō*, *pereō*. Il n'y a pas de verbe *interdō* avec le sens de « détruire » ; inversement, *perficiō* n'a pas le sens de « perdre », parce que *perdere* existe avec ce sens.

Dérivés : *interfectiō*, *-tor* (classiques, mais rares), *-trīx*, *-tōrius*, *-tīuus*, *-tibilis*.

officiō : 1° mettre ou se mettre devant, faire obstacle, souvent joint à *obstāre* ; 2° teindre ; d'où *offector*, *offectūra*.

perficiō : achever, parfaire, accomplir (= τελειόω, ἀποτελείω) ; d'où des sens techniques : parfaire (une somme), se procurer ; achever la préparation de ; perfectionner. Ancien, usuel, classique. De là *perfectus*, M. L. 6408, britt. *perffaith* ; et *imperfectus* ; *perfectē* ; *perfectiō* (classique, mais rare), *-tor*, *-trīx* ; *perfectus, -ūs* (rare) ; *perfectissimātus, -ūs* (Cod. Theod.).

praeficiō : mettre à la tête de ; de là *praeficus, -a, -um* ; *praefica, -ae* f. : pleureuse qui dirigeait les lamentations funèbres, cf. Claud. ap. Varr., L. L. 7, 70, *quae praeficeretur* (l. *praeficeret*) *ancillis quemadmodum lamentarentur, praefica est dicta* ; P. F. 250, 5 ; Gell. 18, 7, 3, et les références de Goetz-Schoell ad loc. Varr. ; *praefectus, -ī*, *praefectūra*, etc., qui ont eu une grande fortune dans la langue du droit public.

prōficiō : faire des progrès, avancer ; et « faire faire des progrès, être utile à » (transitif et absolu) ; *prōfectus, -ūs*, M. L. 6769 et 6770 ;

prŏficīscor, -eris, profectus sum, proficīscī : se mettre en route, partir ; isolé, de toute manière, par la forme *prŏ-* du préverbe et par la formation du présent ; *profectiō* « départ », *profectum, -ī* « voyage » (Itala), *profector* : [illegible]της (Gloss.), *profectōria* « repas de départ » ; *profectīcius* (Ulp., Dig.) : qui provient du père ou du grand-père.

reficiō : remettre en place, restaurer (au moral) ; *reficere animōs* s'oppose à *animō dēficere*.

sufficiō : transitif et absolu « mettre au-dessous ou à la place de, suppléer », puis « fournir ». Synonyme à la fois de *suppeditō*, ὑπέχω, et de *substituō*. Absolu, « se placer dessous », c'est-à-dire « être capable de supporter », d'où « suffire à ».

On voit que les composés reflètent le double sens de *faciō* « (se) placer » et « faire ». A ce dernier se rattachent les composés d'aspect déterminé *con-*, *ef-*, *per-ficiō* ; les autres s'expliquent mieux en partant du sens de « placer ».

officium : v. ce mot.

La racine **dhē-* n'a fourni des formes de présent (déterminé) telles que *condō*, *crēdō*, etc., que dans les parlers occidentaux de l'indo-européen, v. sous *dō*. Pour obtenir un présent d'aspect « indéterminé », on a recouru à divers procédés. Le type à redoublement de τίθημι, skr. *dádhāmi*, n'est pas conservé en latin. L'arménien s'est servi du suffixe **ne/o-*, d'où *dnem* « je pose ». Pour avoir un présent indéterminé, le latin a recouru à la forme élargie par le suffixe **-yo-/-i-* d'un élargissement en *-k-* qui donnait en latin le perfectum. De même que *fēcī* est comparable à gr. ἔθηκα (1re personne du pluriel ἔθεμεν), comme *iēcī* à gr. ἧκα, il a été fait un présent *faciō*, qui est italique commun ; cf. *iaciō* en face de *iēcī*. Le phrygien αδ-δακετ « afficit » offre le même élargissement et le même vocalisme radical, i.-e. *ə. L'élargissement en **-k-* qui figure ici rappelle le type arm. *lsem* « j'entends » en face de *luay* « j'ai entendu » et gr. ὀλέκω en face de ὤλεσα.

La forme *fēc-* n'a rien donné en latin que le *perfectum*. Et encore a-t-on prén. *fhefhaked* « fēcit », cf. osq. *fefacid* « fēcerit », etc., qui exclut l'explication de fifikus par **dhe-dēk-* (Lejeune, Mél. Sommer, p. 150). V. *fingō*.

Le radical *fac-* du présent, qui s'est fixé très anciennement, a donné en latin des formations nombreuses et variées. En ombrien, *fēc-* a fait une plus grande fortune : l'impératif est feitu, fetu, *feitu*, *fetu* (l'osque a *factud*, qui répond à lat. *facitō*), et le participe en *-to-* fetu, -ta « factum, -ta ».

Sur un rapport possible avec *fēstus*, *fēriae* et *fās*, v. sous *fēriae*. V. aussi *fētiālis*, et aussi *sacerdōs*, *crēdō*, *dō*.

Sur *fuat* « faciat », v. sous ce mot.

Quant à *fiō*, ce présent appartient à une autre racine, celle de *fuī*, à en juger par l'ombrien, qui a fuia « fiat », fuiest « fiet ». On aurait ici un présent en *-īyō*, *-iyō-* de la racine de *fuī* ; cf. v. irl. *biu* « je suis » et parfois « je deviens », v. angl. *beo* « je suis », *bis* « tu es » ; pour l'absence de *-u-*, v. sous *fuī*. Toutefois, la phonétique permettrait d'envisager un rapprochement avec la forme passive de skr. *dhīyáte* « il est posé » ; et, si l'on n'avait pas les formes ombriennes, cette hypothèse serait séduisante ; on ne peut l'écarter absolument.

fācundus : v. *for*.

faecinia (*-en-*), **uītis** : sorte de vigne (Plin., Col.). Rappelle les noms propres étrusques *Faecenius*, *Fecinius*, quoique Columelle, 3, 2, 14, le dérive de *faex*.

faenum, faenus : v. *fēnum*, *-nus*.

faex, -cis (et *fex*, notamment dans les manuscrits de Columelle ; cf. Thes. VI 169, 26 sqq. ; le pluriel *faecēs* se lit depuis Horace et est bien attesté, malgré Caper, GLK VII 109, 14 ; *fēcia*, Orib.) f. : 1° lie du vin (= τρύξ), de l'huile ; par suite, dépôt, résidu, tartre ; 2° au figuré : lie, rebut. Ancien, usuel. M. L. 3140.

Dérivés et composés : *faecor* m. : 1° odeur du marc (Gl.) ; *faecula* f. : raisiné ; *uua pinguis decocta usque ad crassitudinem mellis et refrigerata, utilis stomacho... aliter : genus uuae decoctae aut graece siser, genus herbae, quae ad orexin datur*, Schol. Hor., S. 2, 8, 9 ; 2° tartre ; *faecātus*, *faecārius* « de marc » ; *faeceus* (M. L. 3139, **faecea*) ; *faecāceus* ; *faeculentus*, d'où *faeculentia, -ae* ; *dēfaecō, -ās* (*dēfīcō*, Plt., Mo. 158 ; mais il peut s'agir d'une confusion de *e* notant *ae* et de *i*) : clarifier, enlever la lie ; surtout employé au participe *dēfaecātus*, sur lequel le verbe a sans doute été refait ; *infaecō, -ās* (Tert.).

Le rapprochement avec *floccēs* (M. Niedermann, IF 26, 49) n'est pas à retenir. Sans doute emprunt à une langue méditerranéenne, comme beaucoup de mots relatifs à la vigne et au vin. Cf. *fracēs* et *faecinia*.

fāgus, -ī f. (et *fāgus, -ūs* f. ; *fāgus, -ī* m.) : hêtre. Ancien, usuel. M. L. 3145 ; v. fr. *fou*, *faou* et *fouet* ; remplacé par *hêtre*, d'origine germanique. Irl. *fagh*, britt. *faw*, bret. *faouet* (de **fāgētum*).

Dérivés : *fāgum* n. : faîne (Pline) ; pour le genre, cf. *pirum* : *pirus* ; *fāgeus*, M. L. 3142 (it. *faggio*) ; *fāginus* = φήγινος d'où *fāgina* (scil. *glāns*) f. « faîne » (sur *fāgīnā*, v. M. L. 3143 et Thes. VI 172, 65) ; *fāgineus*. *Fāgūtal* n. : sanctuaire de Jupiter situé sur le mont Esquilin : *sacellum Iouis in quo fuit fagus arbor quae Iouis sacra habebatur*, P. F. 77, 13, neutre d'un adjectif *fāgūtālis* (*f. lūcus* ; cf. *bidental*) dérivé de **fāgūtus* qui atteste l'ancienneté du doublet *fāgus, -ūs* ; pour la forme, cf. *quercus*, qui a sans doute servi de modèle. Les langues romanes attestent aussi **fāgālia*, M. L. 3140 a ; **fāgānellus* : linotte, chardonneret, M. L. 3141. **Fāgīna*, dans les langues romanes (sauf roumain), a donné le nom de la « fouine », cf. M. L. 3144, B. W. s. u. ; **fāgustellum*, M. L. 3146.

Cet ancien nom d'arbre indo-européen repose sur un thème en *-o-* féminin qui subsiste dans dor. φᾱγός, ion.-att. φηγός (fém.), « sorte de chêne », avec changement de sens, parce que le hêtre n'existe pas en Grèce, et qui se retrouve en germanique, avec passage au type en *-ā-*, à cause du genre féminin, dans v. isl. *bōk*, v. h. a. *buohha*, etc., les thèmes en *-o-* féminins n'étant pas maintenus en germanique ; v. Meillet, MSL 13, 211.

Le nom ancien s'est conservé, bien que le hêtre prospère en Italie seulement en montagne, à une assez grande altitude, l'arbre étant plutôt nordique. Le caractère religieux de l'arbre a pu aider à la conservation. Car ce n'est pas un accident que le mot subsiste aussi en Grèce, où l'arbre n'existe pas, et où φηγός a dû être appliqué à un autre arbre, ainsi E 693 :

... ὑπ' αἰγιόχοιο Διὸς περικαλλέϊ φηγῷ.

Fāgus et φηγός sont unis par l'idée commune d'arbre à fruits comestibles (faîne et gland).

fala, -ae f. : tour de bois, machine de siège ; cf. P. F. 78, 3, *falae dictae a falado quod apud Etruscos significat caelum*. Mot rare et archaïque. S'y rattachent : *falārica* f. : *genus teli missile quo utuntur ex falis i. e. ex locis extructis dimicantes*, P. F. 78, 20 ; *falēre* n. : sorte de socle ou de perchoir pour oiseaux (Varr., R. R. 3, 5, 14 et 16). Cf. aussi : *Faleri⟨i⟩: oppidum a fale dictum*, P. F. 81, 3 ; *faliscus*, d'où *faliscae, -ārum* : mangeoires, râteliers (Caton).

Mot étrusque, comme le dit Festus (v. Bottiglioni, St. Etr. 3, p. 330).

falcō, -ōnis m. : faucon. V. *falx*. Peut-être calque sémantique de *capys*? Cf. le double sens de gr. ἅρπη « faucille » et « faucon ».

falernus, -a, -um : de Falerne (en Campanie). Épithète appliquée surtout au vin originaire de cette région, *-um uīnum*, puis simplement *Falernum* ; devenue à basse époque synonyme de *uīnum*, sans spécification.

faliscum, -ī (*fall-*) n. : v. *forco*. Sorte de couteau, sans doute ainsi nommé du pays où il était fabriqué?

fallō, -is, fefellī, falsum, fallere : seul verbe à perfectum à redoublement en *f* (cf., cependant, *faciō*) ; du reste, *fefellī* est refait sur le présent : si la forme était ancienne, on attendrait **febulī* (de **fefulī*), comme *pepulī* de *pellō*. Formes accessoires attestées en bas latin : *fallō, -ās* (dénominatif de *falla*, *-ae?*), cf. Non. 109, 16 : *fallam pro fallaciam. Nouius Decuma* (12) : *is me non uocabit : ob eam rem hanc feci fallam* ; et CGL V 641, 35 ; *fallātor* m. (gl.) ; *falleō, -ēs* et *falliō, -īs*, d'où **fallia*, M. L. 3168 ; fr. *faillir*, *faille*, v. B. W. s. u., et en britt. : corn. *fall*, *fyllel* ; un participe *fefellitus* dans Pétr. 61 (et sans doute **fallitus*, sur lequel a été bâti **fallita*, cf. fr. *faute*, etc., M. L. 3169) : 1° tromper ; 2° échapper à (= gr. λανθάνω), souvent impersonnel : *non mē fallit*, suivi ou non d'une proposition complétive. De ce sens dérive l'emploi pronominal ou médio-passif : *mē fallō*, *nisi fallor*, *haud falsa sum* (Plt., Tér.). *Fallō* peut être accompagné d'un complément de personne : *fallere aliquem*, ou de chose : *fallere spem*, ancien accu-

satif « de l'objet interne » ; cf. Plt., Am. 933, *id ego si fallo*. Les deux sens de « tromper » et de « échapper à » remontent probablement à un sens unique de « ca- her, être caché » (*fefellit, latuit*, Gloss.), sens, du reste, attesté à l'époque impériale, cf. Ov., F. 3, 22, *sua diuina furta fefellit ope* ; Hor., Ep. 1, 16, 54, *sit spes fallendi* (= *latendi*) : *miscebis sacra profanis* ; ibid. 1, 17, 10, *qui natus moriensque fefellit* (= ἔλαθε), Vg., Ae. 12, 634 : *nequiquam fallis dea* « en vain te caches-tu comme déesse » (hellénisme). Ancien, usuel. Panroman (sauf roumain). M. L. 3167.

Formes nominales : *falsus* : 1° faux, trompeur ; 2° qui se trompe. M. L. 3171 ; irl. *fallsa*, britt. *ffals* ; germanique : m. h. a. *valsch*. Substantif n. *falsum* : le faux, opposé à *uērum*, et dont dérivent *falsārius* ; *falsitās*, mot de la langue de l'Église créé d'après *uēritās* ; *falsimōnium* (Plt., d'après *testimōnium*) ; *falsō, -ās* (bas latin), M. L. 3170, avec les dérivés ordinaires. *Falsus* sert, en outre, de premier terme à des adjectifs composés : *falsidicus, -ficus, -loquus* (= ψευδολόγος), etc. ; *fallāx* (gén. pl. *fallācum*, Catul. 30, 4) : trompeur. De là : *fallācia* f. : usité surtout au pl. *fallāciae* ; *fallāciōsus* (Gell., Apul.) ; *fallācitās* (cf. *mendācitās*, Tert.) ; *fallāciloquēla* ; *fallāciloquentia* (= ψευδολογία), dans Accius, cité par Cic., Fin. 4, 68.

Composé : *refellō* : repousser le mensonge, réfuter. Cf. *arguō* et *redarguō*. — **Falsicō* est supposé par v. h. a. *falscōn* « fälschen ».

On voit par *falsus* que *fallō* doit reposer sur **faldō* (toutefois, on peut songer aussi à **falnō*). Le rapport qu'on croit apercevoir au premier abord avec v. h. a. *fallan* « tomber » et par suite avec lit *pùlu* « je tombe », arm. *p*ʻ *lanim* « je m'écroule », et sans doute gr. σφάλλω « je fais tomber », se heurte d'abord à la différence de sens et au fait que c'est un *p* latin qui, dans *spūma* et *pūmex*, répond à un *ph* sanskrit. Mais on n'ose rien affirmer, parce que les sourdes aspirées alternent souvent avec des sourdes simples ; le rapprochement indiqué est trop séduisant pour qu'on n'essaie pas de s'y tenir. — La diphtongue en *a* a aussi un caractère « populaire ». Le *f* initial de *fallō* peut avoir plusieurs origines, et les rapprochements avec gr. φηλός, φῆλος « trompeur », ou avec got. *dwals* « μωρός », ou avec skr. *hvárate* « il va de travers », v. sl. *zŭlŭ* « méchant », sont vagues. En somme, étymologie embarrassante.

faluppa? : *quisquilias paleas minutissimas uel surculi minuti quas faluppas uocant* (Gloss.). Mot sans doute non latin. M. L. 3173 ; B. W. *friper* et *envelopper*.

***faluus** : adjectif d'origine germanique, attesté seulement dans les gloses, CGL IV 245, 23, qui a supplanté *fuluus* dans les langues romanes ; v. M. L. 3174 et B. W. sous *fauve*.

falx, -cis f. : « faux » et « serpe ». Souvent précisé par une épithète : *f. mūrālis, f. nāuālis*, etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3175. Celtique : bret. *falc'h* « faux ».

Dérivés : *falcula* (*facula*, **flacla*), M. L. 3159, et *falcicula*, M. L. 3156 : faucille, et « ongle, griffe » ; *falcitō, -ās* (tardif) « faucher », fréquentatif de **falcō, -ās*, attesté dans les langues romanes, M. L. 3153, B. W. *faucher*, cf. **dēfalcō*, M. L. 2516 ; *falcō, -ōnis* m. : *-nes dicuntur quorum digiti pollices in pedibus intro sunt curuati, a similitudine falcis*, P. F. 78, 17, peut-être à rapprocher de *falcō, -ōnis* « faucon », que les gloses expliquent par *quod incuruis digitis sit*, cf. Isid., Or. 12, 7, 57, CGL IV 341, 3 ; Serv., Ae. 10, 145 ; toutefois, le nom du faucon, *falcō*, n'apparaît que tardivement (Ital., Polém. Silu.) et il est possible que le rapprochement avec *falx* soit une étymologie populaire ; mais le mot ne semble pas provenir du germanique ; ce sont les mots germaniques qui proviennent du latin. M. L. 3158, B. W. s. u., et v. h. a. *falcho* « Falke », et britt. *falchum* ; *falcārius, -ī* : porteur de faux ou « fabricant de faux » et, dans les langues romanes, **falcārium*, M. L. 3154 ; *falcātus* : en forme de faux, armé de faux ; *falcastrum* : *a similitudine falcis dictum. Est autem ferramentum curuum cum manubrio longo ad densitatem ueprium succidendam. Hi et runcones dicti*, Isid., Or. 20, 14, 5 ; M. L. 3155. Nom propre : *Falcidius*.

Composés poétiques : *falcifer* (d'après δρεπανηφόρος), *falciger, falcitenēns*.

M. Niedermann, *Essais d'étym. et de crit. verb. lat.*, p. 17 sqq., a supposé que *falx* proviendrait d'une ancienne langue italique, peut-être le ligure, et, rapprochant le sicilien ζάγκλη · δρέπανον de **dhaltlā* > ital. **falcula*, il en a déduit que *falx* aurait été dérivé secondairement de ce **falcula* italique interprété comme un diminutif. Mais *falx* fait partie d'une série de noms d'origine obscure tels que *arx, calx, merx*, et semble bien n'être pas un dérivé : en tout cas, mot d'aspect non indo-européen, ce qui n'étonne pas pour un nom d'outil. Cf., d'autre part, le groupe de mots français : *dail, daille*, etc., de *daculum, -a*, CGL I 84, 91 (ligure?). M. L. 2458.

fāma, -ae f. : *a fando dicta, sicut apud Graecos* φήμη ἀπὸ τῆς φάσεως, P. F. 76, 26, étymologie sans doute empruntée à Varr., L. L. 6, 65, *hinc* [sc. *a uerbo fari*] *fama et famosi* ; « ce qu'on dit de quelqu'un, renommée, réputation bonne ou mauvaise » ; au pluriel (rare, Plt., Sall.), « bruits qui courent », cf. *glōriae* ; cf. *ut fama est* « comme le bruit court ». Diminutif : *fāmella* (Festus), comme *fābella*. *Fāma*, dont le sens était d'abord indifférent, a tendu à prendre une valeur laudative, comme *exīstimātiō* ; ainsi s'explique le double sens de *fāmōsus* « qui fait parler de lui », d'abord employé avec la valeur de « qui a mauvaise renommée » et « infamant », et qui, à l'époque impériale, prend le sens laudatif de « célèbre, fameux », cf. Tac., H. 5, 2, *sed quoniam famosae urbis* (= Jérusalem) *supremum diem tradituri sumus* (cf. Thes. s. u. *passim*), peut-être par opposition avec celui de *infāmis, -e* « perdu de réputation » ; *infāmia* f. « infamie » ; *infāmō, -ās*, cf. ἄδοξος, ἀδοξία ; de *dēfāmātus* ; *diffāmō*, M. L. 2634 ; **diffāmia*. De *infāmātus* a été tiré à basse époque *fāmātus* ; à côté de *infāmis*, de *infāmō*, ont été bâtis *dēfāmis* (Apul.), *dēfāmō* (Gell.).

Composés : *fāmiger*, d'où *fāmigerō, -ās* ; *fāmigerātor* (cf. *rūmiger*, etc.), *-tiō, -gerābilis, -gerulus*, tous rares et artificiels. Ancien, usuel. Mais, en dehors du roumain, où *fāma* est peut-être représenté, M. L. 3176, n'a pas passé dans les langues romanes. Le brittonique a gall. *ffaw*.

Le grec a dor. φάμᾱ, ion.-att. φήμη « réputation, bruit public » et « avertissement divin » (cf. *fātum*) ; φῆμις « entretien, renommée ». Les formes osques **faamat** « nomina citat » (?), **famatted** « fieri iussit » (?) sont incertaines ; cf. Vetter, *Hdb.*, p. 55. La racine étant **bhā-* (v. *for*), il ne peut y avoir de vocalisme à timbre *o*.

fāmen : v. *for*.

famēs, -is f. (et *famēs, -ei, -ī*. La déclinaison *famēs*, gén. *famī*, paraît la plus ancienne, cf. Thes. VI 228, 61 sqq. ; l'ablatif *famē* est confirmé par la métrique. L'App. Probi blâme un nominatif *famis*) : faim (propre et figuré). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3178.

Dérivé : *famēlicus* : qui a faim, famélique (archaïque et postclassique). Formation qui semble sans autre exemple ; dérivé d'un type tel que **famēlis*, cf. *fidēlis* et *crūdēlis* ; et le type *aquāticus* dérivé de *aquātus*, etc. M. L. 3177 ; *famēlicō* : *ēsuriō* (Gl.).

Il n'y a pas de verbe dérivé « avoir faim », comme il y a un verbe « avoir soif », *sitiō*. Les Latins disent en ce cas *ēsuriō* « avoir envie de manger » (v. *edō*) et, à basse époque, *famem habeō* (Gl. Reich. 2645). Certaines formes romanes remontent aussi à un élargissement de *famēs*, **famine*, et à un adjectif **famulentus*, M. L. 3181.

Les noms de la « faim » et de la « soif » diffèrent d'une langue indo-européenne à l'autre. Les noms de la forme de *famēs, famis* sont, ainsi que l'indique la flexion pareille de *plēbēs* (à côté de *plēbs*), d'anciens noms radicaux. Le radical *fam-* n'a aucun correspondant hors du latin. Le rapport souvent supposé avec *fatim* est invraisemblable.

famex, -icis (*famix*) c. : tumeur, abcès. Mot de la langue vétérinaire (Colum.) conservé dans les dialectes italiens et en logoudorien, M. L. 3179. Autre sens dans les gloses : *famex* : *spado, contusis culionibus* (cf. *cōleus*)? En dérivent *famicālis* (Pelag., Chir.) et sans doute *famicōsus* : *-am terram palustrem uocabant*, P. F. 77, 10. Pour le suffixe, v. Ernout, *Philologica* I, p. 144 sqq.

famfaluca, -ae f. : bulle d'air, pustule ; puis bagatelles. Mot attesté dans les gloses du VIIIe siècle. Déformation de l'accusatif du gr. πομφόλυξ, que Pline transcrit par *pompholyx*, H. N. 34, 128. Cf. M. L. 6643 ; it. *fanfaluca*, v. fr. *fanfelue*, fr. *fanfreluche* (v. B. W. s. u.).

famulus, -ī m. : serviteur, domestique ; **famula, -ae** f. : servante (semble un substitut récent de *ancilla*). L'adjectif *famulus, -a, -um* paraît avoir été formé secondairement sur le nom ; l'emploi en est assez rare (un exemple de Pomponius à l'époque républicaine ; les exemples de l'époque impériale sont poétiques). Il faut arriver à la langue de l'Église pour trouver plus fréquemment l'adjectif *famulus* : il y sert à rendre δοῦλος. Cf. *serua*, créé sur *seruus*.

Dérivé : *familia* f. Cf., pour la phonétique, *Siculus/Sicilia*.

Famulus, familia sont des mots italiques et, en latin, peut-être des emprunts à l'osque : *famuli origo ab Oscis dependet, apud quos seruus famel nominabatur, unde et familia uocata*, P. F. 77, 11. Le témoignage de Festus est confirmé par les inscriptions, osq. *famel*, pél. *famel* = *famulus* ; osq. *famelo* = *familia* ; ombr. **famefias** = *familiae*. Les grammairiens différencient *seruus* de *famulus*, e. g. Isid., Diff. 1, 525, *serui sunt in bello capti... famuli autem ex propriis familiis orti*. Mais la distinction ne répond pas aux faits ; Andromaque, captive de guerre, se désigne par *famula* dans Vg., Ae. 3, 329, *me famulam famuloque Heleno transmisit habendam*. *Famulus*, qui semble contenir un suffixe de nom d'agent (cf. *baiulus, gerulus*), a désigné peut-être un esclave chargé d'une fonction spéciale, valet, etc., mais ce sens est impossible à préciser par les témoignages qui nous restent, tandis que *seruus* désigne la condition juridique de l'esclave.

Familia (ancien génitif, peut-être dialectal, *familiās* dans *pater, māter, fīlius familiās*) a dû désigner l'ensemble des esclaves et des serviteurs vivant sous un même toit, par opposition à la *gēns* ; cf. les expressions conservées dans des langues techniques *familia gladiātōria, familia monētālis*, etc. ; puis la maison tout entière, maître, d'une part, et femme, enfants et serviteurs vivant sous sa domination ; cf. Plt., Au. 2, *ego sum Lar familiaris ex hac familia*. Après la mort du *pater familiās*, le mot *familia* désigne le groupe de ceux qui étaient autrefois sous sa puissance et qui en sont sortis par son décès (*agnātī, agnātiō*). L'expression *familia pecūniaque* désigne la fortune du maître, *rēs familiāris, patrimōnium* ; *familia* englobe les *rēs mancipī*, l'ensemble des choses indispensables à la famille, la terre, les animaux de labour, les esclaves, e. g. Caton, Agr. 138, *asinis feriae nullae in familia sunt*. Par extension de sens, *familia* est arrivé à désigner les *agnātī* et les *cognātī* et à devenir le synonyme de *gēns*, tout au moins dans la langue courante, mais non dans la langue du droit. Sur ces diverses acceptions, v. Köhm, *Altlatein. Forschungen*, 1 sqq.

Dérivés : *familiāris* « ex eādem familiā », fréquent dans l'expression *rēs familiāris* ; puis par extension « familier » ; subst. *familiāris* m. : ami, familier, intime, et *familiāritās, familiāriter, familiāricus* ; *familiārēscō, -is* (Sid.) ; *familiola* (tardif) ; *familiōsus* (id.).

De *famulus* sont formés : *famulāris* ; *famulitās* (archaïque, rare) ; *famulor, -āris* (*famulō*, tardif) avec ses dérivés, *famulātus, -ūs* m. (Cic.) et *famulitium*, créé d'après *seruitium* et non attesté avant Apulée, mais peut-être ancien ; cf. P. F. 77, 9, *famuletium* (sic) *dicebatur quod nunc seruitium* ; *confamulus, -lor* (cf. *conseruus*).

Mots anciens, usuels. — Les représentants de *familia* dans les langues romanes sont assez nombreux, en partie de formation savante ; il est à noter que l'ital. *famiglio* désigne le serviteur et, plus spécialement, dans certains dialectes, le valet de ferme. M. L. 3180.

Mots uniquement attestés dans les dialectes italiques et sans étymologie, quoique la dérivation par un suffixe *-elo-* soit de type indo-européen. L'hypothèse d'un emprunt à l'étrusque (cf. *seruus*) est sans appui, comme l'explication par un ancien mot indigène.

***fancua** (*-gua*) : mot de sens obscur qu'on trouve dans deux *tabellae deuotionis*, l'une osco-latine, CIL I² 1614, l'autre purement osque ; cf., en dernier lieu, Vetter, *Hdb.*, nos 3 et 7, qui le traduit par « lingua » (?), et Vendryes, R. Ph., 1946, p. 93. En tout cas, mot non latin.

fānum, -ī n. : semble signifier tout d'abord simplement « lieu consacré » ; cf. T. L. 10, 37, 15, *Fabius scribit in... ea pugna Iouis Statoris aedem uotam, ... sed fanum tantum, i. e. locus templo effatus, [sacratus] fuerat.* L'explication de Tite-Live montre que *fānum* était, pour

le sentiment latin et par étymologie populaire, rattaché à *fārī*; cf. Varr., L. L. 6, 54, *hinc* [sc. *a fando*] *fana nominata, quod pontifices in sacrando fati sunt finem*, et Thes. VI 271, 59 sqq. Dans l'usage courant, le mot désigne un « temple » et s'est confondu avec *templum*, *dēlūbrum*, *aedēs*; ainsi on lit dans la *Lex uicana Furfensis*, CIL I² 2, 756, *sei quei ad hoc templum rem deiuinam fecerit... pelleis coria fanei sunto*. Cf. le nom de lieu *Fānum Fortūnae* et *Fānestris* (d'après *campestris*?). Chez les écrivains chrétiens, *fānum* (probablement à cause de *fānāticus*) est opposé à *templum*, *ecclēsia*; cf. Hier., ad Iou. 1, 10, *non templa dei uiuentis, sed fana et idola mortuorum*. Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés et composés : *fānāticus* : 1° qui appartient au temple, *-a pecūnia*; 2° serviteur du temple (spécialement de Bellone, la Grande Mère, Cybèle, Isis, Sérapis). Par là le mot a pris une valeur péjorative et, chez les auteurs chrétiens, le sens de « païen »; des glossaires le rapprochent de *lymphāticus* et Mécène en a tiré un verbe *fānor*, *-āris* « se démener comme un possédé », cf. Sén., Ep. 114, 5.

**fānō, -ās* : dénominatif de *fānum* sans doute extrait par Varron, L. L. 6, 54, du composé *profānō* dans la distinction qu'il établit entre *profānus* et *profānātus* : *profanum quod est ante fanum coniunctum fano... profanatum quod sacrificio quodam fanatur, i. e. ut lege fani sit*, cf. les références de Goetz-Schoell, ad loc.; *profānāre*, lui, est attesté à date archaïque et différent de *profānāre* issu de *profānus* : cf. Caton, Agr. 50, *ubi daps profanata comestaque erit*; 132, *Ioui caste profanato*; Fest. 270, 5, *Hercules cum ad aram, quae hodieque maxima appellatur, decimam bouum... profanasset...*

fanister (Not. Tir.) : de *fānum*, d'après *magister*?

profānus : « profane », par opposition à *sacer*; cf. P. F. 257, 3, *profanum quod non est sacrum. Plautus* (fr. inc. 38) : *sacrum an profanum habeas parui penditur*; et 298, 35. Par suite, « impie » et « non initié, ignorant ». Substantif : *profānitās* (Tert.). Dénominatif qui ne semble pas attesté avant l'époque impériale : *profānō*, *-ās* « profaner » avec ses dérivés. V. H. Wagenvoort, Mnemos., 1949, 319-332.

confānēnsēs, *-ium* : qui ont le même temple (Inscr.). Un diminutif dialectal de *fānum* est attesté par la glose de P. F. 91, 29, *hanula : parua delubra, quasi fanula*.

V. *fēriae*, pour les formes osco-ombriennes, et *fās*.

far, farris n. (pluriel rare) : *frumenti certa species sicut adoreum*, Serv., Ae. 5, 745 ; épeautre, sorte de blé, dont les anciens distinguaient plusieurs variétés, cf. Colum. 2, 6, 3; Varr., R. R. 1, 9, 4, etc.; et aussi « farine », comme son dérivé *farīna*. Joue un grand rôle dans le culte, aussi y joint-on souvent l'adjectif *pius* : *far pium... quo peragi mos fuit sacrificiorum munia*, Arn. 7, 26; cf. Cat., Agr. 83; Vg., Ae. 5, 745, etc. Ancien, usuel. M. L. 3186.

Dérivés : *farreus* : de blé, de farine; *farreum* (sc. *lībum*) : gâteau de farine usité dans les sacrifices; *farreātus*, *farreātiō*, usité surtout dans les composés *confarreātiō* et *diffarreātiō* (sur l'origine de ce dernier, v. Stolz-Leumann, *Lat. Gr*⁵., p. 194, qui compare les oppositions *contrahere/distrahere*, etc.); cf. Gaïus, Inst. 1, 112, *farreo in manum conueniunt uxores per quoddam genus sacrificii quod Ioui Farreo fit; in quo farreus panis adhibetur, unde etiam confarreatio dicitur*; Serv., G. 1, 31, *farre [nuptiae fiebant] cum per pontificem maximum et Dialem flaminem per fruges et molam salsam coniungebantur, unde confarreatio appellabatur*; et P. F. 65, 17, *diffarreatio genus erat sacrificii quo inter uirum et mulierem fiebat dissolutio. Dicta diffarreatio quia fiebat farreo libo adhibito*. V. C. W. Westrup, *Recherches sur les formes antiques de mariage dans l'ancien droit romain*, Copenhague, 1943.

Autres dérivés plus rares : *farrārius* (*-eārius*), *farrātus* (rare), d'où peut-être *far⟨r⟩ātālia* (Gloss.), *far⟨r⟩ātārius* (Apic.); *farrāceus* (*-cius*); *farricus* (Apic.).

farrāgō, *-inis* f. (cf. *similāgō*) : *appellatur id quod ex pluribus satis pabuli causa datur iumentis*, P. F. 81, 12. Varron, R. R. 31, 5, en donne deux étymologies, *aut quod ferro caesa ferrago dicta, aut quod primum in farracia segete fieri coepta*. L'étymologie populaire qu'il donne en premier lieu, favorisée par la dissimilation, a influé sur la prononciation du mot, et c'est à *ferrāgō* que remontent les formes romanes, ital. *ferrana*, esp. *herren*, etc., M. L. 3201 (mais l'italien a aussi *farragine* « méteil »). Sur le type en *-āgō*, etc., v. Ernout, *Philologica* I, p. 165 sqq.

farīna (avec simplification phonétique de *-rr-*) f. : farine. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3197. Nombreux adjectifs dérivés : *farīnāceus*; *farīnārius* : *-m cribrum*, Caton, cf. M. L. 3198; *farīnārius*, *-ī* (= *molinus*, *mola*, Lex Salica); *farīnātus*; *farīnōsus*; *farīnulentus* (cf. *faeculentus*); **farīneus*, M. L. 3198 a. Diminutif rare et tardif : *farīnula*.

farēdō, *-inis* f. : sorte d'ulcère ou de dartre, sans doute d'aspect farineux (cf. *furfurēs*). Même formation que *albēdō*.

Le mot se retrouve dans osq. et fal. far, ombr. *far* (même sens), et lat. *farrea* a son pendant exact dans ombr. fasiu, *farsio*. On n'en a de correspondants qu'en germanique dans v. isl. *barr* « céréales », v. angl. *bere* « orge », got. *barizeins* « κρίθινος » et en slave dans v. sl. *brašĭno* « τροφή », russe *bórošno* « farine de seigle ». Comme *faba*, c'est un mot particulier au groupe de civilisation du Nord-Ouest.

***fara⟨bu⟩ris** : mot dont l'accusatif se trouve dans une inscription des environs de Trèves, CIL XIII 4131, et qui désigne un édifice non précisé. V. Thes. s. u.

farciō, -īs, -sī, -tum (*-sum*, *-cītum* : le participe *fartus* est le plus ancien; *farsus* apparaît à partir de Pétrone; *farcītus* est de basse époque), **-īre** : terme d'élevage et de cuisine : 1° engraisser (des animaux vivants); 2° farcir et, de là « garnir, emplir, fourrer, bourrer ». Ancien; technique ou familier. M. L. 3192; 3206, *fartus*; 3205, *farsus*.

Dérivés et composés : *farcīmen* n. : 1° hachis, farce; 2° par image, tumeur, farcin. M. L. 3191; B. W. s. u.; *farcīminōsus*, *-minālis*.

Dérivés en *fart-* (*fars-*) : **fars*, forme rare attestée à l'acc. *fartem*, *fartim*, abl. *farte* (Plt., Fest.), refaite peut-être sur *fartim* adv. (Lucil., Apul.) d'après *partim/pars*; *fartus*, *-ūs* m.; *fartor* (*farsor*) : cf. P. F. 78, 27, *fartores nomenclatores qui clam uelut infercirent nomina salutatorum in aurem candidati*; *fartūra* (*farsūra*) et **farsūrāceus*, M. L. 3204; *fartilis* (*farsilis*); *fartātus*; *fartālia*; *farticulum*; *fartōsus*.

conferciō, *-īs* : composé d'aspect déterminé, très rare

aux formes personnelles; ne se rencontre guère que dans l'adjectif *confertus* « bourré [de] », usité surtout dans la langue militaire, au sens de « serré, épais »; *efferciō*; *inferciō*, *infarciō* : bourrer, fourrer dans, M. L. 4395; *infertīcius* (Orib.); *referciō*, surtout usité dans l'adjectif *refertus* : bourrer, remplir, M. L. 7152; *suffertus* (rare et populaire; Lucil., Suét.) : bourré.

farcinō, *-ās* et *suffarcinō*; doublets vulgaires de *farciō*, *sufferciō*, sans doute d'après le type *sarcina*, *sartus*, avec influence secondaire de *sagīnāre*. *Farcina*, qu'on lit dans un scoliaste de Térence (Eugr. in Andr. 769), semble une création de grammairien.

Le rapprochement avec *frequēns*, qu'on fait souvent, ne rend pas compte du vocalisme. — Le rapprochement avec gr. φράσσω « je serre l'un contre l'autre, je bouche » va bien pour le sens, mais se heurte au principe suivant lequel une racine commençant par une sonore aspirée ne se termine pas par une sourde. Le grec a φράγνῡμι (φάργνῡμι), ἐφράγην, dont le γ en face de κ laisse supposer un ancien présent athématique. Le vocalisme lat. *-ar-* est « populaire ». Si l'on admet que lat. *f* peut représenter un ancien **ph* (v. *fallō*), le rapprochement avec φράσσω serait possible; le **ph* étant aussi « populaire ».

1° **farfara, -ae** f. (Gl.) : sabot ou queue de cheval (plante); 2° **farfarum** (*farferum*, qu'il faut sans doute lire dans P. F. 78, 25, au lieu de *farfenum*; *farfaria*, Diosc.; *farfugium*, Plin.), **-ī** n. : tussilage. Attesté depuis Plt., Poe. 478. Mot populaire, de forme instable et de sens variable, du reste non romain, comme l'indique le maintien de *f* intérieur, sans doute préitalique. L'origine étrusque n'est pas démontrable (Bertoldi, Mél. van Ginneken, p. 161; *Quest. di metodo*, p. 271). Cf. le nom d'un affluent du Tibre, *Farfarus* (tiré de **Farfar*), latinisé en *Fabaris*; cf. Ov., Met. 14, 330, et Vg., Ae. 7, 715; v. Ernout, *Philologica* II, p. 209 sqq. Conservé sous des formes altérées dans les parlers de l'Émilie et de la Toscane. M. L. 3195.

fariō : sans doute graphie fautive de *sariō*, dans Ausone, Mos. 130; cf. Niedermann, Mus. Helv. 2, 2 (1945), p. 128.

farior : forme corrompue qu'on lit dans une citation de la Loi des XII Tables (8, 22) faite par Aulu-Gelle, 15, 13, 11, *qui se sierit testarier libripensue fuerit, ni testimonium fariatur, improbus intestabilisque esto*. Schoell a conjecturé *fatiatur* en rapprochant *infitiārī*. Mieux vaudrait lire *fateatur*. Il est évident, en effet, que *farior* ne pourrait être qu'un dénominatif de **fārius* non attesté en dehors des grammairiens, qui semblent l'avoir extrait de *nefārius*, et qu'on attendrait un subjonctif *farietur* et non l'indicatif *fariatur*.

-fārius, -a, -um : adjectif reformé sur *bifāriam* et qui a servi à former toute une série d'adjectifs ou d'adverbes multiplicatifs : *bi-*, *tri-*, *quadri-*, *multi-fārius*, etc., et *-fāriam*. Le mot latin *bifāriam* rappelle le type skr. : *dvi-dhā* « double ». Différent de *fārius* : adjectif forgé par les grammairiens pour expliquer *nefārius*, qu'ils rapprochaient de *fārī*.

farnus, -ī f. : frêne (Vitr.). Sans doute parent de *fraxinus* (cf. Olck, P.W. VI 621).

Dérivé : *farneus*, conservé sous la forme féminine dans certains dialectes italiens, M. L. 3200.

farreus : v. *far*.

fās n. : indéclinable. Les anciens rapprochent *fās* et *fāstus* du verbe *fārī* « parler ». Virgile donne pour génitif à *fās* le gérondif *fandī*, Ae. 1, 543, *deos memores fandi atque nefandi* (que Servius glose par *iusti atque iniusti*); cf. aussi Ae. 2, 779, *nec te... portare Creusam fas... aut [Iuppiter]... sinit*, où le Servius auctus note : *fas pro fato*. Le rapport établi par les Latins entre *fās* et *fārī*, *fātum* apparaît dans des emplois comme Vg., Ae. 1, 205, *tendimus in Latium sedes ubi fata quietas | ostendunt : illic fas regna resurgere Troiae*; cf. aussi plus bas, s. u. *fastus*, Varr., L. L. 6, 29. — *Fās* est un mot du type *iūs*, *mōs* et s'emploie comme ceux-ci dans des locutions impersonnelles : *fās est* comme *mōs*, *iūs est*. On a une phrase de type nominal dans *ne fās*, dont les deux éléments se sont soudés pour aboutir à *nefās*, comme dans *necessis*, *necesse*; de là des emplois comme *per fās et nefās* (T.-L. 6, 14, 10, etc.; cf. Thes. 6, 295, 44 sqq.). La forme *infās* : ἀθέμιτον *pro nefas*, qu'on trouve dans les Gloses, n'est pas attestée dans les textes et n'a pu être construite qu'au moment où *fās* était considéré non plus comme un substantif, mais comme un adjectif indéclinable, et sur le type *īnfandus*, à côté de *nefandus*.

Le sens de *fās* est « permission ou ordre des dieux », « droit divin », par opposition à *iūs* « droit humain », auquel il est souvent joint dans la formule *ius fasque est*; cf. Serv., G. 1, 269, *fas et iura sinunt : i. e. diuina humanaque iura permittunt : nam ad religionem fas, ad homines iura pertinent*. Personnifié et divinisé, cf. T.-L. 1, 32, 6. Ancien, usuel, classique.

De *fās* dérive *fāstus*, comme *iūstus* de *iūs*; de *nefās*, *nefāstus*, et aussi *nefārius* (depuis Cicéron) comme *iniūrius* de *iūs*, sans doute sous l'influence de *fārī*; *fāstus* : autorisé par la loi divine ou par le droit religieux, *nefāstus* « non autorisé ». L'épithète s'applique surtout aux jours : *dies fasti per quos praetoribus omnia uerba sine piaculo licet fari... dies nefasti, per quos dies ne fas fari praetorem : do, dico, addico*, Varr., L. L. 6, 29, 30. De là vient que *fāstī* (sc. *diēs*) a servi à désigner les calendriers où ces distinctions sont faites : *fastorum libri appellantur in quibus totius anni fit descriptio*, P. F. 78, 4. — Rapproché de *festus*, cf. P. F. 78, 5, *fasti enim dies festi sunt*, et Cic., Verr. 2, 4, 151; P. F. 257, 13, *profesti dies : procul a religione numinis diuini*. Tous ces mots ont disparu du vocabulaire en même temps que les croyances et les usages qu'ils représentaient.

Fās est ordinairement rattaché, avec les Latins eux-mêmes, à *fārī*; ce serait un mot racine. Mais, à part *fātum*, le groupe de *fārī*, *fāma*, *fābula* n'a pas de valeur nettement religieuse en latin, ni même dans la plupart des autres langues; et, là où il a une valeur religieuse, ce n'est pas celle de *fās*. Dès lors, on est tenté de se demander si *fās* ne présenterait pas l'allongement normal des monosyllabes (cf. *dās* en face de *dătis*) et si l'on ne pourrait pas rapprocher *fēriae*, *fānum* (v. ces mots); *fās* reposerait sur un ancien **dhəs*. Le sens de *fās* rappelle, en effet, celui de gr. θέμις : gr. θέμις ἐστί répond à lat. *fās est* pour le sens. Hypothèse non démontrable, qui supposerait que l'*ā* de *nefārius* est secondaire. Sur le groupe, v. *faciō*. Cf. J. Paoli, *Les définitions varroniennes des jours fastes et néfastes*, Rev. hist. de droit fr. et étr., 1952, p. 293-327.

fascia : v. *fascis.*

fascinus, -ī m. (*fascinum* n.) : 1° maléfice, sort que l'on jette à quelqu'un ; cf. Gell. 16, 12, 4, *Cloatius Verus fascinum appellat quasi bascanum* (= gr. βάσκανον). Dérivés : *fascinō, -ās* ; *fascinātiō, -tor, -tōrius*, Vg., B. 3, 103, *nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos* ; *fascinābulum* (bas latin) ; 2° amulette en forme de phallus que l'on portait pour écarter le mauvais œil (*fascinum dēpellere, submouēre*), cf. Porph., Hor. Epod. 8, 18, *fascinum pro uirili parte posuit quoniam praefascinandis rebus haec membri deformitas apponi solet* (sur le fait lui-même, cf. Varr., L. L. 7, 97) ; et par suite « phallus », cf. Aug., Ciu. 6, 9, p. 265 ; Arn., Nat. 4, 7, [*Tutunī*] *immanibus pudendis horrentique fascino... inequitare matronas.* M. L. 3211 ; B. W. *fasciner.*

Composés tardifs : *effascinō, -ās* (Plin., Gell.) ; *praefascinō* (Porph., Not. Tir.).

praefiscinī (*-nē*) : en éloignant le mauvais œil ou le mauvais sort ; d'où « pour bien dire, sauf respect, sans offenser personne ». M. Niedermann signale, Phrynichos, p. 159, éd. Rutherford : βασκάνιον λέγουσιν οἱ ἀρχαῖοι, οὐ προβασκάνιον.

Fascinus ressemble trop au gr. βάσκανος « qui ensorcelle » pour qu'on ne leur suppose pas une origine commune : la correspondance anormale β = *f* peut s'expliquer par une origine thraco-illyrienne. βάσκανος est sans doute un dérivé du verbe βάσκειν · λέγειν, κακολογεῖν Hes., correspondant à l'att. φάσκειν ; *fascinus* désignerait à l'origine « un charme » ; cf. Catul. 7, 12, *mala fascinare lingua*, et Virg., B. 7, 28. Par là s'établirait un rapport lointain avec le groupe de *for.*

On a rapproché aussi *fascinus* de *fascis, fascia* ; ce serait une opération magique par laquelle on ligoterait la victime. Il est possible, en tout cas, que *fascinus* ait subi l'influence de *fascis*. V. Walde-Hofmann, *Lat. etym. Wört.* s. u., et H. Frisk, *Griech. etym. Wört.*, sous βάσκανος.

fascis, -is m. : paquet lié par une corde, et le plus souvent « fagot, botte », mais aussi « faix, fardeau », Vg., B. 9, 65, *ego hoc te fasce* (sc. *haedorum*) *leuabo*, où Servius note *fascem ait onus*. Au pluriel, *fascēs, -ium* « faisceaux » composés de baguettes de bouleau ou d'orme liés par une courroie et quelquefois munis, au centre, d'une hache, que les licteurs portaient devant les hauts magistrats de Rome comme symbole de leur pouvoir de frapper et de mettre à mort. Aussi *fascēs* s'emploie-t-il souvent pour désigner le pouvoir consulaire, et même le pouvoir tout court : *fascēs rapere, praeferre, submittere* ; *f. laureātī, uersī, frāctī*. Ancien, usuel. M. L. 3214 ; B. W. *faix*. Irl. *faisg*, britt. *fasg, fasgl, fascenn.*

Dérivés : *fasciculus* m. : 1° faisceau, botte, gerbe ; et « poignée » (c. *manipulus*) ; 2° rouleau de livres ou de lettres ; *fasciculāria, -ōrum* (Vég.) ; *fascīna* (Caton) f. : fagot, fascine, M. L. 3210 ; *fascālis, -e*, sc. *lictor* (bas latin et *quinque-, sex-*) ; *fasciātim* (Quint.) ; *fasciger* (Paul. Nol.).

A *fascis* se rattache : *fascia* (*fā-?*, cf. Thes.), *-ae* f. : bande, bandelette (d'étoffe) qui servait à de nombreux usages, à emmailloter l'enfant, à tenir la poitrine, à serrer la jambe, etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3208. Passé en got. *fāskja*, v. h. a. *fâsci.*

Dérivés : *fasciō, -ās* : bander, M. L. 3209 ; *fasciola* f., *-lum* n. (Chir.) : bandelette, cf. M. L. 3212, 321... ; *fasciolō, -ās* (tardif).

Cf. irl. *basc* « collier »? (v. H. Pedersen, *V. Gr. d. Kel... Spr.*, I, p. 77 ; mais le rapprochement avec des mo... grecs est bien incertain).

faseolus : v. *phasēlus.*

fastīdium : v. *fastus* 2.

I. **fastīgō, -ās, -āuī, -ātum, -āre** : incliner, effiler, co... truire en pente ou en pointe. Sans doute reconstr... postérieurement sur *fastīgātus* « qui se termine e... pointe », Pline 18, 172, *quarto generi* [*uomerum*] *cusp... auctior in mucronem fastigata*, ou « qui va en pente » (e... considérant le sommet où les deux côtés de l'angl... viennent se rencontrer), cf. Cés., B. G. 2, 8, 3, *collis ... fronte leniter fastigatus* ; 4, 17, 4, *prone ac fastigate* ; B. C. 2, 10, 5, *fastigate atque ordinatim structo tecto* ; T. L. 44, 9, 6, *fastigatam, sicut tecta aedificiorum sunt, testudi... nem faciebant* [*milites*]. Le sens apparaît dans la défini... tion d'Hygin, Mun. castr. 49, *fossae species est fastiga... uel Punica. Fastigata dicitur, quae a summa latitudi... lateribus deuexis in angustiam ad solum coniuncta per... uenit.*

En s'appliquant aux plantes, *fastīgārī* « deven... pointu, s'effiler » est devenu synonyme de « croître e... hauteur, pousser, grandir » : Plin. 18, 52, *frumenta uern... tempore fastigantur in stipulam.* De là, à basse époqu... l'emploi de *fastīgātus* pour *sublīmis*, de *fastīgāre* po... *in altum dūcere.*

II. **fastīgium** n. : pente, inclinaison, cf. Cés., B. G. 7, 73, 5, *scrobes trium in altitudinem pedum fodiebantu... paulatim angustiore ad infimum fastigio* ; en architectu... « toit » en pente et formant pointe au sommet, par oppo... sition aux toits plats ; cf., entre autres, Cic., ad Quin... fr. 3, 1, 14 ; haut d'un fronton, formé des deux côté... convergents du toit, par suite fronton tout entier, fa... d'un édifice, *aedificii summum*, P. F. 78, 8, puis « cime... (d'un arbre), « sommet » d'une montagne (= *cacūmen*... et même, à l'époque impériale, « niveau supérieur », san... que l'idée de pente soit encore sensible, e. g. Curt. 4, ... 19, *iamque a fundo maris in altitudinem modicam op... creuerat, nondum tamen aquae fastigium aequabat.* S'em... ploie également au sens moral : faîte des grandeur... point culminant ; de là « point principal » : *sed summ... sequar fastigia rerum*, Vg., Ae. 1, 342. En grammair... « accent » (= *cacūmen*).

Dérivé : *fastīgiō, -ās*, qui tend à se substituer à *fas... tīgāre* ; cf. Thes. VI 324, 60 sqq. — M. L. 3217 a ; le fr. *faîte* provient du germ. *first*, v. B. W. s. u.

Semble apparenté à *fastus* ; pour la formation, cf. *cas... tus, castīgō* ; et *uestīgō, uestīgium* ; *fatīgō.*

On rapproche souvent skr. *bhr̥ṣṭiḥ* « pointe », irl. *ba...* « pointe, partie supérieure d'un objet » et *borr* « fie... v. isl. *brodd-*, v. h. a. *borst* « pointe ». Le tout peu ne... Le vocalisme *a* du latin a l'air « populaire ».

1. **fāstus** : v. *fās.*

2. **fastus, -ūs** m. : air orgueilleux ; orgueil, faste, dé... dain ; cf. Vg., Ae. 3, 326, *stirpis Achilleae fastūs iuu... nemque superbum.* Terme surtout poétique et de la langue écrite, qui s'emploie au singulier comme au plu... riel (cf. Thes. VI 329, 16 sqq.) ; n'apparaît en pro... qu'à partir de Sénèque, en poésie à partir de Catulle. — Sens premier « hauteur », cf. *fastīgium*, comme *superbia*?

Dérivés : *fast(u)ōsus* : qui fait le dégoûté, orgueilleux (époque impériale) ; *fastīdium* n. : dégoût, dédain, mépris ; cf. Cic., Off. 1, 190, *in rebus prosperis... superbiam... fastidium arrogantiamque fugiamus.* Ancien et usité dans toute la latinité. Semble une contamination de *fastus* (avec lequel il se confond souvent, cf. Vg., B. 2, 15, *superba pati fastidia*, et Tib. 1, 8, 69 et 75) et de *taedium*, qui est de sens voisin, cf. Festus, 496, 6, *taedulum antiqui interdum pro fastidioso, interdum quod omnibus taedio esset, ponere soliti sunt.* Ce *taedulus* a disparu au profit de *fastīdiōsus* « dégoûté, dédaigneux » et « qui provoque le dégoût ». Dénominatif : *fastīdiō, -īs* : faire le dédaigneux ou le dégoûté, repousser avec dédain ; ancien, usuel et classique ; et à basse époque *fastīdiō, -ās* (cf. *taediāre*), cf. Thes. VI 308, 65 sqq. ; demeuré sous cette forme dans les langues romanes, ainsi que *fastīdium, fastīdiōsus* (par exemple, esp. *hastiar, -tio, -tioso*) ; cf. M. L. 3215-3217 et B. W. sous *fâcher*. Autres dérivés, très rares : *fastīdilis, -dībilis.*

Aucun rapprochement net.

fateor, -ēris, fassum sum, fatērī : 1° avouer, généralement dans un sens péjoratif « reconnaître sa faute, son erreur, etc. », Plt., Au. 738, *fateor peccauisse* ; 2° proclamer. Cf. osq. fatíum « fārī ». Dérivé avec raison de *fārī* par les anciens ; cf. Varr., L. L. 6, 55, *ab eodem uerbo fari..., fassi ac confessi, quia fati id quod ab* [*h*]*is quaesitum. Fatērī* est un verbe d'état normalement dérivé d'un nom d'agent **fat-* à voyelle brève, cf. gr. φᾰτός et φάτις « parole, discours » ; l'emploi du médio-passif — du reste concordant avec celui de *fātur* — s'explique par le sens du même verbe, le sujet parlant étant particulièrement intéressé à l'aveu qu'il fait. L'importance des formes à préverbes donne lieu de croire que l'original de *con-fiteor, pro-fiteor* a précédé *fateor* ; car le nom d'agent *fat-* n'est normal qu'en second terme de composé. On remarque, à ce point de vue, l'existence de *in-fitiae*, dérivé de **in-fat-*.

L'adjectif en *-to-*, *fassus* (ou plutôt *con-fessus, professus*), n'appartient pas originairement au verbe *fateor* ; c'est un dérivé de *fat-*, issu de **fat-tos*, comme *uīsus* de **weid-tos* > **weit-to-s* > **uīssos* > *uīs(s)us*, obtenu indépendamment et rattaché ensuite à *fateor* (cf. *doceō* et *doctus*). Pas de substantif dérivé ; le simple *fassiō* est attesté une fois dans les gloses ; seuls existent les composés *confessiō* et *professiō*, ce qui est conforme à l'usage ancien : *uentiō* est une rareté, tandis que *conuentiō, inuentiō* sont courants. On a un composé archaïque avec préfixe négatif dans *infitiae, -ārum*, usité seulement dans l'expression *infitiās īre* « nier » et d'où provient le dénominatif *infitiārī. Fassus* lui-même est rare ; on trouve à la place *confessus*, où le préverbe marque le caractère acquis de l'aveu ; cf. Cic., Caec. 9, *ita libenter confitetur, ut non solum fateri, sed etiam profiteri uideatur.* La langue de l'Église a aussi choisi *confiteor* dans le sens de « avouer, reconnaître, confesser ses fautes ou sa foi » pour traduire le gr. ὁμολογῶ, ἐξομολογῶ, συνομολογῶ (cf. H. Rheinfelder, dans *Die Sprache* I 1949) ; les exemples de *fateor* sont très rares, cf. Thes. VI 338, 70 sqq., en face de *confiteor*, IV 227, 35 sqq. ; 228, 15 sqq. ; 236, 26 sqq., etc. *Confessus* se rencontre avec le sens passif « avoué, reconnu » dès la loi des XII Tables ; sur les autres formes de passif de *confiteor*, v. Thes. IV 226, 37 sqq.

confessiō « aveu » apparaît à partir de Cicéron ; le mot a eu une grande fortune dans la langue de l'Église, où il traduit ἐξομολόγησις, ainsi que *confessor*, dont le sens profane est à peine attesté (deux exemples tardifs, cf. Thes. IV 192, 43 sqq.). Par contre, *confessōrius* appartient à la langue du droit (Ulpien : *confessōria āctiō*). De là : irl. *cubidil, coibse, confessoir* ; britt. *cyffes.*

profiteor, -fessus sum : avouer hautement ou publiquement, proclamer, promettre ; *sē profitērī* « se proposer, s'offrir ; déclarer, faire une déclaration [de candidature, de fortune, etc.] » ; *professae* [*fēminae*] « prostituées professionnelles qui ont donné leur nom sur les registres de l'édile », Ov., F. 4, 866. D'après *profitērī sē medicum, grammaticum* (Cic., Tusc. 2, 4, 12), on a dit *profitērī medicinam, grammaticam* : professer, enseigner la médecine, la grammaire ; et même absolument *profitērī* « enseigner » (e. g. Plin., Ep. 2, 18, 3), d'où, à l'époque impériale, *professor, professōrius, professōnārius* (Inscr.), *professīuus* (Serv.). *Professiō* a des sens correspondants aux sens de *profiteor* : déclaration, promesse, profession. Le britt. *proffes* est un mot savant.

Autre composé : *diffiteor* : désavouer, nier. Assez rare, mais classique (Plancus ap. Cic., Fam. 10, 8, 4 ; Ov., Am. 3, 14, 28), fait sur *confiteor* d'après le modèle *confīdō* / *diffīdō.*

De *infitior* : *infitiālis* (*quaestiō*), terme de rhétorique ; *infitiātiō, -tor, -trīx.*

On trouve aussi un exemple de très basse époque de *dēfiteor* (hybride de *diffiteor* et de *dēnegō*) et l'abrégé de Festus a un infinitif *infiteri* : *non fateri*, 100, 5, dont le participe se retrouve dans la glose : *infitentes* : ἀρνούμενοι. Sans exemple dans les textes ; sans doute formé secondairement sur **infitus, infitiae.*

fatica, -ae (*ua-*) f. : autre nom de l'herba sōlāta, sōlānum « morelle » (Ps.-Ap. 75, l. 17 n.). V. André, *Lex.*, s. u.

fatīgō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : sens premier « faire crever » ; s'est sans doute employé en parlant des animaux, particulièrement des chevaux, cf. Vg., Ae. 1, 316, *uel qualis equos Threïssa fatigat* | *Harpalyce* ; Curt. 4, 15, 31, [*Alexander*] *plures equos fatigauerat* [*equitando*]. Par affaiblissements successifs : « harasser », « accabler », « fatiguer » ; et même, à l'époque impériale, « importuner, vexer, railler », d'où, dans Sidoine, *fatīgātōrius* employé pour *facētus*. Cf. le fr. « crever, se crever, être crevé ». Dans le sens de « fatiguer », les auteurs emploient indistinctement *fatīgō* et *dēfatīgō* (*dēfetīgō*), tous deux déjà dans Plaute. Le mot, par son sens, se prête volontiers à recevoir un préverbe indiquant que le procès arrive à son terme ; cf. *dēpereō* à côté de *pereō*. Il est à noter que *fatīgātiō* n'est attesté qu'à partir de Tite-Live ; *dēfatīgātiō*, par contre, est dans Cicéron et César. Mais le terme le plus ancien et le plus fréquent est *lassitūdō*. Par contre, si *fessus* est de bonne prose, *lassus* ne l'est pas. De *fatīgō* a été tiré un nom postverbal **fatīga* attesté par les langues romanes, cf. M. L. 3220. Dans Tertullien, *fatīgābilis* ; dans Pline et Sénèque, *infatīgābilis, indēfatīgābilis, indēfatīgātus*, formes emphatiques à côté de *indēfessus*. Dérivé sans doute de *fatis* ; cf. *castus, castīgō*, etc. M. L. 3220 a.

***fatis, -is** : usité seulement dans l'expression *ad fatim*, dont les deux éléments se sont soudés pour former l'adverbe *affatim*, d'où on a même extrait à basse époque un simple *fatim* « abundanter » (cf. *examussim*). Le sens premier est « fente, crevasse » ; *ad fatim* veut dire « jusqu'à crever, jusqu'à éclater », et c'est d'abord joint aux verbes signifiant manger, boire, cf. Plt., Poe. 534, *edas de alieno quantum uelis usque ad fatim* ; ibid. 867, Men. 91, puis, par affaiblissement, « à satiété, tout son saoul ». Est resté familier ; Cicéron ne l'emploie que dans les lettres, par exemple pour surenchérir sur *satis*, Att. 16, 15. Rare.

Dérivé : *fatīscor, -eris* (époque républicaine), *fatīscō* (époque impériale), pas de parfait, adj. *fessus* : se lézarder, se fendre ; cf. Lucr. 5, 308, *delubra deum simulacraque fessa fatisci*, Vg., Ae. 1, 123, [*naues*] *accipiunt inimicum imbrem rimisque fatiscunt*. Par suite « tomber en ruines » et « s'épuiser », puis « se lasser, se fatiguer », et cé dès les plus anciens textes, ainsi Pacuvius, Trag. 154, *numquam fatiscar facere quod quibo boni*.

La forme *fessus*, tirée de *dēfessus*, comme *gressus* de *ingressus*, a été généralisée au lieu de **fassus*, sans doute pour éviter l'homonymie de *fassus*, adjectif de *fateor* ; le sens propre « lézardé, fendu » apparaît dans l'exemple de Lucrèce cité plus haut, *dēfetīscor, -eris, dēfatīscō* (langue de l'Église) : forme « déterminée » indiquant le procès arrivé à son terme (cf. *fatīgō* et *dēfetīgō*), usitée surtout au participe *dēfessus*. De *dēfessus* est attesté à partir de Virgile le composé *indēfessus*, traduction du gr. ἀκάματος ; **infessus* n'existe pas, et ceci contribue à indiquer le caractère secondaire de *fessus*, décelé par la voyelle *e*. L'importance de la forme « déterminée » *dēfessus* ressort de la généralisation de *fessus*. Les formes *dēfetīscentia, dēfessiō* sont tardives. A *fessus* ne correspond aucun substantif : cf. *fatīgō*. — *Fessus* a été supplanté par *lassus* dans les langues romanes.

Sur ce groupe, v. W. H. Kirk, A. J. of Philol., LIII (1932), p. 364, et B. Axelson, *Unpoet. Wörter*, p. 29.

fātum, -ī n. : destin ; correspond pour le sens au gr. εἱμαρμένη (-μένον) ; souvent personnifié et déifié *Fātum* ou *Fāta, -ōrum* ; de là, dans la langue populaire, le masculin *fātus* (cf. *caelus* et *caelum*), Pétr. 42, 71, 77, et féminin *fāta*, qui a survécu dans les langues romanes, M. L. 3219, B. W. sous *fée*, sur un domaine beaucoup plus étendu que *fātum*, M. L. 3222, concurrencé par *sors*, et en celtique, dans britt. *fawd*. Ancien, usuel.

Le destin en tant qu'inévitable et imposé aux hommes comporte souvent une nuance péjorative et *fātum* a pris les sens de « destinée malheureuse, malheur » et « terme fixé par le destin, mort » (et, par extension, en poésie, « ombre, cadavre »). Ce double sens se retrouve dans l'adjectif *fātālis* : fatal, et par là « meurtrier » ; *f. diēs* « jour de la mort » ; cf. aussi fr. *feu*, B. W. s. u., de **fātūtus*? Dérivé tardif et rare : *fātālitās* (cf. *necessitās*). Cf. aussi *Fātuclus* Serv., Ae. 7, 47, et *fātuculus* « devin », attesté par l'italien, M. L. 3221.

Composés : *fāti-canus* (*-cinus*) (Ov.), *-dicus, -fer, -legus, -loquus, -loquium*, de couleur poétique ; *bonifātus* et *Bonifācius* (avec influence de *faciō*?), *Malifātius* (bas latin).

Fātum est, comme l'a vu Varron, L. L. 6, 52, du groupe de *for* ; *fātum* est à *for* ce que *tēctum* est à *tegō* : *ab hoc* [sc. *fari*] *tempora quod tum pueris constituunt Parcae fando, dictum fatum et res fatales*. Cf. Enn., A. 19, et Vg., Ae. 1, 261 cité s. u. *for* ; Manu Leumann, IF 45, 105 sqq.

I. Fatuus, Fatua : nom d'anciennes divinités italiques identiques à *Faunus, Fauna* (cf. Varr., L. L. 6, 52 et 55, et les références de Goetz-Schoell, ad loc.), dont dérive, selon Justin, 43, 1, 8, le verbe *fatuor, -āris* « être inspiré » : *Fatua... Fauno uxor... quae uelut per furorem futura praemonebat. Vnde qui adhuc inspirari solent fatuari dicuntur*. — Se retrouve en osq. Fatuveís, gén. sg. « Fatuī », cf. Vetter, *Hdb.*, n° 165. La quantité de l'*a* de *Fatuus* est incertaine ; c'est arbitrairement que les dictionnaires le donnent comme long, d'après *fātus*.

II. fătuus, -a, -um : 1° sot, imbécile, insensé, fou ; traduit μωρός, joint à *stolidus, stultus, īnsipiēns*, etc.) ; fat (cf. Pétr., Sat. 46, 2) ; 2° fade, insipide (= *insulsus*), cf. Mart. 13, 13. — Le sens le plus ancien est le sens moral (Plt., Tér., etc.) ; le sens de « sans goût » appliqué aux choses n'apparaît pas avant l'époque impériale ; v. Thes. s. u.

Dérivés : *fatuitās* « sottise » (classique, mais rare) ; *fatuor, -āris* « faire le fou », Sén., Apocol. 7 ; *infatuō, -ās* « rendre sot, infatuer » (classique) ; *infatuātiō* (St Jér.) ; *fatuitō, -ās* (Arn.) ; *faiuōsus* (Ital.). Du nom propre *Fatuinus* dérive sans doute le nom de la « pivoine » *fatuina* (*rosa*, Ps.-Ap. 64).

Les formes romanes (fr. *fade, fat*) supposent un type **fatidus* (d'après *sapidus*), v. M. L. 3223 et B. W. sous *fade*.

Étymologie inconnue. On ne peut décider si *Fatuus* et *Fatua* sont le même mot que l'adjectif *fatuus* ; mais il est possible que le nom de ces vieilles divinités italiques, de caractère prophétique, ait servi par dérision à désigner des personnages qui déraisonnent ; cf. le sens péjoratif de *hariolor*. Le rattachement à *fātor*, fréquentatif de *for*, cf. P. F. 78, 22, *fatantur : multa fantur*, n'est sans doute qu'une étymologie populaire.

faueō, -ēs, fāuī (de **fau-uī*), **fautum, fauēre** (noter un impératif *foue* qu'on lit sur la base d'une belette-amulette d'or du temps de la seconde guerre punique : *foue L. Corneliai L. f.*, et sur lequel on s'est appuyé pour fonder l'hypothèse d'une flexion *fóueō/fauēre* avec une alternance de vocalisme fondée sur la différence d'accent, comme dans **cóucō, cauēre* ; mais, outre que cette alternance n'est établie par rien de sûr, le sens et la construction différencient *faucō* et *foueō* ; le premier signifie « favoriser » et est suivi du datif : *f. Rōmānīs, laudī alicuius* ; le second seulement « chauffer, réchauffer » et se construit avec l'accusatif : le *foue* de l'inscription citée plus haut peut être une simple méprise du graveur et l'on ne saurait faire état de la glose de P. F. 77, 15, *Foui, qui nunc Faui appellantur*, pour justifier un passage de *fou-* à *fau-*) : être bien disposé, être favorable. S'emploie absolument, cf. Ov., Epist. 3, 88, *Marte fauente*, ou avec un complément au datif. *Faueō* a d'abord appartenu à la langue religieuse ; il désigne souvent la bienveillance des dieux ; un emploi rituel subsiste encore dans l'expression *fauēre linguīs* (*ōre, uerbīs, uōcibus*), réduite quelquefois à *fauēre* à l'époque

impériale, où, du reste, elle n'est plus qu'un archaïsme ; Serv. auct., Ae. 5, 71, *praeco magistratu sacrificante dicebat « fauete linguis, fauete uocibus », h. e. bona omina habete aut tacete*, et Sén., Dial. 7, 26, 7, *hoc uerbum non, ut plerique existimant, a fauore trahitur, sed imperat silentium, ut rite peragi possit sacrum nulla uoce mala obstrepente*. Le vieux mot *fauentia* a la même valeur, cf. P. F. 78, 14, *fauentia bonam ominationem significat. Nam praecones clamantes populum sacrificiis fauere iubebant. Fauere enim est bona fari* (étymologie tirée du rapprochement avec le gr. εὐφημῶ), *at ueteres poetae pro silere usi sunt fauere*. Un texte d'Accius montre bien la valeur religieuse de *faueō, faustus*, Trag. 511, *ciues om⟨i⟩nibus faustis augustam adhibeant | fauentiam, ore obscaena dicta segregent*, où le poète a multiplié à dessein les termes techniques : *ōmen, faustus, augustus, fauentia, obscaenus*. *Faueō* est un de ces nombreux termes passés de la langue religieuse dans la langue laïque. Il a pu se dépouiller à ce point de son sens primitif qu'Ennius l'emploie comme synonyme de *uelle*, A. 419 : *matronae moeros complent spectare fauentes* (= *gaudentes*, puis *uolentes*), et Vg., G. 1, 18, *adsis, o Tegaee, fauens*, où l'on pourrait avoir *uolēns* (synonyme de *libēns*) et où le Servius auctus note « *fauere... ueteres etiam uelle dixerunt* ». Ancien, usuel. *Fautum* a sans doute survécu en espagnol et en portugais ; cf. M. L. 3224.

faustus (par l'intermédiaire d'un substantif neutre **fauos*, thème en *-os-/-es-* non attesté, mais qui doublait *fauor*, comme *decus* double *decor*, et dont *faustus* dérive, comme *onustus* de *onus, iūstus* de *iūs*, etc.) : « qui grandit heureusement » (d'où les noms propres *Faustus, -a, -ulus*, etc.) ou « qui fait grandir heureusement » : Non. 426, 15, *faustum quasi a fauendo dictum ac per hoc prosperum ac propitium*, précédant *fēlīx* « fécond » dans la formule *quod bonum faustum felix fortunatumque sit*, cf. Cic., Diu. 1, 45, 102 ; Tér., Andr. 956, *o faustum et felicem diem* ; cf. les formules *geni publici faustae Felicitatis*, CIL I², p. 214 ; Val. Max. 1, 8, 8, *diuus Iulius, fausta proles eius* [*urbis*]. De *faustus* sont dérivés : *faustulus* : P. F. 83, 3, *faustulum porcillum, feturam pecorum* ; *Faustitās* : nom de déesse adjointe à Cérès : *nutrit rura Ceres almaque Faustitas*, Hor., Od. 4, 5, 18 ; *infaustus*, M. L. 4394.

fauor : faveur ; et, sens concret, « marque de faveur, applaudissement », etc., cf. *clāmor*. Non attesté avant Cicéron, qui l'introduit avec des réserves, Sest. 115 : *qui rumore et, ut ipsi loquontur, fauore populi tenetur et ducitur*, et Epist. frg. 8, 8 : *eum amorem et eum, ut hoc uerbo utar, fauorem in concilium aduocabo*. *Fauor* est formé sur *faueō*, comme *amor* sur *amō* ; a dû remplacer un ancien neutre **fauos* ; cf. plus haut, *faustus*.

Dérivé : *fauōrābilis*, attesté à partir de Velleius Paterculus ; *infauōrābilis* (Dig.). Irl. *fabhar*.

fautor (*fauitor* dans Plaute, Am. Prol. 67, 78, 79, et dans Lucil. 902 ; fém. *fautrīx* à partir de Térence) : qui favorise, protecteur. Suivi du génitif ou du datif.

Cf. aussi les formes peu ou mal attestées *fauea* (*fabea*), *-ae*, *faueus, -ī* (Gloss.) : esclave favorite ou favori, peut-être dans Plt., Mi. 797 ; *fauisor, -ōris*, synonyme tardif de *fautor* ; attesté à partir d'Aulu-Gelle et peut-être création artificielle d'écrivains archaïsants ; d'où *fauisiō* (Gloss.).

Le rapprochement de v. sl. *gověti* « religiōsē uererī » avec *fauēre* est plausible au point de vue phonétique comme au point de vue sémantique. Mais l'ambiguïté de *g* (*g* ou *gh*) en slave et de *f* en latin rend la concordance d'autant moins probante que lat. *a* devant *w* et sl. *o* sont aussi ambigus et que lat. *u* intervocalique admet plusieurs origines. Arm. *g* de *govem* « je loue » est issu de **gh* ou de **w* ; le rapprochement avec les mots latin et slave est aussi plausible. — Rien de sûr.

fauīlla, -ae (avec *i longa*, CIL V 3143 ; les langues romanes dans lesquelles le mot est représenté attestent aussi *faīlla*, blâmé par l'App. Probi, GLK IV 198, 8, **fallīua*, M. L. 3226 ; c'est à **fallīua* et **falvisca* que remontent les formes germaniques : v. h. a. *fal(a)wisca*) f. : cendre, braise, suie : *-a est deserta igni scintilla*, Serv., Ae. 3, 573 (cf. Ae. 6, 227), en particulier « cendres volantes », cf. Pelagon. 110, *cinerem leuem, i. e. fauillam quam appellant*. Terme moins général que *cinis*, comme le montre l'emploi qu'en fait Suét., Tib. 74, *cinis e fauilla et carbonibus* ; mais, dans l'usage courant, ne diffère guère de *cinis* ; on trouve même parfois les deux mots dans un emploi exactement opposé à celui qu'on attendrait, cf. Plin. 19, 19, *regum inde funebres tunicae corporis fauillam ab reliquo separant cinere*. Ancien, mais d'emploi plus restreint que *cinis*. N'est représenté que dans les dialectes italiens et ibériques.

Dérivés (tardifs) : *fauīllāceus, fauīllāticus, fauīllēscō*.

Forme à vocalisme réduit qu'on tire de **fouīlla* > *fauīlla* (cf. *caueō, faueō*), mais l'*a* peut s'expliquer autrement. V. *foueō*. Cf. *scintilla*.

fauis(s)ae, -ārum f. pl. : vieux terme du vocabulaire religieux : *-ae locum sic appellabant, in quo erat aqua inclusa circa templa. Sunt autem qui putant fauisas esse in Capitolio cellis cisternisque similes, ubi reponi erant solita quae in templo uetustate erant facta inutilia*, P. F. 78, 10, dont la définition provient de Varron, cf. Gell. 2, 10, 3. Mot sans doute étranger ; étrusque? Même finale que dans *caris(s)a, mantissa*. Pas d'exemple dans les textes. Cf. *fouea*?

Faunus, -ī m. (usité aussi au pluriel *Faunī* (poétique), sans doute d'après gr. Πᾶνες, Σάτυροι?) : ancienne divinité italique, de caractère agreste et silvestre, qui a pour sœur et femme *Fauna* ou *Fatua*. La forme *Fones, di siluestres* (Gloss.) est corrompue. On rapproche généralement ombr. *fons* « fauēns », nom. pl. *foner*, et on l'explique par *a fauendis frugibus* ; mais ce n'est là, sans doute, qu'une étymologie populaire, sans rapport avec le caractère primitif du dieu. Comme sa fête se célèbre aux *Lupercālia* et que son culte se confond partiellement avec celui de *Lupercus*, on a songé à le rapprocher de gr. θαῦνον· θηρίον Hes., et à y voir un ancien « dieu-loup » ; on l'a comparé aussi au *Daunos* apulien (issu de **dhaunos*?). En tout cas, traité comme une divinité indigène, fils de Picus, petit-fils de Saturne et père de Latinus (v. Ov., F. 3, 291 sqq.). — Le rapprochement de m. irl. *buan* « bon, favorable » est à rejeter.

Fauōnius, -ī m. : le *Fauonius*, vent tiède d'ouest qui souffle au printemps, souvent qualifié de *tepidus*, ce qui l'a fait rattacher par les Latins à *foueō* ; cf. Plin., H. N. 16, 93 ; Isid., Or. 13, 11, 8. Mais c'est aussi le vent fécondant, sens dans lequel Virgile l'assimile au Zéphyre qui féconde les cavales (cf. Vg., Ae. 3, 120 ; Sén., N. Q. 5,

16, 4), et d'après Pline, l. l., les *rustici* l'appellent *catlītiō* (de *catuliō*) parce qu'il est : *genitalis spiritus mundi a fouendo dictus... gestiente natura semina accipere eaque animam inferente omnibus satis*. — Le passage de *o* protonique **fouōnius* à *fauōnius* n'est pas sûr (cf. *faueō* et *fauilla*) et la dérivation fait difficulté (le cas de *Alcēdōnius*, *Aquilōnius* est tout autre). L'explication par *faueō* n'est pas moins hasardeuse. — Le mot est représenté dans les dialectes italiens et en espagnol, M. L. 3227, et passé en germanique : v. h. a. *fōnno*, *-na* « Föhn ».

faustus : v. *faueō*.

fauus, -ī m. : rayon de miel. *Fauus* est employé proverbialement comme symbole de la croissance heureuse ; cf. Pétr. 43, *itaque creuit, quicquid creuit, tamquam fauus* ; 76, *quicquid tangebam crescebat tamquam fauus*, cf. aussi id., ibid. 35, 5 et 39, 15, sans doute par un rapprochement dû à l'étymologie populaire avec *faueō*. Le rayon de miel figure dans les sacrifices offerts à Cérès (Vg., G. 1, 344) et à la Terre (Plin. 25, 107). Ancien, usuel. V. M. L. 3228 et 3227 a, **favŭlus* (roumain, italien, espagnol, portugais ; non français).

Sans étymologie.

faux, -cis f. ; **faucēs, -ium** : 1° gorge, en tant qu'entrée du tube digestif et de la trachée artère ; gosier et aussi la gorge en tant que partie extérieure du cou ; 2° gorge (dans une montagne, cf. Serv., Ae. 11, 516, *-es dicuntur itinera inter duos montes locata augusta et peruia, dicta a faucium similitudine*) ; entrée étroite d'une ruche, d'une caverne, d'un vase (cf. *labra*), goulot, goulet. Ancien, usuel. M. L. 3225. Le pluriel est seul usité à bonne époque, cf. Varr., L. L. 10, 78, *quaedam non [consuetudo patietur] ut si dicas pro fauces, faux*. Le génitif pluriel est toujours *faucium*, mais il n'est pas attesté avant Cic., Tus. I 37 ; l'accusatif est *faucēs*, non *faucīs*. Le singulier ne se rencontre qu'à l'époque impériale en poésie (Hor., Ov., etc.) et à basse époque en prose. Les formes romanes remontent à *fōcem*, *fōcēs* ; du reste, la graphie *fōcēs* est assez fréquente pour qu'on en soit venu à différencier par le sens les deux formes ; cf. Isid., Diff. 2, 60, *fauces sunt angustae fistulae, quasi foces, per quas uocalis spiritus... exiliens sonum emittit*.

Autres formes avec *ō* : *fōcāle* n. « foulard de cou », neutre d'un adjectif **fōcālis*, conservé en logoudorien avec le sens de « mal de gorge », angine, M. L. 3397 ; *fōcāneus* « qui croît entre deux rejetons » (comme dans une gorge) ; *fōcānum* « faucēs » (Marcell.) ; *offōcō* (Sén., Flor.) ; *suffōcō* : suffoquer, étouffer, M. L. 8431, et *praefōcō* : obstruer, étrangler (époque impériale) et leurs dérivés. Toutefois, *offūcāre* : *aquam in fauces obsorbendam dare*, P. F. 211, 10, semble bien prouver l'ancienneté de la diphtongue ; cf. *causa/accūsō* (il est vrai que les formes romanes remontent à *offōcāre*, **affōcāre*, M. L. 6046).

Cf. aussi la glose *fa⟨u⟩cillāre* : στραγγαλίσαι.

Aucun rapprochement sûr.

fax, facis f. (abl. *face*, Cic., Verr. 5, 75 ; le gén. pl. *facium* n'est enseigné que par un grammairien récent, frg. Bob. GLK V 562, 26 ; acc. pl. *facēs*) : torche, flambeau. Sens propre et figuré. Ancien, usuel. Diminutif : *facula* (d'où *faculārius*, Gl.), cf. M. L. 3137 (germanique : v. h. a. *facchala* « Fackel », etc. ; britt. *fagl*) et 3127, **facĕlla* ; 3131, **facīle*.

Il n'y a rien à tirer de la glose de P. F., 77, 19, citée s. u. *facētus*, dont le *facēs* est sans doute imaginaire. Les Latins ne connaissent d'autre nominatif que *fax* (Enn., Sc. 33 ; Varr., Men. 486, etc.) ; l'ablatif est *face* (Vg., Ae. 3, 719). Dès lors, l'explication de *facētus* comme étant un dérivé d'un thème en *-ē-*, **facēs* (H. Pedersen, *La 5e décl. lat.*, p. 60) ne tient pas.

Le rapprochement de lit. *žvākė* « lumière » et de gr. διαφάσσειν · διαφαίνειν est en l'air. Mot technique, d'origine inconnue.

feber, -brī? Ne figure que dans Varr., L. L. 5, 79 : *fiber ab extrema ora fluminis dextra et sinistra maxime quod solet uideri* (cf. *fiber* « castor »), *et antiqui februm dicebant extremum, a quo in sagis fimbr⟨i⟩ae et in iecore extremum fibra, fiber dictus*. Peut-être créé par Varron pour expliquer *fiber* et *fibra*? V. Pisani, *Homm. Niedermann*, p. 270.

febris, -is f. (acc. en *-im*, abl. en *-ī* ; un doublet dialectal *hebris* est attesté par Servius, Ae. 7, 695) : fièvre (= πυρετός ; aussi les anciens le dérivent-ils *ā feruōre*, Varr., Men. 33). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3230, *fĕbris*. Passé en germanique : v. h. a. *fiebar* « Fieber » ; et en irl. *febra*, *fiabhras*.

Dérivés et composés : *febrīcula* : πυρέτιον ; *febrīculōsus* : qui a ou qui donne la fièvre (*ī* dans Catulle 6, 4) ; *febrīculentus* (Marcellus) ; *febriō*, *-īs* (à partir de Colum.) : avoir la fièvre ; d'où *febrīlis* (Cael. Aurel.) ; *febrēscō*, *-is* (Solin.) : être pris de fièvre, M. L. 3229 ; *febrīcitō*, *-ās* (depuis Celse et Colum. ; *ī* dans Mart. 9, 98, 20) : synonyme de *febriō*, que Thurneysen suppose tiré d'un adjectif **febricitus*, formé comme *sollicitus*. Mais *febrīcitō* peut être tiré directement de *febris* d'après *fēlīx* : *fēlīcitō* ; cf. le suivant : *febricōsus* (Vég.) ; *febrifuga* f. : nom de la petite centaurée (Vég., Marc.). *Febricius*, *febricō* sont mal attestés ; cf. Thes. s. u.

Il n'y a pas de nom indo-européen de la « fièvre ». Comme le lituanien a *drugỹs* « fièvre » en face du verbe slave signifiant « trembler », ainsi slovène *dŕgati*, on peut supposer que *febris* appartient à la racine signifiant « trembler », qui figure notamment dans gr. τανθαρύζω · τρέμω. La forme originelle serait de type à redoublement : **dhe-dhri-*. V. *querquerus*. Étymologie peu sûre, mais les autres sont plus incertaines encore, notamment le rattachement à *foueō* par une forme **dhegʷh-ri-s*, imaginaire.

februus, -a, -um : qui purifie, purificateur. Ancien adjectif de la langue religieuse, d'origine sabine d'après Varr., L. L. 6, 13. Personnifié, *Februus* devient le nom d'un dieu infernal d'après Servius, G. 1, 43 : *duo menses a Iano et Februo nominati sunt. Februus autem est Ditis pater cui eo mense sacrificabatur*, cf. Macr., Sat. 1, 13, 3, *lustrari... eo mense ciuitatem necesse erat, quo statuit [Numa] ut iusta dis Manibus soluerentur*. — *Februa* (*Februālis*, *Februlis*, *Februāta*) est une épithète de Junon, peut-être femme de *Februus* et divinité infernale. — Le neutre *februum* se dit avec le sens de « *purgāmentum* » de toute offrande purificatoire, et en particulier du sel chaud ; cf. Censor. 22, 13, 14, *Lupercalibus salem calidum ferunt, quod februum appellant* ; mais cf. aussi Ov., F. 2, 19 ; 4, 726 ; Serv. auct., Ae. 8, 343.

Dérivés : *februō*, *-ās* ; *februāmentum* (Censor.) ; *februārius* [*mēnsis*] « mois des purifications », dernier mois de l'ancienne année romaine ; cf. Varr., L. L. 6, 34, ... *februarium a die februato, quod tum februatur populus, i. e. lupercis nudis lustratur antiquum oppidum Palatinum gregibus humanis cinctum* ; et P. F. 75, 23, *februarius mensis dictus quod tum, i. e. extremo mense anni, populus februaretur, i. e. lustraretur ac purgaretur, uel a Iunone februata quam alii Februalem, Romani Februlim uocant, quod ipsi eo mense sacra fiebant, eiusque feriae erant Lupercalia, quo die mulieres februabantur a lupercis amiculo Iunonis, i. e. pelle caprina ; quam ob causam is quoque dies Februatus appellabatur. Quaecumque denique purgamenti causa in quibusque sacrificiis adhibentur, februa appellantur. Id uero quod purgatur, dicitur februatum*. Il semble, d'ailleurs, que plusieurs cérémonies d'origines différentes se soient confondues : une cérémonie de *lustrātiō* ; des sacrifices expiatoires aux dieux infernaux ; un rite de fécondation (les Lupercālia).

On trouve dans Lydus, de Mens. 4, 25, un témoignage relatif à un mot **feber* (= πένθος) qui serait à l'origine de *februus* : Λαβεὼν ἀπὸ τοῦ πένθους λέγει κληθῆναι τὸν φεβρουάριον. Φεβερ γὰρ παρὰ Ρωμαίοις τὸ πένθος προσαγορεύεται. Peut-être y a-t-il ici une allusion à une étymologie qui rapprochait *februus* de *febris*, ou simplement un mot forgé par un grammairien pour expliquer *februum*.

Le nom du mois *febr(u)ārius* est demeuré dans les langues romanes, M. L. 3231 ; et en irl. *febrai*, britt. *chwefror*.

Sans étymologie indo-européenne : le rapprochement de skr. *gandharva*, gr. Κένταυρος, proposé par Dumézil, est à écarter. Sans doute mot indigène (sabin?), comme beaucoup de termes religieux ; cf. *cupencus*, *camēna*, *Fērōnia*, *Mārs*, etc.

fēcundus, -a, -um : fécond. Se dit de la terre, des semences, des femelles, etc. Ancien, usuel. M. L. 3232.

Dérivés : *fēcunditās* (classique) ; *fēcundō*, *-dātor* (tardif). Composés : *infēcundus*, *infēcunditās* ; *per-*, *praefēcundus*, tous deux de l'époque impériale.

Ancien participe, cf. *fācundus/for* ; *īrā-*, *iū-*, *rubi-*, *uerē-cundus* ; soit six adjectifs de cette sorte ; v. Stolz-Leuman, *Lat. Gramm.*5, p. 227 ; les expliquer par l'imitation de *secundus* est chimérique ; d'ordinaire, pour obtenir des adjectifs en *-undus* de thèmes terminés par voyelle, on recourt à *-bundus* (v. ibid., p. 226 sq.). M. Benveniste, BSL 34, p. 186, et *Origines*, p. 141, a expliqué les formations en *-cundus* par un participe de la racine **kū-* « se gonfler ». Cf. *fēmina*, *fē-tus* (adjectif et substantif), *fē-num*, *fē-lix*, *fēlō*, etc., et, d'autre part, *fīlius*.

Une racine **dhē-* « téter, sucer, traire » est représentée d'un bout à l'autre de l'indo-européen : irl. *denim* « je tette » ; v. h. a. *tāan* « sucer » ; hom. θῆσθαι « sucer, traire » (et θήσατο) et τιθήνη « nourrice » ; γαλαθηνός « qui tette le lait » ; véd. *dhấtave* « pour téter » ; skr. *dhātrī* « nourrice » ; sans doute arm. *diem* « je tette » ; *fēmina* est le reste d'un participe présent moyen d'un présent radical **dhē-* et signifie littéralement « qui allaite » (pour la forme, cf. *alumnus*). Un suffixe commençant par *-l-* est fréquent : lat. *fēlō*, *fēlīx* ; ombr. feliuf, *filiu* « lactantēs » ; gr. θηλή « tétin, mamelle », θῆλυς « nourricier, femelle » ; lit. *pirm-dėlẽ* « primipare » ; lett. *dẽju*, *dēt* « sucer » ; lit. *dėlẽ* « sangsue » ; alb. *del'e* « mouton » ; skr. *dhārúḥ* « suçant ». V. aussi *fēnum* et *fēnus*.

Cette racine **dhē-* « téter » se distingue de la racine **dhē-* « poser » en ce qu'elle est accompagnée de formes à *-i-* : skr. *dháyati* « il tette » et *dhenā*, *dhenúḥ* « vache » ; v. sl. *dojǫ*, *dojiti* « téter, traire » ; got. *daddjan* et v. suéd. *daeggia* « allaiter » ; arm. *dayl* « premier lait ». A ce groupe se rattache lat. *fīlius* ; cf., pour le sens, lette *dēls* « fils ». Le slave *dětę* « enfant » et *děva* « jeune fille » ont un *ě* ambigu (de *ē* ou de **əi*). Les formes à *i* bref de v. h. a. *tila* « sein de femme » et d'irl. *del* « tétin » ne sont pas claires.

fel, fellis n. : bile, fiel et « vésicule biliaire » ; *fel appellatum quod sit folliculus gestans umorem qui uocatur bilis*, Isid., Or. 11, 1, 128. Désigne par image, comme le gr. χόλος, la colère, l'envie, en raison de son amertume : Vg., Ae. 8, 219-220, *hic uero Alcidae furiis exarserat atro | felle dolor*. Ancien. Panroman. M. L. 3234 ; B. W. *fiel*. V. *bilis*.

Dérivés et composés : *felleus* : de fiel ; *fellītus* : rempli de fiel (d'après *mellītus*) ; *fellineus* : couleur de fiel (d'après *sanguincus*) ; *fellōsus* et *fellinōsus* (cf. *sanguinōsus*) ; *fellidūcus* = χολαγωγός ; *fellifluus*, tous termes de la langue médicale. Juxtaposé : *fel terrae* : centaurée (ainsi nommée à cause de son amertume). M. L. 3237 a.

Fel forme un couple avec *mel*, auquel il est souvent opposé ; cf. Plt., Cas. 223, *fel quod amarumst, id mel faciet* ; Ci. 69, *Amor et melle et felle est fecundissimus*, et Thes. VI 424, 19 ; les deux flexions ont dû réagir l'une sur l'autre.

Rappelle le groupe de mots indiquant une couleur jaune qui est aussi représenté en latin par *flōrus* et *flāuus* (v. ces mots). On a de même en slave un ancien *žlĭtŭ* « jaune » (s. *žût*. r. *žolt*) à côté de s. *žûč* (gén. *žûči*), r. *žolč* « fiel ». Sl. *žlŭtĭ* est à rapprocher de lit. *gel̃tas* « jaune ». A en juger par le latin, ces mots auraient un *gʷh-* initial. — Il y a un autre groupe, représenté en latin par *(h)olus* et par une forme qui semble dialectale *heluus* (v. ces mots) qui commençait par *g'h* : v. sl. *zelenŭ* « vert », v. sl. *zlŭčĭ* « fiel ». C'est à celui-ci qu'appartiennent gr. χόλος, χολή « bile, fiel », av. *zāras-ča* « et le fiel » et sans doute v. h. a. *galla* « bile, fiel ». Il faut se demander si le groupement du nom du « fiel » soit avec le groupe de v. sl. *zlŭtĭ* « jaune », soit avec celui de lat. *heluus*, *(h)olus*, v. sl. *zelenŭ* « vert », ne serait pas secondaire ; le type de gr. χόλος, v. sl. *žlŭčĭ* paraît ancien ; ce serait *f* de *fel* qui résulterait d'un changement de groupe du mot (étymologie populaire ou mot d'origine dialectale). Le *-ll-* de lat. *fel*, *fellis* admet plusieurs explications, peut-être issu de *-ln-* comme germ. *galla* de **gallōn*, i.-e. **ghol-n-*, ou simplement gémination « populaire » expressive (pour la forme, cf. *mel*).

fēlēs, -is (*fēlis* ; *faelēs*, *faelis*) f. : nom générique de petits carnassiers, entre autres « chat, chatte (sauvage) ». Glosé αἴλουρος et aussi v. angl. *merth* = *mustēla*. Joint à *mēlēs* « blaireau, martre » par Varron, à *mustēla* « belette, fouine » et à *uiuerra* « furet » par Columelle.

Dérivés : *fēlīneus* et *fēlīnus*. Cf. M. L. 3235.

Aucun rapprochement clair ; la ressemblance avec *mēlēs*, également isolé, suggère l'idée d'un emprunt à une langue inconnue (alpine?).

feliō, -īs, -īre : se dit du cri de la panthère : *pardorum est felire*, Suét., frg. p. 247. Quantité de l'*e* incertaine. De *fēlēs*?

fēlīx, -īcis : qui produit des fruits, fécond (= *ferāx*), fertile : *felices arbores Cato dixit, quae fructum ferunt, infelices quae non ferunt*, P. F. 81, 26 ; sens encore conservé à l'époque impériale dans la langue populaire, cf. Plin. 24, 68, *uolgus infelicem arborem eam appellat quoniam nihil ferat, nec seratur umquam* ; quelquefois aussi « fécondant » (*f. Vertumnus*). Double en ce sens *fēcundus* ; aussi *fēlīx* s'est-il spécialisé au sens de « favorisé des dieux, heureux » (dans ce sens employé par la poésie impériale pour rendre μακάριοι « les bienheureux »), et aussi « favorable, propice » : Vg., Ae. 1, 330, *sis felix nostrumque leues quaecumque laborem*, où Servius note : *propitia. Felix enim dicitur et qui habet felicitatem et qui facit esse felicem* ; cf. aussi *f. hostia*, G. 1, 365, et *Fēlīciō*, Pétr., Sat. 60, 8. Ancien, usuel. Toutefois, l'adjectif n'est représenté qu'en roumain, où il y a aussi un dérivé d'un verbe **fēlīcicāre* non attesté, M. L. 3234 b et 3236. Cf. aussi *Fēlīciānus*, M. L. 3234 a.

Dérivés et composés : *fēlīcitās* : fécondité, fertilité ; et surtout « bonheur » ; au pluriel avec le sens concret « bonheurs » ; *fēlīcitō*? (un seul exemple très tardif) ; *fēlīciōsus* (Greg. Tur.)? ; *infēlīx*, usuel et classique ; *infēlīcitās* ; *infēlīcō, -ās*, archaïque, usité seulement dans la formule *dī infēlīcent*.

On dérive *fēlīx* d'un substantif **fēlā* « mamelle », qu'on rapproche de *fēlō* et de gr. θῆλη. En principe, *-īc-*, élargissement de *-ī-*, est en latin un suffixe féminin. Le sens originel aurait donc été « qui donne du lait » ; mais il n'y en a aucune trace dans les emplois attestés de *fēlīx* en latin.
V. *fēcundus*.

fēlō (*fēllō*), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** (les inscriptions, presque toutes vulgaires, ont plutôt la graphie *fēlō, fēlātor* ; les manuscrits ont plutôt la graphie avec gémination expressive de la liquide *fellō*, que semble confirmer la forme du dialecte abruzze *fellatę*, M. L. 3237) : téter ; de là, sensu obsceno, « sucer » (*pēnem lambere*), *fēl(l)ātor*, *fēl(l)ātrīx*. Attesté depuis Plt., Ps. 422 : *iam ille felat filius*.

Dérivés, très tardifs et rares : *fēllitō, -ās* ; *fēllebris* (*-libris*) « qui tette » ; *fēllātus, -ūs* « tétée ».
V. *fēcundus*.

fēmina, -ae f. : femelle, femme, par opposition au mâle. Ancien participe en *-meno-*, substantivé, mais dont l'emploi comme adjectif est bien attesté. Plt., Mi. 489, *non... me marem... sed feminam esse* ; T.-L. 31, 12, 9, *incertus infans... masculus an femina esset*. Peut se joindre à un substantif masculin ou féminin désignant un animal, dont il précise le sexe : *agnus fēmina* (Loi de Numa), *agnus mās idemque fēmina*, T.-L. 28, 11, 3 ; *fēmina bōs, musca fēmina*, Plt., Tru. 284, etc., par opposition au type *equus mās*. Aussi tend-on à différencier *fēmina* de *mulier* : Isid., Diff. I 588, *femina... naturale nomen est, generale mulier* ; Tert., Or. 22, *Euam nondum uirum expertam deus mulierem ac feminam cognominauit, feminam qua sexus generaliter, mulierem qua gradus specialiter*. Souvent joint à *uxor, coniux, matrōna* ; e. g. Cic., Verr. 4, 97, *eius uxor, femina primaria*. De là est arrivé à s'employer au sens de « femme » compagne du « mari » : Ov., M. 8, 704, *senex (Philemon) et femina coniuge digna*, par un développement de sens qu'on retrouve dans *homō*. V. *mulier*.

Fēmina peut s'employer aussi du genre des substantifs, comme *fēmininus* ; cf. Varr., L. L. 5, 61, *mas ignis quod ibi semen ; aqua femina quod fetus ab eius umore*. A aussi, comme dans le fr. *mâle, femelle*, diverses acceptions techniques, e. g. Vitr. 6, 8, 11, *cardinibus ex tornis masculo et femina inter se coartatis* ; se dit des plantes, des pierres précieuses, etc. A subsisté dans la plupart des langues romanes, M. L. 3239, B. W. s. u., et en celtique : irl., gall. *femen* (savant). De **femella* (scil. *cannabis*) provient le germ. *Fimmelhanf* (b. all. *fimel*).

Dérivés : *fēmineus*, substitut surtout poétique de *fēminīnus* impossible dans l'hexamètre ; *fēminīnus* (formé comme *masculīnus*, auquel il s'oppose) : féminin, M. L. 3239 a. En grammaire *fēminīnum* (genus) traduit τὸ θηλυκόν, comme *masculīnum* τὸ ἀρσενικόν ; *fēminātus* (rare) ; *fēmella* (très rare ; trois exemples, dont un de Catulle, mais conservé en français et en provençal, M. L. 3238) : 1° petite femme ; 2° gond femelle ; *fēminal, -lis* n. = *cunnus* (Apulée ; cf. *animal/anima*) ; formation peut-être favorisée par le rapprochement de *femur, feminis* ; *fēmināle* n. : nom d'une plante, molène, bouillon blanc (Diosc. 4, 3), v. André, *Lex.*, s. u. Composé : *effēminō, -ās*. V. *fēcundus*.

femur, -inis (-oris) n. : cuisse ; évoque souvent l'idée de « parties sexuelles », comme *inguina*, d'où le sens de *feminālia* « quibus pudenda teguntur ». La flexion ancienne est *femur, -inis*, qui a dominé jusqu'à l'époque de Suétone (*feminis* étant appuyé sur *inguen, -inis*), où le génitif *femoris* prend le dessus. Le nominatif *femen* semble avoir été imaginé par les grammairiens (Roman. ap. Charis., GLK I 131, 2 ; Serv., Ae. 10, 344, 788) d'après *feminis*. En bas latin apparaît *femus* d'après *tempus, pectus*. Étymologie populaire dans Isid., Or. 11, 1, 106, *femora dicta quod ab ea parte a femina sexus uiri discrepet* (cf. *fēminal*). Ancien, usuel. Non roman ; v. *coxa*. Ernout, *Aspects*, p. 139 sqq.

Dérivés et composés : *feminālis*, usité surtout au pl. n. *feminālia* : περισκελῆ, caleçons, braies ; et *femorālia* (depuis l'Itala) ; *interfeminium* (Apul.) : pudendum muliebre.

Le nom est d'un type indo-européen archaïque. Mais en dehors du groupe de gr. ἰσχίον et de skr. *sákthi, sakthnáḥ*, peu clair lui-même, la « cuisse » ou l' « articulation de la cuisse » n'ont pas de nom indo-européen connu. Il n'y a aucun moyen de rapprocher v. sl. *bedro* « cuisse », qui lui-même est isolé. Les noms des parties du corps ont souvent un caractère « populaire » et des formes aberrantes, bien qu'anciennes : cf. *crūs*.

fendicae, -ārum n. pl. f. : sorte de tripes (= *hirae, hīllae*). Ne se trouve que dans Arnob., Nat. 7, 24.

-fendō, -is, -dī, -fēnsum, -fendere (simple non usité ; cf. Prisc., GLK II 435, 4, *nunc in usu simplex non est, quomodo nec « fendo » nec « spicio »... ex quibus composita sunt multa ut offendo, defendo*. Les gloses ont une forme *fensus* : *iratus*, qui sans doute est tirée artificiellement de *infēnsus*) : le sens devrait être « frapper, heurter », comme le montrent les composés :

dēfendō, -is, -dī, -sum, -ere : repousser, écarter (l'ennemi, etc.), cf. Enn., Sc. 6, *serua ciuis, defende hostis, cum potes defendere* ; *dēfendere uim ab aliquō*, puis, par « enallage », *dēfendere aliquem ā uī, dēfendere prāta ā pecore*, d'où le sens de « défendre, protéger » ; *indēfēnsus*. Dans la langue de la Bible, sert à traduire ἐκδικεῖν « venger, punir ». Dérivés : *dēfēnsor, dēfēnsiō* et *dēfēnsō, -ās* (et *fēnsō*, Diosc.), *dēfēnsitō, -ās*, etc. Cf. M. L. 2517, *dēfendere* ; 2518, *dēfēnsum*. Britt. *diffen*.

infēnsus : acharné contre, hostile (à). Ancien (Plt.), usuel, souvent confondu avec *infestus*. Dérivé : *infēnsō, -ās* : s'acharner contre, ravager (Tac.).

offendō, -is : heurter, choquer, blesser (sens physique et moral) ; *offendiculum* (Varr.), *offēnsum, offēnsa, offēnsiō*, etc., et *offēnsō, -ās* : « heurter », et ses dérivés.

Le présent *-fendō*, sur lequel est bâti tout le groupe des formes latines, est le substitut d'un ancien présent radical athématique, comme v. sl. *idǫ* « je vais » en face de lat. *it*, gr. εἶσι ; pour le suffixe, cf. *cūdō, tendō, pellō*, etc. ; ce suffixe fournit des présents « déterminés ». Ce présent radical athématique est clairement conservé en indo-iranien : véd. *hánti* (3e pl. *ghnánti*) « il frappe », av. *jainti*, et en hittite : *kuenzi* « il frappe », 3e pl. *kunanzi* ; le gr. ἀπέφατο · ἀπέθανεν, Hes., est donc un ancien imparfait de **gʷʰen-*. Le grec a créé aussi un présent dérivé : θείνω, en face d'un aoriste ἔθενον (fait sur des formes de présent athématique) ; cf. aor. ἔπεφνον et parfait πέφαται ; φόνος « meurtre ». Le slave a fait passer le présent au type thématique, d'où *ženǫ* « je chasse, je poursuis », avec infinitif *gŭnati* (cf. v. prussien *gunnimai* « nous poussons ») ; le lituanien a de même *genù, giñti* « chasser ». L'irlandais a recouru à l'ancien itératif : *gonim* « je blesse, je frappe », cf. v. sl. *gonjǫ* « je poursuis ». Le germanique et l'arménien n'ont gardé que des formes nominales, telles que v. isl. *gunnr* « combat », arm. *gan* « rossée ». Il faut sans doute y rattacher *perfinēs* (v. ce mot).

fenestra, -ae f. : = θυρίς, trou pratiqué dans une paroi, meurtrière, trou percé dans le lobe de l'oreille ; et par extension « fenêtre », comprenant le trou (*lūmen*) et la croisée. Ancien, usuel. M. L. 3242, *fĕnĕstra*. V. h. a. *fenster* ; irl. *feinester* ; britt. *fenester*.

Dérivés : *fenestrātus* : muni de fenêtres, d'où a été tiré un verbe *fenestrō* ; *Fenestella*, nom propre (cf. *Dolabella*), nom d'une porte de Rome et d'un historien ; *fenestrula* (Apul.) ; *fenestellula* (Greg. Tur.).

Origine inconnue. On pense à un suffixe d'instrument ; mais **-trā* est à peine représenté en latin (cf. *aplustra* gréco-étrusque). L'étymologie ancienne « ἀπὸ τοῦ φαίνειν », Non. 36, 11, n'est qu'un jeu de mots. Il y a eu aussi une forme *festra, ostium minusculum in sacrario*, Macr. 3, 12, 8 ; P. F. 80, 27, dont *fenestra* est peut-être une déformation due à un rapprochement avec φαίνω. Une origine étrusque n'est pas impossible : ce sont les Étrusques qui semblent avoir organisé la vie urbaine en Italie ; mais aucun fait linguistique précis ne l'indique (les noms propres étr. *Fnes-ci*, lat. étr. *Fenestius* sont peu probants) ; v. G. Alessio, Aevum, 1941, 545 sqq., qui suppose un original étr. **fnestra* (?).

fēnum, -ī n. (*faenum* ; *faenisicei* dans la Sententia Minuciorum, CIL I^{2} 584 ; Varron, L. L. 7, 96, signale déjà l'hésitation entre les deux formes : *in pluribus uerbis A ante E alii ponunt, alii non... sic faenisicia ac fenisicia*. Les formes romanes remontent à *fēnum* ; *faenum* semble une forme refaite par « hyperurbanisme ». Un masculin *fēnus* apparaît à basse époque. Pluriel rare, mais non sans exemple [Ov., Apul., Vulg.]) : foin. Ancien, usuel.

Dérivés : *fēnārius* ; *fēneus* ; *fēnīle* (*fēnīlia*) ; *faenōsus* ; *fēnuc(u)lum* « fenouil » (*fēni-*, passé en irl. *fenel* et en germanique : v. h. a. *fēnihhal* « Fenchel »), dérivé : *f(a)eniculīnus* (Plin. med. 2, 20). Composés anciens et techniques : *fēnisex* (*-seca, -sector*), *fēnisicium* ; juxtaposé : *fēnum graecum* « fenugrec ».

Comme la plupart des termes rustiques, le groupe de *fēnum* est abondamment représenté dans les langues romanes : cf. M. L. 3247, *fēnum* (panroman et celtique : britt. *ffwyn, foen*) ; 3246, *fēnuculum* ; 3245, *fēnisicia* ; 3244, *fēnīle* ; 3243, **fēnia* ; 3241, **fēnāre* ; 3241 a, *fēnārius, -ria*.

Fēnum se rattache peut-être, comme *fētus, fēcundus*, etc., à *fē-* (cf. *plēnus, dōnum*) et signifierait proprement le « produit [du pré] ». Bréal rapproche la restriction de sens qui s'est produite dans *frūmentum* « fruit, jouissance », puis « blé, froment » ; cf. de même le fr. *regain*. *Fēnum, frūmentum* seraient des preuves de l'ancienne importance de l'agriculture dans la vie sociale des Romains. Le rapport entre *fēnum* et *fēnus* « produit de l'argent, intérêt » a été senti par les Romains ; cf. P. F. 76, 9 ; 83, 8, etc. ; la langue a utilisé dans ses sens différents les deux formations. Le sens est éloigné de celui de la racine indo-européenne **dhē-* « téter ». Mais on voit par *fēcundus, fēlīx* que le sens de certains mots du groupe s'est élargi en latin.

fēnus (*fae-*), **-oris** (et **fēneris* attesté par les dérivés *fēnerō* et *fēnebris*) n. : intérêt de l'argent prêté, prêt à intérêt ; différent en cela de *mūtuum* « prêt à charge de réciprocité », cf. Plt., As. 248, *si (uiginti minas) mutuas non potero, certumst, sumam fenore* ; s'oppose à *sors* « le capital », cf. Plt., Most. 561, *mihi neque fenus neque sortem argenti danunt*. Sur l'étymologie, cf. Varr., De Serm. Lat. III ap. Gell. 16, 12, 7, *fenus... a fetu et quasi a fetura quadam pecuniae parientis atque increscentis. Idcirco et M. Catonem et ceteros aetatis eius feneratorem sine A littera pronuntiasse tradit [Varro] sicuti fetus ipse et fecunditas appellata*. Même enseignement dans Festus, P. F. 76, 9, qui rapproche le gr. τόκος ; cf. *pecū, pecūnia*. Ancien, usuel. Les inscriptions et les manuscrits hésitent entre *fēnus* et *faenus*.

Dérivés : *fēnerō* (*fēneror*), *-ās*, avec tout son groupe *fēnerātor*, etc. ; *fēnebris* : relatif à l'intérêt (cf., pour la forme, *fūnebris*) ; *fēnusculum* (Plt.).

Le mot *fēnus* se comporte pour la forme vis-à-vis de *fēnum* comme le thème en *-es-* de skr. *réknaḥ* « chose qu'on possède » vis-à-vis du thème en *-no-*, v. h. a. *lēhan* « prêt », etc. Le groupe suffixal *-n-es-* sert à former des substantifs relatifs à la propriété, au prêt, etc. Cf. lat. *mūnus, pignus* ; gr. δάνος, ἄφενος, κτῆνεα ; skr. *ápnaḥ* « possession » (v. lat. *ops*), *dráviṇaḥ* (= av. *draonō*) « bien », etc.

-fer : second élément de composé ; cf. *ferus*.

fērālis, -e : concernant les morts ou les enfers. Terme religieux. *Fērālēs diēs* : jours du mois de février où se célèbrent les *Fērālia, dis manibus sacrata festa, a ferendis epulis uel a feriendis pecudibus appellata*, P. F. 75, 20 (étymologie populaire). Dérivés tardifs : *fērāliter* ; *fērālitās*. Le rapprochement avec *ferō* est enseigné depuis Varron et même amène Ovide à scander une fois *Fĕrālia*, F. 2, 569 : *hanc, quia iusta ferunt, dixere Feralia lucem*. Cf. peut-être *fēriae, festus*. On a rapproché aussi lit. *dvãsė* « esprit », m. h. a. *getwās* « fantôme »?

ferāx : v. *ferō*.

fer(c)tum : v. *fertum*.

ferculum (et *fericulum, fericulus* dans Pétr. ; cf. P. F. 293, 11 : *praefericulum, uas aeneum sine ansa patens summum, uelut peluis, quo ad sacrificia utebantur*), **-ī** n. : proprement ce qui sert à porter, d'où : 1° « plat », Schol. Hor., Sat. 2, 6, 104, *-a sunt... et uasa quae plena pulmentariorum ponuntur in canistris*, et « contenu du plat, mets » ; 2° brancard, civière servant à porter toute espèce d'objet dans les cérémonies, les images des dieux, etc. Mot technique. *Ferculum* est analogue pour la forme à gr. φέρετρόν, hom. φέρτρον « brancard » (avec un dérivé φαρέτρᾱ « carquois ») et skr. *bharítram* « bras (ce avec quoi l'on porte) », et représente **bher-tlo-m, *bherə-tlo-m*. Du reste, φέρετρον a été emprunté par les Latins, qui l'utilisent dans le sens de *capulus* ; cf. Varr., L. L. 5, 166, *lectus mortui ⟨quod⟩ fertur, dicebant feretrum nostri, Graeci* φέρετρον ; cf. M. L. 3249.
V. *ferō*.

ferē (l'*ē* est attesté par Servius, Ae. 3, 135, et par la métrique ; *ferĕ* est dû à l'abrègement iambique, cf. Thes. VI 492, 1 sqq.), **fermē** (sans doute forme de superlatif pour **ferimē*) adv. : 1° environ, à peu près, presque. Souvent employé dans ce sens avec une négation : *nōn ferē, nēmō, nīl ferē*, etc. ; 2° « le plus souvent ». Pour l'identité de sens de *ferē* et de *fermē*, cf. Varr., L. L. 7, 92, *ferme dicitur quod nunc fere*. — *Fermē* est un archaïsme beaucoup plus rare que *ferē*, employé par certains auteurs archaïsants ou soucieux de la forme rare (Tac., Gell., qui emploie *ferme modum* au lieu du banal *propemodum*, cf. Thes. VI 522, 2 ; 524, 49) ou provincialisants (T.-L.) ; il est évité par les poètes. *Ferē* est ancien, classique, usuel (Cicéron a 302 exemples de *ferē* contre onze de *fermē*, dont trois sont poétiques, sept dans les traités philosophiques, un dans les traités de rhétorique ; pas un seul dans les discours ; v. les statistiques du Thes. VI 492, 13 sqq.), et B. Axelson, *Unpoetische Wörter*, p. 136 sqq. Non roman.

Faute de pouvoir suivre le développement de sens, achevé dès les plus anciens textes, on ne saurait rien dire de l'étymologie. Le rapprochement avec *firmus, frētus* n'est pas impossible, mais il est indémontrable. Ce qui suggère ce rapprochement, c'est all. *fast* « presque » à côté de *fest* « solide ».

ferentārius, -ī m. (surtout au pl. *ferentāriī*) : « auxiliaire » et « troupes auxiliaires », Varr., L. L. 7, 57, *a ferendo... aut quod ii equites dicti, qui ea modo habebant arma quae ferrentur, ut iaculum...*, cf. Vég., Mil. 3, 14 ; définition différente dans Caton, cité par Festus 506, 25, *Cato eos ferentarios dixit, qui tela ac potiones militibus proeliantibus ministrabant* ; cf. encore P. F. 75, 14, *auxiliares in bello a ferendo auxilio dicti, uel quia fundis et lapidibus pugnabant, quae tela feruntur, non tenentur, appellati*, définition empruntée à Varron, cf. Non. 520, 10 ; 554, 24.

Les Latins le dérivent de *ferēns* à l'aide du suffixe *-ārius*, qui peut s'ajouter à des participes : *praesentārius, sedentārius, manifestārius*. Le suffixe *-ārius* est fréquent dans la langue militaire ; cf. *prīmārius, rōrārius, ueterārius* (à côté de *prīmānus, ueterānus*), *ballistā-, sagittārius*. L'hypothèse qui dérive *ferentārius* d'un participe aoriste **ferēns*, de *feriō* (comme *parēns*), se heurte au fait que *feriō* est défectif et n'a que des formes de présent ; ensuite on voit mal pourquoi ces soldats seraient seuls appelés « ceux qui frappent ». Mot rare et de caractère technique, qui a pu être déformé par l'étymologie populaire.

fereola (*uītis*) : sorte de vigne inconnue (Colum.). Peut-être faut-il lire *ferreola*, de *ferrum*?

Feretrius : épithète de Jupiter à qui l'on offrait les dépouilles opimes ; de là les étymologies proposées par les Latins : *ab hoste* ou *a foedere feriendo* ou *ab exuuiis ferendis* ; cf. Prop. IV 10, 45 sqq. ; Festus 204, 13, et P. F. 81, 16. Sans doute étymologies populaires. Mais le sens précis de l'épithète nous échappe.

feretrum : v. *ferculum*.

fēriae, -ārum f. pl. (ancienne forme *fēsiae* attestée par Festus 76, 17 et 323, 6 ; cf. *festus*) : fête(s). Singulier très rare et tardif ; les textes classiques ne connaissent que le pluriel ; un exemple de *fēria* dans P. F. 75, 22, *feria a feriendis uictimis uocata* ; cf. aussi GLK suppl. 241, 15, *pluraliter dicuntur feriae, licet abusiue dicatur prima feria, secunda feria*. Le singulier est surtout fréquent dans la langue de l'Église, cf. Thes. VI 505, 20 sqq. ; il s'applique aux différents jours de la semaine : *prima, secunda, tertia feria*, pour éliminer les anciens noms païens. Les formes romanes remontent au singulier : it. *fiera*, fr. *foire*, port. *feira*. M. L. 3250. Les anciens distinguent *fēriae* « repos, chômage en l'honneur des dieux » de *diēs festus* « jour de fête », cf. P. F. 76, 17, ... *aliae* [sc. *feriae*] *erant sine die festo, ut nundinae, aliae cum festo, ut Saturnalia, quibus adiungebantur epulationes ex prouentu fetus pecorum frugumque*. Les *fēriae* étaient fixes (*statīuae*) ou mobiles (*conceptīuae*) ; cf. Thes. VI 503, 34 sqq.

Dérivés : *fēriālis* (rare et tardif), irl. *féróil* ; *fēriātus*, M. L. 3251, sur lequel on a refait à basse époque un verbe *fēric(r)* ; *fēriāticus* (rare et tardif).

fēstus : 1° de fête ; ordinairement joint à *diēs* : *d. festus* (cf. *fastus*, s. u. *fās*) ; 2° qui célèbre la fête, oisif, joyeux. Le neutre a été substantivé : *fēstum* = ἡ ἑορτή, d'où le pl. *festa* (avec *ĕ*, difficile à expliquer en face de *fēriae, fānum*) auquel remontent les formes romanes : it. *festa*, fr. *fête*, esp. *fiesta*, M. L. 3267 ; irl. *fes, festa*. Dénominatif : *fēstō* (Gloss.). — *fēstīuus* (archaïque et postclassique, Plt., Apul., langue de l'Église ; Cicéron ne l'emploie guère que dans des passages familiers, cf. Laurand, *Étude sur le style des discours de Cicéron*, 2[e] éd., p. 339) : de fête, d'où « joyeux, charmant » ; *fēstīuitās* (ancien et classique) ; *fēstīuiter* ; *fēstīuō* (tardif). — *profēstus* : *-m diem dicebant qui festus non erat*, P. F. 209, 10 ; cf. F. 298, 30, *profestum facere est tamquam profanum facere*.

Le mot *fānum* peut reposer sur **fasnom* ; le vocalisme *fas-* de la racine **fēs-* est attendu dans un dérivé. Ce qui montre que cette étymologie est correcte, c'est que le correspondant de *fānum* a en osco-ombrien la forme *fēs* de la racine : pél. *fesn.*, osq. fíisnú (acc. fíisnam), ombr. fesnaf-e « in fānum », ce vocalisme s'expliquant par le fait qu'il s'agit d'un dérivé en *-ā-* (cf. le type lit. *dënà* « jour », *žëmà* « hiver »).

La racine **fēs-, *fas-* n'a pas de correspondant hors de l'italique. Comme **dhē-, *dhə-* « poser » a toujours eu une valeur religieuse (cf. skr. *dhā́ma* « institution », gr. θέμις et le sens de lat. *faciō, sacer-dōs, crēdō*, etc. ; v. aussi l'article *fētiālis*), on est tenté de poser un ancien élargissement **dhēs-* qui serait représenté par italique **fēs-*. Cf. peut-être aussi lat. *fās, fānum*.

feriō, -īs, -īre (verbe défectif ; une 3[e] personne de pluriel avec élargissement en *n*, *ferinunt*, est attestée par Festus 160, 3 ; 362, 5. Au témoignage des grammairiens, *feriō* emprunte son parfait à *percutiō, īcō* : *percussī, īcī* (*ferīī* est rare et tardif ; huit exemples dans le Thes.), et son participe à *īcō* : *ictus*, cf. Phocas, GLK V 438, 13 ; toutefois, *ferītūrus* apparaît à la fin de l'Empire) : « frapper », dans tous les sens du mot : frapper l'ennemi, un mur, la monnaie, une victime, à la porte ; frapper un traité, à cause de la victime qu'on frappait pour la circonstance, cf. Varr., R. R. 2, 4, 9, *initiis pacis, foedus cum feritur, porcus occiditur*. Enfin, *feriō* appartient à la série des mots imagés qui expriment dans la langue familière l'idée de « dépouiller, voler », comme le fr. « taper, estamper, rouler » ; Tér., Ph. 46/7 (dans la bouche d'un esclave), *porro autem Geta | ferietur alio munere, ubi era pepererit* ; Prop. 3, 3, 49-50 ; 4, 5, 44 ; cf. l'édition du Pseudolus de Lorenz, p. 49 et n. à 455, et l'emploi de *uerberāre, dēuerberāre, percutere, uorsāre, tangere*. Ancien, usuel. M. L. 3253 et 3252 : **ferināre*, et B. W. *férir* (vieilli). Pas de dérivés. Composé : *referiō* (Plt.).

Présent dérivé, substitué à un ancien présent athématique de la forme **bher-, *bhor-* ; tandis que le latin a généralisé le vocalisme *e*, on a le vocalisme *o* dans la forme passée au type thématique *barù* « j'insulte » en lituanien et dans les présents cités *barjǫ* « je combats » en vieux slave, et, en germanique : v. h. a. *berjan*, v. isl. *beria* « frapper ». On comprend ainsi comment le présent lat. *feriō*, tiré d'une racine qui ne fournissait ni aoriste ni parfait, n'est accompagné d'aucun perfectum. En conséquence, il n'y a pas de noms verbaux, ces noms étant liés en latin au groupe du perfectum ; cf. le cas de *ferō, lātus*. Cf. *forō, ferula*?

fermē : v. *ferē*.

fermentum, -ī n. : ferment, levain = ζύμη. Ancien, classique. M. L. 3254. De là : *fermentō, -ās* et ses dérivés ; *fermentēscō, -is* (Plin.) ; *fermentācius* (comme *focācius*) ; *fermentōsus* (tardif).

Les correspondants les plus proches sont v. angl. *beorma* « levain » et gaul. *Bormo*, qui désigne une source bouillonnante. *Fermentum* doit s'analyser **bher-mentom*, le thème étant fourni par une forme non élargie de la racine de *ferueō* (v. ce mot). L'usage du levain et des boissons fermentées semble remonter à la période indo-européenne commune ; cf. *dēfrutum* et *brisa*.

ferō, fers, tetulī puis **tulī, lātum, ferre** : la conjugaison de *ferō* est supplétive. *Ferō* a fourni les formes du présent où sont conservés des restes de la conjugaison athématique : ind. prés. *fers, fert, fertis* ; impér. *fer, fertō, ferte* ; inf. *ferre*. La racine de *ferō* étant essentiellement durative n'a pu fournir de parfait. Le parfait *(te)tulī*, le supin et le participe *lātum, lātus* (de **tlātum, -tus*, cf. gr. τλητός) sont empruntés à une autre racine, celle de *tollō*. La complexité de cette conjugaison a eu pour résultat la disparition du verbe dans la langue populaire, où il a été remplacé par un verbe de sens plus concret et de flexion plus régulière, *portāre*, qui a seul survécu dans les langues romanes ; cf. M. L. 3258, qui signale seulement *ferit* en vieux campidanien et *feri* en vieux portugais. Verbe italique commun : cf. ombr. fertu « fertō », ferest « feret », volsque *ferom* « ferre », marrucin *ferenter* « feruntur », etc.

Le sens est « porter » (réfléchi) « se porter » ; l'emploi absolu est mal attesté et à date tardive (Celse?, cf. Thes. s. u. 561, 53 ; l'emploi de *ferēns* au sens de « se portant », e. g. Corn. Nep., Dat. 4, 5, n'est pas probant) ; le sens de « se porter » (avec idée adjointe de mouvement) se rend surtout par le pronominal *sē ferre* ou le médio-passif *ferrī* ; mais le composé *differre*, comme le gr. διαφέρω, s'emploie absolument avec le sens de : « se porter de divers côtés ; différer ». Cf. aussi *fors*.

Un ancien sens de *ferō* est « porter dans son ventre, être fécondée » (d'où *forda* « [femelle] pleine »), emploi où il a été concurrencé par *gestāre*. En parlant des plantes, *ferō* a signifié « produire », d'où *ferāx, fertilis*.

Du sens de « porter », avec aspect « indéterminé », on passe naturellement au sens de « supporter » : *ferre iniūriās, aerumnās*, etc. D'autre part, à *ferō* s'adjoint souvent une idée accessoire de mouvement : *ferre lēgem* « apporter (proposer) une loi devant le Sénat » ; « rapporter (un bruit, une nouvelle ») : *fāma fert, ferunt, ut ferunt* ; et au passif *ferrī* « être rapporté » : *per ōra ferrī*, e. g. Acc., Trag. 669, *quorum genitor fertur esse ops gentibus*, transformation de l'ancienne tournure impersonnelle du type *fertur... Aurelianum dixisse*, conservée, par exemple, dans Vopisc., Aur. 24, 3. Enfin, de l'expression *agere ferreque* « pousser devant soi (le bétail razzié) et porter [sur son dos] (les objets pillés) » est issu le sens de « emporter » (= *auferre, tollere* ; Plt., As. 487, *numquam hinc feres argenti nummum*) « ravir » (Vg., B. 5, 34, *postquam te fata tulerunt*) ; d'où « voler » ; cf. peut-être *fūr, furtum*.

A la racine de *ferō* se rattachent de nombreuses formations nominales où le latin a généralisé le vocalisme *e* et qui expriment l'idée de porter, d'apporter, ou l'idée de fertilité.

1° D'abord un adjectif *-fer, -fera, -ferum* (où l'*e* doit être analogique de *ferō, ferre* ; cf. toutefois les noms de fleuves ligures *Porcobera, Gandobera*, si ces mots signifient bien « qui porte des saumons », « qui porte des cailloux ») qui fournit des composés correspondant au type grec en -φόρος et au type arménien en *-wor* (de **bhorā-*) : *bi-fer* (= δίφορος), *frūgi-fer, igni-fer, signi-fer, lēti-fer*, etc. Le latin a *lūcifer* là où le grec a λευκοφόρος et l'arménien une forme ancienne *lusawor* « lumineux » à côté de la forme nouvelle *lusaber* « qui apporte

la lumière » (cette dernière constituée de manière pareille à lat. lūcifer). Le sens de -fer, dans la plupart de ces composés, est « produisant » (cf. ferāx, fertilis et forda) : frūgifer, ignifer, etc. ; le sens de « portant » étant exprimé par les composés en -ger : armiger, lāniger, etc. Étant donnée cette répartition, on attendrait * signiger. Comme l'a suggéré Niedermann, la langue a peut-être évité, par euphonie, d'employer -ger lorsque le premier terme du composé renfermait un g. Ce type s'est étendu à l'infini dans la langue poétique et dans les langues techniques. Toutefois, on ne compte guère qu'un dénominatif : uōcifero(r), d'un *uōcifer du reste non attesté.

2° Puis des adjectifs tirés du présent ferō avec suffixes :

ferāx (cf. bibāx, emāx, dicāx, etc.) : fertile, d'où ferācitās (Col.).

fertilis (formation sans doute analogique d'après le type fingō/fictilis, dūcō/ductilis, dont on a extrait un suffixe -tilis ; la forme normale serait *ferilis, comme facilis) : fertile, d'où fertilitās. Pélignien fertlid « fertilī » (?) peut-être emprunté au latin. Sur fertilis a été bâti fertus (Avien), d'après textus/textilis.

fertum? : v. ce mot et flōrifertum.

-ferius conservé dans des adjectifs employés par la langue religieuse : arferia aqua, quae inferis libabatur, dicta a ferendo ; siue uas uini quod sacris adhibebatur, P. F. 10, 23. Adjectif sans doute d'origine dialectale ; cf. l'ombrien af̌fertur, et Ernout, Élém. dial. s. u. ; inferius : inferium uinum, Caton, Agr. 132, 2 ; 134, 3, d'où inferiae : sacrificia quae Dis Manibus inferebant, P. F. 99, 26, qui, rapproché de inferī, a pris le sens de « sacrifices en l'honneur des morts » (χοαὶ αἱ ἐπὶ τῶν νεκρῶν σπονδαί, sacrificia inferorum disent les gloses), comme l'adjectif dérivé inferiālis (Apul.).

3° Un substantif ferculum, q. u.

Un adjectif de sens technique, appartenant à la langue rustique et sans doute non romain, présente le vocalisme o, c'est :

*fordus, usité seulement au féminin, forda bos « quae fert in uentre », dont il existe un doublet dialectal horda ; de là le dérivé dialectal hordicālia, -ium cité par Varr., R. R. 2, 5, 6, et le composé fordicīdia (dial. hordicīdia) -ōrum n. pl. désignant les fêtes en l'honneur de Tellūs, données le 15 avril, où l'on sacrifiait des femelles pleines ; cf. Varr., L. L. 6, 15 ; Ov., F. 4, 630 sqq. On ne peut déterminer ici si le or de forda repose sur i.-e. or ou sur r̥. Même suffixe que dans grauidus, crūdus.

Pour fors, fortūna, v. ces mots.

Le participe en -tus étant lātus, les substantifs verbaux en -tor, en -tiō et en -tus, qui se lient normalement au participe en -tus, ne se forment pas de la racine de ferō. Il n'y a pas de substantif fertor, cf. Varr., L. L. 8, 57 : non fit ut messor, fertor ; bien qu'on lise dans les gloses infertor : παραθέτης, qui rappelle ombrien af̌fertur, arsfertur « *adfertor » et que la langue de l'Église ait créé offertor, -tōrium. Toutefois, en bas latin apparaît un dérivé fertōrius (-a sella) dans Caelius Aurelianus ; fertūra est dans Orientius. D'autre part, lātor, lātiō n'existent que dans l'expression technique lēgis, lēgum lātor, lātiō. Mais les formes composées sont assez nombreuses : ab-lātiō, con-lātiō, etc. Elles appartiennent, du reste, surtout à la langue écrite et sont en partie des calques du grec. Lātūra « portage » (d'après uectūra) n'apparaît qu'à partir de Sénèque, lātūrārius « porteur » qu'à partir de saint Augustin.

Composés de ferō :

afferō (ad-), attulī, allātum (ad-) : apporter = ἐπιφέρω ; cf. got. atbairan, phryg. αββερετ ;

auferō, abstulī, ablātum : emporter = ἀφαιρέω, ἀποφέρω. De là ablātiō, -ōnis : enlèvement, qui, dans la langue de la grammaire et dans la langue de l'Église, traduit ἀφαίρεσις, ἀφαίρεμα ; ablātīuus = ἀφαιρετικός. M. L. 9642.

anteferō : 1° porter devant ; 2° préférer.

circumferō : porter autour, répandre, etc. = περιφέρω, avec le postclassique circumferentia = περιφέρεια. S'emploie aussi dans la langue religieuse pour désigner une procession de caractère lustral ; cf. ombr. amfret, aferum, anferener « circum-ferunt, -ferre, -ferendī ».

conferō = συμφέρω : porter ensemble ou au même endroit ; avec de nombreux sens dérivés ; « contribuer à ; comparer ; mettre aux prises ; réunir, conférer » ; « transporter » (sens physique et moral : c. culpam in aliquem) ; et sē conferre « se transporter » dans lequel le préfixe donne au verbe l'aspect « déterminé ». De là : collātiō, -tor, -tīuus, -tīcius, collātus, -ūs (rare). De collāta provient le britt. collot.

dēferō, -tulī (detolerit, Lex Repet.) = καταφέρω : emporter ou apporter (souvent avec idée accessoire de haut en bas) ; remettre entre les mains de : dēferre negōtium, bellum ad aliquem ou alicuī ; en particulier, dans la langue du droit, dēferre nōmen ad iūdicēs, d'où dēferre reum, dénoncer ; dēlātor (mot de l'époque impériale, lorsque la dēlātiō fut devenue une profession) ; dēlātiō (Cic.) ; dēlātōrius, dēlātūra (tardifs).

differō, distulī, dīlātum = διαφέρω : 1° porter de côté et d'autre, disperser ; répandre un bruit, un nom, d'où « diffamer » ; 2° remettre à plus tard, différer ; d'où dīlātiō « remise, délai », et en droit dīlātōrius ; 3° [se] porter de côté et d'autre, être différent ; d'où differentia créé par Cicéron sur le modèle de διαφορά (irl. difir), differitās dans Lucrèce (differentia était banni de l'hexamètre) et indifferēns également créé par Cicéron pour traduire ἀδιάφορος ; cf. Fin. 3, 16, 53, quod enim illi ἀδιάφορον dicunt, id mihi ita occurrit ut « indifferens » dicerem.

ec-ferō (efferō), -fers, extulī, ēlātum, ec-ferre = ἐκφέρω : porter dehors, emporter (sens physique et moral). De là différents sens : 1° porter en terre ; 2° produire, faire sortir de terre ; par suite « exprimer » (e. uerba, sententiam) et « élever, exalter » (cf. extollō), d'où sē efferre « s'enorgueillir » ; ēlātus ; ēlātiō.

inferō = εἰσφέρω et ἐπιφέρω : porter dans ou contre (souvent avec idée d'hostilité, signa, arma inferre in) ; emporter dans la tombe, enterrer : illātiō mortuī ; introduire ; apporter : i. tribūtum (époque impériale). M. L. 4398. Dérivés techniques : illātiō « inférence, conclusion » = εἰσφορά ; illātīuus.

offerō, obtulī, oblātum : porter devant, présenter ; spécialement « offrir » ; et dans la langue religieuse : offrir à Dieu, consacrer, sacrifier (v. oblāta), M. L. 6043, et germanique : v. sax. offrôn, etc. ; celtique : irl. oifrider « offertur », offrait, oifrend, britt. offeren « offerendum ».

Dérivés tardifs : oblātiō, -tor, -tīuus, -tīcius.

Dérivés en -fer- : dans la langue de l'Église, offertōrium, cf. Isid., Or. 6, 19 ; offertor, -ōris (Commod., Instr. 30). Le obferumenta dicebant quae offerebant, P. F. 207, 6, provient sans doute d'un contresens de Festus ; v. offerūmenta.

perferō : porter à travers ou jusqu'au bout ; par suite : endurer (souvent joint à patior, perpetior), et : accomplir, exécuter. Dérivés tardifs : perlātor, -trix, -tiō.

praeferō : porter devant, présenter ; mettre avant, préférer. Dérivés tardifs : praelātor, -tiō. Du latin ecclésiastique praelātus dérive irl. prelait.

prōferō = προφέρω : produire au dehors, avancer, étendre, publier, etc. Dérivés : prōlātiō (classique, Cic., Cés.) : prolongation, remise, extension ; production, prononciation. Il semble que certaines acceptions de prōlātiō doivent s'expliquer par une influence de lātus et de dīlātō ; de même qu'il s'est créé un verbe dīlātō, rattaché à differre, dīlātum, cf. Thes. s. u.

referō, -fers, rettulī, rel(l)ātum : rapporter, rendre (pār parī referre, grātiam referre) ; reproduire, représenter, répéter, répondre ; terme de droit referre ad senātum : mettre en délibération devant le Sénat, en référer à ; in tabulās publicās referre. De là : relātiō, terme de droit « motion, proposition » ; et « rapport, récit », etc. ; relātus, -ūs m. (Tac., Sén.) ; relātor « rapporteur » ; relātīuus (tardif).

sufferō (sub-), sustulī, sublātum = ὑποφέρω : supporter, souffrir. Ancien, usuel. Panroman (type fr. souffrir). M. L. 8428 ; B. W. s. u. Il est à noter que sublātiō se rapporte à tollō et signifie « élévation, exaltation », etc. C'est en partie un calque du gr. ἄρσις.

superferō (époque impériale) : placer par-dessus ; élever ; superlātiō (terme de rhétorique, cf. ὑπερβολή) ; superlātīuus (terme de rhétorique et de grammaire) : ὑπερβολικός, -θετικός.

trānsferō, trānstulī, trānslātum (trālātum) = μεταφέρω : porter au delà, transporter ; d'où « transplanter, transcrire, traduire » ; en particulier, dans la langue de la rhétorique, trad. μεταφέρω « employer métaphoriquement ». Dérivés : trā(ns)lātiō : transfert, traduction, métaphore = ἀλληγορία, μετάληψις, μεταφορά, μετά- ou παράφρασις (irl. translait) ; trā(ns)lātīcius, terme de droit : 1° transmis par tradition, coutumier, héréditaire : -m ēdictum ; de là, à l'époque impériale, « consacré, usuel, commun » ; 2° métaphorique ; trā(ns)lātīuus, terme de rhétorique : -a cōnstitūtiō ; trā(ns)lātīua, -ae = μετάληψις ; trānslātor ; trānslātus, -ūs. M. L. 8855 c.

rēfert : v. ce mot.

La racine i.-e. *bher- « porter » fournissait, par exception, à la fois un présent thématique, largement attesté : skr. bhárāmi, v. sl. berǫ, got. baira, v. irl. berim (-biur), gr. φέρω, arm. berem et aussi un présent athématique attesté par véd. bhárti « il porte », hom. φέρτε et par le latin fers, fert, etc. (ombr. fertu « fertō » est ambigu). Les formes personnelles à timbre -o- de la désinence sont du type thématique : ferō, ferunt, etc., comme dans tous les présents athématiques maintenus en latin. On notera qu'il n'y a pas ici d'ancien optatif comparable à sim, edim, mais seulement feram, ferās. — Cette racine ne fournissait ni aoriste ni parfait, de sorte que le grec a recouru à ἤνεγκον, ἐνήνεγμαι, l'irlandais à rouic (3e personne du singulier), le latin au groupe de tetulī, lātus, qui sert en même temps en face de tollō ; pas plus que le latin, le grec n'avait d'adjectif en -to- de la racine bher- (il recourt en partie à οἰστός). Le slave a une forme secondaire : bĭranŭ, bĭraxŭ, bĭrati. En arménien, c'est l'ancien imparfait eber « il a porté » = skr. ábharat, gr. ἔφερε, qui sert d'aoriste en face du présent berē « il porte ». — Une autre singularité consiste dans la coexistence d'un type monosyllabique, celui de fert, etc., et d'un type dissyllabique. Sous ferculum, on a vu fericulum et ses correspondants sanskrits et grecs ; cf. véd. bhárīman- « action de porter » et serbe brȅme, russe populaire beremja « fardeau » en face de véd. bhárman-, gr. φέρμα.

Pour le sens de forda, cf. serbe brȅda, russe berěžaja « pleine » (et la traduction lituanienne qui a été substituée : lit. neščia « enceinte ») ; ceci suppose un nom radical *bher-t, *bher-d- et *berət-, *berə-d-. Le germanique a got. gabaurþs « naissance », etc. L'irlandais a breth et brith « grossesse » (fait de porter), birit « féconde » (d'où « truie »), combrit « enceinte ».

Un emploi religieux apparaît dans ombr. af̌fertur, arsfertur, qui désigne un prêtre, et répond à skr. prabhartar-, av. fra-bərətar- : il y a ici un curieux archaïsme. Le latin lui-même a arferia (dialectal), inferiae (formé comme exsequiae) et peut-être fertum (v. ce mot).

Fērōnia, -ae f. : nom d'une vieille divinité italique, sabine d'après Varr., L. L. 5, 74, en rapport avec Tellūs et qui plus tard fut identifiée à Junon. Origine incertaine, étrusque d'après W. Schulze, Latein. Eigenn., p. 165 (comme Populōnia, Mellōnia?). — L'e est toujours scandé long ; la forme avec ĕ des transcriptions grecques provient d'un faux rapprochement avec ferō comme pour fērālia. — V. Deecke, Die Falisker, § 36, et R. Bloch-G. Foti, Rev. Phil., 1953, p. 65 sqq.

ferōx : v. ferus.

ferrum, -ī n. (sans pluriel) : fer ; objet de fer, fer de hache, de lance, d'épée, etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3262.

Dérivés : ferreus : de fer (sens physique et moral : ferus et ferreus, cf. gr. σιδήρεος) ; ferrea f. : sorte de râteau, cf. ferreae, M. L. 3259 ; ferreola (uītis), v. fercola ; *ferriolum, M. L. 3260 ; ferrātus : muni d'un fer, d'où *ferrāre, M. L. 3256 ; cf. aussi 256, *afferrāre ; 4399, *inferriāre ; praeferrātus ; ferrāmentum : instrument de fer, outil (cf. fr. dialectal fer(re)ment « hache à couper le bois »), M. L. 3255 ; ferrāmentārius ; ferrātilis (Plt.) ; ferrārius : qui concerne le fer ; ferrārius m. : forgeron, M. L. 3257 ; ferrāria f. : 1° forge ; 2° mine de fer ; ferrūgō : rouille, M. L. 3261 ; ferrūgineus (cf. aerūgō, rōbīgō, etc.) ; ferrūginans (Tert.). Composés plautiniens (sans doute sur le modèle des composés grecs en σιδηρο-) : ferri-terus, -terium, -trībāx (hybride, cf. τρίβω ; la finale rappelle celle de audāx), -crepīnus ; ferrifodīna (Varr.).

L'origine de ferrum est obscure ; on sait que le « fer » n'était pas connu dans le monde indo-européen et, par suite, les noms de ce métal diffèrent d'une langue à l'autre. L'usage du « fer », qui est si important chez les Celtes, avec un nom tout autre, a dû se développer après la séparation des Celtes et des Italiotes. On rapproche v. angl. bras, broes « bronze » et l'on suppose un emprunt pour le mot latin (peut-être par un intermédiaire étrusque) et le mot germanique (cf. accadien parzillu « fer »), phén. barzel, ce qui ne fournit rien de net.

fer(r)ūmen, -inis n. : soudure (Plin.). Dénominatif : *fer(r)ūminō, -ās, con-fer(r)ūminō* (Plin.) « souder », d'où *fer(r)ūminātiō*. La graphie *ferūmen* est rare et ne se rencontre que dans les manuscrits de Pline, où, du reste, se trouve aussi *ferrūmen*. Cette dernière graphie est de beaucoup la plus fréquente ; elle est sans doute due à un rapprochement que les sujets parlants auraient fait avec *ferrum*, si *ferūmen* est apparenté, comme on l'a supposé, avec skr. *dhruváḥ* « firmus », *dharúnaḥ* « sustinēns » et avec les composés *conferuēre*, employé par Celse au sens de *coalēscere*, en parlant des os qui se ressoudent, et *conferua* « conferve » (**conferuia*, M. L. 2131), plante aquatique, qui passait pour avoir la propriété de recoller les plaies, ainsi nommée *a conferuminando*, dit Pline 27, 69 ; cf. *consolida* « consoude ».

V. aussi *offerūmenta*.

La racine serait celle de skr. *dhāráyati*, av. *dārayeiti* « il tient », skr. *dhartá* « celui qui tient », etc., de arm. *dadarem* « je cesse » et de v. sl. *sŭ-dravŭ* « fort, bien portant », qui semble se retrouver dans lat. *frētus, firmus* (et *ferē*?). Chacun des représentants latins supposés de la racine fait quelque difficulté soit pour la forme soit pour le sens. Le rapprochement de *ferueō* n'est pas plus satisfaisant. Mot technique.

fertilis : v. *ferō*.

fertum (*ferctum, firctum*), **-ī** n. : sorte de gâteau de sacrifice, qu'on offrait joint à *struēs* (v. ce mot) ; *ferctum* (*firctum* codd.) *genus libi dictum quod crebrius ad sacra ferebatur, nec sine strue, altero genere libi, quae qui adferebant struferctarii appellabantur*, P. F. 75, 17 ; et *strufertarios dicebant qui quaedam sacrificia ad arbores fulguritas faciebant, a ferto scilicet quodam sacrificii genere*, id. 377, 2.

Mot du vieux rituel agraire (Caton, Frères Arvales) que les Latins rattachaient à *ferō* (Festus, CGL V 628, 62 ; Isid., Or. 6, 19, 24). Cf. ombr. **ařfertur** « adfertor » (v. plus haut, p. 229) et peut-être *flōri-fertum* (v. *flōs*) ; osq. **fertalis**, nominatif pluriel d'un adjectif que Buck traduit par : (*ceremonies*) *celebrated with sacrifical cakes*, v. Vetter, *Hdb.*, p. 75. Mais cette étymologie ne rend pas compte de la graphie *ferctum*, qui est aussi fréquente que *fertum* (v. Thes. s. u.) : faut-il admettre que le *c* de *ferctum* est artificiel, comme dans *arctus* ; mais d'où proviendrait-il (de *ferculum*?). L'explication par *ferō* n'est peut-être qu'une étymologie populaire ; la racine **bher-* ne fournissant pas d'adjectif en *-to-*.

ferueō, -ēs, feruuī (*ferbuī*), **-ēre** et **feruō, -is, feruī, feruěre** (archaïque ; cf. Quint. 1, 6, 7) : bouillir, être bouillant ou bouillonner. De là « être brûlant, brûler » (sens physique et moral), « écumer, fermenter » ; « s'agiter fiévreusement ». Mais *feruēns* ne s'emploie guère qu'au sens de « bouillant, brûlant ». La forme *feruō* semble la plus ancienne ; cf. *fulgō* et *fulgeō*, etc. Ancien, usuel. M. L. 3265 (*fervēre*).

Dérivés et composés : *feruor, -ōris* m. : bouillonnement, chaleur, ardeur (sens physique et moral) ; *feruidus*, M. L. 3265 a, et *praeferuidus* (archaïque et post-classique) ; *conferueō* (Celse), *dē-* (Vitr.), *ef-* (Lucr.), *in-* (Caton), *per-* (Mela), *re-* (Cic.), *suf-* (Ps.-Ap.) ; *feruēscō, -is* et *con-, dē-, ef-, in-, re-feruēscō* ; *feruēfaciō, con-, dē-, ex-, in-, per-, suf-feruēfaciō* ; *feruūra* = φλεγμονή ; *effersūra* « inflammation » (Orib.). V. *dēfrutum* et *fermentum, fretum*.

Le celtique a le même élément radical, au même sens, dans irl. *berbaim* « je bous », gall. *berwi* « bouillir » ; le gaulois a *Borvo* à côté de *Bormo* pour désigner une source bouillonnante. La racine se trouve hors de l'italo-celtique, avec et sans élargissement *-u-* et avec des sens plus ou moins proches de celui de « bouillonner ». Dans l'Avesta récent, *ava-barənte* se dit des eaux qui dévalent, *uz-barənte* des eaux qui jaillissent en bouillonnant ; véd. *bhurváṇiḥ* « agité » se dit notamment de l'eau. Le thrace a βρῦτος · ὁ κρίθινος οἶνος (v. *dēfrutum*) ; cf. alb. *brum* « levain » (cf. all. *Brot*, de **brauþa* « pain au levain ») ; lit. *briáujůs* signifie « je me pousse avec violence » ; germanique : v. h. a. *briuwan* « brauen ». Cf. aussi att. φρέαρ, φρέατος (de *φρηϜαρ) et arm. *ałbewr* « source » ; πορφύρω « je me soulève en bouillonnant », en face du présent intensif véd. *járbhurīti*, qui indique un mouvement rapide (v. Streitberg-Festgabe, p. 258 sqq.) ; et irl. *brenn-* « jaillir », avec le causatif *bruinnim* « je fais jaillir », v. irl. *topur* « source », irl. *tipra* (même sens). Le groupe germanique de got. *brinnan* « brûler » est plus loin pour le sens.

ferula, -ae f. : férule, plante à longue tige qui servait à donner des verges légères, d'où le sens de « fouet » ; cf. le gr. νάρθηξ. Depuis Varron. M. L. 3263. V. h. a. *ferla*.

Dérivés : *feruleus, -āceus, -āris* (bas latin) ; *ferulāgō* = θαψία.

Cf. *feriō*? Isid., Or. 17, 9, 95, *-a uocata a medulla. Nam illam Varro tradit esse ferulae medullam, quam ἀσφόδελον Graeci uocant. Nonnulli a feriendo ferulam dicunt.* Peut-être étymologie populaire. Cf. *festūca*?

ferus, -a, -um : sauvage (par opposition à *mānsuētus*), farouche ; *fera* f. (scil. *bestia*) : bête sauvage. *Ferus* emprunte son comparatif et son superlatif au composé *ferōx*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3264 ; B. W. *fier*.

Dérivés et composés : *ferīnus* : de bête sauvage (*-a carō*) ; *feritās* ; *efferō, -ās*, sur lequel a été refait *efferus*, d'où *efferitās* ; *perferus* (Varr.) ; **ferāmen*, M. L. 3248 a.

ferōx : est à *ferus* comme *atrōx* à *āter* (v. ce mot) ; *f. est saeuus et indomabilis, translatum a feritate*, Non. 304, 36. S'emploie aussi au sens de « intraitable, orgueilleux » et « orgueilleux de, fier de » (avec ablatif).

Dérivés : *ferōcia, -citās, -citer* ; *ferōciō, -īs* (archaïque et postclassique, cf. ἀγριαίνω) ; *ferōculus* (familier) ; *praeferōx* (latin impérial). Une forme réduite *sēmifer* est dans Vg., Ae. 8, 267 ; cf. *caprifer, equifer, ouifer*, calques du gr. αἴγ-, ἵππαγρος ; v. Sommer, Rh. M. 56, 636 sqq. ; sur *feriferus* « furēns », v. N. Niedermann, Glotta 1, 265.

Il y a des correspondants, mais seulement avec la forme longue, provenant sans doute du nominatif de la forme athématique attestée par gr. θήρ (éol. φήρ), lit. *žvėris* « bête sauvage » (fait sur acc. sg. *žvėrį* = θῆρα ; on a v. lit. *žvėrų̃* [gén. plur.]), v. pruss. *swīrins* (acc. plur.) « bêtes sauvages » ; v. sl. *zvěrĭ*. Ici lat. *f-* repose sur *gh* suivi de *w*. La forme latine est dérivée, sans correspondant exact, mais dont le caractère secondaire semble indiqué par l'absence de comparatif et de superlatif propre ; v. Pisani, Stud. ital. di filol. class., 1935, 306.

***fescemnoe** : *uocabantur qui depellere fascinum credebantur*, P. F. 76, 16. Glose obscure à corriger en *fescenninoe* (nominatif pluriel archaïque en *-oe* issu de *-oi*) et à rapprocher sans doute de celle-ci : *Fescennini uersus, qui canebantur in nuptiis, ex urbe Fescennina dicuntur allati, siue ideo dicti, quia fascinum putabantur arcere*, P. F. 76, 6. Cf. étr. *Fescenna* et le nom de la ville falisque *Fescennia*.

fessus : v. *fatis*.

festīnō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : « se hâter » et « hâter » (absolu et transitif) avec une idée de précipitation, d'après Caton, Or. fg. 11, 4 ap. Fest. 268, 2, *aliud est properare, aliud festinare : qui unum quicquid mature transigit, is properat ; qui multa incipit neque perficit, is festinat.* Mais la distinction est loin d'être toujours observée. Ancien, usuel de tout temps. Non roman.

festīnus : hâtif. Premier exemple dans Salluste ; appartient surtout à l'époque impériale.

festīnis, -e? : un exemple de Titinius, Com. 103, cité par Non. 482, 31, *haec res me facit festinem*. La forme pourrait être, toutefois, le subjonctif de *festīnō*, cf. Thes. s. u.

confestim adv. : en hâte (d'où le grammairien Virgile a tiré un simple *festim*). Ancien, usuel. M. L. 2132 a? — *Confestim* semble supposer un substantif **festis* « hâte », cf. *raptim*, d'où pourrait provenir *festīnus*, comme *canīnus, marīnus* dérivent de *canis, mare*, et *festīnō*. Toutefois, étant donné l'antériorité de *festīnō* sur *festīnus*, il est possible, comme l'enseigne le Servius auctus, Ae. 9, 486, que *festīnus* soit un postverbal de *festīnō* (comme *anhēlus* de *anhēlō*, etc.), et le verbe pourrait provenir d'un substantif dérivé **festiō, *festinis* (avec alternance *-iō(n)/-īn-* dans la flexion, comme en celtique et en osco-ombrien, cf. Buck, *Osc. Umbr. Gr.*, § 181). — De *festīnō* : *festīnābundus, -biliter* ; *festīnātiō* (classique) ; *festīnanter* (id.) ; *festīnātim* (archaïque) ; *festīnātor* (tardif) ; *festīnantia* (id.) ; *festīnātus, -ūs* (id.) ; *festīnitās* (Gloss.) et *af-, prae, refestīnāre* (rares, archaïques ou tardifs).

On n'a pas d'autre rapprochement que celui qu'a proposé Osthoff, IF 5, 291 sqq., avec irl. *brass* « rapide, vif » et gall. *brys* « hâte ».

festō? : verbe employé dans une formule augurale citée par Varr., L. L. 7, 8, *templum tescumque festo in sinistrum... templum tescumque festo dextrum*. Texte très incertain ; cf. Gœtz-Schoell et Kent, ad l., Fay. Am. Journ. Phil. 35, 253.

festūca,- ae f. (*festūcum* n., Itala ; cf. fr. *fétu* en face d'it. *festuca*) : 1° brin de paille, fétu ; folle avoine ou coquiole ; 2° baguette (dite aussi *uindicta*) dont le licteur touchait la tête de l'esclave affranchi ; 3° mouton, masse pour enfoncer les pieux, hie pour aplanir le sol (cf. fr. « demoiselle »), ainsi nommée par antiphrase. A ce sens se rattache *festūcō, -ās* (*sōlum, terram*, etc.). Ancien, usuel. M. L. 3268.

Dérivés : *festūcārius, festūcula*.

Sans étymologie. Cf. *ferula*?

fēstus : v. *fēria*.

fēteō (*fae-*) : v. *foeteō*.

fētiālis, -is m. : fécial, prêtre d'un collège de vingt membres fondé par Tullus, suivant un rite emprunté aux Èques, d'après T.-L. 1, 32, 5. Le chef du collège s'appelait *pater patrātus*. Les prêtres étaient vêtus de blanc et couronnés de verveine et chargés des rites qui précédaient la déclaration de guerre ou la conclusion des traités de paix, etc. ; cf. Varr., L. L. 5, 86, *fetiales, quod fidei publicae inter populos praeerant ; nam per hos fiebat ut iustum conciperetur bellum et inde desitum* (?) *ut foedere fides pacis constitueretur ; ex his mittebantur antequam conciperetur, qui res repeterent, et per hos etiam nunc fit foedus*. Ancien terme du rituel, bien qu'attesté seulement depuis Cicéron et Varron.

La racine **dhē-* (étudiée sous *faciō*) indique en indo-iranien une règle, une loi ; av. *dātəm* « loi religieuse, loi », skr. *dhā́ma* « loi, institution », et le grec a θέμις « statut, institution, loi », avec le pluriel θέμιστες. Il est donc possible qu'il y ait eu en italique un mot **fēti-* dont *fētiālis* serait le dérivé (cf. aussi *fēstus, fēriae*?).

***fē-, fētus, -a, -um** : fécondé ; d'où au féminin « [femelle] pleine, grosse de » ; et par extension, comme *effētus*, « qui a mis bas » et « qui a cessé d'enfanter ». Columelle, 7, 3, 26, oppose *agiles et fetae* à *tardiores et grauidae*. Puis « fertile ». Synonyme poétique de *plēnus*. — Le féminin *fēta* de la langue rustique désigne spécialement la « brebis » (cf. Vg., B. 1, 49), comme irl. *birit* désigne la « truie » (v. sous *fērō*) ; de là *fētīnus* = *ouillus* en bas latin.

fētus, -ūs m. : grossesse, portée, action de mettre bas ; et par métonymie « petit (d'un animal) », par opposition à *partus*, cf. Paul., Sent. 2, 17, 7, *ex die emptionis et fetus pecorum et ancillarum partus ad emptorem pertinent* ; puis « fruits, productions de la terre » ; *fētūra* : temps de la gestation (*nunc appello feturam a conceptu ad partum*, Varr., R. R. 2, 1, 18), reproduction, etc. De là *fētūrō, -ās, -ātus* (tardif).

fētō, -ās (latin impérial) : transitif et absolu : 1° faire des petits, pondre ; 2° féconder. *Fētō* est le dénominatif de *fētus* ou l'intensif d'un verbe **feō* non attesté, qui a dû disparaître par suite de la concurrence que lui faisait *ferō*, et aussi de son caractère monosyllabique. Composé : *superfētō*, trad. ἐπικυέω (Plin.).

Autres dérivés et composés : *fētifer, -ficus, -ficō* ; *fētōsus* et *fētuōsus* ; *effētus* ; d'où *effētō, -ās* (bas latin) ; *confēta sūs* : *dicebatur quae cum omni fetu adhibebatur ad sacrificium*, P. F. 50, 19. — Les langues romanes ont conservé *fēta*, M. L. 3269 ; *fētāle*, 3270 ; **fētō*, 3272 (fr. *faon*, v. B. W. s. u.) ; *fētus*, 3273.

V. *fēcundus*.

fiber (*feber* ; cf. Varr., L. L. 5, 79, s. u. *feber*, et Schol. Verg. Bern. G. 1, 59, *castores... Latini febros dicunt* ; une autre forme, sans doute celtique, *beber* (*biber*), est dans Prisc., GLK II 150, 13 ; dans Phèdre, App. I 28, 1 (133 Havet) Cod. Vaticanus ; Schol. Iuv. 12, 34 et les gloses, cf. fr. *bièvre*, ital. *bevero*, M. L. 1012 et B. W. sous *castor*), **-brī** m. : castor.

Dérivé : *fibrīnus* (*bebrīnus*) ; cf. *Fibrēnus*, nom d'une rivière du Latium qui passe près d'Arpinum.

Mot à redoublement, signifiant littéralement « brun » (cf. lit. *bė́ras* « brun » et v. h. a. *bero* « ours »), qui a servi en indo-européen à désigner le « castor ». Le sens de « brun » est conservé dans skr. *babhrúḥ*, dont on s'est servi pour désigner l' « ichneumon » (la mangouste). Le

redoublement est de la forme **bhe-* dans v. pruss. *bebrus*, lit. *bẽbras* et *bẽbrus*, gaul. *bebrīnus*, *Bebronna*, corn. *befer*; de la forme **bho-* dans russe, tchèque, polonais *bobr*; de la forme **bhe-* ou **bho-* dans av. *bawra-* (cf. skr. *babhrúḥ*); de la forme **bhi-* dans gaul. *Bibrax* (cf., toutefois, Vendryes, MSL 13, 395), sl. *bĭbrŭ* (d'où serbe *dàbar*). L'*e/i* de v. angl. *beofor*, v. h. a. *bibar*, v. isl. *biorr* est ambigu. Les deux formes lat. *fiber* et *feber* peuvent donc être anciennes l'une et l'autre; mais les formes en *i* et en *o* du slave peuvent être récentes, et le polonais *Bierbza*, nom de rivière, atteste un ancien **bebrŭ-* en slave. L'*u* du type skr. *babhrúḥ* est ancien, car on a des dérivés d'un élargissement *-u-*, v. h. a. *brūn* « brun », gr. φρῦνος φρύνη « crapaud ». Mais, le plus souvent, le mot désignant le « castor » est un dérivé en *-o-*; tel est le cas en latin.

fibra, -ae f. : filament des racines, fibre, veine; dans la langue augurale : « division du foie, lobe », puis le « foie » lui-même et, par extension, « entrailles ». Ancien, usuel. M. L. 3277.

Étymologies diverses et douteuses chez les anciens; Festus rapproche *fibra* de *fimbria*, P. F. 80, 4 : *et fibras iocinerum et fimbrias uestimentorum dicimus*; Varron, de *fiber*, *feber* (v. ce mot), et Servius après lui explique *fibra* par *extrēmitās*, G. 1, 120. Le sens premier a pu être « fente », cf. *fibras radicum*, Cic., Tusc. 3, 13, qui doit désigner l'endroit où la racine se divise pour donner naissance à d'autres racines; ce sens de « fente » est encore dans Pline 30, 33 praef. 1, *persequimur omnes eius* [sc. *telluris*] *fibras*. Ce sens suggérerait une parenté avec *findō*, cf. Cic., Diu. 1, 16, *quid fissum in extis, quid fibra ualeat*; mais on ne voit pas le moyen de joindre les deux mots phonétiquement.

Sans étymologie claire. Cf. peut-être *fīlum*?

fībula, -ae f. : agrafe, broche; boucle, fermoir. Se dit proprement de toute pointe qu'on enfonce (cf. *fīgere*) dans un objet pour le maintenir. Ancien (Cat.), usuel. M. L. 3278 et 3276, *fibella*. Germanique : v. angl. *fibulae*, *fifele*?; celtique : irl. *sibul*.

Dérivés et composés : *fībulō*, *-ās* : agrafer; *fībulātiō* : cheville, crampon; *fībulātōrius*, gr. φ(ε)ιβ(ου)λατώρι(ο)ν « partie du vêtement attachée sur l'épaule avec une agrafe »; *affībulō*, M. L. 257; *dif-*, M. L. 2668 (**dis-*), *ex-*, *refībulō*; et surtout *infībulō*, *-ās* : attacher avec une agrafe, infibuler; *suffībulum* : *uestimentum album, praetextum, quadrangulum, quod in capite Vestales sacrificantes habebant, idque fibula comprehendebatur*, P. F. 475, 4. Cf. Rich. s. u.

V. *fīgō*.

fīcēdula : v. *fīcus*.

fīcus, -ī et **fīcus, -ūs** f. (la déclinaison *fīcus*, *-ī* semble la plus ancienne; *fīca*, Orib.) : 1° « figuier » et « figue » (il n'y a pas de neutre pour désigner le fruit, alors que le grec a συκέα συκῆ et σῦκον); 2° fic (sorte d'ulcère, généralement à l'anus, ou *in locis uerecundioribus*, Marc., Med. 7, 82), cf. gr. σῦκον « sexe de la femme », et le sens obscène de l'ital. *fica*. Ancien (cf. le *Fīcus Rūminālis* et Plin. 15, 77), usuel. Panroman. M. L. 3281, et germanique : v. angl. *fīc*, v. h. a. *fīch*, etc.; celtique : irl. *fic*, *ficuldae*, etc. V. aussi *carica* et *cottăna*.

Dérivés : *fīcula* f. (Plt., St. 690); *fīcārius* « vendeur de figues »; *fīcāria* : plant de figuiers, cf. M. L. 3278 a; *fīculnus*, *-neus* (formé sur *fīcus* d'après *populus/pōpulnus*, etc.; et même, sans doute d'après *colurnus*, issu lui-même de *corulnus*, *ficurneus*, dans la Mulomed. Chiron. et chez Pelagonius; v. Glotta II, 54); *fīcātum* n. (sc. *iecur*) : d'abord terme de cuisine « foie garni de figues », cf. Hor., S. 2, 8, 88, *ficis pastum iecur anseris albae*, calque du gr. συκωτόν de même sens, puis, dans la langue populaire, simplement « foie » (cf. la substitution de *cerebellum*, autre terme de cuisine, à *cerebrum*), e. g. Cael. Aur., Sign. Diaet. Pass. 93, *ex iecore, h. e. ficato, sanguis proicitur*, et passé avec ce sens dans les langues romanes, où *fīcātum* a remplacé *iecur*, M. L. 8494, *sykoton*, *fécatum*, *fīcātum*, *fīcdtum* (v. Ernout, *Aspects*, p. 128, et B. W. s. u. *foie*, *figer*); *fīcētum* n. : lieu planté de figuiers; *fīcitor*, *fīcitās*, mots de Novius, cités par Nonius 109, 21 (cf. *olus/olitor*, *olīuitās*, etc.); *fīcātiō* (cf. *olīuātiō*, *agricolātiō*, etc.); *fīcōsus* : couvert de fics (Mart., Priap.); *fīcēdula* f. « bec-figue », gr. συκα(λ)λίς, M. L. 3279, formé comme *acr-*, *mon-*, *nīt-*, *querqu-ēdula*. Les anciens l'expliquaient comme formé de *fīc* + *ēdulus*, adjectif de la racine de *edō* « manger », mais le degré long de la racine est sans autre exemple dans les adjectifs seconds termes de composés, et il n'y a là sans doute qu'une étymologie populaire; mais la formation est inexpliquée. Cf. aussi P. F. 82, 26, *Ficolea* : *palus ficulneus*, sans doute nom propre; cf. *Fīculea*, nom d'une ville de Sabine sur la uia Nomentana près de Fidènes, d'où *Fīculēnsis* (*Fīcolēnsis*), *Fīculeātes*; *Ficeliae*, *-ārum*, nom d'une place sur le Quirinal; *Fīcāna*, petite ville du Latium sur la route d'Ostie, cf. Fest. 298, 8, et *Mārs Fīcānus*; *fīceum mālum*, M. L. 3279 a.

Le mot ne peut être emprunté au grec : la forme grecque σῦκον (et béot. τῦκον) n'expliquerait ni *f*, ni *ī*. Mais la parenté manifeste avec le mot grec oblige à supposer un emprunt de l'une et l'autre langue à un groupe de langues parlées dans le bassin méditerranéen (cf. *cupressus*, *rosa*, *uīnum*). L'arm. *tʻuz* « figue » doit être emprunté à un mot de même famille. Il s'agit du nom d'un fruit obtenu par culture dans la région méditerranéenne dès avant l'extension du grec et des langues « italiques ».

fidēlia, -ae f. : *samium uas ad usus plurimos*, Non. 543, 25; pot (en terre ou en verre), jarre, etc. Attesté depuis Plaute.

Le mot est donné pour étranger, on le voit. L'élément radical rappelle celui de gr. πίθος « jarre », ion. πιθάκνη (lac. πισάκνα, chez Hésychius), sorte de réceptacle pour le vin, et de v. isl. *biða* « pot à lait ». Le forme att. φιδάκνη dont le rapport avec ion. πιθάκνη ne s'explique pas en grec, pose un problème. D'une langue à l'autre, les formes ne concordent pas; sans doute emprunt à une langue non indo-européenne. — Le sens de lat. *fiscus* est tout autre.

fidēs, -ium f. pl. : ancien pluriel de même origine que gr. σφίδες· χορδαὶ μαγειρικαί (Hes.) et σφίδη d'où on a tiré, à l'époque classique, un singulier *fidēs*, *fidis* : cordes de la lyre; puis « lyre, cithare » (au lieu des termes propres *lyra*, *chelys*, *cithara*). De là : *fidicula* (*fidiculae*); *fidicen*, *-cina*, *-cinius* (*f. lūdus*); *fidicinō*, *-cinus*, *-cinārius*.

Sans doute emprunt à une langue non indo-européenne.

fidēs, -ēī f. (et *-eī*, *-ē*; datif toujours dissyllabique à l'époque classique ou archaïque; le premier exemple de la scansion *fidĕī* est dans Manilius); forme à degré zéro de la racine **bheidh-/bhidh-*, cf. *fīdō* et gr. πείθω, πίστις. Ce nom en *-ē-* est surprenant : on attendrait *fidēs*, *fidis*, comme *sēdēs*, *sēdis* (cf., toutefois, *famēs*). Étant donné que *fidēs* sert de substantif à *crēdō*, le nom est peut-être une contamination de **bhidh-* nom racine et de **kred-dhē-* (v. *crēdō*), cf. Meillet, MSL 22, 215 sqq.) : 1° « foi, croyance », au sens religieux; cf. *prō dīuom fidem*, sens qui n'est conservé que dans quelques locutions toutes faites et qui reparaît seulement à l'époque du christianisme, où la langue de l'Église se sert de *fidēs* pour traduire πίστις comme de *crēdō* pour traduire πιστεύω, cf. Isid., Diff. 1, 486, *fides st credulitas qua deum confitemur*; id., Or. 8, 2, 4, *fides est qua ueraciter credimus id quod nequaquam uidere ualemus*; 2° dans la langue du droit, où le mot a pris toute son extension, « engagement solennel, garantie donnée, serment »; d'où « bonne foi, loyauté, fidélité à la parole donnée », etc. : cf. *bonā fidē* « sous bonne garantie »; *fidem dare*, *accipere*; Enn., A. 32, *accipe daque fidem foedusque feri bene firmum*; *fidē(i) crēdere*, *committere*, *iubēre* (d'où sont sortis les composés tardifs *fideicommittō*, *-commissum*, *-commissārius*, *fidē(i)promittō*, *promissor*, *fidēiubeō* et *fidēiussor*, M. L. 3282 a; cf. encore *fidēdictor*), *in fidē esse*, *in fidem alicuius se trādere*, *in fidem suam tutēlamque recipere*, etc. La notion a été divinisée, d'où *Fidēs* « la Bonne Foi » (traduisant le gr. Θέμις), cf. Enn., Sc. V² 403, *o Fides alma apta pinnis et iusiurandum Iouis*; et le commentaire de Cic., Off. 3, 29, 104. Dans la langue de la rhétorique a servi à traduire πιθανότης. Le rapport entre *fidēs* et *foedus* était senti par les anciens, comme on le voit par le vers d'Ennius cité plus haut et par la glose de Festus, P. F. 74, 3, *foedus appellatum ab eo... quia in foedere interponatur fides*.

Dérivés : *fidēlis* = πιστός, équivalent de *fīdus*, cf. Serv., Ae. 1, 113, *fidum*, *fidelem*. *Vtrumque nomen idem significat*, quoique le Servius auctus ajoute : *quamuis quidam uelint fidum amicum, fidelem seruum dici*. N'a de sens religieux que dans la langue de l'Église, e. g. Lact., Inst. 4, 13, 26, *qui credunt in eum* [sc. *deum*] *ac uocantur fideles*. De *fidēlis* dérivent *fidēlitās* et *fidēliter*; et les contraires *infidēlis* (ancien, classique), *-itās*, *-iter*. *Fidēs* et ses dérivés sont bien conservés dans les langues romanes, grâce sans doute à l'Église; cf. M. L. 3285, *fides*; 3283, *fidēlis*; 3284, *fidēlitās*; et en celtique : britt. *fydd*, irl. *fedil*.

Composés : *perfidus* (cf. *periūrus*) « perfide », que l'on explique par *qui per fidem decipit* (Plt., Mo. 500, *per fidem deceptus sum*), mais où *per-* peut marquer la déviation (v. *per*). Ancien, usuel et classique. De là *perfidia* f. (pluriel concret dans Plt), avec son dérivé *perfidiōsus* (déjà dans Plt.), dont la création a été favorisée par l'existence de *malitiōsus*, *insidiōsus*. M. L. 6409.

V. *fīdō* et *crēdō*. Cf. Fraenkel, Rh. Mus. 71, 1916, 187-199; R. Heinze, Hermes 64, 140-166.

Fidius : v. *Dius* et *fidēs*.

fīdō (les graphies avec *ei*, *feido*, *difeidens* qu'on lit sur les inscriptions datent d'une époque où *ei* et *ī* étaient confondus), **-is, fīsus sum** (? Priscien, GLK II 420, 11 enseigne qu'il y a un parfait en *-sī*, **fīsī*, sans exemple; dans la langue de l'Église, on trouve souvent *fīdeō*, *fīdēre*, verbe d'état reconstruit sur *fīdus*, et les langues romanes attestent, en outre, **fīdāre* « confier », cf. M. L. 3282, B. W. sous *fier* (et *confīdāre*, M. L. 2134), dénominatif-transitif, bâti également sur *fīdus* et qui devait être usité dès l'époque chrétienne, comme le montre le dérivé *fīdāmen* qu'on lit dans le Carm. ad Sen. 83 attribué parfois à Tertullien), **fīdere** : avoir confiance à ou en (complément au datif ou à l'ablatif, surtout au datif de la personne : *fīdere sibi*, comme πιστεύειν τινί; dans la langue de l'Église, *fīdere in* comme *crēdere in*). Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés : *fīdus* : digne de foi, fidèle, M. L. 3287 (avec son contraire *infīdus*); à basse époque, synonyme de *fīdēns*, cf. Thes. VI 706, 21; **fīdāre*, *fīdēre*, *fīdāmen*, v. plus haut; *fīdūcia* f. : confiance; dérivé d'un adjectif formé comme *cadūcus*? *Fīdūcia* est voisin de *audācia* par le sens, cf. Cic., Inu. 2, 163 et 165; et Non. 310, 19, *fiducia est audacia*; Serv. auct., Ae. 2, 61. De là *fīdūciō*, *-ās* et *in-*, *of-fīdūciāre* (bas latin); *fīdūciārius*, *fīdūciāliter*, termes de la langue du droit. *Fīdūcia* est conservé en espagnol et portugais, cf. M. L. 3286; *fīdentia* f. : mot de la langue philosophique de Cic., Inu. 2, 163, *fidentia est per quam magnis et honestis in rebus multum ipse animus in se fiduciae certa cum spe collocauit*; 165, *fidentiae contrarium est diffidentia... audacia non contrarium, sed appositum est ac propinquum*.

fīdustus : v. *foedus*.

Les gloses ont aussi *fīdunculus* : πιστός.

L'*i* bref de *fĭdius* dans *Dius fidius*, nom du dieu de la Bonne foi, rappelle la forme de *fidēs*, *fidēlis* (v. ces mots).

Composés de *fīdō* : *confīdō*, *-fīsus sum* : avoir confiance. Souvent avec une nuance péjorative (cf. *audāx*) sensible surtout dans *confīdēns*, *confīdenter*, *confīdentia*. *Confīdēns* « qui a trop grande confiance en soi » a pris le sens de « audacieux, insolent, impudent », θαρσαλέος, cf. Cic., Tu. 3, 14, *qui fortis est, idem est fidens, quoniam confidens... in uitio ponitur*.

diffīdō : manquer de confiance en, ἀπιστῶ. *Diffīdentia* = ἀπιστία; attesté à partir de Cic., Inu. 2, 165, cf. plus haut, s. u. *fīdentia*.

praefīdēns, *-ter* (rare, mais dans Cicéron).

foedus, *-eris* : v. ce mot.

La racine est la même que celle de gr. πείθομαι « j'ai confiance, je me fie » (avec le factitif actif πείθω « je persuade »), aor. ἐπιθον (chez Homère), parf. πέποιθα. L'emploi de *fīsus sum* pour le perfectum concorde avec la flexion moyenne de πείθομαι. A part la concordance de πείθομαι et de *fīdō*, les thèmes appartenant aux deux racines ne concordent pas en grec et en latin. En italique même, il n'y a pas de concordance sûre : ombr. *combifiatu* « nuntiātō, mandātō » est loin pour le sens et pour la forme (ce serait une forme à redoublement, du type de hom. πεπιθεῖν « persuader »). La racine a reçu en latin et en grec un large développement, alors qu'elle s'éliminait ailleurs. On rapproche le groupe de alb. *bē* « serment ». Pour expliquer le *b-* initial de got. *bidjan* « prier », en face de la racine i.-e. *gʷhedh-* « prier » de gr. θέσσασθαι, πόθος, etc., on est tenté d'admettre l'influence d'un représentant germanique non attesté

de la racine *bheidh- « se fier, persuader »; mais c'est une pure hypothèse.

fifeltārēs : mot qui se trouve seulement dans la *lex uicana Furfensis*, CIL IX 3513, où il semble désigner des magistrats municipaux. Mot dialectal, non latin, d'origine et de sens obscurs, et dont la forme même est suspecte.

fīgō (et un ancien *fīuō*, P. F. 81, 23, *offiuebant* « claudēbant sērīs », Gloss. Latin III, p. 153), **-is, fīxī, fīctum** (Varr., R. R. 3, 7, 4; Lucr. 3, 4), puis **fīxum, -ere** : ficher, enfoncer; d'où « fixer » et « transpercer » (sens physique et moral). Ancien, technique, usuel. M. L. 3289. Sur l'inscription relative aux Bacchanales se trouve l'infinitif *figier*, remarquable pour l'orthographe — *i* indiquant un ancien *ī*, et non la diphtongue *ei* — et pour le sens : les consuls ordonnent, en parlant de la *tabula* contenant le texte, *utei eam figier* (être fixée avec des pointes; il s'agit d'une table de bronze) *ioubeatis ubei facilumed gnoscier potisit*. L'adjectif *fīxus* s'est spécialisé dans le sens de « fixé, qui tient bien », cf. M. L. 3337, et a fourni le dénominatif **fīxāre*, M. L. 3335 (cf. *adfixō, -ās*, CGL III 400, 6), d'où sans doute **fīxicāre* à côté de **fīgicāre*, v. B. W. sous *ficher*, M. L. 3336 et 3290. *Fīxiō, fīxor, fīxōrius* sont rares et tardifs; de même *fīxus, -ūs*; *fīxūra* (Tert., Vulg.) : atteinte, blessure; marque de clous; *fīxula*? V. aussi *fībula* (de **fīuibula*?).

Composés : *affīgō* : enfoncer dans; et « accrocher à, attacher à », M. L. 259 (*adfīxō*, v. plus haut); *cōnfīgō* : attacher au moyen de clous, transpercer, M. L. 2134 a, 9651; *confīxiō, -ōnis* (bas latin); *confīxilis*; *dēfīgō* : enfoncer, fixer de haut en bas, fixer; dans la langue religieuse « déclarer d'une manière inébranlable » : *quae augur uitiosa, dira defixerit, irrita sunto*, Cic., Leg. 2, 8; dans la langue de la magie *dēfīgere nōmen*, cf. Ov., Am. 3, 27, 9, *defixit nomina cera* « fixer un nom sur la cire ou sur une tablette de plomb pour l'envoûter, l'immobiliser [et l'empêcher de nuire] », d'où *dēfīxiō*, souvent synonyme de *dēuōtiō*; *infīgō* : fixer, ficher dans, M. L. 4402; et 4401, **īnfīctāre*; *offīgō*, peut-être *offīmentum*; *praefīgō* : fixer en avant (classique); *refīgō* : déclouer, desceller, d'où : abolir, abroger (des lois); *suffīgō* : fixer en dessous ou par derrière; *suffīctus*, M. L. 8429.

L'*i* de ombr. fiktu « fīgitō », afiktu « affīgitō » s'accorde avec la forme de l'inscription des Bacchanales pour indiquer un ancien *ī*, qui se retrouve dans lit. *dýgstu, dýgti* « pointer », *dygùs* « pointu », en face de lit. *dėgiu, dė̃gti* « ficher, planter ». On n'a aucun autre rapprochement qui semble sûr. Le *u* de l'ancienne forme *fīuō* indiquerait une labiovélaire; *fīgō* serait une forme récente refaite sur *fīxī*. — Sur lat. *fīnis*, v. ce mot.

figulus, figūra : v. *fingō*.

fīlius, -ī m. (voc. *fīlī*) : fils; **fīlia, -ae** f. (dat. abl. pl. *fīliābus* pour éviter l'ambiguïté, cf. Charisius, GLK 1 129, 13, *filiabus in testamentis ob discrimen sexus ait Plinius dici consuesse*; 54, 10, *libertabus filiabusque, quod iurisperiti instituerunt, ambiguitatis secernendae gratia*) : fille. Attestés à toutes les époques. Ont pris dans la langue de l'Église, et comme *frāter, soror*, un sens affectif; *fīlī*, à basse époque, dans la langue du droit et dans la langue commune, désigne, d'une manière générale, « les descendants », cf. Thes. VI 757, 62 sqq; 758, 75; Blaise, *Dict.* s. u. Panromans. M. L. 3295, 3303. *Fīlius, fīlia* sont apparentés à *fēlāre*; cf. Plt., Ps. 442 s. u. *fēlō*; sur l'alternance, v. Meillet, *Introd.*[8], p. 169. Toutefois, le nom est indépendant du verbe et rien n'y rappelle plus dans l'usage le sens de « nourrisson qui tette ». C'est le nom du père, et non celui de la mère, au génitif, qui accompagne le patronymique pour le préciser. Le nom de la mère n'est ajouté que dans les tituli étrusques, e. g. CIL I² 2023, *C. Proeni⟨us⟩ Titiae nat⟨us⟩*, dans les désignations d'esclaves qui n'ont pas de père légal, et dans les tituli gaulois. La descendance par la mère n'existe pas légalement; l'indication des deux parents dans les noms propres est également fort rare, et *fīlius*, quel qu'en soit le sens premier, est en rapport avec *pater* beaucoup plus qu'avec *māter*. La société romaine est fondée sur le régime indo-européen du patriarcat, non du matriarcat. V. Funck, ALLG VII 73 sqq.

Dérivés : *fīliolus, -la*, diminutifs tendres et familiers, M. L. 3302; v. h. a. *fillōl*; *fīliaster, -trī*, synonyme de *prīuignus* « beau-fils », M. L. 3297; *fīliastra*; et, dans la langue des Pères de l'Église, *fīliālis, fīliālitās, fīliātiō*; *fīlietās* = υἱότης; *fīlificium* = τεκνοποιΐα (Cael. Aur.); cf. aussi M. L. 3296, **fīliānus*.

L'italo-celtique a perdu les noms indo-européens du « fils » (got. *sunus*, etc.) et de la « fille » (got. *dauhtar*, etc.). Ces noms ont été remplacés par des noms nouveaux, familiers, ou fabriqués. C'est ainsi que le nom celtique de la « fille » est **enigenā* « née dans [la famille] », irl. *ingen*, et le nom irlandais du « fils » est de la forme familière **maqqos* (irl. *mac*, gén. *maqi* dans les inscriptions ogamiques); l'osco-ombrien a *puklo* « fils », v. *puer*. Le lat. *fīlius* est de la famille de *fēcundus*, etc. (v. ce mot); il a passé du sens de « enfant qu'on élève » au sens de « fils » parce que le vieux nom avait disparu par suite de quelque interdiction et qu'il fallait le remplacer (cf. le groupe slave de *děva* « jeune fille », *dětę* « enfant »). Le nom ne comporte pas de dérivés anciens. La formation féminine de *fīlia* est toute secondaire. Sur l'emploi de *(g)nātus, (g)nāta* comme substituts de *fīlius, fīlia*, v. *nāscor*.

fīlix, -icis f. (forme ancienne; le doublet *felix* est sans doute dû à une dissimilation des deux *i*, favorisée par l'étymologie populaire, qui rapprochait *filix* de *fēlix, īnfēlix*, cf. Caper, GLK VII 106, 2; on lit aussi dans les manuscrits *filex*, cf. *carex*; et à basse époque apparaît une forme *filica* (refaite sur *filicula*?), cf. Thes. VI 759, 35 sqq.) : fougère. Attesté depuis Virgile. Cf. M. L. 3294, *filex*; 3298, **filicāria*; B. W. s. u.

Dérivés : *filicula* (*filicicula*), cf. Plin. 26, 58, *polypodi, quam nostri filiculam uocant*; Marcell., Med. 25, 37, *herbae pteridis, i. e. filiculae, quae ratis gallice dicitur*, etc.; *filictum* (*fel-*; *filectum*), M. L. 3300; *felicata patera dicta, quod ad felicis herbae speciem sit caelata*, P. F. 76, 14; *felicones mali et nullius usus, a felice dicti*, id. 76, 21; *filicina* = *radiolus* (*-um*); *filicteron* (*fel-*), Diosc., déformation de θηλυπτερίς d'après *filix, felix*.

On n'a proposé de rapprochement qu'avec gaul. βελιοντία, v. h. a. *bilisa*, russe *belená*, dont le sens « jusquiame » est tout autre.

filtrum, -ī n. : « lana coactilis » (Gl.), *filtra, centones*; *fil[is]trus* : *fimbria*. Latinisation tardive d'un mot germanique, M. L. 3305; B. W. sous *feutre*.

fīlum, -ī n. : fil. De là : fil de l'épée (Ennius), fil du discours; ligne, trait et particulièrement « trait du visage », *oris lineamentum* dit Non. 313, 16. De ce sens dérive celui de « forme », qui a dû s'employer d'abord dans la langue des artistes : *satis scitum filum mulieris* « un beau brin de femme », Plt., Mer. 755; *filum non malum*, Lucil. 816; cf. le sens de « ligne » en français. Toutefois, il est possible que *fīlum*, au sens de « forme », appartienne comme *figūra* à la racine de *fingō* et qu'il y ait eu à l'origine deux mots différents. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3306.

Dérivés : *fīlō, -ās*, substitut populaire et tardif de *nēre*, cf. *neuerant* : *filauerunt* (Gloss.), qu'il a remplacé dans les langues romanes, M. L. 3293, d'où **fīlandāria*, M. L. 3292 a; *fīlāmentum*; *fīlātūra*, M. L. 3293 a; *fīlātim*; cf. aussi **fīlacia*, M. L. 3292, et *affīlō*, M. L. 260; *exfīlō* (rare).

Le rapprochement avec lit. *gýsla* (žémaite *gìnsla*), v. pruss. *-gislo*, v. sl. *žila* « veine, tendon » et avec arm. *ǰil* « tendon » est séduisant; le *ǰ* arménien suppose une aspirée initiale **gʷh-* comme lat. *f*. — Peut-être lat. *fūnis* a-t-il le même élément radical; v. ce mot. Cf. aussi *fibra*.

fimbriae, -ārum f. pl. (le singulier n'apparaît qu'à très basse époque) : franges d'un vêtement. Désigne aussi les tresses d'une chevelure, les radicelles du poireau. Attesté depuis Varron, Cicéron, usuel. M. L. 3308; B. W. sous *frange*.

Dérivé *fimbriātus*.

Il a été proposé des hypothèses diverses; aucune ne s'impose. Un mot de ce genre a chance d'être emprunté. Cf. *fibra*.

fimus, -ī m. et **fimum, -ī** n. (les grammairiens le donnent comme masculin et sans pluriel, cf. v. fr. *fiens*; mais le neutre est aussi employé, sans doute sous l'influence de *stercus*; dans bien des cas, le genre ne peut être discerné) : fumier (*stercus quod a uentre purgatur*; *stercus animalium*; etc.). Ancien, usuel. Souvent joint à *stercus*, dont il est synonyme et qui a influé sur le genre et sur la flexion; cf. M. L. 3311, *fimus* et *femus, -oris*, d'où M. L. 3310, **fimorāre* (à côté de **fimāre*, M. L. 3307); M. L. 3310 a, **fimorārium*.

Dérivé : *fimētum, -ī*, et **fimita, *femita*, M. L. 3309. Le fr. *fumier* suppose aussi **fimārium*, M. L. 3307 a. Influencé, comme fr. *fumer* (une terre), par *fūmus*, en raison de la fumée qui s'échappe du fumier en fermentation. V. B. W. sous *fumer, fumier* et *fiente*.

Aucun rapprochement sûr. Cf. peut-être *suffiō* et *foeteō, faeteō* (avec alternance *ae/i* comme dans *aemulus, imitor*?).

findō, -is, fidī, fissum, findere (parfait très rare : trois exemples, en dehors des grammairiens, Cels. 8, 4, 6; Amm. 18, 8, 12; Not. Tir. 74, 85; la forme est, du reste, anomale; car un perfectum radical est en principe caractérisé soit par une alternance vocalique, soit par le redoublement; peut-être ancienne forme à redoublement, **fifidī*, remplacée par une forme simple tirée des composés) : fendre. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 3312.

-fidus, -a, -um : second terme de composé, dans *bifidus* = διαχιδής, *tri-fidus*, etc. Le neutre de *fissus*, *fissum* est substantivé dès Plaute avec le sens de « fente »; Cicéron dit *fissum iecoris*, N. D. 3, 14, et Celse *ani fissa* « fissures à l'anus », 5, 20, 5; *fissa* est à l'origine de fr. *fesse*, cf. M. L. 3329; B. W. *fesse* et *fesser*.

Dérivés en *fiss-* : *fissiō* f. (rare); *fissilis*, M. L. 3327; *fissūra*, M. L. 3330; *fissōrius, -a*, M. L. 3328; *fissiculō, -ās*, terme de la langue augurale « découper les entrailles » (cf. *fissum iecoris*, plus haut); *fissipes* (Auson.) traduisant σχιζόπους.

Le fr. *fente* suppose un participe **finditus*.

Composés : *confindō* (un exemple dans Paneg. Mess. 173); *diffindō* « faire éclater en fendant »; spécialement, dans la langue religieuse ou juridique, *diffindere diem* (*dē ōmine*) « séparer en deux », d'où « faire remettre » une affaire (*differre*), cf. fr. *disjoindre*; *effindō* (*ec-*), très rare, un exemple de Manilius, et **exfindicāre*, M. L. 3007; *infindō* : fendre en enfonçant (Vg., Val. Flacc., Dig.); *perfindō* (Prisc.); **refindicula*, M. L. 7154.

Racine bien attestée en sanskrit et en germanique. En sanskrit comme en latin, le présent est à nasale infixée : *bhinádmi* « je fends »; le passage à la forme thématique s'explique bien en partant du pluriel *findunt*, cf. skr. *bhindánti* « ils fendent », du participe présent, etc. La forme en *-to-*, *fissus*, est du même type que skr. *bhinnáḥ* (et *bhittam* « morceau »). En germanique, la formation du présent thématique got. *beita* est normale; le verbe y a un sens limité : « je mords », all. *beissen*. Gr. φιτρός « souche, pièce de bois » peut reposer sur **bhid-tro-*, comme l'a vu F. de Saussure; d'autre part, le sens de gr. φείδομαι « j'épargne » peut s'expliquer par l'idée de « se séparer »; mais ce sont de simples possibilités.

fingō, -is, finxī, fictum (*finctus* à basse époque, cf. Thes. VI 770, 47 sqq., et fr. *feint*, etc.), **-gere** : proprement « modeler dans l'argile », cf. *figulus* « potier », *fictilis* « modelé dans l'argile », *-ia uāsa*, etc., et substantivé *fictilia* n. pl. « vaisselle d'argile »; puis « façonner dans toute matière plastique, façonner la pâte », cf. *fictor* « pâtissier » et « sculpteur »; *fictores dicti a fingendis libis*, Varr., L. L. 7, 44, cf. Enn., A. 121; et *fictores dicuntur qui imagines uel signa ex aere uel cera faciunt*, Serv., Ae. 8, 634; *figūra* f. : Varr., L. L. 6, 78, *fictor cum dicit fingo, figuram imponit*; Isid., Diff. 1, 528, *figura est cum impressione formae alicuius imago exprimitur, ueluti si in cera ex anulo effigiem sumat, aut si figulus in argillam manum uoltumque aliquem exprimat, et fingendo figuram faciat*. Puis par extension : « façonner » (d'une manière générale, sens physique et moral), d'où « presser, toucher », Ov., F. 5, 409, *saepe manus aegras manibus fingebat amicis*, et Her. 20, 137; « reproduire les traits de, représenter »; et « imaginer, feindre, inventer »; sens particulièrement fréquent dans l'adjectif *fictus*, et qui s'est maintenu dans les langues romanes, cf. fr. *feindre*, M. L. 3313; B. W. s. u. Usité de tout temps.

Nombreux dérivés en *fig-* et en *fict-* : *figulus* m. (et tardifs *figlus*; *figel*, dialectal comme *famel* = *famulus*, « potier »); *fig(u)līnus* (*fig(i)līnus*) adj., d'où *fig(u)līna* (*ars*) *f.*; *fig(u)līnum* (*opus*) n.; *figulāris* (archaïque); *figulō, -ās* (tardif) et ses dérivés, M. L. 3290 a. *Figulus* est un cognomen fréquent dans les gentes *Marcia* et *Nigidia*.

figmen (rare et tardif), *figmentum* (tardif, appartient surtout à la langue de l'Église, où il traduit πλάσμα, στήλη, ποίημα, τὰ γλυπτά, ποίησις, etc.) : représentation figurée, statue, etc. ; imagination (sens concret), fable, invention.

figūra (formé avec le suffixe *-ūra* directement sur la racine, et non dérivé du supin comme les autres noms du même type) : proprement « plastique » ; d'où figure donnée à une chose, configuration, figure ; souvent joint à *speciēs*, à *fōrma*, *habitus*, etc. Lucrèce et Cicéron emploient *fōrmae* (*-māī*) *figūra* « la configuration du moule » ; au sens concret *figūra* traduit le gr. σχῆμα en mathématique ou en rhétorique ; sert à rendre aussi εἴδωλον. Emprunt savant : irl. *figor*. Dénominatif : *figūrō, -ās* « façonner, donner figure » qui traduit σχηματίζω, cf. Quint. 9, 1, 13, *oratio* ἐσχηματισμένη *i. e. figurata* par opposition à ἀσχημάτιστος *figuris carens*, et qui a donné de nombreux dérivés : *figūrātiō*, *figūrātīuus*, etc., tous de l'époque impériale, et des composés : *affigūrō* ; *cōnfigūrō* ; *cōnfigūrātiō* ; *dēfigūrō*, rare et tardif, M. L. 2518 a ; *exfigūrō* ; *praefigūrō*, *-rātiō* ; *refigūrō* ; *trānsfigūrō* (= μεταπλάσσω, μεταμορφόω), *trānsfigūrātiō*, également tardifs.

Autres dérivés : *figūrālis*, *-litās*, *-liter* (tardifs).

-figiēs : conservé dans *effigiēs*, v. plus bas.

filum : forme (?). V. ce mot.

fictilis ; *fictor* : v. plus haut (*finctor*, CGL III 201, 11) ; *fictrīx* (Cic.) ; *fictiō* : formation, création ; *fictiō nōminis* = ὀνοματοποιΐα ; *f. persōnārum* = προσωποποιΐα ; en particulier dans la langue de la rhétorique « supposition, fiction » ; *ā fictiōne* = καθ' ὑπόθεσιν ; terme de droit *fictiō lēgis*. Le nom n'apparaît pas avant l'époque impériale ; surtout fréquent chez Quintilien, qui l'a peut-être inventé, cf. Inst. Or. 6, 3, 61 ; *fictīcius* : inventé, feint (cf. *factīcius*), frelaté : *oleum*, *uīnum fictīcium* (époque impériale) ; *fi(n)ctiōsus* ; *fictōria* (*ars*) (tardif).

Composés : *affingō* : imaginer en outre, ajouter en inventant, attribuer (faussement) ; sur lequel Aulu-Gelle a fait *affigūrō* ; *confingō* : imaginer ensemble, ou concerter ; inventer de toutes pièces ; *dēfingō* : façonner (rare), M. L. 2519 ; *diffingō* : transformer, refaire ; *effingō* : 1° faire disparaître, d'où « essuyer », Cat., Agr. 67, 2, *fiscinas spongia effingant* ; Cic., Sest. 35, *e foro spongiis effingi sanguinem* ; 2° *fingendo exprimere*, ἐκμάσσειν, reproduire, représenter en relief, ; d'où *effigiēs* (*-gia*, archaïque) : portrait, image (généralement en relief), effigie, et *effigiō*, *-ās* (depuis Apul.) ; *in-* (M. L. 4402 a), *per-*, *re-*, *trānsfingō*, rares et tardifs (en partie d'après le gr. ἐκ-, μεταπλάσσω), qui sont doublés par les composés de *figūrō*.

La racine i.-e. **dheig'h-* fournissait un présent radical athématique dont le véd. *déhmi* « je lute, je fixe par du mortier » conserve la forme ancienne, et dont got. *digands* « πλάσας » est une trace. La racine avait deux aspirées, comme on le voit, outre la forme germanique, par osq. feihúss « mūrōs » et par la comparaison de gr. τεῖχος, τοῖχος « mur, rempart, paroi ». Le *g* latin s'explique dans *fingō* par l'*n* qui précède, dans *figūra* par l'*u* qui suit (cf. *liguriō*) ; osq. feihúss résulte de la contamination de **dheig'hes-* et de **dhoig'ho-* (cf. les formes grecques τεῖχος, -ους et, τοῖχος, -ου). Le présent *fingō* est du type à nasale infixée, comme *pingō*, *findō* ; le latin n'ayant hérité d'aucun perfectum, il a été fait une forme *finxī* toute nouvelle ; l'osque a une forme à redoublement fifikus « finxerit », le falisque a *fifiked* « finxit », cf. *fefacid* en face de *fēcī*), v. Vetter, *Hdb.*, p. 43 ; Lejeune, Fest. Sommer, p. 145 sqq. La gutturale finale était une prépalatale : l'Avesta a *-daēzayeiti* « il entasse », *pairi-daēza* « enclos » (mot que les Grecs ont hellénisé en παράδεισος), et le vieux perse *didā* « mur, enceinte ». Le thème latin de type **dhinghe/o-* semble se retrouver dans une partie au moins des formes de l'irlandais : *com-od-ding* « bâtir » (*cunutgim* « je bâtis »), v. Pedersen, *Vergl. Gr. d. kelt. Spr.* II, p. 505 sqq. Le sens propre de la racine est « façonner (de la terre) ». Ce travail de la terre aboutit à faire un tas, un mur de terre : arm. *dizanim* « ἐπαθροίζομαι » (verbe radical, sûrement indigène, et non emprunté à l'iranien), dēz « tas », ou de la poterie, ainsi got. *daigs* signifie « argile ». Le latin a développé surtout ce second sens, et l'osque offre le premier.

fīnis, -is (abl. *fīnī*, Lucr. 2, 978 ; Plt., Men. 859 ; Caton, Agr. 28, 2, 113, 2, mais Varron enseigne *fīne*, Roman. ap. Charis., GLK I 122, 28 ; acc. pl. en *-eis*, CIL I^2 584, 3, 28, etc.) m. et f. ; le masculin est sans doute plus ancien ; le féminin est dû à l'analogie des autres thèmes en *-i-* où les féminins dominent, cf. *fūnis* : 1° borne (= ὅρος), limite d'un champ, d'un territoire, cf. *fīnītor* « arpenteur », *fīnitumus* (*-timus*) « limitrophe » ; *confīnia*, *-iōrum* n. pl. « confins » ; Plt., Poe. 49, *regiones, limites, confinia determinabo : ei rei ego finitor factus sum*. Il est difficile de dire ce que *fīnis* désignait primitivement (cf. Bücheler, R. M. 60, 219), mais le caractère matériel de *fīnis* n'est pas douteux ; c'est souvent un arbre qui sert de *fīnis*, ainsi Varr., L. L. 7, 9, *in hoc templo faciundo arbores constitui fines* ; Agenn., Grom. p. 31, 24 Th., [*arbores*] *finium causa agricolae relinquunt* ; CIL III, p. 944, *domus partem dimidiam... cum suis saepibus, saepimentis, finibus, aditibus... h(abere) l(iceat)* ; cf. aussi *facere fīnem* « mettre un terme » ; proprement « placer une borne », cf. gr. τέλος δ' ἔθηκε Ζεὺς καλῶς, Soph., Trach. 26 ; 2° au pl. *fīnēs*, *-ium* « frontières d'un pays » et le pays limité par elles, cf. Cés., B. G. 1, 10, 5, *in fines Vocontiorum... peruenit*. Par extension « fin » (τελευτή) et « but » (τέλος). C'est dans ce sens que l'emploie la langue philosophique pour traduire les termes grecs correspondants : *de finibus bonorum et malorum*. Par contre, dans la langue de la grammaire et de la rhétorique, *fīnītīuus* traduit ὁριστικός, *infīnītīuus*, ἀόριστος et ἀπαρέμφατος. *Fīnis* à l'ablatif s'emploie avec la valeur de *tenus* « jusqu'à », et comme *tenus* peut être accompagné de l'ablatif (archaïque ; cf. Plt., Men. 859, *senem osse fini dedolabo... uiscera* ; Caton, Agr. 28, 2, [*arbores*] *operito terra radicibus fini*), ou, plus fréquemment, du génitif : *fine inguinum ingrediuntur mare*, Sall., Hist. frg. 3, 38. La construction avec l'ablatif est évidemment la plus ancienne, qu'on y voie un ablatif véritable comme celui que suit *tenus* et gr. μέχρι ou un instrumental : *osse fīnī* « avec l'os pour limite ». Cf. it. *fino a*.

Ancien, usuel ; bien représenté dans les langues romanes, ainsi que *fīniō*, M. L. 3314, 3315 ; et en celtique : irl. *finid*, britt. *fin*.

Dérivés : *fīnālis* (tardif ; surtout terme de grammaire traduisant τέλειος et de philosophie traduisant τελικός, que Cicéron transcrit en grec sans oser le traduire, Fin. 3, 55, [*bona*] *ad illud ultimum pertinentia ; sic enim appello quae* τελικά *dicuntur ; nam hoc ipsum instituamus, ut placuit, pluribus uerbis dicere, quod uno non poterimus, ut res intellegatur*) ; *fīnālitās*.

fīnitumus, *-timus* (cf. *maritimus*) : limitrophe, voisin ; *fīnitimī*, *-ōrum* : les voisins ; *fīnitima*, *-ōrum* n. pl. : les pays limitrophes.

fīniō, *-īs* : limiter, délimiter (= ὁρίζω, cf. Cic., Diu. 2, 92), borner (sens physique et moral) ; par suite « finir » (absolu et transitif) et « déterminer, définir ». — De là : *fīnītor*, *fīnītiō*, *fīnītīuus*, *infīnītus* et *infīnītiō* (Cic., Fin. 7, 21 = ἀπειρία), *infīnītīuus* (sc. *modus*), *infīnitās*, *infīnībilis*, tous termes savants (irl. *infinit*). Composés : *circumfīniō* : limiter tout autour ; *confīniō* (un exemple d'Irénée glosé ὁμορῶ) : *dēfīniō* = διορίζω « délimiter, définir, déterminer » (sens physique et moral) ; *dēfīnītiō* : διορισμός, *-tīuus* = διοριστικός ; *praefīniō* : délimiter par avance, fixer, régler.

Composés de *fīnis* : *adfīnis* (*af-*, *ar-* d'après Prisc., GLK II 35, 4) : 1° *-es in agris uicini, siue consanguinitate coniuncti*, P. F. 10, 15 ; cf. Modestin, Dig. 38, 10, 4, 3, *adfines sunt uiri et uxoris cognati, dicti ab eo quod duae cognationes, quae diuersae inter se sunt, per nuptias copulantur et altera ad alterius cognationis finem accedit...* ; 2° qui participe à, complice (généralement péjoratif *a. culpae, uitiō*) ; *adfīnitās* ; *confīnis* (cf. *conterminus*) ; qui possède les mêmes frontières, limitrophe, συν-, ὅμ- ορος ; *confīne* n., sur le pluriel duquel ont été formés *confīnius*, *-a*, *-um*, et *confīnium* n., passé en gallois *cyffin* ; *confīn(i)ālis*, *-e*.

Aucun rapprochement sûr. Le rapprochement avec *fīgō* est possible si l'on admet que *fīnis* aurait indiqué une marque, sur un arbre par exemple, v. Tesnière, BSL 30, p. 176 sqq., sur les dénominations slaves ; on partirait de **fīg-sn-is*. Simple hypothèse. M. V. Bertoldi, Mus. Helv. 1948, p. 69 sqq., rapproche *fīnis* et *fūnis* et y voit deux aspects d'un mot « méditerranéen » ; la limite d'un terrain ayant d'abord été marquée par une corde. Ce rapprochement, déjà indiqué par Isid., Or, 15, 14, 1, et repris par Bréal, MSL 15, 137, et Niedermann, Gl. 19, 7, ne va pas non plus sans difficultés.

fiō : v. *faciō*.

firmus, -a, -um (*firmis*, Ital., d'après *fortis* ou d'après *infirmis*?) : ferme (sens physique et moral comme gr. βέβαιος), d'où « solide, fort (souvent opposé à *imbēcillus*), durable ». Ancien, usuel. M. L. 3320. L'*i longa* qu'on trouve dans les inscriptions, CIL IV 175 ; VI 1248 et 5230, est contredit par les langues romanes, qui attestent *fīrmus* (it. *fermo*, fr. *ferme* ; cf. toutefois esp. *firme*). Le sens de « fermé » qui s'est développé dans le v. fr. *ferm* et surtout dans *fermer* rappelle des emplois comme Ov., Rem. 623, *uolnus in antiquum reddit male firma cicatrix* ; Tib. 1, 2, 6, *firma ianua* (cf. Thes. VI 815, 21 sqq.) ; Ov., Pont. 1, 2, 24, *firma sera*. V. J. Fahrenschon, *Firmus. Gesch. d. Bedeutungen dieses Wortes*, Munich, 1938 ; B. W. sous *fermer*.

Dérivés : *firmiter* ; *firmitās* f. : fermeté, solidité, autorité (trad. ἀσφάλεια), M. L. 3319, v. fr. *ferté* ; *firmitūdō* f. (même sens que *firmitās*, mais plus rare, tombe en désuétude après Tacite) ; *firmō*, *-ās* : affermir, fortifier ; affirmer, confirmer, M. L. 3318 (a suppléé en français le verbe *clore*) a fourni le v. angl. *feormian* ; *firmātor*, *-tiō* (rares et tous deux d'époque impériale) ; *firmāmen* (très rare et poétique, Ov., Sén. trag.) et *firmāmentum* : appui, renfort ; terme de rhétorique « démonstration, argumentation » (cf. *confirmātiō*) ; dans la l. de l'Église traduit στερέωμα « firmament » (d'où irl. *firmamint*, britt. *ffurfafen*). Cf. peut-être aussi les noms propres *Fermus* et *Hirmio* (falisque) ; *affirmō*, *-ās* = διαβεβαιῶ, affirmer. Seul le sens abstrait est attesté ; le Thesaurus n'a que deux exemples de *affirmāre* au sens concret « affermir », et tous deux d'Apulée ; M. L. 260 a. De là, dans la langue de la rhétorique, *affirmātiō* (= διαβεβαίωσις) ; *affirmātīuus* (contraires de *negātiō*, *negātīuus*), et, dans la langue du droit, *affirmātor* ; *circumfirmō* (Col., *c. uītem*) ; *confirmō* : consolider, fortifier, affermir (sens abstrait et concret) ; confirmer (uni à *comprobō*) et « affirmer » ; *confirmātiō*, attesté à partir de la Rhétor. à Hérennius, terme surtout de grammaire et de rhétorique (= [ἐπι]βεβαίωσις, ἐπικύρωσις), *-tor*, *-tīuus* ; *infirmō* : fixer dans (Cael. Aur.) ; *offirmō*, transitif et absolu : persister, durer (Plt., Tér.) ; endurcir, affermir ; *offirmātus* : résolu, obstiné ; *refirmātus* (tardif) : rétabli ; *infirmus* : faible (sens physique et moral) et, tardif, *infirmis*, cf. *imbecillus*, *-lis*, etc. ; *infirmitās*, M. L. 4403, 4404 ; *infirmō*, *-ās* : affaiblir ; terme technique « infirmer, annuler » (*i. lēgem*, *fidem testis*, etc. = ἄκυρος, ἀκυρόω) ; *infirmātiō* (terme de Cicéron).

Le rapprochement de *firmus* avec le groupe de skr. *dhāráyati* « il tient » (v. sous *fer(r)ūmen* et *frētus*) est d'autant plus séduisant que le sanskrit a des mots importants à suffixe en *-m-* : *dhárma* et *dhármaḥ* « chose posée, loi ». On peut aussi penser au groupe de lit. *dìržti* « se durcir ». Dans les deux hypothèses, l'*ī* n'est pas expliqué ; s'il n'est pas dialectal (cf. *stircus* à Lucérie, en face de *stercus*, et, à Préneste, *Mirqurios*), il s'agit d'un vocalisme « populaire ».

fiscus, -ī m. : panier ou corbeille d'osier, employé surtout dans le pressage du raisin ou des olives (cf. *fiscina*, *fiscella* « moule à fromage blanc », *fiscellus*, P. F. 80, 2, *fiscellus casei mollis appetitor, ut catillones catillorum ligurritores*) ; puis « corbeille à serrer l'argent » ; de là, sous l'Empire, « partie du revenu de l'État destinée à l'entretien du prince », par opposition à sa fortune personnelle (*rēs prīuāta principis*, *ratiō Caesaris*) et au trésor de l'État (*aerārium*). Cf. Pseud. Ascon., Verr. 212, 9 Stangl, *fisci, fiscinae, fiscellae spartea sunt utensilia ad maioris summae pecunias capiendas. Vnde, quia maior summa est pecuniae publicae quam priuatae, ut pro censu priuato, « aerarium » dicitur pro loculis et arca thesauri, pro sacello « fiscus ». Inde « fiscus » pecunia publica, et « confiscare » dici solet.* Ancien : Plt. (*fiscina*) et Caton (*fiscella*), Lucil. (*fiscus*). Le sens de « corbeille » (à olives, à fromages) s'est conservé dans les langues romanes, surtout dans les dialectes italiens ; cf. M. L. 3326, *fiscus* ; 3324, *fiscina* ; 3323, *fiscella* ; 3325, **fiscula* (cf. *fisc(u)lum* dans Isid., Or. 20, 14, 13). Sur une confusion entre *fiscina* et *piscīna*, v. Keller, *Lat. Volksetym.*, 44. Composé : *suffiscus* ; — *folliculus testium arietinorum, quo utebantur pro marsuppio, a fisci similitudine dictus*, P. F. 403, 11.

Au sens de *fiscus* « **trésor impérial** » se rattachent *fiscālis* (*-lia* n. pl. « **tribūta** »), *fiscārius* et *cōnfiscō, -ās*, dont a été tiré *fiscō* (Lex Sal.).

On a rapproché *fidēlia*, qui se laisse expliquer par **fides-l-* ; on poserait **fid-s-co-*. Mais les sens divergent trop. Terme technique, sans doute emprunté.

fissa : v. *findō*.

fistula, -ae f. : conduit, tuyau, canal ; puis « chalumeau, flûte » (= σῦριγξ) ; dans la langue médicale, « fistule », peut-être à l'imitation du grec ; cf. Cass., Fel. 20, *fistulas Graeci syringas appellant et sunt ulcera pendiginosa et intrinsecus callosa neque in cicatricem uenientia*. Ancien, technique. M. L. 3332. Diminutif : *fistella* (Pélagon.), M. L. 3331.

Dérivés : *fistulātus*, M. L. 3334 ; *fistulāris* ; *fistulōsus* ; *fistulō, -ās* (*fistulor*) = συρίζω, ital. *fischiare*, M. L. 3333 ; *fistulātor* ; *fistulēscō* (Fulg.).

Cf. peut-être les noms propres osques : Fistelú « Fistelia », Fistlus « Fistelī ».

Aucun rapprochement net. Terme technique.

fitilla, -ae f. : sorte de gâteau usité dans les sacrifices. Sans doute terme rituel d'origine dialectale, pour **fictilla* ; cf. Ernout, *Élém. Dial.* s. u. L'ombrien a fikla « fitillam ».

fiuō : v. *fīgō*.

flaccus, -a, -um : pendant, mou, flasque. Surnom fréquent ; par exemple du poète Horace ; osq. Flakis. Se dit, entre autres, des oreilles, cf. *auriflaccus*, CGL III 330, 46. Attesté depuis Varron. Rare, populaire ; M. L. 3343, it. *fiacco*. V. B. W sous *flaque, flasque*.

Dérivés : *flacceō, -ēs* ; *flaccēscō, -is* ; *con-flaccēscō* ; *flaccidus*, M. L. 3342 (v. fr. *flaistre*, d'où *flétrir*) ; *flaccor* m. (tardif) ; peut-être *flacculum* (*-lus*?), mot de sens obscur, cf. Thes. s. u. ; *Flaccilla* (Martial, etc.).

Flaccus a la géminée caractéristique des adjectifs marquant une difformité physique : cf. *broccus, lippus*, etc., et le vocalisme populaire *a*. Si *ml-* peut aboutir à lat. *fl-*, on rapprocherait gr. dor. βλάξ (βλᾱκός) « mou, paresseux, sot » et le groupe de irl. *mláith* (d'où *blaith*) « tendre, mou », skr. *mlātáḥ*, av. *mrātō* « amolli par le tannage » et, de plus, gr. βληχρός « faible », plus loin, gr. μαλακός, etc. Etymologie séduisante, mais douteuse.

fladō, -ōnis m. : flan, sorte de gâteau. Mot germanique qu'on lit dans Venantius Fortunatus, Vita Radeg. 15, 35. M. L. 3444.

flāgitō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : *acriter interpellare*, Isid., Diff. 1, 230 ; *cum clamore et pertinacia petere*, Differ. ed. Beck 58, 25.

Dérivés et composés : *flāgitātor*, cf. Plt., Mo. 768, *sol... quasi flagitator astat usque ad ostium* ; *flāgitātiō* ; *dif-, ef-, reflāgitō* (Catul. d'après *repetō*).

flāgitium, -ī n. : charivari fait à la porte de quelqu'un pour protester contre sa conduite, réclamation bruyante et scandaleuse, scandale ; cf. Plt., Mer. 417, *neque... quicquam eueniet nostris foribus flagiti* ; Ps. 556, *si non dabis, clamore magno et multo flagitabere* (cf. *conuīcium*) ; et, par extension, l'action elle-même qui provoque le scandale, « chose scandaleuse, honte » (sens concret ; cf. *flāgitātus*, qui se dit des *pathici* ; v. Thes. VI 841, 49 ; 843, 67), « **faute** » (sens fréquent dans la langue militaire ; v. Donat ad Ter. Eu. 382). Cf. Usener, Rh. Mus. 56 (1901), 5 sqq. ; M. Reichenbecher, *De uocum quae sunt « scelus, flagitium, facinus » apud priscos scriptores usu*, Iéna, 1913. — Ancien, usuel ; *flāgitiōsus* : scandaleux, honteux, déshonorant et « déshonoré » (non attesté avant Cicéron). *Flāgitium* semble formé comme *seruitium* (à moins qu'il ne soit dérivé directement de *flāgitō* comme *gaudium* de *gaudeō*, *iurgium* de *iurgō*) ; *flāgitō* est un fréquentatif-intensif ; tous deux ramènent à une forme **flāg-* « faire du bruit » de **bhlāg-*, qui est peut-être en alternance avec **bhlăg-* qu'on a dans *flagrum, flagellum*.

Comme gr. φλοῖσβος « bruit sourd », appartient à un groupe mal déterminable de mots expressifs (cf. *fleō* et, plus loin, *plangō*).

flagrō, -ās, -āuī (*flagrātus sum*, cf. CGL II 72, 29), **-ātum, -āre** : flamber, être en flammes (*flagrat ignis*) ; être enflammé (sens propre et figuré) : *flagrant oculi* ; *flagrāre īrā*) ; brûler (de ou pour). On trouve dans le cod. Justinien 1, 2, 53 (54), 1 et 9, 13, 1, 1 (an 533) l'expression *flagrante crimine*. Ancien, usuel, classique. Conservé partiellement en roman, cf. M. L. 3348 et 3348 a, **flagror*. Souvent confondu avec *fragrāre* dans les manuscrits ou dissimilé en *fraglāre*, cf. Thes. VI 846, l. 30 sqq.

Dérivés et composés : *flagranter, flagrantia* f. ; *conflagrō* : être embrasé ; s'enflammer, brûler, se consumer (*incendiō conflagrāre*) ; *conflagrātus* « consumé », d'où on a tiré à basse époque *conflagrāre* transitif ; *conflagrātiō* ; *dēflagrō* : 1° être détruit par l'incendie ; 2° s'éteindre (= *dēferuēscō*), cesser de brûler (T. L., Tac.) ; *dēflagrātiō*. Tardifs : *circum-, in-flagrō*.

V. sous *fulgō*. Le sens de *flagius* épithète de Jupiter dans osq. Iuveí Flagiúí est contesté ; v. Vetter, *Hdb.*, p. 85.

flagrum, -ī n. : sorte de fouet, ou plutôt de martinet, composé de plusieurs lanières garnies de boutons de métal ou d'os et qui donnait des coups pesants plutôt qu'il ne cinglait ; de là *pinsetur flagro*, Plt., Mer. 416. *Flagrum* a tendu à être remplacé de bonne heure par son diminutif *flagellum* (*fragellum* dans l'Appendix Probi, cf. W. A. Baehrens, p. 68), qui désigne un fouet plus léger, cinglant et coupant : *sectus flagellis*, dit Hor., Epod. 4, 11. *Flagellum* désigne toute espèce d'objet semblable au fouet ; le sens de « fléau » est attesté par St Jérôme, Is. 28, 33, p. 385, *gith et cyminum uirga excutiuntur et baculo quae uulgo flagella dicuntur*. Ancien, usuel. M. L. 3346-3347. V. h. a. *flegil*, etc., « Flegel » ; celtique : irl. *srogell*, britt. *flangell, frewyll*, gr. mod. φραγέλλιον.

Dérivés : *flagriō, -ōnis* (l. *flagrō*?), nom donné aux esclaves ; formation de type populaire comme *uerberō* ; *flagrātor* : *-es dicebantur genus hominum, quod mercede flagris caedebantur*, P. F. 79, 9. Composés : *flagrifer* (Auson.) ; *flagritrība*, hybride formé par Plt., Ps. 137, de *flagrum* et τρίβω ; cf. *ulmi-trība, ferritrībāx*. Il n'y a pas de verbe *flagrō* « donner du fouet » (malgré *flagrātor*), sans doute à cause de l'homonymie de *flagrō* « flamber », à laquelle semble penser Plt., Am. 1030, *quem... faciam feruentem* (synonyme de *flagrantem*) *flagris* ; *flagellō, -ās* (depuis Ov.) ; *flagellō- ōnis* (Gloss.) ; *flagellātiō* (tardif), etc. V. B. W. sous *fêler*.

On ne rapproche que v. isl. *blaka* et *blakra* « frapper de côté et d'autre ». Terme technique, de formation expressive, comme *flāgitō, plangō*, etc. Sans rapport avec *flagrō* ; l'homonymie est secondaire.

flāmen, -inis m. : flamine, titre donné au prêtre attaché au culte d'une divinité particulière, *f. Diālis, Fūrinālis, Martiālis, Volcānālis*, etc., cf. Varr., L. L. 5, 84 ; 7, 45. Le *flāmen* est distinct du *pontifex* et de l'*antistes*. Il est caractérisé par l'apex de laine qui surmonte son bonnet ; aussi les Latins, faute de mieux, dérivaient-ils son nom de *fīlāmen*, cf. Varr., L. L. 5, 84, et Thes. VI 849, 21 sqq. Usité de tout temps. La forme du mot contraste avec le genre, comme dans *augur* ; cf., toutefois, ποιμήν. Certains ont supposé l'existence de **flāmō*, qu'ils tirent de *flāmōnium, -ī* « dignité de flamine. », cf. *stāmen* et στήμων, mais *flāmōnium* peut être issu par haplologie de **flāmimōnium* (cf. pour le suffixe *caerimōnia, -nium*) ; du reste, les dérivés de *flāmen* sont en *flāmin-* : *flāminica* : femme du flāmen Diālis et prêtresse de Junon ; *flāminius* « du flamine », *flāminālis, flāminātus, flāminicus*, etc. Cf. les noms propres *Flāminius, Flāminīnus*.

On ne peut donner une étymologie sûre. On rapproche souvent le v. isl. *blóta* « sacrifier », *blót* « sacrifice », got. *blotan* « honorer ». D'autre part, on ne saurait tenir pour exclu le rapprochement souvent fait avec le terme religieux skr. *bráhma* indiquant la « prière », *brahmá* « prêtre », quoique l'*ā* latin fasse quelque difficulté et que l'*r* de *brahmán* puisse être ancien ; mais le rapprochement de ces mots sanskrits avec v. isl. *bragr* « poésie » qu'a proposé Osthoff est loin de s'imposer. Ce qui engage à ne pas abandonner le rapprochement séduisant de *flāmen* avec skr. *brahmán-* m., *bráhman-* n., c'est la concordance fréquente des termes religieux entre l'italo-celtique et l'indo-iranien. V. Dumézil, *Flamen-brahman*, 1935.

flamma, -ae f. : flamme (sens propre et figuré). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 3350. V. b. all. *Flamma*, britt. *flamm*.

Dérivés : *flammula* : 1° petite flamme ; 2° flamme, bannière, ainsi nommée de sa couleur jaune (Lyd. mag. 1, 8) ou de sa forme, M. L. 3353 ; *flammeus* : de flamme, enflammé ; couleur de flamme (épithète de diverses fleurs, *phlox*, pensée, cf. φλόγινος) ; *flammeum* n. : voile jaune de flamme que portaient l'*uxor flāminis Diālis* et toute mariée le jour de ses noces : *flammeo amicitur nubens ominis boni causa, quod eo assidue utebatur flaminica, i. e. flaminis uxor, cui non licebat facere diuortium*, P. F. 79, 23 ; de là *flammeolus, flammeolum* ; *flammeārius, -ī* : *-i infectores flammei coloris*, P. F. 79, 19 ; *flammō, -ās* : transitif et absolu, sens propre et figuré, « enflammer » et « flamber », M. L. 3352 ; *flammātus* sans doute antérieur à *flammō* ; *flammābundus*, M. L. 3351 ; *flammēscō, -is* : s'enflammer ; *flammidus* (Apul., d'après *fulgidus*) ; *flammigō, -ās* (Gell.), formé comme *fūmigō* ; *flammōsus* (rare et tardif).

Composés : *inflammō*, ancien, usuel et classique, M. L. 4405, d'où *inflammātiō* ; *con-, dē-, suf-flammō*, tous trois tardifs.

Composés en *flammi-*, tous poétiques et pour la plupart récents, sauf *flammifer*, et sans doute faits sur le type grec φλογοειδής : *flammi-comāns, -cremus, -fer* (= πυρφόρος), *-fluus, -gena, -ger* (d'où *flammigerō, -ās*), *-pes, -potēns, -uomus*.

V. sous *fulgō*. Le *-mm-* indique une formation « populaire » expressive.

flasca, -ae f. et **flascō, -ōnis** m. : flacon. Mot de très basse latinité, emprunté sans doute au germanique (la glose d'Hésychius, φ⟨λ⟩άσκων · εἶδος ποτηρίου, n'indique rien sur l'origine) ; sur *flasca*, v. Isid. 20, 6, 2, et Sofer, p. 132 ; cf. M. L. 3355, *flaska, -kun*.

flāuus, -a, -um : *color uidetur e uiridi et rufo et albo concretus*, Gell. 2, 26, 12 ; traduit gr. ξανθός « jaune (doré), blond ». Épithète des cheveux ; de là le gentilice *Flāuius*, osq. *Flavíies* « Flāuiī ». Attesté depuis Ennius. Surtout poétique. Fr. *flou*, v. B. W. s. u. Pour le suffixe, cf. *furuus, fuluus, giluus, heluus*. Sur un croisement avec *blāuus*, v. Sofer, p. 108.

Dérivés : *flāueō, -ēs* ; *flāuidus*, M. L. 3361 (conservé dans un dialecte italien du territoire des Hirpini) ; *flāuēscō, -is*. Composés tardifs : *flāuicomāns, -comus*, poétiques (= ξανθοκόμης).

Adjectif sûrement ancien, mais aucun rapprochement net : l'adjectif poétique *flōrus* ne se laisse rapprocher que si l'on admet le passage de **-ōwos* à *-āuus*, comme dans *octāuus* — si l'*ā* de *octāuus* ne provient pas d'une dissimilation. Le rapprochement de *fel* « fiel » et de lit. *geltas* « jaune », etc., se heurte au fait que la racine, ici monosyllabique, ne rend pas compte du vocalisme de *flāuus*. La racine de lit. *žélti* « verdir » et de gr. χλωρός (v. *holus*) semble dissyllabique, ce qui irait avec *flāuus* (de **bhl̥-wo-s*), mais ne concorde pas avec le *f* initial. On pourrait rapprocher aussi v. isl. *blār* « bleu sombre », v. h. a. *blāo*, qui ont aussi le suffixe *-wo-* usuel pour les adjectifs désignant les couleurs : la racine occidentale serait **bhlē-, *bhlō-* (dans lat. *flōrus* ; *flāuus* est ambigu). Enfin, M. Niedermann, I. F. 15, 121, a mentionné lit. *dùlsvas* « grisâtre », qui expliquerait *f*, mais va médiocrement pour le sens (v. *fuluus*). On ne peut rien décider, quoique la parenté de ces mots soit vraisemblable.

flazzus (flazius) : épithète de Jupiter, CIL X 1, 1571 (inscription de Pouzzoles), sans doute identique à *flagius*, avec palatalisation. V. *flagrō*, in fine.

flebotomus : v. *phle-*.

flectō, -is, flexī, flexum, flectere : courber, fléchir, infléchir (sens propre et figuré comme le gr. κάμπτω). Par extension « faire tourner, diriger la marche de, diriger » ; et aussi « détourner, changer » ; cf. Enn., A. 203, *quo uobis mentes, rectae quae stare solebant | antehac dementes sese flexere uia⟨i⟩*? Dans la langue de la grammaire : « fléchir » (κάμπτω) et « dériver » ; *flexus* a le sens de περισπώμενος. Ancien, usuel ; mais peu représenté en roman. M. L. 3365, B. W. sous *flancher* et M. L. 3369 a *flĕxus*. Irl. *slechtaim*.

Dérivés : *flexus, -ūs* m. : inflexion, détour, etc., d'où *flexuōsus* ; *flexuōsitās* ; *flexiō* ; *flexūra* : courbure ; *flexō, -ās* (Caton), M. L. 3368 ; *flexilis, flexibilis* et *inflexibilis* = ἄκαμπτος Composés poétiques en *flex(i)-* : *flexanimus, flexiloquus, flexipedēs* (*hederae*), cf. καμψίπους, dont le sens est d'ailleurs différent. Certaines formes romanes supposent aussi **flecti-*

cāre (?), cf. M. L. 3366 ; mais **conflexīre*, ibid. 2136, est des plus douteux.

Composés : *adflectō* (rare), M. L. 262 ; *circumflectō* ; *dēflectō* : détourner et « se détourner » ; *dēflexus, -ūs* m. ; *inflectō* : infléchir ; *inflexiō* ; *reflectō* : courber, détourner en arrière, retourner ; *reflexiō* ; *reflexus, -ūs* m. (Macr., Apul.), calques du grec.

La formation est la même que celle de *plectō, nectō* ; la racine ne se retrouve pas ailleurs. Si *f* peut représenter *ph*, comme on l'a supposé sous *fallō*, on pourrait envisager que la forme *flec-* supposerait une forme populaire à côté de *plectō* ; un **phlek-* aurait existé à côté de **plek-*. Mais il n'y a aucun témoignage à ce sujet.

1° **flēmina, -um** n. pl. (le singulier est mal attesté) : *-a dicuntur cum ex labore uiae sanguis defluit circa talos*, P. F. 79, 14 ; 2° **fleumon** : — *est feruor stomachi*, Isid. 4, 7, 7. Déformations du gr. φλεγμονή sous l'influence du type en *-men, -minis* (cf. *tormina, uermina*) (devenu *flegmōn, -ōnem* dans Végèce) ; avec -γμ- > *-um-*, cf. *fleuma* = φλέγμα (Cael. Aur.) ; *pegma non peuma*, App. Pr. 85 ; *sauma* < *sagma*. — *Flēmina* est attesté depuis Plaute et usuel dans la langue médicale au sens de « inflammation des jambes » ; le *fleumon* d'Isidore est un autre emploi du grec.

Dérivé : *flēminōsus* (Chir.).

fleō, flēs, flēuī, flētum, flēre : *-re est cum uoce lacrimare*, Serv., Ae. 11, 59 ; = ὀδύρομαι « pleurer, verser des larmes ; pleurer sur » (transitif et absolu ; sens propre et figuré). Ancien et usuel, comme *flētus* « fait de pleurer » ; mais appartient surtout à la langue écrite (dans la Vulgate, κλαίω est le plus souvent traduit par *plōrō* ; cf. W. Baehrens, *Skizze d. lat. Volksspr.*, p. 52). Les grammairiens le différencient de *lacrimāre, plōrāre*, cf. Differ. ed. Beck, p. 66 : *lacrimare leuis strictura cordis est, flere grauioris affectus est, plorare uiolentioris* ; mais la différence n'est pas observée pratiquement, cf. Serv., Ae. 6, 427, *sane ploratus tantum lacrimarum est, planctus, tantum uocum, fletus ad utrumque pertinet, quae plerumque confundunt poetae.* Il est joint à *lacrimāre* par Ennius, A. 103, sans que le sens diffère beaucoup : *maerentes, flentes, lacrimantes* ; cf. Ov., M. 7, 683, *flentibus haec lacrimans heros memorabat*, à côté de 14, 305, *flentem flentes amplectimur*. On comprend que le verbe n'ait pas survécu dans les langues romanes, où il faisait double emploi avec *lacrimāre*, qui avait l'avantage d'être plus plein, plus régulier et d'être associé à un nom, *lacrima* ; et avec *plangere, plōrāre*, de sens plus expressif ; v. Löfstedt, *Philol. Comment. z. Peregr.*, p. 320 sqq.

Dérivés et composés : *flētus, -ūs* m. ; *flēbilis*, qui, appliqué à une voix plaintive, douloureuse, brisée par les larmes, a pris le sens dérivé de « faible » qu'il a conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 3362, B. W. s. u. : *exclusus flebile cantat amans*, Ov., Rem. Am. 36 ; *daemones flebilius ululant*, Paul. Nol., Carm. 20, 57. Dans certains parlers de France, un *affligé* est un infirme ; *flētifer* (Aus.) ; *af-fleō* (Plt., d'après *arrīdeō*) ; *dēfleō* et, tardifs et rares, *circum-, con-, ef-fleō*.

Appartient à un groupe de mots expressifs dont les formes varient d'une langue à l'autre ; cf., en latin même, *flāgitō, flīgō*, et, en dehors, v. isl. *belia* « mugir » et *bylia* « résonner fortement », v. h. a. *bellan* « aboyer », lit. *bilóti* « parler » et lette *biluot* « pleurer », lit. *balsas* « voix », skr. *bhaṣati* « il aboie » et *bhāṣate* « il parle », gr. φλήναφος « bavardage ». Le sens originel du verbe s'étant affaibli, *flēre* a perdu sa raison d'être et n'a été maintenu que par la tradition littéraire.

fleumon : v. *flēmina*.

flexuntēs (*flexuntae*, Varr. ap. Serv., Ae. 9, 603) : *equitum nomen saepe uariatum est... Celeres sub Romulo regibusque appellati sunt, deinde flexuntes, postea trossuli*, Plin. 32, 35. Sur les diverses formes du mot dans les manuscrits, v. Thes. s. u ; dans Hesychius 248, 599, on lit φλεξεντιής.

M. Vendryes, Rev. Celt., 40 (1923), p. 430, en fait le participe d'un verbe **flexō* de **dhlegh-s-e/o-*, désidératif de la racine occidentale **dhlegh-* qui marque l'obligation. Le mot aurait désigné ceux qui « étaient obligés » au service par le fait qu'un cheval leur était donné par l'État (*equitēs equō pūblicō*), soit ceux qui, après la *recognitiō equitum*, étaient reconnus comme ayant droit à un cheval. Mais le mot peut être étrusque, comme *trossulī*, et la formation est en faveur de cette dernière hypothèse (cf. *Accheruns, Arruns*, etc.).

flīgō, -is, -xī, -ctum, -ere : battre. Très rare et archaïque (Liv. Andr., Acc.) ; *flīctus, -ūs* m. « choc, coup », également rare, a été repris aux archaïques par Virgile, Silius, Ausone ; cf. Serv., Ae. 9, 664. Par contre, les composés à préverbe sont usuels :

af-flīgō : abattre (sens physique et moral), M. L. 263 ; *afflīctus, -ūs, afflīctiō* (tous deux rares et tardifs) ; *afflīctor* ; *afflīctō, -ās* intensif de *afflīgō* ; *conflīgō* (transitif et absolu) : « heurter » et « se heurter » fréquent dans la langue militaire : « se rencontrer avec » ; d'où *conflīctus, -ūs* (irl. *conblicht*), *-tiō*, rares tous deux ; *conflīgium* (tardif) ; *conflīctō, -ās* et *conflīctor, -āris* (transitif et absolu) ; *conflīctātiō* ; *efflīgō* : abattre ; *efflīctim* adv. archaïque, toujours avec *amāre, dēperīre*, etc. ; *efflīctō, -ās* (Plt.) ; *inflīgō* : synonyme fort de *iniciō* : heurter contre, lancer contre, infliger à ; *inflīctus, -ūs, -tiō*, tous deux rares et tardifs ; *prōflīgō* (*prōflīctus* dans Aulu-Gelle 15, 5, 2).

Un intensif-duratif en *-ā-* est attesté par le composé *prōflīgō, -ās* : abattre, achever, ruiner (ancien, classique), d'où *prōflīgātor, -tiō*. Cf. aussi *cōnflīgātiō*.

N'est pas représenté dans les langues romanes.

Appartient à un groupe de mots expressifs qui divergent entre eux ; cf. lette *bliêzt* « battre » (et *blaīzīt*), v. sl. *blizná* « cicatrice », gr. θλίβω et φλίβω « je serre, j'écrase ». Le germanique a, avec *-u-*, got. *bliggwan*, v. h. a. *bliuwan* « frapper », et le grec a une autre forme dans φλάω « je meurtris, je broie » et φλαδεῖν « déchirer avec bruit ». Cf. les autres mots expressifs à *fl-* initial : *flō, fleō, fluō, flāgitium, flagrum*.

flō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : souffler (transitif et absolu) ; technique « fondre » (le métal pour la monnaie, *aes flātum*, etc.). Ancien, usuel.

Dérivés : *-*flō, -ōnis* dans *ciniflō* ; *flātor, -ōris* m. : « souffleur, fondeur » et « joueur de flûte » ; *flātilis* ; *flātus, -ūs* m. : souffle, vent ; *flātūra* (tardif, ainsi que ses dérivés *flātūrālis, flātūrārius*) ; *flāmen, -inis* n., équivalent poétique de πνεῦμα, usité surtout au pluriel ; *inflāmen* (Fulg.) ; *flābrum* (surtout au pluriel) : *flābra* (poétique) « souffles du vent », M. L. 3340 a ; *flābilis* « de souffle, d'air » = πνευματώδης, πνευματικός et *inflābilis* (rare et tardif) ; *flābellum* « éventail, soufflet », M. L. 3338 et **flābiolum*, 3339, B. W. sous *flageolet* ; *flābulāre*, M. L. 3341 ; *flābellifera* (Plt.) ; *flābellō, -ās* ; *inflābellātus* (Tert.).

A *flō*, à l'époque impériale, tend à se substituer une forme plus pleine *flātō* (cf. *nātō* et *nō*), *-ās* attestée depuis Arnobe (avec un composé *reflātō* dans Oribase), qui seule a passé en roman : it. *fiatare*, prov. *flazar*, M. L. 3357. Le roman a conservé aussi *flātus* et **flātor* (abstrait, contamination de *flātus* et de *foetor*) ; cf. M. L. 3358 et 3359 ; B. W. sous *fleurer*.

Composés : *af-flō* : souffler vers ou contre, insuffler, inspirer (= ἐπιπνέω, καταπνέω) ; *afflātus, -ūs* m., M. L. 261, et **inafflō*, 4331 ; *circumflō* ; *conflō* : réunir ou former en soufflant, fondre (une statue, etc.), d'où, sens figuré, « former, forger, réunir », etc., employé souvent par image sans que le sens étymologique apparaisse. Apparaît à basse époque comme synonyme de *inflāre* « gonfler », sens technique, peut-être ancien dans les langues romanes : ital. *gonfiare*, etc., cf. M. L. 2135 ; *dēflō* (rare) : souffler sur et « faire fi de » ; *difflō* : souffler en tous sens ; *efflō* : exhaler ; *inflō* : souffler dans ou sur, enfler, gonfler (sens physique et moral, cf. *tumeō*), enfler le ton ; M. L. 4406, *inflātus, -ūs* m. ; *inflātiō* « enflure, gonflement ; flatulence » et « inflammation » ; M. L. 4407, *perflō* : souffler à travers ; *perflātus, -ūs* ; *perflābilis* : perméable à l'air, et aussi « capable de vibrer aux souffles » ; *prōflō* ; *reflō* ; souffler en arrière, M. L. 7155 ; *sufflō* : souffler, gonfler, M. L. 8430. A remplacé *flō* dans tout le domaine roman ; *sufflātiō* ; *exsufflō* et ses dérivés, qui dans la langue de l'Église ont pris le sens de « exorciser, exerciser », d'après gr. ἐκπνέω (britt. *eissyfflat* « détracteur »?).

Il n'y a aucun correspondant exact. Mais il y a des mots expressifs présentant la même initiale : v. h. a. *blâen*, v. angl. *blāwan* « souffler », et aussi v. h. a. *blāsan* (même sens), avec *-ē-* en face de la forme latine en *-ā-*. Les autres mots à *fl-* initial sont aussi à rapprocher ; v. *fleō, fluō*, et surtout le groupe de *follis*.

floccēs (*flōcēs*) : — ... *prisca uoce significare uini faecem e uinaceis expressam, sicut fraces oleis*, Gell. 11, 7, 6. Attesté depuis Caecilius ; rare, technique. *Flōcēs* semble confirmé par le lucquois *fiogia*, M. L. 3376. Comme *fracēs* et *faecēs*, mot technique de la viticulture, non indo-européen.

floccus, -ī m. : flocon de laine ; duvet. Le génitif s'emploie dans la langue familière avec les verbes d'estime : *floccī faciō, pendō* dans le sens de « faire peu de cas de », comme notre « pas un fétu ». Cf. *naucus*. Ancien, usuel. Panroman, M. L. 3375 ; B. W. *floche* et *flocon*, et passé en germanique : v. h. a. *floccho*.

Dérivés : *flocculus*, M. L. 3374 ; *floccōsus*, M. L. 3373 ; peut-être *floccō, -ās*, cf. Thes. s. u. ; *floccim* : *fortuitu, i. e. subitaneo casu* (Gloss., où il y a peut-être confusion de deux gloses).

Composé : *dēfloccō, -ās* « dégarnir de sa laine » (mot de Plt., Cas. 967) ; *dēfloccātus* : dégarni de sa laine, c'est-à-dire de ses cheveux, Plt., Ep. 616.

Mot expressif qui n'a pas de correspondant exact.

flōrus, -a, -um : blond (se dit des cheveux ; de là son emploi comme cognomen). Adjectif de la poésie archaïque, synonyme de *flāuus* d'après Servius, Ae. 12, 605, qui l'attribue au *sermo Ennianus*. Rare, souvent confondu avec *flōreus*, dont il n'est pas parent, au moins immédiatement.

V. *flāuus*. Même suffixe que dans χλωρός, ἐρυθρός.

flōs, -ōris m. (trace isolée de neutre dans Tér., Eu. 319, où A[1] a *flos ipsum*? Le témoignage est plus que suspect ; sur d'autres traces de neutre à basse époque, v. Thes. VI 927, 61 sqq. ; sur des traces de féminin, ibid. 70) : fleur ; puis, par image, 1° la fleur apparaissant comme la partie la plus belle de la plante, dont elle se détache par sa place comme par son aspect : *flōs salis* (= ἁλὸς ἄνθος), *f. nitrī, aeris, aerāminis, plumbī* ; *f. farīnae* ; puis *f. poētārum, f. iuuentūtis* (= ἥβης ἄνθος) *f. Italiae*, etc. ; 2° la floraison étant considérée comme la plus belle époque de la plante, *f. aetātis* « la fleur de l'âge » ; 3° en considérant l'odeur, *f. uīnī* « le bouquet du vin ». La première barbe étant comme la fleur des joues, Virgile dira, Ae. 8, 160, *prima genas uestibat flore iuuentas* en songeant sans doute au gr. ἀνθέω (v. λ. 320). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 3382.

Dérivés et composés : *flōreus* ; *Flōra* « Flore » ; *flōrālis*, cf. vest. *mense Flusare* « mēnse Flōrālī », et roum. *florar* « avril », M. L. 3378 ; *flōreō, -ēs* (**flōrīre* dans les langues romanes, cf. M. L. 3380) : celtique : britt. *flur, Fflur* ; *dēflōreō* (Col.) ; *praeflōreō* (Plin.) ; *flōridus*, M. L. 3379 ; *flōrētum* (Gloss. d'après *dūmētum*, etc.) ; *flōriārium* (cf. *uiridiārium* ; tardif et rare) ; *flōrēscō, -is* ; *dē-, ef-, in-flōrēscō*, M. L. 4408 ; *re-flōrēscō* ; *flōrulentus* (tardif, d'après *rōrulentus*) ; *flōrōsus* (Ven. Fort.) ; *flōsculus* ; *flōscellus* (Apul.) ; *flōscellārius* et **flōriscellus*, M. L. 3381 ; *dēflōrō, -ās* ; *dēflōrātiō, -tor* (tardif, langue ecclésiastique, cf. gr. ἀπανθέω, ἀπανθίζω) ; *praeflōrō* ; *praeflōrātus* (époque impériale = προανθέω) ; *flōrifertum* : *dictum quod eo die spicae feruntur ad sacrarium*, P. F. 81, 5 = ἀνθοφορία sans doute forme récente bâtie sur *flōrifer* ; *flōri-color, -comus* ; *flōrifer* (= ἀνθοφόρος), *-ger, -genus, -legus* (= ἀνθολόγος), *-parus*, tous poétiques.

Le mot est italique commun ; on le voit par les dérivés osq. *fluusoi* « Flōrō », **Fluusaí** « Flōrae », **Fiuusasiaís** « Flōrālibus », sabin *Flusare* « Flōrālī ». Élargissement par *-s-* (suffixe nominal *-es-* ou suffixe de désidératif ?), qui a un pendant en germanique : m. néerl. *blōsen* « fleurir », v. angl. *blōstma* « fleur ». L'élément radical n'est connu que sous la forme **bhlō-*, dont le celtique et le germanique ont des dérivés divers : irl. *bláth*, gall. *blawd* « floraison » et got. *bloma* (masculin) « fleur », v. isl. *blōm* « fleur » (neutre) ; v. h. a. *bluot* et v. angl. *blǣd* « floraison » ; v. sax. *blōian* « fleurir ». V. *folium* et peut-être *flāuus*.

fluō (graphie *flou-* dans *conflouont*, Sent. Minuc., 117 av. J.-C. ; sur la valeur de cette graphie, v. Niedermann, Mélanges F. de Saussure, p. 58 sqq., et L. Havet, *Man. de crit. verb.*, § 914), **-is, -xī, -ctum**, puis **-xum, -ere** : couler (= ῥέω) ; par extension « s'écouler, couler uniformément, tomber mollement ; se laisser aller sans retenue » ; cf. *fluēns, fluxus*. Ancien, usuel. Non roman (v. *colāre*).

Dérivés et composés : *fluor, -ōris* m. : écoulement,

flux, diarrhée (cf. ῥεῦμα, ῥεῦσις) ; en particulier au pluriel « flux menstruel », sens conservé en roman, cf. fr. *fleurs*, M. L. 3390 ; B. W. sous *fleur* ; *Fluōnia*, surnom de Junon : *-m Iunonem mulieres colebant quod eam sanguinis fluorem in conceptu retinere putabant*, P. F. 82, 4 ; *fluidus* (*flūuidus*, Lucr. 2, 464, 466, d'après *ūuidus*) : fluide, mou ; *fluidō*, *-ās* (Cael. Aurel.) ; *fluentum* (neutre d'un adjectif *fluentus*, cf. *cruor-cruentus* ; ou plutôt tiré d'un ancien nominatif pluriel de *fluens*, *fluenta*? Cf. Leumann, dans Stolz-Schmalz, *Lat. Gramm.*, 5e éd., p. 196 a, α), attesté surtout au pluriel *fluenta*, *-ōrum* « flot, courant » ; *fluentisonus* (Catulle ; cf. *clāri-*, *raucisonus*, trad. de πολύφλοισβος sans doute d'après Ennius) ; *fluentō*, *-ās* (Ven. Fort.) ; *fluentia*, *-ae* (Amm. Marc.) ; *fluibundus* (Mart. Cap.) ; *fluēscō*, *-is* : devenir liquide ou fluide (Aug.) ; *fluitō* (*flūtō*, Lucr.), *-ās* : flotter ; *-fluus* « qui coule ». Sert de second terme à de nombreux adjectifs composés, comme gr. -ροος ; d'abord aux adjectifs correspondant aux composés de *fluō* : *prōfluus*, *perfluus*, *superfluus*, *confluus*, etc. (auxquels correspondent souvent des noms en *-fluuium*, *prōfluuium*, *confluuium*, etc.), ensuite à des composés artificiels et poétiques : *tābifluus*, *dulcifluus*, *blandi-*, *splendi-fluus*, etc. ; cf. le type grec καλλίρροος.

flūmen, *-inis* n. (cf. ῥεῦμα) : courant, eau qui coule (sens conservé en poésie, *fluuius* désignant plutôt le fleuve) ; cf. Varr., L. L. 5, 27, *fluuius, quod fluit, item flumen : a quo lege praediorum urbanorum scribitur : « stillicidia fluminaque ut ita cadant fluantque »* ; puis « fleuve, rivière » (sens propre et figuré). M. L. 3388. Dérivés : *flūmineus* (poétique) ; *flūminālis* (bas latin) et *trānsflūminālēs* (Gloss.) : *Flumentana porta Romae appellata quod Tiberis partem ea fluxisse adfirmant*, P. F. 79, 21. *Flūmentāna* est sans doute fait d'après *Nōmentāna porta* « la porte de Nomentum » ; cf. Keller, *Lat. Volksetym.* 23.

fluuius, *-ī* (*flouius*, Sent. Minuc.) m. (*fluuia* f. dans Accius et dans Sisenna d'après Non. 207, 6) : fleuve. Ancien adjectif ; cf. *pluō/pluuia* ; classique, mais moins fréquent que *flūmen* et évité par César. M. L. 3391 (formes savantes). Noter le genre animé en face de *flūmen*. *Fluuius* a désigné d'abord le fleuve, personnifié et divinisé ; cf. gr. Ποταμός « le dieu Fleuve ».

Dérivés : *fluuiālis* (et *trānsfluuiālis*, langue de l'Église, hébraïsme) ; *trānsfluuiō*, *-ās* ; *fluuiāticus* ; *fluuiātilis* ; *fluuiātus* « trempé dans l'eau courante » (Plin.) ; *fluuiolus*.

Composés : *diffluuiō*, *-ās* : diviser en deux courants ; terme technique, cf. Colum., *d. uītem* ; *quadrifluuium* : qui coule (ou se sépare) en quatre directions (terme technique, Vitr.), cf. *quadrifluus* (Prud.).

Dérivés en *fluct-*, *flux-* : *fluctiō* : mot de Pline et de Caelius Aurelianus traduisant ῥεῦσις et ῥευματισμός et synonyme de *fluxus*, *-xiō*, *prōfluuium*.

fluctus, *-ūs* (et aussi *fluctī*, *fluctuis*, cf. Thes. VI 945, 15 sqq.) m. : courant, flot ; spécialement « flot de la mer » (surtout au pluriel dans ce sens) ; et par suite « agitation, tempête ». Cf. gr. κῦμα. M. L. 3385.

Dérivés : *fluctuō*, *-ās* et *fluctuor* (T.-L., Sén., Plin.) : être agité par les flots, s'enfler, se soulever (= κυμαίνω), flotter ; **fluctulāre*, M. L. 3384) ; *fluctuātiō* (langue impériale, rare) ; *fluctuātim* (archaïque), *fluctuōsus* = κυματίας, κυματόεις. Nombreux composés poétiques : *flucti-cola*, *-color*, *-fragus* (= κυματοαγής, κυματοπλήξ), *-gena*, *-ger*, *-sonus*, *-uagus*, etc.

fluxus, *-a*, *-um* : qui coule, d'où « flottant, fluide, lâche, mou » (sens physique et moral), d'où *fluxō*, *-ās* (inscription chrétienne) ; *fluxus*, *-ūs* m. : écoulement, flux. Non attesté avant Pline, M. L. 3394 ; *fluxiō* f. (bas latin) ; *fluxūra* (Colum.) : liquor mustī, jus de raisin, moût ; *fluxilis*, *-ibilis* (bas latin) ; *fluxuātiō* (Ital.) ; *fluxuōsus* (Gloss.) ; **fluxina* ; **fluxināre*, M. L. 3392, 3393. Pour la formation, cf. le type, sans doute anciennement désidératif, de *luxus*, *noxa*, etc.

Composé de *fluō* : *affluō* : couler vers, affluer (sens propre et figuré, cf. Cic., Diu. 1, 61, *siue deest naturae quippiam, siue abundat atque affluit*), d'où « être abondamment pourvu de », *affluentia*.

āfluō? : verbe qui semble avoir été inventé pour traduire le gr. ἀπορρέω, sur le modèle de *abundō*. Le plus souvent confondu avec *affluō* ; cf. Thes. s. u. ; Havet, *Man. de crit. verb.*, §§ 155 et 938.

confluō : se réunir en coulant, confluer (sens propre et figuré), dont le participe *Confluentēs* et son dérivé *Confluentia* ont joué un grand rôle dans la toponymie ; cf. P. W., IV 871 sqq., et fr. *Conflens*, *Conflans*, *Confolens*, *Conffoulens*, all. *Coblentz*, M. L. 2136 a ; *confluus* ; *confluuium* (Varr.), cf. *compluuium* ; *confluxus* (bas latin) ; *conflugēs*, *-um* (scil. *aquae*), archaïque, confluent de plusieurs cours d'eau ; *dēfluō* : couler de haut en bas ; dériver de (sens propre et figuré) ; et aussi « se perdre en coulant, s'écouler entièrement, s'évanouir ». Tardifs : *dēfluus*, *dēfluuium* (Plin.) ; *dēfluxus*, *-xiō* ; *diffluō* : s'écouler de toutes parts (sens propre et figuré) ; *effluō* ; *influō* : couler dans ou sur ; se glisser, s'insinuer dans ; *influus*, *-xus*, *-xiō*, tardifs ; *interfluō* ; *praefluō* (époque impériale) = προρρέω ; *praeterfluō* (Caton) ; *prōfluō* : couler en avant, prendre sa source dans ; *prōfluuium*, etc. ; *refluō* ; *subter-*, *superfluō* ; *trānsfluō*.

Ce groupe de mots remplace le groupe indo-européen de skr. *srávati* « il coule », gr. ῥέω, etc., qui n'est pas représenté en latin, alors que le celtique en a plusieurs formes nominales ; ainsi irl. *srúaim* « cours d'eau » en face de lat. *flūmen*. L'élimination de **sreu-* a pu être favorisée en latin par l'homonymie qui se serait produite avec le groupe de *fruor*. — Avec *fruor*, le groupe de *fluō* a en commun d'avoir des formes avec et sans gutturale : *fluō*, *fluuius*, *-fluus* et *fluxī*, *conflugēs*, *fluctus*. Le cas est d'autant plus embarrassant que, après *u*, le g^w semble s'être réduit à *g* dès l'indo-européen. — Peut-être y a-t-il eu contamination du groupe indo-européen de **sreu-* « couler », qui aboutissait en latin à **frou-*, et d'un groupe **bhleu-* qui indique l'émission d'un liquide (influence de *pluō*?). Le groupe slave de v. sl. *bljuję* « je crache » (serb. *blüjjēm* « je vomis ») semble indiquer un ancien **bhlēu-*. Le grec a φλύω « je sourds, je coule en abondance », ἀποφλύεσθαι · ἀπερεύγεσθαι Hés., à quoi se rattachent des noms d'êtres divins indiquant ce qui sort en abondance : Φλοῖος, Φλοιᾶ, surnoms de Dionysos et de Korè, en tant que dieux de la végétation, et Φλεύς (éphés. Φλεως), autre épithète de Dionysos. Ce serait le substantif actif *flouius/fluuius* qui aurait entraîné le groupe. — A côté de φλύω, le grec a aussi des formes élargies par *-g-* : φλύζω « je sourds », οἰνόφλυξ (-φλυγος) « ivre de vin » qui rappellent lat. *flug-*. Originairement, ce groupe diffère essentiellement de celui de **sreu-*. Le groupe de **sreu-* se rattache à une racine simple signifiant « aller, glisser ». Le groupe de **bhleu-* se rattache à une racine simple signifiant « se gonfler ». Le présent φλύω signifie « je déborde », φλύκταινα « ampoule », πομφόλυξ « bulle d'eau » et φλοίω « je suis gonflé, je suis en fleur ». Ce serait de la notion de « se gonfler, sortir en coulant » que serait venu le sens de *fluō*, sous l'influence de **sreu-* que remplaçait ce groupe en latin. On ne peut qu'entrevoir ici une histoire compliquée.

flustra, -ōrum n. pl. (singulier mal attesté) : — *dicuntur cum in mari fluctus non mouentur, quam Graeci μαλακίαν uocant*, P. F. 79, 11 ; Suét. ap. Isid., Nat. 44, *flustrum* (*flustra sunt* Gloss.) *motus maris sine tempestate fluctuantis, unde Naeuius Bello Punico* (frg. 51) *sic ait : onerariae onustae stabant in flustris, ut si diceret, in salo*. Mot sans doute archaïque (repris par Tert., pall. 2) de sens mal fixé. Apparenté à *fluō*?

flūta, -ae f. : sorte de murène, originaire de Sicile ; cf. Varr., R. R. 2, 6, 2 ; Macr., Sat. 3, 15, 7. Peut-être emprunt au gr. πλωτή (cf. *plotta*), par un intermédiaire osque, d'où l'*ū* rendant un *ō*, et influencé par un faux rapprochement avec *fluō*.

fōcāle : v. *faux*.

fōcilō : v. *foueō*.

focus, -ī m. : foyer (domestique, demeure des dieux Lares, Pénates), par opposition à *āra* ; de là *pro ārīs et focīs*. Ancien, usuel. Sens propre et figuré. Signifie aussi « feu, habitation ». Le sens de « foyer » est voisin de celui de « feu » et, dans la langue populaire, *focus* s'est substitué à *ignis*, cf. *focum facere*. Dans la langue des traducteurs de la Bible et dans celle des médecins, *focus* traduit déjà le gr. πῦρ. Aussi est-ce *focus* et non *ignis* qui est représenté dans les langues romanes. Panroman. M. L. 3400 ; et celtique : britt. *foc*.

Dérivés : *foculus*, *-ī* m. : petit foyer (de l'autel) (cf. *fōculum*, sous *foueō*) ; *foculāre* n. ; *focārius*, *-a* : esclave, garçon ou fille de cuisine ; *focāria* « concubine », Cod. Just. 5, 16, 2 ; *focācius*, depuis l'Itala (*f. pānis*, *focācea* « fouace », M. L. 3396 ; et germanique : v. h. a. *fohanza*) ; *focāris* (*petra*) « pierre à feu », Isid. 16, 4, 5 ; cf. M. L. 3398 et 3399, **focīlis*. Pour **affocō*, v. B. W. sous *affouage*.

Une racine de forme **bhok-* n'est pas normale en indo-européen. Il n'y a donc pas lieu de rapprocher le mot arménien, également isolé, *boç* « flamme », dont la forme ne répond du reste pas exactement à celle de *focus*. Mais les Latins ont rapproché *focus* de *foueō*, comme il est naturel.

fodiō, -is, fōdī, fossum, -ere (un doublet *fodīre* est attesté également dans Caton, Plaute (*ecfodīrī*, Mi. 315, 374) et, dans la latinité impériale, chez Columelle, Ulpien, Ammien, Gromatici, Dioscoride ; Ennius emploie d'après *fodere* un participe *fodentēs*, A. 504 ; l'abrégé de Festus, 74, 13, signale un infinitif d'un intensif-duratif en *-ā-*, *fodāre*) : fouir, fouiller, creuser, percer ; = σκάπτω, ὀρύσσω. Ancien, usuel. M. L. 3401, *fodere* (et *fodīre*, cf. fr. *fouir*).

Dérivés en *fod-* et en *foss-* : *fodicō*, *-ās*, formation populaire ; cf. *fricō*, *uellicō* (à côté de *friō*, *uellō*) : fouir, percer, M. L. 3403 ; **fodiculō*, *-ās*, M. L. 3404 ; fr. *fouger* et *fouiller*.

fodīna f. : mine, M. L. 3404 a (*argenti-*, *auri-fodīna*) ; *fossa* f. : fosse, M. L. 3460, britt. *fos* ; *fossō*, *-ās* (et *confossō*) ; *fossātum* n. (langue des arpenteurs et des militaires comme *uallātum*) : fossé, M. L. 3461 ; *fossula*, M. L. 3462 a ; *fossiō* (terme technique de la langue rurale) ; *fossor* (item) ; *fossilis* « qui effodī potest » ; *fossōrius* ; *fossōrium* n. « bêche », M. L. 3462 ; *fossūra* (Vitr., Colum.) ; *fossīcius* (Varr., Vitr.) ; *fossārius* m. (bas latin) : fossoyeur ; *fossibilis* (Arn.).

Composés de *fodiō* : *confodiō* : creuser, et spécialement « percer d'un trait, transpercer » (aspect déterminé ; sens physique et moral) ; *circum-* (v. B. W. *serfouir*) ; *dē-*, *ef-* (*ec-*) et *peref-*, *in-*, M. L. 4409 ; *inter-*, M. L. 4489 a ; *per-*, *prae-*, *re-*, *suf-*, *trāns-fodiō* ; *refossus*, M. L. 7157.

Le présent *fodiō* suppose un présent radical athématique à vocalisme *e/o* qui, comme la plupart des formes de ce type, a disparu presque partout, mais dont le baltique et le slave ont aussi des restes importants sous des formes diverses : v. sl. *bodą* « je pique » (aor. *basŭ*), lit. *bedù* « je pique, je creuse » et *badaũ*, *badýti* « piquer, heurter », lette *bedu* et *bežu* « je creuse », v. pruss. *embaddusisi* « plongés » (au figuré, dans le malheur). Pour le sens, cf. lette *bedre* « fosse », v. pruss. *boadis* traduisant all. *stich*, et, en celtique, gall. *bedd* « tombeau » ; got. *badi* n., all. *Bett*.

foedus, -eris n. (ancien **bhoid-o/e-s* ; cf. *foideratei*, SCB ; *foidere*, abl. Lex Iul. mun. ; v. Thes. s. u. 1001, 81 sqq.) : traité (public ou privé). Usité de tout temps. Non roman.

Dérivé : *foederātus*, qui a sans doute remplacé un ancien *foedustus* (cf. *onustus* et *onerātus*, *scelestus* et *scelerātus*) ou plutôt **feidustus* dérivé de **feidos*, forme de neutre ancienne à diphtongue *-ei-* ; cf. Varr., L. L. 5, 86 : *foedus quod fidus Ennius scribit dictum* ; et *fidustus* dans P. F. 79, 26 : *fidusta a fide denominata quae maxime fidei erant*. — De *foedustus* les gloses ont conservé le composé *confoedustus* (à côté de *confoedītus*), non attesté dans les textes. — De *foederātus* a été tiré à basse époque le verbe *foederō*, *-ās* (depuis Min. Fel.), sur lequel a été créé *confoederō*, *confoederātiō*.

Dans le composé archaïque et poétique *foedi-fragus*, le thème **bhoido-* survit peut-être ; mais, en composition, le latin a souvent des formes de ce genre en face du thème en *-es-* : ainsi *uulni-ficus* en face de *uulnus* ; cf. *homicīda* de **homō(n)-*.

Foedus résulte de la contamination d'un thème en *-o-* masculin **bhoido-* et d'un thème neutre **bheido-/es* (cf. *pondus* et *modus*). Même racine **bheidh-* que dans *fīdō*. Le genre neutre s'explique parce que *foedus* a dû désigner à l'origine un acte engageant la foi (cf. *ferīre foedus*) : cf. le sacrifice d'un porc par les fétiaux lors de la conclusion du traité ; v. les citations de Festus, sous *Feretrius*, et de Varron, sous *fētiālis*. La conservation de la diphtongue *oe* fait difficulté : maintien d'une graphie archaïsante dans un mot de la langue juridique (cf. *poena*, *moenia*?). Mais ceci ne vaut pas pour l'adjectif

foedus. Essai d'explication dans Lejeune, RÉL XXIX, 1951, 97 sqq.

foedus, -a, -um : 1° affreux, repoussant ; 2° qui enlaidit, outrageant. Souvent joint à *taeter*. Se dit de la forme, *foeda speciēs*, de la saveur, *foedus sapor*, de l'odeur, *herba odōris foedī*. Assez fréquent dans ce sens : *cimices foedissimum animal*, Plin. 24, 17 ; *multae bestiae insectantes odoris intolerabili foeditate depellunt*, Cic., N. D. 2, 127. Conservé en corse, en logoudorien et dans les langues hispaniques ; cf. M. L. 3406.

Dérivés : *foedō, -ās* (poétique) ; *foeditās*.

Aucun rapprochement net comme pour *taeter, turpis*, etc., le sens précis étant indéterminable. Pour la diphtongue, cf. le suivant.

foeteō, -ēs (*faeteō, fēteō*) : puer. Attesté seulement au présent. Usité de tout temps. Conservé en espagnol et en portugais, comme *foetor*, **foetibundus*, et dans quelques dialectes italiens, M. L. 3407-3410 (avec *ĕ* ouvert?).

Dérivés : *foetor, -ōris* m. : puanteur ; *foetōrōsus* (tardif) ; *foetidus* ; *foetidō, -ās* (tardif) ; *foetēscō, -is* ; et à basse époque *foetōsus, foetulentus* ; peut-être aussi *foetūtīnae* « rēs foedae » (rare, depuis Apul.), que M. Leumann dérive toutefois de *fētus*.

Le groupement qui a été proposé de *foeteō* avec *fimus* et avec *foedus* est incertain, la forme du mot n'étant elle-même pas sûre (v. Thes. VI 1008, 9 sqq. ; le palimpseste de Plaute a *foetet*, Cas. 727 ; la leçon *fetet*, Ps. 422, est une restitution conjecturale ; les manuscrits palatins ont généralement *fetet* ou *fętet*). Et l'on n'a aucun autre rapprochement précis. Le sens du mot inclinerait à le ranger parmi les mots à diphtongue *ae*, indiquant une infirmité, *aeger, caecus, taeter, paedor*, etc., donc à préférer la graphie *faeteō* ; cf. toutefois *foedus*.

folium, -ī n. (*folia* f. en bas latin, Oribase, Diosc., cf. Thes. VI 1011, 48 sqq.) : feuille ; puis, comme la Sibylle inscrivait ses prédictions sur des feuilles de palmier : feuille d'écriture, feuille de papier (= *charta*). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3415 ; B. W. s. u.

Dérivés : *foliolum* (époque impériale, cf. M. L. 3413, **foliola*) ; *foliōsus*, M. L. 3414 ; *foliāceus* « en forme de feuille » ; *foliātus*, M. L. 3413 a ; *exfoliō, -ās* (Apic.), M. L. 3007 a ; *foliātūra* (Vitr.) ; *foliātilis* (Ven. Fort.), M. L. 3412.

Composés : *aquifolium* ; *quinquefolius* (= πεντάφυλλος) ; n. *quinquefolium* ; *centifolia* (*rosa*) ; cf. *trifolium* (et **trifolum* d'après τρίφυλλον) : trèfle, M. L. 8899 ; *caerefolium*, 1469.

Il y a deux rapprochements possibles, mais qui s'excluent. On peut rapprocher gr. φύλλον « feuille » de **bhᵘlyo-* et gaél. *bile* « petite feuille, fleur », gaul. Βιλεvουντίς (nom de plante chez Dioscoride), et, de plus loin, v. isl. *blađ*, v. h. a. *blat*, etc. « feuille » ; on poserait un thème **bhel-*, qui serait représenté par des dérivés divers ; lat. *folium* reposerait sur une forme **bhol-*. Mais, d'autre part, le celtique a un mot **dal-*, **dul-* (avec *d*- ambigu : ancien *d* ou *dh*? et des vocalismes *-al-*, *-ul-* reposant sur *-ᵒl-*, *-ᵘl-*) dans gaul. πεμπέδουλα « quinquefolium », irl. *duille, duillen* « feuille », gall. *dail* « feuilles » ; cette seconde possibilité ôte le droit d'affirmer le rapprochement d'abord séduisant avec gr. φύλλον, etc. (le fait que φύλλον a été rendu par *folium* dans *caerifolium* n'enseigne rien). V. *flōs*.

follis, -is m. : sac ou ballon de cuir gonflé d'air ; ballon à jouer ; soufflet de forge (φῦσα) ; bourse de cuir. Ancien, usuel. Panroman, dans des sens divers, M. L. 3422 ; en celtique : britt. *ffall* « gros, corpulent »?

Dérivés : *folleō, -ēs* (Sᵗ Jérôme) ; *follēscō, -is* (Gloss., bas latin) ; *folliculus* m. : petit sac ; balle ; gousse, cosse ; coque, cocon ; poche, vessie, vésicule, scrotum, M. L. 3419 et 3418 ; **follicellus* ; *folliculāris, -lōsus, -lātus* (Gloss.) ; *follicō, -ās* : respirer comme un soufflet, M. L. 3417 (cf. *fodicō*, etc.) ; *follāris* adj. (bas latin) : Marcell., Chron. II, p. 95, 498, 3, *nummis quos Romani Terentianos uocant, Graeci follares...* ; *follīnus*, Prisc., cf. M. L. 3420 ; *follītus*, Plt., Epid. 351. Cf. aussi M. L. 3421, **folliolus* ; 4408 a, *infolliāre* ; 8432, **suffollicāre*.

follis : fou (cf. CGL V 568, 58 ; 621, 24) est sans doute le même mot que *follis* « soufflet ». Ce sens a pu se développer dans des emplois comme Aug., Serm. 127, 1, *adhuc tumes, follis inflatus?* et *uacuus follis* (Gloss.). Toutefois, il semble y avoir eu une forme *follus* ; cf. Vita Caes. Arel. 2, 42, *folle homo, quid mentiris?* V. B. W. sous *fou*.

Avec d'autres formations, le germanique a des mots voisins pour le sens et pour la forme ; aussi avec *-ll-* expressif, notamment v. isl. *bollr* et v. h. a. *ballo* « balle », *bolla* « bulle d'eau ». Ces mots font partie d'un groupe étendu dont le sens est « se gonfler, être gonflé par le souffle », etc., et auquel appartiennent *flāre*, d'une part, peut-être *fluō*, de l'autre. Avec un élargissement *-gh-*, on a got. *balgs* « soufflet » et gaul. *bulga* « sac de cuir » emprunté par le latin, irl. *bolg* « sac, ventre », avec un verbe v. isl. *belgja* « gonfler », un participe v. isl. *bolgenn* « gonflé ». Il y a des formes multiples et quasi insaisissables de ce groupe de mots. On notera, entre autres, gr. παφλάζω « je bouillonne, je suis en ébullition ».

fōmentum : v. *foueō*.

fōmes, -itis m. : — *sunt assulae ex arboribus, dum caeduntur, excussae... Fomites alii uocari putant scintillas, quae ex ferro candenti malleis excutiuntur ; dictae autem ita, quia igni sunt confotae. Pari modo assulae, quae sunt securibus excussae*, P. F. 75, 1 ; « bois sec, copeaux pour allumer ou pour nourrir le feu » ; au sens moral : ce qui exflamme ou excite, foyer, etc. N'est guère employé dans ce sens que par les auteurs chrétiens.

De ce sens de « matière, aliment » s'est développé le sens de *māteriēs, surculus, truncus*, dans lequel le mot est employé à basse époque. Attesté depuis Salluste ; non roman. Rattaché par les anciens à *foueō*, sans doute avec raison. Pour la forme, cf. *tarmes, caespes, līmes, stīpes*, tous mots du vocabulaire rustique. Les gloses ont aussi : *fōmeō* : πελεκῶ, *dolō* ; *fōmitō, -ās* (Carm. Priap.) ; *fomitat* : *fomitibus exassulat* ; *defomitatum* : *a fomitibus succisum, quibus confoueri erat solitum*, P. F. 66, 9.

Fōnēs : v. *Faunus*.

fōns, fontis m. (féminin en bas latin, cf. Thes. VI 1022, 38 sqq., fr. *la font* ; thème en *-ĭ-* : le génitif pluriel est *fontium* ; ablatif singulier en *-ī-* ou en *-e* (*fontei* et *fonte* dans la Sent. Minuciorum), accusatif pluriel en *-īs*

ou en *-ēs*, cf. Varr., L. L. 8, 66 ; 9, 112 : source, fontaine ; = gr. πηγή, κρήνη. Sens propre et figuré ; dans la langue de l'Église s'emploie pour désigner l'eau du baptême : *fōns baptismī, baptismatis*, et l'endroit où l'on baptise, cf. fr. *fonts*. Panroman, sauf roumain. Usité de tout temps. M. L. 3425.

Dérivés : *fontānus*, d'où *fontāna* f. (sc. *aqua*), v. B. W. *fontaine* ; M. L. 3426 ; et en celtique : gall. *fynnon*, etc. ; *fontāneus* ; *Fontānālia, -ium* ; *fontālis* ; *fonticulus* m. ; *fontīnālis* ; *Fontīnālia* (cf. *Quirīnālis, -lia*) ; *Fontēius* ; *fontius* (Gramm.) ; *fontīuus* (Orib.), d'après *nātīuus*?

Composés savants : *fonti-cola, -gena*.

Rattaché par les anciens à *fundō*, cf. P. F. 74, 28, sans doute à cause de la prononciation avec *o* fermé, notée *funtes*, signalée par Prisc., GLK II 27, 1, *uetustissimi... proferentes « funtes » pro « fontes »... quae tamen iunioribus repudiata sunt quasi rustico more dicta*, et qu'on retrouve sur un cachet d'oculiste, cf. Thes. VI 1028, 31. Sur cette prononciation, v. Baehrens, *Sprach. Komm. z. App. Probi*, p. 54, et cf. *frōns, fruns*.

Ombr. Funtlere, *Fondlire* « in Fontulīs (?) » est un nom propre sur lequel on ne peut rien appuyer. On rapproche skr. *dhánvati, dhanáyati* « il court, il coule ». Le vocalisme *-o-* indique un ancien nom-racine ; la forme en *-ti-* ne peut être que secondaire ; cf. *mōns*. Sans doute vieux mot religieux (cf. les noms de vieilles divinités *Fōns, Fontus*), qui ne se retrouve nulle part ailleurs.

for, fāris, fātus sum, fārī (*for* n'est pas employé, cf. Macr., exc. gramm. V 654, 25, *nec dor nec for admittit auctoritas* ; *fāris, fāmur, fāminī* n'existent que chez les grammairiens ; ne sont employés que *fātur, fantur*, l'impératif *fāre* [un exemple de *fāminō* dans P. F. 77, 20], l'infinitif *fārī, fārier* [Vg., Ae. 11, 242], le participe *fāns*, le gérondif et le participe en *-ndus*, le supin *fātū*, le futur *fābor, fābitur, fābimur* et les temps composés du passé) : parler. *Fatur is qui primum homo significabilem ore mittit uocem. Ab eo ante quam ita faciant, pueri dicuntur infantes ; quom id faciunt « iam fari »*, Varr., L. L. 6, 52. En dehors de ce sens, le mot a une couleur poétique et archaïque ; cf. Enn., A. 19, *quem Venus... fata docet fari* (v. *fari donauit*), *diuinum pectus habere* ; Vg., Ae. 1, 261, *fabor... et fatorum arcana mouebo*. Il apparaît déjà désuet à Cic., de Or. 3, 153 ; à partir du IIᵉ siècle après J.-C., il ne se trouve plus que dans la langue littéraire et dans certaines formules.

Ses participes s'emploient avec le sens passif : *fātus*, d'où *fātum, -ī* (v. ce mot), *fātārī* attesté par Prisc. III, 486, 12 et P. F. 78, 22, *fatantur, multa fantur* ; *fandus* avec ses contraires *infandus* (= ἄλεκτος, ἄρρητος, puis ἀθέμιτος) et *nefandus* (peut-être plus récent que *infandus* et influencé par *nefās*), cf. Catulle 64, 406, *omnia fanda, nefanda malo permixta furore* ; d'où *nefandārius* (Not. Tir.). Cf. aussi *nefāns*, employé au pluriel neutre *nefantia* avec le sens de *nefanda* par Lucilius et Varron ap. Non. 489, 14 ; de même *īnfāns facinus* dans Accius.

Dérivés et composés : *fācundus* (v. pour la formation *fēcundus*) : disert ; Varr., L. L. 6, 32, *qui facile fantur facundi dicti* ; d'où *fācundia* f. : facilité de parole, puis « éloquence ». Mots anciens, évités par la prose classique (ne se trouvent ni dans Cicéron, ni dans César, ni dans la Rhétorique à Hérennius, etc. ; cf. Thes. s. u.) et même par la poésie soignée. Repris à l'époque impériale par affectation d'archaïsme. Il en est de même pour les composés *infācundus, perfācundus*.

fāmen, -inis n. : parole. Tardif, sans doute d'après φῆμα, ῥῆμα ; *affāmen* est déjà dans Apul., Met. 11, 7.

fābula : conversation, d'où « sujet (ou objet) de conversation, récit » ; en particulier : 1° récit dialogué et mis sur la scène, *f. scaenica, f. ad actum scaenarum composita*, pièce de théâtre ou fable ; 2° *fābula* comme comme *uerbum* s'opposant à *rēs, facta* désigne un récit mensonger ou fictif, cf. *a fabulis ad facta uenire*, Cic., Rep. 2, 3 fin ; Plt., Cap. Pro. 52, *haec res agetur nobis, uobis fabula* ; d'où *fābulae* ! « Chansons ! » ou « Histoires ! » ; *fābulōsus, fābulōsē, fābulōsitas* (Plin.) = μυθοποιΐα ; *fābulāris* (*f. historia*), synonyme récent de *fābulōsus*. M. L. 3124 ; irl. *faball* et *bablóir*? Dénominatif : *fābulor, -āris* (avec un doublet *fābulō*) : converser, causer avec ; et simplement « parler », sens déjà attesté dans Plt., Tri. 480 : *rem fabulare* (à côté de *rem hercle loquere*, Ep. 285) ; « raconter, inventer », cf. l'emploi de gr. μῦθος, μυθέομαι, A supplanté *loquī* dans certaines langues romanes, notamment dans les langues hispaniques. M. L. 3125. Composé : *confābulor* (= *colloquor*, familier), *confābulātiō* (Ital.). Dérivé : *fābella* : fable, petite pièce. D'où *fābellāre* (*-rī*), attesté dans les Gloses et confirmé par les langues romanes, M. L. 3119 ; *fābellātiō, -tor* = μυθολόγος (Ital.). *Fābulīnus, -ī* m. : Varron ap. Non. 532, 20, ... *cum primo fari incipiebant, sacrificabant diuo Fabulino*.

adfor, af- : rare, archaïque et poétique ; usité à l'indicatif présent (mais non à la 1ʳᵉ personne du singulier), au participe passé, à l'impératif singulier, à l'infinitif : parler à = *adloquī*. Sur l'emploi dans la langue augurale, v. *ecfor*.

confor : synonyme tardif et artificiel de *conloquor* (Cassiod.).

ecfor (*ef-*) : synonyme de *ēloquor*, qui appartient au vocabulaire religieux ; cf. dans la langue augurale (avec sens passif) : *effārī templa dicuntur : ab auguribus effantur qui in his fines sunt*, Varr., L. L. 6, 53, et les références de Goetz-Schoell, ad loc. En dehors de cet emploi, le verbe a un caractère solennel et appartient surtout à la langue poétique. Dans la langue de la dialectique, *effārī* signifie « établir une proposition, un axiome » ; d'où *effātum* (et aussi *prōfātum*) dans le sens de ἀξίωμα.

praefor : appeler ou invoquer d'abord. Terme religieux, synonyme de *praeīre* ; cf. Caton, Agr. 141, 2, *Ianum Iouemque uino praefamino* ; T.-L. 22, 1, 16, *cetera, cum decemuiri libros* [scil. *Sibyllinos*] *inspexissent, ut ita fierent quemadmodum cordi esse diuis ⟨e⟩carminibus praefarentur* ; *praefandus* « qu'on doit nommer en s'excusant, déshonnête ». Dans la langue commune a le sens de « dire tout d'abord ; commencer par dire » ; *praefātiō* ; *praefātiuncula* ; *praefātus, -ūs, -men* (tardifs).

profor : synonyme archaïque et poétique de *prōloquī* ; a aussi le sens de *praedīcere*. A l'époque impériale apparaît *profātus, -ūs* « parole, prononciation ».

Le grec a un présent correspondant à *fātur*, à savoir dor. φᾶμι, ion.-att. φημι. Le prétérit hom. φάτο a des désinences moyennes comme lat. *fātur*. La racine se retrouve, en outre, dans v. angl. *bōian* « se vanter », v.

·. *baju* « je raconte », *basnĭ* « récit », arm. *bay* « dit-il », ·*an* « discours » et *bay* « parole » (cf. gr. φάτις, φάσις). Une valeur religieuse apparaît notamment dans v. sl. ·*balĭji* « sorcier » (d'où « médecin »). Le sens de « raconter » et « énoncer, déclarer » domine dans la racine.

Le lat. *fātum* appartient à ce groupe ; le *fātum* serait une « énonciation » divine. Quant à *fās*, qui est plus éloigné, v. ce mot.

V. aussi *fāma* et *fateor*.

forāgō : v. *forō*.

forās : v. *forēs*.

forbea, -ae f. : *-m antiqui omne genus cibi appellabant quam Graeci* φορβὴν *uocant*, P. F. 74, 7 ; cf. CGL V 457, 44, *fordea* (sic codd.) : *omnis herba*. Sans autre exemple. Peut-être création de grammairien pour rapprocher *herba* de φορβή.

forceps, -ipis m. (f. dans Ov., M. 12, 277) : pince, tenailles de forgeron ; pince de dentiste. Dans la langue militaire : troupe disposée en forme de tenaille ou de V pour recevoir l'ennemi qui avance en forme de coin (*cuneus*) ; se confond dans ce sens avec *forfex*, q. u. Ancien, usuel. Une forme étymologique *formucapēs* est dans l'abrégé de Festus, 81, 10, *formucapes forcipes dictae quod forma capiant i. e. feruentia* ; v. Thes. VI 1049, 79 sqq., qui est peut-être une reconstruction faite d'après le grec πυράγρα. On trouve aussi *forpex* (sans doute d'après *irpex*) ; par contre, *forfex* semble être un autre mot, malgré Charisius.

V. *formus* et *forfex*.

forco : *quam nunc falliscum appellamus, nunc culter, alias securis qua pontifices in sacris utuntur*, CGL V 22, 2 ; cf. 501, 35 : *forco : faliscum uel cultrum uel securem.* Sans autre exemple, et sans explication.

forctis (*-tus*) : v. *fortis*.

forda : v. *ferō*.

forem : v. *sum* et *fuī*.

forēs, -ium et **foris, -is** f. : porte (de maison, particulièrement celle qui s'ouvrait au dehors, Serv., Ae. 1, 449). Un nominatif singulier *forēs* est attesté par Donat, Ad. 264 ; les manuscrits de Plaute ont parfois la leçon *fores*, cf. Thes. IV 1057, 70 ; mais *foris* est la graphie courante et correcte ; l'ablatif est toujours *fore*, non *forī*, mais il est attesté dans des groupes métriques tels que *in fore*, là où *in fŏrī* serait amétrique et à une époque où l'ablatif en *-ī* tendait à disparaître (Hor., Ov.). Il est donc impossible d'en rien conclure en faveur de l'existence en latin d'un thème consonantique semblable à celui qu'atteste le pluriel skr. *dvā́raḥ*. Le génitif pluriel est à peine attesté ; on lit une fois dans Plt., Cu. 158 (troch. sept.), *placide egredere et sonitum prohibe for⟨i⟩um et crepitum cardinum* (B a *forum* et *cardium* ; la correction *forium* est exigée par le mètre et semble sûre) ; dans Vitr. 6, 3, 6, *forium* est une correction de Rose, aujourd'hui abandonnée pour *ostiorum* de Iocundus ; les manuscrits ont *eorum* ou *earum*. Le singulier est employé (Plt., Mi. 154), mais beaucoup plus rare que le pluriel, au point que les grammairiens rangent *forēs* parmi les noms sans singulier ; cf. Thes. VI 1058, 23. Ancien, usuel, classique. Diminutif : *foricula* f. (rare), *foriculārius* (Inscr.). Pas d'autres dérivés : pour désigner le « portier », Plaute dit *iānitor*, Varron *ōstiārius*, et on lit dans la Vulgate *portārius*. Pour *forēnsis*, v. *forum*.

Composé : *biforis* (*-rus*, Vitr.), sans doute calque de δίθυρος.

A un doublet **fora* se rattachent les adverbes *forīs* (ablatif locatif pluriel), *forās* (accusatif pluriel) « dehors, au dehors » (sans mouvement et avec mouvement), attestés dès les plus anciens textes et renforcés à basse époque, d'où *ā forās, ā forīs* ; *dē forās, dē forīs* ; employés aussi dans la langue vulgaire comme prépositions, e. g. Apul., Apol. 50, *foras corporis* (avec le génitif d'après gr. ἔξω) ; Met. 1, 21, *foris urbem*, où ils ont concurrencé *extrā* ; cf. *forās mūrāneus* (d'après *intrā-*, Greg. Tur.). *Forīs* s'oppose à *intus*, de là *forinsecus* formé sur *intrinsecus*, *extrin-secus*. Cf. aussi *forum, forus, afforēs* (*oculī*), Orib.

Foris, forēs « porte » n'est pas représenté dans les langues romanes, où ont survécu *ōstium* et *porta* ; mais les adverbes *forās, forīs* y sont bien attestés, M. L. 3431, v. B. W. sous *hors*, de même que *a* et *de foras, foris* (esp. *afuera*, ital. *affuori*, fr. *dehors*, etc., M. L. 265), les dérivés de la basse époque : *forānus* -(*-neus*) « étranger », M. L. 3428-3429 ; *forasticus* « farouche », M. L. 3432 ; *forestis* (Diplom. de Childebert, Mon. Germ. Dipl. imp. I n. 5, p. 7, 42). Cf. F. Brall, Lat. *foris, foras* im Gallo-romanischen, bes. im Französischen, Breslau, 1918, et B. W. sous *forêt*.

Le thème **dhwer-* « porte » s'employait essentiellement au pluriel, ainsi qu'on le voit par v. sl. *dvĭri*, lit. *dùrys* (gén. pl. *durų̃*), v. h. a. *turi* (et v. angl. *duru*, de *dhurn̥-s*, acc. pl.) et skr. *dvā́raḥ* (avec *d*, par suite d'une altération secondaire), acc. *durā́ḥ*. Le latin *forēs* peut être issu de **dhwer-*, comme *bonus* de *duenos*, etc., ou représenter une forme **dhwor-*, avec le vocalisme du pluriel. Le singulier n'apparaît que secondairement, ainsi dans v. sl. *dvĭrĭ*, lat. *foris* ou arm. *durn* (passé aux thèmes en *-n-*).

Le dérivé en *-a-* a le vocalisme radical zéro : hom. θύραι (et postérieurement un singulier θύρα), gall. *dor*, arm. *durkʿ* (pluriel, avec valeur de singulier ; gén. abl. dat. *dracʿ*). Lat. *forās* doit son vocalisme à *forēs*. — Le germanique a un dérivé en *-o-* : got. *daur* « porte » (neutre) ; le celtique un dérivé de forme complexe : irl. *dorus* (neutre) « porte » ; le grec a θύρετρον, l'albanais a *derę* « porte ».

La notion de « dehors » est souvent exprimée par des formes signifiant « à la porte » : outre lat. *forās, forīs*, on a arm. *durs* (locatif et accusatif) « dehors », gr. θύραζε (c'est-à-dire *θυρας-δε) « dehors » et θύρδα · ἔξω, Hés. En gotique, *faura-dauri* traduit πλατεῖα. La « porte » clôt non la maison, mais l' « enclos », au point de vue indo-européen ; de là le dérivé **dhworo-* désignant l'enclos qui, aujourd'hui encore, dans l'Europe orientale, entoure la maison : v. sl. *dvorŭ* ; mais v. perse *duvarayā* signifie « à la porte » ; ainsi s'explique lat. *forum, forus* (le vocalisme de ombr. furu, *furo*, même sens, est incertain) ; v. ce mot. Qui est hors de l'enclos est dans la campagne : v. *peregrē* sous *ager*. Mais l'opposé propre de *forīs, forās*, c'est *domī, domum* ; de même que *domus* indique moins la bâtisse (ordinairement nommée *aedēs*) que le siège de la famille à laquelle préside le *dominus*, le mot *forēs* désigne l'accès de la « domus » plutôt qu'un objet matériel ; c'est sans doute la raison pour laquelle

le mot a été éliminé, dans le sens de « porte », au profit de formes de sens plus concret, tandis qu'il est demeuré comme adverbe.

forfex, -icis, f. (usité surtout au pluriel *forficēs, -um*) : ciseaux, cisailles ; forces pour tondre. Souvent confondu avec *forceps*, mais désigne un instrument différent ; cf. App. Prob. GLK IV 202, 14, *inter forfices et forcipes hoc interest, quod forfices incisorias esse designat, forcipes uero tenaces esse demonstrat.* Les gloses distinguent *forceps* : πυράγρα et *forfex* : ψαλίς. Diminutif : *forficula* ; dénominatif : *forficō, -ās* (Chir. 66). Rare et technique. M. L. 3435-3437.

Le *f* intérieur de *forfex* n'est pas conforme à la phonétique romaine. Si une forme dialectale a prévalu, c'est sans doute sous l'influence de composés tels que *artifex*, *opifex*, etc. — La racine pourrait être celle de skr. *bardhakaḥ* « coupant » et « charpentier », v. h. a. *barta* « hache » et gr. πέρθω « je détruis ». Mais il est imprudent de rien affirmer sur l'origine de mots techniques comme *forceps, forfex*, qui peuvent être empruntés et déformés par l'étymologie populaire.

foria, -ae f. (et *foria, -ōrum?*) : foire, diarrhée. Mot vulgaire, rapproché de *foris* par étymologie populaire. M. L. 3438, qui note *fōria* avec *ō*.

Dérivés : *foriō, -īs* (*conforiō*, roumain *cufuri*, M. L. 2137) ; *foriolus, -ī* m., M. L. 3440 ; *foricae* f. pl. « cabinets publics » ; *foricārius*.

Il a été proposé des rapprochements divers dont aucun ne s'impose. Isl. *gor* « pus » et v. angl. *gor* « fumier » ont des sens assez différents.

fōrma, -ae f. (*ō* attesté par l'apex dans les inscriptions et par les langues romanes) : forme (sens concret), moule, cf. *Lex Rubria*, CIL I² 592, 2, 2, *pecunia... signata forma p[ublica] P[opuli] R[omani]* ; Colum. 7, 8, 7, *caseus uel manu figuratur, uel buxeis formis exprimitur* ; de là « objet fait à la forme » ; Cic., Mil. 86, *clarissimorum uirorum formas* (= *imagines cereas Claudiorum*), en particulier *forma appellatur puls miliacia ex melle*, P. F. 73, 26, cf. le fr. *fromage*, anciennement *formage*, de **fōrmāticum* ; puis « forme donnée à un objet matériel ou abstrait » (= μορφή, τύπος) ; dans ce sens, souvent joint à *faciēs, figūra, speciēs*, dont il ne se différencie guère ; en particulier, « belle forme, beauté (physique) » (cf. gr. Μορφώ, nom d'Aphrodite à Sparte), d'où *formōsus*, proprement « fait au moule », par suite « bien fait, beau » au sens concret (cf. gr. εὔμορφος, μορφήεις, de même sens) ; v. Ernout, *Philologica* II, 78 sqq. Dans la langue philosophique, *fōrma* correspond à *speciēs*, εἶδος, cf. Quint. 5, 10, 62 ; dans la langue de la rhétorique, traduit le gr. χαρακτήρ. Ancien, usuel. M. L. 3441. Celtique : irl. *foirm*, britt. *furf* et bret. *fourondec* « fromage ».

Dérivés : *fōrmō, -ās* : proprement « mettre en forme » (*māteria fōrmāta* s'opposant à *māteria rudis*), puis « former, façonner », M. L. 3443 ; *fōrmātor, -trīx, -tūra* ; *formāmentum* (Lucr.). Composés : *confōrmō* : façonner, conformer ; *dēfōrmō* : 1° ébaucher, décrire (cf. *dēscrībō, dēpingō*) ; 2° défigurer, déformer ; *effōrmō* (tardif, d'après *effingō*) ; *infōrmō, praefōrmō* (époque impériale) ; *refōrmō* ; *trānsfōrmō* (d'où britt. *trawsffurfio*), qui presque tous ont des dérivés en *-tor* ou en *-tiō*.

fōrmālis : qui sert de type, de moule (terme technique, usité en grammaire, en droit, en arpentage, etc.) ; *fōrmābilis* (tardif) ; *confōrmālis*.

fōrmāceus (Plin.) : moulé, fait à la forme. Plin. 35, 169, *in Africa Hispaniaque e terra parietes, quos formaceos appellant*, emploi conservé en espagnol, cf. M. L. 3442, emprunté en germanique : v. h. a. *formizzi*.

**formāticus* : v. plus haut.

fōrmārius, -ī, fōrmāria, -ae (très basse époque) : qui sert d'exemple (terme de la langue monastique) ; *fōrmāster* (joint à *luculentāster*, Titin.) ; *fōrmāstrum* n. : *opus pistōrium* (Gloss.).

fōrmōsus : v. plus haut. A subsisté en roumain, en vieux vénitien, en espagnol et en portugais, M. L. 3450 ; tandis que les autres langues romanes ont conservé le diminutif affectif *bellus*, la forme espagnole suppose une forme dissimilée **fermōsus*, cf. Meyer-Lübke, *Einf.*³, p. 159. Dérivés : *fōrmō(n)sulus* ; *-sitās* ; *-sō, -ās*.

fōrmula f. : 1° forme délicate ; 2° forme, règle, système ; spécialement dans la langue du droit « modèle juridique » (primitivement « loi rédigée et publiée *in fōrmā* »), « formule », de là : *fōrmulā cadere* « être mis hors de cause » ; *fōrmulārius*.

fōrmella (tardif) : petit moule ; conservé dans l'ital. *formella*, M. L. 3444 ; *fōrmellus* : sorte de fromage.

Composés en *-fōrmis*, correspondant souvent à des types grecs en --μορφος :

infōrmis (= ἄμορφος) : informe (sur lequel ont été faits *confōrmis* (= σύμμορφος) ; *dēfōrmis* (*-mus*) « laid, hideux », contraire de *fōrmōsus* ; *trānsfōrmis*, d'après *con-, dē-, trāns-fōrmō*) ; *bi-, tri-, multi-fōrmis* ; *tauri-fōrmis* (Hor. = ταυρόμορφος).

Les anciens (cf. Don. ad Ter., Ph. 107-108) rattachent *fōrma* à *formus* « chaud », *fornus, fornāx* ; ce n'est qu'une étymologie populaire, malgré Müller-Graupa, Gl. 31, 129.

Aucun rapprochement satisfaisant : l'*ō* fait une difficulté particulière. Sans doute emprunté. La fermeture de l'*o* devant *r* + consonne rappelle le passage de *e* à *i* dans les formes dialectales *stircus, Mirqurios*, osq. *amirikatud*. Un emprunt à gr. μορφή est possible, par un intermédiaire étrusque. Il s'agit d'un terme technique, concernant une industrie florissante chez les Étrusques. M. Benveniste envisage la possibilité d'un **mōrma* avec une dissimilation comme dans *formīca*. V. Ernout, *Aspects*, p. 66.

formīca (*furmīca*, App. Prob., GLK IV 197, 27), **-ae** f. : fourmi. Ancien. Panroman. M. L. 3445 ; B. W. s. u.

Dérivés : *formīcula*, M. L. 3448 (*formīculōsus*) ; *formīcīnus* ; *formīcōsus*, M. L. 3447 ; *formīcō, -ās* : chatouiller, démanger ; avoir des fourmis, cf. μυρμηκίζω ; M. L. 3446, d'où *formīcā(bi)lis* ; *formīcoleōn*, Isid., Or. 12, 3, 10, déformation de *myrmēcoleōn* ; *formīcāria* (Gloss.) = μυρμηκοτρώγλη.

Les noms, divergents d'une langue à l'autre, de la « fourmi » commencent par *-m* ou par une forme dissimilée de *m-*. On a ainsi irl. *moirb*, v. isl. *maurr*, v. sl. *mravĭji*, arm. *mrǰiwn* (gén. *mrǰman*), av. *maoiriš*. Le lat. *formīca* doit résulter d'une dissimilation de **mormī-* (cf. *formīdō*), forme à redoublement qui rappelle gr. μύρμηξ et, avec dissimilation, βύρμαξ, βόρμαξ, ὅρμικας ; le

skr. *vamráḥ*, *vamrī* a aussi une dissimilation et, en outre, des altérations ultérieures. Le *-ur-* de *furmīca* peut donc être ancien. — Les noms d'insectes, n'appartenant pas au fonds noble du vocabulaire, sont sujets à toutes sortes d'altérations populaires ; cf. *pūlex* et *uermis*. *Formīca* en face de μύρμηξ rappelle *lōrīca* en face de θώραξ, *seneca* en face de *senex*. M. Niedermann fait remarquer qu'une formation parallèle à lat. *formīca*, à savoir skr. *valmīkaḥ*, signifie « fourmilière » et non « fourmi ».

formīdō, -inis f. : 1° sens concret « épouvantail », terme de la langue des chasseurs ; Sén., Dial. 4, 11, 5, *cum maximos ferarum greges linea pinnis distincta contineat et in insidias agat, ab ipso effectu dicta formido* ; objet d'épouvante ; 2° sens abstrait : effroi, épouvante ; l'Épouvante personnifiée et divinisée. Ancien, usuel et classique. Conservé seulement dans un dérivé du vieil espagnol, M. L. 3449.

formīdō, -ās (*formīdor*, Itala, d'après *uereor*?) : 1° absolu « avoir peur, s'épouvanter » ; 2° transitif « redouter ; s'éloigner avec effroi de » (= ἀφορμᾶν dans Sén., cf. Thes. VI 1094, 76 sqq.) ; composés : *reformīdō* ; *praeformīdō*. Dérivés : *formīdāmen* (Apul.) ; *formīdābilis* (non attesté avant Ovide et Sénèque) ; *formīdātiō*, *-tor* (bas latin, rares) ; *formīdulōsus* (cf. *meticulōsus*, fait, du reste, d'après *perīculōsus*) : 1° sens actif « qui remplit d'effroi » ; 2° sens passif « qui est plein d'effroi » (ancien, classique) ; *formīdōsus* (Itala).

Le sens de *formīdō* incline à le rapprocher de gr. μορμώ « épouvantail ». C'est une forme à redoublement, avec même dissimilation que dans *formīca*, et dont la dérivation est la même que dans *cupīdō*, *libīdō*, qui désignent aussi des états d'âmes violents ou des forces déterminant ces états d'âme. Le rapprochement avec *fōrma* au sens de all. « Gespenst », d'où serait issu *formīdō* « Gespensterfurcht », suggéré par Norden, *ad Aen.* 6, 290, p. 215, est à rejeter, le sens de « fantôme » étant évidemment secondaire dans *fōrma*. Mais l'étymologie populaire a pu associer les deux mots.

formus, -a, -um : chaud. L'adjectif n'est plus conservé que chez les grammairiens pour expliquer *forceps* et *fornāx*. Il a été remplacé par *calidus* ; cf. P. F. 74, 6, *forcipes dicuntur quod his forma, i. e. calida, capiuntur*.

Dérivé : *formidus* (adjectif créé par Caton, Inc. 23, d'après *frīgidus* ; cf. P. F. 73, 24, ... *Cato ait de quodam aedificio* : « *aestate frigido, hieme formido* ». Cf. aussi **dēformus* dans P. F. 73, 24, ... *exta quae dantur deforma appellantur*.

La forme ancienne de l'adjectif avait le vocalisme *e* conservé dans gr. θερμός, arm. *ǰerm*. Le vocalisme *o* est celui du substantif : skr. *gharmáḥ* « chaleur », v. pruss. *gorme* « chaleur », lett. *gar̃me* ; il a été transporté dans l'adjectif, d'où av. *garəmō* « chaud » qui concorde avec lat. *formus*. La racine fournissait un présent radical athématique dont le slave conserve le participe nom. plur. *gorę̌šte* « brûlant » ; les formes verbales sont dérivées de manières diverses : v. sl. *goritŭ* « il brûle », *gorěti* « brûler », lit. *gariù*, *garéti* « brûler », irl. *guirid* et *fo-geir* « il chauffe », gr. θέρομαι « je me chauffe » ; le présent en **-nu-* est secondaire dans skr. *ghṛṇóti* « il brille » (chez les grammairiens) et arm. *ǰernum* « je me chauffe ». Le latin n'a pas conservé le thème en *-es-* attesté par skr. *háraḥ* « ardeur » et gr. θέρος « été ». — A la même racine appartiennent sans doute lat. *furnus*, *fornāx* (v. ces mots), avec les correspondants slaves **gŭrnŭ* dans v. sl. *grŭnĭčarʼjĭ* « κεραμεύς », r. *gorn* « foyer », tch. *hrnec* « pot » et skr. *ghṛṇáḥ* « chaleur ». L'*-ur-* de *furnus* peut reposer sur **gʷhornos* ou **gʷhṛnos* ; cf. v. isl. *gorn* « feu » et skr. *ghṛṇáḥ*, v. sl. *grŭnŭ*.

fornāx (*furnāx* ; inscription du IIe siècle ap. J.-C.), **-ācis** f. et m. : fourneau, four. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 3451 ; v. h. a. *furnăche* ; irl. *uirnéis*? Souvent usité au pluriel.

Dérivés : *fornācula* : petit four ; *fornācālis* ; *Fornācālia, -ium* n. pl. : *sacra erant cum far in fornaculis torrebant*, P. F. 73, 19 ; cf. 82, 30. Tardifs : *fornācārius*, M. L. 3450 a ; *fornācātor*.

furnus, -ī m. (*fornus* ; *fornum* n. dans Varr. cité par Non. 531, 28, *fornum et fornaces dicuntur a formo*...) : four. Panroman, M. L. 3602 ; et celtique : irl. *sorn*, britt. *ffwrn*.

Dérivés et composés : *furnāceus* ; *furnārius*, M. L. 3601 ; *Furnius* ; *praefurnium* (Cat., Vitr. = προπνιγεῖον).

Les deux mots ont été différenciés dans l'usage : *furnus* désigne le four à pain (*furnārius*, le boulanger) ; *fornāx*, le four industriel (four à poterie, à métaux, à chaux, four de bain). *Furnus* correspond à ἰπνός, *fornax* à κάμινος (que, du reste, le latin a emprunté au grec).

Fornāx, *furnus* ont été expliqués ci-dessus sous *formus*. Mais on peut aussi rapprocher *fornix* « voûte, arc » ; cf. le grec κάμινος à côté de καμάρα, le four étant en forme de voûte, cf. Rich, s. u. *Fornāx* serait à *fornix* comme **cornax* que suppose **cornacula*, ital. *cornacchia*, est à *cornix*. On ne peut rien affirmer sur l'origine d'un mot technique comme *fornix*.

fornix, -icis (*fur-*) m. : arc, arche, voûte. Attesté depuis Ennius. A l'époque impériale, *fornix* dans le sens d' « arc triomphal » a tendu à être remplacé par *arcus* (*F. Fabianus*, dit Cic., Verr. 1, 7, 9, mais *Arcus F.*, Sén., Const. Sap. 1), cf. Rich, s. u. ; et *fornix* s'est spécialisé dans le sens de « voûte (souterraine), poterne voûtée » et spécialement « chambre voûtée » comme en habitaient le bas peuple, et notamment les prostituées (Hor., S. 1, 2, 30 ; Juv. 11, 173, etc.). De là le sens pris dans la langue populaire et spécialement chez les chrétiens par *fornicor*, *-āris* (*fornicō* ; *exfornicor* [Ital.]) et ses dérivés *fornicārius*, *-tor*, *-trīx*, *-tiō*, sens qui a seul survécu dans quelques dialectes romans ; cf. M. L. 3452, *fornīcāre* ; 3453, **fornīcium* (tous deux avec *ī*?) — Pline, Vitruve n'emploient *fornicātiō*, *fornicātus*, etc., que dans le sens architectural.

V. *furnus*.

forō, -ās, -āre : percer, trouer, forer. Ancien, technique. M. L. 3430 ; B. W. sous *forer*.

Dérivés et composés : *forāmen* : trou, M. L. 3427 (d'où *forāminō*, *forāminārius* : τρωγλίτης), *forāmentum* (Gloss.) ; *forābilis* ; *forātus*, *-ūs* m., *-tūra* f., tous deux tardifs ; *forātum* et sans doute *forāgō* « *filum quo textrices diurnum opus distingunt, a forando dictum* », P. F. 80, 16 ; *efforō*, *inforō* (Pline, Plt., Curc. 401, cf. *forum*), *perforō*, *-ās* et ses dérivés, *trānsforō*.

La racine se retrouve dans : v. h. a. *borōn* « percer », gr. épique φαρόωσι « ils labourent » (Callimaque), φάρος « terre labourée », arm. *brem* « je déterre, je creuse » (*erkra-bir* « qui creuse la terre »), alb. *birε* « trou ».

Sans doute de **bhorō*, formation en *-ā*, à valeur durative, comme *dūcō*, *-ās*, etc. V. *feriō*.

fors, -tis f. (en tant que nom commun, n'est usité qu'au nominatif singulier *fors* et à l'ablatif *forte* [on n'a jamais **fortī*, peut-être pour éviter des confusions avec *fortis*] ; les autres cas sont fournis par *fortūna* ; en tant que nom propre, joint à *Fortūna*, *Fors Fortūna* s'emploie à tous les cas du singulier ; cf. Thes. VI 1129, 73 sqq. ; sur pélignien *forte* « fortunae »? gén., v. Vetter, *Hdb.*, n° 214) : hasard, chance. Souvent divinisé et associé à *Fortūna* ; opposé à *cōnsilium*, *fātum*, etc. *Fors* est issu d'un ancien **fortis*, cf. *sors*, etc. Un rapport — réel ou imaginaire — avec *ferō* était établi et a donné lieu à de nombreuses figures étymologiques ; cf. Enn., A. 197, *Quid... ferat fors uirtute experiamur* ; Cic., Att. 7, 14, 3, *ut fors tulerit*, etc. A côté de *fors* a existé un thème en *-u-* **fortu-*, attesté par les dérivés *Fortūna* (cf. *portus/Portūnus*), *fortuītus*. *Fors* a dû son triomphe à l'appui de *sors*, avec lequel il faisait couple.

Fors s'emploie adverbialement, au nominatif absolu formant une sorte de phrase nominale : Vg., Ae. 5, 232, *et fors aequatis cepissent praemia rostris/ni*..., ou avec *sit* : *forsit* (= *fors sit*), Hor., S. 1, 6, 49. *Fors*, *forsit* peuvent être renforcés de *an* : *forsan*, *forsitan* « peut-être », accompagnés généralement du subjonctif à l'époque républicaine ; à l'époque impériale on trouve aussi l'indicatif. A côté du nominatif s'emploie aussi l'ablatif *forte* (fréquent dans *sī*, *nisi forte*), qui a fourni des dérivés de formation obscure *fortasse*, *fortassis* (plus récent, semble-t-il, et plus rare que *fortasse*), qui peuvent être aussi accompagnés de la proposition infinitive (e. g. Plt., Most. 782) ou de *an* et du subjonctif (e. g. Acc. Trag. 121 ; v. Thes., s. u.). *Forsit* a survécu en italien *forse*, *forsi*, M. L. 3454.

Dérivés de **fortu-* : *fortuītus* (*ī* dans Hor., Od. 2, 15, 17 ; dans Juv. 13, 225, etc., il faut scander non pas *fortŭītus*, mais *fortuītus*, avec *u* consonne (comme *i* dans *abjes*, *omnja*, etc. ; cf. *gratuītus*), ce qui permettait au mot d'entrer dans l'hexamètre) : fortuit. Un adverbe *fortuītū* est attesté à côté de *fortuītō* ; cf. *simītū*.

forsan, fortasse : v. *fors*.

fortax, -acis m.? : mot de sens incertain « base, fondation » qu'on lit dans Caton, Agr. 31, 1. Du gr. φόρταξ? V. Thes., s. u.

Fortūna, -ae f. (féminin substantivé d'un adjectif *fortūnus* ; *Fortūna dea*) : 1° la Fortune, divinité = Τύχη ; 2° la fortune, bonne ou mauvaise (*f. secunda, prospera, aduersa*), opposée à *ratiō*, jointe à *cāsus*. S'emploie au singulier comme au pluriel, cf. Plt., Ru. 674, *sese ut ferunt res fortunaeque nostrae*. Comme c'est plutôt la bonne Fortune que l'on invoque, ou à laquelle on pense, *fortūna* sans épithète a tendu à signifier seulement la « bonne fortune » et *fortūnātus* « favorisé de la fortune » (cf. les contraires *infortūnium*, *infortūnātus*). De là le sens pris par le pluriel concret *fortūnae*, *-ārum* « dons de la fortune » et en particulier « richesses ». Le singulier s'est même employé dans ce sens à partir d'Horace, Ep. 1, 5, 12, *quo mihi fortunam, si non conceditur uti?* Usité de tout temps ; emprunté en irl. *fortán*. — Dans certaines langues romanes, italien, roumain, vieux provençal, a le sens particulier de « tempête » non attesté dans les textes latins, mais qui devait être usité comme euphémisme dans la langue des marins. M. L. 3458 ; B. W. s. u.

De *fortūnātus* ont été tirés *fortūnō*, *-ās*, du reste peu usité et qui ne semble pas avoir vécu longtemps dans la langue impériale ; *fortūnātim* (Ennius) ; *infortūnium* n. : substantif dérivé d'un adjectif **infortūnus* non attesté (cf. *ieiūnus/iēiūnium*) et remplacé par *infortūnātus*. Mot archaïque, de la langue comique, souvent en litote pour désigner le châtiment qui menace l'esclave ; repris par les archaïsants de l'époque impériale, Apulée, Macrobe, et sur lequel a été refait *fortūnium*. *Infortūnātus* « infortuné » a eu le même sort. Autres dérivés tardifs : *infortūnitās*, *-niōsus*.

On rapproche d'ordinaire le groupe de *ferō*, cf. *fors* ; mais skr. *bhṛtiḥ* « acte de porter », arm. *bard* « fardeau », got. *ga-baurþs* « naissance » sont loin pour le sens. Le sens de gr. συμφορᾱ́ « rencontre » tient avant tout au préverbe, et le préverbe est aussi pour beaucoup dans le sens des verbes germaniques tels que v. sax. *giburian* « arriver, se rencontrer » (all. *gebühren*). On n'ose affirmer aucune étymologie.

fortis, -e : *frugi et bonus, siue ualidus*, P. F. 74, 14 ; fort (physiquement et moralement), *f. equus* (Ennius, repris par Lucr. et Vg.), *fortissima ligna* (César), *fortis familia*, Plt., Tri. 1123 (où le sens est voisin de *dīues*, *locuples*, cf. Pe. 845), *fortissimus uir* ; « bien fait » (et par suite « beau », en parlant d'une femme, cf. Plt., Mi. 1106, *ecquid fortis uisast?*) ; de là « courageux, brave », cf. gr. ἀνδρεῖος. Mais ce dernier sens est secondaire, de même que le sens de « courage » pour *fortitūdō* ; et c'est le sens de « fort » qu'ont conservé les langues romanes ; de même que l'adverbe *fortiter* est dans la langue parlée l'équivalent de *ualdē* (= *multum*), cf. Thes. VI 1165, 80 sqq. ; J.-B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, p. 76. Usité de tout temps. Panroman, M. L. 3457. Le pluriel neutre *fortia* s'emploie poétiquement au sens de « actes de force ou de courage », cf. Vg., Ae. 8, 509, *seraeque ad fortia uires* ; de là l'emploi, dans la langue de l'Église, de *fortia* au sens de « force », cf. Prud., Apoth. 1061, *ne maiestas sua fortia perdat* ; Comm., Apol. 40, [*deus*] *demonstrauit fortia Pharaone decepto*, qui a passé comme féminin dans les langues romanes, M. L. 3455, avec un dénominatif **fortiāre*, M. L. 3456, tous deux panromans (sauf roumain).

Dérivés et composés : *fortiter* ; *fortitūdō* (*fortitia* n'existe pas ; *fortitās* n'est que dans les gloses) ; *forticulus* et *fortiusculus* (tardif et rare) ; *fortēscō*, *-is* (un exemple de Laevius) ; *fortificō*, *-ās* (tardif) ; *fortiōsus* (Virg. gramm.) ; composé : *confortō*, *-ās* (*-fortiō*, d'après *confirmō*, etc.), utilisé comme synonyme de *rōborō* dans l'Itala et conservé dans les langues romanes, M. L. 2138 ; *praefortis* (Tert.). L'explication de *fortasse*, *-sis* par un optatif en *-ss-* de **fortō* (non attesté) est de pure fantaisie.

L'abrégé de Festus a les gloses : *horctum et forctum pro bono dicebant*, 91, 14 ; *forctes* (l. *-tis*?) *frugi et bonus siue ualidus*, 74, 14 ; et dans le texte de Festus on lit,

474, 26, *itaque in XII* (1, 5) *cautum est ut idem iuris esset Sanatibus quam Forctibus, i. e. bonis* (cf. 426, 28). On interprétait généralement *forctus* (et le dialectal *horctus*) comme un doublet de *forctis*, ancienne forme de *fortis*; mais *forctis*, *fortus* sont peut-être des noms d'une peuplade latine, cf. Thes. s. u.

Si la glose de Festus est exacte, ce qui est contestable, il faudrait partir d'un ancien *forctis*, donc d'une racine terminée par gutturale; cf. toutefois osq. *fortis* « fortius » de la Tab. Bant., l. 12. La racine **dher-*, qui figure dans *firmus*, etc., a, d'ailleurs, une autre nuance de sens. D'autre part, le rapprochement avec skr. *dṛ́ṃhati* « il affermit », *dṛḍháḥ* « ferme », av. *darəzayeiti* « il attache fortement », *darəzrō* « ferme, solide », lit. *dir̃žas* « courroie » n'est possible que si l'on sépare gr. δράσσομαι « je saisis », v. h. a. *zarga* « clôture » et si l'on pose **dhergh-*. Le rapprochement le plus plausible serait dès lors avec av. *dražaite* « il tient », v. sl. *drŭžati* « tenir », gr. τρέφομαι « je me coagule » (fut. θρέψομαι); pour le sens, cf. gr. ταρφύς « épais », τρόφις « gros, bien nourri »; mais il n'y a pas évidence, tant s'en faut. Le rapprochement avec skr. *barháyati* causatif « il augmente », d'une racine **bhergh-* n'est pas meilleur.

forum, -ī n. (*forus* m. vulg.) : a dû désigner à l'origine l'enclos qui entoure la maison (cf. *forēs*, *forus*), l'enclos devant la tombe (*forum antiqui appellabant quod nunc uestibulum sepulcri dicari solet*, P. F. 74, 21; cf. Cic., Leg. 2, 24, 61). Dans la langue rustique, il a le sens technique de « partie du pressoir où l'on disposait les grappes ou les olives à écraser ». Le mot a eu une fortune particulière dans le sens de « place de marché » : *f. boārium*, *olitōrium*, etc.; cf. Varr., L. L. 5, 145 sqq., qui le distingue de *macellum* « marché couvert »; et il a servi à désigner nombre de villes : *Forum Aliēnī*, *F. Appiī*, *F. Aurēlium*, *F. Cornelium*, etc. En raison de l'affluence de citoyens, urbains et campagnards, qui s'y rencontraient, le Forum devint le centre des affaires publiques et privées, le lieu où se réglaient les contestations, les procès, et c'est autour de cette place que s'élevaient les monuments publics les plus importants : tribunaux, curies, temples, etc. De là, *attingere forum* « toucher aux affaires publiques », *forum agere* : *cum is qui prouinciae praeest... ciuitates uocat et de controuersiis eorum cognoscit*, P. F. 74, 20. Cicéron oppose *forum et iurisdictionem* à *ferro et armis*, Verr. 2, 4, 54. *Forum* en est venu ainsi à désigner « le barreau, la tribune »; *forēnsis, -e* à signifier « qui concerne l'éloquence politique ou judiciaire ». Mais, d'assez bonne heure, peut-être déjà dans Varron et Cicéron, *forēnsis*, faussement rapproché de *forās*, *forīs*, et opposé à *domesticus*, a pris le sens de « étranger, extérieur », e. g. *forēnsēs uītēs*, Plin. 14, 42; cf. M. L. 3434.

Conservé partiellement dans les langues romanes avec des sens divers et dérivés. M. L. 3459; B. W. *fur*. Cf. les adjectifs *assi-*, *circum-*, *con-*, *infrā-forāneus* (*-forānus*), tous rares.

īnforō, -ās : mot de Plaute, Cu. 401, qui équivoque avec *īnforō* « mettre en perce », fait d'après *incomitiō*.

V. *forēs*. Ombr. *furo*, furu « forum » est sans doute emprunté au latin.

forus, -ī m (usité surtout au pluriel *forī*, et peut-être *fora*?; cf. Charis., GLK I 71, 29, *masculina autem tabulata nauium... quamuis Gellius* (hist. frg. 32) *fora nauium neutraliter dixerit*) : sens général « espace libre ménagé ou réservé », qui prend des acceptions spéciales dans les langues techniques : 1° passage dans un vaisseau, tablier du pont, espace entre les bancs des rameurs, etc.; 2° places réservées à certaines personnes dans un spectacle (T.-L. 1, 35, 8); 3° planchers superposés dans une ruche (Vg., G. 4, 250), d'où *forulus* : *i. e. armarium uel locus librorum*, CGL V 653, 15, cf. Juv. 3, 219; 4° sillons ou allées tracées dans un champ ou dans un jardin, planche (Colum. 10, 92).

Peut-être même mot que *forum*; la différence de genre s'est accompagnée d'une différenciation de sens. V. *forēs*.

fossa : v. *fodiō*.

fouea, -ae f. : fosse; spécialement « fosse où l'on prend les animaux » (sens le plus fréquent); « trou du serpent, tanière, terrier »; « trou, lacune ». Ancien, usuel. Conservé dans quelques dialectes italiens du Nord, M. L. 3463; celtique : britt. *fau*. Cf. *fauissa*, et P. F. 77, 15, *Foui, qui nunc Faui appellantur, dicti quod princeps eius ex ea natus sit, cum qua Hercules in fouea concubuit. Alii putant eum primum ostendisse quemadmodum ursi et lupi foueis caperentur*. Dérivé : *foueālis* (Cassiod.). Formation comme *cauea*.

Le rapprochement avec hom. χειή « trou du serpent », médiocre pour le sens, n'explique pas *f* initiale du latin. *Fouea* est peut-être à rapprocher de *fauissa*; étrusque? V. Ernout, Philologica, I, p. 35.

foueō, -ēs, fōuī, fōtum, -ēre : 1° chauffer, réchauffer (sens physique et moral); par suite « soutenir, favoriser », etc., voisin, dans ce sens, de *faueō*, avec lequel il est souvent confondu ou il allitère : C. E., p. 492, 22, *faueas... ac... foueas*; 2° dans la langue médicale « faire des lotions », chaudes d'abord, puis indifféremment chaudes ou froides; cf. Celse 4, 2, 4, *multa aqua prius calida, post egelida fouendum os caputque*; 1, 5, *os quoque multa frigida aqua fouendum est*; et *praefōtus*, Cael. Aur., Tard. 4, 2. Usité de tout temps. Non roman.

Dérivés et composés : *fōtus, -ūs* m. (époque impériale); *fōtor* (S[t] Aug.); *fōtrīx*? cf. Thes. s. u.; *fouitiō* (Chir.); *fōculum* (attesté seulement au pluriel); l'*ō* est assuré par Plt., Pe. 104; le mot est donc distinct de *foculus* qu'on lit dans Juv. 3, 262, *et bucca foculum excitat* (où *foculum* est l'accusatif du diminutif de *focus* au sens de « brasier ») : réchaud; *fōculō, -ās* (*fōcil(l)ō, -or*) « réchauffer » et *refōcilō*; *fōcilātiō*, P. F. 75, 10; *fōmentum* (*fōmen*, tardif) : ce qui sert à réchauffer ou à rallumer; dans la langue de la médecine « cataplasme chaud, fomentation », puis toute espèce de remède calmant ou lénitif; d'où : *fōmentō, -ās*; *fōmentātiō*; *con-*, *refoueō*. V. aussi *fōmes*; pour *fauōnius*, v. ce mot.

Causatif (du type *moneō*) de la racine qui fournit skr. *dáhati* (causatif *dāháyati*), av. *dažaiti* « il brûle » (*dh* initial dans véd. *ádhāk* « il a brûlé »), lit. *degù*, alb. *djek* « je brûle ». V. tch. *dahněti* « brûler » a un ancien *ō*. Le sens de « cendre », qui apparaît dans gr. τέφρā « cendre brûlante », se retrouve dans lat. *fauilla*; le vocalisme **dh°g^{w}h-*, attesté par ce mot latin, est celui de irl. *daig* « feu ». Le grec a aussi θεπτανός· ἁπτόμενος, Hes. On rapproche v. pruss. *dagis* « été » (pour le sens, cf. lat. *aestās*) et got. *dags* « jour » (simplement possible).

fracēs, -um f. pl. (un singulier *frax* est dans le glossaire de Philoxène) : marc d'olives = gr. στέμφυλα. Attesté depuis Caton. Rare, technique.

Dérivés : *fraceō, -ēs* (attesté par l'abrégé de Festus et Placide); *fracēscō, -is* (*fraccēscō*, avec *c* géminé dans Non. 62, 2, comme *flacceō*, *flaccēscō*, formes populaires à gémination de consonnes) « se décomposer, rancir »; *fracidus*, conservé dans les dialectes italiens, cf. M. L. 3465.

On a rapproché des mots comme v. isl. *dregg* « levain, lie », v. pr. *dragios*, v. lit. *dragės*, qui reposent sur **dhregh-* « lie, dépôt »; et, d'autre part, v. irl. *mraich*, d'où *braich*, gall. *brag* « malt » (que Pedersen rapproche de lat. *marcēre* (v. ce mot) dans *V. Gr. d. kelt. Spr.*, I, p. 162). Mais peut-être mot d'emprunt, comme *faex*.

fragilis, fragor : v. *frangō*.

fragrō, -ās, -āuī, -āre (*ă* dans Catulle 6, 8, où le manuscrit présente la forme dissimilée *flagrans*, qu'on retrouve en bas latin *flagrō*, *efflāgrō* et *fraglō*) : exhaler une odeur forte ou agréable.

Dérivés : *fragrantia, -ae* f.; *fragrātiō* (bas latin).

Mot poétique et de la langue impériale, qui semble inconnu à la langue archaïque; non attesté avant Catulle; en tant que terme expressif a pénétré dans la langue populaire et de là dans les langues romanes, M. L. 3476 (*fra-* et *flagrāre*; v. B. W. sous *flairer*); et en celtique : britt. *flair* « pet », *fleirio* « puer », etc.; et M. L. 3477, **fragritāre*.

Le rapprochement avec skr. *ghrā́ti* et *jíghrati* « il sent » est séduisant pour le sens; mais il ne rend pas compte de la forme du redoublement, ni de *f* initial. On rapproche, d'autre part, v. h. a. *bracko* « chien de chasse »; simple possibilité.

frāgum, -ī n. (n'est guère employé qu'au pluriel *frāga, -ōrum*, d'où le singulier féminin *frāga, -ae* dans Pseud.-Apul., Herb. 37) : fraise(s). Attesté depuis Virgile. M. L. 3480, *fragum*; 3478, **fragula*.

Sans doute emprunt au même mot, d'origine inconnue, **srāg-* qui a fourni le nom ῥᾱ́ξ, ῥᾱγός du « raisin » en grec. Mais un rapprochement (secondaire) avec *fragrāre* n'est pas exclu.

***frāgus** : *recuruatio poplitis quae et suffraginatio* (Gloss.). Sans doute création de grammairien pour expliquer *suffrāgō*.

framea, -ae f. : framée, mot germanique; cf. Tac., Germ. 6.

frangō, -is, frēgī, frāctum, frangere : briser, abattre (sens physique et moral). Voisin de *rumpō*, qui semble, toutefois, signifier plutôt « rompre par éclatement, déchirer ». Aussi dit-on *frangere īram*, mais non *rumpere īram*; la différence est la même qu'entre « briser » et « rompre » en français, où l'on dit « mes espérances sont brisées », et non « sont rompues », mais indifféremment « j'ai la tête brisée » ou « cassée » ou « rompue », comme en latin on trouve *si membrum rupit* (l. *rupsit*?) dans la loi des XII Tables et *frangere bracchium*, Cic., De Or. 2, 62, 253. Usité de tout temps. — Au rebours de *rumpō*, *frangō* a une nombreuse famille.

Formes nominales et dérivées : *frăgus, -a, -um*, adjectif second terme de composés : *con-frăgus*, cf. *confraga* « fourrés »; *nau-fragus* « qui brise son navire, qui fait naufrage », d'où *naufragō* et ses dérivés, *naufragium* n. (d'après gr. ναυαγός, -γία, -γιον, -γέω); *foedi-* (archaïque et poétique), *ossi-*, *saxi-*, *siluifragus* (Lucr.); *lumbifragium* (mot plautinien, comme *crūrifragius*, Poe. 886; *crūrifragium*, dont Apulée, Met. 9, 23, a tiré un simple *fragium* : *crūrum fragium*).

fragor : 1° fait de briser, brisure, fracture; 2° bruit produit par l'objet qui se brise, fracas; sens dans lequel *fragor* s'est spécialisé, tandis que le sens de « brisure » passait à *frāctūra* et, dans la langue impériale, à *frāctiō*, sans doute de création récente. *Fragōsus* : cassé, brisé; âpre, raboteux, et « bruyant »; et *con-fragōsus* : pierreux, rocailleux, rude, âpre, raboteux; *fragilis* : fragile, frêle, d'où *fragilitās* et *infragilis*; *fragēscō, -is* (Acc., Gloss.); *fragmen* n. (usité surtout au pluriel *fragmina*) : fragment, débris. Archaïque et poétique, suppléé par le dérivé *fragmentum*.

Dérivés en *frāct-* : *frāctiō*, *-tor* et *confrāctiō* (tardif), *-tōrium* (langue de l'Église); *frāctāmentum* (id., Gloss.); *frāctārius* (Pline); *frāctillum* (Gloss.); *frāctūra* (depuis Caton); *frāctūrārius* (Itala); *frāctus, -ūs* m. (Gramm.), et *confrāctus*, *infrāctus*, *refrāctus* (Prob. App., GLK IV 193, 9). Sur *fractum* > fr. *frais*, v. B. W. s. u.

Composés : *con-*, M. L. 2139; *dif-*, *ef-* (*ec-*), *in-*, M. L. 4412 (et *infrāctiō*); *of-* (*offringi terra dicitur cum iterum transuerso sulco aratur*, P. F. 217, 7), *per-*, *prae-*, *re-*, *suf-fringō* avec des doublets en *-frangō* refaits sur le simple *af-*, *con-*, *dē-*, *dis-*, *ef-*, *in-*, *re-*, *sub-frangō*, M. L. 266 et 266 a, 4412, 8634. Cf. aussi *refrāctārius* (Sén., Ep. 73, 1), *refrāctāriolus* (Cic., Att. 2, 1, 3), qui, par le sens, sont plus proches de *refrāgor* que de *refringō*.

Il semble qu'il faille rattacher à la racine de *frangō* les formes avec *ā* du type *suf-frāgor*, *-gium* et *refrāgor*. Peut-être y a-t-il là une image semblable à celle qu'on a dans *supplōdō*.

Nombreux représentants dans les langues romanes : M. L. 3482, *frangere* (cf. fr. *freindre* et *enfreindre*), panroman; 3466, *fracta* « rupture », ital. *fratta* « clôture » (faite de branches brisées?), etc.; 3468, *fractum*, fr. *frais*, *frait*, *fret*; 3468 a, *fractūra*; 3469, **fragellāre*, ital. *sfragellare*; 3470, **fragicāre* (dial. nord-ital.); 3471, *fragilis*; 3472, *fragium* (napol., sarde); 3473, **fragmentāre* (roumain); 3474, *fragor*, v. fr. *freour*, *frayeur*; 3475, *fragōsus*, esp. port. *fragoso*; 3479, *fragulāre* (sarde; v. fr. *fraillier*); 3481, **fragum* (prov.. galic., port); 6113, *ossifrāga*, fr. *orfraie*; 7160, *refringere*, *refrangere*; 7158, *refragium*, v. fr. *refrai*; 8434, *suffrĭngĕre*, **sŭffrangĕre*, v. fr. *soufraindre*; d'où 8433, *suffrācta* (*soufraite* et par dérivation *souffreteux*, B. W. s. u.). Cf. aussi en celtique : br. *freuza*, de **frāctō*.

La racine se retrouve dans got. *brikan* « briser », etc.; c'est une racine en *-e-* dont *frēgī* conserve la forme longue qui a son correspondant en germanique dans les formes en *brēk-* du prétérit; *frangō* est donc le présent à nasale infixée avec une forme **bhr°g-* de la racine, cf. got. *ga-bruka* « fragment ». — Il y a une racine

bheg-, de même sens aussi avec présent à nasale infixée : skr. *bhanákti* « il brise », v. irl. *com-boing* « il brise » ; cf. arm. *bekanem* « je brise » (aor. *beki*) et skr. *bhájati*, av. *bažaiti* « il partage ». Cf. *suffrāgor*.

frāter, -tris m. : 1° frère par le sang, la parenté étant précisée par une épithète ; *f. germānus, geminus, uterīnus* ; 2° frère par alliance ; *f. patruēlis* ou *frāter* seul « cousin germain » du côté paternel ; beau-frère = *lēuir* ; 3° membre d'une confrérie (sens qu'on retrouve en ombrien) : *frātrēs Aruālēs*, cf. gr. φράτρα, φρατρία. Comme gr. ἀδελφοί, le pluriel *frātrēs* peut désigner le frère et la sœur. *Frāter* s'emploie souvent comme terme d'amitié, e. g. : *quam copiose laudatur Apronius a Timarchide... Volo, mi frater, fraterculo tuo credas : consorti quidem in lucris atque in furtis, gemino et simillimo nequitia, improbitate, audacia*, Cic., Verr. 2, 3, 66, 155. De là le sens spécial qu'il a pris dans la langue érotique : « amant, mignon ». Enfin, comme ἀδελφός, *frāter* se dit aussi d'objets de même nature et rapprochés ; de là *frātrāre* : *puerorum mammae dicuntur, cum primum tumescunt, quod uelut fratres pares oriuntur, quod etiam in frumento spica facere dicitur*, P. F. 80, 21 ; cf. l'emploi de *soror, sorōriāre*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 3485.

Dérivés et composés : *frātria* (et *frātrissa*, Isid.) f. : *uxor fratris* ; *frāterculus* et *frātellus* (Scaurus, GLK VII 13, 13 ; cf. M. L. 3484, it. *fratello*) ; *frāternus* ; d'où dans la langue impériale *frāternitās*, généralisé par la langue de l'Église ; *frātruēlis* (formé d'après *patruus/patruēlis*) « fils du frère, cousin germain », M. L. 3486 (logoud. *fradile*) ; *frātrō, -ās* (d'où *frātrābiliter*, Inscr. de Pompéi) et *frāterculō*, v. plus haut ; *frātrimōnium* (Not. Tir.) ; *frātri-cīda, -cīdium*, faits sur *pāricīda*.

L'un des grands noms de parenté indo-européens, désignant les membres de la famille qui sont au même niveau par rapport au chef, le **pəter-*, ce qui n'implique sans doute pas qu'ils étaient tous ses enfants (de même *soror*) ; en grec, φρᾱ́τηρ, φρᾱ́τωρ ne s'est conservé qu'au sens de « membre de la même φρᾱτρίᾱ ». Le mot se retrouve dans osq. fratrúm (génitif pluriel), ombr. frater, *frater* « frātrēs », irl. *brāthir*, got. *broþar*, arm. *ełbayr*, skr. *bhrā́tā* (thème *bhrā́tar-*). Le slave et le baltique ont des dérivés : v. sl. *bratrŭ* (*bratŭ*), lit. *broter-ēlis*, etc.

Pour l'*u* de *frātruēlis*, cf. skr. *bhrātr̥vyaḥ*, av. *brātuiryō* « fils de frère ». Pour la forme, cf. *patruus* sous *pater*. Le génitif tardif *fratruum* (Ital., CIL VIII, 4202) est, comme *patruum*, analogique de *nuruum, socruum*.

***fratillī** : *uilli sordidi in tapetis*, P. F. 80, 14. Cf. *fratellis : sordium glomusculis*, CGL V 70, 17.

fraus, -dis f. (ancien thème consonantique, comme *laus* ; l'ablatif est en *-e* ; le génitif pluriel est tantôt en *-um*, tantôt en *-ium* dans les bons manuscrits, mais la poésie dactylique n'emploie que *fraudum* ; quelques traces d'une graphie *frus* refaite peut-être dans des expressions comme *sē frūde* (cf. *sēdulō*) ; cf. toutefois *frustrā*) : tort fait à quelqu'un ; dommage, perte résultant d'une erreur ou d'une ignorance personnelle ou d'une tromperie ; et par suite « fraude, tromperie » : *mala fraus* comme *dolus malus*. Dans l'ancienne langue, *sē fraude, sine fraude = sine damnō, sine noxā* ; cf. aussi *facere* [*dare*] *fraudem* « faire tort à, causer un dommage à », *fraudāre alqm alqā rē* « faire tort à, frustrer quelqu'un de quelque chose », *esse fraudī* « être une cause de dommage », e. g. Lex Rubr. 2, 20, CIL I² 592, *id ei fraudi poenaeue ne esto* (sur la différence entre *fraus* et *poena*, v. Dig. 50, 16, 131), etc. ; ce sens de « dommage » est encore conservé par la langue du droit, cf. Ulp., Dig. 38, 5, 1, 15, *fraus... in damno accipitur pecuniario*. Comme le dommage s'accompagne généralement de manœuvres dolosives, *fraus* est arrivé à signifier « ruse, tromperie, fourberie » et même « piège » dans la langue familière, cf. Plt., Mi. 1435 ; Tri. 658 ; Cic., Att. 11, 16, 1 ; Verr. II 4, 101 ; il s'oppose à *uīs* et est uni à *dolus, fallācia*, etc. ; cf. Dig. 1, 3, 29 et 50, *contra legem facit qui id facit quod lex prohibet : in fraudem uero legis qui saluis uerbis legis sententiam eius circumuenit. Fraus enim legi fit ubi quod fieri noluit, fieri autem non uetuit, id fit...* Finalement, on arrive à employer *fraus* au sens indéterminé de « crime, forfait ». Peut-être représenté dans un dialecte italien. M. L. 3487 a ; en celtique : gall. *frawd*.

Dérivés : *fraudō, -ās* (à côté est signalé un parfait déponent *frausus sum* attesté chez Plaute, As. 286, et par l'abrégé de Festus, 81, 2 ; cf. sans doute ombr. *frosetom* de **fraussō*) : faire tort à, frustrer. Ancien, usuel. M. L. 3487 ; B. W. *flouer*.

De *fraudō* dérivent *fraudātor, -tiō* et le composé *dēfrūdō* ; *fraudulentus* : qui fait tort à, trompeur, frauduleux ; *fraudulenter, -tia* ; *fraudulōsus* (Paul. Dig. 47, 2, 1, 3).

Cf. aussi *fraudiger, sociofraudus* (= προδωσέταιρος, Plt.).

Étymologie inconnue, comme celle de *laus*, dont la formation est la même. Le vocalisme *a* de *fraus* indique une forme « populaire », tandis que *frustrā* a un vocalisme de type normal.

***fraxāre** : *uigiliam circuire*, P. F. 81, 4 ; cf. CGL V 569, 9, *flaxare uigilias circumire*. Pas d'autre exemple.

fraxinus, -ī (*frā-?* ; *fraxus* tardif) f. : frêne. Ancien. Panroman. M. L. 3489.

Dérivés : *fraxineus* ; *fraxinus, -a, -um*, Ov., Ep. 11, 76 (metri causa) ; *fraxinētum*, M. L. 3488. Pour la forme, cf. *taxus* et *carpinus*.

Cf. *farnus*. — On rapproche souvent le nom du « bouleau », skr. *bhūrjaḥ*, russe *berëza*, lit. *béržas*, v. h. a. *birihha*. Mais ceci ne va pas sans difficulté soit de sens soit de forme.

frediānus : mot du Cod. Theod. 16, 20, 20, 2 (415 ap. J.-C.) ; dérivé du germ. *fredum* « aes collatum ».

***frementum, -ī** n. : mot de l'Itala (Lev. 14, 54 cod. Lugd.) correspondant à gr. θραῦσμα, à Vulg. *percussūra*. Forme vulgaire pour **fragimentum*? Cf. M. Leumann, Gnomon 13 (1937), p. 32.

fremō, -is, -uī, -itum, -ere : gronder (se dit de tout bruit grave et violent ; du rugissement des fauves, du hennissement des chevaux, d'une foule émue ou irritée, du vent, de la mer, etc.). Ancien, usuel. M. L. 3492.

Formes nominales et dérivés : *fremor, -ōris* m. (poétique), M. L. 3494 ; *fremitus, -ūs* m., M. L. 3493 ; *fremebundus* (archaïque) ; *fremidus* (Ov.?) ; *fremīscō, -is* (Claud. Don.). Composés : *cōnfremō* : retentir de toutes parts ; *īnfremō* : gronder dans, frémir ; et aussi, rarement, *af-, dē-, per-fremō*, tous poétiques.

Mot expressif déjà expliqué comme une onomatopée par Varr., L. L. 6, 67 ; 7, 104. On ne saurait dire à coup sûr s'il faut le rattacher au groupe de v. h. a. *breman* « gronder », *bremo* « frelon » et de skr. *bhramaráḥ* « abeille », pol. *brzmieć* « résonner, bourdonner », ce qui semble probable ; le rapprochement avec lat. *murmurāre*, en partant de **mrem-*, est vague. Le grec a βρέμω, de même sens, avec un autre groupe initial. Cf. *premō, tremō*.

frendō, -is, frē(n)sum, -ere (et *frendeō, frenduī?* dans Pac. cité par Non. 447, 19, *frendere noctes misera quas perpessa sum* ; cf. *fulgō/fulgeō*, etc.) : *frendere est frangere ; unde et faba fresa* (conservé dans les langues romanes ; cf. M. L. 3498, *frēsum, faba frēsa*, et 3497, *frēsāre* ; fr. *fraise, fraiser*, B. W. s. u.) ; *unde et dentibus dicimus frendere*, P. F. 81, 8 ; et Varr., R. R. 2, 4, 17, *porci dicuntur nefrendes ab eo quod nondum fabam frendere possunt, i. e. frangere* : broyer (avec la meule, avec les dents) ; d'où, absolument, « grincer des dents ». Ancien, usuel. M. L. 3495 ; it. *frendire*.

Dérivés : *frendor, -ōris* (rare et tardif) ; *frendēscō* (id.) ; *frēnum* (v. ce mot). Le participe *fresa* désigne aussi la farine, *similāgō* (Ital.).

Composés : **dēfrendō*, cf. P. F. 65, 22 ; *defrensam, detritam atque detunsam* ; *īnfrendō* : grincer des dents ; *īnfrēns* ou *īnfrendis, -e* : *infantes sine dentibus infrendes dicuntur*, Lact. ad Stat. Theb. 5, 663 ; *nefrēns* ou *nefrendis, -e*, cf. plus haut.

Cf. v. angl. *grindan* « frotter, broyer », lit. *gréndu* « je frotte violemment ». L'intonation du verbe lituanien donne lieu de croire que le primitif comportait une forme **gʷhrēndh-* athématique.

frēnum, -ī n, (pluriel *frēna* et *frēnī* plus fréquent, v. Thes. s. u. ; le pluriel semble plus ancien, ce qui est normal, le mot étant un collectif ; le singulier n'est attesté qu'à partir de Cicéron) : bride de cheval, comprenant le mors, la têtière et les rênes ; au singulier « mors, frein » (*f. mordēre*), cf. χαλινός et χαλινοί, -νά. S'emploie souvent au figuré et s'oppose à *calcāria*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3296 ; et celtique : m. irl. *srian*, gall. *ffrwyn*.

Dérivés et composés : *frēnārius* (Gl.) « fabricant de freins » ; *frēnō, -ās* (usuel), *frēnātor, -tiō* (rares, tardifs) et ses composés : *infrēnō* « brider » (panroman, M. L. 4415) ; *infrēnātus* « tenu en bride » ; *infrēnātiō* (Tert.) ; *refrēnō* « ramener en arrière avec la bride, réfréner » ; *refrēnātiō*.

infrēnus, -nis (poétique) « sans frein » ; *infrēnātus* « qui monte sans bride » ; *effrēnus, -nis* « effréné », *-nātus*, d'où Sil. Ital. a tiré *effrēnō, -ās*, 9, 496 ; *frēnōsus* (Ps.-Aug.) ; *frēniger* (Stace) ; *frēnusculī* (var. *frēniculus*) : *-i ulcera circa rictum oris, similia iis quae fiunt iumentis asperitate frenorum* (Isid.).

Le rattachement de *frēnum* à *frendō* est enseigné depuis Varron ; cf. Serv., Aen. 8, 230, *frendere... Varro frenos hinc putat ductos* ; cf. Ov., A. am. 1, 20 ; et c'est l'étymologie la meilleure pour le sens et pour la forme : *frēnum* de **freds-no-m*, cf. *frēsa*. L'explication par *frētus*

« soutenu, garni » proposée par Curtius, cf. W.-H., est peu vraisemblable.

frequēns, -entis adj. : terme d'agriculture, s'oppose à *rārus* et s'emploie, avec valeur active ou passive, comme synonyme de *dēnsus*, cf. Cat., Agr. 3, 5, *oletum bonum beneque frequens* (scil. *arboribus*) ; Varr., R. R. 3, 16, 2, *pabulumque sit frequens* (scil. *herbis*) ; Ov., M. 8, 329, *silua frequens trabibus*. Le sens premier a dû être « bien garni, abondant en », « serré », cf. Varr. R. R. 2, 5, 8, *inferiorem partem* [*codae*] *frequentibus pilis subcrispam*. De la langue rustique, le mot est passé dans la langue commune, où il a pris le sens de « qui fréquente un endroit, assidu, fréquent » (cf. le développement de sens de *saepe* et de it. *spesso*) : *erat ille Romae frequens*, Cic., Rosc. Am. 6, 16 ; *cum illis una aderat frequens*, Tér., Andr. 107 ; et « fréquenté, peuplé, populeux », *frequentissimum theatrum*, Cic., Diu. 1, 28 fin., et par suite « nombreux » : *uidet multos equites Romanos, frequentes praeterea ciues atque socios*, Cic., Verr. 1, 3, 7 ; *frequēns senātus* « le Sénat en nombre », expression technique, cf. Thes. VI 1297, 70 sqq.

Dérivés et composés : *frequenter* ; *frequentia* ; *frequentō, -ās*, M. L. 3496 a, avec ses dérivés, dont le terme de grammaire *frequentātīuus*, synonyme de *iterātīuus*, gr. συνεχής ; *īnfrequēns* « peu assidu » et « peu nombreux » ; *īnfrequentia* ; *īnfrequentātus* (Sid.).

Le rapprochement souvent fait avec *farciō* (cf. *theatrum fartum* comme *t. frequēns*) présente plusieurs difficultés de forme.

***fretāle, -is** n. : sorte de poêle à frire (Apicius).

fretum, -ī n. (*fretus, -ī* m., Varr., frg. Non. 205, 34 ; Lucr. 6, 364 ; T.-L. 41, 23, 16? ; Iord. Got. 157 ; Enn., Sc. 382? ; Naev., Trag. 53 ; *fretus, -ūs*, Lucil. 939 ; Messalla ap. Char., GLK I 129, 7 ; Gell. 10, 26, 6 ; cf. Prisc., GLK II 27, 4, « *o* » *aliquot Italiae ciuitates... non habebant, sed loco eius ponebant* « *u* »... *Lucretius* (I 720...)... *fretu... pro freto. Quae tamen a iunioribus repudiata sunt, quasi rustico more dicta*) : détroit, bras de mer, caractérisé par l'agitation de ses vagues, d'où le rapprochement avec *feruēre* établi par les Latins ; cf. Varr., L. L. 7, 22, *dictum ab similitudine feruentis aquae, quod in fretum s⟨a⟩epe concurrat ⟨a⟩estus atque efferuescat* ; Serv. Dan., Ae. 1, 557, *sane quidam a feruore dici putant*, et la figura etymologica de Lucr. 6, 427, *freta circum/feruescunt*, imitée par Vg., G. 1, 327. De là les deux sens du mot : 1° agitation, effervescence (cf. Lucr. 4, 1030) ; 2° limite, fossé. Enfin, la langue poétique emploie par métonymie *fretum* pour désigner la mer. Ancien ; conservé en catal. *freu*, M. L. 3499 (qui note *frētum* avec *ē*?).

Dérivés : *fretēnsis* : usité dans *Fretēnse mare* « le détroit de Sicile » ; *fretālis* : *Fretalis Oceanus* (Amm.).

Composés (d'époque impériale) : *trānsfretō, -ās*, d'où a été tiré, semble-t-il, *fretō* (Ital.), mal attesté ; *trānsfretān(e)us* (Tert., d'après *trānsmarīnus*).

Aucune étymologie claire.

frētum, -ī n. : paix. Mot germanique (Greg. Tur., Mart. 4, 26).

frētus, -a, -um : qui s'appuie sur, fort de. *Frētus* est régulièrement suivi d'un ablatif : *frētus conscientiā*, Cic.,

Fam. 3, 7, 6 ; l'emploi absolu est très rare (trois exemples dont un de Properce, les deux autres tardifs) ; la construction avec le datif (qu'on trouve, par exemple, dans T.-L. 6, 13, 1, *multitudo hostium nūlli rei praeterquam numero freta*) est analogique de *fīdēns*. Ancien, usuel, non roman.

frētus, -ūs m. (Gloss. : f., θάρσος ; et Symmaque). Cf. peut-être ombr. *frite* qu'on interprète ordinairement par *frētū, fīdūciā*.

Le sens rappelle skr. *dhāráyati* « il tient », etc. ; v. sous *fer(r)ūmen* et sous *firmus*. — La racine étant monosyllabique, l'-*ē*- serait un élément de formation indiquant l'état (type *sedēre*), ce qui convient pour le sens.

fricō, -ās, -uī, -ctum, (et *frīcāuī, fricātum*), **-āre** : frotter. Ne s'emploie qu'au sens concret, contrairement à *terere*, qui admet aussi le sens moral (*tempus terere*), et appartient sans doute à la langue populaire. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3501 ; B. W. *frayer*.

Dérivés, presque tous techniques : *frictiō* (Celse), *-tor, -trīx* (rares, tardifs) ; *frictus, -ūs* m. (Mart. Cap.) ; *frictūra* (Ps.-Apul.) ; *fricātiō* (Celse), *-tor* ; *fricātus* (Plin.) ; *fricāmentum*, M. L. 3500 ; *fricātūra*, M. L. 3502 ; *perfrictiō* « écorchure » (Plin.), tous de la langue impériale. Les langues romanes attestent aussi **fricicāre*, M. L. 3503 ; **frictāre* et **frictiāre*, M. L. 3505, 3506 ; *-fricium*, usité surtout dans *dentifricium*.

Composés : *af-, circum-, con-* (*c. genua* sensu obsceno), *dē-*, M. L. 2520 a ; *ef-*, M. L. 2829? ; *īn-* (et *īnfriculō*, Pelag. Veter. 31), *per-, prae-, re-*, M. L. 7159 ; *suf-fricō*. V. *friō* ; cf. *fodiō/fodicō*, etc.

***frigō, -is?** : *frigit correpta prima syllaba significat erigit. Accius Meleagro* (461) :

frigit fricantem corpus atrum occulte abstruso in flumine. idem in eadem (443) :

frigit
Saetas, rubore ex oculis fulgens flammeo.

Frigere est et friguttire cum sono sussilire... Afranius Priuigno (245) :

. . . .

... neptis porro de lecto frigit (Non. 308, 6 sqq.).

La première partie de cette glose repose sans doute sur une mauvaise lecture de Nonius, qui a dû confondre *ērigō* avec *frigō*. Le verbe attesté dans la seconde partie est à rapprocher de *fringilla, friguttiō*.

frīgō, -is, -xī, -ctum (et *-xum*), **-ere** : rôtir, griller, frire. Le sens spécial de « frire » est secondaire. Le sens premier est « faire sécher par la cuisson, cuire à sec » ; cf. Caton, Agr. 106, 1, *sesquilibram salis frigito* ; Plt., Ba. 767, *frictum cicer*, et CGL V 456, 27, *frixi ciceris : fabae siccatae in sole*, etc. ; mais c'est au sens de « frire » que songe Isidore quand il écrit, Or. 20, 2, 23, *frixum a sono dictum, quando in oleo ardet*. Rapproché de φρύγειν par Festus : *frigere et frictum a Graeco uenit* φρύγειν, P. F. 80, 24. Ancien, technique. Panroman. M. L. 3510 et 3522, *frīxa* ; 3504, **frīcta*.

Dérivés : *frīxor* (Gloss.) ; *frīxōrius* ; *frīxōrium* (et *frīxūria, *frīxōria*, M. L. 3524) ; *frīxūra* f., M. L. 3526, B. W. *fressure* ; *frīxō, -ās* (Cael. Aurel.) ; cf. aussi *frīcticulae* (S[t] Jér.) ; *frīcticus* (Orib.) ; et M. L. 3508, **frictūra* ; 3523, **frīxeolum*.

Composés : *con-, ef-, re-frīgō*.

Cf. ombr. **frehtu, frehtef**, T. E. II a 26 ; IV 31, « frictum, frictas »?

Sans doute mot expressif ; on trouve ailleurs, au même sens, des mots semblables, mais différents : gr. φρύγω « je fais griller », skr. *bhṛjyáti* « il fait griller », etc. Cf. le groupe de *friguttiō*.

frīgus, -oris n. (et à partir de saint Augustin *frīgor* masculin d'après *calor, sūdor*, M. L. 3513, et à très basse époque *frīgora, frīgura* féminin construit sur le neutre pluriel, cf. M. L. 3515) : froid, froidure et aussi « fraîcheur » : *frigus captabis opacum, frigida Tempe* (Vg.) ; au sens moral « froideur ». Le double sens, physique et moral, se retrouve dans *frīgeō, frīgidus*, qui souvent s'opposent à *caleō, calidus* ; cf. ad Herenn. 4, 15, 21, *in re frigidissima cales, in feruentissima friges*. Cf. pour le sens ψῦχος., ψυχρός. Ancien, usuel.

Dérivés et composés : *frīgeō, -ēs, -xī* (*-uī*) (les grammairiens enseignent que le parfait est *frīxī*, qu'on lit dans Liv. Andr., Od. 17, ... *Vlixi frixit prae pauore/cor* ; *frīguī* est récent. Dans la plupart des cas, il est impossible de décider si l'on a affaire au parfait de *frīgeō* ou de *frīgēscō*) : être froid, M. L. 3509 ; *frictiō* (Greg. Tur.) : frisson ; *frīgēscō, -is* et ses composés *dē-, in-, inter-, per-, refrīgēscō*, M. L. 7159 a, dont le parfait est *perfrīxī* (d'où *perfrictiō* « refroidissement », (Plin.), *perfrictiuncula* (M. Aur.) ; *refrīxī* ; *frīgerō, -ās* rare (Catul., Cael. Aur.), mais le composé *refrīgerō* est fréquent et classique ; dans la langue de l'Église, il traduit ἀναπαύω,, ἀναψύχω « rafraîchir, soulager », le substantif *refrīgerium* a pris le sens de « apaisement, consolation » ; cf. aussi *dē-, per-frīgerō* ; *frīgefaciō, -is* et *-factō, -ās* ; *frīgidus* (*frigdus* d'après *caldus*, cf. App. Probi, *frigida non fricda*) « froid », M. L. 3512 (*frĭgidus* d'après *rĭgidus*?) ; et *perfrīgidus, frīgidulus* ; *frīgiditās* et *frīg(i)dor* (tardif) ; *frīg(i)dōsus* (Cael. Aur.) ; *frīg(i)dārius* (cf. *caldārius, tepidārius*) tiré du féminin substantivé *frīg(i)da* « eaux froides », d'où *frīg(i)dārium, -ī* (savoyard *frédier*, non cité par M. L.) ; *frīg(i)dāria, -ae* ; *frīg(i)dō, -ās* et *infrīgdō, frīg(i)dēscō* (tardifs) ; *frīgēdō* (Varr.) ; *frīgorōsus* (très tardif ; M. L. 3514) ; cf. aussi *frīgoriticus* (Greg. Tur., sans doute d'après *paralyticus* et les adjectifs de la langue médicale en *-icus* tirés du grec) ; *frīgorificus* (Gell.).

Frīgus semble avoir dans gr. ῥῖγος (de **srīgos*) un correspondant exact. De même que le latin a *frīgeō*, le grec a des formes verbales telles que le parfait ἔρρῑγα et un présent ῥιγέω. On propose, de plus, des rapprochements incertains avec le baltique.

friguttiō, -īs, -īre : *fringilla auis dicta, quod frigore cantet et uigeat, unde et friguttire*, P. F. 80, 19 ; « chanter (en parlant du pinson) ; chantonner, bavarder ». Ancien (Enn., Plt.) et repris par les archaïsants. Mot familier.

De *friguttiō* existent des variantes : *fringul(t)iō, fringut(t)iō* ; cf. aussi *frigō, frindiō, fritinniō* ; *fringilla* ; *frisiō*. Mot expressif de forme mal fixée, qui fait penser notamment à gr. φρυγίλος (nom d'oiseau) et lit. *bruzgù, bruzgéti* « faire un bruit léger, crépitant ». Cf. *frīgō*.

frindiō ou **frindō**? : *merulorum frendere* (?) *uel zinziare*, Suet. 252, 2 Reiff. ; *frindit merulus*, Thes. Gloss.

Cf. *fritāmentum* : *uox merulae*, CGL II 580, 42 ; *frītinniō, -īs* : *pullos peperit fritinnientis*, Varr., Men. 565 ; *cicadarum fritinnire*, Suet. 254 Reiff.

fringilla, -ae f. (*fringuilla, -us*, ce dernier dans Martial IX 54, 7, Polem. Silvius et les Gloses) : pinson, fringille ; M. L. 3516, *fringuilla*.

friō, -ās, -āre : réduire en morceaux ; concasser, broyer. Rare et technique (Varr., Lucr., Plin.). N'est guère employé qu'au passif.

Dérivés : *friābilis* (Plin.) ; *infriō, -ās* (Caton, Varr., Cels., Plin.).

Au même groupe appartient *fricāre*, qui présente un élargissement « populaire » en *-k-* (v. Meillet, MSL 23, 50). Ni l'une ni l'autre des deux formes ne se laisse rapprocher d'un mot identique d'une autre langue. Un rapprochement avec le groupe de irl. *meirb* « mou », v. h. a. *maro* « mûr, tendre », gr. μαραίνομαι « je m'épuise » est vague ; le skr. *mrityati* « il se désagrège » est moins loin, avec son *-i-* (élargi par *-t-*) ; de même hitt. *marriya-* « émietter, broyer (du sel) », de **mra-*, v. Benveniste, BSL 33, 140. Mais l'hypothèse reste fragile et le traitement *mr* > *fr* latin est peu sûr. — Peut-être mot expressif ; v. *frīgō, friguttiō*.

On rapproche aussi le groupe de *frīuolus*, sans plus de précision. Le sens de *refriua* (*faba*) est trop incertain pour justifier un rapprochement.

frisiō, -ōnis m. : loxie ; oiseau dit aussi « bec croisé ». M. L. 3520. Sans doute onomatopée, comme *fritinniō*, etc.

frit : *illud... summa in spica iam matura, quod est minus quam granum uocatur frit*, Varr., R. R. 1, 48, 3. En dehors de Varron, semble se retrouver dans Plt., Mo. 595, *ne frit* (*nec erit* codd.) *quidem*. Cf. *ne... hilum*.

fritillus, -ī m. : cornet à dés. Attesté depuis Sénèque. Onomatopée?

fritinniō, -īs : gazouiller, chanter, babiller (se dit des oiseaux, des cigales). Cf. *fringilla, fringuttiō* ; *fritāmentum uox merulae* (Gl.), ; *fritilla* (*fru-*) : ἴυγξ (Gloss.) ; et *tinniō, titinniō*. Verbe expressif. M. L. 3521 a ; B. W. *fredonner*.

frīuolus, -a, -um : *-a sunt proprie uasa fictilia quassa. Vnde dicta uerba friuola, quae minus sunt fide subnixa*, P. F. 80, 9. Rare à l'époque républicaine ; un seul exemple dans Rh. ad Herenn., 4, 11, 6 ; toutefois, une comédie perdue de Plaute avait pour titre *Frīuolāria* ; surtout employé à l'époque impériale et chez les auteurs chrétiens au sens de « vain, futile, frivole ; sans valeur ». Cf. le suivant?

frīuusculum, -ī n. : terme de droit tardif, semble le diminutif d'un nom **frīuus, -oris* non attesté ; désigne une brouille passagère entre époux ; cf. Ulp., Dig. 24, 1, 32, 12, *si diuortium non intercesserit, sed friuusculum, profecto ualebit donatio, si friuusculum quieuit* ; cf. Isid., Or. 9, 7, 26, *friuolum est, cum eo animo separantur, ut rursus ad se inuicem reuertantur. Nam friuolum est uelut quassae mentis et effluxae nec stabilis. Proprie autem friuola uocantur fictilia uasa inutilia*.

Cf. *friō*?

frōns, frondis f. (*fruns* dans Ennius d'après Charis., GLK I 130, 29 ; cf. Juret, *Phonét.*, p. 340, et Thes. VI 1348, 10 ; sur la prononciation *frōs*, cf. ibid. 16 ; sur la longueur de l'*o*, ibid. 1347, 75. Il est difficile de dire si *frōns* est un ancien thème en *-i-* ou non ; le nominatif *frondis* est tardif et rare ; le génitif *frondium* est dans Sénèque et Columelle, mais *frondum* est aussi attesté ; on a quelques graphies d'accusatif pluriel en *-īs*, mais les manuscrits de Virgile ont *frondes* ; cf. Thes. VI 1348, 35, 55 sqq.) : feuillage, feuillée. Singulier collectif ; s'emploie néanmoins au pluriel, dès Ennius, A. 261, *russescunt frundes*. Ancien, usuel. M. L. 3532.

Dérivés : *frondeus* : de feuillage ; cf. M. L. 3530, *frondia*, Thes. VI 1348, 59 sqq. ; *frondōsus* feuillu, M. L. 3531 ; *frondōsitās* = ἐπιφυλλίς dans S[t] Jérôme ; *frondārius* : où l'on met des feuilles (Plin.) ; *frondātor* m. : émondeur qui coupe les feuilles ; d'où *frondātiō* f. (cf. *holitor*, etc.) et *defrondō* ; *frondeō, ēs* : être en feuilles ; *frondēscō, -is* et *ef-* : se couvrir de feuilles ; *frondicō, -ās* (tardif) : avoir des feuilles, cf. *fructicāre, rādīcāre* ; *fronducula* : *quae ex frondibus amputantur* (Gloss.).

Composés poétiques : *īn-frōns* (adjectif = ἄφυλλος) : sans feuillage, sans arbres ; *frondi-comus* = φυλλόκομος ; *-fer* = φυλλοφόρος ; *-fluus* = φυλλόρροος ; *-sonus* (Eug. Tolet.).

Il a été proposé divers rapprochements dont aucun ne s'impose.

frōns, frontis f. (et masculin chez les archaïques ; cf. Non. 204, 25 sqq. ; P. F. 80, 12, 136, 15, etc. ; Thes. VI 1353, 9 sqq. ; cf. les hésitations pour *fīnis* et *fūnis* ; quelques graphies *fru[n]s, frōs* ; ablatif *frontĕ*, génitif pluriel en *-ium* e. g. Hor., C. 1, 1, 29 ; accusatif pluriel en *-īs*, Ov., F. 1, 135 R.) : front, partie du visage correspondant à gr. μέτωπον (dont *frōns* a tous les sens), souvent considéré comme le miroir des sentiments, d'où *frontem contrahere, remittere, ferīre* ; *frōns seuēra, hilara*. Dans cette acception est souvent synonyme de *uoltus, ōs*, et comme ce dernier a pu prendre un sens péjoratif : « avoir le front de », « être effronté » ; *frōns dūra* se dit comme *ōs dūrum* et est peut-être plus ancien. Nombreux sens dérivés : front, devant d'une chose, par opposition à *tergum, latus* ; cf. *ā fronte, ā tergō, ā lateribus* ; cf. aussi le sens de « faire front », c'est-à-dire « tenir tête » ; aspect extérieur (par opposition à *mēns*). Terme technique de la langue militaire « front d'une armée ». Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 3533.

Dérivés et composés : *frontō, -ōnis* m. : qui a un grand front (cf. *buccō, capitō, nāsō*, etc.) ; *frontālis*, usité presque uniquement au pluriel neutre *frontālia* : fronteau, têtière des chevaux, M. L. 3534 ; *frontātus* dans *frontātī* (scil. *lapidēs*) m. pl., Vitr. 2, 8, 7 « pierres de front » ; *frontōsus* (bas latin) : effronté. Cf. aussi *effrōns* (bas latin) ; *frontispicium* (tardif ; cf. Thes. s. u.) ; *affrontō*, M. L. 267 ; *refrontat : repellit a fronte* (Gloss.).

Aucun rapprochement plausible. Il n'y a pas de nom indo-européen du front.

***frontesia** : *ostenta*, Gloss. Plac. V 22, 22. Rapproché de βροντή, βροντησικέραυνος (Ar., Nub. 265) par Bücheler, Rh. Mus. 39, 409 ; mais peut-être étrusque : cf. étr. *frontac* = *fulguriātor* (inscription bilingue de Todi).

frūctus : v. *fruor*.

frūgī : v. *frux*.

***frūmen, -inis** n. : gosier? Mot de glossaire ; cf. Donat ad Ter. Ad. 950, « *agellist hic sub urbe paulum quod locitas foras : /huic demus qui fruatur* » : *fruatur... est alatur, quia « frumen » dicitur summa gula, per quam cibum lingua demittit in uentrem* ; Ph. 322, « *fructus* » *cibus quia* « *frumen* » *dicitur tractus gulae qua cibus in aluom demittitur* ; Eu. 816, *frui... est uesci, a « frumine » quod est summa pars gulae*, etc. Si l'explication de Donat était exacte, il en résulterait que le sens ancien de *fruī* serait « se nourrir de » et que le sens de « jouir de » résulterait d'un développement secondaire (comme dans *uēscī*, auquel Donat pensait peut-être), tandis que *frūgēs, frūmentum, frūctus* auraient conservé le sens ancien et, par conséquent, ne présenteraient pas une restriction analogue à celle qu'on observe dans *fēnum*, etc. Mais il se peut que *frūmen* — si le mot a vraiment existé, ce dont on est en droit de douter — ait une autre origine que *fruī* (on en a rapproché φάρυγξ) ; et le correspondant en gotique de *fruī*, *brukjan*, a aussi le sens général de « jouir de, se servir de ».

frūmen, -inis n. : bouillie pour les sacrifices. Ancien terme du rituel, conservé par Arnobe, Nat. 7, 24. V. *fruor*. M. L. 4412 a, **infrūmināre*?

frūmentum, -ī n. (les grammairiens enseignent que le nom n'a pas de pluriel, tout en reconnaissant que *frūmenta* s'emploie, cf. Char. I 34, 23 ; Diom. I 328, 19, etc. En fait, il y a de nombreux exemples du pluriel, cf. Thes. VI 1417, 55 sqq., notamment chez César ; comme en français « le blé » et « les blés » ; cf. Pline 18, 152 : *imber in herba utilis tantum, florentibus autem frumento et hordeo nocet... maturescentia frumenta imbre laeduntur, et hordeum magis*) : se dit de toutes les céréales à épi (cf. Paul. Dig. 50, 16, 77), et spécialement du blé, froment (*trīticum, ador*), et est compris dans le terme plus général *frūgēs* qui désigne les produits issus du sol, par opposition à *frūctūs* les produits des arbres ; cf. Cic., N. D. 3, 36, 86, *ubertas frugum et fructuum*, et à *legūmina*. Il ne semble pas qu'il y ait un ancien nom spécifique du blé : *ador* est sans étymologie sûre et peut être emprunté ; *frūmentum* est un terme général. L' « orge », au contraire, a un nom indo-européen. *Frūmentum* est demeuré dans les langues romanes, it. *formento*, fr. *froment*, etc., cf. M. L. 3540 ; mais ces langues ont aussi, pour désigner le « blé », un autre substantif plus répandu remontant à un type **blatum*, d'origine germanique ; cf. M. L. 1160 et B. W. sous *blé*.

Dérivés : *frūmentor, -āris* : vient de la langue militaire « aller chercher du blé », cf. *aquor, pābulor* ; *frūmentātiō* ; *frūmentātor* ; *frūmentārius* : relatif aux céréales ou au blé ; *f. ager, f. lēx*, etc. ; *frūmentārius, -ī* m. : négociant en blé, etc. ; *frūmentāceus* (tardif, fait sur *trīticeus*) ; *frūmentālis* (Cassiod.) ; *frūmentīcius* (S[t] Jér.) ; *frūmentifer* (bas latin ἅ. λ. synonyme de *frūgifer*).

V. *fruor*.

frūnīscor : v. le suivant.

fruor, -eris, frūctus sum (sans doute avec *ū* et à l'époque impériale *fruitus sum*, sur le modèle *tuor, tuitus sum* ; cf. Thes. VI 1423, 27 sqq., d'où *fruitiō, -ōnis* (en bas latin), **fruī** : avoir la jouissance de, et spécialement « jouir des produits, des fruits de » (suivi généralement d'un ablatif instrumental ; quelques exemples archaïques ou postclassiques d'accusatif, e. g. Cat., Agr. 149, 1, *pabulum frui occipito ex Kal. Sept.*, cf. Thes. VI 1423, 66 sqq.). Souvent joint à *ūtī* « se servir de » (en général) ; à *possidēre* « posséder » pour en être différencié ; Lex Anton. de Term. CIL I² 589, 1, 31, *quod... habuerunt possederunt usei fructeique sunt* ; Cic., N. D. 2, 152, *plurimis... maritimis rebus fruimur atque utimur*, etc. ; cf. le groupe *ūsusfrūctus* « droit d'user d'une chose et de jouir des fruits produits par elle ». Ancien, usuel, classique.

Dérivés : *frūctus, -ūs* (génitif archaïque *fructuis* et *fructī*) m. : 1° droit de percevoir et de garder en propriété les fruits produits par la chose, jouissance de ces fruits, fruit, profit ; 2° sens concret : récolte, fruit (surtout au pluriel), produit(s) de la terre, des arbres, d'un animal ; bénéfice retiré de, revenu. — Bien que le fruit de l'arbre se dise spécialement *pōmum*, le terme générique *frūctus* peut s'employer dans ce sens spécial, cf. Cat., Agr. 102, *olea si fructum non feret* ; pour la confusion, cf. Nux 163, *raperent mea poma procellae | uel possem fructus excutere ipsa meos*. On sait que le français a différencié *frūctus* « fruit », terme général, de *pōmum* spécialisé dans le sens de « fruit du pommier, pomme », et a éliminé *mālum*. Panroman. M. L. 3537 ; germanique : v. h. a. *fruht*, etc. ; celtique : gall. *frwyth*. De là : *frūctuārius* : qui concerne les fruits, qui rapporte ; *frūctuārium* : rejeton de la vigne qui donne des fruits (cf. *pampinārium*) ; *frūctuārius, -ī* m. : usufruitier ; *frūctuōsus* : fructueux, fécond, et *infrūctuōsus*. — *Fructesca* (S[t] Aug.) : déesse des moissons.

Composés : *frūctifer* = καρποφόρος ; *frūctiferō, -ās* ; *frūctificō, -ās* (attesté à partir de Columelle) et *fructicō*, M. L. 3536 ; *dēfruor, -eris*, à peine attesté ; *dēfrūmentum* ; *perfruor* (classique) ; *perfrūctiō* (tardif).

frūnīscor, -eris, -ītus sum : doublet archaïque de *fruor*, cf. Aulu-Gelle 17, 2, 5, qui rapproche pour la forme *fateor* et *fatīscor*. Inconnu de la langue classique ; repris à basse époque, notamment dans la langue des inscriptions. Un composé *infrūnītus* est dans Sén. uit. bea. 23, 3 et signalé par l'abrégé de Festus, P. F. 80, 24, *fruniscor et frunitum dicit Cato* ; *nosque cum adhuc dicimus infrunitum, certum est antiquos dixisse frunitum*. Pour la forme, cf. *conquinīscō*, qui présente la même accumulation de suffixes.

Dans une société rurale comme l'ancienne société romaine, les substantifs *frūctūs, frūgēs, frūmentum*, par une restriction de sens naturelle, ont servi à désigner les produits de la terre. Cette spécialisation est sans doute italique commune ; cf. ombr. *frif, fri*, accusatif pluriel « frūgēs », osq. fruktatiuf « *fructātiō, frūctus ».

Le rapprochement de got. *bruks*, v. angl. *bryce* « utilisable » et de got. *brukjan*, v. angl. *brūcan* « utiliser » avec *frūg-* (cf. *frūgēs, fructus*) est évident. La spécialisation pour les choses agricoles, qui tient à l'importance qu'avait la campagne pour les anciens Romains et qui apparaît dans *frūx, frūctus*, ne se retrouve pas en germanique. — Mais il est difficile d'expliquer le présent *fruor*, sans *g*. Il n'y a pas en germanique trace d'une labiovélaire répondant à g^w, qui, du reste, ne serait pas normale après *u*. Il faudrait poser un ancien **bhrūg-we-*, avec un élément de formation *-w-* comme dans *uīuō* ; mais rien hors du latin n'autorise cette hypothèse. Cf. *fungor*. V. *frūx* et *frūmentum*.

frūstrā̆ (sur la quantité de l'*a* final, v. Thes. VI 1429, 37 sqq. ; Lindsay, *Early latin verse*, p. 116. Il est probable que *frūstrā̆* est la forme la plus ancienne [il s'agit sans doute d'un accusatif pluriel neutre adverbial] ; mais le mot a dû être rangé dans les adverbes en *-trā* du type *extrā, suprā*, etc.) adv. : en pure perte, en vain. Fréquent dans l'expression de caractère familier *frūstra esse* « être dupe » : *ne frustra sis* « ne t'y trompe pas » (Plt.) ; *frūstra habēre* « duper, tromper ».

Dénominatif : *frūstror, -āris* (et *frūstrō*) : 1° absolument « traîner les choses en longueur, tergiverser » ; 2° transitivement « rendre vain » ; et « tromper, abuser, frustrer » ; *frūstrātor, frūstrātiō*, etc. ; *dēfrūstror* (Plt.).

Les anciens rattachaient *frūstrā̆* à *fraus* ; il s'agirait d'un de ces mots obscurs où l'on trouve alternants *au*, *ō* et *ū* ; cf., par exemple, *naugae, nūgae*, etc. Plus usité que *nēquīquam* (v. Thes. s. u.) ; non roman.

frustum, -ī n. (*ŭ* attesté par les langues romanes) : morceau (*f. pānis, lardī, carnis* ; se dit surtout des aliments). Ancien, usuel. M. L. 3544.

Dérivés : *frustulum* n., M. L. 3543 ; *frustillum* ; *frustātīm* ; *frustillātim* « en morceaux » ; *frustulentus* (Plt., d'après *esculentus*?) ; *dēfrustō* (tardif). Cf. M. L. 3542, **frustiāre* « froisser ».

La phonétique permet de rapprocher soit irl. *brúid* « il brise » (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 478), v. russe *brŭsnuti* « gratter, raser » et tout le groupe slave de ce mot (v. Berneker, *Et. sl. Wört.*, I, p. 90), v. angl. *brȳsan* « briser », soit gall. *dryll* « fragment », got. *drauhsnos* « κλάσματα, ψίχια », lit. *drùzgas* « petit morceau », lette *druska* « miette ». Une décision est impossible.

frutex, -icis m. (et quelquefois féminin) : 1° arbrisseau ; 2° jeune pousse, rejeton d'un arbre ; d'où « branchage, ramée, taillis » (le plus souvent au pluriel). Ancien, usuel. Pour la formation, cf. *cortex, caudex, latex*.

Dérivés : *fruticō, -ās* (*fruticor*) et *effruticō* : pousser des rejetons (souvent confondu avec *fructificō*, cf. Ernout, *frutex, fruticō*, dans Rev. belge de Philol. et d'Hist., t. XXVI, 1948, p. 85 sqq.) ; *fruticēscō, -is* (Plin.) ; *frutēscō* (tardif) ; *fruticōsus* : qui pousse des rejetons ; *frutectum* et *fruticētum* n. : taillis, fourré ; *frutectōsus*.

Aucun rapprochement sûr.

***frutis** : surnom de Vénus ; cf. P. F. 80, 18, *frutinal : templum Veneris Fruti*, et Solin II 14. Emprunt par l'intermédiaire de l'étrusque au gr. 'Αφροδίτη?

frūx, -gis f. (mot racine ; toutefois, le singulier est rare ; la forme la plus employée est *frūgēs, -um* ; le nominatif singulier *frūgis* indiqué par Varr., L. L. 9, 76, est sans exemple ; cf. Thes. VI 1448, 17 sqq.) : le singulier, féminin comme *lux*, etc., donc de genre « animé », a dû désigner la force fécondante du sol, la récolte ; le pluriel, de sens concret, désigne les produits du sol ; cf. Varr., L. L. 5, 37, *quod segetes ferunt, fruges, a fruendo fructus* ; et, plus spécialement, les céréales. Terme plus général que *frūmentum* ; cf. Plin. 18, 48, *sunt prima earum* [scil. *frugum*] *genera : frumenta, ut triticum, hordeum ; et legumina, ut faba, cicer*. M. L. 3546.

frūgī indécl. : ancien datif de *frūx* employé d'abord dans des locutions telles que *esse frūgī bonae* « être capable de donner une bonne récolte, ou un bon revenu » ; de la terre, s'est ensuite étendu à l'homme, Plt., Ps. 468, *tamen ero frugi bonae* ; cf. les locutions analogues, Poe. 892, *erus si tuus uolt facere frugem* ; Tri. 278, *certa est res ad frugem applicare animum*. — *Bonae frūgī* s'est réduit à *frūgī*, qui a été considéré comme une sorte d'adjectif invariable, cf. Don., Ter. Ad. 958, « *frugi homo* » *utilis ut fruges*, et muni d'un comparatif et d'un superlatif *frūgālior, -issimus*, d'un adverbe *frūgāliter* (sur lesquels à l'époque impériale on a refait *frūgālis*, du reste très rare, et à basse époque un nominatif *frūgus*, *frūgius*, cf. Thes. Gloss. emend. s. u.), d'un nom abstrait *frūgālitās*, cf. Cic., Tu. 3, 18, *frugalitas... a fruge, qua nil melius a terra*. Ennius a même employé *frūx* pour *frūgī homō*, cf. A. 314, et Thes. VI 1455, 21 sqq.

Le contraire de *frūgī* est *nēquam* (cf. Cic., De Or. 2, 248 ; Plt., Pe. 454 ; Colum. 1, 9, 5), qui a évolué de la même façon.

De *frūx* : *frūgēscō, -is* (Tert., Prud.) ; *frūgāmentum* : *-a a frugibus appellata*, P. F. 81, 7 (sans autre exemple). Composés : *frūgifer* : καρποφόρος ; *-ferēns* (Lucr.) ; *-legus* (Ov.), *-parēns* (Ven. Fort.), *-parus* (Lucr.), *-perdius* (*-perdus*?), mot créé par Pline, 16, 110, pour traduire l'homérique ὠλεσίκαρπος.

L'ombrien a aussi *frif, fri* « frūgēs » accusatif pluriel. Le latin et l'ombrien sont les seuls à avoir conservé ce mot racine, qui n'apparaît ailleurs que dans des dérivés.

V. *fruor*.

fu : fi. Interjection marquant le dédain ou l'aversion. Cf. gr. φῦ, φεῦ, et *fufae*. Onomatopée labiale ; cf. fr. *peuh !*, *pfu*, etc., de la langue familière.

fuam, fuī : v. *sum*, pour l'emploi ; **fūtāuit** : *fuit* (cf. P. F. 79, 5, cité sous *fūtō*) ; **fūtāuēre** : *fuēre*, CGL V Plac. V 22, 14 et 30.

Le groupe de *fuī, fuam* appartient à une racine dissyllabique dont le sens concret de « croître, pousser » est conservé seulement par le grec φύω et l'arm. *busanim* (aor. *busay*) « je pousse », *boys* « plante », cf. aussi skr. *bhūmiḥ* « terre », mais qui, dans la plus grande partie du domaine indo-européen, a pris le sens de « devenir » et a servi à compléter le système de la racine **es-* « exister », laquelle fournissait seulement un présent et un parfait. Le perfectum *fuī* doit donc reposer sur l'aoriste, qui est représenté par gr. ἔφῡ, « il a poussé » et par skr. *ábhūt* « il a été », v. sl. *by* (*bystŭ*), lit. *bú-k* « sois » ; l'irlandais a de même *boi* « a été ». Le degré zéro de la racine devant consonne est nécessairement de la forme *ū* : skr. *ábhūt*, gr. ἔφῡ, v. sl. *byti*, lit. *búti* ; un *u* bref ne peut apparaître que devant voyelle, ainsi dans gr. φύω, dans lit. *bùvo* « il a été » (qui sert de prétérit à *esmì, esù* « je suis »), et de même dans lat. *fuī* et *fuam*, ou dans le subjonctif du perfectum, osq. *fuid* « fuerit ». C'est donc sur les deux formes fondamentales qui servaient l'une de perfectum, l'autre de subjonctif — subjonctif

autonome, indépendant du présent, suivant l'ancien usage italo-celtique — qu'ont été faites les formes nouvelles *fore*, *forem* et *futūrum* ; même chose a eu lieu en osque, où **fusid** répond à lat. *foret* et où, de plus, le prétérit et le futur de l'infectum sont tirés de *fu-* : imparf. osq. **fufans** « erant », futur osq.-ombr. **fust** « erit », ombr. **furent** « erunt », et même en ombrien un impératif **futu** « estō ». De même que l'υ bref de gr. φύσις, φυτόν provient de φύομαι, en face des formes anciennes à ῡ telles que φῦλή, φῦλον, « tribu », l'*u* bref de *fore* (ancien **fusi*), *forem* et de *futūrum* provient de formes telles que *fuī* et *fuam* ; ceci en atteste le caractère secondaire. Le procédé remonte haut ; en irlandais, on trouve parallèlement des formes telles que *buith* « être », *ro-both* « on a été ». La racine de *fuī* est entrée ainsi dans le conjugaison du verbe « être ». Le mélange est allé loin en celtique (v. H. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, II, p. 419-441) et en germanique occidental : v. h. a. *bis* « **tu** es », etc. Le grec et l'arménien n'en ont pas trace.

Entrée dans la conjugaison du verbe « être », dont elle fournit, outre le perfectum, la survivance isolée *forem* et les infinitifs futurs *fore*, *futūrum*, la racine de *fuī* a perdu en latin son existence propre. Elle ne fournit aucune forme nominale. La traduction du datif osque **fuutrei** de la table d'Agnone par « Genetrīcī » est aujourd'hui abandonnée, pour revenir à la traduction *fīliae*, proposée par Thurneysen ; v. Vetter, *Hdb.*, nos 147 et 123 b et e.

La racine avait si bien pris le caractère d'un auxiliaire qu'elle a servi à former des formes grammaticales. L'imparfait italo-celtique du type de osq. **fufans** « erant » et de lat. *legēbam*, *amābam* présente un morphème **-fā-* qui est manifestement la racine de *fuī* avec la caractéristique de prétérit *-ā-* qui figure dans lat. *eram* et dans le type lit. *bùvo* « il était », arm. *cnay* « je suis né », etc. ; dans le futur lat. *monē-bō* (fal. *pipafo* « je boirai », *carefo* « carēbō »?), il y a une formation parallèle dont le second terme est sans doute le même subjonctif dont on a en vieux slave la 3e plur. *bǫ* « qu'ils soient ».

D'autre part, il faut citer *fīō*, qui, à l'infectum, sert de passif à *faciō*. V. aussi peut-être *fut(t)uō*.

***fuās** : *faciās*, CGL V 361, 35 ; *fuat* : *faciat*, IV 412, 1 ; *fuet* : *faciet*, V 629, 10.

Formes sans autre exemple. Si elles sont correctes et ne résultent pas d'une confusion avec *fuam* ancien subjonctif de *sum*, elles s'expliqueraient comme les formes *duim* et *crēduās* anciens subjonctifs de *dō* et appartiendraient à la racine **dhē-* de *faciō*, sans l'élément *-k-*. Mais leur isolement les rend suspectes ; peut-être faut-il lire : *fuās* : *fiās*, etc. ; cf. ombr. **fuia** « fiat ». V. *faciō* in fine.

I. fūcus, -ī m. : fucus, algue marine, lichen roccella ; teinture que l'on en tire, rouge, fard (sens propre et figuré), déguisement. Ancien (Plt.), usuel, non roman ; passé en celtique : gall. *fug* « tromperie ».

Dérivés et composés : *fūcō*, *-ās* : teindre, farder, gr. φυκῶ ; *fūcō*, *-ōnis* : gl. ἐργόμωκος « flatteur » (cf. *fullō*, etc.) ; *fūcātus*, *-tiō* ; *fūcilis*, P. F. 82, 1 ; *fūcōsus* ; *fūcinus* ; *in-*, *of-*, *per-fūcō*, *-ās* : jeter de la poudre aux yeux ; *offūciae* : fards, tromperies.

Correspond au gr. τὸ φῦκος avec changement populaire de genre et de déclinaison (cf. *cētus*) ; la correspondance *f* : φ, au lieu du *p* attendu, indique que le mot grec est d'origine étrangère (sémitique) ou que les deux mots sont des emprunts indépendants à la même langue ; v. Ernout, *Aspects*, p. 50 sqq., 63.

II. fūcus, -ī m. : bourdon, faux-bourdon. Ancien (Plt.). Non roman.

Du nom racine **bhei-* de l' « abeille », dont des dérivés figurent dans : v. sl. *bĭčela*, lit. *bitìs*, v. pruss. *bitte*, v. h. a. *bini*, irl. *bech*. On suppose **bhoi-ko-s* ; Kluge, comparant v. angl. *bēaw* m. « taon », part de **bhoukʷ-os*, mais le sens est différent.

fufae : « pouah » ; *interiectio mali odoris*, CGL IV 240, 2. Familier ; cf. *fu*.

fugiō, -is, fūgī, -itum, -ere (doublet *fugīre*, *fugīuī*, *fugiī* dans la langue vulgaire, v. Thes. VI 1475, 35 sqq., qui a passé dans les langues romanes, v. M. L. 3550 ; cf. *fodere* et *fodīre*) : fuir (transitif et absolu), s'enfuir ; éviter de (avec l'infinitif) ; échapper à ; être exilé, banni (les sens sont à peu près les mêmes pour ceux de gr. φεύγω, qui a pu, du reste, exercer une action sur le verbe latin). Usité de tout temps. Panroman.

Formes nominales et dérivés : *fuga*, *-ae* f. : fuite, M. L. 3548, B. W. sous *fuir* ; britt. *fo* ; causatif *fugō*, *-ās* : mettre en fuite, M. L. 3549, et ses composés *au-*, *dē-*, *dif-*, *ef-*, *re-fugō*, tous rares et tardifs ; *fugālia*, *-ium* n. pl. : fêtes pour célébrer l'expulsion des rois ; *fugāx* adj. : fuyard ; *fugitīuus* : fugitif, M. L. 3553 ; *fugitīuus*, *-a* : esclave fugitif, -ve ; *fugitīuārius*, *-ī* « qui poursuit [ou qui accueille] les esclaves fugitifs » ; *fugitīuōsus*, φυγάς (Gloss.) ; *fugitor*, *-ōris* m. : ἅ. λ., création plaisante de Plt., Tri. 723, d'après *bellātor* ; *fugitō*, *-ās* : chercher à fuir, éviter (archaïque et familier). Sur *fugitō* d'après l'analogie de *fugiō*/*fuga* a été créé **fugita*, qui est à l'origine du fr. *fuite*, M. L. 3552 ; *fugēla*, *-ae* f. (archaïque) et *confugēla* ; *fugibilis* (Boèce = φευκτός).

Composés en *-fuga*, *-fugus*, *-fugium* : *per-*, *re-*, *trāns-fuga* m. ; Fest. 236, 10, *perfugam Gallus Aelius ait qui liber aut seruus sua uoluntate ad hostes transierit* ; *qui idem dicitur transfuga* ; *pro-fugus* ; *re-fugus* ; *ef-*, *per-*, *re-fugium*, M. L. 7161 ; *rēgifugium* ; *suffugium*.

Composés de *fugiō* : *au-* (M. L. 781 a), *con-*, *dē-*, *dif-*, *ef-* (*ec-*), *per-*, *pro-*, *re-*, *suf-*, *trāns-fugiō*, dans lesquels le sens du verbe demeure inchangé et précisé seulement par le préverbe.

Dérivé d'un présent athématique **bheug-* que le grec a fait passer au type thématique : φεύγω, ἔφυγον. Le même thème existait comme nom racine d'action conservé dans l'accusatif gr. φύγα-δε ; on en a au nominatif le dérivé hom. φύζα et ordinairement le dérivé φυγή, qui a son pendant exact dans lat. *fuga*. Le lituanien a aussi un présent dérivé *bū́gstu* « je prends peur » (avec une forme allongée de l'*u* radical), un causatif *baugìnti* « effrayer » et un adjectif *baugùs* « craintif ». — En revanche, le *-gh-* intérieur oblige à séparer got. *biugan* « plier », apparenté à gr. πτυχ- (πτύσσω) et sans doute à la racine sanskrite *bhuj-* « plier », où le *bh-* initial représenterait un ancien groupe de consonnes et où *-j-* est sans doute le résultat d'une dissimilation.

fulciō, -īs, fulsī, fultum (à basse époque *fulcīuī*, *fulcītum*), **fulcīre** : étayer, soutenir, supporter ; et par suite « affermir, fortifier ». Ancien, usuel. M. L. 3554, 3564 (*fultus*).

Formes nominales, dérivés et composés : *fulcrum* n. (noté aussi *fulctrum*, Gloss.) : support, étai ; pied [de lit, etc.] ; *fulcrālia* : *lecti ornamenta*, CGL, Scal. V 600, 9). *fulmen*, *-inis*? n. : très rare ; mais semble bien attesté, Cic., Balb. 34 ; Ov., Am. 1, 6, 16 ; 2, 1, 15-20 (v. Thes. VI, 1525, l. 29 sqq.). L'homonymie de *fulmen* (issu de *fulgēre*), sur laquelle, du reste, joue Ovide, a fait triompher le dérivé *fulmentum* (*fulmenta* f. dans Caton) ; *fulcīmen* (rare et poétique) ; *fulcīmentum* (époque impériale) et *fulcīmentō* ; *fultūra* f. (époque impériale, Vitr., Colum., Plin., Hor.), d'où *fultor -trīx* à basse époque ; *fulcipedia* f. : terme d'injure dans Pétr. 75, 6 « ban-croche »? ; *affulciō*, M. L. 267 a ; *circumfulciō* ; *confulciō* ; *effultus* (Vg.) ; *infulciō* : enfoncer (époque impériale, Sén., Suét.), M. L. 4413, 4414 ; *perfulciō* (tardif) ; *praefulciō* ; *suffulciō* : soutenir en dessous, M. L. 8435. Cf. aussi M. L. 3563, **fultōrium* et **refulta*, 7162.

Étymologie incertaine. L'indo-européen n'admet pas de racine commençant par la sonore aspirée nécessaire pour rendre compte de lat. *f* et finissant par une sourde. Sans doute forme à finale assourdie d'une racine **bhelg-* ; la forme à *c* différenciait cette racine de *fulgō*. On rapprocherait v. isl. *bjalki*, v. angl. *bealca* « poutre », lit. *balžēna*, *balžénas* « pièce de bois servant à soutenir quelque chose » ; on explique ainsi exactement lat. *fulcrum*. Peut-être gr. φάλαγξ.

fulgō, -is (forme archaïque, attestée par la poésie, cf. Thes. VI 157, 63 sqq.) et **fulgeō, -ēs** (forme usuelle et classique, Cic., Catull., Varr., etc.), **-sī, -ēre, -ēre** : « briller » en parlant des astres, des phénomènes lumineux du ciel, et spécialement de l'éclair ; de là le sens de « lancer des éclairs » (auquel il faut sans doute rattacher la glose de P. F. 82, 13, *fulgere prisci pro ferire dicebant, unde fulgus dictum est*), e. g. *Ioue fulgente, tonante*, Cic., N. D. 2, 25, 65 et Vat. 20 ; l'emploi impersonnel de *fulgit*, *fulget* « il éclaire » ; cf. Cic., Diu. 2, 72, 149, *si fulserit, si tonuerit, si tactum aliquid erit de caelo*. Usité de tout temps. Conservé seulement dans une forme roumaine, M. L. 3554 a, et en irlandais, dans le dérivé *fuilgen* « ignis ».

Formes nominales, dérivées et composées : *fulgor*, *-ōris* m. : « éclat », sens physique et moral, cf. *splendor*, *ardor*, etc. ; *fulgur*, *-uris* n., normalisation d'une ancienne flexion *fulgus*, *fulgeris* encore attestée sporadiquement, cf. Thes. VI 1517, 74 et 1518, 9 sqq., et conservée dans certaines langues romanes, cf. Meyer-Lübke, *Einf.*3, § 179 ; B. W. sous *foudre* : éclair (= ἀστραπή), M. L. 3555. De là : *fulgurō*, *-ās*, impersonnel et personnel qui a tendu à remplacer *fulgeō* dans le sens de « lancer des éclairs », avec ses nombreux dérivés et composés, M. L. 3556 ; *fulguriō*, *-īs* « frapper de la foudre », surtout employé au participe *fulgurītus*, cf. Varr., L. L. 5, 70 ; P. F. 82, 8 ; *fulgurālis* ; *fulgureus* (tardif).

fulmen, *-inis* n. : foudre, coup de foudre, différencié de *fulgur*, e. g. Sén., N. Q. 2, 57, 3, *fulgur quod tantum splendet, et fulmen quod incendit... fulmen est fulgur intentum* (= κεραυνός). Plus fréquent que *fulgur*, cf. Thes. VI 1518, sauf dans la Vulgate, mais non roman.

Dérivés : *fulminō*, *-ās* : fulminer, lancer la foudre (impersonnel et personnel), foudroyer (transitif), avec ses dérivés et son composé *diffulminō* ; *fulmineus* ; *fulminātus*.

Autres dérivés : *fulgetrum* (et *fulgetra* f.) : sorte d'éclair, différencié de *fulgur*, *fulmen*, sans que la distinction se laisse préciser clairement, cf. Thes. s. u. Pour la forme, cf. *ueretrum* ; *fulgidus* : brillant, qui éclaire ; *fulgēscō*, *-is* : commencer à briller ; composés de *fulgeō* : *ef-* (*ec-*), *of-*, tous deux d'époque impériale, *prae-*, *re-*, *suf-fulgeō*, presque uniquement poétiques.

La racine indo-européenne **bhleg'-* devait fournir un présent radical athématique qui n'est attesté nulle part, mais que supposent la longue radicale de véd. *bhrājatē*, av. *brāzaiti* « il brille » et le manque de concordance entre gr. φλέγω « j'enflamme » et lat. *fulgō* et *fulgeō*. Le grec a le nom d'action φλόξ (φλογός) « flamme ». Le vocalisme de lat. *fulmen* et *fulgur* a été déterminé par celui de *fulgō*, *fulgeō* (*fulsī* est aussi fait sur *fulgō*) ; le grec a φλέγμα « embrasement », φλεγμονή « inflammation » et φλογμός « flamme ». Le vieux haut allemand a *blecchen* « devenir visible », de **blakjan*. — Un vocalisme à degré zéro **bhl°g'-* apparaît peut-être dans les formes baltiques et slaves, qui ont le suffixe **ske/o* : v. sl. *blĭštǫ* (*blĭštiti*), *blĭštati* « briller » (avec type *-i-/-ē-* des verbes indiquant l'état), lit. *blìzgù*, *blizgė́ti* « briller » (avec *-zg-* de *-gsk-* ; cf. le type gr. μίσγω), et ce vocalisme concorderait avec celui de lat. *flagrō* et *flamma*. Les formes latines n'admettent pas d'autre explication ; mais les formes slaves *bliskŭ* et *bleskŭ* « éclat » supposent des diphtongues *-ei-* et *-oi-* ; ces formes pourraient être faites secondairement sur le verbe ; mais le germanique a des formes reposant sur **bhleig'-* : v. isl. *blíkia* « briller », v. angl. *blīka* « briller », etc. On ne peut donc rien affirmer. Du reste, **bhleg'-* et **bhleigh'-* sont des formes élargies de la racine **bhel-* « briller » de skr. *bhālam* « éclat », v. sl. *bělŭ* « blanc », v. isl. *bāl* « feu », gr. φαλύνει · λαμπρύνει, Hes., etc.

Flagrāre est un dérivé d'un mot **flagro-* ou **flagrā-* non attesté, qui a pu disparaître par suite de son homonymie avec *flagrum* ; cf., avec un autre vocalisme, norv. *blakra* « briller, faire des éclairs ». Quant à *flamma*, le *-mm-* ne peut s'expliquer ni en partant de *-gm-*, cf. *agmen*, etc., ni en partant de *-gsm-*, cf. *exāmen*. Il y a eu gémination expressive de la consonne médiane.

fūlīgō, -inis (*fulligo*, CGL II 74, 11) f. : suie. Ancien. M. L. 3558, *fūlīgo* et **fūllīgo*. Cf. *cālīgō*, *rōbīgō*, *orīgō*, etc., Ernout, Philologica, I, p. 175 sqq.

Dérivés (tardifs) : *fūlīginātus* ; *fūlīgineus* ; *fūlīginōsus*. Il faut sans doute y rattacher *fūlīna* : *coquīna* ; *fūlīnārius* : *coquus*, *coquester* ; *fūlīnāre* : *coquīnāre*, qu'on trouve dans les Gloses et qui doivent être des transformations plaisantes de *culīna*, influencées par *fūlīgō*.

Dérivé d'un thème **dhūlī̆-* ; cf. lit. *dúlis* « nuage, vapeur, fumée (servant à enfumer les abeilles) », skr. *dhūlíḥ*, *dhūlī* « poussière » ; le lituanien a, d'autre part, *dujà* « poussière fine ». Le sens de « objet mis en mouvement vif » était celui de la racine, et l'on s'explique ainsi irl. *dúil* « désir ».

fulix, -icis (*fulica*, *-ae*) f. : foulque, poule d'eau. Depuis Afranius. Des traces de la double flexion subsistent dans les langues romanes ; cf. M. L. 3557 et *Einf.*3, p. 187. Diminutif : *fuliculus* m. (Gloss.).

Cf. v. h. a. *belihha* « poule d'eau », et peut-être gr. φαλᾱρίς, skr. *balākā* « cigogne » ; et, pour la formation, *cornix*, etc.

fullō, -ōnis m. : 1° foulon ; 2° sorte de scarabée (qui saute comme le foulon). Ancien, usuel. M. L. 3562.

Dérivés : *fullōnius* ; *fullōnicus*, subst. *fullōnica* f. (scil. *ars* ou *taberna*) ; *fullōnicō, -ās* (bas latin), *-cātiō* (= γναφική) ; *infullōnicātus* = ἄκναφος (Gl.). Un verbe **fullō*, dont le participe *fullātum* figure dans les Gloses, CGL III 322, 36, est supposé par les formes romanes : fr. *fouler*, it. *follare*, etc. ; cf. M. L. 3560. Cf. aussi 3561, **fullicāre*. Le germanique a : v. angl. *fullére* et *fullian* « fouler ».

Terme technique de type populaire, sans étymologie certaine.

fuluus, -a, -um : 1° brillant (se dit des astres, de l'Olympe, etc.) ; 2° couleur de feu, fauve. Cf. Gell. 2, 26, 11, *fuluus... uidetur de rufo atque uiridi mixtus in aliis plus uiridis, in aliis plus rufi habere*. Ancien, poétique ou technique. M. L. 3565 (*fūlvus*).

Dérivés : *fuluāster, -tra, -trum* (Ps.-Apul.) ; *fuluidus* (Itala) ; *fuluor, -ōris?* (douteux ; cf. Thes. s. u.) ; *Fuluius, -uia, -uiānus* (*-a herba*, Plin. 26, 88), *-uiaster*.

Certaines formes romanes du type fr. « fauve » remontent à *falvus*, CGL IV 24, 5, 23, qui est sans doute germanique. M. L. 3174.

Le groupe le plus ordinairement rapproché est celui de lit. *geltas*, v. sl. *žlĭtŭ* (serbe *žût*) « jaune » ; cf. sous *fel*. Des formes à *gh-* prépalatal sont signalées sous *holus*. Sur *flāuus* et *flōrus*, de racine dissyllabique, v. ces mots. Le suffixe **-wo-* est courant dans les adjectifs désignant des couleurs ; cf. *flāuus, heluus, rāuus*, etc. On le retrouve notamment dans v. h. a. *gelo* « jaune » et dans lit. *geĩsvas* « jaune ».

Le même suffixe se retrouve dans lit. *dùlsvas* « grisâtre » que M. Niedermann a rapproché I. F. 15, 120 sqq. Enfin, M. Burger, Rev. Ét. lat., 8 [1930], p. 227 sqq., repousse les deux étymologies à cause du sens et, comparant gr. αἴθων à côté de αἴθω, rapproche de manière séduisante le verbe latin *fulgō, fulgeō*.

fūmus, -ī m. : fumée. Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 3572.

Dérivés et composés : *fūmō, -ās* : fumer (employé surtout absolument ; l'emploi transitif est rare et tardif), panroman, M. L. 3566 (et celtique : bret. *fui, fu*) ; *fūmābundus* (Ital.) et *ef-, suf*, M. L. 8436 ; *trānsfūmō*, composés d'époque impériale ; **affūmō*, M. L. 268 ; *fūmēscō, -is* (Isid.) ; *fūmeus* ; *fūmidus* ; *fūmōsus*, M. L. 3569, 3571 ; *fūmārium* n. ; *fūmāriolum* n. : cheminée, M. L. 3567, 3568 ; *fūmāria* f. : nom d'une plante, καπνὸς ἢ κορυδάλλιον ; *fūmigō, -ās* : fumer (emploi absolu) ; enfumer ; en médecine « faire des fumigations », de là *fūmigābundus* (Ital.) ; *fūmigium* ; *fūmigātiō* ; *ef-* et *suf-fūmigō*, M. L. 3570 ; *fūmi-fer, -ficus* (= χαπνοποιός) ; *fūmus terrae* m. : fumeterre, M. L. 3573.

Cf., avec le même sens, skr. *dhūmáḥ*, v. sl. *dymŭ* (s. *dīm, dīma* ; r. *dym, dýma*), lit. *dū́mai* (au pluriel), v. pruss. *dumis* (gr. θῡμός « force vitale, courage » est trop aberrant pour être rapproché ; c'est une formation propre au grec, à rapprocher de θύω « je m'élance ») ; cf. toutefois hitt. *tuḫḫima-* « halètement » de **dhūmo-*, B. S. L. LII, p. 75 et s. Le germanique a, avec un sens différent et un autre vocalisme, v. h. a. *toum* « vapeur » et, de plus, avec un autre suffixe, got. *dauns* (féminin) « vapeur ». V. lat. *suffiō* et *fūlīgō*.

funda, -ae f. : fronde. Puis par extension toute espèce d'objets comparables à la fronde : chaton de bague, tramail, bourse ; et aussi la balle de plomb qu'on loge dans la fronde ; enfin « bandage », sens tardif sous l'influence du grec. Ancien. M. L. 3577 (*fŭnda*) ; B. W. sous *fronde* et *fonte*. Celtique : irl. *bann, sonn?*

Dérivés : *funditor* : frondeur ; formé comme *iānitor* (de *iānus*) et sur lequel sans doute a été fait *lībritor*, e. g. Tac., A. 2, 28 ; *fundibalum* n. ; *fundibalus* m. (hybride latino-grec, cf. *fustibalus*) : σφενδόνη, « fronde » et « frondeur », M. L. 3582 a ; *fundibali* : λιθοβόλοι (Gloss.) ; *fundibalō, -ās* ; *-balārius, -balātor* (Itala) ; *fundālis* (Prud., ou *fūnālis?*).

Funda a subi l'influence de *fundō*, auquel le rattachait l'étymologie populaire ; cf. Isid., Or. 18, 10, 1, *funda dicta eo quod ex ea fundantur lapides, i. e. emittantur* (cf. hom. βέλεα χέεσθαι). C'est un mélange de *funda* et de *fundō* que provient *funditō, -āre* « lancer avec la fronde » employé au figuré par Plaute ; *f. uerba*, comme *fundere uerba*. De même, c'est par suite d'un rapprochement avec *fundō* que *fundibulum*, qui proprement désigne l'entonnoir, cf. M. L. 3583, a pu être confondu avec *fundibalus* et désigner la fronde.

A *funda* plutôt qu'à *fundus*, malgré Varron, semblent se rattacher *fundula* « impasse, cul-de-sac », *fundulus* « saucisson, andouille ».

Mot technique, sans doute emprunté au même mot qui a, d'autre part, fourni le synonyme grec σφενδόνη, dont l'origine indo-européenne est très douteuse (on compare σφεδανός « impétueux »). Dans l'armée romaine, les frondeurs semblent avoir été des *auxiliārēs*, originaires des Baléares (cf. Cés., B. G. II 7, 1) ; de même dans l'armée d'Hannibal. Il n'y a pas lieu d'accepter le rattachement, proposé par Cuny, BSL 37 (1936) 1-12, de *funda* et σφενδόνη à la racine **bendh-* « lier », par une évolution sémantique « bandage, ceinture », puis « bourse » et « fronde », tout ceci arbitraire.

fundō, -is, fūdī, fūsum, fundere : 1° verser, répandre. Correspond à gr. χέω, se dit des liquides, et spécialement d'un métal en fusion ; de là le sens technique de « fondre » conservé dans les langues romanes. Par analogie s'est appliqué à toute espèce d'objets, matériels ou non, qui se répandent d'une manière régulière et ininterrompue (grains, sons, larmes, odeurs, paroles, rayons, lumière, vents, etc. : cf. *fluō*) ; d'où le sens de « produire en abondance » (se dit de la terre) ; 2° terme technique de la langue militaire « disperser, mettre en fuite » (souvent joint à *fugāre*, avec lequel il allitère). Pronominal : *sē fundere* « se répandre, s'étendre au loin ». Participe : *fūsus* « qui se répand, diffus, prolixe ». Usité de tout temps. M. L. 3581 ; B. W. *fondre* ; celtique : gall. *fynnu*, etc. ; cf. peut-être aussi M. L. 3582, 3584, **fundiāre*, **fundicāre*.

Dérivés en *fund-* et en *fūs-* : *fundibulum* : entonnoir, M. L. 3583, sans doute refait sur le composé

plus ancien *infundibulum* ; *fūsiō* (rare), non attesté avant Cic., N. D. 1, 15, 39, dans un passage sans doute traduit du grec : *Chrysippus ipsum mundum deum dicit esse et eius animi fusionem* (= χύσιν) *uniuersam* ; conservé dans le fr. *foison*, M. L. 3612 ; les composés *con-, dif-, ef-, prō-, trāns-fūsiō* sont, au contraire, usités. Cf. aussi *fūsiōnāticum* : ὑλιστικόν (Gloss.) ; *fūsor*, terme technique : fondeur en métaux (dans l'Itala, traduit οἰνόχοος « échanson », *pincerna*, et a un féminin *fusitrix* ; v. Thes.) ; *fūsilis* : fusible ; *fūsūra* : fonte, fusion (Plin.) ; *fūsus, -ūs* m. : rare, ne semble pas attesté en dehors de Varr., L. L. 5, 123, *fons unde funditur e terra aqua uiua, ut fistula a qua fusus aquae* ; *fūsōrius* : χωνευτικός, qui se met en fusion (Gloss.) ; *fūsōrium* : évier.

Composés de *fundō* : *af-fundō* (*affūsō, -ās*, M. L. 269 a) ; *circumfundō* (= περιχέω) ; *confundō* : verser ensemble et « confondre » (cf. συγχέω), M. L. 2141 ; *confūsiō* = σύγχυσις ; *dēfundō* « tirer » du vin (= καταχέω), M. L. 2521 ; *dif-fundō* (= διαχέω) ; *effundō* (= ἐκχέω) ; *in-fundō* (= ἐγχέω), M. L. 4415 ; *interfundō* ; *offundō* « répandre devant soi, envelopper » ; *perfundō* « verser à travers, inonder », M. L. 6410 ; *praefundō* (rare, postclassique) ; *prōfundō* « répandre en abondance » (= προχέω) ; *refundō* « reverser, refouler, rejeter, rendre liquide » M. L. 7163 ; *suffundō* (= ὑποχέω) ; *trānsfundō*, M. L. 8854 a.

funditō, -ās : v. *funda*.

Dans les formes précédentes, le latin a généralisé le *-d-* de *fundō* ; mais certaines formes ne présentent pas cet élargissement. Ainsi :

1° *exfutī* : glosé *effusi* par P. F. 71, 12 (sans doute lire *ecfutī* ; la quantité de la voyelle intérieure n'est pas attestée directement). Le composé suppose un simple **futus*, auquel se rattache peut-être **futāre* ; v. plus bas.

2° *fūtis, -is* f. : *uas aquarium uocant futim, quod* (l. *quo?*) *in triclinio allatam aquam infundebant*, Varr., L. L. 5, 119. De *fūtis* a été tiré un dénominatif **fūtiō, -īs* (*futtiō*, Priscien, GLK II 131, 25) conservé dans le composé *effūt(t)iō, -īs* « répandre des paroles, bavarder » (doublet *effūtāre* dans les gloses, cf. Thes. Gloss. s. u.). Classique, mais avec une nuance familière. De là : *effūtīcius, -a, -um* (Varr.).

3° *fūtilis* (et *futtilis*) : qui s'écoule ou qui laisse s'écouler facilement ; substantif neutre *fūt(t)ile* : vase à eau usité dans les cérémonies religieuses. S'emploie surtout au sens moral : « indiscret, frivole ; futile » ; cf. P. F. 79, 7, *futtiles dicuntur qui silere tacenda nequeunt, sed ea effundunt. Sic et uasa futtilia a fundendo uocata* ; Isid., Or. 10, 109 ; CGL Plac. V 19, 16. En dérivent : *fūt(t)ilitās* ; *fūt(t)iliter* ; *effūtilis* « qui nihil retinet », CGL V 619, 8.

La racine **g'heu-* « verser » fournissait un aoriste athématique qui est conservé dans hom. χύτο, etc. ; le présent gr. χέω est isolé ; le sanskrit a le présent à redoublement *juhóti* « il verse (en libations), il sacrifie ». Il y a un *ū* dans gr. χῦλος « suc, jus » et χῡμός « suc », comme dans lat. *fūtis*, peut-être aussi dans alb. *dulɛ, dilɛ* « cire ». — Pour obtenir un présent, les langues occidentales ont recouru au suffixe **-de/o-*, d'où got. *giutan* « verser ». Le latin combine le même suffixe avec la nasale infixée, d'où *fundō*, en face de *fūdī* ; le participe *fūsus* a été fait secondairement sur *fūdī* ; une forme ancienne bâtie directement sur la racine est attestée par *exfutī* (pour **futō*, v. *confutō*). Le grec a une formation intensive : κόχυ · πολύ, πλῆρες, Hés., avec un verbe κοχύδεσκε (chez Théocrite), κοχυδεῖν « s'écouler en abondance ». On peut rapprocher aussi arm. *joyl* « fondu (se dit d'un métal ») et peut-être *jew* « forme ».

fundus, -ī m. (*fundus, -ūs* dans Paul. Dig. ; traces d'une flexion *fundus, -eris* dans Greg. Tur., cf. Thes. VI 1574, 2 sqq. ; sur la forme de latin vulgaire *fundora* (pluriel), v. Meyer-Lübke, *Einf.*[3], p. 184 ; B. W. sous *fond*) : 1° fond (de toute espèce d'objets : sol, mer, fleuve, vase, armoire) ; 2° fonds de terre : *fundi appellatione omne aedificium et omnis ager continetur ; sed in usu urbana aedificia aedes, rustica uillae dicuntur ; locus uero sine aedificio in urbe area, rure autem ager appellatur ; idemque ager cum aedificio fundus dicitur*, Dig. 50, 16, 211. Toutefois, de très bonne heure, *fundus* a désigné la « terre », par opposition à *aedēs* ; e. g. Plt., Tru. 174, *sunt mi etiam fundi et aedēs* ; 3° terme de droit, synonyme de *auctor*, « celui qui donne une base à, qui confirme ou ratifie » (v. Gell. 19, 8, 12) ; se dit surtout du peuple, cf. P. F. 79, 2, *fundus dicitur ager ad similitudinem fundi uasorum. Fundus quoque dicitur populus esse rei quam alienat, hoc est auctor*, et Thes. VI 1580, 53 sqq. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3585.

Dérivés et composés : *fundō, -ās* : donner un fond à, maintenir sur un fond, fonder, M. L. 3580, et ses dérivés : *fundāmen* (poétique), *fundāmentum* « fondement, base (sens propre et figuré) », M. L. 3579 ; irl. *fundaiment* ; *fundātor* (non attesté avant Vg.) ; *fundātiō* (Vitr., Itala) ; *funditus* : depuis le fond, de fond en comble (cf. *rādīcitus*) ; *suffundō, -ās*, M. L. 8437 ; **affundāre*, M. L. 269 ; **confundāre*, M. L. 2140 ; **exfunderāre*, M. L. 3009 ; *exfundō* : ēuertō (un exemple tardif) ; **infundiāre*, M. L. 4415 a. On y rattache la forme osco-latine de Lucérie, CIL I² 401, *fundatid* « deposuerit? », v. Vetter, *Hdb.*, p. 164., mais cette forme est peu sûre, cf. Ernout, *Textes archaïques*, n° 91.

fundānus : épithète de *mūniceps, mūnicipium*, cf. Gloss., *fundanus rusticus qui fundos colit*, et *pāgus/pāgānus*, etc. ; de là *Fundānius, -a*, noms propres.

profundus : ⟨*profundum dicitur is quod*⟩ *altum est ac fundum* ⟨*longe habet*⟩, F. 256, 19. Ancien, usuel, classique. M. L. 6772 et 6771, **profŭndĭcāre*.

lātifundium (époque impériale, Plin., Sén., Pétr.) : vaste domaine.

Pour *fundulus, fundula*, v. *funda*.

Fundus appartient à un groupe de mots évidemment apparentés les uns aux autres, mais dont les formes diffèrent trop pour qu'on puisse poser des originaux indo-européens. L'explication de ce fait — qui est de caractère religieux — a été fournie par M. Vendryes, dans un mémoire cité sous *mundus*, l'une des formes du groupe. Le mot le plus proche de *fundus* est irl. *bond* « plante du pied », gall. *bon* « base ». Il y a une forme **bhudh-* dans gr. πυθμήν « fond, pied (d'une montagne) », etc. (cf. Porzig, Wörter u. Sachen 15, 1933, 112-139), skr. *budhnáḥ* « sol, base », v. h. a. *bodam* « sol ». Il y a *-d-* dans v. isl. *botn*, v. angl. *botm* « fond » et gr. πύνδαξ. Le *-d-* latin et celtique est donc ambigu. — Mais on ne peut même affirmer que *f-* du latin repose sur *bh-* ; car

s substantifs en *-is* : *fīnis*, etc., sans doute
estis ; Lucrèce écrit *aurea... funis*, 2, 1154, dans
ge où il songe à l'homérique σειρὴν χρυσείην,
etc. ; accusatif *fūnem*, ablatif *fūne* attesté par
un seul exemple de *fūnī* dans Caton, Agr. 22,
tif pluriel est en *-ium* ; quelques exemples d'ac.
ı *-īs* dans Caton, Agr. 26 ; Sisenna hist. 26,
4, 575 ; 8, 708) : corde, câble. Souvent joint à
ıt il est différencié : semble désigner une corde
se ; cf. P. F. 481, 1, *thomices Graeco nomine...*
tae restes ex quibus fiunt funes. Ancien, usuel,
ıs des locutions proverbiales. M. L. 3589 ; cel-
. *suanem*, britt. *fun*.

rés : *fūniculus* (*fūniculum* tardif, sans doute à
ion du gr. σχοίνισμα ; *fūnicula* comme *resti-*
.) : petite corde ; *fūnālis* : de corde, de volée
), en dehors du timon (on trouve aussi *fūnā-*
ıs ce sens) ; *fūnāle* n. : torche faite d'une corde
de cire ; *fūnētum* (Plin. 17, 174) ; **fūnāmen*,
574.

 sés : *fūnambulus* = σχοινοβάτης ; *fūnirepus*
fūnitortor (Gloss.) = σχοινοπλόκος ; *sēmifū-*
μισχοίνιον.

rapprochement sûr (v. *fīnis*). Si *ū* repose sur
oi, on pourrait rapprocher lat. *fīlum*.

-eris n. (anc. *foinos*?, cf. Mar. Victor., GLK
ex libris antiquis... pro « funus » « fo⟨i⟩nus ») :
, au sens général (le convoi se dit proprement
, souvent au pluriel collectif, *fūnera*, le deuil
ıt plusieurs cérémonies. Mais la loi des
s emploie le singulier, 10, 4 et 10, 5. Servius
Ae. 2, 539, *funus est iam ardens cadauer ; quod*
tur exsequias dicimus ; crematum, reliquias ;
am, sepulcrum ; mais cette explication repose
ologie populaire qui rapproche *fūnus* de *fūnis*
« torche », cf. Varr. ap. Serv., Ae. 6, 224, et
11, 143. Ailleurs, Servius, Ae. 3, 22, note
: *apparatus mortuorum funus dici solet*. Du
cérémonie funèbre » on est passé en poésie au
nort », cf. Thes. VI 1604, 52 sqq., et de « ca-
uis de « cause de mort, destruction, ruine ».
uel. Non roman.

és : *fūnebris* : relatif aux funérailles, funèbre,
s-ri-s ; *fūnereus* (poétique, époque impériale) ;
us ; *fūnerālis*, *-rōsus*, tardifs ; *fūnestus* : mor-
ste ; *fūnestō*, *-ās* : exposer à la mort, souiller
crime, déshonorer ; *fūnerō*, *-ās* (époque impé-
élébrer les funérailles ; *fūnerātiō* ; *fūnerāticius*.
e complexe **-nes-* indique des faits de carac-
; on a vu ci-dessus *fēnus*, et cf. *mūnus*. Sur
adical, on ne peut faire que des hypothèses
tes.

m. : voleur ; dans la langue de l'Église « le
ncien, classique. M. L. 3590 ; v. irl. *fúr*, etc.
s et composés : *furtum* : vol (sens abstrait et
furta « produit du vol »). Panroman. M. L.
). Composé : *furtificus* (Plt.). Le vol s'accom-
secrètement, *furtum* s'est employé par déri-
vec le sens de « stratagème, ruse secrète », cf.
10, 735, *haud furto melior, sed fortibus armis*.
sens de « secret, clandestin » qui s'est déve-
ns *furtim*, *furtīuus* « volé » (Plt.) et « furtif »

secret » (à partir de Cic.). Le sens s'oppose donc à celui de *latrō*.

fūror, *-āris* (et *fūrō*) : voler ; et surtout « soustraire, dérober », M. L. 3591, et **fūricāre*, M. L. 3597, B. W. *fourgon* ; *fūrātor* ; *suffūror* (joint à *suppīlō* par Plt., Tru. 566).

fūrāx : enclin au vol, voleur ; *fūrācitās* ; *fūrāciter* ; **fūrius*, M. L. 3600 ; *fūrīnus*.

fūrātrīna (Apul.) : vol. Sans doute mot archaïque repris par Apulée, dérivé de *fūror*, comme *lā(ua)trīna* de *lauō*. *Fūrātrīnus* : surnom de Mercure?

fūrō, *-ōnis* m. : furet, M. L. 3603 (*f.* et **furiō*) ; B. W. sous *furet* ; *fūr mellāris*, nom d'un animal inconnu (le blaireau? *mēlō-mēlēs*, Isid., Or. 12, 2, 40) dans Polem. Silv. ; *fūrōnia* : κλέπτρια (Gl.).

fūrunculus (sans doute diminutif de *fūrō*, attesté dans les langues romanes avec le sens de « voleur », cf. *homō/homunculus*) : tige secondaire de la vigne (qui dérobe la sève aux tiges principales), bosse de la vigne à l'endroit du bouton et, par comparaison, « furoncle ». M. L. 3607 ; B. W. s. u.

Semble inséparable de gr. φώρ, comme déjà l'indique Serv., G. 3, 407, ... *certe a graeco uenit ; nam fur* φώρ *uocatur*. Mais l'*ū* (et sans doute le *f* initial) suppose un emprunt ayant passé par l'étrusque ; à moins que φώρ et *fūr* ne remontent tous deux à un même original non indo-européen (cf. *fūcus*) et n'aient été rattachés à φέρω, *ferō* par étymologie populaire appuyée sur le sens de *ferre* dans une expression comme *agere ferreque*. — A remplacé *cleps* ; v. *clepō*.

furca (*ŭ*), **-ae** f. : fourche à deux dents ; toute espèce d'instrument en forme de fourche, en particulier instrument de supplice. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3593. Germanique : v. angl. *force*, etc. ; celtique : irl. *forc*, etc.

Dérivés et composés : *furcātus* ; *furcula* ; *furcilla*, M. L. 3594 ; *furcillō*, *-ās*, *-ātus* ; *furcifer* « pendard » ; *furc(ul)ōsus* (bas latin) ; *bifurcus* : qui bifurque ; *bifurcum* n. : bifurcation ; **quadrifurcum*, M. L. 6917 ; *trifurcus*, *-cium*. Le sens de ces composés est curieux. Ils ne signifient pas « qui a deux, trois, quatre fourches », mais « qui a la forme d'une fourche à deux, trois, quatre dents » ; cf. *bifidus* ; **confurcium*, M. L. 2142 ; **infurcāre*, 4415 b ; *interfurcium*, 4490. — M. Niedermann, et après lui F. Brender, *Rückläuf. Ableit. im Lat.*, Bâle, 1920, ont soutenu que *furca* devait être tiré de *furcula*, dont le suffixe d'instrumental aurait été interprété comme un suffixe de diminutif (cf. *falcula* et *falx*), le sens de *furcula* ne comportant pas de nuance diminutive ; cf. le nom propre *Furculae Caudinae*, dans lequel *furcula* est conservé (dans T.-L. 38, 7, 9, on lit *fulturis* et non *furculis*) ; le diminutif usité étant *furcilla*.

Aucun rapprochement sûr ; v. Niedermann, IF. 15, 104, et Glotta 19, 4 sqq.

furfur, -ris m. (le plus souvent au pluriel *furfurēs*, féminin depuis Celse, d'après *palea*, etc.) : tégument des grains, son ; petites écailles (pellicules de la tête) ; cf. gr. πίτυρον (surtout au pluriel πίτυρα), πιτυρίασις. — Ancien ; surtout technique. M. L. 3595.

Dérivés : *furfuriculae* (tardif) ; *furfureus* (*f. pānis* = πιτυρίας, πιτυρώδης), M. L. 3595 b ; *furfurārius* (tardif), M. L. 3595 a ; *furfurāceus* (tardif) ; *furfurōsus* : couleur de son (Plin.) ; *furfurāculum* : vrille, tarière (d'après *perforāculum*?, v. Thes. s. u.) ; *furfuriō*, *-ōnis* m. : oiseau inconnu?

Mot expressif à redoublement. Cf. le groupe de arm. *borot* « lépreux »?

furnus : v. *fornāx*.

furō (et plus tard *furiō* d'après *īnsāniō*), **-is, -ere** (parfait *furuī* à peu près sans exemple ; on emploie *īnsāniuī*) : être fou (avec idée accessoire d'agitation violente), être hors de soi, égaré ; être furieux. Se dit des hommes et, par extension, des choses (vent, mer, tempête, etc.) ; *furibundus*. Ancien (Enn.), usuel.

Formes nominales et dérivés : *furor*, *-ōris* m. : fureur. Cicéron distingue *īnsānia* (μανία) de *furor* (= μελαγχολία), Tu. 3, 5, 11. Le *furor* est un accès qui peut frapper même le sage, tandis que l'*īnsānia* ne peut l'atteindre. Néanmoins, *furō* traduit μαίνεσθαι dans Hor., C. 2, 7, 28, etc. — Formes savantes en roman. M. L. 3604.

furāx adj. (classique) ; *furāciter*, *-citās* (rare) ; *furia* f. employé surtout au pluriel *furiae* : furie(s), fureur(s) (sens concret) ; personnifié et divinisé *Furiae* : les Furies, qui comme *Dīrae* sert à traduire Εὐμενίδες. M. L. 3596. De *furia* : *furiōsus* (ancien, Lex XII Tab.), usuel, classique, roman, cf. M. L. 3599 ; cf. *rabiēs*, *-biōsus* ; *furiālis* (poétique) ; *furiātus* (poétique), dont on a tiré *furiō*, *-ās* (poétique, époque impériale) : rendre furieux ; *furiāx* ; *furiātilis*? (v. Thes.).

Composés (rares et tardifs) : *dē-*, *inter-*, *per-*, *praefurō*.

Dans v. sl. *burja* « λαῖλαψ », *-r-* ne peut être que suffixal : une racine n'admet pas la forme **bheur-*. On ne peut non plus rapprocher skr. *bhuráti*, qui est parent de *ferueō* (v. ce mot). En revanche, on peut rapprocher gr. θορεῖν « s'élancer », θόρυ-βος « bruit, tumulte », v. angl. *dréam* « cris, chants joyeux » et av. *dvaraiti* « il se précipite » (en parlant d'êtres mauvais).

Fur(r)īna, -ae f. : nom d'une ancienne divinité, de caractère inconnu : *nunc uix nomen notum paucis*, dit Varr., L. L. 6, 19. De là : *fur(r)īnālis*, *Fur(r)īnālia*. Martianus Capella y associe *Fura*. En rapport avec *fūr*? Ou étrusque? Cf. *Lauerna*.

furuus, -a, -um : sombre, noir. *Veteres Romani furuum atrum appellauerunt*, Gell. 1, 18, 4 ; cf. pour l'emploi Sén., Contr. 1, 1, 23, *furuus diēs* = *d. āter*. Adjectif archaïque, conservé presque uniquement en poésie. Même formation en *-uo-* que dans *flāuus*, *fuluus*, *giluus*, *heluus*, *rāuus*.

Dérivé : *furuēscō* (Mart. Cap.).

V. *fuscus*.

fuscina, -ae f. : fourche [à trois dents], trident ; foène. Ancien, technique. M. L. 3610.

Dérivé : *fuscinula* (tardif). Sans étymologie.

fuscus, -a, -um : noir, sombre. Comme *candidus*, peut s'appliquer à la voix : sombre, indistinct. Classique, usuel. M. L. 3611. Ainsi que beaucoup d'adjectifs en *-cus* (*cascus*, *mancus*, etc.), a dû d'abord s'appliquer à l'homme ; désignerait une couleur foncée, soit du corps, soit des cheveux, d'où l'emploi comme surnom de *Fuscus*, *Fuscīnus*.

Dérivés et composés : *fuscitās* (Apul.) ; *fuscēdō* (rare et tardif) ; *fuscō, -ās* (poétique) : noircir, obscurcir ; *fuscātor* (Luc.) ; *īnfuscō* ; *īnfuscus, -a, -um* ; *offuscō* : obscurcir ; d'où « ternir l'éclat, avilir, dégrader » (latin ecclésiastique) ; *offuscus* ; *offuscātiō* ; *suffuscus, -culus*.

Le rapport de *furuus* et de *fuscus* est comparable à celui du v. angl. *basu* et de irl. *basc* « rouge ». L'élément radical est le même que celui de v. angl. *dox, dosk* « sombre » (angl. *dusk*), identique à *fuscus*, et, avec un autre suffixe, de v. angl. *dosen* « brun sombre ». Pour la variation de suffixe, cf. *cascus* et *cānus*.

fūstis, -is (*ū* d'après le témoignage des langues romanes et du celtique ; abl. *fūstī*) m. : bâton. Ancien (Loi des XII Tables), usuel. Panroman. M. L. 3618 ; B. W. sous *fût*. Passé en celtique : irl. *sūist* « fléau », gall. *ffust*.

Dérivés et composés : *fūsticulus* (tardif), M. L. 3616 ; *fūsticellus* (Glos.), M. L. 3615 ; *fūstellus* (Gloss.) ; *fūsterna* f. : tête du sapin, partie exempte de feuilles ; *fūstuārium* : bastonnade (déjà dans Cic. ; neutre d'un adjectif *fūstuārius* qu'on trouve en bas latin) ; *fūst(i)ārius* (tardif) ; *fūstigō, -ās* (Cod. Theod., Gloss. Philox.) : fustiger, bâtonner, M. L. 3617 ; cf. μαστιγόω? ; quantité de l'*i* incertaine ; *ī* comme dans *castīgō, fatīgō*? *ĭ* dans M. L. ; *fūstitudīnus* (de *fūstis* et *tundō*), adjectif forgé par Plt., As. 34 ; *fūstibalus* : fronde attachée à un bâton ; hybride formé comme *fundibalus* ; *fūstō, -ās* et *dēfūstō* « bâtonner » (bas latin). Cf. aussi M. L. 3614, **fūstāgō* « rondin » ; 3619, **fūstulāre* « rosser » ; B. W. *futaine*. Pour *fūsticellus* « petit fuseau », M. L. 3615, v. le suivant.

Étymologie incertaine (celtique d'après Kuryłowicz, Mél. Vendryes, 204). *Fūsterna* semble avoir une finale étrusque ; cf. *nassiterna*, etc. Sur *fūstis* et les mots désignant le bâton, v. Manu Leumann, *Z. Bedeutunggesch. v. fustis*, Hermes 55 (1920), 107.

fūsus, -ī m. (et plus tard *fūsum* n.) : fuseau ; employé surtout au pluriel. Attesté depuis Catulle, mais sans doute ancien. Panroman, M. L. 3620. De là : **fūsāgō* « fusain », M. L. 3608 ; **fūsellus* ; **fūscellus*, par contamination avec **fūsticellus*? M. L. 3615.

Étymologie inconnue.

futis, futiō, futilis : v. *fundō*.

***futō, -ās, -āre** : attesté dans P. F. 79, 5, *futare arguere est, unde et confutare. Sed Cato hoc pro saepius fuisse posuit*. La glose de Festus confond deux verbes : 1° un fréquentatif du groupe de *fu-am, fu-ī*, qui aurait été employé par Caton (?) ; 2° un verbe *fūtāre* dont proviendraient *con-fūtō, re-fūtō*, non autrement attesté et qui est sans doute une reconstruction arbitraire faite sur les composés. V. *confūtō*.

On a rapproché le groupe de *fundō*, mais les sens ne coïncident pas. Les autres rapprochements sont aussi incertains ; le plus vraisemblable est celui du germanique : v. isl. *bauta* « frapper, donner des coups », v. angl. *bēatan*, v. h. a. *bōz(z)an*, etc., d'une racine **bhau-/bhū-*.

futuō, -is, -uī, futūtum, -uere : foutre, avoir des relations avec une femme.

Dérivés : *futūtor, -trīx* (et *fotrīx*, Tabell. defix.), *-tiō* ; *cōnfutuō* ; *dē-, ecfutūtus* : épuisé par la débauche (cf. pour le sens du préfixe *effētus*). Mot vulgaire (satiriques, graffiti, priapées). Panroman (en partie avec géminée expressive **futt(u)ere*?), cf. M. L. 3622 ; celtique : bret. *fouzaff*. Même formation que *battuō*.

Cf. irl. *bot* « penis » et v. isl. *bøytill* « membre génital du cheval »?

L'explication par la racine **bhū-* (v. *fuam*) ne rend pas compte du caractère expressif du mot ; sans doute à rapprocher de **fūtō* « battre » ; l'idée de *futuere* est souvent exprimée par un mot signifiant « frapper, heurter » ; cf. gr. βινέω (βία?), κρούω, παίω, lat. *molō*, fr. vulg. « tirer un coup ».

G

Dans les mots dérivés de l'indo-européen, lat. *g* repose sur un ancien **g*, sans flottement. Mais le γ grec a servi en latin à noter la sourde *k* avec prononciation prépalatale : *ce, ci*, et devant consonne. Le fait est d'origine étrusque ; mais il est curieux que, pour δ et β, il n'y ait rien de pareil. Or, d'autre part, on note que, dans les emprunts à des langues étrangères, comme *gladius, gubernāre, gummi*, un *g* latin représente une sourde de la langue qui a fourni l'emprunt. Les remarques de M. Fohalle, Mél. Vendryes, p. 157 sqq., ne résolvent pas entièrement la question ; v. Ernout, *Aspects*, p. 24 sqq. L'usage s'est maintenu, car, en roman, on trouve un flottement entre *cattus* (cf. *chat*) et **gattus* (it. *gatto*) ; le gr. κόλπος a donné *golfus*, etc. ; M. Scheuermeier, *Einige Bezeichnungen f. d. Begriff « Hülle » in den rom. Alpendialekten* (thèse de Zurich), Halle, 1920, a étudié la question de ces mots romans, p. 31 sqq.

gabalium, -ī n. : plante aromatique d'Arabie (Plin. 12, 99).

gabalus, -ī m. (et *gabulum*, Gloss.) : gibet, potence. Synonyme de *furca*, sans doute d'origine celtique ; cf. irl. *gabul*, gall. *gafl*, bret. *gavl* « fourche » ; en germanique : v. norr. *gafl* « Gabel ». Déjà dans Varron ; populaire. V. B. W. *gable*. M. L. 3624, **gabalaccos*, qui est à l'origine du fr. *javelot*.

gabata, -ae (*gau-*?) f. : écuelle, jatte. Attesté depuis Martial, populaire, sans doute d'origine étrangère (cf. ζάβατος, Hés., et gr. mod. γαβάθα ; Isid., Or. 20, 4, 11, *gauata... quasi cauati... sic et Graeci haec nuncupant* ; hébr. *kab*), représenté en roman par *gabata* « jatte », d'où irl. *gabat*, M. L. 3625, et en germanique : v. h. a. *gebiza* ; mais *gauta* « joue » semble être un autre mot, cf. M. L. 3706 a ; B. W. sous *joue*. On a aussi à basse époque *gauessa*, v. Thes. s. u.

gaberina (*gabarna* ; *zaberna*, édit de Diocl. ; *zabarra*) : *arca, ubi uestes ponuntur aut quodlibet aliud* (Gloss.). Cf. ital. *giberna* ; M. L. 9586, *zaberna*.

gabinātus, -a, -um : portant l'ancien vêtement de Gabii (Nepotian. 1, 13), *Gabino ritu cinctus*.

gaesum (*gē-*), **-ī** n. : *graue iaculum*, P. F. 88, 5 ; *telum Galliarum tenerum. Vergilius lib. VIII* (661) : *Alpina coruscat | gaesa manu*, Non. 555, 9. Mot emprunté au gaulois (cf. irl. *gae*, apparenté à v. h. a. *gēr*, gr. χαῖος, skr. *héṣaḥ*), déjà dans Varron et César ; de là *gaesātī* : mercenaires gaulois armés du *gaesum*. Cf. *cateia*, etc.

gaeum (*ge-*), **-ī** n. : nom de plante (la giroflée ou la benoîte?) dans Pline 26, 37. Origine inconnue.

gagānus, -ī m. (ou mieux *cagānus*) : nom donné au roi des Huns (Greg. Tur., Franc. 4, 29). Le grec byzantin a χαγᾶνος. Mot turc? Cf. *khan*.

gagātēs, -is m. : jais (Plin.). Emprunt au gr. γαγάτης (sc. λίθος), M. L. 3635.

***gaitanus, -a, -um** (*gaitanum*) : qui sert à panser, pansement (Marc.). Sans doute gaulois ; v. Thes.

gāius, -ī m. : geai ; **gāia, -ae** f. : pie. Dénominations nouvelles et très tardives (Polemius Silvius, Orib. lat.) qui ont remplacé les noms anciens du geai, *grāculus*, et de la pie, *pīca* (v. ces mots). Identiques au cognomen *Gāius* (trisyllabique dans Lucil. 422, Catulle 10, 30, Martial et Stace ; la scansion dissyllabique n'apparaît que dans Sidoine et Ausone), *Gaīa*, dont l'usage est ancien et panitalique : fal. *kaios*, etc., v. Vetter, *Hdb.*, Wörterverzeichnis, à côté de *Gāvius* : fal. *Cauio, Cauia*, osq. [ga]avieis, etc. On s'est demandé si c'était le nom du geai qui avait été employé comme surnom, ou si c'était le contraire (la même question s'est posée pour le nom du brochet, *lūcius*, et pour *Gracc(h)us*) ; ou enfin si les deux mots, le nom commun et le nom propre, étaient indépendants (v. Niedermann, IF 26, 55 et 56[2] ; Anthropos XXXVII-XL, 1942-1945, p. 823 sqq., et Leumann, Thes. s. u., qui voit dans *gāius* une onomatopée). *Gajus, gaja* sont demeurés dans les langues romanes, cf. M. L. 3640 ; B. W. *geai*.

Dérivé? : *gāiolus, -ī* m. : mot de sens obscur qui chez Stace, Silu. 1, 6, 17, semble désigner un gâteau (en forme de geai?).

galaticor, -āris : vivre comme les Galates (Tert., Ieiu. 14).

galba, -ae m. : nom d'un chef des *Suessiōnēs*, cf. Cés., B. G. 2, 4, 7 ; 13, 1 ; en latin, attesté comme surnom de la gens Sulpicia, dont le sens est déterminé par Suétone, Galb. 3 : *qui primus Sulpiciorum cognomen Galbae tulit cur aut unde traxerit ambigitur... [putant] nonnulli quod praepinguis fuerit uisus, quem galbam Galli uocent ; uel contra quod tam exilis quam animalia quae in aesculis nascuntur, appellanturque galbae.* — *Galba* signifie « le Gras », et l'épithète aurait servi à désigner une sorte de ver ou de larve, le « bombyx aesculi », sans doute en raison de sa forme rebondie (à moins qu'il n'y ait là deux mots distincts à l'origine et rapprochés par l'étymologie populaire). Peut-être *galbulus* « pomme de cyprès » (Varr.), d'après André, *Lex.*, s. u.

Cf. v. isl. *kalfi* « mollet » (angl. *calf*)?. Mot populaire.

galbanum, -ī (*galbanus*, tardif) n. : résine produite par une plante ombellifère de Syrie. Emprunt dont la forme a pu être influencée par *galbus* ; le grec a χαλβάνη et l'hébreu *ḥelbᵉnāh*.

Dérivé : *galbaneus*. Attesté depuis Virgile. Le mot, dont l'*a* intérieur n'a pas subi l'apophonie, a dû être emprunté assez tard ; il appartient à la langue médicale.

galbeī, -ōrum et galbeae, -ārum m. et f. (*calbi* et *calba*, Gloss.), **galbeum** n. sg. : *ornamenti genus*, P. F. 85, 12 ; on trouve *galbeos* dans un texte de Caton cité par Fest. 320, 23, *mulieres opertae auro purpuraque; rete, diadema, coronas aureas, ruscea † facile † (fascias?), arsinea, galbeos, lineas, pelles, redimicula*, dont il faut rapprocher la forme *calbeos* de l'abrégé de Festus 41, 2, *calbeos armillas dicebant quibus triumphantes utebantur, et quibus ob uirtutem milites donabantur*. Cf. encore Suét., Galb. 3, *alii [Galbam cognominatum esse credunt] quod in diuturna ualitudine galbeo, i. e. remediis lana inuolutis uteretur*, où le mot désigne un cataplasme, un emplâtre, ainsi nommé à cause de sa couleur jaune : *galbus*? — Plutôt terme emprunté (cf. *pluteus*, *balteus*, etc.).

galbus, -a, -um : vert pâle, jaune. Attesté seulement dans les gloses, où il est traduit par χλωρός.

Dérivés : *galbeus*? (cf. le précédent ; *galbinus*, Pétr., Mart., Juv.) : « vert pâle » (ou « jaune », sens pris par l'adjectif dans les langues romanes, M. L. 3646) et « qui s'habille en vert ou en jaune », d'où efféminé, « coquet », et *galbineus* (Vég.), demeuré dans un dialecte roman, M. L. 3645 ; †*galbinātus* ; **galbulus*, d'où *galbula, -ae* f. et *galbeolus* « loriot » (Martial, à côté de *galbina auis*, id., et de *galbus* : †χλωροστρουθίον, dans les gloses ; variante *galgulus* dans Pline, 30, 94, confirmée par les langues romanes, cf. M. L. 3647, *galbulus* et *galgulus*) ; *galbulus* m. (? ; v. *galba*).

A part *galbeus* (dont la parenté avec *galbus* n'est pas sûre) et *galbulus*, tous ces mots appartiennent à la latinité impériale ; et la date tardive de leur apparition fait penser à une origine étrangère. Sans doute même formation que *albus* (suffixe *-bho-*).

On pense à la famille de *heluos*, *holus*, etc. ; mais, dans le groupe italique, ni le *g* ni le *al* ni le *b* ne s'expliqueraient. L'hypothèse d'un emprunt au gaulois ne repose sur rien de précis, sauf qu'elle expliquerait peut-être les difficultés phonétiques. En somme, étymologie inconnue, à ceci près que le radical *gal-* évoque un groupe de mots indo-européens.

galea, -ae f. : casque de cuir (*cassis de lamina est, galea de corio*, Isid., Or. 18, 14) ; puis « casque en général » (*g. aēnea*, *aerea* ; cf. S. Reinach ap. Daremberg et Saglio, II 1429 sqq.) ; huppe. Attesté depuis Plaute. M. L. 3648.

Dérivés : *galeārius* et *galeāris* adj. « de casque » ; *galear* n. : perruque ; *galeāriī* m. pl. : valets d'armée (chargés de l'entretien des casques?) ; *galeātus* « casqué » ; d'où *galeō, -ās* ; *galeola* f. (diminutif).

galerum n. (et *galērus*, Vg., Ae. 7, 688 ; *galēra*, C. Gracch.?) : *pilleum ex pelle hostiae caesae*, Serv., Ae. 2, 683, « bonnet de fourrure » ; par suite « perruque » ; *galērītus* et *galērīta auis* « alouette huppée », M. L. 3650 ; *galēriculum* ; *Galērius* n. propre. Sur *galleta* « sorte de seau », CGL V 564, 48, v. M. L. 3656.

Galea représente évidemment le gr. γαλέη, qui désignait, à l'origine, un casque fait ou plutôt recouvert d'une peau d'un petit animal carnassier, belette ou autre, qui passait pour transmettre au guerrier ainsi casqué ses vertus combattives et son amour du sang. Même développement que dans κυνέη (sc. δορά) « peau de chien », puis « casque » en général ; cf. L. S. s. u. La dérivation de *galērum* n'est pas expliquée.

galena, -ae f. : galène, sorte de minerai de plomb (Pline) = *molybdaena*. Sans doute mot étranger.

galērum : v. *galea*.

galium, -ī n. : transcription de γάλιον, autre nom de γαλέοψις « chanvre bâtard ». M. L. 3653.

galla, -ae f. « noix de galle. Attesté depuis Vg. D'où en germanique : v. angl. *galluc* « Gallapfel ».

Dérivés : *gallula* dimin. ; *gallicula* : brou de noix. M. L. 3655, *galla* ; 3657, **galleus* ; 3659, **gallicus* ; *galliciola* : v. *galliocae*.
Origine inconnue.

***galla, -ae** : sorte de vin grossier? Sens peu sûr ; un seul exemple de Lucilius, 501 M., cité par Non. 445, 17 et P. F. 85, 8, *quae gallam bibere ac rugas conducere uentris | farre aceroso, oleis, decumano pane coegit*. Peut-être en rapport avec le précédent et ainsi nommé à cause de sa couleur ou de son amertume?

†**gallica, -ae** f. : galoche, chaussure gauloise (Cic.).

Dérivés : *gallicula* ; *gallicārius, -cātus*.

Gallica (scil. *solea*) est le féminin de l'adjectif *Gallicus*, cf. M. L. 3660, dérivé de *Gallia*.

gallica (sc. *nux*) : noix gauge. Cf. M. L. 3659 ; B. W. *gailletin*. De *gallicus*.

gallidraga, -ae f. : nom d'une plante de la famille des chardons : *-am uocat Xenocrates leucacantho similem, palustrem et spinosam*, Plin. 27, 89. Origine inconnue.

gallus, -ī m. : coq. Ancien (Plt.). M. L. 3664. Irl. *gall*, alb. *gél*.

Dérivés : *gallō* « βιβάζω » (Gl.) ; *gallīna* : poule, géline. Cf. *rēx*, *rēgīna*. Sans doute féminin substantivé d'un adjectif en *-īnus*, cf. *dīuus/dīuīnus*. M. L. 3661. Précisé, comme *auis*, par une épithète : *g. Africāna* « pintade ». *Gallus*, *gallīna* ont été concurrencés dans les langues romanes par *pŭllus*, *pŭlla*, cf. Thes. s. u. et M. L. 6828. Le fr. *coq*, qui est une onomatopée, est isolé, M. L. 4732 ; *gallīnula* : poulette ; *gallīnāceus* : de poule, M. L. 3662 ; *g. gallus* « coq », d'où *gallīnāceus* « coq » ; *cunila gallīnācea* : sarriette ; *pedēs gallīnāceī* : fumeterre ; *gallīnārius* : relatif aux poules ou au poulailler ; *gallīnārium* « poulailler », M. L. 3662 a ; *gallulāscō, -is* : *pūbēscō* (Novius, cité par Non. 116, 28), de *gallulus*.

Composé : *gallicinium* « chant du coq, heure de la nuit où les coqs chantent », dont un dérivé subsiste en provençal, M. L. 3658 ; juxtaposé : *gallīcrūs, -ūris* n. : pied de poule, plante. Cf. encore M. L. 3663, **gallius* « tacheté, bariolé ».

Si ce nom ne désigne pas simplement le « gaulois », de même que les Grecs appellent le coq μῆδος, περσικός (v. von Wilamowitz-Moellendorf, *Phil. Unt.*, I, 78 ; Niedermann, I. F. 18, 78), ce serait un nom expressif appartenant au groupe de gall. *galw* « appeler », v. isl. *kalla* « appeler », v. sl. *glasŭ* « voix » et *glagolati* « parler ». Le gr. κάλλαιον « crête de coq », καλαΐς « poule » est loin pour la forme.

gallus, -ī m. : prêtre castrat de Cybèle ; emprunt au gr. γάλλος usité surtout au pluriel. Les Latins le dérivent de Γάλλος, rivière de Phrygie, tributaire du Sagaris, *quia qui ex eo biberint in hoc furere incipiant ut se priuent uirilitatis parte*, P. F. 84, 25. De là *archigallus*, *galliambus*, de ἀρχίγαλλος, *γαλλίαμβος ; et un dénominatif *gallō, -ās* (*gallor?*) « bacchāre », dans Varr., Eum. 150, cité par Non. 119, 1.

gamba, -ae f. : patte, jarret du cheval et, plus généralement, des quadrupèdes (Chir., Vég.).

Dérivés : *gambōsus* : qui a la patte ou le jarret enflé ; *supragamba* (Vég.).

Emprunté sans doute par la langue des vétérinaires et des éleveurs au grec, où καμπή « courbure » désigne, en particulier, l'articulation d'un membre, cf. Arist., H. A. 2, 1 (l'hypothèse d'une origine gauloise manque de preuve). D'abord réservé aux quadrupèdes et spécialement au cheval, il a été ensuite appliqué dans la langue populaire aux hommes et a supplanté le nom propre de la jambe, *crūs*, qui n'est pas représenté dans les langues romanes. Le fr. *jambon* est encore voisin du sens originel. Les formes romanes, très nombreuses, remontent à *gamba* et *camba*, cf. M. L. 1539 ; B. W. s. u. Pour l'alternance *c/g*, *p/b*, cf. *gubernāre*.

gambarus : v. *cammarus*.

gamma, -ae f. : nom de la lettre grecque Γ ; employé pour désigner des objets de forme semblable, en particulier chez les *gromatici*.

Dérivés : *gammātus* (cf. *thetātus* « marqué du θ », initiale de θάνατος) ; *gammula*.

***gammus** (Gloss.) : sorte de cerf. Uniquement dans les gloses ; représenté dans les langues hispaniques. M. L. 3668. Ibère? Rappelle à la fois *camōx* et *dammus*.

***gandeia, -ae** f. : nom d'une sorte de navire africain (Scol. de Juvénal, 5, 89). Mot sans doute étranger.

gāneum, -ī n. (Plt., Tér., Varr.), **gānea, -ae** f. (Cic., Sall., T.-L., Tac.) : taverne, bouge ; *antiqui locum abditum ac uelut sub terra dixerunt. Terentius* (Ad. 359) : « *Vbi illum quaeram? credo, abductum in ganeum?* », P. F. 85, 17. Conservé en vieil italien, cf. M. L. 3672.

Dérivés : *gāneō, -ōnis* m. et *gāneus, -a* (Gloss.) ; *gāneārius* ; *gāneō, -ās* (*gāneor*, Gloss.) ; *gāneōsus* (Gloss.).

Mot de caractère populaire ; origine inconnue. L'origine grecque donnée par les grammairiens latins est sans preuve. Cf. *ālea*.

†**gangadia** (*gandadia*), **-ae** f. : sorte d'argile. Mot étranger, cité par Pline 33, 72. Cf. basque *andyelo* « terre argileuse »? .

gangraena (*gangrena*, *can-*), **-ae** f. : gangrène. Emprunt au gr. γάγγραινα, attesté depuis Lucilius. Formes populaires en *can-*, d'après *cancer*. M. L. 3673.

ganniō, -īs, -īre : japper, glapir (se dit des chiens et des renards, des femmes en rut dans Juvénal, 6, 64, d'où les gloses *gannit* σκύζᾳ, *ganit* λαχνεύει) ; au figuré « gronder » ; Plt., Incert. 3, *gannit odiosus omni totae familiae* ; par affaiblissement « bavarder ». Technique et populaire. M. L. 3576.

Dérivés : *gannītus, -ūs* ; *gannītiō*. A basse époque apparaissent aussi les formes : *gannat* : χλευάζει ; *gannātor* : χλευαστής (Gloss.) ; *gannātūra*. Pour le changement de conjugaison, cf. *grunnīre* et **gruniāre*, etc. Composés : *oggannīō* (Tér.) ; *ingannātūra* (Gl.) ; **ingannō*. M. L. 4416.

Verbe expressif, comme *garriō, -īre*. Le slave a de même *gognati* « murmurer ».

ganta, -ae f. : oie blanche et de petite taille. Mot germanique cité par Plin., 10, 54. Conservé en vieux français et en provençal ; cf. M. L. 3678. V. *anser*.

***gantula**, (*can-*), **-ae** f. : nom d'un oiseau nommé en gr. ἀτταγήν « francolin »? (Orib.). — Semble différent de *ganta* et de *cattula* (v. *catta*), mais des confusions ont pu se produire.

***garbula, -ōrum** n. pl.? : nom d'une chaussure, donné par Lyd., De mag. 1, 2, sous la forme γάρβουλα.

***gargala, -ae** (*gargarila?*) f. : nom de la trachée artère, Orib., Eup. 2, 166. Rappelle *gurgulio* et γαργαρίζω. Cf. peut-être v. h. a. *gurgula* « Gurgel ». Cf. M. L. 3685 *garg*.

gargarizō (*-issō*), **-ās** : emprunt au gr. γαργαρίζω, déjà dans Varron, latinisé ; *gargarizātiō*, etc.

garriō, -īs, -īuī (*-iī*), **-ītum, -īre** : babiller, bavarder. Mot de la langue familière. Conservé dans quelques parlers romans. M. L. 3691.

Dérivés : *garrulus* (ancien, usuel) ; *garrulō, -ās* (tardif, M. L. 3692, conservé dans les langues hispaniques) ; *garrulitās* ; *garrō* « garrulus » (Gloss.)? ; *garrītus, -ūs* ; *garrulātiō* (tardifs).

Composés (rares et tardifs) : *ad-*, *circum-*, *con-*, *inter-garriō*.

Il ne semble pas que le verbe s'applique au cri d'un animal déterminé. Ce n'est qu'à une époque relativement tardive qu'il s'emploie en parlant d'animaux, du reste divers : chien, grenouille, oiseaux, cf. Thes. VI 1695, 45 sqq. Dans la langue archaïque, *garriō* n'a que le sens de « bavarder » ; *garrulus* se dit de toute espèce d'êtres ou de choses.

Verbe expressif (comme *ganniō*) et comme *gingriō*, *grundiō*. Il y a une série de mots comprenant *g* et *r* qui désignent des bruits, ainsi en latin des noms d'animaux comme *grūs* (v. ce mot) et *grāculus*, le verbe *grundiō*, etc. Cf. gr. γαρριώμεθα· λοιδορούμεθα, Hes., et γαργαρίς· θόρυβος, Hes., à côté de γῆρυς (dor. γᾶρυς) « voix », v. sax. *karm* « plainte », norv. dial. *karra* « caqueter », v. h. a. *kerran* « crier », v. irl. *gairm* « appel », *-gairiu* « j'appelle » et gall. *garm* « cri », etc.

garum, -ī n. : sorte de sauce de poisson. Emprunt au gr. γάρον, -ος, attesté depuis Varron. V. Thes. s. u.

Dérivés : *garātus* (Apic.) ; *garismatium* (Cassiod.). Sur *garus* (*garos*) « poisson » (Plin. 31, 93), v. M. L. 3694.

***gasaciō, -ōnis et gasacius, -ī** m. : adversaire en justice. Latinisation du germ. **ga-sakja* (Lex Sal.). V. Thes. s. u.

***gastra, -ae** f. (nominatif non attesté) et **gastrum** n. (Gloss.) : sorte de vase à panse arrondie, dont le nom est tiré du gr. γάστρα, γάστρη, cf. Hom., Σ 348 (Pétr. 70,

79). L'emprunt semble être suditalique ; cf. M. L. 3700, *gastra*.

gaudeō, -ēs, gāuīsus sum (*gāuīsī*, Liv. Andr. et Cass. Hem., d'après Prisc., GLK II 420, 12), **gaudēre** : se réjouir, être joyeux. Ancien, usuel. M. L. 3702, 3709 ; B. W. *jouir*.

Dérivés et composés : *gaudium* n. : « joie », concret et abstrait ; s'emploie au singulier et au pluriel. Le pluriel est particulièrement fréquent dans la langue parlée, comme on le voit par l'usage de Plaute ; il est imposé à la poésie dactylique (d'où *gaudium* devant consonne est exclu) et a fini par éliminer *gaudium* à basse époque : cf. les formes romanes du type fr. *joie*, v. B. W. s. u.

Le *gau* d'Ennius, dont l'authenticité est, du reste, contestée, n'est qu'un barbarisme artificiel, comme *do* (v. *domus*), *cael*. Cic., Tu. 4, 6, 13, essaye de différencier *laetitia* et *gaudium* : *cum ratione animus mouetur placide atque constanter, tum illud gaudium dicitur ; cum autem inaniter et effuse animus exsultat, tum illa laetitia gestiens uel nimia dici potest* ; distinction que l'usage ne confirme pas. Panroman (sauf roumain). M. L. 3705.

Dérivés et composés : *gaudiō, -ās* (tardif) ; *gaudiālis, gaudibundus* : tous deux dans Apulée ; le dernier est conservé en provençal, M. L. 3703 ; *gaudimōnium* n. (populaire ; Pétr., Vulg.) : joie ; cf. *tristimōnium* ; *ad-, con-* (cf. *col-laetor*), *per-, prae-, super-gaudeō*, dont certains traduits προσ-, συν-, ἐπιχαίρω dans la langue de l'Église ; **gāuēscō* (*gāuīscō*), *-is*, *gaudificō* (Gloss.) ; *gaudiuigēns* (Inscr.). Il n'y a pas d'adjectif **gaudiōsus*.

Le rapprochement de dor. γαθέω, ion.-att. γηθῶ est naturel. Mais la racine est γᾱθ- : parf. dor. γέγᾱθα, att. γέγηθα. On ne retrouve donc ici que l'élément radical **gā-* avec un élargissement -θ- (ancien **-dh-*). Le même élément radical se trouve, avec élargissement *-w-*, dans hom. γαίων « se réjouissant » (de **γαϝ-yε-?*) et dans le verbe à nasale γάνυμαι « je me réjouis ». La formation latine aurait le même élargissement *-w-* ; mais la façon dont le latin est arrivé à *gaudeō* (avec *d* ancien), *gāuīsus* ne devient pas claire pour cela. On ne se tire de la difficulté qu'avec des explications compliquées et arbitraires : *gaudeō* serait formé comme *audeō*, d'un adjectif **gāuidus*, tiré lui-même d'un ancien verbe **gāu-eyō* (cf. *aueō, auidus, audēre*) ; *gāuīsus* serait dû à l'influence de *uideō, uīsus*. Tout ceci est en l'air.

gāuia, -ae f. : mouette (Plin., Apul.). M. L. 3708. Mot expressif. Nom propre : osq. Gaaviis « Gāvius ». Cf. *Gāius*?

gaulus, -ī m. : 1° plat rond (Plt.) ; 2° *genus nauigii paene rotundum*, P. F. 85, 11 ; cf. Gell. 10, 25, 5. Emprunt au gr. γαυλός et γαῦλος.

***gaulus, -ī** m. (Gloss., Isid.) : mésange. Forme contestée, mais semble conservée en italien. M. L. 3706.

gaunacum, -ī (*gaunaca* f. ; *gaunapes*, Caes. Arel.) n. : sorte de pelisse persane ou babylonienne. Emprunt au gr. καυνάκης (lui-même venu de l'assyrien *gaunakka*) déjà signalé par Varr., L. L. 5, 167 ; cf. Goetz-Schoell, ad loc. D'où *gaunacārius*. V. E. Schwyzer, Ztschr. f. Indologie, VI, 1928, p. 234-243.

gausapa, -ae f. (*gausape* ; *gausapum* n.) : 1° étoffe épaisse et à longs poils, introduite à Rome vers l'époque d'Auguste ; vêtements, lingerie faits avec cette étoffe ; 2° perruque. Emprunt au gr. γαυσάπης (γαύσαπος dans Strabon), qui est sans doute lui-même emprunté.

Dérivés : *gausapātus* ; *gausapinus*.

gāza, -ae f. : trésor du roi de Perse ; puis, d'une manière générale, « trésor royal, trésor, richesses ». Emprunt au gr. γάζα, lui-même iranien ; cf. Mela 1, 64, *gaza* (*sic Persae aerarium uocant*), et Q.-Curce 3, 13, 5, *pecunia regia, quam gazam Persae uocant*. Attesté à partir de Cornélius Népos et Cicéron ; le pluriel, déjà dans Lucrèce, est poétique. Les poètes scandent *gāza*, cf. Lcr. 2, 37 ; Vg., Ae. 1, 119, etc. V. Thes. s. u.

ge(h)enna, -ae f. : emprunt fait par la langue de l'Église au gr. γέεννα, lui-même transcrit de l'hébreu. Adj. *gehennālis*. V. B. W. *gêne*.

gelū n. ([*ū* Nux, 106 ; Dracont., Mens. 24 ; cf. *genū*] *gelum* n. ; *gelus, -ūs* m.) : gel, gelée ; et, par affaiblissement, « froid » (et poétiquement « froid de la vieillesse »). Ancien, usuel. Panroman (sauf portugais). M. L. 3718. Irl. *geal*.

Dérivés et composés : *gelidus* : gelé, puis « glacé » (sens physique et moral) ; de là *gelidē* = ψυχρῶς) ; et même « frais », e. g. Vg., G. 2, 488 (cf. *frīgus*) ; *gelidus* est arrivé à s'opposer à *calidus*, sur lequel il est peut-être formé : *gelida aqua, calida aqua* ; et le sens de « gelé » a été réservé à *glaciālis* ; *ēgelidus* : 1° qui ne gèle plus, tiède ; 2° très glacé (*ē-* augmentatif) ; *praegelidus*, M. L. 3717.

gelō, -ās : geler (transitif et absolu), M. L. 3714 ; *gelātiō* (latin impérial) ; *gelātus, -ūs* (bas latin) ; *gelāmen* = *albūmen* (Soran.) ; *congelō*, M. L. 2143 ; *od-, circum-, ē-, prae-, re-*, M. L. 7167, *sub-gelō* ; *gelēscō* (*gelāscō*) et *congelāscō, -is* ; *congelātiō* ; *gelefactus* (Ven. Fort.). Il est probable que les formes à préverbe *con-* sont antérieures aux formes simples ; cf. *conglaciō* et *glaciō* sous *glaciēs*.

gelicidium n., *-dia* f. ; M. L. 3716.

V. aussi *glaciēs*.

Le latin n'a, en somme, qu'un nom de la « gelée », *gelū*, avec ses dérivés ; on ne peut guère invoquer la forme tardive γέλα « πάχνη » qu'Étienne de Byzance (ve siècle ap. J.-C.) attribue aux Osques, v. Vetter, *Hdb.*, p. 367, ni la glose γελανδρόν · ψυχρόν (Hes.), dont l'origine est inconnue et la forme contestée. La racine fournissait sans doute un présent athématique, à en juger par la forme en *-o-* du présent v. isl. *kala*, v. angl. *calan* « geler », qui a entraîné l'adjectif got. *kalds* « froid » ; le degré *ō* apparaît dans v. angl. *cōl*, v. h. a. *kuoli* « frais » et le degré zéro dans v. isl. *kuldi* « froid » (substantif dérivé) et *kul* « vent froid ». Le vocalisme *-e-* du latin ne se retrouve pas en germanique. *Glaciēs*, dont la formation n'est pas claire, laisse entrevoir une forme de racine dissyllabique. Dès lors on est tenté de penser à lit. *gélmenis* « froid vif », *gelumà* « froid piquant » ; mais ces mots ont été, en tout cas, introduits dans le groupe de *gélti* « piquer » et l'on n'en peut guère faire état. Le slave a *golotĭ* « glace », dont la formation est obscure.

geminus, -a, -um (usité surtout au pluriel) : jumeau,

jumelle ; au masculin pluriel *geminī* : jumeaux, en astronomie « les Gémeaux ». Par extension, *geminus* s'emploie au sens de « double » ou de « deux » (poétique, imité de l'emploi du gr. δίδυμος, cf. Vg., Ae. 6, 788, *huc geminas nunc flecte acies*), et aussi de « ressemblant » (comme un jumeau à un autre), cf. Cic., Rosc. Am. 40, 118, *par est auaritia, similis improbitas, eadem impudentia, gemina audacia*. Le sens de « testicules » (Ital.) est un calque de δίδυμοι. Ancien, usuel. M. L. 3723. Celtique : irl. *geman, geimein-*, britt. *gefell* (de *gemellus*).

Dérivés : *geminō, -ās* : doubler (transitif et absolu) ; apparier, accoupler, M. L. 3722 a ; *geminātiō*, terme de grammaire « redoublement » ; *geminātūra* ; *geminālis* (Diosc.) ; *Geminius*, prénom, *Gemenio*, noms propres ; *congeminō*, M. L. 2143 a ; *congeminus* ; *congeminātiō* (= ἀναδίπλωσις) ; *ingeminō* (Vg.) ; *geminitūdō* (d'après *similitūdō*, Pacuv.).

gemellus : adjectif de même sens que *geminus*, mais surtout poétique. Le diminutif est plus tendre et plus expressif. M. L. 3721 ; B. W. s. u. ; *gemellipara* (Ov. = διδυμοτόκος), *gemellar* neutre substantivé d'un adjectif **gemellāris*, usité surtout au pluriel *gemellāria*, qui s'est féminisé en bas latin *gemellāria, -ae* : huilier (composé de deux burettes accouplées).

Composés multiplicatifs : *trigeminus* (cf. τρίδυμος) ; *bi-, quadri-, septem-, centum-geminus*.

Cf. en outre, ap. M. L. 3720, **gemellicus*, formé d'après *germānicus*, en vertu de la tendance de la langue à rapprocher, et souvent à confondre, *geminus* et *germānus*.

Un mot indo-européen désignant un produit double commençait par *y-* : skr. *yamáḥ* « apparié, jumeau », av. *yəmō* « jumeau », lette *jumis* « fruit double, épi double », et *jumis* « mettre un toit », irl. *emuin* « jumeaux » et *do-emat* « ils protègent » (v. à ce sujet Pedersen, *V. Gr. d. kelt. Spr.*, II, p. 512 ε ; Endzelin, dans *Lettisch-deutsches Wört.* de Mühlenbach, p. 117). Le sens engage à rapprocher *geminus* ; mais on voit mal comment concilier les formes. Ombr. *gomia*, kumiaf « grauidās » semble appartenir au groupe de gr. γέμω « je suis plein », v. sl. *žimǫ* « je presse », irl. *gemel* « lien ». Le rapport entre *geminus* et une racine **gem-* « serrer, presser » (cf. *gemma, gemō*) serait pareil à celui qui existe entre skr. *yamáḥ* et la racine *yam-* « tendre, tenir ». Le *g* latin serait dû à une étymologie populaire.

***gemiō, -ōnis** m. : mot qu'on lit sur une inscription d'Afrique du ve siècle, cf. Journ. des Savants, 1930, 25, et qui semble désigner un mur de clôture, cf. *gemiones, maceriae*, Gl. Sans doute étranger.

gemma, -ae f. : 1° bourgeon, œil de la vigne ; 2° pierre précieuse, puis « bijou, objet précieux ou brillant », etc.

Le sens premier est bien celui de « bourgeon », quoi qu'en pense Cicéron, Or. 24, 81 ; De or. 3, 155 ; celui de « pierre précieuse » est dérivé par analogie de la forme et de la couleur. Toutefois, ce dernier est plus fréquent, dans le mot simple comme dans les dérivés, le premier n'apparaissant que dans la langue technique des arboriculteurs. Ancien, usuel. M. L. 3725. Emprunt germanique : v. h. a. *gimme* ; celtique : irl., gall. *gem*.

Dérivés : *gemmula*, M. L. 3726 ; *gemmeus* : orné de pierres précieuses (cf. *aurum/aureus*) ; *gemmātus* « muni de bourgeons » ou « orné de gemmes » ; *gemmōsus* (Apul.) ; *gemmārius* (tardif) ; *gemmāns*, d'où *gemmō, -ās*, cf. *comāns, lactāns* ; *gemmāscō, gemmēscō, -is* et *ingemmēscō* (Isid.) ; *gemmifer* (Prop.) ; *bi-, trigemmis* (Col.) ; *nigrogemmeus* ; *progemmō*.

On explique généralement ce mot par **gembh-mā*, en rapprochant lit. *žémba* « il germe », v. sl. *pro-zębnǫti* « germer » (s. *zénuti*, même sens). La racine de v. sl. *zębǫ* « je déchire » et de gr. γόμφος « cheville, clou », skr. *jámbhaḥ*, v. sl. *zǫbŭ* « dent », etc., est la même ; mais elle n'est pas représentée en italo-celtique. — Ceci conduit à se demander si *gemma* ne serait pas une forme à consonne intérieure géminée de la racine **gem-* « presser » signalée sous *geminus*. Simple possibilité indiquée ici pour faire sentir que le rapprochement admis n'est pas certain.

gemō, -is, -uī, -ere : gémir (transitif et absolu). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3722 ; B. W. sous *geindre*.

Dérivés et composés : *gemebundus* (Ov., cf. *fremebundus*, Acc.) ; *gemitus, -ūs* m., M. L. 3724 ; *gemibilis* (= στεναχτός, Hier.) ; *gemitōrius* (Plin.) ; *gemōniae* (*scālae*) (toutefois, le rapprochement peut être dû à l'étymologie populaire, v. W. Schulze, *Zur Gesch. d. Latein. Eigennamen* 108, 279) ; *gemulus* (Apul.), cf. *querulus* ; *congemō* ; *congemīscō* (langue de l'Église) = συστενάζω ; *ingemō* ; *ingemīscō* (*-mēscō*), M. L. 4417, et *gemiscō* (Claud.) ; *ingemitus* ; *regemō* (Stace).

Pas d'étymologie sûre. On a souvent rapproché gr. γέμω, etc. (v. le groupe sous *geminus*) ; le sens ancien serait alors « je suis pressé, oppressé » (cf. une image analogue dans *lūgeō*). Hypothèse pure. Pour la forme, cf. *fremō, premō, tremō*.

gemursa, -ae f. : durillon ; *sub minimo digito pedis tuberculum quod gemere faciat eum qui id gerat*, P. F. 84, 10 (étymologie populaire). Le mot est attribué aux *prisci* par Pline 26, 8, et ne semble pas se retrouver ailleurs.

Origine inconnue.

genae, -ārum f. pl. (le singulier est très rare) : joues. *Genas palpebras putat Ennius cum dicit hoc uersu* (A. 532) : « *Pandite, sultis, genas et corde relinquite somnum* ». *Alii eas partes putant genas dici quae sunt sub oculis* (cf. Plin. 11, 157, *infra oculos malae homini tantum, quas prisci genas uocabant*). *Pacuuius genas putat esse qua barba primum oritur, hoc uersu* (362) : « *Nunc primum opacat flore lanugo genas* », P. F. 83, 19. Ancien (XII Tables), usuel ; mais peu représenté dans les langues romanes, où *gena* s'est trouvé en concurrence avec un mot nouveau, **gauta* (cf. *caput* et *testa*), M. L. 3727, 3706 a ; B. W. *joue*.

L'existence d'un doublet ancien **genu(s)* « joue » est supposée par l'adjectif dérivé conservé dans la glose *genuīnī dentēs* : *quod a genis dependent*, P. F. 83, 28.

La forme *genu-* comprise dans *genuīnī dentēs* répond à celle de irl. *gin* (*geno*) « bouche », gall. *gen* « joue, menton », got. *kinnus* « mâchoire, joue », skr. *hanuḥ* « mâchoire » (le *h* doit provenir d'une étymologie populaire), gr. γένυς « mâchoire inférieure », la plupart féminins. Une forme **gonə-dh-* est attestée par lit. *žándas* « mâchoire », lette *zuôds* « menton » et l'on en rapproche naturellement gr. γνάθος « mâchoire », avec un autre

vocalisme. Sans doute de la même famille que γωνία « angle », comme *genū*. La forme *gena* du latin s'explique par le genre féminin ; cf. *nurus*, *nora* ; elle a permis de différencier le nom de la « joue » de celui du « genou », v. *genū*. Elle a pu être favorisée par l'existence de *māla(e)*.

gener, -erī m. (dat. abl. pl. *generibus* dans Acc., R³, 64, d'après *patribus*, etc.) : gendre, par opposition à *socer* ; quelquefois « beau-frère ». Ancien ; panroman. M. L. 3730.

Composé : *progener* : *-um appellat auus neptis suae uirum*, P. F. 257, 2.

Comme tous les noms relatifs à la famille de la femme, le nom du « gendre » n'a pas de forme fixe en indo-européen. Mais il y a des formes qui semblent apparentées les unes aux autres, tout en différant dans le détail ; dans ce nom, qui n'appartenait pas au vocabulaire fondamental de l'aristocratie, il s'est produit toutes sortes d'étymologies populaires et d'adaptations. Le gr. γαμβρός a subi l'action de γαμέω. Le « gendre » est présenté comme un « parent » vague ; lette *znuôts* répond à gr. γνωτός « parent », cf. skr. *jñātiḥ* (même sens) ; ceci indique que lit. *žéntas* et v. sl. *zętĭ* (serbe *zêt*) sont de la même racine **g'enə-*, **g'nē-* « engendrer », qui n'est pas autrement représentée en slave et en baltique. La forme *genta*, CGL II 32, 45, qu'en a rapprochée M. Niedermann, Mél. linguist. A. Meillet, p. 109, n'est qu'une faute de copie pour *gener*, due au voisinage de *gentēs*. L'albanais a tosk. *δender*, et l'indo-iranien, skr. *jā́mātā*, av. *zāmātar-*, pers. *dāmād*, à côté de skr. *jāmiḥ* « apparenté », *jārāḥ* « prétendant » ; le *-tar-* indo-iranien est secondaire, comme on le voit par av. *zamaoya* « frère du gendre ». Il résulte de là que *gener* appartiendrait au fond à la famille de *gignō*. Hitt. *gaena-* « parent par alliance » est peu clair. Il semble bien qu'il y ait là un terme de politesse, n'impliquant aucune parenté réelle.

genista (*genesta*, *-tra* ; *ginestra*), **-ae** f. : genêt (Vg., Plin.).

Origine inconnue ; panroman, sauf roumain. Les formes romanes remontent à *genĕsta* (logoud., fr.), *ginestra*, ital. *ginestra* ; cf. v. h. a. **ginist*, all. *Ginster*. M. L. 3733 et B. W. s. u. Pour la variation de la finale, cf. *ballista* et *ballistra* ; de la voyelle, *arista* et *aresta* ; *lepesta* et *lepista*. V. André, *Lex.*, s. u.

genitor, genius : v. le suivant.

genō, -is et gignō, -is, genuī, genitum, gignere : engendrer, puis, par extension, « produire, causer » (sens physique et moral). La forme sans redoublement et à vocalisme *e* de la racine est attestée — du reste rarement — jusqu'à Varron, à l'actif et au passif : *genit*, *genunt*, *genat*, *genitur*, *genuntur*, *genī*. Mais la forme usuelle au présent est la forme à redoublement et à degré zéro, *gi-gn-ō*, d'aspect déterminé, qui est usité de tout temps, et il se peut que *genō* ait été refait secondairement sur *genuī*.

Le perfectum est *genuī* et le supin *genitum*. Le présent *(g)nāscor* est une autre forme de la même racine : et c'est avec ce présent qu'est lié l'ancien adjectif en *-to-* de la racine, *(g)nātus*. Le participe présent neutre pluriel *gignentia* s'emploie parfois pour désigner « tout ce qui pousse » et en particulier « les plantes ». Formes romanes très rares et douteuses. M. L. 3760 a, 3761.

Composés de *gignō* : *in-gignō* : usité seulement au parfait *ingenuī* et au participe *ingenitus* : inculquer dès la naissance (v. fr. *engenouir*, prov. *engenoir*, M. L. 4421) ; *prō-gignō* : prolonger sa race en engendrant ; et simplement « engendrer, produire » (cf. *prōdūcere*). Il y a tendance en latin à renforcer les formes de la racine **genə-* avec le préverbe *prō-* : ainsi *prōgignō*, *prōgnātus*, *prōgenerō*, *prōgenitor*. Cf. de même *prōcreāre*, *prōsāpia*.

Composés plus rares : *ēgignō* (Lucr.) ; *congignō* (Plin.), d'après *congenitus?* ; *regignō*, cf. les composés de *(g)nāscor*.

Formes nominales et dérivés : 1° *genitor* m. ; *genetrīx* f. : celui, celle qui engendre ou a engendré. Correspond au gr. γενέτωρ (-τήρ), γενέτειρα ; l'osque Genetai « Genitae » (cf. *Genita Mana* dans Mart. Cap. 2, 164 ; Plin. 29, 58) est plutôt à comparer avec γενέτης. *Genitor*, *-trīx* appartiennent surtout, comme leurs correspondants grecs, à la langue poétique ; Cicéron n'en a que de rares exemples, dans des passages de style soutenu. La distinction originelle entre *pater* et *genitor* est, du reste, le plus souvent abolie ; Ennius, A. 113, dit bien *o pater*, *o genitor*, où les deux mots semblent distincts ; mais, A. 456, *o genitor noster Saturnie* traduit l'homérique ὦ πάτερ ἡμέτερε Κρονίδη. Toutefois, un fils impubère, ou un célibataire, peut être revêtu de la *patria potestās* ; il sera *pater familiās* sans être *genitor*. Composés : *prōgenitor*, *-trīx*. Irl. *gentóir*.

genitūra f. (époque impériale) : 1° génération, nativité ; 2° créature (langue ecclésiastique ; cf. *creātūra*) ; *genitālis*, *genitābilis* = γόνιμος Appartient à la langue de la poésie et à la prose impériale ; *genimen* (rare et tardif, Vulg., Tert.) : produit, progéniture. Calque du gr. γέννημα ; cf. N. T. Matth. 3, 7 ; *genitō* : γεννῶ (Gloss.).

ingenitus = ἀγέννητος et *ingenitogenitus* = ἀγεννητογενής (langue de l'Église).

2° *genus*, *-eris* n. : = gr. γένος ; naissance, race (souvent en bonne part « noble naissance », cf. *generōsus*, et Enn., Sc. 334 V², *pol mihi fortuna magis nunc defit quam genus*) ; par suite « toute réunion d'êtres ayant une origine commune et des ressemblances naturelles » : *g. hominum*, *g. hūmānum*, *piscium g.*, à la différence de *gēns*, qui ne s'applique qu'aux hommes. Le sens s'en est étendu aux choses abstraites et inanimées, et le nom a pris le sens de « classe, genre », *dīcendī genus*. Dans la langue philosophique, sur le modèle du grec, qui oppose γένος à εἶδος, *genus* s'est opposé à *pars*, *speciēs*, e. g. Cic., Or. 4, 16, *nec uero sine philosophorum disciplina genus et speciem cuiusque rei cernere..., nec tribuere in partes possumus*. De même *generālis* « générique, qui se rapporte à un genre ou à une espèce », s'est opposé à *speciālis*, *singulī*, comme en grec γενικός s'oppose à εἰδικός, et a pris le sens de « général », cf. Cic., Off. 1, 27, 96 ; Quint. 12, 2, 18 ; de là *generālitās* (IVe siècle), M. L. 3738 ; irl. *generáilte*. Adv. *generāliter* = γενικῶς.

Autres dérivés de *genus* :

generō et *ingenerō*, *-ās* (ce dernier fréquent dans Cic.) : engendrer, M. L. 3731 et 4418. De là : *generātiō* (époque impériale), M. L. 3732 ; *generātor* (Cic., Vg.), *-trīx* (tardif), *-tōrius* (latin de l'Église) ; *generābilis* (Plin.) ; *generātīuus* (= γεννητικός Boèce) ; *generāscō* (Lucr.) ; *congenerō* : engendrer ensemble ; tardif, tiré sans doute de *congenerātus* qui est dans Varr. et Colum. ; *congener* = συγγενής (Plin.) ; *prōgenerō* (cf. *prōgnātus* à côté de *nātus*).

generātim : par espèces ; en général (opposé à *singillātim*) ;

generōsus : de [bonne ou noble] race ; se dit des hommes, des animaux, etc. ; par suite « de sentiments nobles ou généreux » ; *generōsitās* (époque impériale). Cf. γενναῖος, γενναιότης.

dēgener, *-eris* (époque impériale : cf. *dēdecor*, de *decus*), d'après ἀγενής, δυσγενής ; *dēgenerō* : dégénérer (classique, depuis Cic.) et *exgener* (Nov. Iustin.).

bigener, *-a*, *-um* : de deux races, bâtard ; attesté depuis Varron, calqué sans doute sur διγενής.

Pour *genuīnus*, v. *genū*.

genetīuus : 1° relatif à la génération (*Apollō Genetīuus* de Caton est identique à *Phoebus Genitor* de Valerius Flaccus), original, générique ; 2° terme technique de grammaire : *g. cāsus* (Quint., Suét., où il remplace le *patricius cāsus* de Varron) traduit le gr. γενικὴ πτῶσις.

3° *genius*, *-ī* m. (*genium* tardif, d'après *ingenium*) : *Aufustius : genius, inquit, est deorum filius, et parens hominum ex quo homines gignuntur. Et propterea Genius meus nominatur, quia me genuit*, P. F. 84, 3. Le *Genius* est d'abord une divinité génératrice qui préside à la naissance de quelqu'un : *genium dicebant antiqui naturalem deum uniuscuiusque loci uel rei uel hominis*, Serv., Ae. 1, 302 ; puis la divinité tutélaire de chaque individu, avec laquelle celui-ci se confond ; de là des expressions comme *indulgēre geniō* et les sens de « inclinations naturelles, appétits » et « génie » (sens dans lequel *genius* double *ingenium*). Le sens ancien apparaît dans le dérivé *geniālis*, en particulier dans *geniālis lectus* : *geniales sunt proprie lecti qui sternuntur puellis nubentibus : dicti a generandis liberis*, Serv., Ae. 6, 603 ; et dans *geniālia* « rites du mariage ». D'après *indulgēre geniō*, l'adjectif *geniālis* a pris le sens de « qui sacrifie à son génie, qui se donne du bon temps, joyeux » : *geniālis diēs*, *geniālēs dīuī* (Cérès et Bacchus) ; même sens dans les dérivés tardifs *geniātus* (*congeniātus*, Cassiod.), *geniālitās*. Cf. aussi *dēgeniāre*.

4° *gēns*, *gentis* f. (ancien thème en *-i-* ; génitif pluriel toujours en *-ium*, accusatif pluriel souvent en *-īs*, *-eis* ; depuis l'Itala, le pluriel *gentēs* est aussi masculin, cf. Thes. VI 2, 1843, 7 sqq.) : proprement la *gēns* est le groupe de tous ceux qui se rattachent par les mâles à un ancêtre mâle [et libre] commun. La communauté d'origine de tous les membres d'une *gēns*, *gentīlēs*, se révèle par la communauté du nom, *gentīlicium nōmen*, qui est le nom de l'ancêtre éponyme (May et Becker, *Précis*, p. 40). Cf. P. F. 83, 20, *gentilis dicitur et ex eodem genere ortus, et is qui simili nomine appellatur, ut ait Cincius : « Gentiles mihi sunt qui meo nomine appellantur ». Gēns*, à l'origine, désigne donc le « clan ». Mais le sens du mot s'est soit étendu, soit rétréci à mesure que la notion du « clan » s'effaçait, et *gēns* a servi à désigner la famille, la descendance, la race, et aussi la nation, le peuple (cf. gr. γένος) ; de là, à basse époque, *congentīlis* = ὁμόεθνος. A l'époque impériale, *gentēs* désigne les nations étrangères, par opposition au *populus Rōmānus* ; de là, dans la langue de l'Église, l'emploi de *gentēs* pour traduire le gr. τὰ ἔθνη les « païens » (le mot grec lui-même étant une traduction de l'hébreu *goī* dans ce sens), par opposition aux Juifs et aux chrétiens ; v. E. Löfstedt, *Syntactica*, II, p. 464 sqq. *Gentīlis*, *gentīlitās* offrent un développement de sens parallèle. Sur la différence entre *gēns*, *genus* et *nātiō*, v. Thes. s. u., 1843, 25 sqq. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3735 ; et celtique : irl. *genti*, britt. *gwys*.

Autres dérivés : *genticus* (rare ; Tac., Tert., Gloss.), adjectif formé sans doute d'après *cīuicus*. *Gentīlīcius* (*-licus*) est à *gentīlis* comme *nātālīcius* à *nātālis*. Cf. aussi *gentīlitus* adv. (Tert. d'après *dīuīnitus*).

5° Mots en *gen-*, *gn-*, qui servent de second terme de composés :

-gena, *-ae* m. : second terme de composés du type *indi-gena*, dont la plupart appartiennent à la langue poétique et sont formés sur le type gr. en -γενής : *uerbi-*, *urbi-*, *nūbi-*, *hirci-*, *palūdi-*, *nymphi-*, *folli-*, *sōli-*, *flammi-*, *spūmi-*, *aliēni-*, *igni-*, *amni-*, *omni-gena*, etc. Sur l'existence présumée d'un ancien masculin en *-genas*, du type *indigenas* (cf. *hosticapas*, *pāricīdas*), v. de Saussure, Mél. Havet, 469 sqq.

-genus, *-a*, *-um* : *caeci-*, *nūbi-*, *prīmi-*, *multigenus*, etc. Ce type semble avoir été ajouté après coup aux substantifs en *-gena*.

-genius, *-a*, *-um* : *prīmigenius* (*prīmogenius*) ; cf. gr. πρωτογενής.

-gnus, *-a*, *-um* : *bignae « geminae dicuntur quia bis una die natae »*, P. F. 30, 22 ; *beni-*, *malignus*, M. L. 1034 et 5266 ; *prīuignus*, *-ī* ; et *aprugnus?*, *-gnus* est devenu un simple suffixe, dont la parenté avec *genus* a vite cessé d'être sentie. Cette évolution a été favorisée par le fait que, par suite de l'homonymie, avec les composés en *-gnus* se sont confondus des adjectifs en **-no-* du type *salignus*, *īlignus* (de *salix*, *īlex*), qui ont été coupés *sali-gnus*, *īli-gnus*, d'où *abiegnus*.

6° Autres composés : *in-genium* : caractère inné, naturel (cf. *ind-olēs*), se dit des hommes et des choses, cf. Vg., G. 2, 177, *nunc locus aruorum ingeniis* ; nature ; en particulier « dispositions naturelles de l'esprit, génie » (dans les deux sens du mot français), cf. Plt., Cap. 165, *ut saepe summa ingenia in occulto latent !* et « invention ». Ancien, usuel. M. L. 4419 ; B. W. sous *engin*. Au sens de « génie » se rattachent *ingeniōsus* ; *ingeniātus* (archaïque et postclassique) ; *ingeniolum* (Arn., St Jér.).

prō-geniēs f. : descendance (sens abstrait et concret) ; par suite « enfant, rejeton ». Se dit des êtres vivants et aussi des plantes : *uitis progenies* (Colum.). Cf. *prōlēs*.

7° *ingenuus* : 1° qui prend naissance dans, indigène (sens de l'adjectif dans Lucr. 1, 230, *unde mare ingenuei fontes externaque longe flumina/suppeditant?*, où l'opposition de *ingenuei*, *externa* est caractéristique) ; inné, natif, naturel, *ingenua indoles*, Plt., Mi. 632. 2° né de parents libres (par opposition à *lībertīnus*) et par suite « digne d'un homme libre, franc, ingénu » (cf. le développement de sens de *līberālis*) et même, en poésie, « délicat ».

Dérivés : *ingenuitās* et, dans des inscriptions de basse époque, *ingenuīlis*, *ingenuīnus*. *Ingenuus* est conservé dans les langues hispaniques, cf. M. L. 4422. *Ingenuus* est généralement rattaché à la racine **genə-* et s'explique correctement par **en-gen-uo-s*, avec le suffixe *-uo-* qu'on a dans *adsiduus*, *uacuus*, étymologie qui s'accorde avec le premier sens de l'adjectif. Mais le second

sens inclinerait plutôt à rapprocher *ingenuus* de *genuīnus* et, par là, à le rapprocher de *genū*. Peut-être le premier sens est-il un sens faussement étymologique, donné à l'adjectif à partir du moment où la signification en a été oubliée. Peut-être y a-t-il eu contamination de deux formations primitivement distinctes. V. M. Leumann, Glotta, 18, 270.

8° *germen, -inis* n. : germe, bourgeon, rejeton ; par extension, « descendance » : *est quod ex arborum surculis nascitur ; unde et germani quasi eadem stirpe geniti*, P. F. 84, 8. Attesté seulement depuis Lucrèce ; mais *germānus* est dans Ennius et Plaute, et la forme est sûrement ancienne. M. L. 3744. — De là : *germinō, -ās* « germer » et « laisser pousser », M. L. 3745, et **germiniāre*, 3745 a ; *germinātiō, germinātus, -ūs* (Colum., Plin.) ; *germināscō, -is* (bas latin) ; *con-, ē-, prae-, prō-, re-germinō*, termes techniques d'agriculture.

9° *germānus* : qui est de la [même] race, authentique, naturel, e. g. Cic., Agr. 2, 35, 97, *illi ueteres germanique Campani*. Souvent joint à *frāter, soror*, d'où *germānus* et *germāna* « frère » et « sœur » ; cf. Plt., Men. 1102, *spes mihi est uos inuenturum fratres germanos duos/geminos, una matre natos et patre uno uno die* ; sens conservé dans les langues romanes, M. L. 3742, notamment en espagnol et en portugais, à cause du sens spécial pris dans ces langues par *frāter*, qui désigne le « membre d'une confrérie religieuse » (cf. gr. ἀδελφός en face de φράτηρ « membre d'une φρατρία »).

Dérivés : *germānitās* ; *germānitus* (d'après *hūmānitus*) ; *congermānēscō*. — Sans doute de **germn-ānus*. Pour la forme, cf. *hūmānus, hūmānitās*.

La racine **g'enə-, *g'n-* « naître, engendrer » est largement représentée dans les langues indo-européennes ; elle ne manque guère qu'en baltique et en slave (v. cependant l'article *gener*). Elle fournit à la fois des formes verbales et des formes nominales.

Il y a un nom racine à valeur passive qui en sanskrit est *jā́ḥ*, et surtout, avec préverbe, *prajā́ḥ* « postérité, descendance » ; le latin a la même forme, avec l'élargissement usuel **-yē-*, d'où *prō-gen-iēs*. Cf. av. *fra-zaintiš* « postérité », élargissement par *-ti-* du même thème, et non mot en *-ti-*, comme le montre le vocalisme. Got. *kuni* « race, tribu », v. angl. *cynn* « descendance » représentent un dérivé de ce nom racine. Lat. *indi-gena* est sans doute une formation relativement récente, comme aussi irl. ogamique *enigena* « fille ».

Un thème en **-es-* est attesté par lat. *genus*, gr. γένος, skr. *jánaḥ* (génitif *jánasaḥ*) « race, famille » ; cf. aussi arm. *cin* « naissance », nom verbal près de *cnanim* « je nais ».

Le nom d'agent est *genitor*, avec le féminin *genetrīx* ; cf. gr. γενέτωρ et γενετήρ, avec le féminin γενέτειρα ; skr. *janitā́* « celui qui engendre », féminin *jánitrī*. — Arm. *cnawl* « parens » a une forme à part.

Des formes de type **gnē-, gnō-* de gr. γνωτός « parent », γνήσιος « de naissance légitime », le latin n'a rien gardé. Il a réservé **gnō-* à la racine de *(g)nōscō*.

La racine est dissyllabique. Mais, par suite d'actions analogiques, il y a nombre de cas où elle est de forme monosyllabique. Par exemple, alors que lat. *genitum* est la forme attendue, le skr. *jantúḥ* « créature » est analogique. Le védique a à la fois *jániman-* et *jánman-*, celui-ci favorisé par le fait que la forme évite l'accumulation de brèves : le lat. *germen* (avec le dérivé *germānus*, dont le détail est obscur) repose sur **gen-men* (cf. *carmen*).

L'adjectif en **-to-* de la racine dissyllabique est skr. *jātáḥ* « né », av. *zātō*, lat. *(g)nātus* (pél. *cnatois* « nātīs »), got. *-kunds* (*himina-kunds* « ἐπουράνιος », etc.). Ce mot a servi pour former des noms désignant la parenté : *co-gnātus, agnātus*. C'est ce qui a permis à la forme germanique de devenir l'équivalent d'un simple suffixe (v. M. Cahen, Mél. Vendryes, p. 74 sqq.).

Avec le nom de l'année à l'accusatif, *decem annōs nātus*, il a pris le sens de « âgé de », comme gr. γεγονώς.

L'abstrait en *-ti-* correspondant est *nātiō*, cf. ombr. natine « nātiōne, gente ». On trouve à Préneste le sens de « naissance » : *nationu cratia* « pour une naissance ». La formation de *gēns* est comparable à celle de v. isl. *kind* (féminin) « race » (le gotique a un dérivé *kindins* « ἡγεμών » qui suppose le même mot) ; cf. v. h. a. *kind* (neutre) « enfant ». Il résulte de là que *gēns* n'est guère ancien, malgré son air archaïque : c'est un abstrait nouveau, fait sur *genō*, etc. ; les abstraits en *-ti-*, en dehors des composés, sont de formation nouvelle.

Au second terme des composés, le latin offre *-gnus*, notamment dans *prīuignus*, et le groupe a un sens dévié : *benignus, malignus*, assez nouveau, puisque *bene* et *male* y ont une brève qui résulte d'une innovation latine ; cf. le type gr. νεο-γνός « nouvellement né » (v. Jacobsohn, Χάριτες, 449), peut-être germ. **erkna-* « authentique » (got. *airkns*, v. h. a. *erkan*), si *er-* est un premier terme de composé.

Le mot *genius* est un dérivé latin. On trouve la formation en **-yo-* en indo-iranien et en germanique. Même formation dans le neutre *ingenium*.

Les formes verbales indo-européennes sont mal conservées ; celles qui se trouvent sont en partie peu archaïques ; le germanique n'en a que le causatif v. angl. *cennan* « engendrer », cf. skr. *janáyati* « il engendre », dont le latin n'a pas l'équivalent.

La forme thématique de skr. *jánati* « il engendre » et du présent archaïque lat. *genō* est inattendue dans une racine dissyllabique ; le fait que gr. ἐγενόμην sert d'aoriste montre qu'il y a quelque chose de trouble. L'aoriste arm. *cnay* « je suis né » se rattache à la même forme.

La forme à redoublement de gr. γίγνομαι « je deviens » et lat. *gignō* « j'engendre » indique, comme on l'attend, le procès arrivant à son terme.

Pour le sens de « naître », il y a des dérivés variés : le type à **-ye/o-* se trouve à la fois dans skr. *jā́yate* « il naît », av. *zayeite* et dans le présent irl. *-gainiur* « je nais ». L'arménien recourt ici à *cnanim* « je nais », fait sur l'aoriste *cnay*. Le lat. *(g)nāscor* a pu être fait avec **-ske/o-*, sur l'élément radical à vocalisme zéro ; la différence de vocalisme suffisait à distinguer *(g)nōscō*, fait sur un aoriste **gnō-*.

Le latin a ainsi constitué deux groupes, celui de *gignō, gēns, genius, ingenuus, ingenium*, etc., et celui de *nāscor, nātus, nātiō, nātūra*, dont le rapport n'est plus senti. Le premier de ces groupes maintient l'idée de « descendance », et, en particulier, de « descendance authentique », de « parenté reconnue », par suite de « groupe social fondé sur la parenté » ; l'autre exprime

plutôt le fait de la « naissance » ; mais *nātiō, nātūra, agnātus, cognātus* montrent que le sens ancien avait laissé des traces.

gēns : v. *genō* 4°.

gentiāna, -ae f. : gentiane. Devrait son nom au roi illyrien Gentius qui l'aurait découverte ; cf. Pline 25, 71. Sur des désignations semblables en grec, v. Cuny, MSL 19, 194 sqq. M. L. 3735 a (formes savantes).

genū n. (*genū* à la coupe dans Vg., Ae. 1, 320 ; Ov., M. 12, 347 ; les formes varient : *genus* m. Lucil. ap. Non. 207, 29 ; *genum, -ī* n. Front. *genua, -ōrum* depuis Vitruve. Sur la déclinaison, v. Thes. VI 2, 1874, 80 sqq.) : genou. Ancien, usuel. — Un sens général « articulation » se montre dans le diminutif *geniculus* « coude, objet coudé » (Vitr.). Dans le sens de « genou », a tendu à être remplacé (peut-être par analogie avec *articulus*) par le diminutif neutre *geniculum*, ou, sous l'influence de *genū*, *genuculum* déjà dans Varron, et qui a fourni de nombreux dérivés : *geniculātus*, d'où *genuclō, geniculō, -ās* et *congenuclō* (Cael., Sisenna) « genū reduplicātō cadere » ; *ag-, in-, pro-geniculō* : γουνοῦμαι (Gloss.), *geniculātiō, geniculōsus* ; *in-geniculus* : i. [*Hercules*, nom d'une constellation correspondant à ἐν γόνασιν du grec ; cf. *ingenuculō, -ās*, M. L. 4420. *Genū* est à peine attesté dans les langues romanes, alors que *genuculum* est panroman ; cf. M. L. 3736, 3737.

A *genū* se rattache, au moins étymologiquement, l'adjectif dérivé :

genuīnus : inné, natif, authentique. Synonyme de *ingenuus*, rare, mais employé par Cic., Rep. 2, 15, 29. Il est à remarquer que l'adjectif n'est attesté, semble-t-il, que dans des sens figurés et avec des noms abstraits : *g. uirtūtēs, g. honōrēs, g. pietās*, et non avec les noms du fils et de la fille, dont il devait être à l'origine l'accompagnant naturel et où il a été éliminé par *ingenuus*.

Tant que ce mot était rattaché à *gignō, gignere*, la dérivation en demeurait inexpliquée, la racine **genə-* ne comportant aucun thème en *-u-*. On sait maintenant que l'adjectif ne dérive pas de *genus*, mais de *genū*. Pour témoigner qu'il reconnaissait l'enfant nouveau-né pour sien et l'admettait dans la famille, le père, à l'origine, le prenait à terre, où il avait été déposé, et le plaçait sur ses genoux ; et l'enfant ainsi reconnu était dit *genuīnus*. L'expression s'est conservé en latin ; mais, le rite de reconnaissance étant tombé en désuétude, la parenté avec *genū* n'a plus été sentie et l'adjectif a été rattaché à *genus* et même employé seulement dans un sens dérivé ; cf. *ingenuus*, s. *genō*, 7.

Autres dérivés et composés : *genuāle* : γονατόδεσμος ; *genuārius* (lire *genu<c>lārius*?) = γονυπετής ; *genuflectō* = γονυκλινεῖν (langue de l'Église) ; *in-, pergenuō* (Gl.).

Le nom du « genou » en indo-européen a une forme définie, mais avec des vocalismes divers qui tiennent à ce que la flexion comportait des élargissements. La forme du mot varie : hitt. *genu*, gr. γόνυ, skr. *jā́nū* (d'accord avec pehlvi *zānūk*), lat. *genū* présentent trois vocalismes distincts. Il y a un élargissement *-r-* dans le nominatif-accusatif arm. *cunr* « genou » (le pluriel est *cungk'*) et un élargissement *-n-* dans gr. **γονϜατος* (hom. γούνατος, att. γόνατος), véd. *jā́nunī* « les (deux) genoux ».

Le vocalisme à degré zéro apparaît dans des dérivés comme gr. ἰγνύη « jarret », γνύξ « à genoux », got. *kniu* (dérivé thématique) « genou » ou des composés comme gr. γνύ-πετος, véd. *jñu-bádh-* « qui presse les genoux », *pra-jñu* « qui a le genou en avant ». C'est sans doute sur une forme de ce genre que repose irl. *glún* « genou ». Par des formes irlandaises qu'a étudiées M. Loth, Rev. celt. (1923), p. 143-152 (cf. toutefois Thurneysen, KZ 57, 69 sqq.), et par une forme sogdienne qu'a rapprochée M. Benveniste, BSL 27 (1926), p. 51, on voit que l'usage de faire reconnaître l'enfant en le mettant sur les genoux de son père (v. Homère I 455, τ 400) a abouti à des formes linguistiques. Cet usage semble attesté en latin par *genuīnus*. On peut se demander dès lors si le nom *genū* du « genou » ne devrait pas être rapporté à la racine de *gignō* et même si le vocalisme *e* de lat. *genū* ne serait pas dû à une influence de *genō*. Cf. toutefois *genae*.

genuīnus : v. *genū* et *genae*.

genus : v. *genō* 2°.

gerdius, -ī m. f. : tisseur (Lucil.). Sans doute emprunté au gr. γέρδιος, γερδιός.

germen, germānus : v. *genō*, 8°, 9°.

gerō, -is, gessī, gestum, gerere : porter (sur soi ; cf. les composés *armi-ger, corni-ger, saeti-ger* ; mais la différence avec *ferre* est souvent insensible (cf. *gerulum* et *lātūrus sum* employés conjointement, Plt., Ba. 1002-1003). Très voisin également de *habēre* « tenir », cf. *gestus, sē gerere* et *habitus*, [*sē*] *habēre*. Ovide écrit, M. 7, 655, *mores quos ante gerebant* | *nunc quoque habent*. Pourtant, *gerere* comporte fréquemment une idée accessoire d'activité propre et de consentement du sujet, qui se montre dans *rem gerere (bene, male), magistrātum gerere* « prendre sur soi, se charger volontairement de » ; cf. Varr., L. L. 6, 77, *contra imperator quod dicitur res gerere, in eo neque facit neque agit, sed gerit, i. e. sustinet, translatum ab his qui onera gerunt, quod hi sustinent*. De là, par extension, « exécuter, accomplir, faire », cf. *mōrem gerere alicuī* « accomplir le caprice de quelqu'un » ; *rēs gestae* ; *gesta, -ōrum* (synonyme de *acta*) ; *gerundium, -ī* (d'après *participium*) ; *gerundīuus modus*, dérivé par les grammairiens du participe futur passif *gerundus* « mode de l'action à accomplir » ; d'où irl. *gerind*. Attesté de tous temps. Mais *gerō*, qui faisait double emploi avec *facere* et *portāre*, n'est pas représenté dans les langues romanes ; *gesta* s'est maintenu dans des formes savantes en vieux français et en provençal, M. L. 3749.

Dérivés : 1° en *ger-* : *-ger* (*-gerus*), *-a, -um* second terme d'adjectifs composés, cf. plus haut *armi-ger*, etc. (sur la différence de sens avec les composés en *-fer*, v. *ferō*), et *mōri-gerus*, v. *mōs* ; à basse époque, *piligerō, -ās* (Mul. Chir.) ; *-geriēs, -ēī* f. : dans *congeriēs* ; *gerulus* m., *gerula* f. : porteur, porteuse, terme général qui s'est spécialisé dans les langues techniques. *Gerula* dans Pline désigne l'abeille ouvrière ; dans les langues romanes, il est appliqué à différents objets servant à porter : hotte, cuve, etc. M. L. 3747. Composés plautiniens : *salūti-, scūtigerulus, gerulifigulus* (Ba. 381).

2° en *gest-* : *gestiō* : administration, gestion (classique, mais rare ; Cic., Inu. 1, 26, 38 ; 2, 12, 39) ; *gestus, -ūs* m. : manière de se tenir, port, attitude, geste ; d'où *gestuōsus* (Gell., Apul.) ; *gestor* : porteur (très rare, Plt., Dig.) ; glosé aussi γυμναστής ;

gestō, -ās : fréquentatif de *gerō*, dont le sens souvent ne diffère guère du simple ; cf. Plt., Ps. 427 sqq., *homines qui gestant quique auscultant crimina | si meo arbitratu liceat, omnes pendeant, | gestores linguis, auditores auribus*. Spécialement : « porter en litière » ; et « porter un enfant, être enceinte » (déjà dans Plt. par substitution à *ferō*) ; 2° enfin *gestō* est glosé γυμνάζω, *gestor*, γυμνάζομαι. Dérivés : *gestāmen* (poétique et postclassique) : ce qui est porté, armes, boucliers, etc. ; ce qui porte, en particulier « litière » ; *gestātus, -ūs* ; *gestātiō, gestātor, -trīx, gestātōrius* (*-ria, -rium* substantivés), *gestābilis*, tous de l'époque impériale ; *gestitō, -ās* (archaïque).

gestiō, -īs : faire des gestes violents, sous l'effet d'une émotion (généralement agréable), être transporté, exulter ; *gestit qui subita felicitate exhilaratus nimio corporis motu praeter consuetudinem exultat*, P. F. 85, 13 (cf. Serv., G. 1, 387) ; de là « brûler de, désirer ardemment » (suivi d'un infinitif complément). Composé : *praegestiō*.

Gestiō est dérivé de *gestus*, comme *singultiō* de *singultus*. Les verbes dérivés en *-iō* servent souvent à marquer un état physique, cf. Ernout, *Morphologie*, § 229. Ancien, usuel. M. L. 3749 a.

gesticulor, -āris (époque impériale ; Cicéron dit *gestīre, gestum agere*) : gesticuler (Pétr., Suét.). Semble créé pour remplacer *gestīre* spécialisé dans le sens abstrait de « brûler de » ; d'après le modèle *iaciō* : *iaculor*. Il est difficile de dire si *gesticulor* est un dénominatif de *gesticulus* (*-lum*) ou si le mot est tiré du verbe. *Gesticulor* apparaît, en tout cas, avant *gesticulus*, qui n'est pas attesté avant Tertullien. De là *gesticulātor, -tiō*.

Composés de *gerō* : *ag-gerō* : apporter, amonceler ; d'où *aggestus, -ūs* (latin impérial), M. L. 277 b ; *aggestiō* (bas latin) ; *aggeriēs*, M. L. 277 a ; cf. aussi *agger* ; *congerō* : entasser ; *congeriēs* « masse, tas », M. L. 2145 ; terme de rhétorique traduisant συναθροισμός ; *congestus, -tiō* ; *congestīcius* (cf. *emptīcius*) ; *dīgerō* : porter de côté et d'autre, répandre, distribuer (cf. *Dīgesta, -ōrum*, le Digeste, proprement « Choses classées », nom des Pandectes) ; par suite, dans la langue médicale : 1° répartir les aliments dans l'organisme, digérer (= *concoquere*) ; 2° dissoudre, relâcher, M. L. 2636 (formes savantes). Nombreux dérivés et composés, la plupart techniques et livresques : *dīgestiō, dīgestus, -ūs* : distribution, digestion ; *dīgestīuus, dīgestilis, -tibilis, dīgestor* ; *dīgestōrius* et *indīgestus* : non rangé, confus ; langue médicale « qui ne digère pas » ou « non digéré » ; *indīgestiō, -tus, -ūs, indīgestibilis* ; *ēgerō* : porter dehors ; langue médicale « évacuer » ; d'où *ēgeriēs* « excrément », *ēgestiō, ēgestus, -ūs* ; *ēgestīuus* : purgatif ; *ingerō* : porter dans, introduire ; *ingestiō* (bas latin) ; *intergerō* (tardif), d'où *intergerīuus* (*pariēs*) : mur mitoyen (Plin.) ; *oggerō* (Plt.) : synonyme archaïque de *aggerō* ; *praegerō* : porter devant ; *praegesta, -ōrum* (Cael. Aur.) = *rēs ante gestae* ; *regerō* : reporter, amener, retirer (sens propre et figuré) ; et particulier : reporter sur une liste ou sur un livre ; *regesta, -ōrum* « liste, registre », d'où britt. *restr*, de... *gestra* (influence du français?) ; *suggerō* : mettre des..., apporter dessous ; fournir (cf. *suppeditō*), procurer ; ... gérer (latin impérial) ; *suggestum* ; *suggestiō, -tus*, ... *supergerō* (Col.).

**antegeriō* (*anti-*) « de préférence ». Adverbe archaïque cité par Festus et Quintilien, mais non attesté dans les textes.

Un verbe comme *gerō* n'a guère de chance d'être emprunté ; mais on ne trouve dans les autres langues indo-européennes rien qui ressemble nettement au **ges-* lat. *gerō, gestus*. On rapproche souvent v. isl. *kǫs* (gén. ... tif *kasar*) « congeriēs », *kasta* « jeter », mais cela n'éclaire pas le groupe latin. Il est exceptionnel qu'un verbe radical de type aussi archaïque n'ait pas de correspondance hors du latin.

gerra, -ae f. (usité surtout au pluriel) : *gerrae crates uimineae*, P. F. 83, 1. Emprunt au gr. γέρρον, γέρρα, lui-même d'origine inconnue. Semble différent, malgré l'étymologie populaire, du suivant.

gerrae : « sottises », exclamation ironique sans doute empruntée au grec de Sicile, où γέρρα désigne les αἰδοῖα de l'homme ou de la femme. A ce second *gerrae* se rattachent probablement *gerrō* (cf. dor. Γέρρων) et *congerrō, -ōnis* (*congerrae* dans Fest. 382, 20), mots de la langue comique ; cf. P. F. 35, 15, *cerrones* (l. *ger-*), *leues et inepti*... V. Thes. s. u.

gerrēs (*girris* Gloss.), **-is** m. : poisson, sans doute sorte d'anchois, glosé μαινίδες, Gloss. Philox. Conservé en français, italien, provençal. M. L. 3746 ; cf. *jarret*, qui désigne le picarel.

Dérivés : *gerricula* et peut-être *gerrinus* (Plt., Ep. 233).

gestiō : v. *gestus*, s. u. *gerō*.

geum : v. *gaeum*.

***geusiae, -ārum** f. : gosier (Marcell. Empir.). Sans doute gaulois. M. L. 3750 ; B. W. s. u.

gibber, -a, -um ; gibbus, -a, -um (la forme la plus ancienne semble *gibber*, qui est dans Varron ; *gibbus* est de l'époque impériale) : bossu. Ancien (Lucil.). Technique ou familier. — Substantif *gibber, -ris* n. ; *gibbus, -ī* ; *gibba, -ae* : bosse, gibbosité.

Dérivés : *gibberōsus*, cf. *tuberōsus* ; *gibbōsus*, tous de l'époque impériale ; *gibbula* (Chir.) ; *gibātus, -a, -um* (Anth. 204, 12)?

Les langues romanes attestent *gibbus*, **gibbulus* et des déformations **gimbus* (*gimberōsus*, CGL III 620, 74 ; *gembrōsus*, Isid., Quaest. test. 48, p. 206 b ; cf. *sambatus, sambūcus*, etc.), **gubbus*, **gumbus*, **glibus* (roum. *gheb*, cf. Graur, Mél. ling. 26), un dérivé **gibberūtus*, M. L. 3755, 3754, 3753. L'emploi de *gibber* comme adjectif et substantif a son correspondant dans l'emploi de *ūber*, *tūber* et de *pūber*.

Mot expressif que M. Trautmann, KZ 42, 372, a rapproché de lette *gībstu*, *gibt* « se courber », *gibbis* « bossu » et de v. sl. *keifr* « de travers, bossu ». La forme germanique usuelle est v. isl. *skeifr*, v. angl. *scāf* « de travers ». Cf. v. isl. *kippa* « reculer ». La forme **gubbus* attestée par des langues romanes et le vénitien *gufo* indiquent une interférence avec gr. κυφός « courbé en avant », κῦφος « bosse ». — Les mots qui désignent cette infirmité ont ailleurs des formes voisines : skr. *kubjáḥ* « bossu », pers. *kūž* et m. h. a. *hogger*.

***gigarus, -ī** m. (?) : draconteum, serpentine. Gaulois d'après Marcellus, Med. 10, 58. V. André, *Lex.*, s. u.

gigas, -antis m. : emprunt littéraire au gr. Γίγας, -αντος, d'origine inconnue. Passé dans la langue courante comme nom commun et de là dans les langues romanes, sous la forme **g'agante(m)*. M. L. 3758 ; B. W. sous *géant*.

Dérivé : *giganteus*.

gigeria, (*gizeria*), **-ōrum** n. pl. : entrailles de volaille, gésier. Terme de cuisine attesté seulement au pluriel, quoique le fr. *gésier* remonte à *gīgĕrium*, M. L. 3760 ; B. W. s. u. Les manuscrits de Nonius, p. 119, 18, attribuent à Lucilius une forme *gizerini* (lire *gizeriani*?), mais le texte est peu sûr, et, serait-il exact, on ne pourrait décider si la forme remonte à Lucilius ou représente une prononciation contemporaine de Nonius ou du copiste. Sur *gizēriātor*, v. *gingriō*.

Schuchardt, Z. f. rom. Phil. 28, 444 sqq., a supposé que le mot a pu être emprunté à une langue iranienne, où il désignait le « foie » (cf. persan mod. *jigar* « foie » ; v. *iecur*). Une origine punique a été aussi proposée (v. Thes. s. u.).

gignō : v. *gen-*, *genō*.

***gilarus, -ī** : carvi commun (Marc.). Gaulois? Cf. *gigarus*.

gillō, (*gellō* Gloss.), **-ōnis** (bas latin) m. : bocal, vase à rafraîchir. Glosé βαυκάλιον, Gloss. Philox. Diminutif : *gellunculus*.

Origine inconnue. Semble sans rapport avec *gelū* (cf. Niedermann, *E* und *i*, p. 65).

giluus, -a, -um : isabelle, alezan clair. Adjectif rare et technique qui désigne une nuance de la robe des chevaux ; cf. Varr. ap. Non. 80, 3 ; Vg., G. 3, 83 ; Isid., Or. 12, 1, 50.

Origine obscure (celtique?), comme *galbus*, *galbinus*. Forme « populaire » à vocalisme *i* qui fait penser à *heluus* pour le suffixe ; cf. *flāuus*.

gingiliphus : v. *gingriō*.

gingīua, -ae f. (surtout au pluriel *gingīuae*) : gencive(s). Attesté depuis Catulle. Panroman. M. L. 3765 (avec un doublet *gincīva*).

Diminutif : *gingīuula* (Apul.).

Il n'a été fait que des rapprochements vagues sur lesquels on trouvera une discussion détaillée par M. Ed. Schwyzer, KZ 57, p. 260 264 et 274-275. La forme rappelle celle de *salīua* et fait penser à un dérivé à redoublement **gen-g-īua*.

gingriō, -īs, -īre : *gingrire anserum uocis proprium est. Vnde genus quoddam tibiarum exiguarum gingrinae*, P. F. 84, 12. Cf. *gingrum* : φωνὴ χηνός (Gloss.) ; *gingrītus, -ūs*. L'abrégé de Festus, P. F. 84, 14, a une glose *gizeriator* : *tibicen*, qu'il faut peut-être corriger, avec O. Müller, en *gingriator*. — A la même famille se rattache la forme d'ablatif *gingiliphō* qu'on lit dans Pétr., 73, 4, qui rappelle gr. γιγγλισμός · γαργαλισμὸς ἀπὸ χειρῶν, γέλως, Hés. Une sorte de flûte s'appelle en grec γίγγρας, γίγγρος, γίγγρι.

Cf. *garriō*, autre verbe expressif. Le redoublement est du type de *cancro-*.

ginnus : v. *hinnus*.

***girba** : *pila ubi tisanae pistantur*, CGL V 298, 32. Mot de Cassius Felix, traduisant le gr. ὅλμος. Sans doute d'origine sémitique, cf. Helmreich, ALLG 1 327.

girgillus, -ī (Isid., cf. CGL V 601, 4 ; 620, 3) m. : cylindre tourné par une manivelle pour tirer de l'eau d'un puits ; moulinet ; dévidoir.

Mot expressif, sur l'origine duquel on ne peut faire que des hypothèses vagues. V. Cuny, MSL 19, 198. Cf. all. *Gargel*. M. L. 3685, *garg*.

gīt (indéclinable) : nigelle, plante (cf. Pline). Mot sémitique. Formes vulgaires et tardives : *gittis, gittus, gitter*, etc. M. L. 3768 a, *gittus*. V. André, Lex., s. u.

gizeria : v. *gigeria*.

glaber, -bra, -brum (*glabrus* vulgaire et tardif) : sans poil, glabre ; substantif *glaber* m. : esclave épilé (et favori). Attesté depuis Plt. Technique ou familier.

Dérivés : *glabrō, -ās* (*dēglabrō*, Paul, Dig.) ; *glabrēscō, -is* ; *glabrēta, -ōrum* n. pl. « places dénudées » (tous trois dans Columelle) ; *glabritās* (Arn.) ; *glabrāria, -ae* f. (Mart. ; cf. *caluus/caluāria*) ; *glabellus*, diminutif de tendresse dans Apulée ; *glabrōsus*, synonyme de ψιλός (Herm.) ; *Glabriō*, surnom de la gens *Acilia*. *Glaber* est représenté en toscan ; *glabrāre* en roumain, cf. M. L. 3769-3770 et 2669, **disglabrāre*.

Forme à suffixe **-ro-* et vocalisme à radical zéro, normal dans ce type (cf. *rūber*), d'un adjectif qui apparaît sous d'autres formes en germanique : v. h. a. *glat* « poli, brillant », v. isl. *glaðr* « brillant » et lit *glodùs* « lisse » (*glódžiu, glósti* « polir »), v. sl. *gladŭ-kŭ* « poli » (avec le dérivé *gladiti* « polir »). Hors de ce groupe de langues, le mot ne se retrouve pas.

glaciēs, -ēī f. (et *glacia, -ae*, ce dernier seul demeuré dans les langues romanes, M. L. 3771) : glace. Attesté à partir de Varron et Lucrèce ; surtout poétique ; rarement employé au pluriel (e. g. Vg., G. 4, 517).

Dérivés : *glaciō, -ās* (transitif et absolu) « glacer » et « geler » et *conglaciō*. Le composé est attesté avant le simple ; *conglaciō* est déjà dans Cicéron et dans Caelius, *glaciō* est de l'époque impériale. Étant donné son sens, il est naturel que la forme à préverbe ait été créée la première ; la forme simple en a été extraite par la suite ; cf. *congelō* et *gelō*. Adjectif *glaciālis*, qui a tendu à remplacer *gelidus*, dont le sens s'était affaibli. Inchoatif *glaciēscō* (Plin.).

V. *gelū*. Suffixe *-yē-* (cf. *aciēs*), formation radicale obscure.

gladius, -ī m. (*gladium*, cf. Lucil. 1187 ; Varr., L. L. 5, 116 ; 8, 45 ; 9, 81, d'après *scūtum*?, cf. *balteus* et *balteum*) : épée, glaive et « espadon » (poisson). Attesté depuis Plt. (cf. Capt. 915). Au contraire de *ēnsis*, vieux mot demeuré isolé (exception faite des composés littéraires) et conservé uniquement par la poésie, *gladius*, mot de la langue courante, fréquent en prose et en poé-

sie, est passé dans les langues romanes (cf. M. L. 3773, et en celtique : m. irl. *glaedhe*) et a fourni en latin des dérivés : *gladiārius* ; *gladiolus* (*gladiola* attribué à Messala par Quint. 1, 6, 42), -*ī* m. « petite épée » ; *gladiolus hortēnsis* « glaïeul », M. L. 3772 ; *gladiātor* (attesté depuis Tér.) et ses dérivés (*gladiātūra*, Tac.) ; *gladiunculus* (IIIe siècle, d'après *pūgiunculus*?).

Il n'y a pas de verbe *gladior* ; *gladiātus* (très tardif, Greg. Tur.) semble fait sur le type *toga*, *togātus*, *gladiātor* sur *gladius* comme *uindēmiātor* sur *uindēmia*, *olitor* sur *olus*. Mais Cicéron emploie *dīgladior*, sans doute d'après *dīmicō*.

Cf. irl. *claid-eb* « épée », gall. *cleddyf*, etc.

Ce doit être un mot venu par les invasions celtiques, comme *carrus* ; v. Vendryes, Mél. F. de Saussure, 309 sqq.

glaesum (*glēsum*, qui est plus conforme à l'étymologie ; *glessum*), -*ī* n. : ambre jaune, succin (Plin., Tac.).

Dérivé : *glaesārius* (-*a īnsula*).

Le nom de l'ambre est originaire de Germanie (*Aestiī*), comme l'ambre lui-même ; cf. v. h. a. *glās*, v. angl. *glaēr*, etc.

glama : v. *gramiae*.

glāns (et *glandis*, Gloss.), **glandis** f. : gland (du chêne) ; puis objet en forme de gland ; balle de plomb de la fronde ; gland du pénis. Cf. βάλανος. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3778. — La forme de glossaire *gla⟨n⟩dine*, βαλάνῳ, CGL II 34, 13, suppose un doublet **glanden* ou *glandis*, génitif *glandinis*, cf. M. L., *Einf.*³, § 177 ; une forme *glandō* (féminin) est dans Avien ; cf. *lendō* sous *lens* et *incus* sous *cūdō*.

Dérivés : *glandium* n. : glande (terme de cuisine), languier ; *glandulae* f. pl. : glandes du cou, appelées aussi *tōnsillae*, amygdales ; glandier, M. L. 3777 ; irl. *glaine* ; *glandulōsus* ; *glandiōnida* (Plt., Men. 210), hybride joint à *pernōnida* ; *glandārius* : qui produit des glands, M. L. 3774. Composés : *glandi-fer*(= βαλανηφόρος). V. aussi *iūglāns*.

Certains dialectes italiens ont des formes qui remontent à *glandeola*, *glandiola* (Gloss.) et *glandicula* (ce dernier attesté dans les grammairiens). M. L. 3775, 3776.

Il a dû y avoir une forme simple du nom du « gland » dont la formation féminine dérivée lit. *gilė̃*, etc., porte trace. Le grec a un autre dérivé, aussi féminin, βάλανος et l'arménien un dérivé, aussi thème en *-*no*, *kalin* (génitif datif ablatif *kalnoy*). La forme latine a son pendant dans v. sl. *želǫdĭ*, qui est masculin et dont le vocalisme, surprenant dans un dérivé, provient sans doute du nom radical d'où est dérivé lit. *gilė̃*. — Ce nom de fruit est du genre animé, à la différence des noms de fruits comestibles. — Les formes gr. βάλανος et surtout lat. *glāns* indiquent une forme **gelə-* (et **gʷelə-*), **gʷolə-*, **glā-* de l'élément radical.

***glarāns, -antis** (Plin. Val. 4, 4) : chassieux. Forme sans doute corrompue. Cf. peut-être *glama*, *gramiae*.

glārea, -ae f. : gravier. Attesté depuis Caton. M. L. 3779.

Dérivé : *glāreōsus*.

Seulement des hypothèses incertaines.

glastum (ou *grastum*), -*ī* n. : guède (Plin.). Mot gau-lois. M. L. 3779 b.

glattiō, -īs, -īre : glatir, japper (Suét., frg. 161, p. 250, 1 R.). M. L. 3781. Dérivé *glattitō*, -*ās*. Cf. *glōciō*, *glaciō*, *blat(t)iō*, etc. Verbe expressif. B. W. *glapir*.

glauciō, -īs : *molles... quos Graeci* κιναίδους *uocant, qui, cum loquuntur, glauciunt aliquatenus ut oues* (Physiogn. 115, p. 134, 13) ; *glaucitō*, -*ās* (*de catulis*, Anthol. 762, 60). Cf. le précédent et *glōciō*.

glaucus, -a, -um : glauque, d'un vert (ou d'un bleu) pâle ou gris. Emprunt au gr. γλαυκός, poétique ou technique ; depuis Accius, en prose depuis Columelle ; sur le sens dans Vg., G. 3, 82, v. P. d'Hérouville, *A la campagne avec Virgile*, 2e éd., p. 103. A côté de *glaucōma*, existe une forme populaire, latinisée, *glaucūma*, -*ae* f. dans Plt., Mi. 148 (cf. *incuma*). Composés hybrides : *glaucicomāns* (Juvencus), *glauciuidus* « clārus » (Gloss.), sur lequel v. Fohalle, Musée belge, 1924, p. 56. Les autres dérivés sont des transcriptions du grec. Cf. *glaucellus* « perce-neige », M. L. 3781 a ; *glaucia* « uiola », *glaucinus*, tous tardifs.

glēba, -ae (*glae-*) f. : 1° boule, boulette et « morceau » ; 2° spécialisé dans la langue rustique au sens de « motte de terre, glèbe » (seul ou avec un complément déterminatif : *g. agrī*, *g. terrae*), de là en poésie le sens de « sol » (Vg., Ae. 1, 531). A basse époque désigne enfin un impôt sur la terre. Ancien (Cat.), usuel. M. L. 3782 (avec un doublet osque **glifa*?). Sur la graphie, v. Thes. s. u.

Dérivés (tous d'époque impériale) : *glēbula*, M. L. 3783 ; *glēbālis* ; *glēbārius* ; *glēbōsus* ; *glēbātiō* : impôt sur la glèbe ; *glēbulentus* ; *glēbātim*.

Cf. lit. *glė́biu* « j'embrasse », *glóbiu* « j'embrasse » et *glabóju* « je conserve » ; pol. *globię* « j'assemble, je presse ». Cf., en germanique, v. h. a. *klāftra* « mesure des bras étendus ». L'*ē* de *glēba* et du mot germanique indique un ancien nom radical athématique d'où la forme latine est dérivée. C'est l'élément initial **gl-* qui porte l'essentiel du sens ; car le latin a, d'autre part, *glomus*, dont la racine est ancienne (v. ce mot), et *globus*? En vieil anglais, *climban* « grimper » a à la fois la nasale et le *bh*.

V. aussi *glūs*.

glennō, -ās : glaner. Attesté dans la Lex Sal. Latinisation d'un mot gaulois ; cf. irl. *diglaim*. M. L. 3784 ; B. W. s. u.

glicciō, -īs, -īre : jargonner, cri de l'oie. Cf. *glōciō*, *glottiō*. Verbes expressifs.

glīs (et tardifs *glīr*, *glīris*, *glīrus*), **glīris** m. : loir ; peut-être aussi nom de poisson, cf. *glix* : ἵππουρος (Gloss. Philox.). Attesté depuis Plt. M. L. 3787 (certaines formes romanes supposent **glere* comme le fr. *loir* ; cf. CGL V 537, 35 ; Meyer-Lübke, *Einf.*³, § 125) ; y a-t-il eu une flexion *glīs*, **glīris*?) et 3786, **glirulus*. B. W. *loir*.

Dérivé : *glīrārium* n. : endroit où l'on engraisse les loirs (Varr.).

On a rapproché skr. *giriḥ* « souris ». Étymologie populaire dans Festus, 348, 9, *regliscit. Plautus... cre-*

cit... ⟨u⟩nde etiam glires dicti sunt, quos pingues efficit somnus ; les loirs étant engraissés pour être mangés, cf. Varr., R. R. 3, 15.

gliscō, -is, -ere (forme déponente *glīscor* chez les archaïques, cf. Non. 22, 13 ; 481, 5 ; le triomphe de la forme active est sans doute dû à l'influence de *crēscō*) : *-ere crescere est. Gliscerae mensae, gliscentes, i. e. crescentes, per instructionem epularum scilicet*, P. F. 87, 22. Peut-être ancien terme de la langue des éleveurs « [s']engraisser », sens que le verbe a encore dans Columelle : *asellus paleis gliscit*, 7, 11, 1 ; puis « augmenter, croître » (à moins que le sens de « s'engraisser » ne soit dû à un rapprochement avec *glīs*, fait par l'étymologie populaire ; cf. le précédent) ; enfin « être transporté, exulter ». Se dit du physique comme du moral, avec un sujet abstrait, comme un sujet concret. Employé parfois en parlant d'un feu (e. g. Lucr. 1, 474). Ancien (Plt.), mais assez rare ; sans substantifs dérivés ; la forme d'adjectif *gliscerae* de P. F. est sans doute corrompue (l. *gliscere ⟨dicuntur⟩ mensae*?). Ne semble plus attesté après Tacite.

Composés : *con-* (ἅ. λ. Plt.), *re-glīscō* (Plt.).

Sans étymologie claire. Skr. *jráyati* « il se précipite » est isolé et le sens en est tout autre.

glisomarga, -ae f. : sorte de marne, Plin. 17, 46. Mot celtique (sans doute du groupe de *glūs*). M. L. 3788 (*glison*) ; B. W. *glaise* et *marne*. Cf. *acaunumarga*.

glittus : *glittis* : *subactis, leuibus, teneris*, P. F. 87, 19 ; cf. Caton, Agr. 45, 1, *locus bipalio subactus siet, beneque terra tenera siet, beneque glittus siet* ; et la glose *glis* : *humus tenax*, CGL V 601, 7 (d'après *glūs*?). A rapprocher de *glūten*. Sans doute forme expressive, de **glei-t(t)-os*.

***globa, -ae** f. : sorte de vêtement (Lyd.)?

***glōba, -ae** : iunctūra (Gloss.). Forme et sens douteux ; v. Thes. s. u. M. L. 3790.

globus (-*bum*, Gloss.), -*ī* m. : 1° boule, balle, sphère, globe ; cf. Cic., N. D. 2, 18, 47, *cum duae formae praestantes sint, ex solidis globus (sic enim* σφαῖραν *interpretari placet), ex planis autem circulus aut orbis qui* κύκλος *graece dicitur* ; 2° dans la langue militaire : formation dense, peloton (cf. *aciēs*, *serra*, *cuneus*) ; de là : foule dense, masse. Ancien, usuel et classique.

Dérivés : *globō*, -*ās* : mettre en boule (usité surtout au passif) ; *globulus* m. ; *globōsus* = σφαιροειδής ; *globōsitās* (Macr.) ; *globātim* (Amm. Marc.) ; *globeus* (bas latin) ; *conglobō* : réunir en boule, masser, pelotonner, et ses dérivés.

Les langues romanes attestent **globellus*, M. L. 3791 (sur *gubellum*, *lubellum*... *quasi globellum* dans Isid. 19, 29, 6, v. Sofer, p. 136 sqq.) ; **globilia*, M. L. 3792 ; **globula*, 3793 ; **globuscellum*, 3794, fr. *luissel*.

Cf. *glēba* et *glomus*? Aucun rapprochement sûr.

glōciō, -īs, -īre : glousser. Attesté depuis Columelle. M. L. 3795. Cf. *glattiō*, *glauciō*, *glottiō*, *glittiō*, *gluttiō* et *glocidāre* (l. *glocitare*? cf. *glaucitō*) : *gallinarum proprium est cum ouis incubiturae sunt*, P. F. 87, 17 ; *glocторō* : craqueter (cri de la cigogne).

Verbe expressif à *gl-* initial. Cf. v. angl. *cloccian*.

glomus, -eris n. (et *glomus*, -*ī* m.?). Les langues romanes attestent *glomus* et **glemus*. Il y a eu contamination de deux formations : **glemus*, -*eris* (cf. *glomerāre* et, pour l'*e*, vén. *gemo*, it. du Nord *giemo*, et *glomus*, -*ī* ; cf., pour ce procédé, *modus* et *pondus*. L'*o* de *glomus* est bref ; la scansion *glōmere* dans Lucr. 1, 360, n'est qu'un expédient pour éviter le tribraque dans l'hexamètre) : peloton, boule. Ne diffère guère de *globus* ; cf. *globus Parcārum* = *glomus P.*, Bücheler, CLE 492, 6, et aussi l'abrégé de Festus, 87, 14, *glomus in sacris crustulum, cymbi figura, ex oleo coctum appellatur*. Ancien. M. L. 3801.

Dénominatif : *glomerō*, -*ās* « mettre en boule, pelotonner », M. L. 3798, avec les dérivés ordinaires : *glomerāmen* (Lucr.), *glomerātiō* (Plin.), *glomerābilis*, *glomerārius*, *glomerōsus*, *glomerātim* (Aetna) et les composés *ad-* (*ag-*), M. L. 278, et *con-glomerō*. Cf. aussi M. L. 3800, **glomellus*, et 3799, **glomiscellum* (*glomusculum*, Gloss.).

Cf. irl. *glomar* « muselière, mors », lit. *glomóti* « embrasser », et le groupe germanique de v. angl. *climman* « grimper ». V. le groupe de *glēba* et aussi *glūs*.

glōria, -ae f. : renommée (= *fāma*, e. g. Plt., Mi. 524, *o scirpe, scirpe, laudo fortunas tuas*, | *qui semper seruas gloriam aritudinis* « ton renom de sécheresse ») ; spécialisé dans le sens de « bonne renommée, gloire », équivalent du gr. κλέος, et par dérivation, avec nuance péjorative, « gloriole ». S'emploie également au pluriel avec le sens de « vantardises », cf. Plt., Mi. 23, ou de « titres de gloire » (concret), cf. Plt., Tru. 889. Ancien, usuel, classique. Fr. *gloire*, v. B. W. s. u. Irl. *gloir*.

Dérivés et composés : *glōrior*, -*āris* « se glorifier » ; *glōriātiō* (mot formé par Cic., Fin. 3, 8, 28) ; *glōriātor* (Apul.) ; *glōriābundus* ; *glōriōsus* : glorieux, souvent avec nuance péjorative : « vaniteux, vantard », cf. le *Mīles glōriōsus* de Plt. ; *glōriola* (Cic., Fam.) ; *glōrificus*, -*ficō* (langue de l'Église, cf. *clārificō*) ; *inglōrius* : sans gloire, d'où *glōrius* ; *inglōriōsus* (Plin.).

Étymologie inconnue. Forme dissimilée de **gnōria* d'après Ribezzo, Riv. indo-gr.-ital., 10, 296, qui compare *ignōrō*. Mais pareille dissimilation est sans exemple (cf. *gnārus*).

glōs, glōris f. : belle-sœur ; *uiri soror, a Graeco* γαλόως, P. F. 87, 16. Mot connu surtout par les grammairiens et les glossateurs ; deux exemples dans les textes. N'a pas survécu dans les langues romanes, pas plus que *lēuir*, ou *ianitrīcēs* ou *frātria* « uxor frātris », P. F. 80, 8.

Nom indo-européen de la « sœur du mari » ; le latin n'a plus que des traces de ces noms spéciaux, importants dans la famille indo-européenne de type patriarcal, mais qui partout perdent leur importance dès que chaque nouveau marié a une maison propre ; *ianitrīcēs* n'est guère aussi connu que par des gloses. Cf. gr. γαλόως, γάλως, sl. **zŭlŭva* (russe *zólva*, *zolóvka*, serbe *zäova*) et la forme altérée arm. *tal*, même sens.

glottorō, -ās : doublet de **glocторō**. V. *glōciō*.

glūbō, -is (*glūpsī*, *glūptum*? non attesté, semble-t-il, mais on a *dēglūptus* dans Plaute), **-ere** : écorcer, peler (transitif et absolu ; sens obscène dans Catulle 58, 5 = gr. λέπω). Ancien, rare et technique. A peine représenté dans les langues romanes : une forme *glūbāre*, attestée

dans les gloses : *glubauit, excoriauit*, CGL V 205, 37, est peut-être demeurée dans un dialecte italien d'après M. L. 3804, comme **exglubāre*, dans le prov. *esgluá*, M. L. 3010?

Dérivés : *glūma, -ae* f. : pellicule des graines, balle du blé, peau des figues; cf. P. F. 87, 20, *gluma hordei tunicula, dictum quod glubatur id granum. Vnde et pecus glubi dicitur, cuius pellis detrahitur.* Attesté dans Varr., R. R. 1, 48, 1 sqq., qui dit l'avoir lu dans Ennius. Lu *clumae* dans P. F. 48, 15. M. L. 3805.

Composé : *dēglūbō* : écorcher, dépouiller. Un intransitif *glubeō, -ēs* est dans Caton. Répond au verbe germanique : v. h. a. *klioban* « fendre », v. sax. *clioban* « se fendre », v. isl. *kliúfa* « fendre ». Le gr. γλύφω « je taille, je sculpte, je grave » indique que ces formes thématiques sont des adaptations d'un ancien présent radical athématique. Le vieil islandais a *klofna* « se fendre ».

Glūma est sans doute issu de **glubh-smā*.

glucidātum : *suaue et iucundum. Graeci enim* γλυκὺν *dulcem dicunt*, P. F. 87, 21; cf. la forme *clucidatus* : *suauis* attribuée à Naevius par Varr., L. L. 7, 107. Sans doute d'un verbe **glucidō*, tiré d'un adjectif **glucidus* formé sur γλυκύς d'après *acidus*, auquel il s'opposait.

glūma : v. *glūbō*.

glunniō, -īs : roucouler (Romul.). Onomatopée; cf. *glōciō, grunniō*, etc.

gluō, glūs : v. le suivant.

glūten, -inis n. : glu. Attesté depuis Varron et Lucrèce. Autres formes : *glūtinum* (Lucil.), et plus récentes : **glūtis, -inis* (cf. *sanguen* et *sanguis*); *glūtis, -is* (Marcell.) m. puis f., sur lequel a été fait à basse époque un nominatif *glūs* (Vég., Aus., sur le type *salūs, -ūtis*), demeuré dans les langues romanes. M. L. 3806; britt. *glud*.

On trouve dans le glossaire de Philoxène *gluō* : συστύφω; mais il semble qu'on ait là une reconstitution artificielle d'un verbe d'après le *glittus* de Caton, lu faussement *glūtus, gluttus*. Ou bien *gluō* a-t-il été fait sur *glūs* d'après le modèle *acus, acuō*?

Dérivés : *glūtinō, -ās* : coller, recoller (les lèvres d'une blessure), et *agglūtinō* : coller contre, προσκολλῶ; *conglūtinō* : coller ensemble, souder; *dē-, dis-, re-glūtinō*; *glūtinōsus* : collant, visqueux; *glūtinātor* : relieur; *glūtinātiō*; *glūtināmentum* : reliure; *glūtinārius* : fabricant de colle; tous termes techniques qui apparaissent seulement dans la latinité impériale.

V. *glittus*.

La racine — sans doute élargissement de la forme en *gl-* qui se trouve dans *glēba* et *glomus* — est attestée par des formes verbales en celtique : irl. *glenaid* « il s'attache », etc. (v. Marstrander, *Observations sur les présents i.-e. à nasale infixée en celtique*, p. 10 et 31), en germanique : v. isl. *klīna*, « enduire », et, avec *ī*, v. h. a. *klenan* « enduire », etc., en baltique : lit. *glėjù* « j'enduis, je colle », en grec, avec suffixe en χε/ο- : γλίχομαι « je me colle à ». Noms à suffixe **-mo-, *-mā-* : v. angl. *clām* « argile ». Le slave a **glĭjĭ* (r. *glej*, etc.) « argile », et russe *glina* (v. sl. *glěnŭ* « salive, mucus », et *glinĭnŭ* « d'argile »). Le grec a γλοιός « glu, gomme, crasse huileuse ». Le *-t-* de *glūten* est l'élargissement d'un nom radical athématique; sur *glūten* issu de **glū-ter*, v. Benveniste, *Formation des noms en i.-e.*, p. 104. Le lituanien a *glitùs* « glissant », le gr. γλισχρός « gluant », et γλι-τόν· γλοιόν, Hes. (forme populaire), comme *glittus*.

gluttō (*glūtō*), **-ōnis** m. : glouton (populaire, époque impériale). M. L. 3808; *gluttiō, -īs* et *ingluttiō* : avaler, engloutir; et aussi « glousser » dans les gloses : *gluttit* : κροκκᾷ ὄρνις, CGL II 34, 30; M. L. 3807, 4423; *gluttītus, -ūs*; *gluttītiō* (*gluttiō* par haplologie); *gluttus* (Pers. 5, 112), de même sens que *haustus* « déglutition », également dans Marcellus avec le sens de « mesure ». Les langues romanes attestent aussi *glūttus* (v. fr. *glot*, etc.), M. L. 3810, avec le sens de « glouton »; **gluttūnia*, M. L. 3809, sans doute analogique de *gutturnium*.

Autres composés tardifs : *dē-, in-, sug-, trāns-gluttiō*; cf. aussi *subgluttius* (Orig., Gl.), d'où **suggluttiāre, sub-gluttiō* « hoquet ».

Formation populaire à géminée expressive; cf. l'onomatopée *glutglut* « glouglou » (Anthol. Burm. 129, 16).

La forme la plus semblable se retrouve en slave : **glŭtŭ* « gosier » (r. *glot*, etc.), **glŭtati* « avaler » (r. *glotáti*, etc.), avec l'itératif v. sl. *po-glŭštati* « καταπίνειν ». Le celtique *glut* « edācitās », *glutair* « edāx » provient du latin. Le mot est du groupe de lat. *gula, ingluuiēs*; cf., d'une manière générale, *uorāre*.

gluttiō : v. *glōciō*.

Gnaeus : v. *naeuus*.

gnārus, -a, -um : 1° qui connaît, qui sait (avec le génitif); 2° sens passif, « connu » (rare, surtout dans Tacite). Ancien et classique, mais rare. Le groupe *gn-* ne se conservant pas, à en juger par *nāscor, nōscō, narrō*, il y a lieu de croire que *gnārus* a subi l'influence de *ignārus*, qui est plus usuel; peut-être aussi est-ce un archaïsme. Ni comparatif, ni superlatif. Un adjectif *gnāruris* est dans Plaute (Poe. Prol. 40, Mo. 100), qui a été repris par Arnobe et Ausone; et *ignārurēs* : ἀγνοοῦντες est dans les gloses, de même qu'une forme verbale *gnārurat* : γνωρίζει dont l'origine est obscure.

On trouve encore chez les glossateurs des formes verbales : *gnarigauit apud Liuium significat narrauit; gnariuisse, narrasse*, P. F. 85, 1; *gnaritur* = γνωρίζεται (avec une variante en *o* singulière, *gnoritur*, peut-être influencée par *ignōrō*). De **gnārigō* dérive *gnārigātiō* (cf. *clārigātiō*). La langue archaïque connaît aussi *prōgnārē* : *apertē* (cité par P. F. 84, 22), *prōgnāriter* (Plt., Enn.), *gnāritās* Sall.), *pergnārus* (Sall., Apul.).

On explique souvent par **(g)nār(ŭ)rō* le verbe *narrō, -ās* « faire connaître, raconter » (sens causatif), puis dans le langage familier, « dire »; cf. la formule : *Quid narras?* ou *Narra mihi*. M. L. 5829. Mais *narrō* est plutôt un dénominatif de *(g)nārus*, avec une gémination expressive de l'*r*, cf. *uārus/Varrō*; ce serait une forme originairement populaire.

De *gnārus, narrō*, nombreux dérivés et composés : *gnārōsus* (Gloss.); *narrātor, narrātiō*, mot de la rhétorique, non attesté avant Cicéron (= διήγησις, διήγημα), *narrātus, -ūs* m. (Ov.), *narrātiuncula* (Quint., Plin.), *narrābilis* (Ov.) et *innarrābilis, inēnarrābilis* (= ἀδιήγητος, ἀνεκλάλητος), *narrātīuus* (gramm. tardif), *inēnarrātīuus* (Tert.); *dēnarrō, ēnarrō* (avec ses nombreux dérivés), *praenarrō, renarrō*; *inēnarrātus* (Gell.).

De *gnārus* le contraire est : *ignārus* « ignorant » et « ignoré » (cf. *ignōtus, nescius, caecus*, etc.), par exemple Sall., Iu. 18, 6; Vg., Ae. 10, 706. A *ignārus* se rattache le dénominatif *ignōrō, -ās* « ignorer », dont le vocalisme a subi l'influence de *ignōtus* à la suite d'une dissimilation (cf. Meillet, MSL 13, 361) que favorisait la parenté entre les deux mots. Ancien, usuel. M. L. 4258. De *ignōrō* dérivent : *ignōrātiō* (mot de Cic. = ἄγνοια), *ignōrantia, ignōrābilis*; *ignōra* (Itala), sans doute d'après ἄγνοια.

V. *nōscō*.

(g)nāscor (g)nātus : v. *nāscor*.

(g)nāuus : v. *nāuus*.

(g)nīxus : v. *nītor*.

(g)nōscō : v. *nōscō*.

gōbius (*cō-, gūbius, gūfus*), **-ī** m., *gōbiō, -ōnis* m. : goujon. Emprunt au gr. κωβιός, cf. Fohalle, Mél. Vendryes, p. 166; pour le changement de suffixe, cf. *auca/auciō*, etc. M. L. 3815-3816.

***golaia** : nom récent de la « tortue » dans les gloses. Mot non latin. Cf. Landgraf, ALLG 9, 434; Roensch, Neue Iahrb., 117, 799.

gomphus, -ī m. : large cheville en forme de coin; pierre de la bordure d'un trottoir en forme de coin; cf. Rich, s. u. Emprunt tardif au gr. γόμφος (Stace, Tert.), latinisé en *gonfus* (Stace, Silv. 4, 3, 48), passé dans le fr. *gond*. M. L. 3819; B. W. s. u.

grabātus, -ī m. (*cra-, grabb-, grabattus* et *grabātum, crebbatum* n.) : grabat. Passé en celtique : britt. *cravaz* « civière ». Emprunt au gr. macédonien κράβατος, κράβαττος, attesté depuis Lucilius. Diminutif : *grabātulus* (tardif), cf. M. L. 3827; dérivé : *grabātārius*, glosé κλινοπιός (Gloss. Philox.). Les gloses le dérivent d'un *graba* « caput », non autrement attesté, cf. Lindsay, ALLG 10, 228; mais *graba* semble un emprunt au slave du Sud *glava*.

grac(e)itō, -ās, -āre : crier (de l'oie). Onomatopée (Anthol.). M. L. 3829 a.

gracilis, -e (fém. *gracila*, Luc. ap. Non. 489, 21; Tér., Eu. 314, d'après Eugraphius, cf. *sublima, sterila*) : maigre (opposé à *pinguis* dans Pline, 24, 33), mince, grêle; de là, à l'époque impériale, « pauvre »; dans la langue de la rhétorique, « simple, sans ornement », traduisant le gr. ἰσχνός; cf. Gell. 7, 14, 1 sqq. Ancien, usuel. M. L. 3829.

Dérivés : *gracilentus* (archaïque) et *gracilēns* (Laev. ap. Non. 116, 11); *gracilitās* = ἰσχνότης; *gracilitūdō* (Acc.); *gracilēscō* (Amm.); composé : *gracilipes* (Publ. Syr. ap. Petr. 55 = ἰσχνοσκελής).

Gracilis semble se rattacher à un verbe **graceō* dont on trouve trace dans la glose de P. F. 46, 16 : *cracentes* (pour *gra-*), *graciles. Ennius* (A. 505) *succincti gladiis media regione cracentes*.

Pas d'étymologie sûre. Même suffixe que dans *exilis, sterilis*.

grāculus (*gracc-?*), **-ī** m. (*grācula, -ae* f. et dans Varron et les gloses *gragulus*, cf. Niedermann, IA 18, 78, *grallus, graulus*) : geai, choucas. Attesté depuis Varron, mais ancien; cf. le *uetus adagium* : *nihil cum fidibus graculo*, Gell. praef. 19. M. L. 3830; cf. fr. *graille*; B. W. sous *graillement*. Ainsi nommé de son cri « *gra, gra* » d'après Quint. 1, 6, 37; Isid., Or. 12, 7, 45. Toutefois, dans Auct. Carm. Philom. Anthol. 762, 25, la leçon *gallina gracillat* est peu sûre; il faut lire *cacillat*. A *grāculus* (*gracc-*) se rattache peut-être le cognomen *Gracc(h)us* (dont, toutefois, l'origine étrusque a été supposée par W. Schulze, *Lat. Eigenn.* 172, 554); cf. *Gaius*.

Fait, avec *garriō*, partie des mots à *gr-* initial désignant des bruits. Cf. sl. *grajati* « croasser » et *grakati*, v. h. a. *krājan* « chanter (se dit du coq) », v. isl. *kraka* « corneille », lat. *grūs*, etc.

grādīuus : épithète de Mars, dérivé de *gradior* par les Latins, *a gradiendo in bello ultro citroque*, P. F. 86, 15. Rapprochement inadmissible en raison de l'*ā* de *grādīuus* (seul Ov., M. 6, 427, le scande avec *ă*, cf. *Egeria*). Origine et sens inconnus; l'ombr. *Grabouius* n'est pas plus clair.

gradus, -ūs m. : pas; d'où marche (par opposition à *cursus*), allure, étape. Dans la langue militaire, du sens de « endroit où l'on est arrivé », on est passé à celui de « position », *deiectus de gradu*, Cic., Att. 16, 15, 3; *stabili gradu* « de pied ferme », T.-L. 6, 12, 8. — *Gradus* s'est spécialisé aussi dans le sens de « pas que l'on fait pour grimper une échelle, un escalier; marche (pour le différencier de *passus*) » : d'où « degré » (sens propre et figuré), puis « rang ». Depuis Ennius; usuel. Panroman, sauf roumain et français, v. B. W. sous *degré*. M. L. 3831. Celtique : irl., britt. *grád*.

Gradus est à *gradior* comme *impetus* à *impetō*. — A *gradus* plutôt qu'à *gradior* se rattachent *gradātiō* « gradin » et, dans la langue de la rhétorique, « gradation », κλῖμαξ; *gradātus, -ūs*; *gradātim* « par degrés »; *gradārius* (*equus*) « qui marche au pas ou à l'amble »; *gradīlis* (époque impériale) « qui a des degrés »; *gradālis* (*pugna*) « pied à pied » (tardif), qui est à l'origine de v. fr. *graal*, M. L. 3830 a. Cf. encore : *grallae, -ārum* f. pl. : « échasses » de **grad-s-lae*; *grallātor*.

gradior, -eris, gressus sum, gradī : marcher. Rare, quoique ancien (Enn.) et classique; tend à être remplacé par *ingredior* (cf. *cēdō* et *incēdō*); *gressus* est refait sur *ingressus*, etc. (cf. *fessus*), sans doute parce que l'aspect indéterminé de *gradior* ne comportait guère l'expression du parfait qui s'exprimait surtout dans les composés : *con-, in-, ad-gressus*; le dérivé itératif *grassor* a l'*a* attendu.

Dérivés : *gradibilis*; *gressus, -ūs* (synonyme poétique de *gradus*, non attesté avant Vg.) : pas, marche; au pluriel « foulées d'un cheval ». Sans doute refait sur *congressus, prōgressus*; *gressiō* (Pacuvius ap. Macr. 6, 5), d'après *con-, prōgressiō*, etc.

grassor, -āris, intensif-duratif de *gradior* : marcher, s'avancer; au sens moral : procéder. Souvent avec l'idée d'hostilité et nuance péjorative (*g. uenēnō*, Tac. 4, 3, 39) qu'on retrouve dans *grassātor* : vagabond, coureur de routes, brigand; *grassātiō, -tūra* : brigandage. Terme sans doute familier; ne se trouve ni dans Cicéron (qui emploie *grassātor*, Fat. 15, 34) ni dans César.

Gradior a fourni de nombreux composés, la plupart

anciens et classiques, dans lesquels le préverbe ne fait que préciser le sens du simple ; *ad-* (*ag-*), *con-*, *dē-*, *dī-*, *in-* (*indu-*), M. L. 4430-4431 **ingredere, ingressus, intrō-*, *prae-*, *praeter-*, *prō-*, *re-*, *retrō-*, *circum-*, *sug-*, *super-*, *trāns-gredior* (ce dernier seulement dans Salluste et Tacite). Quelques-uns de ces composés ont, chez les archaïques, des formes appartenant à la 4e conjugaison, ainsi : *adgredīmur*, Plt., As. 680, Ru. 299 ; *aggredītur*, Pacuv., Trag. 310 ; *adgredībor*, Plt., Pe. 15 ; *adgredīrī*, Tru. 251, 461 ; *adgredīrier*, Mer. 248, Ru. 601 ; cf. *fodiō*, *fodere* et *effodīrī*. En outre, l'abrégé de Festus cite les participes *adgretus* (Enn., A. 588) et *ēgretus* (P. F. 6, 4 et 68, 14), dont la formation est obscure ; cf. Sommer, *Hdb. d. lat. Laut-u. Formenl.*², p. 600. Quelques formes actives sont aussi attestées, ainsi un impératif *prōgredī* (Nov. ap. Non. 473, 23) ; *ēgrediō*, Peregr. Aeth., Greg. Tur. ; cf. *aggredere*, M. L. 279 a. Aux composés de *gradior* correspondent des abstraits en *-gressiō* ou *-gressus* qui sont pour la plupart usuels, dont Cicéron, en particulier, fait un fréquent usage et qui s'emploient soit dans le sens propre, soit pour traduire des termes techniques grecs ; ainsi *aggressiō*, qui traduit ἐπιχείρημα, *dīgressiō* = παρέκβασις, etc. Les dérivés du type *aggressor*, *aggressūra* sont rares et tardifs.

Adjectifs de formation secondaire et appartenant à la langue savante : *con-*, *retrō-gradus* (*-gradis*) ; et sur le modèle de composés en -βάτης : *anti-*, *herbi-*, *spissi-*, *tardi-gradus*, cf. σχοινοβάτης.

Le lituanien a *grīdiju*, *grīdyti* « aller, se promener », peut-être avec voyelle réduite, comme en latin, et le gotique *grid* (accusatif singulier) « βαθμόν », peut-être avec ancien *e*. D'autre part, il y a une forme de présent à nasale : irl. *in-greinn*, *do-greinn* « il poursuit », v. sl. *grędą* « je viens » ; dans ces deux groupes, il n'est attesté aucune forme sans nasale et les verbes sont isolés. Peut-être faut-il rapprocher aussi av. *aiwi-gərəδmahi* « nous commençons » ; mais ceci de manière encore plus douteuse ; si le rapprochement est admis, on aurait ici une survivance du présent athématique que lat. *gradior* aurait remplacé. — Dans l'ensemble, le groupe est obscur.

Graecus, -a, -um : Grec, -cque. Surtout employé au pluriel *Graecī* = οἱ Γραικοί. Emprunt ancien, avec un doublet, moins fréquent, appartenant surtout à la langue épique et poétique, *Grāī* ou *Grāiī*. Il est remarquable que les Latins aient pris pour désigner les Grecs un nom très rare dans la littérature grecque, et tardivement attesté, au lieu de la forme normale et courante Ἕλληνες. Il s'agit sans doute d'une forme populaire empruntée par la voie orale et qui peut-être ne provient pas de Grèce, mais d'Illyrie ; cf. P. Kretschmer, *Einl. in d. Gesch. d. gr. Spr.*, 280 sqq. ; Glotta 3, 351 et 30, 156 ; Solmsen, KZ 42, 207 sqq. Étr. *Creice*.

De *Graecus* le latin a tiré une série de dérivés : *graecē*, *Graecia* ; *Graeculus*, *Graeculiō* (Pétr.) ; *Graecālis*, *Graeciēnsis* ; *graecānicus* (cf. *tuscānicus*) ; *graecitās* ; *graecor*, *-āris* « vivre à la grecque » et *con-*, *per-graecor* ; *graecātim* (Tert.) ; *graecissō*, *-ās* (Plt., cf. *atticissō*) ; *Graecigena* (Aug., cf. *Trōiugena*).

L'adjectif *Graecus* a subsisté dans toutes les langues romanes, sous cette forme ou sous des formes dérivées. M. L. 3832 ; B. W. s. u. et *grégeois* ; en germanique : got. *Kreks*, v. h. a. *Criahhi*, etc., et en celtique : irl. *gréic*, britt. *groeg*, *gryw*.

grallae : v. *gradior*.

grāmen, -inis n. : sens premier « nourriture des animaux herbivores ; pâturage » ; et par suite « herbe, gazon » ; quelquefois « chiendent ».

Le sens de « gazon » en tant que nourriture apparaît encore nettement dans l'usage ; cf. Hor., C. 1, 15, 30, *ceruus graminis immemor* ; Juv., 8, 60, *quocumque* ... *gramine* (*equus*). — *Grāmina* signifie « pâturages » dans Vg., G. 1, 55, 6, *arborei fetus atque iniussa uirescunt gramina* ; 2, 200, *non liquidi gregibus fontes, non gramina derunt* ; B. 5, 27, *nulla neque* | *libauit quadrupes nec graminis attigit herbam*. Ancien, usuel. M. L. 3835.

Dérivés et composés : *grāmineus* : de gazon, d'herbe, M. L. 3836 ; *grāminōsus* (cf. *herbōsus*) ; *ēgrāminō* ... (Vict. Vit.) ; *ingrāminō* (Gl.). On n'a pas **grāmentum* ; le suffixe *-men* s'est maintenu sans élargissement dans un certain nombre de mots ruraux ou techniques ; cf. *germen*, *sēmen*, etc.

Cf. γράω « je ronge » et γράστις « fourrage vert » ; peut-être aussi skr. *grásati* « il dévore », irl. *greim* « bouchée », v. isl. *krás* « friandise ». Peut-être d'une forme désidérative du type **gr-* de la racine **gʷerə-*, sur laquelle v. *uorāre*. Le germ. *gras* suppose une initiale aspirée **ghr-* (cf. *hordeum*).

gramiae, -ārum (*ā*?) f. pl. : *oculorum sunt uitia quae alii glamas uocant*, P. F. 85, 26. *Glamae* est apparenté ou emprunté à gr. *γλαμα (cf. γλήμιον), dont proviennent γλαμάω, γλάμων, γλαμυρός, etc., v. Frisk s. u., et n'est pas apparenté à *gramiae*. Les dictionnaires donnent de *gramia* un dérivé *gramiōsus*. Mais Nonius 119, 15, cite la forme *grammō(n)sus* dans un sénaire de Caecilius (R³ 286) : *grammonsis oculis ipsa, atratis dentibus* ; et la même forme se retrouve dans les gloses, cf. Landgraf, ALLG 9, 403 sqq. ; Glossar. Latina III 151. *Grammōsus* suppose un substantif **gramma*, avec la même gémination que le mot gotique cité plus bas. De ce **gramma* a pu être dérivé un adjectif **gramius* dont *gramiae* serait le féminin pluriel substantivé. Mot rare, populaire. Aucune des formes n'a passé dans les langues romanes.

On rapproche got. *grammiþa* « ἰκμάς » (avec gémination expressive?), dont le sens est plus général, et v. sl. *grĭmězdĭ* « chassie », dont la formation n'est pas claire.

grammatica, -ae f. : grammaire. Emprunt au gr. γραμματική ; cf. Cic., Fin. 3, 2, 5. Cicéron emploie *grammatica* ; Quintilien y substitue la transcription du grec *grammaticē* ; *grammaticus* « grammairien » ; *grammaticālis* (Serv., Macr.). Les représentants romans sont des mots livresques, cf. M. L. 3837, 3838 ; de même irl. *grammadeg*.

grammōsus : v. *gramiae*.

grana, -ae f. (Itala, Iud. 10, 3) ; **granus, -ī** m. (Isid. 19, 27, 3) : raie dans la chevelure ; moustache ; cf. Itala, l. l., *comam discriminauit, i. e. granam fecit*, et par ailleurs *granus, i. e. capillus supra labia*. Latinisation tardive d'un mot germanique, v. norv. *gron*, v. h. a. *grana* « moustache ». Isidore le joint à *cinnabar*, attribuant l'un et l'autre aux Gots. V. Sofer, p. 136.

grandia : μεγάλευρα, CGL III 183, 33 (sans doute sans rapport avec *grandias* : *offas carnis*, CGL V 600, 67, qui semble être une faute pour *glandias*), demeuré en roman avec le sens de « son (du blé) ». M. L. 3840 b. Neutre pluriel de *grandis*?

grandis, -e : grand. Se dit indistinctement des hommes et des choses, du physique et du moral ; fréquent dans la langue rustique en parlant des produits du sol arrivés au terme de leur croissance, de même que *grandiō*, *grandēscō*, M. L. 3840 a (*ingrandēscō*, Colum., d'après *increscō*), *grandifer*, *grandiscāpius* (Sén., Ep. 86, 19) ; cf. Caton, Agr. 141, 2, *Mars pater, te precor uti tu fruges frumenta uineta uirgultaque grandire beneque euenire sinas* ; Colum. 2, 20, 2, *grandescunt frumenta*, cf. Non. 115, 1 sqq.), sans qu'on puisse déterminer si c'est là l'emploi le plus ancien ; toutefois, la vieille prière conservée par Caton montre que cette acception remonte haut. Souvent *grandis* prend la nuance de « âgé » : *grandis nātū, aeuō*, d'où le composé *grandaeuus* (poétique et postclassique) ; cf. *longaeuus* = μακραίων, et simplement *grandis* : *g. arātor* (Lucr. 2, 1164), d'où fr. *grand-père*, *grand'mère* ; *grandaeuitās* (Pac., Acc.). Appliqué au style : « grand, sublime » (déjà dans Cicéron, fréquent dans Quintilien) ; de là *grandiloquus* = μεγαλόφωνος ; *-loquium*. Ancien, usuel ; de caractère plus concret que *magnus*, et par là plus usité dans la langue parlée. Panroman, sauf roumain. M. L. 3842 et 4426, *ingrandiāre*. Diminutif familier : *grandiculus* (*grandiusculus*). Dérivés : *granditās* (Cic.), *-ter* ; composés : *per-*, *prae-*, *sug-*, *uē-grandis* ; *grandifer* : fertile, fécond.

Les anciens semblent établir un rapport entre *grandis* et *gradus* ; ainsi Plt., Au. 49, *testudineum istum tibi ego grandibo gradum*, et Cu. 118, Ep. 13, Tru. 286 ; Tér., Ad. 672, *an sedere oportuit* | *domi uirginem tam grandem* (noter l'antithèse entre *sedere-grandem*) ; Cic., Lael. 4, 10, *non admodum grandis natu, sed tamen iam aetate prouectus*. Mais ce n'est là qu'une étymologie populaire.

L'étymologie de ce mot « vulgaire » à vocalisme *a* est inconnue. Le mot indo-européen signifiant « grand » est représenté en latin par *magnus*.

grandō, -inis f. : grêle. Ancien (Plt., Mo. 138), classique. M. L. 3843.

Dérivés : *grandinat*, *-āre* : grêler, M. L. 3841 ; *grandineus*, *-nōsus* (tardif). Cf. aussi **grandeola*, M. L. 3840. Quantité de l'*a* inconnue. Étymologie populaire dans P. F. 88, 9, *guttae aquae concretae solito grandiores*.

Le mot rappelle deux formes assez différentes, mais de même sens, sl. *gradŭ* (où *gra-* est slave commun) et arm. *karkut* (avec redoublement ; de **ka-krut*?). Formation « populaire » à nasale infixée, de même que le substantif arménien à redoublement.

grānum, -ī n. : grain, graine. Se dit des plantes : *gr. trīticī*, Plt., St. 558 ; cf. Varr., R. R. 1, 48, 2 ; puis, par extension, de parcelles d'autres substances : *g. salis*, etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3846 ; et celtique : irl. *grán*, *gairneal* ; britt. *grawn*.

Dérivés et composés : *grāneus* ; *grānea* f. (scil. *puls*) « bouillie » ; *grānātus* ; *grānāta* (scil. *māla*) et *grānātum* « grenade » et « grenadier » (Colum.) ; *grānāticius* ; *grānārium* (usité surtout au pluriel *grānāria*) « grenier », M. L. 3839 ; *grānātus*, *-ūs* m. : rassemblement des grains (Caton) ; *grānōsus* (Plin.) ; *grānēscō*, *-is* (bas latin) ; *grānulum* (tardif) : petit grain, granule ; *grānifer* (Ov.) ; *ēgrānō*, *-ās* (Marc.). Cf. aussi M. L. 3844, **grāniare* ; 3845, **granica* « grange ».

L'un de ces termes du vocabulaire de l'agriculture qui vont de l'italo-celtique au baltique et au slave et qu'ignorent grec, arménien et indo-iranien ; avec même sens : irl. *grán*, gall. *grawn*, got. *kaurn*, v. sl. *zrŭno* (serbe *zr̄no*) ; dérivés de sens différent : lit. *žìrnis* « pois ». Les formes italo-celtiques, slaves et baltiques indiquent *-r̥ə-* (*-r̄-*) ; cf. skr. *jīrṇáḥ* « broyé ».

graphicus, -a, -um : emprunt latinisé au gr. γραφικός, qui appartient à la langue des peintres : « exactement reproduit, ressemblant », d'où « achevé, parfait, accompli » ; Plt., Tri. 1024, *graphicum furem* et *graphicē* « tout à fait ». Type de l'emprunt à la fois pédant et populaire au grec. Hors des écrivains techniques, Pline et Vitruve, n'apparaît plus après Plaute que dans Aulu-Gelle et Apulée.

graphium, -ī n. : poinçon pour écrire. Emprunt au gr. γραφίον (Sén.), qui se substitue à *stilus*. Dérivés latins : *graphiolum* ; *graphiārius* ; *graphiārium* : étui à poinçons. Dans les gloses apparaît le sens de « greffe, greffon ». M. L. 3847. Irl. *graif* ; gall. *grephiou*.

grassor : v. *gradior*.

grassus : v. *crassus*.

gratilla, -ae f. : gâteau de sacrifice (Arn. 7, 24). Inexpliqué.

grātus, -a, -um : adjectif de sens passif et actif qui s'emploie des personnes et des choses, quoique Cicéron et César préfèrent *grātiōsus* quand il s'agit des personnes ; 1° passif, « accueilli avec faveur ou reconnaissance, agréable (souvent joint à *acceptus*), favori ». Cicéron le différencie à plusieurs reprises de *iūcundus* « qui cause du plaisir, de la joie » ; cf., par exemple, Att. 3, 24, 2, *ista ueritas, etiam si iucunda non est, mihi tamen grata est* ; Fam. 4, 6, 1 ; 5, 15, 1 ; 10, 3, 1 ; 13, 8, 2 ; cf. encore ibid. 1, 17, 6 ; Rosc. Amer. 18, 51, etc. ; 2° actif, « reconnaissant, qui a de la reconnaissance ». Ancien, usuel et classique. Le neutre *grātum* a été substantivé et a passé dans les langues romanes, it. *grato*, fr. *gré*. M. L. 3848. Panroman, sauf roumain ; britt. *graz*.

Composés : *grātificus* (bas latin) : obligeant ; *grātificor*, *-āris* (attesté depuis Cicéron) : obliger, gratifier, faire présent de ; *grātificātiō* (Cic.). Ces mots ont été fort employés dans la langue de l'Église pour traduire des mots grecs, e. g. *grātificus* = χαριστήριος.

2° *ingrātus* (cf. ἄχαρις et ἀχάριστος, ἀχάριτος) : 1° passif : qui n'est pas accueilli avec reconnaissance, ou qui ne mérite pas de reconnaissance ; 2° actif : qui n'a pas de reconnaissance ; ingrat ; *ingrātia*, *-ae* f. (ἀχαριστία) : usité seulement dans la bonne époque à l'ablatif *ingrātiīs* (formé d'après *grātiīs*) : à contre-cœur. C'est seulement dans Tertullien qu'on trouve *ingrātia* « ingratitude » ; *ingrātitūdō* (tardif) ; *ingrātificus* : *i. Argīuī*, Acc. ap. Cic., Sest. 56, 122, « ingrat » : de là, dans la langue de l'Église, *ingrātificātiō* ; *ingrātificentia*. Intensifs : *pergrātus* (Cic.) ; *praegrātus* (Iuvenc.).

3° *grātēs*, *-ium* f. pl. (usité seulement au nominatif et à l'accusatif dans les expressions rituelles *grātēs* (*-tīs*),

agere, habēre, soluere, etc. ; seul Tacite a un datif *grātibus*) : marques de reconnaissance, actions de grâces (aux dieux), remerciements. Attesté depuis Plaute. Rare, de couleur archaïque ; remplacé par *grātiae*.

4° *grātia, -ae* f. : 1° abstrait « reconnaissance ». Cic., Inv. 2, 66, le définit : *gratia est in qua amicitiarum et officiorum alterius memoria et remunerandi uoluntas continetur* ; 2° concret « acte par lequel on s'acquiert de la reconnaissance » ; par suite « service rendu » ; 3° « faveur, crédit, influence » ; 4° agrément, beauté, grâce (se dit des personnes et des choses). Fréquent avec ce dernier sens dans la langue poétique, comme l'adjectif *grātiōsus*. Traduit le gr. χάρις ; l'ablatif *grātiā* = χάριν ; *Grātiae* = Χάριτες ; dans la langue de l'Église = χάρισμα. L'ablatif pluriel *grātiīs* (puis *grātīs*) s'emploie avec valeur adverbiale « gracieusement, sans exiger de salaire ». Ancien, usuel, fréquent dans des locutions verbales : *grātiās agere, referre* ; *grātiam facere alicuī dēlictī* (cf. Sall., Cat. 52, 8 ; Jug. 104, 5). M. L. 3847 a. Celtique : irl. *grás, greit* ; *grazacham* « grātiās agāmus » ;

grātiōsus : en faveur, populaire, influent ; quelquefois « obligeant, complaisant ».

5° *grātor, -āris* (archaïque et poétique ; la prose classique dit *grātulor*) : témoigner sa reconnaissance, remercier, féliciter, congratuler. *Grātor* n'a d'autres dérivés que *grātanter* (tardif) et *grātātōrius* qu'on lit dans Sidoine ; les dérivés sont fournis par *grātulor*.

6° *grātulor, -āris* : rendre grâces (aux dieux), cf. Naevius 24 ; Enn., Scaen. 209 ; remercier ; féliciter, congratuler. Ancien, classique ; fréquent dans Cicéron. — On explique ordinairement *grātulor* comme étant issu de **grāti-tulor* par haplologie, d'après *opitulus/opitulor* « *deus opitulatur homini* ; *homo gra(ti)tulatur deo* » (M. Leumann, Gnomon, 13 (1937), p. 35). Mais alors que *opem ferre* est fréquent, *grātēs, grātem ferre* semble ne se rencontrer jamais (*grātēs referre* est une autre expression). Aussi vaut-il mieux imaginer que *grātulor* est le dénominatif d'un adjectif **grātulus*, dérivé de *grātor* comme *querulus* de *queror*, etc.

Dérivés : *grātulābundus* ; *grātulātiō* « action de grâces », *-tor, -tōrius* ; composé : *congrātulor*.

7° *grātuītus* (*grātvītum* et non *grātuītum*, cf. *fortvītus* et *pitvīta* dans Stace, S. 1, 6, 16) : gratuit (opposé à *mercennārius*). Classique, usuel. — Semble dérivé d'un thème en *-u-* **grātu-*, cf. *fortuītus*.

Walde a comparé, de manière séduisante, osq. *brateis* « grātiae » et pél. *bratom* « grātum (= mūnus) », ce qui permet de rapprocher le groupe indo-iranien à valeur religieuse : skr. *gīr* (génitif *giráḥ*) « chant de louange, louange », *gṛṇā́ti* « il chante, il loue », av. *garō* (génitif singulier) « de louange, de chant de louanges » et lit. *giriù, gìrti* « louer, célébrer », v. sl. *žrŭti* « sacrifier ». Lat. *grātus* répondrait à skr. *gūrtáḥ* « célébré » et lit. *gìrtas* (même sens) et *grātēs* à *gūrtiḥ*. Il s'agirait d'un vieux terme religieux. La racine est dissyllabique. Sur ce groupe, v. M. Leumann, dans le compte rendu cité plus haut, et Frisk, Eranos, 38, 26 sqq.

***grāuāstellus?** : mot de Plaute? On lit, Ep. 620 (trochaïque septénaire), *sed quis haec est muliercula et ille grauastellus qui uenit?* Mais les manuscrits se partagent entre *grauastellus* (P) et *rauistellus* (A). Festus a connu les deux leçons, car l'abrégé porte : *grauastellus, senior. Plautus* (Ep. 620) : « *qui est grauastellus qui aduenit?* » *Vt puto, grauastellus a grauitate dictus*, p. 85, 23, et *raui coloris appellantur qui sunt inter flauos et caesios, quos Plautus* (Ep. 620) *appellat rauistellos*. « *Quis* », inquit, « *haec est mulier et ille rauistellus qui uenit?* (339, 3).

L'étymologie de *grāuāstellus* donnée par Festus n'est qu'une étymologie populaire que contredit la différence de quantité de l'*a* dans *grăuis* et *grāuāstellus*. *Grāuāstellus* ne pourrait être que le diminutif d'un **grāuāster* (cf. *peditāstellus*, Mil. 54), non attesté. Mais il vaut mieux sans doute considérer *grāuāstellus* comme une corruption de *rāuāstellus*, dérivé de *rāuus* ; cf. *surdus/surdāster, caluus/caluāster, fuluus/fuluāster* ; *olea/oleāster, oleāstellus*, etc.

grauis, -e : pesant, lourd, grave. Correspondant au gr. βαρύς (auquel, d'ailleurs, il s'apparente), comme *grauitās* à βαρύτης ; s'emploie au physique comme au moral ; se dit des sons (par opposition à *acūtus*, cf. gr. ὀξύς et βαρύς ; cf. *grauiuox* = βαρύφωνος), des odeurs (cf. *graueolēns* = βαρυώδης), des climats, des aliments, de la marche (*grauipes* [cf. *leuipes*] = βραδύπους), etc. ; peut se prendre dans un sens péjoratif, comme *molestus* (cf. *grauō, grauor* et βαρύνω en grec) ou laudatif : qui a du poids, de l'autorité, de l'importance (souvent dans cette acception opposé à *leuis*, e. g. Plt., Tri. 684 ; Cic., Rosc. Com. 2, 6 ; ce qui explique **greuis* attesté à côté de *grauis* dans les langues romanes, cf. M. L. 3855). Ancien, usuel. Panroman. Irl. *graif*.

Dérivés : *grauitās*, M. L. 3856 ; *grauiter*.

Grauis désigne spécialement un état physique de lourdeur ou d'accablement, en particulier celui de la femme enceinte, de la femelle pleine ; de là *grauidus*, M. L. 3854, et ses dérivés *grauidō, -ās* (*ingrauidō*, M. L. 4429), *grauiditās, grauidulus*.

Autres dérivés : *grauō, -ās* : peser sur, alourdir, accabler, oppresser, aggraver ; *grauor, -āris* : « trouver pesant » ; par suite « dédaigner, refuser de ».

grauēscō, -is : s'alourdir ; devenir enceinte ou pleine ; s'aggraver. A ces verbes se rattachent : *grauāmen* (tardif) ; *grauātiō* (Cael. Aurel.) : pesanteur physique, oppression ; *grauēdō* f. (langue médicale, cf. *torpēdō*, etc.) : lourdeur de tête et spécialement « rhume » ; *grauēdinōsus* ; *grauābilis* « qui oppresse » ; *grauātim* ; *grauātē* ; *grauitūdō* f. (Vitr.) ; *grauificus* ; *grauefaciō* ; et les composés : *aggrauō, -ās* : alourdir, aggraver, M. L. 279 ; *aggrauātiō* (langue de l'Église) ; *aggrauēscō, -uāscō* ; *ingrauēscō* ; *praegrauō* (transitif et absolu) : surcharger, écraser ; et être trop pesant ; cf. *praegrauis, praegrauidus* (époque impériale).

Cf. aussi M. L. 3853, **grauiāre* ; **greuiāre* (cf. *leuis, leuiāre*) et **aggreuiō*, 279 b ; 4428, **ingrauiāre* ; 4482, **ingreuicāre* ; v. B. W. sous *grief, grever*.

Comme, à en juger par *leuis, suāuis, tenuis*, les anciens adjectifs thèmes en *-u-* sont représentés en latin par des formes en *-ui-*, il n'est pas douteux que *grauis* est à rapprocher de skr. *gurúḥ*, av. *gouruš*, gr. βαρύς, got. *kaurus* « lourd ». Peut-être aussi irl. *bair* « lourd » (? ; v. Rev. Celt. 27, 85). Le lat. **graui-* repose sur une forme **gʷrəʷ-* où l'*u*, ayant une forme consonantique, n'élidait pas le *ə* précédent. En effet, le sanskrit a *garimā́* « pesanteur », et une forme à voyelle longue finale est conservée dans persan *giran* « lourd ». — Pour une forme **gʷru-*, noter skr. *gru-muṣṭiḥ* « pleine poignée », irl. *bruth* « masse de métal, lingot », lette *grūts* « lourd » (et lat. *brūtus*, si c'est un emprunt à un parler osco-ombrien). V. *leuis*.

graulus : v. *graculus*, M. L. 3850.

gremium, -ī n. : proprement « ce que contient une brassée » (cf. le pluriel *gremia, -ōrum* « brassées de bois ou d'épis, fagots, gerbes », d'où *gremiālis* dans le Dig. 24, 3, 7, 12, *si arbores caeduae fuerunt uel gremiales*), c'est-à-dire l'espace délimité par les bras et la poitrine, « giron, sein » ; cf. Cic., Cael. 24, 59, *abstrahi e sinu gremioque patriae* ; Diu. 2, 41, 86, [*Iuppiter*] *puer lactens Fortunae in gremio sedens, mammam appetens*. Attesté depuis Ennius ; usuel. Les dialectes italiens méridionaux ont conservé *gremia* au sens de « gerbe », M. L. 3860 ; d'autres dialectes ont *gremium* « giron », M. L. 3861.

On rapproche lit. *grãmatas* « assemblée, tas » (si le mot n'est pas emprunté au slave) et sl. *gromada* « tas » ; skr. *grā́maḥ* « groupe d'hommes, village » ; peut-être v. isl. *kremia* « presser », v. h. a. *krimman* « courber, tordre ». Forme élargie en *-em-* (cf. *premō* en face de *pressus*) de la racine **ger-*, de gr. ἀγείρω « j'assemble », etc., qui figure aussi dans lat. *grex*.

gressus : v. *gradus, gradior*.

grex, gregis m. (f. dans Host., Lucr. et latin impérial) : désigne une réunion d'animaux ou d'individus de même espèce, le troupeau en tant que bétail se disant *pecus* ; cf. Cic., Phil. 3, 13, 31, *greges armentorum reliquique pecoris*. En particulier « troupe de comédiens, compagnie ». Ancien, usuel. M. L. 3865. Irl. *graig* ; britt. *gre*.

Dérivés et composés : *gregālis* : appartenant au troupeau ou à la troupe, d'où « commun, vulgaire » (= κτηνώδης, Ital.) ; *gregālēs* « camarades » ; *gregārius* : du troupeau, de la troupe ; *g. pāstor*, M. L. 3859 ; *g. mīles* ; *gregō, -ās* « réunir en troupeau » (latin impérial, M. L. 3858), d'après *congregō*, M. L. 2146 a ; *gregātim* et *sēgregātim* ; *gregiculus* (bas latin) ; *congregō*, attesté dès Varron et Cicéron, et qui a fourni de nombreux dérivés ; *sēgregō* : séparer (du troupeau), isoler, écarter (ancien, usuel, classique). D'autres composés sont réunis dans la glose de Festus, P. F. 21, 20, *abgregare est a grege ducere ; adgregare ad gregem ducere ; segregare ex pluribus gregibus partes seducere ; unde et egregius dictus e grege lectus. Quorum uerborum frequens usus non mirum si ex pecoribus pendet, cum apud antiquos et patrimonia ex his praecipue constiterint, unde adhuc etiam pecunias et peculia dicimus*. Pour le sens de *ēgregius*, cf. *eximius*. On a encore *dē-gregāre* (Stace), *disgregāre* (bas latin). — Les adjectifs tardifs et rares *congrex* et *sēgrex* ont été formés secondairement sur les verbes *con-, sē-gregāre*.

Forme populaire, avec une sorte de redoublement « brisé » **gre-g-*, de la racine qui est dans gr. ἀγείρω « j'assemble », γέγρερα· πολλά, Hes., γάργαρα « foule remuante », *quidam Graeci greges γέργερα*, Varr., L. L. 5, 76 ; peut-être skr. *gaṇáḥ* (de **gṛṇá-*) « troupe foule ». — Cf. *gremium*.

grillus, -ī (*gryl-*) m. : grillon. Les formes romanes remontent à *grīllus* ou *grillus*. M. L. 3900 ; B. W. s. u. Germanique : v. h. a. *grillo* ; celtique : irl. *grell*. Dénominatif : *grillō, -ās*.

Onomatopée ; le grec a γρύλλος, γρῦλος, mais qui désigne le « porc » ou le « congre ».

grōma, -ae (*grūma*) f. : *appellatur genus machinulae cuiusdam, quo regiones agri cuiusque cognosci possunt, quod genus Graeci* γρώμονα *dicunt*, P. F. 86, 1. Emprunt technique au gr. γνῶμα, doublet de γνώμων, avec dissimilation de la nasale qui semble indiquer un intermédiaire étrusque (v. Schulze, Sitzb. d. Berl. Akad., 1905, 709) ; cf. étr. *Memrun* = Μέμνων, *Aχmemrun, Aχmenrun* = Ἀγαμέμνων. Le changement de genre et le passage à la 1re déclinaison soulignent le caractère populaire du mot.

Dérivés : *grūmāre* ; *grūmārī* « dīrigere, aequāre » (Gloss.) ; *dēgrūmō* (Enn.) : arpenter, aligner ; *grōmāticus* : relatif à l'arpentage ; *grōmāticus* m. : arpenteur (tardif).

***gromis** : déformation de *c(h)romis* « poisson de mer », dans Polem. Silv.

***gromph(a)ena, -ae** f. : plante inconnue, peut-être variété d'amarante (Plin. 26, 40) ; et aussi oiseau inconnu (Plin. 30, 146). Sans doute grec : γρόμφαινα?

***gronna** : loca palustria et herbosa. Un exemple dans l'Anth. 762, 23. Bas latin ; v. du Cange, s. u. *gronna, -nia*.

***grosa** : sorte de racloir d'orfèvre. Ne se trouve que dans Arnobe, 6, 14. Sans doute mot étranger ; illyrien? Forme peu sûre.

***grossus, -ī** m. et f. : figue précoce ou tardive qui n'arrive pas à maturité (Caton, Agr. 94). Diminutif : *grossulus*.

grossus, -a, -um : gros. Synonyme attesté depuis Columelle de *crassus*, sur lequel a été refait **grassus*.

Dérivés : *grossitūdō* (Vulg., Sol.), *grossitiēs, grossēscō, grossāmen* (tardifs) ; adv. comp. *grossius*. Panroman ; cf. M. L. 3881 et 3880, **grossia*.

Osthoff, IF 4, 226, a rapproché le synonyme irl. *bres*, corn. *bras* de **gʷres-*. — Mot expressif, populaire.

grugulō : v. *gurgulō*.

***grūma, -ae** f. : baie de fruit sauvage (St Ambr.). Forme douteuse ; v. Thes. s. u. et *grumulum* (de **glumulum?*).

grūma : v. *grōma*.

grūmus (*grummus*, Acc. ap. Non. 15, 20), -ī m. : *terrae collectio, minor tumulo*, P. F. 86, 4, « tertre ». Rare et technique. Diminutif : *grūmulus*, M. L. 3889 et 3887. Semble sans rapport avec *grūmus* « pépin de raisin, noyau » et « gosier » (pomme d'Adam?) que supposent un certain nombre de formes romanes. M. L. 3888, 3890 ; v. André, *Lex.*, sous *cromella*?

Pas d'étymologie sûre.

grunda, -ae f. : στέγη καὶ τὸ ὑπὲρ τὸν πυλεῶνα ἔξοχον [ὑπόστεγον] (Gloss. Philox.), CGL II 36, 24 ; Gloss. Lat. II 163, « gouttière, gargouille ».

Composés : *sŭggrunda* (*sub-* ; *sugrunda*, Varr., R.

R. 3, 3, 5) ; les langues romanes supposent un *ŭ* ; déformation *subrunda*, CGL III 365, 14, cf. M. L. 8438 a ; avant-toit, entablement, larmier. On trouve aussi dans Vitruve *suggrundium*, *suggrundātiō* ; *suggrundārium* : sépulture à auvent pour les enfants morts en bas âge ; cf. Rich, s. u.

Mot technique, sans étymologie sûre et susceptible d'altérations.

grŭndiō et **grunniō, -īs, -īre** : gronder, grogner, en parlant du porc. Ancien ; cf. Non. 464, 33. M. L. 3893.

Dérivé et composés : *grunnītus* (*grund-*), *-ūs* m. ; *dē-*, *sug-grundiō* (rares et tardifs).

Les langues romanes attestent également *grūnium* « groin » (qu'on trouve dans la traduction latine d'Oribase), M. L. 3894, et *grūniāre* « grogner », ibid. 3893. Pour le changement de conjugaison, cf. *rabere*, *rabiāre*, *glociō* et *glocitō*, etc. Peut-être faut-il rattacher à *grundiō* l'adjectif *grundulis* (l. *grundilis*?), attesté dans Non. 114, 29, *Grundules Lares dicuntur Romae constituti ob honorem porcae quae triginta pepererat*. Les formes en *-nn-* sont sans doute dialectales ; cf. Ernout, *Élém. dial.*, s. u. Cf. toutefois *ganniō*, *hinniō*. La forme récente *grunium* peut être, comme l'a suggéré Niedermann, un postverbal de **grunīre*, issu régulièrement de *grunnīre* d'après la loi de *mamilla* ; *grunnīre* aurait été rétabli d'après *grunniō*, *grunniunt*.

L'un des mots en *gr-* indiquant des bruits. Cf. *garriō*, *grāculus* et *grūs* ; gr. γρῦ, γρύζω, etc.

-gruō, -is, -ere. Attesté seulement dans la glose sans doute corrompue *gruit*, *inuenit*, CGL V 429, 15, 502, 59, et dans les composés :

1° *congruō*, *-is* : se rencontrer, être d'accord (de même sens que *conuenīre* et comme celui-ci peut s'employer personnellement et impersonnellement). Attesté depuis Plaute ; classique, usuel. Dérivés : *congruus* (archaïque et postclassique), *congruentia* (époque impériale), *congruenter* (Cic.), *congruitās* (Prisc., pour traduire σύμβαμα) et les contraires *excongruus* (Symm.), *incongruus*, *-gruēns*, *-gruentia*, *-gruitās* attestés à l'époque impériale.

2° *ingruō*, *-is* : se jeter sur, tomber sur. Terme de la langue militaire (déjà dans Plt., Amp. 236) ; ne se trouve ni dans Cicéron ni dans César. Sans dérivés.

Pas d'étymologie sûre.

grūs, -is f. (masc. dans Hor., S. 2, 8, 87 ; nom. *gruis* dans Phèdre 1, 8, 7) : grue. Depuis Lucilius. Panroman, M. L. 3896 (et **gruilla*, 3882).

Dérivés : *gruō*, *-is* : crier (de la grue), cf. P. F. 86, 12, *gruere dicuntur grues, ut sues grunnire*. Adj. *gruīnus*, *-a*, *-um* ; *gruīna* f. : geranium tuberosum (gr. γεράνιον), Diosc.

Nom originellement expressif qui a pris des formes diverses dans les différentes langues. La formation en *-u-* du latin se retrouve, avec un autre vocalisme, dans lit. *gérvė* et dans v. russe *žĕravĭ* (serbe *žèrāv*). Il y a une formation en *-n-*, avec des vocalismes divers, dans gall. *garan* (gaul.-lat. *tri-garanos* « aux trois grues »), v. angl. *cran*, gr. γέρανος, arm. *kṙunk* (gén. *kṙnkan*) [de **gōr-* ou **gʷr-*]. V. h. a. *chranuh*, v. angl. *cranoc* ont à la fois *-n-* et *-u-*. La racine semble être dissyllabique du type **gerə-*. Le *g* du groupe expressif **gĕr-* (cf. les mots à *gr-* initial indiquant des bruits) n'est pas *gʷ* : gr. γέρνος, celt. **garano-*.

grutae, -ārum f. pl. : hardes (cf. *scruta*) ; rare et tardif. Du gr. γρύτη.

Dérivés : *grutārius* = γρυτοπώλης ; *grutārium*.

gryllus : v. *grillus*.

gryphus, -ī m. (*grifus*, etc.) : latinisation tardive et vulgaire du nom grec du griffon, γρύψ, transcrit *gryps* par la langue littéraire (e. g. Vg., B. 8, 27) ; cf. aussi *Grippus*? M. L. 3901, et germanique : v. h. a. *grīf*, *grīfo* ; irl. *grib*.

***guaranis?** : nom d'une couleur de la robe du cheval d'après Isid. 12, 1, 53 : *ceruinus est quem uolgo guaranem* (var. *gauranen*) *dicunt*. Forme et origine incertaines ; v. Sofer, p. 21 sqq. Cf. peut-être francique *wrainjo* « étalon », M. L. 9573.

gubba, -ae f. : citerne. Mot hébraïque (S[t] Jér.).

gubellum : mataxa. V. *globus*.

gubernō, -ās, -āre : gouverner, sens propre et figuré. Emprunt technique de la langue nautique, ancien et latinisé, au gr. κυβερνῶ, avec les deux valeurs ; de là les formations latines : *gubernāculum*, *gubernātor*, etc., *guberniō* « gubernātor » (Gloss.), *gubernius* (Lab.), *gubernita* (bas latin) ; *gubernum*, attesté au pluriel *guberna* dans Lucilius, cité par Non. 490, 29, et qui est refait sur *gubernāre* comme *pugna* sur *pugnāre*, ou tiré de *gubernāculum* considéré comme un diminutif ; cf. **retina(e)* « rêne(s) » et *retināculum*. Panroman, sauf roumain. Formes en partie savantes. M. L. 3902-3905.

On a supposé qu'il y aurait eu un intermédiaire entre le grec et le latin ; mais l'hypothèse n'est pas nécessaire ; v. Ernout, *Aspects*, p. 24 ; Fohalle, Mélanges Vendryes, p. 157 sqq. La plupart des termes nautiques sont empruntés ; cf. *aplustre*, *prōra*, etc.

gubia, -ae f. : gouge ; M. L. 3906. Mot tardif (Végèce) ; une autre forme *gulbia* est attestée dans Végèce et par Isid. de Séville et les gloses et est représentée dans quelques dialectes romans, M. L. 3911, avec un doublet **gubius*? Sans doute celtique : irl. *gulban* « aiguillon ». Sur l'origine de *gubia*, *gulbia*, voir M. Niedermann, dans Archivum Romanicum, 1921, 5, 440 sqq., et Vendryes, R. Celt., 41 (1924), p. 502-503.

gufiō, -ōnis m. : souche, cep. (Cass. Fel.). Mot tardif, punique? Cf. André, *Lex.*, s. u.

gūfō, -ōnis (CGL V 272, 40) m. : chouette. M. L. 3910. Cf. *būfō*.

***guffus** : grossier. Attesté sous la forme *bicerra ueste guffa* (var. *rufa*) ; v. M. L. 3907.

gula, -ae f. : partie de la bouche par laquelle on avale, gosier, cou, et aussi, dans la langue populaire, « bouche » = *ōs* ; cf. Plt., Au. 302-303, *quin, quom it dormitum, follem opstringit ob gulam* | ... *nē quid animae forte amittat dormiens*, auquel répond dans le vers suivant : *etiamne opturat inferiorem gutturem?* Par suite « gourmandise, gloutonnerie », sens attesté depuis Salluste et Cicéron, à l'époque impériale. Panroman. M. L. 3916 ; B. W. *gueule*.

Au dernier sens se rattachent *gulō*, *-ōnis* m., M. L. 3913 ; *gulātor* (Gloss. Philox.) ; *gulōsus*, M. L. 3914 ; *gulōsitās*, et M. L. 4434, **ingullāre* ; M. L. 7179, **regulāre*? Cf. aussi *subgulāris*, CIL VI 1770. Il y a parenté entre *gula* et *gluttiō*, *ingluuiēs*, comme l'indique déjà l'abrégé de Festus, dans une glose du reste fort confuse dont toute la seconde partie est erronée, 99, 21 : *ingluuies a gula dicta. Hinc et ingluuiosus et glutto, gulo* [*gumia, guttur*, † *guttu* †, *gutturosus et gurgulio*]. Il s'agit de formations expressives remontant à des formes diverses et à des élargissements d'une racine **gel-* (et **gʷel-*) apparentée à **gʷerə-* qui apparaît dans *uorāre* et dans *gurges*, *gurguliō* ; cf. *gluttō*.

Sur les dissimilations de *gʷ-* en *g-* et peut-être de *-r-* en *-l-* entraînées par le redoublement, v. Grammont, *Dissimilation consonantique*, p. 178. La forme **gel-* (avec *gʷ* dissimilé ; peut-être avec influence d'une tendance à l'onomatopée ; cf. *glou-glou*) se retrouve dans irl. *gelim* « j'avale » et dans v. h. a. *kela* « gosier » (à côté de *quer-chala*) : aussi dans skr. *galaḥ* « gosier » (épique) et, de manière surprenante, dans persan *gulū* (même sens). Le vocalisme de *gula* est à rapprocher de celui de arm. *ekul* « il a avalé » (*klanem* « j'avale ») et de *gurges*. Cf. aussi skr. *gilāti*, à côté de *girāti* « il avale ». — V. le groupe de *uorāre*.

***gulliocae** : *nucum iuglandium summa et uiridia putamina*, P. F. 87, 27. Pas d'autre exemple. Les gloses ont aussi : *galliciola, cortice nucis iuglandis uiridis per quem corpus humanum intellegi uolt* (scil. Lucilius), Plac., CGL V 24, 18 ; *gulluca*, χαρυοτομία ; *guttulliocae*, κάρυα μακρὰ παρὰ Λουκειλίῳ, cf. Thes. s. u. Forme et sens peu sûrs. Semble différent de **gallica*, qui a fourni le nom de la noix dans certains dialectes français. M. L. 3659.

gumia (*go-*), **-ae** c. : gourmand, glouton. Mot de Lucilius sans doute emprunté à l'ombrien *gomia*, kumiaf « grauidās » ; cf. Ernout, *Élém. dial.*, s. u. A subsisté en espagnol, M. L. 3915.

gummi : v. *cummi*.

gunna, -ae f. : peau, fourrure (Anthol. 209, 4) ; *gunnārius* « fourreur » (VI[e] siècle). Mot tardif, étranger. M. L. 3919.

***gunt(h)a, -ae** f. : sorte de sépulture, CIL XI 6222. Dérivé : *guntārius*. Transcriptions grecques : γούντη, γουντάριον. Mot étranger, tardif.

gurdus, -a, -um : lourd (sens propre et figuré) ; épais, lourdaud, balourd. Mot vulgaire (Labérius, cf. Gell. 16, 7, 8). Bien représenté dans les langues romanes, M. L. 3920, et passé en gall. *gwrdd*. *Gurdonicus*, qu'on lit dans Sulpice-Sévère, Dial. 1, 27, 2, ne dérive pas de *gurdus*, mais semble d'origine gauloise.

Si le βρ- de gr. βραδύς « lent » repose sur *gʷr-* (ce qui n'est pas évident : βρ- peut être issu de *mr-*), on rapprocherait cet adjectif, en supposant un ancien **gʷr̥d-*. Pour un mot populaire de ce genre, une étymologie indo-européenne ne s'impose du reste pas ; mais l'origine espagnole, enseignée par Quintilien, I 5, 57, est sans preuve. V. F. Schoell, IF 31, 313 sqq.

gurges, -itis m. : 1° gouffre, abîme ; 2° gosier (populaire, Lucil.), cf. *ingurgitāre*. Sens propre et figuré. Souvent joint à *uorāgō*, e. g. Cic., Sest. 52, 111, *gurges ac uorago patrimonii*. Formes vulgaires tardives : *gurga*, Gromat., p. 330, 19 ; *gurgus*, Orib. lat, bâties sur **gurgitō* analysé en **gurg-itō* fréquentatif, demeurées dans les langues romanes. M. L. 3921, 3923 ; B. W. *gorge*.

Composés : *ēgurgitō* « vomir » (Plt.) ; *ingurgitō* : engouffrer, ingurgiter, avaler ; *sē ingurgitāre* « se gorger, se plonger dans » ; *ingurgitātus* (d'où *gurgitātus*, Cassiod.) : gorgé, saoul. Au même groupe se rattachent *gurguliō* et *gurgustium*, v. ces mots. Le sens premier est « qui engloutit, qui dévore ».

Mot expressif du groupe de *uorāre*, qui admet des formes à redoublement avec des altérations diverses, ici **gʷr-ge-t-s*. Cf., en latin même, *gurguliō*. Avec vocalisme *e*, le germanique a : v. isl. *kuerk* « gosier », v. h. a. *querca* (même sens ; à côté de *querchala*). Les formes arméniennes à redoublement, *kokord* et *orkor* « gosier », sont aussi tout autres. Pour la forme *gur-*, cf., en latin, *gula* et, hors du latin, sl. **gŭrdlo* « gosier » (v. sl. *grŭlo*, s. *gr̂lo*, pol. *gardło*). Pour le sens, cf. gr. βάραθρον « gouffre ».

gurguliō, -ōnis m. : gosier, œsophage. Attesté depuis Plaute. Rare. M. L. 3922. Passé en germanique : v. h. a. *gurgula* « Gurgel ».

Mot expressif à redoublement, comme v. h. a. *querchala* « gosier », v. *gula* et *gurges* ; cf. aussi *curculiō*. Cf. *murmur*, etc.

gurgulō (gru-), -ās ; gurguriō, -īs, -īre : crier, hennir, glousser (Gl.). Onomatopée.

gurgustium, -ī n. : mauvaise auberge, gargote (Cic.) ; *genus habitationis angustum, a gurgulione dictum*, P. F. 88, 6. A basse époque, *gurgustium* apparaît confondu avec *guttur* et dérivé de *gurges*, comme le montrent la glose *gurgustium* : *gutturem*, CGL V 206, 20, et la graphie *gurgutium* ; cf. *gŭrgŭtia*, M. L. 3924. Cf. le diminutif *gurgustiŏlum* (*gurgutiolum*) qu'emploie Apulée au sens de « méchante gargote ».

gustus, -ūs m. (quelques formes de *gustum*, *-ī* à l'époque impériale) : 1° goût, fait de goûter, dégustation (= gr. γεῦσις) ; 2° au sens concret, goût d'une chose (= *sapor*) ; 3° échantillon, spécimen pour déguster ; 4° terme de cuisine : entrées (= *gustātiō*). Attesté depuis Plaute (Cist. 70). Panroman. M. L. 3927.

Le verbe correspondant à *gustus*, qui répondrait à gr. γεύομαι, a disparu. L'abrégé de Festus, 63, 7, a une glose *degunere* : *degustare* (de **dē-gus-n-ō*, avec un *n* suffixe) qui a son pareil dans les formes archaïques du type *danunt*, *prodinunt*. Ce verbe a été remplacé par son itératif intensif :

gustō, *-ās* : goûter ; goûter à. Sens propre et figuré. A aussi le sens de « faire un petit repas, goûter » ; cf. Plin., Ep. 3, 5, 11, *post solem plerumque frigida lauabatur, deinde gustabat, dormiebatque minimum*. Ancien, classique. Panroman. M. L. 3926. Dérivés et composés : *gustātor* m. (*digitus* = δάκτυλος λιχανός, S[t] Jér.) ; *gustātiō* « sens du goût » (= γεῦσις) et « entrées » (Pétr.) ; *gustātus*, *-ūs* (Cic.) ; *gustābilis* (Ambr.) ; *gustātōrium* (Plin., Pétr.) ; *gustāticium* (Inscr.) ; *dēgustō* « goûter de » ; *ingustō* (Tert.) « donner à goûter » ; *praegustō* ; *praegustātor* ; *ingustātus* « dont on n'a pas goûté », création

d'Hor., Sat. 2, 8, 30, sur le modèle gr. ἄγευστος ; *ingustābilis* (Plin.) ; *regustō*, M. L. 7179 a.

Le substantif *gustus*, avec son vocalisme radical surprenant à degré zéro (le même que dans *portus*), a des correspondants exacts en celtique : irl. *gus* « valeur, force », et en germanique : got. *kustus* « δοκιμή, essai », etc. — Le verbe dérivé v. h. a. *kostōn* « goûter », qui est limité au germanique occidental, a subi l'influence de *gustāre*. Il serait imprudent de partir d'un type ancien **gustā-* dont sortiraient les deux formes. Irl. *-gúisiu* « je souhaite » est un dérivé différent.

Le fait qu'on n'a en latin que des présents dérivés *dēgunō* (sans doute *dēgūnō*) et *gustō* n'est pas fortuit. Sans doute gr. γεύομαι « je goûte » et got. *kiusa* « je choisis » semblent indiquer un présent thématique **geuse-*. Mais le fait que le sanskrit a seulement *juṣáte* « il jouit de » et irlandais *do-goa* « il choisit » indique qu'il y a eu substitution — ordinaire en germanique, fréquente en grec — d'un présent thématique à un ancien présent athématique ; c'est ce que confirme v. lat. *dēgunō*. Le vocalisme de lat. *gustus* et got. *kustus* dans en thème en **-teu-* doit provenir de formes verbales à radical de la forme **gus-*.

La racine signifiait « éprouver » et, en particulier, « goûter à » et « apprécier, aimer ». Il y a eu un causatif-itératif skr. *joṣáyate* « il prend plaisir à » et got. *kausjan* « choisir » (le causatif germanique a été emprunté à la fois en roman : fr. *choisir*, et en slave : v. sl. *kusiti* « goûter »). Pour le sens, on notera v. perse *dauštā* « ami », av. *zaoša-* « agrément » et alb. *deša* « j'aimais ».

gutta, -ae f. : goutte et « tache en forme de goutte », « suc, larme » et « myrrhe » = gr. σταχτή (Ital.) ; par extension « petite partie ». Au pluriel *guttae* : « gouttes », ornement d'architecture, en forme de gouttes de pluie. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 3928. Irl. *goit*.

Dérivés : *guttō, -ās* (et *guttiō, -īs, guttitō*), conservé dans les gloses, « goutter, dégoutter » ; *guttātus* : tacheté, moucheté ; *guttula* ; *guttātim*. Cf. aussi M. L. 3929, * *guttiāre* « goutter » ; 2831, *ēguttāre*.

Forme expressive à consonne intérieure géminée. Le *u* peut être issu d'une voyelle très réduite après un g^w ; alors on rapprocherait arm. *kaʿtn* « goutte ».

guttur, -uris n. (masculin dans Plt. et dans la langue vulgaire, cf. Au. 304, cité s. u. *gula*, et Non. 207, 16) : gosier, gorge ; même sens que *gula* ; cf. *laqueo gulam fregere* de Sall., Cat. 55, 5, et *parentis olim si quis impia manu | senile guttur fregerit*, d'Hor., Epod. 3, 1. Ancien, usuel. M. L. 3930 ; B. W. *goitre*.

Dérivés : *gutturōsus* : goîtreux, le goître se disant *tumidum guttur*, cf. Juv. 13, 162 ; et Plin. 11, 179 ; *gutturnia* : tumoris inflatio, CGL V 601, 5. M. L. 3930 a.

Mot expressif, d'origine obscure. Cf. peut-être hitt. *kuṭtar, kuttan* « cou ».

gutturnium (*guturnium, guturnum*, Gloss.) : *uas ex quo aqua in manus datur, ab eo quod propter oris angustias guttatim fluat*, P. F. 87, 28. V. *cuturnium* ; et **gluturnia*, s. u. *gluttus*.

guttus (*gūtus*), **-ī** m. : *qui uinum dabant ut minutatim funderent, a guttis guttum appellarunt*, Varr., L. L. 5, 124. Vase à col très étroit. Peut-être emprunt au gr. *κώθος déformé par l'étymologie populaire ou venu par l'étrusque. M. L. 3913. Cf. le précédent.

***gutuater, -trī** m. : prêtre gaulois (Inscr.). Mot celtique.

gymnasium, -ī n. : gymnase. Emprunt au gr. γυμνάσιον, ancien (Plt.), usuel. Mais tous les dérivés sont de type grec.

gynaecēum, -ī n. : gynécée. Du gr. γυναικεῖον. A basse époque, *gynaeciālis, -ciārius* ; v. Thes. s. u.

gypsum, -ī n. (et *gypsus*) : gypse. Emprunt au gr. γύψος, latinisé, d'où *gypseus* ; *gypsō, -ās* (et *prae-, regypsō*) ; *gypsātus, -psārius*. M. L. 3936.

gȳrus (*gū-, gīrus*), **-ī** m. : cercle, rond, circuit ; volte. Terme technique emprunté au gr. γῦρος par les dresseurs de chevaux ; cf. Vg., G. 3, 115, *frena Pelethronii Lapithae gyrosque dedere* ; employé métaphoriquement par Cic., De Or. 3, 70 ; Off. 1, 90 ; par les poètes pour remplacer les formes de *circulus* exclues de l'hexamètre. Latinisé ; de là *gȳrātus* (*gī-*) (Pline) et, à partir de l'Itala, *gȳrō, -ās* « tourner » et « faire tourner en rond », *regyrō* « retourner » (Flor.) et des expressions adverbiales comme *pergȳrum, ingȳrō* = *circum*. Tous deux sont passés dans les langues romanes. M. L. 3938, *gyrus* et **giurus* ; 3937, *gyrāre* ; B. W. *virer*. Dans la langue de l'Église : *gȳrouagus* (Bened. reg.).

Sur le contrépel *goerus*, v. Niedermann, cité sous *lagōna*.

H

ha (*ā?*) : exclamation. Forme très rare et tardive, qui n'est sans doute qu'une graphie incorrecte de *a(h)*.

haba : v. *faba*.

habēnae : v. *habeō*.

habeō, -ēs, -uī, -ĭtum, -ēre : transitif et absolu « tenir » et « se tenir » ; puis « posséder, occuper » et finalement « avoir ». Sur cette évolution qu'on retrouve dans plusieurs langues, et notamment dans le gr. ἔχω, v. Meillet, *Le développement du verbe « avoir »*, dans ΑΝΤΙΔΩΡΟΝ, Festschr. J. Wackernagel, 9-13. L'emploi absolu est bien attesté, cf. Plt., Men. 69, *ille geminus qui Syracusis habet* en face de Enn., Trag. 294, *quae Corinthum arcem altam habetis* ; mais dans ce sens *habēre* tend à être remplacé par le fréquentatif *habitō*, déjà dans Naevius (d'où dérivent *habitātiō*, M. L. 3962-3963 ; *habitātor, habitābilis, habitāculum*, M. L. 3961) ; *habitātōrium*, et *ad-, co-, in-, post-habitō*. Le sens de « tenir » apparaît dans les expressions *habēre comitia, contiōnem, senātum* (sens italique et resté très classique ; cf. osq. *comono ne hipid* « comitia ne habuerit ») ; *hoc habet* « il en tient », dans l'emploi de [*sē*] *habēre* avec un adverbe *bene, male*, e. g. Dolab. ap. Cic., Fam. 9, 9, 1 : *Tullia nostra recte ualet ; Terentia minus belle habuit* ; c'est ce sens de « [se] tenir » qui explique *habitus, -ūs* m. « maintien » (cf. gr. ἕξις), repris par le fr. *habit*, irl. *aibit*, et ses dérivés : *habitūdō* (= σχέσις, rare, mais déjà dans Térence), M. L. 3964 ; *habituor* « avoir telle manière d'être » (Cael. Aur.), et l'adjectif de la langue grammaticale *habitīuus* (Char.) s'appliquant aux verbes indiquant l'état ; *habilis* « qui tient bien, bien en main », *h. ēnsis, galea, arcus* ; *habilis ad* « bien adapté à » (cf. *aptus*), M. L. 3960, et *habilitās, inhabilis* ; *habēna* f., substantif en *-no-* (cf. *fē-num*) « courroie qui sert à tenir, jugulaire » et au pluriel « rênes [qu'on tient en main] », demeuré en celtique : irl. *abann*, gall. *afwyn* ; diminutif *habēnula* « petite languette de chair ») ; dans les composés *abhibeō*, ἅ. λ. Plt., joint à *abstō*, Tri. 265 ; *adhibeō* « appliquer à (sens physique et moral), tenir contre » ; *adhibitiō* (tardif) ; *cohibeō* « tenir ensemble, contenir » ; *cohibilis* et *incohibilis, -biliter* ; *cohibitiō* (tardifs) ; *diribeō* « écarter l'un de l'autre, trier (les bulletins de vote) », *diribitiō* ; *exhibeō* « produire en dehors », *exhibitiō, -tor, -tōrius* (tardifs) ; *inhibeō* « maintenir dans », d'où « arrêter » ; *inhibitiō* (Cic.), et « infliger (un châtiment) ; exercer sur quelqu'un une autorité », cf. ἐνέχω ; *perhibeō* : 1° fournir, *p. testimōnium, operam* ; 2° répandre un bruit, *ut perhibent* (= *ut ferunt*) et finalement « nommer, désigner » ; *prohibeō* (osq. *pruhipid* « prohibuerit ») (*prōbeō*, Lucr. 1, 977 ; 3, 864, d'après *praebeō*) « tenir à l'écart », « empêcher » et *prohibitiō, -tor* (tardif), *-tōrius* ; *redhibeō* « [faire] reprendre » ; *redhibitiō* (terme de droit), *-tor, -tōrius* ; *dēbeō* « tenir de quelqu'un », de là « devoir » (v. ce mot et cf. M. L. 2490, 2492, 2493), refait en bas latin en *dehabeō* « avoir en moins » ; *praebeō* (ombr. p r e h a b i a, p r e h u b i a « praehibeat ») « présenter » et « fournir » (*sē praebēre* « se présenter, se montrer »), cf. *praebenda, *probenda*, M. L. 6708 (le britt. *prounder* semble provenir du fr. *provendier*) ; *antehabeō, posthabeō* « faire passer avant, après » et, à date tardive, *subter-, superhabeō* (Apul., Celse). Cf. encore la construction avec deux accusatifs : *habēre aliquem sollicitum* « tenir quelqu'un dans l'inquiétude » ; puis *habēre deōs aeternōs ac beātōs* « tenir les dieux pour éternels et bienheureux » : de là, au passif, *habeor* « je suis tenu, je passe pour » (cf. *perhibēre, -rī*) et la construction avec un adverbe : *unum hoc sic habeto* ; cf. Thes. VI 3, 2443, 51 sqq. Du sens de « tenir » on passe à celui de « posséder », employé aussi, absolument, e. g. Plt., Rud. 1321, *pessumumst habuisse et nil habere* (d'où *habentia* f. « avoir, bien » ; ἅ. λ. de Claud. Quadrig.) ; puis simplement de « avoir », Hor., S. 1, 4, 34, *fenum habet in cornu, longe fuge* ; et, dans un sens plus vague encore, Cic., Brut. 161, *quattuor et triginta tum habebat* (= *nātus erat*) *annos*. — Ces emplois ont pu mener au sens impersonnel de « il y a », que le verbe a pris à basse époque, e. g. Anthimus, De obseru. cib. 33, *auis, quae dicitur auetarda, bona est, sed puto hic non habere* (« mais je pense qu'il n'y en a pas chez nous ») ; Peregr. Aether. 23, 2, *inde ad sanctam Teclam habebat de ciuitate forsitan mille quingentos passus*, cf. Löfstedt, *Komment.*, p. 43 ; Thes. VI 3, 2461, 78 sqq. — *Habeō* a servi encore à former de nombreuses locutions verbales ; cf. *h. initium, fīnem* (classique) ; *h. rigōrem*, Chir. 326 ; *h. concupiscentiam*, Peregr. Aeth. 5, 7 ; *h. famem*, v. Löfstedt, *Komment.*, p. 147.

Habeō, comme gr. ἔχω (et peut-être à son imitation), peut être suivi d'un infinitif, Cic., Att. 2, 22, 6, *de republica nihil habeo ad te scribere*, dans le sens de « avoir à, pouvoir », construction qui a impliqué rapidement une idée d'obligation, qu'on sent déjà dans Varron, R. R. 1, 1, 2, *rogas ut id mihi habeam curare* ; de là chez les écrivains ecclésiastiques l'emploi de *habēre* = *dēbēre* ou μέλλω, par exemple : Tert., Apol. 37, *si inimico iubemur diligere, quem habemus odisse?* ; adu. Marc. 4, 40, *ouis ad uictimam duci habens*, qui est à l'origine de futur roman. V. Thes. VI 3, 2452, 65-2458, 82.

D'emplois avec le participe passé pour exprimer le parfait tels que *domitās habēre libīdinēs*, Cic., De Or. 1, 43, 194, « tenir domptées ses passions », on est arrivé à des locutions telles que *compertum ego habeō*, Sall., Cat. 58, 1 ; *quod me hortaris ut absoluam, habeo absolutum suaue... ἔπος ad Caesarem*, Cic., ad Q. fr. 3, 9, 6, où la périphrase ne diffère guère du parfait *comperī, absoluī*, et qui acheminent *habeō* vers le rôle d'auxiliaire ; v. Thes. 2455, 65 avec bibliographie. — Usité

publicae haruspices consulit, cum eo qui responderit, capite punitur.

Le premier terme du composé *haruspex* est expliqué comme un mot signifiant « boyau », à rapprocher peut-être de *hernia*, *hīra*; cf. v. isl. *gorn* (pluriel *garnar*) « intestin » et v. h. a. *garn* « fil », lit. *žárna* « intestin », alb. *zorë* « intestin », gr. χορδή « boyau », skr. *hirā́* « veine », *hīrah* « lien, ceinture ». Le mot *hariolus* en serait un dérivé, direct ou indirect, avec le suffixe *-lo-* qu'on a dans *figulus*, par exemple. — L'étymologie proposée par Alfred Boissier, MSL XI 330 et XII 35, qui expliquait *haru-* par l'assyrien *har-* « foie », longtemps abandonnée, a retrouvé des partisans à cause des ressemblances entre l'haruspicine étrusque et l'haruspicine babylonienne; cf. J. Nougayrol, Bull. Acad. Inscr. et Belles-Lettres, 1955, p. 509 sqq. *Haruspex* serait un composé hybride étrusco-latin (?).

hasta (*asta*, Inscr.), **-ae** f. : 1° lance, pique = ἔγχος 2° tout objet en forme de lance. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 4072.

Dérivés et composés : *hastula*, M. L. 4073 et 4073 a, *hastula rēgia*, nom latin de l' « asphodèle »; *hastātus* : *-i dicti qui primi hastis pugnabant*, Varr., L. L. 5, 89, d'où *hastō*, *-ās* (Frontin); *hastīle* n. « bois de la lance », M. L. 4072 a; *hastīliārius*; *hastārius* (*hastiā-*); *hastifer* (Inscr. = αἰχμηφόρος). Le germanique a emprunté (*h*)*asta* : v. h. a. *ast*; (*h*)*astula*, v. angl. *aestel*; l'irl. a *eestal*.

La lance est le symbole de la propriété quiritaire : aussi on en plantait une devant le lieu où se faisait la vente des biens des débiteurs du trésor public : de là l'expression *sub hastā uenīre*; *hastārius praetor*, *hastārium* « *ubi uenduntur bona proscriptorum* ». De *sub hastā* la langue juridique a même dérivé *subhastō*, *-ās* « vendre à l'encan », *subhastārius*, *subhastātiō*.

L'ombrien a, avec vocalisme *o*, *hostatu* « hastātōs », *anhostatu*, *anostatu* « nōn hastātōs »; l'irlandais a *gat* « verge » (à côté de *gas* « tige qui pousse ») et le gotique *gazds* « aiguillon », le vieux saxon *gard* « bâton ». Il résulte de là que le *-st-* de *hasta* reposerait sur **-zdh-*, passé à **-sþ-*, d'où *-st-*, et que l'*a* latin et irlandais représenterait une voyelle réduite en face de l'*o* ombrien ou un vocalisme « populaire »; l'*a* germanique est ambigu. Le rapport avec v. sl. *gvozdĭ* « clou » serait plus douteux, à cause du *-v-* slave.

haud (*haut*, *hau*) : négation intensive, ce qui en explique l'emploi dans la langue familière et dans la conversation et la fréquence dans les litotes : *haud facile*, *hau longē* (= *propē*), *haud sānē commodum* (= *perincommodum*), *hominem haud impūrum* (= *h. ualdē lautum*), *haud mediōcris uir*, etc.; *haud umquam*, *haud-quāquam* (où la valeur intensive de *haud* est corroborée par l'emploi de *nē* avec *ē* dans *nēquāquam*); *hau sciō*, *haud sciō*; *haud dum* (qui ne semble pas attesté en dehors de Tite-Live et de Sil. Ital.).

Haud semble être la forme syncopée d'un ancien mot autonome, comme *hīlum*, etc. (on en rapproche le substantif irlandais *gau* « mensonge, tromperie »; cf. Thurneysen, IF 21 179), qui primitivement se serait ajouté à la négation pour la renforcer (cf. Plt., Ba. 1037, *neque ego hau committam ut...*), puis, finalement, aurait pris la valeur négative comme fr. *pas*, *point*, *rien*. L'emploi en est limité; il est fréquent chez les auteurs anciens, mais devient de plus en plus rare à mesure que l'on s'approche de la période classique; César en a un exemple; Cicéron s'en sert surtout dans des formules toutes faites (cf. toutefois Cat. Mai. 23, 82, où *haud* a une valeur emphatique); Horace, qui l'emploie dans les Satires et dans les Épîtres, l'évite dans les Odes; cf. Marouzeau, MSL 20, 83. Pourtant, cette forme de négation est bannie de la langue populaire (Vitruve, Pétrone); cf. Wackernagel, *Vorles.* II 256 et Thes. L. L. VI 3, 2558, 76 sqq. Non représenté dans les langues romanes.

La négation est, on le sait, sujette à se renouveler pour le besoin de l'expression (cf. gr. οὐ, arm. *oč̣*, aussi nouveaux). Sur l'origine de formes de ce genre, si l'histoire n'en est pas fournie par des textes, il est difficile de faire des hypothèses précises.

hauriō, -īs, hausī, haustum (et aussi, à l'époque impériale, *hausus*, *hausurum*, par exemple dans Vg., Ae. 4, 383, sans doute d'après *haesī*, *haesum*; et même *haurīuī*, *haurīī* dans Varr. d'après Prisc. GLK II, 540, 3; *haurītum*, *haurītūrum* dans Apulée), **haurīre** : puiser; *h. aquam ex puteō*, sens physique et moral : *omnia dixi hausta e fonte naturae*, Cic., Fin 1, 21, 71; par suite « vider », Vg., Ae. 1, 738, *ille impiger hausit | spumantem pateram*; et « avaler d'un trait, engloutir », d'où « dévorer, consumer », e. g. Col. 8, 17, 11, *qui dentibus carent, aut lambunt cibos aut integros hauriunt*; Sil. 3, 654, *nos tellus haurit*; Tac., H. 4, 60, *cunctos incendium hausit*; métaphoriquement, *haurīre oculīs*, *auribus*, d'où *h. animō*.

Par analogie, *haurīre* s'emploie avec le sens de *fodere*, *effodere* « creuser, percer », ainsi Ov., M. 11, 187, *humumque | effodit... terraeque immurmurat haustae*; par suite *haurīre latus*. Ancien, usuel. Peu représenté dans les langues romanes. M. L. 4082 (*horīre*).

Dérivés et composés : *haustus*, *-ūs* m. : action de puiser; trait (boire d'un trait); *haustor*, *-ōris* m. (rare, époque impériale) : celui qui puise; *haustiō*; (*h*)*austrum*, *-ī* : v. plus bas; et *hauritiō*, *-tor*, *-tōrium* (Itala) = ἀντλητήριον, M. L. 4083; *dehauriō*, *de*(*h*)*ōriō* : v. plus bas; *exhauriō* : épuiser (sens physique et moral); *in-exhaustus* (Vg.; = ἀνεξάντλητος); *perhauriō* (rare; Plt. (?), Apul., Tert.).

On trouve dans Caton, Agr. 66, 2, l'impératif du composé sous la forme *deorito*; d'autre part, l'infinitif sarde *orire* suppose une forme latine sans diphtongue. Le dérivé *haustrum* « machine à puiser de l'eau » est attesté sans *h* initial dans les manuscrits de Lucrèce 5, 516; de même, le manuscrit C de Plaute a *perauriendа*, Mil. 34 (*peraudienda* cett.). — Il est difficile de dire quelle est la forme authentique du verbe : *hauriō*, **auriō* ou **ōriō*. Il faut noter, à propos de cette dernière, que la tradition manuscrite de Caton n'a guère d'autorité, étant donné sa date récente, et que la forme sarde peut représenter une prononciation dialectale (le dialecte du Frioul a *urí*, *aurí*).

Le rapprochement avec gr. αὔω « je puise » (à côté de ἐξαυστήρ· κρεάγρα, πυραύστης « papillon qui se brûle à la lumière »; trace de l'*s* intérieur dans l'*h* attesté par καθαῦσαι· ἀφανίσαι Hés.; l'esprit doux de αὔω n'est donc pas attique) et avec v. isl. *ausa* « puiser », *austr* « acte de puiser » est séduisant; le *h* serait une addition secondaire, comme dans *hālāre*; mais on ne saurait voir dans la forme *austrum* des manuscrits de Lucrèce une survivance de la forme ancienne et cette graphie est sans doute fautive. V. Frisk, sous αὔω 2.

hebdomada, -ae (*eb-*) f. : semaine. Doublet populaire de *hebdomas*, attesté depuis Aulu-Gelle, fréquent dans la langue de l'Église, fait sur l'accusatif grec ἑβδομάδα (cf. *absida*, *lampada*, etc.); Isid. 5, 32. M. L. 4090; *hebdomadārius*, cf. *septimānārius*; *hebdomadālis*.

hebeō, -ēs, -ēre : être émoussé, obtus (sens physique et moral). Ne semble pas attesté avant l'époque impériale; mais *hebes* est déjà dans Enn. et Plt.; *hebēscō* dans Cic.

Formes nominales et dérivés : *hebes*, *-ĕtis* (accusatif *hebem* dans Ennius, A. 426, et Caecilius d'après Charisius, GLK I 132, 6, cf. *quietem* et *requiem*; *hērem* et *hērēdem*; *mānsuem*, *mānsuētem*) : émoussé (s'oppose à *acūtus*, s'emploie au physique comme au moral; cf. gr. ἀμβλύς opposé à ὀξύς); *hebēscō*, *-is* (class.); *hebetō*, *-ās*, d'où *hebetātiō* (époque impériale), *hebetātus*, *-ūs* et l'adjectif *hebetus* (Gl.); *hebetātrīx* (Plin.); *hebetēscō* (époque impériale); *hebetūdō* (Macr., St Aug.); *hebitās*; *hebefaciō* (bas latin).

Aucun rapprochement sûr. En latin, l'adjectif apparaît antérieurement aux verbes, qui en sont peut-être des dérivés secondaires (cf. toutefois *teres* et *terō*). Le sens technique fait penser à un emprunt.

hedera, -ae f. (*edera* dans P. F. 72, 23, mais *hedera*, 89, 16) : lierre. Ancien. Panroman. M. L. 4092; et celtique : irl. *eden*. Semble avoir été rattaché à **hendō* (cf. *praehendō*) par les anciens; cf. P. F. 72, 23, *ederam flamini Diali neque tangere, neque nominare fas est, quod edera uincit* (de *uinciō*) *ad quodcumque se applicat*. V. André, *Lex.*, s. u.

Dérivés et composés : *hederāceus* (all. *Hederich*); *hederātus* (Tert.) « couronné de lierre »; *hederōsus*; *hederiger* (Cat. = κισσοφόρος).

Aucun rapprochement clair; la forme du mot est incertaine, *hedera* ou *edera*; toutefois, les transcriptions grecques ont toujours un ἑ-, avec esprit rude.

hei : autre forme de *ei*, employée surtout pour marquer la peine, la douleur. Cf. *heu* et *ēiulō*. Cf. aussi *heia*.

helcia (*hal-*), **-ae** f. : corde, trait; *helciārius* « haleur », cf. M. L. 4099, *helciāria*; *helcium*, *-ī* « collier du haleur » (Apul.). Hybrides dérivés de ἕλκω.

helix, -icis f. : 1° sorte de lierre ou d'osier; 2° hélice. Emprunt savant au gr. ἕλιξ (Plin., Vitr.); demeuré en prov. *euze*, M. L. 4100, et en celt. (écos.) : *eilig* « lierre ».

helluor (*heluor*, *ell-*), **-āris, -ātus sum, -ārī** : se gorger de, engloutir, dévorer. A peu près uniquement dans Cicéron.

Dérivés : *hel*(*l*)*uō*, *-ōnis* m. : glouton, qui dévore (Tér., Cic.); cf. P. F. 88, 15, *heluo dictus* [*est*] *immoderate bona sua consumens, ab eluendo; cui aspiratur, ut auiditas magis exprobretur; fit enim uox incitatior* (étymologie fantaisiste); *hel*(*l*)*uatiō* f. : gloutonnerie. Terme d'injure à consonne géminée caractéristique, que Cicéron joint à *gurges*; cf. Pis. 17, 41, *ille gurges atque helluo, natus abdomini suo*; Dom. 47, 124, *ille gurges helluatus tecum simul rei publicae sanguine*. A peu près inconnu de la langue impériale. Un participe *helluabundi* : *multum bibentes, ebriosi* est dans CGL V 207, 11.

Mot expressif, d'origine inconnue.

heluella, -ae f. : petit légume, petit chou; et « helvelle ». Cf. Cic., Fam. 7, 26, 2, *fungos, heluellas, herbas omnes ita condiunt, ut nil possit esse suauius*; la glose de P. F. 91, 28, *heluella* : *olera minuta*, semble considérer le mot comme un pluriel neutre. *Heluella* semble le diminutif de *heluola*, glosé λαχανάρια dans le Gloss. de Philoxène.

Sans doute diminutif de *heluus*; cf. fr. « la verdure ». Mot rare.

heluus, -a, -um : *heluacea genus ornamenti Lydii, dictum a colore boum, qui est inter rufum et album, appellaturque heluus*, P. F. 88, 18. Attesté en outre dans Varr., R. R. 2, 5, 8. Outre *heluāceus* existent les adjectifs dérivés *heluius* (*Heluius*, osq. Heleviis, pél. *heleuis*), *heluenācus* (*-cius*, *-ceus*), *helueolus* (*heluolus*), *heluinus* « jaunâtre », qui s'appliquent à une sorte de vigne et au vin qu'on en tire; *heluidus*, Isid. 19, 28, 7. Tout ce groupe de mots appartient à la langue rustique. Cf. sans doute *heluella*. Sur *heluennāca uītis*, v. André, REL XXX, 1952, 130.

Heluus est peut-être conservé dans le port. *relva* « gazon » qu'on explique par **helua*, M. L. 4103; et en germanique : v. h. a. *ëlo*, etc.

L'*e* devant *-lu-* suppose qu'il faut partir de **ghelswo-*, non de **ghelwo-*; en lituanien, les adjectifs en *-swas* indiquent l'idée de « tirant sur » : *geĩsvas* « tirant sur le jaune », *žalsvas* « tirant sur le vert » (v. Leskien, *Bild. d. Nom. im Lit.*, p. 195); cette valeur du suffixe rend compte de l'emploi de *heluus*. Cf. toutefois lit. *žélvas*. Pour l'étymologie, v. *holus*. V. aussi *galbus*, *giluus* et *flāuus*, *fuluus*; et pour le suffixe, *rāuus*, etc.

hem : hein? Exclamation, marquant surtout l'interrogation. Cf. *ehem*, qui sert à exprimer l'étonnement.

hēmicrānia, -ae f., *hēmicrānium* n. : emprunt au gr. ἡμικρανία « moitié de la tête », spécialisé dans le sens de « douleur affectant un côté de la tête, migraine ». Formes populaires : *ēmigrānium*, *migrānium*. M. L. 4104.

hēpar, -atis (*-aris*, tardif) n. : foie. Emprunt de la langue médicale au gr. ἧπαρ; d'où *hēpatiārius* (Plt.). Peu représenté dans les langues romanes, v. M. L. 4108.

hēr : v. *ēr*.

herba, -ae f. : herbe. S'emploie au singulier et au pluriel; se dit de la jeune pousse : *adhuc tua messis in herba est*, Ov., H. 17, 263; des mauvaises herbes, Vg., G. 1, 69, *officiant laetis ne frugibus herbae*; des simples. Souvent accompagné d'un nom au génitif ou d'un adjectif qui précise le sens : *h. admīrābilis*, *asināria*, *dentāria*, *Herculis*, *herclānia*, *lactāria*, *Mercuriālis*, *montāna*, *phoenicia*, *Sabīna*, *salūtāris*, *sanguināria*, etc.; v. André, s. u. — Sur le sens de *herbam dare*, v. P. F. 88, 10 L. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4109; celtique : irl. *oiriber* « herbārium ».

Dérivés et composés : *herbula* (et *herbulātus*, M. L. 4110) ; *herbuscula* (tardif, Mart. Cap., formé d'après *(h)olusculum*) : herbette ; *herbāceus*, *herbeus* : [couleur] d'herbe ; *herbāns* ou *herbēns* (Apul.) : herbeux ; *herbāria*, *-ae* f. : botanique ; *-ium* : herbier ; *-ius* : herboriste ; *herbāticus* (tardif), cf. *aquāticus*, etc. : herbivore ; *herbēscō*, *-is* et *ob-herbēscō* : devenir herbu ; *herbidus* ; *herbidō*, *-ās* (tardif) : rendre vert ; *herbilis anser : herba pastus qui gracilior est quam frumento altus*, P. F. 89, 20 (cf. *altilis*, *fartilis*) ; *herbōsus* : herbeux et « couleur d'herbe », M. L. 4111 ; *herbāgō* : « ποταμογείτων » (Diosc.) ; *herbānus* (Inscr.) ; *herbitum*, *-tium* (l. *herbetum*?), *locus in quo herbae nascuntur* (Gloss.) ; *exherbō* : désherber (Colum.), M. L. 3012. — Composés artificiels et poétiques : *herbifer*, *-gradus*, *-potēns* (cf. le type grec ποηφάγος).

Aucun rapprochement connu. Sans doute survivance d'un mot rural prélatin.

hereīscō, heretum : v. *ercīscō*.

hercle : juron familier, particulier aux hommes. Avec *mē* : *mehercle*, à côté de *mehercules*, forme plus pleine, reformée sur le nom proprement latin *Herculēs*. Peut-être survivance de l'étrusque *hercle*. Certains y voient le vocatif d'un thème en *o-*, **Herclo-*, qui apparaît dans le vestinien *Herclo*, CIL I² 394, et le datif osque H e r e k l ú i.

hērēs, -ēdis (accusatif *hērem* dans Naevius cité par Non. 86, 33 ; cf. *hebem* ; la forme se retrouve en roman, et fr. *hoir* repose sur *hērem*) : d'abord seulement masculin (l'enfant mâle seul pouvant hériter à l'origine), puis de genre commun à l'époque impériale, *secundus*, *secunda hērēs* : héritier légal.

Malgré Festus, qui enseigne que *heres apud antiquos pro domino ponebatur*, P. F. 88, 28, le sens ancien du mot est bien « héritier » : c'est par plaisanterie que Plaute l'emploie pour « propriétaire », Men. 477 et 493. De même, c'est par extension de sens que *hērēdium* a signifié « petit domaine rural » : c'est d'abord la part minimum inaliénable qui doit revenir à l'héritier ; cf. Varr., R. R. 1, 10, 2, *bina iugera quod a Romulo primum diuisa dicebantur uiritim, quae heredem sequerentur, heredium appellarunt* ; de là le sens de *praedium paruolum* que lui donne P. F. 89, 1, cf. Plin. 10, 50, *in XII Tabulis legum nostrarum nusquam nominatur uilla, semper in significatione ea hortus, in horti uero heredium*.

Autres dérivés et composés : *hērēditās* : héritage (sens abstrait et concret) ; *hērēditārius* ; *hērēdiolum* : petit héritage (Colum.) ; *hērēdipeta* (Pétron.) ; *cohērēs*, *-ēdis* (Cic.) ; *cohērēditās* (tardif) ; *exhērēs* « déshérité » ; *exhērēdō*, *-ās* (classique, dérivés d'époque impériale) ; *ex-*, *in-hērēditō* (tardifs) ; *prō-*, *sub-hērēs*, termes de droit, rares et tardifs.

Il n'y a pas de verbe « hériter » en latin classique ; *hērēditō*, *-ās* n'apparaît que dans la langue de l'Église (*hērēdificō* dans Irénée), sans doute pour traduire κληρόω, κληρονομέω ; et pour « déshériter » Plaute dit *exhērēdem facere* ; mais Cicéron a *exhērēdō*. Terme de droit, ancien, usuel. Les langues romanes ont conservé *hērēs*, M. L. 4115 ; *hērēditāre*, 4113 ; *hērēditārius*, 4114 ; *exhērēdāre*, 3012 a. Le britt. *aer*, *her* est un mot savant.

Étant donné que l'irlandais a *orbe* et le gotique *arbi* « héritage » en face de lat. *orbus*, il est naturel de rapprocher lat. *hērēs* de gr. χῆρος « dépouillé » ; plus précisément, on a même rapproché gr. χηρωστής « collatéral qui hérite à défaut d'un proche parent ». Les hypothèses qui ont été proposées sur la formation de *hērēs* et de χηρωστής sont incertaines.

herī adv. : hier (doublet *herī* avec *ī* dans Tér., Eu. 169, *heri minas uiginti pro ambobus dedi* sén. iamb.). La forme normale est *herī*, devenue *here* ; cf. Quint. 1, 4, 7 ; 1, 7, 22 ; P. F. 22, 23 ; l'*ī* est la désinence du locatif, comme dans gr. αἰεί en face de αἰές ; l'*ī* de *herī*, sans autre exemple, est analogique des autres locatifs de thèmes consonantiques du type *rūrī*, *temperī*, *Carthāginī*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4115 a ; B. W. s. u.

Dérivé : *hesternus*, formé comme *aeternus*, *sempiternus*, et *hodiernus*, *nocturnus*, *diurnus* et, tardif, *modernus*. Substantivé : *hesterna* scil. *diēs* (Ital., etc.).

L'indo-européen, qui n'a pas d'adverbe commun pour « demain » (v. *crās*), en avait un pour « hier ». L'initiale comporte des alternances de forme du groupe initial comme *humus* : gr. χθές, ἐχθές, irl. *in-dhé*, gall. *doe*, des formes à *-y-* en indo-iranien : skr. *hyáḥ*, av. *zyō*, persan *dī*, et des formes simples : lat. *heri*, de **ghes-i*, v. h. a. *gestaron*, sans doute aussi alb. *dje*.

La formation de l'adjectif est à rapprocher de la forme germanique : v. h. a. *gestaron*, v. angl. *geostra*. En latin, le type a servi largement dans les adjectifs indiquant le temps.

***heriēs, -ēī** f.? : volonté. Figure dans une sorte de litanie que nous a transmise Aulu-Gelle 13, 23, 2, *Luam Saturni, Salaciam Neptuni, Horam Quirini, † Virites † Quirini, Maiam Volcani, Heriem Iunonis, Moles Martis Nerienemque Martis*, où *Heriem Iunonis* semble équivaloir à *nūmen Iūnōnis*. A rapprocher peut-être la fin de vers d'Ennius, A. 104, *Nerienem Mauortis et Herem* (*Herem* coni. Meursius : *herclem*, *erdem* codd.), où il faut sans doute lire *heriem* dissyllabique avec première syllabe longue « par position » (du reste, toute la prosodie de ce passage est très trouble ; cf. les réflexions d'Aulu-Gelle sur la scansion de *Nerienem*). Cf. aussi la glose de P. F. 89, 6, *herem Marteam antiqui accepta hereditate colebant, quae a nomine appellatur heredum, et esse una ex Martis comitibus putabatur*, où *herem Marteam* est comparable à *Heriem Iunonis* et identique à l'expression rétablie par conjecture dans le fragment d'Ennius et où, par conséquent, il faut peut-être lire *her⟨i⟩em*. Le nom, sans doute dialectal, a disparu en latin et ne s'est maintenu que dans des formules rituelles obscures et corrompues ; mais la racine se retrouve dans le causatif *horior*, *hortor*, proprement « faire vouloir », et elle est bien représentée en osco-ombrien ; cf. osq. heriam « uim » (Buck), « delectum » (Vetter) ; v. *horior*.

herna n. pl. ou f. sg.? : mot marse d'après l'abrégé de Festus, 89, 24. *Hernici dicti a saxis quae Marsi herna dicunt* ; cf. Serv., Ae. 7, 684.

On a rapproché av. *zarštva-* « pierre ». Peut-être mot indigène.

hernia, -ae (*ĕ* d'après les langues romanes ; graphie *hirnia*, *hirnea* dans les Gloss., cf. le jeu de mots du Catalepton 12, 8) f. : hernie (v. fr. *hargne*, *hergne*). M. L. 4116.

Dérivés : *herniōsus* ; *herniacus*, CIL XII 5695 (cf. *coeliacus*).

Rare, non attesté directement avant Celse et Martial ; le terme proprement latin est *rāmes*, *rāmitōsus*. Cf. *haru-spex*?

herpēta, -ae f. : herpès. Forme populaire, latinisée et faite sur l'accusatif de gr. ἕρπης (cf. *lampada*), à côté de la transcription savante *herpēs*.

herus : v. *erus*.

hetta, -ae : *res minimi pretii... Alii pusulam dixerunt esse quae in coquendo pane solet adsurgere, a qua accipi rem nullius pretii cum dicimus : non hettae te facio*, P. F. 88, 24. Sans autre exemple. Mot populaire à consonne géminée expressive. Les gloses ont la forme *hitta*, expliquée, d'après Festus, par ὑμὴν ῥοιᾶς, *membranum in carne* ; φλυκτὶς ἄρτου. Peut-être simplement le gr. ἦτα (comme fr. *iota*) ; cf. Niedermann, Gnomon, 3, 1927, p. 351.

heu : hélas, interjection servant surtout à marquer la douleur. Accompagné souvent d'un accusatif : *heu me miserum*. Ancien, usuel et classique. Cf. *(h)ei* et *eheu*. M. L. 4122.

heus : hola, ho, hé ! Exclamation servant à appeler ou à interpeller. Accompagne souvent un vocatif. Ancien, usuel. Cf. *eho*.

hībernus : v. *hiems*.

hibiscum (*-cus* f., *ibiscus*, *ebiscus*), -ī n. : sorte de mauve (Vg., Buc.). La forme neutre semble la plus ancienne, cf. Thes. s. u. Le gr. ἰβίσκος (Diosc.) doit être une transcription du latin ; le grec dit ἀλθαία ou ἀγρία μαλάχη. M. L. 4127, 5275. Celtique?

hic, haec, hoc(c) : démonstratif de la première personne, et par suite de l'objet le plus proche : « celui dont je parle, celui que je montre, celui-ci ». Sert à annoncer ce qui va suivre : *hōc ut*, etc. Usité de tout temps. Partiellement confondu dans les manuscrits avec *is*, surtout au nominatif masculin pluriel *hī* et au datif ablatif *hīs*. Nominatif pluriel masculin archaïque *heis*, *hisce*, v. Thes. VI 3, 2699, 69 sqq. Le neutre est demeuré seul ou en composition, et figure encore dans le « languedocien » *oc* et le fr. *oui* de *o il* où *o* est issu de *hōc(c)* employé dans le sens de *ita* ; v. Thes. VI 3, 2746, 56 sqq. et cf. B. W. sous *il*. M. L. 4158. V. plus bas les formes adverbiales.

Hic est scandé bref à l'époque archaïque ; cf. Lindsay, *Early latin verse*, p. 119, § 9, et p. 163, § 33 ; une graphie *hec* est attestée sur une inscription, CIL I² 9 ; la scansion longue est de règle, au contraire, chez les classiques, où la quantité brève n'apparaît plus qu'exceptionnellement. *Hīc* représente une prononciation emphatique *hicc*, avec gémination de la gutturale, du reste attestée épigraphiquement, CIL IX 60, analogique de *hocc*, où la géminée est issue de **hŏd-ce*, et qui s'est maintenue dans les formes romanes, cf. M. L., l. l. Les formes de génitif et de datif sont tantôt dissyllabiques *hui(i)us*, *huic*, ce qui est la règle dans la poésie classique, tantôt monosyllabiques ; cf. Lindsay, op. laud., p. 64, § 35.

Adverbe de lieu : *hīc* (de *hei-ce*, cf. fal. *heic*, *hec*, *fe*) « ici », M. L. 4129, *hīc*, **hīcce* ; *hōc*, *hūc* « ici » (avec mouvement) et **hō-* dans *hōrsum*. M. L. 4159, *hōc*, **hocce*, et 4223, cf. *hūcusque* ; *hāc* « par ici », M. L. 3965, cf. *hācpropter* (rare), *hāc-tenus*, M. L. 3967 ; *hinc* « d'ici », M. L. 4134, et *dehinc* (cf. *deinde*), déjà dans Plaute, mais évité par les classiques et surtout usité dans la latinité impériale, cf. Thes. s. u. ; *exhinc* (tardif, cf. *exinde*) ; cf. aussi *hō-diē*, *hōc annō*, M. L. 4161, 4163, et *eccum* ; *ecce hic* « ici ».

Comme *iste* et *ille*, auxquels il s'oppose, le démonstratif *hic* se compose d'une particule et d'un ancien démonstratif.

Le *-ce* (*-c*) final est une particule enclitique postposée aux formes courtes telles que *hi-*, *hod-*, *hum-*, *huī-*, etc., d'où *hic*, *hocc(e)*, *hunc*, *huīc* ; ce *-ce* (*-c*) ne s'ajoute pas nécessairement à une forme longue telle que le génitif *huius* ; ce n'est pas un élément essentiel ; au pluriel, on n'a guère que *hī*, *hae*, *hās*, *hōs*, *hōrum*, *hīs* (mais neutre *haec*, peut-être pour le distinguer du féminin).

Le démonstratif est au fond le même que celui qui, à l'état isolé, sans particule préposée et sans *-ce* postposé, sert d'anaphorique : *is*, *ea*, *id*. Ce démonstratif, apparenté à skr. *ayám*, génitif singulier *asya*, est obtenu à l'aide de deux radicaux distincts, **ei-*, *i-* et *e-/o-*. En indo-iranien, il indique l'objet rapproché. Le nominatif masculin *-i-* est identique à *is*, qui a seulement en plus la désinence *-s* ; la différence est la même que celle entre skr. *sá* = gr. ὁ et skr. *sáḥ* = gr. ὅς. Le neutre correspondant à *is* est pris à la racine *i-* : *id* ; celui qui correspond à *h-i-c* est de la racine *o-* : **h-od-ce*, d'où **hocce*, *hoc(c)*. Le féminin *h-ae-c* est fait comme *quae*. Le détail des formes de *is* et de *hic* diffère ; ainsi le génitif : *eius*, d'une part, *huius*, de l'autre. Mais les radicaux sont les mêmes.

La particule préposée *h-* est sans doute apparentée à skr. *hi*, av. *zī*, gr. -χι. Elle se retrouve au premier terme du composé *ho-diē*, qui, sauf la particule initiale, répond à skr. *a-dyā́* « aujourd'hui », littéralement « ce jour-ci » (pour la formation, cf. gr. σήμερον, cité sous *cis-*). V. aussi *hōrnus*.

L'osco-ombrien a, au sens de *hic*, le même radical qui figure dans *hic* et *is*, parfois sans aucune particule, ainsi, au datif singulier, ombr. *esmei* « huīc », cf. skr. *asmai* « à celui-ci » ; le plus souvent avec des particules autres que *h*, par exemple ablatif singulier osq. e k s - u - k, ombr. *ess-u*, nominatif pluriel féminin osq. e k - a s, e k - a s - k accusatif pluriel féminin osq. e k - a s s, etc. Ces formes justifient l'analyse qui a été faite ici de lat. *h-ae-c*, *hās*, etc.

hiems (*hiemps* ; et *hiemis*, Cat.), **hiemis** f. : mauvaise saison, hiver ; mauvais temps, tempête. Toutefois, ce dernier sens, bien qu'attesté en prose (Cic., Plan. 40, 96 fin ; Nep., Att. 10 fin), semble un terme technique de la langue nautique ; il est surtout fréquent dans la poésie impériale, où il peut être une imitation de gr. χειμών, χεῖμα. Ennius et Lucrèce, César, Varron et le plus souvent Cicéron emploient *hiems* au sens de « hiver » ; cf. Enn., A. 424, *aestatem autumnus sequitur, post acer hiemps it*. En poésie, quelquefois « froid, frisson »

et au pluriel « années » (d'un vieillard). Ancien, usuel. Non roman (cf. plus bas).

Dérivés et composés : 1° *hiemālis* : d'hiver, tempétueux ; *nauigatio longa et hiemalis*, Cic., Fam. 6, 20, 1 ; *hiemō, -ās* : 1° passer l'hiver (dans ce sens tend à être remplacé par *hībernō*) ; 2° être en tempête, *hiemat mare*, Hor., Sat. 2, 2, 17 (cf. χειμάζω, χειμαίνω) ; 3° impersonnel, *hiemat* « c'est l'hiver, il fait froid » ; 4° faire refroidir, congeler (Pline) ; *hiemātiō* ; *exhiemō* (Ital.) ; *perhiemō* (d'après *pernoctō*, Colum.).

2° *hībernus* : d'hiver ; *hīberna* n. pl. : quartiers d'hiver ; *hībernum* (sc. *tempus*) (à partir de Minuc. Fel., cf. aussi Vg., Ae. 1, 266) « hiver » (*hībernus*, Mul. Chir.), qui a remplacé *hiems* dans toutes les langues romanes, M. L. 4126 ; et le dénominatif *hībernō, -ās* : hiverner. Panroman. M. L. 4124, et *exhībernāre*, 3012 b ; *hībernālis* (cf. *autumnālis*) ; *hībernāculum* (époque impériale), cf. *tabernāculum* ; *hībernātiō* (Gl.) = παραχείμασις.

Une forme à degré zéro **him-* figure dans des adjectifs composés *bīmus* (de **dwi-him-os*), *trīmus*, *quadrīmus* « de deux, trois, quatre ans », mots de la langue rurale, s'appliquant aux animaux qui, nés au printemps, en été ou en fin d'année, ont passé deux, trois, quatre hivers, par opposition à *hōrnus*, *anniculus* et *annōtinus*. L'origine de ces adjectifs n'avait pas échappé aux anciens ; cf. Cassiod. (ex Eutyche), GLK VII 200, 5, *bimus, trimus, quadrimus quasi a bis, ter, quater, hieme dicta*. Ces adjectifs, en passant dans la langue commune, se sont ensuite appliqués aux enfants ; mais, dans les langues romanes, ils n'ont survécu qu'avec leur valeur ancienne, cf. M. L. 1107, *bīmus* ; 8907, *trīmus* ; 6919, *quadrīmus*. De *bīmus, trīmus, quadrīmus* existent aussi les dérivés *bīmulus*, *bīmātus* « âgé de deux ans » et *bīmātus, -ūs* m., etc. Il n'y a pas d'adjectif pour dire « d'un hiver » (tandis que le grec a χίμαρος, le latin recourt à des dérivés (récents) de *annus* : *anniculus, annōtinus* ; v. Meillet, MSL 23, 146 (cf. aussi *uitulus*). Après *quadrīmus*, on a des composés de *annus* : *quinquennis, sexennis*, etc. M. W. Schulze a noté que Horace oppose *bīmum, quadrīmum merum* à *uīnum quinquenne*.

Les formes de *hiems*, *-himus* et *hībernus* sont toutes anciennes. Elles appartiennent à une racine indo-européenne désignant les frimas, l'hiver, la neige.

Le mot *hiems* est d'un type archaïque ; il repose sur un thème à vocalisme radical zéro **g'hi-* suivi d'un élément **-em-* qui ne se retrouve guère à l'état de suffixe. Le même mot existe en iranien, où l'on a av. *zyå*, gén. *zimō*, au sens de « hiver ». — Le même vocalisme que dans *hiems* apparaît dans un nom de la « neige » : gr. χιών (gén. χιόνος), arm. *jiwn* (gén. *jean*) ; le latin a un autre nom de la « neige » aussi indo-européen, *nix*. — Pour la racine, cf. av. *zayana-* « d'hiver ».

En face de cette forme, il y a des dérivés à vocalisme radical *e-*. En *-ā-* : v. sl. *zima*, lit. *žėmà*. Souvent un mot en *-n-/-r-*, notamment gr. χεῖμα et χειμών « hiver », avec les adjectifs χίμαρος et χειμερινός « hivernal » ; le latin *hībernus*, de **gheimrinos*, est du même type ; le *b* résulte d'une dissimilation (v. *formīca, formīdō*) ; le suffixe *-no-* joue un rôle analogue à celui qu'on a dans *diurnus, nocturnus, hesternus* (v. *heri*). Le sanskrit a le locatif *héman* « en hiver » et le dérivé *hemantáḥ* « hiver », l'albanais *dimen* « hiver », le hittite *gimmanza*, de **gimants*, élargissement du thème simple *gima-*. — L'arm. *jmeṙn* « hiver » a reçu le vocalisme radical zéro de *hiems* et des dérivés tels que lat. *-himus*. Ce même vocalisme apparaît dans le dérivé de la forme en *-r-* : gr. χίμαρος, χίμαιρα désignent la « chèvre » qui a passé un hiver et qui a ses premiers chevreaux. Norv. *gimber* désigne la « brebis » qui n'a pas encore eu d'agneau ; dans la *Lex Salica* on a *ingimus* « bête d'un an ».

Pour le sens, le type lat. *bīmus* est à rapprocher de gr. χίμαρος, etc. Pour la forme, cf. gr. δύσ-χιμος « où le climat est dur », μελάγχιμα « taches noires dans la neige ». Le skr. *himá-* est sans doute tiré de seconds termes de composés, tels que *çatáhimaḥ* « qui a cent hivers ».

Sur les formes celtiques, v. gall. *gaem*, irl. *gam* « hiver » ; V. Pedersen, *V. G. d. kelt. Spr.*, I, p. 66.

hietō : v. *hiō*.

hilarus, -a, -um ; hilaris, -e : joyeux. Emprunt au gr. ἱλαρός, attesté depuis Plaute. *Hilarus* est la forme ancienne ; *hilaris* a subi l'influence de *tristis*, avec lequel il forme un couple antithétique ; cf. Hor., Ep. 1, 18, 89, *oderunt hilarem tristes, tristemque iocosi* ; Quint. 11, 3, 67, 72, 79 ; Cic., Att. 12, 40, 3. Une forme tardive *hilerus* avec apophonie (cf. *camera, citera*) se lit CIL II 3684 (îles Baléares). L'adverbe ancien est *hilarē* ; *hilariter* n'apparaît qu'à basse époque (St Aug. ; Vulg.). Non roman.

Dérivés et composés : *hilarulus* (Laev.) ; *hilariculus*? (Sén., cf. *tristiculus*) ; *hilarō, -ās* ; *hilaritūdō* (archaïque) ; *hilaritās* (classique) ; *exhilarō* (Cic., Fam. 9, 26, 1, surtout fréquent dans la langue impériale) ; *exhilarātiō* (Aug.) ; *exhilariō* (bas latin) ; *hilarificō* (Itala) ; *hilarēscō* (Aug.) ; *hilarēns* (Visio Pauli) ; *hilarissō* (Isid.).

hīlla(e) : v. *hīra*.

hīlum, -ī n. : *hilum putant esse quod grano fabae adhaeret, ex quo nihil et nihilum*, P. F. 90, 7.

Hīlum, dont le sens précis n'est pas autrement connu (Nonius le définit seulement *breue quoddam*, 121, 3 ; et l'explication de Varron repose sur un faux rapprochement avec *hillae*), s'emploie comme particule avec le sens de « tant soit peu », cf. Lucr. 4, 515 *et libella aliqua si ex parti claudicat hilum* ; 3, 514, *aliquid prorsum de summa detrahere hilum* ; de même *perhīlum*, Lucr. 6, 576, *summa magis mediis, media imis, ima perhilum* ; cf. l'emploi de *frit, floccus, naucus* dans des locutions négatives. *Hīlum* peut être suivi d'un génitif, cf. Lucr. 3, 220, *nec defit ponderis hilum*, où *hīlum* = *quicquam*, comme déjà le notait Varron à propos du vers d'Ennius, A. 14, *quae dedit ipsa capit neque dispendi facit hilum*. Le plus souvent, *hīlum, hīlō* accompagnent une négation ; cf. *neque hīlum* dans les exemples de Lucrèce et d'Ennius cités plus haut, auxquels on peut ajouter Lucr. 3, 518, 783 ; 4, 379 ; 5, 1409, *neque hilo | maiorem interea capiunt dulcedinis fructum*. De là : *nihĭlum nīlum, nihĭlī nīlī, nihĭlō nīlō*, de **ne hilom*, etc., formes renforcées de la négation, et *perhīlum* « très peu » (Lucr.), comme *perpaulum* (Cic.).

Nihilum, négation, est le plus souvent réduit à *nihil*, *nīl*, comme **ne oinom, noenu* à *nōn*. La brève de *nihĭlum* semble bien attestée dans Plaute ; cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 121. Elle est peut-être dans *nihĭl* un effet de la loi des mots iambiques, comme dans *mĭhĭ*, et en même temps abrègement phonétique devant *l* final (cf. *animăl, calcăr*, etc.). De *nihil* elle se serait étendue aux formes trisyllabiques. Du reste, *nihil* est une graphie étymologique. On prononçait *nīl*, comme *mī*. L'élision de la finale s'est généralisée en vertu de la tendance à abréger les mots accessoires. Mais *nihĭlum, nīlum* signifiant « le néant » ou employé avec sens fort, conserve sa forme pleine, cf. gr. οὐδέν.

Mot expressif à date ancienne, *nihil* a perdu de sa valeur et il est mal attesté en roman, M. L. 5922 a ; le français a été amené à y substituer le nom de la « chose » : *rem*, d'où *rien* ; les autres langues romanes ont des substituts divers : it. *niente*, etc.

Dérivés et composés : *nihilō, -ōnis* m. (Gloss.) : οὐδαμινός ; *nihilōminus* (*nīlō-*) ; *nihilōsētius* : néanmoins ; *adnihilō, -ās* : mot forgé par la langue de l'Église pour traduire ἐξουδενῶ ; Hier., Ep. 106, 57, *nisi forte* ἐξουδένωσας *non putabis transferendum « despexisti », sed secundum istius temporis disertissimum interpretem « adnihilasti », uel « adnullasti », uel « nullificasti », et si qua alia possunt inueniri apud peritos portenta uerborum.*

Pas d'étymologie connue.

hinc : v. *hic*.

hinniō, -īs, -īre : hennir. Ancien. M. L. 4136 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *hinnītus, -ūs* m. ; *adhinniō* ; *hinnībundus, -bilis* (tardif).

L'aspiration de *hinniō* a sans doute été transportée dans *hinnus*, emprunt au gr. γίννος, ἴννος « mule », produit d'un mulet et d'une jument (cf. Pline, HN 8, 174), et ses diminutifs *hinnulus* (M. L. 4138 a), *hinnuleus* (confondu avec *inuleus*), cf. Varr., L. L. 9, 28. Certaines formes romanes supposent **hinnitulāre*, M. L. 4138.

Onomatopée, sans étymologie.

hin(n)uleus, -a : v. *inuleus*.

hinnus, -ī m. : v. *hinniō*. La forme *ginnus* qu'on lit dans certaines éditions de Pline est une correction de Pintianus, d'après Aristote, qui emploie γίννος ; l'existence de *ginnus* en latin est très douteuse, v. Thes. s. u.

hiō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : être béant ; se dit en particulier de la bouche ; de là « rester bouche bée » (devant quelqu'un ou quelque chose), et par suite « convoiter ». Dans la langue de la rhétorique, « faire des hiatus ». Même développement dans χαίνω, χάσκω, χάσμα. Ancien, usuel.

Dérivés et composés : *hiātus, -ūs* m. : ouverture (de la bouche) ; fente, crevasse ; hiatus ; convoitise (Tac.) ; *hiantia, -ae* f. (Tert.) ; *hiātiō* (Apul.) ; *hiātūra* (gl.) ; *hiātimembris* (Mart. Cap.) ; *hiāscō, -is* (Caton et Gargil.) ; *hīscō* : s'ouvrir, ouvrir la bouche ; *dehīscō* (Varr.) ; *hietō, -ās* (*hietor*, Laber. ; cf. *oscitor*), archaïque et rare (sans doute de **hi-itō* avec dissimilation du second *i*, comme dans *societās*) ; *hiulcō, -ās* (Cat., Fortun.) ; *hiulcus*, qui suppose un adjectif **hiulus* (de *hiō*, comme *crēdulus* de *crēdō*), d'où un verbe **hiulō* dont serait dérivé *hiulcus*, cf. *petō, petulāns* et *petulcus* ; *hiulcātiō* ; *in-hiō, -ās* : être bouche bée devant, convoiter ; *interhiō* (Tert.) ; *sēmihiāns*. Aucune de ces formes n'est demeurée dans les langues romanes.

Le présent *hiō, hiāre* se superpose à lit. *žióju, žióti* « être béant » et à serbe *zjȁm, zjȁti* « ouvrir la bouche » (v. sl. *zějǫ* « je suis béant » répond sans doute exactement à lit. *žióju* ; cf. aussi v. h. a. *giēn* « être béant » et *gewōn* « ouvrir la bouche toute grande ») et *hīscō* peut-être à v. angl. *giscian*, mais surtout, avec un autre suffixe, à v. isl. *gina* « être béant », v. sl. *zinǫ, zinǫti* « ouvrir la bouche, devenir béant ». — La racine a comporté des élargissements, ainsi dans v. angl. *gipian* « haleter » ; et il est difficile d'écarter un rapprochement approximatif avec gr. χαίνω et χάσκω. Les formes osq. eehiianasúm, ombr. *ehiato*, qu'on traduit par « ēmittendārum, ēmissōs, ēmissum », sont loin pour le sens.

hippacō, -ās : s'ébrouer ; *est celeriter animam ducere, ab equi halitu, qui est supra modum acutus*, P. F. 96, 5. Cf. *hippitare* : *oscitare, badare*, CGL V 601, 18 (et *exhippitāre*). Un simple **hippāre* « sangloter, hoqueter » est supposé par l'esp. *hipar*, port. *himpar*, M. L. 4139, si ce ne sont pas simplement des onomatopées.

Non attesté dans les textes. Rappelle certains mots expressifs du type tch. *žipati* « haleter ». Cf. le précédent. Le rapprochement de ἵππος n'est qu'une étymologie populaire.

hippagō, -inis f. : *-es naues quibus equi uehuntur, quas Graeci* ἱππαγωγούς *dicunt*, P. F. 89, 28. De ἱππαγός, avec suffixe proprement latin *-ō, -inis*, sans doute d'après *ambāgō, indāgō*. On trouve aussi dans les gloses *hippāgō* m. au sens de « cocher » ; forme de ἱππαγός, influencée par *agāsō, equīsō*.

***hir** (*ir*)? : creux de la main, main. Le mot n'est attesté qu'à partir de Charisius chez les grammairiens et les glossateurs qui hésitent sur le genre (masculin ou neutre), la flexion (indéclinable, ou *hir, hirris*), la forme même (avec ou sans aspirée) ; le passage de Lucilius (1155 M.) où il semblait figurer est manifestement corrompu.

Peut-être s'agit-il d'une forme fictive que les grammairiens ont cru reconnaître à tort dans le vers de Lucilius mentionné plus haut et qu'ils ont expliquée d'après le contexte. En tout cas, l'incertitude du mot rend aventuré tout rapprochement, bien qu'on ait souvent comparé *hir* avec gr. χείρ, arm. *jeṙn*, alb. *dorε* (on cite aussi des mots tokhariens A, *tsar*, etc., dont la forme n'est pas claire, et hitt. *kessar*, v. Duchesne-Guillemin, BSL 39, 211 sqq.). Ces mots désignent la « main » en tant qu'elle prend.

hīra, -ae f. : *hira, quae deminutiue dicitur hilla, quam Graeci* νῆστιν, *intestinum est, quod ieiunum uocant*, P. F. 90, 3. Mot rare (Plt., Apul., Arn.) ; *hīllae* pl. « tripes » : *Lūcānicae*.

Le rapport avec *haru-* de *haruspex*, etc., n'est pas clair.

hirciae, -ārum f. : sorte de hachis (Arn. 7, 24). Cf. *irceus*.

hircō, -ās v. *urcō*.

hircus, -ī m. (*ircus*, Varr., L. L. 5, 97; *fircus*, sabin, cf. *Fircellius*) : bouc et « odeur de bouc » comme gr. τράγος (cf. *subhircī*). Ancien (Plt.), usuel. *Hircus*, concurrencé par *caper* et par un mot germanique, est conservé seulement en calabrais, M. L. 4140, mais est représenté en germanique : v. h. a. *irah* « peau de bouc ». Cf. Ernout, *Élém. dial.*, s. u.

Dérivés et composés : *hirculus* : 1° petit bouc; 2° plante à odeur de bouc, cf. gr. τράγος, τράγιον, (Plin. 12, 46) ; *hircīnus*; *hircōsus* : qui sent le bouc; *hircuōsus* (Apul.) ; *hircipes* (Mart. Cap. ; formé d'après *capri-pes*) ; *hircō, -ōnis*? (Gloss.) ; *hircocerus* (Boèce) = τραγέλαφος ; *hirquitallī, pueri primum ad uirilitatem accedentes, a libidine scilicet hircorum dicti*, P. F. 90, 1 (*irquitallus* sans *h*, 92, 11), d'où *hirquitalliō* « τραγίζω » (Censor.) : prendre une voix d'homme (cf. *catuliō, -īs*) ; *hirquicomāns* (*hirci-*) (Querol.) ; *subhircī* : aisselles (Isid. 11, 1, 65, cf. *subbracchia* et le *hircum ab ālīs olēre* de Plt.), M. L. 8360. Cf. sans doute *hirpus*; et peut-être *lupercī, lupercālia*.

Il y a un nom ancien dans *haedus*. Si le samnite *hirpus* (v. ce mot) est de la même origine que *hircus*, la forme ancienne serait **hirquos*. Étymologie inconnue; peut-être mot prélatin. Le second élément de *hirquitallus* est obscur.

La glose *hirqui : oculorum anguli*, provient d'un contresens fait sur Virgile, B. 3, 8; cf. Thes. VI 3, 2822, p. 34 sqq.

hirnea (*irnea*), **-ae** f. : vase, coupe (Caton, Plaute). Cf. *irnela : uasis genus in sacris*, P. F. 93, 19; *hirniola*. Vieux mots, vite tombés en désuétude, suspects d'être empruntés. *Hirnea* est peut-être le doublet dialectal de (*h*)*erneum*.

hirpus (*irpus*), **-ī** m. : nom du loup en samnite; cf. P. F. 93, 25, *Irpini appeuati nomine lupi, quem irpum dicunt Samnites; eum enim ducem secuti agros occupauere*. Cf. les noms propres *Hirpī, -ōrum* et *Hirpīnī*. N'est pas attesté comme nom commun en latin; mais figure dans le dérivé :

(*h*)*irpex -icis* m. : herse; *irpices genus rastrorum ferreorum quod plures habet dentes ad extirpandas herbas in agris*, P. F. 93, 23. Même image que dans *frēnum lupātum*; cf. *lupātum* dans Rich. Demeuré dans les langues romanes; cf. M. L. 4141, *hirpex* et *herpex*, B. W. *herse*; M. L. 4142, **hirpica* et *erpica* CGL V 359, 47, *erpicārius*; **hirpicāre*, M. L. 4143. Les variations entre *i* et *e*, l'absence de *h* confirment l'origine dialectale. Cf. *hircus* et, pour la finale, *dentex*.

hirquitallus : v. *hircus*.

hirriō, -īs, -īre : *-re, garrire quod genus uocis est canis rabiosae*, P. F. 90, 9. D'où *hirrītus, -ūs* m. (Sid.). Verbe expressif, comme *hinniō, hittiō*.

hirsūtus, -a, -um : au poil hérissé, hirsute. Classique.

Dérivé : *hirsūtia* (Solin.) ; composé : *hirsicūlus* (?) ; *hirsūticūlus* : δασύπρωκτος (Gloss.).

Semble dérivé d'un nom en *-u-* non attesté **hirsu-*; cf. *cornū, cornūtus, astū, astūtus*. Le maintien du groupe *-rs-* est dû sans doute à ce qu'il provient de la simplification d'un groupe de trois consonnes *-rcs-* (cf. *ursus*, skr. *ṛkṣaḥ*, gr. ἄρκτος), ou bien à ce que **hirsu-* est une forme récente remplaçant un plus ancien **hirtu-* (comme *pulsus* en face de *pultāre*), cf. *hirtus*; l'*i* atteste peut-être une origine dialectale, comme pour *hircus, hirtus, hispidus*. Un groupe *-rr-* apparaît dans l'adjectif employé comme nom propre : *Hirritus*, CIL VI 1485; *Hirruto*, IX 3044.

Un rapprochement avec *horreō* ou avec *hircus* est difficile. En tout cas, il s'agit d'un adjectif « populaire ».

hirtus, -a, -um : poilu, aux poils durs. Ancien; cf. les noms propres *Hirtius, Hirtīnus, Hirtiānus*, et la glose : *hirtipilī, durorum pilorum homines*, P. F. 89, 30. Sans doute de **gher-to-s*; *hirtus* semble être l'adjectif verbal en *-to-* correspondant à l'abstrait en *-tu-* supposé par *hirsūtus*. Cf. aussi *hispidus*.

Le vocalisme est de type « populaire », avec un *i* dialectal?

hirūdō, -inis f. : sangsue. Ancien (Plt.). C'est à l'époque de Pline que *sanguisūga* a commencé à se substituer à *hirūdō*; cf. H. N. 8, 29, *cruciatum in potu maximum sentiunt* [sc. *elephanti*] *hausta hirudine, quam sanguisugam uolgo coepisse appellari aduerto*. *Hirūdō* n'a survécu qu'en provençal, qui suppose un doublet *hirūgō, herūgo* (cf. CGL IV 86, 10, etc.), avec substitution de *-ūgō* à *-ūdō*; cf. *incugine* pour *incudine*, *testūgō* pour *testūdō*, M. L. 4144.

Sans étymologie claire. Même formation que *testūdō*.

hirundō, -inis f. : hirondelle; aronde (poisson). Ancien. Les formes romanes remontent à *hirūndō* et *harūndō*, M. L. 4145, et au diminutif **hirundula*, 4146.

Adjectifs dérivés : *hirundinīnus*, forme ancienne (Plt., Rud. 598), remplacée à l'époque impériale par la forme syncopée *hirundīnus* (*-neus*) ; *hirundīnia* (*-nīna*) ; *hirundināria* (= ἡρύγγιον) : chélidoine.

Sans étymologie claire. Même formation que *harundō*, *nebrundinēs*.

hispānus : espagnol. Adjectif en *-ānus* (cf. *Rōmānus*, etc.), dont proviennent *Hispānia, -niēnsis, -nicus*. Cf. gr. Σπανία.

hispidus, -a, -um : hérissé, velu (surtout poétique, non attesté avant Virgile, en prose n'est guère employé que par Pline). Il faut peut-être y rattacher les surnoms romains *Hispō, Hispulla*. Même formation que *horridus*. Dérivés rares et tardifs : *hispidō, -ās*; *hispiditās*. Formes romanes douteuses, v. M. L. 4148.

V. *hirsūtus*. Forme dialectale issue de **ghers-kʷ-o-*?

hister : v. *histriō*.

historia, -ae f. : 1° histoire, récit d'événements historiques, emprunté comme le genre littéraire qu'il désigne au gr. ἱστορία; 2° histoire, récit historique ou fabuleux; déjà dans Plt. dans ce sens. Souvent employé au pluriel, *historiae*. Pour le développement du mot en grec, v. F. Muller, Mnem. 54, 254 sqq. Celtique : irl. *stoir*, gall. *ystyr*.

Autres emprunts : *historicē, -ēs* f. (Quint.) = ἱστορική; *historicus, -a, -um* = ἱστορικός; *historicus* m. historien; *historicō, -ās* (bas latin) ; *historiographus*.

Dérivés latins très tardifs : *historiālis, historior, historiola, historiuncula*.

histriō, -ōnis m. : acteur, histrion. Forme sans doute dérivée de *hister*; cf. T.-L. 7, 2, 6, *hister Tusco uerbo ludio uocabatur*. Les histrions étaient ainsi nommés, dit Festus, *quod primum ex Histria uenerint*, P. F. 89, 25. Pour la formation, cf. *lūdiō*. Ancien, usuel, classique.

De *hister* dérivent : *histricus* (Plt.) ; de *histriō* : *histriōnālis* (Tac.) ; *histriōnicus* (bas latin) ; *histriōnia* (sc. *ars*) ; *histriō, -ās* (Gloss.). L'allemand *Storger* provient de **historiō*.

hittus : φωνὴ κυνός, CGL II 69, 2; *hittiō*, ἰχνεύω CGL III 450, 33; 483, 23. Onomatopée, comme fr. *japper*. V. *hirriō*.

hiulcus : v. *hiō*.

hōcanniuus, -a, -um : de cette année. Formation populaire tirée de *hōc annō*, sans doute d'après *aestīuus, tempestīuus*, etc.; cf. Schol. Hor. epod. 2, 47. M. L. 4161.

hodiē adv. (fal. *foied*?) : aujourd'hui. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 4163; B. W. s. u. Adjectif dérivé : *hodiernus*, cf. *hesternus* (v. sous *herī*). — *Hodiē* a été remplacé dans la langue populaire par des expressions plus pleines : *in hodie* (Peregr. Aeth.) ou *hodiernō diē* « τῇ σήμερον ἡμέρᾳ ». Même tendance dans le fr. « aujourd'hui »; v. B. W. *jour*. Cf. *diurnum, hībernum* se substituant à *diēs, hiems*.

Composé : *h-o-diē*; cf. skr. *a-dyá*. V. sous *diēs* et *hic*. L'idée de « aujourd'hui » s'exprime partout par « ce jour-ci »; cf. gr. σήμερον (sous *cis-*), arm. *ays-awr*, etc., got. *himma daga* et v. h. a. *hiu-tagu*, etc. Là où existe le démonstratif **kʼi-* de l'objet rapproché, c'est à ce démonstratif qu'on a recouru. Le latin, qui ne l'a conservé que dans des adverbes tels que *cis*, s'est servi de son démonstratif de l'objet le plus proche, qui est *hi-, ho-*; de là la concordance avec le sanskrit, où le démonstratif **kʼi-* n'est pas attesté. — Pour la forme, cf. *hōrnus*.

holcōnia (*hor-*) *uītis* : nom d'une vigne en Campanie (Plin., Col.). Cf. le nom propre *Holcōnius*, dans W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 169.

holus, -eris n. (forme ancienne *helus*, cf. P. F. 89, 3, *helus et helusa antiqui dicebant quod nunc holus et holera*; doublet dialectal *folus* dans P. F. 74, 9; forme rustique sans aspiration *olus*; génitif et datif-ablatif pluriel *olerōrum, oleris* dans Lucil. et Caton) : légume (vert), et spécialement « chou ». Peut être précisé par une épithète : *holus marinum, rusticum, siluestre*, cf. gr. θαλασσοκράμβη, ἀγριολάχανον; (*h*)*olusātrum* (génitif *holusātrī*) : persil noir, maceron.

Dérivés : (*h*)*olitor* : jardinier (pour la formation, cf. *iānus/iānitor, portus/portitor*, etc., formés directement sur des noms d'après *canō : cantor*) ; (*h*)*olitōrius* (*forum olitōrium*) ; (*h*)*olusculum* n. ; (*h*)*olerāceus* adj. : végétal; (*h*)*olerārius*; (*h*)*olerārium* n. : jardin potager; *holerōsus* = λαχανώδης; (*h*)*olerō, -ās* : planter des légumes; (*h*)*olerātor*.

Ancien, usuel. N'a pas passé dans les langues romanes, où il a été supplanté par *legūmen*.

Appartient à une racine qui se retrouve dans *heluus*. Cf. gr. χλόος « couleur d'un vert tendre », χλόη « verdure nouvelle, gazon », χλωρός « d'un vert clair » qui indique le dissyllabisme de la racine (χλο- repose sans doute sur **ghlə-*) ; v. h. a. *gelo* « jaune », lit. *žélti* « verdoyer » et *želvas* « vert »; v. sl. *zelenŭ* « vert » et russe *zlak* « plante, plante cultivée »; phrygien ζέλκια· λάχανα, Hes., skr. *hárih* « jaune, vert » et av. *zairiš* « jaune » (les formes lat. *galbus* et *giluus* sont énigmatiques). — Le groupe de lat. *fel, flāuus* est parallèle, mais distinct.

***homeltium** : *pillei genus*, P. F. 91, 21. Sans exemple, ni autre explication. Un manuscrit porte *homelitium*. Peut-être transcription corrompue de gr. ὠμόλινον qui désigne une sorte de coiffure dans Cratinos (Ath. 410 d.).

homō, -inis m. (flexion sans alternance *homō, -ōnis* dans Enn., A. 138 : *uolturus in spinis miserum mandebat homonem*, dont on rapprochera les formes osco-ombriennes : osq. *humuns* « hominēs », ombr. *homonus* « hominibus »). Un doublet *hemō*, avec *e* radical, est attesté par la glose de Festus, *hemona, humana, et hemonem, hominem dicebant*, P. F. 89, 8, et par le juxtaposé *nēmō* « pas un homme, personne ne... » de **nĕ hemō*. L'alternance *homō/hemō* est ancienne; il s'agit d'un dérivé d'un mot indo-européen signifiant « terre » qui admettait l'alternance *e, o, zéro*; v. *humus* : homme, au sens général de « être humain », proprement « né de la terre » ou « terrestre » (cf. Quint., 1, 6, 34, *etiamne hominem appellari quia sit humo natus*, qui du reste se moque de cette étymologie), par opposition aux dieux, qui sont « célestes »; cf. l'opposition grecque de ἐπιχθόνιοι et de ἐπουράνιοι; de là l'expression biblique *filius hominis* (traduit du grec, qui provient lui-même de l'araméen), *h. deī, h. deī et christī*. *Homō* se distingue de *uir* comme ἄνθρωπος, qu'il traduit, se distingue de ἀνήρ. Ce sens de *homō* apparaît dans les expressions *genus hominum* (cf. *genus hūmānum*) et *pro deum hominumque fidem*; *hominum diuomque pater*; dans ce sens, *homō* désigne aussi bien la femme que l'homme (cf. gr. ὁ, ἡ ἄνθρωπος) ; cf. *homines plous V oinuorsei uirei atque mulieres*, S. C. Bac. l. 19; *mares homines*, Plt., Poe. 1311; *quo discernitur homo mas an femina sit*, Varr., L. L. 7, 17; *homines feminae*, Aug., Ciu. D. 3, 3; *mater, cuius ea stultitia est, ut eam nemo hominem* (= une créature humaine) *appellare possit*, Cic., Clu. 70, 199.

Sur ce sens général se sont greffés des sens particuliers : 1° homme, c'est-à-dire créature raisonnable (par opposition à *fera, bestia*) : *si uis homo esse* « un homme digne de ce nom », Cic., Att. 4, 15, 2; ou, au contraire, sujette à l'erreur (par opposition à *deus*) : *possum falli ut homo* (var. *humanus*), Cic., Att. 13, 21, 2; [*Demosthenes, Homerus*] *summi sunt, homines tamen*, Quint. 10, 1, 25; *homines sumus, non dei*, Pétr. 75; 2° homme, c'est-à-dire mâle, par opposition à la femme, emploi familier, inconnu à la langue classique; *mi homo et mea mulier, uos saluto*, Plt., Ci. 723; cf. Köhm, *Altlatein. Forsch.* 89; 3° hommes (emploi pluriel), c'est-à-dire « soldats », et spécialement « fantassins » : *capti homines equitesque producebantur*, Caes., B. C. 2, 39, 5, cf. le fr. « quatre hommes et un caporal »; 4° homme, c'est-à-dire « vivant », par opposition aux dieux ou aux morts : *inter homines esse* « être au nombre des vivants ».

Dans la langue familière, enfin, *homō* s'emploie souvent à la place d'un démonstratif : *hic homō* « ego », *homo* « is, iste, ille », cf. ILLE *ubi miser famelicus uidet mi esse tantum honorem*, | *tam facile uictum quaerere, ibi* HOMO *coepit me obsecrare*, Tér., Eu. 260-261. Cf. Lindsay, *Synt. of Plautus*, p. 45. Une phrase comme celle

que Pétrone, 38, 12, met dans la bouche d'un illettré : *ipso enim homo melior non est* « il n'y a pas homme meilleur que lui ; on n'est pas meilleur que lui », montre par quelle évolution *homō* a pu arriver en français à former l'indéfini « on », d'abord dans les phrases négatives (peut-être sous l'influence de parlers germaniques ; cf., toutefois, l'emploi « positif » de *homō* dans Peregr. Aeth. 13, 1, *si tamen labor dici potest ubi homo desiderium suum compleri uidet*) ; v. B. W. sous *homme*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 4170.

A *homō* se rattachent les diminutifs *homullus*, *homunciō* (pour la formation, cf. *seneciō*), *homunculus* et les composés *sēmihomō*, *homi-cīda* m., *-cīdālis*, *-cīdium* n. (conservés dans les langues romanes sous des formes savantes, M. L. 4168-4169), *-cīdiātor* (Gloss.), *-diōsus*, etc. Dans *homicīda*, il y a eu substitution d'un thème en *-o-* (**homŏ-*) au thème en *-n-* (**homŏn-*) comme dans *nuncupō* (de **nōmo-cupō*, **nōmi-cupō* ; gr. ἀκμόδετον, αἱμο-βαφής, etc. Le procédé n'est pas spécial aux thèmes en *-n-*, cf. *foedi-fragus*, *uolnificus*, etc.). Le composé *hominicola* est récent et créé pour traduire ἀνθρωπολάτρης (langue de l'Église) ; de même *hominiplacēns* = ἀνθρωπάρεσκος (Sept.). Forme verbale tardive : *dehominō*, *-ās* (Schol. Hor.). Il n'y a pas d'adjectif dérivé de *homō*. L'adjectif qui lui correspond pour le sens, *hūmānus*, ne s'y laisse pas rattacher étymologiquement, tout en en reproduisant les diverses acceptions :

hūmānus, *-a*, *-um* : 1° humain, qui concerne l'homme, propre à l'homme = ἀνθρώπινος, ἀνθρώπειος, cf. Tér., Hau. 47, *homo sum : humani nihil a me alienum puto*, et, tardivement, « qui convient à l'homme », Theod. Prisc. 3, 2, *cibi humaniores* ; 2° par suite « véritablement digne d'un homme, cultivé, policé » et « qui a des sentiments humains, bienveillant, humanitaire » (= φιλάνθρωπος), sens qu'on retrouve dans *hūmānitās*, *hūmāniter* et dans *inhūmānus*, *inhūmānitās* ; 3° « humain », c'est-à-dire « qui peut arriver à un homme mortel » : *si quid mihi humanum contigerit*, litote ; cf. l'adverbe *hūmānitus*, ainsi différencié de *hūmāniter* et opposé à *dīuīnitus* : *si quid me fuerit humanitus*, Enn., A. 125. M. L. 9674.

Sur l'évolution de sens de *hūmanitās*, v. Bolkenstein, Doelger-Festschr., 62.

En dehors de *hūmānitās* et de *inhūmānus*, *-nitās*, les dérivés et composés de *hūmānus* sont rares et tardifs. La langue de l'Église a créé *hūmānō*, *-ās* (usité surtout aux participes *hūmānātus*, *hūmānandus*) pour traduire ἀνδρόω « changer en homme », *hūmānātiō* = ἀνθρωπότης et *in-hūmānātus* « incarné, devenu homme », *in-hūmānātiō* « incarnation » ; Oribase a *hūmānīnus* (d'après *canīnus*). Cassiodore crée *hūmāniformiānus* d'après ἀνθρωπομορφιανός.

Tandis que la notion « homme » est exprimée par celle de « mortel » en indo-iranien (skr. *mártaḥ*, av. *mərəta-*), en arménien (*mard*), en grec (βροτός) et, par substitution d'un mot intelligible à une forme dont le sens premier était effacé, dans gr. θνᾱτός (θνητός), elle l'est par la notion de « terrestre » en baltique : lit. *žmū̃*, *žmogùs* (au pluriel *žmónės*), etc. ; en germanique : got. *guma*, etc. (dont il reste une trace dans *Bräutigam*), et en celtique : irl. *duine* (pour l'initiale, cf. χθ- de gr. χθών, sous *humus*). La variété du vocalisme radical, qui a subsisté jusqu'en italique et même en latin, où *homō* et *hemō* sont attestés l'un et l'autre, montre que la formation a conservé sa souplesse dans le développement particulier de chaque langue. Les formes osco-ombriennes mettent hors de doute que l'*o* radical de *homō* est ancien. Le sens de « terrestre » représentant l'opposition avec le « dieu » « céleste » a dû se maintenir longtemps. Cependant, en latin, où l'on a, d'une part, *humus*, de l'autre, *hemō*, *homō*, la coupure est faite dès avant l'époque historique.

Quant à l'adjectif *hūmānus*, qui ne peut s'expliquer en partant de *homō*, il n'a été fait sur l'étymologie que des hypothèses inconsistantes. L'indépendance étymologique de l'adjectif rappelle le cas de *pūblicus* en face de *populus*. M. Vendryes fait remarquer que l'irlandais a un pluriel *dóini*, qui semble supposer **doinyo-*, en regard du singulier *duine* ; or, l'*ū* de lat. *hūmānus* pourrait reposer sur **oi*.

honōs (puis *honor* ; *honōs* est usité jusqu'à l'époque impériale, où *honor* prend le dessus ; du temps de Quintilien, *honōs* était vieilli, cf. Inst. Or. 1, 4, 13), **-ōris** m. : honneur décerné à quelqu'un, dieu, homme, mort (le sentiment de l'honneur se disant plutôt *honestum*, cf. Cic., Brut. 81, 181, *cum honos sit praemium uirtutis iudicio studioque ciuium delatum ad aliquem, qui eum sententiis, qui suffragiis adeptus est, is mihi et honestus et honoratus uidetur*), charge honorifique ; cf. au pluriel « les honneurs » (= τιμαί), *cursus honōrum*. En poésie, par métonymie, « qualité qui vaut de l'honneur à quelqu'un », d'où spécialement « beauté » (peut-être par influence de *decor*, *-ōris*), cf. *honestāmentum*. Ancien, usuel, classique. Panroman (sauf roumain). M. L. 4171 et 4172, *honorāre*. Celtique : irl. *onoir*.

Honōs a fourni des dérivés en *honest-* et en *honōr-* ; les premiers semblent supposer une flexion **honŏs* (**henos?*), *-eris* d'un substantif neutre qui aurait existé à côté de *honōs* comme *decus* à côté de *decor*, cf. *fūnus*/*fūnestus* ; les seconds se dénoncent comme récents.

1° *honestus* : honoré et « honorable, honnête, beau (cf. *decōrus*) » ; à basse époque « riche » (trad. πλούσιος) ; terme de la langue philosophique *honestum* n. : *aut ipsa uirtus est, aut res gesta uirtute*, Cic., Fin. 5, 23, 66 ; *honestum id intellegimus quod tale est ut, detracta omni utilitate, sine ullis praemiis fructibusue per se ipsum possit iure laudari*, id., ibid., 2, 14, 35. De là : *honestās* (de **honesti-tāt-s* avec haplologie? cf. *tempus*, *tempestās*) ; *honestitūdō* (archaïque, d'après *pulchritūdō*) ; *honestō*, *-ās* ; *honestāmentum* « ornement, parure », d'après *ornāmentum* ; *cohonestō* (classique) ; *dēhonestō*, M. L. 2524 ; *dēhonestus*, *dēhonestāmentum*, *dēhonestātiō* (époque impériale) ; *inhonestus* (ancien, classique) : sans honneur, c'est-à-dire « déshonoré » et « déshonorant, déshonnête » ; *inhonestās*, *inhonestātiō* (langue de l'Église) ; *inhonestō*, *-ās* (Ov. = ἀτιμάζω) ; *inhonestāmentum* (archaïque).

2° *honōrō*, *-ās* (*honōror*, tardif, d'après *ueneror?*) : honorer et « embellir » ; *honōrātus* : honoré et honorable ; *honōrātiō* (Arn.) ; *honōrus*, seulement attesté à l'époque impériale, comme *inhonōrus*, et peut-être formé d'après *decōrus* (*indecōrus*) ; *honōrābilis*, *-bilitās*, *-ter* (Apul.) ; *dēhonōrō* (bas latin) ; *honōrārius* : donné à titre d'honneur ; *honōrārium* (*dōnum*) : honoraire(s), à l'époque impériale, cf. Dig. 50, 13, 1, *in honorariis aduocatorum*, etc.) (de là *honor* « honoraires du clergé » (Cypr.) ; *honōrō* « payer le clergé ») ; dans la langue du droit, *honōrārium iūs* : *dicitur quod ab honore praetoris uenerat* ; *honōrificus* et ses dérivés ; *honōrificō* (= δοξάζω) ; *honōripeta* (Gloss.) ; *honōriger* (Tert.) ; *exhonōrō* « déshonorer » (Aug., Vulg.) ; *inhonōrus* (*-ris*) (latin impérial, sans doute d'après ἄτιμος) ; *inhonōrātus* (Cic.), de là *inhonōrō* dans Tert. (= ἀτιμάζω) ; *inhonor* (cf. *dēdecor*) ; *inhonōrābilis* ; *inhonōrātiō* (langue de l'Église) ; *inhonōrificus* (Sén.).

Pas d'étymologie. Le vocalisme radical *o* d'un thème en *-es-* est surprenant (cf. toutefois, *colōs* (*-lor*), *onus*). Sur le sens, v. F. Klose, *Die Bedeutung von honos u. honestus*, Breslau, Eschenhagen, 1933.

hōra, -ae f. : heure, division du jour. Emprunt au gr. ὥρα (Plt.) ; *hōrae*, *-ārum* : horloge ; *Hōrae*, *-ārum* : transcription du gr. Ὧραι, filles de Zeus et de Thémis qui présidaient aux changements de saisons. Ancien, usuel, classique. M. L. 4176. Germanique : all. *Uhr?* ; celtique : irl. *uar*, britt. *awr*.

Dérivés et composés : *hōrālis* ; *hōrārium* n. (Censor.), mot latin correspondant à gr. ὡρολόγιον, du reste emprunté lui aussi (*hōrologium* et *hōrolegium* ; *hōri-*, App. Probi, comme *spicilegium*) et passé dans les langues romanes, cf. M. L. 4183 ; B. W. s. u. ; et en germanique : v. h. a. *orlei* ; *hōrāriolum*, M. L. 4177 a ; *sēmihōra* ; *sēsquihōra* ; *trihōrium*.

horcōnia : v. *holcōnia*.

horctus : v. *fortis*.

horda, hordicālia, -cīdia : v. *fero*, *fordus*.

hordeia, -ae f. (?) : coquillage ou mollusque inconnu (Plt., Cas. 494), dont le nom est mis plaisamment en rapport avec *hordeum*.

hordeum (doublet dialectal *fordeum* attribué aux *antiqui* par Quint. I 4, 14 ; cf. Terentius Scaurus, GLK VII 11, 6), **-ī** n. : orge. — Le pluriel *hordea* est dans Vg., B. 5, 36 ; G. 1, 210, 317 et dans Plin. 18, 56 ; il semble pourtant avoir été peu usité et dû à une nécessité prosodique ; cf. Quint. 1, 5, 16, et la critique de Bavius et Mevius à propos de Géorg. 1, 200 : *hordea qui dixit, superest ut tritica dicat.* Mot ancien ; cf. Plin. 18, 72 : *antiquissimum in cibis hordeum, sicut Atheniensium ritu apparet et gladiatorum cognomine qui hordearii uocabantur.* M. L. 4180.

Dérivés : *hordeolus* (*hordeolum*, *hordiolum*, CGL III 363, 66) « orgelet », cf. gr. κριθίδιον, M. L. 4179 ; *hordeāceus* (*-cius*) ; *hordeārius* ; *-a pira* : poires mûres à l'époque où l'on fauche l'orge ; *hordiarium aes*, *quod pro hordeo equiti Romano dabatur*, P. F. 91, 10 ; *hordior*, *-āris* « être gonflé par un excès d'orge » (Pelag.).

Cf. v. h. a. *gersta* « orge » et hom. κρῖ, gr. κρῑθή (de **ghr̥ozdh-?*), alb. *driθ*, *driθe* « orge ». Le *-d-* latin est ambigu ; le germanique a **-t-* ou **-d-* et le grec -θ- issu de **-dh-*. — Arm. *gari* « orge » a une forme encore plus différente. Cf. *horreō?*

hōria, -ae f. (*hōreia*, *ōria*) : barque de pêcheur. Diminutif *hōriola*. Rare et archaïque (Plaute). Origine inconnue.

***horior ; hortor** (*horitor*, *hortō*, arch.), **-āris, hortātus sum, hortārī** : proprement « faire vouloir », d'où « exhorter, encourager ». La forme normale *hortor* n'est que le fréquentatif-intensif du simple *horior*, encore employé par Ennius, A. 432, *prandere iubet horiturque*, qui use peut-être aussi de la forme non syncopée *horitatur*, A. 346 ; cf. CGL V 74, 16, *horitandum* : *hortandum*. *Hortor* a éliminé *horior*, qui, par suite de l'amuissement de l'*h* initial, risquait de se confondre avec *orior*, et aussi parce qu'une formation expressive convenait à l'idée exprimée par le verbe. *Hortor*, à son tour, a été renforcé par des préverbes qui lui donnent une valeur « déterminée » : *ad-*, *ex-*, *co-hortor*.

Dérivés : *hortātus*, *-ūs* ; *hortātiō* ; *hortātor*, *-trīx* ; *hortātōrius* ; *hortāmen* (poétique et prose impériale) ; *hortāmentum* ; *hortātīuus*.

Composés : *ad-hortor* : se mettre à exhorter, ou adresser des exhortations à ; *cohortor* : exhorter ensemble ; *dēhortor* : dissuader par exhortation (cf. *dēprecor*) ; *exhortor* (*-tō*) : exhorter (fréquent, classique ; substitut emphatique de *hortor*, dont le sens va s'affaiblissant) ; *inhortor* (Apul.), avec leurs dérivés, e. g. *exhortātiō*, *-tor*, *-tōrius*, *-tīuus* (= προτρεπτικός, παρορμητικός qui appartiennent à la langue écrite. Ancien, usuel. Non roman ; mais **conhortāre* est conservé en provençal et dans les langues hispaniques, M. L. 2147.

Le sens indique que *horior* est un causatif, comme *sōpiō*, mais avec *o* bref, parce que la racine italique avait des formes à vocalisme *e* conservées en osco-ombrien. La racine joue, en effet, un grand rôle en osco-ombrien, où elle fournit le verbe signifiant « vouloir » : osq. *herest* « uolet », ombr. h e r i « uult », *heriest* « uolet », etc., avec participe *heritu* « cōnsultō », et conjonction : h e r i s « uel ». Elle se retrouve sous des formes diverses, en germanique : v. h. a. *ger* « désirant », *gerōn* « désirer », v. sax. *gern* « désireux de », etc. ; en grec : χαίρω (aor. ἐχάρην) « je me réjouis », χάρις, χαρᾱ́ « grâce, joie », χάρμη « ardeur belliqueuse » ; en indo-iranien : skr. *háryati* « il prend plaisir à ».

Les formes diffèrent d'une langue à l'autre ; le latin ne concorde pas avec l'osco-ombrien dans le détail. Cf. *heriēs*.

hōrnus, -a, -um : de la saison, de l'année. Adjectif de la langue rurale. L'ablatif *hōrnō* a été utilisé comme adverbe avec le sens de « cette année » ; cf. Lucil. 28, 23, *utrum anno an horno te abstuleris a uiro?*

De *hōrnō* a été dérivé *hōrnōtinus*, formé comme *annōtinus*, *sērōtinus*, *rumpōtinus*. *Hōrnus* et son dérivé ne semblent plus usités après Columelle. Ces vieilles formes isolées, qui ne se rattachaient à aucun substantif existant dans la langue, ont été remplacées dans les langues romanes par des dérivés de *annus*, dont la formation et le sens apparaissaient immédiatement ; cf. *hōcannō*.

Composé dont le premier terme est le même que celui de *hodiē* et dont le second est un adjectif dérivé du nom de la « nouvelle saison », de l' « année qui recommence », non attesté autrement en latin : got. *jer*, av. *yārə* « année », pol. *jar* « printemps », gr. ὧρος « année » et ὥρᾱ « saison » (surtout « printemps »). Le mot rappelle v. h. a. *hiuru* (de **hiujarū*) « cette année », all. *heuer*. — Le *-y-* initial de ce mot, se trouvant en position intervocalique dans le composé, s'est amui en latin (**ho-yor* > **hōr-*). Pour le suffixe *-no-*, cf. *uernus*, *hodiernus*, etc.

horreō, -ēs, -uī, -ēre : se dresser (en parlant des poils du corps) : *in corpore pili, ut arista in spica hordei, horrent*, Varr., L. L. 6, 45 (avec rapprochement de *horreō*

et *hordeum* par étymologie populaire?) ; être hérissé ; frissonner [d'effroi], souvent joint à *tremō*. Avec un complément, « frissonner devant quelque chose, à la pensée de, avoir horreur de » (cf. φρίσσω) ; de là *horrendus* « qui fait frissonner ». Du sens de « être hérissé », on passe au sens (rare) de « être effroyable », Col. 1, 4, 9, *quaedam loca frigoribus hiemis intolerabiliter horrent*. Ancien, usuel. Non roman.

Verbe expressif ; de là le grand nombre de dérivés.

Dérivés et composés : *horror* m. : hérissement, frisson, horreur, M. L. 4190 ; *horridus* : hérissé ; de là « à l'aspect sauvage, horrible », M. L. 4188 et 4187, **horridor* ; *horridulus* (familier, Plt.) ; *horrēscō, -is* : avoir le poil qui dresse, se hérisser, frissonner, M. L. 4185 ; *horribilis* : horrible ; *horrentia, -ae* (Tert.) ; *horrifer* ; *horrificus, -ficō, -ficābilis* (tous poétiques) ; *horricomis* (= ὀρθόθριξ, Apul.) ; *horripilō, -ās*, cf. gr. ὀρθοτριχέω (de **horri-pilus*, non attesté, semble-t-il), M. L. 4189 ; *horripilātiō*, mots de la langue ecclésiastique (avec des graphies *obri-, obbri-, orri-*, d'après *obrepere*?) ; *horrisonus* (poétique) ; *abhorreō* : s'écarter avec horreur de ; avoir horreur de ; et par affaiblissement « être étranger ou opposé à, en contradiction avec ». Jusqu'à Suétone, le verbe est construit avec *ab*, mais, à partir de cet auteur, on le rencontre avec l'accusatif : *abhorrēre alqm*, ou *alqd*, ce qui devient la construction régulière. En bas latin apparaît *abhorrēscō*, qui est demeuré dans les langues romanes, M. L. 23 ; *cohorrēscō* (Cic.) ; *exhorreō* (rare, Col., Juv.) ; *exhorrēscō* (classique, usuel) ; *inhorrēscō* ; *perhorreō* (rare, tardif) ; *perhorrēscō* ; *perhorridus* (T.-L.) ; *subhorridus* (Cic., Sest. 9, 21).

Pas d'étymologie sûre. Toutefois, on est tenté de rapprocher arm. *garšim* « j'ai horreur de » et skr. *ghṛṣuḥ* « excité », *hṛṣyate* « il a une horripilation de joie ». Cf. peut-être le groupe de *(h)ēr, hirtus* et *hordeum*.

horreum, -ī n. (*horreus*, bas latin ; *horrea*, Calid. ap. Non. 208, 27) : grenier, grange ; *h. publicum* « grenier public » ; par suite « magasin, entrepôt, garde-meuble ». La glose de Festus, *horreum antiqui farreum dicebant a farre*, P. F. 91, 6, semble être une invention de grammairien pour expliquer *horreum*. Ancien, usuel. M. L. 4186.

Dérivés : *horreolum* n. (Val. Max.) ; *horreārius* m. : gardien des greniers de l'État (époque impériale) ; *horreāticus* : concernant les greniers (Dig.).

Pas d'étymologie.

hōrsum adv. : de ce côté-ci. Archaïque (Plt. et Tér., de *hō-uorsum*). V. *seorsum*.

V. *hic*.

hortor : v. *horior*.

hortus, -ī m. (*ortus*) : enclos, propriété close de murs (cf. la citation de Pline 19, 50, s. u. *hērēs*, et le sens du composé *cohors*), puis « jardin ». Quelquefois, d'après le gr. κῆπος, désigne le *pudendum muliebre*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 4194 ; peut-être got. *aúrtigards* ; angl. *orchard*.

Dérivés et composés : *hortulus* m., d'où *hortulō, -ōnis* ; *hortiliō*, CGL V 601, 35 ; **hortīlia*, M. L. 4193 ; *hortellus* ; *horticellus* ; *hortulānus* ; *hortuālis* (Ps.-Apul.) ; *hortēnsis*, M. L. 4192, et *hortēnsius* (Pline) ; *horticola* ; *hortīnus* ; *hortua, -ōrum* n. pl., tardif, d'après *pascua*? ; *hortāria* f. : piment (Apic.), avec influence de *hortor*? Pour les noms propres *Hortēnsius* et *Hortalus*, osq. Húrtiis, Hurtentius, v. Schulze, *Lat. Eigen.*, p. 176 sqq. V. aussi *cohors*.

Hortus seul est conservé d'une façon générale dans les langues romanes ; les dérivés ne survivent que dans des dialectes isolés ; en français, *hortus*, entre autres, a été concurrencé par le mot germanique, v. sax. *gardo*, etc. (peut-être étymologiquement apparenté à *hortus*), dont le dérivé fr. *jardin* a été emprunté par l'italien, l'espagnol et le portugais. V. B. W. s. u.

Cf. osq. húrz, húrtúm « enclos sacré » (dans la dédicace d'Agnone) ; cf. χόρτος « enceinte (de cour, de bergerie) » ; peut-être irl. *gort* « champ », *lub-gort* « jardin ». Lat. *co-hors* repose sans doute sur **co-hortis*, de **-ghṛti-* ; gall. *garth* « jardin », bret. *garz* « haie » supposent **ghṛtā*. Comme une racine **ghert-* est impossible en indo-européen, on est amené à rapprocher la racine de skr. *hárati* « il prend » (intensif *jarīharti*) et de gr. χείρ « main », arm. *jern* et alb. *dorε* (même sens), v. aussi gr. εὐχερής « maniable ». Le sens d'osque heriiad est contesté : *uelit* non *capiat* d'après Vetter, *Hdb.*, n. 4. Le latin lui-même a *hara* « étable pour animaux » (v. ce mot). Lat. *hortus* serait donc un mot du type de gr. φόρτος « fardeau ». On en pourrait rapprocher le groupe germanique de v. isl. *gardr*, v. h. a. *gard* « enclos » en supposant une accentuation **ghortó-*. Mais, à côté de *garth* « enclos », le gallois a, au même sens, *gardol* (v. Rev. celt., 43, 212), et le baltique a lit *žardis* « enclos où l'on garde les chevaux », v. pruss. *sardis* « Zaun » qui indiquent une forme à élargissement *d* ou *dh*. Le v. sl. *gradŭ* « enclos, ville » a chance d'être emprunté en germanique ; car **garda-* s'est largement étendu. Cf. aussi tokharien B *kerccīye* « palais royal ». Le vocalisme de hitt. *gurtaš* « citadelle » fait difficulté.

(h)osa, -ae f. : jambière ; pantalon (Isid. 19, 34, 9). Mot germanique ; v. Sofer, p. 138. M. L. 4195 ; B. W. *houseau*.

hospes, -itis c. (Accius écrit, Erig. 51, *hospitem depositam interemes* ; mais, comme pour *sospes, antistes, sacerdōs*, la langue a créé un féminin en *-ita*, qui apparaît déjà dans Plt., Mi. 495 ; d'après ce féminin analogique et le nominatif pluriel *hospita*, par exemple Ae. 3, 377, régulier, puisque les seconds termes de composés sont des thèmes consonantiques, il a été refait secondairement un adjectif *hospitus* ; cf. Vg., Ae. 6, 93, *hospita coniux* « une épouse étrangère ») : hôte, c'est-à-dire celui qui reçoit l'étranger, *hostis* (cf. *hospitium, hospitālis*), aussi en raison sans doute de la réciprocité des devoirs d'hospitalité : hôte reçu, étranger = ξένος Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4197. Celtique : gall. *yspyd* (de *hospitem*).

Dérivés et composés : *hospitium* n. : hospitalité, relations d'hospitalité ; logement réservé à un hôte, chambre de passage, M. L. 4200 ; *hospitiolum* (Dig.) ; *hospitālis* : hospitalier (= ξένιος, ξενικός), concernant les hôtes, d'où *hospitālia, -um* n. : chambre d'hôte, M. L. 4198, **hospitāle* ; *hospitālitās* ; *hospitiārius* ; *hospitor, -āris* : recevoir l'hospitalité, ξενίζομαι (*hospitō* dans Aug., M. L. 4199), et *adhospitō* ; *hospitāculum* (Dig.) ; *hospitātor* (Apul.) ; *hospitīuus* (bas latin) ; *hospitiolum*.

cohospes ; *inhospes*, usité seulement au féminin singulier et au neutre pluriel *inhospita* (époque impériale) = ἄξενος ; *inhospitālis* ; *inhospitālitās* (Cic., Tusc. 4, 11, 25) = ἀξενία ; *hospiticīda* = ξενοκτόνος (Gloss. Philox.).

Hospes est un thème consonantique : ablatif singulier *hospite*, génitif pluriel *hospitum*. Le mot exprime le sens anciennement exprimé par *hostis* (v. ce mot), et l'on est tenté de croire que c'est un composé dont le premier terme serait *hosti-* ; mais l'amuissement de *i* serait surprenant. Quant au second terme, on ne peut faire à ce sujet que des hypothèses. Par *com-pos* en face de *potis* (v. ce mot), on sait que, au second terme de composé, le thème est **pot-* ; et l'on voit par *eques* en face de gr. ἱππότης que la forme en *e*, **pet-*, serait phonétiquement explicable ; mais le sens n'est pas clair (v. Benveniste, Word, 10 (1954), p. 262). On pourrait penser à un nom verbal en face de *petō*. Donc, comme pour *sospes*, l'étymologie n'est pas évidente.

Le pélignien a une forme, sans doute hypocoristique, *hospus*.

hostia (accusatif *fostiam*, dans P. F. 74, 9, sans doute dialectal ; *ostia*, Inscr.), **-ae** f. : victime offerte aux dieux comme offrande expiatoire pour apaiser leur courroux, par opposition à *uictima*, victime offerte en remerciement de faveurs reçues ; cf. T.-L. 22, 1, 15, *ea prodigia partim maioribus hostiis partim lactentibus procurarentur* ; puis « victime » en général, et confondu avec *uictima* ; cf. (*Galli*) *humanis hostiis aras ac templa funestant*, Cic., Font. 10, 21, et *Galli pro uictimis homines immolant*, Cés., B. G. 6, 16, 2. Ancien, usuel. M. L. 9671?

Dérivés et composés : *hostiola* (Gloss.) ; *hostiātus* (joint à *candidātus* dans Plt., Ru. 270) ; *hostispicēs* : *aruspicēs* (Gloss., d'après *extispicēs*).

Étymologie discutée. Sans doute faut-il rapprocher *hostia* de *hostīre* « *aequāre* » (que l'on fait dériver de *hostis*), *redhostīre* « referre grātiam » ; cf. Festus 334, 9, *redhostire* : *referre gratiam* (ici, une série d'exemples dont le texte est altéré) ... *nam et hostire pro aequare posuerunt* (cf. id. 414, 37 sqq.). *Ennius in Cresphonte* (113) : *Audi[s] atque auditis hostimentum adiungito* ; Plt., As. 377, *quin promitto, inquam, hostire contra ut merueris* ; et 172, *par pari datum hostimentumst, opera pro pecunia* ; et P. F. 91, 11, *hostimentum* : *beneficii pensatio* ; Non. 3, 26, *h.* : *aequamentum* ; CGL V 209, 3, *h. dicitur lapis quo pondus exaequatur* ; *hostita* : *aequata*, Gloss. Plac. V 25, 25 ; cf. peut-être encore *hostus* « récolte d'un olivier » (qu'on mesure dans un boisseau à l'aide de l'instrument dit *hostōrium* « *lignum quo modius aequatur* », CGL V 503, 36 ; 622, 6, et Prisc., GLK II 6, 24) ; *Hostilīna* « déesse qui veillait à ce que les épis formassent une surface égale ». Cf. E. Benveniste, *Don et échange dans le vocab. i.-e.*, An. Sociol., 1951, p. 12 sqq.

Sans doute l'abrégé de Festus explique-t-il *hostia*... *ab eo quod est hostire ferire*, P. F. 91, 9 ; et Nonius, 121, 14, a la glose *hostire est comprimere, caedere, dictum ab hostia. Pacuuius Teucro* (345) : *nisi co(h)erceo | proteruitatem atque hostio ferociam. | Hostire, offendere, laedere. Laeuius Erotopaegnion lib. II* (1) : *nunc quod meum admissum nocens | hostit uoluntatem tuam.* Mais les exemples cités sont obscurs ; c'est ainsi que le texte de Pacuvius invoqué par Nonius comme exemple du sens de « *comprimere, caedere* » est cité par Festus, p. 334, sous le lemme *redhostīre* : *referre gratiam*. En tout cas, le sens de *hostīre* « ferīre » peut être secondaire et dater d'une époque où, le sens premier de **hostia* « compensation » ayant été oublié, le mot a été compris comme signifiant « victime, animal immolé » ; cf. l'évolution du sens de *mactāre* et *immolāre*. Mais on ne peut rien affirmer. *Hostia* est dérivé de *hostis* comme *uictima* de *uincō* par Ov., F. 1, 335-336.

hostiō : v. *hostia*.

hostis (doublet dialectal *fostis* attribué aux antiqui par P. F. 74, 9 : *fostim pro hoste*), **-is** m. : étranger, hôte, cf. Varr., L. L. 5, 3, *hostis... tum eo uerbo dicebant peregrinum qui suis legibus uteretur, nunc dicunt eum quem tum dicebant perduellem* ; cf. Cic., Off. 1, 12, 37 ; P. F. 91, 7 ; Festus, 414, 37 sqq., *status dies* ⟨*cum hoste*⟩ *uocatur qui iudici causa est constitutus cum peregrino ; eius enim generis ab antiquis hostes appellabantur quod erant pari iure cum populo Romano, atque hostire ponebatur pro aequare* ; sens conservé dans la loi des XII Tables, *aduersus hostem aeterna auctoritas esto* ; le mot s'est spécialisé dans le sens de « ennemi public », aux dépens de *perduellis*, par opposition à *inimīcus* « ennemi privé » ; cf. Cic., Imp. Pomp. 10, 28, *qui (Pompeius) saepius cum hoste conflixit quam quisquam cum inimico concertauit*. Pour le passage du sens de « étranger » à « ennemi », cf. Rac., Athal. V 6, *L'étranger est en fuite et le Juif est soumis* ; Béranger, Ma dern. chans., *L'étranger envahit la France | Et je maudis tous mes succès*. A l'époque impériale et en poésie, *hostis* prend le sens de « ennemi » en général, de même que *inimīcus* s'emploie pour *hostīlis* ; cf. Vg., Ae. 11, 83-84, *indutosque iubet truncos* HOSTILIBUS *armis | ipsos ferre duces* INIMICAQUE *nomina figi*.

Dérivés : *hosticus* (archaïque et postclassique, ni dans Cic. ni dans Cés. ; peut-être formé d'après *cīuicus*) ; *hosticulus* (Not. Tir.) ; *hostīlis* (comme *cīuīlis*) ; *hostīlitās* (Tert.) ; composés : *hosticapas* « hostium captor », P. F. 91, 15 ; *hosticīda* (Gloss.) ; *hostifer* (poétique et bas latin) ; *hostificus* (archaïque et poétique, formé d'après *gaudificus*).

Hostis, usité de tout temps, a survécu dans toutes les langues romanes, cf. M. L. 4201 ; il a passé en partie au genre féminin, sous l'influence de sa terminaison en *-is*, et il a pris le sens d'un collectif : cf. v. fr. *ost*, le sens de « ennemi » étant rendu par *inimīcus* (*inamīcus*), M. L. 4435. Cf. Greg. M., Ep. 2, 32 : *si hucIperrexerit ipsa hostis*.

Le mot ne se retrouve ailleurs qu'avec le sens de « hôte » : got. *gasts*, v. isl. run. *-gastiR* et v. sl. *gostĭ*. Comme le sens de « hôte » a été pris en latin par *hospes* (v. ce mot), on a été conduit à employer *hostis* en insistant sur la notion de « étranger », d'où est sortie la notion de « ennemi » dans des conditions dont le détail précis n'est pas attesté, mais qui rappellent l'évolution analogue qu'on observe dans *cīuis*. Cf. Plt., Tri. 102, *hostisne an ciuis comedis, parui pendere*. V. Benveniste, art. cité, sous *hostia*.

hostus (gén. **-ūs**?) m. : produit de la récolte d'un olivier.

Cf. Caton, Agr. 6, 2, *si in loco crasso aut caldo seueris, hostus nequam erit et ferundo arbor peribit*; et Varron le définit exactement, R. R. 1, 24, 3, *hostum uocant quod ex uno facto olei reficitur. Factum dicunt quod uno tempore conficiunt, quod alii CLX aiunt esse modiorum, alii ita minus magnum, ut ad CXX descendat, exinde ut uas⟨a⟩ olearia quot et quanta habeant, quibus conficiunt illud*. Dans Varron, le mot désignerait plutôt le « produit d'un pressurage », d'où l'explication par *haurīre*, **hōrīre* « épuiser ». Mais ce peut être un sens et une étymologie populaire. S'y rattache sans doute *hostōrium*; cf. *hostia*.

hūc : v. *hic*.

hui : exclamation d'étonnement ou d'admiration. Langue familière.

hūmānus : v. *homō*.

humeō : v. *umeō*.

humerus : v. *umerus*.

humilis : v. *humus*.

(h)umor, (h)umidus : v. *umor*.

humus, -ī f. (comme les autres noms de la terre, *tellūs*, *terra*; par réaction du genre sur la forme, ablatif *humū* dans Varron cité par Non. 488, 5 sqq., génitif *humūs* dans les inscriptions; inversement, quelques traces du genre masculin dans Laevius et T. Gracchus) : terre (en tant que partie basse), sol; locatif *humī* « par terre, sur le sol »; cf. Varr., L. L. 5, 23, *terra, ut putant, eadem et humus; ideo Ennius* (Sc. 411 V.) *in terram cadentis dicere « cubitis pinsibant humum », et quod terra sit humus, ideo is humatus mortuus, qui terra obrutus... et dicitur humilior qui ad terram demissior, infimus humillimus, quod in mundo infima humus*. Souvent mis en rapport par l'étymologie populaire avec *(h)umidus*. Pas de pluriel.

Dérivés et composés : *humilis* « qui reste à terre, qui ne s'élève pas de terre », et au sens moral « humble, bas », etc.; *humiliter*, *-tās*, *-tātula*, *-tūdō* (Gloss.); *perhumilis*, *thelohumilis* (très tardifs); et à basse époque *humiliō* (*humilō*, cf. *leuāre/leuis*, etc.), *humiliātiō* et *humilitō*, *-ās* = ταπεινόω (cf. *nōbilis*, *nōbilitō*), *humilitātiō* (Gloss.); *humilificō* (Tert.), tous termes fréquents dans la langue de l'Église; *humō*, *-ās* « enterrer » (les morts), d'où *humātiō*, *-tor* (rare), *-tus*, *-ūs* m.; *inhumātus* « non enterré », sens classique : ce n'est qu'à partir de Pline qu'on voit apparaître *inhumāre* avec *in-* local, « mettre en terre, inhumer », d'où *inhumātor* : *pollinctor* (Gloss.); *circum-*, *ob-humō*. Il est à noter que les Latins n'ont jamais eu **terrāre*, **interrāre* dans ce sens. Cf. aussi *homō*.

Humus se rencontre à toutes les époques. Mais le mot courant est *terra*, qui l'a supplanté dans les langues romanes; les représentants de *humilis* sont de la langue savante; cf. M. L. 4235. Le celtique a : irl. *uim*, *humal*; le britt. *ufyll*, *ufylldod*.

Des deux noms indo-européens de la « terre » qui figurent en grec, le latin n'a pas conservé celui qui répond à gr. ἔρα et à all. *erde*. L'autre, χθών, χαμαί, a pour correspondant le mot dérivé *humus*, qui, dès la date la plus ancienne, tend en italo-celtique à être remplacé par le groupe de *terra*. Ce nom avait à l'initiale une forme alternante, à groupe de consonnes dans véd. *kṣáḥ*. locatif *kṣámi*, génitif *jmáḥ* (et *gmáḥ*), gr. χθών, v. irl. *dú* (génitif *don*), v. Rev. celt., 40, 437, à consonne simple dans gr. χαμαί et sans doute dans av. zd, génitif *zəmō*, locatif *zemi*. Le hittite a *tegan*, génitif *dagnās*, loc. *dagan* issu de **g(h)eđhōm-*, le tokh. A *tkaṃ* (B *kan*) « terre », dont la dentale rappelle celle de gr. χθών; cf. Pedersen, *Groupement*, 41 sqq., et aussi Kretschmer, Glotta, 20, 65. Au lieu du nom racine, il y a des dérivés en *-ā-* : gr. χαμᾶζε et χαμαί (avec le composé νεο-χμ-ός « nouveau, étrange »), en *-y-* suivi de voyelle longue dans v. sl. *zemlja* et lit. *žẽmė*, en *-o-* dans lat. *humus*. Malgré la forme en *-o-*, lat. *humus* a gardé le genre féminin en général; le locatif *humī* peut appartenir au type consonantique : cf. *Karthāgini* et l'adverbe *herī*, et M. Niedermann se demande si le nominatif *humus* n'en serait pas tiré.

Lat. *humilis* rappelle gr. χθαμαλός et χαμηλός (de dérivé en *-ā-*) pour les suffixes. En tenant compte du sens de ces mots et de lit. *žẽmas* « bas », *žemỹn* « en bas », lette *zem* « sous », v. pruss. *semmai* « en bas », on admettrait un radical **hom-* « terre » pour expliquer l'adverbe osco-ombrien attesté par ombr. *hondra*, hutra (et huntrus?) « infrā », *hondomu* « infimō », osq. hutruis « inferīs »; il s'agirait, comme dans *infrā*, d'un mot artificiel, créé pour des raisons religieuses; en osque, le mot figure dans la table d'exécration de Vibia.

V. le dérivé *homō*.

Le traitement *u* de l'*o* radical n'est pas clair; cf. le cas de *umerus* (et de *hūmānus*?).

hybrida (*ibrida*; *hybris*, *ibris* dans Dracontius), **-ae** m. : hybride, bâtard, de sang mélangé. Se dit des animaux et des hommes. Sert de cognomen, notamment à Q. Varius de Sucro, *propter obscurum ius ciuitatis* (Val. Max. 8, 6, 4). Terme technique de couleur populaire; peut-être demeuré en celtique : britt. *efrydd* « estropié »? A rapprocher sans doute des gloses : *iber*, ἡμίονος et *imbrum*, ἡμίονον,, πρόβατον, cf. Plin. 8, 199 (*musimonum*)... *e genere et ouibus natos prisci imbros* (si, toutefois, il ne faut pas lire *umbros*, v. *umber*) *uocauerunt*.

La graphie *hybrida* est celle des meilleurs manuscrits d'Horace et de Valère Maxime et se retrouve dans les inscriptions (CIL IX 4013); elle a sans doute été influencée par un faux rapprochement littéraire avec ὕβρις, ὕβρισμα; cf. Eurip., H. f. 181, τετρασκελὲς ὕβρισμα.

hymnus, -ī m. : hymne. Emprunt au gr. ὕμνος, fréquent dans la langue de l'Église, qui en a dérivé *hymnizō*, *hymni-dicus*, *-sonus*; *hymnificātus*; *hymnoperītus*. Celtique : irl. *immon*.

hyoscyamos (*-mum*), **-ī** m. : jusquiame. Emprunt d'abord savant au gr. ὑοσκύαμος, depuis Celse. Passé dans la langue courante avec des déformations diverses (*eosci-*, *iusqui-*, *uosqui-*, *bosqui-*). M. L. 4250.

hysex, -icis (*isex*) : nom d'un animal inconnu dans Plin. Valer. Peut-être corruption de *esox*.

hystrix, -icis f. : porc-épic. Emprunt au gr. ὕστριξ. M. L. 4250 c.

Dérivé : *hystriculus* : aux poils raides (depuis Tert.); confondu dans les gloses avec *hirsūticulus*, δασύπρωκτος.

I

iacca, -ae f.? : mangeoire, crèche (Vég., Mulom. 1, 56, 5). Mot populaire, attesté par ce seul exemple et conservé dans les parlers sardes; cf. M. L. 4561 a. L'explication par *iac(c)ulum* est invraisemblable.

iaceō, -ēs, -uī, -ēre : « être dans l'état de quelqu'un ou de quelque chose de jeté », « être gisant (enterré), être étendu » et « être abattu », sens physique et moral (opposé à *stāre*). Le verbe, marquant l'état, est surtout employé aux temps de l'infectum; le parfait a uniquement la valeur de passé. Pas de supin; l'adjectif *iacitūrus* est rare et récent. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4562; B. W. *gisant*.

Ni substantifs, ni adjectifs dérivés, sauf un *iacentīuus* de la Lex Burg.; toutefois, certaines formes romanes supposent **iacīle*, **iacīna*, **iacium* « lit », cf. M. L. 4564, 4565, 4566, et un dérivé **iaciāre* « être couché », M. L. 4563.

Composés : *ad-iaceō* (= παράκειμαι), cf. M. L. 169 et 168, **adiacēns*, *adiacentia* (Aug.), substantif sans doute tiré du nominatif pluriel *adiacentia*, *-ium* « régions voisines » qu'on trouve dans Tacite et Pline (v. B. W. sous *aisance*), *circum-*, *con-*, *dē-*, *inter-*, *ob-*, *prae-*, *re-*, *sub-iacēre*, tous d'emploi rare, souvent très tardifs et créés à l'imitation des composés de κεῖμαι et évités (sauf *adiacēre*) par Cicéron et César. Quintilien emploie *circumiacentia*, *-ium* pour désigner le « contexte »; Rufin *subiacentia*, *-ae* pour traduire τὸ ὑποκεῖσθαι; Boèce *iacēre* pour τὸ κεῖσθαι « la situation », etc.; cf. Thes. VII 1, 31, 37 sqq. — V. le suivant.

iaciō, -is, iēcī, iactum, iacere : jeter, lancer. Usité de tout temps.

Formes nominales, dérivés et composés : un second terme *-iex*, *-icis* des composés : 1° *ob(i)ex*, *ŏbicis* « ce qui est jeté en avant, digue, obstacle; barre de porte, barrières ». Le nominatif singulier est à peu près inusité; *obex* est refait sur *obicis*; Virgile et Ovide scandent *obice* comme un dactyle; Silius, 4, 24, *ŏbīcēs*, par réaction de l'orthographe sur la quantité.

2° *subicēs* f. cité par Fest. 394, 33 (cf. Gell. 4, 17), *subices Ennius in Achille pro subiectis posuit cum dixit nubes* (2) : « *Per ego deum subices umidas; unde* (*inde* codd.) *oritur sonitu saeuo ⟨et⟩ spiritu* »; proprement « ce qui s'étend en dessous ».

iactus, *-ūs* m. : jet, lancement, M. L. 4569; en particulier « fait de lancer par dessus bord », *iactum mercium facere leuandae nauis causa*, Dig. 14, 2, 1 sqq., sens qu'on retrouve dans *iactūra*, *-ae* (cf. Cic., Off. 3, 23, 89), qui en est venu à signifier « perte, dommage ». Ni **iactiō*, **iactor* n'existent dans le simple. De *iactūra* : *iactūror*, *-āris* (Ital.), *iactūrārius* « *qui frequenter patitur iacturam* » (Gloss.).

iaculus : de jet; substantivé dans diverses acceptions techniques : *iaculus* (scil. *fūnis*, *laqueus*) : lasso; *iaculus* (*serpēns*) : sorte de serpent qui se jette sur sa proie; *iaculum* (*rēte*) : épervier (d'où *rēteiaclārī* (Fronton); *iaculum* (*tēlum*) : javelot, M. L. 4570. Dénominatif : *iaculor*, *-āris* (*iaculō*) « lancer, darder, frapper d'un trait », et au figuré « lancer des paroles, etc. », avec ses nombreux dérivés; *ēiaculor* (*-lō*).

Fréquentatifs de *iaciō* : *iactō*, *-ās* : lancer, jeter souvent ou avec force; et par suite : 1° agiter (sens physique et moral); 2° mettre en avant (sens moral), *sē iactāre*, *iactāre genus*, *nōmen* « jeter sans cesse en avant » et « vanter »; cf. *iactātor*, *iactātiō* et *iactantia* (ce dernier usité seulement sous l'Empire et au sens figuré). Adjectifs : *iactābundus* (à partir d'Aulu-Gelle), *iactābilis* (Greg. Naz.), *iactanticulus* (tardif). *Iactāre* (*iectāre*; cf. M. L., *Einf.*[3], p. 158), qui, à basse époque, s'emploie comme synonyme de *iaciō* (il traduit βάλλω dans les textes chrétiens), a seul subsisté et a remplacé *iacere* dans les langues romanes, M. L. 4568. Panroman, sauf roumain; *iactitō*, *-ās* (T.-L., Plt.) : même sens que *iactō* et mêmes dérivés tardifs.

Iaciō a fourni de nombreux composés en *-iciō* : *abiciō*, *adiciō*, *circumiciō*, *co(n)iciō*, *dēiciō*, *dissiciō*, *ēiciō*, etc., dont le préverbe, quand il se termine par une voyelle *co-*, *dē-*, *ē-*, *prō-*, *rē-*, est tantôt scandé long, quelle que soit la quantité de sa voyelle : *cōiciō*, *dēiciō*, *ēiciō*, *prōiciō*, *rēiciō* (c'est-à-dire *co-i-iciō*, *dē-i-iciō*), tantôt se contractant avec l'*i* qui le suit : *e͡iciō*, *re͡iciō*, cf. *rēī*, *ēī* et *re͡i*, *e͡i*; *ei(i)us* dissyllabe et *e͡ius*. Quand le préverbe se termine par une consonne : *ab-*, *ad-*, etc., il est généralement scandé long; mais il y a des traces de scansion brève; et *amicīre*, dont la parenté avec *iaciō* n'était plus sensible, a toujours la première syllabe brève. L'état de choses est ici complexe et obscur et ne semble pas pouvoir s'expliquer uniquement par la phonétique; les composés à préverbe « vocalique » ont dû exercer une action analogique sur les autres; de même aussi les formes de parfait, du type *ab-iēcī*, dans lesquelles le préverbe était long « par position ». La graphie a dû aussi jouer un rôle. Il est possible qu'à l'origine *abiciō* se lisait et se prononçait *abjiciō*, avec un groupe *-ii-* noté par un seul *i*, à cause de l'aversion des Latins pour les groupes *ii* et *uu* (cf. *iuenta* = *iuuenta*, *oinuorsei* = *oinuuorsei*, etc.; v. M. Niedermann, Mélanges F. de Saussure, en particulier, p. 61 et 63, n. 1). Une confirmation indirecte de ce fait se trouve dans des graphies comme *deiĕcit* (présent) du Mediceus et du Romanus dans Vg., G. I 133, etc. (cf. Havet, *Manuel*, § 920), qui sont exactement comparables aux graphies du type *seruos*, *uolt*, etc. Mais la graphie par un seul *i* dissimulait l'allongement « par position » du préverbe et a amené les scansions du type *ăbiciō*, *ădiciō*, qui semblent, du reste, postérieures à *ābiciō*, *ādiciō*, cf. Thes. s. u. V., entre autres, Mather, Harv. Stud. 6, 84-

151 ; Exon, Hermathena 13 (1904), 129-162 ; Lindsay, *Early latin verse*, p. 140 ; Niedermann, *Phonét.*, p. 34 sqq.

abiciō, -is, abiēcī, abiectum, abicere (= ἀφίημι et, pour le sens, ἀποβάλλω) : jeter loin de soi, rejeter ; jeter à bas, abaisser (sens physique et moral) ; *sē abicere* : se jeter à bas, se jeter aux pieds de ; se laisser abattre (Cic., Tusc. 2, 23). De là *abiectus* : bas, abattu (sens moral), abject (cf. ἀπόβλητος) ; *abiectiō* « abjection, bassesse » (seul sens classique ; ce n'est qu'à très basse époque que *abiectiō* a désigné le « rejet »).

adiciō (προσβάλλω) : jeter en outre ou auprès ; souvent, simplement « ajouter » (= *addere*) ; de là *adiectiō*, *adiectīuus*, dont le neutre traduit le gr. ἐπίθετον (irl. *adiecht*) ; *adiectum*, M. L. 170.

amiciō, -īs, -īre : v. ce verbe.

curcumiciō : jeter autour, entourer (= *circumdare*, περιβάλλω) ; *circumiectus, -ūs* m. : enceinte (cf. περιβολή).

coniciō (*co-*) = συμβάλλω et συνίημι : jeter ensemble, rassembler ; dans la langue augurale : « conjecturer » (de *conicere sortēs*). Souvent synonyme de *colligō* ; employé souvent aussi comme pronominal : *conicere sē* : *c. sē in fugam, in pedēs*, le préfixe, perfectif, marquant l'aspect déterminé de l'action. De là *coniectus, coniectiō, coniector* « devin », *coniectūra*. Composé : **exconiciō* dans quelques dialectes italiens, M. L. 2984 a.

dēiciō : jeter à bas (καταβάλλω), M. L. 2529, *dēiĕctus*.

disiciō (*dissiciō*) : jeter de tous côtés, disperser, dissiper (διαβάλλω). La forme et la graphie *dissiciō* sont difficilement explicables. On admet, sans preuves, l'influence analogique de *dissecō, dissipō* ; cf. Sommer, *Hdb. d. lat. Laut- u. Formenl.*, 2e éd., p. 266. *Disiciō* lui-même est une forme refaite ; phonétiquement on attendrait **dīiciō*, comme *dīiungō*. Sur l'ablatif *disice*, v. *obicēs*.

ēiciō : jeter dehors, chasser (ἐκβάλλω).

iniciō : jeter dans ou sur (εἰσβάλλω et ἐνίημι).

intericiō : jeter entre, interposer ; d'où, dans la langue de la grammaire et de la rhétorique, *interiectiō* ; cf. Quint. 1, 4, 19 ; et 8, 2, 15, *interiectio... ut medio sermone aliquam inserant sententiam* (traduit le gr. παρένθεσις) ; irl. *interiecht*.

obiciō : jeter devant, opposer. Cf. *obicēs*.

praeiciō (Festus).

prōiciō (cf. *proieccitad* « prōicitō », Lucérie, CIL I² 401, mais la forme est incertaine ; gr. προίημι) : jeter en avant, et « jeter en dehors, rejeter » ; *prōiĕctus*, M. L. 6774 « [enfant] abandonné » ; *prōiectūra*.

reiciō : rejeter ; d'où *reiculus* (Varron, mot de la langue rustique comme *dēlicus*) : de rebut. M. L. 7183.

subiciō : jeter sous, soumettre (= ὑποβάλλω et ὑποτίθημι), etc. ; M. L. 8368, *sŭbjĭcere*, et 8367, **sŭbjĭcāre*. Pour *subicēs*, v. *obicēs*.

supericiō (Hor.).

trāiciō et *trānsiciō* : jeter au delà ; faire traverser. M. L. 8842, 8844, 8845.

Sans apophonie : *inter-, per-, prae-, subter-, super-, suprā-, trāns-iaciō*.

Iactō a à son tour fourni de nombreux composés qui doublent les composés de *iaciō* : *coniectō, disiectō, ēiectō*, M. L. 2835 ; *in-*, M. L. 4441 ; *ob-, prae-, pro-, re-*, M. L. 7189 ; *sub-, super-, tra-iectō*, M. L. 8843, avec quelques formes sans apophonie.

Iaciō, iēcī est à gr. ἵημι (de **yi-yē-mi*) « je lance en avant, je jette », ἧκα ce que *faciō, fēcī* est à τίθημι, ἔθηκα ; seulement la forme sans élargissement n'est pas conservée comme, en regard de *faciō*, elle l'est dans *con-dō*, *red-dō*, etc., ou au second terme de composé *sacer-dōs*. Toutes les formes à préverbe sont du type de *con-ficiō*, etc. Rien ne prouve, il est vrai, que l'*h* initial de ἵημι, ἧκα repose sur un ancien **y* plutôt que sur **s* ; mais le rapprochement de ἵημι avec *serō, sēuī* (v. ce mot) est à écarter pour le sens, tandis que la concordance de sens de ἵημι et de *iaciō* est complète à tous égards ; et les composés se répondent exactement. Quant à *iaceō*, il s'oppose à *sedeō*, comme en slave *ležati* « être couché », à *sěděti* « être assis » ; cf. aussi, pour la forme, lit. *gulė́ti* « être couché » en face de *guliù, gulti* « se coucher ». Ainsi que le montre l'emploi, la forme est récente en latin, de même que *pendeō*, où se retrouve le *-d-* du suffixe du présent de *pendō* ; comme pour *iaceō*, il n'y avait pas de parfait propre à *pendeō*, et il n'en a pas été créé ; la création de la forme peu courante *iacuī* tient à ce que l'on ne pouvait, à cause du sens, employer *iēcī* comme perfectum de *iaceō*.

iāiūnus : v. *iēiūnus*.

iam, adverbe de temps : désormais, dès maintenant, déjà, bientôt. Se dit du présent (par opposition à *mox*) et du futur immédiat, mais peut s'employer aussi en parlant du passé, comme le fr. « déjà ». Souvent joint à un impératif pour exprimer la hâte ou l'impatience. Du sens de « au moment où je parle », on est passé à celui de « précisément », puis « en vérité », et *iam* a pu s'ajouter à une affirmation pour la renforcer ; cf. Cic., Brut. 18, 70, *pulcriora etiam Polycleti et iam plane perfecta*.

Redoublé, *iam* indique l'instantanéité de l'action : *iam iam linquo acies*, Vg., Ae. 12, 875 ; *iam iamque uideo bellum*, Cic., Att. 16, 9 fin. Joint à *nunc*, il signifie « dès à présent », cf. *nunciam* ; avec *nōn*, il a le sens de « ne... plus ». *Iam* forme le premier terme d'adverbes composés : *iamdiū, iamdūdum, iamprīdem*. Il figure aussi comme second terme dans *etiam, nunciam, quoniam, quispiam, uspiam*. Usité de tout temps. Panroman (sauf roumain), seul ou renforcé par une autre particule. M. L. 4572 ; B. W. *déjà, jadis, jamais*.

Iam appartient au type des adverbes en *-am* tels que *tam, quam, nam, -dam*, qui est peu représenté hors du latin. *Quam*, qui se retrouve en osco-ombrien, n'a un correspondant qu'en arménien (v. *quam*). Il n'est donc pas surprenant que *iam* n'ait pas de correspondant. — On rapproche le groupe germanique de got. *ju* « maintenant » et les groupes baltique et slave de lit. *jaū*, v. sl. *ju* « maintenant » ; lat. *iam* serait à got. *ju* ce que *nam* est à got. *nu* « maintenant » (v. sous *nu-dius* et *nunc*). L'élément radical serait celui de *is, ibī, ita*, etc. Cf. peut-être *iuuenis*.

ianitrīcēs f. pl. : femmes de frères (Dig., Isid.). Le mot n'est attesté qu'à basse époque et seulement au pluriel. Seule une glose a *ianitrix*, σύννυμφος, CGL II 446, 58. Il a été déformé par l'étymologie populaire ; en particulier, il a emprunté au type *genetrix* son suffixe. L'*i* intérieur, qui ne peut s'expliquer qu'en syllabe ouverte, suppose que le passage de **ianiter* à *ianitrīx* est peu ancien. Comme la plupart des termes indiquant l'alliance ou la parenté, a été remplacé par des appellations nouvelles dans les langues romanes.

Vieux terme, désignant la « femme du frère du mari », de la série des noms indo-européens indiquant les membres de la famille du « mari » (cf. *socer, socrus* et *lēuir*). Semble n'avoir survécu en latin que dans la langue juridique (cf. la remarque faite sous *glōs*). La forme du type **yenəter-* est attestée par lit. *jéntė* et les survivances grecques, hom. εἰνατέρες (au pluriel, comme en latin) et le datif singulier ενατρι d'une inscription grecque de Lydie ; la forme du type **y°nəter-* sur laquelle repose *ianitrīcēs* survit dans véd. *yā́tā* (thème *yā́tar-*), phryg. ιανατερα. On ne peut déterminer le vocalisme radical de sl. **jětry* (v. russe *jatry*, v. pol. *jątry*). — Le nom arménien *ner* de la « femme du frère du mari » doit être apparenté ; mais la forme n'est pas expliquée ; v. Cuny, *Recherches sur le vocalisme en nostratique*, p. 66.

iantō, ientō : v. *iēiūnus*.

iānua : v. le suivant.

iānus (*Iānus*), **-ūs** : dat. *Iānuī* dans Fest. 204, 17 L. *Ianui Quirino* ; et *Iānus, -ī* m. : passage, cf. Cic., N. D. 2, 27, 67, *transitiones peruiae iani nominantur*, et spécialement, à Rome, passage voûté, galerie où se tenaient entre autres les banquiers et les changeurs. Personnifié et divinisé, *Iānus* symbolise le passage par ses deux visages opposés l'un à l'autre et placés l'un devant, l'autre derrière la tête (*Iānus anceps*), et par la forme de son temple, qui comporte également deux portes opposées. A *Iānus* est consacré le mois de Janvier, *Iānuārius* (scil. *mēnsis*), qui est devenu le mois de passage d'une année à l'autre, *Iānus* étant considéré comme le dieu des commencements : *penes Ianum sunt prima, penes Iouem summa*, Varr. ap. Aug., Ciu. D. 7, 9 ; sa colline est le *Iāniculum*. Il est aussi un dieu rural : *I. Consīuius*, comme *Ops*, mais secondairement. Attesté depuis Caton. Étr. *ani*?

Dérivés (en grande partie de **iānu-* et non de **iāno-*) : *iānua* f. : passage, entrée, cf. Vg., Ae. 6, 106, *inferni ianua regis* ; 6, 127, *atri ianua Ditis* ; de là « porte (de maison particulière) » ; *iānuālis* (*Iānālis*, Ov.) : *Iānuālis porta*, cf. Varr., L. L. 5, 165 ; *iānual* n. : *libi genus quod Iano tantummodo delibatur*, P. F. 93, 5 (cf. *Ceriāle lībum*, Ov., F. 1, 127) ; *iānitor, -trīx* : portier, portière (cf. *portus/portitor, holus/holitor*, etc.) ; *iāneus* : *iānitor*, P. F. 92, 2 ; *Iānigena* (Ov.). Les formes romanes et celtiques (irl. *enair*, britt. *ionawr*) remontent à *iānua*, **iēnua* ; *Iēnuārius* (attesté épigraphiquement, v. Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 18, et Niedermann, *Contrib. à la crit. des gloses lat.*, 27 a 3 ; cf. *iāiūnus* et *iēiūnus*). Panroman, sauf roumain, cf. M. L. 4575, 4576, et *Einf.*³, p. 158 ; B. W. s. u. *Iānua*, au contraire, est peu représenté dans les langues romanes, où sont demeurés surtout les représentants de *ōstium* et de *porta*.

Le rapprochement usuel avec véd. *yā́ti* « il va (en véhicule) », lit. *jóti* « aller (en véhicule) », ne convient pas pour le sens ; ces mots ne se prêtent pas à fournir

le sens de « passage », à plus forte raison de « passage destiné à des piétons » et la racine *yā-* n'est pas attestée hors de l'indo-européen oriental. — Irl. *áth* « gué » est loin de toutes manières. Les dérivés attestent l'ancienneté du thème en *-u-*, comme dans *Cōnsus, Sancus*.

Peut-être nom de divinité indigène ; utilisé comme nom commun. Associé à *Iūturna*, sa femme, et à *Sāturnus*, qu'il avait accueilli à Rome.

iaspis, -idis f. : jaspe. Emprunt d'abord savant au gr. ἴασπις passé dans la langue commune avec des déformations (*iasper* dans les traductions d'Oribase). M. L. 4251 a ; B. W. sous *diaprer*.

iber : v. *ibrida*.

ibex, -icis m. : chamois (Plin., Isid., St Jér.). M. L. 4251 b. « Sans doute mot alpestre comme *camox* » (M. Niedermann).

Dérivé : *ibicīnus* (Pl. Val.).

ibĭ̄ : ici (sans mouvement ; remplace toutefois *eō* en bas latin). Sens local et temporel. En corrélation avec *ubĭ̄*. Usité de tout temps. M. L. 4252 ; B. W. *y*.

Composés : *ibĭ̄dem* : ici même, au même endroit ; *inibĭ̄* : en cet endroit, en ce moment ; *inibi esse* « être sur le point de se faire » (archaïque, bien qu'encore dans Cicéron).

Pour le radical, v. *is*.

La formation a été influencée par celle de *ubī*. Le *-dh-*intervocalique attesté par skr. *ihá* (prak. *idha*), av. *iδa* aurait abouti à *d* sans cette influence. Ombr. ife, *ife* « ibi » ne permet pas de juger si l'action du type *ubi* est de date italique commune ou de date latine.

ibiscus : v. *hi-*.

ibrida : v. *hybrida*.

īcō, -is, īcī, ictum, īcere (*ī* attesté par la scansion dans Lucr. 3, 160, *īcit* ; 4, 1050, *īcimur*, et par la graphie dans Plt., Mi. 205, où l'Ambrosianus a *eicit* (avec *ei* = *ī*), malgré Prisc., GLK II 509, 22, qui enseigne que l'*i* est bref au présent ; *iciō* a été faussement tiré des composés de *iaciō* ; cf. Prisc., GLK II 497, 18, et Gell. 4, 17, 4. Les formes d'actif, infectum et perfectum, et de passif, infectum, sont rares et pour la plupart archaïques, cf. Non. 132, 33 ; chez Cicéron et après lui, elles ne figurent guère que dans l'expression fixée *foedus īcere*, où *īcī*, doublant *percussī*, sert de parfait à *feriō* ; cf. Neue-Wagener, *Formenl.*³, III 417. Les seules formes usitées sont le participe *ictus* et les temps périphrastiques qu'il sert à former) : frapper. Même sens que *ferīre*, qui lui-même n'a pas de perfectum. *Ictus* est en quelque mesure le participe en *-tus* de *feriō*, et le nom d'action *ictus* sert, en effet, à *feriō* (dont la racine ne fournit pas de perfectum) et à *percutiō, percussī*.

ictus, -ūs m. : coup (sens propre et figuré), battement (de la mesure, du pouls). On en dérive le port. *eito* « série », cf. M. L. 4254, mais l'étymologie est contestée ; cf. Corominas, Vox Rom. XII, 1954, p. 374 ; *ictuātus* (Greg. Tur.) ; *ictiō* : *missio*, βολή (Gloss.).

Sans correspondant clair. On cite ἰκτέα · ἀκόντιον Hes., et cypr. ιγμαμενος, qui semble dérivé d'un substantif ιγμα « coup », avec d'autres mots plus lointains.

īcona, -ae f. : image. Forme tardive tirée de l'accusatif de εἰκών ; cf. *lampada*, etc.

***īda, -ae** f. (?) : mot sans doute ibérique, attesté dans les C. E. 479, 5 avec le sens de « territoire, contrée ». En tout cas, non latin.

idcircō : pour cela, pour cette raison ; *idcircō quod* = *ideō quod*. Cf. *quōcircā* = *quāpropter*, *quamobrem*, *quārē*. Synonyme de *ideō*, sans doute créé pour renforcer par le renouvellement une expression vieillie. Doit être de création relativement récente, bien qu'on le trouve déjà dans Plaute. D'emploi plus rare que *ideō*, sauf dans Cicéron ; v. tableau comparatif dans Thes. s. u.

īdem, eadem, idem : pronom-adjectif d'identité composé de *is* + la particule *-dem* qu'on retrouve dans *ibīdem*, *indidem*, *itidem*, *tantīdem*, *totidem*, etc. Proprement « celui précisément », puis « le même ». Souvent joint à des pronoms personnels ou démonstratifs : *ego īdem* « moi précisément », *hic īdem* « celui-ci même ». Souvent employé dans les comparaisons : *qui et moribus eisdem essent quibus dominus*, Cic., Verr. 2, 3, 25, 62. On voit que le corrélatif de *īdem* est *quī* ; mais, d'après l'analogie des autres mots introduisant une comparaison, on rencontre aussi après *īdem*, *atque*, *ac*, *et*, *quam* (*quasi*), *ut*, et même l'ablatif [*Homerus*]... *eadem aliis sopitus quiete est*, Lucr. 3, 1038 (l'ablatif est plus vraisemblable que le datif d'après *similis*). *Idem* n'a pas survécu dans les langues romanes, où il a été remplacé par des formes dérivées de *ipse*. Composé : *identidem* (de **idemitidem*?) : de même et de même, à plusieurs reprises. La formation est obscure. Créations tardives : *identitās* (= ταυτότης) ; *idemloquium* (= ταυτολογία).

L'étymologie de *īdem* a été beaucoup discutée et l'on n'est arrivé à rien de certain. Au point de vue latin, *īdem*, *eadem*, etc., et de même *ibĭdem*, *itidem*, *tandem*, etc., se coupent naturellement en **is-dem*, *ea-dem*, etc., *ibĭ-dem*, **ita-dem*, **tam-dem*, etc., et une particule *-dem* n'a rien de surprenant en regard de *-dam*, *-dum*. Mais le neutre *idem* a un *-d-* simple, à la différence de *quoddam*, *quiddam* ; ceci suggère une coupe *id-em*. Or, l'abrégé de Festus, 67, 5, a une glose *emem*, *eundem* (et un glossaire porte *imeum*, τὸν αὐτόν, CGL II 77, 23, qu'il faut sans doute corriger en *imem* ou *emem*, à moins qu'il ne faille couper *im-eum*?) ; le *em-* qui est ici serait l'accusatif de *is*, qui est attesté par ailleurs ; le *-em* final serait une particule pareille à celle qu'on a dans le démonstratif skr. *im-ám* « celui-ci » ; dès lors *idem* se couperait *id-em* et répondrait à skr. *id-ám* « ceci ». Une particule lat. *-em* figure, du reste, dans *it-em*, avec la même valeur que dans *idem*, et, avec un sens plus vague, dans *quid-em*, *aut-em*, *tam-en* (de **tam-em*?) ; v. aussi sous *enim*. Mais il ne résulte pas de là qu'il faille tirer d'une fausse coupe de *īdem* ou *eōdem* la particule *-dem* ; le *d* de *eōd* s'est amui trop tard, et la forme *idem* ne se coupait pas naturellement en *i-dem*. Tout se passe donc comme s'il y avait eu une particule *-em*, d'origine indo-européenne, et une particule *-dem*, de même type que *-dě* (*quan-de*), *-dam*, *-dum* (v. la bibliographie dans Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*^{5}, p. 285). Le procédé qui consiste à exprimer l'identité par un démonstratif suivi d'une particule d'insistance se retrouve en ombrien, avec *er-ont* « īdem », i s u n t « item », *surur-ont* « item », etc., et en arménien, où l'on a : *so-yn*, *do-yn*, *no-yn* « le même », avec les trois démonstratifs personnels ; le latin n'ajoute la particule qu'au démonstratif anaphorique ; à ceci près, les types ont même structure. L'osque isi-d u m « īdem » doit sans doute s'analyser *is-id-om*.

identidem : v. *īdem*.

ideō : composé de *id* accusatif neutre de relation « (et) ceci » et de *eō* ablatif instrumental de *id* qui annonce ou reprend un *quod* (et secondairement un *quia* ou un *ut*) qui suit ou qui précède, donc proprement « ceci par ce [que], pour que ». C'est là l'emploi premier de *ideō* ; cf. Lucr. 1, 1054-1056, *ideo mundi naturam stare sine ullis ictibus externis... quod in medium sint omnia nixa*. L'ablatif *eō* n'est d'ailleurs pas nécessairement exprimé ; cf. Tér., Hec. 368, *laetae exclamant « uenit ! », id quod me aspexerant*. Puis *ideō* s'est employé absolument avec le sens de « pour cette raison ». Ancien, classique. Cf. le précédent et *idcircō*.

idiōta, -ae m. : ignorant. Emprunt au gr. ἰδιώτης, terme de la langue des écrivains et des artistes, passé dans la langue commune, et notamment dans la langue de l'Église, avec son dérivé *idiōticus*, M. L. 4255.

īdōlum, -ī n. : image. Terme de la langue philosophique, emprunté au gr. εἴδωλον ; répandu par la langue de l'Église au sens de « statue de faux dieu ; idole » avec ses composés ; passé en germanique : ags. *idel-gild*, et celtique : irl. *idal*, britt. *idol*.

idōneus, -a, -um : propre à, apte à. S'emploie absolument, ou avec un complément introduit par *ad*, ou au datif, ou même à l'ablatif (d'après *dignus*) ; plus rarement avec *in* ou avec l'infinitif. Comme *dignus*, peut être également suivi de *quī* ; cf. Cic., Lael. 1, 4, *idonea mihi Laeli persona uisa est quae de amicitia dissereret*. Ancien, usuel, classique. Appartient surtout au vocabulaire de la prose (les poètes préfèrent *aptus*). Comparatif tardif : *idōneior* (Dig.). Adverbe : *idōneē* (rare). Substantifs : *idōncitās* (St Aug.) ; *idōnitās* ; *idōniō*, *-āre* (Loi Sal.) ; *peridōneus* (classique). — N'est demeuré que dans le v. fr. demi-savant *aoine* (= idoine), M. L. 4256, et irl. *idan*.

Étymologie obscure. Certains y voient un dérivé de *ideō*, issu de *id*(*e*)*ōneus* par dissimilation et comparent *ultrōneus*, *extrāneus*. Osthoff, IF 5, 290 sqq., l'explique comme dérivé de **id-dō* « vers ceci » ; pour *dō*, cf. *dōnec*, et v. h. a. *zuo*, all. *zu*. Construction arbitraire.

***iduriō, -ōnis** m. : mot de sens inconnu, qui figure dans une inscription, CIL VIII 23422 ; cf. Thes. s. u.

īdūs (*eidūs*, cf. osq. e í d ú i s « īdibus », thème en *-u-*), **-uum** f. pl. : les ides, division du mois qui tombait le 15 en mars, mai, juillet, octobre, et le 13 dans les autres mois. Mot étrusque d'après Varr., L. L. 6, 28, *ob eam quod Tusci itus, uel potius quod Sabinī idus dicunt* ; Macrobe, Sat. 1, 15, 17, attribue également aux Étrusques un verbe *īduāre* : *dīuidere*, purement imaginaire. Ancien, usuel ; conservé en campidanien, M. L. 4257 ; et en celtique : irl. *id*.

Dérivés : *īdūlis ouis... quae omnibus idibus Ioui mactabatur*, P. F. 93, 3 ; *īduārius*, CIL II 4468.

L'explication ancienne par une racine indo-européenne signifiant « briller » (il s'agirait de « nuits claires, en pleine lune »), cf. lat. *aedēs* (v. ce mot), a été abandonnée parce que la racine est de la forme **aidh-* dans les langues occidentales. La forme osque y contredit et le sens n'y est pas favorable ; car αἴθω signifie « je brûle » plutôt que « je brille ». Mais on n'a trouvé aucune autre étymologie indo-européenne qui satisfasse. Les mots étrusques cités supposent plutôt un emprunt du latin à l'étrusque, et il n'y a pas de raison de ne pas se tenir à l'indication de Varron.

iecur (*iocur*, époque impériale), **iecoris** ou, plus tardif, **iecinoris** (*iocinoris*, *-eris*) n. : foie. Souvent au pluriel dans la langue populaire, cf. gr. τὰ ἥπατα (Sept.), fr. « les foies », le foie se composant de plusieurs parties ; v. Vendryes, Rev. Phil., 36, 204. La flexion ancienne devait être *iecur*, **iecinis* ; le génitif *iecoris* a été refait sur le modèle *tempus*, *temporis* ; *iecinoris* est une contamination de **iecinis* et de *iecoris* (le *iocinus* cité par Charisius, GLK I 48, 20, est refait à son tour sur *iocinoris*) ; cf. *iter* et *femur*. L'*o* de *iocur* est sans doute dû à l'influence du vocalisme de la syllabe suivante.

Dérivés : *iecusculum* : petit foie. Fait d'après *corpusculum*, avec le sentiment que *r* de *iecur* représentait un ancien *s* ; cf. *rōbur*, *rōbustus*, *honor*, *honōs*, *arbor*, *arbōs*, etc. C'est ainsi que s'expliquent les nominatifs *iocinus* et *femus* dans Audollent, *Defix. Tab.* 135 ; **iecunānum* : *uictimarium*, P. F. 101, 23.

Bas latin : *iecorōsus* « (h)ēpaticus », CGL II 582, 13, et *iecorālis*, II 325, 29 ; *iecoriticus* ; *iocinerōsus* ; *iequāria* (?).

Usité de tout temps en latin, *iecur* a été remplacé dans les langues romanes par un terme de cuisine, *fīcātum* ; v. *fīcus*.

Mot indo-européen à suffixe *-r/n-* et variation du vocalisme radical : *ĕ* dans skr. *yákṛt*, *yaknáḥ*, pers. *jigar*, v. lit. *jeknos* ; *ē* dans gr. ἧπαρ, ἥπατος, av. *yākarə* ; le mot est altéré dans lit. *eknos*, *āknos* (on a aussi *jāknos*) et dans arm. *leard* (pour *l*, cf. v. pruss. *lagno*, si *l* n'y est pas une simple faute), et a disparu dans d'autres langues : germanique, slave, celtique.

iēiūnus, -a, -um (*iāiūnus*, Plt.) : qui est à jeun, affamé ; de là « maigre, sec, pauvre », etc., M. L. 4582. Sur *iēiūnum* « intestin grêle » (= νῆστις), v. Celse, 4, 1, et Isid. 9, 19, 65.

Dérivés : *iēiūnium* n. « jeûne », comme (*in*)*fortūnium*, *pecūnia*, M. L. 4581 a ; celtique : irl. *óine*, *cét-óin* ; *iēiūnitās*, comme *ōpportūnitas* ; *iēiūniōsus* (ἅ. λ., Plt.), comme *pecūniōsus*. A basse époque apparaît dans la langue de l'Église *iēiūnō*, *-ās* (et *iēiūnor*) « jeûner » et ses dérivés, M. L. 4581 ; et 2670, **disiēiūnāre* ; *iēiūnidicus* (Gell.), traduction de ἰσχνολόγος.

Iēiūnus est sans doute en rapport avec le verbe : *ientō* (*iantō*), *-ās* et *iēientō* (*iāientō*) : faire son premier déjeuner ; d'où *iēientāculum* (*iā-*), *ientāculum* (*ian-*, P. F. 473, 1). Les manuscrits se partagent entre les formes en *-a-* et les formes en *-e-*, les formes à redoublement et les formes sans redoublement ; cf. Non. 126, 8 sqq. ; Plt., Cu. 73 ; Suét., Vit. 7, 3 et 13, v. Skutsch, ALLG 7, 527. De même, les formes romanes remontent à *ientāre* et *iantāre*, M. L. 4584, et *Einf.*^{3}, p. 158 ; comme à *iānuārius* et *iēnuārius*.

Mot de type populaire à redoublement expressif, de forme instable et sans étymologie. La longue initiale est peut-être une longue de « position », comme dans *maiior*, et faut-il lire *ieiiūnus*.

igitur : *nunc quidem pro completionis significatione ualet, quae est « ergo ». Sed apud antiquos ponebatur pro « inde » et « postea » et « tum »*, P. F. 93, 7. Particule de liaison, signifiant « alors » et « donc », qui se place, comme *enim*, tantôt en tête de la phrase, si on veut lui donner une valeur forte, tantôt (le plus souvent) après le premier mot, s'il est considéré comme enclitique (*tum igitur* quinze fois dans Plt., qui a deux fois *igitur tum* ; *igitur deinde*, St. 86 ; *igitur demum* quatre fois contre un exemple de *demum igitur* ; cf. Lodge, *Lex. Plaut.*, s. u.) ; on le trouve aussi, mais plus rarement, à l'intérieur de la phrase, cf. Plt., Epid. 151, *quid illa fiet fidicina igitur* ; cf. Quint. 1, 5, 39.

Chez Plaute, le sens de « alors » pour *igitur* est encore fréquent ; la conjonction est souvent jointe à un mot interrogatif comme *quid*, et pléonastiquement à *tum* ou à *post* pour les renforcer ; cf. l'emploi du fr. « alors » dans la conversation. En corrélation aussi avec *ubī*, *quandō*. Cf. Lindsay, *Synt. of Pl.*, p. 99. Du sens temporel on est passé facilement au sens logique ; il en est de même pour « donc » en français. Usité de tout temps. Non roman.

On a supposé que *igitur* serait *agitur* avec le traitement *i* d'intérieur du mot ; en effet, *igitur* se trouve souvent employé comme mot accessoire après le premier mot de la phrase. Mais Lindsay, *Latein. Spr.*, p. 630, et Brugmann, IF 16, 495, ont écarté cette idée, assez arbitraire, parce que, à date ancienne, *igitur* est souvent en tête de la phrase. Le mot serait dès lors sans étymologie. Aussi J.-B. Hofmann, dans Walde-Hofmann, *Lat. et. Wört.*, s. u., retient-il l'hypothèse suggérée par la forme du mot.

ignārus : v. *gnārus*.

ignāuus : v. *nāuus*.

***ignia** : *uitia uasorum fictilium*, P. F. 93, 14. Non attesté en dehors de cette glose. Emprunt au gr. ἴχνυον · κονίαν, σμῆμα, Hésych.?

ignis, -is m. : feu. Se dit aussi au pluriel, *ignēs*, comme *aquae*, et comme *aqua*, auquel il s'oppose et avec lequel il forme couple (cf. *ignī et aquā interdīcere*), a le genre animé ; cf. Varr., L. L. 5, 61, *mas ignis, quod ibi semen* ; *aqua femina, quod fetus ab eius umore*. Souvent employé en poésie pour désigner des objets faits de feu ou qui répandent de la chaleur ou de la lumière : éclairs, astres. En est arrivé à désigner l'éclat lui-même : *ignis oculōrum*, *metallī*, *zmaragdī*. Au sens moral se dit des « feux » de l'amour, de la colère, etc. ; et Virgile arrive à dire *meus ignis, Amyntas*, B. 3, 66, dans le sens où les poètes du XVIIe siècle diront « ma flamme ». Noter enfin l'emploi de *ignis* dans *sacer ignis* « feu sacré, érysipèle ».

Ignis, ancien, usuel, mais concurrencé par un terme nouveau et plus concret, *focus*, n'a pas passé dans les langues romanes, sauf dans un dérivé attesté en vieux roumain, M. L. 4257 a.

Dérivés : *igniculus* : petit feu ; *ignicula* : πυραλλίς

(Gl.) ; *igneus* (*igneolus*) : de feu, igné ; *ignītus* (Cic.), sur lequel on a refait à basse époque *igniō* (Prud., Ital.) ; *ignītulus* (Tert.) ; *ignātus* (Orib.) ; *ignēscō, -is* : s'enflammer ; *igniārius* (*ignārius, ignārius*) *i. lapis* « pierre à feu », d'où *igniārium* (Plin.), *igniāria* n. pl. « briquets » ; *ignitābulum* n. « ignis receptāculum », d'après *acētābulum* ; *ignicāns* (Jul. Val., d'après *albicāns*).

Nombreux composés en *igni-* : *igni-fer, igni-color, igni-potēns*, etc., poétiques et faits sur des modèles grecs en πυρ-, πυρι-, πυρο- ; *ignefaciō*, tardif, d'après *feruēfaciō*.

Il n'y a pas en latin de représentant de la forme de genre inanimé (neutre) attestée en ombrien pir, *purom-e* « in ignem », pure abl., cf. gr. πῦρ, etc., pas plus qu'il n'y a un nom neutre de l'eau en face de ombr. utur, gr. ὕδωρ, etc. : v. *unda*. Le correspondant de *ignis* se retrouve dans skr. *agniḥ* (auquel est emprunté le hitt. *Agniš*), mot de caractère religieux (mais non en iranien), et dans v. sl. *ognjĭ*, lit. *ugnìs*, lette *uguns*.

Le slave paraît avoir le degré *o* du vocalisme radical, et le lituanien le degré zéro (sous forme *u-*) ; l'*a* sanskrit est ambigu ; *ignis* suppose **egnis* ou **n̥gnis*.

ignōbilis, -e : v. (*g*)*nōscō* et *nōmen*.

ignōminia, -ae f. (*-nium*, Comm.) : ignominie, déshonneur qui résulte, pour un civil, du blâme infligé par le censeur (*nota cēnsōria*) ou, pour un soldat, de la cassation de grade ou du renvoi infamant (opposé à la *missiō honesta*) infligé par un général. Cf. Non. 24, 5, *ignominia est nominis nota. M. Tullius de Republica lib. IV* (6) : *censoris iudicium nihil fere damnato obfert nisi ruborem. Itaque, ut omnis ea iudicatio uersatur tantum modo in nomine, animaduersio illa ignominia dicta est.* Terme technique de la langue du droit ; attesté depuis Lucilius. A basse époque traduit ἀσχημοσύνη « indécence ».

Dérivés : *ignōminiōsus* (époque impériale) ; *ignōminiō* (Gell.).

Composé de *in* privatif + *nōmen*, cf. *nōmen* et *cognōmen, ignōbilis*. Pour la formation, cf. *iniūria* ; *īnfāmia*.

ignōrō : v. *gnārus*. M. L. 4258.

ignōscō, -is, -ere, ignōuī, ignōtum (on trouve aussi un participe futur *ignōscitūrus* à côté de *ignōturus*, cf. *nascitūrus*) : pardonner, *i. aliquid alicuī*. Ancien, classique. Remplacé en roman par *perdōnō*.

Les dérivés *ignōscentia, ignōscibilis* sont très rares et tardifs (*ignoscentiae* pl. Gell. 6, 3, 47, cf. *induigentia* ; *ignoscibilis* = συγγνωστός, T. Castricius, rhéteur contemporain d'Hadrien, ap. Gell. 13, 22, 1). Le « pardon » se dit *uenia*, qui est le substantif de *ignōscō*, ou *ignoscendī ratiō* (Cic., Sex. Rosc. Am. 1, 3).

Les grammairiens latins voyaient dans *ignōscere* un composé avec le préfixe privatif *in-* ; cf. la glose *ignoscere : non noscere*, Loewe, *Prodromus* 409, et Thes. gloss. emend. s. u. *ignōscō*. Mais la négation *in-* ne s'emploie pas devant un verbe, cf. plus loin sous *in-* ; et c'est arbitrairement que l'on suppose (encore récemment Immisch, Glotta, 19, 16-24) que *ignōscō* aurait été créé sur *ignōscēns* (*sīs, fuās*) ; l'exemple de *indecet* formé sur *indecēns* n'est pas probant, car *indecet* est rare et d'apparaît pas avant Pline le Jeune, tandis que *ignōscō* est ancien et usuel. D'autre part, le participe présent n'est pas d'un usage tellement fréquent ; et, sémantiquement, il marque un état qui dure. *Ignōscēns sīs* ne saurait donc se dire dans le sens de « pardonne » ; quand Térence dit *animus ignōscentior*, Heaut. 635, il l'emploie comme adjectif pour marquer une disposition de l'esprit avec le sens de « porté au pardon ». Le grec a également avec le même sens un composé de la même racine, mais avec un autre préverbe : συγγιγνώσκω, συγγνώμη ; ceci suggère un développement de sens tel que « s'accorder avec, sympathiser ». Wackernagel, Mél. Danielsson, p. 383 sqq., a rapproché avec ingéniosité *ignōscō* de skr. *anujñā* « permettre ». *Ignōscō* renfermerait un préverbe *in-* comparable au skr. *anu-*, que M. Leumann propose de voir aussi dans *inueniō, inuideō* ; mais l'existence de ce préverbe dans ces mots est des plus douteuses, et le passage de **enu* à *in-* malaisé à admettre. On a proposé **in-gnōscō*, mais le sens n'est pas expliqué par là.

Que *ignōscō* n'apparaissait pas aux Latins comme pouvant signifier « ignorer », ceci résulte d'un emploi comme celui qu'en fait Sénèque, Const. 14, 3, *maiore animo non agnouit quam ignouisset.*

ignōtus : v. *nōscō*.

īlex, -icis f. : yeuse, chêne vert. Depuis Ennius. Les langues romanes attestent aussi un doublet *ēlex*, sans doute d'origine dialectale, cf. M. L. 4259 ; *Einf.*[3], p. 148.

Dérivés : *īlicēus*, M. L. 4262, et celtique : irl. *ilecde* ; *īlicētum*, M. L. 4261 ; *īlicīnus*, cf. M. L. 4263, **ilicīna* ; *īlignus, īligneus*.

M. Cuny, IF 26, 21, a supposé un mot « méditerranéen » qui se retrouverait dans le second terme de gr. αἰγ-ίλωψ, sorte de chêne à glands comestibles. Le gr. ἴλαξ (Hes.) est plus proche.

īlia, -ium n. pl. (déclinaison hybride ; datif pluriel *īliīs* dans Celse 4, 1 ; singulier rare et de forme incertaine *īleum, īle, īlium*, refait secondairement sur le pluriel ; bas latin *īlia, -ae* f.) : flancs, parties latérales du ventre qui s'étendent depuis le bas des côtes jusqu'à la naissance des cuisses. Se dit des animaux et de l'homme ; *ī. dūcere, trahere, rumpere*. Attesté depuis Catulle 63, 5 (dans un passage dont le texte est, du reste, peu sûr) au singulier (?) avec le sens de *inguen*. M. L. 4260.

Composés tardifs : *interīlia* ; *subīlia* (Mul. Chir.), d'où **subīliāre*, M. L. 8362 a, « tondre sous les flancs » ; par contre, l'adjectif *īliōsus* (Plin. 20, 26) se rattache plutôt à *īleus*, transcription de εἰλεός « obstruction intestinale ». Peut-être aussi *exīliātus* (Tab. deuot) ; cf. *ēneruātus*.

Le rapprochement de gr. ἴλια· μόρια γυναικεῖα est loin pour le sens, et celui de ἰξῦς « flancs », loin pour la forme.

īlicet : *semper ilicet finem rei significat, ut actum est. Sic iudices de concilio dimittebantur, suprema dicta cum praeco pronuntiasset « ilicet », quod significat ire licet*, Donat, Phorm. 208 (cf. Plt., Cap. 90, Ps. 1182). D'abord formule de congédiement, fréquente dans la langue des comiques, analogue à *nil uos moror*, indiquant que tout est fini (dans une assemblée, une cérémonie funèbre, etc.) ; puis que tout est perdu, qu'il n'y a plus rien à faire. A tendu à se confondre avec *īlicō*, avec lequel il n'a qu'une ressemblance extérieure ; cf. Vg., Ae. 2, 424, *ilicet obruimur numero* ; 8, 223, *fugit ilicet ocior Euro.* Sous l'Empire, n'est plus employé que par les poètes et, à basse époque, par Grégoire de Tours avec le sens de « donc ». V. Ernout, Philologica, I, p. 125.

Expliqué comme *īre licet*, ce qui cadre avec la construction plautinienne : *ilicet parasiticae arti maxumam malam crucem*, Cap. 469, où *ilicet* équivaut exactement à *īre licet*. Du même type sont *scīlicet, uidēlicet*, avec la même formation d'infinitifs que dans *calēfaciō*, etc. Certains voient dans le premier terme l'impératif de *eō* : *ī, licet* « va-t'en ; c'est permis », ce qui est moins vraisemblable.

īlicō : premier sens « sur place » ; cf. Non. 325, 7, *ilico, in eo loco. Naeuius Belli Poenici lib. VI* (44) : *septimum decimum annum ilico sedent.* Par suite, s'emploie en parlant du temps « sur le champ », sens déjà dans Plaute, et le seul qui se soit conservé. Cf. *statim, extemplō* et gr. ἀνὰ ou κατὰ τόπον, ἐπὶ τόπου.

Īlicō est issu de **en stlocōd* > **i(n) s(t)locō(d)* > *īlicō* (v. *locus*). Il n'y a jamais eu de double *l* dans le mot ; la graphie tardive *illico* est due à un faux rapprochement avec *illīc*. Le mot semble appartenir au langage familier : fréquent dans les comiques, rare chez Cicéron, inusité chez les dactyliques à cause de sa forme ; cf. J. B. Hofmann, *Lat. Umgangs.*, 84.

ille, illa, illud (et avec particule épideictique *illic, illaec, illuc*) : celui-là, cela ; lui, elle. S'oppose à *hic* et à *iste* dans le système des trois démonstratifs personnels. Pour opposer ce qui est près à ce qui est loin, on emploie souvent *hic* : *hic... ille* ; *hoc... illud* : celui-ci... celui-là ; ceci... cela. Quelquefois a une valeur emphatique : *Xenophon, Socraticus ille*, Cic., De Or. 2, 14, 58. Est souvent joint à d'autres pronoms : *ille ipse, idem ille* ; et même *hic ille* « lui-même, le même, celui-là » ; cf. Plt., Mo. 162, *haec illa est tempestas mea* ; Vg., Ae. 7, 255, *hunc illum fatis externa ab sede profectum | portendi generum*... La valeur de *ille* est moins nette que celle de *hic* et de *iste*, et elle a tendu à s'affaiblir. Dans la langue parlée (comédie, etc.), *ille* tient souvent le rôle du pronom personnel de la 3[e] personne, e. g. Plt., Am. 752, *audiuistin tu hodie me illi dicere ea quae illa autumat?* ; et 766, *nimis demiror, Sosia, | qui illaec illi me donatum esse aurea patera sciat.* Quand le système ancien du démonstratif s'est disloqué, *ille* a tendu à remplacer *is*, sans doute pour substituer une forme plus pleine à un monosyllabe, et l'a finalement éliminé ; près d'un substantif, *ille* a fini par se réduire à la valeur d'article préposé ou postposé en roman. Cf. Lindsay, *Synt. of Plautus*, p. 46 ; F. Muller, *Z. Gesch. des Artikels*, IF 42, 1-60.

Formes locales : *illī(c)* ; *illō, illūc* ; *illim, illinc* ; *illā(c)*.

Ille s'emploie précédé de la particule *ecce* : *eccillum, eccillam*, cf. *eccistum*. Ce sont ces formes composées qui ont fourni le démonstratif du type *celui* (v. fr. *cil*), etc., tandis que *ille*, s'étant affaibli, fournissait le pronom de la 3[e] personne *il(s), elle(s), lui, le, les, leur*, et l'article *le, la, les* ; cf. M. L. 4266 et B. W. sous *il* et *le, la, les*. Panroman.

Les formes adverbiales de *ille* ont également survécu ; cf. M. L. 4265, *illác*, **illāce* (panroman) ; 4268, *illīc*, **illīce* ; 4269, **illinc*, **illince* ; 4270, *illōc*, **illōce*.

La structure de *ille* doit être la même que celle de *hic* et de *iste*, c'est-à-dire qu'on y cherche une particule initiale suivie d'un ancien démonstratif. Mais les deux éléments sont obscurs.

Le premier terme comprend *l* ; et, en effet, il y a une particule de la forme *ol-* dans de vieux textes (v. l'art. *ollus*) qui rappelle le *ul-* de *uls, ultrā* et le *ōl-* de *ōlim*. L'ombrien a ulu, *ulo* « illūc », et l'osque ulas « illius ».

On a affaire au groupe de *l* indiquant l'objet éloigné ; v. *uls, ultrō, ōlim* et *alius*. L'irlandais a ce même radical *l* dans irl. *t-all* « là », etc. (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 556), et *l* se retrouve notamment dans v. sl. *lani* (**ol-n-*) « l'année dernière ».

Au second terme il peut y avoir *l* ou *n* ; car **il-ne*, **ol-ne* donnent *ille, olle* aussi bien que **il-le*, **ol-le*.

Or, il y a pour l'objet éloigné un radical *n*, notamment dans sl. *onŭ*, lit. *añs*, arm. *na, ayn*, v. h. a. *enēr*, ion.-att. ἐκεῖνος, dor. τῆνος.

On ne peut donc sans arbitraire analyser *ille*.

inlex (*ē*) : v. *lēx*.

inlex (*ĕ*) ; **inliciō** (*il-*) : v. *lax* ; *laciō* ; *illectō*.

imāgō, -inis f. : image (avec tous les sens du mot français) et par suite « représentation, portrait, fantôme (poétique), apparence (par opposition à la réalité) ». Dans la langue de la rhétorique : image, comparaison. Correspond à gr. εἰκών et à φάντασμα, comme *imitor, imāginor* à εἰκάζω et à φαντάζω (toutefois, le latin dit aussi *figūrā*). Ancien, usuel. Les formes romanes sont en partie savantes. M. L. 4276. Représenté en v. angl. dans *moég-wlite* « Aussehn » et en irl. *imágin, imaig* ; gall. *avain*.

Imāgō suppose peut être un verbe à radical **im-*, dont il serait dérivé comme *uorāgō* est dérivé de *uorō*, sans doute par l'intermédiaire de *uorāx*. De ce verbe existe le fréquentatif : *imitor, -āris* (et *imitō* chez les archaïques) : chercher à reproduire l'image, imiter. *Imitor* a de nombreux dérivés : *imitātor, -trīx, -tiō, -tābilis* (et *inimitābilis*, Quint. = ἀμίμητος), *-tāmen* (mot d'Ovide), *-tāmentum* (époque impériale), *-tātīuus, -tātōrius* (tous deux tardifs) ; composé : **reimitō*, M. L. 7185.

De *imāgō* existe, à l'époque impériale, le dénominatif *imāginor* (et *imāginō*), créé peut-être sur φαντάζω, avec les dérivés attendus : *imāginārius, -nātiō* (= φαντασία), *-nābilis, -nālis* (d'après εἰκονικός), etc. ; cf. M. L. 4274 et 4275. On y trouve aussi *imāgineus, imāginifer, imāguncula*, etc. La langue de l'époque républicaine ne connaît que *imāgō, imitor* ; *imāginōsus* (Catul. 41, 8).

Cf. *aemulus*? Sans étymologie claire.

imbēcillus, -a, -um (*-cillis, -e* ; et, à basse époque, *imbeccillis* avec *c* géminé, cf. *imbeccilitās*, Peregr. Aeth. 3, 4, et *baccillum* sous *baculum*) : faible, sans force (opposé à *ualēns* ou à *firmus*) ; se dit du corps et de l'esprit. La forme *imbēcillus* est la plus ancienne et la plus fréquente ; le superlatif est *imbēcillissimus*. Ancien (Accius) ; usuel et classique.

Dérivés : *imbēcillitās* et, dans la langue de l'Église, *imbēcillōsus* ; *imbēcillor*.

On trouve dans les Scolies de Leyde de Juvénal 3, 28 l'explication *imbecillis* : *quasi sine baculo* ; étymologie

reprise généralement par les modernes. Toutefois, Lucrèce et Horace scandent *imbēcillus* avec *ē*; la scansion *imbĕcillus* n'apparaît qu'à partir de Prudence. Faut-il admettre chez Lucrèce et Horace déjà la forme *imbec-cillus*, qui serait à *imbecillus* comme *uaccillō* à *uacillō*, ou bien un allongement imposé par une nécessité mé-trique? Ou plutôt l'étymologie du scoliaste ne re-pose-t-elle pas sur un calembour?

imbellis : v. *bellum*.

imber, -bris m. : pluie ; cf. P. F. 96, 21, *imbrica tempestate pluuiam uidetur significare* ; et par extension « eau, élément liquide », emploi poétique sans doute sur le modèle de gr. ὄμβρος. Ancien (Plt., Enn., Cat.), usuel. Conservé seulement en logoudorien. M. L. 4278. *Imber* ne diffère pas de *pluuia* dans l'emploi, quoique certains établissent entre les deux mots la même distinction qu'il y a en grec entre ὄμβρος et ὑετός. *Imber* a dû désigner à l'origine la pluie qui tombe, et *pluuia* ⟨*aqua*⟩ « l'eau de pluie ». Mais les deux sens se sont rapidement confondus et *pluuia*, qui se rattachait à un verbe, a triomphé de *imber* dans les langues romanes. V. le tableau comparatif des emplois de *imber*, *nimbus*, *pluuia* dans Thes. VII 1, 421, 60 sqq.

Dérivés et composés : *imbrex*, *-icis* f. et m. : tuile faîtière (sur la différence avec *tēgula*, v. Rich, s. u., et Isid., Or. 19, 10, 15, *tegulae uocatae quod tegant aedes, et imbrices quod accipiant imbres*). M. L. 4282 ; d'où *imbricō*, *-ās*, *imbricātus*, *imbricātim* ; *imbriculus* « petite tuile creuse », M. L. 4284 ; et **imbriceus*, M. L. 4283 ; *imbricus* ; *imbridus* (comme *umidus*) ; *imbriālis* (cf. *pluuiālis*) ; *imbrīlis* ; *imbrinōsus* (cf. *grandinōsus*) ; *imbrifer* = ὀμβροφόρος (poétique) ; *imbri-citor* : qui amène ou appelle la pluie (Enn. ; épithète d'Apollon et de Jupiter) ; *imbri-ficō* ; *imbrigenus*.

Le *b* de *imber* peut reposer soit sur **bh*, soit sur **b*. Si le sens de osq. a n a f r í s s était sûr, on aurait une indication pour *bh* ; mais l'interprétation du mot dans la Tablette d'Agnone est très hypothétique ; cf. Buck, *Osc. Umbr. Gramm.*, § 98 *b*. De plus, la forme ne concorde pas avec la forme latine. L'indo-iranien a, d'une part, skr. *abhrám* « temps sombre, nuée », av. *awrəm* « nuage » et, de l'autre, skr. *ámbhaḥ* « eau » et *ambuḥ* « eau ». La consonne finale de arm. *amb*, *amp* (génitif *amboy*, *ampoy*) « nuage » est ambiguë, par suite de faits phonétiques propres à l'arménien et de l'incertitude graphique qui en résulte. Le grec a ὄμβρος « pluie », thème en *o-* ; le thème en *i-* du latin est dû à l'influence des mots du type *september*, *-bris* (cf. *cancer*). Le celtique a : gaul. *Ambris*, nom propre féminin. Aucun de ces mots ne concorde pleinement avec les autres, si bien qu'il est impossible de poser une étymologie exacte. Cf. *ambricēs*.

imbractum, -ī n. : sauce piquante (Apicius). Emprunt au gaul. εμβρεκτον (Hes.).

Dérivé : *imbractārium* (Inscr. de la Graufesenque).

imbrex : v. *imber*.

imbūbinō, : v. *būbinō*.

imbulbitō, -ās, -āre : *-are est puerili stercore inquinare, dictum ex fimo, quod Graeci appellant* βόλβιτον, P. F. 29, 2. Hybride latino-grec attesté seulement dans Lucilius (1186), qui l'emploie en antithèse avec *imbūbinō*.

imbuō, -is, -uī, -ūtum, -ere : imprégner ; sens physique et moral : *i. cadōs amurcā*, Plin. 15, 33 ; et *i. animum tenerum opīniōnibus*, Cic., Att. 14, 13 B, 4. Ancien (Enn., Plt., Acc.), classique. De là *imbūtus* : imprégné, imbu, qui a une teinture de. Cf. M. L. 4286, **imbūtum* ; et *imbūtiō* (Quint.) ; *imbūmentum* (Gl.) ; *imbūtāmentum* (Fulg.). Non roman.

Le rapprochement avec skr. *ambuḥ* « eau » est phonétiquement possible, mais suppose la persistance en latin d'un nom qui n'est pas attesté hors du sanskrit et dont le *b* suffit à rendre problématique le caractère indo-européen (v. sous *imber*). Du reste, ni la dérivation ni le sens ne s'expliquent par là.

imitor : v. *imāgō*.

immānis : v. *mānis*, *mānus*.

immēnsus : v. *mētior*.

immineō : v. *minae*.

immō (scandé peut-être aussi *ĭmmŏ* chez Plaute et Térence dans des groupes comme *ĭmmŏ uérō* ; cf. Stolz-Leumann-Hofmann, *Lat. gr.*[5], p. 16 et 169 ; Lindsay, *Early Latin verse*, p. 256, et *Captiui*, p. 40 ; Thes. VII 1, 473, 17 sqq.) : particule exclamative qui, dans la langue parlée, introduit une réponse négative à une question posée ou une réponse contraire à la réponse attendue, ou un renchérissement : « mais non (ou mais si), au contraire, bien plutôt ». Souvent joint comme proclitique à une autre exclamation qui le renforce : *hercle*, *ecastor*, *edepol*, *enim*, *uērō*, *potius*, *uērō etiam*, *contrā*, etc. Forme expressive, ce qui explique la présence de la géminée. Ancien, usuel. Conservé en logoudorien ; cf. M. L. 4288.

Sauf le rapprochement avec hittite *imma* « encore, en plus », étymologie inconnue.

immolō, -ās : v. *mola*.

immūnis : v. *mūnis*.

immusulus : v. *in-*.

impaestātor : v. *empaestātus*.

***impancrāre** (*in-*) : *est inuadere : uerbum a graeco tractum quasi* πᾶν κρέας *consumere. Varro* (587) : « *ecclesia* (?) *in regiam arcam impancrarunt* », Non. 59, 18. Les gloses ont *impancrare*, *inuadere*, CGL V 650, 58. On y trouve aussi un mot *pancra* glosé *rapīna*. Sans explication ; il n'y a rien à tirer de Nonius, dont le texte est corrompu.

impediō : v. *pes*.

impendō, -dium : v. *pendō*.

imperō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : commander.

Dérivés : *imperium* : pouvoir, commandement ; *imperātor* (forme archaïque ou archaïsante *induperātor*, usitée par les poètes dactyliques pour éviter *impĕrātor*, Enn. Lucr.) ; *imperātrīx* ; *imperātōrius* ; *imperātīuus* (époque impériale ; *i. modus* gramm. = προστακτικὴ ἔγκλισις) ; *imperābiliter* (Caton) ; *imperitō*, *-ās*, substitut de *impĕrō* dans la poésie dactylique, cf. B. Axelson, *Unpoet. Wörter*, p. 28 ; *imperātrissa* (cf. *abbatissa*, bas latin) ; *imperantia*, *imperātus*, *-ūs*, créations rares et tardives ; le seul abstrait dérivé ancien est *imperium* ; *imperiālis* n'apparaît que dans le Digeste.

Imperium désigne le pouvoir souverain (par exemple du père de famille sur ses enfants, du maître sur ses esclaves) ; *imperāre* veut dire « commander en maître ». De là, dans la langue politique, le sens de *imperium* « commandement, pouvoir souverain de prendre toutes mesures d'utilité publique, même en dehors des lois » ; cf. Tac., A. 3, 69, *minui iura quoties gliscat potestas, nec utendum imperio ubi legibus agi possit*, et la définition de l'*imperātor* dans César, B. C. 3, 51, 4 : *aliae sunt legati partes, aliae imperatoris : alter omnia agere ad praescriptum, alter libere ad summam rerum consulere debet.*

Imperō est composé de *in* + *parō* et signifie proprement « prendre des mesures, faire des préparatifs pour qu'une chose se fasse », « forcer à produire » (cf. Vg., G. 1, 99 ; Sén., Tranq. an. 14, et l'emploi de *imperium* dans Cic., Cat. M. 15, 51). Le développement du sens de « commander » rappelle celui de « ordonner » en français ; cf. *iubeō*. *Imperāre* s'emploie encore au sens de « se faire délivrer, réquisitionner », *imperāre arma, obsidēs, frūmentum, pecūniam* ; cf. au passif P. F. 92, 10, *iusti dies dicebantur triginta cum exercitus esset imperatus et uexillum in arce positum* (sans doute souvenir d'une vieille formule). Dans la langue médicale, il a le sens de « ordonner » à côté de *ordināre*. La forme phonétique avec *e* intérieur a été conservée dans *imperāre*, dont le sens est séparé de celui de *parāre* ; mais *a* du simple figure dans *comparāre*, *praeparāre* (cf., toutefois, **comperāre*, **seperāre*), etc. Ancien, usuel. *Imperātor* est représenté dans les langues romanes, en partie par des formes savantes, et en albanais, M. L. 4305 ; *adimperō* en vieux provençal, M. L. 165 a ; *imperium* en sarde, cf. IF 55, 306. Le celtique a : irl. *impir*, britt. *amherawdr*.

Osq. e m b r a t u r « imperātor », pél. *empratois* « imperātīs » peuvent être empruntés au latin.

impes, impetīgō : v. *petīgō* et *petō*.

impetriō, -īs, -īuī, -ītum, -īre : prendre les augures, inaugurer ; cf. Cic., Diu. 1, 16, 28, *ut nunc extis, sic tunc auibus magnae res impetriri solebant*. Verbe rare et technique. A l'époque impériale, on ne rencontre plus que *impetrītum*, *-ī* avec le sens de « présage favorable » dans Valère Maxime et Pline. L'abrégé de Festus note seulement *impetritum : impetratum*, P. F. 96, 5. Peut-être doublet de *impetrāre*, cf. *fulguriō* et *fulgurō*, *artō* et *artiō* (Caton, Nov.), à valeur désidérative (v. H. Vogt, Symbolae Osloenses, 8, 98). Dans ce cas, v. *patrō*.

impetrō : v. *patrō*.

impetus : v. *impetō*, s. *petō*.

impilia n. pl. : chaussons de feutre (Plin., Dig.). Emprunt au gr. ἐμπίλιον.

Dérivé : *impīliārius* (Inscr.) ; cf. J. B. Hofmann, Philologus 91, 463.

***impōmenta** : *quasi imponimenta quae post cenam mensis imponebant*, P. F. 96, 16. Sans autre exemple. Mot corrompu ou étymologie populaire?

imporciō : v. *porca*.

importūnus : v. *portus*, *portūnus*.

impos : v. *potis*.

impraesentiārum : v. *praesēns*.

improperō, -ās, -āre : blâmer, faire des reproches (avec le datif). Mot populaire, qu'on trouve pour la première fois dans Pétrone, puis dans la Vulgate. Contamination de *improbō* et de *uituperō*? Dérivé : *improperium* (Itala, Gl.) ; cf. *opprobrium*. Le rapprochement de *properō*, ordinairement proposé, ne convient pas pour le sens. Conservé en italien, cf. M. L. 4320 et 4321.

īmus, -a, -um : qui est tout en bas. Forme de superlatif qui s'oppose à *summus* ; cf. ital. *da imo a sommo*. Neutre substantivé : *īmum* « bas, fond » et par extension « fin ». Catulle, 25, 2, en a tiré un diminutif *īmulus*, non autrement attesté, amené par *ōricilla*, auquel il est joint. Adverbe : *īmitus*, synonyme tardif de *funditus* (Gell., Apul.). Le substantif *īmitās* est une construction de grammairien. Attesté depuis Caton. Conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 4327.

La forme ancienne est déterminée par osq. i m a d - e n « ab īmō », qui exclut plusieurs des possibilités d'étymologie envisagées. Au point de vue latin, *īmus* semble être à *inferus* (v. ce mot) ce que *summus* est à *superus* ; *infimus* aurait été refait ensuite, sur le modèle de *intimus*, *extimus*, *citimus*, *ultimus*, etc., pour rétablir la transparence étymologique. Il faudrait donc partir de **inf-mo* . Mais l'*i* initial ne s'explique pas en osque (à moins d'admettre un emprunt au latin), de sorte que l'on n'arrive à aucune certitude.

in- (*im-* devant labiale *b*, *p*, *m* : *imberbis*, *improbus*, *immodestus* ; *il-* devant *l* : *illaudātus* ; *ir-* devant *r* : *irritus* ; nasale gutturale dans *īgnōtus*) : préfixe privatif employé pour créer des formes adjectives et adverbiales, comme ἀ-, ἀν- en grec ; cf. *probus*, *improbus*, et demeuré naturellement dans leurs dérivés *improbō*, *improbitās*, etc. Ne s'emploie pas devant un verbe : le contraire de *sciō* est *nesciō* (malgré *inscius*) ; de *legō*, *neglegō* ; de *uolō*, *ne uolō* > *nōlō*, etc. (*indecet* est tardif et isolé, cf. sous *ignōscō*) ; inusité également devant un substantif : le contraire de *ōtium* est *negōtium* ; mais Quintilien écrit *inōtiōsus* pour traduire ἄσχολος. Cf. encore *īnfandum* à côté de *nefās*. Des formations comme *iniūria*, *incūria* sont au moins virtuellement dérivées d'adjectif ; *ingrātiīs* ne vient pas de **ingrātia*, mais a été bâti sur *grātiīs* (adverbe, etc.), sous l'influence de *ingrātus* ; *iniussū* sur *iussū* ; *inluuiēs* est un calque poétique de ἀλουσία ; *inperfundiēs*, *inbalnitiēs* sont des créations artificielles de Lucilius d'après *inluuiēs*. Avec les substantifs, le latin a parfois des composés d'un type plus récent : *āmēns*, *dēmēns*, *dēformis*, *exlex* ; cf. aussi *male*, dans *male sānus*.

L'usage de *in-* privatif s'est particulièrement développé dans la latinité impériale (dans Ovide seul, on compte comme néologismes *incommendātus*, *incōnsumptus*, *incustōdītus*, *indēflētus*, *indēlectus*, *indēlēbilis*, *indēplōrātus*, *indēstrictus*, *indigestus*, *innābilis*, *innūbus*, *inobrūtus*, *irrequiētus*) ; la poésie, les langues techniques et la langue de l'Église ont créé un nombre considérable d'adjectifs de ce type, dont beaucoup ont servi à traduire des adjectifs du type grec correspondant en ἀ- :

cf. *incrēdulus* = ἄπιστος ; *illabōriōsus* = ἀκάματος ; *illacrimābilis* = ἀδάκρυτος ; *illaesus* = ἀβλαβής ; *illaetābilis* = ἀχαρής ; *illāmentātus* = ἄκλαυστος, etc. Cette formation s'est étendue à des substantifs : *inapparātio* (= ἀπαρασκευσία), *infīnītiō* (= ἀπειρία), *imperturbātiō* (= ἀπάθεια), *indēfīnītiō* (= ἀοριστία), *inērudītiō* (= ἀπαιδευσία, ἀμαθία), etc. Ce sont des formes de la langue écrite et savante ; les langues romanes en offrent peu d'exemples : les seules formes abondamment représentées sont *īnfāns*, dont le sens ne correspondait plus à l'étymologie ; *īnfirmus*, spécialisé dans le sens de « malade, infirme » et sans rapport sémantique avec *firmus* ; *inimīcus*, loin également de *amīcus* ; *īnsipidus, īnsapidus* « fade », en face de *sapidus*, spécialisé le plus souvent dans le sens de « sage » ; *integer*, dont le rapport avec *tangō* n'apparaissait plus nettement ; *inuītus*, en face duquel il n'y a pas de simple **uītus*. Quelques autres adjectifs ont survécu sporadiquement : *immundus* : log. *bundu* « diable », M. L. 4289 (mot d'Église) ; *incrēdulus*, M. L. 4362 (autre mot d'Église) ; *iners*, M. L. 4390 ; *inīquus*, M. L. 4439 ; *īnsulsus*, M. L. 4476 ; *intactus*, M. L. 4477 ; *inualidus*, M. L. 4526. Par contre, les langues savantes ont repris et développé cette formation à l'infini.

In- représente la forme à degré zéro *n̥- de la négation *nĕ* (v. ce mot) ; devant consonne, il répond à indo-iran. *a-*, gr. ἀ-, germ. *un-*, celt. *an-* ; un composé comme *ignōtus* répond exactement à skr. *ájñātaḥ*, gr. ἄγνωτος. Devant voyelle, l'indo-iranien a *an-* et le gr. ἀν- ; lat. *in-* devant voyelle est analogique de la forme employée devant consonne ; on attendrait **en-*. En revanche, l'osco-ombrien *an-*, employé devant consonne, ainsi dans osq. *am-prufid* « improbē », ombr. an-takres « integrīs », est analogique de la forme employée devant voyelle, qu'on a dans ombr. *an(h)ostatu* « inhastātōs ».

in : préverbe et préposition. N'existe plus à l'état de particule indépendante ; une trace de son indépendance ancienne demeure peut-être dans les tmèses, du reste artificielles, de la poésie dactylique du type *inque gredī*. *In* représente un ancien *en* (cf. sans doute *enmanom* de l'inscription de Duenos, CIL I² 4, *en urbid*, inscription du lac Fucin, CIL I² 5), dont l'*e* passait phonétiquement à *i* devant certains groupes de consonnes (cf. *imber*, *inciēns*, *simplex*), et en position atone (toutefois, on ne peut guère faire état de l'opposition *enque* (tonique), *inaltod* (atone) qu'on lit sur l'inscription de la Colonne Rostrale, CIL I² 25, en raison de l'inconséquence et des fautes de graphie du texte) ; la forme de *in* s'est ensuite généralisée : « en, dans » et « sur », en parlant de l'espace et du temps, que l'on considère les choses en état de mouvement vers un but (*in* et l'accusatif : gr. εἰς), d'où un sens moral de « pour, en vue de » ou de repos (*in* et l'ablatif-locatif : gr. ἐν). Le sens est le même quand *in* est préverbe : cf. *sum et insum*, *ferō* et *inferō*, *eō* et *ineō*, *mittō* et *immittō*, *iaciō* et *iniciō*, etc. *In-* s'ajoute souvent à des inchoatifs, pour marquer l'entrée dans un état nouveau : *incalēscō*, *inueterāscō*, *īnsuēscō*, etc. Le plus souvent se place devant le mot qu'il détermine ; mais la langue poétique l'emploie aussi postposé, le plus souvent dans des groupes substantif + adjectif : *tempore in omni*, Lucr. 1, 26, etc. Panroman. M. L. 4328. B. W. sous *en* et *dans*.

La littérature archaïque ou archaïsante a conservé quelques traces d'une forme renforcée de *in* : *endo*, *indu*, cf. P. F. 67, 2, 12 et 15, qui a subsisté dans plusieurs composés : *indāgō*, *indaudiō*, *indipiscor*, *indigena*, *indigeō*, *indiges*, *indigitāmenta*, *indolēs*, *induō*. La langue poétique hellénisante (Ennius) a en outre gardé, ou construit, quelques formes de mots, qui autrement n'auraient pu entrer dans l'hexamètre, du type *indūgrĕdī*, *indŭpĕrātōr*.

In, dans le latin vulgaire, a servi, comme *ab*, *dē*, *ex*, à renforcer certains adverbes : ainsi *inante*, M. L. 4335 ; *incontra*, M. L. 4361 ; *incōram*, Apul. ; *insimul*, M. L. 4465 ; *intunc(e)*, M. L. 4518. Il y apparaît aussi comme préfixe augmentatif, par exemple *inopīmus* « ualdē opīmus », *impinguis* « valdē pinguis » d'après *impinguō* ; *insobrius* « ualdē sobrius », *innoxius* (conjecture de Martin, dans Commodien, Inst. I 28, 3) « ualdē noxius » ; cf. Niedermann, *Essais d'étym. et de crit. verb. lat.*, p. 61 ; cf. *indēbilis*, M. L. 4369.

Cf. gr. ἐν, en face de ἐνί (le latin ne permet pas de déterminer si le point de départ de *in* est *en* ou *eni*) ; v. irl. *in*, britt. *yn*, got. *in*, arm. *i* (*y-* devant voyelle) et, avec degré zéro, lit. *į* (sans doute v. sl. *vŭ(n)*, avec vocalisme zéro sous forme **ŭn*). On retrouve en osco-ombrien *en*, mais presque toujours postposé : osq. *censtom-en* « in censum », ombr. arvam-en « in aruom » ; pél. *pritrom-e* « in prius » ; toutefois, l'osque a une fois *en eituas* (latinisme?). A côté de ces formes, on a soit l'ancien accusatif, soit l'ancien locatif ; le latin, qui n'a gardé le locatif que dans des survivances telles que *Rōmae*, *domī*, *Karthāginī*, a remplacé le locatif par la forme commune d'ablatif-instrumental-locatif là où figure *in*. — La forme *en*, d'où *in*, du latin peut représenter soit **en* (cf. gr. ἐν, got. *in*), soit **n̥* (cf. lit. *į*). L'osco-ombrien a, comme préverbe, *an-* à côté de *en-* ; ce *an-* peut représenter **ₒn-* devant voyelle, ainsi dans ombr. *anouihimu* « induiminō » ; de là *an-* se serait étendu par analogie, ainsi dans ombr. *andendu* à côté de *endendu* « intenditō ». Mais l'ombrien a encore *en etu* « inītō ». Le hitt. *anda* « dans, à, sur » correspond à *endo*.

Comme préposition et préverbe, l'indo-iranien n'a pas de correspondant du lat. *in*, etc., mais *ā*, dont on a, sous forme brève, un correspondant dans sl. *-e*, lit. *-e* postposés.

A *in* se rattachent une série de formations dérivées :

inter, préverbe et préposition (un seul emploi adverbial dans Val. Fl.) « entre ». Proprement « à l'intérieur de deux », par exemple Cic., Verr. 2, 2, 52, *dies XLV inter binos ludos* « quarante-cinq jours dans l'espace compris entre deux jeux ». S'emploie au sens local « entre, parmi » ou temporel « durant, dans l'espace de ». Sert de premier terme à de nombreux adverbes composés : *intereā* (sur lequel on a refait *interhaec*), *interibi*, *interim* (cf. *intrinsecus* ; la finale est la même que celle de *exim* en face de *exinc*, *illinc*, *istinc*, etc. ; peut-être demeure en v. espagnol, cf. M. L. 4513 a), *interdum*, *interdiū* (cf. *diēs*), qui ont plutôt le sens temporel.

L'abrégé de Festus signale aussi, p. 98, 25, *interduātim* et *interātim* comme doublets anciens de *interdum*, *interim*, le premier de *interduō*?, le second d'après *paulātim*?

Comme préverbe, *inter-* (*intel-* devant un *l* qui suit : *intel-legō*) a le sens de : 1° « entre », *inter-calō*, *-cidō*, *-pōnō*, *-ueniō*, etc. ; 2° « par intervalles, de temps en temps », *inter-aestuō*, *-mittō*, *-uīsō* ; 3° enfin, dans quelques composés, *inter*, comme *per*, introduit une idée de privation, de destruction, de mort ; cf. *intereō*, *interficiō*, *interimō* (cf. *pereō*, *perimō*) ; aussi *interdīcō* (de là, la valeur intensive de *inter-morior*, *inter-necō* dans la langue familière). Ce dernier sens est ancien, comme le montre l'existence dans les gâthâs de l'Avesta de *antarə-mruye* (v. *interdīcō*). Toutefois, l'origine n'en est pas aussi claire que pour *per*. Peut-être faut-il partir de la valeur spéciale prise par *interdīcō* (ou ses équivalents) dans la langue religieuse, où l'interdiction, la prohibition devait être marquée à l'origine moins par le verbe lui-même que par l'ablatif qui l'accompagnait : *interdīcere alicuī ignī et aquā* « prononcer contre quelqu'un l'interdit qui l'éloigne du feu et de l'eau ». *Interdīcō* a pu servir de modèle aux autres composés qui sont souvent employés comme litotes (e. g. *interficiō* en face de *occīdō*) et qui ont à côté d'eux des composés en *per-*, de type plus courant, avec une valeur semblable : *perdō*, *pereō* ; v. Benveniste, *Noms d'agent et noms d'action en i.-e.*, p. 120. — Pour *intersum*, *interest*, v. ces mots.

Inter est bien représenté dans les langues romanes, M. L. 4485 a et 2526, *deinter* (depuis l'Itala) ; il figure aussi dans le groupe *interambōs* « tous les deux », ital. *entrambi*, etc., M. L. 4486. Il a servi aussi à former des composés tardifs du type *intercilium* = μεσόφρυον (tiré de *inter cilia*, cf. *intercus*, *interuallum*) ; **intercoxium*, M. L. 4488 ; **interfurcium*, 4490 ; **interrūscum*, 4497 ; *intertignium*, 4498 ; **interuiscum*, 4500 ; **interuītīle*, 4501 ; *intermedium*, 4492 (cf. *permedium* « parmi »).

Locatif, ancienne forme en **-ter* ou **-teri*, qui a des correspondants hors du latin. Le vocalisme radical n'est pas net. Il y a un vocalisme plein, avec un *a* ambigu, dans skr. *antár* (et *antari-* dans *antárikṣam* « atmosphère »), av. *antarə*, v. p. *antar* ; degré zéro dans v. h. a. *untar* « entre ». Le celtique, ambigu, a v. irl. *eter*, *etar*, corn. *ynter*. L'osco-ombrien a un *a-* initial qui ne peut être que prothétique : osq. anter, ombr. anter, *ander* ; ceci peut répondre à l'initiale de v. sl. *ętrĭ* « à l'intérieur », dont le *ę* initial pourrait, il est vrai, reposer aussi sur **on-*.

A côté de *inter* il a dû y avoir un adjectif **interus* « du dedans, intérieur », qui n'est plus usité, parce que le suffixe marquant l'opposition de deux a cessé d'être productif en latin (cf. *alter*, *uter*), et qui a été remplacé par la forme munie du suffixe de comparatif, *interior*, comme dans tous les cas comparables, *exterior*, *superior*, etc. De *interior*, le neutre pluriel a été employé comme substantif : *interiōra* « l'intérieur » ; cf. M. L. 4490 a. A *interior* correspond un superlatif *intimus* (cf. *extimus*) « tout à fait intérieur, intime », cf. gr. ἐνδότατος, ἐσώτατος ; substantif au neutre pluriel *intima*, *-ōrum* « la partie intime », M. L. 4503, et au masculin *intimus* « un intime ». Dénominatif (tardif) : *intimō*, *-ās* : faire pénétrer dans ; spécialement « faire pénétrer dans les esprits, intimer ». Il y a aussi des dérivés, l'un classique et usuel, *inter-nus* (cf. *exter-nus*, etc) ; l'autre, tardif et rare, *interulus* : *-a tunica*. A **ent(e)ro-* se rattachent les adverbes, anciens ablatifs :

intrō : à l'intérieur (question *quō* ; cf. Lucil. 1215 Marx). Adverbe, puis préposition à basse époque (Orose, Chiron, etc.). M. L. 4514 et 2527, *deintro*. D'où *intrōrsum*, *intrōrsus* (opposé à *extrōrsum*), M. L. 4515 a ; v. *uertō* ; et les composés dont *intrō* est le premier terme, *intrō-dūcō*, *-eō*, *introitus*, M. L. 4515, *-rumpō*, *-spiciō*.

intrā, prép. : à l'intérieur de, sans dépasser, dans les limites de (contraire : *extrā/citrā*). M. L. 4508.

Hors du latin, *interus* a des correspondants (pour le vocalisme radical, cf. ce qui a été dit de *inter*) au sens de « intestins, entrailles » : gr. ἔντερα, arm. *ənderk'*, véd. *āntrám*, skr. *antrám*, v. isl. *iðr* ; le slave a à la fois *jętro* « foie » et *ętroba* « entrailles ». Au sens général : skr. *ántaraḥ*, av. *antāro*, à côté de skr. *ántamaḥ*, av. *antəma-* et lat. *interior*, *intimus*. En revanche, le groupe opposé de *extrā*, *exterior* est propre au latin.

De *intrā* dérive sans doute : *intrō*, *-ās* : aller à l'intérieur de, entrer dans : *i. līmen*, *postēs*, *pōmērium*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4511. Ni dérivés, ni composés. La langue recourt à *introitus* (classique) pour désigner « l'entrée ». Une étymologie souvent adoptée le fait dériver de *in* + *trō*, verbe hypothétique dont le participe présent serait conservé dans la préposition préverbe *trāns* ; mais, outre que *trāns* peut être autre chose qu'un participe, les Latins ne séparaient pas *intrāre* de *interus*, *intrā*, comme le montre le vers d'Afranius (R³ fr. 5) qui oppose à *intrāre* une création analogique *extrāre* : *simul limen intrabunt, illi extrabunt ilico*. La formation de *intrāre* rappelle celle de *penitus*, *penetrāre*, cf. aussi *recontrō*, *-āre* dans Tertullien ; et le type de dénominatif est aussi régulier que dans *minister/ministrō*, *magister/magistrō*. Cf. ags. *inne* « vers », *innian* « entrer ».

A *inter* se rattache encore l'adjectif de l'époque impériale *interāneus* (d'après *extrāneus*), substantif au neutre *interāneum* dans le sens de *intestīnum*, peut-être sur le modèle de gr. ἔντερον ; cf. M. L. 4487, *interanea*. Cf. aussi *interāmen* (comme *abdōmen*) dans Oribase et *interāmenta*, *intrālia* (Gl. Reich.) ; B. W. *entrailles*.

intus, correspondant à gr. ἐντός, avec un suffixe indo-européen qui est bien attesté en sanskrit, grec et latin ; le latin n'a pourtant pas le correspondant de ἐχθός, ἐκτός à côté de *ex* : de l'intérieur (= ἐνδόθεν ; sens ancien ; c'est le sens, du reste, des formations adverbiales en *-tus*, *sub-tus*, *caelitus*, *rādīcitus*, etc. ; cf. Plt., Amp. 770, *intus pateram proferto foras*) ; puis simplement « à l'intérieur » (question *ubi*), cf. Apul., Met. 8, 29, *intus aedium*, sans doute d'après gr. ἐντὸς οἰκίας. M. L. 4520 ; et 2528, *deintus* (fr. *dans*), *abintus*.

De *intus* dérive *intestīnus* : de l'intérieur. Substantivé *intestīnum*, *-ī* n. (surtout au pluriel et féminin *intestinae*) « l'intestin », cf. gr. ἔντερον, et *intestīnus* m. M. L. 4501 a (*stentīna*, issu de **istentīna*, avec métathèse). Cf. aussi *intestīnārius* (= *subaedānus*) ; *exintesterō* comme *exenterō* (un exemple tardif).

L'*e* intérieur ne saurait guère s'expliquer par l'influence du type *fūnus/fūnestus*, *tempus/tempestās*, *tempestīuus*. L'explication de Brugmann, IF 28, 295 sqq., par **entero-stīno-*, skr. *antara-sthā-* est peu vraisemblable. Cf. *clandestīnus* et *caelestīnus*. L'hypothèse qui rattache

intestīnus à *intexere* (cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 225) n'est pas davantage à retenir.

īna, -ae f. : mince feuille de papier ; *ilia dicta ab ina, quae pars chartae est tenuissima*, P. F. 92, 31 ; cf. 71, 4. Emprunt à l'accusatif de gr. ἴς, ἰνός.

inānis, -e : vide (par opposition à *plēnus* ; joint à *uacuus, cassus*, cf. Lucr. 1, 439, *scilicet hoc id erit uacuum quod inane uocamus*), de là « vain » (sens moral) et « privé de, manquant de ». Dans la langue philosophique, *ināne* traduit τὸ κενόν. Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés : *inānitās* ; *ināniae* (mot plautinien) ; *ināniō, -īs* (rare, Lucr. et Pline) ; *inānītiō* (Isid.) ; *inānītus* (Gloss.), d'après κένωσις ; *inānīmentum* (Plt.) ; *exināniō* (classique, usuel) ; *exinānītiō*, etc. ; *inānēscō*. Composés : *ināniloquus* (Plt.) = κενολόγος (cf. *inānilogistae*, Plt., Ps. 255), d'où *ināniloquium* = κενολόγιον, κενοφωνία (Ital.).

Sans doute composé dont le premier terme serait *in-* négatif et dont le second est obscur.

inaurēs : v. *auris*.

incānus : v. *cānus*.

incarduum, -ī n. : cœur du bois (Vit. patr.). Emprunt au gr. ἐγκάρδιον ; peut-être à corriger en *incardium*. L'influence de *carduus* s'explique mal, en raison de la différence de sens.

incendō : v. *candō, candeō*.

incentiō, incentīuus : v. *incinō*, s. u. *canō*.

***inceps** : *deinceps*, P. F. 95, 10. De **im-cap-s* ; cf. *exim*, etc., et *is*. Forme non attestée dans les textes et peut-être tirée arbitrairement de *deinceps*.

incessō, -is, -īuī (un parfait *incessī* dans Tac., H. 2, 23 ; 3, 77 ; Luc. 5, 680), **-ere** : attaquer (sens physique et moral ; synonyme de *inuādō, petō*). De là *incessus* avec le sens de « attaque » dans Tacite, alors qu'ailleurs *incessus* a seulement le sens de « marche » (cf. *incēdō*). Semble une formation désidérative de *incēdō* ; cf. Fest. 226, 18 : *petissere antiqui pro petere dicebant, ea quidem forma uerbi qua sunt lacessere et incessere*. Toutefois, étant donné l'apparition tardive de *incessō*, qui ne semble pas attesté avant l'époque impériale, il est possible qu'il soit formé sur *incessus*, d'après le rapport *impetus/petō*, par besoin de renouveler l'expression. Il est peu vraisemblable que *incessō* ait été refait sur *incessī*.

incestus : v. *castus*.

***incicor** (Pacuvius, Trag. 386) : v. *cicur*.

inciēns, -entis adj. : pleine, se dit d'une femelle. Difficile à séparer du gr. κυέω « je suis enceinte » et de skr. *çváyate* « il se gonfle » (cf. *cumulus*?). La ressemblance avec le mot grec et le caractère technique du mot, qui est de la langue des éleveurs (Varr., Plt., Col.), amènent à se demander s'il n'y aurait pas d'emprunt au gr. ἔγκυος avec substitution d'un suffixe de participe présent d'après ἐγκυέω, comme dans *praegnāns*, q. u.

Conciēns semble une forme créée par Apulée, Mund. 23, sur *inciēns* analysé *in-ciēns* (de *cieō*).

incīlis, -e : adj. employé au singulier dans *incīlis fossa* « fossé, tranchée » ; ou au pluriel *incīlia, -ium*, gloss. *fossae quae in uiis fiunt ad deducendam aquam, siue deriuationes de riuo communi factae*, P. F. 94, 23. Technique et rare.

Nom d'instrument qu'on a parfois rattaché à *caedō, in-cīdō* « ex eo dictus quod incidatur » Ulp., Dig. 43, 21, 1, 5.

Pour la formation, cf. *ancīle, ancīlia*.

incīlō, -ās, -āre : *increpare uel improbare*, Non. 124, 36, qui cite des exemples d'Accius, Pacuvius, Lucilius. En dehors de ces exemples, ne semble attesté que dans Lucr. 3, 963. Pas de dérivés. Sans étymologie.

incipiō : v. *capiō*.

***incitēga** : *machinula in qua constituebatur in conuiuiō uini amphora, de qua subinde deferrentur uina*, P. F. 94, 25. Emprunt au gr. ἐγγυθήκη venu peut-être par l'étrusque. Non autrement attesté.

incitus, -a, -um ; incitae, -ārum : v. *citus*, sous *cieō*.

inclutus : v. *clueō*.

incohō (*inchoō* ; sur la graphie, v. Thes. VII 1, 966, 56 sqq.), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : commencer, entreprendre, ébaucher. D'après Servius, Ae. 6, 252, *tum Stygio regi nocturnas incohat aras*, le mot appartiendrait au vocabulaire religieux : *est uerbum sacrorum*. Mais, en dehors de cet emploi, aucun exemple attesté ne confirme la remarque de Servius ; le *nouum delubrum incohare* de Cic., Dom. 51, peut s'expliquer par le sens ordinaire. Peut-être Servius le faisait-il dériver du gr. χοή « libation ». Ancien (Enn.), classique. Peut-être conservé en provençal, cf. M. L. 4359 b. Dérivés : *incohātiō, -tor, -tīuus, -mentum*, tous tardifs. Étymologie fort obscure : le verbe est rattaché par les uns à *cohum* « pièce du joug où s'adapte le timon », *incohāre* serait « [se] mettre sous le joug, [s']atteler à », *in cohum dūcere* (ce qui ne va pas avec le sens religieux que Servius attribue à *incohāre*) ; d'autres le rapprochent de l'osq. kahad « capiat », et *incohāre* serait équivalent de *incipere*. Vocalisme?

Une forme radicale *coh-, cah-* n'a guère de chance de remonter à un type indo-européen. La graphie *-ch-* semble influencée par des considérations étymologiques : rapprochement de χάος ou de χόη.

incola : v. *colō*.

incolumis, -e : intact, sans dommage, sain et sauf, vivant (par opposition à *mortuus*). Joint à *saluus* (T.-L. 29, 27, 3). Mis en rapport avec *calamitās* dans cette phrase de Cic., Planc. 5, 12, *incolumis a calamitate iudicii*.

Dérivé : *incolumitās*, expliqué par Cic., Inu. 2, 56, 169, *salutis tuta atque integra conseruatio*. Ancien (Plt.), classique ; rare à l'époque impériale. Non roman.

A pris en partie la place de *saluus* ; c'est un terme tout profane en regard de *saluus* qui est lié à *salūs*.

Évidemment à couper *in-columis* ; sur le second terme du composé, v. *calamitās, clādēs*, **cellō* (2) et **columis*.

incoxō : v. *coxim*.

incrocō : v. *croccus*.

incumō (*inco-*), **-ās, -āre** : passer à la toise. Mot technique de la langue militaire, attesté à basse époque (Passio Maximiliani). Se dit des recrues. Dénominatif tiré de *incuma*, emprunt populaire au gr. ἔγκομμα « entaille » (cf. *incomma*, Vég., Mil. 1, 5, *proceritatem tironum ad incommam scio semper exactam*), la toise étant marquée d'un certain nombre d'encoches fixant la taille réglementaire. Pour la forme, cf. *glaucūma*.

incūria : v. *cūra*.

incūs : v. *cūdō*. M. L. 4367.

indāgō, -inis f. : terme de vénerie « action de pousser le gibier à l'intérieur d'une enceinte entourée de filets et de chasseurs ; encerclement » ; puis au sens concret « enceinte, réseau, cordon (de chasseurs, etc.) » ; enfin, à l'époque impériale, « investigation, poursuite ». Attesté depuis Hirtius (mais le verbe est dans Plaute) ; doublet tardif : *indāgēs, -is* f.

A *indāgō* correspond un verbe *indāgō, -ās* (comme à *cālīgō, cālīgāre* ; *formīdō, formīdāre* ; *propāgō, propāgāre*) et *indāgor* déponent (Varr., L. L. 5, 95) « suivre à la trace, traquer, dépister », puis, dans la langue commune, « rechercher » et « découvrir ».

Dérivés : *indāgātiō, -tor, -trīx, -tus, -ūs, -bilis*. Non roman.

Sur *indāgātus* coupé *in-dāgātus* a été formé à basse époque *perdāgātus* (Claud. Mamert.) = *peruestīgātus* ; cf. *inuestīgātus*.

De *ind-* (pour le préfixe, cf. *ind-audiō, ind-ipiscor*) + *āg-* ; cf. *amb-āgēs*.

inde : adverbe de lieu, du groupe de *is*, corrélatif de *unde*, marquant l'origine, le point de départ dans l'espace ou dans le temps « à partir de là, ou de ce moment ». S'emploie également à la place d'un ablatif partitif ou d'origine (avec *ex*), e. g. Plt., Amp. 429, *cadus erat uini, inde* (= *ex eō*) *impleui hirneam*, d'où le sens de fr. *en*. Cf. *indidem* « du même endroit ». Fournit le second terme de nombreux composés ; cf. *deinde* (*dein*), M. L. 2525 ; *exinde* (*exim*), *perinde, proinde*, M. L. 6773 ; *subinde*, M. L. 8363. Ancien, usuel. M. L. 4368.

A juger par *hin-c, istim, illim* et par *exim*, l'élément *-de* serait une particule non essentielle à la forme, peut-être la même qu'on trouve avec *ē* dans *dē* ; un *t* qui peut répondre à un ancien *-*dē* figure dans des adverbes arméniens indiquant le point de départ : *anti* « de là », *usti* « d'où », *andust* « de là », etc. Mais on ne voit pas d'où sort la finale lat. *-im* : elle n'a de correspondant nulle part. Or, *unde* rappelle v. sl. *kǫdǫ, kǫdŭ* (*otŭ kǫdu* a le sens de *unde*), où il y a une nasale comme dans *inde. unde*.

indemnis : v. *damnō*.

index : v. *dīcō*.

indigena, -ae c. : indigène (opposé à *aduena*), autochtone = gr. ἰθα-, αὐθι-γενής. De **endo-gena*, v. *gignō* 5°.

indiges, -getis : épithète appliquée à une catégorie de dieux, *Dī indigetēs*, qui s'oppose aux *dī Nouensidēs* (*Nouensilēs*) et qui semble désigner — tout au moins aux yeux des Latins — les dieux nationaux (*Di patrii Indigetes*, Vg., G. 1, 498), par opposition aux dieux nouvellement établis, cf. T.-L. 8, 9, 6, *Iane, Iuppiter, Mars pater, Quirine, Bellona, Lares, Di Nouensiles, Di Indigetes, diui quorum est potestas nostrorum hostiumque, Dique Manes, uos precor, ueneror*... Le Jupiter adoré à Lavinium s'appelait *Iuppiter Indiges*. Plus tard, quand on chercha un nom à ce dieu, on y vit Latinus, ou plus souvent Énée, qui était le fondateur de Lavinium : de là *Indigetem Aenean* dans Vg., Ae. 12, 794. Désigne toutes les puissances actives, de caractère religieux, qui, pour les anciens Romains comme pour tout l'ancien monde indo-européen (v. Usener, *Götternamen*), entouraient l'homme et que l'on invoquait dans les *indigitāmenta*.

Étymologie inconnue, comme le sens exact du mot ; cf. Thes. s. u. Le sens de ombr. açetus, qu'on traduit par (*dīs*) *Ancitibus* (T. E. II a 14) nous échappe.

indigitō, -ās : appeler les dieux par leur nom, invoquer. Vieux terme du rituel, conservé seulement par les glossateurs (un seul exemple dans un texte de Tert., Ieiun. 16) ; cf. Thes. s. u.

Dérivé : *indigitāmenta, -ōrum* : *incantamenta uel indicia*, P. F. 101, 15 L. ; *nomina haec numinum in indigitamentis inueniuntur, i. e. in libris pontificalibus, qui et nomina deorum et rationes ipsorum nominum* (*numinum* var.) *continent*..., Serv., G. I 21.

Origine obscure ; ni le rattachement à *aiō* (par une forme **ind-ag-itō*), ni la dérivation par *indiges*, auquel pensaient les Latins, ne satisfont ; encore moins la dérivation par *digitus* (cf. Kretschmer, Gl. 31, 154).

indolēs : v. *alō*.

***indruticō, -ās** : exubérer. Hybride bas latin, dérivé du gaul. **druto-*.

indu, endo : v. *in*.

indulgeō, -ēs, indulsī, indultum, -ēre : être complaisant, indulgent ou favorable à (avec le datif *indulgēre sibī, geniō, animō*), par suite « se laisser aller à, s'abandonner à » ; *i. dolōrī, lacrimīs* (avec l'accusatif chez les archaïques, e. g. *i. īram*, Lucil. ap. Non. 325, 36) ; *indulge hospitio*, Vg., Ae. 4, 51 : *indulgent uino*, Ae. 9, 165 ; cf. Non. 325, 33 sqq. Le sens premier était peut-être « accorder de l'espace ou du temps », ou « se relâcher pour » ; « faire bonne part à » ; cf. le sens technique dans Vg., G. 2, 277, *indulge ordinibus* « espace davantage les sillons ». Dans la latinité impériale, *indulgēre* a pris le sens de « accorder par faveur, concéder » : *indulgēre alicuī ūsum pecūniae*, etc. D'où, à basse époque, *indultum* n. et *indultiō, -tor* (Tert.), *indultus, -ūs* m. « permission, faveur ».

Autres dérivés : *indulgitās* (rare et archaïque) ; *indulgentia* (classique) « douceur » (*i. caelī*, Vg., G. 2, 345), « indulgence, complaisance », qui à basse époque a le sens concret de « faveur » accordée à quelqu'un, spécialement « pardon, rémission d'une faute ou remise de l'impôt ». *Indulgēre, indulgentia* sont à peine représentés dans les langues romanes. M. L. 4385 et 4385 a.

Selon M. Vendryes, R. celt., 40 (1923), p. 429, *indulgeō* représenterait **en-dhl̥gh-ē* de la racine **dhlegh-* qui marque le droit ou l'obligation ; irl. *dliged* « devoir,

loi », *dligim* « j'ai le droit, je mérite », thème en *-ye/yo-*, **dhlegh-ye/o-* ou **dhlgh-ye/o-*. « *Indulgēre* représenterait le thème en *-ē-*, marquant l'état, de cette racine et signifierait « être dans la situation de quelqu'un sur qui un autre a des droits »; *indulgeō alicuī* veut dire « quelqu'un a des droits sur moi »; d'où « j'ai des devoirs, des obligations, des complaisances envers quelqu'un ». Mais jamais *indulgēre* ne signifie « avoir des devoirs, des obligations envers quelqu'un »; au contraire, le verbe s'emploie plutôt d'un supérieur vis-à-vis d'un inférieur : « avoir des complaisances pour », le cas contraire se disant *mōrem gerere*. D'autre part, il faut tenir compte du sens concret de *indulgēre*, qui est sans doute le plus ancien. S'il en est ainsi, on peut rapprocher gr. δολιχός, skr. *dīrgháḥ* « long », gr. ἐνδελεχής« continu », v. sl. *dlŭgŭ* (et hitt. *dalugi-* « long »), dont, en latin même, L. Havet, MSL 6, 233 sqq., rapprochait *largus*; cf. Gauthiot, MSL 18, 345. Mais la coupe *ind* + *ulgēre* est aussi possible (cf. *ind-ipiscor*, etc.). L'étymologie reste donc incertaine, comme le sens premier du verbe.

induō : v. *exuō*.

India : Inde; **Indus** : indien. Emprunt au gr. Ἰνδός, Ἰνδία; v. B. W. sous *dinde*.

indŭsium, -ī n. : vêtement de femme. Dérivés : *indusiātus* « vêtu de l'indusium »; *indusiārius* « tailleur qui fabrique l'indusium ». Mots plautiniens, repris par Apulée et Martianus Capella, par affectation d'archaïsme.

Les étymologies de Varron, qui dérive le mot soit de *induō*, soit de *intus*, sont sans valeur. *Indŭsium*, *indusiātus* sont empruntés, comme nombre de noms relatifs au vêtement et à la parure, au gr. ἔνδυσις, ou *ἐνδύσιον, de ἐνδύω « revêtir ».

industria, -ae f. : zèle, activité; pluriel concret *industriae* « efforts »; souvent employé à l'ablatif *industriā* (avec ou sans *ex*, *dē*) « de propos délibéré, à dessein », et aussi à l'accusatif avec *ob* : *ob industriām*. Ancien (Enn., Plt.), classique, mais rare, surtout à l'époque impériale.

industrius : zélé, actif, attentif, etc. (joint à *gnāuus* par Cic., Verr. 2, 3, 21, 53; à *ācer*, Tusc. 5, 20, 57; opposé à *ignāuus*, Tac., A. 12, 12; *industriē* est joint à *dīligenter* par Cés., B. G. 7, 60); *industriōsus*; *industricr*, *-āris* (bas latin).

Les anciens avaient déjà reconnu dans *industrius* un composé, dont la forme ancienne *indostruus* (l. sans doute *endo-*) est donnée par P. F. 94, 15, qui la glose « *quasi qui, quicquid ageret, intro strueret et studeret domi* »; pour le sens de *struere*, cf. Caton, Or. inc. 19 : *iure, lege, libertate, republica communiter uti oportet; gloria atque honore, quomodo sibi quisque struxit*. Cette explication a souvent été considérée comme une étymologie populaire, à tort sans doute. M. J. B. Hofmann l'a défendue en rappelant homér. βυσσοδομεύων, cité par Bréal, *Essai de sémantique*, p. 145; et M. Benveniste, R. Phil. XXII, 1948, p. 117, l'a confirmée en montrant que *industria* a bien originellement le sens de « activité secrète », *industrius* celui de « qui machine secrètement », et il est tenté d'y voir un « calque sémantique » de βυσσοδομεύων. La substitution de *-ius* à *-uus* serait due à l'influence du groupe des adjectifs en *-ius* (cf. *glōria*, *inglōrius*; *iniūria*, *iniūrius*, etc.).

indūtiae, -ārum f. pl. (singulier archaïque d'après Aulu-Gelle 19, 8, 13) : suspension d'armes, trêve. *Indutiae sunt pax castrensis paucorum dierum, belli feriae*, Varr. ap. Gell. 1, 25, 2. Attesté depuis Plt.; rare et technique; demeuré peut-être en italien. M. L. 4388. Correspond pour le sens à ἐκεχειρία. Rappelle dans sa formation le type de substantif féminin pluriel *infitiae*, *suppetiae*, *-ārum* et, au moins par le suffixe, *ōtium*, dont l'étymologie n'est pas claire. L'explication qui dérive le mot d'un adjectif de sens privatif **in-dū-tus* « qui ne fait pas la guerre » (cf. *duellum*), v. Osthoff, IF 6, 17, se heurte au fait que la suspension d'armes n'implique pas la fin de la guerre : *bellum enim manet, pugna cessat*, dit Aulu-Gelle 1, 25, 4. On a pensé à couper *ind-ūtiae* et à rapprocher gr. αὔτως « vainement », αὔσιος « vain, inutile » et le groupe de v. isl. *auđr* « vide, désert ». Mais cette étymologie reste très incertaine; les autres le sont encore plus; v. Walde-Hofmann, s. u.

induuiae : v. *exuō*.

inebrae : v. *enubrō*.

inedia : v. *edō*.

ineptus, -a, -um : v. *aptus*.

iners : v. *ars*.

īnfandus : v. *for*.

īnfāns, īnfantis (sur la nature de l'*ī*, v. *cēnseō*, s. f.; les langues romanes ont restitué *ĭ*; cf. *ĭnfantia*, M. L. 4393) : adjectif formé de *in-* privatif et du participe de *for* « qui ne parle pas, incapable de parler »; épithète s'appliquant surtout aux jeunes enfants, *īnfāns puer*, cf. Plt., Poe. Prol. 28; Lucil. 486, 566. Lucrèce emploie encore le substantif dérivé *īnfantia* avec le sens de « incapacité de parler ». Puis *īnfāns* substantivé, *īnfantia* se sont employés au sens « enfant » (cf. le développement de sens de gr. νήπιος), enfance »; c'est à ce sens que se rattachent les dérivés et composés (tous d'époque impériale) : *īnfantārius*, *īnfantīlis* (d'après *puerīlis*), *īnfantulus*, *-tula*; *īnfantō* « nourrir comme un enfant » (Tert.); *īnfanticīda*, *-cīdium* (Id.). Comme la période dans laquelle l'enfant est considéré comme incapable de parler finit à sept ans (cf. Quint. 1, 1, 18), on conçoit que *īnfāns* ait pu désigner l'enfant dans le sens ordinairement réservé à *puer*. Columelle dit *ab infante*, Celse *ab infantibus* dans le sens de *ā puerō*, *ā puerīs*. De plus, *infantēs* formait couple avec *parentēs*. Panroman, sauf roumain. M. L. 4393, 4393 ab; B. W. s. u. — En arménien, c'est l' « animal » qui est désigné : *anasun* (littéralement « qui ne parle pas »).

Les participes proprement dits n'entraient pas en composition (v. Wackernagel, *Altind. Gramm.*, II 1, p. 193 sqq.); et ce n'est qu'en vertu de développements secondaires que, même avec **n̥-* négatif, où le développement s'est produit le plus, il a été fait quelques composés de ce genre; en latin, les cas tels que *īnfāns*, *īnsciēns*, *īnsolēns*, *īnsōns* sont demeurés exceptionnels.

***īnfendere** : ἐπιτεῖναι, ἐνκληματίσαι (Gloss.). Peut-être composé de *-fendō*, comme *offendō*, ou tiré secondairement de *īnfēnsus*.

īnfēnsus : v. *fendō*.

īnferiae, -ferius : v. *-ferius* sous *ferō*.

īnfertor : v. *ferō*.

īnferus, (*infer* ap. Cat., Agr. 149, 1, *super inferque uicinus*), **-a, -um** : qui se trouve par dessous, par opposition à *superus*; de là substantivé, *Inferī*, *-ōrum* « les habitants du monde souterrain »; *Dī Inferī*, par opposition à *Dī Superī*. Ancien (Enn.), usuel. N'est maintenu que dans un seul dialecte du Tessin, M. L. 4400; *Infēra* est demeuré en corse, M. L. 4394 a.

īnfrā : en dessous (par opposition à *suprā*), plus bas. Adverbe et préposition (avec l'accusatif); sens physique et moral. Confondu avec *intrā* à basse époque, M. L. 4410; *īnferior*, *-ōris* (par opposition à *superior*) : qui est plus bas; s'emploie de l'espace et du temps (de là le sens de « plus jeune, descendant »), du rang : *īnferiōrēs* « les inférieurs »; *īnfimus* (anc. *īnfumus*), *-a*, *-um* : qui se trouve tout au bas. Forme refaite pour remplacer *īmus*, qui avait perdu sa transparence étymologique.

Dérivés : *īnfimātis* (création de Plt., St. 493, qui l'oppose à *summatēs*); *īnfimitās* (Amm.); *īnfimō* (Apul.). A basse époque, la forme ayant cessé d'être comprise comme un superlatif, on rencontre le comparatif *īnfimior* (Iren.).

Inferus a un doublet *īnfernus* (cf. *supernus*, *internus*, etc.); d'où *īnferna*, *-ōrum* « les demeures des dieux *Inferī* »; *īnfernās*, *-ātis* (Vitr.). La langue de l'Église a employé *īnfernus* m. dans le sens de « enfer », cf. *īnfernum*, panroman, sauf roumain, M. L. 4397, celtique : irl. *iffern*, britt. *uffern*; germanique : ags. *fern*, et en a tiré un adjectif *īnfernālis*.

Lat. *īnferus*, *īnfimus* répond évidemment à skr. *ádharaḥ* (av. *aδarō*), *adhamáḥ* « qui est au-dessous », à côté de *adháḥ* « en bas »; le gotique a *undar* « sous » et l'arménien *ənd* « sous » (entre autres sens). Mais *f* n'est pas conforme à la phonétique du latin de Rome; et la forme du mot serait dialectale, ce qui s'expliquerait par les emplois religieux de ce groupe (*īnferī*, etc.). Toutefois, le sentiment qu'on avait affaire à un mot composé de *in* (comme dans *inferō*) a pu jouer. Pour le sens de *īnfrā*, cf. *secus*.

īnfestus, -a, -um : 1° dirigé contre : *infestis pilis procurrere*, Cés., B. C. 3, 93; *infestis signis*; « hostile à, acharné contre », *gens infestissima nomini Romano*, Sall., C. 52; 2° « exposé au danger ou aux attaques, périlleux, menacé, infesté » : *infestum iter*, Cic., Phi. 12, 10; *filii uita infesta*, Cic., Rosc. Am. 11, 30; *omnia infesta serpentibus*, Sall., Iu. 89; opposé à *tūtus*, T.-L. 2, 49; cf. Gell. 9, 12, 1. Souvent confondu avec *īnfēnsus*, parfois même avec *īnfectus*. Ancien (Plt., Cas. 676); classique. Rare à l'époque impériale; demeuré en espagnol, M. L. 4400 a.

Dénominatif : *īnfestō*, *-ās* « attaquer » et « infester » (Bell. Alex.). Dérivés tardifs et rares : *īnfestātiō*, *īnfestātor*.

In-festus contient sans doute le même second élément que *manifestus*, mais l'origine en est incertaine.

īnficiō : v. *faciō*.

īnfit : il se met à, et spécialement « il commence à parler ». Synonyme de *incipit*, rare, archaïque et poétique; usité seulement à la 3e personne du singulier de l'indicatif présent. De *in* + *fit* de *fīō*; cf. l'opposé *dēfit* « il manque ». V. Thes. s. u.

īnfitiae : v. *fateor*.

īnfrā : v. *inferus*.

īnfula, -ae f. (usité en prose surtout au pluriel *īnfulae*) : sorte de collier ou de diadème de caractère rituel, fait de flocons de laine teints en rouge et en blanc et noués à des intervalles réguliers par un ruban, *uitta*, de manière à former une longue tresse, assez semblable à un chapelet. Ancien, bien que non attesté avant Cicéron.

Dérivés : *īnfulātus* « qui porte l'infula » et, dans Festus, la glose *exinfulabat* : *exer[c]ebat*; *infulas enim sacerdotum filamenta uocabant*, P. F. 71, 25.

Ce terme religieux semble dénoncé par son *f* comme étant dialectal; cf. toutefois la réserve faite sur *inferus*. Formes romanes savantes, sauf peut-être en espagnol. Origine inconnue.

īnfumus, -fimus : v. *īnferus*.

ingenium : v. *genō*.

ingēns, ingentis adj. : très grand, immense; joint par Cicéron à *immānis*, *immēnsus*, Verr. 2, 3, 46, 110; de Or. 3, 19, 70. Sur la valeur emphatique de *ingēns*, v. Tér., Eu. 391-392, et Cic., Lae. 26, 98. Se dit des hommes et des choses. Comparatif et superlatif peu usités. Pas de dérivés. Attesté depuis Ennius, mais rare à l'époque républicaine; fréquent chez les poètes (199 exemples chez Virgile contre 19 de *immēnsus*) et chez les prosateurs de la latinité d'argent (Tite-Live, Sénèque), semble tomber en désuétude à partir du second siècle de l'Empire; toutefois, reparaît fréquent dans Aug., Ciu. D. (46 exemples contre 11 de *immēnsus* et 31 de *īnfīnītus*), et dans la Peregr. Aeth., qui en a 20 exemples. Non roman.

Adjectif expressif qui n'a pas de correspondant évident (cf. peut-être gr. γίγας?) et qui a disparu en vertu de l'usure qui atteint normalement les mots ayant une valeur affective. V. Ingverson, Eranos 48, 65.

ingenuus, -a, -um : v. *genō*. M. L. 4422.

ingluuiēs, -ēī f. : plis de graisse du visage, d'après Varron cité par Serv., G. 3, 431 : *ingluuies tori sunt circa gulam, qui propter pinguedinem fiunt atque interiectas habent rugas*. Toutefois, le mot ne se rencontre qu'avec le sens de « gosier, gorge, jabot », cf. M. L. 4424, et aussi « gloutonnerie » (langue familière). Les anciens le rattachent à *gula*; cf. P. F. 99, 21, *i. a gula dicta, hinc et ingluuiosus et glutto*. Substantif d'un verbe **ingluō* (cf. *inluuiēs* : *inluō*) apparenté à *gluttiō*, *ingluttīre*; cf. M. L. 4423.

ingruō : v. *gruō*.

***ingrūsia** : ἰνγρουσία · παρὰ Ῥωμαίοις τὸ τοῖς ἀσθενέσι διδόμενον σιτίον, ὅ οὔτε ζῆν οὔτε ἀποθνήσκειν ποιεῖ (Suid.).

Sans autre exemple et sans explication.

inguen, -inis n. (usité le plus souvent au pluriel *inguina*, *-um*, d'où la bas latin *inguina*, *-ae*, Isid., Or. 4, 6, 19; autres formes tardives : *inguinem*, *inguinēs* (cf.

sanguen et *sanguīs*), *inguinōrum*, *inguem*) : 1° enflure, tumeur ; 2° aine ; 3° endroit où la branche part du tronc (Plin.). Depuis Lucilius. M. L. 4433.

Dérivés : *inguinālis*, adjectif et nom de plante, amelle = βουβώνιον ; *-ārius* (Grég., Iren.).

Lucilius, qui fournit le premier exemple de *inguen*, l'emploie dans le sens de « enflure, tumeur » : *inguen ne existat, papulae, tama, ne boa noxit* (Luc. 1195), sens qu'on retrouve dans Celse 3, 5. D'autre part, *inguen* est exactement superposable, pour la forme, à gr. ἀδήν, -ένος « glande » ; le rapprochement, proposé par de Saussure, MSL 6, 53, est séduisant, quoique gr. ἀ- admette d'autres origines que *-ṇ* et que δ puisse reposer sur **d* ; mais v. isl. *økkr* « enflure » et *økkvinn* « enflé » ont aussi les représentants de **ṇ* et **g^w*, ce qui appuie l'étymologie.

initium : v. *eō*, *ineō*.

inluuiēs : v. *lauō*.

inmusulus, -ī (*im-*) m. : *auis genus quam alii regulum, alii ossifragum dicunt*, P. F. 99, 23 ; *ales ex genere aquilarum est, sed minor uirium quam aquilae ; quae nolucris raro et non fere praeterquam uere apparet, quia aestum algoremque metuit. Appellatur autem ita, quod subito et inexpectata se inmittat.* id. 101, 1.

Ancien terme de la langue augurale, tombé en désuétude et dont le sens était perdu à l'époque impériale ; cf. Plin. 10, 8, *quidam post Mucium augurem uisos non esse confirmauere ; ego (quod uerisimilius) in desidia rerum omnium non arbitror agnitos*. Emprunté?

inolēscō : v. *alō*.

inquam, inquit : « dis-je, dit-il », employé en incise quand on rapporte ses propres paroles ou les paroles de quelqu'un ; souvent après un mot sur lequel on veut attirer l'attention de l'auditeur ou du lecteur ; notamment dans des anaphores. En dehors de *inquam*, *inquit*, on rencontre aussi, mais plus rarement : *inquis* (classique), *inquimus*, *inquitis*, *inquiunt*, *inquiat*, *inque*, *inquitō* (Plt., Tér.), *inquībat*, *inquiēs*, *-quiet*, *inquiī*, *inquistī* ; cf. Kühner, *Lat. Gramm.*, 2e éd., I, p. 823. A basse époque, sur *inquit*, *inquis* s'est créée une 1re personne *inquiō* (d'après *aiō*?) ou *inquō* ; d'où *inquiēns* (Vulg.). La création même de ces formes, qui n'ont pas eu de vie véritable, montre que *inquam* avait cessé d'être employé. C'est surtout une forme de l'époque républicaine.

Inquam a l'air d'un subjonctif dont le sens serait « veux-je dire ». S'apparente sans doute à *inseque*, *insece* ; v. ces mots. Pour le vocalisme, cf. hom. ἔσπετε (de **ἐν-σπετε*) à côté de ἐννέπω. Mais on ne voit pas comment **insquam* aurait abouti à *inquam* (cf. *tranquillus*?).

inquilīnus : v. *colō*.

inquinō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : souiller, salir (sens physique et moral). Ancien, classique. Demeuré peut-être en catalan et en espagnol, M. L. 4450 a. Rapproché de *cunīre* par P. F. 44, 11, *cunire est stercus facere, unde et inquinare*.

Dérivés, rares et tardifs : *inquināblum* (Gloss.), *inquināmentum*, *inquinātiō* ; composé : *coinquinō* (fréquent dans la langue de l'Église, où il traduit μιαίνω), d'où *coinquinātio*.

Si *cunīre* a un *ū* et repose sur **quoinī-*, on pourrait rapprocher le *quinā-* de *inquināre* ; il y aurait alternance vocalique.

***īnsequō, *īnsecō?** : 1re personne non attestée. N'existent que les formes : *insequis* « *narras, refers* » (Gloss.) ; *insece*, *inseque* « *dic* », impératif traduisant le gr. ἔννεπε (Liv. Andr., Enn.) ; *insexit* « *dixerit* » (Enn., Inc. 36 ; cf. P. F. 99, 10). Enfin, Caton aurait employé un participe *īnsecenda*, où le préfixe est privatif, au sens de *īnfanda*, semble-t-il ; mais le passage d'Aulu-Gelle, 18, 9, 1 sqq., relatif à cet exemple est corrompu. Cet auteur cite aussi une forme de substantif pluriel *īnsectiōnēs* = *narrātiōnēs*.

Verbe vieilli dont il ne reste que des débris ; composé **en-sek^w-ō*, d'une racine **sek^w-* « dire », dont on aurait peut-être le subjonctif dans *inquam* et d'autres formes dans *inquis*, *inquit*. Les formes *īnsece*, *īnsecenda* sont reformées par analogie sur **īnsecō*, de **īnseq(u)ō* avec chute phonétique du *u* devant *o*, et sur *īnsexit*, *īnsectiōnēs*, où le *k^w* perdait son appendice labiovélaire devant consonne.

L'ombrien a généralisé *-k-* : p r u - s i k u r e n t « pronuntiāuerint », s u k a t u « dēclārātō ».

La racine **sek^w-* « dire » est bien attestée : v. gall. *hepp* « inquit », irl. *insce* « discours », hom. ἐννέπω (impér. aor. ἔ-σπετε, de **ἐν-σπετε*) ; v. isl. *segja* et v. h. a. *sagēn* « dire », lit. *sakaũ*, *sakýti* « dire » (et lit. or. *sekù* « je dis »), v. sl. *sočiti* « indiquer ». Le sens de « raconter », qui est maintenu en latin, se retrouve notamment en celtique : irl. *scél*, gall. *chwedl* « récit, nouvelle » et en lituanien : lit. *pāsaka* « conte, récit ». La racine **sek^w-* indique une déclaration publique, un récit fait devant un public, etc. Une racine homonyme a fourni *sequor* « je suis » et, dans d'autres langues, des formes comme got. *saihvan*, all. *sehen* « voir ». Peut-être est-ce la même à l'origine, mais rien ne l'indique plus en latin.

ī(n)sicium, ī(n)sicia, -iārius : v. *secō*.

īnsideō, īnsidiae : v. *sedeō*.

īnsignis : v. *signum*.

īnsilia (gén. **-ium?**) : mot désignant un organe du métier à tisser, dont le sens précis est inconnu et qu'on rattache ordinairement à *īnsiliō* (comme *īnsidiae* à *īnsideō*?). Ne se trouve que dans Lucr. 5, 1353.

īnsipō, -supō : v. *supō*, *sipō*.

īnsitus : v. *serō*.

īnsolēns : v. le suivant.

īnsolēscō, -is (*-ēuī* tardif d'après *inolēuī*), **-ere** : se gonfler, s'enfler (sens physique et moral : s'enfler d'orgueil ; cf. *tumeō*, *intumēscō*). Rare ; attesté chez Caton et, à son imitation, dans Salluste, puis Tacite et Justin ; au sens physique ne se rencontre que dans Tertullien et saint Jérôme : *uterus insolescens*, dit ce dernier ; tandis que Caton, ap. Gell. 6, 13, 15, écrit : *ne Romani ad superbiam ferociamque et inmodicum modum insolescerent*. Il faut sans doute en rapprocher *īnsolēns* dans le sens de « excessif, arrogant, insolent », cf. Nep., Tim. 4, *nihil umquam neque insolens, neque gloriosum ex ore eius exiit*, etc. ; mais le rapport entre les deux mots est obscur. On rattache d'ordinaire *īnsolēns* à *soleō* (même formation que *īnfāns*, *īnsōns*) : du sens de « inaccoutumé », on serait passé à « qui passe la mesure ordinaire, excessif, etc. », et *īnsolēscō* aurait été bâti sur *īnsolēns* avec influence de *inolēscō* ; c'est ainsi que Tertullien aurait, sur *soleō*, bâti *exsolēscere*. Le sens physique de *īnsolēscō* « se gonfler » serait récent et dérivé. M. Pokrovskij, KZ 35, 230 et Bull. Acad. Sc. de l'U. R. S. S., 1927, p. 127 sqq., a rapproché *īnsolēscō* des verbes germaniques du groupe de all. *schwellen* « se gonfler », ainsi got. *ufswalleins* « φυσίωσις ». *Insolēns* appartiendrait à la même racine, puis, en vertu de l'homonymie, aurait été ensuite rapproché de *soleō*, *īnsolitus* (à moins qu'il n'y ait eu à l'origine deux homonymes qui se seraient confondus) ; mais la présence du préfixe *in-* devant un verbe marquant l'état est sans exemple. On a expliqué aussi *īnsolēscō* comme fait par opposition sur *exolēscō*, coupé *ex-solēscō*. Tout ceci incertain, des actions analogiques diverses ayant pu s'exercer.

De *īnsolēns* dérivent : *īnsolentia* (classique), *īnsolenter*.

īnstar n. indéclinable, usité seulement au nominatif et à l'accusatif : équivalent, qui tient la place de (glosé ὁμοίωμα, ἀντίτυπον, τὸ ἰσότυπον) ; cf. Cic., Brut. 51, 191, *Plato mihi unus instar est omnium*. Le sens premier est peut-être technique : « poids que l'on place sur un plateau de la balance pour faire équilibre, contrepoids » (*īnstāre*, *īnstitor*) ; cf. Cic., Off. 3, 3, 11, *ut omnia... uix minimi momenti instar habeant* ; Ov., Her. 2, 30, *sed scelus hoc meriti pondus et instar habet* ; Virgile, Ae. 6, 865, dit de Marcellus : *quantum instar in ipso*, où *instar*, évidemment, équivaut à *pondus*, *mōmentum*, c'est-à-dire *grauitās* ; cf. l'emploi de *mōmentum* dans T.-L. 3, 12, 6, *iuuenem egregium, maximum momentum rerum eius ciuitatis* ; cf. encore Colum. 12, 8, *irim cribratam quae sit instar pondo quincuncem et trientem*. Par extension : « valeur égale, image, ressemblance, compensation » (cf. T.-L. 28, 17, 2). *Instar* s'emploie souvent comme apposition suivie d'un génitif ; cf. Vg., Ae. 2, 15, *instar montis equum* ; de là, à l'époque impériale, *ad īnstar* « à l'image de », d'après *ad exemplar*.

Le sens technique fait penser à gr. στατήρ, nom de poids (et de monnaie), aussi de la racine **sthā-*. Mais l'histoire du mot reste obscure. Ne semble pas attesté avant l'époque classique (Cic., Cés.). La forme *īnstar* sans *e* final est comparable à *biber*, mais semble plutôt être le neutre d'un adj. (cf. *exemplar*) qu'un infinitif à finale syncopée. Terme commercial, pour lequel une influence étrusque est possible.

īnstaurō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : renouveler, recommencer, réparer, restaurer. Glosé ἀνανεοῖ, *redintegrat*, *renouat*, *recuperat*. Peut-être ancien terme du rituel ; cf. l'emploi technique des dérivés : *īnstaurātīuī lūdī*, Cic., Diu. 1, 26, 55, *īnstaurātiō lūdōrum*, *īnstaurātīcius diēs*. — Verbe rare, surtout technique. *Instaurō* est la forme anciennement attestée, avec le sens de « recommencer, restaurer ». Mais, à l'époque impériale, ce sens semble inconciliable avec le préfixe *in-* ; aussi à *īnstaurō* se substitue dans cette acception *restaurō* (d'après *restituō*, *instituō*), qui ne semble pas attesté avant Tacite ; et inversement *īnstaurō* passe au sens de « offrir (pour la première fois) », cf. Tac., H. 2, 70, 6, *laetus ultro et tam propinquae sortis ignarus instaurabat sacrum dis loci* ; dans Vg., Ae. 4, 63, *instauratque diem donis*, il faut comprendre « et elle renouvelle chaque jour ses dons (aux dieux) ».

Dérivés : *īnstaurātiō*, *-tīcius*, *-tīuus* ; *restaurātiō*, *-tor* (tardifs).

Les anciens rapprochent *īnstar*, ce qui est impossible, mais qui a le mérite de fixer le sens à la fois de *īnstar* et de *īnstaurāre*. Le verbe a dû d'abord signifier « donner en compensation, en équivalent » pour une cérémonie religieuse manquée, non conforme aux rites, etc., et par suite, dans la langue commune, « renouveler, refaire », etc. Cf. Serv., Ae. 2, 15, *instar nomen indeclinabile est, licet Probus* (Cath. gr. 4, 17) *instaris declinauerit ut nectaris. Et caret praepositione quamuis Serenus lyricus ad instar dixerit. Instar autem est ad similitudinem, unde non restaurata, sed instaurata dicuntur aedificia ad antiquam similitudinem facta.* Conservé dans le v. fr. *estorer*, M. L. 4470 ; *restaurāre* dans it. *ristorare*, M. L. 7249.

Le maintien de la diphtongue *au* à l'intérieur du mot dans *īnstaurāre* fait difficulté. Étymologie obscure : on rapproche gr. σταυρός « pieu », v. isl. *staurr*, got. *stiurjan* « établir solidement ». Faute de pouvoir retracer l'histoire du mot, on ne peut rien affirmer. Le simple *staurō* attesté à basse époque est une création récente, qui semble sans rapport avec *īnstaurō* : v. ce mot.

īnstīgō : v. *stingō*.

īnstita, -ae f. : ornement attaché à la *stola* d'une matrone romaine, consistant en un volant très large ou draperie cousue à la ceinture et tombant jusqu'à terre. Dérivé de *instō*, *-āre* ; cf. *antistes*, *-stita*.

īnstitor, -ōris m. : colporteur, revendeur. Ne semble pas attesté avant l'époque impériale. Dérivé : *īnstitōrius*. De *īnsistō* « celui qui s'établit, s'installe avec son étalage ».

Insubidus, -a, -um : sot. Adjectif rare, attesté dans Aulu-Gelle et Macrobe. V. *subidus*. L'étymologie *cui nihil subit in mentem* n'est qu'un calembour.

īnsula, -ae f. : île ; par suite « pâté de maisons » formant un îlot entouré par des rues qui l'isolent du reste de la ville, comme la mer isole l'île ; puis « maison de rapport », par opposition à *domus*, *aedēs*.

Dérivés : *īnsulānus* (*-neus* tardif), *-ārius*, *-ātus*, *-āris*, *-ēnsis*, *-ōsus*.

Les anciens expliquent *īnsula* comme si c'était le féminin d'un adjectif **insulus* issu de **en salos* « qui est en pleine mer » (cf. *sēdulus*, de *sē dolō*, etc.), gr. ἔναλος (-λιος) : *insulae dictae proprie quae non iunguntur communibus parietibus cum uicinis, circumituque publico aut priuato iunguntur, a similitudine uidelicet earum terrarum quae in fluminibus ac mari eminent, suntque in salo*, P. F. 98, 31. Mais il peut n'y avoir là qu'une étymologie populaire (cf., toutefois, all. mod. *Eiland*, v. sl. *ostrovŭ*). L'indo-européen n'a pas de nom connu pour « île » et les noms indo-iraniens et slave indiquent une île fluviale. Le gr. νᾶσος (ion.-att. νῆσος) a l'air d'un mot égéen ; on a peine à ne pas penser à un rapport avec *īnsula*, qui proviendrait aussi du même groupe que

dor. νᾶσος, on ne sait par quel intermédiaire, et la phonétique fait des difficultés. Le rapport, séduisant, avec irl. *inis*, gall. *ynys* « île » n'est pas plus clair. Attesté depuis Plaute. Roman. M. L. 4475 ; passé, par le roman, en v. h. a. *insul(e)*, *īsila*. Sur *paene īnsula* (Catul. 31, 1), v. Benveniste, *Le français moderne*, 1955, 1.

īnsulsus : v. *sallō*.

intāminātus : v. *contāminō*.

integer : v. *tangō*.

intendō, -tus etc. : v. *tendō*.

inter, interior, intimus : v. *in*.

interāmenta, -ōrum n. pl. : agrès intérieurs d'un navire, varangues. Terme technique de la langue nautique, attesté une fois dans Tite-Live 28, 45, 15, correspondant à gr. ἐντερόνεια ; pour le suffixe, cf. *armāmenta*.

interānea, -ōrum : v. *inter*, sous *in*. M. L. 4487.

intercapēdō : v. *capiō*, p. 96.

intercus : v. *cutis*.

interdīcō, -is, -xī, -ctum, -ere : terme de la langue du droit : prononcer (*dīcere*, cf. *iūs dīcere*, *iūdex*) la formule qui met fin à un litige entre (*inter*) des personnes ; rendre un arrêt : *praetor interdixit de ui*, Cic., Caec. 8, 22 ; *praetor interdixit ut unde deiectus esset eo restitueretur*, id., ibid. 28, 80 ; de là *interdictum* n. ; cf. Gaïus, Inst. 4, 139 sqq., 142 sqq. L'arrêt étant le plus souvent prohibitif, *interdīcere* signifie en général « interdire », cf. Gaïus, Inst. 4, 439 sqq., *certis ex causis praetor aut proconsul auctoritatem suam finiendis controuersiis interponit... formulae uerborum quibus in ea re utitur interdicta cum aliquid prohibet fieri...*, et la proposition complétive de *interdīcō* est introduite par *nē* ; mais, comme on l'a vu plus haut par les exemples de Cicéron, ce n'est pas là un usage exclusif. Toutefois, il semble que les interdits prohibitoires soient les plus anciens ; et le sens premier serait bien « interdire » (cf. Daremberg-Saglio, s. u.), ce qui est conforme à l'étymologie. Les gâthâs de l'Avesta ont, en effet, *antarə-mruye* « interdīcō », qui correspond pour la composition, l'emploi et le sens à *interdīcō*, v. Meillet, BSL 25 (76), 1, 104. Sur la valeur du préverbe, v. *inter*, s. u. *in*. La construction ancienne est, comme le montre le rapprochement de l'iranien, *i. alicuī aliquā rē*, qui est maintenue dans la formule d'interdiction religieuse *ignī et aquā alicuī interdīcere*. Mais des constructions analogiques sont nées : *i. alqm aliquā rē* ; *alicuī aliquid* ; *alicuī dē aliquā rē* ; *i. alicuī ut* (sans valeur prohibitive) ; *i. alicuī nē*, ou l'infinitif.

Dérivés : *interdictiō, -tor, -tōrius, -tus, -ūs* (ces trois derniers tardifs).

interest : v. *intersum*.

interficiō : v. *faciō*.

interim, inter-dum,- nus, -ior, -ātim, -duātim ; intimus : v. *inter*, sous *in*.

interpolō, -ās, -āre : *-re est immittere et interponere et nouam formam ex uetere fingere... et est tractum ab arte fullonia qui poliendo diligenter uetera quaeque quasi in nouam speciem mutant*. Plautus Amphitryone (317) : *illic homo me interpolabit meumque os finget denuo*, Non. 34, 1. Terme technique de la langue des foulons qui correspond pour le sens au gr. ἐπιγνάπτω ; il y a un adjectif *interpolus* (*interpolis*) glosé ἐπίγναφος et qui signifie « retapé, remis à neuf » : *Si uestimenta interpola quis pro nouis emerit*, Dig. 18, 1, 45 ; (*discernere*) *uestem interpolem a sincera*, Fronton, p. 161, 2 N. De là « falsifier » et « falsifier en introduisant dans un texte, interpoler » (cf. Cic., Verr. 2, 1, 158).

Interpolō est-il le dénominatif de *interpolus*, ou *-polō* est-il a *poliō*, comme *ducō, -ās* à *dūcō, -is*? Dans ce cas, *interpōlus* serait reformé sur *interpolō*, comme *inuidus* sur *inuideō*. Les dérivés tardifs de *interpolō*, *interpolātor*, *-tiō*, etc., n'ont que le sens figuré. Ancien, usuel. Non roman.

Sur le rapport entre *poliō* et *interpolō*, v. Vendryes, Donum natalicium Schrijnen, p. 702 sqq. Cf. *poliō*.

interpres, -etis m. et f. : intermédiaire, courtier, chargé d'affaires ; puis chargé d'expliquer, truchement, interprète ; glosé ἑρμηνεύς. Ancien (Plt.), usuel, classique. Dénominatif : *interpretor, -āris* : « expliquer, interpréter » et « traduire ». Le sens de « être courtier » n'est pas attesté. De là *interpretātiō*, etc.

Le sens de « courtier, négociateur » semble être le plus ancien ; cf. Plt., Cu. 434, *quod te praesente isti egi, teque interprete* (il s'agit de l'achat d'une esclave) ; Cic., Fam. 10, 11, 3, *utor in hac re* (les négociations avec Lépide) *adiutoribus interpretibusque fratre meo et Laterense et Furnio nostro*. Il s'agit sans doute d'un terme de la langue du droit comme *sequester*. Le second terme du composé *-pres* est peut-être une forme nominale tirée d'un verbe disparu signifiant « acheter » ou « vendre » (cf. pour la formation *locuplēs* et *plēre*, *super -stes* et *stāre*), apparenté à *pretium* ; v. ce mot.

intersum, -es, -fuī, -esse : 1° être entre, parmi ; d'où, par extension, « assister à » (classique) ; 2° impersonnellement, *interest* « il y a de la différence entre » ; *inter hominem et beluam hoc maxime interest quod...*, Cic., Off. 1, 4, 11. De ce sens « il y a une différence entre le fait qu'une chose se fera ou ne se fera pas », par exemple *quid interfuit, homo audacissime, utrum hoc decerneres an...*, Cic., Verr. 2, 3, 61, on est passé facilement au sens de « il importe, il est de l'intérêt de », cf. διαφέρειν. *Interest alicuius* ou *meā, tuā* (d'après *meā, tuā, rēfert*), *ad*, avec *ut, nē* ; avec une particule interrogative *utrum... an* ou *an, quālis, quantum, quis*. Ancien, usuel, classique.

intertrīgō, -inis f. : écorchure produite par le frottement, excoriation.

Dérivé : *intertrīginōsus*. Le rapport avec *terō, trītus* a déjà été vu par Varron, L. L. 5, 176. Cf. *impetīgō* et *intertrīmentum*.

interuallum, -ī n. : d'abord terme de la langue militaire : *opus pedum CX quod est inter uallum et legiones, ... a quibusdam interuallum nominatum*, Hyg., De munit. castr. 6 ; cf. Isid., Or. 15, 9, 2, *-a sunt spatia inter capita uallorum*. Tiré de *inter uallōs*, comme *intercus* de *inter cutem*, etc. A servi de modèle à *interspatium* (Tert.).

En passant dans la langue commune, le mot a pris le sens général de « intervalle (*dē locō*), interruption (*dē tempore*), distance (sens physique et moral), pause ». Ancien, usuel, classique.

Dérivés : *interuallātus*, d'où *interuallō, -ās* (Amm.) ; *interuallātiō* (Cael. Aur.).

intestīnus : v. *intus* sous *in*.

intrā, intrō : v. *in, inter*.

intrinsecus : adverbe formé de **intrim-secus* (cf. *extrinsecus*) : à l'intérieur. Rare, archaïque et postclassique. De là, à basse époque, un adjectif *intrinsecus, -a, -um* (Cassiod.). M. L. 4513 a.

V. *in, inter*.

***intriō** : *īnfundō* (Gloss.). Présent tardif fait sur le parfait *intrīuī, intrīstī* et *intrīmentum* ; cf. CGL IV 99, 14, *intrio* : *infundo uel⟨ut⟩* : *tute ⟨hoc intristi⟩* (citation de Tér., Ph. 317). Cf. *contriō* (Itala).

intrō, -ās : entrer. V. *intrā*, sous *in*.

intubus, -ī m. (*intibus, intubum, intibum* n., *intuba, -tiba* f., Gloss.) : chicorée, endive. Lire : le gr. ἔντυβον (Geop.) avec un diminutif ἐντύβιον (Gloss.) doit provenir du latin, v. André, *Lex.*, s. u. Depuis Pomponius. Panroman (sauf roumain). M. L. 4521, sous la forme *intibia* : it. *endivia*, etc.

intus : v. *in*.

inueniō, -īs, -uēnī, -uentum, -uenīre : venir sur ou dans ; d'où « tomber sur, rencontrer, trouver, découvrir ; avoir des facultés d'invention ou d'imagination » (rhétorique). Dans la langue familière, *sē inuenīre* « s'y retrouver ». Le rapport avec *ueniō* n'apparaît plus dans l'emploi ; le sens de « trouver, inventer » (sans différence avec *reperiō*, cf. Plt., St. 109, 110) est dominant dans le verbe comme dans les dérivés : *inuentor, -trīx, inuentiō* (terme de la rhétorique), *inuentiuncula, inuentus, -ūs, inuentārium* (Dig.), *inuentīcius, inuentibilis* (*inueni-*) ; *ad-* (= ἀνευρίσκω), *red-inueniō*, ces derniers tardifs. Le passage au sens de « trouver » a pu se faire par des emplois comme *inuenīre uiam*, Tér., Eu. 247, *i. uestīgia*. Le sens de « venir dans » est mis en évidence par Vg., Ae. 6, 8 : *pars densa ferarum | tecta rapit siluas, inuentaque flumina monstrat*. Le russe a de même *na-iti* « trouver ». Ancien, classique ; non roman (mais *inuentāre* est représenté, cf. M. L. 4527 a, et l'italien a *rinvenire* ; v. B. W. *trouver*). La différence entre *inueniō* et *reperiō* est peu sensible, mais *inueniō* est plus populaire que *reperiō*, et celui-ci disparaît de la basse latinité ; cf. Löfstedt, *Philol. Comm. z. Peregr. Aeth.*, p. 234 ; *Syntactica*, II, 342, n. 3.

inuī : synonyme de *incubī* « *ab ineundo passim cum animalibus* », Isid. 8, 11, 103. Formation en *-uus* du type *assiduus, praecipuus*, s'il n'y a pas là une étymologie populaire : il y a, en effet, un dieu *Inuus*, mentionné par Vg., Ae. 6, 775, et identifié à Pan et à Faunus, dont l'origine et le nom sont inexpliqués.

inuideō, -ēs, -uīdī, -uīsum, -uidēre (quelques traces de *inuideor* à basse époque) : glosé correctement βασκαίνω, CGL II 256, 29, et correspondant pour la forme à gr. ἐπιβλέπω ; proprement « jeter le mauvais œil à » : *i. alicuī aliquid* avec datif de la personne intéressée et accusatif de l'objet, comme *ignoscere* ; la construction avec le génitif (Hor., S. 2, 6, 84), sans doute d'après le gr. φθονεῖν τινος, rappelle l'emploi du génitif après *egēre, prīuāre*, avec l'ablatif (Tite-Live, Tacite, etc.) l'emploi de *fraudāre* (*alqm alqā rē*). Le sens et l'emploi sont indiqués par Cicéron, Tu. 3, 9, 20, *nomen inuidiae, quod uerbum ductum est a nimis intuendo fortunam alterius, ut est in Melanippo* (R³ 424) : « *quisnam florem liberum inuidit meum?* » *Male latine uidetur, sed praeclare Accius. Vt enim « uidere », sic « inuidere florem » rectius quam « flori ». Nos consuetudine prohibemur ; poeta ius suum tenuit et dixit audacius*. — De là dans la langue commune « envier », sens qui domine dans *inuīsus* « odieux », *inuidendus* « enviable », *inuidus* « envieux » refait sans doute sur *inuideō* d'après *auidus, audeō*, d'où *inuidia*, M. L. 4534, sur lequel a été bâti *inuidiōsus* ; *inuidentia* (Cic.) ; *inuīsor* « envieux » (tardif et rare, comme *ōsor*) ; *inuidiātus* (Vit. Patr.).

Il y a allusion à la croyance au mauvais œil, dont le caractère indo-européen est établi par les déformations du nom de l'œil (v. sous *oculus*), cf. R. Wuensch, Berl. Phil. Woch., 1917, p. 77. Le slave exprime l'idée de « haïr » par *ne-zaviděti*, où intervient aussi le verbe « voir », mais d'une manière peu claire. Cet emploi de *inuideō* a été rendu possible par le fait que, en face de *uideō*, les formes à préverbes ayant le sens de « voir » sont fournies par *-spiciō* : *īnspiciō*, etc. V. la *Latein. Gramm.* de Stolz-Schmalz-Hofmann, 5ᵉ éd., p. 412. Sur la valeur de *in-*, v. *ignōscō*.

inuītō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : inviter (*alqm ad cēnam, in hospitium* ; *tectō, hospitiō* ; *inuitāre ut*) ; puis dans un sens plus large : *i. hostēs ad dēditiōnem* « encourager à ». On trouve aussi dans la langue familière *sēsē inuītāre* « se bien traiter », cf. Non. 320, 35. Ancien, usuel. Conservé dans les langues romanes ; cf. M. L. 4535, et **conuītāre* (sous l'influence de *conuīuium*), M. L. 2201. Étymologie inconnue. Les anciens voyaient dans le préverbe non le *in-* privatif, mais le *in-* de sens local, comme le montrent les rapprochements qu'on lit, par exemple, dans Lucilius, XXX (616), *contra haec* INVITASSE *aut* INSTIGASSE *uidentur* ; Cic., Cat. M. 57, *ad quem fruendum non modo non retardat, uerum etiam* INVITAT *atque* ADLECTAT *senectus*.

Il doit donc y avoir ici un préverbe *in-* et un fréquentatif ou un dénominatif de l'adjectif **uītu-s* ; cf. *inuītus*? Le sens ancien serait « bien traiter, bien accueillir » (cf. *sē inuītāre*) ; le sens de « inviter » serait secondaire.

Dérivés : *inuītātiō, -tor, -trīx, -tiuncula, -tōrius, -tus, -bilis, -mentum*.

inuītus, -a, -um : = ἄκων (ἀέκων), qui agit malgré soi, contre son gré : *inuītā Mineruā*, i. e. « *aduersante et repugnante natura* » (Cic., Off. 1, 110), *inuītō nūmine*. Sur l'emploi de l'ablatif absolu, v. Wackernagel, *Vorles.*², I, p. 283. Ancien, usuel. M. L. 4537.

Composé du préfixe privatif *in-* et d'un adjectif en *-to-*, à sens actif **uītus* formé de la même racine qu'on a dans *uī-s* « tu veux » (v. ce mot) ; cf. skr. *vītáḥ* « qui plaît, agréable » ; *vītiḥ* « jouissance », etc. Les autres rapprochements proposés sont douteux.

inula, -ae f. : aunée, plante (depuis Lucr.). Sans doute emprunt de type populaire au gr. ἑλένιον avec

permutation de *l* et de *n* par substitution de suffixe ou métathèse du type **alēna* < **anhēla*. Le mot serait venu comme terme de cuisine, la racine de l'*inula* confite dans le vinaigre étant employée comme assaisonnement ; cf. Hor., Sat. 2, 2, 44 ; 2, 8, 51. La forme française et l'emprunt germanique, v. angl. *eolene*, remontent à **elena* qu'on lit dans les Gloses, à côté de *elna*, *ella*, *enula*. Roman. M. L. 4522 ; B. W. s. u.

inuleus, -ī m. (et *īnulea*) : faon. Peut-être emprunté d'abord par la poésie (Prop., Hor.)? Le grec a ἔνελος · νεβρός, Hes. ; pour la finale, cf. *eculeus* ; la longue initiale peut être un expédient métrique, pour éviter le tribraque ; cf. *Italia*, *ēgeria*, etc. Les graphies tardives *hinnuleus*, *hinnula* (Arn.), *hinnulus* (St Ambr.), M. L. 4138 a, *hinnicula* (Ps.-Aug.), *hinuleāginus* (Probus in Verg. G. 1, 16) ont subi l'influence de *hinnus*, *hinnulus*.

inuolō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : voler, πλέπτω. Mot de la langue familière ; cf. Catulle, 25, 6, *remitte pallium mihi meum quod inuolasti* ; Pétr. 43, 4, *ex qua [hereditate] plus inuolauit quam illi relictum est*. Les gloses expliquent *inuolāre* par *in uolam*, *i. e. in manum includere*, CGL IV 100, 23 ; V 78, 34 ; ce serait quelque chose comme « escamoter, empaumer ». Mais *uola* ne semble pas avoir été très usité en latin ; il n'y en a pas trace dans les langues romanes et *inuolō* est plutôt un composé de *uolō* « je vole », qui dans la langue des chasseurs s'appliquait à l'oiseau de proie se précipitant sur les volailles pour les emporter ; cf. en français le terme de fauconnerie « voler la perdrix » (du faucon), etc., d'où est venu le sens de « voler » (d'un voleur). V. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*^{5}, p. 26. De là, le mot serait passé par image dans la langue populaire. Conservé dans les langues romanes (fr. *embler*). M. L. 4538 ; B. W. *emblée*.

Dérivé : *inuolātor* : κλέπτης (Gloss.).

inuoluulus, -ī m. : sorte de ver ou de chenille qui s'enroule sur elle-même (Plt.). De *inuoluō* (cf. *conuoluulus*). V. h. a. *wulluh*, etc., de **inuolucus*?

Inuus : v. *inuī*.

iō : interjection exprimant la joie ; cf. gr. ἰώ.

iocus, -ī m. (pluriel *iocī* et collectif neutre *ioca*) : jeu en paroles, plaisanterie. *Iocus*, *ioca* s'opposent à *sērium*, *sēria*, dans un couple antithétique en asyndète *ioca seria* ; cf. Cic., Fin. 2, 26, 85, *quicum ioca, seria, ut dicitur*. Uni également à *lūdus* « jeu en action » ; cf. Cic., Off. 1, 29, 103, *ut ad ludum et iocum facti uideamur* ; T.-L. 28, 42, 2 *ludus et iocus*. De là *per iocum* « par jeu, par plaisanterie ». Ancien, usuel. A supplanté *lūdus* dans les langues romanes, M. L. 4588. Panroman.

Dérivés : *iocor*, *-āris* et **iocō*, M. L. 4585 ; **iocārius*, M. L. 4585 a ; *iocōsus* (d'où irl. *geocach*) ; *ioculus* (Plt.), *ioculor*, *-āris* et **ioculō*, M. L. 4586 ; *ioculāris*, M. L. 4587 ; *iocista* « qui uerbis iocatur », CGL V 305, 17 ; 601, 48, hybride tardif avec suffixe grec. *Iocor* et *ioculor* ont à leur tour fourni les dérivés ordinaires. Souvent rapproché de *iuuō*, d'où *iocundus*.

L'intonation douce de *o* dans lit. *jũkas* « plaisanterie » est embarrassante ; le lituanien a aussi *jũktis* « rire ». On rapproche des mots signifiant « formule prononcée » : ombr. iuka, iuku « precēs, uerba », et, dès lors, m. gall. *ieith* « manière de parler, langue », v. h. a. *jehan* « prononcer une formule », dont le sens est éloigné.

Iouis : v. *Iuppiter*.

ipse, -a, -um ; gén. *ipsĭus*, dat. *ipsī* : pronom-adjectif intensif appartenant au groupe des démonstratifs qui, comme le gr. αὐτός, sert à mettre en relief une personne ou une chose, ou à l'opposer à d'autres : « même, lui-même, elle-même (et pas une autre) ; propre ; en personne », et aussi à en affirmer l'exactitude ou l'authenticité. Joint à un nom de nombre, signifie « exactement, précisément » (par opposition à *ferē*), e. g. : *triginta dies erant ipsi, cum*, Cic., Att. 3, 21. Par extension « en soi, par soi, de soi-même » (cf. gr. αὐτός = αὐτόματος) ; en ce cas, souvent renforcée par *sponte suā*.

Dans la langue familière, d'abord sans doute celle des esclaves, *ipse*, *ipsa* désignent le maître, la maîtresse (en personne) ; cf. la réponse des Pythagoriciens : *ipse dixit* (αὐτὸς ἔφη), Cic., N. D. 1, 5, 10, et la glose *ipse : pronomen honoris est*.

Étant donné son sens intensif, *ipse* peut être renforcé par la particule *-met*, *ipsemet* ; cf. aussi *ipsīppe* [l. *ipsipte*? ou bien *-ppe* représente-t-il une forme à géminée expressive?] : *ipsi neque alii*, P. F. 93, 15). La langue familière lui crée même des superlatifs : *ipsimus* (employé au sens de *dominus* dans Pétrone); *ipsissimus*, cf. gr. αὐτότατος. *Ipse* est souvent joint aux pronoms démonstratifs : *hic*, *ille*, ou personnels : *egometipse*, *sēmetipsum*. L'intensif étant voisin pour le sens du pronom d'identité *īdem* (cf. l'emploi de αὐτός en grec), qui lui-même n'est qu'un *is* renforcé, *ipse* et des formations dérivées de *ipse* se sont substituées à *īdem* dans les langues romanes : e. g. *istum ipsum* > it. *stesso* ; *ipse* dans certains cas est devenu démonstratif : *eccu ipse* > sud-ital. *quessu*, esp. *aquese*, etc., ou relatif : *qualem ipsum* > it. *qualesso*, etc. Le sens s'est affaibli au point que, dans un groupe de parlers romans, *ipse* a fourni l'article pour lequel les autres parlers ont recouru à *ille*. De *metipsimum* est dérivé le v. fr. *medesme*, fr. *même*, ital. *medesimo* ; de **ne ipse ūnum*, l'ital. *nessuno*, etc. Panroman. M. L. 4541 et 5551 ; B. W. *même*.

Ipse est formé de *i-* nominatif sans désinence à côté de *is* (cf. *ali-quis*) + une particule de renforcement *-pse*, analogue pour le sens à *-pte*. La langue archaïque a encore des formes *eapse*, *eōpse*, *sapsa*, *sumpse* ; cf. aussi l'adverbe *reāpse* = *rē eāpse*, *rē ipsā*. Sur le modèle de *ille*, la finale de *ipse* a été fléchie, tandis que le thème devenait invariable. A l'époque archaïque, la langue hésite entre *ipsus* et *ipse* ; le neutre est toujours *ipsum* ; *ipsud* n'apparaît qu'à très basse date, quand *ipse* et *iste* tendent à se confondre. Dans la prononciation courante, *ipse*, qui avait en partie le caractère de mot accessoire, devient *isse*, comme le montrent les dérivés des langues romanes ; cf. ital. *esso*, *medesimo*. C'est à une prononciation de ce genre que se réfère l'anecdote de Suétone rapportant qu'Auguste *legato... consulari successorem dedisse ut rudi et indocto, cuius manu issi* (codd. *ixi*) *pro ipsi scriptum animaduerterit*, Suét., Aug. 88. De là sans doute *issula* « petite maîtresse », Plt., Ci. 450. — Sur les formes *sumpse*, *sapsa*, v. *sum* pronom.

L'osco-ombrien a des formes voisines dont l'interprétation étymologique n'est pas évidente : osq. essuf, *esuf* « ipse », ombr. esuf ; v. Buck, *Osc. Umbr. Gram.*, § 197, 5 ; Vetter, *Hdb.*, p. 200.

La particule *-pse* ne se retrouve pas hors de l'italique. Elle est évidemment composée. Il s'y trouve, d'une part, un élément *-p-*, comme dans *-pte* (v. ce mot) ; *in eōpte* est glosé par Festus *eo ipso*, P. F. 97, 21 ; on a *-pte* dans *mihi-pte*, *meō-pte*, etc. ; sur cet élément *-pe*, v. l'article spécial. — D'autre part, il y a *-se*, qui rappelle la *particula augens* de l'irlandais. Le contraste de *ipse* et de *eōpte* suggère l'idée que *-p-se* appartiendrait au nominatif et *-p-te* aux cas obliques, ce qui répondrait à l'opposition ancienne de skr. *sá* (nominatif) à *ta-* aux autres cas.

Le hittite a *pát* « même ». Sur un rapport possible entre *pát* et lat. *-pse*, *-pte*, *-pot* (dans *potis*), v. H. Pedersen, *Hittitisch u. die anderen i.-e. Spr.*, p. 77 sqq. ; et en dernier lieu Benveniste, Word, 10 (1954), p. 259 sqq.

***ipsillēs** : *bratteae in uirilem muliebremque speciem expressae*, P. F. 93, 21 ; cf. F. 398, 28, ⟨*subsilles sunt quas*⟩ *ali ipsilles uo*⟨*cant, lamellae in sacri*⟩*s, quae ad rem* ⟨*diuinam omnium quae adhibent*⟩*ur maxime* ⟨*creduntur necessa*⟩*rium*. *Ipsilles* est rétabli dans le texte et l'abrégé d'après la glose de Festus lui-même ; les manuscrits ont *ipsulices*, *ipsiullices*, *iipsullices*. Sans autre exemple et inexpliqué. V. *subsillēs*.

***ipsiplicēs** : αὐτόπτυκτα φύλλα, CGL II 91, 66. Cf. *plicō*.

īra (graphie *eira* dans Plt., Tru. 262, 264, qui joue sur la ressemblance entre *eiram* et *eram*), **-ae f.** : colère. S'emploie au singulier et au pluriel. Correspond au gr. ὀργή et, à son imitation, désigne quelquefois en poésie la « passion », le « désir violent » ; cf. Vg., Ae. 2, 575 ; Hor., S. 1, 2, 71. Celtique : irl., britt. *ír*.

Dérivés : *īrāscor*, *-eris*, *īrātus sum* : se mettre en colère, et *sub-īrāscor*, *-rātus* (Cic.) ; *īrācundus* : irascible ; *īrācundia* : irascibilité. Ancien, usuel ; roman, cf. M. L. 4542, 4543, 4544, et **adīrāre*, 166. A basse époque apparaissent aussi : *īrāscentia*, *īrāscibilis* (= θυμικός, St Jér.) et *inīrāscibilis* (= ἀόργητος), *īrāscitīuus*.

Les anciens différenciaient *īrā*, *īrātus* de *īrācundia*, *-cundus* ; cf. Cic., Tu. 4, 12, 27, et Benveniste, BSL 34, 186 ; mais, en pratique, *īrācundia* est souvent le synonyme plus plein de *īra* ; cf. Plt., Cu. 533, *non ego nunc mediocri incedo iratus iracundia*. La confusion est constante dans le De Ira de Sénèque.

Étymologie mal déterminée ; on ne sait même pas si lat. *r* représente ici *s* ou *r*. Le seul rapprochement plausible — mais nullement évident — est celui avec skr. *iṣiráḥ* « vif », hom. ἱερός « vif », v. isl. *eisa* « se porter vivement en avant ». Dans ce groupe, il y a des mots qui, par le sens, rappellent lat. *īra* : av. *aēšmo* « colère », lit. *aistra* « passion violente ». V. aussi gr. οἶστρος et οἶμα chez Boisacq.

***irceus, -ī** m.? : *genus farciminis in sacrificiis*, P. F. 93, 10 et 101, 9. Sans exemple. Sans doute à rapprocher de *hirciae*.

īriō, -ōnis m. : vélaret et vélar, plante dont le nom grec est ἐρύσιμον (Plin.). Sans rapport avec *iris*, qui vient du grec.

īrōnia, -ae f. : ironie. Emprunt savant (depuis Cicéron) au gr. εἰρωνεία.

Dérivés tardifs : *īrōnicus*, *-cē*. M. L. 4545 a, b? Celtique : irl. *iroin*.

irpex, irpus : v. *hir-*.

irrītō (*inr-*), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : provoquer, exciter, d'où « irriter ». Ancien (cf. Plt., Cap. 485), classique.

Dérivés : *irrītāmen*, *-mentum* ; *irrītātiō*, *-tābilis*, *-bilitās* ; *irrītātor*, *-trīx*, *-tus*, *-ūs*, tous littéraires et en partie tardifs.

La langue impériale (Pline, Columelle, etc.) emploie aussi dans le même sens *prōrītō*, formé d'après *prōuocō* (*prorītātor*, Itala), pour renouveler l'expression ; et Priscien, GLK III 67, 20, cite un simple *rītō* qu'il a peut-être recréé d'après *irrītō*. Les rares représentants du verbe dans les langues romanes remontent à *inrītāre*. M. L. 4547. Mot expressif, sans étymologie.

irrītus (*in-*), **-a, -um** : v. *reor*.

irrumō, -ās : donner à sucer ; mot vulgaire de sens obscène opposé à *fel(l)ō* (Cat., Mart.), employé comme terme d'injure ; cf. fr. *bougre*, *foutre*.

Dérivés : *irrumātor*, *-tiō*, *-biliter*.

V. *ruma*, *rumis*.

***irtiola** (*uītis*) : sorte de vigne (Colum., Pline). Sans étymologie. Le rapport avec *Hirtius* est en l'air.

is, ea, id (ancien accusatif *im*, *em* « eum », P. F. 92, 1 ; 41, 7 ; 67, 23 ; nominatif pluriel *eis*, *eeis*, *ieis* (inscription de l'époque républicaine) ; datif-ablatif *ībus*, e. g. Plt., Mi. 74 ; le génitif pluriel *eum* attribué aux « antiqui » par P. F. 67, 23 est sans exemple) : adjectif-pronom de renvoi (et non démonstratif ; aussi ne comporte-t-il pas de particule épideictique, comme *hic*, *istic*, *illic*). Reprend ou annonce souvent un relatif précédemment énoncé ou qui va l'être : *quō annō... eō annō*, ou *eō annō... quō* ; cf. Cic., Off. 2, 6, 22, *male res se habet cum quod uirtute effici debet, id temptatur pecunia*. De là les groupes : *is quī* ; *id quod*, *ideō quod* (cf. *ideō*) et *propterea quod*, *quia* ; *quō... eō* (*quō magis... eō magis*) ; *eō*, *id... ut* ; *in eō est ut*. *Is* est proprement le corrélatif de *quī*. On le trouve même joint à *quī* de manière pléonastique dans des phrases comme Plt., Tri. 1023, *inter eosne homines condalium te redipisci postulas?* | *quorum eorum unus surrupuit currenti cursori solum*. Peut reprendre également un substantif sans relatif, par exemple Plt., Poe. 302, *aurum, id fortuna inuenitur, natura ingenium bonum* « de l'or, cela se trouve par hasard... » ; T.-L. 1, 19, 1, *urbem nouam, conditam ui et armis, iure eam legibusque de integro condere*. Ainsi *is* a pu s'employer dans des suites comme Tér., An. 221 sqq., *fuit quidam senex* | *mercator : nauem is fregit apud Andrum insulam* ; | *is obiit mortem* ; Cés., BG 1, 12 ; *flumen est Arar... id flumen...*

Is, qui avait une valeur faible et des formes monosyllabiques facilement élidables ou méconnaissables, a été concurrencé par les démonstratifs, surtout par *ille*, à mesure que le sens de ceux-ci s'affaiblissait et que la langue tendait à les remplacer eux-mêmes par des formes plus pleines et plus expressives dont témoignent les langues romanes. *Is* n'a survécu qu'en liaison avec *ipse* dans *idipsum*, it. *desso*. M. L. 4256.

Des cas anciens de *is* ont subsisté dans les adverbes de lieu *eō* « là », avec idée de mouvement (cf. *quō*), *adeō*, *eō usque*, M. L. 2877 ; *eā* « par là », ancien ablatif féminin, scil. *uiā* ; cf. *eātenus*. Cf. aussi *anteā*, *posteā*, *praetereā* (en face de *posthāc*, *praeterhāc*) ; *aruorsum ead*, Sc. Bac., osq. *post exac* (= *posthāc*), Tab. Bant. Au même thème que *is* appartiennent *ibī*, *inde* (et *im* : *exim*, *interim*), *ita*, *item*, *itidem* et *iterum*. L'ablatif *eō* « pour cela » a servi aussi de particule à sens causal ; cf. *eō quod* (qui dans le bas latin a pris le sens de *quod*), *id eō*. Le radical de *is* a fourni les composés *īdem*, *ipse* et figure dans *hic*.

Is, *ea*, *id* est dérivé d'un thème **ei-*, *i-*, élargi en **eyo-*, **eyā-* (au féminin) pour la plupart des cas.

En indo-européen, le radical **ei-* servait à fournir la forme du nominatif : skr. *ay-ám* (masculin), *iy-ám* (féminin), *id-ám* (nominatif-accusatif neutre) ; le reste de la flexion était obtenu avec **e/o-* : skr. *á-sya* (génitif), *á-smai* (datif), etc. Cet état de choses se maintient dans la forme latine à particule préposée servant de démonstratif : *h-i-c*, accusatif *h-un-c*, *h-o-diē*. Dans la flexion de *is*, les formes de **e/o-* ont été remplacées par le dérivé *eo-* : *eum*, *eō*, *eī*, etc. — Outre l'indo-iranien, le type **ei-/e-/o-* se retrouve en germanique : got. *is* (le neutre est *ita*). — Les formes des autres langues manquent de netteté.

En osco-ombrien, on a osq. *iz-ic* « is », iúk, *ioc* « ea », id-ik « id », *ion-c* « eum », *iusk* « iī », eisun-k « eōrum » et ombr. er-ek « is », eř-ek « id », er-u « eōrum », etc. Il y a un datif du type ancien dans ombr. *esmei* « huīc », cf. skr. *ásmai* « à lui ».

Sur le parallélisme des formes de *is* et de *quis*, v. Ernout, Morphologie, § 108 sqq.

iste, ista, istud (et avec particule épideictique *isti-c*, *istaec*, de **ista-i-ce*, *istuc* ; avec particule interrogative *isticine*, de **istece-ne*) : pronom et adjectif démonstratif « celui-ci, ce, cet », dit de la 2e personne, parce qu'il renvoie généralement à une personne ou à un objet dont un interlocuteur a parlé ou auquel on s'adresse ; à pris de là, dans la langue du barreau, une nuance péjorative « l'individu dont tu parles ou que tu défends [et qui est méprisable] », sens qu'il a aussi dans la langue courante ; cf. *quae est ista praetura?* « quelle est cette préture qui est tienne? », Cic., Verr. 2, 2, 18, 46 ; *cum enim tuus iste stoicus sapiens dixerit*, Cic., Ac. 2, 38, 119 ; *non erit ista amicitia, sed mercatura*, Cic., N. D. 1, 44, 122 ; *animi est ista mollities, non uirtus, inopiam paullisper ferre non posse*, Cés., B. G. 7, 77. Le sens personnel de *iste* apparaît ensuite affaibli et, à l'époque impériale, a tendu à remplacer *hic* dans le sens démonstratif ; cf. Marouzeau, MSL 20, 80. Panroman, seul ou précédé de *ecce* (cf. Peregrin. Aeth. 14, 2 et 5). M. L. 4553. ; B. W, *ce*, *cet*, *cette*, *ces*.

Adverbes de lieu : *istīc*, *istūc* (-*tōc*, -*tō*), *istinc* (-*tim*), *istāc* ; *istōrsum* (Tér.) : cf. *hōrsum*.

Iste se compose d'une particule préposée *is-* et d'un démonstratif *-te* ; la structure est donc comparable à celle des deux autres démonstratifs personnels, *hic* et *ille* (v. ces mots).

La particule *is-* ne se retrouve pas hors du latin. Il est difficile d'y voir une forme fixée de *is*. L'ombrien a une formation parallèle à celle de *iste*, mais avec particule *es-* dans ombr. estu « istum », estu, *esto* « ista », etc.

L'élément fléchi est le démonstratif correspondant à skr. *tá-*, *-tā́-*, gr. το-, τᾱ-, got. *þa-*, *þo-*, etc. Le nominatif singulier était de la forme skr. *sá*, *sā́*, gr. ὁ, ᾱ (ion.-att. ἡ), got. *sa*, *so-* ; le latin n'a pas conservé ce jeu, pas plus que le slave, qui a *tŭ*, *ta* au nominatif, et le lituanien, qui a *tàs*, *tà*. — Le radical du démonstratif est resté largement représenté dans les adverbes anaphoriques *tum*, *tam* et leurs dérivés, dans *tot*, etc. (v. ces mots), tandis que les adverbes de lieu appartiennent au groupe de *is* : *ibī*, *eō*, *inde*.

Dans l'autre langue qui a constitué un système de démonstratifs personnels, l'arménien, c'est aussi le radical *t-* qui a fourni le démonstratif de 2e personne : *-d*, *da*, *ayd*, etc. Et, en effet, le démonstratif à radical *t-* servait à montrer ou à renvoyer à quelque chose de déjà nommé ; il n'indique ni ce qui est proche, comme les démonstratifs représentés en latin par *hic* et par le groupe de *cis*, *citrā*, ni ce qui est éloigné, comme les démonstratifs à **n-*, **l-* et **w-*.

issula : v. *ipse*.

ita : adverbe du même thème que *is*, *id*, signifiant « ainsi ». Spécifie une chose dite ou qui va être dite : *ita constitui fortiter esse agendum*, Cic., Clu. 19, 51. Répond à une question posée : « comme je dis, comme tu dis », etc., d'où « oui » ; ainsi Plt., Mi. 1262, *militem pol | tu aspexisti*. — *Ita* ; Tér., An. 849, *quid istic tibi negoti est?* — *Mihin?* — *Ita*.

Ita est le corrélatif de *ut*, comme *is* de *quī*, *ibī* de *ubī*, etc. ; ainsi : *non ita amo ut sani solent | homines*, Plt., Mer. 262 ; *ut homost, ita morem geras*, Tér., Ad. 431 ; de là, dans les formules d'affirmation, *ita me Venus amet ut ego te numquam sinam* « Puisse Vénus m'aimer dans la mesure où... aussi vrai que », Plt., Curc. 209. *Ita* s'emploie même seul dans ce sens, *sollicitat*, *ita uiuam* (aussi vrai que je veux vivre), *me tua ualetudo*, Cic., Fam. 16, 20, 1. *Ita* peut annoncer une chose qui va être dite, ainsi *ita est amor* : *ballista ut iacitur*, Plt., Tri. 688 ; de là *ita... ut* « ainsi... en quelque sorte, dans la mesure où » : *et tamen ita probanda est mansuetudo, ut adhibeatur rei publicae seueritas*, Cic., Off. 1, 25, 38. C'est de cet emploi qu'est sorti le sens de *ita ut* consécutif : de telle manière que, de telle sorte que, tellement que. Usité de tout temps. Non roman ; cf. toutefois M. L. 4554.

itaque : « et ainsi », par suite « les choses étant ainsi ; conformément à ce qui précède ; c'est pourquoi, aussi ». *Ita constitui fortiter agendum, itaque feci*, Cic., Clu. 19, 51 ; *Dumnorix ciuitates suo beneficio habere obstrictas uolebat. Itaque rem suscipit*, Cés., B. G. 1, 9, 3 et 4.

item : même sens que *ita*, mais avec une particule *-em* ajoutée, cf. *īdem* (v. ce mot). A également *ut* pour corrélatif : *proinde eri ut sint, ipse item sit*, Plt., Amp. 60. A tendu néanmoins à se différencier de *ita* en prenant le sens de « de même, également, aussi », peut-être sous l'influence de *īdem* ; cf. *Romulus augur cum fratre item augure*, Cic., Diu. 1, 48, 107. De là l'emploi dans une énumération : *item... tertiō... quartō*, Varr., R. R. 1, 16, 3.

itidem : adverbe formé de *ita* + *dem*, avec particule de renforcement. Même sens que *item*. Particulièrement fréquent dans la langue des comiques, qui reproduit la langue de la conversation ; ne semble plus employé à

l'époque impériale, sauf chez les écrivains archaïsants.

Seul adverbe ancien de la famille de *is* qui ne soit pas adverbe de lieu (par ailleurs, on a *tum*, *tam*, etc.). C'est en effet une forme indo-européenne conservée, répondant à skr. *íti* « ainsi » (du radical *u-*, l'Avesta a de même *uiti* « ainsi »). L'-*a* final, issu de i.-e. **-ə*, y est demeuré, tandis qu'il est amui dans le corrélatif lat. *ut* (à côté de *aliuta*, il est vrai, et de *uti-que*, *uti-nam* ; mais *aliuta* peut avoir été bâti sur *ita*, et *utique*, *utinam* peuvent être issus de **utei-que*, **uteinam* avec abrègement iambique). L'ombrien a, avec particule postposée, itek « ita ». Cet adverbe s'est maintenu seulement en italique et en indo-iranien ; il serait du groupe des mots de la langue technique religieuse et juridique ; *ita* a dû figurer dans des formules ; en sanskrit, *iti* s'est conservé notamment dans les énonciations.

Italus, Italia (*ī* chez les dactyliques par nécessité métrique, e. g. Vg., Ae. 1, 2) : Italien, Italie. Osq. vítelíú, vítelliú « Italia » ; et *Vitulī*, *Vitulāria uia*. Sans étymologie. Le rapprochement de *uitulus*, qui fait de l'Italie « la terre des veaux » (F. 94, 9 L.), n'est qu'un calembour. Sans doute mot indigène (illyrien?).

iter : v. *eō*.

iterum adv. : pour la deuxième fois, *semel atque iterum*. Ancien, usuel. Conservé seulement en v. logoud. M. L. 4557.

Dénominatif : *iterō* : répéter (d'où « dire sans cesse, aller répétant » : *infidum esse iterant*, Plt., Tri. 832), renforcé à basse époque par le préfixe *re-* : *reiterō* (Donat). Dans la langue rustique, *iterō* a pris le sens technique de « labourer une seconde fois » (d'où les gloses *iterat* : ὀρύττει, CGL II 91, 14 ; *iteratum*, πάλιν σκαφέν etc. ; pour le sens, cf. fr. *biner*), sens qui est passé dans les langues romanes ; cf. e. g. esp. *hedrar*, M. L. 4556, et *reiterō*, M. L. 7188.

Dérivés : *iterātiō* ; *iterātīuus* (terme de grammaire) = *frequentātīuus* ; *iterābilis* (bas latin) ; *iterāmen*, *iterātim*, -*ātō*, *iteritās* (tardifs).

Du groupe de *is*, il y avait deux formes de l'adjectif marquant opposition de deux ; l'une repose sur *i-*, c'est celle de skr. *ítaraḥ* « autre » (par rapport à un seul terme) et de lat. *iterum*, neutre devenu adverbe ; l'autre repose sur **e/o-*, c'est celle de ombr. etram-a « ad alteram », av. *atārō* « celui-ci (de deux) » [corrélatif de *yatārō* « lequel (de deux) »], v. sl. *jeterŭ* « un » (qui a perdu son sens propre, par suite du fait que le suffixe *-tero-* n'est plus vivant en slave). — Cf. aussi lat. *cēterī*.

itō : v. *eō*.

iuba, -ae f. : 1° crinière du cheval ou de tout autre animal ; 2° toute espèce d'objet comparable, aigrette, panache, etc. Ancien (Enn.), usuel. Conservé seulement en logoud. M. L. 4595. De là *iubātus* (Naev.).

Bugge, BB 14, 58, a supposé que *iuba* serait quelque chose de bouillonnant et a rapproché *iubeō* (v. ce mot). Hypothèse pure que le sens n'appuie pas.

iubar, -āris n. (quelquefois m.) : *dicitur stella Lucifer, quae in summo quod habet lumen diffusum, ut leo in capite iubam*, Varr., L. L. 7, 76 ; cf. id., ibid. 6, 6. Le nom a d'abord désigné l'étoile Lucifer (φωσφόρος ἕσπερος en grec) « *quod splendor eius diffunditur in modum iubae leonis* », P. F. 92, 13, et par suite l'éclat qu'elle répand : *quintus ab aequoreis nitidum iubar extulit undis | Lucifer*, Ov., F. 2, 149. Mot uniquement poétique, auquel aucun correspondant n'est connu. V. le précédent.

iubeō, -ēs, iussī (infinitif parfait contracte *iusse*, futur *iussitur*), **iussum, iubēre** (formes d'infectum et de perfectum à diphtongue *ou* dans le SC des Bac., *ioubeatis*, *iousiset*, mais la métrique n'atteste que *iŭbeō*, et le maintien de *-ss-* dans *iussī* suppose la brévité de l'*u* : peut-être y a-t-il eu, à date ancienne, une opposition *iŭbeō* : **ioussī* ; on est amené à le supposer d'après la graphie *iousit* constante à l'époque archaïque, cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*5, § 242, et dont le *ioubeatis* du SC des Bac. ne serait qu'un reflet) : verbe à la fois de la langue technique et de la langue commune. Sens général : « ordonner » (par opposition à *uetāre*). Dans la langue du droit public, s'emploie des résolutions politiques, des lois votées par le *populus* avec le sens de « décider », *senatus decreuit populusque iussit*, Cic., Verr. 2, 2, 67, 161 ; *quae sisceret plebs aut quae populus iuberet*, Flac. 7, 15 (cf. *iussa ac scita*, Balb. 18, 42) ; *Tullum Hostilium regem populus iussit*, T.-L. 1, 22, 1, etc. Sur ce sens général se sont greffés des sens particuliers, plus faibles, e. g. *L. Aimilius..., agrum oppidumque, quod ea tempestate posedisent, item posidere habereque iousit* (« a autorisé »), *dum poplus senatusque Romanus uellet*, CIL I2 614 (189 av. J.-C.). La langue familière l'emploie dans des formules avec le sens de « engager, inviter à, souhaiter » : *Dionysium iube saluere*, Cic., Att. 4, 14 ; *sperare nos amici iubent*, Cic., Fam. 14, 1, 2. De là, à basse époque, le sens de *uolō* pris par le verbe : *iube considerare* (« veuille examiner »), *pater, codicem istum*, Vit. patr. 3, 30.

S'emploie absolument ou avec un complément qui peut être soit un accusatif (*ei prouinciam Numidiam iussit*, Sall., Iu. 81, 1) ou une proposition complétive à l'infinitif ou au subjonctif. Le passif *iubeor*, *iussus* a le sens de « recevoir un ordre ». Ancien, usuel et classique ; mais tend à être remplacé par des formations plus expressives : *imperāre* et, dans les langues romanes, *commandāre*, **ordināre*. Non roman.

Formes nominales : *iussum* (surtout au pluriel *iussa*) n. : ordre(s) ; *iniussus* (Hor.) « qui n'a pas reçu d'ordres », sans doute d'après gr. ἀκέλευστος. Le substantif *iussus*, -*ūs* n'est usité qu'à l'ablatif *iussū* « sur l'ordre de », sur lequel a été fait *iniussū* « sans l'ordre de » (cf. *grātīs* et *ingrātīs*) ; *iussiō* est de basse époque (Dig., Lact., Vulg.) ; *iussor* est un mot de glossaire ; *iussōrius* est également très tardif.

La coexistence de *iubeō* et de *iussus* suppose une racine de la forme **yeudh-*. Or, le lituanien a *judù*, *judė́ti* « se mouvoir en tremblant » et *jundù*, *jùsti* « commencer à s'agiter », qui admet le sens figuré : lit. *jaũdinti* signifie « éveiller une passion, séduire » ; pol. *judzić* signifie « exciter, séduire » ; skr. *ud-yodhati* signifie « il bouillonne, il part en colère ». L'idée de « mettre en mouvement » subsisterait-elle à l'état de trace dans *iuba*, *iubar*? En indo-iranien et en grec, s'est développé le sens de « combat » : skr. *yúdh-* « combat », d'où *yúdhyate* « il combat » (av. *yūiδyeinti* « ils combattent »), hom. ὑσμῖνι (datif) et ὑσμίνη « combat ». Les mots

signifiant « ordonner, commander » diffèrent d'une langue à l'autre.

iūbilō, -ās, -āre : pousser des cris, crier après ; verbe de la langue rustique. *Vt quiritare urbanorum, sic iubilare rusticorum*, Varr., L. L. 5, 58 ; *rustica uoce inclamare*, P. F. 92, 2, 3. Cf. aussi *iūbilātus* : κραυγὴ ἀγροίκων, CGL II 354, 56. Ancien (Accius). Le substantif *iūbilum* (*-lus*), qui n'apparaît qu'à partir de Silius Italicus, semble rebâti sur *iūbilō* d'après le couple *sībilus, sībilō*. Dans les gloses, *iūbilat* est expliqué par *sibilat* ; *iubilat miluus cum uocem dat*, CGL IV 102, 30 ; *iūbilum* par *sibilum*, peut-être par confusion avec *iugō, -is*, qui s'emploie du cri du milan. *Iūbilō* a subsisté dans la langue de la Vulgate, et il est probable qu'il a influé sur la forme de *iūbilaeus* (*-laeum*), gr. ἰωβηλαῖος, hébreu *iōbēl* (conservé en irl. *iubail*), dont l'étymologie populaire l'a rapproché, comme le sens de ἰωβηλαῖος a influé sur lui. C'est seulement, en effet, dans la langue de l'Église que *iūbilāre* a la nuance « pousser des cris de joie » (à l'occasion du jubilé). Les dialectes romans dans lesquels *iūbilāre* a subsisté l'ont conservé avec le sens de « crier après, appeler ». M. L. 4597.

Sans doute, faire **yū* ; cf. gr. ἰύζω. Pour la formation, cf. *sībilāre*? V. *iugō*.

iūcundus : v. *iuuō*.

iūdaeus : juif. Emprunt au gr. ἰουδαῖος Attesté depuis Cicéron. Roman. M. L. 4598 ; B. W. s. u.

iūdex : v. *iūs*.

iugera : v. sous *iugum, iungō*, nº 9.

iūgis : v. sous *iugum, iungō*, nº 8.

iūglāns f. (génitif pluriel *iūglandium* ; *iugulans*, codd. Varr., R. R. 1, 16, 6, avec épenthèse de *u*, cf. I 55, 4, *gyminasium*, etc.) : s'emploie seul ou joint à *nux* : sorte de noix, *quod cum haec nux antequam purgatur similis glandis, haec glans optima et maxima a Ioue et glande est appellata*, Varr., L. L. 5, 21, 102. De *Ioui(s) glāns*, gr. Διὸς βάλανος, cf. Gav. Bassus ap. Macr. 3, 18, 3. Conservé dans un dialecte italien. M. L. 4606.

iugō (*iugiō?*), **-is, -ere** : *iugere milui dicuntur cum uocem emittunt*, P. F. 92, 21. De là *iugilō* (Anth. 733, 11). Cf. *iūbilō*.

iugulum, iugulae : v. *iugum*, nº 5.

iugum, iungō, etc. La racine indo-européenne **yeug-/yug-* présente en latin des formes sans nasale infixée à voyelle brève (type *-iux, -iugus*, mot racine ; *iŭgum, iŭgis, iŭges, iŭgulum*) ou à voyelle longue, issue d'un ancien *-eu-* > *-ou-* (type *iūgera, iūgis, iūmentum*), et des formes à nasale infixée (présent *iungō* et ses dérivés et composés) :

1º *coniux* (*coiux* ; *co(n)iunx*, graphie influencée par *coniungō*), *-ŭgis* c. : époux, épouse. Le genre est commun, mais l'emploi féminin est le plus fréquent ; le masculin est surtout poétique ; la prose dit *uir* ou *marītus*. Il se peut que le nom ait d'abord été employé seulement au pluriel — où il est d'ailleurs attesté — comme *parentēs*. *Coniux* féminin est du vocabulaire noble ; la comédie emploie *uxor* ; et la forme paraissant ambiguë, on voit apparaître parfois un nominatif *coniuga* (cf. *sacerdōta, antistita*, etc.). *Coniux* ne se trouve qu'une fois dans Plaute, Am. 475 (pour désigner, du reste, Amphitryon et dans la bouche de Mercure) ; Térence n'a qu'une fois *coniugium*, An. 561.

Dérivés : *coniugium* : *est legitimarum personarum inter se coeundi et copulandi nuptiae ; coniugium dictum quia coniuncti sunt, uel a iugo quo in nuptiis copulantur, ne resolui aut separari possint*, Isid., Or. 9, 7, 20. Conservé en sarde, M. L. 2149 ; *coniugālis* (*coniugiālis*, Ov., par nécessité métrique) : du mariage ; *di coniugālēs*, cf. Varr. ap. Non. 528, 14, *dis coniugalibus Pilumno et Picumno in aedibus lectus sternebatur* ; cf. *sēiunx*, Velius, GLK VII 77, 18.

Avec la même valeur, le grec a σύ-ζυξ, ὁμό-ζυξ. Skr. *saṃ-yúj-* signifie « lié d'amitié ». Avec un suffixe secondaire *-en-*, got. *ga-juka* « compagnon ».

2º *iugus, -a, -um* : uni, joint ensemble : *uasa olearia instructa iuga*, Caton, Agr. 10, 2 ; et « qui unit », épithète de Junon, d'après gr. Ἥρα Ζυγία, cf. P. F. 39, 30, *Iugarius uicus dictus Romae, quia ibi fuerat ara Iunonis Iugae, quam putabant matrimonia iungere*. Cette forme simple n'est sans doute pas ancienne ; elle a dû être tirée du composé qui est relativement ancien et usuel. Composés : *biiugus* : attelé avec un autre, ou attelé de deux chevaux ; de là *biiugum* n. (sc. *iūmentum*) et *biiugī* m. (sc. *equī*) : attelage à deux chevaux ; *quadriiugus* (*-iugis*) : attelé à quatre [chevaux], d'où *quadriiugī* ; cf. aussi *inter-, intrō-iugus* (Inscr.) ; *coniugus* = σύζυγος ; *coniugulus* (Caton) ; *coniuglae* « ζευκτῆρες » (Gloss.).

De *biiugus, quadriiugus* sont issues les formes syncopées *bīgae* f. pl. (sc. *equae*) et *quadrīgae* « attelage, char à deux, à quatre [chevaux] » (le singulier *bīga, quadrīga* n'apparaît qu'à l'époque impériale, Sén., Plin., St.). *Bīga* est demeuré en roman, M. L. 1095. La langue rustique a dû employer *quadrīga* dans le sens de « attelage de quatre bœufs », conservé dans quelques dialectes romans ; cf. M. L. 6918. Dérivés : *quadrīgārius*, adjectif et substantif masculin « cocher d'un attelage de quatre », employé comme cognomen ; *quadrīgālis, -tus* ; cf. P. F. 87, 12, *item nummi « quadrigati » et « bigati » a figura caelaturae dicti*.

3º A côté de *iugus* existe un doublet *iŭgis* (avec ŭ) ; cf. *iugēs* : *eiusdem iugi pares. Unde et coniuges et seiuges*, P. F. 92, 22, qui vient des composés : *coniugis* (différent de *coniux*), attesté par CGL V 447, 29, *coniugis, consociatus*, par la glose de Festus ; *iniugis* : 1º « qui n'a pas encore porté le joug » = ἄζυξ ; cf. P. F. 101, 7, *iniuges boues qui sub iugo non fuerint* ; 2º terme de grammaire « sans conjonction » (ἄζυγος) ; *sēiugis*, cf. Sol. 4, 2, *seiuges gentes ad unum morem coniugare* ; et *biiugis, quadriiugis, sēiugis, -is* (scil. *currus*) m. : « attelage à six chevaux », dont le doublet *sēiugae* figure dans Isidore.

Élargissement par *-i-* du type **yug-* de *coniux* ; la forme en *-is* est usuelle dans les adjectifs ; cf. *imberbis*, etc.

4º *iuges* : *auspicium est cum iunctum iumentum stercus facit*, P. F. 92, 12 ; cf. Cic., Diu. 2, 36, 77, *huic simile est quod nos augures praecipimus, ne iuges auspicium obueniat, ut iumenta iubeant diiungere*. Le Servius de Daniel, Ae. 3, 537, a la forme *iugetis* : *iugetis enim dicitur augurium quod ex iunctis iumentis fiat* ; et on trouve dans les gloses *iugites* : συνεζευγμένοι. Il semble donc s'agir ici d'un *iuges, -itis*.

5º *iŭgulum* n. et *iŭgulus* m. : endroit où le cou se joint aux épaules et à la poitrine, attaches du cou, gorge. Attesté depuis Plt., Mer. 613. M. L. 4609. De là : *iugulō, -ās* « égorger, étrangler » (sens physique et moral), *iugulātor*, tous deux conservés dans quelques dialectes romans, M. L. 4607 et 4608 a ; *iugulātiō, -ris uēna* (Vég.) (**iugulāria*, M. L. 4608), *-ātrīx, -ātōrium* (tardifs). S'y rattache également :

Iŭgula, -ae : étoile de la constellation du baudrier d'Orion, dont le nom s'est appliqué ensuite à la constellation tout entière, d'où le pluriel *Iugulae* ; cf. Varr., L. L. 7, 50, *iugula, signum quod Accius appellat Oriona... huius signi caput dicitur ex tribus stellis, quas infra duae clarae, quas appellant umeros ; inter quas quod uidetur iugulum, Iugula dicta*. Cf. Plt., Amp. 275. Désigne aussi deux étoiles situées dans le Cancer, appelées *Asellī* (Manilius).

On retrouve le même suffixe **-lo-* dans skr. *yugalam* « couple », ce qui n'autorise pas à restituer un mot indo-européen. Le grec a ζεύγλη « courbure, arc du joug » ; cf. Gundel, *De stellarum appellatione*, Giessen, 1907, p. 175 sqq.

6º *iŭgum* n. : joug, pièce de l'attelage, attachée à l'extrémité du timon par une courroie (*lōrum*) ou une cheville entrant dans un trou (*cohum*) et formant deux arcs qui emboîtaient le cou des animaux sur lequel il portait (*i. curuum*) ; par extension « attelage uni sous un même joug » ; « mesure de terre labourée par une paire de bœufs » : *in Hispania ulteriore metiuntur iugis : iugum uocant quod iuncti boues uno die exarare possint*, Varr., R. R. 1, 10 (cf. *iūgerum*). Puis « joug », symbole de domestication et de servitude sous lequel on faisait passer les vaincus ; il était formé de deux lances fichées dans le sol réunies par une troisième transversale ; cf. *sub iugum mittere, sub iugō*. Par analogie de forme « chaîne continue de montagnes » et même « sommet d'une montagne » (d'où *iugōsus* « montueux » dans Ovide d'après *montuōsus*) et en général tout objet rappelant le joug par l'aspect ou par l'usage : joug servant à porter des fardeaux (= gr. ἄσιλλα, ἀνάφορον), fléau de balance, barre transversale reliant deux montants d'un châssis (cf. *iugumentum* « linteau d'une porte », Caton), banc d'un bateau ; cf. Rich, s. u. Panroman. M. L. 4610.

Dérivés et composés : *iugālis* : de joug (et de mariage), M. L. 4603 ; *iugārius*, 4604 et **subiugārium*, 8369 a ; cf. aussi **iugāstrum*, 4605 (conservé en roumain) ; *subiugius* (*s. lōra*, Caton), conservé en sarde, M. L. 8370 ; *subiugālis* (Ital., Prud., Vulg.), d'après ὑποζύγιος ; **coniugula*, M. L. 2151.

iugum se retrouve exactement dans hitt. *yugan* « joug », gr. ζυγόν, skr. *yugám*, got. *juk*. Le lituanien a introduit dans le substantif la nasale de *jùngiu*, d'où *jùngas*. En slave, v. sl. *igo* repose sur **jĭgo* (ancien **yugo-*), comme on le voit par tch. *jho* ; mais il s'y est mêlé une influence de **yeuges-* (v. *iūgerum*) indiquée par des formes slavonnes telles que *ižesa* et par l'accentuation russe *igo*. Il est malaisé de fixer la forme primitive du mot brittonique, v. gall. *iou*, qui est féminin. Arm. *luc* « joug » a reçu *l-* par quelque accident secondaire. Mot indo-européen bien établi qui se rapporte à l'attelage, comme les vieux mots *equus, rota, axis*.

7º *iŭgō, -ās* : unir, joindre, attacher (la vigne). Dérivés : *iugātor* (tardif) ; *iugātiō*, terme technique de la langue rustique ; **iugastrum* « orme », M. L. 4605 ; *iugābilis* ; *iugāmentum* (Gloss.) ; *Iugātīnus*, épithète de Jupiter.

Iugō est un présent duratif en *-ā-* correspondant à *iungō, -ĕre* (cf. *dīcō* | *dĭcō*, etc.) plutôt qu'un dénominatif de *iugus, iugum*. Composés : *abiugō* (Pac.) ; *coniugō* : joindre ensemble, unir, combiner. Conservé en sarde, M. L. 2148 ; *coniugātiō* f. : non attesté avant Cicéron, qui l'emploie pour rendre συζυγία « parenté étymologique » ; cf. *coniugāta uerba* (= συνεζευγμένος), Top. 3, 12 et 9, 38 ; a servi également à rendre συζυγία au sens de « conjugaison ». Ce n'est qu'à partir d'Apulée et d'Arnobe qu'on le trouve au sens général de « union », *coniunctiō*. Toutefois, Catulle, 61, 45, emploie *coniugātor* en parlant de l'Hymen, et Caton a un adjectif *coniugulus* ; *dīiugō* (Arn.) ; *sēiugō* : doublet, rare et tardif, de *sēiungō* ; *subiugō* : mettre sous le joug, subjuguer, M. L. 8369 ; d'où *subiugus*, postverbal, et *subiugum* n., nom d'un animal inconnu, dans Pline 30, 146 ; *iniugātus* « ἄζυξ » (Sidoine).

8º *iūgis, -e* : continu, adjectif usité surtout en parlant de l'eau : *i. aqua* « eau qui coule sans interruption » ; en bas latin et dans la langue de la Vulgate, s'emploie de toute espèce de choses : *holocaustum, conuīuium iūge*, etc. Dérivés tardifs : *iūgiter* (et *iūge*), *iūgitās* ; composé : *iūgi-fluus* (Paul. Nol.).

De **yeug-is*.

9º *iūgus, -eris* n., usité au pluriel *iūgera, -ibus, -um* ; et *iūgerum, -ī* : il s'agit d'un ancien neutre en *-os/-es*, **yeugos-/es-*, identique pour la forme à gr. ζεῦγος, -εος ; sur *iūgera* a été fait le nominatif singulier *iūgerum* (Varron) au lieu de **iūgos* > *iūgus*, attesté, du reste, par Priscien, mais non usité ; c'est que les noms de mesure de ce genre sont plus employés et plus connus au pluriel qu'au singulier. D'une façon analogue, du génitif pluriel *sestertium* on a extrait un nominatif singulier *sestertium*. Le mot désigne une mesure de terre qui correspondait originairement à la surface labourée en un jour par un couple attelé de bœufs ; expression du type fr. *journée* ; *hommée* (de terre), etc., arpent, mesure de 240 pieds de long sur 125 de large (environ 25 ares). Cf. le sens de *iugum* et de l'ancien fr. *joug*. Pour **-es-*, cf. slave *ižesa* « jougs », cité sous *iugum*. Demeuré en celtique : irl. *iuger*. Le vieil anglais a *gycer* « joug » (cf. got. *jukuzi* « joug », avec un *u* intérieur surprenant) ; vocalisme et sens de **yugo-*. Dérivés : *iūgerātum, -ātiō, -ālis*, tous tardifs.

10º *iūmentum* n. (de **youg-s-men-to-m*, cf. *iouxmenta* dans l'inscription du Forum CIL I² 1) : attelage (de chevaux, mules, etc., par opposition à *bouēs* ; cf. Paul., Sent. 3, 6, 74, *iumentis legatis boues non continentur*). De bonne heure *iūmentum* a pris le sens de « bête d'attelage » et spécialemenf de « cheval », cf. Cic., Att. 12, 32, *iumento* (= *equō*) *nil opus est* ; Nep., Tim. 4, *uectus iumentis iunctis* ; T.-L. 21, 37, *non iumenta solum, sed elephanti etiam*. Dans les langues romanes où il est conservé, le mot sert à désigner l' « âne » ou la « jument », parce que, dans les exploitations rurales, on emploie souvent

au transport la « jument poulinière », cf. M. L. 4613 ; irl. *iument*. Dérivés : *iūmentārius*, *-ālis* (St Ambr.).
Forme **-s-men-to-* du suffixe, comme dans *sāmentum* ; cf. *ex-āmen* en face de *agmen*, et aussi *lūmen*.

11° *iungō*, *-is*, *iūnxī*, *iūnctum* (l'*s* de *iūnxī* et le maintien de la nasale attestent le caractère relativement récent de ce parfait) : « atteler », cf. Pac., R³ 397, *angues ingentes alites iuncti iugo* ; « unir par paires, deux à deux », e. g. *cur dextrae iungere dextram non datur*, Vg., Ae. 1, 408 ; et simplement « joindre, unir, réunir ». Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 2620.

Dérivés et composés : *iūngula*? attesté sous la forme *iungla* : ἤνιαι ζευκτικαί, CGL II 94, 5 ; cf. M. L. 4621 ; et 2151, *coniu(n)gula* ; *iunctiō* f. (rare, un exemple de Cic., Tu. 1, 29, 71, peut-être refait sur *coniunctiō*), M. L. 4616 ; *iunctus*, *-ūs* (un exemple de *iunctū* dans Varr., L. L. 5, 47) : *iunctūra* (plus fréquent, mais non attesté avant l'époque impériale), M. L. 4618 ; *iunctor* (Dig.), M. L. 4617 ; *abiungō* (ἀποζεύγνυμι) : détacher du joug, dételer, séparer ; *adiungō* : adjoindre, M. L. 171 ; *adiunctiō*, *-tor* ; *coniungō* (συζεύγνυμι) : attacher, atteler ensemble ; unir par le mariage (cf. *coniux*), M. L. 2150 ; *coniunctiō* : union, réunion ; usité dans des sens techniques par la langue de la rhétorique et de la grammaire et par celle de la philosophie : liaison de mots dans la phrase ; conjonction (σύνδεσμος) ; proposition conjonctive d'un syllogisme (= συζυγία) ; de là *coniunctīuus*, trad. συμπλεκτικός et συνζευκτικός ; *dēiungō* (rare) : dételer ; *disiungō*, *dīiungō* (= διαζεύγνυμι) : désunir, disjoindre, séparer, M. L. 2670 a ; *disiunctiō*, mot fréquent dans Cicéron, opposé à *coniunctiō* et, comme lui, de sens technique = διάζευξις, διεζευγμένον ; *disiunctīuus* = διαζευκτικός, cf. *disiunctum* = διεζευγμένον ἀξίωμα ; *iniungō* (ἐνζεύγνυμι) : 1° attacher dans, sur, ou à ; 2° synonyme de *impōnō* « infliger, imposer » : *iniungere ciuibus aeternam seruitutem*, Caes., B. G. 7, 77 ; *iniunctiō*, qui à basse époque a le sens de « ordre, injonction », sans aucun rapport sémantique avec *iungō*, M. L. 4442 ; *sēiungō* : séparer, éloigner ; *sēiunctiō* (terme de rhétorique) ; *subiungō* = ὑποζεύγνυμι : soumettre au joug, soumettre (= *submittere*, *subicere*), mettre dessous ; dans la langue impériale : mettre après, adjoindre, ajouter, M. L. 8371 ; *subiunctīuus* (terme de grammaire) : *s. modus* « le subjonctif », *-ae coniunctiōnēs* : conjonctions de subordination ; *subiunctōrium* = ὑποζύγιον (Ital.).

Il subsiste peu de formes radicales sans affixe telles que véd. *áyuji* « je me suis attelé ». Le présent indo-européen le mieux attesté est celui à nasale infixée ; le sanskrit à *yunákti* « il joint, il attelle » (3e pl. *yuñjánti*). Éliminé ailleurs, ce type est remplacé en letto-lituanien par un dérivé en **-ye/o-*, lit. *jùngiu*, et en latin par la forme thématique *iungō*. Un aoriste en *-s-* est attesté par véd. *áyaukṣam* et par gr. ἔζευξα (sur lequel est fait le présent ζεύγνῦμι) ; le latin y a, comme dans tous les cas pareils (cf. *strinxī*), introduit la nasale du présent, d'où *iunxī*, et aussi, ce qui est moins courant, *iunctus*, en face de skr. *yuktáḥ* « joint ».

12° *iūxtā* adv. et prépos. : de manière à toucher ; tout auprès, tout auprès de. Synonyme expressif de *apud*, *prope*. Par suite « l'un à côté de l'autre, sur le même plan, au même niveau », ce qui fait de *iuxtā* un synonyme de *aequē*, *pariter* chez certains écrivains, sans doute dans la langue familière : *iuxtā ac sī* = *aequē ac sī*. Attesté depuis Plaute, qui l'emploie avec *cum* ; employé surtout comme adverbe à l'époque républicaine. Ne se trouve comme préposition qu'à partir de Caelius. *Iuxtā* s'est employé également avec le sens de « conformément à » (cf. *secundum*), à basse époque, et dans la langue de l'Église. Ce sens a survécu dans les langues romanes, M. L. 4644 (sur l'*ŭ*, voir Juret, MSL 20, 137). De *iuxtā* les langues romanes attestent le dérivé **iuxtāre*, M. L. 4645.

iuxtim : doublet archaïque et rare de *iuxtā* (Liv. Andr., Sisenna ; repris par les archaïsants). Cf. *iunctim*, *coniunctim*.

On explique ordinairement *iŭxtā* comme issu de **iugistā* (*uiā*), superlatif d'un adjectif **iugos*, mais cette formation est sans exemple. *Iuxtā* présente sans doute le même *s* de désidératif que *mixtus*.

Iūlius (*i* consonne) : nom d'une *gēns* à laquelle appartenait Jules César, qui prétendait descendre de *Iūlus* (ou *Ascanius*), fils d'Énée. Après sa mort et son apothéose, le mois de *Quin(c)tīlis*, où il était né, lui fut consacré et prit son nom : *iūlius mēnsis*, qui a subsisté sous cette forme, ou sous une forme dérivée, dans les langues romanes, M. L. 4612 ; et en celtique : irl. *iuil*, comme en germanique : all. *Juli*. V. *Iuppiter*.

iūmentum : v. *iugum*, n° 10.

iuncus, -ī m. : jonc. Attesté depuis Plaute. M. L. 4619.

Dérivés et composés : *iunceus*, M. L. 4615 ; *iuncētum* n. ; *iuncinus* (*-na* « jonc », Grom.) ; *iuncōsus* ; *iuncinālis* « ὀνόβρυχις » (Diosc. 3, 160) ; *ēiuncēscō*, *-is* « pousser en jonc » (*dē uītī*) ; *ēiuncidus* (Varr., Plin.). Sans étymologie sûre.

iungō : v. *iug-*, n° 11.

iūniperus (*jiniperus*, App. Probi ; *iunipirus*, manuscrits de Caton, Pline, passim, d'après *pirus*?), **-ī**, f. : genévrier ; genièvre. M. L. 4624.

Dérivé : *iūnipereus*. Sans étymologie ; cf. toutefois gaul. *iupicellos* (Ps.-Diosc.).

Panroman ; les formes des langues romanes remontent à **ieniperus* ; cf. *iunīcia*, *ienīcia* sous *iūnix* et Meyer-Lübke, *Einf.*³, p. 158.

iūnius : v. *Iūnō*.

iūnīx (*iuuenīx*? rétabli par conjecture dans Plt., Mi. 304), **-īcis**, f. : génisse. Rare. M. L. 4626 ; les langues romanes attestent aussi une forme dérivée **iūnīcia* et **ienīcia* (cf. *ieniperus*). M. L. 4622 ; B. W. s. u.

Ancien féminin en *-ī-* de **yuwen-* (v. *iuuenis*), cf. skr. *yūnī*, élargi par **-k-*, comme dans le type en *-trīx* du féminin des noms d'agent. Pour le masculin, cf. *iuuencus*.

Iūnō, -ōnis f. : Junon, déesse italique, assimilée plus tard à Héra. C'est la déesse des femmes, qui ont chacune leur *Iūnō* comme chaque homme a son *genius* ; c'est par elle que jurent les mères de famille (*Eiūnō*) ; cf. Alcmène, Plt., Amp. 831, *per supremi regis regnum iuro et matrem familias | Iunonem, quam me uereri et metuere est par maxume*. Elle préside aux mariages et aux accouchements, *Iūnō Prōnuba*, *Lūcīna*. La planète que nous appelons *Vénus* porte le nom de *stella Iūnōnis*.

Dérivés : *iūnōnius* et *iūnius* (sc. *mēnsis*) : mois de juin, M. L. 4625 ; irl. *iuin*, germ. *Juni* ; d'où *Iūnīlicia* ; *iūnōnālis* ; *iūnōnicola*, *-gena*, composés artificiels et poétiques.

N'a sans doute aucun rapport avec *Iuppiter*, *Iouis*. Rien, du reste, n'indique que l'*ū* de *Iūnō* repose sur une ancienne diphtongue *ou* ; le nom étrusque est *uni*. On rapproche *iuuenis*, *iūnix*.

Iuppiter, Iouis m. : Jupiter, dieu du jour lumineux. *Iuppiter* est une forme de vocatif avec gémination expressive de l'initiale du second terme du composé ; l'emploi du vocatif étant le plus fréquent, la forme de ce cas a pris le rôle du nominatif *Diēspiter*, qui est, du reste, attesté, e. g. Plt., Poe. 739 ; Varr., L. L. 5, 66 ; 9, 75 et 77. A côté de *Iuppiter*, on trouve dès Ennius un nominatif *Iouis* (*Diouis*, ap. Varr., L. L. 5, 66) fait d'après les cas obliques sur le modèle *cīuis*, *cīuem*, etc. *Iouis* figure dans *Iouis diēs* « jeudi », M. L. 4594 (forme remplacée par le dérivé **iouia* dans certains dialectes italiens, M. L. 4591), et britt. *dydd Iau* ; dans *iouis barba* « joubarbe », M. L. 4593 ; l'adjectif dérivé *iouiālis* est conservé en logoudorien, M. L. 4592. Dérivés servant de cognōmina : *Iouīnus*, *Iouiānus*, et *Iūlius* de **Iou- il-*, cf. osq. iúvilas, diúvilam **ioui-las*, *-lam.*, etc. Cf. aussi *iūglans*. Sur l'emploi de *Iuppiter* en roman, v. M. L. 4628.

Cf. skr. *dyaúḥ*, gén.-abl. *diváḥ*, loc. *dyávi* « ciel lumineux », avec l'apposition *pitā́*, pour indiquer le rôle de « chef de famille » de cette personnalité divine : *dyaúḥ pitā́*, en regard de la terre, qui est une « maîtresse de maison » et une « mère », *mātā́* ; gr. Ζεύς, Δι(ϝ)ός, ombr. Iupater. Suivant son habitude, le latin emploie pour tous les cas autres que le nominatif-vocatif un même thème, qui est ici celui du vocatif : *Iou-* repose sur **dyew-*. Le fait est italique commun ; on a ainsi le datif osq. Diúvei, ombr. Iuve. *Diem* est l'ancien accusatif de ce mot (v. *diēs*) ; le sentiment du lien entre les mots a subsisté dans *Diespiter*. — V. aussi *deus*.

iūrgō (*iūrigō* dans Plt., Mer. 119 ; cf. *pūrigō* et *purgō*), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : se quereller, se disputer. Cf. Non. 430, 26, *iurgium et lis hanc habent distantiam. Iurgium leuior res est... M. Tullius de Republica lib. IV* (8) : « *admiror nec rerum solum, sed uerborum etiam elegantiam.* « *Si iurgant* », *inquit : beneuolorum concertatio, non lis inimicorum, iurgium dicitur* ». — *Et in sequenti* (8) « *iurgare igitur lex putat* (uetat?) *inter se uicinos, non litigare* ». Terme de la langue familière.

Dérivés et composés : *iūrgium* n. : querelle, dispute, brouille ; séparation entre l'homme et la femme (différent de *dīuortium*, Dig.), d'où *iūrgiāre*, M. L. 4631 ; *iūrgiōsus* ; *iūrgātiō* « iūris āctiō », P. F. 92, 9 ; *-tor*, *-trix*, *-tōrius* ; *obiūrgō* (*obiūrigō*) : gourmander, blâmer ; *obiūrgātiō*.

Le rapport avec *iūre agō* est-il plus qu'une étymologie populaire? Semble fait sur *iūs*, comme *litigō* sur *līs*.

iūrō : v. le suivant.

iūs, iūris n. (ancien *ious* ; cf. CIL I² 583, 19, 123-122 av. J.-C., *ious* à côté de *iudicem*) : droit. Le mot a dû signifier à l'origine « formule religieuse qui a force de loi », d'où l'emploi du pluriel *iūra* (*iūra lēgēsque*) ; *iūdex* « celui qui dit la formule de justice » ; *iūs ōrāre* ; *iūsque fāsque est*, *iūs iūrāre* « prononcer la formule sacrée qui engage », d'où *iūsiūrandum*. La valeur religieuse ancienne transparaît encore dans les expressions *iūstae nūptiae*, *iūsta fūnera*, *auspicia*, dans l'opposition de *iūre* à *uitiō* (*creātus*). Néanmoins, le rapport sémantique entre *iūs* et *iūrō* n'est plus senti en latin : *iūs* n'y a plus que le sens « laïque » de « droit, justice » (par opposition à *fās*), *iūs cīuile*, *i. gentium* ; cf. Serv., ad Georg. 1, 269, *ad religionem fas, ad homines iura pertinent* ; et de « tribunal, magistrat », *in iūs īre*, *ambulāre*, etc. Toutefois, pour Cicéron, la connaissance de *iūs* était encore une obligation des pontifes : *pontificem bonum neminem esse nisi qui ius ciuile cognoscet* ; et Tite-Live, 9, 46, parlant de Cnaeus Flavius, scribe d'App. Claudius, écrit : *ciuile ius repositum in penetralibus pontificum euulgauit*. Attesté de tout temps ; non roman (cf. *regō*, *rēctus*).

Nombreux dérivés, composés et juxtaposés qui ont à leur tour fourni des familles nombreuses :

iūstus, *-a*, *-um* (de **ioues-tō-?* ; cf. peut-être *iouestod* « iūstō(d) », sur la pierre du Forum, CIL I² 1 — mais le sens est peu sûr — et la glose de P. F. 93, 12, *iouiste* [l. *iouste*?], *compositum a Ioue et iuste*) : conforme au droit, juste. Usité de tout temps. Formes romanes savantes. M. L. 4635 ; celtique : irl. *iust* « iūstum », *uis* « iūstus ». D'où *iūstitia* et les contraires *iniūstus* et *iniūstitia* ; *iūstitium* n. : vacance des tribunaux, arrêt de la justice ; cf. *sol-stitium* et *stō* ; *iūstificus* (Catulle), *-ficō* (Tert), *-ficātiō* (= δικαίωμα, δικαίωσις, δικαιοσύνη langue de l'Église), *-ficātor*.

iniūrus : *-m*, *periurum*, P. F. 97, 20 ; Plt., Pers. 408. Cf. *periūrus* et *periūrium* ; *iniūrius* (archaïque). De là *iniūria* f. : *ex eo dicta est quod non iure fiat* : *omne enim quod non iure fit, iniuria fieri dicitur : hoc generaliter. Specialiter autem iniuria dicitur contumelia. Interdum iniuriae appellatione damnum culpa datum significatur : interdum iniquitatem iniuriam dicimus*, Dig. 47, 10, 1. M. L. 4442 a.

Dérivés : *iniūriōsus*, qui remplace *iniūrius* ; *iniūrior*, *-āris* (tardif) ; *iniūriō* (Ital.).

periūrus, qui se rattache originellement plutôt à *iūs* qu'à *iūrō*, quoique par le sens il ait été rattaché à *iūrō*, ainsi que son dérivé *periūrium*.

Juxtaposés : *iūris* et *iūre-cōnsultus*, *-perītus* ; *iūrisdictiō* (mais *iūrīdicus*), *-prūdēns*, *-tia*.

iūdex (ancien *ioudex*) m. : celui qui montre ou qui dit le droit, juge. Panroman. M. L. 4599. De là *iūdicō*, *-ās* : juger. Panroman, M. L. 4600, et celtique : irl. *iudic* ; *iūdicium* : jugement, tribunal, M. L. 4601 ; *iūdiciālis* ; *iūdiciārius*. En passant de la langue du droit dans la langue commune, *iūdex* et ses dérivés se sont dépouillés de leur sens technique pour prendre le sens plus large de « estimer » et même « penser » (cf. *arbitror*). Cf. le mot « juger » en français et, inversement, la restriction de sens de κρίνω. Il en est de même de *iūstus*, *iniūria*. *Iūdicō* a fourni de nombreux dérivés : *iūdicātiō*, *iūdicātus*, etc., et composés : *ab-iūdicō* « enlever par un jugement » ; *adiūdicō* « adjuger, attribuer » ; *diiūdicō* « décider par un jugement », discerner ; *praeiūdicō*

« juger en premier ressort » et « préjuger », d'où *praeiūdicium* : jugement antérieur, précédent ; jugement anticipé, préjugé et préjudice.

iūrō, -ās (de **iouesō*?) ; cf. peut-être *iouesat* « iūrat » de l'inscription de Duenos, CIL I² 4, dont le sens est obscur et contesté ; **iourō* ; cf. *coniourase*, S. C. Bac.) : dénominatif de *ιūs*, prononcer la formule rituelle (cf. *iūs iūrandum, iūrāre in uerba magistrī*), jurer, prêter serment. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4630.

Dérivés : *iūrāmentum* : serment, jurement ; forme tardive (d'après *sacrāmentum*) qui se substitue à *iūs-iūrandum* et qui a passé sous des formes savantes dans les langues romanes, M. L. 4629 ; *iūrātus* : qui a juré, et *iniūrātus* : sans avoir juré ; *iūrātor* : celui qui fait un serment, ou qui fait prêter serment ; *iūrātiō, -tīuus, -tōrius*.

Composés : *ab-iūrō* : nier ou refuser par serment : *a. crēditum, pecūniam* (= ἀπόμνυμι) ; *adiūrō* : adjurer, affirmer par serment ; *coniūrō* : jurer ensemble, se conjurer (= συνόμνυμι) ; *coniūrātī* ; *coniūrātiō* ; *ēiūrō* : même sens que *abiūrō* ; *obiūrō* : *-are iureiurando obstringere*, P. F. 207, 2.

D'autres composés présentent un *ĕ* intérieur qui doit reposer sur un ancien *ŭ*, ainsi :

dēierō, -ās (on trouve déjà la forme refaite *deiūrō* dans la lex Repet., CIL I 198, 19, et assez souvent dans les manuscrits et chez les grammairiens ; Apulée emploie en outre une forme déponente *deieror*, Met. 10, 15) ; Prisc., GLK II 27, 16 : *deierat, peierat pro deiurat peiurat*. Pour le sens = ἀπόμνυμι, jurer avec force. Le verbe, d'emploi assez rare, est archaïque (Plt., Tér., Lucr., Varr.) ou postclassique. Donat, Hec. 771, enseigne que le mot a deux sens, suivant la quantité de l'initiale : *-at deos iurat... aut ualde iurat... si correpte dēierat « deos iurat », si producte, « ualde iurat »* (Eun. 331), distinction tout artificielle ; la variation de quantité de l'initiale est la même que dans *ēiciō/ĕiciō*. — *dēierātiō*, CIL VI 10298, 9.

ēierō (à côté de *ēiūrō* refait sur *iūrō*) : récuser un juge, abjurer. Technique : *bonam cōpiam ēierāre* « se déclarer insolvable ».

pēierō (*peiierō, perierō* ; cf. Plt., St. 299, *perieratiunculas* A, *periuratiunculas* P ; Horace, C. 2, 8, 1, *pericrati* ; Bern. 363, *perierat* ; Luc. 6, 749 ; Bern. 45 ; v. Usener, Fleck. Jahrb. f. kl. Phil. 91 (1865), p. 226 sqq. Hofmann, IA 28, 61 ; à côté de *periūrō*, forme refaite) : faire un faux serment, se parjurer ; cf. Cic., Off. 3, 108 ; Hor., Od. 2, 8, 1, *iuris... peierati* = *periūriī*.

Vieux terme juridique et religieux dont le correspondant se retrouve en indo-iranien dans des formes fixées : véd. *yóḥ* « salut ! » et la vieille formule *cám ca yóç ca*, av. *yaož-daδāiti* « il purifie, il rend rituellement pur ». On rapproche aussi alb. *jē* « permission », ce qui est plus douteux. — La question se pose de savoir si v. lat. *ious* repose sur un ancien **ye/ous* ou sur **yewos* ou **yowes*. La première hypothèse est celle que suggère le mot indo-iranien. A l'appui de la seconde, on cite *iouestod* de l'inscription du forum, qui signifie peut-être *iūstō* (l'interprétation est incertaine) et qu'appuierait la glose obscure de Festus citée plus haut. Goldmann, dans sa *Duenosinschrift*, écarte le *iouesat* « iūrat » qu'on a souvent supposé.

L'*ū* de *iūstus* est long et repose sans doute sur une ancienne diphtongue. L'*u* de irl. *huisse* « juste » parle être bref. Et, à en juger par les composés *pēierō*, *dēierāre*, le latin a aussi trace d'une forme à degré vocalique zéro : **yus-*, qui est celle que l'on attend dans les dérivés. La forme *iūrō* aurait subi l'influence de *iūs*, à laquelle auraient échappé les composés grâce au fait que le timbre de la voyelle y est phonétiquement altéré. L'explication de *peierāre* par *peior* (Brugmann, IF 12, 396) est invraisemblable.

iūs, iūris n. : sauce, jus ; bouillon. Ancien. Conservé en français et provençal. M. L. 4633.

Dérivés : *iūrulentus* (cf. *pūrulentus*), *iūrulentia* (Tert.) ; *iūsculum* (Cat.) ; *iūsculārius* ; *iūscellum* (Fortun.), M. L. 4634, et britt. *iscell* ; *iūsculātus* ; *iuscellātus*.

Cf. skr. *yūḥ* « bouillon de viande ». C'est le mot indo-européen qui indique un mets confectionné avec de la viande cuite dans une sauce. On a souvent des dérivés du mot radical : skr. *yūṣam* et aussi une forme à suffixe *-*n*- : *yūṣ-án-* qui fournit les cas autres que le nominatif-accusatif ; v. sl. *juxa*, lit. *júše* et v. pr. *iuse* (en baltique, désigne une soupe de poisson). On rapproche aussi gr. ζύμη « levain », qui est loin pour le sens et pour la forme. Sur irl. *hith* glosant lat. *puls* et v. gall. *iot*, v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 65.

iusquiamus, -ī m. (Pallad., Vég.) : forme corrompue de *hyoscyamus* = gr. ὑοσκύαμος. Sur *qui* = κυ, v. Niedermann, Emerita, XI, p. 268 sqq.

iūsum (*iosum, iussu, iusu, iosu*) : « en bas » ; opposé de *sūsum*. Attesté dans saint Augustin. Semble une déformation tardive de *deorsum* > **diossum* > *iūsum*, sous l'influence de *sūsum*, avec lequel il formait couple. M. L. 2567.

Dérivé : *iūsānus* (*iōs-*).

***iutta** (*iotta*), **-ae** f. : soupe. Mot tardif (Rufus, vɪᵉ siècle), non latin. M. L. 4636.

Iūturna, -ae f. : nom d'une nymphe, sœur de Turnus et jointe à *Volturnus*, sans doute d'origine étrusque, comme semble l'indiquer sa finale. Les rapprochements avec *diūturna* où avec *iuuō* reposent sur des étymologies populaires.

iuuencus, -a, -um adj. formé à l'aide du suffixe *-ko-* sur le thème **iuuen-* qu'on a dans *iuuenis, iuuentūs* ; jeune (en parlant des animaux) : *iuuencus equus*, Lucr. 5, 1074. Usité surtout avec valeur de substantif comme *iūnīx*, dans un sens restreint par la langue rustique : *iuuencus* « jeune taureau », *iuuenca* « jeune génisse », M. L. 4641. Les poètes de l'époque impériale l'emploient dans le sens de « jeune homme », « jeune fille », à l'imitation de gr. μόσχος, δάμαλις. La langue de l'Église connaît le diminutif *iuuenculus, -la* (adjectif et substantif), M. L. 4639, et les langues romanes attestent un second diminutif **iuuencĕllus*, M. L. 4640. Cf. aussi *iuuencārius* (*negōtiātor*) ; *iuuenculēscō* (d'après *adulēscō*), Sᵗ Ambr. ; *Iuuencius, -ātus*.

La phonétique de *iuuencus* est inattendue ; en latin, on devrait avoir **iuuincus*. Le mot est peut-être d'origine dialectale ; cf. ombr. iueka, *iuenga* « iuuenca » ; v. *cupencus*.

V. *iuuenis*. Terme d'éleveur qui pense surtout à l'âge des animaux ; cf. des expressions comme *bīmus, bidēns* et *uitulus*. Faits analogues dans v. sl. *junĭcĭ*, au sens de lat. *iuuencus*, et lit. *jaunìkis* « fiancé » et « jeune animal ».

iuuenis, -is adj. m. et f. (pas de neutre), comparatif *iūnior*, M. L. 4623 (fr. « gindre » subst.), pas de superlatif : jeune (se dit de l'homme). Usité surtout comme nom *iuuenis* m. et f. : jeune homme, jeune femme. L'emploi comme adjectif et le genre féminin sont sans doute récents et secondaires, du reste rares. On sait que les Latins placent le *iuuenis* entre l'*adulēscēns* et le *senior*, dans la période qui s'étend à peu près de vingt à quarante ans ; cf. Gell. 11, 28, 1, *eos (milites) ad annum XLVI iuniores, supraque eum annum seniores appellauit (Seruius Tullius)*. — *Iuuenis* est un thème en *-n-* (le génitif pluriel est toujours *iuuenum*), qui, comme *canis, mēnsis*, etc., a été au nominatif muni d'une finale en *-is* ; v. Ernout, Philologica I, 135. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4642. Les formes romanes de *iuuenis*, ainsi it. *giovane*, reposent sur **iouenis*, avec le vocalisme qui se retrouve en ombrien et en indo-iranien ; v. plus bas.

Dérivés : *iuuencus, iūnīx* (v. ces mots) ; *iuuenta* « jeunesse », scil. *aetās*, cf. CIL X 4362 (surtout poétique), par opposition à *senecta* (*aetās*, sept fois dans Plaute contre un exemple de *senecta* seul, v. F. Schoell, IF 31, 310), M. L. 4643 ; *iuuentās, -ātis* f. (surtout poétique) personnifiée et déifiée correspondant à Hébé ; *iuuentūs, -ūtis* f. : forme normale, de type ancien, qui trouvait un point d'appui dans *senectus* : 1° jeunesse, considérée comme une force active ; 2° « jeunesse », collectif, *iuuenum multitūdō*. Sur le groupe *iuuentūs, senectūs*, v. Ernout, Philologica I, 225 sqq.

De *iuuenis* sont dérivés *iuuenālis* (d'après *uirginālis*), M. L. 4638 a ; *iuuenīlis* (d'après *puerīlis*), qui sont employés comme adjectifs. A l'époque impériale apparaît *iuuenēscō* (= νεανίζω), créé sur le modèle de *adulēscō, senēscō*, et plus tard *iuuenāscō* d'après *puerāscō*. Horace emploie *iuuenor*, A. P. 246, qui est glosé νεωτερίζω et qui traduit plutôt νεανιεύομαι, et les gloses ont *iuuenient* : νεωτερίσωσιν, CGL II 94, 19. Cf. encore *iuuena* f. (Filastr.), *iuuenulus* (Greg. Tur.), *iuuenālēs*, CIL V 5134 ; *Iuuentius, -tiānus*.

Pour l'*e* intérieur de *iuuenis*, cf. les composés de *ueniō*, où l'*e* se maintient devant un *-i-* de syllabe suivante, cet *-i-* étant ici un élargissement destiné à fournir un nominatif clair, comme dans *canis*. La flexion est en *-n-* pour le reste.

Iuuenis doit être rapproché des mots du type *aeuom* (q. u.) et signifie « celui qui est dans la force de l'âge » ; les *iūniōrēs* formant la catégorie de citoyens s'opposant aux *seniōrēs*.

Le sanskrit a le même vocalisme radical que le latin : *yúvā* « jeune », acc. *yúvānam*, gén.-abl. *yūnáḥ* (cf. lat. *iūnīx*), etc. ; mais l'Avesta a dans le nominatif singulier *yava* le vocalisme *a* (représentant *e*) qu'a le sanskrit dans *yávīyas-* « plus jeune » (cf. le comparatif m. gall. *ieu*, v. irl. *óa* « plus jeune »), *yáviṣṭhaḥ* « le plus jeune » ; cf. ombr. *iouie* « iuuenēs ». Le baltique et le slave ont un dérivé, sans doute à *vṛddhi*, lit. *jáunas* « jeune », v. sl. *junŭ*. Le suffixe à prépalatale de skr. *yuvaçáḥ* « jeune » est chose à peu près unique ; la gutturale doit être ancienne, à en juger par les formes parallèles : lat. *iuuencus* « jeune bœuf », gall. *ieuanc*, irl. *oac* « jeune », ou, avec vocalisme radical zéro, comme en latin, got. *juggs* « jeune » (comparatif *jūhiza*). Le dérivé *iuuenta* rappelle got. *junda* « jeunesse » (sans que la rencontre implique communauté originelle), tandis que le reste du germanique a une forme en *-ti-* : v. h. a. *jugund*, etc., *iuuentūs* rappelle irl. *ōitiu* « jeunesse » (véd. *yuvatíḥ*, qui signifie « jeune fille », est indépendant de ces noms de notion) ; la conservation de la forme en *-tūs* s'explique par la valeur spéciale du mot.

iuuō (*iou-* dans *iouent* « iuuent » d'une inscription latino-falisque, CIL I² 364, avec *o* provenant d'une dissimilation graphique? — comme dans *flouius* ; *adiouanto*, Rev. Arch., 1933, 398 ; *adiouta*, CIL I² 1805), **-ās, iūuī, iūtum** (et *iuuātum* dans *iuuātūrus* ; *iuuātus* dans Theod. Mops.), **-āre** : faire plaisir à (surtout à l'impersonnel *iuuat*). *Iuuare... in utroque* (scil. *in sensu et in animo*) *dicitur, ex eoque iucundum*, Cic., Fin. 2, 4, 14 ; par suite « aider ». Dans ce dernier sens a tendu à être remplacé par le perfectif à valeur intensive (moyenne?) *adiuuō* et son fréquentatif *adiūtō* ; *iuuō* ne dépasse guère dans la littérature le ɪᵉʳ siècle de l'Empire. A subsisté pourtant en italien et en logoud. M. L. 4638.

Dérivés et composés : *iuuāmen, -mentum*, tous deux bas latins (comme *adiuuāmen, -mentum*).

adiuuō, -ās : venir en aide à. Ancien, usuel.

iūtrix (Inscr.) ; *iuuantia, -ae* f. ; *iuuābilis* (Boèce).

Dérivés : *adiūtor, -trīx, -tōrium*, M. L. 173 ; *adiūmentum*, etc. Ennius a un futur du perfectum *adiūĕrō* (cf. Cic., Cato mai. 1, 1), et Catulle 66, 18, *iū(u)ĕrint* (subjonctif parfait), cf. Neue-Wagener, Formenl.³, III, p. 492. La brève de ces formes est étonnante et *adiuero* doit sans doute se lire *adiūrō*, forme du type *nōrō, dēuōrō* (= *dēuōuerō*) ; *adiuero* n'étant qu'une graphie destinée à éviter la confusion avec le composé de *iūrō, adiūrō*. Cette graphie, mal comprise, a donné lieu chez les élégiaques comme Catulle et Properce (2, 23, 22) à la scansion trisyllabique *iu(u)ĕrint*.

adiūtō (et *adiūtor*), *-ās* : aider. Attesté depuis Plaute. Intensif expressif appartenant à la langue parlée ; banni de la prose classique. Panroman. M. L. 172.

Dérivé : *adiūtābilis* (Plt.).

dēiuuō (Plt., Tri. 344, et Didasc. apost. 29, 15).

A *iuuō* se rattache aussi (cf. Cic., Att. 16, 16 b, 17) l'adjectif *iūcundus* « plaisant, agréable », formé avec le même suffixe que *fē-cundus*, etc. Ancien, usuel et classique. Rapproché de *iocus* par étymologie populaire, d'où la graphie *iōcundus*.

Dérivés : *iūcundē* ; *iūcunditās* ; *iūcunditūdō* (Gloss.) ; *iūcundō, -ās* (latin ecclésiastique) « réjouir, charmer » = ἐντρυφῶ, traduit au passif εὐφραίνομαι ; composés : *iniūcundus, -ditās* (d'après ἀηδής, ἀηδία, cf. *insuāuis*). Noms propres *Iūcundus, -diō, -dillus, -dīnus*.

Pas d'étymologie sûre. V. Specht, KZ, 1938, 207, et 1944, 52, qui rapproche skr. *ávati* « il aide ».

***iuus, -ī** (m.?) : if. Emprunt tardif au gaulois ; cf. irl. *eo*, gall. *yw* ; le germanique a v. h. a. *iwa* « Eibe ». Cf. *taxus*. M. L. 4560.

iuxtā : v. *iugum*, n° 12.

K

k : ancienne lettre de l'alphabet latin, correspondant au *k* grec, usitée à l'origine pour noter l'explosive gutturale sourde devant *a* (cf. *kaput*). A disparu rapidement de l'usage au profit de *c* et n'est plus conservée que dans quelques mots où la tradition l'a maintenue : *Kaesō*, cognomen noté *K.* ; *kalendae*, noté *K.* ou *Kal.*, et parfois *Karthāgō*.

kalendae : v. *calendae*.

L

***labarum** (*-rus* vulg.), **-ī** n. : bannière, étendard impérial. Attesté à partir de saint Ambroise ; passé en grec byzantin sous la forme λάϐορον, λάϐαρον. Étymologie inconnue ; cf. Pisani, Rc. Acc. Linc., s. VI, v. 8, p. 338.

labeōnia, -ae f. : nom d'une plante, identique au *marrubium*, gr. πράσιον (Diosc. 3, 109). Dérivé de *labium* ; cf. *labeō(n)*.

lābēs, -is f. : tache, sens physique et moral ; cf. P. F. 108, 17, *macula in uestimento dicitur, et deinde* μεταφορικῶς *transfertur in homines uituperatione dignos.* Dérivé : *lābēcula* (Cic.). Identité complète de forme avec *lābēs* « chute » ; les dictionnaires étymologiques modernes, Bréal-Bailly, Walde, Muller, concluent, contre Curtius, à l'existence d'un seul mot qui aurait d'abord signifié « chute », puis « ce qui cause la chute » ou « ruine », puis, par affaiblissement et restriction de sens, « défaut » (sens, du reste, non attesté), et finalement « tache », au sens concret. « C'est une dégradation du sens, dit le dictionnaire de Bréal et Bailly, qui peut être rapprochée de ce qui a eu lieu en français pour le verbe *abîmer.* » Mais *lābēs* est employé simultanément par les mêmes auteurs dans le sens de « tache, souillure » et dans le sens de « ruine », sans qu'il y ait trace d'une évolution d'un sens vers l'autre. Dans l'esprit des Latins, il y avait là deux mots distincts et Cicéron avait conscience de ne pas employer le même terme quand il écrivait, dans le sens (physique et moral) de « chute, ruine » : ... *tantos terrae motus in Italia factos esse ut multis locis labes factae sint terraeque desederint*, Diu. 1, 35, 78 ; *innocentiae labes ac ruina*, Flac. 10, 24 ; [*Verres*] *labes atque pernicies prouinciae Siciliae*, Verr. 1, 1, 2 ; *ad illam labem atque eluuiem ciuitatis peruenire*, Dom. 20, 53 ; et dans le sens de « souillure » (physique et morale) : *habeo quem opponam labi illi atque caeno*, Sest. 8, 20 (cf. 11, 26) ; *saeculi labes atque macula*, Balb. 6, 15 ; *animi labes nec diuturnitate euanescere nec amnibus ullis elui potest*, Leg. 2, 10, 24. On ne pourrait admettre le passage de *lābēs* « chute » à *lābēs* « souillure » qu'en supposant, sans témoignage, quelque situation spéciale — pour la langue religieuse? — où il aurait été déterminé par une conception bien définie. — *Lābēs* « chute » est plus anciennement attesté (Enn., Plt.) que *lābēs* « tache » (Cic., époque impériale). Tous deux appartiennent à la langue écrite. Voir *lābor*. Les représentants romans sont rares et de sens éloigné. M. L. 4806.

labia, -ōrum (*labiae*, *labeae*) n. pl. : lèvres. La forme *labia* a été de bonne heure interprétée comme un féminin singulier ; d'où *labiae* et *labeae*, déjà dans Plaute (cf. *labrae* ; une influence de *genae*, *mālae* est possible) ; v. Nonius 210, 27 sqq. Le singulier est très rare (*labium* dans Serenus ap. Non., l. l. ; *labia* avec sens technique dans Caton, Agr. 20, 2). Même sens que *labrum*, quoique les grammairiens s'efforcent de l'en distinguer ; ainsi Donat, ad Eun. II 3, 45, *labra sunt superiora, labia inferiora* ; cf. Charisius, GLK I 103, 4, *labra et labia indistincte dicuntur, et deminutio labella, non labiae, ut quidam uolunt... Verrius autem Flaccus six distinxit : modica esse labra, labia immodica, et inde labiones (labeones) dici.* En réalité, *labeō* « lippu » est un surnom, comme *capitō* « qui a une grosse tête », *frontō*, *nāsō*, et c'est le suffixe qui lui donne son sens augmentatif ; cf. gr. χειλών. Dérivés de *labeō* : *labeōsus* (Lucr.). Sur *labeō* comme nom de poisson (le « labre »), v. Schuchardt, Zts. f. roman. Phil. 31, 641.

Labia, *labiae* sont archaïques et postclassiques et appartiennent sans doute à la langue parlée, comme le prouve la création de *Labeō* (en face duquel *Labrō* n'existe pas) ; la langue classique emploie *labra*. M. L. 4805 et 4808.

V. *labra*.

***lăb- /lāb-** : 1° **lābor, -eris, lapsus sum, lābī** : glisser (sens propre et figuré), chanceler, s'échapper (des mains, etc.) ; au sens moral « commettre une faute » (cf. *peccāre*, *cadere*). Souvent joint à *cadere* ; cf. Cic., Phi. 2, 21, 51, *labentem ac prope cadentem rem publicam fulcire* ; Bru. 49, 185, *in aliqua re labi et cadere.* Ancien, classique, usuel.

2° **lăbō, -ās, -āuī -ātum, -āre** : glisser de manière à tomber, s'affaisser, s'écrouler (sens physique et moral). Ancien, classique et usuel. La différence entre les deux verbes consiste en ce que *lābī* peut se dire d'un glissement qui n'est pas suivi de chute : désigner, par exemple, le rampement du serpent, la marche du navire, le vol d'un oiseau, la course d'un astre, la marche insensible des années, tous sens que n'a jamais *labāre*. Pour la valeur du type en *-ā-*, cf., par exemple, *oc-cupāre*, *ē-ducāre*. L'alternance *ā/ă* est parallèle à ce qu'on rencontre dans *dūcere*, *dīcere* et *ēdŭcāre*, *dĭcāre*. En dehors de ce cas, les emplois se recouvrent souvent. A côté de l'exemple des Phi. 2, 21, 51 cité plus haut, on trouve dans Cic., Mi. 25, 68, *omnis... rei publicae partis aegras et labantes*, etc. Du reste, il a dû se produire des confusions dans les manuscrits. Aucun des deux n'est représenté en roman.

Formes nominales et dérivés : *lābēs*, *-is* f. : chute ; mot formé comme *caedēs*, etc. ; conservé dans quelques dialectes italiens, B. W. *lave* ; M. L. 4806. Dérivé en *-ēs* d'un thème radical, comme *sēdēs*. *Lābīna* « place glissante » (Ital. ; cf. Isid., Or. 16, 1, 4) ; cf. *labina, lapsum inferens, aquae per uiam alluuiones* (Aug., Ps.-Hier., Gloss.), et M. L. 4807 ; *lābōsus* (Lucil. 109, *iter labosum atque lutosum*, qui n'explique pas, malgré Muller, le passage de *lābēs* « chute » à *lābēs* « tache »). *Lābō-*

sus est formé d'après *fragōsus*; *lābidus* (Vitr.), d'après *solidus*; *lābilis* (Ter. Maur., Amm., Arn.); *lābundus* (Acc.); *lābibundus* (Tiberian.).

lapsus, *-ūs* m. : glissement, chute (sens physique et moral), M. L. 4906; **exlapsus*, 3019 a.

lapsōsus (Gloss.), cf. *lābōsus*; *lapsiō* : un exemple de Cic., Tu. 4, 12, 28, *haec in bonis rebus facilitas nominetur, in malis procliuitas, ut significet lapsionem*; *lapsō*, *-ās*, *-āre* (non attesté avant Vg., rare et surtout poétique) : glisser à plusieurs reprises, tomber sans cesse; *lapsilis* : γλισχρός (Gloss.); *lāpsinōsus* (Cassiod., d'après *uorāginōsus*); *lāpsūra* (Gloss.).

Composés : 1° *ad-*, *col-*, *dē-*, *dī-*, *ē-*, *il-*, *inter-*, *per-*, *prae-*, *praeter-*, *prō-*, *rĕ-*, *sub-*, *super-*, *trāns-lābor*, dans lesquels le préfixe ne fait que préciser la signification locale donnée au verbe ou l' « aspect » (comme dans *collābor*).

2° de *lăbō* : *lăbāscō*, *-is* (*labāscor*; *labēscō*, *-cor*, Gloss.) et *collăbāscō* (d'aspect déterminé) : chanceler, s'écrouler. Surtout archaïque (Acc., Plt., Tér., Lucr.); *labefaciō* (ancien, classique) et son intensif : *labefactō*, *-ās* : faire tomber, abattre (mot favori de Cicéron), et *collabefactō* (rare et poétique). Passif : *labefiō*, *collabefiō*, mais *labefactātiō* (époque impériale); *illabĕfactus* (Ov. = ἀσάλευτος) : indestructible.

Aucun des rapprochements auxquels on a pensé ne satisfait : got. *slepan* « dormir » est exclu par le sens et par la voyelle *ā*; de même v. isl. *slápr* « homme ivre » et, par suite, v. h. a. *slaf*, all. mod. *schlaff*, comme v. sl. *slabŭ* « mou »; lit. *slõbti* « avoir une faiblesse » a un *ō* qui ne saurait être ancien. Pour rapprocher skr. *lámbate* « il penche, il pend », il faut supposer un type populaire où *-m-* serait un procédé expressif. S'il y a entre ces mots des parentés réelles, ce ne peut être que s'il s'agit d'un groupe de mots expressifs à fortes variations de forme et de sens. C'est ce qui, à la rigueur, permettrait de rapprocher le substantif *labor*.

labor (*labōs*), **-ōris** m. : travail (en tant qu'effort fourni), labeur; souvent avec un sens accessoire d'effort fatigant, d'épreuve(s). Le genre animé (cf. *sopor*) indique qu'à l'origine le mot désignait une force agissante. On admet souvent que *labor*, *-ōris* s'apparente à *lăbō*, *-ās* et *lābor*, *-ĕris* et que le sens en a d'abord été « charge » (sous laquelle on chancelle); sens qu'on peut retrouver dans des emplois comme : *saxa si sint in locis tectis, sustinent laborem; sin autem in apertis, friantur et dissoluontur*, Vitr. 2, 7, ou dans des phrases où *labor* accompagne *leuis*, *leuāre* ou *grauāre*; cf. Plt., Cap. 196, *decet id* (= *aerumnam*) *pati animo aequo : si id facietis, leuior labos erit*; cf. aussi Vg., G. 2, 343, *nec res hunc tenerae possent perferre laborem*; Aen. 2, 707-708, *ceruici imponere nostrae... nec me labor iste* (la charge que tu es) *grauabit*; et *labōrō* a le sens de « plier sous la charge, ou sous le choc », par exemple dans Hor., Od. 1, 9, 1 sqq., *uides ut alta stet niue candidum | Soracte, nec iam sustineant onus siluae laborantes*; id., ibid., 2, 9, 6 sqq., *aquilonibus | querqueta Gargani laborant*; cf. aussi Cés., B. C. 2, 6, 2. De là on serait passé au sens de « peine, souffrance, fatigue » (supportée dans l'accomplissement de quelque tâche, cf. πόνος) : *bellī*, *Lūcīnae labōrēs*; sur la différence entre *labor* et *dolor*, v. Cic., Tusc. 2, 15, 35, *interest aliquid inter laborem et dolorem... labor est functio quaedam uel animi, uel corporis, grauioris operis et muneris; dolor autem motus asper in corpore alienus a sensibus*); puis, par un nouvel affaiblissement, au sens de « travail, effort, labeur » (cf. *aerumna*). Mais le mot qui désigne le travail, c'est, dans la langue classique, *opus* (résultat), *opera* (activité). *Labor* s'emploie fréquemment dans la langue rustique, où les travaux sont particulièrement durs : *boum labores*, dit Vg., G. 1, 118 et 325; *laborare frumenta ceterosque fructus*, Tac., G. 45; de là les sens techniques de « labour, labourer » conservés dans les langues romanes; cf. M. L. 4809, 4810 (panroman, sauf roumain). Celtique : irl. *lawor*, *lubair*, britt. *lafur*.

Dérivés : *labōrō*, *-ās* : être à la peine ou à l'ouvrage; lutter péniblement, être en péril (en parlant de combattants, cf. πονέω); souffrir; se donner de la peine; s'inquiéter de (le plus souvent employé absolument; l'emploi transitif n'apparaît qu'à l'époque impériale, e. g. Tac., G. 45, cité plus haut; *labōrātiō*, *-tor* (tardifs); *allabōrō* (= ἐπιπονέω) « se donner un surcroît de peine » (Horace); *collabōrō* (Tert.); *illabōrō* « travailler à » (Tac.); *labōrātus* « travaillé, laborieux »; *illabōrātus* = ἄπονος « non travaillé, sans peine »; tous deux postclassiques; *ēlabōrō* : obtenir ou réaliser à force de peine ou de travail, consacrer tous ses efforts à; *labōriōsus* : laborieux (sens actif et passif), formé sur *factiōsus*, *religiōsus*?; *labōrifer* (cf. χαματηφόρος, Ov.). V. B. W. *labourer*.

V. *lābor*?

labra, -ōrum n. pl. (singulier rare, e. g. Plt., Mer. 310; Tér., Ad. 559; précisé par une épithète, *l. superius*, Cés., B. G. 5, 14) et, secondairement, **labrae, -ārum** (acc. pl. *labras*, tab. deuotionis; v. Ernout, Rec. textes arch., n° 410; cf. *labiae*) : lèvre(s) de l'homme ou de l'animal. D'où les sens techniques de « bords d'un vase, d'un fossé », etc. (cf. χεῖλος). Ancien, classique, usuel. M. L. 4813. Les formes romanes remontent pour la plupart à *labra* et à *labia*.

Dérivés : *labella*, *-ōrum*, diminutif de tendresse; *labrōsus* (Celse) « aux larges bords »; *labrātum*, φίλημα βασιλικόν (Gloss.); *labrātūra* (Chiron). *Laberius*?

Le seul rapprochement est avec un groupe de mots expressifs du germanique : v. angl. *lippa* m., v. h. a. *lefs*, v. fris. *lepur*, v. h. a. *leffur*. Terme populaire, comme le montrent la variété des formes, la consonne géminée de v. angl. *lippa* et le vocalisme de lat. *labrum*, *labium*, avec l'*a* « populaire », en face de l'*e* germanique. Il n'y a pas de nom indo-européen commun pour la « lèvre ». Le mot représenté par skr. *óṣṭhaḥ* n'a le sens de « lèvre » qu'en indo-iranien (cf. lat. *austium*, *ōstium*); en slave, *ustĭna* « lèvre » est un dérivé de *usta* « bouche »; gr. χεῖλος est isolé, de même que arm. *šurt'n*.

lābrum : v. *lauō*.

labrŭsca, -ae (scil. *uītis* ou *ūua*; doublet *lambrusca* dans CGL III 542, 20; les formes romanes remontent à *la-* et à *lambrŭsca*, M. L. 4814; cf. *sabūcus* et *sambūcus*, etc.) f. : lambruche, vigne sauvage (Vg., Plin.). Panroman. *Labruscum*, *-ī* n. : fruit de la vigne sauvage.

Rappelle *labŭrnum*. Pour le suffixe, cf. *asinusca* (de *asinus*), *ceruisca* (de *ceruus*).

labŭrnum, -ī n. : aubour, arbre (cytisus laburnum) (Plin.). M. L. 4815. La forme *aubour* repose sur *alburnum* par étymologie populaire. Cf. *uīburnum*. Sans doute mot d'emprunt; la finale rappelle le type (étrusque?) *Sāturnus*.

lac (formes accessoires : *lacte*, archaïque, cf. Non. 483, 1, et Plaute; *lact*, Varr., L. L. 5, 104; les manuscrits de Pline hésitent entre *lact* [M dans 11, 232, 236] et *lacte*, 24, 100), **lactis** n. : lait (de femme ou de mammifère); et lait (suc) de plantes. A côté du neutre, la langue populaire connaît un masculin : acc. *lactem*, Pétr. 71, 1; nom. *lactis* dans Oribase latin; cf. aussi *lactēs*). La variation entre *lac* et *lacte* a dû dépendre à l'origine de l'initiale du mot suivant, comme dans *ac* et *atque*, *nec* et *neque* : *lac* devant consonne, *lacte* devant voyelle; *lact* semble être une construction de grammairien. A l'époque classique, la première forme paraît plus littéraire; c'est la seconde qui est représentée dans les langues romanes. Attesté de tout temps. Panroman; *lacte*, féminin dans quelques dialectes. M. L. 4817. Celtique : irl. *lacht*, britt. *llaeth*.

Dérivés et composés : *lacteus* : de lait, laiteux, conservé dans certains dialectes romans, M. L. 4829; *circulus lacteus* = ὁ γαλαξίας κύκλος; *lacteolus* (poétique, Catulle); *lactāns*, sur lequel semble avoir été formé *lactō*, *-ās*, qui a fourni à son tour les composés tardifs *ablactō* (traduction de ἀπογαλακτίζω), *allactō*, M. L. 351; *ēlactō* (Gloss.); *lactēns*, doublet de *lactāns*, d'où *lacteō* : être allaité et être en lait; *lactēscō*, *-is* : se changer en lait; *lactārius*, cf. P. F. 105, 13, *lactaria columna in foro olitorio dicta quod ibi infantes lacte alendos deferebant*; *lactāria herba*, euphorbe, M. L. 4827; *lactāris* (Marc.); *lactōsus* (Gloss.) = γαλακτώδης; *lacticulōsus* = λιπογάλακτος (Pétr., Sat. 57, Gloss.), cf. *sitīculōsus*, Hor., etc., et **lacticulum*, M. L. 4830; *lactineus* : blanc comme le lait (tardif, d'après *uirgineus*); *lactūca* (*lattūca*, tardif) f. (scil. *herba*) : laitue, féminin d'un adjectif **lactūcus* qui est à *lactō* comme *cadūcus* à *cadō*; *lactuca lactens*, dit Pline 20, 67, M. L. 4833; et germanique : v. h. a. *lattūh* « Lattich »; celtique : irl. *lachtoc*; *lactūcārius*, *-cōsus*; *lactūcinus*, *lacticinium*. Cf. encore M. L. 4834 et 4831, **lactuscula*, *lactinuscula* « euphorbe »; *lactilāgō*, *lactāgō* (Diosc. = χαμαιδάφνη) « lauréole » ou « fragon » (Pseud.-Ap. 27, 6), cf. *tussilāgō*; *lactrīnus*; *lacticulārius* (Diosc.); *Lacturnus* « dieu qui veillait sur les blés en lait » (Aug., Ciu. d. 4, 8, 4) : étym. populaire? La finale semble étrusque, comme dans *Sāturnus*; *Lacturcia*?; etc.

Composés : *collacteus*, *-a*, M. L. 2040; *collactāneus*, *-a* (d'après *collectāneus*) : frère ou sœur de lait (d'où le simple *lactāneus*, Inscr.; cf. *coaltāneus*). Composés en *lact(i)-* sur le modèle des types grecs en γαλα- : *lacticolor*, *-ger*. Cf. aussi *dēlicus*.

Sur *lactō* et ses composés, v. Ernout, Philologica I, p. 59 sqq.

Un nom général du lait ne figure pas dans le vocabulaire de l'indo-européen. Il n'y a que des formes populaires du langage technique des femmes. Véd. *dádhi*, *dadhnáḥ* ne se retrouve pas plus loin que dans v. pruss. *dadan*, et skr. *payáḥ*, av. *payō* (à côté de *paēma*) pas plus loin que dans lit. *pė̃nas*. Les noms sont neutres et les formes diffèrent entre elles. Ce qui rappelle lat. *lac* de plus près, c'est gr. γάλα, γάλακτος dont on a des formes aberrantes : hom. γλάγος (περιγλαγής), crét. κλάγος, γλάκκον · γαλαθηνόν, Hes., etc. Les noms celtiques sont faits de la racine de lat. *mulgeō* (v. ce mot). Le germanique, le slave, l'arménien ont autant de mots distincts. Un nom radical, sans l'élargissement en *-t*, figure peut-être dans *dēlicus*.

Pour l'emploi d'un féminin *lactēs* « laitance de poisson », cf. r. *molóki* (même sens) en face de *móloko* « lait »; sur un autre nom, v. l'article *lactēs*.

1. **lacca, -ae** f. : sorte de tumeur aux jambes des animaux (Chir., Vég.), M. L. 4818; *laccōsa*, même sens (Chir.).

2. **lacca** : plante identifiée dans les gloses à *ancūsa* (= ἄγχουσα, anchuse, plante à racine rouge) et *calcatrippa*. Sans doute emprunt au gr. λακχά · ἄγχουσα. (Ps.-Democr.). D'où (*pellis*) *lacchēna*, Edict. Diocl. 8, 5.

laccānium, -ī n. : plante du pied. Attesté dans l'Itala, Act. 3, 7 [cod. h.], où le mot correspond à gr. σφυρά, Vulg. *plantae*. Altération populaire de *calcāneum* sous l'influence de *lacca* 1?

laccar, -aris n. : plante inconnue servant à la teinture (Plin., Valer. 2, 17, 7), peut-être identique à *lacca* 2. Cf. *baccar* et *lappa* pour la formation.

laccātum, -ī n. : vin épicé (?); CIL XV 4733. Peut-être dérivé du mot suivant.

laccus, -ī m. : fosse, citerne (CIL III 6627). De gr. λάκκος.

Dérivé : *laccārius* (Cod. Iust.). Cf. *lacus*. M. L. 4820; m. h. a. *lacke*.

lacer (*lacerus*, Prisc., GLK II 534, 7; Ven. Fort.), **-a, -um** : déchiré, lacéré, et aussi « qui déchire » (Ov., M. 8, 880). Sens spécial donné par les gloses « *curtatis auribus* », cf. plus bas dans P. F., et Thes. Gloss., s. u. Ancien (*lacerō* est dans Ennius), ni dans Cicéron, ni dans César. Surtout poétique et de la prose impériale. Il est difficile de dire si *lacerō* est le dénominatif de *lacer* ou si, au contraire, *lacer(us)* en est le postverbal. Verbe : *lacerō*, *-ās* : déchirer, lacérer, mettre en pièces (sens physique et moral), *lacerāre bona*, cf. gr. hom. χρήματα δαρδάπτειν. Ancien, usuel et classique (Cic.). Non roman. Dérivés et composés : *lacerātiō*, *-ābilis*, *-āmentum*, *-ātor* = διασκεδαστής, *-ātrīx*, *-ātūra* (tardif); *dīlacerō*, *collacerātus*, *illacerābilis* (Sil. = ἀσπάρακτος). Festus réunit dans une même famille *lacer*, *lanius*, *lacinia*, *lacerna*; cf. P. F. 105, 4, *lacerare, diuidere, comminuere est; ex quo dictus est lanius, qui disci⟨n⟩dendo lacerat pectora; lacinia quod pars uestimenti est; lacerna, quod minus capitio est; lacer, quod auribus curtatis est, et lacerum, quodcumque est in corpore imminutum*. Cf. *lancinō*. — *Lacerō* peut être formé comme *tolerō*, *lamberō*; et *lacer(us)* être un postverbal de *lacerō*.

La coexistence de la forme à nasale infixée *lancinō* et de *lacer* montre qu'il s'agit d'une vieille famille de mots (cf. *sanciō* : *sacer*). Le grec a, en effet, λᾱκ-, λακ- dans ἀπέληκα · ἀπέρρωγα Κύπριοι, Hes., et att. λακίς « déchirure, lambeau », d'où λακίζω « je déchire »; aussi λάκη · ῥάκη, Κρῆτες, Hes. En albanais : *lakur* « nu », *l'ekure* « peau, écorce ». — En supposant le sl. *x* issu

d'une forme populaire à *kh*, on rapproche de plus pol. *łah* « haillon », russe *lóxma* « haillon ».

lacerna, -ae f. : manteau ample à capuchon, ouvert en avant et attaché par une boucle sous la gorge. Le mot, de caractère populaire, opposé par Cicéron à *toga* (Phil. 2, 30, 76), ne semble pas attesté avant la fin de la république.

Dérivés : *lacernātus* ; *lacernula*.

La plupart des mots en *-erna* sont populaires, souvent suspects d'être empruntés à l'étrusque. Le rattachement à *lacer* n'est qu'une étymologie populaire.

lacerta, -ae f. ; **lacertus, -ī** m. (les deux formes sont également attestées, comme en gr. σαύρα et σαῦρος) : 1° lézard ; 2° poisson indéterminé glosé τράχουρος, saurel? Attesté depuis Cicéron. M. L. 4821.

V. *lacertus*. Pour le double sens, cf. *lōcusta*.

lacertus, -ī m. (surtout usité au pl. *lacertī* ; n. collectif *lacerta* dans Acc., d'où *lacertum*, Gloss.) : muscles du bras supérieur, par opposition à *bracchium* : *subiecta lacertis bracchia sunt*, Ov., M. 14, 304 ; par extension « muscles de l'épaule » et « muscles » en général, « force musculaire » ; en poésie, « bras ». Semble le même mot que *lacertus* « lézard » ; cf. μῦς en grec et le rapport *mūs* : *mūsculus*. Ancien (Lucil.), classique. M. L. 4821 a et 4822. Irl. *laghairt*.

Dérivés : *lacertulus* (Apul.) ; *lacertōsus* (et *lacertuōsus*, d'après *neruōsus*).

Aucun rapprochement sûr.

lacessō : v. *lax*.

lachanizō, -ās : synonyme vulgaire de *languēre* (cf. Suét., Aug. 87), fait sur le gr. λάχανον « légume », d'après *bētizō* (v. ce mot).

lacinia, -ae f. : a désigné d'abord un flocon de laine qui n'est pas tortillé en forme de frange (*fimbria*), mais qui reste en touffe. Transporté ensuite à d'autres objets qui rappelaient la forme pointue ou globuleuse de l'objet, par exemple les deux excroissances que la chèvre a sous la mâchoire inférieure (Plin. 8, 76), et surtout la frange, le bord, le pan d'un vêtement, puis, par extension, une pièce de terre, une parcelle de cette forme. Attesté depuis Plaute. Conservé seulement en logoud. M. L. 4823.

Dérivés : *laciniōsus* : découpé, dentelé, frangé, puis : compliqué, ennuyeux, etc. (époque impériale) ; *laciniātim* (Apul.).

On rapproche *lacer*.

laciō, lacessō : v. *lax*.

***lacrimūsa, -ae** : lézard vert (Polem. Silv.). M. L. 4826. Mot étranger, d'origine inconnue, comme *lacerta*.

lacruma (*lacrima*), **-ae** f. (ancien *dacrima* au témoignage de P. F. 60, 5 : *dacrimas* (l. *dacru-*?) *pro lacrimas Liuius saepe posuit, nimirum quod Graeci appellant* δάκρυον ; usité surtout au pluriel *lacrimae*) : larme(s). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4824. — Une forme tardive *lacrimus* m. et *lacrimum* n. au sens de « larme, sève des plantes » et « blanc de l'œuf » figure dans les traductions de Dioscoride et d'Oribase, d'après δάκρυ(ον). La graphie tardive *lachrima* et même, avec influence du grec, *lachryma* (CIL I² 1222) n'a pas plus de valeur que la graphie *sepulchrum*.

Dérivés et composés : *lacrumō* (*lacri-*), *-ās* (et à basse époque *lacrimor* [d'après *lāmentor*, *laetor*?]) : pleurer, verser des larmes, M. L. 4825 (toutefois moins répandu que *plōrāre*, plus expressif, cf. Sén., Ep. 63, 1, et comme tel adopté par la langue populaire) ; *lacrimōsus* : qui verse ou qui fait verser des larmes = δακρυώδης ; *lacrimābilis* (poétique et postclassique) ; *-bundus* ; *lacrimula* ; *lacrimātiō*, *-tōrius* ; *collacrimō* (Tér.) ; *dēlacrimō* (Col.) ; *illacrimō* (classique) ; *super-*, *sub-lacrimō* ; *illacrimābilis* = ἀδάκρυτος (poétique), etc.

Il y a un thème en *-u-* dans gr. δάκρυ (le pluriel δάκρυα, fréquent, a entraîné la formation d'un singulier δάκρυον) et un thème à *-o-* dans got. *tagr*, irl. *dér* (tandis que gall. *deigr* suppose un thème en *-u-*). Il y a une autre forme à **dr-* initial, dans v. h. a. *trahan*, v. sax. *trahnī* (pluriel) « larmes » ; c'est à celle-là que répond le pluriel arm. *artasuk'*, de **drak'u* (avec un singulier *artawsr*, de **drak'ur'* ; l'absence de *r* dans les premières formes peut résulter d'une dissimilation. Le groupe oriental de l'indo-européen a des formes semblables, mais sans *r* ni dentale initiale : skr. *áçru* et *açrám*, av. *asru-* et lit. *ãšara* (le slave se sert d'un tout autre mot, *slĭza*) ; le tokharien A a de même *ākär*. Le *d-* de **d-akru* fait sans doute partie des « préfixes » dont le vocabulaire populaire indo-européen a d'autres exemples ; v. *aper*.

En dehors de Festus, il n'y a pas d'exemple dans les textes de *dacruma* ou *dacrima*, et c'est peut-être une invention du grammairien ; mais les manuscrits de Plaute ont de nombreux exemples de *lacruma* avec *u*. Malgré les apparences, *lacruma* n'est pas le correspondant de δάκρῡμα : on attendrait **lacrumen*, avec *-men* en face de *-μα* ; d'autre part, l'élargissement en *-m-* d'un thème en *-u.* en latin est sans exemple. *Lacruma*, comme l'ont vu Bréal et Bailly, est un emprunt fait d'abord par la langue poétique au gr. δάκρῡμα, dérivé de δακρύω ; l'*ŭ* (devenu *ĭ* comme dans *optumus*, *optimus*) s'explique soit par l'accent sur l'initiale (cf. *ancŏra* et ἄγκῡμα), soit par l'existence d'un doublet δάκρῠμα en grec, refait sur δάκρυ. Pour le passage de *d* initial à *l*, cf. *dingua* et *lingua*, *lēuir*, *odor* et *oleō*, *solium* et *sedeō*. Une influence de *lacerāre* (*lac*(ϵ)*rāre*), cf. Isid., Differ. 1, 227, est possible.

Lacrima, *lacrimō* ont éliminé peu à peu le groupe de *fleō*, *flētus* : v. ces mots.

lactēs, -ium f. pl. (singulier seulement chez Priscien) : 1° intestin grêle (de l'homme et du mouton ; appelé *hillae* chez les autres êtres, cf. Plin. 11, 200) ; 2° laite, laitance. Attesté depuis Plaute. M. L. 4828.

Dérivé : **lacticulum* « ris de veau ». M. L. 4830.

Il est malaisé d'écarter la notice de Priscien, GLK II, 213, 2, *a graeco* γαλακτίδες *dictae et seruauerunt apud nos quoque idem genus*. Ce serait un calque du grec. Cf. all. *Milch* et *Milchner*.

lactō : v. *lax*.

lactoris f. : sorte de plante laiteuse ; euphorbe (Pline 24, 168). M. L. 4832. Formation étrange ; influence d'un grec *-ŏris*, *-idos*? Le *lacteris* des Gl. semble une déformation de λαθυρίς, autre plante.

***lactrinus, -ī** m. : poisson inconnu. Mot tardif (Polem. Silu.), peut-être dérivé de *lac*. Cf. A. Thomas, Romania 35, 182.

lactūca : v. *lac*.

lacūna : v. *lacus*.

lacūnar : v. *lacus*.

lacus, -ūs m. (dat. abl. pl. *lacubus* ; *lacus*, *-ī* à basse époque, Vulg., Cassiod.) : *lacus, lacuna magna ubi aqua contineri potest*, Varr., L. L. 5, 26. Désigne toute espèce de réservoir d'eau, différent en cela de *palus*, *stagnum* ; lac (*lacus Albānus*), réservoir d'eau public à Rome (*lacus Curtius*, etc.) ; bassin ; citerne (à eau, à huile, à vin) ; puis, par extension, tout objet en forme de réservoir : auge, auget, huche, panneau de plafond (cf. *lacūnar* et *lacūlātus*, dans *-a uestis* « quae lacus quadratos habet », Isid., Or. 19, 22, 11, etc.) ; cf. *lacusculus* « huche ». Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4836.

Dérivés et composés : *laculus*, CIL IV 2374 ; *lacusculus* (Col.) ; *lacūna* (*lucūna* avec assimilation de l'*a* à l'*u* suivant) : i. e. *aquae collectio, a lacu deriuatur, quam alii lamam, alii lustrum dicunt*, P. F. 104, 14 ; *lacūlla* (*lu-*) : fossette (Varron). *Lacūna* est le féminin d'un adjectif **lacūnus* qui est à *lacus* comme *portūnus* à *portus*, etc. ; *lacūna*, scil. *aqua* « eau de citerne », puis la « citerne » elle-même, « fosse, bassin » (surtout poétique dans ce sens) ; et dans la langue commune « cavité, creux », et par suite « vide, lacune ». M. L. 4835 ; v. h. a. *lahha*.

Sur *ablacuō* « *circa uitis codicem dolabra terram diligenter aperire et purgatis omnibus uelut lacus efficere* », v. *laqueus*.

lacūnar (*lacūnārium*, Vitr.) : caisson ou panneau dans un plafond à compartiments, qui forme des creux semblables à un bassin ; *non enim a laqueis dicitur, sed ab eo quod sunt lacus*, Serv., Aen. 8, 25. *Lacūnar* est le neutre d'un adjectif **lacūnāris* ; cf. *exemplar* et *exemplāris*. Le grec dit φάτνωμα. Cf. *laquear*. Autres dérivés : *lacūnō*, *-ās* : lambrisser ; *lacūnōsus* : qui présente des creux, des cavités ; *lacūnārius*, λακκοποιός, Gloss. ; *lacūneus* (tardif). A *lacus* se rattache peut-être le nom de la ville des Èques, *Sublaqueum* (= *Subiaco*), cf. Front., Aquaed. 93.

Cf., de l'italo-celtique jusqu'au slave : irl. *loch*, v. isl. *lǫgr* et v. angl. *lagu*, v. sl. *loky*, avec le sens de « pièce d'eau, lac, marais ». — Le grec λάκκος « trou, fosse, réservoir » pourrait reposer sur *λακϝο-.

***lada, -ae** f. : sorte de casia (Plin. 12, 97). Mot étranger. De là *lādanum* : gomme du ciste. Est-ce le même mot que *leda* « cistus cyprius », avec son dérivé *ledanum*, qu'on lit aussi dans Pline, 12, 75 (transcription du gr. λῆδος, λήδανον (λά-) d'origine sémitique)?

***laecasin** : sans doute transcription de λαικάζειν « fellāre », dans Pétrone 42, 2, employé comme terme injurieux ; cf. fr. *foutre*.

laedō, -is, -sī, -sum, laedere : frapper, blesser (sens physique et moral), faire injure ou dommage à, léser : *laesae crimina maiestatis* (Ammien) ; *laesus*, M. L. 4844 ; *illaesus* (époque impériale = ἀβλαβής). Ancien, classique.

Dérivés : *laesiō* : attaque (terme de rhétorique ; Cic., De Or. 3, 53, 205) ; à basse époque « lésion, dommage, tort », M. L. 4843, et **laesiāre*, 4842 ; *laesūra* (rare, tardif) ; *laesibilis* (bas latin). Les formes romanes sont rares.

Le sens de « heurter, choquer » qui est disparu du simple est maintenu dans les composés : *allīdō* : heurter contre, briser ; *collīdō* : entrechoquer ; *collīsiō*, *collīsus* (rares) ; *ēlīdō* : faire jaillir en pressant, écraser ; d'où *ēlīsiō*, employé au sens propre par Sén., Ep. 99, 18, *elisio lacrimae*, et qui, dans la langue de la grammaire, traduit le gr. ἔκθλιψις, ce qui montre bien l'identité fondamentale de sens entre *laedō* et θλίβω ; *ēlīsus* « usé », conservé dans quelques dialectes italiens, M. L. 2846 ; *illīdō* : heurter ou briser contre ; *illīsus* « choc » ; *oblīdō* : écraser en entourant, étreindre (rare, mais classique). On peut se demander si *laedō* n'est pas dans le même rapport avec *lassus* que *caedō* avec *cadō*, *cassus*. Le vocalisme radical *a* est le même que celui des adjectifs indiquant des infirmités, comme *aeger*, *blaesus*, *claudus*, etc., et que celui de *caedō*, *claudō*, *scandō*, *spargō*. Pour un radical de ce genre, on ne s'attend pas à trouver une correspondance indo-européenne. La ressemblance avec le verbe isolé v. isl. *lesta* « maltraiter » semble fortuite.

laena, -ae f. : étoffe de laine à longs poils dont on se servait pour faire différents vêtements de dessous (surtout de caractère rituel), puis ces vêtements eux-mêmes : *toga duplex* (= χλαῖνα διπλῆ, Od. 19, 226) ; *duarum togarum instar*, Varr., L. L. 5, 133, *uestis regia, uel sagum italice dictum*, CGL V 306, 56 ; *toga duplex qua infibulati flamines sacrificant* (cf. Cic., Brut. 14, 56). Mot rare et technique, que la langue poétique recherche. M. L. 841. Le rapprochement avec gr. χλαῖνα, χλανίς est déjà dans Festus, P. F. 104, 18, *quidam appellatam existimant Tusce, quidam Graece, quam* χλανίδα *dicunt*. Mais il s'explique mal, de quelque manière qu'on essaie de l'interpréter. Il y a eu peut-être un intermédiaire étrusque. Le cognomen *Laenās* est étrusque.

laetus, -a, -um : adjectif de la langue rustique, « gras » ; cf. Vg., G. 1, 1, *quid faciat laetas segetes* ; 2, 520, *glande sues laeti redeunt* ; 3, 310, *quam magis exhausto spumauerit ubere mulctra | laeta magis pressis manabunt flumina mammis*. S'emploie, comme on voit, des animaux, des terres (Caton oppose *ager laetus* à *ager siccus*, Agr. 61, 2), des moissons, du lait, etc. Dans la langue augurale, *laetum augurium* « augure qui promet l'abondance, la prospérité » ; dans celle de la rhétorique, *nitidum quoddam genus est uerborum et laetum*. En passant dans la langue commune, l'adjectif a pris le sens de « à l'aspect plaisant ou riant, joyeux » ; *litterae tuae partim laeta, partim tristia continent*, Plin. le J., Ep. 5, 9, 1. Ancien, classique, usuel. Le sens original et le sens dérivé se retrouvent dans les dérivés.

laetō, *-ās* : engraisser, fumer ; *l. sterilia* (Pallad. 1, 6, 13) ; et *laetor*, *-āris* : se réjouir ; *laetandum magis quam dolendum casum tuum*, Sall., Ju. 14, 22 ; *laetāmen* : engraissement, engrais, fumier ; *laetitia* : 1° fécondité, fertilité : *l. locī* (Colum.), *l. pābulī* « abondance de four-

rage »; 2° joie, gaîté : *dicitur exsultatio quaedam animi gaudio efferuentior euentu rerum expetitarum*, Gell. 2, 27, 3, opposé à *maestitia, tristitia*.

Au sens de « joyeux » se rattachent les termes de la langue écrite : *laetificus* et ses dérivés ; *collaetor*, qui, dans la langue de l'Église, traduit συγχαίρω ; *laetābilis* et *illaetābilis*, composé poétique traduisant ἄχαρις ; ainsi que l'inchoatif *laetiscō* (Sisenna ap. Non. 133, 2), *laetitūdō* (Acc.), *laetātiō, laetitās* (tardif ; cf. *hilaritās*).

Dans les langues romanes, les dialectes italiens ont conservé *laetāre, laetāmen* avec leur sens technique, M. L. 4846 et 4845 ; *laetus, laetitia* sont représentés avec le sens de « joyeux », cf. fr. *lie* dans *chère lie, liesse*, B. W. s. u. ; M. L. 4847-4848 ; **exlaetiāre*, M. L. 3019.

Aucun rapprochement net pour ce mot populaire à vocalisme *a*.

***laetus** (*letus, litus*) : serf. Transcription tardive (Paneg. 5 [8], 21, 1) d'un mot germanique ; *laeticus*, Cod. Theod. ; cf. *lethik*, v. fr. (*homme*) *lige*, etc. M. L. 4993 a.

laeuus (*laeuos*), **-a, -um** : *laeua sinistra... a laeua, laetrum sinistrum, et laetrosum, sinistrosum*, P. F. 104, 12 ; gauche (qui est à ou qui vient de gauche), d'où deux sens : 1° défavorable (*nūmina laeua*, par opposition à *nūmina dextra*) comme en grec ; ou « malchanceux, mal inspiré » ; 2° dans la langue des augures, au contraire, « favorable, propice », parce que les Romains, suivant le rite étrusque, en se tournant vers le sud pour prendre les augures, avaient l'orient à leur gauche : *laeua prospera existimantur quoniam laeua parte mundi ortus est*, Plin. 2, 142 ; sens rare, sans doute archaïque et usité surtout en poésie. Substantivé : *laeua, -ae* f. (sc. *manus*) : la main gauche ; *laeuum, laeua* n. pl. « la gauche ». Ancien ; non roman ; mais irl. *laeb*. S'y rattachent l'adverbe *laeuōrsum* « à gauche » (cf. *dextrōrsum*), les noms propres *Laeuius, Laeuinus, Laeca* (?), *Laelius*.

Laeuus correspond exactement à gr. λαι(ϝ)ός et à v. sl. *lěvŭ* ; même suffixe et même diphtongue à vocalisme « populaire » *a* que dans *scaeuus*. Les adjectifs signifiant « gauche » sont nombreux et se trouvent chacun dans peu de langues, à la différence de celui qui signifie « droit » (v. *dexter*). Ils sont, du reste, sujets à se renouveler. *Sinister* a un suffixe de comparatif comme ἀριστερός, osc.-ombr. *nertro-*, gr. νέρτερος. *Laetrum, laetrō(r)sum*, cités par Festus, ont subi l'influence de *dexter, sinister, dextrō(r)sum, sinistrō(r)sum*.

Le sens de « courbé vers la terre » indiqué par Servius, G. 3, 55 : *laeui* (sc. *boues*) *quorum cornua ad terram spectant* (par opposition à *licinī*), indique peut-être une parenté avec une racine **lĕi-* « courber » ; pour le sens, cf. en dernier lieu Lane, Language, 11, 195.

***lagalōpex, -ecis** f. : nom d'un animal qu'on trouve dans Martial VII 87, 1, *aurita... lagalopece* ; transcription d'un mot grec *λαγαλώπηξ, formé comme χηναλώπηξ.

laganum, -ī n. (*lagana* f., Orib.) : beignet. Emprunt au gr. λάγανον, attesté depuis Hor., S. 1, 6, 115.

lagōis, -idis f. : nom d'un oiseau (Hor., Sat. 2, 2, 22), le lagopède? D'un gr. λαγωΐς, cf. λαγώπους.

lagōna, (*lagūna, lagoena, -gēna, -gaena, -cūna*), **-ae** f. : cruche de terre à large ventre. Sans doute emprunt au gr. ὁ et ἡ λάγῡνος, lui-même d'origine étrangère (la forme tardive λάγηνος semble influencée par le latin), attesté depuis Plaute. Forme mal fixée ; *lagoena* est sans doute un contrépel de *lagūna*, comme *goerus* de *gyrus*, dû à la difficulté de rendre l'upsilon : cf. *Antamoenidēs* = 'Ανταμυνίδης, *colaephium* et *colyphion* (Thes.) ; v. L. Havet, MSL IV 410 ; Vendryes, *Intensité init.*, p. 284, et, en dernier lieu, Niedermann, Emerita, XI, 1943, p. 271. Les inscriptions ont *lagōna* et *lagūna*. Passé en germanique : v. h. a. *lagella, Lägel*.

Dérivés : *lagūnāris* « en forme de bouteille » (Grom.), *lagūnāria, -ae* f., CIL VI 9488 ; *laguncula, -lāris*, tous tardifs.

lāicus, -a, -um : laïque. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. λαϊκός. Dérivé : *lāicālis* (VI° siècle). Roman, fr. *lai*. M. L. 4853 ; celtique : irl. *laech*, britt. *leic* ; et germanique : all. *Laie*.

***lalīsiō, -ōnis** m. : ânon sauvage. Mot africain d'après Pline, 8, 174.

lallō, -ās, -āre : « dire la, la », chanter pour endormir les enfants ; cf. CGL V 620, 47, *lallo est proprie quod agit femina in crepundiis*, et le scholiaste de Perse, 3, 16 ; correspond à gr. βαβάζω ; *lallus* m. (*lallum* n.), -ī (Aus.). Une glose donne aussi *lallare* : *lac trahere*. Des onomatopées de ce genre se trouvent dans gr. λάλος « bavard », lit. *lalúoti* « bégayer », etc. ; cf. M. L. 4860.

lāma, -ae f. : fondrière, flaque d'eau, bourbier ; mot rare, qu'on trouve dans Ennius, Hor. Ep. 1, 13, 10 et dans l'abrégé de Fest., P. F. 104, 15, et dont dérive sans doute *lāmātus*, malpropre (Gloss.). M. L. 4862.

Un mot pareil se trouve en baltique : lit. *lomà* (acc. sg. *lõmą*), lett. *lãma* « endroit bas dans un champ ». L'intonation de l'*o* lituanien indique que le mot ne serait pas ancien en baltique. La coïncidence, limitée au letto-lituanien, peut être fortuite.

***lamberō, -ās** : *-at, scindit ac laniat*, P. F. 105, 10. Un seul exemple dans Plt., Ps. 743, *meo ludo me lamberas*, de sens obscur (cf. *meo me lacessis ludo*, Poe. 296). On pourrait y voir un dérivé de *lambō*, du type *tolerō, recuperō*, en face de *tollō, recipiō*, mais le sens ne semble pas s'y prêter. Le *lamberat* de Lucilius est équivoque ; v. le suivant.

lambō (*-biō* époque impériale), **-is, -bī** (rare, un exemple de plus-que-parfait dans Lucilius 585, *lamberat*, que, du reste, certains considèrent comme l'indicatif présent de *lamberō* ; *lambuī*, Vulg., d'après *sorbuī* ; *lampsī*, Ital.), **-bitum, -ere** : lécher (se dit d'abord du chien, = λάπτω), puis de l'homme (= λείχω, *lingō*) ; au figuré : caresser, effleurer, baigner. Ancien, usuel. Représenté en logoudorien et dans les langues hispaniques. M. L. 4865, suivant lequel certaines formes remontent peut-être à *lamberō*?

Dérivés : *lambitus, -ūs* m. ; *lambitō, -ās* ; *lambīscō, -is* (tous trois rares et tardifs). Composés : *al-, dē-, ē-, prae-lambō*, tous rares et tardifs, où le préfixe ajoute au simple les nuances ordinaires ; uniquement de la langue écrite.

Présent à infixe nasal d'une racine expressive, attestée avec **-b-* dans v. angl. *lapian*, v. isl. *lepia* « laper », v. h. a. *laffan* « lécher », et avec **-ph-* (phonème expressif par lui-même) dans arm. *lap' em* « je lèche », gr. λαφύσσω et λάπτω ; cf. **lappāre*, M. L. 4905. Vocalisme *a* de type populaire. L'infixe nasal de *lambō* rappelle *lingō* ; on sait, d'ailleurs, que le latin a développé le type à infixe nasal. — En baltique et slave, il y a une racine parallèle avec *-k-* : lit. *làkti* « lécher » (en parlant d'animaux), serbe *lȍkati* « laper », etc. Cf. *labia, labra*?

lāmentum, -ī n. (usité au pluriel, d'où le féminin singulier *lāmenta* dans Pacuvius, R³ 175) : lamentation(s). Correspond à gr. θρῆνος. Ancien, usuel.

Dénominatif : *lāmentor, -āris* (et à basse époque *lāmentō*, panroman, sauf roumain, M. L. 4867) : se lamenter ; et ses dérivés : *lāmentātiō, -tor, -trīx, -tābilis, -tārius* (Plt., Cap. 96 ; cf. *dotārius, manifestārius*), etc. ; *illāmentātus* (Vulg. = ἄκλαυστος, ἀπένθητος).

Pour le sens, *lāmentum*, qui est souvent analysé en **lā-men-to-m*, d'une racine **lā-* avec suffixe d'instrument, ne va qu'avec arm. *lam* « je pleure » (dont *l* initial peut reposer sur **kl-* ou **pl-* aussi bien que sur *l-*) et avec gr. λαίειν· φθέγγεσθαι (on a aussi λαήμεναι). Sur **lā-* « aboyer », v. *lātrāre*. D'autre part, l'irlandais a un représentant de **lē-* dans *liim* « je reproche, j'accuse » ; cf. got. *lailoun* « ἐλοιδόρησαν ». Ceci posé, on peut d'autant moins rien affirmer sur l'origine de lat. *lāmentum* que l'*ā* y peut résulter de quelque allongement compensatoire.

lamia, -ae f. : 1° vampire, ogresse, croquemitaine ; 2° poisson inconnu. Emprunt au gr. λάμια (depuis Lucilius). M. L. 4868. S'y rattache : *lamium, -ī* n. : ortie morte, ou ortie royale, nom vulgaire de la mercuriale annuelle (Plin.), ainsi désignée à cause de la forme de sa fleur.

lammina (*lāmina, lamna*), **-ae** f. : lame, feuille mince (généralement de métal, *l. plumbī, aes in lāminās tenuāre*, etc., *l. ardēns* ou simplement *l.* « lame rougie servant au supplice des esclaves », puis, par extension, tout objet plat et mince : pièce de monnaie (ainsi nommée de la barre de métal à monnayer), cartilage de l'oreille (cf. *la⟨n⟩na*, λοβὸς ὠτίου, Gloss. Philox.), ruban, etc. Depuis Plt. et Cat. ; technique, usuel. Les formes romanes remontent à *lamina* et *lamna*. M. L. 4869. Celtique : irl. *lann*, britt. *lafn*.

Dérivés : *lāmella*, M. L. 4866, et germanique : m. h. a. *lāmel*, etc. ; *lāmellula* ; *lamnula* (latin ecclésiastique) ; *lāminōsus, lamnicus*, tardifs.

Terme technique, d'origine obscure ; sans doute emprunté.

lampadiō, -ōnis (*lappaio, lapatio*, Gloss.) m. : oignon (Orib.). Sans rapport visible avec *lapathum* « petite oseille », malgré A. Thomas, Mél. L. Havet, 515 sqq. ; v. André, *Lex.*, s. u.

lampāgō, -inis f. : saxifrage (Pseud.-Apul. 98, 9). Cf. *lappāgō*? Même variation *mp/p* que dans *sābūcus, sambūcus, gibbus* et *gimbus*, etc.

Mots populaires de forme incertaine.

lampas, -adis f. : emprunt au gr. λαμπάς ; dans la langue vulgaire, *lampada, -ae* d'après le type grec issu de l'accusatif populaire τὴν λαμπάδαν : lampe. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 4870 ; irl. *lampa*.

Dérivés et composés tardifs : *lampadārius*, porteur de torche ou de lampe (Suétone dit *seruus praelucens*) ; *lampadifera*, CIL VIII 8, 993. Sur λάμπω a été bâti directement *lampō, -ās*, d'où *lampābilis* (Cassiod.).

Les noms grecs de la « lampe » ont aussi été empruntés par l'iranien (arm. *lambar* a passé par un intermédiaire iranien). Cf. *lanterna*.

***lampr(a)eda** (*lampetra*? et *lamprida*, Anthimus, avec var. *naupreda, nauprida*), **-ae** f. : = μύραινα (CGL III 570, 36, et V 621, 25). Panroman, sauf roumain, M. L. 4873 ; et germanique : v. h. a. *lempfrida* « Lamprete ». V. A. Thomas, Romania 35, 185, et Schuchardt, Z. f. rom. Phil. 30, 724. Mot gaulois?

lāna, -ae f. : laine. Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 4875.

Dérivés : *lāneus* « de laine », M. L. 4888 ; *lānāris*, Varr. (*l. pecus*) et *lānārius* : *l. herba* « herbe à foulon, saponaire » ; subst. *lānārius, -a* : ouvrier, ouvrière en laine, M. L. 4876 ; irl. *lainner* ; *lānāria* : manufacture de laine ; *lānātus* : laineux (*uirga lānāta*, attribut du *flāmen Diālis*), d'où *lānō* : ἐριοφορέω, Gloss. ; *lānestris* (tardif, Vopiscus) formé comme *terrestris*, cf. peut-être *lānerum*, s. u. *lauerum* ; *lānicius* : qui a une toison (tardif, Arnobe) ; *lānōsus*, M. L. 4895, et ses dérivés ; *lānitium* n. (et *lānitia, -tiēs* f.) : lainage, toison (cf. *caluus/caluitium*) ; *lānūgō* : duvet, poil follet (cf. *aerūgō, ferrūgō*) ; *lānūginōsus* : duveté ; *lānula* (Cels.).

Composés : *lānificus, -ficium*, M. L. 4893 ; *lānifex* (Fronton) ; *lānifer, -ger* ; *-lūtor* (Gloss.) = ἐριοπλύτης ; *lānipendēns, -pendius, -dium* (cf. *pēnsum*), *lānipes, lānoculus* : *qui lana tegit oculi uitium*, P. F. 105, 18 ; *lānicutis* (Laber.) ; *lānifricārius*, CIL IV 1190.

L'abondance des adjectifs et composés montre l'importance de la laine dans la vie domestique ancienne.

Répond à skr. *ū́rṇā*, av. *varnā-*, v. sl. *vlŭna* (s. *vŭna*), lit. *vìlna*, got. *wulla*, all. *Wolle* (même sens) et repose sur **wḷnā, *wel̥-nā*. Le dérivé en *-es-* supposé par *lānestris* et peut-être *lanerum* (v. *lauerum*) se retrouve en grec : dor. λᾶνος, ion.-att. λῆνος (mot poétique). Le mot celtique, irl. *olann*, gall. *gwlan*, a une structure différente. — Sans doute apparenté à lat. *uellus* (de **wel-no-s*), v. ce mot. — Pour l'élevage du « mouton » en indo-européen, v. *ouis, ariēs, agnus*.

lancea, -ae f. : lance. Mot étranger, espagnol d'après Varron ap. Gell. 15, 30, grec d'après Festus, qui rapproche le gr. λόγχη, P. F. 105, 17. Les deux mots peuvent provenir indépendamment d'une même langue, peut-être le celtique, l'arme étant attribuée aux Gaulois par Sisenna, cf. Non. 556, 8, et aux Galates par Diod. 5, 30, 4 ; cf. m. irl. *do lécim* « muttō »? Ancien. Panroman, sauf roumain. M. L. 4878 ; gr. mod. λαγκία, v. sl. *lǫšta*. L'all. *Lanze* vient du français.

Dérivés (tardifs) : *lanceātus* : en forme de lance ; *lanceō, -ās* (Tert.), conservé dans les langues romanes, M. L. 4879 ; *lanceola* (Apul.), M. L. 4883 ; *lanceolātus* : lancéolé ; *lancearius* ; *lanciārius* : lancier (Amm., Cass.), M. L. 4880 ; *lanceātor* (tardif).

L'arme était étrangère aux Romains à l'origine ; c'est après qu'elle a été adoptée par eux que les dérivés du

mot se sont peu à peu créés. *Cateia, gaesum, mataris* semblent être aussi d'origine gauloise.

lancinō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : mettre en pièces, déchirer (sens physique et moral). Premier exemple, semble-t-il, dans Catulle ; évité par la prose classique ; reparaît dans la latinité impériale (Sén., Plin., Arn.) ; rare. La forme usuelle et classique est *lacerō* ; ni *lancinō* ni *lacerō* ne sont romans (cf., au contraire, *laniō*).

Dérivés : *lancinātiō* (Sén.) ; *lancinātor* (Prud.). V. *lacer*.

landīca, -ae f. : clitoris. Le mot ne figure que dans les Priapées, les inscriptions et dans les gloses, où il est traduit par ἐσχαράδιν, mais devait être usité dans la langue populaire, comme on le voit par l'allusion que Cicéron fait à ce mot, Fam. 9, 22, 2, à propos des équivoques obscènes : *Memini in senatu disertum consularem ita eloqui : « Hanc culpam maiorem an il*LAM DICAM*? » Potuit obscenius?* M. L. 4886 (anc. fr. *landie*).

***langa, -ae** f. (*langūrus, -ī* m.) : lézard, dont l'urine passait pour formé en se solidifiant l'ambre appelé *langūrium*, ou aussi *lyncurium* (de *lynx*) ; cf. Plin. 37, 34. Mot étranger, peut-être celtique.

langueō, -ēs, -uī, (*lanxī*, tardif), **-ēre** : languir, être alangui, affaissé. Ancien (Lucil.), usuel, classique. M. L. 4889 : **languīre*.

Formes nominales et dérivés : *languor* : langueur (depuis Plt., classique), M. L. 4891 ; *languidus* : languissant, M. L. 4890 ; *languidulus* ; *languēdō* (Gloss., cf. *torpēdō*) ; *languitās* ; *languētūdō* (cf. *hebētūdō*) ; *languēscō, -is* : s'alanguir ; *languēfaciō* (Cic., Leg. 2, 15, 38, *incitare languentes et languefacere excitatos*) ; *languificus* (Quint. Curt.) ; *ēlangueō, ēlanguēscō, ēlanguidus* : formes renforcées à l'aide du préverbe *ē-* qui appartiennent à la latinité impériale. — Les formes romanes de caractère « populaire » sont rares (roumain, macédonien, logoudorien).

La racine, qui comporte sans doute un *s-* initial, **slag-*, paraît être la même que celle de *laxus* (v. ce mot). Le grec en a, semble-t-il, des formes à infixe nasal expressif dans des dérivés : λάγγων « traînard », λαγγάζω « je me relâche, je me détache », peut-être λαγγεύει · φεύγει (Hes.). Outre λαγγεύει, il y a un élargissement *-u-* dans v. isl. *sløkkua* « s'éteindre ». Groupe de type populaire.

laniō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : déchirer, mettre en pièces. Usuel, classique. S'emploie au sens concret, puis, dans la langue impériale, au sens figuré. M. L. 4892 ; les représentants de *laniāre* ont dans certaines langues romanes le sens de « se lamenter », par suite de l'habitude rituelle qu'avaient les anciens, surtout les femmes, de se déchirer la poitrine ou les bras, ou de s'arracher les cheveux pour manifester leur douleur. Cf., pour le développement du sens, *plangere*.

Formes nominales et dérivés : *laniō, -ōnis* m. (tardif) ; *lanius* m. (déjà dans Plt.) : découpeur, boucher, victimaire ; *laniolum* n. : petite boucherie (Fulg.) ; *laniēnus* : de boucher, *-a taberna* (Varr.), d'où *laniēna, -ae* f. (déjà dans Plt. ; peut-être antérieur à *laniēnus*, et de suffixe étrusque?) : boucherie.

laniārius, -a, -um ; *laniārius* m. ; *laniārium* (cf. *carnārium*) ; *laniōnius* ; *laniātor, -tōrium, -tūra* (Gloss.) = μακελλάριος, μακελλεῖον, κρεωπωλεῖον ; *laniolum* (Fulg.) ; *laniātus, -ūs* m. ; *-tiō, -mentum* (Aug.) ; *dīlaniō* : déchirer.

Le sens ancien est « déchirer » (avec les ongles, les griffes, les dents) ; il est évident que *laniō* ne peut être le dénominatif du substantif *lanius* attesté seulement avec le sens secondaire de « découpeur, boucher ». *Lanius* doit être un postverbal de *laniō*, comme *incubus* de *incubō*, etc. ; un adjectif **lanius* « décharné », est supposé par le logoudorien *landzu* « maigre » ; cf. M. L. 4894.

V. *lanista*.

lanista (*lanistra*, Gloss.), **-ae** m. : maître de gladiateurs. Terme technique employé par Cicéron, souvent avec une nuance injurieuse.

Dérivés : *lanisticius* (Pétr.) : de gladiateurs (cf. *artopta, artopticius*) ; *lanistātūra* (Lex Iulia Munic. l. 123) : profession de *lanista*, d'après *gladiātūra* (Tac.), *quaestūra*, etc.

Mot étrusque, d'après Isid. 10, 159. La formation en *-a*, de caractère populaire, appuie cette indication (cf. *laniēna, uerna*, etc.). *Lani* est un nom propre étrusque. Rappelle, toutefois, le type *danista*. Le groupe est peut-être à rapprocher de *laniō*, etc. V. F. Muller, *Altit. Wört.*, p. 228, et Herbig, IF 37, 165 ; mais aussi J. B. Hofmann, Idg. Jb. 7, 3.

la(n)na : v. *lāmina*.

lanterna (et *laterna*, par étymologie populaire qui rapproche le mot de *lateō* ; *lancterna*, Itala), **-ae** f. : lanterne. Emprunt à gr. λαμπτήρ, déjà dans Plt. Panroman, sauf roumain. M. L. 4896 ; et m. h. a. *Latern*. La forme en *-erna* indique peut-être un intermédiaire étrusque ; cf. *cisterna, nassiterna*, etc. V. *lŭcerna* sous *lūx*. Dérivé : *lanternārius*.

Le mot λαμπτήρ a aussi été emprunté par le moyen iranien (*lamtēr* en pehlvi de Tourfan). Cf. *lampas*.

lānūgō : v. *lāna*, et André, *Lex.*, s. u.

lanx, -cis (abl. *lance*, d'après Varr., L. L. 10, 62) f. : plat, plateau (circulaire ou rectangulaire). Ancien (cf. la vieille procédure *lance et līciō*), technique, non roman. En particulier « plateau de balance », d'où *bilanx* f. « à deux plateaux, balance », qui a remplacé le nom ancien *lībra* ; M. L. 1103. Diminutifs : *lancula*, Vitr. (et *langula* avec *g* d'après *lingō*? Varr., L. L. 5, 120) ; *lancla*, Gloss. ; *lancicula* « petite balance » (Arn.) ; **lanceola*, M. L. 4882 ; *lancella* (S[t] Aug.), M. L. 4881.

Rappelle gr. λέκος (chez Hipponax), λεκίς (chez Épicharme), λεκάνη (en attique). Emprunt à un mot méditerranéen d'où viendrait, d'autre part, le mot latin? Le mot n'a pas un aspect latin.

***laparis** : nom d'un insecte (Polem. Sil.). Tardif ; d'après Niedermann, corruption de λαμπυρίς (on a dans les Gl. *lapiris*).

lapathum, -ī n. (*-thus, -thium*) : petite oseille purgative. Gr. λάπαθος (-θον). Depuis Lucil. Roman. M. L. 4897. V. *rumex*.

lapis, -idis (abl. *lapī* dans Enn.) m. (f. dans Enn.) : 1° pierre ; et tout objet en pierre ou qui rappelle la pierre : « borne milliaire ou frontière », « monument funèbre, statue », « homme stupide » ; 2° pierre précieuse. Ancien ; cf. l'ancienne formule citée par P. F. 103, 11, usuel. Terme général, souvent précisé par une épithète : *l. harēnaceus (-nōsūs), l. sectilis, l. uīuus, l. Albānus, Gabīnus, Tiburtīnus*, etc. A subi à basse époque la concurrence de *petra*, qui l'a supplanté dans presque toutes les langues romanes. M. L. 4901.

Dérivés et composés : *lapidō, -ās* : 1° lapider, jeter des pierres à ; 2° impersonnel : il tombe des pierres. M. L. 4898 ; gall. *labyddio* (mot savant) ; *lapidātiō, -tor* ; *lapidāmen* (Gl.) ; *dīlapidō* : 1° joncher ou cribler de pierres (sens rare ; Colum. 10, 330, *Iuppiter... grandine dilapidans hominumque boumque labores*) ; 2° dilapider, gaspiller. Sens sans doute familier (un exemple dans Tér., Ph. 897 ; repris seulement à très basse époque et surtout dans la langue de l'Église), M. L. 2642 a ; cf. *dīlacerō* ; *ēlapidātus* : nettoyé de pierres (Plin.) ; *lapidēscō, -is* : se changer en pierre (Plin.) ; *lapideus* : de pierre (cf. *lapidius*, M. L. 4899) ; *lapidōsus* : pierreux, *-sitās* ; *lapidārius* (*-ris*) : de pierre, chargé de pierres, gravé dans la pierre (*-ae litterae*) ; *lapidārius* (*-ris*) m. : lapidaire ; *lapicula* ; *lapisculus* ; *lapillus* m. : petite pierre, caillou, conservé dans les dialectes italiens méridionaux, M. L. 4900 ; *lapillēscō* (*-īscō*) (Tert.) ; *lapillulus*, etc.

Composés : *lapi-cīda* : tailleur de pierres ; *lapicīdīnae* (*lapidicīnae*, avec métathèse, favorisée par l'influence des mots en *-cen, -cina, -cinium*, du type *tībī-cen, -cina, -cinium*) : carrière de pierres ; *lapidicīnārius* ; *lapidicaesor* (Inscr.) ; *lapidifer* (Ps.-Aug.).

On rapproche ombr. v a p e ř - e « lapide, sellā », etc. Pas d'autre rapprochement, car gr. λεπάς « rocher nu » est suspect d'appartenir à la famille de λέπω et, en tout cas, loin pour le sens. Sur le celtique, v. J. Loth, Rev. Celt., 44, 293. — Les noms de la « pierre » diffèrent d'une langue indo-européenne à l'autre (v. *saxum*).

lapistrūs : v. *rapum*.

***lapit** : *dolore afficit*, P. F. 105, 21. Étymologie populaire dans Non. 23, 7, *obdurefacit, lapidem facit. Pacuuius Periboea* (276) : *lapit cor cura, aerumna cor conficit*. Sans autre exemple.

lappa, -ae f. : bardane, gratteron, etc. Depuis Vg. Panroman. M. L. 4903 ; cf. Joret, Rev. Phil., 37, 241-250. Terme général, précisé par différentes épithètes : *l. boāria, canāria*, etc. ; v. André, *Lex.*, s. u.

Dérivés : *lappāceus* : qui ressemble à la bardane, *-um*, M. L. 4904 ; *lappula* ; *lappella* « langue de chien » ; *lappāgō* (*lampāgō*, cf. *sābūcus* et *sambūcus*) : même sens (Isid., Gl.) ; v. Sofer, p. 5 et 169. Mot en *-āgō*.

Mot de type populaire à vocalisme *a* et à géminée expressive (cf. *lacca*). Évoque *lippus* « collant » ; mais l'*a* de *lappa* ne se concilie pas avec l'*i* de l'adjectif.

lapsō : v. **lāb-* /*lăb-*.

laquear, -ris n. (neutre de l'adjectif *laqueāris*, usité surtout au pluriel *laqueāria*) : plafond à caissons, lambris. Même sens que *lacūnar*. Il semble y avoir eu rencontre de *lacus* et *laqueus*. Le Servius auctus, Ae. 1, 726, atteste qu'à côté de *laquear, laqueātus* on trouve les graphies *lacuar, lacuātus* (cf. *Sublaqueum*). Mais il n'y a pas de raison décisive d'admettre que *laquear, laqueātus* proviennent de *lacus* : le plafond à caissons a pu se dire *laquear* par assimilation aux mailles d'un filet ou à la boucle d'un nœud coulant (*laqueus*) ; il y aurait là une autre image que dans *lacūnar*. Pour la formation, cf. *alueus/aluear(e)*.

Dérivé : *laqueārius* m. : 1° lambrisseur ; 2° gladiateur armé du *laqueus*.

laqueus, -ī m. : lac, lacet, nœud coulant. Terme de chasse ; employé ensuite au sens figuré « piège, trappe ». Ancien (Plt.), usuel. Panroman. M. L. 4909.

Dérivés et composés : *laquear* (v. ce mot) ; *laqueō, -ās* : prendre aux lacs (époque impériale ; surtout au participe *laqueātus*), M. L. 4907 (fr. *lacer*, etc.), et *ablaqueō*, terme technique de la langue rustique « déchausser un arbre », *ablaqueātiō* (forme contestée) ; certains préfèrent lire *ablacuō* (attesté dans Varr., R. R. 1, 29, 1) et en faire un composé dénominatif de *lacus* « fosse », mais il ne semble pas que *lacus* ait jamais formé de verbe, et, du reste, la composition serait bizarre ; enfin, le texte de Pall. 2, 1, *ablaqueandae sunt uites, quod Itali excodicare appellant*, exclut la dérivation de *lacus* : *ēlaqueō* « dégager du piège » (tardif, d'après *expediō*?) ; *inlaqueō* : enlacer ; *inlaqueātus* : *-m alii pro uincto utuntur, alii pro soluto*, P. F. 100, 19 ; **laqueolus*, M. L. 4908.

Terme technique qui est sans doute emprunté, comme beaucoup de mots en *-eus*. Étrusque? La parenté avec *lāx, laciō* ne se justifie guère.

Lār, Lăris usité également au pluriel **Lărēs, -um, -ium** (ancien *Lasēs*? ; cf. Varr., L. L. VI, 2, et le *Lases* du Carmen Fr. Aru. ; toutefois, les formes étrusques n'ont pas l'*s*) m. : Lare(s), esprits tutélaires, considérés comme les âmes des morts, chargés de protéger la maison (*Larēs familiārēs* ou *Lār familiāris*), la cité, les rues, etc. ; par métonymie, le foyer lui-même, M. L. 4910.

Dérivés : *Larālia, -ium* « fête des Lares » ; *Larārium* « sanctuaire des Lares » ; hybride tardif : *Larophorum*.

Les *Larēs* semblent avoir été, à l'origine, des divinités infernales, ou plutôt des « esprits » infernaux, qui poursuivaient les vivants et qui furent transformés par la suite en divinités tutélaires ; cf. P. F. 273, 7, *pilae et effigies uiriles et muliebres ex lana Conpitalibus suspendebantur in conpitis, quod hunc diem festum esse deorum inferorum, quos uocant Lares, putarent, quibus tot pilae quot capita seruorum, tot effigies quot essent liberi ponebantur, ut uiuis parcerent, et essent his pilis et simulacris contenti*. Ce sens originel rend probable la parenté avec *lārua* (trisyllabe dans Plaute) « esprit des morts qui poursuit les vivants, spectre, fantôme ». *Lārua* rappelle par le suffixe *Menerua, Minerua*, qui semble bien emprunté à l'étrusque *Menrua*. *Lār, lārua* peuvent avoir la même origine : on sait l'importance du culte des morts et des divinités infernales dans la religion étrusque. V. Ribezzo, Etrusco-Lat. *Lar, Lara, Larunda*, Riv. Ind. Gr. It., 1937, p. 156. A *Lār* se rattachent sans doute *Lāra* « māter Larum » identique à *Mānia, Lārunda*, que Varron dérive du « sabin », L. L. 5, 74, et qui a une finale étrusque ; cf. étr. *Laran, Laruns*, nom de divi-

nité. Cf. aussi *Lārtius*; *Lārōnius*; *Lārentia*; *Lārentālia* : *coniugis Faustuli, nutricis Remi et Romuli, Larentiae festa*, P. F. 106, 1; *Lārentīnae diēs*, Varr., L. L. 6, 25. La quantité de l'*a* fait difficulté.

largus, -a, -um (*ā* CIL VI 32521 b 2) : abondant; qui jaillit en abondance (se dit surtout des sources, des fleuves, etc.; sens qu'on retrouve aussi dans *largītiō*, cf. Cic., Off. 2, 15, 52, LARGITIO *quae fit ex re familiari* FONTEM *ipsum benignitatis* EXHAVRIT; et *largiusculus* : *l. haustus*, Sol. 7, 4); d'où « qui donne en abondance, généreux, large » (au sens moral; dans le sens physique, le latin dit *lātus*; *largus* a supplanté *lātus* grâce à l'appui de *longus*, avec lequel il formait couple par l'identité de la finale; d'où *largāre* = *laxāre*, Orib., et **allargō*, M. L. 352); *largātus*. Ancien, classique, usuel. Panroman. M. L. 4912. Emprunté également en gallois *llara*, *llari* « mītis, mānsuētus »; et en bret. *lary-* « généreux ».

C'est le sens de « généreux, qui répand des largesses » qui a persisté dans les dérivés : *largiter* (*largē*); *largitus*, adverbe (Afr.); *largitās*; *largitūdō*; *largiusculus* (Solin); *largior*, *-īris* (comme *blandior* de *blandus*); *largītiō*, *-tor*, *-tiōnālis*; *largīmentum* (Fulg.); *dīlargior* (Caton); *ēlargior*, d'après *effundō* (époque impériale).

Composés, rares et poétiques : *praelargus*; *largi-ficus*, *-fluus*, *-loquus* (Plt.).

Aucun correspondant sûr. On ne cite plus l'ingénieux rapprochement avec skr. *dīrgháḥ*, v. sl. *dlŭgŭ* « long » et lat. *indulgeō* qu'a pourtant rendu plausible L. Havet, MSL 6, 353 sqq.

lāridum, lārdum, -ī n. (*lārida* sc. *carō*, Cod. Theod. 8, 4, 17) : lard. Ancien (Plt., Cat.). Panroman, sauf roumain. M. L. 4915.

Dérivé : *lārdārius* « charcutier », CIL XII 4483. Pas d'étymologie.

larix, -icis f. et m. : mélèze (Vitr.). M. L. 4916, et **melix*, 5481 a; passé en germanique : v. h. a. *lericha* « Lärche », et en celtique : irl. *learóg*.

Dérivés : *larictum*, *-ī* n., M. L. 4914; *lariceus*; *laricātum* : résine de mélèze, M. L. 4913; *larignus* et *Larignum*.

Aucun correspondant sûr. Les mots celtiques comme m. irl. *dair* désignent un autre arbre, le chêne. Sans doute mot d'emprunt (celtique? ; cf. Brüch, IF 41, 377; ou plutôt « alpestre », comme *camox*, etc.; n'est guère connu que dans les Alpes. Cf. *salix*. V. Vitruve, 2, 9, 1, et Jud, Arch. f. d. St. d. n. Spr., 121, 95 sqq.

***lar(s), -tis** m. : chef militaire. Mot étrusque? Cf. étr. *larθ* (nom propre).

lārua, -ae (*lārŭa*, trisyllabe chez les archaïques) f. : esprit des morts qui poursuit les vivants, d'où *lāruātus* : *-i, furiosi et mente moti, quasi laruis exterriti*, P. F. 106, 5; fantôme, spectre. Attesté depuis Plaute. Sens dérivé : « épouvantail » et « masque » (en tant que représentation des vivants). Comme ces fantômes, dans la croyance populaire, n'avaient du corps que le squelette, *lārua* a désigné aussi un pantin en forme de squelette (Pétr. 34, 8). Adjectifs : *lāruālis* (époque impériale) « spectral, squelettique » et *larueus* (Ven. Fort.), *laruea*. De *lāruātus*, seule forme attestée à date ancienne (Plt., joint à *cerrītus*), ont été tirés à basse époque un verbe *lāruō*, *-ās* (Apul., Firm.) et un adjectif *lāruāticus* (d'après *lūnāticus*).

V. *Lār*. Sur fr. *larve*, v. Benveniste, Le français moderne, 1955, p. 5 sqq.

lasanum, -ī n. (*-nus*, Pétr., comme *catinus*) : marmite, pot (de chambre), etc. Emprunt au gr. λάσανον, attesté depuis Hor.

Dérivé : **lasania* > it. *lasagna*, M. L. 4917.

lascīuus, -a, -um : folâtre, joueur, pétulant. Se dit des animaux, des enfants : *-a capra, puella* (Vg.). De là « provoquant, agaçant » (cf. *petulāns*, *procāx*), et par suite « qui provoque le désir, lascif, licencieux » (se dit des personnes et des choses : *lascīuum femur*, Ov.). Même développement de sens dans *lascīuitās* (tardif); *lascīuulus* (Laev.); *lascīuē*, *-uiter*; *lascīuiō*, *-īs* et *lascīuia* (déjà dans Plt. et Pac.); *lascīuiōsus* (cf. *licentiōsus*). *Lascīuus* rappelle *nocīuus/noceō*; *uacīuus/uacō*, et les adjectifs en *-ko-*, du type *uascus*, *cascus*, *luscus*, etc. Ancien, classique, non roman.

Dérivé complexe et expressif. On rapproche des mots différents du mot latin et divergents entre eux : gr. λιλαίομαι « je désire vivement », λάστη · πόρνη (Hes.), ληνίς « bacchante », got. *lustus* « envie », v. sl. *laska* « flatterie », r. *lásyj* « désireux », skr. *lásati* « il joue »; *lālasaḥ* « désireux » (mot populaire entré dans la langue savante comme on le voit par *l*; tout le groupe est « populaire »).

lāser (*lăser* seulement dans Marcellus), **-ris** n. (*lasser*, *lasar*, forme de basse époque, et *laseris*, *lasaris*) : suc provenant du silphium. *Lāser* semble une forme abrégée de *lasserpīcium*, *lāserpicium* (faite sur le modèle de *cicer*, *piper*, *siser*, etc.); *lasar* rappelle *ānsar*, *passar*. *Lasserpīcium* est issu de *lac* + *serpīcium* (*sirpīcium*; *lac sirpīcum* dans Solin 27, 49), adjectif dérivé de *sirpe* (cf. *rāpīcius* de *rāpum*), correspondant latino-étrusque de gr. σίλφιον. Le composé, ayant cessé d'être compris, a fini par désigner la plante elle-même; cf. Plin. 19, 38, *laserpicium quod Graeci* σίλφιον *uocant... cuius sucum uocant laser*.

Dérivé : *lāserātum* (*lāsa-*) : sauce au laser.

lāserpīcium (*lasser-*), **-ī** n. : v. le précédent; *lāserpīcifer* (Catulle = σιλφιοφόρος); *lāserpīciārius* (Pétr.).

lassus, -a, -um : las. Le sens ancien est peut-être « qui s'incline, qui tombe en avant »; cf. Vg., Ae. 9, 436, *lassoue papauera collo*.

L'adjectif est déjà dans Plaute, mais semble évité par les puristes, qui lui préfèrent *fessus*; il n'est ni dans Cicéron ni dans César; cependant, ceux-ci emploient *lassitūdō*. *Lassō*, *-ās* ne semble pas attesté avant l'époque impériale, quoique Plaute ait déjà *dēlassātus*, Asin. 872 (cf. *dēfessus*); *lassēscō*, *ēlassēscō* apparaissent dans Pline; Catulle a *lassulus*; Rufin, *lassābundus*. Les langues romanes ont gardé *lassus* et *lassāre*. M. L. 4920-4921 (panromans, sauf roumain).

On rapproche le groupe germanique de got. *letan* « laisser », *lats* « ὀκνηρός », v. isl. *lǫskr* « mou, lâche »; sans doute gr. ληδεῖν · κοπιᾶν, κεκμηκέναι (Hes.), ληδήσας · κεκμηκώς, κοπιάσας (id.); peut-être lit. *lénas* « lent, tranquille », v. sl. *lěnŭ* « paresseux » (lat. *lēnis* est loin pour le sens), tous rapprochements douteux parce que d'autres mots indiquent une racine **lē-*. Cf. peut-être *laedō*; *lassus* serait à *laedō* comme *cassus* à *caedō*. Sur *lascus*, v. M. L. 4918. Le vocalisme *a* et la géminée expressive indiquent une forme populaire.

***latēna, -ae** f. : sorte de navire (transportant du grain). Vit. Caes. Arel. 2, 9 (8), p. 487, 18 (?).

lateō, -ēs, -uī, -ēre : être caché. S'emploie absolument ou avec un complément au datif ou à l'accusatif : demeurer caché à, échapper à, être inconnu à; cf. *fallō*. Ancien (Enn.), usuel. Non roman.

Dérivés : *latēbra* (avec *ē*, parfois *latĕbra* d'après la fausse analogie de *tenebrae*, où l'*e* est bref de nature, mais où il y a quelquefois longue « par position ») f. : cachette, souvent au pluriel, plus ancien que le singulier. Fréquemment joint à *tenebrae*, cf. Plt., Poe. 834-835, *itaque in totis aedibus/tenebrae, latebrae*; Cic., Sest. 4, 9; *latēbrōsus*, *latēbricola* (Plt.); *latebrātim* (Gl.); *latēbrō*, *-ās* (Greg. Tur.); *latibulum* : retraite, tanière, et *latibulor* (*-lō*) (archaïque); *latitō*, *-ās* : se cacher, faire défaut; *latēscō* (rare; Cic., Arat. 385); *dē-* et *ob-litēscō*, tous deux classiques, mais peu employés à l'époque impériale; *latex*, *-icis* m. : cachette (Commod., Apol. 174), formé sur *lateō*, d'après *uertex*, *uertō*. — Ce groupe de mots indique un état; l'acte correspondant est exprimé par *oc-culere*, *cēlāre*; l'adjectif en *-tus* est donc *occultus*. Du reste, on recourt au participe présent *latēns* (cf. *patēns* en face de *pateō*).

Latēre s'oppose à *patēre* et *latibulum* est formé comme *patibulum*.

Si l'on admettait que i.-e. **th* est toujours représenté par gr. τ, comme dans certains exemples clairs (πλατύς, etc.), le rapprochement avec gr. λανθάνω « je suis caché », λαθρός « caché » et dor. λᾱ́θω (ion. λήθω), qui est évident, supposerait que -θ- grec est un élargissement et que lat. *lateō* serait formé comme *fateor* en face de *fārī*. Du reste, le grec a λῆτο, λήιτο · ἐπελάθετο (Hes.), d'où il résulterait que la dentale est un élargissement dont les formes peuvent être diverses. Mais le **th* expressif semble représenté par gr. θ dans certains mots. Dès lors, lat. *lat-* pourrait répondre exactement à gr. λαθ-. Cf. Benveniste, *Formation des noms en indo-européen*, p. 192. Les autres rapprochements proposés, comme celui de v. isl. *lómr* « tromperie », sont en l'air.

later, -eris m. : brique faite de terre, crue ou cuite (*crūdus*, *coctilis*). Même sens que gr. πλίνθος. Ancien (Caton, Plt.); technique. M. L. 4924; irl. *later*.

Dérivés : *laterculus* : briquette et gâteau de cette forme; et, par analogie également de forme, *laterculum* n. : registre (latin impérial); ou autre nom de la jusquiame (Ps.-Apul. 4, 25); *laterculēnsis*; *laterārius*, d'où *laterāria* f. « briqueterie »; *laterīcius* « bâti en briques » (cf. *caementīcius*), M. L. 4925 a (avec influence de *latus*?); *Laterānus*; *laterīna* (cf. *figlīna*) (Tert.); et sans doute *Laterēnsis*.

Terme technique sans étymologie.

Lateritāna (*-tiāna*) n. pl. : (*pira*) sorte de poires, sans doute originaires de *Laterium*, en Arpinum. Cf. *Laterē*-[illegible] de *Laterēnsis*, *Abellāna* sous *Abella*. On le dérive du nom d'homme *Laterius*.

latex, -icis m. (f. dans Accius) : *profluens aqua dicitur. Vtimur tamen hoc uocabulo et in uino*, P. F. 105, 23. Terme presque uniquement poétique et noble. Lucrèce l'emploie pour désigner toute espèce de liquide, *absinthi laticem*, 1, 941; *liquoris uitigeni laticem*, 5, 15; *laticum frugumque cupido*, 4, 1093. Pas de dérivés; non roman.

Latex est généralement considéré comme un emprunt au gr. λάταξ « reste de vin qu'on jette au jeu de cottabe » (cf. Boisacq, s. u.). Mais on ne s'explique pas comment aurait pu se faire le passage du sens précis et technique du mot grec au sens très général du mot latin.

***latiārius** (CIL VIII 19994) : épithète de sens obscur, appliquée peut-être à un gladiateur (?). Cf. *latiāriter* « en latin » (Mart. Cap., Sid.)?

latīnus, -a, -um : latin. Adjectif dérivé de *Latium* (à côté de *Latiālis*, *-ris*, épithète de Jupiter). De là *latīnitās* défini *quae sermonem purum conseruat, ab omni uitio remotum; uitia in sermone, quominus is latinus sit, duo possunt esse, soloecismus et barbarismus*, Rhet. Her. 4, 12, 17. *Latīnus*, *latīnē*, *latīnitās* se sont ainsi opposés à *barbarus*, et *latīnē* a pris le sens de « en bon latin, en bonne langue »; cf. le développement roman. M. L. 4927; et celtique : irl. *laiten*, *laitnoir*; britt. *ladin*. Nom propre : *Latīnius*. Dérivés bas latins : *latīnō*, *-ās* et *lătīnizō*, *-ās* (d'après *graecizō*). Quant à *Latium*, l'étymologie en est inconnue.

***lātitāuerunt** : *Cato posuit pro saepe tulerunt*, P. F. 108, 20. Suppose un fréquentatif **lātitō*, dérivé de *lātum* supin de *ferō*. Forme unique.

Lātōna, -ae f. : Latone, mère de Diane. Emprunt latinisé au grec dorien Λατώ, cf. *Artemōna* (Plt.) = Ἀρτεμώ, avec influence de *Bellōna*, *matrōna*? Toutefois, un intermédiaire étrusque n'est pas impossible; cf. Eva Fiesel, *Namen d. Griech. Mythos im Etrusk.*, p. 73.

-lātor : v. *ferō*.

lātrīna : v. *lauō*.

latrō, -ōnis m. : soldat mercenaire grec, fantassin (seul sens attesté dans Plt.); par suite (à l'époque classique), brigand, voleur de grand chemin; pion (au jeu de dames; dit aussi *latrunculus*). Sans doute formé sur *praedō* auquel il est joint, par exemple Dig. 50, 16, 118, *hostes hi sunt qui nobis, aut quibus nos publice bellum decreuimus; ceteri latrones aut praedones sunt*. Formation populaire et péjorative en *-ō*, *-ōnis* (l'hypothèse d'un emprunt direct à un gr. *λάτρων non attesté, formulée par M. Leumann, Gnomon 13 (1937), p. 30, est inutile et indémontrable). Ancien, classique. Conservé avec le sens de « larron » en roman. M. L. 4931 (panroman, sauf roumain) et 4932, *latrōcinium*, *Einf.*[3], p. 177; et en celtique : irl. *lator*, *latrann*; britt. *lleidr*.

Les anciens avaient déjà reconnu dans *latrō* un mot appartenant au groupe de gr. λάτρον, λατρεύς, λατρεύω. Mais l'étymologie populaire l'a rapproché en même temps de *latus*, *-eris* et de *lateō*; cf. Varr., L. L. 7, 52, *latrones dicti ab latere, qui circum latera erant regi atque ad latera habebant ferrum, quos postea a stipatione stipatores appellarunt, et qui conducebantur : ea enim merces Graece dicitur* λάτρον. *Ab eo ueteres poetae nonnumquam milites appellant latrones... quod item ut milites* ⟨*sunt*⟩

cum ferro, aut quod latent ad insidias faciendas, explication reprise par le Servius de Daniel, Ae. 12, 7; cette étymologie a pu avoir une action sur le sens en latin vulgaire, à en juger par le sens du fr. *larron*.

Dérivés et composés : *latrunculus* (cf. *fūrunculus*); *latrunculārius*, *-lātor*; *latrunclō*; *latruncārius* (époque impériale); *latrō-cinor*, *-cinium*, mots du vocabulaire militaire, comme *tīrōcinium*, et formés sur *tubicen*, *-cinium*; *latrōcinālis*, *-cinātiō* (époque impériale); v. Ernout, Philologica I, p. 81.

lātrō, -ās, -āre : aboyer. Sens propre et dérivé; ce dernier déjà dans Ennius, A. 584, *animus cum pectore latrat* (à l'imitation de l'homérique ὑλακτέω). Ancien, usuel. M. L. 4928; v. B. W. sous *aboyer*.

Dérivés et composés : *lātrātus*, *-ūs*, M. L. 4929; *lātrātor*, *-tiō*, *-tōrius*, *-bilis*; *adlātrō* « gronder, aboyer contre »; *circumlātrō*; *conlātrō*, même sens; *dēlātrō*; *ēlātrō* « crier avec force » (Hor., cf. ἐξυλακτέω, Plut.); *illātrō*; *oblātrō*; tous de l'époque impériale (mais *oblātrātrīx* dans Plt.).

Cf. skr. *rấyati* « il aboie », v. sl. *lajǫ* et lit. *lóju* « j'aboie », alb. *l'eh* « j'aboie ». Le verbe latin est dérivé d'un substantif non attesté appartenant à cette racine. Cf. aussi gr. ὑλάω « j'aboie ». — Un rapport avec lat. *lāmentum* est possible, mais indémontrable.

lātus, -a, -um : large. De **stlātos*? Cf. F. 410, 34, *stlatta genus erat nauigii latum magis quam altum, sic appellatum a latitudine; sed ea consuetudine qua stlεcum pro locum, stlitem antiqui pro litem dicebant. Stlatta* serait une forme populaire à consonne géminée intérieure. Ancien, usuel, mais v. *largus*. M. L. 4935; B. W. *large*.

Dérivés et composés : *lātitūdō* : largeur; *lātitia* (tardif, CIL VI 26259; cf. **latia*, M. L. 4926, et **allātiō*, M. L. 353); *dīlātō*, *-ās* : élargir en écartant, dilater (classique, opposé à *contrahō*); *dīlātātiō*, *-tor* (tardifs); *ēlātō* (Cassiod.); *inlātābilis* (Gell. = ἀπλατής); pour *prōlātō*, v. *prōferō*, sous *ferō*, Ernout, Mél. Paoli, p. 269 sqq. *Lātus* sert de premier terme de composé dans *lāti-clāuius*, *-a*, *-um*, adjectif dérivé de *lātus clāuus* : *-a tunica*, et substantif *lāticlāuius* m. « sénateur, patricien »; *lāticlāuium* (*lāticlāuus*) « laticlave »; *lātifundius* : *lata possidens* (Gloss.); *lātifundium* n. : grande propriété (latin impérial; cf. Plin. 18, 35, *uerumque confitentibus latifundia perdidere Italiam, iam uero et prouincias*). Autres composés : *lātificō*, πλατύνω (Itala), d'après *amplificō*; *lātifolius* = πλατύφυλλος (Plin.); *lātiloquēns*, πλατυλόγος (Gl. Philox.).

L'initiale ancienne **stl-* que donne lieu de supposer la forme *stlatta* a amené à rapprocher le verbe slave *stelję*, *stilati* « étendre ». Il y aurait donc eu une forme **stelə-* à côté de **sterə-* (sur lequel v. lat. *sternō*, *strātus*). On a rapproché aussi le groupe de skr. *tala-* « surface » (cf. *tellūs*?), qui est loin pour le sens et pour la forme. Le latin n'a rien conservé de la racine **splethə-* de v. irl. *lethan* « large », gr. πλατύς, etc.; c'est le groupe de *pateō* qui y est représenté. Comme *lateō*, le verbe *pateō* indique un état et ne fournit pas d'adjectif en **-to-*, d'où le recours à *lātus*.

lātus « porté » : v. *tollō* et *ferō*; *lātūra*, *-rārius* (tardifs).

latus, -eris n. : flanc, côté. Désigne d'abord une par-tie du corps (cf. pour la formation *pectus*, *tergus*), puis le côté, la surface latérale d'un objet : *a(b) lateribus* s'oppose à *ā fronte*, *ā tergō*. La parenté *ā latere*, *ex latere* désigne celle des frères et des sœurs : *sunt et ex lateribus cognati, ut fratres sororesque*, Dig. 38, 10, 10, § 8. A basse époque, on trouve *latus* employé comme préposition dans *dēlatus* : *dēlatus sē* (Grom.; cf. aussi *ad latus*, Itin. Burdig., p. 11, 3). *Dēlatus* a été ensuite réduit à *latus*, demeuré en roman. Sur l'emploi prépositionnel de *latus* (fr. *lès*, *lez*), voir, entre autres, Wackernagel, *Vorles*. II 164, et cf. irl. *le*, *la* « auprès de, chez, par », à côté de *leth* « côté ». Ancien (Enn.), usuel. Panroman. M. L. 4934.

Dérivés et composés : *laterāmen* (Lucr., qui a aussi *glomerāmen*, de *glomus*); *laterālis* (Lucil.), M. L. 4925 (et *laterīcius*, avec influence de *later*, M. L. 4925 a); *latusculum* : petit côté; *collaterō*, *-ās* (Mart. Cap.) « se tenir de chaque côté »; *collaterāneus* (époque mérovingienne).

Cf. irl. *leth* « côté », qui est aussi thème en **-et-*, gall. *lled* « demi ». Le vocalisme radical zéro du mot latin est surprenant. Le celtique a un thème en **-tu-*, irl. *sliss* « côté », que rien n'autorise à rapprocher de *leth*. Le rapprochement de irl. *leth* avec *lethan* « large » et le groupe de gr. πλατύς n'est recommandé par rien. En somme, il y a ici un mot italo-celtique; il n'est pas surprenant que ce mot ne se retrouve pas ailleurs : les mots signifiant « côté » diffèrent d'une langue indo-européenne à l'autre. Sans rapport avec *lātus*.

lauer, -eris f. : berle, plante; gr. σίον (Plin.), M. L. 4953 a. Origine inconnue. Pour la finale, cf. *ucer*, *cicer*.

Lauerna, -ae f. : *lauerniones fures antiqui dicebant, quod sub tutela deae Lauernae essent, in cuius luco obscuro abditoque solitos furta praedamque inter se luere. Hinc et Lauernalis porta uocata est*, P. F. 104, 28. Cf. le nom propre *Lauernī*.

Les gloses réunissent sous *lauerna* divers sens, par exemple : *qui filios alienos seducit, i. e. latro, uel dea furum siue ferramenta latronum*, CGL V 523, 20.

Sans doute étrusque; cf. *Lavelnaś*; Ernout, Philologica I, p. 29 sqq.

***lauerum** (*lanerum* codd. dett.) : *uestimenti genus e lana sucida confectum*, P. F. 105, 20. Sans autre exemple.

La leçon *lanerum* fournirait seule une bonne étymologie; v. *lāna*.

lauō, -ās, lāuī, lauātum, -āre et **lauō, -is, lāuī, lautum, -ere** : la racine signifiant « laver, baigner » a donné en latin deux verbes, un en *-ā-*, marquant d'abord l'état et s'employant absolument avec valeur réfléchie, l'autre à voyelle thématique en *-o/e-* marquant l'action et s'employant transitivement; cf. *stāre* et *sistere*. V. Havet, ALLG 15, 153 sqq.; Jacobsohn, KZ 40, 113 sqq., 42, 150; Hartmann, Glotta 3, 163. On a donc eu

I. *lauō*, *-ās* : se laver, se baigner; cf. Plt., Tru. 322 sqq., *piscis ego credo, qui usque dum uiuont lauant, | minus diu lauare* (*lauari*, Varr., L. L. 9, 106) *quam haec lauat Phronesium. | Si proinde amentur mulieres diu quam lauant, | omnes amantes balneatores sient*;

II. *lauō*, *-is* : laver, baigner; cf. id., ibid. 902, *puer...*

opus est cibo, opust est matri autem quae puerum lauit, et les exemples rassemblés par Nonius 503, 38 sqq. Toutefois, l'emploi de *lauāre* au sens de « se baigner » s'est vite perdu. Dans une expression comme *manūs lauāre* « se baigner, se laver quant aux mains », *manūs* a été considéré comme le complément d'objet, et *lauāre*, par suite, a été traité comme un verbe transitif, auquel on a donné un médio-passif, *lauor*. Dès Plaute, on rencontre le médio-passif *lauārī* (cf. Poe. 220, 229), dont l'usage s'est généralisé à l'époque classique, e. g. Caes., B. G. 4, 1, 10, *atque in eam se consuetudinem adduxerunt ut... lauarentur in fluminibus*; et *lauāre* y a déjà le sens de *lauere* « laver, baigner », cf. Poe. 223. Seul le parfait *lāuī* s'emploie encore avec le sens moyen — ce qui est normal; cf. *reuertī* en face de *reuertor*. Aussi *lauere* n'est-il plus conservé que par la poésie et a-t-il fini par disparaître. Les gloses n'ont que des formes de *lauāre*, qui est seul demeuré dans les langues romanes. M. L. 4951 (panroman). Du reste, *lauere*, réduit à *-luere*, a largement subsisté dans les formes munies d'un préverbe et dont, par suite, l'aspect est « déterminé », comme l'est celui de *sistere*, *-cumbere* en face de *stāre*, *cubāre*. De *lauāre* le supin est *lauātum*; cf. Plt., Ru. 382, *etiam qui it lauatum in balineas*; de *lauere*, *lautum*.

De *lauāre* dérivent : *lauābrum* et *lābrum* : baignoire, cuve, bassin pour se laver : *lābrum Veneris* « bassin de Vénus », v. André, Lex., s. u.; *lābellum* (Caton, Agr. 10; Col.), conservé en italien, où souvent il désigne un tombeau, ainsi nommé pour sa ressemblance avec une baignoire, M. L. 4804; cf. aussi M. L. 4812, **labrellum*; *lauācrum* (cf. gr. λουτρόν et pour le suffixe *ambulācrum*) « bain d'eau » (par opposition à « bain de vapeur »); *lauātiō* « action de se baigner », puis « appareil d'un bain »; *lauātor*; *lauātōrium* « lavoir », M. L. 4952; *lauātūra* (Vitae Patr., Orib.), M. L. 4953; *lauātrīna*; *lātrīna* « lavabo », « cabinets » (doublet *lātrīnum* dans Labérius), M. L. 4952 a, 4930; *lauandāria* « *quae ad lauandum sint data* », mot de Labérius, cf. Gell. 14, 7, 5. V. André, *Lex*., s. u. Inchoatif : *lauāscō*, *-is* (Aldh. Gramm.).

Composés : **elauō* ou **ēluō*, *-ās* (employé par Plt. au parfait *ēlāuī*, par exemple Asin. 135, *nam in mari repperi, hic elaui bonis* « j'ai été nettoyé de mes biens », et au participe *ēlautus*); *exlauitus*, M. L. 3020; *dēlauō*, *-ās* (tardif) : enlever en lavant et « laver »; *circumlauō*, *-ās* (Hygin.; Salluste, Hist. fgm. 2, 56, emploie *circumlauō*, *-is*); *praelauō*? seulement *praelauātus* dans Theod. Prisc. 1, 27 : Apulée a *praelauere*; *sublauō*, *-ās* (Celse, époque impériale); **experlauāre*, M. L. 3044.

Sauf *ēlauō*, dont, du reste, le présent n'est pas attesté et devrait être phonétiquement **ēluō*, *-ās*, tous ces composés sont récents.

De *lauō*, *-is*, au contraire, sont issus un grand nombre de composés en *-luō*, *-is*, d'après lesquels, à l'époque impériale, s'est reformé un verbe simple *luō*, d'où *lūtor*, mot de glossaire, « laveur » (cf. *clūdō*, *sculpō*, d'après *inclūdō*, *insculpō*). On a ainsi : *ab-luō* = ἀπολούω « enlever en lavant, effacer, nettoyer, purifier » (sens physique et moral; ce dernier fréquent dans la langue de l'Église); *ablūtiō* « fait de laver, de nettoyer; ablution, purification, absolution »; **ablūmen*, M. L. 31 a; *abluuiō*, *-uium* « action d'emporter en lavant » (en parlant d'un cours d'eau), par opposition à *alluuiō*; *al-luō* : effleurer en lavant, baigner; *alluuiēs* « inondation, débordement »; *alluuiō* « inondation, terrain d'alluvion »; *col-luō* : laver, arroser (archaïque et postclassique); *colluuiēs* (*-uiō*, *-uium*) : sens technique « réunion des eaux de lavage, de vaisselle, etc. »; cf. *colluuiaris porcus..., qui cibo permixto et colluuie nutritur*, P. F. 49, 27; d'où « mélange malpropre, lie, tourbe » (sens figuré); *dīluō* : délayer; *dīluuium* (*-uiēs*, *-uiō*) : déluge, M. L. 2643; irl. *díle*, britt. *diluw*; *ēluō* : enlever en lavant (sens propre et figuré), laver, purifier, M. L. 2854; et aussi « se laver », cf. Plt., Rud. 579, *eho an te paenitet | in mari quod elaui, ni hic in terra iterum eluam*; *ēluuiēs* « écoulement au dehors, débordement, cours de ventre; inondation », M. L. 2854 a; d'où « abîme, précipice produit par l'inondation »; *ēlūtiō* : action de laver, purification; *ēluuiō*, *-ōnis* : inondation (Cic.); *ēlūtus* « détrempé, fade »; et sans doute *ēlūtriō*, *-ās* (dérivé de **ēlūtor*?) : rincer (mot populaire; Labérius ap. Gell. 16, 7, 5) et « décanter, transvaser »; *illuō* (*in-*)? mal attesté; *illuuiēs* « inondation » (M. L. 4273), à ne pas confondre avec le mot archaïque et postclassique *inluuiēs*, où *in-* est privatif (= gr. ἀλουσία); cf. Lucilius ap. Non. 126, 2, *hic cruciatur fame/frigore, inluuie, imperfundie, inbalnitie, incuria*, d'après *inlōtus*, *inlūtus*; *interluō* : baigner entre, arroser; *interluuiēs* (époque impériale); *prōluō* : laver en coulant, emporter dans son cours, laver, inonder, etc.; *prōluuiēs* (*-uiō*, *-uium*) : inondation, flux; surabondance (= *prōfūsiō*) et *prōluuiōsus* (tardif); *subluō* : laver en dessous, couler au pied de, baigner; *subluuiēs* : boue, vase, suppuration.

Cf. aussi *malluuium*, *pelluuium*; *polūbrum*, et *dēlūbrum*?

De *lauō*, *-is* l'adjectif verbal est *lautus* ou, avec réduction de la diphtongue, *lōtus*. La langue a réparti les deux formes dans des emplois différents :

lautus s'est spécialisé dans le sens de « élégant, distingué », par suite « riche, honorable ». Le sens de « baigné lavé » est à peine attesté et ne dépasse pas Térence (cf. Ad. 425). De là *lautē* adv.; *lautitia* (surtout au pluriel) : élégance, magnificence. Cf. P. F. 104, 9, *epularum magnificentia. Alii a lauatione dictam putant, quia apud antiquos hae elegantiae, quae nunc sunt, non erant, et raro aliquis lauabat*. Cf. peut-être aussi *lautia*. Le sens de « lavé » apparaît encore dans l'adjectif féminin : *lautīcia, farina appellabatur ex tritico aqua consperso*, P. F. 105, 10 (pour la formation, cf. *emptīcius*, etc.), et dans *Lautulae, locus extra Vrbem, quo loco, quia aqua fluebat, lauandi usum exercebant*, P. F. 105, 11; *lautitās* (Gloss.); *lautiusculus* (Apul.).

lōtus a gardé le sens de « lavé, baigné »; de là *lōtiō* (Vitr.), *lōtor*, *lōtūra* (Plin., Mart.) : lavage; *lōtus*, *-ūs* (Celse); *illōtus* (*in-*; formes accessoires *illautus*, *illūtus*) « non lavé, sale »; *inlūtibarbus* (Apul.); *lōtium* n. : urine (depuis Caton; M. L. 5129); *lōtiolentus* (Titin.); *lōtiālis*, *lōtiōsus* (tardifs). Sur l'origine de *lōtium*, cf. Isid. 11, 1, 138, *urina... uulgo lotium dicitur quod eo lota, i. e. munda, uestimenta efficiuntur*. Sur l'emploi de l'urine pour laver les dents et les vêtements, cf. Catulle 39, 19; Diod. V 33, 5; Strabon 3, 164; v. Sofer, p. 70 et 175.

lōmentum : 1° ce qui sert à laver, savon ou pâte de toilette, faite de farine de fève et de riz; 2° bleu céleste (par comparaison avec la couleur de cette pâte?).

Le verbe *lauō* se retrouve en ombrien : manf... vutu

« manūs lauitō », de *lowetōd. Hors de l'italique, on n'a de correspondant que pour la racine. Le celtique a notamment un nom d'instrument : gaul. *lautro* glosé « balneō », irl. *lóthar* glosé « peluīs », cf. gr. λοετρόν, λουτρόν ; v. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, I, p. 60-61 et 63. Le grec a des formes verbales obscures : λούω, λελουμένος, etc. L'arménien a *loganam* « je me baigne », qui rappelle lat. *lauāre*. Le germanique offre des substantifs tels que v. isl. *lauðr* « lessive », *laug* « bain chaud » ; v. h. a. *louga* « lessive ». On n'arrive à poser aucune forme indo-européenne précise ; mais la parenté de tous ces mots est certaine.

***lauricēs** : lapereaux pris sous la mère. Le mot ne se trouve qu'au pluriel dans Pline, 8, 81, qui le donne comme espagnol : *fetus uentri (cuniculorum) exsectos, uel uberibus ablatos, non repurgatis interaneis... laurices uocant* (scil. *Hispani*), M. L. 4941 ; v. h. a. *lōrihhi(n)*. — *Cunīculus* est aussi donné comme espagnol. Cf. *lepus*.

lauriō, -ōnis m. : serpolet (Plin. Val.). Sans doute de *laurus*.

laurus, -ī et **laurus, -ūs** f. : laurier. Arbre consacré à Apollon et dont les feuilles couronnaient les généraux triomphants, etc. De là « couronne triomphale ». Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4943 ; B. W. s. u. ; et germanique : v. h. a. *Lōrboum* ; celtique : irl. *lauir*, gall. *lawr-wydd* ; gr. mod. λαῦρος ; bulg. *lavr*.

Dérivés : *laureus* « de laurier », M. L. 4940, substantivé à l'époque impériale *laurea* [sc. *arbōs*] « laurier » ou *l.* [*corōna*] « couronne de laurier » ; d'où *laureātus*, sur lequel a été refait *laureō, -ās* ; *laurīnus*, M. L. 4942 ; *laureolus*, diminutif de *laureus* ; *laureola* « feuille de laurier, petite couronne de laurier » ; *lauriculus* « petit laurier » ; *Laurētum*, *Lōrētum* (avec réduction de la diphtongue) : lieu planté de lauriers, sur l'Aventin ; *laurāgō* : laurier alexandrin ; *lauriō*? V. André, *Lex.*, s. u.

Composés poétiques en *lauri-* : *lauri-comus, -fer, -ger* (imités du grec δαφνηφόρος, -κόμος), *-potēns*. Cf. aussi *laurocina*, χαμαιδάφνη (Gloss.). Sur *lorandrum* (*rorandrum, rodandrum*), corruption de *rhododendron* (avec haplologie et influence de *lōrus* « *laurus* »), et *laurorosa* (Diosc.), nom du laurier rose, v. Sofer, p. 99.

Plante méditerranéenne dont le nom est, évidemment, emprunté à une langue indigène, non i.-e. L'existence de δαυχον, δαυχνα en thessalien, de λάφνη à Pergame, et aussi de δαυχμός glosé δάφνη πικρά, donne lieu de supposer que les mots grecs et latins reposeraient sur des originaux apparentés entre eux.

laus, -dis (thème consonantique ; abl. *laude*, g. pl. *laudum* ; *laudium* est rare et secondaire) f. : éloge, louange, titre de louange, mérite, valeur, gloire. Ancien (Liv. Andr.), usuel au singulier et au pluriel. M. L. 4944 ; B. W. *lods*.

Dénominatif : *laudō, -ās* : louer, célébrer. Panroman. M. L. 4938-4939 ; et celtique : gall. *lawdu*.

Dérivés : *laudātiō, -tor, -trīx* ; *laudābilis* et *illaudābilis, illaudātus* ; *laudātīuus* = ἐγκωμιαστικός (Quint.) ; *laudātōrius* ; *laudābundus* ; *ad-laudō, adlaudābilis* ; *con-laudō* « combler d'éloges » ; *conlaudātiō* ; *dīlaudō* : louer en tous points (Cic., ad Att., où le préverbe a la même valeur augmentative que dans *discupiō, dispereō*, etc.) ; *ēlaudō* (rare, v. Thes.). Dans les composés, l'*a* radical est maintenu par analogie ; la forme phonétique se confondrait avec le groupe de *lūdō*.

Le sens ancien de *laus* devait être « fait de nommer, de citer » ; le mot s'est spécialisé dans une acception favorable. *Laudō* a gardé quelques traces de ce premier sens, qui n'est pas ignoré des anciens ; cf. P. F. 105, 7, *laudare apud antiquos pro nominare*, et 66, 24, *elaudare plus quam nominare* ; Gell. 2, 6, 16, *laudare significat prisca lingua nominare appellareque*, cf. 13, 20, 12. Plaute dit, Cap. 426, *Iouem supremum testem laudo* ; et Virgile emploie *illaudātus* (sans doute calque du gr. [illegible] μητος), G. 3, 5, qu'Aulu-Gelle, l. l., explique par « *quam illaudabilis qui neque mentione aut memoria ulla dignus neque umquam nominatus est* ». Cf. une spécialisation comparable dans *ōrāre*, dans *fāma, infāmis* et dans le gr. αἶνος, αἰνέω. Le développement du sens favorable a pu être aidé du fait que *laus, laudāre, laudātiō* servaient à désigner l'appel suprême que l'on adressait au mort, puis l'éloge funèbre qui s'est ajouté à cet appel (cf. *supremae laudēs, laudātiō fūnebris*, fr. « laudes » ; Cic., Mu. 36, 75, *quem cum supremo eius die Maximus laudaret*).

Aucun rapprochement net. M. Vendryes signale, à titre de possibilité, irl. *luaidim* « je mentionne, je célèbre ». Le germanique a une forme **leu-t-* dans got. *liuþōn* « chanter, louer », etc. Mot à diphtongue en *-au-*.

lausiae (*lapidēs*) f. : ardoise, pierres plates. Mot gaulois ou ibère, attesté épigraphiquement ; cf. Bücheler, ALLG 2, 605. M. L. 4946.

lautia, -ōrum n. pl. : présents d'hospitalité ; *dautia quae lautia dicimus, et dantur legatis hospitii* gratia, P. F. 60, 6. Terme technique de la langue du droit public ; cf. T.-L. 28, 39, 19, *locus inde lautiaque legatis praebere iussa* ; cf. S. C. de Ascl., CIL I² 588 (78 av. J.-C.). Comme on ne sait pas en quoi consistaient ces présents, ni quelle est la forme la plus ancienne du mot, on ne peut rien affirmer de son étymologie. Les uns le dérivent de *lautus*, les autres le rattachent à *dare* (cf. *dautia*) ; chacune des deux explications soulève des difficultés. Le mot *lautia* conservé dans les langues hispaniques est sans doute un autre mot ; cf. M. L. 4949.

lautumiae, -ārum f. pl. : carrières de pierre. Emprunt latinisé (déjà dans Plt.) au gr. λᾱτομίαι, dont la forme *lātomiae* n'est que la transcription. L'*u* intérieur de *lautumiae* est issu régulièrement d'un *o* devant *m* en syllabe intérieure ouverte ; cf. *maxumus*, etc. Mais la diphtongue initiale fait difficulté ; on a supposé qu'elle répondait à une prononciation dialectale *λᾱο-τομίαι ; ce peut être un fait d'assimilation, comme dans *lucūna* de *lacūna*, etc. Phénomène contraire dans *agustus* de *augustus*.

lax, -lex ; laciō, -is, -ere ; -liciō ; lacessō, -is, -ī ; lactō, -ās ; -lectō, -ās, -āre. *Lax, laciō* sont attestés seulement par les glossateurs ; e. g. P. F. 103, 25, *lacit : decipiendo inducit ; lax etenim fraus est* ; id. 104, 1, *lacit : inducit in fraudem. Inde est allicere et lacessere ; inde lactat, illectat, oblectat, delectat* ; id. 25, 14, *allicit est perducit aliquem in rem, dictum a uerbo lacit, quod est decipit. Hinc descendit inlicere et oblectare, i. e. fraudulenter inducere*. Cf. encore id. 100, 12, *inlex, correpta sequenti syllaba significat inductor, ab inliciendo. Plautus* (Asin. 221) : « *esca est meretrix, pectus* (l. *lectus*) *inlex* ».

De tous ces témoignages il résulte qu'il a existé un mot racine *lax* « appât, ruse, tromperie, séduction », auquel s'apparentait un verbe *laciō* « attirer, séduire ». A *laciō* correspondaient un désidératif *lacessō* et un fréquentatif *lactō, -ās, -āre*. *Laciō, lactō* ont fourni de nombreux composés ; enfin, comme seconds termes de composés, existent aussi le nom d'agent *-lex* et le nom d'action *-licium*. On a ainsi :

1° *lacessō* (participe *lacessiēns*, S[t] Jér., d'un présent *lacessiō* refait sur *lacessīuī* ; et *lacescō*, tardif, par confusion de suffixe) : chercher à attirer dans un piège ; provoquer, harceler ; d'où « attaquer, assaillir » (sens physique et moral, propre et figuré). Ancien et classique ; peu usité dans la prose impériale. Dérivés tardifs et rares : *lacessītor, -tiō* ; *illacessītus*.

2° Composés de *laciō* : *alliciō, -is, -lexī, -lectum, -ere* : attirer, séduire, M. L. 362 a ; *allector, allectiō* (tardifs) ; *allicefaciō* (époque impériale).

dēliciō : détourner par ses séductions (Titin., Lucilius) ; de là *dēliciae* (singulier rare ; un exemple dans Plt., Ru. 426, *operam ludo et deliciae dabo*) et *dēlicium* « séduction, perversion », cf. Plt., Mo. 15, *tu urbanus uero scurra, deliciae populi* ; par suite « plaisir favori, délices » et, au sens concret, « mignon », cf. Cic., Diu. 1, 36, 79, *amores ac deliciae tuae, Roscius* (auquel il faut sans doute rattacher *dēlicātus*, q. u.), M. L. 2539 ; *dēliciōsus* ; *dēliciō, -ās* synonyme tardif de *dēlectō*, et *indēliciō* (*-cior*) trad. de ἐνευφραίνομαι ; *dēliciolae* ; *dēliciolum*.

ēliciō, -is, -licuī (*-lexī*), *-licitum* (souvent confondu avec *ei(i)ciō* dans les manuscrits) : faire sortir par ruse (terme militaire) ou par magie (terme religieux, *e. Iouem, Mānēs*) ; cf. *Iuppiter Elicius*, Ov., F. 3, 313-328 ; Varr., L. L. 6, 94, et les références de Goetz-Schoell, ad l. ; *excelebra*, Plt., Ba. 944 ; *elecebrae argentariae*, Plt., Men. 377, cf. P. F. 66, 25 (même formation que *uertebra/uertō*, etc.).

inliciō, -is, -lexī, -lectum : attirer dans un piège, séduire ; *inlex*, cf. plus haut ; *inlicium, illicium* : appât, séduction, dans la langue du droit public, « appel » ; *inlicium uocare antiqui dicebant ad contionem uocare*, P. F. 100, 11, cf. id. 101, 12, et Varr., L. L. 6, 94 ; *illecebra* (surtout au pluriel), même sens et nom de plante « orpin », Plin. 25, 162 ; *illecebrōsus*. D'où en bas latin : *illicitō, -āmentum, -ātiō*, peut-être par un faux rapprochement avec *illicitātor*, v. *liceor*.

pelliciō (*per-*) : attirer par ruse, séduire ; *pellecebra(e)* (Plt.) ; *pellicātor* « *qui pellicit ad fraudem* », P. F. 225, 11 (ou bien de *paelex*?) ; *pellectiō, -tor*.

prōliciō : attirer en avant (Plt., Ov.).

Cf. encore le composé *aquaelicium* (*aqui-*) : *dicitur, cum aqua pluuialis remediis quibusdam elicitur, ut quondam, si creditur, manali lapide in urbem ducto*, P. F. 2, 24.

On considère généralement *aquaelicium* comme sans rapport avec *aquilex, -legis* (*aquilegus* dans Non. 332, 15, *legere rursum uidere, ab hoc et aquilegi*) « celui qui recueille les eaux, inspecteur des eaux » (*indagator aquarum*, dit Colum. 2, 2, 30) et glosé *aquam colligens*. Mais de *aquilex* existe aussi un génitif *aquilicis* (cf. Thes. s. u.) et c'est sûrement à *-lex* de *laciō* que pense Varron quand il écrit, Men. 444 ap. Non. 69, 14, *an hoc praestat Herophilus Diogenem, quod ille e uentre aquam mittit? at hoc te iactas? at hoc pacto utilior te Tuscus aquilex*. Il se peut qu'il y ait là deux mots distincts : *aquilex, -licis*, terme religieux, et *aquilex, -legis*, terme technique, ou que la langue ait transformé en *aquilex, -licis* en *aquilex, -legis*, quand l'ancien sourcier chargé d'attirer magiquement les eaux s'est transformé en ingénieur technicien, chargé de les recueillir (*legere*) et de les distribuer. De même, il semble bien que la langue ait fait dériver de *-lex, laciō*, d'après *aquilex, aquilicium*, certains mots techniques comme INLICES, *canales in quos aqua confluit in uiis lapide stratis ab inliciendo dicti*, P. F. 100, 12, et *inliciuum dicitur cum populus ad contionem elicitur, i. e. euocatur. Vnde et* COLLICIAE *tegulae per quas aqua in uas defluere potest*, 101, 12 ; ELICES : *sulci aquarii, per quos aqua collecta educitur e liris*, 66, 22 ; DELICIA *est tignum quod a culmine ad tegulas angulares infimas uersus fastigatum collocatur : unde tectum deliciatum et tegulae deliciares*, P. F. 64, 8. Mais ce rattachement n'a pas été complet, et les doublets *colliquiae, dēliquiae* prouvent que la parenté de ces termes avec le groupe de *liquor* n'a pas cessé d'être sentie. Cf. *colliciae*.

De *laciō* existe un itératif-intensif : *lactō, -ās* : — *est dulcedine aliqua tenere, ad persuasionem inducere, unde et delectare et oblectare dicimus*, Don. ad An. 912. Archaïque (Acc., Plt., Tér.) et repris par la Vulgate. Composés relativement fréquents : *allectō* (Cic., Sén.), M. L. 355 ; **allecticō*, fr. *allécher* ; *dēlectō* (*dēlector*) : attirer hors de, séduire (archaïque), puis, par un affaiblissement de sens dont on retrouve l'équivalent en français, simplement « charmer, délecter » ; d'où *dēlectābilis* (et *in-*), *-tāmentum, -tātiō, -tātiuncula*, M. L. 2532 ; britt. *dyleithio* ; *ēlectō* : verbe plautinien, As. 275, Mer. 224, cf. P. F. 66, 26 ; *illectō* (tardif), M. L. 4267, d'où *illectātiō, -mentum* ; *oblectō* : attirer ou retenir par des charmes, charmer, plaire à ; *sē oblectāre* « prendre son plaisir dans ». *Oblectō* est à *lactō* comme *obiectō* à *iactō*. Dérivés : *oblectātor, -tiō, -men, -mentum* ; *oblectātōrius* ; *oblectāneus* ; *sublectō* : duper (Plt., Mi. 1066 a).

On rattachait généralement, avec les Latins eux-mêmes (cf. Thes. Gloss. s. u. *pellax*), à *lax, laciō*, les composés poétiques *pellāx, pellācia* : *inuidia... pellacis Vlixi*, dit Vg., Ae. 2, 90, que le Gloss. de Placide explique par « *per blanditias decipientis* » ; *placidi pellacia ponti*, Lucr. 5, 1004. Mais la forme correcte serait **pellex, *pellicia*, cf. *inlex*. M. Pokrovskij, Bull. Acad. Sc. de Russie, 1920, p. 379 sqq., a rapproché *pellāx* de *pellō*, ce qui est satisfaisant pour la forme, mais l'est beaucoup moins pour le sens, *pellere* n'étant jamais employé dans le sens très précis que Lucrèce et Virgile, et à leur imitation Arnobe, donnent à *pellāx, pellācia*. On peut supposer avec plus de vraisemblance que *pellāx, pellācia* ont été influencés par *fallāx, fallācia*, auxquels ils s'apparentaient sémantiquement ; cf. Thes. Gloss. s. u. Cf., d'autre part, l'influence de *fallāx* sur *uerāx*. La graphie *perlax*, attestée plusieurs fois, montre que pour les Latins *pellāx* n'avait rien de commun avec *pellō*.

Lax, laciō appartiennent à un groupe de mots expres-

sifs, populaires, d'origine inconnue ; *laqueus* en fait peut-être aussi partie. On partirait de **lak*^{w}-.

laxus, -a, -um : lâche, relâché, détendu (sens physique et moral ; opposé à *artus*, *adstrictus*, *angustus*, *intentus*) ; et par suite, à basse époque, « large, vaste ». Ancien (Caton), usuel.

Dérivés et composés : *laxitās* « large étendue, largeur » ; *laxō*, *-ās* : relâcher, détendre (sens propre et figuré : χαλῶ σχοῖνον ἢ ἄλλο τι, CGL II 475, 12), donner de l'ampleur à, adoucir (classique, usuel) ; *laxātiō* : espace vide (Vitr.), largeur ; en médecine « calmant » ; *laxātōrius* ; *laxātīuus* ; *laxāmentum* « relâchement », « évacuation », *l. uentris* ; « espace vide pour se détendre » ; *laxitūdō* (S[t] Jér. ; cf. *ampli-*, *lātitūdō*) ; *dīlaxō* (Not. Tir. 75, 55) ; *relaxō* (usuel, classique), *-ātiō* ; *laxicō* (Ps.-Apul.).

Laxus n'a laissé que peu de traces, M. L. 4956, et a été éliminé par **lascus*, qui est formé comme les adjectifs désignant une qualité ou un défaut physique : *cascus*, *luscus*, *uescus*, etc. ; de même, c'est à **lascō* issu de *laxicō* plutôt qu'à *laxō* que remonte le type « lâcher, laisser » demeuré dans toutes les langues romanes, où il a éliminé *līnquō* et *sinō*. B. W. s. u. ; M. L. 4918, 4955. Irl. *lax* ; britt. *llaes*, *laosk*.

Forme désidérative à élargissement *-s-*, comme, par exemple, *anxius*, *luxus*. Pour le caractère expressif du groupe, v. *langueō*. Cf. sans doute gr. λήγω « je cesse » (avec ancien **sl-* initial, à en juger par hom. ἄλληκτος « incessant »), λάγασσαι · ἀφεῖναι (Hes. ; gort. λαγασαι), λαγαρός « flasque, mou », λάγνος « débauché », etc. ; irl. *lacc* « mou, faible » (sans doute adjectif expressif à consonne géminée) ; v. isl. *slakr* « mou, tombant ».

lebēs, -ētis, m. : bassin, chaudron. Emprunt au gr. λέβης, attesté à partir de Virgile ; se rencontre aussi dans la Vulgate. A côté de la transcription savante, il a dû exister une forme populaire *lebēta* (cf. *tapēs* et *tapēta*), qui semble conservée dans un parler d'Apulie, M. L. 4960 (où ce peut être, du reste, une survivance directe du grec).

***lebetōn,** (*leui*), **-ōnis** m. : sac des moines égyptiens (Vitae patr. 7, 12, 8). Mot étranger ; peut-être égyptien?

***lec(c)ātor** : *gulōsus*. Mot des glossaires médiévaux, dérivé du type germanique qui a fourni le fr. *lécher*, etc. Cf. M. L. 5027 ; B. W. s. u. ; et *lectuōsus* (pour *lecc-* d'après *allectāre*) dans Virg. Gramm., p. 28, 2.

lectus, -ī m. (*e* bref ; *lectum*, Dig., d'après λέκτρον? ; quelques traces de *lectus*, *-ūs*, d'après *domus*, *-ūs*, C. E. 2167 ; Cornif. ap. Prisc., GLK II 257, 5) : lit, pour dormir, *l. cubiculāris*, λέκτρον ; nuptial, *l. geniālis*, εὐνή, *l. aduersus* ; de table, *l. triclīniāris* ; funèbre, *l. fūnebris*. Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 4965. Passé en m. irl. *lecht*.

Dérivés et composés : *lectulus* : κλινίδιον ; *lectārius* : ouvrier en lits (Itala) ; *lectīca* « litière », M. L. 4962 (britt. *lleithig*), généralement couverte et fermée, différente de cela de la civière (*capulus*, *feretrum*) ; *lectīcula*, *lectīcārius*, *lectīcāriola* (Mart.) ; *lectīcālis* (Gloss.) ; *lectīcocisium* (Not. Tir.), de *lectīco-* et *cisium* ; *lectuālis* ; *lectuārius* (bas latin, M. L. 4964 a), d'après *arcuārius*, *statuārius*? ; *lectuāria* (Greg. Tur.), *lectāria* (Loi Sal.) « couverture » ; *lectuālia*, *-ium*, même sens (époque impériale) ; *lectīna* « cabine de navire » ; *lectisternium*, ancien terme du rituel, proprement « fait de dresser un lit » sur lequel on plaçait les statues des dieux pour leur offrir un banquet sacré, servi par les *epulōnēs* ; *lectisterniātor*, formation comique de Plaute, d'après *uīndēmiātor*. Cf. *sellisternium* et le mot obscur *silicernium*. A la même racine se rattache peut-être *supellex*, *-lectilis*.

La racine, bien représentée dans certaines langues, manque dans plusieurs autres, notamment en indo-iranien et en arménien. Elle fournissait un présent radical athématique, dont hom. λέκτο est un témoignage, mais qui est, en général, remplacé par d'autres formes : l'irlandais a *laigid* « il se couche », parallèle à *saidid* « il s'assied » ; le gotique a *ligan* « être couché » parallèle à *sitan* « être assis », le vieux haut allemand *liggan* parallèle à *sizzan* ; le slave a *lęgǫ* « je me coucherai », *ležitŭ* « il est couché » parallèle à *sędǫ* « je m'assiérai », *sěditŭ* « il est assis ». Le causatif, got. *lagjan* « étendre, mettre », v. sl. *ložiti*, semble ancien. — Tandis que le substantif *sella* a des correspondants hors du latin (v. ce mot), les noms de l'objet sur lequel on se couche varient d'une langue à l'autre : le latin a *lectus*, substantif masculin en **-to-* à degré vocalique radical *-e-*, d'un type peu courant ; le grec, λέκτρον et λέχος ; le gotique, *ligrs* (avec suffixe **-ro-*, tandis que *sitls* a **-lo-* ; cf. lat. *sella*) ; le slave, *lože*, l'irlandais, *lige*. — Le latin n'a conservé aucune forme verbale de **legh-* ; c'est le groupe de *cubāre*, *-cumbere* qui en a pris la place et qui s'oppose à *sedēre*, *sīdere* ; et il a même été fait un substantif *cubīle*. Mais le groupe de *cubāre* a une nuance de sens différente de celle de la racine **legh-*, et le latin n'a pas de causatif équivalent à got. *lagjan*, v. sl. *ložiti*.

lēda : v. *lada*.

***ledō, -ōnis** m. (Beda, Isid., Gl.), et *ledōna*, *lidūna* f. (Marcell. Med.) : reflux, jusant. Mot de très basse époque, sans doute gaulois, comme son contraire, *malina* ; v. Du Cange.

legarica : v. *lėgūmen*.

legiō, -ōnis f. : 1° choix, faculté de choisir ; cf. Plt., Men. 187-188, *uter ibi melior bellator erit inuentus cantharo | tua est legio* (= tu as le choix) — *adiudicato cum utro hanc noctem sies* ; 2° division de l'armée romaine, « légion », parce que les hommes de la légion, *legiōnārii*, étaient recrutés au choix, *quod leguntur milites in delectu*, Varr., L. L. 5, 87, ou peut-être parce que originairement chaque combattant avait le droit de choisir un compagnon d'armes : *legit uirum uir*, Vg., Ae. 11, 632. Pour le passage de l'abstrait au concret, cf. *exercitus*, *classis*.

Dérivés : *legiōnārius* ; *legiuncula* (T.-L.). Cf. osq. leginum « legiōnem » et, pour la formation, *regō/regiō*. Irl. *légion*, britt. *leon* (pluriel).

legō, -is, lēgī, lēctum (cf. *léctus*, CIL XI 1826 ; *léctor*, VI 27140), **legere** : ramasser, cueillir ; *oleam qui legerit*, Cat., Agr. 144, 1 ; *l. nucēs*, Cic., de Or. 2, 66, 265. C'est ce sens qui apparaît dans *lignum* (v. ce mot), *legulus* (opposé à *strictor*, celui qui « pince » le fruit pour le

détacher, Cat., Agr. 144) ; cf. Cat., Agr. 64, *leguli uolunt ut olea caduca quam plurima sit, quo plus legatur*, et Varr., L. L. 6, 66, *ab legendo leguli qui oleam aut qui uuas legunt*.

Par suite : 1° recueillir (en concurrence avec *colligō*, gr. συλλέγω), par exemple *ossa legere* (λέγειν ὄστεα) « recueillir les os du mort après l'incinération » ; et, au sens moral, *sermōnem legere* ; cf. Plt., Mi. 414, *nunc huc concedam ut horum sermonem legam* ; *legere uestīgia* « recueillir les traces de », sur lequel se sont créés sans doute les emplois techniques tels que, dans la langue nautique, *legere ōram* « longer la côte » ; cf. Vg., Ae. 3, 127, *et crebris legimus freta concita terris* ; 706, *et uada dura lego saxis Lilybeīa caecis* ; et *l. saltūs*, *caelum* « parcourir les forêts, le ciel ». Même sens dans *praelegere*. Il peut y avoir ici influence de *stringere* ; q. u.

2° rassembler : *legere uēla* « carguer les voiles » et, par extension, *legere fūnem*, *ancoram* ; *l. fīla* « filer ». De là, par litote (peut-être dans l'argot des voleurs), « prendre, s'emparer de » ; Non. 332, 23, *legere subripere significat : unde et sacrilegium dicitur, id est de sacro furtum... Lucilius lib. XXVIII* (58) *omnia uiscatis manibus leget* (cf. 396, 4), et ad Her. 2, 30 fin., *maius esse maleficium stuprare ingenuam quam sacrum legere*. *Sacrilegus* est peut-être une formation plaisante d'après *sortilegus* (cf. le type de gr. κοπρολόγος) ; cf., toutefois, Benveniste, *Mélanges Niedermann*, p. 49 sqq., qui y voit un calque de ἱερόσυλος.

3° choisir (en concurrence avec *ēligō*) ; cf. Suét., Aug. 35, *senatum ad modum pristinum redegit duabus lectionibus : prima ipsorum arbitratu quo uir uirum legit*. De là *legiō* (v. ce mot) et l'emploi de *lēctus*, Plt., Ps. 1149, *hic sunt quinque argenti lectae numeratae minae* ; Cic., Verr. 2, 1, 6, § 15, *lectissimi uiri atque ornatissimi*.

A ce sens de « cueillir, choisir » se rattachent, outre *legulus* et ses composés, tardifs, *auri-*, *conchy(lio)- legulus* (avec haplologie), *mūri-legulus*, les composés en *-legus* : *denti-*, *sacri-*, *sorti-legus* (anciens), *flōrī-*, *frūgi-*, *tūri-*, *fāti-*, *aqui-*, *auri-legus* (époque impériale).

4° lire. Toutefois, ici l'évolution du sens n'est pas claire. Peut-être s'est-elle faite par le moyen d'expressions telles que *legere oculīs* « assembler (les lettres) par les yeux », cf. Vg., Ae. 6, 34, *quin protinus omnia | perlegerent oculis*, ou *scriptum legere* « recueillir comme étant écrit, trouver écrit » ; Cic., Deiot, 7, 19, *ut scriptum legimus* ; N. D. 2, 49, 1, *legi etiam scriptum esse auem quandam...*, ou d'une expression technique, telle que *senātum legere* « faire l'appel des sénateurs », e. g. T.-L. 40, 51, 1, *censores fideli concordia senatum legerunt* (cf. le sens de λέγειν « énumérer, dire l'un après l'autre », λ. κήδεα, dont est dérivé sans doute le sens de « dire », et *citāre*, *recitāre senātum*), d'où « lire la liste de » et, finalement, « lire à haute voix », ce qui est souvent le sens de *legere* (cf. ἀναγιγνώσκω), d'où, en général, « lire ». Au sens de « lire » se rattachent les dérivés *lēctiō* « lecture » (abstrait et concret ; cf. λέξις) ; *lēctiuncula* ; *lēctor* ; *lēctrīx* (Inscr.) ; *lēctūra* (Pall.) ; *lēctōrium* (Gloss.) : lecture, cf. **lectōrinum* plus bas, **lectiōnārius* (Alex. Trall.) ; *lēctitō*, *-ās* : lire souvent ; et *il-lēctus* : non lu. Cf. aussi *perlegō* : lire jusqu'au bout ; *praelegō* : annoncer ou commenter ce qu'on va lire ; *relegō* : relire ; *trānslegō* : passer rapidement en lisant, parcourir des yeux. On peut dire que *legō* « lire » est devenu un verbe indépendant de *legō* « choisir », avec ses dérivés et ses composés à lui. Pour un contemporain de Cicéron, il n'y a rien de commun entre *legere oleam* et *legere librum*, entre *lēctor* et *legulus*.

C'est le sens de « lire » qui a persisté dans les langues romanes et en celtique ; cf. M. L. 4970, *legere* ; 4969, *legenda* ; 4963, *lectio* ; 4964, **lectorinum* ; irl. *legim*, *legend*, *leachtán*, *liacht* ; britt. *lith*, *leu*, *len* « legō, legenda » ; le sens de « cueillir » a été réservé à *colligere*, M. L. 2048.

A côté de *legō*, *-is* a dû exister un intensif duratif en *-ā-*, **legō*, *-ās*, qui est attesté par l'ancien participe devenu adjectif : *ēlegāns*, *-antis* : qui sait choisir ; et « bien choisi, élégant ». Ancien, usuel, classique. De là : *ēleganter*, *ēlegantia* (abstrait et corr.) ; *perelegāns*, *-ter* ; et *inelegāns*, *-gantia*. Cf. *ēducō*, *-ās* en face de *dūcō*, *-is*.

De *legō* existent beaucoup de composés. Pour certains, où le rapport sémantique avec *legō* n'était plus sensible, il a été créé un parfait en *-lēxī* (cf. les composés de *emō*). Les composés ont tantôt la forme *-ligō*, tantôt la forme *-legō*, sans que les raisons de la répartition apparaissent toujours. Ce sont, semble-t-il, les composés les plus anciens qui ont un *-i-* : *colligō*, *dēligō* ; les composés qui se rattachent au sens, évidemment récent, de « lire » ont un *e* ; pour *neglegō*, et sans doute *intellegō*, il s'agit de juxtaposés dont les éléments se sont soudés à date relativement tardive.

1° Parfait en *-lēgī* : *allegō* (*ad-*) : adjoindre à un corps élu ; admettre dans un collège ; *allēctiō* « élection, enrôlement » ; *allēctor* « percepteur » ; *allēctus*, *-ī* m. : 1° membre adjoint ou surnuméraire d'une corporation ; 2° receveur du fisc, doublet de *allēctor*, d'où *allectūra*, d'après *praefectūra/praefectus*. Cf. M. L. 364, *alligere*.

colligō : recueillir, rassembler. Traduit le gr. συλλέγω, en particulier dans la langue philosophique, comme *collēctiō* trad. συλλογή, « conclure, déduire » ; *colligere animōs* « recueillir ses esprits, revenir à soi », *c. sē*, etc. M. L. 2048.

Dérivés et composés : *collēctiō* ; *collēctor* (tardif) ; *collēctus*, *-ūs* (rare) ; *collēcta* f. : collecte, écot, M. L. 2045 ; *collēctīuus* (terme de grammaire et de rhétorique) ; *collēctīcius* ; *collēctāneus* : recueilli, rassemblé ; *collēctāculum* (tardif, d'après *receptāculum*) ; *collēctōrius* (Gloss.) ; *collēctō*, *-ās* (Gloss.) ; *recolligō* : ramasser, rassembler de nouveau, M. L. 7127 ; **accolligō* : accueillir, M. L. 82.

dēligō : achever de cueillir, cf. Cat., Agr. 24, *uuas legito... ubi delegeris* ; cueillir en faisant un choix, choisir, M. L. 2540 ; *dēlēctus*, *-ūs* m. : « choix » et terme militaire « levée d'hommes » ; *dēlēctor* « recruteur » ; *dēlēctiō* « choix » est rare et tardif. Souvent confondus avec *dīlectus*, etc.

ēligō : trier, choisir, M. L. 2843 ; *ēlēctiō* ; *ēlēctus*, *-ūs* ; *ēlēctor* (rare) ; *ēlēctilis* (archaïque) : de choix, exquis ; *ēlēctē* : avec choix ; *praeēligō* (Sid.) ; **exēligō*, M. L. 3001. Cf. ἐκλογή.

interlegō (encore en tmèse dans Vg., G. 2, 366, *interque legendae*) : cueillir par intervalles, éclaircir.

perlegō : recueillir jusqu'au bout (emploi figuré, et seulement dans la langue poétique : *p. omnia oculīs*, Vg. ; *p. alqd uultū*, Ov.). Le sens ordinaire est « lire d'un bout à l'autre ».

praelegō : longer, côtoyer ; cf. *legō*. Seulement dans Tacite et Rufin, avec ce sens. V. *legō* « lire ».

relegō : rassembler de nouveau, relire (époque impériale).

sēligō : trier, choisir (classique, Cic., Varr.) ; *sēlēctiō*, *-tor* (S[t] Aug.).

sublegō : cueillir, recueillir sous ou secrètement, choisir à la place de, soustraire ; *sublēctiō* (Tert.).

2° Parfait en *-lēxī* : *dīligō*, *dīlēxī* : aimer ; d'après Cicéron, de sens moins fort que *amāre*, cf. Fam. 9, 7, 1, *Clodius ualde me diligit, uel, ut* ἐμφατικώτερον *dicam, ualde me amat* ; et aussi Isid., Diff. 1, 17, *alii* (scil. *atque Cicero*) *dixerunt amare nobis naturaliter insitum, diligere uero electione*. En antithèse avec *neglegō*, ad Herenn. 4, 20, 28, *diligere formam, neglegere famam* ; cf. Cic., Att. 1, 5, *diligentiorem... neglegentiorem*. Sur le participe présent *dīligēns*, *-tis* : qui aime ; de là « qui a du zèle pour, soigneux (de) », ont été formés *dīligenter* ; *diligentia* : soin, zèle, application (par opposition à *neglegentia*). *Dīlēctus* s'est, à basse époque, confondu avec *dēlēctus* : levée ; cf. P. F. 65, 1, *dilectus militum, et is, qui significatur amatus, a legendo dicti sunt*. La langue de l'Église a *dīlēctiō* pour traduire ἀγάπη, στοργή (*dilectiō tua, uestra*), et *dīlēctor*, *-trīx*.

intellegō, *-xī* (quelques formes de parfait en *-lēgī*, par exemple dans Sall.) : choisir entre (par l'esprit), d'où « comprendre, connaître, s'apercevoir » ; *intellegēns* : qui comprend, qui se connaît en, connaisseur, M. L. 4482 ; *intellegentia* (= νόησις) : faculté de discerner ou de comprendre, intelligence, entendement, connaissance (attesté depuis Tér. ; surtout fréquent dans Cic.) ; *intellegentiālis*, *-litās*, *-titās* (tardifs) ; *intellegibilis* (époque impériale) et *inintelligibilis* (S[t] Ambr.), traduisant νοητός et ἀνόητος ἀκατάληπτος ; *intellēctus*, *-ūs* (surtout d'époque impériale), avec tous les sens de *intellegentia* et, en outre, ceux de « faculté de percevoir par les sens ou l'esprit », « sens (des mots) » ; à basse époque : *intellēctuālis*, *intellēctuālitās*, etc. Irl. *intleacht* (mot savant).

neglegō (*nec-*) : négliger, dédaigner ; *neglegens dictus est non legens neque dilectum habens quid facere debeat, omissa ratione officii sui*, F. 158, 25 ; M. L. 5878. De là : *neglegentia*, M. L. 5879 ; *neglegenter* ; *neglēctiō* et *neglēctus*, M. L. 5877, sont extrêmement rares ; de même *neglēctor* (S[t] Aug.), *neglēctim* (un exemple dans l'Anthol.). Les formes romanes sont aussi très rares. *Neglegentia* est dérivé directement de *neglegēns* (*negli-*) : le simple *legentia* n'existe pas.

Cf. les présents gr. λέγω « je cueille », alb. *mb-l'eth* « je cueille ». Le fait que gr. λέγω a servi à signifier « je dis » et lat. *legō* « je lis » indique quelque ancien sens technique, sans doute religieux et politique : *legere senātum* est caractéristique.

lēgō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : 1° déléguer à quelqu'un la charge de faire quelque chose, en vertu d'un pacte, d'un contrat (*lēx*), *lēgāre alqd alicuī* ; en particulier, dans la langue du droit privé, « déléguer à ses héritiers l'exercice d'une autorité posthume », e. g. *pater familias uti super familia pecuniaue sua legassit, ita ius esto*, L. XII Tab. ; de là *lēgāre ā fīliō* « imposer au fils héritier la charge d'un legs », *lēgāre ab hērēde* « grever l'héritier d'un legs » et, finalement, « léguer » ; 2° déléguer, députer quelqu'un pour faire quelque chose, *lēgāre aliquem ad aliquid* ; cf. *lēgātus* « délégué, député, fondé de pouvoir, lieutenant » (irl. *legait*).

Au premier sens se rattachent les dérivés : *lēgātum* « legs, part prise sur l'héritage et donnée à un autre que l'héritier légal » ; *lēgātor* « qui lègue, testateur » ; *lēgātārius* : imposé à un légataire ; et surtout *lēgātārius*, *-a* « légataire » ; *lēgātīuus* (Diog.).

Au second sens appartient, outre *lēgātus*, *lēgātiō* : délégation, ambassade, lieutenance.

Composés de *lēgō* : *ablēgō* : éloigner, reléguer ; *ablēgātiō* ; *allēgō* : 1° dépêcher, députer (se dit d'affaires privées, tandis que *lēgō* se dit plutôt d'affaires publiques, d'où *lēgātī*) ; 2° à l'époque impériale, « alléguer » (*exemplum, merita*), M. L. 356 a ; *dēlēgō* : déléguer (même double construction que *lēgāre*), confier, attribuer à ; terme de droit : constituer un débiteur, subroger en ses droits ; *dēlēgātor*, *-tiō*, *-tōrius*.

relēgō : 1° écarter, reléguer : *relegati dicuntur proprie quibus ignominiae aut poenae causa necesse est ab urbe Roma alioue quo loco abesse*, F. 348, 18 ; 2° renvoyer sur quelqu'un ; 3° terme de droit : restituer par testament ; *relēgātiō* ; *praelēgō* ; *trā(ns)lēgō* (époque impériale). Pour *collēga* et *collēgium*, v. *lēx*. *Lēgo* est proprement le dénominatif de *lēx*, le sens premier devant être « fixer par contrat » ou « charger par contrat ». Mais le rapport avec le nom a vite cessé d'être senti. Il est possible que *lēgātus* ait précédé *lēgāre* ; cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 196. L'osque l i g a t u i s « lēgātīs » est sans doute emprunté au latin.

legula, -ae f. : pavillon de l'oreille, lobe, *l. auris* ; cf. gr. λοβός? Toutefois, le mot ne se trouve que dans Sidoine Apollinaire ; c'est peut-être une déformation de *ligula*. M. Niedermann rappelle l'emploi de l'allemand *Löffel* pour désigner les oreilles du lièvre et, dans la langue familière, les oreilles de l'homme.

legūmen, -inis (*legūmentum*, Gell. 4, 11, 4, d'après *frūmentum*?) n. : légume. Il semble que le mot ait d'abord désigné les légumes à cosse, pois, fève, etc. : *uiciam, lentem, cicerculam, eruilam ceteraque* (Varr., R. R. 1, 32, 2) par opposition à (*h*)*olus* ; c'est dans ce sens que l'emploie Vg., G. 1, 74, *unde prius laetum siliqua quassante legumen* ; et ceci conduit à rapprocher λέβινθοι · ἐρέβινθοι (Hés.), dont le suffixe dénote, du reste, une origine non indo-européenne ; cf. aussi λεβηρίς « cosse », qui rappelle la forme *legarica* citée par Varron, cf. plus bas, λεβός « cosse, gousse ». L'étymologie populaire a rapproché *legūmen* de *legō* ; cf. Varr., L. L. 6, 7, 66, et R. R. 1, 32, 2, *alii legumina, alii, ut Gallicani quidam, legarica appellant, utraque dicta a legendo, quod ea non secantur, sed uellendo leguntur*, et le mot, dans l'usage courant, a fini par désigner toute espèce de légume, s'opposant à *frūgēs* ; cf. Cic., N. D. 2, 62, 156, *terra feta frugibus et uario leguminum genere*. Quelle que soit la première partie du mot, elle a été munie d'un suffixe latin, de telle sorte que rien ne décèle plus une origine étrangère. Quant à *legarica*, il est difficile d'y voir, avec Walde-Pokorny, une contamination de *legūmen* et d'*agaricum*.

Dérivé : *legūminārius* (époque impériale). *Legūmen* a supplanté (*h*)*olus* et a seul survécu dans les langues romanes. M. L. 4972.

lembus, -ī m. : *genus nauicellae uelocissimae quod et dromonis nomine appellamus*, Fulg. Expl. Serm. 564, 4. Emprunt ancien (Plt., Acc.) au gr. λέμβος (d'origine inconnue), latinisé. Diminutif : *lembunculus*, souvent déformé en *lēnunculus* (cf. Non. 534, 9), parce que l'embarcation était employée par les pirates et les trafiquants (*lēnōnēs*) : *piratici lembi*, Curt. 4, 5, 18, d'où *lēnunculārius* (Inscr.).

lemniscus, -ī m. : ruban, bandelette. De λημνίσκος, d'où *lemniscātus* (Cic.).

lemurēs (ancien *lemores*, d'après Porphyrion, ad Hor. Ep. 2, 2, 209), **-um** m. pl. : *laruae nocturnae et terrificationes imaginum et bestiarum. Varo de Vita pop. Rom. l. I : quibus temporibus in sacris fabam iactant noctu ac dicunt se lemurios domo extra ianuam eicere*, Non. 135, 15 sqq.

Dérivé : *Lemūria* (*-rālia*), *-ōrum* ; et *lemūrius*, M. L. 4975. L'étymologie d'Ov., F. 5, 451 sqq., 479-483, qui explique *Lemūria* par *Remūria*, est un simple calembour et n'explique pas *Lemurēs*, qui est antérieur à *Lemūria*. La différence de quantité de l'*u* dans *Lemŭrēs* et *Lemūria* (celui-ci seulement dans Ov., F. 5, 421) s'explique par le fait que *Lĕmŭrĭă* était exclu de la poésie dactylique ; cf. le *glōmĕrĕ* de Lucrèce).

On rapproche gr. λάμιαι « fantômes » (dévorant les enfants), λαμυρός « goulu, avide » ; on ne peut faire état de lit. *lamoti*, dont l'existence même n'est pas sûre. Sans doute non indo-européen.

lēna : v. *lēnō*.

***lēnis** (*līnes*), **-is** m. : sorte de vase (Afran., Laber. cités par Nonius 544, 28). Forme peu sûre, peut-être emprunt au gr. ληνός.

lēnis, -e : doux (au toucher, s'oppose à *asper*), puis « doux » en général. Ancien (Plt., Enn.), usuel. Mais, une fois la signification confondue avec celle de *dulcis*, il n'avait plus de raison pour subsister, et il est peu représenté dans les langues romanes (roum. *lin*). M. L. 4977 et 8372, *sublēnis*, attesté CE 1618.

Dérivés : *lēnitia* (Mul. Chir., d'après *mollitia*) ; *lēniter* ; *lēnitās* (qui ne semble plus attesté depuis Plin.) ; *lēnitūdō* (archaïque) ; *lēniō*, *-īs* : adoucir, charmer ; *lēnīmen* (rare et poétique) ; *lēnīmentum* ; composés d'aspect déterminé : *dēlēniō* (*dēlīniō*) (ancien, classique, usuel) et ses dérivés ; *oblēniō*, *lēnīscō*, *lēnitō*, *lēnianimus*, *lēnificō*, *dēlēnificus* (Plt.), *lēnianimus* (Schol. Tér.).

Sur le rapprochement, douteux, avec v. sl. *lĕnŭ*, etc., v. sous *lassus*. *Lēnis* a remplacé peut-être un ancien **lēnus*, sous l'influence de *mollis*. Sur les confusions entre *lēnis* et *lentus*, v. Löfstedt, *Coniectanea*, 81.

lēnō, -ōnis m. : maquereau, πορνοβοσκός ; *lēna*, *-ae* f. : maquerelle. Ancien (Plt.), classique (Cic.), mais surtout populaire, comme le montrent, du reste, la formation en *-ō*, *-ōnis* et le féminin en *-a* (cf. *caupō*, *cōpa*). Sans doute emprunté. Non roman.

Dérivés et composés : *lēnōnius* ; *lēnullus* ; *lēnunculus* ; *lēnō*, *-ās* (tardif) « trafiquer de » ; *lēnōcinor*, *-āris* et ses dérivés ; *lēnōcinium*, faits sur le type de *tīrōcinium*, etc.

D'après le Dig. 3, 2, 4, *lenocinium facit qui quaestuaria mancipia habet*. Le *lēnō* aurait donc été, à l'origine, celui qui tirait de l'argent du travail de ses esclaves, puis le mot se serait spécialisé dans le sens de « qui tire profit de la prostitution de ses esclaves femmes » (cf. la spécialisation de *meretrīx*). *Lēnōcinium*, sous l'influence de *lēnis*, dont il a été rapproché, a pris le sens dérivé de « enjôlement, coquetterie(s) » ; *lēnōcinor*, celui de « flatter, enjôler, cajoler », et, à l'époque impériale, a perdu tout sens péjoratif : Plin., Ep. 2, 19, 7, *ut libro isti lenitas lenocinetur*. Cf. P. F. 102, 18, *lenones ab alliciendo adulescentulos appellati*.

Sans étymologie connue. Il n'y a aucune raison de croire que *lēnō* ait été fait secondairement sur *lēna* et le sens de ληναί · βάκχαι Ἀρκάδες (Hes.) est tout autre.

lēns, lendis c. : lente, œuf de pou (Plin., Ser. Samm.). Les gloses ont des formes *lendis*, *lendix* (*lindex*), *lendina* ; et Marcellus Empiricus, un pluriel *lendinēs*, Isidore et les gloses, *lendix* (*-dex*) ; les dérivés romans supposent *lens*, *lēndem*, *lēndīnem* (d'une flexion *lendis* (*-den*), *lendinis*, M. L. *Einf.*[3], p. 186, semblable à celle de *glandis* (*-den*), *-inis* ; *lēndōnem* (de **lendō*, *-ōnis*, comme *glandō*), *lēndītem* (*-cem*). Panroman. M. L. 4978.

Cette notion est désignée par des mots qui se ressemblent d'une langue à l'autre sans admettre un original commun. Cf. balt. **gninda* (à en juger par lett. *gnīda*, lit. *glinda* (avec dissimilation), v. irl. *sned* (féminin), gall. *nedd* (pluriel), gr. κονίδες, v. isl. *gnit*, ags. *hnitu*, v. h. a. (*h*)*niz*, alb. θενί, arm. *anic*. Terme populaire qui a été déformé de manières diverses. La forme *lendix*, *lendex* rappelle par la finale *pulex*, *cimex* ; v. Ernout, Philologica I, p. 141.

lēns (*lentis*), **lentis** (avec *ĕ*) f. : lentille, gr. φακός. Ancien (Caton).

Dérivés : *lenticula* : lentille et objet en forme de lentille, petit vase à huile, taches de rousseur dites lentilles ; *lenticulāris* ; *lenticulātus* ; *lentīgō* : taches de rousseur, M. L. 4981 ; *lentīginōsus* ; *Lentulus* (?). Mot sans doute emprunté ; le slave a *lęšta*, de même sens ; le gr. λάθυρος « vesceron », λαθυρίς « épurge » est lointain. Les formes romanes remontent à *lēns* ou à *lentīcula*, ce dernier plus répandu ; cf. M. L. 4979 et 4980 ; B. W. s. u. ; le v. h. a. *linsīn* « Linse » semble provenir du latin.

lentīscus, -ī f. (*lentīscum* n.) : lentisque, gr. σχῖνος. Ancien (Caton), usuel. M. L. 4982. D'où *lentīscinus*, *lentīscifer* (Ov.). Le suffixe rappelle les noms grecs en -ισκος, cf. *mariscos*, *mariscus*, nom d'une sorte de jonc. Sans doute nom d'emprunt, rapproché de *lentus* à cause du suc résineux ou mastic produit par l'arbre.

lentus, -a, -um (*ĕ*) : souple, flexible, élastique ; cf. Plt., Men. 94 sqq., *ita istaec nimi' lenta uincla sunt escaria ; / quam magis extendas, tanto adstringunt artius* ; Vg., B. 1, 26, *lenta uiburna* ; par suite « mou (sens physique et moral), indolent, nonchalant » ; Vg., B. 1, 4, *tu, Tityre, lentus in umbra* ; et « lent », cf. Non. 337, 33, *lentum significat tardum. M. Tullius De Republica lib. V* (10) : « *Marcellus ut acer et pugnax, Maximus ut consideratus et lentus* ». A l'époque impériale, a même le sens de « persistant », cf. Plin. 8, 100, [*panthera*] *uiuacitatis adeo lentae ut eiectis interaneis diu pugnet* ; « tenace » et « visqueux ». Ancien, usuel. Panroman (sauf roumain). M. L. 4983 ; B. W. *lent* et *relent*. Irl. *lenta*? V. *lēnis*.

Dérivés et composés : *lentō, -ās* « courber, ployer » et *allentō* (Gl.), M. L. 357 ; *lentor* (Plin.) ; *lentitia* (Colum.) ; *lentitiēs* (Aetna) « flexibilité » ; *lentitūdō* « apathie, nonchalance » ; *lenteō* (Lucilius) ; *lentēscō* « s'assouplir », M. L. 4979 a, et, par rapprochement avec *lentīscus*, *lentiscentes, sensim se flectentes, de uirgultis dictum*, CGL V 216, 26 ; *lentulus* (Cic., Att. 10, 11, 2) ; *lentipes* (Aus.) ; *dēlentinātiō* (Gloss.).

On rattache souvent à *lentus* les surnoms *Lentō, Lentulus*, mais cette dérivation est contestée (de *lēns, lentis*, d'après Solmsen-Fraenkel ; étrusque, d'après W. Schulze, *Lat. Eigenn.* 313, 322).

On rapproche le groupe germanique de v. h. a. *lindi* « doux, tendre » ; rien de semblable dans aucune autre langue.

leō, -ōnis m. : 1° lion ; le Lion (constellation) ; 2° espèce de homard (Plin. 32, 149) ou de plante (Col. 10, 260). Emprunt ancien. Le grec a de même λέων, λέοντος. Le féminin latin est *lea* (qui succède à un plus ancien *leō fēmina*), cf. *cōpō, cōpă* ; *leaena* est la transcription de λέαινα. Panroman (dans des formes de caractère savant). M. L. 4984. Passé en celtique : irl. *leo*, etc., et en germanique : ags. *lēo*, etc. ; de même *leopardus* : irl. *liobard*.

Dérivé : *leōnīnus*. Cf. *leopardalis, leopardus*.

lepidus : v. *lepōs*.

lepista (*lepesta, lepasta, lepistra*, Gloss.), **-ae** f. : *genus uasis aquarii*, P. F. 102, 14. Emprunt oral au gr. λεπαστή. Mot ancien, vite disparu ; v. Varr., L. L. 5, 123. Pour la variation de suffixe, cf. *ballista, aplustra*, etc.

lepōs (*lepor*), **-ōris** m. : grâce, charme. *Vrbanitas elegans et mollis ac faceta ; unde homines tales lepidi uocantur*, Gl. Plac., CGL V, 30, 17.

Dérivés : *lepidus* : gracieux joli ; *lepidulus* ; *Lepidus, -dius* ; *illepidus*.

Lepōs ne semble plus attesté après Cicéron ; *lepidus*, fréquent dans la langue de la comédie, est rare déjà dans Cicéron et à peine attesté à l'époque impériale (un exemple de *lepidus* dans Hor., A. P. 273, de *lepidē* dans l'archaïsant Aulu-Gelle 13, 10, 3). Non roman.

On rapproche souvent gr. λεπτός « mince, menu » ; mais cet adjectif appartient évidemment à λέπω « j'écale », et ceci écarte le rapprochement ; pour le rapprochement avec (ϝ)έλπω, lat. *uolup*, v. Benveniste, *Formation*, p. 155. *Lepidus* a été bâti sur *lepōs*, d'après le type *timor/timidus*. Il n'y a pas de verbe **lepeō*.

lepōs, leptis : v. *nepōs*.

lepra, -ae f. : lèpre. Emprunt au gr. λέπρα, attesté depuis Pline. Répandu par la langue de l'Église, d'où *leprōsus*, et passé dans les langues romanes. M. L. 4989-4990.

lepus, -oris c. : 1° lièvre, hase ; 2° le Lièvre (constellation) ; 3° *leporis auricula*, nom d'une plante (= *dictamnus*) ; 4° aplysie, mollusque. Ancien (Plt., Cat.), usuel. Panroman. M. L. 4991.

Dérivés : *lepusculus* : levraut ; *leporārius* ; et substantif *leporāria* : viande de lièvre ; *leporārium* : garenne (attestés en vieil italien, cf. M. L. 4987-4988) ; *leporīnus*.

Emprunt à une langue méditerranéenne ; cet animal n'a pas de nom indo-européen, peut-être parce qu'il était de mauvais augure et qu'on évitait de le nommer (v. Vaillant, Slavia, 9, p. 497, avec le renvoi à Schrader-Nehring, Reallexikon, sous *Hase*). Cf. le grec massaliote (ibère?) λεβηρίς « lapin » (v. Boisacq, Dict., sous λεβηρίς, avec les renvois, et B. A. Terracini, Archiv. Glott. Italiano, 20, 1 sqq.). La flexion du mot l'isole en latin. Serait-il sicilien d'après Varr., L. L. 5, 101, *lepus, quod Sicu⟨li ut Aeo⟩lis quidam Graeci, dicunt* λέποριν. Cf. id., R. R. 3, 12, 6 ; Niedermann, *Essais d'étym. et de crit. verbale*, 1918, p. 30, et Bertoldi, Zeits. f. rom. Phil., 57, 146. Mais la forme sicilienne peut provenir du latin ; v. B. W. sous *lièvre* et *lapin*.

***leria** (*ē?*) : *ornamenta tunicarum aurea*, P. F., 102, 23. Sans doute grec ; cf. Hes., ληροί· τὰ περὶ τοῖς γυναικείοις χιτῶσι κεχρυσωμένα.

***lessus** : lamentation funèbre? Le mot ne figure que dans un fragment de la loi des XII Tables, *mulieres genas ne radunto, neue lessum funeris ergo habento*, conservé par Cic., Leg. 2, 23, 59, qui ajoute : *Hoc ueteres interpretes Sex. Aelius L. Acilius non satis se intellegere dixerunt, sed suspicari uestimenti aliquod genus funebris ; L. Aelius lessum quasi lugubrem eiulationem, ut uox ipsa significat ; quod eo magis iudico uerum esse, quia lex Solonis id ipsum uetat*. Sans étymologie.

lētum, -ī n. : mort, ou plutôt « trépas ». Mot archaïque (cf. la vieille formule citée par Varr., L. L. 7, 42, *ollus leto datus est*) conservé par la poésie comme terme « noble ». Pas de pluriel.

Dérivés et composés : *lētō, -ās*, synonyme très rare et poétique de *necō* ; *lētālis* (époque impériale, d'après *mortālis*), *lētābilis* ; *lētifer* (poétique) = *mortifer* ; *lētificus*.

Aucun rapprochement sûr. La graphie *lēthum* est due à un rapprochement avec λήθη (Varr., L. L. 7, 42) ; le verbe *leō* semble avoir été extrait de *dēleō* par Priscien pour expliquer *lētum*. V. *aboleō*.

***leuaricinus** : nom d'un poisson (le lavaret?) dans Polem. Silu. M. L. 5001. Tardif, non latin.

***leuca** (*leuga*), **-ae** f. : lieue. Mot gaulois (cf. S[t] Jér. in Joel 3, 18). M. L. 9689 ; brittonique : armor. *leo*.

Leucēsie : forme de vocatif du Carmen Saliāre. L. **Leucetie*? V. *lūceō*.

***leudis** : prix du sang. Mot germanique (Greg. Tur. ; Lex Sal.).

lēuir (*lae-*), **-ī** m. : *uiri frater leuir est : apud Graecos* δαὴρ *appellatur*, Dig. 38, 10, 4, § 6. L'*l*, où est peut-être intervenue l'étymologie populaire : *quasi laeuus uir*, Non. 557, 6, cf. notre « mari de la main gauche », indique sans doute une origine dialectale ; cf. *lacruma, olēre*, etc. N'est pas attesté dans les textes littéraires.

Comme *glōs* et *ianitrīcēs*, n'existe qu'à l'état de traces dans la langue du droit, en raison de la perte de l'institution de la grande famille.

Nom indo-européen du « frère du mari », établi par skr. *devā́* (thème *devár-*), v. sl. *děverĭ*, lit. *dë̃veris*, arm. *taygr*, v. h. a. *zeihhur*, v. angl. *tácor*, hom. δᾱήρ. L'orthographe avec diphtongue *laeuir* est celle qu'appelle

l'étymologie ; la graphie *leuir* tient à ce que le mot n'est pas dans la littérature ancienne et provient de parlers ruraux.

lĕuis, -e : léger (sens physique et moral), opposé à *grauis*, e. g. Plt., Tri. 684 ; Lucr. 2, 225 sqq. ; 5, 474 sqq. ; Cic., Agr. 2, 17, 45 ; Deiot. 2, 5, avec des formations parallèles *leuitās* : *grauitās* ; *leuō* : *grauō* ; *leuiter* : *grauiter*, etc. Correspond, pour le sens, exactement au gr. κοῦφος. Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 5004.

Dérivés et composés : *leuiculus* : futile, de peu de poids (Cic., Gell.) ; *leuenna*, doublet vulgaire de *leuis* (Labérius ap. Gell. 16, 7, 11, *hominem leuennam*), qui semble avoir reçu une finale étrusque ; *leuitās* (= κουφότης) ; *subleuis* (Gloss.) ; *leuō, -ās* (= κουφίζω) : 1° alléger (quelque chose à quelqu'un, *l. onus, paupertātem alicuī* ; ou quelqu'un de quelque chose, *l. aliquem aliquā rē*, ou *alicuius rei*), par suite « soulager » et dans l'argot, comme notre « soulager » et « soulever » français, « dérober », sens conservé dans certaines langues romanes, cf. M. L. s. u., et attesté en latin même par le dérivé *leuātor* que Pétr. 140, 15, emploie dans le sens de « voleur à la tire » ; 2° soulever, lever, élever ; sens qui apparaît à l'époque impériale : Col. 9, 12, 1, *apis se confestim leuat sublimius*, et qui a persisté dans les langues romanes, M. L. 5000. De là *leuāmen* « allègement » (seul sens attesté dans la littérature, où le mot a une couleur poétique ; mais les langues romanes attestent un sens concret et technique de « levain », M. L. 4998) ; *leuāmentum* n. : allègement et allège, M. L. 4999 ; **leuātiō*, etc. ; *leuitum*, M. L. 5005, et les composés *alleuō* : alléger, M. L. 359 ; **alleuāmen*, M. L. 358 ; **alleuātum*, M. L. 360 ; *ēleuō* : lever, soulever ; enlever, ôter ; diminuer ; *ēleuātiō*, qui, en grammaire, traduit ἄρσις et, au contraire, dans la langue de la rhétorique, correspond à διασυρμός ; *releuō* : relever et soulager, M. L. 7192 ; *subleuō* : alléger, soulager et soulever, M. L. 8373, et leurs dérivés ; *leuigō, -ās* (créé d'après *lēuigō* de *lēuis*) : doublet tardif de *leuō* (Apul., Cassiod., Greg. T.) et *perleuigō*.

A côté de *leuis*, il a dû exister un doublet **leuius* supposé par certaines formes romanes (cf. fr. *liège*), M. L. 5006, dont semble provenir le dénominatif *leuiāre* attesté en bas latin et conservé en roman, M. L. 5002, ainsi que les composés *adleuiāre* (*adleuiant*, κουφίζουσιν, Gloss.), M. L. 361 ; *subleuiāre*, M. L. 8374 (avec le sens de « soulager », la langue ayant réparti dans l'emploi *leuō* et *leuiō*) ; et un dérivé **leuiārius*, M. L. 5003. Mais il est plus vraisemblable de supposer que *leuiō* a été formé directement sur *leuis*, d'après le type *breuiō*, etc., et *leuius*, tiré de *leuiō*.

Composés de *leuis* : *leuidēnsis* (Cic., Fam. 9, 12, 2) : — *uestis dicta quod raro filo sit, leuiterque densata. Pauitensis contraria leuidensi dicta, quod grauiter pressa atque calcata sit*, Isid., Or. 19, 22, 19. Étymologie populaire? ; *leuifēcit* : ἐξουθένησεν (Gloss. Philox.) ; *leuifidus, -pes, -somnus* (rare, archaïque), faits sans doute sur les types grecs κουφόνοος (Esch., Soph.), κουφόπους.

Un adjectif correspondant, pour la forme et pour le sens, est conservé, mais avec vocalisme radical zéro, dans gr. ἐλαχύς « petit, court », v. sl. *lĭgŭ-kŭ* « léger ». Même vocalisme dans le comparatif irl. *laigiu* « moindre ». Le vocalisme du comparatif devait être anciennement *e* ; *leuior* serait donc ancien et aurait entraîné *leuis*. *Leuis*, qui formait couple antithétique avec *grauis*, a entraîné la création d'une forme populaire **greuis*, que supposent les formes romanes du type fr. *grief*. Cet adjectif s'est souvent contaminé avec un autre groupe tout différent, signifiant « rapide », celui de gr. ἐλαφρός, v. h. a. *lungar*, lit. *leñgvas* « léger », qui n'est pas conservé en latin ; skr. *raghúḥ, laghúḥ* signifie à la fois « rapide » et « léger » ; le comparatif *rághīyān* (*lághīyān*) appartient au groupe de lat. *leuis*, tandis que av. *rənjyō* (en face du féminin *rəvī* « rapide ») appartient au groupe de v. h. a. *lungar*. Got. *leihts* « léger » résulte de la contamination des deux groupes, comme aussi le comparatif att. ἐλάττων. Ces adjectifs présentent donc des actions et réactions multiples.

lēuis, -e : poli, lisse (s'oppose à *asper*, comme *lēnis*, mais celui-ci s'est plutôt spécialisé dans le sens moral). Sur la confusion qui s'est produite tardivement entre *lēnis* et *lēuis*, v. S. Walldén, Philologus, XCV, 142 sqq., et Löfstedt, *Coniectanea*, 73 sqq. Ancien (Cat.), usuel. Non roman.

Dérivés : *lēuor, -ōris* m. (rare ; Lucr. et Plin.) ; *lēuitās* = λειότης, qu'il traduit au sens de « douceur de la voix » et de « style coulant » dans la langue de la rhétorique ; *lēuitūdō* (Lact.) ; *lēuō, -ās* et *lēuigō, -ās* (cf. *mītigō*) : aplanir, polir ; *collēuō* ; *lēuāmentum* (Varr.) ; *lēuificō* (Hil.) ; *lēuiginō* (Hist. Aug.) ; *lēuicutis* (Cypr. Gall.) ; *lēuiātiō* (Cael. Aur.).

L'adjectif *leus*, qu'on retrouve dans Pline 20, 79, *brassica lea*, n'est que la transcription de gr. λεῖος.

On rapproche gr. λεῖος « lisse, poli », qui peut reposer sur **λειϝος*, et *oblīuīscor*. On rapproche aussi *līma* (v. ce mot). Les autres comparaisons sont lointaines. Cependant, v. *linō*.

lēx, lēgis f. : loi religieuse et, plus généralement, loi. L'ancien caractère religieux du mot s'est maintenu dans des formules comme celle du *uēr sacrum*, qui a été conservée par Tite-Live 22, 10, 4, *qui faciet* (= sacrificābit), *quando uolet quaque lege* (= quōque ritū) *uolet facito* ; *quo modo faxit, probe factum esto*. Cf. aussi CIL I² 756. Mais, en dehors de ces formules très rares, le mot apparaît comme laïcisé. Il désigne aussi bien les conventions passées entre particuliers (cf. *oleam faciundam hac lege oportet locare*, Cat., Agr. 145 ; *in mancipii lege*, Cic., De Or. 1, 39, 178, et l'expression *eā lēge ut* « à la condition que ») que « l'ensemble des préceptes de droit acceptés expressément par l'assemblée des citoyens consultés à cet effet par le magistrat, *lēgem rogāre, rogātiō*, et rendus publics par l'autorité compétente » (May et Becker). A la base du mot *lēx* il y a une idée de convention, de contrat exprès entre deux personnes ou deux groupes, et c'est en cela que la *lēx* diffère du *iūs* « formule dictée », puis, avec un sens collectif, « droit », et de la coutume, *mōs, mōrēs* (*māiōrum*), *cōnsuētūdō* ; cf. ad Heren. 2, 13, *consuetudine ius est id quod sine lege, aeque ac si legitimum sit, usitatum est*, et Cic., Inu. 2, 22, *consuetudinis autem ius esse putatur id quod uoluntate omnium sine lege uetustas comprobarit*. La coutume résulte d'une acceptation tacite. Le caractère spécial de la loi

explique, au contraire, qu'elle doive être écrite et promulguée. De là les expressions *lēgem fīgere* « graver la loi sur le bronze et l'afficher sur le forum », *lēgem dēlēre, perrumpere, perfringere* « effacer, briser la loi ». La langue de l'Église a repris le mot pour rendre les expressions « les lois de Moïse, la loi du Seigneur », et le mot, comme *fidēs*, s'est de nouveau chargé d'un sens religieux qu'il a conservé, à côté de son sens juridique, dans les langues romanes; cf. le français familier « la loi et les prophètes ». Panroman. M. L. 5008. Celtique : irl. *leig*.

Dérivés : *lēgitimus* : conforme aux lois, légal et, par suite, « juste, régulier, normal », M. L. 4971 (irl. *laghamhuil*), auquel, à l'époque impériale, vient s'adjoindre *lēgālis* (cf. *rēx, rēgālis*), M. L. 4968 ; *lēgitimārius* (Mul. Chir.) ; *lēgō, -ās* (v. ce mot) ; *lēguleius* : homme de loi, chicanier (Cic., de Or. 1, 55, 236 ; cf. Quint. 12, 3, 11 ; sur ce mot, v. Keller, *Lat. Volksetym.*, 117).

Composés : *lēgerupa* et *lēgirupa*; *lēgirupus* (Prud.) : violateur de la loi, mot plautinien; *lēgerupiō* (Plt., Ru. 709), sans doute abstrait féminin : violation de la loi, du contrat; *lēgicrepa* : νομοδιφάς (Gloss. Philox.) ; *ex-lēx* adj. (rare) : hors la loi ; *in-lēx* (archaïque) = ἄνομος, sans loi; cf. P. F. 100, 15 ; *prīuilēgium* : ordonnance de loi rendue à propos ou en faveur d'un individu : *in priuatos homines leges ferri noluerunt : id est enim priuilegium*, Cic., Leg. 3, 19, 44. De là, à l'époque impériale, « privilège »; *lēgifer* (Ov.).

On discute pour savoir s'il faut rattacher *collēga, collēgium* à *lēx* directement ou par l'intermédiaire du dénominatif *lēgō*. Bréal et Bailly adoptent la première hypothèse : « *collēgium* est formé de *lex*, comme *consortium, confīnium* de *sors, fīnis*. C'est une association régie par une règle particulière, Inscr. Or. 2417, *Lex collegii Æsculapii et Hygiae. Collegium augurum, Arualium, pontificum, tibicinum, fabrum. Collēga* est avec *collēgium* dans le même rapport que *conuīua* avec *conuīuium*. Quelquefois, *collēgium* signifie la collégialité : Tac., A. 3, 31, *Sequitur Tiberii quartus, Drusi secundus consulatus, patris atque filii collegio insignis*. » (B. B., *Dict. étym.*, p. 160). D'après ceci, il semblerait que *collēgium* soit antérieur à *collēga*. Mais *collēga* peut être à un **collēgō* (à vrai dire non attesté) comme *aduena, incola* à *adueniō, incolō*. Il signifie « celui qui a reçu en commun avec un ou plusieurs autres un pouvoir », cf. Ulp., Dig. 50, 16, 173, *collegarum appellatione hi continentur qui sunt eiusdem potestatis* (cf., toutefois, Messalla ausp. ap. Gell. 13, 15, 4), et se rattache mieux à *lēgō* qu'à *lēx*. En ce cas, *collēgium* serait un dérivé de *collēga*. Il se peut que les deux mots aient appartenu d'abord au vocabulaire religieux; *collēgium* désigne le plus souvent un collège de prêtres; cf. Gaius, Dig. 47, 22, 4, *c. quam Graeci ἑταιρείαν uocant*; et, plus loin, *sodales sunt qui eiusdem collegii sunt* (noter que les membres d'un *collēgium* ne s'appellent pas *collēgae*, mais *sodālēs*) ; cf. Lex Repet., CIL I 198, 10, *queiue ⟨ei⟩ei sodalis siet, queiue in eodem collegio siet*. M. L. 2046.

Juxtaposés : *lēgis-, lēgum-lātor, -lātiō*, faits d'après l'expression consacrée *lēgem ferre* « présenter, proposer une loi » (devant le Sénat) (cf. νομοθέτης), d'où *lēgisdatiō*; et, dans la langue de l'Église : *lēgisdoctor* (= νομοδιδάσκαλος), *lēgisperitus*, d'après *iūrisperītus*.

Mot italique commun. L'osq. a *ligud* « lēge », *ligu*[...] « lēgibus », *ligatúis* « lēgātīs », le marr. *lixs* « lēx », [illegible] « lēgēs », le prénestin *leces, leigibus*.

Tandis que *lēx* est un nom d'action, de genre animé, le correspondant indo-iranien est un neutre élargi par *-r/n-* : véd. *rājáni* (locatif) « sous la loi de », av. *rāzarə*, *rāzan-* « loi religieuse » (sans rapport avec *regō*, comme on l'a supposé). Le mot est de ceux qui se rencontrent seulement en indo-iranien, d'une part, à l'Occident, de l'autre, comme *crēdō*, cf. Meillet, MSL 14, 392. Il est possible, mais non évident, que ce nom appartienne à la racine de lat. *legō*.

lībella : v. *lībra*.

liber (*lebėr*, archaïque, d'après Quint. 1, 4, 17?), -bri m. : 1° pellicule qui se trouve entre le bois et l'écorce extérieure (*cortex*), le *liber*, sur laquelle on écrivait avant la découverte du papyrus; cf. Plin. 13, 69 sqq., sens attesté depuis Caton; 2° le « livre » lui-même écrit sur cette matière (déjà dans Plt.). Le nom s'est conservé alors même qu'on avait cessé d'écrire sur le *liber* pour employer le papier, qui n'était pas fait avec l'écorce du papyrus, mais avec des bandes découpées dans la tige; cf. Plin., 13, 74 sqq. Demeuré partiellement en roman, M. L. 5011 ; en germanique : v. h. a. *libal* (avec dissimilation), et en irl. *lebor, lebroir*, britt. *lyfr*, etc.

A *liber* « partie de l'écorce » se rattache *dēlibrō, -ās* : écorcer, peler, terme technique de la langue rustique; cf. P. F. 64, 6, *delubrum... fustem delibratum*. Les autres dérivés se rapportent tous au sens de « livre » et n'ont plus rien de commun avec le premier sens : *librārius* : qui concerne les livres, d'où *librārius* m. : copiste, secrétaire (*l. scrība*) et « libraire »; *librāria* : librairie; *librārium* : bibliothèque (cf. *armārium*).

libellus : diminutif de *liber*, mais qui en diffère en ce qu'il désigne un ouvrage composé de plusieurs feuilles de papyrus mises les unes derrière les autres et reliées à la façon de nos livres modernes, au lieu d'être collées bout à bout de manière à former une seule et longue feuille enroulée en *uolūmen*. Cette valeur propre de *libellus* s'est peut-être développée sous l'influence de *tabella*; ainsi Varron emploie *libelliō* au sens de *tabelliō*, cf. Non. 134, 26. *Libellus* a servi à désigner toute espèce d'écrits de peu d'étendue, lettre, journal, affiche, programme, plainte écrite, attestation, et particulièrement « pamphlet, libelle » et « pétition ». De là le sens de *ā libellīs* et de *libellēnsis* « secrétaire chargé de recevoir les pétitions adressées à l'empereur et d'y répondre », de *libellārius* « fondé sur titre, sur contrat » (Cassiod.), de *libellāticī* (formé comme *fānāticī*), surnom donné aux chrétiens qui, en temps de persécutions, cherchaient à obtenir d'un magistrat un faux certificat attestant qu'ils avaient sacrifié aux dieux. M. L. 5010.

Autres dérivés : *libellulus* ; *libellāris* (*-e opus* « livre »); *libellicus*, CIL XIII 1979.

Aucun rapprochement sûr. S'il y avait trace d'une forme **luber*, on songerait à rapprocher lit. *lupù* « j'écorce », v. sl. *lubŭ* « écorce ». Mais ces mots sont eux-mêmes isolés en indo-européen; et le rapprochement de *dēlūbrum* (v. ce mot) ne suffit pas pour assurer l'existence d'un ancien **luber* en latin.

līber (les graphies *leib-* du type *leiberei* datent d'une époque où *ī* et *ei* étaient confondus et ne prouvent rien pour l'existence de la diphtongue), **-a, -um** : libre. Terme plus vaste que *ingenuus* : *liberorum hominum alii ingenui sunt, alii libertini*, Gaïus, Inst. 1, 10 ; se dit des personnes, des cités, des peuples; s'applique aussi à des noms de choses ou d'abstractions. S'emploie absolument ou avec un complément au génitif ou à l'ablatif : *l. cūrārum, l. metū, ā sumptū*; quelquefois avec un sens péjoratif « trop libre ». Usité de tout temps. M. L. 5012.

Dérivés : *lībertās* ; *līberō, -ās* : libérer, délivrer, M. L. 5013, irl. *liobharaim*; spécialisé en roman dans le sens de « livrer », le sens de « libérer » étant passé au composé d'aspect déterminé, attesté depuis l'Itala : *dēlīberāre*, M. L. 2535 ; cf. aussi *ēlīberō* (Itala) ; dérivés *līberātiō, -tor* ; *līberāmentum* (Aug.) ; *līberālis*, qui, comme *ingenuus, generōsus*, est passé du sens de « qui concerne un homme libre » (*līberālis causa*) au sens de « digne d'un homme libre, généreux, etc. » (cf. ἐλευθέριος) : *liberales dicuntur non solum benigni, sed etiam ingenuae formae homines*, P. F. 108, 24, et *illīberālis, -liter* ; *perlīberālis* ; *līberālitās* ; *lībertus, -ta* (cf. fal. *loferta*) : qui a été fait libre (par le *manū missor*) « affranchi, -e » (sans doute refait sur *lībertās*), M. L. 5014 a, et *collībertus* : compagnon d'affranchissement, M. L. 2047 ; *lībertīnus* « d'affranchi »; *lībertīnus* : affranchi et fils d'affranchi, d'où *lībertō, -ās* (Lex Visig.), conservé en roum. *ierta*, M. L. 5014.

Varron, L. L. 6, 2, et l'abrégé de Festus, p. 108, 5, attribuent aux « antiqui » les formes *loebesum* et *loebertatem* au lieu de *līberum* et *lībertātem*. Ces formes sont sans doute fausses; il ne semble pas qu'il y ait jamais eu d'*s* dans *līber*, et la diphtongue représentée par *ī* n'est sans doute pas un ancien *oi*. *Loebesum* doit être issu d'un faux rapprochement avec gr. λοιβή, λείβειν.

Pél. *loufir* « līber » et fal. *loferta* supposent que l'*ī* de *līber* reposerait sur un ancien *ou* (qui peut être issu de *eu*) ; ceci justifierait un rapprochement avec gr. ἐλεύθερος ; mais le passage de *-ou-* à *-ī-* est sans autre exemple ; et du reste le falisque a une variante [*l*]*oiferta*, Vetter 276 a. Un rapprochement avec v. h. a. *liuiti* « gens », lette *l'áudis* « gens, peuple » et v. sl. *ljudĭje* « λαός, ὄχλος » n'est pas exclu, mais ne s'impose pas. — V. aussi le nom propre ambigu *Līber* et l'expression, d'origine peu claire, *līberī*.

Līber (inscr. *Leiber*, dat. *Lēbrō*), **-erī** m. : divinité italique, cf. osq. Lúvfreis « Līberī », associé à lúveis « Iouis », assimilée à Bacchus, comme *Lībera* a été assimilé à Perséphone. La forme osque, qui suppose une ancienne diphtongue *eu, ou*, semble exclure le rapprochement avec *lībō* (λείβω). Mais, suivant Servius, ad Ge. 1, 7, le nom du dieu serait en sabin *Loebasius*, *Lebasius* « *quia graece* λοιβή *dicitur res diuina* », avec même rapprochement que pour *līber*; de là, sans doute, la glose *Lībassius*. Y a-t-il eu deux divinités différentes? Des contaminations ont pu se produire. *Līber* aurait été d'abord un dieu de la germination, si l'on en croit Varr. ap. Aug., Ciu. D. 7, 3, *omnium seminum emittendorum (potestatem habere) Liberum et Liberam, et ideo his etiam praeesse, quae ad substituendos homines pertinent*; cf. Wissowa, *Rel.*² 120, 298. Toutefois, Altheim, *Terra Mater*, p. 17 sqq., a montré par des rapprochements pertinents que le culte de *Līber* était identique à celui de Διόνυσος et que *Līber, Lībera* devaient être, par des intermédiaires, la traduction de Ἐλεύθερος, -θέρα ; cf. *Iuppiter Līber* = Ζεῦς Ἐλευθέριος. Un reflet de cette origine se trouve dans P. F. 103, 3, *Liber repertor uini ideo sic appellatur quod uino nimio usi omnia libere loquantur.*

Dérivés : *Lībera* (cf. sans doute illyr. *Loudera*, vén. *Louzera*); *Līberālia*.

V. *līber*.

līberī, -um (et *-ōrum*) m. pl. : nom collectif désignant « les enfants » par rapport aux parents et sans désignation d'âge. Le mot a une valeur technique et juridique qui n'est ni dans *puer*, ni dans *infāns*. Le mariage s'accomplit *līberum* (*-rōrum*) *quaesundum* (*quaerendum, -dōrum*) *causā*. N'est pas usité au singulier et peut s'employer en parlant d'un seul enfant; cf. Dig. 50, 16, 140, *non est sine liberis cui uel unus filius unaue filia est*, et Köhm, *Altlat. Forsch.*, 117. La forme du mot l'a fait exclure de la poésie dactylique. On explique l'usage de *līberī* par le fait que, pour le *pater familiās*, il y a deux classes d'individus, les *līberī* « les [enfants] de descendance libre » et les *seruī* ; *līberī* correspondrait au γνήσιοι παῖδες ; cf., en dernier lieu, Benveniste, Rev. Ét. lat. 14 (1936), p. 51 sqq., qui étudie le groupe *līber* et *līberī* ; explication qui semble confirmée par le caractère du mariage primitif romain, d'abord réservé aux *gentēs* patriciennes, c'est-à-dire libres et nobles ; cf. C. W. Westrup, *Formes antiques du mariage dans l'ancien droit romain*, Copenhague, 1943. Rattaché aussi au nom du dieu *Līber*, en tant que dieu de la croissance; cf. le texte de Varron cité sous le mot précédent. Ancien, usuel; non roman. Composé artificiel et tardif (Tert.) : *illīberis*, d'après ἄτεκνος, ἄπαις.

V. *līber*.

libet : v. *lubet*.

Libitīna, -ae f. : déesse des morts et de la mort ; puis la Mort elle-même (poétique). Comme c'est dans son temple que l'on gardait le matériel des pompes funèbres, *libitīna* a fini par désigner ce matériel lui-même et l'entreprise des pompes funèbres : *l. facere, exercēre*; *libitīnārius* : entrepreneur ou employé des pompes funèbres ; *libitinēnsis porta, l. lūcus*. Cf. une évolution de sens analogue dans *monēta*.

Les Latins ont mis en rapport *Libitīna* avec *libet*, d'où les formes *Lubitīna* et *Lubentīna, Libentīna*, et ils en ont fait une Vénus infernale ; cf. Varr., L. L. IV fr. 7 ap. Non. 64, 15, qui rapproche *prolubium* et *lubīdō*, et encore L. L. VI 47 : *ab lubendo, libido, libidinosus ac Venus Libentina et Libitina*, avec les témoignages cités par Gœtz-Schoell dans leur édition ; CGL V 30, 14 : *est dea paganorum, libidinis dea, quam quidam Venerem infernalem esse dixerunt : tamen et libitina dicitur lectus mortuorum uel locus in quo mortui conduntur*. Mais ce n'est là, sans doute, qu'une étymologie populaire. Il s'agit peut-être d'une divinité étrusque dont le nom serait en rapport avec le mot *lupu(ce)*, qu'on traduit ordinairement par *mortuus est*. L'expression bizarre *lūcus Lubitīna* (v. Schulze, p. 480, n. 9) s'expliquerait par le caractère étranger de la déesse.

lībō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : faire une libation, offrir une libation ; et par extension « prendre une part de quelque chose (solide ou liquide) pour l'offrir aux dieux » ; cf. Vg., Ae. 5, 77, *hic duo rite mero libans carchesia Baccho | fundit humi, duo lacte nouo, duo sanguine sacro*, en face de Cic., Leg. 2, 8, 19, *certasque fruges certasque bacas sacerdotes publice libanto*. Sens ancien (Caton, rituel). De là, dans la langue profane, « prendre une part de, entamer, goûter, effleurer, extraire » (souvent opposé à *haurīre*, cf. Cic., Diu. 1, 49, 110 ; 2, 11, 26 ; Tac., Dial. 31, 7) : *libare est aliquid leuiter contingere, ut si quis inuitatus ad conuiuium uel potum perexiguum quiddam de esca uel potione sumat*, CGL Plac. V 30, 19. Ancien, classique. Non roman.

Dérivés et composés : *lībāmen* (poétique) ; *lībāmentum* : offrande aux dieux, libation, prémices ; *lībātiō* (opposé à *epulae* dans Macr. 3, 11, 5, *mensa in qua epulae libationesque reponuntur*) ; *dēlībō* : entamer, prendre une part de ; *praelībō* : goûter d'avance (d'après *praegustō*?) ; *prōlībō* (d'après *propīnō*) ; *illībātus* : non effleuré, entier, *-bātiō* ; *illībābilis* (Lact.). En latin même, cf. *dē-libūtus* (v. ce mot).

L'expression ombrienne pour « faire une libation » est autre : vestiçia « lībāmentum », vestikatu « lībātō », etc.

La parenté avec gr. λείβω « je verse goutte à goutte, je fais une libation », λοιβή « libation » (d'où λοιβᾶται· σπένδει, θύει, Hes.), λίβα (accusatif) « goutte » est évidente ; *lībō* semble le dénominatif tiré d'un substantif comparable à λοιβή ; et *lībō*, *lībum* peuvent être empruntés (comme *lītō*). — Ailleurs, on n'a que des formes sans labiale finale ; le groupe de sl. *liti*, lit. *lëti* « verser » est assez différent à tous égards. En tant que terme technique, *lībāre* a dû remplacer un verbe de la famille de *spondeō* (v. ce mot). Cf. *lībum*?

lībra, -ae f. : sens général « objet qui sert à peser » ; de là deux acceptions spéciales :

1° livre, poids de 12 onces (environ 333 gr., sens de gr. λίτρα, cf. *as lībrālis*), unité monétaire romaine. M. L. 5015.

Dérivés et composés : *sēlībra* : demi-livre, formé sans doute sur *sēmodius*, de **sēmimodius*, avec haplologie comme dans *sēmēstris* de **sēmimēstris* ; l'explication par *sēm(i)s lībra* est peu vraisemblable ; de toute façon, un mot de ce genre devait être abrégé, comme le sont, de manière anomale, les noms des divisions de l'as ; *lībella* : petite monnaie d'argent d'un as (cf. λίτρα) : *simbella, quod libellae dimidium, quod semis assis*, Varr., L. L. 5, 174, de **sēmilībella* ; *lībrārius* (= λιτραῖος), *lībrālis*, *lībrīlis* : qui pèse une livre ; *lībripēns, -pendis* m. : celui qui pèse la monnaie, et spécialement « trésorier payeur aux armées » (cf. *pendō*).

Lībra a servi aussi à désigner une unité de mesure pour les liquides, spécialement pour l'huile, divisée en douze parties égales, comme la livre se divisait en douze onces.

2° balance (= σταθμός, τάλαντον) à deux plateaux ou à contrepoids, cf. Rich, s. u. ; puis instrument destiné à prendre la hauteur relative entre deux endroits, « niveau » (dit aussi *lībella*, ou **lībellus* que supposent les formes romanes, M. L. 5009 et B. W. sous *niveau*).

Au sens de « balance » se rattachent *lībrīle* « fléau de balance » et « machine de guerre » ; cf. P. F. 103, 9, *librilia..., saxa scilicet ad bracchii crassitudinem in modum flagellorum loris reuincta* ; *lībrō, -ās* : balancer, tenir en équilibre, d'où *lībrāmen* (bas latin) ; *lībrāmentum* ; *lībrātūra* (Vég.) ; *collībrō* (Cat.) ; *perlībrō* (Vitr.) ; *aequilībritās*, *aequilībrium* formés sur ἰσονομία, ἰσορροπία ; *aequilībris* : ἰσόρροπος. Cf. sans doute aussi *dēlīberō*.

Au sens de « niveau » se rattachent : *lībrātor* : fonctionnaire chargé de surveiller le niveau des eaux et, par suite, la consommation d'eau ; *lībrātiō* : nivellement.

Attesté depuis la loi des XII Tables ; usuel. Emprunté, comme la plupart des noms de monnaie ; cf. as. Sur l'étymologie, v. W. Schulze, KZ 23, 223 ; Niedermann, *Essais d'étymol.*, 32. — Les formes grecques et latines supposent un **līprā*, d'origine inconnue, appartenant à des civilisations antérieures à l'arrivée des populations de langue indo-européenne.

lībum, -ī n. (*lībus*, Nigid. ap. Non. 211, 31) : gâteau de sacrifice offert aux dieux, généralement le jour anniversaire de la naissance ; puis, dans la langue commune, gâteau en général. Rattaché à *lībō* par Varr., L. L. 5, 106, *libum quod ut libaretur, priusquam essetur, erat coctum* ; et 7, 43, *liba quod libandi causa fiunt*. C'était l'usage d'arroser les gâteaux sacrés ; cf. Ov., F. 3, 761, *melle pater fruitur, liboque infusa calenti | iure repertori candida mella damus*. Ancien (Caton), classique, usuel.

Dérivé : *lībārius* (Sén.).

liburnia, -ae f. : nom d'une plante dite aussi *argemōnia*. Sans doute dérivé de *Liburnī*.

liburnus, -a, -um : de Liburnie (entre l'Istrie et la Dalmatie). De là : *liburnus* : portefaix (Juv.) ; *-a* (*-nica*) *nāuis* : liburne, navire léger ; demeuré en irl. *lebur*, *libarn*.

***liceō, -ēs, -uī, -ēre** (usité seulement aux 3es personnes du singulier et du pluriel et à l'infinitif) : être mis en vente, être mis aux enchères, d'où « être évalué à ».

liceor, -ēris, -itus sum, -ērī : mettre enchère (emploi absolu ou transitif), surenchérir sur ; et « évaluer, estimer ». La langue classique distingue dans l'emploi *liceō* et *liceor* ; mais, par ailleurs, les deux formes sont souvent confondues. Cf. *polliceor* et *polliceō*.

licitor, -āris, fréquentatif, archaïque et rare, de *liceor* : se disputer aux enchères et, par extension, « être aux prises avec, lutter » ; *licitātiō* : enchère ; *illicitātor* (Cic.). Termes de droit, anciens et classiques, mais d'emploi assez rare.

Composés : *polliceor* (*polliceō*) : faire une offre (dans une vente), proposer une enchère ; cf. Plt., Mer. 438 sqq., *etiam nunc adnutat : addam sex minas. — septem mihi. | — numquam edepol me uincet hodie. — commodis poscit, pater. | — nequiquam poscit : ego habebo. — at illic pollicitust prior*. Puis, dans la langue commune : s'offrir, s'engager à, promettre.

pollicitor, -āris (archaïque et postclassique) : même sens, d'où *pollicitātiō* : promesse, *-tor* (époque impériale).

Il est à remarquer que les substantifs *licitātiō*, *pollicitātiō* sont tirés du dérivé et non du simple. Cicéron évite *pollicitātiō*, auquel il préfère *prōmissum*, quoiqu'il emploie le technique *licitātiō*.

licet, licitum est (*licuit*), **-ēre** : être permis : *licere id dicimus quod legibus, quod more maiorum institutisque conceditur. Neque enim quod quisque potest, id ei licet*, Cic., Phil. 13, 6, 14. *Licitum est* est le parfait ancien de l'impersonnel (cf. *libitum est*) ; cf. Plt., Am. 617, *quin intro ire in aedis numquam licitum est*, mais Ennius emploie déjà *licuit*, Tr. 132 V². A l'époque impériale, *licet* est même employé au pluriel (cf. *libet*), e. g. Sén., Clem. 1, 18, 2, *cum in seruom omnia liceant, est aliquid quod in hominem licere commune ius animantium uetet*.

Licet peut s'employer absolument avec le sens de « je veux bien, soit » (cf. l'emploi plaisant que Plaute fait de la répétition de *licet*, Ru. 1212 sqq.) ; *per me licet* (cf. *per me stat*) signifie « je ne fais pas d'objection, j'autorise ». *Licet* peut être aussi suivi soit d'un infinitif passif impersonnel, ce qui doit être la construction ancienne : *intellegi iam licet nullum fore imperium*, Cic., Rep. 1, 38 ; soit d'un infinitif actif avec ou sans pronom : *modo liceat uiuere ; ut tibi id facere liceat ; licet me id scire quid sit ; si ciui Romano licet esse Gaditanum ; licuit esse otioso Themistocli* ; soit du subjonctif, e. g. Tér., Phorm. 347, *ludas licet* ; Cat., Agr. 83, *licebit faciat*. Dans cet emploi, il a tendu à devenir une simple conjonction concessive, d'abord avec le sens de « permis à », ainsi Cic., De Or. 1, 195, *fremant omnes licet, dicam quod sentio* « les autres pourront bien (auront beau) murmurer, je dirai pourtant mon sentiment ». Ce sens spécial de *licet* s'est peu à peu effacé et, à l'époque impériale, *licet*, *quamquam*, *quamuīs* s'emploient indifféremment l'un pour l'autre. *Licet* est même suivi de l'indicatif : *licet inter gesta et facta uidetur quaedam esse subtilis differentia, attamen...*, Dig. 59, 16, 58.

Le participe *licēns* s'emploie avec le sens de « à qui il est beaucoup permis, libre, licencieux » ; de là *licentia* « liberté, permission », puis « liberté excessive, licence », qui, dans la langue de la rhétorique, traduit παρρησία. Tandis que Cicéron oppose *libet* et *licet*, e. g. Quinct. 30, 94, *sin et poterit Naeuius id quod lubet, et ei lubebit quod non licet, quid agendum est?*, il unira *licentia libidoque*, Verr. 2, 2, 33 ; et Tite-Live opposera *licentia* à *libertās*, 3, 37, *malle licentiam suam quam aliorum libertatem*. Cf. *licenter*, *licentiōsus*. Le participe *licitus* a le sens de « permis, licite » ; de là *illicitus*.

Les langues romanes ont conservé *licēre* (fr. *loisir*), M. L. 5017 ; certaines formes remontent aussi à *licentia*, **licita* « permission », M. L. 5016 a, 5019, et à **licor* (prov. *legor*), M. L. 5020 a ; l'irlandais a *lecet* « licitus » (mot savant).

Licet figure comme second terme dans des juxtaposés comme *īlicet*, *scīlicet*, *uidēlicet*.

Il est vraisemblable que *licet* est le même verbe que *liceō* « je suis mis aux enchères » : *mihi licet* a pu vouloir dire d'abord « il est laissé à mon appréciation » et, par suite, « il m'est permis ». Cf. un développement de sens comparable dans *sinō*, qui veut dire à la fois « laisser » et « permettre ». Mais, pour un Latin, il n'y avait plus rien de commun entre *liceor* et *licet*.

Licet se retrouve dans osq. líkítud, *licitud* « licētō » (à moins que la forme ne soit empruntée au latin). Ailleurs, aucun rapprochement net.

licinus, -a, -um : *-i boues qui sursum uersum reflexa cornua habent*, Serv. et Philarg. ad Vg., G. 3, 55. Glosé aussi ἀνάθριξ. Surnom dans les gentes *Fabia* et *Porcia*.

Dérivés et composés : *Licinius* (étr. *Lecne*) ; *Liciniānus* ; *relicinus* (cf. *recuruus*) ; *relicinātim* (Gloss.).

Le rapprochement avec gr. λεχροί « andouillers du cerf » n'entre pas dans les correspondances phonétiques normales ; v. *laeuus*.

līcium, -ī n. : 1° lisse (gr. μίτος), cordon employé dans le tissage pour séparer les fils de la chaîne, de manière à laisser passer la navette et le fil de la trame : Vg., G. 1, 285, *licia telae | addere* ; puis toute espèce de cordon, fil, ruban, etc., et même « toile » ; 2° sorte de caleçon porté par le plaignant dans l'enquête faite *per lancem et līcium*. Ancien (Loi des XII Tables). Panroman. M. L. 5020.

Dérivés : *līciātus* « mis sur le métier » ; *līciātōrium* « ensouple » ; *līciāmentum* « tissu », et sans doute *līcinium* « filasse, charpie » et « mèche » (mais, dans ce dernier sens, le mot semble être une altération de *ellychnium*), M. L. 5018.

Līcium semble être le dérivé d'un mot-racine qui figure dans les composés *bilīx* « δίμιτος », *trilex* ou *trilīx, -īcis* (et *trilīcis*) : à triple fil, triplement tissé, τρίμιτος, conservé dans les langues romanes (fr. *treillis*). M. L. 8903 ; B. W. s. u. ; d'où *trilīciārius*.

A *līcium* peut-être faut-il encore rattacher *licinnus* : οὐδωνάριν, ἐμπίλιν, CGL II 519, 49 ; *licinae* (*tunicae*?) : μίτινοι, CGL III 454, 51 ; *licinum* : — *uocatur quod textura eius ligata sit in totum*, Isid. 19, 22, 27 ; *multīcius* (v. ce mot).

Terme technique sans étymologie.

lictor, -ōris m. (*ī* d'après Aulu-Gelle 12, 3, 4 et dans les inscriptions) : licteur, officier public attaché à la personne de certains dignitaires romains, qu'il précédait, portant sur l'épaule les faisceaux, *fascēs*, et à la main droite une baguette, *uirga*. Les licteurs sont l'indice de la *potestas cum imperio*. Les Romains ne séparaient pas *lictor* de *ligāre* : *lictores dicuntur quod fasces uirgarum ligatos ferunt*, P. F. 103, 1, et Aulu-Gelle, l. cit. ; cf. des emplois comme Cic., Rab. perd. 4, et T.-L. 1, 26, *i lictor, colliga manus* ; T.-L. 8, 7, *i lictor, deliga ad palum*, etc. Cette étymologie supposerait l'existence d'un verbe radical non attesté, **ligere* à côté de *ligāre*. Mais c'est peut-être une étymologie populaire.

Dérivé : *līctōrius*.

***licuia** : nom d'un vase indéterminé (poteries de Graufesenque). Mot indigène? Ou de *liqueō*?

liēn (*liēnis*, Celse), **-ēnis m.** : rate. S'emploie aussi au pluriel ; cf. gr. σπλήν et σπλῆνες. Attesté depuis Plt. et Cat. Non roman.

La longue de *liēn* est attestée par Priscien, GLK II 149, 7 : *in -ēn producta Latina generis sunt masculini lien, rien uel ren, et splen, splenis* ; et par Martianus Capella 3, 279. Il vaut donc mieux admettre, avec Lindsay, *Early lat. verse*, p. 203, une prononciation *ljēn* monosyllabique, *ljēnōsus* dans Plaute, qu'une forme *liĕn* avec *ĕ* comme l'ont supposé Bechtel, CGN, 1899, 186, et Meister, *Lat. Eigenn.* 24. La synizèse est la même que dans *rēnēs* ; cf. Plt., Cu. 236 (sén. iamb), *sed quid tibi est? — Lien enicat rēnēs dolent*, à côté de *rĭen* : fgm. 110 (trochaïque) || *glaber erat tamquam rien*.

Dérivés : *liēnōsus* ; *liēnicus* (= σπληνικός) : hypocondriaque.

D'une langue indo-européenne à l'autre, les noms de la « rate » offrent des ressemblances évidentes, sans pouvoir se ramener à un original commun. Lat. *liēn* (qui peut être un ancien **lihēn-*) rappelle de loin skr. *plīhá* (thème *plīhán-*), de même que irl. *selg*, bret. *felc'h* rappellent av. *spərəza* (pers. *supurz*). V. sl. *slězena* (de **selzena*) est loin de lit. *blužnìs*. Le grec a σπλήν (emprunté par le latin, d'où *splēniacus*, *splēnīticus*, etc.) et l'arménien *p'aycaln*, tous deux très aberrants, l'un avec *p*, l'autre avec *ph*. Des faits de ce genre s'observent pour d'autres noms, et, en particulier, pour d'autres noms de parties du corps ; v. *lingua*.

***ligātus** m. : poisson inconnu (Aus. 393, 61). Le nom provient peut-être, comme l'a suggéré M. Niedermann, d'un contresens d'Ausone sur un vers d'Ovide, Tr. 3, 10, 49, *uidimus in glacie pisces haerere ligatos*.

lignum, -ī n. : bois, spécialement « bois à brûler », par opposition à *māteriēs* « bois de construction » ; cf. Plin. 10, 206, *cornus non potest uideri materies propter exilitatem, sed lignum*, et Dig. 32, 1, 55. De là *ligna*, *-ōrum* « bûches », sens qui s'est maintenu dans les langues romanes ; cf. esp. *leño* et *leña*. Du sens général de « bois » on est passé à des acceptions plus restreintes « noyau ou écale d'un fruit » (par opposition à la pulpe) ; « objet fait en bois, arbre, planche, tablette », etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5034. Celtique : britt. *lwyn* « buisson »?

Dérivés : *ligneus*, M. L. 5032 a ; *ligneolus* ; *lignōsus*, M. L. 5033 ; *lignārius*, *-a*, *-um* ; *lignārius* « qui travaille le bois » = ξυλοκόπος, M. L. 5032 ; *lignor*, *-āris* « ramasser du bois », cf. *lignāre*, M. L. 5031 ; *lignātiō*, *-tor* ; *lignifer* ; cf. aussi *lignicīda*, Varr., L. L. 8, 62. Les gloses ont aussi *lignāmen*, M. L. 5030, cf. **māteriāmen* ; *lignētum* (Gl.) ; *ligni-cola*, *-faber*, *-fer*, tous tardifs.

De **leg-no-m* ; cf. *dignus* et *decet*, et sans doute *tignum* et *tegō*. Étymologie déjà dans Varr., L. L. 6, 66, *ab legendo ligna quoque, quod ea caduca legebantur in agro quibus in focum uterentur*.

ligō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : lier ; sens physique, puis moral (celui-ci dans la langue de la poésie impériale ; la prose classique dit *nectō* ou *obligō*) ; cf. Ov., M. 1, 25, *dissociata locis concordi pace ligauit* ; et, dans la langue médicale, « bander ». Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5024.

Dérivés et composés : *ligāmen*, M. L. 5022 ; *ligāmentum*, 5023 ; *ligātiō*, 5025 ; *ligātūra*, 5026 ; *Ligārius*? cognomen ; *alligō* : lier à, attacher à (que la langue classique préfère à *ligō*), M. L. 363 ; *colligō* : lier ensemble ; *dēligō* : attacher et suspendre au pilori, cf. s. u. *lictor*, et Licin. ap. Non. 221, 15, *deligat ad patibulos, deligantur et circumferuntur, cruci defiguntur...* Est devenu par la suite un synonyme renforcé de *ligō*, cf. *dēuinciō* ; *illigō* : lier dans ou sur, entraver ; *interligō* : lier entre ; *obligō* : lier autour, bander ; cf. Cic., Tu. 2, 16, *medicum requirens a quo obligetur* ; Tac., A. 6, 9, *obligare uenas*. Le sens moral s'est particulièrement développé dans *obligāre*, *obligātiō* ; cf. Cic., Leg. 2, 16, *uoti sponsio qua obligamur deo* (cette obligation vis-à-vis du dieu comportait sans doute à l'origine le port d'un lien matériel qui symbolisait l'obligation ; cf. *relligiō*), Q. fr. 2, 14, *quem fac ut tua liberalitate tibi obliges*. Le verbe et son dérivé sont ainsi entrés dans la langue du droit ; cf. Dig. 44, 7, 3, *obligationum substantia in eo consistit ut alium nobis obstringat ad dandum aliquid, uel faciendum, uel praestandum...*, M. L. 6012 a ; *praeligō* : lier par devant ou par le bout (peut-être avec valeur magique dans Plt., Ba. 136, *o praeligatum pectus*) ; *religō* : lier par derrière, M. L. 7191 a (*rele-*) ; *subligō* : lier par dessous, attacher en dessous ; *subligar* ; *subligāculum* ; *subligātōrium* (tardif) : caleçon. Les langues romanes attestent aussi **disligāre*, M. L. 2672, et **ligināre*, 5028.

Verbe du type *dicāre*. Si *lictor* est apparenté, il a existé une formation radicale, non attestée. On rapproche alb. *l'iθ* « je lie », *l'iδε* « lien » et v. isl. *lik* « corde ».

ligō, -ōnis m. : houe, hoyau à long manche. Ancien (Caton), technique. M. L. 5035. Dérivé hybride : *ligōnizō* (Ps.-Aug.).

Rappelle gr. (du reste tardif) λίσγος « houe » ; mais la nature du rapprochement ne se laisse pas préciser.

ligula : v. *lingō*.

ligur(r)iō : v. *lingō*.

† ligurium, -ī n. : sorte de légume (Isid., Or. 17, 11). Semble dérivé, comme le suivant, de *Liguria* ; cf., toutefois, *legarica* sous *legūmen*.

ligurius, -ī m. : sorte de pierre précieuse (Vulg. Exod. 28, 19 ; 39, 12) ; Isid., Or. 12, 2, 20. Peut-être corruption de *lyncūrium* ; cf. Pline 8, 137.

ligusticum, -ī (*ŭ*) n. : livêche, plante (Col., Plin.). Corrompu en *leuisticum*, Vég., Vet. 3, 52, 2, cf. M. L. 5038, et en *lubestica* : v. angl. *lufestice*. Neutre de l'adjectif *Ligusticus* dérivé de *Ligus* « ligure, de Ligurie », comme l'indiquent Dioscoride III 51, 1 et Pline 19, 165 ; cf. *liguscus* et *ligustīnus*.

ligustrum, -ī n. : 1° troène ; 2° henné. Cf., pour le suffixe, *apiastrum*, *rāpistrum* « rave sauvage » et *oleaster*. Attesté depuis Virgile. De *Ligus*?

līlium, -ī n. : 1° lis ; 2° sorte d'ouvrage de défense qui par sa forme rappelait la fleur de lis, cf. Cés., B. G. 7, 73, 8. Attesté depuis Varron. M. L. 5040 ; et germanique : ags. *lilli* « Lilie » ; v. h. a. *līlia*.

Dérivés : *līlinus* ; *līliāceus* « de lis » ; *līliētum*. A côté de ces dérivés, il existe un adjectif transcrit directement du grec : *līrinon* (= λείρινον, Plin.).

Semble provenir, comme le gr. λείριον, d'une langue méditerranéenne (copte *hrêri*, *hleli*). Cf. Meillet, MSL 15, 163, qui note que « le lis apparaît fréquemment dans les décorations crétoises d'époque minoenne », et M. Cohen, BSL 31, p. 37 ; Benveniste, ibid. 50 (1954), p. 43. La présence des deux *l* est contraire à la dissimilation de *l* du latin (cf. *Aleria* en face de Ἀλαλία). V. *rosa*.

līma, -ae f. : lime. Ancien (Plt.), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5042.

Dérivés et composés : *līmō*, *-ās* « limer », d'où « frotter » (cf. Non. 339, 36 sqq.), polir, finir soigneusement » et aussi « diminuer », M. L. 5044 ; *līmātus* : poli, élégant, raffiné ; *līmātulus* ; *līmātiō* ; *līmātor* ; *līmātūra* ; *līmārius* (*faber*, Inscr.) ; *līmula* (tardifs et rares) ; *dēlīmātus* (Plin.), d'où **dēlīmō*, M. L. 2541 ; *dēlīmātor* : διαρρινητής (Gloss. Philox.) ; *ēlīmō* : limer finement et « rompre en limant » ; **līmicāre*, M. L. 5049.

Aucun rapprochement sûr. Cf. *lēuis*?

līmax, -ācis c. : limace et aussi escargot (*coclea*). Ancien, usuel. Roman. M. L. 5045, et **limāceus*, 5043 ; B. W. s. u.

Cf. russe *slimákŭ*, tch. *slimak*, pol. *ślimak*. On admet souvent que *līmax* est emprunté au gr. λείμαξ, comme *coclea* de κοχλίας, mais le mot grec ne figure que dans Hésychius et peut n'être que la transcription de la forme latine. L'*ā* peut provenir secondairement de l'influence des adjectifs en *-āx*, *-ācis*, favorisée par l'étymologie qui dérivait *līmax* de *līmus* : *limax a limo quod ibi uiuit*, Varr., L. L. 7, 64. Cf. aussi v. pr. *slayx* m. (Voc.), lit. *slẽkas* « lombric ». V. J. Corominas dans Vox Roman., XII, 1954, p. 370.

limbus (*ĭ* ; ancien *lembus*), **-ī** m. : bandeau ou ruban servant de lisière à une étoffe, d'où « bandeau zodiacal » (Varr.), « zone », etc. M. L. 5046 ; v. h. a. *limbal* « Limmel », de **limbulus*.

Dérivés : *limbātus* : bordé ; *limbulārius* (*-bo-*) : qui fait des bordures (Plt.), θυσανοπράκτης (Gloss. Philox.).

Terme technique sans étymologie.

līmen, -inis n. : seuil, gr. οὐδός, βηλός. S'emploie pour désigner le « pas » (*l. inferum*) et le « linteau » (*l. superum*) de la porte d'entrée ; cf. Novius ap. Non. 336, 13. Ancien, usuel. M. L. 5047.

Dérivés et composés : *līminaris*, M. L. 5050 ; *Līmentīnus* « dieu du seuil » (Tert.) ; *līminium* dans *postlīminium* : terme de droit « retour dans la patrie avec réintégration dans les droits de citoyen », cf. Cic., Top. 8, 36 ; Festus, 244, 9. C'est de ce sens de *postlīminium* qu'a été tiré secondairement un *līminium* glosé *captīuitās* ou *seruitium*, CGL V 603, 52 ; 620, 41 ; *ēlīminō*, *-ās* (archaïque et postclassique) : chasser du seuil, expulser, bannir ; *superlīmen* (Ital.) = ὑπέρθυρον, et *superlīminare*, *-is* (n.). Pour *sublīmis*, qui est souvent expliqué comme étant issu de *sub līmen* par « hypostase », v. ce mot.

Rattaché par étymologie populaire à *līmis* ; cf. P. F. 103, 5, *limis, obliquus, i. e. transuersus, unde et limina*. Un rapport sémantique avec *līmes* est senti par les Latins ; cf. P. F. 245, 4, *postliminium receptus dicitur qui extra limina, hoc est terminos prouinciae, captus fuerat, rursus ad propria reuertitur* ; et aussi *ēlīmes*, s. u. *līmes*.

Cf. *līmes*.

līmes, -itis m. : d'abord « chemin bordant un domaine », *l. decumānus* (de l'est à l'ouest), *l. prōrsus*, *trānsuersus* (= *cardō*), *surruncīuus* ; *lutosi limites*, dit Varr., R. R. 2, 8, 8 ; par suite « limite, frontière » ; cf. P. F. 103, 6, *limites in agris nunc termini, nunc uiae transuersae*, et 103, 7, *limitatus ager est in centurias dimensus*. Ancien, usuel. M. L. 5048.

Dérivés et composés : *līmitō*, *-ās* (Varr., Plin.) ; *līmitātiō* ; et *dēlīmitō* (Front.) ; *dēlīmitātiō* ; *līmitāris* (*-lis*) (Varr.) ; *līmitāneus* et *col-līmitāneus* (tardif) ; *līmitotrophus* ; *līmitrophus*, hybride de *līmes* et de τροφέω, Cod. Theod. 11, 59, 3 ; *ēlīmes* : ἄποικος, παρόριος, Gloss. Philox. ; *illīmitātus* (tardif) = ἀόριστος.

Dans les langues romanes, *līmitāris* a été confondu avec *līmināris* ; cf. M. L. s. u. 5052 ; et B. W. *linteau*. Cf. *trāmes*.

Cf. *līmen* et *sublīmis*. L'osque liimitú « limitum » semble emprunté au latin. Le rapprochement souvent fait avec l'adjectif *līmus* n'est pas inadmissible ; mais il est incertain.

limeum, -ī n. : sorte de plante vénéneuse (l'ellébore?). Gaulois, d'après Plin. 27, 101.

limpidus, -a, -um : limpide, transparent. M. L. 5056.

Dérivés (rares et tardifs) : *limpiditās* ; *limpidō*, *-ās* (conservé dans les langues hispaniques, M. L. 5055) ; *ēlimpidō* (bas latin) ; *limpidō*, *-inis* (bas latin) ; *limpidātōrius* (bas latin) ; *limpor*, *-ōris* (Lucil.), d'après *liquor*.

Limpidus semble supposer un verbe en *-ēre* (cf. *liquēre*, *liquidus*), ce qui rend peu vraisemblable la dérivation directe de *lumpa*, *limpa*. D'autre part, la rareté de l'adjectif, son apparition relativement tardive (premier exemple dans Catulle) font penser à une origine dialectale, osco-ombrienne ; cf. Ernout, *Élém. dial.*, p. 191.

Aucun rapprochement sûr. Si le mot est osco-ombrien, le *p* y peut reposer sur **kʷ* ; alors, cf. *liquāre*, *liquēre*? Mais la vieille forme *lumpa* ne se concilie pas avec cette hypothèse. V. *lympha*. Y a-t-il eu croisement de *lympha* et de *liquor* (Wackernagel, ALLG 15, 220)?

līmus, -ī m. (*līmum* n., Varr., Grom.) : 1° limon, boue, vase ; 2° lichen, aubier. Depuis Plaute. Panroman. M. L. 5058. V. André, *Lex.*, s. u.

Dérivés et composés : *līmārius* = χοϊκός (Tert.) ; *līmōsus*, M. L. 5054 ; *illīmis* : sans vase, limpide (Ov. ; cf. gr. ἄπηλος) ; *illīmātus* (Col.) ; *oblīmō*, *-ās* : couvrir de fange ; *līmi-genus*, *-cola* (Aus.).

Cf. v. h. a. *leīm* « boue » et, avec *s* initial, isl. *slim*, v. h. a. *slīm* « boue » et sans doute gr. λειμών « prairie humide », λεῖμαξ (même sens), λίμνη « marais ».

līmus, -a, -um (*līmus* semble être la forme ancienne ; *līmis*, dans Amm. Marc. 20, 9, 2, provient peut-être de ce que *līmis* a été pris pour un nominatif dans une expression comme *līmīs* [scil. *oculīs*] *aspicere*) : oblique. Attesté depuis Plaute. Se dit uniquement de l'œil et du regard ; cf. Varr., Men. 260 ap. Non. 133, 29, *neque post respiciens, neque ante prospiciens, sed limus intra limites culinae*. Substantivé dans *līmus* et *līmum* ; cf. Tiro ap. Gell. 12, 3, 3, *licio transuerso quod limum appellatur cincti erant* ; Vg., Ae. 12, 120, et Serv., ad l.

Dérivé : *līmulus*.

Rapprochement incertain avec *līmen*, *līmes*, *sublīmis*. Aucune étymologie sûre.

līnea, -ae f. : proprement féminin substantivé de *līneus*, *-a*, *-um* « fil de lin » (*l. restis*) ; puis toute espèce

de fil, de corde ou de cordon, ligne de pêche, corde ou filet tendu par les chasseurs : cordeau de charpentier (= στάθμη, de là *ad līneam, rectā līneā*), cordon de perles enfilées, corde blanchie qui marquait la ligne de départ ou d'arrivée dans un cirque, etc. Par analogie : ligne tracée (= γραμμή), ligne géométrique (cf. Gell. 1, 20, 7), ligne, lignage (latin impérial) ; cf. στέμματα *cognationum directo limite in duas lineas separantur, quarum altera est superior, altera inferior*..., Dig. 38, 10, 9. Ancien, usuel ; technique. M. L. 5061. Irl. *líne*, britt. *lin*.

Dérivés : *līneāris* ; *līneālis* ; *līneātim* (Boèce) ; *līneārius* ; *līneola* « petite ligne », M. L. 5062 ; *līneō, -ās* : tracer une ligne, mesurer au cordeau ; *līneāmentum* « ligne, trait du visage », M. L. 5061 a, et v. h. a. *lenemet* ; *dēlīneō* ; *dēlīneāmentum* ; *collīneō* : ajuster ou viser en droite ligne. Tous ces mots dérivés de *līnea* « ligne » n'ont plus aucun rapport sémantique avec *līnum*.

lines : v. *lēnis*.

lingō, -is, -xī, -ctum, -ere : lécher. Ancien, usuel. M. L. 5066.

Dérivés tardifs : *linctus, -ūs* (Plin.) ; *linctiō* (Greg. M.), *-tor* (Gl.).

Dérivés sans nasale : *ligurriō* (*ligūriō*, moins correct) : avoir envie de lécher (cf. *edō, ēsuriō*), être gourmand de, quelquefois avec sens obscène comme λείχω, λειχάζω (cf. *cunnilingus, menclilingia*) ; *ligurrius* : *gulōsus, catillō*, λίχνος (Gloss.) ; *ligurrītor, -tiō* ; *abligurriō*.

ligula : cuiller. Souvent écrit *lingula*, soit par suite d'une confusion avec *lingula* (de *lingua*, qui a parfois le sens de « cuillerée »), soit parce que le mot a été reconstruit secondairement sur *lingō*. D'après Martial, 14, 120, *ligula* était la forme de la bonne société, *lingula* celle des ignorants : *quamuis me ligulam dicant Equitesque Patresque* | *Dicor ab indoctis lingula grammaticis*. Les deux sont attestés dans les langues romanes ; cf. M. L. 5036.

Composés : *ablingō* (Ital.) ; *dēlingō*, d'où *dēlinctus*, M. L. 2541 a ; *ēlingō* (Ital.) = gr. ἐκλείχω ; *oblingō* ; *sublingulō, -ōnis* m. (Plt., forme peu sûre). Cf. aussi **linctāre*, M. L. 5060.

La racine indo-européenne **leig'h-* fournissait un présent radical athématique, qui est conservé dans véd. *reḍhi* (et *leḍhi*) « il lèche » (cf. av. *raēzaite*), que la plupart des langues remplacent par de nouvelles formations : skr. *lihati*, arm. *lizanem* (et *lizum*) « je lèche », gr. λείχω (et λιχνεύω), v. s. *ližǫ* et lit. *lëžù*, got. *bi-laigon* « lécher » et v. h. a. *leckōn* (formation expressive à consonne géminée d'où proviennent les formes romanes du type fr. *lécher*, v. B. W. s. u. ; cf. *leccātor*, Gl., Isid.), irl. *ligim* « je lèche ». Le latin a recouru au type à nasale infixée *lingō*, qu'il a beaucoup développé, et à la formation expressive *ligurriō*.

lingua, -ae f. : langue, et spécialement langue en tant qu'organe de la parole ; « langue, langage » (= γλῶττα). Comme le mot grec, désigne tout objet en forme de langue ou en contact avec la langue : langue de terre, embouchure d'une flûte, cuillerée (d'après *li(n)gula?*), étamine, etc. Nom de différentes plantes : *l. agnīna, bubula, canīna, ceruīna* (*ceruī*), *ueruēcīna* ; cf. βούγλωσσον, κυνόγλωσσον (-σος) Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5067.

Dérivés et composés : *lingula* (= γλωττίς) : 1° languette de cuir dans un soulier, anche ou embouchure d'une flûte, sorte de poignard, extrémité d'un levier, tenon, cuiller (cf. *ligula*, s. *lingō*) ; *lingulāca* c. : 1° à la langue bien pendue, épithète de la langue populaire ; pour la formation, cf. *uerbēna, uerbēnāca, merus/merācus* ; 2° sole (poisson, cf. gr. βούγλωσσος) ; 3° scolopendre, plante ; *linguōsus* (époque impériale, d'après *uerbōsus*, cf. γλωσσώδης) : bavard ; *linguōsitās* = *loquācitās* ; cf. aussi les formations tardives *linguāx* (= *loquāx*, Gell.) ; *linguātus, linguātulus* (Tert., Vulg.) ; *lingulus* « querelleur » (Anth.) ; *linguārium* : amende pour avoir trop parlé (Sén., Ben. 4, 36, 1, d'après *congiārium*) ; *sublinguium* : épiglotte (Isid.) ; **sublinguāneus*, M. L. 8377 ; *ling(u)ella* : γλωττάριον (Diosc.).

Composés en *-linguis* : *ēlinguis* (= ἄγλωσσος) « sans langue, muet » et « qui n'a pas le talent de la parole » ; d'où *ēlinguō, -ās* « ôter ou couper la langue » (*exē-*, M. L. 3002?) ; *ēlinguātiō* (Gloss. Philox.) ; *bi-, trilinguis* (= δίγλωσσος, etc.).

D'après Marius Victorinus, GLK VI 26, 3, la forme ancienne du mot était *dingua*. *Lingua* est peut-être une forme dialectale (sabine?) dont l'adoption aurait été favorisée par l'étymologie populaire, qui rapprochait de *lingō* le nom de la langue.

Comme le nom de la « rate » (v. *liēn*), le nom de la « langue » offre, d'une langue indo-européenne à l'autre, des formes divergentes, mais qui présentent des ressemblances : skr. *jihvā́*, av. *hizū-* (masculin), v. pers. *hizbāna-* (? ; pers. *zubān*), v. sl. *językŭ* (masculin), v. pruss. *inzuwis* (genre inconnu), got. *tuggo* = all. *Zunge*, irl. *tenge* (génitif *tengad* ; genre indécis). De même que dans lat. *lingua*, on observe une influence de la racine signifiant « lécher » dans arm. *lezu* (thème en *-a-*) en face de *lizanem* « je lèche » et dans lit. *lëžùwis* (masculin) « langue » en face de *lëžù* « je lèche ». Le grec a un mot aberrant γλῶττα (ion. γλάσσα).

***linna, -ae** (f.?) : nom d'un vêtement gaulois, d'après Isid. 19, 23, 3, qui le définit : *linnae saga quadra et mollia sunt. De quibus Plautus* (frg. 176) : *linna cooperta est textrino Gallia*. Forme peu sûre ; la citation de Plaute semble corrompue : v. Sofer, p. 175.

linō, -is, lēuī (et *līuī*, forme secondaire créée d'après le type *sinō/sīuī* ; *-linuī* dans l'Ital.), **litum, linere** (attesté depuis Naevius) ; et **liniō, -īs, linīuī, -ītum, -īre** (époque impériale, Col., Pall, Plin., Vitr., d'après *poliō?*) : enduire. Terme technique, ainsi que les composés ; à peine représenté en roman. M. L. 5063.

A *linō* se rattachent : *litus, -ūs* m. (Plin.) ; *litūra* : enduit, d'où « rature, correction » et « tache » ; *litūrārius* : qui a des ratures ; *litūrō, -ās* (tardif, Sid.).

De *liniō* dérivent : *linīmen, linīmentum, linītus, -ūs* : liniment, enduit ; *linītiō* ; *linītor* : χρίστης ; de *liniō, -ās* (Sid.), *liniātūra*, χρῖσις (Gloss. Philox.).

Composés : *allinō* : mettre un enduit sur, imprimer une trace sur ; *circumlinō* (*-liniō*) : enduire autour ; *circumlitiō* ; *dēlinō* : frotter, barbouiller, oindre, et aussi « effacer », ἐξαλείφω (confondu dans ce sens avec *dēleō*,

v. ce mot) ; *ēlinō* ; *illinō* (*-niō*) : enduire au dedans ou sur ; *interlinō* : raturer ; *oblinō* (*-liniō*) : couvrir d'un enduit, enduire autour ; *praelinō* : enduire par devant, crépir ; *relinō* : ôter un enduit, découvrir ; *reillinō* (Ps. Theod. Prisc. add. 293, 24) ; *sublinō* ; *subter-* (et *sublinī-mus*) : couvrir d'un enduit, barbouiller ; *superlinō* : appliquer un enduit sur.

Ce verbe appartient à une racine signifiant « verser, étaler un produit gras, visqueux » et, de là, « rester fixé, inactif » : v. irl. *as-lenaimm* « je souille » (et sans doute *lenaim* « je suis » [sequor]), got. *af-linnip* « ἀποχωρεῖ », v. isl. *linna* « se reposer », lit. *lëju, lëti* « verser », v. sl. *lějǫ, lijǫ* « je verse » (et *lojĭ* « graisse »), gr. ἀλίνειν · ἀλείφειν (Hes.), cypr. ιναλισμενα, épid. αλινσις « ἄλειψις » (v. Bechtel, *Gr. Dial.*, II, p. 507), et, d'autre part, λίναμαι · τρέπομαι à côté de λιάζομαι « je me détourne » et ἐλινύω « je reste inactif », skr. *lināti* (mot de glossaire) et *līyate* « il se colle à ».

Une parenté de gr. λεῖος et lat. *lēuis* est suggérée par v. isl. *linr* « lisse, poli ». V. aussi *lippus* et *polīre*?

linquō, -is, līquī, lictum, linquere : laisser, abandonner, quitter. Ni substantif ni adjectif correspondants. *Linquō* est lui-même peu usité, bien qu'ancien (Naev., Plt.) et classique. La forme usuelle est un composé où l'aspect déterminé est souligné par un préverbe ; *relinquō* (*rell-*) « laisser en arrière », qui, lui, a un adjectif *rel(l)icuus, -a, -um* (forme ancienne, cf. *contiguus* ; *rel(l)iquus* est dû aux poètes dactyliques) « qui reste, restant » ; d'où *rel(l)icuom* (*-quum, -cuum*) n. « reliquat, somme restant à payer » (cf. Varr., L. L. 5, 175), sens sur lequel a été formé *reliquor -āris* et *reliquō* (Dig.), d'où *reliquātiō, -tor, -trīx*, et un substantif *rel(l)iquiae* « restes » (et « reliques », latin ecclésiastique), puis *reliquiārium* « restant, héritage » (S[t] Aug.). Cicéron a même *relictiō* ; et l'on trouve dans Aulu-Gelle *relictus, -ūs* m., et dans Aug. *relictor*. *Relinquō*, à son tour, a été renforcé en *dērelinquō*, qui a peut-être été fait à l'image de *dēserō*, avec lequel il allitère souvent dans Cic., Verr. 2, 3, 51, § 120 ; Caec. 35 fin., N. D. 1, 5, 11, et en *ab-, ob-, subrelinquō* (latin ecclésiastique, calques du grec). Sur les différents sens pris en latin tardif par *relinquō* et sa famille, v. Souter, s. u.

Autre composé : *dēlinquō*. S'emploie quelquefois absolument au sens de « faire défaut » comme ἐκλείπω ; cf. Serv., Ae. 4, 390, « *linquens* » *alii pro* « *deficiens* » *accipi uolunt more antiquo, sicut* « *delinquere* » *pro* « *deficere* » ; P. F. 64, 15, *deliquium solis a delinquendo dictum, quod delinquat in cursu suo* ; id. 64, 19, *deliquum apud Plautum* (Cas. 207) *significat minus* ; 2° *delinquere est praetermittere quod non oportet praeteriri : hinc deliquia et delicta*, P. F. 64, 17. Ce sens de « manquer au devoir, commettre une faute » est le plus fréquent (d'où *dēlictum*, ancien et classique, et, tardifs et rares, *dēlictor, dēlinquentia*). *Dēlinquō* dans le sens de « faire défaut » n'est pas usuel ; c'est *dēficiō* qui est employé ; *dēliquiō, dēliquium* semblent des calques de ἔκλειψις. Cicéron emploie *dēfectus sōlis*. Cf., toutefois, *dēlicus*. On trouve dans Solin *ēliquium* (qui appartient à *ēliquō, ēliquēscō*) employé dans le sens de *dēliquium* : *ēliquia lūnae* (par opposition à *adauctus*).

Linquō et ses composés n'ont pas passé dans les langues romanes (sauf peut-être *dēlinquere* en ital., M. L. 2541 b), où ils ont été remplacés par un terme expressif, qui avait une flexion régulière ; v. *laxus*. *Reliquiae* au sens de « reliques » est demeuré sous des formes savantes en celtique : irl. *reilic*, britt. *relyw*, comme en roman. M. L. 7193.

Comme *iungō*, le présent *linquō* est une forme thématique remplaçant un ancien athématique à nasale infixée ; cf. skr. *rinákti* « il laisse » (au pluriel *riñcánti*), av. *-irinaxti* ; le vieux prussien a de même *po-linka* « il reste » (avec la valeur absolue qu'offre le latin dans *dē-linquit*) ; un présent de ce type indique une action qui parvient à son terme, aspect qui convient bien à un verbe signifiant « laisser ». Un présent thématique, d'aspect « indéterminé » (par opposition au type *linquō*), se trouve dans lit. *lëkù* « je laisse », gr. λείπω (aspect « indéterminé » sensible, notamment, dans λείπομαι et dans les emplois absolus de ἐκλείπω, dont *dēlinquō* n'a pas ordinairement la valeur) et, avec un sens technique, dans got. *leihwa* « je prête » (sens dû sans doute au vieux nom du « prêt »), v. h. a. *līhan*, etc., cf. skr. *réknaḥ*, av. *raēxnō* « héritage, propriété », dont le latin n'a pas gardé le représentant (l'aspect « indéterminé » y est mis en évidence). L'arménien a *lk'anem* « je laisse » (aor. *elik'* « il a laissé » ; cf. gr. ἔλιπε). Le participe *re-lictus* est pareil à skr. *úd-riktaḥ* « superflu », lit. *liktas* « laissé ». A *rellicuus*, cf. l'adjectif skr. *rékuḥ* « vide ». Sur irl. *léicim* « je laisse », v. H. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, II 565. — V. aussi *liqueō*.

linquor, -eris? : v. *obliquus*.

linter : v. *lunter*.

linteus : v. le suivant.

līnum, -ī n. : lin ; puis tout objet de lin : fil à coudre, ligne à pêcher, cordon de perles, corde serrée autour des tablettes, filet de pêche ; cf. *līnea*. Ancien (Caton), usuel. Panroman. M. L. 5073 ;

Dérivés : *līneus*, substantivé dans *līnea*, q. u. ; comme adjectif ne semble pas attesté avant Virgile ; M. L. 5064 ; *līnārius* m. (et *līnātārius*, CIL X 7330) : tisseur de lin ; *līnāmentum* « linge ».

linteus : de lin. Formation obscure : dérivé de **lintom?*, ou avec suffixe *-teo-* marquant la matière? Cf. *robusteus* dans Vitruve. Ou bien *linteus* est-il dû à *sparteus, dūrāteus*, coupés *spar-teus, dūrā-teus*? Ou bien d'origine étrusque, comme *balteus*? cf. les *librī linteī*. De là : *linteum* : étoffe de lin et toute espèce d'objet en lin (ou en coton), serviette, mouchoir, essuie-mains, voile (= *uēlum*), M. L. 5072 (*līnteum* et *lēn-*, cf. *Einf.*[3], p. 180), et germanique : v. h. a. *linz* ; *linteolum* : petit morceau de lin, mouchoir, M. L. 5070, et *linteārius* (*l. pallium*, Prud.) ; *linteāmen* : linge ; *linteolus* : de linge, de toile ; *linteātus* : vêtu de lin ; *linteō, -ōnis* m. : tisserand ; *linteōnārius*.

Composés : *līni-fer, -ger, -ficus*, tous de l'époque impériale.

L'ī du latin se retrouve dans les formes celtiques (irl. *lín*) et germaniques (got. *lein*, etc.), qui peuvent être des emprunts. Le grec a un mot pareil avec ī : λίνον ; la forme slave commune est aussi **lĭnŭ* (r. *lën*, etc.) et la forme baltique a également ī : lit. *linaĩ* (pluriel), etc. Pour faire l'histoire du mot, il faudrait connaître exactement l'histoire de la culture du « lin » (v.,

en dernier lieu, Schrader-Nehring, Reallexikon, sous *Flachs*). Le nom du « chanvre » (v. *cannabis*) pose aussi des problèmes embarrassants.

liō, -ās, -āre : recouvrir d'un enduit ; délayer (Tert., Apic.). Emprunt au gr. λειόω.

Dérivé : *liāculum*.

liparea, -ae f. : pierre précieuse inconnue (Plin., Isid.). De *Lipara*?

lipiō, -īs, -īre : crier (en parlant du milan, Auct. Carm. Philom.).

lippus, -a, -um : chassieux. Attesté depuis Plaute ; populaire. Demeuré dans un dialecte italien. M. L. 5075 et 5074 a, *lippidus*.

Dérivés : *lippiō, -īs* ; *lippitūdō* ; *lippidus* : γλαμώδης (Gloss.) ; *lippīdō* (Fulg.) ; *lippēs*, pl. gr. λῆμαι « chassie » (Orib.) pl. (d'après *faecēs, frācēs*) ; *lippulus, lippōsus, lippēscō, -is*, tous tardifs.

Adjectif expressif et familier, à consonne intérieure géminée ; cf. *gramma, grammōsus* de sens voisin, et *lappa*. Seul représentant en latin de l'élargissement par *-p-* de la racine attestée en latin par *linō* ; cf. gr. λίπος « graisse (animale) », λιπαρός « gras », skr. *limpáti* « il enduit », lit. *lipùs* « collant », *limpù* « je reste attaché à », v. sl. *lĭpěti* « être collé », tch. *lep* « glu », sans doute aussi got. *bi-leiban* « rester », *liban* « vivre ».

liquiritia, -ae f. : réglisse (Vég., Théod.). Déformation populaire du gr. γλυκύρριζα, sous l'influence de *liquor, liquēre*, à cause des infusions qu'on faisait avec la racine de réglisse, M. L. 5079 ; emprunté en germanique : v. h. a. *lacricie*. Cf., pour les déformations du mot en allemand, Keller, *Lat. Volkset.*, 63 ; et, dans les langues romanes, B. W. s. u. Sur *qui-* = κυ, cf. *cydōnium* > *quit-*, gr. κυδώνειον, *cotōneum*, et Vendryes, BSL 25 (1924), 41.

līquis : v. *oblīquus*.

līquor, -eris (pas de parfait attesté), **-ī** : couler, s'écouler, fondre ;

lĭqueō, -ēs, liquī, (*licuī*? cf. Cic., N. D. 1, 42, 117 ; forme du reste rare et évitée en raison de son ambiguïté), **liquēre** : être clair ou liquide ; être filtré ;

liquō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : 1° clarifier filtrer ; 2° liquéfier.

Formes verbales dérivées d'une racine *leik^{w}-/lik^{w}-. *Līquor*, dont la première syllabe compte toujours pour longue, s'emploie seulement au sens de « s'écouler, couler » ; cf. Vg., Ae. 9, 813, *tum toto corpore sudor/liquitur* ; 9, 679, *līquentia flumina* (toutefois, d'après Servius, il faudrait lire ici *Liquetia*, nom propre ; cf. Havet, *Man. de crit. verb.*, § 174) ; 1, 432, *līquentia mella/stipant*, etc., et au sens figuré dans Plt., Tri. 243 (crét.), *ilico res foras labitur, liquitur*. Rare, surtout poétique. Pas de dérivés ; cf., toutefois, **liquōrāre*, M. L. 5079 a.

lĭqueō signifie « être clair, limpide », au sens propre et figuré ; cf. la formule juridique *non liquet* exprimée par les initiales *N. L.* Se dit d'un liquide filtré (*uina liquentia*, Vg. Ae. 5, 238 ; cf. l'emploi figuré de *liquet* et de *defaecatum est* dans Plt., Ps. 760) ; sens auquel s'adjoint celui de « être liquide ou fluide » (qui semble être dérivé et plus tardif), e. g. Vg., Ae. 6, 724, *caelum ac terras camposque liquentes* « les plaines liquides » ; cf. Ov., F. 5, 547, *liquidō... aequore*. — A *liqueō* se rattachent : *liquor, -ōris* m. : fluidité et, au sens concret, « liquide, liqueur » ; *liquidus* : clair, limpide, transparent et « liquide » (la double scansion *līquor* et *lĭquor*, *līquidus* et *lĭquidus* est dans Lucr., e. g. 4, 1259, *crassaque conueniant liquidis et līquida crassis* ; la quantité longue, liée à l'ictus métrique, semble résulter d'une coupe syllabique *liq-uidus* qui a pour effet d'allonger la syllabe, non la voyelle ; cf. Havet, R. Phil. 20, 73 sqq. ; Virgile ne connaît que *lĭquor, lĭquidus*) ; *liquēscō, -is* : devenir liquide ou limpide ; *liquefaciō, liquefīō* : liquéfier, se liquéfier ; et les dérivés ou composés de ces formes : *liquiditās* (tardif), *liquidiusculus* (Plt.), *ēliquēscō* (Varr.), *liquefactiō*, etc.

Cf. aussi *prōliqueō* (transcrit *proliceō*) : *prolicere : emanare, effluere. Varro : demum ubi prolicuit dulcis unda* (Gloss. Isid.).

Liquāre « filtrer » (cf. Col. 9, 15, 12, *saccus quo uinum liquatur*) a aussi le sens de « liquéfier » ; cf. Plin. 36, 62, *lapis liquatur igni*. De là *liquātōrium* : filtre. Beaucoup de dérivés de *liquō*, attestés seulement à l'époque impériale, n'ont plus que le sens de « liquide », ainsi *liquābilis* : liquéfiable ; *liquāmen* (*liquāmentum*) n. : liqueur ; en cuisine : sauce faite d'intestins de poissons liquéfiés, et ses dérivés *liquāminātus, liquāminārius*, gl. γαροπώλης, *liquāminōsus* : juteux ; *liquārius* : qui concerne les liquides ; *liquātiō* : fonte, fusion. Composés : *dēliquō, -ās* (depuis Varron) ; *ēliquō* et *ēliquium* (cf. *linquō*) ; *ēliquātiō* ; *reliquō* (Orib.).

A la même famille s'apparentent *ēlicēs, lixa, ēlixus, prōlixus*, v. *lix, lixa* ; et aussi les formes du type *colliciae*, qui dans le sentiment populaire se sont confondues avec les formes dérivées de *laciō* du type *ēlicius* ; v. *lax* et *colliciae* ; peut-être *sublicius* (*pōns*)? — *Liquāre, liquidus* ont subsisté dans quelques dialectes italiens, M. L. 5076, 5077 ; *liquidāre* en roumain, M. L. 5076 a ; *dēliquāre* dans quelques dialectes romans, M. L. 2542, 2536. Irl. *lechdach* « liquida » (scil. *cōnsonāns*), mot savant.

Le rapprochement avec irl. *fliuch*, v. gall. *gulip* « humide » est médiocre pour le sens. Celui avec persan *rēxtan* « verser » est plus satisfaisant ; comme ce mot persan est inséparable de av. *raēčayeiti* « il laisse », il en résulte que *liqueō* serait un verbe d'état appartenant à la racine de *linquō* et que *liquor* serait à rapprocher de gr. λείπομαι ; la racine de *linquō*, qui a eu plusieurs développements de sens divergents, aurait fourni des mots signifiant « être en état de laisser aller, en état liquide ». Le *-s-* dans *lixa, lixus* est de même type que dans *laxus*, etc.

Cf. peut-être *limpidus*.

līra, -ae f. : billon (terme d'agriculture). Mot campagnard ; cf. Col. 2, 4, 8, *liras rustici uocant easdem porcas, cum sic aratum est ut inter duos latius distantes sulcos cumulus siccam sedem frumentis praebeat*. Pour Nonius, 17, 32, *lira est... fossa recta quae contra agros tuendos ducitur, et in quam uligo terrae decurrat*. Ancien (*dēlīrō* est dans Plaute), technique ; cf. *porca*.

Dérivés et composés : *līrō, -ās* : Varr., R. R. 1, 29, 2, *terram... tertio cum arant, iacto semine, lirare dicuntur* ; cf. Plin. 10, 180.

dēlīrō : sortir du sillon et, par suite, « perdre le droit chemin, perdre la raison, délirer » (cf. notre « dérailler ») ; Varr. ap. GLK VII 72, 22, *sicuti boues, cum se a recto actu operis detorserint delirare dicuntur, sic qui a recta uia uitae ad prauam declinant, per similitudinem translationis item delirare dicuntur* ; cf. Non. 17, 32. Souvent écrit *dēlērō*, qu'on explique par un faux rapprochement avec ληρεῖν ; cf. Caper, GLK VII 109, 6, *delirare et delerare* ἀπὸ τοῦ λήρου. Mais l'*ē* de *dēlērō* peut avoir une origine dialectale. Il s'agit de termes de la campagne, non romans, cf. Ernout, *Élém. dial.*, p. 150-151, et le même *e* se retrouve peut-être dans ombr. *disleralinsust* « inritum fecerit », dénominatif de **dis-leisa-li*, d'après Bücheler (mais cette étymologie est contestée, v. Vetter, *Hdb.*, Tab. Ig. VI a 7). Conservé en italien, M. L. 2543, et en catalan, M. L. 2532 a. De là : *dēlīrus* (*dēlērus*), M. L. 2534 ; *dēlēritās* ; *dēlīrium* (Cels.) ; *dēlīrātiō* ; *dēlīrāmentum* (Pl.).

Cf. v. pruss. *lyso*, lit. *lýsia* « planche (de jardin) » et v. sl. *lěxa* « πρασιά », v. h. a. *wagan-leisa* « sillon (tracé par une voiture) », got. *laists* « trace de pas », *laistjan* « suivre à la trace ». Par contre, got. *lais* « je sais » et *laisjan* « apprendre » ne peuvent être rapprochés ; cf. E. Benveniste, *Engl. a. Germ. St.* I 1948, p. 1-5.

līs, lītis (forme ancienne *stlīs*, puis *slīs* ; cf. P. F. 411, 14, conservée dans la formule épigraphique STL. IVD. = *stlitibus iudicandis* ; graphie avec *ei*, peu probante, dans A de Plaute, Mer. 281, *leiteis*) f. : débat juridique dans lequel chacune des deux parties produit ses témoins devant le juge, d'où *lītem contestārī* : procès. Défini par Varr., L. L. 7, 93, *quibus res erat in controuersia, ea uocabatur lis* ; différent de *rēs*, quoique la distinction soit subtile ; cf. Cic., Mu. 12, 27, et May-Becker, *Précis*, p. 252. Dans la langue commune : débat, controverse, querelle.

Dérivés : *lītigō, -ās* (formé comme *iurgō, rēmigō*) ; *lītigium* (cf. *iurgium*) ; *lītigiōsus* ; *lītigātor*, etc., tous termes de la langue du droit ; *dēlītigō*, Hor., A. P. 94. Ancien, technique. Les langues hispaniques ont conservé *līs* et *lītigō*, M. L. 5079 b, 5086 ; et aussi **ēlītigāre* attesté en v. fr., M. L. 2846 a. Demeuré en celtique : irl. *lis*, britt. *lid* « colère ».

Aucun rapprochement sûr pour ce terme technique, pas plus que pour *caus(s)a* ; une initiale *stl-* a peu de chances d'être indo-européenne ; l'initiale de *locus* fait la même difficulté.

***lisae, -ārum** f. pl. : veines jugulaires? Attesté dans Claud. Don., ad Aen. 8, 289. Sens peu sûr ; sans étymologie.

litania, -ae f. : prière. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. λιτάνεια ; passé par le latin en celtique : irl. *leadán*.

litō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : obtenir un présage favorable (se dit du sacrifiant ; cf. l'opposition établie entre *sacrucō* et *litō* dans Plt., Poe. 489, et Non. 424, 14) ou « donner un présage favorable » (se dit de la victime), puis, d'une manière générale, « offrir un sacrifice à » et « rendre propice(s), apaiser [les dieux] ». Cf. Lact., ad Stat. Theb. 10, 106, *inter litare et sacrificare hoc interest : sacrificare est hostias immolare, litare uero post immolationem hostiarum impetrare quod postules* ; Suét., Caes. 81, *hostiis cum litare non posset, introiit curiam spreta religione*.

Dérivés : *litātiō* (déjà dans Plt.), cf. T.-L. 27, 23, 4 ; *litātor* ; *litātōrium* = σπονδεῖον (Ital.) ; *litāmen* (St.) ; *litābilis* (époque impériale) ; composés : *ēlitō* (Greg. Tur.) ; *perlitō*.

Termes de la langue religieuse, disparus avec les pratiques elles-mêmes. Cf. sans doute gr. λιτή « prière ». *Litāre* semble être un dénominatif de **lita*. Emprunt (comme *lībō*?)?

***litra, -ae** f. : mesure de capacité pour les liquides. Mot tardif de la langue médicale emprunté au gr. λίτρα « livre de douze onces » (= *as lībrālis*), demeuré dans le latin médiéval et passé de là en français.

littera, -ae f. (la graphie *leitera*, Lex Repet., CIL I^{2} 583, 35, 123 av. J.-C., *lītera*, est due à un faux rapprochement avec *linō, litum* ; les formes romanes remontent à *lĭttera*, graphie attestée CIL I^{2} 588, 10, 78 av. J.-C.) : lettre de l'alphabet, caractère d'écriture ; *litterārum ordine* « en ordre alphabétique ». Correspond au gr. γράμμα, dont il a pris tous les sens. Le collectif *litterae*, comme γράμματα, désigne une lettre (= ἐπιστολή > *epistula*), puis toute sorte d'ouvrage écrit, et par suite « la littérature, les belles-lettres », et d'une manière générale « la culture, l'instruction » : *homo sine ingenio, sine litteris*, dit Cic., Verr. 2, 4, 44, 98 (cf. γράμματα dans Platon, Ap. 26 d). *Illitterātus* est la traduction de ἀγράμματος. *Litterātus* est une transposition maladroite de γραμματικός, et Varron, L. L. fr. 107, p. 227, Goetz-Schoell, remarque que *litterātūra*, la science qui concerne les lettres, l'art d'écrire et de lire, a été fait d'après le gr. γραμματική. *Litterātor* « maître de grammaire, celui qui enseigne les lettres, l'alphabet » traduit aussi γραμματικός, et Aulu-Gelle le distingue de *litterās sciēns* « celui qui sait la littérature ». Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5087. Celtique : irl. *liter*, gall. *lythyr*.

Autres dérivés et composés : *litterula* : petit caractère ; au pluriel, « petite lettre » et « petite connaissance de la littérature », mot qui semble créé par Cicéron (cf. γραμματεῖον) ; *litterālis*, d'où *litterālium* : χαρτόπηρον (Gl.) ; *litterārius*, M. L. 5088 (?) ; *litterātiō* ; *litterātōrius* ; *litterātulus* ; *litteriō, -ōnis* (terme de mépris) ; *litterōsus* (Cass. Hem. ap. Non. 133, 6) ; *oblitterō* (?). V. ce mot.

Étant donné que les sens de *littera, litterae* sont calqués sur un mot grec et que l'alphabet latin est emprunté au grec (par un intermédiaire étrusque), il n'est pas invraisemblable que *littera* lui-même soit, directement ou indirectement, d'origine grecque. Bréal rapproche la glose d'Hésychius : διφθεράλοιφος · γραμματοδιδάσκαλος παρὰ Κυπρίοις ; et il ajoute : « Διφθέραι sont les tablettes ; *litteris mandare* serait donc « confier à ses tablettes ». On peut encore citer dans Hésychius : διφθέρα... γραμμάτιον. Pour *d* et *l*, cf. le rapport de δάκρυμα et *lacruma*. » Un emprunt par voie étrusque est possible. Hypothèse ingénieuse et séduisante, mais non rigoureusement démontrable. Les autres étymologies sont sans valeur.

litūra : v. *linō*.

lītus (graphie plus correcte et plus ancienne que *littus*), **-oris** n. : rivage de la mer, côte, littoral. *Litus est quousque maximus fluctus a mari peruenit*, Dig. 50, 16, 96 ; cf. Cic., Top. 7, 32, *solebat Aquilius quaerentibus quid esset litus, ita definire : quo fluctus eluderet*. Diffère de *rīpa* « rive d'un fleuve », *ōra* « rive d'un lac » et ne s'emploie pour ces mots que par extension de sens. Cf. Löfstedt, *Coniectanea*, 86 sqq. Ancien (Enn.), usuel ; mais concurrencé dans la langue populaire par *rīpa*. Conservé dans vén. *lido*. M. L. 5088 a.

Dérivés : *lītorālis* (Catul., Plin.) ; *lītorārius* (Itin. Ant.) ; *lītoreus* (Vg., Ov.), cf. *aequoreus* ; *lītorōsus* (Fab. Max.).

Aucun rapprochement sûr. V. E. Wifstrand, Göteborgs Högskolas Årssk. LII 1946, 1, 36.

lituus, -ī m. : 1° bâton augural, recourbé et sans nœuds ; cf. Cic., Diu. 1, 17, 30 ; T.-L. 1, 18, 7, qualifié de *Quirīnālis* par Virgile ; 2° trompette recourbée de même forme. D'où *liticen, -inis* formé d'après *cornicen, tubicen* ; cf. Varr., L. L. 5, 91 ; *lituō, -ās* (Gl.).

Mot étrusque? Cf. Ernout, Philologica II, 234.

līueō, -ēs, -ēre : être livide, couleur de plomb, bleuâtre ; poétique « être blême de jalousie », par suite « être envieux de ». Même double sens, physique et moral, dans les formes nominales, dérivés et composés : *līuor, -ōris* m. ; *līuidus* (et *sublīuidus*) ; *līuidulus* et *līuidō, -ās* (Paul. Nol.) ; *līuēdō, -inis* f. (Firm.), cf. *albēdō, rubēdō* ; *līuēscō, -is* ; *allīuēscō*, M. L. 367.

On rapproche irl. *li*, gall. *lliw* « couleur » et peut-être sl. *sliva* « prune », v. h. a. *slēha* « prune sauvage » ; on cite chez Ovide, M. 13, 817 : *pruna... nigro liuentia suco*. Forme en *-uo-*, comme *flāuus*, etc.

lix (?) ; **lixa, -ae** f. On lit dans un glossaire : *lix, cinis*, CGL V 603, 25, glose dont on peut rapprocher le passage de Nonius, 62, 6, LIXARUM *proprietas haec est quod officium sustineant aquae uehendae ;* LIXAM *namque aquam ueteres uocauerunt ; unde* ELIXUM *dicimus aqua coctum.* LIXA *etiam cinis dicitur, uel umor cineri mixtus ; nam etiamnunc id genus* LEXIVUM *uocatur. Varro de Vita populi Romani lib. I : « proinde ut* ELIXUM *panem ex farre et aqua frigida fingebant »*.

Il est difficile d'apprécier la valeur de la glose *lix, cinis*. Est-ce un mot du type *uōx*? Ou bien faut-il lire *lix⟨a⟩*? Quant à la glose de Nonius, elle confond deux mots différents : 1° *lixa* m. « valet d'armée », et aussi « revendeur, vivandier » ; cf. P. F. 103, 17, *lixae qui exercitum secuntur questus gratia*, avec son dérivé *lixiō*, attesté dans la glose *lixiones, aquarum portitores*. *Lixa* a sans doute été rattaché par l'étymologie populaire à *lixa* « eau », sur le modèle de *cālōnēs*. *Lixa* est un mot de type populaire en *-a*, comme *cacula*, de sens voisin ; de même *lixiō*. Tite-Live a *sēmilixa* comme terme injurieux. L'étymologie en est inconnue. Mot d'emprunt, peut-être étrusque ; cf. *sculna*, etc.

2° *lixa* f. (scil. *aqua*), sans doute féminin substantivé de **lixus, -a, -um* ; cf. *ēlixus, prōlixus* et *līquor*. *Lixa* a dû signifier « eau pour le coulage de la lessive », puis « eau [chaude] pour laver » ; cf. la glose *lixō* : ἕψω.

De *lixa* dérivent les adjectifs *lixīuus* et *lixīuius* ; cf. *cinis lixīuus, mustum lixīuum*, substantivés sous les formes *lixīuum* et *lixīuia, lixīuium* ; cf. Cael. Aur., Tard. 2, 3, 60, *aqua cineribus distillata, quam uulgo lixiuium uocant*. Cf. M. L. 5089, *lixīuum, lixīua* ; *ēlixus* : cuit à l'eau, bouilli, M. L. 2849, et *ēlixāre*, M. L. 2848 ; *ēlixātūra* (Apicius). En celtique : britt. *lleisw* « lixīuum », V. B. W. *lisser*.

prōlixus : v. ce mot.

V. *liqueō* et *colliciae*. Les formes à *-s-* reposent sur un élargissement du type désidératif ; cf. *laxus, noxia*, etc.

lixābundus, -a, -um : *iter libere ac prolixe faciens*, P. F. 104, 1 ; cf. Thes. Gloss. emend. s. u. Mot de glossaire, sans doute tiré du vocabulaire de l'ancienne comédie, et qui semble supposer un verbe *lixō* (*-xor*?), dénominatif de **lixus* ou de *lixa*?

***lixulae, -ārum** f. : Varr., L. L. 5, 106, *circuli, quod mixta farina et caseo et aqua circuitum aequabiliter fundebant. Hos quidam qui magis incondite faciebant, uocabant lixulas et similixulas* (= *sēmi-*?), *uocabulo sabino*. Non autrement attesté.

locuplēs : v. *locus*.

locus, -ī m. (pl. *locī* ou collectif n. *loca* ; forme ancienne *stlocus*, cf. P. F. 411, 14, et *īlicō*) : lieu, place, endroit. Varr., L. L. 5, 14, *locus est ubi locatum quid esse potest, ut nunc dicunt, collocatum. Veteres id dicere solitos apparet apud Plautum* (Au. 191) : *« filiam habeo grandem cassa dote atque inlocabili* (l. *dote cassam atque inlocabilem*), *neque eam queo locare cuiquam ». Apud Ennium* (Sc. 388 V²) : *« O Terra Traeca, ubi Liberi fanum inclutum | Maro locaui⟨t⟩. » Vbi quidque consistit, locus. Ab eo praetor dicitur locare, quod usque idem it, quoad in aliquo constitit pretium. In⟨de⟩ locarium, quod datur in stabulo et taberna ubi consistant. Sic loci muliebres, ubi nascendi initia consistunt.* — *Locus*, qui sert à traduire gr. τόπος, en a pris tous les sens techniques : 1° endroit ou place d'un mal, région malade (cf. τοπικός) et, au pluriel, « parties génitales » = τόποι, *locī muliebrēs* : κόλποι, μήτρας ; 2° endroit d'un ouvrage, passage ; 3° terme de rhétorique ou de dialectique : fondement d'un raisonnement, principaux points d'une démonstration, sujet d'un discours. Κοινὸς τόπος est traduit par *locus commūnis*. Il a pris le sens de « rang, situation ».

Dérivés : *locālis* : local, d'où *locālitas* (tardif). *Locus* est conservé dans toutes les langues romanes, M. L. 5097 (et 5096, *locō* = *īlicō*), *locālis* dans les langues hispaniques, M. L. 5093. Le celtique a : irl. *loc* ; britt. *loc, logell* (= locellus), *logawd* (= locātum), *lacat, legi* (= locō).

Sans étymologie ; v. la remarque faite sous *līs*. Pour *īlicō*, v. ce mot.

Les dérivés et composés *locō, loculus, locuples īlicō* ont pris des sens spéciaux :

1° *locō, -ās* : placer (sens propre et figuré). S'est spécialisé dans la langue du droit : *l. sē, l. operam suam, operās suās* « se placer, placer ses services moyennant salaire, se louer » ; *l. rēs* « offrir en location ses biens ». Celui qui se loue est *locātor*, le louage se dit *locātiō* ; celui qui loue, *conductor* ; le loyer, *conductiō*. Aussi un contrat de louage s'appelle-t-il *locātiō conductiō* (*rērum, operis faciundī, operārum*) ; cf. May-Becker, *Précis*, 167-169. Du reste, *locāre* a tendu à s'employer aussi dans

le sens de *condūcere*, cf. « louer » en français. Ce sens de *locāre* a détrôné le sens premier de « placer » pour lequel la langue a eu recours au composé marquant l'aspect « déterminé », *collocāre* ; cf. Varron, s. u. *locus*. Tous les dérivés de *locō* se réfèrent au sens de « louer » : *locārius* « loueur de places au théâtre », *locārium* « prix d'un emplacement » ; *locātiō* ; *locātor* ; *locātōrius* ; μισθωσιμαῖος ; *locitō, -ās* ; *ēlocō* : affermer, donner à bail ; *ab-, ob-, re-locō*. Ancien, usuel. M. L. 5094 et 5094 a, *locārium* ; 2543 a, *dēlocāre*.

collocō « placer » (aspect « déterminé ») a pris le sens de « faire asseoir, coucher » (et *sē collocāre* « se coucher »), d'où « enterrer, ensevelir » et même « éteindre », *c. ignem* ; cf. Thes. III 1640, 57. M. L. 2052 ; B. W. sous *coucher*. Composé : *recollocō*.

2° *loculus, -ī* m. : spécialisé dans la langue de la menuiserie et de l'architecture dans le sens de « compartiment » et ensuite de « cercueil » ; ce dernier sens a dû passer ensuite au second diminutif *locellus* « petite boîte », qui a subsisté dans les langues romanes avec cette acception ; cf. v. fr. *luizel*, M. L. 5095.

Le pluriel *loculī* désigne un objet à compartiments, étui, serviette, porte-monnaie, cassette ; cf. Hor., Ep. 2, 1, 75, *gestit enim nummum in loculos dimittere* ; S. 1, 6, 74, *laeuo suspensi loculos tabulamque lacerto*. De là dérivent *loculātus*, e. g. Varr., R. R. 3, 17, 4, *loculatae arculae, piscinae* ; *loculōsus*, Plin. 15, 88, *-m putāmen* ; *loculāmentum* : tout objet à compartiments ; au pluriel, rayons d'une bibliothèque, d'une ruche ; nids d'un pigeonnier ; *loculāris* et *loclārius* (Inscr.). Le rapport avec *locus* est pour ainsi dire inexistant.

3° *locuplēs, -tis* (*locuplētus*, Venant. Fort.) adj. : riche en terre ; de là « en qui on peut avoir confiance, qui offre des garanties » ; cf. Non. 462, 11, *locupletis non magnarum opum tantummodo, sed et ad quamlibet rem firmos et certos M. Tullius dici uoluit ad Caesarem iunionem lib. II* (fr. 24) : *« nihil omnino certi nec locupletem ad hoc auctorem habemus. » — et de Officiis lib. III* (10) : *« accedit eo testis locuples Posidonius »* ; puis « riche » au sens général, synonyme de *dīues* ; le dénominatif *locuplētō* a le sens général de « enrichir ». Dérivés tardifs : *locuplētātiō, -tor, -bilis*.

De **loco-plē-t-s*, cf. *damnās, mānsuēs* ; *locus* étant ici synonyme de κλῆρος « lot de terre », « bien », cf. Vetter, Idg. Jb. 9, 142, n. 217, 2 (et v. Mommsen, *Staatsrecht*, III, 237 sqq.). Le rapprochement avec *locus* a été aperçu des Latins ; Cicéron distingue *pecūniōsus* « *a pecore* » et *locuplēs* « *a possessionibus locorum* » ; cf. Ov., F. 5, 281 ; Non. 42, 22 et Plin. 18, 11, *locupletes dicebant loci, i. e. agri, plenos*, ceci d'après Nigidius ap. Gell. 10, 5, 2.

lŏcusta, -ae f. (*lucusta*, Varr., L. L. 7, 39, et Gloss., v. Thes. Gloss. emend., s. u., cf. *purpura, rutundus*) : 1° sauterelle ; 2° langouste (de même, dans certains parlers français, la crevette se dit « sauterelle » ; cf. Littré, s. u., § 3 ; et B. W. s. u.). Pour le double sens, cf. gr. κάραβος « escarbot » et « langouste » et *lacerta*. La quantité de la voyelle de la syllabe initiale est flottante. Juvénal, 1, 71, scande *Lōcusta* (*Lū-*), avec *ō*, comme nom propre ; mais *lŏcusta* en tant que nom commun a le plus souvent *ŏ*, du reste chez des auteurs tardifs ; cf. Quicherat, *Thes. poet.*, s. u. Le mètre du vers de Naevius, 63 W. Morel, *atque prius pariet lucusta lucam bouem*, est obscur. La quantité est indéterminable dans Plt., Men. 924.

Les formes romanes supposent aussi **lacusta* (leçon de *B²* dans Plt., Men. 924) ; cf. M. L. 5098 ; *Einf.³*, 180. Du reste, le mot a subi toute sorte de déformations. Le fr. *langouste* (v. B. W. s. u.), l'esp. et le prov. *langosta* supposent une forme avec *n*, déformation populaire d'après *longus*? ; cf. Isid., Or. 12, 8, 19 = *locusta quod pedibus sit longis ueluti hasta* ; le germanique : v. angl. *lopust, lopestre* suppose **lopóstra* (cf. *genesta* et *ginestra*). Pour la finale, cf. *amalusta*.

Dérivés tardifs : *lōcustīnus* ; *lōcustula* (Gl.).

Le rapprochement avec lit. *lekiù, lė̃kti* « voler » et gr. ληκᾶν « sauter », λάξ « avec le talon », λακτίζω « je frappe du talon, je rue » a été fait souvent et le sens le suggère. Le vocalisme n'est pas déterminable ; la forme serait isolée ; sur l'étymologie de pareils mots, on ne peut rien préciser. Un emprunt est possible ; v. Ernout, *Aspects*, p. 53.

lōdīx, -īcis c. : sorte de couverture grossière, fabriquée surtout à Vérone ; cf. Mart. 14, 152, *lodices mittit docti tibi terra Catulli.* Passé en gr. mod. : λώδιξ, λωδίκιν.

Dérivés : *lōdīcula* ; **lōdīcius*, conservé en sarde. M. L. 5100 a.

Mot de l'époque impériale, sans doute emprunté (celtique?).

lolium, -ī n. : ivraie. Ancien (Plt., Enn.), roman. M. L. 5112, *lolium* et **jolium*, qu'atteste peut-être la forme *iolio*, CGL III 631, 19.

Dérivés : *lolīceus* et *loliārius* « d'ivraie », *-m crībrum*, d'où, sans doute, *loliārium*, conservé dans le port. *joeira*, M. L. 5111.

Sans étymologie. Le germanique : v. h. a. *lolli* (all. *Lolch*) provient du latin.

lolligō, -inis f. : 1° calmar (Varr., Plin.) ; 2° exocet, poisson volant. Dim. *lollīguncula* (Plt., Cas. 493). Faut-il en rapprocher les surnoms *Lollius, Lollia*? Formation en *-īgō*, comme *mollīgō*, etc.? V. Ernout, Philologica I, p. 178.

lōmentum : v. *lauō, lōtus*.

longāuō, -ōnis (*longāuus*, Arnob. ; *longānō*, Apic., Chir. ; *longaō*, Cael. Aur., Vég.) m. : gros intestin, rectum ; saucisse : *tertium fartum est longauo, quod longius quam duo illa*, Varr., L. L. 5, 111. Mot rare et technique, de formation étrange (cf. *apexabō, -uō*) ; la diversité des formes semble indiquer une origine étrangère. M. L. 5114 a ; v. h. a. *lungānwurst*.

longinquus : v. *longus*.

longurius, -ī m. : perche droite et longue, bat-flanc. Mot technique (Varr., Cés.).

Dérivé : *longuriō* « perche » (désignant un individu long et mince) ; formation familière en *-ō/-ōnis* ; cf. Non. 131, 27 : *l. i. e. longus. Varro Triphallo* περὶ ἀρρενότητος (562) : *« ego nihil Varro uideo : ita hic obscurat, qui ante me est, nescio qui longurio »*.

Semble dérivé de *longus*, d'après le type des désidératifs en *-uriō* ; cf. *lingō, ligurrius*, etc. Cf. aussi *cacurius*, sous *cacula*.

longus, -a, -um : long. Se dit de l'espace et du temps, comme le gr. μακρός, dont il a tous les sens. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5119. En irl. *long*, gall. *llong*, de *longa* (*nāuis*) « vaisseau ».

Dérivés et composés : *longē* (et *longiter*) « loin » et « de loin », M. L. 5116. C'est sur *longē*, et non sur *longus*, qu'est formé *longinquus* « qui se trouve au loin, éloigné », M. L. 5116 a, cf. *propē, propinquus*. De là *longinquitās* et, à basse époque, *longinquō, -ās* ; *ēlonginquō* (Ital., Ambr.) ; *longulus* « longuet » ; *longitūdō* (cf. *altitūdō, lātitūdō*) ; *longitia* (bas latin, cf. *lātitia*) ; *longīscō, -is*, Enn. ap. Non. 134, 19 ; *longitrorsus, sic dicitur sicut dextrorsus, sinistrorsus*, P. F. 107, 11 ; *longiturnus, -turnitās* (Vulg., Cassiod.), formés sur *diūturnus* ; **longitānus*, cf. M. L. 5118 ; *ēlongō, -ās* : allonger ; et « éloigner, s'éloigner » (Ital., Vulg., Ambr.), M. L. 2853 (*ē-* et *all-*) ; *perlongus* (familier, rare), M. L. 6416 ; *longō* et *longiō, -ās* (tardif ;, le second d'après *breuiō*?) ; *longīna* trad. de λογχῖτις « sorte de fougère » (Diosc.) ; *longisecus* : πόρρωθεν (Gl.) ; *prōlongō* (latin de l'Église) pour *prōferō, prōrogō*, d'après *prōlātō*?

longaeuus (poétique, cf. *grandaeuus*) ne semble pas attesté avant Virgile, peut-être simple traduction du gr. μακραίων, μακρόβιος, comme le substantif tardif *longaeuitās* (Macr., Ambr.) traduit μακροβιότης (Arist.) ; cf. *longiuīuāx* (Schol. Iuv.) ; *longanimis, -itās, -iter*, non attestés avant la Vulgate et Cassiodore et traduits de μακρόθυμος, -θυμία, eux-mêmes tardifs en grec et usuels dans la langue du Nouveau Testament ; *longimanus* (= μακρόχειρ) ; *longipes* (Plin.), etc.

Cf. got. *laggs* « long » ; le caractère du rapport avec irl. *long* « long » (et gaul. λογγο- dans un nom propre?) est discuté. Autre mot dans la partie orientale de l'indo-européen : skr. *dīrghāḥ*, v. sl. *dlŭgŭ*, gr. δολιχός ; et hitt. *dalugaēš* (pluriel) « longs ». Pour *longinquus*, cf. *antīquus* et *oculus*.

lopada, -ae f. : patelle, *genus conchae marinae* ; cf. Non. 551, 3. Emprunt oral et populaire fait sur l'accusatif du gr. λοπάς.

loquor, -eris, locūtus sum, loquī : parler, s'exprimer ; *neque loqui possumus nisi e syllabis breuibus ac longis*, Quint. 4, 9, 61. S'emploie absolument, ou avec un complément « parler de », et avec un sens péjoratif « ne parler que de », d'où *loquāx* « bavard », *loquācitās, loquāculus*. A remplacé dans la langue usuelle *fārī*, correspond à gr. φράζω. Cicéron et Quintilien opposent *loquī*, qui se dit de la conversation, à *dīcere*, qui se dit du discours oratoire, cf. s. u. *dīcō* ; et Quint. 12, 6, 5, *omisso... tumore in quibusdam causis loquendum est*. Toutefois, ce sont les composés de *loquor* qui ont servi à traduire les termes grecs relatifs à la rhétorique, parce que les composés de *dīcō* étaient déjà employés dans des acceptions spéciales ; cf. *ēdīcō, ēdictum, praedīcō*. Ainsi, le composé *ēloquor* « dire tout en parlant » (défini *cōpiōsē loquī*, Varr., L. L. 6, 57) ou « exprimer par la parole » a pris le sens de « parler avec art ou éloquence » ; de là, *ēloquēns, ēloquentia* (non attesté avant Cicéron) et, dans la poésie dactylique, *ēloquium* pour éviter le crétique ; *ēlocūtiō* traduit le gr. φράσις (d'où *ēlocūtilis* (Apul.), *ēlocūtōrius, ēlocūtrīx*) ; *circumlocūtiō*, περίφρασις ; *prōloquium, praelocūtiō* : πρόλογος.

Autres dérivés et composés : *loquitor, -āris* (fréquentatif archaïque) ; *loquēla* (archaïque et poétique) : parole (cf. *querēla*), peut-être conservé dans quelques dialectes italiens, M. L. 5122, et *loquelāris* (grammaire) ; *locūtiō* : action ou façon de parler ; *loquentia*, peut-être refait sur *ēloquentia* ; *loquēscō, -is* (Hilar.) ; *alloquor* : adresser la parole à ; *alloquium* (sans doute adaptation de παραμυθία, Hor. ; cf. Varr., L. L. 6, 57, *adlocutum mulieres ire aiunt, cum eunt ad aliquam locutum consolandi causa*) ; *allocūtiō* ; *circumloquor* ; *conloquor* (*coll-*) : s'entretenir avec ; *colloquium* ; *collocūtiō* ; *interloquor* : interrompre pour parler ; *interlocūtiō* : interpellation ; *obloquor* : couper la parole et parler contre, injurier ; *praeloquor* : parler le premier, faire un préambule ; *praelocūtiō* : préambule, exorde ; *prōloquor* : 1° parler ouvertement, déclarer ; 2° dire d'avance ; *prōloquium* : 1° proposition (= πρότασις) ; 2° préface (sans doute latinisation de *prōlogus, prōlogium*) ; *trāloquor* : dire d'un bout à l'autre.

Cf. aussi *blandi-, docti-, dulci-, falsi-, flexi-, magniloquus*, composés de la langue littéraire ; *pauciloquium* ; *multiloquium* (Plt., Merc. 31 ; Ital.) ; cf. πολυλογία (Platon, etc.).

Loquor, après avoir éliminé *for*, a été remplacé à son tour par un mot dérivé du grec introduit par la langue de l'Église, *parabolāre*, en italien, français, provençal, et le mot provençal a été emprunté par les langues hispaniques, qui ont aussi un représentant de *fābulāre*. — Étymologie populaire dans Varr., L. L. 6, 56 : *loqui ab loco dictum*.

Aucun rapprochement évident. On a rapproché irl. *-tluchur* dans v. irl. *atluchur* « je remercie », *dutluchur* « je prie » ; v. H. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, I 43 et II 650.

lōra, lōrea, -ae f. : piquette. Technique (Caton, Varr., Pline). L'*ō* semble confirmé par l'ital. *loja* et le germanique : v. h. a. *lūra, lūrra* « Lauer » ; cf. M. L. 5125. Étymologie dans Varr., R. R. 1, 54 fin. : *expressi acinorum folliculi in dolium coniciuntur, eoque aqua additur ; ea uocatur lora quod lota acina...*

lorandrum, -ī (Isid.) n. : déformation populaire de *rhododendrum*. M. L. 7290. V. *rosa*.

***lordus** : *cloppus*. Emprunt tardif au gr. λορδός. CGL II 17, 27 ; III 330, 35, etc.

lōrīca, -ae f. : cuirasse corselet, cotte de mailles ; *l. lintea* « jaquette de toile flottante ». Par extension, tout ce qui sert de rempart ou de défense : revêtement en ciment, parapet, etc. Cf. Rich, s. u. Ancien, technique, usuel. M. L. 5126. Celtique : irl. *lurech*, britt. *lluric*.

Dérivés et composés : *lōrīcula* ; *lōrīcātus*, et secondairement *lōrīcō, -ās* ; *lōrīcātiō, -cārius* ; *lōrīcifer* = θωρακοφόρος (Gloss.).

Correspond pour le sens exactement à gr. θώραξ. Souvent rapproché de *lōrum*, depuis Varr., L. L. 5, 116, *lorica quod e loris de corio crudo pectoralia faciebant* ; cf. *lectīca*, en face de *lectus*. Mais il peut s'agir d'un emprunt technique à une langue inconnue. Le mot grec est lui-même sans explication. Sur -āx- en grec, v. Nehring, Glotta, 14, 185. Même formation dans *formīca*.

lōrum, -ī n. : courroie, lanière de cuir ; d'où « rênes, laisse, fouet, ceinture », etc. Ancien (Plt.), technique. M. L. 5127. Passé en gr. λοῦρον, λουρίον.

Dérivés et composés : *lōreus* (cf. *lōria*, M. L. 5125 b) ; *lōrārius* « esclave chargé de donner le fouet » ; *lōrātus* ; **lōrāmen*, M. L. 5123, et *lōrāmentum*, M. L. 5124 ; *lōripēs* (= ἱμαντόπους).

On rapproche hom. εὔληρα, dor. αὔληρα « rênes » et arm. *lar* « corde » ; la différence de vocalisme indique que ἐ- et ἀ- seraient prothétiques dans εὔληρα et αὔληρα ; du reste, Hésychius a ἄβληρα · ἡνία, qui indique un ϝλ- initial.

lōtium, -ī : v. *lauō*. M. L. 5129.

***lotta, -ae** f. : lotte. Très tardif ; sans doute gaulois.

Lua, -ae f. : *Lua Sāturnī*, déesse italique ancienne, de caractère expiatoire, à laquelle on consacrait les armes prises à l'ennemi. Étrusque, comme *Sāturnus*? V. *luēs*.

lubet (puis **libet**), **lubitum est** et **libuit, lubēre** : avoir envie de. Ancien impersonnel : *mihi libet* « j'ai envie de, il me plaît de », d'où le parfait *libitum est* ; cf. la forme d'impersonnel osque *loufir* conservée dans le sens d'une conjonction « uel ». L'usage s'est, du reste, maintenu longtemps de n'employer le verbe qu'à la 3e personne du singulier, quoique le pluriel soit déjà dans Plaute, e. g. Au. 491. *Libet*, qui exprime le désir, est opposé souvent à *licet*, avec lequel il allitère ; cf. Cic., Att. 14, 9, 4 ; Quinct. 30, 94. Ancien, classique. Non roman.

Dérivés : *lubīdō, libīdō, -inis* f. (cf. *cupīdō*) : désir, envie, et particulièrement désir sensuel ou érotique, sens qui a passé dans les dérivés *libīdinor, -āris* (Mart.) ; *libīdinōsus* ; *libīdinārius* (Pseud.-Aug.) ; *lubīdinitās* (d'après *cupiditās*, Laber.). De *lubēns, libēns* « qui agit de son plein gré » ; *lubentia* (archaïque, cf. *licentia*) : désir, plaisir ; *libenter* (et *perlibēns, perlibenter*) ; *libentiōse*, tardif, d'après *licentiōsē*. Cf. encore *libitus, -ūs* ; *adlubēscō, -is* (Plt., Mi. 1004) ; *collubet* (ou plutôt peut-être *collubēscit*, le verbe n'étant guère attesté qu'au parfait) « il me prend envie », dans lequel le préfixe marque l'aspect déterminé ; *prōlubium* (archaïque ; cf. Non. 64, 5 sqq., cf. *prōpudium*) ; *Lubia* (Serv. in Aen. 1, 720). Pour *Libitīna*, v. ce mot.

Libet, comme *uīs*, a servi de second terme à des indéfinis : *quīlibet, quantus-, quālis-, uter-, quam-, quot-, quō-, quā-, ut-libet*, etc. ; cf. M. L. 5014 b (douteux).

Racine indo-européenne de caractère sans doute populaire, ce qui rend compte de l'emploi de osq. *loufir* « uel » (différent de pél. *loufir* « līber ») et lat. *-libet* ; elle n'est pas connue de l'iranien et n'est pas proprement védique ; elle apparaît dans l'Inde avec *l*, c'est-à-dire sous forme empruntée à la langue parlée : skr. *lúbhyati* « il désire » (cf. *paueō, pauiō*). Il y a un adjectif à vocalisme radical *e*, ancien, dans v. sl. *ljubŭ* (d'où *ljubiti* « aimer »), got. *liufs* « cher » ; le germanique a aussi got. *ga-laubjan* « croire », *lubains* « espérance », v. h. a. *lob* « louange ».

lūbricus, -a, -um : glissant, d'où « qui s'échappe, mal assuré, qui cause la chute de, où l'on tombe », et par suite « dangereux » ; cf. Hor., C. 1, 19, 8, *uoltus nimium lubricus adspici*. A basse époque, « lascif, lubrique » : *oculine peccent lubrici*, Prud., Cath. 2, 193. Substantif *lūbricum* : endroit glissant (propre et figuré). Ancien, usuel.

Dérivés : *lūbricitās* (Cassiod.) ; *lūbricō, -ās* (époque impériale) : rendre glissant, ou être glissant, M. L. 5132 ; *lūbricōsus, -cātiō* (Ital.).

La prosodie plautinienne, où les groupes comme *-br-* n'allongent pas la syllabe, indique un *ŭ*, Mi. 852 (sén. iambique), *sed in cella erat paulum nimi' loculi lubrici*, témoignage confirmé par la prose métrique, cf. Havet, *Man.*, § 322, et par la poésie classique. Toutefois, des dérivés français semblent supposer un *ū* ; cf. A. Thomas, *Nouveaux essais de philol. fr.*, p. 292 sqq. ; M. L. 2979, *excōllūbrīcāre* ; v. fr. *escolorgier*.

Cf. got. *sliupan* « glisser ». La notion de « glisser » est indiquée par des mots de ce genre, à **sl-* initial dans : v. isl. *sleipr* « glissant », v. h. a. *slīfan* « glisser » et v. angl. *slidan* « glisser », lit. *slidùs* « glissant ». Type de mots expressifs, sans unité.

Lūca bōs : *apud Naeuium* (frg. poét. 63, W. Morel) « *atque prius pariet lucusta[m] lucam bouem* ». *Luca bos elephans ab ea quod nostri, cum maximam quadripedem quam ipsi haberent uocarent bouem, et in Lucanis Pyrr⟨h⟩i bello primum uidissent apud hostis elephantos... Lucanam bouem quod putabant, Lucam bouem appellasse*, Varr., L. L. 7, 39. D'après K. Meister, *Lat. Eigenn.* I 42, *Lūca bōs* serait issu de **Lūcān(u)s bōs* ; *Lūca(n)s* serait un nominatif osque comparable au *Campans* de Plaute, Tri. 545.

lūcāna, -ae f. (*lūcānica, -cum*) : sorte de saucisse, ainsi appelée de la Lucanie, où on la fabriquait ; cf. Varr., L. L. 5, 111. Conservé dans les dialectes italiens, M. L. 5134 ; en basque *lukainka* et en grec moderne.

Lūcerēs : nom d'une des trois anciennes tribus romaines (*L., Ramnes, Tities*). Sans doute étrusque *luχre*.

lucerna : v. *lūx, lūceō*.

***lucinus** : lanterne ; emprunt tardif et populaire au gr. λύχνος ; cf. *lucināre*, M. L. 5142 ; *licinicon* = λυχνικόν, Per. Aeth. Différent de *lūcinium* ; v. *ellychnium*.

lūcius, -ī m. : brochet (Aus.). M. L. 5143. Certains voient dans ce nom d'animal le surnom romain *Lūcius* donné par plaisanterie au poisson (?) (cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 193) ; mais les anciens rattachent *Lūcius* à *lūx*, v. plus bas, p. 372. En faveur de *Lūcius* cognomen = brochet (comme *Gaius* = geai), v. M. Niedermann, Vox romanica, 1940, p. 185. Objections dans Walde-Hofmann, *Lat. etym. Wört.*, s. u. Diminutif : *lūciolus* (Gl.). Mots tardifs, sans étymologie.

lūcrum, -ī n. : gain, profit (souvent opposé à *damnum*) = gr. κέρδος. Souvent avec une nuance péjorative, conservée dans les représentants des langues hispaniques. Ancien (Plt.), usuel. M. L. 5146.

Dérivés et composés : *lucrius* : *dī Lucriī*, ap. Arn. 4, 132 ; *lucriō, -ōnis* : κέρδων (Pétr., Sat. 60, 8 ; Gloss.) ; *lucror, -āris* : gagner, cf. M. L. 5145, *lucrāre* ; d'où *lucrātor, -tiō* (tardif) ; *lucrātīuus* (classique) ; *lucrōsus* (époque impériale) ; *lucellum* : petit gain.

Composés en *lucri-* : *lucrifaciō* « gagner, faire un gain » ; *lucrifīō* « être gagné » ; *lucrificus* « qui porte pro-

fit », d'où *lucrificō* (Tert.), *lucrificābilis* (Plt.) ; *lucrifer* ; *lucrifuga* (Plt.), *lucripeta* (id.), *lucripetes* pl. (Cassiod.), *turpilucricupidus* (id.).

La brévité de l'*u*, bien attestée (cf., du reste, *lucellum*), interdit de joindre à ce groupe l'adjectif *lūculentus* (v. *lux*, 6). Les anciens y rattachent *Lucrīnus*, sans doute par étymologie populaire ; cf. P. F. 108, 24, *Lacus Lucrinus in uectigalibus publicis primus locatur eruendus ominis boni gratia, ut in dilectu censuue primi nominantur Valerius, Saluius, Statorius.*

L'alternance vocalique de *lŭcrum* avec irl. *lóg, luag* « salaire », v. isl. *laun* « salaire », gr. ἀπο-λαύω n'est pas normale (quoique non sans exemple ; v. *auris* et *aurōra*) ; il faut admettre que l'α de gr. λαύω serait du type « populaire ».

luctor, -āris, -ātus sum, -ārī (et *luctō, -ās* chez les archaïques) : lutter. Sens propre et figuré. Appartient d'abord à la langue de la gymnastique ; cf. Plt., Bacch. 428, *ibi cursu, luctando, hasta, disco, pugilatu, pila/saliendo sese exercebant.* — *Lucta*, qui n'apparaît qu'à basse époque (Aus.), est formé sur *luctor*, comme *pugna* sur *pugnō*. Les substantifs de *luctor* sont *luctātiō* (classique), *luctātus, luctāmen* (d'après *certāmen*), *luctāmentum* (tardif), *luctātōrium* : « palaestra » (Gloss.). Les langues romanes ont conservé *luctāre* et *lucta* (panroman), M. L. 5148, 5147. Sur *luctantes* « étais », *quod erecti inuicem se teneant more luctantium*, v. Isid. 19, 19, 6.

Autres dérivés et composés : *luctātor* ; *alluctor* : lutter contre (Apul.) ; *colluctor* : lutter avec ou contre ; *colluctātiō* ; *ēluctor* : lutter pour se dégager, se dégager ; d'où *ēluctābilis* (Sén.) et *inēluctābilis* (déjà dans Vg. = ἀκαταμάχητος) ; *il-, ob-, re-luctor*, tous d'époque impériale. Celtique : irl. *luchtaire* « lanista ».

Sans doute fréquentatif ; sur la racine on ne peut proposer que des hypothèses peu consistantes. Souvent rapproché de λυγίζω « infléchir, assouplir les membres » ; ç'aurait été d'abord un terme du gymnase.

lūcubrō, lūculentus, -a, -um : v. *lux, lūceō*, 7°.

lucumō, -ōnis m. : chef suprême de chacune des douze confédérations étrusques. Désignation étrusque, qui a été prise par les Romains pour un nom propre ; cf. T.-L. 1, 34, 1 sqq. Cf. *Tellūmō*?

lucūna : v. *lacuna*.

lucūns, -tis m. : *-tem genus operis pistorii*, P. F. 106, 27 ; cf. Non. 131, 19, qui cite deux exemples de Varron et un exemple de diminutif *lucuentulus* dans Afranius (forme sans doute corrompue, cf. le Nonius de Lindsay, l. l., qui semble devoir être corrigée, avec les gloses en *lucunculus*, τηγανίτης, qui rappelle *sanguncuius* ; cf. Thes. Gloss. emend., s. u.) ; *luculentāster* (Titin.), avec influence de *lūculentus*. La finale rappelle celle de mots étrusques ou passés en latin par un intermédiaire étrusque : *Arrūns, Ac(c)herūns, -tis*. Ancien terme du rituel?

lūcus (ancien *loucos*, dans CIL I² 366), **-ī** m. : bois ; spécialisé dans la langue religieuse, avec le sens de « bois sacré » ; cf. Serv., in Ae. 1, 310, *lucus est arborum multitudo cum religione, nemus uero composita multitudo arborum, silua, diffusa et inculta.* Terme noble (comme *nemus*). Peu représenté dans les langues romanes. M. L. 5152.

Dérivés : *lūcāris* : relatif au bois sacré ; *l. pecūnia, Lūcāria festa* ; subst. n. *lūcar* : *appellatur aes quod ex lucis captatur.* Dialectalement, *lūcar* désigne aussi le bois sacré ; cf. inscription archaïque de Lucérie, CIL I² 401, *in hoce loucarid = in hōc lucō* (cf. osq. *casnar*, en face de *cānus*, et *Caesar*, en face de *Caesō*). Les langues romanes supposent aussi *lūcarīnus « tarin », M. L. 5135 ; *lūculus* (Suét.).

De *lūcus* a dû exister aussi un dénominatif *lūcō, -ās (à moins que *lūcō ne soit un intensif-duratif en -ā-, du type *dūcō, -ās*, dont *lūcus* serait le substantif verbal?) qui figure dans les composés *collūcāre, interlūcāre, sublūcāre*, termes techniques de la langue des forestiers, dont le sens est « tailler les arbres, éclaircir (un bois) ». L'étymologie est indiquée par les textes : *conlucare dicebant cum profanae siluae rami deciderentur officientes lumini*, P. F. 33, 21 ; *sublucare arbores est ramos earum supputare, et ueluti subtus lucem mittere ; conlucare autem, succisis arboribus lucum (locum*, Lindsay) *implere luce*, Fest. 474, 28 ; cf. l'emploi de *interlūcāre* dans Pline 17, 94. — Enfin, il est possible que l'épithète de Junon, *Lūcīna*, doive se rattacher à *lūcus* (cf. *ulcīnus/ulcus*), mais les Latins n'établissaient aucun rapport entre les deux mots et dérivaient *Lūcīna* de *lūx, lūceō* ; cf. Varr., L. L. 5, 69. Voir Leumann-Hofmann, *Lat. Gr.*[5], p. 224.

Le mot italique *loukos (osq. lúvkei « in lūcō ») signifiait étymologiquement « clairière » ; on en a le correspondant exact dans v. angl. *léah* « prairie », v. h. a. *lōh* « clairière avec des arbustes » ; lit. *laũkas* « champ » (« espace libre », par opposition à la « maison » avec son enclos), skr. *lokáḥ* « espace libre » et *ulokáḥ*, sans doute simplification du composé *uru-lokaḥ « large espace ». Ce mot indo-européen désignait l'espace libre et clair, par opposition à ce qui est boisé — le bois, le couvert, étant le grand obstacle à l'activité de l'homme. Cf. le groupe de *lūx*.

lūdō, -is, -sī, -sum, -ere : jouer. Usité de tout temps. A peine représenté en roman. M. L. 5153 a.

lūdus, -ī m. : jeu.

L'*ū* représente une ancienne diphtongue *oi*, attestée par les formes épigraphiques *loidos, loedos*, CIL I² 364, 675, 677, 678. *Lūdus* désigne surtout le jeu en actes, par opposition à *iocus* « le jeu en paroles, la plaisanterie », et le pluriel, *lūdī*, sert à dénommer « les jeux » de caractère officiel ou religieux, notamment les jeux donnés en l'honneur des morts, d'origine étrusque ; cf. Tite-Live 7, 2. Toutefois, la distinction entre *iocus* et *lūdus* s'est peu à peu effacée ; ainsi, dans Hor., S. 1, 1, 27, *amoto quaeramus seria ludo.* Quand elle fut abolie, il n'y avait plus de raison pour que les deux mots se maintinssent, et c'est *iocus, iocāre* qui a subsisté dans les langues romanes ; la disparition de *lūdus* a dû coïncider avec celle des jeux publics qu'il désignait.

Lūdus, sans doute par une litote ou une antiphrase comparable à celle du gr. σχολή, a désigné « l'école » ; de là *lūdī magister* « le maître d'école ». Dans *lūdō*, sur le sens de « jouer » s'est greffé celui de « imiter par jeu », *ciuem bonum ludit*, Cael. ap. Cic., Fa. 8, 9, 1, d'où « se jouer de, se faire un jeu de », sens qui s'est développé dans *lūdibrium* : moquerie, dérision et objet de moquerie (formé sans doute sur *opprobrium*, avec lequel il forme un couple sémantique) ; *lūdifaciō* ; *lūdificō, -ās* ; *lūdificor* : se jouer de, et ses dérivés.

Dérivés : *lūdius* et *lūdiō* m. ; *lūdia* f. « joueur (joueuse) » professionnel qui figurait dans les jeux publics ; cf. T.-L. 7, 2, 4, qui les fait venir d'Étrurie, peut-être par confusion avec *Lȳdus* et parce que beaucoup de termes relatifs aux jeux sont étrusques (cf. *persōna, lanista, histriō, subulō*, etc.), v. Muller ap. Nehring, Gl. 14, 256 ; *lūdicer, -cra, -crum* « qui a rapport au jeu », substantivé dans *lūdicrum* ; *lūdimentum* : παίγνιον ; *lūditor* : διαπαίζω (Gloss. Philox.) ; *Lūdor, -ōris* (Schol. Iuv. 6, 105) ; *lūdārius* (Gl.) ; *lūdiārius* (Scr. Hist. Aug.). De *lūsum* : *lūsor, -ōris* m. ; *lūsiō* ; *lūsōrius* ; *lūsitō, -ās* (cf. *lūsicāre, M. L. 5182).

Composés : *allūdō* : effleurer comme en jouant, badiner, plaisanter ; toucher à en plaisantant, faire allusion ; *collūdō* : jouer ensemble, être de jeu. A dû se dire de deux gladiateurs qui s'entendaient avant de combattre, etc., et s'est spécialisé ainsi dans la langue du droit au sens de « user de collusion, être de connivence » ; d'où *collūsiō, collūdium* (rare et tardif), *collūsor* ; *dēlūdō* : se jouer de, tromper, quelquefois synonyme du suivant ; *dīlūdium* : repos des gladiateurs entre les jeux, répit (Hor.) ; *ēlūdō* : *-ere proprie gladiatorum est cum uicerint, et eludere est finem ludo imponere*, Don., Eun. 55. Autres sens : « enlever en jouant ; parer un coup, esquiver, éluder ; se moquer, se jouer de » ; *illūdō* : ἐμπαίζω, se jouer (de), railler, outrager, léser ; *illūsiō*, qui dans la langue de la rhétorique correspond à gr. εἰρωνεία, χλευασμός ; *oblūdō* : jouer contre, se jouer de (Plt., Tru. 106?, Prud.) ; *praelūdō* (époque impériale) : préluder ; *praelūsiō* (Plin.) ; *prōlūdō* : s'essayer à, préluder ; *prōlūdium* ; *relūdō* : renvoyer la balle, riposter (rare, époque impériale).

Cf. aussi *allūdiō, -ās, oblūdiō* (Plt.), *illūdiō* (Gell.).

Il n'y a guère de termes indo-européens connus pour cette notion ; et il peut s'agir d'un terme emprunté avec l'institution, sans doute religieuse, qu'il désignait ; l'origine étrusque est des plus probables. Toutefois, le vocalisme radical *o* du présent *loidō peut indiquer un ancien présent athématique dont le grec aurait un autre dérivé : λίζει · παίζει », λίζουσι « παίζουσι » (Hes.) ; cf. peut-être λίνδεσθαι · ἁμιλλᾶσθαι ; λοίδορος « injurieux ». Racine commune au grec et à l'étrusque?

luēs (*luis* tardif), **-is** f. : proprement « dissolution, pourriture », sens voisin de *tābēs* : *lues tabida*, dit Vg., Ae. 3, 139. Rapproché avec raison de λύω par les Latins : P. F. 107, 6, *lues est diluens usque ad nihil, tractum a Graeco* λύειν. Figure dans le *Carmen fratr. Aru.*, joint à *ruēs*, de *ruō*, où il désigne une maladie des céréales qui « fait couler » le grain. Terme technique, conservé par la poésie. Peut-être faut-il voir dans *lua* que cite Varr., L. L. 8, 56, dans l'expression *Saturni lua*, un doublet de *luēs* ; mais le sens en est obscur ; cf. Goetz-Schoell, ad l.

Dérivé : *luēcula* (Gl., cf. *labēcula*). Conservé en logoudorien. M. L. 5156.

V. *luō* et *soluō*. Sans rapport avec un verbe *luō « souiller » auquel on rattache *lustrum* « bauge », *polluō, lutum* « boue », gr. λῦμα.

lūgeō, -ēs, -xī, -ctum, -ēre (formes tardives *lūgiō*, comme *doliō*, et *lūgō*, Inscr.) : être en deuil, porter le deuil. *Quid luget abstinere debet a conuiuiis, ornamentis, et alba ueste*, Paul. Sent. 1, 21, 14 ; *annum feminis ad lugendum constituere maiores*, Sén., Ep. 63, 13 ; cf. ad Helu. Cons. 16. Puis, d'une manière plus générale, « pleurer quelqu'un » et « pleurer sur ». Ancien (Enn.), usuel ; non roman.

Dérivés et composés : *lūgubris* (*lūgūbris*, Lucr. 4, 548) : de deuil, d'où *lūgubria* « vêtements de deuil » (sans doute dérivé d'un thème en *-s-*, cf. *fūnebris*) ; *lūctus, -ūs* m. : deuil, M. L. 5149 ; *ēlūgeō* « ualdē lūgeō » ; *prōlūgeō* : *-ere dicuntur qui solito diutius lugent*, P. F. 253, 11 ; *lūctifer, -ficus, -ficābilis, -sonus, -uagus*, tous poétiques. A basse époque, *lūgium* (d'après *gaudium* ; cf. *dolium*).

Comme gr. λυγρός, λευγαλέος « triste, digne de pitié », appartient sans doute à une racine signifiant « briser » ; ces mots font allusion aux violentes manifestations rituelles de deuil. Cf. skr. *rujáti*, lit. *láužiu* « je brise » et *lúžtu* « je me brise », v. h. a. *liohhan* « arracher », irl. *lucht* « partie, portion ». V. *luxus*.

***luma** (*ū*?), **-ae** f. : *genus herbae uel potius spinae*, P. F. 107, 22 ; βοτάνη ὁμοία ἡδυόσμῳ, ἥν τινες ποταμογείτονα καλοῦσιν, ἄλλοι καλαμίνθην, CGL II 125, 5 ; cf. Varr., L. L. 5, 137, LUMARIAE *sunt quibus secant* LUMECTA, *i. e. cum in agris serpunt spinae ; quas quod ab terra agricolae soluunt, i. e. luunt, lumecta* (?). Non attesté en dehors de ces passages. *Lumecta* semble une corruption de *dumecta*, P. F. 59, 6, qui doit être luimême analogique de *salicta*. V. André, *Lex.*, s. u.

***luma** : *sagum quadrum*, CGL Scal. V 602, 70 ; Isid., Or. 19, 23, 3. Cf. Thes. Gloss. emend. s. u. Forme peu sûre ; peut-être faut-il lire *linna*. V. Sofer, p. 75.

lumbrīcus, -ī m. (et, tardifs, *lumbricis, -ca, lumbrix*) : ver intestinal, ou ver de terre. Attesté depuis Plt. et Cat. M. L. 5158 et 5157, *lumbrīcula.

Dérivé : *lumbrīcōsus* (Diosc.).

Cf. gall. *llyngyr* « vers intestinaux »? La forme initiale du mot latin serait *longʷhr-. Ce rapprochement, contesté, est sans valeur.

lumbus, -ī ; lumbī, -ōrum (*ŭ* ; le singulier est rare) m. : 1° rein(s), râble (en tant que bas du dos), par extension organes sexuels (de l'homme), *in lumbis patris esse* ; 2° souche de la vigne. Attesté depuis Plt. M. L. 5160 ; les formes des dialectes suditaliques remontent à un type osque *lunfu, non attesté.

Dérivés et composés : *lumbulus*, M. L. 5159, v. h. a. *lumbal* « Lummel » ; *lumbellus* (surtout termes de cuisine, cf. *cerebellum*) ; *lumbāgō* « *uitium et debilitas lumborum* », P. F. 107, 23 ; *lumbāre* : ceinture, caleçon (n. d'un adj. *lumbāris*) ; *lumbōnēs, cingula circa lumbos* (Gloss.) ; *lumbātōrium, coxāle* (ibid.) ; *lumbifragium* (Plt.) ; *dēlumbis* et *ēlumbis, -e* (*-bus*) : sans forces, éreinté, cf. *dēpūgis* ; *dēlumbō, -ās* ; *praelumbō*.

Cf. v. isl. *lend*, v. h. a. *lentī* et, avec un autre vocalisme, pol. *lędźwie* (même sens) ; v. sl. *lędviję* « lumbi », d'où « ψυχή » (sens dérivé).

***lumemulia** : *luma molita*? (Acta f. Arual.). Non expliqué.

lūmen, lūna : v. *lūx, lūceō*, 3° et 4°.

lumpa : v. *lympha*.

lunchus, -ī m. : lance. (Tert.). Emprunt tardif au gr. λόγχος. Cf. *lancea*.

lunter, puis **linter, -tris** m. (féminin dans César) : 1° barque à faible tirant d'eau, faite d'un tronc d'arbre creusé ; 2° auge à raisin. Ancien (Liv. Andr., Cat.), classique. La forme *lunter*, qui semble la plus ancienne (cf. Bücheler, *Kl. Schrift.* I 50), est aussi celle qui est demeurée en roman. M. L. 5071.

Dérivés : *luntriculus* (*lin-*) ; *lintrārius* « batelier ».

Pas d'étymologie claire. Le rapprochement de norv. *lūđr* « tronc d'arbre creusé » se heurte à des difficultés phonétiques.

luō, -is : v. *lauō*.

luō, -is, lūī (Varr., puis *luī, luitūrus*, Claud.), **-ere** : payer, s'acquitter de ; expier. Terme de droit dont le sens propre est « dégager » et qui s'oppose à *obligāre* ; cf. Dig. 35, 1, 78, 6, *luere fundum a testatore obligatum*, et l'expression *luere poenam, poenās*. On trouve dans Festus 64, 26 ; 352, 4, les composés *dēluere* (*dīluere*?)... *a Graeco* διαλύειν, et *reluere*, glosé *resoluere, repignerāre*, et *luella* (lire *luēla*?) « expiation » dans Lucrèce.

Luō, bien qu'ancien (Cat.) et classique, est d'un emploi plus rare et a été remplacé par son composé *soluō*, qui indique le procès parvenu à son terme (v. ce mot). Conservé en sarde et en aragonais. M. L. 5155.

Cf. got. *luna* « λύτρον » et gr. λύτρον « rançon », à côté de gr. λύω « je délie, je dissous, j'affranchis », et *luēs*. — Avec forme désidérative, cf. got. *fra-liusan* « perdre », *fra-lusnan* « périr », v. h. a. *lōs* « libre, dégagé ». Cf. *luxus*.

lupa, -ae f. : louve, prostituée. Déjà dans Plaute. Pour les Latins, l'identité de *lupa* « louve » et « prostituée » est certaine ; Messaline, dans ses débauches, prend le surnom grec de *Lycisca* « la (Chienne-)Louve », cf. Juv. 6, 123, comme Lucien appelle une courtisane Λυκαίνη, Dial. Mer. 12, 1 ; cf. l'emploi figuré de *canis*. *Lyciscus* se trouve dans Hor., Epod. 11, 24, comme nom propre, et nom commun dans Ven. Fort., Isid. ; *Lycisca* est un nom de chienne dans Vg., B. 3, 18.

Dérivés : *lupor, -āris* ; Non. 133, 11, *lupari est scortari uel prostitui. Atta Aquis Caldis* (3) : *cum meretricie / nostro ornatu per uias lupantur* ; *lupānus* (Commod., *-ae feminae*) et *lupāna* subst. (Cypr.) ; *lupānāris* (Apul.), d'où *lupānar* n. (formé comme *Bacchānal*, cf. M. Niedermann, KZ 45, 349) ; *lupānārium* (Dig.) ; *lupula* (Apul.) ; *lupatria*, Pétr. 37, sans doute formé avec le suffixe grec des synonymes πορνεύτρια, ἑταιρίστρια ; v. E. Thomas, *St. z. lat. u. gr. Sprachgesch.*, 89 sqq. ; Ortmayer, Wien. St. 28 (1908), 169 ; Perrochat, *Festin de Trimalcion*, ad l.

Il est à noter que l'emploi de *lupa* « prostituée » est attesté avant celui de *lupa* « louve ». Dans ce dernier sens, les Latins disaient, à l'origine, *lupus fēmina*. Mais, la lubricité ayant été attribuée à la louve (et non au loup ; l'emploi de λύκος pour désigner des débauchés, Anthol. 12, 250, peut être un reflet du sens de *lupa*), il a été créé un féminin spécial pour le mot considéré sous cet aspect. *Lupus fēmina* ne pouvait s'employer dans ce sens.

Lupercus, -ī m. ; **Luperca, -ae** f. ; souvent au pluriel **Lupercī, -ōrum** : proprement « le dieu (ou l'homme) Loup », « la déesse Louve » (qui allaita Rémus et Romulus dans la grotte dite *Lupercal* ; cf. Arn. 4, 3, d'après Varr.) ; le pluriel désigne le collège des prêtres chargés de célébrer le culte du dieu, dans les *Lupercālia*, et qui, pour s'assimiler à lui, couvraient leur nudité d'une peau, d'abord de loup, puis de bouc (cf. Justin 43, 1, 7 ; et Frazer, dans son édition des Fastes d'Ovide II 267).

Lupercus correspond au Ζεὺς Λυκαῖος des Arcadiens et se range parmi les dieux thériomorphes. Étymologie contestée : les uns en font un composé de *lupus* et *arceō* comme gr. λυκοῦργος ; d'autres un juxtaposé de *lupus* et *hircus* (cf. Carcopino, Bull. Ass. G. Budé, 6, p. 17), mais l'*e* intérieur fait difficulté ; d'autres, un dérivé comparable à *Māmercus* (de *Māmers, Mars*), mais *Māmercus* est issu de **Māmerticus* ; d'autres, enfin — et c'est le plus vraisemblable — voient dans *lupercus* une formation comparable à celle de *nouerca* ; v. Frazer, o. c., t. II, p. 337 sqq., et Böhmer, éd. des Fastes, t. II, p. 100. La présence de « prêtres-loups » en Iouwi est en faveur de cette dernière explication.

lupīnus, -ī m. (*lupīnum*) : lupin. De *lupus* « l'herbe aux loups » (Wolfsbohne). M. L. 5170 ; v. h. a. *luppina*. Cf. M. L. 5171, **lupulus* ; 5172, *lŭpŭrtīca* « houblon ».

Dérivés : *lupīllus* ; *lupīnārius* ; *lupīnāceus* ; hybride *lupīnipōlus* (Inscr.).

lupiō, -īs : crier (du milan), Suét. Onomatopée.

lupus, -ī m. (et f. dans *lupus fēmina*), **lupa, -ae** f. : 1° loup, louve ; 2° loup, poisson vorace ; cf. *lupellus* : *spatangītus* (= σπαταγγίτης et σπατάγγιος), Gloss. Le loup ayant une forte mâchoire, *lupus, lupātus* ont désigné des objets en forme de dents de loup, grappin, scie, et spécialement un mors très dur : *lupus, frēnum lupātum, lupātī* (sc. *frēnī*). Ancien, usuel ; joue un grand rôle dans les croyances et les proverbes populaires. Panroman. M. L. 5163 ; B. W. s. u.

Dérivés : *lupa* (v. ce mot) ; *lupīnus* « de loup » (id.) (*-a ūua* = *strychnos*, sorte de morelle à fruits noirs) ; *lupārius* : louvier, louvetier, M. L. 5168 ; *lupāria herba, unde lupi moriuntur* (= λυκοκτόνον), Gloss. ; *lupīcīnus* (conservé seulement comme nom propre, cf. M. L. 5169) ; *lupicuda, fellenis* (nom d'une plante : *cauda lupī*?, gl. *parietāria* ; cf. Thes. Gloss. emend., s. u.) ; **allupātus*, M. L. 373. Cf. aussi *Lupercus*.

Cf. skr. *vṛ́kaḥ*, av. *vəhrkō*, v. sl. *vlŭkŭ*, lit. *vil̃kas*, etc. « loup » ; la forme germanique, got. *wulfs*, etc., offre un traitement de i.-e. **kʷ* qu'on attribue à une assimilation au *w* initial. Le gr. λύκος réfléchit non **wl̥kʷo-*, mais une forme indo-européenne du type **wlukʷo-* sur laquelle repose aussi lat. *lupus*. Le *p* latin représente la labio-vélaire indo-européenne, la forme venant sans doute de parlers osco-ombriens. Comme *bōs*, ce serait un de ces mots sabins qui se sont introduits dans la langue de Rome. A Paris, on sait que la forme *loup* n'est pas non plus phonétique (c'est *leu* qu'on attend, comme dans *Saint-Leu*). La forme de féminin en *-a*, *lupa*, est récente ; la sanskrit a *vṛkī́*. Toutefois, comme le nom samnite du loup est *hirpus*, il n'est pas exclu que *lupus* soit issu, comme l'enseignent MM. Benveniste et Pisani, du croisement de deux formes **wl̥kʷo-*, **lukʷo-*, skr. *vṛ́kaḥ*, gr. λύκος et de **wl̥p-*, lat. *uolpēs*, germ. *wulfs*, les deux animaux ayant des traits communs qui tendaient à les réunir. Cf. Bonfante, Lat. *Vlpius* et le nom ancien du loup, Latomus 3, 79 sqq.

lūra, -ae f. : *os cullei uel etiam utris*, P. F. 107, 26 ; désigne aussi une outre de peau (Aus., Perioch. Od. 10). Technique, populaire. M. L. 5174 (avec *ŭ*).

lurcō, -ās et **lurcor, -āris** : manger voracement, bâfrer. De là : *lurcō, -ōnis* : *-es capacis gulae homines et bonorum suorum consumptores*, P. F. 107, 26 ; *lurcinābundus* (Caton) ; *collurcinātiō* (Apul.). Mot populaire évité par la langue classique. *Lurcō* semble supposer un adjectif **lurcus* de même formation que *spurcus, mancus, broccus*, etc. ; le substantif *lurcō* sert de surnom, d'où *Lurciō, Lurcōniānus*, M. L. 9691.

Cf. peut-être m. h. a. *slurc* « gosier », *slurken* « avaler ». Le rattachement à *lūra* proposé par Festus est en l'air.

lūror, -ōris m. : teint blême ou jaunâtre.

Dérivés : *lūridus* : *luridi supra modum pallidi*, P. F. 108, 3 ; *lūridātus* (Tert.).

Lūror, lūridus se disent de la bile ; *lūridus* est glosé ἰκτερικός et aussi ὠχρός, ὠχροπελιός ; *maculae lūridae* sont les taches de jaunisse. Il n'y a pas de verbe **lūreō* ; mais Varron a employé *ēlūrēscō*, cf. Non. 101, 31. *Lūror* n'est pas attesté avant Lucrèce et se retrouve après lui dans Apulée et Claudien ; mais *lūridus* est dans Plt., Cap. 595. Les langues romanes ont conservé *lūridus*, M. L. 5176, dans des sens, du reste, tout à fait divergents (v. B. W. *lourd*), et *lūridātus*, M. L. 5175.

Aucun rapprochement sûr. Cf. *līuor, līuidus*.

luscinia, -ae f. (*luscinius* m. à l'époque impériale ; *luscinus, luscina, roscinia*, Gloss.) : rossignol, oiseau dont le chant est proverbial.

Dérivé : *lusciniola* (déjà dans Plt., et **lusciniolus* supposé par les formes romanes), même sens. Forme affective qui a subsisté dans les langues romanes. M. L. 5179, 5180. V. B. W. sous *rossignol*.

Dérivé de *luscus*, avec influence des composés en *-cen, -cinus* (*tibicen, -cina*, etc.), et ainsi nommé parce que le rossignol chante dans l'obscurité de la nuit? Cf. le jeu de mots de Commode (Lampride 10) : *monopodios et luscinios eos quibus aut singulos tulisset oculos, aut singulos pedes fregisset appellabat*.

On ne peut faire sur l'étymologie que des hypothèses arbitraires.

luscus, -a, -um : borgne. C'est le seul sens attesté de l'adjectif, mais les dérivés signifient aussi « qui a la vue courte » et « qui voit mal le soir » ; cf. Non. 135, 9, *lusciosi qui ad lucernam non uident et* μύωπες *uocantur a Graecis. Varro Disciplinarum lib. VIII « uesperi non uidere, quos appellant lusciosos », idem Andabatis* (29) « *edepol idem caecus, non lusciosus est* » ; et P. F. 107, 24, *luscitio* (lire *-tia*?) : *uitium oculorum, quod clarius uesperi quam meridie cernit* ; d'où *luscitiōsus*. Le sens de *lusca* « cae⟨ci⟩lia, ἀσπίς », CGL III 433, 9, est sans autre exemple.

Autres dérivés : *luscinus*, Plin. 11, 150 : *qui altero lumine orbi nascerentur, Coclites uocabantur ; qui paruis utrisque, Ocellae ; Luscini iniuriae cognomen habuere* ; *ēluscō, -ās* « ἐκτυφλῶ » (Dig.), d'où *ēluscātiō*.

Luscus, luscitiōsus sont déjà dans Plaute. Festus, 176, 15, a aussi des formes avec *n* initial, peut-être influencées par un rapprochement avec *nox* : *nuscitiosum Ateius Philologus ait appellari solitum qui propter uitium oculorum parum uideret. At Opillus Aurelius nuscitiones esse caecitudines nocturnas ; Aelius Stilo, qui plus uideret uesperi quam meridie, nec cognosceret nisi quod usque ad oculos admouisset*.

Les langues romanes ont partiellement conservé *luscus* moins avec le sens de « borgne » (v. esp. *lusco*, v. prov. *losc*) qu'avec celui de « à la vue faible, myope » ou de « louche » ; cf. M. L. 5181 et 1128, **bisluscus* ; B. W. sous *louche* I ; l'emprunt irl. *losc* signifie « louche » et « aveugle ».

Mot populaire, d'origine inconnue. Pour le suffixe, cf. *caecus*.

***lussus, -ī** (?) : frère du mari (Gl.). Roensch, Fleck. Jahrb. CXVII 798, rapproche *glōs*?

lūstrāgō, -inis f. : verveine (Ps.-Ap.). Ainsi appelée parce que c'était une plante lustrale (cf. *lūstrum*). L'autre nom latin est *uerbēnāca*, le nom grec ἱεροβοτάνη.

lustrum, -ī (avec *ŭ*) n. : bauge et « endroit mal famé, bouge ». *Lustra significat lacunas lutosas, quae sunt in siluis aprorum cubilia. Qua similitudine hi, qui in locis abditis et sordidis uentri et desidiae operam dant, dicuntur in lustris uitam agere. Et cum eiusdem uocabuli prima syllaba producitur, significat nunc tempus quinquennale, nunc populi lustrationem*, P. F. 107, 2. Ancien, classique. De là : *lustror, -āris* (archaïque) : se vautrer (sens physique et moral), M. L. 5183 ; *lustrō, -ōnis* (Naevius) ; *lustrāmentum* : Dig. 48, 8, *si quis lustramenti causa dederit cantharides* ; *lustriuagus* (Anth.).

Sans doute de **lut-trom* ou de **lu-strom*, comme *mōnstrum*? Cf. *lutum*.

lustrum : v. plus loin sous *lūc-/lŭc-*. M. L. 5184.

lūstrum, -ī (avec *ū*, cf. P. F. 107, 2, cité sous s. u. *lŭstrum*) n. : sacrifice expiatoire ; cérémonie purificatrice ; en particulier, purification accomplie par les censeurs tous les cinq ans. Vieux terme rituel ; cf. T.-L. 1, 44, *censu perfecto edixit ut omnes ciues Romani in campo prima luce adessent. Ibi exercitum omnem suouetaurilibus lustrauit, idque conditum lustrum appellauit*. Par extension, *lūstrum* a désigné une période de cinq ans ou « lustre ». Comme la cérémonie de purification s'accompagnait d'une revue de l'armée (d'abord sans doute une procession circulaire, cf. *circumeō, circumferō*), *lūstrō* (*lustror*, Liv. Andr. ap. Non. 335, 30) a le double sens de « purifier » et « passer en revue »), puis simplement de « parcourir », « parcourir des yeux », d'où *dē-, per-lūstrō* (classique).

Dérivés et composés : *lūstrālis* (*-bilis*, glosé περίβλεπτος) ; *lūstrātiō, -tor* ; *lūstrāmen, -mentum* ; *lūstricus* : *lustrici dies infantium appellantur, puellarum octauus, puerorum nonus, quia his lustrantur atque eis*

nomina imponuntur, P. F. 107, 28; *lūstrificus* (Val. Flacc.); *collūstrium* : confrérie qui présidait à la purification des champs (CIL V 5005), cf. *collēgium*; *armi-*, *tubi-lūstrium*. Il semble que *illūstris*, *illūstrō* doivent se rattacher à *lūx*.

Comme on ignore la cause, le but et les rites du *lūstrum*, il est difficile de donner une étymologie du mot. Deubner, Arch. f. Religionswiss. 16, 127-136, traduit *lustrum condere* par « den Unrat verbergen », Hartmann, Gl. 4, 164, rapproche *luō* « délier », λύω, λυμαίνω et compare Il. A. 314, εἰς ἅλα λύματ' ἔβαλλον. — D'après Servius, Ae. 6, 229, *lustratio a circumlatione dicta est uel taedae uel sulfuris*, ce qui pourrait suggérer une parenté avec *lūx*, *luceō*, etc. (cf. Otto, Rh. M. 1916, 17, 40); mais le sens de *lustrō* « éclairer » peut être secondaire et provenir d'expressions comme *lustrāre flammīs* (Vg., Ae. 4, 607); *l. lūmine* (Lucr. 5, 693, 1437); un croisement de sens et une influence de *lūx*, *luceō* ont pu et ont dû se produire, et, dans un composé comme *collustrō*, le doute sur l'origine est possible. On peut songer à un rapprochement avec *lauō*, **lou-s-tro-m*, mais la présence de l'*s* devant le suffixe fait difficulté. Cf., toutefois, *mōnstrum.*

lūtor : v. *lauō*.

lutra, -ae f. : loutre (Varr., Plin.), M. L. 5187. Certaines formes romanes supposent aussi **lutria*, **enitria* (du gr. ἔνυδρις) et **ontra*; cf. M. L. s. u., et Corominas, Vox Rom., XII, 1954, p. 371.

Cf. skr. *udrá̆ḥ*, av. *udra-*, gr. ἔν-υδρις, v. isl. *otr*, v. h. a. *ottar* « loutre ». Le *t* est comme dans *uter* « outre », qui a été rapproché du groupe de gr. ὕδωρ, mais sans qu'on voie comment. Quant à *l*, cf. le fait que l'arménien a *leard* « foie », en regard de skr. *yákr̥t*, et *luc* « joug », en face de skr. *yugám*. Tout ceci hypothétique. On a envisagé une contamination de **udrā* « loutre » et de *lutum* « boue », à cause de l'habitat de l'animal.

lŭtum, -ī n. (*lutus* m., Claud. Quadrig. ap. Non. 212, 7) : boue; argile de potier. S'emploie aussi au sens moral, avec valeur injurieuse. Ancien (Plt.), classique. M. L. 5189.

Dérivés : *lutō*, *-ās* : construire en boue ou en terre pétrie, salir de boue, M. L. 5185; *luteus* : fait de boue, ou couleur de boue, M. L. 9694; *lutēnsis* : qui vit dans la boue; *lutārius*, même sens (Plin.); *lutōsus* : boueux, M. L. 5186; *lutulentus*, M. L. 5188, d'où *lutulentassit* : *lutulentum fecerit*, CGL Plac. V 30, 19; *collutulentō* (Plt.); *lutāmentum* : aire de terre pétrie (Cat.); *lutēscō*, *-is*; *lutīnae* : πηλώματα (Char.). Cf. aussi *lustrum* et *polluō*.

Cf. irl. *loth* « boue » (gén. sing. *loithe*), hom. λύθρον « souillure, sang souillé de poussière » (et gr. λῦμη « souillure, dommage »).

lūtum, -ī n. : gaude, plante qui sert à teindre en jaune; d'où « couleur jaune » (Vg., Plin.).

Dérivés : *lūteus*, *lūteolus* : de couleur jaune; *sublūteus*.

Sans étymologie claire.

***lūc-/lŭc-**. La racine signifiant « être lumineux, éclairer » a fourni au latin une famille nombreuse :

1° un nom racine de genre animé **lūx, lūcis** f. : « lumière » (considérée comme une activité, une force agissante et divinisée), et spécialement « lumière du jour »; de là des expressions comme *ante lūcem*, *sub lūcem* (d'où les adjectifs *antelūcānus*, *sublūcānus*), *prīmā lūce*, et, avec l'ancienne forme de locatif en *-ī* et le genre masculin sans doute sous l'influence de *diēs*, *lūcī clārō*. *Lūx* en est même venu à prendre le sens de *diēs*; cf. Cic., Mil. 35, 28, *centesima lux est ab interitu P. Clodii*. *Lūx* est un terme plus général que *lūmen*, et leurs emplois ne se recouvrent pas; cf. *lūmen*. Usité de tout temps. M. L. 5190. A *lūx* on peut rattacher *Lūcius* (*Lou-*, osq. Lúvkis), *Lūcia* (M. L. 5138) « *prīmā lūce nātus* » (opposé à *Crepuscus*), cf. Varr., L. L. 1, 5 (v., toutefois, *lūcius* « brochet ») et *lūceus* cité par Serv., Ae. 6, 725 (si, toutefois, il ne faut pas lire *lucens*); *luceus est quod aliunde illuminatur, lucibile quod per se patet* (Gloss.); d'où *antelūciō*, adverbe (Apul.); *Lūcānus* « matinal » (usité comme nom propre, M. L. 5133) et *antelūcānus*, *sublūcānus* (Plin.) (cf. *antemeridiānus*); *Loucīna*, *Lūcīna* épithète de Junon, peut-être originairement dérivée, comme on l'a vu, de *lūcus*, mais rattachée par les Latins à *lūx* et expliquée par eux comme signifiant « qui met les enfants au jour », Junon Lucine étant la déesse des accouchements. Sur *Lūcīna* ont été refaits à basse époque *lūcīnus* (*lūcīna hora*, Prud., adu. Symm. 2, 222), *lūcīnōsus*.

Lūx figure comme premier terme de composé dans : *lūcifer* (= φωσφόρος), substantivé dans *Lūcifer* « l'étoile du matin », M. L. 5141; *lūcificus* et *lūcificō* = φωτίζω; d'où *ēlūcificō* « priver de lumière » (Labérius); *lūcifluus*; *lūcifugus* (*-fuga*, *-fugāx*), *lūciparēns*, *lūcipeta*, *lūcisator*, tous rares et poétiques.

Cf., enfin, *lucinium : stuppa lucernae*, CGL V 464, 2, déformation de *lychinium* (λυχνίον) sous l'influence de *lūx*. Une autre forme de glossaire *lucinium* « cicindēla » est ambiguë, la quantité de la voyelle initiale étant inconnue. Certains dialectes italiens supposent une forme **lŭcīnare*, dont l'*ŭ* doit sans doute son origine à l'influence de *lucinus*, q. u. M. L. 5142.

2° un verbe marquant l'état : **lūceō, -ēs, -xī, lūcēre** : être lumineux, luire, briller. Usité de tout temps. Panroman, sous la forme *lūcēre* ou **lūcīre*; cf. M. L. 5136, *Einf.*[3], p. 192.

Dérivés : *lūcidus* : lumineux, brillant, M. L. 5140 (conservé dans les langues hispaniques), et *lūcidāre*, M. L. 5139; *lūcibilis* (v. plus haut); *lūcēscō*, *-is* : commencer à briller. Le substantif *lūcor* apparaît très tardivement (traduction latine d'Oribase) et est passé dans les langues romanes : fr. *lueur*, etc.; cf. M. L. 5144; B. W. s. u.

Il a dû aussi exister un adjectif **lūcētus* dont dérivent *Lūcētius* (ancien *Leucetios*), *Lūcētiā*, épithètes de Jupiter et de Junon; cf. P. F. 102, 4, *Lucetium Iouem appellabant quod eum lucis esse causam credebant* (pour la formation, cf. *facētus*, *facētia*; *uegeō/uegetus*).

Il n'y a pas de verbe transitif **lūcāre*, correspondant à *lūcēre*, pour dire « éclairer, illuminer », sans doute à cause de l'existence de **lūcāre*, dérivé de *lūcus* (cf. toutefois *antelūcāre* dans Querol., p. 36, 21); sur les traces de composés de *lūcāre* dans les langues romanes, v. G. Tilander, *Dérivés méconnus du latin « lux, lucem » en français et en provençal*, Göteborgs Högskolas Arsskr., 1925, III 153-164). La langue a recouru à d'autres dérivés, tels que (*il*)*lustrō*, *illūminō*. Par contre, *lūceō*, *lūcēscō*, *lūcidus* ont fourni de nombreux composés : *ad-* (rare), M. L. 370; *circum-*, *col-*, *dī-lūceō* (et *dīlūcēscō*), d'où *dīlūculum* : point du jour; *dīlūculāre*, sur lequel ont été faits *crepusculum* et *antelūculō* (Apul.); *dīlūcidus*, calque du gr. διαφανής (d'où *dīlūcidē*, *-dātiō*); *ēlūceō*; *ēlūcēscō* (= παρεκφαίνω, langue de l'Église); *ēlūcidō* (Vulg.); *in-*, *inter-lūceō* (*-lūcēscō*) et *illūculāscō* (Fronton); *per-* et *pellūcidus* (*perlūcidulus*, Cat.); *praelūcidus*; *re-lūceō*; *relūcēscō*; *sub-* (*sublūcidus*); *trāns-lūceō* (*-lūcidus*, comme *dīlūcidus*).

A la même racine se rattachent en outre :

3° **lūmen, -inis** n. (de **leuk-s-men* > **louksmen* > **lousmen* > *lūmen*) : lumière. Diffère de *lūx* en ce qu'il a dû désigner d'abord un moyen d'éclairage, une « lumière », avec le sens concret que donnait à la formation le suffixe *-men-*. Ainsi *lūmen* s'emploie au pluriel, mais rarement *lūx*, et seulement en poésie (Lucr. 5, 681; 5, 688); au contraire, la lumière du jour se dit *lūx* (opposé à *nox*); de là *sub lūcem*, *lūcī clārō*, expressions pour lesquelles jamais *lūmen* ne se substitue à *lūx*. *Lūmen* s'emploie dans des acceptions techniques, comme nos mots « lumière, jour, regard ». Il s'emploie aussi, de même que *lūx*, comme terme d'éloge, à l'imitation du gr. φάος. En tant que les yeux nous servent à percevoir la lumière et, en quelque sorte, à nous éclairer, ils peuvent se dire *lūmina* (surtout en poésie et peut-être à l'imitation du gr. φῶς). Usité de tout temps; panroman. M. L. 5161.

Dérivés et composés : *lūminōsus*; *lūmināre*, usité surtout au pluriel *lūmināria* « flambeau(x) », etc., M. L. 5162; B. W. sous *lumière*; *lūminō*, *-ās* (époque impériale), auquel la langue classique préfère le composé *illūminō* (comme *illustrō*), avec ses dérivés *illūminātiō*, etc., M. L. 4271, et **allūminō*, 372; *ēlūminātiō* : φωτισμός (Gloss. Philox.); *ēlūminātus* : privé de lumière (Sid.), sans doute d'après le composé grec tardif ἀφώτιστος; *praelūminō* (Tert.) = *praelūceō*.

4° **lūna, -ae** f. : lune. Proprement « la Lumineuse », *lūna* est l'ancien féminin d'un adjectif en *-no-* (**leuk-s-nā* > **louksnā*, cf. prénestin *losna*; pour la forme, cf. *arēna*, *cēna*, *penna*). L'épithète, qui, comme gr. σελήνη, s'applique à une puissance active, de genre féminin, une « mère », a remplacé l'ancien nom masculin de la lune qu'on retrouve dans le nom du mois; v. *mēnsis*. Usité de tout temps; panroman. M. L. 5163. La lune était divinisée et avait sur l'Aventin un temple qui fut brûlé sous Néron (une divinité mâle, *Lūnus*, était adorée à Carrae). Un jour lui a été consacré dans la semaine, *lūnae diēs* et *lūnis*, d'après *illūnis* ou d'après *martis d.*? CIL V 2,8603; IX 6192. M. L. 5164; B. W. *lundi*. Emprunté en irl. *luan*, *lugna*, *lun*, en gall. *llun* et en m. h. a. *lūne* « Laune ».

Dérivés et composés : *lūnātus* : en forme de lune, et *lūnō*, *-ās* (Ov., Prop.); *lūnula* f. : *-ae ornamenta mulierum in similitudinem lunae, bullae aureae dependentes*, Isid., Or. 19, 31, 17; M. L. 5167; *lūnāris*; *lūnāticus* (cf. *fānāticus*) = σεληνιακός, σεληνόπληκτος, M. L. 5165; *illūnis*; *illūnius* : sans lune (époque impériale, calque de ἀσέληνος, Thuc.); *interlūnium* n. (*-lūnis*, Amm.) : intervalle entre deux lunaisons; temps où la lune ne paraît pas; *medilūnius*; *plēnilūnium*.

5° **lustrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre** : éclairer, illuminer. Terme poétique (Lucr., Vg.). Semble le dénominatif de **lustrum* « lumière », de **leuk-s-tro-m* (ou *lŭk-s-tr-om*, cf. M. L. 5184, *lŭstrum* « éclat »), de même sens que *lūmen*, avec suffixe d'instrument différent. La prose — sans doute pour éviter la confusion avec *lustrō* « purifier » — emploie le composé *illustrō*, *-ās*, avec ses dérivés *illustrātiō* (ce dernier passé dans la langue de la rhétorique au sens de « hypotypose »), *illustrāmentum* « ornement », etc. A **lustrum* correspond aussi un adjectif *illustris* « lumineux », employé au sens propre et figuré (classique, usuel). On trouve aussi *sublustris*, *-e* (époque impériale) « qui répand quelque lumière, où règne un demi-jour » (cf. gr. ὑπολαμπής), M. L. 8378. Cf. encore *lustrābilis*, glosé περίβλεπτος (Gloss. Philox.).

Il y a des traces de *illustrāre* dans quelques dialectes italiens. M. L. 4272.

6° **lūculentus, -a, -um** : la quantité longue de l'*ū* exclut l'étymologie qui tire *luculentus* de **lucrulentus*; du reste, la chute de *r* serait inexplicable, et le cas de *lucellum*, issu de **lucrolom* > **lucr̥lom* > **lucerlom*, n'est pas comparable. D'autre part, *lūculentus* ne veut pas dire « abondant en gain ». L'adjectif s'apparente à *lūx*; et le développement de sens « lumineux, brillant », puis « magnifique », est le même que celui de *splendidus*. Il est glosé correctement φωτεινός, CGL II 474, 29; *splendidus, luce plenus*, IV 110, 39 et 256, 3. Le rapprochement de *lucrum* et de *opulentus* a pu jouer un rôle dans la formation et dans la spécialisation de sens. Le terme appartenait peut-être d'abord à la langue augurale; cf. Non. 63, 11, *luculentum, pulchrum et bonum et perspicuum, dictum a luce. Macer Annali lib. I* (6) : *auspicia pulchra et luculenta commemorat. Plautus Cornicula* (65) : *pulchrum et luculentum hoc nobis hodie euenit proelium*. Cf. *lūculentus diēs*, e. g. Plt., Ep. 341, *pro di immortales, mihi hunc diem dedistis luculentum.*

Adjectif surtout employé à l'époque républicaine et tombé en désuétude sous l'Empire; repris par un archaïsant comme Apulée, Met. 2, 4.

Dérivés (rares) : *lūculentitās* (Labér., Caec.); *lūculentia* (Arn., Oros.), d'après *opulentia*; *lūculentās* (Mart. Cap.).

7° **lūcubrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre** (*ŭ* dans Mart. 4, 90, 9, et Phèdre, App. 13, 14; les formes romanes supposent *lŭcŭbrāre*, d'après M. L. 5150) : travailler à la lumière de la lampe, exécuter la nuit. Attesté depuis Varron.

Dérivés et composés : *lūcubrātiō* « veillée à la lumière de la lampe, travail fait à la veillée »; *lūcubrātiuncula*; *ēlūcubrō* (*-bror*, Cic., Att. 7, 19) « composer à force de veilles », et ses dérivés; *illūcubrātus* : non travaillé (Sulp. Sév.).

Lūcubrō est sans doute le dénominatif de *lūcubrum*, attesté et défini par Isid., Or. 20, 10, 8, *lucubrum : uocatum quod luceat in umbra* (étymologie populaire). *Est enim modicus ignis qui solet ex tenui stuppa ceraque formari*. Cf. M. L. 5151. Pour la formation, cf. *lābrum*, etc. V. Sofer, *op. laud.*, p. 140.

8° **lūcus** : v. l'article spécial.

9° **lŭcerna,- ae** (avec *u* bref) f. : 1° lampe à brûler

de l'huile, par opposition à *candēla*, gr. λύχνος ; 2° poisson lumineux (? Plin. 9, 82). Dérivés : *lucernula* ; *lucernāris*, *-rius*, *-tus* ; *lucernifer*. Les formes romanes supposent **lūcerna* avec *ū*, d'après *lūceō*, M. L. 5137. Passé en germanique : got. *lukarn*, etc., et en celtique : v. irl. *lōcharn*, gall. *lugorn*. *Lucerna*, *lanterna* vont ensemble ; aussi sont-ils souvent confondus ; il est difficile de dire si l'*ŭ* de *lucerna* représente le degré zéro de la racine, qui n'existe pas ailleurs ; et *lŭcerna* représente peut-être une adaptation de λύχνος d'après *lanterna*. Pour la forme, cf. *nassiterna*, *cauerna*, *taberna*.

La racine indo-européenne **leuk-* « briller » semble n'avoir fourni aucun présent radical. Mais il y avait un thème nominal radical que représentent véd. *rucé* (datif) « pour briller » et lat. *lūx*. Got. *liuhaþ* « lumière », v. isl. *loġe* « flamme », arm. *loys* (génitif *lusoy*) « lumière », v. sl. *lučĭ* « lumière », *luča* « rayon » en sont les dérivés ; cf. aussi irl. *lóche* « éclair », gaul. *Leucetios* (épithète du dieu de la guerre). lat. et osq. *Lūcĕtius*. L'adjectif, sûrement ancien, skr. *rokáḥ*, gr. λευκός « blanc », irl. *luach* et gall. *-llug* « brillant », et lit. *laũkas* (dit d'animaux qui ont une tache blanche sur le front), n'est pas représenté en latin. Pour la forme, lat. *lūna*, prén. *losna* répondent à av. *raoxšna-* « brillant », tokh. A *lukšanu*, v. pruss. *lauxnos* « Gestirne » ; même mot dans irl. *luan* et v. sl. *luna* ; pour le sens, cf. skr. *candrámas* « lune » (v. *mēnsis*) et gr. σελήνη (litt. « brillante », de σέλας « éclat »), tous mots féminins ; autre formation dans arm. *lusin* « lune » ; ces dénominations de même type proviennent de l'usage d'éviter le nom propre de la « lune » (v. sous *mēnsis*), astre dont l'action est puissante et dangereuse, en le remplaçant par une épithète se rapportant à une force interne de l'astre. A en juger par *lūxī*, le présent *lūceō* n'est pas dénominatif ; le sanskrit a *rocáyati*, l'Avesta *raočayeiti* « il éclaire ». Le substantif *lūmen*, de **leuksmen*, rappelle la forme (différente) de v. sax. *liomo* « éclat ». — V. aussi *lūcus*.

luxus, -a, -um : luxé, disloqué, déboîté. *Luxa membra a suis locis mota et soluta, a quo luxuriosus : in re familiari solutus*, P. F. 106, 25. Ancien (Caton) ; technique. Substantif : *luxus*, *-ūs* : luxation. Dénominatif : *luxō*, *-ās* et ses dérivés de basse époque *luxātiō*, *luxātūra* ; **exluxāre*, M. L. 3021.

Comme *fluxus*, *laxus*, adjectif tiré d'un type désidératif. La racine est une forme élargie de celle de gr. λύω, lat. *luō*. On a ainsi arm. *lucanem* « je délie, je détruis » ; v. BSL 36, p. 4. V. aussi *lūgeō*.

luxus, -ūs m. : excès ; et spécialement « excès dans la façon de vivre ; luxe, faste, débauche ». Ancien, usuel et classique.

Dérivés : *luxor*, *-āris*, cf. Plt., Ps. 1107, *luxantur, lustrantur, comedunt quod habent*, glosé par P. F. 107, 21 : *luxantur a luxu dictum, i. e. luxuriantur* ; *luxuria* (souvent écrit *luxoria*) ; *luxuriēs* f. : surabondance, excès, luxe ; d'où *luxurior*, *-āris* (*luxuriō*) : être en excès, être luxuriant, se livrer aux excès ; *luxuriōsus* ; *luxuriātor* (S[t] Aug., comme *scortātor*).

Luxus est peut-être le substantif correspondant à l'adjectif *luxus* « luxé, mis de travers ». Le premier sens du substantif a dû être « fait de pousser de travers », et, par suite, « fait de pousser avec excès ». Si *luxus* n'a plus que le sens de « excès » en général, le sens technique est bien conservé dans *luxuria* et ses dérivés. C'est un terme qui s'est appliqué d'abord à la végétation ; cf. Vg., G. 1, 112, *luxuriem segetum tenera depascit in herba* et *luxuria foliorum*, ibid. 191 ; Col. 5, 6, 36, *uitis ualida et luxuriosa* ; Plin. 17, 181, *si uitis luxuria se consumpserit* ; Col., Arb. 11, *cacumina uirgarum ne luxurientur*. Il s'est dit ensuite des animaux : *luxurians equus*, dit Vg., Ae. 11, 497, où le participe doit sans doute se traduire par « faisant des écarts » : *tandem liber equus campoque potitus aperto | ... | emicat, arrectisque fremit ceruicibus alte | luxurians, luduntque iubae per colla, per armos*.

Luxuriāns s'est enfin appliqué aux hommes. *Luxuriēs* (*-ia*) est de même type que *ēsuriēs* ; c'est une formation désidérative.

lympha, -ae f. : synonyme poétique de *aqua*, surtout employé au pluriel (cf. l'emploi de *aquae*, *undae*). Personnifié et divinisé. *Lympha*, *Lymphae* : déesse(s) des eaux. Cf. P. F. 107, 17, *lymphae dictae sunt a nymphis. Vulgo autem memoriae proditum est, quicumque speciem quandam e fonte, i. e. effigiem nymphae uiderint, furendi non fecisse finem ; quos Graeci* νυμφολήπτους *uocant, Latini lymphaticos appellant*.

Lympha peut être l'hellénisation d'une forme ancienne *lumpa* (et *limpa*, cf. Wackernagel, ALLG 15, 218) conservée dans la glose *lumpae : aquae uel undae*, CGL IV 362, 20 (cf. CIL IV 815), sans doute d'origine dialectale (cf. osq. Diumpais « Lymphīs » et peut-être *limpidus*), et qui a été rapprochée de gr. νύμφη par les poètes ; cf. *Lumphieis* Νύμφαις, CIL I² 1624, et l'emploi indifférent de *Nympha* et *Lymfa*, CIL III 1395 et XIV 3911. On peut admettre aussi que *lumpa* est un ancien emprunt populaire et représente une forme de νύμφη avec dissimilation de la nasale initiale ; cf. les formes populaires *leptis*, *molimentum* pour *neptis*, *monimentum*. Les dérivés *lymphātus*, *lymphaticus* sont des adaptations du gr. νυμφόληπτος ; le verbe *lymphor*, *-āris* semble refait sur *lymphātus*. Sur *lymphātus* ont été créés des dérivés tardifs : *lymphātus*, *-ūs* (Plin.), *lymphātiō* (id.), *lymphāceus* « crystallinus » (Mart. Cap., ou *lymphaseus*, d'après *carbaseus*, selon J. B. Hofmann), et un actif *lymphō*, *-ās* « mouiller avec de l'eau » (Cael. Aur.). Non. 212, 4 cite, en outre, un substantif *lymphor*, de Lucilius, fait sur *liquor* ; un composé *lymphiger* est dans Corippus.

lynx, -cis f. : lynx. Emprunt poétique (Vg., Hor.) au gr. λύγξ. Dérivé populaire **luncea*, passé dans quelques langues romanes (it. *lonza*, fr. *once* de **lonce*). M. L. 5192. De *lyncem* provient le v. h. a. *link*.

M

ma : onomatopée ; cf. *mu*.

maccis, -idis f. : fleur de muscade? Plt., Pseud. 832. Mot de sens contesté, qu'on a supposé forgé par Plaute ; cf. J. B. Hofmann, Festschr. Kretschmer, p. 70 ; le latin tardif *macis*, issu sans doute d'une mélecture de *macir*, transcription du gr. μάκιρ (cf. Pline, HN 12, 32), semble sans rapport avec le mot plautinien. V. B. W. ; André, *Lex.*, et Du Cange, s. u.

maccus, -ī m. : sans doute adjectif osque ; *in Atellana Oscae personae inducuntur, ut Maccus*, Diom., GLK I 490, 20. Joint à *buccō* par Apulée, Mag., p. 325, 30, ce qui incline à le rapprocher de *māla* ; *maccus* serait l'homme aux grosses mâchoires. Même formation expressive que dans *lippus*, *broccus*, etc., qui désignent des difformités physiques. Mais on peut songer aussi à un emprunt venu par la Sicile à un mot grec apparenté à μακκοάω « être idiot », Μακκώ (cf. Schol. Arist. Equ. 62).

Dérivé : *Maccius*, osq. Makkiis.

Le sarde logoudorien a *makku* « fou », M. L. 5197. Sur la glose *maccum*, κοκκολάχανον, v. Graur, *Mél. ling.*, 20.

macellum, -ī (*macellus*, Mart. 10, 96, 9) n. : marché, halle ; spécialement « marché aux viandes, boucherie », et même « abattoir » ; cf. les gloses *macellum* : κρεοπωλεῖον ; — *ubi occiduntur animalia, carnificina*, et *macellare, i. e. occidere*. Ancien, usuel.

Dérivés : *macellārius* ; *-a taberna* ; *macellārius* m. : marchand de comestibles ; κρεοπώλης, *lanista qui carnes ferro laniat* ; *macellēnsis* « qui habite autour du macellum » (Inscr., Gloss.) ; *Macellīnus*, sobriquet de l'empereur *Opilius Macrīnus*. Le groupe est demeuré dans les langues romanes, cf. M. L. 5201, 5200 ; 5199, *macellāre* (dont l'astérisque est à supprimer, le verbe étant attesté dans les gloses). Cf. aussi les emprunts germaniques m. h. a. *Metzler*, all. *Metzel*, *Metzger* (toutefois, ce dernier peut provenir du latin médiéval : *matiārius*). Étymologie populaire dans P. F. 112, 14 : — *dictum a Macello quodam, qui exercebat in Vrbe latrocinium ; quo damnato censores Aemilius et Fuluius statuerunt ut in domo eius obsonia uenderentur*. Varron, L. L. 5, 146, indique que le mot était usité à Lacédémone et en Ionie : ... *antiquum macellum, ubi olerum copia ; ea loca etiamnunc Lacedaemonii uocant macellum, sed Iones [h]ostia ⟨h⟩ortorum † macellctas ⟨h⟩ortorum et castelli † macelli* ; cf. Goetz-Schoell et Collart, ad loc.

Emprunt ancien au grec. Hésychius donne μακέλα· φράγματα, δρύφακτοι ; μάκελος· δρύφακτος et μάκελλον (-λος) est attesté épigraphiquement. Le mot grec est lui-même emprunté au sémitique.

macer, -cra (*-cera*, Ital.), **-crum** : maigre. Ancien, usuel. Sert aussi de cognōmen ; de même *Macrīnus*. Panroman (et germanique?). M. L. 5202.

Dérivés : *maceō*, *-ēs* « maciē infestārī » (Plt. ; rare) ; *macor*, *-ōris* m. (Pacuvius) ; *maciēs* (classique), *macilentus* (archaïque et postclassique), sans doute d'après *gracilentus* ; *maciō*, *-ās* (tardif), qui semble postérieur à *ēmaciō* (Col., Plin.) ; *macellus* (Lucil.) ; *macritūdō* (Plt.) ; *macritās* (Vitr.) ; *permacer*, *permaceō* (Enn.) ; *macēscō*, *ēmacēscō* (formé sur *maceō*) et *macrēscō*, *-is* (Hor., formé sur *macer*), M. L. 5210 ; *ēmacrēscō* (Celse) ; *macefaciō* (Évagr.).

Il n'y a pas d'adjectif *macidus* ; *macor* est à peine attesté, de même le diminutif *macellus* ; le substantif usité est *maciēs*, qui a triomphé, peut-être grâce à l'appui de *tābēs*, de sens voisin. Les Latins établissaient une parenté entre *măcer* et *mācerō*, comme on le voit par les gloses : *macer*, λεπτός et *mācerō*, λεπτύνω (à côté de μαραίνω). La parenté n'existe pas plus qu'elle n'existe entre *cārus* et *căreō*.

Cf. hitt. *maklant* « mince » (v. Benveniste, BSL XXXIII, p. 140) ; gr. μακρός « long », où l'α représente i.-e. *ə*, comme on le voit par le substantif dor. μᾶκος, ion.-att. μῆκος « longueur » ; pour le sens, cf. μακεδνός « long, svelte, élevé ». L'adjectif germanique v. isl. *magr*, v. h. a. *magar* concorde si exactement avec lat. *macer* qu'on le suspecte d'être un emprunt.

mācerō (sur *mācerō* dans Symm., v. Havet, *Man.*, § 265), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : attendrir par macération ; *brassicam in aquam*, Cat., Agr. 156, 5 ; *grana in oleo*, Plin. 25, 135 ; faire macérer, détremper ; et par suite « énerver, affaiblir, épuiser, mortifier », e. g. Plt., Cap. 928, *et cura sati'me et lacrumis maceraui* ; 133, *tuo maerore māceror | mācesco consenesco et tabesco miser*, ici rapproché intentionnellement de *mācēscō*. Ancien, usuel ; toutefois n'est ni dans Cicéron ni dans César. M. L. 5203.

Dérivés : *māceriēs*, *-ei* (et *māceria*, Afran. ap. Non. 138, 10) f. : affliction. Un seul exemple. N'a pas subsisté dans ce sens parce que *māceria*, *māceriēs* avait un sens technique, celui de « mur de clôture », brut et sans revêtement, à l'origine fait de pisé et de torchis (c'est-à-dire de terre détrempée ; cf. Don. ad Ter. Ad. 908, *maceries dicitur paries non altus de ⟨materia⟩ macerata*), puis de toute espèce de matériaux ; cf. Varr., R. R. 1, 14, 4, ... *maceria : huius fere species quattuor : quod fiunt e lapide, ut in agro Tusculano, quod e lateribus coctilibus, ut in agro Gallico, quod e lateribus crudis, ut in agro Sabino, quod ex terra et lapillis compositis in formis, ut in Hispania et agro Tarentino*. Cf. M. L. 5204 ; irl. *macre* ; gall. *magwyr* « mur », bret. *macoer* « uallum ». Dérivés : *māceriātus* : clos de murs ; *māceriātiō* : θρίγκωσις (Gloss. Philox.) ; *māceriola* (Inscr.).

Au sens de « macérer » se rattachent *mācerātiō*, *mācerātūrā* (Novell.), *mācerēscō* (Cat.), *com-*, *per-*, *prae-mācerō* (Vitr.), *ēmācerātus* (Sén.).

Cf. gr. μαγίς « pâte pétrie », μάγειρος « cuisinier » ; v. sax. *makōn* « bâtir » (littéralement « façonner la terre pour une construction en torchis »), « faire » ; v. sl. *mazati* « oindre, enduire » ; arm. *macanim* « je me colle », le tout d'une racine de forme **mag'*-, **məg'*-, alternant avec la forme **māk'*- que suppose gr. μάσσω « je pétris » en face d'aor. μαγῆναι.

machaera, -ae f. : épée. Emprunt au gr. μάχαιρα (lui-même emprunté au sémitique?), attesté depuis Ennius et Plaute et demeuré dans la latinité impériale ; fréquent dans la langue de l'Église.

māchina, -ae f. : 1° invention, machination ; 2° avec un sens concret « machine, engin ». Spécialisé diversement dans les langues techniques : machine de guerre ; échafaudage ; plate-forme où l'on exposait les esclaves ; machine à soulever ou à remuer des objets pesants, colonnes, vaisseaux, etc. — Le sens moral est en grec le sens initial ; le latin a fixé plutôt le sens matériel, en raison de l'existence de *dolus*. Emprunt ancien et latinisé au gr. dorien μᾱχανᾱ́ « moyen ingénieux employé pour obtenir un résultat, machine ». Usuel, classique. M. L. 5205.

Dénominatif : *māchinor*, *-āris* (= μαχανάομαι ; et *māchinō*, M. L. 5206), dont sont issus de nombreux dérivés : *māchinātor*, *-tiō* (classique) ; *-tus*, *-ūs* ; *-tīuus* ; *-men*, *-mentum* ; *-ālis*, *-ārius*, *-ōsus* ; *māchinula* ; ceux-ci de l'époque impériale.

Cf. aussi M. L. 5207, **machineus*. Le verbe *māchinor* conserve le sens moral du verbe grec.

machiō, -ōnis (*maciō*, *matiō*) m. : maçon ; *machiones dicti a machinis quibus insistunt propter altitudinem parietum*, Isid., Or. 19, 8, 2. Étymologie populaire ; le mot, très tardif, est un emprunt au germanique. M. L. 5208 ; B. W. s. u.

macia : v. *mecia*.

maciēs : v. *macer*.

macis : v. *maccis*.

mactus, macte : mot du langage religieux, qui s'emploie dans la prière accompagnant une offrande ou un sacrifice, dans la formule *mactus sies*, *esto*, ou *macte esto* ; cf. Cat., Agr. 134, 2, 3, *Iuppiter te... bonas preces precor uti sies uolens propitius mihi liberisque meis domo familiaeque meae mactus hoc ferto... Iane pater... macte uino inferio esto*. Le rapport entre *mactus* et *macte* est obscur. On a rapproché (cf. Wünsch, Rh. Mus. 69, 127 sqq.) le type *macte esto* de la tournure grecque ὄλβιε κῶρε γένοιο Théocr. 17, 66 (= ὄλβιος, κῶρε, γένοιο), avec attraction du vocatif sur l'attribut. Cette construction étant devenue inintelligible en latin, *macte* aurait été considéré comme une sorte d'adverbe invariable. De là, dans T.-L. 7, 36, 5, *macte uirtute... este* ; 2, 12, 14, *iuberem* (scil. *te*) *macte uirtute esse*. La construction avec le génitif *macte animī* (e. g. Stace, Theb. 2, 495) est analogique du type *fēlīx animī*.

Mactus était expliqué par les anciens comme formé de *magis auctus*, *magmentum*, de *magis augmentātum*, cf. P. F. 112, 13 et 113, 8, et Serv. ad Ae. 9, 641, toutes « étymologies populaires ». Dans la langue commune, *macte estō* est devenu une formule d'encouragement, par exemple T.-L. 10, 40, 11 *macte uirtute diligentiaque esto*, qu'il faut interpréter par « sois grandi (honoré) par ta valeur ». Ensuite *macte* a été employé absolument, comme formule de salutation, au même titre que (*h*)*aue*, *saluē*, et considéré comme une sorte d'impératif, e. g. Vg., Ae. 9, 641, *macte noua uirtute puer* ; Val. Fl. 6, 547, *macte, ait, o nostrum genus*. On trouve même, à basse époque, *macte* suivi d'un accusatif, avec le sens à peu près de « Gloire à », ainsi Flor. 2, 18, 16, *macte fortissimam et meo iudicio beatissimam in ipsis malis ciuitatem !* et *macte quod*.

Dérivés appartenant tous au vocabulaire de la religion : *magmentum* « offrande [supplémentaire, sens développé sous l'influence de *magis* ; cf. Varr., L. L. 5, 112 ; Cornutus définit justement le mot « *quicquid mactatur* », cf. Thes. Gloss. emend., s. u.] offerte aux dieux » ; *magmentārius* (Varr., L. L. 5, 112).

A *mactus* se rattache aussi le dénominatif : *mactō*, *-ās* (opt. *mactassint*, Enn.) : 1° honorer [les dieux] ; 2° immoler (une victime), sacrifier, d'où : mettre à mort.

Les étymologistes modernes y voient deux verbes différents, le premier, « honorer », étant le dénominatif de *mactus* ; le second se rattachant à une racine qui aurait fourni got. *mekeis*, v. h. a. *māki* « épée ». Mais il est vraisemblable que le sens de « immoler » est issu secondairement du sens de « honorer les dieux ». De « honorer par un sacrifice » à « offrir un sacrifice », le passage est facile. On a dit d'abord *mactāre Iouem pulte*, *hostiā*, puis *mactāre pultem*, *hostiam Iouī* ; cf. Cic., Vat. 6, 14, *puerorum extis deos manes mactare*, et Varr., ap. Non. 341, 34, *pultem dis mactant*. Il y a des changements de construction tout à fait semblables dans *circumdāre*, *dōnāre*, *suffundere*, etc.

Mactāre, interprété comme *magis auctāre*, est devenu dans la langue commune synonyme de *afficere*, *dōnāre* et s'est dit indifféremment en bonne ou en mauvaise part : *mactāre honōre*, *triumphō*, comme *mactāre malō*, *infortūniō* ; cf. Enn., Sc. 373, *qui illum di deaeque magno mactassint malo*. Ces expressions appartiennent à la langue de l'époque républicaine ; à l'époque impériale, le verbe ne se rencontre plus guère que dans la langue poétique, avec le sens de « sacrifier, immoler » ; et plus généralement « tuer, détruire » (esp. *matar*).

Dérivés (rares) : *mactātus*, *-ūs* ; *mactābilis*, *-e* (tous deux ἅ. λ. de Lucr.) ; *mactātor* (Sén., Troa. 1002) ; *mactātiō* (Arn., Isid.).

Aucune étymologie claire. L'irl. *machtaim* « mactō » est emprunté au latin.

macula, -ae f. : 1° tache sur la peau ; puis « tache » en général (sens physique et moral, cf. *nota*) ; 2° maille d'un filet (dont le dessin et la disposition rappellent la tacheture de certains animaux). Ancien, usuel. M. L. 5212 ; B. W. *maille* I. Celtique : v. irl. *mocol*, britt. *magl*.

Dérivés : *maculō*, *-ās*, M. L. 5213, et *commaculō* ; *maculātiō*, *-bilis* ; *maculōsus* « tacheté » et « taché » ; à l'époque impériale, *immaculātus* (= ἄσπιλος, ἀκηλίδωτος), etc. ; *ēmaculō* : enlever les taches ; *immaculō* ; *macella* (Not. Tir.). Cf. aussi M. L. 5214, **maculentāre*, qui suppose un adjectif **maculentus* non attesté, évité peut-être à cause de l'existence de *macilentus* ; **tremaculum*, M. L. 8875.

Aucune étymologie sûre.

madeia, perimadeia : sorte de refrain accompagnant une danse, dans Pétrone, 52, 9. Origine et sens inconnus.

madeō, -ēs, -uī, -ēre : être mouillé, imprégné, imbu de (sens physique et moral). Souvent employé dans la langue familière, au sens de *ēbrius esse*, et par une nouvelle extension, à l'époque impériale, au sens de *satur esse*, *plēnus esse*, *abundāre* ; cf. Prop. 4, 4, 76, *madent fercula diuitiis* (var. *deliciis*). Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés : *madidus* (et dans les gloses *maredus*, *malidus*) : mouillé, imprégné, ivre ; gâté par l'eau, cuit à l'eau ; *madidō*, *-ās* (depuis Arn.) ; *immadidō* et *immadidus* (Avien) ; *mador*, *-ōris* (rare, ni dans Cic. ni dans Cés.), cf. M. L. 5217 ; *maderātus* : *umefactus* (Gloss.), peut-être corruption de *madidātus* ; *madēscō* ; *dē-*, *ē-*, *im-*, *per-madēscō* ; *madefaciō*, *-factō*, *permadefaciō*. Cf. peut-être aussi *matus*, **mattus*, M. L. 5428 ; *madulsa*, *-ae* f. : mot de Plt., Ps. 1252 (*de ebrio*), *ego nunc probe habeo madulsam* « j'ai maintenant une belle cuite », abstrait formé plaisamment sur *repulsa*, ou avec un suffixe vulgaire (étrusque?) analogue à celui de *gemursa*. N'est pas, comme le dit faussement l'abrégé de Festus, 113, 9, l'équivalent de *madidus*.

Le sens rappelle celui de gr. μαδάω « je suis humide, je coule, je tombe (en parlant des poils, notamment) », et la forme est la même que celle de irl. *maidid* « il se répand, il fait irruption, il est vaincu » (v. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, II, p. 574. Pour le sens, cf. peut-être irl. *ind-maid* « il se lave (les mains) » ; v. ib. Anm.). — La forme et le sens de skr. *mádati* « il est ivre » excluent un rapprochement avec le verbe latin.

madulsa : v. *madeō*.

maena (*mēna*, Plt.), **-ae** f. : sorte de petit poisson, mendole. Emprunt au gr. μαίνη. M. L. 5219 et 5220 a, **maenula*.

maeniānum, -ī n. : *-a appellata sunt a Maenio censore, qui primus in foro ultra columnas tigna proiecit quo ampliarentur superiora spectacula*, F. 120, 1. Ancien (Cic.) ; conservé dans quelques dialectes italiens. M. L. 5220. Cf. *Maenia columna*, *Maenium ātrium*.

maereō, -ēs, maeruī (à peine attesté), **maestus, maerēre** : être affligé. Ancien (Enn.), classique. Le participe *maestus*, dont la parenté avec *maereō* n'était plus sentie, a été traité comme un adjectif et muni d'un comparatif, d'un superlatif et d'adverbes : *maestē*, *maestiter*. Il a été de bonne heure concurrencé par *tristis*, surtout en prose ; cf. Thes. VIII 46, l. 7 sqq.

Dérivés et composés : 1° *maeror*, *-ōris* m. : — *est aegritudo flebilis*, Cic., Tu. 4, 8, 18 ; cf. l'emploi dans Att. 12, 28, 2 : *maerorem minui ; dolorem nec potui, nec, si possem, uellem* ; 2° de *maestus* : *maestō*, *-ās* (Accius, Labérius) ; *maestitia* (rare à l'époque impériale) ; *maestitūdō* (archaïque et repris par les archaïsants) ; *maestificus*, *-ficō* (tardif) ; *permaestus* (Dict. Cret.) ; *submaestus* ; *commaereō* (Ital.), d'après συλλυπέω.

Maereō est un terme expressif, usité surtout en poésie à l'époque impériale. Non roman. Peut-être a-t-on évité la quasi-homonymie avec *mereō*.

On rapproche souvent *miser*, dont le vocalisme est autre et qui lui-même est sans étymologie. Pour la diphtongue, v. *aeger* ; pour l'alternance *ae/i*, cf. *aemulus* et *imitor?*

***maforte** (Gloss. ; variantes : *mafortēs*, *mafortia*, *mauors*, *mauortia*) : *matronale operimentum quod in capite inponitur. Alibi per u inueni, mauortem*, lib. Gloss. ; cf. Thes. gl. emend., s. u. Attesté seulement à basse époque.

Sans doute d'origine sémitique ; cf. hébr. *ma'aforet* « vêtement de lin », peut-être par un intermédiaire grec.

māgālia, -um n. pl. (le singulier *māgāle* ne semble pas attesté en dehors des gloses) : huttes. *Quasi magaria, quia mager punica lingua uilla dicitur : erit ergo una littera commutata l pro r, magalia, tuguria, i. e. rotunda aedificiola in furnorum modum parua, quas alii casas uocant*, Plac., CGL V 82, 18. Mot punique ; cf. Plt., Poe., Prol. 86 ; v. Edw. Müller-Graupa, Philologus 85 (1930), 303 sqq. Cf. *map(p)ālia*.

magdalia (*-liō*, *-lium*), **-ae** f. : sorte d'emplâtre ronde. Terme tardif, tiré de gr. μαγδαλία, issu de ἀπομαγδαλία.

magida, -ae f. : grand plat pour servir à table. Emprunt au gr. μαγίδα, accusatif de μαγίς ; déjà dans Varr., L. L. 5, 120. Spécialisé dans les langues romanes au sens de « pétrin », fr. dial. « maie », M. L. 5227 ; B. W. sous *pétrin*. Un doublet savant *magis*, *-idis* se trouve avec le sens de « pétrin » chez Marcellus Empiricus 1, 38 : *rasamen pastae quod in magide adhaeret*.

magīra, -ae f. : art du cuisinier (Cat., Or. 84). De μάγειρος ; *magiriscium* : marmiton = *μαγειρίσκιον (Plin.) ; *archimagīrus*.

magister : v. *magis*, sous *magnus*.

magmentum : v. *macte*.

***mag- ; magnus, -a, -um** ; comparatif *māior*, c'est-à-dire *māiior*, de **măg-yō-s*, superlatif *māxumus*, *-a*, *-um*, *māximus* (fal. *maxomo*), de **mag-som-os* (l'*ă* est bref dans *magnus* ; dans *māxumus*, l'*ā* a la même origine que dans *āctus*) : « grand » (sens physique et moral), souvent avec idée accessoire de force, de puissance (cf. Svennung, *Unters. zu Palladius*, 486), de noblesse qui n'est pas à l'origine dans *grandis*, ce qui fait de *magnus* une épithète honorifique ou laudative de la langue « noble » : *dī magnī*, *uir magnus*, *maximus*, *magna eloquentia* ; cf. Cic., N. D. 2, 66, 167, *magna di curant, parua neglegunt*. Même sens dans les dérivés et composés (ceux-ci imités du grec) : *magnanimus* (= μεγαλόθυμος, -ψυχος) ; *magnificus* ; *magniloquus* (= μεγαλόφωνος) ; *maiestās*, etc. Le neutre *magnum*, comme gr. μέγα, sert d'adverbe : *magnum clāmāre*, mais rarement. *Magnus* s'emploie en parlant des mesures, poids, quantités, prix : *maximum pondus auri*, *magnum numerum frumenti*, *uim mellis maximam exportasse*, Cic., Verr. 2, 2, 72, § 176 ; de là l'emploi de *magnī*, *magnō* avec les verbes d'estime ou de prix : *magnī aestimāre*, *magnō uendere*, *emere*, *cōnstāre*, etc. — Se dit aussi du temps : *homo magnus* ; *maior nātū* ; *maior* « l'aîné » ; *maiōrēs* « les

aînés », cf. Varr., L. L. 9, 16, et surtout « les ancêtres ». Dans des expressions analogues au fr. « grand-père, grand'mère » : *magnus socer, magna socrus, magna mātertera, maior patruus, auonculus*, etc. *Magnus* est rare dans les langues romanes, où il a été supplanté par l'adjectif plus concret *grandis*, que la langue familière a préféré de bonne heure (ainsi l'auteur du Bell. Afric.). M. L. 5231 ; *maior* est conservé comme substantif. M. L. 5247 ; B. W. *maire* ; irl., britt. *maer* ; cf. *senior*.

Dérivés et composés : 1° *magnus* : *magnitūdō, -inis* f. (un exemple de *magnitās* dans Accius ; un exemple, tardif, de *magnitiēs*) ; *magnārius* (époque impériale) « en gros » ou « en grand », *magnārius negōtiātor* ; *magnās- ātis* ; *magnātus, -ī* (tardif, Vulg. ; cf. μεγιστᾶνες, Sept.) : magnat ; *magnālia, -ium* : grandes choses, miracles (Tert., d'après μεγαλεῖα ; cf. *minūtus, minūtālia*). Pas de verbe dénominatif ; pas d'adverbe **magnē*, que supplée un juxtaposé *magnopere*, de *magnō opere*, proprement « avec grand travail, de toutes ses forces », dont le sens, comme celui de *ualdē, uēmenter*, s'est rapidement affaibli ; *magnaeuus* : ἀρχαιογέρων (Gloss. Philox. ; la forme employée est *grandaeuus*) ; *magnanimus* (*-mis*) et *magnanimitās*, d'après μεγάθυμος, μεγαλοψυχία (Cic.) ; *magnidicus* (Plt.) ; *magnificus* et ses dérivés, M. L. 5230 a ; *magniloquus* et ses dérivés ; *magnipotentia* (tardif) ; *magnisonus, -sonāns*.

2° de *mai(i)or* : *maiestās* (formé sans doute d'après *honor/honestās* ; toutefois, peut représenter une alternance ancienne, cf. *maiesta* s. u. *maia*), qui s'emploie au sens moral et avec valeur laudative, M. L. 5246 (britt. *maestawd*), sur *maiestās*, v. Dumézil, Rev. Phil., 1952, 7 sqq. ; *maiusculus* : diminutif ; cf. *plūsculum* ; *maiōrīnus* (époque impériale) : de la plus grosse espèce ou de la plus grande dimension ; *maiōrius, maiōrārius* (cf. *magnārius* et *minusculārius*). *Maiōrīnus* est demeuré, dans les langues hispaniques, au sens de « juge de district », M. L. 5249 ; *maiōrō* (Gl.) ; *maiōrātus, -ūs*. Cf. aussi *Māiōrica* (et *Minōrica*), Isid. 15, 6, 44. L'*a* initial est bref, si la syllabe est longue par « position », comme dans *aiō*, etc.

3° de *māximus* : *māximē* : au plus haut degré, d'où « surtout, particulièrement », etc. Dans la conversation, s'emploie pour répondre affirmativement, comme *minimē* pour répondre négativement ; *māximitās* (sans doute créé par Lucr. 2, 498 et repris par Arn. 6, 204) ; *māximātus, -ūs* (Inscr.) : dignité de la *Vestālis māxima*. M. L. 5445-5460.

Composés en *per-* : *permagnus* (classique, mais rare ; non attesté à l'époque impériale) ; *permagnificus* (Vulg.) ; *permāximus*.

magis adv. (et, avec chute de *s* final, *mage*) : plus, plutôt. Diffère de *plūs* en ce que celui-ci s'emploie surtout pour exprimer le nombre ou la quantité (*plūs* sert de comparatif à *multum*) ; cf. Cic., Leg. 3, 32, *uitiosi principes plus exemplo quam peccato nocent* « les mauvais princes nuisent davantage (causent plus de mal) par leur exemple que par leurs fautes » ; *magis* signifierait « nuisent par leur exemple plutôt que par leurs fautes ». Mais la distinction, assez subtile, n'est pas strictement observée : on trouve *magis* ou *plūs dīligō*, comme aussi *māximē* ou *plūrimum*. — *Magis* est l'adverbe employé normalement en latin classique pour former les comparatifs périphrastiques, comme *māximē* pour former les superlatifs. Réservé d'abord à quelques adjectifs, dont le comparatif était inusité (type *strēnuus, idōneus*), il s'est étendu à tous les autres, se substituant au comparatif en *-ior*, dont la valeur n'était pas nette et allait s'affaiblissant. Dès Plaute, on trouve *magis opportūnus* (Mo. 574) ; *magis similis* (Am. 654) et même *mollior magis* (Au. 422). Cicéron emploie *magis quam*, De Or. 1, 190, *ars magis magna atque uber quam difficilis et obscura*. Mais, dans cet emploi, a subi la concurrence de *plūs*.

Magis est joint à *sed* avec le sens de « mais plutôt », pour indiquer une action qui s'accomplit de préférence à une autre ; Enn., A. 272, *non ex iure manum consertum, sed magis ferro / rem repetunt*. Il est arrivé ainsi à s'employer seul, avec cette valeur adversative ; cf. Sall., Iu. 85, 49 (c'est Marius qui parle à la plèbe) : *neque quisquam parens liberis uti aeterni forent optauit, magis uti boni honestique uitam exigerent*. — *Magis* en est venu à remplacer *sed* dans la langue parlée et est passé dans les langues romanes avec ce double sens de « plus » (partiel) et de « mais » (général). M. L. 5228 ; B. W. s. u. Au sens de « plus », l'aire centrale du roman a passé à *plūs*, tandis que la région ibérique et la région dace demeuraient fidèles à *magis* (v. Bartoli, dans *Breviario di neolinguistica*, p. 114 sqq.). *Magis* peut être renforcé par un préfixe : *dēmagis* « ualdē magis », conservé en provençal et dans les langues hispaniques. M. L. 2546.

Dérivé : *magister, -trī* m., sans doute de **magis-tero-s*. L'étrusque a *macstr(na), macstrev(a)*, que Deecke et Cortsen ont rapproché de *magister* ; cf. Leifer, *Stud. z. antiken Aemterwesen*, I, p. 136 et 242 sqq., et Mazzarino, *Dalla monarchia allo stato republicano*, 1945. Si le rapprochement est exact, il peut s'agir d'un mot d'emprunt, *m. populī, m. equitum* ; cf. Varr., L. L. 5, 14, 82, *magister equitum, quod summa potestas huius in equites et accensos, ut est summa populi dictator, a quo is quoque magister populi appellatus*, et les rapprochements indiqués par Goetz-Schoell, ad loc. Le mot, dont le sens général est « maître, chef », appartient d'abord à la langue du droit et de la religion : *m. sacrōrum, m. Aruālium*, etc., et a pris toute sorte d'acceptions suivant les catégories auxquelles il s'appliquait, armée, marine, magistratures civiles, école, vie privée, etc. Cf. *m. uīcōrum, m. conuīuiī, m. lūdī*, et tout simplement *magister* « maître d'école », et par suite « professeur, qui enseigne » ; et, de là, « instigateur » (comme *auctor*). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5229. Celtique : irl. *magister*, gall. *meistr*, etc., et germanique : v. h. a. *meistar*.

Dérivés : *magistra* f. : maîtresse, directrice ; *magisterium* n., M. L. 5230 ; *magist(e)rō, -ās* (rare), « *regere et temperare est* », P. F. 139, 5, peut-être formé sur *ministrāre*, dérivé usuel et classique de *minister* (cf. *administrāre*, etc.) ; *magistrātus, -ūs* (*magisterātus* à Lucérie, CIL I² 401) m. : proprement la « maîtrise » du peuple (*m. populī*) et, par suite : 1° charge de magistrat ; 2° le magistrat lui-même (cf. *exercitus*) ; *magistrālis, -e* (tardif) ; *magistriānus* (d'après *praetoriānus*, etc.) ; *magistrās, -ātis* (tardif, d'après *optimās*) ;

magisterium, -riālis (tardifs), ce dernier d'après διδασκαλικός.

Composés : *com-, ex-, pro-, sub-magister* ; *choromagister* ; *lūdi-, pseudo-magister* ; *uīco-magister* ; *magistromīlitālus*, tous tardifs, en partie faits sur des modèles grecs.

La formation de *magis* est étonnante. On attendrait *maius* (c'est-à-dire *maiius*), de **mag-yŏ-s*. Le degré réduit *-is-* de comparatif qu'on a dans les superlatifs gr. πλε-ῖσ-τος, got. *maists*, n'existe ailleurs que s'il y a un autre suffixe. *Magis* doit donc être une adaptation, sous l'influence de *magnus*, d'un ancien **mais* correspondant à osq. *mais* « magis » de la table de Bantia ; l'explication de osq. *mais* par un ancien **magyos*, cf. lat. *mai(i)us*, est exclue par le superlatif osq. *maimas* « maximae » et par ombr. mestru (féminin) « maior », qui supposent d'anciens **mais*. Il y avait sans doute en indo-européen occidental supplétisme entre un ancien positif du groupe de **meg'ə-* et un « comparatif » du groupe de **mē-, *mō* (irl. *már*, gall. *mawr* « grand », comparatif v. irl. *móa* « plus grand »), à en juger par le type germanique de got. *mikils* « μέγας », *mais* « μᾶλλον ».

Lat. *magister* est formé comme ombr. mestru « maior », de même que *minister* est à rapprocher de osq. *minstreis* « minōris ». L'accumulation des suffixes est pareille à celle qu'on observe dans le type *interior, exterior*, mais en succession inverse. Toutefois, cette étymologie est contestée ; et l'existence de la forme étrusque citée plus haut est troublante. Accommodation latine d'un mot d'emprunt?

Quant à la forme *magnus*, elle résulte, comme *mikils* en gotique et comme μεγάλη, μεγάλα en grec, d'un élargissement de l'adjectif radical conservé dans : hitt. *mekki-* « nombreux » (nominatif pluriel *meqqaeš*), gr. μέγα (sur quoi a été fait μέγας), v. isl. *mjǫk* « beaucoup », arm. *mec* « grand » (instrumental *mecaw*), alb. *maθ* « grand », tokh. *makā-*. L'addition d'un suffixe secondaire **-no-* a entraîné le vocalisme radical zéro, d'où **m°g-*. En védique, *mahā, máhi*, d'accord avec arm. *mecaw* (instrumental, *a* issu de *ā*) et gr. μέγα, montrent le caractère dissyllabique de la racine ; le *h* est une innovation que ne présente, du reste, pas skr. *majmán-* « grandeur ».

V. aussi l'article *Māia*.

magnēs, -ētis adj. et subst. m. : emprunt attesté depuis Cicéron, Lucrèce, Varron au gr. μάγνης, latinisé partiellement (acc. *magnētem* dans Cic.).

***magulus, -lum** : *Peribomius nomen archigalli cinaedi, quem magulum conspurcatum dicimus, qui publice impudicitiam professus est*, Schol. Iuu. 2, 16. Pas d'autre exemple du mot, dont le sens est douteux ; certains en font un masculin *magulus* diminutif de *magus* ; d'autres, un neutre *magulum* et rapprochent la glose : γνάθος, τὸ μάγουλον (Gloss.). Mais les formes dialectales italiennes qu'on invoque à l'appui de ce dernier sens peuvent s'expliquer autrement que par un primitif **magulum* ; cf. M. L. 5235.

magus, -ī m. ; *maga* f. : mage. Emprunt attesté depuis Cicéron au gr. μάγος. Conservé dans le composé ags. *dyrmaga*. Employé aussi comme adjectif.

Dérivés : *magicus* = μαγικός, M. L. 5237 et 5226 ; *magia* = μαγεία, M. L. 5225.

maia : *medica uel obstetrix*, CGL III 9, 33. Transcription du gr. μαῖα (cf. *iātromēa*). Demeuré en roumain. M. L. 5244.

Māia (= *Maiia*) ; **Māius** : *Maium mensem Romani a Maiia, Mercurii matre, quam deam uolunt, uel a maioribus... uocauerunt*, Plac., CGL V 82, 83 ; cf. Varr., L. L. 6, 33, et les témoignages réunis par Goetz-Schoell, ad loc. *Māia*, qui est dite aussi *Māiesta* (Piso ap. Macr. 1, 12, 18, forme « étymologique » forgée pour expliquer *Māia*), est une vieille divinité italique, fille de Faunus et femme de Vulcain, cf. Macr. 1, 12, identifiée plus tard à la divinité grecque de même nom, fille d'Atlas et de Pléione, mère d'Hermès, qui est une des Pléiades ; cf. Vg., Ae. 1, 297 et G. 1, 225. C'est elle qui a donné son nom au mois de mai, *māius* (cf. osq. Maís Mais), conservé dans les langues romanes. M. L. 5250 ; en celtique : irl. *mái*, etc., et en germanique : v. h. a. *meio*, all. *Mai*. *Māius, Māia* peuvent représenter **magio-s, magia* (cf. *aiō*) et s'apparenter à *magnus*, comme, du reste, les Latins l'avaient déjà vu ; cf. Cornelius Labeo ap. Macr. 1, 12, 19, *Maiam... terram esse hoc adeptam nomen a magnitudine sicut et Mater magna in sacris uocatur*. Le rapport de *Māius* avec *maesius* « *lingua osca mensis maius* », P. F. 121, 4, est obscur.

māiālis (= *maiiālis*) : porc châtré, porc gras ; cf. Varr., R. R. 2, 4, 21, et : *porcus pinguis quod deae Maiae sacrificabatur quasi matri Mercurii*, Isid., Lib. Gloss. 473, et Scal., CGL V 604, 44. Étymologie populaire? Attesté depuis Titinius ; rare. M. L. 5245.

Dérivé : *māiālīna* (sc. *carō*), Gloss.

māiestas ; māior : v. *magnus*.

maiūma, -ae f. : sorte de jeux spéciaux aux provinces orientales de l'Empire. Tardif (Lydus, De Mens. 4, 80, p. 133, 1, et Cod. Theod.). Cf. Μαϊουμᾶς, « appellatio urbium maritimarum Syriae ». Mot syriaque.

Māius : v. *Māia*.

māla, -ae f. (usité surtout au pluriel *mālae*) : mâchoire (supérieure) et « parties supérieures des joues » ; la mâchoire inférieure se disant *maxilla*. Cf. Celse 8, 1, *maxilla est mobile os, malae cum toto osse, quod superiores dentes excipit, immobiles sunt* ; et Plin. 11, 157, *infra oculos malae homini tantum, quas prisci genas uocabant*. Mais la distinction entre *māla* et *maxilla* n'est pas observée, et *maxilla* s'est dit également de la mâchoire supérieure : *maxillae superiores*, Plin. 11, 159, et s'est substitué à *māla* à partir de Celse lui-même. De *maxilla* dérivent *maxillāris* : *-ēs dentēs*, et *maxillō* glosé στομοκοπῶ (sans exemple).

Māla (Enn., Plt.) est plus anciennement attesté que *maxilla* (Cic.), mais n'est pas représenté en roman, où sont demeurés *maxilla, -āris*. M. L. 5443, 5444. De *māla* : *mālātus*, glosé *maxillātus*, CGL II 126, 25.

Pour la forme, cf. *āla* : *axilla*. Aucune étymologie sûre.

malacus, -a, -um : emprunt au gr. μαλακός (Naev., Plt.). Dérivé : *malacissō, -ās*. Les langues techniques ont

aussi emprunté μαλακία dans le sens de « calme plat » (de la mer) et de « inertie, atonie » (de l'estomac). M. L. 5254. Cf. *malaxō*.

malandria, -ae f. : abcès au cou des bêtes de somme (Plin., Chir., Marc.).

Dérivé : *malandriōsus*, M. L. 5255. Déformation populaire de μελάνδρυον « cœur du chêne »? (Keller).

malaxō, -ās : emprunt au gr. μαλάσσω, formé sur l'aoriste (comme *campsō* ; v. ce mot). Rare et populaire ; cf. Gell. 16, 7, 7. Premier exemple dans Labérius ; *malaxātiō* (tardif) ; *commalaxō*.

malignus : v. *malus*.

***malina, -ae** f. : flot montant (Marcel.). Gaulois?

malleus, -ī m. : 1° maillet (= gr. σφῦρα déjà dans Plt., Cat.), marteau ; 2° morve, maladie du cheval (Végèce). Dans ce dernier sens, *malleus* semble une adaptation populaire du gr. μάλις ; cf. aussi *mallō*. Panroman. M. L. 5268 ; B. W. *mail*. Diminutif : *malleolus* : 1° petit maillet ; 2° projectile, en forme de maillet, destiné à mettre le feu aux vaisseaux, aux ouvrages de l'ennemi, etc. ; cf. P. F. 119, 12 ; 3° crossette de vigne ou de tout autre arbre (d'où *malleolāris* dans Colum.). M. L. 5267 et 5267 a. Autres dérivés : *malleātus*, *malleātor*, *commalleō*, *-iolō* (Grom.). — V. l'article *marcus*.

Mot technique de forme populaire, à géminée intérieure, qui rappelle v. sl. *mlatŭ*, r. *mólot* « marteau » (v. Niedermann, IF 15, 116) ; on cite aussi v. isl. *mi̜llnir* « marteau de Thor ».

mallō, -ōnis m. : 1° tige sèche des oignons ; 2° tumeur au genou des chevaux. Le mot ne se trouve que dans les auteurs vétérinaires, avec les deux sens. Cf. CGL V 307, 5, *mallon : inflatius tuber sine dolore*. L'emprunt au gr. μαλλός « touffe de laine » qu'on trouve dans Caton sous la forme *mallus* ne se justifie guère ni pour la forme, ni pour le sens. V. le précédent.

***mallus, -ī** m. : jugement. Mot germanique latinisé (Lex Sal.). De là : *mallō, -ās*, *mallobergus*. M. L. 5268 a. Cf. *manniō*. V. h. a. *mahal*.

malluuium, -ī n. (*malluuiae, -ārum* f.) : cuvette, bassin pour se laver les mains, gr. χειρόνιπτρον. Cf. P. F. 153, 13, *malluuium dicitur quo manus lauantur ; malluuiae quibus manus sunt lotae ; pelluuiae quibus pedes*. Certains différencient *malluuium* « bassin » de *malluuiae* [*aquae*] « eau du bassin », mais la distinction ne semble pas fondée. Cf. *balneum* et *balineae*. Composé ancien qui n'est pas attesté en dehors de Festus ; cf. *mantēle*.

De **man-lauium*. V. *manus* et *lauō*.

mālō : v. *uolō*.

mālobathrum : malobathre. Transcription du mot grec, lui-même venu du sanskrit. V. André, s. u.

maltha : Non. 37, 6, *-as ueteres molles appellari uoluerunt, a graeco, quasi* μαλακούς. *Lucilius lib. XXVII* (38) :

insanum uocant quem maltam ac feminam dici † uidet,

Sans doute emprunté au gr. μάλθα, qui désigne un enduit mou (cf., dans ce sens, Plin. 2, 235 et 36, 181), d'où *malt(h)ō, -ās* ; et aussi un poisson de mer à chair molle. M. L. 5271.

malua, -ae f. : mauve. M. L. 5274 ; et germanique : v. angl. *mealwe*, etc. ; celtique : britt. *malw*.

Dérivés : *maluāceus, -a, -um*, attesté depuis Cic. ; *maluella* : molochina, Isid. 19, 22, 12 ; *maluauiscus* « guimauve » (Ps.-Ap., Isid., Gl.) ; v. Sofer, p. 130, et M. L. 5275, *malua hibiscus*.

Cf. gr. μαλάχη, μαλόχη et, chez Épicharme, μολόχα. On ne saurait poser un original indo-européen en partant de ces formes. Comme beaucoup d'autres noms de plantes (v. *laurus*, *menta*, etc.), sans doute mot pris à une langue méditerranéenne.

malus, -a, -um : mauvais, méchant. Usité de tout temps. Le comparatif et le superlatif sont empruntés à une autre racine ; v. *pēior*. Substantivé, *malum* n. : le mal (physique ou moral) ; et spécialement « le châtiment, la correction » : *dabunt malum Metelli Naeuio poetae*. *Malum* sert aussi de juron ou d'injure. Adverbe : *malĕ*. S'opposent à *bonus*, *bonum*, *bene*.

Dérivés et composés : *malitia* f. (*-tiēs*, Ital.) : *uersuta et fallax nocendi ratio*, Cic., N. D. 3, 30, 75. Correspond plutôt à κακουργία qu'à κακία, cf. Cic., Tu. 4, 15, 34 ; *malitiōsus* ; et *malitiōsitās* (Tert.) ; *malitās*, *-ātis* (Dig. 4, 2, 5? ; lecture douteuse). Ne semble pas autrement employé, malgré l'existence de *bonitās* ; par contre, **bonitia* n'existe pas ; *malātus* (Gl., cf. *bonātus*) ; *malignus* : d'un mauvais naturel (de *mali-gno-s*, cf. *benignus*, *prīuignus*), « méchant » ; et, comme notre mot « méchant », s'emploie au sens de « chiche, avare » ; cf. Vg., Ae. 6, 270, *sub luce maligna* ; 11, 525, *angustaeque ferunt fauces aditusque maligni*. Substantivé dans la langue de l'Église : *malignus* = *diabolus*. Dérivés : *malignitās* et *malignō, -ās* (-*gnor*), langue de l'Église.

male sert de premier terme à de nombreux composés, qui sont d'anciens juxtaposés : *maledīcus* = κακήγορος ; *maledīcō, -is* (et *remaledīcō*, Suét.) ; *malefaciō* ; *maleficus, -ficium, -ficō* = κακοῦργος, -γία ; *malesuādus*, etc. ; *maleuolus, -uolēns* = κακόβουλος ; *malicordis*, glosé πονηροκάρδιος, etc. Il se joint aussi, comme le grec κακῶς, à des adjectifs dans le sens du préfixe négatif : *male sānus* = *īnsānus*, *male fīdus* = *īnfīdus*, *perfidus*. Virgile emploie déjà *male numen amicum* au sens de *numen inimicum*, Ae. 2, 735. Les gloses ont *malebarbis*, *malibarbius* (= *imberbis*), *maleformis*, *malegrātus* (= *ingrātus*). On voit se substituer à un préfixe usé *in-*, *im-*, une formation nouvelle et plus expressive ; cf. Wackernagel, *Vorles.* II 255, l'emploi de *bene* dans *bene magnus*, etc. Sont demeurés dans les langues romanes : *malus*, M. L. 5273 ; *male*, 5257 ; *malignus*, 5266 ; *malitia*, 5266 a ; *maledicere*, 5258 ; **malefactoria*, 5259 ; **maleficare*, 5261 ; *maleficus*, *maleficium*, rarement représentés et par des formes douteuses, 5263, 5262 ; *male habitus*, 5264 ; **malifatius*, 5265 a ; B. W. *mauvais* ; *malesapidus* : maussade.

Le celtique a les mots d'Église : irl. *maldachaim*, *maldacht* « maledīcō, -dictiō » ; de même le brittonique ; cf. *bendith* « benedictiō ».

Étymologie incertaine. L'osque *dolud malud* « dolō malō », *perum dolom mallom* « sine dolō malō » de la *Table* de Bantia peut provenir du latin ; le sens de *malaks* est contesté. On a rapproché arm. *melk'*, gén. *melaç* « péché », lit. *mēlas* « mensonge », irl. *mellaim* « je trompe », gr. μελέος « vain », av. *mairya-*, épithète d'êtres mauvais. Mais aucun de ces mots n'a le sens précis de lat. *malus*, et l'hypothèse d'un ancien terme religieux n'est pas appuyée par les emplois de l'adjectif en latin.

mālus, -ī f. : pommier (Varr.) ; *mālum, -ī* n. : pomme (déjà dans Plt.).

Dérivés : *mālinus* ; *mālifer* (= gr. μηλοφόρος) ; *mālicorium* : écorce de grenade ; *mālogrānātum* « grenade » ; *mālātum*, doublet de *mēlātum* ; *mālārium* : *pōmārium* (Gloss., Lex. Sal.) ; *mālētum* (Suét.). Sans doute aussi *mālum terrae* « cyclamen » et « mandragore » (Ps.-Ap., Orib., Diosc.).

Mālus semble être refait sur *mālum*, sans doute emprunt au gr. μῆλον, dor. μᾶλον, qui a remplacé le nom italique de la pomme ; cf. *Abella*. *Mālum* a servi à désigner tous les fruits à pépins ou à noyaux, par opposition à *nux* ; cf. *mālus grānāta* ; André, *Lex.*, s. u. Les langues romanes, qui n'ont pas de représentants de *mālum*, en ont d'un emprunt postérieur à la forme de κοινή, d'où *mēlum*, qui semble déjà attesté dans Pétr., Sat. 56, 8, par exemple it. *melo*, log. *mela*, M. L. 5272 ; cf. *mēlāta* (Orib.) « compote de pommes », d'où **melimēlāta*, dérivé hybride du gr. μελίμηλον « marmelade » (v. Woch. f. kl. Phil. 34 (1917), 650 sqq.), esp. *mermelada*. Martial, 13, 24, a *melimēla* ; sur *mēlofolia*, v. Pline 15, 52 ; sur *mālomellum* (*-lus*), hybride tardif, v. Isid. 17, 7, 5, et Sofer, p. 100. Dans d'autres langues, telles que le français, c'est *pōmum* qui s'est spécialisé dans le sens de « pomme » ; v. B. W. s. u. — S'autorisant de hitt. *maḫlan* (accusatif singulier), Cuny, dans Rev. hittite et asianique, I, p. 31, a admis que **mālo-* serait indo-européen ; mais *mahlan* signifie non pas « pommier », mais « cep de vigne » ; et, en tout cas, le rapprochement du mot hittite, quelle qu'en soit l'importance, ne prouve pas que le mot **mālo-* ait existé hors de la région méditerranéenne.

mālus, -ī m. : mât de vaisseau ; toute pièce de bois dressée verticalement. Déjà dans Ennius, technique. Non roman.

Si l'on rapproche v. isl. *mastr*, v. h. a. *mast* « mât » et, avec M. Thurneysen, irl. mod. *maide* « bâton », m. irl. *ad-mat* « bois de construction », il faut partir de **mazdo-* et supposer que le *l* est issu de *d* ; les conditions de ce traitement *l*, dont le latin offre d'autres exemples (v. *lacruma*, *solium* ; *oleō* : *odor*), sont obscures. Ici, une influence de *pālus* est possible.

Māmers, Māmercus : v. *Mārs*.

mamma, -ae f. : « nourrice, maman » et « mamelle » ; d'où « protubérance en forme de mamelle » (Pline 17, 118). Mot du langage enfantin ; cf. Varr., *Cato uel de pueris educandis* (14) ap. Non. 81, 4, *cum cibum ac potionem buas ac pappas uocent, et matrem mammam, patrem tatam*. Terme de tendresse qui désigne aussi la grand'maman. Se retrouve dans gr. μάμμα, μάμμη ; μαμμόθος, μάμμαν αἰτεῖν, μαμμόθρεπτος ; et CGL V 115, 10, *mamme* (= μάμμη?) : *moma*, i.-e. *auia*.

L'irlandais a *mam* « maman » et *muimme* « mère nourricière », l'albanais *mεmε* « mère ». A côté, il y a un type à voyelle longue : bulg. et russe *máma*, pol. *mama*, lit. *momà* « maman » et v. h. a. *muoma* « tante maternelle ». Sur le groupe de v. h. a. *amma*, v. lat. *amma* (avec l'observation générale) et *amita*. Le sens et la forme des mots de ce genre sont instables.

Diminutif : *mamilla* : mamelle, tette ; robinet (Varr., R. R. 3, 14, 2). Usité de tout temps. Les langues romanes ont gardé *mamma* au sens de « maman », réservant le sens de « sein, mamelle » à *mamilla*, M. L. 5277 et 5276 ; cf. aussi ags. *mamme* ; irl. *mamm*.

Dérivés et composés : 1° de *mamma* : *mammō, -ās* : donner (ou prendre) le sein, M. L. 5277 a ; *mammālis* ; *mammātus* ; *mammeātus* (Plt., Poe. 393, de **mammea?*) ; *mammōsus* ; *mammula*, cf. M. L. 5277 b, *mamula* ; *mammicula* ; *Mammaea*, *Mammius*, *Mam(m)uleius* ; *Oinumama* = *Vnimamma*, traduction de 'Αμαζών, CIL I² 566 (à Préneste) ; *bimammius* (Plin. 14, 40, *b. uītis*) ; *būmammus*, q. u. ; *multimammia* (*Dīāna*, Jér.).

2° de *mamilla* : *mamillātus*, *-nus* (Plin., *m. fīcus*) ; *mamillāris* ; d'où *mamillāre* n. : soutien-gorge.

mamphūla, -ae f. : *panis Syriaci genus quod, ut ait Verrius, in clibano antequam percoquatur, decidit in carbones cineremque*, F. 126, 11. Un exemple de Lucilius, Sat. 1250. Sans doute pour **mampūla* d'une racine *mpl* « tomber » attestée en hébreu et en araméen.

***mamphur?** : *appellatur loro circumuolutum mediocris longitudinis lignum rotundum, quod circumagunt fabri in operibus tornandis*, P. F. 117, 32. Terme technique, sans doute dialectal, auquel devait correspondre une forme latine **mandar* que supposent certains dérivés romans. *Mamphur* lui-même est peut-être une corruption d'une forme osque **mamphar*, **manfar* ; cf. Ernout, *Élém. dial.*, et M. L. 5278 ; Jud, Arch. f. d. Stud. d. neueren Spr. 124, 403 ; et Thes. s. u.

Māna : v. *mānis*, *mānus*.

mānālis : v. *mānō*.

manceps, -ipis m. : terme technique du droit ; proprement « celui qui prend en main » (quelque chose pour en devenir l'acquéreur ou en revendiquer la possession) ; cf. P. F. 137, 12, *manceps dicitur qui quid a populo emit conducitue, quia manu sublata significat se auctorem emptionis esse*. De là *mancipium, -ī* n. : 1° mancipation, fait de prendre en main (pour l'acquéreur d'un objet ; cf. Gaius, Inst. 1, 119 sqq. ; May-Becker, *Précis*, p. 117 sqq.) ; 2° au sens concret « chose acquise en toute propriété, propriété », et spécialement « esclave ». C'est ce sens dérivé de *mancipium* qui a donné sans doute naissance à la glose *manceps dictus quod manu capiatur*, P. F. 115, 19, à moins d'admettre qu'il y ait eu deux *manceps*, l'un actif, de **man-cap-s*, cf. *auceps* ; l'autre passif, de **mancaptos*, cf. *deinceps*, *menceps*.

Dérivés : *mancipō, -ās* (*mancupō*) « vendre, aliéner par mancipation », d'où, à l'époque impériale, *mancipātus*, devenu synonyme de *seruus* ; *mancipātiō*, etc. ; *ēmancipō* : émanciper, mettre hors de tutelle ; et « aliéner » ; cf. P. F. 67, 20, *emancipati duobus modis intelleguntur : aut hi qui ex patris iure exierunt, aut hi qui aliorum fiunt dominii, quorum utrumque fit*

mancipatione. M. L. 2856? — *remancipō* (Gaïus, Fest.) ; *mancipiolum* (tardif).

Mancipium, attesté depuis Plaute, est demeuré en provençal et dans les langues hispaniques avec le sens de « valet, garçon », M. L. 5284 ; *ēmancipāre* a pris en galicien et portugais le sens de « dételer des bœufs ». M. L. 2856.

Pour *man-*, cf. *man-dō*, *man-tēle*, *man-suētus* ; v. *manus*.

manciola, -ae f. : diminutif de *manus*, dans Laevius ap. Gell. 17, 7. M. L. 5283.

mancus, -a, -um : manchot, infirme de la main ; cf., Dig. 21, 1, 12, *sciendum scaeuam non esse morbosum praeterquam si imbecillitate dextrae ualidius sinistra utatur ; sed hunc non scaeuam, sed mancum esse dicimus*. Puis, plus généralement, « mutilé, estropié ». Attesté depuis Plt. Demeuré dans les langues romanes sous forme d'adjectif et dans le verbe dérivé du type it. *mancare* « manquer ». M. L. 5285 ; B. W. *manchot* ; germanique : m. néerl. *mank*, ags. *bemancian*.

Le bret. *manc* « manchot » peut être emprunté au français.

ēmancō, *-ās* : rendre manchot (Labien. ap. Sen. Contr. 5, 33, 24) ; *mancaster* (Gl.) ; *mancātus* (Lex Sal.) ; *dēmancō* (Greg. Tur.).

De **man* + *ko-s*, avec un suffixe caractéristique des tares physiques ; cf. *caecus* et *peccāre*?

mandō, -is, -dī, -sum, -ere : mâcher (*dē animālibus*) ; de là « manger gloutonnement, dévorer » et, à partir de Pline (28, 101, 212), « manger » (comme *mandūcō*).

Dérivés et composés : *mandō*, *-ōnis* m. : glouton (Lucil.) ; *mandibulum* n. (*-bula* f.) : mâchoire(s) (post-classique) ; *com-*, *prae-*, *re-*, *super-mandō* (tous tardifs) ; *mandūcus* m. (cf. *cadūcus*) ; *mandūcō*, *-ōnis* « le baffreur », personnage à la fois terrible et grotesque, sorte d'ogre, devenu bouffon d'atellane ; cf. P. F. 115, 20, *manduci effigies in pompa antiquorum inter ceteras ridiculas formidolosasque ire solebat magnis malis et late dehiscens et ingentem sonitum dentibus faciens, de qua Plautus ait* (Ru. 535) : « *Quid si aliquo ad ludos me pro manduco locem? — Quapropter? — Quia pol clare crepito dentibus* ». De là *mandūcō*, *-ās* (*mandūcor*, Lucil., Afran., Pomp.) : « jouer des mâchoires », qui dans la langue populaire s'est substitué à *edō*, *ēsse*. Exemple d'une expression forte et imagée se substituant à une expression devenue abstraite et usée ; en même temps de remplacement d'un verbe irrégulier par un verbe régulier. *Mandūcō*, d'abord uniquement chez les comiques ou les satiriques, apparaît à la fin de l'époque républicaine dans Varron, R. R. 3, 7, 9, et il a pénétré dans la langue de la bonne société : Auguste l'employait ; cf. Suét., Aug. 76 ; il est demeuré dans les langues romanes. M. L. 5292 ; B. W. *manger* (la péninsule hispanique a gardé *com-edō*, qui est expressif grâce à un préverbe et dont la forme a été normalisée, de manière à échapper à l'anomalie de *edō*, *ēsse*). Dérivés : *mandūcātor*, M. L. 5293 ; *-tiō*, *-bilis* (tardif, trad. βρώσιμος) ; *commandūcor* (Lucil.) ; *dē-*, *super-mandūcō* (tardifs).

A *mandō* se rattache l'adjectif *māsūcius*, glosé *edāx*, P. F. 123, 1, issu sans doute de **ma(n)s-ūcius*, forme désidérative (l. *māsūcus*?), d'où provient *māsūcō*, *-ās* « mâcher » (Pelag.). Pour *mas(s)ō*, *mānsō* « mâcher », v. ce mot.

Mot expressif, à vocalisme radical *a*. Le rapport avec gr. μάθυιαι · γνάθοι (Hés.), μασάομαι « je mâche », μαστάζω « je mâche », hom. μάσταξ « bouche » et « pâtée » et avec μέστακα · τὴν μεμασημένην τροφήν (Hés.), μοσσύνειν · μασάσθαι βραδέως (Hés.) est indéterminable. Cf. m. gall. *mant* et v. h. a. *ga-mindil* « mors »?

mandō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : confier (*alqd alicui*), recommander à ; donner mandat à, charger quelqu'un de ; enjoindre à (= gr. ἐντέλλω) ; en particulier « charger quelqu'un d'annoncer » et « faire savoir » (époque impériale). Ancien (Enn.), usuel, classique. M. L. 5286.

Dérivés et composés : *mandātiō*, *-tor*, *-trīx*, *-tōrius*, *-rium* (= ἐντολή, -λικόν) ; *mandātus*, *-ūs* (usité à l'ablatif, comme *iussū*, Cic.) ; *mandātum* ; *mandātārius* (Dig.) ; *mandātēla* (Gaïus, d'après *tūtēla*) ; *mandātīuus*, terme de grammaire (cf. *imperātīuus*).

āmendō : éloigner, reléguer ; *āmendātiō*, joint par Cic., S. Rosc. 44, à *relēgātiō* ; *admandō* : mander près de soi (Not. Tir.) ; *commendō*, composé d'aspect « déterminé » : recommander, confier (souvent joint à *crēdō*, *concrēdō*, *committō*) ; recommander quelqu'un, cf. Cic., Fam. 13, 54, *antea studiose commendabam Marcellum*, d'où *incommendātus* (Ov.) ; quelquefois « commander » (par litote). A l'époque impériale, par affaiblissement de sens, « rappeler, invoquer, montrer » (Tert.). Demeuré dans les langues romanes, surtout avec le sens de « commander ». Cf. M. L. 2084, *commendāre* (*-man-*) ; britt. *cymmyn*.

dēmandō (premier exemple dans T.-L., surtout fréquent dans Suét.) : remettre, confier. Demeuré dans les langues romanes, où, sauf en roumain, il a pris le sens de « demander », M. L. 2547 ; *dēmandātiō* « instruction, ordre » (depuis Tert.) ; *praemandō* : recommander, ordonner par avance ; *remandō* (bas latin) : répéter une recommandation, notifier en réponse. Ces verbes ont, à leur tour, fourni des dérivés du type ordinaire, ainsi : *commendātiō*, *-tor*, *-dābilis*, *-dātīcius* ; *incommendātus*. V. aussi M. L. 3023, **exmandāre*. De *mandātum* : irl. *mandail*.

L'étymologie *man(um)dō* « mettre en main » convient bien au sens (cf. *mandāre* = *in manūs dare*, Plt., Men. 783) et trouve un appui dans les expressions grecques ἐγχειρίζω, εἰς χεῖρα τιθέναι, mais on attendrait **mandere*, comme *uendere*, etc. Y a-t-il eu changement de conjugaison, comme dans *fodāre* en face de *fodere*, etc., ou influence de *lēgāre*, *lēgātum*, de sens voisin? Il est difficile d'admettre que *mandāre* soit dû au souci d'éviter une homonymie avec *mandere*, et l'hypothèse d'un dénominatif tiré d'un adjectif composé **man-do-s* est en l'air.

L'osque a, de même, m a n a f u m « mandāuī », a a m a n a f f e d « mandāuit ». Pour le caractère rituel de certains mouvements faits avec la main, v. *manus* et les rapprochements germaniques : v. angl. *mund*, v. h. a. *munt* « main » et « protection » et irl. *montar*, *muinter* « épouse légitime » (celle qui est sous la main, c'est-à-dire sous la protection) ; v. d'Arbois de Jubainville, Rev. celt., 25, 2 sqq.

mandūcō : v. *mandō*, *-is*.

mānĕ n. indéclinable (féminin à basse époque ; cf. ital. *mane*) : matin ; et adverbe « matin, de bon matin » ; dans cette acception a un doublet archaïque *mānī*, locatif-ablatif, cf. Plt., Amp. 253. Renforcé à basse époque par *dē* : *dēmāne* (Vulg.), demeuré dans les langues romanes avec le sens de « demain », M. L. 5294 et 2548 ; cf. aussi **maneana*, M. L. 5295. Panroman. Celtique : irl. *main*. *Māne* est le neutre de l'adjectif *mānis*, doublet de *mānus* « bon » (v. ces mots), qui, appliqué à l'expression du temps, s'est spécialisé dans le même sens que fr. « de bonne heure », all. *bei guter Zeit* : Varr., L. L. 6, 4, *diei principium mane... quod bonum antiqui dicebant manum, ad cuiusmodi religionem Graeci quoque, cum lumen affertur, solent dicere* φῶς ἀγαθόν. Cf. *mātūrus*, *Mātūta*, *mātūtīnus*, qui a remplacé *māne* dans le sens de « matin », *Summānus*, sous *mānis*.

Mānius : surnom italique « *ab eo quod mane quis initio natus sit* », P. F. 135, 26 ; ou bien dérivé de **mānis* (*-nus*) « bon »?

mānicō, *-ās* (latin de l'Église) : se lever matin = ὀρθρίζω ; conservé en roumain, M. L. 5301. Sans doute d'après *albicāre*, *rūbicāre*. Tardif : *mānicātiō*.

maneō, -ēs, mānsī, mānsum, -ēre (un ancien supin **mantum* est attesté indirectement par les formes d'itératifs archaïques *mantō*, *-ās* « saepe manēre », F. 118, 1 ; *ommentāns* (Liu. Andr.) « saepe obmanēns », F. 208, 3 ; cf. *mertō*, *pultō*) : 1° rester (sens absolu), d'où « demeurer, séjourner » (cf. μένειν) ; 2° attendre (sens transitif). Ancien, usuel. M. L. 5296 ; B. W. *manoir*. Celtique : irl. *manér*, bret. *manout*?

Dérivés et composés : *mānsiō* : fait de rester ou de séjourner (Tér., Cic.) ; lieu de séjour (*pecorum mānsiō* ; *mānsiō equōrum* = ἱπποστάσιον), halte, étape (époque impériale) et par suite, avec développement de sens concret (cf. *legiō*), « maison » (où l'on fait étape), *mānsiō habēns tria tecta* : τρίστεγα (Gloss.). *Mānsiō* s'est conservé à la fois dans le sens de « étable, abri pour les troupeaux » et de « maison » (où il a, avec *casa*, supplanté *domus* et *aedēs*), cf. M. L. 5311 ; B. W. s. u., et a fourni de nombreux dérivés attestés directement ou par les langues romanes : **mānsiōnāta*, M. L. 5313 ; **mānsiōnāticus*, 5314 ; **mānsiōnīle*, 5316 ; *mānsiōnārius* « de passage », *-um coniugium*, Fulg. ; subst. *mānsiōnārius* m. : *ostiārius, qui custodit aedem* (Gloss.), conservé dans les langues romanes avec le sens de « serviteur », M. L. 5312 ; *mānsiuncula* (Vulg.) : petite loge, chambre ; *mānsor*, *-ōris* ; *mānsōrius* (tous deux dans Aug.) ; cf. aussi M. L. 5322, **mā(n)sum* ; 5323, *mā(n)sūra* ; 5318, **mā(n)suārius* ; *mānsitō*, *-ās* (époque impériale, substitut de *mantō*) ; *circum-*, *com-maneō* (= συμμένω, συνοικῶ), comme *commoror* ; *immaneō* : rester dans (tardif et rare ; calque de ἐμμένω) ; *intermaneō* : rester parmi (Luc.) ; *permaneō* : rester jusqu'au bout, M. L. 6417 ; *permānsiō* (Cic.) ; *remaneō* : rester en arrière, demeurer, M. L. 7194 ; *remānsiō* (Cic.), *remānsor* et *subremaneō* ; *ēmaneō* : rester dehors, dépasser les limites d'une permission (terme de la langue militaire comme *remānsor* ; de là *ēmānsor*, *ēmānsiō*). De *manēns*, la langue philosophique a tiré *manentia* (St Aug.) pour traduire μονή, στάσις.

L'*a* n'est passé à *i* en aucun cas, grâce à quoi il n'y a pas eu conflit homonymique avec *ē-mineō*.

Il est douteux qu'il y ait eu un présent radical indo-européen, car gr. μένω « je reste » est isolé ; le présent à redoublement μίμνω a une valeur « déterminée ». L'*ē* de *manēre* a peut-être son correspondant dans le parfait gr. μεμένηκα ; le latin a recouru à ce type faute d'avoir un présent radical ancien ; *mānsum* a été fait sur *mānsī*, qui est évidemment secondaire. L'arménien a une forme en *-a-* (suffixe *-ā-* ; et la racine a un degré long *ē*) : *mnam* « je reste ». En indo-iranien, il n'y a pas non plus de forme radicale simple ; le védique a un impératif à redoublement *pari-mamandhi* ; la racine existe aussi en iranien, et notamment dans persan *māndan* « rester » ; av. *mąnaya-* suppose **mānaya-*.

M. H. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.* II 456, admet que v. irl. *anaid* « il reste » répondrait à skr. *aniti* « il respire » ; cf. *animus*. Il est difficile, cependant, d'écarter le rapprochement avec lat. *manēre* et arm. *mnam* « je reste » ; y aurait-il eu quelque contamination?

Mānēs (*Dī*), **-ium** m. : (Dieux) Manes. Le nom est généralement interprété comme le pluriel de l'adjectif *mānis* « les Dieux bons » ; cf. Bücheler, C. E. 1164, 1, *Di Manes, manes sitis*, épithète par laquelle on désignait par euphémisme les esprits des morts, et spécialement des parents (*dī parentēs*). La notion des *Mānēs* s'étant obscurcie, *Dī mānēs* est devenu une sorte de cliché employé en parlant des morts, et même d'un seul individu : *Dis Manibus coniugis* n'a guère d'autre sens que « à la mémoire sacrée de mon épouse ». Par extension, *Mānēs* désigne aussi le séjour des morts, e. g. Vg., Ae. 4, 387, *haec Manes ueniet mihi fama sub imos*. On le trouve dans Pline avec le sens de « cadavre ». Toutefois, Wackernagel, *Vorles.*, I, p. 86, voit dans *Mānēs* un pluriel correspondant au singulier gr. μῆνις.

Dérivés : *mānālis*? Pour la formation, cf. *fīnis/fīnālis*, *fūnis/fūnālis*, etc. Mais les anciens le dérivaient aussi de *mānāre*, ce qui est plus vraisemblable ; cf. le texte de Festus, p. 146, 174, et Varron ap. Non. 547, 17, cité sous *mānō*.

V. *mānia* et *mānis*.

mangō, -ōnis m. (depuis Varr.) : trafiquant qui maquille sa marchandise ; spécialement « marchand d'esclaves ; polisseur de pierres précieuses ». M. L. 5298 a.

Dérivés : *mangōnicus* ; *mangōnicō*, *-ās* ; *mangōnium*.

Cf. gr. μάγγανον « tour de sorcellerie » (emprunté en latin dans le sens spécial de « machine de guerre, mangoneau » ; cf. M. L. 5297 et v. h. a. *mange*, etc.), μαγγανεύω. Probablement terme de l'argot des trafiquants ; cf. Boisacq, s. u., et T. Kleberg, *Eranos Löfstedt*, 1945, 277 sqq. Pour la forme, cf. *cerdō*, *latrō*.

mānia, māniola : *manias dicunt ficta quaedam ex farina in hominum figuras, quia turpes fiant, quas alii maniolas uocant. Manias autem, quas nutrices minitantur paruolis pueris, esse laruas, i. e. manes, quos deos deasque putabant, quosque ab inferis ad superos emanare credebant. Sunt qui Maniam laruarum matrem auiamue putant*, P. F. 115, 13. De *Mānēs*?

manica : v. *manus*.

manifestus : v. *manufestus*.

manipulus (*-plus*), **-ī** m. : 1° poignée, et spécialement poignée de tiges que le moissonneur prend de la main gauche pour la couper avec la main droite ; gerbe, botte ; 2° étendard, enseigne d'une compagnie, parce que, disait-on, sous Romulus c'était une botte de foin portée sur une pique ; cf. Ov., F. 3, 116-118. Peut-être plaisanterie de la langue militaire, la hampe que tient le porte-étendard étant assimilée à une poignée qui emplit la main? En tout cas, comme *cohors*, terme emprunté à la langue rustique ; 3° manipule, compagnie : *manipulus, exercitus minima manus quae unum sequitur signum*, Varr., L. L. 5, 88. *Manipulus*, dont la formation n'apparaissait pas, a été traité comme un diminutif de *manus*, d'où *manuculus, commanuculus* et peut être *manuciolum* (*-lus*, v. *manus*). Attesté depuis Plt. Les formes romanes remontent à *manupulus, manuculus*. M. L. 5306.

Dérivés et composés : *manipulō, -ās* ; *manipulōsus* ; *manipulāris* (*-plāris*), *-rius*, et *com-manipulus, -lāris, -lō, -ōnis* ; *manipulātim*. Cf. encore *manipellus* : pincée (Celse) ; touffe (de cheveux). M. L. 5305.

Composé de *manus* dont le second terme est obscur (cf. *pleō*?). Pour le sens, cf. corn. *manal* « gerbe » (v. H. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, I, p. 493).

mānis, -e ; mānus, -a, -um : bon. Adjectif archaïque conservé par Varron, L. L. 6, 4 (cité sous *māne*) ; cf. les références de Goetz-Schoell, ad loc., entre autres Macr. 1, 3, 13, *nam et Lanuuini mane pro bono dicunt*. Les formes **manuus*, **manuis* (Fest. 132, 3 ; 133, 10 L.) sont sans doute corrompues. Les emplois substantivés de *mānis, -us* : *Mānēs* « les dieux Manes », *Māna* (*Geneta*) « Bonne Mère » (déesse des funérailles), *māne* « le matin », ont fait perdre le souvenir de sa valeur adjective ; mais le composé *immānis* est demeuré, dont le premier sens est « méchant, cruel » ; cf. Plt., Tri. 826 (*de Neptuno*) *spurcificum, immanem, intolerandum, uesanum* ; Cic., Verr. 2, 2, 21, 51, *hostis... nimis ferus et immanis*. Puis, par extension, « effroyable », et spécialement « effroyable par la taille, gigantesque, énorme » : Cic., Verr. 2, 3, 46, 110, *ingens immanisque praeda*, et confondu avec *immēnsus*. De *immānis* dérivent *immānitās, immāniter* ; et, isolé, *immānēscō*, par contraste avec *mānsuēscō*.

Summānus : v. ce mot.

Même racine **mā-* dans *mātūrus, mātūtus* (issus d'un substantif **mātus, -ūs* « bonté » ; cf. osq. Maatúís « *Mātīs* », dat. pl.), comme l'indique P. F. 109, 4, *Matrem Matutam antiqui ob bonitatem appellabant, et maturum idoneum usui, et mane principium diei, et inferi di Manes, ut subpliciter boni appellati essent, et in Carmine Saliari Cerus Manus appellatur creator bonus*.

Les adjectifs signifiant « bon » diffèrent d'une langue à l'autre. De la même racine peut-être, le celtique a irl. *maith* « bon », etc. On n'ose faire état de gr. ματτίς· μέγας (Hés.) ; mais cf. sans doute phryg. Μάνης ; μανία· χαλή.

manna, -ae f. : manne. Emprunt au gr. μάννα (cf. Pline 12, 62, *manna* « mica turis »), lui-même emprunté à l'hébreu et passé par l'intermédiaire de l'Église sous des formes savantes dans les langues romanes. M. L. 5307 ; en celtique : britt. *mann*, et en germanique : got. *manna*, etc.

***manniō, -īs** : citer en justice. Mot germanique (Lex Sal.). Cf. *mallus*.

***man(n)isnauius, -ī** m. : nom d'un magistrat (CIL V 3931). Origine et sens obscurs.

mannus, -ī m. : poney, bidet. Mot d'origine étrangère, gaulois d'après Consentius, GLK V 364, mais plutôt illyrien, cf. G. Meyer, *Alban. Wörterb.*, 276, et dont la forme latine serait dialectale : *mannus*, de **mandus* ; cf. messap. *Iuppiter Menzanas* (auquel on sacrifiait des chevaux), alb. *mes* « mulet » ; cf. M. L. 5289, **mandius*. Attesté depuis Lucrèce.

Dérivé : *mannulus*. Cf. *blennus* et *blendius*.

mānō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : emploi absolu (le plus fréquent) et transitif, « couler en gouttes, dégoutter, suinter » et « laisser suinter, distiller » ; *manare dicitur cum umor ex integro, sed non solido nimis per minimas suas partes erumpit*, P. F. 115, 1. Puis « s'écouler, se répandre (sens physique et moral) ; émaner de, découler de ». Ancien (Enn.), usuel, classique ; mais assez rare, sauf dans la langue poétique, à l'époque impériale. Non populaire.

Dérivés et composés : *mānālis* adj. : *manalem fontem dici pro eo quod aqua ex eo semper manat*, P. F. 115, 4 ; rattaché secondairement à *Mānēs*, comme on le voit par la suite de la glose : *manalem lapidem putabant esse ostium Orci, per quod animae inferorum ad superos manarent, qui dicuntur Manes. Manalem uocabant lapidem etiam petram quandam, quae erat extra portam Capenam iuxta aedem Martis, quam cum propter nimiam siccitatem in Vrbem pertraherent, insequebatur pluuia statim, eumque, quod aquas manaret, manalem lapidem dicere*, P. F. 115, 6 sqq. Mais l'explication par *Mānēs* semble être une étymologie populaire ; *mānābilis* (Lucr.) ; *mānātiō* (Frontin) ; *manāmen* (Auson.) ; *dē-, dī-mānō* (d'après *dē-, diffluō*) ; *ēmānō* (surtout au sens moral, fréquent dans Cic.) : découler de, émaner, se répandre ; *ēmānātiō* (tardif) ; *intermānō* (Chalc.) ; *permānō* (usuel, classique) ; *permānanter* (Lucr.) ; *mānāscō* ; *permānāscō, -is* (Plt.) ; *prōmānō* (Claud. Mamert.) ; *remānō* : couler en arrière (Enn., Lucr.) ; *summānō, -ās* : couler par dessous, arroser (mis en jeu de mots avec *Summānus*, Plt., Cu. 416). — Faut-il y rattacher *aquaemānāle*, variante de *aquae manīle*?, Varr. ap. Non. 547, 7 : *urceolum aquae manale uocamus, quod eo aqua in trulleum effundatur. Unde manalis lapis appellatur in pontificalibus libris, qui tunc mouetur cum pluuiae exoptantur ; ita apud antiquissimos manale sacrum uocari quis non nouerit?*

Mānāre et *mānālis* semblent dérivés d'un substantif non attesté qui serait apparenté à irl. *móin*, gall. *mawn* « marais, tourbe » ; l'élément *-n-* après *-a-* est nécessairement suffixal ; v. angl. *mōr*, v. h. a. *muor* « marais » sont plutôt du groupe de lat. *mare*.

mānsuēs, -ētis et **mānsuētus, -a, -um** : *mansuetum ad manum uenire suetum*, P. F. 117, 35 : apprivoisé, domestiqué, dompté. Ancien, usuel. M. L. 5321. V. *suēscō*.

Mānsuēs est ancien, avec le second élément du composé sous la forme athématique (cf. *compos, locuplēs, antistēs*, etc.) ; *mānsuētus* est refait sur *suētus* comme *inquiētus* sur *quiētus*, à côté de *inquiēs*. Sur *mānsuēs* a été bâti un accusatif *mānsuem* (cf. *requiem* et *quiētem*). C'est sur l'adjectif qu'a été créé *mānsuēscō, -is, -suēuī* « s'habituer à la main, s'apprivoiser » ; Plaute et Térence ne connaissent que *mānsuēs, mānsuētus* ; les formes personnelles de *mānsuēscō* n'apparaissent qu'à partir de Varron.

Autres dérivés : *mānsuētūdō* f. : domptage (rare) ; douceur, mansuétude (sens ordinaire) = ἐπιείκεια, appellation de l'empereur (IVe siècle) ; *mānsuēfaciō, -fīō*, remplacé à basse époque par *mānsuētō, -ās* (Vulg.), M. L. 5319 ; *mānsuētārius* : dompteur (bas latin) ; *immānsuētus* (époque impériale ; d'après ἀνήμερος?). Cf. aussi **mānsuētīnus* « mâtin », M. L. 5320 ; **ma(n)sus*, M. L. 5324 (avec influence de *maneō, mānsus*).

Pour la forme *man-*, cf. *man-tēle* et v. sous *manus*.

mantēle, mantīle, -is ; mantēlum, -lium, -ī n. : essuie-mains. La forme est mal fixée : *mantelum* (gén. pl. *mantēlōrum* dans Festus 118, 16) est dans Lucilius 1206 (l'abl. pl. *mantēlis* des Acta Aru. a. 218 a 14 est peu probant) ; la forme usuelle est *mantēle*, pl. *mantēlia*, v. Thes. s. u. ; le *mantēlium* « *ubi manus terguntur* » de Varron, L. L. 6, 85, est sans doute tiré du pluriel *mantēlia*.

Mantēlum peut représenter **man-terg-s-lom*, *mantēle* le neutre d'un adjectif **man-terg-s-lis*. On trouve aussi dans les gloses *mantela* et *mantile, mantilia*, formes qui peuvent être dues à l'influence des mots en *-ilis* ou, plutôt, à la confusion qui s'est produite entre *ē* et *i*. A basse époque, *mantēle*, spécialisé dans le sens de « nappe » a été remplacé dans le sens de « essuie-mains » par *manutergium*. M. L. 5325.

L'ombrien a mantrahklu (de *man-tr̥g-tlom*?). Pour *man-*, v. sous *manus*. Cf. *malluuium*.

mantellum, -ī n. : manteau, couverture. Plt., Cap. 520, 521. A basse époque apparaît une forme *mantus*, ainsi définie par Isid., Or. 19, 24, 15, *mantum Hispani uocant, quod manus tegat tantum* (étymologie populaire) : *est enim breue amictum*, qui est sans doute une dérivation rétrograde de *mantellum*, comme le suppose J. B. Hofmann. Dérivés de *mantus* : *mantuēlis* (*chlamys*) ; *mantuātus* « *ornamentum militare, i. e. paludatus* » (Gl.), rares et tardifs. Panroman, sauf roumain. M. L. 5326 et 5328 ; germanique : v. angl. *mentel*, etc. ; irl. *matal*, etc. V. B. W. *mante, manteau*.

***mantia** : mûre. Mot dace (Ps.-Ap.).

mantica, -ae f. : poche, sac (qu'on porte sur le dos), besace, bissac.

Dérivés : *manticula* ; *manticulor, -āris* (archaïque) : *manticularum usus pauperibus in nummis recondendis etiam nostro saeculo fuit. Vnde manticulari dicebantur, qui furandi gratia manticulas attemptabant. Inde poetae pro dolose quid agendo usi sunt eo uerbo*, P. F. 118, 3 ; *manticulātiō, -tor, -rius*.

Rapproché par les anciens de *manus*, comme le montre la glose : *manticularia dicuntur ea quae frequenter in usu habentur, et quasi manu tractantur...*, P. F. 119, 4. Peut-être mot d'emprunt, cf. *mantum, mantellum*, de caractère populaire. Attesté depuis Catulle. Répandu dans les langues romanes. M. L. 5327 et 5327 a.

mantīsa (*mantissa*), **-ae** f. : supplément. Mot étrusque d'après P. F. 119, 9, *additamentum dicitur lingua Tusca, quod ponderi adicitur, sed deterius et quod sine usu est. Lucilius* (1208) : « *mantisa obsonia uincit* ». Sans doute mot populaire ; figure seulement dans Lucilius et Pétrone. Dans Lucilius, par opposition à *obsōnia*, semble désigner quelque chose comme la « réjouissance » de nos bouchers, comme le suggère M. Niedermann.

mantiscinor : hybride plaisamment tiré de gr. μάντις, par Plaute, Cap. 896, sur le modèle de *uāticinor* ; cf. aussi Donat, in Ter., Eun. 258 (*manticinor*).

mantō : v. *maneō*.

Manturna, -ae f. : déesse d'origine étrusque, comme le dieu *Mantus* (Serv. ad Aen. 10, 199) ; cf. pour le suffixe *Sāturnus, Iuturna* ; étr. *mantrnś* = **Manturnus*. Rattaché par l'étymologie populaire à *mantum*, de *maneō*, et invoquée *ut maneat noua nupta cum uiro* (Varr. ap. Aug., Ciu. D. 6, 9).

mantus : v. *mantellum*.

manua : v. *manus*.

manubiae (*mani-*), **-ārum** f. pl. : 1° proprement « ce qu'on tient en main », et spécialement, dans la langue augurale, la foudre de Jupiter, dont Festus, p. 114, 5, distingue trois sortes ; 2° le plus souvent « argent obtenu de la vente du butin (*praeda*) pris à l'ennemi » ; cf. Favorinus ap. Gell. 13, 24, 22, et May-Becker, *Précis*, p. 117 ; fréquemment confondu avec *praeda, spolia*. Ancien (Naev.), classique.

Dérivé : *manubiālis*.

manubrium (*mani-*), **-ī** n. : poignée, manche. Ancien (Plt.). Conservé dans quelques dialectes italiens. M. L. 5333. Remplacé par *manica, manicum*, terme de la langue rustique ; cf. CGL V 115, 17.

Dérivés : *manubriātus* ; *manubriolum*, tous deux d'époque impériale.

V. *manus*. Formation obscure.

manufestus (*mani-*), **-a, -um** : expliqué par les Latins comme signifiant « pris à la main », par suite « pris sur le fait » ; *fūr manufestus* (Lex XII Tab.) ; *manifestum furtum est quod deprehenditur dum fit*, Masur. ap. Gell. 11, 18, 11 ; *manifestus mendācīī, sceleris* « pris en flagrant délit de mensonge, de crime » ; *teneor manifesto miser*, Plt., Tri. 911 ; d'où « que l'on peut saisir (sens moral) ; manifeste, évident ». Ancien, usuel et classique. Adverbes : *manifestō* et *manifestē* (tardif), *manifestim* (Cass. Fel., d'après *confestim*).

Dérivés : *manifestō, -ās* (latin impérial) et ses dérivés (*manifestātiō* = δήλωσις, Ital.), conservé en v. esp. et portug., M. L. 5304 ; *manifestārius* (synonyme anté- et postclassique de *manifestus* ; cf. *prīmārius*, en face de *prīmus*, etc.).

Cf. *in-festus*? Si le premier élément est bien le nom de la « main », la formation est étrange en face de *manceps* ou de *manūmissus*. L'abrégement de *manū-* en *manŭ-*, dû à l'action de la loi des mots iambiques, que suppose M. Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 248, est peu vraisemblable en cette position ; second élément d'origine obscure.

manus, -ūs f. (employé surtout au pluriel) : main, partie du corps humain ; symbole de la force et de l'autorité maritale du *uir* sur la femme, *mulier* ; de la puissance du *pater familiās* ; et instrument de lutte ou de travail ; de là, les expressions juridiques, militaires ou techniques : 1° *in manū esse, manūs iniectiō, manū mittere*, le composé *manceps* (cette valeur juridique se retrouve en irlandais et en germanique ; cf. *rēctus*) ; 2° *manum cōnserere, uenīre ad manūs* (*manum*), *dare manūs* « se rendre », *ēminus, comminus* ; 3° *manū sata, urbs manū mūnītissima* (opposé à *nātūrā*), *Praxitelis manus* ; *manupretium* (*ū*?, cf. Plt., Men. 544) « main-d'œuvre, salaire » ; « façon » (d'un ouvrage, par opposition à « *rēs* » « matière », cf. Dig. 50, 16, 13). Sert à distinguer les deux côtés du corps : *laeuā, dextrā manū*. Désigne un objet ressemblant à une main : *manus ferrea* = χεῖρ σιδηρᾶ, et a servi souvent à traduire des expressions techniques du grec avec χεῖρ.

De l'expression *seruus ā manū* (comme *ā litterīs*) a été tiré *āmanuēnsis* « secrétaire » (Suét.), d'où ont été extraits à basse époque *manuēnsis* « πρόχειρον » (Gl.) et *admanuēnsis* (Cassian.).

Manus, en tant que synonyme de *uīs, uīrēs*, s'est employé comme lui pour désigner, dans la langue militaire, des « forces », c'est-à-dire des troupes. Ce n'est pas, comme on l'enseigne, du sens de « poignée d'hommes » qu'il faut partir : il n'y a pas dans cet emploi de *manus* d'idée diminutive ; cf. Cés., BG 5, 27, *magnam manum conducere* ; T.-L. 30, 7, 10, *Hasdrubalem propediem affore cum manu haudquaquam contemnenda*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5339. Britt. *man*.

Dérivés et composés : *manicae* f. pl. (= χειρίς ; singulier rare) : manches, brassards, manchettes, mitaines ; grappin ; menottes. De là : *manicārius*, CIL VI 631 : gladiateur muni de *manicae*? ; *manicātus* : muni de manches ; *manicula* : manche de charrue. Cf. M. L. 5300, *manica* (passé en celtique : irl. *manic, muinchille*, gall. *maneg* ; germanique : v. h. a. *menihha*, et en alb. *mengë*) ; 5303 a, *manicus* ; 5303, *manicula* ; 5302 a, **manicella*. Pour la forme, cf. *pedica* ; diminutif *manciola* (Laev.) « menotte » ; *manua* f. (latin impérial) : poignée, M. L. 5329, 5330 ; *manuālis* : que la main peut tenir, manuel, maniable, M. L. 5331 ; *manuāle* n. : étui de livre, manuel ; *manuārius*, même sens que *manuālis*, M. L. 5332 ; substantif (populaire, argot?) ; *manuārius* « voleur » (cf. *manuor, -āris* : *Laberius in mimis scripsit manuatus est pro furatus est*, Gell. 16, 7, 2) ; *manūtus* : *magnas manus habens* (Gloss.), cf. *cornūtus* ; *manuātus* (bas latin) : muni de mains ; *manucium* (*mani-*) n. : gant (Gloss.) ; M. L. 5333 a, **manuciāre* ; *manuciolum* (cf. toutefois *manipulus*) : petite poignée, bottillon, bouchon de paille, M. L. 5334 ; *manulea* (*manuleus*) : manche de vêtement, manche de catapulte. Dérivés : *manuleārius* ; *manuleātus* (Plt.). Cf. encore *manipulus, manufestus*, etc., et les composés en *man-, mal-, manceps*, etc. ; *malluuiae*, et ceux, récents, en *manu-, manūfactilis* (S[t] Jér.), *manuinspex* = χειροσκόπος, *manutigium* (Cael. Aur. = χειραψία), *manifolium* : personacia, etc. ; v. aussi M. L. 5335, *manum leuāre* ; 5336, *manu operāre* ; 5337, *manuparāre* ; 5338, *manupastus* ; 5340, *manutenēre* ; 5299 a, **manibella* ; *comminus* : Vég., Mil. 3, 23, *comminus, hoc est manu ad manum, pugnatur*. Terme de la langue militaire ; c'est surtout pour désigner une lutte où l'on est aux prises que l'adverbe est employé (cf. gr. ἐν χερσί(ν). Le sens de « près » est dérivé, de même celui de « aussitôt » que Servius, ad G. 1, 104, affirme être en usage dans la Gaule cisalpine. V. Brugmann, IF 27, 243 ; *ēminus* : sans en venir aux mains, *eminus fundis sagittis reliquisque telis pugnabatur*, Cés., BC 1, 26, 1. Puis « de loin, à distance ». *Comminus, ēminus* sont sans doute d'anciens adjectifs composés dont le nominatif est demeuré comme adverbe invariable.

Manus figure encore comme second terme de composé dans *anguimanus* (Lucr.) « à la trompe semblable à un serpent » ; *ūni-, quadri-, centi-manus* (= ἑκατόγχειρ, Hor., Ov.) ; Lucrèce, Horace, Ovide déclinent *angui-, centimanus, -ūs*, à l'imitation des composés grecs en -χειρ ; les autres formes sont déclinées comme les adjectifs de la seconde déclinaison.

Les noms de la « main » diffèrent suivant les langues. De même que les types de skr. *hástaḥ* et de gr. χείρ (v. *hortus*) ont des correspondants seulement dans deux aires dialectales étroites (v. cependant *praestō*), lat. *manus* n'a de correspondants que dans les dialectes occidentaux. Le mot est italique, en partie thème en *-u-* comme en latin : ombr. m a n u v - e « in manū », en partie thème en *-i-* : osq. *manim* « manum », en partie thème consonantique : ombr. m a n f (accusatif pluriel). L'ablatif ombr. m a n i « manū » est ambigu, parce que les thèmes ombriens en *-u-* ont tous l'ablatif en *-i-*. Le thème *man-* se retrouve dans lat. *mancus, man-ceps, man-dō, man-suētus, man-tēle, malluuiae*. En ombrien, on a *mani nertru* « manū sinistrā » au masculin. Hors de l'italique, cf. v. isl. *mund* (féminin) « main » et *mundr* (masculin) « droit de tutelle qu'on a sur la fiancée grâce au prix payé », v. angl. *mund*, v. h. a. *munt* « main » et « tutelle, protection » (noter le sens juridique, à rapprocher de *manceps, mancipium* ; sur irl. *montar*, v. sous *mandō*), il y a ici le thème consonantique **mn̥-* élargi par un suffixe. Le type en *-u-* de *manus* rappelle celui de got. *handus*. — Le nom de la « main » est, en général, féminin (le genre masculin de skr. *hástaḥ* est secondaire). — En celtique, on a le dérivé corn. *manal* « gerbe » ; pour le sens, cf. *manipulus*. Cf. aussi gr. μάρη « main »?

mānus, -a, -um : v. *mānis*.

mapālia, -ium n. pl. : *aedificia Numidarum agrestium, quae mapalia illi uocant, oblonga, incuruis lateribus tecta, quasi nauium carinae sunt*, Sall., Iu. 18, 8. Mot numide ou punique. Cf. *māgālia*.

mappa, -ae f. : serviette ; étoffe qu'on jetait dans le cirque pour donner le signal des jeux. Attesté depuis Caton, Agr. 11, 5 ; punique d'après Quint. 1, 5, 57. M. L. 5342, avec une forme dissimilée *nappa* ; cf. *mespila*.

Dérivés : *mappula, map(p)ella*. Cf. *matta*.

marceō, -ēs, -ēre : être fané, flétri (propre et figuré), languir. Attesté depuis Lucrèce ; rare en prose. M. L. 5345.

Dérivés et composés (tous de l'époque impériale) : *marcor, -ōris* m. ; *marcidus* (cf. *languidus*), M. L. 5346 ; *marcidulus* ; *marcitūdō* ; *commarceō* ; *marcidat*, τήκει, τήκεται (Gloss.) ; *marcēscō, -is* et ses composés *com-, dē-, ē-, per-marcēscō* ; *marculentus* (Fulg.), comme *macilentus* ; *immarcēscibilis* (langue ecclésiastique) = gr. ἀμάραντος ; *immarcibilis*, d'où *marcēscibilis* ; *marcitūdō* (Gl., cf. *languitūdō*).

Terme expressif à vocalisme radical *a*. On rapproche lit. *mir̃kti* « s'amollir », *markýti* « rouir (le chanvre) ». V. Berneker, *Slav. et. Wört.*, II, 79, sous *morky*, et Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 163. Cf. *fracēs* et peut-être *murcus*.

marcus, -ī m. : marteau, « *malleus maior* », Isid., Or. 19, 7, 2.

Dérivé : *marculus*. On trouve aussi *martulus, martellus, martiolus*. *Martellus* est la forme la plus représentée dans les langues romanes. M. L. 5379 ; B. W. s. u. ; et en celtique : britt. *morthol*, etc., *marcus, marculus* survivent à peine. M. L. 5347, 5348. La seule forme usitée en latin est *martulus, marculus* (attestée depuis Lucilius) ; *marcus* n'est attesté que par Festus, *marculus, deminutiuum a Marco*, P. F. 112, 23, et par Isidore.

D'après M. Niedermann, *Essais*, 32, et IF 15, 109, il faudrait partir de *martulus*, qui serait issu de **mal-tlo-* et s'apparenterait à *malleus* ; sur *marculus* interprété comme un diminutif aurait été rebâti *marcus* (cf. *mantellum*).

Mārcus, -ī : v. *Mars*.

***marcus, -ī** m. : cépage, vigne. Gaulois d'après Colum. 3, 2, 26.

mare, -is n. (le thème consonantique **mar-* attesté par l'ablatif *mare* (Lucr.) et le génitif pluriel archaïque *marum* (Naev.) est sans doute secondaire) : mer. Usité de tout temps. Panroman, avec des formes féminines issues de *maris* f., v. Thes. VIII 377, 55 sqq., influence de *terra*? M. L. 5349.

Dérivés et composés : *marīnus* : marin, M. L. 5359, et *permarīnus* (T.-L. d'après *peregrīnus*) ; *sēmi-, trānsmarīnus* ; *maritimus* (*-tumus*) : maritime, M. L. 5362 ; *mariambulus* (S[t] Aug.) ; *bimaris* (= διθάλασσος) ; *maritēnsis* (Grom., comme *forēnsis*).

Mare est le terme courant ; les emprunts grecs *pelagus, pontus* appartiennent à la langue poétique, comme *aequor* ; de même, l'emploi de *sāl, sale* dans le sens de « mer » est imité du grec ; v. aussi *aequor* et *salus, salum*.

Ancien thème consonantique dont il y a des dérivés depuis le slave jusqu'à l'italique. Presque partout vocalisme *o* : irl. *muir* (gén. *mora*), gall. *mor* « mer » (gaul. *Are-moricī* « gens qui vivent près de la mer »), got. *marei* (et *mari-saiws*), v. sl. *morje*, lit. *mãrės* (avec une nuance de sens commandée par le caractère de la mer en pays lituanien). Le vocalisme zéro de lat. *mare* n'est pas attesté hors du latin. Il n'y a pas trace du mot en sanskrit, en grec et en arménien. Cf. *mānāre*.

***marga, -ae** f. : marne. Mot gaulois d'après Plin. 17, 42 (cf. *acaunu-* (*-no-*), *gliso-marga*). M. L. 5351 et 5354, *margila* ; v. h. a. *mergil*.

margarīta, -ae (*-tum* n.) f. : perle. Emprunt au gr. masculin μαργαρίτης, lui-même emprunté à l'Inde, latinisé (Varr., Cic.) ; pour le changement de genre, cf. *artopta*.

Dérivés : *margarītiō* (Inscr., cf. *ūniō*) ; *margarītārius, -tus* ; *margarītifer*. M. L. 5351 a ; got. *marikreitus* ; celtique : irl. *margaréit*, britt. *myrierid*.

***margella** : κοράλλιον (Gloss.). M. L. 5353.

margō, -inis f. et m. : bord, marge. Ancien (*Lex Puteol.*), usuel. M. L. 5355 ; irl. *margan*.

Dérivé : *marginō, -ās* (langue impériale), d'où *ēmarginō*. Cf. aussi M. L. 5352, **margella*.

Dérivé en *-n-* d'un thème dont le germanique a un dérivé en *-ā-* : got. *marka* « frontière », etc. D'autre part, le persan a *marz* « pays frontière ». Le vocalisme *a* est celui d'un terme technique et, en effet, le mot n'appartient à aucune racine connue. Le celtique offre un mot qui semble apparenté, mais dont la structure est différente : irl. *mruig* « pays frontière, pays » ; gaul. *brogae Galli agrum dicunt*, Schol. Iuu. 8, 234 ; cf. *Allobroges*.

marisca (*fīcus*) : variété de figue ; *mariscus iuncus* : grand jonc (Pline). Origine inconnue. M. L. 3560.

***marisca** : *coenum* (Gloss.). Latinisation d'un mot germanique ; cf. all. *mersch*.

***mariscalcus** : « agāsō » (Gloss., Lex. Sal.). Germ. V. B. W. *maréchal*.

***marisopa** : nom d'un poisson dans Polem. Silu. Tardif, non latin.

marītus, -a, -um : marié, accouplé ; **marītus, -ī** m. : mari.

Comme adjectif, le mot se rencontre d'abord dans la langue de l'agriculture, Cat., Agr. 32, 2, *arbores facito uti bene maritae sint* (cf. Col. 11, 2, 79, *ulmi uitibus maritantur* ; 4, 1, 6, *maritandae arbores*) ; c'est seulement dans la langue poétique impériale que *marītus* a le sens de « nuptial, conjugal », e. g. Prop. 3, 19, 16, *Iuno sacris quae praesidet alta maritis* ; Ov., Pont. 3, 1, 73, *socialis amor, foedusque maritum*. L'emploi le plus fréquent est celui de *marītus*, substantif masculin « mari », qui se dit aussi des animaux ; cf. Colum. 7, 6, 4 ; 8, 5 ; Vg., G. 3, 125, *quem legere ducem et pecori dixere maritum*. Dans Plaute, *marītus* s'oppose à *caelebs*, Mer. 1018 ; le terme par lequel il désigne le mari est *uir*. M. L. 5363. *Marīta* « femme, épouse » n'apparaît qu'à l'époque impériale.

Dérivés et composés : *marītō, -ās*, M. L. 5361 ; *marītālis* (époque impériale) ; *ūnimarīta*, CIL VI 30428, cf. *ūniuira* (époque impériale) ; *bi-, com-marītus*. Le rapport, vrai ou faux, établi par les Latins avec *mās* apparaît dans des emplois comme Varr., R. R. 2, 10, 11, *tunc dicuntur catulire, i. e. ostendere se uelle maritari* ; Col. 8, 2, 12, *quae* (*feminae*) *ternae singulis* (*maribus*) *maritantur*.

L'hypothèse suivant laquelle *marītus* se décomposerait en **marī-to-* « pourvu de famille » est arbitraire, puisque **marī* n'est attesté d'aucune autre manière. Ce **marī-* serait apparenté à lit. *martì* « jeune fille » (cf. Wackernagel, IF 31, 255), gr. μεῖραξ « fille, garçon », skr. *máryaḥ* « jeune homme », et surtout avec gall. *merch* « fille », lit. *mergà* « jeune fille ». La spécialisation dans le sens de « mari » semble indiquer une influence secondaire de *mās*, bien que les deux mots

n'aient rien de commun à l'origine. Pour la formation, cf. *cerrītus*.

Marmar : v. *Mārs*.

marmor, -oris n. : marbre ; et objet de marbre (statue, etc.) ou qui a la dureté ou la blancheur du marbre, en particulier la surface blanche d'écume de la mer (poétique). Ancien (Enn.), usuel. Panroman. M. L. 5368 ; irl. *marmur* ; germanique : v. h. a. *marmul*, *murmul*.

Dérivés : *marmoreus* ; *marmorōsus* ; *marmorārius* ; *marmorātus*, d'où *marmorō*, *-ās* (tardif) ; *marmorātiō* ; *marmusculum* (d'après *arbusculum*). Emprunt au gr. μάρμαρος ; le changement de genre est dû à ce que les noms de matériaux et de métaux sont neutres en latin ; cf. *ebur*, *aurum*, *argentum*, *aes*, etc. Finale en *-or*, d'après *aequor*, **ebor*, **rōbor* (gén. *eboris*, *rōboris*), et inversement *marmur* ; cf. Quint. I, 6, 23, d'après *ebur*.

marō, -ōnis m. : nom d'un magistrat municipal, ombrien et étrusque, attesté épigraphiquement, CIL XI 5390 : *Post. Mimesius C. f., T. Mimesius Sert. f. ... marones murum... faciundum coirauere.* — L'ombrien a, en outre, un dérivé désignant « la charge de *marō* », correspondant au type latin *magistrātus*, *marōnātus* ; cf. Vetter, *Hdb.*, n°s 233 et 236 — *Marō* est également usité comme cognomen.

Mot étrusque : *maru*, qui pas plus que l'osque *meddix* n'a pénétré en latin proprement dit.

marra, -ae f. : sorte de houe à large tête. Époque impériale (Colum.) ; sans doute mot d'emprunt? Le gr. μαρρόν· ἐργαλεῖον σιδηροῦν (Hes.) provient peut-être du latin. Assyr. *marru*. M. L. 5370.

***marrugina** (lire *marrūcīna*?) : εἶδος παλιούρου· ⟨ἔ⟩στι δὲ ἀκανθῶδες δένδρον (Gloss.). Sans doute épithète tirée du nom propre *Marrucinī* : *-a fīcus*, etc.

marruuium (*marrubium*, *mar(r)ubius*, *mar(r)ubio*, *marubis*, Gloss.), **-ī** n. : marrube noir ou blanc (Pline, Col.). M. L. 5376. Sans étymologie.

Mārs, -tis m. : Mars, ancienne divinité italique, qui a été identifiée avec le dieu grec de la guerre, Arès. Le nom panitalique a des formes simples ou à redoublement : 1° *Māuors*, forme ancienne conservée en poésie (Lucr., Vg.), contractée en *Maurs*, CIL I² 49 (inscr. de Tusculum), puis *Mārs*, forme généralisée ; 2° *Marmar* (Carm. Aru.), cf. osque *Mamers*, issue par dissimilation de **Marmart-s* ; cf. *Mamercus* : *praenomen... Oscum ab eo quod hi Martem Mamertem dicunt*, F. 116, 2 ; *Māmertinī*, ap. F. 150, 4 sqq.

Dérivés de *Mārs* :

Mārcus, prénom et surnom romain, issu de **Mārti-co-s* comme *Māmercus* de **Māmerti-co-s* ; l'*ā* est assuré par la graphie *Maarcus*, osq. Μααρκος à côté de Markas. De *Marcus* sont formés : *Marcius*, *-cia*, *-ciānus*, *-culus*, *-cellus*, *-līnus*, *-liānus* ; *marciātum*? « sorte d'onguent » (tardif) ; *Marcipor* (cf. *Quintipor*, *Gaipor*, cités par Festus 306, 17 sqq.), qu'on interprète par *Marcī puer*, mais le second élément est obscur.

Mārtius (*Māuortius*, poétique) « de Mars » : *M. mēnsis* « mois de Mars », originairement le premier de l'année romaine, conservé dans les langues romanes, M. L. 5383, et de là passé en germanique : v. h. a. *marzo* « März », etc., comme le groupe *Mārtis diēs* a fourni le nom du « mardi » dans les langues romanes, M. L. 5382, et en celtique : irl. *mairt*, etc.

Marsī, forme dialectale issue de *Mārtiī* > **Mārtjī* > *Mārsī*. Les Marses passant pour pratiquer la sorcellerie, *mārsus*, *mārsiō* ont servi à désigner des sorciers, et en particulier des charmeurs de serpents : cf. *mārsus*, ὀφιοδιώκτης, *incantator serpentium* (Gloss.). *Mārtiālis*, *-tiānus*, *-tēnsis*, *-tīnus* ; *Mā(r)spiter* ; *Mārticola*, *-gena*. Pas d'étymologie indo-européenne ; v. Ernout, Philologica, II, p. 211 sqq.

marsuppium (*marsūpium*, *marsi-*), **-ī** n. : poche, bourse. Emprunt au gr. μαρσύπιον attesté depuis Plaute. Le mot grec lui-même doit être un emprunt.

Dérivé : *massipiārius* « pick-pocket » (Not. Tir.).

***martēnsis lacertus** : poisson inconnu (Marcel.). V. Thes. s. u.

***martīsia** : *in mortario ex pisce fiunt*, Isid. 20, 2, 29. Inexpliqué.

martulus : v. *marcus*.

martyr, -ris m. : témoin, martyr. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. μάρτυρ (-τυς), latinisé ; d'où *martyra* f. (et *martyrus*), *martyrārius*, *martyr(i)ālis*, *martyrium* (= μαρτύριον), *martyrizō* (cf. *baptizō*), **martyrētum*, fr. *Marterey*, etc. M. L. 5385-5386 a. Celtique : irl. *martir*, *martre*, etc. ; v. h. a. *martyra*, etc.

***marūca** : mot de glossaire, traduit par le v. angl. *snegl* (all. mod. *Schnecke*), CGL V 372, 23, et conservé dans des dialectes italiens. M. L. 5387. Étymologie et origine inconnues.

mās, măris (gén. pl. *marium* ; un n. *mare* est attesté à basse époque) adj. et subst. : mâle (opposé à *fēmina*, comme ἄρσην à θῆλυς). Ancien, usuel.

Dérivés et composés : *masculus* (*masclus*, et *mascel* blâmé par l'Appendix Probi, cf. Thes. VIII 426, 79), adjectif et aussi substantif (pour remplacer le monosyllabe trop bref) ; cf. Plt., Ci. 705, *bona femina et malus masculus uolunt te*, M. L. 5392 ; irl. *mascul*, etc. L'emploi substantif a déterminé la création de l'adjectif *masculīnus* (d'après *fēminīnus*), qui ne semble pas attesté avant l'époque impériale et qui en grammaire traduit le gr. ἀρσενικός ; *masculēscō*, *-is* (Plin.) ; *masculētum* (id.) ; *masculātus* (Apul., d'après *uirātus*, qui est dans Varron ; *u. uir*) ; *com-*, *ē-masculō* (Apul., cf. *ēuirō* plus ancien) ; *sēmimās* (Varr. = ἡμίανδρος) ; *masculofēmina* = ἀρρενόθηλυς (Iren.) ; *masculāris* (Mar. Victor., comme *fēminālis*).

On voit mal comment *marītus* serait parent, à l'origine, de *mās*.

Les formes *mās* et *masculus* indiquent un radical *mas-* qui n'a, hors du latin, aucun correspondant. L'ancien nom du « mâle » a pris un sens particulier ; v. *uerrēs*.

***mascarpiō, -ōnis** m. : ἅ. λ. dans Pétr., Sat. 134, 5, interprété généralement comme synonyme de *masturbātor* ; sert aussi de nom propre, CIL XII 5876 ; Greg. T., Vit. patr. 16, 4. Sens obscur.

massa, -ae f. : masse, pâte ; puis toute espèce d'objet qui forme un bloc, un lingot. M. L. 5396 ; irl. *más*, britt. *mass*. Emprunt, déjà dans Plt., au gr. μᾶζα ; dérivés tardifs *massālis* (Tert.), *massula*, *massārius*, **admassō* (roman), *massāceus* ; *com-*, *im-massō*, *-ās*. Le mot latin a pris dès l'abord un sens plus large que l'original grec et il en est devenu indépendant.

***massaris, -is** f. : fleur de vigne sauvage. Mot étranger, sans doute africain, cité par Plin. 12, 133.

***mas(s)ō, -ās** (*mānsō*) : mâcher. Mot uniquement dans Theod. Prisc. (IVe-Ve siècles ap. J.-C.), où il traduit le gr. διαμασάομαι. La date et l'emploi du mot inclinent à penser que c'est une transcription du gr. μασ(σ)άομαι, plutôt qu'un dénominatif de *mansus*, prononcé **māsus*, comme l'a supposé Cavallin, Philol. 91 (1936), p. 467. Le gr. μάσσω « pétrir » ne convient pas pour le sens. La graphie *mansō* de Non. 148, 10 pourrait avoir été influencée par *mansus*. Cf. le suivant. Certaines formes romanes supposent **submassāre*. M. L. 8379.

masticō, -ās : = μαστιχάω (Marcel., Pelag., Apul.) « mâcher ». Le verbe a été rangé naturellement dans les formations, de type populaire, en *-icō*, cf. *morsicō*, et est demeuré dans les langues romanes. M. L. 5398.

Dérivés : *masticātiō* ; *immasticātus* (Cael. Aur.) ; *praemasticō*.

mastic(h)ē, -ēs ; mastix (*-tex*), **-icis** f. : formes tardives latinisées de gr. μαστίχη « mastic » et demeurées dans les langues romanes. M. L. 5399.

Dérivés : *mastic(h)ātum* (*uīnum*) ; *-chinus* (Pall.) ; *grānomastix* (Isid.).

mastīgō, -ās : fouetter (Ital.). Transcription de μαστιγόω, dénominatif de gr. μάστιξ ; cf. *mastīgia* (Plt.) = μαστῖγίας.

mastrūca, -ae f. : vêtement de peau. Le mot et la chose sont venus de Sardaigne à Rome (cf. Quint. 1, 5, 8) : l'origine en est probablement phénicienne. On trouve aussi les graphies *mastruga*, *manstruca*, *manstructa* (Plt., Poe. 1313), *manstruga*.

Dérivé : *mastrūcātus*.

masturbor, -āris (et *masturbō*) : cf. CGL II 127, 44, *masturbat* : *manuturbat*, δέφει καὶ δέφεται. Ἔστιν δὲ ῥῆμα κοινόν. Mot vulgaire (Martial). M. L. 5400. Peut-être déformation de μαστροπεύω?

Dérivés : *masturbātor* ; *masturbiō* f. (Mart.).

māsūcius, -ī m. : v. *mandō*, *-is* fin.

mataris, -is et **matara, -ae** (*materis*) f. : javeline gauloise. Mot celtique (Sisenna, César). M. L. 5402.

mataxa (*met-*), **-ae** f. : fil, cordon. De gr. μέταξα, lui-même sans doute emprunté ; depuis Lucilius. Panroman, sauf roumain. M. L. 5403.

Dérivé : *metaxārius*.

matella : v. *matula*.

mateola, -ae f. : bâton, manche de la houe? Mot de Caton, Agr. 45, 2, *cum taleam demittes, pede taleam opprimito. Si parum descendet, malleo aut mateola adigito.* Technique et rare. M. L. 5425 a, **matteola*, et 5425, **mattea*?

On rapproche v. sl. *motyka* « houe », skr. *matyám* « herse », etc. S'il y a un original commun, il est risqué de le restituer.

māter, -tris f. : mère. Correspond à *pater*. Terme général, qui peut se dire des animaux (à l'encontre de *genetrīx* et *mamma*) ; cf. Varr., R. R. 2, 4, *porci cum matribus* (sens conservé dans beaucoup de formes dialectales romanes, cf. M. L. s. u.), même des plantes ; cf. Vg., G. 2, 23, *hic plantas tenero abscindens de corpore matrum* ; Plin. 12, 23, *superiores eiusdem rami in excelsum emicant, siluosa multitudine, uasto matris corpore*, où il désigne la branche mère, le tronc principal ; *māteriēs*. Par image, *māter* a pu s'employer au sens de « cause, origine, source », etc. ; cf. μητρόπολις. — *Māter* désignant la mère qui nourrit l'enfant, le mot peut servir à nommer aussi la nourrice. Il comporte, comme *pater*, une idée de respect, que n'a pas la forme familière *mamma*, et s'ajoute au nom d'une déesse, comme *pater* au nom d'un dieu, pour l'honorer (*Terra māter*), et sans que l'idée de maternité soit nécessairement impliquée dans l'appellation : *Vesta māter*. *Māter* est souvent accompagné du génitif *familiae* (*-liās*) : sur le modèle de *pater familiās*, cf. P. F. 112, 27, et May-Becker, *Précis*, p. 38 : « Le titre de *māter familiās* dont elle [la femme] est honorée a eu des significations diverses, mais il n'a jamais impliqué, comme celui de *pater familiās*, l'idée de la puissance exercée sur d'autres. » De même, *mātrimōnium* « maternité légale, mariage » et, à l'époque impériale, « femmes mariées, épouses » (au pluriel collectif *mātrimōnia*, comme *seruitia*, e. g. Tac., A. 2, 13, 3) est formé d'après *patrimōnium* et n'implique jamais l'idée de propriété, ni de droit sur les choses. Enfin, l'absence d'un adjectif **mātrius* correspondant à *patrius* s'explique par l'impossibilité pour la femme, dans l'ancien droit patriarcal, de posséder et de tester. L'adjectif de *māter* est *māternus*, formé avec le suffixe *-no-* marquant l'origine ; cf. *acernus*, *eburnus*, etc. Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 5406 ; cf. 5410, **maternālis* ; 5411, **maternio* ; 5420, *matrīna* ; B. W. *marraine*.

Juxtaposé : *mātris animula* « serpolet » *propter quod menstrua moueat*, Bertoldi, RLR 2, 147.

Autres dérivés : *mātrōna* (cf. *patrōnus*) : *-m dictam esse proprie quae in matrimonium cum uiro conuenisset, quoad in eo matrimonio maneret, etiamsi liberi nondum nati forent; dictamque esse ita a matris nomine non adepto iam sed cum spe et omine mox adipiscendi : unde ipsum quoque matrimonium dicitur ; matrem autem familias appellatam esse eam solam quae in mariti manu mancipioque aut in eius in cuius maritus manu mancipioque esset : quoniam non in matrimonium tantum, sed in familiam quoque mariti et in sui heredis locum uenisset*, Gell. 18, 6, 8 et 9. Comme *māter*, le mot comporte une idée accessoire de noblesse ou de dignité ; de même l'adjectif *mātrōnālis*, e. g. T.-L. 26, 49, 15 : *oblitae decoris matronalis*, M. L. 5422 a. De là *Mātrōnālia* ; *mātrōnātus*, *-ūs* (Apul.) ; *mātrōnēum* (très tardif, sur *gynēcaeum*) ; *mātrōnicium* (Lyd., Mens. 4, 29) ; *commātrōna*.

mātercula, *-ae* f. : petite mère ; diminutif affectif (depuis Plt.) ; cf. *anicula*.

mātertera : *matris soror* (par opposition à *amita*). Mot relativement nouveau formé en italique avec le suf-

fixe *-*tero*- marquant opposition de deux notions ; cf. *auonculus*, etc. Composés juridiques : *ab*-, *ad*-, *pro-mātertera*.

mātrāstra : marâtre, CIL XI 6730, 4 : *hic est Hirculis qu[i] a matrastra sua | periuit* (mosaïque d'Ancône). Cf. *patrāster*. M. L. 5415 b.

mātrīgna (Gloss., et *mātrīna*) : formé d'après *prīuignus*, conservé dans certains dialectes italiens, M. L. 5419, et en germanique : b. all. *meter*(*e*), à côté d'une forme **matrea*, CGL 4, 262, 46, issue du gr. *matryia*, M. L. 5423.

mātruēlis m. : fils du frère de la mère ; cousin germain du côté maternel. Formé sur *patruēlis* ; *mātrimus*, -*a*, -*um* ; *mātrimis*, -*e* : adjectif conservé dans le sens rituel, *matrimes ac patrimes dicuntur quibus matres et patres adhuc uiuont*, P. F. 113, 5.

Mātrālia, -*ium* n. pl. (d'un adjectif **mātrālis*) : *Matris Matutae festa*, P. F. 113, 2, et *mātrātus*, -*ūs* ; *Mātrae*?

mātrēscō : inchoatif qui semble créé par Pacuvius. Conservé par Non. 137, 6 et par les gloses ; cf. ALLG 3, 407.

mātrimus : *matris frater* (Gl.).

bimāter : épithète de Dionysos, traduction du gr. διμήτωρ (Ov.).

commāter (latin ecclésiastique). M. L. 2082 ; B. W. *commère*, *compère* ; britt. *commazr*.

mātricīda, -*dium* (fait d'après *parricīda*, rattaché à *pater*).

mātrīx, -*īcis* f. (sans doute formé d'après *genetrīx*, *nutrīx*) 1° femelle pleine ou qui nourrit ; arbre qui produit des rejetons, tronc principal (Suét., Aug. 94, 11 ; cf. gr. μήτρα), et par suite « matricule, rôle, registre » (cf. *mātrīcula*) ; 2° matrice (= gr. μήτρα, sens non attesté avant l'époque impériale et peut-être calqué sur le sens du correspondant grec) ; 3° synonyme de *genetrīx* dans Tert., e. g. Virg. uel. 5, *Eua matrix generis feminini*, ou de « *māter* » au sens figuré de « source, cause ». Attesté depuis Varron ; panroman. M. L. 5422.

Dérivés : *mātrīcālis*, M. L. 5416 ; *mātrīcula*, M. L. 5417 ; *mātrīculārius*, M. L. 5418 ; *mātrīcārius*. Pour **matrisilua*, v. *silua*.

Mot indo-européen, symétrique à *pater*. Attesté en osco-ombrien (avec valeur religieuse), osq. Maatreis, ombr. *Matrer* « Mātris », et en falisque *mate* « māter ». Cf. irl. *máthir*, v. isl. *móðr*, dor. μᾱ́τηρ (ion.-att. μήτηρ), v. sl. *mati* (gén. *matere*), lette *māte*, arm. *mayr*, skr. *mātā́* (acc. sing. *mātáram*), av. *mātar*-. La valeur de « femme mariée, maîtresse de maison » ressort de lit. *mótė*, *motė̃* « femme mariée », alb. *motrε* « sœur » (primitivement la sœur aînée, qui remplaçait la mère). Elle est sensible dans lat. *māter*, où subsiste la dignité sociale de la *māter familiās* à côté du *pater familiās* ; la valeur religieuse se voit dans *Vesta māter*, par exemple. La nuance du mot diffère, au moins à l'origine et dans la plupart des emplois, de celle de *parēns* (féminin) ou de *genetrīx*. Gaul. *Matrebo* (datif pluriel) a aussi un sens religieux.

māteriēs, -ei et **māteria, -ae** f. : terme de la langue rustique, proprement « substance dont est faite la *māter* », c'est-à-dire le tronc de l'arbre considéré en tant que producteur de rejetons. Dérive de *māter*, comme *pauperiēs* de *pauper*. Par extension désigne la partie dure de l'arbre, par opposition à l'écorce ou aux feuilles ; cf. Col. 5, 11, 4, (*arbor*) *inter corticem et materiem* ; 4, 21, 2, *uitis in materiem frondemque effunditur*. Comme c'est cette partie de l'arbre qui fournit le bois de charpente, *māteriēs* en est ainsi arrivé à prendre, dans la langue des charpentiers, le sens de « bois », et spécialement de « bois de construction », par opposition à *lignum* ; cf. Plin. 16, 206, *cornus non potest uideri materies propter exilitatem, sed lignum*. C'est à ce sens que se rapportent les dérivés :

māteriārius « relatif à la charpente » ; *māteriō*, -*ās* « munir d'une charpente » ; *māterior* « se procurer du bois » (joint à *frūmentor*, Cés., B. G. 7, 73) ; *māteriātus* ; *māteriātiō* ; *māteriātūra* ; *māteriola* ; *māterīnus*, -*riōsus*, etc., et les formes supposées par les dérivés romans ; cf. M. L. 5409, *māteries*, -*ria*, -*rium* (fr. *madrier*) ; 5407, *māteriāmen* (Lex Salica ; fr. *merrain*) ; 5408, **māteriamentum*.

Dans la langue commune, *māteriēs* s'est dit ensuite de toute espèce de matériaux : ὕλη ξύλων ἢ ἄλλων τινῶν ; *materiam superabat opus*, dit Ov., M. 2, 5 ; et il a servi à rendre le gr. ὕλη dans son sens figuré de « matière, cause, sujet, origine » : *materiam artis eam dicimus in qua omnis ars et facultas, quae conficitur ex arte, uersatur*, Cic., Inu. 1, 5, 17 ; *māteriola* « petit sujet » (Tert.). *Māteriēs* a fini par désigner la « matière », par opposition à l'esprit, dans la langue philosophique et religieuse ; de là, à basse époque, *māteriālis* (= ὑλικός), -*liter* et *immāteriālis* (= ἄνυλος, Ambr.).

De même que *māter* désigne la nourrice, *māteriēs* a quelquefois le sens de « aliment » ; ainsi Celse 2, 18, 3 sqq., *imbecillissimam materiam esse omnem caulem oleris*. Ancien, usuel.

mātertera : v. *māter*.

***matia** : mot de glossaire ; *intestina* (-*nae*), *unde matiarii dicuntur qui eadem tractant aut uendunt*, CGL V 32, 7. On a aussi *mattia* ; *mat⟨t⟩iola*, περίφορα (*in capite de escis*). Conservé dans quelques dialectes romans. M. L. 5412. Peut-être identique à *mattea* « friandise », déjà signalé par Varr., L. L. 5, 122, emprunté au gr. ματτύη, *matteola*, Arn. 7, 231. Pour *matiārius*, v. *macellum*.

mat(t)iānum (*mālum*) : sorte de pomme. De *Matius*.

mātrix ; mātruēlis : v. *māter*.

matta, -ae f. : natte (tardif ; August., schol. Juv.) ; *mattārius* : qui couche sur une natte (surnom donné par les orthodoxes à une secte de Manichéens) ; *mattula*. Panroman, sauf roumain. M. L. 5424, *matta* et **natta* ; et germanique : v. angl. *matte*, *meatta* « Matze ». Sans doute mot d'emprunt, comme *mappa*.

mattea : v. *matia*.

***mattia** : non attesté isolément : figure dans *mattiobarbulus* « sorte de javelot » et *mat*(*t*)*iārius* « soldat armé de ce trait ». Tardif (Vég., Amm. Marc.). Non latin. Cf. *mataris*?

***matticī** : *cognominantur homines magnarum malarum atque oribus late petentibus*, P. F. 115, 3. A rapprocher peut-être de gr. μάθυιαι· γνάθοι (Hes.). Géminée intérieure expressive.

mattus : v. *matus*.

matula, -ae f. : vase, pot (employé aussi comme terme d'injure, cf. fr. *cruche*), pot de chambre. Attesté depuis Plaute. Populaire. M. L. 5429. Diminutif : *matella* f., d'où *matelliō*, -*ōnis*. Sans étymologie.

mātūrus, -a, -um : 1° qui se produit au bon moment, à l'heure favorable, ὡραῖος, cf. Gell. 10, 11, 2-4 ; 2° qui se produit de bonne heure (par la même acception de « bon » que dans *māne*, *mātūtīnus*). De là deux sens qui, en se développant, sont devenus contradictoires :

1° mûr, mûri ; qui arrive à son plein développement, par suite « opportun » (synonyme de *tempestīuus*) et aussi, par litote, « âgé, vieux » : *poma matura et cocta*, Cic., C. M. 19, 71 ; *filia matura uiro*, Vg., Ae. 7, 53 ; *animo maturus et aeuo*, Ov., M. 8, 67 ; *uiridis aeui, maturus animi*, Claud. Mamert., anim. 29, p. 135, 15 ; *matura imperia* « ordres vieillis », Just. 11, 5, 7. « Comme un dessein mûri est un dessein qui a demandé du temps, *mātūrus* se prend quelquefois dans le sens de « réfléchi, préparé à loisir » ; *maturum consilium*, Cic., Diu. 1, 18 » (B. B.). A ce sens se rattachent *im-mātūrus* (= ἄωρος) et *praemātūrus* (cf. *praecox*), tous deux anciens et classiques ; *per*-, *rudi*-, *sēmi-mātūrus*, tardifs ; *mātūrēscō*, *ēmātūrēscō* ; *mātūrēfaciō*.

2° qui se produit de bonne heure, hâtif, précoce : *maturae hiemes* « hivers précoces », Cés., BG 4, 20, 1 ; *mature fieri senem*, Cic., C. M. 10, 32 ; *quibus rebus quam maturrime occurrendum putabat*, Cés., BG 1, 33, 4.

Les deux sens se retrouvent dans *mātūrō*, -*ās* « mûrir » et « faire mûrir » ; « hâter » et « se hâter ». Par contre, *mātūritās* n'a guère que le sens de « maturité » (d'où *immātūritās*) ; le sens de « hâte, promptitude » est rare et seulement d'époque impériale ; l'auteur de la Rhét. à Hérennius emploie dans ce cas *mātūrātiō*, la langue ayant différencié dans l'emploi le nom dérivé de l'adjectif et le nom dérivé du verbe.

Ancien, usuel, classique. *Mātūrus* est dérivé d'un thème en -*u*-, **mātu*- non attesté ; cf. *mātūta*, *mātūtīnus*. Il est demeuré dans les langues romanes, M. L. 5433 (panroman), comme *matūritās*, 5432 ; *matūrāre*, 5430 (panroman, sauf roumain) ; *matūrēscere*, 5430 a ; **matūricāre*, 5431, mais seulement avec le sens de « mûr ». Cf. *māne*, au sens de « de bonne heure ».

La notion de « mûr » est exprimée de manières diverses suivant les langues ; les expressions ne concordent pas, même quand elles appartiennent à une même racine, ainsi skr. *pakváḥ* et gr. πέπων.

matus, -a, -um : ivre. Mot vulgaire (Pétr. 41), qu'on retrouve dans les gloses : *matum est : humectum est, emollitum, infectum*, CGL V 604, 41. On lit aussi *mattus* (*matus*) : *tristis*, CGL IV 114, 4 ; 237, 5 ; 536, 31 ; V 465, 6 ; 542, 40. Mais peut-être sont-ce deux mots différents. Le rapprochement de l'ital. *matto* est aujourd'hui contesté ; cf. M. L. s. u. **mattus*, 5428 ; B. W. *mat*.

Mattus peut représenter une prononciation vulgaire (dialectale) de **maditus* ; toutefois le rapprochement de *nitidum*, ital. *netto*, ne prouve rien, si l'adjectif italien est emprunté au gallo-roman *net*, comme l'indique, sans preuve, M. L. s. u. *nitidus*, 5929 ; B. W. *net*.

Mātūta, -ae f. : ancienne déesse italique, identifiée avec l'Aurore (Lucr. 5, 656), puis avec Leucothéa. *Mātūta* est le féminin d'un ancien adjectif **mātū-to-s*, cf. *acū-tus*, etc. ; l'épithète est généralement accompagnée de *Māter*, cf. CIL XI 6294, 6301.

Dérivé : *mātūtīnus* : du matin, devenu *mattīnus*, cf. Anth. 339, 47 ; substantivé *mātūtīnum* n. ; le matin. Attesté depuis Sén. et Plin., a remplacé *māne* dans ce sens ; roman. M. L. 5434 ; et celtique : irl. *maten*, britt. *metin*. On a aussi *mātūtīna* f., comme *sēra*, *uespera*. De là *mātūtīnālis*, -*ārius* (tardifs).

Mātūta ne diffère que par le suffixe de *mātūrus* ; tous deux se ramènent, par l'intermédiaire d'un abstrait en -*tu*-, **mātu*-, à la racine **mā*- « bon » ; cf. *mānis*, etc.

maurella, -ae (*mōrella*) f. : morelle, plante. M. L. 5680 b (*mōrellus*) ; B. W. s. u. On trouve aussi dans les gloses *maura* : *herba ficaria*, CGL III 590, 5. De *Maurus* « Maure », puis « brun foncé ». M. L. 5438 ; cf. m. h. a. *mōr* « cheval » ; britt. *maour*.

Māuors : v. *Mārs*.

maxilla : v. *māla*.

maxumus, maximus : v. *magnus*.

mē (ancien *mēd*) : accusatif et ablatif du pronom de 1re personne dont le nominatif est *ego*. Le -*d* final, qui existait à date ancienne et qui est noté dans les plus anciens monuments épigraphiques (fibule de Manios, vase de Duenos, etc.) et littéraires (Ennius, Plaute), provient d'une particule postposée ; cf. Meillet, MSL 22, 50. Le même radical a fourni le datif *mihī*, *mī* ; l'ancien génitif *mīs* (cf. *tīs*), remplacé par *meī*, l'adjectif possessif *meus*, -*a*, -*um*. — *Meus* a un vocatif *mī*, qui est sans doute un ancien génitif-datif atone, correspondant à gr. μοι : *mī fīlī* « fils à moi », τέκνον μοι. Le pluriel *mī* est fait d'après l'analogie de *deus*, *dī*. S'emploie substantivé : *meum* « mon bien », *meī* « les miens ». M. L. 5449 ; 5450, *mēcum* ; 5556, *meus*, -*a*. Panroman. B. W. *me*, *mon*.

Les thèmes de pronoms personnels étaient invariables en indo-européen. La forme simple apparaît sans doute dans irl. *mé* « moi » (*is mé* « c'est moi ») et gr. ἐμέ (avec prothèse *e*), μέ et, avec voyelle longue, dans skr. *mā*, av. *mā* (atones) ; le plus souvent, on a des formes pourvues d'une particule d'élargissement, comme v. lat. *mēd*, skr. *mā́m*, av. *mąm*, v. sl. *mę*, hitt. *ammuk*, got. *mi-k* (cf. gr. ἐμέ-γε), vén. *meχo* (d'après *eχo*). Pour l'ablatif, cf. skr. *mát*, av. *maþ*.

Le datif *mihī* est ancien, à ceci près que l'*i* de *mi*- est issu de *e* (comme dans *tibī*) : cf. ombr. *mehe* « mihī » et véd. *máhya*, *máhyam* ; la même prépalatale apparaît aussi dans le *j* de arm. *inj* « à moi », où se sont produites des altérations pareilles à celles qui ont donné à l'accusatif *is* « moi » sa forme (en général *z-is* avec le *z*- déterminatif de l'accusatif).

L'ancien adjectif possessif était de la forme **mo*-, à en juger par skr. *má*-, av. *ma*-, gr. ἐμός (avec prothèse), arm. *im* (gén. *imoy*, aussi avec prothèse). Le type lat. *meus* est secondaire, comme skr. class. *madīyaḥ*, got. *meins*, tokh. A *ñi*, lit. *mãnas*, etc. Une formation du même type que celle du latin, mais indépendante, se trouve dans v. sl. *mojĭ*, v. pruss. *mais*.

mecia, -ae f. (*macia*?) : mouron rouge, ἀναγαλλίς (Ps.-Diosc., Marc. Emp.).

meddix : *apud Oscos nomen magistratus est*, P. F. 110, 19. Mot osque : meddíss, du type *iūdex*, composé du mot racine **med* + *dic-s* « celui qui montre le droit » ; cf. ombr. mers « droit » (de **medos*). V. *modus* et *medeor*.

medeor, -ēris, pas de parfait, **medērī** : donner ses soins à (complément au datif *m. alicuī, m. morbō*). Ancien (Caton ; vieilles formules). Apparaît dès l'origine spécialisé dans la langue médicale au sens de « porter remède à » (cf. la spécialisation *cūra, cūrō* et, en grec, de θεραπεύω), d'où *medēns* « médecin » ; *medēla* (archaïque) « remède » (cf. *loquēla, tutēla*), remplacé à l'époque classique par *remedium* ; *medicus, -a, -um* et *medicus* « médecin » ; *medibilis* ; *Meditrīna*, cf. Varr., L. L. 6, 21, et P. F. 110, 21 : *Mos erat Latinis populis, quo die quis [primum] gustaret mustum, dicere ominis gratia : « Vetus nouom uinum bibo, ueteri nouo morbo medeor. » A quibus uerbis etiam Meditrinae deae nomen conceptum, eiusque sacra Meditrinalia dicta sunt.* De *medicus* sont issus de nombreux dérivés qui ont remplacé *medeor, medēla*, ainsi : *medicō, -ās* (et *medicor*), déjà dans Plt. ; *medicāmen* (*-mentum*) et leurs dérivés ; *medicīnus, -a, -um*, d'où *medicīna* (*ars*) ; *medicīnālis* : *m. digitus* « l'annulaire », trad. du gr. ἰατρικὸς δάκτυλος, v. M. Niedermann, Festg. f. H. Blümner, 329 sqq. ; *immedicātus, -cābilis* = ἀθεράπευτος ; cf. M. L. 5459, *medicus* ; 5458, *medicīna* ; 5457, *medicāre* (v. B. W. *mégissier*) ; 5456 et 5456 a, *medicāmen* (*-mentum*). Le celtique a : irl., *midach*, britt. *meddyg* « medicus ». Cf. aussi *mūlomedicus* (Vég.), *-medicīna*. De *remedium* : *remediō* (*-dior*), de l'époque impériale, M. L. 7194 a et b, et ses dérivés *remediābilis* et *irremediābilis* (= ἰατός, ἀνίατος). Cf. encore *medificō* (Greg. Tur.) ; *omnimedēns* (Paul. Nol.). *Medicō* et ses dérivés *medicātus, medicāmen* (*-mentum*) ont souvent le sens de « guérir par la magie » et, comme le gr. φάρμακον, ont pris le sens de « empoisonner » ; cf. cat. *metzina* « poison ».

Le fréquentatif *meditor* a gardé le sens général de la racine.

La racine **med-* se trouve d'un bout à l'autre du domaine indo-européen, au sens de « penser, réfléchir », souvent avec des valeurs techniques : « mesurer, peser, juger » ou « soigner (un malade) » ou « gouverner ». Le sens de « juger » conservé dans les autres dialectes italiques (cf. *meddix*) est inconnu en latin. Les formes latines et celtiques indiqueraient que la racine avait en indo-européen des formes athématiques : lat. *medeor* (avec le fréquentatif *meditor*) et, d'autre part, v. irl. *midiur* « je juge » (*con-midathar* « il domine, il a le pouvoir »). L'hypothèse est confirmée par la longue radicale de gr. μήδομαι « je médite », en face de μέδομαι « je m'occupe de, je médite », et par hom. μεδέων « chef », en face de μέδοντες. L'irlandais a un prétérit *ro midar* « j'ai jugé » (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 577). Les formes gr. μέδομαι, μέδω et got. *mitan* « mesurer » résultent de passages secondaires au type thématique. Le gotique a, d'autre part, *miton* « λογίζεσθαι, φρονεῖν, σκοπεῖν ». Dans l'Avesta, on a *vī-mad-* « médecin » dans un passage du Vendidad, VII, 40, *mazdāysna vīmāδasčit vīmāδāyanta* « qu'en médecins ils pratiquent médecine sur les mazdéens » (sur un exemple hypothétique de *mad-* « mesurer » dans l'Avesta, v. Bartholomae, *Air. Wört.*, sous *mad-*). La formation de *Meditrīna* rappelle *latrīna*.

Il y a eu aussi un substantif radical **mēd-*, dont hom. μήδεα « pensées, desseins », arm. *mit* « pensée » (gén. pl. *mtac*) et v. isl. *mát* « évaluable », v. h. a. *māz* « mesure » sont des dérivés. A ces noms se rattachent des mots comme lat. *modius*, irl. *med* « balance » (thème en *-ā-*) et gr. μέδιμνος (nom de mesure de capacité pour les choses sèches). Il est conservé au premier terme du nom de magistrature osque : med-diss, μεδ-δειξ gén. medikeis et son dérivé meddikkiai « in iūdiciō », mais le latin n'en a pas trace ; v. l'art. *meddix*.

Le mot latin *modus* est du type du gr. λόγος ; il est particulier au latin. Le rapport entre *medeor* et *modus* a été signalé par Isidore, Or. 4, 2, 1, *medeor a modo, i. e. a temperamento*. Il y a eu contamination avec le thème en *-es-* attesté par ombr. meřs, *mers* « iūs » (et *mersto* « iūstum »), d'où *modes-tus, moder-or*. Sur le groupe *medeor/modus* et l'origine du sens « médical » et son extension dans les langues indo-européennes, v. Benveniste, Rev. Hist. Relig., CXXX, 1945, p. 5 sqq.

V. aussi *mētior*.

mediast(r)īnus, -ī m. : esclave de rang inférieur, surtout urbain (opposé à *uīlicus* par Hor., Ep. 1, 14, 14). Nonius, 143, 4, écrit *mediastrīnus* (sans doute d'après *pistrīnus*, etc.), qu'il glose *mediastrinos non balnearum, sed ministros et curatores aedium legimus, Lucilius lib. XV* (19) : *uilicum Aristocratem, mediastrinum atque bubulcum. — Cato in Praeceptis ad filium* (7) : *illi imperator tu, ille ceteris mediastrinus*. Sur les variations de forme, v. Thes., s. u.

Mediastīnus semble dérivé de *medius* (cf. le nom propre *Agrestīna, clandestīnus*) et signifie « qui se trouve à la disposition de ». L'explication par un dérivé d'un **mediaster* hypothétique est moins vraisemblable. Terme rare et technique, de couleur populaire. V. Müller-Graupa, Gl. 31, 144, et Thesaurus, s. u.

mēdica, -ae f. (scil. *herba*), emprunt au gr. μηδική : sorte de fourrage originaire de Médie, luzerne (Varr.). Épithète de diverses plantes : *-a māla* : citronnier. Cf. M. L. 5455.

mediocris : v. *medius* et *ocris*.

medioximus : v. *medius*.

medipontus (*meli-*), **-ī** m. : sorte de câble pour le pressoir? (Caton, Agr. 3, 5). Sens incertain, origine inconnue.

meditor, -āris, -ātus sum, -ārī (*meditō*, à partir de l'Itala) : s'exercer, s'appliquer à, réfléchir à ; étudier, méditer, répéter un rôle. Ancien, usuel et classique.

A désigné d'abord toute espèce d'exercice, physique ou intellectuel ; cf. Plin. 8, 113, *cerui editos partus exercent cursu et fugam meditari docent* ; 11, 87, *semper cauda scorpionis in ictu est, nulloque momento meditari cessat* ; 17, 127, *ramum edomari meditatione curuandi*. Puis la langue a plutôt réservé *exercēre* aux exercices physiques, *meditārī* à ceux de l'esprit. Cicéron le joint souvent à *cōgitāre* ; cf. Fam. 2, 5, 2, *ea para, meditare, cogita* ; Rep. 1, 22, 35 ; Phil. 2, 34, 85 ; 10, 2, 6, etc. *Meditātus*, qui se dit des personnes et des choses, signifie « préparé, travaillé, exercé » (opposé à *subitus* par Plin. le J., Ep. 1, 16, 2) ; *meditātiō* « préparation, pratique, exercice » (beaucoup plus que « réflexion, méditation »), et *meditātiuncula* ; de même *meditāmen, -mentum* (tous deux de l'époque impériale) ; cf. Plin., Paneg. 13, 1, *cum in illa meditatione campestri militaribus turmis imperatorium puluerem sudoremque misceres* ; Tac., H. 4, 26, 3, *ibi struenda acie, muniendo uallandoque et ceteris belli meditamentis* (cf. gr. μελέτη) *militem firmabant*. Cf. aussi *meditātus, -ūs* (Apul.), *meditābundus* (Just.), *meditātiuus*, terme de grammaire (comme *dēsīderātiuus*) appliqué aux verbes en *-uriō, meditātor, -tōrius*, rares et tardifs.

Composés : *ēmeditor* (Apul.) ; *praemeditor* « s'exercer d'abord, préluder, préméditer » ; *praemeditātiō* ; *praemeditātōrium* (langue ecclésiastique) ; *immeditātus* (tardif) ; *permeditātus*.

Meditor est l'itératif de *medeor*, mais, comme *medeor* s'était spécialisé dans un sens technique, *meditor* s'en est détaché et la langue a tendu à le rapprocher de son synonyme grec μελετῶ (sur *meletāre* en roman, v. M. L. 5475). La ressemblance des deux formes a favorisé le rapprochement, le *d* de *meditārī* ayant été considéré comme correspondant au λ de μελετᾶν, de même que *lacrima* correspondait à δάκρυ. — *Meditātiō* traduit μελέτη ; *meditāmen* a été fait d'après μελέτημα ; *immeditātus* d'après ἀμελέτητος ; *praemeditor* sur προμελετῶ.

medius, -a, -um : qui se trouve au milieu, intermédiaire, moyen (sens local et temporel) et par suite, au sens moral, « qui ne penche ni d'un côté ni de l'autre, indifférent, indéterminé ». A quelquefois le sens de *dīmidius* « demi » ; cf. Varr., R. R. 3, 7, 9, *hieme demunt medium cibum*. Substantivé *medius* m. : médiateur ; *medium* n. : milieu, centre ; et, par extension, l'endroit vers lequel tout converge, « place publique, grand jour, société, masse » ; *esse in mediō* « être à la portée de tous » ; *rem in medium prōferre* « porter la chose en public » ; *in mediō relinquere* ; de là *abīre ē mediō, ē mediō excēdere*, etc. Mêmes emplois en grec de μέσος, μέσον. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5462 ; certaines formes dialectales italiennes supposent un doublet (osque ou grec μέσος?) **mesus*. B. W. *mi* I.

Dérivés et composés : *mediē* adv. (rare et tardif ; premier exemple dans Tac., H. 1, 19, 1, dans un passage du reste contesté) ; *medietās* : milieu, centre et « moitié ». Semble créé par Cicéron sur le modèle *socius/societās*, pour traduire le gr. μεσότης ; cf. Tim. 23, *uix audeo dicere medietates quas Graeci μεσότητας appellant*. Attesté dans les inscriptions de l'époque impériale avec le sens de « moitié », chez les auteurs de basse époque (Lact., Apul., Tert., Dig.), le mot a passé dans les langues romanes, M. L. 5461 ; *mediālis, -e* (bas latin), M. L. 5451, B. W. *maille* II ; *mediānus* (Vitr., postclassique), M. L. 5452, B. W. *moyen* ; *mediolum* : milieu (jaune) de l'œuf, *uītellus*. Rare et tardif.

mediō, -ās : couper par le milieu, être au milieu (Itala, M. L. 5453), d'après μεσόω, μεσάζω ; *mediāns* « demi » ; *mediātor* (Apul., latin ecclésiastique) = μεσίτης ; *mediātrīx* (tardif) ; *immediātus* : ἄμεσος (Rufin, Boèce). Cf. aussi M. L. 5454, **mediārius* ; 5460, **mediēna*.

dīmidius (*demedius*, bas latin) : coupé par le milieu ; demi. Substantivé dans *dīmidia* (sc. *pars, portiō*) f. et *dīmidium* n. « moitié », M. L. 2644 (*dīmedium*). De là : *dīmidiō, -ās*, usité surtout au participe *dīmidiātus*, « couper en deux par le milieu » ; *dīmidietās*, tardifs et rares. La distinction entre *dīmidium* et *dīmidiātum* est enseignée par Aulu-Gelle 3, 14, 8, *dimidium est, non quod ipsum dimidiatum est, sed quae ex dimidiato pars altera est*.

inter-, per-, sub-medius ; *sēmidiātus*, tous rares. De *permedius* dérive le britt. *perfedd*.

Composés en *medi-* : *medilūnius* (Mart. Cap.) ; *mediterrāneus* ; *mediterreus* (Sisenna), cf. gr. μεσόγειος ; *meditullium* n. : centre, milieu (dont le vocalisme *o* de *-tullium* garantit l'antiquité ; cf. *tri-pudium* pour la forme, et aussi *ex-torris*). Neutre d'un adjectif archaïque *meditullius* « qui se trouve au milieu des terres » (v. *tellus*). Cf. aussi dans les gloses : *uitellus, moillus* (= *mediolus*) *oui quod et meditullium dicitur*.

mediocris, -e (avec *ō* de **medio-ocris*, d'après Havet, *Man.*, §§ 322, 1437? ; mais la formation est invraisemblable ; cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 206) : proprement « qui se trouve à mi-hauteur » (cf. *ocris*), d'où « qui se tient dans un juste milieu, moyen », et, par une restriction qu'on retrouve dans *modicus, modestus*, etc., « médiocre ». Souvent employé par litote avec une négation, *haud, non mediocris*.

Dérivés : *mediocriter* (Plt.) ; *mediocritās* ; *mediocriculus* (Caton ap. Fest. 142, 17).

A *mediocris* se rattache également *medioxumus*, adjectif archaïque à forme de superlatif (cf. *maxumus, proxumus*). Un rapport avec *mediocris, modus* était senti par les Latins ; cf. P. F. 110, 26, *medioximum, mediocre*, et Varr. ap. Non. 141, 5, *mortalem ad modum | medioxime, ut quondam patres nostri loquebantur*. Apparaît spécialement dans la langue religieuse : *dī medioxumī* (par opposition aux *dī superī* et *inferī*). Rapidement sorti de l'usage, comme on le voit par le texte de Varron. Cf., pour l'emploi du superlatif, l'osq. Iúviass messimass « Iouiās (feriās) medioximās » (Vetter 86), qui a aussi une valeur religieuse.

Cf. aussi *merīdiē*.

Adjectif indo-européen ; cf. osq. mefiaí « mediae » (locatif singulier), skr. *mádhyaḥ*, av. *maiδya-*, hom. μέσσος, μέσος, got. *midjis*, arm. *mēj*. En celtique, on a gaul. *Medio-nemeton* « sanctuaire du milieu » et irl. *midau* premier terme de composés. V. sl. *mežda* signifie « limite ». — La gutturale qui figure dans *medioxumus* est d'origine obscure ; mais le type de superlatif est ancien ; cf. osq. messimass, skr. *madhyamáḥ*, altération, sous l'action de **medhyo-*, d'un dérivé en **-mo-* du type connu par av. *maδəmō*, got. *miduma* « milieu », v. h. a. *mittamo* « mediocris ». L'emploi de ce suffixe tient à ce que le « milieu » se détermine par rapport à deux extrémités, ainsi chez Homère, Z 181, πρόσθε λέων, ὄπιθεν δὲ δράκων, μέσση δὲ χίμαιρα ; c'est ce qui fait aussi que **medhyo-* a le suffixe **-yo-*, et non **-ro-*, qui indique opposition de deux termes seulement. Pour *medi-*, cf. *ali-*, p. 23 fin.

medulla, -ae f. : moelle. Usité surtout au pluriel collectif *medullae* « les moelles » (il y a une moelle pour chaque os), usage ancien conservé dans une certaine mesure en français. Le singulier ne s'emploie que pour désigner la moelle d'un certain os, par exemple la moelle

épinière, e. g. Plin. 11, 118, ou la moelle d'un arbre, ou encore au figuré : *suadae medulla* (Enn.), par imitation du grec μυελός. A côté de *med·ıla*, certaines formes dialectales italiennes supposent **merulla*, dont le *merilas* d'une tabella defixionis (Audollent 135) est peut-être une graphie déformée (cf., toutefois, les doutes de Wuensch et de M. Niedermann, Mél. de Saussure, p. 78) ; v. M. L. s. u. ; Vendryes, MSL 15, 365 sqq. Ce serait la forme ancienne, si l'on admet la parenté avec irl. *smiur*, v. h. a. *smero*, proposée par Thurneysen, IF 21, 178 ; *medulla* aurait subi l'influence de *medius*, auquel le rattachait l'étymologie populaire. Tout ceci est douteux ; la forme du mot est équivoque : diminutif? géminée expressive? Le gr. μυελός, auquel on songe, n'a pas non plus d'étymologie. Ancien (Plt., Cat.), usuel. Panroman. M. L. 5463 ; B. W. s. u.

Dérivés : *medullitus* adv., formé comme *funditus*, *rādīcitus* ; *medullula*. Les autres dérivés : *medullāris*, *medullōsus*, *medullātus* (d'où *ēmedullātus*, Plin.), *medullō*, *-ās*, *ēmedullō* (Ital., = ἐκμυελίζω) sont récents et imités du grec.

***medus** : *quasi melus, quia ex melle fit, sicut calamitas pro cadamitas*, Isid. 20, 3, 13. Mot germanique ; v. Sofer, p. 145. M. L. 5464.

mefītis (*mephītis*), **-is** f. : exhalaison méphitique (sulfureuse) ; cf. Servius, Ae. 7, 84, *mephitis proprie est terrae putor qui de aquis nascitur sulphuratis, et est in nemoribus grauior ex densitate siluarum* ; personnifiée et divinisée (cf. Varr., L. L. 5, 49) sous la forme Mefit⟨eí⟩ en osque ; v. Vetter, n. 162. La conservation de *f* intervocalique et le sens même du mot qui désigne des exhalaisons d'origine volcanique attestent que le mot est suditalique. La variation *ph/f* est la même que dans *sulphur/sulfur* ; elle indique une hellénisation de la forme.

Dérivés : *mefīticus* (Sid.) ; *Mefītānus*.

Sans étymologie connue. Terme préitalique, comme *sulphur*?

meinom? : forme très douteuse que certains veulent lire sur l'inscription dite de Duenos et qu'ils rattachent sans vraisemblance à la famille de *mūnus*.

meiō, -ere : pisser. Prononcé *meiiō* ; la première syllabe est longue. Mot populaire, attesté depuis Catulle ; on ne peut décider si le parfait *mixī* et le supin *mictum* sont formés directement de *meiō* ou empruntés à *mingō*. Il y a une forme tardive en *-ā-*, *meiāre* dans Mulom. Chiron. (*miare*, Inscr.), parallèle à *mīnsāre*, peut-être due à l'influence de *siāre* (v. *siat*), **pišāre* (mot expressif, panroman) ou de *cacāre* et demeurée dans les langues romanes ; cf. M. L. 5468, 6544 ; B. W. *pisser*. — Composés : *com-*(cf. *concacō*) ; *dē-* (Gloss.), *ē-*, *in-* (Perse), *per-*, *sub-meiō* ; *submeiulus*.

V. *mingō*.

mel, mellis n. : miel. S'emploie aussi au pluriel collectif ; Vg., B. 4, 30, *et durae quercus sudabunt roscida mella*. Ancien, usuel, souvent au sens figuré de « douceur », terme de tendresse : *mel meum* ; panroman. M. L. 5469 ; et celtique : britt. *mel*. Sur le couple antithétique *mel*, *fel*, v. ce dernier mot.

Dérivés : *mella*, *-ae* (Col.) : eau de miel ; *melleus* : de miel ; *mellāceus* (comme *must-*, *uīn-āceus*), et substantif *mellācium*, Non. 561, 18, *sapa quod nunc mellacium dicimus, mustum ad mediam partem decoctum* ; cf. fr. *mélasse*, M. L. 5482 ; *mellārius*, *-a*, *-um* ; subst. *mellārius* : ouvrier qui recueille le miel ; *mellārium* : ruche ; *mellātiō* : récolte du miel ; *mellīnus* ; *mellilla* (Plt.), avec géminée expressive ; *melliculus*, *melliculum*, *melculum* (*melculus*, Aug. ap. Macr. 2, 4), terme de tendresse ; *mellīgō*, *-inis* f. : propolis, verjus ; *mellītus* : sucré, doux comme le miel ; *mellītulus* ; *mellōsus* ; *Mellōna* « déesse du Miel » ; *mulsus* : miellé, *mulsum* n. (scil. *uīnum*) : vin mêlé de miel ; *mulsa* f. (sc. *aqua*) : terme de tendresse ; *mulseus* (Col., Plin.) ; *promulsis*, *-idis* f. : entrées (dans un repas), hybride formé sur un type grec comme παροψίς ; *promulsidāre*, *-is* n. : plateau à hors-d'œuvre.

Composés en *melli-* : *melli-fer*, *-ficō* et ses dérivés, *-ger*, *-fluēns*, *-fluus* (= μελίρρυτος), tous poétiques, sauf *mellificus*. Sur *mālomellum*, v. Isid. 17, 7, 5, et Sofer, p. 100. Sur *oleomela* (= ἐλαιόμελι), Isid. 17, 7, 11, v. Sofer, p. 56 sqq.

Hybrides tardifs : *hydro-*, *oeno-*, *omfaco-*, *oxy-melli*.

Nom spécial du « miel » qui ne se trouve que dans une partie de l'indo-européen ; le nom indo-européen général du « miel » et de l' « hydromel », représenté par gr. μέθυ, irl. *mid.*, etc., n'est pas conservé en latin. Cf. hitt. *milit*, gr. μέλι, μέλιτος (avec le dérivé att. βλίττω « je cueille le miel »), irl. *mil* (gén. *mela*), got. *miliþ*, alb. *mjaltε* et arm. *mełr* (gén. *mełu*, le passage aux thèmes en *-u-* résultant d'une contamination avec le thème **medhu-*) ; le groupe *-ll-* de lat. *mel*, *mellis*, peut représenter une ancienne géminée populaire, comme dans *fel*, ou être issu de **-ln-* (v. Benveniste, *Formation*, p. 7) ou **-ld-* ; la forme *mulsus* peut être faite d'après *salsus*, ou même donne à supposer l'existence d'un verbe **mellō* qui serait parallèle à *sallō*.

melca, -ae f. : lait coagulé mélangé d'épices. Attesté pour la première fois au Ier siècle après J.-C. ; cf. Buecheler, CEL 862. Sur l'origine du mot, généralement considéré comme germanique (all. *Milch*), v. J. Janko, Glotta 2, 38 sqq. (qui y voit, à tort, un terme proprement italique). M. L. 5471 a.

mēlēs (*mēlis*, *mae-*), **-is** f. : martre ou blaireau (Varr., Plin.). M. L. 5474.

Dérivé : *mēlīnus*. M. L. 5478 a? Doublet tardif *mēlō* (d'après *taxō*, *musiō*).

Cf. *fēlēs*.

***mēlica, -ae** f. : Varr. ap. Non. 545, 4, *dolia atque apothecas tricliniares, Melicas, Calenas obbas et Cumanos calices*. De *mēlicus*? Désigne une sorte de vase qui tirerait son nom de son lieu d'origine. Peut-être identique au suivant?

***mēlicae, -ārum** f. pl. : Varr. R. R. 3, 9, 19, ... *gallinis... quas Melicas appellant falso, quod antiqui ut Thetim Thelim dicebant, sic Medicam Melicam uocabant. Hae primo dicebantur qua⟨e⟩ ex Medica propter magnitudinem erant allatae quaeque ex iis generatae, postea propter similitudinem amplae omnes*. Si l'explication de Varron est exacte, le passage de *d* à *l* est peut-être dialectal.

melior, -ius ; gén. *meliōris* : meilleur ; sert de comparatif à *bonus*, à côté du superlatif *optimus*. Le sens a dû d'abord être « plus grand » ou « plus fort ». Cf. *multus*, de même racine (toutefois, il n'y a rien à tirer de P. F. 109, 3, *meltom meliorem dicebant*. Le texte est corrompu et il faut sans doute lire, avec les gloses, *meliosem* ; cf. Lindsay, Class. Rev. 5, 10). Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 5479 ; B. W. s. u.

Dérivés : *meliusculus*, diminutif familier, cf. *maiusculus*, etc. ; et, tardifs, *meliōrō*, *-ās* (cf. βελτιόω), M. L. 5480 ; *meliōrātiō* ; *meliōrēscō*, *-is*. Pas de substantif dérivé.

V. *multus*.

La notion de « meilleur » est souvent indiquée par une racine différente de celle qui sert à exprimer la notion de « bon » : gr. λωίων et ἀμείνων, got. *batiza*, v. sl. *lučii* (et *sulěi*), etc. Malgré leur aspect archaïque, ces comparatifs diffèrent d'une langue à l'autre ; ils se sont constitués indépendamment dans chacune.

mella, -ae f. : — *quam Graeci loton uocant, quae uolgo propter formam et colorem faba Syrica* (*Syriaca*) *dicitur. Arbor est enim magna, fructum ferens comestibilem, maiorem pipere, gustu suauem, unde et mella uocata est*, Isid. 17, 7, 9. V. Sofer, p. 56. Le rapprochement avec *mel* n'est sans doute qu'une étymologie populaire.

mellum, -ī (et *millus*, *millum*, forme employée par Scipion Émilien ; cf. P. F. 137, 3) n. : collier de chien de chasse, fait en cuir et garni de clous. Ne semble pas attesté en dehors de Varron et de Festus ; forme peu sûre ; la variation *e/i* peut être dialectale. L'ital. *mello* suppose *mēllum*, M. L. 5484. — Cf. *monīle*? Le *melium* qu'on lit dans Varron, R. R. 2, 9, 15, doit être une simple faute de copie pour *mellum*, comme *baliolus* pour *baiolus* ou *simpulum* pour *simpu(u)ium*.

mēlō, -ōnis m. : melon, πέπων. Abréviation de μηλοπέπων, qui apparaît à basse époque et dans les gloses, sans doute d'après *pepō*.

mēlum : v. *mālum*.

melus, -ī m. ; latinisation archaïque de μέλος « chant », souvent transcrit sous sa forme grecque. Abl. *melō*, Acc., Tr. 404 ; acc. *melos*, Enn., A. 404 ; v. Thes. s. u. et Non. 213, 10 sqq. Lucrèce emploie les formes grecques *melē* = μέλη et *melicus* = μελικός, comme aussi les grammairiens.

membrum, -ī n. : membre (= μέλος). Désigne toute partie du corps, non seulement les bras et les jambes ; cf. Cic., Fin. 3, 6, 18, *iam membrorum, i. e. partium corporis, alia uidentur propter eorum usum a natura esse donata, ut manus, crura, pedes, ... alia quasi ad quendam ornatum ut cauda pauoni, plumae uersicolores columbis, uiris mammae atque barba*... De là *membrum uirīle*. S'est dit ensuite des parties d'un tout (*corpus*) ; des individus par rapport à un ensemble, des pièces d'un appartement ; traduit le gr. κῶλα « membres d'une période ». Ancien, usuel, classique ; panroman, sauf roumain. M. L. 5488. Celtique : irl. *membur* et *membrum* (= *membrāna*), britt. *memryn*, *memrwn*.

Dérivés : *membrāna* f. : peau qui recouvre les différentes parties du corps, membrane, pellicule. S'applique par extension à différents objets, liber, tunique, enveloppe. Désigne spécialement la peau préparée pour écrire, parchemin (= διφθέρα) ; de là *membrānārius* : διφθεροποιός. Autres dérivés et composés : *membrānula* (*-lum*) ; *membrāneus* ; *membrānāceus*, *-nōsus* ; *membrātim* adv. ; *membrō*, *-ās* (tardif seulement au passif) ; *membrātus* ; *membrōsus* (rare) ; *membrātūra* (Vitr.), cf. *corporātūra* : membrure ; *membripotēns* ; *com-membris* (Aug.), comme *con-sors*, *compar*, etc. ; *commembrātus* ; *dēmembrō* ; *bi-* (= δίμελος), *tri-*, *quadri-*, *ē-membris*, etc., sur le type des composés grecs du type τρί-κωλος, -σώματος.

On rapproche skr. *māṃsám*, tokh. B *misa*, n. pl., v. sl. *męso*, alb. *miš*, arm. *mis*, got. *mimz* « chair » ; le mot le plus proche pour la forme est irl. *mīr* « morceau de viande » qui peut reposer sur **mēmsro-*; le sens initial de *membrum* serait donc « morceau du corps (d'un être vivant) ».

meminī, -istī, -isse (impératif *mementō* ; participe analogique *meminēns* déjà dans Liv. Andr., mais de caractère artificiel et d'emploi rare) : 1° avoir présent à l'esprit, se souvenir ; 2° faire mention de. Construit avec le génitif (rarement avec l'accusatif) ou avec la proposition infinitive. Parfait à redoublement, à valeur de présent. Ancien, usuel, non roman.

Composés : *commeminī* (marque l'aspect « déterminé » ; n'est guère attesté en dehors de la période républicaine et des archaïsants) ; *rememinī* (Tert., sans doute sur le modèle de ἀναμιμνήσκομαι), cf. *com-*, *re-minīscor*, sous *mēns*. Le substantif correspondant à *meminī* est *memoria* ; *memor* sert de participe. L'identité de l'initiale a contribué à rapprocher les formes. Cf. le suivant.

La racine indo-européenne **men-*, qui indiquait les mouvements de l'esprit, a fourni des mots nombreux dont le sens précis est déterminé par la formation.

Le parfait *meminī* repose sur une forme ancienne : cf. hom. μέμονα (pluriel μέμαμεν) « je projette, j'ai l'intention », véd. *mamné* « je pense » (peu attesté), et, sans redoublement, got. *mam* « je pense, je crois ». — L'osque a un substantif à redoublement memnim « monumentum » (terme vulgaire dans une *tabella deuotionis* ; cf., toutefois, Vetter, *Hdb.*, p. 33).

Le présent, dont *com-*, *re-minīscor* sont dérivés, a ses correspondants dans irl. *domuiniur* « je crois, je pense », lit. *mìni* « il pense », v. sl. *mĭnitŭ* « il pense » (souvent *mĭnitŭ sę*, où le réfléchi est substitué aux désinences moyennes), skr. *mányate*, av. *mainyeite* « il pense », et sans doute gr. μαίνομαι « je suis furieux ». — Le *-mentus* de *com-mentus* répond à skr. *matáḥ* « pensé », lit. *miñtas*, got. *munds* et, sans doute, à gr. αὐτό-ματος « qui agit de son propre chef ». V. *minīscor*.

Du causatif *moneō*, *monitus* on rapproche, pour le sens, v. h. a. *manēn* « rappeler, mentionner ». Cf. aussi skr. *mānáyati*, av. *mąnayeiti*.

Il y a deux formes de thème en *-ti-*, l'une relativement ancienne, *mēns*, cf. skr. *matiḥ* « pensée », l'autre, de type italo-celtique, *mentiō*, cf. irl. *air-mitiu* « respect ». La forme *mēns* a été détachée, comme la forme *mors*, des formes composées ; cf. got. *ga-munds*, lit. *atmintis*, v. sl. *pa-mętĭ* « souvenir ». Le latin n'a pas de mot neutre correspondant à gr. μένος, skr. *mánaḥ*, etc.

memor, -oris (nominatif ancien *memoris*, *memore*, d'après Priscien, GLK II 354, 8 ; toutefois, l'ablatif *memorī* des poètes dactyliques n'est pas probant, car il peut être créé comme *inopī*, *silicī*, etc., pour éviter le

tribraque) : 1° qui se souvient ; 2° qui fait se souvenir. Ancien (*memoriter* dans Plt.), usuel, classique. Cf., pour le sens, gr. μνήμων et ses dérivés.

Dérivés et composés : *memoria* f. : mémoire, souvenir, sens abstrait et concret, d'où au pluriel *memoriae* « mémoires » (masculin), « monuments commémoratifs » (latin ecclésiastique, et *memorium* d'après μνῆμα), M. L. 5490 ; *memoriola* (Cic. ad Att. 12, 1, 2) ; *memoriālis* : *m. liber*, d'où *memoriāle* et *memoriālia* ; *memoriōsus* (tardif) ; *immemor* (et *immemoris*), ancien, usuel et classique, d'où *immemoria* (Dig.) ; *bone-*, *benememorius* (*-morius*) dans les inscriptions chrétiennes de basse époque.

memorō, *-ās* (*-ror*) : remettre en mémoire, rappeler ; d'où célébrer [le souvenir de] ; et simplement, dans la langue familière, raconter, dire (cf. *narrō*). Nombreux dérivés à l'époque impériale. Panroman, sauf roumain. M. L. 5489. Le celtique a irl. *mebuir*, *membre* « memoria », *memraigim* « memorō », britt. *myfyr* « memorius ».

memoror, *-āris* (latin ecclésiastique) : se souvenir de (sans doute influencé par μιμνήσκομαι).

commemorō : ne diffère guère pour le sens de *memorō* qu'emploient plus souvent les archaïques et les poètes. Cicéron et César préfèrent *commemorō*, cf. Thes. s. u., sans doute à cause de la valeur « déterminée ». Fréquent dans le latin ecclésiastique, comme les dérivés *commemorātiō*, etc. ; *immemorātus* (Hor., Ep. 1, 19, 33), transcription du gr. ἀμνημόνευτος ; *immemorātiō* (Vulg. = ἀμνησία) ; *immemorābilis* (Plt.) ; *praememorō* (latin ecclésiastique).

rememoror (Vulg., Tert., Isid.) : se remémorer. Formation tardive, qui apparaît d'abord dans la langue de l'Église, pour traduire ἀναμιμνήσκομαι (cf. *rememinī*), comme *rememorātiō*, dans la Vulgate, traduit ἀνάμνησις de la version des Septante ; *rememorō*, M. L. 7195.

Cf. skr. *smárati* « il se souvient », av. *hišmaraiti* et *mimara-* « memor ». Le latin a une forme à redoublement simple, tandis que gr. μέρμηρα « souci » a un redoublement intensif, cf. μέριμνα « souci ». En germanique, cf. got. *maurnan* « avoir soin de », et v. angl. *ge-mimor* « nōtus ». *Memor* serait donc un mot expressif dont la valeur se serait atténuée et que l'homonymie aurait rapproché de *meminī*. — Un rapprochement de la racine de *Morta* et de *mereō* n'est pas exclu. Cf. peut-être aussi *mora*?

Mēna, -ae f. : *dea mēnstruātiōnis* (cité par Aug., Ciu. D. 4, 44 ; 7, 2). Cf. *mēnsis*. Sans doute emprunté au grec Μήνη.

***menceps** : *mente captus*, attesté seulement par Priscien, GLK II 26, 13. Il est à noter que dans ce composé le second terme *-ceps* a le sens passif ; cf. *deinceps*, *manceps*. La langue classique ne connaît que *mente captus*. Peut-être création de grammairien.

menda, mendāx : v. *mendum*.

mendīcus, -a, -um adj. et **mendīcus, -ī** subst. : pauvre, indigent ; mendiant. Cf. Cic., Fin. 5, 28, 84, *paupertas si malum est, mendicus esse beatus nemo potest*. Ancien, usuel et classique. M. L. 5494.

Dérivés : *mendīcum* n. : *uelum quod in prora ponitur*, P. F. 112, 2 ; *mendīcē* adv. : pauvrement, chichement ; *mendīcō*, *-ās* (*-cor*, Plt.) : mendier, M. L. 5492 ; *mendīcitās*, usuel, M. L. 5493 ; *mendīcimōnium* (ā à Laberius) ; *mendīcābulum* (Plt.) ; *mendīculus* (id.), *-culeia* (Gl.) ; *mendīcātiō*, *-cātor*, *-cābundus* (tardifs) ; *ēmēndīcō* (depuis Suét.).

De *mendum*. Le sens premier a dû être « qui a des défauts physiques, infirme », par suite « pauvre » et « mendiant » ; cf. fr. « un pauvre ». Mais a perdu tout contact avec *mendum*. Formation comme *amīcus*, *pudīcus*.

mendum, -ī n. et **menda, -ae** f. (les deux formes ont subsisté dans les langues romanes, *mĕndum* en logoudorien, *mĕnda* en italien et provençal, M. L. 5491 et 5494 a) : défaut (physique), faute (dans un texte), incorrection. *Menda* semble attesté depuis Lucilius et se trouve dans Ovide ; *mendum* est dans Varron et Cicéron ; cf. Thes. s. u.

Dérivés et composés : *mendōsus* : défectueux, fautif ; *ēmendō*, *-ās* : enlever les fautes, corriger, amender ; *ēmendātiō*, trad. de διόρθωσις ; B. W. sous *amender*. M. L. 2860 et ses dérivés.

mendāx adj. et subst. : 1° mensonger, faux, trompeur (sens poétique et dérivé) ; 2° menteur, menteuse. Ancien, usuel et classique. Cf. *uērāx*.

mendācium : mensonge ; *-ciunculum* (Cic.) ; *mendācitās* (Tert., d'après *uēritās*) ; *mendāciloquus* (Plt.), comme *falsiloquus*, ψευδολόγος, *-loquēns* (Ital.).

L'adjectif *mendus*, qui est très rare et tardif, semble refait sur *mendum*, *menda* pour traduire ψευδής ; v. Thes. s. u.

Le sens est sans doute issu de l'acception spéciale de *mendum* « faute faite en écrivant (ou en parlant) », *mendacium in scriptura*, CGL V 621, 27 ; cf. Cic., Verr. 2, 2, 42, 104, *quod mendum ista litura correxit?* ; Plin. le J., Ép. 10, 75 (70), 4, *mendosum exemplar testamenti*. — *Mendāx* a dû s'employer par litote : « qui ne s'exprime pas correctement » (cf. la différence établie par P. Nigidius, ap. Gell. 11, 11, 1, entre *mendācium dīcere* « dire une chose fausse sans le vouloir » et *mentīrī* « mentir (sciemment) ». Il est à noter que *mentior*, qui n'a rien de commun avec *mendāx*, a dû vouloir dire « j'imagine », avant de signifier « je mens, je ne dis pas la vérité », par une litote analogue. De même, les Grecs n'ont jamais fait une distinction nette entre « mentir » et « imaginer, feindre ». *Mendāx*, *mendācium* ne sont pas représentés dans les langues romanes, où seuls ont susbisté *mentīrī*, devenu actif, et ses dérivés ; v. ci-dessous.

Sans étymologie sûre. On pense à skr. *mindā́* « défaut » (Wackernagel) et gall. *mann* « tache (corporelle), défaut » ; irl. *mennar*.

mēns, mentis f. (thème en *-i-*, gén. pl. *mentium*) : terme très général de la racine **men-* « penser » et qui désigne, par opposition à *corpus*, le « principe pensant, l'activité de la pensée », l'esprit, l'intelligence, la « pensée » (sens abstrait et concret, e. g. Vg., Ae. 1, 676, *quae facere id possis, nostram nunc accipe mentem*), par suite « l'intention ». En raison de sa parenté de sens avec *animus*, auquel il est souvent joint (cf. *mēns animī*), s'emploie parfois poétiquement au sens de « courage » : *addere mentem*, Hor., Ep. 2, 2, 36 ; *demittunt mentes*, Vg., Ae. 12, 609. A servi à former des locutions adverbiales du type *minitantī mente* (Lucr.), dont l'emploi s'est développé dans les langues romanes. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5496. Cf. aussi M. L. 5505, *mentāre* (tiré de *commentāre*?), et 5507 et 175, *ad mente habēre*.

Dérivés et composés : *mentālis* (bas latin, blâmé par St Aug. ; formé comme *spiritālis*, *corporālis*) ; *āmēns* et *dēmēns* « qui a perdu l'esprit » (ancien *āmentis*, d'après Prisc., GLK II 341, 18) ; *āmentia* (M. L. 416) et *dēmentia*. La différence établie par les grammairiens, Diff. Beck 35, 67, *amens a tota mente submotus, demens deminutionem mentis patitur*, n'est pas justifiée par l'usage ; cf. Cic., Tusc. 3, 10, *quod animi affectionem lumine mentis carentem* [*maiores*] *nominauerunt amentiam eandemque dementiam*. De *dēmēns* Lucrèce a un dénominatif *dēmentiō*, *-īs*, repris par Apulée et Lactance ; et à basse époque apparaît *dēmentō*, *-ās* « rendre dément » ou « être dément » (Lact., Itala) ; *dēmentātiō*, cf. M. L. 2550 ; *dēmenticus* et *dēmenticō* « oublier » : *dementicastis* : *obliuioni tradidistis* (demeuré en italien, où il s'est substitué à **oblitāre*, M. L. 2550 a). V. aussi *uēmēns* (*uehe-*).

Dénominatif : **mentior, -īris** (et, à basse époque, *mentiō*, auquel remontent les formes romanes) : ne pas dire la vérité, mentir. C'est là le sens le plus anciennement attesté, le plus fréquent et le seul qui ait duré. A côté, on trouve, dans la langue de la poésie ou dans la prose impériale, des emplois particuliers qui sont sans doute imités du grec, par exemple « imaginer, inventer », Hor., A. P. 151, *atque ita mentitur* (= ψεύδεται ; cf. le sens de ψεῦδος « mensonge » et « invention, fiction ») *Homerus* ; Lact. 4, 15, 21, *poetae Orionem mentiuntur* (= *fingunt*, ψεύδονται) *in pelago incidentem* ; par suite « feindre », Mart. 5, 39, 26, *mentiris iuuenem tinctis capillis*. Ancien, usuel, panroman. M. L. 5510 ; *ad-*, *com-* (cf. *ad-*, *con-fingō*, *commentor*, d'après καταψεύδομαι dans Apul.) ; *ēmentior* : forger en mentant ; ce dernier seul ancien (Plt.).

L'adjectif correspondant à *mentior* appartient à une autre famille : c'est *mendāx*, avec son dérivé *mendācium*. La langue écrite semble avoir ignoré les dérivés de *mentior* ; l'existence de *mentītiō* est plus que douteuse (ad Herenn. 3, 2, 3?). Mais la langue populaire devait avoir créé ces dérivés et les langues romanes attestent l'existence de **mentītor*, panroman. M. L. 5511 ; *mentiō* « mensonge » (Venant Fort., cf. Thes. s. u.), différent du *mentiō* classique, M. L. 5508 ; **mentiōnia*, *-nica*, 5509. B. W. *mensonge*. Les gloses ont aussi *mentiōsus* et *mentiriōsus* ; cf. Thes. s. u.

mentiō, -ōnis f. : mention (appel à la pensée ou à la mémoire), usité surtout dans l'expression *mentiōnem facere*, dont M. Benveniste, Festschr. Debrunner, p. 16 sqq., a montré le sens juridique spécial « faire des ouvertures de mariage », en étudiant μνάομαι.

Mot fait sur le groupe de *-mentus* (*com-mentus*).

minīscor, -eris, mentus sum, minīscī, attesté seulement dans les glossaires, cf. P. F, 109, 26, *miniscitur pro reminiscitur antiquitus dicebatur* ; 112, 3, *mentum dicebant pro commentum*, de sorte que l'*i* du radical n'a aucune autorité ; *minīscor* a pu être tiré des formes à préverbe ; du reste, l'*i* pourrait être ancien ; cf. *cinis* et *similis* en face de *semel*.

comminīscor : imaginer, inventer ; Varr., L. L. 6, 44, *reminisci, cum ea quae tenuit mens ac memoria cogitando repetuntur, hinc etiam comminisci dictum, a « con » et « mente », quom finguntur in mente quae non sunt*. Composé d'aspect déterminé ; ancien (Plt., Mo. 662, 668). De là : *commentum* : 1° invention, fiction, cf. Ov., M. 12, 54, *mixtaque cum ueris passim commenta uagantur* ; 2° livre (sens rare et tardif, e. g. Col. 7, 5, 17) ; 3° traduit aussi le gr. ἐνθύμημα (Quint. 3, 10, 1) ; *commentīcius* : inventé, imaginaire, idéal ; M. L. 2981, **excommentāre*.

ēminīscor (extrêmement rare et mal attesté) ; *reminīscor* : se remettre dans l'esprit ; *reminīscentiae*, qui traduit, dans Tertullien et Arnobe, le gr. ἀναμνήσεις de Platon ; *recomminīscor* (Plt., Tri. 915).

commentor, -āris, -ātus sum, -ārī : avoir dans l'esprit ou se remettre dans l'esprit ; réfléchir à (*sēcum commentārī*), étudier ; traiter de, commenter (époque impériale) ; *commentātiō* « méditation, réflexion », traduit le gr. ἐνθύμημα ; *commentātor* : ὑπομνηματιστής ; *commentārius* (sc. *liber*) : livre où l'on note ses réflexions, cahier de notes ; mémoire ; archives, formulaire exposé ; au pluriel, *commentāriī* « mémoires » et « commentaires » (= ὑπομνήματα). A l'époque impériale, il y a des scribes *ā commentāriīs*, d'où l'adjectif de la langue administrative *commentāriēnsis* « greffier, contrôleur, secrétaire », etc. ; *recommentor* (Plt., Tri. 912).

Le sens de *commentor* s'accorde mal avec celui de *commentus*, et *commentārius* est différent de *commentīcius* ; Cicéron peut écrire, Phil. 5, 12, *commentariis commenticiis... innumerabilis pecunia congesta est*. Aussi est-il peu probable que *commentor* soit dérivé de *commentus* ; il est plutôt tiré directement de *mēns*, comme *recordor* de *cor*. Cf. *mentāre* sous *mēns*.

V. *meminī*.

mēnsa, -ae f. : table. Ce sens, qui est le seul attesté, est sans doute secondaire. Le sens premier semble être celui de « gâteau » sacré, rond et partagé en quartiers par deux diamètres perpendiculaires l'un à l'autre, sur lequel on disposait à l'origine les offrandes et les victuailles offertes aux dieux ; cf. la formule ancienne citée par P. F. 112 : *mensa frugibusque iurato significat per mensam et fruges* ; et ombr. **mefa** « mēnsa, lībum ». C'est à ce sens que se réfèrent dans l'Énéide la prophétie de Céléno (3, 255-257, à propos de quoi les gloses ont conservé l'explication : *mensas nunc panificia deorum Penetium dicit*, CGL V 222, 20) et son accomplissement (7, 107-117 : *heus, etiam mensas consumimus*). En passant dans la langue commune, *mēnsa* a pris le sens de « support sur lequel on place les mets » et, plus généralement, de « table à manger » et « service, repas », etc. (d'où l'adjectif *mēnsālis* : *-e uīnum*, *argentum* ; cf. M. L. 5498, *mēnsāle* « serviette »), puis a désigné toute espèce de table, « comptoir, table de banquier », etc. A ce dernier sens se rattachent *mēnsārius* : banquier, changeur (cf. τράπεζα, τραπεζίτης) ; *mēnsulārius*, même sens, ce dernier dérivé du diminutif *mēnsula*, M. L. 5501 ; *mēnsōrium* (tardif) : vaisselle ; *mēnsātim* « par table » (Juvenc.). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5497 (mais évincé par *table*, v. B. W. s. u.) ; germa-

nique : got. *mēsa-*, v. h. a. *mias* ; celtique : v. irl. *mias*, britt. *mwys*.

Le rapport avec *mētior*, souvent proposé, est tout à fait incertain.

mēnsis, -is m. (ancien thème consonantique, muni d'un nominatif en *-is*, comme *canis*, *iuuenis*, etc. ; l'ablatif est *mēnse* et le génitif pluriel ancien *mēnsum* ; cf. ombr. menzne « mēnse », de **mens-en-*, sab. *mesene*, avec un élargissement *-en-* comme le latin a *-i-* au nominatif ; sans cet élargissement, l'ombrien a le dérivé anter-menz-aru « intermēnstrium ») : mois. A l'origine, « mois lunaire », le nom du mois se confondant avec celui de la lune ; cf., avec le rapprochement étymologique de *mēnsis* et de *mēnsus* (cf. *mētior*), Cic., N. D. 2, 27, 69, *lunae cursus qui, quia mensa spatia conficiunt, menses nominantur*. Le pluriel *mēnsēs* désigne aussi les « époques » des femmes, καταμήνια. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5500.

Dérivés : *-mēstris* de **mē(n)s-tri-s* (et non **mē(n)s-ris*, qui aurait donné **-mēbris*, cf. *fūnebris*), second terme dans *bi-*, *sē-*, *tri-mēstris*, etc. Dans *sēmēstris* « de six mois » et « d'un demi-mois » se sont confondues deux formes d'origine différente, issues, l'une de **sex-mēstris*, l'autre par haplologie de **sēmi-mēstris*. De là *sēmēstrium*. *Trimēstris*, *trimēnsis* sont partiellement conservés dans les langues romanes ; cf. M. L. 8905.

mēnstruus, d'où *mēnstrua*, *-ōrum*, *mēnstruō*, *-ās* ; *mēnstruālis* (tardif), formé d'après *annuus*, *annuālis* ; *mēnstruōsus* (Gloss.) ; et les composés tardifs *bi-*, *tri-mēnstruus*, etc. ; *purimenstrio esse dicuntur qui sacrorum causa toto mense in caerimoniis sunt, id est puri sint certis rebus carendo*, Fest. 298, 13.

mēnsurnus (deux exemples tardifs ; d'après *diurnus*).

Ancien mot indo-européen ayant signifié « lune » et « mois » et spécialisé souvent au sens de « mois », ainsi en latin (où *lūna* seul a le sens de « lune »), en celtique : irl. *mí* (gén. *mís*), en albanais : *muaj*, en arménien : *amis* (gén. *amsoy* ; la « lune » est nommée *lusin*, de la racine de lat. *lūna*) ; tokh. A *mañ*, B *meñe*. La forme est complexe. La racine paraît être **mē-*, sans doute celle de *mētior*, la « lune » étant l'astre qui mesure le temps ; de là un thème **mē-n-* conservé dans des dérivés en germanique : got. *mena* (masculin) « lune » et *mēnoþs* « mois » ; en baltique, dans le nominatif lit. *mėnů*. La forme conservée le plus souvent est un élargissement par *-es-* : le génitif lituanien de *mėnů* est *mėnes-io* (avec un suffixe secondaire) et la forme lette est *mēnesis* (*mēness*). En général, on n'a que **mēns-*, ainsi dans les formes italiques, celtiques, arméniennes citées ci-dessus ; de même gr. μήν, μηνός « mois » (à en juger par le génitif lesb. μῆννος), avec le dérivé μήνη « lune » d'où provient sans doute lat. *Mēna*. Ce **mēns-* s'est simplifié en **mēs-* dans une partie des formes indo-européennes, d'où skr. *mā́s-*, iran. *māh-*, et, en slave, le dérivé pourvu de deux suffixes de dérivation *mě-ę-cĭ* « lune, mois » (le thème skr. *candrámas-* « lune », littéralement « lune brillante » [v. *lūna*] a dû être fait sur le nominatif *candrámāḥ*).

Mēnsis est masculin comme le mot grec, ce qui prouve le caractère secondaire de la désinence en *-i-* : autrement, on attendrait le féminin.

menta, -ae (*ĕ*) f. : menthe (depuis Caton). Panroman. M. L. 5504. De là : *mentastrum* n. : menthe sauvage (cf. *apiastrum*, *oleaster*), M. L. 5506 ; *mentiōsa* (*herba*), Marcell., Med. 33, 8. Germanique : v. h. a. *minza*, etc.

Nom de plante d'une langue méditerranéenne à laquelle le grec a aussi pris μίνθη.

mentīgō : v. *mentum*.

mentior, mentiō : v. *mēns*.

mentula, -ae f. : membrum uirīle. Mot populaire (Catulle, Mart.). Les gloses ont une forme vulgaire *mencla*, CGL II 481, 40 ; cf. ital. *minchia* (dont l'*i* est dû peut-être à l'influence de *mingere*, cf. M. L. 5513), et le composé *menclilingia*, vulgaire et tardif.

Dérivé : *mentulātus*. — Ni le rapport avec *menta*, ni le rapport avec *mentum* ne s'imposent. Sur la parenté possible avec le skr. *mánthati* « il baratte, il obtient du feu par frottement », etc., v. en dernier lieu Vendryes, MSL 21, 39.

mentum (*ĕ*), **-ī** n. : 1° menton ; 2° larmier (terme d'architecture). Depuis Plaute. M. L. 5514 ; a été remplacé dans certaines langues romanes par *mentō*, *-ōnis*, M. L. 5512 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *mentō*, *-ōnis* m. « au menton proéminent » (cf. *nāsō*, etc.) ; *mentagra* f. : 1° mentagre, sorte de dartre ; 2° lichen. Hybride formé de *mentum* et ἄγρα, d'après *podagra* ; *mentīgō* f. : tac, maladie qui siège dans le museau des moutons, dite aussi *ostīgō* (d'après *prūrīgō*, etc.). M. L. 5507 a.

Cf. gall. *mant* « mâchoire, bouche », got. *munþs* « bouche », v. h. a. *munt*. Mot du vocabulaire occidental de l'indo-européen, sans doute dérivé de la racine **men-* « être saillant » ; cf. *mōns*, *ēmineō* (sous *minae*).

meō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : aller, passer (rare, poétique et postclassique).

Dérivés et composés : *meātus*, *-ūs* m. : route, marche, passage, cours (des astres) ; veine ; lit d'un fleuve ; bras de mer ; pore, canal, conduit ; *meābilis* (Plin.), *meāculum* (Apul., Mart. Cap.), *meātor* (d'après *uiātor*), tous rares ; *commeō* : « se mettre en marche, voyager, se rendre à, vers », composé d'aspect « déterminé », plus anciennement attesté (Plt., Ru. 322) et plus fréquent que *meō* ; à l'époque impériale, *commeāns* « courrier » ; *commeātus*, *-ūs* m. : 1° action de se transporter ou de transporter » ; et, au sens concret, « passage » (depuis Plt.), « transport, convoi », et spécialement « convoi de vivres pour l'armée » (d'abord *frūmentī commeātus*) ; 2° dans la langue militaire, « ordre de marche ou de transport » (*diēs commeātūs*), d'où « titre de permission, congé », et par suite « répit ». Ancien, usuel et technique ; M. L. 2083 ; britt. *cemiat*, *cimiat*. A *commeō* correspond sans doute dans la langue archaïque un fréquentatif *commetō*, *-ās*, q. u. ;

ēmeō (rare, tardif) ; *immeō* ; *permeō* (rare) ; *permeābilis* (Sol.) ; et *impermeābilis* ; *intrāns-meābilis* (Jord.) ; *praetermeō* ; *remeō* (ancien, poétique et postclassique) ; *re-* et *irre-meābilis* (Vg.) = ἀνυπόστροφος ; *subtermeō* (formé d'après *subterlābor*).

Cf. v. sl. *mimo* « à travers », *minǫti* « passer », pol. *mijac'* « passer » et gall. *myned* « aller » (Rev. celt., 35, 223). Sans doute même racine élargie dans *migrāre* et *mūtāre* ; v. ces mots. Cf. aussi *trāmes* et *sēmita*.

merācus : v. *merus*.

***meratrum** : *est herba de qua comedunt serpentes et exuunt uetustatem*, CGL V 621, 30. Corruption (d'après *uērātrum*?) de μάραθ(ρ)ον « fenouil », attesté chez Pline sous la forme *marathum*.

mercēs, mercēdōnius, mercurius : v. *merx*.

merda, -ae (*ĕ*) f. : merde. Vulgaire ; panroman, M. L. 5520.

Dérivé : *merdaceus* (*-leus*, Priap., d'après σμερδάλεος?).

Pas de rapprochement sûr. On rapproche souvent le groupe de lit. *smirdžiu*, *smirdė́ti*, v. sl. *smrŭždǫ*, *smrŭděti* « puer », qui est différent pour le sens, ou got. *smarnos* « σκύβαλον », qui ne rend pas compte du *d*.

mereō, -ēs, -uī, -itum, -ēre ; mereor, -ēris, -itus sum, -ērī : recevoir comme part ou comme prix, e. g. Cic., Verr. II 4, 135, *quid arbitramini Reginos... merere uelle ut ab is marmorea Venus illa auferatur?*, et la note d'Em. Thomas, *ad l.* ; se faire payer ; gagner [un salaire] ; *merēre* (*-rī*) *stipendia* « gagner sa solde », expression de la langue militaire, d'où, absolument, *merēre* (*-rī*) « servir à l'armée », déjà dans Varr. ap. Non. 344, 40, *qui in exercitu donati essent et equo publico mererent* ; de là *ēmeritus* « soldat qui a fini de servir » (cf. *effētus*). Dans la langue commune, « mériter » (en bonne ou en mauvaise part) : *m. laudem, supplicium* ; *m. bene, male* ; *m. dē* « gagner un salaire à propos de » et, par extension, « se conduire vis-à-vis de » ; cf. Plt., As. 148, *te ego ut digna es perdam atque ut de me meres*. Ancien, usuel. M. L. 5522. A *merēns* « qui mérite » s'oppose *immerēns* ; à *meritus* (actif et passif ; cf. Vg., G. 2, 515, *... hinc armenta boum meritosque iuuencos* « qui ont gagné leur ration », cf. *merenda*), *immeritus*. De *meritus* sont formés *meritum* « prix, valeur ; salaire mérité ; service rendu (en bien ou en mal), mérite » ; *meritō* adv. « à juste titre » et *immeritō*. A *mereō* tend à se substituer un dénominatif *meritō*, *-ās* « gagner un salaire, servir », déjà dans Caton.

meritōrius : qui mérite salaire, ou qui procure un salaire ; qui se loue ; *meritōrium* : local loué ; en particulier : auberge, et lieu de débauche, *domus meretrīcis*.

merenda f. (*ĕ*) : repas de l'après-midi ou du soir ; *serae hora merendae*, Calp., Ecl. 5, 60 ; de *mereō*, comme *praebenda* de *praebeō*. Forme de la langue familière ou rustique ; ancien (Enn., Plt.). Rapproché de *merīdiēs* par étymologie populaire ; cf. Isid., Or. 20, 2, 12. Dénominatif : *merendō*, *-ās*. M. L. 5521, 5521 a ; britt. *merenn* (arm.). V. P. Herzog, *Die Bezeichnungen d. täglichen Mahlzeiten i. d. rom. Spr.*, Zurich, 1916, p. 75-84 ; Sofer, 146 ; *merendula* (tardif).

meretrīx f. : proprement « celle qui gagne un salaire, celle qui se fait payer » ; cf. Ov., Am. 1, 10, 21, *stat meretrix certo cuiuis mercabilis aere*. Comme *lēnō*, le mot s'est spécialisé dans la langue érotique. Dérivés : *meretrīcula* ; *meretrīcius* ; *meretrīcor* (tardif) = ἑταιρεύομαι. Les représentants romans supposent une forme **meletrīx* dissimilée comme *pelegrīnus*. M. L. 5523 ; celtique : irl. *mertrech*.

Composés de *mereō(r)* : *commereō(r)*, d'aspect « déterminé », souvent employé en mauvaise part, comme *committō* : *c. culpam* ; *dēmereō(r)* : anté- et postclassique, formé d'après *mereō dē* ; *ēmereō(r)* : est à *mereō* comme *efficiō* à *faciō*. Pour *ēmeritus*, cf. plus haut : *permereō(r)* (un exemple dans Stace) ; *prōmereō(r)*. Dans ces composés, la particule sert simplement à renforcer un verbe expressif.

Pour *morta*, v. ce mot.

Cf. gr. μείρομαι « j'obtiens en partage », hom. ἔμμορε et εἵμαρται, μοῖρα « part, destin », μέρος « part », etc., et sans doute hitt. *mark-* « partager », v. Benveniste, BSL 33, 140. Gaul. *Ro-smerta* est le nom d'une déesse. La racine **smer-* est peut-être la même que celle indiquée sous *memor*.

mergae, -ārum (*ĕ*) f. pl. : — *furculae quibus acerui frugum fiunt, dictae a uolucribus mergis* (étymologie populaire?) *quia, ut illi se in aquam mergunt dum pisces persequuntur, sic messores eas in fruges demergunt, ut eleuare possint manipulos*, P. F. 111, 6. Terme technique de la langue rustique, attesté depuis Plt. M. L. 5524.

merges, *-itis* f. « ce qu'on peut prendre avec les *mergae* ; botte, gerbe » (Vg., G. 2, 517). Pour la formation, cf. *seges*, *teges*, *-ĕtis*. M. L. 5526.

Le rapport avec gr. ἀμέργω « je cueille » (des feuilles, des fruits) est tout au plus possible. Mot technique, sans étymologie indo-européenne.

mergō, -is, -sī, -sum, -ere (le supin *mersum* est récent et analogique de *mersī* ; une forme ancienne **mertum* est supposée par le fréquentatif archaïque *mertāre* [Acc., cf. Non. 138, 20 ; P. F. 111, 19 ; Quint. 1, 4, 14] : plonger (sens propre et figuré, physique et moral). Ancien, usuel et classique. Peu représenté, et avec des changements de sens, dans les langues romanes ; cf. M. L. 5525.

Dérivés et composés : *mergus*, *-ī* (et *mergulus*, *-la*, *merguncullus*) : 1° plongeon ; 2° sautelle, M. L. 5528 ; *mergorae* (l. *mergolae?*) : *situlae quibus aqua de puteo trahitur* (Gloss.) ; *mersiō* (Gloss.) ; *mersus*, *-ūs*, *mersūra* (tardifs) ; *mersō*, *-ās* (a remplacé *mertō*, comme *pulsō*, *pultō*) ; *mersitō*, *-ās* et *mergitō* depuis Tert. ; *immersābilis* (Hor. = ἀβάπτιστος) ; *com-*, *dē-*, *ē-*, *im-* (M. L. 4287), *prae-* (d'après προκαταδύεσθαι), *re-*, *sub-mergō*, avec leurs dérivés ; *summersō*, *-ās* (tardif). M. L. 8380, *submergere* ; 8381, *submerguculāre* ; 8381 a, **submersīre*.

La racine est **mezg-* : skr. *májjati* « il plonge », lit. *mazgóti* « laver » (itératif : « plonger à plusieurs reprises »). Une racine ainsi terminée par deux consonnes proprement dites est exceptionnelle en indo-européen ; sans doute racine du vocabulaire familier. Le rapprochement de skr. *madgúḥ* « sorte d'oiseau aquatique) et de *mergus* est contesté ; cf. Thes. s. u.

merīdiēs, -ei m. : « midi » et « sud ». *Merīdiēs* est un nominatif formé sur le locatif *merīdiē*, issu de **mediei diē* par dissimilation (comme sans doute *humus* sur *humī*) ; cf., pour la formation gr. μεσημβρία et pour l'échange entre *d* et *r*, *ad* et *ar*, et *cādūceus*. Les anciens avaient vu l'étymologie, cf. Varr., L. L. 6, 4, qui signale une forme *medidies* à Préneste ; Cic., Or. 47, 158, *ipsum*

meridiem cur non medidiem? credo, quod erat insuauius. Le rapprochement de *merus*, dû à l'étymologie populaire, a pu influer sur la forme du mot; cf. Pétr. 31, *mero meridie.* Un adjectif *mediālis* est issu de **medīdiālis* par haplologie; cf. P. F. 111, 16, *medialem appellabant hostiam atram, quam meridie immolabant.* Ancien, usuel. M. L. 5531.

Dérivés : *merīdianūs* : « de, et du midi », M. L. 5529, d'où *pōmerīdiānus* (classique, tiré de *post merīdiem*; cf. Cic., Or. 47, 157); *merīdiālis* (Gell.); *merīdiō, -ās* « faire la sieste », M. L. 5530; cf. μεσημβριάω, -άζω. A basse époque : *merīdiōnālis* (d'après *septentriōnālis*); *merīdiōnārius.*

merula, -ae f. (*merulus*, Auct. Carm. Philom. 6 et Gloss.) : 1° merle; 2° merle de mer; 3° machine hydraulique qui produisait un sifflement analogue à celui du merle. Surnom romain. Ancien. Panroman. M. L. 5534; B. W. s. u.

Dérivé : *meruleus.* Germanique : m. b. all. *merele*, etc.

Mot du vocabulaire occidental. Cf. gall. *mwyalch*, même sens (v. H. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, I, p. 73). V. h. a. *amsala* « merle » est plus loin pour la forme. Terme populaire, comme l'indique la variété des formes; cf. la forme populaire de lat. *passer* et les variations des correspondants de *turdus.*

merus, -a, -um : *-m antiqui dicebant solum... at nunc merum purum appellamus*, P. F. 111, 12; « pur, sans mélange », *uīnum merum* ou *merum* seul « vin pur »; par suite « véritable, authentique », *meri bellatores*, Plt., Mi. 1077, et « sans addition, seul, rien que »; cf. Varr. ap. Non. 344, 9, *Diogenem postea pallium solum habuisse, et habere Vlixem meram tunicam.* Développement de sens analogue dans *assus.* Ancien, usuel. M. L. 5535. Irl. *mer*?

Dérivés et composés : *merācus*, formation populaire (cf. *ēbriācus, sōbriācus*); *merāculus*; *merāculum*; *mericulum*; *merālis*; *merātus* (Marc. Emp.); *merārius* (Gl.) : οἰνοπώλης; *merāria* : γευστρίς, *-rium* (*-iolum*) : ἀκρατοφόρον; *merulentus* (cf. *uīnolentus*); *submerus*; *merobibus* (Plt.); pour le vocalisme en *-o*, cf. *ahēnobarbus*; *meribibulus* (Tert.); **exmerāre*, M. L. 3024.

Le vocalisme radical *e* est celui qu'on attend dans un adjectif; cf. la glose irlandaise *é-mer* : *i-nigle* (c'est-à-dire « non clair »). Le sens initial de *merus* serait donc « clair ». Ceci justifie en quelque mesure le rapprochement avec gr. ἀμαρύσσω « j'étincelle, je brille », μαρμαίρω « je brille », μάρμαρα· λαμπρά (Hes.) et skr. *márīciḥ* « rayon de lumière ». Pour le sens, ce qui serait le plus près, ce serait v. angl. *á-merian* « purifier ».

merx (*mers*; nom. *merces* dans Sall. ap. Char., GLK I 27, 22), **mercis** f. : marchandise. Dans la langue familière s'emploie, comme *negōtium, mercimōnium*, au sens de « affaire, chose », même en parlant de personnes; cf. Plt., Ci. 727, *mala mers, era, haec et callida est.* Ancien, usuel. M. L. 5536; B. W. *mercier.*

Dérivés et composés : *mercor, -āris* (et *mercō*, M. L. 5515) : faire commerce de; d'où *mercātor*, M. L. 5515 b; *-tiō, -tus, -ūs*, M. L. 5516; irl. *marcat*, etc.; germanique : all. *Markt*; *-tōrius, -tūra*, etc.; *mercimōnium, -ī* n. (archaïque); *commercor, -āris*; *commers* (Plt., Sti. 519), composé athématique, remplacé par *commercium* : — *est emendi uendendique inuicem ius*, Ulp. reg. 19, 5; 1° sens concret : « comptoir », et même « marchandise »; 2° relations (d'abord commerciales), échanges, cf. Cic., Verr. 5, 21; Sall., Iu. 18, 6, *mare magnum et ignara lingua commercia prohibebant.* Enfin, quelquefois, à l'époque impériale, « pouvoir réciproque » ou synonyme de *negōtium*; *ēmercor* (Tac., Amm.); *praemercor.*

Mercurius, -ī m. (*Mirqurios* dial.) : 1° Mercure, dieu du commerce; 2° Mercure, planète; 3° garrot (dans la langue des vétérinaires); influence du gr. ἕρμα? *Mercuri(ī) diēs* « jour de Mercure », M. L. 5519; britt. *Mercher.* Le suffixe de *Mercurius* est le même que celui de *Titurius, Mamurius, Veturius* (étrusque?).

Dérivé : *mercuriālis, -e* : de mercure; substantivé *mercuriālis* f. : mercuriale, plante, M. L. 5518; *mercuriālēs* m. pl. : membres du collège des marchands.

A côté des formes à vocalisme *e*, on trouve des formes en *-i* : *Mirqurios* à Préneste, *Mircurius* et *commircium* dans Varr., Fgm. 70 Goetz-Schoell, sans doute dialectales. En osque, on a a m i r i k u m « quaestum » (?) et *amiricatud*; cf. Vetter, *Hdb.*, n° 3, p. 31 et 25, qui conteste le sens de « immercātō », admis jusqu'ici pour le second. *Merx* est sans étymologie connue. Il est possible que *Mercurius* soit d'origine étrusque et que son culte n'ait été introduit que tardivement à Rome (495 av. J.-C.); mais ceci ne suffit pas à le détacher de *merx*, qui peut avoir la même origine et avoir été emprunté, comme maint terme de civilisation.

mercēs, -ēdis (acc. *mercem* à basse époque, cf. *hērēs*) f. : 1° prix payé pour une marchandise; cf. Cic., R. Am. 29, 80, *una mercede duas res assequi*, et spécialement pour un travail, « salaire, gage » et au figuré « récompense, punition »; 2° loyer, fermage; par suite « revenu, rentes ». Ancien. M. L. 5517. Irl. *meircit.* B. W. *merci.*

Dérivés : *mercēdula*; *mercēnnārius* (*mercēnārius*) adj. et subst. (opposé à *grātuītus*); *mercēdārius* (époque impériale); *mercēdōnius* adj. et subst. : relatif à la paye, au salaire, payeur; *m. mēnsis* : « mois intercalaire » (proprement « qui solde le dû »); *mercēdituum* : *mercennarium, quod mercede se tueatur*?, P. F. 111, 18; forme obscure, sans autre exemple; peut-être création comique d'après *aedituus*; *mercēnnālis*; *mercēdimerus* (Lucil., d'après μισθαρνος).

***mesgus** : *serum* (Gl.). Mot gaulois, non latin. V. *misceō.*

mespilum, -ī n. (**-la** f.) : nèfle. Emprunt au gr. μέσπιλον (-λη), latinisé; d'où des formes phonétiques *mespulus* et dissimilées **nespilus, nespila*, etc. (cf. *mappa* et *nibulus*). V. Graur, *Mél. ling.*, p. 15. M. L. 5540; B. W. s. u.; v. h. a. *mespila*, bret. arm. *mesper.* V. André, *Lex.*, s. u.

messis : v. *metō.*

-met : particule qui s'ajoute aux pronoms personnels (comme *-pte, -te*), pour mettre la personne en relief ou l'opposer à d'autres; souvent accompagné de *ipse* : *egomet ipse, sēmet ipsum.* Quelquefois aussi jointe aux adjectifs possessifs. A survécu dans les langues romanes, unie à *ipse*; cf. M. L. 5551, *metipse, metipsimus*, et aussi 5547, *-met.*

Le *-t* suppose qu'une voyelle finale s'est amuie. Ce *-met* ne se retrouve nulle part ailleurs. On ne peut l'expliquer que par la juxtaposition de deux anciennes particules; pour *-m-*, cf. osq. t i i - u m, ombr. *ti-om* en face de v. lat. *tē-d* (cette particule était sûrement indo-européenne); cf. **eti* (v. *et*). Mais les combinaisons que l'on peut faire ainsi sont arbitraires.

mēta, -ae f. : tout objet de forme conique : 1° borne du cirque (composée de trois colonnes coniques); 2° meule inférieure d'un moulin à blé; 3° meule de foin, d'où *mētālis* « en forme de meule », M. L. 5549, *mētāle*; 4° *mēta sūdāns*, fontaine de Rome en forme de cône sur lequel l'eau se répandait d'en haut. — Du premier sens dérive le sens abstrait de « fin, extrémité », ou « point critique ». Terme technique attesté depuis Caton. M. L. 5548; germanique : m. b. all. *mīte* « Miete ».

Dénominatif : *mētor, -āris* : délimiter par des bornes (*agrum, castra*, d'où *castramētor, -mētātiō*), dont le sens a été influencé par *mētior*; avec ses dérivés : *mētātor, -tiō, -tōrius, -tūra*; *mētātum* « habitāculum, hospitium » (tardif); *immētātus* (Hor.); *praemētātus* (Mart. Cap.). Diminutif : *mētula*, M. L. 5554; v. B. W. sous *meule* II.

Aucun rapprochement sûr; cf. peut-être skr. *mēthiḥ* « pīla, postis », irl. *methos* « fīnēs », v. isl. *meidr* « trabs », lit. *miẽtas* « pālus ».

metallum, -ī n. : mine et « minéral, métal ». Emprunt au gr. μέταλλον. Depuis Varron. Latinisé, d'où *metallārius, -a*; *metallicus, metallifer* (époque impériale). Irl. *mitall.*

***metella, metalla** : forme douteuse. Le mot ne semble se trouver que dans Végèce, Mil. 4, 6, *ut de ligno crates facerent, quas metellas* (var. *mactalas*, etc.) *uocauerunt, lapidibusque complerent.* Terme de l'argot militaire, peut-être d'abord féminin de *metellus* « servant », *metella* [*māchina*]; v. le suivant; ou corruption plaisante de *matella*?

metellus, -ī m. : *-i dicuntur in lege (re) militari quasi mercennarii*, F. 132, 13. Mot ancien, attesté dans Accius; a fourni le nom d'une famille de la gens Caecilia, peut-être d'origine étrusque; cf. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 188, 293.

mētior, -īris, mēnsus sum (et, à basse époque, *mētītus sum*), **mētīrī** : 1° mesurer (sens physique et moral), évaluer, estimer; 2° parcourir. L'*n* de *mēnsus* fait difficulté. Il n'est pas purement graphique, si l'on admet l'identité de *mēnsus* et de *mēnsa* (v. ce mot). *Mēnsus* aurait subi l'influence de *pēnsus*, auquel il était uni dans le couple *neque mensum neque pensum, mensa pensaque*; cf. ombr. *mefa spefa*? (Kretschmer, Glotta 8, 79 sqq.). Ou bien l'*n* est organique, comme celui de *mēnsis*, auquel le groupe de *mētior, mēnsus* est sans doute apparenté. La prononciation sans *n* de *permēnsus* signalée par le Servius Dan., ad Aen. 3, 567, ne prouve pas l'existence d'une forme ancienne **messus*, mais seulement l'amuissement de l'*n*, comme dans *mē(n)sis.* Ancien, classique, usuel. M. L. 5552.

Dérivés et composés 1° de *mēnsus* : *mēnsiō* : mesure (rare, un exemple dans Cic.); *mēnsor*; *mēnsūra* (classique, usuel) et son dénominatif : *mēnsūrō, -ās* (Ital., d'après μετρέω?), *mēnsūror* (Cael. Aur.), tous deux panromans. M. L. 5502, 5503. Celtique : irl., britt. *mesure.*

Mēnsūrō a fourni, à son tour, de nombreux dérivés et composés : *mēnsūrātor, -tiō, -lis, -bilis*, et *immēnsūrābilis* (= ἀμέτρητος); *commēnsūrō, -ātiō, -ābilis* (cf. συμμετρέω, etc.); *dē-, re-mēnsūrō* (tardifs).

immēnsus (= ἄμετρος) : sans mesure, immense; *immēnsum* : immensité; *immēnsitās, -sibilis*; *commēnsus, -ūs* m. : mot de Vitruve destiné à rendre le gr. συμμετρία.

2° de *mētior* : *mētītor* : mesureur, M. L. 5552 a; *admētior* : mesurer en plus; *commētior* : mesurer complètement, proportionner (Cic., Inu. 1, 26, 39; trad. du gr. συμμετρῶ), M. L. 2084 a; *dēmētior* (usité surtout au participe n. *dēmēnsum* « ration des esclaves »); *dīmētior* : mesurer exactement, ou d'un bout à l'autre, d'où *dīmētiēns* traduisant le gr. διάμετρος; *dīmēnsiō*; *ēmētior* : mesurer exactement, parcourir; *permētior* : mesurer en tous sens, traverser; *remētior* : mesurer de nouveau ou en sens contraire; parcourir en sens inverse.

Beaucoup de ces mots, qui sont techniques, sont faits sur des termes grecs.

Lat. *mētior* ne peut être que le dérivé d'un thème **mēti-* « mesure, combinaison mentale » qui se retrouve dans v. angl. *mæþ* « mesure », gr. μῆτις « prudence, ruse » (d'où hom. μητιάομαι, μητίετα), skr. *mātiḥ* « mesure, connaissance exacte ». Il y a d'autres formations nominales, telles que hitt. *meḫur* « temps, heure », got. *mel* « moment de temps », v. sl. *mĕra* « mesure », skr. *mā́tram* « mesure » (cf. gr. μέτρον avec *ĕ*) et v. russe *mĕnŭ* « mesure », skr. *pramāṇam*, v. perse *framānā* « commandement ». Il n'y a de formes verbales connues qu'en indo-iranien : véd. *mā́ti* et *mímāti* « il mesure », persan *-māyad* « mesurer ». Degré zéro dans skr. *mita-*, av. *mita-* « mesurer »; cf. lit. *matúju* « je mesure ». — V. *mēnsis*, et sans doute *modus* (il s'agirait d'une racine **mĕ-*, diversement élargie), peut-être *mēnsa.*

metō, -is, messuī (rare, Caton), **messum, metere** : couper les récoltes, moissonner. Ancien, usuel. M. L. 5550.

Dérivés et composés : *messis, -is*; *messiō* f. (dans Varr., R. R. 1, 50, 1, et la Vulgate, et qui est demeuré dans les langues romanes, à côté de *messis*, M. L. 5542 et 5543 et B. W. s. u.); *Messia* « déesse de la moisson » (Suét., Tert.); *messor*; *messōrius* (*messuārius*, cf. le gén. pl. *messuum*) : *m. falx*, cf. M. L. 5544 et 5545); *messīuus, -a, -um*; *messūra* (St Jér.); *messō, -ās*, attesté dans les gloses : *messo*, θερίζω, CGL II 327, 50, et conservé dans les langues romanes, M. L. 5541; *dē, -ē-, prae-metō*; *praemetium* : *quod praelibationis causa ante praemetitur*, P. F. 267, 1.

Une racine **met-* « couper une récolte, moissonner » ne se retrouve qu'en celtique : m. bret. *midiff* « moissonner », etc.; v. H. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, I, p. 162 sqq. Hors de l'italo-celtique, plutôt qu'une correspondance simplement formelle avec lit *metù*, v. sl. *metǫ* « je jette », le sens appelle un rapprochement avec gr. ἄμη « faucille », ἀμάω « je fauche » et avec v. h. a. *māen*, v. angl. *māwan* « moissonner ». Dans lat. *metō* et dans le celtique correspondant, il y a un suffixe de présent, donnant l'aspect « déterminé »; le perfectum, rare,

est évidemment secondaire ; il n'y avait à l'origine qu'un présent sur lequel a été fait le reste des formes.

mētor : v. *mēta*.

metrum, -ī n. : mètre, mesure d'un vers. Emprunt technique au gr. μέτρον ; passé sous des formes savantes en celtique : irl. *metur*, britt. *mydr*, et en roman. Quelques formes dialectales au sens de « mesure » en italien. M. L. 5553.

mettica (*uītis, ūua*) f. : sorte de vigne inconnue (Col., Plin.).

metus, -ūs m. (f. dans Naevius et Ennius) : crainte ; dans la langue du droit « contrainte morale imposée à quelqu'un pour lui faire accomplir un certain acte, par la menace d'un mal imminent ». Ancien, usuel. Conservé en piémontais, provençal, espagnol, portugais ; cf. M. L. 5555.

Dérivés et composés : *metuō, -is* (non représenté dans les langues romanes) et *immetuēns* (Gloss. = ἄφοβος) ; *metūculōsus* (*metī-*) (pour la longue, v. Plt., Am. 293, Mo. 1181, et cf. *somnīculōsus*), formé d'après *perīculōsus* : 1° craintif, timide ; 2° effrayant (archaïque et postclassique) ; *per-, prae-metuō*.

Aucun rapprochement net. L'étymologie de Varr., L. L. 6, 48, *metuere a quodam motu animi, cum id quod malum casurum putat refugit mens*, n'a que la valeur d'une étymologie populaire. Les mots signifiant « craindre » diffèrent souvent d'une langue à l'autre ; v. *timeō*. Sur la fréquence d'emploi de *metus, metuō* et de *timor, timeō*, v. Thes. s. u. V. Ernout, Philologica II, p. 7 sqq.

meus : v. *mē*.

***mezurāna** (μεζουράνα, Ps.-Diosc.) : marjolaine. Mot oriental, déformé en *maiōrāna* par influence de *maior* ; v. M. L. s. u. *amaracus* et B. W. s. u. *marjolaine*.

mīca, -ae f. : parcelle, miette, grain. Depuis Caton. M. L. 5559, B. W. *mie* ; germ. **mikka*, b. all. *mikke*, etc.

Dérivés : *mīcula*, M. L. 5564 ; *mīcārius* : économe, qui ramasse les miettes (Pétr. 73, 6) ; *mīcidus* : mince, grêle (un exemple tardif) ; *mīcātus, -ta* ; *mīcīna*, M. L. 5561 ; **dēmīcāre*, M. L. 2551.

Cf. gr. (σ)μικρός? Appartiendrait alors au groupe de *minor* ; v. ce mot.

micciō, -īs, -īre : crier (en parlant du bouc)? (Suét., Anthol.). Onomatopée. Cf. gr. μηκάομαι « bêler », etc.

micō, -ās, -uī, -āre : semble s'être dit d'abord d'un objet qui se ferme ou se contracte, puis s'ouvre ou se dilate, doigts, yeux, cœur, oreilles, étoile qui scintille ; de là les divers sens du verbe : tressauter, palpiter, battre (*dē corde*), s'ouvrir et se fermer (cf. *digitīs micāre* « jouer à la mourre ») ; clignoter ; scintiller, d'où « briller » (poétique et dérivé) : *uenae et arteriae micare non desinunt*, Cic., N. D. 2, 9, 24 ; *semianimesque micant oculi*, Enn. ap. Serv., Ae. 10, 396 ; *corque timore micat*, Ov., F. 3, 36 ; *stella micans radiis*, Cic., Diu. poet. 2, 42, 110. Ancien, classique. Non roman.

Dérivés (très rares) : *micātiō* ; *micātus, -ūs* m.

Composés : *dīmicō, -ās, -āuī* (cf. Prisc., GLK II 472, 22 ; *dīmicuī*, Ov., Am. 2, 7, 2 ; 2, 13, 28) : s'ouvrir et se refermer, s'agiter en sens divers ; cf. Mul. Chir. 279, *auriculis dimicat* (en face de Vég., Mulom. 2, 10, *micabit auriculis*) ; dans la langue des gladiateurs : faire des passes, s'escrimer, *armīs dīmicāre* ; puis « livrer bataille, combattre » ; *dīmicātiō*. Une influence de διαμάχομαι est improbable et indémontrable.

ēmicō (époque impériale) : jaillir, s'élancer hors de, briller hors de (souvent synonyme de *ēmineō*) ; *intermicō* (poétique, époque impériale) : briller parmi ; *prae-*, *prō-micō* (rares) ; **submiculāre*, M. L. 8381 b.

Cf. gall. *myg* « briller » et v. sorab. *mikać* « cligner ». Pour les autres rapprochements celtiques, v. J. Loth, Rev. celt., 46, 152 sqq.

micturiō, -īs = οὐρητιάω. V. *mingō*. Formation désidérative.

mīgalē : musaraigne. Emprunt tardif (Mul. Chir.) au gr. μυγαλῆ.

Dérivé : *mīgalīnus* : couleur de musaraigne.

migrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : changer de résidence ; s'en aller, sortir ; émigrer, se changer. Sens concret et abstrait ; transitif ou absolu, correspond à μεταβαίνω, μετοικῶ comme à ὑπερβαίνω ; cf. Gell. 2, 29, 16, *cassita nidum migrauit*. Quelquefois « transgresser » (par opposition à *seruāre, cōnseruāre* ; cf. Cic., Fin. 3, 20, 67 ; Off. 1, 80, 31). Ancien, usuel, classique. N'est demeuré qu'en provençal ; cf. M. L. 5565.

Dérivés et composés : *migrātiō* (Cic.), *-tor* (Gloss.) ; *admigrō* (Plt.) ; *com-, dē-, ē-* (M. L. 2861), *im-, prae-, re-, trāns-migrō* et leurs dérivés.

On interprète ce verbe comme dérivé d'un adjectif **migro-*, où la racine, de la forme *mig-*, serait un élargissement de la racine **mei-* « changer » ; v. *meō, mūnis* et *mūtō*. Le grec a aussi une forme à élargissement dans ἀμείβω « j'échange ».

mīles (*mīless*, Plt., Au. 528, de **mīlet-s*), **-itis** m. (le féminin n'apparaît que dans Ovide et semble artificiel) : soldat, terme générique ; souvent employé au singulier avec le sens collectif « le soldat » i. e. « l'armée ». Particulièrement « fantassin » opposé à *eques*, e. g. Caes., BG 5, 10, 1. Usité de tout temps. Non roman (sauf roumain?, M. L. 5568) ; mais v. h. a. *milizzā* ; celtique : irl. *mil*, britt. *milwr*. Les anciens le rattachaient par étymologie populaire à *mīlle* ; cf. Varr., L. L. 5, 89, *milites quod trium milium primo legio fiebat, ac singulae tribus, Titiensium, Ramnium, Lucerum, milia militum mittebant*, et Lyd., Mens. 4, 72 (124, 12), χιλίους γὰρ ὑπασπιστὰς ὁ Ῥωμύλος μόνους ἔταξε καὶ μίλιτας αὐτοὺς ἀπὸ τοῦ ἀριθμοῦ ἐκάλεσεν οἱονεὶ χιλίους, τὸ πρὶν σατέλλιτας προσαγορευομένους. De là des graphies comme MEILES dans les inscriptions, d'après MEILIA.

Dérivés : *mīlitia* : service militaire, d'où « campagne », *domī mīlitiaeque* ; *mīlitāris* (*mīlitārius*, Plt., Ps. 1048) : de soldat, militaire ; à l'époque impériale, *mīlitāris* m. « soldat » ; *mīlitō, -ās* : être soldat, faire campagne ; cf. got. *militōn* ; *commīlitō, -ās* (rare) = συστρατεύομαι ; *commīlitō, -ōnis* m. (très fréquent ; formation en *-ō/-ōnis* de type populaire) ; *commīlitium* n. : communauté de services militaires, camaraderie, communauté de goûts, etc.

La finale rappelle celle de *eques, pedes, satelles, comes*. Pas de correspondant sûr ; gr. ὅμιλος « caterua, turba » est loin pour le sens. Peut-être d'origine étrusque, comme *satelles*.

millimindrum, -ī n. : nom vulgaire de la jusquiame dans Isid. 17, 9, 41. Inexpliqué ; v. Sofer, p. 147 sqq., André, *Lex.*, s. u. M. L. 5571.

milium, -ī n. : mil, millet. Attesté depuis Caton, ancien ; le mil est employé dans les sacrifices (cf. Ov., F. 4, 743 ; P. F. 473, 12, s. u. *suffimenta*). Panroman. M. L. 5572 ; B. W. s. u. ; germanique : v. angl. *mīl*, v. h. a. *milli* ; bret. arm. *mell?*

Dérivés : *miliārius*, cf. *miliāria* « cuscute du mil », M. L. 5570, 5570 a ; *miliāca* : *fīcēdula*, ortolan ; *miliāceus*.

Nom de céréale qui semble indo-européen. On a trois formes différentes qui paraissent dérivées d'un ancien nom radical, avec des vocalismes variés : *e* dans gr. μελίνη, *o* dans lit. *málnos* « sorte de millet », zéro dans lat. *milium*, de *m°liyo-*, avec même vocalisme que dans *cilium*, et *similis*. Sur les noms du « millet », v. Symbolae gramm. in honorem J. Rozwadowski, p. 109 sqq. et, en particulier, p. 113.

mīlle n. (anc. abl. *millī*) ; pl. **mīllia** (graphie du monument d'Ancyre), **mīlia** (*-lium, -libus*) : un millier, mille (spécialement « un mille », mesure de longueur, abréviation de *mīlle passuum*) ; s'emploie aussi, comme *sescentī*, pour désigner un grand nombre, indéterminé. Ancien substantif neutre, dont l'ablatif *millī* est encore usité chez les archaïques ; cf. Gell. 1, 16 ; Macr. 1, 5. On disait *mīlle annōrum, passuum*, comme on a continué de dire *duo mīl(l)ia passuum*. Peu à peu *mīlle* a été considéré comme indéclinable, sans doute d'après *decem, centum*, dont il est le multiple dans la numération décimale, et le substantif qui l'accompagne lui a été apposé : *mīlle hominēs*. Ainsi s'est établie la différence entre le singulier *mīlle* et le pluriel *mīl(l)ia*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5573 ; germanique : v. h. a. *mīlla*, etc. (de *mīlia*) ; celtique : irl. *mīle*, britt. *mil* ; gr. mod. μίλιον.

Dérivés et composés : *mīllēsimus* : millième ; *mīllēnī* : mille par mille ; *mīllēnārius* ; *mīl(l)iē(n)s* : mille fois ; *mīl(l)iārius* : qui contient mille ; d'où *mīl(l)iārium* n. : pierre milliaire ; mille (mesure de longueur) ; millier, mille (nombre), M. L. 5577 ; m. h. a. *mīler* ; *mīliārēnsis* (tardif, v. Thes.).

mīlipeda, mīllepeda, -ae f. : mille-pattes ; *mīlleformis* ; *mīllemorbia, mīllimodus* (tardifs). Cf. aussi M. L. 5575, 5576, *mīlle grana, mīlle solidōrum*, etc.

Les graphies avec *ei, meille, meilia* sont sans valeur, car elles datent d'une époque où *ei* et *ī* étaient confondus. Sur le double *l* de *mīlle*, cf. *argīlla, stēlla*.

Il n'y avait pas de nom indo-européen fixé pour « mille ». Les diverses explications proposées pour expliquer *mīlle* sont plus ingénieuses que convaincantes ; cf., entre autres, Sommer, *Hdb. d. lat. Laut- u. Formenl.*, p. 471.

mīllefolium, -ī (*mīl(l)ifolium* ; *-folia* f.) n. : plante que Pline, 24, 152, assimile au μυριόφυλλον des Grecs (Dioscor., Gal.), sans doute le « millefeuille aquatique », différent du millefeuille terrestre (*achillea*). Calque sémantique du mot grec. La forme μηλόφυλλον, plus tardive (Ps.-Diosc.), ne semble pas pouvoir être invoquée, comme l'a fait Keller, pour expliquer le mot latin ; ce serait plutôt elle qui proviendrait du latin. Passé en roman, M. L. 5574, et en celtique : britt. *minfel*. V. André, *Lex.*, s. u.

millus : v. *mellum*.

mīluus (*-uos*, trisyllabe ; dissyllabe à l'époque impériale), **-ī** m. : 1° milan, oiseau de proie ; 2° poisson volant (milan de mer?), dit aussi *mīluāgō*. Depuis Plaute. M. L. 5578. Pétrone, 75, 6, a un féminin *mīlua* « femelle de milan », employé comme terme d'injure.

Dérivé : *mīluīnus* ; *mīluīna* f. : *genus tibiae acutissimi soni*, P. F. 110, 3. — V. *nībulus*.

On n'a pu faire que des hypothèses inconsistantes sur l'étymologie.

mīmus, -ī m. : mime. Emprunt au gr. μῖμος (CIL I² 1861 et Lucil.). M. L. 5580.

Dérivés : *mīma* ; *mīmula, -lus* ; *mīmicus* ; *mīmārius*, etc.

mina, -ae f. : mine, monnaie grecque. Emprunt oral et ancien au gr. μνᾶ, qui lui-même provient du sémitique. Celtique : irl. *mann*. Cf. *nummus*.

minae, -ārum f. pl. : saillie, avance d'un mur, d'un rocher, surplomb. *Minae eminentiae murorum quas pinnas dicunt*, Serv., Ae. 4, 88 : *pendent opera interrupta minaeque* | *murorum ingentes* ; cf. 1, 163, *hinc uastae rupes geminique minantur* | *in caelum scopuli*. M. L. 5583. Du sens de « choses suspendues sur », on est passé au sens de « menaces » ; cf. *īnstāre, impendēre*.

Dérivés et composés : *mineō, -ēs* (*-uī*? non attesté, mais cf. *ēminuī*) : faire saillie, pencher. Attesté seulement dans Lucr. 6, 563, *tum supera terram quae sunt extructa domorum* | *ad caelum magis quanto sunt edita quaeque* | *inclinata minent in eandem prodita partem* ; peut-être refait sur les composés usuels : *ēmineō*, synonyme de *excellō* : se détacher en saillie, s'élever hors de (souvent au sens moral), d'où *ēminentissimus uir* ; à basse époque, *ēminentia* « éminence » ; *ēminulus, -a, -um* (Lucil.) ; *immineō*, synonyme de *īnstō*, *impendeō* « être situé ou suspendu au-dessus ; dominer, menacer, être imminent » ; *praemineō*, d'époque impériale, cf. *praestō, praecellō* ; *prōmineō* ; *trānsmineō* (Plt., Mi. 30) et *prae-, super-ēmineō*.

minor, -āris, spécialisé dans le sens moral de « menacer » ; *m. mortem alicuī* (proprement « suspendre la mort sur quelqu'un »). Cf. peut-être aussi *adminiculum*.

Dans la langue rustique et populaire, et à basse époque, apparaît une forme active *minō, -āre* (le déponent ayant été éliminé), avec le sens de « mener les animaux », le conducteur les menaçant de ses cris, de son fouet, etc. ; cf. P. F. 23, 18, *agasones equos agentes i. e. minantes* ; Apul., M. 3, 28, *asinum et equos... minantes baculis exigunt* ; sens conservé dans les langues romanes, M. L. 5585 et n. h. a. *menen*. Composés : *ēminō* (Vulg.) : chasser hors de ; *prōminō* (Apul.).

A *minor* se rattache l'adjectif *mināx, -ācis*, d'où dérive le substantif populaire *mināċia(e)*, qui s'est substitué à *minae* (conservé seulement dans le logoudorien, M. L. 5582 a) ; cf. Plt., Tru. 948 (en jeu de mots avec *minae* « mines », monnaie grecque), *meliust te minis certare mecum quam minaciis* ; cf. M. L. 5584. B. W. *mener, menace, menacer*.

Autres dérivés : *minātiō* (rare) ; *minitōr*, *-āris* (*minitō*) et ses dérivés ; *ad-minor*, *-minitor* (Ital. = προσαπειλῶ) ; *comminor* « se mettre à faire des menaces » ; *interminor* (*-minō*), contamination de *minor* et de *interdīcō*, dans la langue des comiques ; *praeminor* (Apul.).

Aucune étymologie n'apparaît pour une forme *minae*, qui supposerait une racine **mei-*. Mais on a peine à séparer *ē-mineō* de *mōns* ; l'ἅπαξ *minent* de Lucrèce ne suffit pas à garantir un ancien *mineō* : la forme peut être tirée de *ēmineō*, *prōmineō*, etc., qui sont courants. Il y aurait alors une étymologie. Car il y a une racine **men-* « être saillant » représentée en latin même par *mōns* (v. ce mot) et par *monīle*, peut-être aussi par *mentum* (et *mentula*?) ; mais *minae* ne pourrait être apparenté que si c'était un dérivé d'une forme radicale **m°n-* qui aurait abouti à **min-* dans les conditions où l'on a *cinis*, *sine* ; les conditions sont autres que dans *maneō*, *canem* ; cf. ce qui est dit de *mōns*. Mais pareille hypothèse est arbitraire.

Minerua (arch. et dial. *Menerua* = étr. *Menerua*, *Menrua*), **-ae** f. : *dicta quod bene moneat. Hanc enim pagani pro s. pientia ponebant*, P. F. 109, 27 ; cf. Fest. 222, 23, *promeneruat item* (i. e. *in carmine Saliari*) *pro monet*. Rattaché ordinairement à la racine **men-*, cf. *mēns*. Mais le mot semble d'origine étrusque.

Dérivés : *mineruium*, nom d'une plante, *leontopodium* ; *-uālis* adj., *-ual* n. : cadeau ou salaire fait au professeur ; *-uālicium*.

mingō, -is, mixī, mictum (et **minxī, minctum**), **-ere** : pisser. Populaire ou technique. M. L. 5563, *mīctum*. V. B. W. *pisser*.

Dérivés et composés : *mictiō*, *mictus*, *mictitō*, *micturiō*, *mictōrius*, *mictilis*, *mictuālis* ; *commingō*, M. L. 2085 ; *commictilis* ; *circum-*, *dē-*, *per-mingō*. Les gloses ont un itératif *mīnsāre* : *saepius mingere*, CGL IV 258, 25 ; V 207, 27 (cf. *pišāre*, M. L. 6544).

Lat. *mingō* est formé comme v. lit. *minžu* « j'urine » (la formation thématique à nasale infixée a été productive en latin et en lituanien) et *meiiō* doit reposer sur **meig'hyō*, sans correspondant sûr hors du latin. Il n'y a pas lieu de mettre en doute, malgré l'apparition tardive de *mingō*, l'antiquité de la forme, comme le fait J. B. Hofmann. Plusieurs langues offrent des formations nouvelles : lit. *męžù* et lett. *mìeznu* résultent d'altérations secondaires ; serbo-croate *mîžām* également ; de même aussi gr. ὀμῑχέω, à côté de ἀμῖξαι · οὐρῆσαι (Hes.). Il y a un présent thématique dans skr. *méhati*, av. *maēzaiti* « il urine », ainsi que dans v. isl. *miga* « uriner » ; on ne peut dire si arm. *mizem* « j'urine » n'est pas dérivé de *mēz* « urine » ; cf. skr. *mehaḥ* « urine ». Cf. aussi tokh. B *miço* « urine ». Le sens de gr. μοιχός « adultère » est isolé (cf. pourtant l'emploi de *mingere*, *meiere* au sens de *futuere* chez Hor., Sat. 2, 7, 52 ; Mart. 11, 46, 2). — Il n'y a pas lieu d'examiner ici si got. *maihstus* « fumier », etc., est apparenté.

minimus : v. *minor*.

miniscor : v. *mēns* et *meminī*.

minister : v. *minor*.

minium, -ī n. : minium, vermillon, cinabre. Originaire d'Espagne d'après Properce, qui le qualifie d'*Hiberum*, 2, 3, 11. Cf. le nom du fleuve *Minho*, ancien *Minius* : *M. fluuius Galliciae nomen a colore pigmenti sumpsit*, Isid. 13, 21, 32 (et 19, 17, 7). M. L. 5591.

Dérivés : *miniō*, *-ās* ; *-ātus*, *-āceus*, *-nus*, *-rius* ; *mineus* (Apul.) ; *miniastrum*, *-niolum* (Not. Tir.). Emprunt germanique : v. h. a. *minig* « Mennig ».

minor et minō : v. *minae*.

minor, -ōris m. f., **minus** n. : moindre, plus petit. Le neutre *minus* s'emploie adverbialement : « moins » (opposé à *plūs*, avec lequel il rime, plutôt qu'à *magis* : *plūs minus*, etc. ; les expressions *magis minusue*, *magis aut minus*, *magis ac minus* forment, au contraire, un couple allitérant par l'initiale). *Minor*, *minus* servent de comparatifs à *paruus*, *parum*. — *Minor* s'oppose à *māior* (*maiior*) et, comme celui-ci, s'emploie avec le sens temporel : *minor* (*nātū*) « le plus jeune », d'où *minōrēs* « les descendants » (opposé à *māiōrēs*). — *Minus* « moins » s'emploie souvent avec des négations : *nōn minus* (*quam*), *nihil*, *nihilō minus*, et aussi comme forme atténuée de la négation (surtout dans la langue parlée), d'où *sī minus* (= *sī nōn*), *quōminus* (= partiellement *quīn*). Cf. Wackernagel, *Vorles.*, II, 255 ; toutefois, le type de fr. « mécontent » peut s'expliquer par un préfixe germanique. Usités de tout temps ; romans, M. L. 5592, 5594 ; B. W. s. u. — Pas de substantif dérivé. Dénominatif : *minōrō*, *-ās* (langue ecclésiastique, Dig.), d'où *minōrātiō* (Vulg.), *-tus* (App. Prob.) et *dēminōrō* (Tert.) ; *dēminōrātiō* (Vulg.). *Minōrō* est une forme artificielle et récente ; cf. gr. ἐλασσονόω (Sept.), à côté de ἐλασσόω ; le verbe qui va avec *minor* en latin, c'est *minuō*, v. plus bas.

Dérivé : *Minōrica* (à côté de *Maiōrica*), Isid. 16, 4, 44 ; Sofer, p. 90.

minusculus, *-a*, *-um* : diminutif de *minus* ; cf. *maiusculus*, *plūsculum* : un peu plus petit. Appartient surtout à la langue parlée, comme les formations affectives ; dérivé : *minusculārius* (tardif). — *Miscellus*? Cf. *misceō*.

minimus, -a, -um (*minumus* moins correct ; *minimissimus*, Arn., comme *postrēmissimus*, etc.) superl. : « le plus petit » (dans tous les sens de *paruus*, *minor*) ; *minimum* « très peu, le moins de », « au moins » ; *minimē* : même sens et, dans la langue parlée, par opposition avec *maximē* « pas du tout », cf. gr. ἥκιστα. Ancien, usuel, M. L. 5587 ; dénominatif : *minimō*, *-ās* (Orib.), demeuré en espagnol et provençal, M. L. 5586. Pas de substantif dérivé.

L'abrégé de Festus, p. 109, 25, porte la glose : *minerrimus pro minimo dixerunt*. Il est difficile d'expliquer cette forme, isolée de son contexte, dont nous ne savons ni l'époque ni l'origine. On a supposé (Thurneysen, KZ 30, 485) qu'elle avait été créée sur *minus* d'après le rapport *uetus*, *ueterrimus*. Toutefois, *ueterrimus* n'a pas été formé sur *uetus*, mais sur *ueter* qu'on lit dans Ennius. Il est possible que *minerrimus* soit une formation baroque, créée plaisamment par quelque auteur de comédies ou de mimes, pour aller, par exemple, avec *miserrimus*, *dēterrimus*, dans un groupe comme *miserrimus atque minerrimus*.

minuō, -is, -uī, -ūtum, -ere : diminuer (transitif et absolu), amoindrir. Usité de tout temps. Les formes romanes supposent *minuāre*, M. L. 5593 (cf. *minuātiō*, Eusth.) ; **adminuāre*, M. L. 176.

Dérivés et composés : *minūtus* : petit, menu ; substitut populaire de *paruus* (v. ce mot) ; panroman, M. L. 5600, et irl. *munud* ; *minūtum* : petite partie d'une chose, en particulier petite pièce de monnaie ; *minūta* : minute ; *minūtulus*, conservé dans quelques parlers italiens, M. L. 5599 ; *minūtim* (rare) ; *minūtātim* (d'où *minūtātus*, Apul.) ; *minūtē* (classique) ; *minūtiloquium* (langue ecclésiastique = μικρολογία) ; *minūtiō* (latin impérial ; la langue classique emploie *dēminūtiō*) ; *minūtīuus* (rare et tardif, tiré de *dēminūtīuus*), opposé à *auctīuus* ; *minūtia* (latin impérial), usité surtout au pluriel *minūtiae* : petites choses, petits détails, minuties ; *minūtō*, *-ās* (Ital.) ; **minūtiāre*, M. L. 5597, 5598 ; B. W. *menu*, *menuiser* ; *minuīscō* ; *minuitās* (tardifs).

minūtālis (Tert., latin ecclésiastique) : exigu, petit, chétif ; *minūtal* n. : — *est species pulmenti uel fragmen panis uel ligo, uel species indumenti, uel illud quod ponitur in latrinis ad purgandum anum*, CGL V 621, 6. Pour le dernier sens, cf. Pétr., Sat. 47. M. L. 5596, *minūtālia*.

comminuō, *-is* : briser, mettre en pièces ; cf. P. F. 105, 4, *lacerare, diuidere, comminuere est*. Composé d'aspect déterminé.

dēminuō (*dīminuō* ne semble être qu'une corruption de *dēminuō*) : amoindrir (en enlevant), diminuer ; *dēminūtiō* ; *dēminūtīuus*, *-a*, *-um* (gramm.) ; *imminuō* (ancien, usuel, classique) ; *imminūtiō* ; *imminūtus* (avec *in-* privatif, Dig.).

minister, -trī m. ; **ministra, -ae** f. : serviteur, servante (formé d'après *magister*, avec lequel il fait couple), aide servant, ministre d'un culte = ὑπηρέτης, -τις. Ancien, usuel.

Dérivés et composés : *ministerium* : fonction d'un minister, aide, ministère (B. W. *métier*) ; service (de table), M. L. 5589, d'où britt. *menestr*, *menestyr* « échanson », irl. *menstir* « ministerium » ;

ministrō, *-ās* : servir et « fournir, procurer ». Dans la langue nautique, « manœuvrer », M. L. 5590. Dérivés : *ministrātor*, *-tiō*, *-tōrius*, etc. ; *ministrīx* (Gl. Philox.). Le sens de « servir, serviteur » s'est développé sous l'Empire ; de là de nombreux dérivés dans ce sens ; *ministeriālis* (Itala), M. L. 5588, *-ānus*, *-ārius* : ὑπηρετικός (Gl.).

administrō, *-ās* : aider, servir. Puis se dit de toute besogne que l'on accomplit, d'abord sous les ordres de quelqu'un. Dans la langue du droit public a pris le sens de « administrer, gouverner ». Le sens est tellement loin de *minister* que Tacite, A. 13, 6, 2, écrit : *proelia... et cetera belli per magistros administrari possent*. — *Administrō* a fourni à son tour de nombreux dérivés, dont *administer*, sur lequel ont été bâtis tardivement *com-*, *prae-minister* et *comministrō* (Tert., Hil., Macr.).

praeministrō, *-ter*, *-tra* (Gell., Apul.).

subministrō : fournir (cf. *suppeditō*) et ses dérivés.

Le présent *minuō* est à rapprocher du thème du présent **minu-* qu'offre, avec un suffixe de dérivation, le gr. μινύθω « je diminue », à côté de quoi l'on a l'adverbe hom. μίνυνθα « un moment » et des composés à premier terme verbal tels que μινύωρος « qui vit peu de temps ». On cite, de plus, britt. *min* « minor, minus », corn. *minow* « amoindrir ». On écartera l'ἅπαξ védique *minôti*, dont Wackernagel a fait la critique. La racine **mei-* est claire dans skr. *mīyate* « il s'amoindrit, il dépérit » et dans le comparatif gr. μείων « moindre, plus petit » ; cf. peut-être *mīca*.

D'autre part, il existait une racine **men-* indiquant la notion de « petitesse », qui est représentée par arm. *manr* « petit » (thème en *-u-*), *manuk* « enfant », hom. μανός (avec première syllabe longue) et att. μᾰνός (l'opposition des quantités supposant *μανϝος) « rare, clairsemé », sans doute apparenté à *μονϝος « seul » (hom. μοῦνος, att. μόνος), m. irl. *menb* « petit », lit. *meñkas* « médiocre », tokh. B. *meṅki* « moindre », skr. *manā́k* « un peu », hitt. *man-in-ka-* « court, proche ». Le comparatif v. sl. *mĭnjĭjĭ* « moindre » y appartient, ainsi que got. *minniza* « plus petit », *mins* « moins ».

En italique, il y a eu contamination. L'osque a, d'une part, le verbe m e n v u m « minuere », de l'autre *min(s)* « minus », *minstreis* « minōris ». Lat. *minor*, *minus*, avec les dérivés, provient d'une contamination de **menu-*, etc., et de *minuō*. Le masculin *minor* a été fait sur *minus* d'après *maiior*, *maiius* ; il ne peut s'expliquer directement. Mais, dans *minus*, il y a un ancien *-u-*, comme on le voit par l'action que le mot a exercée sur le groupe de *plūs* (v. ce mot). Et en, effet, à date ancienne, ce n'est pas à un neutre *maiius* que s'opposait l'adverbe *minus* ; c'est à *magis*. — *Minister* (cf. osq. *minstreis*), qui s'oppose à *magister*, peut reposer sur un ancien **m°nis-tro-* ; une forme de ce genre a pu faciliter la contamination du groupe de *minuō* et de celui de l'ancien **men-*. *Minimus* est formé avec le suffixe simple *'mo-* de superlatif ; *minimus* est la seule forme correcte ; *minumus* a subi l'influence de *minus* et de *maxumus*.

En somme, histoire complexe et, par là même, hypothétique pour une part. Mais on ne peut rendre compte des formes attestées qu'en tenant compte de deux racines indo-européennes distinctes indiquant la petitesse : **mei-* et **men-* (**menu-*).

mīnsō : v. *mingō*.

mintriō, -īs, -īre : ravir (cri du rat ; Carm. Philom., *mintrit*, var. *mintrat*). Cf. *drindriō*.

minurriō, (*minū-*?), **-īs, -īre** : gazouiller. Rattaché par l'étymologie populaire à *minor*, *minus* ; cf. P. F. 109, 12, *minurritiones appellantur auium minorum cantus*. Rare et tardif.

Cf. gr. μινυρός, μινύρομαι, μινυρίζω ; a même chance d'être une adaptation populaire des verbes grecs, d'après le type *ligurriō*, etc.

minus, -a, -um : au ventre glabre. Terme rustique, qui s'emploie des brebis ; cf. Varr., R. R. 2, 2, 6, *illasce oues, qua de re agitur, sanas recte esse... extra lusca⟨m⟩, sudam, minam, i. e. uentre glabro*. Un autre sens est donné par l'abrégé de Festus, P. F. 109, 10, *minam Aelius uocitatam ait mammam alteram lacte deficientem, quasi minorem factam*. Il est évidemment influencé par un rapprochement avec *minor* dû à l'étymologie populaire.

Peut se rattacher à la racine de *minuō* ; v. *minus*,

etc. Le gallois a *moel* « chauve, sans poils », que M. J. Loth rattache à un autre groupe, Rev. celt., 44, 298.

mīriō, -ōnis m. : monstre ; mot rare, cité par Varron, L. L. 7, 64, qui donne un exemple d'Accius : *miraculae a miris, i. e. monstris, a quo Accius ait : « personas distortis oribus, deformis, miriones »*, et qu'on retrouve dans les glossaires, e. g. Plac. V 33, 25, *mirionem, turpem ueluti miriorem propter foeditatem*. Repris par Tertullien au sens de « admirateur ». Dérivé de *mīrus* avec suffixe en *-ō, -ōnis* caractéristique des formations populaires ; cf. *nāsō, capitō*, etc.

mīrus, -a, -um : étonnant, étrange, merveilleux. Comparatif *mīrior* dans Titinius, 16, 1 R³, cité par P. F. 110, 6, et *mīrius* (Varr.) ; pas de superlatif ; Plaute et Cicéron disent *permīrus*. Employé souvent dans des locutions adverbiales : *mīrīs modīs* (d'où l'adjectif *mīrimodus*, à l'ablatif *mīrimodīs* comme *multimodīs*), *mīrum in modum* ; dans des phrases nominales : *mīrum nī* (cf. *nīmīrum*), *mīrum quantum, mīrum quīn, quid mīrum, quid hōc mīrius* (Varr. ap. Non. 135, 26) ; cf. l'emploi grec de θαυμαστὸν ὅσον, θ. ὡς, θ. ἡλίκον, οὐδὲν θαυμαστὸν εἰ ; quelquefois avec la copule : *mīra sunt*. L'emploi comme épithète est rare et réservé à *mīrābilis*, qui dans le latin impérial a remplacé *mīrus*, comme *mīrābiliter* a remplacé *mīrē*. Plaute, Am. 1105, dit *nimia mira memoras*, mais la Vulgate, Jos. 3, 5, écrit *cras faciet Dominus inter mirabilia*. Ancien, classique.

Dérivés et composés : *mīror, -āris* (et *mīrō*, cf. Varr. ap. Non. 474, 26, passé dans les langues romanes, en roumain avec le sens de « s'étonner », dans les autres langues avec celui de « regarder, mirer », M. L. 5603 ; britt. *miret*) : s'étonner, regarder avec étonnement ou admiration ; *mīrābundus* (T.-L. et les archaïsants) ; *mīrātiō, -tor, -trīx* (rares, poétiques et tardifs) ; *mīrāculum* : chose étonnante et, dans la langue religieuse, « prodige, miracle » ; a tendu à prendre un sens laudatif ; cf. P. F. 110, 4, *miracula, quae nunc digna admiratione dicimus, antiqui in rebus turpibus utebantur*, M. L. 5602 ; *mīrācula, -ae* f. (Plt., Ci. 407 ; cf. Varr., L. L. 7, 64) ; *mīrābilis*, d'où le pluriel *mīrābilia*, usité dans la langue de l'Église et conservé dans les langues romanes, M. L. 5601 (**merabilia*), B. W. *merveille*, irl. *mirbail* ; *mīrābilitās* (Lact.) ; *mīrābiliārius* (Aug.) ; *permīrābilis* (Aug.) ; *permīrandus* : θαυμασιώτατος ; *admīror* : même sens que *mīror*, mais plus souvent avec idée laudative, et ses dérivés, usuels et classiques ;

dēmīror : renforcement familier de *mīror* (cf. *dēpereō*) ; *dismīror* (Gl.).

ēmīror (Hor., C. 1, 5, 8 = ἀποθαυμάζω) ;

mīrificus : renforcement de *mīrus*, auquel il fournit son superlatif. Ancien classique ; *mīrificē* ; *mirificō* (Ital.) ; *mīridicus* (Gl.).

On rapproche la racine de skr. *smáyate* « il sourit », v. sl. *smějǫ sę, smijati sę* « rire », lette *smeju, smiêt* « rire », gr. μειδάω « je souris », angl. *smile*. Le sens de lat. *mīrus* peut s'expliquer par là, mais médiocrement : « sourire » n'est ni « admirer » ni « s'étonner ». Pour la forme, on ne sait si *r* de *mīrus* repose sur *r* ou sur *s*. Dans le premier cas, on rapprocherait skr. *smérah* « souriant » et peut-être un mot vieil anglais *smaēre* « lèvre », dans le second v. sl. *směxŭ* « rire », où *x* peut reposer sur *s*. Étymologie incertaine, à peine plausible.

misceō, -ēs, -uī, mixtum (*mistum*), **-ēre** : mêler, mélanger. Ancien, usuel. Doublet tardif (ɪvᵉ siècle), roman *miscěre* ; cf. M. L. 5604 ; v. h. a. *miscen*.

Dérivés en *-misc* et en *mixt-* : 1° *-miscuus, -miscuus, -a, -um*, attestés dans *promiscuus* « mélangé » ; *promiscam : dicebant pro promiscue*, P. F. 250, 26, ancien accusatif féminin employé adverbialement ; cf. Plt., As. 366, *operam promiscam dare*, et Ru. 1182 ; *promiscē*. Il est à noter qu'un certain nombre de ces adjectifs en *-uus* ne figurent que dans les composés ; cf. *assiduus, contiguus*, etc. On trouve aussi *miscuus* (Cassiod.) et dans les gloses un verbe *miscuō*, avec un adjectif *miscuātus*.

miscellus (*miscillus*), *-a, -um* (archaïque et postclassique, M. L. 5603 a, *miscellum*) ; *miscelliō, -ōnis* : *appellantur qui non certae sunt sententiae, sed uariorum mixtorumque iudiciorum sunt*, P. F. 110, 8.

miscellāneus (latin impérial) : employé surtout au nominatif pluriel *miscellānea* « pot pourri » (peut-être mot de l'argot des gladiateurs, cf. Juv. 11, 20), formé comme *collectāneus*.

Miscellus est sans doute le diminutif de **misculus*, qui est attesté indirectement par le verbe **misculāre*, auquel remontent certaines formes romanes, M. L. 5606, B. W. *mêler*, et germaniques (v. h. a. *miscelôn*), à côté d'autres qui supposent *miscitāre*, M. L. 5605 ; cf. *miscitātus* (Grom.). Sur un *miscellus* qui serait issu de **minuscellus*, v. M. Leumann, Glotta 11, 19[…]

A *misceō* se rattache sans doute l'adjectif *mixcix* (conjectural ; le manuscrit a *mixcix*) de Pétrone 45, […] de sens obscur : « mêle-tout, brouillon, gâcheur » ? La formation serait comparable à celle de *fēlix, pernix* […]

2° *mixtus, -ūs* m. : mélange et, dans la langue rustique, « mélange de semences », cf. Col. 6, 37, 7, sens technique qu'on retrouve dans les dérivés romans de *mixtum, mixtiō, mixtilia* « méteil », cf. *mĭxtūra* ; M. L. 5619-5622 ; B. W. *méteil*.

mixtiō, -ōnis f. (latin impérial) : mélange ; *mixtiō*, *-ās* (Mul. Chir.) ; *mixtim*.

mixtārius (?), cf. Non. 546, 20, *mixtarium, quo miscemus* = κράτηρ.

mixtīcius (latin ecclésiastique), traduisant gr. σύμμικτος ; cf. fr. *métis*, M. L. 5618, B. W. s. u.

mixtūra, M. L. 5622 ; irl. *maistreadh* ; et *mixtūrō*, *-ās* (Pall., Pelag.). Cf. aussi M. L. 5617, **mĭxticāre*.

Composés : *ad-, -com-, im-, inter-, per-, prō-misceō* ; *immixtus* « non mélangé » (Aus., = ἄμικτος) ; *impermixtus* (rare, non classique) ; *remisceō*, M. L. 7196 a.

Racine **meik'-* avec doublet **meig'-* : skr. *miçráḥ* « mêlé », lit. *mišras* « mêlé » ; fournissait sans doute un présent radical athématique, remplacé en lituanien par *mìšiu*, *miẽšti* « mêler » ; le slave n'a que le causatif *měšǫ, měsiti* « mêler » ; cf. lit. *maišaũ, maišýti*. Le grec a le présent secondaire μείγνῡμι à côté de l'aoriste ἐμίγην. Le présent en **-ske-* est bien représenté : gr. μίσγω (sur celt. *mesg-*) irl. *medg*, etc. ; v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, 88 d'une part, et, de l'autre, v. h. a. *miscan*, irl. *mescaim* « je mêle », passé au type en *-ā-* comme lat. *misceō* est passé au type en *-ē-*, *commescatar* « commiscentur ». Lat. *mixtus* repose sur la forme désidérative à *-s-* qu'offrent skr. *ā-mikṣā* « caillebotte », *mekṣáyati* « il remue, il agite ».

miser, -a, -um : 1° malheureux, misérable ; 2° qui rend malheureux, *misera orbitas*, Cic., Fin. 5, 28, 84 ; *misera et calamitosa res*, Cic., Rosc. Am. 28, 77 ; *miserē* : malheureusement, de façon à être malheureux ; d'où « violemment, excessivement » (langue parlée). Ancien, usuel et classique. Conservé dans quelques formes romanes anciennes. M. L. 5608.

Dérivés et composés : *miseria* : malheur, misère. Souvent au pluriel avec sens concret « misères, infortunes » ; *miseritūdō* (Acc.) ; *miserimōnium* (Labér.), comme *tristimōnium* ; *misellus*, diminutif de tendresse, M. L. 5607 ; *miserīnus* (Apul.) ; *miseror, -āris* (et archaïque *miserō*, M. L. 5608 a) : « plaindre, s'apitoyer sur, prendre en pitié » ; *miserātiō* (*-men*, Juvencus) « aumône », trad. de ἐλεημοσύνη ; *miserātor* = οἰκτίρμων ; *miserābilis* et *immiserābilis* (Hor. = ἀνελέητος) ; *commiseror, -ātiō*, etc.

[*mē*] *miseret* ; [*mē*] *miserētur, misertum est* : j'ai pitié ; impersonnel, sur lequel sans doute a été créé le verbe personnel *misereō, misereor*, d'où *miserēscō* et *commisereor, commiserēscō* ; *misertor* (Ven. Fort.).

misericors, -dis et ses dérivés *misericordia, immisericors*, etc. Traduit gr. ἐλεήμων, ἐλεημοσύνη. Peut-être imitation du grec familier εὔσπλαγχνος (cf. σπλαγχνίζομαι).

Adjectif expressif sans correspondant connu. Le rapprochement avec *maereō, maestus* est incertain et sans intérêt. Gr. ἔλεος est, de même, un mot nouveau ; les représentants romans de *miser* sont rares et n'ont pas vécu.

missa, -ae f. : 1° remise (Cod. Theod. 6, 26, 3, *-m facimus*) ; 2° congédiement, renvoi ; 3° messe, célébration de l'office divin. — *Missa* est le féminin substantivé de l'adjectif *missus* ; le sens de *messe*, dont l'origine a été contestée (cf. E. J. Dölger, *Missa*, Ant. u. Christ. 4, 1934, 271 ; 6, 1940, 81 ; E. Pax, *Die Sprache*, I, 1949, p. 87, 100), doit se tirer de l'expression *missa catechumenorum* « renvoi des catéchumènes » (après les premières prières et le sermon ; v. Blaise, *Dict. lat.-fr. des auteurs chrétiens*, s. u.), qui ensuite s'est étendue à l'office tout entier (Ambr., Ep. 20, 4, premier exemple). Roman. M. L. 5610 ; B. W. s. u. ; v. h. a. *missa, messa*, etc.

mītis, -e : doux, douce. Se dit de la saveur, et en particulier des fruits, *sunt nobis mitia poma*, Vg., B. 1, 81. Il s'y joint une idée de « mûr », « tendre » ; cf. Plt., Mi. 1424, *mitis sum equidem fustibus* (en jeu de mots avec *mittis* de *mittō*) ; cf. Non. 342, 11 sqq. ; de là le sens de **mītius* « blet » dans les dialectes italiens, cf. M. L. 5614 (avec un doublet dialectal **metius*). S'applique aussi au moral ; souvent joint à *placātus, placidus* (Vg., Ae. 8, 88), *tranquillus, lēnis*, etc. Ancien, classique.

Dérivés et composés : *mītēscō, -is* ; *mītigō, -ās* et ses dérivés (cf. pour la formation *lēuis/lēuigō*), *dēmītigō* (d'après *dēlēniō*) ; *ē-mītēscō, -mītigō* (tardifs) ; *immītigābilis* (Cael. Aur. = ἀκαταπράϋντος) ; *mītificus, -ficō* (cf. *dēlēni-, molli-ficus*) ; *mītiusculus* (Cael. Aur.) ; *mītiō, -īs* (Apic.) ; *mītisonus*.

immītis, -e, opposé à *dulcis* par Plin. 13, 26 ; *immitis ūua*, Hor., C. 2, 5, 10 ; au sens moral, « cruel, farouche ». Ancien, mais évité par Cicéron et César ; repris à l'époque impériale.

On rapproche gall. *mwydion* « parties molles », irl. *móith* « mou, tendre », lett. *atmietêt* « attendrir » ; *mītis* représenterait un ancien **mei-ti-s* (cf. *lēnis, mollis*), et, d'autre part, irl. *min* « fin » (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 181 et 184). Le groupe de lit. *mielas*, v. sl. *milŭ* « cher » diffère pour le sens. La racine est munie, suivant les langues, de différents suffixes, v. W. H. s. u.

***mitiscus** : *est ubi homo tenet pedes, cum sedet in equo*, CGL V 621, 18. Sans autre exemple. Lire *mēniscus* = μηνίσκος ?

mitra, -ae f. : mitre. Emprunt au gr. μίτρα, attesté depuis Cicéron et latinisé.

Dérivés : *mitrātus* ; *mitrula* ; *mitella* ; *mitellītus* (féminin *mitellīta* dans Suét., Nér. 27).

mittō, -is, mīsī (*compromesise*, S. C. Bac. ; *missī* dans Plt.), **missum, mittere** (de **smittō*? cf. *cosmittere pro committere* attribué aux *antiquī* par l'abrégé de P. F. 59, 5 ; le *mitat* de l'inscription de Duenos est obscur : formation en *-ā*? La forme se retrouve dans une inscription de Tibur, publiée par L. Reci, Rc. d. R. Ac. d. Lincei, S. VI, v. 2, 448-471) : « laisser aller, laisser partir, lâcher, lancer » et, avec un infinitif, « omettre de, cesser de » ; au sens moral « omettre, passer sous silence » ; par suite « envoyer ». Le sens premier est bien attesté ; cf. Plt., Ru. 1015, *mitte rudentem, sceleste. — mittam ; omitte uidulum* ; Hor., A. P. 476, *mittere cutem* et les expressions *missum facere aliquem, manū missiō* ; Plt., Au. 651, *iam scrutari mitto* ; Cic., Mur. 15, 33, *mitto proelia, praetereo oppugnationes*. C'est ce sens qu'on trouve dans *missiō* « renvoi, congé, quartier », dans les composés *admittō, āmittō, dēmittō, ēmittō, intermittō, omittō, permittō* « laisser passer à travers », *praetermittō, prōmittō, remittō, submittō, trānsmittō* (*trā-*). Cf. encore *missus, -ūs* m. « fait de laisser aller », d'où « lancer (d'une flèche, etc.) », et « course de chevaux » ; *missum, -ī* n. (et *missārium*) : prix, ἆθλον (Gloss.) ; *missilis* et *missibilis* (tardif) « qu'on lance », et *missile* n. « arme de jet » ; *missilia* n. pl. « cadeaux qu'à l'occasion de certaines fêtes on répandait dans le public » ; *missīcius* (*mīles*) « soldat libéré ». De *mittendus* : *mittendārius* (Ruf., Cod. Theod.) : fonctionnaire envoyé pour percevoir l'impôt.

Le sens de « envoyer » est dérivé, bien qu'attesté depuis Ennius (ap. Cic., Tu. 3, 13, 28), et a dû se développer dans des emplois comme *mittere equōs*, Varr., L. L. 5, 153, etc. ; Plaute crée un fréquentatif *missiculō* (Ep. 132), sans autre exemple, semble-t-il. A basse époque, *mittere* apparaît spécialisé dans le sens de « envoyer à table, mettre à table », d'où *missus, -ūs* « service », Lampr., Hel. 30 ; Capitol., Pertin. 12 ; *missōrium* « plat » (glosant *ferculum, lanx*) et, dans les langues romanes, *missus* « mets » ; cf. M. L. 5611, 5612, *mittere* « mettre », 5616, cf. B. W. s. u., Löfstedt, Syntactica II 379, le sens de « envoyer » étant exprimé par d'autres verbes, **inuiāre, mandāre*, et le composé *trāmittere*. Pour *mīssa* « messe », v. ce mot.

Composés : *āmittō* : laisser s'échapper ou s'éloigner. *Quod nos dicimus dimittere, antiqui etiam dicebant amittere*, Don., Haut. 480 (cf. Plt., Mi. 1096) ; par suite « perdre » (différent, tout au moins à l'origine, de *perdere* « envoyer à sa perte, détruire, perdre irrémédiablement ») ; *omittere* « abandonner, omettre ».

admittō : laisser s'approcher admettre, M. L. 178 ; d'où « laisser faire » (*fieri pati*, dit Donat, Eun. 761) ; de là *admittere in sē* (*culpam*) (différent de *committere*, qui indique l'acte criminel accompli ouvertement, punissable par la loi civile) « se rendre coupable (par faiblesse) » ; dans la langue augurale, « permettre » ; *admissīuae auēs* « oiseaux de bon augure », P. F. 20, 1 ; cf. Plt., As. 259, *quouis admittunt aues* ; dans la langue des éleveurs : conduire le mâle à la femelle (opposé à *submittere*), d'où *admissārius* (*armissārius*), M. L. 177, cf. gall. *amws* (dē equō) ; *admissiō, admissūra*.

circummittō : envoyer de tous côtés.

committō : *-ere proprie est insimul mittere ; nunc eo utimur et pro facere, aut pro linquere, aut pro incipere*, P. F. 36, 4 ; mettre ensemble ou aux prises » ; d'où « comparer » et aussi « confier, remettre à quelqu'un ». — De *committere legiōnēs* (e. g. Hirt., B. G. 8, 26, 2, *neque infirmas legiones hostibus committere uellent*) on a dit *committere pugnam*, et c'est ainsi qu'a dû se développer le sens de « commencer, entreprendre », « risquer », qui s'est spécialisé dans un sens péjoratif (cf. *commerērī*) « commettre une faute » ; cf. Don., Ad. 159, *committet* : *perficiet, sed hoc proprie de illicitis et puniendis facinoribus dicimus* ; Prisc., GLK II 404, 1, *committo* : *pro credo et pecco*. De là *committere ut* « commettre la faute de, s'exposer à ce que » ; *commissum* « faute, délit », M. L. 2085 a. Panroman. M. L. 2086. Au sens premier de *committō* se rattachent *commissiō* : terme technique « célébration des jeux » (proprement « fait de confier les jeux à quelqu'un »). Puis, dans la langue ecclésiastique, « engagement ». Confondu avec *commissum* et avec *commissūra* : assemblage, jointure, raccordement ; et « fissure » (= *rīma*), M. L. 2085 b.

dēmittō : laisser tomber, baisser, fermer (les paupières) ; *dīmittō* : envoyer dans des sens opposés, renvoyer ; *ēmittō* : laisser s'échapper, émettre ; *ēmissārius* : émissaire, et aussi doublet tardif de *admissārius*, sans doute d'après *ēmissiō sēminis* ; *ēmissārium* : canal d'écoulement ; *ēmissīcius* (Plt.) ; *inmittō* : lâcher sur ou dans, envoyer dans ; *intermittō* : laisser un intervalle entre, d'où interrompre, cesser ; *ŏmittō* : laisser échapper, omettre (de **obmittō* > **ommittō* > *ŏmittō* ; cf. *mamma, mamilla*) ; sur *ōmittō*, v. Havet, *Man.*, § 265 ; *permittō* : envoyer à travers, laisser aller, permettre ; *praetermittō* : laisser passer (cf. *praetereō*) ; *prōmittō* : mettre ou envoyer en avant. Dans la langue augurale, synonyme de *portendō* « mettre devant les yeux » (cf. dans Plt., Poe. 1205 et 1209, l'emploi de *portentumst* et de *prōmīsit*) ; puis, dans la langue commune, « promettre, s'engager » (synonyme de *polliceor*). Ancien, usuel. Conservé sous des formes savantes dans les langues romanes. M. L. 6775. Le caractère originairement religieux de *prōmittō* est visible dans la phrase du SC. Bacch. : *neue post hac inter sed conioura[se neu]e comuouise neue conspondise neue conpromesise uelet neue quisquam fidem inter sed dedise uelet*. De là *prōmissor* (Hor., A. P. 134 = ἐπαγγέλτης) ; *comprōmittō* : terme de droit « s'engager réciproquement à remettre la décision d'une affaire à un arbitre ; compromettre » ; *comprōmissum, -ī* n., et *reprōmittō*.

remittō : renvoyer, relâcher, faire remise de, M. L. 7197.

submittō : mettre sous, envoyer sous (cf. *admittō*) ; soumettre, M. L. 8382.

trānsmittō, trāmittō : envoyer au delà ; faire passer, transmettre ; et aussi : passer, traverser (cf. *trādūcō*, *trānseō*), M. L. 8849.

Le présent *mittō*, à côté du perfectum *mīsī*, ne peut être qu'une forme expressive à consonne intérieure géminée. Pas d'étymologie sûre. Le groupe de got. *bismeitan* « ἐπιχρίειν » est trop loin pour le sens. On rapproche de manière séduisante une racine iranienne qui a un θ représentant *th*, consonne expressive comme le *-tt-* de *mittō* : av. *maēθ-*, que Bartholomae traduit justement par *mittere*.

modius, -ī m. (*modium* n.) : mesure (de capacité pour corps secs), boisseau ; mesure de surface égale au 1/3 du *iūgerum* (sens rare) ; dans la langue nautique, trou où s'emboîte le pied d'un mât. Ancien, technique. M. L. 5629 ; B. W. *muid*. Germanique : v. h. a. *mutti*, etc. ; celtique : irl. *buide, muide*.

Dérivés : *modiālis* ; *modiātiō* (Cod. Theod.), M. L. 5626 ; *modiolus* : petite mesure. Usité dans de nombreuses acceptions techniques : moyeu, barillet, trépan, etc., cf. Rich, s. u. M. L. 5628 et 5627, **modiolum* ; B. W. *moyeu*.

Composés : *sēmodius* (v. *sēmi-*) ; M. L. 9709-9710, *sēsqui-, tri-, decemmodius*.

Modius semble être à *modus* comme *du-pundius, -dium* à *pondus*.

V. *medeor*.

modus, -ī m. : mesure ; sens général d'où dérivent des sens spéciaux : mesure de surface (la mesure de capacité s'exprimant par le dérivé *modius*), et surtout mesure agraire, *modus agrī*. A *modus* « mesure » se rattache **modellus*, M. L. 9698. Au sens moral et abstrait « mesure qu'on ne doit pas dépasser, modération, juste milieu ». Dans la langue de la rhétorique et de la musique « mesure rythmique, rythme » (souvent joint à *numerus*), « mesure mucicale », de là *modōs facere* « faire la musique (d'accompagnement) » ; *modus lydius*, équivalent du gr. μέτρον. Du sens de « mesure », *modus* est passé à celui de « limite » (= ὅρος), et aussi à celui de « manière de [se] conduire ou de [se] diriger » (= τρόπος) et, par généralisation, à celui de « manière, façon de faire » (souvent joint à *mōs*, avec lequel il allitère, *mōre modōque*), d'où les locutions nombreuses *modō, in modum, ad modum, omnibus modīs, huius modī* ; *quōmodō* (et *quōmodŏ*, unifié), *quem ad modum*, qui, dans la langue populaire, se substituent à *ut*, trop bref (cf. l'emploi de *quōmodo* dans le *Satiricon*), et dont le premier a eu une grande fortune dans les langues romanes sous la forme apocopée *quomo*, attestée plusieurs fois en bas latin (v. J. Pirson, Festschr. Volmöller, p. 61), fr. *comme*, esp. *cuemo*, port. *como*, etc. ; cf. M. L. 6972 ; B. W. s. u., etc. Le *quomodi* (*comdī*) qu'on lit sur des tablettes magiques (v. Jeanneret, *La langue des tablettes d'exécration latine*, Neuchâtel, 1918, p. 21) est dû à l'influence de *eiusmodī, huius(ce)modī*. En grammaire, *modus* désigne la voix et le « mode » : *patiendī modus, faciendī modus* ; en logique : le mode du syllogisme. Usité de tout temps. M. L. 5633. Celtique : irl., britt. *mod, modd*.

modŏ (ablatif de *modus* abrégé par l'effet de la loi des mots iambiques) : en restant dans la mesure, justement. Puis *modo* a signifié « dans la mesure et pas plus » ; par suite « seulement », par une restriction analogue à celle qu'on observe dans *tantum* « autant » (et pas plus), d'où « seulement » ; cf. Plt., Mo. 200, *amata sum atque uni modo gessi morem* (*modo* = sans aller au delà). De là les locutions restrictives *nōn modo* (correspondant à un *sed etiam*), *modo ut, modo sī* (*sī modo*), *modo nōn* (= μόνον οὐχὶ) et (*dum*) *modo* au sens de « pourvu que ».

Modo, comme le gr. ἄρτι ou le fr. « justement », s'emploie aussi en parlant du temps présent, récemment écoulé ou qui va venir bientôt ; e. g. Tér., Ad. 289, *modo dolores... occipiunt primulum*, où Donat note *euidenter hic « modo » aduerbium temporis praesentis est* ; An. 594, *domum modo ibo* ; cf. Löfstedt, *Philol. Komment. z. Peregr. Aeth.*, p. 240 sqq. De là *modo... modo* « tantôt... tantôt » ; *modo..., tum* (= *prīmum... deinde*) ; et *postmodo*. De *modo* « récemment » dérive l'adjectif bas latin *modernus* (= ἀρχόμενος), formé sur le modèle de *hesternus, hodiernus*. *Modo*, enfin, se joint à un impératif ou à un pronom personnel pour donner plus de vivacité à l'ordre ou à l'interpellation : *i modo* ; *tu modo posce deos ueniam*.

Le latin ecclésiastique a renforcé *modo* en *ā modo*, soudé ensuite en un mot, pour traduire ἀπάρτι, ἀπὸ τοῦ νῦν, sur le modèle de *ab-ante*, etc. *Modo* au sens temporel est représenté dans quelques dialectes romans ; cf. M. L. 5630.

admodum : adverbe formé de la soudure de *ad* et de *modum*, « jusqu'à la mesure, ou la limite », au contraire de *modo*, a pris un sens intensif « jusqu'à combler la mesure, à un haut degré, grandement, tout à fait, absolument, en tout ». Il a servi aussi de particule affirmative pour répondre à une question, comme *maximē*, ou gr. πάνυ γε.

propemodo, -dum (ancien, classique) : à peu près. V. *prope*. — *praemodum* « outre mesure » (Liu. Andr. ap. Gell. 6, 7, 12).

Dérivés et composés :

1° du thème **modo-* : *modulus* : petite mesure. En architecture « module » ; en musique « mesure, mode, rythme », M. L. 5632 ; *modulō* (*-lor*) : « régler, mesurer, moduler, rythmer » et ses dérivés ; *ad-, ē-, praemodulor* ; *immodulātus* (Hor. ἄμετρος, ἄρρυθμος).

modicus : mesuré (avec le même sens restrictif que dans *mediocris*) « modeste, parcimonieux, modique ». De là *modicē, modicitās* (Fort.), *modiculus, -cātus* (bas latin) et *immodicus* « démesuré, extravagant » ; *permodicus*.

modificō (*-ficor*), *-ās* (*-āris*) : régler, limiter (depuis Cic.), et ses dérivés.

modimperātor : magister potandi in conuiuiis. Création artificielle de Varr., cité par Non. 142, 5.

commodus (pour la formation, cf. *cōnsonus*) : conforme à la mesure, mesuré, approprié à, d'où « commode, avantageux » ; *commodum* : ce qui convient, avantage, aise, profit ; traduit le gr. τὸ συμφέρον. Adverbialement : « à propos, justement ». De là : *commodē* « comme il faut » ; *commoditās* « juste proportion », d'où « commodité », « moment favorable » (opposé à *opportūnitās* « lieu favorable »), « avantage ». Dans la langue familière, en parlant de quelqu'un, « complaisance » ; *commodō, -ās* : ajuster, adapter ; « donner à quelqu'un pour sa convenance ou son usage » ; au sens absolu « se prêter à, obliger, rendre service ». M. L. 2086 a.

accommodō : adapter, conformer ; accommoder ; prêter, attirer ; d'où *accommodus* ; *accommodātiō*.

incommodus : mal adapté, incommode, désagréable. *Incommodō, incommoditās* ; *incommodesticus*, formation plaisante de Plaute, dans une série d'épithètes en *-icus* : *uenatici... molossici... incommodestici*, Capt. 87 ; *percommodus* ; *percommodē*.

2° du thème **modos-/-es-* : *moderor, -āris* (et *moderō*) : maintenir dans la mesure, modérer, régler, gouverner ; et avec sens restrictif « restreindre, diminuer » et ses dérivés et composés *moderātiō, -tor, -trīx, -bilis* (Ov.), *-men* (Ov.), *-mentum* (tardif) ; *admoderor* (archaïque) ; *ēmoderor* (Ov.) ; *immoderātus* « sans mesure, immodéré, démesuré » ; *immoderātiō*, etc. ; *praemoderor* « préluder en mesure » (cf. *praecinō*, Gell.) ; *modestus* : qui observe la mesure, modeste, etc. D'où *modestia*, équivalent de σωφροσύνη d'après Cic., Tusc. 3, 8, et de εὐταξία ; son contraire *immodestus, immodestia*, et son superlatif *permodestus* ; *modestō, -ās* (Gloss.). L'usage a ainsi distingué *modicus* et *modestus*, distinction reproduite dans le fr. « modique » et « modeste ».

Modus est issu de la contamination de deux noms différents ; l'un de sens abstrait et de genre animé, à vocalisme en *-o-*, *modus* ; l'autre de sens concret et de genre inanimé, à vocalisme en *-e-*, **medos*, attesté indirectement par le dérivé *modestus* (cf. *scelus, scelestus*) et par le dénominatif *moderor*. L'*o* de *modestus* est dû à l'influence de *modus, -ī* ; de même, c'est à *pondō* que *pondus, -eris* doit son vocalisme, au lieu de **pendus* attendu ; cf. Meillet, *Introd.*[8], p. 260.

Modus appartient au groupe de *medeor*. Mais la parenté originelle n'est plus sentie par les Latins.

moechus, -ī m. : emprunt au gr. μοιχός « adultère » de la langue populaire (comiques, satiriques), d'où *moecha, -ae* f., *moechor, -āris* (Cat., Hor., etc.), *moechissō, -ās* (Plt.), fait comme *graecissō, patrissō*, etc. ; cf. Wackernagel, Hellenistica, Gœttingue, 1907, p. 7 sqq. ; *moechimōnium* (Labér.), à côté de formes purement grecques comme *moechia* (Tert.), *moechocinaedus* (Lucil.).

moene, -is n. ; **moenia, -ium** (singulier très rare ; un exemple dans Naevius, B. P. 60, *apud emporium in campo hostium pro moene* (l. *moeni*?), cité par Festus, 128, 22, qui l'attribue faussement à Ennius ; on emploie le pluriel, pour lequel on rencontre les formes *moeniōrum, moeniīs*, sans doute sous l'influence de *mūrus*, ancien *moiros, moerus*, apparenté à la fois par la forme et par le sens. La diphtongue s'est conservée dans *moenia*, tout au moins dans l'écriture, tandis que dans les

dérivés elle a abouti régulièrement à *ū* : *mūniō*, cf. *poena*, *pūniō*; *Poenus*, *pūnicus*. Le maintien de *-oe-* dans *moenia* s'explique par le caractère technique du mot, plutôt que par la présence des deux *i* qui flanquent l'*n* (opinion de Fr. Muller, R. Ét. lat., I, 97; v. Niedermann, Phonét[3]., p. 63). Le sens en est bien défini par Festus, 128, 25, *moenia : muri et cetera muniendae urbis gratia facta; ut Accius in Hellenibus* (385) : « *Signa extemplo canere, ac tela ob moenia offerre imperat* ». Terme technique de sens plus large que *mūrus*, comme on le voit par le vers de Vg., Ae. 2, 234 : *diuidimus muros et moenia pandimus urbis*. D'où le sens de « construction » (e. g. Ae. 6, 549, *moenia lata uidet triplici circumdata muro*) et de « ville fortifiée » (= *oppidum*).

L'homonymie avec *mūnus* (ancien *moinos*, *moenus*) amène l'étymologie de Varr., L. L. 5, 141, *quod muniendi causa portabatur, munus, quod sepiebant oppidum eo moenere, moerus*. Ancien, classique, mais rare à l'époque impériale en dehors de la langue poétique. Non roman.

Dénominatif : *mūniō, -īs, -īuī* (*-iī*), *-ītum, -īre* : fortifier, munir (sens physique et moral), qui a fourni à son tour de nombreux dérivés et composés : *mūnītiō, -tium, -tiuncula* (Vulg.), *-tor, -men* (époque impériale), *-mentum, -tūra* (tardif); *immūnītus*; *mūnītō, -ās* (Cic.), cf. τειχίζω, ἀτείχιστος : *immūnītus* semble avoir été créé secondairement, parce que *immūnis* se rattachait à *mūnus*; *admoeniō* (Plt.) = προτειχίζω, cf. *admūnīre*, M. L. 187; *circummūniō* « investir »; *com-mūniō*; *ēmūniō* (époque impériale); *immūniō* (Tac.), cf. ἐντειχίζω; *permūniō* (époque impériale); *praemūniō* (classique) « fortifier par avance, prémunir »; *praemūnītiō*; *Summoenium, -ī* n. « Quartier du Rempart » à Rome, d'où *summoeniānus* (comme *suburbānus*, *subrostrānus*); toutefois, les récents éditeurs de Martial lisent *Submemmium, -memmiānus*, I 34, 6; 3, 82, 2.

Le groupe de *moenia*, *mūrus* ne semble même pas italique commun, car l'osque a feihúss « mūrōs », de la racine de *fingō*. Pas d'étymologie sûre (comme pour *urbs*).

mola : v. *molō*.

molemōnium, -ī n. : nom d'une plante indéterminée qui provoque le vomissement (Plin. 25, 108; 26, 40). Origine inconnue, même finale que *argemōnium*, *scammōnium*.

mōlēs (tardif *mōlis*), **-is** f. : masse, et spécialement masse de pierre, digue, môle. S'emploie pour désigner une chose écrasante : *mōlēs pugnae, bellī*; *m. malī*; *m. Martis* (cf. μῶλος Ἄρηος)? Cf. Gell. 13, 23, 2. De là le sens de « fardeau, difficulté écrasante » : *tantae molis erat Romanam condere gentem*, Vg., Ae. 1, 33; ou « chose gigantesque, colosse » (*de elephanto*). Ancien, classique. Diminutif : *mōlēcula* (rare et tardif).

mōlior, -īris, -ītus sum, -īrī : faire effort pour remuer ou pour se déplacer; s'emploie pour désigner le déplacement d'un objet lourd et encombrant, vaisseau, armée : *molientem hinc Hannibalem*, T.-L. 28, 44, 6; *dum naues moliuntur a terra*, id. 37, 11, 12. De là « faire effort, peiner en vue de quelque chose, exécuter avec peine » : *muros optatae molior urbis*, Vg., Ae. 3, 132. Après s'être dit de toute espèce d'acte qui réclame un effort, a désigné, par affaiblissement de sens, tout acte qu'on accomplit ou qu'on prépare : *mōlīrī uiam, iter*; Vg., G. 1, 271, *insidias auibus moliri*.

De *mōlior* : *mōlītiō* : effort, préparation laborieuse; *mōlītor, -trīx*; *mōlīmen* (Lucr.), *-mentum* : masse, effort; *admōlior* : faire effort vers, et simplement « approcher » (= *admoueō*); cf. *āmōlior* : Don., Andr. 707, *amoliri dicuntur ea quae cum magna difficultate et molimine submouentur et tolluntur e medio*. Mais ce sens s'est affaibli et *āmōlīrī* est devenu synonyme de *āmouēre*, avec lequel il allitère dans T.-L. 28, 28, 10.

commōlior; *dēmōlior*; *ēmōlior* (rare, archaïque et postclassique); *immōlior* (rare); *obmōlior* (époque impériale); *praemōlior* (Tite-Live); *remōlior* (époque impériale, poétique); *immōlitus*, Lex Iul. municip., cf. *inaedificātus*.

A *mōlēs* se rattache également :

mŏlestus : qui est à charge, pénible; et simplement « ennuyeux » (cf. *odiōsus*). Ancien, usuel et classique. Non roman. Irl. *molach*.

Dérivés et composés : *molestē* : avec peine, *m. ferō*; *molestia*, M. L. 9699; *molestō, -ās* (et *molestor*); *per-*, *sub-molestus*; *praemolestia*, dans Cic., Tu. 4, 30, 64, *alii metum praemolestiam* (= προλύπησις?) *appellabant, quod est quasi dux consequentis molestiae*.

L'alternance *ō/ŏ* entre *mōlēs* et *mŏlestus* ne s'explique pas à l'intérieur du latin (l'influence de *mŏdestus* supposée par Pedersen est peu vraisemblable). La racine de ces mots est donc de la forme **mel-*, avec alternance **mōl-*. La forme *molestus* peut reposer sur **meles-to-* et suppose un thème en **-es*; cf. lat. *sēdēs* en face de gr. ἕδος. On est amené à poser que *mōlēs* reposerait sur un thème radical, que *mōlior* serait une formation de causatif-itératif du type de *sōpiō* et que *molestus* serait dérivé d'une forme de la même racine à suffixe **-es-*.

Contre un rapprochement avec *molō*, que rendrait possible le sens général de la racine, parle le fait que le grec a μῶλος « travail pénible » et μόλις « à peine ».

mollestras : *dicebant pelles ouillas quibus galeas extergebant*, P. F. 119, 15. Sans doute emprunt au gr. μηλωτή, μαλλωτή, déformé par un rapprochement avec *mollis*, comme l'indique J. B. Hofmann, qui compare *aplustre*, *fenestra*; la finale semble indiquer un intermédiaire étrusque.

mollis, -e adj. : mou, tendre (sens physique et moral, s'oppose à *dūrus*); par suite, souple, sans rudesse : *m. hiems*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5649. Pline dit *mollia pānis* « mie de pain », 13, 82, sens qui s'est conservé dans le dérivé supposé par certaines formes romanes **mollicāre*, cf. M. L. 5647, 5647 a. De *mollia* substantivé est formé le dénominatif **molliāre* « attendrir le pain en le trempant » et, par suite, « mouiller ». Panroman. M. L. 5646; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *molliō, -īs, -īuī* (*-iī*), *-ītum, -īre* : amollir, apaiser, M. L. 5648 a, et *ad-*, *com-*, *dē-*, *ē-*, *re-molliō*; *ē-*, *re-mollēscō* (époque impériale); *mollitia* (M. L. 5650), *-tiēs, -tūdō, -mentum, -tōrius*; *molliculus, -cellus* (ce dernier conservé dans quelques formes romanes, M. L. 5648); *mollicina* f. (Novius); *mollēscō, -is*, d'où *molleō*, tardif; *mollificus, -ficō* (tardifs) (et *mollēfaciō, -fiō*); *molluscus*, qui s'emploie d'une noix dont l'écale est tendre, et spécialement de la châtaigne, *m. nux* et simplement *mollusca*; et aussi *molluscum* n. : loupe de l'érable (Plin. 16, 68); *mollīgō* et *mollūgō* : variété de la plante dite *lappāgō* « sorte de bardane » (cf. *asperūgō*). Composés littéraires : *mollipēs*, *-fluus*, *-comus*, *-testis* d'après des modèles grecs en ἁπαλο-.

Mollis repose sur **moldwis*, cf. skr. *mṛdúḥ* « tendre », gr. ἀμαλδύνω « j'affaiblis » et, avec un autre suffixe, gr. βλαδαρός « mou, flasque ». On pense aussi à arm. *mełk* « mou », qui peut reposer sur **meldwi-*; mais le vocalisme ne concorde pas avec celui du comparatif sanskrit *mradīyān* de *mṛdúḥ*. Du reste, i.-e. **mḷdu-* repose sur un élargissement de la racine attestée par gr. ἀμαλός « tendre » (et peut-être μῶλυς « affaibli »), dont il y a d'autres élargissements, notamment celui qu'attestent gr. μαλθακός « doux, faible », v. isl. *mildr* « doux ». V. irl. *meldach* « agréable » a un *d* qui peut reposer sur *d* ou sur *dh*; de même v. sl. *mladŭ* « tendre », v. pruss. *maldai* « jeunes ».

molō, -is, -uī, -itum, -ere : moudre; broyer le grain sous la meule dans un moulin. Quelquefois, comme le gr. μύλλω, employé avec un sens obscène : βινῶ; *permolō* (Hor., S. 1, 2, 35), *molitor* (Aus., Epigr. 30, 3); cf. *depsō*, *dolō*. Ancien, technique. Panroman, sauf roumain. M. L. 5642; cf. aussi 5741, *multus* « broyé ».

Formes nominales, dérivés et composés : *mola, -ae* f. : meule (souvent au pluriel) et « moulin » (sur les différentes sortes de moulin : *m. manuāria* ou *trūsātilis*; *m. asināria* ou *māchināria*; *m. buxea*; *m. uersātilis*; *m. oleāria*, v. Rich., s. u.). Par extension, *mola* désigne la farine dont on saupoudrait les victimes avant de les sacrifier : *mola etiam uocatur far tostum et sale sparsum quod eo molito hostiae aspergantur*, P. F. 124, 13; de là *immolāre* : *est mola, i. e. farre molito et sale, hostiam perspersam sacrare*, P. F. 97, 22, et par suite « sacrifier, immoler », distingué de *mactāre* par Serv., Ae. 4, 17, *olim hostiae immolatae dicebantur mola salsa tactae; cum uero ictae et aliquid ex illis in aram datum, mactatae dicebantur*. Dans la Vulgate, *molae* désigne comme chez Theod. Prisc., Eup. 46, les « molaires », sens qu'on retrouve dans l'adjectif *molāris* « de moulin, de meule », *lapis molāris*, et simplement *molāris* m. « meule » et « molaire ». Panroman. M. L. 5641. Enfin, *mola* a désigné « l'embryon qui avorte, avorton » (Plin. 7, 63), sur le modèle du gr. μύλη (cf. *aquae mola* = ὑδρομύλη, Gl.), sens qui s'est conservé dans le fr. « môle ». Cf. *molucrum*.

molārius; *molendārius*, *molendīnārius* (ceux-ci de basse époque); *molendīnum* « moulin » (Aug.); *molendō, -ās* (Pompon., GLK V 309, 12); *molīnus, -a, -um* « moulin » (basse époque, panroman, sauf roumain, M. L. 5644), passé aussi en celtique : gall. *melin*, irl. *mulenn*; en germanique : v. h. a. *mulīna*, et en alb. *muliri*; *molīnārius* (Gloss., panroman, sauf roumain, M. L. 5643; passé en germanique : v. h. a. *mul(i)nari* « Müller », etc.); *moletrīna, -ae* (archaïque, cf. *lātrīna*) « moulin »; *molīle* n. « manivelle d'une meule »; *moliō* : *est custos molendini*, CGL V 621, 23. Cf. aussi *molitor* (Ulp.), *-tiō* (Ps.-Ambr.); **molitūra*, M. L. 5645, d'où fr. « mouture »; *ēmolō, -is* (Col., Perse); v. B. W. *émoulu*; *ēmolumentum* : proprement « somme payée au meunier pour moudre le grain », d'où « gain » (Cf. Cic., Fin. 3, 22; cf., toutefois, Benveniste, Latomus, 1949, 3-7); *commolō* : moudre, broyer. Dans la Mulom. Chir. est une forme *commolātus*; cf. même variation dans le nom de la déesse *Commolenda* ou *Commolanda* du rituel des frères Arvales; *molō, -ās* dans l'Itala; *molitundius* : μυλωρός (Gl.).

Les langues romanes supposent aussi **remolo*, **remolino*, **remolum*; cf. M. L. 7198-7199. Le celtique a : irl. *iomolt* « immolātiō ».

Le présent *molō* résulte du passage au type thématique d'un présent athématique **molə-/*melə-/*m°lə-* qui a fourni des formes en *-o-* : got. *malan* « moudre » et lit. *malù* (inf. *málti*) « je mouds »; en *e* : irl. *melim* « je mouds », v. sl. *meljǫ*, et à vocalisme zéro : gall. *malu* « moudre », cf. arm. *malem* « j'écrase ». Comme le celtique, l'italique offre des formes à vocalisme plein : *o* dans ombr. kumultu, *comoltu* « commolitō », *e* ou *o* (on ne peut décider) dans lat. *molō*, et des formes à vocalisme zéro : ombr. maletu « molitum », kumaltu « commolitō » (d'après le participe kumates, *comatir* « commolitīs »?); cf. aussi hittite *mallanzi* « molunt ». Au sens de « moudre », cette racine se trouve depuis le slave et le baltique jusqu'à l'italo-celtique, tandis que, en grec, en arménien et en indo-iranien, la notion de « moudre » est exprimée par la racine de gr. ἀλέω « je mouds », arm. *ałam* (même sens), qui n'est pas représentée en italique. Comme l'indique arm. *malem*, la racine a en Orient un sens général : « écraser »; on peut donc rapprocher skr. *mṛṇāti* « il écrase », *mūrṇáḥ* « écrasé ». Ce sens se retrouve, du reste, en Occident, ainsi got. *gamalwjan* « συντρίβειν », v. h. a. *mullen* « mettre en pièces ». D'autre part, le grec a pour « meule » le mot μύλη, avec vocalisme zéro sous la forme *u* qu'explique le *-w-* du type germanique de got. *ga-malwjan*; le vocalisme de lat. *mola* est autre, soit que le mot grec et le mot latin aient été formés indépendamment, soit que *mola* ait reçu le vocalisme de *molō*.

Cf. peut-être *mōlēs*.

La technique de la « meule » se distingue de la technique, aussi indo-européenne, du « pilon » (v. *pīnsō*). Les deux pierres qui servent à moudre ne s'opposent pas comme les deux pièces de l'appareil servant à « pilonner », *pīlum* et *pīla*; toutes deux sont désignées par *mola*. Comme le grec, le latin n'a pas conservé l'ancien nom de la « pierre à moudre », skr. *grā́vā* (masculin), lit. *gìrnos* et v. sl. *žrŭny* (féminin), irl. *bró*, etc.

molochina, -ae (*molocina*, *molucina*) f. : vêtement de couleur mauve ou tissé avec les fibres de la mauve. Emprunt au gr. μολοχίνη. Rapproché de *mollis* par l'étymologie populaire; cf. Non. 540, 24, *molucina a mollitie dicta*. De là *mollicina*.

Dérivé : *molocinārius* (Plt.).

molucrum, -ī n. : *non solum quo molae uerruntur dicitur, id quod Graeci μυλήκορον appellant, sed etiam tumor uentris, qui etiam uirginibus* ⟨*incidere*⟩ *solet* [v. *mola*]... *Cloatius etiam in libris sacrorum : Molucrum esse aiunt ligneum quoddam quadratum, ubi immolatur. Idem Aelius in explanatione carminum Saliarium eodem nomine appellari ait quod sub mola supponatur. Aurelius Opilius appellat ubi molatur*, Fest. 124, 2 sqq. Sans doute emprunt au gr. μύλακρος, rattaché à *molō* par l'étymologie populaire (cf. *amilum*) et refait sur le type *inuolucrum*, de *uoluō*.

moma : v. *mamma*.

mōmar : *Siculi stultum appellant*, P. F. 123, 16 L. Mot grec, μῶμος, avec finale en *-ar*, comme pél. *casnar* « senex » (v. *cānus*) ; cf. μῶμαρ, Lycophr. 1134, éol. μύμαρ, μυμαρίζω, Hes.

mōmen, mōmentum : v. *moueō*.

monachus, -ī m ; **-cha** f. : emprunts de la langue de l'Église au gr. μοναχός « moine », μοναχή « nonne », latinisés ; doublets populaires *monicus*, *monuchus*, passés en roman et en germanique : v. h. a. *munch*, et en irl. *manach*, gall. *monach*. M. L. 5654 ; B. W. s. u.

Dérivés : *monachālis* ; *monachātus*, *-ūs*, *-chium*, *-cholus*, etc.

monārius, -a, -um : qui n'a qu'un seul cas, indéclinable ; hybride tiré de μόνος avec suffixe latin (Gramm. Probus).

monastērium, -ī n. : emprunt (IVe siècle) au gr. μοναστήριον « monastère », avec un doublet populaire *monistērium*, auquel remontent les formes romanes du type *moustier*, le v. h. a. *munistri* « Münster » et l'irl. *mainister*. M. L. 5656.

Dérivés : *monastēriolum*, *-tēriālis*, *-ticus*, *-tria*.

monēdula (et *monērula*), **-ae** f. : choucas, oiseau ; terme de tendresse (Plt.). Ancien, usuel ; l'oiseau passait, comme la pie, pour voler les pièces d'or ou d'argent ; cf. Cic., Flac. 31, 76 ; Plin. 10, 77 ; 17, 99. M. L. 5657. Cf. *fīcēdula*, sur lequel a peut-être été fait *monēdula* (avec influence populaire de *monēta*?).

moneō, -ēs, -uī, -itum, -ēre : causatif en *-eyō* avec degré *o* de la racine **men* « penser », du type de *noceō*, *foueō*, etc. ; cf. *mēns*, proprement « faire penser, souvenir », et par suite « appeler l'attention sur, avertir ». Les gloses traduisent correctement *moneō* par ὑπομιμνήσκω, *monumentum* par μνημεῖον, *Monēta* par Μνημοσύνη. *Monitor* désigne proprement le « souffleur » : *-es dicuntur et qui in scaena monent histriones, et libri commentarii*, P. F. 123, 12 ; cf. CGL II 587, 44, *monitor qui alii memoranti dicit oblita*. — *Monumentum* (*moni-*) est tout ce qui rappelle le souvenir : *uos monumentis commonefaciam bubulis*, écrit Plt., St. 63, et particulièrement ce qui rappelle le souvenir d'un mort : tombeau (μνῆμα), statue, inscription(s), etc. (cf. Varr., L. L. 6, 49, et les références de Goetz-Schoell, ad l.), sens conservé dans les langues romanes ; cf. M. L. 5672 (*monu-*, *moni-*, *moli-mentum*, ce dernier attesté CIL X 6375, d'après *mōlēs* et avec dissimilation *n-m* > *l-m*) ; celtique : britt. *mynwent*. Ce n'est qu'à basse époque qu'on voit apparaître *monumentālis*, *monumentārius*. A *moneō* se rattachent *mōnstrum*, *Monēta*, q. u.

Moneō est conservé dans l'esp. *muñir* « inviter », M. L. 5658 ; un fréquentatif attesté tardivement, *monitāre* (Fortun.), s'est maintenu en sicilien. M. L. 5661.

Autres dérivés et composés : *monēla* (*-nella*, Tert.) ; *monitiō*, *-tor*, *-tōrius* (Sén.), *-tum*, *-tus*, *-ūs* ; *monitō*, *-ās* (Ven. Fort.), qui tous développent le sens de « avertir » ; ainsi, P. F. 227, 3, oppose *obiurgatio post turpe factum*, *castigatio ; monitio uero est ante commissum*. — *Monitor*, à côté de son sens technique de « souffleur, nomenclateur », a souvent celui de « conseiller, guide, instructeur » ; *monitum*, *monitus* « avertissement ». Il en est de même pour les composés : *ad-*, *com-* (et *recom-*, Cassiod.), *prae-*, *re-*, *sub-moneō* (rare), conservé dans quelques langues romanes ; cf., entre autres, v. fr. *semondre*, et M. L. 8383 ; *admonēfaciō*, *commonēfaciō* et leurs dérivés. Cf. aussi M. L. 180, **admonestāre*.

V. *meminī* et *mōnstrum*.

Monēta -ae, f. : surnom de Junon, cf. Cic., Diu. 1, 45, 101, qui a servi à Livius Andronicus pour traduire Μνημοσύνη ; puis nom du temple où elle était adorée et où l'on frappait la monnaie ; par suite la frappe elle-même et la monnaie, sens conservé dans les langues romanes, M. L. 5659, en germanique : v. h. a. *muniza* « Münze » et *munizāri* « Münzer », et en celtique : irl. *monad*. C'est à ce dernier sens que se rattachent *monētālis* « relatif à la monnaie, monnayé » et *monētārius* « monnayeur ». Pour la formation, cf. *obsolētus/soleō* ; *Lūcētius/lūceō* ; *facētus*, etc. Toutefois d'après Assmann, Klio, 6, 477 sqq. (cf. Babelon, R. Arch. 20 (1912), p. 419 sqq.), *Monēta* au sens de « monnaie » serait d'origine phénicienne, et emprunté comme la plupart des noms de monnaies, cf. *as* ; et le rattachement à *moneō* serait dû à une étymologie populaire. On a pensé aussi à une origine étrusque, sans preuve.

monīle, -is n. : *et mulierum ornatus dicitur et equorum praependens a collo*, P. F. 123, 13. Depuis Afranius, R³ 204. Conservé dans le dialecte italien de Vérone. M. L. 5660.

Dérivé d'un mot signifiant « nuque » ; cf. skr. *mányā* « nuque », av. *manaoθrī*, gall. *mwnwgl* et irl. *muinél* « cou ». Les notions de « nuque », de « objet saillant » étant liées, comme on le voit par gr. λόφος « colline » et « nuque » et hom. δειράς « éminence » en face de δειρή « nuque, cou » et par av. *grīvā-* « éminence » et « nuque », on rapprochera donc lat. *mōns*, etc. (v. ce mot). Le mot signifiant « nuque » sert aussi à indiquer la « crinière » (d'un cheval) ; ainsi, le correspondant slave *griva* de indo-iran. *grīvā́* signifie « crinière » et aussi, en russe, « éminence ». Cf. le sens germanique du mot parent de skr. *mányā* dans v. h. a. *mana*, v. angl. *manu* « crinière » et aussi irl. *mong* « crinière » ; ceci rend compte du second sens de *monīle*. Quant à l'autre sens, cf. irl. *muin-torc* « torquēs », v. h. a. *menni* « collier », v. sl. *monisto* « collier » (formation obscure) ; de même, en slave, *grivĭna* « collier », de *griva*, au sens ancien de « nuque, cou ». Le mot μανιάκης désigne en grec le « collier » porté par des guerriers barbares ; il doit être d'origine gauloise ; cf. aussi μάννος ou μόννος, attesté par Pollux V 99 et par le scoliaste de Théocrite XI 41.

monna, monnula, -ae f. (bas latin) : maman, épouse ; terme de tendresse, de caractère populaire, à géminée expressive. Cf. *nonnus*, *-a*, *momma*, etc.

mono- : préfixe grec (de μόνος « seul ») qui à basse époque a servi à former des composés hybrides du type *monoculus* (Firm.) = μονόφθαλμος, conservé dans quelques dialectes italiens, M. L. 5663 (Plaute dit *ūnoculus*) ; *monosolis* (Ed. de Dioclétien), de μ. et *solea* : soulier à semelle simple ; *monolōris* (Vopisc.), de μ. et *lōrum* ; *monomarīta* (Inscr.). L'époque républicaine connaissait déjà l'adjectif *monogrammus* « fait uniquement de lignes, ébauché, décharné » (Lucil., Cic.).

mōns, montis m. (thème en *-i*, anc. abl. *montī*, gén. pl. *montium*) : mont, montagne. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5664 ; v. angl. *munt*. — Déjà rapproché de *ēmineō* par Isid., Or. 14, 8, 1.

Dérivés et composés : *montānus*, M. L. 5667, d'où *montāna* (Ital.), *montānicula* ; *cis-*, *trāns-montānus* ; *Montīnus* « dieu des montagnes » et *montuōsus* (*montōsus*, Vg., Ae. 7, 744), ce dernier formé d'après les dérivés de thèmes en *-u-* : *saltuōsus*, *fluctuōsus*. A basse époque apparaissent *montānārius* (Inscr.), *montēnsis*, qui a survécu en espagnol et portugais, M. L. 5669 (et *Montēsiānī* ; cf. *pāgēnsis*) ; *monticulus*, *monticellus* (*-cellulus*), tous deux conservés dans les langues romanes, M. L. 5670, 5671. Cf. aussi **montānea*, féminin d'un adjectif **montāneus* (non attesté dans les textes, mais dont existe le dérivé *montāniōsus*, Gromat., Auct. Rei Agr.), M. L. 5666, qui est à *montānus* comme *campāneus* (*-nius*) à *campānus* ; cf. aussi *terrāneus*.

Composés poétiques en *monti-* : *monticola* ; *monti-fer*, *-gena*, *-uagus*, formés sur les modèles grecs en ὀρει-.

Pour *prōmuntōrium*, v. ce mot. Les langues romanes supposent aussi un verbe **montāre*. Cf. M. L. 5668 ; B. W. *monter*.

Thème en *-ti-*, *mōns* n'a cependant pas le vocalisme à degré zéro de ce type, que le latin a, par exemple, dans *mēns*. Ce doit donc être une forme faite sur un thème racine dont le brittonique offre, en effet, des dérivés différents, aussi avec vocalisme *o* : gall. *mynydd* « montagne », v. bret. *-monid* (bret. mod. *menez*) ; v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, p. 33. Le même vocalisme *o* apparaît dans lat. *monīle* (v. ce mot). D'autre part, il est difficile de séparer le groupe de *ē-min-eō* ; v. sous *minae*. Hors de l'italo-celtique, cf. v. isl. *mœnir* « pointe de toit », et peut-être quelques mots avestiques peu attestés, cités par Bartholomae, sous *man-*³ ; dans Vend. III 20, la tradition indique, pour l'ἅπαξ *maitīm* (accusatif singulier), le sens de « pointe » d'une hauteur. V. aussi *mentum*.

mōnstrum, -ī n. : *ut Aelius Stilo interpretatur, a monendo dictum est, uelut monestrum. Item Sinnius Capito, quod monstret futurum, et moneat uoluntatem deorum*, Fest. 122, 8. Terme du vocabulaire religieux, « prodige qui avertit de la volonté des dieux » ; par suite « objet ou être de caractère surnaturel », « monstre » : *monstra dicuntur naturae modum egredientia, ut serpens cum pedibus, auis cum quattuor alis, homo duobus capitibus, iecur cum distabuit in coquendo*, F. 146, 32 ; et par extension, dans la langue familière, *mōnstrum mulieris* « monstre de femme », Plt., Poe. 273. M. L. 5665 a. A ce sens de « monstre » se rattachent : *mōnstruōsus* (*mōnstrōsus*), formation analogique en *-uōsus*, cf. *portentuōsus* ; *mōnstrōsitās* ; *mōnstrifer* (*-ger*) ; *mōnstrificus* (*-ficābilis*), sans doute sur le modèle des composés grecs en τερατο- ; *mōnstrātīuus* (Boèce) ; *prōmōnstra* « prōdigia », etc. Le dénominatif *mōnstrō*, en passant dans la langue commune, a perdu, au contraire, tout sens religieux et signifie seulement « montrer, désigner, indiquer » (ancien, mais évité par la langue classique, rare dans Cicéron, non attesté dans César et Salluste ; sans doute familier. Panroman. M. L. 5665). De même les dérivés et composés *mōnstrātor*, *-tiō*, *-bilis* (tous trois rares) ; *commōnstrō* (non attesté après Cicéron) ; *dēmōnstrō*, d'où *dēmōnstrātor*, *-tiō*, *-tīuus* (usité dans la langue de la rhétorique pour traduire ἐγκωμιαστικός et ἐπιδεικτικός), *-tōrius*, *-bilis* ; *praemōnstrō*.

A *mōnstrum* se rattache aussi *mōstellāria*, titre d'une comédie de Plaute imitée d'une comédie grecque intitulée Φάσμα « le fantôme ». *Mōstellāria* (sc. *fābula*) est le féminin d'un adjectif **mō(n)stellārius* dérivé de **mō(n)stellum* (Gl.), diminutif de *mōnstrum*.

V. *moneō*. Mais la formation est surprenante. Un autre terme religieux, *lustrum*, a aussi *-strum*.

monubilis, -e adj. : *m. lapis*, *columna*. Adjectif emprunté tardivement au gr. μονόβολος, déformé par l'étymologie populaire, qui l'a rapproché de *monumentum*.

monumentum : v. *moneō*.

mora, -ae f. : retard ; arrêt, pause (dans le discours) ; *mora temporis* « délai » ; barre d'arrêt, garde (d'une épée, etc.). Ancien, usuel.

Dérivés et composés : *moror*, *-āris*, absolu et transitif : 1° tarder, s'arrêter, d'où par extension « séjourner », cf. Sén., ad Luc. 32, 1, *ubi et cum quibus moreris* ; 2° retarder, retenir. L'expression *nīl morārī* « ne pas s'arrêter à, ne pas se soucier de » est issue de la formule par laquelle le consul levait la séance du Sénat : *nil amplius uos moror*, ou par laquelle le magistrat déclarait abandonner une accusation : *C. Sempronium nil moror*, T.-L. 4, 42, 8. De là Vg., Ae. 5, 400, *nec dona moror*. De *moror* dérivent *morāx* (Varr.) ; *morātiō* (rare, époque impériale), *-tor*, *-tōrius* « dilatoire », terme de droit *-a cunctātiō*, *-ae appellātiōnēs* ; **morāc(u)lum* (Plt., Tri. 1108) ; *morāmentum* (Apul.) ; et sans doute *morāria*, sorte de plante appelée aussi *statioron* ou *chamaeleon*.

Sur *morōsus*, *morōsitās* = *tardus*, *tarditās*, v. E. Löfstedt, Eranos XLIV 340.

Moror est peu représenté dans les langues romanes, cf. M. L. 5674, *morāre* (esp. *morar*, etc., « servir ») ; la langue a tendu à remplacer le simple par les composés plus expressifs *dēmoror* et *remoror* (tous deux déjà dans Plaute), dont le premier surtout est bien représenté dans les langues romanes ; cf. M. L. 2552, *dēmorāre*, et 7200, *remorāre*. Le sens de *dēmoror* ne diffère guère de celui de *moror*. On trouve dans César, B. G. 3, 6, 5, *nullo hoste prohibente aut iter demorante*, mais 7, 40, 4, *iter eorum moratur atque impedit*. Virgile l'emploie quelquefois ; Lentulus le fait allitérer avec *dētineō*, Cic., Fam. 12, 15. *Remoror* allitère aussi avec *retardō*. La langue augurale a un adjectif *remor*, *-oris* conservé par P. F. 345, 14, *remores aues in auspicio dicuntur quae acturum aliquid remorari compellunt*, et Aurel. Vict. Orig. Gent. Rom. 21 f. *Remum dictum a tarditate quippe talis naturae homines ab antiquis remores dicti* ; cf. *remora* (archaïque) et le vers d'Ennius *certabant urbem Romam Remoramne uocarent*. Autres dérivés (tardifs et rares) : *remorāmen*, *-tiō*, *-tor*, *-trīx*. *Remora* désigne aussi le poisson « *echenais* », Plin. 32, 6 ; cf. de Saint-Denis, *Vocab. des animaux marins*, s. u.

Autres composés : *commoror* : retarder, arrêter (transitif et absolu), séjourner (cf. *commaneō*). Dans la rhétorique, *commorātiō* traduit le gr. ἐπιμονή ; cf. ad Herenn. 4, 45, 58, *est cum in loco firmissimo, quo tota causa continetur, manetur diutius et eodem saepius reditur*. A

basse époque, *commorātiō*, comme *habitātiō*, *mānsiō*, a pris le sens concret de « séjour, demeure », κατοίκησις, ἔπαυλις ; *immoror* : s'attarder dans.

Cf. aussi *immoranter*, *incunctanter*, ἀνυπερθέτως (Gloss. Philox).

La racine de *mora* ne se retrouve que dans le verbe dérivé irl. *maraim* « je reste ». Le rapprochement avec *memor* est aventuré.

moräciae : *-as nuces Titinius* (185) *duras esse ait, unde fit deminutiue moracillum*, P. F. 123, 5. Non autrement attesté. Rapproché de *mora*, peut-être par étymologie populaire.

morbus, -ī m. : maladie. Distingué de *aegrōtātiō* et de *uitium* par Cic., Tu. 4, 13, 28, *morbum appellant totius corporis corruptionem ; aegrotationem morbum cum imbecillitate ; uitium cum partes corporis inter se dissident, ex quo prauitas membrorum, distortio, deformitas*. Ancien (Loi des XII Tables), usuel ; non roman.

Dérivés et composés : *morbeō* : ἀσθενῶ, CGL II 247, 34 ; *morbidus*, conservé dans les dialectes italiens, M. L. 5677, d'où *morbidō*, *-ās* (tardif) ; *morbōsus* (d'où *morbidōsus*, Gloss., contamination de *morbidus* et de *morbōsus*) ; *morbōsitās* ; *morbēscō*, tardif (Fortun.), qui a survécu dans le valençais *morbĕr*, M. L. 5676 ; *remorbēscō* (formé d'après *recrūdēscō*?), Enn., Inc. 37 ; *Morbōnia*, formation plaisante, cf. Suét., Vesp. 14, comme *Populōnia*, *Mugiōnia*, etc. ; *morbifer*, *-ficus*, *-ficō* (Cael. Aur. ; cf. νοσοποιός, -ποιῶ) rares et tardifs. L'adjectif et le verbe qui correspondent le plus souvent à *morbus*, c'est *aeger*, *aegrōtō*.

La ressemblance avec *morior* doit être fortuite. Le nom de la « maladie » diffère d'une langue indo-européenne à l'autre, ce qui rend vain de chercher l'étymologie de *morbus*.

mordeō, -ēs, momordī (*memordī* et *-morsī*), **morsum, -ēre** : mordre. Ancien, usuel, classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 5679. Les formes à *ĕ mordĕre* que supposent les langues romanes ont dû être refaites sur *momordī*, *morsum* ; cf. *tondĕre*, *spondĕre*, etc. — Sens physique et moral, propre et figuré, e. g. Cic., Att. 13, 12, 1, *ualde me momorderunt epistulae tuae* ; Tu. 4, 20, 45, *morderi conscientia* (cf. l'emploi figuré de gr. δάκνω). Même emploi de *mordāx*, *mordācitās*, *remordeō*, cf. Lucr. 3, 827, *praeteritis male admissis peccata remordent*, qui s'est conservé dans les langues romanes ; cf. M. L. 7201, *remordēre*, *-dĕre* ; B. W. *remordre*.

Dérivés et composés : *mordāx*, *-ācis* ; *mordācitās* ; **mordācia* (formé comme *audācia* et supposé par les formes romanes, M. L. 5678) ; *mordāgō* : morelle noire ; v. André, *Lex.*, s. v. formation du type *uorāx*, *uorāgō*.

mordicus, adv. : ὀδάξ. Sans doute ancien adjectif pris adverbialement. Est à *mordeō* comme *medicus* à *medeor* ; cf. M. L. 5680 a ; la forme d'ablatif *mordicibus* attestée par Non. 139, 32 dans Plt., Au. 234 (les manuscrits de Plaute ont *mordicus*) semble amenée par le parallélisme de *cornibus* ; le nominatif *mordex* n'est attesté qu'à partir d'Apulée ; *mordicō*, *-ās*, M. L. 5680 ; *mordicātiō* (Cael. Aurel., Diosc.) ; *-tīuus* ; *ēmordicō* ; *mordōsus* : δηκτικός (Gloss.) ; *morsum*, *-ī* (Catul. 64, 316, *laneaque aridulis haerebant morsa labellis*), d'où *mŏrsa* dans les langues romanes, M. L. 5689 ; *morsus*, *-ūs* m. : morsure, M. L. 5691 ; fr. *mors* ; *morsūra* (Orib.) ; *morsiuncula* ; *morsicō*, *-ās*, formation populaire en *-icō* comme *mordicō* (cf. *fodicō*, *masticō*), M. L. 5690, d'où *morsicātiō* ; *morsicātim* ; *morsicōsus* (Diosc.).

admordeō : mordre à (sens physique et moral), M. L. 181 et 182, **admordium*, **armordium* ; *commordeō*, M. L. 2088 ; *dē-*, *prae-*, *re-mordeō*, M. L. 7201 ; *immorsus* : mordu, entamé profondément.

Le seul rapprochement plausible est celui de skr. *mardati*, véd. *mrádate* et *mardayati* « il broie ». En dehors de ces verbes, on ne peut comparer que des mots dont le sens concorde peu avec celui de *mordeō* et dont les emplois divergent entre eux aussi bien que les formes. On ne cite aucune racine indo-européenne signifiant nettement « mordre ». La plus claire est celle de gr. δάκνω, qui a des correspondants hors du grec, mais que le latin ignore. Formation itérative comme *spondeō*.

morētum, -ī n. : mets rustique, composé d'herbes, d'ail, de fromage et de vin (Vg., Ov.). Dérivé : *morētārius*. Rappelle pour la formation *acētum*, de *aceō*.

Pas de rapprochement net. L'explication par **mortētum*, cf. *mortārium*, que propose F. Muller se heurte à des difficultés à la fois phonétiques (dissimilation hors des conditions normales) et sémantiques.

morior, -eris, mortuus sum, morī : mourir ; **mors, -tis** f. (thème en *-i-* ; acc. pl. *mortīs*, Vg., Ae. 10, 854 ; gén. pl. *mortium*, Tac., H. 3, 28) : mort. Usités de tout temps. Panromans. M. L. 5681 et 5688. Celtique : irl. *mart* « mors ».

A côté de *morior*, *-eris*, il y a des traces d'une flexion en *-ī-* ; on trouve des scansions telles que *morīmur* (Enn.), un infinitif *morīrī* à l'époque archaïque. Cette dualité de conjugaison s'est maintenue dans les langues romanes, qui attestent à la fois **morere* et **morīre* (ce dernier type étant le plus fréquent). Le participe futur est *morĭtūrus*, qui est sans doute fait d'après *peritūrus* et dont la forme s'est étendue à tous les verbes désignant la naissance par opposition à la mort : *nascitūrus*, *oritūrus*, *paritūrus* ; sur le participe passé *mortuus* (*-tuos*), v. ci-dessous ; *mortuus* s'est, du reste, simplifié dans la langue parlée ; cf. les formes romanes du type fr. *mort*, ital. *morto*, M. L. 5695. De *morior* est conservé le vieux participe *moribundus*.

Dérivés et composés : *mortālis* adj. : mortel, souvent substantivé au pluriel *mortālēs*, terme usité fréquemment en poésie ou dans le style noble pour désigner les « mortels », c'est-à-dire les hommes, par contraste avec les « immortels », c'est-à-dire les dieux, opposition littéraire qui doit être à l'imitation du couple antithétique grec βροτοί, ἄμβροτοι ; le *mortalibus aegris* ou le *miseris mortalibus* de la poésie lucrétienne est la transcription de l'homérique δειλοῖσι βροτοῖσι. Aussi *mortālēs* au sens de *hominēs* ne s'emploie-t-il chez les bons écrivains qu'en vue d'un effet emphatique. Virgile écrit, de même, *mortālia*, Ae. 1, 462, pour désigner ce qui concerne les mortels. Dérivés : *mortālitās* (premier exemple dans Cic., N. D. 1, 10, 26) : 1° condition mortelle, mortalité ; quelquefois « mort » ; 2° humanité (époque impériale), sens dérivé de *mortālēs* ; *mortāliter* (latin ecclésiastique), M. L. 5691 a, 5692 ; irl. *martlaid* ; *immortālis* ; *immortālēs* ; *immortālitās* (Cic.) ; *immortāliter* ; *immortālitus* (création de Turpilius d'après *dīuīnitus*).

morticīnus : adjectif de la langue rustique, demeuré dans certaines langues romanes, M. L. 5694, et en celtique : irl. *muirtchenn*, qui s'applique aux animaux morts : *in sacris ne morticinum quid adsit*, Varr., L. L. 7, 84 ; d'où *morticīna*, *-ōrum* « carcasses, charognes », passé en germanique, sous la forme **morticīnus* > ags. *myrten* (*flœsc*). F. Muller le suppose dérivé d'un adjectif **morticus* et compare *canticum*, *hosticus* et *lībertīnus*, *repentīnus*. On pourrait rappeler d'une manière plus topique *medeor*, *medicus*, *medicīnus*. Mais peut-être *morticīnus*, qui ne s'applique qu'aux animaux, est-il simplement formé par analogie d'après les adjectifs en *-cīnus* du type *berbecīnus*, *hircīnus*, *porcīnus*, *soricīnus*, *uaccīnus*. On a dit *morticīna carō* (d'où *-ī clāuī* « cors au pied », Plin. 22, 103) d'après *berbecīna carō*. Cf. aussi *morticīnium* (Rufin., Jérôm.).

De *mortuus* dérivent : *mortuālia* n. pl. : habits ou chants de deuil (archaïque, Naev.) ; *mortuārius* (Suét.) ; *mortuōsus* (Cael. Aur.) ; *mortuicola* = νεκρολάτρης (Rustic.).

Un désidératif *morturiō* (*mori-*) est attribué à Cicéron par un grammairien de basse époque (Aug. Reg., GLK V 516, 17).

mortifer (classique) = θανατηφόρος, *-ferō* ; *mortificus* ; *-ficō*, *-ās* ; *-ficātiō* (latin ecclésiastique), *-ficābilis* (Lucil.) ; *mortigena* (Inscr.) ; *commorior* : mourir ensemble ; *Commorientēs*, titre d'une comédie perdue de Plaute imitée des Συναποθνήσκοντες de Diphile ; *dēmorior* (cf. *dēpereō*), renforcement de *morior* ; *ēmorior* : achever de mourir (aspect déterminé ; cf. Plt., Ps. 1221) = καταθνήσκω ; *immorior* (poétique et prose impériale) : mourir dans, ou à propos de (calque de ἐνθνήσκω, lui-même rare et poétique) ; *intermorior* : être en train de mourir ; *intermortuus* : à demi-mort, et aussi « mort ». Ne diffère guère de *morior* : l'addition du préfixe semble due à l'influence de *intereō*, *interficiō*. Aussi *ob-*, *per-mortuus* (tardifs).

Certaines formes romanes supposent aussi **admorīre*, **armorīre*, M. L. 183 ; **admortāre*, **admortiāre*, **admortīre*, M. L. 184-186.

La racine i.-e. **mer-* « mourir » fournissait un aoriste radical athématique indiqué par véd. *amṛta* « il est mort » (opt. *murīya*) ; l'arménien a l'aoriste *meṙay* « je suis mort ». Le présent, nouvellement formé, diffère d'une langue à l'autre : skr. *mriyáte* « il meurt », av. *miryeite*, et aussi skr. *márate* ; v. sl. *mĭrǫ* (avec un vocalisme autre que celui de skr. *márate*) ; lit. *mìrštu* « je meurs » ; arm. *meṙanim* « je meurs ». Lat. *morior* pose un problème : si, comme il est probable, l'*o* repose sur i.-e. *o*, le présent *morior* a été fait, ainsi qu'*orior*, sur une forme athématique à vocalisme *o* ; si *or* représentait *ṛ-*, cet *or* serait dû à l'action de *mortuus*, *mors*. Dans une notable partie du domaine indo-européen, le verbe a disparu, remplacé par des euphémismes ; ainsi en grec, οἱ βροτοί, ἄμβροτος et μορτός · ἄνθρωπος (Hes.) en attestent l'existence ancienne ; notre aussi l'imparfait du thème en *-te-* : ἔμορτεν · ἀπέθανεν (Hes.).

En face de l'adjectif signifiant « vivant », i.-e. **g^wīwo-*, le celtique a une forme avec même finale empruntée à

la forme élargie **g^wyēu-* de la racine **g^weyə-*, **g^wyē-/ō-* « vivre » : irl. *marb*. Le slave et le latin ont, sans doute de manière indépendante, un compromis entre pareille forme et l'adjectif en **-to-* ; cf. skr. *mṛtáḥ* « mort » et hom. βροτός (forme éolienne), soit sl. *mrŭtvŭ*, lat. *mortuus*.

Le nom de la notion, *mors*, repose sur **mṛti-*, sans doute tiré d'un composé, comme on l'entrevoit par v. sl. *sŭ-mrŭtĭ*. Comme dans skr. *mṛtiḥ*, il a été fait, d'après le verbe, une forme simple en latin ; le cas est le même que celui de *mēns*.

moror : v. *mora*.

mōrōsus : v. *mōs*.

Morta, -ae f. : nom d'une des Parques ; cf. Liv. Andr., *quando dies adueniet quem profata Morta est*, ap. Gell. 3, 16, 11, et Caesellius, ibid., *tria sunt nomina Parcarum, Nona, Decima, Morta*. Correspond sans doute à Λάχησις et doit être de même racine que gr. μοῖρα ; cf. *mereō*. M. Marstrander, Symbolae Osloenses, 6, p. 52, écarte le rapprochement avec gaul. *Rosmerta* et préfère rattacher à *morī*, *mors*, le nom propre qu'il considère comme un « ancien abstrait comparable à *porta*, *multa* ». C'est peu probable ; mais la forme a pu être influencée par un rapprochement avec *mors*.

mortārium, -ī n. : 1° mortier, récipient où l'on pile et pétrit certaines substances avec un pilon, *pistillum* ; puis tout objet ressemblant à un mortier ; 2° substance triturée dans un mortier, pâte. Diminutif : *mortāriolum*. Ancien (Plt., Cat.). Panroman, sauf roumain. M. L. 5693 et 5692 a ; germanique : v. angl. *mortere* ; v. h. a. *mortāri*.

Aucune étymologie sûre. Cf. *morētum* et *mordeō*.

mōrus, -ūs f. : mûrier ; **mōrum** n. (bas latin *mōra*) : mûre. Panroman. M. L. 5696 (et germanique : v. h. a. *mūrboum* et *mōrās*, *mōrat* « vin de mûres », de **mōrātum* ; celtique : gall. *mwyar*, etc.) et M. L. 5696 a. Cf. aussi **mōricula*, M. L. 5681 a ; **mōrīnus*, 5684 a.

Cf. gr. μόρον « mûre » ; trace de *ō* dans μῶρα · συκάμινα (Hés.). Emprunt au grec, ou plutôt à une langue méditerranéenne, comme *fīcus*, etc. Hypothèse peu vraisemblable chez Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I 67.

mōrus, -a, -um : fou. Emprunt au gr. μωρός, quelquefois substantivé : *mōrus*, *mōra* « un fou, une folle ». N'est guère attesté que dans Plaute, avec l'adverbe *mōrē* et le composé *mōrologus* = μωρολόγος. Allitère avec *mōs* ; cf. Plt., Men. 571, *utimur maxume more moro molestoque*, et Tri. 668. Néron en avait tiré par plaisanterie un verbe *mōrārī* (équivoquant avec *morārī*) : *morari eum [= Claudium] inter homines desiisse, producta prima syllaba iocabatur*, Suét., Ner. 33. Cf. aussi *mōriō*, *-ōnis* (époque impériale).

mōs, mōris m. : manière de se comporter, façon d'agir, physique ou morale, déterminée non par la loi, mais par l'usage. Désigne aussi souvent la coutume : *mos est institutum patrium, i. e. memoria ueterum pertinens maxime ad religiones caerimoniasque antiquorum*, F. 146, 3, et s'unit ou quelquefois s'oppose à *lēx*, e. g. Plt., Tri. 1037, *mores leges perduxerunt iam in potestatem suam* ; 1043, *leges mori seruiunt* ; Cic., Uniu. 11, 38, *legi morique parendum est*. S'emploie également dans le

sens de « caractère », et dans ce cas souvent au pluriel *mōrēs* « les mœurs », τὰ ἤθη ; de là *mōrālis*, qui traduit ἠθικός, créé par Cic., Fat. 1, 1, *quia pertinet ad mores, quos ἤθη Graeci uocant, nos eam partem philosophiae de moribus appellare solemus. Sed decet augentem linguam Latinam nominare moralem* ; et à basse époque *mōrālitās* (Tert.) ; et aussi *mōrātus* (cf. *barba/barbātus*) « pourvu de mœurs », généralement joint à un adverbe *bene, male, rectē* ; d'où *malemōrātus* : δύστροπος, κακότροπος (Gloss.).

Mōs dans le sens de « caractère » a souvent la nuance péjorative de « humeur, fantaisie » ; de là *mōrōsus* « qui suit son humeur, difficile, capricieux, chagrin », *mōrōsē, mōrōsitās* ; cf. Cic., Tu. 4, 24, 54, *bene igitur nostri, cum omnia essent in moribus uitia, quod nullum erat iracundia foedius, iracundos solos morosos nominauerunt* ; et l'expression *mōrem gerere alicuī* « supporter l'humeur de quelqu'un, accomplir ses fantaisies », dont sont tirés *mōrigerus, mōrigerārī, mōrigerātiō*, qui sont plutôt de la langue familière. Il est possible que le rapprochement de *mōrus* ait joué un rôle dans cette spécialisation de sens. Sur *mōrōsus* = *bene mōrātus*, v. Löfstedt, Eranos XLIV 340.

Mōs allitère souvent avec *modus*, e. g. *mōre modōque*. De là, en poésie et dans la prose tardive, l'emploi de *mōs* dans le sens de *modus* : ainsi *mōre, in mōrem* « à la manière de », *suprā mōrem* « suprā modum », *sine mōre* « sine modō », e. g. Vg., G. 1, 245, *elabitur anguis in morem fluminis* ; Flor. 3, 8, 6, *pecudum in morem* ; Vg., G. 2, 227, *rara sit an supra morem si densa* ; Ae. 7, 377, *immensam sine more furit lymphata per urbem* ; Ae. 6, 852, *pacique imponere morem.*

Enfin, en poésie, *mōrēs* est parfois abusivement employé pour *lēgēs* ; cf. Vg., Ae. 1, 264, *moresque uiris et moenia ponet* (par recherche de l'allitération).

De *mōs* existent les composés vulgaires *benemōrius*, dont le féminin est dans Pétrone 61, 7 ; *malemōrius* = κακοήθης (Gloss.), qui est sans doute à ne pas confondre avec les formes syncopées de *benememorius*. On a voulu y rattacher un superlatif *benemorientissima* qu'on lit sur une inscription tardive ; cf. Boll. di archeol. dalmata 23, 343 et Glotta 11, 262. Mais ce dernier peut se rattacher à *morior* et désigner une personne dont la mort a été sainte. Du reste, il a pu se produire des associations d'idées qui ont amené des confusions de sens et d'emplois, et dans *benemorius* les uns pouvaient penser à *mōs*, d'autres à *mors*, d'autres à *memoria*.

Vnimōris = μονότροπος (Ital.).

Glose obscure dans P. F. 149, 5 L. : *moscillis Cato* (Inc. 33) *pro paruis moribus dixit.*

Mōs, ancien, usuel, n'a subsisté en roman que dans le fr. *mœurs*, M. L. 5698 et v. prov. *mors*, f. pl. ; mais le celtique a : irl. *mós, moroil* « mōs, mōrālis ».

Sans doute mot indo-européen qui, pas plus que *fās*, n'a hors du latin un correspondant. Les divers rapprochements proposés ne satisfont ni pour la forme ni pour le sens. Cf., pour la forme, *rōs, flōs*.

mōtacilla, -ae f. (*mōticella*) : hoche-queue ; *quod semper mouet caudam*, Varr., L. L. 5, 76. Peut-être étymologie populaire. Il y a dans Hésychius une glose μύττηξ· ὄρνις ποιός.

motarium, -ī n. : filasse, charpie (Pelag.). Emprunt au gr. μοτάριον, diminutif de μοτός, même sens.

moueō, -ēs, mōuī, mōtum, mouēre : transitif et absolu « mouvoir, bouger » et « se mouvoir », sens attesté surtout au participe présent *mouēns* et parfait *mōuī*, cf. T.-L. 35, 40, 7, *terra dies duodequadraginta mouit*. S'emploie, comme le gr. κινέω qu'il recouvre, au physique et au moral, e. g. *mouēre animōs* « exciter, émouvoir », et le sens moral est prédominant dans certains composés : *commoueō, permoueō*. Ancien, usuel, classique. Panroman (sauf roumain). M. L. 5703 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *mōtus, -ūs* m., *mōtiō* (= κίνησις), tous deux classiques, mais le premier est plus fréquent et plus varié dans ses acceptions ; *mōbilis* (rare, depuis Mart.) ; *mōtōrius* (tardif ; terme de rhétorique *mōtōria fābula*, par opposition à *stātāria* comme στάσιμος à κινητικός) ; *mōtiuncula* (époque impériale) ; *mōbilis, mōbilitās* et *immōbilis, -bilitās* (= ἀκίνητος, ἀκινησία) ; *incommōbilitās* (= [illegible]σία (Apul.) ; *mōtīuus* : relatif au mouvement (Chalcid.) ; *mōmen* n. (rare et poétique ; surtout lucrétien), remplacé par *mōmentum*, qui a à la fois un sens abstrait « impulsion, mouvement, changement » et un sens concret « poids qui détermine le mouvement et l'inclinaison de la balance », d'où des sens divers : 1° un sens moral « cause qui détermine une décision dans un sens, influence, motif » ; 2° le *mōmentum* étant généralement un poids léger, « point, parcelle, petite division » et spécialement « petite division du temps », *mōmentum* (*temporis*), synonyme de *punctum*, cf. *ad mōmentum* (tardif) ; 3° enfin, le *mōmentum* venant s'ajouter aux autres poids, « surcroît ». Irl. *momint*. Dérivés (tardifs) de *mōmentum* : *mōmentāliter* (Fulg.) ; *mōmentāna* (Isid.) : petite balance d'orfèvre ; *mōmentāneus, mōmentārius, mōmentōsus* « momentané ».

Fréquentatifs : *mōtō, -ās* (depuis Virg.) ; *mōtātor, -tiō, -bilis* ; *mōtitō* (Gell.). Certaines formes romanes supposent aussi **mouitāre*, M. L. 5705, qui peut être, du reste, un dénominatif de **mŏuĭta* (fr. *meute*, v. fr. *muete*), M. L. 5704 ; B. W. s. u.

admoueō : approcher ; *admōtiō* ; *āmoueō* : écarter, éloigner ; dans la langue juridique, enlever, dérober ; *āmōtiō* (Cic.) ; *commoueō* : mettre en mouvement, ébranler ; le sens « déterminé » apparaît encore dans Cic., Verr. 5, 95, *⟨signum⟩ nulla lababat ex parte cum... subiectis uectibus conarentur commouere* ; le préfixe a aussi la valeur augmentative, surtout au sens moral de « émouvoir », M. L. 2089 ; *Commotiae Lymphae : ad lacum Cutiliensem a commotu, quod ibi insula in aqua commouetur*, Varr., L. L. 5, 71 ; *commōtiō, -tiuncula* (Cic.), *-tus, -ūs* ; *-tor* (tardif) ; *commōtō, -ās* (Théod. Prisc.) ; *dēmoueō* : chasser, détourner de (cf. *dēpellō, dēiciō*) ; *dīmoueō* : écarter, disperser, dissoudre (une assemblée) ; *ēmoueō* : chasser de (ni dans Cic., ni dans Cés.), M. L. 3024 a (*ex-*) ; *immōtus* : immobile, inamovible (époque impériale) ; *obmoueō* (archaïque, cf. F. 222, 11) ; *permoueō* : agiter à travers ; au sens moral « remuer, émouvoir profondément » ; *permōtiō* (Cic.) ; *permōtātus* (Commod., Instr. 12) ; *prōmoueō* : pousser en avant ; étendre, agrandir ; avancer (sens absolu) ; dans la langue philosophique, *prōmōta* = τὰ προηγμένα (Cic., Fin. 3, 16, 52) ; *prōmōtus, -ūs, prōmōtiō* (tous deux tardifs) ; *remoueō* : ramener en arrière, écarter ; *remōtiō* ; *summoueō* : écarter, chasser, bannir, M. L. 8383 a ; *summōtor* (T.-L.) ; *trānsmoueō*.

La forme *mōtus* a son pendant en ombrien : *comohota* « oblātā » (*commoueō* se trouve chez Caton avec le même sens). Skr. *mīvati* « il déplace », à côté de *kāma-mūtaḥ* « poussé par le désir », donne à penser que la racine est de la forme de celles de lat. *spuō* et *suō* (cf. ces mots). Hors du sanskrit, on ne trouve que des formes en **-eu-* : gr. ἀμεύσασθαι « se déplacer, dépasser » et lit. *máuju, máuti* « passer en frottant » (par exemple un vêtement). Lat. *moueō* serait un causatif-itératif du type de *moneō*.

mox adv. : bientôt. Dans la prose impériale, employé comme synonyme de *post*, ainsi *paulo mox* (Pline), ou de *deinde* ; à basse époque, confondu avec *modo*. Souvent joint à *quam* pour former un adverbe interrogatif *quam mox* ; cf. Fest. 314, 5, *quam mox significat quam cito ; sed si per se ponas mox, significabit paullo post, uel postea*. Ancien, usuel (non dans César ; se trouve dans les lettres de Cicéron) ; non roman.

Le mot se retrouve dans irl. *mo, mos-* « bientôt » ; à ceci près, il y a des correspondants seulement en indo-iranien : skr. *makṣū*, av. *mošu* « bientôt », donc un adverbe propre à l'indo-iranien et à l'italo-celtique. Irl. *mo* montre que la forme italo-celtique repose sur **moks*, sans voyelle finale. Cf. pour la forme *nox* « de nuit » (locatif sans désinence).

mū : onomatopée, archaïque et familière, correspondant au gr. μῦ, usitée surtout dans l'expression *non facere mū* « ne pas dire mot » ou dans Pétr. 57, *nec mu nec ma argutas*. Cf. *mūgiō, mussō, muttiō, mūtus*.

***mūc/mucc- ; mūceō, -ēs, (-uī ?), -ēre** : moisir ; se couvrir de fleurs, filer (en parlant du vin ; Cat., Agr. 143, *uinum quod neque aceat neque muceat*). Ancien, technique ; conservé en gallo-roman. M. L. 5710.

Formes nominales et dérivés : *mūcor* ; *mūcidus* « moisi » et « morveux », M. L. 5711, 5712 ; *mūcēscō, -is*.

mūcus, -ī m. : morve, mucus nasal (les langues romanes attestent aussi le sens de « champignon de la mèche d'une lampe » ; cf. le fr. « moucher la chandelle ») ; sur l'emploi du pluriel *muccī* en latin vulgaire, v. Graur, Mél. ling., p. 13 ; *mūcōsus* « morveux » et « moisi, mal mouché » (par opposition à *ēmunctae nāris*), d'où « qui manque de flair », cf. Festus, s. u. *muger* ; *mūcilāgō* (*mucellāgō*) : humeur muqueuse, mucosité ; cf. *tussilāgō* ; *mūcilāginōsus* (Cass. Fel.) ; *mūc(c)inium* n. (Arn.) : mouchoir (d'après *lacinia, *lacinium?*) ; *mūcēdō* : morve (Apul.) ; *mūculentus* : morveux. *Mūcius*.

A côté des formes à voyelle longue et à consonne simple existent des doublets à voyelle brève avec gémination expressive de la consonne, comme dans les mots qui désignent une difformité physique (cf. *broccus*). Certaines formes romanes remontent à *mŭccus, mŭccōsus, *mŭcceus, mŭccāre* (Orib. lat.), dont le composé *exmuccō* est attesté à Pompéi, CIL IV 1391, cf. M. L. 5706-5709, et on lit *muccitūdō* dans la Mul. Chir. *Mūcēre, mūcidus* ont abouti à fr. *moisir*, ital. *mucido* ; *muccāre* à fr. *moucher*. V. B. W. *moisir, moite*.

Cf. gr. μύξα « morve, mucosité », μυκτήρ « nez », ἀπομύσσω « je mouche », peut-être lit. *smunkù, smùkti* « tomber en glissant », v. angl. *smúgan* « glisser », etc., qui sont loin pour le sens, comme aussi skr. *muñcāti* « il délivre ». Une autre forme de la racine, avec infixe nasal et gutturale sonore, apparaît dans *mungō* ; cf. aussi *mūgil*. Le sens premier est « être gluant, visqueux ».

mūcrō (avec *ū* chez les poètes), **-ōnis** m. : pointe (de tout objet piquant, faux, dent, feuille) ; dans la langue militaire, « pointe de l'épée », par opposition à *cuspis* « pointe de la lance », puis l'épée elle-même. Par dérivation : pointe (au sens moral), acuité ; et « extrémité » (effilée). Attesté depuis Ennius. M. L. 5712 a.

Dérivés : *mūcrōnātus* (Plin.), *-tim*.

On rapproche gr. ἀμυκαλαί · αἱ ἀκίδες τῶν βελῶν παρὰ τὸ ἀμύσσειν, donc ἀμύσσω « je déchire » et lit. *mušiù, mùšti* « frapper ». Simple possibilité.

mufrius, -ī m. : terme injurieux, qu'on lit dans Pétr. 58, 13, *iste qui te haec docet, mufrius, non magister*. Étymologie et sens douteux ; le maintien de *f* semble indiquer une origine dialectale ; cf. Ernout, *Élém. dial.*, s. u.

mufrō, -ōnis m. : mouflon. Attesté dans Polémius Silvius et conservé dans certains dialectes romans, notamment en sarde. M. L. 5715 ; v. B. W. s. u. Mot dialectal ou d'origine étrangère. Cf. Ernout, *Élém. dial.*, s. u. V. aussi *musmō*.

muger : *dici solet a castrensibus hominibus, quasi muccosus, qui talis male ludit*, F. 152, 4. Mot de l'argot militaire, « tricheur », non autrement attesté. On rapproche des mots irl. *formūigthe* « absconditus », v. h. a. *mūhhāri* « brigand », de sens éloigné. Sans rapport avec *mungō*, malgré Festus.

mūgil (et *mūgilis*), **-ilis** m. : muge, mulet. Cf. *mungō* ; même formation que *pugil/pungō*. Proprement « le gluant, le visqueux », ce qui explique l'usage auquel on l'employait pour le supplice des adultères pris sur le fait ; cf. Juv. 10, 317, *quosdam moechos et mugilis intrat* ; Cat. 15, 9, *raphani mugilesque*. M. L. 5717.

Pour le sens, cf. gr. μύξος, μύξων « poisson à peau visqueuse ».

mūgilō, -ās, -āre : crier (en parlant de l'onagre), Anth. 726, 53.

mūgīnor, -āris, -ārī : *-ari est nugari et quasi tarde conari*, P. F. 131, 17. Nonius donne un autre sens, 139, 4, *muginari : murmurare. Lucilius lib. VII* (25) : *muginamur, molimur, subducimur. Atta Aquis Caldis* (4) : *... atque ita muginantur hodie ; atque ego occlusero | fontem.*

Le verbe est dans Cic., Att. 16, 12, 1, *dum tu muginaris... cepi domesticum consilium*, et dans Aulu-Gelle, 5, 16, 5. Pline, N. H. prooemium 18, attribue à Varron *musinor* : *dum ista, ut ait Varro, musinamur* (*mussinamur, musitamur* var.).

Pas d'autre exemple, semble-t-il. L'explication de Nonius provient d'un rapprochement, sans doute imaginaire, avec *mūgiō*. Mot populaire, qui a pu subir diverses altérations. Cf. *boulnor, nātīnor*.

mūgiō, -īs, -iuī (*-iī*), **-ītum, -īre** : mugir, beugler. Se dit des bœufs et, par extension, de tout bruit sourd et profond (son de la trompette, Enn., Inc. 7, bruit du

tonnerre, de la tempête, etc.). Onomatopée tirée de *mū* qui exprime le mugissement du taureau ; Quintilien, 12, 10, 31, qualifie l'M de *mugiens littera*. Ancien, usuel. M. L. 5719. Certaines formes romanes supposent aussi *mūgilāre*, **mūgulāre*, M. L. 5718 ; cf. *mūgillātus* « μογιλάλος » (Ital.).

Substantif dérivé : *mūgītus*, *-ūs* m., M. L. 5720. Les autres dérivés et composés sont rares et poétiques : *mūgītor* (*Vesuuius*, Val. Flacc.) ; *admūgiō* ; *dēmūgītus* « rempli de mugissements » (ἅ. λ., Ov., cf. ἀπομυκάομαι Anth.) ; *ē-*, *im-* (cf. ἐπιμύζω), *re-mūgiō*. La glose de P. F. 57, 21, *commugento*, *conuocanto*, semble s'y rattacher ; mais la forme en *-ē-* ne s'explique pas en latin. Est-ce une forme dialectale? Cf. peut-être *Mūgius* (*-giō?*), *Mūgiōnia porta*, P. F. 131, 15.

L'ombrien a *mugatu* « muttītō » avec le participe *muieto*. Le gr. μύζω, de *μυγ-yω, signifie « je gronde, je grogne » ; le hittite a *mugā(i)-* « se lamenter, implorer ». Les formations faites sur *mū* diffèrent d'une langue à l'autre.

mulceō, -ēs, mulsī, mulcēre (le supin et le participe passé du simple ne semblent pas attestés) ; les exemples de *mulsus* que citent les dictionnaires proviennent non de *mulgeō*, mais de l'adjectif dérivé de *mel* ; quant à *multus*, il a peut-être été évité en raison de sa double homonymie avec *multus* « abondant » et *mul(c)tus* « trait », de *mulgeō* ; les formes de composés sont soit en *-to-*, soit en *-so-*, cette dernière analogique du parfait en *-sī* : *permulsus*, Varr., Cic., Cés., B. G. 4, 6, 5 ; *permul(c)tus* dans Salluste (cf. Priscien, GLK II 487, 6 ; *dēmultus* dans Aulu-Gelle 3, 13, 5) : toucher doucement, caresser, palper, lécher, flatter de la main ; d'où, au sens moral, « adoucir, apaiser, calmer ». Ancien, classique, mais de couleur poétique, en raison de son caractère affectif. A peine représenté en roman ; cf. M. L. 5725.

Dérivés et composés : *mulcēdō* : agrément, charme (époque impériale ; cf. *dulcēdō*) ; *mulcetra* (μουλγήθρουμ, Diosc.) : héliotrope, tournesol ; plante ainsi nommée parce qu'elle passait pour avoir des vertus calmantes ; pour la formation, cf. *fulgetra* et *excetra* (Ps.-Apul. 49, 11) ; *mulcēbris* (Chalcid.) ; *Mulciber* : *Volcanus a molliendo scilicet ferro dictus. Mulcere enim mollire siue lenire est*, P. F. 129, 5 (doublet tardif *Mulcifer*, d'après les autres composés en *-fer*) ; *mulcificō* (Gloss.).

admulceō (Pall.) ; *commulceō* (époque impériale) ; *dē-*, *ē-*, *per-*, *prō-*, *re-mulceō* ; et *ēmulcō*, *-ās* (Greg. Tur.). Le seul qui soit d'usage courant est *permulceō*. Pas de dérivés en *muls-* ou en *mult-*.

Cf. skr. *mr̥çáti* « il touche », dont le vocalisme à degré radical zéro indique un ancien présent athématique non attesté. Et peut-être aussi cf. *mulgeō* avec le flottement *k'/g'* à la fin d'une racine qui fournissait un présent athématique.

Mulciber : v. *mulceō*.

mulcō, -ās, -āuī (forme de futur *mulcassitis* dans Plt., Mi. 163), **-ātum, -āre** : battre, maltraiter. Ancien, classique, mais assez rare, quoique attesté jusque dans Ausone. Dérivés et composés tardifs : *mulcātiō*, *-tor* ; *com-*, *dē-mulcō*. Non roman.

Pas d'étymologie sûre.

mulgeō, -ēs, -sī, mulctum (le *-c-* de *mulctum*, pur... ment graphique, a été maintenu ou rétabli pour diff... rencier la forme de son homonyme *multus* ; un doubl... *mulsum* est dans *ēmulsum* et dans *mulsūra*), **-ēre** : trai... (s'emploie seul ou avec un complément). Ancien, tech... nique. On trouve dans les gloses des formes de *mulge...* (comme *mordēre*), e. g. CGL IV 121, 43, *mulgitur* ; cf. fr. ancien et dialectal « moudre » au sens de « traire ». Les autres langues romanes ont des représentants de *mulgēre*. M. L. 5729.

Dérivés et composés : *mulctus*, *-ūs* m. (Varr.) ; *mulsūra* (Calp.) « traite », ce dernier conservé en roumain, M. L. 5737 ; certaines formes romanes supposent aussi **mulcta*, M. L. 5726, et *mulsiō*, 5735 : *multrum* n., et *mulctra* f., M. L. 5727 ; *mulctrāle* n., M. L. 5728 ; *mulctrārium* ; *mulgāre* n., tous signifiant « vase à traire » ; cf. aussi **mulsārium* ; **mulsōrium*, M. L. 5734, 5736 ; *ēmulgeō* : traire jusqu'au bout, tarir, M. L. 2864 (*ē-* et *ex-mulgere*, **exmulgia*) ; *immulgeō* : traire dedans, verser en trayant (rare). Cf. aussi *caprimulgus* « qui trait les chèvres », qui désigne soit un « chevrier » (Catulle 20, 10), soit un oiseau « engoulevent, tette-chèvre » (Plin. 10, 115), sans doute calqué dans ce sens du gr. αἰγο-θήλας, qui rappelle le type gr. ἱππη-, βου-μολγός et *equimulgus*. En français, le verbe « moudre » conservé dans certains dialectes a été remplacé par « traire », de *trahere* (et aussi par « tirer »), sans doute pour éviter l'homonymie de « moudre » de *molere* ; cf. B. W. sous *traire*.

Au sens de « traire », on trouve un présent thématique de **mĕlg'-*, **m̥lg'-* dans un grand nombre de langues : lit. *mélžu* (supposant **mēlg'-*), v. sl. *mlŭzǫ*, gr. ἀμέλγω « je trais », v. angl. *melcan* « traire ». Mais le celtique a le vocalisme à degré zéro dans m. irl. *bligim* « je trais » (de **mligim* ; cf. le prétérit v. irl. *do-om-malgg*). Ce contraste indique un ancien présent athématique qui rend compte du vocalisme radical zéro de l'irlandais et du vocalisme à degré long supposé par l'intonation de la forme lituanienne. — En sanskrit, on a la forme ancienne du présent athématique et un sens général : *mā́rṣṭi* « il enlève en frottant », 3ᵉ plur. *mr̥jánti*. Un sens général apparaît aussi dans v. irl. *du-r-inmailg*, gl. « prōmulgāuit », ce qui conduit à rapprocher lat. *prōmulgāre* (v. ce mot). — Le type de *moneō* est l'un de ceux auxquels recourent les langues qui ne gardent pas les anciens présents athématiques.

mulier, -eris f. (ancien **mulies*, comme l'indique le dérivé *muliebris* ; cf. *fūnus/fūnebris*) : femme, au sens général du mot : *mulieres omnes dicuntur quaecumque sexus feminini sunt*, Dig. 34, 2, 26, distinct de *uxor*, qui désigne la condition sociale et légale de l'épouse, cf. Tér., Hec. 643, *sed quid mulieris | uxorem habes* ; et spécialement « femme » (qui a connu l'homme), par opposition à *uirgō*, e. g. Quint. 6, 3, 75, *Cicero obiurgantibus quod sexagenarius Publiliam uirginem duxisset* : « *Cras mulier erit* », *inquit* ; femme (symbole de faiblesse et de timidité ; cf. Plt., Ba. 845), et en couple avec *uir*. — A la différence de *fēmina*, n'est jamais employé comme adjectif et ne s'applique pas aux femelles. Correspond pour le sens à γυνή. Attesté depuis les XII Tables, usuel, et plus fréquent à date ancienne que *fēmina* ; cf. B. Axelson, *Unpoetische Wörter*, p. 53. Pan-

roman. M. L. 5730, *mŭlier*, *mŭliere* ; B. W. sous *femme*.

Dérivés : *muliebris* : de femme ; *muliebria* n. pl. : euphémisme pour désigner soit le « sexe » de la femme (*pudenda muliebria*), soit les « règles » (= *mēnstrua*), soit le « coït » (*muliebria pati*, Tac.) ; *muliebriter* ; *muliebritās* (à côté de *mulieritās*, tous deux dans Tertullien d'après *uirginitās*) ; *mulierārius* (classique, mais rare) et *muliebriārius* « καταγύναιος » ; *muliercula* : petite femme (souvent employé dans le vocabulaire galant de la comédie, avec nuance péjorative) ; d'où *mulierculārius* (cod. Théod) ; *mulierō*, *-ās* : efféminer (Varr.) ; *mulierōsus* « mulierum adpetēns », γυναιμανής, adjectif de Plaute, Poe. 1303 (où les manuscrits se partagent entre *mulierōsus*, leçon de *A*, et *muliebrōsus*, leçon des palatins *BCD*) et d'Afranius, cf. Non. 28, 25, sur lequel Cicéron a bâti *mulierōsitās* pour traduire le gr. φιλογυνία, Tu. 4, 25 ; cf. Non. 142, 19 ; cf. *uirōsus*.

Le latin n'a rien gardé du nom indo-européen de la « femme » avec valeur noble, souvent religieuse : irl. *ben*, gr. γυνή, etc. *Mulier* est un nom nouveau, d'origine inconnue.

L'explication des anciens *a mollitia... uelut mollier* n'est qu'une fantaisie et n'autorise pas à voir dans *mulier* un ancien comparatif — dont la forme, du reste, serait sans exemple en latin.

mŭlleus, -a, -um : de couleur rouge ou pourpre. Adjectif appliqué spécialement aux brodequins (*calceī*) de cette couleur portés d'abord par les rois d'Albe, puis par les sénateurs qui avaient exercé une magistrature curule. Caton, Orig. VII 7, dit encore *calceos mulleos* et, après lui, *mulleī* est employé seul dans le même sens. L'étymologie de Festus 128, 10, « *quos* (scil. *mulleos*) *putant a mullando dictos, i. e. a suendo* », est donc à rejeter ; et l'existence du verbe *mullāre*, non autrement attesté, n'est peut-être qu'une création des grammairiens pour expliquer *mulleī*. — Rare et technique, conservé en macédonien et logoudorien, M. L. 5731 ; faut-il y rattacher le germ. *mula* « pantoufle » ? Les anciens établissent un rapport entre *mulleus* et *mullus*, *-ī* m., nom du « rouget » ou « surmulet de mer », *barbātus m.* ; cf. Plin. 9, 65, *nomen his* (scil. *mullis*) *Fenestella a colore mulleorum calceamentorum datum putat* ; et l'on pourrait considérer *mulleus* comme dérivé de *mullus*. Mais, si la glose de Festus est exacte, *mulleus* appartiendrait au vieux fonds du vocabulaire latin et serait plus ancien que *mullus*, qui n'est pas attesté avant Varr., R. R. 3, 17, 6, et qui est vraisemblablement emprunté au gr. μύλλος, μῦλος. *Mulleus* et μύλλος seraient des représentants indépendants d'une racine **mel-* « tacher, souiller », dont les dérivés ont servi à désigner des couleurs dans diverses langues indo-européennes ; cf. skr. *malináḥ* « sale, impur, noir », gr. μέλας ; μίλτος « ocre ou vermillon », gaul. (?) *melinus* « color nigrus » (sic), CGL V 371, 11 ; gall. *melyn* « jaune » ; lit. *mulvas* « rougeâtre, jaunâtre », *mė́lynas* « bleu », lett. *mel̨ns* « noir », lat. *Muluius?*, etc. ; cf. Muller, s. u. *molleyos* ; Boisacq, s. u. μέλας. — Mais la plupart des mots en *-eus* du latin ne comportent pas d'étymologie indo-européenne. Il peut s'agir d'un terme technique emprunté, comme *calceus*.

***mullō** : v. le précédent.

mullus, -ī m. : surmulet (poisson) ; *m. barbātus* : rouget barbet. V. *mulleus*. Sur le sens, v. Préchac, Rev. Ét. lat. 14 (1936), p. 102 sqq. M. L. 5732 ; B. W. *mulet*.

mulsus ; mulsa ; mulsum ; mulseus : v. *mel*.

mŭlta, -ae (ancien *molta*, CIL I² 366 ; les graphies *mulcta* sont dépourvues d'autorité, sans doute dues à un rapprochement avec *mulcō*, imaginé faussement par les grammairiens) f. : amende (= ζημία), payable d'abord en bestiaux, moutons et bœufs (cf. Varr., L. L. 5, 95 ; Gell., 11, 1), auxquels la loi Aternia substitua un équivalent en monnaie ; de là dans Festus 128, 1, *-m Varro ait poenam esse, sed pecuniariam*. Puis, en général, « punition ». Cf. aussi Varr., L. L. 5, 177, *cum ⟨in⟩ dolium aut culleum uinum addunt rustici, prima urna addita dicunt etiam nunc* (scil. *multa*). Conservé seulement dans le dialecte de l'Engadine ; cf. M. L. 5738.

Dérivés : *multō*, *-ās* (et *multitō*, Cat.) : frapper d'une amende ; puis, dans la langue commune, priver quelqu'un de quelque chose par punition ; et généralement « punir, condamner à » ; *multātiō* (Cic.) ; *multāticus* (*molt-*), *-tīcius* (cf. *emptīcius*) : *-a pecūnia*, *-um aes* ; cf. *uiāticus*.

Mot italique, samnite d'après Varron ap. Gell. 11, 1, 5, osque au témoignage de Festus, P. F. 127, 14 ; cf., *moltai* gén., Spolète, CIL I² 366 ; *moltare* inf., Lucérie, CIL I² 401 ; *moltaticod* abl., Firmum Picenum, CIL I² 383 ; osq. *moltam* « multam », *moltaum* « multāre », múltasíkad « multatīciā », ombr. *motar* gén. sing. « multae ». Sans correspondant hors de l'italique.

multīcius, -a, -um : épithète appliquée aux étoffes, non attestée avant Juvénal et qui semble correspondre pour le sens au gr. πολύμιτος. Le neutre pluriel *multīcia* est substantivé et glosé *genus uestis pluribus coloribus confectae*, CGL V 653, 5, ou *genus uestis quae multa licia habet*, CGL V 524, 7 (cf. la leçon *multilicias* dans Valerian. Aug. ap. Vop. Aur. 12). Peut-être de **multilīcius*, cf. Plin. 8, 196, *plurimis liciis texere, quae polymita appellant, Alexandria instituit*, corrompu en *multīcius* sous l'influence des adjectifs en *-īcius* du type *emptus/emptīcius*, *nouus/nouīcius* ; etc.

multilāgō (*mutilāgō*), **-inis** f. : autre nom de l'euphorbe ou τιθύμαλος ; ainsi nommée en latin à cause de son suc laiteux : *m. caprāria*, dans Ps.-Apul., Herb. 109, 18, dite aussi *caprāgō*. Appartient au groupe des noms de plantes en *-āgō*, *-ilāgō*, cf. *lappāgō*, *tussilāgō*, etc. ; v. Ernout, Philologica, I, p. 171. Ces formes, populaires et mal fixées, sont le plus souvent sans étymologie.

multus, -a, -um : abondant, nombreux : *cum auro et argento multo*, Plt., Ru. 1295. Le neutre *multum* s'emploie substantivement au nominatif et à l'accusatif avec un complément déterminatif : *m. aurī* « beaucoup d'or » ; le pluriel *multī*, *-ae*, *-a* signifie « nombreux », *multī hominēs* ; substantivé, il désigne le grand nombre, la foule (cf. gr. οἱ πολλοί), d'où l'expression *ūnus ē multīs* ; le neutre *multa* s'emploie dans des idiotismes, comme *nē multa* (scil. *dīcam*), *nē multīs* « pour abréger ». *Multus* se dit également du temps, *ad multum diem*, *multā nocte*, etc. ; ou de l'espace dans le sens de « qui se trouve en de nombreux endroits » ; de là le sens

de « qui se multiplie, qui se prodigue » (cf. l'emploi de πολύς en grec, notamment dans Polybe) : *in operibus, in agmine atque ad uigilias multus adesse*, Sall., Iug. 96, 3 ; et parfois avec une nuance péjorative *heu, hercle hominem multum et odiosum*, Plt., Men. 316 (de même dans Catulle 112, 1) ; il est faux d'expliquer ce *multus* par **mulctus* ou par *molitus* (Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 342). A quelquefois aussi le sens de « excessif » ; cf. Corn. Nep., Att. 13, 5, *supellex modica, non multa* ; Cic., N. D. 2, 46, 119, *nolo in stellarum ratione multus uobis uideri.* Mais il est impossible de décider lequel de ces deux sens : « abondant » ou « excessif » est le plus ancien. Adverbes : *multum* (sur l'emploi avec un adjectif, v. J. B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, p. 77) et *multō* (cf. πολύ et πολλῷ). *Mŭltus* est demeuré dans les langues romanes, M. L. 5740. Le comparatif et le superlatif sont fournis par un autre mot : *plūs, plūrēs, plūrimus*, q. u., tandis que *melior* sert de comparatif à *bonus.*

Dérivés : *multitūdō* : grand nombre ; foule, multitude ; en grammaire, *numerus multitūdinis*, où *multitūdō* désigne le « pluriel » ; *multēsimus* (adjectif formé par Lucrèce sur le modèle de *centēsimus*) : un entre plusieurs, *-a pars* : partie prise entre beaucoup ; *multotiēns* (tardif, d'après *totiēns*, etc.).

Nombreux composés en *mult-, multĭ-* ; cf. *multanimis* ; *multannus* (Gl.) ; *multibibus* (Plt.) ; *multicaulis* ; *multifārius* ; *multifidus* ; *multiformis* ; *multigenus* (*-generis, -generus*) ; *multiiugus* ; *multimodīs* adv., et tardif *multimodus, -a, -um* (Apul.) ; *multinōdus* ; *multipēs* et *multipeda* « scolopendre » ; *multiplex* et ses dérivés *multiplicō*, etc. Beaucoup de ces formes reproduisent des composés grecs en πολυ-, πολλ-, e. g. *multannus* = πολυετής, *multangulus* = πολύγωνος, *multifrūctus* = πολύκαρπος, *multipēs* = πολύπους, *multiplex* = πολλαπλάσιος, etc.

Cf. gr. μάλα « beaucoup » et, peut-être, le mot lette à peine attesté *milns* « abondant ». V. *melior.*

L'ī de *multimodīs* s'explique difficilement en partant de *multīs modīs* ; mieux vaut y voir l'ablatif d'un composé, comme dans *omnimodīs, mīrimodīs* (scil. *modīs*).

muluiānum (*cotōneum*) n. : genre de coing hybride. De *Muluius.*

mūlus, -ī m., **mūla, -ae** f. (dat. abl. pl. *mūlābus*) : mulet et mule. Comme *asinus*, sert de terme d'injure. Ancien (Cat.). M. L. 5742. Germanique : v. h. a. *mûl*, etc. ; celtique : irl., britt. *mul* ; gr. mod. μουλάρι ; bulg. *múle.*

Dérivés et composés : *mūlīnus* ; *mūliō, -ōnis* m. : muletier ; *muliōnicus* et *mūliōnius* ; *mūlāris, -e* : *m. herba* ; *mūlicūrius* ; *mūlomedicus, -cīna* (Vég.) ; *mūlocisiārius* (Gloss.). Cf. *mūscella* et *musmō.*

L'âne n'étant pas indo-européen, le nom du « mulet » doit être méditerranéen, comme celui de l'âne ; sans doute asianique. L'albanais a *mušk* « mulet ». V. Niedermann, Mél. Meillet, p. 101 sqq.

mundus, -a, -um : propre, d'où soigné, coquet, élégant. Ancien, usuel, classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 5748. Le neutre *mundum* est employé dans l'expression (archaïque, Plt., Enn.) *in mundō habēre* ou *in mundō esse* « avoir à sa disposition », « être à la disposition de », équivalent de *in promptū habēre* ou *esse*, où *mundus* a le sens de « équipé » (comme *ornātus*), sens qu'on retrouve, par exemple, dans Enn., A. 146, *Ostia munita est : idem loca nauibus pulcris | munda facit.* Cf. l'expression de Serv., Aen. 3, 204, *extra paginam in mundo* « dans l'espace libre (la marge) hors de la page ».

Dérivés et composés : *munditia* et *munditiēs* (archaïque), M. L. 5747 a ; *mundō, -ās* (latin impérial) : nettoyer, M. L. 5744, et **mundiāre*, 5747 ; *mundātor, -trīx, -tōrius, -tiō* (Ital.) ; *mundulus, -a, -um* (archaïque) ; *mundulē* ; *mundē* adv., M. L. 5746 ; *munditer* ; *com-, ē-mundō* : nettoyer, purifier (langue rustique, Colum., Vulg.), M. L. 2865 ; *circum-, permundō* (Ital., d'après le gr. δια-, περι-καθαίρω) ; *praemundō* (tardif) ; *immundus* : sale, impur, immonde, conservé en logoudorien avec le sens de « diable », M. L. 4289 (cf. l'emploi de *mundus* dans la langue de l'Église, notamment dans l'expression *cor mundum*, d'où *mundicors*, Aug., καθαρὸς τῇ καρδίᾳ) et ses dérivés ; *mundicīna* : dentifrice (Apul.), d'après *medicīna*? ; *mundificō* (bas latin) ; *remundō* (bas latin, conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 7203).

Mundus et ses dérivés sont fréquents dans la langue écrite comme dans la langue parlée. Dans la langue rustique, ils ont été employés en des acceptions spéciales (cf. *mundus ager*, Gell. 19, 12, 8) que reflètent les dérivés romans du type fr. *monder, émonder*, etc., B. W. s. u. Beaucoup de composés tardifs sont des traductions du grec dues à la langue de l'Église : *immundābilis* (Tert.) = ἀκάθαρτος.

mundus, -ī m. (forme accessoire *mundum*, neutre dans Lucil. ap. Non. 214, 15 et Gell. 4, 1, 3) : toilette, parure de la femme. *Mundus muliebris est, quo mulier mundior fit : continentur eo specula, matulae, unguenta, uasa unguentaria, et si qua similia dici possunt, ueluti lauatio, riscus...*, Dig. 34, 2, 5. *Munditiae et ornatus et cultus, haec feminarum insignia sunt ; hunc mundum muliebrem appellarunt maiores nostri*, T.-L. 34, 7, 9. Joint à *penum* dans Lucilius, l. l., pour désigner l'ensemble des objets mobiliers d'une maison : *legauit quidam uxori mundum omne penumque.* Il est possible que le mot ait désigné à l'origine « un coffre, une cassette » ; cf. dans Apul., M. 6, 1, *operae messoriae mundus*, et spécialement le coffre de la mariée, dans lequel elle apportait son trousseau. De là le sens de « toilette, parure », favorisé par l'existence de l'adjectif *mundus*, auquel le substantif a été identifié par les anciens. Seul Festus identifie *mundus* « parure » et *mundus* « monde » en les rattachant tous deux à *mouēre*, P. F. 125, 21 : *mundus appellatur caelum, terra, mare et aer. Mundus etiam dicitur ornatus mulieris, quia non alius est quam quod moueri potest. Mundus quoque appellatur lautus et purus.* En réalité, il semble qu'il y ait eu deux (ou trois) mots différents, un adjectif *mundus* et un substantif *mundus* « parure » et « monde ». V. le suivant.

mundus, -ī m. : ensemble des corps célestes, cieux, univers lumineux. Semble bien être le même mot que *mundus* « parure », qui a été choisi pour désigner le « monde », sans doute à l'imitation du gr. κόσμος ; cf. Varr., Men., Riese, p. 199, 4, *appellatur a caelatura caelum, graece ab ornatu* κόσμος, *latine a puritia mundus*, et Cic., Un. 10 ; Plin. 2, 8. Cette équivalence de gr. κόσμος et de lat. *mundus* a été contestée par M. Vendryes, MSL 18, 305 sqq., qui, se fondant sur un emploi spécial dans lequel *mundus* désigne une cavité hémisphérique creusée dans le sol par où on communiquait avec le monde souterrain (cf. Caton ap. Fest. 144, 14 sqq., et 126, 3), voit dans *mundus* un mot apparenté à *fundus* et identique au celtique *dubno-*. Mais, d'après Caton lui-même (ap. Fest. 144, 18 sqq.), ce *mundus* infernal, *mundus Cereris*, avait été creusé à l'imitation du *mundus* qui est sur nos têtes : *mundo nomen impositum est ab eo mundo qui supra nos est.* Tout au plus peut-on admettre une contamination du groupe trouble de *fundus* et du mot *mundus*, indépendant, pour désigner une entrée du monde infernal. Et, pour les Latins, *mundus* dans son acception ordinaire n'a jamais désigné que la voûte céleste en mouvement : *a motu eorum qui toto caelo coniunctus mundus*, Varr., L. L. 6, 3 (cf. F. 124, 20 sqq. ; Isid., Or. 13, 11) ; *cohum enim apud ueteres mundum significat*, Diom. 365, 16, et les corps lumineux qui la peuplent ; l'univers lumineux : *lucentem mundum*, dit Cic., Un. 10 ; *concussit micantia sidera mundus*, Cat. 64, 206 ; *m. arduus* (comme *arduus aethēr*), Vg., G. 1, 240 ; *m. aetherius*, Tib. 3, 4, 17. Ennius emploie l'expression *mundus caeli*, Sat. 6 sqq., ap. Macr. 6, 2, 26 : — ⏑ *mundus caeli uastus constitit silentio | Et Neptunus saeuus undis asperis pausam dedit.* Ce sens est inconciliable avec celui de « fond » et il est possible que le *mundus* infernal n'ait rien de commun avec le *mundus* céleste et soit d'origine étrusque, comme *puteus.*†

Désignant d'abord le « monde » en général, l'ensemble des corps peuplant le ciel, *mundus* se restreint, à l'époque impériale, à l'acception de « monde terrestre, terre, habitants de la terre, humanité », e. g. Hor., S. 1, 3, 112, *fastos euoluere mundi* ; Luc. 5, 469, *spes miseri mundi.* Dans la langue de l'Église, il subit, à l'imitation du gr. κόσμος, une nouvelle restriction et désigne le « monde » par opposition au ciel : *regnum meum non est de hoc mundo*, Vulg. Ioh. 18, 36 ; cf. Aug., Serm. 46, 12, 28, *auctores mundi* « les écrivains profanes ». Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5749. Irl. *munnda*?

Dérivés : *mundānus*, adjectif créé par Cic., Tusc. 5, 3, 108, pour traduire κόσμιος et repris seulement à basse époque (Marc., Avien.) ; *mundiālis* (latin ecclésiastique), *mundālis* et *super-mundiālis.*

Composés poétiques, à l'imitation des composés grecs en κοσμο- : *mundiger* (Anthol.) ; *mundi-potēns, -tenēns* (Tert.) ; *mundiuagus* (tardif) ; *intermundia, -ōrum* n. pl. : création de Cicéron traduisant le gr. μετακόσμια.

Pas d'étymologie claire. L'hypothèse d'une origine étrusque a été avancée (une déesse *munθuχ, munθχ, munθu*, dont le rôle est de parer et d'orner, figure sur plusieurs miroirs étrusques ; v. Deecke, dans Roscher, Lexicon II 2, p. 3231). Sur le groupe de *mundus*, v. Kroll, Festschr. Kretschmer, p. 120 sqq., qui conclut par un « non liquet ».†

***mungō, -is, -xī, -ctum, -gere** : moucher. Attesté seulement dans les gloses, où il est traduit par μύσσω, et sans doute tiré de *ēmungō.* Dérivé tardif : *munctiō* (Arn.), d'après *ēmunctiō.*

Plus ancien est le composé : *ēmungō* : moucher et, dans la langue argotique, « nettoyer, dépouiller » : *me emunxisti mucidum*, Plt., Ep. 494 ; *emunxi argento senes*, Tér., Ph. 682 ; cf. gr. ἀμομύσσω, dont c'est le calque, et notre « faire cracher ». Le participe *ēmunctus* « bien mouché, qui a le nez propre » prend le sens de « qui a du flair » (par opposition à *mucidus, mūcōsus*) : [*Lucilius*] *emunctae naris*, Hor., S. 1, 4, 8 ; cf. l'emploi de ἀπομύσσω dans Plat., Rep. 343 a (1, 16).

Dérivés : *ēmunctiō* (Quint.) ; *ēmunctōrium*, au pluriel « mouchettes » (Vulg.).

V. *mūcus* et *mūgil.* Pour le flottement entre *c* et *g*, cf. le cas de *pingō* (v. ce mot). Outre ἀπο-μύσσω cf., avec un sens général, skr. *muñcáti* « il lâche », v. russe *mŭknuti sja* « passer », lit. *mùkti* « échapper » ; avec **sm-* initial : lit. *smunkù, smùkti* « tomber en glissant », *smaukiù, smaũkti* « mettre en faisant glisser », v. sl. *smykati sę* « σύρεσθαι », pol. *smykac' się* « se glisser », pol. *smukac'* « enlever en frottant », v. angl. *smúgan* « se glisser ». Le grec a trace de σμ- à côté de μ- dans les gloses σμύσσεται, σμυκτήρ = μυκτήρ « groin », σμύξων = μύξων. Ce détail vient à l'appui du rapprochement de *ē-mungō*, ἀπο-μύσσω avec lit. *mùkti*, etc.

mūniō : v. *moene.*

1° **mūnis, -e** (ancien **moinis, moenis*) : qui accomplit sa charge ou son devoir, cf. P. F. 127, 7, *munem significare certum est officiosum ; unde e contrario immunis dicitur qui nullo fungitur officio* ; Plt., Mer. 105, *dico eius pro meritis gratum me et munem fore.* Adjectif rare et refait secondairement sur les composés du type normal *immūnis, commūnis* (de *mūnus*, cf. *barba/imberbis*).

1° *immūnis, -e* (noté *inmoenis* dans Plt., Tri. 24) : exempt de charge ; quelquefois synonyme de *ingrātus* (à cause du double sens de *mūnus* « charge » et « présent », v. le mot ; de là le sens de *mūnis* dans Mer. 105) ; cf. Plt., l. l., *amicum castigare ob meritam noxiam | inmoene est facinus* ; et la glose du P. F. 97, 18, *inmunis, uacans munere aliquotiens pro improbo ponitur ut apud Plautum* ; et le scoliaste de Cic., Sest. 57, *o immunes Grai. Et haec uerba sunt de tragoedia, in qua uerbum istud « immunes » ingratos significat quemadmodum munificos dicebant esse eos qui grati et liberales existerent.* Par dérivation « exempt de, exempté de » ; traduit en poésie le gr. ἄμμορος (Ov., M. 13, 292). De là *immūnitās.*

2° *commūnis, -e* (graphie étymologique *comoinem* acc. sg. dans le SC. Bacc.) : le sens ancien devait être « qui partage les charges », mais ce sens n'est pas attesté, et *commūnis* ne signifie que « commun » (par opposition à *proprius*) et correspond au gr. κοινός, e. g. Tér., Ad. 804, *communia esse amicorum inter se omnia.* De ce sens général sont dérivés des sens spéciaux : 1° dans la langue grammaticale : *genus commūne, syllaba commūnis* (= *anceps*), *uerbum commūne* ; 2° dans la langue de rhétorique : *locus commūnis* = τόπος κοινός.

Du sens de « commun, qui est partagé entre tous » sont issus les sens de « bienveillant » ; *communis infimis, par principibus*, Corn. Nep., Att. 3, 1 ; et aussi de « médiocre, vulgaire », et même, dans la langue ecclésiastique, de « sale, impur » (traduisant ἀκάθαρτος, κοινός). Le neutre *commūne* traduit τὸ κοινόν. M. L. 2091.

Dérivés : *commūniter* ; *commūnitās* (= κοινότης) ; *commūniō, -ōnis*, mot de Cicéron au sens de « commu-

nauté » repris par la langue ecclésiastique au sens de « communion », d'où *excommūnis, -niō, -ōnis*, synonymes de *excommūnicātus, -cātiō* ; celtique : irl. *comman*, britt. *cymmun*.

Il a dû exister aussi un adjectif dérivé **mūnicus* (**moenicus*), cf. *cīuis/cīuicus, hostis/hosticus, amnis/amnicus, classis/classicus*, attesté en osque múíníkú. Du reste, l'abrégé de Festus, P. F. 141, 1, a la glose *municas pro communicas dicebant*, qui semble attester l'existence d'un dénominatif *mūnicō* ; et l'on trouve dans le Gloss. de Plac., CGL V 33, 13, *moenicare, communicare, dictum a moeni<i>s i. e. operibus*, qui a encore l'ancienne diphtongue. C'est de **com-mūnicus* (et non de *commūnis*, qui aurait donné **commūniō*) qu'a été dérivé *commūnicō* (sans doute pour éviter une confusion avec *commūniō* de *mūniō*) « communiquer » (sens absolu et transitif) adopté par la langue de l'Église, demeuré dans les langues romanes sous la forme **commūnicāre* (*commī-*), qui y a le sens de « donner le repas du soir » (pris en commun). M. L. 2090. De là : *commūnicābilis, -tiō, -tīuus, -tō, -tōrius* ; *excommūnicō* (langue ecclésiastique), d'où irl. *escoimne*, britt. *escymmun*.

2° **mūnia, -ium** (arch. *moenia*) pl. n. : même sens que *mūnera* « fonctions officielles, devoirs, charges d'un magistrat ». La langue classique n'emploie le mot qu'au nominatif-accusatif ; les formes de génitif et de datif-ablatif sont fournies par *mūnera*. Sur *mūnia* a été bâti un nominatif singulier *mūnium* qu'on trouve dans les gloses, traduit par λειτουργία, CGL II 504, 37 ; 361, 40. Ce n'est qu'à basse époque (IIIe et IVe siècles de l'empire) que l'on trouve des génitifs *mūnium* et *mūniōrum*, des datifs-ablatifs *mūnibus* et *mūniīs*. *Mūnia* est un archaïsme de la langue officielle ; la forme vivante est *mūnus, -eris*. Conservé en logoudorien et campidien. M. L. 5751.

3° **mūnus, -eris** (pl. arch. *moenera* dans Lucr. 1, 29) n. : *significat <officium> cum dicitur quis munere fungi. Item donum quod officii causa datur*, P. F. 125, 18. Le sens de « présent que l'on fait » (et non que l'on reçoit) est secondaire, mais très fréquent ; de là : *mūnerālis* (*lēx*) ; *mūnerō, -ās* (et *mūneror*) « faire présent de » ; *remūnerō* (*-ror*) « récompenser, gratifier » et leurs dérivés, M. L. 5750 a ; *mūnusculum* (Cic.). Sur cette double valeur de *mūnus*, v. Benveniste, *Don et échange dans le voc. i.-e.*, An. Sociol., 1951, p. 15.

Les devoirs d'un magistrat consistant notamment dans les spectacles offerts au peuple, *mūnus* a souvent le sens de « représentation, jeux offerts, combat de gladiateurs ». De là, à l'époque impériale, *mūnerārius* : relatif aux spectacles de gladiateurs ; *mūnerātor* : celui qui donne des spectacles de gladiateurs ; *-tiō*.

Composés en *mūni-* : *mūniceps* m. : proprement « celui qui prend part aux charges » ; cf. P. F. 117, 8, *item municipes erant, qui ex aliis ciuitatibus Romam uenissent, quibus non licebat magistratum capere, sed tantum muneris partem, ut fuerunt Cumani Acerrani, Atellani, qui et ciues Romani erant, et in legione merebant, sed dignitates non habebant*. Par extension, « habitant d'un municipe », *mūnicipium*. Autres dérivés : *mūnicipālis* ; et (tardifs) *mūnicipātus* (= πολίτευμα), *-pātim, -pātiō* ; *mūnicipiolum*.

mūnidator (CE 511) ; *mūnifex* ; 1° *-es, milites qui munera facere coguntur* (Vég., Mil. 2, 6), sens auquel se rattache *mūnificium* ; 2° synonyme de *mūnificus* ; *mūnificus* : qui accomplit les devoirs de sa charge, généreux (cf. *beneficus*) ; d'où *mūnificō, -ās* ; *-ficentia* ; *immūnificus* (Plt.).

D'une racine **mei-* « changer, échanger », attestée par lette *miju, mīt* « échanger », skr. *ni-mayate* « il échange », l'indo-européen a eu des dérivés en *-n-* qui sont largement représentés ; ces mots ont servi à désigner des échanges réglés par l'usage, et plusieurs ont une valeur juridique. A lat. *mūnia* « fonctions officielles d'un magistrat », cf. v. irl. *móin* « objet précieux » (*dag-móini* « dons, bienfaits ») et gâth. *maēniš* « punition » (?). L'élargissement par **-es-* dans *mūnus* est propre au latin ; **-nes-* figure souvent dans des substantifs de la même classe sémantique que *mūnus*, ainsi *fēnus, facinus, pignus*. Lat. *com-mūnis* est fait comme got. *gamains* « commun » ; autre composé : *im-mūnis*. Le lituanien a *maĩnas* « échange » et le slave *měna* « changement ».

La racine est souvent élargie : v. *migrō* et *mutō*.

***munnītiō** : *morsicātiō cibōrum*, P. F. 127, 3 L. Sans autre exemple et inexpliqué.

murcus, -a, -um ; subst. **murcus, -ī** m. (Amm. Marc. 15, 12, 13) : mutilé ; cf. la glose *murcus, curtus*, CGL V 371, 9 ; d'où « lâche » (qui se coupait le pouce pour ne pas servir) et « paresseux » : *murc(e)i* : νωθεῖς (Gloss.). Attesté seulement à basse époque, mais sans doute ancien ; apparaît comme cognomen dans Cic., Phil. 11, 12, 30. — Une forme *Murcus* est donnée aussi comme ancien nom de l'Aventin (T.-L. 1, 33, 5 ; P. F. 135, 15). C'est à cette forme que se rattache le dérivé *Murcius, -a, -um*, conservé dans *Murcia dea, Murcia uallis, Murciae mētae*. On ne sait s'il y a un rapport entre le nom commun et le nom propre.

Dérivés : *murcidus* (avec *ū* d'après Meyer-Lübke, ou plutôt *u* fermé ; cf. la fermeture de *e* en *i* dans les formes dialectales *stircus, Mircurios*, etc.) : indolent, paresseux. Mot de Pomponius, cité par Aug., Ciu. D. 4, 16, *dea Murcia quae praeter modum non moueret, ac faceret hominem, ut ait Pomponius, murcidum, i. e. desidiosum et inactuosum* ; repris par Arn. 4, 9. Conservé en piémontais, portugais et galicien, M. L. 5752 ; *murcinārius* (Gl., Isid.). — *Murcidus* est à *murcus* comme *grauidus* à *grauis*. Y a-t-il eu un verbe **murceō*?

Mot populaire sans étymologie (got. *ga-maurgjan* est parent de gr. βραχύς, etc.). Même terminaison en *-cus* que dans certains adjectifs marquant des défauts physiques, *broc(c)us, caecus, mancus*, etc. Le sens de gr. μαραίνω « je consume, j'épuise » et de v. h. a. *maro* « tendre, mûr », *marwi* « tendre, mince, trop mûr » est loin de celui de lat. *murcus* ; v. *friō*. Le « sicilien » μύρκος· ὁ καθόλου μὴ δυνάμενος λαλεῖν, Συρακούσιοι (Hés.) semble emprunté au latin.

mūrēna (*mūraena*), **-ae** f. : murène. Emprunt ancien (déjà dans Plt.) au gr. μύραινα, latinisé ; de là *mūrēnula*. M. L. 5754. Semble sans rapport avec le cognomen fréquent dans la gens Licinia, dont la transcription grecque est Μουρήνας et qui semble étrusque. Sur le sens de « collier », v. Isid., Or. 12, 6, 43 ; 19, 31, 14.

mūrex, -icis m. : 1° coquillage d'où l'on tirait la pourpre, puis la pourpre elle-même (Enn., Heduph. 11 ; Vg., Ae. 4, 262) ; 2° toute espèce d'objet qui par sa forme rappelait le murex : rocher dentelé (Vg., Ae. 3, 205), mors garni de pointes, chausse-trape, etc. ; cf. Rich, s. u. De là : *mūricātus* : garni de pointes ; *mūriceus* ; *mūricātim* ; *mūriculus* ; *mūrilegulus* (Jur.) : cueilleur de murex. Conservé dans quelques dialectes italiens ; cf. M. L. 5755, *mūrex* ; irl. *murac*.

Pareil mot doit être d'origine méditerranéenne ; cf. gr. μύαξ « moule ».

***murgisōnem** : *dixerunt a mora et decisione*, P. F. 131, 4. A passé de là dans les gloses, où il est traduit par *irrisor, lusor* (Plac. V 33, 5), ou par *callidus, murmurator*, ou par *ueterator, fallax*. — Pas d'exemple dans les textes. Forme et sens obscurs.

***mūricīdus, -a, -um** (*murri-* dans Festus) : adjectif qu'on trouve dans Plt., Ep. 333, *uae tibi muricide homo*, et qui est glosé par l'abrégé de Festus, P. F. 112, 18, *ignauus, stultus, iners*. Sans autre exemple. L'étymologie **mūri-cīdus* « qui tue les rats » a toutes chances d'être une étymologie populaire. Peut-être traduction plaisante et équivoque du gr. τοιχωρύχος « perceur de murs (voleur) », comme le suggère M. Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 249.

muriēs -ei (*muria, -ae*) f. : saumure ; *dicebatur sal in pila tunsum et in ollam fictilem coniectum et in furno percoctum, quo dehinc in aquam misso Vestales uirgines utebantur in sacrificio*, P. F. 153, 5. Ancien (Plt., Cat.). M. L. 5756, *mūria* (avec *ū*).

Dérivés : *muriāticus* : confit dans la saumure ; *muriāticum* : poisson confit dans la saumure ; *muriārius* « vendeur de saumure ». Composé : *salimuria* « saumure » (Orib.) ; *salemoria* (Anthimus, De obs. cib. 29 et 43, Liechtenhan).

Mot technique, sans étymologie. Peut-être en rapport avec gr. ἁλμυρίς, de même sens.

muriola (*moriola*), **-ae** f. : sorte de piquette (Varr.). De *muria*?

murmillō, -ōnis (var. *myrmillō, mirmillō*) m. : sorte de gladiateurs généralement opposée aux rétiaires ; cf. Festus 358, 8, *retiario pugnanti aduersus murmillonem cantatur : « non te peto, piscem peto. Quid me fugis, Galle? » quia murmillonicum genus armaturae est* (cf. P. F. 131, 5, *murmillonica scuta dicebant cum quibus de muro pugnabant. Erant siquidem ad hoc ipsum apta*), *ipsique murmillones ante Galli appellabantur ; in quorum galeis piscis effigies inerat...* Terme technique. Peut-être dérivé de μορμύλος, autre forme de μορμύρος « mormo, spare », cf. *murmur* ; v. Rich, s. u. ; Daremberg et Saglio II 2, 1587. Cf. *histriō, subulō*, etc.

Dérivés : *mirmillōnium* : sorte d'armure gauloise, Schol. Iuv. 8, 199 ; *mirmillōnicus*.

murmur, -uris n. (masculin dans Varr. ap. Non. 214, 14 ; cf. *guttur*) : grondement, bruit sourd (l'emprunt à la langue écrite fr. *murmure* a pris une nuance de sens différente de lat. *murmur* par suite de la prononciation de l'*u* français). Ancien, usuel. Celtique : irl. *monmhar*.

Dérivés et composés : *murmurō, -ās* (*murmuror* dans Varr. et Claud. Quadrig., cf. Non. 478, 3 ; *commurmuror*, Varr. ap. Non. 178, 9 ; *commurmuratus sit*, Cic., in Pis. 25, 61) « gronder, murmurer » ; panroman, M. L. 5761 ; *murmurātiō* (époque impériale, rare), *-tor* (bas latin) ; *murmurillō, -ās* ; *murmurillum* (tous deux plautiniens) ; *murmurābundus* (Apul.) ; *murmuriōsus* (Gloss.) ; *com-, dē-* (ἅ. λ, Ov., M. 14, 58), *im-* (poétique, époque impériale), *ob-* (époque impériale), *re-, sub-murmurō* (poétique, époque impériale) ; *murmurium* (bas latin).

Ce mot expressif, qui sert à désigner un bruit sourd, est indo-européen ; cf. arm. *mṙmṙam* « je grogne » (de **muṙmuṙam*), gr. μορμύρω, μορμύρος, μορμύλος « mormo », poisson de mer qui émet une sorte de grognement, et, avec simplification, lit. *murm̃ėti, murmė́nti* « murmurer ». Le sanskrit a *marmaraḥ* « bruyant ». Pour le redoublement, cf. *susurrus, turtur*. V. *fremō*.

murra, -ae f. : myrrhe, emprunt latinisé au gr. μύρρα (ancien, Plt.).

Dérivés : *murrātus* ; *murreus* ; *murrācius*, mots de l'époque impériale.

murrina f. de l'adjectif *murrinus* de μύρρινος : — *genus potionis quae Graece dicitur* νέκταρ. *Hanc mulieres uocabant muriolam ; quidam murratum uinum ; quidam dici putant ex uuae genere murrinae nomine*, P. F. 131, 1. Mais il est probable que *muriola* n'a rien à faire avec *murra*.

murra, -ae f. : sorte de terre fine dont on faisait les vases précieux dits myrrhènes, *murrina* ou *murrea*. N'apparaît qu'à l'époque impériale. Mot sans doute iranien : *murrina apud Parthos gignitur*, Isid. 16, 12, 6.

***murriō, -īs, -īre** : *-ire, clamare proprie murium*, CGL (Scal.) V 604, 33. On trouve aussi IV 366, 47, *muriuit, significauit*, qu'il faut peut-être y rattacher.

murtus, -ī (*murtus, -ūs, murta, -ae*) f. : myrte. Emprunt ancien (Cat., Plt.) latinisé au gr. μύρτος (lui-même emprunté au sémitique), conservé dans les langues romanes, M. L. 5801, et en irl. *mirt* ; *murtum* = μύρτον, baie du myrte.

Dérivés : *murtāceus* (Celse) ; *murtātus* : assaisonné de myrtes, d'où *murtātum* (sc. *farcīmen*) ; *murteolus* ; *murteus* ; *murtinus* (= μύρτινος), M. L. 5803 ; *murtētum, -ī* n.

Les langues romanes supposent aussi un diminutif *murtella* (*myr-*) ; cf. M. L. 5802.

mūrus, -ī (ancien *moiros, moerus*, Enn., A. 419 ; Varr., L. L. 5, 141 ; cf. *moenia*) m. : mur (d'une ville, par opposition à *pariēs*, mur d'une maison), mur de défense ; cf. *corōna mūrālis*. Par suite, au figuré, « rempart, défense ». Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5764. Germanique : v. h. a. *mūra* ; celtique : irl., britt. *múr*.

Dérivés et composés : *mūrālis* ; *mūrō, -ās* (bas latin) ; *mūrātus* (Vég.) ; *mūrāna, -ae* f. (latin ecclésiastique) ; *promūrālis, -e* (latin ecclésiastique) ; *extrā-, intrā-mūrānus* (Script. Hist. Aug.) ; *infrā-, intrā-, forās-mūrāneus* (Greg. Tur.). M. L. 5758, **mūricārium*.

On rattache généralement à *mūrus, pomoerium, -ī* (*pomērium*) n. « espace consacré en dedans et en dehors de l'enceinte de Rome », puis « boulevard d'une ville » ; cf. Varr., L. L. 5, 143, *oppida condebant in Latio Etrusco*

ritu multi, i. e. iunctis bobus, tauro et uacca, interiore aratro circumagebant sulcum... ut fossa et muro essent muniti. Terram unde exsculpserant, fossam uocabant et introrsum iactam, murum. Post ea qui fiebat orbis, urbis principium; qui, quod erat post murum, postmoerium dictum. Une forme *posimirium* (lire *postmerium*?) est dans l'abrégé de Festus, P. F. 295, 4, *posimirium, pontificale pomerium ubi pontifices auspicabantur. Dictum autem pomerium, quasi promurium, i. e. proximum muro.* Mais la forme fait difficulté. Les rites de la fondation d'une ville sont étrusques.

V. *moene, moenia. Mūrus* a remplacé le mot indo-européen tiré de la racine **dheigh-* (cf. *fingō*), qu'on trouve dans gr. τεῖχος et dans osque feíhúss « mūrōs ».

mūs, mūris (gén. pl. *mūrum* et *mūrium*) m. : souris, rat. S'emploie aussi comme terme de tendresse ou d'injure et comme cognomen. Joint à différentes épithètes, désigne divers animaux : *mūs domesticus, agrestis, arāneus* (*-nea*, cf. fr. *musaraigne*, M. L. 5765), *m. Ponticus* (= μῦς ποντικός), *Libycus, marīnus* (cf. de Saint-Denis, *Vocab. des animaux marins*, s. u.), *Africānus, odōrātus*; *m. montānus*, M. L. 5776 b. Le terme spécial pour désigner la souris est *sōrex*. Ancien, usuel. Peu représenté dans les langues romanes, où ce sont les formes de *sōrex, sōricius* qui désignent la souris, et un mot récent **ratta* d'origine inconnue qui désigne le « rat ». M. L. 5764 a; irl. *múir*.

Dérivés et composés : *mūrīnus* : de souris, de rat, M. L. 5760 a.

mūsculus : petite souris, puis tout objet rappelant l'animal par sa forme ou son allure : sorte de poisson inconnu (de Saint-Denis, ibid.) ; mantelet (machine de guerre, cf. *testūdō*) ; barque (Rich compare l'emploi du mot *topo* « souris » chez les Vénitiens dans le même sens) ; muscle (cf. gr. μῦς, etc., *lacertus* et l'emploi du fr. *souris* pour désigner un muscle du gigot), de là *mūsculōsus* « musclé ». Cf. peut-être les gloses *geni[s]culae, muscellae*, CGL V 313, 19; *genesco, musscel*, ibid. V 298, 26. Ancien (Enn., Plt.), usuel. M. L. 5772.

mūscellus : μῦς, CGL III 205, 28; *mūscellārium* (Gloss.) : *uiuerrārium*, γαλεάγρα.

mūscerda : crotte de souris (cf. *sucerda*), cf. P. F. 132, 7, *muscerdas prima syllaba producta dicebant antiqui stercus murum*; cf. *stercus*.

mūscipulum et *mūscipula* = μυάγρα : piège à souris, puis « piège »(sens propre et figuré = παγίς, langue de l'Église), M. L. 5770?; *mūscipulātor* (Gloss.) : aigrefin; *mūrilegus, -ceps* (bas latin).

Cf. aussi M. L. 5757, **mūrīca*; 5760, **mūrīculus*; *mūsculus* « couleur souris », 5773 a.

mūsia, -ae (Gloss.) : *-ae nidi soricum*; *musiō* (*ū*?); *mussiō* (Gloss.) : chat; cf. CGL V 621, 6, *mussio est cattus eo quod muribus sit infestus*, et Isid., Or. 12, 2, 38. M. L. 5776 a.

Mot indo-européen : skr. *mūḥ* avec dérivés *mūṣaḥ, mūṣikā*, etc., pers. *mūš*, v. sl. *myšĭ* (d'où *myšĭca* « βραχίων »), alb. *mī*, gr. μῦς (l'υ bref du génitif μυός est analogique), v. h. a. *mūs*. Le dérivé arm. *mukn* signifie à la fois « souris » et « muscle » comme *mūsculus*.

Il ne semble pas que les Latins aient distingué nettement la *souris* et le *rat* (du reste, le rat proprement dit est sans doute d'importation récente; les représentants de *ratta* désignent tantôt le rat, tantôt la souris); v. M. L. 7089 a; et B. W. sous *rat*.

Mūsae, -ārum f. pl. (singulier plus rare) : Muses. Emprunt au gr. Μοῦσα(ι), déjà dans Ennius, qui remplace *Camēnae*. Latinisé, employé au sens de « activité littéraire ou artistique » et même « chant, poème »; usité comme surnom. Hybride tardif *mūsigena*. Cf. *mūsica, mūsīuus*.

mŭsca, -ae f. : mouche. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5766.

Dérivés : *muscārius* : qui concerne les mouches; substantif *muscārium* : émouchoir, chasse-mouches (fait d'une queue de paon ou de cheval); feuillage de certaines plantes; *muscula, muscella* : petite mouche; **mŭsciō* : « gobe-mouches », nom d'oiseau attesté dans les langues romanes, cf. M. L. 5769. Le germanique a des représentants de *musca* : v. angl. *músc-fleoge*; et de *musciō* : m. b. all. *musche*.

Dérivé à forme de diminutif en *-co/ca-* d'un thème racine dont on a une série d'autres dérivés ayant le même sens : lit. *musẽ* et gr. μυῖα, et, avec un autre vocalisme radical, v. sl. *muxa* (s. *mŭha*, tch. *moucha*, r. *múxa*) à côté de *mŭšica* « moucheron » et de v. russe *myšĭca*, supposant *ū*; cf. lette *mūsa* « mouche ». — Forme sans *s* dans v. isl. *mý* « mouche », v. sax. *muggia*, alb. *mūze, mizε*. — Arm. *mun* « mouche » peut reposer sur **muno-* ou sur **musno-*. Cf. aussi *mustiō*.

mūscella, -ae f. : μουλάριον, CGL II 373 29. Rare; cf. CIL IV 2016, *mulus hic muscellas docuit*; un doublet *muscellus* traduisant ὄνος est dans l'Itala (cod. Legionensis, an 890). M. Leumann y voit un diminutif de *mūlus*, qui remonterait à **mukslo-s*. M. L. 5767.

Dérivé : *muscellārium* n. : écurie à mulets.

muscerda : v. *mūs*.

mŭsculus, -ī m. : moule (mollusque). Depuis Plt., Ru. 298. L'*ŭ* attesté par les langues romanes, cf. M. L. 5773, semble le différencier de *mūsculus* (v. *mūs*), avec lequel on le confond généralement. Toutefois, μῦς signifie « rat » et « moule », et peut-être y a-t-il une variation de quantité, de type « populaire », comme dans *pŭsus* et *pūtus*.

Pas d'étymologie. Certaines formes romanes représentent le mot grec **mytilus*, M. L. 5803 b. Germ. *muschel*, britt. *musgl*.

mŭscus, -ī m. : mousse (*ŭ* au témoignage des langues romanes). Ancien (Cat., Agr. 6, 2). Esp.-port. *musco*, etc. M. L. 5774; le fr. *mousse* vient du francique; v. B. W. s. u.

Dérivés et composés : *muscōsus* (Catul.) ; *muscidus* (Sid.). Certaines formes romanes remontent à un diminutif *mŭsculus*, M. L. 5771 ; de même le gr. moderne μούσκουλα; *ēmūscō, -ās* « enlever la mousse » (Col.).

Dérivé d'un thème indo-européen que supposent également lit. *mūsaĩ* « moisissure » et *mùsos* (même sens), v. russe *mŭxŭ* « mousse », v. h. a. *mos* « mousse » (d'où provient le diminutif *mussula* dans Greg. Tur.) et, avec un autre vocalisme, v. angl. *méos* (même sens). — Pour le flottement entre *ū* et *ŭ*, v. Vendryes, dans Mélanges Chlumsky (*Časopis p. mod. fil.*, 17), p. 148.

mŭscus, -ī m. : musc. Emprunt au gr. μόσχος (lui-même emprunté au persan), attesté depuis St Jérôme. Dérivé : *muscātus*. Roman. M. L. 5775.

mūsicus, -a, -um : adjectif emprunté au gr. μουσικός, comme *mūsica* = μουσική. Latinisé; de là, l'adverbe *mūsicē* (= μουσικῶς), déjà dans Plaute; et les dérivés tardifs *mūsicārius, -ī* : faiseur d'instruments de musique; *mūsicātus*; *immūsicus* (Tert.).

musiō : v. *mūs*.

mūsīuus, -a, -um : adjectif de l'époque impériale usité dans l'expression *mūsīuum opus*; ou simplement *mūsīuum*. Semble une adaptation de gr. μουσεῖον « mosaïque » (transcrit en latin par *mūsaeum, -seum*), bien que le mot grec dans ce sens soit tardif; v. Baehrens, *Sprachl. Komm. z. vulgärl. App. Probi*, p. 64; de là *mūsīuārius, -ī* m. : mosaïste. Pour la forme, cf. *archīuum* en face de ἀρχαῖον, d'après *Achīuī* = 'Αχαιοί?

musmō (*musimō*), **-ōnis** m. : = μούσμων; désigne dans Pline, 8, 199, le même animal que *mufrō*. Autre sens dans Non. 137, 22 sqq. : *musimones asini, muli aut equi breues. Lucilius lib. sexto : pretium emit qui uendit equum musimonem. Cato Deletorio : asinum aut musimonem aut arietem.* Cf. Isid., Orig. 12, 1, 60; CGL V 507, 35 et 573, 5, *musmo dux gregis* (cf. Servius ad Geo. 3, 446) *ex capra et ariete natus*; V 664, 13, *musimones breues muli equis similes*. Sur le double sens, v. Graur, *Mél. ling.*, p. 20; Marx, *Lucilius* 256.

mussiriō, -ōnis m. : sorte de champignon, mousseron (Anthim.). M. L. 5777 **mussiro*; B. W. s. u.

mussō (*mussor*, Varr., Men. 102), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : *-are, murmurare. Ennius* (A. 182) : *in occulto mussabat. Vulgo uero pro tacere dicitur, ut idem Ennius* (A. 446) : *non decet mussare bonos*, P. F. 131, 9. Une forme du parler enfantin, *mussiat*, est dans Gloss. Philox.; cf. *sissiat*, κάθηται ἐπὶ βρέφους, ibid.; on a aussi *mussitus* : grognement (Charis.). Du sens de « parler bas, chuchoter, murmurer, se parler à soi-même », on est passé à celui de « ne pas ouvrir la bouche, rester silencieux ». Virgile écrira même, Ae. 11, 345, *cuncti se scire fatentur | quid fortuna ferat populi, sed dicere mussant.*

Dérivés et composés : *mussātiō* (Amm.) ; *mussitō, -ās* : même sens que *mussō*; *mussitātiō, -tor* (tardifs). *Mussō, mussitō* sont rares; Virgile n'emploie *mussō* que par archaïsme, à l'imitation d'Ennius; *obmussō, -mussitō* (Tert.); *summussus* : *-i, murmuratores. Naeuius* (Trag. 63) : *odi, inquit, summussos, proinde aperte dice quid sit*, P. F. 385, 1. *Mussāre* est conservé dans quelques dialectes italiens, M. L. 5776 d. *Mussitus* (Exc. Bob., GLK I 535) est une forme artificielle faite sur *mūgītus*, etc.

Cf. aussi **rĕmūssĭcāre*, M. L. 7205.

D'après Varr., L. L. 7, 1, *mussare dictum quod muti non amplius quam MV dicunt; a quo idem* (sc. *Ennius*) *id quod minimum est* (Inc. 10 V[2]) : « *neque, ut aiunt*, μῦ *facere audent* ». *Mussō* serait donc une onomatopée (analogue à *mugiō, muttiō*) formée sur *mū* (comme *mūtus*) ou sur *mut*; cf. GLK 1, 240, 8, *mutmut non facere audet.* Toutefois, la forme indique au moins une influence du gr. μύζω, de même sens, qu'on trouve dans Esch., Arist., et *summussus* rappelle ὑπομύζω (Diph.).

mustāx, -ācis m. : variété de laurier, ainsi nommée, dit Pline 15, 127, par Pompeius Lenaeus, *quoniam mustaceis subiceretur*. V. *mustus*.

mustēla, -ae f. (*mustella*) : 1° belette, fouine; 2° poisson mal déterminé, lotte selon certains. Ancien (Enn., Plt.). M. L. 5778.

Dérivés : *mustēl(l)ula, -ae* f.; *mustēlīnus, mustēlātus, -a, -um* : [couleur] de belette; *mustellārium* : γαλεάγρα (Gl.) ; *mustēlopardus*.

Pas d'étymologie claire. Cf. *nītēla* (et *mūs*?).

mustelāgō, -inis f. : lauréole, arbrisseau. Correspond au gr. χαμαιδάφνη. Figure dans Ps.-Apul., Herb. 27, qui a la variante *multilago* (58). Cf. *multilāgō*. V. Ernout, Philologica I, p. 171.

mŭstiō, -ōnis m. : petite mouche. Cf. Isid., Or. 12, 8, 16, *bibiones sunt qui in uino nascuntur, quos uolgo mustiones* (*musc-* var.) *a musto appellant* (étymologie populaire?). M. L. 5781.

Cf. *musca*. V. Sofer, 104, 175.

mustricula, -ae f. : *est machinula ex regulis, in qua calceus nouus suitur*, P. F. 131, 18, qui cite un exemple (obscur) d'Afranius, Com. 419. La glose de Scaliger, CGL V 604, 14 : *mustricola : machina ad stringendos mures*, confond le mot avec *muscipula*.

mŭstus, -a, -um : nouveau; *musta uirgo* (Naev.); *musta agna* : agnelle nouveau-née (Caton). Terme de la langue rustique; usité surtout au neutre substantivé *mustum* « vin nouveau, vin doux, moût »; sens conservé dans les langues romanes. Ovide, M. 14, 146, emploie même *mustă, -ōrum* au sens de « vendanges, automnes », *tercentum musta uidere*. Ancien, technique. Panroman. M. L. 5783; et germanique : v. h. a. *most*, etc.

Dérivés : *mustārius* : *m. urceus* (Caton) ; *musteus* : 1° nouveau, frais (*musteus caseus*) ; 2° doux comme le vin nouveau, *musteum mālum* « pomme douce », M. L. 5779; *mustulentus* : abondant en vin doux (*m. uentus*, Plt., Ci. 382) ; *mustāceum* n. : gâteau de mariage, fait de farine pétrie avec du vin doux, du fromage et de l'anis et cuit sur des feuilles de laurier (Cat., Agr. 121) ; cf. *testāceus*, etc.

Certaines formes romanes remontent à **mustidus* et **mustōsus*. M. L. 5780, 5782.

Pas d'étymologie claire.

mutilāgō, -inis f. : fragon non piquant. De *mutilus* (?) ; v. André, *Lex.*, s. u., et Ernout, Philol., cité sous *mustelāgō*.

mutilus, -a, -um : écorné; *m. bōs, -a capella*; cf. Don., Hec. 65, et logoud. *mudulu* « chèvre sans cornes », M. L. 5791; cf. irl. *molt* « mutilus (> *mulitus*?) ueruex », et britt. *mollt* (de **multo*) « mouton ». M. L. 5739; plus généralement « mutilé, tronqué, écourté ». S'emploie des personnes et des choses, au propre et au figuré.

S'y rattachent : *muticus* : usité dans *mutica spīca*, Varr., R. R. 1, 48, 3, M. L. 5787; *mutilō, -ās* (déjà dans

Tér.) ; M. L. 5789 et *admutilō* ; *mutilātiō*, *mutilitās* (tardifs) ; *inmutilātus* (Sall. ap. Non. 366, 14) = *integer*, Cod. Theod. 4, 22, 1.

Certaines formes romanes remontent à **mutidus*, M. L. 5788. Cf. peut-être aussi M. L. 5793, **mūtt-*, et 5792, **mutius*.

Pas d'étymologie certaine. L'adjectif qui sert aussi de nom propre se retrouve en osq. Mutíl, Muttillieis « Mutilis, Muttillii ».

mutmut : v. *mussō*.

mūtō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : changer, échanger et « changer de lieu, déplacer » (et « se déplacer »). Transitif et absolu, e. g. T.-L. 9, 12, 2, *adeo animi mutauerant, ut...* Sur le sens péjoratif, v. Löfstedt, Syntactica II, p. 381. L'idée de changement est inséparable de celle de mouvement et les sujets parlants ont souvent associé *mūtō* à *moueō* ; de là des emplois comme ceux qu'on rencontre dans Plaute, Am. 274, *nam neque se Septemtriones quoquam in caelo commouent | neque se Luna quoquam mutat* ; Lucilius 674, *mutes aliquo te* (sens conservé en latin vulgaire, cf. Compernass, Vulgaria, Glotta 8 (1917), p. 109, et dans les langues romanes ; cf. v. ital. *mutare* « voyager », fr. *remuer*, etc., à côté de *muer* « changer [de peau] », etc.) ; cf. aussi le sens de *commoetācula*, *uirgae, quas flamines portant pergentes ad sacrificium, ut a se homines amoueant*, P. F. 56, 29 ; de **com-moitā-clom*, avec suffixe d'instrument **c(o)lo-*. Ces emplois et ce sens ont donné lieu à l'étymologie **mouitāre* > *mūtāre* « mouvoir fréquemment, déplacer », puis « changer ». Mais, d'une part, le fréquentatif de *mouēre* est *mōtāre* et, d'autre part, le sens premier de *mūtāre* est bien « changer », comme le prouvent le dérivé *mūtuus* et les composés *commūtāre*, *permūtāre* ; et la forme *commoetācula* enseigne que l'*ū* de *mūtāre* est issu d'un ancien *oi*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5785 ; B. W. *muer* (évincé par *changer*) ; germanique : v. h. a. *muzzōn*, etc. ; britt. *mudo*.

Dérivés et composés : *mūtātiō* : change, changement, échange ; relai (où l'on change les chevaux) ; en rhétorique, traduit le gr. ὑπαλλαγή ; écoss. *mùth* ; *mūtātor* (époque impériale) ; *mūtātōrius* (id.) ; *mūtātus, -ūs* (Tert.) ; *mūtātūra* (bas latin) ; *mūtābilis, -biliter, -bilitās* (rare, mais classique) ; et *immūtābilis* (= ἀνάλλακτος), *-bilitās*, tous termes de la langue écrite ; *immūtātus* : non changé ; *mūtitō, -ās* (Gell.) ; *commūtō* « échanger », e. g. Plt., Tri. 59, *uin commutemus? tuam ego ducam et tu meam?*, puis simplement « changer » ; *dēmūtō* : abandonner en changeant. Transitif et absolu (rare ; archaïque [Plt., Cat.] et postclassique), souvent simple synonyme renforcé de *mūtō*, employé par la langue familière et repris par la prose tardive ; *ēmūtō* ; *immūtō* : changer (en), transformer. En rhétorique, *immūtāta ōrātiō* = ἀλληγορία, *immūtātiō* = ἀλλοίωσις, μετωνυμία ; *permūtō* : *permutatur, id proprie dici uidetur, quod ex alio loco in alium transfertur, ut commutatur, cum aliud pro alio substituitur. Sed ea iam confuse in usu sunt*, F. 234, 20 ; *inter-*, *sub-mūtō* (britt. *symud*) ; *trānsmutō* (rare, mais classique), *-tātiō*, M. L. 8855 d.

mūtuus : qui se fait par voie d'échange, mutuel, réciproque. Spécialisé dans l'emploi de *mūtuum argentum*, d'où *mūtuum* n. : argent emprunté (à charge de revanche et à rendre sans intérêt, différent en cela de *fēnus*), « emprunt » (à peine attesté dans les langues romanes, M. L. 5799) ; sens dont dérivent *mūtuor, -āris* (*mūtuō*) « emprunter », *mūtuātiō*, *mūtuārius*, *mūtuātīcius* (tardif ; cf. *multātīcius*) ; *prōmūtuus* « payé d'avance, avancé » ; *mūtuitor, -āris* (Plt., Merc. Prol. 58) ; *mūtuiter* (adv.).

De *prōmūtuus* est dérivé *prōmūtuor*, attesté dans les gloses, où il est traduit par προδανείζομαι (Gloss. Philox.) ; de là *imprōmutuāre* (Gloss. ; Lex Visig.), auquel remontent les formes romanes du type *emprunter*. M. L. 4319 ; B. W. s. u.

Il y a ici un ancien élargissement par *-t-* (*-th-*) de la racine **mei-* de *mūnia*, *migrō* (?), etc. Cf. skr. *mithaḥ* « en alternance avec », v. sl. *mitě* (même sens), got. *maidjan* « καπηλεύειν », *in-maidjan* « ἀλλάττεσθαι », lette *mietuôt* « échanger », *mitêt* « changer » ; got. *maiþms* « δῶρον » et v. isl. *meiðmar* « bijoux » ; v. angl. *māþum* ; v. sl. *mĭstĭ* « compensation (d'un attentat), vengeance ». Hors du latin, il y a des formes en *-u-* : skr. *mithunáḥ* « paire », en face de av. *miθwarəm* « paire », v. sl. *mitusĭ* « alternativement », lette *miẽtus* « échange ». Cf. aussi le suivant.

mūtō (*muttō*), **-ōnis** m. : = Priapus, membrum uirile (rare, Lucil., Hor.). Surnom romain.

Dérivés : *mūtōnium* (et *muttōnium* ; *mūtūnium*, ap. Gloss.) : πέος ; *mūtūniātus* : *magno pene praeditus* (Mart. 3, 73, 1).

Cf. le nom de dieu *Mūtūnus Tutūnus* (*Mūtīnus Tutīnus*, ap. Fest.), divinité priapique, symbolisant l'union des sexes dans le mariage, *cui mulieres uelatae togis praetextatis solebant sacrificare*, P. F. 143, 10.

Mūtō semble un nom en *-ō*, *-ōnis* du type *frontō*, *nāsō*, *buccō*, etc., qui marque un défaut ou une difformité physique ; il ne figure que dans les satiriques ; pour la forme en *-ō*, cf. *coleō*. *Mūtūnus* rappelle pour la formation *Neptūnus*, *Portūnus*, *Fortūna*, et est sans doute le dérivé d'un thème en *-u-*, **mūtu-*, et, avec géminée caractéristique, **muttu-*.

On a rapproché irl. *moth* « membrum uirīle » et, de *Tutūnus*, *toth* « membrum muliebre » ; cf. Mich. O'Briain, Z. f. kelt. Phil. 14 (1923), 325, et Thurneysen, Rh. Mus. 77 (1928), 335. V. aussi Herter, Rh. Mus. 76 (1927), 418.

Si le *moetino signo* de Lucil. 78, dont le sens est obscur, se rattache à ce groupe, on rapprocherait skr. *maithunam* « accouplement », et il s'agirait d'un mot du groupe de *mūtāre*.

Une troisième hypothèse considère le groupe divin *Mūtūnus Tutūnus* (*Titīnus*, cf. les *sōdālēs Titiī*) comme d'origine étrusque, de même que *Pīcumnus*, *Pilumnus*, qui étaient aussi des dieux de la fécondité dans le mariage ; l'étrusque a des gentilices *Mutu*, *Muθuna*. V. Bertoldi, *Questioni di metodo*, p. 259. Tout ceci incertain.

muttiō, -īs, -īuī, -īre : *loqui. Ennius in Telepho* (286) « *palam muttire plebeio piaculum est* », F. 128, 24. Terme de la langue parlée qui apparaît seulement chez les écrivains archaïques pour reparaître dans la Vulgate, et qui est représenté en roman, M. L. 5794. Le sens propre est « dire *mu*, souffler mot » ; cf. Plt., Bacch. 800, *impinge pugnum, si muttiuerit*.

Dérivés et composés : *muttītiō* f. (Plt.) ; *dē-*, *ē-muttiō* (tardifs).

Se rattache sans doute au groupe des onomatopées commençant par *mu* ; et plus spécialement à *mūtus*, défini par Non. 9, 17, « *sonus est proprie qui intellectum non habet* » ; *muttum*, glosé γρύ, qu'on trouve dans la langue familière ; cf. Schol. Pers. 1, 119, *dicimus*, « *muttum nullum* », *i. e. nullum emiseris uerbum*. M. L. 5795 ; B. W. sous *mot*.

Cf. sous *mūtus*, gr. μυττός.

mūtulus, -ī (*ŭ*, cf. M. L. s. u.) m. : toute espèce de saillie de pierre ou de bois s'avançant au delà de l'alignement d'un mur ; mutule, modillon, corbeau. Terme technique d'architecture (Varr., Vitr.), et comme tel suspect d'être emprunté, sans doute à l'étrusque : cf. *titulus*, *tutulus* et *Tutūnus*? M. L. 5797 ; et 5790, **mutilio*.

Mūtūnus : v. *mūtō, -ōnis*.

mutus, muttum : v. *muttiō*.

mūtus, -a, -um : muet. S'est dit sans doute d'abord des animaux qui ne savent que faire « *mu* » : *mūtae pecudēs* ; s'est ensuite appliqué aux hommes (cf. le développement de sens comparable de *mussāre*) : *uere dici potest magistratum legem esse loquentem, legem autem mutum magistratum*, Cic., Leg. 3, 1, 2 ; puis aux choses : *mutum forum, elinguem curiam... uidemus*, Cic., post Red. 1, 3. Ancien, usuel ; panroman. M. L. 5798 ; B. W. s. u. Irl. *mút* ; britt. *mud*.

Dérivés : *mūtitās* (Gloss.) ; *mūtēscō, -is* : devenir muet, M. L. 5786, tardif et peut-être tiré des composés plus anciens *im-* et *ob-mūtēscō* (Cic.).

Certaines formes romanes supposent *mūtulus* (cf. Audollent, *Tab. deuot.* 219 A 10). M. L. 5796.

Des mots analogues se trouvent ailleurs : skr. *mūkaḥ*, arm. *munj*, gr. μυνδός et les formes d'Hésychius : μύδος, μυκός, μυναρός, μύτης, μύτις, μυττός. V. *mū*.

mūtuus : v. *mūtō*.

myrtus : v. *murtus*.

myxa, -ae f. : sébeste (Plin. 13, 51), v. *nixa*.

myxa, -ae f. : bec de lampe, lumignon. Emprunt (Martial) au gr. μύξα, latinisé et passé sous des formes altérées dans les langues romanes (fr. *mèche*, etc.). V. M. L. 5804 et B. W. s. u. Sans rapport avec le précédent.

N

nablium, -ī (*nablum, naulium*) n. : sorte de harpe, d'origine phénicienne ; hébr. *nēbel*, passé également en gr. νάβλα(ς). Emprunt attesté à partir d'Ovide.

Dérivés : *nabliō, -ōnis* m. : ψάλτης ; *nablizō* : ψάλλω (Gloss.).

nacca, -ae m. : *-ae appellantur uolgo fullones... quidam aiunt quod omnia fere opera ex lana νάκη dicuntur a Graecis*, P. F. 166, 7. Attesté dans Apulée, comme le dérivé *naccīnus*.

Cf. νάκος « toison », νάσσω « fouler », νάκτης. Mot vulgaire, avec géminée expressive ; peut-être osco-grec, ou emprunté par l'intermédiaire de l'étrusque, comme un certain nombre de substantifs en *-a*. Le mot courant de la langue écrite est *fullō*. Semble sans rapport avec *Natta*, cognomen des Pinarii, et qu'on trouve dans Hor., S. 1, 6, 124 (où Porphyrion note *Natta pro uolgari et sordido homine posuit*), et Perse, 3, 31. A moins que tous deux ne soient des déformations, d'origine différente, de νάκτης (-τᾶς).

naenia : v. *nēnia*.

naeuus, -ī m. : tache sur le corps, envie, verrue. Une forme réduite *neus* est attestée CGL IV 124, 6 ; les formes romanes remontent à *naeuus* et *neus*, cf. M. L. 5807.

Dérivés : *naeuius* : qui a des taches ; *naeuolus, naeuulus* (époque impériale). *Naeuus* représente un ancien *gnaiuos*, conservé encore comme *praenōmen* (abrégé en *Gn.*), *Gnaiuos, Gnaeus*, tandis que *Naeuius* a fourni le nom d'une *gēns*, d'où *Naeuiānus* ; cf. osq. Gnaivs ; *Cnaives* (gén.).

Étymologie inconnue ; cf., pour la diphtongue et la structure, *laeuus, scaeuus*, etc.

nam : conjonction explicative, correspondant pour le sens comme pour l'emploi au gr. γάρ ; toutefois, à l'encontre de ce dernier, se place le premier mot de la phrase. Les exemples de *nam* placé le second mot sont poétiques (Catulle 64, 301 ; Hor., Vg., e. g. Ae. 3, 379, *prohibent nam cetera Parcae | scire*) et suspects d'influence grecque.

1° *Nam* est, comme *enim*, une particule de sens affirmatif : « en vérité » ; cf. Plt., Men. 537, *ubi illae armillae sunt quas una dedi? | — Numquam dedisti. — Nam pol hoc unum dedi* ; et Mi. 1325. Ce sens est ancien, mais rare. Le plus souvent, *nam* sert à introduire un nouveau développement dans un raisonnement, une confirmation spéciale d'une affirmation générale : Cic., Diu. 2, 1, 3, *Magnus locus philosophiaeque proprius a Platone, Aristotele, Theophrasto, totaque Peripateticorum familia tractatus uberrime. Nam quid ego de Consolatione dicam?*, où *nam* correspond à peu près à notre « à ce propos ». En particulier, *nam* introduit une explication, un complément, une justification, des exemples à l'appui d'une affirmation précédemment exprimée. En ce sens, il équivaut au fr. « car » : Plt., Ba. 368, *pandite atque aperite propere ianuam hanc Orci, opsecro. | Nam equidem haud aliter esse duco, quippe qui nemo aduenit.*

Peut être suivi de *que* : *namque* = καὶ γάρ. Le sens est celui de *nam* renforcé. *Namque* s'emploie surtout devant voyelle, pour éviter l'élision du monosyllabe. Se rencontre quelquefois en seconde place (premier exemple dans Varron, évité par Cicéron et César, repris par Tite-Live).

2° *-nam* enclitique s'ajoute à des pronoms ou à des particules de caractère interrogatif ou indéfini pour en renforcer l'indétermination : *quis, quia, ubi, quō, uti, num* : *quisnam, ubinam, quianam* « pourquoi donc », *utinam* qui accompagne un subjonctif de sens optatif. A l'époque archaïque, on trouve encore quelques traces de l'indépendance de *nam*, e. g. Plt., Epid. 132, *perdidisti omnem operam. — Nam qui perdidi?* ; Bacch. 1114, *quid tibi ex filio nam, opsecro, aegrest?* ; Truc. 352, *num tibi nam, amabo, ianua est mordax mea?*

Nam, bien qu'usité de tout temps, n'a pas survécu dans les langues romanes ; en français, catalan, provençal, il est remplacé par *quārē*. M. L. 6934 ; B. W. *car*.

Formation du type de *tam, quam* (v. ce mot), *-dam* ; ne se retrouve pas hors du latin. Pour l'élément radical, cf. d'autres mots de type adverbial : *ne* (particule), *nem-* (dans *nempe*), *enim, num*. Mais le latin n'a pas de démonstratif de la famille de v. sl. *onŭ* « celui-là », etc., à laquelle appartiennent sans doute ces adverbes.

nancior, nanciō : conservés seulement par les grammairiens ; Priscien, GLK II 513, 18, cite un exemple du futur *nanciam* dans T. Gracchus ; Festus, 166, 29, un exemple de *nancitor* : *nancitor in XII* (Inc. 1) *nactus erit, praehenderit. Item in foedere Latino « pecuniam quis nancitor, habeto »* ; cf. encore P. F. 347, 5, *renancitur significat reprehenderit. Vnde adhuc nos dicimus nanciscitur et nactus, i. e. adeptus*. Le simple a été remplacé par l'inchoatif *nancīscor, -eris, nactus* (*nanctus*) *sum, nancīscī* (cf. *apīscor/apiō, pacīscor/pacō*) : rencontrer, trouver, obtenir ; contracter (une maladie). Ni composés, ni dérivés. Ancien (XII Tables) et classique, mais rare à l'époque impériale, où l'on ne trouve que quelques exemples de *nactus*. Du reste, le verbe, étant donné son sens, ne s'emploie guère qu'au perfectum, de même qu'en grec la racine n'a fourni que des thèmes d'aoriste et de parfait : ἤνεγκον, ἐνήνοχα. Conservé en logoudorien. M. L. 5816, *nancīscĕre*.

nancīscor, nactus appartient à une racine indo-européenne dont les formes sont aberrantes. L'adjectif en *-to-*, lat. *nactus*, ne peut reposer que sur *n^ok-to-* ; la forme est donc comparable à celle de got. *bi-naúht* ist « ἔξεστιν ». Comme *nancior* ne peut s'expliquer par une ancienne forme à redoublement, il n'y a d'autre explication que par un présent à nasale, avec suffixe secondaire **-ye/o-*, comme dans *uinciō* ; en effet, le latin a développé le type du présent à nasale infixée. — La racine se présente sous la forme **nek'-* — avec des sens en partie spécialisés — dans skr. *náçati*, av. *nasaiti* « il atteint », v. sl. *nesǫ*, lit. *nešù* « je porte » et en germanique, got. *bi-nah* « δεῖ, ἔξεστιν », *ga-nah* « ἀρκεῖ », *ga-nohs* « ἱκανός », *ga-nohjan* « περισσεύειν » ; les formes à redoublement (avec prothèse grecque) : gr. ἐ-νε-γκ-εῖν, ἐνήνεγμαι. Il y a **n̥-* dans skr. *açnóti* = av. *ašnaoiti* « il atteint », arm. *hasi* « je suis arrivé » (d'où *hasanem* « j'arrive »). Tokh. B. *eṅk-* et skr. *áṃçaḥ* « part » ne sont pas clairs, non plus que les formes celtiques : le présent irlandais est de la forme *con-iccim* « je puis », *ro-iccu* « j'arrive, j'atteins », *do-icc* « il vient », etc., cf. gall. *di-anc* « s'échapper » ; le prétérit est de la forme *ro-dánac* « je suis venu, je suis arrivé », *do-tánac* « je suis venu », etc. ; l'*a* de ce prétérit est à rapprocher de celui de lat. *nactus* ; la forme irlandaise concorde avec celle du parfait véd. *ānáṃça* « j'ai atteint ». — Il semble qu'une forme **nok-* de la racine, avec la caractéristique *-s-* du désidératif, ait fourni *ob-noxius* « enclin à, sujet à » (v. ce mot) ; pour le sens, cf. gr. ποδ-ηνεκής, δι-ηνεκής. Ce mot a subi l'influence de *noxa*.

nānus, -ī m. (*nannus*), **nāna, -ae** f. : nain, naine. Emprunt au gr. νᾶνος, νάννος (le mot latin est *pūmiliō*, cf. Gell. 19, 13, 2). *Nānus* apparaît pour la première fois dans Varr., L. L. 5, 119, où il désigne un vase grotesque, sans doute en forme de nain : *uas aquarium uocant futim... quo postea accessit nanus* (*magnus* cod. = *nagnus, nannus*) *cum Graeco nomine, et cum Latino nomine Graeca figura barbatus* ; cf. P. F. 185, 8, *nanum Graeci uas aquarium dicunt humilem et concauum, quod uolgo uocant situlum barbatum, unde nani pumiliones appellantur*. — *Nānus* passait pour vulgaire ; il se disait aussi des chevaux et mulets nains ; cf. Gell., l. l. Panroman, sauf roumain. M. L. 5819. Irl. *nan*.

naphtha(s), -ae f. : naphte. Mot étranger : *ita appellatur circa Babylonem et in Austacenis Parthiae profluens bituminis liquidi modo* (Plin. 2, 235), venu par le gr. νάφθα(ς).

napurae, -ārum f.? : cordes ; liens de paille. Terme de l'ancien rituel conservé par Festus, 168, 26, « *napuras nectito* », *cum dixit pontifex, funiculi ex stramentis fiunt*, et 160, 16, « *pontifex minor ex stramentis napuras nectito* », *i. e. funiculos facito, quibus sues adnectantur*. Sans autre exemple.

On rapproche v. h. a. *snuaba* « bandelette » et v. sl. *snopŭ* « δεσμή ». Le mot aurait été conservé par suite de son usage religieux. Sur l'hypothèse d'une origine étrusque, v. F. Muller, Mnemosyne, 47, 1913, p. 120, et Goldmann, *Beitr. z. Lehre v. idg. Charakter d. etr. Spr.*, II, 60 sqq. ; Bertoldi, *Quest. di metodo*, 232, 282.

nāpus, -ī m. : navet (Col., Plin.). Panroman. M. L. 5821 ; B. W. s. u. ; germanique : v. angl. *næp*.

Dérivés : *nāpīna* f. : champ de navets, M. L. 5820 a ; *nāpīcium* « sorte de rave ». Composé : *nāpocaulis*, Isid. 17, 10, 9 (cf. *rauacaulis*, Gloss.).

Le rapprochement proposé avec gr. νᾶπυ « moutarde », autre forme de σίνᾱπι, -πυ, ne satisfait pas pour le sens. Mot méditerranéen, d'origine obscure. Rappelle *rāpum*, de sens voisin.

nār : — *Sabini lingua sua dicunt sulpur*, Serv. auct. Ae. 7, 517. Nom d'un fleuve sabin aux eaux sulfureuses ; cf. ombr. *naharcom* « Narcum ». Origine inconnue ; sans doute mot prélatin, comme *sulp(h)ur*.

nardus, -ī m. (*nardum* n.) : nard, essence de nard. Emprunt ancien (Plaute) au gr. νάρδος, lui-même emprunté au phénicien, qui le tenait du sanskrit.

Dérivés et composés : *nardinus* (= νάρδινος) ; *nardi-fer, -folium* ; *nardocelticum*.

Le mot a pénétré dans les langues romanes et germaniques par la langue de l'Église.

nārēs, -ium f. : narines, ouvertures du nez, et par suite « nez, flair ». Désigne aussi les orifices d'un canal, etc. Le singulier, génitif *nāris*, ne se rencontre qu'à l'époque impériale, avec le sens de « nez », *nāsus* ; on n'a pas de nominatif. L'accusatif *nārem* et l'ablatif *nāre* (Pers. 1, 33) ne peuvent donc servir à prouver l'existence d'un thème consonantique **nās-* ; les manuscrits d'Horace ont l'accusatif pluriel *nārīs*, qui, comme le génitif *nārium*, indique un thème en *-i-* : **nāsi-s* ; sans doute allongement d'un ancien mot racine **nās-*. Ancien (Enn., Cat.) ; panroman. M. L. 5826 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *nārōsus, grandes nares habens*, CGL II 588, 1 (formation populaire), et *nārinōsus* ; *nāriputēns* (Anth.) ; *nāricornus*. Une forme *nārīcēs* (de *nārīx*) est dans les Gloss. Cf. aussi M. L. 5824, *narīca, narīcae* ; 5825, **narīcula* ; 5825 a, **narīna*.

La forme latine concorde avec lit. *nósis* (féminin) « nez », v. pruss. *nozy* « nez ». Un mot radical **nās-* est attesté par le duel véd. *nā́sā* = av. *nåṅha* ; cf. l'accusatif singulier v. pers. *nāham* « nez ». Une forme à *ă* serait indiquée par le génitif duel véd. *nasóḥ* ; l'alternance *ā/ă* n'est pas normale ; mais il s'agit d'un nom de partie du corps, de type « populaire », et ce que confirme *nāssus* (v. ce mot). Formes dérivées à brève radicale : v. isl. *nasar* (pluriel) « nez » avec singulier, peut-être secondaire, *nǫs*, v. h. a. *nasa* ; en slave, thème en *-o-* : *nosŭ* « nez ». Cette forme est à rapprocher de lat. *nāssus* (*nāsus*), dont le vocalisme radical est autre : *s* du slave est ambigu et peut reposer sur *-ss-* aussi bien que sur *-s-* simple. L'arm. *unčʿ* (génitif datif *ənčac*) « nez » ne se laisse pas rapprocher, et il ne ressemble même pas à gr. ῥίς, ῥινός.

nārīta, -ae f. : emprunt au gr. νηρίτης (ou plutôt à la forme dorienne correspondante), employé par Plaute, glosé *genus piscis minuti* (F. 166, 25 ; P. F. 167, 10) et conservé dans certains dialectes italiens de l'Adriatique. M. L. 5827. Les gloses ont *narria*.

Il n'y a pas à douter de l'emprunt ; *narita* est le texte de Festus, *narica* une graphie fautive de l'Epitomé de Paul.

narrō : v. *gnārus*. M. L. 5829.

nāscor, -eris, nātus sum, nāscī (le participe futur **nātūrus* n'est pas attesté et a été remplacé par *nascitūrus*, sans doute formé d'après *moritūrus*) ; ancien **gnāscor* ; le *g* initial est encore conservé dans les formes substantivées du participe : *gnātus, gnāta*, et dans

agnātus, prognātus : naître, être mis au monde. Se dit des êtres vivants, des plantes et, par extension, des choses abstraites et inanimées. *Nāscentia* (comme *gignentia*) désigne « ce qui naît du sol », les plantes. Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 5832, *nascĕre*.

Formes nominales et dérivés : *nātus* : né. Suivi d'un nom de nombre accompagnant un nom à l'accusatif *annus, diēs, hōra, mēnsis*, il signifie « âgé de », *decem annōs nātus* (cf. l'emploi de gr. γεγονώς). Suivi du datif ou de l'accusatif avec *ad*, il a le sens de « né pour, désigné naturellement pour ». Substantivés, *nātus, nāta* désignent le fils, la fille, *nātī* « les enfants », par opposition à *parentēs* : *caritas quae est inter natos est inter parentes*, Cic., Lael. 8, 27, et prennent souvent une valeur affective, notamment au vocatif *gnāte mī* « enfant né de moi » et, par conséquent, qui m'est particulièrement cher ; et avec une épithète qui souligne ce caractère : *cārus, dulcis*. En outre, un diminutif *nātula* (cf. *puella*) apparaît dans les inscriptions à basse époque. *Nātus, nāta*, fréquents dans Plaute et dans la poésie, sont bannis de la prose classique en raison de cette valeur affective. *Fīlius*, au contraire, est le terme général et neutre. Cf. Marouzeau, R. Phil. 47, 69 sqq.†Conservé en roman avec des sens dérivés. M. L. 5851.

Composé privatif : *innātus*, traduisant chez les Pères de l'Église ἀγενής, ἀγέννητος ; cf. *ingenitus*.

Composé artificiel : (*g*)*nāticīdium* = τεχνοκτονία (Gloss.).

nātus, -ūs m. : naissance. Usité seulement à l'ablatif, dans le sens de « âge », *homo māior, minor nātū*, etc. ; *nātālis* : de la naissance, natal (*n. diēs*). A l'époque impériale, *nātālēs, -ium* : naissance, race, origine. Conservé dans les langues romanes avec le sens spécial de « jour de la naissance du Christ, Noël », M. L. 5845 ; cf. aussi *nātālia*, ibid. 5844. Dérivé : *nātālīcius*, d'où *nātālīcium* n. « présent pour l'anniversaire » ; *nātālīcia* (*cēna*) f. Conservé en celtique : irl. *notlaic*, britt. *nadolyg*.

nātīuus : 1° né, qui a eu une naissance, un commencement (cf. γεννητός) : *Anaximandri opinio est natiuos est deos*, Cic., N. D. 1, 10, 25 ; 2° inné, naturel, naïf (par opposition à « artificiel »), natif, M. L. 5849 ; *nātīuitās* (latin impérial, Dig., latin ecclésiastique), M. L. 5848 b. Cf. *abortīuus, gene-, īnsi-tīuus*.

nātiō : sens premier « naissance » ; personnifiée et divinisée : *Natio quoque putanda est quae, quia partus matronarum tueatur, a nascentibus Natio nominata est*, Cic., N. D. 3, 18, 47. Dans la langue rustique, le mot a pris un sens concret et désigne la naissance des petits d'un animal, c'est-à-dire la « portée » ; cf. Varr., R. R. 2, 6, 4, et P. F. 165, 4, *in pecoribus quoque bonus prouentus feturae bona natio dicitur*, et sans doute CIL I² 60 (Préneste), *Orceuia Numeri nationu* (= *nationis*) *cratia Fortuna* (datif)... *donom dedi* ; cf. aussi *nātiō dentium* (Cael. Aur.). Ce sens explique qu'il ait pu prendre celui d'ensemble d' « individus nés en même temps ou dans le même lieu, nation » : *natio, genus hominum qui non aliunde uenerunt, sed ibi⟨dem⟩ nati sunt*, P. F. 165, 3. *Nātiō* est devenu ainsi proche de *gēns*, auquel il est souvent joint ; cf. Cic., Font. 11, 25 ; N. D. 3, 39, 93 ; Imp. Pomp. 11, 31, etc. *Nātiōnēs*, dans la langue de l'Église, a servi, comme *gentēs*, à traduire τὰ ἔθνη « les nations païennes », par opposition au peuple de Dieu. M. L. 5848 a. Dérivés : *nātiuncula* (Not. Tiron.) ; *nātiōnātus, -ūs* (Inscr.).

nātūra : 1° action de faire naître, naissance, *nātūra pater* (sens rare et archaïque) ; 2° nature, caractère naturel (sens propre et figuré), par suite : ordre naturel des choses, *nātūra rērum*, traduisant φύσις ; 3° élément, substance (terme philosophique correspondant aussi à φύσις) ; 4° organes de la génération (cf. *nātūrāle, nātūrālia, -ium*). Dérivé : *nātūrālis* (et *nātūrābilis* dans Apulée) ; d'où, à basse époque, *nātūrāliter, nātūrālitās, -tus* ; *nātūrificātus* (Tert.), fait d'après φυσιοποιέω de Clément d'Alexandrie ; *innātūrālis* (cf. le grec tardif ἀφύσικος). — Le substantif *nātūra* a le même vocalisme que *nātus* ; cf. *stătūra, stătus*, en face de *stātum, stātūrus*. Irl. *nāduir*.

Du radical *nāsc-* dérivent : *nāscentia* f. (Vitr.) « naissance », qui en bas latin a pris le sens de « tumeur naissante, excroissance », cf. ἐκ-, πρόσ-φυσις, M. L. 5831 ; *nāscibilis* (Tert.) et *innāscibilis* (id.), calques de γεννητός et ἀγέννητος.

Composés : *agnāscor* (de *adg-*) : naître à côté ou après ; *agnātus, -a* : agnat, parent du côté paternel ; et enfant posthume ; *agnātiō*, termes de la langue du droit.

cognātus = συγγενής « parent par le sang » (par opposition à *affīnis* « parent par alliance »). Sur la différence entre *agnātus* et *cognātus*, cf. Paul., Dig. 38, 10, 10, 2, *cognati sunt et quos agnatos Lex XII Tabularum appellat, sed hi sunt per patrem cognati ex eadem familia ; qui autem per feminas coniunguntur, cognati tantum nominantur*, M. L. 2029 ; *cognātiō*. Sens tardif : « beau-frère ». Cf. Thes. s. u.

prōgnātus : né de, issu de, descendant de (archaïque et poétique, terme noble) ; *prōgnātiō* (tardif). Cf. *prōcreō*.

renāscor (classique, usuel), d'où *renāscibilitās* (= ἀναγέννησις, latin ecclésiastique) ; *regnātus*.

dēnāscor (= *dēpereō, dēcrēscō*), rare (Varr., Cass. Hém.) ; *ēnāscor* (depuis Varr., rare), cf. *exorior* ; *innāscor*, surtout fréquent au participe *innātus* ; *internāscor* (rare, époque impériale) ; *obnātus* (ἅ. λ., T.-L. 23, 19, 11) ; *sub-* (Ov.) ; *supernātus* (Cels., Plin.) ; *antenātus* (cf. M. L. 497), où peut-être les deux éléments sont seulement juxtaposés. Cf. aussi *praegnās*.

Un hybride **neonātus* est supposé par certains mots romans appartenant à la langue des pêcheurs, où ils désignent le « frai » et le « fretin ». V. M. L. 5888.

Pour l'étymologie, v. *gignō*.

nassa, -ae (*naxa*) f. : nasse ; *est piscatorii uasi genus, quo cum intrauit piscis, exire non potest*, F. 168, 23. Ancien, technique. Panroman, sauf roumain. M. L. 5838.

On a pensé à un rapport avec le groupe de *nectō* ; v., sous ce mot, des formes celtiques à radical *nad-*.

nassiterna, -ae f. : sorte d'arrosoir ; *-a est genus uasi aquarii ansati et patentis, quale est quo equi perfundi solent*, F. 168, 15. Mot archaïque (Plt., Cat.) ; les gloses ont aussi les graphies *nasiterna, nasiturna*.

Dérivé : *nassiternātus*.

Peut-être dérivé de *nās*(*s*)*us* ; cf. dans Juv. 5, 47, *calix nasorum quattuor* « un vase à quatre becs ». Toutefois, un rapport avec *nassa* peut être également supposé. En tout cas, terme suspect d'être emprunté. Pour la finale (étrusque?), cf. *cisterna*, etc. ; Ernout, Philologica, I, p. 29 sqq.

nasturtium (*-cium*), **-ī** n. : nasitort, cresson alénois ; *nomen accepit a narium tormento*, Plin. 19, 155, d'après Varr., Men. 384 ; cf. Moretum, v. 83 *quaeque trahunt acri uoltus nasturtia* (var. *-cia*) *morsu*. Étymologie populaire? Usuel en roman. M. L. 5841.

nāsus, -ī (ancien *nāssus* avec géminée expressive, cf. Plt., Mer. 310) m. et **nāsum** n., cf. Non. 215, 2 : 1° nez ; 2° nez en tant qu'organe de l'odorat, flair (souvent dans un sens satirique) ; 3° bec (d'un vase, cf. μυκτήρ). Ancien, usuel, panroman. M. L. 5842. Sur les noms des différentes parties du nez : *columna*, la « ligne » ; *pirula*, le « bout » ; *pinnulae*, les « ailes », v. Isid. 15, 1, 48.

Dérivés et composés : *nāsō, -ōnis* : au long nez ; *nāsica* (et *nāsīca*, cf. M. L. 5833, 5834) « aduncus nāsus, curuō nāsō », formations populaires, toutes deux usitées comme surnoms, comme *Seneca* (cf. Vendryes, MSL 22, 101) ; *nāsūtus* (familier) « au long nez » et « qui a du flair » (comme un thème en *-u-* **nāsu-* n'est attesté nulle part, *-ūtus* doit être analogique ; cf. *cornūtus*, etc.), M. L. 5843 ; *nāsāle, ornamentum equorum*, CGL Scal. V 605, 53 ; *nāsātor* : *runcissātor* (Gl.) ; *dēnāsō, -ās* (Plt.). Cf. encore *Nāsidius, Nāsidiēnus* (osq. Naseni « Nāsenniī ») et *nassiterna*. Certaines formes romanes supposent **nasĭcāre, *nasĭtāre, *nasīcula, *pūtināsius* ; cf. M. L. s. u.

V. *nārēs*. Dérivation en *-o/e-* d'un ancien nom radical.

***natinor, -āris** (quantité de l'*a* inconnue ; l'*ī* est sans doute long, comme dans *festīnō, bouīnor*) : *natinatio dicebatur negotiatio et natinatores ex eo seditiosa negotia gerentes. M. Cato* (Inc. 31) « ... *tumultu Macedoniae, Etruriam, Samnites, Lucanos inter se natinari atque factiones esse* », F. 166, 2. Non attesté en dehors de ce passage. Les gloses ont aussi *natina* « discordia ».

nātiō : v. *nāscor*.

natis, -is ; natēs, -ium (singulier rare, mais dans Hor., S. 1, 8, 46 ; cf. *clūnēs*) f. : fesse(s) ; croupion. Ancien (Plt., Enn.), populaire ou technique. Se dit de l'homme et des animaux. Un dérivé *natica* est dans les gloses, CGL II 425, 63 ; cf. aussi IV 260, 39, *natis et hae nates, naticae latinum non est* ; l'existence en est aussi attestée dans Ambroise et Soranus, cf. Svennung, *Untersuch. z. Pallad.*, 273, et confirmée par les langues romanes, cf. M. L. 5848 (panroman, sauf roumain), mais éliminé par *fesse* en français ; v. B. W. s. u. Irl. *ndt*. Composé tardif : *internatium*.

On rapproche gr. νῶτος, νῶτον « dos ». Il y aurait alternance vocalique, du type de *cōs* : *catus*. H. Petersson, IF 34, 225, rapproche, du reste, skr. *nitambaḥ* « fesses » ; mais la formation n'est pas claire et le fait que *nitambaḥ* signifie aussi « penchant d'une montagne » n'est pas en faveur du rapprochement (cf., toutefois, le double sens de « croupe » en français).

nătō : v. *nō*.

nătrix, -ĭcis f. (m. dans Luc, 9, 270 ; pour la quantité, cf. l'hexamètre de Lucilius, Sat. II 21, cité par Non. 66, 27, *si natibus nătrīcem* (= *pēnem*? Cf. gr. ὄφις dans ce sens) *impressit crassam et capitatam* ; Lucain scande *nātrix* comme Lucrèce *pātribus* ; l'ĭ rappelle celui de *fornix, -ĭcis*) : 1° serpent [d'eau] ; peau d'anguille qui servait à fouetter les enfants ; 2° †coquesigrue (Plin. 27, 107). Non roman.

Mot occidental. Cf. gall. *neidr* (de **natrī*) et irl. *nathir* (génitif *nathrach* ; féminin) « serpent » et v. isl. *naðr* « serpent » avec un féminin *naðra* ; got. *nadre* (génitif pluriel) « ἐχίδνων ». L'*a* de ces mots représente un ancien *ə* alternant avec un *ē* ; cf. v. sax. *nādra*, v. h. a. *nātara, nātra* « serpent ». Ce vocalisme exclut un rapport originel avec le groupe de *nāre*. Mais la spécialisation de sens que présente le latin peut provenir d'une association avec *natāre* par étymologie populaire. Cf. *anguis* et *serpēns* pour le nom du « serpent ».

natta : v. *matta* et *nacca*.

nātūra : v. *nāscor*.

naucus ou **naucum, -ī** (nominatif non attesté) : génitif et ablatif seuls employés dans les expressions de la langue familière *nōn naucī* (*esse, habēre, facere*), qui équivaut à *nihilī, floccī* et *naucō dūcere* (Naevius). Rare, non attesté après Cicéron. Non roman. Le sens précis du mot est inconnu ; v. André, *Lex.*, s. u. On lit dans Festus, 166, 11, *naucum ait Ateius Philologus poni pro nugis ; Cincius quod oleae nucisque intus sit ; Aelius Stilo omnium rerum putamen, Glossematorum autem scriptores fabae grani quod haereat in fabulo. Quidam ex Graeco, quod sit ναὶ καὶ οὐχί, leuem hominem significari. Quidam nucis iugulandis* (l. *iuglandis*), *quam Verrius iugulandam uocat, medium uelut dissepimentum*. Cf. Thes. Gloss. emend., s. u. Serait, comme *hīlum*, un terme emprunté à la langue rustique.

Pas d'étymologie connue.

nāuis, -is f. (ac. *nāuim* et *nāuem*, abl. *nāuī* et *nāue* ; sur l'existence d'une forme monosyllabique *nāu*(*i*)*s* dans Ennius et Plaute, v. Lindsay, *Early lat. Verse*, p. 142) : navire, vaisseau. Terme générique. Ancien (Columna Rostr., Liv. Andr.), usuel. Le sens, tardif, de « nef » d'une église semble dû à l'influence de ναός « temple ». M. L. 5820 ; B. W. *nef*.

Dérivés et composés : *nāuālis* : naval ; d'où *nāuāle, -is* et *nāuālia, -ium* n. : arsenal, chantier maritime = τὰ νεώρια. Le fr. *navire* remonte à **nāuilium* (d'après le type *concilium*?), v. B. W. s. u.

nāuia, -ae f. : doublet populaire de *nāuis* : 1° conservé avec le sens de « vaisseau » dans le nom du jeu *aut caput* (*capita, caputa*) *aut nauiam* correspondant à notre « pile ou face » ; 2° panier de vendangeur en forme de vaisseau, cf. F. 168, 30, et P. F. 169, 9.

nāuicula (*naucula*), *nāuicella* (*naucella*) f. : barque ; *nāu*(*i*)*culor, -āris* (Mart.).

nāuiculārius (*-ris*) : concernant le commerce maritime ou l'armateur ; subst. *nāu*(*i*)*culārius, nauclārius* m. « armateur », *nāuiculāria* f. « métier d'armateur ». *Nauclārius* est sans doute une forme latinisée de ναύκληρος et munie du suffixe *-ārius*. Sans rapport avec *nāuicula* ; l'épenthèse de l'*u* est la même que dans *Herculēs*.

nāuigō, -ās : naviguer (cf. *rēmigō, lītigō*, etc.) et ses dérivés *nāuigium, -giolum* ; *nāuigātor, -tiō, nāuigābilis* et *innāuigābilis*, cf. πλευστικός et ἄπλευστος ;

nāuigiārius, CIL XIV 4144 ; *ad-*, *ē-*, *in-*, *prae-*, *praeter-*, *re-*, *sub-*, *trāns-nāuigō* ; *pernāuigātus*.

nāuiger, *nāuiuorus* (poétique).

Nāuisaluia (*dea*) ; *naufragus* et ses dérivés, *naufragium*, *naufragāre*, etc., latinisé en *nāuifragus* (Vg., Ov.) ; calques du gr. ναυαγός, -γέω ; *naustibulum*, *-ī* n. : *uocabant antiqui uas aluei simile uidelicet a nauis similitudine*, F. 168, 27 ; cf. *uestibulum*.

Emprunts directs au grec : *nauta*, *-ae* m. : matelot, de ναύτης. Latinisé en *nāuita* sous l'influence de *nāuis* (cf. Plt., Men. 226 et Mi. 1430) ; *nauticus* ; *nautālis* (Aus.) ; *nautea*, *nausia*, *-ae* f. (= ναυτία, ναύσια) : mal de mer, vomissement.

Dérivés : *nauseō*, *-ās* (= ναυσιάω) ; *nauseābilis*, *nauseātor*, *nauseābundus* ; *nauseola*, *nauseōsus* ; *nausietās* (Orib.). Cf. aussi *nauarchus* (*nauchus*, Gl.), *nauclērus*, *naumachia*, *naupēgus*, *naulum* (= ναῦλον), *nauplius*, *nauticārius*, *nautilus*, etc. C'est aux Grecs que les Latins ont emprunté la plupart des termes de navigation, comme c'est d'eux (et sans doute des Étrusques) qu'ils ont appris la navigation elle-même.

Les langues romanes ont conservé *nāuis*, panroman, M. L. 5863, et les diminutifs **nauĭca* (*nauca*, *naucus*), M. L. 5859 ; *nauĭcĕlla*, 5860 ; *nauicula*, 5860 a ; *nauigāre*, 5861 ; *nauigium*, 5862 ; *naufragāre*, 5854 ; *nausea*, 5857 (v. B. W. *noise*) ; *nauclērus*, 5852 ; *naulum*, 5855 (v. B. W. *nautonnier*). Le germanique a : m. h. a. *nāwe* « Naue », de *nāue(m)*.

Ancien thème radical comportant *ā* constamment (les formes à *-au-* résultent d'abrègements secondaires) : skr. *nā́uḥ* (acc. *nā́vam*), gr. ναῦς (gén. νεώς de νηός, ancien *νᾶϝος ; acc. hom. νῆα). En latin, le mot est passé aux thèmes en *-i-* comme beaucoup d'autres thèmes consonantiques (cf. *canis*, *iuuenis*, et même *bouis*, *Iouis* à côté de *bōs*, Ζεύς, etc.). Il se retrouve aussi en celtique : irl. *nau* (gén. *noe*), en germanique : v. isl. *nór* « bateau », *nau-st* « endroit où l'on met un bateau », en arménien : *naw*, gén. dat. loc. *nawi*, instr. *nawaw*. L'accusatif lat. *nāuem* peut, du reste, reposer sur **nāwm̥* (cf. *canis*, *canem*).

***naupreda** (*-pri-*), **-ae** f. : lamproie (Polem. Silv., Anthim.). Gaulois?

***nauscit** : *cum granum fabae se aperit nascendi gratia, quod sit non dissimile nauis formae*, Fest. 170, 21. Sans autre exemple et inexpliqué. Ni le rapprochement avec *naucum*, ni celui avec *nāuis* qu'indique Festus ne satisfait.

nauta : v. *nāuis*.

nāuus, -a, -um (ancien *gnāuus*) : industrieux, diligent, actif.

Dérivés et composés : *nāuō*, *-ās* : accomplir avec zèle ; *n. operam* « donner tous ses soins à » ; *nāuē*, forme ancienne remplacée par *nāuiter*, et *nāuanter* (Cassiod.) : avec zèle, d'où « d'une manière accomplie » ; *nāuitās* : zèle ; *nāuitiēs* (Gloss.) ; *ignāuus* : paresseux, lâche ; *ignāuia*, que Commodien emploie avec le sens de « ignorance » d'après *ignārus* ; *ignāuō*, *-ās* (Acc.) ; *ignāuēscō* (Tert.).

Formes anciennes (Enn., Plt.) et classiques, mais assez rares ; peu employées à l'époque impériale et non représentées dans les langues romanes.

Doit représenter **gnōwos* ; cf. gall. *go-gnaw* « activité, actif », et, avec vocalisme *ē*, v. h. a. *ir-chnāan* « reconnaître » (all. mod. *erkennen*), v. isl. *knár* « qui s'entend à, brave ». Pour le sens, cf. irl. *-gníu* « j'agis », etc. La racine doit être celle de (*g*)*nōscō*, non celle de *gignō* ; cf., pour le sens, le développement germanique de *kunnan*, de « comprendre » à « pouvoir », et, en particulier, v. isl. *kœnn* « éprouvé », v. h. a. *kuoni* « brave ». V. (*g*)*nōscō* et *gnārus*.

1° **nĕ** : forme brève de la négation, qui n'existe pas isolément (v. ci-dessous sous *nē*) et qui a été renforcée de diverses manières pour acquérir une valeur plus expressive, cf. *ne-c* (différent de *neque*, *nec* « et ne pas »), *nei nī*, *ne-g-*, *nōn*, etc. ; subsiste encore dans d'anciens juxtaposés dont les termes sont devenus inséparables : *nĕcessis*, *nĕfās*, *nĕfandus*, *nĕfārius*, *nĕfastus*, *neparcunt*, *nepus* glosé *non purus*, *nequeō* (?), *nōlō*, *nĕuīs*, *nĕuolt* (de **nĕuolō* > *no(u)olō* > *nōlō*), *ne-uter*, *ne-utiquam*, *nimis* de **ne-mis* (?), *nisi* de **ne-sei* avec assimilation de l'*ĕ* à l'*i* suivant ; cf. *semel* et *similis*. *Ne* est également, quoique la quantité ne soit plus discernable, dans *nesciō*, dans *nefrēns* (v. *nefrendēs*) ; dans les formes contractés *nēmō* de **ne hemō*, *nōn* (cf. plus bas), *nūllus*, *numquam*, *nusquam*, etc. ; en fin de mot dans *quīn* de **quī-ne*, et sans doute dans *sīn*.

La prose archaïque présente certains emplois de *ne* pour lesquels il est impossible de décider si l'on a affaire à *nĕ* ou à *nē*, par exemple dans le SC. Bac., *dum ne minus senator[i]bus C adesent ; ne minus trinum noundinum* ; dans la Sent. Minuciorum, l. 31, *dum ne alium intro mitat nisi* ; l. 41, *dum ne ampliorem* | *modum pratorum habeant*. Toutefois, dans cette inscription, étant donné que *nē* est remplacé par *nei*, *nī* (par exemple, l. 6, *is ager uectigal nei siet* ; l. 30, *ni quis posideto* ; l. 32, *is eum agrum nei habeto niue fruimino* ; l. 34, *niquis prohibeto, niue qui uim facito, neiue prohibeto quominus* ; l. 36, *uectigal inuitei dare nei debento* ; l. 40, *niquis sicet niue pascat niue fruatur*), il est probable que *ne* est bref. Il le serait donc encore dans Varr., R. R. 2, 4, 21, *castrantur uerres commodissime anniculi, utique ne minores quam semestres*.

Nĕ subsiste aussi dans la forme composée *nĕque* « et ne... pas », formée de *ne* + *que*, qui alterne avec *nec* dans les mêmes conditions que *atque* avec *ac*. *Neque*, *nec* est panroman, M. L. 5868 ; B. W. *ni*. *Ne* est demeuré encore dans les groupes *ne inde* (?), cf. M. L. 5882 (étymologie douteuse, cf. B. W. sous *néant*, expliqué par **nec entem*), et *ne ips' ūnus*, 5883, à côté de *neque ūnus*, 5896. Il n'y a pas de groupe **nĕue* « ou ne pas », en regard de *neque* « et ne pas » ; il n'y a que *nēue* (*neu*). — Forme réduite *in-*. V. ce mot.

2° **nē** : forme de la négation à voyelle longue, correspondant à osq. *ni* (avec *i* issu de *ē* fermé). N'avait pas de valeur subordonnante à l'origine, comme le prouve encore *nē... quidem* « non pas... même », *nēquam*, *nēquāquam* « d'aucune manière », *nēquīquam* « sans nul résultat, en vain » et aussi « sans raison » et la forme **nēmīca* que supposent certains dérivés romans, M. L. 5885 ; *nēue*, qui anciennement pouvait s'employer là où la prose classique aurait employé *neque* (cf., inversement, l'emploi de *neque* pour *nēue* dans Cic., Att. 12, 22, 3, *habe tuum negotium nec... existima*), *ut nē* (cf. gr. ὡς μή ; Ennius ap. Cic., de Or. 1, 45, 199, *quos ego ope mea* | *pro incertis certos...* | *dimitto, ut ne res temere tractent turbidas*, dont les deux termes peuvent être séparés, Cic., Verr. 2, 4, 63, § 140, *ut causae communi salutique ne deessent*) ; *quī nē*, *quomodo nē*, *utinam nē*, *modo nē*, *dum*, *dummodo nē*.

Dans la répartition que la langue a faite de *nē*, *nī*, *nōn*, l'usage s'est établi de réserver *nē* pour l'expression d'une défense, d'un souhait, d'une éventualité, d'une concession, d'une restriction, etc., et *nē* est devenu la négation accompagnant l'impératif et le subjonctif, comparable pour le sens au gr. μή (qui n'a pas de correspondant en latin non plus que dans les autres langues indo-européennes qui vont du slave à l'italo-celtique) ; cf. μὴ πράττε et *nē fācias*, *nē fēcerīs*. La locution *ut nē* s'est réduite à *nē*, qui est devenu ainsi une véritable conjonction de subordination, opposée à *ut* et employée dans le sens de « pour que... ne... pas, de peur que... ne ». De là l'usage de *nē* après les verbes marquant la crainte ou une interdiction, un empêchement, *timeō*, *interdicō*, *impediō*, *caueō*, etc.

3° **nec** : négation, qu'il ne faut pas confondre avec la forme réduite de *neque*. Surtout employée à l'époque archaïque ; cf. Lex XII Tab. 5, 4, *si intestato moritur cui suus heres nec escit* ; 5, 5, *si agnatus nec escit* ; et 5, 7 ; 8, 16 ; Caton, Agr. 141, 4, *Mars pater si quid tibi... nec satisfactum est* ; se trouve encore dans Plaute, Naevius (cf. Fest. 158, 27) et jusque dans Catulle, 64, 83, *funera nec funera* = gr. τάφοι ἄταφοι, et Virgile, *quod nec uertat bene*, B. 9, 6, dans une formule traditionnelle de malédiction. A disparu, par suite, sans doute, de l'homonymie avec *nec* (doublet de *neque*), et ne s'est conservé que dans la formule juridique, *rēs nec mancipī*, et dans les anciens juxtaposés *necopīnāns*, *necopīnus*, *necūllus*, Plt., Tri. 282, *necumquem* « ne umquam quemquam », P. F. 161, 1, et peut-être dans *nequeō* (v. *queō*). Les langues romanes ont aussi des représentants de *nĕc ūnus*, *neque ūnus* « aucun ». M. L. 5875, 5896 ; B. W. sous *personne*.

En ombrien, c'est une forme de **nei* élargie par *-p* = lat. *-que* qui équivaut à la fois à lat. *nōn* et à lat. *nē* : *sue neip portust* « sī nec portārit », T. E. 7 b, 3.

4° **neg-** : forme renforcée de *ne*, qu'on a dans *negō*, *negōtium* (v. ces mots). On pourrait penser à une particule *-ge* (cf. gr. γε) ; cf. le même procédé dans lit. *negu* « ne pas ». Mais pour *neglegō*, étant donné le doublet *neclegō*, on se demande si le *g* n'est pas dû à une sonorisation, *nec* et *neg-* représentant un ancien **ne-k* (*ne-g*).

5° **nī**, ancien **nei** : négation formée de *nē* + *i*, même particule épideictique qu'on trouve dans le démonstratif, *haec* de **ha-i-ce*, cf. οὐκ et οὐχί, osq. *nei* « nōn ». Le sens ancien est « ne... pas » sans valeur subordonnante, conservé encore dans *nīmīrum*, ancienne phrase nominale, « il n'est pas étonnant », demeurée comme adverbe, et *quidnī* « pourquoi non? » ; ou avec valeur subordonnante, équivalant à *nē*, e. g. CIL I² 591, *eisque curarent... neiue ustrinae... niue foci ustrinaeue caussa fierent, niue stercus... fecisse coniecisseue uelit* ; SC. Bac. I² 581, *neiquis eorum Bacanal habuise uelet*, en face de *sacerdos nequis uir eset* (noter ici l'alternance de la forme renforcée *nei* en tête de la phrase et de la forme

réduite *nē* en position enclitique). Mais *nī* a de bonne heure été réservé aux phrases conditionnelles, ainsi Lex XII Tab. 1, 1, *si in ius uocat, ito ; ni it, antestamino* ; 8, 2, *si membrum rupsit, ni cum eo pacit, talio esto*. On voit ainsi *nī* s'opposer à *sī*, avec lequel il formait couple, et il est vraisemblable que *sī* a joué un rôle dans l'évolution du sens de *nei* vers la valeur de « si... ne... pas ». *Nī* est ainsi devenu synonyme de *nisi*, avec lequel il alterne indifféremment dans l'ancienne langue, e. g. Plt., Cap. 805, *mira edepol sunt, ni hic in uentrem sumpsit confidentiam* ; et Poe. 839, *omnia edepol mira sunt, nisi erus hunc heredem facit*. Dans cet emploi, *nī* a été éliminé au profit de *nisi*, forme plus pleine et qui en hiatus ne prêtait pas à équivoque. César ignore *nī* ; Cicéron l'emploie surtout dans des formules toutes faites ou dans les lettres familières : *ni ita se res habet, haberet ; quod ni ita sit, accideret*, cf. Verr. II 4, 25, 55 ; et pro Caec. 23, 65, *tum illud quod dicitur siue niue arrident* ; Fam. 7, 13, 1, *moriar ni puto*. La conjonction a été reprise à l'époque impériale, par affectation d'archaïsme, surtout chez les poètes ; mais la langue parlée l'ignorait et elle n'a pas passé dans les langues romanes.

En indo-européen, **ne* était la négation de phrase, alternant avec la forme à vocalisme zéro **n̥-* au premier terme de composés (v. lat. *in-*). Ce **ne* est clairement demeuré dans skr. *ná*, v. sl. *ne*, lit. *ne*, got. *ni*, irl. *ni*. Les formes latines telles que *ne-uter* montrent qu'il avait subsisté en italique ; l'osque a aussi *ne pon* « nisi cum ». Du reste, le latin l'a gardé dans *ne-que* = osq. ne-p, *ne-p* et got. *ni-h*. — L'*i* de lat. *nisi* résulte d'une altération phonétique.

A côté de **ne*, il y avait une forme à *ē* : véd. *nā́*, got. *ne* « nōn » et « ne pas ». En italique, où, comme dans toutes les langues occidentales, il n'y a pas trace de la négation prohibitive **mē* (skr. *mā́*, arm. *mi*, gr. μή), *nē* a exprimé la prohibition : lat. *nē* ; l'osque a de même *ni* issu de **nē* pour la prohibition, à côté de *ne-* dans *ne p(h)im* « nē quem », *nep* « neu ». En latin, l'allongement régulier de la voyelle des monosyllabes autonomes suffirait, du reste, à rendre compte de la longue de *nē* qui, à la différence de *ne*, ne se lie pas à un mot suivant.

Dans plusieurs langues, **ne* a été, pour autant qu'il ne se liait pas à un mot suivant, élargi, parce que la forme était trop brève et pas assez expressive. On a ainsi véd. *nét*, *ned*, gâth. *nōit*, *naēdā* (*naēčiš* « personne »), v. perse *naiy*, v. sl. *ni* (notamment dans *ni-kŭto* « personne », *ni-čĭ*, *ni-čĭto* « rien »), lit. *neī* « non plus, pas du tout » et « ni » (et *nē-kas* « personne »), v. isl. *ni* « nōn », v. h. a. *nī* « ne pas » (emphatique). L'italique a des formes correspondantes : lat. *nī* ; osq. *nei* « nōn », *ne* « nē » et « nisi », et l'on a neip (dans des phrases conditionnelles), *neip* ; ombr. neip, *neip* « nōn » et « nēue », « neque ». — En grec et en arménien, **ne* a même été remplacé par d'autres mots (v. aussi lat. *haud*). Le latin a formé un groupe plus expressif encore que tous ceux-ci : **ne-oinom* (v. *nōn*) ; pour le type, cf. gr. οὐδέν (gr. mod. δὲν), et le plus ancien οὐδαμός, ainsi que v. h. a. *nein*, etc. — Le hittite a *natta*.

-ne : particule interrogative postposée au mot sur lequel porte l'interrogation et qui est le plus souvent

(mais non obligatoirement) en tête de la phrase. Peut être réduite à -n ; *ain*, *audīn*, *uidĕn* (avec abrègement iambique). *Nĕ* est la particule la plus fréquente et suppose généralement une réponse affirmative. On explique parfois ce *-ne* comme étant la négation *ne* employée dans une construction inversée marquant l'interrogation, avec le même sens que le fr. *ne... pas* dans « *ne vois-tu pas?* ». Mais ni *num*, ni *an* n'appartiennent au groupe de la négation ; il y a d'autres hypothèses possibles pour expliquer *-ne*. Il y a des particules à *n-* initial qui n'ont rien de commun avec la négation, ainsi skr. *ná* « comme », lit. *ne* « comme », v. sl. *ne-go* « que », etc., et russe *no*, v. sl. *nŭ* « mais », etc. Dans l'Avesta, il y a une particule enclitique *-na*. D'autre part, *-nĕ* s'emploie dans la langue familière avec valeur affirmative (cf. *nam*), par exemple Plt., Mi. 309, *hocine si miles sciat* ; cf. Lindsay, *Synt. of Plaut.*, p. 101 ; J. B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, 49-50 ; v. aussi Stolz-Hofmann, *Lat. Gramm.*[5], p. 648. Cf., du reste, le *nē* affirmatif.

Ne s'ajoute à *nōn* pour former *nōnne* « n'est-il pas vrai que » (cf. gr. ἆρά γε οὐ), qui implique toujours une réponse positive ; *necne*, usité dans le second membre d'une interrogation double, généralement dans une phrase de style indirect. *Nōnne* est déjà dans Plaute, cf. Lindsay, *Synt. of Plaut.*, p. 104 et 129, mais seulement devant voyelle ; cf. Lodge, *Lex. Pl.*, II, p. 131. La formation est la même que celle de *anne*. M. L. 5955.

C'est cette même particule qu'on a dans certains adverbes comme *pōne*, *superne*, *quandōne*, et sans doute dans *dēnique*, *dōnicum*.

nē : particule affirmative (identique au gr. νή ; la forme *nae*, refaite sans doute sur ναί, n'est pas correcte, cf. J. B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, p. 28-29). S'emploie le plus souvent dans la langue de la conversation devant un pronom personnel, *ne ego*, *nē tū*, *ne ille*, presque toujours en tête de la phrase ou après une interjection *edepol*, *medius fidius*, *hercle*. Toutefois, après une phrase interrogative du type *egone?*, Plaute emploie l'ordre *tune*, en vue du jeu de mots, e. g. Capt. 857, *Egone?* — *Tune*, repris Epi. 575, Mil. 439 (ex coniectura), Mo. 995 (?), Persa 220, Sti. 633, Tri. 634. La quantité de ce **ne* postposé ne se laisse ordinairement pas préciser ; mais il est vraisemblable qu'il était long et se différenciait par là du *-ne* enclitique qu'on a dans la phrase du type *hocine si miles sciat*, Mi. 309, citée s. u. *nĕ*. Ne semble plus usité après Cicéron.

Comme beaucoup d'interjections, telles que *age*, *apage*, *hercle*, etc., pourrait être un emprunt de la langue familière au grec. Toutefois, on a vu ci-dessus l'enclitique *-ne* ; et l'*ē* de ce *nē* comme du *nē* prohibitif peut résulter d'un allongement normal dans un monosyllabe autonome.

nebrundinēs : v. *nefrendēs*.

nebula, -ae f. : brouillard, nuée. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5865. Désigne aussi une matière transparente : *nebula linea*, un « nuage de lin » (Publilius Syrus, ap. Petr. 55), une plaque de métal très mince (Mart. 8, 33, 3) ; de là le sens de « oublie » représenté dans certains dialectes romans. M. L. 5866 ; B. W. sous *nielle* II.

Dérivés : *nebulōsus*, M. L. 5867 ; *nebulōsitās* (Arn.) ; *nebulō, -ās* : obscurcir (tardif) ; *nebulō, -ōnis* m. : qui vit dans le brouillard, *n. lūcifugus*, Lucil. ap. Non. 19, 2, « esprit fumeux ou nuageux » ; par suite « bon à rien », — *dictus est qui non pluris est quam nebula, aut qui non facile perspici possit qualis sit, nequam, nugator*, P. F. 163, 2. Mot familier comme beaucoup de surnoms en *-ō, -ōnis* ; peut-être rattaché à *nebula* par étymologie populaire. Dérivé : *nebulor, -āris* : ἀχρηστῶ (Gloss. Philox.).

Cf. gr. νεφέλη « nuée » et v. isl. *niól* « obscurité », et, avec *-lo-*, v. h. a. *nebul* (masculin) « brouillard », irl. *nél* (masculin, de **nebhlo-*), gall. *niwl* (de **nēbholo-?* ; v. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, I 117). — Autre forme dans skr. *nábhaḥ* « nuage », gr. νέφος « nuage », v. sl. *nebo* (génitif *nebese*) « ciel ». Le hittite a*nebes-*, thème en *-es-*, avec le sens de « ciel », comme le slave. Lat. *nimbus* doit se rattacher à ce groupe, mais la forme fait difficulté ; y a-t-il eu déformation sous l'influence de *imber?* — Sur lat. *nūbēs*, v. ce mot.

nec : v. *nĕ* 1, fin.

necerim : *nec eum*, F. 158, 1 ; P. F. 159, 1. V. *is*.

necesse, necessum, necessus : formes employées avec les verbes *sum*, *habeō*, pour former des locutions du type *necesse est*, *habeō* « il est (« je tiens pour ») nécessaire, inévitable, indispensable », qui marquent une nécessité à laquelle il est impossible de se soustraire (sur la différence avec *oportet*, v. ce mot), comme le gr. ἀνάγκη (toutefois, tandis que ἀνάγκη forme le plus souvent une phrase nominale, l'emploi de la copule est normal avec *necesse* ; cf. IF 42, 76). La forme la plus usuelle, et la seule qui soit classique, est *necesse* ; *necessum* est archaïque ou archaïsant ; *necesus ese* (l. *necessus esse*) est dans le SC. des Bacchanales ; *necessus fuit* est la leçon du Bembinus dans Tér., Eun. 998, confirmée par Donat « *necessus nomen est* » (les calliopiens ont *necesse*) ; de même, dans Haut. 360, le Bembinus a *ut sit necessus*, les calliopiens *necesse* ; dans les textes, la distinction entre *necessumst* et *necessust* (comme *opust*) est le plus souvent impossible (e. g. Lucr. 2, 725 ; 4, 1006). — *Necesse*, *necessum* sont traités comme étant les neutres d'adjectifs **necessis*, **necessus* ; *necessus esse* rappelle *opus esse*, sur lequel il a peut-être été créé par analogie, comme *necessum esse* rappelle *aequom esse*. Un substantif *necessis* a été rétabli conjecturalement par Lachmann dans Lucrèce 6, 815, où il lit *uis magna necessis* « la grande force de la nécessité » au lieu du *necesse* des manuscrits. Cette conjecture, si incertaine qu'elle soit, a servi de base à l'étymologie qui voit dans *necesse* un ancien juxtaposé *ne* + un substantif **cessis* (de *cēdō*, dont la parenté avec *necessis* apparaissait déjà aux anciens ; cf., plus bas, le texte de Festus 158, 19 sqq.) dont le premier sens aurait été « il n'y a pas moyen de reculer » ; cf. l'adverbe *recessim* « à reculons », de *recēdō*. Les groupes *necessis est*, *necessum esse* tendant à se réduire en *necessest*, *necess'esse*, la langue les aurait faussement analysés en un adjectif neutre *necesse* + *est* ; de même, *necessus* représenterait *ne* + *cessus* (substantif verbal en *-tu-*, du même *cēdō*), sur lequel se serait construit le neutre *necessum* (adjectif) ou *necessus* (substantif) ; cf. *potest*, *sat est*. D'autres explications ont été proposées (cf., entre autres, Wackernagel, Vorles., I 251), qui ne sont pas plus probantes. Pour les Latins, *necesse* est un adjectif, comme le montre la dérivation de *necessitās*, *necessitūdō* (cf. *bonus*, *bonitās* ; *fortis*, *fortitūdō*) ; mais, comme il était uniquement employé avec la valeur de neutre indéclinable, les autres emplois d'adjectif ont été réservés au dérivé :

necessārius : nécessaire, inévitable (par opposition à *uoluntārius*) ; substantif *necessārius*, *necessāria* : proche (mais non du même sang ; diffère de *cōnsanguineus*, comme gr. ἀναγκαῖος de συγγενής), puis « ami, amie intime » ; *necessāria, -ōrum* n. pl. « le nécessaire » (= τὰ ἀναγκαῖα) : *necessarium ait esse Opillus Aurelius in quo non sit cessandum ; aut sine quo uiui non possit ; aut sine quo non bene uiuatur ; aut quod non possit prohiberi quin fiat. — Necessarii sunt, ut Gallus Aelius ait, qui aut cognati, aut adfines sunt, in quos necessaria officia conferuntur praeter ceteros*, F. 158, 19 sqq.

Comme on l'a vu plus haut, il existe de *necesse* deux substantifs dérivés : *necessitās* et *necessitūdō*, que la langue a différenciés, réservant plutôt le sens de « nécessité » à *necessitās* et celui de « relations d'amitié ou de parenté » à *necessitūdō* ; on trouve même à l'époque impériale *necessitūdinēs* avec le sens concret des « amis » (cf. le fr. « *relations* ») ; cf. Gell. 13, 3, 1, *plerique grammaticorum asseuerant necessitudinem et necessitatem mutare longe differreque, ideo quod necessitas sit uis quaepiam premens et cogens ; necessitudo autem dicatur ius quoddam et uinculum religiosae coniunctionis, idque unum solitarium significet.* Enfin, dans les Didasc. Apost. et chez Fortunat apparaît un verbe *necessō, -ās* : rendre nécessaire.

Quelques formes romanes, en partie de caractère savant, remontent à *nĕcĕsse*, *nĕcĕssĭtās*, *nĕcĕssāria* ; cf. M. L. 5870-5872.

neclegō (*neg-*) : v. *legō*.

necne : ou non ; v. *ne*.

necnōn : particule composée de deux négations, employée d'abord pour donner plus de force à une affirmation. Les deux négations sont encore souvent séparées dans la langue de Cicéron ; à l'époque impériale, elles tendent à se souder, et le sens du composé ainsi formé s'affaiblit au point qu'il devient synonyme de *quoque*, *etiam*, e. g. Col. 8, 15, 6, *gratissima est et esca panicum et milium, nec non hordeum*. Cf. gr. οὐδὲ οὐ.

necō : v. *nex*.

nectō, -is, nexuī (quelquefois *nexī*, les deux formes sont rares), **nexum, nectere** : enlacer ; d'où lier, attacher, nouer. Synonyme de *ligāre*, cf. F. 160, 14 : *nectere, ligare* ; P. F. 207, 21 : *obnectere, obligare*. Ancien, classique. S'emploie au sens propre comme au sens figuré. Mais le sens propre ne se trouve guère qu'en poésie. La prose connaît le mot surtout dans son sens figuré et juridique. Quelques rares traces de *nexa* demeurent dans les langues romanes, cf. M. L. 5902 ; mais partout *nectere* a été supplanté par *ligāre*, *nōdāre* et leurs dérivés. Les grammairiens attribuent aussi aux *antīquī* un doublet avec l'*s* du désidératif *nexō, -is*, ainsi Priscien, GLK II 469, 12, qui cite de Liv. Andr. (ap. W. Morel, Fragm., 22) *nexebant multa inter se flexu nodorum dubio* ; cf. Acc., Trag. 130 R[3], où *neximus* est attesté par le mètre. Mais la forme *nexō, -ās* (qui serait à *nectō* ce que *amplexor* est à *amplector*) également citée par Priscien paraît reposer sur une fausse lecture du vers de Virgile, Ae. 5, 279, où la véritable leçon est *nixantem*.

De même, la forme de glossaire *noxae : colligatae* (cf. Lowe, Prodr. 371) doit être corrigée en *nexae*, comme *obnoxae* d'Accius, Trag. 257, en *obnexae*.

Dérivés et composés : *nexus, -ūs* m. : enlacement ; lien, étreinte ; se dit spécialement en droit, à côté de *nexum* (Lex XII Tab. 6, 1), pour désigner l'obligation *per aes et libram*, acte solennel de prêt, comprenant l'usage de la balance (*lībra*) et l'échange de paroles sacramentelles qui lient (*nectō*) le débiteur au créancier et qui sans doute se sont substituées à l'emploi d'un lien plus matériel ; cf. *uinculum iūris*, *obligātiō-solūtiō*. Celui qui était ainsi engagé s'appelait *nexus*, cf. Varr., L. L. 7, 105 ; *nexiō* (tardif) ; *nexilis* (*-litās*) et *nexālis* ; *nexibilis* ; *nexuōsus* (tardif) ; *nexābundē* (id.).

adnectō (*an-*) : attacher à, M. L. 480 ; *annexus, -ūs* m. : annexion (Tac.) ; *annexiō* (bas latin) : liaison ; dans la langue de la grammaire, traduit ζεῦγμα « mauvaise coupe des mots » ; *circumnectō* ; *cōnectō* : attacher ensemble, συμπλέκω (*cō-* d'après *cōniueō?*), d'où *cōnexum, -ī* et *cōnexiō* traduisant en logique συμπλοκή et συνημμένον ἀξίωμα ; *cōnexīuus* (Gram.) ; *in-*, *inter-*, *prō-*, *re-*, *sub-nectō*. Pour *obnoxius*, v. ce mot.

Pour la formation, cf. *plectō*, en face de gr. πλέκω, et *flecto*, *pectō*. En considération du présent skr. *náhyati* « il attache », on est tenté de partir d'une racine **neg'h-*. Mais, à part *nectō* et *náhyati*, cette racine n'est appuyée par aucune forme. Or, en latin même, on a *nōdus* à côté de *nectō* et, en sanskrit, *naddhaḥ* « attaché » à côté de *náhyati*. Ceci conduit à poser une racine **nedh-* ; et, en effet, l'irlandais a *naidm* « lien », etc. Comme skr. *náhyati* ne peut représenter phonétiquement un ancien **nadhyati*, ce présent ne saurait s'expliquer que comme dénominatif d'un substantif **nah-* issu de **nadh-* ; or, la racine ne fournit guère que ce présent, ce qui indique une origine dénominative. Il ne devait pas y avoir de présent ancien ; car l'irlandais n'a qu'un présent dérivé *nascim* « je lie » (bret. *naska*), sur lequel a été fait un parfait *nenaisc*. Un substantif skr. **nah-* n'est pas attesté ; mais on a *akṣā-náḥ-*, *upā-náḥ-* « sandale », *parī-ṇáh-* « ce qui enclôt » (pour lesquels les grammairiens enseignent les nominatifs *upānát*, *parīṇát*). Le vocalisme *ō* de *nōdus* ne peut venir que d'un ancien thème radical athématique. Dès lors, un présent ancien n'ayant pas existé, *nectō* serait une forme nouvelle créée d'après *plectō* et sur laquelle aurait été fait le perfectum. On peut se représenter, par exemple, qu'un ancien **nessus* aurait été remplacé par *nexus* d'après *plexus* et que *nectō* aurait été fait sur *nexus*. Tout ceci est hypothétique. Les formes germaniques sont difficiles à interpréter ; elles supposeraient un élargissement *-t-* ou *-d-* précédé de sifflante, soit **ned-s-t* : v. isl. *nisti* « agrafe », *nista* « agrafer » ; v. isl. *nesta* « fixer » et v. h. a. *nestilo* « lien » ; v. h. a. *nusta* « liaison » ; cette dernière forme a le même vocalisme que irl. *nascim* ; cf. v. h. a. *nusca* « agrafe ». Cf. lat. *nassa?*

nēdum : négation renforcée, qui surenchérit généralement sur une négation précédemment exprimée « à

plus forte raison ne pas ; encore moins » ; cf. *uixdum*, *quīdum*, *nōndum*. C'est là l'usage ancien (non dans Plaute, cf. Lindsay, *Synt. of Pl.*, p. 102, qui emploie seulement *nē*, e. g. Amp. 330, qu'on retrouve dans Sall., Cat. 11, 8) ; cf. Tér., Hau. 454, *satrapa si siet* | *amator, numquam sufferre eius sumptus queat;* | *nedum tu possis*. Ce n'est pas une négation « subordonnante » ; mais, comme le mot exprime une impossibilité, il est souvent accompagné du subjonctif. *Nēdum* s'est ensuite employé sans négation précédemment exprimée, d'abord après des négations atténuées telles que *aegrē*, *uix*, cf. T.-L. 24, 4, 1, *puerum uixdum libertatem, nedum dominationem modice laturum*; ou encore dans des phrases dont le sens, sinon la forme, était négatif, e. g. Cic., Fam. 7, 28, 1, *erat enim multo domicilium huius urbis aptius humanitati tuae quam tota Peloponnesus, nedum Patrae* (entendez « le Péloponèse ne te convenait pas, à plus forte raison, Patras »). Par là s'explique qu'à l'époque impériale *nēdum*, dont les éléments n'étaient plus séparés dans l'esprit du sujet parlant, ait perdu son caractère négatif pour devenir une particule de renforcement affirmative ; e. g. T.-L. 7, 40, 3, *Quintius quem armorum etiam pro patria satietas teneret, nedum aduersus patriam*, où *nēdum* renchérit non plus sur *nōn*, mais sur *etiam*, et signifie « à plus forte raison ».

nefās : v. *fās*.

nefrendēs : — *arietes dixerunt, quod dentibus frendere non possint. Alii dicunt nefrendes infantes esse nondum frendentes, i. e. frangentes. Liuius* (Trag. 38) : « *quem ego nefrendem alui, lacteam immulgens opem* ». *Sunt qui nefrendes testiculos dici putent, quos Lanuuini appellant nebrundines, Graeci* νεφρούς, *Praenestini nefrones*, P. F. 157, 9.

La glose confond deux mots distincts : 1° un adjectif *nefrēns* (*nefrendis*) qui signifie « sans dents, qui ne peut mordre encore », cf. Varr., R. R. 2, 4, 17, *porci... amisso nomine lactantes dicuntur nefrendes, ab eo quod nondum fabam frendere possunt, i. e. frangere*; et Gloss. Scal. V 605, 16, *nefrenditium, annuale tributum quod certo tempore rustici dominis uel discipuli doctoribus afferre solent, dumtaxat sit carneum, ut porcellus* ; 2° un substantif désignant, dans certains parlers latins, « les reins », cf. Fest. 342, 35, *rienes quos nunc uocamus, antiqui nefrundines appellabant, quia Graeci* νεφρούς *eos uocant*, dont l'*f* dénonce le caractère non romain. C'est de la confusion de *nefrōnēs* et de *nefrendēs* que résulte la glose de Fulgence, Expos. Serm. Antiq., p. 559, 32, *coeperunt efferre porcum castratum quem nefrendem uocabant, i. e. quasi sine renibus*.

Au sens de « reins », cf. gr. νεφρός « rein » et v. h. a. *nioro*, v. isl. *nýra* (même sens). Ce mot indo-européen n'a qu'une petite extension ; lat. *rēnēs* n'a pas d'étymologie. La formation de *nebrundinēs* (*nefrun-*) rappelle celle de (*h*)*arundō* ; *nefrōnēs* en face de gr. νεφροί a le même élargissement que *cōleō* en face de *cōleus*.

nefrōnēs : v. *nefrendēs*.

neglegō : v. *legō* et *nec-*, *neg-*.

negō, -ās, -āuī, -ātum, -āre (avec un participe *negibundus* de forme analogique (d'après *queribundus*?) dans P. F. 162, 11, *negibundum antiqui pro negante dixerunt*) : 1° dire non, nier ; opposé à *aiō* ; par suite : refuser, se refuser ; 2° nier l'existence de, ne pas reconnaître. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5876.

Dérivés et composés : *negātiō* (Cic.), *-tor* (Tert., par opposition à *confessor, martyr*), *-trīx*, *-tōrius* ; *negātīuus* (tardif) ; *negantia* f. (Cic., Top. 14, 57) ; *negātus*, *-ūs* (tardif).

negantinummius, « qui refuse de payer », Apul., Met. 10, 21, 2, en antithèse avec *poscinummius*.

negumō, *-ās* ; dans P. F. 162, 5, *negumate in carmine Cn. Marci uatis significat negate*. Fait d'après *autumō* ; *negitō*, *-ās* (fréquentatif familier, Plt.).

abnegō (non attesté avant Vg.) : refuser, nier, dénier ; usité surtout dans la langue de l'Église pour traduire ἀρνεῖσθαι, ἀπαρνεῖσθαι « refuser de reconnaître, renoncer à » ; *abnegātiō* (bas latin) : 1° dénégation ; 2° terme de grammaire traduisant ἀπόφασις « négation » ; *abnegātīuus*.

dēnegō : nier (sens rare) ; refuser ; dénier, M. L. 2554 ; *pernegō* : nier ou refuser jusqu'au bout ; *subnegō* (très rare : un exemple de Cic., Fam. 7, 19 init.) ; conservé en portugais, M. L. 8385) ; cf. aussi **renegō* : renier, M. L. 7207, fait comme *renuō* ; *innegātus* = ἀνεξάρνητος (langue ecclésiastique).

Dérivé d'une forme *neg* de la négation *nec*. Cf. ce mot sous *ne*. On a de même *negōtium* et *neglegō*.

negōtium, -ī n. : *quod non sit otium*, P. F. 185, 5. Substantif tiré de phrases telles que *mihi neg* (ou *nec*?) *ōtium* [*est*] ; cf. Plt., Poe. 858, *fecero* | *quamquam haud otiumst* : occupation, affaire ; par suite « difficulté, embarras », et aussi dans la langue parlée, comme le gr. πρᾶγμα « chose, affaire », cf. Plt., Mo. 458, *quid est negoti?*, qui reprend en le renforçant un *quid est* précédent (cf. *facinus*, *rēs*, *causa*). S'emploie aussi par euphémisme pour désigner des choses ou des actes qu'on ne veut pas expressément nommer. Quelquefois, comme πρᾶγμα, s'applique à une personne (Cic., ad Quint. fr. 2, 11, 4). Ancien, usuel. M. L. 5881. Britt. *neges* (emprunt récent).

Dérivés : *negōtior*, *-āris* : faire des affaires, du commerce, trafiquer ; *negōtiātor*, M. L. 5880, *-trīx*, *-tiō*, *-tōrius* ; *-tīuē* adv. = ἐμπορικῶς (Novell. Iustin.) ; *negōtiāns* m. : négociant ; *negōtiālis* (opposé à *iūridiciālis*, Cic., de inu. 1, 11, 14 ; = πραγματικός, Quint. 3, 6, 58, rare et technique) ; *negōtiōsus* : qui a ou qui donne de l'occupation (= gr. ἄσχολος) ; *negōtiōsitās* = πολυπραγμοσύνη, Gell. 11, 16, 3 ; *negōtiolum*.

V. en dernier lieu Benveniste, Sur l'histoire du mot lat. *negōtium* (Ann. d. Sc. Norm. Super. di Pisa, XX, I-II, p. 1-7), qui y voit une traduction du gr. ἀσχολία. Cf. m. h. a. *unmuoze* « manque de temps, occupation ».

V. *nec*.

negumō : v. *negō*.

nēmō, -inis (*ō* dans Hor., S. 1, 1, 1 ; *ŏ* dans Mart. 1, 40 ; Juv. 2, 83 ; 7, 17 ; pas de pluriel ; le génitif et l'ablatif sont évités par la langue classique, qui leur substitue les cas correspondants de *nūllus* ; par contre, le datif est rare, mais classique, v. Neue-Wagener, *Formenl.*, 3e éd., I 745, II 524 sqq. ; sur les raisons de cette répartition, v. Wackernagel, Vorles., II 270 sqq.). Certaines formes sont bannies de la poésie dactylique) : pas un homme, personne. L'étymologie **ne-hemō* était connue des anciens, cf. Fest. 158, 14, *nemo compositum uidetur ex « ne » et « homo » ; quod confirmatur magis quia in persona semper ponitur, nec pluraliter formari solet, quia intellegitur pro nullo*. Comme *homō*, est encore, à l'époque archaïque, employé en parlant de femmes, Plt., Cas. 182, *uicinam neminem amo merito magis quam te*. Mais le rapport avec *homō* s'est effacé au point que *nēmō* est souvent renforcé par *homō* dans la langue familière (cf. le type *au jour d'aujourd'hui*) : Plt., Pe. 211, *nemo homo umquam arbitratust*. Peut être également accompagné d'un indéfini : *nēmō quisquam*, *nēmō ūnus*. Ancien, usuel ; mais tend à être remplacé par *nūllus*, parce qu'il n'était plus analysable en latin. Rare dans les langues romanes (roumain, dialectes italiens). M. L. 5886 ; remplacé par **necūnus*, **ne ips'ūnus*.

V. *ne* et *homō*.

nempe : particule affirmative « certainement, sans doute, assurément ». Se place toujours en tête de la phrase, pour accompagner une affirmation, ou une interrogation dont la réponse est sûre. Comme *scīlicet*, peut avoir une valeur ironique. Un doublet *nemut* est dans P. F. 159, 3, *nemut, nisi etiam, uel nempe*. Fréquent dans la langue parlée (Plt., comiques), où *nempe* est souvent réduit à *nemp'*. Attesté à toutes les époques. Non roman. Cf. *enim* (v. ce mot).

Pour le *-pe* final de *nem-pe*, *quip-pe*, cf. peut-être lit. *kaī-p*. Le *p* de osq. i-p « ibi » est ambigu ; s'il repose sur *kʷ-*, on pourrait songer à une origine dialectale? V. Meillet, MSL 20, 91.

nemus, -oris n. : bois (sacré) ; en particulier « bois sacré de la Diane d'Aricie » ; de là *Nemorēnsis*, *rēx Nemorēnsis*. Attesté depuis Ennius. Terme surtout poétique et affectif ; cf. P. F. 159, 2, *nemora significant siluas amoenas*. Déjà rapproché de gr. νέμη par Varr., L. L. 5, 36, *haec etiam Graeci* νέμη, *nostri nemora* ; cf. Fest. 158, 2 sqq.

Dérivés et composés (tous poétiques ou de la prose impériale) : *nemorālis* ; *nemorōsus* (*-a Zacynthos*, Vg., Ae. 3, 270, traduisant l'homérique ὑλήεσσα Ζάκυνθος I, 9, 24) ; *nemoreus* (Ennod.) ; *Nemestrīnus deus* (Arn.) ; *nemoricultrīx* ; *nemoriuagus*.

Le caractère religieux du mot a un parallèle en celtique : irl. *nemed* « sanctuaire » et gaul. νεμητον (peut-être emprunté par le germanique : v. fris. *nimidas* « sacra siluārum »), *Nemeto-dūrum*, *Medio-nemetum* « sanctuaire du milieu » ; le sens initial doit être « clairière où se célèbre un culte ». En grec, la forme correspondante, νέμος, n'a dans les textes que le sens de « bois » ; car la seconde partie de la glose d'Hésychius : νέμος· σύνδενδρος τόπος καὶ νομὴν ἔχων, καὶ τὸ γυναικεῖον αἰδοῖον (cf. κῆπος : hortus muliebris), καὶ νάπος, καὶ τὸ τοῦ ὀφθαλμοῦ κοῖλον doit être altérée. On ne saurait déterminer s'il y a un rapport avec le sens, aussi religieux, de skr. *námaḥ* (thème en *-es-* comme *nemus* et νέμος) « inclination, hommage » = av. *nəmō*, en face de skr. *námati*, av. *nəmaiti* « il se plie, il s'incline ». Cf. Benveniste, BSL 32, 79 sqq.

nəmut : v. *nempe*.

nēnia (*nae-*), **-ae** f. : *est carmen quod in funere laudandi gratia cantatur ad tibiam*, P. F. 157, 5 ; chant funèbre, thrène et mélopée ; incantation ; chanson enfantine, et au pluriel « bagatelles, futilités » (cf. notre « chansons ! »). Mot rare, de couleur populaire. Au premier sens se rattache sans doute le nom propre *Nēnia*, déesse des lamentations funèbres, conservé dans P. F. 157, 5 : *Neniae deae sacellum extra portam Viminalem fuerat dedicatum*. Employé plaisamment par Plaute au sens de « fin » dans l'expression *facere naeniam* = *f. finem*. L'expression *soricina nenia* dans Plt., Ba. 889, est obscure.

Dérivés attestés dans les gloses : *nēnior* « uāna loquor » ; *nēniōsus* (*ni-*).

Peut-être forme à redoublement ; en tout cas, mot expressif. Un emprunt n'est pas exclu. Cicéron le dérive de νηνία (Leg. 2, 24, 62), non attesté ; mais le grec a νηνίατον « sorte de chant phrygien ». V. en dernier lieu l'article de John L. Heller : *Nenia* « παίγνιον », dans Trans. of Amer. Philol. Aon, LXXIV, 1943, p. 215-268.

neō, nēs, nēuī, nētum, nēre : filer ; par extension, « tisser, entrelacer ». Attesté depuis Plaute (Mer. 519). N'a pas survécu dans les langues romanes, sans doute en raison de son caractère monosyllabique ; a été remplacé par le dénominatif de *fīlum*, *fīlāre*.

Dérivés et composés : *nēmen*, *-inis* n. : fil, trame (très rare ; un exemple dans une inscription et sans doute fait d'après *stāmen* ; Tertullien, Marcien, le Digeste emploient la forme grecque νῆμα ou sa transcription ; conservée en espagnol, cf. M. L. 5884) ; *nētus*, *-ūs* m. (Mart. Cap.) ; *perneō* : tisser jusqu'au bout (poétique ; Mart., Sid.) ; *reneō* (id.).

Cf. irl. *sni-* « filer », etc. (v. les formes chez H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 663) ; gall. *nyddu* « filer », gr. ἰνῶντα (participe accusatif, Hes.), νῆν (pour **sn-* initial, cf. hom. ἐύννητος) et νήθω, lette *snāju*, *snāt* « tordre de façon lâche, filer » ; skr. *snāyati* « il vêt » n'est pas attesté dans les textes. En germanique, le sens est différent : v. h. a. *nāan* « coudre », got. *nepla* « aiguille ». Les formes nominales sont nombreuses et claires : irl. *snáthe* « fil », v. h. a. *snuor* « cordon » et got. *snorjo* « corbeille », skr. *snā́yu* et *snā́yuḥ* « lien, tendon ». Le latin a remplacé ce groupe nominal par *fīlum* (v. ce mot), ce qui a finalement entraîné la disparition de *neō*.

A côté de **snē-*/**snō-*, il existe des formes de type **sneu-*, **senu-*, dans skr. *snā́va* « lien, tendon, cordon », av. *snāvarə* (même sens), tokh. B *ṣñaura* « nerfs », gr. νεῦρον « fibre, corde, nerf », νευρᾱ́ « corde d'arc », v. h. a. *senawa* « tendon » et v. isl. *snúa* « tordre, tortiller », v. sl. *snują*, *snovati* « ourdir », lette *snaujis* « lacet, lacs ». — V. *neruus*.

nepa, -ae (*nepās*, *-ae*, Col.) m. : scorpion, animal et constellation. Mot africain d'après Festus, cf. P. F. 163, 12.

nepeta, -ae f. : cataire, herbe aux chats (Cels., Plin.) ; synonyme de *menta montāna*, χαλαμίνθη ὀρεινή (Ps.-Diosc., Vind. 3, 35, p. 47, 17). Il est à noter qu'une ville d'Étrurie porte exactement le même nom. M. L. 5889. Germanique : ags. *nepte*, *nefte*.

nepōs, -ōtis m. (commun à l'époque archaïque ; cf. Ennius, A. 55, *Ilia dia nepos*, sans doute d'après *sacerdōs*, *custōs*) ; **neptis, -is** f. (doublets vulgaires et tardifs *lepos*, *leptis*) : petit-fils, petite-fille » ; et « neveu, nièce ». Désigne, d'une manière plus générale, le « descendant »

(surtout au pluriel : *magnanimos Remi nepotes*, Cat. 58, 5) ; en arboriculture, le « rejeton » (Col.). A aussi le sens péjoratif de « dissipateur d'héritage, prodigue, débauché » (cf. Cic., Cat. 2, 4, 7) ; d'où sont issus, à l'époque impériale, *nepōtor*, *-āris* « faire le prodigue » ; *nepōtālis*, *nepōtātus*, *-ūs*, *-tiō* ; *nepōtīnus* (?) ; M. Niedermann compare notre « fils à papa ». Toutefois, ce glissement de sens, admis par les anciens (P. F. 163, 6), repose peut-être sur une étymologie populaire. Peut-être y a-t-il eu deux mots différents à l'origine : le texte de Festus, malheureusement lacunaire, semble indiquer la provenance étrusque de *nepōs* « débauché » ; cf. F. 162, 18 sqq.

Diminutifs : *nepōtulus* (Plt.), *-a* ; *nepōtellus* ; *nepōtilla* ; *nepticula* ; *neptilla*. Conservé dans les langues romanes ; cf. M. L. 5890, *nepcs* ; 5893 a, *neptis* (rare, remplacé comme *nurus*, *socrus* par des formations féminines en *-a* : *nepta*, *nepōta* ; *neptia* ; *nepōtia*, *nepōticia*, CIL V 4616, cf. M. L. 5891-5893). Composés : *abnepōs*, *abneptis* « arrière-petit-fils, petite-fille » ; *pronepōs* (d'après *proauos*, comme, inversement, *ab-auos* d'après *ab-nepos?*) ; *proneptis* ; *trinepōs* comme *tritauus*.

Terme indo-européen désignant la parenté indirecte : descendant autre que le fils, donc petit-fils ou neveu (ou même descendant d'une sœur) : skr. *nápāt* (acc. *nápātam*), v. perse *napā*, av. *napā* (acc. *napātəm*), gâth. *nafšū* (au locatif pluriel) avec un féminin skr. *naptīḥ*, av. *napti-* ; v. lit. *nepúotis*, *nepotis*, avec un féminin *neptė*. — En germanique occidental, v. angl. *nefa* et v. h. a. *nevo* « neveu » et v. h. a. *nift*, *niftila* « nièce ». L'irlandais a *nia* (gén. *niath*) « fils de la sœur » et *necht* (cf. gall. *nith*) est glosé par lat. *neptis*. — Il y a un dérivé en **-iyo-* dans gr. ἀνεψιός « fils de la sœur » et v. sl. *netijĭ* « neveu » (s. *nĕtjāk* « fils de la sœur »), av. *naptya-* « descendant », *nava-naptya* « neuvième génération », alb. *mbesε* « nièce » (peut-être emprunté à un lat. **nepōtia?*). — Lat. *pronepōs* est à rapprocher de skr. *pranaptar-* « arrière-petit-fils ». Emprunts étrusques *nefts* « nepōs », *prumts* « pronepōs ».

Neptūnus, -ī m. : Neptune ; dieu marin. Usité de tout temps ; conservé partiellement dans les langues romanes, avec un sens dérivé (fr. *lutin*) ; M. L. 5894. De là : *neptūnius*, *-a*, *-um* ; *neptūnia* f. : nom d'une plante « mentha puleium » (Ps.-Apul., Herb. 57) ; *Neptūnicola* (Sil.) ; *Neptūnālis*, *-lia*, *-icia*.

Le rapport avec av. *napta-* « humide » est vague. Bien que la dérivation de *Neptūnus* ne s'explique pas par là, on ne peut s'empêcher de penser à l'importante figure religieuse indo-iranienne de véd. *apā̆m nápāt*, av. *apąm napā̊* « descendant des eaux » ; cf. *fortūna* à côté de *fortuītus*, en face de *fors* ; le mot relèverait du vocabulaire religieux commun à l'indo-iranien et à l'italo-celtique. D'autre part, *Neptūnus* serait formé comme *tribūnus* et *dominus* s'il avait existé un **neptu-* « substance humide ». Emprunt étrusque *Neϑuns*? V. en dernier lieu Brandenstein, Frühgesch. u. Sprachwissens., 1948, p. 151.

nepus (ū?) : *non purus*, P. F. 163, 15. Si la glose est exacte, *nepus* pourrait être un ancien terme de rituel, issu de **ne* + *pūt-s*, cf. skr. *pūtaḥ*, d'une racine **pewə-/pū-*, qu'on a dans *pūrus*. Le second terme du composé n'aurait pas de voyelle thématique, ce qui représente l'état ancien ; cf. *compos* en face de *potis*, etc. V. *ne*.

***nequālia** (ē?) : *dētrīmenta*, F. 160, 2. Sans autre exemple. V. *nex*. Sans rapport avec *nēquam*.

nēquam : mot invariable composé de la négation *ne* et de la particule indéfinie *quam*, cf. *per-quam*, *quisquam*, l'indéfini pouvant s'employer ainsi avec négation, cf. *neuter*, etc., *nēquāquam*, *nēquīquam*. S'est employé d'abord comme adverbe avec *esse*, comme *bene*, *male esse*, avec le sens de *nihilī esse* « ne rien valoir » ; cf. Plt., As. 178, *quasi piscis itidemst amator lenae* : *nequamst nisi recens*. Est devenu une épithète opposée à *frūgī bonae* : Plt., Ps. 468, *cupis me esse nequam* ; *tamen ero frugi bonae* ; mais l'emploi adverbial a subsisté chez Plaute dans des locutions comme *nēquam facere*, Plt., Poe. 159, *nēquam habēre*, Tru. 161, expressions dans lesquelles Cicéron substitue à *nēquam* son dérivé *nēquiter*, cf. Tu. 3, 17, 36, *turpiter et nequiter facere*. Comme *frūgī*, *nēquam* a été muni d'un comparatif et d'un superlatif *nēquior*, *nēquissimus*. Il en a été dérivé un adverbe *nēquiter* et un substantif *nēquitia* (*-tiēs*).

Sur *nēquior*, *nēquissimus*, la langue populaire a rebâti un positif *nēquus* attesté dans les gloses (cf. aussi *nequo* : ἀπὸ μηδενός) que confirment les représentants romans du mot, M. L. 5895. Cf. encore *nēquula*, *deminutiuum est a nequam*, CGL V 524, 14 ; 573, 22, formation populaire en *-a*.

neque : v. *ne*.

nequeō : v. *queō*.

nēquāquam : d'aucune manière, nullement. Négation renforcée (cf. gr. οὐδαμῶς), à valeur affective, assez rare, mais attestée à toutes les époques.

nēquīquam : adverbe avec le sens de *frustrā* « en vain », composé de *nē* et de l'ancien ablatif en *-ī* du neutre de *quisquam*. N'a pas proprement de valeur négative ; mais un souvenir de son origine persiste dans le fait qu'il n'est jamais employé avec une négation. Rare dans la bonne prose (deux exemples de César contre dix de *frūstrā*), évité également par les juristes. Comme *nēquāquam*, a disparu assez tôt de la prose impériale et n'a pas subsisté dans les langues romanes.

Nerō, -ōnis m. ; **Neriō, -ēnis** f. : mots sabins, conservés à Rome en tant que noms propres, le premier comme cognōmen dans la *gens Claudia*, le second comme nom d'une vieille divinité guerrière, qui était la femme de Mars ; cf. Plt., Tru. 515 ; Gell. 13, 23. *Nerō* est le synonyme de *fortis* (cf. Suét., Tib. 1, 2 et CGL II 133, 43, *Nero* : ἀνδρεῖος ; IV 124, 22 ; V 468, 2, *neriosus* : *resistens*, *fortis*) ; *nēriō*, de *fortitūdō*. Lydus, Mens. 4, 42, cite, en outre, une forme νερίνη, féminin d'un adjectif avec le sens de ἀνδρία. La flexion alternante *Neriō*, *-ēnis* (cf. *Aniō*, *-ēnis*) a été altérée de diverses façons pour en faire disparaître le caractère anomal. *Nerō* est une formation en *-ō(n)* du type *capitō*, etc., indiquant la qualité portée à un haut degré.

Dérivés : *Nerōnius* (*-neus*), *-niānus*, *-nēnsis*.

L'indo-européen avait, pour désigner l'homme mâle, le guerrier, deux mots, l'un qui le désignait purement et simplement, **wīro-* (v. lat. *uir*), l'autre qui le désignait en évoquant sa qualité, **ner-*. Le latin de Rome n'a gardé que *uir*, d'où il a tiré *uirtūs*, alors que le celtique a irl. *nert*, gall. *nerth* « force », suivant la valeur ancienne de **ner-*, cf. gr. ἠνορέη ; skr. *sūnáraḥ* signifie « généreux » et *sūnṛtā* « générosité ». *Neriō* conserve le souvenir de cette valeur indo-européenne. Le mot **ner-* a survécu en osco-ombrien : osq. niir « uir, princeps » (avec génitif pluriel *nerum*), ombr. *nerf* (accusatif pluriel) « principēs, optimātēs », à côté de *uiro* « uirōs » ; la différence de sens entre ombr. *nerf* « principēs » et *uiro* « uirōs » illustre la valeur ancienne des deux mots ; le représentant de *ner-* a disparu en latin parce qu'il ne servait qu'à exprimer une qualité, ce que souligne l'emploi de la dérivation dans *Nerō* et *Neriō*. Le mot **ner-* est bien conservé dans véd. *nar-* (souvent appliqué aux dieux) : accusatif *náram*, instrumental pluriel *nṛ́bhiḥ*, etc. ; av. *nar-* (souvent opposé à « femme ») ; et, avec prothèse nouvellement développée, dans gr. ἀνήρ, ἀνδρός et arm. *ayr*, *aṙn* (de **anre/os*).

L'osco-ombrien **nertro-* « sinister » est généralement rattaché au gr. νέρτερος « inférieur », mais peut s'expliquer, comme un euphémisme, par la racine **ner-* et désigner « la main forte » ; cf. ἀριστερά.

neruus, -ī m. : 1° tendon, ligament, nerf ; au pluriel *neruī* « muscles, nerfs » : *nerui quos* τένοντας *Graeci appellant*, Cels. 8, 1 ; et aussi « membrum uirīle », d'où « force, virilité » ; 2° tout objet fait de tendons : corde d'arc, d'instrument de musique ; instrument de supplice servant à entraver les criminels (d'abord fait de cordes, puis de chaînes de fer) : *neruum appellamus etiam ferreum uinculum quo pedes uel etiam ceruices inpediuntur*, P. F. 161, 12. Tous ces sens se retrouvent dans gr. νεῦρον et ont pu lui être empruntés, au moins partiellement. Ancien (Loi des XII Tab.), usuel. M. L. 5898.

Dérivés et composés : *neruia*, *-ōrum* n. (sur l'origine, v. Niedermann, N. Jahrb. f. kl. Alt. 29, 235) et *neruiae* f. : cordes d'un instrument de musique ; nerfs = gr. νευρίον et νευρία (Sept.) ; cf. M. L. 5897, *nĕruium*. Les formes romanes se partagent entre *neruus* et *neruius*, v. B. W. *nerf* ; *neruulus*, *-ī* m. ; *neruālis* (*n. herba*, Scrib. Larg., « plantain », cf. τὸ πολύνευρον, τὸ νευροειδές, Diosc. 4, 16) ; *neruicus* (Vitr.) ; *neruiceus* (Vulg.) ; *neruīnus* (Vég.) ; *neruōsus* (seul classique et usité) : tendineux, plein de nerfs ; et vigoureux, musclé ; d'où *neruōsē* ; *neruōsitās* ; *neruicōsus* (Gloss.), contamination de *neruicus* et *neruōsus* ; *ēneruis* (*-uus*) et *ēneruō*, *-ās* avec ses dérivés ; *inneruis* (= ἄνευρος) ; *subneruō* (tardif) : couper les jarrets, trad. de νευροκοπεῖν. Cf. aussi sans doute *Nerua*, prénom de type populaire (= gr. νευρά) ; *Neruolāria* (fābula), titre d'une comédie perdue de Plaute.

Le sens et l'aspect général du mot indiquent un rapprochement avec gr. νεῦρον, νευρά et avec av. *snāvarə* (v. sous *neō*) ; le sens explique que le genre « animé » ait été admis. La forme gr. νευρο- est ce que l'on attend ; mais, si un *w* consonne a été rétabli par quelque analogie, en partie parce que le radical est *snē-*, avec *ē*, il a pu y avoir un **snēwro-* qui, dans la langue populaire, aura été inversé en **nerwo-* ; cf. *aluus* en face de αὐλός, *paruus* en face de *paucus* et celt. **tarwo-* en face de lat. *taurus*. Ces inversions semblent être le fait du vocabulaire « populaire ».

nespula : v. *mespilum*.

nēue, neu : négation composée « et ne pas ». Généralement employée après un *ut* ou un *nē* précédent, dans des propositions prohibitives au subjonctif ou à l'impératif. De *nē* + *ue* ; cf. *sīue*, *seu*. On trouve aussi dans l'ancienne langue *nīue*, de même que l'osque et l'ombrien ont *nei-p* « nēue ».

neuter, -tra, -trum : aucun des deux, ni l'un ni l'autre ; οὐδέτερος. Dans la langue de la grammaire, « neutre », *neutra nōmina*, traduction du gr. οὐδέτερα ; de là, à l'époque impériale, *neutrālis*, *neutrāliter*, termes savants passés en celtique : irl. *neutur*, britt. *neodr*. Ancien, usuel ; mais manque dans les auteurs vulgaires de basse époque, qui lui substituent *nūllus*. Non roman. De *ne* + *uter* ; encore trisyllabique dans Plaute. Un doublet *necuter* est également attesté ; cf. *neque ūnus*, dans M. L. 5896.

Composé : *neutrubi* (rare) : ni dans un endroit, ni dans l'autre. Pour l'union de *ne* avec un indéfini, cf. *nequis*, *neutiquam*.

L'*e* subsiste dans *neuter*, *neutiquam*, à la différence de *nūllus*, etc., parce que, devant l'*u* de *uter*, *uti-*, il a dû persister pendant un temps une trace du *qu-* de *quis* etc. ; v. sous *uter*, *ut*, etc. L'*h* de *hemō* n'a pas eu la même action dans *nēmō*. L'indéfini peut s'employer avec négation, comme on a en slave *ni-kŭto* « personne », *ni-čĭ* « rien », etc.

ne-utiquam : nullement (cf. *nēquāquam*). Surtout archaïque. N'est plus attesté après Tite-Live. — V. *neuter*.

nex, necis f. : mort (donnée, violente, cf. Cic., Mil. 4, 10), meurtre ; par opposition à *mors* ; le sens de « mort naturelle » n'apparaît qu'à l'époque impériale. Mot racine désignant une activité (par opposition à *mors*, qui désigne plutôt un état) ; de là le genre animé et féminin (comme *lux*, *prex*, etc.). D'après Festus, *nex* désignerait spécialement la mort donnée sans blessure (pour différencier le mot de *caedēs*) : *neci datus proprie dicitur qui sine uolnere interfectus est, ut ueneno aut fame*, F. 158, 17 ; *occisum a necato distingui quidam, quod alterum a caedendo atque ictu fieri dicunt, alterum sine ictu*, F. 190, 5. Cette restriction de sens n'apparaît pas dans les textes ; cf., par exemple, Enn. ap. Cic., de Or. 3, 58, 218, *mater terribilem minatur uitae cruciatum et necem*, etc. Mais on rapprochera le sens roman « noyer » de *necāre*. Ancien, classique, usuel. Conservé dans quelques dialectes italiens ; cf. M. L. 5901.

Dérivés et composés : *necō*, *-ās*, *necāuī*, *necātum* (et *necuī*, sans doute d'après *nectus*, cf. *ēnectus*, formé directement sur la racine **nek-* ; *ēnecium*, Gloss.) : tuer, mettre à mort. Ancien, usuel. Panroman ; le verbe s'y est spécialisé dans le sens de « faire périr par l'eau, noyer », cf. M. L. 5869 ; B. W. s. u. ; sens vers lequel acheminent des emplois comme *ore necaturas accipiemus aquas*, Ov., Tr. I 2, 36 ; *salsi imbres necant frumenta*, Plin. 31, 52 ; *aquae flammas necant*, id. 31, 2. L'évolution est achevée dans Sulp. Sev., Hist. 1, *deducti ad torrentem necati sunt*. Cf. Bonnet, Le lat. de Grég. de Tours, p. 286. Tardifs : *necātor*,

-*trīx*. Sur *necātiō* et *ēnec(ā)tiō*, v. Isid., Or. 5, 26, 17. *ēnecō* (-*nicō*) : M. L. 2873 (sur *ēnecō* « noyer », v. Thes. V 2, 563, 12 sqq.) ; *internecō* : tuer jusqu'au dernier (conservé dans les dialectes italiens, M. L. 4493) : *internecatis hostibus* (Plt.) ; pour le préfixe, cf. *intereō*, *interficiō* ; *internecīda* (Isid.) ; de là *interneciō* f. (-*cium* n.) : massacre ; puis, avec idée de réciprocité développée par *inter*, « massacre mutuel » ; *interniciēs* (-*ne*-) ; *internecīuus* ; *pernecō* (S[t] Aug.) ; *perniciēs*, -*ei* f. : meurtre, massacre, et simplement « perte, ruine ». De *perniciēs* : *perniciōsus* (classique) ; *perniciālis*, *perniciābilis* (rares et non classiques, cf. *exitiābilis*).

dēnicālis, adjectif usité seulement au pluriel *dēnicālēs* f. (scil. *fēriae*) ou *dēnicālia* : Cic., Leg. 2, 55, ... *denicales, quae a nece appellatae sunt, quia residentur mortuis*, et P. F. 61, 23, *denicales feriae colebantur, cum hominis mortui causa familia purgabatur. Graeci enim νέκυν mortuum dicunt.* Formation obscure : dérivé de *dē nece*? Cf. *parentālis*, *lustrālis*.

noceō, -ēs, -uī, -itum, -ēre (une forme en -*s*-, *noxit* chez les archaïques, cf. Lex XII Tab. 12 2 a ; *ne boa noxit*, Lucil.) : causatif en -*eye/o*- avec vocalisme *o* de la racine **nek*- dont le sens était d'abord « causer la mort de, préparer la mort à » (de là la construction avec le datif), cf. encore Cic., Caec. 21, 60, *arma alia ad tegendum, alia ad nocendum* ; Luc. 8, 305, *uolnera parua nocent* (« causent la mort »), et s'est affaibli au point de ne plus être dans la langue courante que « nuire [à] », le sens de « tuer » ayant été réservé entre autres au dénominatif de *nex*, *necāre*. Ancien, usuel et classique dans ce sens. Panroman, sauf roumain. M. L. 5938 et B. W. s. u. De *nocēns* « qui nuit à, coupable » : *innocēns* « incapable de nuire, innocent » et *nocentia* (Tert.), reformé sans doute sur *innocentia*, qui est classique ; *nocuus*, *innocuus*, qui se substitue dans la poésie dactylique à l'amétrique *innocēns* et pénètre dans la prose impériale. M. L. 444 ; celtique : irl. *ennac* ; *nocīuus* (depuis Phèdre).

Tardifs : *nocibilis*, -*bilitās* ; *nocumentum* = βλάβη ; *renoceō* = ἀνταδικῶ (Didasc. Apost.).

noxa ↑: faute, dommage causé ; cf. la formule du fétial dans T.-L. 9, 10, 9, *ob eam rem noxam nocuerunt* ; et Dig. 50, 16, 238, § 3, *noxae appellatione omne delictum continetur*. Puis, à l'époque impériale, le sens de « faute » ayant été réservé à *noxia*, *noxa* a désigné le « coupable », et aussi le « châtiment » : cf. Just., Inst. 4, 8, 1, *noxa est corpus quod nocuit, i. e. seruus ; noxia ipsum maleficium, ueluti furtum, damnum, rapina, iniuria*, et Fest. 180, 25, *noxia, ut Ser. Sulpicius Rufus ait, damnum significat in XII. Apud poetas autem et oratores ponitur pro culpa ; at noxa peccatum, aut pro peccato poenam.*

De *noxa* dérivent *noxius* (pour la formation, cf. *anxius*) « qui fait le mal, coupable », d'où *noxia* f. (scil. *causa*), qui s'est confondu avec *noxa* ; *noxia* avec le sens de « dommage » est déjà dans la loi des XII Tables, 12, 2 a : *si seruos furtum faxit noxiamue noxit*, cf. Fest. 180, 25 ; Pline et Térence emploient *noxia*, non *noxa* ; *noxālis*, -*e* (terme de droit : *n. actiō*) ; *noxitūdō* (Acc.). De *noxius* : *noxiālis* (Prud.), *noxietās* (Tert.) ; *noxiōsus* ; *innoxius* (cf. aussi *innox*, Isid., Or. 10, 125, et Inscr., refait sur *noxa*) : qui ne fait pas de mal, innocent ; qui n'éprouve pas de mal ; *innoxius ā* « à l'épreuve, à l'abri de », cf. Sall., Ca. 39, 2 et 40. Joint par Plaute à *innocēns*, Cap. 665.

Pour *obnoxius*, v. ce mot.

Le nom radical *nex* n'a pas de correspondant sûr hors du latin ; gr. νέκες · νεκροί (Hés.) est surprenant ; νάκαρ « engourdissement léthargique » est dérivé de **nek'*-, ainsi que νέκας « monceau de cadavres » et νεκρός « mort » (adjectif). *Per-niciēs*, *inter-niciēs* sont des dérivés de thèmes radicaux comme *prō-gen-iēs*, *spec-iēs*, etc. Le gr. νέκυς « mort, cadavre » a un correspondant dans av. *nasuš* « cadavre » ; cf. lat. *nequālia* (que, toutefois, certains dérivent de *nēquam*). Lat. *ē-nectus* est à rapprocher de skr. *naṣṭáḥ*, av. *naštō* « péri ». La racine ne fournissait pas de présent thématique ; le présent indo-iranien est skr. *náçyati* = av. *nasyeiti* « il périt, il disparaît ». Skr. *nāçayáti* « il fait périr » est formé comme lat. *noceō* ; cf. v. perse *nāθaya*-. Le causatif *noceō*, le substantif de type désidératif *noxa* et *nequālia* offrent un affaiblissement de sens qui ne s'observe ni en indo-iranien ni en grec ; mais cf. ↑ tokh. B *naksentr* « ils blâment ». — Si l'on peut admettre une forme **n̥k'u*- à côté de **nek'ū*, on rapproche irl. *éc* « mort », gall. *angheu* (même sens). Cf., enfin, v. isl. *Nehalennia* « déesse de la mort » et *Nagl-far* « [bateau] des morts ». Sur *obnoxius*, v. une réserve sous ce mot.

nī : v. *ne*, 5°.

***nibulus** : vautour (CGL V 570, 2, *nibuli id est auis*). Sans autre exemple, mais confirmé par le témoignage des langues romanes ; cf. ital. *nibbio*, v. fr. *nièble*, etc., M. L. 5904. Comme l'a vu M. Niedermann, *Contributions à la crit. et à l'explic. des gloses lat.* (Neuchâtel, 1905), p. 32, *nibulus*, dont existe un doublet *nilbus* glosé *miluus*, CGL V 468, 8, est une forme dissimilée de *miluus* (prononcé *milbus*) ; cf. *nèfle* en face de *mespila* et *nappe* de *mappa*.

nictiō, -īs, -īre : -*it canis in odorandis ferarum uestigiis, leuiter ganniens... unde ipsa gannitio*, F. 184, 3. Mot technique. Un exemple d'Ennius, A. 342. Les gloses ont *nicto : latro* ; mais *nictō* est invraisemblable, tous les verbes indiquant un cri étant en -*iō*. Peut-être y a-t-il là confusion de *nictiō* et *nictō*.

nictō, -ās, -āre (*nictor*, -*āris*) : cligner des yeux ; clignoter. A pour synonyme rustique *cennō* ; cf. CGL V 621, 39, *nicto est quod rustice dicitur cenno.* Fréquentatif-intensif d'un simple disparu, dont le substantif verbal *nictus* est encore attesté (Caecil., Labér.) ; cf. *cōnīueō* et *nītor*. D'après Festus, 182, 30, le verbe se serait employé à l'origine dans le sens de « s'appuyer » : *nictare et oculorum et aliorum membrorum nisu saepe aliquid conari, dictum est ab antiquis, ut Lucretius in lib. IIII* (6, 836) : « *hic ubi nexari* (*nixari* codd. Lucr.) *nequeunt insistereque alis* ». *Caecilius in Hymnide* (72) : « *garrulis sine dentes iactent, sine nictentur perticis.* » *Nouius in Macco Copone* (47) : « *actutum scibis cum in neruo nictabere* ». *Vnde quidam nictationem, quidam nictum, ut Caecilius in Pugile* (193) : « *tum inter laudandum hunc timidum tremulis palpebris percutere nictu : hic gaudere et mirarier* ». Ancien ; non roman.

Dérivé : *nictātiō* (Plin.). Composé : *adnictō* (Naevius).

V. *cōnīueō*. Il est curieux que le slave ait un groupe **mignqti* « nictāre », avec *m*- initial (v. Trautmann, *Balt. sl. Wört.*, p. 174) ; aussi M. Benveniste, BSL 1937, 38, p. 280, dérive-t-il *nictō* de **mictō*, itératif issu d'une racine **meig*-.

nictus, ūs m. : v. le précédent.

-nīdeō : v. *renīdeō*.

nīdor, -ōris m. : fumet, odeur qui s'échappe d'un objet qui cuit ou qui brûle, graillon. Ancien (Plt.) ; technique. M. L. 5912.

Dérivés tardifs : *nīdōrōsus* (Tert.) ; *nīdōrō* (Not. Tir.).

Cf. att. κνῖσα, hom. κνίση « odeur de graisse brûlée », v. isl. *hniss* n. « vapeur de la cuisson ». ↑

nīdus, -ī m. : nid, nichée. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5913.

Dérivés et composés : *nīdulus*, diminutif de tendresse, d'où *nīdulor*, -*āris* ; *nīdāmentum* (d'un **nīdō*, non attesté, remplacé par *nīdulor* et *nīdificō*) ; *nīdificus*, -*ficium* (Apul., d'après *aedificium*), -*ficō*, M. L. 5911 (mais le fr. *nicher* s'explique mieux par **nīdicāre*). Cf. aussi M. L. 5910, *nīdiculāre* ; 5908, **nīdāle* ; 5909, **nīdax* « niais ».

Mot indo-européen **ni-zdo*-, dont le premier terme est le préverbe *ni*- et le second une forme à vocalisme zéro de la famille de *sedeō*. Au sens de « nid », on a de même irl. *net* (irl. mod. *nead*), v. h. a. *nest*, et, avec des altérations sans doute voulues, lit. *lìzdas*, v. sl. *gnězdo* (neutre) ; le sens général de « lieu où l'on s'établit » apparaît dans arm. *nist* et skr. *nīḍáḥ*. En tant que préverbe, **ni*, indiquant mouvement de haut en bas, existe en indo-iranien et en arménien ; la racine **sed*- y était souvent jointe : skr. *ni-sīdati* « il s'assied », av. *nišhiδaiti*, v. perse *niy-ašādayam* « j'ai établi », arm. *n-stim* « je m'assieds ». De **ni*- le slave et le germanique n'ont gardé que des dérivés : v. sl. *nicĭ* « penché en avant », *nizŭ* « en bas », v. h. a. *nidar* « vers le bas ». ↑

niger (-*grus*, Orib. 495, 22), **-gra, -grum** : noir. S'oppose à *albus*, *candidus*. Au sens moral « funèbre, qui évoque une idée de mort ou de malheur » ; s'emploie en parlant du caractère, comme le gr. μέλας ; cf. Cic., Caec. 27 ; Hor., S. 1, 4, 85 (par opposition à *candidus*). Sur la nuance de sens qui le sépare de *āter*, v. ce mot. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5917.

Dérivés et composés : *nigror* m. (poétique) ; *nigrēdō* f. (postclassique) ; *nigritia* (-*tiēs*) f. (Plin., Cels.), M. L. 5921 ; *nigritūdō* (Plin.) ; *nigraster* (Firm.) ; *nigellus*, d'où *nigella* « nielle, nigelle » (Gloss.), M. L. 5915 et 5916 ; *Nigelliō* ; *nigridius* (Not. Tir.) ; *nigricolor* (= μελάγχροος), et les composés tardifs et artificiels *nigri-formis*, *nigro-gemmeus*, -*rubēns* ; les surnoms *Nigrīnus*, *Nigrīna* ; *nigrō*, -*ās* : noircir (transitif et absolu) ; *nigreō* ; *nigrēscō*, -*is*, M. L. 5919 ; *nigricō*, M. L. 5920 ; *nigrificō*, -*ās* ; *nigrē-faciō*, -*fīō* (tardifs) ; *dēnigrō*, -*ās* (intensif ; cf. gr. ἀπομελαίνω ; sens propre et figuré : *d. honorem famamque*, Firmicus, Math. 5, 10 fin) ; *dēnigrēscō* et *innigrō*, *innigrēscō* (tardifs) ; *internigrāns* (Stace) ; *per*-, *sub-niger*.

Étymologie inconnue. ↑ Du reste, il n'y a pas d'adjectif indo-européen commun attesté pour « noir ».

nihil (*nīl*), **nihilum** : v. *hīlum*. M. L. 5922 a.

nimbus, -ī m. : nuage chargé de pluie ; pluie ; puis « nuage, nuée » en général, et spécialement « nuage doré qui enveloppe les dieux, nimbe, auréole » : *proprie nimbus est qui deorum uel imperantium capita quasi clara nebula ambire fingitur*, Serv., Ae. 3, 585. Au sens figuré « pluie » (de traits, tombant dru comme la pluie, puis s'est dit de toute espèce d'objets), *n. tēlōrum*, *peditum*, etc. Ancien, surtout poétique. Conservé en italien. M. L. 5924. Irl. *nimb*.

Dérivés et composés : *nimbōsus* ; *nimbātus* (Plt.) ; *nimbifer*, -*uomus*.

V. *nebula* et *nūbēs*.

nīmīrum : v. *nī* et *mīrus*.

nimis adv. : très, trop. D'abord employé avec la valeur d'un superlatif, sens encore usuel chez les auteurs archaïques et dans la langue familière ; cf. Plt., Mo. 511, *nimis quam formido* ; Enn. ap. Cic., Fin. 2, 13, 41, *nimium boni est cui nil est [in diem] mali*, où *nimium bonī* traduit κεῖνος ὀλβιώτατος d'Eurip., Hec. 2 ; *hominem nimium lepidum et nimia pulchritudine*, Plt., Mi. 998 ; de même, *nimiō* devant un comparatif a encore le sens de *multō* comme *nimis*, *nimium* (ce dernier rare à l'époque classique) = *multum* dans *nimis quam*, *nimium quantum*. *Nimis* s'est ensuite spécialisé dans le sens de « trop » (comme gr. ἄγαν, λίαν), qui est le plus fréquent, souvent avec une négation *nōn*, *haud nimis*. Ancien, usuel ; toutefois, à basse époque, dans la langue populaire, reparaît le sens de « beaucoup, très » ; cf., par exemple, Vulg., Ezech. 37, 10, *exercitus nimis grandis ualde* (= πολλὴ σφόδρα). Conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 5925, mais a subi la concurrence d'une forme nouvelle **troppus*. M. L. 8938 ; B. W. sous *trop*. Composé : *praenimis* (Gell.).

Dérivés : *nimius* ; d'où *nimium* n. : excès (opposé à *parum*) ; *nimietās* (époque impériale), cf. *satietās* ; adv. *nimiē* (tardif) ; *nimiopere* (Cic.), cf. *magnopere* ; *praenimis*, -*mium* (Gell., Charis.).

L'hypothèse d'un **ne-mis* > *nimis*, avec le sens de « pas plus petit », cf. le groupe de *minus* (osq. *mins*), est aventurée. On n'en a, du reste, pas de meilleure.

ninguis ; ninguit : v. *nix*.

ningulus : « nūllus », dans Fest. 184, 17, qui cite des exemples d'Ennius (A. 130) et du devin Marcius (2). Formation analogique d'après *singulus* ; non attestée en dehors de ces deux exemples.

***ninnium ?** : mot de forme et de sens incertains (les manuscrits palatins ont *nimium*) qu'on lit dans l'Ambrosianus de Plaute, Poe. 371. Rappelle par l'aspect certains mots enfantins du type grec νίννιον « poupée », etc., dont le sens, du reste, ne convient pas au passage de Plaute. V. Walde-Hofmann, *Lat. Etym. Wört.*, s. u. ↑

nisi (*nisei*, SC Bac. ; *nise*, Lex Rubria ; *nesi* (?), Festus 164, 1) : particule de sens conditionnel composée de *nē* + *sī* abrégé par l'effet de la loi des mots iambiques, « non pas si ; à moins que... ne ; sauf le cas

où » ; et par suite « si... ne... pas », cf. gr. εἰ μή, ἐὰν μή. *Nĭ-*, toujours scandé bref dans Plaute, cf. Lindsay, *Early lat. verse* 208, ne peut résulter d'un abrègement de *nī* malgré l'osque *nei suae* « nī sī », à moins d'admettre un abrègement proelitique, comme dans *sĭquidem*. Dans l'usage familier, la valeur de *-si* dans *nisi* s'est oblitérée et *nisi* n'a plus qu'un sens restrictif et équivaut à « seulement, sauf, sinon » ; de là l'emploi de *nōn nisi* « non pas... si ce n'est » qu'on trouve accompagnant un ablatif absolu, de *nisi ut*, *nisi quod*, *nisi quia* ; ou de *nisi* après *nihil*, *nihil aliud*, *nōn aliter*, où il joue le rôle de *quam*, et même quelquefois sans qu'une négation soit précédemment exprimée, e. g. Sall., Iug. 75, 3. La condition s'est alors exprimée par un *sī* surajouté : *nisi sī* (fréquent dans Plaute, par exemple Am. 825, Cap. 530, Cu. 51, etc.). Le même fait s'est produit pour *quasi* renforcé en *quasi sī* et, en grec, pour εἰ μὴ εἰ. Inversement, comme on l'a vu, *nī* a pris le sens de *nisi*. *Etsī*, *etiamsī* sont, au contraire, restés inchangés. Ancien, usuel. Non roman.

nītēla (*nītella*), **-ae** f. : lérot ; écureuil ; mulot (Plin., Mart.). M. L. 5927.

Dérivé : *nītēdula* : même sens (Cic.). La forme *nītēl(l)īnus*, dans Pline 16, 177, doit sans doute se lire *uĭtellīnus* « jaune d'œuf » (André).

Cf. *mustēla*. — *Nītēdula* rappelle pour la forme *fīcēdula*.

niteō, -ēs, -uī, -ēre : briller, être luisant, éclatant. Se dit souvent de l'éclat de la santé, de la propreté, de l'embonpoint, de l'aspect riant ou plaisant d'un corps ou d'un objet, maison, paysage, etc. Ancien, classique. Non roman.

Dérivés et composés : *nitor*, *-ōris* m. : brillant, éclat (sens physique et moral) ; conservé en campidanien, M. L. 5930 ; *nitēla* (Apul.. cf. *candēla*) ; *nitidus*, M. L. 5929 ; B. W. sous *net* ; *nitiditās* (Acc.) ; *nitidiusculus* (Plt.) ; *nitidulus* (Sulp. Sév.) ; *nitidō*, *-ās* (remplacé dans les langues romanes par **nitidiāre*, M. L. 5928), qui a déjà le sens de « nettoyer » dans Enn. ap. Non. 144, 12, *eunt ad fontem, nitidant corpora* ; *nitēscō*, *-is* (déjà dans Enn.) ; *ēnitēscō*, d'où *ēniteō* ; *inter-*, *per-*, *prae-*, *re-niteō* (tardif) ; *nitefaciō* (Gell.).

Irl. *niam* « éclat » ferait penser à une racine **nei-* « briller » qu'on retrouve peut-être dans *renīdeō* (avec un morphème de présent *d* ou *dh*) ; *niteō* serait bâti sur un adjectif **nĭtos*, comme *fateor* ; sur le groupe en celtique, cf. Vendryes, Rev. celt., 46, 245-267. Hypothèse incertaine.

nītor (ancien *gnītor* ; la gutturale initiale est conservée dans P. F. 85, 21, *gnitor et gnixus a gen[er]ibus prisci dixerunt*), **-eris, nīxus**, puis **nīsus, sum, nītī** : s'appuyer sur (sens physique et moral), se pencher avec effort, d'où « faire effort, s'efforcer (*nītibundus*, Gell.) », « être en travail » (d'une femme qui accouche). Le participe ancien est *nīxus*, la racine présentant, en effet, une gutturale **kneighʷ-* ; cf. *cōnīueō* et *nictō*. Cette gutturale est conservée dans *nixi di* : *appellantur tria signa in Capitolio ante cellam Mineruae genibus nixa, uelut praesidentes parientium nixibus*, F. 182, 23, et Ov., M. 9, 294, *Magno Lucinam Nixosque patres clamore uocabant*. La forme récente *nīsus* est analogique de *ūtor/ūsus* ; elle résulte de ce que le sentiment de l'existence de la gutturale ancienne a disparu.

Dérivés et composés : *nīxus*, *-ūs* m. : travail de l'accouchement, le sens de « appui, effort » s'exprimant plutôt par *nīsus* ; *ēnītor*, *ēnīxus* : accoucher, enfanter ; *nīxuriō*, *-īs*, glosé φιλοτοκέω (Gl. Philox.) en dehors du sens plus large que lui donne Nigidius ap. Non. 144, 19, *-it qui niti uolt et in conatu saepius aliqua re perpellitur*. Ancien, usuel et classique. Non roman. Sur *nixa* « coccymela », v. Isid., Or. 17, 7, 10.

nīxor, *-āris* (poétique, Lucr., Vg.), intensif de *nītor* ; *ad-*, *cō-* (v. *cōnor*), *ē-*, *in-*, *ob-*, *re-* (langue impériale = *resistō*, *aduersor*), *sub-nītor* ; *praenīsus* (Gl.).

nitrum, -ī n. : nitre. Emprunt latinisé au gr. νίτρον, lui-même emprunté à l'égyptien. Dérivés latins : *nitrāria* f. ; *nitrātus*, *nitreus*, *nitrōsus*.

nix (*niuis*, Orib.), **niuis** (*ĭ*) f. : neige. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5936.

nīuit (*ī*) : ap. Pac., Paul. 4 (Non. 507, 29), *sagittis niuit, plumbo et saxis grandinat* « il neige ». Fréquentatif : *niuitor* : χιονίζομαι (Gl.). Remplacé dans les langues romanes par **niuāre*, M. L. 5930 b, et **niuicāre* (*-gā-*), M. L. 5934 ; B. W. *neiger*.

Dérivés et composés : *niuālis* : de neige ; *niuārius*, usité surtout dans *niuārium cōlum*, *niuārius saccus* « filtre à neige » ; M. L. 5931, *niuāria* ; *niuātus* : *-a aqua* ; *niueus*, cf. M. L. 8386, *subniueus* ; *niuōsus* : neigeux, M. L. 5935 ; *niuēscō*, *-is* (tardif) : devenir blanc de neige ; *niuifer* (Salu., G. D. 6, 2).

A côté de *nix*, *nīuit* existent des formes à infixe nasal : *ninguit* (cf. ombr. *ninctu* « ninguitō »), *ninxit*, qui a supplanté *nīuit* et a subsisté dans certains dialectes romans, M. L. 5926 ; *ninguis*, *-is* f. (Lucil., Lucr.) ; *ninguidus* ; *ningor* (Apul.) : chute de neige.

Une trace du thème racine de *nix*, nom d'action féminin, se retrouve dans l'accusatif νίφα chez Hésiode (à côté de hom. νιφάς « neige », νιφόεις « neigeux » ; le grec ayant pour la « neige » d'ordinaire χιών répondant à arm. *jiwn*), cf. sans doute gall. *nyf* « neige » (v. J. Loth, Mél. L. Havet, p. 237), tandis qu'il y a un thème en *-o-* masculin dans deux groupes voisins : got. *snaiws*, lit. *sniẽgas*, v. pruss. *snaygis*, v. sl. *snĕgŭ*.

Le type thématique de présent v. lat. *nīuit* se retrouve exactement dans av. *snaēžaiti* « il neige » (mais le nom iranien de la « neige », av. *vafra-*, est isolé), gr. νείφει, v. h. a. *snīwit*, lit. orient. *sniēga* ; il représente sans doute un ancien athématique, car l'irlandais a le vocalisme radical zéro dans *snigid* « il neige » (et « il pleut »).

La forme à infixe nasal *ninguit* ne se retrouve que dans un groupe où, comme en latin, ce type s'est particulièrement développé, en baltique : lit. *sniñga* « il neige », inf. *snîgti*.]

nixa, -ae f. : *coccymela quam Latini ob colorem prunum uocant, alii a multitudine enixi fructus nixam appellant*, Isid. 17, 7, 10. Sans doute corruption tardive et populaire de *myxa*, v. Sofer, p. 100. Passé en arabe marocain : *nis* « abricot ». V. André, *Lex.*, s. u.

nō, nās, nāuī, nāre : nager, flotter (sens physique et moral). Attesté depuis Ennius. — *Nō*, en raison de son caractère monosyllabique, a tendu à être remplacé par *nătāre* bâti sur un adjectif **năto-s* (cf. *fateor*) et confondu avec les fréquentatifs par les Latins, d'où la définition : *natare : saepius nare, ut dictitare, factitare*, F. 168, 2. *Nătāre* apparaît dès Ennius et devient de plus en plus fréquent sous l'Empire. Lucrèce dit *nant oculi*, les écrivains qui le suivent *natant oculi* (e. g. Ov., F. 6, 673 ; Quint. 4, 3, 76). *Natāre* seul est représenté dans les langues romanes (avec une variante obscure **notāre*). M. L. 5846 ; B. W. *nager*.

De *natāre* dérivent : *natātor* (M. L. 5847) ; *-tiō*, *-tilis*, *-tīcius*, *-tōrius*, d'où *natātōrium* n. et *natātōria* f. « emplacement pour nager » ; *innātōria* « piscine » (Ital.) doit provenir d'une haplologie ; *natātūra* (Gloss.) ; *natātus*, *-ūs* (poétique, époque impériale) ; *natābulum* ; *natābilis* ; *natābundus*. De *nāre* il ne semble pas qu'il y ait de dérivés, en dehors d'un adjectif composé *innābilis*, ἅ. λ. dans Ov., M. 1, 16, de caractère artificiel (= ἄπλευστος). Du reste, *innătābilis* était exclu de l'hexamètre dactylique.

Par contre, *nō* et *nătō* ont fourni, chacun, des composés à l'aide des préverbes ordinaires : *ad-*, *ē-*, *in-*, *re-*, *super-*, *trāns-* (*trā-*)*nō* ; *ab-*, *ad-*, *dē-* (Hor., C. 3, 7, 28 = κατανήχομαι), *ē-*, *in-* (M. L. 4443), *prae-*, *sub-*, *super-*, *super-ē-*, *trāns-*(*trā-*)*nătō* ; *inēnatābilis* (Tert.).

Le présent indo-européen, de type athématique, est conservé dans véd. *snā́ti* « il se baigne » ; à ce présent ont tendu à se substituer des dérivés divers : *snāyate* en sanskrit classique, av. *snayeite* « il se lave » (et un causatif *snāδayon* « qu'ils lavent »), gr. νήχω (qui doit être un ancien **νᾱχω*) « je nage », tokh. *nāskem* « ils baignent » ; le latin a aussi un verbe de type dérivé [*nō*, *nās*. — Le sens du verbe latin est « nager » ; ce sens se retrouve dans irl. *snám* « fait de nager », gall. *nawf*, comme dans gr. νήχω. — On traduit ombr. snata, asnata par *ūmecta*, *nōn ūmecta*. — Au second terme d'un composé, le védique a *ghṛta-snā́* « plongé dans le *ghṛta* ».

nōbilis : v. *nōscō*.

noceō : v. *nex*.

noctua : v. *nox*.

nōdus, -ī m. : nœud ; et toute saillie en forme de nœud : nœud d'un arbre, bourgeon, nodosité, renflement, chignon ; nœud formé par une articulation (κόνδυλος) ; partie dure (d'un métal, d'une pierre, etc.) ; nœud qui retient chaque maille dans un filet ; par suite, point d'intersection du Zodiaque et de l'Équateur. S'emploie aussi au sens moral, soit dans le sens de « nœud(s), liens » (*n. amīcitiae*, *relligiōnis*), soit dans celui de « complication, difficulté qui arrête » : *inciderarnus in difficilem nodum*, Cael. ap. Cic., Fam. 8, 11, 1. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5948.

Dérivés et composés : *nōdō*, *-ās*, M. L. 5942 ; *nōdōsus*, M. L. 5946 ; *nōdōsitās* (St Aug.) ; *nōdābilis* et *inēnōdābilis* (déjà dans Acc.) ; *nōdāmen* (bas latin) ; *Nōdōtus* (*-ūtus?*), nom d'une divinité rustique citée par St Aug., Ciu. D. 4, 8, *praefecerunt ergo... geniculis nodisque culmorum deum Nodotum* (*-dutum*) ; aussi *Nōdutis*, *Nōduterēnsis*, Arn. 4, 7 ; *nōdulus*, M. L. 5947 ; cf. aussi M. L. 5943, *nōdĕllus* (bret. arm. *nozelenn?*, emprunt savant ou récent), Gl. ; 5944, *nōdīcāre*, et 482, **annōdicāre* ; 483, **annōdulāre* ; 5945, **nōdiculus*.

abnōdō : enlever les nœuds des arbres (Col.) ; *ēnōdō* ; *ēnōdis*, *-e* ; *innōdō* (bas latin, M. L. 4445) ; *internōdium* ; *renōdō* (Hor., Epod. 11, 28 = ἀναδέω) ; *renōdis* ; *obnōdō* (Script. rust.).

centenōdia (plante) « aux cent nœuds » (Marcel.).

V. *nectō*.

***noegeum, -ī** n. : *quidam amiculi genus praetextum purpura ; quidam candidum ac perlucidum... ut Liuius in Odyssia* (21) : « *simul ac lacrimas de ore noegeo detersit* » *i. e. candido*, F. 182, 18. Cf. CGL V 33, 27, *noegeum, nigrum pallium tenue*. Sans explication.

nola, -ae f.? : clochette. Avien., Fab. 7, 8, *iusserat (canem) in rabido gutture ferre nolam.*] Leçon douteuse ; certains lisent *notam* ; toutefois, cf., pour la quantité, *Nŏlānus* dans Prud., στέφ. 11, 208, et, pour le sens, *campāna*.

nōla, -ae : épithète appliquée à Clodia, tirée de *nōlō* « je ne veux pas », équivoquant avec *Nōla*, nom d'une ville de Campanie : *in triclinio Coam* (cf. *coeō*, *coitus*), *in cubiculo Nolam*, Cael. ap. Quint. 8, 6, 53.

nōlō : v. *uolō*.

nōmen, -inis n. : 1° nom donné à une personne ou à une chose : *n. proprium*, *commūne* ; *n. Latīnum* (dans *socii nominis Latini*, cf. en ombrien Turskum, Naharkum numem, Iapuzkum numem, T. Eug. 1 b, 17). Distingué de *uerbum* par les grammairiens (comme ὄνομα de ῥῆμα) : *in nōmine* « au nom de », *nōmen Dominī* périphrase de la langue de l'Église équivalant à *dominus* ; 2° renom ; 3° en droit « nom d'un accusé » : *nōmen dēferre*, *accipere* ; « nom d'un débiteur », d'où « titre de créance » : *tituli debitorum nomina dicuntur praesertim in iis debitis, in quibus hominum nomina scripta sunt, quibus pecuniae accommodatae sunt*, Asc. ap. Cic., Verr. 2, 1, 10, § 28. En tant que le nom s'oppose à la chose (cf. gr. ὄνομα et ἔργον), *nōmen* peut désigner « un vain nom », d'où *nōmine*, *sub nōmine* « sous le prétexte de ». Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5949.

Composés : *agnōmen*, *cognōmen*, *praenōmen* : les deux derniers sont seuls usités ; *agnōmen* semble une création des grammairiens faite en vue de distinguer (*agnōscere*) les surnoms individuels des surnoms communs à tous les descendants d'une *gens* ; cf. Diom., GLK I 312, 3, *propriorum nominum quattuor sunt species : praenomen, nomen, cognomen, agnomen : praenomen est quod nominibus gentiliciis praeponitur, ut Marcus, Puplius ; nomen proprium est gentilicium, i. e., quod originem gentis uel familiae declarat, ut Porcius, Cornelius ; cognomen est quod uniuscuiusque proprium est et nominibus gentiliciis subiungitur, ut Cato, Scipio ; agnomen uero est quod extrinsecus cognominibus adici solet, ex aliqua ratione uel uirtute quaesitum, ut Africanus, Numantinus, et similia*. Il n'y a pas dans *nōmen* de *g* initial étymologique ; *agnōmen*, *cognōmen*, et plus tard *agnōmentum*, *cognōmentum*, sont des formes analogiques faites sur le modèle *nōscō/agnōscō*, *cōgnōscō* (cf. Isid., Or. 1, 6, 4, *cognomentum uolgo dictum eo quod nomini cognitionis causa superadicitur, siue quod cum nomine est*), dont *nōmen* était originairement indépendant (il est peu vraisemblable de supposer que *cognōmen* n'est pas appa-

renté à *nōmen* et doit être rattaché à *cognōscere*, représentant *co-gnōmen* « signe de reconnaissance », avec un -*gnōmen* équivalant à γνῶμα). Mais, à l'époque historique, les Latins ne séparaient pas *nōscō* de *nōmen* (cf. P. F. 179, 13, *nomen dictum quasi nouimen, quod notitiam facit*), et Plaute emploie *ignōbilis* au sens de « homme sans nom » (et non « inconnu »), Amp. 440, *ubi ego Sosia nolim esse, tu esto sane Sosia; | nunc, quando sum, uapulabis nisi hinc abis, ignobilis*. A basse époque, on trouve confondus *adnōminō* et *agnōminō* pour traduire ἐπ- et προσεπ-ονομάζω. Il y a eu là une étymologie populaire toute naturelle.

Autres dérivés et composés : *nōminālis*; *nōminālia* n. pl. : « jour où l'enfant recevait son nom »; *nōminā-liter*; *nōminōsus* = *glōriōsus* (Gl.); *nōminārii* « qui savent lire les noms » (par opposition aux *syllabārii*).

nōminō, -*ās* : nommer (ὀνομάζω, ὀνομαίνω), panroman, M. L. 5950, et ses dérivés *nōminātim*, *nōminātiō*, -*tor*, -*tōrius*, -*tus*, -*ūs*; *nōminātīuus* (terme de grammaire n. *cāsus* = ἡ ὀνομαστική [πτῶσις]; *nōminitō*, -*ās* (Lucr., pour éviter le crétique formé par les formes de *nōmīnō*); *innōminābilis* (Apul., Tert.); *nōminātus* « célèbre » (Tert., d'après ὀνομαστός); *innōminātus* (Don.) = ἀνονόμαστος; *nōminōsus* : *fāmōsus* (Gl.); *innōminis* (Ps.-Ap.).

nōmenclātor : esclave chargé d'appeler les noms des clients; *nōmenclātiō*, -*clātūra*. Cf. *calāre*; *adnōminatiō* : = παρονομασία; *āgnōmentum* (Apul.) = *āgnōmen*; *cognōminō*, ἐπονομάζω; *cognōmentum*, -*minātiō*, etc.; *cognōminis* : qui a le même nom (= ὁμώνυμος), M. L. 2030 a.

dēnōminō (Rhet. Her.) : désigner par un nom, dénommer (= κατονομάζω); *dēnōminātiō* (= κατονομασία, παρωνυμία, παρονομασία); *dēnōminātīuus* (terme de grammaire) : dérivé; *praenōminō* : donner un prénom, nommer en première ligne (bas latin).

prōnōmen : terme de grammaire « pronom », d'après gr. ἀντώνυμος; *prōnōminālis*, -*nātīuus*; *prōnōminō*; *prōnōminātiō* : figure de rhétorique par laquelle on remplace un nom propre par une épithète, périphrase (traduction de gr. ἀντονομασία).

supernōminō (= ἐπονομάζω) (Tert.).

ignōminia : v. ce mot. — V. aussi *nūncupō*.

Le mot se retrouve exactement en indo-iranien (skr. *nā́ma* (inst. sing. *nā́mnā* « par le nom », av. *nāma*; de même ombr. *nome*, abl. *nomne*. Même *ō* dans v. fris. *nōmia* « nommer » et sans doute aussi dans arm. *anun* (gén. *anuan*), avec prothèse. Formes à vocalisme *o* dans gr. ὄνομα (avec prothèse, d'où ὀνομαίνω « je nomme »), got. *namo* (pluriel *namna*; le mot est masculin en germanique occidental : v. h. a. *namo*, etc.). Le hittite a *lāman* (gén. *lāmnaš*) « nom », avec une dissimilation. Formes à vocalisme zéro, irl. *ainm*, gall. *enw* et sl. **jĭmę* (v. sl. *imę*, v. tch. *jmě* (gén. *jmene*). L'*e* de v. pruss. *emmens*, etc., est surprenant.

nōn : ne... pas, non. Renforcement de la négation *nĕ* par l'addition du neutre de *ūnus*, ancien *oinos*, d'où **nĕ oinom*, encore reconnaissable dans les formes anciennes *noenum*, *noenu*; cf., entre autres, Non. 143, 31 sqq. La formation de *nōn* est exactement comparable à celle de *nūllum*, ancien **ne oinolom*, ou de *nihil*, ancien **ne hīlum*; la chute de -*um* est la même que dans ce dernier et s'explique par la même raison. Pour le passage de *oe* à *ō* entre deux *n*, cf. *nōnus* de **nouenos*. *Nōn* est surtout la négation du mode de la réalité, l'indicatif, et de la proposition principale; on la rencontre aussi devant le subjonctif à valeur conditionnelle. Son emploi dans les phrases prohibitives est enseigné comme incorrect; cf. Quint. 1, 5, 50, *qui tamen dicat pro illo « ne feceris » : « non feceris », in idem incidat uitium, quia alterum negandi est, alterum uetandi*. Toutefois, les poètes ne l'évitent pas (cf. Catul. 66, 80, *non prius... tradite*). A l'époque impériale, *nōn* tend à se substituer à *nē* : *dummodo nōn* (Ov.), *dum nōn* (Plin. le J.), etc. *Nōn* + *ne* forme une particule interrogative qui suppose une réponse affirmative. *Nōn* se place devant certains mots négatifs : *nōn-nihil* « pas rien », *nōn-numquam* « pas jamais », *nōn nēmō*, *nōn nūllus* « pas personne » (*nōnnūllī*), litotes pour « une certaine quantité, quelquefois, quelques-uns ». *Nēmō nōn* (cf. οὐδεὶς οὐκ), au contraire, signifie « il n'y a personne qui ne... ; tout le monde ». Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5951. Sur *nōnne*, v. -*ne*.

V. *ne*.

nōnae, etc. : v. *nouem*.

***noneolae** : *uocantur papillae, quae ex faucibus caprarum dependunt* (-*dent*), P. F. 179, 15. Inexpliqué.

nonnus, -ī m.; **nonna, -ae** f. (latin ecclésiastique) : moine, nonne. — Figure aussi dans les inscriptions de basse époque avec le sens de « nourricier, nourrice ». — Sans doute mot enfantin, qui rappelle gr. νέννος, νάννας, νάννα « oncle » et « tante », etc. Cf. M. L. 5817, *nanna*, *ninna*, *nonna*. Germanique : v. h. a. *nunna*, ags. *nunne*. Forme avec dissimilation : *monnula*, CIL VI 27009.

norma, -ae f. : équerre; cf. Vitr. 7, 3, *anguli ad normam respondentes*. Terme technique, employé aussi par image au sens moral de « règle, ligne de conduite ». Souvent joint à *rēgula*. Classique. Non roman.

Dérivés et composés : *normālis* « d'équerre »; *normātus*, d'où *normō*, -*ās*; et *renormātus*; *normātiō*; *normātūra*; *normula* f., tous termes techniques; *abnormis* (Hor.); *abnormitās* (Gloss.); *adnormō* = ἰθύνω (Charis.); *ēnormis* (latin impérial) « irrégulier » et surtout « énorme » (cf. *immēnsus*, *immodicus*); *ēnormitās* et *inēnormis* (Apul.); *dēnormō* (Hor., S. 2, 6, 9); *dēnormis*, -*mātiō*, -*mātūra*.

Sans doute emprunt à l'accusatif de γνώμων : γνώμονα, par un intermédiaire étrusque (cf. *fōrma*, *grūma*).

nōs nom. acc., *nostrum*, *nostrī* gén. (*nostrōrum*, *nostrārum*); *nōbīs* dat.-abl. : pronom personnel de la 1re personne du pluriel, « nous ». Peut-être renforcé de -*met*. S'emploie emphatiquement avec la valeur de *ego*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5960.

Dérivés : *nŏster*, également ancien et panroman, M. L. 5961; *nostrās* « de notre pays » (ne semble plus attesté après Pline); *nŏstrātim* « à notre manière » (Sisenna; cf. *tuātim* dans Plt.). — Une forme avec préfixe, *enos*, existe peut-être dans la formule initiale du Carmen Fr. Arual. : *enos Lases iuuate*, mais le texte est obscur. La brève de *nŏster* est confirmée par le passage de *uoster* à *uester*.

Nōs représente une ancienne forme de cas régime; cf. la forme atone skr. *naḥ*, av. *nō* qui servait d'accusatif-génitif-datif. L'*ō* de *nōs* peut résulter d'un allongement qui, en latin, est normal dans les monosyllabes autonomes; l'*ŏ* de *nŏster* indique une ancienne brève. Pour expliquer l'*ō*, il n'est donc pas nécessaire de rapprocher les accusatifs gâth. *nå* (en face de *no*, datif-génitif), alb. *ne*, v. sl. *ny* (où, du reste, *y* peut représenter une forme à désinence d'accusatif pluriel; cf. v. pruss. *nōumans*, où la désinence s'est introduite). Cette forme de cas régime a remplacé l'ancien nominatif appartenant à d'autres racines, du type de skr. *vay-ám*, got. *weis*, hitt. *wēš* « nous », ou du type de lit. *mēs*, arm. *mekʻ* « nous ». Cf. l'histoire de *uōs*, qui a pu servir de modèle. De même, en celtique, les formes irl. *ni* (*sni*), gall. *ni*, qui ne peuvent s'expliquer que par un vocalisme *e*, servent pour le sujet et pour le régime. — Le germanique a un vocalisme zéro : got. *uns* (accusatif-génitif-datif), d'accord avec hitt. *anz-aš*.

Le datif-ablatif *nōbīs* est formé comme v. sl. *namŭ* (datif), *nami* (instrumental).

L'adjectif dérivé *noster* est obtenu au moyen du suffixe marquant opposition de deux notions; ce ne peut être qu'une forme nouvelle, comme gr. ἡμέτερος. Ailleurs, le suffixe a la forme *-*ro*- simplement : irl. *arn*, got. *unsar*, v. isl. *várr*, arm. *mer*, toutes formes indépendantes les unes des autres. L'indo-iranien a un suffixe tout autre : skr. *asmā́kaḥ*, etc. C'est avec le possessif ainsi formé qu'a été obtenue l'expression du génitif qui n'avait pas de forme propre en indo-européen, non plus que le datif ou l'instrumental.

nōscō (ancien *gnōscō*, attesté par les grammairiens et les inscriptions; *gnoscier* = *nōscī*, SC Bac.; *gnotu*, *cognitu*, P. F. 85, 22; cf. aussi *gnōbilis* et les composés *a-gnōscō*, *co-gnōscō*), **-is, nōui, nōtum, nōscere**. Un participe à voyelle brève figure dans les composés : *a-gnĭtus*, *co-gnĭtus*, *incognĭtus* (quant à *nota*, v. ce mot). Inchoatif, *nōscō* signifie proprement à l'infectum « je commence à connaître, j'apprends à connaître, je prends connaissance »; ainsi dans le SC Bac. : *eam figier ioubeatis ubei facilumed gnoscier potisit* « faites-la afficher là où il soit le plus facile d'en prendre connaissance »; le sens de « je connais » est réservé au parfait *nōuī* : *si ego hos bene noui*, Cic., Rosc. Am. 20, 57. Les temps de l'infectum s'emploient aussi dans la langue familière avec le sens de « reconnaître » (*agnōscō*) : *potesne | ex his ut proprium quid noscere?*, Hor., S. 2, 7, 89. Le participe *nōtus* a le sens de « connu » et aussi de « qui connaît » : *noui, notis praedicas*, Plt., Ps. 996; le pluriel *nōtī*, -*ōrum* désigne les « connaissances », « les amis ». Ancien, classique, usuel. Non roman (cf. *cōgnōscō*).

Dérivés en *nōsc-* : *nōscitō*, -*ās* : chercher à reconnaître, examiner; et « reconnaître » (Plt.); *nōscitābundus* (Gell.); *nōscentia*, -*ae* f. (Symm.); *nōscibilis* (Tert.).

Dérivés en *nō-* : *nōbilis* (*gnōbilis*, cf. Fest. 182, 12 : *nobilem antiqui pro noto ponebant et quidem per g litteram, ut Plautus in Pseudolo* (964) : *peregrina facies uidetur hominis atque ignobilis... Accius in Diomede* (283) : *ergo me Argos conferam, nam hic sum gnobilis. Liuius in † Virgo †* (3) *† ornamentu incendunt † nobili ignobiles*) : connu; puis, avec restriction dans le sens laudatif (cf. *clārus*, *inclutus*), « célèbre, illustre »; le sens péjoratif est rare. En particulier, « de noble origine », d'où *nōbilēs*; *nōbilitās*; *nōbilitō*, -*ās* et *innōbilitātus* (Lampr.); *ignōbilis* : inconnu (v. *nōmen*), obscur, de basse origine; *ignōbilitās*; *praenōbilis*. Cf. aussi M. L. 5937, **nobilius*. Il n'y a pas de substantif *(*g*)*nōmen*, *(*g*)*nōmentum*, sans doute pour éviter la confusion avec *nōmen*; sur *cognōmen*, *agnōmen* (-*mentum*), v. *nōmen*; *nōtiō*, -*ōnis* f. : acte de prendre connaissance, examen (sens général et technique du droit : *notiones animaduersionesque censoriae*, Cic., Off. 3, 31, 111; *notioni XV uirum is liber subicitur*, Tac., A. 6, 12, 3); dans la langue philosophique, « notion » : *notionem appello quod Graeci tum* ἔννοιαν, *tum* πρόληψιν *dicunt*, Cic., Top. 7, 31. Cf. *praenōtiō* même sens.

nōtitia, -*ae* et *nōtitiēs*, -*ei* f. : « célébrité, fait d'être connu ou de connaître » (cf. les deux sens, actif et passif, de *nōtus*) « connaissance », « notion » (doublet de *nōtiō*); *nōtīuus*, -*a*, -*um* (Not. Tir.).

nōtēscō, -*is* (poétique et époque impériale) : devenir connu; *ē*-, *in-nōtēscō*, même sens; *pernōtēscō* (Tac., Quint.) : impersonnel.

nōtificō, -*ās* : faire connaître, notifier (archaïque, rare); -*ficus*; *nōtefaciō*.

ignōtus « inconnu » et « ignorant » (cf. *nōtus*, *ignārus* et ἄγνωστος); *nōtor*, -*ōris* m. (époque impériale); *nōtōrius*, d'où *nōtōria* f. : lettre d'avis, notice, avis; *nōtōrium* : accusation.

Composés de *nōscō* : *agnōscō* : reconnaître (dans tous les sens du verbe français); *agnitiō* et (bas latin) *agnitor*, *agnitiōnālis*; *agnoscentia*, -*cibilis*; *adagnōscō* (Sén.); *cognōscō* : même sens, en général, que *nōscō*, *agnōscō*, avec indication de l'aspect « déterminé », au moins dans la langue ancienne; cf., par exemple, Tér., Ph. 265, *unum cognoris* (var. *cum noris*) *omnis noris* « est-on parvenu à en connaître un, on les connaît (aspect indéterminé) tous ». Souvent joint à un verbe contenant aussi le préfixe *com-* : Acc., Trag. 437 : *constitit, cognouit, sensit, collocat se in locum celsum*; Plt., Am. 441, *contemplo, cognosco*; Asin. 879, *conspicio, cognosco*. Dans la langue du droit : *cognōscere dē* « connaître de », ou *cognōscere*, absolument « faire une enquête ». Joint à *ignōscere*, Ter. Eu., Prol. 42; Hec., Prol. 3, 8. Par euphémisme « avoir des relations sexuelles » (cf. γιγνώσκω). A remplacé *nōscō* dans les langues romanes; cf. M. L. 2031 et 2030, *cognĭtus*.

cognitiō (usuel, classique) : connaissance (sens abstrait et concret; sens juridique). Équivalant à *nōtiō*, traduit κατάληψις; *cognitiōnālis* (*sententia*) (Cod. Just.); *cognitiōnāliter* (id.); *cognitor* : surtout terme de droit : — *est, qui litem alterius suscepit coram ab eo, cui datus est*, P. F. 49, 29; par suite « défenseur », « juge », « témoin d'identité »; *cognitōrius* (Gaïus) : relatif à l'avocat; *cognitūra* : terme de droit public « charge d'un agent du fisc »; *cognitus*, -*ūs* m. (Apul.); *cognōbilis* (Gell. 20, 5, 9, traduction du gr. ξυνετός, et Caton); *cognōscibilis* (Boèce), -*biliter* (Vulg.); et *incognōscibilis* (Hilar. = ἀσύνετος); *incognitus* (classique) : inconnu.

accognōscō (depuis Varron; cf. F. Thomas, *Recherches sur le... préverbe lat.* AD, p. 45), conservé dans le vieil italien et le vieux français, M. L. 80, ainsi que les dérivés **accognitus*, -*tiō*, M. L. 79; *recognōscō* (classique,

usuel, fréquent dans Cicéron ; ἀναγιγνώσκω), M. L. 7126 ; *recognitiō*.

dīnōscō (= διαγιγνώσκω, Hor., Ep. 1, 15, 29 ; époque impériale).

ignōscō (?) : v. ce mot ; *internōscō* (ancien, ne semble plus attesté après Cicéron).

pernōscō ; *praenōscō*, cf. M. L. 6710 a **praecognitāre* ; *renōscō* (doublet tardif et artificiel de *recognōscō*, Paul. Nol.), où le préverbe ne fait que préciser le sens fondamental.

La racine signifiant « connaître » était, en indo-européen, homonyme de celle signifiant « naître, engendrer ». Les diverses langues ont différencié. La forme **g'enə-* n'a subsisté que peu au sens de « connaître », par exemple dans lit. *žénklas* « signe ». Le vocalisme *o* figure dans des formes germaniques qui ont subi des réfections : got. *kann* « je connais » et *kannjan* « faire connaître ». Une forme à *g'on-* initial est établie par lit. *žinóti* « savoir » et arm. *caneay* « j'ai connu », *canawt'* « connu ». La forme **g'nē-* a subsisté en germanique : v. h. a. *ir-chnāan* « reconnaître ». La forme qui a pris le plus d'extension est celle qui servait à l'aoriste, du type gr. ἔγνων, et au parfait, du type skr. *jajñáu*, cf. gr. ἔγνωκα. En slave, *znają, znati* « connaître » est aussi un dérivé de cet ancien aoriste. **g'nō-* a survécu dans lat. *nōuī*, qui sert de perfectum et qui peut reposer à la fois sur l'aoriste et sur le parfait sans redoublement ; l'*u* de *nōuī* est identique à l'*u* du skr. *jajñáu* et le sens est celui d'un parfait. C'est sur ce même **g'nō-* qu'est bâti le présent *nōscō*, qui a un pendant exact dans v. perse *xšnāsātiy* « qu'il prenne connaissance de », en regard de *adānā* « il connaissait » ; cf. skr. *jānā́ti* « il connaît » et got. *-kunnan* « connaître, pouvoir ». Un présent de ce dernier type est rendu superflu en latin par l'emploi du perfectum *nōuī* avec valeur de présent. De *(g)nōscō* il faut aussi rapprocher épir. γνωσκω et la forme grecque ordinaire γιγνώσκω. L'ancien adjectif en *-to-*, qui se serait confondu avec *nātus*, n'est pas conservé ; on a fait *(g)nōtus* d'après les formes verbales, de même que l'irlandais a *gnáth* « connu », le grec γνωτός et le sanskrit *jñātáḥ* « connu ». Le *-nə-*, qui est conservé dans lit. *pa-žìntas* « connu » et got. *kunþs* « connu », apparaît dans *ignārus*, qui n'offrait aucune ambiguïté ; v. *(g)nārus* et aussi *narrāre* ; il y a, d'autre part, *ignōrāre* ; cf. gr. γνώριμος « connu » et γνωρίζω « je fais connaître ». V. aussi *(g)nāuus*. La nouveauté relative de *(g)nōtus* en latin ressort de ce que, avec préverbe, il y a une autre forme, aussi secondaire : *co-gnitus, a-gnitus*, thématique, en face de gr. ἀγνώς. La ressemblance de la forme tardive *nōtor* avec skr. *jñātar* est purement fortuite. — Les formes verbales de l'irlandais ne sont pas claires ; v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 546 sqq., et Marstrander, *Prés. à nasale infixée*, p. 20 sqq. (Videnskapsselskapet skr. II [1924], nº 4).

nota, -ae f. : — *alias significat signum, ut in pecoribus, tabulis, libris, litterae singulae aut binae, alias ignominiam*, F. 182, 9 ; marque de reconnaissance, imprimée ou empreinte (souvent joint à *uestīgium*), façon de désigner. En particulier, « caractère(s) » (*notae litterārum*) et « caractère abrégé, signe sténographique » ; d'où *notārius* : secrétaire, sténographe, M. L. 5964. Dans la langue du droit, *nota cēnsōria* désigne la marque ou note par laquelle les censeurs signalaient sur leurs registres les citoyens répréhensibles ; ainsi *nota* a pris le sens de « infamie, ignominie ». Attesté depuis Lucilius ; classique, usuel. M. L. 5962. Irl. *not*, britt. *nod* ; *notal, notaire*, mots savants.

Dérivés et composés : *notula* f. (Mart. Cap.) : petite marque, M. L. 5964 a ; *notō, -ās* (Varr., Cic.) : désigner par une marque, noter, remarquer, désigner, censurer, M. L. 5963 ; *notābilis, -biliter* ; *notātiō* : 1º remarque, notation ; 2º application de la *nota cēnsōria* ; 3º terme de rhétorique « peinture de caractère » ; et aussi « argument tiré de la définition d'un mot », *cum ex ui uerbi argumentum aliquid elicitur*, Cic., Top. 2, 10 ; *an-* (M. L. 483 b), *dē-* (Cic., cf. *dēnotātus*, M. L. 2555), *ē-* (Quint.), *in-* (Hyg.), *per-* (Boèce), *prae-* (Apul.), *sub-notō* (Sén.).

Aucune forme normale de la racine de *(g)nōscō* n'expliquerait l'*ŏ* de *nota*, où, du reste, rien n'indique la présence d'un ancien *g* initial. Pas d'étymologie claire.

Notāmen est une création de grammairien pour expliquer *nōmen* ; *notāculum* « signe distinctif » (Min. Fel.) est fait sur *signāculum*.

notia, -ae f. : « uitis alba ». Emprunt au gr. νωτία ; Pline, H. N. 24, 175, qui la définit *herba coriariorum*. Sur les déformations diverses du nom, v. André, s. u. La graphie *nautia* provient d'un faux rapprochement avec *nautea* (v. *nāuis*).

nouācula, -ae f. (*-c(u)lum*, Lampr.) : 1º couteau, rasoir (= ξυρόν) ; 2º poisson de mer (le rason?). Attesté depuis Cicéron (Diu. 1, 17, 32). Conservé dans les langues hispaniques, M. L. 5965. Semble tiré, à l'aide du suffixe des noms d'instrument, d'un verbe **nouāre*, qui aurait disparu par suite de son homonymie avec le dénominatif de *nouus*, ou, suivant l'hypothèse de F. Muller, rattaché à *nouāre* « renouveler » par étymologie populaire.

Dérivé : *nouāculārius* « coutelier » (Gl.).

La racine **kes-* « gratter » fournissait un présent radical athématique, supposé par lit. *kàsu, kàsti* « creuser » (avec *kasaũ, kasýti* « gratter doucement ») et v. sl. *češǫ, česati* « peigner, étriller ». On a rapproché irl. *cír* « peigne » qui serait dérivé d'un thème **kēs-*, supposant un type athématique, et, avec *-ss-*, irl. *cass* « bouclé, frisé », cf. v. sl. *kosa* « chevelure »? De **kes-* il a été tiré des élargissements : **ks-es-* dans gr. ξέω (aor. ξέσσαι) « je racle, je gratte » et ξαίνω « je carde, je peigne ». Un élargissement **-eu-* est attesté par gr. ξύω « je racle », ξυρόν « rasoir » et skr. *kṣuráḥ* « rasoir », ou, avec métathèse, par lit. *skùsti* « raser ». Il y a une forme à double élargissement dans skr. *kṣṇáuti* « il émonde », *kṣṇótram* « pierre à aiguiser » et c'est sur cette forme que doit reposer lat. *nouācula* (de **ksnouā-tlo-*).

nouālis : v. *nouus*.

nouem indécl. : neuf. Usité de tout temps ; panroman. M. L. 5968.

Dérivés et composés : *nōnus, -a, -um* : neuvième ; *nōna* f. : la neuvième heure (qui marquait la cessation des affaires à Rome), cf. M. L. 5952, *nōna*, irl. *nóin*, britt. *nawn* ; et les dérivés, M. L. 5954, **nōnārium* « déjeuner » ; *nōnārius* « de la neuvième heure » ; *nōnāria* f. (sc. *meretrīx*) : prostituée (qui n'avait le droit de paraître en public qu'après la neuvième heure) ; *Nōnae* (acc. *nounas*, CIL X 2381), *-ārum* f. pl. : division du mois romain, *appellatae aut quod ante diem nonum idus semper*, Varr., L. L. 6, 28 ; d'où *Nōnālia (sacra)* ; *nōnānus* : adjectif de la langue militaire, *n. (mīles)*, soldat de la 9e légion. Cf. encore *Nōna* (*Neuna*, cf. Vetter, *Hdb.*, nº 364), nom d'une des trois Parques, à côté de *Decuma* « a partus tempestiui tempore », cf. Gell. 3, 16, 10 ; *Nōnius*, pél. *Nounis*, et *Noniar*. L'ombrien a une forme à suffixe *-mo-* dans l'adverbe nuvime « nōnum » (cf., toutefois, Vetter, *Hdb.*, p. 197).

nouiēs adv. : neuf fois (ombr. nuvis) ; *nouēnī* : neuf par neuf ; *nouēnārius* : formé de neuf ; *nōncuplus* : qui vaut neuf fois (Boèce, d'après *decuplus*).

Nouember (*mēnsis*) ou *Nouembris* adj. : mois de novembre (le neuvième de l'ancienne année romaine), M. L. 5969 ; britt. *nouimber*, germ. *november* (récent).

nūndĭnus (*noundinum* dans le SC Bac., CIL I² 581 ; *nondin[um]*, CIL I² 582, 31) : adjectif composé de *nouem* + *dĭn-* « qui a lieu tous les neuf jours », substantivé dans : 1º *Nūndina*, déesse présidant à la purification des nouveaux-nés, qui avait lieu le neuvième jour après la naissance pour les garçons et le huitième pour les filles ; 2º *nūndinum* : espace de neuf jours, intervalle entre deux marchés ; 3º *nūndinae* (sc. *fēriae*) : jour de marché, et « marché », proprement « chômage (*fēriae*) du neuvième jour », M. L. 5996. De là *nūndinor, -āris* (*nūndinō*) « fréquenter les marchés ; trafiquer ; acheter ou vendre » (*ēnūndinō* Tert.) ; *nūndinālis* ; *nūndinārius* ; *nūndinātor, -tīcius*.

nouendiī, Mar. Vict. VI, 26 K ; *nouendiālis, -e* : adjectif du rituel, « du neuvième jour », *-e sacrum, sacrificium* ; en particulier, sacrifice offert au mort le neuvième jour après on décès : *nouendiale dicitur sacrificium quod mortuo fit nona die quam sepultus est*, Porphyr. ad Hor., Epod. 17, 49 ; subst. *nouendial* n. ; *nouennis, -e* adj. : de neuf ans (Lact.) ; *nōnuncium* : *n. et teruncium dicitur quod nouem unciarum sit, siue trium*, P. F. 179, 11 : *nōnussis, -is* m. : neuf as, Varr., L. L. 5, 169.

Nouem fournit aussi le premier terme des multiples : *nōnāgĭntā* : quatre-vingt-dix, M. L. 5953, qui a donné de nombreux dérivés : *nōnāgēnārius, nōnāgēnī, nōnāgēsimus, nōnāgessis, nōnāgiēs* ; *nōngentī, -ae, -a* (*nōningentī*) : neuf cents ; d'où *nōngenārius, nōningentenārius*, etc.

Nouem (*neuen* dans *neuen : deiuo* « nouem deōrum », Vetter, *Hdb.*, nº 364) répond exactement à irl. *nóin*, got. *niun*, skr. *náva*, av. *nava*, et, avec prothèse et altération secondaire, à gr. ἐννέα. L'ordinal *nōnus* a *n*, à la différence de *decimus* ; ceci montre que la nasale finale du nom de nombre « neuf » était *n* et non *m* ; et, en effet, le vieux prussien a *newīnts* « neuvième » en face de *dessīmts* « dixième » ; l'*m* du celtique (irl. *nómad*, etc.) et de l'indo-iranien (skr. *navamáḥ*, etc.) est analogique. Comme la formation de *septimus, octāuus, decimus*, le type de l'ordinal *nōnus* est plus ancien que les formes à suffixe *-to-* des dialectes de la région centrale, v. pruss. *newints*, got. *niunda*, hom. ἔν(ϝ)ατος.

Sur le second élément de *nūndinus*, v. *diēs*.

Nouensidēs, Nouensilēs : épithète appliquée à une catégorie de dieux, qu'on oppose aux *dī Indigetēs*, et qui, d'après Varron, L. L. 5, 74, serait d'origine sabine : *Feronia, Minerua, Nouensides a Sabinis* ; cf. le marse *nouesede*. *Nouensidēs* est peut-être un composé de *nou-* (v. *nouus*) + **enses, -idis* (cf. *insideō* et *obses, praeses*) ; le changement de *d* en *l*, que l'on donne souvent comme « sabin », est peut-être simplement dû à l'influence du suffixe en *-ilis* et des adjectifs en *-ēnsilis*. La forme la plus ancienne est en *-idēs* (Varr.) ; *Nouensilēs* n'apparaît qu'à partir de Tite-Live. Comme on ignore l'origine et les attributs et fonctions de ces dieux, toute explication reste douteuse. Cf. Vetter, *Hdb.*, nº 364, qui les assimile aux *nouendiī*, v. *nouendiālis*.

nouerca, -ae f. : seconde femme prise par un veuf, belle-mère, marâtre. Attesté depuis Plt. (Ps. 314). Conservé seulement en macédonien *nuercă* ; cf. M. L. 5970, *nŏvĕrca*. La graphie tardive *nouarca* a subi sans doute l'influence de mots grecs comme *monarca*.

Dérivés : *nouercālis* (postclassique) ; *nouercor, -ārī* : se conduire en belle-mère (Sid.).

L'étymologie qui suppose *nouerca* formé sur un imaginaire **māterca* tiré de *mātercula* est invraisemblable, *mātercula* étant dérivé directement de *māter* avec le suffixe de diminutif *-colo-* ; et jamais les sujets parlants n'ont pu concevoir l'idée d'un mot **materca*. Cf. *lupercus* ; et peut-être *uītricus*.

V. *nouus*.

nouīcius : v. le suivant.

nouus, -a, -um : nouveau, neuf ; au superlatif, *nouissimus* « le dernier », souvent substantivé ; *nouissimē* « en dernier lieu ». Usité de tout temps ; panroman. M. L. 5972.

Dérivés et composés : *nouitās* ; *nouō, -ās* « innover, et « renouveler », puis « changer » dans la langue politique *n. rēs*, ou simplement *nouāre* « changer de régime » ; dans la langue rustique : *nouātus ager* « champ labouré de nouveau », cf. gr. νεάω, νεατός ; dans la langue de la rhétorique : *nouāre uerba* « créer de nouveaux mots ». Composés : *innouō* ; *innouātiō* ; *renouō*, M. L. 7212 ; *renouātiō, -tor, -tiuus* ; *renouāmen* (Ov.) ; *nouilūnium* = νεομηνία (Vulg.).

Nouius, *-ī*, prénestin *Nouios*, CIL I² 561, m. : nom propre, surtout suditalique. Les langues romanes supposent aussi un nom commun **nouius* « nouveau marié » et « fiancé », M. L. 5971.

dēnuō, de *dē nouō*, cf. gr. ἐκ καινῆς « de nouveau ». e. g. Plt., Mo. 117, *aedificantur aedes totae denuo*, puis « une seconde fois » et, comme *rūrsus*, « en sens inverse ». Souvent joint explétivement à des verbes en *re-* : Plt., Poe. 79, *reuortor rursus denuo Carthaginem*.

nouālis adj. : terme de la langue rustique (cf. *aruālis, rīuālis, ōuālis*) ; cf. Varr., L. L. 5, 39, *ager restibilis qui restituitur ac reseritur quotquot annis ; contra qui intermittitur, a nouando, noualis* : subst. *nouālis (terra)* f. ou *nouāle (solum)* n. : novale, jachère ; cf. gr. νειός et ses composés. Demeuré dans les langues romanes, M. L. 5966. Une parenté avec *nouācula* est peu vraisemblable (cf. *nouātus*).

nouellus : diminutif usité surtout dans la langue rustique (cf. *uetulus*, dans Plt., As. 340, *asinos... uetulos* ;

Cic., Lael. 67, *equis... uetulis*; Fin. 5, 39, *uetula arbor* opposé à *nouella*), où il s'applique aux animaux et aux plantes : *n. capra*, Varr., R. R. 2, 3, 2 ; *nouellae uīneae*, id., ibid. 1, 31, 1 ; *nouella, -ae* (sc. *uītis*) « nouvelle vigne », cf. roumain *nuia* « jeune branche ». Ce n'est qu'à basse époque sous l'Empire que *nouellus* a commencé à s'employer avec le sens de *nouus*, d'où le titre de *Nouellae* (scil. *cōnstitūtiōnēs*) et la création de *nouellitās* par Tertullien ; de *nouella* provient le britt. *nuall*. *Nouellus* a conservé son premier sens dans certains dialectes romans, ainsi logoud. *noeddu* « jeune bœuf », à côté du sens général de « nouveau », qu'atteste le français par exemple ; cf. M. L. 5967. Les dérivés ont tous un sens technique : *nouellāster* (*-trum uīnum* « vin nouveau »), *nouellētum* : plant de vignes nouvelles = νεοφυτεῖον ; *nouellō, -ās* : planter de nouvelles vignes ; et *renouellō* (Col.).

Cf. aussi le nom propre osque Núvellum « Nouellum », à côté de *Nōla* et de Núvlanús = Nōlānī.

nouīcius : novice. Autre terme technique ; se dit surtout des esclaves nouvellement acquis. Renforcement de *nouus* au dire d'Alfénus ap. Gell. 7, 5, 1. Substantivé *nouīcium* (sc. *uerbum*) n. : innovation dans le langage, nouveauté. M. L. 5970 a ; *nouīciolus* (Tert.).

Nouīcius est à *nouus* comme *emptīcius* (qui s'emploie également d'esclaves, cf. Pétr., Sat. 47, 12), *supposītīcius* sont à *emptus*, *suppositus* ; sur cette formation, v. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 194.

Nouus répond à gr. νέος (de νέϜος), hitt. *newaš*, skr. *návaḥ*, av. *nava-*, v. sl. *novŭ*, lit. *naujas*. Le nom propre *Nouius* répond à irl. *núe*, gall. *newydd* (gaul. *Novio-*), got. *niujis*, lit. *naũjas*, skr. *návyaḥ*, gr. ion. νεῖος. Dans *nouerca*, il y a un dérivé d'un dérivé en *-ro-*, marquant opposition de deux ; on a de même gr. νεαρός et, en arménien, *nor* (gén. *noroy*) est l'adjectif signifiant « nouveau ». Le dérivé νεότης est fait comme *nouitās*. Cf. *num*, *nunc*. Pour *nūper*, v. ce mot.

nox, noctis f. : nuit ; déesse de la nuit. La déclinaison de *nox* est le résultat de la confusion d'un thème consonantique **noct-*, cf. gr. νύξ/νυκτός, et d'un thème en *-i-* **nocti-* : l'ablatif est toujours *nocte* (*nocte diēque*), mais le génitif pluriel est *noctium*. A l'époque archaïque existe une forme adverbiale *nox* « de nuit », qui peut être un locatif sans désinence ou un génitif à finale abrégée **noct(e)s* ; cf. gr. νυκτός « de nuit » ; cet usage est ancien ; de même got. *nahts* « de nuit ». Ce *nox* a d'ailleurs été remplacé par *nocte* et par un ablatif-locatif *noctū*, employé en corrélation avec *diū* et qui s'emploie surtout comme adverbe « nuitamment », cf. O. Skutsch, Gl. 32, 307 ; *diū noctūque*, et sous l'influence de *diū*, tandis que *diurnus* doit avoir été fait d'après *nocturnus*. Usité de tout temps ; panroman. M. L. 5973.

Dérivés et composés : *nocturnus* : cf. *diurnus*, et *nocturnālis* (tardif) ; *noctua* : chouette. Sans doute féminin d'un adjectif *noctuus, -a auis* ; cf. *annus/annuus*, etc., M. L. 5941 (et **noctula*) ; *noctuīnus* (Plt.) ; *noctuābundus* (Cic., Att. 12, 1, 2) ; *noctūuigilus* (Plt.) ; *noctēscō, -is* (rare, fait d'après *lūcēscō*) ; *noctanter* (Cassiod.), M. L. 5939.

Composés : 1° en *-noctium* : *bi-noctium* (cf. *biduum*) ; *aequinoctium* n. : équinoxe (cf. gr. ἰσημερία, -ινός, ἰσονύκτιον) ; 2° en *nocti-* : *-fer*, *-cola*, *-color*, *-corax*, *-lūca*, *-surgium*, *-uagus*, *-uidus*, dont la plupart sont des créations littéraires sur le modèle des composés grecs en νυκτι-, νυκτο-, e. g. νυκτιλαμπής, -φαής. Cf. aussi **nŏctĭuolus*, M. L. 5940. La forme *noctipuga* (var. *noctiiuga*, *-nuga*) est très incertaine ; v. P. F. 181, 1 L.

pernox, -noctis adj. : qui dure toute la nuit (cf. *perennis*). Non attesté avant Virgile ; sans doute tiré de *per noctem*, comme le verbe correspondant *pernoctō, -ās* « passer la nuit » (cf. *peragrō*) et ses dérivés, pour lequel aucun simple **noctō* n'est attesté. *Pernoctō* a survécu dans quelques langues romanes, M. L. 6421.

Cf. aussi britt. *neithwyr* « hier au soir », de **nŏcti-* ; v. J. Loth, o. c., p. 190.

Dès l'indo-européen, le mot, nom d'une force active, qui est féminin, comme *lux*, *nix*, comporte un thème en *-t-* et un thème en *-ti-* : véd. *nák* (nom. sing.) *náktā* (nom. m. duel) et *náktīḥ* (nom. plur.) [le nom courant de la « nuit » en indo-iranien est **kšap-*]. — En germanique, thème en *-t-* : got. *nahts*, etc. En baltique et en slave, thème élargi en *-i-* : v. sl. *noštĭ*, lit. *naktis* ; mais trace du thème en *-k-* dans lit. *nak-výnė* « auberge pour coucher », *nak-vóti* « passer la nuit » ; le génitif pluriel lit. *naktų̃* subsiste. L'irlandais a l'adverbe *in-nocht* « cette nuit », et le celtique en général se sert des formes de **nokt-* pour indiquer les temps : gall. *peu-noeth* « chaque nuit », *he-no* « cette nuit », etc. Ceci concorde avec l'emploi du groupe de skr. *nakt-* (qui est une simple survivance), ainsi skr. *naktaṃcarah* « qui circule de nuit ». — *Nocturnus* est dérivé d'un thème en *r/n-* attesté par gr. νύκτωρ, νύκτερος, νυκτερινός et par véd. *naktū-* dans instr. pl. *naktúbhiḥ*, ce qui rappelle le groupe de hom. ἦμαρ, arm. *awr* « jour (durée) », opposé à *tiw* « jour (lumière) », et le type véd. *áhar* « jour » (loc. *áham*), instr. pl. *áhabhiḥ*. — L'élargissement *-t-* (d'où les élargissements en *-ti-* et en *-ter/ten-*) est ajouté à un thème à gutturale aspirée, conservé seulement dans gr. νύχα· νύκτωρ et ἔννυχος « nocturne », αὐτο-νυχί « dans la même nuit ». C'est à ce νυχ- (de **n°gh-*, avec timbre *u* de la voyelle réduite) qu'est emprunté l'υ de νύξ, νυκτός. — Dans toutes les formes du mot anciennement connues, sauf cette forme grecque, le vocalisme était *o* ; le hittite fournit le vocalisme *e* avec *nekuz* « le soir ».

noxa ; noxius, -a : v. *nex*, *noceō*.

nūbēs (et *nūbis* ; *nūbs* dans Liv. Andr., d'après Serv., Ae. 10, 636 ; cf. *trabs* et *trabēs*, *-bis*, *plēbs* et *plēbēs*), **-is** f., et m. à l'époque archaïque : nue, nuage (sens propre et figuré). Ancien, usuel. M. L. 5974 ; B. W. *nue*.

Dérivés et composés : *nūbēcula* : petit nuage ; *nūbilus* : nuageux, M. L. 5975 ; *nūbilus* et *nībulus* (confirmé par britt. *niwl* ; l'irl. a *nyfel*, de *nūbila*) ; n. *nūbilum* : temps couvert ; *nūbila* n. pl. : nuage(s) ; de là, à basse époque, *nūbilōsus* ; *nūbilārium* n. : hangar pour protéger la moisson contre la pluie ; *innūbis* ; *innūbilus* : sans nuages (= ἀνέφελος) ; *ob-*, *sub-nūbilus* ; *nūbilō, -ās* (*nūbilor*, Caton) : 1° être nuageux ; surtout employé comme impersonnel *nūbilat* « il y a des nuages » ; 2° couvrir de nuages ; de là : **annūbilō*, M. L. 486 a, *ēnūbilō* (Tert.), *innūbilō* (bas latin, M. L. 4447) et *obnūbilō* ; *nūbi-fer*, *-ficus*, *-fugus*, *-gena*, *-ger*, *-uagus*, tous poétiques et tardifs.

Pour *obnūbō*, v. le suivant.

Cf. gall. *nudd* « nuage », baluči *nōd* « nuée » et peut-être l'ἅπαξ av. *snaoδō*, Vd II 22, qui peut s'interpréter par « nuée ». — V., d'autre part, l'article *nūbō*. On partirait de la notion de « couvrir » ; irl. mod *snuad* « teint du visage » s'expliquerait par « couverture » comme skr. *várṇaḥ* « teint du visage ». Hypothèse pure. — La coexistence de *nebula* (v. ce mot), de *nimbus* et de *nūbēs* suggère l'hypothèse que la forme du mot aurait été variée intentionnellement ; cf. gr. δ-νόφος et γ-νόφος en face de νέφος.

nūbō, -is, -psī, nŭptum, -ere : se marier à (*alicuī*), épouser. Se dit d'abord de la femme ; ce n'est que dans la langue vulgaire (Pomponius, R[3] 87) ou tardive (Tert., St Jér., Vulg.), ou par dérision (comme γαμέω en grec, en parlant de la femme), que le verbe s'est employé en parlant de l'homme, pour lequel l'expression propre est *domum dūcere* ; cf. *nupta* « la mariée » (avec *ŭ*, cf. M. L. 5998), *nuptula* (Varr. ap. Non. 357, 2), *nupta esse* ; *dare*, *locāre nuptum*. Usité de tout temps. Non roman.

Dérivés et composés : *nūbilis* (Vg., Ae. 7, 53) ; *nuptus, -ūs* m. (rare) ; *nŭptiae* « les noces » (pluriel collectif désignant l'ensemble des rites du mariage, cf. gr. γάμοι) ; M. L. 5999, **nŭptiae* et **noptiae* (panroman, sauf espagnol et portugais) ; *nŭptiālis*, *-liter* ; *nŭptiābilis* (Not. Tir.) ; *nŭptiātor* (St Jér., Gloss.) ; *nŭptālīcius* (Dig.) ; *nŭptō, -ās* (Tert.) ; *nŭpturiō, -īs* (Mart., Apul.) ; *nuptōrium* : chambre nuptiale (Gloss.). De **noptiālia* est issu le britt. *neithawr*. *Noptiae* a subi l'influence de *noct-em* ; cf. en dernier lieu Ernout, Philologica II, p. 230.

Composés (de l'époque impériale) : *dēnūbō* : quitter sa maison pour se marier (d'après *dēdūcō*) ; *ēnūbō* : se marier hors de sa classe (rare, seulement dans T.-L.) ; *innūbō* (rare) ; *obnūbō?*, cf. plus bas ; *renūbō* (Tert.) ; *innŭbus*, usité au féminin *innŭba* « non mariée » (Ov. = ἄνυμφος) ; *prōnŭbus* (= gr. παράνυμφος), usité surtout au féminin ; en particulier épithète de Junon, qui préside aux mariages ; substantivé : *pronubae adhibentur nuptiis quae semel nupserunt, causa auspicii, ut singulare perseueret matrimonium*, P. F. 283, 15. A *prōnuba* se rattache *prōnubāre*, dont un exemple de participe présent se trouve dans St Jérôme.

subnuba, -ae f : Ov., Her. 6, 153 ; *bi-*, *multi-*, composés tardifs imités du gr. δί-, πολύγαμος.

Cōnŭbium, -ī : la longue qu'on trouve, par exemple, dans Vg., Ae. 9, 600, *en qui nostra sibi bello conubia poscunt*, ou Ov., F. 3, 195, *extremis dantur conubia gentibus : at quae*, où *-nūbia* forme le dactyle cinquième ou quatrième, est due sans doute à un allongement artificiel de la poésie dactylique. Souvent aussi le mot est scandé comme trisyllabe par synizèse (*cōnūbjum* avec *ū* par position) ; cf. Thes. IV 814, 55 sqq. Mais, là où la forme du mot ou du vers le permet, il semble qu'on trouve l'*u* scandé bref, ce qui est la quantité attendue ; *cōnŭbĭō* (Vg., Ae. 7, 253 ; Ov., M. 6, 428), *cōnŭbĭālis*, etc. ; cf. Thes., loc. cit., 70 sqq., 34 sqq. (la synizèse est moins vraisemblable).

Cōnŭbium, dans la langue juridique, désigne le « droit de contracter mariage » ; cf. Ulp. reg. 5, 3, *c. est uxoris iure ducendae facultas* ; 3, 4, *c. habent ciues Romani cum ciuibus R., cum Latinis et peregrinis autem ita si concessum est*. Dans la langue commune, il désigne seulement le « mariage » ; c'est un synonyme, surtout poétique, de *coniŭgium*, sur lequel il a été formé. — Les gloses ont aussi *connubs*, *connubis*, σύγγαμοι.

Les anciens rattachaient *nūbō*, *nūpta* à gr. νύμφη, e. g. P. F. 173, 2, *nuptam a Graeco dictam. Illi enim* ⟨*nouam*⟩ *nuptam* νέαν νύμφην *appellant*. Mais ils établissaient aussi un rapport entre *nūbō* et *nūbēs*, et Varron cite un mot *nuptus* « opertiō », L. L. 5, 72 : *Neptunus, quod mare terras obnubit, ut nubes caelum, ab nuptu, i. e. opertione, ut antiqui, a quo nuptiae, nuptus dictus* ; comme Donat, ad Hec. 656, explique *nubere* par *operiri tegique* (cf. la glose obscure *nuit : operuit, texit*, CGL V 122, 29, où *nuit*, si la leçon est correcte, doit représenter un parfait **nūbī* > **nūuī*, comme *obnūbō*) ; cf. Festus 174, 20, *nuptias dictas esse ait Santra ab eo quod* νυμφεῖα *dixerunt Graeci antiqui* γάμον... *Aelius et Cincius, quia flammeo caput nubentis obuoluatur, quod antiqui obnubere uocarint*, et P. F. 201, 4, *obnubit, caput operit ; unde et nuptiae dictae a capitis opertione*. Cf. aussi Serv. in Ae. 4, 374. Or, *obnūbō* n'a d'autre sens que « voiler [la tête] », et il semble difficile de le séparer de *nūbō*. L'objection émise par Solmsen contre ce rapprochement, Glotta 2, 78, est que le parfait attesté de *obnūbō* est *obnūbī* ; mais les exemples de ce parfait sont trop rares et trop tardifs (Ennodius, Cassiodore) pour être probants. Si le rapprochement est exact, *nūbere maritō* voudrait proprement dire « prendre le voile à l'intention du mari », et l'acte du mariage aurait été désigné par la cérémonie la plus importante du rituel, celle de la prise du voile (*flammeum*) qui symbolisait la perte de la liberté pour l'épouse et la réclusion dans la demeure du mari. *Nūbō* serait ainsi à *nūbēs* comme *caedō* à *caedēs*, etc. ; cf. Benveniste, *Origines*, p. 157.

Le rapprochement souvent proposé avec v. russe *snubiti*, pol. *snębic'* « rechercher en mariage » fait difficulté parce que ce terme s'applique au prétendant, non à la femme. Limité à deux langues, le rapprochement, si séduisant qu'il soit, n'a du reste qu'une valeur limitée.

Si l'on écarte le rapprochement avec v. russe *snubiti*, il reste à considérer les rapprochements qui ont été proposés pour *nūbēs* ; ceux-ci sont bornés à l'indo-iranien et à l'italo-celtique.

Sur *conūbium* et son groupe, v. l'article de J. Wackernagel, Festschr. Kretschmer, 289 sqq.

nucleus : v. *nux*.

nudiūs : usité seulement dans les groupes *nudiūs tertius*, *quartus*, *quintus*, etc. ; cf. P. F. 173, 1, *nudius tertius compositum ex nunc et die tertio*. Composé de *nu* (cf. *nunc*) et du nominatif ancien *diūs*, qui, au sens de « jour », a été remplacé par *diēs*. *Nudius tertius* est une ancienne phrase nominale : « [C'est] maintenant le troisième jour », employée adverbialement, comme *nīmīrum*, etc.

Dérivé tardif : *nudius tertiānus*, glosé τριθημερινός.

Conservé dans quelques dialectes romans, dont les formes supposent un *ū* de la syllabe initiale : *nūdius tertius*. M. L. 5987.

V. *num* et *diēs*.

nūdus, -a, -um : nu, dénudé. Avec l'ablatif, « dénué de, dépouillé de ». Quelquefois aussi, comme gr. γυμνός,

et peut-être à son imitation, « légèrement vêtu » ; cf. Vg., G. 1, 299, *nudus ara, sere nudus*. Sens dérivé : sans ornement, simple ; *nūda uēritās*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5988.

Dérivés et composés : *nūdulus, -a, -um* (tardif) ; *nūditās* ; *nūdō, -ās*, M. L. 5985 ; *nūdātiō* ; *dēnūdō* (depuis Enn. jusqu'à la Vulg., cf. ἀπογυμνόω) ; *ēnūdō* (rare, tardif) ; *nūdipēs* (= gr. γυμνόπους) ; *nūdipedālia* n. pl. ; *renūdō* (époque impériale).

Tout se passe comme s'il y avait eu un adjectif radical, représenté par le dérivé thématique à vocalisme radical long v. sl. *nagŭ*, lit. *núgas* « nu », et par des dérivés pourvus de divers suffixes : **-no-* dans skr. *nagnáḥ* et **-eno-* dans v. isl. *nakinn*, **-e/oto-* dans v. isl. *nøkkuiðr*, got. *naqaþs* et **-to-* dans irl. *nocht*, gall. *noeth*, **-edo-* dans lat. *nūdus* (pour la coexistence de **-to-* et **-do-*, cf. lit. *tvìrtas* et v. sl. *tvrŭdŭ* « ferme ») ; forme à *e* radical dans hitt. *nekumanza* « nu », de **negʷants*. Il y a des formes aberrantes, comme av. *maγnō* et gr, γυμνός (et λυμνός, Hés.), dont la théorie fait difficulté. L'arménien même, avec *m-* initial comme dans la forme avestique, a un autre mot : *merk*, qui se laisse concilier avec les précédents. V. Vendryes, Rev. celt., 49 (1932). p. 299.

nūgae (*nōgae, naugae?*), **-ārum** f. pl. : bagatelles, plaisanteries, sottises, riens ; *nūgās agere* « plaisanter, perdre son temps ». Ancien mot de la langue parlée, populaire ou familier, dont la forme est mal fixée.

Dérivés : *nūgor, -āris* ; *nūgātor, -trīx, -tōrius* ; *nūgāmenta* (Apul.) ; *nūgāx* ; *nūgācitās* ; *nūgālis* (tardif), M. L. 5989 ; *nūgālitās* (Gloss.) ; *nūgō, -ōnis* (Apul.).

Composés plautiniens : *nūgi-uendus, -gerulus, -epiloquidēs* (Per. 703) ; *nūgiparus* (Gloss.).

Dans quelques dialectes italiens se trouve un représentant d'un dérivé **nūgīna, *nogina*, cf. M. L. 5990, qui a le sens de « pépin de melon ou de citrouille ». Il est possible que ce soit là le sens ancien de **nūgae* et que le mot ait été pris dans le sens imagé, comme *naucus, naucum* (auquel il est joint par Ennius : *illic nugator nili, non nauci'st homo*), *hīlum*, etc.

Pas d'étymologie.

nūllus, -a, -um adj. et pron. : nul, aucun. De *ne* + *ūllus*. Cf. *ūnus*. Se substitue, dès les plus anciens textes, à *nēmō* à certains cas et tend à l'éliminer dans la langue parlée. Le neutre *nūllum* au sens de « aucune chose » est rare ; la forme qui le remplace est *nihil(um)*, *nīl*, S'emploie quelquefois en guise de négation renforcée. De même que *nūllus sum* veut dire « je ne suis plus rien du tout, je suis bien mort », *nūllus* peut se joindre comme une sorte d'apposition à un sujet exprimé ou non et au verbe de la phrase, e. g. Plt., As. 408, *Libanum in tostrinam ut iusseram uenire, is nullus uenit* (= il n'est pas venu du tout) ; Cas. 795, *qui amat, tamen hercle, si essurit, nullum essurit* (= il n'a faim pour rien, il n'a pas faim du tout). Ancien, usuel. Panroman sauf en roumain, où est conservé *nēmō*. M. L. 5992. Une forme renforcée **ne ipse ūnus* est attestée par it. *nessuno*, v. fr. *nesun*, prov. *neisun* ; cf. M. L. 5883.

Composés : *adnūllō, -ās* : dénominatif tardif, formé sur le modèle du gr. ἐξουδενῶ, fréquent surtout dans la langue de l'Église ; *nūllātenus* « en aucune façon » (tardif, d'après *quātenus*) ; *nūllibi* (id., glosé οὐδαμῶς) ; *nūllificō, -ās* et ses dérivés (langue de l'Église). Les gloses ont aussi *nūllātus* et *nūllidignus*.

num : alors, maintenant. Particule temporelle qui, dans ce sens, n'existe plus que postposée à *etiam* ou renforcée de la particule *-ce* dans *nunc, nuncine, nuncin* de **num-ce-ne*, *nunciam* de **num-ce-iam*. *Num* est usité surtout dans les phrases interrogatives qui comportent une réponse négative : *num quid uis?* proprement « maintenant (alors) désires-tu quelque chose? ». Peut être suivi de *nam* ou de *ne*, qui le renforcent, dans des interrogations qui marquent la surprise ou l'anxiété (*num nōn* se rencontre aussi dans *num non uis*, e. g. Plt., Au. 161) et surtout de *quid*, dans *numquid*, d'abord familier, qui, à l'époque impériale, dans la langue écrite et notamment dans la Vulgate, a remplacé le simple *num* ; cf. J.-B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, p. 42 ; cf. gr. μητί. *Num* ayant développé ce sens interrogatif, le sens temporel a été réservé à *nunc*, qui a servi à marquer le temps présent, par opposition à *tum, tunc*. Le rapport entre *num* et *nunc* s'est à ce point effacé que Plaute peut écrire, Tru. 546, *nunc tu num neuis me, uoluptas mea, | quo uccatus sum, ire ad cenam?* *Nunc*, étant donné son sens actuel, a pu, comme νῦν δέ, ramener d'une hypothèse invraisemblable à la réalité présente. On le trouve quelquefois, avec des temps du passé ou du futur, pour mettre la chose immédiatement sous les yeux.

nunciam : toujours trisyllabique, a le même sens que *nunc*, en insistant sur l'instantanéité du procès envisagé. Ancien, usuel et classique. Non roman.

Au sens de « maintenant », *num* et *nunc* sont évidemment apparentés à gr. νυ, νυν et νῦν, νῦν-ί, got. *nu*, v. irl. *nú*, v. h. a. *nu* « maintenant », lit. *nù* et *nūnaī*, v. sl. *nyně*, skr. *nū̆*, *nūnám* « maintenant », hitt. *nu* « donc, alors ». Le latin a *nŭ-* dans *nŭ-dius*. V. aussi *nūper* (?). Cet adverbe indo-européen **nū̆*, tonique ou atone, avec nasale finale ou non, est sans doute apparenté au groupe de *nouus*.

On peut concevoir que l'emploi interrogatif de *num* soit dérivé du sens de « maintenant » (v. Hofmann, *Lat. Umgangssprache*, p. 41 sqq.). Mais on peut aussi penser à quelque particule apparentée au groupe de *ne*, *nem-pe, enim*, etc., et qui serait de la forme de *tum*, *cum*, etc. Alors *num* aurait deux origines.

numella, -ae f. (employé surtout au pluriel) : sorte d'entrave ou de carcan, destinée à immobiliser des hommes ou des animaux pendant un châtiment ou une opération. Ancien (Plt.), rare et technique.

numellātus, -a, -um : *numella ligatus, i. e. uinculo quo quadrupedes alligantur*, CGL Plac. V 34, 2.

Étymologie inconnue.

nūmen : v. *nuō*.

numerus, -ī m. : partie de l'ensemble classée à son rang, catégorie, compte et « nombre ». *Numerus* peut se dire de choses qui ne se comptent pas, comme de choses qui se comptent : *magnus numerus frumenti*, Cic., Verr. 2, 2, 72, 176, et *magnus piratarum numerus* id., ibid. 2, 5, 28. *Esse in numerō* ne veut pas dire exactement « être au nombre de », mais « être dans la catégorie de » ; cf. aussi *parentis numerō alicuī esse*, Cic., Diu. in Caec. 19, 61 sqq., *numerum alqm obtinēre* « occuper un certain rang », par opposition à *nūllō numerō esse* ; *numerīs omnibus* « dans toutes les parties ». A l'époque impériale, *numerī* désigne les divisions d'une armée marquées par un numéro d'ordre, les « unités ». En outre, *numerus* a servi à rendre toutes les acceptions techniques du gr. ἀριθμός « nombre oratoire, mesure, rythme », « nombre grammatical », « la foule, le nombre » (par opposition à la qualité). Le pluriel *numerī* traduit ἀριθμοί « la science des nombres ». Ancien (Liv. Andr.), usuel, classique. Panroman, sauf espagnol et portugais (de même *numerō*). M. L. 5994. Celtique : irl. *(n)umir*, britt. *nimer, nifer*.

L'ablatif *numerō* s'emploie à l'époque archaïque avec le sens de « exactement, précisément, à point nommé, à temps » ; et par suite « vite », et même « trop vite » par un développement de sens comparable à celui de *nimis* et de fr. *trop*. Cf. aussi le développement de sens de *mātūrus*.

Dérivés et composés : *numerō, -ās* : compter, dénombrer, M. L. 5993 ; *numerātiō, -tor, -bilis* (Hor., Ov. = ἀριθμητός, comme *innumerābilis*, du reste plus fréquent et usité dans la prose classique = ἀναρίθμητος) ; cf. aussi *innumerus* (= ἀνάριθμος) ; *innumerālis* (Lucr.) ; *innumerābilitās* (Cic.), *-biliter*, tous mots savants ; *numerālis*, terme de grammaire : *-e nōmen* (Prisc.) ; *numerārius* (tardif) : 1° calculateur ; 2° *-i uocati sunt qui publicum nummum aerariis inferunt*, Isid., Or. 9, 4, 19 ; *numerius, -a, -um* (très rare et tardif) ; *numerōsus* : 1° conforme à la mesure, rythmique ou rythmé (sens classique) ; 2° abondant, nombreux (époque impériale) ; d'où *numerōsiter, -tās* et *innumerōsus* (rares et tardifs).

abnumerō (Nigid. ap. Gell. 15, 3, 4) ; *ad-* (classique et usuel), *con-* (rare, tardif), *dī-* (classique), *ē-* (classique) « uis praepositionis perfectiua saepius uiget » (Thes.), *per-* (classique, mais rare), *re-* (archaïque), *super-* (bas latin), *trāns-* (Rhet. ad Herenn.) *numerō* ; *super-numerārius* : qui se trouve en surnombre (Vég.). Le nom propre *Numerius* remonte à *Numasios*, cf. prén. *Numasioi*, datif, CIL I² 3, osq. Niumsieis, et doit se rattacher au sabin *Numa*. Sans rapport avec *numerus* ; v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 164, 197.

On rapproche gr. νέμω « je distribue, je partage » ; et, pour le traitement phonétique, on rappelle *umerus*. Le tout peu clair.

Numidae, -ārum m. pl. : *-as dicimus quos Graeci Nomadas, siue quod id genus hominum pecoribus negotiatur, siue quod herbis, ut pecora, aluntur*, P. F. 179, 5. Emprunt oral au grec ; le nominatif *Numida* est tiré de l'accusatif Νομάδα.

nummus, -ī m. (gén. pl. *nummum* à côté de *nummōrum*) : monnaie, pièce de monnaie ; spécialement *n.* (scil. *sēstertius*) « sesterce ». Ancien (Caton) et se retrouve en ombr. numer « nummīs » (qui, du reste, peut être un emprunt au latin). Non roman.

Dérivés et composés : *nummārius* : relatif à la monnaie, à l'argent ; monnayable, c'est-à-dire « vénal » ; *nummātus* : bien fourni de monnaie ; *nummulus* : menue monnaie, et « mauvaise herbe », sans doute le « rhinanthe », Plin. 18, 259 ; *nummulārius* : changeur, et « vérificateur des monnaies » (époque impériale) ; *nummulāriolus* (Sén., Apocol. 9, 4) ; *neganti-, posci-nummius* (Apul.).

Trinummus, titre d'une comédie de Plaute ; cf. Tri. 842.

Pour les Latins, *nummus* est un mot emprunté au grec ; cf. Varr., L. L. 5, 173 : *in argento nummi, id ab Siculis*, et Festus : *nummus ex Graeco nomismate existimant dictum*, F. 176, 35. Le grec de Sicile a bien une forme νοῦμμος qu'on lit dans Épicharme et Sophron ; cf. Pollux IX 79 sqq., qui l'attribue au dorien occidental et rapporte d'après Aristote qu'elle était en usage chez les Tarentins. Mais c'est νοῦμμος qui paraît emprunté au latin, comme, du reste, un certain nombre de mots « siciliens » ; le doublet νόμος, cf. Liddell-Scott, *Lexicon*, s. u., semble une hellénisation de la forme latine. *Nummus* peut provenir de νόμιμος « légal » (scil. *sēstertius* avec syncope de *ĭ* et passage de *o* à *u* devant la labiale, comme *numerus, umerus* ; pour le sens, cf. νόμισμα. Les noms des monnaies sont souvent empruntés et sans origine claire ; cf. *as, lībra, mina, dracuma*.

numquam : v. *unquam*.

nunc : v. *num*.

nunciam : v. *num*.

nuncupō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : proprement « prendre le nom » ; « prononcer le nom », puis « désigner par son nom, invoquer, proclamer », etc. Terme appartenant à la langue du droit et du rituel, considéré comme archaïque par Cic., De Or. 3, 153. *Nuncupata pecunia est, ut ait Cincius in lib. II de officio iurisconsulti, nominata, certa, nominibus propriis pronuntiata* (Lex XII Tab. 6, 1) : « *cum nexum faciet mancipiumque, uti lingua nuncupassit, ita ius esto* », *i. e. uti nominarit, locutusue erit, ita ius esto. Vota nuncupata dicuntur, quae consules, praetores, cum in prouinciam proficiscuntur, faciunt : ea in tabulas praesentibus multis referuntur. At Santra, lib. II de uerborum antiquitate, satis multis nuncupata conligit non directo nominata significare, sed promissa, et quasi testificata, circumscripta, recepta, quod etiam in uotis nuncupandis esse conuenientius*, Fest. 176, 3. Le mot est généralement pris dans son sens technique ; ce n'est qu'en poésie (Pac. 239, R³, cf. Varr., L. L. 6, 60) ou dans la prose impériale qu'il a été usité, avec ses dérivés, dans le sens de *appellāre*.

Dérivés et composés (époque impériale) : *nuncupātiō, -tor, -tīuus, -tim* ; *nuncupāmentum* ; *connuncupō*.

Dénominatif de **nōmi-ceps*, comme *aucupor* de *auceps*. Pour le traitement de *ō*, cf. le traitement de *ē* dans *sinciput*. Pour la forme du premier terme de composé, cf. gr. αἱμο-φόρυκτος et l'ancien thème en *-n-* αἷμα ; lat. *opi-fex* et *opus*, *homicīda* et *homō*, etc.

nūndinae : v. *nouem*.

nūntius (forme ancienne *nountios*, d'après Mar. Victor., GLK VI 12, 18 ; on trouve aussi *nontiata* CIL I² 586, cf. *noundinum* et *nondinum* ; quant au *nouentium* que Buecheler substitue au *mouentium* du manuscrit dans le *Carmen Cn. Marci uatis*, cité par Festus 162, 6 : *quamuis mouentium duonum negumate*, il n'a que la valeur d'une conjecture) : mot qui sert à la fois d'adjectif, *nūntius, -a, -um* « annonciateur », et de substantif : *nūntius, -ī* m. « messager » et « message », *nuntius et res ipsa et persona dicitur*, P. F. 179, 1 ; *nūntia* f. « messa-

gère » ; *nūntium* n. « message », d'après Servius, Ae. 11, 896, *nuntius est qui nuntiat, nuntium quod nuntiatur* ; cf. Varr., L. L. 6, 86, *ubi... de caelo nuntium erit*. L'emploi comme adjectif est le plus rare ; du reste, dans les cas où le mot est en apposition, la valeur précise en est souvent indiscernable.

Terme de la langue religieuse et officielle, et spécialement de la langue augurale : *nūntia auis, nūntia fibra* ; *nūntiātiō* est opposé à *spectiō*, Cic., Phil. 2, 32, 81, *non nuntiationem solum habemus, consules etiam spectionem*, et Fest. 444, 16. Cf. encore *Mercurius, nuntius Iouis*. Dans la langue du droit public, le *nūntius* est celui qui est chargé de faire connaître une décision de caractère public ou une proclamation elle-même ; cf. Cic., Fam. 12, 24, 2, *quos senatus ad denuntiandum bellum miserat, nisi legatorum nuntio paruisset* ; dans le droit civil, *nūntius* désigne spécialement la « lettre de divorce » : *nūntium uxōrī (re)mittere*. Ce sens technique se retrouve dans les composés *dēnūntiō, obnūntiō, renūntiō*. Ancien, usuel et classique. Formes romanes en partie de caractère savant. M. L. 5997.

Dérivés et composés : *nūntiō, -ās* (et *nontiō*, cf. *nontiata* cité plus haut) ; *nūntiātiō* (terme religieux et juridique) : annonce des auspices, déclaration au fisc ; *nūntiātor, -trīx* (langue ecclésiastique et Dig.) ; *adnūntiō* (époque impériale) : annoncer. Très fréquent dans la langue ecclésiastique pour *praenūntiō* ; de là *adnūntiātor, -tiō*, traduisant ἀγγέλλω et ses composés ; *dēnūntiō* (langue du droit et du rituel) : déclarer solennellement, faire connaître par message (*d. bellum*) ; présager ; citer en témoignage. Dans la langue commune : annoncer, déclarer (d'après *dēclāmō, dēclārō*) ; *dēnūntiātiō* = *dēlātiō*, Suét., Aug. 66 ; *dēnūntiātor* « policier » (époque impériale) ; *ēnūntiō* : faire connaître au dehors, dénoncer. Dans la langue de la grammaire et de la rhétorique, « exprimer, énoncer » ; *ēnūntiātiuus* = ἀποφαντικός, ἀπαγγελτικός ; *inēnūntiābilis* (Gens.) ; *internūntiō* (T.-L.) ; *internūntius* : interprète, intermédiaire ; *obnūntiō* : *-are proprie dicuntur augures qui aliquid mali ominis saeuumque uiderint*, Don., Ter. Ad. 547 ; « apporter une mauvaise nouvelle » et « s'opposer à » ; *praenūntiō* : prédire ; *praenūntius* ; *prōnūntiō* : annoncer publiquement, d'où à haute voix, rendre une sentence, se prononcer ; déclarer ; prononcer (terme de logique) ; *renūntiō* (= ἀπαγγέλλω) : 1° annoncer en réponse ; proclamer le résultat d'une élection, et *renūntius, -tiātor, -tiō* ; 2° (avec *re-* dans le sens de « rejeter, refuser ») : annoncer le retrait de, révoquer, reprendre, et « renoncer à », d'où, dans la langue de l'Église, *abrenūntiō, -tiātiō* (cf. *abrelictus*, Tert.).

On ne peut préciser le rapport avec *nouus* autrement que par des hypothèses incertaines. Skr. *nádate* « il mugit, crie, chante des louanges » (rac. *nŭ*), lett. *nauju* « crier, miauler », v. irl. *nūall* sont loin pour le sens.

***nuō, -is, -ere** : faire un signe de tête. Le verbe simple ne semble pas attesté en dehors des gloses *nuo*, νεύω, CGL II 375, 65, *nuit, promisit, nutum dedit*, IV 369, 30. Il a peut être disparu par suite de son homonymie avec un verbe **nuere* (également disparu) supposé par *nūtrīx*. Mais il a laissé de nombreux dérivés et composés :

nūtus, -ūs m. (classique) : 1° signe de tête, et spécialement signe de tête comme manifestation d'un ordre ou d'une volonté, *nūtus arbitriumque* ; 2° par extension ; inclinaison, attraction des corps.

nūmen, -inis n. : terme religieux, *quasi nutus dei et potestas dicitur*, F. 178, 9 ; *n. dicunt esse imperium, dictum ab nutu, ⟨quod cuius nutu⟩ omnia sunt, eius imperium maximum esse uideatur*, Varr., L. L. 7, 85. Spécialement « puissance divine », d'où le sens concret de « divinité » que le mot prend à l'époque impériale. De là *numentar* (uel *numentum*) *locus in quo numen consecrabatur pagani dicebant*, CGL V 227, 10.

abnuō (*abnueō* dans Ennius d'après *prohibeō*?) : = ἀπονεύω « refuser d'un signe de tête, faire signe que non », opposé à *annuō*, ἀνανεύω ; cf. Nigidius ap. Gell. 10, 4, 4. A perdu rapidement son sens concret pour devenir un synonyme de *negāre, abnegāre*. Fréquent dans la litote *nōn abnuō*.

adnuō : accorder par un signe de tête ; *innuō* : faire un signe de tête à ; intimer, signifier ; *renuō* (et, tardif, *rennuō*, d'après *an-, in-nuō*) : rejeter la tête en arrière en signe de refus ; *renūtus, -ūs* (Plin. le J.).

Fréquentatif : *nūtō, -ās* : 1° faire des signes de tête, signifier par signes (déjà dans Plt.) ; 2° chanceler, branler (sens physique et moral). De là : *nūtā-men, -tiō, -bilis, -bundus* ; *ab-, ad-, re-nūtō*.

Aucune forme n'est représentée dans les langues romanes.

Cf. gr. νεύω « je fais un signe de tête » et skr. *nauti, návate* « il bouge, il se tourne ». L'abstrait νεῦμα est formé comme lat. *nūmen*.

nūper adv. : récemment, nouvellement. Ancien, usuel, classique. Non roman. Généralement expliqué comme issu de **nouo-par-os* « nouvellement acquis », cf. l'emploi adjectif dans Plt., Capt. 718, *recens captum hominem, nuperum, nouicium*, mais semble plutôt formé de **nū-* (cf. *nunc*, etc., gr. νῦν) et de *-per*, comme *semper*, et l'adjectif plautinien peut être analogique de *pauper*. Le superlatif *nūperrimē* (Cic., Rhet. ad Her.) indique que les Latins croyaient à la première étymologie (*nūperrīmē* comme *pauperrimus*) ; de *nūperrimē* a été tiré à basse époque *nūperrimus* (Cod. Theod.).

nurus, -ūs f. : bru, belle-fille. Adaptation latine d'un mot indo-européen. Doublet populaire : *nura* (et *norus, nora*). *Nurus* n'est pas représenté dans les langues romanes, dont les formes remontent à *nŭra, nŏrus* et surtout *nŏra* ; cf. M. L. 6000. Panroman ; désuet en français.

Dérivés et composés : *nuricula* ; *prōnurus* : *nepotis uxor*.

Le nom indo-européen de la « bru » était **snusó-*, qui est conservé dans gr. νυός et arm. *nu* (gén. *nuoy*) ; à ce thème en *-o-* désignant une femme a été substitué un thème en *-ā-* dans des langues où le féminin en *-o-* n'a pas subsisté : skr. *snuṣā́*, v. h. a. *snur* et v. angl. *snoru*, alb. *nuse*. Le latin *nurus* a subi l'influence de *socrus* ; le latin populaire a *nora* (où *u* devant *r* non suivi de *u* a passé à *o* ; cf. *fore*).

nuscitiō, -ōnis f. ; **nuscitiōsus, -a, -um** : *nuscitiosum Ateius Philologus ait appellari solitum qui propter oculorum uitium parum uideret. At Opillus Aurelius nuscitiones esse caecitudines nocturnas. Aelius Stilo, qui plus uideret uesperi quam meridie, nec cognosceret nisi quod ad oculos admouisset*, F. 176, 15. Les gloses ont aussi *nusciosus : qui plus uespere uidet*. V. *luscus*.

nūtriō, -īs, -īuī, -ītum, -īre (et *nūtrior*, Catal. 3, 4 ; cf. *nūtrītor* dans Vg., G. 2, 425) : nourrir de son lait, nourrir. *Nūtriō* peut être une forme ancienne bâtie sur un nom **nūtrī-*, avec suffixe sans gutturale. Toutefois, *nūtriō* semble moins anciennement attesté que *nūtrĭcō* ; premier exemple, semble-t-il, dans Catulle, 61, 25. Inconnu de Cicéron, qui emploie *nūtricor* et surtout *alō*, bien qu'il connaise *nūtrīmentum* ; cf. Or. 13, 42. Il est possible que *nūtriō* ait été préféré par les poètes dactyliques à *nūtrĭcō*, dont l'*ĭ* est attesté dans Plaute, Mer. 509. L'emploi de *nūtriō* est surtout répandu dans la langue impériale. Panroman. M. L. 6006.

Dérivés : *nūtrībilis* (Cael. Aur.) et *innūtrībilis* ; *innūtrītus*, M. L. 4447 a ; *nūtrīmen* (poétique, rare ; a été conservé dans certains dialectes romans avec le sens de « veau de lait », « jeune bétail », etc. M. L. 6005, ce qui semble attester l'emploi de ce substantif en *-men* dans la langue rustique ; cf. *laetāmen*, etc.) ; *nūtrīmentum, -mentālis* (bas latin) ; *nūtrītor* (non attesté avant Stace), *-tōrius* (bas latin) ; **nūtrītiō* « nourriture », M. L. 6007 ; *nūtrītus, -ūs* ; *nūtrītiuus* (tardifs) ; *nūtrītūra* (Cassiod.), M. L. 6007 a ; *nūtrificō* (Gl.).

Composés : *ad-* (Plin.), *ē-* (époque impériale) « ui praepos. plane euanida » (Thes. ; influence de *ēdŭcō*?), *in-* (id.), *re-* (Paul. Nol.) *nūtrīre*.

nūtrĭcō, -ās (et *nūtrĭcor, -āris*) : nourrir (de son lait), et simplement « nourrir ». Verbe attesté surtout à l'époque républicaine, et du reste assez rare ; le verbe qui correspond ordinairement à *nūtrīx*, c'est *alō* ; *-is*, et le nourrisson se dit *alumnus*. *Nūtrĭcāre* est conservé surtout dans les dialectes italiens ; cf. M. L. 6002.

Dérivés : *nūtrĭcātus, -ūs* m. ; *nūtrĭcātiō*, tous deux archaïques ou repris par les archaïsants ; *nūtrĭcātōrius*. Cf. encore M. L. 6003, **nūtrĭcārius*.

Nūtrĭcō avec son *ĭ* ne peut être un dérivé de *nūtrīx, -īcis*. C'est sans doute une formation populaire qui est à *nūtriō* comme *fodicō* à *fodiō*, etc.

nūtrīx (*noutrix* sur une vieille inscription de Némi, CIL I² 45 ; scandé avec première syllabe longue chez les poètes dactyliques ; mais les formes romanes remontent à *nūtrix*, etc. ; v. M. L. s. u.), **-īcis** f. : nourrice (sens propre et figuré). Ancien, usuel. S'emploie quelquefois, dans Plaute, joint à un substantif masculin, e. g. Cu. 358, *inuoco almam meam nutricem Herculem* ; cf. Tri. 510, où *nūtrīx* se rapporte à un champ, *ager*. Le sens de « mamelle », dans Catulle, 64, 18, rappelle le gr. τιτθός en face de τίτθη. M. L. 6008.

Dérivés et composés : *nūtrīcula* diminutif de tendresse ;

nūtrīcius : nourricier ; subst. *nūtrīcius* « père nourricier, tuteur » ; *nūtrīcia* « nourrice » (bas latin), M. L. 6003 a ; *nūtrīcium* « soins nourriciers », conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 6004 ; *nūtrīciō* (Inscr. tardive) « père nourricier », différent de **nūtrītiō*, de sens abstrait, cité plus haut.

La chronologie des faits latins montre que *nūtrīx* ne saurait être issu par haphologie de **nūtrītrīx*, féminin de *nūtrītor*. Ce dernier, de beaucoup postérieur à *nūtrīx*, est formé sur *nūtriō* et ne peut avoir pris naissance qu'à partir du jour où du sens de « allaiter », qui est primitif, le verbe était passé à celui plus général de « nourrir ». *Nūtrīx* est formé directement sur une racine **sneu/snū-* « allaiter », avec le même suffixe qu'on a dans *genetrīx, meretrīx, obstetrīx*. La rencontre de **nuō* « j'allaite » (de la racine **sneu-*) et de **nuō* « je fais un signe de tête » a eu pour conséquence la disparition de l'un et l'autre verbes.

La racine doit être celle de skr. *snauti* « il sort goutte à goutte », qui se dit en particulier du lait de la mère. Le grec a avec degré *o* : νόα · πηγή. Λάκωνες ; avec degré zéro : ἔννυθεν · ἐκέχυντο (Hes.), qui a chance d'être aussi une forme dorienne.

nŭx, nŭcis f. : noix ; et généralement tout fruit à amande. Souvent accompagné d'une épithète *n. abellāna* (*auel-*), *gallica, graeca, grandis, minor, pīnea*, d'où CGL Plac. V 35, 1, *nucispineum est quod rustici nuclipineum dicunt*. Cf. encore *nux amāra* « amande amère », *castaneae nucēs* « châtaignes ». Le pluriel *nucēs* désigne le « noyer » ; cf. Plin. 16, 97, *inter primas germinant ulmus, salix, nuces*. Ancien, usuel. M. L. 6009.

Dérivés et composés : *nuculeus, nucleus* m., diminutif, cf. *acus/aculeus* ; *equus/eculeus*, etc. : amande de la noix, Plt., Cu. 55, *qui e nuce nuculeum esse uolt, frangit nucem* ; et « amande » de toute espèce de fruit, « noyau », M. L. 5983 ; *nucleō* ; *nucleātus* ; *nucleolus* (tardifs) ; *ēnucleō* « enlever le noyau », employé au sens moral comme synonyme de *ēnōdāre, extrīcāre* (classique, Cic.) ; *ēnucleātus* : pur, dépouillé de tout accessoire ou de toute souillure ; *ēnucleāta, -ōrum* « essentiel d'une chose » (Vég.) ; *ēnucleātē* (cf. Non. 60, 3) ; *innucleātus* ; *nucula, nucella*, M. L. 5984 et 5979 ; *nucētum* « plant de noyers », M. L. 5981 ; *nucāmentum* (usité au pluriel par Pline) : fruits ou fleurs en forme de noix ; *nuceus* ; *nucinus* : de noix ; *nucālis* : en forme de noix (Cael. Aur.) ; cf. M. L. 5977, B. W. *noyau*, et 5976, **nūcāliāre* « dénoyauter ».

Composés en *nuci-* : *nucifrangibulum* (Plt.) ; *nuciprūnum* (Plin.) ; *nucifolia* (Gloss.), calque de καρυόφυλλον, etc. ; v. André, *Lex.*, s. u.

Cf. aussi M. L. 5978, **nūcārius, -a* (germanique : m. b. all. *noker*) ; 5982, *nucicula*, qui ne semblent pas attestés dans les textes, mais figurent dans les gloses, Thes. Gloss. emend. s. u. ; Isid., Or. 17, 7, 23, a *nucicla* ; 5980, *nuceola* « noisette ».

Cf. irl. *cnù* « noix » et les formes galloises correspondantes. Tandis que le latin, ou **kn-* initial s'est réduit à *n-*, a un élargissement *-k-*, le germanique a un élargissement *-d-* : v. isl. *hnot*, etc. ; v. Vendryes, MSL 21, 41. Le mot n'apparaît pas hors des parlers occidentaux.

nyma : nom d'une plante indéterminée (Plin. 27, 106). Cf. peut-être gr. νύγμα « piqûre »?

nympha, -ae f. : nymphe. Emprunt savant ancien au gr. νύμφη, poétique. Formations hybrides tardives : *nymphālis, nymphigena*. V. *lympha*.

O

ō, ōh : exclamation qui sert à appeler, à invoquer, ou qui marque une forte agitation de l'âme, étonnement, admiration, trouble, etc. Joint à un vocatif (ou nominatif appellatif) ou à un accusatif, suivant que l'on appelle quelqu'un ou que la pensée du sujet parlant se dirige vers un objet : *o Romule die* (Enn.) et *o miseras hominem mentes* (Lucr.) ; rarement (comme *prō*) à un génitif, e. g. Catulle 9, 5, *o nuntii beati* ; cf. Luc., Pisc. 5, ὢ τῆς ἀναισχυντίας. Ce génitif peut s'employer seul, ainsi Plt., Mo. 912, *di immortales, mercimoni lepidi.* S'emploie aussi devant particule : *ō quam, ō utinam, ō sī*, etc. Cf. gr. ὦ, ὤ ; got. *ō*. V. *ōhē*.

ob, obs (ce dernier usité seulement en composition ; cf. *obs-olēscō*, sans doute formé analogiquement d'après *ex-olēscō* ; *obstinet dicebant antiqui quod nunc ostendit*, P. F. 214, 12, cf. *abstineō* ; *opstrudant « auide trudant »*, P. F. 209, 9, où il est souvent réduit à *os-* : *ostendō, oscen*) : préverbe et préposition à sens local (avec l'accusatif ; les exemples de *ob* avec l'ablatif ou le génitif sont très tardifs et dus à l'influence de *prō* ou de *causā*) : « devant, au-devant de » (cf. *obuius* et *obuiam, obiter*), et par suite « en vue de » (sens physique et moral ; *ob rem*) et « contre » (avec idée d'hostilité), « en échange de ». Le sens local est bien attesté encore dans les textes archaïques et jusque dans Cicéron (non dans César) en prose et dans la poésie impériale et chez les prosateurs archaïsants, cf. Lex XII Tab. 2, 3, *ob portum obuagulatum ito*, et il est demeuré dans les composés verbaux *obiciō, offerō, ostendō, obmoueō* (archaïque), *ommentō* (id.), *omittō, oppilō*, etc. ; l'idée d'hostilité apparaît, par exemple, dans *obsum, officiō* en face de *prōsum, prōficiō*. A l'époque classique, la préposition n'est plus guère employée qu'au sens figuré « en vue de » ; ou bien, comme la cause et le but se confondent souvent, avec celui de « à cause de » : *ob ciuis seruatos.* Du reste, l'usage en devient de moins en moins fréquent à mesure qu'on avance dans la latinité impériale ; et *ob* ne se trouve plus guère alors que dans des locutions de caractère adverbial : *ob eam rem, quam ob rem, ob id, ob hoc.* C'est *prō, propter* (sur lequel a été refait sporadiquement *opter*, CIL VI 14672, 12), formes plus pleines, qui en prennent la place. Non roman. Dans un certain nombre de composés, *ob* semble avoir été, en bas latin, éliminé par *ab* : e. g. *accāsio* (pour *oc-*), *absurdēscō* (= *ob-*), *atturō* (= *ob-*), etc.

Le rapport de *obs-* à *ob-* est du même type que celui de *abs-* à *ab-*. Mais *ob* n'a pas un correspondant aussi exact que *ab, ex, in, dē*, et il est impossible d'en donner une étymologie rigoureuse. L'osque a une préposition úp, *op* (au sens de « apud »), mais qui se construit avec l'ablatif dans les trois exemples qu'on en a et qui sert à indiquer un point de repère, non une direction. L'ombrien n'a que *o(p)s-* dans *ostendu* « ostenditō » et peut-être dans un autre mot obscur, *ooserclom* « obserūaculum? » : le vénète a *op*. La forme la plus proche est celle de v. sl. *ob-* devant voyelle, *o* devant consonne, ainsi, avec l'accusatif : *ob onŭ polŭ* « de l'autre côté, au delà », *o desnǫjǫ* « à droite », et, le plus souvent, avec le locatif, au sens de « autour, près de, au sujet de ». Le lituanien a *apē* « autour » et, comme préverbe, *api-, ap-*. Le vocalisme de gr. ἐπί « sur », arm. *ew* « aussi », et, sans doute, de indo-iran. *ápi* « près de, au delà de », est différent. Mais le grec a aussi ὄπιθεν, ὀπίσω « en arrière ». Pour skr. *abhi*, v. *ambi*.

***obacerāre** : *obloqui atque alterius sermonem molestia impedire : quod sumptum uidetur a paleis, quas Graeci* ἄχυρα *uocant. Itaque et frumentum et panis non sine paleis acerosus dicitur, item lutum aceratum paleis mixtum*, P. F. 203, 5. Sans autre exemple. Le rapport avec *acus, -eris* indiqué par Festus n'est sans doute qu'une étymologie populaire.

obaerātus, obaerārius : v. *aes*.

obba, -ae f. : *poculi genus, quod nunc ubba dicitur. Varro : obbas et Cumanos calices*, Non. 146, 8 sqq. ; cf. *poculi genus uel ligneum, uel ex sparto*, id. 545, 1. Mot sans doute d'origine étrangère, attesté depuis Varron ; rare ; il y a une ville africaine *Obba* près de Carthage, cf. T.-L. 30, 7, 10.

obēsus, -a, -um : 1° proprement « rongé » (de *obedō*, v. *edō*), d'où « maigre, décharné », sens très rare : un exemple de Laevius cité par Non. 361, 16, et par Aulu-Gelle, 19, 17, 3, qui note : *obesum hic notauimus proprie magis quam usitate dictum pro exili atque gracilento : uolgus enim* ἀκύρως *uel* κατὰ ἀντίφρασιν *obesum pro ubere atque pingui dicit* ; 2° obèse, gras (non dans Cic. ; non attesté avant l'époque impériale) : *pinguis quasi ob edendum factus*, P. F. 207, 8. Pour le double sens, cf. *pōtus, prānsus*, etc.

Dérivés : *obēsitās* ; *obēsō, -ās* (Col.).

obicēs, -um m. f. (le singulier est rare ; le nominatif *obex* est refait sur les cas obliques ; on attendrait normalement **obiex*, comme dans *obiēcī, obiectum*, en face de *obiciō*, cf. *subicēs*, Enn., et l'ablatif *disice*, Carm. Epigr. 1526 A 6 ; sur ces formes, v. Gell. 4, 17, 10) : *o. pessuli, serae*, P. F. 201, 18 ; « barres » ou « verrous » placés devant une porte pour la fermer ; puis « obstacle ». Ancien (Plt.), technique. M. L. 6011 a.

obiter adv. : en passant, chemin faisant, incidemment. — Considéré par les Latins comme forme de *ob iter*, comme *obuiam*, avec le sens de *per uiam* ; cf. Auguste dans Charisius, GLK I 209, 18 ; Juv. 3, 241, *obiter leget aut scribet.* Toutefois, l'adverbe n'apparaît pas avant Labérius et n'est usuel que dans la langue impériale : aussi l'a-t-on expliqué comme tiré de *ob* sur le

modèle de *circā, circiter* (v. Leumann-Hofmann, *Lat. Gramm.*, p. 506, 3).

oblāta, -ae : féminin substantivé de *oblātus*, participe de *offerre* qui dans la langue de l'Église a pris le sens spécial de « offrir à Dieu, sacrifier », d'après προσφέρω. De là *oblāta (hostia)* « hostie », qui a aussi désigné un gâteau fait de la même pâte que l'hostie, « oublie ». M. L. 6012 ; B. W. s. u.

oblectō : v. *lax, laciō*.

oblīquus, -a, -um : oblique ; d'où « indirect ». Sens physique et moral. En grammaire, *oblīquī cāsus, oblīqua ōrātiō*, par opposition à *rēctus cāsus, rēcta ōrātiō*. Ancien (Cat.), classique, usuel. M. L. 6014 et 6013.

Dérivés (de l'époque impériale) : *oblīquitās* (= λοξότης) ; *oblīquō, -ās, -ātiō*. Composé poétique : *oblīquoloquus* = λοξίας (Gloss.).

A *oblīquus* semble se rattacher un adjectif sans préfixe, *līquis*, qui se trouve avec le sens de « oblique » dans Frontin, Expos. Form., p. 32, Goes. On y rapporte aussi un verbe *linquor* (ou *liquor?*) qui se trouverait dans Acc., Brut. 1, 28, *dextrorsum orbem flammeum/radiatum solis linquier* (varr. *liquier*) *cursu nouo*, où le sens serait « (j'ai cru voir) le disque flamboyant et rayonnant du soleil obliquer vers la droite suivant une marche nouvelle ». Mais ce *linquier* doit provenir de *linquō*, cf. *dēliquium sōlis* « éclipse de soleil ».

Hom. λικριφίς « obliquement » est d'ordinaire rapproché de λέχριος, etc., ce qui l'éloigne du mot latin. Les autres explications sont incertaines.

oblitēscō : v. *lateō*.

oblitterō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : proprement « effacer les lettres », glosé ἀπαλείφω γράμματα, CGL II 232, 44 (sens très rare ; cf. Tac., A. 11, 15, 2). Le verbe a été rapproché de *oblītus* (d'où la graphie *oblīterō*), et employé surtout dans le sens de « faire oublier » ; cf. Non. 146, 28 : *oblitterare est obscurefacere et in obliuionem ducere. Accius Agamemnonidis* (42) : *inimicitias Pelopidum | extinctas iam atque oblitteratas memoria renouare.* Ancien, classique, mais rare.

Dérivés : *oblitterātiō* (rare, non attesté avant Plin.), *-tor* (Tert., Paul. Nol.) ; *oblitterus* : *Laeuius oblitteram gentem pro oblitteratam dixit*, Gell. 19, 7, 4. Sur la formation de cet adjectif, v. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 196 et 254.

oblīuīscor, -eris, oblītus (le *obliuitus* que Cassiodore, GLK VII 206, 1, dit avoir lu *in antiquis monumentis* n'est pas autrement attesté) **sum, oblīuīscī** (forme contracte *oblīscī* attestée par le mètre dans Accius, cf. Non. 500, 3 et 6, et dans Plt., Mi. 1359) : oublier (suivi du génitif comme *meminī* ; l'accusatif est plus rare et sans doute plus récent, surtout avec un complément de personne). Le participe *oblītus* a le sens actif « oublieux » et passif « oublié » ; de là, à basse époque, l'emploi de *oblīuīscor* avec le sens passif ; cf. Dig. 23, 2, 60, § 6. Usité de tout temps. Remplacé dans les langues romanes par un dénominatif tiré de *oblītus*, **oblītāre*, panroman, M. L. 6015 ; et **exoblītāre*, 3024 b, à côté de **dismemorāre* et **dimenticāre*, v. B. W. s. u.

Formes nominales et dérivés : *oblītor, -ōris* m. (tardif, S[t] Jér. ; la langue classique dit *immemor* ou *oblītus*) ; *oblīuiō* f. (classique) ; *oblīuius* (Varr., L. L. 5, 10) « tombé dans l'oubli » ; *oblīuium* n. (usité surtout au pluriel *oblīuiă*, création de la poésie dactylique pour remplacer *oblīuĭō*, cf. Mar. Victor., GLK VI 25, 10, qui cite *contāgiō* et *contāgia*) ; *oblīuiōsus* ; *oblīuiālis* (Prud.) ; *inoblītus* (Ov. = ἄληστος).

« *Oblīuiō* est une métaphore empruntée à l'écriture qu'on efface. C'est un mot de même famille que *oblinere* « effacer, raturer », Cic., Fin. 1, 17, *ut aduersa quasi perpetua obliuione obruamus* ; Deiot. 13, *en quae umquam uetustas obruet, aut quae tanta delebit obliuio?* » (Bréal). Une trace de ce sens ancien apparaît peut-être encore dans Plt., Tri. 1018, *tribusne te poteriis | memoriam* (*memoria* codd.) *esse oblitum.* — L'élargissement **-w-* de la racine **lei-* semble se retrouver dans lat. *lēuis*, cf. gr. λεῖος, et dans got. *af-linnan* (de **lin[w]an*) « ἀποχωρεῖν », qui est à noter aussi pour le sens.

***oblucuuiasse** : *dicebant antiqui mente errasse, quasi in luco deorum alicui occurrisse*, P. F. 203, 13. Sans autre exemple.

obnoxius, -a, -um : soumis à, sujet à, exposé à. Généralement accompagné d'un complément au datif : *uxori obnoxius* (Tér.) ; *obnoxius atque subiectus alicui* (T.-L.) ; *nec fratris radiis obnoxia surgere luna* (Vg., G. 1, 396). S'emploie aussi absolument : *aut superbus aut obnoxius uidear* (T.-L. 23, 12, 9) ; *supplex et obnoxius* (Cic., ad Brut. 1, 17, 6).

Fréquemment employé dans la langue du droit, sans doute parce que l'adjectif a été rapproché de *noxa, noxius, innoxius*, comme l'indiquent l'étymologie de P. F. 207, 10 : *obnoxius poenae, obligatus ob delictum*, et l'emploi de *obnoxiō*, dans Claud. Mamert., Stat. anim. 2, 9, *et alienis semet noxiis obnoxiantes.* Certains emplois inclinent à faire croire que l'adjectif a été rattaché aussi à *nectō, nexus*, qui indiquent, comme on l'a vu, un lien juridique ; cf. S. Pantzersjelm Thomas, dans Festschr. Alf Torp, 150-153. Sur le sens, v. Gell. 6, 17.

Dérivés : *obnoxiē* adv. (Plt. et T.-L.) ; *obnoxiōsus* (archaïque) et *obnoxiōsē* ; *obnoxiō*, v. plus haut ; *obnoxietās* (tardif).

Comme dans *anxius, alsius*, il s'agit d'un dérivé de désidératif en *-s-*. La racine serait celle de *nancior* ; v. ce mot.

oboediō, -īs, -īuī (*-iī*), **-ītum, -īre** : *oboedire, abaudire*, P. F. 203, 11. Cf. pour le préfixe *obsequī, obtemperāre* : obéir à (datif). Le sens étymologique apparaît dans l'expression *dictō oboedientem esse*, synonyme de *dictō audientem esse.* Ancien, usuel et classique. Formes de caractère savant en roman. M. L. 6016. Irl. *oibid* « oboediēns ».

Dérivés et composés : *oboedientia* ; *oboedītiō, -tor* ; *oboedientiāliter* (bas latin) ; et, dans la langue de l'Église, *inoboediō, -diēns* (= ἀπειθής), *-dienter, -dientia* (cf. *inobsequēns, -tia, inobseruāns, -uantia*, tous d'époque impériale) ; *inoboedus* (un exemple douteux dans Arn. 7, 43).

Cf. *audiō*. Mais la diphtongue *-oe-* est obscure. On attendrait **obūdiō*. Essais d'explication dans Solmsen, *Studien z. lat. Lautgesch.*, p. 150, et Juret, *Phonét.*, p. 134.

obrendārius, -a, -um : adjectif tardif, de forme populaire, usité seulement dans la langue épigraphique, *-a uasa* « vases à recueillir les ossements ». De *obr(u)endārius*, dérivé de *obruendus*, cf. *calendārius*, *molendārius*, *regendārius*, et, pour la forme, *quattuor* > *quattor*, etc.

obripilātiō : graphie incorrecte de *horripilātiō*, influencée par *ob-*.

obrussa, -ae f. : 1° épreuve de l'or à la coupelle, essai d'un métal (cf. Plin. 33, 19) ; 2° au figuré : pierre de touche, épreuve (déjà dans Cic., Brut. 258). Emprunt technique au grec ὄβρυζα (ou arrangement de χρύσιον ὄβρυζον), lui-même d'origine asianique (hurri, hittite). V. Benveniste, Rev. Phil., 1953, p. 122 sqq. Adj. *obryzātus* (Cod. Theod.). Cf. v. h. a. *ubirguldi*.

obscēnus (*obscaenus*, cf. Varr., L. L. 7, 96), **-a, -um** : terme de la langue augurale « de mauvais augure » (*obscēnae auēs, canēs* ; *obscēnum ostentum*, etc.) ; par suite, dans la langue courante, « d'aspect laid ou affreux ; qu'on doit éviter ou cacher ; obscène » ; *obscēna* n. pl. = τὰ αἰδοῖα ; *o. digitus* = *medius*. Ancien, usuel, classique.

Dérivé : *obscēnitās* (classique).

Le sens technique semble le plus ancien ; cf. Fest. 218, 16, ... *cum apud antiquos omnis fere obscena dicta sint quae mali ominis habebantur*. Mais l'étymologie du mot est inconnue ; il n'y a rien à tirer de la glose de Festus 204, 24. Peut-être emprunté : la variation *obscēnus, obscaenus* rappelle celle de *scēna, scaena* qui semble supposer un intermédiaire étrusque entre le modèle grec et l'emprunt latin. Le rapport avec *caenum* ne se laisse pas justifier. De **ob-scae-nos* « qui vient à gauche » ; cf. *scaeuus?*

obscūrus, -a, -um : obscur (sens physique et moral). Correspond à gr. σκοτεινός ; s'oppose à *clārus*. Usité de tout temps ; panroman (sauf roumain). M. L. 6020.

Dérivés et composés : *obscūritās*, M. L. 6019 a ; *obscūrō, -ās, -ātiō* ; *obscūrēfaciō* (Non.) ; *obscūrēscō, -is* (Ps.-Aug.) ; *inobscūrābilis* (Tert. ; cf. ἀσκότιστος, Greg. Nyss.) ; *obscūri-dicus, -loquium*, tous deux rares et poétiques ; *obscūrolūna* (= σκοτομήνη), Ital.

La graphie par *b* montre que la langue coupait *obscūrus*, bien que le mot ne se laisse pas analyser en latin ; cf. le *b* de *obsōnium*. De l'élément *-scūrus*, on rapproche skr. *skauti* « il couvre », *skutáḥ* « couvert » et v. isl. *skuggi*, v. h. a. *scuwo* « ombre », v. h. a. *scūr* et *scūra* « grange » ; v. isl. *sky* « ciel (couvert) ». Rapprochements plus lointains : lit. *skūrà* « peau, écorce » et gr. σκῦτος « peau travaillée, cuir », et *scūtum?* La racine n'est pas dissyllabique ; l'*ū* de *obscūrus* est de ces *ū* qui existaient près de *ŭ* dès l'indo-européen et que, dans les Mélanges Chlumsky, M. Vendryes attribue au vocabulaire populaire ; dans le même groupe de mots, le grec a κύτος et σκῦτος, et, en face de lat. *cutis* (v. ce mot), le germanique a v. h. a. *hūt*, etc.

obsecrō : v. *sacrō*.

obses (*opses*), **-idis** m. : otage ; puis « caution, garant, répondant ». Ancien, classique. Non roman. De **ob-sed-s*, cf. *praeses*, mais le rapport avec *sedeō*, *obsideō*, *obsidium* n'est plus senti.

Dérivé : *obsidātus, -ūs* : condition d'otage (Amm.).

obsipō : v. *supō*.

obsolēscō, -is, -ēuī (*-uī*, Prisc.), **-ētum, -ere** : passer d'usage ou de mode (comme *exolēscō*, cf. *alō*) ; *obsolētus* : passé de mode, vieilli, usagé ; et par suite « commun ; vulgaire, négligé » et « flétri, souillé » (Hor., Sén.). Attesté depuis Cicéron et Varron ; rare.

Dérivés et composés : *obsolēfaciō* « faire tomber en désuétude » (Arn.) ; *obsolēfiō* ; *obsolēfactus* « avili, dégradé » ; *obsoletō, -ās* : souiller, flétrir (Tert.).

Étymologie et histoire obscures. Ni l'explication par **obs-olēscō*, ni celle par **ob-solēscō* ne satisfont. Il a dû y avoir, comme pour *exolētus*, *exolēscō*, avec lesquels *obsolēscō*, *obsolētus* sont intimement liés pour le sens, des contaminations et des influences qu'on entrevoit sans pouvoir les préciser.

obsōnium : v. *ops-*.

obstetrix : v. *obstō*, sous *stō*.

obstinet : v. *teneō*.

obstinō : v. *stanō*, s. u. *stō*.

obstīpus : v. *stīpō*.

obstri(n)gillō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : glosé *obstāre* par Non. 147, 8, qui cite des exemples d'Ennius et Varron : « faire obstacle » et « blâmer » (Varr.). Sans doute forme populaire dérivée de *obstringō*, cf. *conscrībillō* et *scrībō* ; *sūgillō* et *sūgō*, etc. Un substantif *obstrigillus* « sandale tenue par des lacets », proprement « qu'on serre (*stringō*) par devant (*ob*) », est aussi attesté. La dérivation de *striga* est moins vraisemblable.

obtingō : v. *tangō*.

obtrectō : v. *trahō*.

obtūrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : boucher. Ancien (Cat., Plt.), classique (Cic., Fat. 5, 10) et attesté jusque dans la Vulgate, mais rare. Même préverbe que dans *oppīlō*, *oblinō*, *obstruō*.

Dérivés : *obtūrātiō* (Vulg.), *-mentum* (Plin.), *-culum*. *-tūrō* figure aussi dans *re-tūrō* « déboucher », connu par une citation de Varr. ap. Non. 167, 6, et par Arn. 1, 31, et dans **at-tūrō* que supposent les formes italiennes et hispaniques ; v. M. L. 6025. Pas d'étymologie claire.

obuāgulō : v. *uāgiō*.

obuiam, obuius : v. *uia*.

occa, -ae f. : herse. Ancien (Caton). N'est demeuré que dans le trentin *okka*. M. L. 6028.

Dérivés : *occō, -ās* ; *occātor, -tiō, -tōrius* ; cf. aussi M. L. 188, **adoccāre* ; *inoccō* (Col.) ; *occillō, -ās* : un exemple du mot dans Plt., Am. 31, *qui mihi aduenienti os occillet probe*, dans le sens de « labourer à coups de poing », et dans les Gloses, CGL II 260, 57, *occilio* (l. *occillo*), βωλοστροφῶ ; *occillator*, βωλοκόπος. Pour le suffixe, cf. les verbes expressifs *sorbillō*, *stringillō*, *sūgillō*.

Le *-cc-* de *occa* est une ancienne géminée qui n'a rien de surprenant dans un nom d'outil (cf. *uannus*). Le nom de cet instrument aratoire n'est pas fixé ; en latin même, le nom rural était *irpex*, qui a survécu en roman ; et Virgile parle de *ulmineae crātēs*, non de *occa* ni de *irpex*. Mais des formes apparentées à *occa* se trouvent dans d'autres langues : v. gall. *ocet* glosé « raster » ; gall. et bret. *oged* et *og* (de **okā*) ; et en germanique : v. h. a. *egida*, v. angl. *egeđe*, à côté de v. h. a. *ecken* « herser ». Le baltique a des formes à *e* initial : lit. *ekė́ju*, *ekė́ti* (aussi *akė́ju*), lett. *ecēju*, *ecêt* « herser », avec lit. *ekėčios* (*akė́čios*), lett. *ecêšas*, mais v. pruss. *aketes*, ce qui a conduit Hirt à supposer que *occa* est issu de **okita* > **otica*. Le *k* baltique s'explique par une gémination *-kk-* ou par un *-kh-*, aussi possible dans un mot « populaire ». On est tenté de rapprocher le groupe de *ācer*, *ācris*, etc., que suggère la forme de l'objet : un *k* figure même dans le groupe de lit. *akū́tas* « barbe d'épi », avec *k* issu de *-kk-* ou de *-kh-*. Hésychius donne pour le grec un nom ὀξίνα « herse », qui rappelle ὀξύς.

***occa** : *frutex qui in* ⟨*prae*⟩*sepibus nascitur et habet prunellas rubeas* (Gloss.)?

occāsiō : v. *cadō*.

occhī : arbres d'Hyrcanie, semblables à des figuiers (Onésicrite, dans Plin. 12, 34). Mot étranger.

occillō : v. *occa*.

occipiō : v. *capiō*.

occipitium : v. *caput*.

occulō : v. *cēlō*.

occupō : v. *capiō*. M. L. 6031.

ōcinum, -ī n. : sorte de fourrage mélangé ; cf. André, *Lex.*, s. u. Ancien (Caton). Étymologie incertaine. Sans rapport avec *ōcimum* « basilic », transcription du gr. ὤκιμον, dont dérive *ōcimastrum*.

ōcior, ōcius, ōcissimus : plus vite. Comparatif et superlatif ; il n'y a pas d'adjectif au positif en regard. *Ocior* est rare et poétique (depuis Livius Andronicus jusqu'à Lucain) ; en prose, il n'y a guère que Pline qui l'emploie (comme il emploie aussi *ōcissimus*). Il y a un adverbe *ōciter* dans Apulée, qui peut-être l'a pris à un archaïque ou qui — plus vraisemblablement — l'a reformé d'après *celeriter/celerius* sur *ōcius*, *ōcissimē*, qui sont attestés chez Plaute et Térence, dans la langue classique et jusqu'à Pline. Un autre superlatif plus ancien, *ōximē* (cf. *proximē*), est dans P. F. 211, 12. Vieux mot qui tend à tomber en désuétude.

L'adjectif représenté par skr. *āçúḥ*, av. *āsuš*, gr. ὠκύς désignait, dans le vocabulaire de l'aristocratie indo-européenne, tout ce qui a le mérite d'être rapide : héros, chevaux, oiseaux, bateaux, etc. : πόδας ὠκὺς Ἀχιλλεύς. Le latin n'a plus que les formes intensives, *ōcior*, *ōcissimus* ; il faut rappeler cependant le premier terme de composés dans les mots archaïques : *acupēs*, *acupedius*, *accipiter* (v. ces mots), cf. hom. ὠκύποδες ἵπποι ; la différence du vocalisme entre l'adjectif et le « comparatif » aura entraîné la disparition du « positif ». La langue poétique a gardé les formes intensives : *ōcior*, cf. skr. *áçīyān*, av. *āsyā*, gr. ὠκίων, et les deux types de *ōximē* et *ōcissimus*, en face de skr. *āçiṣṭhaḥ*, av. *āsištō*, gr. ὤκιστος, peut-être l'adverbe *ōciter* (ὦκα est particulièrement fréquent en grec). Le celtique n'a d'autre trace de ce groupe que le composé brittonique v. gall. *di-auc* glosé « segnem », v. corn. *di-oc* glosé « piger », etc. Le groupe n'est pas conservé en germanique, baltique, slave, arménien. — La langue usuelle a recours à *uēlōx* *celer*, *citus*.

***oclopeta** : mot de sens obscur qui semble désigner un animal (oiseau, poisson?) dans Pétr. 35, 4. L'indétermination du sens rend toute étymologie incertaine. Le rapprochement de *Oclopecta*, nom d'un cheval dans une *tabella deuotionis*, n'éclaire rien. V. Perrochat, *Festin de Trimalcion*, s. u., où sont résumées les diverses explications proposées.

ocquinīscō : v. *conquinīscō*.

ocreae, -ārum f. (le singulier est rare, étant donné le sens du mot) : jambières. Peut-être mot d'emprunt à une langue non indo-européenne ; cf. Plin. 7, 200 : *ocreas et cristas inuenere Cares*. Sert également de surnom. Rare et technique. Étymologies populaires dans Varr., L. L. 5, 116, « *quod opponebatur ob crus* » ; Fest. 192, 1 sqq., *ocrem... montem confragosum... unde fortasse etiam ocreae sint dictae inaequaliter tuberatae*. Demeuré en irl. *ochar*.

Dérivé : *ocreātus*.

ocris, -is m. : *ocrem antiqui... montem confragosum uocabant, ut apud Liuium* (Tr. 31) : « *Sed qui* (l. *ques?*) *sunt hi, qui ascendunt altum ocrim?* », F. 192, 1. Sans doute dialectal ; le mot proprement latin est *collis*. N'est guère attesté que dans les citations de Livius Andronicus faites par Festus et dans le composé *mediocris*, qui sémantiquement en est tout à fait séparé (v. *medius*). Se retrouve dans les dialectes italiques : marrucin *ocres* gén. sg., ombr. ukar, *ocar* « arx, mōns », et *Ocriculum*, *Interocrea*.

Le mot est indo-européen : hitt. *ḫekur-* « piton rocheux », irl. *ochair* « coin, bord », gall. *ochr* « bord », ion. ὄκρις (ἣ τε ὑπερέχουσα ὄκρις τοῦ ὀστέου ὀξεῖα γίνεται, Hippocrate, chez Bechtel, *Gr. Dial.*, III, p. 321), d'où hom. ὀκριόεις « âpre, raboteux », skr. *áçriḥ* « coin ». Cf. gr. ὀξύς et le groupe de lat. *ācer*, etc. La voyelle de sl. *ostrŭ* « pointu », etc., est ambiguë.

octō (*ŏ* initial) indécl. : huit. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6035.

Dérivés et composés : *octāuus* : huitième, M. L. 6034, subst. *octāua* (*hōra*) ; ou *octāua* (*pars*) : huitième, taxe perçue à l'époque impériale, d'où *octāuārius* « relatif à la taxe du huitième » et subst. *octāuārius* : receveur de cette taxe ; *octāuānus* : de la 8ᵉ légion, usité au pluriel *octāuānī* ; *Octāuius*, osq. Uhtavis ; *octōnī*, *-ae*, *-a* : huit par huit ; *octiēs* : huit fois.

Octōber (*-bris*), adjectif usité surtout dans *Octōber* (sc. *mēnsis*) : octobre. Panroman, sauf roumain, M. L. 6036 (les formes romanes remontent en partie à **octobrius*, **octufri* (osque), **octember*, anal. de *september*, de même irl. *octimber*) ; *octāns* m. : octant (Vitr.), M. L. 6033, irl. *octaid* ; *octōdecim* ; *octōgintā* (sur *octāgintā*, tardif, et *octuaginta*, médiéval, v. Lindsay-Nohl, *Lat. Spr.*, p. 480 ; *octuaginta* a été refait tardivement sur *septuāgintā*, qui lui-même est formé par analogie sur un ancien **octuāgintā* non attesté ; v. Wackernagel, *Verm. Beiträge*, p. 47) ; panroman, sauf roumain, M. L. 6037 ; *octōgēsimus*,

ōctogiēs, *octōgēnī*; *octingentī*, *-gentēsimus*, d'après *septingentī*; *octennis*; *octennium*; *octōgēnārius*; *octussis* (d'après *decussis*); *octipēs*, *octuplex* (*-plūs*) sont faits d'après ὀκτάπους, ὀκταπλοῦς, comme du reste la plupart des autres composés savants en *octō-* : *-phorus*, *-gonus*, etc.

Lat. *octō* répond à gr. ὀκτώ, véd. *aṣṭā́*, av. *ašta*, irl. *ocht*, gall. *wyth* (et à la forme sur laquelle repose lit. *aštůni*), à côté de véd. *aṣṭáu*, got. *ahtau*. Les formes de l'ordinal varient d'un dialecte à l'autre; la plus archaïque doit être gr. ὄγδοος, avec un groupe sonore intérieur, de *ὄγδοϝος. Lat. *octāuus*, à côté du nom de personne osque Úhtavis « Octāuius », doit représenter un ancien **ok'tōw-o-* où la sourde a été substituée à l'ancienne sonore d'après *octō*, de la même manière que dans *septimus*; mais il n'y a pas d'autre exemple de **-ōw-* donnant **-āw-* en latin : *ōuom* a subsisté. On se demande, d'après gr. ὄγδοος, si la forme ancienne n'aurait pas été *oktowo-*, d'où lat. **octauo-*; la longue de *octāuos* serait prise à *octō*. Un *u* se retrouve dans l'ordinal en germanique : got. *ahtuda*, etc., et dans lit. *aštuñtas*.

oculus (populaire *oclus*; cf. *oclāmen* « ouverture », Mul. Chir. 628), **-ī** m. : œil; puis tout objet en forme d'œil, tache (d'une fourrure), œil de la queue du paon; bulbe de la racine du roseau; œil de la vigne, bourgeon (d'où *inoculō*, *-ās* « greffer » et ses dérivés, conservé, dans ital. *inocchiare*, M. L. 4449); œil de bœuf (plante); v. André, *Lex.*, s. u. Se dit aussi de la vue de l'esprit. S'emploie comme terme de tendresse (quoique ce sens soit surtout réservé au diminutif *ocellus*; cf. gr. ὀφθαλμός, ὀφθαλμίδιον, Ar. Eq. 909); de là, dans Plaute, *oculissimus* et l'adverbe *oculitus* : *quoque dicitur, ut funditus, penitus quo significatur tam carum esse quam oculum*, P. F. 189, 3; *oculus sōlis* : παρθένιον (Diosc. 3, 145). Usité de tout temps; panroman. M. L. 6038. Irl. *ugail* « oculī ».

Dérivés : *oculātus* : 1° muni d'yeux; oculaire (qui voit de ses yeux : *o. testis*); 2° visible (d'où est tiré le verbe *oculō*, *-ās* tardif) avec ses composés **adoculāre* (attesté par les langues romanes, M. L. 189), *exoculō* (Plt., Apul.), *inoculō*, M. L. 4449, et peut-être l'obscur *apoculāre*? (Pétr.); substantif dans *oculāta* : poisson de mer, peut-être « lamproie », cf. M. L. 6037 a; *oculeus*, même sens; *oculātim* adv. (Cassian.); *oculāris*; *oculārius* (époque impériale) : *o. medicus*; *oculāre* n. « pommade pour les yeux ». De *oculārius* est tiré *oculāriārius* (*faber*).

ocellus : diminutif, surtout d'affection (conservé en campidanien, M. L. 6032); *ocellulus* (Gramm.); *ocellātum*, neutre d'un adjectif *ocellātus* « pierre ocellée; bille (d'agathe?) »; *Ocella*, surnom romain.

Composés : *ūnoculus* (Plt. = μονόφθαλμος); *ocliferius* (Sén., ad Luc. 33, 3); et peut-être *oclopeta* (v. ce mot). Cf. aussi *aboculīs* « aveugle ». M. L. 33; B. W. s. u.

Le nom de l' « œil » appartient à une racine qui fournit, d'une part, un désidératif, skr. *ī́kṣate* « il regarde », cf. le futur gr. ὄψομαι « je verrai » (le parfait gr. ὄπωπα doit être secondaire), et, de l'autre, le nom radical de l'organe de la vision attesté par hom. εἰς ὦπα « vers le visage; en face » (aussi ἐνῶπα); cf. aussi, au second terme de composés, εὐ-ώψ, εὐ-ῶπις (servant de féminin, cf. βο-ῶπις); il est possible que ce mot figure aussi dans les adjectifs tels que lat. *ferōx*, *atrōx*, etc. (v. *atrōx*). On notera, de plus, gr. πρόσωπον et skr. *prátīkam* « visage », *ánīkam* « face », irl. *enech* « visage ». Il y a, de ce nom, un dérivé thématique dans les types *antīquus* et *longinquus*, *propinquus*; cf. skr. *ápāk* « en arrière » et *ápākaḥ* « qui vient de loin », *nīcā́t* « d'en bas » et *nīcáḥ* « bas », v. sl. *nicĭ*. — Ce qui fait que le nom de l' « œil » varie d'une langue à l'autre, ce sont les croyances attachées au mauvais œil (v. *inuideō*); ceci résulte notamment de faits iraniens; dans l'Avesta, le nom correspondant au vieux nom neutre de la racine, à élargissement *s* (cf. v. sl. *oko* « œil », gén. *očese*), véd. *ákṣi* (gén. *akṣṇáḥ*), à savoir *aši*, désigne l' « œil » d'êtres mauvais; en vieux perse, l' « œil » est nommé (*h*)*u-čašma*, littéralement « bon œil »; on s'explique ainsi l'usage du nom iranien ordinaire, av. *čašma*, et le fait que le sanskrit *cákṣuḥ* (aussi neutre) est formé autrement. Tandis que, pour « oreille », le latin a *auris*, *aurēs*, fait sans doute sur un ancien duel, il n'a rien qui réponde aux duels v. sl. *oči* « (les deux) yeux » (neutre), lit. *akì*, hom. ὄσσε, arm. *ačk'* « yeux » (ce dernier sert comme pluriel). Dans la forme lat. *oculus*, de type dérivé, le suffixe *-lo-* indique ici un être actif, de genre animé (cf. *figulus*), et n'a pas valeur de diminutif; cf. Meillet, BSL 34, 131, qui cite lac. ὀπτίλος qui a même suffixe. Le gr. ὀφθαλμός et le got. *augo* offrent des formations volontairement altérées et l'irlandais a remplacé le vieux nom de l' « œil » par le nom du « soleil » : *súil*. Le latin n'a pas conservé la forme à consonne géminée attestée par gr. ὄκκον (chez Hésychius) et par le *k* de *akn* « œil » en arménien; les graphies *occulus* sont récentes et il n'y a pas d'exemple d'une scansion *ōcculus*. — En somme, le nom de l'organe de la vision et du visage est presque partout tiré d'une racine dont la forme verbale sûrement ancienne est un présent désidératif; le lituanien, où les présents à nasale infixée se sont développés, a, de plus, *ankù*, *àkti* « recouvrer » ou « perdre » la vision. Pour « voir », on a recours à des racines qui se rapportent à la connaissance, v. *uideō*, ou l'observation, v. *speciō* (qui fournit en latin les formes à préverbes).

ōdī, ōsus sum : haïr. La langue classique emploie seulement *ōdī* « je hais », parfait à sens de présent, dont l'*ō* alterne avec l'*ŏ* de *ŏdium*; la langue archaïque connaît une forme déponente *ōsus sum*, par exemple Plt., Am. 900; cf. Festus 220, 2, qui rappelle le sens actif de *perōsus*; et Aulu-Gelle 4, 8, 3. Sur *ōdī* a été refait un présent *ŏdiō*, *-īs* (cf. *coepiō* de *coēpī*) fréquent dans la latinité impériale, et en particulier dans le latin de l'Église, qui a entraîné un parfait *ōdīuī* dont le premier exemple est cité par Cicéron, Ph. 13, 19, 42. Ancien, usuel, classique. Non roman. Adjectif : *ōdibilis* (Acc.; rare).

Formes nominales et composés : *odium* : haine et objet de haine ou de dégoût (ancien, usuel; M. L. 6038 a); *odiōsus* : odieux; qui, dans la langue familière, s'est affaibli et n'a plus signifié que « ennuyeux, insupportable » (cf. comme le fr. « c'est odieux »), sens qu'on trouve aussi dans *odium*, cf. *molestus*; *odiōsicus*, formation plaisante de Plaute. De *odium* a été tiré à basse époque le dénominatif *inodiāre* conservé dans les langues romanes (cf. fr. *ennuyer*); cf. ALLG 12, 49, et M. L. 4448 (et **odiāre*, 9701); B. W. s. u.; les notes tironiennes ont aussi *odietās*.

exōsus; *perōdī*, *perōsus* : formes renforcées de *ōdī*, *ōsus*. *Exōsus* a subsisté dans quelques dialectes italiens. M. L. 3028.

La forme de *ōdī* et l'alternance *ōdī* : *ŏdium* suffisent à indiquer que le groupe est ancien. Mais aucune langue n'en offre les correspondants exacts. On rapproche l'arm. *ateam* « je hais » (aor. *ateçi*) et v. angl. *atol* « laid » (all. *hässlich*); encore l'*a* de arm. *ateam* pose-t-il des questions. — Étant donné qu'il y a des rapports tels que celui du gr. κ-άπρος avec lat. *aper* (v., toutefois, ce mot), on est tenté de rappeler ici got. *hatis* « haine » et *hatan*, *hatjan* « haïr » et, par suite, gall. *cawdd* « colère », irl *cais* et gall. *cas* « haine », et enfin le génitif osque *cadeis* « inimīcitiae ». Le rapprochement de *odor* n'est qu'une plaisanterie.

odor (ancien *odōs*), **-ōris** m. : odeur (sens propre et figuré), souvent avec la nuance « bonne odeur, parfum », comme le français familier « odeur » (cf. la glose *odor* : εὐωδία); et *odōrārius*. Ancien, usuel, classique.

Dérivés et composés : *odōrus* et *inodōrus* (époque impériale = ἀνώδης); *odōrō*, *-ās* : exhaler une odeur, M. L. 6040?; *odōror*, *-āris* : flairer, sentir une odeur; et *inodōrō* (Col.); *odōrātus* : qui exhale une odeur; *odōrātus*, *-ūs* m., *-rātiō* (rare); *odōrārius* (Plin.) « parfumeur »; *odōrāmen*, *odōrāmentum* (tardifs) = θυμίαμα : parfum; *odōrābilis* (S[t] Ambr.); *odōrātīuus* (Ps.-Apul.); *odōrifer* (poétique); *odōrificātus* (S[t] Ambr.); *odōrisequus* (Liv. Andr.); *odefaciō*, P. F. 189, 9 (v. *oleō*); *odōristicus*, Diosc. 1, 10.

Varron, L. L. 6, 83, signale aussi une forme *olor* : *littera commutata dicitur odor, olor; hinc olet et odorari* ⟨*et oloratus*⟩ *et odoratus*. La forme ne figure pas dans les textes (il n'y a, malgré Fr. Muller, aucune trace de **olos* dans Plt., Ps. 841), mais se retrouve dans les Gloses et semble avoir appartenu à la langue parlée, car elle est représentée dans les langues romanes; cf. M. L. 6062. Par *olor*, il est possible de rattacher à *odor* le verbe *oleō*, qui en est difficilement séparable. V. *oleō*.

Odor représente un thème en **-es-* qui est conservé aussi dans gr. δυσ-ώδης « qui a une mauvaise odeur », εὐ-ώδης « bien odorant », et en latin même peut-être par *ode-faciō*, etc., et avec vocalisme zéro du suffixe, dans le premier élément du gr. ὀσ-φραίνομαι « je sens (une odeur) », tandis que le grec a un autre type : dor. ὀδμά (hom. ion. ὀδμή), att. ὀσμή. La même racine apparaît dans une forme verbale, sans doute un ancien présent radical athématique, représenté par des présents en **-ye-* : gr. ὄζω, d'une part, lit. *ů́džiu* « je sens (une odeur) », d'autre part. L'arménien a, avec *h* initial ajouté (comme dans d'autres cas analogues), *hot* « odeur » et *hotim* « je sens une odeur », et la forme intensive *hototim* « je flaire », avec un redoublement semblable à celui qu'offre le parfait gr. ὄδωδα. Pour le verbe, le latin a recouru, comme il a fait souvent, au type de *sedeō*, d'où *oleō*, *olēre* (avec perfectum *oluī*, indiquant qu'il n'y avait pas d'ancien parfait, ainsi qu'on le voit par gr. ὄδωδα). L'*l* de *oleō*, en face de *odor*, rappelle le cas de *solium* : *sedeō*, et aussi de *lacruma*, *lingua*; il y a ici un fait dialectal qui a été souvent discuté; v. Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*[5], p. 128, avec la bibliographie indiquée, et Goidanich, *Varietà etniche e varietà idiomatiche in Roma antica*, dans Atti d. 1° Congresso di Studi Romani. Festus atteste l'existence d'un ancien *odefacit*. Une influence de *oleum* est ici possible. — Pour une autre racine se rapportant à l'odeur, v. *fragrāre*.

offa, -ae f. : boulette de pâte ou de viande, bouchée : *penitam offam Naeuius* (Com. 122[a]) *appellat absegmen carnis cum coda : antiqui autem offam uocabant abscisum globi forma, ut manu glomeratam pultem*, Fest. 282, 12; cf. 260, 15. Ancien, usuel et familier : cf. le proverbe *inter os et offam*; sert de cognomen comme *Ofella*, *-lus Offānius*. Conservé dans les dialectes italiens, M. L. 6041 a, de même que le diminutif *ŏffĕlla*, id. 6042, attesté en latin sous la forme *ofella* avec *f* simple. Celtique : britt. *yffl*.

Autres dérivés : *offula*, M. L. 6047; *offārius* (*cocus*), Isid., Or. 20, 2, 26; *offātim* (Plt.).

Terme technique, à *-ff-*, d'origine inconnue.

offendix, -icis (Gloss.) f.? : ancien terme du rituel, désignant les nœuds du cordon servant à tenir l'*apex*; cf. l'explication et l'étymologie populaire données par Festus, 222, 13 : *-ces ait esse Titius nodos, quibus apex retineatur et remittatur. At Veranius coriola existimat quae sunt in loris apicis, quibus apex retineatur et remittatur, quae ab offendendo dicantur. Nam cum ad mentum peruentum sit, offendit mentum.* La forme *offendimentum* qu'on lit dans l'abrégé de Festus semble tirée, par étymologie populaire, de *offendit mentum*.

Survivance latine isolée, dans le vocabulaire religieux, d'une racine qui a été importante en indo-européen, mais qui a tendu à s'éliminer parce qu'elle ne fournissait pas de présent viable. Le présent du type got. *binda* « je lie » provient d'une innovation germanique; la sanskrit a une forme, aussi nouvelle, *badhnā́mi* « je lie ». Le grec n'a que des noms : πεῖσμα « câble, cordage » (de *φενθ-σμα), πάσμα (et πέσμα) « pédoncule » (chez Hésychius) et πενθερός « parent par alliance (beau-père, beau-frère) » en face de lit. *beñdras* « compagnon » et de skr. *bándhuh* « compagnon, parent par alliance ». Pour le celtique, W. Stokes a rapproché m. irl. *buinne*, *bunne* « lien », etc. Même formation que dans *appendix*, etc. Quantité de l'*i* inconnue : long?

offendō : v. *fendō*.

offerūmenta, -ae f. : couture, reprise, joint. Mot de Plaute, Ru. 753, dont l'*ū* est attesté par la métrique. Sans doute à rattacher à *fer*(*r*)*ūmen* et forgé plaisamment pour équivoquer avec *offerō*; v. p. 229. Sans autre exemple.

officīna : v. *opus*, *opifex*.

officium, -ī n. : sens premier « travail, exécution d'une tâche, ou tâche à exécuter »; de **op*(*i*)*-fici-om* (v. *opus* et cf. *artifex*, *artificium*) dérivé de *opifex*, avec la même réduction que dans *officīna* (cf., toutefois, Juret, REL 16 (1938), p. 61). Le mot a pénétré dans la langue du droit public, où il a désigné les obligations d'une charge, les tâches du magistrat, puis les magistrats eux-mêmes; dans la langue philosophique, où il a servi à

traduire τὸ καθῆκον « le devoir », cf. Cic., Off. I 3, 8, *perfectum officium rectum uocemus, quod Graeci κατόρθωμα; hoc autem commune καθῆκον uocant*; et, par rapprochement avec *ops, opis*, le « service rendu », cf. Sén., Benef. 3, 18, 1, *officium esse filii, uxoris, earum personarum, quas necessitudo suscitat et ferre opem iubet*, et la « fonction » d'un organe, etc.; dans la langue de l'Église, « l'Office » divin. Attesté de tout temps. Non roman. Celtique : irl. *oific*.

Dérivés : *officiōsus* : conforme au devoir; officieux (Cic.); et *inofficiōsus* (Apul.); *officiōsē* adv.; *officiōsitās* (bas latin, Sid.); *officiperdus* (Cato, Distich.); *officiālis* (époque impériale) : relatif aux devoirs, *librī officiālēs*; subst. *officiālis* m., synonyme tardif de *appāritor*, M. L. 6044. irl. *officel*.

***offimentum** n. (sans doute *i* long) : mot de glossaire, traduit par πηλός, CGL II 138, 18; et *elos*, II 527, 1, que Bücheler interprète par ἧλος, faisant dériver le mot latin *a figendo*; cf. *offīgō*.

offūcō, offōcō : v. *faux*. M. L. 6046.

ōhē (*ōhĕ*) : holà! Exclamation familière; cf. gr. ὠή; comme *oi* « aïe! » représente οἶ, οἴ.

oi, oiei : hélas!, aïe! (Plt., Tér.).

***ola** : *summi [h]umeri pars posterior*, Isid. 11, 1,62. Inexpliqué; v. Sofer, p. 16.

olca, -ae f. : *campus tellure fecundus, tales enim incolae olcas uocant*. Mot gaulois cité par Grégoire de Tours, Conf. 78, p. 795, 4; cf. M. L. 6050.

olea, -ae; **olīua, -ae** f. : olive, olivier; *olīuae columbārēs* = ἐλᾶαι κολυμβάδες; cf. Niedermann, BphW. 1911, 1433. Masculin tardif *olīuus* « olivier » dans l'Oribase latin.

oleum, -ī; **olīuum, -ī** n. : huile [d'olive]. A la différence de *fīcus, rosa*, etc., dont l'équivalent se retrouve en grec, mais qui ne viennent pas du grec, *olīua, oleum* proviennent du gr. ἐλαί(ϝ)ᾱ, ἔλαι(ϝ)ον et sont empruntés à un dialecte qui conservait le ϝ au moment de l'emprunt : cf. *Achīuī* de Ἀχαι(ϝ)οί. Sur la date de l'emprunt, v. Fenestella dans Pline 15, 1. Comme c'est le fruit qui fournit le produit principal, la forme féminisée du grec ἐλαί(ϝ)ᾱ désignait à la fois l'arbre et le fruit, l' « olivier » et l' « olive »; la forme neutre ἔλαι(ϝ)ον désignait le produit, l' « huile ». Un masculin ἔλαι(ϝ)ος désignait l' « olivier sauvage », lat. *oleāster*.

L'*o* de *olīua, olīuum* atteste un *l* vélaire qui est normal devant *ai* et encore devant la forme *ei* (d'où *ī* lors de la réduction de *ei* à *ī*) issue de *ai* en syllabe intérieure. *Oleum* est issu de **oleiuom*, représentant **elaiϝon*, comme *deus* de *deiuos*; *olīuum* est rebâti sur les cas obliques *olīuī, olīuō*.

Ces mots, entièrement latinisés de bonne heure, ont fourni de très nombreux dérivés à suffixes latins : *oleāceus, oleārius, oleāris, olīuārius, oleōsus*; *oleāginus* (*-gineus*), *-a uītis*, Plin. 14, 38; *oleātus*; *oleāmen* (Scribon.); *oleāgō* (Gloss.), *nitor in corpore ex oleo uel sudore* (cf. aussi *o.* : χαμέλαια, Diosc. 4, 169); *oleāster* (*-strum*) « olivier sauvage » et variété de buis; *oleāstellus*, cf. pour le suffixe *patrāster*; *olētum, olīuētum* « oliveraie »; *olīuēta, -ae* « récolte des olives » (archaïque; cf. Fest. 220, 30); *oleitās, olīuitās*, même sens; *olīuāns* (Plin.), *olīuitor* (Sid.) : qui cueille les olives, cf. (*h*)*olitor*; composé *olīuifer* (Vg.). Sur *oleomela*, adaptation de ἐλαιόμελι qui, chez Pline, 15, 32, désigne non l'arbre, mais la gomme qui en découle, v. l'article *mel*. Cf. encore *oleoselīnum*, sorte de persil (Isid.), déformation de ἐλειοσέλινον.

Les langues romanes ont conservé *ŏleum* (en partie sous des formes savantes) : M. L. 6054, *ŏlīua*, 6056, et *ŏlīuus*, 6058; *oliuētum*, 6057; *oleārium*, 6051; *oleaster*, 6052.

En celtique : irl. *ola, olegende*; britt. *oleϝ*; germanique : got. *aleϝ* de **olēϝom*; v. h. a. *ol(e)i* « Öl ».

oleō, -ēs, -uī, -ēre (doublet *olō, -is, -ĕre* dans Plt., Mo. 278; Poe. 268; Afran., Pomp., cf. Non. 147, 1) : exhaler une odeur, sentir. Ancien, usuel. M. L. 6053. Celtique : v. bret. *eli* « redoleat »; peut-être gall. *eli, elio* « oindre, onguent ».

Dérivés et composés : *olāx, olācitās*, CGL Scal. V 606, 6 et 7; *olor* (v. *odor*), M. L. 6062; *olitiō* (Scrib. Larg.); *olenticētum*, création d'Apulée d'après *senticētum*; *olidus* « qui sent », et, par euphémisme, « qui sent mauvais », cf. *olētum*, neutre d'un adjectif *olētus*, « stercus humanum », P. F. 221, 8. Conservé dans un dialecte italien, M. L. 6055 a, ainsi que son dérivé **ŏlĭdĭāre*, id. 6055 (les gloses ont *olido* : ὄζω, CGL II 379, 43). De *olētum* : *olētō, -ās* (Frontin). Cf. peut-être aussi *exolētus* (v. *alō*).

ol(ĕ)faciō; *ol(e)factō* (dont un doublet ancien *odefaciō* est attesté par Festus, cf. P. F. 110, 9) : sentir une odeur, flairer; et leurs dérivés : *olfactus, -ūs* m.; *olfactōrium, -riolum* « boîte à parfums », etc., tous tardifs.

adoleō : exhaler un parfum, cf. Thes. I 794, 31; *inolēns, -tis* (Lucr. = ἀνώδης); *oboleō* (Plt.); *peroleō* (Lucr.); *praeoleō* (*praeolō*, Plt., Mi. 41) : sentir d'avance ou de loin; *redoleō* : renvoyer une odeur; sens figuré « sentir (= avoir l'air), respirer »; *subolet* (rare), ne s'emploie qu'à l'impersonnel *subolet mihi* « l'odeur m'en arrive; je flaire » (sens figuré); *graue-, suāue-olēns* (anciens juxtaposés); *-olentia*, dont a été tiré le simple *olentia* (Tert.).

V. *odor*.

olērī : v. *aboleō*.

olēscō : v. *alō*.

ōlim : à ce moment-là, un jour, une fois. Adverbe de temps marquant l'éloignement par rapport au présent, qui s'emploie du passé comme de l'avenir ou d'un moment quelconque indéterminé, mais non actuel. Prend ainsi le sens de « parfois, quelquefois ». Ce n'est qu'à l'époque impériale (Plin., Tac., Sén.) qu'il prend le sens de *iamdiū*. Le *olim oliorum* de Pétrone, Sat. 43, est obscur et peut-être corrompu. Ancien, usuel et classique.

Même thème que *ollus*; pour le suffixe, cf. *exim, interim*.

V. *ille*.

ōlitānus (*-neus*) : adjectif glosé *uetustus*. Tardif (Charis., Marcell., Gl.). Adjectif apparenté à *ōlim, ollus*. Cf. *subitāneus, praesentāneus*, qui supposent **subitānus* (> fr. *soudain*), *praesentānus*; v. Thomas, Mél. Havet, p. 514.

ōlla : v. *aula*, M. L. 6059; *ollārius*, 6060.

olle, ollus, olla (neutre non attesté) : pronom démonstratif, doublet archaïque de *ille*, encore employé à l'époque de Varron dans des formules fixées; cf. L. L. 7, 42 : ... *comitiis cum recitatur a praecone, dicitur « olla centuria »... in funeribus indictiuis, quo dicitur « ollus leto datus est »*. Le nominatif *olle* est dans une loi de Servius Tullius citée par Fest. 260, 9, *si parentem puer uerberit ast olle plorassit*. Les poètes usent encore du datif singulier *ollī* et des nominatifs et datifs-ablatifs pluriels *ollī, ollīs*. L'abrégé de Festus, 17, 23, note : *ab oloes dicebant pro ab illis; antiqui enim litteram non geminabant*, et 217, 2, *ollic, illic*. Cf. *ōlim* et *uls, ultrā*.

V. *ille*.

olor, -ōris m. : cygne. Peut-être depuis Lucilius (268 M.); toutefois, le texte (Non. 200, 20) est corrompu. Surtout usité dans la langue impériale (poètes, Pline). Cicéron et Lucrèce ne connaissent que l'emprunt grec *cycnus*.

Dérivés et composés : *olōrīnus*; *olōrifer* (Stace, Claud.).

Le mot ne se retrouve clairement qu'en celtique : gall. *eleirch* (pluriel) « cygnes », irl. *ela* « cygne ». Le grec a des mots de forme voisine, mais de sens différent : gr. ἐλώριος, désignant à ce qu'il semble un oiseau aquatique, mais peut-être faut-il lire ἐρῳδιός « héron », et ἐλέα « oiseau chanteur des marais ». Ailleurs le « cygne » a des noms sans doute tirés de la blancheur de son plumage : ainsi v. h. a. *albiz* et sl. *lebedĭ*, et ceci conduit à rapprocher avec vraisemblance un groupe de mots signifiant « blanc », v. *albus* et *alica*, avec le renvoi à l'étude de V. Bertoldi. L'italique et le celtique auraient des formes à vocalisme *e* (*olor* de **elor* devant *l* vélaire; cf. *holus*).

***oluatium** : *Antistius Labeo ait esse mensurae genus*, Fest. 222, 18. Sans autre exemple; peut-être à lire *olīuātium*.

olus, olusātrum : v. *holus*.

omāsum (*omassum*), **-ī** n. : tripes de bœuf, gras double. Sans doute gaulois, glosé βόειον κόπαιον λιπαρὸν τῇ τῶν Γάλλων γλώττῃ, CGL II 138, 29. Mot populaire, attesté depuis Naevius.

ōmen, -inis n. (*osmen* de Varr., L. L. 6, 76 et 7, 97, est peut-être une forme inventée pour justifier l'étymologie *osmen ab ore*) : présage. Le faux rapprochement de *ōmen* et de *ōs* (Cic., Diu. 1, 45, 102; Festus, P. F. 213, 2) a fait que *ōmen* a souvent le sens de « parole de bon ou mauvais augure; présage donné par la voix », et *nōmen* est souvent en rapport avec *ōmen* : *bona nomina, bona omina*, dit Cic., l. l. Mais la formation **ōs-men* serait sans exemple et dépourvue de sens; le suffixe d'instrument *-men* s'ajoute à des thèmes verbaux (cf. *lū-men, mō-men, nū-men*, etc.), non à des thèmes nominaux. D'autre part, *ōmen* et son dérivé *ōminōsus* se disent de toute espèce de présages; cf. Vg., Ae. 2, 691, *da deinde auxilium atque haec omina firma*, et Messala ap. Gell. 13, 14, 5, *montem... auibus obscenis ominosum*. Ancien, usuel et classique.

Dérivés et composés : *ōminor, -āris* (*ōminō*, Pomp.) : présager; *ōminātor, -tiō* (rares); *ōminōsus* (cf. *portentōsus*); *ōminālis* et *in-ōminālis* : de mauvais présage (Gell., Macr.); *inōminātus*, dans *-a cubilia*, Hor., Epod. 16, 38 (calque du grec ἄθυτος?).

abōminor, -āris (*abōminō*; la forme déponente semble la plus ancienne. Priscien, GLK II 380, 11, note comme une singularité l'emploi du passif par Verrius Flaccus) : repousser comme un mauvais présage; et, dans la langue commune, « s'écarter avec horreur de, détester, abominer » = ἐκκηρύσσω. Ancien, usuel. Dérivés (presque tous de la langue de l'Église); *abōminātiō* « fait de repousser » et « chose abominable » (= βδέλυγμα); *abōmināmentum*; *abōminābilis*; *abōminōsus*. M. L. 34 (?).

Omen représenterait **aug-s-men* d'après Havet, MSL 4, 223, et s'apparenterait à *augeō, augur*, qui appartiennent également à la langue augurale. On ne peut faire que des hypothèses incertaines. Cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*⁵, p. 113.

ōmentum, -ī n. : membrane graisseuse qui enveloppe les intestins; épiploon ou tablier; par suite « membrane ». Le sens étant « ce qui recouvre, enveloppe », comme *abdōmen* (cf. Celse 4, 1; Plin. 11, 204, *o. sunt membranae quae exta continent*, Schol. Pers. 2, 47), on a pu imaginer que *ōmentum* remonte à **ouimentum* (cf. *ind-uō, ex-uō*), avec réduction dialectale de *ou* à *ō*. Terme technique qui n'apparaît pas avant Catulle, suspect d'être emprunté, comme *omāsum*. La forme *ōmen* (Arn.) est refaite d'après *mōmen, mōmentum*.

Dérivé : *ōmentātus* (Apic.).

ommentāns : v. *maneō*.

omnis, -e : adjectif et pronom correspondant pour le sens au gr. πᾶς, πᾶσα, πᾶν « tout, toute; tous, toutes », le neutre *omne* traduit dans la langue philosophique le gr. τὸ πᾶν. Au singulier, *omnis* a le sens indéfini « toute espèce de »; *omnis homo* « tout homme; l'homme en général »; Cic., Off. 1, 43, 152, *cum omnis honestas manet a partibus quattuor*. Du sens de « en général », on est passé au sens de « dans l'ensemble »; de là des emplois comme Cés., B. G. 1, 1 : *Gallia est omnis diuisa in partes tres*. — *Tōtus* signifie « entier, total »; toutefois, au singulier, *tōtus* et *omnis* s'emploient souvent l'un pour l'autre, même chez Cic. et Cés., e. g. B. G. 3, 8, 1, *omnis orae maritimae*, et 3, 16, 1, *totius orae maritimae*.

Dérivé : *omnīnō* adv., « en totalité, entièrement; en tout; en général, dans l'ensemble ». Sert aussi de particule affirmative. Souvent joint à une négation qu'il renforce, comme *notre* « pas du tout, rien du tout ». Sans doute ablatif d'un adjectif **omn-īn-us*.

Nombreux composés en *omni-*, type *omnimodīs*, dont beaucoup sont des imitations littéraires de composés grecs en παν- (e. g. *omnipotēns* = παγκράτωρ).

Omnis, bien qu'attesté de tout temps, n'est guère conservé que dans les dialectes italiques; cf. M. L. 6064. Partout ailleurs, il a été éliminé au profit de *tōtus, tottus*.

Aucun mot pareil ailleurs. Les mots signifiant « tout »

diffèrent d'une langue indo-européenne à l'autre ; gr. πᾶς n'a pas non plus d'étymologie claire. On pense naturellement à un dérivé de *ops.*

onager (*-grus*), **-grī** m. : emprunt au gr. ὄναγρος ; depuis Plaute.

oncō, -ās, -āre : braire (se dit de l'âne, Carm. Philom. 55, *oncat asellus*, où un doublet *uncō* est employé en parlant de l'ours, ibid. 50).

L'*o* initial de ce mot tardif montre qu'il est emprunté au gr. ὀγκάομαι ; cf. *roncō.*

onus, -eris n. : charge, fardeau (s'emploie au propre et au figuré). Ancien, usuel, classique. Conservé en logoudorien? Cf. M. L. 6066.

Dérivés et composés : *onustus* : chargé, d'où en bas latin *onustō, -ās* ; *onerō, -ās* ; *onerārius* : *-a nāuis* ; *onerōsus* (poétique et postclassique) et *inonerōsus* (Ignat.) ; *onerōsitās* (Tert.) ; *dēonerō* (rare) ; *exonerō* : décharger ; *oboneṛō* (Rufin). Graphies artificielles *honus, honustus*, en jeu de mots avec *honōs.*

L'*o* radical ne s'explique pas directement dans un thème en **-es-*. L'*a* du mot correspondant skr. *ánaḥ* (gén. *ánasaḥ*) « voiture de charge » est ambigu. Le grec a un dérivé d'un nom radical apparenté dans ἀνίᾱ « chagrin », lesb. ὀνίᾱ et ἄνιος « importun, fâcheux ». Le vocalisme de *onus* peut venir d'une forme à vocalisme *o* de ce nom racine (cf. *honōs* et *pondus*) ou être dû à une assimilation **enos* > **onos, onus.*

opācus, -a, -um : *-a uocantur umbrosa* (Fest. 200, 5) « qui est à l'ombre » (opposé à *aprīcus* ; cf. Cic., Part. Or. 10, 36 ; Varr., R. R. 3, 14, 2) ; et par suite « obscur, où la lumière ne pénètre pas ». Ancien (Pacuv.), usuel, classique. A la différence de *obscūrus*, ne s'emploie pas au sens figuré. M. L. 6069.

Dérivés et composés : *opācitās* (époque impériale) ; *opācō, -ās* : ombrager, M. L. 6068, et *inopācō* (Col.) ; *inopācus* = ἄσκιος (Gloss.).

On admet souvent qu'il y a ici un dérivé de la préposition *op-, ob-* avec un suffixe **-āko-*. Mais pareil suffixe n'est guère usuel en latin ; du reste, il ne s'ajoute pas à des prépositions (le type de skr. *apāka-* est tout différent ; v. sous *oculus*). Et cette étymologie ne rendrait, en tout cas, pas compte du sens matériel de *opācus*. Donc, étymologie inconnue.

opalus, -ī m. : opale (Plin., Isid.). Sans doute mot d'emprunt ; le grec a ὀπάλλιος, qui semble provenir du skr. *úpalaḥ* « pierre ».

opera : v. *opus.*

operiō : v. *aperiō.*

opicus, -a, -um : autre forme du nom des Osques, cf. gr. Ὀπικοί et Fest. 204, 28, employé comme terme d'injure, « ignorant, sot ».

opifera n. pl. : v. *ops.*

ōpiliō (*ūpiliō*), **-ōnis** m. : 1° berger ; 2° sorte d'oiseau, « genus auis », P. F. 207, 11, qui n'est pas autrement connu, peut-être la bergeronnette. Cf. *opunculō*. Ancien (Plt., Cat.), mais rare ; la variation *ō/ū* est probablement d'origine dialectale.

Sans doute ancien composé dont le premier terme serait *ouis* (v. *ouis*) et dont le second n'est pas clair. On explique arm. *hoviw* « berger » par **owi-pā-* « gardeur de moutons ». Cf. gr. οἰοπόλος.

opīmus, -a, -um : gras (souvent joint à *adipālis, altilis, pinguis*) ; par suite « fertile, riche » : *hostiae opimae, praecipue pingues ; et opima, magnifica et ampla*, F. 202, 22. Ancien (cf. Lex Numae 4, ap. Fest. 204, 13), usuel, classique. Spécialisé dans le groupe *spolia opīma*, qui désignait les dépouilles enlevées par un général romain à un général ennemi qu'il avait mis à mort ; cf. Fest., l. l.

Dérivés : *opīmitās* (rare) ; *opīmō, -ās* (époque impériale) ; et *Opīmius*, nom d'une *gens* à Rome. Sans rapport avec *Ops*, malgré Festus.

Pas d'étymologie claire ; v. Benveniste, BSL 51 (1955), p. 31, qui rapproche gr. πῑμελή « graisse »?

opīnor (*opeinor* sur un miroir de Préneste, CIL I² 547, v. R. Bloch, Rev. Phil. 1952, p. 181 sqq.), **-āris, -ātus sum, -ārī** (doublet archaïque *opīnō, -ās*) : avoir une opinion, être d'une opinion ; souvent employé en incise, *opīnor, ut opīnor* « (comme) c'est mon opinion », ὡς ἐμοὶ δοκεῖ. Les autres formes sont rares. *Opīnor* et le substantif correspondant *opīniō*, dans la langue philosophique, traduisent δοξάζω, δόξα, que les Grecs opposent à ἀλήθεια, γνῶσις, ἐπιστήμη et aux verbes correspondants ; *opīniō* a pris le sens de « croyance » (pour lequel il n'y a pas de mot apparenté à *crēdō*, et que *fidēs* ne rend pas), souvent avec la nuance accessoire de « croyance imaginaire ou fausse », ainsi Cic., Scaur. 7, *apud homines barbaros opinio plus ualet saepe quam res ipsa* ; *opīnātus* celui de « imaginaire » : *-a bona, mala*. Synonyme de δόξα, il est aussi devenu synonyme de *fāma* au sens de « réputation, renommée » ; de là, à basse époque, *opīnātus* au sens de « célèbre, fameux ». Au sens philosophique de *opīniō* se rattachent *opīnābilis*, qui traduit le gr. δοξαστός, *opīnātiō* = δόξασμα, *opīnātor* = δοξαστής, tous deux créés par Cicéron, sans doute d'après Platon (sur le sens de *opīnātor* « collecteur de blé pour l'armée », v. les Cod. Iust. et Theod., St Aug., Epist. 268, 1) ; *opīniōsus* (Tert.). Lucrèce crée *opīnātus* (4, 465) parce que *opīnātiō* n'entre pas dans l'hexamètre. Ancien (Naev., Plt.), classique. M. L. 6073 a : *opinio.*

Autres dérivés et composés : *adopīnor* : création de Lucr. 4, 816, pour traduire προσδοξάζω ; *inopīnātus, necopīnātus* (classique, Cic.) « inattendu », sur lequel a été fait sans doute analogiquement *inopīnāns* (uniquement dans les historiens, non dans Cic.) ; *necopīnāns* ; *inopīnus, necopīnus*. Il est difficile de dire si *opīnor* est dérivé de l'adjectif *opīnus* que supposent les composés *in-* et *nec-opīnus* ou si, au contraire, *inopīnus, necopīnus* sont refaits d'après *in-* et *necopīnātus*. L'apparition tardive de *in-* et *nec-opīnus*, qui ne sont attestés qu'à partir de Virgile, donnerait à croire que ce sont des formes créées sur *opīniō* d'après le modèle grec δόξα/ἄδοξος. Cf. *anhēlus* et *festīnus.*

On a rapproché le groupe de *optiō, optāre* : *opīniō, opīnārī* seraient dérivés d'un thème en **-yen-*, fait sur **op-*. Mais le sens diverge et la formation serait d'un type sans doute unique en latin (cf., toutefois, *festīnō*). Donc étymologie obscure.

opiō : v. *optiō.*

opiter (*ŏ*) : *est cuius pater auo uiuo mortuus est, ducto uocabulo aut quod obitu patris genitus sit, aut quod auom ob patrem habeat, i. e. pro patre*, P. F. 201, 17. Usité seulement comme prénom ; cf. T.-L. 2, 17, 1 et 54, 3.

L'orthographe par *o* et la quantité brève de l'*o* (Sil. Ital. 10, 13) excluent que l'on ait ici un composé de *auos* et de *pater*, composé dont la structure serait, du reste, contraire aux règles. Le premier terme de ce composé est donc indéterminé.

opitulor : v. *ops*

oportet, -uit, -ēre : impersonnel « il faut », δεῖ (comme pour *libet*, etc., quelques traces de pluriel, e. g. *oportuerint*, Caec. ; *oportebant*, Tér., plus fréquentes à basse époque, v. Souter, s. u.). Marque à l'origine la convenance, le devoir moral plutôt que la nécessité ; c'est ainsi que Cicéron oppose *oportet* « il est bon de, expédient de » à *necesse est* « il est nécessaire de », *opus est* « il est besoin de » ; e. g. Verr. 2, 4, 39, § 84, *tamquam ita fieri non solum oporteret, sed etiam necesse esset* ; et Att. 13, 25, 1, *hoc fieri oportet et opus est*. Cf. encore Enn. ap. Cic., Tu. 2, 17, 39, *qui alteri exitium parat, | eum scire oportet sibi paratam pestem... parem* (il est bon qu'il sache...). A servi ensuite à exprimer l'idée de devoir, d'obligation, Cic., Or. 22, 74, « *oportere* » *enim perfectionem declarat offici, quo ct semper utendum est, et omnibus* ; « *decere* » *quasi aptum esse consentaneumque tempori et personae*. Ancien, usuel et classique. Formes romanes rares et douteuses. M. L. 6075. Pas de dérivés. Dans la langue familière, comme le fr. « devoir », sert à indiquer une probabilité, e. g. Plt., Ru. 568, *meas oportet intus hic esse mulieres* « Ce doit être... ».

A été expliqué comme issu de **op-uortet*, de **uorteō* qui s'apparenterait à *uertō* (cf. τρομέω, τρέμω et, pour le sens, καθήκει). Mais le latin n'a pas, sans préverbe, de verbe pareil à v. sl. *vrŭtěti* « tourner », et l'étymologie reste en l'air. Rapproché de *opportūnus* par les Latins, d'où la graphie *opportet* fréquente dans les manuscrits et, inversement, *oportūnus.*

opperior : v. *perīculum.*

oppidum, -ī n. : 1° ville fortifiée, place forte ; puis ville, en général, par opposition à *Vrbs*, réservé à Rome ; de là *oppidānus* (par opposition à *urbānus*) « provincial » ; cf. Cic., Brut. 69, 242, *oppidanum et inconditum genus dicendi* ; *oppidānī* chez les historiens désigne aussi « les habitants d'une place forte assiégée », et par suite les « assiégés » ; 2° synonyme de *carcerēs* « barrières du cirque », endroit d'où s'élancent les chars ; cf. Varr., L. L. 5, 153, *in circo primum unde emittuntur equi, nunc dicuntur carceres, Naeuius oppidum appellat* ; et P. F. 201, 6 sqq. Ancien (Plt., Enn.), usuel et classique.

Dérivés et composés : *oppidulum* (Cic., Hor.) ; *oppidātim* (Suét.) ; *oppidāneus* (Cod. Theod.) ; *inoppidātus* (= ἀοίκητος ; tardif et rare).

A la même forme, mais sans rapport de sens immédiatement visible, se rattache :

oppidō : adverbe de la langue familière, synonyme renforcé de *multum* qui appartient surtout à l'époque républicaine et était tombé en désuétude au temps de Quintilien ; cf. I. O. 8, 3, 25. L'abrégé de Festus, P. F. 201, 9 sqq., en donne une étymologie peut-être populaire : *oppido ualde multum. Ortum est autem hoc uerbum ex sermone inter se confabulantium, quantum quisque frugum faceret, utque multitudo significaretur, saepe respondebatur quantum uel oppido satis esset. Hinc in consuetudinem uenit ut diceretur oppido pro ualde multum. Itaque si qui in aliis rebus eo utuntur, ut puta si quis dicat « oppido didici, spectaui, ambulaui », errant quia nulli eorum subici potest, uel quod satis est.*

Oppidō est l'ablatif n. d'un adjectif pris adverbialement, qui rappelle gr. ἔμπεδον « solidement, fermement ».

Sur la façon dont *oppidum* peut se rattacher et à *oppidō* et au substantif indo-européen représenté par skr. *padám* « pas, trace de pas, lieu, place », gr. πέδον « sol, terre », arm. *het* (gén. *hetoy*) « trace de pas », ombr. **peřum**, *persom-* « trace », on ne peut faire que des hypothèses incertaines. — Le nom de la « citadelle » représenté par skr. *pūr*, lit. *pilìs*, gr. πόλις (πτόλις) n'est pas attesté hors de ce groupe oriental de l'indo-européen. Le germanique et le celtique ont des dénominations isolées : v. h. a. *burg*, etc., et gaul. *dūnon*. Le lat. *oppidum* est aussi propre au latin.

oppīlō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : boucher (un vase, une porte, etc.) ; *oppīlātiō*. Comme *obtūrō*, attesté depuis Caton jusque dans la Vulgate. Demeuré dans quelques dialectes romans, dont certaines formes supposent un doublet **appilāre*, M. L. 6076 (cf. *obturāre* et **atturāre*). De *pīlō* (v. *pīla*) ou de *pīlum*?

opportūnus, -a, -um : v. *portūnus*, sous *portus.*

***ops, opis** f. (le nominatif singulier du mot en tant que nom commun n'est pas attesté ; en tant que nom propre, il existe un nominatif *Opis*, Plt., Ba. 893, *Minerua, Lato, Spes, Opis* (*opes* B *obs* C) *Virtus, Venus* ; et P. F. 203, 19, *Opis dicta est coniunx Saturni* ; mais *Opis* est une formation secondaire comme *bouis, Iouis, canis*, etc. ; l'ablatif singulier est toujours *ope* dans les textes (*opid* de l'inscription falisque de Sardaigne, CIL I² 364, est analogique comme *bouid, coventionid* ; cf. Ernout, *Textes arch.*, n° 62), *Ope* ; on ne peut tenir compte de *opi* que Varron emploie à l'appui d'une fausse étymologie : *oppidum ob opi dictum*, L. L. 5, 141, ni de *inopī*, usité par les poètes dactyliques pour éviter le tribraque *inŏpĕ*, et qui n'est pas plus probant que *memorī*, etc. ; le génitif pluriel est toujours *opum*).

Le sens est : 1° abondance ; d'où « ressources, richesses, force », cf. Cic., Att. 14, 14, 5, *omni ope atque opera enitar* ; souvent au pluriel collectif dans ce sens : *opēs*, cf. *dīuitiae, cōpiae* ; 2° aide, assistance (*o. ferre, petere*, etc.). Personnifié et divinisé dans la déesse *Ops Consīua, Opis*, femme de Saturne, déesse de l'Abondance (sur *ope toitesiai* de l'inscription de Duenos, v. Goldmann, *Duenosinschr.*, 109 sqq.) ; cf. P. F. 203, 18 : *Opis dicta est coniunx Saturni, per quam uoluerunt terram significare, quia omnes opes humano generi terra tribuit...* ; de là : *Opalia dicebantur dies festi quibus Opi supplicabatur*, P. F. 201, 3. Cette personnification montre que *ops* appartenait d'abord au parler rustique (sabin). La langue a évité le monosyllabe du nominatif ; il en est de même pour le composé *cōps*, cf. plus bas. Les autres cas de *ops* se rencontrent plutôt à l'époque

républicaine ; sous l'Empire, ils sont surtout du vocabulaire poétique, et l'emploi s'en raréfie à mesure que l'on avance. Non roman.

Dérivés et composés : *opulentus* (et plus rarement *opulēns*, refait sur le superlatif *opulentissimus*, d'après *beneuolentissimus/beneuolēns*, *beneuolus* ; cf. pour le suffixe *luculentus*, *fraudulentus*, etc.) : riche en, abondant en (avec l'ablatif) ; ou, absolument, « riche, abondant » ; *opulentia* (ni dans Cic., ni dans Cés.) et pl. *opulentiae* = *dīuitiae* ; *opulentitās* (Plt., Caec.) ; *opulentō* (rare, époque impériale) ; cf. aussi *opulēscō* (-*līscō* dans Furius Antias ap. Non. 148, 15).

opifer : qui porte secours ; sur *opisphora*, *funes quae cornibus antemnae dextra sinistraque tenduntur retrouerso*, Isid., Or. 19, 4, 6, v. Sofer, p. 30 et 170, et Rich, s. u. *opiferae*. On a supposé une déformation, par étymologie populaire, de ὑπέρα, même sens.

Opigena, épithète de Junon, fille d'*Ops*, interprétée par la croyance populaire en « *quae opem gignit* » ; cf. P. F. 221, 6, *Opigenam Iunonem matronae colebant, quod ferre eam opem in partu laborantibus credebant.*

opiparus (archaïque) : abondant en ressources, richement préparé, abondant ; *opiparē* (joint à *opīmē* dans Plt., Ba. 373) ; *opitulus*, -*ī* m. : *O. Iuppiter et Opitulator dictus est, quasi opis lator*, P. F. 201, 20. De là : *opitulor*, -*āris* (*opitulō*, Liv. Andr.) : « porter secours », rare et archaïque ; Cicéron l'emploie encore, mais sous l'Empire ne semble plus attesté après Pline ; *opitulātiō* (Arn., Dig., Vulg.) ; *opitulātus* (Fulg.).

*cōps, *cōpis (attesté seulement à l'accusatif et à l'ablatif singuliers *cōpem* et *cōpī*) : abondamment fourni de, riche. Rare et archaïque, détrôné par le dérivé de *cōpia*, *cōpiōsus*. De *cōps dérive :

cōpia : abondance, ressource, secours. Passé en irl. *cób*, *coip*. Personnifié et divinisé : *Cōpia* qui remplace *Ops*, cf. *Cornū Cōpiae* ; au pluriel *cōpiae*, spécialisé dans la langue militaire au sens de « ressources en hommes, forces, troupes » ; *cōpiōsus*, *cōpiōsē*, *cōpiolae*, *cōpior*, -*āris*, *cōpiārius*, *cōpiōsitās*, tous rares et tardifs.

inops adj. : dépourvu de, sans ressource ; *inopia* : manque ; *i. argentī* : dénûment, disette ; *inopiōsus* (Plt., formation plaisante, cf. *iēiūniōsus*, d'après *cōpiōsus*).

Enfin, à *ops* il faut rattacher la glose *opio* : εὐπορῶ, CGL II 319, 5 ; et l'adjectif : *optumus*, *optimus* (formes isolées *opituma*, CIL VI 1958 [I² 1206] ; *opitumae*, VI 17115, d'après *Opis*) : très bon, le meilleur, excellent. Sert de superlatif à *bonus*. Adverbe : *optumē*, *optimē* « très bien, fort bien ». Usité de tout temps ; non roman.

Dérivés : *optumās* (*optimās*) adj. : qui appartient aux *optimī* ; usité surtout au masculin pluriel substantivé, *optumātēs*, -*ium*, qui correspond au gr. οἱ ἄριστοι « le parti aristocratique », « les riches » ; *optimitās* (Mart. Cap.).

Survivance d'un nom d'action radical dont d'autres représentants indirects sont signalés sous *opus*, qui appartient à la même racine. Cette racine, qui a été beaucoup employée dans la langue religieuse, désignait l'activité productive. Avec le suffixe complexe *-n-es- qui sert pour indiquer les biens, les profits, le sanskrit a *ápnaḥ* « produits, biens, propriété », hitt. *happina-* « richesse ». On rapproche aussi lit. *ãpstas* « abondance, provision », *apstùs* « riche » ; mais, si le rapprochement est juste, il vaudrait mieux partir du type de *opus*.

*Cōps et *inops* présentent le second élément sous la forme athématique régulière ; cf. *compos*, etc.

Le superlatif *optumus* rappelle, pour le sens, des formations telles que *bhágavān* (littéralement « pourvu de richesse ») et *maghávān* en sanskrit. L'Avesta a, avec une valeur religieuse assez souvent, *səvištō* « le plus utile, le meilleur », en face de *savō* « profit » et de *sūrō* « fort ». L'idée de « le meilleur » a, dans plusieurs langues, une expression indépendante de celle de « bon », ainsi en grec, en slave, en germanique, en celtique.

opsōnium (*ob-*), **-ī** n. : provisions de bouche, marché. Emprunt au gr. ὀψώνιον ; la graphie *ob-* au lieu de *op-* a été influencée par le préverbe *ob-* (cf. *absinthium* et ἀψίνθιον). A *opsōnium* correspond un verbe de formation toute latine *opsōnō* (ou *opsōnor* déponent) qui traduit le gr. ὀψωνέω (cf. *anclō* et ἀντλέω). Fréquentatif *obsōnitō* dans Caton, d'après Fest. 220, 15. De *opsōnāre* dérivent *opsōnātiō*, -*tor*, -*tus*, -*ūs*. Ces termes appartiennent surtout au vocabulaire de la comédie et de la satire. Emploi figuré dans Cic., Tu. 5, 97. Non romans ; mais le v. angl. a *oefesne* (avec substitution du préfixe *ab-* à *ob-*).

optiō, -ōnis f. et m. : 1° faculté ou liberté de choisir ; libre choix ; 2° dans la langue militaire, a le sens concret de « adjudant choisi par le centurion » et, naturellement, le genre masculin ; cf. P. F. 201, 23 : *optio est optatio, sed in re militari optio appellatur is quem decurio aut centurio optat sibi rerum priuatarum ministrum, quo facilius obeat publica officia* ; et F. 216, 23 : *optio qui nunc dicitur, antea appellabatur accensus. Is adiutor dabatur centurioni a tribuno militum. Qui ex eo tempore ⟨quo optare⟩ quem uelint centurionibus permissum est, etiam nomen ex facto sortitus est.* Pour le passage du sens abstrait au concret, cf. *uigiliae*, *opera* et, pour la déclinaison, *centuriō*, *decuriō*. De ce nom dérive *optiōnātus* « *ut decurionatus, pontificatus dicitur, ut Cato...* », F. 220, 9.

Dérivés et composés de *optiō* f. : *optīuus* : choisi (rare, époque impériale), sans doute tiré du composé *adoptīuus*, plus ancien (Scipio min.) : -*i uocantur hi (tutores) qui ex optione sumuntur*, Gai. Inst. 1, 154 (opposé à *datīuī*) ; *adoptiō* « choix » et, dans la langue du droit, « adoption » ; *adoptīuus*, opposé à *nātūrālis*.

Optiō est le substantif verbal d'un verbe *opiō « je choisis » non attesté, mais dont une trace paraît subsister dans la glose de P. F. 222, 24, *praedotiont* (l. *praedopiont*?), *praeoptant*. *Opiō a été remplacé par le fréquentatif :

optō, -*ās* (*optor*, Fulg., Peregr. Aeth.) : choisir ; cf. Plt., Ru. 852, *opta ocius : rapi te... mauis an trahi* ; sens ancien, repris par la langue de la poésie impériale ; et dans l'usage courant et classique : « choisir dans son esprit, souhaiter » ; *optātiō* (Cic.), -*tor*, -*tus*, -*ūs* (tardifs) ; *optābilis* et *inoptābilis* ; *inoptātus* ; *optātīuus* (terme de grammaire, scil. *modus* = ἡ εὐκτικὴ ἔγκλισις), v. irl. *optait* (savant) ; *adoptō*, qui a pris un sens technique dans la langue du droit « adopter » ; *adoptātiō*, -*tor*,

-*tīcius* ; *cooptō* (*cōptō*) « choisir, élire par cooptation » ; *cooptātiō* ; *exoptō* « souhaiter vivement » ; *praeoptō* (synonyme de *mālō*, fréquent et classique, non cicéronien) ; *red-optō* (Tert.).

Optāre, bien qu'usité de tout temps, est peu représenté dans les langues romanes ; cf. M. L. 6077.

On rapproche ombr. **upetu** « dēligitō, optātō » et *opeter* « lectī », osq. **ufteis** « uoluntātis » (cf., toutefois, Devoto, *T. E.* 351, et Vetter, *Hdb.* 204 et 43). Le rapprochement proposé avec tch. *japati* « observé », v. sl. *ne-vŭz-apinŭ* « inopinément » est trop isolé pour inspirer confiance. — A cause du vocalisme *o*, qui indique un ancien présent athématique, on peut penser à rapprocher hitt. *epmi* « je saisis », où serait conservé le vocalisme *e* (et arm. *unim* « je possède, j'ai »?). L'*a* de lat. *apiō* serait un *a* ajouté à l'initiale et n'indiquerait pas un ancien vocalisme ; du reste, le latin a *co-ēpī*, avec le vocalisme *ē* (v. *apiō* et *coēpī*). Simple hypothèse.

optumus (*opti-*) ; **opulēns, -lentus** : v. *ops*.

opulus, -ī f. : érable montagnard (Colum. 5, 7, 1) ou viorne obier, appelé aussi *rumpōtinus* d'après Pline. Attesté depuis Varron, R. R. 1, 8, 3 qui attribue le mot aux *Mediolanenses* : *ut M. faciunt in arboribus quas uocant opulos* ; cf. Plin., H. N. 14, 12. Peut-être celtique (cf. *ebulus*). Conservé dans quelques dialectes italiens, M. L. 6078 (cf. aussi all. *Affolder* « Ahorn ») et Pedrotti-Bertoldi, *Nomi dialettali*, p. 4. Rapproché de ἀπελλόν· αἴγειρος par Cuny, MSL 19, 213 ; v., toutefois, *pōpulus*.

***opunculō** : *quod opilionis genus cantus imitantur*, P. F. 207, 12. Sans autre exemple. Lire *opi⟨li⟩unculō* (Lindsay)?

opus, -eris n. : travail, ouvrage, surtout au sens concret de « produit du travail, œuvre (gr. ἔργον) » ; cf. *opus facere* « faire un travail », *opera* « les travaux », *opifex*, etc. Le terme général se spécialise dans les langues techniques ; se dit notamment du travail des champs (à côté de *labor*) ; des « ouvrages » de défense dans la langue militaire ; des « ouvrages » d'un auteur, des « œuvres » d'un artiste ; des « bonnes œuvres », *bona opera* traduisent καλὰ ἔργα, dans la langue de l'Église. Quelquefois s'emploie dans la langue familière avec un sens affaibli, voisin de *rēs* (cf. *facinus*, *negōtium*). A servi aussi à former des locutions adverbiales : *magn(ō) opere*, *tant(ō) opere*, *quant(ō) opere*, *nimi(ō) opere*, qui ne sont que des renforcements de *multum*, *tantum*, *quantum*, *nimium*.

Un emploi spécial de *opus* est dans la locution *opus est* suivie de l'ablatif-instrumental de la chose dont on a besoin et du datif de la personne intéressée : *mihi opus est aliquā rē* « il y a du travail, il y a affaire pour moi avec quelque chose », d'où « j'ai besoin de quelque chose », cf. le fr. « besoin » et « besogne ». Pour la différence entre *opus esse* et *indigēre* ou *necesse esse*, v. Cat. ap. Sén., ad Luc. 94, 28 ; Sén., ad Luc. 9, 12. Quand le complément de *opus esse* était un verbe, il était à l'ablatif du supin ou du participe passé neutre : *maturato opus est*, *quod scitu opus est*, constructions qu'on trouve encore dans Cicéron. Mais des influences analogiques se sont exercées et, d'autre part, la tendance du latin à substituer la tournure personnelle à l'impersonnel a agi également sur *opus esse* : de là des constructions comme : *materiam, et quae opus sunt, dominus praestabit*, Cat., Agr. 14, 3 ; ou comme *puero opust cibum*, Plt., Tru. 902 ; *ad consilium pensandum temporis opus esse*, T.-L. 22, 51, 3 où le génitif a été introduit analogiquement d'après les verbes du type *egeō*, *indigeō* par exemple ; chez Columelle 9, 1, 5, on voit apparaître *opus habeō* que blâme le grammairien Diomède, GLK I 316, 32 sqq., *ut Graeci dicunt χρείαν ἔχω... nos non dicimus opus habeo, sed opus est mihi*. Cet emploi de *opus* dans le sens de « besoin » a subsisté dans quelques langues romanes, cf. M. L. 6079, tandis que *opera* subsistait avec le sens de « œuvre ». A *opus* neutre concret correspond, en effet, un féminin désignant le « travail » au sens abstrait, qui n'est sans doute que le pluriel collectif de *opus*, devenu féminin :

opera, -*ae* f. : activité du travailleur (souvent joint à *cūra*, *studium*, opposé à *ōtium*) : cf. *operam dare*, *praebēre* « donner ses soins, son travail à, s'occuper de » ; *deditā operā* « en y donnant tous ses soins », c'est-à-dire « à dessein » ; *operā* « par expérience » ; *operae pretium est* « il y a prix pour le travail », c'est-à-dire « il y a intérêt à ». La différence entre *opus* et *opera* a été bien sentie des Latins ; cf. CGL V 36, 5 (Plac.) : *opera et operam, opera sunt artes singulorum et* (*id est*, Deuerling) *artificum, operam uero adiutorium esse cognoscimus*. — *Opera* peut s'employer aussi dans le sens concret. Il désigne alors : 1° dans la langue rustique, une journée de travail, cf. Varr., R. R. 1, 18, 2, *quaternis operis singula iugera* (*confodere*) ; 2° un journalier, un travailleur (surtout au pluriel) ; cf. Col. 3, 21, 10, *plures operas conducere*. Cf. le double sens du fr. « manœuvre » (mais avec un changement de genre). Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6070. Celtique : irl. *opair* et *opred* « operātus », britt. *ober*.

Dérivés et composés : 1° de *opus* :

opusculum : petit ouvrage ; et surtout « petit ouvrage littéraire, opuscule ».

opifex c. (fait sur *opus*, comme *mūnifex*, *homicīda*, *uolnificus*, etc.) : ouvrier, artisan ; d'où *opificō*, CGL II 476, 46 ; *opificium* (Varr., Apul.). Contracté en *officium* (v. ce mot), a pris une acception spéciale et s'est détaché de *opus* ; *officīna* (*opificīna* dans Plt., Mi. 880) : atelier, fabrique. Terme général, susceptible d'acceptions plus précises dans des langues techniques, ainsi : 1° poulailler, volière (= ὀρνιθών, *auiārium*) ; 2° forge (cf. *fabrica*), cf. ital. *fucina*, M. L. 6045 ; 3° atelier où l'on fabriquait la monnaie ; de là, à l'époque impériale, *officīnātor*, -*trīx*. Détaché de *officium* à mesure que celui-ci a développé son sens moral.

2° de *opera* : *opella* : petit travail (rare, poétique) ; *operōsus* : laborieux (sens actif et passif « travail laborieux » et « homme laborieux »), cf. gr. ἐργώδης ; *operōsitās* (Tert.) ; *operārius* : relatif au travail ; subst. *operārius*, -*a* : ouvrier, ouvrière, M. L. 6072.

A *opus* comme à *opera* peut se rattacher le dénominatif : *operor*, -*āris* (et *operō*, -*ās*, attesté à basse époque et conservé dans les langues romanes, M. L. 6071) : travailler, accomplir un travail ; et spécialement « accomplir une cérémonie religieuse », c'est-à-dire la tâche

que réclament les dieux : *operari est deos religiose et cum summa ueneratione sacrificiis litare*, dit Non. 523, 8, qui cite, entre autres, Vg., G. 1, 339, *sacra refer Cereri, laetis operatus in herbis* (cf. Properce, 1, 33, 2) ; sens conservé encore dans la Peregr. Aeth. 15, 2 et qui apparaît aussi dans l'emprunt v. h. a. *opfarōn* « sacrifier ». Cf. *epulae*. Il est à remarquer que le dérivé *operor* (et aussi *operātiō*, cf. *operātiōnēs dēnicālēs*) a conservé l'ancien sens religieux qui est dans skr. *ápaḥ* et ne se trouve plus dans *opus* ni dans *opera*.

Dérivés tardifs : *operātor, -trīx, -tōrius, -tīuus, -tiō* (langue de l'Église) ; *cooperātiō, -tor*. Cf. aussi *inoperor* (Itala = ἐνεργοῦμαι) et *inoperō*, et M. L. 190, **adoperāre*; 2152, **conoperāre*; 3025, **exoperāre* > ital. *scioperare*; et *inoperātus*. Le germanique a emprunté *operārī* (v. plus haut) et *operārius* : m. franc. *opperer*.

Le mot *opus*, apparenté au nom d'action *ops, opis*, se retrouve dans skr. *ápaḥ* (gén. *ápasaḥ*) « œuvre ». Le vocalisme latin *o* vient du nom radical *op-*. Pareille action s'observe en védique, où existe *ápaḥ* « action religieuse, sacrifice », avec la voyelle longue attestée par v. h. a. *uoba* « fête », *uoban* « exercer » (et m. h. a. *uobo* « agriculture »). Le vocalisme *e* figure dans lat. *epulae*; v. ce mot. Le germanique a de plus v. isl. *afl* « force », *afla* « préparer, gagner », etc., et *efna* « accomplir », *efni* « matériel à employer ». Un dénominatif semblable à *operāri* se retrouve en osque et en ombrien : osq. úpsannam « operandam », pft. 3 sg. upsed, 3 p. pl. upsens ; ombr. impér. *osatu* « operātor », part. *oseto* « operāta » (osq. upsatuh « operātī ») ; cf. pélign. *upsaseter* « operārētur » (passif).

ōra, -ae f. : *orae extremae partes terrarum, i. e. maritimae dicuntur, unde et uestimentorum extremae partes, quae quidem et primae dici possunt. Caecilius in Aethrione usus est pro initio rei, cum ait* (3) : « *oram reperire nullam, quam expediam, queo* », Fest. 196, 31 ; « bord » (d'un vase, d'une blessure, d'un vêtement, etc.) ; spécialement « bord de la mer » (*lītus, rīpa*) ; et aussi « zone, région » ; cf. Enn., A. 114, *luminis oras* « les bords de la lumière », c'est-à-dire la région où aborde le nouveau-né au sortir des ténèbres. Attesté de tout temps. Les représentants romans remontent à *ōra* et *ōrum*. M. L. 6080. Celtique : irl. *or*.

Dérivé : *ōrārius* : côtier (technique, Pline).

Le sens de « bord d'un vêtement » a dû s'exprimer aussi par un diminutif **ōrula*, avec un dénominatif **ōrulāre* que supposent les formes romanes du type « ourler » (panroman, sauf roumain). M. L. 6108 ; B. W. s. u.

L'adverbe *cōram*, qu'on ne peut séparer ni de *ōs* ni de *ōra*, indique que, malgré la forte déviation de sens, *ōra* doit être un dérivé de *ōs* : v. ce mot.

ōra, -ae f. : câble. Peut-être est-ce le même mot que *ōra* « rivage » employé dans la langue nautique avec le sens technique de « câble qui attache le vaisseau au rivage », par opposition à *ancorāle* « câble de l'ancre » ; cf. T.-L. 22, 19, 10 ; 28, 36, 11 ; Quint. 4, 2, 41. V. Niedermann, dans Glotta 19, 5 sqq.

ōrārium : v. *ōs*.

ōrāta : v. *aurum*.

orbis, -is m. (ablatif ancien *orbī* ; nominatif récent *orbs* (d'après *urbs*?), Venant. Fort., Carm. 8, 5) : rond, cercle (plat ou creux, par opposition à *globus*) ; spécialisé dans différentes acceptions : *orbis terrae, terrārum* « cercle des terres, terre » ; dans la langue militaire, *orbem facere* « former le cercle » ; dans la langue astronomique, « cercle du Zodiaque » ; *o. lacteus* « voie lactée » ; orbite, roue, disque ; poisson lune, etc. Ancien, usuel. M. L. 6083.

Dérivés : *orbitus* (rare) : en forme de roue ; *orbita* f. : 1° trace de roue, ornière (cf. *orbitōsus* « plein d'ornières », *exorbitāre* « dévier de la route tracée ») ; puis « trace » en général ; 2° course, orbite (de la lune). M. L. 6084, *ōrbita* (avec *ō*?, ou plutôt *o* fermé?) ; B. W. *ornière*.

orbiculus : roulette, poulie, M. L. 6082 ; *orbiculāris* « cyclamen » (Marc., Ps.-Ap.) et « envie, orgelet », d'après gr. πτερύγιον ; *orbiculātus* ; *orbiculor* (Gloss.). Cf. peut-être aussi *orbicalus, urbicalus* « panaris » (Orib. ; cf. A. Thomas, Mél. Havet, 520).

On a souvent rapproché gr. ἐρέφω « je couvre », ὄροφος « roseau (couvrant une maison) », ὀροφή « toit ». Mais ni la forme de la racine, qui est **rebh-* pour le mot grec, ni le sens ne recommandent ce rapprochement. Étymologie obscure.

Ombr. urfeta, qu'on traduit par *orbita*, T. E. II b 23, doit désigner un objet de forme circulaire (cf. *orbes aenei* dans T.-L. 8, 20, 8) tenu en main dans une cérémonie religieuse.

orbus, -a, -um : « privé de » (déjà dans Enn., Plt.) ; et spécialement « privé de ses parents, orphelin, orpheline » ou « privé de ses enfants » ; cf. P. F. 195, 9, *orba est quae patrem aut filios quasi lumen omisit* ; quelquefois *orba* s'emploie avec le sens de « veuve ». Les dérivés et composés ont également le double sens : *orbitās, orbitūdō* (archaïque) ; *orbō, -ās* et ses dérivés ; *orbificō* (Accius) ; *orbefaciō* (Gloss.) ; *Orbōna*. Ancien, usuel, classique.

On trouve dans Ov., M. 3, 518, *orbus lumine*, dans Pline 7, 124, *orbitas luminis* « perte d'un œil ». *Orbus* a été employé absolument dans le sens de « privé de la lumière, privé de ses yeux », comme le grec moderne πηρός ; cf. la glose de Festus citée plus haut, Apul., Met. 5, 9, 2, *exorbāre*, Act. Petr. 20, p. 67, 15, et les gloses du type *orbus* : πηρός, ὀρφανός, τυφλός. Le rapprochement de *orbis* au sens de « orbite, œil » (cf. Vg., Ae. 12, 670, *ardentes oculorum orbes ad moenia torsit* ; Ov., Am. 1, 8, 16, *gemino lumen ab orbe uenit*) a pu jouer un rôle dans cette spécialisation. C'est avec le sens de « aveugle » que *orbus* est demeuré dans les langues romanes ; cf. M. L. 6086, *orbus* ; B. W. *orvet* ; M. L. 3026, *exorbāre*, tandis que le sens de « orphelin » était assuré par le représentant de *orphanus*, emprunt au gr. ὀρφανός, attesté dans la langue de l'Église (M. L. 6105). V. Löfstedt, Syntactica, II, p. 374 sqq.

Cf. arm. *orb* (gén. *orboy*) « orphelin » et gr. ὀρφο- (dans ὀρφοβόται . ἐπίτροποι ὀρφανῶν, Hés., etc.), d'où le dérivé ὀρφανός « vide, dénué de » et « orphelin ».

Got. *arbi*, irl. *orbe* (si toutefois le mot germanique n'est pas emprunté au celtique) « héritage » présentent un développement de sens comparable à celui de *hērēs*. Les deux mots, à l'origine, signifiaient « privé » (de son père). Une différenciation s'est opérée en latin. Le dé-

rivé *hērēs* de la racine **ghēr-* a pris le sens de « héritage », tandis que *orbus* a gardé le sens de « orphelin ». L'allemand *Arbeit* appartient aussi à cette famille.

orca, -ae f. : *genus marinae beluae maximum, ad cuius similitudinem uasa ficaria dicuntur ; sunt enim teretes atque uniformi specie*, P. F. 195, 4 : 1° orque, épaulard (cf. Plin. 9, 12) ; 2° vase à gros ventre, tonne (à vin, à poisson salé) ; cornet à dés (Pompon.). Sert aussi de surnom. M. L. 6087, *ŏrca*. En germanique : v. angl. *orc* « Krug » ; néerl. *orck* « bēlua maritima ».

Dérivés : *orcula* (Caton), *orculāris*, qui se rattachent au second sens.

Contamination de deux mots différents à l'origine : *orca* « baleine », qui remonte à ὄρυγα, accusatif de grec ὄρυξ, sans doute par un intermédiaire étrusque (comme *sporta* en face de σπυρίδα), a été rapproché par l'étymologie populaire de *orca*, emprunté à gr. ὄρχη « pot de terre où l'on met des poissons salés », à moins que *orca*, ὄρχη ne proviennent tous deux d'une langue méditerranéenne. Cf. Keller, *Lat. Volksetym.* 248 ; et Bertoldi, *Quest. di metod.*, 290. Le latin a, d'autre part, *urceus*, évidemment de même origine ; cf. aussi *urna*.

Orcus, -ī m. (ancien *Vragus* d'après Verrius Flaccus ap. Fest. 222, 6 ; l. *Vrgus* avec Fulv. Urs.?) ; nom d'une divinité infernale ; « les enfers » eux-mêmes et « la mort ». Ancien (Naev., Plt.). M. L. 6088 ; fr. *ogre*, v. angl. *orc*.

Dérivé : *orcīnus*, adjectif employé dans la langue du droit : *orcīnī libertī* « affranchis par testament après la mort de leur maître » ; d'où *Orcīniānus* (Mart.) Étymologie inconnue. Étrusque, d'après Heurgon, *Hommages Niedermann*, p. 168 sqq.

Sur *orcibēta*, v. *bēta*.

ōrdior, -īris, ōrsus sum (*ōrdītus sum*, Sid., Vulg.), **-īrī** : ourdir [une trame], commencer à tisser ; puis, par extension, « commencer, entreprendre » ; en particulier « commencer à parler ». Le sens de « commencer » a dû se développer par un rapprochement de *orior* et de *ōrdior*. Des confusions ont eu lieu entre les deux verbes ; cf. *aborior, abortus, adortus*, s. u. *orior* et la glose *ortus est : ingressus est*, CGL IV 372, 52, qui se rapporte plutôt à *ōrsus*. Ancien, usuel. Panroman, dans le sens technique de « ourdir ». M. L. 6093, *ordīre*.

« Le sens spécial « ourdir » en parlant d'une trame est le sens primitif. Pline 11, 24 (80), *Araneus orditur telas. Ordiri retia*. Les composés *exōrdior* « monter une « trame » et *redōrdior* « dévider » présentent une acception empruntée au même ordre d'idées. Cic., Or. 2, 23, *Pertexe, Antoni, quod exorsus es*. Plaute, Ps. 399, *Neque exordiri primum unde occipias habes | Neque ad detexundam telam certos terminos*. De l'idée de placer les fils sur le métier on est passé à l'acception générale « commencer », par une de ces extensions de sens dont toutes les professions et tous les travaux manuels ont fourni des spécimens au langage. V., par exemple, *recidīuus, aestimāre, praetextus*. Nous disons de même *remettre sur le métier* pour *recommencer*. — Une parenté entre *ōrdō* « l'ordre, la rangée » et *ōrdior* est possible. Il est intéressant que le sens spécial « ourdir » est le seul qui ait survécu en français » (Bréal-Bailly).

Dérivés et composés : *ōrsa, -ōrum* n. subst. de l'adj. *ōrsus* (rare et poétique) : commencements, entreprises ; en particulier dans Virgile « paroles, discours » (d'après *sermōnēs serere, cōnserere, texere*, etc.) ; *ōrsus, -ūs* (rare, poétique) ; *ōrsōrius* (bas latin) ; *exōrdior* ; *exōrsa, -ōrum* (poétique) ; *exōrsus, -ūs* (Cic., De imp. Pomp. 4, 11) ; *exōrdium* : commencement d'une trame, cf. Quint. 5, 10, 71, et Fest. 200, 4 ; puis « commencement, exorde » (sous l'influence de *exorior*) ; *prīmōrdium*, usité surtout au pluriel *prīmōrdia*, décomposé en ses éléments par Lucr. 4, 28 ; *ōrdia prīma* : premiers commencements ; d'où à basse époque *prīmōrdiālis, -liter* ; *redōrdior* (seulement dans Plin., avec le sens technique, *redordiri fila rursusque texere*). Tardif : *ordītūra* : structure (Ven. Fort.).

Le rapprochement avec les gloses d'Hésychius ὄρδημα · ἡ τολύπη τῶν ἐρίων et ὄρδικον · τὸν χιτωνίσκον n'est pas satisfaisant pour le sens, même en ce qui concerne *ōrdior*. Le fait que *ōrdō* et *ōrnō* pourraient être parents de *ōrdior* le rend invraisemblable. Le sens de *ōrdō, ōrnō* indique un rapprochement avec la racine de *artus, armus* et de *ritus* ; mais le détail des formes n'est pas expliqué par là. Cette étymologie, quoique vague, rend compte du sens de *ōrdior* : il y aurait eu spécialisation dans une langue technique.

ōrdō, -inis (avec *ō*, c'est-à-dire *o* fermé attesté par les langues romanes, cf. M. L. s. u., et par l'emprunt gallois *urdd*) m. : d'abord « ordre [des fils dans la trame] », cf. *seriēs* ; et, dans la langue commune, « rang, rangée (sens abstrait et concret : *trēs ōrdinēs lapidum*), alignement, ordre » : *in ōrdinem, extrā ōrdinem, ōrdine*, etc. A pris ensuite dans diverses langues techniques des acceptions spéciales, notamment dans la langue du droit public, où *ōrdō* désigne la classe à laquelle appartient un citoyen, le « rang » : *ōrdō senātōrius, equester, plēbeius*, dans la langue religieuse : *ōrdō sacerdōtum, haruspicum* (sens conservé dans la langue de l'Église, *ordines sacerdotum et leuitarum*, Vulg. 2, Esdr. 13, 20 ; cf. fr. « les ordres ») ; dans la langue militaire, « poste, rang, ordre de bataille » (cf. gr. τάξις) ; par suite, en vertu d'expressions comme *centuriō prīmī ōrdinis, ōrdinēs dūcere, ōrdō* arrive à désigner un commandement, *ōrdinem alicuī dare, adimere*, et même celui qui l'exerce : *tribunis militum primisque ordinibus conuocatis*, Cés., B. G. 6, 7, 8. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6094. Celtique : irl. *ord*, britt. *urdd* ; germanique : v. h. a. *ordina, ordinōn* « Orden, ordnen ».

Il est à noter que *ōrdior* n'a pas le sens de « mettre en rang », mais de « commencer ». Le dérivé de *ōrdō* qui signifie « mettre en ordre », c'est *ōrdinō* ; et les Latins ne sentaient pas une parenté entre *ōrdō* et *ōrdior*, ni entre *ōrdō* et *ōrnō*.

Dérivés : *ōrdinālis*, terme de grammaire, *ōrdināle nōmen* (= τακτικός) ; *ōrdinārius* (non dans Cic., ni dans Cés.) : conforme à l'ordre, ordinaire, régulier, usuel. Souvent employé par les langues techniques dans des acceptions spéciales : *ōrdināriī cōnsulēs* (par opposition à *suffectī*) ; *-m oleum* (par opposition à *cibātum oleum*) ; *-a ōrātiō* (opposé à *breuiārium* ou *summārium*), etc. ; subst. *ōrdinārius* m. : 1° (esclave) surveillant qui donne des ordres ; 2° centurion de la première cohorte ; 3° gladiateur dressé selon les règles (opposé au *cateruārius*). Cf. aussi Fest. 198, 9 : *ordi-*

narium hominem Oppius ait dici solitum scurram et improbum, qui assidue in litibus moraretur : ob eamque causam in ordine staret adeuntium praetorem. At Aelius Stilo, qui minime ordine uiueret...⟨Cato⟩ in ea oratione quam scribit de suis uirtutibus contre Thermum (2) : « *Quid mihi fieret, si non ego stipendia* [*in ordine*] *omnia ordinarius meruissem semper?* » *Sunt quidam etiam qui manipularem, ... quia infimi sit ordinis, appellatum credant ordinarium.* A *ōrdinārius* s'oppose *extraōrdinārius* (classique), créé d'après *extrā ōrdinem.*

ōrdinō, -ās : 1° mettre en ordre, ordonner ; spécialement « écrire l'histoire de » (= συντάττειν) ; 2° à l'époque impériale : mettre l'ordre dans ; par suite, gouverner : *o. prōuinciam* ; disposer de, répartir : *o. magistrātūs* ; dans la langue de l'Église, ordonner un prêtre ; dans la langue médicale, « ordonner, prescrire ». Cf. gr. διατάσσω. Dérivés : *ōrdinātus, -tē* ; *ōrdinātim* (classique) ; *ōrdinātiō* (= τάξις, cf. Vitr. 1, 2 ; mot d'époque impériale), *-tor, -trīx, -tīuus* et *inōrdinātus* (= ἄτακτος), etc. Usuel dans la prose et classique. M. L. 6090, *ōrdināre*, et 6091-6092, **ōrdiniāre, *ōrdinium* ; *adōrdīnāre*, M. L. 192.

V. *ōrdior. Ordīnō* a dû être refait secondairement, lorsque le rapport entre *ōrdō* et *ōrnō* eut cessé d'apparaître.

ōreae : v. *ōs, ōris.*

organum, -ī n. (*organus*, tardif) : emprunt au gr. ὄργανον « instrument, mécanique ». Surtout employé sous l'Empire (Vitr., Colum., etc.) ; *o. hydraulica*, Suét., Ner. 41 ; spécialisé à basse époque dans le sens d' « orgue », M. L. 6097. Celtique : irl. *organ*, britt. *orian* ; germanique : v. h. a. *organa, orgina*, etc. Cf. aussi M. L. 6096, **organium.*

Dérivés : *organārius, -nizō, -nulum* (tardifs).

orichalcum, -ī n. : v. *aurum.*

ōricla, ōriclāria, ōricilla : v. *auris.*

oridia : forme vulgaire de ὄρυζα (Apic.).

ōriga : v. *auriga.*

orīganum, -ī n. (*orīganus*) : origan. Emprunt au gr. ὀρίγανον ; le dérivé *orīganitus* (*-tum uīnum*) est dans Caton, Agr. 127, 2. Demeuré partiellement en roman. M. L. 6099.

orior, -īris, ortus sum, orīrī (on trouve aussi des formes de la 3e conjugaison *orĕris, orĕre, orĭtur* ; *oreretur, orerentur* ; souvent c'est la métrique qui décide du choix) ; le participe futur est *orītūrus* [cf. *morītūrus*] malgré *ortus*) : se lever ; cf. Vel. Long., GLK VII 74, 19 : *oriri apud antiquos surgere frequenter significat, ut apparet ex eo quod dicitur : oriens consul magistrum populi dicat, quod est surgens* ; et T.-L. 8, 23, 15, *consul oriens* (usité surtout en parlant des astres, d'où *oriēns* s'opposant à *occidēns*) ; s'élancer hors de, sourdre, puis « naître, tirer son origine de » ; *ortus* « né, issu de » ; *oriundus* (surtout archaïque, encore dans T.-L. et Col.). Ancien, usuel et classique. A subi, toutefois, la concurrence de *surgō*, qui seul a survécu dans les langues romanes.

Dérivés et composés : *orīgō* : source (*orīgō fontium*), origine ; par suite, surtout dans la langue poétique, « race » ; et même, appliqué à des personnes, « ancêtre, fondateur », cf. Vg., Ae. 12, 166, *Aeneas Romanae stirpis origo* ; M. L. 6100 (v. fr. *orine*). Au pluriel *Orīginēs* « les Origines », titre d'un ouvrage historique de Caton.

Dérivés (tardifs) : *orīginālis* « original » et « originel » ; *orīginārius* ; *orīginātiō* « étymologie » (Quint.) ; *Aborīginēs* (?).

ortus, -ūs m. (opposé à *occāsus*) : lever (d'un astre) ; naissance.

De *Oriēns* « l'Orient », substantivé : *orientālis* (époque impériale) ; cf. gr. Ἀνατολή, -λικός. Irl. *oriens.*

aborior : 1° mourir, disparaître ; 2° avorter (sens rare et blâmé par les grammairiens, cf. Don., Hec. 398 : *non est latinum « aborsa est » sed « abortum fecit »* ; et Non. 71, 21) ; *abortus, -ūs* m. (bas latin *aborsus*, par suite d'une confusion entre *orior* et *ōrdior*, cf. *aborsa est* dans la glose de Donat citée plus haut et *abortiō, -sōrius*) : 1° avortement ; 2° fétus. Dénominatif : *abortō, -ās* déjà dans Varr., R. R. 2, 14, et qui ne reparaît plus qu'à très basse époque ; M. L. 37 ; *abortīuus* ; *abortiō, -īre* (Itala), M. L. 38 ; *abortiō, -ōnis* (Plt., Tru. 201) ; *abortium* (St Jér.) : avortement ; *aborīscor, -eris* : inchoatif employé par Lucrèce en parlant de la lune qui décroît graduellement. Suffixe d'inchoatif d'après *nāscor*?

adorior (*aggredimur de longinquo ; adorimur ex insidiis et ex proximo ; nam adoriri est quasi ad aliquem oriri, i. e. exsurgere*, Don., Ad. 3, 3, 50) : s'attaquer à ; aborder (sens propre et figuré) ; commencer. Tite-Live emploie fréquemment l'expression *oppugnare adortus*, cf. 22, 9, 2 ; 24, 41, 8 ; 28, 3, 6. Le participe est *adortus*, mais à partir d'Aulu-Gelle apparaît *adorsus*, qui s'explique comme *aborsus*. M. L. 194, *adorta.*

coorior : se lever, surgir (aspect déterminé ; se dit souvent de phénomènes naturels dont l'apparition est brusque : *uentus, tempestās, nimbī* ; de soldats qui attaquent, etc.) ; *exorior* : se lever, surgir de ; naître de ; *exortus, -ūs* : lever ; *exortīuus* ; **exorta*, M. L. 3027 ; *oborior* : se lever devant ; *suborior* (rare) : jaillir par dessous.

Ortus a un correspondant exact dans ombr. *orto, ortom* « ortum », u r t a s « ortae, surgentēs », etc.

Le présent lat. *orior* est une forme à suffixe de présent faite sur un aoriste attesté par hom. ὦρτο, ὄρτο, ὄρμενος, où apparaît le vocalisme de timbre *o*, en face de ἔρετο· ὡρμήθη, ἔρση· ὁρμήσῃ, etc. (Hés.), et par hitt. *arai-* « se lever », véd. *árta* « il s'est élevé », *arāṇḍ...*, etc. Le *or-* de *ortus* est ambigu, pouvant se rapprocher également du type ancien attesté par skr. *ṛtáḥ* et du type secondaire de gr. ὀρτός. L'*ī* de *orīgō* a son pendant dans le groupe grec de ὀρῑ́νω (lesb. ὀρίννω) « je remue, je soulève » et dans arm. *ari* « lève-toi », *yareay* « je me suis levé » (où figure l'*i* de *oritur*, etc.) en face du présent *y-arnem* « je me lève ». — Mais les formes à élargissement *-u-* du type de gr. ὀρούω, ὄρνυμαι, etc., ne sont pas représentées en latin.

ōrnō (*ō* fermé, attesté par les langues romanes, cf. M. L. s. u., et par l'emprunt gallois *add-urn* « ornement »), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : apprêter ; arranger, équiper, garnir, *ōrnāre nāuīs, conuīuium, prōuinciās* ; *sē ōrnāre* ; *ornatur ferro* (*miles*), dit Ennius. Par suite « embellir, orner », le sens de « équiper » restant réservé à *īnstruō*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6103. Irl. *ornighim, ornaid.*

Dérivés et composés : *ōrnātus, -ūs* m. : sens abstrait et concret « apprêt, équipement, harnais » et « ornement » ; *ōrnātiō, -tor, -trīx* (époque impériale) ; *ōrnātūra* « garniture de robe » (tardif) ; *ōrnāmentum, -tārius* ; *inōrnātus* (= ἀκόσμητος) ; *adōrnō* : même sens que *ōrnō*, M. L. 193 ; gall. *addurn* « ornement » ; *exōrnō* ; *inōrnō* (Tert.) ; *perōrnātus* (Cic.) ; *perōrnō* (Tac.) ; *subōrnō* : équiper, préparer en secret ; puis « suborner », conservé en espagnol, cf. M. L. 8387. — V. *ōrdō* et *ōrdior.*

ŏrnus, -ī f. : orne, ou frêne à la manne. M. L. 6104. Adjectif : *orneus* (Col.).

Ancien nom d'arbre ; thème racine *ŏs- attesté par des élargissements divers : v. sl. *jasenĭ* (r. *jásen'*, s. *jȁsēn*), lit. *ūsis* (gén. *ūsẽs*) « frêne », gall. *onnen* « frêne » (supposant **osnā*) et, avec un autre suffixe, v. isl. *askr* « frêne » et arm. *haçi* « frêne » (l'*a* fait difficulté). Puisque, dès lors, lat. *r* représente ici *-s-*, il faut admettre qu'une voyelle s'est amuie entre *r* et *n*, comme entre *l* et *n* dans *ulna.*

ōrō, ōrās, -āuī (fut. *ōrāssis* dans Plt., Ep. 728), **-ātum, -āre** : prononcer une formule rituelle, une prière, un plaidoyer. Terme de la langue religieuse et juridique : *orare antiquos dixisse pro agere testimonio sunt* [*quod*] *et oratores, et i qui nunc quidem legati, tunc uero oratores, quod rei publicae mandatas partis agebant*, Fest. 218, 6 ; cf. *rē inōrātā* « sans avoir pu plaider la cause » (Enn., Cic.). *Ōrāre deōs*, c'est adresser une prière aux dieux : *multa deos orans*, Vg., Ae. 9, 24. Dans la langue du droit, *ōrāre* a le sens de « plaider une cause », soit absolument : *ars ōrandī*, etc., soit avec un complément : *ō. lītem, causam*, et par là s'est rapproché de *rogāre*. Usité de tout temps. Le sens de « prier », qui est le plus fréquent dans la latinité, est aussi celui qui s'est maintenu dans les langues romanes ; cf. M. L. 6081. Panroman ; cf., toutefois, *precārī*. En celtique : irl. *or, oraim* « ōrō », irl. et britt. *oróit, arawd* « ōrātiō », irl. *airecal, airicul* « ōrāculum », britt. *arawdr* « ōrātor », mots savants.

Les deux sens « prier » et « plaider » se retrouvent dans les dérivés et composés de *ōrāre* :

ōrātiō : langage, et spécialement « langage préparé, éloquence, style » (par opposition à *sermō*, qui est le langage sans art), et par suite « discours, plaidoyer » ; cf. Cic., Or. 19, 64 ; d'où, spécialement, « prose » ; *et in poematis et in oratione*, dit Cic., Or. 21, 70. Le sens de « prière », προσευχή, n'apparaît qu'à partir de l'Itala ; cf. Löfstedt, *Phil. Komment. z. Peregr. Aeth.*, 39. La langue emploie les formes de **prex* ou l'ablatif de *ōrātus, -ūs* : *ōrātū tuō.*

ōrātor : ambassadeur chargé d'un message oral (sens ancien) ; puis « orateur » ; *ōrātōrius* : oratoire ; subst. *ōrātōria* : l'art du discours ; *ōrātōrium* (langue ecclésiastique) : oratoire.

ōrāculum (*-clum*) : oracle. Le sens premier du mot serait, d'après M. Benveniste, R. Phil. XXII, 1948, p. 120, « lieu où l'on fait requête (au dieu) », comme *augurāculum* ; et le sens de « oracle » serait le calque du gr. χρηστήριον, qui signifie à la fois « lieu de l'oracle » et « réponse de l'oracle ». Il faudrait donc, selon lui, rejeter l'interprétation de Cic., Top. 20, 77 : *-a ex eo ipso appellata quod inest in his deorum oratio.* M. L. 6080 a.

adōrō : adresser une prière à, adorer (sert à traduire le gr. προσκυνῶ), M. L. 191 ; irl. *adraim*, etc. ; *adōrātiō* (époque impériale = προσκύνησις) ; *adōrābilis* (Apul.), *-tīuus.*

exōrō : prier avec instance, fléchir par les prières, d'où *exōrābilis* et *inexōrābilis* (= ἀπαραίτητος) ; *exōrābula* (Plt., Tru. 27) ; *exōrātor* (sans doute créé par Térence en jeu de mots avec *ōrātor*, Hec. Prol. 2) ; *exōrātiō, -tīuus* (langue de l'Église) ; *exōrātōrium* (Ital.).

perōrō : « plaider à fond » et « achever de plaider », « conclure » ; *perōrātiō*, qui traduit ἐπίλογος.

Les Latins faisaient de *ōrō* le dénominatif de *ōs* : *oro ab ore*, dit Varr., L. L. 6, 76 (comme *iūrō* de *iūs*), cf. Enn., Sc. 306, *quam tibi ex ore orationem duriter dictis dedit*, mais c'est sans doute une étymologie populaire (bien que *ōs* désigne la bouche en tant qu'organe de la parole), car nulle part ailleurs le mot correspondant à *ōs* n'a fourni rien de pareil. Rien n'oblige à voir dans osq. *urust* « ōrāuerit » un emprunt au latin (à cause du rhotacisme). *Orō* semble appartenir au groupe des mots qui désignent le fait de prononcer des paroles de caractère solennel (cf. *dīcere, fārī*). Ce groupe est peut-être apparenté au gr. ἀρνέομαι « je nie », arm. *uranam* « je nie », gr. ἀρϜά « malédiction », hitt. *ariya-* « interroger l'oracle », etc. (v. BSL 26, p. 19 sqq.).

orphanus : v. *orbus.*

ōs, ōris n. (acc. *orem*, Orib. 26, 12) : « bouche » et « bouche en tant qu'organe de la parole », *in ōre esse hominum, ūnō ōre, ōs suum aperīre* (Vulg.), etc., puis, par une extension de sens comparable à celle de *uoltus*, « expression du visage, face, visage » et « masque » (cf. *ōscillum*). *Ōs*, comme *frōns*, s'emploie aussi avec un sens péjoratif : *ōs dūrum*, ou même sans épithète : *nostis os hominis, nostis audaciam* ; Cic., Ver. 2, 2, 20, 48. Au figuré : embouchure, entrée, orifice (cf. *ōstium, ōrificium*, et sans doute *ōra*, qui doit être un ancien pluriel collectif neutre « bouches (d'un fleuve) », puis « endroit où l'on aborde, rivage »). Même sens dans gr. στόμα. Ancien, usuel. Remplacé dans les langues romanes par le mot expressif *bucca.*

Dérivés et composés : *ōreae* (*aureae*, cf. *aureax* et *aurīga*) : bridon ; *freni, quod ore inseruntur, dicti*, P. F. 197, 6 (archaïque) ; *ōrārium* n. : mouchoir (ive siècle), passé en germanique : got. **aúrali-* n., v. h. a. *orul* ; *inōrus* et *inōris, -e* : sans bouche (très rare ; un exemple de Turp. ap. Non. 216, 7, *inoras... ostreas*, cf. P. F. 101, 24 = ἄστομος) ; *oricus* (?) : *loquax* (Gloss.) ; *ōrificium* (Macr., Apul.) : orifice, et « anus » ; *ōridūrius* : σκληρόστομος (Gloss.), fait d'après *ōre dūrō*, cf. *crassiuēnius, caldicerebrius*, etc. ; *ōriputidus* (*-putius*) : ὀζόστομος (Gloss.).

V., de plus, *ōra* (*cōram*) et *ōstium* ; *aurīga.*

Le thème *ōs-* se retrouve peut-être en hittite *aiš*, gén. *iššaš* « bouche » (cf. Sommer, Festschr. Hirt, 295 sqq. ; Pedersen, Hitt. 47 ; Sturtevant, Language 14, 292) et dans des restes védiques et gâthiques : gén. sg. véd. *āsáḥ* = gâth. *ånhō*, instr. sg. véd. *āsā́* = gâth. *aŋhā*

(graphie maladroite de *áhā*). Le sanskrit a des élargissements *ās(i)yam* et, aux cas obliques, loc. *āsán, āsáni*, gén. abl. *āsnáḥ*, etc; cf. le génitif av. *āŋhānō*. On signale, en celtique, irl. *á* « bouche » et, en germanique, v. isl. *óss* « bouche de fleuve » (thème **ōsa*). Mot radical court qui ne persiste, avec son sens propre de « bouche », qu'à date ancienne, dans des langues périphériques, le hittite, l'indo-iranien et l'italo-celtique, comme une survivance, et qui fournit surtout des formes dérivées ou élargies. — Gr. στόμα est aussi neutre.

osa : v. *(h)osa*.

ōscēdō, -inis *(oscīdō)* f. : 1° oscitation, bâillements fréquents (Gell. 4, 20, 9); 2° aphte dans la bouche des enfants (Ser. Samm., Isid. ; confusion avec *ostīgō*?).

Même suffixe *-ēdō* que dans *grauēdō, torpēdō*, etc., qui a servi à caractériser les noms de maladies. *Ōscēdō* semble supposer un adjectif **ōscus* (cf. *mancus, broccus, maccus*, etc.) signifiant « à la bouche ouverte ». C'est peut-être à cet adjectif **ōscus* qu'il faut rattacher *ōscitō, ōscitor* « bâiller », dont l'explication par *ōs* + *citō* fréquentatif de *cieō, ciō* est peu satisfaisante sémantiquement : « bâiller » n'est pas « remuer la bouche », mais « ouvrir la bouche ». — Toutefois, *ōscēdō* peut avoir été formé analogiquement sur *tussēdō*, cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*⁵, p. 240.

ōscitō, -ās *(ō?* cf. M. L. s. u., *oscitor* (Plt., Turp.) : bâiller. D'où *ōscitātiō*. Cf. *ōscēdō*.

Ōscitāre, ancien et usuel en latin, est peu représenté dans les langues romanes ; et les formes attestées sont douteuses ou proviennent de contamination ; cf. M. L. 6111. La langue parlée employait les termes plus expressifs *batāre, bataclāre*, dont la fortune a été considérable.

ōsculum, -ī n. : diminutif de tendresse (cf. *corculum, melculum*) « petite bouche » ; par suite, en raison de la forme que prend la bouche en baisant, « baiser », sens qui s'est développé dans des expressions comme *ōscula figere* « appliquer des petites bouches » ; d'où *ōsculor, -āris* (et *ōsculō* vulg.) ; il y a une forme avec diphtongue *au* dans P. F. 25, 28, *ausculari dicebant antiqui pro osculari, quod est os cum ore conferre*, qu'on retrouve dans les manuscrits de Plaute, Cas. 133, où cette leçon est appuyée par un jeu de mots entre *auscultāre* et *ausculārī* ; cf. *ōstium, austium*), différent par l'emploi de *ōsculō, ōsculātiō* qui, dans la langue médicale, ont servi à traduire ἀναστομῶ, ἀναστόμωσις. A *ōsculor* se rattachent *ōsculābundus* et les composés expressifs *ad-, dē-, ex-, per-ōsculor*, évités par la langue classique. Sur la différence entre *ōsculum* et *bāsium, sāuium*, v. ces mots. Ancien, usuel, classique. Non roman.

ōscillum, -ī n. : diminutif de *ōs, ōsculum*. Deux sens, le premier se rapportant au sens de *ōs* « bouche, orifice », l'autre à celui de *ōs* « visage » : 1° petite cavité au milieu des légumineuses, d'où s'élance le germe (Colum.) ; 2° petit masque (= στομάτιον, προσωπεῖον), surtout de Bacchus, qu'on suspendait aux arbres, notamment dans les vignobles, de manière qu'ils fussent agités par le vent. Cf. Vg., G. 2, 387 sqq., *oraque corticibus sumunt horrenda cauatis*, | *et te, Bacche, uocant per carmina laeta, tibique* | *oscilla ex alta suspendunt mollia pinu.*

De ce second sens dérive *ōscillō, -ās* « se balancer » (comme les masques) » et *ōscillātiō*.

Sur *ōscillum*, v. K. Meuli, Mus. Helv. 12 (1955), 214 sqq.

os *(oss*, puis *ŏs)*, **ossis** n. (doublet *ŏssum*, cf. Charis., GLK I 139, 3, conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 6114 ; et *ossū, ossuum*, usité surtout au pluriel *ossua*, cf. Charis., ibid. 139, 4 ; **ossa* f. [Vindic.]) : os. Attesté de tout temps ; panroman.

Dérivés et composés : 1° de **oss-* : *osseus* ; *ossiculum*, diminutif technique ou populaire avec valeur affective et ses dérivés *ossiculātim* (Caec.), *ossiculārius* (Vég.) ; *ossōsus* ; *ossifrāgus*, dont dérive le nom de « l'orfraie », M. L. 6113 (avec un *ā*?) ; *Ossipāgina* « déesse qui raffermit les os des enfants » (Arn. 3, 30) ; *ossilāgō* « tumeur dure (semblable à un os) » (Vég., Pélag.) ; *ossilegus, ossilegium*, traductions de ὀστολόγος, ὀστολόγιον ; *exōs* (ō Lucr. 3, 721), *-ossis* (cf. ὀψι), d'où *exossō, -ās*.

2° de *ossu-* : *ossuārius* (*-a ōlla*) et le n. *ossuārium* « ossuaire » ; *oss(u)ōsus* ; *ossuculum* (*ossa-* Plac.), autre forme de *ossiculum* (cf. *geni-* et *genuculum*) ; *ossula* (Orib.), *-lum* (Gr. Tur.).

L'iranien offre la forme du nom de l' « os », sans aucun élargissement : av. *astąm* (gén. pl.) ; *azdibīš, azdəbīš* (c'est-à-dire *azdbīš* instr. pl.) et le sanskrit la même forme avec un élargissement *i/n* : *ásthi* (nom.-acc. sg.), *asthnáḥ* (gén.-abl. sg.). Le grec a un dérivé thématique ὀστέον ; cf. hitt. *ḫašt-ai-* « os ». Le mot affecte en partie des formes populaires, ainsi qu'il ressort du *th* de skr. *ásthi* et du *k-* préfixe dans v. sl. *kostĭ* (passé au féminin sous l'influence du nominatif pluriel *kosti*) ; cf. peut-être lat. *costa*. Un traitement *-ss-* de *-st-* dans lat. *os* (*oss*), *ossis* ne se retrouverait nulle part ailleurs ; il ne reste donc d'autre hypothèse que de partir d'un ancien **oss-* et d'admettre que *-t-* ou *-th-* ne sont pas des éléments essentiels du nom de l' « os » ; v. MSL 23, p. 259, et Benveniste, *Formation des noms en i.-e.*, p. 6 et 77. Si arm. *oskr* « os » repose, comme il semble, sur **ostwr*, l'*u* de lat. *ossua* pourrait être ancien. La gutturale de gall. *asgwrn* « os » ne se concilie pas avec le *k* de l'arménien. Plusieurs langues ont des noms isolés, ainsi le germanique : v. isl. *bein*, etc., et le baltique : lit. *káulas*, v. pr. *kaulan* (neutre), etc.

oscen, -inis m. : terme de la langue augurale, s'appliquant aux oiseaux dont le chant est prophétique. De **obs-cen* « qui chante en avant », cf. pour le premier terme *os-tendō* et pour le second *tubi-cen*, etc. L'explication de Festus : *oscines aues auspicium ore facientes*, P. F. 215, 4 (cf. Serv., Ae. 3, 361), est une étymologie populaire. Rare et technique ; pas de dérivés. Non roman.

ostendō, -is, -dī, -tum, (*-sum* ; *ostentūrus*, Cat., Or. 52, 2 ; *ostēnsus*, Varr.), **-ere** : proprement « tendre devant, exposer » (de **obs-tendō*), sens encore attesté, par exemple Caton, Agr. 6, 2, *ager qui soli ostentus erit* ; Vg., G. 2, 161, *Aquiloni ostendere glaebas* ; puis « mettre devant les yeux, montrer, indiquer ». De là *ostentum*, qui, dans la langue augurale, comme *portentum*, désigne un « présage » (irl. *ostent*) ; *ostentārius* « relatif aux présages » ; *ostentifer* (Gloss.) ; *praeostendō* (Tert.) = προαναφαίνω.

Dérivés : *ostēnsiō* (Apul., Tert.) ; *ostēnsor* (Tert.) ; *ostēnsiōnālis* (Lampr.) ; *ostēnsīuus* (Boèce) ; *ostentus, -ūs* (rare, ni dans Cic., ni dans Cés.) ; *ostentō, -ās* : fréquentatif-intensif de *ostendō*, dont il a les deux sens : 1° « présenter, offrir », *o. alicui iugula sua pro capite alicuius*, Cic., Att. 1, 16, 4 ; 2° « montrer avec affectation ou ostentation », sens qu'on retrouve dans les dérivés *ostentātiō, -tor, -trīx, -tīcius*, etc. Se retrouve, en ombrien : *ostendu*, **ustentu** « ostenditō ».

Ostendō, ostentō, tous deux anciens, usuels et classiques, ne sont pas représentés dans les langues romanes, où *mōnstrō* s'est répandu.

ōstīgō, -inis f. : maladie de la bouche du mouton (Col.) ; cf. *mentīgō*. Sur la forme, v. Ernout, Philologica, I, p. 178.

ōstium, -ī (*óstium* avec apex Mon. Anc. V 11, 14 ; *austia*, CIL I² 2216) n. : entrée, ouverture ; en particulier « bouche d'un fleuve », d'où *Ōstia*, nom du port de Rome (féminin singulier dans Enn., A. 144, *Ostia munita est*), *Ostia Tiberina* « bouches du Tibre » ; porte : *rectum ō.* « porte de devant », *posticum ō.* « porte de derrière ». Ancien, usuel. Roman.

Dérivés : *ōstiātim* : de porte en porte (classique) ; *ōstiolum* (époque impériale) ; *ōstiārius, -a, -um* : de porte ; subst. *ōstiārius, -a* : portier, portière ; *ōstiārium* : taxe sur les portes ; *ōstitor*, CGL Scal. V 601, 34, d'après *iānitor, portitor*.

Les formes romanes conservées remontent à *ūstium* (attesté en latin vulgaire ; cf. Marcell. Empir. XXVIII 37, gén. *ustei*), **ūstiārius, *ūstiolum* avec *ū* (alternant avec l'*ō* des formes classiques) ; cf. M. L. 6115-6117 ; et *Einf.*³, p. 180 ; B. W. *huis*. La variation entre *ōstium, aūstium, ūstium* est la même qu'entre *rōdus, raudus, rūdus*, etc. ; cf. *auscularī*. De *ōstiārius* provient irl. *aistire*.

Dérivé de *ōs*, sans doute ancien, car le letto-lituanien offre lit. *ustas* et *ùstà* « embouchure de fleuve », lette *uosts, uōsta* « port », russe *ústʹje* « ouverture ». — V. *ōs*.

L'étymologie montre que le sens premier était « ouverture, bouche », sens conservé dans le nom de la ville d'Ostie. Par une restriction secondaire, *ōstium*, comme *porta, iānua*, est devenu synonyme du mot indo-européen désignant l'entrée de l'enclos, *forēs*, qui a fini par disparaître.

ostracum, -ī n. (*ostracus* m.) : *est pauimentum testaceum* (Isid.). Transcription du gr. ὄστρακον, dont il existe des formes populaires **astracum*, fr. *aitre* (tiré de *ta straka?*, v. B. W. s. u.) et **astricum*, it. *lastrico*, v. h. a. *estrih* « dallage ».

ostreum, -ī n. (*ostrea* f.) : huître. Emprunt latinisé au gr. ὄστρεον, le féminin est fait sur le pluriel. Ancien (Enn., Plt.), usuel. Panroman (sauf roumain) ; les formes romanes remontent à *ōstrea*. M. L. 6119. Celtique : irl. *oisre*, britt. *ostr, estr-en*.

Dérivés latins : *ostreārius* ; *ostreātus* ; *ostreōsus* ; *ostrifer*. Cf. aussi *ostrum* : autre forme de ὄστρεον, spécialisé dans le sens de « pourpre » ; de là *ostrīnus* ; *ostricolor*. Toutefois, M. Leumann, Gnomon, 13 (1937), p. 30, considère *ostrīnus* comme emprunté à ὀστρεῖνος et *ostrum* comme formé sur *ostrīnus* coupé *ostr-īnus*.

ostriāgō, -inis f. : plante colorante. Se trouve dans Ps.-Ap. 28 et CGL III 541, 15 et 585, 10. Formation en *-āgō* du type *lappāgō*, etc. Cf. Ernout, Philologica, I, 165 sqq.

Sans doute de *ostria*, du gr. ὄστρειον « pourpre » (colorant). V. André, *Lex.*, s. u.

ōtium, -ī n. : temps de repos, retraite, loisir, inaction. Opposé à *negōtium*, e. g. Cic., Off. 3, 1, *nostrum otium negoti inopia, non requiescendi studio constitutum est* ; spécialement « paix, tranquillité » (par opposition à *bellum*). Ancien, usuel, classique. Conservé seulement en ancien provençal ; cf. M. L. 6122.

Dérivés : *ōtiōsus* : oisif, qui est de loisir ; et aussi « oiseux », M. L. 6121 ; subst. *ōtiōsus* m. : particulier, civil (par opposition à « militaire » ; *militare nomen graue inter otiosos*, Tac., Agr. 40), d'où *ōtiōsitās* (Vulg., trad. ἀργία) ; *ōtiolum* (familier, Cael. ap. Cic.) ; *ōtior, -āris* (rare, mais classique ; opposé par Cicéron à *negōtior*) ; *inōtiōsus* (Quint. = gr. ἄσχολος) ; *negōtium* ; v. ce mot.

L'idée que *ōtium* serait à rapprocher de got. *auþeis* « vide », gr. αὔσιος « vide, vain », αὔτως « en vain » est écartée par le fait qu'il n'y a pas trace d'une graphie *au-* en latin. De plus les sens diffèrent. Pour la formation, cf. *indūtiae*?

***oualidia** (*oualoida*) : nom d'une plante, la camomille, dans Ps.-Ap. 23, 12. Origine et sens douteux.

ouis, -is c. : mouton. Mot épicène à l'origine ; cf. Gell. 10, 1, 4, qui rappelle la forme de la *minima multa* d'après Varron, amende qui consiste en un *unus ouis*, et qui ajoute : *ac nisi eo genere diceretur negauerunt iustam uideri multam* ; encore dans Varron, le sexe était précisé par l'adjonction de *mās* ou *fēmina* ; cf. *ouis mās*, Varr., L. L. 5, 98 ; *ouis sēmimās*, Ov., F. 1, 588, et Non. 216, 25. Puis, les noms en *-is* étant généralement féminins et le troupeau se composant essentiellement de femelles (on sacrifie la plupart des mâles en bas âge), *ouis* a tendu à désigner uniquement la « brebis », tandis que *berbex* (*uerbex, ueruex*) était réservé au mâle (à côté de *ariēs*). Cette distinction n'a, du reste, pas subsisté et c'est à *berbīcem* que remonte le féminin français « brebis ». On lit dans une glose *ouis* : *uerbex*, CGL II 416, 24. *Ouis, ouem* n'est guère représenté en roman ; il ne s'est maintenu qu'en roumain ; cf. M. L. 6127 ; les autres langues ont recouru à *ouicula, *ouacula*, M. L. 6124, 6123 b, ou à d'autres mots : *fēta, pecora, ueruēcem* ; cf. W. von Wartburg, *Zur Benennung des Schafes in den rom. Sprach.*, Berlin, Raimer, 1918 (Abhand. d. Berl. Akad., phil.-hist. Kl. 10).

Dérivés et composés : *ouīlis* : de mouton ; subst. *ouīle* n. : bergerie, parc à moutons, M. L. 6125 ; et par extension « enclos pour les votes au Champ de Mars » ; cf. *equīle* ; *ouīnus* (Ser. Samm.), M. L. 6126 ; *ouillus* (classique) ; *ouillīnus* (tardif) ; *ouiārius, -a* (*-icus*) (rare) ; *ouicula* (tardif).

†*ouifer* (Plin., N. H. 8, 70, a *ouifera* pour désigner la girafe ; cf. encore Ed. Diocl. 8, 25 = τραγέλαφος ;

Vulg. Deuter. 14, 5; Apicius 8, 352), glosé πρόβατον ἄγριον, v. Thes. Gloss. emend. s. u.; cf. *ferus*.

ouicerda, *-ae* f. : crotte de brebis; cf. *muscerda*; *ouispex*, *ouium inspector* (Gloss.).

suouetaurilia (on attendrait *suouitaurilia*) n. pl. : sacrifice composé d'un porc, d'un mouton, d'un taureau.

ōpiliō : v. ce mot. Cf. encore les noms et surnoms *Ouius*, *Ouidius*, *Ouīnius*.

L'ombrien a uvem, uve « ouem », uvef, *oui* « ouīs ». De même que skr. *áviḥ* et gr. ὄ(F)ις (hom. ὄις, att. οἶς), lat. *ouis* désignait le « mouton » sans acception de sexe. C'est l'état indo-européen, et le slave ne distingue qu'à l'aide de suffixes secondaires : *ovĭ-nŭ* « bélier » et *ovĭ-ca* « brebis »; le lituanien a fixé *avìs* au genre féminin : « brebis », et a créé *ãvinas* « bélier ». Au sens restreint de « brebis », le mot a subsisté en germanique : v. isl. *aer*, v. h. a. *ouwi*, *ou* (et got. *awi-str* « bergerie »), et en celtique : irl. *ói*. — Pour le nom du « bélier » en latin, v. *ariēs*.

ouō, -ās (parfait non attesté; du reste, les formes personnelles sont rares; la forme la plus fréquente est *ouāns*), **ouātum, -āre** : *ouantes, laetantes, ab eo clamore quem faciunt redeuntes ex pugna uictores milites, geminata O littera*, P. F. 213, 7. Ancien (Plt., Ba. 1069), classique.

Le rapprochement avec *ouis* proposé par Bréal et le sens qu'il donne de *ouō* « immoler une brebis pour la cérémonie du petit triomphe », d'où « être triomphant », ne semblent pas justifiés. Aucun des textes relatifs à l'*ouātiō* ne mentionne le sacrifice d'une brebis; cf. Gell. 5, 6, 20 sqq.; P. F. 213, 6; Plin. 15, 155. *Ouāre*, *ouāns* a le sens de « pousser des cris de joie »; cf. Vg., G. 1, 346, *omnis quam chorus et socii comitentur ouantes*; 423, *ouantes gutture corui*; Ae. 3, 189, *et cuncti dicto paremus ouantes*, sens qui concorde avec la définition de Festus citée plus haut. Le mot s'est spécialisé ensuite dans le sens de « se réjouir d'une victoire, remporter un petit triomphe », par la même évolution qui fait que θρίαμβος, l'hymne chanté aux fêtes de Bacchus, a désigné la cérémonie du triomphe. Dans ni l'un ni l'autre des mots l'idée de sacrifice n'est envisagée. *Ouō* s'apparente donc (ou est emprunté comme *triumphō*) au gr. εὐοῖ « cri de joie qu'on poussait aux fêtes de Bacchus », εὐάζω, et représente **ewaiō* avec passage de *ew-* à *ow-* comme dans *nouus* en face de νέFος.

Dérivés : *ouālis* (*corōna*); *ouātiō*; *ouatus*, *-ūs* (Val. Fl.).

ōuum, -ī n. (*ouūs* et *ōua*, Orib.) : œuf. L'*ō* de *ōuum* est constant. L'*o* ouvert attesté par les langues romanes (v. fr. *uef*, etc.) provient d'une différenciation de la voyelle qui s'est ouverte devant le *w*; cf. Meyer-Lübke, *Einf.*[3], §§ 121, 128, 150. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6128. Celtique : irl. *ub*.

Dérivés et composés : *ōuātus* : 1° en forme d'œuf, ovale (= ᾠοειδής); 2° moucheté; *ōuārius* : qui récolte les œufs; *ōuārium* : ᾠοφόρον (Gloss.); *ōuiparus* : ovipare. Tardif, peut-être création d'Apulée, Mag., p. 298, 24, *uiuipari et ouipari* : *ita enim appello quae Graeci* ζῳοτόκα καὶ ᾠοτόκα; *ōuificus* (Eust.); *ōuālis* (tardif), M. L. 6123 c; **exōuāre*, M. L. 3028 a.

Le nom de l' « œuf » a l'air d'un dérivé de type indo-européen, à *vṛddi*, d'un nom signifiant « oiseau » (cf. gr. οἰωνός). Le grec a de même deux formes : dor. *ὤFεον attesté par ὤβεα · τὰ ᾠά, Ἀργεῖοι (Hés.) et ὤεα χανός chez Épicharme; et *ὤFιον, attesté par lesb. ὤιον et att. ᾠόν. Mais, dans les formes germaniques et slaves correspondantes, il n'y a pas trace de *-w-* intérieur : serbe *jáje*, et avec suffixe secondaire : v. sl. *ajice*, r. *jaicó*, etc., et v. h. a. *ei*, v. isl. *egg* (la forme *ai-* dans germanique **aiya-* n'indique rien sur la nature ancienne, **oi-* ou **ōi-*, de la diphtongue), etc. Les formes gall. *wy* et irl. *og* posent des problèmes (v. H. Pedersen, *Vergl. Gr. d. kelt. Spr.*, I, p. 66). Ceci conduit à se demander si le *w* des formes iraniennes, grecques et latines ne proviendrait pas d'une étymologie populaire. Le *x* de pers. *xāya* s'est développé en iranien (v. un essai d'explication, BSL, Comptes rendus, 130, p. 90 sqq.). Le *j-* de arm. *ju* « œuf » est énigmatique.

ŏxălis : rumex. Du gr. ὀξαλίς (Plin.). M. L. 6129.

oxus, -ī m. : *dolones... hos uolgus Graeco nomine oxos uocant, i. e. acutos*, Isid. 18, 9, 4. Emprunt tardif et populaire au gr. ὀξύς, substantivé et passé à la 2e déclinaison.

ozīnosus adj. : atteint d'ozène (Pelag. 16, 63). Adj. dérivé de **ozīna* (*ozēna*) forme vulgaire de *ozaena*, transcription littérale de ὄζαινα (Plin., Theod. Prisc.).

P

pabō, -ōnis m. (Gloss.) : *uehiculum unius rotae*, CGL V 606, 45 et 585, 15; *pabillus*, *-ī* m. (Lampr., Elag. 29). Mots de la basse latinité; sans doute empruntés.

pābulum : v. *pāscō*.

***pacō; pāx, pācis** f : fait de passer une convention entre deux parties belligérantes (l'état de paix résultant de la *pāx* se disant plutôt *ōtium*, cf. *indūtiae*) : « *pacem a pactione condicionum putat dictam Sinnius Capito, quae utrique inter se populo sit obseruanda* », dit Festus 260, 13. Personnifié et divinisé : « divinité qui préside à la paix, Paix ». Sens dérivés : « agrément d'une convention ou d'une demande, sentiments qu'amène la paix, bienveillance »; cf. Vg., Ae. 3, 369, *Hic Helenus, caesis primum de more iuuencis, | exorat pacem diuom*; Cic., Rabir. 2, *pacem ac ueniam ab Ioue petere*; et les expressions *pāce tuā*, *sine pāce tuā* (Vg., Ae. 10, 31) « avec, sans ta bienveillance, c'est-à-dire ta permission »; *pax Dominī*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6317. Passé en irl. *paxa*, *póc* et en britt. *poc* au sens chrétien de « baiser (de paix) »; et au sens de « paix » : britt. *peoch*, *peuch*.

Pāx est un nom d'action, de genre féminin, du type *nex*, *precēs*, etc., de la racine **pāk-* « fixer par une convention, résoudre par un accord entre deux parties », alternant avec **pāg-*, qui désigne surtout un acte physique; cf. *pangō* (*pangere pacem* et *pacisci pacem*, T.-L. 9, 17, 7 et 9), *com-pāgēs*.

A cette même racine appartiennent les formes anciennes, *pacit*, *pacunt*, d'un verbe *pacere*, usitées dans la loi des XII Tab. 8, 2, *ni cum eo pacit, talio esto* « s'il ne conclut pas un accord avec lui »; 1, 6, *rem ubi pacunt, orato... ni pacunt* « au cas où ils terminent l'affaire par un accord »; *paciō*, *-ōnis* f., cf. Fest. 296, 35 : *pacionem antiqui dicebant quam nunc pactionem dicimus*; cf. *diciō*, *-ōnis* (en face de **dix*), et *legiō*.

La langue classique a gardé l'inchoatif *pacīscor*, *-eris*, *pactus sum*, *pacīscī* (doublet *pacīscō*, *-is* dans Naevius et Plaute), de même sens que *pacere*, et *pactiō*. Le neutre de *pactus*, *pactum* « pacte, convention » (conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 6138, *pactum*, *-a*, et en germanique : v. h. a. *pfāhta*, d'où m. h. a. *pfahten* « pactāre ») s'emploie souvent dans des expressions *quō pactō*, *tālī pactō*, où *pactō*, par affaiblissement de sens, n'est plus qu'un équivalent de *modō*, *ratiōne*. Cf. encore *pactimōnium* (Aug., Epist. 61, 2). De *pacīscor* existent les composés *compecīscor* (*-pa-*), d'où *compectō*, *dē*, *ex compectō* « de concert », *dēpecīscor*, *dēpacīscor* (usité par Cicéron, rare en dehors de cet auteur); *dēpectiō* (Cod. Theod.); **dispecīscor?*, le participe *dispectus* (var. *dispestus*) est peut-être dans Apul., Met. 4, 26. L'adjectif composé *compactus* se rattache à *pangō*.

Dérivés et composés de *pāx* :

pācō, *-ās* (inf. pass. *pakari* dans l'inscription de Duenos?) : pacifier; demeuré dans les langues romanes avec le sens spécialité d' « apaiser par de l'argent, payer », cf. M. L. 6132; B. W. s. u. (cf. *pactum* > esp. *pecho*, port. *peito* « impôt »); à l'époque impériale, *pācātor*, *-tiō*, *-tōrius*; *perpācō* (T.-L., Flor.); *impācātus* (Vg.).

pācālis adj. (Ov.); *Pācēnsis* « habitant des colonies dont le nom commence par *Pāx* », par exemple *Pax Iūlia*; *pācifer* (poétique); *pācificus* (= εἰρηνικός) et ses dérivés : *pācificō*, M. L. 6136, etc.; *impācificus*. Certaines formes romanes supposent aussi **pacīdus*, M. L. 6135, créé sans doute d'après *placidus*, **pacĕntāre*, M. L. 6133; **expacāre*, 3029. Cf. aussi sans doute les noms propres dérivés : *Pācius*, *Paccius*, osq. *Pakis*; *Pācŭlus*, osq. *Paakul*; *Pācullius*, osq. Pakulliis, lat. *Pācuuius*, mars. *Pacuies*, lat. *Pācōnius*, *Pāculeius*, etc.

L'existence d'une double forme **pāk-*, **pək-* et **pāg-*, **pəg-* dans une racine qui fournit des formes radicales athématiques comme lat. *pāx* et comme le présent à infixe sur lequel reposent lat. *pangō* et got. *fāhan* (de **fanhan*) n'a rien que de naturel.

L'ombrien a *paca* « causā » (adv.), *pase* « pāce » et *pacer* « propitius » (nom. pl. *pacrer*); cf. marse *pacre* « propitium » et pél. *pacris* « pācātī », comme *sacer*, *-cris*. L'*u* de osq. prupukid « ex antepactō » n'est pas clair.

Le grec, qui n'a pas de correspondant à la forme nominale *pāx*, a, en revanche, un aoriste radical dans l'ἄπαξ homérique κατέπηκτο « il s'est fiché en terre », Λ 378, à côté de πάγη, ἐπάγη qui est usuel. L'aoriste factitif ἔπηξα et le présent πήγνῡμι ont été faits secondairement. Le parfait πέπᾱγα (πέπηγεν « il est fixé » chez Homère) est ancien, en face de lat. *pepigī*. A côté de cette forme à sonore, le grec a, avec le représentant de *-k-*, πάσσαλος (att. πάτταλος) « cheville, piquet » et πασσακ- « pieu » (dat. mégarien πάσσακι, Aristophane, Ach. 763, et πασσακίζουσα · πασσαλεύουσα, Hés.). Cf. *pālus*.

Au contraire, le germanique a généralisé, pour la forme verbale, le type à *-k-*, et il offre le causatif v. sax. *fōgian* « adapter », etc.; et, en face de lat. *pangō*, la nasale infixée marque un aspect déterminé dans got. *fāhan* « saisir » (parf. *faifāh*), v. h. a. *fāhan* (parf. *fiang*, partic. *gifangan*), comme dans lat. *pangō*. En face de l'adjectif ombr. *pacer*, il y a got. *fagrs* : convenable », etc. — Avec représentant de **-g-*, on cite le mot représenté par v. sax. *fac* « enclos »; cf. *pāgus*, etc.

Sans doute à cause de son caractère athématique, qui entraîne des formes anomales, la racine n'est représentée dans la plupart des langues que par des mots isolés; on signale tch. pol. russe *paz* « joint ». La racine

de av. *pas-* « lier », à laquelle appartient skr. *pā́caḥ* « lien », semble exclue par le vocalisme.

paedagōgus, -ī m. : esclave qui accompagne les enfants, précepteur. Emprunt au gr. παιδαγωγός (Plt.).

Dérivés : *paedagōgō, -ās* (Pacuv.) ; et tardifs *paedagōga* f., *-gātus, -tūs* « éducation » (Tert.) ; *paedogōgium* = παιδαγωγεῖον (Sén., Plin.) ; *paedagōgiānus* (Amm., Cod. Theod.).

paedīcō (*pēdīcō*), **-ās, -āre** : être pédéraste. Dérivés : *paedīcō, -ōnis* et *paedīcātor*. Mot vulgaire (Catull. 16, 1 ; satiriques, Priapées). Formé sur le gr. παιδικός, τὰ παιδικά « mignon » ; l'*ī* est dû à l'influence de *pudīcus* (cf. *dēpudīcāre*), avec lequel **paedīcus* formait un couple antithétique. Sans rapport avec *pēdō, pōdex*, malgré Buecheler (*Kl. Schrift.* I 104).

paedor, -ōris m. (rare, archaïque et poétique) : saleté, puanteur.

S'y rattachent : *paedidus* (très rare) ; *paedidos* (*pe-*, codd.), *sordidos significat atque obsoletos*, P. F. 248, 7.

Mots très rares. Il n'y a pas de verbe *paedeō*. Noter la diphtongue *ae* des mots qui marquent une difformité, une maladie, etc. ; cf. *aeger, taeter, caecus*, etc.

paegniārius, -ī m. : gladiateur qui se livrait à une simple escrime (Suét., Calig. 26, 8 ; Inscr.). Dérivé hybride de παίγνιον « jeu ».

paelex (*pel(l)ex* ; *pelica*, Gloss.), **-icis** f. : *pelices nunc quidem appellantur alienis succumbentes non solum feminae, sed etiam mares* (cf. Suét., Caes. 49). *Antiqui proprie eam pelicem nominabant quae uxorem habenti nubebat*, P. F. 248, 1 ; « maîtresse d'un homme marié, concubine », puis « maîtresse » en général. Correspond à gr. πάλλαξ, παλλακή cf. Paul., Dig. 50, 16, 144, avec lequel il est peut-être en rapport. Irl. *caila*.

Dérivé : *paelicātus, -ūs* m. : concubinage.

Mot vulgaire, comme l'indique la formation en *-ex* (cf. *cimex*, etc.), et de forme mal fixée. La graphie la mieux attestée est *paelex* ; *pellex* semble dû à un rapprochement soit avec *pellis* (cf. *scortum*), soit avec *pelliciō*, cf. *pellicātor*. Ancien (*lex Numae*), usuel, non roman. On rapproche av. *pairikā*, nom donné à la séductrice qui fait tomber en faute les hommes pieux (pers. *parī* > fr. *péri*), gr. πάλλαξ (le λλ doit être une géminée expressive), dont provient sans doute l'hébreu *pilegeš* « maîtresse » ; et irl. *airech*, gén. *airig* « concubine ». Si *paelex* provient du gr. πάλλαξ, ce peut être par un intermédiaire étrusque cf. *crāpula*. Tous ces mots se ressemblent, sans se laisser réduire à un original commun, ce qui n'étonne pas pour un mot de ce sens.

paemīnōsus : v. *pēmīnōsus*.

paene (*pēne*) : presque, peu s'en faut ; gr. σχεδόν, Pas de comparatif. Un exemple de superlatif *paenissume* « il s'en faut d'un rien, d'un cheveu » dans Plt., Au. 466. Ancien, usuel, classique ; rare à l'époque impériale. Non roman.

De là : *paene īnsula* (juxtaposé), *paenultimus* = παρατέλευτος. Cf. aussi *paenitet*, et peut-être *paenūria*.

Aucun rapprochement sûr ; mot à diphtongue en *ae*.

paenitet, -uit, -ēre : impersonnel dont le sens premier est « je n'ai pas assez de ; je ne suis pas content ou satisfait de », Plt., St. 550-551, *immo duas dabo, inquit ille adulescens, una si parumst* ; | *et si duarum paenitebit, addentur duae* ; Mi. 740, *nil me paenitet iam quanto sumptui fuerim tibi* ; cf. encore Cés., B. G. 2, 32, 1 ; Cic., Off. 1, 1, 2 ; Att. 1, 20, 3 ; 12, 28, 2 ; T.-L. 4, 58, 10. De là on est passé au sens, le plus souvent attesté, de « avoir du regret de, se repentir », qui a amené la graphie *poenitet*, influencée par *poena*. Le verbe tend à devenir personnel dans la langue parlée ; de bonne heure on trouve les participes *paenitēns, paenitendus* au sens de « qui se repent », « dont on doit se repentir » ; et la Vulgate écrit *paenitemini et credite Euangelio*, Marc 1, 15. On a même *sē paenitēre*, réfléchi (Sort. Sangal. 2, 10). M. L. 6629 et 6630, *poenitēre, poenitentia*. Celtique : irl. *pennit, penetincier* ; britt. *penyd*.

Dérivés et composés : *paenitentia* (depuis Pollio) ; *paenitentiālis* (langue de l'Église) ; *paenitūdō* ; *impaenitēns, -tentia* (langue de l'Église) ; *impaenitendus* (Apul.), d'après gr. ἀμετανόητος. Les langues romanes supposent aussi **rĕpoenitēre*, M. L. 7224 ; *expoenitēre*, id. 3053 a, toutes formes qui attestent l'influence de l'Église. V. B. W. *repentir*.

Paenitet semble apparenté à *paene* ; mais la dérivation en est obscure ; y a-t-il eu un adjectif **paenitus* qui a servi d'intermédiaire ?

paenula, -ae f. : manteau à capuchon. Emprunt au gr. ὁ φαινόλης. L'absence d'aspirée atteste l'ancienneté relative de l'emprunt (cf. *ampulla*) ; le passage au genre féminin (cf. *charta*), peut-être un prototype dorien. Attesté depuis Plaute ; usuel. V. Schwyzer, Mus. Helvet. 3, 1945, p. 50 sqq.

Dérivés : *paenulātus, -eus, -ārius* ; *subpaenulāre* (Not. Tir.).

paenūria (*pēnūria*), **-ae** f. : manque, besoin, pénurie. Ancien (Pac., Tér., Varr.), usuel, classique. Non roman. Pas de dérivé. Peut-être à rattacher à *paene*.

paetus, -a, -um : un peu louche ; cf. *strabonem/appellat paetum pater*, Hor., S. 1, 3, 45. Usité comme surnom (*Paetus Caecina* ; *Paetina*). Ancien (Plt., fr. 118 ap. Fest. 514, 12). Non roman. Diminutif : *paetulus*.

Étymologie inconnue ; pour la diphtongue, cf. *caecus*.

pāgānus : v. *pāgus*.

pager (*phager, p(h)agrus*), **-ī** m. : pagre? poisson mal déterminé (de mer, ou de rivière : *-ī fluuiātilis*, Plin. 32, 113) ; cf. de Saint-Denis, Vocab. des animaux marins, s. u. Emprunt au gr. πάγρος (φάγρος). Le nom subsiste en grec moderne, en Italie (*pagro*), en Sardaigne, aux Baléares et en Espagne.

pāgina, -ae f. : *-ae dictae quod in libris suam quaeque optineant regionem ut pagi ; uel a pangendo, quod in illis uersus panguntur, i. e. figuntur*, P. F. 247, 8. Classique, usuel. Irl. *pagin*.

« *Pāgina* a commencé par être un terme d'agriculture : il désignait une treille. Pline 17, 169 : *Semper uero quinquagenis seminari, hoc est ut quinto quoque palo singula iugo paginae includantur*. De là au sens figuré « une colonne d'écriture, une page ». Cf. la métaphore *exarāre* « écrire ». — De *pāgina* vient *compāginō* « joindre, réunir » (B. B.).

Pāgina est à *pangō* comme *angina, sarcina* à *angō, sarciō*.

Dérivés : *pāginula, pāgella* (Cic.) ; *pāginātus, -lis* (tardifs) ; *pāginō, -ās* « bâtir » et « composer » (Paul. Nol., Ambr.) ; *compāginō* « composer » (Ital.) ; cf. M. L. 6147, *pagināre* ; 6144, **pagĕlla*.

pāgus, -ī m. : borne fichée en terre (cf. *pangō*), sens qui apparaît encore dans Vg., G. 2, 382, *praemiaque ingentis pagos et compita circum* | *Thesidae posuere* (mais il y a peut-être ici influence de πάγος) ; de là « territoire rural délimité par des bornes, district ». Souvent joint à *uīcus*, qui désigne le centre des habitations. Ancien, usuel. Celtique : britt. *pau*.

Dérivés : *pāgānus, -a, -um* : relatif aux *pāgī* : *-a lex* ; subst. *pāgānus, -ī* m. : habitant du *pāgus*, paysan (classique). De *pāgānus* dérivent : *Pāgānālia* n. pl. « fêtes du pāgus » (Varr.) ; *pāgānicus, -a, -um* : appartenant au village, villageois ; *-a* (sc. *pila*) : balle de nature particulière employée d'abord par les paysans, cf. Rich, s. u. ; *Iuppiter -us* ; *-ae feriae* ; *pāgātim* (comme *uīcātim*). Composé : *sēmipāgānus* (Mart., Prol.). *Pāgānus*, dans la langue militaire, a pris le sens de « civil » (comme *urbānus*) par opposition au soldat, qui était *castrēnsis* ; cf. notre « civil » ou « bourgeois ». Dans la langue de l'Église, les *pāgī* étant demeurés longtemps rebelles à la christianisation, *pāgānus* a désigné le « païen » (comme *gentīlis*, gr. Ἕλλην ; v. Bickel, Rh. M. XCVII, 1934, 1-43). On a supposé aussi que ce sens avait été créé en opposition avec *mīles Christī* ; v. en dernier lieu A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, p. 382 et n. 104. V. enfin Chr. Mohrmann, Vig. Chr.st. 6, 109 sqq., et M. Leumann, Gl. 36 (1957), 148 qui voit dans *pāgānus* le correspondant du gr. ἐθνικός. C'est avec ce sens que le mot est passé dans les langues romanes, cf. M. L. 6141, et en irl. : *pagan*.

A ce sens se rattachent *pāgānitās* « païenneté » (Cod. Theod.) et *pāgānismus*, hybride formé à l'aide du suffixe grec en -ισμός sur le type ἑλληνισμός, χριστιανισμός (St Aug.) ; l'influence du grec est si forte que se créent *pāgānīta* (Conc.), *pāgānizō*.

L'emprunt de *pāgānus* en germanique au sens de « cheval de ferme », westph. *page*, est peu sûr.

Bâti sur *castrēnsis, pācēnsis*, apparaît en bas latin un adjectif *pāgēnsis* (Greg. Tur.), dont proviennent it. *paese*, fr. *pays*, etc. ; cf. M. L. 6145 ; B. W. s. u. L'existence de **pagīnus*, M. L. 6148, est douteuse.

V. *pāx*. Cf. aussi G. Bonfante, *Tracce di terminologia palafitticola nel vocab. lat.?*, dans Atti d. R. I. Veneto di Sc. L. e A., 1937-1938, XCVII 2, p. 57.

pāla, -ae f. : altération de τάλα (Mégasth.) du skr. *tāla* « palmier » : bananier ; cf. *ariera*, Pline 12, 24.

pāla, -ae f. : 1° bêche à lame de fer ; 2° chaton d'une bague ; 3° pelle à vanner le blé (= πτύον) et, par suite de sa ressemblance avec cet objet, « omoplate » (Cael. Aur.) et même : vertèbre (Mul. Chir.).

Composé : *bīpālium, -ī* n. : labour à deux fers de bêche ; bêche (cf. **bīrotium*).

Pāla est proprement « ce qu'on enfonce », *pala a pangendo*, dit Varr., L. L. 5, 134, de **pag-s-lā* ; de là le sens de « bêche » et de « chaton » (qu'on enfonce dans la cire) ; le sens de « pelle » est secondaire. Ancien (Caton, Plt.), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6154. Celtique : écoss. *fal*, bret. *peuln* ; germanique : néerl. *pael*. On lit aussi dans les gloses *paleta* (*palenta, palenia*) : σφενδόνη δακτυλίου ὡς Ὑγῖνος ἐν τῷ..., CGL II 141, 10.

V. *pāx* et *pālus*, *pangō*.

palacurna (*palacrana*), **palaga, -ae** f. : lingot d'or. Mot espagnol, d'après Pline, qui l'emploie 33, 77. Cf. *bal(l)uca, balux*.

palaestra, -ae f. : palestre, gymnase. Emprunt au gr. παλαίστρα. Depuis Plaute ; usuel. Les dérivés sont grecs, sauf les verbes tardifs *palaestrō, -ās* et *palaestrizō* (Boèce).

palagga, -ae (usité surtout au pluriel) f. : rondin pour déplacer les vaisseaux ; levier. Emprunt oral et populaire au gr. φάλαγγα, accusatif de φάλαγξ. Dérivé : *palangārius* « portefaix » ; cf. Non. 240, 20 L. Remplacé à l'époque classique par la forme hellénisée *phalanga*. M. L. 6455. V. *plancus*. Les formes désignant la « phalange » sont transcrites du grec : Lampride a *phalangārius* (Alex. 50, 5).

palagra : *pustula rupta in cute*, CGL III 604, 23. Déformation de *pellagra*, formé comme *podagra, mentagra*, d'après Niedermann, Festschr. Tappolet, 231 sqq.

palam adv. : en public, aux yeux de tous (souvent joint à *apertē, lūce, lūcī* ; s'oppose à *clam, secrētō, occultō*) ; fréquent dans *esse palam* « être de notoriété publique ». A l'époque impériale, *palam*, sans doute d'après *clam, cōram*, est traité comme une préposition suivie de l'ablatif. Ancien, usuel. M. L. 6155.

Formes renforcées : *prōpalam* (cf. *prōpatulus*), d'où a été tiré, à basse époque, *prōpalō, -ās, -āre*, glosé *manifestāre* ; *prōpalātum* « omnibus nōtum factum » ; *ad-*, *in-palam* ; *dēpalō* « découvrir » (Ps.-Cypr.).

La ressemblance de russe *pólyj* « ouvert, découvert » risque d'être fortuite ; en ce sens particulier, les deux mots se trouvent isolés. Toutefois, *palam* rappelle *plānus*, qui ne se sépare pas aisément de v. sl. *polje* « champ » et, par suite, de russe *pólyj*. D'autre part, le hittite a *palhi-* « large ».

***palara, -ae** f. : forme supposée par certains dans Anthol. 762, 11, *dulce palara sonat, dicunt quam nomine droscam*, et qui est conservée peut-être dans l'ital. *palaia*, M. L. 6156. Mais les manuscrits ont *per ora*, et peut-être faut-il lire, avec M. Niedermann, *perola* (= all. *Pirol* « Pfingstvogel » : merle doré) ; tout ceci très incertain.

palasea (*plasea*) : nom d'une partie des entrailles de la victime : *quid palasea siue, ut quidam cognominant, plasea? Ex quibus est omentum pars quaedam... bouis cauda est plasea siligine et sanguine delibuta...*, Arnob. 7, 24.

Palātium, -ī n. : le Palatin, colline de Rome (étymologies populaires dans Fest. 245, 3), dont le nom, à l'époque impériale, a été employé par les poètes, puis, dans la prose de basse époque, pour désigner un « palais », parce que c'était sur le Palatin que s'élevait la demeure impériale. L'adjectif *palātīnus* a pris aussi le sens de « du palais » et, substantivé, a désigné un officier du palais (Mart.). M. L. 6159. Celtique : irl. *pálás, pelait* ; germanique : v. h. a. *pfalanze*, etc.

Autres dérivés : *Palātua, -ālis* ; *Palātuar* ; v. Varr., L. L. 7, 45 ; Festus 476, 2.

palātum, -ī n. (quelquefois *palātus*) : palais, voûte formant le toit de la cavité buccale. Employé par Ennius pour désigner la voûte céleste, *caeli palatum*, Inc. 16, peut-être à l'imitation du gr. οὐρανός ; cf. Aug., Ciu. D. 7, 8, p. 284, 2 Domb. : « *quod... hiatus noster cum os operimus mundo similis uideatur, unde et palatum Graeci* οὐρανὸν *appellant et nonnulli, inquit (Varro), poetae Latini caelum uocauerunt palatum* ». Considéré comme le siège du goût et employé pour désigner le goût lui-même, M. L. 6160. V. B. W., *palais*, II.

Étymologie obscure. Peut-être étrusque : cf. étr. *falad-* « ciel », d'après Fest., P. F. 78, 23. *Palātium* pourrait avoir la même origine ; ou mot prélatin?

1. **palea** (*palia*), **-ae** f. : menue paille, balle du blé ; puis, à basse époque (Vulg.), la « paille » elle-même (panroman dans ce sens, M. L. 6161, B. W. s. u. ; le passage à ce sens s'explique, comme le suggère M. Niedermann, par le fait que l'on se servait primitivement, comme litière, de la balle de blé ou d'avoine, qu'on remplaça ensuite par de la paille ; cf. Varr., R. R. 1, 13, 4, *operta stramentis ac palea* ; 3, 10, *substernendum palea*) ; en celtique : bret. armor. *pell*, *pęl*.

Dérivés : *paleālis, -ris* adj. ; *paleāre* : tas de paille, M. L. 6163 ; *paleātus* : mêlé de paille ; *paleārium* : grenier à paille (Col.).

Le slave et le baltique ont des formes à *-ū-/-ꝡ-* au sens de « menue paille (susceptible d'être emportée par le vent quand on vanne), balle de blé » : v. pr. *pelwo*, lit. *pẽlūs*, lett. *pęlus*, *pelavas* (pluriel), v. sl. *plěvy* « ἄχυρον » (s. *plěva*, r. dial. *polóva*, avec intonation rude radicale, supposant **pēlwā*, pourvu de vṛddhi), et l'Atharvaveda, XII 3, 19, a, au même sens, l'accusatif pluriel *palā́van*, avec *l* indiquant un mot de la langue courante, étranger au vieux fonds védique. Lat. *palea* n'a pas trace d'un *-u-* correspondant ; cf. lit. *pelaĩ* = lett. *peli* et russe dial. *pelá* (même sens). Le vocalisme radical zéro suggéré par lat. *palea* est celui qu'on attend dans un dérivé tel que ce mot.

2. **palea, -ae** f. : barbes du coq. Dérivé : *palear*, neutre usité surtout au pluriel : barbes du coq, fanons du bœuf ; premier estomac des ruminants. Conservé dans quelques dialectes italiens, M. L. 6162.

Sans rapport visible avec *palea* « balle du blé ». Peut-être à rattacher au groupe de *pellis*?

Palēs, -is f. : *dicebatur dea pastorum, cuius festa Palilia dicebantur ; uel ut alii uolunt, dicta Parilia quod pro partu pecoris eidem sacra fiebant*, P. F. 248, 17.

Le mot religieux est à rapprocher sans doute du second terme de *ōpiliō*. Quant à *Parīlia*, l'*r* y résulte d'une dissimilation normale en latin.

palla, -ae f. : grande mantille de femme, formée d'une pièce d'étoffe oblongue ou rectangulaire qu'on pliait de certaine façon avant de s'en revêtir (de là l'emploi du mot dans Horace pour désigner un rideau). Désigne aussi le vêtement que portaient les musiciens sur la scène ; ou encore une jaquette gauloise. Ancien (Plt., Naev.), usuel. Britt. *pall*.

A *palla* se rattache : *pallium*, pièce principale du vêtement des Grecs, correspondant à la *toga* latine, M. L. 6168 ; B. W. sous *poēle* II. De *pallium* dérivent : *palliātus* (opposé à *togātus*) : vêtu du pallium ; se dit des Grecs (cf. *fābula palliāta* en face de *f. togāta*) ; *pallio-lum*, M. L. 6167 a ; *palliolātus, -tim* ; *palliāstrum* (Apul.). Germanique : v. h. a. *pfelli*, m. h. a. *pfelle*, *pfellor* ; celtique : irl. *caille*, etc. ; peut-être aussi le dérivé *fallinga*.

Palla, pallium devraient être d'origine grecque comme les vêtements qu'ils désignent. Mais en grec on ne trouve rien à rapprocher, sauf peut-être φάρος, hom. φᾶρος. De **pār(u)lā*? Mot « méditerranéen »?

palleō, -ēs, -uī, -ēre : être pâle (ou jaune pâle ; le verbe s'applique à des populations de teint foncé ; de là vient qu'il puisse qualifier des objets de couleur jaune : l'or, certaines fleurs, etc.). Ancien, usuel, surtout dans la langue poétique.

Formes nominales et dérivés : *pallor* (nom de genre animé, comme *pauor*, et divinisé ; cf. T.-L. I 27, 7), M. L. 6169 ; *pallidus*, M. L. 6167 (formes savantes) ; *pallidulus* (Catul.) ; *palliditās* (Gloss.) ; *pallēscō*, M. L. 6166 ; *expallēscō* ; *com-*, *ex-pallidus* (époque impériale) ; *impallēscō* (Pers., St.) ; *perpallidus*.

Le *-ll-* de *palleō*, *pallidus* et de *pullus* appartient à la série des géminées expressives, comme sans doute -λλ- du gr. πελλός (adjectif vulgaire : τὰν οἶν τὰν πέλλαν « la brebis brune », Théocr. 5, 99). La famille de ce mot, qui indique une nuance « pâle », du « bleu », ou du « bleu pâle », ou du « gris », est largement représentée. En dehors de *palleō*, *pallidus*, le latin n'a guère que *palumbēs* et *pullus* (v. ces mots). Mais ailleurs il y a nombre de mots bien attestés :

V. sl. *plavŭ* « λευκός » (r. *polovój*), lit. *palvas* « pâle, jaune clair », v. h. a. *falo* « pâle, livide », en face de av. *pouruša-* « gris » (en parlant des cheveux). L'accentuation de gr. πελιός montre qu'il faut partir de *πελιϝος ; le sens est « gris blanc », dit soit de « vagues », soit de poils rendus blancs par l'âge ; avec vocalisme *o* : πολιός.

Véd. *palitáḥ* « gris (par l'effet de la vieillesse) », fém. *páliknī* (avec *l* qui caractérise un mot pris à la langue courante, étranger au vieux fonds védique) ; att. πελιτνός, ion. πελιδνός « livide, sombre ».

Pers. *pīr* « gris, vieux » (de **parya-*), arm. *alik'* « vagues » et « barbe, cheveux gris », d'où *alewor* « gris ».

Il y a eu sans doute un nom radical dont le lituanien, par exemple, a une série de dérivés : *pelẽ* « souris », *pelėti* « moisir », *pìlkas* « gris », etc. Cf. *palumbēs*.

pallium : v. *palla*.

palma, -ae f. : 1° paume de la main (et, par métonymie, la main tout entière) ; « palme » de la patte d'un palmipède (Plin. 10, 52), d'où *palmipēs*. Sens dérivés : « partie du tronc d'où s'élancent les branches » et spécialement « tronc du palmier » (par étymologie populaire? Cf. Keller, *Lat. Volksetym.* 62) et « fruit du palmier, datte » (*dactylus*) ; puis « branche de palmier, palme », et, celle-ci étant donnée aux vainqueurs comme symbole de la victoire (cf. T.-L. 10, 47, 3), la « victoire » elle-même ; 2° dans la langue nautique, « pale » de la rame qui est au manche, comme la main aplatie est au bras. Ancien (Plt.), usuel, classique. Panroman. M. L. 6170, 6171. Celtique : irl. *palm*, britt. *palf*, etc. Sur les différents sens de *palma* en botanique, v. André, *Lex.*, s. u.

palmus, -ī m. : doublet de *palma* qui désigne encore une mesure de longueur égale au travers de la main ou « palme » ; cf. *palmipedālis* (et aussi *palmipēs*) « d'un pied et d'une palme » ; diminutif : *palmulus* (Apic.).

Dérivés et composés : *palmula*, M. L. 6173 ; *palmāris* ; *palmulāris, -rius* (irl. *falmaire*) ; *palmātus* (*tunica palmāta*, fréquente chez les Étrusques) ; *palmōtim* ; *palmēnsis*, *palmeus*, *palmiceus, -cius*, *palmōsus* ; *palmi-fer, -ger* ; *palmētum* ; *palmēscō*. — Dans la langue rustique : *palmes, -itis* m. : *uitium sarmenta appellantur, quod in modum palmarum humanarum uirgulas quasi digitos edunt*, P. F. 246, 1 ; M. L. 6172 ; *palmō, -ās* : échalasser la vigne et « marquer de l'empreinte de la main », d'où *palmizāre*. M. L. 6172 a. *expalmō, -ās* « palmā percutiō » (Ital., Aug.).

Lat. *palma* ne répond pas exactement à irl. *lám* « main » : on aurait **plāma*. Si l'on part d'une forme du type de gr. παλάμη « paume de la main », il faudrait admettre qu'une voyelle s'est amuie après *l* dans *palma* (cf., toutefois, *alacer*, *alapa*, etc.). On ne peut décider si le type germanique de v. angl. *folm* « plat de la main », v. h. a. *folma*, répond à celui de irl. *lám* ou de gr. παλάμη. Tous ces mots rappellent la racine qui apparaît dans lat. *plānus* (v. ce mot). Cf. aussi peut-être *palpor*, *palpus*. — On laissera ici de côté la forme, énigmatique, de skr. *pāṇiḥ* « main » et les formes, éloignées et qui pourtant semblent parentes, de lit. *délna* et v. sl. *dlanĭ* « paume de la main ».

pālor, -āris, -ātus sum, -ārī (*pālō* trans., Itala) : errer çà et là, se disperser, s'égailler, s'éparpiller. Verbe banni de la prose classique ; ni dans Cicéron, ni dans César ; surtout poétique et de la prose impériale. Usité au participe *pālāns* ; *pālābundus* (Tert.). Pas de substantif.

Composés : *dispālor* ; *dispālēscō*, Plt., Ba. 1046 (ἅ. λ.). Nonius 101, 4 et, après lui, les Gloses citent une forme active (et transitive) *dispālāre*, expliquée par *sēparāre* ; les Gloses ont aussi *dispalatum*, *diffugatum* ; mais les exemples cités par Nonius s'interprètent aussi bien comme provenant de *dispālor*. Bas latin : *impālō* (Lex Burg.).

On peut se demander s'il n'y aurait pas ici une forme à allongement radical, du type de *uēnārī*, *plācāre*, d'un **pal-* issu de **pol* : cf. πλανός « errant », πλάνη « fait d'errer ». Pure hypothèse.

palpebrae (et *palpetrae*), **-ārum** f. pl. (le singulier n'est guère usité [Cels. 5, 26, 23] ; *palpebrum* n. à basse époque, Non. 218, 24 ; cf. Ital., Cael. Aur.) : paupières. Sur la double forme, cf. Charisius, GLK I 105, 14, *palpetras per T Varro ad Ciceronem XIII dixit ; sed Fabianus... palpebras per B ; alii dicunt palpetras genas, palpebras autem ipsos pilos*. *Palpetra* semble appartenir à la langue vulgaire ; cf. *palpetras* dans la Tab. Deuot. n° 3, publiée par M. W. Sherwood Fox, Amer. J. Phil., 33 (1912, 1 ; CIL I² 2520). Le rapprochement avec *palpitāre* est dans Lactance, Opif. d. 10 init. : *ipsae palpebrae, quibus mobilitas inest, et palpitatio uocabulum tribuit...* ; cf. Serv. in Ae. 4, 30. Les formes romanes remontent à *palpetra* ; cf. M. L. 6176, *palpebra, -tra*, et B. W. s. u.

Dérivés (tardifs et pour la plupart de la langue médicale) : *palpebrālis* (*-ris*) ; *palpebrō, -brātiō* ; et *impalpebrātiō*.

V. *palpus*, *palpāre*. Nom de partie du corps, de type populaire. La forme féminine *-bra* n'est pas rare dans les noms d'instruments : *terebra*, *uertebra*, etc. Au contraire, si *-trum* est courant, *-tra* est exceptionnel ; il a dû être vulgaire, à en juger par *scutra*. Dans *palpetra*, ce suffixe vulgaire évitait l'accumulation des labiales. La forme *palfebra*, CGL III 85, 55, est peut-être due à la tendance à la dissimilation (cf. prov. *parpela*).

palpor, -āris (et *palpō, -ās*), **-ārī** : toucher légèrement de la main, tapoter, caresser, flatter ; et « tâter, palper ». Usité de tout temps. Familier. M. L. 6175 et 6174, *palpābundus*. Le gall. *palfu* dérive de *palma*.

Forme nominale d'où *palpor* est sans doute dérivé : *palpus* (ou *palpum* ; nominatif non usité), *-ī* : caresse. Attesté dans Plaute (*palpō percutere*, *optrūdere palpum*).

Dérivés et composés : *palpō, -ōnis* m. : flatteur (Perse) ; *palpātiō, -tor* ; *palpāmen*, *-mentum* ; *palpitō, -ās*, fréquentatif employé absolument, « s'agiter vivement, palpiter » ; *palpitātiō, -tus, -ūs* ; *expalpō* (Plt.), glosé *ēliciō*. Tardifs : *palpābilis* (Ital.), *-bilitās* et *impalpābilis* ; *palpātus* ; *ad-*, *re-*, *sup-palpō*.

palp- offre le « redoublement brisé », comme *greg-* ; il n'y en a hors du latin aucun correspondant exact. Pour le sens de la forme, ce que l'on trouve de plus proche, c'est le groupe germanique de v. isl. *falma* « tâtonner, trembler de peur », got. *us-filmans waurdun* « ἐξεπλήσσοντο », v. h. a. *fōlian* « tâter, sentir ». Comme on le voit par *palpebra*, la notion qui est au fond est celle de mouvements répétés. Pour le sens de « paume de la main » de *palpus*, cf. le rapport entre arm. *ap'* (gén. *ap'oy*) « paume de la main » et gr. ἅπτω « je touche, j'attouche », ἁφή « touche », ἀφάσσω « je palpe, je caresse ». Du groupe de lat. *palp-* et des mots germaniques, on est tenté de rapprocher le groupe expressif de gr. ψάλλω « je tire par secousses, je fais vibrer » et mélangé avec ἀφ- : ψηλαφάω « je tâte, je caresse ». Les possibilités de rapprochements de ces mots expressifs sont multiples ; aussi toute démonstration échappe. — Cf. peut-être *palma* et *pollex*.

palūdātus, -a, -um ; palūdāmentum, -ī n. : *paludati in libris auguralibus significat... armati, ornati. Omnia enim militaria ornamenta paludamenta dici*, F. 298, 11, et : *Salias uirgines Cincius ait esse conducticias, quae ad Salios adhibebantur cum apicibus paludatas ; quas Aelius Stilo scripsit sacrificium facere in Regia cum pontifice paludatas cum apicibus in modum Saliorum*, F. 439, 18. *Palūdātus* est un ancien terme du rituel dérivé sans doute de *Palūda*, épithète de Minerve, semble-t-il, qu'on trouve chez Ennius, A. 521, cité par Varr., L. L. 7, 37 : *corpore Tartarino prognata Paluda uirago... Paluda a paludamentis. Haec insignia atque ornamenta militaria : ideo ad bellum cum exit imperator ac lictores mutarunt uestem et signa incinuerunt, paludatus dicitur proficisci*. Il s'est appliqué spécialement au général entrant en campagne ou au consul partant pour sa province. — Sans explication.

palumbēs (*palumbis*), **-is** c. (et *palumbus* m., *-ba* f.,

conservé dans les langues romanes, M. L. 6181) : pigeon sauvage, ramier. Ancien, usuel.

Dérivés : *palumbulus*, terme de tendresse ; *palumbīnus* « de pigeon », conservé dans les langues romanes avec le sens de « couleur de pigeon », M. L. 6180 ; *palumbārius* : φασσοφόνος (Gloss.) ; *palumbācius* (Grom.), *-bāris herba* (Ps.-Diosc.). Cf. le nom de ville *Palumbīnum* dans le Samnium.

Cf. gr. πέλεια, πελειάς « pigeon sauvage », v. pruss. *poalis* « Taube » (Voc.) et, pour l'ensemble du groupe indo-européen, lat. *palleō*.

Pour la formation, cf. *columba* et sl. *golǫbĭ* « περιστερά », en face de v. pr. *golimban* « bleu ».

pālus, -ī m. (*pālum*, Varr., ap. Non. 219, 21) : pieu, pal, échalas, pilori, poteau. Ancien (Plt.), usuel. Panroman. M. L. 6182. Celtique : britt. *pawl* ; et germanique : v. h. a. *pfāl*.

Dérivés : *pālō, -ās* : échalasser ; *pālātiō* (Vitr.) ; *pālāris* : de pieu, de poteau ; dans la langue militaire, *p. lūsiō* ou *pālāria* n. pl. : escrime contre un poteau, cf. Vég., Mil. 1, 11 ; *dēpālō, -ās* : délimiter avec des pieux (tardif), et *im-*, *prō-pālō* ; *paxillus* (et *paxillum*, Gloss.) : petit pieu ; paisseau ; cheville, clou, M. L. 6318 (*paxĕllus*). Cf. M. L. 6320, **paxo* « paisson ». — Composés : *tripalles?* (*uineae*), *quod tria pala habent*, Varr., Men. 179 ap. Non. 219, 21 ; cf. M. L. 8911, *trepalium*, **tripaliāre* ; B. W. *travail*.

De **păk-slo-*, v. *pangō*. — Cf. *pāla*.

palūs, -ūdis f. (*palŭs* dans Hor., A. P. 65, avec reste d'abrègement iambique?) : marais. Ancien (Enn.), classique, usuel. Conservé dans les langues romanes, dont certaines formes supposent un doublet à métathèse **padūlis* (formé peut-être sur *Padus* par l'étymologie populaire). M. L. 6183.

Dérivés : *palūster* (*-tris*), M. L. 6184 ; *palūdōsus* ; *palūdester* (Cassiod.) et *padulestris* ; *palūdēnsis* (Inscr.). Composés tardifs et poétiques : *palūdi-cola*, *-fer*, *-gena*, *-uagus*.

Cf. skr. *palvalám* « mare, marais » et le mot, sans doute dérivé, v. h. a. *felawa* « saule ». La formation de *palūs* serait de même type que celle de *salūs*. — La racine est celle qui figure dans lit. *pilù*, *pìlti* « verser », arm. *helum* « je verse » (aor. *heli*) et *ololem* « j'inonde ». Avec élargissement *-u-*, le grec a πλύνω « je lave » et le latin *pluit* (v. ce mot). Cf., d'autre part, lit. *pélkė* « marais », v. sl. *plakatĭ* « laver », gr. πλάδος « humidité », etc.

pampinus, -ī m. et f. (cf. Serv., Buc. 7, 58) : pampre. Ancien (Plt.), technique. V. André, *Lex.*, s. u. Panroman, sauf roumain. M. L. 6185.

Dérivés : *pampinārius* et *-um* n. : rejeton de la vigne qui ne donne que des feuilles (Plin.) ; *pampineus* (*-nāceus*) ; *pampinātus* ; *pampinōsus* ; *pampinō, -ās* : *est ex sarmento coles qui nati sunt, de iis qui plurimum ualent, primum ac secundum, nonnumquam etiam tertium relinquere, reliquos decerpere*, Varr., R. R. 1, 31, 2 ; *pampinātiō*, *-tor*.

Sans doute, comme gr. ἄμπελος et les autres termes relatifs à la vigne et au vin, emprunté à une langue du bassin méditerranéen. Cf. géorg. *babilov*, etc. (Lafon, Rev. Ét. anc., 36, 43).

panaca, -ae f. : sorte de coupe ou de vase en terre (Mart. 14, 100 in lemm.). Mot de la Gaule cisalpine ou de la Rhétie.

panaricium, -ī n. (Ps.-Apul., Gloss. ; *paranychium*, Marc. Emp.) : panaris ; forme corrompue de *paronychium* sous l'influence de *pānus*. Panroman, sauf roumain. M. L. 6186.

panax, -ăcis m. ; **panaces, -is** n. ; **panaceia, -ae** f. : panacée, nom donné à diverses plantes qui passaient pour tout guérir. Les formes latines ne sont que des transcriptions du grec.

Dérivé tardif : *panacinus* (Cael. Aur.).

pancra : v. *impancrāre*.

pandō, -is, pandī (attesté seulement par Priscien et dans les composés ; ne semble pas employé par les auteurs. La forme à redoublement **pe-pend-ī* aura été évitée par suite de son homonymie avec le parfait de *pendō*), **passum** (et forme analogique *pānsum*, de là *Pānsa* « qui marche les pieds écartés », surnom romain, et les doublets *dispessus* et *dispānsus*), **pandere** : étendre, déployer, écarter ; par suite « ouvrir » (en écartant, différent de *aperīre* « ouvrir en ôtant un couvercle, *operculum* »). Usité de tout temps. Conservé dans quelques dialectes italiens ; cf. M. L. 6189.

Dérivés et composés en *pand-* et en *pass-* : *pandus, -a, -um* (est à *pandō*, comme *-legus* à *legō*) : écarté, qui s'ouvre ; par suite « déjeté, évasé, infléchi, arrondi, concave », épithète d'une déesse, *Dea Panda uel Pantica*, « quod uiam pandal!», peut-être étym. popul., cf. Varr., ep. Gell. 13, 22, 4, le couplé *Panda Cela* (Arn. 4, 3). M. L. 6193. De là *pandō, -ās* : [s']infléchir, et *pandātiō* : gauchissement du bois (Vitr.) ; *pandātile* « déboîtement du genou » (Mul. Chir.) ; *repandus* : retroussé, d'où *repandirostrus* (Pac.) ; *Pandana porta dicta est Romae, quod semper pateret*, P. F. 246, 15 (étymologie populaire?) ; *pandex* : *qui semper pandit ora ad potandum*, CGL V 607, 15 ; de là **pandiculus*, d'où provient le dénominatif : *pandiculor, -āris* : *-ri dicuntur qui toto corpore oscitantes extenduntur, eo quod pandi fiunt*, P. F. 246, 16, cf. M. L. 6191 ; *pandiculāris* : *dicebatur dies idem et communicarius, in quo omnibus dis communiter sacrificabatur*, P. F. 246, 18.

passus, -a, -um : ouvert, écarté ; usité surtout dans l'expression technique *passa ūua* « raisin sec » (qui s'est fendillé en séchant au soleil), d'où *passum* (sc. *uīnum*) « vin de raisins secs », M. L. 6270 ; et 6205, *pansus* ; *passim* adv. : en se répandant çà et là ; en désordre ; *passārius, -a, -um* : *-a fīcus* « figue étalée et séchée au soleil » (tardif) ; *passālēs* : *et oues et gallinae appellantur quod passim pascuntur*, P. F. 249, 4 ; *passīuus* : qui se trouve çà et là, répandu, commun (bas latin), conservé dans une expression sarde, cf. M. L. 6269, et *passīuitās* « promiscuité » (Tert.) ; *passus, -ūs* m. (et tardif, *passus, -ī*) : proprement « écartement des jambes », d'où « espace compris entre cet écartement ; pas ; mesure de longueur ». Panroman. M. L. 6271. Celtique : irl. *pass, spass, cassan*. De là **passāre* attesté par les langues romanes, M. L. 6267 ; **compassāre*, 2095 ; **expassāre*, 3033, etc.

De *pandō* : *dispandō* : étendre en tous sens, écarteler (participe *dispessus*, Lucr.) ; *expandō*, M. L. 3030, et 3031, **expandicāre* ; *oppandō* (époque impériale) ; *praepandō* ; *repandō* (Apul.) ; *prōpānsus* (id.).

Pas d'étymologie claire, à moins qu'on ne rapproche *pateō* et qu'on n'admette, dans la racine, une alternance entre dentale sourde et dentale sonore.

pandus : v. *pandō*.

pangō, -is, pepigī (et *pēgī*, forme créée pour remplacer le parfait à redoublement d'abord dans les composés avec préverbe, *compēgī*, *impēgī* ; *panxī* est une forme analogique rare), **pāctum, pangere** : *pangere, figere, unde plantae pangi dicuntur, cum in terram demittuntur, inde etiam uersus pangi uel figi in cera dicuntur*, P. F. 235, 5 (cf. 95, 29) ; « ficher, enfoncer, planter », *pangere finis, terminōs* ; par suite « établir solidement, conclure », *p. pācem* ; le verbe se rencontre dans ce sens avec *pacīscor*, dont il est parent ; et aussi « graver dans la cire », d'où « écrire, composer, etc. » ; cf. Colum. 10, 151. Usité de tout temps. Non roman, sauf sous la forme *pactum* « comprimé ». M. L. 6138 a.

Pangō est un verbe à nasale infixée de la racine **păg-* (alternant avec **păk-*) dont la forme à voyelle longue se trouve dans *pāgus*, *pāgina* (v. ces mots) et dans *compāgēs, -is* f. « assemblage » (doublet de l'époque impériale *compāgō, -inis* f., d'où, dans la langue de l'Église, *compāginō, -ās, -ātiō* ; cf. *pāgina*) ; *impāgēs, -is* f. : traverse de porte (avec un doublet **impāgō* supposé par quelques formes romanes, au sens de « rayon de miel », M. L. 4291) ; *prŏpāgēs, -is* et *prŏpāgō* : provin, M. L. 6780, v. h. a. *propfo, -a* et m. h. a. *prōpfen* ; *prōpagmen* n. « prolongation » (Enn., A. 160) ; *prŏpāgō, -ās* et *prōpāginō* « reproduire par provignement » et « propager » avec ses dérivés, sans doute fréquentatif en *-ā-* qui est à *pangō* comme *appellāre* à *pellere* ; *repāgēs*, terme poétique d'après Fest. 350, 16, auquel la langue courante substitue *repāgula, -ōrum* n. pl. « barrières ; barres de porte ». Même racine dans *pāla*, *pālus*, *pastinum* ; v. ces mots.

Composés de *pangō* : *appingō* = *adfīgō*, peut-être dans Tér., Ph. 438, où il allitère avec *attigeris*, et dans P. F. 8, 1 : *antipagmenta ualuarum ornamenta quae antis adpinguntur, i. e. adfiguntur* ; peut-être *appāgineculī* « ornements de faîte » (Vitr.).

compingō (et dans les gloses *compāgō*, peut-être formé sur *compāgēs, -gō*, cf. *propāgō*) : assembler en serrant, serrer (e. g. Plt., Amp. 155, *si tresuiri me in carcerem compegerint*), former. A l'époque impériale, « composer » (= *compōnere*, *cōnscrībere*), sans doute d'après *pangō*. *Compāctus* : assemblé étroitement, compact ; d'où *compāctiō* (Cic.), etc. ; *dēpangō* (usité surtout au participe *dēpāctus*) ; *expingō* : pousser dehors, M. L. 3046 ; *impingō* : enfoncer, planter dans (sens physique et moral), M. L. 4309 (et 4290, 4191?) ; *impāctiō* (Sén., Q. N.) ; **impactō, -ās*, v. B. W. *empêcher* ; *oppangō* (*oppēgī* dans Plt.) ; *repangō* (Col.) ; *suppingō* : enfoncer, planter par dessous. Cf. aussi M. L. 3048, *expingere*, et 6146, **pagina* ; 6143, **pagella* « gluaux ».

V. *pacō*, *pāx*.

pānicum : v. *pānus*.

pānis, -is m. (et *pāne* n., cf. Arn. 1, 59) : pain. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6198. Celtique : irl. *páin*. Sans doute ancien thème consonantique passé aux thèmes en *-i-* ; cf. *canis*. L'ablatif est *pāne* ; le génitif pluriel, *pānum*, selon Verrius ; et c'est pour satisfaire à l'analogie que César voulait qu'on dise *pānium* ; cf. Funaioli, GRF 518, 19. Le diminutif *pāstillus*, *pāstillum* : petit pain » et « pastille (en forme de petit pain ») ; cf. P. F. 249, 3, *-s forma parui panis, utique deminutiuum a pane*, et 298, 5, *pastillum est in sacris libi genus rutundi*, semble indiquer que *pānis* remonte à une ancienne forme **păsn-* ; le rattachement à *pasta* est peu vraisemblable, en raison de la date tardive de l'emprunt *pasta*.

Dérivés et composés : *pānārius* : ἀρτοπώλης (Gloss.) ; *pānārium, -riolum* : corbeille à pain, panier, M. L. 6187, et germanique : v. h. a. *pfanāri*, etc. ; *pāniceus* : de pain ; *pānōsus* (Cael. Aur.) ; *pānifex, -fica, -ficō*, M. L. 6197 ; *-ficium* (et *pānicium*, Cassiod.) ; *pānicoctārius* (bas latin) ; de *pāstillus* : *pāstillārius* ; *pāstillicāns* (Plin.) de *pāstillicō* (formé comme *claudicō*).

Les formes *compāniō*, *compānia* qui se trouvent dans la Loi Salique et ont supplanté dans les langues romanes *contubernium*, *contubernālis*, ne sont pas proprement latines. *Compāniō* est le calque du germanique, got. *gahlaiba* ; cf. M. L. 2092, 2093 ; irl. *compán*.

Le **păsnis* sur lequel repose lat. *pānis* rappelle la forme **pāski-* ou **pəski-* sur laquelle doit reposer arm. *hac̣* (instr. *haciw*) « pain ». V. *pāscō*. D'autre part, on cite une glose πανός · Μεσσάπιοι ; cf. Athénée III 111 c, mais qui peut provenir du latin.

panna, -ae f. : casserole. Mot de basse époque (CGL II 595, 49 ; V 117, 41 ; et poteries de Graufesenque).

La date tardive du mot et sa présence en Gaule semblent devoir exclure le rapport avec *patina*. Passé en germanique : v. h. a. *pfanna* « Pfanne », et partiellement en roman : fr. occidental *pan*, *pon* « cuve » ; port. *panela*, M. L. 6199. Britt. *pann* « coupe ».

pannus, -ī m. (*pannum*, Nov. ; dat.-abl. pl. *pannibus*, Enn., Pomp.) : morceau d'étoffe, pan ; souvent au sens péjoratif « lambeau, haillon ». Usité de tout temps, sauf dans la prose classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6204. Irl. (dérivé) : *cannadas*.

Diminutifs : *pannulus*, M. L. 6203 ; **pannĕllus*, attesté par les langues romanes, M. L. 6200 ; *panniculus*, d'où *panniculārius, -a, -um* (Dig.) ; *pannunculus* (Not. Tir.). Autres dérivés et composés : *pannārius, -a, -um*, et *pannāria* n. pl. « présents faits d'étoffe » ; *panneus* : ῥάκινος (Paul. Nol., Gloss.) ; *pannōsus* ; *pannōsitās* : ῥάκωσις ; *pannūceus* (*-cius*), *p. mālum*, M. L. 6202, *-ceātus* ; *pannuuellium, -ī* n. (Varr.) : fil de trame, dévidoir ; *dēpannō* : dīlacerō, M. L. 2369, **dēpanāre*?

Nom technique et familier, sans correspondant net. V. sl. *opona* « rideau » n'est pas séparable de *pĭnǫ* (v. lat. *pendeō*) ; c'est sans doute aussi à ce groupe de **pen-* « pendre » qu'appartient v. h. a. *fano* « drap, drapeau », etc. — Quant à gr. πῆνος · ὕφασμα qui est sans doute un ancien *πᾶνος (cf. πᾱνίσδεται, Théocrite), la forme en est différente.

pānsus, Pānsa : v. *pandō*.

pantex, -icis m., usité surtout au pluriel *panticēs* : tripes, intestins, d'où « panse ». Mot de la langue popu-

laire. Depuis Plaute. Panroman. M. L. 6207 ; et 3032, **expanticāre*. Du v. fr. *panceire* provient all. *Panzer*. Dérivé : *panticōsus* (*uenter*), Serv. auct., Ae. 3, 217. Sur l'existence d'une forme **panticanus*, dérivée de *ponticus* et déformée par l'étymologie populaire, v. M. L. 6651. Un autre sens apparaît dans la glose *pa⟨n⟩tices* (var. *panceps*?) : ἕλκη κτηνῶν ἐν τραχήλῳ.

Pantica, -ae f. : autre nom de *Panda*, d'après Arnobe, 4, 3. V. *pandus* sous *pandō*. La forme est inexpliquée. Cf. *pateō*?

pānus, -ī m. : sous ce mot les dictionnaires rangent trois sens différents : 1° fil du tisserand (depuis Lucilius), sans doute emprunté au gr. dorien *πᾶνος, cf. att. πῆνος, πηνίον « fil » et « bobine », dimin. *pānuncula* (Not. Tir.) ; 2° tumeur ou abcès (ainsi nommé par sa ressemblance avec une bobine? ; cf. Cels. 5, 2, 10, *panum a similitudine figurae nostri uocant* ; Non. 149, 17, *panus, tramae inuolucrum, quam deminutiue panuclam uocamus... est tumor quoque inguinum ; ex formae similitudine sic uocatur*, qui cite des exemples d'Afranius et de Novius) ; diminutif : *pānicula* (*pānu-*) (Ps.-Ap., Scrib.), M. L. 6209, et *pannoclōsus* (Orib.) ; 3° épi à panicules, millet (Plin. 18, 54). A ce dernier sens se rattachent les dérivés : *pānicum* n. (*-cium*, Edict. Diocl., Paul. Nol.) : panic, sorte de millet ; *pānicula* (*pānu-*) f. : panicule ; *pāniculus* : chaume ; conservés dans les langues romanes, M. L. 6194, *panīcium* (avec *ī* ; cf. germanique : v. h. a. *pfenih*) ; 6195-6196, *panīcum*, *-culum*.

Il est peu probable que les divers sens de *pānus* puissent s'expliquer par une même origine. Mais, en dehors de l'emprunt au grec, qui paraît sûr pour le premier, on ne peut rien affirmer.

papae : exclamation empruntée par la langue de la comédie au gr. παπαῖ ; cf. *babae*.

***paparium** : mot de sens obscur qu'on trouve dans Sénèque le père, Contr. II 1 (9), 35 : *dixit enim arcessitum seruom ut dominicae libidini paparium faceret*. Expression sans doute populaire. V. O. Immisch, Glotta 15, 150 sqq., qui l'explique par **parparium*, i. e. « **parparii personam agere* », et Th. Birt, ibid., 17, 71 sqq. D'autres font de *paparium* un dérivé de *pappō*, *pappa*. Tout ceci douteux. Lire **parārium*?

paparus, -ī m. : jeune oie. Très tardif (Orib.). Inexpliqué.

pap(p)as : v. *pappa*.

papāuer, -eris n. (et m. dans Caton et Plt.) : pavot. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6210, passé en germanique : v. angl. *popi* (de **papāger*?).

Dérivés : *papāuereus*, *-rātus*, *-a*, *-um* ; *papāuerculum* (Ps.-Ap.).

Forme à redoublement, d'origine incertaine, dont la finale rappelle celle de *cadāuer*. On y a vu d'anciennes formes de participe parfait en *-wes* ; mais *pāpāuer* ne se rattache à aucun verbe connu. En tout cas, mot de type populaire.

pāpiliō, -ōnis m. : 1° papillon ; 2° à l'époque impériale, « tente, pavillon » (à cause de la ressemblance des rideaux qui le fermaient avec les ailes du papillon). Depuis Ovide. M. L. 6211. Celtique : irl. *pupal* ; britt. *pebyll* « tente » ; germanique : néerl. *pepel* ; gr. ...λίων.

Dérivé : *pāpiliunculus* (Tert.).

Cf. les mots germaniques tels que v. sax. *fifoldara* « papillon ». Terme expressif sans étymologie claire.

papilla : v. *papula*.

1° **pappa, -ae** : mot expressif du langage enfantin désignant la nourriture ; cf. Varr. ap. Non. 81, 2, *cum cibum ac potionem buas ac pappas uocent, et matrem mammam, patrem, tatam*.

Dérivé : *pappō*, *-ās*, et *papō* (cf. CGL V 525, 15 : *[papilla] caput est mammae de qua exit lac, unde factum est ut dicamus infantibus papa, i. e. manduca ; papare enim dicimus, non pappare ; nam et ipso motu labiorum id ostendimus*) « manger », attesté dans Plaute et conservé dans les langues romanes. M. L. 6214 ; B. W. *soupape* ; et en germanique : all. dial. *pappe*. Cf. tchèque *papat* « manger ».

2° **pappa** m. : ailleurs, en grec notamment, la forme *pappa* est un nom familier, enfantin, du « père », fr. *papa*, etc. Et la forme et le sens de ces mots enfantins diffèrent d'une langue à l'autre.

pappus, *-ī* m. (cf. gr. πάππος) : 1° vieillard, grand-père ; 2° aigrette cotonneuse de certaines plantes (chardons, etc.), barbe, duvet ; 3° nom populaire du séneçon ou érigéron (cf. *auia*, *seneciō*).

Deux mots différents se sont confondus dans *pappa*, l'un, ancien en latin, de formation semblable à *mamma* et, comme celui-ci, demeuré dans le vocabulaire familier (*maman*, *papa*), cf. M. L. 6213 ; l'autre, plus récent et passé du grec dans le vocabulaire du latin chrétien, πάππας > *pappa*, *-ae* et *pappās*, *-ātis* (d'après *abbās*, *abbātis*), terme d'affection et de respect appliqué d'abord aux évêques en général, puis spécialement à l'évêque de Rome, et qui est à l'origine du nom du « pape », qui, sémantiquement, s'est détaché de *papa*.

pappō, pappus : v. *pappa*.

papula, -ae f. : bouton, pustule. Ancien (Lucil., Afran.).

Dérivés : *papulō*, *-ās* : produire des boutons (Cael. Aur.) ; *papilla* : petit bouton ; *-ae capitula mammarum dictae, quod papularum sint similes*, P. F. 246, 8 ; d'où le « sein » lui-même ; *papillātus*. Rattaché par les gloses à *pappa* ; cf. CGL V 622, 37, *pappa uel papilla est mamma*. Quelques traces de *papula*, *papilla* dans les langues romanes. M. L. 6215, 6212. Irl. *popp*? *expapillātus* « de brachio usque ad papillam nudato » dans les gloses se réfère peut-être à Plaute, Mi. 1180, mais la glose est très incertaine ; v. *effafilātum*.

A cause de *papilla*, le plus probable est que *-ula* de *papula* est suffixal. Dès lors, on rapprocherait lit. *pāpas* « mamelon du sein ». Mot de type familier, sans étymologie nette. V. le précédent.

papȳrus, -ī m. f. (et *papȳrum* n.) : papyrus et « papier », puis « mèche (de lampe) ». Emprunt au gr. πάπῡρος (attesté depuis Catulle). De là dérivent les formes à suffixes latins *papȳrāceus*, *papȳrifer*, *papȳrīnus*, *papȳriō*, *papȳrius*, toutes d'époque impériale. Cf. M. L. 6218, *papȳrus*, **papērus*, *papīlus* (= esp. *papel*), *pápyrus*, et 6217, *papȳreus*, *papīlius*, CGL V 381, 10. Germanique : v. h. a. *paffūr* « papyrus » ; ags. *tapor* « bougie », irl. *paipeir*, britt. *pabwyr*.

pār, păris adj. : égal ; pair (*lūdere pār impār*) ; pareil (avec superl. *parissimus* ; *parisuma*, CIL I² 7). Souvent joint à *aequālis* (*-bilis*) ; cf. Cic., Inu. 2, 22, 67, *par est quod in omnes aequabile est* ; à *aequus*, *similis*, *īdem*, *ūnus* qu'il renforce. Substantivé *pār*, *păris* m. et f. : compagnon, compagne du même rang ; en particulier « compagnon de table » (= ὁμόκλινος). *Pār* s'est dit aussi d'objets qui vont par paire ; cf. P. F. 247, 16, *paribus equis, i. e. duobus, Romani utebantur in proelio, ut sudante altero transirent in siccum. Pararium aes appellatur id quod equitibus duplex pro binis equis dabatur*. De là le neutre *pār* « une paire », souvent employé au pluriel *paria*. V. B. W. *pair*, *paire*. La synonymie de *aequus* a sans doute entraîné la création de la locution *pār est* = *aequom est*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6219, *par*, *paria*. Britt. *par*, et *ampar* « impar ». A *pār*, monosyllabe, ont tendu à se substituer des formes plus pleines : *parilis* (rare et poétique, fait d'après *similis*) ; de là *parilitās* (tardif) ; **pariculus*, supposé par certaines formes romanes (cf. *sōliculus* et *sōl*). M. L. 6240-6241 ; B. W. *pareil* : *comparilis*, *-litās* (tardifs) ; *parilia*, M. L. 6244 a.

Dérivés : *pariter* ; *paritās* (rare et tardif ; Arn., Boèce) ; *parārius* (v. plus haut). Il n'y a pas d'exemple sûr d'un verbe *parō*, *-ās* dérivé de *pār*. On cite, toutefois, Plt., Cu. 506, *eodem hercle uos pono et paro : parissumi estis hibus* (où il n'y a qu'un jeu de mots de Plaute entre *parissumus* et *parō* « préparer, disposer »), Sén., De Prov. 1, 1, 6 ; dans Cic., Fam. 1, 9, 25, il s'agit aussi de *parō* « prendre des dispositions ». Le verbe simple est remplacé par le composé *comparō*, v. plus bas. De *paria*, dérivé à l'époque impériale *pariō*, *-ās* « égaliser, apparier », et aussi « payer », sens issu de l'expression *paria facere* « balancer les comptes », M. L. 6239 ; B. W. *parier*. De *pariō* : *pariātiō*, *pariātor*, *pariātōria* (bas latin).

Composés : *compār*, adjectif et substantif : pareil (le préfixe *com-* insiste sur la réciprocité, cf. *cōnsimilis*) ; substantif « semblable, compagnon, -gne », spécialement « compagnon ou compagne pour la vie, mari, femme » (fréquent dans les inscriptions, d'où un féminin tardif *compara*). Ancien (Plt.), mais non classique ; de couleur populaire. Dénominatif (attesté depuis Tér. ; usuel et classique) ; *comparō* : comparer ; *comparātiō* = σύγκρισις, ἴσωσις ; *comparātus*, *-ūs* ; *comparātīuus* (= συγκριτικός), *-tīcius* ; *comparābilis* et *in-* (rare) ; *dispār* (cf. *dissimilis*), conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 2673, et *disparilis*, *-ilitās* = ἀνόμοιος, ἀνώμαλος, ἀνωμαλία (Varr.) ; cf. aussi *disparō*, *disparātiō*, où semblent s'être confondus les sens de *pār* et de *parō*. Le celtique a : britt. *cymmar*, *cymharu* « compār, comparō » ; irl. *comparit* « comparātīuus ».

impār : impair, inégal ; et « qui n'est pas pareil », d'où « inférieur à » ; et *impariter* (Hor., A. P. 75) = ἀνίσως ; *imparilis* (tardif) ; *imparilitās* (ἀνομοιότης ; rare, cf. Gell. 14, 1, 22 ; 5, 20, 1). Sur l'emploi de *dispār* et de *impār* dans les auteurs, v. Thes. VII 1, 517, 1 sqq.

suppār : à peu près égal (rare, mais classique, d'après παρόμοιος, etc.) ; d'où *supparō* (Tert.).

Par contre, *sēpār*, qui n'apparaît qu'à l'époque impériale (Val. Flacc., Stace, Prud., Sol.), avec le sens de *dispār*, est une forme reconstruite sur *sēparō*, rattaché faussement à *pār*. Cf. encore M. L. 539, **apparium*.

Sur *aequiperō*, *aequipār*, v. *aequus*, sub fin.

Étymologie inconnue. Il n'y a pas de terme indo-européen connu pour « égal ». On songe à la famille de *pariō* (v. ce mot), *parō*, *pars*. Mais le sens reste à expliquer. L'ombrien a *pars est* « pār est ».

parabola, -ae f. : = παραβολή. D'abord simplement transcrit du grec sous la forme *parabolē*, puis emprunté par la langue de la rhétorique dans le sens de « comparaison » (Quint., Sén.), apparaît dans la langue de l'Église avec le sens de « parabole », « proverbe », et, dans la Vulgate, avec celui de « parole » (ce double sens de *parabolē* provenant de l'hébreu *pārehāl*), *assumptā parabolā* « ayant pris la parole » (e. g. Num. 23, 7), qui est demeuré dans les langues romanes, où (sauf en roumain) *parabola* a supplanté *uerbum*, grâce à la fréquence et à l'importance de son emploi dans la langue religieuse, et aussi à cause du sens de *uerbum* dans cette même langue (Wackernagel, IF 31, 262). Cf. M. L. 6221 et 6222, *parabolāre*. Irl. *parabibl* (mot savant). B. W., préface, p. xi.

Dérivés : *parabolicē* ; *parabolō*, *-ās* « parler » (Rer. Merov. V, p. 378, 4). Différent de *parabolor*, *-āris* « risquer sa vie », v. Blaise, s. u.

parabolānus, -ī m. : infirmier (Cod. Theod.). Déformation de παραβαλανεύς.

parada, -ae f. : rideau, tente d'un vaisseau. Rare et tardif (Aus., Sid.). Peut-être celtique. Semble sans rapport avec l'iranien **partaka-* « rideau », pers. *parda*, emprunté par l'arménien (*partak*) et le syriaque, dans lequel le sens de « rideau » doit être le résultat d'une spécialisation secondaire, le sens premier devant être « division ».

paradīsus, -ī m. : parc. Emprunt (Gell.) au gr. παράδεισος (mot d'origine iranienne), vulgarisé depuis Tertullien dans le sens de « paradis » et passé par là dans les langues romanes. M. L. 6223. Celtique : irl. *pardus*, britt. *paradwys*.

Dérivés et composés : *paradīsiacus*, *paradīsicola* (Prud.).

paragauda (et *paragaudis*), **-ae** f. : bordure de vêtement d'or ou de soie dorée ; paragaude, vêtement orné de cette bordure. Bas latin ; mot étranger, perse, v. Hübschmann, *Arm. Gramm.*, I, p. 227, n° 530, venu en latin par le grec.

Dérivés : *paragaudius*, *-dātus*.

paragraphus, -ī m. : paragraphe. Emprunt savant au gr. παράγραφος (Isid. 1, 21, 8). M. L. 6225 (fr. *parafe*, etc.).

paralysis, -is f. : emprunt de la langue médicale au gr. παράλυσις (Pétr., Plin.). M. L. 6226.

paramus, -ī m. : plateau (CE 1526 C3). Mot étranger, sans doute espagnol. M. L. 6228.

parasītus, -ī m. : parasite. Mot de la comédie, emprunté au gr. παράσιτος ; latinisé.

Dérivés : *parasīta* f. (Hor., Plin.) ; *parasītor, -āris* (Plt.) ; *parasīticus* ; *parasītaster* (Tér.).

paratragoedō, -ās : prendre des airs tragiques. Création de Plaute, d'après le gr. παρατραγῳδέω.

parauerēdus : v. *uerēdus*.

Parca (usité surtout au pluriel *Parcae*), **-ae** f. : la Parque, nom générique des déesses chargées de filer la destinée de chaque mortel (leurs noms particuliers sont *Nōna, Decuma, Morta*, correspondant aux noms des déesses grecques *Clōthō, Lachēsis, Atropos*).

Rattaché par Varron à *pariō*, cf. Gell. 3, 16, 9 sqq., étymologie généralement admise par les modernes. Cf. πεπρωμένη et Λάχησις (de λαγχάνω).

parcō, -is, pepercī (classique, Cic., Cés. ; formes secondaires *parsī*, notamment avec préverbe, *comparsit* chez Térence, et *parcuī*, Naev., d'après *arcuī*), **parsum** et **parcitum** (participe futur *parsūrus*, T.-L. ; *parcitūrus*, St Jér. ; et même, à basse époque, *pepertum, pepercitum*), **parcere** : sens premier « retenir, contenir » (transitif) encore attesté dans l'expression rituelle conservée par P. F. 249, 1, *parcito linguam in sacrificiis dicebatur, i. e. coerceto, contineto, taceto* ; cf. Plt., Mi. 1220, *parce uocem*, et Poe. 1035, *linguam compescas*. Spécialisé dans le sens absolu de « se contenir, se retenir », *parce pias scelerare manus*, Vg., Ae. 3, 42 ; puis « se contenir (en faveur de quelqu'un ou de quelque chose), épargner, ménager » (suivi du datif, *p. alicuī* et, à basse époque, *p. ab*, d'après *abstinēre ab*). Usité de tout temps. Conservé seulement en provençal. M. L. 6231 a.

Dérivés et composés : *parcus* : ménager, économe ; et les composés expressifs *dēparcus* (Suét.) ; *praeparcus* (Plt.) ; *perparcē* (Tér.) ; *parsimōnia, -mōnium* (*parci-*) et, à l'époque impériale, *parcitās* ; *imparcenter* (tardifs) ; *parciloquium* (Apul.) ; *parciprōmus* (Plt.) ; *parcitor, parcitūdō* (tardifs) ; *parsiō* (Gl.).

comperco, -is (*compar-*) ; cf. P. F. 52, 26, *comparsit Terentius* (Ph. 44) *pro compescuit posuit* : s'abstenir de, épargner ; *impercō* (Plt.) ; *reparcō* (rare).

A la même racine, mais avec un suffixe d'inchoatif, appartiennent également les composés de sens divergent, dont la langue ne reconnaissait plus la parenté avec *parcō* : *compescō, -uī* (*-pescitum*, Prisc., GLK II, 511, 18) : contenir, retenir ; par suite « maîtriser, faire cesser ». De **com-perc-sc-ō* comme *poscō* de **porc-sc-ō*. *Compescō* semble formé secondairement sur *dispescō* : tenir séparé, diviser. Attesté depuis Varron ; synonyme de *disiungō*, usité surtout dans la langue impériale ; *impescō*, P. F. 96, 13, qui l'explique par un faux rapprochement avec *pāscō*.

Pas d'étymologie connue.

pardus, -ī m. : (léo)pard. Emprunt au gr. πάρδος attesté depuis Lucain ; de même, *pardalis, -is* f. = πάρδαλις.

Dérivés : *parda* f. et *pardalium* (Plin.), *-licus, -linus* ; *leopardus, -dalis*. Passé en germanique : v. h. a. *pardo*, all. *Pardel*.

parēns, -entis c. : « père » ou « mère », au pluriel **parentēs, -um** « les parents », c'est-à-dire « le père et la mère » ou les « pères et mères » (collectif) ; cf. en gr. ὁ τεκών, ἡ τεκοῦσα, οἱ τεκόντες. Le mot, surtout au singulier, appartient à la langue littéraire, à laquelle il fournit un substitut « noble » de *pater* et de *māter*, comme *genitor, genetrīx* ; dans l'usage, c'est le pluriel qui est le plus fréquent. *Parēns* s'emploie indifféremment comme féminin ou comme masculin ; cf. Merle Middleton Odgers, *Latin « parens », its meaning and uses*, Ling. Soc. of America, Language Dissertation, III, 1928. La loi dite de Servius Tullius porte : *si parentem puer uerberit, ast olle plorassit parens, puer diuis parentum sacer estod*, où *parentem* semble vouloir dire « un de ses parents » (le père ou la mère).

A l'époque impériale, *parentēs* s'emploie, comme *patrēs*, pour désigner les ancêtres, et même les « parents » (*propinquī*), frère et sœur, etc. ; cf. *nisi forte parentes militari uolgarique sermone cognatos et affines nominat*, Hieron., Apol. adu. Ruf. II, d'où *parentēla* (d'après *clientēla*, Capitol., Gord. 23). Ancien, usuel. Panroman. Cf. M. L. 6233, *parens, parĕntes*, et 6234, *parĕntātus* « parenté ».

Dérivés : *parentō, -ās* : faire une offrande ou un sacrifice aux *dī parentēs* ; cf. lettre de Cornélie à son fils, Tibérius Gracchus : *ubi mortua ero, parentabis mihi et inuocabis deum parentem*. — *Parentālis*, d'où *Parentālia* (cf. *dēnicālēs*) ; *parentīuus* (tardif), etc. V. H. Wagenvoort, *Stud. i. Röm. Liter. Cult. u. Rel.*, Leyde, 1956, 290 sqq., et M. Leumann, Gl., 36, 148 sqq.

V. *pariō*.

pāreō (et *parreō*, attesté et blâmé par Fest. 262, 16, *parret quod est in formulis debuit et producta priore syllaba pronuntiari, et non gemino r scribi, ut fieret paret... ut comparet, apparet* ; cf. P. F. 247, 15, *parret significat apparebit* (de **parrō?*), **-ēs, -uī, -itum, -ēre** : paraître, apparaître. Dans la langue du droit, *pāret* = *uidētur* ; e. g. Gai., Inst. 3, 91, *si paret eum dare oportere*. Spécialisé dans le sens de « être présent à l'ordre de quelqu'un » (*pārēre dictō alicuius* ; cf. *obsequī*), par suite « se soumettre, obéir » (souvent joint à *oboedīre, audientem esse*), d'où *pār(i)entia*, Cod. Theod., d'après *oboedientia*. Ancien (Enn.), usuel. Panroman. Toutefois, en dehors de la forme impersonnelle *pāret*, qui est de la langue du droit, la langue classique n'emploie le verbe qu'avec le sens d' « obéir », tandis que la langue parlée connaît le sens de « paraître » ; cf. Vulg., Math. 20, 30, *parebit signum filii hominis in caelo*. Les langues romanes n'ont conservé que le sens de « paraître, paroir », M. L. 6235, réservant à *oboedīre* celui d' « obéir ». Elles ont aussi gardé l'inchoatif *pārēscō*, qui est attesté dans un texte tardif (Anonym. Med., éd. Piechotta 136). M. L. 6237. En celtique, le gallois a *para* « pāreō ».

Composés : *appāreō* (= ἀνα- ou ἐπι-φαίνεσθαι) : 1° apparaître, être visible (sens physique et moral) ; *appāret* « il est visible [que] » ; 2° sens technique, Serv., Ae. 12, 850, *apparent : uidentur, praesto sunt ad obsequium ; unde etiam apparitores constat esse nominatos*. Ancien, usuel, classique. M. L. 535 ; *appārēscō* (tardif, IIIe/IVe siècles ap. J.-C. ; appartient surtout à la langue de l'Église), M. L. 536 ; *appāritor* « appariteur » subalterne attaché à la personne d'un magistrat qu'il accompagne ; joint à *uiātor*, CIL I^2 198 ; de là *appāritōrius* ; *appāritūra* ; *appāritiō* : 1° fonction d'appariteur ; puis « fonction, ministère » ; 2° dans la langue de l'Église = gr. ἐπιφάνεια, M. L. 538 ; *appārentia* : 1° présence, synonyme de *appāritiō* dans la langue de l'Église ; 2° apparence (IVe siècle ap. J.-C.) ; cf. Firm., Math. 5, 8, *homines bonae apparentiae* ; *compāreō* « apparaître » et « comparaître » ; *dispāreō* (Cassiod., Greg. Tur.) et **dispārēscō*, M. L. 2674 ; *impārēns* « non parens, h. e. oboediens », P. F. 96, 22.

Pas d'étymologie sûre. Il n'est pas aisé de concilier l'ā de *pāreō* avec les formes de gr. πεπαρεῖν « montrer ».

pār(r)icīda(s), -ae m. ; **pār(r)icīdium, -ī** n. : *parrici⟨di⟩ quaestores appellabantur qui solebant creari causa rerum capitalium quaerendarum. Nam parricida non utique is qui parentem occidisset dicebatur, sed qualemcumque hominem indemnatum. Ita fuisse indicat lex Numae Pompili regis his composita uerbis* (12) ; « *Si quis hominem liberum dolo sciens morti duit, parricidas esto* », P. F. 247, 19. — Ancien, classique. De là : *parricīd(i)ālis* (époque impériale) ; *parricīdātus* (Caelius ap. Quint. 1, 6, 44) ; *parricīdō, -ās* (Fulg.).

Quel que soit le sens étymologique du premier élément du composé, les Latins l'ont rapproché de *pater, parēns* ; cf. Cic., Rosc. Am. 25, 70 ; Mil. 7, 17 ; Phil. 3, 7, 18 ; Tusc. 5, 2, 6 ; Quint. 8, 6, 35, etc. Le mot a désigné dans la langue juridique de l'époque impériale le « meurtrier d'un parent » ; cf. Paul., Sent. 5, 24, 1, *lege Pompeia de parricidiis tenetur qui patrem, matrem, auum, auiam, fratrem, sororem, patruelem, matruelem, patronum, patronam... occiderit*, et en particulier le « parricide ». Les gloses l'expliquent le plus souvent par πατροκτόνος, *qui patrem occidit siue matricida*, quoique certaines le rattachent à *pār, paris* « *qui homines occidit pares natura* ». Sur *pāricīda* a dû être formé *homicīda*. *Pāricīdās* est formé comme *hosticapās* ; cf. gr. νεανίας.

Il est difficile d'expliquer phonétiquement le passage de **patricīda* supposé à *pār(r)icīda*. Aussi le premier terme est souvent rapproché de gr. dor. πᾱός « parent » par les étymologistes modernes. J. Wackernagel, Gnomon 6 (1930), p. 449, critique ce rapprochement qui ne satisfait pas et, rapprochant les formes de moyen indien *posa-, purisa-, puruṣa-*, qui supposent skr. **purṣa-* « homme », fait dériver *parri-* de **parso-* ; *parricīda* voudrait dire « meurtrier d'un homme », ἀνδροφόνος. L'incertitude du sens ancien rend douteuse toute étymologie. V. Gernet, R. Phil. 63 (1937), p. 13-29 ; M. Leroy, *A propos de pār(r)icidas*, Latomus, VI, 1947, p. 17, et J. B. Hofmann, *Lat. etym. Wört.*, s. u.

pariēs (quelquefois scandé *parjēs*, cf. *abiēs*), **-ĕtis** m. : mur de maison, paroi ; mur d'entredeux, mur mitoyen ; de là les proverbes comme *tua res agitur, paries cum proximus ardet*, Hor., Ep. 1, 18, 84 ; *utrosque parietes linere*, etc. *Parjēs* a abouti dans la langue populaire à **parēs* (cf. *pareticulus*, Inscr. christ., Diehl 3646), d'où une flexion **parēs, parētis* (avec généralisation de la longue — ou plutôt de la voyelle fermée — du nominatif et passage au genre féminin), attesté par les langues romanes ; cf. M. L. 6242 ; B. W. sous *paroi*. Ancien (Enn., Cat.), usuel. Panroman. Britt. *parwyd*.

Dérivés : *parietinus* : de mur ; au pluriel *parietinae* « murs délabrés, ruines, débris », M. L. 6244 ; *parietālis* ; *parietārius* ; *parietāria* « pariétaire ». Cf. aussi **parietāna*, M. L. 6243.

Aucun rapprochement net. Il est tentant de rapprocher lit. *tveriù, tvérti* « embrasser » (si **tw-* peut donner *p-* en latin, cf. *aperiō?*) ou v. sl. *prěti* « appuyer », *podŭpora* « appui ». On compare aussi v. isl. *sparri* « chevron », etc. Mais ce ne sont que des possibilités.

Parīlia : v. *Palēs*.

pariō, -is, peperī (fal. *pepara⟨i⟩*), **partum** (mais participe *paritūrus* sans doute d'après *oritūrus*, cf. *nascitūrus, moritūrus*), **parere** (et archaïque *parīre* ; un futur *parībō* dans Enn.) : enfanter, mettre au monde. C'est le sens usuel et classique ; mais le sens ancien doit être « procurer » ; le verbe, en effet, s'emploie de tous animaux : *gallinas teneras, quae primum parient, concludat*, Caton, Agr. 89 ; des plantes : *ut sarmentum in pariendis colibus uires habeat maiores*, Varr., R. R. 1, 32, 3, comme de toutes espèces d'acquisitions ou de produits : *neu tibi aegritudinem, pater, parerem, parsi sedulo*, Plt., Tri. 316 ; *parere sibi maximam laudem*, Cic., Off. 2, 13, 47 ; *obsequium amicos, ueritas odium parit*, Tér., An. 68 ; cf. *parta, -ōrum* n. pl. « les biens acquis » ; *multa bona bene parta habemus*, Plt., Tri. 347. D'où la glose : *partam* : ποριϲθεῖϲαν. On voit se manifester la parenté avec *parō, -ās* (qui est à *pariō* comme **-capō* [dans *oc-cupō*] à *capiō*, etc.), parenté qui était encore sentie des Latins, cf. Sall., Iu, 31, 17, *quod maius dedecus est parta omittere quam omnino non parauisse* ; et Plt. qui, à côté de *partus* cité plus haut, emploie *parātus*, e. g. Ru. 38, *rem bene paratam comitate perdidit*. Le sens de « procurer, produire » apparaît encore dans les composés : *comperiō* « découvrir, se rendre compte », joint à *quaerere*, Tér., An. 90, *quaerebam, comperiebam*, où le préfixe *com-* marque l'aspect déterminé, qui ne doit pas se rattacher à *experior* ; *reperiō, -īs, -īre*, avec passage à la 4e conjugaison, comme dans *amicīre*, « trouver » (souvent synonyme pur et simple de *inueniō*, cf. Plt., Au. 620-621 : *perscrutabor fanum, si inueniam uspiam | aurum... sed si repperero* ; Quint. 5, 10, 116, *reperire difficilius quam, cum inueneris, argumentis adiuuare*), mais dont le sens premier est « se procurer », cf. Cés., B. G. 1, 53, 2, *perpauci... lintribus inuentis salutem sibi reppererunt*, leçon de tous les manuscrits qu'il est inutile de corriger en *pepererunt* avec Heinsius ; cf. Cic., Verr. 2, 1, 4, et Tite-Live 25, 7, 11. Sur le caractère littéraire de *reperiō* et sa disparition dans la langue vulgaire, v. E. Löfstedt, *Philol. Comm. z. Peregr. Aeth.*, p. 232 sqq. ; la forme tardive *repperiō* a été influencée par le parfait ; de là *reppertor* à basse époque. C'est par une spécialisation analogue à celle qui s'est produite pour *ferre* que *pariō* a pris le sens de « procurer un enfant au mari » le plus souvent avec un datif d'intérêt « enfanter », sens maintenu dans les langues romanes, où le mot est représenté, cf. M. L. 6236, et en celtique, dans gall. *peri* ; d'où *partus, -ūs* m. (gĕn. arch. *partī, partuis*) « enfantement » et « produit du ventre », « enfant » (cf. *fētus* ; Gaius, Inst. 1, 78, *partus uentrem sequitur* ; Cic., Tu. 3, 27, 79, *bestiae pro suo partu propugnant*), M. L. 6260 a ; on trouve, du reste, aussi *partus* employé en parlant des plantes, Varr., R. R. 1, 8, 7, et un composé privatif *expartus*, comme *effētus* (Varr.) ; *parturiō, -īs* : accoucher, et ses dérivés ; *parēns, parentēs* (v. ce mot) ; dans la langue archaïque, *partiō, -ōnis* ; *partitūdō*, cf. Non. 217, 28 (d'après *aegritūdō?*) ; *partūra* (Varr. ; comme *nātūra*) ; *partuālis* (Tert.) ; *Partula* « dea partūs » ; *puer-pera*, d'où *puer-*

perium; et les composés en *-parus* d'après les modèles grecs en -τόκος (v. *ōuum*) : *prīmi-*, *ōui-*, *uīui-parus*. Sur un substantif **properiēs* (Festus 280, 7 L.), v. F. Muller Jzn., Mnem. 68, 1930. Cf. aussi *Propertius*.

V. *parō*, *pars*, *pauper* et *opiparus*.

La notion de « mettre au monde » n'a pas d'expression connue en indo-européen ; le groupe de *gignō*, *nāscor* a un caractère juridique et social, non physique. La parenté de *parāre* (v. ce mot) et le sens général de *parēns*, qui s'applique au père comme à la mère, montre que le sens initial de *pariō* n'est pas l'enfantement par la mère. De même, gr. τεκεῖν a dû signifier à l'origine « produire ».

L'ancien participe *parentēs*, qui équivaut à οἱ τεκόντες, doit être une forme d'un thème, peut-être athématique, qui n'a pas survécu ; cf. *sententia* en face de *sentiō*. L'irlandais semble avoir le subjonctif en *-ā-* correspondant : *r-a-æra* « qu'il accorde », à côté du prétérit *ro-ír*, etc. ; v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 513. Le grec a un aoriste ἔπορον « j'ai procuré » qui suppose un ancien thème de type athématique à vocalisme radical *o*, passé au type thématique ; à côté, on a πέπρωται (πεπρωμένη « la destinée », cf. *Parca*). Avec vocalisme *e*, le lituanien a *periù*, *perė́ti* « couver ». Le mot *pars* ne saurait s'expliquer directement : *-ar-* serait peu explicable, comme l'est, du reste, irl. *rann* « part » (cf. Pedersen, l. c., II, p. 52) ; il est fait sans doute sur les formes verbales telles que *pariō*, *parō*. La racine est dissyllabique ; cf. skr. *pūrtám* « salaire ».

parma, -ae f. : bouclier rond. Déjà dans Enn.

Dérivés : *parmātus, -a, -um* ; *parmārius* : fabricant de boucliers ; *parmula* ; *parmulārius* : gladiateur thrace, armé d'un bouclier rond.

Selon M. Niedermann, *Essais d'étym. et de crit. verb. lat.*, p. 36 sqq., *parma* serait une forme refaite secondairement sur *parmula*, lui-même issu par dissimilation de **palmula*, diminutif de *palma*. Mais *parma* est plus anciennement attesté que *parmula*, la dissimilation supposée est sans autre exemple et, enfin, le sens fait difficulté. Sans doute emprunté, comme maint nom d'armes. Mais l'hypothèse d'un emprunt au celtique ne repose sur rien.

parō, -ōnis m. : barque, cf. P. F. 248, 22. Emprunt au gr. παρών comme le composé *myoparō* ; cf. Non. 534, 16. Diminutif : *parunculus* m.

parō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : 1° « préparer » et « se préparer, faire des préparatifs » (sens positif et absolu) ; cf. Sall., Iu. 76, 4, *contra haec oppidani festinare, parare* ; T.-L. 42, 52, 2, *iussis militibus ad iter parare* ; Cés., B. C. 1, 83, 4, *munitiones institutas parat efficere*, à côté de *sē parāre* (*ad* ou datif) ; 2° faire effort pour se procurer (intensif duratif en *-ā-* de *pariō*), d'où par suite « se procurer », et en particulier « acquérir pour de l'argent », *serui aere parati*, Sall., Iu. 31, 11 ; d'où « acheter » : *cogito interdum trans Tiberim hortos aliquos parare*, Cic., Att. 12, 19, 1 ; cf. le composé d'aspect « déterminé » *comparāre*, ital. *comprare* (de **comperāre*). Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain, dans des acceptions diverses ; cf. fr. *parer*, v. fr. *comperer*. M. L. 6229. Celtique : britt. *parawd* « parātus » et *darparu* « praeparō ».

Les dérivés de *parō* sont rarement employés ; ce sont les dérivés des composés qui sont usuels ; on trouve : *parābilis* (classique) ; *parātus* (Cic., Fin. 5, 19, 53 ; Sall. ap. Gell. 2, 27, 2 ; surtout Ov. et Tac.), remplacé par *apparātus* ; *parātiō* (Afr., Sall., Dig.), remplacé par *comparātiō*, *apparātiō* ; *parātūra* (Tér., Vulg.) ; *parātor* (St Aug.) ; *parātārius* (Apic.). Par contre, l'adjectif *parātus* « prêt à, préparé à » est usuel, ainsi que son contraire *imparātus*.

Composés : **anteparō*, M. L. 500 a ; B. W. *emparer* ; *apparō* : « préparer » et « se préparer », e. g. Cés., B. G. 7, 26, 3, *hoc facere noctu apparabant*, M. L. 534 et 537, **appariculāre* ; *apparātus, -ūs* m. : « préparation » et « apprêt » (sens concret) ; *apparātiō, -tor, -tōrium* : « lieu où l'on prépare, sacristie » (latin ecclésiastique), *-tūra* (Gloss.), *-mentum*, ἅ. λ., CIL XII 1567 ; *comparō* : [se] préparer ; acquérir, acheter, M. L. 2094 ; *comparātiō*, *-tor* (latin juridique) = συνωνητής ; *-tīcius* (Tert.) = *emptīcius* ; *disparō* : séparer (depuis Plt.) ; *disparāscō* (Claud. Mam.), britt. *disperod* ; *imperō* (v. ce mot) ; *praeparō* : préparer ; *praeparātiō*, etc. ; *reparō* : 1° se procurer de nouveau (cf. *recuperō*), *r. āmissās rēs*, ou se procurer par échange ; 2° réparer, restaurer (= *reficere, recreāre*), M. L. 7214 ; *reparātiō, -tor, -bilis* (et *ir-* = ἀνανέωτος).

sēparō (*sēperō*, ɪᴠe siècle) : séparer, conservé dans les langues romanes avec différents sens spéciaux, dont fr. *sevrer*, M. L. 7826 ; *sēparātim, -tiō, -tor, -trīx, -tīuus, -tus, -ūs* ; *sēparābilis* (Cic.), d'où *īnsēparābilis* = ἀδιαχώριστος (époque impériale), *īnsēparābilitās*, *īnsēparātus* (langue de l'Église) ; **dissēperāre*, M. L. 2689 ; *sēpār*, v. *pār*.

Les langues romanes supposent aussi **imparō* « prendre en possession », cf. M. L. 4293. Les formes du type ital. *comprare* et fr. *sevrer* remontent aux formes phonétiques avec apophonie **comperāre*, *sēperāre*, tandis que les composés de la langue écrite ont conservé ou rétabli partout l'*a* de *parāre*, sauf dans *imperō*, *imperium*, dont la parenté avec *parō* n'était plus sentie. Cf., à ce point de vue, *adamās* et *adimās* et les représentants romans de *elephantus*. Mais, dans le cas présent, l'existence de *comperāre* a pu être favorisée par le désir d'éviter l'homonymie avec *comparāre* (de *pār*) ; *sēperō* peut être analogique de *comperō*.

V. *pariō*.

parochia (*parroc(h)ia*), **-ae** f. : paroisse (latin ecclésiastique). Déformation du gr. παροικία peut-être sous l'influence de πάροχος « pourvoyeur public » (Cic., Att. 13, 2, 2). Une dissimilation comparable à celle de *augurium* en *agurium* ; cf. *diocēsis* de διοίκησις, a pu jouer un rôle ici, comme le signale M. Niedermann.

Dérivés tardifs : *parochēnsis* « de la paroisse » ; *parochiālis*, *-chitānus*. Cf. M. L. 6249 et 6250, *parochus*. Irl. *parche*. V. Blaise, s. u.

paropsis, -idis f. : petit plat. Emprunt (Pétr.) au gr. παροψίς. Var. : *paroxis*, etc. ; v. Vendryes, BSL 25, 42.

parra, -ae f. : oiseau de mauvais augure, mal déterminé : mésange ou orfraie? Attesté depuis Plt. Apparenté sans doute à :

pārus, -ī m. : sorte de mésange (Auct. Carm. Philom. 9). Un dérivé de *parra* est demeuré dans quelques dialectes romans. M. L. 6251.

L'ombrien parfam, *parfa* « parram » indique un ancien **parsā*. Le rapprochement avec gr. ψάρ « étourneau » ou avec gr. σποργίλος « moineau », got. *sparwa* « moineau », etc., n'a aucune précision, parce qu'il s'agit de termes populaires dont la forme est instable ; v. *passer*.

pars, -tis (thème en *-i-* : anc. abl. *partī*, gén. pl. *partium* ; cf. aussi *partim*) f. : part accordée à un individu sur un ensemble ; cf. *partiārius colōnus*, *lēgātārius* ; *particulō* : *-ones dicti sunt coheredes quod partes patrimonii sumant*, Non. 20, 6 ; *particeps* ; partie d'un ensemble, cf. *parte* « en partie », *prō parte* (*meā*, *tuā* ; *prō uirilī parte*) ; *in partem*, etc., correspondant aux expressions grecques μέρος τι, κατὰ μέρος, μέγα μέρος, etc. Par dérivation, « côté » et « sens, direction » (fr. *de toutes parts*) : *is nunc in aliam partem palmam possidet*, Plt., Mo. 32. *Pars* a pris des sens spéciaux dans les langues techniques ; il désigne, par exemple, les « parties du corps » et, par euphémisme, spécialement les « parties sexuelles » (τὰ τοῦ σώματος μέρη) ; les « parties d'un nombre » : *duae partēs* « les deux tiers » (τὰ δύο μέρη), etc. Au pluriel *partēs*, dans la langue théâtrale, désigne les « parties » d'une pièce confiée à un acteur, d'où le « rôle », *partēs agere*, sens qui s'est élargi en passant dans la langue commune, où *partēs* est souvent joint à *officium*, *mūnus*. Dans la langue de la politique, *pars* c'est « le parti » (comme gr. μέρος, μερίς) : *cum non liceret mihi nullius partis esse*, Cic., Fam. 10, 31, 1 ; dans ce sens, il est souvent employé au pluriel : *partēs*, qui, dans Salluste et Tite-Live, désigne le parti d'opposition, en particulier le parti populaire, *partēs populārēs*, par opposition à *factiō*, la caste noble. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6254. Sur irl. *cert*, *part*, britt. *parth*, v. Vendryes et Loth, s. u.

Dérivés et composés : *particula* : parcelle (issu de **partĭcĕlla* que supposent les formes romanes, cf. M. L. 6257) ; et, en grammaire, « particule » (= gr. τὸ μόριον) ou « partie d'une phrase » ; de là : *particulātim* (opposé à *summātim*), *particulāris* (Apul. ; opposé à *ūniuersālis*), *-itās*, *-iter* ; *particulātiō* (Mart. Cap.) ; *particulō* (v. plus haut).

partior, -īris, -ītus sum (et *partiō*) : partager, M. L. 6259, B. W. *partir* ; d'où *partītiō* (= μερισμός et διαίρεσις), M. L. 6260 ; *partītor* ; *partiārius* (Tert.) ; *partīlis*, *partiālis*, *partītim* et *partiātim*, tous très tardifs ; *partībilis* = μεριστός (Boèce), etc. ; *dispertiō* (*-tior*), ancien, classique, M. L. 2679 (**dispar-*) ; *impertiō* (plus fréquent que *impertior*) « faire part de ; donner une part de », attesté en roman sous la forme *impartīre*, M. L. 4294 ; *impartībilis* (tardif = ἀμερής) ; *impertīlis* (id.) ; *bi-*, *tri-partītus* (*-pertītus*), etc., adjectifs créés sur le type gr. διμερής, τριμερής qui remplacent dans la langue classique le vieux type *bifārius* et sur lesquels ont été faits postérieurement *bi-*, *tri-pertiō*, *-īs*, *bi-pertītiō*, etc. ; *com-*, *dē-*, *dis-*, *suppartior* (ou *-partiō*), tous rares et tardifs.

particeps, -cipis adj. : primitivement, sans doute, « qui prend une part (du butin) », par opposition à *prīnceps*, cf. Plt., Men. 135, Most. 312 ; puis, dans la langue commune, « qui prend part à », M. L. 6258 ; *participor, -āris* (*-cipō*) : faire participer, donner une part de, partager ; *participium*, *-cipātiō*, *-cipātus*. En grammaire, *participium* (Varr., L. L. 8, 58), *participiālis* (*-pālis*) ont servi à traduire gr. μετοχή, μετοχικός. Composé : *comparticeps* = συμμέτοχος (Ital.).

expers, -tis m. : qui n'a pas sa part de, exempt de.

Une locution adverbiale *dē parte* est demeurée dans quelques parlers romans. M. L. 2570.

V. *pariō*. La parenté de *portiō* est douteuse.

***partecta, -ōrum** n. pl. ; étage supérieur du cirque (?). Mot seulement attesté (deux fois) dans les Chronographes de l'année 354 ap. J.-C. V. Osthoff, IF VIII 27 ; Kretschmer, Glotta X 158[1].

parthicus, -a, -um : adjectif dérivé du nom des Parthes ; *-a pellis* : parchemin, Dig. 39, 4, 16, § 7 ; v. fr. *parche*, M. L. 6256.

parturiō : v. *pariō*.

parum : peu, d'où « trop peu », souvent opposé à *nimis*, *nimium*, e. g. Cic., Or. 22, 73, *magis offendit nimium quam parum*, le sens de « peu » étant réservé à *paucus*, *paulum*. Ancien, usuel. Non roman.

Parum est la forme phonétique du neutre de *paruus* (cf. *parum praedicāre* en face de *paruī facere*) qui est demeurée parce que, employée comme adverbe, elle s'est séparée de l'adjectif et n'a pas été normalisée dans la flexion.

Parumper : un peu de temps, en peu de temps. Cf. *nūper*, *paulīsper*, *semper*.

V. *paruus*.

pārus : v. *parra*.

paruus (*paruos*), **-a, -um** : petit. Les formes phonétiques seraient **parus*, **parua*, **parum* ; *paruos*, *paruus* (*-uom*, *-uum*) ont été maintenus ou refaits d'après les autres cas où l'*u* se trouvant devant voyelle autre que *ŏ* se maintenait ; v. *parum*. Comparatif et superlatif empruntés à un autre thème : *minor*, *minimus*. *Paruior*, *paruissimus* sont extrêmement rares (Cael. Aur.), comme en gr. μικρότερος, μικρότατος. Il en est de même du substantif dérivé *paruitās*, qui semble bien créé d'après μικρότης. Attesté de tout temps. Mais tend à être remplacé par des formations nouvelles (ainsi l'auteur du *de Bello Hispaniensi* n'emploie que *minūtus*, qui est panroman ; d'autres auteurs tardifs préfèrent *modicus* ; les langues romanes ont, en outre, des formes d'origine obscure qui remontent partiellement à **pīkk-*, **pis-*, **pit-*, **pūt-*, M. L. 6494 ; B. W. *petit*). Non roman (comme *magnus*), sauf dans des formes qui remontent au diminutif :

paruolus (*paruulus*) : tout petit. Employé substantivement dans la langue populaire comme terme d'affection pour désigner un enfant ; cf. Vulg., Isa. 9, 6, *paruulus enim natus est nobis*, sens conservé par le prov. *paruol*, M. L. 6262.

paruulitās (latin ecclésiastique).

Composés artificiels : *paruīpendō*, tardif, ancien juxtaposé ; *paruibibulus*, *paruicollis* (= μικροτράχηλος) (Cael. Aur.), *paruiloquium* (Boèce).

V. *paucus*.

pasceolus, -ī m. : *ex aluta sacculus*, Non. 151, 10.

Emprunt ancien et populaire (Plt., Caton) au gr. φάσκωλος, avec influence de *phaseolus*, auquel l'objet devait ressembler par sa forme.

pascha, -ae f. (*pascha, -atis* n.) : Pâque. Transcription du grec indéclinable πάσχα, lui-même transcrit de l'hébreu ; passé dans les langues romanes avec influence de *pascua* (cf. B. W. s. u. ; M. L. 6264). Celtique : irl. *casc*, britt. *Pasc*, et germanique : got. *pāska*, etc.

Dérivé : *pascālis*. V. Blaise, s. u.

pāscō, -is, pāuī, pāstum, pāscere : sens général « nourrir, engraisser, repaître » (propre et figuré ; cf. Varr., Men. 546, *ac mammam lactis sugentem pascere pupum* ; Pétr. 57, *uiginti uentres pasco* ; Cic., Verr. 2, 5, 26, 65, *alicuius cruciatu... oculos pascere*) ; plus spécialement, le sens de « nourrir » étant réservé à *alō*, « faire paître » (les troupeaux) et « paître » (transitif et absolu ; dans ce dernier sens, plus fréquent sous la forme médio-passive *pāscor*). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6263 ; B. W. *paître*. Britt. *pasg, pesci*?

Dérivés et composés : *pāscuus* : propre au pâturage (*p. ager*, par opposition à *aruus*) ; *pāscuum* : pâturage, M. L. 6265 ; *pāscuālis*, Vulg. 3 Reg. 4, 23 ; *pascuōsus* ; *compāscuus* « de pâturage commun » ; *pāstiō* (rare et technique) « pâturage, pâture », M. L. 6278 ; *pāstālis*, employé par Caton, d'après Fest. 280, 14 ; *pāstor* « pâtre, pasteur », M. L. 6279 ; *pāstōrālis* ; *pāstōricius*, M. L. 6281 ; *pāstōrius* (cf. **pāstōria* « entrave qu'on met aux bêtes aux pâturages », M. L. 6280 ; **impāstōriāre*, M. L. 4295 ; B. W. *empêtrer*) ; *pāstūra* (Pall.), M. L. 6282 ; *pāstus, -ūs*, M. L. 6283 ; *pāscitō, -ās*? qu'on lit peut-être dans Varr., R. R. 3, 16, 19 (var. *pastitant*).

pābulum : proprement « ce qui sert à nourrir ou à faire paître ; nourriture, fourrage » et, tardif, « fait de manger » (comme *pōculum* « fait de boire »), cf. Niedermann, Emerita XII, 1944, p. 76 ; M. L. 6131 (sur l'ital. *pacchio, pacchia*, v. M. L. 6153 b) ; *pābulāris* ; *pābulor, -āris* « aller au fourrage » et ses dérivés.

compāscō « faire paître en commun » ; *compāscuus* ; *dēpāscō* « mener paître » ; *dēpāscor* « aller paître, se repaître » ; *dēpāstiō* ; *ēpāstus* « dont on s'est repu » (Ov., d'après *ēpōtus*) ; *impāscor* « paître dans » ; *impāstus* « non repu » (Vg., Luc., d'après ἄβοσκής de Nicandre) ; *perpāstus* « bien repu » ; *repāscō*, M. L. 7216.

Cf. *pānis*?

Il faut séparer le groupe des mots signifiant « garder (le troupeau) » ; l'*ō* du gr. πῶυ « troupeau » ne saurait alterner avec *ā*. Il y a, en revanche, une racine de forme **pāt-/*pət-* dans got. *fodjan* « τρέφειν », gr. πατέομαι « je mange » et v. h. a. *ka-vatōt* « pāstus », *fatunga* « fait d'engraisser, de nourrir ». Les deux formes **pā-* de *pāscō, pāuī, pābulum*, et *pās-* de *pāstus, pāstor*, qu'on observe en latin, représentent, l'une, une forme non élargie et l'autre, une forme élargie par *s* de la même racine. Cette forme n'est attestée nulle part, à moins qu'on ne la cherche dans la forme à *-þ-* du germanique : v. angl. *fōþor* « pâture (d'animaux) », ce que rien n'oblige à faire. Le v. sl. *pasǫ* « je fais paître » peut appartenir à la racine qui figure dans gr. πῶυ, etc., et l'on n'en saurait tirer un parti certain pour *pāscō*.

passer, -eris (forme vulgaire *passar*, cf. *ansar*) m. : 1° moineau ; 2° autruche, cf. gr. στρουθός ; on trouve aussi *p. marīnus* ; 2° poisson plat, plie. Sert aussi comme terme de tendresse et de surnom, comme le correspondant grec. Ancien (Plt.), usuel. Le mot, à basse époque, a été pris dans le sens de « oiseau » sans spécification, e. g. CGL V 459, 44 : *hirundo, nomen passeris*, sens qui se retrouve dans esp. *pajaro*, roum. *pásăre*. Panroman. M. L. 6268.

Dérivés : *passerīnus* ; *passarīna* « giroflée » ; *passerculus* (*-cula* f.) : petit moineau.

Aucun rapprochement net. Les noms d'oiseaux ont un caractère instable, parce qu'ils sont populaires ; v. *parra, merula, turdus*. Pour la finale, cf. *anser*.

***passernicēs** f. pl. : sorte de pierre à aiguiser. Mot transalpin, d'après Plin. 35, 165.

passim ; passum, passa ; passus : v. *pandō*.

passitō, -ās : crier (en parlant de l'étourneau) (Suét., Anth.).

pasta, -ae f. : pâte. Emprunt tardif (Marc. Emp.) au gr. πάστη, passé dans les langues romanes, cf. M. L. 6272, et son dérivé *pasticius*, M. L. 6273. Irl. *paist*, germ. *Paste*.

pastillum, pastillus : v. *pānis*.

pastināca, -ae f. : 1° panais, carotte (Plin.), M. L. 6275 ; 2° pastenague (poisson). Pour la formation, cf. *lingulāca*. Dérivé de *pastinum*?

pastinum, -ī n. : houe ; *uocant agricolae ferramentum bifurcum quo semina panguntur*, Col. 3, 18, 1 et 6. De là « action de houer » et « champ houé ». Technique ; M. L. 6277. Dénominatif : *pastinō, -ās* : houer (se dit surtout de la vigne), M. L. 6276 ; d'où *pastinātor, -tiō* et *repastināre*.

V. *pangō* ; cf. *pāla* de **păkslā*.

patagium, -ī n. : *est quod ad summam tunicam adsui solet, quae et patagiata dicitur, et patagiarii qui eiusmodi faciunt*, P. F. 246, 27. Emprunt au gr. *παταγεῖον, de πάταγος « bruit, claquement » (archaïque et postclassique).

patagus, -ī m. (*-gō* f.) : *morbi genus*, P. F. 247, 1. Emprunt au gr. πάταγος (dans un fragment de Plaute). Cf. aussi dans les Gloses : *patago* : *est exulceratio oris, quod cum intumuerit, paene elinguem facit* ; et Plac., CGL V 37, 27, *pataginem, cum propter pituitam non facile labra mouent*. De là, sans doute, *patagīnō* (Pélag.).

***pataracina** n. pl. : ἅ. λ. dans Pétr., Sat. 41, 10, désignant sans doute un (ou des) vases à boire. Peut-être de πάταχνον avec influence de *patara*, doublet vulgaire de *patera*, et anaptyxe de type osque.

patella : v. *patina*.

patena, -ae f. : crèche, mangeoire (Vég.). Emprunt au gr. φάτνη, distinct de *patina*, qui provient de πατάνη. Germanique : all. *Pfaden*, etc.?

pateō, -ēs, -uī, -ēre : être ouvert ; par suite « être exposé ou accessible à » ; « être évident, manifeste » (opposé à *lateō*). Ancien, classique, usuel. Seul le participe *patēns* subsiste dans le logoudorien *padente*. M. L. 6288.

Dérivés et composés : *patulus* : « ouvert ; large, étendu, qui s'étale, M. L. 6302 ; d'où *prōpatulus* ; *in prōpatulō* ; *pator, -ōris* m. (Apul., Scrib.) ; *patibulum* (*-lus* m., cf. Non. 221, 13) : sorte de fourche ; et spécialement fourche sur laquelle on étalait les condamnés pour les frapper de verges ; de là *patibulātus* ; *patēscō, -is* ; *patĕfaciō, -factiō* (Cic.) ; *paticābulum* (?) ; *patidus* (Chiron) ; *Patulcius, -leius* ; **expatellāre*, M. L. 3034 ; *dis-* et *re-pateō* (*-tescō*) (tardifs). Cf. aussi *Patēla* (*Patella, Patellāna*), nom de la déesse qui présidait à l'ouverture de l'épi (Arn. 4, 7).

L'*a* de *patēre* représente une forme à degré zéro du vocalisme, attendue dans le type verbal en *-ē-* ; on a le même vocalisme dans hom. πιτνάς « étendant », πίτναντο « ils étendaient », osq. patensins « panderent », etc., en face de πετάσσαι, πετάσαι, d'où est sorti πετάννῦμι « j'étends ». La racine se retrouve dans av. *paθanō* « étendu », lit. *petỹs* et v. pr. *pette* « épaule » (pour le sens, cf. v. sl. *plešte* « épaule » de la racine de gr. πλατύς, etc.), v. isl. *faþmr* « longueur des deux bras étendus », gaél. écossais *aitheamh*, mesure de longueur. — Sans doute parent de *spatium* (v. ce mot), et peut-être de *pandō*.

pater, -tris m. : père. Terme générique, correspondant à *māter*, comme *pappa, tata* à *mamma*. Ce qu'indique *pater*, ce n'est pas la paternité physique, qui est plutôt indiquée par *parēns* et par *genitor*. *Pater* a une valeur sociale. C'est le chef de la maison, le *dominus*, le *pater familiās* ; c'est l'homme qui est un des représentants de la suite des générations, et l'on parle ainsi de *patrēs*. Ainsi s'expliquent *patrōnus, patrōcinium* et *patria potestās*. Aussi *pater* s'emploie-t-il comme terme de respect, en parlant des hommes et des dieux : *Iuppiter* ; *pater omnipotēns, pater Aenēas, patrēs cōnscripti, patrēs* (d'où *patrīcius*), *pater sacrōrum* ; *pater patrātus*, etc. Romulus est qualifié à la fois de *pater* et de *genitor* dans Ennius, A. 113. Usité de tout temps. Panroman (sauf roumain). M. L. 6289. Celtique : irl. *pater*, britt. *Pader* (noms de la prière qui commence par ce mot).

L'adjectif de *pater* est *patrius* « qui appartient au père », le père seul ayant le droit de propriété dans l'ancien droit romain comme, du reste, dans l'ancien droit indo-européen ; cf. *patria potestās, patria* (*terra*, d'après le gr. πάτρια γῆ Soph., etc.?). De *patria* la langue a tiré à basse époque *repatriō, -ās* « revenir dans sa patrie », conservé dans quelques dialectes romans, cf. M. L. 7217, et *patriōta* « compatriote », hybride à terminaison grecque, et *patriōticus*.

Paternus est une formation récente d'après *māternus, frāternus* ; *patrōnus* est sans doute analogique des autres formations en *-ōnus*, qui à l'origine étaient dérivées des thèmes en *-o/e-*, cf. *bellum/Bellōna* ; de même que *patrōnus*, on a *mātrōna* ; puis a été formé *patrōna*. Le type de *patrōnus, mātrōna* est peu représenté, non productif à l'époque historique ; le principal des mots qu'il comprend est *cǫlōnus* ; le *colōnus* a un *patrōnus*. D'autre part, *paternus*, soutenu par *māternus*, a éliminé peu à peu l'ancien *patrius*, qui ne s'est plus appliqué qu'à l'idée de « patrie » : *a patria patrium dicas, a patre paternum*, GLK VII 99, 18 ; 284, 18 ; 306, 26 ; Servius, Ae. 6, 33. Cf. le développement en grec de πατρῷος d'après μητρῷος au détriment de πάτριος, signalé par J. Wackernagel, Fest. Kägi, 40 sqq. *Patrius* n'est pas conservé dans les langues romanes ; le log. *padriu* « clair », M. L. 6299, est plus que douteux ; *paternus* n'a pas davantage subsisté, M. L. 6290 ; *patrōnus* est mieux représenté, M. L. 6300 (irl. *patrun*, savant). De *patrōnus* dérivent *patrōcinium* (formé comme *tīrōcinium, lēnōcinium*, etc.), d'où *patrōcinor* et, à basse époque, *patrōnālis, patrōnātus, -ūs* m. ; de *paternus, paternitās, -nālis* (latin ecclésiastique).

Patricus (uniquement dans Varron) est sans doute emprunté au grec (cf. CGL V 129, 59, *patricus, paternus graece*) : *cāsus patricus* « génitif » (Varr., L. L. 8, 66, 67) est la traduction de πτῶσις πατρική ; *patricē* (Plaute) = πατρικῶς, comme *graphicē* = γραφικῶς. *Patrīcius* « de père libre ou noble », dérivé de *patrēs* au sens juridique et politique, semble sans rapport avec le *patricus* historiquement attesté et se range dans la catégorie des dérivés en *-icius* de noms de magistrats : *tribūnicius, aedīlicius*, etc. Il est peu vraisemblable d'admettre qu'il ait existé, pour disparaître avant l'époque historique, un adjectif en *-icus*, du type *cīuīcus, hostīcus*, termes de la langue du droit public, dont *patrīcius* serait un dérivé. De *patriciolus* dérive irl. *patracain*. De *patricius* : *patriciātus, -ūs* : patriciat (Suét.).

Autres dérivés et composés : *patrītus, -a, -um* (cf. *auītus*), archaïque ; *patrimus* et *patrimis*, termes du rituel, cf. *mātrimus* (la quantité de l'*i* est incertaine) ; *patrimōnium* : patrimoine ; ensemble de biens appartenant au *pater familiās*, appelé aussi *rēs familiāris, familia pecūniaque* ; *patrimōniālis* ; *patrimōniolum* ; *patrāster, -trī* m. : beau-père, M. L. 6296, cf. *mātrāstra* ; *patrissō, -āre* (Plt., Ps. 402, Tér., Apul.) « *patris similis fio*, πατρῴζω », hybride formé sur le type grec en -ίζω ; *patruus* : oncle paternel (par opposition à *auonculus*) ; par extension : censeur sévère, grondeur ; *patruēlis* ; *compater* (langue de l'Église), M. L. 2096 ; B. W. *compère* ; britt. *compazr*.

Cf. encore **patrīnus* « parrain », M. L. 6298 ; B. W. s. u., passé en germanique : m. h. a. *pfeter* ; et aussi sans doute *patrāre*.

La valeur sociale, et par suite religieuse, de *pater* qu'on observe en latin est héritée de l'indo-européen. Dans le Ṛgveda, on lit plusieurs fois *pitā́* « pater » à côté de *janitā́* « genitor » ; et *pitā́* se dit de personnages divers, notamment *dyaúḥ*, nom du ciel lumineux (cf. lat. *Iuppiter*, ombr. Ju-pater) ; d'autre part, skr *pitáraḥ*, comme lat. *patrēs*, désigne les « ancêtres », et le mot a une valeur religieuse en même temps que sociale. La réduction partielle de *pitā* à *ptā, tā* dans les gâthās de l'Avesta ne peut s'expliquer que dans des groupes où **pəter-* figurant au second terme de juxtaposés tels que lat. *Iuppiter*, le *ə* se trouvait en syllabe intérieure et, par suite, s'amuissait en iranien. En grec, Thétis, qui est fille de Néreus, invoque Ζεῦ πάτερ, A 503 ; Agamemnon, B 371, dit Ζεῦ τε πάτερ καὶ Ἀθηναίη καὶ Ἄπολλον ; Δ 235, on lit πατὴρ Ζεύς hors de toute idée de génération ; on voit aussi que πατήρ est une désignation du chef d'un groupe, ici le groupe des dieux, et c'est ce sens qui était au fond de la formule πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε désignant Zeus. Le pluriel gr. πατέρες désigne les « ancêtres », ainsi Z 210 γένος πατέρων.

Cette valeur solennelle du mot *pəter- a eu pour conséquence une tendance à remplacer ce mot par un mot familier dans des langues qui représentent une civilisation déjà éloignée du type indo-européen : en gotique, c'est *atta* qui traduit πατήρ, et *fadar* ne figure que dans une appellation : *abba fadar* « ἀββᾶ ὁ πατήρ », Gal. IV 6. En slave, c'est le dérivé *otĭcĭ* de ce mot **atta* qui est la seule expression pour « père ». On conçoit que **pəter-* ait toujours été le terme employé dans les généalogies : Darius dit en vieux perse : *manā pitā Vištāspa* « mon père, c'est Vištāspa », etc. Cet emploi est général et a souvent déterminé un emploi de **pəter-* dans la langue courante. De là vient que *pater* est en latin un terme usuel pour désigner le « père » au sens actuel du mot français. On a de même p a t i r en osque, *athir* en irlandais, *hayr* en arménien, etc.

La flexion a été simplifiée en latin : à l'accusatif singulier on a skr. *pitáram*, hom. πατέρα, en face du datif skr. *pitré*, gr. πατρί. Mais, d'après *patrī*, *patre*, etc., le latin a généralisé *patr-* à tous les cas autres que le nominatif-vocatif singulier, et il a *patrem* comme *patrī*, etc. L'*e* du datif osq. P a t e r e í « Patrī » peut résulter d'une épenthèse.

Le dérivé *patrius* a des correspondants exacts dans véd. *pitr(i)yaḥ* « du père », gr. πάτριος ; cf. peut-être m. gall. *etrydd* « maison paternelle » (J. Loth, Rev. celt., 42, 349). Il n'existe rien de pareil près de *māter* et *frāter*, et ceci tient à la situation unique du « père » dans la famille indo-européenne. Le grec a des dérivés πάτρᾱ, πατρίς dont le latin n'a pas l'équivalent.

Patruus est à rapprocher de gr. πάτρως « frère du père » et de skr. *pitṛvyaḥ* (av. *tūiryō*, de **pturya-*), v. h. a. *fatureo* « frère du père » ; pour la forme, cf. gr. μητρυιᾱ « belle-mère ».

patera, -ae (*patara*, comme *camara*) f. : patère, sorte de vase large et plat, aux bords évasés, avec lequel on répandait le vin soit sur l'autel, soit sur la tête de la victime. Ancien (Plt.), classique. L'explication par *pateō* (Macr. 5, 21, 4 ; Isid., Or. 20, 5, 2) n'est qu'une étymologie populaire. Peut-être doublet de *patina*, influencé par *cratera*. De *patera* dérive le diminutif : *patella, -ae* f. : *-ae uasula parua picata, sacrificiis faciendis apta*, P. F. 293, 13. Demeuré dans les langues romanes (cf., entre autres, fr. « poêle », M. L. 6286 et 6287, **patellio*), mais a perdu son caractère religieux et, par le sens, se rapproche plutôt de *patina*. Irl. *padhal* ; britt. *padell*.

Dérivé : *patellārius* (Plt.).

***patēta** : genre de dattes caryotes (Plin. 13, 45). Mot étranger, transcription du gr. πατητός, Géop. 20, 9.

patina, -ae f. : bol, de terre ou de métal, servant à faire cuire les aliments ; objet de forme comparable, mangeoire ; sorte de pâte. Emprunt oral au gr. πατάνη. Ancien, classique. M. L. 6293.

Dérivé : *patinārius* : de ou à la casserole ; subst. *patinārius* : gourmand, lèche-plats (Suét.). V. *patera*.

patior, -eris, passus sum, patī (forme active *patiās* dans Naev., R[3] 67) : souffrir, être patient ou passif ; supporter. Même sens que le gr. πάσχω, dont il a emprunté certains emplois techniques, par exemple en grammaire : *modus patiendī, passīuus* (Quint.) = παθητικός ; en médecine : *patiēns* = ὁ παθών « le patient » ; *passiō* « maladie » (Cael. Aur.), etc. *Patī* est souvent opposé à *facere*, comme πάσχειν à δρᾶν. Comme le fr. « souffrir », a le sens de « supporter, permettre que » (suivi de la proposition infinitive). Ancien, usuel. Conservé dans quelques langues romanes ; cf. M. L. 6294, *patīre* (avec passage à la 4[e] conjugaison), et 6292, *patiēns* ; 6295, **patium*. Celtique : irl. *céss*, *paiss* « passiō »? ; britt. *peidio* « cesser »?

Dérivés et composés : 1° de *patiēns* : *patientia* ; *patienter* ; *impatiēns*, *-tienter* ; *impatientia* = ἀπάθεια (d'époque impériale) ; *patibilis*, terme de la langue philosophique (Cic.) « supportable », « sensible, capable de souffrir », remplacé dans cette acception par *passibilis* dans la langue de l'Église ; « passif » (par opposition à *actīuus*), et *impatibilis* (*impetibilis*) = ἀπαθής ; *passiō* : rare et tardif ; c'est surtout un mot du latin ecclésiastique pour traduire le gr. πάθος dans le sens de « passion » du Christ ; et de « passion », mouvement de l'âme (correspondant à classique *affectus*) avec une nuance péjorative. Il n'y a pas de substantif *passus*, sans doute pour éviter l'homonymie de *passus* « pas ». De *passiō* : *passiōnālis* (Tert., Cael. Aur.), *-nātilis* et *im-* ; *passīuus* : terme de grammaire (Quint., Charis., etc., d'où *passīuitās*) ou de la langue philosophique (Arn., Apul.). Dans le sens obscène « pédéraste passif », les Latins ont purement et simplement transcrit παθικός, comme ils l'ont fait pour κίναιδος, sans essayer de le traduire (cf. aussi *paedīcō*) ; *perpetior* : souffrir jusqu'au bout, endurer ; *perpessiō* (classique) ; *perpessīcius* (Sén.) « qui frequenter aliquid patitur » ; *compatior* : verbe du latin ecclésiastique (Tert., Ital.) qui traduit συμπάσχω ; *compassiō* (fréquent ; irl. *compáis*), *compassibilis*, opposés à *impassibilis*, *impassibilitās*, qui traduisent ἀπαθής, ἀπάθεια ; cf. Tert., adu. Prax. 29, p. 286, 9, *si impassibilis est pater, utique et incompassibilis ; aut si compassibilis, utique passibilis*. Très tardifs : *prae-*, *prō-patior*.

Le radical *pat-* de *patior* ne se retrouve exactement nulle part. On est tenté de rapprocher la racine **pē-*, **pō-* de gr. πῆμα « souffrance », ταλαί-πωρος « malheureux » qui existe près de πένομαι « je travaille péniblement », πόνος « peine », πένης et πενιχρός « pauvre », sans doute aussi, avec élargissement, πένθος, ἔπαθον, πέπονθα. *Patior* serait dérivé de **pătos* (**pət-os*), cf. *fateor*?

patrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre (rare dans Cic., n'est pas dans Cés.) : achever, mener à bonne fin, exécuter, conclure. Peut-être ancien terme rituel ; cf. T.-L. 1, 24, 6, *pater patratus ad iusiurandum patrandum, i. e. sanciendum, fit foedus*. Le *pater patrātus* était un des deux féciaux ou hérauts sacrés du peuple romain, qui reproduisait le costume de Jupiter Férétrien et portait le sceptre. *Patrāre* est sans doute le dénominatif de *pater*, comme *frātrāre* de *frāter*, *ministrāre* de *minister*. *Patrāre iūsiūrandum* « prononcer le serment en qualité de *pater* », *patrāre foedus*, *pācem* « conclure le traité, la paix en qualité de *pater* ». Le mot s'est dépouillé de son sens religieux à mesure que les cérémonies qu'il désignait sont tombées en désuétude. Souvent même, il a pris une nuance péjorative, cf. Quint. 8, 3, 44, ou, dans la langue familière, un sens obscène (comme *facere* ; cf. *expatrāre* = *effutuere*, ἅ. λ. Catulle 29, 16, et Schol. Pers. 1, 18, *patratio est rei uenereae consummatio*) qui l'a fait éviter par les puristes. Il en est de même de *patrātor*, *patrātiō*, tous deux rares, *patrābilis* (tardif) ; de *perpetrō*, *perpetrātor*, *-tiō*, *-bilis*. Par contre, *impetrāre* est très classique. Celui-ci s'est spécialisé dans le sens de « obtenir » ; le sens ancien apparaît encore dans Plt., Poe. 974, *incipere multo est quam impetrare facilius*, en face du sens classique, Cic., Lae. 20, 76, *in omni re considerandum est et quid postules ab amico, et quid patiare a te impetrari*.

Dérivés : *impetrābilis* (ancien) ; *impetrātor*, *-tiō*, *-tus*, *-ūs*, *-tīuus* (tous tardifs), M. L. 4306 a. L'abrégé de Fest., P. F. 253, 23, cite aussi *propetrare* : *mandare quid perficiatur ; nam impetrare est exorare, et perpetrare, perficere*.

V. aussi *impetriō*.

patruus : v. *pater*.

Patulcius : épithète de Janus, jointe à *Clūsius*, *Clūsīuius*, « *quia bello caulae eius patent, pace clauduntur* », Macr., Sat. 1, 9, 16 ; cf. Ov., F. 1, 129. Peut-être étymologie populaire ; cf. Bömer, éd. des Fastes, t. II, p. 23. Pour la forme, cf. *hiulcus*, *petulcus*?

***pau-** ; 1° **paucus, -a, -um** : peu, peu nombreux. Employé presque uniquement au pluriel : *paucī*, *paucōrum* (*paucum* dans Enn.), *pauciōrēs*, *paucissimī*, souvent substantivé, *paucī*, *pauca* ; les exemples du singulier sont très rares et avec des noms collectifs (Hor., A. P. 203 ; Gell. 20, 1, 31). Panroman, sauf roumain. M. L. 6303.

Dérivés et composés : *pauciēs* adv. ; *paucul*ī, *-ae*, *-a*, diminutif familier ; *paucitās* (classique, mais ne semble plus attesté après Quint.) ; *pauciloquium* (Plt. = ὀλιγομυθία).

2° **paullus**, puis **paulus, -a, -um** (au contraire de *paucus*, s'emploie uniquement au singulier) : petit. L'emploi comme adjectif est rare et archaïque (Tér., Titin., Varr.). On rencontre surtout le neutre *paulum* avec un génitif « un petit, un peu », et *paulō* (cf. *pusillus*). *Paullus* est, en outre, demeuré comme cognomen (et *Polliō*?).

Composés et dérivés : *paul(l)ātim* : peu à peu ; *paul(l)ulus* ; *paul(l)ulum* ; *paul(l)ulātim* ; *paul(l)īsper* (avec *I longa*, CIL VI 27788 ; cf. *aliquantīs-per*, *tantīs-per*) « un peu de temps ».

3° **pauxillus, -a, -um** « tout petit » ; *pauxillum*, *-ī* « un petit peu » (*per-* « un tout petit peu ») ; *pauxillīsper* ; *pauxillitās* ; *pauxillulus* : diminutifs familiers et expressifs, fréquents surtout dans la langue des comiques, et pour lesquels on trouve des graphies *pausillus*, *-lulus* (Plt., Sti. 163) influencées par *pusillus*.

Composés expressifs : *perpaucus*, *perpaulum*, *perpaul(l)ulus*, *perpauxillus* (Plt.).

Paucī est dérivé, avec suffixe *-ko-*, d'un mot qui figure aussi dans *paullus* et *pauper*, dans gr. παῦρος « en petit nombre, petit ; court » et dans got. *fawai* « ὀλίγοι » ; cf. sans doute aussi gr. φαῦλος « de qualité inférieure », dont le φ initial peut représenter un **ph* expressif, et même la forme complexe φλαῦρος. Le vocalisme radical *a* est chose courante dans un adjectif qui indique une infirmité, une faiblesse, de même que le suffixe *-ko-* ; cf. *cascus*, *flaccus*, *mancus*, etc. Aucun artifice ne permet de retrouver ce suffixe dans *paullus*, qui semble offrir le suffixe *-lo-* du diminutif, avec gémination expressive de *-l-*. *Pauper* est un ancien composé. La forme la plus embarrassante est celle de *paruus* ; le rapport avec gr. παῦρος est évident, comme celui de *neruus* avec gr. νεῦρον et de *aluus* avec gr. αὐλός ; mais, même si l'on n'avait pas la persistance de *taurus*, on ne saurait croire que **pauro-* ait passé à **parwo-* par une évolution phonétique spontanée : on ne sait au juste comment la chose s'est produite (v. Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*[5], § 99 b, p. 111). De même, le celtique a **tarwo-* (gaul. *tarvos*) en face de lat. *taurus*, gr. ταῦρος, v. sl. *turŭ*. Les mots où apparaissent ces changements singuliers sont en partie des termes techniques ou familiers à vocalisme radical *a*.

paueō, -ēs, pāuī (rare ; Ov.), **-ēre** : être frappé d'épouvante ; puis, par affaiblissement de sens, « avoir peur [de] ». Emploi absolu et transitif. Ancien, usuel, mais évité par la prose classique.

pauor, *-ōris* m. : épouvante, puis « peur ». Panroman (sauf roumain). M. L. 6314, et **pauōrea*, 6315 ; *Pauentia*, *-ae* f. : déesse de la Peur ; *pauidus*, actif et passif : « épouvanté » et « qui épouvante » et son contraire *impauidus* (poétique = ἄφοβος) ; *pauēscō*, *-is* ; *pauibundus* (tardif) ; cf. *tremibundus* ; *pauidō*, *-ās* (Comm.). *Paueō* a dû désigner d'abord un état de prostration, d'abattement, causé par un choc violent qui n'est pas nécessairement la peur ; cf. T.-L. 7, 34, 7, *admiratione pauentibus cunctis* ; Ov., F. 3, 362, *speque metuque pauent*. *Pauor* est différencié de *metus*, auquel il est joint dans Lucr. 3, 141, *hic exsultat enim pauor ac metus*. Le genre animé du même nom (cf. *sopor*) indique qu'il a dû désigner à l'origine une force agissante, non un état : *Pauor* est divinisé et a ses prêtres : *Pauōriī* ; *pauidus metus*, Ov., F. 1, 16, veut dire « la crainte qui paralyse » ; cf. Vg., G. 3, 106 ; Ae. 5, 138. *Pauor* s'est ensuite appliqué à l'esprit ; cf. Cic., Tu. 4, 8, 19, *pauorem, metum mentem loco mouentem ; ex quo illud Enni : « Tum pauor sapientiam omnem mi exanimato expectorat »*. Toutefois, le mot au sens de « peur » semble évité par Cicéron et César, peut-être en raison de son caractère trop expressif ; Cicéron emploie *paueō* seulement dans les œuvres poétiques, *pauor* dans les œuvres philosophiques. A l'époque impériale, le sens s'en est affaibli et le mot est devenu synonyme de *timor* : Pline, 25, 17, dit *pauor aquae* ; Celse 5, 27, 2, *aquae timor*, tous deux pour traduire ὑδροφοβία. V. Ernout, Philologica II, p. 37 sqq.

Comme tous les mots expressifs, *paueō*, *pauēscō* ont tendu à être renforcés : de là *pauitō*, *-ās* (poétique), *compauēscō*, *expaueō*, *expauēscō*, *expauidus*, *expauēfaciō*, *perpauēfaciō* (à côté de *pauēfactus*). Les langues romanes ont maintenu et développé ces formes ; cf. M. L. 3037, *expauidus* ; 3038, **expauitāre* ; 3035, **expauentāre* (*-paentāre*, *-pamentāre*) ; v. B. W. sous *épave*, *épouvanter*.

Paueō est sans doute un verbe marquant l'état, à suffixe *ē*, correspondant au verbe marquant l'action *pauiō*. Même opposition que dans *lubet* en face de skr. *lúbhyati* « il désire ». Le sens premier serait « je suis frappé », appliqué spécialement aux chocs de l'esprit. Cf. Isid., Or. 10, 230, *pauidus est quem uexat trepidatio*

mentis, habet cordis pulsationem, cordis motum. Nam paucre (l. *pauīre*) *ferire est, unde et pauimentum.* — V. *pauiō*.

***paueri** : *frumenta dicebant antiqui quae de uagina non bene exibant*, F. 298, 9. Sans autre exemple ; forme douteuse. Lire *pauīrī*?

pauiō, -īs, -ītum, -īre : battre la terre pour l'aplanir ; niveler. Presque uniquement employé dans l'expression technique *pauīre terram*. Mais il est probable que cette spécialisation est secondaire, comme on le voit par *dēpuuiō, obpuuiō*.

Dérivés et composés : *pauīmentum* : terre battue ; puis « pavé, dallage ». Déjà dans Cat., Agr. 8 et 19. Formes romanes en partie savantes, M. L. 6312 ; *pauīmentō, -ās* ; *-tārius* ; *pauīcula* : hie, demoiselle (avec suffixe de diminutif féminin, substitué par antiphrase au suffixe d'instrument neutre en *-culum*) ; *pauīc(u)lō, -ās* (Gloss.) ; peut-être *pauītēnsis* (*uestis*) : sorte de feutre (foulé) opposé à *leuidēnsis* (Isid., Or. 19, 22, 19).

dēpuuiō : battre (exemples de Lucilius, *palmisque misellam depuuit me*, et de Naev., Com. R³ 134) ; cf. P. F. 61, 14.

obpuuiat (lire *obpuuit?*), *uerberat a puuiendo, i. e. feriendo*, P. F. 207, 13. Si *puuiō* est une forme réelle, et non une faute de copiste pour *pauiō*, ou une forme imaginée en vue d'un rapprochement avec *pūniō*, elle serait refaite d'après les composés *dēpuuiō, obpuuiō*, comme *sculpō*, en face de *scalpō*, a été tiré de *exsculpō*.

Le rapport souvent enseigné depuis Festus, avec gr. παίω « je frappe » se heurte au fait que rien de certain n'indique dans παίω, non plus que dans πταίω qu'on n'en peut séparer, la présence d'un *F*. Lit. *piáuti* « couper », *piūklas* « scie » a un tout autre sens. En somme, étymologie obscure. V. *paueō*. Le vocalisme *a* est normal dans un mot de ce genre, technique ou familier.

paullus : v. *paucus*.

pāuō, -ōnis c. (arch. *pāuus, -ī* m. et *pāua, -ae* f., M. L. 6313 et 6310 ; sur *paō*, attesté dans une inscription tardive et dans les manuscrits de Sénèque, Martial, πάων dans l'édit de Dioclétien, v. Heraeus, *Kl. Schr.*, p. 234, n. 1) : 1° paon ; 2° sorte de poisson (Ambr., hex. 5, 2, 5). Ancien. Panroman ; britt. *paun*, et germanique : v. h. a. *pfāwo*, etc.

Dérivés : *pāuōnīnus* ; *pāuōnāceus* : en forme de queue de paon (*-m opus*, cf. Rich, s. u.).

Pāuus est dans Ennius et est repris par les auteurs de basse époque, notamment par la langue de l'Église ; à la fin de l'époque républicaine, la forme usuelle est *pāuō* et le sexe est indiqué par l'adjonction de *masculus, fēmina*.

L'oiseau a été apporté de l'Inde. La forme gr. ταώς ne s'explique pas par des formes indiennes et le *p* de lat. *pāuō* ne se retrouve nulle part ; sans doute dû à l'onomatopée, cf. *paupulō*. Sur le mot, qui reste obscur, v. Mémorial S. Lévi, p. 284 sqq.

pauper, -is adj. : pauvre. Sans doute composé de **pau-per-os* « qui produit peu », cf. *pau-cus* et *pariō*, et *puer-pera*, et ancien adjectif de la 2ᵉ déclinaison (cf. Varr., L. L. 8, 77, et la note de Goetz-Schoell, ad l.) passé à la 3ᵉ déclinaison sous l'influence de *dīues*, avec lequel il formait couple ; cf. Tér., Ph. 276-277 : [*iudices*] *saepe propter inuidiam adimunt diuiti/aut propter misericordiam addunt pauperi*. La langue populaire a reconstruit plus tard une forme *pauper, paupera, -rum*, d'après le type *līber, -a, -um* (cf. Plt., frg. 67 L. ; Pétr. 46), qui est demeurée dans les langues romanes. Toutefois, on peut penser que *-per* de *pauper* représente une forme athématique, normale dans les seconds termes de composés (cf. *sacerdōs, antistes*, etc.). Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 6305. Irl. *pauper*.

Pauper a dû se dire d'abord de la terre, des animaux : *pauper ager*, Tib. 1, 1, 23 (19). Dérivés : *pauperiēs, -ei* (archaïque, conservé dans la langue du droit au sens de « dommage causé par un animal » ; cf. P. F. 246, 10, *pauperies damnum dicitur quod quadrupes facit*, et Dig. 9, tit. 1) ; *pauperium, paupertās*, conservés tous deux dans les langues romanes, M. L. 6306, 6307 ; *pauperō, -ās* (familier) et *paupertō* (Vulg.) ; *pauperculus* (Plt.) ; *pauperāscō* ou *-rēscō* (bas latin) et *im-* (Vulg.) ; *paupertīnus* (formé d'après *lībertīnus*) ; *paupertātula* (It.).

V. *paucus*.

paupulō, -ās, -āre : crier (en parlant du paon). Onomatopée ; le groupe initial *pau-* se retrouve, comme on l'a vu, dans le nom du paon, *pauō*.

pausa, -ae f. : pause, fin, halte. Archaïque et postclassique, usité surtout dans l'expression *pausam facere, dare*. Généralement considéré comme emprunté au gr. παῦσις ; mais ce mot est rare et tardif en grec et, d'autre part, le changement de déclinaison de παῦσις en *pausa* s'explique mal. Une influence de *mora* est peu vraisemblable. On peut se demander si *pausa* n'a pas été refait sur *pausāre* (attesté tardivement, mais sans doute ancien dans la langue parlée), bâti lui-même sur l'aoriste de παύω ; cf. l'emploi de l'impératif aor. παῦσαι « arrête » dans Plt., Tri. 187, et les formations du type *campsāre, malaxāre, catapsāre*. L'emprunt est technique, sans doute, et venu peut-être par la langue nautique : cf. *pausārius*.

Dérivés : *pausārius* : maître d'équipage, dit aussi *hortātor*, qui donnait aux rameurs l'ordre de stopper.

pausō, -ās : cesser (bas latin ; cf. Cael. Aur., Tard. 1, 1, 16, *cum capitis pausauerit dolor*). Devenu synonyme de *quiēscō* « se reposer » (cf. *pausa : requiēs*, CGL IV 138, 22, et *pausāre sē*, Vita Caes. Arel. 2, 33) ; de là l'emploi de *pausat in pace* (= *requiescit*) et les formes *repausō* (transitif et intransitif = ἀναπαύω, -παύομαι, surtout employé par les chrétiens, conservé dans les langues romanes, M. L. 7218), *repausātiō* = καταλυτήριον. *Pausō* a survécu dans les langues romanes (sauf en roumain), où il a souvent le sens de *pōnere*, cf. M. L. 6308 ; B. W. s. u. De *pausō* : *pausātiō, -bilis* et *impausābilis* (tardif, rare = ἄληκτος).

pausia (*pusia, posia*), **-ae** f. : sorte d'olive. Ancien (Cat.), non expliqué.

pausillus : v. *pauxillus*.

pāx : v. *pacō*.

pax : exclamation équivalente à notre « chut » ou « paix », qu'on trouve dans la langue comique ; cf. Hésychius : πάξ... τέλος ἔχει ; et κόγξ · ὁμοίως πάξ, ἐπιφώνημα τετελεσμένοις.

paxillus : v. *pālus*.

-pe : particule enclitique intensive, cf. *nem-pe, quip-pe*, apparaît encore, combinée à *iam*, dans *quispiam, uspiam*, etc.

Une particule pareille à lat. *-pe* ne se retrouve exactement que dans lit. *kaīp* « comme » et *teīp, šeīp* « ainsi ». Le latin a, d'autre part, *meā-pte, suā-pte*, cf. gr. τίπτε?, et aussi *i-pse* (v. ce mot).

pĕccō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : broncher, faire un faux pas, sens encore conservé dans Hor., Ep. I 1, 8-9, *solue senescentem mature sanus equum, ne | peccet ad extremum ridendus et ilia ducat*. Employé surtout, comme le gr. σφάλλομαι, dans le sens moral de « commettre une faute ou une erreur, se tromper » (cf. *titubō* dans Plt., Mi. 248). Ancien (Enn., Cat.), usuel et familier. Très usité dans la langue de l'Église, en raison de son caractère populaire et expressif, de même que *pĕccātum* (qui traduit ἁμαρτία), *pĕccātor* (Tert.) ; et passé par là dans les langues romanes ; cf. M. L. 6321, *pĕccāre* ; 6322, *pĕccātor* ; 6323, *pĕccātum*, et 6324, *pĕccōsus*. Irl. *peccad* ; britt. *pechu, pecchod, pechadur*.

Autres dérivés et composés : *peccāmen, peccantia, peccātēla, peccātiō, peccātōrius, peccātrīx, peccātus, -ūs* (? douteux) ; *impeccābilis, impeccantia* (= ἀναμάρτητος, -τησία), tous tardifs.

Le sens donne lieu d'imaginer que *peccāre* serait dérivé d'un mot **pecco-* qui serait à *pēs* ce que *mancus* est à *man-* (v. *manus*). Mais pareil mot n'est pas attesté. L'ombrien *pesetom*, TE VIa 27 « peccātum » (ou « perditum »?) est douteux. Pour le sens, cf. *scelus* et skr. *skhálati* « il fait un faux pas ».

peciolus (*petiolus*), **-ī** m. : 1° petit pied, petit sabot ; 2° pétiole. Depuis Afranius ; rare et technique. M. L. 6234 a. Selon Meyer-Lübke, *peciolus* est la seule forme que donnent les manuscrits, *petiolus* est une fausse graphie due aux éditeurs ; cf. Rh. Mus. 72, 154. Cf. *pecullus* et *pecullus*, diminutifs de *pēs*, dans Marcellus et Oribase ; et *tripeccia* « trépied » (tardif) ?

pectis (*-idis*?) f.? : grande consoude (Ps.-Apul. 59, 25 et 127, 10). Grec. Dioscoride a πηκτή.

pĕctō, -is, pexī (et tardif *pexuī* ; cf. *nexī* et *nexuī* de *nectō*, et *pectuī* d'après Prisc.), **pexum** (et *pectitum*), **pectere** : peigner, carder ; et, plaisamment, « rosser » (cf. fr. *brosser, donner une peignée* ; all. *fechten*). Cf. *pexus* « laineux, poilu ». Ancien, usuel.

pecten, -inis m. : peigne, carde ; puis tout objet analogue : sorte de plectre, coquillage ; plante « aiguille de berger » ; pubis (poils, os du pubis = gr. κτείς), etc. Panroman. M. L. 6328 ; et germanique : v. angl. *pihten* ; celtique : gall. *peithyn* ; et *pais de pexa* (scil. *tunica*) : robe ; et M. L. 6331, *pĕctĭnĭculus*. Dénominatif : *pectinō, -ās*, qui a remplacé *pectō* à l'époque impériale et a passé dans les langues romanes, M. L. 6329 ; *pectinārius* : relatif aux peignes, et substantif : fabricant de peignes, M. L. 6330 ; *pectinātus* : en forme de peigne ; cf. P. F. 233, 4, *pectenatum tectum dicitur a similitudine pectinis in duas partes deuexum, ut testudinatum in quattuor* ; l'adjectif a ici un *e* qu'on retrouve dans ombr. petenata ; *pectinātor, -ātiō* (= κτενισμός, Orib., eup. 4, 16), *-ātim, -ālis*, tous tardifs ; *pectunculus* : pétoncle, M. L. 6334 ; *pectiō, -ōnis* f. : peignage (Cael. Aur.).

Composés : *impexus* : non peigné ; *dēpectō* : peigner et « donner une peignée » ; *oppectō* (*ob-*) : ôter la chair après l'arête (assimilée à un peigne), d'où « dépouiller » ; *oppexus, -ūs* m. (Apul.) : sorte de coiffure ; *repectō*.

La formation de *pectō* est la même que celle de *plectō* et *nectō* ; l'attique a πεκτῶ « je peigne, je tonds » ; et le *-t-* se retrouve dans lat. *pecten*, avec le correspondant à degré zéro de la racine, gr. κτείς, κτενός. Germanique : v. h. a. *fehtan* « se battre », v. angl. *feohtan*, etc. Le gr. πέκω « je peigne, je tonds » a un correspondant exact dans lit. *pešù* « je tire par les cheveux, je tiraille ». Lat. *pexus* « laineux » offre l'élargissement *-s-* ; cf. gr. gr. πέκος « toison » et v. h. a. *fahs* « poils » ; ou peut-être est-ce une formation en *-so-* comme *laxus*, etc. Arm. *asr* (gén. *asu*) signifie « toison », comme hom. πόκος V. *pectus* et *pecū*.

pĕctus, -oris n. : poitrine de l'homme ou des animaux (c'est-à-dire sans doute la partie velue du corps ; cf. *pectō, pexus*, etc.), considérée comme le siège du cœur et de l'âme (et aussi de l'intelligence, cf. Plt., Mi. 786, qui l'oppose à *cor*), et par suite le « cœur » ou l' « âme », l'esprit. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6335.

Dérivés : *pectusculum* (tardif) ; *pectorālis* adj. ; *pectorāle* n. « plaque de devant de la cuirasse, plastron » (cf. Rich, s. u.). Usuel ; panroman, sauf roumain. M. L. 6332 ; *pectorōsus* : à large poitrine (terme de la langue rustique) ; *appectorō, -ās* (bas latin) « serrer contre sa poitrine », d'où simplement « serrer, presser », M. L. 540 ; *dē-, im-pectorō* ; *pectōreus*.

Il a dû exister en latin vulgaire un adjectif **pectorīnus*, formé comme *uitulīnus*, dont le féminin, tiré sans doute de *pectorīna carō*, a subsisté dans les langues romanes. Cf. M. L. 6333 ; B. W. *poitrine*.

Le tokh. A a *päššäm*, duel « les deux mamelles » ; un mot pareil, différent par le vocalisme radical *o* au lieu de *e* et par la formation en *-u-*, se retrouve en irlandais : *hucht* « poitrine ». Aucun correspondant hors de ces deux langues. Du reste, les noms de la « poitrine » diffèrent d'une langue à l'autre. *Pectus* est à *pectō* comme *uellus* à *uellō*.

1° pecū n. (employé surtout au pluriel *pecua, -uum, -ubus* ; terme collectif) : bétail, troupeau(x) ; cf. Naev. ap. Non. 159, 6, *homines, pecua, beluasque*. Par extension, « argent » (comme *pecūnia*).

Pecū est une forme ancienne (cf. la vieille prière dans Cat., Agr. 141, 3, *pastores pecuaque salua seruassis*) ; *pecus, -oris* et *pecus, -udis* tendent à s'y substituer.

Dérivés : *pecuīnus* (cf. *ferīnus*) « de bétail » ; *pecuārius* m. « éleveur de bétail » ; *pecuāria* f. « élevage » ; *pecuōsus* (Gl.) ; *pecuālis* = προβατικός, *-ātus* (tardifs) ; la glose *pecusius* « pastor » doit être une corruption de *pecuōsus*.

2° pecūlium, -ī n. : petite part du troupeau laissée

en propre à l'esclave qui le gardait (*pecūliāris ouis*) ; puis « pécule » (*pecūlium castrēnse*) ; propriété particulière ; quelquefois dans un sens obscène (= membrum uirīle). — Dérivé de diminutif.

Dérivés : *pecūliolum* ; *pecūliāris* (*-rius*), *-ritās* (= γνησιότης, γνήσιον ou οἰκειότης, Greg. M.) ; *pecūliōsus* ; *pecūliātus*. Quelques traces de *pecūlium*, *-iāris* dans les langues romanes, cf. M. L. 6336, 6337. *peculor* (*ŭ?*, cf. Havet, *Man.*, § 322 ; R. Ph. 1907, p. 233 ; *depecūlāre* dans Lucil. 682 Marx), *-āris* « faire son pécule », spécialisé dans la langue politique avec le sens de « s'enrichir aux dépens de l'État, être concussionnaire ».

Dérivés : *peculātus*, *-ūs* m. (*pequ-*) : concussion, péculat : *peculatus furtum publicum a pecore dictum, sicut et pecunia, eo quod antiqui Romanorum nihil praeter pecora habebant*, P. F. 233, 6 ; *peculātor*, *-tiō* ; *dēpeculō* (*-lor*) : piller, actif et déponent ; cf. Cael., Hist. 62, *ubi senatus intellexit populum depeculari*. *Peculor* ne peut être directement formé sur *pecūlium*, dont le dérivé serait **pecūlior* ; mais il suppose un **peculus* (*-culum*) non attesté.

Pour l'*ū*, v. le mot suivant.

3° **pecūnia, -ae** (*pequnia*, CIL I² 582, etc.) f. : richesse en bétail ; puis « argent, fortune, richesse » : *pecus a quo pecunia uniuersa, quod in pecore pecunia tum consistebat pastoribus*, Varr., L. L. 5, 95 ; par extension, « monnaie » et même, en bas latin, par une nouvelle spécialisation, « monnaie de cuivre » ; cf. Lampr., Alex. Sev. 33, 3, *scaenicis numquam aurum, numquam argentum, uix pecuniam donauit*. Conservé, comme *pecūlium*, en macédonien, M. L. 6338. Sur le bétail numéraire, v., entre autres, Vendryes, Rev. Celt., 42, 391 sqq.

Dérivés : *pecūniārius* (*-ris*, *-lis*) ; *pecūniōsus* (joint et opposé à *locuplēs*) ; *Pecūniola*, surnom romain.

La formation de *pecūnia* est pareille à celle du dérivé lit. *viršūnė* de *viršùs* « sommet » et du type slave en *-ynji*. On y observe le même *ū* ; cf. également *ū* dans lat. *uerrūca*, en face de l'*u* bref de lit. *viršùs*. Même *ū* encore dans *pecūlium*.

4° **pecus, -oris** n. : collectif « troupeau, bétail ».

5° **pecus, -udis** f. (masculin dans Ennius ; un neutre pluriel *pecuda*, sans doute d'après *pecora*, dans Accius, Sisenna et même Cicéron (?) d'après Non. 159, 11) : « tête de bétail », individuel ; terme d'injure « bête ». La distinction de sens entre les deux mots, encore nette à l'époque républicaine, cf. Varr., R. R. 2, 1, 4, tend pourtant à s'effacer ; Ovide, Ibis 459, dit *inque pecus magnae subito uertare parentis*, où *pecus* = *pecudem* ; et Columelle, 6, 27, 13, écrit *id genus pecudis* = *i. g. pecoris*. Une fois la distinction disparue, l'un des deux mots devenait inutile, et *pecus*, *-udis* n'a pas survécu dans les langues romanes, où *pecus*, *pecoris* seul est représenté ; cf. M. L. 6339, *pecus* ; 6325, *pecora* ; 6326, *pecorārius* ; 6327, *pecorīna*.

Pecus, *-oris* et *pecus*, *-udis* désignent indifféremment le gros et le petit bétail, les animaux domestiques, par opposition à *ferae* ; cf. Lucr. 1, 14, *ferae*, *pecudēs* « bêtes sauvages, animaux domestiques » ; Cic., N. D. 2, 64, 160, *qua pecude* (= *sue*) *nil genuit natura fecundius* ; Varr., R. R. 2, 1, 12, *pecus maius et minus... de pecore maiore in quo sunt ad tres species natura discreti, boues, asini, equi...* ». Virgile, G. 3, 243, s'est servi de *pecudēs* pour opposer les quadrupèdes aux poissons et aux oiseaux. Mais l'un et l'autre ont dû d'abord s'appliquer spécialement aux bêtes à laine (cf. *pectō*), sens encore attesté ; cf. Tibère ap. Suét., Tib. 32, 5, *boni pastoris esse tondere pecus, non deglubere* ; Vg., G. 3, 554, *balatusque pecorum* ; et pour *pecus*, *-udis*, Juv. 13, 232, *pecudem spondere sacello | balantem*. C'est avec le sens de « brebis » que *pecora* est demeuré en roman, comme *pecorārius* avec celui de « berger » ; cf. M. L. s. u. Le sens de *pecus* « embryon, fœtus », rare et tardif, semble imité du grec.

Dérivés (rares) : *pecorālis* ; *pecorārius* : προβατώδης (Gloss.) ; *pecorōsus* (poétique) ; *pecorīnus* (tardif) ; *pecudālis* (Filastr.), *-diārius* (Gloss.) ; *Pecudifer* (épithète de *Siluānus*) ; *pecusculum* (Juvencus 2, 589).

Un thème *pek'u-* n'est attesté qu'en indo-iranien, en germanique et en italique. Au neutre, il désigne le « bétail » en général, et notamment le « bétail » en tant qu'il est une forme de richesse : véd. *páçu* (forme rare) et, avec même place de ton, v. h. a. *fihu* « bétail » et got. *faihu* « κτήματα, χρήματα, ἀργύριον », et, inversement, gr. κτήματα « bétail » ; v. Chantraine, R. Phil. 1946, 5 sqq. Au masculin, il désigne le bétail considéré comme des êtres vivants, souvent rapproché des « hommes », qui, pour le chef, représentent un autre moyen de puissance : dès les gâthās, *pasūš* (accusatif pluriel) est rapproché de *vīrəng*, et l'Avesta récent a le « dvanda » *pasu vīra* « les troupeaux et les hommes ». L'ombrien a, toujours dans une même formule, *pequo* (= *pecua* pl. n.) à côté de *uiro*, *ueiro* « uirōs ». Cf. le rapprochement védique dans RV III 62, 14, où on lit *asmábhyam dvipáde cátuṣpade ca paçáve* « à nous, aux animaux à deux et à quatre pieds » ; l'opposition de *dvipát* et de *cátuṣpat* pour désigner les « hommes » et les « animaux » repose sur un usage ancien, car l'ombrien a, pour la même opposition, *dupursus*, *peturpursus* « bipedibus, quadrupedibus », T. E. VI b. 10-11.

Au masculin, le védique accentue *paçúḥ* par opposition au neutre *páçu* dont le germanique atteste l'antiquité. Le latin a aussi une forme de genre animé, mais au féminin et avec l'élargissement *-d-* : c'est *pecus*, *pecudis*, tandis que, au neutre, le thème en *-s-*, *pecus*, *pecoris*, est la forme usuelle pour le singulier et a pris finalement, même au pluriel, le dessus sur *pecua*.

Un thème en *-s-* se retrouve en nordique, mais contaminé avec un représentant de **pok'o-* : v. isl. *faer* « brebis ».

Le vocalisme radical zéro n'est conservé qu'en iranien, dans des dérivés, av. *fšuyant-* « qui fait paître les brebis », *fšumant-* « qui a du bétail », et dans des composés au premier et au second terme.

Dès l'indo-européen, le mot a le sens large de « bétail » et le sens étroit de « petit bétail, mouton », qui serait le sens ancien si l'on admet le rapprochement, du reste indémontrable, avec le nom de la toison : gr. πέκος, πόκος, etc., et arm. *asr* (v. sous *pectō*). En védique, on parle d'un *paçúm* (accusatif singulier) *áçvāvantam* et *gómantam*, troupeau composé de chevaux et de bovins. Dans l'Avesta, *pasūm* (accusatif singulier) désigne plusieurs fois le « bétail » en général, mais a souvent le sens de « petit bétail » par opposition à *staora* « le gros bétail » (v. sous lat. *taurus*).

Le sens qui apparaît dans lat. *pecūlium* et *pecūnia* est pareil à ce qu'on observe dans got. *faihu* et v. angl. *feoh* « troupeau » et « biens, propriétés ».

Les formes baltiques v. pruss. *pecku* et v. lit. *pekus* « bétail » supposent un ancien emprunt du baltique à une langue de type occidental. Le fait n'est pas isolé.

pedepressim ; pedetentim (*-temptim*) : *pedetentim et pedepressim dictum est caute, quasi lenta et tarda itione*, Non. 29, 3. Adverbes dérivés de *pede pressō*, *pede tentō* « le pied étant retenu ». *Pedepressim* n'est attesté que par Nonius ; *pedetentim* est plus usité, mais surtout archaïque, quoique encore dans Cicéron, Tite-Live et Quintilien, La graphie *pedetemptim* a été influencée par *temptāre* (si toutefois ce n'est pas là la forme la plus ancienne ; cf. Caton, Or., frg. 1, 23, *eam ego uiam pedetemptim temptabam*).

peda, pedes, pedica, pedisequus : v. *pēs*.

pēdis, -is c. (m., Nov. 107 ; f., Pl., Vid. 110) : pou. Ancien (Liv. Andr., Plt., etc.). Tend à être remplacé par le diminutif : *pēdiculus*, *pēduc(u)lus*, *-ī* m., seule forme attestée à l'époque impériale (Pétr., Plin., Cels.) ; cf. Non. 220, 25, *pedis, quem nos pediculum dicimus*. Panroman. M. L. 6361.

Dérivés : *pēdīcum* = φθειρίασις (Lucil.) ; *pēdicōsus* ; *pēdiculāris* (*-rius*), épithète jointe à *herba* « herbe à poux » ; *pēdiculō*, *-ās* ; *pēdiculātiō* (Gloss.) = φθειρίζω, φθειρίασις ; *-lōsus*.

Le nom de cet insecte diffère d'une langue à l'autre. Av. *pazdu-* désigne un petit insecte nuisible. Cf. peut-être *pēdō*.

pedisequus : v. *pēs*.

pēdō, -is, pepēdī, pēditum, -ere : péter. Mot vulgaire (satiriques), M. L. 6345 ; *pēditum* « crepitus uentris ; pet » (Cat. 54, 3) ; bien représenté, avec des dérivés, dans les langues romanes, M. L. 6358 ; B. W. s. u.

Avec alternance vocalique : *pōdex* m. : derrière ; proprement « le péteur ». Pour la valeur du suffixe, v. Ernout, Philologica I, p. 133 sqq.

Composés : *oppēdō* (Hor.), *suppēdō* (cité par Cic., Fam. 9, 22, 4).

Il y avait en indo-européen un présent radical athématique **perd-* que suppose la comparaison de lit. *pérdžiu* « je pète », serbe *pr̄dīm*, av. *perədən* (3ᵉ plur.), skr. *pardate* (mot de glossaire), gr. πέρδομαι (aor. ἔπαρδον), alb. *pierθ*. A côté de **perd-* a existé un autre thème signifiant « vesser » : **pezd-*, **p°zd-*, **bzd-* ; c'est celui que, avec lat. *pēdō*, représentent slov. *pezdim* et russe *bzdity* « il vesse », lit. *bezdù*, *bezdéti* ; cf. gr. βδέω. Pour *pōdex*, on notera que tch. *pezd* et lit. *bizdas* signifient aussi « derrière ». Le germanique a un autre type, aussi expressif, celui de v. isl. *fisa*, etc. V. lat. *uissiō* ; et *pēdis*?

pedō, -ās ; pedō, -ōnis ; pedum : v. *pēs*.

pedūlis : adjectif tiré de *pēs*, substantivé dans le sens de « chausson, guêtres » ; d'où ital. *pedule*, M. L. 6362, et en germanique : m. h. a. *pēdal*. V. *pēs*.

pegris, -idis f. : coquillage inconnu ; Plin. 32, 150. Forme douteuse ; grec non attesté ; l're *pelorides*?

pēierō : v. *iūrō* sous *iūs*.

pēior (c'est-à-dire *pěiior*), **-ōris** n., **pēius** adj. comp. : pire, plus mauvais.

pessimus (*pessu-*), **-a, -um** superl. : le pire, le plus ou très mauvais. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6367, 6440, *pĕssimus*. L'*e* de *peior* est bref de nature et c'est la syllabe qui est longue, comme dans *maiior*, *eiius*, etc. Il n'est donc pas besoin pour expliquer l'*e* ouvert, c'est-à-dire bref, des formes romanes, de supposer, comme le fait Meyer-Lübke, une influence de *pessimus* ou de *melior*.

Le dénominatif *peiōrō*, *-ās* « empirer » n'est attesté qu'à basse époque (comme *minōrō*, *meliōrō*, etc.) ; de même *pessimō*, *-ās* « maltraiter ». — *Pessimior* est un barbarisme tardif (Didasc. Apost.).

Peior, *pessumus* servent de comparatif et de superlatif à *malus*, comme *melior* et *optimus* à *bonus*. En indo-européen, les noms intensifs en **-yes-* indiquent ce qui exerce avec force l'action indiquée par le verbe : skr. *yájīyān* désigne l'homme qui est, par excellence, un sacrifiant. La forme **pedyōs-* sur laquelle repose *peiior*, comme on le voit pas *pessimus*, désignerait ce qui fait particulièrement une chute, ce qui tombe ; cf. skr. *pádyate* « il tombe », v. sl. *padǫ* « je tomberai », v. angl. *fetan* « tomber ». — De la même racine, le lat. a *pessum*, où apparaît clairement le sens de « tomber ». — V., du reste, l'article *pessum*.

pelagus, -ī n. : mer. Emprunt au gr. πέλαγος (τό), demi-latinisé et traité comme un thème en *o/e*, tout en conservant le genre neutre (mais Lucrèce a encore le pluriel grec *pelagē*, 6, 619). Depuis Pacuvius ; poétique et prose impériale. Demeuré surtout dans les langues ibériques. M. L. 6369.

Dérivés : *pelagius* (Varr., Plin.) ; *pelagicus*. Cf. *pontus*.

pelecanus (*peli-*, *pelli-*), **-ī** m. : pélican. Emprunt tardif, latinisé, au gr. πελεκάν.

pellāx, pellācia, pelliciō : v. *lax*.

pellis, -is f. : peau. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6377. Irl. *pell*. Germanique : b. all. *pell*.

Dérivés et composés : *pellārius* : peaussier, fourreur, M. L. 6373 ; *pellīcius* (*-ceus*) : de peau, M. L. 6375, et v. angl. *pileče*, irl. *bellec*, *pellec* ; *pellīnus* ; *pellītus* ; *pelleātus*, Paul. Nol., d'après *pilleātus* ; *pelliō*, *-ōnis* m. (cf. *caupō*, *fullō*, *lēnō*) « fourreur » ; *pelliōnārius* « pelletier » ; *pelliger* ; *pellicula* : petite peau, pellicule ; M. L. 6376. De là : *pelliculō*, *-ās* : couvrir avec une peau, boucher (Col.) ; *pellesuīna*, Varr., L. L. 8, 55, v. *suō* ; *tentipellium*, cf. P. F. 500, 28 ; *uersipellis*, v. *uertō*.

La forme *pellirem* : *galerum qui fiebat ex pelle*, p. F. 225, 10, est à rejeter ; cf. Lindsay, Gloss. Lat., IV, p. 313.

Certaines formes romanes remontent, en outre, à **pellāmen*, M. L. 6372 ; les langues techniques ont conservé ou créé un bon nombre de ces substantifs en *-men* : cf. *laetāmen*, **māteriāmen*, etc.

V. la remarque sous *palea*.

Cf. le groupe de v. isl. *fjall* « peau » (got. *filleins* « δερμάτινος » répond à lat. *pellīnus*), gr. πελλοράφος « pelletier » (Gloss.) et πέλλᾶς (accusatif pluriel) « peaux » chez Pollux, tous mots à ancien *-ll-* de type « populaire », mais ἐρυσίπελας ; sans doute aussi hom. πέλλα « vase à lait » (en cuir?), πελλίς· λεκάνη Hés. (?) ; d'autres rapprochent lat. *pēluis*, etc., ce qui fait difficulté pour -λλ-. Cf., de plus loin, v. angl. *filmen* « pellicule », gr. πέλμα « plante des pieds, semelle de chaussure », lit. *plėnė* et *plėnīs* « pellicule », pet. r. *plivá* « peau, membrane », gr. ἐπίπλοος, etc.

pellō, -is, pepulī (en composition *-pulī*), **pulsum, pellere** : pousser (avec idée accessoire de « battre, frapper », *pellere terram, humum*), puis « chasser » et, dans la langue militaire, « repousser, mettre en déroute » ; cf. *Pellōnia* « déesse qui met l'ennemi en fuite » (cité par Arn., S[t] Aug.). Ancien, usuel, classique. S'emploie au sens physique et moral : *nec habet ullum ictum quo pellat animum*, Cic., Fin. 2, 10, 32. A *pellō* correspond le substantif *pulsus, -ūs* m. « choc, poussée » et, dans la langue médicale, « pouls » (*p. uēnārum, artēriārum* ; cf. *pulsuōsus*, Cael. Aur.), demeuré dans les langues romanes ; cf. M. L. 6839. Irl. *cuilse*. *Pulsiō* est rare et attesté seulement à basse époque (Arn.).

De *pulsum*, corn. *pols* « un moment ».

De *pellō* existent de nombreux dérivés avec préverbes de sens local : *ad-* (*ap-*) *pellō* « pousser vers », qui, dans la langue nautique, s'emploie absolument avec le sens de « aborder » ; *as-pellō*, de **abs-pellō* « chasser, repousser » ; *com-, dē-, dis-, ex-* (M. L. 3041), *im-* (M. L. 4299), *per-, prō-, re-pellō*, auxquels correspondent des abstraits en *-sus, -siō* (ou en *-sa* ; cf. *repulsa*, qui a pris le sens d' « échec d'une candidature »), et des noms d'agents en *-sor*. De *compellō* dérive le britt. *cymhell, cymmell*.

Pour **pellō, -ās*, v. *appellō*.

Pulsus est fait sur le présent **peldō*, devenu *pellō*, comme *tensus* sur *tendō* ; de même qu'il y a un *tentus*, conservé en face de *teneō*, il y a eu un **pultos* à côté de *pepulī*, à en juger par *pultāre* qu'emploient encore Plaute et Térence (cf. *mertō*, **mantō* dans *ommentāns*). D'après *pulsus* a été fait l'itératif-intensif *pulsō, -ās*, qui a éliminé *pultō* et s'est ensuite substitué à *pellō* comme étant plus expressif et aussi comme fournissant une conjugaison régulière : cf. *pellere terram pede*, Lucr. 5, 1402 ; *p. ter pede terram*, Hor., C. 3, 18, 15 ; *p. humum pedibus*, Catul. 61, 14 ; et *pulsare tellurem pede libero*, Hor., C. 1, 37, 1 ; *lyra pulsa manu*, Ov., M. 10, 205, et *pulsare chordas digitis*, Vg., Ae. 6, 647, etc. De là : *pulsātiō, -tor*, tous deux rares ; *pulsābulum* « plectre ». *Pulsāre* a seul survécu dans les langues romanes, dont certaines formes supposent également un élargissement **pulsitāre* ; cf. M. L. 6837 et 6838. Germanique : m. h. a. *pfulsen*, néerl. *polsen* « pulsando pisces in rete adigere et anguillas captare ».

De *pulsāre* sont formés de nombreux composés : *compulsō* (Tert., Apul.) ; *dēpulsō* (Plt.) ; *expulsō* (Mart., Amm.) ; *impulsō*, M. L. 4323 ; *prōpulsō* (classique) ; *repulsō* (Lucr., S[t] Ambr.).

Pepulī et *pultāre* montrent que la racine est ici **pel-*. Le *-ll-* de *pellō* en face de *pulsus* suppose un présent à suffixe **de/o-* indiquant l'aspect « déterminé » (procès aboutissant à un terme) ; la formation est la même que dans *tendō* en face de *teneō, tetinī, tentus*, etc. (cf. le cas de *-cellō, uellō, fallō*, et v. aussi *pendō*). Toutefois, M. Vendryes, BSL 16, 301 sqq., préfère expliquer *pellō* par **pel-nō*. L'ombrien a a ř p e l t u « appellitō, admouētō ». On rapproche gr. πάλλω « je secoue » (noter l'aoriste hom. ἐμ-πεπαλών) et le dérivé arm. *halacem* « je poursuis », sans doute aussi gr. πελεμίζω « j'agite violemment, je secoue », πόλεμος « combat ». Il y a peut-être un rapport avec le groupe de lat. *palpus, palpāre*, etc. La formation de présent **peldō*, comme celle de *tendō*, a été occasionnée par le caractère athématique du thème verbal **pel-* : ce thème est conservé dans l'aoriste hom. πάλτο « il s'est heurté à ». Au vocalisme radical près, lat. *pellō* est à *tendō* ce que gr. πάλλω est à τείνω.

pelta, -ae f. : bouclier thrace. Emprunt au gr. πέλτη.

Dérivés : *peltātus, peltifer*, tous deux appartenant à la langue impériale.

pēluis, -is f. (trisyllabe chez les archaïques ; acc. *pēluim*, abl. *pēluī*, puis *pēlue*) : bassin, chaudron. Attesté depuis Labérius jusque dans la Vulgate. Diminutif : *pēluicula* (Not. Tir.).

Cf. skr. *pālavī* « sorte de vase » et, de plus loin, gr. πελίκη « coupe » (avec dérivé πελίχνη), v. isl. *full* « coupe » ; pour πέλλα, v. sous *pellis*.

peminōsus, -a, -um (*ē? ae?*) : qui se fendille, se crevasse : *-a ārea*, ap. Varr., R. R. 1, 51, 1. Sans rapport avec *paedor*, malgré Non. 163, 12, ni avec πημαίνω. Forme unique, peut-être corrompue : on a proposé *perrīmōsa*.

Penātēs : v. *penus*.

pendō, -is, pependī, pēnsum, pendere ; et pendeō, -ēs, pependī, pēnsum, pendēre : à la racine qui s'est fixée au latin sous la forme **pend-* appartiennent deux verbes, l'un en *-ē-*, intransitif et marquant l'état : *pendeō* « être pendu, suspendu » (sens propre et dérivé « être suspendu dans l'attente, la crainte », etc. : *animus tibi pendet, pendemus animis*, etc.), l'autre à voyelle thématique et transitif : *pendō* « suspendre », d'où « peser » et, par spécialisation de sens, « peser de l'argent » et « payer », cf. *stīpendium*, les paiements se faisant anciennement au moyen de lingots non monnayés, *aes graue, as lībralis*, etc., qu'on mettait dans la balance. Les deux verbes ont le même parfait *pependī*, de même que *stetī* est seul en face de *stō* et de *sistō*, etc. ; l'adjectif verbal est *pēnsus* (de **pend-to-s*), dont le neutre *pēnsum*, substantivé dans le sens de « poids de laine à filer distribué aux servantes », a pris le sens général de « tâche à faire » ; le féminin *pēnsa*, à basse époque, a le sens de « provisions pour un jour ».

Pendō, pēnsum se prennent souvent au sens de « peser mentalement, évaluer, estimer » ; de là : *magnī, paruī, nihilī pendere* ; *nihil pēnsī habēre* ; *esse pēnsī*. *Pēnsum* a fourni un dénominatif *pēnsō, -ās* qui a tous les sens de *pendere*, auquel il se substitue à l'époque impériale, comme ses composés ont supplanté ceux de *pendō* : cf. *compēnsō, dispēnsō, repēnsō*, etc. De *pēnsō* est dérivé un fréquentatif *pēnsitō, -ās* déjà dans Cicéron avec le sens de « payer » et fréquent dans la langue impériale avec le sens de « peser dans l'esprit, penser ».

A *pendō* se rattache *pendulus* (cf. *bibō, bibulus*, etc.). Il a dû aussi exister des adjectifs **pendicus* d'où provient **pendicāre* « pencher » (cf. *prōnicāre*) et **pendiolus*, cf. M. L. 6384-6388. Les gloses ont conservé un substantif *pendiculus*, traduit par ἀρπεδών, d'où **pendiculāre*, cf. M. L. 6385, et les composés *perpendiculum* n. « fil à plomb », *perpendiculāris, -lātor*.

Un substantif *-pendium* apparaît dans les composés : *compendium* : proprement « argent qu'on amasse », cf. Varr., L. L. 5, 183, *compendium quod cum compenditur unā fit*, puis, en général, « gain, profit » (= *lucrum* s'oppose à *damnum*), et spécialement « économie de temps, raccourci, abrégé » ; de là : *compendiārius, compendiōsus* et *compendiō, -ās* (bas latin) ; *dispendium* « dépense, dommage », d'où « perte de temps, détour » ; *impendium* « dépense » et « intérêt », dont l'ablatif *impendiō* est usité comme adverbe dans la langue familière avec le sens de « *magnopere* » ; *impendiōsus* ; *perpendium* : équilibre (Orib.) ; *suspendium* « pendaison » ; *suspendiōsus* ; *stīpendium* (v. *stips*). Un substantif *pendix* est attesté dans les Inscriptions ; il figure aussi dans *appendix* f. « appendice, supplément », d'où *appendicium, appendicula*, et dans *ampendicēs* : *dicebantur ab antiquis quod circumpenderent, quos nunc appendices appellamus*, P. F. 19, 12. A *pendix* se rattache *pendīgō* : carcasse d'une statue (Arn. 6, 16) ; sorte de tumeur (Vég. 2, 44 et 55), sens auquel se rattache l'adjectif *pendīginōsus* (Cass. Fel. 20).

A *pēnsus* se rattachent *pēnsiō* « payement, loyer », M. L. 6393 ; *pēnsilis* « pendant, suspendu » (d'où *pēnsile* n. « grenier suspendu »), M. L. 6392, fr. *poêle*, B. W. s. u., et germanique : v. h. a. *pfiesal*, etc. ; **pēnsiculum*, non attesté, mais qui a fourni le dénominatif postclassique *pēnsiculō, -ās* « peser, examiner » ; *pēnsūra* (Varr.), *pēnsor, pensus, -ūs* (tardifs).

Le vocalisme *o* de la racine apparaît dans *pondō* « en poids » (*pondō lībra* ; *aurī argentī pondō*), ablatif d'un thème masculin en *o/e*, **pondus, -ī* qui a disparu, en dehors de cette forme fixée par l'usage, au profit d'un thème neutre en *-os/es, pondus, -eris*, mais en influant sur le vocalisme de celui-ci (cf. *modus*), il y a aussi *-pondium*, second terme de composés dans *dupondium, assipondium, interpondium* (Gloss.), glosé παράλληλον (cf., pour la forme, *modius*) ; cf. mess. *argora-pandes* « *argento-pondius ». De *pondus* dérivent *ponderusculum* ; *ponderōsus* ; *ponderitās* (Acc.) ; *ponderārium, -rātūra* (tardifs) ; *ponderō, -ās*, avec ses dérivés *ponderātiō, -tor, -bilis*, etc., et ses composés *praeponderō* « peser plus, emporter la balance », *reponderō* (bas latin) *componderāns* (Ps.-Apul.).

Les langues romanes ont conservé *pendĕre, pēnsāre*, le premier avec le sens de « pendre, suspendre » et « être suspendu », le second avec le sens de « peser » (et « penser »), en éliminant *pendēre* ; cf. B. W. s. u. ; M. L. 6383, 6391 et 544, **appēnsāre*. *Pondus* est à peine représenté, cf. M. L. 6646 (et en armor. *poner*?), et a été presque partout éliminé au profit de *pēnsum* « poids », M. L. 6394. Le *d* de la graphie française est dû à un faux rapprochement avec *pondus*. *Pondō* a passé en celtique : irl. *bonn*, britt. *punt*, et en germanique : got. *pund* « Pfund », et de là en finnois ; comme aussi un dérivé **pondārium* : v. isl. *pundari*, m. b. all. *punder*, etc. ; de *pēnsum* dérivent v. angl. *pislic* ; celtique : irl. *pis*, britt. *pwys* ; de *pondus*, britt. *pwn*.

Dérivés et composés de *pendō, pendeō, pēnsō* : *appendō* : suspendre à, peser, M. L. 543 ; *appendeō* (Apic.) ; et **appensāre*, M. L. 544 ; *compendō* (très rare) ; *compendium*, v. plus haut ; *compēnsō, -ās* : peser une chose avec une autre ; contre-balancer, compenser, M. L. 2097 ; britt. *cymmwys* ; *compēnsātiō* : *est debiti et crediti inter se distributio*, Dig. 16, 2, 1 ; *compēnsātīuus* et *recompēnsō, -sātiō* (VI[e] siècle) ; *dēpendō* : payer, *d. poenās, pecūniam* ; dépenser (époque impériale), britt. *dibynu* ; d'où, dans la langue juridique, *dēpēnsum, dēpēnsiō* ; *dēpendeō* : pendre de, dépendre, dériver de ; *dispendō* : dépenser, distribuer, M. L. 2676, britt. *dispign* « dispendium », et *dispēnsa*, M. L. 2677 ; *dispēnsō, -ās* : payer, dépenser, distribuer, M. L. 2678 ; *dispēnsātiō, -tor, -trīx, -tōrius, -tīuus* ; *expendō* : payer entièrement, passé en germanique : v. h. a. *spentōn*, etc. ; *expēnsum, expēnsa* « payement », M. L. 3042 ; *expēnsō, -ās* ; *impendeō* : être suspendu dans ou sur (*immineō*) ; *impendō* : « pendre dans », M. L. 4301, 4304 ; et surtout « dépenser à » ; par suite « consacrer à » ; *impendium* (sur v. bret. *impenuiticion*, v. J. Loth, s. u.) ; *impēnsa* : dépense ; dans les langues techniques, « matériaux dépensés pour la confection d'un ouvrage », etc., sens conservé dans les représentants romans du mot, cf. M. L. 4303 ; B. W. *empeser* ; et *impēnsus, -ūs, impēnsātiō* (tardifs). L'adjectif *impēnsus* « largement dépensé » s'emploie au figuré : *impēnsum studium* ; par suite, « généreux, abondant ; considérable », d'où *impēnsē* (comme *impendiō*, cf. plus haut), M. L. 4304 ; *perpendō* : peser exactement, examiner avec soin ; *perpēnsō* ; *praependeō* : être suspendu par devant ; *prōpendeō* : être pendu en avant, pencher vers (sens physique et moral) ; *prōpēnsus, -sē, -siō* ; *prōpendulus* ; *rependō* : peser à nouveau ou en retour ; payer en retour, récompenser ; *repēnsō* ; *repēnsātiō, -trīx* ; *suspendō* : suspendre (sens propre et figuré), M. L. 8486 ; *suspēnsiō* ; *suspēnsūra*.

Le cas de *pendō, pependī, pēnsus* est évidemment parallèle à celui de *tendō, tetendī, tēnsus*. Mais, en face de *tendō*, on a le verbe exprimant l'état *teneō*, qui montre immédiatement que tout le verbe *tendō* est fait sur un présent à suffixe **-de/o-* qui sert à marquer le procès déterminé. De même, *pendō* doit être bâti sur une racine *pen-* ; mais il n'y en a, en latin, aucun représentant (v. *pannus*), et sur *pendō* on a fait non seulement *pependī, pēnsus*, mais aussi *pendeō* et *pondō, pondus* (cf., au contraire, *tenus*), c'est-à-dire que le présent *pendō* aurait fourni au latin tout un groupe radical. Le cas est donc moins clair que celui de *tendō* ou de *pellō*. On peut — mais ce n'est qu'une possibilité — rapprocher le groupe de v. sl. *pro-pьnǫ, pro-pęti* « σταυρῶσαι », v. russe *o-pnu* « ἐκτενῶ », lit. *pinù, pìnti* « tresser », arm. *henum* « je tisse », *y-enum* « j'appuie » et de got. *spinnan* « filer » (de **spenwe/o-*?). — Le groupe de lit. *spéndžiu* « je tends des pièges », avec l'itératif *spandyti*, est loin pour le sens.

Le sens de ombr. a m p e ṇ t u, qu'on a proposé de traduire par *impenditō*, est mal déterminé ; v. Vetter, *Hdb.*, p. 196 ; Devoto, *Tab. Ig.*, p. 326.

penes, penetrō : v. *penus*.

pēnis, -is m. (abl. *pēnī*, Naev., Com. 99) : « membrum uirīle » : *hodie penis est in obscenis*, dit Cic., Fam. 9, 22, 2 ; mais aussi « queue » (remplacé dans ce sens par *cauda, cōda*). Le sens de « queue » est conservé dans une expression rituelle ; cf. F. 260, 15, *penem antiqui codam uocabant ; a qua antiquitate[m] etiam nunc offa porcina cum cauda in cenis puris « offa penita » uocatur ; et « peniculi » quis calciamenta tergentur, quod e codis extremi⟨s⟩ faciebant antiqui qui tergerent ea. Dictus est forsitan a pendendo.* Ancien, mais rare et populaire. Évité en raison de son sens. Non roman.

Diminutif : *pēniculus* : brosse, balai, éponge ; *pēniculāmentum* : traîne de robe ; *pēnicillus* (*-lum* n.) : pinceau, M. L. 9702, 6390 ; certaines formes romanes remontent aussi à **pēnellus*, M. L. 6389.

Dérivé du mot qui apparaît avec suffixe *-es-* dans skr. *pásaḥ* = gr. πέος « membrum uirīle ». Sans doute élargissement par *-n-* d'un thème en *-s-* comme dans skr. *çīrṣán-* près de *çiraḥ* « tête » ; et élargissement par *-i-* de ce thème, comme dans *unguis*. Cf. aussi v. h. a. *fasal* « pēnis », *fazel* « foetus ».

penitus : v. *penus*.

penna (ancien *pesna* dans Fest. 222, 25), **-ae** f. : aile. Sans doute « ce qui sert à voler », de **pet-s-nā* (le maintien de la géminée dans *penna*, au lieu de **pēna* qu'on attendrait, cf. *cēna*, *sēnī*, tient peut-être au caractère expressif du mot ; v. Meillet, BSL 23, 1, 80. M. Niedermann, dans la nouvelle édition (1953) de son *Précis de phonétique latine*, p. 134 sqq., se demande si un ancien **petna* n'aurait pas coexisté avec **petsna*). Mais l'aile et la plume sont inséparables et *penna* désigne aussi la « penne », grosse plume des ailes et de la queue, par opposition à *plūma*, la petite plume couvrant le corps ; cf. Colum. 8, 2, 10. *Penna*, dans ce sens, se confond avec *pinna* et les deux mots sont constamment pris l'un pour l'autre (cf. F. Sommer, *Krit. Erl.*, p. 15 ; *bipennis* est noté *bipinnis* dans Nonius et dans les gloses, etc.). Les formes romanes peuvent représenter indifféremment *penna* (avec *e* fermé) ou *pinna*, M. L. 6514 ; en germanique : v. h. a. *zitar-phin*, m. h. a. *Pfinne*, etc. ; en celtique : irl. *penn* « calamus ».

Penna désigne par extension tout objet de plume ou emplumé : plume d'une flèche et la « flèche » ellemême ; plume de l'écrivain (de là *pennārium* : καλαμοθήκη, Gloss.).

Dérivés et composés : *pennātus* : muni d'ailes, ou de plumes, ou de barbes (en parlant d'épis ; cf. P. F. 231, 5 : *pennatas impennatasque agnas in Sal⟨i⟩ari carmine spicas significat cum aristis, et alias sine aristis ; agnas nouas uoluit intellegi*) ; *pennātulus* (Tert.). Cf. **impennāre* « garnir de plumes, empenner », supposé par les langues romanes, M. L. 4302 ; *pennula* (souvent confondu avec *pinnula*) ; *pennēscō, -is* ; *pennor, -āris* (tardif), celui-ci bâti sur *pennātus* ; *pennifer, -ger, -pēs, -potēns* (poétiques).

bi-pennis : qui a deux ailes ; désigne spécialement une hache : *bipennis* (scil. *secūris*) f. : hache à deux ailes, c'est-à-dire à deux tranchants (emploi surtout poétique ; cf. W. A. Baehrens, *Sprachl. Komm. z. App. Probi*, p. 50). D'après Quint. 1, 4, 12, serait composé non de *penna*, mais d'un adjectif **pinnus* : *nec miretur puer cur fiat... a « pinno », quod est acutum* [cf. Isid., Or. 19, 19, 11], *securis utrimque habens aciem « bipennis », ne illorum sequatur errorem qui, quia a pennis duabus hoc esse nomen existimant, pennas auium dici uolunt.* Mais l'adjectif est peut-être une création de grammairiens.

Ce mot, de forme obscure, sans doute populaire, semble appartenir à la racine de gr. πέτομαι et skr. *pátāmi* « je vole », hitt. *pattar*, *pettenaš* « aile », gr. πτερόν et v. h. a. *fedara* « aile, plume », irl. *én* et gall. *edn* « oiseau », *adan* « aile », etc. V. *petō*.

pēnsō : v. *pendeō, pendō*.

pēnūria : v. *paenūria*.

penus, -oris (autres formes *penus, -ūs* f., *penus, -ī* m. et *penū, penum* n. ; cf. Gell. 4, 1, 2 et les références d'Hosius, ad loc.) n. — *Penus*, à l'époque classique, ne désigne plus que les « provisions de bouche », le « garde-manger » : *est enim omne, quo uescuntur homines, penus*, Cic., N. D. 2, 27, 68, d'où le pluriel *penora* dans P. F. 231, 8, *penora dicuntur res necessariae ad uictum cotidianum* ; mais il a signifié à l'origine la « partie intérieure de la maison » (où ces provisions étaient cachées). Ce sens ancien apparaît dans un terme du vocabulaire religieux conservé par Festus 296, 12 : *penus uocatur locus intimus in aede Vestae, tegetibus saeptus, qui certis diebus circa Vestalia aperitur.* S'y rattachent :

1° *penes* : locatif sans désinence, usité comme préposition souvent postposée (avec l'accusatif) au sens de « chez, à l'intérieur de », d'où « au pouvoir, en possession de » ; cf. P. F. 20, 19 : *apud et penes in hoc differunt, quod alterum personam cum loco significat, alterum personam et dominium ac potestatem ; quod trahitur a penitus.* Usité le plus souvent avec un pronom ; rare et de couleur archaïque.

2° *Penātēs, -ium* m. pl., avec même suffixe que dans *nostrās*, *Arpinās* (mais le singulier *Penās*, *Penātis* est une pure construction de grammairien ; cf. Fest. 298, 18, et P. F. 299, 7) : les dieux Pénates, dont les images étaient conservées à l'intérieur de la maison, dans le *tablīnum*, derrière l'*atrium*.

De *penus* dérivent *penārius* dans *penāria* (sc. *cella*), *penārius* (*locus*) : garde-manger ; *penuārius* « κελλάριος » ; *penuārium* ; et *penātor*, dans Caton (adu. M. Acilium IV 1), défini par les glossateurs : *penatores qui penus gestant.* D'après *uēnātor*?

De *penes* : *penitus* adv. : du fond, tout au fond (cf. *intus*, *funditus*, etc. ; on cite chez Plaute *egreditur penitus*, Ps. 132), profondément (sens propre et figuré) ; *penitus, -a, -um* (archaïque et postclassique) : qui se trouve au fond, intérieur ; *penita, -ōrum* ; *penitē*, formés sur *penitus* adv. ; *penetrō, -ās* : pénétrer (sans), sens absolu et transitif. Formé sur *penitus* d'après *intus* : *intrō* ; l'*ĕ* est phonétique, cf. *genitor*, *genetrīx*. De là *penetrālis* ; cf. Fest. 296, 27, *penetrale sacrificium dicitur quod interiore parte sacrarii conficitur. Vnde et penetralia cuiusque dicuntur...*, et P. F. 231, 1, *penetralia : sunt penatium deorum sacraria ; impenetrāle* n. (Gloss.) ; *penetrābilis* et *impenetrābilis* (époque impériale) ; *penetrātiō, -tor* (tardifs).

Ni lit. *penù*, *penéti* « nourrir », ni gr. πένομαι « je travaille péniblement », ni même le groupe de lat. *pen-dō* n'ont des sens qui permettent un rapprochement. Malgré son aspect indo-européen, ce groupe de mots est sans étymologie.

pepō, -ōnis m. : melon, pastèque. Emprunt au gr. πέπων, -ονος (attesté à partir de Pline). Une forme *pepō, -inis*, avec *i* phonétique, est dans les gloses CGL III 541, 36, et a survécu en roman, cf. M. L. 6395, et en germanique : v. h. a. *pëthemo*, etc.

per : préverbe et préposition suivie de l'accusatif (l'ablatif ne se trouve qu'à basse époque, au moment où les cas tendent à se confondre). Comme préverbe, a en latin le sens de « à travers, pendant » (local et temporel), « de bout en bout » (*ueniō/perueniō*, cf. skr. *pári gam-*).

On s'en est servi pour marquer l'achèvement, la perfection (*faciō/perficiō*), et aussi on l'a joint à l'adjectif (et à l'adverbe) pour former une forme de superlatif absolu dans des formations en partie, mais non nécessairement, populaires ou familières, nombreuses dans Cicéron : *perfacilis* « facile de bout en bout, tout à fait facile » (cf. gr. περικαλλής) ; *perbene*, *perlongus*, M. L. 6416, et même *permaximus*, *perminimus*, *peroptimus*, *perplūrimus*, *perpaucissimī* (Colum.), ou à un verbe pour en renforcer le sens ; *ōdī/perōdī*. Dans cet emploi, il est encore souvent séparé de son adjectif ; cf. Plt., Cas. 370, Cic., Att. 10, 1, 1, *per enim magni aestimo*. Cet emploi de *per* s'est particulièrement développé à basse époque, et Charisius condamne *peroptimus*. V. les exemples dans Souter et Löfstedt, *Syntactica* II 403 ; André, REL XXIX, 1951, 121 sqq. On le trouve isolément sous la forme *perquam* « tout à fait », avec même particule généralisante que dans l'opposé *nēquam* (emploi avec tmèse, Tér., Hec. 1).

Per indique, d'autre part, une déviation dans *perdō*, *pereō*, *perimō* (cf. osq. *pertemust* « perēmerit »), *peruertō*, *perperus*, *perfidus*, *periūrus*, correspondant au gr. παράσπονδος. V. aussi *prāuus*?

Comme préposition, *per*, outre le sens de « à travers, pendant », a le sens moral de « par l'intermédiaire de (*per nuntium, per litterās, per interpretem*) ; au moyen de ; à cause de ; au nom de ; par ». En ce sens, il a tendu à remplacer l'ablatif-instrumental, notamment avec les compléments du passif, cf. *ā*, *ab*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6396.

Per fait partie d'un groupe de prépositions et préverbes auquel appartiennent *prō* et *por-*, *prae* et se rattachent, d'autre part, *prī*, *prior* et *prīmus* (v. ces mots). Le sens propre de ces mots est « en avant ». La forme est sans doute celle d'un ancien locatif, **peri*, **per* : skr. *pári*, v. perse *pariy*, gr. περί, περ, got. *fair*, v. sl. *prě*, lit. *per̃* (v. Brugmann, *Grundr.*², II 2, § 680 sqq., p. 864 sqq.). Les sens se sont développés de manières variées. Le sens de « en avant » est clair dans des cas tels que skr. *páry asti*, gr. περίεστι « il surpasse », etc. ; avec l'ancien ablatif, en véd. *viçvebhyo bhúvanebhyas pári* « au-dessus de toutes les créatures » ; *paripri* adj. « très cher » (cf. περικαλλής), et de même, chez Homère : περὶ πάντων ἔμμεναι ἄλλων « au-dessus de tous les autres ». Avec l'accusatif, l'indo-iranien et le grec ont développé un sens de « autour » qui ne se retrouve pas ailleurs. Le sens de « à travers », qui est d'ordinaire celui du latin et qui résulte d'un développement secondaire, se retrouve en slave et surtout en baltique, où l'on a lit. *per̃* et v. sl. *prě-* à peu près avec la valeur de lat. *per* ; lit. *per̃* se construit aussi avec l'accusatif. — Le sens de déviation qui est celui de *perimō*, de *pereō*, *perdō*, *perperus*, se retrouve peu hors du latin ; toutefois, de même que le latin a *per-uertō*, l'ombrien a *peretom* « *peritum, perditum », le vieux prussien a *per-weddā* « qu'il séduise » ; et, avec *fra-* (mais non avec *fair-*), le gotique a *fra-waurþanai* « κατεφθαρμένοι » et *frawardidedum* « ἐφθείραμεν ». L'Avesta a *frajyāitiš* « perte » (le contraire de la « vie » : *jyātu-*), ce qui est près de *pereō*. — Au lieu de *per*, l'osco-ombrien a p e r t : osq. p e r t v í a m « trāns uiam », *pert-umum* « perimere ». Le sens est plus près du sens étymologique que celui qu'a d'ordinaire lat. *per*. — L'emploi de *per* pour exprimer le superlatif absolu se retrouve en ombrien : p e r - a k r e « praestantem » ; M. M. Leumann, dans l'᾿Αντίδωρον Wackernagel, p. 340 sqq., a sans doute eu tort de considérer qu'il s'agit de la particule qui figure dans *parum -per*, etc. — Sur une trace de l'adjectif **pero-* « qui est au delà », v. *peregrē*, sous *ager* ; v. aussi *perendiē*.

-per : particule postposée qui s'ajoute à certains adverbes de sens temporel : *nūper* (voir ce mot), *topper*, *semper* et *parumper*, *aliquantisper*, *paulisper*, etc. Sans rapport avec le *-per* de *super*, *Semper* rappelle l'osque *petiro-pert* « quater ». Sans étymologie claire. Un rapport avec *per* n'est pas bien visible (toutefois, l'identité de *pert* « per » et de *petiropert* « quater » en osque est troublante), non plus que celui auquel on pourrait penser avec *-pe* suivi d'une particule *-r* ; v. M. Leumann, ᾿Αντίδωρον J. Wackernagel.

pēra, -ae f. : sac, sacoche. Emprunt au gr. πήρα (d'origine inconnue) attesté à partir de Phèdre, mais le composé *saccipērium* (v. *saccus*) est dans Plaute ; les mots latins sont *mantica*, *loculus*. Terme populaire d'après P. F. 249, 6 : *phascolia appellant Graeci quas uulgus per[n]as uocat.* Conservé dans un parler roman. M. L. 6397.

peragrō : v. *ager*.

perbītō : v. *baetō*.

perca, -ae f. : perche de mer (serran) ou d'eau douce. Emprunt au gr. πέρκη (Ov., Plin.). M. L. 6398, *pĕrca*, et 6401, **percula*.

percellō : v. *-cellō*.

percipiō : v. *capiō*.

percontor : v. *contus*.

percutiō : v. *quatiō*.

perdāgātus, -a, -um : exploré. Se trouve seulement dans Claudius Mamertin, Stat. Anim. 2, 3 ; formé d'après *indāgātus*, coupé *in-dāgātus*.

perdīx, -īcis c. : perdrix. Emprunt au gr. πέρδιξ (depuis Varr.). Panroman, sauf roumain. M. L. 6404 et 7403 a.

perdō : v. *dō*, M. L. 6403 (et *dēperdō*, 2570 a).

perduellis, -liō : v. *bellum*.

peregrī, peregrē, adv. : à l'étranger (question *ubi* et *quō*) et « de l'étranger » (question *unde*). *Peregrī* est la forme normale de locatif ; *peregrē* a dû subir l'influence des adverbes du type *longē* de sens voisin.

Dérivés et composés : *peregrīnus* (cf. *repente, repentīnus*) : qui voyage à l'étranger, qui vient de l'étranger, qui concerne l'étranger (*praetor peregrīnus*) ; *peregrīnō, -ās* (*-nor, -āris*), *-nātiō*. A basse époque apparaît une forme dissimilée *pelegrīnus*, passée dans les langues romanes (fr. *pèlerin*, etc.). M. L. 6406 ; B. W. s. u. ; en celtique : britt. *pererin*, et en v. h. a. *piligrim*. A partir de Tertullien apparaît l'adjectif *pereger* (*peleger*, CIL V 1703) « qui voyage à l'étranger », qui a survécu partiellement dans les dialectes italiens et en provençal, avec le sens péjoratif de « mendiant, miséreux », M. L. 6405 b. Autres dérivés : *peregrīnulus* (Ven. Fort.) ; *comperegrīnus* (Sid.) ; *peregrīnitās* (Cic.) ; *-nābundus* (T.-L.).

Peregrē est un composé de *ager* ; mais le premier élément est discuté. Meillet y voit « un adjectif indo-européen **pero-* « lointain » (à vocalisme *e* normal dans les adjectifs thématiques indo-européens) qui se retrouve dans osq. *perum* « sans » et qui a son correspondant exact en skr. *páraḥ* « éloigné », cf. arm. *heri* « lointain » (v. *perendiē*) ; *peregrē* a signifié « en terre éloignée » ; cf. pour le sens arm. *art-* « dehors » dans le composé *art- uli* « fourvoyé, égaré », et les dérivés tels que *artak's* « dehors » ; ou dans une autre famille de mots : lit. *laukè* « dehors », locatif de *laũkas* « champ » et v. irl. *immaig* « dehors » (avec et sans mouvement), accusatif et datif de *mag* « champ » (le mot celtique *magos* « champ, cam- « pagne », qui a remplacé **agro-*, est d'étymologie intertaine). » D'autres linguistes voient dans *per-* la préposition *per* « à travers », ce qui est moins satisfaisant pour le sens.

perendiē adv. : après-demain ; le surlendemain. Semble être seulement dans Plaute et Cicéron.

Dérivés et composés : *perendinus* ; *comperendinus*, uniquement usité dans l'expression juridique : *c. diēs* « troisième jour auquel on renvoie une affaire » ; *comperendinō, -ās* « remettre au troisième jour » et, à basse époque, « remettre » (sans précision de date) ; *comperendinātiō*. Le simple *perendinō* (tardif, Prisc.) semble formé d'après le composé.

De **peren-diē* « le jour par delà » ; la comparaison de *prīdiē, postrīdiē* montre qu'il n'y a qu'un élément dans *peren-* et qu'on ne saurait le décomposer en **per-en-diē*. Comme *ho-diē*, le premier élément *peren-* est un thème nu, normal dans un premier terme de composé. L'adjectif skr. *páraḥ*, dont le correspondant figure au premier terme de lat. *peregrē*, signifie « qui est au delà » et, en matière de temps, s'applique surtout à l'avenir : « ultérieur ». Le vieux perse, au contraire, a *paranam* « auparavant », tandis que irl. *hire* signifie « ulterior ». Ombr. *perne* signifie « ante » et pernaiaf « anticās ». On est amené à supposer un dérivé en **-en- *peren-* qui serait à **pero-* ce que gr. αἰ(ϝ)έν est à lat. *aeuom*. Inversement, got. *fairneis* signifie « antérieur, παλαιός ».

perennis : v. *annus*.

pereō : v. *eō*.

perfidus : v. *fidēs*. M. L. 6409.

***perfinēs** : *perfringās*, Fest. 222, 29. Seul exemple du verbe, tiré peut-être du Carmen Saliare.

Subjonctif d'un présent en **-nā-* d'une racine dissyllabique ; cf. irl. *benaid* « il frappe » avec subjonctif *-bia*. La même racine se retrouve, sous une forme moins archaïque, dans v. sl. *bĭjǫ, biti* « frapper ». Le latin a remplacé ce vieux verbe par le verbe populaire sans étymologie claire *caedō*. — V. *fendō*.

Pergamum, -ī n. (*-ma* n. pl.) : le nom de Pergame, déjà dans Livius Andronicus, « *arcēs Iliī* », a désigné par extension toute sorte de citadelle ou de bâtiment sur une hauteur ; *Pergama : omnia alta aedificia*, CGL V 555, 47 ; *arx Troiae et per usum omnes arces Pergama dicuntur*, CGL V 555, 49. M. L. 6412.

Dérivé : *pergamēna* (*-mīna*), *-ae* f. : parchemin, dont l'invention est attribuée à Eumène, roi de Pergame ; cf. Varr. ap. Plin. 13, 70 ; Isid., Or. 6, 11. M. L. 6411 ; B. W. *parchemin*. Germanique : v. h. a. *pergamīn*.

pergō : v. *regō*.

pergula, -ae f. : avancée. Désigne toute espèce de construction surajoutée ou en saillie, appentis, balcon, etc. ; spécialement « treille ou berceau sous lequel on se promenait » ; cf. Rich, s. u. Conservé dans ital. *pergola*, M. L. 6413. Sur le barbarisme *precula* attribué par Quint., I. O. 1, 5, 12, à Tinga Placentinus, v. Meyer-Lübke, KZ 30, 345.

De *pergō*? Cf. *tegō/tēgula*.

perhibeō : v. *habeō*.

perīculum (*-clum*), **-ī** n. : essai, épreuve ; sens ancien (Plt.) resté classique dans *perīclum facere*, cf. Cic., Verr. 1, 12, 34 ; puis « risque » (souvent joint à *discrīmen*, qui a subi une évolution de sens parallèle : cf. Cic., Off. 1, 43, 154 ; Imp. Pomp. 5, 12 ; N. D. 2, 66, 166), « danger, péril », sens le plus fréquent à l'époque classique (dont l'évolution a pu être favorisée par le rapprochement avec *perīre*) ; le sens de « essai, épreuve » étant réservé à *experīmentum*. Dans la langue du droit, « procès » (comme gr. κίνδυνος, κινδυνεύειν : κ. ψευδομαρτυρίων, Dém. 1033, 1), puis « arrêt ». Ancien, usuel, classique. Panroman, sauf roumain, dans des formes pour la plupart savantes, avec le sens de « péril ». M. L. 6414. Celtique : irl. *pereccul*, britt. *perigl*.

Dérivés : *perīculor, -āris* (Caton) ; *perīculōsus*, qui a servi de prototype aux formations en *-īculōsus*, cf. *metīculōsus*, d'où *sitīculōsus*, etc., cf. aussi *formīdulōsus* ; *perīclitor, -āris* « faire l'essai, risquer de ; être en péril » et ses dérivés.

V. le suivant.

perītus, -a, -um : qui a l'expérience de ; d'où « habile dans » (avec le génitif : *p. rei mīlitāris*). Ancien, usuel, classique.

imperītus (et *experītus*, Gloss. Plac. : *experitus, non peritus, i. e. extra peritiam positus*) et *perītia* (époque impériale), *imperītia* (Sall.), tous deux évités par Cicéron et César.

experior, -īris, expertus sum : éprouver, faire l'expérience de. Le participe présent *experiēns* a le sens de « expérimenté, qui a l'expérience de » ; *expertus* a souvent le sens passif « éprouvé » : *uir... expertae uirtutis*, T.-L. 3, 44, 3 ; et *inexpertus* (époque impériale). *Expertus* au lieu de **experītus* a dû subir l'influence de *repertus, compertus*. Conservé dans quelques langues romanes. M. L. 3046.

Dérivés : *experientia* et *inexperientia* (Tert.) ; *experīmentum* ; *expertiō* (Vitr.).

S'y rattache également, mais le sens est plus lointain : *opperior, -īris, opperītus* et *oppertus sum*, *opperīrī* : attendre. Mot de l'époque républicaine ; rare à l'époque impériale et employé sans doute par affectation d'archaïsme. Pas de dérivés.

Par contre, *comperiō* et *reperiō* se rattachent à *pariō*. Toutefois, il a dû se produire des confusions dans l'esprit des sujets parlants, confusions dont *expertus* et *oppertus* sont la preuve.

Perītus, perīculum supposent un verbe simple **perio(r)* qui a disparu au profit du composé d'aspect « déterminé » *experior*.

Le groupe le plus proche est celui de πεῖρα (éol. πέρρα) « épreuve, essai », ἐμπερής (chez Sophocle) et ἐμπέραμος (chez Callimaque) au sens de ἔμπειρος, etc. Le verbe latin **perior*, conservé seulement avec préverbe, doit être un dénominatif du nom radical dont gr. πεῖρα suppose l'existence. Ce nom radical a dû fournir, d'autre part, le dérivé germanique attesté par v. h. a. *fāra* « action de guetter, danger », avec un *-ē-* qui doit provenir d'un thème radical. Ce thème radical appartient peut-être à la racine de gr. πείρω « je transperce, je traverse » ; v. *per, portus* et *portō*.

L'arménien a une forme expressive à *ph-* initial : *p'orj* « essai », etc.

perimō : v. *emō*.

perinde adv. : proprement « de là tout à travers en continuant », e. g. T.-L. 8, 17, 10 : *si perinde cetera processissent* « si le reste marchait à partir de ce point en continuant ». L'adverbe a pris ensuite le sens dérivé de « en continuant de la même façon, d'une manière exactement semblable », qui est celui de l'époque classique dans *perinde ac* (*ut, quasi*) « tout comme [si] ». On le trouve plus tard employé seul avec le sens de « également », e. g. *perinde odium prauis et honestis*, Tac., A. 2, 2, 6 ; ou encore dans l'expression *haud perinde*, comme notre « pas tellement », avec un second terme de comparaison implicite : *coxendice et femore et crure sinistro non perinde ualebat* (scil. *ac dextro*), Suét., Aug. 80, 2. Ancien, usuel, classique. Non roman.

periūrus : v. *iūs*.

permitiēs, -ei f. : forme donnée par les manuscrits de Plaute et par Non. 153, 14 ; 218, 32 ; cf. aussi Donat, GLK IV 392, 17, et Julianus, ibid. V 324, 13. Même sens que *perniciēs*, dont ce n'est peut-être qu'une corruption. Un adjectif dérivé, *permitiālis*, figure dans les manuscrits de Leyde de Lucr. 1, 451.

perna, -ae f. : 1° jambe tout entière (cuisse et mollet) ; en particulier « cuisse de porc, jambon » ; puis « branches qui tiennent au sol » : *stolones cum perna sua auelluntur*, Plin. 17, 67 ; 2° sorte de coquillage, dit aujourd'hui « jambonneau », ou pinne marine (sans doute ainsi nommé à cause de sa forme, Plin. 32, 154). Ancien (Enn., etc.), technique. M. L. 6418, *perna* ; B. W. *perle*.

Dérivés et composés : *pernīx, -īcis* adj. : agile, prompt (archaïque, poétique et postclassique) ; *pernīciter, pernīcitās* (Cic.). Dérivé de *perna* comme *fēlīx* de **fēla* (= gr. θηλή) ; cf. fr. *imgambe* ; *perniō, -ōnis* m. : engelure aux pieds, gerçure (Plin.), M. L. 6420 ; *perniunculus* ; *compernis* : *-es dicuntur homines genibus plus iusto coniunctis*, P. F. 35, 24 ; *suppernātī* : *dicuntur homines quibus femina succisa sunt in modum suillarum pernarum*, P. F. 397, 7 ; *pernōnidā*, Plt., Men. 210 ; *pernārius* « marchand de jambons ».

Cf. aussi **pernia*, **expernicāre*, M. L. 6419, 3045.

Perna correspond au hitt. *paršna-* « haut de la cuisse, jambon », cf. Benveniste, BSL 50 (1954), p. 41 ; gr. πτέρνα, skr. *pārṣṇiḥ*, got. *fairzna* « talon ». Pour le sens de « jambe, jambon », cf. les composés du type πτερνοκοπίς « écornifleuse de jambons », Mén. Com. frg. 4, 148 ; etc. Du reste, lat. *pernīx* « ingambe » s'explique mieux en partant du sens de « jambe » que de celui de « talon » : cf. Plt., Mi. 630, *pernix sum pedibus*.

perniciēs : v. *nex*.

pernīx : v. *perna*.

pernox : v. *nox*.

pērō, -ōnis m. : sorte de bottine, faite de cuir cru et garnie de poils, surtout en usage dans l'armée. Non attesté avant Virgile (Ae. 7, 690).

Dérivé : *pērōnātus*. Sans doute en rapport avec *pēra*.

perperus, -a, -um : de travers ; et *perperam* adv. L'adjectif est très rare (un exemple d'Accius ap. Non. 150, 11) ; l'adverbe, qui est du type *clam, palam, protinam*, assez fréquent, est ancien et appartient plutôt à la langue familière. De *per-* et d'un second élément peu clair, cf. *properus*. Pour le sens, cf. *perdō, pereō* et peut-être *prāuus*, sous *per-*.

Dérivés : *perperitūdō* (Acc.) ; *perperō, -ās* (Ital.). Les formes grecques πέρπερος (Polybe, Sextus, Arrien, περπερεία, Clém. ; περπερότης, Chrys.) attestées seulement à basse époque proviennent du latin.

perpes, -etis ; perpetuus, -a, -um : qui s'avance d'une manière continue ; ininterrompu ; perpétuel. *Perpes*, de **per-pet-s* (cf. *impes, praepes* et *petō*), a été remplacé par *perpetuus*, que favorisait l'existence des synonymes *assiduus, continuus* et ne se trouve que chez Plt., Pac. Tr. R[3] 188, et chez les archaïsants de l'époque impériale. De *perpetuus* dérivent *perpetuālis* (créé par Quintilien pour traduire καθολικός ; cf. Inst. Or. 2, 13, 14) ; *perpetuārius* ; *perpetuitās* (presque uniquement cicéronien) ; *perpetuō, -ās* ; *comperpetuus* (Prud.) ; *perpetim* (Hil.). — V. *petō*.

perpetior : v. *patior*.

perpetrō : v. *patrō*.

perplexus : v. *plectō*.

perpressa : donné comme synonyme de *asarum* et de *baccar* par Pline 26, 87 et 21, 132. Forme peu sûre (var. *perpensa*). V. André, *Lex.*, s. u.

perseuērō : v. *scuērus*.

persibus : v. *sibus*.

persicus, -ī f. (*persica arbor*) : pêcher, M. L. 6429 ; *persicum* (et *pessicum*, CGL III 358, 74 ; *pessica*, App. Probi) n. : pêche. M. L. 6427 (*persica*). Germanique : v. h. a. *pfersich*. Adjectif dérivé de *Persia*, non attesté avant Columelle ; tardif *persus* (cf. Gloss. Plac. V, 92, 10) « pêcher, pêche ». Cf. aussi M. L. 6428, *persicāria*. — V. *persus*.

***persillum** : *uocant sacerdotes rudiculum picatum, quo unguine flamen Portunalis arma Quirini unguit*, Fest. 238, 7 ; cf. P. F. 239, 2 : *dicebant uas quoddam picatum, in quo erat unguentum unde arma Quirini unguebantur*.

persollāta (*persolāta*, *personāta*, *persōnācea*), **-ae** f. : grande bardane.

De *persōna*? Cf. *persōnāta*, Pline 25, 107, et *persōnācia herba*, Celse 5, 27, 10 ; Vég. 4, 21 ; Ps.-Ap. 36.

persōna, -ae f. : masque de théâtre (= πρόσωπον, προσωπεῖον) ; puis, avec un développement de sens qui reproduit en partie le développement grec, « rôle attribué à ce masque, caractère, personnage », et « personne », sens qui est déjà dans Cic., Att. 8, 11 D, § 7 : *ut mea persona semper aliquid uideretur habere populare* ; en bas-latin « honneur, dignité ». — En grammaire, sert de même à traduire le gr. πρόσωπον « personne » ; cf. Varr., L. L. 8, 20 ; 9, 24, etc. A ce dernier sens se rattachent *persōnālis* et *impersōnālis* = ἀπρόσωπος ; *impersōnālīuus* (Diom., d'après *āctīuus*, *passīuus*, etc.). Sur le sens théologique de « personne » (de la Trinité), v. Blaise, s. u. Ancien, usuel, classique. Panroman, sauf roumain, dans le sens de « personne ». M. L. 6430. Le sens négatif de *personne* en français est relativement récent. Irl. *persan*, *persún*. La distinction entre *persōna* et *rēs* est constante en droit ; on la trouve déjà dans Cic., De Or. 3, 14, 53.

Dérivés : *persōlla* (Plt.) ; *persōnātus* : masqué, d'où « fictif, déguisé, affecté » ; *persōnālitās* : personnalité (Paul. Nol.).

L'étrusque a φersu, qui, à en juger par le monument où se lit le mot, désigne un masque (cf. Skutsch, Kl. Schr. 327). *Persōna* est fait comme *Latōna* (cf. en étrusque *pumpu* et *pumpuni*, lat. *Pompōnius*). Le rapport entre étr. φersu et gr. πρόσωπον est difficile à déterminer ; on ne saurait rien dire à cet égard. V. Devoto, Studi Etruschi II, 309 sqq. Une influence — par association d'idées — de *persono* n'est pas impossible.

Le caractère technique de l'emprunt est marqué par le fait que *persōna* n'a jamais le sens de « face, figure, front » que πρόσωπον a en grec et qu'il n'y a pas d'expression correspondant à κατὰ πρόσωπον. On peut, en revanche, se demander si le sens de « personne » de πρόσωπον qui est tardif (Pol., N. T.), n'est pas dû à une influence de lat. *persōna*. V., sur le groupe, M. Nédoncelle, *Prosōpon et persōna dans l'antiq. class.*, Rev. Sc. relig., 1948, p. 277 sqq.

persus, -a, -um : (bleu) foncé ; pers. Atteste avec ce sens seulement dans les gloses de Reichenau. *Persus* n'est sans autre chose que l'adjectif *persus* « de Perse », qui à basse époque se substitue à *persicus* (v. ce mot) et a dû signifier « couleur de pêche ». *Persus* est à *persicus* comme *poenus* à *poenic(e)us*. On a soutenu aussi que *persus* était issu par métathèse de *pressus* au sens de « sombre, foncé », supposé dans Pline 35, 32 et dans Pline le Jeune, Ep. 8, 20, 4 ; cf. Wagner, Gl. 8, 237, n. 2 ; mais ce sens est peu sûr. V. Du Cange, s. u. ; M. L. 6431 ; B. W. *pers*.

***pertermine** : *dicitur auspicium quod fit cum de fine agrum peregrinum transgrediuntur*, Mar. Vict., GLK VI 14, 21. M. J. B. Hofmann compare *amptermini* : *qui circa terminos prouinciae manent*, P. F. 16, 18. Sans doute neutre d'un adjectif **perterminis*, ancien terme du vocabulaire augural ; même variation *-us*, *-is* que dans beaucoup d'adjectifs composés : *imberbus* et *imberbis*, etc.

pertica, -ae f. : perche ; spécialement « perche à prendre des mesures », *p. mīlitāris*, *p. decempeda*, qui servait à mesurer les lots concédés aux soldats ; puis ce « lot » lui-même (cf. fr. « perche ») : *quodcumque coloniae est assignatum, id uniuersum pertica appellatur*, Front., Limit. Agr., p. 43 Goes. Ancien (Plt.), usuel ; sert de cognomen. Panroman, sauf roumain. M. L. 6432. Irl. *pertic*.

Dérivés : *perticālis*, *-rius*, *-tus*.

Cf. ombr. *percam* « uirgam » (?), osq. perek <ais> « perticīs » (mesure). Pas de rapprochement sûr hors de l'italique. M. Vendryes, Rev. celt. 48, 357, a rapproché le moyen gallois *erchyll* « mât de navire », mais cette forme est unique et peu sûre et, du reste, le sens lointain.

pertināx : v. *teneō*.

pertineō, -ēs, -uī, -ēre (s'emploie absolument avec *ad*, rarement avec *in* ou *per*) : s'étendre sans interruption jusqu'à ; par suite « s'appliquer à (sens physique et moral), tendre à, revenir à, concerner ». Britt. *perthyn*.

Dérivés et composés : *pertinenter* (Tert.) ; *impertinēns* (Mart. Cap.) ; *appertineō* (bas latin), demeuré dans les langues romanes, avec un doublet *appartenēre*, influencé par *pars*, dont le rapprochait l'étymologie populaire. Cf. M. L. 545 ; B. W. s. u.

Ce verbe fait sentir le rapport étymologique entre *tendō* et *teneō*.

peruicāx : v. *uincō*.

peruinca (*peruica*), **-ae** f. : pervenche. Ps.-Apul., Herb. 58, et Pline 21, 68 et 172, emploient l'expression composée *uica peruica* (*uinca peruinca*). Panroman, sauf roumain. M. L. 6437. De *uinciō*? Le nom semble tiré d'une formule magique.

pēs, pĕdis m. : 1° pied, de l'homme ou de l'animal. Le pied est considéré :

1° comme instrument de marche ; de là : *pedes, -itis* m. « piéton, fantassin », fait d'après *eques*, avec ses dérivés *pedester*, *-tris*, *peditātus*, *peditāster*, *-tellus* (Plt.), *peditō*, *-ās* : πεζεύω (Gloss.) et *suppeditō* (v. ce mot) ; *peda*, *-ae*, attesté dans Fest. 230, 9 : *pedam, uestigium humani praecipue pedis appellasse antiquos in commentariis quibusdam inueniri solet* ; de là *-pedāneus* dans *suppedāneum* « marche-pied » ; dénominatif *-pedō*, *-ās* « aller à pied », attesté seulement dans le composé *repedō* usité dans la langue archaïque et en bas latin ; *pedō*, *-ōnis* m., cognomen et mot de glossaire, glosé *plancus*, πλατύπους, et aussi *qui pedestri ordine uadit* (= fr. « pion », v. B. W. s. u.), *seu animal oculos habens in pedibus, uel animal cornutum habens in pectore oculos*, CGL V 555, 54 (le rapprochement de πηδόν, proposé par Keller, *Lat. Volksetym.* 28, n'est pas convaincant) ; *pedātus*, *-ūs* (Plt., Ci. 526) et *pedātum*, *-ī* : *pedato positum pro repetitu uel accessu quasi per pedem, sicuti nunc uolgo dicitur, tertio pedato. Cato Originum lib. I* (28) : « *igitur tertio pedato bellum nobis facere* » ; — *idem in Dissuasione de Feneratione* (6, 2) : « *tertio autem pedato item ex fenore discordia excrescebat* », Nonius, 64, 17 ; *pedātim* (Plin.) ; *pedibulum* : bruit des pas (Greg. Tur., H. Fr. 3, 15, M. Bonnet 201). Cf. encore *quadripedāns* (archaïque et postclassique), *pedisequus*, *-sequārius*, *-sequa* « valet, servante » ; et les expressions de la langue militaire : *conferre pedem*, *descendere ad pedēs*, *pedibus merēre*.

Acupedius : v. ce mot.

2° comme partie inférieure ou comme support du corps : d'où *pēs lectī*, *mēnsae*, *subselliī*, etc. ; *pedēs uēlī* « boulines » et « écoutes » (terme de marine), dites aussi *prōpēs* ; cf. Isid., Or. 19, 4, 9 ; *pedēs montis* ; *pēs* au sens de « queue, tige, pédoncule d'un fruit », etc. ; de là *pediculus* « pédoncule » (et *peccullus* [*-um*], *peciolus* « pétiole », Orib.) ; *pedō*, *-ās* « échalasser (la vigne) » et *impedō* ; *pedāmen*, *-mentum* ; *pedātiō* (*im-*), *-tūra* ; *pedicinus* « pied du pressoir » (Cat., Agr. 18, 3) ; *pedālis* (substantivé, sc. *solea* f.), avec un doublet tardif *pedūlis*, et *pedūle* n. (Greg. Tur.), cf. *pedulēs* : ὑποδεσμίδας, CGL III 120, 47.

3° comme mesure de longueur (comme le bras, le doigt, etc.) ; par suite, comme unité métrique en poésie ou en musique (*pedālis*, *bi-*, *sēsqui-pedālis*) ; *pedātūra* (σχοίνισμα) : mesure de terrain (Zeno, Vulg.) ; *pedāneus* « long d'un pied » (Solin, Pall.).

4° *pēs* a servi à désigner des objets rappelant le pied par leur forme, notamment des plantes : *p. gallīnāceus* « corydale » (Plin. 25, 155) ; *p. bētāceus* (Varr., Plin.) ; *p. leōnis*.

5° Enfin, à l'époque impériale, on trouve *pēs* dans le sens de « sol, pays, territoire ». C'est évidemment une traduction du gr. πέδον.

Celui qui va à pied est inférieur à celui qui va à cheval : de là le sens péjoratif de *pedārius* (*p. senātor*, cf. Gell. 3, 18, 5), *pedāneus* (*p. iūdex*, Paul., Dig. mais *suppedāneus* au sens propre de « qui est sous le pied », Greg. M., dial. 1, 2), *pedester*, *-tris* (*-tris ōrātiō*, peut-être traduit du gr. πεζός, le terme latin étant *prōsa*).

C'est par le pied ou la patte que l'on entrave les animaux et les hommes : de là *pedum*, *-ī* n. « houlette » ; *dicitur uirga pastoralis cui*[*us*] *uncus additur ferreus, qua pedes tondendarum ouium capiuntur, et in se habet pares nodos aere decoratos, quaeque aliter claua appella*[*n*]*tur*, CGL V 232, 8.

pedica f. (= πέδη) : toute espèce de piège ou de trébuchet pour prendre par la jambe ou la patte les animaux, cf. Vg., G. 1, 307 ; quelquefois aussi « entraves, fers attachés au pied », cf. Plt., Poe. 514, et Apul. Flor., p. 357, 29, *quid si pedes pedicis coartentur?* Dérivé tardif : *impedicō*, *-ās* (Amm. 30, 4, 18, *i. cassibus*), cf. plus bas *impediō* ; **-pedis* f. non attesté isolément, mais qui figure dans *compedēs* « entraves » (thème en *-i-*, génitif pluriel en *-ium*, Plt., Pe. 420 ; accusatif en *-īs*, id., ibid. 573 ; le génitif en *-um* n'est attesté qu'à partir de Tertullien ; le singulier n'apparaît qu'à l'époque impériale ; le masculin n'est pas attesté avant Lactance) et dans les dérivés : *compediō*, *-īs* = συμποδίζω, ἐμποδίζω (peut-être refait sur *compedītus* « πεπεδημένος », qui est la forme la plus ancienne et la plus fréquente) ; *compedus*, *-a*, *-um* (Varr.) ; *compedō*, *-ās* et *compedō*, *-ōnis* m. (Gl.) ; *expediō* : dégager d'entraves ou d'un piège ; cf. Tér., He. 297, *uix me illim abstraxi atque impeditum in ea expediui animum meum* ; Cic., Verr. 2, 2, 42, 102, *uidete in quos se laqueos induerit, quorum ex nullo se unquam expediet*, etc., puis « débarrasser ; débrouiller (une affaire compliquée), mettre en ordre » ; d'où « développer, expliquer ». Pris absolument « se tirer d'affaire » ; d'où « avoir un résultat favorable », et simplement « être utile, expédient » (d'où *expedientia* « opportunité » (Boèce), *expedīmentum* « solution, exécution » (Tert., Ital.). Plaute emploie le verbe dans le sens de « aboutir », Amp. 521, *nequiter paene expediuit prima parasitatio*. Par image *expeditus* (*mīles*) s'opposera à *impedītus* (*indupedītus*, Lucr., metrī causā) ; de là *expedītiō*, *-tiōnālis*.

impediō : mettre dans des entraves, empêcher de marcher, cf. Ov., F. 1, 410, *impediunt teneros uincula nulla pedes* ; puis, au sens figuré, « empêcher, embarrasser ». Ancien, usuel ; *impedīmenta*, *-ōrum*, spécialisé dans la langue militaire au sens de « équipement, bagages » ; *impedītiō* (rare, mais dans Cic.) ; *impedītor* (S[t] Aug.). Tend à être remplacé par *impedicāre*. Là où Martial, 3, 58, 28, dit *impeditam cassibus damam*, Ammien dira *impedicare cassibus*. — *Impedīre* n'est représenté qu'en vieil espagnol et en portugais, M. L. 4298, tandis que *impedicāre* (de *pedica*) a eu une toute autre fortune, M. L. 4296 ; B. W. *empêcher* ; cf. aussi **interpedīre*, M. L. 4494. Fréquentatif : *impeditō*, *-ās* (Stace) ; *praepediō* (archaïque et postclassique) ; *praepedīmentum*.

V. aussi *peccō*. Pour *pelluuiae*, v. *lauō*.

Pour *agrippa*, v. ce mot.

Composés multiplicatifs : de *pēs* existent des composés dont le premier terme est un adverbe multiplicatif : *bipēs*, *tripēs*, *quadrupēs* « à deux, à trois, à quatre pieds (ou pattes) ». C'est là un type ancien ; cf. ombr. *dupursus peturpursus* « bipedibus, quadripedibus » ; skr. *dvipád-*, *cátuṣpad-*, gr. δίπους. Les autres dérivés de *pēs* ont fourni aussi des composés de ce type : cf. *bipeda*, *bipedālis*, *bipedālium*, *bipedāneus*, etc.

antepēs : pied de devant (Cic., Arat. 454).

Composés en *-pod-*, *-pud-*. A *pēs* se rattachent également les composés : *tripodō*, *-ās* : danser (probablement sur un rythme à trois temps) ; forme qui figure dans le rituel des Frères Arvales : *carmen descindentes tripodauerunt in uerba haec*, etc. — Remplacé dans la langue courante par *tripudiō*.

tripudium : sorte de danse de caractère sacré, pratiquée entre autres par les Saliens et les Frères Arvales ; puis « danse » en général. Terme du vocabulaire religieux ; de là *tripudiō*, *-ās*, *tripudiātiō*.

Repudium et *prōpudium* sont sans doute à rapprocher de *pudet*.

Nombreuses formes conservées dans les langues romanes, dans des acceptions techniques : cf. M. L. 6439, *pes*, panroman, avec de nombreux dérivés : 6340, **peda* ; 6341, *pĕdāle* ; 5342, *pĕdāmĕntum* ; 6343, *pĕdānĕus* ; 6344, *pĕdātio* ; 6346, *pedester*, v. B. W. *piètre* ; 6347, *pedica* ; 4296, *impedicāre* ; 6348, **pedica* « trace de pied » ; 6349, *pedicellus* ; 6350, *pediculāre* ; 6351, *pĕdĭcŭllus* ; 6352, **pĕdĭcus* ; 6353, **pedināre* ; 6354, **pedinus* ; 6356, **pĕdĭtālia* ; 6357, *pĕdĭtāre* ; 6359, *pedō, -ōnis* ; 6362, *pedūlis* ; 6363, *pedunculus* ; 7219, **rĕpĕdĭnāre* ; 7220, **rĕpĕdĭtāre* ; 8465, *sŭppedāneus* ; 3040, *expedīre* ; 4494, *interpedīre* ; 8912, *tripēs, -ĕde* et **tripetia* ; gall. *trybedd* ; en germanique : v. angl. *thripil*, etc. Sur *repedāre* dans les langues romanes, v. Y. Malkiel, *Stud. i. the reconstr. of hisp.-lat. wordfamil.*, p. 1 sqq. — En celtique, le brittonique a *peddyd* « peditēs », *peddestr* « pedestris », *pedol* « pedālis ».

Le nom **ped-* du « pied » se rencontre d'un bout à l'autre du domaine indo-européen. A en juger par gr. πόδα et πόδες, arm. *otn* (nominatif-accusatif singulier) et *otk'* (nominatif pluriel) et par la quantité de skr. *pā́dam, pā́daḥ*, qui reflète indirectement un ancien *ŏ*, le vocalisme de l'accusatif singulier et du nominatif pluriel était *o*. Le nominatif singulier avait *ō*, que représentent sans doute skr. *pā́t*, gr. πούς (avec une altération), l'accusatif got. *fotu* (avec *ō* d'après un nominatif ancien en *ō*). Le latin a généralisé le timbre *e* des autres cas : cf. skr. *padáḥ*, gr. πεδ- en composition ; d'où *pēs*, *pedem*, d'après *pedis*, *pede* (ombr. peři, *persi*), etc. La forme **ped-* se trouve au premier terme de composés dans lat. *pelluuiae* comme dans gr. πέλλῦτρον « courroie entourée autour du pied ». Au contraire, le vocalisme est *-o-* au nominatif pluriel des seconds termes de composés, comme on le voit par skr. *dvipā́daḥ, catuṣpā́daḥ*, et l'ombrien en a le reflet dans les ablatifs *dupursus* « bipedibus », *peturpursus* « quadrupedibus » et le latin dans *tripodāre* ; l'*u* de *tripudium* en est, au moins indirectement, une trace. — Le timbre *e* de lat. *bipēs, quadrupēs* est secondaire. Le hitt. a *pada-* « pied » du type thématique. — L'ancien nom du « pied » a été remplacé en slave, en baltique et en celtique par des noms nouveaux, différents d'une langue à l'autre.

Sauf peut-être dans *oppidum*, le nom neutre **pedo-* attesté par ombr. peřum, *persom* « solum », gr. πέδον « sol », arm. *het* (gén. *hetoy*) « trace de pas », skr. *padám*, lit. *pėdā*, v. isl. *fet* « trace de pas » n'est pas conservé en latin, où cependant le *peda* mentionné par Festus en est la trace.

Le mot *pedes* est fait sur le modèle de *eques* (cf. gr. ἱππο-τ- dans ἱπποτα-) ; la forme ancienne est indiquée par une forme indo-iranienne à élargissement *-i-* : skr. *pattiḥ*, v. perse *pastiš* « fantassin », et, avec *ē*, par lit. *pēščias* « qui est à pied ».

***pescia** : *in Saliari carmine Aelius Stilo dici ait capitia ex pellibus agninis facta, quod Graeci pelles uocent* πέσκη *neutro genere pluraliter*, F. 230, 12. Sans autre exemple.

***pesestās** : *inter alia quae* [*in*] *inter precationem dicuntur, cum fundus lustratur, significare uidetur pestilentiam...*, F. 230, 26. Ancien terme du rituel provenant sans doute, comme *pescia*, du *Carmen Saliare*? Inexpliqué, peut-être corrompu?

pessimus : v. *peior*.

pessulum, -ī n. : pessaire (Cael. Aur., Acut. 3, 18, 184). Diminutif de *pessum, pessus*, emprunt au gr. πεσσόν, -ός Doublet : *pessārium* (ɪvᵉ siècle).

pessulus, -ī m. : verrou, pêne (ancien fr. *pesle*). Sans doute emprunt au gr. πάσσαλος déformé par l'étymologie populaire ou par un intermédiaire étrusque? Attesté depuis Plt. M. L. 6441 (*pessulum* et *pesc(u)lum*, CGL V 132, 129) et 6442, **pestellum*. Composé : *oppessulātus* (Pétr.).

pessum : proprement accusatif du supin d'un verbe signifiant « tomber » : *pessum dare* « faire tomber, abattre, ruiner » (cf. pour la construction *nuptum dare*) ; *pessum īre* « tomber, être ruiné ». S'est employé d'abord avec des verbes de mouvement ; puis le sens originel de *pessum* n'étant plus senti, le mot a été assimilé aux adverbes de lieu du type *sursum, aduersum* et employé comme adverbe avec le sens de « au fond, en bas » ; cf. Lucr. 6, 589 : *multae per mare pessum | subsedere urbes* (et Luc. 3, 674 ; Sén., Const. Sap. 2, 3).

Pour l'étymologie, v. *peior, pessimus* et *petō*, avec le renvoi à une note de J. Wackernagel.

pestis, -is f. : toute espèce de destruction (abstrait) ou de moyen de destruction (concret) ; mort, *malam pestem oppetere* ; peste, fléau, épidémie. Souvent joint à *exitium, perniciēs* ; *pestilēns* s'oppose à *salūber*, *pestifer* à *salūtāris*. Ancien (Enn., Plt.), usuel, classique.

Dérivés : *pestilentus* (Laev.) ; *pestilentia* (classique) ; à basse époque, *pestilentiārius, -tiōsus*.

Pestilentus, à son tour, a été supplanté par *pestilēns*, rebâti sur *pestilentia* d'après le type *sapientia/sapiēns*. Au lieu de *pestilentia*, impossible dans l'hexamètre, Lucrèce emploie *pestilitās* (cf. *differitās* en face de *differentia*), sur lequel on a refait *pestilis* (d'après *gracilis, gracilentus*?, Arn.) et même *pestibilis* (cod. Just.). Les gloses ont aussi *pestimus* : λοιμοφόρος (d'après *pessimus*?).

Composés : *pestifer, -ferō, -ficō, -nuntius* (tardifs).

Aucune étymologie claire.

-peta : v. *petō*.

petaminārius, -ī m. : danseur de corde. Hybride tardif (Firm., Salv.) formé sur πετάμενος.

petasō, -ōnis m. : jambon (Varr., R. R. 2, 4, 10 ; Mart. 3, 77, 6), importé de Gaule, d'après Varron. Le grec πετάσων « jambon » (Athén.) peut provenir du latin. Diminutif : *petasunculus* qui signifie à la fois « jambonneau » et « petit pétase ». *Petasō* semble dérivé de πέτασος « chapeau de voyage », en raison de la ressemblance de forme ; cf. aussi *petasō* : *linteum quo solent mulieres accingi* (Gloss.). — De *petasus* : *petasātus* « coiffé du pétase ».

petaurum, -ī n. : tremplin ; balancier. Emprunt au gr. πέταυρον « balancier des danseurs de corde ; tréteau ».

De là *petaurista* m. « équilibriste » ; *petauristārius* (le grec dit πεταυριστής), avec suffixe latin ; cf. *petaminārius, prōpōlārius*. Depuis Lucilius.

petīgō, -inis f. : sorte de dartre ou d'éruption cutanée (Gloss.).

Dérivés et composés : *petīginōsus* ; *dēpetīgō* (Cat., Lucil.), glosé λέπρα, λειχήν ; *impetīgō* : dartre vive, impétigo (doublet *impetīx* dans P. F. 97, 8 ; cf. *appendix* et *pendīgō*), M. L. 4306 ; *impetīginōsus* (-*gōsus*). S'y rattache aussi *petīmen* : ulcère à l'épaule des bêtes de somme ; cf. Fest. 228, 1. Attesté depuis Naevius et Lucilius. Formation en *-men*, comme dans certains termes techniques ou rustiques.

En raison de l'existence de *petītus*, etc., on pense à un rapport avec le groupe de *petō*. La formation de *petīgō* serait pareille à celle de *orīgō*. Mais il reste à trouver un fait précis qui rendrait compte du sens. Il est possible que *petīgō* ait été tiré secondairement du composé *impetīgō*, dont on peut rapprocher la formation parallèle *intertrīgō*, et *dēpetīgō*, bâti en opposition avec *impetīgō*. Sur ces formes en *-īgō*, v. Ernout, Philologica I, 175 sqq.

petilus (*petilis*, Plt. ap. Non.), **-a, -um** : *-um, tenue et exile*, dit Non. 149, 5, qui cite des exemples de Lucilius et de Plaute. Se retrouve dans une glose de Festus, 224, 2, dont le texte est corrompu : *petilam suram* †*seceam*† (l. *siccam*?) *et substrictam uolgo interpreta⟨n⟩tur. Scaeuola ait ungulam albam equi ita dici*. A ce dernier sens se rapporte la glose : *petulus eques qui habet albos pedes*, CGL V 608, 61 (Gl. Scal.) ; conservé en germanique : lombard *fetil*, etc. On ne sait s'il faut y rattacher le nom propre *Petīlius* et le nom d'une fleur d'automne non identifiée, *petellium*, qu'on trouve dans Pline, 21, 49 ; v. André, Lex., s. u.

Le rapprochement avec *petō, petītus* demande à être appuyé par quelque fait propre à rendre compte du sens.

petīmen : v. *petīgō*.

petiolus : v. *peciolus*.

petisium (*mālum*) n. : variété de pomme (Plin. 15, 50). Sans doute adjectif dérivé d'un nom propre.

petō, -is, -īuī (*-iī*), **-ītum, -ere** : 1° « se diriger vers, essayer d'atteindre », d'abord avec idée accessoire de violence ou d'hostilité « se jeter sur, attaquer » (sens physique et moral) ; cf. Cic., Or. 68, 228, *gladiatores... petendo uehementer* ; Nux, 2, *petere saxīs* ; de là : *petītiō* : attaque : *-nes proprie dicimus impetus gladiorum*, Serv., Ae. 9, 439 (sens classique, cf. Cic., Cat. 1, 6, 15, bien attesté à côté du sens plus fréquent de « demande ») ; *petulcus* (cf. *hiulcus*) : provocant, Serv., G. 4, 10, *haedi petulci dicti ab appetendo, unde et meretrices petulcas* (= *prouocantes*) *uocamus* ; *petulāns*, participe d'un verbe **petulō* (cf. *postulō, ustulō*) : *petulantes et petulci etiam appellantur qui proteruo impetu petunt laedendi alterius gratia*, Fest. 226, 4 ; *petulanter, -tia* ; *petīgō*? (v. ce mot) ; 2° par affaiblissement de sens « se diriger vers, gagner » : *p. Cyzicum*, etc. (cf. dans Lucr. 3, 172, *terrae petītus* « le fait d'atteindre la terre ») ; et, au sens moral, 3° « rechercher, solliciter », cf. Sall., Ca. 25, 3, *libidine sic accensa* [*Sempronia*] *ut uiros saepius peteret quam peteretur*, sens qui apparaît dans le désidératif (rare ; Lucr., Cic., Tusc. 2, 62, Fest.) *petessō, -is* (*petissō*, puis tardivement *petiscō*, par confusion de suffixes, cf. **capissō* et *capiscō*) ; et enfin « demander » (*alqd ab alqō* ; *p. ut*, etc.), employé absolument dans la langue politique avec le sens de « solliciter un mandat, être candidat » et dans la langue du droit avec celui de « être demandeur », d'où *petītor, -trīx, -tiō* (qui chez Sénèque traduit ἔφεσις comme *expetībilis* traduit αἱρετέος), *-tōrius* (*-tōrium* n. « requête », Cod. Th.) ; *petītus* (rare), *petīturiō* (création familière de Cic., Att. 1, 14, 7) et *competō, -tītor, -tītiō*. Adjectif de basse époque : *petāx* (Vulg.), compar. adv. *petācius* (Avien., Arat. 1758). L'évolution sémantique de *petō* a un parallèle dans celle de *rogō*, qui du sens de « se diriger, se tendre vers » (cf. *regō*) est passé à celui de « demander, interroger ». Ancien, usuel. M. L. 6444. Celtique : britt. *pedi, peden*.

Les deux sens « attaquer, se diriger vers » et « solliciter, demander » se retrouvent dans presque tous les composés : *appetō, -is* : approcher (intrans. *appetit diēs*) ; attaquer ; chercher à saisir ; d'où *appetēns, -tenter, appetītus*, usités surtout au sens moral et dont le dernier sert à traduire le gr. ὁρμή (cf. Cic., Off. 1, 101), *appetentia* (= ὄρεξις), *appetītiō* (cf. Cic., Fin. 3, 23 ; Ac. 2, 24 ; Tusc. 4, 12), *-tībilis, -tītor*, mots savants. M. L. 546, 546 a.

competō : 1° se rencontrer avec ; cf. *competum, compitum* « carrefour », M. L. 2099 ; *compitālis* et n. pl. *Compitālia* : *dies attributus Laribus uialibus ; ideo ubi uiae competunt, tum in competis sacrificatur*, Varr., L. L. 6, 25 ; *compitālicius* ; 2° s'adapter, convenir à ; d'où *competēns, -tenter, -tentia* ; 3° solliciter en même temps qu'un autre : *competere significat quod est honorem uel coniugium uel quiduis aliud aduersus alium petere. Vnde competitores, ut saepe*, Non. 276, 10 ; *competītiō*.

dēpetō = *dēprecor* (un exemple de Tert., adu. Marc. 4, 20).

expetō : 1° arriver (= *accidō*), e. g. Plt., Am. 174, *ergo in seruitute expetunt multa iniqua* (avec le datif ; Mi. 393) ; 2° retomber sur (avec *in*), Plt., Am. 494-495, *non par uidetur facere delictum suom, | suamque ut culpam expetere in mortalem ut sinat* ; 3° rechercher, désirer ardemment (*ex-* préfixe de renforcement), d'où *expetībilis* (Sén., Boèce), *expetītor* et le désidératif plautinien *expetessō*.

impetō : se jeter sur, attaquer (s'y rattache peut-être la glose obscure de P. F. 97, 10, *inipite* (l. *impetite*?) *impetum facite*. Rare, non attesté avant Lucain. Semble tiré secondairement de *impetus*. S'y rattachent les formations nominales :

impes, -tis m. : élan, assaut, choc, impulsion, instinct. Rare, poétique (Lucr.), doublet artificiel de *impetus*, dont certaines formes sont bannies de l'hexamètre, fait d'après *praepes*. Usité surtout à l'ablatif *ĭmpĕtĕ*.

impetus, -ūs m. : même sens ; mais beaucoup plus usité et très classique. Conservé en toscan et en ancien français. M. L. 4307. Formation étrange ; on attendrait **impetītus*, comme *appetītus* ; cf. Cic., Off. 2, 3, 11, *animalia quae habent suos impetus et rerum appetitus*. L'haplologie de **impetītus* > *impetus* soutenue par Wackernagel se heurte au fait que **petītus* n'existe pas ; cf., du reste, *appetītus*. Peut-être le mot, usité dans la langue militaire, aura-t-il été modelé sur des termes de sens voisin *ingressus, incursus, impulsus*, de *ingredior, incurrō, impellō*, qui avaient le même nombre de syllabes que le verbe correspondant (comme, inversement, *in-*

cessō semble avoir été fait sur *incessus*) ; cf., toutefois, *gradus* et *gradior*. De là *impetuōsus* (tardif).

oppetō : synonyme de *obīre* et employé comme lui, avec ou sans l'accusatif *mortem*, dans le sens de « affronter la mort, mourir ». Surtout poétique.

perpetō (tardif et rare) ; *perpetītus*, synonyme de *perpetuātus* dans Sén., ad Luc. 40, 28.

praepetō : uniquement dans Lucr. 4, 1152, et dans Festus pour expliquer *praepetēs auēs*, F. 286, 16, *nam antiqui praepetere* ⟨*dicebant pro anteire*⟩ ; cf. P. F. 287, 10. V. *praepes*.

repetō : attaquer à nouveau (époque impériale) ; regagner, remonter à (sens physique et moral « se remémorer ») ; recommencer ; redemander. Ancien, classique, usuel. M. L. 7222 a. D'où *repetītiō*, *-tītor* ; *repetundae* (*pecūniae*), terme juridique désignant l'action intentée contre un gouverneur de province prévaricateur ; *repetentia*, Lucr. 3, 851.

suppetō : se présenter, venir sous la main (cf. *sufficiō*), être à la disposition de ; d'où « être en abondance, suffire » (cf. *succurrō*, *suppeditō*). De là : *suppetiae* : ressources, aide, assistance ; *suppetior*, *-āris* (Cic., Att. 14, 18, 2, et Apul.), tous deux de la langue familière.

A la même racine que *petō* se rattachent sans doute, outre les formes nominales *compitum*,↑ *impes*, *impetus*, citées plus haut, les adjectifs composés *perpes*, *perpetuus*, *praepes* et *propitius*. V. ces mots ; et peut-être aussi *pessum*, *penna*, *petīgō* et ses composés, *hospes*.

Un nom *-peta* figure comme second élément de composé dans *hērēdi-peta*, **oclo-peta* (?) et quelques mots tardifs ou populaires (cf. *lūcī-fuga*, etc.). Arnobe IV 7, cite aussi une déesse *Peta quae rebus petendis praesto est* (?).

Le radical **pet-*, qui figure dans plusieurs langues indo-européennes, pose des problèmes qui ne se laissent pas résoudre d'une manière sûre. Le grec distingue un groupe signifiant « tomber » et un groupe signifiant « voler ». L'un et l'autre sont de forme dissyllabique ; mais, pour « voler », on a πετα-, πτᾱ- et, pour « tomber », πετε-, πτη-, πτω-. Il y a, d'une part, πέταμαι, ἔπτᾶν (ἔπτην) et ἔπτατο, ποτάομαι, etc., avec une forme thématique πέτομαι, ἐπτόμην pour « voler » et, d'autre part, πίπτω, ἔπετον (ἔπεσον), πέπτωκα, πεπτηώς pour « tomber ». — Pour « voler », le latin a *uolāre* et la racine **pet-* ne survit que dans le composé ancien *praepes* et dans des formes isolées et obscures, *penna* et *accipiter*. — Pour « tomber », il s'est fixé une forme **ped-*, alternance de **pet-*, qui ne survit qu'avec sa valeur figurée dans *peior*, *pessimus*, *pessum* (c'est *cadō* qui a le sens de « tomber ») ; v. ces mots et le rapprochement avec skr. *pádyate* « il tombe », v. sl. *pade* « je tomberai ». — Le présent thématique indo-iranien *pata-* indique un mouvement vif, pressé, un élan ; ceci est net pour skr. *pátati* « il vole, il s'élance » et pour av. *pataiti* ; d'un rebelle, il est dit en vieux perse *ud-apatatā* « il s'est soulevé » ; dans l'Avesta, ce thème s'applique particulièrement aux êtres mauvais. C'est le sens que présente lat. *petō*, avec un développement qui le rapproche du sens de *rogō*. M. Vendryes fait remarquer que le gallois a *hedeg* « voler », dont la forme rapprolle celle de *rhedeg* « courir ». Le hitte *peta-* (écrit *pedda-*) signifie « voler, courir, fuir ». — Sur les rapports entre **pet-* et **ped-*, v. Wackernagel, Sitzsber. d. Berl. Akad. d. Wiss., 1918, p. 381, n.

L'*ī* de *petītus*, etc., est un élargissement du type de ce qu'on observe dans *or-ī-gō*, etc. (cf. *petīgō*?) à côté de gr. ὀρίν(F)ω, etc.

Le type de composé athématique *praepes*, *perpes*, archaïque, n'a pas de correspondant en indo-iranien. L'emploi avec valeur de nom d'action de formes munies de préverbes *impetis*, *impete*, *impetibus* est insolite. Du reste, la formation de *impetus* n'est pas moins insolite ; le seul substantif comparable est *gradus* ; les deux mots forment une paire.

petorritum (*petoritum*, Festus), **-ī** n. : voiture à quatre roues, d'origine gauloise. Cf. Fest. 226, 30 : *p. et Gallicum uehiculum esse, et nomen eius dictum* [*esse*] *existimant a numero quattuor rotarum. Alii Osce quod* ⟨*h*⟩*i quoque pitora quattuor uocent, alii Graece, sed αἰολικῶς dictum*. La première partie de la glose de Festus est seule à retenir ; *petorritum* fait partie des nombreux noms de véhicules empruntés, avec les véhicules eux-mêmes, à la Gaule par les Romains. Déjà dans Varron ; cf. Gell. 15, 30, 7.

Sur *petora*, v. *quattuor*.

A en juger par irl. *roth*, gall. *rhod* « roue », cf. *rota*, le second terme aurait un *o* passé à *i* en latin, ce qui est phonétiquement normal ; cf. *īlicō*. Mais on ne connaît pas la forme gauloise du mot et rien n'empêche de supposer qu'une forme *ret-* ou *rit-* de la racine ait passé en gaulois au nom de la « roue ». On ne peut décider.

petra, -ae f. : rocher, pierre ; cf. Fest. 226, 12 : *petrarum genera sunt duo, quorum alterum naturale saxum prominens in mare, cuius Ennius meminit lib. XI* (Ann. 11, 365) : « *Alte delata petrisque ingentibus tecta* »... *alterum manu factum, ut docet Aelius Gallus* : « *petra est qui locus dextra ac sinistra fornicem* † *explcturusque* † (*explet usque*, Madv.) *ad libramentum summi fornicis* ». Emprunt ancien au gr. πέτρα, peut-être d'abord dans la langue des marins ; le mot latin est *saxum*, et *petra* est évité par les bons écrivains. Mais a dû être courant dans la langue populaire ; usité dans la Vulgate (en jeu de mots avec *Petrus*, de Πέτρος). Panroman. M. L. 6445 ; cf. aussi 6445 a, *petrārium* ; 6446, **petrārius* ; 6447, **petrĭca*.↑ Germanique : de *petrāria*, v. h. a. *pfetarāri*, etc. ; en celtique : britt. *padrun*, de **petrō*?

Dérivés et composés : *petraeus* = πετραῖος ; *petrālis* (Cass.) ; *petrāria* = *parietina* « pariétaire » ; *petrēnsis* (Cael. Aur.) ; *petrōsus* (attesté dans Pline) ; *petrōnius* (Grat. Cyneg. 202) ; *petrabulum*, déformation, à l'aide du suffixe *-bulum*, de gr. πετρόβολον (Not. Tir.) ; *petrinus* (langue de l'Église) = πέτρινος ; *petrapium* « persil », calque de πετροσέλινον, M. L. 6448 ; v. Isid. 17, 11, 2.

***petreia, -ae** f. : *p. uocabatur quae pompam praecedens in coloniis aut municipiis imitabatur anum ebriam, ab agri uitio, scilicet petris, appellata*[*m*], P. F. 281, 4. Sans autre exemple. Mot peut-être étrusque, comme *citeria*. Cf. le nom propre *Petreius*.

petrō, -ōnis m. : cf. Fest. 227, 1 : *petrones rustici a petrarum asperitate et duritia dicti*. Mais ce n'est sans doute qu'une étymologie populaire. Dans Plaute, *petrō* est appliqué à un vieux bélier, mais le sens précis du mot nous échappe, Capt. 820-822 : *qui petroni nomen indunt uerueci sectario*, | *eum ego si in uia petronem publica conspexero*, | *et petronem et dominum reddam mortalis miserrumos*. Sur les noms propres *Petrō*, *Petrōnius* (étr. *petru*, *petruna*), ombr. *Petrunia-*, etc., v. W. Schulze, *Latein. Eigenn.*, 209.

petulāns, petulcus : v. *petō*.

pexus, -a, -um : poilu, duveté (*-m folium*, Col. 11, 3, 26).

Dérivés : *pexitās* : duvet d'une étoffe (Plin.) ; *pexātus* : couvert d'un vêtement à longue laine (joint à *gausapātus* par Sén.) ; *pexō*, *-is* et *repexō* ; *pexibarbus*. V. *pectō*.

phaecasia, -ōrum (*-sia* f., Pétr.) n. pl. : souliers blancs. Emprunt au gr. φαικάσιον (Sén.) ; *phaecasiātus* (Pétr.).

phagō, -ōnis m. : hybride dérivé de φάγω d'après *edō*, *-ōnis* (Varr.).

↑**phalagga** : v. *palagga*.

phalerae, -ārum f. (*phalera* n., Varr., Plin.) : phalères, plaques de métal servant de décoration ; bijoux ; clinquant. Emprunt oral et populaire au gr. τὰ φάλαρα comme le montrent l'apophonie et le changement de genre.

Dérivé : *phalerātus*, d'où plus tard *phalerō*, *-ās*.

phantasia, -ae f. (*fan-*) : idée, notion ; et « fantôme, apparition ; phase de la lune ». Emprunt au gr. φαντασία, qui a pénétré dans la langue populaire (cf. l'expression proverbiale *phantasia non homo*, Pétr. 38, 16), à l'époque impériale, et a persisté dans les langues romanes ; cf. M. L. 6458, *phantasia* (*pantasia*, *fandasia*), et 6459, *phantasiāre* (**pan-*). Même évolution dans *phantasma* = φάντασμα **phantagma*, fr. *fantôme*, M. L. 6460 ; d'où *phantasmor*, *-āris* (Irén.), etc.

Irl. *fantaise*. V. B. W. *pantois*.

pharetra, -ae f. : carquois. Emprunt au gr. φαρέτρα attesté depuis Virgile.

Dérivés latins : *pharetrātus* (Vg.) ; *pharetriger* (Ov.).

pharmacum, -ī n. : poison, philtre ; *pharmccus*, *-ī* m. « empoisonneur » (Pétr.). Emprunt de la langue impériale au gr. φάρμακον. Demeuré en roumain. M. L. 6462.

pharos, -ī c. : phare. Emprunt de la langue impériale au gr. Φᾶρος. M. L. 6463.

phasēlus (*fa-*), **-ī** m. : haricot ; barque en forme de haricot. Emprunt au gr. φάσηλος (Catulle). De là : *phaseolus* (*faseolus*, *fasseolus*, *fassiolus*) déformé parfois en *passiolus* ; cf. Keller, *Lat. Volksetym.* 63. M. L. 6464. Il est inutile de supposer, pour expliquer cette dernière forme, un type ancien avec *p* correspondant à φ initial. Sur *basēlus*, corruption tardive de *phasēlus*, v. Isid. 19, 1, 17, et Sofer, p. 111.

Dérivé tardif : *phasēlāria* n. pl. : plat de fèves.

phāsiānus, -ī m. (et *phāsiāna* f.) : faisan. Adjectif substantivé dérivé de *Phāsis* ; attesté à l'époque impériale, cf. *Phāsiānae auēs*, Pline. M. L. 6465.

Dérivés : *phāsiānārius*, *-nīnus*.

philosophia, -ae f. : philosophie ; *philosophus*, *-ī* m. (et *philosopha*) : philosophe. Transcription du gr. φιλοσοφία, φιλόσοφος ; *philosophor*, *-āris* (Plt., Enn.). Le mot est acclimaté de bonne heure, mais a toujours été senti comme étranger, de même que les dérivés. V. Nic. Stang, Eranos 11, 82 (superficiel). Irl. *felsub*, *felsube*.

phiala, -ae f. : coupe. Emprunt de l'époque impériale au gr. φιάλη, devenu dans la langue commune *fiala*, *fiola* (Schol. Juv. 10, 27) et passé sous cette forme en italien et en français (M. L. 6466) et en celtique : britt. *fiol*.

phlebotomus, -ī m. : lancette. Emprunt tardif au gr. φλεβοτόμος, latinisé en *flebo-*, *fleu-tomus*.

Dérivé : *phlebotomāre* (*flebo-*, *fleu-*), M. L. 6467 (v. fr. *fliemme*, fr. *flamme*). Passé aussi en germanique : angl. *fleam*, v. h. a. *fliedma*.

phlegma, -atis n. : flegme, humeur. Emprunt de la langue médicale au gr. φλέγμα (Pall., Vég.), passé dans la langue commune sous la forme *fleuma* (cf. *sauma*), *flemma*, et de là en roman. M. L. 6468.

phoba : tige d'une céréale de l'Inde (Plin. 18, 55). Mot étranger.↑

phrenēticus, -a, -um adj. : frénétique. Emprunt au gr. φρενητικός (Cic., Diu. 1, 81), passé dans la langue commune avec métathèse (*pher-*, *fer-*) et de là en roman. M. L. 6471.

phrixiānus, -a, -um : de Phrixos ; *-a toga* (Plin. 8, 195) ; désigne une sorte de laine de qualité supérieure. La graphie avec *y* provient d'un faux rapprochement avec *Phrygēs*.

phrygiō, -ōnis m. : brodeur en or. Formation latine (Plt., Varr.) dérivée de Φρύγιος ; cf. *fullō*, etc. Plaute a aussi *phyrgiō* (= sans doute **purgiō*) ; cf. *corcodīlus*.

Dérivé : *phrygiōnius* (Plin. 8, 196). V. B. W. *frise*.

phthisis, -is f. : phtisie. Emprunt (Sén., Plin.) au gr. φθίσις. L'adjectif *phtisicus* est demeuré sous des formes populaires, **tisis*, *tisicus* (cf. *tisana*), dans quelques parlers romans. M. L. 6472.

phȳcis, -idis f. : gobie, sorte de poisson. De gr. φυκίς M. L. 6473.

phylactērium, -ī n. : phylactère. Emprunt tardif au gr. φυλακτήριον, M. L. 6473 a ; *filactērārius* : porteur de phylactère (Cael. Aur.).

pīca, -ae f. : pie, M. L. 6476 (*pīca* et **peica*) ; **pīcus, -ī** m. : pivert, oiseau prophétique consacré à Mars, *pīcus Mārtis*, cf. Non. 518, 30. Ancien (Plt.). M. L. 6484 a. Celtique : irl. *becc*. V. B. W. *pic*, *pie*. Sur *Pīcēnum*, *Pīcentes*, v. Kretschmer, Glotta, 14, 86. — Il est à remarquer que la forme en *-ā* et la forme en *-o* désignent non une femelle et un mâle, mais deux oiseaux distincts.

Cf. aussi M. L. 6484, **pīculus*, et **pikkare* « piquer », 6495.

Ombr. *peico* « pīcum », *peica* « pīcam »↑indiquent la forme ancienne. Pas plus d'étymologie claire que pour

parra. On rapproche skr. *pikáḥ*, qui désigne une sorte de coucou, et all. *Specht*.

picea : v. *pix*.

Pīcumnus, -ī m. : ancienne divinité italique, jointe à *Pīlumnus* (v. ce mot), qui présidait avec son conjoint aux rites du mariage ; cf. Varr. ap. Non. 528, 11 : *Pilumnus et Picumnus di praesides auspiciis coniugalibus deputantur. Varro de Vita Populi Romani, l. II* : '*natus si erat uitalis ac sublatus ab obstetrice, statuebatur in terra, ut aspiceretur rectus esse : dis coniugalibus Pilumno et Picumno in aedibus lectus sternebatur.*' Rattaché à *pīcus*, comme *Pīlumnus* à *pīlum*, ou à *Pīcus*, fils de Saturne, roi mythique du Latium, père de Faunus (v. Vg., Aen. 7, 48) et aïeul de Latinus ; tout ceci très obscur. La finale de ces noms rappelle celle de noms étrusques, *Vertumnus*, *Vitumnus*, *Volumn(i)us*, etc., et leur généalogie est étrusque ; v. Ernout, Philologica I, p. 33 ; Benveniste, BSL 34, 11 sqq. ; St. Etr. 7, 254 ; v. Blumenthal, P. W. Realencycl. XX, 2.

***picus? ou pix, -cis?** : mot qui figure seulement dans Plt., Au. 701, *picis* (sic BD *ici* cum spatio init. et rasura post alterum *i* E) *diuitiis qui aureos montes colunt | ego solus supero*. Nonius, qui glose le mot, p. 152, 6, lit *pici* dans le texte de Plaute, et son lemme porte *picos ueteres esse uoluerunt quos Graeci grypas uolunt*. — De ce substantif dérive un adjectif *picātus* que Festus, p. 226, 2, cite en donnant l'étymologie : *picati appellantur quidam quorum pedes formati sunt in speciem sphingum, quod eas Dori* φῖκας *uocant* ; cf. aussi P. F. 293, 13 : *patellae, uasula parua picata*. Emprunt ancien à un grec dialectal. Sans autre exemple.

piger, -gra, -grum : lent ; d'où « paresseux ». Le premier sens apparaît dans le vers d'Accius, Chrys. 267, cité par Non. 153, 33 sqq. : *melius pigrasse quam properauisse nefas*. A l'adjectif *piger* s'apparente l'impersonnel *piget*, *piguit* et *pigitum est*, *pigēre*, dont le premier sens « faire lentement, à contre-cœur » est attesté par l'abrégé de Festus, P. F. 235, 3 : *piget interdum pro tardari, interdum pro paenitere poni solet*. *Piget* s'est ensuite spécialisé dans le sens moral de « être fâché, affligé de ; regretter » (souvent joint à *pudet*). Ancien, usuel, classique. M. L. 6487.

Dérivés et composés : *pigritia* (classique), M. L. 6493 ; *pigrēdō* (Vulg.) et *pigritūdō* (Greg. M.) ; *pigritās* (Gloss.) ; *pigror* (Lucil.) ; *pigreō, -ēs* ; *pigrēscō, -is* ; *pigrō, -ās* et *pigror, -āris* ; *pigritō, -ās* ; *pigritor* (Vulg.), M. L. 6491, 6492 ; *repigrō* (tardif ; formé d'après *retardō*) ; *impiger, -gritia, -gritās, -grābilis* (Gl.) ; *impigēns* (Cael. Aur.) ; *pigrēfaciō*.

Aucune étymologie claire.

piget : v. *piger*.

***pigiciaca** (sc. *sacra*) n. pl. : mot obscur de Pétrone, 140, 5, de sens obscène, qui rappelle gr. πυγίζειν et, pour la finale, *Isiaca*, etc. ; v. *pūga*.

pignus, -eris (et *-oris*) n. : terme de droit, gage fourni par le débiteur à son créancier ; *pignus capere*, *pignoris capiō*. Dans la langue commune a pris le sens général de « gage, preuve, assurance » ; dans la langue poétique de l'époque impériale, *pignora* désigne les « gages de l'amour », c'est-à-dire les enfants, et s'est appliqué ensuite à toute personne chère. L'antiquité du mot est peut-être attestée par la forme antérieure au rhotacisme *pignosa*, citée par F. 232, 21, si ce n'est pas un faux archaïsme (on attendrait *pignesa*). Usuel. M. L. 6490.

Dérivés et composés : *pignerō, -ās* (*pignorō*, Cassiod., passé dans les langues romanes, M. L. 6489) « donner en gage » et *dē-* (Lex Sal.), *op-*, *re-pignerō* ; *pigneror, -āris* « prendre en gage » ; *pignerātor* m. « qui prend en gage » ; *-tiō*, *-tīcius* ; *pignerārius*, *-rium* (Ital.).

Le suffixe complexe **-n-es-* fournit des termes juridiques relatifs notamment aux biens. Ainsi, le sanskrit a *réknaḥ* « héritage, propriété ». En latin même, cf. notamment *fēnus*, *mūnus* et, pour un mot fait à date relativement récente, *facinus*. Si l'on rapproche *pingō*, le *pignus* aurait été originairement une marque faite pour fixer le souvenir d'un engagement pris ; simple hypothèse.

pĭla, -ae f. : balle, boule, pelote, etc. (v. André, *Lex.* s. u.). Ancien, usuel. M. L. 6498. Celtique : britt. *pel*. Germanique : all. *Pille*, angl. *pill*, etc.

Dérivés et composés : *pilula* : petite balle, pelote, pilule (Plin.), M. L. 6507 ; *pilārius* : jongleur ; *pilicrepus* : joueur de paume (qui fait résonner la balle) ; *praepilātus* : emboulé (se dit d'un trait, d'une pointe de flèche, etc.) ; *praepilō*.

Le rapprochement avec *pilus* — parce que la balle est bourrée de crin — doit être une étymologie populaire : *pilae effigies uiriles et muliebres ex lana*, dit Festus, P. F. 273, 7.

pīla « mortier » : v. *pinsō*.

pīla, -ae f. : pile, pilier ; spécialement « brise-lames, jetée », M. L. 6497, et 6500, *pīlāre* (neutre d'un adjectif **pīlāris*), d'où provient aussi, par le germanique, le finn. *pilari* ; cf. v. h. a. *pfīlārī* « Pfeiler », de *pīlārium*.

Dérivés : *pīlātim* : en forme de pilier ; dans la langue militaire, « en colonnes serrées » (par opposition à *passim*) ; *pīlārium* : assise de pierre faite pour recevoir les cendres des morts recueillies dans des urnes funéraires.

pīlō, -ās : enfoncer comme un pilier, planter, empiler ; cf. Host. ap. Seru. in Ae. 12, 121 : *hastam pilans prae pondere frangit*, où Servius note : « *pilans*, i. e. *figens* ; *pīlātus* : *-m agmen, quod sine iumentis incedit, sed inter se densum est, quo facilius per iniquiora loca tramittatur*, Varr. ap. Seru. in Ae. 12, 121. Cf. aussi Enn., Sa. 4, *inde loci liquidas pilatasque aetheris oras/contempler*, où Servius note « *firmas et stabiles significat, et quasi pilis fultas* ».

Du sens de « empiler » *pīlāre* est passé à celui de « entasser » et, par suite, « piller, voler », qui n'est attesté que dans Ammien Marcellin ; mais *pīlātrīx* est déjà dans Titinius, R³ 76, cité par Non. 102, 4, *pilatrix pallii*. Ce sens de « voler, piller » est surtout fréquent dans les composés : *compīlō*, qui dans la langue littéraire s'est dit d'un écrivain qui en pille ou plagie un autre ; cf. Hor., S. 1, 1, 121, d'où *compīlātor*, *compīlātiō* (le sens de *compīlō* « rosser » dans Apulée, Met. 7, 18 et 9, 2, semble se rapporter à *pīlum* « javelot » ou à *pīla* « mortier ») ; sur *compīlō* ont été formés *expīlō*, M. L. 3047 ; cf. Dig. 47, 18, 1, 1, *expilatores, qui sunt atrociores fures, h. e.* λωποδύται, *in opus publicum dari solent* ; *expīlātiō* (Cic.), cf. *exspoliō* ; *suppīlō* (mot de la langue des comiques) « piller secrètement, dérober » (cf. *surripiō*, etc.). Ancien, rare dans la langue écrite, sans doute populaire ; conservé partiellement en roman, M. L. 650 a. Les formes romanes du type « piller » supposent en outre un verbe **piliāre*, M. L. 6503 ; de même angl. *pilien*.

Pas d'étymologie sûre. On a rapproché osq. ehpeilatasset (Vetter, *Hdb.*, n. 80), qu'on traduit par « *expīlātae sunt », c'est-à-dire « ērectae sunt »? Souvent rapproché de *pinsō* et identifié à *pīla* « mortier », mais les sens diffèrent.

***pilates** : *genus lapidis. Cato* (Or. 5, 17) : « *lapis candidior quam pilates* », P. F. 273, 5. Sans autre exemple. Le rapport avec osq. ehpeilatasset (v. *pīla*) est très douteux.

pīlentum, -ī n. (*pīlēns*, *-lentis*, Ven. Fort.) : voiture de gala à quatre roues, qui servait au transport des matrones dans les cérémonies publiques ; v., entre autres, Vg., Ae. 8, 665-666. Mot gaulois, comme *carpentum* ; cf. Porphyr. ad Hor. Epist. 2, 1, 192.

pilleus (*pilleum* n. ; les formes avec *-ll-* sont mieux attestées que la graphie *pileus* ; cf. Stolz, *Hist. gram.* I 224), **-ī** m. : 1° bonnet d'homme, de caractère rituel, fait originairement d'une peau de brebis non rasée, que portaient les pontifes, les flamines, les Saliens et que l'on donnait aux esclaves en signe d'affranchissement ; symbole de la liberté, désigne par métonymie la liberté elle-même : *seruos ad pilleum uocare*, T.-L. 24, 32, 9 ; 2° coiffe du nouveau-né. Ancien (Plt.), usuel. M. L. 6504.

Dérivés : *pilleātus, -a, -um* ; *pilleolus* (*-lum*), *-ī* ; *pilleolāta* (*ūua*) ; *pilleō, -ās* (bas latin).

Cf. *pila* et *pilus*? On pense, d'autre part, à gr. πῖλος « feutre ». Nombre de termes, généralement techniques, en *-eus* sont sans étymologie et suspects d'être empruntés : *balteus*, *clipeus*, *puteus* (v. ce dernier).

pīlō, -ās : v. *pīla*.

pīlum « pilon » : v. *pinsō*.

pīlum, -ī n. : javelot. Arme de jet, ancienne en Italie, mais d'origine contestée ; cf. Couissin, *Les armes romaines*, p. 20 sqq. A fourni l'all. *Pfeil* (v. h. a. *pfīl*, *fīl*) ; en celtique : gall. *pil-wrn* « trait ».

Dérivés : *pīlānus* : soldat armé du javelot qui combattait au troisième rang, triaire ; d'où *antepīlānus* : soldat des deux premiers rangs ; *praepīlātus* (Amm.) ; *-a hasta*.

Des expressions *prīmum pīlum* « premier manipule des triāriī », *centuriō prīmī pīlī* « centurion du premier manipule des triāriī » a été tiré un substantif *prīmipīlus* (*prīmo-* ; cf. *prīmiscrīnius*, *duumuir*, *aborīginēs*, etc.), ce qui a fait croire à l'existence d'un substantif *pīlus*. Suétone écrit, Calig. 44, 1, *plerisque centurionu... primos pilos ademit*. De *prīmipīlus* dérivent *prīmipīlāris*, *-rius* ; *prīmipīlātus, -ūs*.

A *pīlum* se rattache peut-être *pilumnoe*, attesté dans la glose de Festus 224, 4 : *pilumnoe poploe in Carmine Saliari, uelut pilis uti assueti, uel quia praecipue pellant hostis*. Cf., toutefois, le suivant. Pour *compīlō* « rosser », v. *pīla*.

Pas d'étymologie sûre. Peut-être identique à *pīla* « pilier », employé par plaisanterie dans la langue des soldats? En tout cas, le rapprochement a pu se faire par étymologie populaire.

Pīlumnus, -ī m. : ancienne divinité italique, jointe à *Pīcumnus* (v. ce mot). « *P.* forme avec *Deuerra* et *Intercidona* une triade qui protège le nouveau-né contre les attaques de Silvain, le démon de la forêt. Aussi, dans la nuit de l'accouchement, trois hommes passent ; l'un frappe le seuil d'une hache (*intercīsiō*), l'autre d'un pilon (*pīlum*), et le troisième balaie le seuil (*dēuerrere*). Ces très anciens usages (St Aug., Cité de D. VI 1, d'après Varron) paraissent avoir produit les trois dieux. *Pīlumnus* était encore un dieu de la campagne ; il passait pour avoir inventé le pilon (*pīlum*) qui sert à broyer le grain. On lui donnait le nom de *Stercutius* quand on le considérait comme l'inventeur du fumage des terres ; cette invention était attribuée aussi à Picumnus. Pilumnus est le père de Daunus, père de Turnus. Picumnus a une individualité beaucoup plus vague et paraît être un simple reflet de Picus » (Lejay, note de l'Énéide X 76). — A été mis de bonne heure en rapport avec *pīlum*, peut-être par étymologie populaire ; v. *pinsō*.

pilus, -ī m. : poil, cheveu. Les deux sens sont bien attestés ; cf. Ov., A. A. 3, 194, *duris aspera crura pilis*, et Sén., Tranq. An. 8, 3, *non minus molestum esse caluis quam comatis pilos uelli* ; mais celui de « poil » est plus fréquent. Diffère de *capillus* en ce que celui-ci est plutôt un collectif, *pilus* désignant, au contraire, le poil ou le cheveu pris isolément. *Pilus* s'emploie, généralement avec une négation, comme notre « pas un cheveu ; il s'en faut d'un cheveu, etc. », pour désigner une chose de peu d'importance : *non facere pilī* ; *ne pilō quidem*, etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6508. Celtique : irl. *bil* ; bret. arm. *palucha* « pesseler », de **pilucāre?*

Dérivés et composés : *pilō, -ās* : se couvrir de poils (Afran., Novius) et « épiler » (Mart.) ; cf. P. F. 225, 4 : *pilat, pilos habere incipit ; alias pro detrahit pilos, a quo depilati* (cf. *populor* et *dēpopulor*, etc.) ; le second sens seul est demeuré dans les langues romanes, M. L. 6502 ; *pilōsus*, M. L. 6505 ; *pilūtus* ; *dēpilō, -ās*, M. L. 2571 ; *dēpilis* ; *expilor* (?), Lucil. ap. Non. 95, 15 ; *piligerō, -ās* (Mul. Chir. 569). Cf. encore *pilāmen*, M. L. 6499 ; *ālipilus*, v. *āla*.

Aucun rapprochement valable. Il n'y a pas de terme indo-européen commun pour cette notion.

pimpinella, -ae f. : plante médicinale, pimprenelle? (Dynamid. 2, 25). M. L. 6508 a, **pimpernella*. Forme populaire à redoublement, d'origine inconnue. V. R. Hakamies, Neuphil. Mitt., 1950, 34 sqq.

pina (*pinna*), **-ae** f. : pinne marine (coquillage). Du gr. πίνα, πίννα. Passé en germanique : v. angl. *pinewincle*.

pincerna, -ae m. : celui qui mélange les vins, échanson. Mot vulgaire et tardif emprunté à gr. πιγκέρνης (de πίνω et κεράννυμι ; sur la forme grecque, v. He-

raeus, Kl. Schr., 190 sqq.), servant à traduire l'hébreu *masech* ; cf. CGL V 233, 26.

Dérivé : *pincernor*, *-āris*.

pingō, -is, pinxī, pictum, pingere : broder (avec des fils de différentes couleurs), tatouer : *pingere acū*, Ov., M. 6, 23 ; *textile stragulum, magnificis operibus pictum*, Cic., Tusc. 5, 21, 61 ; *picti Geloni*, Vg., G. 2, 115 ; et « peindre » (sens propre et figuré « colorer, embellir ») : *tabula picta*, Cic., Brut. 75, etc., sens conservé dans les langues romanes. Le *picti... lacerti* de Vg., G. 4, 13, rappelle le πίγγαλος « lézard » d'Hésychius. Ancien, usuel. M. L. 6512.

Dérivés et composés : *pigmentum* : matière colorante, fard, couleur, M. L. 6488, *pīgmĕntum* ; *pictor* (cf. *Fabius Pictor*), M. L. 6481 b ; *pictiō* (comme *fictiō*, Gloss.) ; *pictōrius* ; *pictōria*, *pictōricius* (tardifs) ; *pictūra*, M. L. 6482 ; *pictūrātus* et *pictūrō*, *-ās* ; *pictilis* : brodé (Apul.) ; *appingō* : ajouter par la peinture (cf. *affingō*) ; *compingō* (très rare, sans doute évité par suite de son homonymie avec *compingō* de *pangō*) ; *dēpingō* (cf. *dēscrībō*) : dépeindre ; *expingō* ; *repingō* (tardif). Cf. aussi M. L. 6481, **pictāre*, et 6481 a, **pictārius* ; **expingere* « éteindre », M. L. 3049.

Un type radical **peig-*, avec la gutturale du type *-g-*, est attesté en sanskrit par *piṅkte* « il peint » (mot de glossaire), *piṅgaḥ* « brun rouge », *piñjáraḥ* « jaune rougeâtre » et sl. *pĕgŭ* « tacheté ». Le présent *pingō* à nasale infixée, en face de *pictus*, etc., s'y rattache naturellement ; le perfectum *pinxī* est secondaire, indiquant l'absence d'un ancien parfait (une confusion avec *pepigī*, de *pangō*, a été en tout cas évitée).

Cette racine rappelle le groupe plus largement attesté de **peik'* « orner », soit en « écrivant » soit en « étendant la couleur » : skr. *piṃçáti* « il orne », av. *paēsō* « ornement » et « lépreux », tokh. A *pekant-* « peintre », lit. *pėšiù*, *pė̃šti* « peindre, tracer des lignes », *paĩšas* « tache de suie », v. h. a. *fēh* « bigarré » (all. « bunt »), got. *filufaihs* « πολυποίκιλος », gr. ποικίλος. Cette racine fournit la désignation de l'écriture dans : v. perse *niyapaišam* « j'ai écrit », v. sl. *pišǫ*, *pĭsati* « écrire », v. pr. *peisāi* « il écrit », tokh. B *pinkam* « il écrit ». L'existence de *pingō* a pu être favorisée par *fingō*.

pinguis, -e : gras (sens propre et figuré) et « qui rend gras » ; cf. Ov., Rem. Am. 206, *et pingui membra quiete leuat* ; par suite « fertile, fertilisant », « riche » (cf. *laetus*) ; ou encore « lent, lourd, stupide » : *pinguis Minerua* = *crassa Minerua*. Ancien (Enn., Plt.), usuel ; mais, concurrencé par *crassus* que soutenait *grossus*, *pinguis* n'a subsisté que dans quelques dialectes italiens. M. L. 6513.

Dérivés et composés : *pingueō* (tardif) ; *pinguēscō* et *compinguēscō* ; *impinguō*, *-ās* (puis *pinguō*, *-is*, Sid.) et *impinguis* ; *pinguefaciō*, *-fīō* ; *pinguificō* ; *pinguēdō* ; *pinguitūdō* ; *pinguitia*, *-tiēs* (Arn., Apul.) ; *pinguāmen* (Ital., Cypr., d'après *laetāmen*) ; *pinguōsus* ; *pinguiculus* (Front.) ; *pinguiusculus* (Sol.) ; *pinguiārius* (Mart.).

Le *p-* initial exclut le rapprochement avec skr. *bahúḥ* « abondant, nombreux » (*báṃhīyān*), gr. παχύς « épais, gros, fort, riche », lett. *biezs* « gros, serré », etc. ; du reste, aucun des mots du groupe ne signifie « gras ». D'autre part, on n'arrive à rapprocher le groupe de gr. πίων « gras », skr. *pīvā*, que par des hypothèses forcées. L'adjectif *pinguis* doit reposer sur un ancien **pn̥gu-* dont aucun autre représentant n'est connu, sans doute parce qu'il s'agit d'un mot populaire, comme le sont beaucoup d'adjectifs.

Sur hitt. *panku* « total, complet, en masse », v. Benveniste, Language, 29, p. 258.

pinna, -ae f. : plume, et aussi « aile » (dans ce sens, se confond avec *penna*, dont il n'est peut-être qu'une variante dialectale) ; les manuscrits de Virgile les plus anciens ont constamment *pinna* (v. le Virgile de Sabbadini, G. 1, 398 ; les manuscrits de Lucrèce ont plus souvent *penna*) ; le sens de « plume » apparaît bien dans Pline 11, 96, *pinnarum caules omnium caui*. A servi à désigner dans les langues techniques tout objet en forme de plume ou d'aile : aigrette de casque, nageoire (dite aussi *pinnula*) ; lobe du foie (Vulg., Aug.) ; pale d'un gouvernail (d'où *pinnāria* « *gubernaculorum partes tenuiores* », Non. 79, 15) ; palette de roue hydraulique ; registre d'orgue ; créneau d'une muraille : *pinnas murorum, pennas auium dicimus*, distinguent les grammairiens, cf. Caper, GLK VII 100, 17 ; « pinacle » (et *pinnāculum*), d'où **pinniō* « pignon ». Ancien (Plt.), usuel. Panroman, mais concurrencé par *plūma*. Cf. M. L. 6514, *pĭnna* ; 6515, **pĭnnaculum* « panache » ; 6516, **pĭnniō* ; 6516 a, *pinnula* « cil » ; **subpinnium*, 8387 a.

Composés : *pinnipēs* (Catul.) *pinnigerō* (*pen-*), Vulg. ; *pinnirapus*, Juv. 3, 158, où le scoliaste note : *pinnirapos autem dicit lanistas ex habitu gladiatorum, quia post mortem retiarii pinnam, i. e. manicam rapit, ut ostendat populo se uicisse.*

La forme *pinnō* : πτερῶ (Gloss.) se confond avec *penno(r)*.

Sur l'existence (douteuse) d'un adjectif **pinnus* « aigu, pointu » auquel se rattachait *pinna*, v. Quintilien cité à l'article *penna*, sous *bipennis*.

Pinna (*pina*) « pinne marine » est emprunté au grec.

Pas d'étymologie claire. La seule étymologie qui serait plausible, le rapprochement avec le groupe de all. *spitz* « pointu », ne concerne que la racine et oblige à supposer que le sens particulier de « créneau » serait seul ancien. V. *penna*.

***pīnsiō, -īs, -īre** : v. le suivant.

pīnsō (*pīsō*), **-is, pistum, pīnsere** : piler (le grain), « *pilum quod eo far pisunt, a quo ubi id fit dicitur pistrinum* », Varr., L. L. 5, 138 ; « broyer ». Un imparfait *pinsibant* est dans Ennius cité par Varron, L. L. 5, 23 ; on en a conclu à l'existence de *pīnsiō*, *-īre*, non autrement attesté. Peut-être faut-il lire simplement *pīnsēbant* dans Varron ; Ennius emploie sûrement *pinsunt*, A. 351. Parfait mal attesté : *pīnsuī* (d'après *moluī* ; cf. Pomponius, 187-188, dans Ribbeck, Fgm. com.) et *pīnsī*. A côté de *pistum* sont signalés aussi les supins *pīnsum* et *pīnsitum*. Nonius, 163, 15, cite un doublet en *-ā-*, *pīnsāre* ou *pīsāre*, dans Varr., R. R. 1, 63 (cf. *pisat*, *pisare* dans les Gloss., et *fodāre* à côté de *fodere*) ; c'est à lui que se rattacheraient *pīnsuī* et *pīnsitum* ; il a survécu dans les langues romanes, M. L. 6517, *pī(n)sāre*, à côté des formes dérivées **pinsiāre*, 6518, *pĭstāre*, de basse époque (Vég., Apul.), 6536, et *compistāre*, 2098. V. B. W. *piste*.

pīsō, *-ōnis* m. : mortier (Marc. Empir.) ; *pīla* f. : mortier (forme féminine à noter), M. L. 6496 ; *pīlum* : pilon et son diminutif *pistillum* (*pistillus*), M. L. 6537 ; *pistor* « celui qui pile le blé pour en faire du pain », et par la suite « boulanger », M. L. 6539 ; *pistrīx* (Lucil.) ; cf. Non. 152, 12, *pinsere : tundere uel molere. Varro* Ταφῆ Μενίππου (527) : « *nec pistorem ullum nossent, nisi eum qui in pistrino pinseret far* ». *Idem de Vita Populi Romani lib. I* : « *nec pistoris nomen erat, nisi eius qui ruri far pinsebat. Nominati ita eo quod pinsunt* ». Pline, 18, 107, nous apprend que, jusqu'à la guerre contre Persée, il n'y eut pas à Rome de boulangers vendant au public : faire le pain était le travail des femmes.

Dérivés de *pistor* : *pistōrius*, *pistōrālis* (Gl.), *pistōricius* (*-cium opus* « pâtisserie ») ; *pistoriēnsis* ; *pistrīnum* : d'abord « endroit où le blé était broyé dans un mortier au moyen d'un pilon » ; puis « moulin à blé » et « boulangerie » ; *pistrīna* : boulangerie, formes substantivées d'un adjectif *pistrīnus*, M. L. 6541 (le sens de « pétrin » ne semble pas attesté en latin, qui emploie *magida*, d'où fr. dial. *maie* ; v. B. W. *pétrin* ; le germanique a v. h. a. *pfistūr*, *pfistrīna*) ; *pistrīnālis* ; *pistrīnārius* (Dig.) « meunier », conservé dans les langues romanes avec le sens de « boulanger », M. L. 6540 ; *pistrilla* (Tér.) ; *pistūra* (Plin.). Le français « pétrir », M. L. 6542, remonte à *pistrīre* attesté en bas latin (Not. Tir. 94, 84, Gl. de Reichenau), que M. Niedermann, N. Jb. f. d. kl. Alt. 29, 330, a expliqué comme étant dérivé de *pistrīx* (d'après *nūtrīx*, *nūtrīre*). V. Meringer, Wörter und Sachen I (1909), p. 3 sqq.

A *pistellum* remonte irl. *pistul*, britt. *pistyll*.

La racine **peis-* s'applique à la technique du « pilonnage » à l'aide d'un « pilon et d'un mortier » et désigne aussi le décortiquage ; elle s'oppose ainsi à la racine qui désigne la mouture à l'aide d'une pierre : « moudre », qui est en latin celle de *molere*. Par skr. *pináṣṭi* « il écrase », en face de *piṣṭáḥ* « écrasé », on voit que la forme à nasale infixée lat. *pīnsō* peut être ancienne, en face de *pistus* (l'ombr. *pistu* est douteux ; v. Vetter, *Hdb.*, p. 205). Av. *piṣant-* indique l'acte d'un oiseau de proie déchirant une proie avec son bec, « par le haut ». Lit. *pisù*, *pìsti* « coïre » n'a gardé que le sens obscène dont un équivalent se retrouve dans lat. *molō* (cf., toutefois, peut-être *Pīlumnus*). Tandis que le nom slave *pěsta* (attesté dans plusieurs dialectes slaves) et lit. *pëstà* (acc. *pěsta*) du « mortier » est féminin comme *pīla*, le nom slave *pestŭ* (cf. lit. *pẽstas*) du « pilon » est masculin, à la différence de lat. *pīlum*, neutre en qualité de nom d'instrument. Pour le verbe, le slave a *pĭxati* « heurter, pousser » ; et l'on a, d'autre part, *pšeno* « farine », *pšenica* « céréale ». — Le sens de « décortiquer » est en évidence dans lit. *paisaũ*, *paisýti* « battre des grains pour les débarrasser de la balle » et dans v. h. a. *fesa* « balle (du grain) ». — Le grec a une initiale πτ- dans πτίσσω (avec -σσ- expressif dans un mot technique) « j'écrase avec un pilon, je mouds », πτισάνη « orge mondé » (avec simplification de -σσ- en -σ-).

pīnus, -ī (et *-ūs*, abl. *pīnū* ; gén. et dat. abl. pl. *pīnōrum*, *pīnīs* ; cf. Enn., A. 190 et 490) f. : pin ; et par métonymie, en poésie, tout objet fait en bois de pin : vaisseau (cf. *alnus*), torche, bois de lance, etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6519. Germanique : ags. *pinhnutu* ; celtique : irl. *pion*, britt. *pinwydd*.

Dérivés et composés : *pīneus*, M. L. 6511 ; d'où *pīnea* et *pīneum* : pomme de pin, pignon ; *pīnētum* : pinède, M. L. 6510 ; *pīni-fer*, *-ger* ; *pīnāster* « pīnus siluestris » (cf. *oleāster*) ; *pīnāstellus*, *-lum* = *peucedanum*. Tardifs : *pīnālis*, *pīnicus*, *pīnicellus*.

On rapproche skr. *pītu-dāruḥ*, qui désigne une sorte de « pin », c'est-à-dire un arbre résineux : le premier terme semble se retrouver dans le dérivé lat. *pītu-īta* (v. ce mot) et dans gr. πίτυς « pin » (avec ĭ). La formation en *-u-* de *pīnus* rappelle celle de πίτυς. V. Benveniste, BSL 51 (1955), p. 30.

pipātiō : v. *pīpilō*.

piper, -eris n. : poivre ; poivrier. Ne semble pas attesté avant Varron. Panroman. M. L. 6521 et paneuropéen, Germanique : v. h. a. *pfëffar*, v. b. all. *pepar* et finn. *pippuri* ; celtique : irl. *pipur*, *scibar* ; britt. *pebr.*, etc.

Dérivés : *piperātus* : poivré ; *piperātum* : poivrade ; *piperātārius* ; *piperātōrium* : poivrier ; *piperīnus*, attesté dans Isid. 19, 10, 8, *piperinus* (scil. *lapis*) *subalbidus cum punctis nigris, durus atque fortissimus* : pépérin, M. L. 6521 a ; *piperācius* (*lapis*, Grom.) ; *piperītis* ; *pipereus* (Orib.) ; *piperoterārium* « moulin à poivre » (Gloss.).

Piper est un emprunt commercial, cf. gr. πέπερι, qui, lui-même provient de l'Orient : le sanskrit a *pippalī* f. « grain de poivre », dont l'*l* appartiendrait à l'Inde orientale, tandis que le mot grec et latin viendrait de l'Inde de l'Ouest, où *r* est normal.

pīpilō, -ās, -āre ; pīpiō, -īs, -īre ; pīpō, -ās, -āre ; pip-(p)iō, -ās, -āre : onomatopées signifiant « pépier, piauler (ce dernier de *piulāre*, M. L. 6551), piailler, glousser » ; cf. M. L. 6522, *pipilāre* (avec ĭ) ; germanique : v. h. a. *pfīffa*, etc.

Formes nominales : *pīpiō* : jeune oiseau qui piaule (Lampr., Alex. Sev. 41, 7) ; *pipiones, pulli columbarum* (Gloss.) ; cf. M. L. 6522 a, *pīpiō* et **pibio* > fr. *pigeon* ; v. B. W. s. u. ; *pipiunculus* : *accipiter, accipitor* (Gloss.) ; *pipizō*, *-ōnis* m. : petit de la grue ; *pīpātiō*, *-ōnis* f. : *clamor plorantis lingua Oscorum*, P. F. 235, 11 ; *pīpulum* (*pīpulus*) : criaillerie, charivari ; cf. Varr., L. L. 7, 103, [*Plautus*] *in Aulularia* (446) : « *pipulo te differam ante aedis* », *i. e. conuicio, declinatum a pi⟨p⟩atu pullorum*. Faut-il rattacher **pi(p)pō*, *-ās*, **pīp(p)a*, d'où proviennent les mots du type fr. *pipe*, M. L. 6520 (cf. B. W. s. u.) ; irl. *pib*, etc.?

Cf. *titiō*, *titiunculus*. Les formes en *pip(p)-* sont fréquentes dans les langues indo-européennes : skr. *pippaka*, *pippīkaḥ* « sorte d'oiseau », gr. πίπος, πιππίζω, etc. *Pīpilō* rappelle *sibilō* pour la formation.

pipinna, -ae f. : parua mentula (Mart. 11, 72, 1). Mot enfantin ; cf. *pisinnus*. Pour le redoublement, cf. fr. *pipi*, *pipine*, etc. Voyelle ĭ caractéristique. Pour le sens, cf. fr. familier *oiseau* « mentula » (dē puerīs).

pīrāta, -ae m. : pirate ; *pīrāticus* : de pirate. Emprunt au gr. πειρατής, πειρατικός non attesté avant Cicéron. Le terme latin est *praedō maritimus* ou *praedō* seul (joint et opposé à *latrō*, Caes., B. C. 3, 110). Irl. *pirait*.

piretrum, -ī n. : transcription latinisée du gr. πύρε-

θρον, avec même suffixe que dans *mulcetra*. L'*i* est peut-être dû à un faux rapprochement avec *pirum*.

pirus, -ī f. : poirier ; *pirum* : poire, M. L. 6525. Ancien (Caton). Panroman et passé en celtique : britt. *per*, et en germanique : v. h. a. *bira*, etc., M. L. 6524, et **pirula*, M. L. 6523 (cf., toutefois, B. W. *perle*).

pirācium (*-tium*), *-ī* n. : poiré (tardif ; sans doute formé sur *uīnāceum*, *-cium*) ; *pirastrum* « poire sauvage ».

Emprunt à une source inconnue — comme tous les noms d'arbres fruitiers (v. *mālum*, etc.) — qui a fourni, d'autre part, gr. ἄπιος « poirier », ἄπιον « poire », sans que l'on voie d'où vient la différence portant sur l'*a*-initial du mot grec. On partirait de **piso-* ; le traitement de *-is-* ne concorde pas avec celui qu'offre *serō* ; mais il s'agit d'un emprunt.

piscis, -is (*ī*) m. : poisson. Usité de tout temps. Panroman et passé en celtique. M. L. 6532 ; V. B. W. s. u.

Dérivés : *piscor*, *-āris* : pêcher, M. L. 6526 (et germanique : v. h. a. *pescēn*, etc.), et ses dérivés *piscātor*, *-trīx*, M. L. 6528, 6530 ; *piscātiō* (tardif et rare) ; *piscātōrius*, M. L. 6529 ; *piscātus*, *-ūs* (classique) ; *piscātūra* ; *expiscor* : « *est diligentissime quaerere ubinam pisces lateant* : *ergo tractum uerbum a piscatoribus* », Don., ad Ter. Phorm. 382 ; *piscārius*, *-a*, *-um* ; subst. *piscārius* « poissonnier » ; *piscāria* « marché aux poissons », M. L. 6527 ; *piscīna* f. : vivier, piscine, M. L. 6531, d'où *piscīnārius* ; *piscīnēnsis* ; *piscōsus*, M. L. 6533 ; *pisculentus* ; *pisceus*, *-a*, *-um* (Cassiod.) ; *pisciculus*, *-ī* et **pisculus*, M. L. 6533 a ; *piscunculus* (Anthim.) ; *piscicapus*, *-ī* m. ; *piscisalsus* (Ed. Diocl.)? *porcopiscis*, M. L. 6664 ; *piscāriola* : χαμαιπίτυς (Plin. Valer.). Celtique : britt. *pysc*, *pyscod*, *piscadur*.

Il n'y a pas de nom indo-européen commun du « poisson ». Certains noms sont propres à un groupe, ainsi skr. *mátsyah*, av. *masyō* ou sl. *ryba*, d'autres à de petits groupes dialectaux : gr. ἰχθῦς, arm. *jukn* et lit. *žuvìs*. Lat. *piscis* diffère de la forme thématique de got. *fisks*, etc., et irl. *iasc* a un autre vocalisme. Ces trois mots sont apparentés, mais le détail des formes ne concorde pas.

pisinnus (*pitinnus*), **-a, -um,** adj. : petit (Marcell., Peregr. Aeth.) ; substantif *pisinnus*, *-a* : petit garçon, petite fille. Cf. Labeo ap. Schol. Pers. 1, 4 : *crudum manduces, Priamum Priamique pisinnos* (cf. Il. 4, 35) et App. Probi : *pusillus non pisinnus*. Sans doute mot du langage enfantin ; cf. *pipinna*, *pitulus*, *pitinnus*, **pitītus* et *pūsus*, *pusillus*. M. L. 6550, *pīsinnus*, *pitzinnus*. B. W. *petit*.

pistillum ; pistor : v. *pinsō*.

pistrīx, -īcis f. : sorte de monstre marin, scie, espèce de squale ; nom d'une sorte de navire ; constellation de la baleine. Rare, surtout poétique. Déformation, sans doute par étymologie populaire, du gr. πρίστις, dont la transcription correcte *pristis* est, du reste, attestée. Virgile emploie *pistrīx* comme nom commun dans la description de Scylla, Ae. 3, 427, *postrema immani corpore pistrix*, et *Pristis* comme nom propre pour désigner le vaisseau de Mnesthée, Ae. 5, 116, *uelocem Mnestheus agit acri remige Pristim*. Composé : *pistriger* (Sid.).

pīsum, -ī n. : pois (*Pisum aruense*). Non attesté avant Varron, mais ancien, comme le prouve le cognomen *Pīsō* (cf. *Caepiō*). M. L. 6543. Un diminutif **pīsĕllum* est supposé par les formes romanes du type ital. *pisello*, M. L. 6534. Celtique : irl. *piss*, britt. *pys* ; germanique : v. angl. *pisu*.

Emprunt. Le grec a πίσος « pois », avec un doublet neutre πίσον.

pitinnus : CIL VI 35915. Doublet de *pisinnus*.

pittacium, -ī n. : emprunt au gr. πιττάκιον « tablette à écrire, billet ». Attesté à l'époque impériale avec divers sens : compresse (Cels.) ; étiquette, billet de tombola (Pétr.) ; pièce de cuir pour raccommoder des souliers (Vulg.) ; affiche, placard (Aug.), quittance, reçu (Cassiod.). M. L. 6547 (souvent dans le sens de « chiffon », puis « vétille ») ; cf. fr. *rapetasser*.

Dérivés : *pittaciolum* : sorte de scapulaire ; *pittaciārium* « taxe prélevée pour le délivrement d'une autorisation » (Lex Metal. Vispasc., CIL II 5181, 58).

pītuīta, -ae f. : gomme, résine qui s'écoule des arbres ; et « mucus, pituite, rhume ». Ancien (Cat.), usuel. Souvent scandé trisyllabe *pītuīta* (cf. *fortuītus*, *grātuītus*), d'où **pippīta* (*pipita*, CGL II 151, 4) > fr. *pépie*, M. L. 6549 ; B. W. s. u. ; germanique : v. h. a. *pfipfis*, etc. Panroman, sauf roumain.

Dérivés : *pītuītārius* : *-a herba* « herbe aux poux », Plin. 23, 18 ; *pītuītōsus* ; *pituitās* ; *pituitō*, *-ās* (Mul. Chir.).

V. *pīnus*.

pitulus, -ī m. : doublet de *pisinnus* dans Anton. Plac., Itin. 34, p. 181, 13 Geyer. M. L. 6544 a.

pius, -a, -um (*piius* ou *pIus* avec *i longa* dans les inscriptions, d'où *pīus* dans les langues romanes, cf. M. L. 6552 ; pas de comparatif ; le superlatif *piissimus*, blâmé par Cic., Phil. 13, 19, 43, est fréquent à l'époque impériale ; on trouve aussi *pientissimus* (d'après *beneficus*, *-ficentissimus*), dont a été tiré un positif *piēns*) : pieux (sens sacré et profane), qui accomplit ses devoirs envers les dieux, envers ses parents, etc. : *pius Aeneas* ; *pius in parentes*, Cic., Off. 3, 23, 90. A peut-être signifié à l'origine « [au cœur] pur » ; *piō* a souvent le sens de « purifier », par suite « effacer par un sacrifice, expier » : *piāre damna*, *fulmen* ; cf. Ov., M. 8, 483, *mors morte pianda est* ; de même *expiāre*, cf. Pers. 2, 33 [*puerum*] *lustralibus... saliuis expiat* ; Cic., Rab. Perd. 4, 11, *expiandum forum Romanum a nefarii sceleris uestigiis*.

Dérivés et composés : *pietās* : piété (envers les dieux, les parents) ; sentiment du devoir ; à l'époque impériale apparaît le sens de « pitié », cf. Suét., Dom. 11, 5 : *permittite, Patres conscripti, a pietate uestra impetrari... ut damnatis liberum mortis arbitrium indulgeatis*. Ancien, classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6485. — *Pietāticultrīx*, composé poétique (Pétr.).

piō, *-ās* : purifier, expier ; apaiser, rendre propice ; honorer suivant le rite ; *piābilis* ; *piāculum* : sacrifice purificatoire ou propitiatoire ; puis « victime offerte en sacrifice » ; et aussi « crime ou forfait exigeant un sacrifice purificatoire », sens fréquent dans l'expression *piāculum est* ; *piāculō*, *-ās* (Caton) ; *piāmen* (Ov.) ; *piāmentum* ; *piātiō* ; *piātrīx* ; *expiō* ; *expiātiō* ; *-tor*, *-trīx*, *-tōrius* ; *-tus*, *-ūs* ; *inexpiābilis*.

impius ; *impiō*, *-ās* ; *impietās* ; *impiāmentum* (Cypr.) ; *impiandus* (Macr.) ; *impietō*, *-ās* (Ital.).

Mot italique : osq. Piíhiúí « Piō », ombr. pihaz « piātus », *pihatu* « piātō » ; *peihaner* (*pi-*, *pe-*) « piandī », marr. *peai* « piae », volsq. *pihom* « pium » ; ombr. *pihaclu* « piāculō ». Sans correspondant exact ailleurs. Un rapport avec *pūrus* a été souvent supposé (*pius* de **pw-īyos?*), mais ne se laisse pas démontrer.

pix, pĭcis f. : poix. Ancien. Panroman (sauf roumain). M. L. 6553. Celtique : irl. *picc*, britt. *pyg*, *pek* ; germanique : v. angl. *pik* « Pech » ; de là finn. *piki*.

Dérivés et composés : *piceus* : de poix, d'un noir de poix ; substantif féminin *picea* : pesse, sorte de sapin, M. L. 6479 ; *picīnus* : *-a uītis*, Plin. 14, 42 ; *picātus* : enduit de poix, sur lequel a été reconstruit *picō*, *-ās*, M. L. 6477, d'où *appicō*, M. L. 547 ; *impicō*, M. L. 4308 ; *picārius*, M. L. 6478, d'où *picāria* : fonderie de poix ; *pĭcŭla* : un peu de poix (tardif), M. L. 6483, et *picillum* (Orib.). Cf. encore M. L. 6480 **picĭdus* ; et *piccius* = *pīnus* (Orib.).

Cf. le dérivé gr. πίσσα et v. sl. *pĭcĭlŭ*, v. r. *pĭkŭlŭ*, lit. *pikis*, qui attestent l'antiquité d'un thème **pik-* « poix ». — Ombr. peiu « piceōs » repose sur **pik-yo-* ; formation parallèle à celle de lat. *piceus*, mais différente.

placenta, -ae f. : gâteau plat. Emprunt au gr. πλακοῦς, -οῦντος (la forme latine est faite sur l'accusatif) déformé par un rapprochement avec *placeō*. Attesté dès Caton. Conservé en roumain. M. L. 6556.

Dérivé : *placentārius* (Dig.).

1° placeō, -ēs, -uī (et impersonnel *placitum est*), **-ēre** : plaire à. Usité de tous temps. Panroman. M. L. 6557 ; B. W. s. u.

2° plācō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : apaiser. Ancien, usuel, classique. M. L. 6555 (formes romanes rares).

Placeō a sans doute commencé par être un impersonnel « il semble bon, il plaît, il agrée » ; cf. *si dis placet* ; *senatui placuit* (*placitum est*) ; *sic placitum est* (cf. gr. ἔδοξε) « ainsi en a-t-il été décidé ». A ce sens se rattache *placita*, *-ōrum* « opinions agréées, décisions, principes » (= gr. δόγματα) : *ueterum, sapientium placita*, etc.

A *placeō* correspond le causatif *plācō* « je tâche de faire agréer à, de plaire à » ; d'où « j'apaise, je réconcilie ». Pour l'opposition des quantités, cf. *sedeō*/*sēdāre*. Toutefois, le rapport avec *placeō* n'était plus senti ; et *plācō*, qui se confondait par le sens avec *pācāre*, dérivé de *pāx*, a fini par disparaître ; *pācātus* a remplacé *plācātus*, etc.

Dérivés et composés : 1° de *placeō* : *placor* (Vulg.) ; *placentia* (Apul.) ; *placitiō* « satisfaction » (S[t] Jér.) ; *placibilis* (Tert.) : plaisant ; demeuré dans les langues romanes, mais, influencé par *pāx*, a pris le sens de « paisible », cf. M. L. 6558 ; *placidus* : qui ne signifie plus « qui plaît », mais « paisible, apaisé » (joint à *lēnis*, *quiētus*), M. L. 6560 ; *placiditās* ; *placidō*, *-ās* ; *placidulus*, *implacidus* (Hor., Carm. 4, 14, 10 ; cf. gr. ἀνήμερος, ἀπράϋντος) ; *placitō*, *-ās* (Plt.) ; *placĭuus* (Gloss.). Cf. encore *placitum*, demeuré dans les langues romanes au sens de « débat juridique », fr. *plait*, *plaider*, M. L. 6561, B. W. s. u., et celtique : gall. *plegyd* ; **placicāre*, M. L. 6559 ; *complaceō* : qui, à l'époque de Plaute, marque l'aspect déterminé ; cf. Plt., Amp. 106, *quantusque amator* [*Iuppiter*] *sit, quod complacitumst semel* (si toutefois ce n'est pas le parfait de **complacēscō*) ; repris à partir d'Apulée, mais avec valeur augmentative. Usité surtout dans la langue de l'Église ; *displiceō* : déplaire (et *displacēre* supposé par les formes romanes, M. L. 2681) ; *perplaceō*.

2° de *plācāre* : *plācābilis*, *-bilitās* et *implācābilis* (= ἀπράϋντος, ἀνήκεστος), *-bilitās* ; *plācāmen*, *-mentum* ; *-tiō* ; *-tōrius* ; *-trīx* ; *dēplācō* (tardif).

L'hypothèse suivant laquelle *placet*, *plācō* appartiennent à une racine signifiant « être plat » (d'où « aplanir »), cf. *plancus*, n'a dans le sens du groupe latin aucun appui précis (sauf peut-être dans *placidus*). Cf., du reste, tokh. B *plāki* « entente ».

1° plăga, -ae f. (usité surtout au pl. *plagae*) : filet de chasse qu'on tend au travers d'une route, etc., par suite « piège » ; rideau tendu (cf. le suivant). Ancien (Plt.), technique, usuel. De là : *plagula*, *-ae* f. (et *plagella*) : rideau de lit, de litière ; lé d'étoffe ; bande de papier ; *implagō*, *-ās* (Sid., d'après *irrētiō*).

2° plăga, -ae f. : étendue, espace (céleste), zone. Se dit du ciel et appartient au vocabulaire poétique et postclassique : *caelī plaga* (Poeta ap. Cic. Diu. 2, 13, 30), *aetheria plaga* ; *orientālis*, *septentriōnālis plaga*. Il n'y a guère que dans Tite-Live que le mot désigne une région terrestre. M. L. 6562 a. Sur latin médiéval *plagia*, v. Aebischer, Vox Rom., 1936, 225 ; B. W. *plage*.

On admet souvent que les deux *plăga* sont un même mot à l'origine. Le sens premier serait « chose étendue » (cf. πέλαγος?) ; on invoque un développement de sens comparable dans gr. ζώνη. Mais l'hypothèse ne s'impose pas. La communauté de sens est vague et la place de lat. **plag-* dans une racine dissyllabique est insolite.

plāga, -ae f. : coup, par suite « plaie ». Identique au gr. πληγή (dor. πλᾱγά), auquel il est peut-être emprunté, mais s'explique aussi bien comme proprement latin apparenté à *plangō*, q. u. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6562. Irl. *plág* ; britt. *pla* « fléau ».

Dérivés et composés : *plāgōsus* : qui aime à frapper ; plein de coups (Hor.) ; *plāgō*, *-ās* (langue de l'Église), M. L. 6563 ; *plāgālis* (tardif) ; *plāgigerulus*, *plāgipatida*, *sescentoplāgus*, composés plautiniens.

plagium, -ī n. : vol d'homme, plagiat. Emprunt au gr. πλάγιον.

Dérivé : *plagiārius* (classique) : *qui mancipium uel pecus alienum distrahit seducendo*, CGL IV 548, 21 ; *qui inducit pueros et seducit seruos*, CGL IV 548, 20, d'où *Venus plagiāria* (Maiuri, Parola del Pass. 3 (8), 162). Le sens de « plagiaire » apparaît dans Mart. 1, 53, 9 ; *plagiō*, *-ās* ; *plagiātor* ; *plagiātīcius*.

plagūsia, -ae f. : sorte de coquillage, Plt., Ru. 298 (*plagūsiās striātās*). Sans doute de **pelagusia*, influencé par *plaga* « filet »?

plancus, -a, -um : aux pieds plats (glosé πλατύπους, στεγανόπους) ; usité comme cognomen (*Plancus*, *Plancius*, *Planciānus*). Le féminin *planca*, substantivé, a désigné une « planche » ; cf. P. F. 259, 5 : *plancae tabulae planae ; ob quam causam et planci appellantur qui supra*

modum pedibus planis sunt; cf. M. L. 6455 et 6571, **plancula*, et germ. *planke* (dialectal). Non attesté en dehors de Festus et des gloses. Cf. *plānus* et *plautus*. A pu se confondre en partie avec *palanga*, devenu *palanca*; v. M. L. 6455.

Formation populaire, comme *mancus* et comme *plautus*. Il y a aussi *-k-* dans gr. πλάξ (gén. πλακός) « surface plate », lett. *pluoku*, *plakt* « devenir plat », *plakans* « plat », etc. On peut se demander si la forme de *plancus* ne proviendrait pas de l'influence d'un présent à nasale infixée du type de lett. *pluoku*, non conservé en latin à date historique. V. *plānus*.

planētae, -ārum f. pl. : les planètes. Emprunt savant au gr. πλανῆται (et πλάνητες) qui a remplacé *stellae errantēs*, *errāticae* ou *errōnēs* (Nigid.).

plangō, -is, -xī, -ctum, -ere : frapper (sens ancien, conservé par la langue poétique) ; spécialisé dans le sens de « se frapper [la poitrine, les cuisses en signe de deuil] », puis, à l'époque impériale, s'emploie comme terme expressif et pittoresque pour dire « se lamenter sur » et « plaindre » (et même « pleurer »), sens conservé dans les langues romanes. M. L. 6572 (panroman).

Dérivés et composés : *plangor*; *planctus*, *-ūs*, panroman, sauf roumain, M. L. 6570 ; *planctiō* ; *planctuōsus* (d'après *luctuōsus*) ; *planctiger* ; *plangimōnium* (Vict. Tonn, d'après *tristimōnium*) ; *complangō*, demeuré dans les langues romanes, M. L. 2100 ; *dēplangō*, formé sur *dēfleō*, *dēplōrō*, dont il est le synonyme poétique.

V. aussi *plāga*.

Formation expressive comme *clangō*. Les formes verbales du latin ont été bâties sur un présent à infixe nasal qui n'a pas de correspondant dans les autres langues. La racine fournissait un présent radical athématique, comme on le voit par les formes dérivées attestées ailleurs et par l'alternance *k/g* : gr. πλήσσω (de **plāk-yō*) « je frappe, je blesse », avec un doublet à sonore, πλάζω « je frappe », que les anciens signalent en éolien et qui figure chez Homère (Φ 269, ε 389, M 285, etc.), parf. πέπλαγμαι (ion.-att. πέπληγμαι), aor. dor. πλᾱγείς à côté de att. ἐπλάγην, hom. ἐπλήγην, aor. factitif hom. πέπληγον. Le got. **flokan*, dans *faiflokun po* « ἐκόπτοντο αὐτήν », L. VIII 52, est remarquable : on y voit l'emploi de la racine pour la manifestation du deuil ; c'est le sens du mot latin. Le v. h. a. *fluohhōn* « enchanter, maudire » n'est pas moins intéressant. Le v. sl. a *plačǫ sę* « κλαίω, πενθῶ, θρηνῶ », le lit. *plakù*, *plàkti* « battre » ; le baltique et le slave n'offrent que *k*. — La forme *plāga*, gr. dor. πλᾱγά (ion.-att. πληγή) « coup » est commune au grec et au latin.

I. **planta, -ae** f. : plante du pied. Ancien (Plt., Cas. 845), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6576.

Dérivés : *plantāris* ; n. pl. *plantāria* « sandales » ; « talonnières » ; *plantō*, *-ās* : enfoncer en terre avec le pied, cf. *planta* suivant ; *supplantō* : ὑποσκελίζω, *pedem suppōnere*.

La forme *planta* ne se retrouve exactement nulle part ; comme *unda*, ce doit être un substantif fait secondairement sur un présent à infixe nasal qui n'est pas conservé. La racine **(s)pletha-* étant dissyllabique, cette formation à infixe est une création italique : comme le baltique, l'italique a développé ce type ; le lituanien a un présent — tout secondaire — du même type : *splintù*, *splīsti* « s'étaler », en face de *splečiù*, *splēsti* « étendre », lett. *plešu*, *plest*. De même qu'en grec, c'est le type de **(s)pethə-* qui a fourni les formes verbales : *pateō*, etc., et il ne reste de **(s)plethə-* que des formes nominales telles que gr. πλατύς « large » en face de skr. *pṛthúḥ* et, avec un autre vocalisme, lit. *platùs* ; cf. fr. *plat*, de **plattus*, it. *piatto*, etc. La racine fournit le nom de parties plates du corps : gr. ὠμο-πλάτη « omoplate » et irl. *leithe* « omoplate », v. sl. *plešte* « épaule ». Pour le sens de « plante du pied », cf., avec d'autres formations, v. sl. *plesna* et v. pr. *plasmeno*. — V. *plānus*.

V. *plantāgō*.

II. **planta, -ae** f. : tige, rejeton qu'on détache des souchse ou des troncs pour les planter ; cf. Vg., G. 2, 23, *hic plantas tenero abscindens de corpore matrum | deposuit sulcis* ; « plant », cf. Cat., Agr. 70, 1, *herbae sabinae plantas tres*. Le sens de « plante », qui apparaît dans les langues romanes, M. L. 6575, n'est pas attesté dans les textes : le latin dit *herba*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. Le germanique a emprunté *planta* et *plantō* : v. h. a. *pflanza*, *-zōn* ; de même le celtique : irl. *cland* « plantō », etc.

Si *planta* est le substantif postverbal de *plantō* « enfoncer avec le pied », spécialisé dans la langue rustique au sens de « enfoncer les rejetons, planter » (cf. *pugna* de *pugnō*) et conservé dans les langues romanes, M. L. 6578, l'identité de *planta* « plante des pieds » et *planta* « plant » serait secondaire. Les dérivés sont d'ailleurs les mêmes : *plantāris*, *plantārium*. Outre *planta*, *plantula*, *plantō* a les dérivés ordinaires : *plantātiō*, *plantātor*, du reste tardifs. Les langues romanes supposent aussi une forme *plantō*, *-ōnis*, M. L. 6579, et **plantio* > fr. *plançon*. Composés : *complantō* (tardif : καταφυτεύω) ; *dēplantō* ; *ex-*, *re-*, *trāns-plantō* (tardif, Ital.) ; *plantiger* (Plin.).

plantāgō, -inis f. : plantain (Plin.). Panroman. M. L. 6577.

De *planta* « plante (du pied) » ; à cause de la forme des feuilles de la plante ; pour le suffixe, v. Ernout, Philologica I, 165 sqq.

plantō : v. *planta*.

plānus, -ī m. : vagabond, charlatan. Emprunt au gr. πλάνος (Cic., Hor., Pétr.).

plānus, -a, -um : plat, uni, plan (à deux dimensions) ; au sens figuré « qui va de soi, facile, aisé » (opposé à *arduus*) ; « clair, évident » (sens qui s'est développé dans *plānum facere*, *explānāre* « aplanir les difficultés, expliquer »). Cf. *plānē* adv. « clairement, uniment, tout à fait » ; *plānissumē*, qui servent dans la langue familière à appuyer une affirmation forte, comme *ualdē*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6581. Substantifs : *plānum* : plaine ; *dē plānō* « de plain-pied » ; *plāna* : plane, doloire, M. L. 6567, d'où *plānula* : ἐγκοπίς (Gloss. Philox.), demeuré dans les langues romanes, M. M. 6580.

Dérivés et composés : *implānus* (rare, tardif) ; *plānitiēs* (*-tia*) f. : plaine, M. L. 6574 ; *plānitūdō* : ὁμαλία (Gloss. Philox.) ; *plānitās* (Tac., Diol. 23,6) ; *plānārium* (Grom.) ; *plānō*, *-ās* (demeuré dans les langues romanes, M. L. 6568) ; *plānāris* ; *plānārius*, tous deux tardifs, Mart. Cap., Amm., Cod. Iust. (M. L. 6569) ; *plānēscō*, *-is* (Paul. Nol.) ; *complānō* ; *displānō* (Varr.) ; *explānō*, M. L. 3050, et leurs dérivés ; *implānō* (Vulg., d'après *implānus*) ; *plāniloquus* (Plt.) ; *plānipēs*, *-pedius*. Cf. aussi **plania*, M. L. 6573.

On ne trouve à comparer que des mots assez différents. Le gaulois a le nom propre *Medio-lānum* ; mais le sens de *-lānum* y est inconnu ; aucune forme d'une langue celtique ne donne lieu de croire que ce soit « plaine » : *Medionemetum* signifie « sanctuaire du milieu » et *-lānum* doit indiquer quelque notion religieuse. C'est avec le verbe lit. *plóti* « aplatir, étendre », lett. *plāt* « étendre une couche mince » que se groupe l'adjectif lit. *plónas* « mince », lett. *plâns* « plat, mince », ainsi que le substantif lett. *plāns* « aire ». D'autre part, l'*ō* que présente lat. *explōrāre* (arm. *lrik* « trottoir » est trop récent pour qu'on puisse en tirer parti) engagerait à séparer irl. *lár*, gall. *llawr* « sol », v. angl. *flór* « sol, aire ». Il doit y avoir eu une racine **pelə-*, **plā-* indiquant « ce qui est plat, étendu » ; cf. gr. πέλανος, désignant des objets plats, πέλαγος « la surface de la mer » ; v. *palam*, *palma*, *plancus* et *planta*, *plautus*. Groupe peu clair.

C'est à **plattus*, du gr. πλατύς, que remonteraient les formes romanes du type *plat*. M. L. 6586 ; B. W. s. u.

plasmō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : façonner, modeler (l'homme). Dénominatif tiré de πλάσμα, avec le sens de πλάσσω, qu'on trouve dans la langue de l'Église (Tert., Vulg., Ambr., etc.) ; *plasmātiō* (Hier.), *-tor*, *-tūra* (Orib., Tert.) ; *replasmō* (Irén.) ; Apicius a *plassō*, *-ās* emprunté directement du grec. Cf. *plastica*, *-cātor*.

platalea, -ae ; platea, -ae f. : sorte d'oiseau de mer, (spatule, butor ou pélican. *Platalea* est dans Cic., N. D. 2, 124 ; *platea* dans Plin. 10, 115. De πλατύς, -τεῖα?

platanus, -ī (n. pl. *platanūs*, Vg., Cul. 123) f. : platane. Emprunt au gr. πλάτανος, d'où *platanētum*, attesté seulement dans les gloses ; les écrivains emploient *platanōn*, *-ōnis* = gr. πλατανών. M. L. 6582 ; *platanīnus*. V. Ernout, *Aspects*, p. 33.

platēa, -ae f. : grande rue, place. Emprunt ancien (Plt.) au gr. πλατεῖα. M. L. 6583 ; passé en germanique : got. *plaþja* « Platze ».

Dérivé : *plateola*.

platēnsis (*plac-*) : semelle. Mot très rare et tardif (Aus., Anthim.). Cf. le suivant.

plates(s)a, -ae (*platis(s)a* f. : plie, poisson (Aus.). Semble emprunté au grec ; cf. πλατύς. M. L. 6584.

platō, -ōnis m. : cerf (Apic.). D'après J. B. Hofmann, hypocoristique de *platyceros* = πλατύκερως (Varr., Plin.). Peut-être mot étranger.

***plattus** : v. *plānus*.

plaudō (*plōdō*, Varr., Men. 166 ap. Non. 478, 4 ; *-deō*, *-diō*, *-īs*, bas latin), **-is, -sī, -sum, -ere** : battre (transitif et absolu), frapper l'un contre l'autre, faire claquer, claquer ; spécialement « battre des mains, applaudir ». Ancien (Enn., Plt.), classique, usuel.

Dérivés et composés : *plausus*, *-ūs* m. : claquement, applaudissement ; *plausor* (*plaudītor*, Gloss.) ; *plausibilis* ; et, à basse époque, *plausiō*, *-ōnis* ; *plausilis* ; *plausitō* ; *plausāre*, M. L. 6587.

applaudō ; *applausus*, *-tor* ; *complōdō* (*-plaudō*) ; *displōdō* « distendre » (Varr., Lucr.) ; *explōdō* : chasser en battant des mains, huer : Cic., Parad. 3, 26, *histrio exsibilatur et explauditur* ; par suite « rejeter, repousser » ; *explōsiō* (Cael. ap. Cic., Fam. 8, 11, 4). Il est à noter que *explōsiō* est attesté chez un correspondant de Cicéron, tandis que *plausiō* ne se trouve que dans Cassiodore : la langue classique dit *plausus* ; *replaudō* (Apul.).

Dans les composés, *applaudō* est plus fréquemment écrit avec la diphtongue *au*, *complōdō*, *explōdō* avec *o*, sans qu'on voie la raison de cette répartition. Cf. *cōda*, *cauda*, etc.

Mot expressif, avec vocalisme *a*, à moins que *plōdō* ne soit la forme ancienne et que l'on ait fait *plaudō* par un urbanisme excessif (v. *cōda*). Origine incertaine. Un rapport avec *plautus* (*plō-*) est possible.

***plaumoratum** : sorte de charrue à roues en usage chez les *Raeti*, d'après Plin. 18, 172. La forme a été diversement corrigée : *plauromatum*, et même *ploum* (d'après les formes germaniques du type all. *Pflug*) *Raeti* ; v. Walde-Hofmann, s. u., et M. L. 6609, *plovum*. De toute façon, mot étranger, non latin : peut-être celtique plutôt que rétique, dont le second élément fait penser à *rota*, *petorritum*, etc.

plaustrum (*plōstrum*, Caton, Varr. ; *plaustra* f., Sid.), **-ī** n. : chariot à deux roues, tombereau (*strīdēns p.*, Vg., G. 3, 536 ; Ov., Tr. 3, 10, 59). Ancien (Cat., Plt.), usuel, classique. Concurrencé par *carrus*, n'est demeuré que dans quelques dialectes romans, M. L. 6588 ; le bret. arm. *pleustra* peut provenir du français.

Dérivés : *plōstellum* ; *plōstrārius* ; *plōstrālia* ; *plaustrīlūcus* « qui luit comme le Chariot » (Mart. Cap.) ; *plōstror*, *-āris* : faire le charretier (bas latin).

La graphie avec *au* peut être un « hyperurbanisme », avec influence de *plaudō*. La plupart des termes désignant des véhicules sont empruntés. Gaulois? Cf. *ploxenum*?

plautus (*plōtus*), **-a, -um** : *-i appellantur canes quorum aures languidae sunt ac flaccidae, et latius uidentur patere*, P. F. 259, 1. Un doublet dialectal, d'origine ombrienne, *plōtus*, est signalé par Fest. 274, 9, avec le même sens que *plancus* : ⟨*plotos appellant*⟩ *Vmbri pedibus planis* ⟨*natos. Hinc soleas dimidiatas, qui*⟩*bus utuntur in uenando* ⟨*quo planius pedem ponant uo*⟩*cant semiplotia, et…* ⟨*Macci*⟩*us poeta, qui Vmber Sarsinas erat, a pedum planitia initio Plotus, postea Plautus coeptus est dici*. C'est ce dernier sens qui est passé dans les langues romanes ; cf. M. L. 6589.

Formation populaire, comme *plancus*. *Plautus* est-il un « hyperurbanisme » pour *plōtus*? V. *plānus*.

plēbs, plēps (*plēbis*), **-bis** et **plēbēs, -ei** (*-ī*) f. (le mot hésite entre la 3e et la 5e déclinaison ; les formes du second type sont les plus anciennes ; le nominatif *plēbēs* est dans Enn., Sc. 228 ; Lucil. 200 ; CIL I² 583, 12 (123/2 av. J.-C.), 585, 78 (111) ; *pleps* est attesté dans les manuscrits de Cic., Pis. 64, et confirmé par la mé-

trique dans Hor., Ep. I 1, 59 ; épigraphiquement : *plēps*, CIL XII 4333, 1, 12 (11 ap. J.-C.) ; gén. *plebei* et *plebi* dans les mêmes inscriptions de l'époque républicaine, CIL I² 582, 7 et 15 ; et aussi *plebe* (avec *e* fermé), 585, 11 (et *plebi*, 1, 6) ; cf. *plēbi-scītum* et *tribūnus plēbī* ; abl. *plēbē* dans Ov. et Juv.) : plèbe, ensemble des citoyens romains qui ne sont pas nobles. *Plebes a populo eo differt quo species a genere ; nam appellatione populi uniuersi ciues significantur, connumeratis etiam patriciis et senatoribus ; plebis autem appellatione sine patribus et senatu ciues significantur*, Just., Inst. 1, 2, 4 ; cf. citation de T.-L. 2, 56, 12, faite au mot *populus*. Par suite, « multitude, populace » (notamment opposée aux clercs dans la langue de l'Église). Différent d'abord de *populus* (v. ce mot), s'est ensuite confondu avec lui ; mais les exemples de *plēbs* dans le sens de *populus* sont très rares. Ancien, usuel. N'a survécu que dans quelques parlers italiens. M. L. 6591. Passé en britt. *plwyf*.

Dérivés et composés : *plēbei(i)us, -a* ; *plēbitās* (Cat., Cass. Hem., d'après *cīuitās*) ; *plēbēcula* (et tardif *plēbicula*) ; *plēbi(s)scītum* : décret, décision de la plèbe (ancien juxtaposé opposé à *senātūs cōnsultum*) ; *plēbicola* (Cic., formé d'après *Publicola*).

On admet généralement que *plēbs* a été refait sur l'accusatif *plēbem* d'après le type *urbs/urbem* ; mais *plēbēs* peut représenter l'élargissement en *-ē-* d'un ancien nom radical **plēb-* (cf. *sēdēs*, etc.), d'après *prōlēs*, *pūbēs*.

M. H. Pedersen, *La 5ᵉ déclinaison lat.*, p. 62 sqq. et 70 sqq., signale et semble accepter l'hypothèse de Brugmann suivant laquelle lat. *plēb-* reposerait sur **plēdhw-* et serait à rapprocher de gr. πληθύς, hypothèse ingénieuse, mais où l'on ne peut voir plus qu'une possibilité, la seule admissible, il est vrai, parmi les étymologies indo-européennes proposées. Le mot ne peut-il être emprunté, comme *urbs* et, sans doute, *populus*?

I. **plectō, -is, plexī** (*plexuī*), **plexum, plectere** : tresser, entrelacer, enlacer. Ancien, technique et rare ; ni dans Cicéron, ni dans César, sans doute pour éviter l'ambiguïté qui résulte de l'homonymie de *plectō* « frapper » ; usité surtout au participe *plexus* « tressé, entrelacé » et au figuré « embrouillé, ambigu » ; cf. *perplexus* (qui n'est non plus ni dans Cicéron ni dans César). Celtique : gall. *plethu* (de **plettō*) ; irl. *clechtaim*.

Dérivés : *plecta, -ae* f. : entrelacs (Vitr.), M. L. 6591 a ; britt. *pleth* ; et des composés en *com-* : *cymhlyg*, *cymmlith*, etc. (v. J. Loth, p. 156) ; *plectilis* : enlacé, embrouillé (Plt., Prud.) et *replectilis* (Ital.) ; *plectūra*.

Les composés ont tantôt la forme déponente, tantôt la forme active : *amplector* (variante *amploctor*, cité par les grammairiens, cf. Thes. I 1989, 21, dont l'*o* est obscur) et archaïque *amplectō* : embrasser (sens physique et moral) ; embrasser la cause de ; *amplexus, -ūs* m. ; *amplexiō*, terme de métrique traduisant ἐπιπλοκή. De *amplexus* dérive l'intensif *amplexor, -āris* (arch. *amplexō*), d'où *amplexātiō* ; *examplexor*.

complector (*complectō*) : embrasser, étreindre (sens physique et moral) ; et aussi « contenir, comprendre » ; *complexus, -ūs* : étreinte, embrassement ; connexion (= gr. συμπλοκή) ; *complexiō* : complexion, combinaison. Terme de la langue de la rhétorique et de la philosophie qui a servi à traduire différents mots grecs : συναίρησις, συναλοιφή, δίλημμα, περιόδος, συλλογισμός ; *complexīuus* (*connexīuus*) ; *complexor, -āris* (*complexō*, peut-être demeuré en roumain, M. L. 2102).

implectō : entrelacer ; *implexus, -ūs* ; *implexiō*.

perplexus, -a, -um ; *perplexiō* (tardif) ; *perplexim* ; *perplexitās* ; *perplexor, -āris* ; *perplexābilis* (Plt.). — Présente le même type en *-sus* que dans *pexus*, etc.

A côté de *plectō* il existe un intensif de la même racine en *-a*, et sans le *t* suffixal, usité surtout dans les composés *applicō, complicō, explicō, implicō* (cf. *-ducō, -ās*, *-cupō, -ās* en face de *dūcō, -is* ; *capiō, -is*). C'est d'après ces composés qu'a été refait le simple *plicō*, au lieu de **plecō* attendu (cf. *sculpō* d'après *īnsculpō*, etc.). Cet intensif paraît être sans rapport, tout au moins à l'origine, avec le dénominatif de *-plex* qui figure dans *duplicō, multiplicō* :

plicō, -ās, plicāuī et *plicuī*, *plicātum* et *plicitum*, *-plictum* dans les composés : plier, replier (poétique et postclassique ; demeuré dans les langues romanes, M. L. 6601, *plĭcāre* et **pĭclāre*, fr. *ployer* et *plier* ; cf. aussi 6600, **plĭca*, et 6602, **plicta* ; 6603, **plictōria*) ; *replicāre*, M. L. 7222 d. Celtique : britt. *plyg* « pli ».

Dérivés : *plicātilis* ; *plicātrīx* ; *plicātūra* ; *plictilis* (Prud.).

ap-plicō, -āuī (*-uī* non attesté avant Cic.), *-ātum* (*-itum* non attesté avant Pétr.) : absolu et transitif « aborder, se diriger vers » et « appuyer, appliquer » (sens physique et moral) ; « ajouter » (tardif). M. L. 548 et 549, **applĭctum*.

circumplicō (Cic.) ; *complicō* : plier, rouler, enrouler ; dans la langue des mathématiques, « multiplier », M. L. 2102 a ; *dēplicō* (Greg. M.(*displicō* : dissiper, déplier (Varr.?, Gloss., Greg. M.), M. L. 2680 ; *explicō* : dérouler, développer, déployer ; au sens moral, « expliquer » (cf. *explānō*) ; M. L. 3052 et 3053, *explicitum* ; B. W. sous *exploit* ; *implicō* : enlacer, enrouler, entortiller ; engager (sens physique et moral ; d'où le sens de « employer » en français, M. L. 4312, « emplette », de **implĭcta*, M. L. 4313 ; B. W. s. u.) ; embarrasser ; impliquer ; *implicitē* adv. ; *implicātiō, -mentum, -tūra* ; *implicīscor, -eris* (Plt.) ; *interplicō* (Stace) ; *perplicātus* (attesté, avec tmèse, dans Lucr. 2, 394) ; *replicō* (ancien, usuel ; synonyme tardif de *repetō, reuoluō*), *-ātiō, -ābilis*.

La même racine **plek-* a fourni un mot *-plex* qui figure comme second terme de composé dans des adjectifs multiplicatifs : *sim-, du-* (v. *duo*), *tri-, multi-plex*, etc., peut-être dans *supplex* « qui se plie en se prosternant » (= *submissus*) et dans une forme *ipsiplicēs* conservée dans les gloses, où elle est expliquée par αὐτόπτυκτα φύλλα, CGL II 91, 66. On trouve aussi, à partir d'Arnobe, *complex*, fréquent dans la langue de l'Église, avec un sens péjoratif ; cf. Isid., Or. 10, 50, *complex qui uno peccato uel crimine alteri est applicatus ad malum ; ad bonum uero numquam dicimus complicem* : « complice ». *Complex* semble indépendant de *complicō*, qui est beaucoup plus anciennement attesté et n'a pas ce sens de « rendre complice, impliquer dans une affaire ». Tous ces mots, étant des adjectifs, ont été, malgré leur origine, assimilés à des thèmes en *-i-* : l'ablatif est *simplicī, duplicī* (à côté de *simplice*), le génitif pluriel *simplicium*. Ces adjectifs en *plēx* ont souvent pour doublets des adjectifs en *-plus* du type *simplus, duplus, triplus*. A ces adjectifs en *-plex* correspondent le plus souvent des substantifs en *-citās*, *simplicitās*, des dénominatifs en *-plicō* : *simplicō* (rare), *duplicō, multiplicō*, avec les dérivés en *-ātiō*, etc. *Simplex* « qui n'est plié qu'une fois » a pris le sens moral de « non compliqué, simple, sans détour » et s'est opposé à *duplex*. Les composés en *-plus* ont seuls subsisté dans les langues romanes : *sĭmplus*, M. L. 7930 ; *duplus*, *duplāre*, M. L. 2802-2800 ; *triplus*, M. L. 8913 ; mais *duplicāre* est attesté, M. L. 2801 ; le britt. *dyblyc* suppose *duplicem*. Le rapport avec *plectō* n'est plus senti.

Le groupe de *plectō, -plector* se superpose exactement à celui du synonyme v. h. a. *flehtan*. Comme dans les verbes de sens voisin *flectō, nectō, pectō*, il s'y trouve un élément de dérivation **-te/o-*. Une racine plus simple est celle de *-plex* (*du-plex*, etc.), qui se retrouve dans le groupe de gr. πλέκω « je tresse » et du skr. *praçnaḥ* « ouvrage tressé, corbeille ». Une forme plus simple encore, **pel-*, figure dans gr. διπλός et lat. *duplus*, ombr. *dupla* « bīnās », etc. ; cf. got. *twei-fls* « doute ». Élargie par le même **te/o* qui figure dans *plectō*, cette racine se retrouve dans le groupe de got. *falþan* « plier », *ainfalþs* « simple », v. sl. *pletǫ* « je tresse » et dans la forme prākrite passée en sanskrit *puṭa-* « pli ».

II. **plectō, -is, -ere** (parfait et supin non attestés) : frapper et « punir ». Attesté depuis Térence (Ph. 220). La langue classique n'emploie le verbe qu'au passif ; l'actif n'apparaît que dans le code de Justinien et dans Ausone. Sans doute évité à cause de l'homonymie de *plectō*.

Dérivé : *plectibilis* (tardif).

Cf. lit. *plėkiu, plėkti* « battre » (avec la même nuance de « infliger une correction » qu'en latin), et peut-être *plakù, plàkti* « battre, fustiger ». L'*ė* de lit. *plėkiu* doit être la trace d'un ancien présent athématique, qui serait indiqué, d'autre part, par l'*a* de *plakù*, représentant sans doute un ancien *o* ; l'étymologie n'indique donc nullement que lat. *plectō* ait eu un *ē*, comme on l'a supposé gratuitement. Cf. *plangō*?

plectrum, -ī n. : plectre. Emprunt au gr. πλῆκτρον (Cic., Nat. Deor. 2, 59) ; latinisé et passé en germanique : v. angl. *pliht*, etc. Composés : *plectri-canus, -fer, -potēns*, poétiques et tardifs.

plēnus : v. *pleō*.

***plē- ; pleō, -ēs, plēuī, plētum, plēre** : emplir.

Pleō ne subsiste que dans la glose de Festus 258, 35, *plentur antiqui etiam sine praepositione dixerunt*, et a été remplacé par des composés d'aspect déterminé : *compleō*, M. L. 2101 ; *impleō*, M. L. 4310, et **impliō*, fr. *emplir*, et *adimplēre* (attesté à partir de Columelle) : it. *adempiere*, v. fr. *aemplir*, M. L. 165. Une forme de 3ᵉ personne du pluriel en *-n-* est conservée dans P. F. 70, 3, *explenunt* : *explent*, cf. *danunt, prodīnunt* ; sur ces formes, v. Stolz-Leumann, *Lat. Gram.*⁵, p. 305. L'adjectif est *plēnus* « plein », usité de tout temps, panroman, M. L. 6596 ; d'où *plēniter, plēnitās*, M. L. 6595 ; *plēnitūdō* ; *plēnārius* (Cass. Fel.). A basse époque apparaît *plētūra*, d'après πληθώρα?, conservé dans quelques formes romanes, M. L. 6597 a.

A côté de *plēnus* a existé *plērus* (cf. gr. πλήρης) ; cf. Fest. 258, 37 : *plera dixisse antiquos testis est Pacuuius, cum ait* (320) : *plera pars pessumdatur*. — *Plērus* ne subsiste plus que dans *plērusque* (formé avec la particule généralisante *-que*, cf. *ubique*), rare et archaïque au singulier (sauf dans le neutre adverbial *plērumque* « la plupart du temps »), employé surtout au pluriel *plērīque* « la plupart ». Au second terme de composé, on a *-plēs* de **plē-t-s* (cf. le type *superstes, compos*) dans *locuplēs*.

Composés de *pleō* : *adimpleō* (v. plus haut) ; *compleō* : emplir entièrement, compléter, M. L. 2101 ; irl. *complet*, britt. *cablýd* ; *complēmentum* (rare, mais classique) ; *complētiō, -tīuus, -tor, -tōrium, incomplētus*, tous tardifs ; *dēpleō* : désemplir, vider (rare, technique) ; *dēplētūra* (Edict. Diocl.) ; *expleō* : 1° même sens que *dēpleō* : *nauibus explebant sese terrasque replebant* (Enn.), sens non attesté en dehors de cet exemple et sans doute créé par contraste avec *repleō* ; 2° emplir entièrement, combler (cf. ἐκπίπλημι, ἐκπληρόω) ; *explēmentum* ; *explētiō, -tīuus* ; *explētus*, M. L. 3051 ; *inexplētus* ; *inexplēbilis* (= ἄπληστος) ; *impleō* (= ἐμπίπλημι), ancien ; forme la plus usitée, M. L. 4310-4311 ; *oppleō* : venir emplir (tient la place de **appleō* qui n'existe pas) ; *repleō* : remplir ; et « emplir » ; *replētus* (cf. *referciō, refertus*), M. L. 7222 c ; B. W. *emplir* ; *suppleō* : compléter, suppléer, M. L. 8466 ; *supplēmentum*.

Pas d'inchoatif en dehors du tardif *plēnescō* (Eustath.).

De *plēnus* : *plēnilūnium* : temps de la pleine lune (cf. *aequinoctium*) ; *sēmiplēnus* ; *plēnipotēns*.

Enfin, les gloses ont les formes *plēmināre* : *replēre*, *pleminabantur* : *replebantur*, qui semblent supposer un substantif **plēmen* (cf. *-plēmentum* dans *com-, sup-plēmentum*).

La racine dissyllabique signifiant « emplir » fournissait un thème d'aoriste de la forme **plē-*, *plǝ-*, qui est conservée dans véd. *áprāt* « il a empli », *pūrdhi* « emplis » et dans hom. πλῆτο. Le présent diffère d'une langue à l'autre et est souvent un dénominatif : v. irl. *linaim*, ou une forme à redoublement : skr. *piparti*, gr. πίμπλημι. Le latin l'a fait sur un ancien aoriste, d'où le type *pleō*. Le sens appelle considération de l'achèvement du procès ; c'est pour cela que *impleō, compleō*, etc., ont prévalu sur le simple, dont il n'y a qu'une trace (en français actuel, la forme *remplir* a pris le dessus sur *emplir*).

La forme **plē-* est, en latin, la seule qui ait survécu de toute la racine, à part le mot *plūs*.

A l'adjectif indo-européen **pl̥no-s* attesté par skr. *pūrṇáḥ*, zd *pǝrᵊna*, v. sl. *plŭnŭ*, lit. *pìlnas*, got. *fulls*, irl. *lán* « plein », l'italique a substitué une forme ayant le même suffixe, mais comportant le *plē-* du verbe : lat. *plēnus*, ombr. *plener*, abl. pl. « plēnīs ». — Pareille chose est arrivée en sanskrit, où l'adjectif en *-to-* est *prātáḥ* « empli », comme on a *-plētus* en latin, deux formes également secondaires.

Pour *plēro-* (*plērumque*, etc.), cf. gr. πληρόω « j'emplis », πλήρης « plein ». Le grec a hom. πλεῖος, att. πλέως, à quoi répond sans doute arm. *li* « plein ».

Le latin n'a pas gardé d'adjectif du type gr. πολύς « abondant », irl. (*h*)*il* « beaucoup ». Mais il a le groupe de *plūs* (v. ce mot).

Quant à *-*plē-t-* de *locuplēs*, cf. les composés védiques, dont *-prā-* « qui emplit » est le second terme.

L'explication de *manipulus* par **mani-plo-s* « qui emplit la main » se heurte à plus d'une difficulté.

plērus, plērusque, -plēs : v. *pleō.*

-plex, plicō : v. *plectō.*

plōrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : se plaindre, se lamenter, pousser des cris de douleur ; « *plorare flere [inclamare] nunc significat, et cum praepositione implorare, i. e. inuocare : at apud antiquos plane inclamare... In Serui Tulli haec est* (6) : « *si parentem puer uerberit, ast olle* « *plorassit paren⟨s⟩, puer diuis parentum sacer esto* », *id est ⟨in⟩clamarit, dix⟨erit diem⟩* », Fest. 260, 4 ; cf. encore « *endoplorato, implorato, quod est cum quaestione inclamare. Implorare namque est cum fletu rogare, quod est proprie uapulantis* », P. F. 67, 12. *Plōrāre* est distingué de *lacrimāre* dans Sén., Ep. 63, 1, *lacrimandum est, non plorandum* ; mais la langue populaire, à laquelle le mot semble surtout appartenir (v., en dernier lieu, Axelson, *Unpoet. Wörter*., p. 28), employait sans doute *plōrāre* comme synonyme expressif de *lacrimāre*, et c'est avec le sens de « pleurer » que le mot est passé dans les langues romanes. M. L. 6606. Panroman, sauf roumain.

Dérivés et composés : *plōrābilis* ; *plōrātus, -ūs* ; *plōrātiō, -tor* (tous deux tardifs) ; *complōrō* (époque impériale, cf. *conquerī*) ; *dēplōrō* (cf. *dēfleō*) ; *implōrō* : faire appel à ; implorer ; cf. Cic., Flac. 2, 4 : *quem enim alium appellem? quem obtester, quem implorem?*

Il est douteux qu'il faille y rattacher *explōrō* (sur lequel v. *plānus*).

Pas de rapprochement satisfaisant. Mot expressif, comme *fleō*, dont le sens s'est affaibli. Le substantif correspondant est *lacrima(e)*.

plōstrum : v. *plaustrum.*

plotta, -ae f. : nom d'un poisson (*cyprinus rutilus*) dans Polem. Silu. — Emprunt récent au gr. πλωτή (cf. *flūta*), avec influence de **plattus?*

plōtus : v. *plautus.*

ploxenum (*ploxinum* ; les manuscrits ont les deux formes), -ī n. : coffre de voiture. Mot employé par Catulle, 97, 6, et glosé par Quintilien, 1, 5, 8, qui le donne comme gaulois : *Catullus ploxenum circa Padum inuenit*, et par Fest. 260, 1. Cf. *plectō* I?

plūma, -ae f. : plume qui recouvre le corps (différente de *penna, pinna*), duvet (cf. *plūmācium, -ī* « lit de plume », conservé dans les langues romanes, M. L. 6611) ; puis « plume » en général. Ancien (Plt.), usuel. M. L. 6610 a. Celtique : irl. *clúm* ; britt. *pluf* ; et germanique : v. h. a. *pflum-*, et *plūmārium* : v. h. a. *flūmāri*.

Dérivés et composés : *plūmeus, -a, -um* (Plin.) ; *plūmula* ; *plūmella* ; *plūmācium* (latin ecclésiastique, neutre de **plūmāceus*), M. L. 6611 ; *plūmālis* ; *plūmātus* ; plumé, couvert de plumes ; et aussi « brodé », cf. *plūmārius* « plumassier, brodeur » ; *plūmātile* n. « vêtement brodé ou garni de plumes » ; ou dérivé de πλῦμα « infusion, eau sale », adjectif créé par Plaute, qui le joint à *cūmatilis* ; sur *plūmātus* a été fait *plūmō, -ās* « [se] plumer » ; *plūmēscō, -is* ; *plūmōsus* ; *dē-, im-, re-plūmis* ; *plūmiger* (Plin.), *-peda* (Catul.).

Terme populaire sans correspondant exact. Le rapprochement le plus séduisant est celui qui a été fait avec lit. *plùnksna* « plume », v. pruss. *plauxdine* « lit de plume ». Il faut écarter, à cause du sens, le rapprochement avec v. h. a. *fliogan* « voler ». Les autres rapprochements proposés sont vagues et incertains.

plumbum, -ī n. : plomb ; *p. album* « étain ». Ancien (Cat.), panroman. M. L. 6615, *plūmbum* ; britt. *plwm*.

Dérivés : *plumbeus* « de plomb » (sens propre et figuré) ; *plumbiō* (Polém. Silv.) « plongeon », M. L. 6614, et **plumbiāre* « plomber », **plumbicāre* « plonger », M. L. 6612, 6613 ; *plumbāgō* : 1° mine de plomb ; 2° tache de couleur de plomb sur certaines pierres ; 3° dentelaire, cf. μολύβδαινα ; *plumbō, -ās* et *circum-, im-, re-plumbō* ; *plumbātus* (fém. subst. *plumbāta* : 1° balle de plomb ; 2° knout) ; *plumbārius* ; *plumbātūra* ; *plumbōsus*.

Origine obscure, comme pour plusieurs autres noms de métaux. Sans doute emprunté, comme gr. μόλυβδος, μόλιβος, βόλιμος dans plusieurs parlers doriens, etc., à une langue méditerranéenne (ibère? le plomb venait d'Espagne) ; le genre neutre est caractéristique des noms de métaux en latin (cf. *argentum*). L'*m* de *plumbum* en face de μόλυβδος rappelle les doublets *sambūcus* et *sabūcus*, etc.

pluō, -is, pluī (ancien *plū(u)ī* ; cf. Varr., L. L. 9, 104), **pluere** : pleuvoir. Une graphie *plouō* est conservée dans la glose de Fest. 298, 4 : *pateram perplouere in sacris cum dicitur, significat pertusam esse* (cf. *fluō*). La langue vulgaire disait aussi *plouō* (comme *pouerō* « puerō »), attesté dans Pétr., Sat. 44, 18, et c'est à cette forme que remontent les dérivés romans ; cf. M. L. 6610, *plŭĕre* et *plŏvĕre* ; mais il est peu probable que cette forme vulgaire continue une forme ancienne. La brève de *plŭō* ne doit pas provenir des composés ; ceux-ci sont trop peu usités, par rapport au simple, pour avoir exercé cette influence ; et le parfait ancien *plūit* ne se conçoit pas en partant d'un présent **plouit*. La forme *plouō* représente **plu-uō*, avec *o* notant *u* devant un *u* consonne ; cf. *flouius*. *Pluere* est un ancien verbe personnel : *caelum pluit*, encore dans Mart. Cap. 6, 642 ; cf. gr. Ζεὺς ὕει ; *Iuppiter pluuius*, Tib. 1, 7, 26. Attesté de tout temps. Panroman.

Dérivés et composés : *pluor, -ōris* m. (Laber. 59 ap. Non. 220, 34) ; *pluuius* : de pluie, M. L. 6622 b ; subst. *pluuia* f. « pluie », qui se substitue à *imber* dans la langue populaire (67 exemples de *pluuia* contre 33 de *imber* dans la Vulg.), M. L. 6620, *pluvia* et **plovia*, **ploia* ; *pluuiālis* (*-ris*), M. L. 6621 ; *pluuiā-ticus, -tilis* (cf. *fluuiātilis*) ; *pluuiōsus*, M. L. 6622 a ; *plūtor, -ōris* m. « qui envoie la pluie » (St Aug.) ; cf. aussi M. L. 6622, **pluciārius* : plouvier, pluvier ; *pluuiānus* (tardif) ; *compluō, -is* : arroser de pluie (surtout dans la langue de l'Église) ; *impluō, -is*. De là : *compluuium* ; *impluuium* : « *impluuium, quo aqua inpluit collecta de tecto. Compluuium quod de diuersis tectis aqua pluuialis confluit in eundem locum*, » P. F. 96, 10 ; *compluuiātus* « en forme de compluvium (c'est-à-dire « carré ») ; terme technique de la langue

rustique ; cf. Varr., R. R. 1, 8, 2 ; *-ae uītēs*, Plin. 17, 164 ; *impluuiātus* : en forme d'impluvium ; *-a uestis* (Plt.).

perpluō, -is : laisser couler ; pleuvoir à travers ; laisser passer la pluie (ou l'eau) ; *repluō*.

Les noms de la « pluie » ont, en général, une faible extension. Le plus sûrement indo-européen est irl. *frass*, gr. ϝερσᾱ (ion.-att. ἕρση, hom. ἐέρση, etc.), skr. *varṣám* (et *várṣati* « il pleut »). Gr. ὕει « il pleut » n'a un correspondant qu'en tokharien. Le nom germanique (got. *rign*, etc.) est isolé. — De *pluit*, dont le sens est spécial, on ne peut rapprocher que des mots signifiant de manière générale « verser, faire couler » (sens qu'atteste en latin le composé archaïque conservé par Festus dans la glose *pateram perplouere* citée plus haut), lit. *pilù*, *pìlti* « verser », arm. *helum* « je verse » (aor. *heli*) et *ololem* « j'inonde » ; v. ci-dessus sous *palūs*, d'où, avec élargissement *-u-* (même sens qu'en latin), skr. *plavayati* « il déborde », gr. πλύνω « je lave » et, avec un autre élargissement, v. h. a. *fliozan* « couler », etc. Le gr. πλέω de **πλέϝω* « je navigue », πλοῖον « navire », etc., est loin pour le sens.

Sur tout le groupe, v. Meillet, MSL 19, 178.

-plus : second terme de composé qui figure, à côté de *-plex*, dans des adjectifs du type *duplus* (v. *duo*), *simplus* (depuis Plt.), *triplus*, *quadrup(u)lus*, *-lor*, *-āris*, *-lātor*, *-ōris* m., *octuplus* (Cic.), *sēscuplus* (*sēsqui-*, *sexcutardif*), *decuplus*, *centuplus*, *quincuplus*, *septuplus* (ces derniers tardifs). Se retrouve en ombr. *dupla* « bināş », tupler « binīs », gr. διπλός (διπλόος, διπλοῦς), got. *twei-fls*. De *diplus* : irl. *diabul*. V. *plectō*.

plūs n. sg., gén. **plūris**, abl. **plūre** ; **plūrēs, plūra** pl. ; **plūrimus, -a, -um** : formes servant de comparatif et de superlatif à *multus*, qui a pris en latin la place du correspondant de gr. πολύς, etc. : « en plus grande quantité ». Le singulier *plūs* ne s'emploie qu'au neutre, soit au nominatif accusatif *plūs* : *si uolet, plus dato* ; *si plus minusue secuerunt* (Loi des XII T.) ; souvent opposé à *minus* : *plūs minus*, *plūs minusue* ; et accompagné d'un génitif : *plūs pecūniae* ; soit au génitif ou à l'ablatif accompagne des verbes d'estime ou de prix : *plūris esse, facere, aestimāre* ; cf. Varr., R. R. 1, 74, *ut plus reddant musti et olei, et pretii pluris* ; *plūre uendere, cōnstāre*. — *Plūs* accompagnant un adjectif a tendu de bonne heure, comme *magis* (q. u.), à remplacer le comparatif, e. g. Enn., Sc. 308 : *plus miser sim*. Cet emploi a dû être particulièrement fréquent dans la langue parlée (les exemples de la langue écrite en sont rares) ; et, dans ce sens, *plūs*, soutenu par *minus*, avec lequel il faisait couple, a concurrencé *magis*, auquel il s'est substitué complètement dans certains domaines. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6618. Le pluriel *plūrēs* s'emploie dans le sens de « plus nombreux » et « assez nombreux, plusieurs » ; cf. Cic., Imp. Pomp. 7, 19, *non possunt in ciuitate* MULTI *rem ac fortunas amittere, ut non* PLURES *secum in eandem trahant calamitatem* ; et Fin. 2, 28, 93, *summus dolor plures dies manere non potest*. Quand le sens de comparatif eut ainsi disparu de *plūrēs*, la langue tendit à lui bâtir un comparatif ; de là : *plūriōra*, πλείονα, CGL II 409, 12, et Fulg., Myth. ; cf. le fr. *plusieurs*, qui suppose **plūsiōrēs* (comme plus tard *plūrissimus*). Le neutre ancien est *plūra* : cf. *quid plūra*, comme il est naturel dans une forme de comparatif qui est un ancien thème consonantique ; mais de bonne heure on voit apparaître *plūria* (cf. les formes citées par Aulu-Gelle 5, 21, 6 et *complūria* dans Tér., Ph. 611) ; et le génitif *plūrium* est la forme prédominante ; sans doute d'après *omnēs* : *omnia*, voisin de sens. — *Plūrimus* s'emploie rarement au singulier dans la prose classique en dehors de la formule *salutem plurimam dicere alicui* et du neutre *plūrimum*, *plūrimī* (génitif).

Dérivés et composés : *plūriēs* adv. : un plus grand nombre de fois ; *plūrifāriam* (cf. *multifāriam*) (époque impériale) ; *plūritās* ; *plūrālis* ; *plūrālitās* ; *plūrāliter* ; *plūrātīuus* (tous mots savants de l'époque impériale, les représentants romans de *plūrālis* appartiennent à la langue écrite ; cf. M. L. 6617) ; *plūsculum* : diminutif familier « un peu plus » ; décliné sous forme d'adjectif *plūsculus, -a, -um* (rare, mais déjà dans Tér., Ph. 665) ; d'où *complūsculī*, *-ae*, *-a* (Plt., Tér., Gell.) ; *plūscius*, d'après *nescius* ; *complūrēs*, *-ia*, dont la formation rappelle le type grec συμπλέονες, qu'on lit dans une inscription d'Argos du ve siècle av. J.-C. ; v. BCH 34 (1910), p. 531 sqq. ; *-iēs*.

Composés tardifs en *plūri-* : *plūri-formis*, *-laterus*, *-uocus* (Mart. Cap.).

Plūs appartient à la racine de *pleō*, *plēnus* ; mais les formes ne s'expliquent pas aisément, et d'autant moins que les formes archaïques attestées sont peu instructives et troubles pour la plupart. L'adjectif signifiant « abondant, nombreux », dont le vocalisme varie d'une langue à l'autre (*e* dans got. *filu* « beaucoup » et irl. *hil* « beaucoup », *o* dans gr. πολύς, zéro dans skr. *purúḥ* « abondant »), n'est pas conservé en latin, où *multus*, d'origine obscure, a prévalu. — Le comparatif radical en **-yes-* est bâti sur la forme **plē-* dans irl. *lia* « plus », av. *frāyō* « plus », *fraēštō* « le plus abondant », v. isl. *fleire* « plus », *fleistr* « le plus nombreux », gr. πλεῖστος. Le grec offre une forme autre et de type singulier : hom. πλέες, πλέας, lesb. πλᾶας, πλᾶα, crét. πλιες, πλιανς, πλια (avec ι issu de ε en hiatus) et, d'autre part, arc. πλος (singulier neutre) ; le type hom. πλεῖον et πλέονες ion.-att. πλέων, en est sans doute dérivé. L'arcad en πλος exclut l'hypothèse **πλεισ-*, qui a été faite. Dès lors, on ne saurait dire d'où est partie la forme latine. Une chose est évidente ; c'est que l'*u* de v. lat. *plous*, d'où *plūs*, est dû à la forme opposée *minus* ; *plous* est encore conservé dans le SC Bac., CIL I² 581, l. 19-20 (186 av. J.-C.), d'où classique *plūs*. On interprète d'ordinaire le *pleores* du Carmen fratrum Arualium comme représentant **pleiosēs* « plūres » ; mais le rhotacisme est étonnant dans ce texte : on attendrait **pleoses* ; et, du reste, l'interprétation du mot est peu sûre. Mais Festus, 222, 8, a conservé une forme de superlatif : *plisima* « plūrima », qui offre une forme à degré zéro du suffixe **-yŏs-/-yĕs-*, comme dans πλεῖστος. Le *ploirume* de l'inscription du tombeau de L. Scipion, consul en 259 av. J.-C., peut devoir son *o* à *plous* ; de là *plūrimus*. Le *ploeres* de Cicéron, Leg. 3, 6, s'expliquerait de même. Partir d'un degré **plō-* de la racine **plē-* et imaginer une forme **plō-is* avec le même degré réduit du suffixe que dans *magis* n'est qu'une construction à priori. Quant à *plouruma* dans une inscription vulgaire du Ier siècle av. J.-C., CIL I² 681, c'est une graphie incor-

recte dans une inscription pleine de fautes et qui prouve seulement que la confusion entre *ū* et *ou* était achevée à cette époque. — Irl. *lir* « aussi nombreux que » représente sans doute **pl-* + le suffixe d'équatif *-ir*. — Les formes de ce groupe sont diverses. V. en dernier lieu Benveniste, *Origines*, p. 54.

pluteus, -ī m. (et *pluteum* n.) : *plutei crates corio crudo intentae, quae solebant obponi militibus opus facientibus, et appellabantur militares. Nunc etiam tabulae quibus quid praesepitur, eodem nomine dicuntur*, P. F. 259, 9. Désigne, d'une manière générale, tout ce qui est fait de planches, de claies, etc., réunies de manière à former une couverture ou un appui ; en particulier, dans la langue militaire, « mantelet, parapet ». Ancien (Plt., Mi. 266), technique. Conservé dans les langues hispaniques avec le sens de « hutte de berger ». M. L. 6619.

Dérivés : *pluteālis* (*lectus*) ; *pluteārius* m. : fabricant de *plutei*.

Par la finale, rappelle *balteus* ; peut-être étrusque comme lui, sans qu'on puisse rien affirmer.

po- : forme de préverbe qui figure dans *pōnō* (*poliō?*) et sans doute dans *porceō*, *polubrum*.

Cf. sl. *po-*, lit. *pa*, hitt. *pe-*, qui ont l'air d'une forme sans voyelle initiale du groupe de gr. ἔπι et ἀπο (v. *ab*) ; cf. *post*. Mais on ne peut faire fond sur le *pa-* de *paxrušta* dans un passage de l'Avesta récent.

pōculum : v. *pōtus*.

podagra, -ae f. : goutte aux pieds. Emprunt au gr. ποδάγρα, comme *podager*, *podagricus* (= ποδαγρός, -γρικός). Dérivé latin : *podagrōsus* (Plt.). M. L. 6624 (v. fr. *pouagre*).

pōdex : v. *pēdō*.

podismus, -ī m. : mesure au pied. Emprunt au gr. ποδισμός (Grom.), dont dérivent *podismō*, *-ās* ; *-mālis*. Tardifs.

podium, -ī n. : socle, balcon, parapet. Emprunt de la langue impériale au gr. πόδιον « hauteur » ; a souvent le sens technique de « balcon, loge réservée à l'empereur dans l'amphithéâtre ». Demeuré dans les langues romanes (fr. *puy*), avec son diminutif **podiolum*, M. L. 6626, 6627, et le dénominatif composé **appodiāre*, M. L. 550 (fr. *appuyer*). Cf. Du Cange.

poena, -ae f. : emprunt au gr. dorien ποινά « compensation versée pour une faute ou pour un crime, rançon », « amende, expiation, punition, châtiment ». Usité souvent au pluriel : *dare poenās* ; *soluere, luere poenās*. Personnifié et divinisé : *Poena*, *Poenae* (sans doute d'après le grec ; cf. Varr. ap. Non. 390, 11). A l'époque impériale (et peut-être déjà dans Lucrèce), le mot a le sens élargi de « peine, chagrin » ; cf. Plin. 2, 29, *in tantis uitae poenis*, et le sens de *poenōsus* « pénible » dans saint Augustin ; de là le double sens de « peine » en français. Depuis la loi des XII T. ; usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6628. Celtique : irl. *pian*, britt. *poen* ; germanique : v. h. a. *pīna*, *pfin*, etc.

Poena, *poenālis* « pénal » (époque impériale), *poenārius* (Quint.), *poenātor* (Gloss.), sans doute en raison de leur caractère technique, ont conservé leur diphtongue, mais les autres dérivés et composés usuels ont un *ū* issu de la diphtongue : *pūniō*, *-īs*, *-īuī*, *-iī*, *-ītum*, *-īre* (*poenīre*, Lucr. 6, 1238) : « punir » et « venger » ; *pūnītiō*, *-tor* ; *impūnis* : impuni ; *impūne* (déjà dans Enn. et Caton [*impoene?*], cf. νήποινος) ; *impūnitās* ; *impūnitus*. Sur le vocalisme, v. Niedermann, *Phonétique*, 3e éd., p. 63.

Pūniō ne peut être dérivé directement de *poena*, qui n'aurait fourni qu'un dénominatif en *-āre*. L'influence du groupe *moenia*, *mūniō*, qu'on a supposée, ne s'explique guère. On penserait plutôt à *feriō*, de sens voisin. Ou bien *pūniō* aurait-il été tiré de *impūnis*, qui semble plus ancien? Ennius, Plaute et Térence ont *impūne*, mais ignorent *pūniō*.

Poena a été sans doute d'abord un mot populaire, comme la plupart des anciens emprunts au grec, et a dû être emprunté pour désigner le châtiment infligé à un serviteur.

Poenus, -ī m. : utilisé d'abord au pluriel **Poenī** « les Carthaginois » ; cf. *Poenulus* (Plt.). L'emploi adjectif (e. g. *poeni leones*, Vg., B. 5, 27) est secondaire et tardif, l'adjectif dérivé étant *pūnicus*, avec son adverbe *pūnicē*.

Dérivés : *pūniceus* : couleur de pourpre (la pourpre venant de Phénicie [d'où *phoenicātus equus* : cheval bai, Isid. 12, 1, 49] ; pour la formation, cf. *purpureus*). Ancien (Plt., surtout poétique) ; *pūnicāns*, même sens (Apul., d'après *albicāns*) ; *Pūnicānus* : à la mode punique (rare, mais classique, formé d'après *Rōmānus*).

Le nom est évidemment à rapprocher du gr. Φοῖνιξ ; *pūniceus* traduit φοινίκειος. L'ancienneté de l'emprunt se dénonce par l'absence d'aspirée et le maintien de la diphtongue dans *Poenī*. La variation *Poenī*, *pūnicus* rappelle celle de *poena*, *pūnīre*. La forme *Poenī* en face de gr. Φοῖνιξ, -ικος indiquerait que le mot ne vient pas du grec. Il s'agit évidemment d'un emprunt populaire, à côté des transcriptions savantes du type *Phoenīcē*, *Phoenīx*, *Phoenīssa*, *phoenīceus*, qui, du reste, s'appliquent surtout à la Phénicie et ne désignent Carthage que secondairement.

poēta, -ae m. : poète. Emprunt ancien, et fait par voie orale, au gr. πο(ι)ητής (ou à une forme dorienne).

Dérivés : *poētor*, *-āris* (rare, déjà dans Enn.) ; *poētria*, *-ae* (hybride, Cic.). Les autres formes *poēsis*, *poēma*, etc., sont des transcriptions savantes. V. *uātēs*.

pol : v. *edepol*.

polenta, -ae f. (et *polentum* n.) : farine d'orge (séchée au feu) ; polente. La syllabe longue initiale *poll-* est mal attestée ; la seule scansion sûre est *pŏlenta*. Usité de tout temps. M. L. 6634, *pŏlĕnta*.

Dérivé : *polentārius* (Plt., Apul.).

V. *pollen*.

polīmenta (*polīmina*, ap. Arnob. 7, 24) : *p. dicebant testiculos porcorum, cum eos castrabant, a politione segetum aut uestimentorum, quod similiter atque illa curentur*, Fest. 266, 19 (étymologie populaire?).

poliō, -īs, -īuī (*-iī*), **-ītum, -īre** : verbe signifiant d'une manière générale « donner le poli ou le fini à un objet » et qui a pris des acceptions spéciales dans les langues techniques : *p. lānās* ; *p. uestēs* (v. *interpolāre*) ; *p. agrum* « nettoyer, défricher un champ » ; *p. ōrātiōnem, carmina* « polir le style ». Plaute emploie *polīrī* pour désigner les soins de la toilette féminine ; cf. Poe. 221, *poliri, expoliri, pingi, fingi*, et 229, *ornantur, lauantur, tergentur, poliuntur*. L'adjectif verbal *polītus* s'oppose à *rudis* « non dégrossi, brut, grossier » et se dit du physique comme de l'esprit. Ancien (Loi des XII T.), usuel et classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6635 b.

Dérivés et composés : *polītiō* (déjà dans Caton, *p. agrōrum, p. uestīmentōrum*), *-tor*, *-tūra* (époque impériale) ; *polīmen* (Fulg.) ; *expoliō* : polir entièrement ; *expolītiō* (classique) ; *perpoliō*, *-polītiō* ; *repoliō* ; *dēpoliō*, *-ītiō* (classique) ; *dēpolītum* : *perfectum quia omnes perfectiones antiqui politiones appellabant*, P. F. 63, 5 ; *impolītus* : non poli, brut, sans ornement ; d'où *impolītia* (cf. P. F. 96, 26 ; Gell. 4, 12). Cf. peut-être *interpolō*. Sur *pol(l)iō*, *-ōnis* m. « astiqueur », sans doute identique au cognomen *Polliō*, v. Kübler, ALLG 8, 108.

Le rapprochement avec *linō* comporterait une coupe *po-liō*. Mais la formation serait unique en son genre et le sens n'est pas celui d'un verbe d'aspect déterminé, indiquant un procès arrivé à son terme, comme on l'attendrait d'une forme à préverbe. Ce rapprochement est donc suspect.

M. Vendryes suppose, dans l'article cité s. u. *interpolō*, que le terme appartient à la langue des foulons, où il aurait signifié « battre, frapper la laine (ou l'étoffe) pour l'apprêter », et rapproche la racine qui existe en germanique sous la forme **felt* (= i.-e. **peld-*), qui a fourni entre autres le nom du « feutre », all. *Filz*. Le **-d-* de cette racine peut être un élargissement.

pollen, -inis n. (*pollis* m. et f.) : fleur de farine (sens conservé en sarde) (*pollinem polentae*, Cat., Agr. 156, 5) ; par suite « poudre très fine » : *p. tūris, piperis*, etc. Ancien (Cat.), technique. M. L. 6636. Même variation de genre que dans *sanguen* et *sanguīs*.

Dérivés : *pollināris*, *-rius*, épithète jointe à *crībrum* ; *pollināta*, M. L. 6640 a ; *pollināceus*, *-nīnus* (Gl.).

Cf. *polenta* et *puls*.

Comme en gr. παιπάλη « fleur de farine » à côté de πάλη « farine très fine », hom. παλύνω « je délaye de la farine d'orge », lat. *pollen* est un mot expressif provenant du vocabulaire familier ; *ll*, que rien ne conduit à expliquer par *-*ln-* devant un suffixe *-u-*, est donc une gémination expressive, qui ne se retrouve pas dans le dérivé *polenta* ; cf. *mamma* : *mamilla*. Le slave a des formes à redoublement signifiant « cendre » : *pépelŭ* et *popelŭ*. Le latin a, d'autre part, *puls*, *pultis* en face de gr. πόλτος « bouillie » (si *puls* n'est pas un emprunt au grec, peut-être par un intermédiaire étrusque) ; le celtique offre des formes parentes, avec *-t-* géminé : m. irl. *littiu*, gall. *llith* « purée, soupe à la farine » (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 160). Le sanskrit a, de son côté, un terme sans doute aussi d'origine populaire avec son *l* : *pálalam* « grains écrasés, bouillie ». — De plus loin, cf. lat. *puluis*, *pulmentum*, *pulpa* (de *pel-?).

polleō, -ēs, -ēre : être fort ou puissant ; l'emporter, dominer. — Souvent joint à *possum*, avec lequel il allitère. Bien qu'attesté à l'époque classique et dans la littérature impériale, le verbe a une couleur archaïque ; c'est un équivalent « noble » de *possum* : *pollēns* est dans Salluste, qui archaïse, mais non dans Cicéron. Non roman.

Dérivés et composés : *pollentia* : pouvoir, force (archaïque). Personnifié dans T.-L. 39, 7, 8 ; *antepolleō* (Apul.) ; *praepolleō* (ne semble pas attesté avant T.-L.), formés sur *ante-*, *prae-cellō*. Noms propres : *Pollentus*, *-tiō*, *-tiānus*, *-tīnus*.

Le rapprochement avec irl. *oll* « grand », (*h*)*uilliu* « plus grand » est plausible, d'autant plus que *ollam* est le titre d'un degré supérieur en quelque ordre de connaissances. Mais on ne peut aller plus loin ; et cela n'indique même pas si *-ll-* est ici *-ll-* géminée expressive ou un ancien *-*ln-*.

pollex, -icis m. : 1° pouce ; gros orteil ; 2° courson (cf. *resex*), nœud d'un arbre. Peut-être ancien adjectif. Joint comme tel à *digitus*, Caton, Agr. 20 ; Cés., B. G. 3, 13, 4. Panroman (sauf roumain).

Dérivé : *pollicāris* : d'un pouce ; demeuré comme substantif avec le sens de « pouce » dans les langues romanes, à côté de *pollex*, M. L. 6637 et 6638 (cf. Orib. VI, p. 615). Cf. aussi M. L. 6639, **pollicāta*, et 6640, **pŏllĭcŭlāre*.

L'explication « *ab eo quod pollet* » (cf. Ateius Capito ap. Macr. 7, 13, 11 ; CGL V 556, 8 ; Isid., Or. 11, 1, 70) n'est qu'un calembour.

On rapproche v. sl. *palĭcĭ* « doigt » (où *-ĭcĭ* est un suffixe secondaire du slave ; cf. r. *bez-pályj* « sans doigts », pol. *paluch* « pouce »). Étant donné le sens, le *-ll-* peut provenir d'une gémination expressive, normale dans un mot de type populaire en *-ex*. Un rapprochement avec la racine signifiant « toucher, sentir » qui figure dans *palpāre* n'est pas exclu : v. sl. *prŭstŭ* et lit. *pir̃štas* « doigt » ont été rapprochés de skr. *spr̥cáti* « il touche ». — Tout ceci hypothétique.

polliceor : v. *liceō*, *liceor*.

pollingō, -is, -xī, -ctum, -ere : laver les cadavres et les préparer pour le bûcher. Attesté depuis Plaute jusqu'à la Vulgate.

Dérivé : *polli(n)ctor* (*pollictor*, Non. 157, 22) m. : celui qui fait la toilette des morts.

Une explication probable ne pourrait sortir que d'une histoire précise des usages. Rattaché à l'irl. *nigim* « je lave » par Vendryes, R. Celt. 47 (1930), 442-444.

pollūceō, -ēs, -lūxī, -lūctum, -lūcēre : placer des mets sur l'autel en vue d'un banquet de sacrifice, placer en offrande : *Herculi decumam pollucere* (cf. [*de*]*cuma factu poloucta*, CIL I² 531) ; *pollūctum* : offrande, banquet rituel ; *pollūcibilis* : digne d'être offert en sacrifice, « somptueux » ; *pollūcibiliter* (Plt.) ; *pollūcibilitās* (Fulg.) ; *pollūctūra* (Plt.) ; *pollūctē* ; *polluctāre* : *consecrāre* (Gl.).

Vieux termes du rituel, conservés seulement chez les auteurs archaïques ou archaïsants.

L'explication par **por-lūceō* « faire briller (?) » soulève toute sorte d'objections. On a rapproché le groupe

de sl. *lučiti* « rencontrer » ; v. sur ce groupe Trautmann, *Balt. sl. Wört.*, p. 151 sqq. Le mot ne pourrait s'expliquer à coup sûr que si l'on connaissait l'histoire du rituel.

polluō, -is, -uī, -ūtum, -ere : souiller, salir (sens physique et moral) ; polluer (langue de l'Église). Classique (Cic.), appartient à la langue écrite. Non roman.

Dérivés et composés (tardifs) : *pollūtiō* ; *pollūtrīx* ; *impollūtus* (époque impériale = ἀμίαντος) ; *impolluō* (tardif, d'après *inquinō*).

De **por-luō* : v. *lutum, lustrum*.

polubrum, -ī (*ū*?) n. : *pelluuium in sacrificiis uas quod nos peluem uocamus*, F. 286, 28 (et P. F. 287, 14) ; *polybrum, quod Graeci* χέρνιβα, *nos trullium uocamus. Liuius* (Od. 5) : « *argenteo polybro, aureo eglutro* ». *Fabius Pictor lib. XVI* : « *aquam manibus pedibusque dato, polybrum sinistra manu teneto, dextera uasum cum aqua* », Non. 544, 20. Seuls exemples du mot. Sans doute de **po-lou-dhrom* ; cf. *lauō* ; et *dēlūbrum?*]

pōlypus, -ī m. : 1° poulpe, pieuvre ; 2° *cutiō* (Marcel.). Emprunt ancien (Plt.) au gr. πωλύπος (dor.), latinisé. M. L. 6641.

Dérivé : *pōlypōsus* (Mart.).

pōmiliō : v. *pūmiliō*.

pomēlida, -ae f. : sorte de néflier (Isid. 17, 7, 12). Déformation de ὑπομηλίδα accusatif de ὑπομηλίς (cf. ἐπιμηλίς), peut-être sous l'influence de *pōmum*. V. Sofer, p. 57.

pomoerium, pomērium : v. *mūrus*.

pompa, -ae f. : procession. Emprunt déjà dans Plt. au gr. πομπή.

Dérivés tardifs : *pompātus, -ticus* ; *pompālis, -bilis* ; *pompō, -ās* = πομπεύω ; *pompōsus* ; *dēpompō* ; *expompō* = ἐκπομπεύω, στηλιτεύω (langue de l'Église), etc. Celtique : irl. *poimp*.

pōmus, -ī f. : arbre à fruits ; *pōmum, -ī* n. : fruit. Ancien (Cat.), usuel. Panroman. M. L. 6645 ; B. W. *pomme*.

Dérivés et composés : *pōmārius* : de fruit ou d'arbre à fruit ; *pōmārius* m. : fruitier ; *pōmārium* et *pōmētum* : verger [de pommes, cf. *mālārium* : *pōmārium*, Gl.] (Pall.), M. L. 6642 ; *pōmāriolum* (tardif) ; *Pōmāriēnsēs* ; *pōmētārius* (Gloss.) ; *pōmōsus* ; *Pōmōna* : déesse des fruits ; *-nālis* ; *pōmātium, mollis et liquidus cibus ex pomis* (Gloss.) ; *pōmātiō* ; *pōmifer*. Les diminutifs *pōmulum* et *pōmusculum* sont attestés à basse époque avec le sens de « petite pomme », qui correspond au sens pris par *pōmum* dans certaines langues romanes.

Pour la coexistence de *pōmus* et *pōmum*, cf. *pirus* et *pirum*. Aucune étymologie n'est connue. Doit être emprunté, comme le sont en général les noms latins de fruits. Les formes ombr. puemune, dat. « *Pōmōnō » ou « Pōmōnī », vest. *poimunien* « in Pōmōniō », sont obscures ;] cf. peut-être *Poemanae* d'une inscription d'Espagne, CIL II 2573.

pondus : v. *pendō*.

pōne : *graui sono ponitur pro loci significatione*, F. 292, 16. Adverbe et préposition archaïque, repris par la langue impériale « derrière » et « par derrière ». Cf. *super-ne*. Cf. ombr. *postne* (opposé à *perne* « ante »), pustnaiaf « posticās ». Remplacé par *post*.

V. *post*. On ne peut déterminer si *pōne* repose sur **pos-ne* ou sur **post-ne* ; l'ombrien appuie la seconde explication, qui a aussi pour elle l'existence de *post*.

pōnō, -is, posiuī, (puis *posuī*), **positum, pōnere**, *Pōnō* est issu de **po-sinō* > **poznō* > *pōnō*, composé d'aspect « déterminé » indiquant l'action arrivée à son terme. Le parfait ancien est *posiuī* (*poseiuei*, CIL I² 638, 3, 132 av. J.-C.). *Posuī* a été fait sur *positum*, sur le modèle *monitum/monuī*, le rapport avec *sinō* ayant cessé d'être senti. Sens propre « mettre à l'écart ». S'emploie usuellement dans le sens de « poser, placer » ; mais la valeur ancienne apparaît dans des expressions comme *pōnere uītam, arma, dolōrem, p. ōua* (Ov.) (à côté de *dēpōnere*, plus fréquent parce que *pōnō* apparaissait comme un verbe simple, cf. *sūmō*), où le verbe signifie « abandonner, déposer ». Usité aussi dans le sens de *prōpōnō* « proposer ». A remplacé *faciō* dans le sens concret de « placer ». A traduit dans le langage abstrait le gr. τίθημι comme *positiō, positūra* (Lucr.) traduit θέσις, θέμα ; *positīuus*, θετικός (d'où irl. *posit*). *Positiō* n'apparaît, du reste, qu'à l'époque impériale (*positor* « fondateur » est une création d'Ovide). Cicéron l'ignore, quoiqu'il emploie *prōpositiō* (= πρόθεσις et πρότασις, πρόβλημα), *compositiō* (= σύνθεσις), *dispositiō* (= διάθεσις et οἰκονομία,, τάξις), *expositiō* (= προέκθεσις, πρόφασις), *praepositiō* (= πρόθεσις, προθήκη, πρόβλημα). Cf. encore *appositum* = ἐπίθετον, *appositīuus* = ἐπιταγματικός. La langue de la rhétorique, de la grammaire et de la philosophie a ainsi calqué sur τίθημι et ses composés tous les termes techniques dont elle avait besoin. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6647, et **pōnitāre*, 6648.

En gallo-roman, *pōnere* s'est spécialisé dans la langue rustique au sens de « déposer ses œufs, pondre » (cf. *cubāre*), tandis que *pausāre* prenait le sens de « poser » ; v. B. W. s. u. Il est probable que la ressemblance de forme entre *pōnere, pausāre* et *pausātum, positum* a joué un rôle dans cette évolution. Le participe *pōnentem* (scil. *sōlem*) a désigné la région où le soleil se couche, le « ponent ».

Autres dérivés de *pōnō* : *positus, -ūs* m. ; *positūra* : position, emplacement (sens concret) ; *positor* (voir plus haut).

Pōnō a été traité comme un verbe simple et a fourni une nombreuse série de composés avec leurs dérivés : *ante-, ap-* (*ad-*), M. L. 551 et 552, *apposita* ; 553, *appositīcius* ; *circum-, com-*, M. L. 2103 et 2105, *compositus* ; *contrā-* ; *dē-*, M. L. 2572 et 2573, *dēpositum* ; *dis-*, M. L. 2682 ; *ex-*, M. L. 3054, et germanique : v. h. a. *spunōn* ; britt. *esponio* ; *im-* (et *superim-*), M. L. 4314, *inter-, op-, post-, prae-* ; M. L. 6722, *praepŏsĭtus* et *propositus* (irl. *propost*, v. h. a. *probost*, all. mod. *Profoss, Propst*) ; *prō-, re-*, M. L. 7225 ; *sē-, sup-*, M. L. 8469 ; *super-, trāns-*, avec leurs dérivés et leurs composés. Presque tous ont un sens abstrait à côté de leur sens physique. Il n'y a pas de composé avec *abs-* (on pourrait avoir **aspōnō* comme *asportō*), sans doute à cause de la formation même de *pōnō*.

A basse époque, dans le Digeste et la langue de l'Église, apparaissent *impostor, impostūra* ; cf. Dig. 21, 1, 4, 3, *impostores aut mendaces aut litigiosi*, avec le sens conservé dans le fr. « imposteur, imposture ». Ce sens est dérivé d'un emploi de *impōnere* qu'on trouve déjà à l'époque de Cicéron dans la langue familière ; cf. Cic., Q. fr. 2, 6, 5 : *Catoni egregie imposuit Milo noster* ; proprement « faire porter sa charge à quelqu'un », *impōnere onus alicuī*, puis absolument *impōnere* « tromper, imposer à ».

V. *po-*.

pōns, pontis m. : pont, passerelle. Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 6649, et celtique : britt. *pont* ; quelques formes romanes sont féminines, comme ont tendu à le devenir les mots en *-is*, ce qui suppose sans doute un nominatif **pontis*.

Dérivés et composés : *ponticulus* m., M. L. 6650 ; *pontō, -ōnis* m. : bac, pont de bateaux, ponton, M. L. 6652 ; *pontīlis, -e* (Vég.) ; *pontōnium* (Isid., Or. 19, 1, 24) ; *dēpontānī* : *-i senes... qui sexagenarii de ponte deiciebantur*, P. F. 66, 5 L. ; et *dēpontō, -ās* (Varr.) ; *pontārius* = γεφυροβάτης (Gloss.) ; *pontarchus* (Inscr.). Pour *pontifex*, v. ce mot.

Les langues indo-européennes orientales ont pour « chemin » un mot dont le védique montre bien la flexion singulière : nom. sing. *pánthāḥ* = av. *pantā*, acc. sing. *pánthām* = av. *pantąm* ; gén. sing. *patháḥ* = av. *paθō*, instr. pl. *pathibhiḥ* et loc. pl. *pathiṣu* ; le v. perse a *paθim* ; le slave et le vieux prussien ont normalisé, le premier avec vocalisme radical *o* : *pǫtĭ*, et le second avec vocalisme zéro : *pintis*. Le mot ne se retrouve clairement nulle part : l'arménien a *hun* « gué » ; le grec n'a que des formes thématiques : πάτος « chemin » et peut-être πόντος « mer » (au sens de « lieu de passage »). Sur osq. [p]ú n t t r a m (ou [h]ú n t t r a m) ; v Vetter, *Hdb.*, p. 48. Pour la forme, lat. *pōns* serait superposable à v. sl. *pǫtĭ* (masculin) ; pour la spécialisation de sens, v. Benveniste, Word, 10 (1954), p. 256 sqq. Les noms du « pont » varient d'une langue à l'autre et même à l'intérieur d'une même langue, comme on le voit par les formes grecques : att. γέφῡρα, béot. βέφυρα, crét. δεφυρα, lac. δίφουρα, et même chez Hésychius, βουφόρας · γεφύρας. De même, en germanique, v. isl. *brú* (cf. peut-être gaul. *brīva* « pont ») ne concorde pas avec la forme élargie v. h. a. *brucca*, v. angl. *brycg*.

ponticus, -a, -um : du Pont ; adjectif dérivé de *Pontus*, appliqué à des objets originaires de cette région : *ponticae nucēs* « sorte de noisettes », *mūs ponticus* « hermine », etc. Est demeuré dans ces acceptions dans certains dialectes italiens, cf. M. L. 6651 ; cf. aussi **panticanus*, sous *pantex*.

pontifex (*pontufex*), **-ficis** m. : prêtre, pontife. — Considéré par les anciens comme un composé de *pōns* ; cf. Varr., L. L. 5, 83 : *pontufices... a ponte arbitror : nam ab his sublicius est factus primum ut restitutus saepe, cum ideo sacra et uls et cis Tiberim non mediocri ritu fiant*. La *secūris* (*secespita*) qui fait partie des insignes du grand pontife rappelle peut-être leur première fonction : Rome est la « ville du Pont » ; c'est le point par où normalement communique l'Italie du Nord avec l'Italie du Sud et le pont sur le Tibre est la raison d'être initiale de la ville. M. Bonfante, après Täubler, Stzb. Ak. Heidelberg, 1931-1932, 2ᵉ Abt., 67 sqq., a supposé — sans grande vraisemblance — qu'il y avait dans *pōns, pontifex* un souvenir de la civilisation des palafittes ; v. l'article cité sous *pāgus*. Mais l'explication de Varron n'est peut-être qu'une étymologie populaire, et le mot en latin n'a jamais désigné qu'un membre du principal collège des prêtres romains qui avait la surveillance du culte officiel et public, dont le chef était le *pontifex maximus* et dont rien dans les fonctions n'indique un rapport avec *pōns*. Ancien terme du rituel, conservé par la langue religieuse et officielle. Adopté par la langue de l'Église et passé par elle sous des formes savantes dans les langues romanes ; de même irl. *pontific*.

Dérivés : *pontificius* ; *pontificālis* ; *pontificātus, -ūs* (= ἱερωσύνη) ; *pontificium* (cf. Löfstedt, Eranos XLIV 343).

V. *pōns*.

pontus, -ī m. : mer ; vague. Emprunt au gr. πόντος ; attesté depuis Ennius ; uniquement poétique. Composé : *pontiuagus* (Anth. Lat.). V. *pōns*.

popa, -ae m. : prêtre inférieur, chargé de conduire la victime à l'autel et de l'abattre avec un maillet ou avec le côté non tranchant de la hache (différent du *cultrārius*, qui l'achevait avec le couteau) et préposé aussi à l'entretien du feu, de l'encens, etc. Mot de couleur populaire, peut-être dialectal (osco-ombrien et de la même racine que lat. *coquō*, cf. osq. P ú p i d i i s (= *Popidius*) en face de *Cocidius*, et *popīna*). Mais une origine étrusque n'est pas impossible ; la forme en *-a*, masculin de caractère populaire, serait en faveur de cette explication (cf. *scurra, uerna*, etc.). On a en étrusque *pupa, pupe, pupana*.

popia, -ae f. : cuiller, louche : ζωμήρυσις, CGL III 366, 30. Se trouve dans le Testamentum Porcelli et dans les Gloses. Mot vulgaire et tardif ; demeuré dans fr. *poche*. M. L. 6653 ; B. W. s. u.

popīna, -ae f. : cabaret, gargotte, restaurant à bon marché. Mot emprunté à l'osque, de caractère populaire, correspondant pour la forme au lat. *coquīna*.

Dérivés : *popīnor, -āris* : fréquenter les cabarets ; *popīnō, -ōnis* m. (cf. *ganeō*, etc.) et *compopīnō* (Gloss.) ; *popīnālis, -rius, -tor*.

poples, -itis m. : jarret,] puis « genou ». Columelle distingue *poples* de *genū*, 6, 2, 13 : *oleo et sale genua poplitesque et crura* (*bouis*) *confricanda sunt* ;] c'est par une extension de sens, fréquente en poésie, que Virgile dit, Ae. 12, 926-927, *incidit ictus* | *ingens ad terram duplicato poplite Turnus*. Attesté depuis Accius ; classique. Pas de dérivés. Non roman. Semble bien une forme à redoublement,] mais l'étymologie en est obscure.

poplicus : v. *populus*.

populō, -ās, -āuī, -āre (et *populor, -āris*) : ravager, dévaster (*agrōs*). Ancien, classique, usuel. La forme active est aussi anciennement attestée que le déponent (*populatur*, Naev. ; *populauit*, Pac. ; *depopulant*, Enn., etc.). Mais il est impossible de prouver qu'elle l'a précédé et d'attribuer, comme le fait, par exemple, J.

B. Hofmann, *De uerbis... deponent.*, p. 44, *populor* à l'influence de *praedor*.

Dérivés et composés : *populābundus*; *populābilis* (Ov.); *populātiō*, *-tor*, *-trīx*; *populātus*, *-ūs.*; *compopulor* (tardif); *dēpopulō* (-*lor*), déjà dans Ennius, et ses dérivés; *perpopulor* (T.-L., Tac.), d'après *peruastō*.

L'explication du surnom de *Iūnō Populōnia* par « qui protège contre le pillage » est due à l'étymologie populaire; la forme correcte est *Iūnō Populāna*, sans doute dérivée de *populus*; cf. *campus/campānus*, etc.

On peut se demander si *populō* n'a pas été refait sur *dēpopulō* « dépeupler »; cf. *agrōs*, etc., d'après *spoliāre/dēspoliāre*; *uastāre/dēuastāre*. Cf. aussi *dēpecūlor* et *pecūlor*, *pilō* et *ēpilō*. V. toutefois, Skutsch, Glotta, 3, 203, qui soutient, sans grande vraisemblance, que *populor* a pu signifier dès l'origine « dépeupler ».

Étymologie incertaine.

populus, -ī m. (*popol-*, Lex Bant., CIL I² 582, 14; *poplo*, CIL I² 40; *poplus*, *poplom*, CIL I² 614 (189 av. J.-C.), CIL I² 25 Colum. Rostr.; cf. aussi le *pilumnoe poploe* du Carmen Saliare) : peuple, ensemble des citoyens, cf. Cic., Rep. 1, 25, 39, *res publica, res populi : populus autem non omnis hominum coetus quoquo modo congregatus, sed coetus multitudinis iuris consensu et utilitatis communione congregatus*; s'oppose à la fois au Sénat (cf. la formule *senatus populusque Romanus*) et à la plèbe (cf. T.-L. 2, 56, 12, *non enim populi sed plebis eum* (*tribunum*) *magistratum esse*). Toutefois, à l'époque impériale, quand a été perdu le sens de la vieille organisation sociale et politique, *populus* s'emploie pour *plēbs*; cf. Mart. 8, 15, 3, *dat populus, dat gratus eques, dat tura senatus*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6654. Celtique : irl. *popul*, britt. *pobl*.

L'adjectif correspondant est *pūblicus*. On a bien épigraphiquement *poplicod*, S. C. Bac., *poplice*, Lex Bant., et le nom propre *Poplilius*, mais la graphie *puplicis* qu'on trouve dans la Lex Acilia repetundarum laisse entrevoir que *poplicus* est une graphie étymologique au lieu de *pūblicus* (comme sans doute *Poplicola* pour *Publicola*?); cf. aussi *puplicum* donné par *A* dans Plt., Ru. 562. L'adjectif qui sert à *populus* n'a rien à faire étymologiquement avec lui. Les textes littéraires ne connaissent guère que *pūblicus* (avec *ū*, cf. *poublicom*, CIL I² 402).

Dérivés et composés : *populāris* : du peuple, populaire; en particulier, dans la langue politique, correspond au gr. δημοτικός, δημαγωγός, par opposition à *optimātēs* = οἱ ἄριστοι : *populārēs* « les démocrates »; *populāris* a pris vite la même nuance péjorative que *populus*; de même *populāriter*. *Populāris* désigne aussi celui qui est du même peuple, du même pays (Plt., cf. Poe. 1039, 1041) et, par suite, prend un sens analogue à celui de *familiāris*. De là vient l'emploi dans le sens de « qui est au courant de, complice » : *populares coniurationis* (Sall.); *populāritās*; *populātim*; *populātiō* (bas latin, Sédulius; la langue classique ne connaît que *populātiō*, dérivé de *populor*); *populōsus*, *populōsitās* (tardifs); *popellus* : menu peuple; *Pop(u)lifugia*, *-ōrum*. Voir aussi *populō*.

Mot italique : ombr. p u p l u m, *poplom* « populum », fal. *Poplia* « Publia », ombr.-étr. *puplece* « Publicius », qui ne se retrouve pas ailleurs. Forme à redoublement comme *titulus*; *tutulus*; il est très douteux que la forme simple se trouve dans *manipulus*. Rien ne permet de décider quelle peut être la racine, celle de *pellō*, celle de *pleō* ou quelque autre, ni s'il y a un rapport avec le radical de *plēbs*. Un emprunt n'est pas improbable, de même que pour *plēbs* (cf. étr. *pupluna* et le nom de ville *Populōnia*). *Populus* est le terme que Tite-Live emploie à plusieurs reprises pour désigner les douze cités confédérées d'Étrurie; cf. IV 23, 5, et IX 37, 12. — Sur un rapport possible entre étr. *fufluns/pupluna* et *populus*, v. Devoto, St. Etruschi, 6, 243 sqq.

pōpulus, -ī f. : peuplier. Depuis Ennius (A. 577). Panroman (avec des altérations diverses). M. L. 6655; B. W. s. u.; passé en celtique : irl. *pobhuil*; en germ. *Pappel*, alb. *pl'ép*, et en slave, avec dissimilation : v. sl. *topolĭ*.

Dérivés et composés : *pōpuleus*; *pōpulnus* (Plt., Ca. 384); *pōpulneus*; *pōpulētum*; *pōpulifer* (Ov.).

On a rapproché soit πτελέα, épid. πελεᾶ « orme », soit ἀπελλόν· αἴγειρος « peuplier noir » (Hés.), qui soulèvent l'un et l'autre des difficultés de forme et de sens.

por- : forme de préverbe alternant avec *pro* et *per* qu'on a dans *polliceor*, *porgō*, *porriciō*, *portendō*, peut-être dans *pollingō*. Cf. *porrō*.

-por : second élément de composés que les grammairiens citent dans *Gāipor*, *Lūcipor*, *Mārcipor*, qu'ils expliquent par *Gai puer*, etc.

porca, -ae f. : *-ae appellantur rari sulci, qui ducuntur aquae deriuandae gratia, dicti quod porcent, i. e. prohibent aquam frumentis nocere* (étymologie populaire); *nam crebriores sulci limi uocantur*, Fest. 244, 6; désigne aussi la partie proéminente du sillon par opposition à *līra* : cf. CGL V 576, 37, *porca, quod constat in arando; quod defusum est, lira*; et P. F. 274, 19, *porcas, quae inter duos sulcos fiunt, ait Varro dici quod porrigant frumentum* (autre étymologie populaire). En Espagne, le mot s'appliquait à une mesure de terre, d'après Colum. 5, 1, 5. — Mot technique conservé en italien, catalan, espagnol et, avec un suffixe de dérivation, en roumain. M. L. 6657, *porca*.

Dérivés et composés : *porculētum* (Plin.) : champ divisé en *porcae*; *imporciō* (Col.), glosé αὐλακίζω; *imporcītor* « *qui porcas facit in arando* », P. F. 96, 3, nom donné à une divinité rustique; cf. Serv., in G. 1, 21.

Cf. sans doute gallo-roman **rica* (fr. *raie*, prov. *rega*), M. L. 7299, gall. *rhych* « sillon » (avec trace du même mot, au datif pluriel, dans le composé irl. *etrigib*), v. angl. *furh*, v. h. a. *furuh* « sillon »; donc un mot indo-européen occidental **pr̥kā* dont l'extension est moindre que n'est celle du mot représenté par lat. *līra*.

porcastrum, -ī n. (Ps.-Apul.) : pourpier. Le nom qui semble dérivé de *porcus* « pudendum muliebre » en raison de certaines propriétés de la plante, cf. Plin. 20, 210, qui serait « l'herbe à la matrice » (André), se présente aussi sous d'autres formes : *porcillāca* (Plin.), *porcillāgō* (Orib.), *porcacla* (Rufin, podagr. 34), *portulāca*,

etc.; cf. M. L. 6662 et 6679; passé en germanique : v. h. a. *burcel*, all. *Burzel*. Le fr. *pourpier* vient de *pullī pēs*; v. B. W. s. u.

Mot populaire, de type mal fixé. *Porcastrum* est fait comme *oleaster* (cf. *porcaster*, *-tra* sous *porcus*), *porcellāgō* comme *lappāgō*, *portulāca* comme *lingulāca*, etc.; l'ital. *porcellana* suppose **porcillāna*. V. *porcus*.

porcelliō : v. *porcus*.

porcet : v. *arceō*.

porcus, -ī m. : porc domestique. Nom générique : le mâle se dit *uerrēs*, la femelle *scrōfa*. Toutefois, Caton emploie *porcus fēmina* et *porca* pour désigner la femelle; l'ombrien a aussi *porca*, p u r k a « porcās »; et *porcus*, *porca* sont tous deux attestés dans les langues romanes, cf. M. L. 6666, *pŏrcus*, et 6656, *pŏrca*. *Porcus* traduit aussi le gr. χοῖρος (ou ὕσσαξ) « pudendum muliebre », Varr., R, R. 2, 4, 10, cf. le sens de « porcelaine », coquillage en forme de vulve; *porcus marinus* (Plin.) désigne le « marsouin » ou cochon de mer (il n'y a pas lieu de distinguer, avec F. Muller, de *porcus* « porc » un **porkos* désignant un poisson, qui serait apparenté à gr. πέρκη, m. irl. *orc* « saumon », cf. ligure *Porcobera*; l'étymologie même de *marsouin* de v. h. a. *merisuin* confirme l'identité avec *porcus*). Cf. les composés passés dans les formes romanes *pŏrcŏpĭscis* (Gloss.), M. L. 6664 « dauphin »; **pŏrcŏspīnus* « porc-épic », M. L. 6665.

Dérivés : *porculus*; *porcellus*, *-lulus* « porcelet » (et *porcula*, *-cella*), M. L. 6660, britt. *porchell*; d'où *porcelliō* : armadille, cloporte; ainsi nommé en raison de sa ressemblance avec le porc; cf. *cutiō*; *porcīnus*; *porcellīnus* : de porc; *porcīna* (sc. *carō*) f., M. L. 6663; *porcīnārius* : charcutier; *-rium* : porcherie; *porcārius* : porcher, M. L. 6659; *porcāricius*, M. L. 6658; *porcetra* : truie qui a mis bas une fois (cf. Melissus et Pompon. ap. Gell. 18, 6, 4), dont la forme rappelle *excetra*; *porcilia* : jeune truie; *porciliāris*; *porculātiō* : élevage des jeunes porcs; *porculātor*; **porcīle* : étable à porcs, M. L. 6661; *porcaster*, *porcastra* : petit cochon; *porcastrīnus* (Orib.).

Cf. aussi *Porcius*, *Porcia*, gentilices romains. Sur l'existence d'une forme *proculēna* dans Plt., Mil. 1060, v. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 77 et 145. Mais les manuscrits palatins ont *proculem* et les manuscrits de Priscien *porculaenam*.

Mot propre à une partie seulement de l'indo-européen et qui, à la différence de **sū-* (v. lat. *sūs*), désigne uniquement l'animal domestique. Cf. irl. *orc*, v. angl. *fearh* et v. h. a. *farah*, lit. *paršas*, et, pour désigner l'animal jeune : serbe *präse*, russe *porosēnok* (pluriel *porosjáta*). Les textes de Varron sur lesquels on fonde l'existence d'un πόρκος grec sont obscurs ou corrompus (L. L. 5, 97; R. R. 2, 4, 17); le mot avec ce sens ne figure que chez Plutarque, où il est donné expressément comme un mot latin. M. Benveniste a donné des raisons de croire que *porcus* désigne surtout le jeune porc; cf. BSL 45, 1949, p. 74-91.

porgō : v. *porrigō*.

porriciō (*poriciō*), **-is, -ēcī** et **-ēxī, -ectum, -icere** : synonyme de *prōdūcere* (cf. Varr., R. R. 1, 19), usité surtout dans la langue religieuse au sens de « présenter les entrailles de la victime », *exta por(r)icere*, d'où l'expression proverbiale *inter caesa et porrecta, ut aiunt*, Cic., Att. 5, 18, 1. Substantif dérivé : *porriciae* (Arn.).

Sans doute de **por* + *iaciō*; le double *r* est peut-être dû secondairement à l'influence de *porrō* ou de *porrigō*, avec lequel le verbe a pu se confondre (d'où le parfait *porrexī*); l'abrégé de Festus 244, 4, a une forme avec *r* simple *poriciam* qu'il glose *porro iaciam*; et Non. 47-4, explique *porrectum est... porro iactum*. V. Wacker, nagel, *Vorles. über Synt.*, II, 169.

porrīgō, -inis f. : sorte de teigne (gl. πίτυρα); pityriase (Hor., Cels., Plin.); *porrīginōsus*. Peut-être dérivé de *porrum*, *porrus* « poireau ». V. Ernout, Philologica I, p. 179.

Sur la confusion avec *prūrīgō*, v. Svennung, *Untersuch. z. Palladius*, p. 599 sqq. M. L. 6667 a.

porrigō, -is : v. *regō*. M. L. 6667, et *exporrigō*, 3055.

Porrima : nom d'une déesse associée à *Postuerta* dans Ov., F. 1, 633, dite aussi *Anteuorta*, *Prōrsa*, et qui est sans doute une épithète de *Carmenta*; *Carmentis*, déesse de l'accouchement (?).

porrō adv. (*pŏrrō*; Juv. 11, 9; *porod* sur une ciste de Préneste ancienne, CIL I² 560) : en avant, en continuant (se dit de l'espace et du temps), en allant plus loin. Marque souvent une progression dans un raisonnement; ou s'emploie aussi comme interjection d'encouragement. Ancien, usuel, classique. M. L. 6669.

Composé : *prōporrō* (Lucr.).

Adverbe du groupe de *prō*. Le gr. πόρσω (att. πόρρω) semble formé de même. L'existence de la forme *porod* (si l'inscription est authentique) à Préneste rend peu vraisemblable un emprunt au grec.

porrum, -ī n. (*porrus* m.) : poireau. Ancien. Panroman. B. W. s. u.; M. L. 6670, *pŏrrum*; germanique : v. h. a. *pforro*, etc.

Dérivés : *pŏrriō* (Anthim. 17, 13), M. L. 6668; *porrāceus* (Plin.); *porrīna* (Cat.); et sans doute *porrīgō*.

Cf. gr. πράσον. Sans doute mot méditerranéen, passé de manière indépendante en grec et en latin.

porta, -ae f. : passage; cf. Vg., Ae. 1, 82, *ac uenti, uelut agmine facto, | qua data porta ruunt*; sens encore conservé dans les expressions géographiques : *Portae quae alibi Armeniae, alibi Caspiae, alibi Ciliciae uocantur*, cf. gr. πύλαι; spécialisé dans le sens de « porte » (cf. la valeur de *iānus*, *iānua*), surtout d'une ville (c'est-à-dire de « passage sous le rempart »), par opposition à *forēs* « porte de la maison »; cf. Ov., Am. 1, 9, 20, *hic* (*mīles*) *portas frangit, at ille* (*amāns*) *fores*. Mais cette distinction ne s'est pas maintenue et *porta*, doublé de *ostium*, avec le sens général de « porte », a éliminé *forēs* dans les langues romanes; v. B. W. s. u. Un doublet *portus* est conservé dans la loi des XII Tables; cf. Fest. 262, 19, *portum in XII* (2, 3) *pro domo* (erreur de Festus, il faudrait « *pro porta* » ou « *pro foribus* ») *positum omnes fere consentiunt* : « *cui testimonium defuerit, [h]is tertiis diebus ob portum obuagulatum ito* ». Cf. encore *Portūnus*, *angiportus*, *-tum*. La langue a réparti dans des emplois différents *porta* et *portus*, ce dernier ne signifiant plus que « port ». Ancien, usuel; panroman.

M. L. 6671 ; passé en germanique : v. angl. *port*, v. h. a. *pforta* « Pforte », etc., et en celtique : britt. *porth*.

Dérivés : *portula* : guichet, M. L. 6678 ; *portārius* (Vulg.) : portier, forme tardive, et sans doute vulgaire, faite comme *ōstiārius*, qui s'est substituée à *iānitor*, M. L. 6673. Cf. aussi *porticus* et *portō*, *-ās* ; *trānsportāneus* (Cassiod.).

V. *portus*.

portendō, -is, -dī, -tum, -ere : ancien terme de la langue augurale composé de **por-* et de *tendō* « annoncer, prédire », cf. *ostendō* ; *portentum* : présage révélé par quelque phénomène étrange ou contraire aux lois naturelles ; de là « chose merveilleuse, monstruosité, monstre » (même développement que dans *mōnstrum*) ; *portentōsus* ; *portentifer*, *-ficus*, *-loquium*. Ancien, usuel et classique. Une distinction entre *ostentum*, *portentum*, *mōnstrum* est tentée par Fest. 284, 4 : *portenta existimarunt quidam grauia esse, ostenta bona : alii portenta quaedam bona, ostenta quaedam tristia appellari. Portenta, quae quid porro tendatur, indicent : ostenta, quae tantum modo ostendant ; monstra* <*quae*> *praecipiant quoque remedia.*

On notera que le *-d-* de *tendō*, suffixe de présent, ne figure pas dans *portentum*.

porticus, -ūs f. (un accusatif pluriel *porticos*, attesté épigraphiquement, suppose un doublet *porticus*, *-ī*) : portique, passage couvert soutenu par une colonnade ; porche. Ancien (Enn., Plt.), usuel. M. L. 6675 ; et germanique : v. h. a. *pforzih*, etc.

Semble dérivé de *porta*, *portus* comme *manica* de *manus* ; serait passé à la 4e déclinaison sous l'influence de *domus*, *portus*, et au féminin sous l'influence de *domus* et de στόα, qu'il traduit, influence favorisée par le fait que la plupart des substantifs thèmes en *-u-* sont féminins.

Dérivés : *porticula* (*-culus*) ; *porticuncula* ; *porticātiō* « colonnade » ; *porticulātiō* ; *portex*.

portiō, -ōnis f. : attesté d'abord seulement dans la locution *prō portiōne*, déjà dans Caton, Agr. 106, 2, *siquid plus uoles aquae marinae concinnare, pro portione* (« conformément aux parts de chacun, en gardant les proportions ») *ea omnia facito*, et demeurée dans la langue classique, cf. ibid. 57, 157, 7 ; Cic., Verr. 2, 4, 21, 46 ; 2, 5, 21, 35 ; F. 14, 32 ; Varr., R. R. 1, 18, 3, 4, mais qui ne se trouve pas dans César. De *prō portiōne* Cicéron a tiré un nominatif *prōportiō* pour traduire ἀναλογία (cf., pour le procédé, *aborīginēs*), Tim. 4, 13 : *id optime assequitur quae Graece* ἀναλογία, *Latine (audendum est enim quoniam haec primum a nobis nouantur) comparatio proportioue* (*proportione* var.) *dici potest* ; et, § 24, il emploie le même groupe à l'accusatif : *eandem proportionem comparationemque* ; ailleurs il n'a que l'ablatif (cf. Merguet, *Lexicon*, s. u.). Toutefois, l'existence de ce nominatif et de cet accusatif est contestée ; cf. Plasberg, Rh. Mus., t. 53, p. 74-80 ; Varron use encore de *prō portiōne* pour traduire ἀνὰ λόγον, L. L. 10, 2 : *dicam de quattuor rebus quae continent declinationes uerborum : quid sit simile ac dissimile, quid ratio quam appellant* λόγον, *quid pro portione quod dicunt* ἀνὰ λόγον, *quid consuetudo : quae explicat*<*a*>*e declarabunt analogiam et anomalia*<*m*> : *unde sit, quid sit, cuius modi sit* (cf. 10, 37 et 36, 41, 42).

Ailleurs, Varron emploie une fois l'accusatif *proportionem*, L. L. 8, 57, et, en dehors de ce cas, uniquement l'ablatif *proportione*, L. L. 8, 50, 68, 78, 83 ; 9, 30, 33, 48, 61, 62, 83, 103, 110 ; 10, 47, qui, dans la plupart des cas, pourrait se lire en deux mots. Le plus souvent, comme César, il se contente de transcrire le mot grec ἀναλογία. Le caractère récent de *prōportiō* est confirmé par Quintilien 1, 6, 3 : *analogia praecipue quam proxime ex Graeco transferentes in Latinum proportionem uocauerunt* ; v. la note de Colson, *ad loc.*

C'est seulement à l'époque impériale et, semble-t-il, à partir de Pline que l'on voit apparaître *portiō* dans d'autres expressions que *prō portiōne* et, à tous les cas de sa déclinaison, dans le sens de « proportion » ou simplement comme un équivalent de *pars* « portion, partie » : cf. *portionem seruare*, Col. 11, 2, 87, et *pro portione seruata*, id. 8, 11, 6 ; *luna aequa portione diuisa*, Plin. 2, 42, et *magna mortalium portio*, id. 8, 102 ; *ex his portio in Italia consedit, portio in Illyricos sinus penetrauit*, Just. 24, 4, 2 ; *quamuis quota portio faecis Achaei*, Juv. 3, 61, et *portio breuissima uitae*, id. 9, 127. A la place de *prō ratā parte*, *pro suā parte* apparaissent *pro ratā portiōne* (Plin. 11, 40), *pro suā scīlicet portiōne* (Quint. 10, 7, 18) ; à côté de *prō portiōne*, on trouve *portiōne* « proportionnellement » (Pline, Col.), *ad portiōnem* (Plin.). Cf. encore *quādam portiōne*, *eādem portiōne* (Quint.), *suprā portiōnem* (Col.). Les dérivés sont tous tardifs. On a : 1° de *portiō* : *portiuncula*, attesté à partir de Pline, « petite portion » ; *portiōnālis* « partiel » (Tert.) ; *comportiōnālis* ; 2° de *prōportiō* : *prōportiōnālis* (Front.), *-āliter* (Cassiod.), *-ālitās*, *-ābiliter* (tous deux dans Boèce) ; *prōportiōnātus*, *-a*, *-um* (Firm.).

Il n'y a vraisemblablement aucun rapport entre *portiō* et *pars*. A en juger par *prō ratā parte*, l'ablatif *portiōne* doit être *prō ratiōne*, avec perte de *r* par dissimilation et amuissement de *ă* après *r*. Et le *portiōne* ainsi obtenu étant peu intelligible, on a fait *prōportiōne*, d'où *portiō* et, par l'action de Cicéron, *prōportiō*.

portisculus, -ī m. : *-s proprie est hortator remigum, i. e. qui eam perticam tenet, quae portisculus dicitur, qua et cursum et exhortamenta moderatur*, Non. 151, 18. Désigne à la fois l'officier de bord qui dirigeait la manœuvre des rames (*hortātor*, *pausārius*) et l'instrument qui lui servait à marquer la cadence. Ce dernier sens est peut-être le plus ancien. Dans le fragment de Caton cité par Festus, 266, 23, *portisculus* (*-lum*?) est joint à *flagrum* : « *portisculus est, ut scribit Aelius Stilo, qui in portu modum dat classi. Id autem est malleus, cuius meminit Cato in dissuasione de rege Attalo et uectigalibus Asiae* (1) : « *C. Licinio praetore, remiges scripti ciues Romani* [*s*] *sub portisculum, sub flagrum conscripti ueniere* « *passim* ».

Semble en rapport avec *portus* ; cf. *aciscŭlus* en face de *acus*, *aciēs*.

portō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : faire passer, transporter, amener au port. Le sens ancien et le rapport avec *porta* (*portus*) apparaissent dans des expressions comme *nauis quae portaret milites*, Cés., B. G. 5, 23, 3, etc., et *exercitum reportāre*, ibid., 2. Mais, de bonne heure, *portō*, qui d'abord comportait une idée de mouvement, s'est employé simplement comme synonyme de *ferō* et de *gerō* « porter », auxquels il s'est finalement substitué en raison de son caractère plus concret et de sa flexion plus régulière : cf. Sall., Ca. 6, 5, *sociis atque amicis auxilia portabant*, en face de l'expression classique *auxilium ferre*. Dans la langue de l'Église, *portō* a même le sens de « supporter » : cf. Vulg., Isa. 53, 4, *dolores nostros ipse portauit*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6672. Celtique : britt. *porthi*.

Dérivés et composés : *portābilis* (Sid., Aug.) et *importābilis* (bas latin) ; *portātiō* (Sall., Vitr.) ; *portātor*, *-trīx*, M. L. 6674 ; *portātōrius* ; subst f. *portātōria* (sc. *sella*).

ad- (*ap-*), M. L. 551 a ; *as-* (de *abs-*), *com-*, M. L. 2104 ; *dē-*, *ex-*, *im-*, *re-*, *sup-*, M. L. 8470 ; *trāns-portō* et les dérivés ordinaires, tous avec le sens concret, tandis que les composés de *ferō* ont souvent un sens moral dérivé. L'ombr. *portaia* « portet », *portatu* « portātō », *portust* « portāuerit » semble emprunté au latin.

portulāca : v. *porcāstrum*.

portus, -ūs m. : sens premier « passage » (encore dans port. *porto* « passe » dans la montagne et fr. *Saint-Jean-Pied-de-Port*) et « porte » (cf. *porta*, *angiportus*, *Portūnus*, et P. F. 48, 25, *claudere et clauis ex Graeco descendit, cuius rei tutelam penes Portunum esse putabant, qui clauim manu tenere fingebatur, et deus putabatur esse portarum*. Dans la répartition des sens entre *porta* et *portus*, celui-ci a pris le sens de « entrée de port, port » (= λιμήν), le plus fréquent dans les langues romanes, cf. M. L. 6680 (panroman, sauf roumain), d'où le sens de « ville » de *port* en v. angl., irl. *port*, britt. *porth*, et *Portūnus* est devenu le dieu des ports, comme *Neptūnus* est le dieu de la mer ; cf. *Portūnālis flāmen*, F. 238, 9, et Varr., L. L. 6, 19, *Portunalia dicta a Portuno cui eo die aedes in portu Tiberino facta et feriae institutae*. *Portūnus* est proprement un adjectif qui a fourni les composés :

opportūnus : proprement « qui pousse vers le port », épithète appliquée d'abord au vent, terme de la langue nautique qui, en passant dans la langue courante, a pris le sens général de « qui vient à point, opportun » ; de là *opportūnē*, *opportūnitās* (= εὐκαιρία, d'après Cic., Off. 1, 40, 142). A *opportūnus* on a créé un contraire *importūnus* (cf. *importuna tempestas* dans Plt., Tri. 399, *i. undae*, Liv. Andr., Od. frg. 20, cf. *obnoxius*, *innoxius*), *-itās*. Le rapport avec *portus* était encore senti par les Latins ; cf. Fest. 206, 19 ; P. F. 207, 18 ; 96, 16. La graphie *oportunus* est due à un faux rapprochement avec *oportet*. *Inopportūnus* est de création récente (Apul.).

Dérivés et composés : *portitor* (comme *holitor* de *holus*, *iānitor* de *iānua*), qui a deux sens se rattachant au double sens de *portus* « passage » et « port » : 1° passeur (désigne souvent Charon, πορθμεύς), batelier, nocher ; à l'époque impériale « voiturier » et « porteur » (sous l'influence de *portō*) ; 2° douanier, chargé de recevoir les droits de port, *portōrium* (issu par haplologie de **portitōrium*) ; *portuēnsis* (*portēnsis*) : du port (d'Ostie, cf. *Ostiēnsis*) ; *portuōsus* (Cic.) ; *importuōsus* : sans port (Sall.), calque de gr. ἀλίμενος. De *portus* proviennent : fr. *port*, m. h. a. *port*(*e*).

Le mot *portus* a des correspondants exacts dans av. *pərətuš* « passage, gué », mot général en iranien (pers. *pul* « pont »), v. h. a. *furt* « gué », gaul. *ritu-*, v. bret. *rit* « gué ». La comparaison de l'italo-celtique, du germanique et de l'iranien montre qu'un thème **pr̥tú-* est ancien ; le vocalisme *e* est normal devant le suffixe *-tu-* ; ce vocalisme n'apparaît ici qu'en nordique : v. isl. *fjǫrðr* « baie ». Pour d'autres mots en **-tu-* à vocalisme radical zéro ancien, cf. *gustus* et *artus*. Le sanskrit ignore le mot.

Ce mot appartient à une racine **per-* signifiant « traverser » : skr. *piparti* « il fait passer, il sauve », *pārāyati* « il fait traverser », gr. πείρω « je traverse, je transperce », etc. ; cf. *perītus*. Le fréquentatif lat. *portāre* et le substantif *porta*, sans doute dérivé de *portāre* comme *pugna* de *pugnāre*, sont aussi des représentants de ce groupe, mais sans correspondant dans aucune autre langue. V. *per*.

pos- : v. *post*.

pōsca, -ae f. (*pusca*, Cael. Aur.) : breuvage composé de vinaigre, d'eau et d'œufs ; glosé ὀξύκρατον, πόσις. Ancien (Plt.), usuel. De **pō* + *sca*, sous l'influence de *ēsca* (de *ēds-ca*) coupé *ē-sca* ; demeuré dans les langues romanes, M. L. 6681. V. *pōtus*.

poscō, -is, poposcī (et *peposcī*, Val. Antias ap. Gell. 7, 9, 9 ; sur l'absence de supin et de participe en *-tus*, v. Meillet, BSL 23, 83), **poscere** : demander. Pas de substantifs dérivés ; ils ont été fournis par *postulō*, *precor* ou *petō*, *rogō*. A côté de *poscō* il y a un verbe comprenant un élargissement en *-t-* et une formation en *-lā-* (cf. *ustulāre* et *petulāns*), *postulō*, *-ās*. Mot italique. Le latin a réparti les emplois de *poscō*, *postulō* et *precor*, les deux premiers signifiant seulement « demander » en général ; *precor* s'est spécialisé dans le sens de « demander aux dieux, prier » (cf. *precēs*). Le vocalisme *o* de la racine apparaît dans *procus* et dans *procitum*. Les anciens essayaient de distinguer *poscō* de *petō* ; cf. Serv., in Ae. 9, 192, *poscere secundum Varronem est quotiens aliquid pro merito nostro deposcimus, petere uero est cum aliquid humiliter et cum precibus postulamus*. Mais cette distinction artificielle n'est pas observée dans la pratique. Toutefois, *poscō* ne s'emploie pas dans la langue politique au sens de « être candidat » et, par contre, il a conservé la valeur ancienne de « demander en mariage » (Plt.), cf. *procus*, qui ne semble pas attestée pour *petō* ; v. Köhm, *Altlateinische Forschungen*, p. 24 sqq. Ancien, usuel et classique. Non roman.

Composés : *dēposcō* : demander énergiquement ; synonyme aussi de *dēprecor* ; *exposcō* : synonyme de *exōrō*, joint à *implōrō* par Cic., Mil. 34, 92 ; signifie aussi « demander la délivrance de » ; *reposcō* : redemander, réclamer. Cf. aussi *poscinummius* (Apul.).

Dérivés et composés de *postulō* : *postiliō*, *-ōnis* f. : terme du rituel « réclamation faite (ou victime réclamée) par un dieu à propos d'une omission ou d'une négligence » (cf. *cōnsilium*/*cōnsulō*) ; *postulārius*, usité dans une autre expression rituelle *-a fulgura* « éclairs lancés par les dieux pour réclamer contre une omission » ; *postulātiō*, *-tus*, *-ūs* ; *postulātor*, *-trīx*, *-tōrius* ; *postulātīcius*.

dēpostulō ; *dēpostulātor* (rares et évités par les bons écrivains) ; *expostulō* (= *exposcō*) ; *expostulātiō*, *-tus*, *-ūs*. V. *prex*, *precēs* et *procus*.

La racine **prek'-* ne fournissait pas de présent radical indo-européen. On a recouru à diverses formations dérivées, et notamment au type de présents en **ske/o-* qui est attesté par skr. *pṛcchāti*, av. *pərəsaiti* « il interroge, il demande », par arm. *harci* « j'ai interrogé, demandé » (ancien imparfait) ; d'où le présent *harçanem* « j'interroge, je demande » ; v. h. a. *forscōn* « rechercher ». Le présent latin *poscō* représente **porc-scō*, de **pṛk-skō* ; le perfectum *poposcī* a été fait sur ce présent avec redoublement parce qu'une alternance vocalique n'était pas possible ; il remplace peut-être un perfectum radical antérieur ; l'ombrien a pepurkurent « poposcerint » ; mais cette forme à vocalisme radical zéro est sans doute faite aussi sur le présent ; aucun parfait ancien n'est attesté en indo-européen pour cette racine et le sanskrit n'a qu'une forme faite secondairement et tardivement sur le présent, *papraccha*, comme lat. *poposcī* sur *poscō*.

Avec préfixe, sans doute osq. *comparascuster* « consulta erit » (cf. skr. *sam-pṛcchāmi* « je consulte ») ; kú]mparakineís « cōnsiliī », que certains rattachent à *compescō*.

Il y avait, d'autre part, un itératif v. sl. *prositi*, lit. *prašyti* « demander » ; le supin *procitum* (v. sous *procus*) paraît être de ce type.

Le nom d'action *prek'-* est représenté par *precem* (accusatif singulier), *precēs*, etc., d'où *precor*. Le même nom se retrouve dans skr. *pṛāṭ*, v. MSL 18, 315. Le v. h. a. *frāga* en est un dérivé. La valeur juridique de skr. *prāṭ* répond en quelque mesure à la valeur religieuse de lat. *precēs*. — Pour le sens, cf. ombr. persnimu « precātor », persklum « precātiōnem, sacrificium », avec une forme *perk-*, sans doute secondaire, de la racine ; osq. pestlúm, peeslúm « templum ».

Le sens de « demander en mariage », dont lat. *procus* offre un reflet, est attesté ailleurs, notamment dans lit. *piršti* « demander en mariage ».

Le celtique a un présent qui représente un type radical, anciennement athématique : irl. *arco* « je prie », v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 457 sqq. ; ce thème n'est clairement conservé dans aucune autre langue ; l'aoriste véd. *áprāt* n'enseigne rien de sûr.

1° **possideō, -ēs, -sēdī, -sessum, -sidēre** « occuper comme sien propre » (Benveniste), « posséder » (employé d'abord en parlant de biens-fonds ; cf. la vieille formule du préteur, citée par Fest. 260, 35 sqq.) ; s'est appliqué ensuite à toute sorte d'objets et est devenu, par affaiblissement, synonyme de *habēre*. Ancien, usuel. M. L. 6683.

2° **possīdō, -is, -sēdī, -sessum, -sīdere** : prendre possession de, occuper.

Dérivés : *possessiō* : acquisition, prise en possession ; et « possession » (sens abstrait et concret) ; *possessiuncula* ; *possessīuus* (terme de grammaire traduisant κτητικός) ; *possessor* ; *possestrīx* ; *possessōrius* ; *possessus*, *-ūs* (Apul.).

Le second terme de ces mots étant *sedeō*, *sīdō*, le premier ne peut être que *potis*, *pote* ; le sens l'indique ; le traitement phonétique est le même que dans *possum*. Il y a donc ici apposition de *potis*, cf. *possum* ; par suite, on ne rencontre pas de formation du type *praeses*, *obses*, etc., ou *insidiae*, *dēsidia*, etc. (le cas de *dissideō* est à part ; v. *dis*.

possum, potes, potuī, posse : pouvoir, être capable de. La conjugaison de *possum* est issue de la contamination du verbe **poteō*, **potēre* (cf. osq. pútiad, pútians « [poteat, -ant = possit, -int] »), qui a fourni le thème du parfait, *potuī*, le participe *potēns*, et de la locution composée de l'adjectif *potis* et du verbe *sum*. **Potissum* n'aurait pu aboutir phonétiquement à *possum*. Il faut sans doute partir des formes dans lesquelles la copule pouvait être réduite à *-s*, *-st*, **potis'(s)*, **poti(s)t*, dans lesquelles le vocalisme *e* de *es*, *est* a été généralisé, peut-être sous l'influence analogique de l'impersonnel *potest*, de *pote est*, fréquemment usité à côté de la phrase nominale *pote* « il est possible ». D'autre part, l'*s* de *potis* tendait à s'amuir et *potis* devait aboutir à *pote* (cf. *magis* et *mage*). C'est cette double action qui a produit *possum*, sur lequel a été bâti analogiquement *possumus*, *possunt*, comme sur *potes* a été fait *potestis*. De ces formes il a été extrait un thème **pot-*, d'où **pot-sum* > *possum*, **pot-se* > *posse*, qui a remplacé un ancien *potesse*. C'est *possum* qui a rendu possible la formation de *possideō*.

Néanmoins, le sentiment de l'existence de *potis* dans *possum* n'a pas tout à fait disparu et, à l'époque archaïque, on rencontre encore les formes pleines — qui sont peut-être des reconstructions étymologiques « savantes » — *potissum*, *potis est*, et même, *potis* étant traité comme un mot invariable, *potissunt*, Plt., Poe. 227 ; *potissint*, Varr., R. R. 2, 2, 1 ; *potisit* (= *potissit*) dans une phrase impersonnelle, *ubi facilumed gnoscier potisit*, CIL I² 581, 27, là où il faudrait au moins *pote sit* ; de même qu'inversement *pote* se rencontre avec un sujet masculin, cf. Cat. 67, 1. Sur *potissim* a été bâti un imparfait *potissem*, dans lequel il faut voir, sans doute, non une haplologie de *potis essem*, mais une création analogique d'après le type *uelim/uellem* de *uolō*, avec lequel *possum* formait un couple naturel.

L'emploi impersonnel de *potest* a eu pour conséquence l'adjonction de la désinence d'impersonnel *-ur* aux formes ainsi usitées. A l'époque archaïque, on rencontre *potestur*, *possītur*, *poterātur*, *possētur* quand le complément de *possum* est un infinitif passif : cf. *nequītur* et *coepī*. — La langue populaire a refait secondairement sur *potuī* un présent *poteō*, représenté dans toutes les langues romanes, M. L. 6682, B. W. sous *pouvoir*, et qui, historiquement, n'a rien de commun avec le verbe italique commun attesté par l'accord de l'osque et du latin ancien *potēns*, *potuī*.

De *possum* dérivent les adjectifs savants *possibilis*, *impossibilis*, créés à l'époque impériale (Quintilien) pour traduire le grec δυνατός, ἀδύνατος, et sur lesquels ont été faits *possibilitās* (Arn.), *impossibilitās* (Apul., Tertullien), etc.

V. *potis*.

***posti, poste, post, postid, posteā, postideā** : *post* est issu de **pos-tī* (cf. *ante* de **anti*) ; l'*i* en finale absolue a abouti à *e* (on a encore la forme *poste* dans Enn., A. 230, *poste recumbite* ; Plt., As. 915, etc.) et a pu tomber dans certaines conditions syntactiques (cf. *ac* et *atque*, *nec* et *neque*, *animal* et *animāle*). Finalement, la forme *post* s'est généralisée, tandis que l'*e* final du mot du sens opposé *ante* est constant : *postquam* (prononcé *posquam* ; cf. Mar. Victor., GLK VI 22, 11), mais *antequam* ; la raison de cette différence de traitement n'apparaît pas ; l'osque a ant- comme púst. **Posti* pouvait être renforcé de la particule *-d(e)* ; de là *postid* (*postid locōrum*, Plt., Poe. 144, etc.), d'où dérive *postideā*. C'est sans doute d'après *postid*, dont l'origine n'apparaissait plus, qu'a été construite l'expression *ad id locōrum*. La forme *pos-* ne semble pas remonter à un indo-européen **pos-*, mais représenter *post*, dont le *t* serait tombé dans certains groupes : *pōne*, *pōmerium*, de **postne*, **posne*, etc., cf. *postmeridiānās* et *posmeridiānās* (Cic., Orat. 47, 157 ; Vel. Long. 79, 3) et *pōmeridiem* (Quint. 9, 4, 39) ; peut-être *pōmoerium* (v. *mūrus*).

Post signifie « après, puis, depuis », « en arrière, derrière » au sens temporel ou local et s'oppose à *ante*. Comme *ante*, il est usité comme préverbe, adverbe ou comme préposition suivie de l'accusatif, au rebours de l'osque et de l'ombrien, qui « construisent » *post* avec l'ablatif ; cf. Buck, *Osc. Umbr. Gramm.*, § 300, 6. Une trace de l'ablatif après *post* subsiste en latin dans les adverbes où *post* est renforcé d'une forme empruntée au thème des pronoms démonstratifs : *posthāc* (cf. osq. *post exac*), *postillā* (archaïque), *posteā* (forme la plus fréquente). L'emploi de l'accusatif avec *post* doit provenir de la construction du mot de sens opposé *ante*, pour lequel l'antiquité de l'accusatif est attestée par l'accord de l'osque et du latin. Inversement, *anteā*, *antehāc* sont analogiques de *posteā*, *posthāc*. On trouve aussi *postibi* (Plaute), *post inde*, *post hinc* (d'après *dehinc*, *deinde*), *post haec*, *post haec deinde*, mais il ne semble pas que la soudure se soit jamais faite entre ces éléments. *Post* joint à *quam* sert de conjonction subordonnante : *postquam*, *posteāquam*, dont les éléments peuvent être disjoints. L'emploi comme préverbe est rare, et sans doute récent : *post-habeō*, *-pōnō*. *Post*, *posteā* se sont maintenus dans les langues romanes, M. L. 6684, *pŏst*, *pŏs* (panroman), et **postius*, comme **antius*, v. B. W. *puis* ; M. L. 6687, *pŏstea* ; cf. aussi *ad post*, M. L. 195 (comme *adpressum*, M. L. 196) ; *dē post* : fr. *depuis*.

De *post* dérivent : 1° *posterus* : qui vient derrière ou après, M. L. 6690, d'où *posterī* « les descendants » ; *posteritās* ; *posterō*, *-ās* (Pall.) = ὑστερέω « être en arrière » ; *posterula* : poterne, M. L. 6689, B. W. s. u. ; cf. aussi M. L. 6688, **posteriō*, v. fr. *poistron*, etc. ; *praeposterus* : sens devant derrière ; cf. gr. ὑστερόπρωτος, πρωθύστερος. En grammaire traduit aussi ὑπερβατός. — *Posterus* a un comparatif *posterior* (opposé à *prior*, *superior*) et un superlatif *postrēmus* (opposé à *prīmus*) ; pour la forme, cf. *extrēmus*, *suprēmus* ; à côté de ce superlatif dont la forme était peu claire a été créé *postrēmissimus*, employé par C. Gracchus, dans Aulu-Gelle 15, 12, 3, cf. *extrēmissimus*, etc. ; M. L. 6694. *Postrēmitās* (Tert., anim. 53) fait sur *extrēmitās*.

2° *postumus* : qui vient le tout dernier, cf. Plt., Au. 163 sqq., dans la langue du droit, a désigné l'enfant né après la mort du père (cf. Caesellius Vindex ap. Gell. 2, 16, 5, et Varr., L. L. 9, 60), celui-là seul, d'après la loi romaine sur la paternité, pouvant être qualifié de « tout dernier » (v. M. Leumann, Gnomon, 9, 240) ; d'où la graphie *posthumus*, due à un rapprochement fait avec *humus*, *humāre*. Le suffixe est le même que dans *īnfimus*, *prīmus*, *decumus*, et l'adjectif a dû d'abord servir de prénom, dans la série des prénoms numéraux qu'il terminait : *Quintus*, *Sextus*, *Decumus*, *Decimus* et, finalement, *Postumus*. De *postumus* dérivent *Postumius* ; *postumō*, *-ās* : être postérieur (opposé à *anticipō*), *postumātus* (opposé à *principātus*), tous deux dans Tertullien.

3° *postīcus* : qui se trouve en arrière (sens local) ; Fest. 244, 24, *et quae ante nos sunt antica et quae post nos sunt postica dicuntur ; et dexteram anticam, sinistram posticam dicimus. Sic etiam ea caeli pars, quae sole inlustratur ad meridiem, antica nominatur, quae ad septentrionem, postica ; rursumque diuiduntur in duas partes, orientem et occidentem* ; et P. F. 263, 4, *postica linea in agris diuidendis ab oriente ad occasum spectat*. De là *postīca*, *postīcula* f. « porte de derrière », avec influence de *postēs* ; *postīcum*, *postīculum*, même sens (cf. M. L. 6692) et aussi « quartier de derrière », *postīcius* (tardif, Fortunat), M. L. 6691. Sur *postīciāria*, v. *postēs*.

Postīcus, étant l'opposé de *antīquos*, doit reposer sur **postīquos*, qui aboutissait phonétiquement à *postīcus*.

4° *postilēna* : croupière, avaloire (cf. *antilēna*). Celtique : britt. *pystylwyn*.

posticipō, créé d'après *anticipō* (Claud. Mamert.).

V. encore M. L. 6685, **postcīnium* « souper tardif » (cf. *cēnāre*) ; 6686, *postcrās* ; 6692 a, *post illa*.

La forme de lat. *post*, ombr. *post*, pus, puste, osq. púst, *post* se retrouve dans tokh. B *om-post-am* « posteā ». L'élément *pos-* figure dans lit. *pàs* « auprès », alb. *pas* « après », v. sl. *pozdě* « après » et, avec un *a* d'origine ambiguë, dans la forme adverbiale : av. *pāskaṭ* (ablatif) et *pasča* (instrumental), v. perse *pasā*, skr. *paçcāt* et *paççā* « après ». Lat. *posterus* et ombr. *postra* « posteriōrēs » (opposé à *pretra* « priōrēs »), osq. pústreí « in posterō », pústiris « posterius » sont à rapprocher de lit. *pāstaras*, lett. *pastars* « dernier ». A *postumus* cf. osq. pustm[as] « postrēmae », *posmom* « postrēmum ». V. *pōne*.

L'élément **pos* a l'air d'être le génitif-ablatif du groupe adverbial dont gr. ἐπι est un correspondant, représentant le locatif : lat. *ab* semble appartenir à ce groupe, ainsi sans doute que *po-* (v. ce mot).

postēs, -ium f. pl. (le singulier *postis* est rare) : jambage d'une porte, et par extension désigne la porte elle-même, comme *forēs*. Ancien (Enn.), usuel. M. L. 6693, *pŏstis*. Celtique : irl. *posta?* ; britt. *post* ; et germanique : v. h. a. *phoste*, *pfost*, etc.

Dérivés tardifs : *postīcium* (confondu avec *postīcum*) ; *postīciāria* (Caes. Arel.).

On a proposé, avec quelque vraisemblance, de couper **por-sti-*, avec *por-* comme dans *por-rigō*, et la racine de *stāre* ; cf. néerl. *vorst* « faîte (de maison) ». V. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I 339 et II 663.

postlīminium : v. *līmen*.

postmodŏ : un peu plus tard ; à l'époque impériale, *post* a été interprété comme une préposition, d'où *postmodum*. Renforcement de *post*, d'abord de la langue parlée ; cf. *propemodo*.

postrēmus : v. *post*.

1° **postrīdiē** adv. : le lendemain. Ancien locatif. *Postrīdiānus* (tardif).

2° **postrīduō** : doublet plautinien de *postrīdiē*, créé d'après *biduō*. On a vu, sous *post*, que le locatif *postrī-* se retrouve exactement en osque.

postulō : v. *poscō*.

postumus : v. *post*.

potēns, -entis (participe présent, employé adjectivement) : puissant ; et, suivi d'un génitif, « qui a pouvoir sur, maître de ». Ancien, usuel, classique.

Dérivés et composés : *potenter* ; *potentia* (plus rare que *potestās*, peu fréquent à l'époque impériale), M. L. 6696 ; *potentor* (*-tō*) « gouverner » (langue de l'Église) ; *potentātus*, *-ūs*, synonyme de *principātus* ; se dit surtout du pouvoir politique. Dans le latin de l'Église, se dit aussi des personnes : « un potentat » (cf. *potestātēs* « les puissances de ce monde ») ; *potentiālis* (Mar. Vict.) ; *potentiāliter* (Sid.) ; *potentificō* (Mar. Victor.).

impotēns (= ἀκρατής), qui a remplacé *impos* ; *impotentia* (= ἀκράτεια) ; *omni-*, *multi-*, *prae-potēns* (cf. παγκρατής), et des créations poétiques comme *armi-*, *fuelli-potēns*, *plectripotēns* (Sid.), etc.

V. *potis* et *possum*.

poticius : v. *putus*.

pōtiō : v. *pōtus*.

potis, -e : au positif ne s'emploie qu'au nominatif singulier masculin et neutre, soit dans la phrase nominale *pote*, *quantum pote*, *quam pote* ; *nīl*, *quid pote* ; *quis potis ingentes oras euoluere belli* (Enn., A. 174), soit joint au verbe *sum* dans *potis*, *pote sum*. Le *diui qui potes* des livres auguraux cité par Varr., L. L. 5, 58, et qui traduit le gr. θεοὶ δυνατοί semble isolé. Encore le masculin et le neutre sont-ils confondus et *potis*, *-e*, comme *magis*, *mage*, *satis sat(e)*, se sont-ils employés indifféremment l'un pour l'autre, fait qui est évidemment lié à la possibilité d'amuissement de *-s* et au passage de *-i(s)* à *-e* qui en résultait (v. *possum*). Sens premier « maître de, possesseur de » (conservé dans le dénominatif *potiō*, *potior*, *-īris* et sans doute dans *possideō*), d'où « qui exerce le pouvoir sur, puissant ». A été éliminé dans ce sens au profit de *potēns* et s'est spécialisé dans celui de « qui peut, capable » ; et au neutre « possible » ; cf. la phrase nominale *ut pote* « comme il est possible », spécialisée, comme *nīmīrum*, et devenue conjonction explicative : *ut pote quī*. *Pote*, qui n'est sans doute qu'un doublet syntactique de *potis*, a fait l'effet d'un neutre.

Le comparatif *potior* « plus puissant » (cf. la citation d'un vieux poète dans Cic., Tusc. 4, 32, 69 : *qui plus pollet potiorque est patre*) a pris le sens de « préférable » (conservé peut-être en vieux logoudorien, cf. M. L. 6700). *Potius* signifie « de préférence », *potius quam* « plutôt que ». Le superlatif *potissimus* a encore le sens de « le plus puissant, le plus important » ; cf. Tac., A. 14, 65, 1, *potissimos libertorum ueneno interficere* (où sans doute il y a archaïsme voulu) ; mais *potissimē*, *potissimum* s'emploient dans le sens de « de préférence à tout le reste, surtout », comme gr. μάλιστα.

Dérivés et composés : 1° *potiō*, *-īs*, *-īuī*, *-ītum* : mettre au pouvoir de ; archaïque, encore dans Plt., Amp. 177-178, *hodie qui fuerim liber eum nunc/potiuit pater seruitutis* ; d'où *potītus* : tombé au pouvoir de, Capt. 92, *nam postquam meu' rex est potitus hostium*.

2° *potior*, *-īris*, *-ītus sum* (l'infectum a aussi des formes de la 3e conjugaison : *potĭtur*, e. g. Vg., Ae. 3, 56 ; Ov., M. 13, 130, plus fréquent que *potītur*, Lucil. 200 ; Ov., Her. 14, 113 ; *potĭmur*, Manil. 4, 884 ; *potĕrĕtur*, Tér., Ph. 830 ; Cat. 64, 402 ; *potī*, Pacuv., Trag. 217, exemple isolé en face de *potīrī*, forme usuelle, ou *potīrier*, Plt., As. 916) : devenir maître de, s'emparer de ; être maître de. Ancien, usuel, classique. Se construit avec l'accusatif, l'ablatif ou le génitif, sans qu'une différence de sens apparaisse. Cicéron évite la construction avec l'accusatif, qui est surtout anté- ou postclassique (cf. Kühner-Stegmann, II, p. 382-384).

3° *potestās* : pouvoir, puissance (= δύναμις). En particulier « pouvoir politique », « pouvoir du magistrat » ; d'où le pluriel concret *potestātēs* = αἱ δυνάμεις ; αἱ ἀρχαί « les pouvoirs », c'est-à-dire « les plus hauts magistrats » ; et au singulier *o hominum rerumque aeterna potestas*, Vg., Ae. 10, 18 ; cf. ital. masc. *podestà*, *potestà*, M. L. 6697. *Potestās* ne peut s'expliquer directement ; peut-être est-on parti du rapport *magis*, *maiestās*. Le nom d'agent *potītor* n'apparaît que dans Valère Maxime ; **potītiō* n'existe pas. Dérivé tardif : *potestātīuus* (Tert.).

Une forme *-pos* de **pot-s* (athématique, sans *i*) figure comme second terme de composé dans :

compos (abl. *compote*, cf. Thes. III 2136, 26 ; gén. pl. *compotum* ; doublet *compes* attribué aux *antīquī* par Priscien, GLK II 26, 18, v. plus bas) : en possession de, maître de ; et aussi, au sens passif, « possédé » (quelques exemples à l'époque impériale) ; *compotiō* « rendre maître de » (archaïque).

impos : usité seulement dans les expressions *impos suī*, *impos animī* « qui n'est pas maître de » (rare et archaïque ; remplacé par *impotēns*). Sur *compos*, *impos* Varron a reconstruit théoriquement un simple *pos*, *potis* non attesté ; cf. L. L. 5, 4 : *recto casu quom dicimus « inpos », obscurius fit, si dicas « pos[t] » quam « impos » : uidetur enim « pos » significare potius « pontem » quam « potentem »*.

Enfin, une forme *-pes*, de **pet-s*, figure peut-être dans : *hospes* (gén. pl. *hospitum*), *sospes* (*seispes*), *compes* ; v. plus haut *compos*, et *hospes*.

Potis est seulement attesté comme prédicat en latin, tandis qu'il est substantif dans *hospes* et l'un et l'autre dans *sospes*. Les correspondants des autres langues sont substantifs.

A l'état isolé, l'indo-européen avait, pour désigner le chef d'un groupe de toute dimension — famille, clan, tribu — un thème **poti-* qui, notamment, sert pour le « chef de famille » : skr. *pátiḥ*, av. *paitiš* « maître, époux », gr. πόσις, spécialisé au sens de « époux », lit. *pàts* (gén. *patẽs*) « époux » et « lui-même » (littéralement « le maître » ; cf., inversement, le sens de *ipsimus*, *ipsissimus* en latin familier), got. *-faþs* « maître » (*brūþ-faþs* « Bräutigam »). En latin, *potis* n'a pas gardé ce sens parce que l'idée de « maître de maison » est exprimée par un dérivé : *dominus*. Au second terme d'un composé, la forme est **pot-* : gr. δεσ-πότ-ᾱ- (littéralement « maître de maison ») est un dérivé secondaire de δεσποτ-, qui avait un doublet δεσποδ-, conservé dans le verbe δεσπόζω « je suis maître » ; lit. *vẽš-pats*, littéralement « chef de clan », est aussi un ancien thème en *-t-*, comme lat. *com-pos*, etc.

Le mot **poti-* n'a pas servi à désigner le « maître » isolément en latin non plus qu'en celtique ou en germanique — l'emploi qui s'est développé est l'emploi prédicatif, du type *potis sum*, d'où *possum*, qui rend compte aussi de l'usage de *potior*, *potius* et *potissimus*. — Par là même, le latin n'a pas conservé le type féminin qui apparaît dans skr. *pátnī* « maîtresse », gr. πότνια et δέσποινα.

Le présent skr. *pátyate* « il est maître de » = av. *paiθyeite* n'est accompagné d'aucun autre thème verbal ; c'est donc un dénominatif, mais du thème indo-européen **pot-* conservé au second terme des composés, non du thème élargi **poti-*. Le lat. *potitur*, avec *ĭ*, y répond exactement ; *potītur* peut se rattacher à *poti-*, quoique ce ne soit pas nécessaire. La construction de *potitur* avec l'accusatif et l'ablatif qu'on trouve en latin (accusatif chez Plt., Asin. 344) a ses correspondants en sanskrit, où *pátyate* peut être accompagné de l'instrumental et de l'accusatif.

A en juger par osq. p ú t i a d « possit », lat. *potēns* et *potuī* sont des formes d'un dénominatif en *-ē-* de **pot-*. Ce dénominatif, qui est un verbe d'état existant à côté du verbe d'action *potior*, n'est représenté en latin qu'au participe présent et au perfectum, ce qui va bien pour le sens. Il n'y en a pas trace hors de l'italique.

Sur tout le groupe en indo-européen, v. Benveniste, Word, 10 (1954), p. 259 sqq.

pot(t)us, -ī m. : vase à boire (Ven. Fort.). Mot de très basse latinité, sans doute étranger, passé en roman, M. L. 6705 et B. W. sous *pot*, et de là en angl. *pot*, en alb. *poç*, etc. V. Du Cange, s. u.

1° **pōtus, -a, -um** : adjectif de sens actif et passif (cf. *obēsus*) « bu » et « qui a bu » ; cf. Varr. ap. Gell. 2, 25, 7, *et « cenatus sum » et « pransus sum » et « potus sum » dicamus*. Sert de participe à *bibō* ; de même *adpōtus* (Pl., Amp. 282).

2° **pōtō, -ās, -āuī, pōtātum, -āre** : boire (transitif et absolu) et « abreuver ». Ancien, usuel, classique ; d'où *pōtātor* ; *pōtātiō* ; *pōtātōrius* ; *pōtātus*, *-ūs* ; *pōtābilis* ; *pōtāculum*, *pōtārium* (tardifs) ; *pōtāx* (Gloss., comme *bibāx*) ; *Pōtua* (Arn. 3, 115) ; *pōtitō*, *-ās* (Plt.) « boire souvent, beaucoup » ; *compōtō* ; *ēpōtō* (attesté surtout au participe *ēpōtus* ; les formes personnelles n'apparaissent qu'à partir de Martial) ; *perpōtō* : boire sans discontinuer, passer son temps à boire.

pōtor : buveur ; *pōtrīx* ; *pōtōrius* : à boire ; *pōtōrium* : vase à boire, cf. gr. ποτήριον ; *pōtulentus* (cf. *esculentus*) ; *pōtus*, *-ūs* m. « fait de boire, le boire » ; *pōtiō* : boisson (cf. gr. πόσις) ; et spécialement « boisson magique », « poison » et « potion », cf. M. L. 6699 ; *pōtiōnō*, *-ās* : donner à boire (Garg. Mart.) ; *pōtiōnātōrius* (Chir.) ; *Pōtīna* (cf. Varr. ap. Non. 108, 15) ; *pōtilis* : buvable (Varr., Cael. Aurel.) ; *repōtia*, *-ōrum* n. pl. ; *repōtiālis*.

pōculum (arch. *pocolom*, *pocolo*), *-ī* n. : de **pō-tlc-m* « vase à boire », M. L. 6623 a ; *pōcillum* ; *pōcillātor* : échanson (Apul.) ; *pōculentus* (d'après *uīnolentus*) ; *pōculāris* (tardif) ; *dēpōculō* (Lucil.).

Les formes *potissō* (Sacerd.), *thermopotō*, *potērium* (Plt., Tri. 1014-1017) sont empruntées au gr. : ποτίζω, θερμοπότης, ποτήριον.

Malgré la fréquence de l'emploi en latin, *pōtō* n'est pas représenté dans les langues romanes, où seul *pōtiō* a survécu partiellement, du reste avec un sens spécial (cf. fr. *poison*). C'est *bibere* et ses dérivés qui sont demeurés. Mais l'irlandais a *póit*, *pótaire* « pōtiō, pōtor ».

La racine signifiant « boire » offre une alternance singulière, avec ses deux formes : **pō-*, d'une part ; **pī-*, de l'autre. Le grec a les deux à l'aoriste : πῶ à l'impératif en lesbien (et, d'après πῶ, πῶθι) et πῖθι en attique. Le présent **pibe/o-* attesté par skr. *pibati* « il boit » et irl. *ibim* « je bois » est représenté par lat. *bibō* (v. ce mot). La forme **pō-* a été, d'ailleurs, généralisée en latin. Et l'on a *pōtus*, *pōtor* et *pōculum* ; le nom d'instrument a un correspondant dans skr. *pā́tram* « vase à boire » et le nom d'agent dans skr. *pātā́* « buveur ». L'aoriste, représenté en védique par *ápāt* « il a bu » et en grec par ἔπιον (fait sur 3e p. plur. ἔπιον, participe πιών), et le parfait, représenté par véd. *papaú* et par gr. πέπωκα, ne sont pas conservés en latin, où un perfectum a été fait sur *bibō*. Le baltique a, comme le latin, généralisé **pō-* : lit. *pũtà* « banquet », v. pr. *poūt* « boire ». Le slave a, au contraire, généralisé **pī-* : *piti* « boire », etc. Le hitt. a, avec un élargissement en *-s-*, *paš-* « avaler ». La forme radicale **pə-*, indiquée par gr. πέποται, etc., et par πότος « boisson », a peut-être son pendant dans le futur à redoublement fal. *pipafo* « je boirai ». — Pour le sens, il est à remarquer que la racine **pō-*, **pī-* est d'aspect « déterminé » : la forme radicale fournit un aoriste au védique et au grec ; la racine **ed-* « manger » fournissait, au contraire, un présent, mais pas d'aoriste : « manger » indique naturellement un procès qui se développe sans terme défini.

prae (ancien *prai* ; cf. *praifectos* « praefectus », CIL I² 398 ; *prae* s'abrège devant voyelle, cf. *prĕustis*, Vg., Ae. 7, 524, ou se contracte devant un *e* : *prēndō* de *prae(h)endō*) : en avant, devant (s'emploie de l'espace et du temps comme adverbe, préverbe et préposition accompagnée de l'ablatif) ; cf. Plt., Amp. 543, *abi prae, Sosia : iam ego sequar* (d'où *praeīre*) ; préverbe (seul emploi dans lequel se soit conservé le sens temporel) dans *praeceps*, *praecipiō*, *praedīcō*, *praecānus*, *praecox*. Marque une idée de supériorité dans *praealtus*, *praeclārus*, *praecellō*, etc. De là *praenimium*, *praenimiō* (Gloss.). Du sens de « en avant de, devant », on est passé à celui de « vis-à-vis de » ; et *prae* a pu arriver ainsi à signifier « en comparaison de » (même évolution que dans *prō*) : *uidebant omnes prae illo parui futuros*, Nep., Eum. 10, 4 ; de là les conjonctions de comparaison appartenant à la langue familière : *prae ut*, *prae quam* (cf. *prō ut*, *prō quam*), ce dernier correspondant pour la forme (non pour le sens) à ombr. *prepa* « priusquam », *prae quod*.

Prae, marquant l'antériorité, a pu également servir à marquer la cause (cf. *prō*) ; de là le sens de « à cause de » : *Vlixi cor frixit prae pauore*, Liv. Andr., Od. 16 (v. B. Kranz, *De particularum « pro » et « prae » in prisca lat. ui et usu*, Breslau, 1907) ; à l'époque impé-

riale, généralement dans des phrases négatives, pour marquer un empêchement : *nec loqui prae maerore potuit*, Cic., Planc. 41, 99. *Prae* est conservé en roumain avec le sens de « très »; cf. M. L. 6707.

Dérivés : *praeter* (cf. *inter* et *in*; *propter* et *prope*; *subter* et *sub*) : en avant de; d'où « au delà de »; et par suite « en plus de », d'où « sans compter, outre, excepté » et même « sans » (tardif). Préverbe, adverbe et préposition : préverbe dans *praetereō, praetermittō*; adverbe dans, par exemple, Cic., Q. fr. 1, 1, 5, § 16, *etiam in Graecis ipsis cauendae sunt quaedam familiaritates, praeter hominum perpaucorum*; préposition avec l'accusatif, e. g. Plt., Amp. 772, *illud praeter alia mira miror maxume*. De là *praeter... quam*, dont les deux éléments sont encore séparés dans Plaute et, par affectation d'archaïsme, dans Cic., Leg. 3, 19, 45, « outre que », et simplement « outre », qui remplace *praeter* dans son emploi adverbial, *praeter* se confinant de plus en plus dans l'emploi prépositionnel : *praeter... sī*; *praeter... quod*. Ancien, usuel, non roman.

praetereā : en outre, en allant plus loin, désormais; confondu avec *praeserlim* à basse époque; *praeterhāc*.

praeter propter : expression asyndétique archaïque signifiant « de loin comme de près »; puis « tant bien que mal ».

Préposition du groupe de *prō*, mais sans correspondant propre sûr hors de l'italique, osq. prai (sens temporel prai Mamerttiais « ante Mārtiās fēriās »), ombr. pre, *pre*, avec l'ablatif comme en latin, et avec le même sens; usitée également dans ces deux langues comme préverbe : osq. *praefucus* « praefectus », ombr. prehabia « praebeat ». Rien n'indique que irl. *ar* (*air*), gaul. *are-* (*Are-morici* « qui sont près de la mer ») aient eu une diphtongue finale. Dans v. pruss. *prei*, lit. *prē*, v. sl. *pri* « auprès », il y a la diphtongue en *e* qui caractérise le datif, à en juger par le vieux prussien, par lit. *prei-kālas* « enclume » et aussi par le slave; le sens n'est pas exactement le même; v., du reste, lat. *prī*. Le gr. παραι n'a pas d'autonomie : ce n'est en grec qu'une forme alternant avec παρα. V. h. a. *furi* « devant » est en tout cas bien différent de lat. *prae*. †

praebenda, -ae f. : secours accordé par l'État à un particulier. Mot de basse époque (Eugraph., Cassiod.). Demeuré dans les langues romanes avec un doublet **probenda* sous l'influence de *prouentus*; cf. M. L. 6708; B. W. sous *provende*; et germanique : v. h. a. *pfruonta*. De *praebeō*.

praebeō : v. *habeō*.

praebia, -ōrum n. pl. : amulettes qui écartent le danger des enfants (de **praihibia*, cf. *prohibeō*). L'étymologie de Varron, L. L. 7, 107, le rapproche bien de *praebeō*, mais en donnant au verbe le sens de « fournir » qui ne convient pas : *praebia a praebendo ut sit tutus, quod si⟨n⟩t remedia in collo pueris*; l'étymologie de Verrius est meilleure : *praebia rursus Verrius uocari ait ea remedia... quod mala prohibeant*, Fest. 276, 7. Non attesté en dehors de ces textes et des gloses.

praecellō : v. *celsus*.

praeceps : v. *caput*. M. L. 6709 a.

praecia : 1° v. *praecō*; 2° v. *precius*.

praecīdāneus : v. *caedō*.

praecipiō, praecipuus : v. *capiō*.

praecō, -ōnis m. : crieur public, héraut. Ancien (Plt.), usuel. Irl. *preachoine*.

Dérivés : *praecōnius* : de crieur; *praecōnium* : charge de crieur public; d'où « publication, appel »; et spécialement « éloge (public) », *praedicatio alicuius rei et laus antecedens*. Ce sens de « éloge » est venu sans doute de l'habitude qu'avaient les *praecōnēs* de faire l'éloge au théâtre des pièces qu'ils annonçaient; cf. la glose *praecōnium* « *laus antecedens theatrum* », CGL V 474, 52; *praecōnor, -āris* et *praecōnō* (= κηρύσσω), M. L. 6711; *praecōniālis, praecōn(i)ātiō, praecōnizō* (tardifs). A *praecō* on rattache quelquefois une forme *praecia* signalée par Festus; cf. P. F. 250, 15 : *p. dicebant qui a flaminibus praemittebantur, ut denuntiarent opificibus manus abstinerent ab opere, ne, si uidisset sacerdos facientem opus, sacra polluerentur*. Mais le mot n'est sans doute qu'une forme abrégée de *praeclāmitātōrēs* ou *praeculātōrēs*; cf. Fest. 292, 3 et P. F. 293, 1.

Praecō représente peut-être **prai-dicōn-* (on s'autorise de Plt., Sti. 194 sqq.; mais l'amuissement de *i* après *d* serait surprenant) ou **prai-wokōn-* : la racine **wekʷ-* de *uocāre* rend bien compte du sens, technique et juridique.

praecoquis (*-quus*), **praecox** : v. *coquō*. M. L. 6712; André, *Lex.*, *praecoquum*.

praecordia : v. *cor*.

praeda, -ae f. (ancien *praida*, CIL I² 49; pluriel rare, cf. toutefois Cic., Agr. 2, 23, 61; Juv. 11, 101) : ensemble des choses prises à l'ennemi, butin; puis « proie » : *praeda canum lepus est*, Mart. 1, 22, 5; et aussi « gain, profit ». Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6714. Celtique : irl. *praed, preid*; britt. *praidd*; germ. *prīde*.

Dénominatif : *praedor, -āris* (et *praedō*); *praedō, -ōnis* : pillard, brigand, pirate; *praedōnius*; *praedōnulus* (Cat.); *praedātor, -tiō*, M. L. 6715-6717; *praedātrix*; *praedātōrius*; *praedātīcius*; et à basse époque *dēpraedō, dēpraedātiō* (Lact., Ital.).

Le rapprochement de *praemium* favorise l'étymologie **prai-heda*; cf. *prae-hendō*. Pour la forme, cf. *praebeō* de **prai-habeō*.

praeditus, -a, -um : 1° muni de, doué de (glosé κεχορηγημένος, *ornatus, instructus*); 2° à l'époque impériale (Marc Aur., Front., Apul.) « préposé à, qui préside à » (= *praepositus, praefectus*; glosé προεστώς). Ce second sens s'est sans doute développé par suite de la confusion des deux racines **dō-/də-* et **dhē-/dhə-* en composition. V. *dō*.

praedium : v. *praes*.

praedopiunt : v. *optō*.

praefericulum : v. *ferculum*.

praefectus, praefica : v. *faciō*.

praefiscinī : v. *fascinum*.

praefōcō : v. *faux*.

praegnās, -tis (et, par assimilation à un participe présent, souvent orthographié *praegnāns* (*-āns* se confondant avec *-ās* dans la prononciation), cf. *inciēns* et *adamā(n)s*; dans Fulgence, *praegnāx, -ācis*, d'après les adjectifs en *-āx*, parce que *-ax* et *-as* avaient également fini par se confondre; d'où *praegnācitās*; cf. M. L., *Einf.*³, p. 170) adj. : enceinte, grosse (d'une femme); pleine (d'une femelle). S'est aussi dit des plantes et de toute espèce d'objet avec le sens de « rempli de ». Ancien (Plt.), classique, usuel. Les formes romanes remontent à un doublet **praegnis*; cf. M. L. 6720.

Dérivés : *praegnātiō* (déjà dans Varr.) = κύησις; et, attestés seulement à basse époque, *praegnō, -ās* : être grosse; *praegnātus, -ūs*; *impraegnō* : rendre grosse (tardif); cf. M. L. 4316; B. W. *imprégner*; britt. *ymrain*?

Distinction fondée sur l'étymologie, réelle ou imaginaire, entre *grauida, praegnā(n)s* et *inciēns* dans P. F. 87, 1 : *grauida est quae iam grauatur conceptu; praegnans uelut occupata in generando quod conceperit; inciens propinqua partui, quod incitatus sit fetus eius* (!).

On ne peut guère douter qu'il y ait ici *prae-* suivi d'une forme de la racine de *(g)nāscor, (g)nātus, gignō*. Ce peut être la forme à degré zéro *gnā-* de la racine suivie du suffixe *-t-* qui figure au second terme de composés et dans des dérivés; cf. *comes*; *obses*, etc.

praehendō (et *prĕhendō* usuel dans Plaute; *prēndō*, cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 211 et 151), **-is, -dī, -sum, -ere** : prendre, saisir; comme *capiō*, gr. λαμβάνω; se dit aussi des opérations de l'esprit; de là le double sens, physique et moral, du verbe et de ses composés. Ancien, classique, usuel. Panroman, où il a remplacé *capiō* au sens de « prendre ». M. L. 6736; B. W. s. u. *Praehendō* est composé de **prai*, *prae* + un simple **hendō* qui n'est pas attesté isolément, mais dont la racine figure dans *praeda*, et peut-être dans *hedera*.

Dérivés : *pre(he)nsiō* (rare et technique) : droit de prendre quelqu'un (qu'ont certains magistrats); cf. Atei. Cap. ap. Gell. 13, 12, 4, *quoniam... tribuni plebis prensionem haberent*; et Varr., ibid., *in magistratu habent alii uocationem, alii prensionem*. De là le sens concret de « prison » dans les langues romanes (cf. *mānsiō*), M. L. 6737; B. W. s. u.; **prēnsibilis* supposé par *imprēnsibilis*, Gell. 11, 5, 4 (= ἀκατάληπτος, employé par Cic., Acad. 2, 6, 18); *prēnsō, -ās* : s'efforcer de prendre (transitif et absolu; dans ce dernier sens, employé par Cic., Att. 1, 1, 1, comme synonyme énergique et familier de *petere* « être candidat » : *prensat unus P. Galba*); puis « prendre avec force, serrer, presser » (souvent synonyme de *pressāre*, avec lequel il tendait à se confondre dans la prononciation). Dérivés : *prēnsātiō*; *prēnsitō, -ās* (Sid.).

Composés : *appre(he)ndō* : saisir (semble appartenir au langage familier; les écrivains soigneux préfèrent *prehendō* ou *comprehendō*); se saisir de; en bas latin « saisir par l'esprit, comprendre, apprendre ». Bien représenté dans les langues romanes, où il a éliminé *discere*, M. L. 554; B. W. s. u.; *apprehēnsiō* : 1° action de saisir; connaissance, intelligence; 2° ἐπίληψία, κατάληψις; *apprehēnsibilis* (bas latin = καταληπτός) *apprēnsō* (Grat.); *compre(he)ndō* : 1° se saisir de (aspect déterminé); saisir (sens physique et moral); 2° sens collectif « prendre ensemble ou dans l'ensemble, comprendre, embrasser », cf. ad Her. 3, 16, 29, [*locos*] *memoria comprehendere et amplecti*; Aug., Ciu. 12, 19, p. 524, *incomprehensibili comprehensione omnia incomprehensibilia comprehendit*. Cf. κατα- et συλ-λαμβάνω; *comprehensiō* = σύλληψις, etc. Panroman, M. L. 2106; *dēpre(he)ndō* : saisir, prendre sur le fait ou à l'improviste; surprendre; découvrir. Conservé en roumain, M. L. 2574; *dēpre(he)nsiō*; *dēprēnsa, -ae*; **impre(he)ndō*, cf. M. L. 4317; B. W. *emprise*; *reprehendō* : prendre et ramener en arrière; reprendre, recouvrer. Au sens moral, « reprendre, blâmer », en parallèle avec *offendō* dans Cic., Clu. 36, 98, *cum in eodem genere, in quo ipsi offendissent, alios reprehendissent*. M. L. 7227. De là *reprehēnsiō, reprehēnsibilis* (et *ir-*, tardif et savant = ἀψεγής, ἄψεκτος), *reprehēnsor*.

La forme de *prae-hendō, pre-hendō* fait des difficultés. Tandis que *prae-hendō* s'explique bien — et le *-ai-* se retrouve dans le *praenderit* de Festus 166, 29 —, l'*e* de *prehendō* est isolé, obscur (il est à noter que *prehendō* peut être une graphie étymologique; la scansion est souvent dissyllabique comme dans *de(e)sse*). Le **hed-* qui est dans *praeda* rappelle v. isl. *geta* « atteindre », got. *bi-gitan* « trouver », v. angl. *forgietan* « vergessen », etc. Le **hend-* de *pre-hendō* concorde, au contraire, avec la racine grecque de χείσομαι (de *χενδ-σομαι), κέχονδα, ἔχαδον (d'où χανδάνω, avec nasale secondaire), alb. *gendem* « je suis trouvé ». Sur le groupe, peu clair, de irl. *gataim* « je vole, j'enlève », v. H. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, II, p. 356, avec le renvoi à gall. *genni* « être compris dans, occuper un espace », ibid., I, p. 39. On est amené à opérer à la fois avec **ghed-* et **ghend-*.

praeiūdicium : v. *iūs*.

praemium, -ī n. : part de butin prise à l'ennemi et prélevée pour être offerte à la divinité qui a donné la victoire, ou au général vainqueur. De **prai-emiom*, **prae-emium*, cf. le groupe de *emō* au sens de « prendre ». Joint à *praeda* par Vg., Ae. 11, 78 sqq. : *multaque praeterea Laurentis praemia pugnae | aggerat, et longo praedam iubet ordine duci*; d'où, dans la langue commune, « profit, récompense légitime », au point qu'Ennius, ap. Cic., de Or. 3, 36, 102, arrive à l'opposer à *praeda* : *nam sapiens uirtuti honorem praemium, haud praedam petit*. La paronymie de *praemium* et de *pretium* a dû influer sur le développement du sens de *praemium*, qui à l'origine n'est qu'un synonyme de *praeda*; cf. T.-L. 45, 37, 5, *praemium* (opposé à *poena*) *ita et pretium recte facti triumphum haberet L. Paullus pro egregie bello gesto*. Ancien, usuel, classique. Les formes romanes sont savantes. M. L. 6721.

Dérivés : *praemior, -āris* (rare); *praemiātor, -trīx*; *praemiōsus*, employé par Caton au sens de *pecūniōsus*; *praemiālis* (Aug.).

praepes, -etis adj. : « qui vole en avant », épithète de l'oiseau : *p. auis*. Terme de la langue augurale (cf. Fest. 224, 6; Serv. in Ae. 6, 15; Gell. 7, 6, 3, etc.), qui s'oppose à *infera*; cf. P. Nigidius Figulus, *Augurii priuati lib. I*, dans Funaioli, Gramm., frg. 38, p. 175, *discrepat dextra sinistrae, praepes inferae*, où Aulu-Gelle note « *ex quo est coniectare praepetes appellatas quae*

altius sublimiusque uolitent » ; de là l'emploi de *praepes* chez Ennius au sens de *altus*, dans le récit de la prise des auspices par Rémus et Romulus, A. 94, *praepetibus sese pulcrisque locis dant*, à côté de A. 91, *praepes/laeua uolauit auis*. Dans la langue commune, l'adjectif a le sens de « qui se porte en avant » : *praepete ferro*, Ann. A. 407 (cf. *impetus, impete*). Dans la langue poétique, l'adjectif substantivé est devenu synonyme de *auis* ; cf. *ālēs*. Issu de **prai-pet-s* (gén. pl. *praepetum*) de la racine **pet-*.
V. *petō*.

praepūtium, -ī n. : prépuce (depuis Varron) ; *praepūtiātus, -tiō* et *impraepūtiātus* (Tert.). Sans doute mot composé dont le second élément est obscur. Le rapprochement de *salapūtium* n'éclaire rien. Cf. peut-être **pūttus* sous *pūtus*.
De *praepūtium* il semble qu'ait été extrait un simple **pūtium* que supposent quelques formes romanes ; cf. M. L. 6881.

praes, -dis m. (de **prai-uas* > **prae-(u)es*) ; on lit *praeuides*, CIL I² 585, 46) : caution, donnant garantie à l'État créancier en faveur d'un débiteur qui a fait marché avec l'État (*manceps*, cf. Varr., L. L. 5, 40). Différent de *uas* et *spōnsor*, qui désignent des cautions s'appliquant à des obligations entre particuliers. Terme technique de droit. Cf. gr. προέγγυος (πρώγγυος tables d'Héraclée), calqué sur *praes* au moment où ce terme était encore **praiuas*.
Dérivés et composés : *praedium* (usité surtout au pluriel *praedia*) : proprement « garanties en immeubles demandées par l'État créancier aux *praedēs* », ceux-ci devant être *locuplētēs* « possesseurs de terres » ; cf. Asc., in Cic., Verr. II 1, 45, 115 : *praedes dicuntur satisdatores locupletes pro re, de qua apud iudicem lis est, ne interea qui tenet, diffidens causae, possessionem deteriorem faciat, tecta dissipet, excidat arbores, et culta deserat* ; par suite « biens-fonds » ; *praediolum* ; *praediātor* (Cic.), *-tōrius, -tūra* ; *praediātus* « muni de biens » (Apul., d'après *dōtātus*?) ; *compraedēs* : *eiusdem rei populo sponsores*, P. F. 35, 8.
V. *uas*.

praesēns, -sentis adj. : présent (dans l'espace, opposé à *absēns* ou, dans le temps, à *praeteritus, futūrus*) = gr. παρών. Ancien, usuel, classique (v. sous *ab*). Il est à noter que *praesēns* est sémantiquement différent de *praesum*, qui signifie seulement « être à la tête de » ; le sens de « qui préside » (Auson., ep. 21, 1) est artificiel. Ceci s'explique par le fait que, le participe n'existant pas près du simple *sum*, la forme *praesēns* n'est pas liée à *praesum*.
Dérivés : *praesentia* (d'où britt. *presen*, mot savant) ; *praesentārius* (archaïque) et, à l'époque impériale, *praesentālis* ; *praesentāneus* : présent, instantané, comptant (argent) ; substantif *praesentāneum* (sc. *remedium*) : remède instantané ; *praesentō, -ās* : présenter ; *praesentātiō* et *repraesentō* (classiques) ; *praesentātiō* ; *repraesentātiō* ; le composé qui figure dans Cicéron et César avec le sens de « exécuter immédiatement, payer comptant » (aspect déterminé) est antérieur au simple. Cf. aussi *dēpraesentiārum* et *impraesentiārum* « instantanément », locutions archaïques et populaires (Pétr., Caton), de *dē-*, *in-praesentiā rērum*? Cf. *in rē praesentī*.

praesaepēs, praesēpe : v. *saepēs*. M. L. 6724.

praesēpium, -ī n. : sorte de chardon, trad. de ἀτρακτυλλίς, Diosc. 3, 97, qui servait à faire des fuseaux.

praesertim adv. : particulièrement, spécialement, surtout : *p. quod, cum* ; *p. sī*. De *prae* + *sertim* qui s'apparente à *serō, -is, seruī, sertum*. Pour le sens, cf. *praecipuē*. Classique, fréquent dans Cicéron, mais rare dans la prose impériale ; ne semble plus usité après Quintilien.

praeses, praesideō : v. *sedeō*.

praesīderō : v. *sīdus*.

praestes : v. *stō*.

praestigiae : v. *stringō*.

praestinō : v. *stanō* sous *stō*.

praestō : adverbe, joint surtout à *esse, adesse* « sous la main, à portée », d'où « au service » : *esse praestō alicuī*. Ancien, classique ; rare à l'époque impériale. M. L. 6726. Bret. arm. *prest?*
Un adjectif *praestus* qu'on lit dans des inscriptions de basse époque paraît reformé sur *praestō*. A *praestō* (cf. le type *sēdulus/sēdulō*) il faut rattacher sans doute :

praestō, -ās, -āuī (et *praestitī*, par confusion avec *praestō* de *stō*), **-ātum, -āre** : mettre à la disposition de (avec l'accusatif de l'objet et le datif de la personne intéressée : *praestāre aliquid alicuī*) ; et, par suite, « fournir, prêter » (ancien, usuel ; fréquent à basse époque comme substitut expressif de *dare*, *praebēre* (*praestāre operam*), et par suite panroman, sauf roumain, dans ce sens), M. L. 6725 ; souvent employé pronominalement : *praestāre sē*.
Les Latins établissaient un rapport, réel ou imaginaire, entre *praes* et *praestō*, cf. Varr., L. L. 5, 40, *praedia dicta, item ut praedes, a praestando, quod ea pignore data publice mancupis fidem praestant*, qui a eu pour conséquence le sens de « garantir » que présente fréquemment *praestō*. C'est à ce sens que se rattachent les dérivés d'époque impériale *praestātor, praestātiō*.
Il a été proposé de l'adverbe des explications diverses dont aucune ne s'impose : **prae-sitō* (v. *po-situs*), *prae-stō* (de la racine de *stāre*), **prae-uad-* (cf. *praes*), **prae-hestod* (cf. skr. *hástaḥ* « main »), ingénieuse explication due à J. Wackernagel et proposée par lui à la *Versammlung des schweizerischen Philologenverbands* en 1919, mais qui se heurte au fait que le mot sanskrit n'a de correspondant nulle part).

praestō, -stās, -stitī : v. *stō*.

praestōlor (*ō* dans Plt., Epid. 221), **-āris, -ātus sum, -ārī** (et *praestōlō*, archaïque ; cf. Non. 475, 31) : attendre, guetter ; *-ri dicitur qui ante stando, ibi, quo uenturum excipere uult, moratur*, P. F. 250, 3 ; cf. Don., Eun. 975, *praestolari est praesto esse et apparere*.
Rare, surtout archaïque, repris à basse époque (Vulg., qui a aussi *praestōlātiō*). Sans doute mot de la langue parlée. Dérivé de **praestō-lo-s*?.

praesul, -lis c. : celui qui saute en avant (cf. *saliō*), épithète du prêtre principal des Saliens qui dansait en tête de la procession annuelle, Cic., Diu. 1, 26, 55. De là deux sens dérivés : 1° danseur (cf. *praesultor* et *praesultātor*) ; 2° président, directeur, chef (époque impériale) ; d'où *praesulor, -āris* ; *praesulātus, -tūs* (= προεδρία, latin ecclésiastique) ; d'après *cōnsul, consulātus*.

praeter : v. *prae*.

praetexō, -texta : v. *texō*.

praetor, -ōris m. : préteur, titre donné à un magistrat romain dont les fonctions n'ont pas toujours été les mêmes. Les anciens font dériver ce nom, en raison du commandement militaire exercé au début par le préteur, de **prae-itor* « celui qui marche en tête », comme skr. *pura-etár-* (cf. *praesul*) ; v. Cic., Leg. 3, 3, 8. Mais il est possible que *praetor* soit (comme *magister*?) une déformation par étymologie populaire d'un terme étrusque : *purθ.*, *purθne* que l'on a rapproché de gr. πρύτανις ; cf. Fr. Leifer, *St. z. antik. Aemterwesen*, I, 83, 4 et 93 sqq.
Dérivés : *praetōrius* (d'où *praetōrium* n.), *-riānus*, *-ricius* ; *praetūra* (cf. *cēnsūra*) ; *prōpraetor*.

prandeō, -ēs, -dī (et *prandidī*, blâmé par Diom., GLK I 367, 17 : *errant qui dicunt prandidi*), **prānsum, -ēre** : déjeuner. Ancien (Plt.), usuel, classique. M. L. 6728.
Formes nominales et dérivés : *prandium, -ī* n. : déjeuner (du matin, dit aussi *ientāculum*, cf. *iēiūnus*, et du midi, cf. P. F. 249, 12 et 296, 20 ; les noms désignant les repas ont été fréquemment intervertis). Ancien, usuel. M. L. 6730. Irl. *proind*, britt. *prain*. De là *prandiolum* (Not. Tir.), *prandiculum* (Fest.), *-lārius, prandiārius* (Schol. Hor.), M. L. 6729 ; *prānsus* : qui a déjeuné ; *dēprāns* (Naev., Com. 20, comme *dēses*?) ; *imprānsus* : qui est à jeun ; *prānsor* (rare, archaïque) ; *prānsōrius* ; *prānsitō, -ās*.
Comme *prandium* désigne un repas pris dans la première partie de la journée, on a été tenté d'y chercher un premier terme *pran-* (ou *pram-*) du groupe de *prior*, *pri-*, etc. — et il ne manque pas, hors du latin, de formes à *-m-* comme lit. *pirmas* « premier » — et, au second terme, une forme à vocalisme zéro de la racine de *edō* (cf. gr. ἄρι-στ-ον). Tout ceci hypothétique.

prasinus, -a, -um : vert de poireau. Emprunt au gr. πράσινος.
Dérivés : *prasinātus* (Pétr.) ; *prasiniānus* : partisan des verts (dans les courses du cirque). M. L. 6730 a.

prātum, -ī n. (*prātus* m., Gromat.) : pré, prairie. Ancien (Cat., Plt.) ; panroman. M. L. 6732. Celtique : corn. *praz*, arm. *prad* (de *prātum*) ; emprunt tardif.
Dérivés : *prātulum* ; *prātālis* ; *prātēnsis* ; *prātēns, -tentis* (Apul., Met. 8, 18).
On rapproche irl. *ráith* « rempart de terre » (cf. gaul. acc. *rātin* et *Argentorātum*?). Mais ni le sens ni la forme ne concordent.

prātūra, -ae f. : vente (Arc. Dig. 50, 4, 18). De πρᾶτος.

prāuus (*prāuos*), **-a, -um** : tors, de travers (opposé à *rēctus*). Se dit des parties du corps (jambes, bras, bouche, etc.) ; et s'emploie aussi au sens moral : perverti, dépravé, mauvais. Ancien, usuel, classique. B. W. *brave?*
Dérivés et composés : *prāuitās* ; *prāuō* : στρεβλῶ (Gloss.), dont la langue classique ne connaît que le composé *dēprāuō, -ās* (opposé à *corrigō*, Varr., L. L. 9, 11) ; *dēprāuātiō* ; *imprāuō* (tardif) ; *prāuēscō*, donné comme transitif dans les gloses et traduit par διαφθείρω, ἀφανίζω, στερίσκω ; *prāui-cors* ou *-cordius*, *-loquium* (langue de l'Église).
Étymologie peu claire. On est tenté de rapprocher le sens de *per-* dans *pereō, perperus*, etc., qui est ancien (v. *per*). Le suffixe serait le même que dans *prīuus* et surtout que dans *curuus, toruus*. Mais, tandis que sl. *pravŭ* « droit » s'oppose à *krivŭ* « oblique », lat. *prāuus* marche pour le sens avec *perperus*. Le difficile est d'expliquer *prā-* ; par skr. *prūvaḥ* et lit. *pirmas* « premier », on sait qu'il y a des formes dissyllabiques : **perə-*, **prə-* ; le *prā-* de *prāuus* s'expliquerait donc : mais ceci oblige à poser pour le latin un type dont les correspondants sont lointains de toute manière.

prēcius, -a, -um (*praecia, pretia*) : *-a uītis*, nom d'une sorte de vigne et de raisin (Vg., G. 2, 95 ; Plin. 14, 29). Synonyme de *praecoquus* d'après Servius. Cf. *Praeciānum* (*pirum*), Cloat. ap. Macr. 3, 19, 6.

precor : v. **prex*.

prēlum, -ī n. (*prēlus*, Gloss.) : levier et poutre du pressoir ; puis le « pressoir » tout entier (*torcular*). De **pres-lom* ou **pret-slo-m*, cf. *pressī* de *premō*. Ancien (Cat.), technique.

premō, -is, pressī, pressum, premere : presser (sens physique et moral), serrer et « serrer de près, enfoncer, planter ; accabler », etc. Le sens général « exercer une pression sur » s'est nuancé de diverses manières suivant le mot auquel il était joint. Usité de tout temps. M. L. 6738 et 6745, *pressus*, cf. germ. *fressa* (et *persa* de *pressa* ; 6739?), ** premitus* ; 6743, **pressia*. — *Pressus* a le sens de « contenu, retenu », d'où, dans la langue de la rhétorique, « concis » (opposé à *inflātus*) et « précis, exact » ; l'adverbe *pressē* est arrivé à prendre le sens de « de près, près » qu'il a dans les langues romanes (comme gr. ἄγχι en face de ἄγχω), cf. M. L. 6742, et qu'on aperçoit déjà dans des expressions comme *uites pressius radere*, Pall. 12, 9 ; *pressius colla radere*, Vég., Vet. 1, 56. Cf. encore M. L. 196, *ad pressum*, d'où proviennent it. *appresso*, fr. *après* (v. B. W. s. u.) ; cf. aussi **appressicō*, M. L. 554 a. A *premō* correspond l'intensif *pressō, -ās* (souvent confondu avec *prēnsō*), évité par la langue classique, mais qui est dans Plaute et dans les poètes du siècle d'Auguste (cf. Ov., M. 8, 538 ; Vg., B. 3, 99, *p. ubera palmis* ; Prop. 3, 15, 18) ; M. L. 6741, 6745.
Autres dérivés et composés : *pressim* adv. (Apul. ; cf. *pedepressim*) ; *pressiō* (rare et technique ; Cés., Vitr.) : 1° pression ; 2° sens concret : *pressio quod Graeci* ὑπομόχλιον *appellant* ; *pressor* « qui premit » (Charis. p. 219, 16 B) ; « qui rabat le gibier » (Isid., Or. 10, 282) ; *pressōrius*, d'où *pressōrium* : pressoir, presse à étoffes, qui a remplacé *prēlum* dans les langues romanes, M. L. 6744 ; *pressūra* « coma » et « oppression » (époque impériale), d'où britt. *prysur, prysuro* ; *pressulus, pressulē* (Apul.) ; *pressus, -ūs* m. (classique, Cicéron) ; *pressīcius* (Gloss. *-m*, πιέσιμον,

CGL II 407, 43). Cf. aussi *Prema*, divinité nuptiale, citée par St Augustin et Tertullien, et *prēlum*.

Composés : *apprimō*; *comprimō* et *compressiō*; *compressus*, *-ūs*; *compressō* (bas latin ; dans l'Itala = ἐκθλίβω) ; *dēprimō*(demeuré en v. fr. *depriembre*, M. L. 2575) ; *exprimō* : faire sortir en pressant, exprimer ; d'où « modeler », cf. Plt., Pseud. 56, *expressam in cera ex anulo suam imaginem* (= *effingere*), et par suite « représenter, exprimer, prononcer » ; et aussi « faire sortir de force, arracher » ; *pecunia ui expressa et coacta*, M. L. 3057 ; *imprimō*, *impressiō* (= ἐντυπόω, ἐντύπωσις), M. L. 4318 ; *opprimō* ; *reprimō* ; *supprimō* : enfoncer en pressant, engloutir : *s. nāuem* ; par suite « faire disparaître, supprimer » ; et aussi « cacher au fond » (= *abscondō*, *cēlō*).

Cf. aussi M. L. 6743, **pressia* ; 6739, **premitus*.

La comparaison de *premō* et de *pressī*, *pressus* montre que l'élément radical est ici *pr-*. Dans *-em-*, il y a une caractéristique du présent qui rappelle certaines formes du tokharien B ; v. MSL 19, p. 160 sqq. L'élargissement *-em-* indique un procès qui dure ; en latin, on a ainsi *dor-m-iō*, qui indique le fait d'être en état de sommeil ; v. aussi lat. *tremō* et cf. peut-être la racine **gʷem-* (skr. *gam-*, got. *qiman*) en face de **gʷā-* (skr. *gā-*, gr. βᾱ-). Le latin aurait conservé ici trace d'un type très archaïque.

Quant à *pressus*, *pressī*, il faut partir de **pr-et-* ou *pr-es-*, avec un élargissement en *-t-* ou en *-s-*. La racine serait celle de skr. *sphuráti* « il heurte du pied », lat. *spernō*, etc. ; mais les sens concordent mal ; et les formes latines n'ont aucun correspondant précis. Ce qu'il y a de plus près pour le sens, c'est v. sl. *perǫ*, *pĭrati* « fouler du pied, πατεῖν » ; mais l'ensemble du groupe slave et baltique est assez loin ; le sens de « frapper » y domine. Le sens de « presser, serrer » s'expliquerait par l'emploi du suffixe **-em-* à valeur durative.

presbyter, -ī m. : emprunt fait par la langue de l'Église (depuis Tert.) au gr. πρεσβύτερος « prêtre », avec doublets populaires *pr(a)ebiter* (d'après *praebeō?*), *prosbiter*, **probiter*, auxquels remontent certaines formes romanes. M. L. 6740 ; B. W. s. u. Celtique : irl. *qrimitir*, *cruimther*, *prespiter* ; britt. *pryfder* ; germanique : v. angl. *preost*, all. *Priester*, alb. *prift*.

Dérivés : *presbytera*, *-terālis*, *-terātus*, *-ūs* ; *-terium*.

pretium, -ī n. : prix, somme d'argent et de monnaie versée contre une chose ou un service ; cf. *est operae pretium* « on est payé de sa peine ». Comme τιμή, μισθός, et peut-être à leur imitation, s'emploie quelquefois en poésie dans le sens de *poena*. Sur le rapport établi par les Latins entre *pretium* et *praemium*, v. ce dernier. Ancien (Liv. Andr.), usuel. Panroman. M. L. 6746.

Dérivés et composés : *pretiōsus* ; *pretiōsitās* (rare) ; *pretiō*, *-ās* (Cassiod.) ; et *appretiō* (= τιμάω dans la langue de l'Église), *appretiātiō* ; *dēpretiō* (tardif) ; *dēpretiātor* ; *manupretium* : prix de la main-d'œuvre, salaire.

Aucun rapprochement sûr. On a souvent comparé le groupe de l'adverbe lette *pretī* « en face », v. sl. *protivŭ* « contre », gr. προτί, etc. Mais le groupement de *pretium* avec *interpres* proposé par Bréal, MSL 3, p. 163 sqq., vaut mieux ; ces mots se rattacheraient à l'idée de « trafiquer » : cf. gr. πέρνημι, etc.

a) ***prex, *precis** f. (nominatif et génitif singulier non attestés en dehors des grammairiens et des glossateurs ; on rencontre seulement le datif *precī*, l'accusatif *precem*, tous deux antéclassiques, et l'ablatif *prece* ; le pluriel *precēs*, *-um* est plus fréquent) : demande ; spécialement « prière(s) ». Ancien, classique. Non roman.

Dérivés et composés : *precārius* : qu'on obtient seulement par prière (opposé à *dēbitus*, *prō imperiō*) ; précaire, mal assuré ; de là, en droit, *precārium* : *-m est quod precibus petenti utendum conceditur tamdiu quamdiu is qui concessit patitur... qui precario concedit sic dat, quasi tunc recepturus cum sibi libuerit precarium soluere*, Dig. 43, 26, 1 ; adv. *precāriō* ; *precor*, *-āris*, *-ārī* : prier ; panroman, M. L. 6733, *prĕcāre*, et 6734, **precāria* ; 6735, **precicāre* ; et ses dérivés et composés : *precātiō*, *-tiuncula*, *-tīuus*, *-tor*, *-tōrius*, *-tus*, *-ūs* ; *precāmen* (tardif) ; *ap-*, *com-*, *dē-*, *im-precor* et leurs dérivés. Britt. *deprecoit* = *dēprecātiō*.

V. *poscō*. Nom d'action, radical, de genre animé, féminin (cf. *lux*, *nex*, *uox*, etc.) ; ancien terme du vocabulaire juridique et religieux.

b) **procus, -ī** m. : celui qui demande en mariage, prétendant (archaïque et poétique). De là : *procō*, *-ās* (aussi archaïque), *procātiō* (Apul.) et *procāx* (ancien, usuel, classique), *procācitās*, *procācia* (d'après *audācia*) ; cf. Fest. 290, 23, ... *proci dicuntur qui poscunt aliquam in matrimonium, Graece* μνηστῆρες. *Est enim procare poscere, ut cum dicitur in iudice conlocando : « si alium procas, niue eum procas », hoc est poscis ; unde etiam meretrices procaces*.

Vocalisme *o* normal dans un nom d'agent, thème en *-o/e-* : cf. *toga* et *tegō* ; τροχός et τρέχω.

Un supin *procitum*, qui doit venir de **prŏciō*, *-īs* (cf. Meillet, BSL 23 (70), 81 sqq.), est attesté dans Livius Andronicus ; cf. P. F. 252, 3, *procitum cum prima syllaba corripitur, significat petitum. Liuius* (Odyss. 7, cf. Hom. α 248) : « *matrem ⟨meam⟩ procitum plurimi uenerunt* ». Un participe **procitum* du même verbe est encore dans P. F. 252, 1, *procitum testamentum dicebatur uelut procatum, prouocatum, i. e. irritum ac ruptum*. — *Procitum*, *procitus*, qui devaient servir d'abord de supin et de participe à *poscō*, ont été éliminés par des formes empruntées à *petō* : *petītum*, *petītus*.

V. *poscō*.

I. **prī (prior, prīmus)** : en avant, d'avant (cf. P. F. 252, 25, *pri... antiqui pro prae dixerunt*), adverbe de sens local et temporel, apparenté à *prō*, *per*, *prae* ; cf. aussi gr. hom. πρίν, crét. πρειν (une fois), qui a fourni de nombreux dérivés et composés.

Ce *prī* concorde avec pruss. *prei*, v. sl. *pri* (v. sous *prae*).

1° *prīdem* (de **prī-dem* ou **pris-dem*, cf. *prīscus*) adv. : depuis longtemps, autrefois.

2° *prīdiē* adv. : la veille, le jour d'avant (ancien, classique). Cf. *postrīdiē*, *perendiē*. Dérivé : *prīdiānus*.

II. **prior, prius**, comparatif issu de **priyōs* : qui est en avant (dans le temps ou dans l'espace), précédent, premier (en parlant de deux). Avec idée de supériorité : supérieur (joint à *potior*). Subst. *priōrēs* m. pl., équivalent poétique de *maiōrēs*. Le neutre *prius* s'emploie avec le sens de « autrefois, auparavant » (cf. M. L. 6757) ; *prius quam*. A basse époque, *priōrsum* (*priōrsus*), opposé à *retrōrsum* ; *priōrātus* : priorité, préférence (Tert.). De *prior* : irl. *prioir*.

Le latin n'a pas le dérivé de *prŏ* qui existe dans osq. *pruter pan* « priusquam », skr. *prātár* « de bonne heure » (cf. gr. πρωΐ) ou dans gr. πρότερος, av. *fratarō* « le premier (des deux) », skr. *pratarám* « de plus ». Il a généralisé le type en *-ior* dans l'opposition de deux, d'où les formes telles que *superior* et *exterior*. Ici, il a *prior*, en partant de *pr-* de *prō*, *prae*, *pri*, etc. C'est une forme nouvelle.

III. **prīmus** (le pélignien *pris-mu* « prīma » indique l'ancienne forme **prismo-*) : qui est tout à fait en avant (*prīma puppis* « l'extrémité de la pouppe »), le premier. Opposé à *postrēmus*, comme *prior* à *posterior*. Sert d'adjectif ordinal à *ūnus*, comme en grec πρῶτος à εἷς ; v. M. Lejeune, BSL 29, p. 117 sqq. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6754. Celtique : irl. *prim*, britt. *prif*.

Au lieu de la forme **-s^{o}mo-* du suffixe qui est dans *facillimus*, *pigerrimus*, *nouissimus*, il y aurait ici *-mo-* comme dans *summus*. Dans *pris-* de pél. *pris-mu*, il y aurait la forme à degré zéro du suffixe des comparatifs comme dans *nou-is-simus*, mais devant **-mo-*, non devant **-s^{o}mo-*. Pour le détail de la formation, on ne peut faire que des hypothèses. Du reste, les formes signifiant « premier » par rapport à plus d'un terme de comparaison diffèrent d'une langue indo-européenne à l'autre.

Dérivés et composés de *prīmus* :

prīmānus : de la première légion. Terme technique de la langue militaire ; *prīmārius* : du premier rang, de premier ordre, M. L. 6749, panroman ; *prīmās*, *-ātis* : originaire des premières familles ; puis « du premier rang » (tardif). Même suffixe que *nostrās*, *optimās*, etc. Irl. *primait* ; *prīmātus*, *-ūs* (tardif).

Tardif : *prīmāriola* = *prīmipara* (Soran., p. 77, 7). *prīmor* (ou *prīmōris*, nominatif inusité), *-ōris* : qui se trouve au premier rang ou à l'extrémité, *prīmōrēs digitī* ; *prīmōra labia* ; *prīmōrēs*, *-um* (cf. *ductōrēs*) ; M. L. 6753. On l'explique comme tiré de *primō ōre*, comme *sēdulus* de *sēdulō*, v. M. Leumann, Glotta 13, 32 ; mais peut être issu par contamination de *prīmus* et de *prior*.

prīmōtinus (rare et tardif, d'après *sērōtinus*) ; *prīmulus* (Plt., Tér.) ; *prīmitus* adv. (anté- et postclassique) : en premier lieu ; d'où *prīmitīuus* = πρωτόγονος (époque impériale), M. L. 6752 ; *prīmitīua*, *-ōrum* n. pl. : droit d'aînesse ; *prīmitiuātus*, *-ūs* : id. ; *-tiuālis* ; *prīmitiae* (poétique et classique) : prémices ; premiers fruits. M. L. 6751. Irl. *primit*.

Prīmus figure dans de nombreux noms propres : *Prīmiānus*, *Prīmōsus*, *Prīmulius*, etc. C'était un nom de bon augure.

Nombreux composés en *prīmi-*, *prīmo-*, *prīm-*, *prīn-* (faits en partie sur des types grecs en πρωτό-) : *prīmaeuus* : du premier âge (poétique et postclassique) ; *prīmicērius* (v. *cēra*), M. L. 6750. Formations analogues : *prīmi-scrinius*, *prīmi-uirgius*. Le modèle en a été *prīmipīlus*, cf. *pīlum* ; *prīmiformis* (tardif) ; *prīmigenius*, *prīmogenius* : né le premier ; *primigenius sulcus dicitur, qui in condenda noua urbe tauro et uacca designationis causa imprimitur*, P. F. 271, 3 ; *Prīmigenia*, épithète de la Fortune ; *prīmigenus* = πρωτότοκος (rare) ; *prīmipara* (Plin.) ; *prīmipotēns* (Apul.) ; *prīmo-creātus*, *-genitālis*, *-genitus*, *-plastus* (hybride de la langue de l'Église), tous de l'époque impériale ; *prīmordium* : v. *ordior* ; juxtaposés : *prīmum tempus*, M. L. 6753 a. ; *p. uēr*.

apprīmus (*ad-*), *apprīmē*, adjectif et adverbe archaïques : « *longē prīmus*, *prīmē* », avec un préfixe *ad-* de renforcement.

prīnceps, -ipis : adjectif et substantif formé de **prīmocaps* « qui prend la première part ou le premier rang, la première place » (pour la formation, cf. *quarticeps* et *manceps*, *auceps*, etc.) : *p. senātūs*. Par extension, « chef » et « auteur ». A l'époque impériale, « premier de l'Empire ; prince » ; demeuré avec ce sens dans les langues romanes, sous des formes savantes, M. L. 6755. Le pluriel *prīncipēs*, dans la langue militaire, désigne les soldats qui d'abord devaient occuper le premier rang, mais qui, par suite de remaniements dans l'armée, furent placés après les *hastātī* tout en conservant leur appellation (cf. *praetor*). Les divers sens de *prīnceps* se retrouvent dans son dérivé : *prīncipium* « commencement, principe » (surtout au pluriel dans ce sens, comme *prīmordia*, *elementa*) ; et aussi « premier rang d'une armée », « quartier général dans un camp ». Autres dérivés : *prīncipālis* (*-piālis*, Lucr.) : primitif ; principal ; qui concerne le prince ; substantif « premier magistrat » (irl. savant *prinsiopal*) ; *prīncipālitās* (Tert., Macr.) : premier rang ; *prīncipāliter* (époque impériale) ; *prīncipātus*, *-ūs* m. : = gr. ἡγεμονία, cf. Cic., N. D. 2, 11, 29 « premier rang, commandement en chef » ; à l'époque impériale, « principat, règne » ; *prīncipō*, *-ās* (*-por*) : gouverner, régner sur (langue de l'Église) ; *prīncipator*, *-tiō* ; *prīncipiō*, *-ās* (Aug.) : commencer. M. L. 6755 a, **prīncipiāre*.

prīscus, -a, -um : ancien, antique (et qui n'existe plus à l'époque où l'on parle). Ancien (Enn., qui le joint à *cascus* : *quem prisci casci populi tenuere Latini*) ; assez fréquent dans Cicéron, n'est plus guère employé à l'époque impériale que par la langue poétique, où il comporte souvent une nuance de respect ou de vénération. Sert de surnom ; cf. aussi *Prisciānus*, *-cillus*. Adverbe : *prīscē* (Cic.).

prīstinus, -a, -um : même sens ; mais se dit de choses qui durent encore, e. g. *odio pristino incensa mulier*, Cic., Clu. 7, 18. Classique (Cic., Cés.) ; mais rare à l'époque impériale, quoiqu'on le trouve en poésie chez Virgile et Ovide et en prose chez Suétone, Columelle, Aulu-Gelle et Gaïus.

Pas de substantifs dérivés ; le latin dit *antīquitās* ou *uetustās*. Adverbe : *prīstinē* (tardif).

Ces deux adjectifs sont des dérivés d'une forme **prīs*, l'un avec le suffixe *-ko-* (cf. *cascus*), l'autre avec la formation en *-tinus* de *diūtinus* (à côté de *diūturnus*), *crāstinus*, etc. (v. Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*^{5}, § 172, IX, p. 222) ; à en juger par skr. *nū-t(a)nah* « actuel », etc., *prīstinus* est d'un type ancien. Quant à *prīscus*, on n'en a pas plus que pour *prīstinus* un correspondant exact ; mais il y a une forme parallèle : arm. *erēç* « ancien », d'où « prêtre » (d'après πρεσβύτερος), thème en *-u-* supposant une diphtongue en *-i-* (*ei* ou *oi*) suivie de **-sku-*. Le cas de gr. πρέσβυς est autre : c'est peut-être

un ancien composé ; cf. les mots sanskrits en *-gu-* « allant ». Mais il faut retenir les formes à πρεισ- : thess. πρεισβεια, etc. (v. Bechtel, *Griech. Dial.*, I, p. 149), et πρεσ- : ion.-att. πρέσβυς. Le *prīs-* de lat. *prīscus* peut reposer sur **preis-*.
Cf. *prīmus, prior.*

pristis : v. *pistrix.*

prīuus, -a, -um : pris isolément, singulier, particulier ; qui appartient en propre ; cf. P. F. 252, 20, *priuos priuasque antiqui dicebant pro singulis. Ob quam causam et priuata dicuntur quae uniuscuiusque sint; hinc et priuilegium et priuatus; dicimus tamen et priuatum cui quid est ademptum.* Rare et archaïque ; remplacé soit par *prīuātus*, soit par *prōprius* et, dans le sens distributif, par *singulī*. Irl. *priv?*

Dérivés et composés : *prīuō, -ās* : d'abord « mettre à part, exempter », *p. dolōre, exsiliō* ; puis, avec nuance péjorative, « priver de », M. L. 6758 ; de là *prīuātus* (sc. *imperiō*) : privé, employé par euphémisme comme substantif *prīuātus* « un particulier » (= ἰδιώτης) ; *prīuātō* « dans le privé », demeuré dans les langues romanes, M. L. 6761, avec le dérivé **priuatia*, M. L. 6760 (cf. *apprivoiser*), et en britt. *priawt, priod* « mari » ; *prīuātim* ; *prīuantia* n. pl., transcription du gr. στερητικά ; *prīuātīuus* (*-tīcius*), terme de grammaire traduisant στερητικός ; *prīuantia, -ae* f. : privation, suppression (ἀφαίρεσις ; Mar. Vict., Cassiod.) ; *prīuātārius* « en propriété privée » (Ed. Diocl.).

Composés : *prīuilēgium* : loi ou mesure prise en faveur d'un particulier, privilège ; *prīuilēgiārius.*

prīuīgnus, -gna m. f. : fils ou fille d'un premier lit (proprement « celui qui est né à part des autres »). Cf. Isid. 9, 6, 21 : *priuignus est qui ex alio patre natus est; et priuignus dici putatur quia prius genitus. Vnde et uulgo antenatus.* Sert aussi de *cognōmen*, parfois déformé en *Prīuigenus*, d'après *Prīmigenus.*

Prīuus pourrait être issu de **prei-u-os* (cf. *prā-uos, cur-uos*) « celui qui est en avant », et par suite « celui qui est isolé des autres ». Le S.C. des Bacchanales a encore la forme à diphtongue *preiuatod*. L'adjectif est italique commun : ombr. prever « singulīs », preve « singillātim » ; osq. *preiuatud* « prīuātō, reō ». V. aussi *prōprius.*

prŏ̄, prōd- (cf. *prōdeō, prōdesse, prōdigō* ; le *d* de *prōd* est issu sans doute de *-de*, cf. *antid, postid* ; *re* et *red*, *sē* et *sed* ; la forme *prōd-* s'emploie uniquement devant voyelle, du reste d'une manière non constante, au rebours de *red-* : cf. *prōmō* et *redimō*, *prōlēs*, *prohibeō* (cf. osq. *pru-hipid* « prohibuerit ») et *redhibeō*, ce qui a amené parfois à considérer *prōdeō, prōdigō* comme analogiques de *redeō, redigō*, mais l'hypothèse ne rend pas compte de *prōdesse*) : adverbe, préverbe et préposition. *Prō* comme préposition compte pour une longue ; comme préverbe, il est bref ou long ; ainsi *prŏuehat atque prŏpellat*, Lucr. 4, 194, mais *prōpellēns*, 4, 286 ; *prŏficiō*, mais *prōficīscor* ; *prŏpāgō* et *prōpāgō* (cf. *prŏbus* et *prōnus*), etc. ; les poètes usent suivant leur commodité de cette double quantité, cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 151. *Prō* en tant qu'adverbe n'est plus usité que dans les locutions *prō quam, prō ut* (cf. *prae quam, prae ut*) et dans *proinde* (cf. *perinde*). Sens : « en avant » devant (sens local ou temporel, cf. *profugus*, mais *proauus, pronepōs*), sur le devant de » (avec l'idée accessoire de quelque chose qu'on a derrière soi ; cf. *ante*). Ceci explique qu'à *prō* se soit liée l'idée de défense, de protection, d'où le sens de « pour » (demeuré dans les langues romanes, M. L. 6762), « dans l'intérêt de », (opposé à *contrā*), « à cause de » ; cf. Plt., Tri. 26, con-*castigabo pro commerita noxia* (alternant avec *ob*) ; puis une idée de substitution « à la place de », *prō cōnsule*, etc. ; d'où simplement « comme » ; *habēre prō certō* « tenir comme (pour) certain » ; et « en guise de ». *Prŏ* marque aussi une proportion : « selon, dans la mesure de, proportionnellement à », *prō uīribus, prō uirīlī parte, prō ratā parte, prō portiōne.*

L'ablatif qui accompagne *prō*, comme aussi *prae*, est véritablement un ablatif, et non un locatif : *prō castrīs* veut dire « en avant en partant du camp », cf. gr. πρὸ τοῦ τείχους. Usité de tout temps. A basse époque, parfois confondu avec *prae*. M. L. 6762.

En osque, dans la table de Bantia seulement, et sans doute d'après l'usage latin, *pru*, de *prō*, a des constructions pareilles à celles de lat. *prō* : *pru meddixud* « prō magistrātū », *pru medicatud* « prō iūdicātō ».

En tant que préverbe, la forme *pro-* se retrouve exactement dans ombr. *pru-* : prusekatu « prōsecātō », osq. *pru-*, irl. *ro* (préverbe avec valeur spéciale), got. *fra-*, lit. *pra-*, v. sl. *pro*; skr. *pra-*, av. *fra-* ; le hitt. a *pra* (écrit *pa-ra-a*) « en avant » ; mais **prŏ* n'est attesté nulle part comme préposition hors du grec ; dès lors, même si **pro* a pu aboutir à ombr. *-per*, ce qui n'est pas exclu, il n'y a pas de raison de croire que le *per* de ombr. tuta-per, *tota-per* soit un ancien **prō*. En grec, προ offre encore beaucoup de traces de caractère adverbial, ainsi chez Homère, N 800, Π 188, α 37, etc., et dans des expressions comme οὐρανόθι πρό, Ἰλιόθι πρό, ἠῶθι πρό, l'adverbe en -θι à valeur locative ne dépend pas de πρό. Une forme **prō-* est attestée au premier terme de composés nominaux : gr. πρω-πέρυσι, v. sl. *pra-dědŭ* « arrière-grand-père » (de même, le slave a *pa-mętĭ* « souvenir » en face de *pomĭnję* « je me souviens »), v. pruss. *prā-butskas* « éternel », lit. *prō-pernai* « il y a deux ans » ; à en juger par là, *ō* serait ancien dans lat. *prō-clīuis, prō-geniēs, prōnuba*, etc. ; l'*ō* de lat. *prōgeniēs* est peut-être plus archaïque que l'*ā* du synonyme skr. *prajā́*, qui peut devoir son *ā* à l'influence de *prā́jāyate* « il est issu de », *prā́jātaḥ* (cf. lat. *pro-gnātus*), etc. Comme préposition, la forme ancienne serait **prōd*, dont l'origine n'est pas claire. Ce *prōd* a servi de préverbe, de sorte que l'on a eu *prō-sum, prōd-est*, etc., de même que, inversement, on a *pro-nepōs* (cf. skr. *prá́napāt*) en face de *prō-nurus*, etc. Pour le sens de ces mots, cf. le parallélisme de lat. *pro-auus* et du synonyme v. sl. *pra-dědŭ*).

J. Wackernagel, *Sprachl. Untersuch. zu Homer*, p. 238 sqq., a voulu établir une différence de sens dans l'emploi de *prŏ* et *prō* en latin : *prō* signifierait « en avant », *prŏ* indiquerait le « départ ». Mais on n'observe aucune distinction de sens dans l'emploi des deux préverbes, et le plus souvent c'est la métrique qui décide : ainsi *prōficiō*, mais *prŏficīscor* ; on trouve *prōfugiō* et *prŏfugiō* ; Lucrèce emploie *prōpāgāre*, I 195, et *prŏpāgent*, I 16 ; et, dans un même vers, *prōuehat atque prōpellat*, 4, 194.

V. J. B. Hofmann, I. F. 44, 73.

Le groupe de *prō* est à rapprocher de ceux de *per, prae, prior*, etc.

prō (et *proh* ; l'*h* sert seulement à noter la longue) : exclamation marquant l'étonnement ou l'indignation. S'emploie absolument, ou avec un vocatif ou un accusatif ; quelquefois, comme *ō*, peut-être à l'imitation du grec φεῦ, avec un génitif (Tertullien).
Sans doute identique à *prō*, à l'origine.

prober, -bra, -brum ; probrum, -ī : neutre d'un ancien adjectif *prober* repris par Aulu-Gelle 9, 2, 9, *animalia spurca ac probra*, qui avait un double sens, subjectif et objectif, « digne de reproche » et « reproché ». De là le double sens de *probrum* « reproche (fait à quelqu'un) » et « acte digne de reproche, faute contre l'honneur » (= souvent *stuprum*). Ancien, classique, usuel. L'emploi substantif de *probrum* provient peut-être de la locution *probrum est.*

De *probrum* dérivent : *probrōsus*, qui a supplanté *prober* ; *probrōsitās* (bas latin) ; *probrō, -ās*, glosé ὀνειδίζω, usité seulement dans les composés *ex-probrō, op-(ob-)probrō* (archaïque) « reprocher », et leurs dérivés *ex-probrātiō* (classique) ; *-tor, -trīx* (Sén.) ; *-bilis* (Vulg.) ; *opprobrium, -briōsus* ; *opprōbrātiō* (Gell.) ; *opprōbrāmentum.*

Prober représente sans doute **pro-bher-os* « mis en avant contre quelqu'un » ; le second élément appartient à la racine de *ferō*, cf. le sens de gr. προφέρω. Certaines gloses l'expliquent par *imputatio mali* ou *crimen proiectum*. — V. *improperō.*

† **probus, -a, -um** : de **pro-bho-s* « qui pousse bien (ou droit) », cf. *super-bus* ; cf. Acc. ap. Cic., Tu. 2, 5, 13, *probae fruges suapte natura enitent* ; Col., Arb. 3, 6, *probus ager*. S'est ensuite, comme *frūgī*, appliqué aux hommes avec le sens moral de « bon, honnête, probe », e. g. *frugi et probum esse*, Plt., Mo. 133. Ancien, usuel, classique. Irl. *-prom* dans *am-prom* « improbus ».

Dérivés : *probitās* et *probō, -ās* « trouver bon ; approuver » ; et aussi « faire approuver ; éprouver », d'où « démontrer, prouver ». Panroman, sauf roumain. M. L. 6764. Celtique : irl. *promaim* ; britt. *profi*. Nombreux noms propres : *Probus, -biānus, -bīnus, -biliō*, etc.

De *probō* dérivent : *probātiō*, d'abord de sens abstrait, équivalent à δοκιμασία (Cic., Off. 1, 144), employé à l'époque impériale avec le sens de « preuve » (concret, cf. *probationes* = πίστεις, Quint. 5, 10, 8) ; *-tor, -bilis, bilitās, -mentum* (tardif), M. L. 6763 (formes savantes), *-ticus* (St Jér.), *-tīuus* (époque impériale) ; *probātōria* (sc. *epistula*). A basse époque, de *probō* a été tiré le postverbal *proba* « preuve » (cf. *pugnāre/pugna*) ; et à côté de *probātus* se forme *probitus*, e. g. CIL VI 2977 (d'après *probitās*).

Composés de *probō* : *approbō* : 1° « prouver » et « faire approuver » ; 2° « approuver », M. L. 556 ; *approbātiō*, qui, dans la langue philosophique, traduit συγκατάθεσις ; *approbātor, -tīuus* ; *comprobō* (= *confirmō*) ; *reprobō* « réprouver » (tardif, conservé dans les langues romanes, M. L. 7228 et 4453) ; *reprobātiō*, etc.

De *probus* : *approbus* (*ad-*) « ualdē probus » ; *improbus*, d'où *improbitās, improbō, -ās* : désapprouver, blâmer ; *reprobus* (Dig., Vulg.). Mais *approbus, reprobus* sont peut-être faits secondairement sur *ap-, re-probō.*

Mot italique : ombr. *prufe* « probē », osq. prúfatted « probāuit », *amprufid* « improbē », mais les formes osco-ombriennes peuvent être issues de **prō-bho-s*, avec *ō*. Cf., d'autre part, véd. *pra-bhúḥ* « éminent, puissant ».

Pour le sens, on rapprochera v. angl. *from* « de bonne qualité, qui a de la valeur », v. h. a. *fruma* « utilité », en face de v. isl. *framr* « qui est au premier rang », gr. πρόμος et πράμος.

***procapis** : *progenies, quae ab uno capite procedit*, P. F. 251, 18? Les gloses ont *procapis, proximus* ; *procapibus, proximis*. Inexpliqué ; sans doute corrompu.

procāx : v. *prex.*

procella, -ae ; prōcellō : v. *cellō.*

procerēs, -um m. pl. (singulier rare et tardif, Juv. 8, 26 ; Capit. Max. 2) : « les grands, les chefs ». Serait substitué à un ancien *procī* (d'après *pauperēs*?), si l'on en croit la glose de Festus, 290, 21, *procum patricium, in discriptione classium quam fecit Ser. Tullius, significat procerum. I enim sunt principes* (le reste de la glose se rapporte à *procus* « prétendant » ; cf. Cic., Or, 46, 156, *centuriam fabrum et procum, ut censoriae tabulae loquuntur, ... non fabrorum aut procorum...* Terme archaïque, conservé seulement par la tradition littéraire et qui, à l'origine, a dû désigner une division du peuple romain. Rappelle pour la finale l'étrusque *Lucerēs.*

prōcērus, -a, -um : de grande taille ; proprement « qui croît en avant » ; cf. *crēscō*. Cf. *Cerus Manus* « creātor bonus », du Carmen Saliare, d'après P. F. 109, 7. Classique, usuel.

Dérivés et composés : *prōcēritās* (classique) ; *prōcēritūdō* (bas latin) ; *prōcērulus* (Apul.) ; *imprōcērus* (Tac., Gell.).

En face de *crēscō* il a dû exister une forme **kerə-* de la racine ; cf. arm. *serem* « j'engendre ». *Prōcērus* rappellerait pour la formation *sin-cērus*, q. u. V. *Cerus.*

***prōcestria** : construction en avant du camp? : *p. dicuntur quo proceditur in muro. Aelius procestria aedificia dixit esse extra portam; Artorius procastria quae sunt ante castra*, P. F. 252, 5. Pas d'exemple dans les textes ; les explications rapportées par Festus semblent bien des étymologies populaires. Mot d'emprunt?

procul, adverbe et préposition (ce dernier emploi est poétique) : à distance, au loin ; loin de. Ancien, usuel. Non roman. Sans doute neutre d'un adjectif **procilis* (cf. *simul* et *similis*, *facul* et *facilis*) ou **prŏculus*. A *procul*, les Latins rattachaient *Proculus* : *-m inter cognomina cum dicunt qui natus est patre peregrinante a patria procul. Proculos sunt qui credant ideo dictos quia patribus senibus quasi procul progressis aetate nati sunt*, P. F. 251, 14 ; et *Procilius, -lia* ; mais c'est peut-être une étymologie populaire, et le nom semble d'origine étrusque.

Le mot peut se composer de *prŏ-* et d'un ancien adverbe à rapprocher de gall. *pell* « loin », gr. τῆλε (éol. πήλυι) « loin » et πάλαι « autrefois », skr. *caramáḥ* « le dernier ». On a objecté que le sens de *procul* s'explique assez par *pro* ; mais ce n'est pas une raison pour écar-

ter l'hypothèse que l'idée figurerait expressément dans la seconde partie de l'adverbe ; les adverbes sont des formes affectives où un redoublement de l'expression a souvent lieu, ainsi dans *abhinc*, *exinde*, etc.

***proculiunt** : *p. promittunt ait significare Antistius de iure pontificali lib. IX*, F. 298, 21. Sans autre exemple et sans étymologie. Sans rapport avec *procul*.

procus : v. *prex*.

prōde : sorte d'adjectif invariable tiré de *prōdest*, *prōdesse* ; cf. *prōde est*, CGL V 137, 26, d'après *pote*, *necesse est* ; de là *prōde fuit*, forme de parfait de *prōsum* qui s'est constituée en bas latin, *prōdefaciō*, *-ficō*, *-fiō*, *-ficātiō* (et, par extension mécanique, *prodefluō*, Orib., syn. 5, 6). Demeuré dans les langues romanes (sauf roumain). M. L. 6766 et 6767, **prōdicāre* ; B. W. *preux*, *prou*.

prōdigium, -ī n. : signe prophétique, prodige. Ancien, usuel, classique.

Dérivés : *prōdigiātor* : *-es, harispices, prodigiorum interpretes*, F. 254, 29 ; *prōdigiōsus* ; *prōdigiālis*.

Étymologie contestée. La formation de *portentum* (cf. *tendō*), mot de sens voisin, et qui est joint à *prōdigium* par Cicéron, Pis. 4, 9, engage à couper **prōd-igium*, de **prōd-agiom*, dont le second terme s'apparenterait à *agō*. V., toutefois, *aiō*.

prōdigō, -gus : v. *agō*.

prōdō : v. *dō*.

proelium, -ī n. : combat, bataille. Ancien, classique, usuel. Ne présente souvent pas de différence sensible avec *pugna* ; cf. *exitus proeliōrum*, Cic., Fam. 6, 4, 1 ; *exitus pugnārum*, id., Mil. 21, 56 ; a parfois un sens plus concret : César dit *committere proelium* et non *c. pugnam*. Mais le dénominatif n'a pas fourni de composés en dehors du *dēproeliantēs* d'Horace, Od. 1, 9, 11, refait sur *dēpugnō*, et les dérivés sont rares et tardifs (sauf *proeliāris*, qui est dans Plt. : *pugnae proeliārēs*, Cu. 573). Non roman.

Dérivés : *proeliāris*, *-e* ; *proelior*, *-āris* (et *proeliō*, Enn.) : « combattre » (plus rare dans César que *pugnō*) ; à l'époque impériale, *proeliātor*, *-tiō*.

Étymologie inconnue.

profānus : v. *fānum*.

prōfectō adv. : de fait, réellement, assurément. Souvent renforcé par des particules : *p. hercle*, *p. enim*. Ancien, classique.

De **prō factō*, avec abrégement de *ō* protonique ; v. *factum* sous *faciō*.

proficīscor : v. *faciō*.

prŏfundus : v. *fundus* ; B. W. *profond*.

proinde, proin adv. : de là en allant plus loin, par suite ; par conséquent. *Proinde atque*, *proinde ut* introduisent une comparaison marquant l'égalité « de la même manière que ; de même que ; comme ». De là *proinde quasi*. Ancien, usuel, classique. M. L. 6773.

prōlēs, prōlētārius : v. *alō*.

prōlixus : qui s'écoule ou s'épanche en avant, coulant, d'où « facile, obligeant » et « long, étendu, prolixe ».

Dérivés : *prōlixitās* ; *prōlixitūdō* (Pacuv.) ; *prōlixō*, *-ās* (Col.), etc. Peut-être *prōlicere* : *ēmānāre* (Gloss., Isid.). V. *lixa*, *liquor*.

prōlogus, -ī m. : prologue. Transcription du gr. πρόλογος avec influence de *prō* ; cf. *prōloquor*.

***prōmellō** : verbe de forme et de sens obscurs qui figure seulement dans la glose de Festus, 301, 9 : *promellere, litem promouere*. Sans rapport avec *promulcum*.

prōmeneruat : v. *Minerua*.

prōmō, promptus : v. *emō*.

prōmulcum : v. *remulcum*.

prōmulgō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : terme de droit public « faire connaître en public ; publier ; promulguer (une loi) ». Classique, usuel.

Dérivés : *prōmulgātiō* (classique), *-tor* (tardif).

Étymologie populaire dans P. F. 251, 1 : *-ri leges dicuntur, cum primum in uulgus eduntur, quasi prouulgari*. Le verbe est sans doute à rapprocher de *mulgeō* « traire », c'est-à-dire « presser ». *Prōmulgāre*, intensif-duratif en *ā*, signifierait donc « faire sortir en exprimant, mettre au jour » ; cf. Meillet, MSL 17, 62. Il est glosé correctement *promit uel profert*, CGL IV 148, 47. Ce sens de **melg-* se trouve en irlandais, ainsi v. irl. *du-r-inmailc*, gl. *promulgauit* ; v. H. Pedersen, *Vergl. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 580.

promulsis : v. *mel*.

prōmunturium (*prōmontōrium*), **-ī** n. : promontoire, cap. Classique, usuel. Généralement considéré comme composé de *prō* + un dérivé de *mōns* (cf. all. *Vorgebirge*, calqué sur le latin), mais la dérivation n'est pas claire. Le rapprochement de *tugurium* n'enseigne rien, car c'est sans doute par étymologie populaire que *tugurium* a été dérivé de *tegō* (d'où les graphies *teg-*, *tig-*). Le rattachement à *prōmineō* fait également difficulté. A basse époque, on trouve dans les gloses une graphie *promunctorium* transcrite par προμυκτήριον, influencée par *mungere* ; cf. Keller, *Lat. Volksetym.*, 24.

prōmus : v. *prōmō*, sous *emō* ; de là *prōma*, *-ae* f. (= τᾶ ταμιεῖα « cellāria », Ital. ap. Tert.).

promuscis, -idis f. (Plin., Gloss., Isid.) : trompe de l'éléphant. Déformation populaire de *proboscis* ; cf. Keller, *Lat. Volksetym.*, 70. M. L. 6777.

prōnus, -a, -um (*prōnis*, Varr.) : qui penche en avant ; d'où enclin à ; qui a de l'inclinaison pour ; bien disposé. Ancien, classique, usuel. Conservé dans quelques dialectes italiens. M. L. 6779.

Dérivés : *prōnitās* (Sén. le père) ; *prōnō*, *-ās* (Sid.), M. L. 6777 a. Cf. M. L. 6778, **prōnīcāre?* (v. B. W. sous *broncher*), et 2575 a, **dēprōnāre*. De **prō-no-s* ; cf. pour le suffixe *infer-nus*, *inter-nus*, etc.

propāgēs ; propagmen ; propāgō : v. *pangō*.

prope : adverbe et préposition de sens local « auprès, près » et « près de » ; au sens moral « presque » (depuis Tér.). Comme préposition est suivi de l'accusatif, d'où *propediem* « un jour prochain », *propemodum* « à peu près, presque » (à côté de *propemodo* ; cf. J. Wackernagel, *Vorles.*, I 59). Ancien, classique, usuel. Il y a un comparatif *propior* avec un n. *propius* qui joue le rôle de préposition. Mais l'adjectif qui signifie « proche » est *propinquus*, ancien, classique, usuel ; conservé dans quelques formes romanes, M. L. 6783 ; cf. *longinquus* et *antīquus*. Le superlatif de *prope* est *proximē* ; de *propior*, *proximus*. De *proximus* dérivent *proximitās*, *proximō*, *-ās* et *ad-proximō* (Ital., Vulg.) ; *proximātus*, *-ūs* (Cod. Théod.) : *melloproximus*, hybride formé de μέλλω et *proximus* (Cod. Théod. et Just.). *Proximus*, *proximō* sont représentés en vieux français et en provençal, M. L. 6794 et 6795 ; de même *approximō*, M. L. 559 ; *prope* et la forme renforcée *ad prope* ont aussi quelques représentants, M. L. 6781 et 197.

Propinquus a servi aussi à exprimer la parenté, comme *affīnis* : *propinquī* « les proches », cf. gr. ἄγχιστος, ἀγχιστεύς. En dérivent : *propinquitās* ; *propinquō*, *-ās* et *appropinquō*, M. L. 558. Mais sur *propius* la langue commune a bâti *propiō*, *-ās* (Jér., Paul. Nol.) et *appropiō*, M. L. 557. Cf. aussi M. L. 6782, **prŏpeānus* « prochain », B. W. s. u. ; **repropiāre*, M. L. 7229.

propter : dérivé de *prope*, comme *praeter* de *prae*, adverbe et préposition « auprès [de], au bord [de] ». Le sens local, ancien (Cat., Plt.) et bien attesté jusqu'à Cicéron, tombe en désuétude à l'époque impériale ; à partir de Tacite, où c'est peut-être un archaïsme voulu, il ne semble plus attesté. Le sens le plus répandu, déjà dans Cicéron, c'est le sens causal « à cause de, en raison de » (d'où dérive le sens final « en vue de »). Même évolution que dans *ob*, que *propter*, mot plus plein et plus populaire, a fini par éliminer (cf. Stolz-Leumann-Hofmann, *Lat. Gr.*^{5}, p. 504). Ce sens a pu se développer en partant de locutions comme *propter uiam fit sacrificium, quod est proficiscendi gratia, Herculi aut Sānco, qui scilicet idem est deus*, P. F. 254, 12. De là *propterea* et *quāpropter* « pourquoi » et « c'est pourquoi ». Cf. *praeterpropter*.

Proximus, *proximē* montrent que *prope* repose sur un type **prok^w-*, avec assimilation inverse de celle qu'offre le type *quinque* ; c'est que **q^w-* ne pouvait figurer devant *-r-* ; l'assimilation a donc été renversée. Le *p* de *propter* est sans doute d'après *prope*. La formation des deux adjectifs qui constituent une paire, *propinquus* et *longinquus*, n'est pas claire ; l'indo-européen n'avait pas de suffixe **-k^{w}o-* : *antīquus* est un ancien composé ; on rapproche un type grec qu'on coupe arbitrairement ἀλλοδ-απός, τηλε-δ-απός (v. BSL 28, p. 42 sqq.). Pour l'emploi de *propinquī* au sens de « proches (parents) », cf. av. *nabā-nazdišta-* « (parent) le plus proche du nombril ». — Cf. *procul?*

properus, -a, -um : rapide, qui se hâte. Adjectif archaïque (Caton, cf. Fest. 300, 3), conservé par la poésie et la prose poétique (Tacite) ; adverbes *properē* et archaïque *properiter*.

Dérivés : *properō*, *-ās* : transitif (surtout en poésie) et absolu « hâter » et « se hâter » (différencié de *festīnō*, q. u.) ; d'où *properāns*, *-ter* ; *properātus*, *-tim* ; *properātiō* (classique) ; *properantia* (Sall., Tac.) ; *properābilis* (opposé par Tert. à *tardābilis*) ; *approperō* (cf. *accelerō*) ; *dēproperus* ; *dēproperō* ; *exproperātus* ; *improperō*, *-ās* ; *improperanter* (avec *in-* local) ; *improperātus* (avec *in-* privatif, Vg., Ae. 9, 798, sans doute calque du grec ἀσπούδαστος) ; *imprŏperus* (Sil.) ; *praeproperus*, *-ranter* ; *praeproperō* ; *properipēs* = ὠκύπους (Catulle).

Non roman, pas plus que *festīnō*.

La formation rappelle celle de *perperus*. Dans un cas comme dans l'autre, l'essentiel du sens vient du premier élément du mot. Sur *properō*, origine et emploi, v. F. Muller, Mnem. 60, 1933, 199-230. *Approperō* a subi l'influence de *prope* ; de là *dēproperō* « abîre propere ».

prophēta, -ae m. (*profēta*) : emprunt au gr. προφήτης usité surtout dans la langue de l'Église, qui en a tiré des dérivés latins : *prophētia* (Vulg. = προφητεία) ; *prophetō*, *-ās*, *-āre* (à côté de *prophētizō*) ; *prophētātiō* ; *prophētālis* ; *prophētiālis* (à côté de *prophēticus* = προφητικός) ; *prophētissa* f. (cf. *abbatissa*), à côté de *prophētis* = προφῆτις ; *comprophēta*, *-tō*, *-ās* (Jér.). Britt. *prophwyd*.

prŏpīnō (sur l'*ō*, v. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 151), **-ās, -āre** : porter une santé à, boire à la santé de ; de là « verser à boire à quelqu'un ; administrer (une potion) » ; puis, par image familière, « passer, procurer quelque chose à quelqu'un » (Enn., Sat. ap. Non. 33, 9) ; emprunt au gr. προπίνω latinisé, ce qui explique la variation de quantité du préverbe (cf. *prōlogus*) ; de là *propīnātiō*, *-tor* ; *propīna* (d'après *popīna*, Isid., Or. 15, 2 fin.). Sur *propin* = προπιεῖν, v. Perrochat, *Festin de Trimalcion*, ch. 28, 3.

propinquus : v. *prope*.

propitius, -a, -um : propice. Terme de la langue religieuse qui s'applique aux dieux et qui, dans la langue commune, s'est étendu aux hommes et aux choses. Ancien, usuel, classique.

Dérivés : *propitiō*, *-ās* ; *propitiābilis* (archaïque) ; *propitiātiō*, *-tor*, *-trīx* (langue de l'Église) ; *propitiātōrius* (id.) ; *propitietās* (Not. Tir.).

Doit appartenir au groupe de *petō* plutôt qu'être dérivé de *prope* (Wackernagel, *Vorles.*, II, 162). Le sens est à expliquer par des particularités de la langue religieuse. Cf. *petō* et *praepes*.

prōpōla, -ae m. : emprunt (Plt.) au gr. προπώλης « détaillant, revendeur, brocanteur ». Formes latinisées : *prōpōlus*, CIL XII 1110 ; *prōpōlārius*, CGL V 576, 56. Pour l'*ō*, v. *prōlogus* et *prōpīnō*.

prŏprius, -a, -um : propre, particulier. Joint à *pecūliāris*, opposé à *commūnis* ; synonyme de ἴδιος. Du sens de « qui appartient en propre », on passe à celui de « permanent » (joint à *perennis*, *perpetuus*, etc.). D'après les *Captīuī* de Plaute, 862, et d'après l'inscription sur les *Ludi saeculares*, le mot semble avoir eu un sens rituel ; v. Lindsay, *The Captiui of Plautus*, 1900, ad l. Ancien, usuel, classique. Irl. *propir* « proprium » (scil. nōmen) ; mot savant.

Dérivés et composés : *propriē* adv. (*propritim* dans Lucr. 2, 975, sans doute d'après *partim*, *propriātim* Arn.) ; *proprietās* : caractère particulier, propriété, droit de possession, propriété ; d'où *proprietārius*, *-ī* (langue du droit, Dig., Paul.) ; *proprietālis* (tardif) ; *propriō*, *-ās* : [s']approprier (rare, archaïque et post-

classique) ; *approprīō*, *-priātiō* ; *propriificō* (bas latin). En grammaire, *improprius* traduit le gr. ἄκυρος (Quint. 8, 2, 3) ; de là *improprietās*.

Le nominatif *prŏprius* a été sans doute rebâti sur la locution *prō priuō* « à titre particulier » ; cf. *sēdulus*, *profānus*, d'après **sē dolō*, *prō fānō*. Dans **propriuos*, l'*o* aurait été absorbé par l'*u* précédent, qui se serait vocalisé, et l'*ī* aurait été ensuite abrégé devant la voyelle ainsi formée, d'où *proprius* (sur des traces de *proprīus*, v. Lindsay, *Early latin verse*, p. 144, et préface des *Captīuī*, p. 19). L'explication par **pro-ptrios* (= *p(a)trios*) proposée par W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 111, et Wackernagel, Festgabe Kaegi, 40, ne convainc pas. *Proprietās* n'apparaît pas avant Cicéron, où c'est un calque de ἰδιότης ; le sens de « droit de possession » appartient à la latinité impériale (Suét., Just., Juristes).

propter : v. *prope*.

propteruus : v. *proteruus*.

prōpudium : v. *repudium*.

prōra, -ae f. (doublet archaïque en *-i-*, *prōris*, acc. *prōrim* dû sans doute à l'influence de *puppis* ; cf., pour l'alternance des thèmes, παῦσις et *pausa* ; *bura* et *buris*) : proue de navire. Emprunt technique au gr. πρῷρα. M. L. 6784.

Dérivé : *prōrēta*, *-ae* m. : homme de proue (Plt.). Ionien? V. B. Friedmann, *Die ion. u. att. Wörter im Lat.*, 18 sqq.

***proriga, -ae** m. : étalonnier (Plin., HN 8,156). Forme douteuse ; cf. *aurīga*?

prōrsus (*prōs(s)us*), **-a, -um** : adjectif formé de **prō* + *uorsus* encore attesté dans Plt., Pseud. 955, cité par Varr., L. L. 7, 81, sous la forme *prōuersus* (opposé à *trānsuorsus*). Proprement « qui marche en droite ligne ». *Prō(u)orsus* > *prōrsus* > *prōs(s)us* par assimilation de *r* à *s* ; cf. *dossum*, *rus(s)um*. *Prōrsus*, *prōrsum* s'emploient comme adverbes, cf. *aduersus*, *aduersum*, avec le sens de « en droite ligne, sans obstacle », d'où « tout à fait » : *prōrsus periī*. Cf. *plānē*. Les formes romanes qu'on a voulu en faire dériver se concilient mal avec le sens de *prōrsus* ; cf. M. L. 6785.

A *prōsus* se rattache *prōsa* (sc. *ōrātiō*) « le discours qui va tout droit ; la prose » ; cf. Isid., Or. 1, 38, 1, et Don., Eun. 306, d'où *prōsārius* (Sid.) ; *prōsaicus* (Ven. Fort., d'après λογικός?). A *prōsa* s'oppose *uersus*. Irl. *pros*. Cf. aussi *Prō(r)sa*, nom d'une déesse de l'accouchement, opposé à *Postuerta*, dans Varr. ap. Gell. 16, 16, 4.

prōsāpia, -ae (*prōsāpiēs*, *-ei*) f. : descendance, progéniture. Archaïque, Cicéron le qualifie de *uetus uerbum*, Tim. 39, et Quintilien renchérit sur ce jugement, 1, 6, 40 ; 8, 3, 26.

On rapproche skr. *sápaḥ* « pēnis », *sāpáyan* « futuēns ». V. *sōpiō*.

proscultō, -ās (*prosculfor*) : mot de l'Itala trad. διακύπτω παρακύπτω (*explōrō*, *prospiciō*, Vulg.) « se pencher pour regarder, épier ». Formation analogique d'après *auscultō*? Ou apparenté à *sculta* (*sculca*), *scultātōrēs*? V. ces mots.

Prōserpina, -ae f. : emprunt au gr. Περσεφόνη (pél. *Perseponas* gén.), déformé par l'étymologie populaire, qui l'a rapproché de *prōserpō*, Proserpine étant, comme le serpent, *prōserpēns bestia*, la déesse qui chemine sous terre. Un intermédiaire étrusque est possible : les formes étrusques sont *Phersipnai*, CIE 5091 ; *Phersipnei* (tomba dell' Orco, Tarquinia). Un miroir étrusco-latin de Cosa, CIL I² 558, porte *Venos Diouem Prosepnai* ; v. G. Devoto, Studi etruschi, I, 1927, p. 255 sqq., et R. Bloch, Rev. Phil., 1952, p. 182 sqq. L'*i* de *Prōserpina* doit être de même origine que celui de *techina*, *mina*.

De là : *prōserpināca* (*herba*), Plin. 26, 23 ; 27, 122 (altéré en *scorpināca*, Apul., Herb. 18 ; cf. *scorpiō*) ; *prōserpinālis herba* dans Marc. Emp. 10 : polygonon ou « renouée ».

prōsiciae, -ārum (*-ciēs*, *-cium*) f. pl. : v. *prōsecō*, sous *secō*.

prosper (*prosperus*), **-a, -um** (*prosperior*, Ov. ; *-perrimus*, Vell.) : qui vient bien, qui prospère. Ancien, usuel, classique. Les anciens l'expliquent comme issu de *prō spēre* « conformément à l'espoir » ; cf. Nonius, 171, 24, *sperem ueteres spem dixerunt unde et prospere dicitur, hoc est pro spe*, et Tér. Ph. 895. La formation serait du type de *sēdulus*. Mais l'*ĕ* fait difficulté : on attendrait **prospērē* (adverbe), **prospērō* (dénominatif) ; et sans doute n'y a-t-il dans l'explication de Nonius qu'une étymologie populaire.

Dérivés et composés : *prosperitās* et *prosperō*, *-ās* ; *prosperefaciō* ; *improsper* ; *improsperē*, *-peritās* ; *perprosper* (époque impériale).

Le rapprochement avec skr. *sphiráḥ* « riche, abondant », v. sl. *sporŭ* (même sens), sans être sûr, est possible.

prosternō : v. *sternō*.

prostibulum : v. *prostō*, sous *stō*.

prosumia, -ae f. : *genus nauigii speculatorium paruum*, P. F. 252, 18. Deux exemples de Caecilius ap. Non. 536, 8 sqq. V. d'Alessio, Riv. Fil. Istr. Class., 1941, 113.

prōtēlum, -ī n. (*ō* dans Lucr. 2, 531 ; 4, 190) : terme de la langue rurale dont le sens est « fait de tirer en avant, trait ou tirage continu » ; cf. le sens des dérivés romans de *prōtēlum*, M. L. 6790 a, et **protēlāria*, 6790 ; dans la langue commune, « suite ininterrompue ». Usité surtout à l'ablatif *prōtēlō* « tout d'un trait » ; cf. Non. 363, 1 sqq. De là *prōtēlō* (synonyme anté- et postclassique de *prōdūcō*) « prolonger » et « pousser au loin », d'où, dans la langue militaire, « repousser » (peut-être par suite d'un rapprochement avec *tēlum*). Fausse étymologie dans P. F. 267, 2, *protelare, longe propellere, ex Graeco uidelicet* τῆλε, *quod significat longe*. — *Prōtēlum* est issu de **prō-ten-s-lo-m* et s'apparente à *tendō*, *teneō*, *tenus*.

prōtinus (*prōtenus*) adv. : en poursuivant sa route, en continuant ; immédiatement après. Autres formes archaïques : *prōtinam*, cf. Varr., L. L. 7, 107, *protinam* (scil. *uiam*?) *a protinus continuitatem significans* ; et *protinis*, *protenis*, cf. Afranius ap. Non. 375, 31 sqq. *Prōtinus*, comme *hāctenus*, semble bien un composé de

tenus ; d'après *protinam*, *protinis* (scil. *pedibus*?), on l'a expliqué aussi comme la forme de nominatif d'un adjectif *prōtinus*, *-a*, *-um* devenu invariable, comme *aduersus*, *rursus*, et on a comparé les adjectifs en *-tinus* du type *crāstinus*, *diūtinus*, etc., skr. *divā-tanáḥ* « diurnus ». L'*ō* de *protinus* est bref chez Plt. et Tér., long chez Virg. (B. 1, 13, pour éviter le tribraque).

V. *tenus* II.

prŏteruus, -a, -um (graphie *propteruus* dans Festus, 444, 31, citant un vers de Pacuvius, R. 137, où la scansion réclame une syllabe longue (troch. sept.), *amplus, rubicundo colore et spectu propteruo ferox* ; même longue dans Plt., Amp. 837 (troch. sept.), *audacem esse, confidenter pro se et proterue loqui*. Plaute et Térence ne semblent connaître que *prōteruus* ; cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 212. Après eux, on ne rencontre que *prŏteruus*) : qui marche en aveugle? Cf. Ba. 612 ; effronté, imprudent. A l'époque classique, sous l'influence de *prōterō*, prend le sens de « qui renverse tout » (en parlant des vents ; cf. Hor., Od. 1, 26, 2 ; Ep. 1, 66, 22 ; Ov., H. 11, 14).

Dérivés : *proteruē*, *-uiter*, *-uitās*, *-uia*, *-uiō*, *-īs* (ces deux derniers, tardifs).

Étymologie incertaine comme le sens initial. On a proposé **pro-pterg-uos* ; cf. gr. πτέρυξ, πτερόν, skr. *pátram* « aile », qui serait dans le second élément de *accipiter* ; cf. *petō*. V. Benveniste, *Origines*, p. 28.

prōuerbium : v. *uerbum*.

prōuinca : autre forme de *peruinca*.

prōuincia, -ae f. : terme technique du droit public, « charge confiée à un magistrat » ; et spécialement « administration d'un territoire conquis » ; d'où, par dérivation, « province ». Dans la langue commune à le sens général de « charge, fonction, mission ». Ancien, usuel, classique. Cf. fr. *Provence*. Irl. *prouinse*.

Dérivés : *prōuinciālis* ; *prōuinciātim*, *-ciola* (Vinc. Ler.).

Pas d'étymologie sûre. La glose de P. F. 520, 7, *uinciam dicebant continentem*, est trop obscure pour être utilisée. Une autre glose du même, 253, 13, *prouinciae appellantur quod populus Romanus eas prouicit, i. e. ante uicit*, n'est qu'une étymologie populaire. Peut-être mot d'emprunt, déformé par de faux rapprochements?

prox : *bona uox, uel ut quidam proba, significare uidetur, ut ait Labeo de iure pontificio lib. XI*, Fest. 298, 16. Se trouve dans Plt., Ps. 1279. Sans autre exemple. Cf. *prex*?

proximus : v. *prope*.

prūdēns, -dentis adj. : qui prévoit. Ancien (*prūdenter* est dans Enn.), classique, usuel. Britt. *prudd*. Issu de *prōuidēns* > **proudēns* > *prūdēns* ; cf. Cic., Diu. 1, 49, 111, *quos prudentis possumus dicere, i. e. prouidentis*. Le rapport avec *prōuideō* est, on le voit, encore perçu ; cf., de même, les définitions de *prūdentia* données par Cicéron et rapportées par Non. 41, 28 sqq., Hort. 33, de Rep. VI (1) : *prudentia... quae ipsum nomen hoc nacta est ex prouidendo*. Toutefois, dans l'usage courant, *prūdēns* s'était détaché, phonétiquement comme sémantiquement, de *prōuideō* et avait pris le sens large de « qui sait, qui est au courant de, expérimenté, sage », cf. *iūrisprūdēns* ; *prūdentia* est différencié de *prōuidentia* par Cicéron lui-même, Inu. 2, 53, 160 : *prudentia tribus partibus constare uidetur, memoria, intellegentia, prouidentia*, et défini par lui, Off 1, 43, 153 : *prudentia, quam Graeci* φρόνησιν, *est rerum expetendarum fugiendarumque scientia*. — La langue a recouru alors pour exprimer l'idée de « prévoyance » à des formes nouvelles refaites sur le composé récent *prōuideō* et qui se dénoncent comme des créations savantes : *prōuidus*, *prōuidēns*, *prōuidentia*, etc. (v. sous *uideō*).

Dérivés et composés : *prūdenter* ; *Prūdentius*, *-tilla*, *-ticula* (= *Phronēsium*) ; *imprūdēns* « qui ne prévoit pas », « qui ne sait pas, ignorant » ; *imprūdenter* ; *imprūdentia* (classique).

pruīna, -ae f. : gelée blanche ; *dicta quod fruges ac uirgulta perurat* (étymologie populaire), P. F. 253, 19. Dérivé : *pruīnōsus*. Ancien, classique, usuel. Conservé dans quelques langues romanes, dont le fr. *bruine* ; cf. M. L. 6796.

On rapproche skr. *pruṣvā́* « givre », got. *friusa* (datif singulier) « ψῦχος », v. h. a. *friosan* « frieren ». V. *prūriō*.

prūna, -ae f. : charbon ardent, tison. Ancien (Cat.), classique. Conservé dans quelques dialectes romans ; cf. M. L. 6797.

Cf. le groupe de gr. πίμπρημι « je brûle », v. sl. *para* « vapeur », etc.

prūnus, -ī f. : prunier (Caton) ; **prūnum, -ī** n. : prune ; *prūnulum* : petite prune ; *prūnellum* (Ven. Fort.) ; *prūnella* (Gloss.) ; *prūniceus* (Ov., M. 12, 272, d'après *pūniceus*?) ; *prūnārius* (Gl.).

Les langues romanes ont conservé *prūnus*, M. L. 6800 ; à *prūnum* elles ont substitué **prūna* ou **prūnea*, M. L. 6798, 6799, comme le germanique : v. isl. *plōma* « Pflaume », finn. (*p*)*luumu* ; *prūnīceus* est demeuré en logoudorien, M. L. 6799 a.

Le grec a parallèlement προῦμνον « prune ». On sait que les noms latins d'arbres fruitiers cultivés sont empruntés.

prūriō, -īs, -īre : être échauffé ou en chaleur, démanger ; sens moral « brûler de » (cf. *gestiō*). Ancien, technique et populaire. Conservé partiellement dans les langues romanes, avec des déformations par dissimilation ; cf. M. L. 6802, *prūrīre*, **plūrīre*, **prūdīre*.

Dérivés : *prūrītus*, *-ūs* ; *prūrītīuus* ; *prūrīgō*, M. L. 6801 ; v. Ernout, Philologica I, 179 ; *prūrīginōsus* ; *prūriōsus* ; *perprūrīscō* (Plt. et Apul.).

Dénominatif d'un substantif *prūris* de **preusis* ; cf. *prūna*, *pruīna* (v. ce mot). La même racine exprime l'idée de « brûlure » par le froid comme par la chaleur.

psallō, -is, -ere : jouer de la cithare. Emprunt au gr. ψάλλω ; depuis Salluste. Dans la langue de l'Église : chanter des psaumes. Irl. *salland*, *saltir* ; britt. *sallwyr* « psaltērium ».

Dérivés : *psaltria* (Tér.) ; cf. *citharistria* ; et tardifs *psaltrīx*, *psaltātrīx*, trad. ψάλλουσα.

psalmus, -ī m. : psaume. Emprunt (Tert.) au gr. ψαλμός. Latinisé, d'où *psalmi-cen*, *-sonus*. Prononcé **salmus*, v. fr. *saume* ; irl. *psalm* (savant), *salm*. Cf. le précédent.

pseudo- : préfixe emprunté au gr. ψευδο-, qui, à l'époque impériale, a servi à former quelques composés hybrides : *pseudurbānus* (Vitr.), *pseudo-calidus*, *-liquidus*, etc., surtout fréquents dans le vocabulaire de l'Église (v. Blaise). Cicéron avait déjà créé *Pseudocatō* (ad Att. 1, 14, 6) ; et Plaute, *Pseudolus*.

-pte : particule de renforcement qui se place après les adjectifs (surtout à l'ablatif singulier) et, plus rarement, après les pronoms possessifs ; cf. P. F. 409, 1, *suopte pro suo ipsius, ut meopte meo ipsius, tuopte tuo ipsius*. Cf. gr. -πτε dans τίπτε.

V. *-pe* et *ipse*. Cf. *-met* et *-te*. M. Benveniste l'a rattaché, sans doute avec raison, *-pte* au groupe de *potis*, *pote*. Mais *-pse* fait difficulté.

1° **pūbēs, -is** f. : poil qui caractérise la puberté : *si inguen iam pube contegitur*, Cels. 7, 19. Joint et opposé à *capillus*, Plin. 34, 59. Par extension, « partie du corps qui se couvre de ce poil, pubis » (Vg., Ae. 3, 427, etc. ; cf. gr. ἥβη, qui désigne aussi les signes de la puberté, les organes sexuels et la jeunesse). Employé collectivement pour désigner la population mâle adulte, en âge de porter les armes et de prendre part aux délibérations de l'assemblée ; cf. Plt., Ps. 126, *pube praesenti in contione* (parodie d'une formule juridique ancienne commentée dans la glose de P. F. 301, 3, *pube praesente est populo praesente*, συνεκδοχικῶς *ab his, qui puberes sint, omnem populum significans*) ; T.-L. 1, 9, 6, *Romana pubes* ; Vg., Ae. 7, 219, *Dardana pubes*, etc. (= *pūberēs*, qu'emploie César, B. G. 5, 56, 2, *omnes puberes armati conuenire consuerunt*). A ce dernier sens se rattache l'adjectif *pūblicus*, qui pourrait être une contamination de **pūbicus* (non attesté, cf. *cīuicus*) et de *poplicus*. Ancien, classique, usuel. M. L. 6806, **pubula*.

Dérivés : *pūbēscō*, *-is* (= ἡβάσκω) : se couvrir de poils ou de duvets ; arriver à la puberté. Ancien (Enn.), classique (Cic.). En poésie, « pousser, croître ; arriver à son plein développement » ; *impūbēscō* ; *repūbēscō* (Col.). Un adjectif *pūbēns* est attesté en poésie à partir de Virgile ; mais il n'y a pas de verbe *pūbeō*, sauf peut-être à très basse époque (Cassiod.).

2° **pūbēs** (*pūber*, *pūbis*), **-eris** adj. et subst. m. f. : pubère, adulte : *p. puer qui iam generare potest. Is incipit ab annis XIV, femina uiripotens a XII*, P. F. 297, 2. Employé comme adjectif par Vg., Ae. 12, 413, avec le sens de « couvert de poils », plutôt que « *adultus* » (Serv.), *puberibus caulem foliis* (à côté de *pūbēns*, même sens, Ae. 4, 514).

Dérivés : *pūbertās* ; *impūbēs* (*-ber*, *-bis*), cf. ἄνηβος et dans les gloses : *pūberat, crescit* ; *pūberāle*, ἐφήβαιον ; *pūbertus, -ta*, ἔφηβος, d'où *pūbor*, *-āris* (Dosith.) ; *dēpūbis, -bem, porcum lactantem qui prohibitus sit pubes fieri*, P. F. 63, 9. Il est difficile de fixer la forme ancienne de l'adjectif, dont le nominatif est rare et tardif (Serv., in Ae. 5, 146). La prose a les formes obliques du type *pūberem* (Cic., De Or. 2, 224), *pūberēs*, *impūberēs* (Cés., B. G. 5, 56, 2 ; B. C. 3, 14, 3). Les poètes et les prosateurs de l'époque impériale emploient de préférence *impūbis*, *-e* : T.-L. 9, 14, 11, *caedunt pariter... puberes impubes*, où le contraste est frappant ; Vg., Ae. 9, 751, *impubes... mālas*, etc. Le substantif dérivé *pūbertās* est dans Cic., N. D. 2, 86. La double valeur, adjectif et substantif, de *pūbēs*, *pūber* rappelle celle de *ūber* : mais *pūbēs* est du genre animé et féminin comme *plēbēs*. Les formes obliques de l'adjectif peuvent avoir été influencées par la flexion de *uetus*, *ueteris* : *pūberem aetātem* s'oppose à *ueterem aetātem* ; et l'adjectif simple **pūbis*, *pūber*, avoir été rebâti sur *impūbis* (cf. *innūbis*, gr. ἄνηβος), *impūber*, qui rappelle *dēgener*. Histoire trouble et compliquée dont le détail nous échappe, faute de formes anciennes assez nombreuses.

Aucune étymologie sûre. On pense naturellement à skr. *pumā́n* « homme », acc. *pumā́ṃsam*, gén. *puṃsáḥ* ; mais la formation de *pūbēs* reste à expliquer ; ceci ne rendrait compte que de *pū-* ; v., sur ces faits, Solmsen, IF 31, p. 476. Une racine de la forme **pŭ̄dh-* ou **pūbh-*, avec sourde initiale et sonore aspirée finale, est exclue, et *-bēs* doit être un second terme de composé : racine de *fuī*, etc. (cf. *pro-bus*), ou **dhē-*? Sans rapport avec *puer*.

pūblicus, -a, -um (*poublicom*, CIL I² 402) : qui concerne le peuple ou l'État, public (opposé à *prīuātus* comme δημόσιος s'oppose à ἴδιος) ; cf. *rēs pūblica* « les affaires de l'État ». Subst. *pūblicus* m. « serviteur de l'État » (= ὁ δημόσιος) ; *pūblicum* n. « domaine public » ; *in pūblicō* « en public ». Adv. *pūblicē*. Ancien, usuel, classique. Les formes romanes sont savantes, M. L. 6805 ; de même, irl. *puplach*, *puplican*.

Dérivés : *pūblicō*, *-ās* : rendre public, mettre à la disposition du public ; d'où « confisquer » (cf. δημοσιεύω, -σιόω). Le sens de « publier » ne semble pas attesté avant l'époque impériale, M. L. 6804 (formes savantes). De là : *pūblicātiō* « confiscation » (Cic.) ; *pūblicitus* « au nom du peuple ou de l'État » ; *pūblicānus*, *-a*, *-um*, surtout substantivé : *pūblicānus*, *-ī* m. « qui afferme les revenus de l'État ; fermier général, publicain ».

V. *pūbēs* et *populus*. Sur le groupe *pūbēs*, *pūblicus*, v. Benveniste, R. Phil., 1955, p. 7.

pucinus : petit (Diehl, Inscr. christ. uet. 4023). De *pullicenus*?

pudet, puditum est et **puduit, -ēre** : avoir honte. Verbe impersonnel, *mē pudet* (et *pudētur*, Pétr. 47, 4, cf. *uerētur*). Toutefois, la construction personnelle *pudeō* apparaît chez les comiques, e. g. Plt., Cas. 877. De là : *pudēns* (et *impudēns*) et les adverbes *pudenter*, *impudenter* ; *pudendus* ; *pudenda*, *-ōrum* « les parties honteuses » (= τὰ αἰδοῖα) ; *pudibundus*. Ancien, usuel, classique.

Dérivés et composés : *pudor* (cf. αἰδώς) ; *pudīcus* (cf. *amīcus* et *paedīcō*) ; *pudīcitia* (opposé à *stuprum*, Cic., Cat. 2, 11, 25) ; personnifié et divinisé ; *pudicundus* (Gloss.) ; *pudēscit* (Min. Fel., Prud.) ; *pudibilis* (tardif) ; *pudimentum*, αἰδοῖον (Gloss.) ; *pudefactus* (Gell.) ; *dispudet* : forme à préfixe augmentatif (cf. *discupiō*, etc.), du vocabulaire de la comédie, reprise par Apulée ; *pudōrātus* (langue de l'Église) ; *expudōrātus* (Pétr. 39, 5) ; *pudōrōsus* (Gloss.) ; *pudōricolor* (Laevius) ; *impudentia* (ancien, Enn.), d'où *pudentia* (Apul.) ; *impudīcus*, *-citia* ; *impudīcātus* : *stupratus, impudicus factus*, P. F. 96, 24 ; *dēpudīcāre* (Laberius, d'après *dē-honestāre*, *dē-uirgināre*) ; *dēpudet*, *dēpudescō* (latin impérial) ; *suppudet* (Cic., Fam., 9, 1, 2). Pour *repudium*, v. ce mot.

L'ensemble du groupe montre que le sens originel est « mouvement de répulsion ». On ne voit à en rapprocher que le groupe très différent de gr. σπεύδω « je m'efforce, je me hâte » et de lit. *spaudžiu* « je peine », *spūdėti* « se donner de la peine ». Pour des valeurs psychiques des racines telles que **(s)teud-*, **(s)peud-*, cf. lat. *studeō* ; v. aussi *stupeō*.

puer (*pouero* avec *-ou-* dans CIL III, p. 962, n. 2 ; sans doute forme tardive et populaire comme *plouebat* de Pétr. 44, 18 ; v. *pluō*), **-rī** m. et f. (toutefois, la langue tend à créer un féminin *puera*, déjà dans Liv. Andr., Varr., mais qui ne s'est pas répandu) : enfant, garçon ou fille, dans la période de la vie qui succède à l'*infantia* et précède l'*adulescentia*. L'expression *ā puerō*, *ā puerīs* s'emploie comme le grec ἐκ παιδός, ἐκ παίδων au sens de « dès l'enfance ». Diffère de *līberī*, qui désigne les enfants par rapport aux parents. Toutefois, la distinction n'est pas toujours observée, et *puer* sert de singulier à *līberī* : cf. Vg., Ae. 4, 94, *tuque* (= *Venus*), *puerque tuus* (*Cupido*) ; et même CIL XIV 2862, *Fortunae Iouis puero*. *Puerī* est même employé pour *līberī* amétrique, Hor., AP 83. Souvent, comme le gr. παῖς a le sens de « jeune esclave » ; cf. le fr. « garçon ». Étant donné l'extension de sens prise par *infāns*, *puer* faisait double emploi. Aussi n'a-t-il pas survécu dans les langues romanes, malgré sa fréquence et son ancienneté dans les textes ; seules quelques formes dialectales conservent des traces de *puerculus*, *puerīlis* ; cf. M. L. 6807-6808.

Dérivés et composés : *puer(i)tia* (*-tiēs*) ; *puerāscō* et *repuerāscō* ; *puerīlis*, *-litās* (pour l'*ī*, cf. *hostīlis*, *cīuīlis*) ; *puerārius* : παιδεραστής (Tert., cf. *pullārius*) ; *puerōsus* : παιδικός (Gloss.) ; *puerāster* : ἀντίπαις (Gloss.) ; *puerculus* (Arn.) ; *puella* : fillette, terme de tendresse, fréquent dans la langue amoureuse (*puellus* est beaucoup plus rare et refait secondairement sur le féminin ; dans les couples, la forme de diminutif est normale pour le féminin, cf. *anculus* (*seruus*), *ancilla*, *adulescens*, *adulescentula* ; gr. παιδίσκη, etc. ; v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 418 ; E. Fraenkel, Glotta, I 286 ; J. Wackernagel, Glotta, 2, 6 sqq.) ; *puellāris* ; *puellāscō* ; *puellula* ; *puellitor*, *-āris* (Labér. ap. Non. 490, 22?) ; *puellātōrius* (Solin.) ; *depuellō* = ἐκπαρθενεύω (Cael. Aur.) ; *puerpera*, *-ae* f. ; *puerperium* ; *puerigenus* (Fulg.). Tardifs : *puerinus*, *-a* (Diehl, I. C.) ; *puericellus* (Greg. Tur.).

Cf. peut-être aussi *Marci-por*, *Gaipor*. Mais *Naepor* semble étrusque : *Neipur*, *Naeipurs*.

Cf. osq. puklum « puerum, fīlium », pél. *puclois* « puerīs », et skr. *putráḥ*, av. *puθrō* « fils », avec une formation en **-tro-* en face de *-ero-* du latin.

Formations expressives apparentées dans *pūsus* et *pŭtus*, *pullus*.

Groupe de mots de caractère familier. On en rapproche gr. πα(ϝ)ῖς, avec vocalisme « populaire » *a*.

pūga, -ae f. : fesse. Emprunt de la langue érotique au gr. πυγή (Novius, Hor., cf. Non. 39, 30). Cf. *pūgēsiaca* (*pigi-*, codd.) *sacra*, Pétr., Sat. 140 ; *dēpūgis* (Hor.) = ἄπυγος ; cf. *dēlumbis*.

pugil ; pugillus : v. *pugnus*.

pūgiō : v. *pungō*.

pugna ; pugnō : v. le suivant.

pugnus, -ī m. : poing ; *pugnus a punctione, i. e. percussu dicitur*, P. F. 243, 1 ; « poignée » (par exemple, Cat., Agr. 82). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6814, *pŭgnus*. Irl. *cuan-ene*, *punann*. Peut-être même racine **peug-/pug-* que dans *pungō*, *pupugī*, avec suffixe *-no-* comme dans *somnus*. Le poing est « ce qui sert à frapper » ; la racine qui dans *pungō* a le sens spécial de « piquer » exprimerait d'une manière générale l'idée de « choc ». Cf. *pugil*, *-lis* m. (nom. *pugilis* dans Varr. ; *ū* dans Prudence ; même formation que *uigil*) : athlète qui pratique le pugilat, boxeur ; d'où *pugilor*, *-āris* (*-lō*) ; *pugilātus*, *-ūs* ; *pugilātiō* (Cic.), *-tor* (Arn.), etc.

De *pugnus* « poing » dérive le dénominatif *pugnō*, *-ās*, proprement « frapper, combattre avec le poing » ; cf. Plt., Cas. 412, *oppugnātum ōs* « figure bourrée de coups de poing », mais qui a pris le sens élargi de « combattre, livrer bataille », M. L. 6813. Sur *pugnō* a été bâti le substantif postverbal *pugna* « arme de combat », cf. Plt., Cu. 572-573, *leno minitatur mihi | meaeque pugnae proeliares plurumae optritae iacent?*, et surtout « bataille, genre de combat, tactique », v. fr. « poigne », M. L. 6811, comme *lucta* sur *luctārī*. De *pugnō* « combattre » sont issus de nombreux dérivés et composés se rapportant tous à ce sens et sans lien avec *pugnus* : *pugnāx*, *-ācis* m. « combatif, batailleur » ; *pugnāciter*, *-citās* ; *pugnātor*, *-trīx*, *-culum*, *-tōrius*, *-bilis* ; *compugnō* = συμπολεμέω (non attesté avant Aulu-Gelle) ; *dēpugnō* « combattre avec acharnement » (d'après *dēbellō*?) ; *expugnō* « prendre d'assaut » = ἐκπολιορκεῖν, Cés., Corn. Nep., non dans Cic. ni dans Sall. ; *impugnō* ; *oppugnō* « livrer bataille autour » (différent de *obsideō* « assiéger, bloquer »), déjà dans Plaute ; *prōpugnō* et *prōpugnāculum* « ouvrage avancé de défense » ; *repugnō* « repousser en combattant », avec dérivés en *-ātiō*, *-ātor*. Cf. aussi M. L. 4322, *impugnāre* > empoigner, etc.

Sur *pugnāle* « poignard », v. B. W. ; M. L. 6812.

De *pugnus* « poignée » dérive *pugillus*, *-ī* m. (*pugillum* n.), qui a pris le sens de « poignée » à mesure que *pugnus* se spécialisait dans celui de « poing », M. L. 6809.

Dérivé : *pugillāris* (l'adjectif aurait un *ū* dans Juv. 11, 156, où le sens serait « de la grosseur du poing », *pugillārēs testiculī* ; mais certains lisent *pupillārēs*, cf. Friedlaender, ad loc., et le passage est obscur) « qui tient dans la main » ; substantivé au pluriel *pugillārēs* ou *pugillāria* dans le sens technique de « petites tablettes à écrire » (qui tiennent dans la main fermée). Celtique : irl. *polaire*, britt. *poullor-awr*. De là : *pugillātor* « porteur de tablettes » ; *pugillātiō* « transport des tablettes » ; *pugillārius* « fabricant de tablettes à écrire ».

Cf. l'élément radical du gr. πυγ- dans πύξ « avec le poing », πυγμάχος « pugiliste », πυγμή « poing, pugilat » ; v. *pungō*.

pulc(h)er, -c(h)ra, -c(h)rum (ancien *polc(h)er* d'après

Priscien ; cf. CIL I² 640, *Polc[er]* ; XI 6695, *Ap. Pulcri* ; I² 1211, *pulcrai* ; sur l'*h* de *pulcher*, cf. Cic., Or. 160, *quin ego ipse cum scirem ita maiores locutos esse, ut nusquam nisi in uocali aspiratione uterentur, loquebar sic ut « pulcros, Cetegos, triumpos, Cartaginem » dicerem : aliquando idque sero, conuicio aurium cum extorta mihi ueritas esset, usum loquendi populo concessi, scientiam mihi reseruaui* ; l'introduction de l'*h* a été favorisée par l'étymologie qui rapprochait *pulc(h)er* de gr. πολύχρους ; l'hypothèse d'une origine ou d'une influence étrusque reste sans preuve ; cf. W. Schulze, KZ 33, 386, et Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*⁵, p. 131) : a dû d'abord signifier « fort, puissant », aussi bien que « beau » à l'origine (cf., de même, *fortis* avec le sens de « beau » et la formation de *bellus*) ; ainsi Hor., Ep. 1, 16, 60, *pulchra Lauerna* « puissante Laverne », C. 4, 4, 5, *merses profundo, pulcrior euenit* (cf. l'Horace de Heinze, qui l'explique par *polleō* !). Dans la langue rustique s'emploie pour désigner un animal « corpulent, plein d'embonpoint » : *pulcher bos appellatur ad eximiam pinguitudinem perductus*, Fest. 274, 28 ; et dans la langue religieuse se dit d'un animal sans défaut réservé pour le sacrifice ; cf. Comment. in Lud. Saec. 1, 106. De là « beau » au sens physique et moral ; appliqué aux dieux, aux hommes, aux choses ; correspondant au gr. καλός qu'il traduit.

Dérivés et composés : *pulc(h)rē* ; *pulc(h)ritūdō* (classique et usuel) ; *pulc(h)ritās* (rare, Caecil.) ; *pulchellus* ; *pulchrālia, -ium* (Caton) ; *pulc(h)rēscō* (tardif) ; *perpulc(h)er*.

Bien que d'usage courant et constant durant toute la latinité, n'est pas demeuré dans les langues romanes, où il a été supplanté par le diminutif affectif *bellus* ou par *formōsus*, de sens plus concret (cf. *grandis* remplaçant *magnus*) ; v. Ernout, Philologica II, 80 sqq.

Sans étymologie. Les adjectifs signifiant « beau, joli » diffèrent d'une langue à l'autre.

pūlēium (*pulēgium* et *pulēius*, Gloss.), **-ī** n. : pouliot, plante aromatique, *p. martis* ; dictame (Dynamid.). Attesté depuis Cicéron. Les formes romanes remontent à *pūlējum*, M. L. 6815. Panroman, sauf roumain. Germanique : v. h. a. *polaia* « Polei ».

Dérivé : *pūlēiātus, -a, -um*.

Sans étymologie.

pūlex, -icis m. : puce, puceron. Ancien ; panroman. M. L. 6816.

Dérivés : *pūlicō, -ās* (Gloss.), ψυλλίζω, M. L. 6817 ; *pūlicārius* (*-ris*) : *-a* (*herba*), ψύλλιον ; *pūlicōsus* ; *pūlicīnus*.

Les langues offrent pour « puce » des mots semblables, non réductibles à un original commun : skr. *pluṣi*, arm. *lu*, v. sl. *blŭxa* et lit. *blusà*, v. angl. *fléah*, gr. ψύλλα ; v. MSL 22, 142 sqq., 239 sqq. Cf., pour le suffixe, *cīmex, culex*.

pullāria, -ae (*-rium?*) f. : sorte de tumeur des gencives (Mul. Chir.). Déformation de παρουλίς?

pullus, -ī m. : petit d'un animal (cf. *poulain, poutre*) ; spécialement « poulet » ; rejeton (d'une plante), cf. Cat., Agr. 51, *ab arbore abs terra pulli qui nascentur*. Dans la langue érotique : *puer, qui obscene ab aliquo amabatur, eius a quo amatus esset pullus dicebatur*, P. F. 285, 3 ; de là *pullārius*, « qui concerne les petits des animaux », « pullaire » ; et = gr. παιδεραστής (Gloss.), et *pullipremo* dans Ausone, Ep. 70, 8. D'abord terme de la langue rustique ; ancien (Plt., Enn.), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6828, *pŭllus, pŭlla*.

Dérivés et composés : *pullō, -ās* : pousser, germer (Calp.), M. L. 6818 ; *pullātiō*, M. L. 6818 b ; et *pullēscō* supposé par *repullēscō* (Col.) ; *pullicēnus* (*-cīnus*) : poulet, « poussin » (Lampr.), B. W. s. u., M. L. 6820 ; et britt. *pylgaint* de *pullicinium* « point du jour » (cf. *gallicinium*) ; *pullāstra* : poulette, it. *pollastra*, M. L. 6818 a ; *pullāmen* (Mul., Chir.), fr. « poulain », formation en *-men*, du type de *ferāmen* « gibier » (Capitulaire « de uillis », ch. 36 et 62), v. fr. *ferain*, prov. *feram*, et *uitulāmen* Poetae aeui Carol., éd. E. Dümmler, I 630) ; v. Niedermann, N. Jahrb. f. d. kl. Altertum 29 (1912), p. 313 sqq. ; M. L. 6817 a ; *pullīnus* : des petits animaux ; des poulains, *-ī dentēs* (Plin.), M. L. 6822 ; *-a* (*carō*) : viande de poulet (Apic.) ; *pullīnā(ti)cius* (Plin. Val.) ; *pulliter, -tra* : poulet, poulette (Varr., R. R. 3, 9, 9 ; rappelle *porcetra*). Sur la formation, v. Niedermann, Mnemosyne, 3ᵉ sér., 3 [1936], p. 270) ; M. L. 6825 et B. W. *poutre* ; *pullitiēs*, « couvée » (Varr., Col.) ; *pullulus, -ī* « petit », d'où *pullulō, -ās* « faire des petits, pulluler », M. L. 6827 ; *pullulāscō* et *repullulō* (Plin.), M. L. 7231. D'autres dérivés sont supposés par les langues romanes : cf. M. L. 6823, **pulliō* ; 6826, **pullius* ; 6821, **pullinācia* ; 6819, *pŭllĭcĕlla* (Lex Sal.). Cf. aussi le juxtaposé *pŭllī pēs*, M. L. 6824, « pourpier » (dit aussi « pied de poulet » en français populaire). En germanique de *pullārium* : m. b. all. *polre*.

Forme à gémination expressive, en face de got. *fula* « poulain ». Un rapport avec *puer* n'est pas exclu. Et, d'autre part, le grec a πῶλος « poulain ». L'*u* de arm. *ul* « chevreau » peut reposer sur *ō* ou sur *u*. V. aussi *pūsus, pusillus* ; et *pūtus*, *Pullus* pourrait s'expliquer par **put-slo*, cf. *quālus*.

pullus, -a, -um : brun foncé, noir ; cf. Varr., R. R. 3, 12, 5, *lepus superiore parte pulla, uentre albo* ; Col., 1 praef. 24, *nigra terra quam pullam uocant* (d'où le sens de *pullus* « (terre) meuble », en calabrais, M. L. 6829). De là *pullum* n. : vêtement noir ; en particulier « vêtement de pauvre », d'où le sens dérivé de *pullus* « vulgaire, pauvre ». Ancien, usuel, technique. M. L. 6830.

Dérivés : *pullātus* (opposé à *albātus*) : vêtu de noir ; *pullīgō* (Plin. 8, 191) ; *pulleiāceus* (Aug. ap. Suet., Aug. 87, 2) ; *pullulus*.

V. *palleō*.

pūllus : diminutif de *pūrus* dans Varr., Men. 462? Sens peu sûr ; v. Non. 368, 33 sqq.

pulmentum, -ī n. : ragoût, mets saucé ; d'où, familièrement, « nourriture ». Ancien (Plt.). Conservé dans quelques dialectes romans, cf. M. L. 6832, *pŭlmĕntum*, à côté d'un doublet, non attesté dans les textes, **pŭlmen*, M. L. 6831.

Dérivé : *pulmentāris, -rius*, d'où *pulmentārium* n. : pâtée pour engraisser la volaille ; ragoût, fricot.

De même ombr. *pelmner* « pulmentī ».

V. *pulpa* et *polenta?*

pulmō, -ōnis m. : 1° poumon ; 2° nom d'un animal marin, sans doute la méduse, *p. marinus* (Plin.) ; cf. gr. ἁλιπλεύμων. Ancien, usuel, classique. Panroman. M. L. 6833, *pŭlmo*.

Dérivés : *pulmōneus* : de la consistance du poumon, spongieux ; *pulmōnārius* : pulmonique ; *pulmōnāceus*, dans *-a rādīcula* « pulmonaire », plante ; *pulmunculus, -ī* m. : excroissance charnue (langue des vétérinaires).

On ne saurait déterminer s'il y a un rapport de parenté avec les mots de même sens : gr. πλεύμων et v. pruss. *plauti*, lit. *plaũčiai*, v. sl. *plušta*, ou emprunt au grec, avec métathèse. Formations aberrantes : pour cette partie du corps, les noms varient d'une langue à l'autre.

pulpa, -ae f. : maigre de la viande, chair ; *est caro sine pinguedine*, Isid., Or. 11, 1, 81 : pulpe (d'un fruit). Ancien (Cat.) ; panroman. M. L. 6834, *pŭlpa*.

Dérivés : *pulpōsus* : charnu, M. L. 6835 ; *pulpāmen, -mentum*, de même sens que *pulmentum* (v. ce mot). Pas d'étymologie sûre. Sans doute apparenté à *pulmentum* et peut-être à *puls?* V. *pollen*.

pulpitum, -ī n. (*pulpitus*, bas latin) : tréteau, estrade (surtout au pluriel) ; d'où « scène de théâtre, tribune, chaire ». Roman : fr. *pupitre*, etc. Irl. *púilpid* ; germanique : m. h. a. *pulpit* « Pult ».

Dérivé : *pulpitō, -ās* : planchéier. Ne semble pas attesté avant l'époque impériale. Mot technique, sans doute emprunté.

pulpō, -ās, -āre : crier (se dit du vautour, Carm. Philom. 27).

pulpus, -ī m. : forme tardive (Plin. Val. 5, 30) de *polypus*, gr. πολύπους, sans doute rapproché de *pulpa*.

puls, -tis (et *pultis, pultes*, tardif) f. : bouillie de farine ; pâtée ; purée. Ancien, classique, usuel. M. L. 6836, *pŭls*. Celtique : irl. *colt* ; germanique : v. h. a. *polz*.

Dérivés : *pultārius* m. : soupière, conservé en espagnol *puchero*, M. L. 6840 ; *pulticula* ; *Pultō*.

Composé hybride : *pultiphagus* (Plt., Mo. 828 ; cf. *Pultiphagōnidēs*, Plt., Poe. 54) ; on a aussi *pultificus* (*-m far*) (Aus.).

V. *pollen*. Un emprunt au gr. πόλτος n'est pas impossible par un intermédiaire étrusque. L'aspect du mot est singulier et la flexion sans autre exemple.

pulsō ; pulsus, -ūs ; pultō : v. *pellō*.

puluīnus, -ī m. : coussin, oreiller, traversin ; donné comme marque d'honneur aux personnages de marque. Désigne aussi tout objet ayant la forme d'un coussin : balustre d'un chapiteau imitant la forme bombée du traversin ; dos d'une baignoire ; levée de terre dans un champ ; parterre en dos d'âne. Ancien (Plt., Cat.), classique, usuel. Passé en germanique : v. h. a. *pfuliwī(n)*, v. angl. *pyle*.

Dérivés : *puluīnar, -āris* (*puluīnārium*, Gloss.), neutre substantivé d'un adjectif *puluīnāris* : oreiller, édredon. Désigne souvent un objet plus grand et plus riche que le *puluīnus* ; de là le sens de « lit d'apparat » dans les lectisternes ; *puluīllus* (diminutif), *-nulus, -nātus, -nēnsis*, tous de l'époque impériale. Étymologie indéterminée.

puluis, -eris (*puluer*, Gloss.) m. et f. : poussière, poudre. Spécialisé dans le sens de « poussière de l'arène ou du champ de course, de bataille » (cf. gr. κόνις) ; d'où le sens imagé « champ de bataille », puis « lutte, effort ». Ancien (Enn.), classique. Panroman. M. L. 6842, *pŭlvis* et *pŭlvus*, **pulus* (cf. *cinis, cinus*). Britt. *pylor*.

Puluis, ancien thème en *-u-*, a subi l'influence de *cinis*.

Dérivés : *puluerō, -ās* : couvrir de poussière, M. L. 6841 ; *puluerātiō* ; et, à basse époque, *puluerizō, -ās* (Vég.), hybride à suffixe grec, formé sur κονίζω ; *puluereus et impuluereus* (Gell. 5, 6, 21, formé sur ἀκόνιτος, ἀκονιτὶ νικᾶν comme me l'a signalé J. B. Hofmann) ; *puluerulentus* ; *puluerārius* (*uīcus*) ; *puluerāticum* (*-ca*) « pourboire, salaire » (latin impérial) ; *puluisculus* (*-culum*), M. L. 6843.

Cf. skr. *palāvaḥ*, lett. *pelus* (pl.) « bal'e du grain », v. pr. *pelwo*. V. *pollen*.

puluis : sorte de plante épineuse (Ps.-Rufin., Ios. ant. 9, 10)?

pūmella, -ae f. : boule de gui (Gl.). De *pōmum?* Cf. *pūmellus* « grenade » = *mālum pūnicum*. V. André, *Lex.*, s. u.

pūmex, -icis m. (les formes romanes supposent un doublet *pōmex*, cf. M. L. 6844, qu'on trouve dans les gloses), féminin dans Catulle 1, 2 : pierre ponce. Ancien (Plt.). Panroman, sauf roumain. V. h. a. *pūmiz*.

Dérivés : *pūmicō, -ās* : poncer (d'où *pūmica*, Grom.) ; *pūmicātor* : σμήκτης (Gloss.) ; *repūmicātiō* (Plin.) ; *pūmiceus* : de pierre ponce ; *pūmicōsus* : poreux (Plin., Vitr.).

Pour l'étymologie, v. *spūma* ; la ressemblance de la « pierre ponce » et de l'éponge est frappante et a été signalée dès l'antiquité. L'*ō* de *pōmex* ne peut être que l'adaptation d'un *oi* normalement conservé en osque (la pierre ponce se trouve près des volcans) ; forme dialectale tardivement latinisée. Mais peut-être mot indigène, comme *sulp(h)ur*, rapproché secondairement de *spūma*.

pūmiliō (gén. pl. *poumilionom* sur une ciste de Préneste, CIL I² 560), **-ōnis** c. : nain, naine. Forme accessoire, sans doute dialectale : *pōmiliō*. Depuis Lucrèce. On trouve à basse époque et dans les gloses un adjectif *pūmilus* ou *pūmilis* ; et *pūmilus* au sens de « nain » dans Stace et Suétone. Cf. le suivant.

Cf. gr. πυγμαῖος, Πυγμαλίων. *Pūmiliō* est la forme la plus ancienne ; *pūmilus* en a été tiré secondairement, les formes en *-ō, -ōnis* paraissant vulgaires.

pūmula, -ae f. : espèce de vigne (naine?) sur le territoire d'Amiterne (Plin. 14, 37). Sans doute à rattacher au précédent et au groupe de *pu-er, pusus, putus*, etc.

pungō, -is, pupugī (*pepugī* ; *-punxī* dans les compo-

sés), **punctum, -ere** : piquer, sens physique et moral. Ancien, classique, usuel. M. L. 6850.

Formes nominales, dérivés et composés : *pūgiō, -ōnis* m. : poignard, *dictus quod eo punctim pugnatur*, P. F. 265, 5 ; *pugiunculus* ; *punctum* : point, petit trou fait par une piqûre; point (de ponctuation), traduction de στιγμή. De là « partie d'un tout grosse comme un point » : *punctō temporis* = στιγμῇ καιροῦ, etc. Panroman, sauf roumain. M. L. 6847. Celtique : irl. *ponc* « punctum » ; britt. *pwyo, pwyth* ; v. angl. *pyncgan*.

punctus, -ūs m. (Plin.) : piqûre, point ; *punctiō* (langue médicale) : point ; d'où *punctiuncula* ; *punctūra* (Cels.), M. L. 6848 ; *punctulum* (Apul.) ; *punctillum* (Sol.) ; *punctōrium* : instrument pour piquer (tardif), M. L. 6846 ; *punctim* : avec la pointe, opposé à *caesim*. Cf. encore M. L. 6845, *pŭnctiāre* ; M. L. 6851, **pŭngĕllus* ; B. W. *poinçon*.

compungō (bas latin, parfait *compugī*) : piquer. Composé d'aspect déterminé. Très usité dans la langue de l'Église au sens moral (gr. κατανύσσω) pour désigner la souffrance du remords. De là *compunctus, compunctiō*.

expungō : piquer tout en travers ; effacer par des points (un nom), rayer ; en particulier « effacer le nom d'un débiteur », d'où « donner décharge ; décharger » ; *interpungō* : διακεντέω ; *interpunctiō* = διακέντησις ; *perpungō* (Cael. Aurel.), cf. M. L. 6424, *perpunctus* ; *repungō* (Cic., Fam. 1, 9, 19).

V. aussi *pugil*.

L'élément radical *pug-* pourrait appartenir au groupe des mots à *(s)p-* initial indiquant un choc (v. *pudet, pugnus*), comme *stig-* (v. *īnstīgāre*) au groupe de *(s)t-*. Sur **pinctiāre* « pincer », v. M. L. 6509 b et B. W. s. u.

pūnicus, pūniceus : v. *Poenus* ; *p. arbor* : grenadier = φοῖνιξ.

pūniō : v. *poena*.

puppa (*pūpa*), **-ae** f. : petite fille, poupée. Mot du langage enfantin. *Puppa* présente la même géminée que *acca, atta, pappa, puttus*. Les deux formes sont représentées dans les langues romanes, cf. M. L. 6852 et 6854 (all. dial. *poppe?*), ainsi que le diminutif *pūpula*, M. L. 6856. Sur *puppa, pūpa, pūpula* ont été formés les masculins *puppus, pūpus, pūpulus*, qui, du reste, sont rares et n'ont pas survécu. Sur *pūpula, -lus* est bâti un second diminutif *pūpilla, -lus* (avec *ū*, contrairement à *mamma, mamilla*, etc.) qui, dans la langue du droit, a pris le sens de « pupille, enfant mineur orphelin » ; de là *pūpillāris* « de pupille », *p. aetās, pecūnia* ; *pūpillātus, -ūs*. *Pūpula, pūpilla* désignent aussi la pupille de l'œil (cf. gr. κόρη), ou prunelle, ainsi nommée à cause de la petite image qu'on voit s'y refléter. Cf. M. L. 6853. Les gloses ont un verbe *pūpior*, παιδεύομαι CGL III 165, 21. Cf. aussi *Pūpius, Pūpiānus, Pūpinius*, etc.?

Puppa a dû avoir également dans le langage enfantin le sens de « sein » (cf. lett. *pups* « sein », *paupt* « gonfler »), qu'on retrouve dans les langues romanes ; cf. ital. *poppa*. De ce *puppa* est issu un dénominatif **pup-pāre* « téter », M. L. 6854, **pŭppa* 2. Cf. le double sens de *mamma*.

puppis, -is f. (acc. *puppim*, abl. *puppī* et *puppe*) : poupe d'un vaisseau. Ancien, classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6855.

Pas d'étymologie sûre. Le mot s'oppose à *prōra* (*prōris*) ; v. ce mot, qui est un emprunt.

pūpulō, -ās : crier (du paon). Onomatopée (Poet. Lat. Min. 1, 61, 26).

pūpus : v. *puppa*.

pūrgō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : purifier, nettoyer (sens physique et moral), purger ; *sē pūrgāre* « se disculper » ; et, à l'époque impériale, « excuser, justifier ». Ancien, classique, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6859.

Dérivés et composés : *pūrgāmen* (Ov. = κάθαρμα) ; *pūrgāmentum* ; *pūrgātiō* (= κάθαρσις), *-tor, -trīx, -tōrius* (cf. M. L. 6859 a) (irl. d'Église *purgóit, purgatoir*), *-tīuus, -tūra* ; *pūrgātīcius* (Not. Tir.) ; *pūrgitō, -ās* (Plt.) ; *purgābilis* (Plin.).

dē-, ex- (M. L. 3059), *per-, re-pūrgō*.

Pūrgō est issu de *pūrigō* (attesté encore dans le participe du composé plautinien *perpūrigātus*, cf. Mi. 177), dérivé de *pūrus* ; cf. *lēuigō, iūrgō, lītigō*. L'étymologie de Thurneysen qui dérive le verbe de **pūr-* « feu », et *ag-*, d'après *fūmigō*, est invraisemblable.

purpura, -ae f. : pourpre. Désigne à la fois le coquillage (*murex*), la teinture qu'on en tire et l'étoffe ou le vêtement teint de cette couleur. Symbolise dans ce sens le pouvoir, et en particulier le pouvoir suprême : *purpuram sūmere*.

Emprunt ancien et oral au gr. πορφύρα, traité comme un mot purement latin, d'où l'adaptation du redoublement : cf. *furfur, curculiō*, etc. ; a fourni de nombreux dérivés : *purpureus* (= πορφύρεος, cf. *pūniceus*) ; *purpurātus* (d'où *purpurō*) ; *purpuraster* (Galen.) ; *purpurārius* ; *purpuriō* = πορφυρίων ; *purpurissum* (φῦκος) = τὸ πορφύριζον ; *purpurissa*, épithète de Vénus ; *purpurissātus*, etc. Panroman, sauf roumain. M. L. 6862. Celtique : irl. *corcur, purpur* ; britt. *porphor*. Germanique : got. *páurpaúra, páurpurōn* : « colorer de pourpre » ; v. angl. *purpure*, v. h. a. *purpura*. Les gloses ont aussi *purpurilla*, peut-être déformation par étymologie populaire de *turturilla* et qui est expliqué par *locus in castris extra uallum in quo scorta prostant ; nam apud ueteres, matronae stola, libertinae toga, prostitutae purpurea ueste utebantur*. — *Purpurilla* est conservé dans le dialecte vénitien, M. L. 6863.

pūrus, -a, -um : pur, sans tache, sans souillure ; et « pur de » ; par suite « net, sans mélange », « exempt de ». L'adjectif appartient surtout à la langue religieuse ; cf. plus bas l'emploi et le sens de *pūrāre* et *pūrimēnstriō*. Correspond exactement à gr. καθαρός Ancien, panroman (sauf roumain). M. L. 6864. Celtique : irl. *cirpúr* ; britt. *pur*.

Dérivés : *pūrō, -ās, -āre* (= καθαίρω), supplanté à l'époque historique par *pūrgō, pūrificō*, mais conservé dans une glose de Festus, 254, 9, *prophetas in Adrasto Iulius nominat antistites fanorum, oraculorumque interpretes* (2) : « *cum capita uiridi lauro uelare inperant prophetae, sancta ita caste qui purant sacra* », et qui est attesté par le témoignage des langues romanes, M. L. 6857 et 2576 a, *dēpūrāre* ; cf. aussi *impūrātus*, populaire, employé comme terme d'injure par Plaute et Térence et repris par Apulée ; *pūrē* (superlatif archaïque *pūrimē* dans Fest., P. F. 301, 7, *purime tetinero : purissime tenuero*), conservé en roman avec le sens de « seulement », M. L. 6858 ; *pūriter* ; *pūritās* (rare et tardif d'après καθαρότης), M. L. 6860 ; *pūrēfaciō* (Non.) ; *pūrificus* ; *pūrificō, -ficātiō, -ficātōrius* (époque impériale) ; *impūrus* ; *impūritia, -tās* ; *pūrimēnstriō* : *p. esse dicuntur qui sacrorum causa toto mense in caerimoniis sunt, i. e. puri sint certis rebus carendo*, Fest. 298, 13. Sur *pŭtus* et *nepus*, v. ces mots.

Lat. *pūrus* appartient à la racine dissyllabique de skr. *pavitár-* « celui qui purifie », *pavítram* « instrument de purification », *pūtáḥ* « purifié », *punā́ti* « il purifie ». C'est un terme de la langue religieuse qui, comme nombre d'autres de même genre, s'est perdu ailleurs. Le mot celtique, irl. *úr*, gall. *ir* « vert, frais », que l'on a rapproché, est pareil pour la forme à *pūrus* ; le sens serait explicable à la rigueur ; de même, en germanique, v. h. a. *fowen* « cribler ». Cf. peut-être *nepus* ; mais le rapprochement de *pŭtus* fait difficulté ; v. *putō*.

Le rapport entre *pūrāre* et *pūrgāre* rappelle celui qui existe entre *iūrō* et *iurgāre* ; mais, dans ce dernier couple, les sens ont divergé.

pūs, pūris n. (pl. *pūra* dans Plin.) : pus. S'emploie aussi comme terme d'injure (Lucil., Hor.). M. L. 6865.

Dérivés : *pūrulentus* (déjà dans Cat.) ; *pūrulentia* (tardif) ; *pūrulentātiō, pūritās* (Cael. Aur.) ; **pūrōnius*, M. L. 6861. Un dénominatif *-pūrō* figure dans *suppūrō* (déjà dans Caton, Agr. 157, 3, (*cancer*) *fistulosus subtus suppurat sub carne*), dont dérivent *suppūrātiō, -tōrius*. De *suppūrō* a été extrait tardivement le simple *pūrō* (Marc. Empir.), et les gloses ont aussi *dēpūrō*.

Thème en *-s-* **puwos*, comme gr. πύος « pus » chez Hippocrate, à côté de πύον, πῦον Cf. skr. *pū́yati* = av. *puyeiti* « il pourrit », gr. πύθω « je fais pourrir » (présent dérivé d'un ancien présent athématique non attesté) ; arm. *hu* « sang purulent » ; lit. *púliai* « pus » et *puvėsiai* « pourriture », *pū́viu, pū́ti* « pourrir » ; v. h. a. *fūl* « pourri ». — Lat. *pūteō* rappelle skr. *pū́tiḥ* « pourri » ; noter la brève de *pŭter*.

pūsitō, -ās : crier (de l'étourneau), P. L. M. V 61, 17. V. le suivant.

pustula, -ae (*pussula, pūsula* ; cf. P. F. 88, 25) f. : 1° bouton ; 2° bulle. Terme technique. M. L. 6867.

Dérivés : *pustulō, -ās* ; *pustulātus* et *pūsulātus* dans *argentum pūsulātum* « argent purifié » (qui a fait des bulles en cuisant) ; cf. Benveniste, Rev. Phil., 1953, p. 122, n. 4 ; *pustulōsus* et *pūsulōsus* ; *pustulēscō, -is* ; *pustulātiō* ; *pustulāgō* = βήχιον, tussilage. Le diminutif *pustella*, qui est dans les gloses, est conservé en roman. M. L. 6866.

D'une racine expressive **p(h)u̯-* élargie par *-s-* dans *pustula* et dans r. *pyxát'* « souffler fort », etc., et par *-t-* dans skr. *phut-karóti* « il souffle » (il fait *phut*), lit. *pučù, pūsti* « souffler » (à côté de *puntù*), gr. φῦσα (de *φῦτια) « soufflet » ; le *k'* de arm. *p'uk'* « souffle » est d'origine obscure. Cf. aussi *pūsitō*.

pūsus, -ī m. ; **pūsa, -ae** f. : garçon, fille (Pompon. ap. Varr., L. L. 7, 28).

Dérivés : *pūsiō, -ōnis* m. : garçonnet ; *pūsiola* (Prud.) ; *pŭsillus* (avec *ŭ* ; cf., toutefois, Hor., Sat. 2, 3, 216, *Pūsillam*, nom propre) : de toute petite taille, petit, faible et n. *pusillum* : un petit peu ; *pusillātus* « breuī[s] statūrā », CGL II 590, 41 ; d'où, à basse époque, *pusillitās* (langue de l'Église), *pusillanimis* (Vulg., langue de l'Église), glosé ὀλίγωρος ; *pusillanimitās* = ὀλιγο-, μικρο-ψυχία ; *pusillulus* ; *perpusillus* ; *pusin(n)a, Pusinnus* (tardifs). Usités de tout temps, mais appartiennent surtout au vocabulaire familier (sauf dans la langue de l'Église).

Pūsus doit représenter un ancien **pūssus* (de **put-so-s* ou **put- to-s?*) ; la brève de *pŭsillus* rappelle l'alternance *mamma/ mamilla, quālus/quăsillus*. Cf. *putus* ; et *puer, pullus* ; *pisinnus*.

put(t)a : v. *putus* 2.

pūteō, -ēs, -ēre (**pūtīre*, v. fr. *puir*, etc.) : être pourri, gâté, corrompu ; puer. Ancien, usuel.

Formes nominales et dérivés : *pūtor*, M. L. 6883, irl. *pudar* ; *pūtidus*, souvent employé comme terme d'injure ou de blâme ; se dit du style, cf. le fr. familier *puant*, M. L. 6878, britt. *pwt* ; *pūtidulus* ; *pūtidiusculus* (Cic., Fam. 7, 5, 3) ; *pūtēscō, -is* : se gâter, se corrompre (déjà dans Cat., Agr. 3, 4), M. L. 6876 ; *ex-, re-pūtēscō*. Cf. aussi M. L. 6880, **pūtium*, et 6879, **pūtīnāsius* ; 6888, *pūtulentus*.

Avec *ŭ* : *pŭter* (*-tris*), *-tris, -tre* : pourri, qui se décompose ou se désagrège, M. L. 6875 ; irl. *pudar*, britt. *pwdr*.

De là : *putreō* et *putrēscō*, M. L. 6885 ; *imputrēscō* (Col.), M. L. 4326 ; *putror* (Arn.) ; *putridus*, M. L. 6887, et *putridulus* (Amm.) ; *putribilis* (Paul. Nol., Aug.) ; *putrēdō, -inis* (bas latin) et *putrāmen* (Cypr.) ; *putrilāgō* (Non.) ; *putruōsus* (Cael. Aur.) ; *putrefaciō, -fīō, -factiō* ; *imputrēscō*, M. L. 4326 ; *imputribilis* (langue de l'Église = ἄσηπτος) ; *imputribiliter* ; *putrīmordāx* (Boèce).

Cf. encore M. L. 6884, **pŭtōrius* ; 6886, **pŭtrĭcāre*.

V. *pūs*.

puteus, -ī m. (*-teum* n., Inscr. ; *putea*, n. pl., Varr. ap. Non. 217, 1) : puits. Ancien, usuel, classique. Panroman. M. L. 6877. Celtique : irl. *cuithe, putte* ; britt. *pydew*. Germanique : v. h. a. *pfuzzi*, etc. Sur britt. *putte* « cunnus », v. J. Loth, s. u.

Dérivés : *puteālis* : de puits, *p. aqua*, M. L. 6872 ; *puteal* n. (*puteāle*) : margelle de puits ; et spécialement, à Rome, margelle dont on entourait certains lieux frappés par la foudre : *p. Libōnis* ; *puteānus* (Col., Plin.) ; *puteārius* m. : puisatier, M. L. 6873. Un dénominatif composé **sŭbpŭteāre* est supposé par certaines formes romanes, M. L. 8388. A *puteus* Varron rattache le nom de la ville *Puteolī* (M. L. 6874) et *puticulī* (*-lae*), nom d'un lieu de sépulture sur l'Esquilin, mais propose également de les faire dériver de *pūteō* (malgré la différence de quantité), L. L. 5, 26 : « *a puteis oppidum ut Puteoli, quod incircum eum locum aquae frigidae et caldae multae, nisi a putore potius, quod putidus odoribus saepe ex sulphure et alumine. Extra oppida a puteis puticuli, quod ibi in puteis obruebantur homines, nisi potius, ut Aelius scribit,*

puticulae quod putescebant ibi cadauera proiecta, qui locus publicus extra Exquilias. Itaque eum Afranius putilucos in Togata appellat, quod inde suscipiunt per puteos lumen ». Cf. P. F. 241, 1.

Puteus a la même finale que *balteus, calceus, pluteus,* ce qui laisse supposer une origine étrusque. Sur étrusque *puteal,* v. Sigwart, Glotta, 8, 159. Dans rapport avec *putāre* ou *pauīre.*

putō : v. le suivant.

1. pŭtus, -a, -um (sur la quantité de l'*u,* v. Aulu-Gelle 7, 5, 5 ; Alfenus prononçait *pūtus* d'après *pūrus,* mais la brève est attestée par le mètre dans Plt., Ps. 1200 ; cf. Lindsay, *Early lat. verse,* p. 103 et 213) : ancien adjectif presque uniquement employé dans la locution asyndétique *pūrus pŭtus,* qui s'applique surtout à l'argent : *argentum pūrum pŭtum* « argent pur [et] sans mélange ». Ancien, mais rare et de couleur archaïque ; cf. P. F. 23, 10 ; 241, 4, qui attribue le mot aux *antīquī* De *pŭtus* Varron, L. L. 6, 63, fait dériver le dénominatif :

2. putō, -ās, -āuī, -ātum, -āre, dont le sens général serait « nettoyer, purifier », cf. Varr., R. R. 2, 2, 18, *uellus lauare ac putare,* et qui se serait spécialisé dans des acceptions techniques :

1° « émonder, élaguer les arbres », sens qui s'est maintenu jusque dans les langues romanes, cf. M. L. 6869, *pŭtāre,* et en germanique dans les mots *poten* (all. dial.), *possen* (franc.) ; cf. aussi bret. *embouda* « greffer, enter », de *imputāre* (avec influence de ἔμφυτον?) ; v. B. W. sous *enter.*

2° « apurer un compte », *ratiōnem putāre* ; cf. Varr., l. l. : *putare... purum facere ; ideo antiqui purum putum appellarunt ; ideo putator quod arbores puras facit ; ideo ratio putari dicitur, in qua summa fit pura : sic is sermo in quo pure disponuntur uerba, ne sit confusus atque ut diluceat, dicitur disputare* ; et Gell. 7, 5, 6 sqq., etc. De ce second sens serait dérivé celui de « compter, calculer, estimer » et, d'une manière plus générale, « juger, penser », peut-être d'après λογίζομαι ; cf. *aestimō, dūcō,* qui présentent des développements analogues. — *Putāre* et son composé *computāre* sont les verbes qui correspondent à *ratiō,* le verbe *reor* étant rapidement sorti de l'usage.

Ce double sens de « élaguer » et de « calculer, penser » se retrouverait dans les dérivés et composés de *putāre* ; cf., par exemple, *putāmen, amputō,* en face de *putātīuus, disputō, imputō.* Ainsi se seraient constituées deux séries qui sémantiquement n'ont rien de commun entre elles :

1° *Puta, -ae* f. : déesse qui présidait à l'émondage (Arn. 4, 7) ; *putāmen* (usité surtout au pluriel) : branches élaguées d'un arbre ; puis « épluchures, écales d'un fruit », etc. Mot technique en *-men* de la langue rustique ; *putātiō* : élagage, émondage. Sens classique ; le sens de « estimation » n'apparaît que tardivement ; *putātor* : élagueur (Varr., Plin., Col., Ov.), M. L. 6869 a, 6870 ; *putātōrius* : *-a falx,* d'où *putātōria,* substantivé et conservé dans les langues romanes, M. L. 6871 ; **putō, -ōnis,* M. L. 6882 ; *imputātus* : non taillé ; *amputō* : tailler tout autour, rogner ; d'où « couper, mutiler » (sens propre et figuré) ; *amputātiō* ; *dēputō* : tailler de haut en bas ; *exputō* : enlever en taillant, élaguer ; *imputō* : enter, M. L. 4325 ; cf. aussi M. L. 4300, **impeltāre* ; *interputō* : faire des éclaircies, émonder ; *supputō* : tailler par-dessous, M. L. 8387 b.

2° *putātīuus* : putatif (langue de l'Église) ; *putātiō* : compte, estimation (Macr., Dig.) ; *computō* (composé d'aspect déterminé) : compter, cf. Plt., Mi. 204, *dextera digitis rationem computat* ; mettre en compte. A remplacé dans ce sens *putāre,* spécialisé dans le sens de « penser », et est passé dans les langues romanes, ainsi que le bas latin *computus, -ī* (postverbal de *computō,* comme *pugna* de *pugnō*), qui, au sens de « compte », s'est substitué à *ratiō,* M. L. 2108, 2109 ; *computātiō* (irl. *compóitecht*), *-tor* ; *dēputō* : compter, estimer (anté- et postclassique) ; *disputō* : examiner contradictoirement ou dans tous ses articles un compte (Plt., Au. 529) ; dans la langue de la rhétorique et de la dialectique, « exposer les arguments d'une cause ; discuter de » (trad. διαλογίζομαι, cf. *disserere*) ; *disputātiō* (= διαλογισμός, Cic., Cés., Quint.), *-tor* ; *disputātrīx,* employé par Quint. 12, 2, 13, pour traduire ἡ διαλεκτική (sc. τέχνη) ; *disputābilis,* etc. ; *exputō* : examiner sous toutes les faces ; comprendre (rare, mais d'époque classique, cf. ἐκλογίζομαι) ; *imputō* : mettre en compte ; imputer, attribuer (usuel et classique ; sur les différents sens, v. Ingrid Odelstierna, *De ui... gerundii..., accedunt de uerbo imputandi adnotationes,* p. 67 sqq. ; mais les dérivés *imputātiō, -tor, -tīuus* sont de basse époque), M. L. 4324 ; B. W. *enter* ; et germanique : v. h. a. *impfitōn,* etc. ; *reputō* : faire etre faire les comptes, calculer ; d'où « réfléchir, examiner » (classique, mais non dans César), M. L. 7232 ; *reputātiō* (époque impériale) ; *perputō* (Plt., Cist. 155) ; *supputō* (= ὑπολογίζομαι) : compter, supputer (époque impériale, comme les dérivés *supputārius, -tātiō, -tor*). Cf. aussi *apputāre* (Not. Tir.), M. L. 559 a.

L'impér. *puta, ut puta* s'est employé comme adverbe à basse époque, au sens de « par exemple, comme » ; v. Blaise, s. u.

Il se peut, toutefois, que l'on ait affaire à deux racines originairement distinctes, l'une signifiant « couper », l'autre signifiant « purifier, épurer », et que les étymologistes auraient essayé de confondre sous un sens fondamental unique.

Ni l'*u* bref de *putus* en regard de l'*ū* de skr. *pūtáḥ* « purifié », normal dans une racine dissyllabique, ni le sens de « bien élagué » qui ressort de *putāre* ne permettent, semble-t-il, de rapprocher *pūrus* (cf. toutefois *pūter* en face de skr. *pūtiḥ*). En revanche, on peut rapprocher lit. *piáuti* « couper », *piúklas* « scie », v. pruss. *piuclan,* traduit par *Sichel,* Voc.

puttus (*pūtus*) m. ; **put(t)a** f. (*p.* : *meretrīx,* Greg. Tur., Vit. patr. 19, 3) : petit garçon, enfant. Synonyme familier de *puer* ; traduit par μικρός dans les Gloses, CGL II 165, 43 et 45.

Diminutif *pūtillus* dans Plt., As. 964 (septen. iamb.), *hirundinem, monerulam, passerculum pūtillum.* Pour la brève, cf. *mamilla, ofella, quasillus.* L'abrégé de Festus, p. 241, 8, attribue à Plaute un adjectif *putitius* (l. *puticius*?) mais, dans le passage correspondant des Bacchides, v. 123, les manuscrits de Plaute ont *poticiō,* dont la quantité de la voyelle initiale est incertaine et le sens obscur. Sur *pūtus,* conjecture de Scaliger dans le Catalepton, 7, 2, v. Ernout, Rev. Phil., 1955, p. 52.

Les formes romanes remontent à *pūttus, pūtta, puttāna* : ital. *putto, putta, puttana,* fr. *pute, putain,* M. L. 6890 (cf., toutefois, B. W., qui rapprochent *putain* de *pūteō*) ; le roumain *puchĭos* suppose **pūtulus,* M. L. 6889.

Le nom propre *Pōtōnius,* cité par Varr., L. L. 7, 28, dans le pentamètre *Fili Potoni, sesquisenex puerum,* semble être sans rapport avec le groupe et d'origine étrusque ; v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.,* 216.

Cf. *puer, pullus.*

puuiō : v. *pauiō.*

pyramis, -idis f. : gr. πυραμίς. Latinisé en *pyramida, -ae* (Claud. Mamert., Boèce).

pytissō, -ās : ἅ. λ. de Térence, Hau. 457, de πυτίζω « cracher (le vin après l'avoir goûté) » (Etym. Magn., non attesté dans les textes). V. *spuō.*

pyxis, -idis (*puxis, buxis,* manuscrits de Juv. 13, 25) f. : boîte, cassette. Emprunt au gr. πυξίς, déjà dans Cicéron.

Dérivés : *pyxidicula* (Celse) ; *pyxidātus, -a, -um* (Plin.). Les dérivés romans et germaniques ont subi l'influence de *buxus* : v. ce mot. Irl. *piosa.*

Q

quă : nominatif singulier féminin ou nominatif-accusatif pluriel de *quis* indéfini. Emprunté au thème du relatif **quo-*, a remplacé *quis* et *quia*.

quā : ablatif féminin du pronom relatif. Spécialisé comme adverbe de lieu au sens de « par où » (relatif ou interrogatif indéfini), sc. *quā* [*uiā*, *parte*]. A aussi le sens de « par quelque moyen, de quelque manière » (indéfini ; d'où *quā... quā*, e. g. Plt., Mi. 1113, « aussi bien... que »). Ancien (Lex XII Tabul. 7, 7), usuel. Figure dans *quāpropter*, *quātenus*.

quadr- : v. *quattuor*.

quadrīgae : v. *quattuor* et **ieug-/iug-*.

quadrīmus : v. *quattuor* et *hiems*.

quaerō (*quairō*, épitaphe d'un Scipion, CIL I^2 11), **-is, quaesīuī** (*-iī*), **quaesītum** et **quaestum, -ere**. *Quaerō* représente un ancien **quaisō* ; cf. *quaesō*, désidératif (issu de **quais-sō*), avec lequel les auteurs archaïques le confondent parfois ; cf. Plt., Ba. 178 ; Enn., A. 145 ; Trag. 129, *liberorum sibi quaesendum gratia*. Le parfait *quaesīuī* fait difficulté ; on attendrait **quaessī* > **quaesī*, comme on a de *ūrō*, *ussī* (le parfait *quaesī* qu'on a dans une inscription en vers, CIL V 6842, est trop tardif et trop isolé pour qu'on puisse en faire état ; et ce doit être une contraction de *quaesīuī*, comme *audi*, qu'on lit CIL III 31 [environ 71 après J.-C.], ou une formation analogique d'après le type *haereō*, *haesī*). A ce **quae(s)ī* correspond *quaestum*, comme à *ussī*, *ustum*. *Quaesīuī* est le parfait du désidératif ; cf. *capessīuī*, *lacessīuī*, de *capessō*, *lacessō* ; une formation analogue est dans un verbe de sens voisin *petō* : *petīuī*. A *quaesīuī* correspond *quaesītum*, qui est d'un emploi général dans les composés de *quaerō* : *acquīsītum*, *anquīsītum*, *conquīsītum*, *exquīsītum*, *inquīsītum*, *perquīsītum*, *requīsītum*. Sur *quaesītum* et *quaestum* se sont formés des doublets parallèles, dont certains se sont différenciés par le sens ; cf. *quaestor* et *quaesītor*.

Quaerō signifie, comme gr. ζητέω, « chercher, rechercher », « faire une recherche ou une enquête, s'informer (*q. ab aliquō*) », puis « chercher à » (*q. ut* ou l'infinitif), « demander », « chercher à se procurer », et quelquefois même « gagner, obtenir » (cf. les composés qui expriment l'aspect « déterminé » *acquīrere*, *conquīrere*). Cette dérivation de sens se retrouve dans *quaestus*, *-ūs* m., spécialisé dans le sens de « façon de rechercher l'argent », d'où « métier » (*quaestus meretrīcius*, *quaestum facere*) et « gain » (souvent joint à *lucrum*, e. g. Cic., Tu. 5, 3, 9 ; Verr. 2, 3, 44, 106 ; opposé à *sumptus*) ; de là : *quaestuārius* « mercenaire, qui se vend » (Tert.), *quaestuōsus* « avantageux, profitable ; qui recherche ou qui fait des profits ». — *Quaerere*, attesté de tout temps, est panroman (M. L. 6923), mais a été remplacé partiellement par *circāre*, fr. *chercher* ; v. B. W. s. u. Cf. aussi **quaerimōnia*, M. L. 6924 ; **quaesticāre*, 6925.

Quaestiō « recherche » a pris dans la langue juridique le sens de « enquête, interrogatoire », « chambre d'enquête » (*q. perpetua*, etc.), et spécialement « enquête avec torture, question » (d'où, dans la langue de l'Église, *quaestiōnō* « mettre à la question », *quaestiōnārius* « tortionnaire ») ; dans la langue philosophique, le sens de « question, question de savoir si, discussion » (= gr. ζήτησις, ζήτημα), cf. Cic., N. D. 1, 1, 1 ; Top. 15, 60 ; 21, 79 ; Inu. 1, 13, 18. De là en celtique : irl. *ceist*, britt. *ceist-*.

Dérivés : *quaestiuncula* et, tardif, *quaestiōnāliter*.

Le nom d'agent *quaestor*, usité surtout au pluriel, s'est appliqué d'abord à des magistrats chargés des enquêtes criminelles, *quaestōrēs parricīdiī* (cf. Dig. 1, 2, 2, § 23 ; Fest. 310, 25). Puis ils furent ensuite attachés à la gérance des comptes du trésor et se spécialisèrent dans ces fonctions financières (comme le ζητητής grec) ; cf., pour le changement de sens, *praetor*. De là : *quaestūra*, *quaestōrius*, *quaestōrīcius* ; **quaestōrissa* f. « femme du préfet de la ville » (bas latin). Sont empruntés au latin : osq. kvaísstur, kvaízstur, ombr. kvestur. Sur kvestur l'ombrien a bâti un dérivé kvestretie « quaestūrā », avec le même suffixe *-itiē-* que dans uhtretie « auctūrā » de uhtur « auctor ».

Quaesītor a désigné le « juge d'instruction » ; et, dans la langue philosophique de basse époque, il a traduit le gr. σκεπτικός.

A côté de *quaestus*, *quaestiō*, on trouve aussi, à l'époque impériale, *quaesītus*, *quaesītiō*.

De *quaerō* existent un désidératif *quaesō* (graphie *quaesso*, CIL X 2311) : « chercher à obtenir », encore usité dans l'ancienne formule de Caton, Agr. 141, 2 : *Mars pater te precor quaesoque uti sies uolens propitius*, et qui est demeuré comme formule de politesse, *quaesō*, employée en incise avec le sens de « s'il te plaît, je te prie » ; et un itératif *quaeritō* « chercher sans cesse » (pour la forme, cf. *agō/agitō*), usité surtout dans la langue des comiques, d'où *requīritō* (Plt., Mo. 1003).

Composés : *acquīrō* et **acquaerō* : rechercher ou se procurer en outre, acquérir ; *acquīsītiō* (tardif) ; **acquīsitō*, *-ās*, M. L. 111 a ; *anquīrō* (sans doute **am-quīrō*, glosé par *circumquīrere* par P. F. 20, 16), doublet de *inquīrere* ; assez employé par Cicéron, mais rare à l'époque impériale (dernier exemple dans Justin) ; *conquīrō* (*conquaerō*) : rechercher, recruter ; réquisitionner (cf. *conquīsītor* : *-es dicuntur militum scriptores*, GLK V 658, 36) ; et aussi « rechercher ensemble, discuter » = συζητεῖν ; cf. συζήτησις, Cic., Fam. 16, 21, 4, M. L. 2154 ; *disquīrō* : chercher de tous côtés, M. L. 2683 ; *exquīrō* : rechercher avec soin ; enquêter ; d'où *exquīsītus* « recherché, raffiné, élégant » ; *inquīrō* : faire une enquête, M. L. 4451 ; *inquīsītiō* ; *inquīsītor* ; *inquīsītus* : non recherché (Plt. = ἀζήτητος) ; *perquīrō* : rechercher tout à travers, de tous côtés, M. L. 6424 a ; *requīrō* : rechercher, M. L. 7235, 9706 (les formes romanes remontent à *requaerere*).

Pas d'étymologie connue, comme pour la plupart des mots à diphtongue *ae* (v. *haereō*).

quālis, -e : adjectif et pronom relatif et interrogatif « quel, de quelle sorte ou de quelle nature ». S'emploie en corrélation avec *tālis* « tel », ou absolument avec le sens de « de la nature que » dans des phrases relatives, ou de « de quelle nature » dans des phrases exclamatives ou interrogatives. Correspond pour le sens au gr. ποῖος ; de là *quālitās*, terme créé par Cicéron pour traduire ποιότης, cf. Acad. 1, 6, 24, *qualitates igitur appellaui quas ποιότητας Graeci uocant : quod ipsum apud Graecos non est uulgi uerbum, sed philosophorum*, et, plus tard, *quālitātīuus* = ποιώδης (Cassiod.). Adverbe : *quāliter* (époque impériale). — Ancien (Enn.), usuel. Tend à se confondre à basse époque avec *quī*, *quis* ; e. g. Vitae patr. 3, 178, *quale uas est ex utrisque mundius?* Conservé dans les langues romanes, auquel il a fourni un pronom relatif et interrogatif. M. L. 6927 ; B. W. s. u. De *quālitās* : irl. *cailidecht*.

De là : *quāliscumque* « quel qu'il soit ; quelconque » ; *quālis quālis* : de quelque nature que (Dig.), et *quāliter quāliter* ; *quālislibet* (bas latin) ; *quālisnam* (Apul.).

Pour la formation, cf. gr. πηλίκος (dor. πᾱλίκος) « de quel âge, combien grand », lit. *kõl*, *kõliai* « combien longtemps ». Suffixe *-li-*, mais après autre radical dans v. sl. *kolikŭ* « quantus ». Les formations comportant *-ā-* tiennent une grande place en latin ; cf. *-ārius*, etc.

V. *tālis* et *quis*.

quālum (*quālus*, *quall-* m.), **-ī** n. : panier d'osier tressé ; sorte de filtre en osier, etc. Ancien (Caton), technique. Joint à *cōlum* par Vg., G. 2, 241 : *tu spisso uimine qualos | colaque prelorum fumosis deripe tectis*. A *quālum* correspond le diminutif *quasillus*, *quasillum* « petit panier ; corbeille à laine », demeuré en campidanien. M. L. 6938.

Dérivés : *quasillārius*, κοφινοποιός (Gloss.) ; *quasillāria* : esclave filandière.

L'*s* simple de *quasillum* ne s'explique que si l'on suppose, avec W. Schulze, *Lat. Eigenn.* 462, que *quālum* repose sur **quas-slom* et *quasillum* sur **quassillum* (cf. *mamma*, *mamilla*). On rapproche v. sl. *koši* « κόφινος ». Mot technique auquel il serait risqué de chercher une origine indo-européenne, et sans doute emprunté comme *asinus*, *casa*, *rosa*, etc. (v. Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*^{5}, § 128 c, p. 141).

quam (forme renforcée *quamde*, *quande* chez les *antīquī*, Liv. Andr., et Enn., A. 97, 136 ; Lucr. 1, 641 et P. F. 313, 14 ; cf. ombr. pane dans *postertio pane*, VII a 46 ; pustertiu pane, I b 40 « post tertium quam ») : particule tirée du thème du relatif-interrogatif, signifiant « que, combien ». Peut avoir une valeur exclamative ou interrogative que n'a jamais *quom*. Corrélatif de tam, marquant l'égalité (cf. *tamquam*), *quam* s'est ensuite employé après le comparatif de supériorité : *maior quam*, *prior quam* (d'où *priusquam* et *postquam*, *antequam* ; mais *simul ac*, *atque*), emploi dans lequel il a éliminé l'ablatif et a remplacé *ac* ou *atque* après les mots marquant l'égalité, la ressemblance ou la différence : *īdem*, *similis*, *alius*, etc. Se place près d'un verbe, d'un adverbe ou d'un adjectif pour le renforcer ; cf. *nimis quam*, *ualdē quam*, *mīrē quam*, *sānē quam*, *quamplūrēs*, *-plūrimī*, *quamprīmum*, *quam maximē*. Pour la forme, cf. aussi *nam*. Usité de tout temps. M. L. 6928.

L'osque a *mais... pan...* « magis... quam » et *pruter pan* « priusquam » ; ce *pan* repose sur **pande*, comme on le voit par ombr. *pane* « quam » ; pour la forme, cf. v. lat. *quande* et ombr. pune, *pone* de **quonde*. Le correspondant de lat. *quam* est dans ombr. *pre-pa* « priusquam » ; cf. pél. *pam*. Hors de l'italique, on ne peut rapprocher que arm. *k'an*, qui répond pour le sens à lat. *quam*.

V. *quis*.

quamdiū (*-diūs*, Inscr. ; v. Thes. V 1561, 72 sqq.) : [depuis] combien de temps ; et secondairement « aussi longtemps que, jusqu'à ce que ». A pour corrélatif *tamdiū*. Ancien, classique. Conservé en provençal. M. L. 6929.

Dérivé : *quamdiūcumque* (Aug.).

quamlibet (*-lu-*) : autant qu'il plaît ; à loisir. V. *libet*.

quamquam (*quan-*), forme redoublée, à valeur indéfinie, de *quam* (cf. *quisquis*) : « de toute manière, pourtant » ; et « quoique, combien que » (généralement suivi de l'indicatif, comme *quisquis* ; quelques exemples de subjonctif dus sans doute à l'influence de *quamuīs*). A pour correspondant *tamen*, comme *tam* est le corrélatif de *quam*. Ancien, usuel, classique (mais non dans César) ; le redoublement expressif indique une origine « populaire » ; v. Axelson, *Unpoet. Wörter*, p. 124 n. Non roman.

quamuīs : adverbe et conjonction marquant la concession : « autant que tu veux ; quelque... que ». Dès l'époque classique, apparaît avec une simple valeur concessive, « quoique, bien que », etc. ; cf. Cic., Verr. 2, 5, 168, *quamuis ciuis Romanus esset, in crucem tolleretur*. Au contraire de *quamquam*, est généralement accompagné d'un subjonctif. L'époque archaïque connaît encore *quamuīs* avec valeur adverbiale, e. g. Plt., Mer. 687, *quamuis insipiens poterat persentiscere* ; de même, *quamuīs* peut être joint à *licet* ; et même on trouve, au lieu de *uīs*, d'autres formes de la conjugaison de *uolō* : *quam uolēs*, *quam uelīs*, *quam uoltis*, etc. Le subjonctif ne « dépend » pas de *quamuīs* ; il est amené par le sens de la phrase.

Ancien, usuel, classique. Conservé en vieil italien. M. L. 6931.

quandō (fal. *cuando*), conjonction appartenant au thème de l'interrogatif indéfini *quis* : 1° « quand », relatif et interrogatif. Attesté dès les plus anciens textes avec le sens de *quom* « lorsque » ; e. g. Liv. Andr., Od. 12, *quando dies adueniet quem profata Morta est*. La langue classique emploie *quandō* avec la valeur interrogative : *non intellegitur quando obrepat senectus*, Cic., Cat. M. 11, 38, ou causale : *quando igitur uirtus est adfectio animi constans*, Cic., Tu. 4, 34, le distinguant ainsi partiellement de *quom* ; mais la langue familière ne fait pas cette distinction et tend de plus en plus à le substituer

à *quom*. Aussi est-il demeuré dans toutes les langues romanes, avec le sens de « quand », M. L. 6932, B. W. s. u. ; 2° adverbe indéfini au sens de « quelquefois, parfois », qui se place après *sī*, *nē*, *num*, comme *quis*. La forme non enclitique est *aliquandō*. La différence de sens entre *quandō* conjonction et *quandō* adverbe s'accompagnait, si l'on en croit Festus, d'une différence d'accent : *quando cum graui uoce pronuntiatur, significat idem quod quoniam et est coniunctio ; quando acuto accentu, tunc est temporis aduerbium*, P. F. 311, 6. C'est dire que, comme *quis*, *quandō* était atone quand il était indéfini.

Quandō peut-être renforcé de particules généralisantes : *quandōne* ; *quandōque* « une fois que, le jour où » ; *quandōcumque* ; *quandōlibet* (Lact.) ; *quandŏquidem* (avec abrégement de l'*o*, comme dans *sĭquidem* ; sur la quantité, v. Baker, Class. Rev. 17, 313 sqq.). *Quandōque* (sous la forme *quandoc*? ; v. F. 310, 21 et P. F. 311) est en corrélation avec *dōnec* (*dōnique*) dans la loi des XII Tables, VI 9, ... *quandoque sarpta, donec dempta erunt*... Le second élément de *quandō* est sans doute identique au premier élément de *dōnec* : *quandō* est issu de **quam-dō*. La forme *quandŏ*, avec *ŏ*, résulte d'un abrègement secondaire de *ō* final.

Quandō est en latin une forme nouvelle, qui n'a pas de corrélatif dans le groupe de *tum*, *tam*, etc., et qui ne se retrouve pas en osco-ombrien ; c'est p u n - u m, qui, en osque, répond pour le sens à lat. *quandōque* (v. sous *quom*). La formation ne se retrouve nulle part. Le type lit. *kadà* (lit. or. *kadù* ; et cf. *kadán-gi* « pour que ») n'a pas de nasale intérieure et suppose *-*ān* final ; il est difficile d'en séparer skr. *kadā́*, gâth. *kaδā* « quand ». Ces formes ne fournissent donc rien pour expliquer *quandō*, où l'on est amené à chercher lat. *quam* et *dō* (v. *dōnec*).

quantus, -a, -um : « combien grand » ; neutre *quantum* adv. « combien ». A pour corrélatif *tantus* ; *tantus... quantus* « aussi grand... que » et *tantum... quantum* « autant... que ». Correspond pour le sens à gr. πόσος ; de là *quantitās*, formé sur ποσότης (d'après le modèle de *quālitās* de Cicéron), sans doute à l'époque impériale, et même *quantitūdō* (d'après *multitūdō*) dans Cael. Aur. — Usité de tout temps ; panroman. M. L. 6933 ; B. W. *quant*.

Dérivés : 1° diminutifs : *quantulus*, *quantillus* ; 2° indéfinis : *quantuscumque*, *quantusuīs*, *quantuslibet*, *quantuluscumque*, *quantuluslibet*, etc. Cf. aussi *quantīsper*, archaïque, « combien de temps », *quantopere* ; *quantōcius* (= θᾶττον, IVe siècle).

Dérivé de *quam* ; cf. ombr. *panta* « quanta ». L'arménien a, de même, *k'ani* « quantus » de *k'an*.

quāpropter : v. *propter*.

quāquā : adverbe indéfini, ablatif féminin de *quisquis*, au sens de « de n'importe quel côté, partout où » ; cf. *quōquō*. Rare, archaïque.

quārē : conjonction, interrogative et relative ; formé de la soudure de *quā rē*, proprement « par quelle chose ». Signifie « pourquoi? » et « c'est pourquoi » ; « car », sens dans lequel il a supplanté *nam* dans les langues romanes. Ancien, usuel, classique. Fr., prov. et catal. *car*. M. L. 6934. Irl. *cair*?

quārtus : v. *quattuor*.

***quarquara** : caille. Figure seulement dans les gloses ; cf. CGL IV 576, 35. Sans doute mot étranger. Formation expressive à redoublement, demeurée partiellement dans les langues romanes à côté de *coacula* (v. ce mot). M. L. 6935 ; B. W. *caille*.

quăsī (graphie *quasei*, CIL I 200, 27 ; la scansion *quăsī* est dans Lucr. 2, 291, *et deuicta quasi cogatur ferre patique*, mais la longue se trouve à la coupe penthémimère et, par conséquent, est peu probante) : conjonction de comparaison : « comme si » et « comme », puis « à peu près, environ » (comme *tamquam*) ; cf. gr. ὡσεί. Souvent joint à *perinde*, *proinde*, *item*, *itidem*, *sīc*, etc. ; suivi pléonastiquement de *sī* : *quasi sī* (déjà dans Plt., Cas. 36 ; cf. *nisi sī*). Ancien, usuel. M. L. 6937 (formes savantes) et 6930, *quam si*.

On l'explique généralement par *quam-sī* ; l'amuissement de l'*m* non compensé par l'allongement de l'*a* serait dû au caractère accessoire du mot. On trouve dans Plaute *quasi* employé dans des cas où la langue classique emploierait *quam si*, e. g. Mi. 482, *neque erili negotio | plus curat quăsī non seruitutem seruiat* ; cf. Lindsay, *Synt. of Pl.*, p. 107.

quassō : v. *quatiō*.

***quāssum, quārsum** (Gloss.) : *quōmodō*. Sans doute de **quā-uorsom*.

quātenus (*quātinus* ; la forme *quatenoc* que Festus, 312, 28, attribue aux *antiqui* doit sans doute se lire *quatenos*), conjonction relative et interrogative : « jusqu'au point où » et « jusqu'à quel point » (= *quousque*, sens propre et sens figuré) ; puis « dans la mesure où » et, avec valeur causale, « puisque » (sens qui ne se rencontre pas dans la langue classique). Enfin, on trouve également à basse époque *quātenus* employé avec la valeur de *quōmodō* et de *ut*. Ancien, classique, mais d'emploi assez restreint. Non roman. A *quātenus* correspond *eātenus*, de la langue des jurisconsultes.

V. *tenus*.

quatiō, -is (parfait inusité ; Cicéron emploie à la place *quatefēci*, Ep. ad Brut. 1, 10, 4 ; les composés ont un parfait *-cussī*, *concussī*, *percussī*), **quassum, quatere** : secouer (surtout poétique ; la prose classique emploie un composé). Ancien (Enn.), classique, mais presque uniquement poétique à l'époque impériale ; la prose préfère le composé d'aspect déterminé *concutiō*, ou l'intensif *quassō*, ou le composé *quatefaciō*, comme *tremefaciō*. Le participe *quassus* a pris le sens fort de « brisé (à force de secousses), mis en pièces, cassé » : *aula quassa*, *quassa uox*, etc. De *quassus* dérive l'itératif-intensif *quassō*, *-ās* « agiter fortement ou sans cesse », sens transitif et absolu : *quassāre caput* « branler la tête », mais *quassantī capite* « la tête branlante ». Comme *quassus*, *quassāre* a aussi le sens de « briser » ; *harundo quassata*, Vulg. Matt. 12, 20 ; de là fr. « casser » ; cf. M. L. 6939 et 6942 ; B. W. s. u. D'autres formes romanes supposent aussi des dérivés **quassiāre*, **quassicāre*, **quatitāre*, M. L. 6940, 6941, 6944 a.

Le substantif de *quatiō*, *quassus* est à peine attesté (Pac. ap. Cic., Tu. 1, 21, 50) : on dit plutôt *quassātiō*, qui est, du reste, assez rare. De *quassō* dérivent encore *quassābilis*, *quassābundus*, *quassātūra*, *quassātipennae* (Varr. = πτεροδόνητος, Aristoph.), tous rares.

Composés en *-cutiō* : *concutiō* : secouer violemment (sens physique et moral) ; d'où « terroriser » dans la langue des jurisconsultes, e. g. Paul., Sent. 5, 25, 12 : *qui insignibus altioris ordinis utuntur militiamque confingunt quo quem terreant uel concutiant*. De là *concussiō* « exactiō per uim facta », qui semble surtout s'être dit des exactions commises par les soldats ; *concussor* ; *concussūra* (Tert.), cf. l'emploi tardif de διασείω en grec (N. T., Luc. 3, 14) ; *dēcutiō* : faire tomber en secouant ; *discutiō* = διασείω « écarter ou détacher en secouant, lézarder, dissiper » ; et au sens figuré : 1° « écarter, rendre vain » ; 2° « fouiller, débrouiller » ; et finalement, dans la langue de l'Église, traduit le gr. ἐξετάζω « examiner, inspecter ». Même évolution dans *discussiō*, *discussor*. *Discussiō* est dans Macrobe, Somn. Scip. 1, 16, 8, avec le sens de *disputātiō* ; dans la chancellerie du Bas-Empire, le mot désigne la révision des revenus publics dans une province ; *discussor*, le magistrat chargé de cette révision. *Discussus*, au contraire, signifie dans Pline « agitation, fait de secouer ». *Discutere* est conservé dans le v. fr. *descourre*, M. L. 2665 ; *excutiō* (prononcé *esc-*) : faire tomber ou chasser en secouant. Employé aussi au sens figuré « examiner » (= *exquīrere*), M. L. 2998 ; et 2995, *excussa* ; 2996, *excussiō* ; 2997, **excussōrium* ; 3000, **excutulāre* ; *incutiō* : enfoncer en secouant, secouer, brandir contre, sur. Au sens moral = *inicere* ; *incutere metum alicuī* (s'emploie surtout des sentiments violents : peur, terreur. désarroi, etc.) ; *percutiō* : traverser en frappant ; puis simplement « frapper ». A fourni son parfait et son participe à *feriō* (comme *īcō*, dans une moindre mesure) ; et a tendu par la suite à remplacer même au présent *īcō* et *feriō* ; ainsi dans la latinité impériale : *percutere foedus* (au lieu de *ferīre*), Just. 42, 3, 4 ; *p. nummum argenteum*, Suét., Aug. 94, 12. S'emploie aussi, comme *feriō*, fr. « taper », dans le sens de « duper » (v. *concutiō*), cf. Cic., Att. 5, 2, 3. Dérivés : *percussiō*, *-sor*, *-sūra* (tardif) ; *percussus*, *-ūs* ; *percussibilis* ; *percussiōnālis*. — *Percutere* est demeuré dans les langues hispaniques, M. L. 6402 ; *repercutiō* : faire rebondir, réfléchir (la lumière), répercuter (un son) ; et aussi, au sens moral, « repousser » ; *repercussus*, *-siō*, *-sibilis* ; *praecutiō* : brandir en avant (Ov.) ; *recutiō* : faire rebondir ou résonner ; secouer en arrière ; *recussus*, *-ūs* ; *recussābilis* (Cael. Aur.). Demeuré en espagnol et en portugais, M. L. 7140. V. aussi B. W. *rescousse* ; *succutiō* : secouer par en dessous, M. L. 8413, B. W. *secouer* ; de là *succussiō*, *-sus*, *-sor*, *-sūra*.

De *quassō* : *conquassō*, *succussō* (Acc. ap. Non. 16, 29), M. L. 8412 a.

On rapproche souvent gr. πάσσω « je répands ». Mais le sens est tout différent. Les autres rapprochements proposés (lit. *kutēti* « ouvrir en secouant » ; germanique : v. h. a. *scutten* « secouer ») sont encore moins plausibles. Vocalisme en *-a*.

quattuor, invar. : quatre. *Quattuor* se déclinait à l'origine. L'osque a encore un neutre *petora* (cité par Festus 226, 3, sous la forme *pitora* ; on a *petiropert* « quater » dans les inscriptions osques). L'invariabilité du mot est la conséquence d'un fait phonétique latin : **quattuorĕs* > **quattuor(e)s* > **quattuorr* > *quattuor*, par suite de l'absorption de l'*e* par l'*r* et de la réduction du groupe *-rs* à *-rr* (cf. *ter(r)* de *tris*) ; de même que l'*ă* final du neutre **quattuoră* avait tendance à tomber ; ainsi sont venus à se confondre, au nominatif, le masculin (aussi employé pour le féminin) et le neutre ; dès lors, *quattuor* a été adjoint à la série des noms de nombre invariables qui, en indo-européen, commençait seulement avec « cinq ». En latin vulgaire, *quattuor* a été réduit à *quattor* (cf. *febrārius*, etc. ; Ennius fait déjà un spondée de *quattuor*, A. 93) : de là ital. *quattro*, etc. Attesté de tout temps ; panroman. M. L. 6945. Irl. *catar* « quattuor (euangelia) ».

Dérivés et composés : *quārtus* (*ā* attesté par l'apex, cf. Mon. Ancyr. 3, 22 ; v. Sommer, *Hdb.*[2], p. 122) : quatrième. De **kʷtwr̥-to-s* avec degré zéro du premier élément du thème : on attendrait **quortus*, dont le féminin est conservé comme nom propre dans le prénestin *Quorta* ; l'*a* de *quārtus* doit être analogique de *quattuor*. M. L. 6936 ; B. W. *quart* ; irl. *quart* et *cairteal* « quartellus ». Substantivés : *quārta* : quart ; *quārtum* : quadruple ; s'emploie pour désigner le rendement du blé ; adv. *quārtum*, *quārtō*. De *quārtus* : *quārtānus* : *-a* (*febris*) « fièvre quarte », c'est-à-dire, selon la façon de compter des Latins (cf. Gell. 17, 22, 2), dont les accès reviennent tous les trois jours ; *quārtānī* « soldats de la quatrième légion » ; *quārtānārius* ; *quārtārius* : 1° quart d'une mesure ; 2° muletier payé pour une part d'un quart sur les bénéfices (P. F. 313, 10) ; *quārtātō* : pour la quatrième fois (Cat. ap. Serv., in Ae. 3, 314) ; *quārticeps* (Varr., L. L. 5, 52).

quārtocērius (cf. *prīmicērius*), Cod. Just. 12, 24, 7.

Les langues romanes supposent aussi **exquartāre*, **exquartiāre*, M. L. 3061, 3062 ; cf. fr. « écarter » ; v. B. W. s. u. De *quartārium*, *quaternus* proviennent v. angl. *cweartern*, *cwatern* ; britt. *chwarthawr*.

Quater, invar. : quatre fois.

Dérivés : *quaternī* (et *quadrīnī*), *-ae*, *-a* distributif : quatre par quatre (cf. *bīs/bīnī* et *trīs* (*ter*)/*trīnī*), M L. 6944 ; de là *quaterniō*, *-ōnis* m. : le nombre quatre au jeu de dés (cf. *ūniō*) ; groupe de quatre hommes (dans la langue militaire ; cf. fr. *caserne*) ; cahier de quatre feuilles doubles dans un manuscrit, M. L. 6943 ; *quaternārius* : qui a quatre dans les deux sens ; *quaternitās* (opposé à *trīnitās*) ; *quaternātiō* (= τετρακτύς) ; *quaterducātus*, *-ūs* m. (= *tetrarcha*, Ital.).

quatriō, *-ōnis* m. : le nombre quatre au jeu de dés, dit aussi *plānum*, Isid., Or. 18, 65. Cf. le précédent.

Juxtaposé : *quattuordecim* : quatorze, M. L. 6946. Cf. aussi **quattuor pedia* « lézard », M. L. 6947.

Les autres composés et dérivés de *quattuor* ont des formes en *quadr-* au lieu de **quatr-* qu'on attendrait : *quadrus*, *quadrō* ; *quadrīnī*, doublet de *quaternī* ; *quadrāgintā*, *quadringentī*, *quadrīmus*, et les nombreux composés en *quadri-*, *quadru-* (cette dernière forme devant labiale ; cf. *quadrupēs*, *quadruplex*).

quadrāgintā inv. : quarante ; littéralement « quatre dizaines ». Le *-rā-* de *quadrā-* peut représenter **-rə-*, dont c'est le traitement normal, ou *-rā-* avec le même *ā* que dans la finale de *trī-gintā*, etc. *Quadrā-* est sans doute un ancien neutre, **kʷetr̥-*, cf. dor.-ion. τετρώκοντα ; sur *-gintā*, v. *decem* et *uīgintī*. Forme vulgaire *quarranta*, CIL XIII 7645, de **quadra[g]inta* > **quadranta* > *quar(r)anta*, M. L. 6912 ; *quadrāgēsimus*, *-a*,

-um : quarantième. Le féminin *quadrāgēsima* a désigné dans la langue de l'Église le quarantième jour avant Pâques ; d'où la forme « carême », etc. Panroman. M. L. 6911 ; et celtique : irl. *corgus*, britt. *garawys* ; *quadrāgiēs* ; *quadrāgēnī, -ae, -a* ; *quadrāgēnārius, -a, -um* ; subst. *quadrāgēnārius* m. : quadragénaire (Arn.) ; *quadrāgessis* « 40 as ».

quadringentī, -ae, -a : quatre cents. *Quadrin-* est sans doute analogique de *quin-* dans *quīngentī*. La gutturale de *centum* s'est affaiblie en *g* dans *-gentī*, comme celle de *decem* dans *uīgintī* ; *quadringentiēs*, etc. La forme *quadrigentī*, donnée par C dans Plt., Ba. 1183, est sans autorité ; il faut lire *quadrīngentī* avec abrégement iambique ; cf. Ernout, *Comment. des Bacchis*, v. 934.

quadrus, -a, -um : carré (rare et tardif dans l'emploi adjectif). Usité surtout substantivement avec des sens techniques : *quadra* : carré ; particulièrement « table à manger » ; « plinthe d'une colonne », etc., cf. Rich, s. u. ; *quadrum* : carré, M. L. 6921, *quadrus* et *codra*, et 6920, **quadro*. Sur *quadra, codra*, v. Skok, Arch. f. slav. Phil. 37 (1918), 83 sqq. Dénominatif *quadrō, -ās* : transitif et absolu, « équarrir » ou « être au carré » (se dit dans la maçonnerie de pierres qui s'assemblent bien) ; par suite « s'adapter, cadrer » ; de là *quadrātus* ; subst. n. *quadrātum* « carré ». Panroman, sauf roumain. M. L. 6914, 6915. De *quadrō* dérivent *quadrātiō, -tor, -tūra, -tārius*. Les langues romanes supposent un composé **exquadrāre*, M. L. 3060, le breton *coazrell*, **quadrellum* (fr. *carreau*).

quadrāns, -antis m. : quart de l'as (= trois onces) ; et, l'*as* étant considéré comme unité, *quadrāns* s'est employé pour désigner le « quart » d'un tout : *iūgerum, lībra, sextārius, pēs, diēs*, etc. A fourni la forme savante « cadran ».

quadras, -adis = τετράς (Jér.) ; *quadrassis* « 4 as ».

quadrantālis, d'où n. *quadrantal* : vaisseau carré de la contenance d'une amphore, cf. Fest. 312, 14 ; *quadrantārius, -a, -um*.

Quadrāns est comparable à *dodrāns, triēns* (en face de *bēs, bessis*) ; la désinence est une fausse désinence de participe comme dans *adamāns*, etc.

quadrīgae, -ārum f. : attelage à quatre, quadrige. D'abord usité au pluriel ; le singulier apparaît à l'époque impériale. M. L. 6918.

Dérivés : *quadrigā-rius* (ancien, a servi de cognomen), *-tus* (*q. nummus*), *-lis*.

Il est inutile d'énumérer tous les composés en *quadru-, quadri-* (e. g. *quadri-angulus* au lieu de *quadrangulus*, d'après *triangulus*), dont la plupart répondent à des types grecs en τετρα-, sur lesquels ils ont été partiellement formés ; les langues romanes attestent, outre les formes conservées par la littérature, **quadricornus*, **quadrifurcum*, **quadrūvium* ; cf. M. L. 6916, 6917, 6922.

Comme le montre la comparaison de l'indo-iranien (skr. *catvā́raḥ*, av. *čaθwārō*), du grec (dor. τέτορες, etc.), du slave (*četyre*), de l'arménien (*čorkʿ*), de l'osque (*petora*), de l'irlandais (*cethir*), le nom de nombre « quatre » était fléchi, à la différence des noms de « cinq » à « dix » (v. *quīnque*). Il y avait même, comme pour « trois », pour le féminin une forme particulière (skr. *cátasraḥ*, av. *čatanrō*) que le celtique a conservée : irl. *cetheora*, gall. *pedeir* (en face de masc. *pedwar*), mais dont le latin n'a plus trace et qui n'est conservée que dans les langues occupant des extrémités du domaine indo-européen : indo-iranien, d'une part, celtique, de l'autre.

Hors du type thématique, il n'est pas normal qu'une forme indo-européenne ait le vocalisme plein dans deux syllabes successives ; le type skr. *catvā́raḥ* et dor. τέτορες a donc chance de n'être pas ancien : devant le vocalisme plein de la syllabe prédésinentielle du nominatif, on attend le degré zéro, tandis que le vocalisme plein est normal devant le vocalisme à degré zéro des autres cas, de l'accusatif, par exemple : v. sl. *četyri*, lit. *kẽturis*, lesb. πέσυρας, att. τέτταρας. Au nominatif, le vocalisme zéro du premier élément est conservé dans arm. *čorkʿ* (*čorek-hariwr* « quatre cents », etc.), et, sous forme de voyelle réduite, dans lat. *quattuor* et hom. πίσυρες (compromis entre l'accusatif πέσυρας et une forme de nominatif **πιτϝορες*, non attestée).

Le *-tt-* de *quattuor* offre un traitement phonétique particulier.

Dans l'ordinal, une série de formes a le vocalisme *e* de la première syllabe devant la syllabe suivante au degré zéro : skr. *caturtháḥ*, v. sl. *četvrŭtŭ*, lit. *ketvir̃tas*, v. h. a. *fiordo*, ion.-att. τέταρτος à côté de hom. τέτρατος, béot. πετρατος. Mais ce n'est pas la forme la plus ancienne : dans les dérivés, la première syllabe du mot est sujette à avoir le degré zéro ; tel est le cas de la vieille forme indo-européenne à suffixe **-yo-* : skr. *túryaḥ, turyaḥ*, av. *tūiryō* (avec trace de la gutturale initiale dans *-ā-xtūirīm*) « pour la quatrième fois » (ce suffixe se retrouve en brittonique, v. BSL 29, p. 34), et ceci rendrait compte de prén. *Quorta*, où **-yo* est remplacé par le suffixe **-to-*, mais non de *-ār-* du lat. *quārtus*, dont l'*ā* est surprenant. Sur av. *tūiryō*, v. Cuny, Rev. Ét. anc., 35 (1933), p. 81.

Le latin, qui conserve *bis* et **tris* (sous la forme *ter*), a aussi le correspondant de av. *čaθruš* « quatre fois » dans *quater*, et c'est sur ce *quater* qu'a été bâti le distributif *quaternī*, du type *bīnī, ternī*.

Au premier terme des composés, on attend devant voyelle une forme à *-ur-*, du type skr. *catur-akṣaḥ* « qui a quatre yeux », et, devant consonne, une forme à *-ru-*, du type av. *čaθru-gaošō* « qui a quatre oreilles », et gaul. *Petru-corii* (nom de peuple), littéralement « les quatre armées » (cf. *Trī-coriī*) ; c'est ce type qu'a le latin dans *quadru-pēs*, etc., avec un *d* qui ne se retrouve nulle part, mais qui, comme le *g* de *uīgintī, trīgintā*, ou le βδ de gr. ἕβδομος, v. sl. *sedmŭ* « septième », ne peut être qu'ancien. L'ombrien a *peturpursus* « quadrupedibus », comme le sanskrit a *cátuṣpad-* « à quatre pieds », got. *fidurdōgs* « de quatre jours ». Le *-d-* se retrouve, du reste, dans une série de dérivés cités ci-dessus et aussi dans *quadrāgintā*, etc.

Le vocalisme *a* de *quattuor* figure dans toutes les formes ; on a vu qu'il n'est pas ancien dans *quārtus*. Le τρυ- de gr. τρυ-φάλεια équivalant à τετρά-φαλος indique un ancien **kʷtru-*, en face de la forme à *e* radical, av. *čaθru-*.

L'*ā* du premier terme de *quadrā-gintā* est le même qui figure dans le second. Le pluriel neutre indo-européen a eu à la fois **-ā* et **-ə*, on le sait.

quaxō, -ās : *-are ranae dicuntur cum uocem mittunt*, Fest. 312, 21. Autre graphie de *coaxō* ; cf. *quactum* = *coactum*, dans Isid., Or. 20, 2, 35 ; *quāgulō* (Diosc.) ; *anquīna*, etc. On trouve aussi *quasat* (Gl.).

-que : particule enclitique unissant deux mots ou deux membres de phrase : *hominesque deosque* ; *domi duellique* ; *at-que, ne-que* (il n'y a pas de *nōn-que*). D'un usage plus ancien que *et* qui a tendu à le remplacer, cf. Leumann-Hofmann, *Lat. Gr.*⁵, p. 656 ; du reste, peut être employé conjointement avec *et* (cf. gr. τε... καί), avec *at*. Assez souvent confondu avec *-ue*, comme *neque* avec *nēue* ; cf. Lucr. 5, 984, 1234 ; 6, 114, etc. A été à peu près éliminé de la langue populaire à l'époque impériale. Non roman.

-que, après les pronoms et adverbes qui se rattachent au thème du pronom relatif indéfini, joue le rôle d'une particule généralisante et, dans ce cas, le mot perd souvent sa valeur d'interrogatif ou de relatif : *quis/quisque* ; *uter/uterque*, cf. ombr. gén. sing. putres-pe (en face de osq. n. pl. pútúrús-pid) ; *ubi/ubique* ; *unde/undique, quandō/quandōque*, etc. Souvent *-que* est lui-même précédé de *cum*, qui le renforce : *quīcumque*, cf. ombr. pisipumpe ; *ubicumque*, etc. Sur le groupe des pronoms et adverbes formés avec *-que*, v. P. Ferrarino, *Cumque e i composti di -que*, Bologne, 1942. Cf. aussi *dēnique, dōnec*.

Au sens de « et », et avec la même atonie et le même emploi enclitique, l'indo-iranien a des correspondants, skr. *ca*, av. *ča* et le gr. τε. Le mot a aussi existé en germanique dans la même condition : got. *nih* répond exactement à *neque*, qui se retrouve dans osq. nep, *nep* ; le gotique a la forme *-uh* « et ». Pour la prohibition, alors que le latin a *nēue, neu*, l'osque a neip, nip, nep, et l'ombrien neip, *neip*. L'*a* de irl. *nach*, bret. *nag* « neque » n'est pas clair.

La valeur indéfinie de **kʷe* n'est pas moins ancienne. En grec, τε a souvent chez Homère une valeur indéfinie, en particulier dans ὅστε, ὅτε. En védique, *yáh kác ca* « qui que ce soit qui » est courant. Les groupes du type de lat. *quisque* sont donc anciens.

L'arménien a *o-kʿ* « quelqu'un » dans des phrases négatives ou conditionnelles.

queō, -īs, quīuī (*quiī*), **quitum, quīre** (impf. *quībam*, fut. *quībō*, pcp. *quiēns, queuntis*, à peine attesté) : pouvoir (surtout dans le sens de « être capable, être à même de », différent de *possum* « avoir la puissance de »). S'emploie surtout avec la négation *nōn* ; l'emploi positif est rare et semble secondaire. La langue archaïque connaît des formes passives, du type *quītur*, etc., quand le complément est un infinitif passif : cf. *suppleri queatur*, Lucr. 1, 1045 (comme *potestur*). Ancien, usuel et classique. Non roman.

nequeō (avec infixe nasal *nequinont*) ; cf. Fest. 160, 3 : *nequinont pro nequeunt, ut solinunt, ferinunt, pro solent et feriunt dicebant antiqui. Liuius in Odissia* (14) : « *partim errant, nequinunt Graeciam redire* ». *Nequitum et nequitur pro non posse dicebant, ut Pacuuius cum ait* (390) : « *Sed cum contendi nequitum ut* (l. s. c. c. nequitum ui, *clam*, etc.?) *clam tendenda est plaga.* » *Plautus in Satyrione* (112) : « *retrahi nequitur, quoquo progressa est semel* » ; *et Cato Originum lib. I* (12) : « *Fana in eo loco compluria fuere : ea exaugurauit, praeterquam quod Termino fanum fuit : id nequitum exaugurari.* »

Pas de dérivés, sauf *queentia*, cité par Quintilien (v. *ēns*), mais non attesté dans les textes.

Sans doute faut-il partir d'une forme impersonnelle *nequītur* « cela ne va pas » de *neque* + *ītur* (cf. P. F. 157, 15, *neceunt, non eunt*), impersonnel de *eō*, qui aurait entraîné *nequeō*, puis *nōn queō*, avec extension de la négation normale, et enfin *queō* sans négation. La fréquence de l'emploi du verbe avec la négation est en faveur de l'hypothèse. *Nequeō* a dû être associé à *nēquam*, malgré la différence de quantité de l'*e*. Le sens y prêtait. V. Osthoff, IF 6, 26 et 9, 179 ; K. Brugmann, *Demonstr.* 64, 2. Sur l'infinitif dans des phrases négatives, v. Delbrück, *Ved. Synt.*, p. 421.

quercus, -ūs (et *quercī*, cf. Pallad. 4, 7, 8) f. : chêne. Ancien (Enn.), usuel. Conservé en logoudorien, et sous la forme **cerqua* (avec passage aux thèmes en *-a-* causé par le genre féminin du mot), dans quelques dialectes italiens. M. L. 6951. Le français a un représentant d'un mot gaulois **cassănus* ; cf. M. L. 1740 ; B. W. s. u.

Dérivés : *quernus* ; *querneus, -a, -um* ; *querceus*, dont le féminin substantivé est demeuré en italien, cf. M. L. 6949, *quĕrcea* (cf. *quercia* = χαμαίδρυς, germandrée, Diosc.), **cĕrcea* ; *quercīnus, -a, -um* (Tert. ; conservé en italien et en portugais, M. L. 6950) ; *querquētum* et *quercētum* n. « chênaie » ; *querquētulānus, -lārius* ; cf. Festus 314, 11. Noms propres : *Quercēns, Querquēnsia, Quarquēnī* (illyrien).

Le *qu-* résulte sans doute de l'assimilation de *p-* à *-qu-* intérieur, comme dans *coquō, quīnque*. Cf. le groupe v. h. a. *foraha* « pin » et *fereh-eich* « aesculus ». Le thème en *-u* **perkʷu-* semble ancien ; cf. got. *fairguni* « montagnes (chênaies) », gaul. *Hercynia* (*silua*) et peut-être v. lit. *perkūnas* « dieu de l'orage ».

Sur la forme dissimilée *cerquus*, v. en dernier lieu Niedermann, Emerita, XII, 1944, p. 39.

queror, -eris, questus sum, querī : « pousser des cris plaintifs », se dit des personnes comme des animaux ; puis plus généralement « se plaindre ». Transitif et absolu : *queri fortunas suas*. Ancien et classique, mais ne semble plus employé après le Iᵉʳ siècle de l'Empire. La langue de l'Église l'ignore. Le verbe n'est pas passé dans les langues romanes, qui ont évité peut-être l'homonymie de *quaerō*.

Dérivés en *quer-* et en *quest-* : *querēla* (*querella* ; la forme en *-ēla* semble la plus ancienne, cf. Benveniste, *Origines*, p. 42), *-ae* f. : plainte ; *querēlor, -āris* (Arn., Serv.) ; *queribundus* (rare, mais classique, Cic., Sull. 10, 30) ; *queritor, -āris* (Plin., Tac.) ; *querulus* (surtout poétique) ; *querulōsus* (bas latin) et *querellōsus* ; *querimōnia*, forme ancienne (Plt.), demeurée partiellement dans les langues romanes, M. L. 6924 (*quaeri-?*) ; *querimōniōsus* (Isid.) ; *questus, -ūs* m. (surtout au pluriel dans la langue classique) : plainte(s) ; *questiō?*, Cic., Bru. 142 (peut être une glose). Cf. aussi *Querolus* (IVᵉ siècle), comme *Pseudolus*.

Composés : *conqueror* : se plaindre avec, cf. Plt., Mi. 155 : *conqueritur mecum mulier fortunas suas* ; *conquestiō* : plainte en commun, spécialement devant un juge ; cf. Cic., Inu. 1, 160, *conquestio est oratio auditorum misericordiam captans*.

Le rapprochement usuel avec skr. *çvásiti* « il souffle

fort » n'est pas pleinement satisfaisant : les sens ne concordent pas d'une manière exacte et le latin n'a pas trace du caractère dissyllabique de la racine, net en sanskrit. Le sens de « pousser un sifflement » se retrouve dans v. isl. *hwæsa*, v. angl. *hwǣsan*. Le verbe latin est assez isolé.

querquerus, -a, um : adjectif employé au féminin dans *querquera*, scil. *febris* ; cf. P. F. 309, 3, *querqueram frigidam cum tremore a Graeco κάρκαρα certum est dici, unde et carcer. Lucilius* (1194) : « *iactans me ut febris querquera* ». *Et alibi* (1277) : « *querquera consequitur capitisque dolores* ». *Item Plautus* (fr. 79) : « *is mihi erat bilis, querqueratus* ». Outre ces fragments, le mot ne figure que dans Aulu-Gelle, Arnobe, Apulée et dans les gloses.

Mot expressif à redoublement, sans doute terme médical venu du grec ; cf. χαρκαίρω. — Si *febris* a signifié d'abord « frisson », *querquera* est l'épithète appropriée.

querquētula, -ae (*querquēdula, quercēdula, cercēdula* [forme attestée par les langues romanes, cf. M. L. 6952 ; B. W. s. u.], *circētula*, etc., dans les gloses) f. : sarcelle. Depuis Varron ; roman. Emprunt au gr. κερκιθαλίς, influencé par *ficēdula, monēdula, acrēdula*? Il est invraisemblable que l'étymologie populaire ait fait de la sarcelle une « mangeuse de chênes », comme on l'a supposé. *Querquētula* est la forme donnée par les manuscrits de Nonius 91, 3 dans la citation de Varron, Men. 576, *querquetulae natantes*.

En tout cas, formation expressive sur laquelle on ne peut faire que des hypothèses incertaines et vagues. Cf. *quarquara*.

quī, quae, quod : qui, que. Pronom relatif italique commun. Le thème est en *-o-*, **kʷo-* ; il s'y est ajouté la particule épideictique *-i* ; d'où le nominatif masculin **kʷo-i* > *quoi, quei* (cf. *quoi*, CIL I² 1, et *qoi*, sans doute nominatif, inscription de Duenos, CIL I² 4 ; *quei*, CIL I² 7 ; *que*, CIL I² 1861), *quī* ; le féminin *quae* représente **qua-i*. Le neutre n'a pas cette particule ; cf. osq. p u i, p a i, p ú d « quī, quae, quod », ombr. *poi* (*poe, poie*) « quī », p u ř e « quod ». A côté de **kʷo-* existait un thème **kʷi-* qui a fourni les formes de l'interrogatif indéfini. Les deux thèmes ont réagi l'un sur l'autre et leur déclinaison est le résultat d'une contamination ; l'accusatif singulier *quem*, le datif ablatif pluriel *quibus* sont fournis par le thème de *quis*. *Quī* est demeuré dans la plupart des langues romanes, cf. M. L. 6953, *quī, quem, quam*, et B. W. *qui, que, quoi* ; un emploi de *qui* comme nominatif féminin apparaît dès l'Itala. Au thème du relatif se rattachent un grand nombre d'adverbes, d'adjectifs et de conjonctions ; cf. *quā, quī, quō, quom, quālis* et *ubī, unde*, etc.

quī : forme d'ablatif-instrumental du thème de l'interrogatif *quis, quid*, employé dans divers sens :

1° particule interrogative, « en quoi », d'où « comment » : *qui fieri potest?* ; particule indéfinie, jointe à des subjonctifs-optatifs : *qui illum di deaeque magno mactassint malo*, Enn. ap. Non. 342, 14. Sens « de quelque façon » ; cf. gr. πώς. Remplacé dans cette acception à l'époque classique par *utinam* ; ne subsiste plus que joint à une conjonction ou à une interjection : *atquī, utquī, quippe quī* ; *hercle, ecastor, pol, edepol quī*.

2° comme instrumental-ablatif invariable du pronom relatif, surtout dans la locution *quīcum* (encore dans Vg., Ae. 11, 822) ; emploi archaïque, demeuré dans la langue familière : *ut sit qui utamur*, Cic., Att. 11, 11, 2. Cf. aussi *quīn*.
V. *quis*.

quia : a la forme d'un ancien neutre pluriel de *quis, quid*, employé d'abord sans doute avec valeur interrogative, sens qu'a encore le composé archaïque, *quianam*, que Virgile a conservé, Ae. 5, 13 ; 10, 6 (cf. *quidnam* et gr. τί γάρ ; puis devenu particule causale : « parce que ». Usité de tout temps ; mais la langue classique lui préfère *quod*. Cf. béot. τα « pourquoi » et mégar. σα ; toutefois, Wackernagel, IF 31, p. 267 sqq., met en doute que ces formes soient d'anciens « pluriels neutres » parce que, à l'époque historique, le pluriel neutre de *quid* et de τι ne s'emploie pas ainsi.

Dans la langue vulgaire, *quia* sert, concurremment avec *quod*, et peut-être sous l'influence du gr. διότι substitué ici à ὅτι, à introduire des propositions complétives ; cf. Pétr., Sat. 46, 4, *dixi quia mustela comedit*. *Quia*, dans cet emploi, paraît s'être maintenu dans les langues romanes, où *quod* est pourtant beaucoup plus répandu ; v. B. W. sous *que* II. M. L. 6954.

quīcumque, quaecumque, quodcumque : adjectif et pronom relatif indéfini : quiconque, quelconque ; n'importe qui ou quel, qui que ce soit qui. Le relatif s'est substitué ici à un ancien indéfini (comme dans *quīdam, quīlibet, quīuīs*) : Charisius, GLK I 91, 17, cite de Caton un pluriel *quēscumque*. Les particules généralisantes *-cum-que* représentent **-quom-que* ; cf. CIL I² 582, 5, *queiquomque*, et l'ombrien p i s i - p u m p e, cf. Buck, *Osc. Umbr. Gr.*, § 202, 3.
V. *quis* et *quom*.

quīdam, quaedam, quiddam et **quoddam** : adjectif et pronom indéfini « un certain, quelqu'un » ; le neutre *quiddam* a le sens de « quelque chose ». *Quīdam* s'emploie souvent pour atténuer une affirmation : *uirtus quaedam* « une sorte de courage ; un courage, pour ainsi dire » ; cf. Cic., Lael. 13, 48, *qui uirtutem duram et quasi ferream quandam esse uolunt*. Ancien, usuel. Non roman.

Quīdam est issu phonétiquement de **quis-dam* ; la particule *-dam* est à *-dem, -dum* comme *nam* est à *nem-* (cf. *nem-pe*), *num*. La flexion ancienne devait être : m. f. **quisdam*, n. *quid-dam*. **Quisdam* a abouti à *quīdam*, dont le premier élément s'est ainsi confondu avec le relatif *quī* ; d'autre part, le désir de différencier le masculin du féminin a amené la création de *quaedam*. De là, finalement, le neutre *quoddam*, que la langue a utilisé pour des emplois adjectifs du mot, réservant l'emploi pronominal à *quiddam*. Même évolution dans *quīlibet, quīuīs*, de **quis-libet, *quis-uīs*.

quidem, particule enclitique de sens affirmatif : « en vérité ». Comme *certē*, a souvent une valeur restrictive : « du moins, par exemple ». Joint à la négation *nē* forme une locution qui, encadrant le mot sur lequel elle porte, correspond au français « pas... même » ou « non plus » ; Cés., B. G. 1, 37, 2, *ne obsidibus quidem datis pacem redimere potuisse*. Se joint souvent à une particule pour la renforcer : *equidem* (qui peut se placer en tête de la phrase, comme *etenim*, etc.) ; sur l'emploi de *equidem*,

qui est normalement — mais non exclusivement — joint à la 1re personne, v. Lodge, *Lex. Plaut.*, 508, 2 ; Lindsay, *Synt. of Plautus*, p. 97 ; et aussi Wackernagel, *Beitr. z. griech. Akzent*, p. 22 ; Skutsch, Hermes, 32, p. 94 sqq. (l'explication par *ego quidem* ne doit être qu'une étymologie populaire ; cf. *ecastor*) ; *quandōquidem, sīquidem* (= εἴπερ), où l'adjonction de l'enclitique peut entraîner l'abrégement de la voyelle précédente. Ancien (Plt.), usuel. Non roman.

On est naturellement tenté de chercher ici une forme du groupe de *quis, quid*, soit **quid-em* (v. sous *īdem*), ou peut-être **que-dem*, avec une particule *-dem*, et *e* passant à *i* dans une particule enclitique. L'*e* de *equidem* ne peut être autre chose qu'une particule ; cf. osque *e-tanto*, ombr. e - t a n t u, en face de lat. *tanta*. Toutefois, d'après *sīquidem, tūquidem*, l'*ĕ* de *ĕquidem* peut représenter un ancien *ē*. Sur prakrit *cia*, v. J. Bloch, Language 29, p. 229 sqq.

quiēs, -ētis f. (une flexion *quiēs, quiēī* (cf. *spēs*) est attestée par l'ablatif *quiē* dans Laevius et par le composé *requiem, requiei, requiē*, etc.) : 1° repos, calme ; d'où « repos du sommeil, de la mort, de la paix » ; 2° pluriel de sens concret : lieu de repos, retraite, repaire (Lucr. 1, 405). Ancien, usuel et classique. A *quiēs* correspond un adjectif *quiētus*, fréquent et classique, demeuré dans les langues romanes sous la double forme *quiētus* et *quētus* ; cf. fr. « quitte » et « coi ». M. L. 6958 ; B. W. s. u. L'adjectif très rare *quiēs* (Naevius, Licinius Macer) semble une forme artificielle refaite sur *inquiēs*, forme athématique normale dans un composé. Le substantif *quiētās* est conservé seulement dans une glose : *quietas, tranquillitas*, CGL V 512, 20, et ne semble pas avoir d'autre existence.

quiēscō, -is, quiēuī, quiētum, quiēscere : (se) reposer. Conservé dans quelques dialectes romans. M. L. 6955, *quiēscĕre* et *quēscĕre*. Celtique : britt. *cwsc, cwsg* « sommeil », gall. *cyscu* « quiēscō », etc. ; en germanique occidental, *quit* de *quiētus*. De *quiētus* dérivent : *quiētō, -ās* (rare ; Priscien, CIL III 4458, demeuré dans les langues romanes, M. L. 6956 et 6957, **quiētiāre*) ; *quiētālis*, ancienne épithète d'Orcus (Fest. 306, 24) ; *quiētātor* (et *quiētor*) « pacificateur » (monnaies de Dioclétien) ; *quiētūdō* (Gloss.) ; *quiētōrium* (tardif, synonyme de *sepulcrum*). A *quiēs* s'opposent *inquiēs* subst. : *inquies nocturna*, Plin. 14, 142 ; et adj. *inquiēs, -tis* (archaïque et postclassique), à côté de *inquiētus*, forme analogique refaite sur *quiētus* ; de là : *inquiētō, -ās* ; *inquiētūdō*, conservé dans le v. fr. *enquetume*, M. L. 4451 ; *inquiētātiō, -tor* (rares et tardifs). *Quiēs* a été doublé par *requiēs* « répit », puis simplement « repos ».

Composés de *quiēscō* : *acquiēscō* : se donner au repos, se reposer (sens physique et moral) ; de là « trouver son repos ou sa joie dans », cf. Cic., Lael. 27, *senes in adulescentium caritate acquiescimus* ; ou « se calmer », cf. Cic., Ac. 2, 46, 141, *tu cum es commotus, acquiescis, assentiris, approbas* ; et chez les jurisconsultes et les Pères de l'Église le sens de « acquiescer ».

conquiēscō ; *interquiēscō* ; *perquiēscō* (rare, Apul.) ; *requiēscō* ; *requiētus*, d'où **requ(i)ētāre*, M. L. 7233 ; *requiētiō, -tōrium* ; et *irrequiēs, irrequiētus, irrequiēbilis*, tous d'époque impériale et rares.
V. *tranquillus*.

Quiē- est la forme à voyelle longue finale d'une racine dissyllabique qui se retrouve sous la même forme dans av. *šyātō, šātō* « heureux » et l'accusatif singulier *šāitīm* = v. perse *šiyātim* « bonheur, bien-être », et sous une forme **kʷī-* dans v. isl. *huīla* « lieu de repos, lit » (et got. *hweila* « temps »), et avec vocalisme plein du premier élément dans v. sl. *pokojī* « repos », en face de *po-čiję, po-čiti* « se reposer ». Comme le type en *-ti-* n'était anciennement usuel qu'au second terme de composés, il est probable que le type *quiē* (ablatif singulier) est ancien. L'opposition entre les formes usuelles : *quiētem*, mais *requiem*, tient à la différence d'étendue des deux mots. Sur arm. *hangčim* « je me repose », v. A. Meillet, BSL 37, 11.

quīn : particule d'opposition ou de renforcement « bien au contraire ; bien plutôt, bien plus », souvent après phrase négative ou interrogative ; cf. Cic., Fam. 7, 30, 1, *te nec hortor nec rogo ut domum redeas ; quin hinc ipse euolare cupio* ; Att. 13, 26, 2, *credibile non est quantum scribam die, quin etiam noctibus*. Souvent accompagné de *etiam*, comme dans le dernier exemple.

Quīn, dans ce sens, est identique à *quīn*, de *quī* + *ne*, particule interrogative dont le sens est « pourquoi ne... pas » (comme *quidnī*), cf. Tér., Hau. 831-832, *quid stas, lapis? | quin accipis?* Le sens premier devait être « pourquoi non? », et *quīn etiam* signifie proprement « pourquoi non? et même... ». *Quīn*, comme *quārē, quia, quippe*, a ensuite perdu sa valeur interrogative dans cet emploi. *Quīn* sert aussi de particule subordonnante introduisant une complétive négative avec le sens de « par quoi... ne... pas ; que... ne... pas ; pour que... ne... pas » ; sans que » ; e. g. Plt., Ru. 1070, *nulla caussa est quin me condones cruci*. S'emploie souvent après des phrases négatives ou interrogatives : *non pote(st) quīn, nīl obstat quīn, nōn dubitō quīn* ; *quid obstat, quis dubitat quīn*. Son substitut est *quōminus* ; les correspondants après les phrases positives sont *nē, an, num, quārē, cūr*.

L'usage s'en est généralisé, et *quīn* s'est employé après une phrase négative, dans les relatives de sens consécutif, avec la valeur de *quī nōn*, e. g. : *Messanam nemo uenit quin uiderit*, Cic., Verr. 2, 4, 4, § 7. Dans cette valeur, *quīn* est indifféremment sujet ou complément, avec un antécédent masculin, féminin ou neutre, singulier ou pluriel, e. g. *nulla Thessaliae fuit ciuitas quin* (= *quae non*) *Caesari pareret*, Cés., B. C. 3, 81, 2 ; *horum autem nihil est quin* (= *quod non*) *intereat*, Cic., N. D. 3, 12, 30 ; *nego ullam picturam fuisse quin* (= *quam non*) *inspexerit*, Cic., Verr. 2, 4, 1, § 1. Il n'y a pas lieu de séparer ce *quīn* du précédent et de l'expliquer comme étant formé de *quī* (nominatif du relatif) et de *ne* ; cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*², p. 785.

quincunx, -uncis m. : les cinq douzièmes de l'unité ; en particulier, monnaie de cuivre pesant cinq onces et valant les 5/12 de l'as. Elle était marquée de cinq points ; par suite, le mot *quincunx* et aussi la figure formée par des objets disposés les uns par rapport aux autres comme le sont les cinq points sur le dé à jouer, le « quinconce ».

Dérivé : *quincunciālis*.

De *quīnque* et d'une forme abrégée de *uncia*, cf. *deunx*.

quīnī etc. : v. *quinque*.

Quinquātrūs, -uum f. (et *Quinquātria, -ium* ou *-ōrum*) : fêtes en l'honneur de Minerve ; les *maiōrēs* se célébraient du 19 au 23 mars, et les *minōrēs* ou *minusculae*, le 13 juin. Les anciens rattachaient le nom à *quīnque* ; seul Charisius le fait dériver *a quinquando, i. e. lustrando*. Il se peut, du reste, que *quinquāre* soit lui-même un dénominatif de *quīnque*, spécialisé dans la langue religieuse avec le sens de « célébrer les cinq jours » (du 19 au 23 mars) ; mais on peut se demander si *quinquāre*, dont il n'y a pas d'autre exemple, n'est pas une création de grammairien. D'après Varron, L. L. 6, 14, *Quinquātrūs* signifierait le « cinquième jour après les Ides », et c'est par erreur qu'on l'aurait interprété par « période de cinq jours » : *Quinquatrus, hic dies unus, a nominis errore obseruatur proinde ac sint quinque. Dictus ut ab Tusculanis post diem sextum Idus similiter uocatur Sexatrus, et post diem septimum Septimatrus; sic hic, quod erat post diem quintum Idus, Quinquatrus* ; explication reprise et complétée par Festus, 304, 33 : *Quinquatrūs appellari quidam a numero dierum qui † fere his †* (l. *feriis his?*) *celebrantur. Quod scilicet errant tam hercule quam qui triduo Saturnalia, et totidem diebus Competalia ; nam omnibus his singulis diebus fiunt sacra. Forma autem uocabuli eius exemplo multorum populorum Italicorum enuntiata est, quod post diem quintum Iduum est is dies festus, ut apud Tusculanos Triatrus, et Sexatrus, et Septematrus, et Faliscos Decimatrus. Mineruae autem dicatum eum diem existimant, quod eo die aedis eius in Auentino consecrata est*. Le pluriel *Quinquātrūs* et la déclinaison en *-ūs, -uum* rappellent le nom des Ides : *Idūs, -uum*. Peut-être d'origine étrusque, comme le nom de Minerve.

Sur un essai d'explication de Wackernagel, v. *āter*.

quīnque invariable : cinq. Usité de tout temps. Panroman. Les formes romanes supposent un *i* fermé analogique de *quīntus* ; cf. Sommer, *Hdb.*[2], p. 57 ; on trouve dans la langue vulgaire une forme avec dissimilation *cinque*, CIL X 5939, qui seule a survécu dans les langues romanes ; cf. fr. *cinq* en face de *quine* de *quīnus* et de *quinze* de *quīndecim*. M. L. 6964.

Dérivés et composés : *quīntus* : cinquième, de **quinctos*, M. L. 6966 ; irl. *cingt, quinct*. La gutturale est encore conservée dans les graphies *Quinctius*, *Quinctīlis*. L'osque a un nom propre Púntiis, le pélignien a *Ponties* correspondant à *Quinctius*. De *quīntus* : *quīntānus* : qui occupe le cinquième rang ; *nōnae quīntānae* : les nones qui tombent le cinq du mois (cf. *n. septimānae*) ; dans la langue militaire : *quīntāna* (*uia, porta*) ; *quīntānī* : soldats de la 5e légion ; *quīntārius* ; *quīntīlis* (*mēnsis*) : le cinquième mois (à partir de mars) ; *quīnticeps* (nom du *Caespius mons* ; cf. Varr., L. L. 5, 50, 52, 54) ; *quīntuplex*. Certaines formes romanes supposent **exquīntiāre* (cf. **exquartiāre*), M. L. 3063 ; *-tāre*, M. L. 3062 a ; B. W. *esquinter*.

quīnī, -ae, -a : « chacun cinq » et « cinq par cinq », M. L. 6960 ; irl. *cin* (de *quīna*) ; d'où *quīnārius* « quinaire » ; *quīniō, -ōnis* m. « réunion de cinq ; quine », M. L. 6961 ; *quinquiēs* (*-ēns*) : cinq fois.

quīndecim : quinze, M. L. 6959. De **quīnque decim* ; même syncope dans *quīngentī*. Dérivés : *quīndecimus* ; *quīndēnī* (à côté de *quīnī dēnī* ; *quīndēnārius* ; *quīndeciēs*. *Quīndecemuir*, singulier tiré du pluriel *quīndecemuirī* ; *quīndecemuirālis, -uirātus*.

quīnquāgintā (et forme vulgaire avec dissimilation *cinquaginta*, M. L. 6963) : cinquante. L'*ā* de *quīnquā-* est dû à l'influence de *quadrāgintā*. Dérivés : *quīnquāgēnī* ; *-gēnārius* ; *quīnquāgēsimus* et, avec dissimilation, **cīnquāgēsima* (scil. *diēs*) : pentecôte, cinquantième jour après Pâques, M. L. 6962 ; irl. *cincigais*. Aussi *quinquāgiēs* « 50 fois », *-gessis* « 50 as ».

quīngentī, -ae, -a : cinq cents ; et ses dérivés. Ancienne forme *quīncentī* d'après Festus 304, 22. Toutefois, le *c* peut n'être qu'une ancienne graphie du *g* (cf. *quadringentī*). Distributif : *quīngēnī, -gēnārius*.

Quīnque figure comme premier élément de composé dans de nombreux mots en *quinqu(e)-*, *quīncu-* (phonétique devant labiale), *quīnqui-*, cf. *quīncuplex* = πεντάπλους (à côté de *quinquiplex*, Mart. 14, 4, 2 ; *quinquiplus*, cf. Sommer, *Hdb.*[2], p. 475) ; *quīncupedālis* ; *quīnquefolium* : quintefeuille ; *quīnqueneruia* « trixago, χαμαίδρυς » ; **cīnquedentia* ; **quinquenervi*, M. L. 6965 a, b ; *quīnquennis* ; *quīnquertium, -tiō*, mots créés par Livius Andronicus pour traduire πένταθλον, πένταθλος, etc. ; *quīncunx* et *quincussis*. V. aussi *quinquātrūs*.

La forme ancienne, à *p* initial et k^w intérieur, du nom de nombre « cinq » est indiquée par skr. *páñca*, av. *panča*, arm. *hing* (*hnge-tasan* « quinze »), gr. πέντε. En italo-celtique, *p* initial est assimilé au k^w intérieur, d'où irl. *cóic* (où l'*o* est une altération phonétique de l'ancien *e* sous l'influence de la labio-vélaire), gall. *pimp*, gaul. πεμπε-δουλα « πεντάφυλλον » et lat. *quīnque*. Ce nom était invariable en indo-européen. Assimilation inverse dans got. *fimf*.

Le *-īn-* de *quīntus* peut représenter **-en-* ; cf. gr. πέμπτος, lit. *peñktas*, etc. Mais il y a eu une forme à **n̥* représentée par v. h. a. *finfto*, qui est peut-être la forme indo-européenne. L'*e* peut être analogique du cardinal.

L'*ā* de *quīnquāgintā* est analogique. A en juger par skr. *pañcāçát*, gr. πεντήκοντα, arm. *yisum* (de **hingisun*), la voyelle intérieure était anciennement **-ē-*.

Le vocalisme *o* de l'osco-ombrien est ignoré du latin comme de toutes les autres langues : osq. Púntiis « Quintius », *pumtis* « quinquiēs », et pumperias = ombr. pumpeřias « groupes de cinq ».

quinquō : v. *Quinquātrūs*.

quippe : de **quid-pe* (cf. *quispiam*). Comme *quia*, *quārē*, ancienne particule interrogative, dont le sens était « pourquoi donc? » et qui introduisait une explication qui suivait. La valeur ancienne apparaît encore nette dans des phrases comme Cic., Fin. 4, 3, 7, *a te quidem apte* [*dictum est*] : *quippe? Habes enim a rhetoribus. — Quippe quoniam, q. quandō, q. cum, q. quī, q. quod, q. etenim* s'expliquent de même. Cette valeur interrogative de *quippe* s'est peu à peu effacée, et *quippe* est devenu une particule causale, synonyme de *enim*, *nam*, cf. Cic., Mil. 12, *mouet me quippe lumen curiae* (noter la place de *quippe*), ou de *quia* : Sall., Iu. 85, 5, *intellego aequos bonosque mihi fauere, quippe beneficia mea reipublicae procedunt*. On voit par *quippe*, *quia*, *quārē* quel rôle important la phrase interrogative a dû jouer dans le langage et que la phrase par demandes et par réponses a dû précéder la phrase à relations causales. Ancien, usuel et classique. Non roman. V. K. Lerche, *De « quippe » particula*, Diss. Breslau, 1909, et W. Kroll, *D. wissensch. Syntax i. lat. Unterricht*, 63.

Composé : *quippīnī* « pourquoi pas? », « certainement ». Pour la particule *pe*, v. *nempe*.

quirīniānus, quiriānus, -a, -um : adjectif qualifiant une variété de pomme, *-m mālum*. Dérivé sans doute de *Quirīnius*.

Quirīnus : v. le suivant.

quirīs, -ītis m. : à l'époque classique ne s'emploie plus qu'au pluriel *quirītēs*, comme synonyme de *cīuēs*. Le singulier est conservé dans la vieille formule : *ollus quiris leto datus est*, dans *Iūnō Quirīs* et dans quelques emplois poétiques. *Quirīs* subsiste surtout dans les expressions consacrées : *populus Romanus Quiritium* ou *populus Romanus Quirites* ; *Quirites Romani* (en asyndète, sans doute comme *patres conscripti*, pour désigner l'ensemble du peuple romain) ; *ius Quiritium*. A l'époque impériale, on trouve *quirītēs* usité comme terme d'injure ou de reproche adressé à des soldats, comme notre « civil » ou « bourgeois ».

Il faut sans doute rattacher encore à *quirīs* : *Quirīnus, -ī* : nom d'une vieille divinité italique, et adj. *Quirīnus, -a, -um* : *-a tribus* ; dérivé : *Quirīnālis*, cf. Varr., L. L. 5, 51, *collis Quirinalis ob Quirini fanum : sunt qui a Quiritibus, qui cum T. Tatio Curibus uenerunt Romam, quod ibi habuerunt castra*. Cf. aussi *ēquirīne* comme *ēcastor*.

Origine obscure ; v. P. Kretschmer, Glotta, 10 (1920), 147 sqq. (l'étymologie par **co-uirī-* est insoutenable). Pour les Latins, *Quirīs*, *Quirīnus* sont inséparables du nom de la ville de *Cures* et désignent l'élément sabin qui est venu se fondre avec l'élément proprement romain ; cf. Servius, in Ae. 7, 710 ; T.-L. 1, 13 ; Col., Praef. 19 ; Ov., F. 2, 475 ; Festus 304, 18 : *Quirinalis qui nunc dicitur, olim Agonus appellabatur, antequam in eum commigrarent fere Sabini Curibus uenientes post foedus inter Romulum et Tatium ictum. A quo hanc appellationem sortitus est, quamuis existiment quidam quod in eo factum sit templum Quirino ita dictum. Quirina tribus a Curensibus Sabinis appellationem uidetur traxisse*. La forme *Virites*, dans le groupe *Virites Quirīnī* (v. sous *heriēs*), est obscure, peut-être corrompue. V. G. Dumézil, Naissance de Rome, p. 194 sqq. ; Otto, Rh. M. 54, 197 sqq.

La transcription de *Cu-* par *Qui-* a des analogues en latin : cf. *sterculium*, *quisquiliae*, *liquiritia*, **quidina* de κυδωνία, etc. ; v. Vendryes, BSL 25 (1924), 41.

quirītō, -ās : crier. L'explication de Varron, L. L. 6, 68 : *quiritare dicitur qui quiritum fidem clamans implorat*, n'est sans doute qu'une étymologie populaire, malgré *indigitāre*, *parentāre*, de *indiges*, *parēns*. Doublet : *quirritō, -ās* : grogner (du verrat et du sanglier ; Auct. Carm. Philom. 55).

Composé : *proquirītō, -ās* (Sid. Apoll., Ep. 8, 6, 7, « *ut decemuiraliter loquar* »).

Sans doute onomatopée ; v. B. W. sous *crier* ; M. L. 6967.

quirquir? : forme obscure conservée par Varr., L. L. 7, 8, dans une formule rituelle *ullaber* (et *ollaner*) *arbos quirquir est*, que certains expliquent par *ubicumque* ; cf. J. Schmidt, KZ 32, 415 sqq. Douteux.

quis, quae (*qua*), **quid**, adjectif et pronom interrogatif indéfini : qui, quel, quoi? et « quelqu'un, quelque, quelque chose ». Le féminin *quae* (interrogatif), *qua* (indéfini) est récent et emprunté à *quī*, cf. plus bas, s. u. *quisnam* ; de même, le nominatif pluriel *quī*, *quae*, *quae* s'est substitué à m. f. *quēs* (encore conservé dans le SC Ba. ; cf. *quescunque*, Caton ap. Char., GLK I 91, 17 ; *quesdam*, Acc. 447, Char. I 159, 7), de **queyes*, n. *quia*. Au dire de Servius, in Ae. 1, 95, Caton aurait encore un génitif pluriel *quium*. L'ancien ablatif singulier *quī* ne subsiste plus que comme particule. A l'époque classique, il n'y a de différence entre *quis* et *quī* qu'au nominatif singulier masculin et neutre ; et encore, dans certaines conditions de phonétique syntactique, *qui* se confond-il avec *quī*, par exemple *qui(s) uocat*, comme *di(s)uellō* ; c'est là sans doute le point de départ des confusions que l'on constate dans l'emploi de *quis* et *quī* ; v. E. Löfstedt, *Syntactica*, II, p. 79 sqq. *Quis* indéfini est enclitique (*dicet quis*) et s'emploie surtout après *sī*, *nē* ; par ailleurs, on substitue *aliquis*. La forme de neutre *quid* est demeurée dans les langues romanes ; cf. M. L. 6953, 4 ; fr. *quoi*.

quis renforcé de particules généralisantes, d'origines diverses, a servi à l'expression de nombreuses nuances de l'indéfini. On a ainsi les pronoms :

quisnam « qui donc », de sens plus vague que *quis* (cf. *nam*) ; particule encore séparable chez Plaute ; cf. Au. 136, *quis ea est nam optuma* (avec un féminin *quis* qui est la forme ancienne, cf. le double genre de τις en grec) ; v. aussi Vg., G. 4, 445. Disparaît après le 1er siècle.

quispiam, quaepiam, quid- (*quip-*) et *quod-piam* : synonyme de *aliquis*, avec quelque chose de plus vague ; cf. *uspiam* et *quōpiam*. N'est plus guère employé après Cicéron. Issu de **quispe-iam* ; cf. *quippe*.

quisquam, quaequam (féminin *quisquam* dans le SC Bac. et Plt., Ci. 66), *quidquam* et *quicquam* : quelqu'un, aucun. S'emploie souvent dans des phrases négatives ou de caractère dubitatif ou interrogatif. De là l'usage de *nec quisquam* au lieu de *nēmō*. Souvent adjoint dans la langue familière à *nihil*, *numquam*, qu'il renforce. Disparaît après le 1er siècle. Cf. aussi *nēquīquam*, *nēquāquam*.

quisque, quaeque, quidque (*quic-*) et *quodque* : chacun. A l'époque ancienne, souvent employé dans le sens de *quisquis*. Conservé dans les langues romanes, surtout dans des formes composées ; cf. M. L. 6968 ; B. W. sous *chacun*. Renforcé par *ūnus* : d'où *ūnusquisque* ; à *quisque* correspondent les adverbes *ubique* « en chaque endroit, partout », *quāque* (Manil.), *quōque* dans *quōqueuersus*, attesté à côté de *quōquōuersus*.

quisquis : formation où le redoublement généralise le sens « qui que ce soit qui, n'importe qui, quel que ». Cf. aussi *quamquam* ; et *quōquō* « partout où » (Plt., Cic.), *quāquā* (Plt., Apul.).

V. aussi *quīlibet*, *quīuīs* (cf. *libet* et *uolō*), *quīuīscumque* ; *aliquis* (v. *alius*) ; *ecquis*.

Cf. aussi *quīcumque*, *quīdam* et *quippe*.

Le groupe de *quis*, à la fois indéfini et interrogatif,

comprend, avec le relatif *quī*, de nombreux dérivés et adverbes, tels que *quālis*, *quam*, *quot*, *quantus*, *quom*, etc., et, en outre, des formes dont le rapport est moins évident, quoique sûr : *ubĭ*, *unde*, *unquam*, *uspiam*, *usquam*, *usque*, *uter* (v. ces mots). L'indo-européen avait deux types exprimant l'indéfini et l'interrogatif comme en latin, l'un en *-i-*, sans distinction de masculin et de féminin : av. *čiš*, gr. τίς, hitt. *kuiš* (*kuiškuiš* « quiconque », cf. *quisque*), qui se retrouve dans lat. *quis*, l'autre en *-e/o-* masculin neutre, avec *-ā-* pour le féminin : skr. *káḥ*, *kā́*, *kát*; got. *hwas*, *hwo*, *hwa*; à ce type appartiennent des génitifs comme gât. *čahyā*, v. sl. *česo*, hom. τέο (att. τοῦ), v. h. a. *hwes*. La forme en *-i-* a particulièrement subsisté au neutre : skr. *cit* (avec valeur adverbiale), v. sl. *čĭ* (*čĭ-to*) « quoi », opposé à *kŭ-to* « qui », arm. *-i* (en face de *ov* « qui »). Au pluriel, le latin a fixé ainsi *quia*, qui a un pendant dans gr. -σσα (att. ἅ-ττα).

Le groupe de *$*k^{w}o$-*, *$*k^{w}i$-* a souvent fourni le relatif, notamment en iranien, en slave, en grec, en germanique, en tokharien, en arménien, et l'on peut en partie le suivre à l'époque historique. Le point de départ principal est dans des phrases du type : *je cherche qui est venu*, d'où : *je sais qui est venu*. En italique, le développement est achevé avant les premiers textes. L'originalité de l'italique consiste en ce que, au moins à certains cas, le type *$*k^{w}i$-* a été affecté à l'indéfini-interrogatif et le type *$*k^{w}o$-*, *$*k^{w}a$-* à l'emploi relatif. Une particule souligne souvent l'emploi relatif. On a ainsi v. lat. *quo-i*, d'où *quī* et *quod*, osq. pui et púd, ombr. *poi*, en face de lat. *quis*, *quid*, osq. pís, pir, pis et píd, ombr. sve-pis « sī quis », etc. La forme lat. *quae*, osq. paí, paí, pae, seule propre à caractériser le féminin, a servi aussi pour l'indéfini-interrogatif et a fini, en latin, par éliminer *quis* au féminin. La flexion de *quis* est parallèle à celle de *is*; cf. Ernout, Morphologie, § 108 sqq.

L'irlandais a *cia* et le gallois *pwy* « qui (interrogatif) », etc.

Les emplois osco-ombrien et latin sont tout pareils. Ainsi l'on a lat. *quisquis* = osq. pispis (cf. hitt. *kuiškuiš*) et l'indéfini ombr. *pis-her* en face de *quīlibet* (c'est *her-* qui indique en ombrien la notion de volonté).

quisquiliae, -ārum f. pl. (et n. *quisquilia*, Pétr. 75, Gloss. Philox. Le féminin singulier est dans la locution *homo non quisquiliae*, cf. plus bas) : « *quisquiliae dici putantur quicquid ex arboribus minutis surculorum foliorumue cadit : uelut quicquidcadiae* (!) ». *Caecilius* (251) : « *quisquilias uolantis, uenti spolia memorant; i modo* »; *et Nouius in Togularia* (88) : « *abi, deturba te saxo, homo non quisquiliae. Quid est?* », Fest. 340, 12. Les gloses l'interprètent par σκύβαλα. L'image est la même que dans *floccus*, *naucus*, *hīlum*. Mot expressif à redoublement de la langue familière; cf. gr. κοσκυλμάτια M. L. 6968 a. Cf. Vendryes, BSL 25 (1924), 41.

quō : ablatif de *quī* employé comme conjonction (cf. *eō*, *ideō*) « par quoi; pourquoi; c'est pourquoi; parce que »; Varr., R. R. 1, 54, *miscella* (*uua*) *multo ante coquitur* : *quo* (par quoi, c'est-à-dire, c'est pourquoi) *prior legenda*. On a souvent *nōn quō* « non [parce] que », auquel répond un *sed quia*. S'emploie en corrélation avec *eō* devant un comparatif : *quō magis... eō magis* « plus... plus ». — *Quō* s'emploie aussi souvent avec valeur subordonnante dans le sens de « pour que par là », marquant le but; il est particulièrement fréquent devant comparatif, où la langue le préfère à *ut*; la négation qui l'accompagne est *nē*; cf. Cic., Fam. 7, 2, 1; T.-L. 34, 6, 14.

quō : où (opposé à *ubi*). — Adverbe de lieu, interrogatif-indéfini et relatif, marquant le but vers lequel tend un mouvement. Figure comme premier terme de composé dans *quoad* (*quaad*, Varr., R. R. 1, 1, 2), *quousque*, *quoadusque* (Lact.) « jusqu'où, jusques à quand; jusqu'à quel point; jusqu'à ce que » (sur la répartition des formes dans les auteurs, v. Stolz-Leumann-Hofmann, *Lat. Gr.*[5], p. 768), *quōrsus* (*quōrsum*) de **quōuorsus*. Il existe aussi des formes correspondant aux pronoms indéfinis : *quōnam*, *quōpiam*, *quōquam*, *quōquō* (*quōquōuorsus*), *quōcumque*, *aliquō*.

Conservée en v. logoudorien, M. L. 6939; les autres langues romanes ont seulement *ubi*, éliminant la distinction entre *quō* et *ubi* (cf. Apul., Met. 9, 39).

quōcircā : conjonction « c'est pourquoi »; déjà dans Cic., Diu. 1, 41, 93. Cf. *circus*.

quod : que, en ce que, parce que. Accusatif neutre de *quī* devenu particule de liaison, subordonnante ou coordonnante, introduisant une explication ou une proposition complétive. Se place au début d'une phrase, dans *quod sī*, *q. nisi*, *q. utinam*, *q. contrā*, proprement « quant à ce fait » (accusatif de relation). S'emploie aussi pour introduire une hypothèse, par exemple Plt., Au. 91 : *quod quispiam ignem quaerat* « quant au fait que quelqu'un viendrait chercher du feu », c'est-à-dire « pour le cas où ». Est souvent précédé de *eō*, *ideō*, *propterеā*, qui en renforcent le sens causal.

Dès l'époque ancienne, une série de verbes peuvent avoir leur complétive introduite par *quod*, concurremment avec la proposition infinitive, notamment les verbes marquant l'étonnement, la joie, la souffrance : *mīror*, *gaudeō*, *doleō quod*. Cette construction s'est étendue aux autres verbes *dīcendī*, *sentiendī*, éliminant finalement la proposition infinitive. Dans cet emploi, *quod*, comme on l'a vu, a été concurrencé par *quia*. M. L. 6970, 6971. — *Quod* s'est également substitué dans la basse latinité à d'autres conjonctions, telles que *ut*, *quīn* (*statuere quod*, *ita quod*, *nullum dubium quod*), *cum*, *ut* (signifiant « depuis que »). — Sur ces emplois de *quod*, v. Ernout-Thomas, Synt. lat., 2e éd., § 302 sqq.

quoiās (c'est-à-dire *quoiiās*), **cuiās, -ātis** (et *quoiātis cuiātis*, *-e*) : pronom interrogatif, « de quel pays? »; = gr. ποδαπός Cf. pour le suffixe *Arpinās*, *nostrās*. Même syllabe longue initiale que dans *mai(i)or*, *ei(i)us*.

quoius, cuius (c'est-à-dire *quoiius*, *cuiius*), **-a, -um** : adjectif relatif-interrogatif marquant la possession, « à qui, de qui ».

Quoias est formé avec le suffixe marquant l'origine, *quoius*, le suffixe marquant la possession, comme *patrius*.

Les deux adjectifs sont rares et tombent en désuétude à l'époque impériale. Un critique de Virgile lui reprochait d'avoir employé, B. 3, 1, *cūius*, *-a*, *-um*, qui passait pour rustique.

quom (puis **qu(o)m, cum**) : « au moment où, lorsque, quand, comme »; puis, avec sens causal ou adversatif : « du moment que, puisque; comme; alors que, bien que »; cf. *quoniam*, *quandō*. Particule temporelle se rattachant au thème du relatif (et sans valeur interrogative, à la différence de *quam*, cf. *quandō*). *Cum* n'est pas seulement conjonction de subordination. Joint à *-que*, il fournit une particule généralisante dans les pronoms et adverbes du type *quīcumque*, *ubicumque* « celui qui à un moment donné », etc. Il forme le premier élément de *quondam*. Il s'emploie aussi en corrélation avec *tum*, comme *quam* avec *tam*. Le couple *cum... tum* introduit deux actions envisagées simultanément et que l'on oppose et peut se traduire par : « d'une part... d'autre part »; souvent à peu près synonyme de *nōn sōlum... sed etiam*. Pour la forme, v. aussi *num*. Usité de tout temps; mais, à basse époque, semble avoir perdu de sa valeur et s'emploie souvent associé à d'autres conjonctions : *cum ut*, *quoniam cum*, *postquam cum*, etc.; v. Löfstedt, *Verm. Stud.*, 61 sqq. Concurrencé par *quandō*, forme plus pleine, *cum* n'a pas subsisté dans les langues romanes.

Avec l'enclitique *-quam* marquant la généralité, la gutturale initiale a été traitée comme dans *ubi*, *uter*, *unde*, et l'on a *umquam*, à côté de *quī-cumque*. Cf., de même, *usque*.

Quom a un correspondant en osco-ombrien : ombr. pisi-pumpe équivaut à lat. *quī-cumque* et osq. pún, *pon*, ombr. pune, *ponne*, reposent sur **quon-de*, dont la structure est pareille à celle de v. lat. *quam-de* (v. sous *quam*). L'adverbe italique est ancien : got. *hwan* « πότε », v. pruss. *kan* « si » = lit. *ką* « si » et, peut-être, v. sl. *ko-*, *kŭ-* dans *kogda*, *kŭgda* « quand ». Pour le celtique, v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, 205.

quōminus : conjonction subordonnante s'opposant à *quō magis* et introduisant, comme *quīn*, une complétive de sens négatif « par quoi, que... ne... pas ». Composé de *quō* et de *minus*, forme atténuée de la négation; cf. *sī minus* = *sī nōn*, et *minimē*.

Se retrouve en osque *pod mins*; les deux éléments apparaissent encore séparés dans Plt., Am. Prol. 84. Ancien, usuel et classique; mais devient de plus en plus rare dans la latinité impériale. Non roman.

-quomque : v. *quom*.

quōmodŏ : adverbe interrogatif, exclamatif et relatif « de quelle manière, comment » et « de la manière que, comme » (avec un sens causal dans la basse latinité, sens conservé dans les langues romanes). S'est substitué à *ut* dans la langue vulgaire : *quomodo dicunt*, par exemple, remplace *ut aiunt* dans Pétr. 38. Est demeuré dans les langues romanes, seul ou renforcé d'autres particules; cf. M. L. 6972; B. W. *comme*. — De là : *quōmodocumque*, *quōmodolibet*, *quomodonam*.

quondam : adverbe temporel issu de **quom-dam* « à un moment donné ». S'emploie souvent en parlant du passé, « autrefois »; quelquefois aussi du futur, cf. Vg., Ae. 6, 877, *nec Romula quondam | ullo se tantum tellus iactabit alumno*. Ancien, usuel, classique. Non roman.

quoniam : conjonction, d'abord de sens temporel, puis de sens causal « du moment que, puisque ». Le sens temporel est bien attesté dans Plaute, par exemple Tri. 14, *quoniam ei qui me aleret nihil uideo esse relicui, | dedi ei meam gnatam*. A basse époque, comme *quia*, introduit une proposition complétive, e. g. Vulg. 1 Joan. 2, 22, *negat quoniam Iesus non est Christus*. Ancien, usuel. Non roman. Sans doute de **quom + iam*, avec dissimilation du premier *m* et vocalisation du yod de *iam*, comme dans *etiam*; cf. *cum iam*, Cat., Agr. 161, 2, et *quoniam iam*, Plt., Tru. 402 (l'explication de Prellwitz par **quoni* = ombr. *poni* + i.-e. *an* = *am*, Glott. 19 (1930), 121 et 123, est invraisemblable). L'emploi fréquent de *quoniam* dans les discours (v. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[2], p. 753) fait penser que *quoniam* est une forme de *quom* renforcée dans le langage parlé. Formes romanes savantes. M. L. 6971 a.

quoque : conjonction : aussi (souvent joint à *etiam*, qu'il renforce, et placé en position enclitique après le mot qu'il détermine), également. Sans doute issu de **quō + que* « et par là ». L'abrègement serait de même nature que dans *quăsī*, *sĭquidem*. — Ancien, usuel et classique. Non roman.

quōr : v. **cūr**.

quōrsum, quōrsus : v. *quō* et *uertō*.

quot adv. : combien (en parlant d'objets qui se comptent). A pour corrélatif *tot*; cf. Tér., Ph. 454, *quot homines, tot sententiae*. Ancien, usuel, classique.

Dérivés et composés : *quŏtus* « en quel nombre, quel » (dans une énumération ou un partage : *hora quota est?*, Hor., S. 2, 6, 44), M. L. 6975; *quotusquisque*; *quotcumque*; *quotuscumque*; *quotlibet*; *quotiē(n)s* adv. : combien de fois; *quotēsimus*; *quotiē(n)scumque*; *quotēnī* « combien, en quel nombre » (classique, mais rare); *quotumus* (archaïque) « en quel nombre »; *quotuplex*; *quotennis* « de combien d'années » (rare). Forme redoublée : *quotquot*. Cf. aussi *quottīdiē*, *cottīdiē* et *quottīdiānus*, *cottīdiānus*, **quottīdium*, M. L. 6973 et 6974.

Skr. *káti* s'emploie sans acception de genre, comme lat. *quot*, avec le même sens; le hittite a *kuwatta*. Le grec n'a que le dérivé *$*k^{w}otyo$-* : hom. πόσσος, πόσος la forme latine *quotus* est isolée. Les formes celtiques reposent sur *$*k^{w}e(t)ti$* : v. irl. *cuit*, gall. *path*, bret. *pet*, *pez*; cf. av. *čaiti*. — Cf. *quis*.

R

rabiō (?), **rabis, -ere** : être enragé. Cf. Non. 40, 1 : *rabere dictum a rabie. Varro, Idem Atti quod Tetti* (217) : *quid est? quid latras? quid rabis? quid uis tibi? — Caecilius Hypobolimaeo Rastraria* (89) : *rabere se ait.* Les formes attestées ne permettent pas de décider si le verbe est *rabiō* ou *rabō* ; le participe *rabentis*, de Paulin de Nole (23, 234), est peu probant. *Rabiēs* est en faveur de *rabiō* (cf. *speciō, speciēs*), et la forme en *-yō* est usuelle dans les verbes de ce genre ; le vocalisme *a* dénonce un mot de type « populaire ». Germanique : v. angl. *rabbian.*

Formes nominales et dérivés : *rabiēs, -ei* (gén. *rabiēs* dans Lucr. 4, 1083) f. : rage du chien, *morbus canīnus*, P. F. 339, 2 ; puis « rage », sens propre et figuré. Ancien (Plt.), usuel. Panroman, sauf roumain. Les formes romanes remontent à un doublet *rabia*, attesté dans Servius, Aen. 1, 200, et dans les gloses. M. L. 6980. Irl. *raibis.*

rabidus ; *rabiōsus*, M. L. 6981 ; *rabiōsulus* (Cic.) ; et, dans la langue médicale tardive, *rabiō, -ās*, cf. *rabiat*, λυσσᾷ, CGL II 168, 36, avec passage à la conjugaison en *-ā-*. Cf. aussi M. L. 6979, **rabidiāre.*

On a rapproché avec vraisemblance le groupe radical de skr. *rábhaḥ* « impétuosité, violence », *rabhasáḥ* « impétueux », *rábhīyān* « plus impétueux », *rábhiṣṭaḥ* « très impétueux ». Ce rapprochement obligerait à séparer skr. *rábhaḥ* de la racine de *rábhati, lábhati* « il prend », qui a un autre sens et qui a *-l-* initial. Lat. *rab-* reposerait sur **r°bh-*. Le rapprochement serait, comme nombre d'autres, limité au sanskrit et au latin. Ce rapprochement écarterait celui qui a été aussi proposé avec gr. λάβρος « violent, impétueux », qui supposerait en grec une dissimilation antérieure à la prothèse de voyelles devant *r*, laquelle est très ancienne. L'existence du présent *rabiō* va contre l'hypothèse d'un emprunt que le latin aurait fait d'un nom de maladie à quelque langue méditerranéenne.

Rabīrius est à écarter ; étrusque?

rabō, -ōnis m. : déformation plaisante de *arrabō* (= gr. ἀρραβών) dans Plaute.

rabula, -ae m. : braillard (Cic., Quint.). Expliqué par les anciens comme dérivant de *rabiēs*, cf. P. F. 339, 8 ; par L. Havet, ALLG 9, 526, comme issu de *rauus*, cf. *rauula* dans P. F. 355, 3 (v. *răuis, răuus*). Une origine étrusque — comme pour beaucoup de mots populaires en *-a* — n'est pourtant pas exclue ; cf. Vetter, Glotta 15, 225. En tout cas, mot de type populaire.

Dérivés tardifs : *rabulārius, -lātiō, -lātus* ; nom propre *Rabulēius* ; v. Schulze, *Lat. Eigen*, p. 91.

rabulāna, -ae f. (sc. *pix*) : sorte de poix inconnue (Plin.).

rabuscula, -ae f. (sc. *uītis*) : sorte de vigne inconnue (Plin.).

†**raca** (*racha*), **racana** : manteau, couverture ; *huiil saxonice*, CGL V 327, 45 ; cf. *raganus* (*uel nelle*, sup. scr.), *coopertorium uel panniculus*. Terme tardif (v. Souter, s. u.). M. L. 6983.

raccō, -ās (*rancō*), **-āre** : crier (se dit du tigre, Auct. Carm. Philom.). Cf. *rachant coraces*, Gl. N. 249 ; et *ragiō*. V. aussi **rakanus* « grenouille » que supposent divers dérivés romans. M. L. 7019, et *roncō.*

racēmus, -ī m. : grappe ; et spécialement « grappe de raisin » (le raisin se dit *ūua*, cf. Plin. 15, 115, (*poma*) *racemis dependent ut uuae, palmae*), puis le « raisin » lui-même ; cf. Vg., G. 2, 60, *fert uua racemos*, et Copa 21, *sunt et mora cruenta et lentis uua racemis*. Ancien, bien que non attesté avant Virgile (mais *racēmor* est dans Varron), technique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6984 ; B. W. *raisin*, de **racīmus.*

Dérivés et composés : *racēmārius* ; *racēmōsus* ; *racēmor, -āris* (et *racēmō*) « grappiller » ; *racēmātus, -mātiō* ; *racēmifer* (Ovid.).

Le rapprochement avec gr. ῥᾱ́ξ, ῥᾱγός « grain de raisin, baie », est séduisant, bien qu'il soulève des difficultés phonétiques (*ă* latin = ᾱ grec ; *c* = γ), et l'origine du ῥ initial du grec est ambiguë (**sr-* ou **wr-*, v. *rādix*). Mot sans doute méditerranéen, comme les autres noms relatifs au vin et à la culture de la vigne.

***radia, -ae** f. : nom étrusque de l'églantier, d'après le Ps.-Diosc. de Vienne?

radius, -ī m. : baguette pointue (= ῥάβδος) ; puis « rayon lumineux » (ordinairement représenté sous forme d'une lame à pointe aiguë, ἀκτίς), rai ; rayon d'une roue (ainsi appelé parce qu'il rayonne du moyeu, comme les rayons d'un centre lumineux), rayon d'une circonférence ; et, en général, tout objet pointu : éperon, ergot, dard ; radius du bras ; navette du tisserand (cf. gr. κερκίς) ; olive allongée. Ancien (Cat., Enn.) usuel. Panroman. M. L. 6999. Irl. *raid*, britt. *raidd.*

Dérivés : *radiolus*, M. L. 6997 ; *-lum* : fougère (Ps. Ap.) ; *radiātus*, antérieur, semble-t-il, à *radiō, -ās* (Firmicus), M. L. 6989 ; *radiōsus* (rare) ; *irradiō* (époque impériale), M. L. 4545 c ; cf. aussi *exradiāre* M. L. 3064.

Les gloses ont un féminin *radia*, CGL II 409, 47 477, 39 (cf. fr. *rai* et *raie*).

Pas d'étymologie sûre.

rādīx, -īcis f. (sur la forme masculine, v. Niedermann, Emerita, XII, 1944, p. 55) : racine (sens propre et figuré) ; de là « base, fondement ». Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 7000 ; B. W. s. u. ; et germanique : v. h. a. *ratich, retich*, etc., d'où finn. *räätikka.* Celtique : corn. *redic*, gall. *rhuddygl* (de **rudicula*, avec influence de *rhudd* « rouge »). Sur les différents sens de *rādix, rādicula*, v. André, *Lex.*, s. u.

Dérivés et composés : *rādīcitus* adv. « depuis, ou jusqu'à la racine » et *exrādīcitus* ; *rādīcula* : radicelle, radis, saponaire, M. L. 6996 ; *rādīcor, -āris* et *rādīcō, -ās* : prendre racine (latin impérial ; demeuré dans quelques dialectes romans, M. L. 6992, et **arrādīcō*, 666) ; *rādīcēscō* (Sén.) ; *rādīcālis, -liter* (S[t] Aug.), M. L. 6971 ; *rādīcōsus* ; *ērādīcō, -ās* : déraciner, arracher, M. L. 2887. Certaines formes romanes supposent aussi *rādīcīna*, M. L. 6995 (Pelagon., Antid. Brux.) ; *rādīcāria*, 6994 ; **dērādīcō*, 2577.

Rādīx et *rāmus* appartiennent à un même groupe, comme, d'autre part, se répondent pour le sens lit. *šakà* « branche » et *šaknìs* « racine ». L'initiale latine n'enseigne rien : *r-* peut reposer sur *r-*, mais aussi, à ce qu'il semble, sur **wr-*. V. isl. *rot* « racine » offre la même ambiguïté. Il y a un *w-* initial sûr dans gall. *gwrysgen* « branche » et *gwraidd* « racines », à côté de irl. *frém* « racine ». Le rapport entre gr. ϝρίζα (lesb. βρίσδα, βρίζα) « racine » et ῥάδαμνος « jeune branche, rejeton » ῥάδιξ, ῥάδῖκος « branche, rameau » n'est pas clair. Le germanique a got. *waurts* « racine », etc. Les formes arméniennes **armn* (loc. *armin*) « tronc » et *armnim* « je prends racine », *armat* « racine » n'ont pas de *w* initial. Groupe de mots populaires apparentés entre eux, mais dont les formes ne se laissent pas ramener à un original commun.

rādō, -is, -sī, -sum, -ere : gratter, enlever en grattant ; d'où « écorcher », cf. *mulieres genas ne radunto*, Loi des XII Tables ; « racler, raser (sens propre et figuré) ». Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6987 ; B. W. *raser.*

Dérivés et composés : *rādula* : racloir (du peintre), M. L. 7001 ; *rāllum* (de **rād-lom*) et *rāllus, rālla* (Gloss.) : racloir pour gratter le soc de la charrue, de façon à en détacher la terre ; puis le « soc » lui-même, cf. M. L. 7022 ; *rāmen* « *puluis qui raditur de aliqua specie* », CGL IV 278, 1, remplacé par *rāmentum* (usité surtout au pluriel *rāmenta*, dont a été extrait un féminin singulier *rāmenta*) : raclure(s), rognure(s), M. L. 7025 ; dérivé : *rāmentōsus* (Cael. Aur.) ; *rāstrum* et *rāster* de **rād-trom* (cf. *rōstrum*) ; pour le double genre, cf. *culter* et *cultrum.* Usité surtout au pluriel *rāstra* ou *rāstrī*, ce qui s'explique par le fait que la tête de l'outil est formée de plusieurs dents (*r. quadridēns*, ap. Cat., Agr. 10 et 11) de fer ou de bois (*ligneis rastris sarriendus*, Col. 2, 11, 4). Désigne un instrument qui sert à briser les mottes (*rastris glebas qui frangit inertes*, Vg., G. 1, 94), qui tient à la fois de la fourche, de la houe ou du râteau. M. L. 7079 ; diminutif *rāstellum* (*-us*), M. L. 7078 ; B. W. *râteau* ; irl. *rastal* ; britt. *rascl* (de **răsclum*) ; adj. *rāstrārius.*

rāsus : rasé, ras, M. L. 7082 (et *irrāsus* : non rasé, époque impériale) ; *rāsus, -ūs* (Varr., L. L. 5, 136) ; *rāsūra*, M. L. 7081 ; *rāsiō* (Cael. Aurel.) ; *rāsor* : *-es fidicines dicti quia uidentur cordas ictu radere*, P. F. 341, 1 ; *rāsōrium*, ξυστήρ, M. L. 7076 (Rufin., Hesych.) ; *rāsilis* adj. (v. *rallus*) ; **rāsō, -ās*, non attesté dans les textes, mais supposé par *rāsāmen* « râclure » (Marcell. Emp.) et *rāsitō, -ās* (Suét.), cf. M. L. 7070 et 7075. Certaines formes romanes remontent à **rasclāre*, M. L. 7072 ; B. W. *râcler* (dénominatif de **rasculum*, doublet de *rāstrum*, cf. *ruculum* et *rustellum*) ; **rasicāre*, M. L. 7074 ; **raditōria*, M. L. 6998 ; B. W. *radoire.*

Composés de *rādō* : *abrādō* : enlever en coupant ou en raclant ; raser ; gratter (comme notre mot français, s'emploie familièrement au sens de « dérober » ; cf. *tondeō*) ; *conrādō* (*cor-*) : raser, gratter et « rafler » (familier) ; *dē-, ē-, ir-rādō.*

Aucun rapprochement net. Le vocalisme ne se laisse concilier ni avec celui de lat. *rōdō* ni avec celui de skr. *rádati* « il gratte ». Mais une parenté semble probable ; des difficultés de ce genre sont choses courantes dans les termes techniques.

raeda (*rēda*), **-ae** f. : voiture à quatre roues, sorte de char à bancs, d'origine gauloise ; cf. Quint. 1, 5, 57 et 68.

Dérivés : *raedārius* (*rēdārius*), *-a, -um* ; subst. *rēdārius* m. : cocher ou fabricant de voitures.

Composé : *epir(a)edium* : traits, attelage (Quint., Juv.). Hybride de ἐπί et *raeda* ; cf. *eporēdias* (accusatif pluriel) m. « dresseurs de chevaux », gaulois dans †Pline 2, 123. Emprunt technique. Cf. *uerēdus.*

ragiō, -is, -ere : attesté dans la glose *ragit pullus* : ὀγκᾶται πῶλος, CGL III 432, 15, et confirmé par le témoignage des langues romanes : roum. *rage*, v. fr. *raire, réer*, M. L. 7007 ; et B. W. sous *railler.* Cf. aussi M. L. 7008, **ragitāre* ; 7009, **ragulāre.* Cf. *raccō.*

raia, -ae f. : raie, poisson (Plin.). M. L. 7016. Sans étymologie.

rallus, -a, -um : *ralla uestis dicta a raritate. Plautus in Epidico* (230) : *tunicam rallam, tunicam spissam*, Non. 530, 15. Cf. Isid., Or. 19, 22, 23 : *ralla, quae uulgo rasilis dicitur.* Rare, technique.

rāllum, rāmen : v. *rādō.*

rāmes, -itis m. : pieu, bâton (Col.). Le pluriel *rāmitēs*, par analogie avec les branches d'un arbre, désigne les « vaisseaux » des poumons, les bronches ; cf. Plt., Mer. 138, Poe. 540. Ancien, technique ou populaire.

rāmex, -icis m. : sorte de hernie, varicocèle ; cf. Cels. 7, 18, ... *integris tunicis ramex innascitur* ; κιρκοσκήλην *Graeci uocant.*

Dérivé : *rāmicōsus* (*rāmitōsus*).

Rāmes et *rāmex* doivent être deux formes d'un même mot, *rāmes* étant plus anciennement attesté ; v. Ernout, Philologica I, p. 145. *Rāmes* est à *rāmus* comme *palmes* à *palma* ; *rāmex* (*rāmix*), *rāmicōsus* ont pu subir l'influence de *uārix, uāricōsus.*

La forme **ramica* supposée par le fr. *ranche* peut être dérivée de *rāmex* ou de *rāmus.* M. L. 7026.

Ramnēs (*Rhamnēs*, Cic., De Rep. 2, 20, 36) et **Ramnēnsēs, -ium** m. pl. : Les Ramnes, tribu étrusque dont la réunion avec les *Titiēs* (*Titiēnsēs*) et les *Lucerēs* fonda la Rome primitive. Désigna par la suite l'une des trois centuries de chevaliers fondées par Romulus. Cf. Varr., L. L. V 55 et 81. *Ramnes, Ramnius, Ramennia* supposent un étrusque **ramne*, parallèle à *titie, luχre*, tous deux attestés ; v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, p. 218.

***ramnus** : *spinarum genus, lignum ex quo spinae oriuntur* (Gloss.). Emprunt au gr. ῥάμνος,

***ramptāria cardus** = ἄκανθα λευκή (Diosc.)?

rāmus, -ī m. : branche, rameau ; puis objet en forme de branche : « bras d'un fleuve », « jambage d'une lettre » ; s'emploie aussi au sens abstrait. Usité de tout temps ; panroman. M. L. 7035 ; B. W. *rameau* ; un collectif *rāma* est supposé par certaines formes romanes.

Dérivés : *rāmulus* et *rāmula*, M. L. 7034, adj. *rāmulōsus*, M. L. 7033 ; *rāmeus* ; *rāmōsus*, M. L. 7031 ; *rāmusculus* (bas latin, d'où dans les langues romanes **ramŭscĕllum* et **ramŭstĕllum*, M. L. 7036 et 7037) ; *rāmālis*, d'où le subst. n. *rāmāle* et *rāmālia* « branchage(s) ». Cf. aussi M. L. 7026, **rāmica* ; 7027, *rāmilis*.

V. *rādīx*.

rāna, -ae f. : 1° grenouille ; 2° baudroie. Depuis Varron. Usuel ; panroman (sauf roumain). M. L. 7038 ; v. B. W. *grenouille* et *raine*. Celtique : irl. *ran*, britt. *ran*.

Diminutifs : *rānula*, M. L. 7047 ; *rānunculus* (remplacé dans les langues romanes par des féminins *rānŭncula* (Romul.) et **rānŭcula* (*rānicula*), M. L. 7045 et 7046) « renoncule » (= gr. βατράχιον, dite aussi *rānāria*).

Repose sans doute sur une onomatopée (*rana ab sua dicta uoce*, Varr., L. L. 5, 78) ; mais on ne peut préciser le détail. On a rapproché *ragiō* (v. ce mot) ; cf. aussi *raccō*, **rakanus*. De **raksnā*?

ranceō, -ēs, -ēre : être rance (rare ; un exemple de *rancēns* dans Lucrèce ; les gloses ont, en outre, *rancet : rancidum est*).

Formes nominales et dérivés : *rancor* (tardif) : odeur de rance ; au sens moral « dégoût, rancœur » (St Jérôme, Ep. 53, 1), demeuré dans les langues romanes (sauf en roumain), M. L. 7041 ; *rancidus* ; depuis Lucrèce. Panroman, M. L. 7040 ; *rancidulus* ; *rancēscō, -is*, M. L. 7039 ; *rancidō, -ās* (Fulg.).

Un adjectif *rancus*, dont *ranceō* serait dérivé, figure dans les gloses : *rancum*, ταγγόν, CGL II 451, 3 ; cf. Niedermann, Glotta 1, 266 sqq. Toutefois, peut-être faut-il lire *rancidum*.

Pas d'étymologie sûre. Vocalisme *a* et suffixe **-ko-*, caractéristiques des mots de ce genre ; cf. *mancus*.

rancō : v. *raccō*.

raphanus, -ī m. : raifort. Emprunt au gr. ῥάφανος. Attesté depuis Caton. M. L. 7051 ; et **rap(h)anella*, 7050.

rapiō, -is, -uī, -ptum, -ere : ravir, emporter violemment ou vivement (sens physique et moral), prendre de force. Usité de tout temps. M. L. 7049 ; B. W. *ravir*, de **rapīre*. Celtique : britt. *reibio*.

Dérivés : *raptum* : pillage, rapt, *raptō uīuere* ; *rapidus* : qui emporte ou qui entraîne. Se dit spécialement du courant des fleuves (cf. *rapiditās*, qu'on ne trouve que dans cette acception) ; de là « impétueux, violent, rapide », M. L. 7054 et 7053, **rapidium* ; à basse époque a existé un substantif *rapida, -ae* ou *rapida, -ōrum* pour désigner les « rapides » d'un fleuve ; v. O. Schultess, Indic. d'antiq. suisses, N. S. IX (1907), 190 sqq. ; *rapidulus* (Mart. Cap.) ; *rapīnae* f. pl. (la langue classique ne connaît le mot qu'au pluriel ; le singulier *rapīna* n'apparaît qu'à l'époque impériale) : rapines ; M. L. 7055 a ; d'où *rapīnō, rapīnātiō, -tor* ; **dērapīnō*, M. L. 2579 ; *rapāx* : rapace, ravisseur ; pl. subst. *rapācēs* c. « les bêtes de proie », M. L. 7048 ; *rapācitās* ; *rapō, -ōnis* m. : ravisseur (Varr. ap. Non. 26, 32) ; *rapter*, σφῦρα μεγάλη τοῦ χαλκέως, CGL II 539, 20 ; 551, 43 ; *raptim* : violemment, et surtout « rapidement, en hâte » (*rapienter*, Ven. Fort.) ; *raptiō* (rare ; non classique), M. L. 7062, les composés sont plus usités ; *raptor* (non classique, mais fréquent) ; *raptōrius* (Cael. Aurel.) ; *raptus, -ūs*, M. L. 7063. Fréquentatif-intensif : *raptō, -ās* (et *rapsō*, Auct. Bell. Afr.), expression forte et surtout poétique, M. L. 7060 et 7061 ; **raptiāre* ; *raptitō* (Gell. 9, 6 fin).

Composés : *ab-* (opposé à *ēripiō*, Plt., Cu. 597 ; Pe. 705), *ad-* (*ar-*), *con-* (*cor-*), *dē-*, *dī-*, *ē-* (M. L. 2901), *in-* (*ir-*), *prō-*, *sur-ripiō* (avec des formes contractes du type *surpiō, surpere, surpite, surpuī, surptus*, cf. *surgō*) qui ont à leur tour fourni des dérivés ; cf., par exemple, *arreptīcius* « possédé », qui dans la langue de l'Église traduit ἐπίληπτος ; *arreptīuus* (Itala) ; *surreptīcius, -īuus*, etc. *Corripiō*, outre le sens perfectif de « se saisir brusquement de », a aussi celui de « ramasser ; rassembler », synonyme fort de *colligere* ; cf. Vg., Ae. 3, 176, *corripio e stratis corpus* (qui exprime le contraire de *effusum corpus*, cf. Lucr. 3, 176 et 113) ; et, par affaiblissement de sens, à l'époque impériale, le verbe est arrivé à être employé pour dire « diminuer, raccourcir » et s'est opposé à *prōdūcere* ; dans la langue de la grammaire, il s'est dit de l'abrègement des syllabes ; de même *correptiō*.

Les autres composés présentent seulement les nuances de sens local ou les différences d'aspect que fait attendre le préverbe. Le sens de « prendre » y est resté, tandis qu'il a disparu dans la plupart des composés de *capiō* (on dit *adimō, eximō, sūmō*, etc.) : cf. *accipiō* et *arripiō*, *dēcipiō*, *suscipiō* et *dēripiō*, *surripiō*. Cf., de même, les composés de *dīcō* et de *loquor*, de *uideō* et de *speciō*.

V. *ūsūrpō* sous *ūtor*.

Rapiō est un présent dérivé substitué à un ancien présent athématique, à en juger par lit. *ap-répiu* « je prends de force » ; cf. aussi alb. *rjep* « je prends, j'enlève » et peut-être gr. ἐρεπτόμενος « broutant, mangeant goulûment ».

rāpum, -ī n. (*rāpa, -ae* f.) : rave. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 7065 ; irl. *ráibe* ; germ. *rape*.

Dérivés : *rāpulum* et *rāpula*, M. L. 7064 ; *rāpulātus* (Apic.) ; *rāpīcius*, M. L. 7052 ; *rāpīna* : rave et « champ de raves », M. L. 7055 ; *rāpistrum* : ravenelle, M. L. 7056 (cf. pour le suffixe *oleāster* ; sur *lapistrus*, Isid., Or. 17, 10, 20, v. Sofer, 139) ; *rāpātum*, γογγυλωτόν, CGL III 218, 56. Cf. aussi *rāpum terrae*, *rāpum porcīnum* dans les gloses (= *terrae mālum, coloquintida, cyclaminus*) ; *rāpanāpus* (Dynam.).

L'absence de prothèse dans gr. ῥάπυς et ῥάφυς « rave », ῥάφανος ῥαφάνη « radis » et le *ě* de v. sl. *rěpa* « rave » permettent difficilement de voir ici un ancien mot indo-européen, comme on le supposerait d'après v. h. a. *ruoba* « rave » et lit. *rópė*. La façon dont ces mots sont apparentés n'est pas déterminée. Cf. *nāpus*.

rārus, -a, -um : qui présente des intervalles ou des interstices (*r. crībrum*) ; clairsemé, espacé, poreux ; et par suite « épars », d'où « isolé » et « rare ». S'oppose à *dēnsus* ; cf. Vg., G. 2, 227, *rara sit (terra) an supra morem si densa requiras* ; Col. 2, 9, 6, *rara seges* ; à *solidus* (Lucr. 1, 347, etc.). Ancien (Liv. Andr.), usuel. Panroman (formes en partie savantes). M. L. 7067. Adverbe : *rārō* et *rārē* (Plt., Rud. 995 ; cf. Charis. 217, malgré Aulu-Gelle 2, 25, 8).

Dérivés et composés : *rāritās* (classique) ; *rārĭtūdō* (archaïque) ; *rārēscō, -is* ; *rārēfaciō* (Lucr.) ; *rārenter* (adverbe archaïque sans doute formé sur *frequenter*) et *rāriter* (Gloss.) ; *rāripilus* (Col.), *-pēs* (Ps.-Ruf.).

On a rapproché *rătis*, *rĕte* (cf. Varr., L. L. 5, 130, *rete a raritudine*, et Vg., Ae. 4, 131, *rara retia*). Il s'agirait d'une racine **erə-, rē-* : « séparer » qui apparaîtrait aussi dans lit. *irù, irti* « se dissoudre, tomber en ruines », *érdėti* « se séparer », *ardýti* « séparer », v. sl. *oriti* « dissoudre, détruire », *rědŭkŭ* « rare ». Tout cela vague et ne fournissant avec les mots latins aucun rapport qu'on puisse serrer de près.

rasis, -is f. : sorte de poix brute (Col.). Cf. *rēsīna*?

rāster, -trum : v. *rādō*.

ratiō : v. *reor*.

ratis, -is f. : nom gaulois d'une sorte de fougère (Marc. Emp. 25).

ratis, -is f. : assemblage de bois flottants ; radeau ; puis « bateau à fond plat » ; en poésie, substitut de *nāuis*. Cf. Varr., L. L. 7, 23 : *ratis... ubi plures mali aut asseres ⟨iuncti aqua ducuntur. Hinc nauiculae cum remis ratariae dicuntur⟩*. V. de Saint-Denis, *Sens et évolution sémantique de* ratis *en lat. class.*, Les Ét. class., XIV, 1946, p. 55 sqq. Ancien (Naev., Enn.). M. L. 7088.

Dérivés : *ratītus*, épithète donnée au *quadrāns*, « *quod in eo et triente ratis fuerint effigies, ut nauis in asse* », P. F. 341, 2 ; *ratārius*, cité plus haut.

Souvent considéré comme apparenté à *rārus*, *rēte* en raison de sa construction à claire-voie. On l'a rapproché aussi de *rēmus*. Mais peut être un mot d'emprunt.

Ratumen(n)a [*porta*] : nom étrusque d'une porte de Rome. Cf. le nom de famille étrusque, *ratumsna*, *raθumsna* ; v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, p. 591.

***rauca, -ae** f. : ver qui se tient dans les racines du chêne (Plin. 17, 130) et qui infeste les *segetes* (Dig. 19, 2, 15, § 2). Sans étymologie.

raucus : v. *rāuis*.

raudus, (*rōdus, rūdus*), **-eris** n. : 1° lingot non façonné, e. g. Lucil. 1192, *plumbi pauxillum raudus* ; 2° pierre brute, Acc. 438 R^3, ... *hinc manibus rapere raudus saxeum*. Diminutif : *raudusculum* (*rō-, -rū-*) : petite pièce de cuivre, employée notamment dans la formule de mancipation : *rudusculo libram ferito* ; adjectif dérivé dans *Rōdusculāna porta* ; *appellata quod rudis et impolita sit relicta, uel quia raudo, id est aere, fuerit uincta*, P. F. 339, 11.

Mot rare. Rattaché par les anciens à *rudis* ; cf., outre la glose de P. F. citée plus haut, Festus 320, 24. L'ablatif *raudō* dans la glose de P. F., si le texte est correct, semble attester un doublet **raudum, -ī* ; cf. *pondō* et *pondere*. Il existe un autre mot *rūdus, -eris* « gravois » qui a été peut-être confondu avec celui-ci. Ce sont autant d'« étymologies populaires ».

Le *d* de *raudus* suppose un ancien *d*, et non *dh* (cf. *ruber*, etc.). Il s'agit sans doute d'un ancien terme technique de la métallurgie. Dans v. isl. *raudi* « minerai rougeâtre » a pu intervenir une étymologie populaire, comme aussi dans v. sl. *ruda* « minerai ». V. sax. *arut* « minerai » a *t* issu de *d*, mais un *a* initial. Il y a ici des formes non réductibles les unes aux autres. Le flottement entre *au*, *ō* et *ū* (*ou* dans *roudus* chez Festus) en latin même est à noter. V. Kretschmer, Gl. 32, p. 7.

***rauicelus, -ī** (m.?) : « Pinus cembra » (Plin. 15, 36). Forme peu sûre ; lire *arauicelus*? Mot ligure?

răuis, -is f. : enrouement. Mot archaïque, attesté dans Plaute (Au. 336, Ci. 304) et repris par Apulée ; cf. P. F. 341, 3, *rauim dicebant pro raucitate, unde et uerbum rauio, rauias*. A la même famille appartiennent :

rauus, -a, -um : *raua uox rauca et parum liquida, proxime canum latratum sonans, unde etiam causidicus pugnaciter loquens, raula*, P. F. 355, 3. Exemple de Sidoine Apollinaire, qui scande ā ; cf. Quicherat, Thes. poet. ; *rauulus*. Celtique : bret. *raouia, raouet*.

raula : cf. *rabula* ; *rauilla*.

rāuiō, -īs? (un exemple de Plt., Poe. 778, douteux ; les manuscrits se partagent entre *rauio* (leçon qui semble préférable) et *aruio* ; cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 214. La longue de *rāuiō* est étrange en face de *răuis* ; lire *rauiero* avec Havet?) ; v., toutefois, Marx, ad Luc. 1289, qui fait dériver *rāuio* de *rāuus* d'après le double sens de gr. φαιός ; *rauiō, -iās* (d'après P. F. 341, 3 ; cf. plus haut).

raucus : Plt., Ci. 304, *expurgabo hercle omnia ad raucam rauim*. Conservé dans les langues romanes, M. L. 7093 ; v. fr. *rou* et *enrouer*. Dérivés : *raucitās*, *raucēdō* (tardif). Les gloses ont aussi *raucit* : βραγχ(ε)ιᾷ. Cf. encore **sŭbraucāre*, M. L. 8389, et *ŏbrucātus*, **abrucātus*, M. L. 6017. Composés : *irraucēscō* (Cic.), d'où *raucīscō* (tardif) ; *irraucus* (Plin. Valer.) ; **inrucīre*, M. L. 4454. Pour le suffixe, v. *mancus*.

Răuus, *răuis*, *rauiō* sont à peine attestés et ont été remplacés par *raucus* et ses dérivés.

Aucun rapprochement sûr. Le grec a ῥώχω. V. *rugiō*. Sans doute mot expressif.

rāuus, -a, -um : gris. *Raui coloris appellantur qui sunt inter flauos et caesios, quos Plautus appellat* (Epid. 620) *rauistellos*, P. F. 339, 3. Rare.

Dérivés : *rāuidus* (Col.), dont il existe une forme dérivée dans les langues romanes, par exemple fr. « rouan », M. L. 7100 ; *rāuulus* (Sid.) ; *Rāuiliae* (l. *Rauillae*?) *a rauis oculis, quemadmodum a Caesiis, Caesullae*, F. 340, 30.

Sur *rāuastellus* (*rāuis-*), v. *grāuastellus*.

Le rapprochement, tentant à première vue, avec v. h. a. *grāo* « gris » se heurte à des difficultés ; la ressemblance des formes n'est d'ailleurs pas grande ; le suffixe **-wo-* est courant dans les adjectifs désignant des couleurs (v. sous *cānus* et *heluus*) et v. h. a. *ā* repose sur *ē*. Origine obscure.

re-, red- : préverbe marquant un mouvement en arrière (*recēdō, respiciō, redeō*), ou un retour à un état antérieur (*reficiō, restituō*), et par suite une répétition (*recantō*), ou aussi un mouvement en sens contraire, qui détruit ce qui a été fait (*reclūdō, renuntiō, renuō, resignō, retegō, reuēlō*, etc.). — *Red-*, qui est peut-être

la forme ancienne (cf. Meillet, Mél. Havet, 273 sqq.), mais qui, à l'époque classique, n'apparaît plus que devant voyelle (*redarguō, redeō, redhibeō, redimō, reduuiae*, etc.), s'est employé aussi devant consonne ; de là : *reddux* ; *relligiō, relliquiae* (formes peu probantes toutes deux et qui sont peut-être des expédients métriques pour faire entrer ces mots dans l'hexamètre dactylique) ; et peut-être *remmōtus* (dans Lucr.). La question a été beaucoup discutée ; v. Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*[5], p. 92, n. ; R. Günther, IF 26, 97 sqq. ; G. Schoenwitz, *De re praepositionis usu*, thèse Marburg, 1912 ; Vollmer, Sitzb. d. bayr. Akad. phil.-hist. Cl., 1922, 4. M. L. 7102 ; B. W. *re*.

De *re-* dérivent un adjectif **recus*, qui figure dans *reciprocus*, et un adverbe *retrō* « en arrière », qui a le même suffixe de comparatif que *intrō* et qui, à partir d'Apulée, apparaît employé aussi comme préposition. *Rūrsum* est formé comme *sūrsum* : v. *uertō*. De *retrō* sont formés *retrōrsum* (*-sus*, de *retrōuorsus*) et des composés ou des juxtaposés tels que *retrōcēdō*, etc. ; cf. M. L. 7269, *rĕtro* ; 7272, *retrōrsus*. Les langues romanes ont aussi des représentants de formes renforcées d'un type comparable à celui de *abante, dēforis, de ex*, etc. ; M. L. 198, *ad retro* ; 2582, *dē retro* (cf. *de-intro* ; M. L. 2527) ; v. B. W. *dernier, derrière*.

Particule italique : l'ombrien a **revestu** « reuīsitō ». On ne connaît ailleurs aucun correspondant. *Red-* est peut-être formé sur *prōd-*.

reāpse : en réalité. *Reapse est reipsa, Pacuuius in Armorum iudicio* (26) : *si non est ingratum reapse quod feci bene*, F. 348, 14 ; *reque eapse, re ipsa*, P. F. 363, 4. Forme archaïque, dont Cicéron use encore et qui est décisive pour l'étymologie de *ipse*.

rebellis : v. *bellum*.

reburrus, -a, -um : aux cheveux retroussés (Aug., c. Faust. 5, 1, et Gloss.) ; *reburrium* ; *Reburrīnus*. Le fr. *rebours* suppose **reburs̆us*, qui est sans doute une contamination de *reburrus* et de *reuersus* ; cf. M. L. 7105 ; B. W. s. u. V. *burra*.

recēns, -centis : nouvellement arrivé, frais (*piscis recēns, cōpiae recentēs*, cf. νεαρός), récent. Le sens premier est peut-être « qui vient en droite ligne de » ; cf. Cic., Verr. 1, 2, 5, *cum e prouincia recens esset* ; Att. 16, 7, 1, *Regini quidam eo uenerunt, Roma sane recentes* ; Vg., Ae. 6, 450, *recens a uolnere Dido* (cf. peut-être moy. irl. *cinim* « je jaillis », *cinis* « ortus est »). Dans la langue médicale tardive, *recēns* : eau, d'après gr. νεαρόν (ὕδωρ) « eau fraîche », gr. mod. νερό. Ancien (Cat., Plt.), usuel, classique. Panroman. M. L. 7109.

Dérivés : *recentō, -ās* : mot formé par Cn. Matius, cf. Gell. 15, 25, 1, Non. 167, 14, pour traduire ἀνανεοῦται et représenté en roman, dans des acceptions dérivées (cf. fr. *rincer* et v. fr. *recincier*), M. L. 7110 ; B. W. s. u. ; *recentārius* : vendeur de vin frais (Inscr.) ; *recentāria* : νεαροφόρος (Gloss. Philox.).

L'analyse en *re-cent-*, comportant rapprochement du second terme avec v. sl. *po-čīnq* « je commencerai », *konī* « commencement », n'est pas évidente. Si on l'admet, **-cen-t-* serait un second terme de composé à valeur de nom d'agent, avec suffixe *-t-*. — Pour la forme, cf. *repēns*?

recidīuus : v. *cadō*.

reciprocus, -a, -um : qui va en arrière comme en avant (se dit surtout de la mer) ; puis « alternant, réciproque, renversé ». Traduit à la fois παλίντονος et ἀντιστρέφων. De **reco-pro-cos*, composé d'adjectifs **reco-s* et **proco-s* dérivés des particules *re-* et *pro-* comme *anticus, posticus*, cf. skr. *á ca párā ca*. Étymologie encore sentie dans Ennius, Androm. 104 : *rursus prorsus reciprocat fluctus feram*. Le dénominatif *reciprocāre* a été rapproché ensuite de *procāre* par une fausse dérivation ; cf. Varr., L. L. 7, 80, et Fest. 342, 13, *reciprocare pro ultro citroque poscere usi sunt antiqui, quia procare est poscere*. Attesté de tout temps, mais assez rare.

recitō : v. *citō*, sous *cieō*.

reclūdō : v. *claudō*.

recordor : v. *cor*.

rēctus, -a, -um : dirigé en droite ligne, droit (sens physique et moral), s'oppose à *prāuus*. Subst. *rēcta, -ae* f. : *-ae appellantur uestimenta uirilia, quae patres liberis suis conficienda curant ominis causa : ita usurpata quod a stantibus et in altitudinem texuntur*, P. F. 342, 3 ; *rēctum* n. : ce qui est droit (joint à *honestum*). En grammaire, *rēctus cāsus* « le cas droit » (nominatif, opposé aux *oblīquī cāsus*, qui sont fléchis) est la traduction du gr. ἡ ὀρθή (scil. πτῶσις). Du reste, *rēctus* a tous les sens de ὀρθός, qu'il recouvre exactement dans l'emploi. *Rēctus*, usité de tout temps, n'est conservé que dans quelques dialectes romans, avec le sens adverbial de « tout droit » ; cf. ital. *ritto*, M. L. 7134, et **indirēctum*, 4379 ; mais l'irlandais a *recht* « droit » (adjectif et substantif). Ital. ombr. **rehte**, fal. *rected*.

La forme la plus répandue est le composé *dīrēctus*, ou plutôt *dērēctus*, cf. M. L. 2648, qui, outre le sens de « dirigé en droite ligne », a pris celui de « droit » opposé à gauche (*dexter*) et de « droit » substantif (= *iūs*) ; cf. l'opposition entre la Vulgate, *iustitiae... rectae*, Psalm. 19, 9, et l'Itala, *iura domini, directa*, pour traduire δικαιώματα... εὐθέα. Sur *dīrectus*, v. Heumann-Thom., *Handlex. z. d. Quellen des röm. Rechts*, s. u. La substitution de *dīrēctus, dērēctus* à *rēctus* apparaît dans les composés *dīrēctiangulus, dīrēctilīneus*, employés par Martianus Capella 6, 711 et 712.

Rēctus est l'adjectif verbal de *regō* ; l'allongement en *ē* est de même nature que celui de *ā* dans *āctus*. L'existence du sens moral et juridique (cf. *uerbum dīrectum habēre* « avoir le bon droit » ; proprement « la parole juste », dans Greg. Tur., HF 3, 7), qui se retrouve en germanique et en celtique, a entraîné la diffusion de **dērēctum* « droit » dans les langues romanes, au détriment de *iūs*.

Dérivés tardifs : *rēctitās* ; *rēctitūdō, -tātor*. Adverbes : *rēctā* (sc. *uiā*) ; *rēctō* (rare) ; *rēctē*. Composés : *rēctiangulum* n. (Isid.) = ὀρθογώνιος, *-a* ; *rēctificātiō* (bas latin).

V. *regō*.

recuperō (*reci-*, Monument d'Ancyre), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : recouvrer, reprendre. Classique, usuel. Dérivés : *recuperātor, -tiō, -tōrius, -tīuus*. Conservé dans les langues romanes, M. L. 7136-7137, et en germa-

nique : v. h. a. *irkobarōn*, v. angl. *ácofrian*. De *re* + *cap-er-ō*, sans doute avec le même élargissement que présentent *lamberō* (?), *tolerō*, en face de *lambō, tollō*.

rēda : v. *raeda*.

redimiō, -īs, -iī, -ītum, -īre : ceindre, entourer. Classique, mais surtout poétique ; la prose emploie plutôt *feingō, circumdō*.

Dérivés : *redimīculum* (*redimīcula*, Fulg., Serm. 5) « bandeau ornant le front, collier, bracelet », etc. ; cf. Fest. 336, 3 : *redimiculum uocant mulieres catellam qua maxime utuntur ornatus causa* (et Isid., Or. 19, 33, 5) ; d'où *redimīculō, -ās* (Gloss.).

Aucune des explications proposées n'est évidente. On peut se demander si *redimīculum* (plus anciennement attesté que *redimiō* et déjà dans Plt., Tru. 395) n'est pas un composé de *amiculum* (cf. *amiciō* et *iaciō*) sur lequel aurait été ensuite refait *redimiō* d'après le type *cubō, cubiculum*, etc.

rediuīuus, -a, -um : *-m est ex uetustate renouatum*, F. 334, 25 ; « restauré » (s'est dit d'abord de matériaux de construction), terme technique de la langue de l'architecture. Pour la forme, cf. (sous *cadō*) *recidīuus* et *intergerīuus* : *-i parietes dicuntur qui inter confines struuntur et quasi intergeruntur*, P. F. 98, 11. Découpé par l'étymologie populaire en *redi-uīuus* « qui revient à la vie », a pris dans la langue de l'Église le sens de « qui revit, ressuscité », d'où la glose *rediuiua* ; παλίνζωα, ὑπόστροφα.

Cf. *reduuiae*?

rēdō, -ōnis m. : sorte de poisson sans arêtes : la lotte? (Aus., Mos. 89 ; sans doute mot gaulois).

redux : v. *dūcō*.

reduuia, rediuia, -ae f. (surtout au pluriel) : envie(s) autour des ongles (= παρωνυχίς). Un doublet *reluuium* est dans Festus 334, 5. La forme correcte semble être *reduuia* ; *rediuia* a été influencé par *redeō, redīre* ; *reluuium* par *luō*. De **red-uuia*, cf. *exuō, exuuiae* ; et Gloss. Plac., CGL V 39, 12 : *reduuiae dicuntur spolia serpentum, quibus quotquot annis senescunt sese exuunt, quasi quibus exutis in iuuentam redeunt. Dicuntur enim induuiae, exuuiae, reduuiae*.

Dérivés : *reduuiōsus* (Laevius) ; *reduuiō, -ās* (cf. Anth. 19, 3 ; Thes. gloss. emend., s. u.) ; peut-être aussi *rediuīuus*.

rēfert : proprement « cela tend avec mon intérêt », de *rē*, ablatif de *rēs* (cf. Plt., Cap. 296, *tua re feceris*), et *fert*, employé absolument comme dans *uia fert ad urbem*, ou Tér., An. 188, *dum tempus ad eam rem tulit* ; usité ordinairement dans le sens de « il est de l'intérêt de » et souvent confondu dans la langue classique avec *interest*. A pour « sujet » un pronom neutre *id, hoc, istuc, illud*, ou une proposition infinitive ou interrogative. L'emploi au pluriel est rare, mais attesté ; cf. Plt., Pe. 593, *quae ad rem referunt*. Ancien, usuel, classique. Formule de la prose et de la langue courante. L'étymologie explique la syntaxe de *rēfert* : *meā, tuā, illius rēfert*. L'étymologie de Skutsch, adoptée par F. Muller et Wackernagel, *Vorles*, I 65-66, qui voit dans *meā rēfert* un ancien nominatif **meā rēs fert*, devenu *meā rē(s) fert*, puis *meā rē fert*, est moins vraisemblable ; cf. Bennett, *Synt. of early Lat.*, II, 378.

refertus : v. *farciō*.

refrāgor : v. *suffrāgor*.

refriua (*referiua* dans Plin. 18, 119) : adjectif féminin, usité comme épithète de *faba, refriua faba*, terme de rituel, d'origine et de sens obscurs ; cf. Fest. 344, 12, *refriua faba dicitur, ut ait Cincius quoque, quae ad sacrificium referri solet domum ex segete auspici causa* (étymologie populaire qui rapproche le mot de *referō*)... *Aelius dubitat an ea sit, quae prolata in segetem domum referatur, an quae refrigatur, i. e. torreatur. Sed opinionem Cinci adiuuat quod in sacrificiis publicis, cum puls fabata dis datur, nominatur refriua*. Très rare.

refūtō : v. *confūtō* et *fūtō*.

rēgāliolus : v. *rēgulus*, sous *rēx*.

***regammāns** : ayant la forme d'un digamma ꟻ (Grom.).

regesta, -ōrum : registre, catalogue (tardif) ; cf. M. L. 7169 (formes savantes). Participe pluriel neutre de *regerere* employé dans la langue de la rhétorique au sens de « reporter, transcrire » (*r. aliquid in commentarios*, Quint. 2, 11, 7).

Dérivés : *regestōrium, -ria* « trésor, trésorière ».

regillus, -a, -um : *regillis tunicis, albis, et reticulis luteis utrisque ⟨re⟩ctis, textis susum uersum a stantibus, pridie nuptiarum diem uirgines indutae cubitum ibant ominis causa ; ut etiam in togis uirilibus dandis obseruari solet*, Fest. 364, 21. Rare, archaïque (Plt., Varr.). Dérivé de *regō* (cf. le sens analogue de *rēcta*), puis rattaché par l'étymologie populaire à *rēx, rēgia* ; cf. Non. 539, 9 : *regilla, uestis diminutiue a regia dicta, ut et basilica*.

regimen : v. *regō*.

rēgīna : v. *rēx*.

regiō : v. *regō*.

rēgnum, rēgnō : v. *rēx*.

regō, -is, rēxī, rēctum, regere : diriger en droite ligne (cf. *rēctus, regiō* ; *regere fīnēs* « tracer les frontières » ; *rēgula*). Sens physique et moral ; par suite « avoir la direction ou le commandement de ». Ancien, usuel, classique. M. L. 7168. — *Rēctus* se dit aussi bien d'une ligne droite horizontale que d'une verticale ; dans ce dernier sens, il s'oppose à *dēiectus, supīnus*. C'est l'idée de verticalité qu'on trouve dans *arrigō, corrigō, ērigō, subrigō* (*surgō*) = got. *ufrakjan* ; l'idée d'horizontalité dans *dērigō, dīrigō, porrigō* (*porgō*), *pergō*. L'*e* de *regō* est absorbé et disparaît dans certains composés anciens : *pergō, porgō* (à côté de *porrigō*, forme refaite et plus récente), *surgō* (à côté de *subrigō*, forme d'époque impériale) ; cf. aussi **ergō*, supposé par les formes romanes, à côté de *ērigō*. Dans le cas de *surgō* et de *subrigō*, la langue a utilisé les doublets : *surgō* a été utilisé dans le sens absolu « se lever, se dresser » (conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 8475, et en celtique : britt. *sorc'ha*), sens dans lequel il a supplanté *orior* ; *subrigō*, dans le sens transitif : *tot surrigit aures*, Vg., Ae. 4, 183. *Porrigō* a gardé aussi le sens transitif « étendre en avant,

tendre [la main] ; allonger » ; d'où « présenter, offrir », sens demeuré dans certaines langues romanes, M. L. 6667, et a fourni un composé, *exporrigō* « étendre, détendre, dérider ». *Porgō* n'a pu être utilisé dans le sens absolu à cause de l'existence de *pergō* « se diriger à travers ; poursuivre sa route ; continuer de » et a disparu. Festus, p. 244, 4, attribue le verbe aux *antīquī*, et en fait on ne le rencontre que chez les auteurs archaïques ou archaïsants, surtout en poésie, comme son composé *expergō* (Plt., Ps. 1 ; Ep. 733 ; P. F. 70, 16). Ainsi se sont constitués les couples *surgō/subrigō* et *pergō/porrigō*. *Pergō*, *surgō*, dans lesquels les sujets parlants ne distinguaient plus les éléments du composé (au témoignage de Festus, 380, 32, il s'était même créé un parfait *surēgit* et un participe *sortus* employé par Livius Andronicus), ont été traités comme des verbes simples et ont fourni à leur tour de nouveaux composés. A *pergō*, l'étymologie populaire a rattaché *expergīscor*, *experrēctus sum*, *expergēfaciō*, qui sans doute n'avaient rien à voir à l'origine avec *regō* ; cf. P. F. 235, 20, *pergere dicebant expergefacere*. *Surgō* (comme *sūmō*, *pōnō*) a fourni toute une série de composés à préverbes : *ad-* (*ar-*), *circum-*, *con-*, *dē-*, *ex-*, M. L. 3080, *in-* (et *īnsurrēctiō*, mot de glossaire traduit par ἐπανάστασις), *resurgō*, M. L. 7254 ; B. W. *ressource*. De ce dernier la langue de l'Église a tiré *resurrēctiō* pour traduire ἀνάστασις. — Sur *pergō* employé absolument, v. Skutsch, *Vergils Frühzeit*, II 131, et Elter, Rhein. Mus., 41, 517 sqq.

Les autres composés de *regō* n'offrent que les modifications de sens amenées par le préfixe :

arrigō : 1° « dresser vers » et, absolument, « se dresser vers » (sēnsū obscēnō) ; 2° « relever le courage de » (rare en prose ; inconnu de Cicéron, qui emploie *ērigō*) ; *arrēctus, -a, -um* « aux oreilles dressées, attentif », cf. M. L. 671 ; d'où **arrēctiāre*, M. L. 670 ; *arrēctāria, -ōrum* n. pl. : « poutres droites » ; *corrigō* « redresser (aspect déterminé) », *curua corrigere*. Très fréquent au sens moral ; conservé dans quelques dialectes romans, ainsi que *corrēctus*, cf. M. L. 2251, 2252 a. Dérivés, avec le sens concret : *corrēctor*, *corrēctiō* ; **accorrigō*, M. L. 2985 ; **excorrigō*, 2986.

dērigō (confondu généralement avec *dīrigō*, bien qu'il y ait eu deux verbes différents à l'origine) : *dērigō* « diriger » (d'un endroit dans un autre, avec idée accessoire de faire passer de haut en bas ; cf. Lucr. 2, 198 et *dērigere oculōs, aciem*) ; **condērigō*, M. L. 2121 ; *dīrigō* « mener dans différentes directions, tracer différentes voies à », puis simplement « tracer la voie à, diriger » ; de là : *dīrēctus* « en droite ligne, direct », *dīrēctum* n. « la droite ligne » et les adverbes *dīrēctō*, *dīrēctē*, *dīrēctim*, *indīrēctum*, M. L. 4379 ; *dīrēctiō* (rare) ; *dīrēctōrius* (Cod. Theod.) ; *dīrēctūra* (Vitr.) ; cf. M. L. 2649, *dīrigere, dērigere* ; 2648, *dīrēctus, dērēctus*, irl. *direch* ; 2647, *dīrēctūra* ; 2645, **dīrēctiāre* ; B. W. *dresser, droit*.

ērigō : dresser (sens physique et moral) ; *ērēctus* ; *ērēctiō* (Vitr., Vulg.) ; *ērēctor* (langue de l'Église). Cf. M. L. 2899, 2, **ergere*, **erctus*, et 2889 a ; **adērigō*, 162.

Dérivés en *rĕg-* : *regiō* (qui est à *regō* comme *legiō* à *legō*) « direction (en ligne droite), ligne droite » ; *ē regiōne* « en ligne droite ; en partant de la direction de », d'où « à l'extrémité opposée, en opposition avec » : (*luna*) *cum est e regione solis*, Cic., N. D. 2, 40, 103 ; cf. aussi la glose de P. F. 58, 2, *conregione, e regione*, qui se rapporte peut-être à une formule rituelle conservée par Varr., L. L. 7, 8, *inter ea conregione conspicione cortumione utique ea † erectissime* (l. *ea ⟨rite⟩ dixisse me sensi?*) *sensi*. *Regiō* désigne les lignes droites tracées dans le ciel par les augures pour en délimiter les parties ; de là le sens « limites, frontières » et, par suite, « portion délimitée, quartier, région ». Les dérivés de l'époque impériale *regiōnālis*, *regiōnātim* ne se rapportent plus qu'à ce dernier sens. *Regiō* est conservé dans l'ital. *rione* et le v. fr. *royon*, M. L. 7173 ; *regimen* : conduite, direction (sens physique et moral). N'est ni dans Cicéron, ni dans César, M. L. 7170 ; *regimentum* : doublet tardif de *regimen* (Dig., Amm.), M. L. 7170 a ; *regimōnium* (Gloss.), même sens ; *regibilis* et *irregibilis* (rares et tardifs).

regendārius -ī m. : fonctionnaire du palais impérial (Not. dign. occ. 2, 2 ; Cassiod., uar. 11, 29).

Voir aussi *ergō*.

Dérivés en *rēct-* : *rēctus* (v. ce mot) ; *rēctiō* : direction, gouvernement (mot cicéronien, Fin. 5, 4, 11 ; 4, 22, 61) ; *rēctor* : conducteur, pilote, cocher, directeur, M. L. 7133 ; *rēctrīx* ; *rēctūra* (rare et tardif) ; **rēctiāre*, M. L. 7132.

La racine **reg'-* indiquait un mouvement en droite ligne. Elle a fourni des mots de sens divers suivant que l'idée « du mouvement, de l'extension » a été mise en évidence, ainsi dans gr. ὀρέγω (χεῖρ' ὀρέγων εἰς οὐρανόν, Hom. ; ὄργυια « étendue des deux bras », c'est-à-dire 4 πήχεις), ou l'idée de « ligne droite », ainsi dans skr. *ṛjúḥ*, av. *ərəzuš* « droit », avec l'intensif skr. *rájiṣṭhaḥ*, av. *razištō*. Le groupe de lat. *regō* offre les deux types de sens. Comme la racine ne fournissait pas de présent radical non plus que de parfait, les formes verbales diffèrent d'une langue à l'autre ; lat. *regō* et irl. *rigim* « j'étends » n'ont de correspondant exact que gr. ὀρέγω ; or, ce type thématique est de ceux qui se sont développés après l'indo-européen commun, et le caractère secondaire de ὀρέγω ressort de ce qu'il a été créé d'autres types en grec : hom. ὀρεγνύς à côté de ὀρέγων, et l'on a, d'autre part, ὀριγνάομαι dans la langue poétique. L'aoriste en *-s-* dans *rēxī* et dans gr. ὤρεξα est de même une forme secondaire. — Comme dans les autres cas où le présent radical n'existe pas, on a recouru à l'itératif-causatif ; ainsi l'avestique a *rāzayeiti* « il dirige », et le germanique, got. *uf-rakjan* « ἐκτεῖναι, ἐπισπᾶσθαι » ; lat. *rogāre* appartient sans doute à une série parallèle. — Le sanskrit a un présent à nasale infixée *ṛñjáti* « il dirige », et c'est sur une forme de ce genre à nasale qu'est fait tout le groupe baltique de lit. *ręžiùs* « je me dirige » (v. Trautmann, *Balt. sl. Wört.*, p. 244). — Le sanskrit a aussi *irajyáti* « il dirige » avec un *i-* initial obscur. Il n'y a pas d'adjectif en **-to-* à vocalisme radical zéro ; on a des formes, anomales et sans doute secondaires, à *e* comme irl. *ro-recht* « expansum est », got. *raihts* « εὐθύς » ; l'iranien a av. *rašta-* et *rāšta-* (v. perse *rāsta-* « droit »), ce qui rend compte de lat. *rēctus* (où, du reste, *ē* s'explique à l'intérieur du latin sans qu'on ait besoin de rapprocher l'*ā* iranien). — Pour le sens moral de « droit, justice », qui est italique commun, à en juger par ombr. r e h t e « rectē », on

notera le mot celtique **rektu-* : irl. *recht* « loi », bret. *reiz* « ordre », gaul. *Rextu-genos*. Cf. got. *garaihts* « δίκαιος », etc. Il semble donc qu'il y ait ici un usage indo-européen occidental.

V. aussi *rēgula* et *rēx*.

rēgula, -ae f. : 1° règle droite simple (différente de *norma* « équerre » et de *perpendiculum* « fil à plomb ») et, d'une manière générale, toute barre droite de bois ou de métal ; 2° règle (au sens moral). Correspond au gr. κανών. Usité de tout temps. Panroman (sauf roumain). V. B. W. *règle*. Celtique : irl. *riagol*, britt. *reol* ; germanique : néerl. *rijghel*, et, avec *ĕ*, v. angl. *reogol-*, v. h. a. *regula*?

Dérivés : *rēgulāris* (non attesté avant Pline) ; *rēgulāriter* ; *rēgulātim* (bas latin) ; *rēgulō, -ās* (Cael. Aurel.).

Rēgula alterne avec *rĕgō* comme *tēgula* avec *tĕgō*. Les formes romanes remontent à *rĕgŭla*, *rĕgŭlāre*, M. L. 7177 et 7178, sous l'influence de *regere* ou du préfixe *re-*.

V. *regō*. L'*ē* de *rēgula*, *tēgula* semble supposer d'anciens noms racines non conservés. Il y a, du reste, un *ē* constant dans le vieux nom d'agent *rēx*, qui semble apparenté de loin.

rēgula, -ae f. : basilisca (Ps.-Ap.). V. *rēx*.

religiō (*relligiō* chez les poètes dactyliques), **-ōnis** f. : religion ; scrupule religieux. S'emploie en bonne et mauvaise part : quelquefois « superstition ». Usité de tout temps. Le préfixe est *re-*, *red-* (cf. *relliquiae*, *reliquiae*) ; mais le second élément est obscur. Les Latins le rattachent à *relegere* ; cf. le vers cité par Nigidius Figulus ap. Gell. 4, 9, 11, *religentem esse oportet, religiosus ne fas* (l. *ne fuas?*), étymologie défendue par Cicéron, N. D. 2, 28, 72, *qui omnia quae ad cultum deorum pertinerent diligenter retractarent, et tamquam relegerent, sunt dicti religiosi a relegendo, ut elegantes ex eligendo*... D'autres auteurs (Lact., Inst. 4, 28, 2 ; Serv. in Ae. 8, 349) rattachent *religiō* à *religāre* : ce serait proprement « le fait de se lier vis-à-vis des dieux », symbolisé par l'emploi des *uittae* et des στέμματα dans le culte. On allègue en faveur de ce sens l'image lucrétienne, 1, 931 : *religionum nodis animum exsoluere* ; cf. *religio iurisiurandi* « l'obligation du serment, le lien noué par le serment » ; *testis religiosus* ; *se domumque religione exsoluere*, T.-L. 5, 23, 10 ; *obicere, inicere religionem alicui* ; *obstringere religione* ; *religione liberari*, etc. Le sens serait donc : « obligation prise envers la divinité ; lien ou scrupule religieux » (cf. *mihi religio est* « j'ai scrupule de ») ; puis « culte rendu aux dieux, religion ». Cf., toutefois, Otto, Arch. f. Religionswiss., 12, 533, et la dérivation en *-iō* d'un adverbe en *-āre* est peu vraisemblable ; y aurait-il eu un doublet **religere*, cf. *lictor*?

Dérivés et composés : *religiōsus* ; *religiōsē*, d'où *religiōsitās* (Apul.) ; *irreligiōsus* (époque impériale) ; *irreligiōsitās* (langue de l'Église). On trouve même *irreligiō* dans Apulée.

Sur *religiō*, v. W. W. Fowler, *The Latin history of the word religio*, Trans. of the third Intern. Congress of the Hist. of religions, II, Oxford, Clarendon Press, 1908 ; Kobbert, *De uerborum* religio *atque* religiosus *usu*, Königsberg, 1910 ; Jouon, Rech. de sc. religieuse, t. 26 (1936), p. 181 sqq., qui défend l'étymologie de Cicéron. Pas de certitude.

rel(l)icuus, -a, -um : v. *linquō*.

remelīgō, -inis f. : *remeligines et remorae a morando dictae. Plautus* (Cas. 804) : « *quid nunc illae nunc tam diu intus remorantur remeligines?* », P. F. 345, 5. Un exemple d'Afranius en dehors de celui de Plaute. Sens obscur. Peut-être de **remellō* ; cf. *promellō*.

***remillum** : *dicitur quasi repandum*, P. F. 347, 1. Sans autre exemple. Cf. *promellere*?

remora : v. *mora*.

remulcum, -ī n. (*remulcus* m.) : remorque. M. L. 7202. Emprunt (déjà dans Sisenna) au gr. ῥυμουλκός (cf. ῥῦμα et ῥυμουλκέω dans Polybe), déformé sous l'influence du préfixe *re-* (la remorque servant pour ramener au port un vaisseau qui ne peut plus marcher à la voile ou à la rame) ou de *rēmus* ; cf. Isid., Or. 19, 4, 8 : *remulcum, funis quo deligata nauis magna trahitur uice remi*. Le mot s'emploie surtout à l'ablatif *remulcō*, ce qui a fait croire à un verbe *remulcō* (Non. 57, 20 et gloses, cf. Thes. Gloss., s. u., et M. L. 7201 a et b).

Sur *remulcum* décomposé en *re* + *mulcum*, la langue a bâti *prōmulcum* ; cf. P. F. 251, 3 : *promulco agi dicitur nauis, cum scaphae ducitur fune*.

rēmus, -ī m. : rame. Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 7204 ; B. W. *ramer* ; germanique : m. h. a. *riemo* ; celtique : gall. *rwyf* ; alb. *rem*.

Dérivés et composés : *rēmulus* « petite rame », M. L. 7202 a ; *rēmex, -igis* m. : rameur (*rēmex* est refait sur *rēmigis* ; la forme phonétique serait **rēmāx*, v. *agō*) ; *rēmigō, -ās* ; *rēmigium* (ital. *remeggio*, M. L. 7196) ; *rēmigātiō* (Cic.) ; *rēmiuagus* (Varr.) ; *ērēmigō* (rare) ; *bi-rēmis*, *tri-rēmis* (cf. gr. διήρης, τριήρης), etc., avec les doublets anciens en *-rēmus* ; cf. le *triresmom, septeresmom* de la Colonne Rostrale.

Ces dernières formes laissent supposer que *rēmus* aurait eu la forme **-smo-* du suffixe, bien connue par le grec et le lituanien. Pour « ramer », l'indo-européen avait une racine **erə-*, **rē-*, **rō-* dont peu de langues offrent des formes verbales : lit. *iriù*, *irti* « ramer » (présent en **-ye-* substitué à un ancien présent athématique), v. isl. *róa* « ramer » (le vocalisme *o* indique aussi un ancien présent athématique), irl. *ro-ráiset* « ils ont ramé », etc. (v. H. Pedersen, *V. Gr. d. kelt. Spr.*, II, 591). Le plus souvent, il ne subsiste que des formes nominales, mais en partie rattachées à des formes verbales, variables d'une langue à l'autre, qui ont disparu : skr. *aritá* « rameur », *aritraḥ* « rame », *aritram*, *árītram* « rame qui sert à gouverner » ; lit. *irklas* « rame » (d'après *irti*) ; gr. ἐρέτης « rameur », ἐρέσσω, ἐρέττω « je rame » (tiré d'un nom d'agent ἐρετ- dont ἐρέτης est dérivé), ἐρετμός « rame » et -ορο- (-ερο-) dans τριᾱκόντορος « à 30 rameurs » et -ερες dans τριήρης, etc. ; v. h. a. *ruodar* « rame » (d'après la forme verbale germanique en *rō-*) ; irl. *rám*, *rámae* « rame » (d'après des formes verbales en **rō-*). Le latin a généralisé *rē-*, non attesté ailleurs, mais indiqué indirectement par l'ε de gr. ἐρέτης, etc. V. aussi lat. *ratis*?

rēnēs, -um m. pl. (gén. pl. *rēnium* dans Plin. 21, 175, etc.) : reins. Singulier rare. Usité de tout temps ; panroman. M. L. 7206. Un doublet *riēn* est signalé par Festus, 342, 35 : *rienes quos nunc uocamus, antiqui ne-*

frundines appellabant quia Graeci νεφροὺς *eos uocant. Plautus in Satyrione* (113) : *male tibi euenisse uideo; glaber erat tamquam rien.* — *Riēn* est sans doute dû à l'influence de *liēn*.

Diminutifs : *rēnulus* ; *rēnunculus*, attesté à basse époque (Marc. Emp., Vulg.) et demeuré dans certains dialectes romans; M. L. 7213 ; *rēniculus* (Marc. Emp.), M. L. 7209. Un dérivé **rēniō* est supposé aussi par les formes romanes du type *rognon*, B. W. s. u ; M. L. 7210. Adjectifs : *rēnōsus* (*riē-*), νεφριτικός (Gloss.), formé comme *liēnōsus* ; *rēnāle* glosé περίζωμα ; **rēnicus* (même suffixe que *mancus*), M. L. 7209 a. Certaines formes romanes remontent à un verbe **dērēnāre*, M. L. 2581 ; **disrēnāre*, 2685. Le fr. *éreinter* a un autre préfixe.

Mot d'origine inconnue qui a remplacé *nebrundinēs* (v. *nefrendēs*).

renīdeō, -ēs, -ēre (parfait inusité ; toutefois, *reniduit*, ἐμειδίασεν dans le Gloss. de Philoxène) : 1° briller, resplendir ; 2° briller de joie, être radieux ; et spécialement « rire, sourire » (cf. l'emploi de *rīdeō* avec le sens de « être brillant, resplendir » appliqué aux choses, ciel, mer, etc.). Terme poétique, attesté depuis Lucrèce ; en prose n'est usité qu'à l'époque impériale.

Dérivés : *renīdēscō, -is* : ἅ. λ. de Lucrèce 2, 326 ; *renīdentia* (Tert., *r. infantum*).

Renīdeō semble bien être composé du préfixe *re-* et a dû marquer d'abord la réflexion ou le renvoi de la lumière par un objet ; ainsi dans Lucr. 2, 326, *aere renidescit tellus*. Mais il n'y a pas de simple **nīdeō*. Le sens fait penser à *nīteō* (avec ī), q. u.

rēnō, -ōnis m. : 1° vitchoura, sorte de renne ; 2° vêtement en peau de renne.

Mot germanique ou celtique ; cf. Varr., L. L. 5, 167, *sagum, reno, gallica* (scil. *uestimenta*) ; et Sall., Hist. 3, 104 ; César, B. G. 6, 21, 5 ; Isid., Or. 19, 23, 4.

reor, rēris, ratus sum, rērī : compter, calculer. Dans la langue commune, a pris, comme *putō, dūcō, aestimō*, etc., le sens affaibli de « penser, estimer, juger », la notion de « compter » s'exprimant par *putāre* et surtout par son composé *computāre*. Mais le sens précis et technique est demeuré dans l'adjectif verbal en *-to-* (à valeur passive), *rătus* « qui est compté » : *prō rătā parte* « suivant la part comptée à chacun » ; *rata et certa spatia definire*, Cic., Tu. 5, 24, 59 ; cf. *ratihabitiō* (Dig.) « ratification ». *Rătus* a pris aussi le sens de « qui entre, en ligne de compte, qui compte » et, par suite, « ratifié, approuvé » : *ratum facere aliquid* ; de là l'adverbe tardif *ratē* (Claud. Mam., Cassiod.) et le composé négatif *irritus* : qui ne compte pas : *quod modo erat ratum, irritum est*, Tér., Ph. 951 ; par suite « vain, sans effet », *in irritum* « en vain », *irritāre* « invalider », Cod. Theod. — *Reor* est ancien et classique, mais dès l'époque de Cicéron il est rangé parmi les mots, « *quibus loco positis grandior atque antiquior oratio saepe uideri solet* » (De Or. 3, 38, 153) ; César l'ignore ; Quintilien 8, 3, 26, le qualifie de *tolerabile* ; mais, sous l'Empire, il n'y a guère que la poésie pour l'employer. Après le Ier siècle, il ne semble plus attesté. Du reste, les formes de l'infectum ont toujours été rares ; la seule forme usitée est *ratus*, sur lequel ont été faits sporadiquement *rābar, randum, rābāminī* attestés dans les gloses.

ratiō : compte ; *ratiōnem habēre, reddere* ; (*seruus*) *ā ratiōnibus* ; et « matière de compte, affaires » (souvent joint à *rēs*, avec lequel il allitère ; cf., par exemple, Cic., Verr. 2, 2, 70, § 172, *re ac ratione cum aliquo coniunctus*). De là sont issus de nombreux sens dérivés : « faculté ou façon de calculer », d'où « jugement, raison » et « méthode, doctrine, raisonnement » ; enfin « raison déterminante » (souvent joint à *causa, argūmentum*). L'ablatif joint à un adjectif équivaut souvent à *modō* et remplace un adverbe : *parī, similī ratiōne* = *p., s. modō* = *pariter, similiter*. — *Ratiō* est d'un emploi fréquent dans la langue de la rhétorique et de la philosophie, où il traduit λόγος en vertu du double sens du mot grec « compte » (cf. λόγον διδόναι, παρέχειν, qui équivaut exactement à *ratiōnem reddere*) et « raison », comme *ratiōnālis*, traduit λογικός ; *ratiōnale*, λογεῖον (langue de l'Église) ; *ratiōnābilis*, εὔλογος ; *irratiōnālis* (*-nābilis*), ἄλογος. Autres dérivés de *ratiō* : *ratiuncula* : petit compte (familier) ; *ratiōnārium* : livre de comptes (neutre substantivé d'un adjectif *ratiōnārius*) ; *ratiōcinor, -āris* : compter, calculer (v. Ernout, Philologica I, p. 73 sqq.), d'où *ratiōcinium, -cinātiō*, etc. V. aussi *portiō*. *Ratiō* est demeuré au sens de « raison », dans les langues romanes, avec un dérivé **ratiōnāre*, non attesté dans les textes et qui semble avoir signifié « parler », où se reflète peut-être une influence du gr. λόγος « parole » ; cf. M. L. 7086-7087 ; et **arratiōnāre*, 669.

De *rata* provient irl. *rath* et v. bret. *rad, ra* « stipulātiōnēs ».

Reor n'a pas de composés.

Sur tout ce groupe, v. Yon, *Ratiō et les mots de la famille de reor*, Paris, 1933.

Aucun rapprochement sûr, bien que le groupe soit, évidemment, ancien ; le lit *rěju* « je mets en ordre » est trop isolé pour être convaincant. Le groupe de got. *raþjo* « λόγος » est trop isolé en germanique et d'une forme trop singulière pour que l'hypothèse d'un emprunt au latin, faite par Bréal et confirmée par Kluge, ne s'impose pas, malgré l'existence du composé *garaþjan* « compter ».

repedō : v. *pēs*.

repēns, -entis adj. : soudain. Classique et particulièrement fréquent dans Tite-Live, mais moins usité que le dérivé *repentīnus*, formé sur l'adverbe *repentĕ*, comme *peregrīnus* sur *peregrē, -grī*, et presque uniquement employé au nominatif. *Repentīnus* se trouve surtout en prose. *Repēns, repentīnus* sont rares dans la latinité impériale ; tardif : *adrepentīnus*.

Pas de substantif dérivé. Fulgence a un adverbe *repentīnāliter*.

On rapproche souvent gr. ῥέπω « je penche ». Mais la ressemblance avec *recēns* suggère une analyse pareille ; faudrait-il couper *re-pent-* et comparer le groupe de *pendō*, où *d* est secondaire?

reperiō : v. *pariō*.

replum, -ī n. : châssis, panneau d'une porte ; montant vertical dressé au milieu de la cage de la porte pour servir de feuillure (Vitr.). Terme technique ; le rapprochement de *repleō* ne convient pas.

rēpō, -is, -psī, -ptum, -ere : ramper ; et « se traîner, cheminer lentement, se glisser ». Ancien (Enn.), classique. Il n'y a pas de substantifs *reptus* ni *reptiō* (cf. *serpō*) ; l'adjectif *reptilis* n'apparaît que très tardivement (IVe siècle) et sous forme de substantif neutre dans la Vulgate : *reptile* (= *serpēns*). V. M. L. 7222 et 7221, **rēpentāre*.

Fréquentatif : *reptō, -ās* (non classique, surtout poétique ; ne diffère guère de *rēpō* par le sens) ; *reptātiō* ; *reptātus, -ūs* ; *reptābundus* (?) ; et **subreptārius*, M. L. 8390.

Composés de *rēpō* : *ad-* (*ar-*), *con-* (*cor-*), *dē-, ē-, in-* (*ir-*), *intrō-, ob-, per-, prō-, sub-* (*sur-*) *rēpō* ; de *reptō* : *in-* (*ir-*), *ob-, per-reptō*, tous rares.

On a des correspondants exacts pour le sens, proches pour la forme dans lett. *ràpuôs, raptiês* « ramper » ; cf. lit. *réplióti* « aller à quatre pattes ». — C'est plutôt *serpō* (v. ce mot) qui indique la façon de progresser du serpent.

reptus, -ī m. : « *rēnō* » (Isid.). Mot germanique ; v. Sofer, p. 43.

repudium, -ī n. : « répudiation de la femme par le mari ». Semble se rattacher plutôt à *pudet* qu'à *pēs*, malgré l'homophonie de *tripudium*, le sens de *pudor* étant d'abord « mouvement de répulsion ». C'est à *pudet* que les anciens rattachent *repudium* ; cf. Festus, 350, 3 : *-m Verrius ait dictum quod fit ob rem pudendam*. Accius (682) « *repudio eiecta ab Argis iamdudum exulo* ».

Dérivés : *repudiō, -ās* « répudier, rejeter » (conservé en vieil espagnol., M. L. 7230) ; *repudiātor, -tiō* ; *repudiōsus* (Plt., Pe. 384).

D'après *repudium* a été créé le terme rare *prōpudium* (avec même préfixe que dans *prōstō*), qui désigne à la fois un acte infamant ou une personne infâme : *-m dicebant cum maledicto nudare turpitudinem uolebant, quasi porro pudendum. Quidam propudium putant dici, a quo pudor et pudicitia procul sint*, P. F. 253, 25.

Dérivés : *prōpudiōsus* ; *prōpudiālis* : *p. porcus... qui uelut piamentum et exsolutio omnis contractae religionis est*, P. F. 274, 29. Terme de rituel, désignant une sorte de porc émissaire.

rēs, rēī et rei f. : sens ancien « bien, propriété, possession, intérêt dans quelque chose », encore conservé dans des expressions juridiques ou fixées par l'usage : *rēs familiāris* « bien familial » ; *rēs pūblica* « propriété d'État, bien public » (opposé à *prīuātae rēs*) ; *habēre rem* « avoir du bien » et *perdere rem* chez les comiques, e. g. Plt., Tri. 330, *habuitne rem? — habuit. — qui eam perdidit?* Cf. encore les expressions *ad, in, ob rem* ; *ex rē* ; *ab rē*. Par suite « intérêt à débattre, affaire à traiter ou à discuter spécialement en justice », cf. Varr., L. L. 7, 93, *quibus res erat in controuersia, ea uocabatur lis* ; puis « affaire » dans le sens vague du mot français : *mihi res est cum aliquo ; quid rei mecum tibi est?*, etc. *Rēs*, désignant des biens concrets, a pu servir à exprimer ce qui existe, la chose, « la réalité » (cf. *reāpse*) ; *rē* a pris ainsi la valeur de gr. ἔργῳ (le mot indo-européen représenté par gr. ϝέργον n'est pas représenté en italo-celtique), en opposition à *uerbum, uōx, opīniō, spēs, rūmor*, etc. (cf. *nātūra rērum*, où *rērum* équivaut à τῶν ὄντων neutre) ; et aussi les actions accomplies : *rēs populī Rōmānī, rēs gestae* ; aussi les « choses » (par opposition aux personnes), dont le sens s'est affaibli et a pris le vague du mot français : *mala, bona rēs* ; *aduersae, secundae rēs* ; *rēs dīuīna* ; *rēs rūstica*, etc. *Rēs*, en raison de son sens vague, a pu ainsi devenir un substitut poli d'un mot que la bienséance condamnait (cf. *facere*), e. g. CGL V 462, 1, ⟨*h*⟩*irquitallus* : *puer cum primum ad res* (scil. *ad res uenerias* ; cf. Pétr., Sat. 61, 7 et 140, 9, *cum ergo res ad effectum spectaret*), comme le fr. « chose ». Souvent *rēs*, joint à un adjectif, équivaut simplement à cet adjectif neutre : *ea rēs* = *id* ; *quamobrem, quārē* « c'est pourquoi ». *Rēs*, dans ce sens, a subi la concurrence de *causa*, qui par une évolution analogue était arrivé à une signification identique ; bien qu'attesté de tout temps, *rēs* n'a subsisté que sous la forme d'accusatif *rěm*, fr. *rien*, ou dans quelques locutions composées d'emploi restreint ; cf. M. L. 7236 ; B. W. s. u. — Pas de dérivé, sauf le diminutif *rēscula, rēcula, -ae* f. (très rare ; un exemple de Plaute cité par Priscien ; repris par les archaïsants de basse époque) ; *rescella* (Greg. M., Vit. patr.) ; *rescellula* (Lex Burg.).

Pour *reus*, v. ce mot.

Le nominatif *rēs* a été fait sur l'accusatif *rem*, comme *diēs* sur *diem* ; l'importance particulière de l'accusatif dans ce mot ressort de la conservation de cette forme dans fr. *rien*. La forme *rem* d'accusatif singulier répond à véd. *rām*, attesté une fois et qui a entraîné l'accusatif pluriel *rā́ḥ* (aussi attesté une fois) et le composé *çatá-rā* « qui ont cent richesses » (au duel). La longue *ē* de l'accusatif singulier est le degré long de la voyelle qui apparaît souvent comme *ă* en indo-iranien : véd. *bṛhád-raye* (datif singulier) et le thème *rayi-*, avec élargissement *-i-*. En indo-iranien, l'*ā* de l'accusatif singulier *rā́m* a tendu à se répandre par analogie et l'on a, par exemple, génitif singulier véd. *rāyáḥ*, av. *rāyō*. — Le mot indo-iranien signifie « richesse » : skr. *revā́n*, av. *raevā* signifient « riche ». Le moyen gallois a *rai* (dissyllabique) « biens, richesse » (v. J. Loth, Mél. d'Arbois de Jubainville, p. 214). — En latin, *rem* (d'où *rēs*) est féminin ; peut-être est-ce un simple hasard que, en regard du genre ordinaire du mot, qui est le masculin, l'unique exemple védique de l'accusatif singulier *rā́m* soit féminin (RV X 111, 7). Le sens de « biens, richesses » est le seul qui se retrouve en indo-iranien. Mais le sens de « affaire » est déjà italique : ombr. *re-per fratreca* « pro rē collēgiī », ri esune « rei sacrae ». Le mot est de ces termes archaïques qui sont propres à l'italo-celtique et à l'indo-iranien. Cf. *reor*? et *reus*??

resēda, -ae f. : réséda, plante (Pline 27, 131). De *resēdāre*, peut-être par étymologie populaire, à cause des vertus calmantes qu'on attribuait à la plante ; cf. Pline, ibid.

reserō : v. *sera*.

reses : v. *sedeō*.

rēsīna, -ae f. : résine, gomme. Dérivés : *rēsīnula* (Arn.), *rēsīnāceus, rēsīnālis, rēsīnātus, rēsīnōsus*. Attesté depuis Caton. Sans doute emprunté comme gr. ῥητίνη à une langue non indo-européenne. M. L. 7244, *rēsīna* et *rasīna* (d'après *rasis*).

restaurō : v. *īnstaurō*.

restis, -is f. (acc. *restim* plus fréquent que *restem*, abl. *restī* et *reste*) : corde, câble. Ancien (Plt., Cat.),

technique, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 7251 ; néerl. *rijste*.

Dérivés : *restĭcula* (conservé en logoudorien, M. L. 7250) ; *restiō* ; *restiārius*, *-ticulārius* : cordier.

On a rapproché lit. *rėkstis* (gén. *rėkščiō*), qui désigne un « sac à fourrage » et aussi une « corbeille ». Or, ce mot appartient à un groupe radical, celui de *rezgù*, *rèksti*, qui désigne la technique du tressage ; lit. *rẽzgis* signifie « objet tressé, corbeille ». Cf. skr. *rájjuḥ* « cordage ». Bien qu'il soit impossible de poser un original indo-européen, cas ordinaire pour un terme technique, ces rapprochements sont à signaler. Le tressage est un procédé technique ancien et largement répandu.

rētae, -ārum f. pl. : arbres qui poussent sur le bord ou dans le lit d'un cours d'eau (Gabius ap. Gell. 11, 17, 4). De là dérive un verbe *rētō*, *-ās* ; cf. Gabius, ibid., et Fest. 336, 25 : *retanda locantur Pomptina flumin⟨a, i. e. purganda : retae enim uocantur arbores quae⟩ ap⟨ud fluuios eminent aut ex ipsis alueis extant⟩*. Germanique : holl. *rete, reten*.

rēte, -is n. (souvent au pl. *rētia*, *-ium*, d'où un fém. sg. *rētia* et un n. sg. *rētium*), **rētis, -is** f. et m. d'après Priscien, GLK II 332, 14, qui lit *uuidum retem* dans Plt., Ru. 942 [les manuscrits de Plt. ont *rete*], 984 (*B* a *rete*, *CD retem* ; au v. 985, *rete* nomin. n. est sûr ; au v. 900, les manuscrits de Plt. ont le pl. n. *retia*, tandis que Priscien atteste *retiam* ; on lit dans Varron *obiecto rete*, R. R. 3, 5, 8, mais *rete cannabina*, ibid., 3, 5, 11 ; Charisius, GLK I 15, atteste *hi retes* (à côté de *in retes meas*). L'ablatif est toujours *rēte* (non *rētī*) ; M. Niedermann suppose que la flexion ancienne devait être *rētis* m. sg., auquel correspondait un collectif neutre pl. *rētia* d'où proviendrait *rēte* : filet, rêts, réseau. Mot technique et populaire, de forme mal fixée ; peut-être emprunté. Panroman, sauf roumain, sous les formes *rētis* et *rētia*. M. L. 7255 ; B. W. *rets*. Celtique : britt. *rwyd*.

Dérivés : *rēticulum* (*rēticulus* m., Varr. ; la Vulgate emploie *rētiāculum*, qui s'est maintenu dans les dialectes italiens, M. L. 7257, cf. *rēteiaclāri*, sous *iaciō*) : petit filet (à provisions ; filet pour les cheveux, résille), M. L. 7260 ; *rēticulātus* : *-m opus* : maçonnerie en forme de filet, cf. Rich, s. u. ; *rētiolum* (tardif ; maintenu en roman, M. L. 7264) ; *rētiārius* : gladiateur armé du filet, rétiaire ; *circum*, *-in-*, *ob-rētiō*, *-īs*, *-īuī* (*-iī*), *-ītum*, *-īre*.

Certaines formes romanes supposent peut-être aussi **rētella*, **rēticīna* ; cf. M. L., s. u.

Étymologie obscure.

***retricibus** : *r. cum ait Cato in ea quam scribsit, cum edissertauit Fului Nobilioris censuram* (1), *significat aquam eo nomine, quae est supra uiam Ardeatinam inter lapidem secundum et tertium ; qua inrigantur horti infra uiam Ardeatinam et Asinariam usque ad Latinam*, Fest. 356, 17. Inexpliqué.

retrō : v. *re*.

retūrō : v. *obtūrō*.

reus, -ī m. : défendeur (dans une cause). — Pour les anciens, *reus* était un dérivé de *rēs* et ils l'expliquaient par « celui dont le bien, l'affaire est en cause », cf. Cic., De Or. 2, 43, 183, *reos... appello non eos modo qui arguuntur, sed omnis quorum de re disceptatur : sic enim olim loquebantur* ; cf. id., ibid. 2, 79, 321 ; P. F. 337, 1 et Fest. 336, 4. Opposé à *petītor*, *reus* a désigné « le défendeur », « l'accusé » et même « le coupable », sens qu'il a conservé dans les langues romanes où il est représenté. Dans la langue religieuse, l'expression *uōtī reus*, proprement « celui qui est en cause à propos d'un vœu, débiteur d'un vœu », a pris le sens particulier de « qui a vu son vœu s'accomplir ». Usité de tout temps. M. L. 7274.

Dérivé : *reātus*, *-ūs* m. (mot créé par Messalla selon Quint. 8, 3, 34, d'après les substantifs verbaux en *-tus*) : d'abord abstrait « condition de l'accusé ; prévention » (d'où « culpabilité ») ; puis concret : « charge relevée contre un accusé, faute, crime » ; « aspect extérieur d'un accusé ». Appartient à la latinité impériale, où, du reste, il est rare.

Le sens de *rēs* est éloigné ; ce que disent les anciens a chance d'être une étymologie populaire.

rēx, rēgis m. : roi ; celui qui dirige seul les affaires de l'État ; cf. Cic., Rep. 1, 26, 41, qui rattache *rēx* à *regō* : celui qui commande ou qui préside à : *rēx sacrōrum* (expression consacrée, sans doute ancienne, qui témoigne du caractère primitivement religieux du *rēx*), *rēx conuīuiī* (cf. βασιλεύς) ; par extension se dit dans la langue familière de toute personne riche ou puissante. Usité de tout temps. Panroman (avec des formes savantes). M. L. 7286. Irl. *ris*.

Dérivés et composés : *rēgulus* : petit roi, roitelet ; abeille reine ; sorte de serpent (= βασιλίσκος), basilic ; *rēgīna* : reine, M. L. 7171 ; *rēgius* : qui appartient au roi (cf. *patrius*), M. L. 7169 a ; substantif féminin *rēgia* (*domus*) « palais royal » ; sert de qualificatif à de nombreux objets, végétaux, etc. ; *rēgālis* : digne d'un roi, M. L. 7166 ; *rēgāliolus* = βασιλίσκος ; *rēgnum*, *-ī* n. : règne, royaume ; *rēgnō*, *-ās*, M. L. 7175, 7176 (formes savantes) ; *interrēgnum* : interrègne, sur lequel a été refait *interrēx* ; *rēgifugium* : *sacrum dicebant quo die rex Tarquinius fugerit e Roma*. P. F. 363, 2 ; cf. *poplifugium* ; *rēgificus*, *-cē* (Enn., Vg.).

Le nom **rēg-* du « roi » est de ces mots de la langue politique et religieuse qui se trouvent en italo-celtique et en indo-iranien ; cf. *lēx*. Sous forme verbale, la racine n'apparaît que dans l'Inde : véd. *rā́ṣṭi* et, sous forme thématique, plus fréquente mais sans doute secondaire, *rā́jati* « il règne ». Sous forme nominale, avec valeur de nom d'agent, **rēg-* n'est attendu qu'au second terme de composés et, en effet, *rāj-* n'est courant en sanskrit qu'en cette position, ainsi *sam-rā́j-* « roi suprême » ; au simple, la forme usuelle est *rā́jan-* (nom. *rā́jā*, acc. *rā́jānam*, gén. *rā́jñaḥ*, etc.), avec le féminin *rā́jñī* « reine » ; le gaulois a de même beaucoup de noms propres du type composé de *Dumno-rix*. Toutefois, le védique n'ignore pas tout à fait le nominatif singulier *rā́ṭ* « roi », qui a pour correspondant lat. *rēx*, irl. *ri* ; cf. peut-être aussi gaul. *Rīgomagus* ; la flexion du type génitif lat. *rēgis*, irl. *rig* n'a pas de correspondant exact en sanskrit au simple. Le féminin irl. *rigain* semble répondre à skr. *rā́jñī* ; lat. *rēgīna* (qu'on retrouve dans les dialectes italiques, marr. *regen[ai]*, dat. « rēgīnae ») est nouveau, du type de *gallīna*, à côté de *gallus*. — Il est naturel de penser que *rēx* appartient au groupe de *regō*, comme *dux* au groupe de *dūcō*. L'emploi de ces thèmes racines pour désigner des agents est chose exceptionnelle ; ce doit être l'un des archaïsmes des langues périphériques du domaine indo-européen.

rhētor, -oris m. : orateur, rhéteur. Emprunt savant au gr. ῥήτωρ (déjà dans Cicéron ; *rhētoricō* est dans Novius, *rhētorissō* dans Pomponius) ; *rhētorica* conservé dans quelques parlers romans, M. L. 7287 ; et en irl. *retairic*, *rithoirg*.

r(h)eubarbarum, -ī n. : rhubarbe. Mot tardif (Isid. 17, 9, 40, qui cite un mot *rheu* « racine » ; gr. ῥᾶ, ῥῆον, Diosc.). M. L. 7273 ; B. W. s. u.

r(h)euma, -atis n. : catarrhe, rhume. Emprunt tardif au gr. ῥεῦμα, passé dans les langues romanes. M. L. 7288.

rhododendron : v. *lorandrum* et *rosa*.

r(h)ombus, -ī m. : désigne comme le gr. ῥόμβος (ῥύμβος), dont il provient, tout objet de forme circulaire ou losangée : toupie, rouet, losange ; rhombe ou turbot. Emprunt d'abord savant, puis passé dans la langue parlée. M. L. 7291 ; britt. **rwmp* « tarière ».

r(h)onchus : v. *roncus*.

rhythmus, -ī m. : rythme, cadence. Emprunt savant, attesté depuis Varron, au gr. ῥυθμός ; passé par l'école en fr. *rime*. V. B. W. s. u. ; M. L. 7294 b, et en irl. *rithim*.

Dérivés : *rhythmicus* (Cic.) ; *rhythmica* f. (*-cē*) « rythmique » ; *rhythmulus* (Diom.), etc.

rica, -ae f. : sillon. Mot gaulois demeuré en fr. *roie*, *raie*. M. L. 7299 ; B. W. s. u.

rīca, -ae f. : pièce de drap, carrée et bordée d'une frange, que les femmes portaient en guise de coiffure et qui servait surtout aux prêtresses flamines ou dans les cérémonies religieuses. Cf. Varr., L. L. 5, 130 ; P. F. 369, 1 ; Fest. 342, 20.

Dérivés : *rīcula* (dim.) ; *rīcinus* (*re-*) : *-a mitra* (Varr. ap. Non. 539, 26) ; *rīcinium* (*re-*) : coiffure en forme de *rīca* que les femmes portaient en signe de deuil ; *rīciniātus* (*re-*) (Fest. 342, 23).

Termes archaïques (Lex XII Tab. ; Act. Fr. Aru.) qui, après Varron, ne figurent plus que dans les gloses. Sans étymologie connue.

ricinus, -ī m. : 1° tique, pou du mouton. Mot rural (Cat., Varr., Col., etc.), M. L. 7300, d'où *ricinōsus* : φθειράριος (Gl.) ; 2° ricin, plante appelée également *cici* ou *croton* (Plin. 15, 25) ; 3° mûre imparfaite : *ricinos Graeci uocant* (Plin. 23, 137).

Seul le premier sens est ancien et usuel ; il est possible que les deux autres appartiennent à un homonyme de tout autre origine.

Sans étymologie connue.

rictō, -ās, -āre : crier, rugir, en parlant du léopard. Se trouve seulement dans Spartianus (IIIe siècle après J.-C.) ; formé sans doute sur *rictus* ; ou onomatopée.

rictus, -ūs (*rictum*) : v. *ringor*.

rīdeō, -ēs, -sī, -sum, rīdēre : rire (sens absolu et transitif ; cf. *rīdēre aliquem* et l'emploi passif : *tuum enim non sal, sed natura ridetur*, Cic., De Or. 2, 69, 279). Par suite « sourire », « avoir un esprit plaisant ». En poésie, peut s'appliquer aux choses, comme le gr. γελᾶν (cf. *renīdeō*) et μειδιάω. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 7302. Les formes romanes remontent à *rīdĕre*, sans doute formé sur *rīsī*, comme *ardĕre* (v. fr. *ardre*) sur *arsī* ; cf. *ridamus* : γελάσωμεν, CGL III 416, 9.

Dérivés et composés : *rīsus*, *-ūs* m. : rire, ris (fréquent et classique ; M. L. 7336) ; *rīsor* (rare) ; *-sōrius* (Fulg.) ; *rīsibilis* (tardif) ; *rīsitō* (Laev.) ; *rīsiculus* (Ps.-Cypr.) ; *rīsilliō*, *-īs* (Greg. Tur.) ; *rīsiloquium* (Tert.) ; *rīsiō* (Plt.) ; *rīdiculus*, de **rīditlo-s* : risible ; subst. m. *rīdiculus* : bouffon ; *rīdiculum* : chose risible, plaisanterie ; *rīdiculārius*, *rīdiculāria*, même sens ; *rīdiculāris* (Isid., Or. 8, 7, 7) ; *rīdiculōsus* (Plt., Arn., St Jér.) ; *rīdibundus* (arch.).

ad- (*ar-*) ; *con-* (*cor-*) ; *dē-rīdeō*, d'où *dērīsiō* : moquerie, dérision, M. L. 2585 ; et peut-être **dērīdiāre*, M. L. 2583 ; *in-* (*ir-*), *sub-* (*sur-*) *rīdeō*, ce dernier conservé dans les langues romanes, M. L. 8477 (avec *ĕ*, comme *rīdĕre*).

Aucun rapprochement sûr. Faut-il penser à la racine skr. *krīḍ-* « jouer, danser » ?

ridica, -ae f. (*retica*, *redica*, Gloss.) : piquet, échalas de vigne. Mot rural (Cat., Varr., Col.). Conservé dans une forme dérivée en roumain. M. L. 7303. Pour la forme, cf. *pertica*.

On rapproche gr. ἐρείδω « j'appuie, je soutiens » ; mais ce verbe grec est isolé en indo-européen et l'italique, en particulier, n'a rien qui y répond.

riēn : v. *rēnēs*.

rigeō, -ēs, -uī, -ēre : être raide, rigide. Classique, usuel.

Formes nominales et dérivés : *rigor* : raideur (sens physique et moral), rigueur, d'où *rigōrō*, *rigōrātus* (Plin.) ; *rigidus* : raide (cf. *rigida* [sc. *mentula*] chez les satiriques) et « qui raidit » : *rigidum frīgus*. Glosé aussi *ērectus* par Non. 380, 30, qui cite Vg., B. 6, 28, *tunc rigidas motare cacumina quercus* (peu probant), et G. I 508, *et curuae rigidum falces formantur in ensem*. Ancien (Enn.), usuel. M. L. 7314 ; *rigēscō*, *-is*, M. L. 7312 a, et *dērigēscō* (Vg.) ; *rigefaciō* (tardif) ; de *rigidus* : *rigiditās* (Vitr.) ; *rigidō*, *-ās* (très rare ; un exemple de Sén.), M. L. 7313 a.

Tous ces mots expriment souvent l'idée accessoire de « être raide de froid » : Cicéron oppose *rigere frigore* à *uri calore*, Tu. 1, 28, 69 ; *prata rigent*, dit Hor., C. 4, 12, 3 ; *rigens aqua*, Mart. 14, 117 ; *uestesque rigescunt*, Vg., G. 3, 363 ; Lucrèce emploie *rigor* pour *frīgus*, par exemple 6, 368, *prima caloris enim pars est postrema rigoris* ; et *rigidum* est l'épithète de *frīgus*, ibid. 1, 356. La langue a ainsi rapproché *rigidus* de *frīgidus*, d'où le fait que les formes romanes de *frīgidus* supposent en partie un *i* ouvert : it. *freddo*, fr. *froid*, en face de esp.-port. *frio*, avec *i* représentant *ī* ; v. B. W. s. u. ; mais ceci ne suppose pas une origine commune.

Pas d'étymologie sûre.

rigō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : arroser, irriguer (un champ, etc.) ; répandre pour arroser ; cf. T.-L. 5, 16, 9

(dans une vieille formule), *aquam Albanam... emissam per agros rigabis* ; d'où en poésie l'emploi de *rigārī* au sens de « se répandre » (cf. *fundō* et *fluō*). Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 7312.

Dérivés et composés : *riguus* (époque impériale) « qui arrose » et « qui est arrosé » ; *rigātiō* (Col., Pall.) ; *rigātor* (Tert.), cf. osq. regaturei, datif, épithète de Jupiter ; cf. Vetter, *Hdb.* p. 107 ; *rigātus, -ūs* (langue de l'Église).

irrigō (déjà dans Cat.), M. L. 4546 ; *irrigātiō* (classique) ; *irriguus* (déjà dans Plt.).

Sans étymologie.

rīma, -ae f. : fente, crevasse. Ancien (Cat., Plt.), classique, usuel. M. L. 7319.

Dérivés : *rīmor, -āris* (et *rīmō*) : fendre. Dans la langue augurale, « fendre les entrailles pour les examiner », d'où, dans la langue commune, le sens de « sonder, explorer, examiner, fouiller », M. L. 7320 ; *rīmula* ; *rīmōsus*. Tardifs : *rīmātor, -tiō* ; *rīmābundus, -tim*. Les composés **corrīmāre* et **dērīmāre*, supposés pour expliquer roum. *curmà*, M. L. 2254, *dărîmà*, M. L. 2584, sont très douteux.

Lat. *rīma* admet des origines variées : **reimā, *reidmā* et **reidsmā, *reikmā* et **reiksmā* en rendraient compte, entre autres possibilités. Il serait vain d'essayer de préciser le détail. V. Walde-Hofmann, *Lat. etym. Wört.*, s. u.

ringor, -eris, ri(n)ctus sum, ringī : montrer les dents, gronder, grigner. Ancien (Pompon., Tér.), familier. Conservé dans quelques langues romanes sous la forme *ringere* (Gloss.), M. L. 7325 ; certaines formes supposent un dérivé **rīngŭlāre*, M. L. 7326.

Dérivés et composés : *rictus, -ūs* m. et *rictum* n. : fait de montrer les dents, rictus, ouverture de la bouche ; *subringor, -eris* : gronder sourdement.

On rapproche souvent v. sl. *ręgnąti* « hiscere », serbe *régnuti* « gronder », *režati* « montrer les dents » ; *g* de v. sl. *rǫgŭ* « moquerie » indique une racine de la forme **reng-*. L'*i* de *ringor* serait donc dû à l'influence de *n* guttural ; l'*i* de *rictus* serait analogique. On est devant une hypothèse que rien n'impose. Du reste, la racine ne se retrouverait pas, avec son sens précis, hors du latin et du slave. En tout cas, mot expressif.

rīpa, -ae f. : rive (surtout d'un fleuve, plus rarement de la mer). Ancien (Enn., Plt.), classique. Panroman, avec de nombreux dérivés. Cf. M. L. 7328 ; B. W. *rivière*.

Dérivés : *rīpula* : petite rive, marge ; *rīpārius*, employé dans *rīpāria hirundō* (Plin.) « hirondelle de rivage, martinet », d'où *rīpāriola* (féminin de *rīpāriolus* qu'on trouve dans les gloses avec le sens de *rēgāliolus*, glosé βασιλίσκος, CGL III 416, 42), attesté dans quelques dialectes romans, M. L. 7329 ; *rīpēnsis* ; *rīpāriēnsis*, adjectifs de l'époque impériale, formés comme *castrēnsis*, désignant les troupes stationnées sur le bord d'une rivière ; *rīpātim* : *ripanea loca designat : ita enim dicimus ripatim quasi uicatim, quasi ostiatim, quasi minutatim et cetera talia*, Gloss. Plac., CGL V 97, 8. Composé : **arrīpāre*, d'où fr. « arriver », etc., M. L. 675 ; B. W. s. u.

Cf. peut-être gr. ἐριπεῖν « tomber, s'abattre », ἐρίπνη « pente, côte, versant » et v. isl. *rīfa* « déchirer ».

riscus, -ī m. : malle, coffre (d'osier recouvert de peau). Emprunt au gr. ῥίσκος (lui-même phrygien d'après Donat, Ter. Eun. 754), depuis Térence. M. L. 7333, **riscia*.

rītus, -ūs (et *-uis* ap. Varr.) m. : rite. Terme du vocabulaire religieux : *ritus est mos comprobatus in administrandis sacrificiis*, Fest. 364, 34. Dans la langue commune, a le sens plus général de *mōs*, auquel il est souvent joint ou substitué ; cf. P. F. 337, 4 : *ritus, mos uel consuetudo. Rite autem significat bene ac recte.* L'ablatif *rītū* s'emploie souvent avec le sens de **mōre, modō* « à la façon de ». L'adverbe *rītĕ*, déjà dans Plaute, Poe. 951 (à côté de *rītū*, Men. 395), a un *ĕ* bref qui suppose un thème en *i* ou consonantique à côté du thème en *u* (cf. *noctĕ* et *noctū*). Adj. *rītuālis*. Ancien, classique. Appartient plutôt à la langue écrite. V. K. Heinz Roloff, Gl. 33, 36 sqq.

Forme à élargissement *-i-* de la racine étudiée sous *armus*, etc. Cet élargissement *-i-* est conservé dans gr. ἀρι-θμός « nombre », νή-ρι-τος « sans nombre », v. irl. *rím* « compte », gall. *rhif* « nombre ». — Pour le sens, cf. la valeur religieuse de skr. *ṛtám*, av. *ašəm*, qui désigne l' « ordre » conforme à ce qu'exige la religion. — Pour le suffixe *-tu-*, cf. les mots cités sous lat. *artus*. — Sous une forme aberrante, on a ici l'une des concordances du vocabulaire religieux observées entre indo-iranien et italo-celtique.

rīuālis : v. le suivant.

rīuus (forme vulgaire *rius* blâmée par l'App. Probi : *riuus non rius*), **-ī** m. : *uulgo appellatur tenuis fluor aquae, non spe consilioue factus, uerum naturali suo impetu. Sed hi riui dicuntur qui manu facti sunt, siue super terram fossa, siue subter* (*super* codd.) ; *cuius uocabuli origo ex Graeco* ⟨ῥεῖν⟩ *pendet*, Fest. 436, 20. Ancien (Enn.), classique. Panroman. M. L. 7341, *rīvus* et *rius* (ital. *rio*), d'où **riuscellus*, M. L. 7338 a. Fr. *ru, ruisseau*.

Dérivés : *rīuulus*, M. L. 7340 ; *rīuālis* adj. : de rivière. Usité surtout comme subst. m. pl. *rīuālēs* « les riverains », définis par le Dig. 43, 20, 1, *si inter riuales, i. e. qui per eundem riuum aquam ducunt, sit contentio de usu*. Par une métaphore empruntée à la langue rustique, *rīuālēs* a désigné aussi les « rivaux » en amour, de là le sg. *rīuālis* et le subst. *rīuālitās*. Autres dérivés et composés : *rīuāria* : ζήλη (Gl.) : rivale (?) ; *rīuīnus* : ἀντίζηλος (Gloss. Philox.) ; *rīuōsus* : ῥειθρώδης (Gloss.) ; *rīuō, -ās* (Paul. Nol.), d'où *corrīuō* : faire couler ensemble, *corrīuātiō, corrīuium, corrīuālis* ; *dērīuō, -ās* ; *dērīuātiō, -tīuus* ; *rīuora, -um* (Agrim., sans doute d'après *lītora*) ; *rīuātim* (Macr.) ; *rīuālīcius* (*-a lex*, Fest.) ; *rīuifīnālis* (Sicul. Flacc.).

Une racine **rei-*, peut-être élargissement de **er-* qui apparaît dans *orior*, est attestée par skr. *riṇāti* « il fait courir, il fait couler », v. sl. *rinǫti sę* « se précipiter » et v. sl. *rějǫ, rějati* « pousser, mettre en mouvement ». La forme à élargissement *-w-* qu'offre lat. *rīuus* explique des formes telles que skr. *ariṇvan* ou le participe sl. *otŭrinovenŭ*. La notion d'émission, de cours d'un liquide figure dans v. sl. *rěka* « rivière », v. angl. *rip* « rivage », v. irl. *riathor* « torrent » (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I 66).

rixa, -ae f. : rixe, querelle (entre deux ou plusieurs).

M. L. 7342 ; *rixor, -āris* (et *rixō*) ; *rixātor, -tōrius* ; *rixōsus* (Col.) ; *rixula* ; *corrixor* (Ps.-Varr.) ; *Rixiō*, cognomen comme *Rixa*.

Ancien (*rixor*, Plt.), classique (Cic., Verr. 2, 4, 66, § 148, qui joint *rixa* à *turba* ; sur le différence entre les deux mots, v. Dig. 47, 8, 4) ; plus grave que *iurgium* cf. Tac., H. 1, 64, 2, *iurgia primum, mox rixa* ; opposé à *pugna*, qui désigne un combat en règle : Tac., Dial. 26, 4, *non pugnat, sed rixatur*. On peut se demander si *rixa* n'est pas un postverbal de *rixor*, comme *pugna* de *pugnō*. *Rixor* peut être un désidératif-intensif du type *uexō*.

Si la formation comporte *-s-* désidératif, cf. peut-être gr. ἐρείκω « je brise, je fais éclater » et skr. *riçati* « il arrache », *rikháti* « il déchire ». Simple hypothèse.

Rōbīgō : v. *rōbus*.

rōbur, -oris n. (ancienne forme *rōbus* dans Caton et Colum., de **rōbos*, cf. *rōbustus* ; *rōbor* dans Luc. est fait d'après *rōboris*. Pour *rōbōsem*, v. *rōbus* ; un acc. *rōbōrem* est dans Orib.) : chêne rouge, rouvre (sens conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 7354 ; B. W. s. u. ; le *quercus lānūginōsa* d'après P. Fournier) ; puis toute espèce de bois dur ou coloré comme le chêne, cf. Vg., G. 2, 64, *solido de robore myrtus*, etc. ; et aussi tout objet fait de ce bois, en particulier « carcan » et, par suite, « prison » où les condamnés étaient soumis à ce supplice ; dans la langue médicale tardive, « crampe, tétanos », d'où *rōborātus*. — Le rouvre passant pour être le plus dur des bois, *rōbur* est devenu synonyme de « force, vigueur » ; *rōbora exercitūs* est une image de même nature que *flōs iuuentūtis*.

Dérivés : *rōbustus* : 1° de chêne ; 2° robuste, fort (avec la nuance de « résistant, solide ») ; *rōbustitās* (tardif) ; *Rōbustus* s'est spécialisé peu à peu dans le second sens (M. L. 7356) et le premier a été réservé à un dérivé *rōbusteus* (Vitr.) ou à des formes avec *-r-* : *rōboreus* (Ov., Col., Plin.), *rōburneus* (d'après *īligneus*, etc.) ; *rōborō, -ās* : fortifier, M. L. 7350, et *corrōborō* ; *corrōborāmentum* ; *rōborāscō* (Novius) ; *rōborōsus, -a, -um* (Vég.) : *-a passiō* « crampe, spasme » ; *rōborārium, -ī* n. : enclos bordé de chênes ; *rōborētum*, CGL II 281, 13 et 501, 17, d'où vient le fr. *rouvraie*, M. L. 7351 ; cf. aussi *rōboria*, M. L. 7352 ; **rōbullus*, M. L. 7353. Très tardifs : *rōborantia, rōborandus, rōborābiliter* (Greg. Tur.). Irl. *robhar?, robust*.

Rōbur représente un ancien **reudh-os*, de genre neutre comme les noms désignant la matière, et appartient à la racine **reudh-/rudh-* qu'on retrouve dans *rōbus, rŭber, rūfus, russus*, etc. L'*ō* de *rōbur, rōbus*, au lieu de *ū*, traitement normal de la diphtongue *eu, ou*, témoigne de leur origine dialectale. La parenté de *rōbur* substantif et *rōbus* adjectif a été vue par les anciens ; cf. P. F. 325, 1 : *robum rubro colore et quasi rufo significari, ut bouem quoque rustici appellant, manifestum est. Vnde et materia, quae plurimas uenas eius coloris habet, dicta est robur. Hinc et homines ualentes et boni coloris robusti. Robus quoque in carcere dicitur is locus quo praecipitatur maleficorum genus quod antea arcis robusteis includebatur.* Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain.

rōbus, -a, -um (*rōbeus*, Inscr., CIL VI 826 ; 30837ᵇ ; cf. *rubeus*, sous *ruber*) : rouge. Mot de la langue rustique ; se dit de la robe des bœufs ; cf. P. F. 325, 1, s. u. *rōbur*. Conservé dans quelques dialectes italiens. M. L. 7355.

Dérivés : *rōbīgō* : rouille (des blés, des métaux), nielle. Ancien (Plt.). M. L. 7348. Pour la formation, cf. *aerūgō, ferrūgō*, etc. Personnifiée et divinisée *Rōbīgō* « la Rouille des blés », d'où *Rōbīgus* « le dieu Rouille » et *Rōbīgālia, -ium* n. pl. : *dies festus septimo Kalendas Maias, quo Robigo deo suo, quem putabant robiginem auertere, sacrificabant*, P. F. 325, 7 ; *rōbīginō, -ās* (Apul.) ; *rōbīginōsus* : rouillé.

Un substantif masculin **rōbōs* (cf. *rubor*), différent de *robur* neutre, est peut-être conservé dans la glose de P. F. 14, 9 : ... *antiqui dicebant... robosem pro robore*.

Forme dialectale ; v. *ruber*. Le caractère rural de *rōbīgō*, indiqué par le traitement *ō* de la diphtongue en *u*, donne lieu de croire que le sens « rouille du blé » serait plus ancien que celui de « rouille du fer ».

rōdō, -is, -sī, -sum, -ere : ronger. S'emploie au sens moral : *r. absentem amicum*, Hor., S. 1, 4, 81 ; cf. *uellicō* et fr. *déchirer*. Attesté depuis Luc. ; classique. Panroman. M. L. 7358.

Dérivés : *rōsiō* (rare et technique, Celse, Plin.) : corrosion, M. L. 7382 ; *rōsor* (Ambr.) ; *rōstrum* de **rōd-tro-m* (cf. *rāstrum*) : ce qui sert à ronger, « museau » et « bec » (les représentants romans du mot ont le sens de « bouche » ou de « visage », dénotant une acception familière de *rōstrum* analogue à celle du fr. *museau, bec*, M. L. 7386, qui est déjà, du reste, chez les comiques et les satiriques) ; et, par suite de la ressemblance avec un bec, « éperon de navire » et tout objet en forme de bec, pointe de la serpe, de la charrue, bec d'une lampe, tête de marteau, etc. Le pluriel *rōstra* désigne la tribune aux harangues au Forum, les Rostres, ainsi nommée parce qu'elle était ornée d'éperons de navires pris aux Volsques d'Antium pendant la guerre latine. De là : *rōstrātus* (*-a Columna*) ; *rōstrālis* ; *rōstellum* et la formation plaisante *subrōstrānī* « piliers des Rostres » (comme *subbasilicānī*).

Composés de *rōdō* : *ab-, circum-, con-* (*cor-*) *rōdō* ; *corrōsus*, M. L. 2257, d'où **corrōsāre*, M. L. 2256 ; *dērōsus* ; *ērōdō* ; *ērōsiō* ; *ob-, per-, prae-rōdō*.

Certaines formes romanes supposent aussi **rōdīcāre* et *rōsīcāre*, M. L. 7359 et 7380, comme **rasīcāre*. V. B. W. *ronger*.

Si l'on admet un thème radical de type athématique, **rōd-*, on peut concilier deux présents qui seraient passés au type thématique : skr. *rádati* « il gratte, il bêche » et lat. *rōdō*. Le v. h. a. *rāzi* « âpre, sauvage » et le v. sax. *ratte* « rat », l'un ayant *ē*, l'autre *a* issu de *o*, ne sont pas inconciliables ; mais ces rapprochements sont trop vagues pour être convaincants. V. *rādō*.

rogō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : s'apparente sans doute à *regō*, le sens premier étant « s'adresser à » (cf. *appellō, petō*), puis « poser une question à, interroger » (avec deux accusatifs, e. g. Plt., Pe. 635, *ego patriam te rogo quae sit tua*) ; et aussi employé dans le sens de *petō* « demander », dont il a les constructions : *rogāre ut, nē*. Dans la langue du droit public, le mot a été pris dans des acceptions spéciales : de *rogāre sententiam aliquem* « demander à quelqu'un son avis (qui motive son

vote) », on est arrivé à dire *rogāre populum* « consulter le peuple » ; cf. Cic., Ph. 1, 10, 26 : *consules populum iure rogauerunt, populusque iure sciuit*; *rogāre lēgem* « proposer une loi » ; *rogāre populum magistrātum* « proposer un magistrat à l'assemblée du peuple, faire désigner un magistrat ». Ancien, usuel et classique. Les dérivés et composés de *rogō*, à côté du sens général de « demander », ont presque tous un sens technique qu'ils ont pris dans la langue du droit. *Rogāre* est demeuré en roumain et, sous forme savante, dans la plupart des langues romanes. M. L. 7361.

Dérivés et composés : *rogātiō* : 1° question, demande (classique, mais rare) ; 2° au sens technique : *r. est cum populus consulitur de uno pluribusue hominibus, quod non ad omnes pertineat, et de una pluribusue rebus, de quibus non omnibus sanciatur. Nam quod in omnes homines resue populus sciuit, lex appellatur*, P. F. 326, 17. Conservé au sens de « demande, prière » dans quelques langues romanes, cf. M. L. 7362, et sous forme savante par la langue de l'Église (les *Rogations*) ; *rogātor* (même double sens) ; *rogātus, -ūs* m. (seulement à l'ablatif singulier) ; *rogātiuncula* ; *rogāmentum* (tardif et rare) ; cf. aussi *roga* (Greg. M.), de *rogō*, comme *pugna* de *pugnō*, M. L. 7360 a. Nombreux noms propres (tardifs) : *Rogātiānus, -tēnsis, -tista, -tula, -tīna, -tilla*, généralement chrétiens.

rogitō, -ās (fréquentatif usité surtout dans la langue de la comédie) ; *rogitātiō* ; *ērogitō* (Plt., Capt. 952).

abrogō : 1° sens technique « demander l'abrogation de, abroger (= ἀκυρῶ, ἀποψηφίζομαι) ; supprimer par la loi ou par décret » ; 2° dans la langue commune, « enlever, supprimer » : *a. fidem*. Dérivé : *abrogātiō*.

adrogō : 1° demander en plus, et, dans la langue du droit, « adjoindre, associer » (cf. *adscrībō*), T.-L. 7, 25, 11, *dictatorem adrogari (consuli) haud satis decorum uisum patribus* ; prendre pour héritier (*de eis qui filii loco heredem sibi adsciuerunt*) et quelquefois « adopter » ; à ce sens technique se rattachent *arrogātiō* : υἱοθεσία, forme spéciale d'adoption « *quae per populi rogationem fit* » ; *arrogātor* ; 2° dans la langue commune, *arrogāre* s'emploie avec *sibī* « s'arroger » ; cf. Cic., S. Rosc. 89, *non enim tantum mihi derogo, tametsi nil adrogo* ; d'où *arrogāns, arroganter, arrogantia*. Conservé dans quelques dialectes italiens. M. L. 676.

corrogō : glosé συμπαρακαλῶ « se procurer (à force de demandes) » ; spécialement « inviter ». De *corrogāta* est issu le fr. « corvée », B. W. s. u. ; M. L. 2255 ;

dērogō : 1° technique « déroger à une loi » ; *-are proprie est cum quid ex lege uetere quo minus fiat sancitur lege noua*, P. F. 61, 2 ; 2° dans la langue commune, « retrancher, soustraire » ; *dērogātiō, -tor, -tōrius* ;

ērogō : 1° fournir pour des dépenses publiques, prendre sur le Trésor (après avoir sollicité le consentement du peuple) ; 2° dans la langue commune, « payer, dépenser ; distribuer de l'argent, des aumônes, etc. », par suite « ruiner », et même, dans Tertullien, « faire périr » ; *ērogātiō* : 1° dépense publique ; 2° distribution de vivres, etc., faite aux dépens du trésor ; 3° dans la langue de l'Église, « aumône », d'où *ērogātor*. — Sous la forme *exrogāre*, le verbe a le même sens que *dērogāre* ; cf. P. F. 72, 2, *exrogare est ex lege uetere aliquid eximere per nouam legem*. De *ērogāre* a été formé, avec une haplologie, *superōgāre* « payer en plus », d'où *superōgātiō*.

irrogō : proposer une mesure contre quelqu'un ; « infliger » : *i. multam*, etc.

interrogō : 1° demander les avis. Le verbe a dû d'abord s'employer avec un complément au pluriel ; cf. Cic., Q. fr. 2, 3, 2, *Clodius interrogabat suos quis esset qui* ; Suét., Caes. 21, 2, *i. sententias* à côté de *rogāre sententiam* ; puis, comme *rogō*, il s'est employé en parlant d'une seule personne au sens de « interroger », avec lequel il est passé dans quelques langues romanes, M. L. 4496 ; v. B. W. sous *demander* ; 2° sens technique : *lēge interrogāre* « questionner, poursuivre légalement » ; *interrogātiō, -tor, -tiuncula, -tīuus, -mentum* (Gloss.) ;

obrogō : *-āre est legis prioris infirmandae causa legem aliam ferre*, P. F. 203, 3 ; *perrogō* : 1° demander successivement ; 2° faire passer une loi (après avoir recueilli tous les suffrages) : *tribunus plebis legem perrogauit* (Val. Max., 8, 7, 4) ; *perrogātiō* (Cic.).

praerogō : interroger d'avance. Adj. *praerogātīuus* (*-a tribus, centuria* ; cf. Ascon. ap. Cic., Verr. 1, 9, 26 : centurie ou tribu appelée à voter la première et dont le vote entraînait généralement l'élection du candidat désigné par elle. *Praerogātīua* a pris par là le sens de « premier choix ; présomption favorable, pronostic » ; et même, à l'époque impériale, de « prérogative, privilège ») ; *prōrogō* : 1° proroger (les pouvoirs d'un magistrat) ; 2° dans la langue commune, « prolonger » ; 3° d'après *ērogō* « payer », a pris à basse époque le sens de « payer d'avance » ; cf. Dig. 40, 1, 4, § 5, *si ei nummos prorogauit emptor* ; de là : *prōrogātiō, -tor, -tīuus* (Sén.).

subrogō (*sur-*) : 1° subroger (se dit du président des comices qui propose un candidat autre que celui qui a été précédemment désigné) ; 2° substituer. V. *regō*.

rogus, -ī m. (*rogum*, n. Afran. ap. Non. 221, 27) : bûcher funèbre. Ancien (Loi des XII Tables), classique. Distingué de *bustum* par le scholiaste C de Lucain à propos de 8, 777-778 : *carpitur et lentum destillat Magnus in ignem | tabe fouens bustum*, où le scholiaste note : *stillante pinguedine flamma iuuatur ; et rogum dicere debuit ; nam « bustum » est ubi ustum est cadauer*. Mais les deux mots s'emploient indifféremment l'un pour l'autre.

Dérivés : *rogālis* (poétique, époque impériale ; Ov., Stace, Sid.) ; *rogārius* : νεκροκαύστης (Gl.).

Le rapprochement avec *regō* est difficile à justifier, comme l'emprunt au gr. ῥογός « meule de blé » (sicilien, Épicharme), qui provient peut-être du latin. Le sens initial serait « objet qui se dresse », cf. v. isl. *rakr* « dressé » ?

Rōma, -ae f. : Rome, nom de la capitale du Latium, d'origine peut-être étrusque ; v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, p. 579 sqq. ; les dérivés ont pris des acceptions spéciales dans les langues romanes ; cf. M. L. 7368, *rōmaeus* (grec) ; 7369, *rōmāna* ; 7370, *rōmānicē* ; 7371, *rōmānus* ; B. W. *roman*. Celtique : irl. *ruam, romda* ; britt. *Rufawn, Rufair*. *Rōma* est passé en got. *Rūma*. Pour *Rōmānia*, v. Piganiol, *L'Empire chrétien*, p. 414 et la n. 13.

roncus, -ī m. : 1° croassement (Apul., Met. 1, 9) ; 2° ronflement (Mart.). Emprunt au gr. ῥόγχος, latinisé. Dénominatif : *roncō, -ās* : ronfler ; composé : *ronc(h)isonus* (Sid.). Les gloses ont une forme *runcō* qui présente la fermeture normale de *o* en *u* devant le groupe nasale-gutturale ; cf. *uncus*, etc. Onomatopée expressive qui a tendu à suppléer *stertō* et passée dans les langues romanes, M. L. 7294 *rhonchus* ; 7292, *rhonchāre* ; 7293, **rhonchizāre* (cf. *roncissātor*, Gl.), où elle a été concurrencée par un autre type expressif dérivé de **rūnf-* ; v. M. L. 7447 et B. W. sous *ronfler*. Celtique : britt. *rochan* « grogner ».

rōrāriī, -ōrum m. pl. : soldats armés à la légère, chargés d'engager le combat ou les escarmouches préliminaires. Formation en *-ārius* comme *ferentārius, triārius*, etc. L'explication de Varr., L. L. 7, 58 (cf. Goetz-Schoell, ad l.) : *ab rore... ideo quod ante rorat quam pluit* n'est qu'une étymologie populaire. Mot technique rare, désuet après Tite-Live, d'origine inconnue.

rōs, rōris m. : rosée. Ancien, classique, usuel. Conservé sous cette forme ou sous une forme dérivée dans les langues romanes. M. L. 7374 et B. W. *rosée*.

Dérivés et composés : *rōrō, -ās* « être humide de rosée » ; *rōrat* : 1° « il tombe du brouillard ou de la rosée » ; 2° « mouiller de rosée, humecter » (transitif), M. L. 7373 a ; *rōrātiō, -ōnis* ; *irrōrō* ; **rōrālia*, M. L. 7373 ; *rōrēscō*.

A basse époque apparaît un composé *arrōrō* « couvrir de rosée, humecter » (Marcel., Cassien), qui refait en **arrōsō* d'après le nominatif *rōs*, sans doute pour éviter la suite de trois *r*, a supplanté *irrigō* en gallo-roman, fr. *arroser*, etc. ; v. B. W. s. u. ; cf. **rōsāta* > rosée.

rōridus ; *rōrulentus* (cf. *flōridus, flōrulentus*) ; *rōscidus* (peut-être analogique de *sūcidus* ou de *muscidus* ; la mousse et les gouttes de rosée ou d'eau tombant en rosée vont ensemble), de là un dénominatif **rōscīdāre*, supposé par des dérivés romans, surtout dans les langues hispaniques, M. L. 7378, *rōscidulus* (Gloss.) ; *rōrifer, -fluus, -ger*, tous trois poétiques, cf. gr. δροσοβόλος ; *rōrificō* (Philo). Cf. aussi *Rosca* : *in agro Reatino campus appellatur, quod in eo arua rore umida semper seruntur*, P. F. 355, 5 (peut-être étymologie populaire).

rōs marīnus m. (et *rōsmarīnum* n.) : romarin, M. L. 7383 ; André, *Lex.*, s. u. ; *rōs terrae*, Ps.-Ap. 80, 50.

Nom radical du même type que *mōs* fixé en latin avec l'*ō* du nominatif, tandis que l'on a des dérivés en *-ă-* dans lit. *rasà*, v. sl. *rosa*, véd. *rasā́*, avec le même sens (cf. aussi skr. *rásaḥ* « humidité, goût »), av. *Ranhā* « nom d'un fleuve ». Le rapprochement, repoussé par Frisk, *Gr. etym. Wört.*, avec le synonyme gr. δρόσος (féminin) n'est admissible que si ce mot est doublement populaire, par son δ préfixé et par son -σσ- intérieur (qui aurait été réduit à -σ- en ionien et en attique ; le mot n'est pas chez Homère).

rosa, -ae f. : rosier et rose. Ancien et classique. Panroman. M. L. 7375. Celtique : irl. *rós* ; germanique : v. angl. *rōse*, v. h. a. *rosa*.

Dérivés : *roseus* : de rose, couleur de rose, M. L. 7379 ; *rosārius*, subst. n. *rosārium* « roseraie », m. *rosārius*, ῥοδοπώλης (Gloss.) ; et **rosāriolum*, M. L. 7377 ; *rosāriēs*, CIL VI 30707 ; *rosāceus* ; subst. n. *rosāceum* « huile de roses » ; *rosālis*, dans *rosālēs escae* ; *Rosālia, -ium* « fête des Roses », M. L. 7376 ; *rosāns, -tis* ; *rosātus* ; subst. *rosātum* (n. ; scil. *uīnum*) = ῥοδωτόν ; *rosātiō* ; *rosētum*, synonyme de *rosārium*, irl. *rostan* ; *rosa Graeca* : λυχνὶς ἢ ῥοδοδάφνη (Gloss.) ; *rhosa* « pomme rosat » (Ed. Diod.). Cf. aussi, sans doute, *rosina*, plante inconnue, Vég. 3, 13, 4. Au grec, le latin a emprunté *rhododendron*, déformé tardivement en *lorandrum*, Isid., Or. 17, 7, 54 ; cf. *rodandrum*, ῥοδοδάφνη (Gloss.) ; v. M. Niedermann, *Contrib. à la crit. et à l'expl. des gl. lat.*, p. 41. M. L. 7290.

Il y a manifestement un rapport avec gr. ϝρόδον (depuis Homère), ῥοδέα « buisson de roses », et le mot iranien **wrd-* représenté par pers. *gul* et par l'emprunt arm. *vard* qui désignent la même fleur. Une origine indo-européenne est exclue ; rien n'indique un emprunt du latin au grec. Emprunt à une civilisation méditerranéenne où la plante aura été cultivée (cf. *līlium, uiola*, etc.) ; peut-être sémitique, cf. Mayrhofer, Symb. Hrosny, 74 sqq. Si le mot est passé par l'étrusque, le maintien de *s* ne surprendrait pas ; mais le sens des mots étrusques *ruze, rusi* est inconnu.

rōstrum : v. *rōdō*.

rota, -ae f. : roue (de char, de potier ; roue hydraulique, roue de supplice) ; poisson de mer indéterminé. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 7387.

Dérivés et composés : *rotō, -ās* : faire tourner (inusité dans la prose classique) et ses dérivés ; fr. *rouer* et *rôder*? V. B. W. s. u.), M. L. 7388, et **corrotō*, 2258 ; *rotundus* (et par assimilation *rutundus*, cf. Non. 60, 8 ; pour la forme, cf. *sequor, secundus*) : en forme de roue, rond ; par suite « bien tourné » (en parlant du discours). Panroman, M. L. 7400 (les formes romanes supposent **retundus*, cf. B. W. *rond* ; M. L. *Einf.*³, p. 159) ; *rotundula* f. « emplâtre » (tardif) ; *rotunditās* ; *rotundō, -ās* : arrondir (**rotundiāre* dans les langues romanes, B. W. *rogner*, M. L. 7399) et *corrotundō* : façonner en arrondissant ; *rotula* (et *rotulus* m. dans Calpurnius, ce dernier seul a passé dans les langues romanes, fr. *rôle*, B. W. s. u. ; M. L. 7397) : petite roue. De là, en latin vulgaire, **rotulāre*, M. L. 7396, et **corrotulāre*, M. L. 2260 (britt. *crehyllys*?) ; *rotella* (Aug., Gl.), M. L. 7389, B. W. *rouelle* ; britt. *rodell*. Autres dérivés tardifs : *rotābilis, -bundus* ; *rotālis, -rium, -tim, -bula* (= τροχαντήρ).

A basse époque apparaît le composé *birotus* (Cod. Theod., Non.), souvent substantivé sous la forme *birotum* n. ou *birota* f. : voiture à deux roues, d'où *birotium* (attesté dans les gloses sous la forme *birodium*, CGL IV 488, 54 et Not. Tir. 112, 63), M. L. 1114, 1115 (qui note *ī*, malgré *birēmis*).

Les formes dérivées des langues romanes supposent également **rōteus*, **rōteolāre*, **rōticīnus*, **rōticūlāre* (B. W. *érailler*), **corrōtāre*, **corrōteolāre*, **corrōtūlāre* ; cf. M. L. s. u.

La notion de « roue » s'exprime par des substantifs appartenant à des racines signifiant « circuler, courir » ; c'est ainsi que le grec a τροχός en face de τρέχω (cf. *currus* et *currō*). Il y a, pour « roue », deux groupes de

formes en indo-européen, l'un de *kʷel- « circuler » (v. lat. *colō*), d'où l'on a v. pruss. *kelan* (et sl. *kolo*), v. isl. *huel* à côté de skr. *cakráḥ*, gr. κύκλος, etc., l'autre de la racine de lit. *ritù*, *rìsti* « rouler » et de v. irl. *rethid* « il court », *-ráith* « il a couru » (v. irl. *furráith* « il a secouru » = m. gall. *gwarawt*), *roithes* (causatif) « qui pousse ». En indo-iranien, où la notion de « roue » est exprimée par la racine *kʷel-, le substantif thématique skr. *ráthaḥ* = av. *raθō* désigne le « char » ; il figure dans le composé qui désigne le « guerrier » : skr. *ratheṣṭhā́ḥ* = av. *raθaēštā* (littéralement « qui se tient sur un char de guerre ») et ceci montre l'importance du mot. Le mot est ignoré du slave, de l'arménien et du grec. Mais, du baltique à l'italo-celtique, on le retrouve avec le sens de « roue » : lit. *rãtas* « roue, cercle » et pl. *rataĩ* « char », v. h. a. *rad* (neutre ; mot propre au groupe allemand ; les autres groupes germaniques ont des formes de la racine *kʷel-), irl. *roth* (masculin) ; la forme allemande *rad* est neutre comme v. isl. *huel* et v. pruss. *kelan*, mais a le vocalisme *o* du thème masculin, attesté par l'irlandais). La forme lat. *rota*, du type de *toga*, ne se trouve hors du latin que dans gall. *rhôd*, féminin. Le mot latin d'origine gauloise *petorritum* « char à quatre roues », ne donne pas le droit de poser un gaul. *rito- ; car, dans un emprunt ancien, lat. *i* à cette place peut reposer sur une voyelle brève quelconque, *o* ou *e*, aussi bien que *i*. On notera les formations du diminutif lat. *rotula*, qui a de l'importance en roman, cf. lit. *ratẽlis* « petite roue », et du composé, lat. *birotus*, cf. lit. *dvìratis* « à deux roues ». — L'adjectif *rotundus* doit être lié à une forme verbale, du type de irl. *rethim*, non conservée à date historique et devrait son *o* à *rota* ; toutefois, le *retundus* que supposent les formes romanes ne doit pas être ancien et résulte d'une dissimilation secondaire ; cf. *seror* en face de *soror*, etc.

rotta, -ae f. : sorte de poisson (Polem. Silv.) ; gardon ou rotengle. Différent de *rota* qu'on lit dans Pline. Celtique? M. L. 7395.

1° **ruber, -bra, -brum** : rouge. Ancien, classique. M. L. 7405 a.

2° **rubeō, -ēs** : être rouge ; *rubēscō* et *ērubēscō*, *ērubēscendus*, *irrubēscō* (St., Sol.) : rougir (le premier demeuré dans quelques formes romanes, M. L. 7406) ; **rubor, -ōris** m. : rougeur ; en particulier « rouge du visage amené par la honte ou la pudeur » ; puis la « honte » elle-même, M. L. 7413, et tardif : *rubōrātus* ; *rubidus* (Suét., Vit. 172, *facies rubida plerumque ex uinulentia* ; cf. Gell. 2, 26, 14) ; *rubēdō* f. (tardif) ; *rubicundus* (*-cōsus*, Dynam. ; *-culus*, Juv.) ; *rubeus*, qui a supplanté *ruber* dans les langues romanes, B. W. *rouge* ; M. L. 7408 ; *rubia*, *-ae* f. : garance (Vitr.), M. L. 7409 ; *rubellus*, *-a*, *-um*, et *rubellius*, d'où *rubelliō* : ἐρυσίβη καὶ ἰὸς σιδήρου [Gloss.] et *rubelliō* : poisson indéterminé [rouget?], M. L. 7402 ; *rubellulus*, tous deux d'époque impériale ; *rubell(i)ānus* (Col., *-ae uītēs*) ; *rubefaciō* (Ov., Sil.) ; *rubrāns* (poét., tardif). Les langues romanes supposent encore des adjectifs *rubēns* (cf. v. fr. *rovent*), *rubeolus, *rubicinus, *rubiculus (fr. *rouille*), *rubīnus, qui étaient surtout usités dans la langue des éleveurs, cf. M. L. s. u. ; *rubiō*, *-ās* (tardif). La même racine a fourni aussi des noms propres : *Rubrius*, osq. Rufriis, pél. *Rufries* ; *Rubrēnsis lacus*, *Rubicō*, etc.

rūbrīca, *-ae* f. (sc. *terra* ; scandé *rūbrīca* dans Pl., Truc. 294, Hor., Perse ; cf. *rūbidus*), proprement féminin substantivé d'un adjectif *rūbrīcus*, avec même suffixe que dans *pudīcus*, *mendīcus* : terre rouge, ocre rouge qui servait notamment à écrire les titres ou articles des lois d'État et peut-être la loi tout entière, tandis que les décisions des tribunaux ou les édits du préteur étaient écrits sur un fond blanc (*album*). *Rūbrīca* a désigné par là une rubrique, titre de loi, et ensuite la loi elle-même ; cf. Quint. 12, 3, 11, *se ad album ac rubricas transtulerunt*.

Dérivés : *rūbrīcātus* (Pétr.), d'où *rūbrīcō*, *-ās* (Ven. Fort.) ; *rūbricōsus* (Caton, etc., langue rustique).

Cf. aussi *rubus* ; *rubēta*. A *ruber* s'apparentent *rōbus*, *Rōbīgō*, *rōbur*, *rūfus*, *russus*, et sans doute *rutilus*.

Pour « rouge », l'italique a hérité de deux mots : *rudhro- et *reudho-. L'ombrien offre l'un et l'autre avec une même valeur : apruf rufru, purka rufra, I b 24-27 = *abrof... rofu*, *porca... rofa*, VII A 3-6. En latin, *ruber* est le mot romain et *rōbus*, *rūfus* ont des caractères dialectaux, l'un, *ō* pour *ou* et l'autre, *f* intervocalique.

Lat. *ruber* répond à gr. ἐρυθρός, v. sl. *rŭdrŭ* « rouge », v. isl. *rođra* « sang » ; cf. skr. *rudhiráḥ* « rouge », *rudhirám* « sang ».

Les formes du type dialectal *rōbus* et *rūfus* supposent une diphtongue radicale. Le vocalisme des adjectifs étant en *e*, on attend *reudho-, que suppose, en effet, v. isl. *rióđr*, v. angl. *réod* « rouge » ; mais got. *rauþs* et serbe *rūd* supposent *roudho-, qui doit s'expliquer par l'influence de substantifs tels que v. isl. *rauđà* « couleur rouge », lit. *rauda* (même sens). Les formes celtiques (irl. *ruadh*, gall. *rhudd*), baltiques (lit. *raũdas*, en parlant de chevaux) et italiques ne permettent pas de discerner une origine *eu* d'une origine *ou*.

La racine fournit aussi des formes verbales comme gr. ἐρεύθω et v. isl. *rióđa* « rougir ». Le latin n'a que la forme en *-ē-* : *rubēre* ; cf. v. h. a. *rotēn* et v. sl. *rŭděti* « devenir rouge ».

Rubus est pareil à lit. *rùdas* « brun rouge ».

Russus diffère de sl. *rusŭ* « roux » par ceci que l'*u* slave repose sur un ancien *ou. V. h. a. *rost* « rouille » suppose *rudhs-to-, et le lituanien a *raũsvas*, *rùsvas* « rougeâtre ».

rubēta, -ae f. : sorte de grenouille venimeuse (Prop., Juv., Plin.). Accolé comme épithète à *rāna* : *rānae rubētae*. Sans doute de *rubus*.

rūbidus, -a, -um (*ū* attesté par le mètre dans Plt., St. 230, *robiginosam strigilim, ampullam rubidam*, et Cas. 310, *atque ibi torreto me pro pane rubido*) : sens obscur ; les anciens semblent le rapprocher de *ruber rubeō*, malgré la quantité de l'*u* ; cf. P. F. 318, 20, qui cite Plaute. D'autre part, on a vu s. u. *ruber* que *rūbidus*, dans Suétone, ne peut avoir d'autre sens que « rouge » ; et Aulu-Gelle 2, 26, 14 définit *rubidus... rufus atrior et nigrore multo inustus*. Y a-t-il eu confusion de deux adjectifs distincts? Ou faut-il rattacher *rūbidus* à *rōbus*, avec variation dialectale *ō*/*ū*? V. *rūbrica*.

rubus, -ī m. (fém. dans Prud., Cath. 5, 31) : « ronce » et « mûre sauvage » (*mora*) ; plus rarement « framboisier, framboise ». M. L. 7414. Irl. *rub*.

Dérivés : *rubeus*, *-a*, *-um* ; *rubēta*, *-ōrum* n. pl. (singulier non attesté dans les textes, mais demeuré dans les langues romanes, M. L. 7407 : it. *roveto* à côté de lomb. *roveda*) : buissons de ronces (cf. *dūmus*, *dūmētum*).

V. *ruber* et *rubēta*.

rucilia : lappa canaria (étrusque? ; v. Ps.-Ap. 31, 28 n.).

ructō, ructus : v. *rūgō.

rūdectus : v. *rūdus*.

rudēns, -dentis m. et f. : câble. Les anciens le rattachaient à *rudō* ; cf. Fest. 322, 10, *rudentes, restes nauticae et asini cum uocem mittunt*, sans doute en vertu d'une étymologie populaire qui a pu agir sur le sens du mot (ainsi *rudentum sibilus* chez Pacuvius). Plaute, Ru. 1015, scande *rūdentem* avec *ū* ; Virgile, au contraire, écrit *stridorque rŭdentum*, Ae. 1, 87, d'accord avec Lucrèce, Catulle, Ovide (cf. *rŭdō*). Sans doute emprunté, comme la plupart des termes nautiques. M. L. 7417 b.

rudis, -e : grossier, brut. Au sens moral, « non dégrossi (opposé à *polītus*, cf. Plt., Poe. 189), inexpérimenté, inculte, ignorant, novice ». Souvent joint à un génitif : *rudis rei mīlitāris* (cf. *perītus*). Ancien, usuel et classique. M. L. 7420 et aussi *rudius, 7421.

Dérivés : *ruditās* (à peine attesté ; un exemple dans Apulée) ; *rudīmentum* (non attesté avant l'époque impériale ; a appartenu d'abord à la langue militaire, qui l'a formé de *rudis* d'après *elementum*) « rudiment » ; *rudiārius* : *-i dicuntur qui saga noua poliunt*, Fest. 322, 8.

Composé : *ērudiō*, *-īs* « dégrossir » ; au sens moral, « former, instruire » ; *ērudītus*, *-tiō*, *-tor* (tardif), *-bilis* ; et *inērudītus* (depuis Cicéron, d'après ἀπαίδευτος) ; *inērudītiō* (Vulg., Gloss.).

V. *rūdus*. La graphie *ērodīta*, CIL I² 1214, est un faux archaïsme et ne prouve pas l'existence d'un ancien *rod-.

rudis, -is f. : baguette ; particulièrement « fleuret du gladiateur » ; cf. *prīma, secunda, summa rudis*. Ancien (Caton), technique.

Dérivés : *rudicula* : baguette, spatule (cf. *rudica, M. L. 7419) ; *rudiārius* : gladiateur qui a reçu du préteur une baguette, symbole du congé qui lui était accordé ; cf. Hor., Ep. 1, 1, 2.

Terme technique sans étymologie connue.

rŭdō (*rūdō*, Ov., Vg. ; *rūdō* dans Perse 3, 9, forme conservée en provençal ; cf. M. L. 7418, *rūdĕre*), **-is, -īuī** (Apul.), **-ītum, -ere** : crier, braire, grogner. Se dit de toute espèce de cris d'animaux, spécialement de l'âne ; s'est ensuite appliqué à l'homme ; cf. Lucil. 261 : *haec inquam, rudet e rostris atque hei⟨u⟩litabit*. De là, dans Apulée, *rudor*, *rudītus*.

La variation de quantité de l'*u* représente une alternance ancienne *eu*/*u* ; il s'agit d'un ancien présent athématique de racine dissyllabique : véd. *roditi* « il gémit », 3ᵉ plur. *rudanti*. Lit. *ráudmi* « je gémis » suppose un ancien *rōudə- ; vocalisme *e* dans v. angl. *réotan* « pousser des plaintes ». V. sl. *rydati* « θρηνεῖν, κλαίειν » est un itératif. Le substantif lit. *raudà* (acc. *raũdą*) signifie « plainte, gémissement ». Pour la forme *rudītus*, cf. le type *petō* : *petītus*. V. *rugiō*, *rumor*.

rūdus, -eris n. : gravois, plâtras, décombres ; menus moellons pour paver en blocage ; sorte de marne employée comme engrais (Col. 10, 8, 1). Terme technique. M. L. 7422.

Dérivés : *rūderō*, *-ās* : couvrir de gravois, faire un lit de blocage (Plin., Vitr.), et *ērūderō* ; *rūderārius* (*r. crībrum*, Apul.) ; *rūderātiō*. Il faut y rattacher l'adjectif *rūdectus* « couvert de gravois, pierreux », qu'emploie Caton, Agr. 34, 2 ; 35, 1 ; pour la formation, cf. *dūmectum*.

Ce substantif est un ancien *-*d*- (et non *-*dh*-), ainsi que l'adjectif *rudis*, qui s'en laisse bien rapprocher par le sens ; noter *aes rude*. Mais ceci ne fournit pour ce groupe aucune étymologie. — Le mot *raudus* (*rōdus*), lui-même peu clair, n'a pu être rapproché que par l'étymologie populaire. Il y a eu tendance à confondre *raudus* et *rūdus*, comme le montre la glose : *rudus* : βῶλος, χῶμα καὶ χαλκὸς ἀνέργαστος καὶ γῆς σωρός.

rūfus, -a, -um : « rouge » et « roux ».

Dérivés : *rūfulus* : tirant sur le roux (Plt. et Pline) ; *rūfō*, *-ās* : rougir, roussir (transitif) ; *rūfēscō*, *-is* (absolu), tous deux dans Pline. Souvent utilisé comme surnom ; de là : *Rufuli appellabantur tribuni militum a consule facti, non a populo : de eorum iure quod Rutilius Rufus legem tulerit, Rufuli, ac post Rutuli uocati*, P. F. 317, 8. Le nom du loup-cervier *rūfius* est donné comme gaulois par Pline, N. H. 8, 70.

L'*f* intervocalique dénonce le mot comme dialectal ; et, en effet, en latin, le mot est rare, de couleur populaire ou technique, et ne se trouve pas dans la prose classique. N'est conservé que dans un seul dialecte italien ; cf. M. L. 7425. Le nom des *Rŭtulī* sans rapport avec *Rūfulī*, est sans doute étrusque ; v. Schulze, *Lat. Eigenn.*, p. 581³.

V. *ruber* et le doublet *rōbus*, aussi dialectal.

rūga, -ae f. (usité surtout au pluriel) : ride(s) ; pli(s) : *sulcare cutem rugis*, Ov., M. 3, 276. Ancien (le dénominatif *rūgō* est déjà dans Plt.), classique. Les langues romanes attestent aussi le sens de « rue » ; cf. *ruga* : *rima uel simitula* (lire *semitula*), Gloss. et M. L. 7426 ; B. W. s. u. Panroman, sauf roumain.

Dérivés et composés : *rūgō*, *-ās* « [se] rider, faire des plis » ; *rūgōsus* « ridé » et « rugueux » ; *rūgātiō* ; *rūgōsitās* ; *rūginōsus*, tous tardifs ; et sans doute *rūgidus*, cf. CGL s. u. et M. L. 7427 ; *corrūgō*, *-ās*, M. L. 2260 a, d'où *corrūgis* : ridé, plissé, froncé (se dit d'un vêtement) ; *ērūgō* : enlever les rides (Pline) ; *irrūgō*, M. L. 4547 a.

Cf. aussi M. L. 7430, *rūgula.

Aucune étymologie claire. Toutefois, à cause de la concordance précise du sens, on hésite à écarter tout à fait lit. *raũkas* « ride », *runkù*, *rùkti* « se rider », *raukiù*, *raũkti* « rider », qui indiquerait une forme athématique à *k* alternant avec *g*, fait courant.

V. *runcō*.

rugiō, -īs, -īre : rugir ; être enroué. Dérivé : *rugītus*, *-ūs* m. : rugissement (et fr. *rut*, v. B. W. s. u.) ; enroue-

ment (= ῥωχμός). Attesté surtout à basse époque. La quantité de l'*u* est mal attestée en latin ; l'auteur du Carmen Philomelae le fait bref, mais Quicherat, dans son Thesaurus, note : *de quantitate primae syllabae nihil affirmare ausim* ; cf. Niedermann, Mél. de Saussure, p. 46, et les formes romanes supposent *rūgīre, rūgītus*, M. L. 7428, 7429. L'hypothèse d'une influence analogique de *mūgīre* (Kunst, Glotta, 1925, 109-112) est inutile. Panroman.

Cf. *rūmor, runcō* (et *rūgō?*).

Mots semblables — mais non pas nécessairement apparentés — dans m. irl. *rucht* « cri, hurlement », gr. ἐρυγόντα « mugissant » (et ὠρυγή, etc.) et v. sl. *rŭzati* « hennir ». Le grec a aussi ῥώχω. Un élément *ru-*, susceptible d'être diversement élargi, a servi à désigner des bruits produits par des animaux. V. le suivant et *rudō*.

***rūgō, -is, -ere** : roter. Le verbe simple n'est pas attesté et ne figure que dans le composé *ērūgō*. Celui-ci est lui-même rare, en dehors du participe *ēructus* (*-m uīnum* « vin aigri », Gell. 11, 7, 3) et de la glose de P. F. 73, 8, *erugere semel factum significat quod eructare saepius*. De **rūgō* subsiste le substantif verbal *rūctus, -ūs* m. « rot », ancien, usuel ; panroman (sauf roumain), où il semble avoir été déformé en *ruptus*, qui figure dans la traduction latine d'Oribase, M. L. 7417 et B. W. s. u. ; cf. *ēruptō* (*-tuō*) dans Thes. V 2, 825, 44 sqq. ; v. Ernout, Philologica II, 229 sqq. **Rūgō, ērūgō* ont été remplacés par les intensifs *rūctō, -ās* (et *rūctor*), M. L. 7416 ; *ērūctō*. De *rūctō* : *rūctātor, -trīx*, etc., tous d'époque impériale. De *rūctus* dérivent *rūctuō, -ās* (Solin), *rūctuōsus*, et *ēructuō* (*-tuor*) depuis l'Itala. La scansion *ērūctō* dans Vg., Ae. 3, 632, *immensus, saniem eructans et frusta cruento*, prouve que l'*ē* de *ērūgō* est long et représente le préverbe *ē-* de *ex-*. Il n'a donc rien de commun avec l'ε de ἐρεύγομαι, qui est prothétique. Le composé *exērūgō*, que Vahlen attribue à Ennius, A. 379, est imaginaire ; il faut lire, avec anastrophe de la préposition, *contempsit fontes quibus ex erugit aquae uis*, où est à noter l'emploi absolu du verbe au sens de « s'échapper bruyamment » (cf. *rugiō*).

La racine indo-européenne signifiant « roter, avoir des renvois » fournissait un présent radical athématique que conserve lit. *riáugmi* (de **rēug-*). Mais pareille forme n'a, en général, pas subsisté ; elle a été remplacée par des types divers, ainsi lit. *rūgiu, rūgti* et *atsirúgstu, atsirúgti* à côté de *riáugmi, riaugéti*, et il y a aussi l'itératif lette *raũgâties*. Le slave n'a que l'itératif : russe *rygàt'*, etc. L'arménien n'a aussi qu'une forme dérivée en *ā* : *orcam* (de **orucam*). Le grec a, comme il arrive souvent, la forme thématique : ἐρεύγομαι, et aussi ἐρυγγάνω. Le latin a de même *ē-rūgō* (avec préverbe pour donner à la forme l'aspect « déterminé »). Mais le sens de la racine appelle des formes expressives, d'où la tendance à généraliser *rūctāre*. En face de m. h. a. *ite-rücken* « ruminer », le vieil anglais a de même la forme expressive *rocettan* (de **rūkatjan*). En indo-iranien, on ne signale que le persan *rōγ* et, avec préverbe, *ā-rōγ*, substantif verbal supposant un verbe non conservé. Le celt. *ruchd* provient sans doute du latin. V. *rugiō*.

ruīna : v. *ruō*.

rullus, -a, -um (Gloss.) : glosé *mendicus* ; *rulla* : χωρική, ἀγροῖκος. Non attesté dans les textes ; sans doute identique au cognomen *Rullus*.

ruma, -ae et **rumis, -is** (cf. Plin., N. H. 15, 77 ; Fest. 402, 1) f. : mamelle d'un animal, pis. Mot archaïque, déjà désuet au temps de Varron, cf. R. R. II 1, 20 ; 2, 11, 5. Même double forme que dans *būra* et *būris* ; accusatif *rumim* dans Pline. Selon M. Niedermann, *rumis* serait la forme ancienne ; *ruma* serait dû à l'influence de *mamma*. La quantité de l'*u* n'est pas attestée directement dans ce mot ; mais la voyelle devait être brève, si l'on en juge d'après le composé dénominatif *irrŭmō, -ās* « donner à téter, faire sucer » (v. ce mot), dont la scansion est sûre (cf. Catul. 16, 1 ; 28, 10, etc.), qu'il est impossible de séparer de *ruma*. Mais les Latins ont tendu à rapprocher *ruma* de *rūmen*, ce qui a amené des confusions de sens et de quantité : v. le suivant.

De *ruma* « pis » dérivent le dénominatif *rumō, -ās*, conservé seulement dans Festus, P. F. 333, 8 (et 339, 4), où, du reste, il est confondu avec *rūminăre* et donné comme un dérivé de *rūmen*, et ses composés *inrumō* et *subrumō, -ās*, celui-ci employé par Colum. 7, 4, 3 ; 12, 3, 9, et glosé pas Festus 400, 34 sqq., qui l'explique indifféremment par *rumis* et par *rūmen* : *subrumari dicuntur haedi cum ad mammam admouentur, quia ea ⟨rum⟩is uocabatur, uel quia ⟨a⟩ rumine trahunt lacte sugentes.* — De Festus provient la glose *rumat* : ἐμβρωματίζει. A *subrumō* correspond un adjectif *subrumus* (*subrimius* dans F. 332, 12) « encore à la mamelle » : *subrumi agni*, Varr., R. R. 2, 11, 5 et 2, 11, 20.

rumigō, -ās (tardif ; Apul. 4, 22 ; Gargil. Mart., Cur. boum. 15) : se rattache mieux par la forme à *rumis* qu'à *rūmen*. Dans Apulée, du reste : *tunc uentri tam profundo seruiens iam ferme tertium qualum rumigabam*, le sens de « ruminer » ne convient guère ; M. Vallette traduit « j'expédiais déjà une troisième corbeille », c'est-à-dire « j'avalais ». Cf., toutefois, v. fr. *rungier, ronger*, terme de vénerie ; v. B. W. sous *ronger*.

rūmen, -inis n. (et *rūma, -ae* f., *ex coniect.* dans Arn. 7, 24 et 25 ; et dans Serv., Aen. 6, 54, par suite de la confusion qui s'est produite entre *ruma* et *rūmen*) : premier estomac des ruminants, gosier, panse : *rumen est pars colli, qua esca deuoratur, unde rumare dicebatur quod nunc ruminare*, F. 332, 15 et P. F. 333, 8 ; Non. 18, 11 : *rumen dicitur locus in uentre quo cibus sumitur et unde redditur : unde et ruminare dicitur. Pomponius Prostibulo* (152) : *Ego rumorem parui facio, dum sit rumen qui impleam.* Mot rare, qui n'est guère attesté que dans les gloses.

Dérivés : *rūminor, -āris* et *rūminō* (époque impériale) : ruminer ; et par suite « répéter, remâcher » (au sens figuré) ; *rūminātiō, -tor* (tardif) ; *rūminālis* (Coruncanius ap. Plin. 8, 206 : *-es hostiae*, qui semble en faire un dérivé de *rumis*).

Les Latins ont rattaché pour le sens à *rumis* : *Rūminus*, épithète de Jupiter nourricier (Aug., Ciu. D. 7, 11) ; *Rūmina* : déesse de l'allaitement, cf. Varr. ap. Non. 167, 24 sqq. ; *Rūminālis fīcus* : le figuier sous lequel Rémus et Romulus passaient pour avoir été allaités par la louve, cf. Varr. ap. F. 332, 8 ; qu'Ovide, F. 2, 412, *metrī causā*, appelle *Rūmina fīcus*, en opposition à *Rōmula fīcus*.

La confusion qui s'est produite en latin entre *rumis* et *rūmen* a son écho dans les langues romanes, où sont demeurés avec le sens de « ruminer » : *rūmāre* (rare, dans quelques dialectes italiens), M. L. 7437 ; *rūmigāre*, panroman, M. L. 7440 ; *rūmināre*, assez bien représenté, lui aussi, M. L. 7440 a. Il n'y a aucun représentant ni de *rumis*, ni de *rūmen*, remplacés par d'autres mots : *mamma, mamilla, pectus, pantex*, qui ont donné en français : *maman, mamelle, pis, panse*. Sur la spécialisation de *pis* « mamelle », v. M. L. 6335 et B. W. s. u.

On ne peut déterminer ni si *rumis* et *rūmen* appartiennent à un même groupe original, ni de quoi ce groupe se laisserait rapprocher ; supposer un élément commun **rŭ̄-* (avec une alternance brève/longue, comme dans *sūs*) ne mène à aucun rapprochement précis (*rūgō* n'irait qu'avec *rūmen*) ; et les sens initiaux des deux mots sont très différents. La variation *rumis/ruma* semble indiquer un mot dialectal.

rumex, -icis c. (*rumica*, tardif ; cf. *felica*) : 1° oseille ou patience (λάπαθον τὸ λάχανον) ; 2° *genus teli simile spari Gallici*, P. F. 331, 1, ainsi nommé par la ressemblance de son fer avec la feuille de l'oseille (rare dans ce sens : Lucil., Gell.).

Diminutif : *rumicula* : rhubarbe de montagne, patience des Alpes (Diosc. ; var. *rumicaster, rumigastrum*).

Rumex a dû désigner aussi la ronce, comme on le voit par les gloses du type *rubo* id est *rumica* et par les dérivés romans ; v. B. W. *ronce*, et M. L. 7439, 2.

Sans étymologie ; mais forme en *-ex*, comme dans beaucoup de noms de plantes.

rumica : κόκκυξ (Gloss.). Inexpliqué.

rūmor, -ōris m. : bruit, rumeur publique. S'emploie au singulier comme au pluriel. Ancien, classique, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 7441. — Mot isolé ; les rares dérivés ou composés sont archaïques et de création artificielle et n'ont pas survécu. L'abrégé de Festus, P. F. 9, 7, a conservé *adrumauit, rumorem fecit... quod uerbum quidam a rumine, i. e. parte gutturis putant deduci.* Le composé suppose un simple **rūmō* (fait sur *rūmor*, d'après *clāmō, clāmcr*), dont le fréquentatif *rūmitō* est attesté également par P. F. 333, 2 : *rumitant, rumigerantur, Naeuius* (B. P. 70) : « *simul alius aliunde rumitant inter sese* ». On cite encore : *rūmusculi, -ōrum* (Cic., Clu. 105), qui semble supposer un doublet neutre **rūmŏs*, à moins que ce ne soit une création analogique d'après *arbōs* (*-or-*), *arbuscula* ; *rūmiferō* (Plt., Amp. 688, avec haplologie, d'après *uōcifero[r]*) ; *rūmificō* ; *rūmīgeror* (Plt.), d'où *rūmigerulus* (glosé θρυλήτης), *-gerātiō*.

Seul représentant clair en latin de la racine attestée par skr. *ráuti* (3e plur. *ruvánti*) et, avec passage au type thématique, *ruváti* « il crie » (aussi *ravati*), v. sl. *rovą, rjuti* « crier » (avec des arrangements, *revą* d'une part, *ruti* de l'autre). Le grec a ὠ-ρύομαι « je hurle », où ω- n'est pas clair. — Le groupe de **reu-* apparaît avec des élargissements divers ; v. lat. *rugiō*.

rumpia, -ae f. : épée, sabre. Emprunt ancien et fait par voie orale au gr. ῥομφαία, déjà dans Ennius, A. 390 V². Cf. Aulu-Gelle, qui donne ce mot comme thrace (10, 25, 2) ; T.-L. 21, 39, 11.

rumpō, -is, rūpī (sur un futur archaïque *rupsit*, v. Festus, cité s. u. *tāliō*, et *dērumpō*), **ruptum, rumpere** : briser avec force, rompre (souvent avec une idée accessoire d'arrachement, d'éclatement : *r. inflatas uesiculas*, Cic., Diu. 2, 14, 33 ; *r. pectora fremitu*, Lucr. 3, 297, d'où *sē rumpere* ou *rumpī*). Usité de tout temps. Le simple n'est attesté qu'au sens transitif ; mais il a dû s'employer au sens absolu, comme les composés *ērumpō* « s'élancer hors (en brisant les obstacles), faire une sortie, une trouée » ; *irrumpō, prōrumpō*. *Rumpō* s'emploie au sens physique comme au sens moral : *r. membrum* comme *r. foedera, fidem, silentium*, etc. *Rumpere uiam* « forcer le passage, se frayer une route », d'où *rūpta* [*uia*], qui est à l'origine du fr. *route*, M. L. 7452, et irl. *rót* ; cf. le sens de *rūptor, rūptūra* pris dans les dialectes romans où le mot est représenté, M. L. 7454, 7455, et les confusions entre *ruptus* et *rūctus*. *Rūmpō* est panroman, M. L. 7442 ; mais il a subi la concurrence des prototypes de « casser » ou « briser ».

Formes sans infixe nasal : 1° *rūpēs, -is* f. (*rūpa* dans Apul.) : roche ; *rupes deruptaque saxa*, Lucr. 6, 539 ; précipice (cf. Hor., Ep. 1, 20, 15 ; 2, 2, 135), M. L. 7451. De là *rūpicapra* f. « chèvre de rocher, chamois » ; **disrūpāre*, M. L. 2687.

rupex, -icis m. : bloc de pierre ; d'où « balourd, lourdaud » ; *rupicō, -ōnis* (Apul.) ; *rupīna* : rocher (Apul.).

Cf. aussi *rupitiae*, conservé dans Fest. 320, 23 : *rupitias... XII* (8, 2) *significat damnum dederit ; praerupium* (Apul., Tert., Serv.) n. : escarpement.

rumentum : *abruptio*. Terme de la langue augurale d'après Fest. 332, 17.

2° Dérivés en *rupt-* :

rūptiō (Dig., Mul. Chir.) f. : effraction, rupture ; *rūptor* (époque impériale), M. L. 7454 ; *ruptūra* (tardif et rare ; Gell., Vég.), M. L. 7455, fr. *roture*, v. B. W. s. u. ; **ruptiāre*, M. L. 7453.

irruptus (Hor., Od. 1, 13, 18) = ἄρρεκτος et *inabruptus* (Stace).

Composés de *rumpō* : *abrumpō* : détacher en brisant, déchirer (sens physique et moral) ; rompre brusquement (*a. sermōnem*), interrompre ; *abruptus, -a, -um* ; *abruptiō* (Cic.).

corrumpō : a dû signifier d'abord « faire crever ». S'est étendu ensuite à tout ce qui est susceptible de se gâter ou de se corrompre, sans que l'idée de « briser, rompre » ait été envisagée, cf. Cés., B. G. 7, 55, 8, *relicuum* (*frumentum*) *flumine atque incendio corruperunt*, et s'est employé aussi au sens moral (cf. *corruptiō, corruptor, corruptēla, incorruptus* (classique) et les formes tardives *incorruptiō, -tēla, -tibilis, -tīuus, -tōrius* de la langue de l'Église = ἄφθορος, ἀφθορία) ; le sens de « mettre en pièces » étant réservé à *confringō*. Les formes romanes supposent un dérivé **corruptiāre*, M. L. 2261 ; B. W. sous *courroucer* ; cf. M. L. 2262, **corruptum*, d'où irl. *corpte*.

**dērumpō* attesté dans le Gloss. de Placide, CGL V 61, 23 : *derupsit* : *dispersit*, mais qu'il faut sans doute lire *dīrumpō*.

dēruptus : escarpé, à pic, M. L. 2587.

dīrumpō : mettre en pièces ; écarteler ; déchirer (sens physique et moral), M. L. 2649 a.

ērumpō : transitif « faire sortir en éclatant ou en

brisant » (rare) ; *sē ērumpere* « se précipiter hors de » ; usité surtout au sens absolu ; dans la langue militaire, « faire une sortie, forcer une ligne » ; *ēruptiō* ; *ēruptō*, *-ās* (Tert.).

interrumpō : couper en brisant : *i. pontem, uiam, aciem* ; et au figuré *i. sermōnem* ; *inrumpō* (*ir-*) : se précipiter dans, foncer sur, forcer l'entrée de ; *praerumpō* : briser, rompre par devant ; usité surtout au participe *praeruptus*, synonyme de *abruptus*, *abscissus* ; *prōrumpō* : transitif et absolu « [se] pousser avec violence en avant ; faire jaillir, jaillir » ; *subrumpō* (*sur-*) : faire tomber en brisant (Arn.).

Le présent à nasale infixée *rumpō* est propre au latin, comme beaucoup d'autres de ce type. Mais la racine est ancienne ; l'alternance *p/b*, attestée par la coexistence en germanique de v. isl. *rjūfa*, v. angl. *rēofan* « briser, déchirer » (et got. *biraubon* « dépouiller, piller ») et de got. *raupjan* « τίλλειν », v. h. a. *roufen* « arracher » ; du reste, le sanskrit a le présent dérivé *rúpyati* « il a des tiraillements (dans le corps) » ; à cause de *l*, le rapprochement avec skr. *lumpáti* « il brise » est dans des conditions particulières. Enfin, M. Rozwadowski a signalé pol. *rupič* « tirailler », *rypač* « briser », serbe *rùpa* « trou ».

rumpus, -ī m. : sarment entrelacé dans les branches de plusieurs arbres (cf. *trādux*), généralement dans l'*opulus*. Seul exemple dans Varr., R. R. 1, 8, 4 : *quartum est pedamentum natiuum eius generis, ubi ex arboribus in arbores traductis uitibus uinea fit, quos traduces quidam rumpos appellant.* Conservé dans quelques dialectes italiens. M. L. 7443, *rŭmpus*. De là : *rumpōtinus, -a, -um* : qui sert à enlacer la vigne ; *rumpōtinus* f. : viorne obier, ou toute espèce d'arbre support, v. André, *Lex.* ; *rumpōtinētum* : lieu planté de hautains. Terme technique de la culture de la vigne sans doute emprunté au gaulois ; cf. Colum. V 7, 1, *est et alterum genus arbusti gallici quod uocatur rumpotinum.* — L'*opulus* auquel s'entrelace le *rumpus* est sans doute celtique.

La formation de *rumpōtinus* paraît celtique (v. Marstrander, *Une correspondance germano-celtique*, p. 16-18, dans les Videnskabsselskapets skrifter, II, nº 8, de 1924, Oslo, et V. Bertoldi, Mél. Schrijnen, p. 295 sqq.). Ceci rend peu vraisemblable l'emprunt à gr. ῥομφεύς (cf. Cuny, MSL 19, 210 sqq.). Cf., toutefois, Bertoldi, *Quest. di metodo*, 267.!

rūna, -ae f. : *genus teli significat. Ennius* (A. 589) : « *runata recedit* », *i. e. proeliata*, P. F. 317, 11. Par suite, « rune », caractère d'écriture runique (Fort., Carm. 7, 18, 19). Rare, sans doute emprunté.

runcina, -ae f. : rabot. Emprunt au gr. ῥυκάνη, influencé par *runcō*. Les formes romanes remontent à *rucina*, M. L. 7445 ; B. W. *rouanne*. Irl. *ruingenn*.

Dérivés : *runcinō, -ās* (ancien, Plt., Varr.) ; *dēruncinō* (Plt., Mi. 1142), avec le sens figuré de « escroquer, flouer, rouler » ; cf. *deasciārī* (de *ascia* « hache »), Mi. 884.

runcō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : sarcler (Cat., Varr.) ; épiler. M. L. 7444.

Dérivés et composés : *runcō, -ōnis* m. : sarcloir, M. L. 7446 ; *runca, -ae* (Col.) « *herba quae tollitur runcando* » ; **runcāgō* : fusain, M. L. 7443 a? ; *runcātiō, -tor* ; *Runcina* : déesse du sarclage ; *runciliō* ; *runculeum* : δρέπανον (Gloss.) ; *ēruncō, -ās*, M. L. 2908 ; *subruncīuus* (*surr-*) (Hyg.). Cf. aussi *deruncinunt*, *depurgant*, P. F. 61, 7.

Runcina et *runcāre* paraissent supposer, comme *unda* et *planta*, un présent à nasale infixée non attesté à l'époque historique. La racine, qui se retrouve peut-être dans *rūga* (avec un *u* allongé) et aussi dans *arrugia* « galerie de mine », *corrugus* « canal de lavage » (si ces deux termes ne sont pas empruntés), serait celle de gr. ὀρύσσω « je creuse, je fouille » avec hom. κατωρυχής « enfoui en terre », mais aussi ὀρυγή « action de creuser », ὄρυξ, ὄρυγος « pic de tailleur de pierre ». Le χ de gr. ὀρυχ- peut représenter *-kh-*, forme populaire de *-k-*. Le lette a *rūkīt* « fouiller, remuer (la terre) ».

runcō : v. *roncus*.

ruō, -is, ruī, *rŭtūm, (mais *ruĭturus*), **ruere** : transitif et absolu « renverser, ruiner » ; et « s'écrouler, tomber brusquement sur ». Ancien, classique, usuel. L'emploi transitif du simple apparaît comme un archaïsme qu'on trouve chez les comiques et en poésie ; mais les composés ont gardé ce sens : *adruō* : amonceler (de la terre) ; *dēruō* : faire tomber, précipiter, conservé avec le sens affaibli de « endommager, abîmer » en logoudorien, M. L. 2586 ; *dīruō* : détruire ; *ēruō* : tirer de ; *obruō* : accabler, écraser, puis « couvrir, cacher », et *exobruō* « effodiō » (rare, tardif) ; **obruicō*, M. L. 6018 ; *subruō* : saper, miner ; *sēmirŭtus* : à demi ruiné, en face de *irruō* : s'élancer sur ; *prōruō* : tomber en avant (qui a aussi le sens transitif de « faire tomber en avant ») ; *superruō* : se ruer sur. *Ruere* n'est conservé qu'en logoudorien, M. L. 7423.

Dérivés : *ruēs* « chute des épis », dans Carm. Fr. Aru., *neue lue rue* = neue luem, ruem ; *ruīna* : chute, et « ruine » ; d'où le pluriel au sens concret, *ruīnae* « ruines », M. L. 7431, britt. *rewin* ; *ruīnōsus* ; les langues romanes ont aussi un représentant de *ruīnāre*, M. L. 7432.

rutrum : sorte de pelle ou de bêche, *dictum quod eo harena eruitur*, P. F. 321, 3 ; M. L. 7473 *b*.

rutellum : râcloire avec laquelle on fait tomber le grain qui déborde d'une mesure. De *rutrum* (*-ter*) ou de **rŭtulum*, non attesté, mais que supposent certaines formes romanes, cf. M. L. 7474, et dont la forme, *ruculum* des gloses, CGL II 531, 38, n'est peut-être qu'une altération.

rutābulum : pelle à feu, fourgon : *est quo rustici utuntur in proruendo igne, panis coquendi gratia* ; Fest. 318, 35. *Rutābulum* et **rutabellum* sont attestés dans les langues romanes ; cf. M. L. 7471-7472 ; B. W. sous *râble* I.

On rattache d'ordinaire à *ruō* le participe pluriel neutre *rūta* qui figure dans l'expression asyndétique *rūta caesa* ; mais la longue de *rūta*, attestée par Varron, L. L. 9, 104, ne se concilie pas avec la brève de *dirŭtus*, *obrŭtus*, *ērŭtus*, *sēmirŭtus*, attestés par le mètre, et du participe skr. *rŭtaḥ* (il n'y a pas d'exemple du participe passé de *ruō*, et le participe futur attesté est *ruĭtūrus*, non **rutūrus*, mais le fr. *ruer* semble supposer un fréquentatif **rūtāre* ; cf. M. L. 7473 ; B. W. s. u.). On a supposé que le mot appartiendrait à une autre racine représentée par v. sl. *ryjǫ* « je fouille », ce qui conviendrait pour le sens : *rūta caesa* désigne, en effet, les objets extraits du sol (minéraux, pierres, sable, etc.) et les objets coupés sur le sol que le vendeur se réserve ; cf. Dig. 19, 1, 17 : *si ruta et caesa excipiantur in uenditione, ea placuit esse ruta, quae eruta sunt, ut harena, creta et similia ; caesa ea esse, ut arbores caesas et carbones et his similia.* Mais cette racine n'est pas représentée en latin en dehors de cet exemple douteux et, d'autre part, les anciens ne séparaient pas *rūta* de *ruere* ; cf. Fest. 320, 1, qui définit *ruta caesa* : *quae uenditor possessionis sui usus gratia, concidit ruendoque extraxit.* Le parfait *ruī* a été scandé anciennement *rūī* ; cf. Varr., *l. c.* L'étymologie n'éclaire guère. La racine **ru-* « briser » du sanskrit est peu claire, médiocrement établie. Le groupe de v. sl. *rŭvǫ*, *rŭvati* « arracher » et de *ryjǫ*, *ryti* « creuser » a des sens différents, ainsi que lit. *ráju*, *ráuti* « arracher (une plante avec une racine) ». Mais, en indo-européen, les formes *ī* et *ū* en face de *ĭ* et *ŭ* ne manquaient pas ; M. Vendryes a marqué qu'elles ont souvent un caractère « populaire ». On rapproche aussi gr. ἐρυσίχθων « qui fouille la terre » (?).

rūpēs ; rupex ; rupīna : v. *rumpō*.

rūrsum, rūrsus, rūs(s)us : v. *re-* et *uertō*.

rūs, rūris n. : campagne ; par opposition à *domus* « maison » et à *urbs* « ville » ; *rūs īre* « aller à la campagne » ; locatif *rūrī* « à la campagne », auquel tend à se substituer l'ablatif *rūre*. Souvent employé au pluriel *rūra* « les champs, le domaine rural » ; cf. gr. ἀγρός, ἀγροί de même sens. Usité surtout jusqu'au premier siècle de l'Empire. Diminutif savant : *rūsculum* (Gell.).

Le dérivé ancien de *rūs* est *rūsticus* (cf. *domesticus*)! « campagnard, rustique » et, par opposition à *urbānus*, « grossier ». *Rūsticus* a fourni des dérivés et des composés *rūsticitās*, *rūsticārī* (classique), *rūsticātiō* (Cic.), *-tor*, *rūsticānus*, *rūsticulus*, *rūsticellus* (diminutifs familiers), *subrūsticus*, etc. Les dérivés en *rūr-* sont plus récents, sauf *rūrō, -ās* (déjà dans Plt., Cap. 84, *dum ruri rurant homines*, rare ; *rūror*, Varr. ap. Non. 164, 23) et peut-être *Rūsīna* (*Rūrīna*), nom d'une déesse rurale (Aug., Ciu. D. 4, 8) ; *rūrālis*, *rūrātiō*, *rūrestris* (formé comme *terrestris*, *siluestris*, *campestris*), *arrūrābiliter*, CIL IV 4126 (Pompéi), sont de l'époque impériale. Les composés *rūricola* (d'où *rūricolāris*, Ven. Fort. = ἀγροῖκος), *rūrigena* semblent dus à Ovide ; *rusticola* est dans Ven. Fort.

Rūsticus seul a passé dans les langues romanes, du reste sous des formes savantes, M. L. 7468, en irl. *rustach* et en germanique : v. h. a. *rustih* ; *rūs*, sans doute à cause de son caractère monosyllabique, a été éliminé par un dérivé de *campus*. Du reste, le mot ne s'employait guère, comme *domus*, qu'aux cas ayant une valeur locale ; acc. *rūs*, loc. *rūrī*, abl. *rūre* ; au pluriel, seule la forme de nom. acc. *rūra* est attestée. Dépourvu, comme *domus*, de sens concret, *rūs* a été éliminé par un mot plus précis.

Les faits latins ne permettent pas de décider si *rūs* repose sur **rewos* (cf. *aes*), et alors on l'identifiera avec av. *ravō* « espace libre » (*ravas-čarāt-* désigne les animaux non domestiques, particulièrement ceux de la plaine), ou sur ** rū-s*, et alors on rapprocherait l'élément radical de got. *rums*, v. h. a. *rūm* « espace libre », etc. En tout cas, les trois mots sont apparentés. Cf. irl. *róe*, *rói* « espace découvert, étendue de terre ».

rūsca, -ae f. : écorce. Tardif (vıᵉ siècle) ; mot celtique : gall. *rhisg*, etc. A donné le fr. *ruche*. V. B. W. s. u. ; M. L. 7456.

rūscus (*ruscum*, *rustum* n. ap. F. 322, 20, *rustum ex rubus* ; *ū* d'après les langues romanes), **-ī** f. : petit-houx, fragon épineux. M. L. 7460, 7469, *rustum* ; B. W. *brusque*.

Dérivés : *rūsceus* (dans Caton, Or. 7, 8, cité par Fest. 320, 2). Un doublet **rūsteus* est supposé par **rūsteum*, auquel remontent certaines formes romanes, M. L. 7467 ; **rusculus* (*-la*), M. L. 7459 b.

rūscārius (*-ae falcēs*) ; *rūscidus* : *-m lignum, foliis spinosum uel humidum*, CGL IV 563, 50, cf. CG em. s. u. *ruscus* ; *rūscō, -ās* « émonder ».

Cf. aussi **interrūscum*, M. L. 4497. Les gloses ont de plus une forme *bruscus*, CGL III 571, 44 : *oximyrne* (= ὀξυμυρσίνη) i. e. *bruscus*. Il semble qu'il y ait eu confusion de *bruscum* (*brustum*), *rūscus* (*rūstum*) et peut-être aussi de **brūcus*, mot gaulois auquel remonte le type fr. « bruyère » ; cf. M. L. 7460.

La glose *rusco*, χοίαγρος κώφαγρος, est inexpliquée.

rūspor, -āris (*rūspō*, Tert. ; *ū* d'après le témoignage de l'italien) : *crebro quaerere*, P. F. 323, 2 ; fouiller, sonder.

Dérivés et composés : *rūspinat* : χειροτριβεῖ ; *conrūspor* (Plt. ap. P. F. 54, 10).

Mot de type populaire, attesté seulement chez Plaute, Accius et repris par Tertullien, Minucius Félix. Conservé dans ital. *ruspare* « gratter la terre » (se dit des poules). Sans étymologie.

rūssus, -a, -um : roux, rouge (Lucr., Catul. et bas-latin). M. L. 7466 ; néerl. *ross*.

Dérivés : *russeus* (époque impériale) : tirant sur le rouge, M. L. 7465 ; *rūssulus* : roussâtre ; *rūsseolus* (tous deux tardifs), M. L. 7464 ; *russēscō* : roussir (Enn.) ; *russātus* (*aurīga*) : cocher de la faction des Rouges.

De **rudh-to-s* ou **rudh-so-s*. V. *ruber*.

rūta, -ae f. (*rūtus* Chir.) : rue, sorte de plante amère : *r. agrestis*, *hortēnsis*, *montāna*, *siluātica*, etc., v. André, *Lex.* Panroman (sauf roumain). M. L. 7470. Germanique : v. h. a. *ruta*, v. angl. *rūde*. Emprunt au gr. ῥυτή? Cf. Varr., L. L. 5, 103.

Dérivés : *rūtāceus* (*-m oleum*) ; *rūtātus* ; *rūtula* : petit morceau de rue ; *rūtārius* (Inscr.) ; *rūtīnus* (tardif).

rūta caesa : v. *ruō*.

rutābulum : v. *ruō*.

rutilus, -a, -um : d'un rouge éclatant ; cf. Varr., L. L. 7, 83, *aurei ... rutili et inde... mulieres ualde rufae rutilae dictae.* Ancien (Plt.), usuel.

Dérivés : *rutilius*, fréquent comme cognomen, cf. Fest. 320, 4 ; *rutilō, -ās* ; *rutilēscō* (Plin.). *Rutulī*, étrusque, est à écarter : v. *rūfus*.

Même si, sur le fondement de skr. *aruṇáḥ* et *aruṣáḥ*

« rougeâtre », on admet un élément radical de type *eru-, *ru-, à côté du groupe bien établi de *ruber*, etc., la forme de *rutilus* ne sera pas éclaircie pour cela ; la structure du mot reste énigmatique.

rutrāmina n. pl. : « gangue », CIL I² 5181 (Lex metal. Vipasc.). Mot technique, que l'on dérive de *rutrum*, mais que Niedermann, *Recueil*, p. 173, rattache à *rūdus*, *-eris*.

rutrum : v. *ruō*.

rutuba, -ae f. : glosé *perturbatio* par Nonius 167, 9, qui cite un passage, du reste corrompu, de Varron, *Sexagesi* 488 : *ergo tum Romae parce pureque uiuentis* | *uiuere* † *in patriam; nunc sumus in rutuba*. Se retrouve dans les Glossaires et peut-être dans Symmaque (*rutuva*, Epist. 1, 14, 3?).

Sans rapport visible avec le nom d'une rivière de Ligurie, *Rutuba*, cf. Pline 3, 48, à moins de supposer quelque plaisanterie sur ce nom. Forme et sens douteux.

S

sabaia, -ae f. : sorte de bière. Mot illyrien, cité par Amm. 26, 8, 2 comme le dérivé *sabaiārius*. Cf. v. h. a. *saf* « Saft », rac. *sab.?

sabanum, -ī n. : pièce de toile (*linteum uillōsum*) servant à divers usages, torchon, serviette, peignoir. Emprunt tardif (Pallad., Vég.) au gr. σάβανον, qui est lui-même d'origine sémitique et signifie « tissu fait à Saban (près de Bagdad) ». Représenté en espagnol et en v. fr. *savene*, cf. M. L. 7478 ; en germanique : got., v. h. a. *saban* et en v. sl. *savan* « linceul ».

sabbatum, -ī n. (surtout au pl. *sabbata* ; les langues romanes attestent un doublet *sambatum*, cf. M. L. 7479, et v. *sa(m)būcus*, *stra(m)bus*) : le sabbat. Emprunté à l'hébreu *sahabbat* « repos » par l'intermédiaire du gr. σάββατα ; apparaît dès l'époque impériale (Ov., Hor., etc.) ; panroman ; irl. *sapat*, britt. *abat* ; germanique : v. h. a. *sambaztac*. Autres emprunts : *sabbatizō*, *sabbatismus*. Avec suffixe latin : *sabbatārius*. V. B. W. *samedi*.

sabīna, -ae f. : sabine, plante. Ancien (Cat.), usuel. M. L. 7482 ; v. h. a. *sevina*. Le rapprochement avec *Sabīnus* « Sabin » est peut-être une étymologie populaire. Cf. *sabūcus*?

Sabīnī, -ōrum m. pl. : Sabins, ancien peuple italique dont la réunion aux Latins a contribué à former Rome. Apparenté à *Sabellī* et à *Samnium*, d'où dérivent *Samnīs*, *-ītis* ; *samnīticus*. Semble sans rapport avec *Sabus* (Silius 8, 423), dont l'*ā* fait difficulté. Cf. *Sabius*, *Sabidius*.

La forme indigène était *Safīnī* : osq. S a f i n i m « Samnium » (cf. Solmsen, *Untersuchungen*, p. 202).

sabūcus : v. *sam-*.

sabulum, -ī (*sabulō*, *-ōnis* m. ; formes syncopées *sablum*, *sablō* dans Venant. Fort. et dans les gloses) n. : sable ; et spécialement « gros sable, gravier ». Attesté depuis Varron ; technique. V. B. W. s. u.

Dérivés : *sabulōsus* ; *sabulēta*, *-ōrum* : sablières (Plin.) et **sabellum* (M. L. 7481), M. L. 7484, 5, 6. Germanique : b. all. *zavel*.

Il y a un rapport avec d'autres noms du « sable », gr. ψάμμος et ἄμμος, ψάμαθος et ἄμαθος (à côté de ψαφαρός « fin »?), avec v. isl. *sandr* et v. h. a. *sampt*, et même avec arm. *awaz*. Mais on ne saurait préciser. Mot populaire, dont il n'y a pas lieu de tenter de restituer l'original ; le -μ- simple de ψάμαθος, ἄμαθος montre que -μμ- de ψάμμος, ἄμμος est expressif ; le *-b-* de *sabulum*, qui peut reposer sur *-*bh*-, concorde avec le *-w-* de arm. *awaz*.

saburra, -ae f. : lest de navire, ballast. Dérivés : *saburrō*, *-ās* ; *saburrālis*, *-ārius*. Ancien (Plt.). M. L. 7487-7488.

Terme technique, suspect d'être emprunté, dont l'aspect rappelle celui des noms propres *Mamurra*, *Suburra*.

saccharum, -ī n. (Plin.) : sorte de sucre, fait de la distillation des pousses de bambou. Transcription du gr. σάκχαρον, qui est lui-même emprunté au moyen indien *sakkarā*. Les formes romanes et germaniques remontent à l'arabe *sukkar*. M. L. 8441 a ; B. W. s. u.

saccus, -ī m. (*ă* d'après le témoignage des formes empruntées du celtique et du germanique) : sac (à blé, à argent, etc.) ; *s. uīnārius* : sorte de panier ou de crible en osier dans lequel on passait le vin pour le clarifier, d'où *saccō*, *-ās* « filtrer » ; *s. niuārius* : morceau d'étoffe placé au-dessus d'un vase, d'une coupe, etc., sur lequel on disposait de la neige ou de la glace pour rafraîchir le vin ; cf. *cōlum*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 7489 ; celtique : irl. *sacc*, britt. *sach*, et germanique : got. *sakkus*, v. h. a. *seckil* « bourse », de *sacculus*, etc.

Dérivés et composés : *sacculus* ; *sac(c)ellus* (cf. *offa/ofella*) ; *sacceus* et *saccīnus* (Vulg.) : fait de toile à sac ; *saccārius* ; *sacculārius* : coupeur de bourse ; *sacellārius* : trésorier ; *saccellō*, *-ās* ; *saccellātiō* (Vég.) ; *bisaccium* (Pétr. ; *bisaccia*, Gloss.) : besace, M. L. 1121 ; *saccipērium* : poche pour le porte-monnaie (Plt.), de *sacco* + un dérivé de πήρα « besace » ; la forme *saccibuccis* (Arn.) : « aux joues gonflées comme un sac », n'est qu'une conjecture de Saumaise. — Les gloses ont aussi *saccia*, et *sacelliōnēs* « sacculōs ».

Le mot se retrouve en gr. σάκκος, qui l'a emprunté au sémitique *śaq*, où il désigne une étoffe grossière servant à toute sorte d'usages : « cilice, tapis, couverture » et aussi « sac ». C'est dans ce sens secondaire que le mot a passé en latin ; toutefois, dans le latin biblique, il a aussi le sens du classique *cilicium*. La façon dont ces mots ont été empruntés n'est pas exactement déterminable.

sacellum : v. *sacer*.

sacēna (*scēna*), **-ae** f. : *scena ab aliis a quibusdam sacena appellatur dolabra pontificalis*, Fest. 422, 32 ; et 444, 8, *scenam... utrum securis an dolabra sit ambigitur... Liuius in Lydio* (Com. 2) : « *corruit quasi ictus scena, haut multo secus* ». Vieux terme du rituel, conservé seulement dans cette glose.

V. *secō*.

sacer, -cra, -crum (ancien *sakros* attesté dans l'inscription du Forum, CIL I² 1) ; cf. aussi *sacro-sanctus* (avec *ō*?) ; *sacer* est à *sanciō* à peu près comme *-*tagro-* dans *in-teger* à *tangō*. Pas de comparatif (c'est *sanctior* qui en tient lieu) ; superlatif *sacerrimus* (rare, archaïque). À côté d'un thème en *-o/e-*, qui se retrouve en osco-ombrien : osq. σακορο (qui semble féminin), ombr. sa-

kra « sacrās », a existé en thème en -i- *sākri-, bien attesté par osq. sakrim « hostiam » (abl. sg. sakrid, abl. pl. sakriss) et ombr. sakre « sacrum »(nom. acc. sg. n.), avec abl. pl. *sacris*, etc., conservé en latin dans la langue religieuse, notamment dans l'expression *sācrem porcum, sācrēs porcī* qu'on trouve chez les archaïques, cf. Fest. 420, 26 sqq.; dans Rud. 1208, Plaute a la scansion *sācrēs*, sûre; pour la longue, cf. lat. *ācer, ācris*, en face de gr. ἄκρος, et *pacer* (ital.) sous *paco*.

Ce qui est *sacrum* (ou *sācre*) s'oppose à ce qui est *profānum*; ce qui est *sacrum* appartient au monde du « divin », *quicquid quod deorum habetur*, suivant l'expression de Trébatius (chez Macrobe II 3, 2), et diffère essentiellement de ce qui appartient à la vie courante des hommes; on passe du *sacer* au *profānus* par des rites définis, et les deux catégories sont bien tranchées. Le sens de *sacer* diffère de *religiōsus* (distinction artificielle dans Gaïus, Inst. 2, 3, *sacrae* [*res*] *sunt quae dis superis consecratae sunt; religiosae quae dis manibus relictae sunt*); cf. *Via Sacra, Sacer Oceanus*, etc. La notion de *sacer* ne coïncide pas avec celle de « bon » ou de « mauvais »; c'est une notion à part. *Sacer* désigne celui ou ce qui ne peut être touché sans être souillé, ou sans souiller; de là le double sens de « sacré » ou « maudit » (à peu près). Un coupable que l'on consacre aux dieux infernaux est *sacer* (*sacer esto*; cf. gr. ἄγιος), d'où le sens de « criminel » (*auri sacra fames*); cf. aussi *sacer morbus* = ἱερὰ νόσος (épilepsie), *sacer ignis*; *ōs sacrum* = ἱερὸν ὀστέον. Le n. *sacrum* désigne toute espèce de chose sacrée : *sacrum facere* « accomplir une cérémonie sacrée », d'où *sacrificūs, -ficō, -ās* (*-ficor* et *exsacrificō*, Enn.), *sacrificium* (cf. ἱερουργέω, -γία), *sacrificulus* (surtout dans l'expression *rex sacrificulus*, où *-ficulus* semble être à *-ficō* comme *bibulus, legulus* à *bibō, legō*). V. plus loin *sacerdōs*, pour une forme plus ancienne du nom d'agent. Au pl. *sacra, -ōrum* « les cérémonies du culte » et le culte lui-même : *s. pūblica, s. prīuāta*. Ancien, usuel, non roman, où il a été éliminé par *sanctus*, qu'a répandu l'Église. Celtique : l'irlandais a des mots d'Église : *sacrail, sacarbaic, sacrifis, sacramint, sacrista*.

Autres dérivés et composés : *sacellum* : diminutif du n. de *sacer*, substantivé dans le sens de « petit sanctuaire », consacré à un dieu, contenant un autel, mais dépourvu de toit, d'après Fest. 422, 15; *sacrārium* : endroit où l'on enferme les *sacra* (comme *armārium/arma*), cf. Dig. 1, 8, 9, « sanctuaire »; *sacrārius* m. : sacristain; *sacrānus, -a, -um* : *-i... Reate orti... dicti sacrani quod uere sacro sint nati*, P. F. 425, 1 (cf. *prīmānus, prīmus*); *sacrima* : ... *mustum quod Libero sacrificabant*, P. F. 423, 1 (cf. χάλλιμος en face de χαλός); *sacrō, -ās* : consacrer (cf. les formes osques du verbe fréquent, e. g. sakarater « sacrātur », avec les dérivés osq. sakaraklúm « sacellum » et pélignien *sacaracirix* « *sacrātrīx »); d'où le composé d'aspect déterminé *cōnsecrō* (*cōnsacrō*, M. L. 2155; celtique : irl. *cosecraim*, britt. *cysegru*) et ses dérivés *cōnsecrātiō* et, à basse époque, *cōnsecrān(e)us* : συμμύστης; *dēsacrō* (*dēsecrō*), époque impériale (contamination de *cōnsecrō* et *dēdicō*); *exsecrō* (et *exsecror*) : exécrer, maudire; *obsecrō* : « *obsecrare est opem a sacris petere* », P. F. 207, 7, « prier au nom des dieux », avec tmèse *ob uōs sacrō*, souvent formule de la langue familière; employé en incise, avec valeur affaiblie, cf. Plt., Au. 733 : *quo, obsecro, pacto esse possum*, v. Bryant, Harv. Stud. 9, 123 sqq.; Wackernagel, *Verm. Beitr. z. griech. Sprachk.* 24, d'où *exobsecrō* (Plt.); *resecrō* : *resecrare soluere religione, utique cum reus populum comitiis orauerat per deos ut eo periculo liberaretur, iubebat magistratus eum resecrare*. Plautus (Au. 684) : « *resecroque, mater, quod dudum obsecraueram* », P. F. 353, 14; rare et archaïque. Cf. M. L. 7493, *sacrāre*; 7494, *sacrātum*, et 7494 a, **sacrista* (avec suffixe grec).

De *sacrō* dérive, en outre : *sacrāmentum*, terme de droit : « dépôt fait aux dieux d'une certaine somme comme garantie de sa bonne foi ou de la bonté de sa cause dans un procès »; cf. Varr., L. L. 5, 180, *ea pecunia quae in iudicium uenit in litibus, sacramentum a sacro; qui petebat et qui infitiabatur, de aliis rebus uterque quingenos aeris ad pontem* (l. *pontificem?*) *deponebant, de aliis rebus item certo* (*certabant* Collart) *alio legitimo numero assum* (l. *actum?*); *qui iudicio uicerat, suum sacramentum e sacro auferebat, uicti ad aerarium redibat*. Cf. Festus 468, 16 sqq. Il est probable que ce dépôt s'accompagnait d'une prestation de serment (*iūsiūrandum*); de là le sens dérivé qu'a pris le mot; cf. Fest. 466, 2 sqq. : *sacramento dicitur quod* ⟨*iuris iurandi sacratio*⟩*ne interposita actum* ⟨*est*⟩, et P. F. 467, 3. C'est ce sens de « serment » que le mot a pris dans la langue militaire, où il s'employait d'abord dans une acception différente de *iūsiūrandum*, le *sacrāmentum* étant personnel et volontaire, le *iūsiūrandum* étant collectif et imposé; cf. T.-L. 22, 38, 2-5. Dans la langue de l'Église, *sacrāmentum* a désigné tout objet ou tout acte ayant un caractère sacré : mystère, révélation, sacrement, etc. (v. Blaise, s. u.). M. L. 7492; *sacrāmentārium* : sacramentaire. Sur *sacramentum*, v. H. Lévy-Bruhl, REL XXX, 1952, 296 sqq.

sacerdōs, -dōtis c. (le féminin *sacerdōta* est récent, plus récents encore *sacerda*, CIL VIII 3307, 10575, fait peut-être sur *sacerdōs* prononcé *sacerdus*; et *sacerdotissa* (cf. *abbatissa*) : celui qui accomplit les cérémonies sacrées, prêtre en général; cf. Varr., L. L. 5, 83, *sacerdotes uniuersi a sacris dicti*. Passé par l'Église en celtique : irl. *sacart, sacerdote*, et en germanique : v. angl. *sacerd*. Dérivés : *sacerdōtium, -dōtālis, -dōtāre*; *sacerdōtula*. De **sakro-dhō-ts*, le second élément appartenant à la racine **dhē-*, v. *faciō* et *-dō*; le vocalisme du timbre *o* du second terme de composé est ancien. Thème consonantique : le génitif pluriel est *sacerdōtum*; pour la formation, cf. *locu-plēs, plē-t-is*. Vieux composé de type indo-européen, à côté duquel s'est formé en latin même le type récent *sacrificus*, voisin de *sacrificium*. V. H. Pedersen, MSL 22, 5.

sacrilegus (cf. *legō* et la citation de Non. 332, 23), qui du sens de « voleur d'objets sacrés », ἱερόσυλος, a passé au sens plus large de « sacrilège, profanateur »; *sacrilegium* (époque impériale); *sacrifer* (Ov.); *sacricola* (époque impériale) : victimaire, prêtre.

sacrōsanctus (*ō*, Orientius 2, 830; confirmé, selon L. Havet, *Man.*, § 322, par la prose métrique; cf. Cic., Balb. 32, *si quidem sacrosanctum est*; et la « tmèse », *sacroque sanctus* (Plin. 7, 143) : adjectif appartenant à la langue du droit et de la religion, qualifiant une personne ou un objet dont le caractère sacré ou inviolable a été solennellement reconnu; cf. F. 422, 17 : *-m dictum quod iure iurando interposito est institutum, si quis id uiolasset, ut morte poenas penderet*, et Rosenberg, Hermes 48, 3. Sans doute juxtaposé formé de *sacrō* (ablatif instrumental de *sacrum*) + *sanctus* (cf. *uērīsimilis*). Les explications par un couple asyndétique *sacro(s) sanctus* dont les éléments se seraient soudés ou par un composé dont le premier élément serait la forme du thème nu *sacro-* semblent contredites par la quantité longue de l'*o* de *sacrō-* et soulèvent, du reste, d'autres objections. Toutefois, Tertullien recrée *sacersanctus*.

sanciō, -īs, sānxī, (*sanciuī*, Pomp.), **sānctum,** (*sancītum*, Lucr.), **-īre** : terme de la langue religieuse et politique « rendre sacré ou inviolable » : *s. lēgem*; par suite « établir solennellement par une loi, etc. » : *s. lēge ut, nē*; et enfin « ratifier, sanctionner ». Alors que *sacer* signifie en certains cas « voué aux dieux infernaux, exécrable, etc. », *sanciō* a aussi le sens de « proclamer comme exécrable », d'où « interdire solennellement », puis « punir » : *s. capite, suppliciō, execrātiōnibus pūblicīs*. De là : *sānctus* « rendu sacré ou inviolable, sanctionné », cf. Ulp., Dig. 1, 8, 9, où la différence avec *sacer* est bien établie : *proprie dicimus sancta quae neque sacra neque profana sunt, sed sanctione quadam confirmata, ut leges sanctae sunt, quia sanctione quadam sunt subnixae. Quod enim sanctione quadam subnixum est, id sanctum est, etsi deo non sit consecratum* (cette différence de sens entre *sacer* et *sānctus* n'exclut pas la parenté initiale; l'état de *sānctus* est obtenu par un rite de caractère religieux; *sacer* indique un état, *sānctus* le résultat d'un acte); puis *sānctus* a reçu le sens du gr. ἅγιος, qui, lui-même, chez les juifs et les chrétiens, a reçu le sens de l'hébreu *qōdəš*; du sens de « consacré, établi, consolidé par un rite », on est passé ainsi à un sens essentiellement moral : « vénéré » et « vénérable », « vertueux » et, dans la langue de l'Église, « saint ». *Sānctum* n. « sanctuaire » : *s. sānctōrum* (rendant τὸ ἅγιον, τὰ ἅγια, τῶν ἁγίων). Mais, dans le latin classique, *sānctus* est encore loin de cette valeur toute morale; chez Cicéron et Virgile, *sānctus* est dans une période de transition.

Dérivés : *sānctiō* f. : sanction; *sānctor* (Tac.); *sānctitās* « inviolabilité » et « sainteté »; *sānctitūdō*; *sanctimōnium, -mōniālis*; *sānctuārium* (époque impériale pour *sacrārium*); *sānctēscō* (Acc.), et, dans la langue de l'Église, *sānctificus, -ficō, -ficium, -ficātiō*, etc., calques du gr. ἁγιάζω, ἁγιασμός. Cf. M. L. 7569, *sanctus*; 7567, *sanctificāre*; 7568, *sanctitās* [celtique : irl. *sant, saith*; britt. *sanct, sanctáir*, mots savants], tous mots qui ont pénétré dans les langues romanes par l'intermédiaire de l'Église.

Pour *Sancus*, v. ce mot.

La forme de *sanciō* est pareille à celle de *uinciō*; le perfectum *sānxī*, l'adjectif en *-to-*, *sānctus*, sont du même type que *uinxī, uinctus*. Comme dans lit. *jùngiu* en face de lat. *iungō* (v. ce mot), il y a ici à la fois l'infixe nasal, qui s'est largement développé en latin et en baltique, et le suffixe de présent *-ye/-ĭ-*. L'*ā* de osq. saahtúm « sanctum » a l'air de supposer un ancien **sankto-* en italique; l'ombrien a, de même, *sahatam* « sanctam ». Les objections de Kretschmer, Glotta, 10, p. 155 sqq., ne prouvent pas contre le rapprochement de *sacer* et de *sanciō*, que Kretschmer n'écarte, du reste, pas absolument, et elles aboutissent à priver *sanciō* de toute étymologie. Du reste, de même que l'on a lat. *con-iugāre* en face de *con-iungere*, l'osque a sakahíter (pour **sakarahiter?*) « sacrificātur », à côté de saahtúm, en face de lat. *sanciō*. Un présent à nasale infixée tel que *sanciō* indique le passage à un état de choses nouveau. Si, comme il semble, *sacer, sanciō* est apparenté à hitt. *šaklai-* « coutume, rite », le latin et le hittite auraient en commun une racine servant aux idées religieuses et juridiques du plus ancien vocabulaire indo-européen. En dehors de ce rapprochement, il est impossible de trouver un correspondant précis au groupe italique de lat. *sacer, sanciō*. On rapproche v. isl. *sǫ́tt* « entente, compromis », qui est de sens différent et où le caractère de la consonne finale n'est pas discernable. Ce mot scandinave ne doit pas être séparé du groupe de got. *sakan*, qui s'applique à toute discussion, à toute querelle de caractère verbal et, à en juger par le sens précis de v. isl. *sǫk*, v. sax. *saka*, v. h. a. *sahka*, etc., se rapporte originairement à une « affaire judiciaire », à un « procès », donc à quelque chose qui se règle au moyen de formules. Un rapprochement avec le groupe de *sacer, sanciō* est donc possible. Le fait que le germanique a le représentant *k* d'un ancien *g* en face de *k* italique ne fait pas difficulté : la forme du verbe *sakan* donne lieu de croire qu'il s'agit d'une racine fournissant un présent aoriste radical de type athématique, ce qui rendrait aussi compte de lat. *sanciō*; dans ces racines, le flottement entre sourde et sonore finale arrive souvent. Dès lors, rien n'empêcherait de rapprocher, d'autre part, le groupe de gr. ἅζομαι « j'ai un respect religieux pour », présent dérivé dont la forme s'expliquerait bien dans une racine fournissant un ancien présent radical athématique, ἅγιος « saint », ἁγνός « pur »; le rapprochement de ces mots grecs avec la famille indo-iranienne de skr. *yájati* « il sacrifie » n'est bon ni pour la forme ni pour le sens. Toutefois, les trois groupes de lat. *sanciō*, de got. *sakan* et de gr. ἅζομαι ne comportent pas de concordances de sens ni de formes assez précises pour autoriser une affirmation. Il est curieux qu'aucun mot pour la notion de « sacré » ne soit attesté pour l'indo-européen commun : le vocabulaire proprement religieux varie beaucoup d'une langue indo-européenne à l'autre.

sācōma, -atis n. : contrepoids. Emprunt (Vitr.) à une forme dorienne correspondant à att. σήκωμα.

Dérivé : *sācōmārius, -a, -um* (tardif).

sacrima : v. *sacer*.

saeculum (*saeclum*), **-ī** n. : génération (sens fréquent dans Lucrèce, au pluriel : *saecla hominum, ferārum, animantum*; *mortālia saecla*, etc.), correspondant à gr. γενεά et à φῦλον; cf. avec Hom. η 206, ἄγρια φῦλα γιγάντων, la traduction latine *fera saecla* et les exemples cités par Burger, *Les mots de la famille de* φύω *en grec ancien*, p. 83 sqq.; durée d'une génération, fixée, entre autres, à cent ans, « siècle », cf. Varr., L. L. 6, 11, *saeculum spatium centum annorum uocarunt*, et P. F. 441, 4, *saeculares ludi apud Romanos post centum annos fiebant, quia saeculum annos centum extendi existimabant*; puis « longue période d'une durée indéterminée »; enfin, dans la langue de l'Église, « le siècle, le monde », traduction du gr. αἰών, qui lui-même s'est chargé du sens d'un mot

hébreu. Ancien, usuel et classique. Remplace en partie *aeuom*, q. u. ; les représentants romans du type fr. *siècle* sont des mots savants, M. L. 7495, comme irl. *sáigul*. Le dérivé *saeculāris* s'applique aux jeux, *s. lūdī* ; ce n'est que dans la langue de l'Église qu'il a pris le sens de « séculier, profane », d'après *saeclum*.

Sans étymologie hors du celtique : cf. gall. *hoedl*, de **saitlo-* « durée de la vie, vie », dont le sens concorde avec celui que lat. *saeculum*, notamment chez Lucrèce. Ce rapprochement, limité à deux langues, est peu significatif. Beaucoup de mots à diphtongue en *-ae-* sont sans étymologie.

saepe adv. : souvent. D'où *persaepe*, *saepenumerō*, forme renforcée ; *saepiusculē*, *saepiculē*. Attesté de tout temps, mais concurrencé en latin même par *subinde* ; non roman. V. B. W. *souvent*.

Semble le neutre d'un adjectif **saepis* « συχνός » dont le comparatif *saepior* et le superlatif *saepissimus* sont cités par Prisc., GLK III 80, 5 et II 90, 15, qui les attribue aux *antīquī* et cite un exemple de Caton auquel on peut ajouter le *copiast saepissuma* de Plt., Persa 633 (leçon de *A* ; *sepisse B*, *sepissime CD*). Le sens aurait été d'abord « d'une façon serrée » ; cf. ital. *spesso* « souvent », de *spissus*.

On a rapproché *saepēs*. Adverbe expressif dont l'origine n'est pas claire.

saepēs (*saepis*, *saeps*, *sē-* ; mais les manuscrits en capitale de Virgile ont toujours la diphtongue), **-is** f. : haie ; puis « clôture ». Ancien (*saepiō* est dans Enn.).

Dérivés : *saepiō*, *-īs*, *-psī*, *-ptum* : entourer d'une haie, enclore ; puis « protéger, défendre » ; *saeptum* ; *saeptātus* (tardif) ; *saeptuōsus* (archaïque) : employé seulement au sens dérivé de « obscur, caché » ; *saepīmen* (Apul.) ; *saepīmentum* : enclos ; *saeptiō* (rare, époque impériale) ; *saeptor*, *saeptus*, *-ūs* (Itin. Alex.) ; *cōnsaepiō* et *cōnsaeptum* ; *intersaepiō* = διαφράσσω ; *intersaeptum* = διάφραγμα ; *saepicula* f. : petite haie ; *praesaepe* (*praesēpe*), *-is* n. (et *praesēpēs* f., Plt., Cu. 228) : parc à moutons, étable, écurie ; *praesēpium*, *-piārium*, *-piātus* (tardifs). Mot de la langue rustique, *saepēs* (*sēpes*) est bien représenté dans les langues romanes, cf. M. L. 7496 ; cf. aussi 7497, *saeptum* ; 6724, *praesēpe*, et 6724 a, *praesēpium*. Celtique : irl. *praiseach*, britt. *preseb*.

Le rapprochement qui a été proposé avec gr. αἱμός « buisson, broussailles », αἱμασιᾶ « clôture (d'épines ou de pierres sèches) » ne s'étend pas hors du grec et n'explique pas le détail du mot latin. En tout cas, il s'agirait d'un terme technique, comme le montre le vocalisme *a*.

saeta (*sēta*), **-ae** (souvent au pl. *saetae*) f. : 1° soies, crins, poil (rude) d'un animal, piquants ; par dérivation, « crinière » ; 2° objet fabriqué en soie, ligne de pêcheur, brosse, etc. Depuis Plt., Cas. 929. Technique. Panroman, sauf roumain. M. L. 7498. Le français suppose *sēta*, comme le germanique : v. angl. *sēta* « Seide », et l'irl. *sita* ; toutefois, dans les manuscrits, la graphie avec *ae* est la plus fréquente, notamment chez Virgile.

Dérivés et composés : *saetōsus* (poétique et époque impériale) ; *saetiger* (poétique) ; *saetula*, rare et tardif (Arn.), demeuré en italien, M. L. 7500 ; *saetācius* (*sē-*) attesté dans les gloses : *cribrum setacium ad pollinem* (Plac. V 59, 24), et demeuré dans les langues romanes, M. L. 7499 (cf. fr. *sas*), et *saetaciō*, *-ās* (Orib.) ; *bisaeta* (*porca*) ; *equisaetum* (v. *equus*).

Sans étymologie claire. On compare germ. : v. h. a. *seid*, *seita* « corde, lacet », lit. *sētas* « crible (en crins de cheval) », etc.

saeuus (*saeuos*), **-a**, **-um** : emporté, furieux, féroce ; adv. *saeuiter* et *saeue*.

Dérivés et composés : *saeuiō*, *-īs* (ancien et fréquent, mais semble évité par César, qui n'en a qu'un exemple, et par Cicéron, qui n'emploie que *saeuus* et *saeuitia*) ; *saeuitia* (usuel et classique) ; *saeuitiōsus* (Gl.) ; *saeuitās* (tardif et rare) ; *saeuitūdō* (ἅ. λ. Plt.) ; *saeuidicus* (Tér.) ; *dēsaeuiō* (poétique ; époque impériale) : 1° être en fureur ; 2° cesser d'être en fureur (Luc. 5, 304) ; *exsaeuiō* : cesser d'être en fureur (T.-L. 30, 39, 2) ; *in-*, *per-*, *re-saeuiō*.

Même diphtongue en *a* et même suffixe que dans beaucoup d'adjectifs désignant un défaut : *aeger*, *laeuus*, *scaeuus*, *caecus*, *claudus*, *ualgus*, etc. Le sens premier était peut-être « à l'aspect (au visage) effroyable » ; cf. gr. αἰανής. Ancien (Liv. Andr.), surtout poétique. Non représenté dans les langues romanes.

On a rapproché lett. *sievs* « cruel » ; quand les adjectifs de ce genre ont un correspondant, ce qui est le cas de *laeuus*, *scaeuus*, *caecus*, l'extension en est faible.

sāga : v. *sāgus*.

sagēna, **-ae** f. : seine, filet de pêche. Emprunt au gr. σαγήνη. M. L. 7505. Celtique : britt. **seulenn?* ; et germanique : v. angl. *segne*, fris. *seine*, etc.

Dérivés : *sagēnicum* (Ed. Diocl. 5, 11) ; *sagēnula* (Gl.).

sagīna, **-ae** f. : 1° « engraissement », *s. ānserum*, *gallīnārum*, etc., et par suite « nourriture, régime » (en particulier des gladiateurs) ; 2° embonpoint, obésité, graisse ; 3° animal engraissé (rare). Ancien (Plt.), usuel.

Les langues romanes supposent un doublet *sagīnum* (et **sagīmen*). M. L. 7506 ; B. W. *saindoux*.

Dérivés : *sagīnō*, *-ās* ; *sagīnātiō*, *-tor* ; *sagīnārium* : endroit pour engraisser.

Aucune étymologie. Terme technique.

sāgiō : v. *sāgus*.

sagitta, **-ae** f. (*ĭ*) : 1° flèche ; 2° objet en forme de flèche : pointe d'une branche (cf. Isid., Or. 17, 5, 7) ; lancette ; sagittaire (plante) ; la Flèche (constellation). Ancien (Pl., Naev.), usuel. M. L. 7508. Celtique : irl. *saiget* ; britt. *saeth*.

Dérivés et composés : *sagittula*, demeuré en italien, M. L. 7510 ; *sagittārius* ; *sagittātus* (Plt., Tric. 242), sur lequel a été fait à l'époque impériale *sagittō*, *-ās*, qui a passé dans les langues romanes, M. L. 7509, d'où *sagittātor* ; *sagitti-fer*, *-potēns* (poétique) ; *sagit(t)icum* : *Iouis barba*, CGL III 576, 50.

Sans doute mot d'emprunt à une langue non indo-européenne ; l'arc et la flèche ne sont pas des armes nationales à Rome. La finale *-itta* paraît étrusque ; Plaute scande *sagĭta* ; cf. Havet, *Man. crit. verb.*, § 1142 ; Lindsay, *Early Lat. Verse*, p. 115.

sagma, **-ae** f. : bât, selle ; chargement suspendu au bât, (bête de) somme. Emprunt technique et populaire au gr. σάγμα, -ατος, (Vég., Vulg., Isid.). Dérivés : *sagmō*, *-ās* (Gloss.) ; *sagmat* : σάσσει ὄνον ; *sagmātus* : σεσαγμένος ; *sagmārius* « sommier ». Panroman, sauf roumain ; celtique : irl. *suma*, britt. *sam*, et germanique : v. h. a. *soum*, v. angl. *seam*, sous la forme *sauma* (cf. *fleuma*) attestée dans Isid., Or. 20, 16, 5 ; M. L. 7511, 7512 ; *Einf.*[3], p. 170 ; Sofer, 151 ; B. W. *somme* I et *sommier*.

sagmen, **-inis** n. : *-a uocantur uerbenae, i. e. herbae purae, quia ex loco sancto arcebantur a consule praetoreue, legatis proficiscentibus ad foedus faciendum bellumque indicendum ; uel a sanciendo, i. e. confirmando*, F. 424, 24 ; cf. Dig. 1, 8, 8. Vieux terme rituel (Naevius) ; sans doute apparenté à *sacer*, *sanciō* ; cf. Dumézil, *Jupiter, Mars, Quirinus*, p. 256, n. 2. Cf. *sāmentum?*

sagum, **-ī** n. (*sagus* m., Enn. ; certaines formes romanes supposent aussi *saga*, sans doute d'après *toga*, v. B. W. *saie*) : 1° sayon, sorte de manteau en laine grossière, d'origine gauloise, d'après Polybe, cf. Rich, s. u. ; particulièrement « manteau de soldat » (opposé à *toga*, vêtement du civil), d'où *saga sūmere*, *pōnere*, *ad saga īre*, *in sagīs esse* ; 2° couverture, housse. M. L. 7515. Celtique : irl. *sái*, *sachill*. Les autres mots celtiques proviennent peut-être du français par l'anglais ; v. J. Loth, s. u. *sae*.

Dérivés : *sagātus* ; *sagārius* ; *sagulum*, M. L. 7514 ; *sagulātus*, *-rius*.

Cf. lit. *sagis* « manteau de voyage pour femmes », lett. *sagsa?*

sāgus, **-a**, **-um** : surtout au fém. subst. *sāga* « sorcière » ; *sāgiō*, *-īs*, *-īre* ; peu usités et remplacés par leurs composés plus précis *praesāgus*, *praesāgiō*, *-īs*, d'où *praesāgium* ; et à basse époque *praesāgō*, *-ās* ; *săgāx*, *-ācis*, ancien (Enn.), fréquent et classique ; *săgācitās*, *-ter* ; et peut-être *săgăna* « devineresse » qu'y rattache Priscien, GLK II 120, 21, mais qui est attesté seulement comme nom propre et dont l'*ă* fait difficulté.

Le sens est défini par Cic., Diu. 1, 31, 65 : *sagire sentire acute est ; ex quo sagae anus, quia multa scire uolunt, et sagaces dicti canes. Is igitur qui ante sagit quam oblata res est, dicitur praesagire, i. e. futurum ante sentire.* Le sens général est « avoir du flair » ; cf. *sagax nasum habet*, Plt., Cu. 110 b ; *uoltures sagacius odorantur*, Plin. 10, 191, etc. Pour l'alternance, cf. *contāgium* et *tăgax*, *dīcere et dĭcax*.

Praesāga est demeuré en français, où il désigne un oiseau de mauvais présage, l'orfraie, dite aussi *fresaie*. M. L. 6723 ; B. W. s. u.

La racine **sāg-*, **səg-* a dû fournir un présent radical athématique, à en juger par l'opposition entre lat. *sāgiō* et irl. *saigim* « petō, adeō » (avec subj. *sás-*). Le grec s'est tiré d'affaire en employant le type itératif : dor. ἁγέομαι, att. ἡγοῦμαι « je conduis, je dirige en qualité de chef » (aor. ἡγησάμην). On ne peut déterminer si le type germanique de got. *sokja* « je cherche » répond à celui de lat. *sāgiō* ou à celui de gr. ἡγοῦμαι. Sur hitt. *šakiya* « montrer des signes, présager », *šakiyah* « faire connaître, manifester, prononcer un oracle », v. Benveniste, BSL 33, 141. Cette racine n'est pas attestée en indo-iranien. *Sāgiō* serait un terme de chasse : du sens de « quêter » appliqué au chien, on serait passé à celui de « avoir du nez ».

saiō, **-ōnis** m. : *poenātor*, *tortor* ; cf. Thes. Gloss., s. u. ; Isid., Or. 10, 262. Se trouve aussi dans Cassiodore. Mot de basse époque, germanique, latinisé. V. Sofer, 153 ; M. L. 7507.

sāl, **sălis** m. et n. (abl. *sale* indiquant un thème *sal-*, et non **sali-* ; le masculin semble ancien, cf. Non. 223, 11 sqq. ; le pluriel est toujours masculin : *salēs* ; *sāl* neutre (dans Fabius Pictor) est peut-être formé d'après *mel*, auquel il s'oppose ; on trouve aussi un doublet *sale* dans Enn., A. 385 ; Caton, Agr. 162, 1 ; Varron ap. Non. 223, 17 ; 162, 1, sans doute formé sur *salis*, d'après *mare*, *maris*) : 1° sel, puis toute substance salée ou amère, d'où **salnitrum*, M. L. 7546 ; **salpetrae*, 7550 ; le pluriel *salēs* désigne les grains de sel ; en poésie, à l'imitation du gr. ἅλς « mer » (rare, Vg. Ae. 3, 385) ; 2° sel de l'esprit, piquant, etc., cf. Plin. 31, 88 : (*sal*) *adeo necessarium elementum est, ut transierit intellectus ad uoluptates animi quoque. Nam ita sales appellantur, omnisque uitae lepos et summa hilaritas, laborumque requies non alio magis uocabulo constat* ; sens qu'on retrouve dans *salsus* et son contraire *īnsulsus* « non salé, insipide, fade ». Gr. ἅλες a le même emploi dans la κοινή. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 7521.

Dérivés : *salārius* : relatif au sel : *Salaria uia Romae est appellata quia per eam Sabini sal a mari deferebant*, P. F. 437, 4 ; *salārium* : somme donnée aux soldats pour acheter leur sel (cf. *calceārium*, *congiārium*, *uestiārium*), par suite « solde, salaire » ; d'où *salāriārius* m. (tardif) « salarié, mercenaire ».

salīnus : de sel, salin ; subst. *salīnum* : salière, et *salīnae* f. pl. : saline(s) ; *salīnārius* ; *salīnātor* (usité comme surnom), cf. M. L. 7535-7538 ; *salīniēnsis* (Inscr.) « marchand de sel » ; *salillum* n. : petite salière.

Composé : *salifodīna* f. (mine de sel » (Vitr.).

sallō (*salō*), *-is*, *salsus*, *-ĕre* et *sal(l)iō*, *-īs*, *sal(l)ītus* : saler, M. L. 7539 (logoud.) ; irl. *saillim?* Il y a deux formations différentes : *sallō* est issu de **sal-d-ō*, comme le montre *salsus* de **sald-tos* ; *sal(l)iō* est un dénominatif à suffixe *-ye/o-* ; *salliō* est influencé par *sallō*, comme *salō* par *saliō*. De là *salsus*, *salsa*, M. L. 7550 a, et *subsalsus*, *īnsulsus*, M. L. 4476 ; *īnsulsē*, *īnsulsitās* ; *salsūrā* (*saltūra*, que Bücheler veut lire dans Plt., Cu. 22, est invraisemblable), *salsāmentum* (*-men*, Arn.), *salsāmentārius* ; *salsēdō*, *salsitās*, tous deux rares et tardifs ; *salsiusculus* (S[t] Aug.) ; *salsitūdō*, *salsūgō* (et *salsilāgō*) ; *Salsulae* (*Aquae*) ; et aussi *salītūra* (Colum.) ; *salacaccabia*, *-ōrum* (Apic. ; lecture douteuse) : salaisons. Cf. aussi M. L. 7528, **salīcāre* ; **salmūria*, 7545, attesté aussi par le germanique : v. angl. *soelmeyrie* ; *salsīcius* (de *salsus*, comme *emptīcius* de *emptus*), d'où *salsīcia* (*farta*) : britt. *selsig* « saucisse ».

L'*ā* de *sāl* s'explique par le caractère monosyllabique de la forme ; lat. *sal-* (avec ombr. salu « salem ») est à rapprocher de gr. ἅλς, ἁλός (masculin ; féminin seulement au sens de « mer ») ; même *a* dans v. sl. *solĭ* (féminin), qui repose sur *sal-*, à en juger par le dérivé *slanŭ* (de **solnŭ*) « salé » ; l'arménien *al* « sel » est un thème en *-i-* ; le tokharien B a *sālyi* ; il peut y avoir eu un élar-

gissement *-i-* ; car le celtique a une forme élargie : irl. *salann*, et il y a une autre forme élargie dans got. *salt* (neutre) et arm. *alt* (thème en *-i-*) « sel, saline ». Lat. *sallō* de **saldō* n'a rien à faire avec un thème nominal en *-d-* ; *-de/o-* y est le suffixe de présent connu par *tendō*, *cūdō*, *fallō*, etc. Vocalisme radical *a* qui n'a rien de surprenant dans ce terme technique.

salamandra, -ae f. : salamandre. Emprunt (Celse, Plin., Pétr.) au gr. σαλαμάνδρα, déformé dans la langue populaire ; cf. M. L. 7525.

salapitta, -ae f. : chiquenaude (Arn., Ital. Ioh, 18, 22, et Gloss.). Conservé dans un parler italien. M. L. 7526. De gr. σαλπι(γ)κτής, avec épenthèse osque?

salapūtium, -ī n. (*salaputtium*) : nain, nabot (?). Mot familier (Catul. 53, 5), de formation et de sens obscurs. On a un cognomen *Salaputis*, CIL VIII 10570.

salar, -aris m. : sorte de truite, ou jeune saumon (Aus., Sid.). Cf. *salmō*.

salāriāna, -ae f. : sorte de châtaigne (Pline). De *salārius*?

salebra : v. *saliō*.

salgama, -ōrum n. pl. : conserves (faites dans le sel = ἅλμη), Col. Le singulier *salgamum* est plus récent.

Dérivés : *salgamārius* et sans doute *salmacidus*, glosé ἁλμυρός ; **salmūria* « saumure ». M. L. 7543, 7545.

Sans étymologie.

salicastrum : v. *salix*.

Saliī, -ōrum m. pl. : Saliens, collège de prêtres consacrés au service de Mars par Numa. Leur nom est rattaché à *saliō* par tous les anciens, cf. Varr., L. L. 5, 85, *Salii ab salitando, quod facere in comitiis in sacris quotannis et solent et debent*, et les références de Goetz-Schoell, ad loc., et le composé *praesul* semble désigner à l'origine le chef des Saliens ; cf., toutefois, F. 438, 27, *salios a saliendo et saltando dictos esse quamuis dubitari non debeat, tamen Polemon ait Arcada quendam fuisse, nomine Salium, quem Aeneas a Mantinea in Italiam deduxerit, qui iuuenes Italicos* ἐνόπλιον *saltationem docuerit.*

Dérivés : *Saliāris, -e* ; *saliares cenae, epulae*, expressions dont dérive le sens de « somptueux, magnifique » ; cf. Fest. 439, 7 sqq. ; *Saliātus, -ūs*.

La forme *Salisubsili* (*-lis*?), génitif d'un nom de divinité (?), Catul. 17, 6, est obscure : de *saliō* + *subsiliō*?

saliō, -īs, saluī (et *saliī*, *saliī*, époque impériale), **saltum, salīre** : sauter, bondir ; cf. Plin. 10, 111, *ambulant aliquae [aues] ut cornices ; saliunt aliae ut passeres, merulae* ; jaillir (*dē aquā*), palpiter (*dē corde*) ; saillir (transitif dans la langue des éleveurs) ; d'où *salāx* « lubrique » et « aphrodisiaque ». Usité de tout temps. Panroman. M. L. 7540 ; B. W. *saillir*. Irl. *salach* « salāx ».

Dérivés : *salāx* (cf. plus haut) ; *salācitās* ; *Salācia*, nom d'une déesse marine, opposée à *Malacia* (v. *salum*) ; *salēbra, -ae* : aspérités du sol, ornière, cahot, M. L. 7527 ; cf. *latebra, scatebra* ; *salebrōsus* et *salebrātus*, *salebritās* (tardifs).

saltus, -ūs m. : saut, bond, puis « passage étroit, pas » (cf. Pas de Calais, Pas des Thermopyles), « défilé » (sensū obscēnō, dans Plt., Cas. 922 et Cu. 56) ; et, comme ces endroits sont souvent couverts de bois ou de pâturages, « pâturage, herbage », et même « mesure de terre de 4 centuries » (Varr., R. R. 1, 10). Dérivés : *saltuārius*, *saltuātim*, *saltuēnsis*, *saltuōsus*. Cf. *saltus*, M. L. 7553, 7554, et *saltuārius*, 7552 ; *saltor* (et *salītor*), *salītiō* (Vég.). Celtique : irl. *salt*.

Saliō a fourni de nombreux composés en *-siliō* dans lesquels le préverbe précise seulement l'idée verbale : *ab-*, *ad-*, *circum-*, *dē-*, *dis-*, *ex-*, *in-*, *prae-*, *prō-*, *re-*, *sub-*, *trāns-siliō*. Il faut noter seulement que *insultus* apparaît dans la langue de l'Église avec le sens de « insulte », sans doute sous l'influence de *insultāre*, qui est employé au sens moral déjà par Cicéron. Cf. aussi **assalīre*, **assaltus*, M. L. 713, 714.

Pour *praesul*, v. ce mot.

De *saliō* existe un itératif-intensif ancien et usuel : *saltō, -ās* (*salitō*, Varr.), qui tend à se substituer à *salīre* (comme *cantāre* à *canere*) dans le sens de « sauter », bien représenté dans les langues romanes, M. L. 7551, et en germanique : v. h. a. **salzōn*, v. angl. *sealtian*. Du sens ancien de « sauter à plusieurs reprises » est dérivé le sens technique de « danser » ; de là : *saltātor*, *-trīx*, *-tiō*, *-tiuncula*, *-tōrius*, *-tus*, *-ūs*, *saltābundus*, qui tous se rapportent à l'idée de « danser ». Comme *saliō*, l'itératif *saltō* a de nombreux composés qui sont en *-sultō* : *ad-* (*as-*), *dis-*, *ex-*, *in-*, *per-*, *prae-*, *re-*, *sub-* (*sus-*), *trāns-sultō*. *Exsultō* et *īnsultō* ont souvent le sens moral qu'ont leurs calques du français savant *exulter* et *insulter*. Forme récente sans apophonie : *dēsaltō*. Dérivé secondaire : *saltitō* (Hist. Aug.).

Le présent *saliō* n'a d'autre correspondant exact que gr. ἅλλομαι, qui a le même sens. Pas plus en grec qu'en latin, il n'y a trace d'un aoriste en *-s-*. La langue homérique a conservé un aoriste radical ἆλτο, -ἄλμενος.

salis(s)ātiō, -ōnis f. (Marc. Emp. et Gloss.) : palpitation, *s. cordis*, gl. παλμός Du gr. σαλάσσω, cf. *comissātiō* et κωμάζω ; rattaché par étymologie populaire à *saliō*, cf. Isid., Or. 8, 26, *salisatores uocati sunt, quia dum eis membrorum quaecumque partes salierint, aliquid sibi exinde prosperum seu triste significari praedicunt.*

salīua, -ae f. (pl. *salīuae*, ap. Lucr. 4, 1108) : 1° salive, bave. Se dit aussi de toute espèce de secrétion visqueuse ; 2° saveur (qui excite la salive) ; salive en tant que marque de désir ou d'appétit. Ancien (Lucr., Catull.) ; panroman (sauf roumain). M. L. 7541.

Dérivés : *salīuārius* (Plin.) ; *salīuārium* « mors » ; *salīuōsus* ; *salīuō, -ās* ; *salīuātum* ; *salīuātiō*, tous d'époque impériale.

Même formation que *gingīua*. Sans étymologie claire. Irl. *saile* peut être emprunté.

saliunca, -ae f. : valériane ou nard celtique (depuis Vg. et Plin.) ; dim. *saliuncula*. Celtique ou ligure?

salix, -icis f. : saule. Ancien ; panroman. M. L. 7542 ; v. B. W. s. u. Cf., pour la formation, *larix*.

Dérivés : *salicastrum* n. : douce-amère qui croît parmi les saules, dite aussi *labrusca*, Pline, 23, 20, M. L. 7531, et irl. *soileastar* ; *salignus* ou *saligneus* : de saule ; *salictum* : saussaie, et *salicētum*, M. L. 7532-7534, gall. *sailchoit* ; *salictārius*. Certaines

formes romanes supposent **salicārius* et **saliceus* ; cf. M. L. 7530-7533.

Salix a un correspondant dans irl. *sail* « saule » (gén. *sailech*). Dans v. h. a. *salaha*, v. angl. *sealh* « saule », la formation est différente (de **salhjōn-*). Si l'on rapproche la forme que donne Théophraste, ἑλίκη, pour le nom de « saule » en Arcadie, il faut admettre que la forme latine reposerait sur **s°lik-* (mais alors on attendrait plutôt **silix*) et la forme germanique sur **solk-*.

salmacidus : v. *salgama*.

salmō, -ōnis m. : saumon (Plin., Aus.). M. L. 7544. Mot gaulois. Cf. *Salmōna* « Salm », affluent de la Moselle, et *salar*. Passé en germanique : v. h. a. *salmo*.

salpa, -ae f. : saupe, poisson de mer (Ov., Plin.). Emprunt au gr. σάλπη. M. L. 7549.

salpūga (*-punga*), **-ae** f. : sorte de fourmi ou d'araignée venimeuse. Mot (espagnol d'après Plin. 29, 92?) déformé par l'étymologie populaire en *solipuga*, *solipugna*, *solifuga* ; cf. P. F. 389, 4, *solipugna, genus bestiolae maleficae, quod acrius concitatiusque fit ardore solis, unde etiam nomen traxit*. V. Sofer, p. 58, et Alessio, R. di Filol., 1938, p. 152, qui suppose un emprunt à un gr. *σαλείπῡγος (μύρμηξ)? Sans étymologie.

saltem : particule invariable signifiant « du moins, au moins » et marquant une restriction, généralement après une proposition concessive commençant par *sī*, tout au moins à l'époque archaïque, e. g. *si illud non licet, | saltem hoc licebit*, Tér., Eu. 639-640. Toutefois, l'opposition peut n'être pas exprimée ; cf. Cic., Fam. 12, 23, 3, *antehac quidem sperare saltem licebat ; nunc etiam id ereptum est* ; entendez « il nous était permis au moins d'espérer ⟨à défaut d'autre chose : *si nil aliud*⟩ ». De cet emploi découle celui qu'on fait de *saltem* à l'époque impériale, où on le joint à *nōn*, *neque* avec un sens équivalent à celui de *ne... quidem* ; cf. T.-L. 5, 38, 1, *ibi tribuni militum non praemunito uallo... non deorum saltem si non hominum memores, nec auspicato... instruunt aciem*. Ancien, usuel et classique. Ne semble plus attesté après Apulée ; non roman.

Étymologie inconnue ; la finale rappelle celle de *autem*, *quidem*, etc. De **s(i) al(i)tem*?

saltus, -ūs m. : v. *saliō*.

saluber, -bris : v. *saluus*.

saluia, -ae f. : sauge (Plin.). Panroman. M. L. 7558. Germanique : v. h. a. *salbeia*. Sans doute de *saluus*, à cause de ses propriétés bienfaisantes. Le sens de « sauge » est secondaire. A l'origine, semble avoir désigné une autre plante ; cf. Pline, 22, 147 et 26, 31.

salum, -ī n. (et *salus* dans Enn., e. g. Sc. 195, *undantem salum* ; le changement de genre est dû sans doute à l'influence de *mare*, cf. *sale*) : mer libre, mouillage devant le port ; cf. T.-L. 37, 10, 10, *ante portum in salo* ; 37, 13, 18, *pars in salo ad ostium portus in ancoris stetit* ; Cic., Verr. II 5, 35, 98, *quadriremem que fluctuantem in salo reliquerat*. Peut-être emprunt au gr. σάλος, quoique le sens de « mouillage » ne soit pas attesté avant Polybe et puisse provenir du latin. Sur le mot « préi.-e. » *sala*, v. Battisti, St. Etruschi, XVI, 342 sqq.

salor, -ōris m. : couleur de la mer (Mart. Cap.)? Forme unique et peu sûre.

Les Latins y rattachent aussi *Salācia*, nom d'une déesse marine (qui s'oppose à *malacia*) et femme de Neptune ; cf. Varr., L. L. 5, 85, *Salacia Neptuni ab salo*, avec les références de Goetz-Schoell, ad loc., et l'étymologie de Fest. 436, 14, *Salacia... quod salum ciet*. Sans doute étymologie populaire ; *salācia* semble inséparable de *salāx*.

Pour *īnsula*, v. ce mot.

salūs, -tis f. : v. le suivant.

saluus (*saluos*), **-a, -um** : entier, intact ; cf. Plt., Au. 207, *di me seruant, salua res est* : *saluom est si quid non perit*, et les expressions du type *saluā lēge*, *saluō iūre*, *saluīs auspiciīs* ; par suite « sauf, sain et sauf, en bon état » (souvent joint à *sānus* dans le couple allitérant *sānus saluus*) ; usité dans la formule de politesse *saluus sīs*. Dans la langue de l'Église a pris le sens moral de « sauvé du méchant ou du mal par le Sauveur ». Usité de tout temps. Panroman (sauf roumain). M. L. 7559. Adverbe *saluē*, usité surtout dans la langue de la comédie : *satin saluē*? Formule archaïque reprise par Apulée, e. g. Met. 1, 26. Le substantif correspondant à *saluus* est :

salūs, -ūtis f. (thème consonantique, abl. *salūte*) : état de celui ou de ce qui est *saluus*, bon état, salut, sauvegarde, conservation ; souvent joint à *ops* dans *opem salūtemque ferre* ; par suite « vie (sauve) » par opposition à « mort », *pestis*, *perniciēs* : *salūtem dēbēre alicuī*. Personnifié et divinisé dans la déesse *Salūs* « celle qui assure le salut » (*Salūs Sēmōnia*, Macr., Sat. 1, 16, 8) ; cf. Plt., Mo. 351, *nec Salus nobis saluti iam esse, si cupiat, potest*, par allusion à une formule usuelle ; employé souvent comme formule de salut : *salūtem dīcere, dare, reddere, accipere*. Dans la langue de l'Église a désigné le « salut » (= σωτηρία). M. L. 7555 ; britt. *sal*.

Dérivés et composés : 1° de *saluus* : *salueō, -ēs, -ēre* : être sain et sauf, bien portant, etc., usité surtout comme formule de salutation, *saluē*, *saluētō*, etc., souvent joint à *ualēre* : *uale, salue*, Cic., Fam. 16, 9, 4, etc. ; *saluō, -ās* : sauver. Bas latin, apparaît à partir de Végèce et remplace *seruō*, auquel ne correspondait aucun adjectif. Usité surtout dans la langue de l'Église, ainsi que les dérivés et composés : *saluātor* = σωτήρ, *saluātiō, -mentum* ; *saluificus, -ficō* ; *resaluō*. Panroman (sauf roumain). M. L. 7557, 7557 a ; britt. *salw*, *sylwadour*.

Noms propres : *Saluius*, *-uīnus*, *-uīllus*.

2° de *salūs* : *salūber* (*-bris*), *-bris, -bre* « salutaire » et « salubre » (souvent opposé à *pestilēns*) ; quelquefois aussi « en bonne santé », M. L. 7556 a ; d'où *salūbritās*, *-ter* et l'opposé *īnsalūber* (*-bris*) ; *salūtāris* : salutaire (conservé par la langue de l'Église) ; *salūtāriter*.

salūtō, -ās : donner le salut, sauver. Sens rare et tardif ; *salūtō* est presque uniquement usité avec un sens affaibli dans des formules de politesse au sens de « saluer », comme les dérivés et composés : *salūtātor*, *salūtātiō*, *cōnsalūtō*, *obsalūtō* (Festus), *persalūtō*, *resalūtō*, *īnsalūtātus*, etc. Panroman. M. L. 7556 ; britt. *saludi*.

salūti-fer (poétique) ; *salūtificātor* (Tert.) ; *salūtiger*

(poétique, tardif) ; *salūtigerulus* : porteur de salutations (Plaute).

Salūs est, comme *fidēs*, un exemple d'un ancien terme religieux, passé ensuite dans la langue courante, puis repris par la langue de l'Église chrétienne, qui lui a redonné un nouveau sens religieux. *Saluō* est de création récente ; on disait dans la langue classique *seruō*, *cōnseruō* dans ce sens ; *saluō* a été créé par suite de l'affaiblissement de *salūtō*, qui, ne subsistant plus guère que dans des formules de politesse, n'avait pour ainsi dire plus rien de commun avec *salūs*, *saluus* ; de là *saluātor*, *saluātiō* ; cf. Aug., Serm. 299, 6. C'est le gr. σῶος, σῴζω, σωτήρ, σωτηρία qui a servi de modèle. Au IIIe siècle après J.-C., il n'y avait pas plus de rapport entre *saluāre* et *salūtāre* qu'il n'y en a en français entre « sauver » et « saluer ».

Saluus rappelle skr. *sárvaḥ* « entier, intact, tout », av. *haurvō*, v. p. *haruva-* « entier », gr. ὅλϝος (supposé par la correspondance hom. οὖλος, att. ὅλος), où le vocalisme radical est autre. Le mot indo-iranien s'oppose par le sens à skr. *viçvaḥ*, av. *vīspō*, v. p. *visa-*, qui se traduit par lat. *omnis* ; en sanskrit, il a été fléchi comme *viçvaḥ* ; mais, à en juger par Y., LVIII 6, où le nominatif pluriel *haurvā* signifie « intacts », le fait n'est pas indo-iranien. En latin, *saluus* n'a gardé que le sens originel de « entier », avec la nuance « en bon état de santé » ; et il n'a pas reçu la flexion du démonstratif, parce que c'est *tōtus* qui a reçu le sens de « entier » et a pris en conséquence cette flexion ; ceci n'empêche pas, du reste, que, pour rendre le sens de « intact, entier », sans aucune nuance religieuse, le latin a créé *integer*, qu'ont conservé les langues romanes. Le sens propre de *saluus* a été commandé par la valeur religieuse qui est attachée à ce mot et qui ressort de *salūs*. — Le vocalisme à degré zéro de lat. *saluus* se retrouve dans osq. σαλαϝς, **salavs** « saluus », ombr. *saluvom* « saluum », etc., et dans le nom de notion lat. *salūs*, qui est ancien (v. BSL 28, p. 40 sqq.), tandis que av. *haurvatās*, qui y répond pour le sens, est un dérivé secondaire de *haurvō*. Les mots italiques supposent une forme de suffixe à voyelle initiale ; cf. gr. ὁλοός. Le vocalisme à degré zéro est sans doute ancien dans ces formes, et l'o radical de gr. ὁλοός doit être pris à ὅλος.

Sans le suffixe *-*wo*-, on a en latin même *solidus*, avec *-l-* simple (cf. osq. **suluh** « omninō »?), et *sollus*, avec *-l-* géminé, ce dernier se retrouvant largement en osque : **sullus** « omnēs », pélignien *solois* « omnibus », etc. La forme *-ll-* est du type des formes expressives à géminées, qui est courant en italique. La gémination se retrouve dans le nom propre *Sallustius*. De même gall. *holl* « tout entier ». Comme la racine n'est pas dissyllabique, irl. *slán* « entier, sain et sauf » ne s'explique pas directement ; comme *sānus* s'associe à *saluus* (*salua ac sana sunt*, Plt., Mer. 176), il peut y avoir dans irl. *slán* une contamination.

Dans got. *alls* « πᾶς, ὅλος », etc., il y a, sans *s* initial, un mot pareil en tout à lat. *sollus*, gall. *holl* ; il y a *-l-* simple dans *ala-* au premier terme de composés (got. *in allaim alamannam* « dans tout l'ensemble des hommes »), ce qui rappelle lat. *sollus* : *solidus*. — H. Pedersen, *V. Gr. d. kelt. Spr.*, I, p. 411, enseigne que la forme sans *s-* initial de irl. *uile* « tout, entier » résulte d'un passage de *s-* à *h-* en celtique ; l'irlandais a, en effet, une orthographe *huile*, et le gallois a *holl* et *ol* « tout entier ». Quant à arm. *olj*, équivalent à lat. *saluus* pour le sens, on ne saurait dire s'il y a eu un *s-* initial. — La coexistence des formes avec et sans *s-* rappelle le cas de lat. *sine* : got. *inu*, etc.

Le germanique et le slave ont un autre mot : got. *hails*, v. sl. *cělŭ* ; sur v. pruss. *kailūstikan*, v. BSL 28, 42.

sam : v. *sum*.

samardacus, -ī m. : imposteur (St Aug.). Mot africain?

samartia, -ae f. : erreur causée par une borne située aux confins de trois champs? (Grom., p. 360).

samauca, -ae f. : sorte de poisson (Polem. Silv.). Mot gaulois?

sambūca, -ae f. : 1° sorte de harpe ; 2° machine de guerre qui servait à escalader les murailles, *nam ut in organo chordae, sic in machina intenduntur funes*, P. F. 435, 4. De là : *sambūcus* « harpiste », *sambūcina*, *sambūcistria*. Emprunt au gr. σαμβύκη, σαμβυκίστρια, qui est lui-même emprunté. M. L. 7560.

sambūcus, -ī (Plin. ; *sābūcus*, Ser. Samm. et gloss. ; *sabbūcus*, *sabuncus*) f. : sureau ; *sambūcum* (*sab-*) n. : baie du sureau ; *sambūceus* (*-cius*). — Depuis Lucilius. Panroman. Les deux formes *samb-* et *sab-* sont représentées dans les langues romanes, mais la seconde a plus d'extension que la première (cf. *sabbatum* et *sambatum*). M. L. 7561-7562 ; v. h. a. *bŭhhila*?

Sans correspondant, sauf peut-être le dace σεβα ; v. Cuny, MSL 16, 329. Même finale que dans *albucus*, *lactūca*.

sāmentum, -ī n. : défini par Marc-Aurèle ap. Front., Ep. 4, 4, *lingua Hernica pelliculam de hostia quam in apicem suum flamen, cum in urbem introeat imponit*. Sans autre exemple ; sans doute vieux terme du rituel. De **sak-s-mento-m*? Cf. *sagmen*.

samera (*samara*), **-ae** f. : semence d'orme (Plin., Col.). Gaulois? Cf. fr. *samare*.

samius, -a, -um : de Samos ; *samia* n. pl. : vaisselle de Samos ; *samia testa*, *samius lapis* : tesson de vase ou pierre servant à polir ; d'où *samiō, -ās* : fourbir, polir (terme de la langue militaire, Vég.), M. L. 7563 ; *samiātor*, gl. ἀκονητής ; *samiārium*.

samolus, -ī f. (?) : plante inconnue. Mot peut-être celtique ; cf. Plin. 24, 104.

sampsa, -ae f. : pulpe d'olives triturée et conservée (Plt., Col.). M. L. 7564.

Sānātēs : v. *sānus*.

granció, sanctus : v. *sacer*.

Sancus, -ūs (et *Sancus, -ī* récent) m. : nom d'une ancienne divinité italique d'origine sabine d'après Varr., L. L. 5, 66. *Sancus* signifierait « le ciel » d'après Lydus, De Mens. IV 90, et est identifié à *Deus Fidius*. Le mot est joint à *Sēmō* dans le groupe *Sēmō Sancus* (ou *Sancius*). — Le dérivé *Sanquālis*, cf. *-is porta appellatur proxima aedi Sancus*, P. F. 465, 6 ; *-auis quae ossifraga dicitur*, id. 421, 1, prouve l'ancienneté du thème en *-u-*.

L'ombrien a *Sansio-*, épithète des dieux **Fiso* (Fidius), **Fisovio-** et ****Vesticio-** de sens inconnu. On rattache généralement *Sancus* à *sacer*, *sanciō* (cf. Ov., F. 6 213 sqq., qui identifie *Sancus* et *Sanctus*, et CIL XIV, 2458) comme *Fidius* à *fidēs*, ce qui justifie l'assimilation à *Deus Fidius*. Mais le groupe *Sēmō* (v. *serō* « semer ») *Sancus* ne s'explique pas par là ; et la présence du thème en *-u-* n'est pas plus claire (cf. *Consus*, *Iānus*). Il y a là peut-être la trace d'une vieille divinité indigène, dont le culte primitif s'est perdu et qui a été rapprochée secondairement de *sanciō* et assimilée au *Dius Fidius* Ζεὺς πίστιος « le dieu qui sanctionne ».

sandala : v. *scandala*.

sandalium, -ī n. : sandale. Emprunt au gr. σανδάλ(ι)ον.

Dérivés et composés : *sandaliārius* (Suét.) ; *sandaligerula* (Plt.).

sandapila, -ae f. : sorte de civière ou de bière grossière qui servait à porter en terre les corps des pauvres et des malfaiteurs. — Mot populaire, attesté seulement à l'époque impériale (Mart., Suét., Juv.), sans doute emprunté.

Dérivés : *sandapilō* : νεκροθάπτης ; *sandapilārius*.

sanguis (puis *sanguīs* à partir de Vg.), **-inis** m. (arch. *sanguen* n., Enn., et *sanguis, -guis*, tardif) : 1° sang (qui coule, différent de *cruor* « sang coagulé »), pas de pluriel, sauf dans la langue de l'Église, *uir sanguinum* (Vulg.), *uae ciuitati sanguinum* (Ezech.), qui traduit sans doute un hébraïsme ; 2° sang en tant que constituant la parenté ou la descendance : *sanguine coniuncti*, Cic., Inuent. 2, 161 ; Sall., Iu. 10, 3 ; *in suum sanguinem saeuire*, T.-L. 40, 5, 1 ; *o sanguen dis oriundum*, Enn. ; de là *cōnsanguineus* = ὅμαιμος, σύναιμος, *cōnsanguinitās* ; 3° sang en tant que symbole de la force. Usité de tout temps. Panroman. La langue écrite de l'époque classique et de l'empire n'emploie que *sanguīs*, mais les formes romanes remontent à *sanguen*. M. L. 7574.

Dérivés et composés : *sanguineus* : de sang, sanglant, et *cōnsanguineus*, M. L. 7572 ; *sanguinālis* et *sanguinārius* ; d'où *sanguināria* f. « sanguinaire, renouée » ; *sanguinolentus* et *sanguilentus* (*-nentus*, Orib.) : sanglant, M. L. 7570 ; *sanguinōsus* : sanguin (langue médicale, Cael. Aurel. = αἱματώδης), M. L. 7573 ; *sanguinō, -ās* : saigner (époque impériale), M. L. 7571 ; *sanguiculus* : boudin de sang de chevreau (Plin., M. L. 7569 c) ; *sangunculus* (Pétr. 66, 2) ; *sanguisūga* : sangsue, composé qui se substitue à *hirūdō* à l'époque de Pline (v. s. *hirūdō*), et *sansūgia* (Gloss.) par haplologie, M. L. 7575 ; *sangui-uorus*, *-bibulus* (tardifs) ; *exsanguis* (ancien, classique) ; *exsanguinātus* (Vitr.) ; *exsanguinēscō* (tardif).

Il est vain de rappeler ici le groupe de skr. *ásṛk*, *asnáḥ* « sang », signalé sous *assyr*, car il n'y a de commun aux deux groupes que *s*, et toute la formation de *s-anguis* ainsi coupé demeurerait inexpliquée. Le baltique a connu le groupe de skr. *ásṛk* ; car le lette a encore *asins* (féminin) pour désigner le « sang » ; mais le slave a généralisé le mot v. sl. *krŭvĭ*, etc., qui est de la famille de lat. *cruor*, et le lituanien a aussi *kraũjas* « sang », en face de v. pruss. *krawian* (neutre) et *krawia* (féminin), Ench. ; *crauyo*, Voc. Souvent les mots qui désignent le « sang » sont d'origine obscure, ainsi gr. αἷμα, got. *bloþ*, irl. *fuil*, gall. *gwaed*. Le genre neutre est fréquent pour cette notion ; *sanguen* se comprend donc bien ; c'est le masculin *sanguīs* qui est un peu surprenant. Comme dans lat. *sanguen*, il y a un *a* radical dans gr. αἷμα et dans gall. *gwaed*.

saniēs (*sania*, Gl.), **-eī** f. : 1° « sang corrompu » qui s'écoule des blessures, intermédiaire entre le sang proprement dit (*sanguīs*) et le pus (*pūs*, *tabum*) ; cf. Cels. 5, 26, 20, *ex his [uolneribus ulceribusque] exit sanguis, sanies, pus... sanies est tenuior hoc [sanguine], uarie crassa et glutinosa et colorata...* ; 2° en poésie « bave du serpent », puis toute espèce de liquide ressemblant à la sanie. Ancien (Enn., Cat.). M. L. 7577.

Dérivés et composés : *saniōsus* (Plin.), M. L. 7579 ; *saniō* et *exsaniō, -ās* (technique, époque impériale), M. L. 3065 a ; *saniola* (Cass. Fel.).

Pas d'étymologie. A en juger par des cas tels que *aciēs* ou *prōgeniēs*, serait le dérivé d'un thème radical représenté par lat. *san-*, mais dont aucun correspondant n'est connu. Les Romains étaient naturellement tentés de rapprocher *sanguīs* ; mais cela ne prouve rien.

sanna, -ae f. : grimace, moquerie (Pers., Juv.) ; *sanniō, -ōnis* : bouffon, paillasse, grimacier (déjà dans Cic.) ; *sannō, -ās*, *sannātor* et *dē-*, *sub-sannō, -ātor, -ātiō*, *subsannium* (tardifs), M. L. 8392. Emprunts populaires au gr. σάννας, σαννίων. M. L. 7583.

Sanquālis : v. *Sancus*.

santerna, -ae f. : borax (Plin.). Sans doute mot étranger (étrusque?). Cf. Runes-Cortsen, *Der etr. Text d. Agramer Mumienbinde*, p. 72.

Santonicus, -a, -um : adjectif dérivé du nom de peuple gaulois *Santonī*, appliqué à différents produits qui en sont originaires, en particulier *-m* (*absinthium*) : santoline. M. L. 7583 b.

sānus, -a, -um : sain, bien portant (de corps ou d'esprit). Souvent joint à *saluus*. L'adverbe *sānē* « d'une manière saine » s'emploie comme *ualdē* avec une valeur intensive : *sānē sapere*, puis avec toute sorte de verbes ou d'adjectifs ou d'adverbes : *sānē metuere*, *sānē bonus*, *sānē bene*, *s. sapienter* ; et, avec négation, *haud*, *nōn sānē*. Souvent joint dans la langue familière à un impératif qu'il renforce : *i sane*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 7584.

Dérivés et composés : *sānitās* : santé, M. L. 7580 (d'où **sānitiāre*, *sānitōsus*, Orib., M. L. 7581, 7581 a) ; *sānō, -ās* (et tardif *sāniō*, Mul. Chir.) : rendre sain, guérir (sens physique et moral), M. L. 7566 ; *sānātiō* (Cic.) ; *sānātor* (Paul. Nol.) ; *sānātōrius* (Cass.) ; *sānābilis* (rare, mais classique) et *īnsānābilis* = ἀνίατος ; *sānātiuus*, *sānāria*, *sānātāria* « peucédan », déformé en *satanāria*, v. André, *Lex.* (tous tardifs) ; *con-*, *per-*, *praesānō* ; *resānō* (rares tous quatre et d'époque impériale) ; *sānēscō* (Col., Cels., Plin.) et *resānēscō* (d'après *recrūdēscō*?) ; *sānifer* (Paul. Nol.). Sur *sānāre* « châtrer » dans certains dialectes romans, v. M. Leumann, KZ, 1942, 215.

īnsānus : malsain, malade ; presque uniquement employé dans le sens de « qui n'est pas sain d'esprit, insensé, fou » et aussi « qui rend fou » (*īnsāna herba*,

i. e. *laurus*) ; cf. *Īnsānī montēs* traduisant le nom grec d'une montagne de Sardaigne, τὰ μαινόμενα ὄρη. *Insānum, īnsānē* s'emploient aussi comme adverbes de renforcement, cf. notre « furieusement », dans la langue familière. Dérivés : *īnsānia*, mot courant ; M. L. 4455, *īnsānitās* (rare, mais dans Cic., Tusc. 3, 4, 8 et 3, 5, 10, Varr. ap. Non. 122, 24) ; *īnsāniō, -īs* ; *uēsānus, uēsānia, uēsāniō, -īs* : même sens que *īnsānus* ; cf. *uēcors*.

A *sānus* les anciens rattachent aussi *Sānātēs* ; cf. Fest. 474, 22 : *Sanates dicti sunt qui supra infraque Romam habitauerunt. Quod nomen his fuit quia, cum defecissent a Romanis, breui post redierunt in amicitiam, quasi sanata mente. Itaque in XII* (1, 5) *cautum est ut idem iuris esset Sanatibus quam Forctibus, i. e. bonis, et qui numquam defecerant a P. R.* Sans doute étymologie populaire ; il s'agit vraisemblablement d'un nom propre du type *Arpinās*, cf. *forctis* s. u. *fortis*. V. M. Lejeune, R. Ph., 1951, p. 221.

Aucun mot pareil ne se retrouve ailleurs, sauf peut-être en ombr. *sanes* « sānīs, integrīs », T. E. IV 8 (emprunt?). Le vénète *śahnatei* dat., épithète d'une déesse *Reitia*, est obscur. Un rapprochement avec gr. ἰαίνω « je guéris », etc., ne s'obtient qu'à l'aide d'hypothèses arbitraires. Pour irl. *slán*, v. sous *saluus*.

sapa, -ae f. : vin cuit jusqu'à réduction des deux tiers. Ancien (Cat.), technique. Dans les langues romanes, *sapa* a le sens de « sève ». M. L. 7585.

Le sens de « sève » qui est celui des mots romans, it. *sapa*, fr. *sève*, etc., se retrouve dans un mot germanique semblable : v. isl. *safe*, v. h. a. *saf*, etc., ou, avec consonne géminée, v. angl. *saep*, etc. (si ces mots ne viennent pas du latin). D'autre part, arm. *ham* « goût » fait penser à lat. *sapiō, sapidus*, etc.

sāperda, -ae f. : *genus pessimi piscis*, F. 434, 7. Emprunt au gr. σαπέρδης.

sapiō, -is, sapīuī (*-iī*), **-ĕre** (parf. *sapuī* dans Aug., C. D. 1, 10 et inf. *sapēre* supposé par les formes romanes du type *savoir*, cf. M. L. 7586 ; *sapēre* n'est pas représenté en roman) : avoir du goût, de la saveur (ou du parfum) ; s'emploie absolument des choses : *oleum male sapiet*, Cat., Agr. 66, 1.; ou des personnes, le plus souvent au sens figuré « avoir du goût, du discernement ; être sage », *hic homo sapienter sapit*, Plt., Poe. 606 ; joint à *sentīre*, cf. Plt., Poe. 1200, *nunc hinc sapit, hinc sentit quicquid sapit*, et Cic., Rep. 1, 65, etc. Transitivement : « se connaître en, comprendre, savoir ». Formule courante de la conversation : *si sapis, si sapias*. Usité de tout temps. Panroman. De là : *sapiēns* adj. et subst. « sage », *sapienter, sapientia* (= σοφία et φιλοσοφία ; Ennius emploie *sapientia* pour traduire σοφία et le marque expressément ; c'était une innovation), M. L. 7588 ; *persapiēns, īnsipiēns, īnsipienter, -tia, sapientipotēns* (composé artificiel créé par Ennius, qui l'oppose à *bellipotēns*) ; *sapientificō* (Itala) ; *cōnsipiō* : être dans son bon sens (rare, époque impériale) ; *dēsipiō* : n'être pas dans son bon sens (classique) ; *dēsipientia* (Lucr.) ; *resipīscō, -īuī* (*-iī* et *resipuī*) : reprendre ses sens, recouvrer la raison ; *resipīscentia* (Lact., pour traduire μετάνοια). Par contre, *resipiō* a presque uniquement le sens concret de « avoir le goût, la saveur de » (cf. *redoleō*), e. g. Varr., R. R. 1, 54, 3, *mustum resipit ferrum* ; cf. **resapium*, M. L. 7237 (la forme sans apophonie *resapiō* se lit dans Isid. 10, 236, et dans le Pseudo-Apulée ; v. Sofer, p. 108) ; ce n'est que tardivement qu'il est confondu avec *resipīscō*. Ont également le sens concret le substantif *sapor* « saveur, goût » et « sens du goût » (physique et moral), d'où *sapōrō, -ās, sapōrātus, -ōsus, sapōrus*, l'adjectif *sapidus* (époque impériale, Apul., Apicius), M. L. 7590 et 7587, et son contraire *īnsipidus* (**īnsapidus*), M. L. 4466 ; cf. aussi *male sapidus* > fr. *maussade* et *flōrisapus*, CIL VIII 211, 90 ; *sapidulus*. Toutefois, le sens de « sage » pour *sapidus* apparaît dans Ausone. Pétrone a un composé *nesapius* « imbécile » (cf. *nesapus* « qui non sapit », Terent. Scaur., GLK VII 12, 4, forme populaire faite sur *nescius*) qu'il met dans la bouche de Trimalcion, Sat. 50, 5 ; c'est à *sapius* que remontent le type roman *sage* et britt. *saib*, mais les formes romanes sont troubles ; v. B. W. sous *sage*.

Sapiō a un correspondant en germanique : v. sax. *an-sebbian* « apercevoir, remarquer », v. h. a. *int-seffen* (prétér. *-suob*) « remarquer, goûter » ; cf. v. isl. *sefi* « pensée ». La formation est la même que celle de *capiō*. Mais il n'a pas survécu de formes telles que *captus* ou *cēpī*. En revanche, l'osque a une forme à *ē* unique en son genre : *sipus* « sciēns », cf. volsque *sepu* « sciente » ; à ce *sipus* osque il faut sans doute rattacher *sibus* et *persibus*.

saplūtus : adaptation latine de ζάπλουτος (= διάπλουτος) « très riche », qu'on lit dans Pétr. 37, 6, avec prononciation *s* de ζ initial ; cf. *Saguntum* = Ζάκυνθος.

sāpō, -ōnis m. : savon (Plin., Mart., Ser. Samm.) ; M. L. 7589 ; britt. *sebon* (mot savant). Dérivés : *sāpōnātum, -ī* « eau de savon » ; *sāpōnārius* (Orib.). Mot d'emprunt, germanique ou celtique, désignant d'abord une substance propre à laver et à teindre les cheveux. Cf. all. *Seife* « savon ».

sappa, -ae f. : sorte de hoyau (Gloss., Isid.). Le britt. a *saffwy* « lance, pique ». Français *sape*, v. B. W. s. u. ; M. L. 9599 : *zapp-* (illyrien?).

sappīnus (*sapīnus*), **-ī** f. : sapin, sapine. Dérivé : *sap(p)īneus* ; d'où *sappīnea* : partie inférieure du sapin et « pomme de pin ». Les manuscrits de Pline ont aussi une forme *sappium* (16, 61). Ancien (Varr., R. R. 1, 6, 4). M. L. 7592.

Le v. fr. et prov. *sap* représentent un ancien **sappus*, prélatin ou gaulois ; et *sappīnus* serait issu d'une combinaison de **sappo-* et de *pīnus*, ou simplement dû à l'influence de *pīnus*, favorisée par l'existence de formes comme *carpinus, fraxinus* : tout ceci, incertain. Le v. angl. *saeppe* (Gl., v. Hoops, *Waldbäume*, p. 226) doit être un emprunt adapté du latin.

sappīrus, -ī f. : saphir. Emprunt au grec d'origine sémitique σάπφειρος attesté sous cette forme dans Pline 37, 119 ; et plus tard sous la forme hellénisée *sapphīrus* (*sapphīrus*, Fort.), d'où *sapphīrinus, -rātus*, et fr. *safir, saphir* ; irl. *saifir*.

sapsa : v. *ipse*.

sarciō, -īs, sarsī, sartum (*sarsum*, tardif ; *resarsurum*, Suét., Claud. 6), **-īre** : défini par Festus, 428, 25, « *integrum facere* ». Le sens premier est sans doute « recoudre », cf. *sarcina* et *sarcīmen* : suture (Apul.), *sarcinātrīx* (Non. 56, 22) ; *sarculum* : alène (Gl.) ; et plus généralement « réparer, raccommoder ». Sens propre et figuré ; le participe figure dans le couple asyndétique *sartus tectus*, employé notamment dans le cahier des charges des bâtiments de l'État que l'entrepreneur devait s'engager à maintenir en bon état « clos et couverts » ; cf. Fest. 428, 25 ; Plt., Tri. 317 ; T.-L. 29, 37, 2. L'expression est devenue proverbiale ; cf. Cic., Fam. 13, 50, 2 : *hoc mihi da atque largire ut M'Curium sartum et tectum, ut aiunt, ab omni incommodo, detrimento, molestia, sincerum integrumque conserues* ; de là *sānē sartēque*. Ancien, usuel. M. L. 7599 et 7615, *sartum* ; B. W. *sertir*. Brittonique : gall. *seirch*, de **sarcia*.

Dérivés et composés : *exsarciō* (*exerciō*), archaïque ; *resarciō* ; *sartor*, M. L. 7614, *-trīx, -tūra* ; *sartāgō* : 1° mélange, ramassis, fait de pièces et de morceaux ; 2° poêle à frire (= τήγανον), M. L. 7613 ; *sarcitector*, Isid., Or. 19, 19, 2 (*sarcitātor*, Gloss.) ; *sarcōrius*, Col. (W. H.) ; *sarsōrius* (bas latin) ; *sarcīmen* (Apul.) ; *sarcina* (usité surtout au pluriel) « paquet(s), bagage(s) » enveloppés d'abord dans une toile cousue (opposé à *fascis, impedīmenta*), M. L. 7598. De là : *sarcinula*, diminutif affectif et familier ; *sarcinālis, -ārius* (*-e, -ium iūmentum*) ; *sarcinōsus* (Apul.) ; *sarcinātus* (*sarcinō* n'est pas attesté, mais l'époque impériale connaît *cōnsarcinō*) ; *sarcinātor, -trīx* : raccommodeur, -deuse.

La racine de *sarciō* n'a de correspondant exact nulle part ; en italique, on a rapproché l'expression ombr. *sepse sarsite*, qui se lit une fois (T. E. VI b 11) et dont les deux termes ont été traduits de manière conjecturale : *sānē sartē*, mais que Vetter estime « noch nicht sicher ekklärt » (*Hdb.*, p. 249). Hors de l'italique, cf. gr. ἕρκος « clôture », ὀρκάνη « enceinte, clôture » et hitt. *šarnink* « dédommager »? Le vocalisme radical de lat. *sarc-* n'est pas surprenant dans un terme technique ; cf. *sarpō*, etc. La technique de la clôture qui est envisagée ici est celle du clayonnage.

sarcophagus, -ī m. (*sarcophagum, sartophagus, sartofagus*, inscr.) : cercueil. Emprunt tardif (Plin., Juv.) au gr. σαρκοφάγος (λίθος) « (pierre) qui consume les chairs », passé en français. M. L. 7600 ; B. W. s. u. ; v. h. a. *sark*.

sarculum : v. *sar(r)iō*.

sarda, -ae f. : sorte de thon ; **sardīna, -ae** f. : sardine (Orib.). De *Sardus* « Sarde », en raison de leur origine. M. L. 7603, 7604.

sarda, -ae f. : cornaline, pierre précieuse ; *sardius, -a, -um* et *sardius* m. subst., *sardinus lapis* ; cf. *sardonyx*, emprunts au gr. σάρδιος, σαρδόνυξ.

sardāre : « intellegere ». Infinitif d'un verbe **sardō*, employé par Naevius au dire de Varr., L. L. 7, 108, et de Festus, P. F. 429, 8. Peut-être dérivé par plaisanterie de *Sardus* « comprendre comme un Sarde », le nom des Sardes étant devenu proverbial de plusieurs manières.

sargus, -ī m. : sargue, poisson (Enn.). Emprunt au gr. σάργος, demeuré dans les langues romanes, M. L. 7605. Diminutif : *sargulus*.

sariō, -ōnis m. : nom d'un poisson (la truite saumonée?) dans Aus., Mos. 130. V. *fariō*.

sariō, -īs, -īuī (*-uī*), **-ītum** (*sartum*, Col.), **-īre** (*sarriō*, cf. Niedermann, Mél. Sauss. 46) : sarcler. Ancien (Cat., Plt.) ; technique. Rare dans les langues romanes, où il a été remplacé par *sarculāre*, qui est panroman. M. L. 7606 et 7615, *sartum*.

Dérivés et composés : *sar(r)ītiō, -tor*, M. L. 7607 ; *-tōrius*, 7608 ; *-tūra*, 7608 a ; *sarculum* (de **sar-tlo-m*) « houe, sarcloir », M. L. 7602 ; *sarculō, -ās* (époque impériale), M. L. 7601 ; *sarculātiō* ; *resar(r)iō?*, Plin. 18, 183 (lecture douteuse, mais cf. M. L. 7238) ; **sarcellum*, M. L. 7597. Cf. aussi M. L. 3066, *exsartum* (Lex Burgund.), fr. *essarts*. Terme technique, à vocalisme radical *a*, comme *sarpō* ; v. ce mot.

saris(s)a, -ae f. : lance macédonienne. Emprunt au gr. σάρισα.

sarma : v. *serna*.

sarmen, -mentum : v. *sarpō*.

sarpa, -ae f. : héron (Serv. ad G. 1, 364). Forme douteuse : de gr. ἅρπη avec influence de *sarpō*?

sarpō (*sarpiō*), **-is, sarpsī** (Gramm.), **sarptum, sarpere** : tailler la vigne ; cf. P. F. 429, 1, *sarpta uinea, putata, i. e. pura facta, unde et uirgulae abscisae sarmenta. Sarpere enim antiqui pro purgare ponebant.* Ancien (XII Tables), technique. Panroman. M. L. 7612. Cf. fr. *serpe*.

Dérivés : *sarmen?* (Plt., Mo. 1114, texte corrompu) ; *sarmentum* : sarment, M. L. 7609 ; *sarmentōsus* ; *sarmentīcius*. Cf. aussi M. L. 7610, *sarminium* (comme *sēmen, sēminium*) ; v. André, *Lex.*

Une racine **serp-* est attestée par gr. ὅρπηξ « rejeton, scion », v. sl. *srŭpŭ* « δρέπανον » et lette *sirpis* « faucille ». Le vocalisme *a* de lat. *sarpō* ne surprend pas dans un terme technique. Gr. ἅρπη « faux, faucille » a un vocalisme ambigu. — Cette racine comporte peut-être un élargissement : cf. skr. *sṛṇī* « faucille » et lat. *serra* (et *sariō?*). Irl. *serr* « faucille », qui peut se rattacher à *sarp-*, est sans doute emprunté au lat. *serra*.

sarraca, -ae f. : hellébore (Ps. Dsc.). De *serra*.

sarrācius, -a, -um : *-a lactūca* (bas latin, pour *serrācius*) ; *sarrālia* « scarole » ; v. *serra*.

sarracum, -ī n. (et *sarraca* f.) : sorte de chariot à roues basses et pleines. Mot vulgaire d'après Quint. 8, 3, 21. On trouve aussi *serracum*, cf. Juv. 3, 255 et 5, 23, et le grec a σάρσαι· ἅμαξαι (Hes.) et σαράγαρον (ed. Diocl.). Sans doute emprunt à l'illyrien, déjà dans Sisenna.

sartāgō : v. *sarciō*.

sat, satagō : v. *satis*.

satelles, -itis m. (surtout au pluriel) : garde(s) du corps ; satellite (sens propre et figuré). Dérivé tardif : *satellitium*. Ancien, usuel et classique. Étymologie inconnue ; sans doute mot d'emprunt, peut-être étrusque (v. Ernout, Philologica I, p. 46), le premier roi de Rome à qui la légende attribue des « satellites » étant Tarquin le Superbe. — V. *termes*.

satira : v. *satur*.

satis adv. (forme abrégée *sat* de **sate* issu de **sati* sans *s* final ; cf. *satin* de **sati(s)n(e)*, comme *uiden*) : assez et, à basse époque, « très » (Peregr. Aeth.), comme *nimis*. Souvent joint à *esse*, *habēre* : *sat est*, *sat habeō*. Peut avoir un complément au génitif : *satis uerbōrum*, etc. Muni d'un comparatif *satius* employé dans la langue courante avec le sens de *potius* : *satius est* « il vaut mieux ». Ancien (Enn.), usuel, classique. Représenté seulement en ancien fr. *sez*, M. L. 7617 ; remplacé par *ad satis*, panroman, sauf roumain, M. L. 199.

Satis s'unit à un certain nombre de verbes pour former des juxtaposés, dont le plus usité et le mieux soudé est *satisfaciō* « donner satisfaction à quelqu'un » (formes savantes en roman, M. L. 7618), d'où *satisfactiō* ; d'après ce mot, *satisacceptiō*, *satisdatiō*, termes de la langue du droit. De *sat* a été formé *satagō*, *-is* (*-agitō*, *-ās*), usité surtout dans le sens de « en avoir suffisamment à faire », terme de la langue militaire, litote du genre de *labōrāre* « être à l'ouvrage » ; cf. Caton ap. Charis., GLK I 218, 2, *iam apud uallum nostri satis agebant* ; Auct. B. Afric. 78, 7, *Caesar alteram alam mittit qui satagentibus celeriter occurrerent* ; par suite « être affairé, se démener » (= πολυπραγμονέω), d'où *satagius* dans Sén., Ep. 98, 8.

Dérivés de *satis* : *satietās* : abondance, suffisance, satiété. Comme il n'y a pas d'adjectif **satius*, le dérivé *satietās* doit être formé analogiquement, peut-être sur *ebrietās*. De *satietās* est issu, sans doute par haplologie, *satiās*, *-ātis* (n'est ni dans Cicéron ni dans César ; archaïque et postclassique, employé par Lucrèce pour éviter le tribraque de *satietās*) ; *satiō*, *-ās* : rassasier, satisfaire (premier exemple dans Cicéron) ; *satiēs*, *-ei* f. (Pline, Juvencus) ; *satiātē*, *satianter* ; *exsatiō* (époque impériale) ; *īnsatiātus*, *īnsatiābilis* « insatiable », traduction du gr. ἄατος, et « dont on ne peut se rassasier » ; *īnsatiābiliter*. V. aussi M. L. 7919, *satium*, et *assatiāre*, M. L. 717.

A *satis* se rattache :

satur, -ra, -rum : rassasié (surtout de nourriture). Ancien (Carm. Fr. Aru.), usuel. M. L. 7621.

Satur est sans doute pour *satu-ro-s*, dérivé à l'aide du suffixe *-ro-* d'un thème en *-u-* **satu-*.

Un féminin *satura* (scil. *lanx*), puis *satira* (époque impériale), substantivé a désigné une macédoine de fruits, de légumes, un mets composite, cf. Varr., Quaest. Plaut. II dans GLK I 486, 7, et P. F. 417, 1 ; et par dérivation, en littérature, une pièce de genres mélangés (cf. notre mot « farce »), pour s'appliquer spécialement ensuite à la satire d'Horace ou de Juvénal. C'est du moins l'explication des anciens, mais qui a chance d'être une étymologie populaire ; sur une origine étrusque du mot, v. F. Muller, *Zur Gesch. d. römischen Satire*, Philol. 78 (1923), 230 sqq. L'expression *per saturam* s'applique à une loi de caractère composite ; sur le sens et l'emploi de l'expression, v. Hammarström, Eranos, 25 (1927), 37 sqq.

De *satur* dérivent : *saturitās* (auquel la prose classique préfère *satietās*) ; *saturō*, *-ās*, doublet de *satiō*, demeuré en roman, M. L. 7622, et les dérivés *saturāmen* (Paul. Nol.) ; *saturātiō*, *-tor*, tous de basse époque ; *exsaturō*, *-turābilis* ; *īnsaturābilis*. Il en existe aussi un diminutif familier *satullus* (Varr.) avec un dénominatif *satullō* (id.), qui est demeuré dans les langues romanes, fr. *saoul*, etc., M. L. 7620. Le diminutif *satillum* qu'on lit dans Pl., Tri. 492, est peu sûr (*salillum*, Lindsay avec les manuscrits palatins).

sati-, dans *satietās* et *satiāre*, et aussi dans *sat est*, etc., et *satis* ont l'air de formes adverbiales ; cf., pour la finale, gr. χωρί : χωρίς, etc., ou lat. *sine* en face de még. ἄνις ; l'explication par un ancien nom en *-i*, **satis* devenu invariable, est moins vraisemblable. Le vocalisme de *satis* est le même que celui de hom. ἄ-ατος « insatiable » à côté de l'adverbe ἄδην « à satiété » ; got. *saþs* « rassasié », v. h. a. *sat*, all. *satt*, irl. *sathech* « rassasié ». Le degré plein *ā* de la racine figure dans irl. *sáith* « satiété », got. *du soþa* « πρὸς πλησμόνην », *ga-soþjan* « χορτάσαι » et lit. *sotùs* « rassasiant, rassasié », *sótis* « fait de rassasier », v. pruss. *sātuinei* « tu rassasies ». Le grec seul conserve des formes verbales : hom. ἄμεναι (infinitif supposant un thème radical de type athématique), ἆσαι, ἄσασθαι, ἄσειν, toutes formes où *ā* est conservé. — Les formes à *-s-* désidératif ont fourni des dérivés : irl. *sásaim* « je rassasie » et, avec *ă*, gr. (ion. et lesb.) ἀσάω « je rassasie », ἄση « acte de rassasier ». — Lit. *sotùs* et lat. *satur* indiquent une forme à *-u-* après *-t-*. Il y a un *-u-* ajouté à la racine directement : arm. *y-ag* « satiété », *y-agim* « je me rassasie » (où *g* doit reposer sur un ancien *w*), v. sl. *sytŭ* « rassasié », *do syti* « à satiété », véd. *á-sinvan* (composé du participe d'un présent à infixe nasal à thème *si-n-u-*), d'après quoi a été fait *asinváḥ* « insatiable » (ou, inversement, le composé *á-sinvan* d'après *asinváḥ*). Racine dont les formes verbales ne subsistent qu'exceptionnellement et dont les représentants diffèrent d'une langue à l'autre, en raison des éléments affectifs qui s'associent à son sens, mais dont on entrevoit quelques formations anciennes. Les formes à *t* : **sāt-*, **sat-*, y sont nombreuses ; *satis* n'est pas isolé.

satura : v. *satur* sous *satis*.

satureia, -ae f. : autre nom de la *cunila*, « sarriette » (depuis Ov.). Panroman, sauf roumain. M. L. 7623 ; B. W. s. u. Origine inconnue.

satureia, -ōrum n. pl. D'après André, *Lex.*, contamination de *satyrion* et de *saturcia* désignant des plantes aphrodisiaques (orchidées).

Sāturnus, -ī m. (doublet ancien *Saeturnus*, CIL I² 449) : Saturne, divinité italique ; la légende en fait le plus ancien roi du Latium, qui serait venu en Italie sous le règne de Janus. Identifié avec Κρόνος et devenu, par un rapprochement avec *sătus* dû à l'étymologie populaire, le dieu des Semailles, époux de *Ops Cōnsīua* ; cf. Fest. 432, 17, *qui deus in Saliaribus Sat(e)urnus* (lire *Saeturnus?*) *nominatur, uidelicet a sationibus*. Peut-être d'origine étrusque ; cf. F. Muller dans l'article cité s. u. *satur* et v. *crāpula*. M. L. 7624. A fourni le nom d'un jour en celtique : irl. *dia satharann*, gall. *dydd sadwrn*, et en germanique : v. angl. *sæternesdæg*, etc.

Dérivés : *sāturnius* (*-ī uersūs* « vers saturniens », *quibus Faunus fata cecinisse hominibus uidetur*, cf. Fest. 423, 11) ; *Sāturnīnus* (gall. *Sadyrnin*) ; *Sāturnālis*, d'où *Sāturnālia* ; *Sāturniācus* ; *Saturnālicius* ; *Sāturnigena* (poétique).

saucaptis (*se-*), **-idis** f. : sorte de parfum. Mot de Plaute, Ps. 832, sans doute forgé par lui, comme *maccis*.

saucius, -a, -um : blessé, frappé. Se dit des personnes et des choses, du physique comme du moral. Dans la langue familière s'emploie, sans doute par litote, au sens de « ivre » (attaqué par la boisson, ainsi Pétr. 67, 11 et Enn. cité par Fulg., Serm. ant. 19, p. 117, *haec anus... nimirum sauciauit se flore Liberi* ; cf. l'emploi de *percutiō*, Plt., Cas. 639-640, *nisi haec meraclo se uspiam percussit flore Liberi*). Ancien (Liv. Andr., Enn.), usuel, classique. Non roman.

Dérivés : *sauciō*, *-ās* et *cōnsauciō* ; *sauciātiō* (Cic., Caec. 15, 43) ; *saucietās* (un exemple de Caelius Aurelius).

Adjectif expressif à vocalisme radical *a* ; étymologie inconnue. Le sens de ombr. *sauitu* (T. E. VI b 60) est incertain.

sāuillum : v. le suivant.

sāuium, -ī n. : baiser amoureux ; cf. Serv., in Ae. 1, 260 ; *sauium uoluptatis... scorto sauium*. Ancien (Plt.), surtout familier.

Dérivés : *sāuior*, *-āris* (et *sāuiō*), d'où *dissāuior* (Q. Cic. in Cic. Fam. 16, 27, 2) ; *sāuiolum* (Catulle) ; *sāuiātiō* (Plt.).

D'après Kretschmer, Glotta 9, 228, serait issu par dissimilation de **suāuium* (*suāuis*), mot de la langue enfantine ou amoureuse ; cf. *sāuillum* dans Cat., Agr. 84, de **suāuillum*, désignant une sorte de gâteau, et *sauia suauia*, Apul., Met. 6, 8 ; *suāui sāuiātiō* (Plt., Ba. 116). Cf. *bāsium*.

saurix : v. *sōrix*.

saurus, -ī m. : saurel, poisson de mer. Emprunt au gr. σαῦρος (Laevius), passé en roman, également avec le sens de « lézard ». M. L. 7627. Sans rapport avec *saurus* « brun clair, saur », M. L. 7626, sans doute germanique.

saxum, -ī n. : pierre, et spécialement grosse pierre, roc, rocher : *saxum Tarpeium*, *saxum sacrum*. Ancien, usuel et classique, mais peu représenté dans les langues romanes, où il a été concurrencé par un mot nouveau, *petra*. M. L. 7631.

Dérivés et composés : *saxeus*, M. L. 7629 ; *saxōsus* ; *saxātilis* (cf. *aquātilis*) : qui se tient dans les pierres ; *saxiālis* (bas latin, cf. *glaciālis*) ; *saxulum* (un exemple de Cic., De Or. 1, 196) et *Saxula* ; *saxētum* : terrain pierreux (rare) ; *saxitās* : dureté, nature pierreuse (Cael. Aurel.) ; *saxicola* : qui adore les idoles de pierre (langue de l'Église) ; *saxifer* (Valer. Fl.) ; *saxificus* : pétrifiant (épithète poétique de Méduse = λιθοεργής) ; *saxifragus* : qui se brise contre les rochers (Enn.) et *saxifraga*, *-gum* (*-frica*) : saxifrage ; v. André, *Lex.*, s. u. ; M. L. 7630 ; *saxigenus* (Prud.) ; *Subsaxāna*, épithète de Cérès.

Pour la forme, *saxum* concorde avec v. isl. *sax*, v. h. a. *sahs* « couteau, épée courte » ; mais le mot germanique appartient à un groupe de noms indiquant des objets tranchants : v. h. a. *sega*, *sego* « scie », *segesna*, *segansa* « faux », etc. Les mots germaniques sont donc évidemment de la famille de lat. *secāre*. Le lat. *saxum* y peut aussi à la rigueur être rattaché, mais par un autre procès de sens : le rapport serait de même ordre que celui de lat. *rūpēs* avec *rumpō*, v. sl. *skala* « pierre, rocher » avec lit. *skeliù* « je fends », etc. Pour le vocalisme, cf. lat. *sacēna*, avec *sac-* issu de **sək-* ; mais l'*a* de v. h. a. *sahs*, etc., peut reposer sur *o* ; il n'est donc pas évident que le mot latin et le mot germanique doivent être superposés.

scabellum, scabillum : v. *scamnum*.

scabō, -is, scābī (un exemple de *scāberat* dans Lucilius, cité par Priscien, GLK II 507, 1), **scabere** : gratter, se gratter. Mot de la langue familière. Non roman ; le français, l'italien, le provençal ont *gratter*, *grattare*, *gratar* empruntés au germanique occidental ; cf. all. *kratzen*.

Formes nominales et dérivés : *scabiēs*, *-ei* f. (et *scabia*) « aspérité, rugosité » et « gale, lèpre, démangeaison » (sens physique et moral). Ancien (Cat.) ; technique et familier. M. L. 7634. De là *scabiō*, ψωριῶ, Pelag., *scabiālis*, *scabidus*, *scabiōsus*, M. L. 7635, *scabitūdō*, *scabiola*.

scaber, *-bra*, *-brum* (forme dialectale *scafer* : *tofus inaequalis*, CGL V 243, 2?) : rugueux, raboteux (sens physique et moral), galeux, M. L. 7633 a ; *scabra*, *-ōrum* « dépôts, sédiments ». De là : *scabreō*, *scabrātus*, d'où **scabrāre*, M. L. 7636 (conservé en espagnol et portugais), *scabrēdō*, *scabrēs* (Varr.), *scabridus* ; *scabritia* (*-tiēs*), Plin., Col.

Avec vocalisme *o* de la racine : *scobis*, *-is* f. (et *scobs* dans Prisc., GLK II 320, 24) : râpure, raclure, copeau, etc. ; *scobīna* f. : râpe, écoine ; *dēscobīnātus*, Varr. ap. Non. 99, 25 (cf. *deasciārī*, *dēruncinātus* dans Plaute). Les formes romanes remontent à *scobīna* et **scoffīna*, ce dernier sans doute dialectal. M. L. 7729 ; B. W. *égoïne*.

Scabō est un verbe technique à vocalisme radical *a* ; par *scobis*, on voit que la racine avait la forme (**skebh-*), **skobh-*. Le perfectum *scābī* a été fait sur *scabō*, peut-être par Lucilius. On ne saurait dire si l'on a *a* ou *o* dans got. *skaban* « gratter », lit. *skabiù*, *skõbti* « gratter », v. russe *skoblĭ* désignant sans doute une sorte de couteau à racler. Le grec a α dans le groupe de σκάπτω ; mais le sens est « creuser » et, en considération de pers. *šikāfaδ* « il fend », *kāfaδ* « il creuse », dont *f* suppose **ph*, on ne peut dire si le φ de σκάφος « action de sarcler, bêcher », σκαφή « tombeau » et de l'aor. ἐσκάφην repose sur *bh* ou sur *ph* ; le *p* de lette *kaps* « tombeau » est ambigu, de même que celui de v. sl. *kopati* « creuser » ; le grec a π dans κόπτω « je frappe », κόπος « coup, fatigue », etc. V. *scapula*. Il y a ici une racine d'emploi technique à formes variées et à sens variés ; v. *scrobis*.

scaena : v. *scēna*.

scaeuus, -a, -um : gauche, qui est à gauche ou qui vient de gauche. Usité surtout dans la langue augurale ou avec des sens figurés : subst. *scaeua*, *-ae* f. « présage qui vient à gauche » ; *Scaeua*, *Scaeuola*, cognomen, « gaucher ». Comme *laeuus*, a le sens de « d'heureux augure, favorable » ; cf. l'emploi de *bona scaeua* « bon présage » et *obscaeuāre* dans Plt., St. 461, 672 (v. *strēna*), Ps. 1138, et le témoignage de Varr., L. L. 7, 97, *pueris turpicula res in collo quaedam suspenditur, ne quid obsit, bonae scaeuae causa scaeuola appellatur. Ea dicta ab*

scaeua, i. e. sinistra, quod quae sinistra sunt bona auspicia existimantur. D'autre part, comme *sinister*, l'adjectif *scaeuus*, peut-être d'après le grec σκαιός, a pris (du reste rarement) le sens de « gauche, maladroit » et aussi de « défavorable, sinistre » (surtout dans Apulée) ; cf. P. F. 443, 8 : *scaeua res dicitur mala, quasi sinistra* : σκαιὸν *enim Graece sinistrum dicitur* ; mais *scaeua* avait conservé le sens de « présage » (indifférent, cf. Fest. 432, 26, *scaeuam uolgus quidem et in bona et in mala re uocat, cum aiunt bonam et malam*). Ancien et repris par les archaïsants. Non roman. Outre *scaeuola* et *Scaeuīnus*, on rencontre à l'époque impériale *scaeuitās* (Gell., Amm., Apul.) fait sur le modèle de gr. σκαιότης.

Les noms pour « gauche » sont divers (par contraste avec celui de « droite » ; v. aussi *sinister* opposé à *dexter*). Le latin, qui a *laeuus* en face de λαιός, a de même *scaeuus* en face de σκαιός ; formation parallèle, avec diphtongue *a* radical, ou emprunt? De *scaeuus*, σκαιός, on rapproche lit. *kairẽ* « main gauche », mais qui semble provenir de **krairẽ*. Irl. *ciotan* « la gauche » et gall. *chwith* « gauche » ne concordent pas ; à en juger par *scandō* et les cas analogues, le vocalisme *a* est une variante expressive et populaire (v. *saeuus*). Du côté oriental, il y a des mots analogues : skr. *savyáḥ* et v. sl. *šujĭ* « gauche » ; sl. *šujĭ* indique un ancien **seuyo-*, avec vocalisme *e*. Cf. *obsc(a)enus*?

On a supposé pour *Scaeuola* une origine étrusque (cf. Schulze, *Lat. Eig.* 369-419), de même que pour *Scaeua* ; mais la démonstration n'est pas aussi probante que l'affirme W. Schulze. *Scaeua, Scaeuola* rentrent dans la série des nombreux surnoms en *-a*. Tout au plus peut-on penser à un emprunt au grec.

scala, -ae f.? : *calices et calathi et scalae poculorum genera, ante ex ligno facta, inde et uocata : Graeci enim lignum* κᾶλα *uocauerunt*, Isid. 20, 5, 5.

Mot germanique : all. *Schale*, etc. V. Sofer, p. 154 sqq.

scāla : v. *scandō*.

scalmus, -ī m. : dame ou tolet, cheville pour l'aviron. Emprunt au gr. σκαλμός (déjà dans Cicéron), passé dans les langues romanes. M. L. 7640.

scalpō, -is, -psī, -ptum, -ere : gratter. Ancien, populaire dans ce sens (comiques, satiriques, etc.). A pris dans la langue des graveurs et des statuaires un sens technique et a servi à traduire le gr. γλύφω « tailler, graver, inciser » et « sculpter ». Il n'y a pas de doute que la langue classique n'ait connu que *scalpō* et ses dérivés dans ces sens divers, et la différence que l'on a voulu établir entre *scalpō* = ξέω et *sculpō* = γλύφω n'est pas fondée. Varron ne connaît que *scalpō* (cf. L. L. 6, 96, « *scalpere* » *a* σκαλεύειν) ; Diomède également, GLK I 378, 31 : *scalpo, insculpo* : *quare « gemma scalpta » dicendum non « sculpta »; adiecta enim praepositione facit « sculpta »*. Mais à l'époque impériale, sur le modèle des composés *exsculpō* (déjà dans Plt., Ci. 541, avec un sens figuré), *īnsculpō*, on voit peu à peu se substituer à *scalpō* dans le sens technique un simple *sculpō* ; et il s'établit une différenciation de caractère secondaire et récent entre *scalpō* « gratter » et *sculpō* « sculpter, tailler ». Les inscriptions de bonne époque et les bons manuscrits ne connaissent que les formes en *a* : les Acta fratr. Arual. opposent correctement *scalptūra* (*marmoris*) à *īnsculpō* ; les index de Pline l'Ancien et de Vitruve montrent que les meilleurs manuscrits ont en majorité les formes *scalpō, scalptor, scalptūra* ; cf. Hülsen, Philol. 56, 388. Très souvent, là où les éditeurs lisent *sculptūra*, les manuscrits hésitent entre la forme en *a* et la forme en *u* ; et la préférence donnée par les modernes à celle-ci n'est fondée que sur la différence de sens qu'on suppose arbitrairement entre *scalpō* et *sculpō* (l'article du dictionnaire de Georges, 8e éd., est à ce point de vue entièrement faux) : ainsi, par exemple, dans Ov., M. 10, 248, M^1 a *scalpsit* correctement ; la correction *sculpsit* adoptée par tous les éditeurs est de seconde main ; dans Hor., S. 2, 3, 22, les manuscrits se partagent entre *sculptum* et *scalptum* ; et la comparaison de C. 3, 11, 51 montre que cette dernière leçon est la bonne. La différence entre *scalpō* et *sculpō* est une différence non de sens, mais de date. Toutefois, la forme *sculpō*, d'abord évitée par les puristes, et attestée pour commencer dans les inscriptions de langue peu soignée (cf. Hülsen, l. l.), a vers le IIIe siècle fini par éliminer *scalpō* dans le sens de « sculpter » ; c'est à partir de cette date qu'elle a dû se répandre dans les manuscrits, d'où elle a souvent chassé un ancien et authentique *scalpō* : c'est ainsi que dans Cic., Ac., 2, 31, 101, tous les éditeurs lisent : *non est e saxo sculptus aut e robore dolatus*, alors que Cicéron a fort probablement écrit *scalptus* (cf. N. D. 2, 60, 150, *itaque ad pingendum ad fingendum ad scalpendum... apta manus est*) ou *exsculptus... edolatus* (cf. Att. 13, 28, 2, *exsculpseram* ; 13, 47 a 1, *edolaui*). Il est à peu près certain que, jusqu'au milieu du second siècle de notre ère, les écrivains n'ont connu que *scalpō*. Dans les gloses, la différenciation entre les deux formes est achevée et l'on y trouve : *scalpō, scalptor, scalptum, scalptiuum* (et naturellement *scalprum, scalpulus, scalpellum, scalpuriō, scalpellat*), comme aussi *sculpō, -is* (et peut-être *sculpō, -ās* ; cf. les gloses *sculpa* γλύψον = γλύψον et *sculpātor*, et le composé *exsculpō, -ās* dans Aus., Idyl. 11, Préf.), *sculptor, sculptūra, sculptus, sculptilia*. Les langues romanes ont conservé *scalpere* et un itératif **scalpitāre* ; l'ital. *scolpire* suppose un doublet **sculpīre*, cf. M. L. 7643, 7644, 7754.

Formes nominales, dérivés et composés : *scalprum* (et *scalper* m., cf. *cultrum* et *culter*) : outil tranchant. De ce sens général sont dérivés divers sens spéciaux dans les langues techniques : ciseau (*s. fabrīle*) ; tranchet (de cordonnier) ; lancette, bistouri ; canif ; serpe, cf. Rich et Daremberg-Saglio, s. u. Demeuré dans les langues romanes, cf. fr. *échoppe*, M. L. 7645. De là *scalprātus* : en forme de serpe ; *scalpulus* (Gloss.), *scalpellum* (*-lus*, Celse ; **scarpellum*) : scalpel, M. L. 7642, et *scalpellō, -ās* (Marc. Emp.), M. L. 7641 ; *scalptor, scalptūra* : graveur, gravure ; sculpteur, sculpture ; cf. Plin. 36, 5, 1, *scalptores marmorum* ; *scalptōrium* : grattoir.

scalpitiō, scalpitūdō (Gloss.) : démangeaison, prurigo ; *scalpurriō, -īs*, Plt., Aul. 467 (*scalpuriō*, Gloss.) ; *scalpur(r)īgō* ; *scalticus* : dartreux (Theod. Prisc.).

exsculpō : arracher en grattant ; faire sortir en creusant, d'où « faire sortir du marbre, sculpter » (cf. *exprimō*). Ancien (Plt.), comme le montre le vocalisme intérieur ; *īnsculpō, -is* : tailler, sculpter dans (cf. *incīdō*). — A côté de ces formes anciennes existent des composés récents qui ont maintenu l'*a* : *adscalpō* (Apul.), *circumscalptus* (Plin.), *exscalpō, interscalptus, subscalpō*, tous avec le sens de « gratter » ; *auri-, dentiscalpium* : cure-oreilles, cure-dents (cf. ὠτογλυφίς).

Terme technique sans étymologie claire, comme les autres verbes à vocalisme radical *a* (cf. *caedō, claudō*, etc.). Même radical dans gr. σκάλλω « fouir » et σκάλοψ « taupe ».

scambus : v. *scaurus*.

scamnum, -ī m. : 1º escabeau, marchepied, tabouret, banc ; 2º dans la langue rustique « banquette de terre entre deux sillons » ; qui, dans la langue des agrimensores, a servi à désigner la « largeur » d'un champ, par opposition à *striga*, sa longueur. V. Rich, s. u. Ancien (Enn., A. 96) ; technique. M. L. 7649 et 7648, **scamnium*. Celtique : irl. *scamon*, britt. *yscafn*.

Dérivés : *scamnātus* : en forme de scamnum ; *scamnārium* : droit de banc ; *scabellum* (*scabillum, scabellus*) : 1º petit tabouret, escabeau ; cf. Varr., L. L. V 168, *qua simplici scansione scandebant in lectum non altum, scabellum ; in altiorem, scamnum* ; 2º instrument de musique composé essentiellement d'une semelle de bois très épaisse dans laquelle était insérée une lame vibrante, cf. Rich, s. u. M. L. 7633 ; *scabillārius* (Inscr.) ; *scamellum* (*-millum*) : doublet de *scabellum*, également représenté dans les langues romanes, M. L. 7647, en germanique : v. h. a. *scamal*, et en celtique : corn. *scavel*. V. B. W. *escabeau*.

Il y a, pour exprimer la notion de « appuyer » et « ce qui sert à appuyer », des mots à **sk-* initial et labiale finale, mais avec élément interne variable et des différences dans la forme de la labiale, soit skr. *skabhnāti* « il étaie », *skambháḥ* « étai, pilier », av. *fraskəmbō, frakimbanəm* « étai, pilier » — lat. *scāpus* et dor. σκᾶπτον, att. σκῆπτρον « bâton » — et, avec cela, gr. σκίμπτομαι « j'appuie », σκίπων (et variante σκίμπων d'après σκίμπτομαι) ; v. lat. *scīpiō*. On peut penser à σκᾶπος ˜ κλάδος et au groupe de gr. σκήπτω. Sur des mots de sens comparable et de forme **stebh-*, **stabh-*, v. W. H. s. u.

scandala (*sandala, scandula*), **-ae** f. : épeautre (Plin.). Sans doute mot étranger, demeuré en roman (italien, langues hispaniques). M. L. 7650.

scandalum, -ī n. : pierre d'achoppement ; dispute, scandale. Emprunt fait par la langue de l'Église (Tertullien) au gr. σκάνδαλον ; d'où *scandalizō, scandalōsus*. Formes savantes : fr. *scandale* (v. B. W. s. u.) ; irl. *scandal*.

scandō, -is (parfait et supin non attestés), **scandere** : monter, gravir ; dans la langue de la grammaire, « scander » les vers, par allusion aux mouvements du pied qu'on levait et baissait pour marquer la mesure (cf. en gr. ἄρσις et θέσις). *Scandō* est ancien (Cat., Agr. 50, 2) et classique, mais rare, et remplacé par ses composés d'aspect déterminé *ad-* et *cōn-scendō*.

Dérivés : *scānsiō* (très rare, sauf au sens technique de « scansion » ; on dit *ascensiō*) ; *scānsilis* (époque impériale) ; *scānsor* (Gl.) ; *scānsōrius* (Vitr.) ; **scānsus* n'existe pas.

scāla (de **skand-s-lā* ; usité surtout au pluriel *scālae*) : échelle(s) ; marches d'escalier, M. L. 7637, et britt. *ysgol*. De là : *scālāris, scālārius*.

Composés : *ascendō* (*ads-*), *ascendī* et *ascendidī* à basse époque (cf. *prandidī* ; *ascendiderat*, Itala, Euang. Palat. Ioh. 6, 22) : monter ; faire monter (Itala, Act. 9, 39, Cod. Laud., traduisant ἀνήγαγον εἰς) ; *ascendentēs* « ascendants », terme de la langue juridique (opposé à *dēscendentēs*) ; *ascēnsiō* (= ἀνάληψις dans la langue de l'Église), cf. M. L. 695 ; *ascēnsus, -ūs* m. : abstrait et concret, 1º montée, 2º degré, échelon, 3º terme de rhétorique = κλῖμαξ ; *cōnscendō* : monter, spécialement « s'embarquer » ; *cōnscēnsiō* (rare) ; *cōnscēnsus* (tardif) ; *dēscendō* (parfait *dēscendidī*, Valer., ap. Gell. 7, 9 ; Laber., ibid.) : descendre ; *dēscēnsiō, -sus*, M. L. 2589, britt. *discynn* et, dans la langue de l'Église, *condēscendō* = συγκαταβαίνω, cf. Cassian. Conl. 17, 20, 3, *condescendisse se et a perfectionis rigore aliquid relaxasse* ; *escendō* (*exsc-*) : monter, synonyme de *ascendō, escēnsiō* (T.-L.), *escēnsus* (Tac.). *Escēnsiō* a aussi le sens de « débarquement » : *escensio ab nauibus in terram*, T.-L. 22, 20, 4 ; *īnscendō* : monter dans ou sur ; *īnscēnsus, -tiō* ; *trānscendō* : s'élever au delà, traverser.

Ascendō est représenté en italien, espagnol, vieux provençal, mais a été concurrencé par un dérivé de *mōns*, fr. *monter*, etc. ; v. B. W. s. u. ; M. L. 5668 ; *descendō* est panroman, M. L. 2588 ; le gallois a emprunté *ascen* et *disgyn*. Sur **scandāculum* « échelle, sonde » que supposent certaines formes romanes, v. M. L. 7649 a.

Scandō a le vocalisme radical *a* qui caractérise des formes populaires, expressives, telles que *caedō*. Ce vocalisme n'a rien d'essentiel ; c'est une déviation qu'explique le caractère particulier du mot ; le védique a des intensifs : *caniṣkadat, kániṣkan*. Le celtique offre le vocalisme *-e-* qui est normal : m. irl. *scendit* « ils s'élancent », etc. (v. H. Pedersen, *V. Gr. d. K. Spr.*, II, p. 616), gall. *cy-chwyn* « partir ». L'*a* est ambigu dans l'aoriste véd. *adhi-ṣkán* « in-siluit », dans le parfait *caskanda* et dans v. irl. *sescaind*, qui ont sans doute d'anciens *o* radicaux. Le présent skr. *skándati*, en face de l'aoriste athématique *skan*, doit avoir été fait secondairement ; les anciennes formes à *e* radical ont dû s'éliminer du sanskrit, où elles se seraient confondues avec la racine *chand-* « sembler », racine dans laquelle *ch-* a été généralisé. Le terme technique gr. σκάνδαλον « piège, pierre d'achoppement » a le même vocalisme, expressif et populaire, que lat. *scandō*. — Pour les racines à **sk-* initial signifiant « sauter », v. *scateō*.

scandula, -ae f. (et *scindula*, gr. σχίδαξ) : bardeau, petite planche servant à la couverture d'un toit. Attesté depuis Hirtius ; technique. V. Rich, s. u. Les formes romanes remontent à *scandula* et *scĭndula*, M. L. 7652 ; à *scindula* le v. h. a. *scintala*, l'irl. *slind* « imbrex ». Le correspondant grec et la technique même de la fabrication du bardeau, que l'on obtient en fendant l'arbre suivant le fil du bois — c'est du moins ainsi que l'on procède en Savoie, où les chalets sont couverts avec des bardeaux de sapin — sont en faveur de *scindula*, quoique la présence de l'*n* soit étonnante.

Dérivés : *scandulāris, scandulārius*.

Il doit s'être produit des associations qu'il est actuellement impossible de déterminer et qui rendent difficile de faire un départ entre l'origine réelle et l'« étymologie populaire ».

scandulāca, -ae f. : *genus herbae frugibus inimicae*

quod eas uelut edera implicando necat, P. F. 443, 10 ; cuscute, cf. *scandala*. Cf., pour la finale, *portulāca*. Autre forme : *scandulācium*. Le rapport supposé avec *scandō* n'est peut-être qu'une étymologie populaire.

scapha, -ae f. : barque. Emprunt (depuis Plt.) au gr. σκάφη latinisé, d'où *scaphārius* : caboteur (Inscr.) ; *scaphō, -ōnis* m. : cordage [qui tient la barque] (Caec.) ; *scaphula* (tardif, Vég., Cael. Aur.). M. L. 7653. Celtique : britt. *cafat* ; irl. *scaf*, *scabal*. De **scapa* provient le v. h. a. *scaf*.

***scaptos** (*scaptus*) : *sagitta*, Isid., Or. 18, 8, 2. Sans doute germanique ; v. Sofer, 44.

scapula, -ae f. : sorte de vigne, synonyme de *uennucula*, Plin. 14, 34. Sans doute de *scāpus*.

scapulae, -ārum f. pl. (singulier rare et tardif, Vulg.) : épaules ; sens techniques : bras d'une machine (Vitr.) ; croupe d'une montagne (Tert.). Ancien (Cat., Plt.), usuel ; sert de cognomen : *Scapula*, d'où *Scapulānus*. Peu représenté dans les langues romanes, cf. M. L. 7657, où il a été remplacé par *spatula*, v. B. W. *épaule*. Dérivés tardifs : *scapulāre* n., irl. *scabal* « scapulaire » ; *scapulātus*, *interscapulae* = μεταφρένιον (Cael. Aur.).

En ombrien, on lit une fois *destrame scapla* « in dextram scapulam ». L'explication du mot par la racine de gr. σκάπτω « je creuse », etc., qu'on justifie par le fait que les os des omoplates servaient de bêches à creuser la terre, est évidemment hypothétique ; cf. la substitution postérieure de *spatula* à *scapula*. V. *scabō* ; les omoplates ont pu, du reste, être nommées d'après leurs ressemblances avec des bêches. J. Bloch a signalé marathe *khavā*, de *skapaka*.

scāpus, -ī m. : désigne d'une manière générale toute espèce de montant ou de soutien ; spécialisé dans les langues techniques avec diverses acceptions : fût de colonne (d'où le sens de « membrum uirīle »), d'escalier, montant de porte, tige de candélabre, fléau d'une romaine, cylindre sur lequel on roulait les manuscrits, ensouple de tisserand autour duquel est enroulée la chaîne ; cf. Rich, s. u. Depuis Varron ; technique. Dérivés : *scāpulus* (Greg. T.). M. L. 7656, **scapiculus*.

V. *scamnum* et *scopa*. Peut-être emprunté au grec : cf. σκᾶπος · κλάδος (Hes.).

scara, -ae f. : escarre. Emprunt tardif (Cael. Aur.) au gr. ἐσχάρα, avec chute de l'*e* initial comme dans *scia*, q. u. M. L. 2915 a, *eschara*.

scarabaeus, -ī m. : scarabée, escarbot, etc. (Phèdre, Pline). Sans doute dérivé du gr. κάραβος « crabe » ; pour la variation à l'initiale, cf. *corium* et *scortum* ; le doublet **scarafaius*, M. L. 7658, doit être d'origine osque ; v. *crabrō*. Sur les contaminations qui se sont produites entre *escarbot* et *escargot*, v. B. W.

scarda, -ae f. : poisson inconnu (Pol. Silv.).

scardia, -ae f. : autre nom de l'aristoloche, Ps.-Ap., Herb. 19 (seulement dans la classe β des manuscrits ; cf. Howald-Sigerist, p. 57, l. 27 et appar. crit. ad l.).

scarfia, -ae f. : coquille d'œuf (Gl.). Latinisation tardive d'un mot germanique.

scarizō, -ās : emprunt tardif au gr. σκαρίζω « s'agiter vivement » (Irén. I 24, 1 ; 30, 6).

scarificō, -ās (Colum., Pallad.), **scarifīō** (Scrib. Larg.) : scarifier ; adaptations de *scarīfō* (*scari-ficātiō*, *-fātiō*, Col., Plin. ; *-factiō*, Orib.), emprunt au gr. σκαριφάομαι, sous l'influence de *sacrificō*, etc. M. L. 7662. L'origine de germ. *schreppen*, *schrappen* est douteuse.

scarpinat : forme de glossaire, d'un verbe *scarpīnāre* « gratter », que supposent quelques formes romanes, M. L. 7663. Appartient au groupe des mots populaires en *sca-*, cf. *scabō*, *scalpō*, et suppose peut-être un verbe **scarpō*, alternant avec *carpō*, cf. *corium* et *scortum*. Les gloses ont bien une forme *scarpo* : *eligo*, CGL V 578, 15 ; mais ce *scarpo* n'est qu'une « graphie inverse », par « hyperurbanisme » (cf. *scia*) de *excarpō*, doublet vulgaire de *excerpō* ; cf. *dēcadō* (Isid., Or. 16, 2, 10) en face de *dēcidō*.

scarus, -ī m. : scare (déjà dans Ennius). Emprunt au gr. σκάρος, demeuré en italien, espagnol, portugais. M. L. 7664.

scateō, -ēs (et doublet ancien *scatō*, *-is*, *-ere*), **-ēre** : sourdre, jaillir (d'une source). Le verbe évoque une idée d'abondance ; aussi est-il employé dans le sens de « déborder, grouiller, regorger de » (cf. *abundō*). Ancien (Enn.), technique.

Dérivés : *scatebra* f. : jaillissement ; eau jaillissante ; *scatebrōsus* ; *scatur(r)iō*, doublet expressif de *scateō*, d'où *scaturrex* (Varr. ap. Non. 172, 23) « source abondante » ; *scatur(r)īginēs* (Front., Amm.) ; *scatur(r)īginōsus* (Col.). Les gloses attestent aussi *scatīscō* CGL V 514 60 et 482, 53 (avec un doublet *scalīscō* qui n'est peut-être qu'une faute de copiste) ; on y trouve aussi : *scatus* : *impetigo, sicca scabies* ; *scaturrio* (*scaterio* : *lepra* ; confusion avec *scalpturriō*?).

Il n'y a pas d'autre rapprochement clair qu'avec lit. *skastù*, *skataũ*, *skàsti* « sauter » ; l'*a* du latin est du type des *a* du vocabulaire « populaire » ; l'*a* lituanien est ambigu. — Si la racine ne se retrouve pas ailleurs, c'est que, pour « sauter », les formes expressives à *sk-* initial sont variées, ainsi gr. σκαίρω, σκιρτάω (et κόρδαξ, κραδαίνω), sl. *skokŭ* « saut » (et tout le groupe), etc. On notera arm. *çayti* « il jaillit » (avec forme à *th* « populaire » *çayt'i*), qui est intéressante pour le sens ; le *ç* initial arménien s'explique bien par **sk-*.

scauria : v. *scōria*.

scaurus, -a, -um : pied bot, *cuius calces retrorsum abundantius eminent* (Gloss.). Surnom romain : *Scaurus*, d'où *Scaurīnus*, *Scauriānus*.

Le grec a σκαῦρος, mais seulement dans les Hippiatrica, dont la date est fort tardive. Il est peu probable qu'il y ait eu emprunt du latin au grec, et le contraire est plus vraisemblable, étant donné l'ancienneté du mot en latin. Les gloses expliquent *scaurus* par σκαμβός, σκελλός, στρεβλόπους, βλαισόπους, mais ignorent σκαῦρος, ce qui prouve que les rédacteurs ne connaissent que la forme latine de l'adjectif.

Adjectif à vocalisme radical *a* pour indiquer une infirmité. Cf. le type de *claudus*, *caecus*, etc. La structure du gr. σκαμβός (emprunté par Suét., Oth. 12, 1) est pareille. On rapproche skr. *khoraḥ* « boiteux », qui, comme *scaurus*, a un aspect « populaire » avec son *kh*.

scelus, -eris n. : 1° mauvaise action, faute, crime ; 2° dans la langue familière, terme d'injure « vaurien, criminel ». Terme général, sans doute d'origine religieuse ; cf. dans la formule du *uer sacrum* conservée par T.-L. 22, 10, 5, *si quis clepsit, ne populo scelus esto, neue cui cleptum erit* ; et le sens de *scelerāre* « souiller », opposé à *pius* dans Vg., Ae. 3, 42, *parce pias scelerare manus* ; de même *scelerātus*, e. g. *scelerata terra*, id., ibid. 3, 60 ; *Scelerātus Vīcus*, *Campus*, etc. On trouve aussi dans la langue familière *scelus* avec le sens de « malheur, infortune », et *scelestus* avec le sens de « malheureux » ; cf. Plt., Cap. 762 ; Mo. 563, *ne ego sum miser*, | *scelestus, natus dis inimicis omnibus*. Les deux sens de « malheureux » et « misérable » sont réunis, As. 476, *sceleste, non audes mihi scelesto subuenire?* Ancien, classique, usuel. Non roman.

Dérivés : *scelestus* : très fréquent dans la langue de la comédie ; Cicéron ne l'applique qu'à des choses ou à des mots abstraits : *rēs*, *facinus* ; pour les personnes, il se sert de *scelerātus* ; *scelerōsus* (archaïque et postclassique) ; *scelerō*, *-ās* (rare et seulement poétique ; premier exemple dans Catulle) : souiller ; *scelerātus* (très fréquent ; cf. *scelerāta* (*herba*), v. André, *Lex.*, s. u.), d'où *cōnscelerō* et *cōnscelerātus*. L'existence d'un adjectif *scelerus* dans Plaute est douteuse ; v. G. Lodge, *Lex. Plaut.*, s. u. L'adjectif gallois *ysceler* est issu de *scelere*.

Évidemment ancien, mais sans correspondant. Le rapprochement avec skr. *skhālati* « il fait un faux pas », arm. *sxalim* « je fais un faux pas, je commets une faute » est possible (cf. *peccō*), mais ne s'impose pas ; celui avec got. *skulan*, lit. *skeliti* « devoir » pas davantage, encore moins celui avec gr. σκέλος « jambe ». Faute de concordance exacte, on ne sort pas de vagues possibilités. Cf. encore hitt. *iškallā(i)* « briser, mutiler ».

scēna (et *scaena*, graphie fréquente qui note sans doute un *ē* ouvert ; aussi *scaina*, par « contrépel », CIL I² 1794), **-ae** f. : scène (sens propre et figuré) ; puis « spectacle, spectateurs ». Ancien (Plt.), classique, usuel. Irl. *scian*. Germanique : v. h. a. *giscīn*, v. angl. *scin(n)* « phantasma ».

Dérivés et composés : *sc(a)enālis* (rare, Lucr.) ; *sc(a)enārius* (Amm.) ; *sc(a)enātilis* (Varr.) ; *sc(a)enāticus* (id.). Mais l'adjectif le plus employé est *sc(a)enicus* du gr. σκηνικός substantivé dans *sc(a)enicus*, *-a* « acteur, actrice », avec son adverbe *sc(a)enicē* (Quint.) ; *proscaenium* (*-scē-*) : avant-scène ; emprunt au gr. προσκήνιον, déjà dans Plaute ; technique.

Le mot latin, avec tout son groupe, est emprunté au gr. σκηνή, dans la mesure où ce mot grec a un sens technique et s'applique à des choses du théâtre. Mais la forme ionienne-attique σκηνή ne rend pas compte de la graphie *scaena*, et la forme σκᾱνᾱ des autres dialectes ne fournit pas davantage une explication.

Un intermédiaire étrusque est possible ; la graphie *scaena* rappelle les transcriptions étrusques *Calaina*, *Laeis* de gr. Γαλήνη, Λαΐς. Cf. aussi *Saeturnus*, *Aesculāpius*, *paelex* et, inversement, *crāpula*. Le mot ferait partie des mots relatifs aux jeux et au théâtre venus par l'étrusque : *lūdus*, *persōna*, *histriō*, *sporta*, etc.

scēna : v. *sacēna*.

sceptrum (et *scaeptrum*, cf. *scēna*), **-ī** n. : sceptre. Emprunt au gr. σκῆπτρον, latinisé (depuis Lucr., Cic.) ; composés poétiques *sceptri-fer*, *-ger* = σκηπτοῦχος (Hom.), σκηπτροφόρος (Anth.).

scheda : v. *scida*.

schedius, -a, -um : impromptu, fait sur-le-champ. Emprunt au gr. σχέδιος ; d'où *schedia* : *genus nauigii inconditum, i. e. trabibus tantum inter se nexis factum, unde mala poemata schedia appellantur*, P. F. 451, 9. M. L. 7680.

schēma (*sce-*), **-ae** f. (puis *schēma*, *-atis* n.) : figure, aspect ; figure de rhétorique, figure de géométrie. Plaute a seulement *schēma*, *-ae* (Am. 117, Pe. 463). Emprunt au gr. σχέμα (les termes latins correspondants sont *habitus* et *figūra*), entré d'abord en latin par la voie orale et passé dans la première déclinaison, et par là rangé dans la catégorie des féminins, puis refait par la langue écrite sur le modèle grec plus fréquent σχῆμα. Adverbe plautinien : *ineuschemē*. M. L. 7684 a. Irl. *sciam*.

schidiae, -ārum f. pl. : copeaux. Emprunt (Vitr.) au gr. σχίδια, demeuré dans quelques langues romanes. M. L. 7689.

schisma, -atis n. : séparation, schisme. Emprunt de la langue de l'Église (Tert.) au gr. σχίσμα. M. L. 7693.

schoenus (*-num*), **-ī** m. : sorte de jonc, dont on tirait un parfum grossier dont se servaient les prostituées de bas étage ; Plaute, pour cette raison, a *schoenicula*, Ci. 107. Emprunt au gr. σχοῖνος.

schola (*scola*), **-ae** f. : école (sens abstrait ou concret), exercice d'école, etc. Emprunt au gr. σχολή (Lucil.), d'abord rendu par *lūdus* et dont le sens est ainsi défini par Festus, 470, 14, *scholae dictae sunt non ab otio ac uacatione omni, sed quod, ceteris rebus omissis, uacare liberalibus studiis pueri debent*. Le sens de « repos, lieu de repos » est conservé dans une expression technique : *schola lābrī*, *schola alueī* qui désigne une sorte de salle d'attente ou de repos dans les bains, cf. Rich, s. u., et dans *Octauiae scholae* « galerie d'Octavie » (Plin. 36, 29). Représenté en roman par des formes savantes, M. L. 7703 ; B. W. *école*. Irl. *scol*, britt. *yscol* ; germanique : ags. *scol*, etc. Dérivés latins : *scholāris* (époque impériale), M. L. 7704 ; *antescholārius* (Pétr., CIL VI 14672, 9) ; *antescholānus* (Gloss.). Les autres dérivés : *scholasticus*, etc., sont des calques du grec.

scia, -ae f. : os de la hanche (Plin., Val.) ; *sciaticus* : qui a la goutte sciatique (id.) ; *sciaticum* (Ps.-Apul.) ; formes tardives de *ischias*, *ischiaticus*, *-cum* (avec *t* au lieu de *d* d'après *arthrīticus*, etc.), du gr. ἰσχιάς, ἰσχιαδικός. Cf. *scara*, *Spania*, pour *Hispānia*, etc., par « hyperurbanisme ». M. L. 4549. Celtique : irl. *siatag*.

scida, -ae f. : feuille de papyrus, feuillet. *Scida* est la graphie des manuscrits de Cic., Fam. 15, 16, 1 ; Att. 1, 20, 7, et de Quint. 1, 8, 19 ; aussi a-t-on pensé à rattacher le mot à *scindō*, mais la formation serait sans exemple. D'autre part, le palimpseste de Pline, 13, 77, a la leçon *schida* (comme Martial 4, 89, 4), et Charisius, GLK 1, 107, note : « *scida* » ἀπὸ τοῦ σχίζειν. Ceci incline à penser que *sc(h)ida* est une déformation de *scheda* (cf. *schedius* par étymologie populaire, sous la double influence de σχίζω et de *scindō*. De *scheda* dérive *schedula*

« cédule » (Hier., in Ruf. 3, 2). M. L. 7678, 7681. Irl. *sgeotha*; germanique : all. *Zettel.*

scīlicet adv. : évidemment (= δηλονότι), sans doute. Adverbe affirmatif, fréquent dans la langue parlée, souvent avec valeur ironique. Attesté de tout temps ; non roman. Cf. *īlicet.*

L'étymologie *scīre licet* apparaissait encore assez nettement pour que *scīlicet* ait pu être accompagné, sans doute par recomposition étymologique, d'une proposition infinitive, complément de *scīre*; e. g. Pl., Ru. 395, *nunc eam cum naui scilicet abiisse pessum in altum.*

scilla, -ae f. : scille ou oignon marin. Emprunt au gr. σκίλλα, comme les dérivés *scillinus*, *scillītēs*. V. aussi *squilla.*

Sur *sylla* « sorte de luzerne », qui est sans rapport avec *scilla*, v. M. L. 8494 a.

scincus (*stinchus*, *stingus*), **-ī** m. : nom d'un lézard (Plin.) ; transcription du gr. σκίγκος, dont la chair passait pour aphrodisiaque et qui a été pris pour un nom de plante à la même propriété, l'*orchis* ou *satyrion* ; v. André, R. Phil., 1954, p. 60.

scindō, -is, scicidī (puis *scidī* tiré des composés), **scissum, -ere** : 1° fendre (*s. cuneīs lignum*, comme *findō*, de même formation) ; et par suite « déchirer », *s. uestem* ; puis « arracher », *s. comam* ; 2° par dérivation « diviser, séparer », quelquefois « interrompre ». Ancien (Naev.), usuel et classique. Ne semble pas représenté dans les langues romanes, cf. M. L. 7719 ; certaines formes supposent un dérivé **scīsāre*, M. L. 7725.

Dérivés et composés : *-scidium* dans *di-scidium* « déchirement, séparation, divorce », synonyme de *discissiō*, joint par Lucrèce à *perscindere*, 6, 293 ; cf. Cypr., Un. eccl. 23, *scindi unitas non potest, nec corpus unum discidio compaginis separari.* Rien de commun avec *cadō*, malgré Walde ; cf. gr. σχίσμα, et aussi *ex(s)cidiō*, *ex(s)cidium*, dont le rapport avec *exscindō* est évident ; cf. Vg., Ae. 1, 177, *nec posse Argolicis exscindi Pergama telis* ; et, 12, 655, *deiectarum arces Italum excidioque daturum* ; mais des confusions ont pu se produire entre *cadō*, *caedō*, *scindō*, en raison du voisinage de sens, et, pour les composés de *caedō* et *scindō*, l'homonymie de certaines formes. Pour *excidiō*, le Thes. note : « ab *exscindo*, ut uid. (cf. *excidium*...) ; contra *cīdio* : PAVL. FEST : p. 80 *-nem* urbis a caedendo dictam manifestum est... At fortasse re uera duae uoces i. *-cīdio* et *-cĭdio* extitisse putandae sunt ; cf. *abscīdio*, *occīdio* (V 2, 1231, 60 sqq.) » ; *scissiō* (Macr., Vulg.) ; *scissor* « écuyer tranchant » (Pétr.) ; *scissūra* (époque impériale) ; *scissus*, *-ūs* (Gloss.) ; *scissilis* (Cels.) ; *scissim* (Prud.), tous tardifs.

ab-scindō = ἀποσχίζω, souvent confondu avec *abscīdō* ; *circum-*, *cōn-scindō*, M. L. 2156 ; *discindō* = διασχίζω ; *exscindō* ; *interscindō* = skr. *antár-chid* « séparer en coupant » ; *per-*, *prae-*, *prō-* (M. L. 6786), *re-*, *trān(s)-scindō.*

La racine de *scindō* fournissait un aoriste radical athématique, conservé dans véd. *chedma* « nous avons coupé » (le thématique *áchidat* est fait sur la 3ᵉ plur. *áchid-an*, qui est attestée). Le présent est du type à infixe nasal dans véd. *chinátti* « il coupe », 3ᵉ plur. *chindánti*, comme dans lat. *scindō*. Le perfectum *scicidī* est comparable à skr. *cichide*. *Scindō* se comporte vis-à-vis de véd. *chinátti* comme *findō* vis-à-vis de skr. *bhinátti* « il fend », de la racine *bhid-*. — A côté de la racine normale **skeid-*, établie par les faits sanskrits, il y a une forme expressive à *-kh-*, attestée par le groupe de gr. σχίζω (présent secondaire dérivé d'un aoriste athématique) et de véd. *khidáti* « il déchire », forme sans *s* d'une racine *skhid-* aussi attestée : véd. *askhidat*. Le latin ne distinguant pas *kh* de *k* non aspiré, on n'a pas le moyen de décider si le groupe de *scindō* repose sur **skid-* ou sur **skhid-*. — Le verbe à vocalisme populaire, expressif, lat. *caedō*, est sans doute une forme de ce groupe. Sur les formes celtiques peut-être apparentées v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 77. Lit. *skė́džiu* « je coupe (un liquide), je filtre » est ambigu : *k* peut reposer sur *k* ou *kh*, *ė* sur n'importe quelle diphtongue en *-i-* ; mais le v. sl. *čistŭ* « pur » indique *k* et sans doute *ī* ; sl. *cěditi* « διυλίζειν » a un ancien *k*. Le *çt-* de arm. *çtem* « j'égratigne, j'écorche » doit reposer sur **skid-* ; il exclut *skh-* et concorde ainsi avec véd. *chinátti*. Comme la racine fournissait un aoriste radical athématique, il a pu y avoir, à la finale, une alternance de la sourde et de la sonore, ce qui expliquerait que, à côté de v. angl. *scītan* « cacāre », qu'on rapproche d'ordinaire, le germanique ait, avec des représentants de *-t-*, got. *skaidan* « séparer ».

scindula : v. *scandula.*

scinip(h)es (*-fes*, *cini-*), **-um** f. pl. : artison, ver du bois. Emprunt (attesté depuis Pétrone, Sat. 98) au gr. σκνῖπες, κνῖπες et σκνῖφες.

scintilla, -ae f. : étincelle. S'emploie au propre et au figuré, et comme nom propre. Ancien, usuel. M. L. 7720.

Dérivés : *scintillula* ; *scintillō*, *-ās*, M. L. 7721 ; *scintillātiō* (Plin.) ; *scintillōsus* (Cassiod.).

Mot expressif. Le vocalisme *i* joue un rôle pareil dans le nom grec de « l'étincelle », σπινθήρ, et dans gr. στίλβω ; cf. *cicindēla.*

sciō, -īs, -īuī (et *sciī*, d'où les formes contractes *scīstī*, *scīsse*, etc., fut. *scībō*), **scītum, scīre** : savoir ; *sciēns* « qui sait » (opposé à *īnsciēns*, *imprūdēns*, d'où le sens de « à bon escient ») substantivé *sciēns*, e. g. : *uitis pampinari, sed a sciente*, Varr., R. R. 1, 31, 1 ; *sciēns esse* « être au courant de », *scientem facere*, etc. *Sciēns*, traité comme adjectif, a un comparatif et un superlatif, comme *sapiēns*, et un adverbe *scienter.*

Le sens de « savoir » est le seul attesté pour *scīre* ; on trouve parfois, chez les historiens de l'époque impériale, le sens de « décider, décréter », e. g. T.-L. 26, 33, 10, *ut tribunus plebis rogationem ferret sciretque plebs uti...*, mais c'est par suite d'une confusion avec *scīscō*, due à ce que les deux verbes ont un même parfait et un même supin ; de même, Tacite, H. 4, 80, 1, emploie *adscīrī* abusivement pour *adscīscī*. Ces exemples n'autorisent pas à conclure que le sens premier de *sciō* était « décider », encore moins à déduire que ce sens moral de « décider » provient d'un plus ancien sens physique de « séparer, trancher ». Ancien, usuel, classique. Peu représenté dans les langues romanes, où il a subi la concurrence d'un verbe de forme plus pleine, et plus expressif, *sapēre*, M. L. 7722, et 7727, *scīta* ; 7239, *rescīre*. V. B. W. sous *savoir*.

2° *scīscō*, *-is*, *scīuī*, *scītum* : inchoatif, « chercher à savoir, s'informer », par exemple Acc. ap. Non. 505, 15, *ibo ad eam ut sciscam quid uelint* ; spécialisé dans la langue du droit public au sens de « discuter, débattre une question », *sciscere rogationem*, d'où *scīuī* « j'ai débattu et je décide », par suite « je décrète », *scītum* « décret », *populī-*, *plēbī-scītum* « décision du peuple, de la plèbe ». Le sens du parfait s'est ensuite étendu au présent (comme dans *nōscō* vis-à-vis de *nōuī* ; cf. l'emploi de *scīscō* au sens de *sciō* dans Plt., Ba. 301-302, *auferimus aurum... | palam atque aperte, ut illi id factum sciscerent*) ; de là des emplois comme Cic., Leg. 2, 5, 13, *multa perniciose sciscuntur in populis* (joint à *sancīre*).

3° *scītor*, *-āris* : itératif intensif bâti sur *scītus* (de *scīscō*) « chercher à savoir » (archaïque, poétique et tardif). Évité par la prose classique, qui lui préfère la forme tirée de *scīscō* (comme *agitō* de *agō*) : *scīscitor* (*scīscitō*, Plt., Merc. 386) ; d'où *scīscitātor*, *-tiō*, d'époque impériale. M. L. 7726?

Dérivés et composés : 1° de *sciō* :

scius : qui sait, doublet de *sciēns*, rare et non classique sous cette forme, mais très usité dans les composés : *cōnscius* = συνειδώς « qui sait avec d'autres, conscient de, confident, témoin, complice ». Souvent joint à *mēns*, *animus*, ou accompagné d'un pronom au datif, e. g. Tér., Ad. 348, *conscia mihi sum a me culpam esse hanc procul* ; d'où *cōnscientia* (= τὸ συνειδός) « connaissance commune, conscience, complicité », souvent avec une valeur péjorative. C'est le sens de *cōnscius* qui a amené Horace à créer *cōnscīre* sur le modèle de σύνοιδα, Ep. 1, 1, 61, *nil conscire sibi, nulla pallescere culpa* ; *īnscius*, *nescius* (ce dernier fait sur *nesciō*) ; *praescius*. De *scius* apparaît à basse époque un diminutif *sciolus*. De *sciēns* a été dérivé *scientia* : science (= ἐπιστήμη), britt. *sciant*, *scient* ; *scientiola* (Aug., Arn.), *scientiālis*, *scientificus* (Boèce) ; *īnsciēns* (formé sur *inscius*), *īnscientia* ; *scībilis* : qui peut être su (Tert., Mart. Capella) ; *nesciō* : « je ne sais pas », ancien juxtaposé dont les termes se sont soudés. M. L. 5899, 5900.

2° de *scīscō* :

scītus : adjectif en *-to-* marquant l'état (cf. *adolēscō/adultus*) « qui a appris à connaître, qui sait, savant » ; se dit surtout des personnes, mais aussi des choses : *scītum cōnsilium* ; par extension, « bien fait », cf. Plt., Merc. 755, *sati' scitum filum mulieris*, sens fréquent surtout dans le diminutif *scītulus* (Plt. repris par Apul., Arn.) ; *īnscītus* : ignorant ; *īnscītia*. La langue distingue *īnsciēns*, *īnscius* de *īnscītus* ; le premier signifie seulement « qui ne sait pas », *haec insciente me euenerunt* « ces choses se sont faites à mon insu ». Dans *īnscītus*, à l'idée d'ignorance se joint une nuance de blâme ou de mépris.

Scīscō a fourni un certain nombre de composés avec préfixe, dont les uns appartiennent à la langue du droit et ont un sens dérivé de celui de « décider » ; les autres, au contraire, se rattachent simplement au sens de « savoir ». On a ainsi :

1° *adscīscō* : adjoindre par décret, ou officiellement, Cic., Rep. 2, 25, *regem alienigenam... sibi... populus adsciuit eumque... Romam Curibus acciuit* ; Leg. 2, 19, *deos... aduenas... publice adscitos.* En droit privé « s'adjoindre par adoption ». Dans la langue courante est devenu synonyme de *arcessō*, *adiungō*, *assūmō* ; cf. P. F. 13, 22. Sur *adscīscō* d'après *adscīuī* a été formé *adsciō*, peut-être sous l'influence de *acciō*. *Adsciō* est rare : premier exemple dans Vg., Aen. 12, 38.

cōnscīscō : arrêter, décider en commun ou d'accord avec d'autres. Joint à *cōnsentiō*, *cēnseō*. Dans la langue commune, « arrêter, décider », surtout dans l'expression *mortem sibi cōnscīscere*. A basse époque, quelquefois synonyme de *sibi comparāre.*

dēscīscō « *scīscendō dēficere* », abandonner un parti, une alliance, etc., à la suite d'une délibération publique ; cf. Caes., B. C. 1, 60, 5, *multae longinquiores ciuitates ab Afranio desciscunt.* Dans la langue courante est devenu synonyme de *dēficiō*, *dēserō* ; ainsi dans le Mon. d'Ancyre, 5, 28, *desciscentem* est traduit par ἀφιστάμενον.

2° *per-scīscō* : s'informer en détail (très rare et tardif, un exemple de Dict. Cret.).

prae-scīscō : chercher à deviner (Vg., Col.) ; *re-scīscō* : venir à savoir, apprendre par contre-coup (surtout langue familière, Plt., Tér.). *Resciō* semble avoir été formé sur *rescīscō* ; cf. Gell. 2, 19.

L'italique n'a pas trace d'un correspondant du parfait indo-européen attesté par skr. *véda*, gr. (ϝ)οἶδα, got. *wait* « je sais », que le celtique conserve, au contraire. Le latin a recouru à une racine qui n'a de correspondant dans aucune autre langue. On admet d'ordinaire que le sens initial serait « décider », plus anciennement « trancher » ; cf. skr. *chyáti* « il coupe » et irl. *scían* « couteau ». Mais autre chose est « cribler, séparer », qui a fourni *cernō*, autre chose « couper ». Le sens de *dē-scīscō* est dû au préverbe, et *plēbīscītum* n'indique rien. Le rapprochement avec le groupe de « couper » est en l'air, tout en étant, semble-t-il, le seul possible. Des mots comme *sciō*, *sciscō* n'ont pas de chance d'être des emprunts. Le hittite a « savoir » (de **sk-*) *sĕk-/šak-* ; cf. Vaillant, BSL XLII, p. 84 sqq.

scīpiō, -ōnis m. : bâton, sceptre. Surnom célèbre de la gens *Cornelia.* Ancien (Plt.), conservé surtout à l'époque impériale dans la langue de la chancellerie : *s. eburneus.* Non roman.

Cf. gr. σκίμπτομαι « j'appuie », σκίπων « bâton », et v. *scamnum*, pour l'ensemble du groupe ; peut-être *cippus*?

scirpus (quelquefois *sirpus*), **-ī** m. : jonc. Ancien (Plt., Enn.). M. L. 7724 ; et germanique : v. h. a. *sciluf*, etc.

Dérivés : *scirpeus* (*sir-*) : de jonc ; *scirpea* : panier de jonc, caisse de tombereau, M. L. 7723 ; *scirpiculus*, *-a*, *-um* et *scirpiculus*, *-ī* m. (*scirpicula* f.), même sens que les précédents, avec les graphies *sir-*, *surp-* ; *scirpō* (*sirpō*), *-ās* : tresser, lier avec du jonc ; *scirpula* : sorte de vigne.

Pas de rapprochement clair.

sciūrus, -ī m. : écureuil. Emprunt au gr. σκίουρος, devenu dans la langue populaire *scūriolus*, par dissimilation du diminutif **sciūriolus*, CGL III 569, 76. M. L. 8003 ; B. W. s. u.

sclareia, -ae f. : nom de plante (*saluia sclarea* « sclarée, ormin, toute-bonne »). Tardif (Gargil. Mart., De med. 62, et Capit. carol. *de uillis*) ; cf. A. Thomas, Rev. Philol. 31 (1907), 199 sqq. Sans doute mot étranger, d'origine inconnue.

scloppus : v. *stloppus*.

scobis : v. *scabō*.

scolopendra, -ae f. : 1° scolopendre ; 2° poisson de mer. Transcription du gr. σκολόπενδρα déjà dans Pline. Passé dans le latin vulgaire et de là dans quelques dialectes romans ; v. M. L. 7730 et Schuchardt, Z. f. roman. Philol. 32, 238 sqq.

scomber, -brī m. : maquereau. Emprunt au gr. σκόμβρος (depuis Plt.). M. L. 7733.

scopa, -ae f. : nom de plante, *s. rēgia* (Plin. 21, 28 ; 25, 44), variété d'ansérine. — Même mot que le suivant? V. André, *Lex.*, s. u.

scōpae, -ārum f. : balai. Le singulier est tiré du pluriel plus fréquent *scōpae* « brins, brindilles, balayures » ; cf. Varr., L. L. 8, 7, *unae dicuntur scopae* ; et 9, 24, *scopae, non dicitur una scopa*. Ancien (Naev., Cat.) ; technique et familier. Celtique : irl. *scúap* ; britt. *yscub, yscubawr*. V. fr. *escouve* et *écouvillon*.

Dérivés : *scōpō, -ās* : balayer (Vulg.) ; *scōpārius* : balayeur (Dig.) ; *scōpulae, scōpīliae* (Gloss.) ; *scōpiō, -ōnis* m. « rafle » ou « raffe », grappe de raisins sans grains ; attesté aussi sous la forme *scōpius*. M. L. 7734, 7735, 7736, 7737.

V. le groupe de *scāpus*, etc.

scopulus, -ī m. : rocher, écueil. Emprunt ancien (Enn.) fait par voie orale et latinisé au gr. σκόπελος apparenté à σκέπτομαι, v. Vendryes, *Choix d'études*, p. 124 ; s'emploie au propre comme au figuré. Dérivé : *scopulōsus*. Panroman, sauf roumain. M. L. 7738 ; B. W. *écueil*.

scordalus, -ī m. : querelleur ; *scordalia, -ae* f. Mots populaires de la latinité impériale (Pétr., Sén.). Sans doute mot d'argot grec *σκορδαλός, dérivé de σκόροδον, σκόρδον, par allusion à l'habitude de nourrir avec de l'ail les coqs de combats ; cf. σκοροδίζω « nourrir avec de l'ail », et par suite « exciter, aigrir, exaspérer » (Aristophane).

scordiscus, -ī m. : selle de cheval ; *scordiscum*, cuir cru ; *scordiscārius*. Mots tardifs, de *Scordiscī*, peuple d'Illyrie.

scōria (*scau-*), **-ae** f. : scorie (Plin.). Emprunt au gr. σκωρία. M. L. 7739.

scorpiō, -ōnis m. (et doublets poétiques *scorpios, scorpius*) : 1° scorpion et « rascasse » ; 2° nom de plantes diverses ; 3° objets évoquant le scorpion, machine de guerre, fouet à pointes de fer, tas de pierres. Emprunt au gr. σκορπίος, Σκορπιών (nom propre). M. L. 7741, 7741 a et 7740 *scorpaena*. Irl. *scoirp*. Dérivés latins : *scorpiōnius, scorpiacum*. De *scorpiōnem* provient got. *skaurpjo*.

scortum, -ī n. : 1° peau, cuir ; 2° prostitué, prostituée (cf. le français vulgaire « peau ») « *quia ut pelliculae subiguntur* » ; cf. Hammarström, Eranos 23 (1925), 104 sqq. ; et aussi Don. in Eu. 424, *abdomen in corpore feminarum patiens iniuriae coitus scortum dicitur*. Une forme *scortis* (d'après *pellis*?) est supposée par la glose ; *scortes ; i. e. pelles testium arietinorum, ab eisdem pellibus dicti*, P. F. 443, 8. Ancien ; technique ou familier. Non roman.

Dérivés : *scorteus* : de peau, d'où *scortea* « écorce » dans les langues romanes, M. L. 7742 et B. W. s. u. ; *scortia* : outre pour l'huile (Diocl.) ; *scortīnus*. Au sens de « prostituée » se rattachent : *scortulum* ; *scortillum* ; *scortor, -āris* (irl. *cortan*?) ; *scortātor, -tus*, mots de la langue familière ou vulgaire.

Pour l'étymologie, v. *corium*. La racine est de la forme **sker-* ; cf. v. h. a. *sceran* « couper, tondre », irl. *scaraim* « je me sépare » et, pour le sens, v. sl. *skora* « peau », à côté de *kora* « écorce ».

scoruscus, scoriscus : v. *coruscus*.

scotōmia, -ae f. : *ab accidenti nomen sumpsit, quod repentinas tenebras ingerat oculis cum uertigine capitis*, Isid. 4, 7, 3. Adaptation tardive de gr. σκότωμα, v. Sofer, p. 155 ; *scotōmō, -ās* : étourdir ; *scotōmaticus*.

scrattae (*scraptae*) : mot de Plt., Neruol. fr. 97 L., que Festus 448, 4 explique par « *nugatoriae ac despiciendae mulieres... ab [h]is quae screa idem appellabant* ». Fait partie d'un ensemble obscur : *scrattae, scruppedae* (*scrupipedae*, Varr., L. L. 7, 65), *strittabillae* (*strittiuillae*, Gell. 3, 3, 6), *sordidae* (*tantulae*, Varr., ibid.). Cf. Hammarström, Eranos 23 (1926), 111 sqq.

Mot de type populaire en *-a*, comme *scurra*, etc. ; forme peu sûre (*sartae* P. F. 449, 1).

scrautum : *pelliceum, in quo sagittae reconduntur, appellatum ab eadem causa qua scortum*, P. F. 459, 7. Sans doute identique à *scrōtum, -ī* n. « scrotum » (Cels.). Peut-être faut-il y rattacher *scrūta, -ōrum* « nippes, vieilles hardes » (v. ce mot), *scrūtulus, scrūtillus* « ventre de porc farci »? Cf. *raudus/rōdus/rūdus* ; *nōgae* et *nūgae*. V. *scortum*.

On rapproche les formes germaniques du type v. h. a. *scrōtan* « couper, tailler », *scrot* « coupe ».

screa n. pl. (cf. Fest. 448, 4 s. u. *scrattae*) : crachats. Peut-être le nom est-il tiré du verbe *screō, -ās* : cracher (en râclant la gorge, expectorer), dont dérivent *screātor, screātus*, uniquement dans Plt. et Tér., *exscreō* (cf. *expuō*), *cōnscreor*. Non roman. Sans doute onomatopée, comme les formes romanes dérivées de types **krak-* (B. W. *cracher*), **rak-*, **rūsp-*, M. L. 4752, 7017, 7461. Cf. *crepō*. Mot expressif, comme *spuō*.

scrīb(i)līta, -ae f. : tarte au fromage (v. Caton, Agr. 78) ; de là *scrīb(i)lītārius*. Rare et familier.

Rappelle certains dérivés grecs en -ίτης ; cf. W. Heraeus, *Die Spr. des Petron. u. die Glossen*, p. 4 (Kl. Schr. 59), et M. Niedermann, I. F. Anz. 29, 36 ; sans doute emprunté, comme de nombreux termes de cuisine. Mais le rapport avec στρεβλός n'apparaît pas.

scrībō, -bis, -psī, -ptum, -bere : écrire. Correspond au gr. γράφω qu'il traduit, ainsi *dicam scrībere* = δίκην γράφειν ; s'emploie au sens propre de « tracer des caractères », e. g. Plt., Ps. 132, *quasi in libro quom scribuntur calamo litterae*, et se dit d'un écrivain qui compose une œuvre : *s. historiam, poēmata*, etc. ; s'emploie aussi dans la langue du droit : *s. lēgem, s. mīlitēs* « enrôler des soldats », *s. hērēdem, s. nummōs, pecūniam, alicuī*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 7745. Celtique : irl. *scribaim, scriptur* ; britt. *yscrif, yscrifen, Yscrythur* ; et germanique : v. h. a. *scrīban*, etc.

Formes nominales, dérivés et composés : *scrība* m. : *a proprio nomine antiqui et librarios et poetas uocabant ; at nunc dicuntur scribae equidem librarii qui rationes publicas scribunt in tabulis*, P. F. 446, 23, M. L. 7744 et B. W. *écrivain* ; *scrībātus, -ūs* m. (Cod. Just.) ; *scrīptor*, spécialisé au sens « noble » de « écrivain » lorsque *scrība*, forme vulgaire en *-a*, eut pris le sens de « scribe, greffier » ; *scrīptōrius* ; *scrīptōrium* = γραφεῖον ; *scrīptiō* : écriture et « art d'écrire » (presque uniquement cicéronien) ; *scrīptiuncula* (rare et bas latin) ; *scrīptilis* (Amm.) ; *scrīptiōnālis* (Mart. Cap.) ; *scrīptō*, attesté seulement dans Priscien, GLK II 429, 23 ; III 466, 17, et remplacé par *scrīptitō* (classique) ; *scrīptūra* « écriture » et « art d'écrire », dans la langue de l'Église « les Écritures » et « l'Écriture », d'après le gr. γραφή, γραφαί, M. L. 7746 a. Dans la langue du droit, *scrīptūra* a désigné une taxe sur les pâturages de l'État fixée par écrit ; cf. Plt., Tru. 144 et 146 ; de là : *scrīptūrārius* : *ager publicus appellatur in quo ut pecua pascantur certum aes est, quia publicanus scribendo conficit rationem cum pastore*, F. 446, 23 ; *scrīptus, -ūs* m. « greffe, secrétariat » ; *scrīptūriō, -īs* (Sid.).

Cf. aussi les noms propres *Scrībō, -bōnius, -nia, -niānus*.

Scrībō a fourni en outre, comme γράφω, un grand nombre de composés dans lesquels le préverbe précise le sens du verbe simple ; à ces verbes composés correspondent généralement des abstraits en *-tiō*, des noms d'agents en *-tor*, des noms concrets en *-tum*, etc. On a ainsi *adscrībō* (*ā-*) = προσγράφω « ajouter par écrit », *āscrīptiō, -ptor, āscrīptīcius, āscrīptīuus* (= *accēnsus*) ; *circumscrībō* = περιγράφω ; *cōnscrībō* = συγγράφω et *cōnscrībillō, -ās* (sur la quantité dans Catulle 25, 11, v. Havet, *Man.*, § 265), M. L. 2157 ; *dēscrībō* « écrire d'après un modèle, copier, transcrire » = καταγράφω ; *exscrībō* ; *īnscrībō* = ἐγγράφω ; *inter-, per-, post-, prae-, prō-, re-, su(s)-, super-, trān(s)-crībō* ; de *scrīptus* existe le composé négatif *īn-scrīptus* = ἄγραφος, cf. *indictus*. Un certain nombre de composés se sont spécialisés notamment dans la langue du droit, public et privé : au sens de « enrôler » se rattachent *āscrīptīcius, āscrīptīuus* ; *cōnscrībō*, d'où *cōnscrīptī* formant avec *patrēs* un couple asyndétique dans l'expression *patrēs cōnscrīptī* : « *nam patres dicuntur qui sunt patricii generis ; conscripti qui in senatu sunt scriptis adnotati* », P. F. 6, 22. — *Perscrīptiō* désigne la rédaction exacte, par suite la teneur d'un acte public ; *praescrībere* « écrire en tête d'une loi » a pris le sens de « prescrire », et spécialement de « exciper, produire un moyen déclinatoire » ; de même *praescrīptiō, praescrīptīuus* ; *prōscrībō* « publier par écrit, afficher » s'est entendu dans le sens de « afficher le nom et les biens d'un condamné, proscrire, confisquer », d'où *prōscrīptiō, prōscrīpturiō, -īs* (créé par Cicéron, qui le joint à *sullaturiō*, Att. 9, 10, 6) ; *rescrībō* a désigné sous l'Empire les réponses faites par l'empereur à une question et a pris le sens de « rendre un arrêt », d'où *rescrīptum* ; *subscrībō* « soussigner une accusation » (se dit du censeur qui blâme un citoyen, ou d'un particulier qui accuse un citoyen) ; de là *subscrīptiō, -tor*. On voit par là l'importance du document écrit dans le droit romain.

Termes italiques : osq. *scriftas* « scrīptae » et ombr. *screhto* « scrīptum » ; *screihtor* « scrīpta » (*e* et *ei* étant des notations exceptionnelles, de *ī*). La notion d' « écrire », qui est rendue en perse par *ni-pištam* « écrit » et en slave par *pišǫ, pĭsati* « écrire », cf. v. pruss. *peisāi* « ils écrivent », est exprimée ailleurs par des racines signifiant « inciser » ; tel est le cas de v. angl. *wrītan*. Lat. *scrībō* rappelle lit. zém. *skrēbiù, skrēbti* « tracer des traits, dessiner », en face de lette *skrīpât* « inciser » et de v. isl. *hrífa* « gratter ». Le gr. σκαριφᾶσθαι · ξύειν, σκάπτειν, γράφειν (Hés.) montre que *-ī-* et la labiale résultent d'élargissements. Et, en effet, il y a un groupe de russe *skrebú* « je gratte », lette *skrabu* « je gratte », v. angl. *sceorpan* « gratter ». Le rapport de lat. *scrībō* avec ce groupe rappelle celui de got. *greipan* « saisir » et de lit. *grebiu* « je saisis » (fréquentatif *graibañ*) avec skr. *gr̥bhṇā́ti* « il saisit », v. sl. *grabiti* « saisir », etc. Cf. *scrobis*.

scrīnium, -ī n. : écrin, boîte ou cassette de forme circulaire servant à serrer des objets portatifs (livres, papiers, lettres ; boîtes à parfums, etc.), spécialement « étui à livres ». Attesté depuis Horace ; roman. M. L. 7746. Celtique : irl. *scrin*, britt. *yscrin* ; germanique : v. h. a. *scrīni*.

Dérivés : *scrīniārius* : bibliothécaire, archiviste ; *scrīniolum*.

Mot technique qui n'a pas de correspondant sûr.

scrīpulum : v. *scrūpus*.

scrobis (et *scrobs* d'après Prisc., GLK II 320, 24), **-is** c. (semble d'abord avoir été masculin, cf. Plt. ap. Non. 225, 7 ; masc. dans Plin. et Colum. ; serait devenu féminin d'après l'analogie des noms en *-is*) : fosse, trou : *s. uirginālis* = pudendum muliebre (Arn.). Ancien, technique. M. L. 7747.

Dérivés : *scrobiculus* (Varr.) ; *scrobātiō*.

Cf. russe *skrebù* « je gratte », lette *skrabu* (même sens), etc. V. *scrībō* et le suivant. Cf. sans doute *scabō*.

scrōfa, -ae f. : 1° truie. Sert également de surnom, comme *Verrēs, Strūma* (cf. *Asina*, etc.). M. L. 7748. Ancien (Plt.). Terme technique de la langue rustique, dialectal (cf. Ernout, *Élém.*, p. 225), comme l'indique *f* intervocalique ; 2° écrouelles (Mul. Chir.).

Dérivés et composés : *scrōfīnus* ; *scrōfipascus* (Plt.) ; *scrōfulae* (Vég.) : scrofules, imitation du gr. χοιράδες, M. L. 7750 et 7749 ; **scrōfellae*, 7751 et B. W. *écrouelles* ; **scrōfulōsus*.

A basse époque apparaît une forme *scroba porca quae generauit*, CGL V 331, 23, influencée par *scrobis*, la truie étant considérée comme « la fouilleuse », ce qui explique le sens de *scrōfa* (*scrōba*) « écrou » dans les langues romanes (fr. ; ital. du Sud *scrofula* ; cf. esp. *puerca* « truie » et « écrou ») ; cf., toutefois, B. W. sous *écrou*.

De **skrōbhā* ; cf. peut-être γρομφάς · ὗς παλαιά (Hés.).

scrōtum : v. *scrautum*.

scruppedae (*scrupedae*, ap. Gell. 3, 3, 6) : terme d'injure que Plaute applique aux femmes ; v. *scrattae*.

Cf. Varr., L. L. 7, 65, *scruppedam (-pidam) Aurelius scribit a scauripeda; Iuuentius comicus dicebat a uermiculo piloso qui solet esse in fronde cum multis pedibus; Valerius a pede ac scrupea.* De **scrūpipeda*?

scrūpus, -ī m. : caillou pointu. Employé aussi une fois par Cic., Rep. 3, 16, 26, au sens de « angoisse, souci », réservé d'ordinaire au diminutif *scrūpulus*; cf. P. F. 449, 5, *scrupi dicuntur aspera saxa et difficilia attrectatu; unde scrupulosam rem dicimus quae aliquid in se habet asperi.* Ancien (Enn.); rare. Doublet tardif *scrūpō* dans Isidore et les gloses. Non roman.

Dérivés : *scrūpeus*, d'où *scrūpea* f.; *scrūpōsus* (Pac.); *scrūpulus* (*scrī-*), *scrūpulum*, et *scriptulum* (*-lus*) par rapprochement avec *scrīptum*, cf. Charisius, GLK I 105, 5, *scriptulum quod nunc uolgus sine t dicit*, et qui cite un exemple de *scriptulus* de Varron; du reste, les médecins grecs de l'Empire traduisent ce *scriptulum* par γράμμα) : 1° petit caillou; 2° scrupule, 24e partie de l'once, puis de l'heure, etc., en général la plus petite division d'une unité de mesure (pour le double sens de « caillou » et de « poids », cf. *calculus* [Thes. III 143 sqq.], angl. *stone*); 3° au sens moral « petit ennui qui blesse », *inicere, eximere scrūpulum*, joint à *aculeus* par Cic., Att. 1, 18, 2; de là « scrupule ». Ancien, usuel, classique. Celtique : irl. *screpul*, « monnaie », d'où britt. *yscrubl* « bétail »; cf. pour le sens *pecūnia*, *pecūlium*; germanique : all. *Skrupel* (tardif, savant). Dérivés : *scrūpulōsus* « caillouteux » et « scrupuleux » (époque impériale); *scrūpulōsē*, *-lōsitās* (rare et non classique).
Pas de rapprochement clair.

scrūta, -ōrum n. pl. : hardes, défroques, friperies. Synonyme de gr. γρύτη. Populaire (satiriques; Vulg.). Non roman.

Dérivés : *scrūtārius*; subst. *scrūtārius, -a* « fripier, fripière », *-um* n. = γρυτοπωλεῖον; *scrūtor, -āris* (et *scrūtō*) : fouiller (comme un chiffonnier, cf. dans les gloses *scrūtor* = γρυτεύω), scruter, explorer (sens physique et moral; avec ce sens déjà dans Ennius), irl. *scrutaim*; *scrūtātiō* (rare, époque impériale), *-tor*, *-trīx* (id.); *scrūtinō* (Vulg.); *scrūtinium* (Apul., Vulg.), irl. *scrutan*, d'où **scrūtiniāre*, M. L. 7752-7753; *perscrūtor*, M. L. 6425.
Scrūtor s'est dit d'abord des chiffonniers qui fouillent dans les tas de hardes, soit des enquêteurs qui fouillent les esclaves ou les voleurs; cf. Cic., Rosc. Am. 34, 97, *non excutio te... non scrutor.*
Pas de rapprochement sûr; cf. peut-être *scrautum*, *scrōtum*.

scrūtillus, -ī m. : *uenter suillus condita farte expletus*, P. F. 449, 2. Sans doute de *scrautum*.

scūdicia, -ae f. : instrument aratoire (Isid.). Sans doute de *excūdere*; cf. *scia*.

sculca, -ae f. (*sculta*) : forces (militaires; Greg. M. ep. 2, 33 *bis*, 13, 23). M. L. 7753 a. Probablement germanique.

sculna, -ae c. : synonyme, vulgaire et rare, de *sequester* « arbitre, médiateur »; cf. Gell. 20, 11, 2; glosé συνθηκοφύλαξ. — Mot étrusque?

sculpō : v. *scalpō*.

sculpōneae, -neī f. et m. : sorte de galoches à semelles de bois; cf. Rich, s. u. *sculpōneātus*. Sans doute de *sculpō*.

scultātōrēs (*exculcātōrēs*, Not. Dign.), m. pl. : soldats de l'infanterie légère. Mot tardif (ive siècle) de l'argot militaire, Vég., Mi. 2, 17; *scultātōria* (*exculcō-*) : vaisseau éclaireur (Cassiod.). La graphie avec *ex-* doit noter une prononciation *escul-*. V. *sculca* et *proscultō*.

scultimidōnī : *qui scultimam suam quod est podicis orificium gratis largiatur : dicta scultima quasi scortorum intima* (Gloss.).

scurra, -ae (et *scurrus*, *scurrō* dans les Gloss., cf. Thes. Gloss. s. u.) m. : « citadin », « civil », le plus souvent avec une nuance de mépris ou d'injure (opposé à *homo mīlitāris*, Plt., Ep. 15; cf. aussi Tri. 202, *urbani adsidui ciues quos scurras uocant*); « galant, mignon, débauché », cf. Cic., Sest. 17, 39, de harusp. resp. 42, ad Herenn. 4, 14; usité surtout dans le sens de « bouffon » et « parasite », cf. Lejay, *Sat. d'Hor.*, p. 551 sqq. Dans le Bas-Empire désigne aussi un soldat de la garde de l'empereur (Lamprid., Alex. Sev. 61; Elag. 33), parce que ces soldats restaient en ville au lieu de faire campagne. Ancien, usuel, classique. Non roman.

Dérivés : *scurrīlis* (*scurīlis*) (*-bilis*, tardif; cf. *seru-īlis*, *uern-īlis*), *-itās*, *-ter*; *scurrula* (Apul., Arn.); *scurror*, *-āris* (Hor.).
Terme populaire, sans rapprochement clair. — Étrusque comme *sculna*?

scutāle, -is n. (*ū*?) : bourse ou courroie de la fronde. Uniquement dans Tite-Live; peut-être dérivé du gr. σκῦτος.

scūtica (*scytica*, P. F. 449, 7), **-ae** f. : fouet à lanière de cuir, peau d'anguille. Attesté à partir d'Horace. Sans doute féminin de l'adjectif *scuticus*, i. e. *scythicus*, gr. Σκυθικός; le gr. σκῦτος avec υ long ne convient pas. M. L. 7758.

scutilus, -a, -um : *-m tenue et macrum, et in quo tantum exilis pellicula cernitur*, P. F. 441, 6. Sans exemple; étymologie inconnue.

scutra, -ae f. (*scrūta*, Ital. = χυτρόπους) : 1° sorte de plateau ou de plat en bois; 2° sorte de marmite, cf. Serv., G. 1, 110, *uasa, ubi calda solet fieri, scutrae appellantur.* — (Plt., Cat.); technique. Non roman.

Dérivés : *scūtella* (et *scūtella* dans les langues romanes, par croisement avec *scūtum*) : plateau, écuelle, M. L. 7756; B. W. s. u.; celtique : britt. *ysgudell*; et germanique : v. h. a. *scuzzila*; *scutriscum*, Cat., Agr. 10, 11 (avec suffixe grec?); *scutrillus*(tardif). Sur *scutella*, qui est le diminutif phonétique de *scutra* (**scutro-lā* > **scutḷlā* > *scutella*), ont été refaits *scūla* (Lucil. ap. Prisc., GLK II 115, 8, *scūtam* | *ligneolam in cerebro infixit*) et *scutula*, d'après le type *tabula*, *tabella*; cf. *martellus*, *martulus*. *Scutula*, outre une écuelle sans doute en forme de losange (Mart. 11, 31, 19), a désigné aussi dans les langues techniques des objets de forme semblable, entre autres des incrustations en marbre, des garnitures de robe (chez Plt., Mi. 1178, une sorte de cache-nez). Dérivés : *scutulātus*; *scutulārius* « ouvrier marqueteur ou mosaïste », gr. σκουτλάριος. N'a rien de commun avec *scutula* « cylindre, rouleau de bois » (César, B. C. 3, 40, 4), qui est emprunté au gr. σκυτάλη.
Terme technique, aucun rapprochement sûr.

scūtum, -ī n. (*scūtus*, Turp.) : grand bouclier oblong, différent du *clipeus*; cf. Rich, s. u. Ancien (Enn.), classique, usuel. Panroman. M. L. 7759. Rattaché à σκῦτος par les anciens; cf. P. F. 449, 7 : σκῦτος... *graece pellis dicitur, unde... scuta quia non sine pellibus sunt.*

Dérivés : *scūtārius, -a, -um*; *scūtārius* : fabricant de boucliers. Sous l'Empire, le pluriel *scūtāriī* désigne les « gardes de l'Empereur » (Amm. 20, 4); M. L. 7755, fr. *écuyer*; *scūtātus*; *scūtulum*.
On est tenté de rapprocher le groupe de skr. *skáuti* « il couvre »; cf. lat. *ob-scūrus*. Mais irl. *sciath*, gall. *ysgwyd* et v. sl. *štitŭ*, v. pruss. *staytan* (lire *scaytan*?), tous mots signifiant « bouclier », offrent une forme qui, si l'*ū* latin repose ici sur *oi*, apporterait un rapprochement plus exact. Aucun fait actuellement connu ne permet de déterminer quelle est l'origine de *ū* dans *scūtum*.

scyphus, -ī m. : coupe, vase à boire. Emprunt au gr. σκύφος, déjà dans Cicéron. Diminutif : *scyphulus* (*scypulus*). M. L. 7760. Celtique : irl. *escop*, *escibul*.

sē : v. *suī*.

sē : v. *sed*.

sēbum, -ī n. : suif, graisse. Ancien (Plt.), technique. Panroman. M. L. 7762; B. W. s. u.

Dérivés : *sēbōsus* : gras, sert aussi de surnom; *sēbō*, *-ās* (Col.), M. L. 9708; *sēbālis* (Amm.); *sēbāceus* (Apul.); *sēbāciārius* (cf. *sebbaciaria*, CIL VIII 3028).
Terme technique sans rapprochement net. Cf. *sapō*?

sēcāle (*sicale*), **-is** n. : seigle (Plin.). Les langues romanes attestent un *ă*, ce qui exclut le rapprochement avec *secō*; cf. M. L. 7763; B. W. s. u.; celtique : irl. *secul*, britt. *segal*; et germanique : v. h. a. *sihhila*, v. angl. *sicol*. Sans doute emprunté. Sur **consēcale*, v. M. L. 2157 a.

secespita, -ae f. : *cultrum ferreum oblongum, manubrio eburneo, rotundo, solido, uincto ad capulum argento auroque fixum, clauis aeneis, aere Cyprio, quo flamines, flaminicae, uirgines pontificesque ad sacrificia utebantur. Dicta autem est secespita a secando*, P. F. 473, 6. Vieux terme de rituel, de formation obscure. Le rapprochement avec *secāre* n'est peut-être qu'une étymologie populaire.

secessiōnēs : *narrationes*, P. F. 453, 19. Peut-être à rapprocher de *insectiones* « *narrationes* » qu'Aulu-Gelle attribue aux *antīquī*, 18, 9, 11. V. *inquam*.

sēcius : v. *sētius*.

secīuum : *libum est quod secespita secatur*, P. F. 473, 11. V. *secō*.

secō, -ās, -uī, sectum (mais *secātūrus*), **-āre** : couper, découper; griffer, taillader (sens propre et figuré); couper en deux, diviser (cf. gr. τέμνω), et aussi « trancher une question, décider ». Dans Vg., Ae. 10, 107, *quam quisque secat spem*, le verbe est sans doute employé d'après *secāre mare, aurās, uiam*, et d'après le rapport que les Latins avaient faussement établi entre *secō* et *secta*, cf. Ae. 6, 899, *ille uiam secat ad nauis*, où Servius note « *unde et sectas dicimus habitus animorum et instituta philosophiae circa disciplinam* », Ae. 5, 658, *ingentemque fuga secuit sub nubibus arcum*. Ancien (Cat.), classique, usuel. Le verbe est bien représenté dans les langues romanes, où il s'est spécialisé dans les langues techniques, notamment dans la langue de l'agriculture, éliminant *serrāre* dans ce sens; v. B. W. sous *scier*, M. L. 7764; d'où **seca*, M. L. 7762 a.

Dérivés et composés : *-sex*, dans *resex* m. : jeune vigne taillée, M. L. 7242; *fēnisex* m. : faucheur de foin, d'où *fēniseca* (avec l'*a* des noms de métiers, etc.), refait sans doute sur *fēnisicium* (employé au pluriel); *fēnisecta, -ōrum*; *-sicium* et *-sicia* dans *īncicium* (*-cia*) : *-a ab eo quod insecta caro, ut in carmine Saliorum est, quod in extis dicitur nunc prosectum*, Varr., L. L. 5, 110 (les formes romanes remontent à **isīcia*, M. L. 4551, avec *ī*?), d'où *īnsiciārius* : charcutier, *īnsiciātus*; *prōsicium* : *quod praesecatum proicitur*, P. F. 252, 12, terme du rituel désignant les parts de viande découpées et offertes au dieu, qu'on retrouve dans ombrien p r u s e ç i a; *secīuus* non attesté en dehors de la glose de Festus, cf. plus haut, mais dont le composé *subsecīuus* est bien attesté dans la langue de l'agriculture, cf. plus bas.

sectiō : coupe; *sector* : coupeur. Tous deux rares dans ce sens, mais conservés dans les langues romanes, avec un dénominatif **sectāre*, M. L. 7766-7768, et l'adjectif *sectōrius*, M. L. 7769. Se sont surtout employés dans la langue du droit, où *sectōrēs* désigne les acheteurs de biens capturés ou confisqués par l'État qui sont vendus *sub hastā*; cf. Gaïus, Inst. 4, 146; *sectiō*, la vente de pareils biens, et aussi la confiscation; de là *sectōrius* ap. Dig., *sectrīx* (Pline). L'origine de cette appellation est obscure. D'après Mommsen, l'acheteur est ainsi désigné parce qu'il doit retrancher du bien qu'il a acquis un certain pourcentage représentant le montant des dettes dont ces propriétés sont grevées; cf. Halm dans son édition du pro Roscio Amer., préface, n. 26; *sectīlis*; *sectīuus* (tous deux d'époque impériale; cf. *secīuus*, qui doit être plus ancien); *sectūra* (rare, Varr., Plin.), M. L. 7770; *secābilis, -bilitās* (tardifs, Lact., Claud. Mam.), formes savantes, refaites sur le composé *īnsecābilis*, qui semble moins récent; *secāmenta, -ōrum* : ouvrages de menuiserie (Plin.).

segmen (rare, usité surtout au pluriel) : coupure(s); et *segmentum* : entaille(s), coupure, segment, bandes taillées, chamarrures; *segmentātus*.

sēcula : nom campanien de la faux (ou de la faucille), cf. Varr., L. L. 5, 137, *hae* [scil. *falces*] *in Campania secula a secando*. L'*ē* est long d'après le témoignage de l'ital. *segolo*, cf. M. L. 7771.

secūris, -is f. : hache. Le rapport avec *secō* semble certain, mais la formation est obscure, M. L. 7775; de là : *secūricula, -lārius*; *secūriclātus* et *secūrifer*, *-ger* (poét.).

Secō a de nombreux composés : *circum-, con-, dē-, dis-* (M. L. 2688), *ex-, in-, inter-, per-* (M. L. 6425 a), *prae-* et *praesegmen* « rognure » (Plt.), *prō-, re-* (M. L.

7241) et *resectōrium* « ciseaux à ongles » (Gl.), *sub-secō* (et *-sicō*, forme à apophonie régulière souvent attestée chez Varron : *resicārī*, R. R. I 31, 2 ; *praesicātur*, ibid. 3, 16, 34 ; *subsicuerunt*, ibid. I 50, 1, etc.), où le préfixe précise l'idée exprimée par le verbe. Certains composés ont servi à traduire des modèles grecs ; ainsi *īnsecābilis*, à l'époque impériale (Sén., Quint.), traduit ἄτομος (Cicéron n'avait pas osé le créer) ; *īnsectum* dans Pline traduit ἔντομον. L'adjectif *subsecīuus* (*subsi-*) appartient à la langue des *agrimēnsōrēs* ; il y désigne une portion de terre qui est retranchée du partage comme étant en sus de la mesure, cf. Suét., Dom. 9, 3, *subsiciua, quae diuisis per ueteranos agris carptim superfuerunt* ; il s'est appliqué ensuite au temps « retranché sur le temps des affaires », puis a fini par désigner le superflu, ou l'accessoire, et par prendre le sens de « occasionnel, accidentel ».

La racine **sek-* « couper » est attestée dans plusieurs langues ; v. sl. *sěkǫ, sěšti* « couper » indique, par son *ě*, un présent radical athématique indo-européen ; on cite aussi, du vieux lituanien, *ī-sekti* « graver », *iš-sekti* « sculpere ». L'irlandais ne connaît que des formes à préverbe *in-* : *ésgid* « il abat » ; *tescaid* « il coupe », etc. (v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, 612). Le présent en *-ā-*, *secō, secās*, est une formation dérivée remplaçant un ancien présent athématique ; l'ombrien a de même **prusekatu** « prōsecātō » (la forme **prusektu** provient sans doute d'une faute du graveur ; cf., toutefois, Vetter, *Hdb.*, p. 198). Le participe *sectus* indique une racine monosyllabique, tandis que l'ombrien a **pru-seçetu**, *pro-seseto*, **aseçeta** « nōn sectā » ; l'ombrien a étendu le type *-eto-*, comme on le voit par *uirseto* « uīsum ». Le perfectum *secuī* ne concorde ni avec l'*ā* constant de *secāre* ni avec le type de *sectus*. Hors du slave, du baltique, du celtique et de l'italique, il n'y a pas de formes verbales connues.

La formation de *secūris* a un pendant approximatif dans v. sl. *sekyra* « hache » : **sek-ū-r-* est commun aux deux mots. L'*e* du slave en face du *ě* de *sěkǫ* atteste l'antiquité de la forme slave. La formation est insolite, aussi bien que la limitation au latin et au slave.

Il n'y a pas lieu de poser un rapprochement particulier de lat. *secīuum* (chez Festus) et de v. sl. *sěčivo* « hache » ; les sens divergent.

Le degré *ē* apparaît peut-être dans *sēcula* (cf. plus haut), si ce mot a le vocalisme de *tēgula, rēgula*.

Le germanique a plusieurs formes, toutes nominales : v. h. a. *saga* « scie », *sagesna* et *sēgansa* « faux », v. angl. *secg* « épée », v. isl. *sax* « couteau » (de **saksa-* du germanique, le sens ne permet guère de rapprocher lat. *saxum*, on l'a vu), etc. L'*s* de v. isl. *sax* se retrouve peut-être dans lat. *sacēna* (de **sacesna?*). L'irlandais a *scian* « couteau, lime » (de **skeinā?*).

Racine à sens technique de la civilisation du Nord-Ouest inconnue à l'indo-iranien, à l'arménien et au grec. Si *sciō* a pour sens originel « je coupe », ce serait une forme élargie de **sek-* ; v. ce mot.

secrētus : v. *cernō*. M. L. 7765.

secta, -ae f. : ligne de conduite ; suite, parti, secte, école (dans la langue philosophique). Souvent joint à *sequī* ; cf. Naev., B. P. 9, *eorum sectam sequontur multi mortales* ; Cic., Cael. 17, 40, *nos qui hanc sectam rationemque uitae... secuti sumus*, etc. Rattaché par les anciens à *secō, sectus*, cf. Serv., Ae. 6, 899, cité s. u. *secō*, mais, d'autre part, non séparé de *sequī*, dont *sector* est considéré à juste titre comme l'intensif ; cf. Plt., Mi. 91, *ait sese ultro omnis mulieres sectarier*. Il est possible que *secta* soit un postverbal de *sector*, comme *pugna* de *pugnō*.

Dérivés : *sectārius* : *uerbex qui gregem agnorum praecedens ducit*, P. F. 453, 15 ; *sector, -āris* : suivre habituellement, accompagner ; et « poursuivre », s. *ferās, praedam*, etc. De là : *sectātor* « compagnon » et « sectateur » ; *sectātrīx* (Aug.) ; *sectātiō* et les composés *as-, cōn-, īn-, per-sector* et leurs dérivés. M. L. 719, *assectāre*.

V. *sequor*.

secundus, -a, -um : ancien participe de *sequor* avec la forme exceptionnelle en *-undus* ; cf. *oriundus*, proprement « qui suit », « qui n'offre pas de résistance ». S'est dit d'abord du courant que descend la barque, du vent qui la pousse : *secundo flumine ad Lutetiam iter facere coepit*, Caes., B. G. 7, 58, 5 ; *et uentum et aestum uno tempore nactus secundum*, id. 4, 23, 6. S'est ainsi opposé à *aduersus* et a pris le sens de « qui va dans le sens de », « favorable », d'où *secundum* « suivant, conformément à », *secunda* n. pl. « prospérité », *secundae rēs, secundō, -ās* (époque impériale), *secundē*. Ancien, usuel, classique. Sert de cognomen, comme *Secundīnus, Secundilla*. M. L. 7772-7774.

Il y a eu un développement de sens particulier : qui vient après, second (et par suite « inférieur ») ; dans ce sens, *secundus* a servi d'adjectif ordinal à *duo* et a fourni les dérivés : *secundānus* (*-diānus*) : de la seconde légion (terme de la langue militaire, cf. *prīmānus*, etc.) ; *secundārius* : de second rang, secondaire ; *secundātus, -ūs* (Tert., opposé à *prīmātus*) ; l'adverbe *secundō* (et *secundum*), d'où *secundicērius*, cf. *prīmicērius*. Substantivé, le pluriel *secundae* désigne : 1° l'arrière-faix (dit aussi *secundīnae*, Vulg. = τὰ δεύτερα) ; 2° le second rang, la seconde part.

Le sens de « conforme, favorable » rappelle celui qu'a pris le correspondant de skr. *sácē* en iranien : av. *hačaite* « il convient ».

Le procédé indo-européen pour exprimer « second » était l'adjectif en *-tero-*, dont got. *anþar* donne une idée ; l'italique l'a remplacé par la formation nouvelle du type lat. *alter* ; le brittonique a remplacé ce mot disparu par le représentant de **alyos* : m. gall. et bret. *eil*. Pour le besoin de l'expression, les langues ont recouru à des procédés nouveaux, ainsi le grec avec δεύτερος. L'irlandais a un mot obscur, *tánaise* (M. Pedersen rapproche *im-thánad* « changement »). Lat. *secundus* « deuxième » résulte de la même tendance.

sēcula, secūris : v. *secō*.

sēcūrus : v. *cūra*.

secus : v. *sexus*.

secus adv. et prépos. : *secus* comme préposition signifie « le long de », et Charisius, GLK I 80, 18 sqq., qui en note l'emploi, en fixe aussi le sens et l'étymologie : *id quod uolgus usurpat « secus illum sedi » hoc est « secundum illum » et nouum et sordidum est*. Il ajoute, pour en fixer la valeur adverbiale : *significat... aliter, exemplis omnium fere qui eam uocem usurpant*. Souvent *secus* est joint à une négation : *nōn*, et surtout *hau(d)*. *Secus* s'emploie aussi par litote pour « *nōn* », e. g. *nobis aliter uidetur : recte secusne, postea*, Cic., Fin. 3, 13, 44, ou pour un adverbe comme *male* dans *secus accidere* « arriver autrement [qu'on ne voudrait] », d'où « échouer », etc. ; cf. Plt., Cas. 376-7, *si illuc quod uolumus eueniet, gaudebimus ; | sin secus, patiemur animis aequis*. Le sens de « *secus* » est voisin de celui de *minus* ; celui de *haud secus [quam]*, de *haud minus [quam]* ; cf., par exemple, Plt., Poe. 835, *bibitur, estur quasi in popina, hau secus*. C'est cette similitude de sens qui a sans doute amené la création d'un comparatif *sequius*, sur le modèle de *sētius*, synonyme de *minus*, cf. plus bas s. u., avec lequel *secus* n'a rien de commun à l'origine ; cf. Afran. 293 R³, *sin, id quod non spero, ratio talis sequius ceciderit*. D'après *sequius* a été rétablie une forme de comparatif d'adjectif *sequior* = *inferior*, qu'on trouve attestée à partir d'Apulée : *sexus sequior* « le sexe faible ».

Secus comme adverbe est usuel et classique ; à partir de Cicéron, il est surtout fréquent en poésie ; la prose impériale l'emploie peu et, à partir du Ier siècle, il tombe en désuétude. Comme préposition, *secus* apparaît, du reste rarement, chez Caton et Ennius ; inconnu de la prose et de la poésie classiques, il avait subsisté dans la langue populaire, où il se manifeste à basse époque (Inscriptions, Vulg.), ce qui justifie le jugement de Charisius cité plus haut. Existe aussi comme second terme de composé dans *altrin-, extrin-, utrin-, post-, circum-secus*. Représenté seulement en logoudorien, M. L. 7777 ; quelques dialectes ont aussi un représentant de *sētius*, M. L. 7883.

V. *sequester*.

Comme le groupe de **pedo-* « trace de pas » (gr. dial. πεδα « après », arm. *y-et* « après », littéralement « sur la trace de »), mais plus largement, le groupe de **sekʷ-* fournit des formes adverbiales et prépositionnelles, diverses d'une langue à l'autre. Les plus proches du latin sont irl. *sech* « praeter, ultrā » (avec accusatif, comme *secus*) et v. gall. *hep* « sans », qui rendent compte des sens latins. Lette *sec, secen* (avec accusatif) signifie « le long de », v. Endzelin, *Lett. Gramm.*, p. 532. En indo-iranien, **sácā*, qui est un instrumental : skr. *sácā* « avec », avec locatif, et av. *hača*, v. p. *hačā*, avec ablatif, pour indiquer le point de départ : on notera la concordance de sens de lat. *secus, sequester*, v. gall. *hep* et de l'iranien *hačā*. Le sanskrit a de plus *sākám* (avec instrumental) « avec » et l'ancien locatif véd. *sáci* « de même », d'où véd. *saci-vid* « qui pense de même » ; on voit qu'il s'agit de formes isolées d'un ancien nom d'action radical **sekʷ-*. Les deux valeurs « le long de » et « séparément » remontent donc à l'indo-européen ; ceci rappelle la double valeur, aussi indo-européenne, du groupe de **n-, *n̥dh-* (v. *infrā*, etc.). Il y a là des faits de sens à expliquer, sans doute par une mentalité différente de la nôtre. — Cf. *sequor*.

sē̆d, sē̆, sō̆- : particule marquant la séparation, l'éloignement, la privation ; cf. P. F. 453, 9, *sed pro sine inueniuntur posuisse antiqui*. — *Sē, sed* préposition est encore attesté dans d'anciens textes de lois : *se (sed) fraude*, dans la loi des XII Tables (cf. aussi *sēdulō*), mais a été remplacé dans cet emploi par *sine* et ne se trouve plus dans les textes littéraires, où *sē̆* n'apparaît que comme préverbe au premier terme de composés : *sēcēdō, sēpōnō, sē-cūrus, sēdulō, sēcernō*, etc. (*sēd-* devant voyelle : *sēd-itiō*), avec voyelle brève dans : *soluō* de **sĕluō*, ou **sŏ-luō* ; *sŏcors* (seulement dans Prudence) ; *sĕorsum* n'enseigne rien ; v. aussi *sōbrius*.

Sĕd est fréquent comme conjonction adversative ou restrictive au sens de « d'autre part, mais » ; se place en tête de la phrase ; en opposition à un *nōn* : d'où *nōn sōlum... sed etiam*. Il est probable que *sĕd* représente *sēd* dont l'*e* s'est abrégé devant le *d* final, tandis qu'il s'est conservé en composition : *sēditiō*. Les grammairiens citent une forme archaïque *sedum*, douteuse, et non autrement attestée ; cf. Lindsay-Nohl, *Lat. Spr.*, p. 690 ; la graphie *set*, blâmée par eux, note sans doute un assourdissement du *d* final devant sourde initiale du mot suivant, cf. *apud* et *aput*, etc.

Trop peu expressif, *sed* n'a pas subsisté dans les langues romanes, où il a été remplacé par d'autres mots, en français par *magis*.

Le slave a de même *svěnĭ, svěnĭje* « en dehors de », et l'arménien *k'eç* « détaché, séparé ». Il y a ici un sens particulier du groupe du réfléchi *sē*, qui comporte des formes avec et sans *w* et dont le sens initial comporte l'idée d'un groupe séparé ; v. *suī*. L'ombrien a de même *seipodruhpei* « seorsum utrōque », dont on rapproche le *sēdutraque* de Plaute, Sti. 106 (leçon contestée, *id utraque*, Ritschl).

sedeō, -ēs, sēdī, sessum, sedēre : être assis, siéger ; indique la station assise, par opposition à la station debout, *stāre*, et à la station couchée, *cubāre*. A divers sens spéciaux : dans la langue du droit et du rituel, se dit du juge qui siège, e. g. Cic., Clu. 38, 105 : *a quibus si qui quaereret sedissentne iudices in Q. Fabricium, sedisse se dicerent* (cf. gr. καθίζω) ; de l'augure qui prend les oracles ; familièrement, s'emploie de quelqu'un qui reste inactif et sans bouger : *sedemus desides domi*, T.-L. 3, 68, 8 (de là : *dēsideō, dēses* et *resideō, reses, obsideō* opposé à *oppugnō*) ; se dit aussi de quelque chose qui reste stable, Vg., Ae. 4, 15, *si mihi non animo fixum immotumque sederet, | ne cui...* ; ou de quelque chose qui se dépose (par opposition à *surgere*) ; cf. Lucr. 5, 474, *quod neque tam fuerunt grauia ut depressa sederent, | nec leuia ut possent per summas labier oras* (de là : *sedimen, sedimentum*). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 7780 ; fr. *seoir*, esp. *ser* « être », etc.

Nombreux dérivés et composés :

1° en *sed-* : *sedīle, -is* n. : siège (semble évité par la prose classique, surtout fréquent à l'époque impériale), M. L. 7783 ; *sedibilis* (Cassiod.) ; *sediculum* : *sedile*, P. F. 453, 12, non usité d'après Varr., L. L. 8, 54 ; *sedimen, -mentum* (Cael. Aur., Plin.) : fond, sédiment, M. L. 7784 ; *sedentārius* : sédentaire (rare, non classique, cf. *praesentārius*) ; *sedulāria, -ōrum* : sièges (Dig.), avec vocalisme *u* (cf. *edūlis*) ; *sella* de **sed-lā* : siège, chaise à porteurs, chaise percée, selle, etc. ; sur les différentes sortes de sièges désignées par ce mot, v. Rich, s. u. : *s. curūlis, castrēnsis, balneāris, pertūsa, familiārica, tōnsōria, gestātōria, fertōria, portōria, baiulātōria, equestris* ; de là : *sellārius, -ria, -ris, -riolus* ; *sellula, -lārius* ; *selli-*

sternium (cf. *lecti-sternium*) ; *adsellō* (*-lor*), *-ās* : aller à la selle, laisser aller, substitut de *cacāre* dans la langue médicale (d'après le gr. ἕδρα?), *adsellātiō* ; *sub-sellium* (employé surtout au pluriel *subsellia*) : ban(c)s ; en particulier, ban(c)s où siègent les magistrats, tribunal. *Sella*, *sellārius* sont demeurés dans les langues romanes ; cf. M. L. 7795, 7796.

Enfin, il a dû exister un substantif **sedica* (cf. *pēs/pedica*, etc.), dont le dénominatif **sĕdĭcāre* est supposé par certaines formes romanes du type « siéger ». M. L. 7782 ; B. W. s. u.

Avec vocalisme en *-ē-* :

sēdēs, *-is* f. : siège, fondement ; résidence (sens propre et figuré) ; diminutif : *sēdēcula* (Cic., Att. 4, 10, 1). M. L. 7781 et 7785, **sēdula*. Britt. *swydd*.

Avec vocalisme à degré zéro, on a *nīdus* de **ni-zdo-* ; v. ce mot.

2° en *sess-* (d'après *sessus*) : *sessiō* (Cic. et, après lui, auteurs tardifs : Apul., Cael. Aurel., Dig.) : fait de s'asseoir ou de siéger ; session ; siège et bain de siège, κάθισμα ; *sessiuncula* (Cic.) ; *sessor* (rare ; premier exemple dans Corn. Nép.) : celui qui est assis (spectateur, cavalier) ; celui qui réside, résident, d'où *sessōrium* (Pétr., Cael. Aurel.) ; *sessus*, *-ūs* m. : fait de s'asseoir (Apul.). Formes rares : *sessibulum* (Plt., Apul.) et *sessibile* (bas latin) ; *sessilis* : qui peut servir de siège ou de base (poétique et prose impériale), sessile (*s. lactūca*) ; *sessimōnium* (Vitr.) ; *sessitō*, *-ās* (rare ; un exemple de Cic., Brut. 15, 59, et un d'Apul.). Les langues romanes attestent, en outre, **sĕssula* et **sĕssĭcāre*; cf. M. L. 7879, 7880.

Une forme *-ses* de **-sed-s* (cf. *compos*), à thème consonantique se trouve dans les composés du type *dēses*, etc. V. plus loin.

Composés : *adsideō* (**assedeō*) : être assis auprès ; de là « assiéger », sens plutôt réservé à *obsideō* ; assister, ne pas quitter, s'occuper assidûment de ; dans la langue du droit, « être assesseur » ; d'où *assessiō*, *assessor*. M. L. 729. — *adsidelae mensae, ad quas sedentes flamines sacra faciunt*, P. F. 18, 8 ; formation du type *candēla*, *suadēla* ; M. L. 721, **assediāre* (cf. *seditō*) ; M. L. 722, **asseditāre*.

assiduus : assidu, continu, continuel. Dans la langue du droit, *assiduus* substantif a désigné l'homme « établi » (*locuplēs*), par opposition à *prōlētārius*. L'étymologie ancienne *ab asse dando* n'est qu'un calembour. De là : *assiduē*, *-duō*, *-duitās* et, à basse époque, *assiduāre* : continuer sans cesse.

dēsideō : être toujours assis, être paresseux, inactif ; *dēses*, *-idis* : oisif ; *dēsidia* ; *dēsidiābulum* ; *dēsidiōsus*. Sur la possibilité d'une forme **dēsedium*, v. M. L. 2590.

dissideō : se tenir à l'écart de ; siéger dans un parti opposé ; être en dissidence, différer d'avis ; et simplement « être différent ». Usité surtout au sens dérivé ; le sens physique semble être créé par les poètes de l'époque impériale pour fournir un substitut rare de *distāre*, *differre*. Joint à *discordāre*, Cic., Fin. I 44, 58 ; à *dīiungī*, Verr. II 5, 182.

īnsideō : être assis dans ou sur ; d'où être établi, fixé (sens physique et moral) ; peut être transitif : *i. locum*, *arcem*. De là *īnsidiae* : embuscade, proprement « fait de s'établir à un endroit » pour y guetter une proie, un ennemi, cf. ἐνέδρα ; par extension « guet-apens, perfidie, ruse, artifice », terme de la langue militaire, comme *obsidium*, *praesidium*, *subsidium*, cf. *suppetiae* ; *īnsidior*, *-āris* et ses dérivés ; *īnsidiōsus*, M. L. 4460-4461.

obsideō : être assis ou établi devant, occuper un endroit ; dans la langue militaire « camper devant une place forte pour en faire le siège », assiéger (sans combattre, différent de *oppugnō*) ; de là : *obsidiō* (*-dium*, archaïque et postclassique, et **absedium*, M. L. 6022), *-diōnalis*, *-diālis* ; *obsidior*, *-āris* (rare et tardif ; sur les formes romanes, v. B. W. sous *siège*) ; *obsessiō* ; *obsessor*. Pour *obses*, v. ce mot.

persedeō (*persi-*) : rester assis (latin impérial).

possideō : v. ce mot.

praesideō : présider ; *praeses*, *-idis* : celui qui préside. Dans la langue militaire « être posté en avant » ; de là *praesidium* « *dictum qui extra castra praesidebant quo tutior regio esset* », Varr., L. L. 5, 90 ; *praesidārius*.

prōtosedeō : avoir la préséance. Hybride forgé par Tertullien.

resideō : résider, rester, demeurer en arrière ; *reses* « qui reste en arrière, paresseux, inactif » ; *residuus* : qui reste (synonyme de *relicuus*, *superstes*), en particulier « qui reste dû », d'où *residuae* f. pl. : arrérages, M. L. 7243 a.

subsideō, mal attesté, remplacé par *subsīdō* : se baisser pour s'asseoir ; se baisser ; se déposer, avec différents sens techniques « se soumettre au mâle » (cf. *submittō*) ; « faire halte » ; « être placé en réserve » ; de là *subsidium* « troupes placées en réserve », *quod hi* [scil. *triarii*] *subsidebant ab eo* « *subsidium* » *dictum*, Varr., L. L. 5, 89 (cf. *suppetō*, *succurrō*) ; de là « secours » et « subside, impôt » ; *subsidior*, *-āris* ; *subsidiārius*, *-ī* « les réserves » et *subsidiālis* (Amm.) ; *subsiduus* : qui s'est déposé au fond (rare) ; *subsidentia* : dépôt (Vitr.) ; cf. aussi *subsessor* : qui se tient en embuscade ; *subsessa* : embuscade (tous deux tardifs).

A *sedeō* correspond un factitif ou causatif : *sēdō*, *-ās* (cf. *placeō/placō*), proprement « je fais asseoir, je fais retomber », qui s'est appliqué à des objets soulevés par l'agitation, la tempête, etc. : *sēdāre fluctūs*, *mare*, *puluerem*, puis à toute espèce d'objets, avec le sens de « calmer, apaiser » : *s. sitim*, *famem*, *dolōrem*, etc. Ancien (Plt.), usuel. Non roman. De là : *sēdātiō*, *-tor* (rare et tardif), *-men* (id.) ; *īnsēdābilis*, glosé ἀκατάπαυστος ; *īnsēdābiliter* (Lucr.) ; *resēdō* (Pline) et *resēda*?

Enfin, à *sedeō* correspond une forme à redoublement *sīdō*, *-is* ; le perfectum ancien est le même que celui de *sedeō*, soit *sēdī* ; toutefois, il a été fait secondairement, sur *sīdō*, une forme *sīdī* qui se trouve aussi ; *sīdō* a l'aspect déterminé et indique le procès arrivant à son terme : « je m'assieds, je me pose » (cf. *sistō* « je m'arrête » en face de *stō* « je suis placé, je suis debout », et *-cumbō* « je me couche » en face de *cubō* « je suis couché ») ; ainsi Vg., Ae. 6, 203, [*columbae*] *sedibus optatis gemina super arbore sidunt*. Comme *sedeō*, *sīdō* a fourni de nombreux composés qui ont tous cette même nuance « déterminée » : *assīdō* « s'établir », M. L. 729 ; *circumsīdō* « s'établir autour », *dēsīdō* « s'affaisser », *dissīdō* « s'établir dans un camp séparé », *īnsīdō* « se placer sur », *obsīdō* « attaquer », *possīdō* (Lucr.) « prendre possession de », *persīdō* « s'arrêter, se déposer » (Lucr., Vg.), *resīdō* « se déposer », *subsīdō* « baisser ».

Le type indo-européen n'est bien conservé nulle part. Le fait que les formes slaves et baltiques reposent sur **sēd-*, avec *-ē-*, dans une racine de la forme **sed-*, indique un ancien aoriste radical athématique. Mais déjà le védique a généralisé un type thématique *sáda-*. Dans les racines signifiant « se tenir debout, s'asseoir », ou « se coucher », il faut, à côté d'un aoriste indiquant le procès pur et simple, un présent indiquant la réalisation du procès, ce qui s'obtient avec des formes thématiques à redoublement ou une forme à nasale (v. *-cumbō*) ; à en juger par *sistō*, le présent *sīdō* est un ancien présent de cette sorte, soit **si-zd-ō*, et c'est ce que montre, en effet, ombr. sistu « sīditō » ; le skr. *sīdati* « il s'assied », avec son correspondant avestique *ni-š(h)iδaiti* « il s'assied », représente une forme altérée par un procédé qui n'est sûrement pas déterminé. Pour indiquer la notion d' « être assis », un type en *-ē-* est attendu ; de même que le slave a *sěděti* et le lituanien *sėdėti* « être assis », le latin a *sedēre*, l'ombrien a *sersitu* « sedētō », *zeřef*, *serse* « sedēns » ; le présent *sedeō* est fait sur un type en *-ē-*, comme dans plusieurs autres cas en latin, notamment dans *uideō* ; un procédé plus archaïque de formation du présent, avec vocalisme radical au degré zéro, apparaît dans v. irl. *saidi* « tu es assis », en face de v. sl. *sědītŭ*, lit. *sėdi* « il est assis ». La forme du perfectum qui, de par son sens, s'oppose à la fois aux deux infectum *sīdō* et *sedeō* est *sēdī* ; phonétiquement, elle peut représenter soit **sēd-*, cf. got. *setun* « ils se sont assis », soit **se-zd-*, cf. le parfait skr. *sasāda* « il a été assis » (pluriel *sedúḥ*, d'un indo-iranien **sazd-*) ; la comparaison de *stetī* donne lieu de croire qu'il faut partir du type du parfait à redoublement (cf. ombr. *sesust* « sēderit »?). — Comme *sīdō* n'a pas reçu la valeur factitive qu'admet *sistō*, il fallait une sorte de causatif ; or, le latin n'a pas conservé l'ancien causatif, qui est attesté, avec *ŏ*, dans irl. *at-suidi* « il retient » et got. *satjan* « poser », et, avec *ō*, dans v. irl. *sáidim* glosé « fīgō », v. sl. *saditi* « établir », skr. *sādáyati* « il place », v. perse *niyašādayam* « j'ai établi » ; il a été créé en latin une forme nouvelle : *sēdāre*, du type de *cēlāre*.

En indo-iranien, en arménien et en grec, la réalisation du procès est souvent indiquée par un préverbe. En indo-iranien, le préverbe le plus fréquemment employé à cet effet est *ni-* ; en iranien, l'emploi en est presque constant : av. *nišhiδaiti*, v. perse *niyašādayam* et persan *nišastan* « s'asseoir ». En sanskrit, il est fréquent : *niṣīdati* « il s'assied », etc. En arménien, il est constant : *nstim* « je m'assieds », aor. *nstay* (avec un nom d'action *nist* « siège »). En grec, **ni-* a été remplacé par κατα- ; déjà chez Homère καθίζω et καθίζετο sont fréquents et l'attique n'a que καθίζω. Cette présence du préverbe est chose ancienne. Les langues comme le germanique, le celtique, l'italique ne l'ont pas maintenu près des formes verbales, en partie sans doute parce que le préverbe *ni-* y est sorti de l'usage. Mais il en reste une trace : il y avait un composé **ni-zd-o*, « lieu où l'on s'établit », que le sanskrit garde sous la forme *nīḍáḥ* ou, au neutre, *nīḍám*. Au sens spécial d' « endroit où s'établit un oiseau », le mot est conservé dans lat. *nīdus*, irl. *net* (où *t* note un *d* non spirant), gall. *nyth* (féminin), v. h. a. *nest*, et, sous des formes altérées, dans lit. *lìzdas*, v. sl. *gnězdo* (neutre, comme skr. *nīḍám*).

Il y a un nom d'action **sĕ́d-* radical, dont le védique a des formes : acc. *sádam*, dat. *sáde* ; c'est ce thème que présente, avec élargissement *-ē-*, lat. *sēdēs* ; au génitif pluriel, *sēdum* est resté plus courant que *sēdium*, et l'ablatif singulier est *sēde*, du type consonantique, et non du type en *-i-* ; l'accusatif pluriel est *sēdēs*, et non **sēdīs*.

Comme il est normal, le thème **sed-* a la valeur de nom d'agent à la fin d'un composé, dans le type *prae-ses*, etc., en indo-iranien : véd. *apsu-ṣád* « qui réside dans les eaux », av. *maiδyōi-šāδəm* (accusatif singulier) « qui réside au milieu ». Le sl. *sǫ-sědŭ* « voisin » a passé au type thématique.

Le mot *sella* doit aussi être ancien : le laconien a ἑλλά· καθέδρα, conservé par Hésychius et qu'on ne saurait séparer du masculin got. *sitls* « siège ». — *Subsellium* en est dérivé.

Le mot *sedīle* est fait comme *cubīle* ; sans correspondant hors du latin.

Dans *solium*, on observe le passage du *d* intervocalique à *l* qu'offrent d'autres mots latins (d'origine dialectale) tels que *oleō* en face de *odor*. L'irlandais a un correspondant *suide* « fait de s'asseoir ».

Quant au type *dē-sidia*, l'emploi du suffixe, qui est spécial au latin, est rendu nécessaire par le fait que *dē-ses* s'applique à une personne. On a de même *praesidium* en face de *praeses*. Avec même formation, le mot *īnsidiae* est à rapprocher pour le sens de gr. ἐνέδρα, ἐνεδρεύω.

Le correspondant de *sessus* se trouve dans skr. *sattáḥ*, pers. *ni-šast* « assis » ; et *sessor* est fait comme le nom d'agent skr. *sáttar-*, av. *aiwi-šasta* « celui qui est monté (sur un cheval) » ; *sessiō* est l'élargissement d'un thème en *-i-* **sed-ti-*, cf. skr. *niṣattiḥ* « inaction ».

Le type de *assiduus*, *residuus* n'a pas hors du latin de correspondant exact ; mais il y a en sanskrit un type en *-van-*, *-vara-* qui joue un rôle semblable ; le védique a *pari-ṣádvan* « qui réside autour », *dru-ṣádvan-* « qui réside dans les arbres », etc. (*-an-*, *-ara-* est ici un élargissement).

sēditiō, -ōnis f. : *ea dissensio ciuium, quod seorsum eunt alii ad alios, seditio dicitur*, Cic., Rep. 6, 1, 3 ; « sédition » ; par suite « dissension, discorde, soulèvement », etc. De là : *sēditiōsus* (classique) ; *sēditiōnor*, *-nārius* (tardifs, rares).

Serait formé directement de *sēd* + *itiō*, peut-être d'après *sēcessiō* ; il n'y a pas de verbe **sēd-eō*.

sēdō, -ās : v. *sedeō*.

sēdulō, sēdulus : v. *dolus*.

sedum, -ī (doublets *sadum* et *sesuuium* d'après Fest. 462, 13) n. : joubarbe des toits.

seges, -etis f. : terre préparée et prête à recevoir la semence ou déjà ensemencée ; cf. Fest. 460, 22 : *dicitur ea pars agri quae arata et consita est*, et Cat., Agr. 29 : *partem dimidiam* (*stercoris*) *in segetem, ubi pabulum seras, imponito* ; par suite « ce qui pousse sur le champ, récolte, moisson » (sens propre et figuré). Ancien (XII Tables, Cat.) ; technique. Conservé seulement en sarde. M. L. 7786.

Dérivés : *segetālis* (Ps.-Apul., Herb. 79, 18) ; *Se-*

gesta, -ae (Plin.) ; *īnsegestus* (Plt., Tru. 314) ; v. Buecheler, Kl. Schr. 3, 54. S'y rattache sans doute *Seia* « déesse tutélaire de l'ensemencement ».

Pas d'étymologie claire. Pour rendre compte de m. gall. *sehe* « semence » (d'où *hen* « semer »), on pense à lat. *seges* plus qu'à la racine **sē-*.

segestre, -is n. (*segestra* f., Ed. Diocl., et *tegestre*, ibid. 8, 4 et 8, 42, par étymologie populaire qui faisait dériver le mot de *tegō* (cf. *tegeste*, Schol. Iuu. 6, 117) ; *sagestra*, Ital., d'après *sagum*?) : couverture faite de paille tressée qui servait aussi d'emballage. Dérivé : *segestellum* (Not. Tir.). Du gr. στέγαστρον, déformé par une dissimilation que favorisait un rapprochement avec *seges* ; cf. Varr., L. L. 5, 166 : *qui lecticam inuoluebant, quod fere stramenta erant e segete, segestria appellarunt... nisi a Graecis : nam* στέγαστρον. La finale *-tre* dénonce peut-être un intermédiaire étrusque, comme dans *aplustre*. V. W. Heraeus, Kl. Schr., p. 6.

segmen, -mentum : v. *secō*.

sēgnis, -e (sur l'*e* long, v. Class. Rev., 1913, 125) : lent, paresseux. Attesté depuis Plaute (Tri. 796). Usité surtout au comparatif à l'époque classique (Cic., Cés.) ; de même pour l'adverbe *sēgniter* qu'on trouve particulièrement dans les litotes : *nōn, nihilō sēgnius*. Le positif est surtout fréquent à l'époque impériale.

Dérivés : *sēgniter* ; *sēgnitiēs -(tia)*, plus usuel que *sēgnitās* ; *sēgnēscō, -is* ; *sēgnipēs* (Juv.). Non représenté dans les langues romanes.

Aucun rapprochement sûr.

segūsius (*canis*) : chien de chasse. Mot gaulois, tardif (Lex. Sal. 6, 1) ; cf. le nom des *Segūsiāuī*.

segutilum, -ī n. (*segullum*) : terre qui indique le gisement d'une mine d'or. Mot espagnol d'après Pline (33, 67), qui est le seul à l'employer. Conservé dans l'esp. *segullo*, M. L. 7790.

Seispita, Sispita : v. *sospes*.

selāgō, -inis f. : plante odoriférante citée par Pline, 24, 103, qui d'après lui ressemble à l'*herba sabīna*, mais non autrement précisée : sélaginelle?

Terme technique, sans origine connue. Pour la forme, v. Ernout, Philologica I, p. 165 sqq.

sēlībra : v. *lībra*.

seliquastrum, -ī (*sili-*, Varr., L. L. 5, 128) n. : siège à l'ancienne mode (cf. Fest. 460, 1), dont la forme n'est pas autrement précisée. Dérivé de *sedeō* par les anciens, « *d littera in l conuersa* », peut-être par étymologie populaire, qui, du reste, n'explique pas la seconde partie du mot.

sella : v. *sedeō* ; B. W. *selle*.

sem- : racine marquant l'unité, qui n'est plus attestée en latin que comme premier élément de composé, par exemple dans *simplex, simplus*, ou avec des particules (*semper*) ou des suffixes de dérivation (*semel, similis, sincērus, singulī*, etc.). Correspond au skr. *sa-* dans *sa-kṛt* « une fois », gr. ἅ-παξ (de **sm̥-*), etc.

S'y rattachent sans doute ombr. *semu* « cum ūnōquōque », T. E. I b 42 ; *semenies* « singulīs », T. E. II b 1 ; v. Vetter, *Hdb.*, p. 187 et 249.

V. ces mots ; et *ūnus*.

sembella : v. *lībra*.

semel adv. : 1° « une (seule) fois », « en une fois » ; 2° « une première fois », sens qui s'est développé de l'expression *semel atque iterum* ; de là *ubi, ut semel* = *ubi, ut prīmum* ; 3° « une fois pour toutes, définitivement », cf. Vg., Ae. 11, 418, *procubuit moriens et humum semel ore memoedit* (*semul* P, *simul* MR, *semel* M² b c γ Servius) ; de là *semel in perpetuum* à l'époque impériale. Ancien (Enn., Caton), usuel. Conservé dans quelques parlers italiens. M. L. 7800.

Semel appartient évidemment au groupe de *sem-* « un » ; mais on ne sait comment le mot est formé : la formation est isolée ; on notera cependant le type germanique de got. *simle* « une fois, autrefois ». Le groupe de *similis* a un autre vocalisme.

sēmen : v. *serō*.

sēmi- : demi, moitié. N'est employé que comme premier terme de juxtaposés ou de composés du type *sēmianimis, sēmideus, sēmiuocālis, sēmiuir*, etc., dont un grand nombre appartiennent à la langue littéraire et sont faits sur le modèle de mots grecs en ἡμι-, procédé de composition qui s'est surtout développé dans la latinité impériale. L'*i* de *sēmi-* peut s'élider devant la voyelle initiale du second terme : *sēm-ēsus, sēmuncia* ; *sēmis* et *sēmissis* de **sēm(i)-as(s)* « moitié de l'unité, demi », « demi-as », monnaie de cuivre pesant six onces (*unciae*) ; en banque « intérêt d'un demi pour cent par mois ». *Sēmis* est quelquefois traité comme adjectif : *semissem panem*, Pétr. 64, 6 ; le plus souvent, il est considéré comme un adverbe invariable, cf. Pall., 2, 13, in fine, *duobus semis pedibus*. Il a survécu dans certains dialectes italiens ; cf. M. L. 7811 et 7812, *sēmissis*. *Sēmis-* est réduit à *sēs-* dans *sēstertius* : *dicitur quarta pars denarii quo tempore is decussis ualebat, i. e. dupondius et semis tertius*, P. F. 453, 3 ; dans *sēsqui* (de **sēmisque*), employé seul par Cicéron, Or. 56, 188, mais seulement usité dans le dérivé tardif *sēsquātus*, ou en composition : *sēscuncia, sēscuplus*, et *sēsquiplex, sēsquiplāris, Sēsculixēs, sēsquipēs, sēsquipedālis* « d'un pied et demi », *sēsqueopus* « un travail et demi ; moitié plus d'ouvrage », Plt., Capt. 725 ; *sēsquisenex* (Papin.) : *sēsquiuolus*, adjectif composé tardif qui désigne l'écureuil ; etc.

Sēmi- se réduit à *sē-* par haplologie dans *sēmodius, sēmēstris* de *sēm(im)odius, sēm(im)estris* ; sur *sēmodius* a été formé *sēlibra* (que Martial scande *sĕlibra*) ; *simbella* est issu sans doute de **sēmi(li)bella* > **sēm(i)-bella* > *simbella* avec fermeture de *ē* devant le groupe *m* + *b*, cf. *simplex* de **sem-plex* ; de même *sīnciput* (v. ce mot).

A côté de *sēmis* apparaît en bas-latin (Cassiod., Jordan. et dans les Gloss.) un adjectif *sēmis* ou *sēmus* ; cf. *semum* : ἡμίκενον, CGL II 182, 3, avec un dérivé *sēmātum*, CGL II 181, 45 et Diom. ; ces formes sont demeurées dans les langues romanes ; cf. M. L. 7811, *sēmis* et *sēmus* ; 7799, **sēmāre*. B. W. *seime*.

Comme premier terme de composé, avec la même valeur, on a les correspondants : gr. ἡμι- (ἡμίβιος, etc.), v. h. a. *sāmi-*, skr. *sāmi-*. C'est à peine si, en sanskrit, *sāmi* existe à l'état de mot isolé, et il doit d'ailleurs avoir été détaché de composés. I.-e. **sēmi-* indique ce qui n'a qu'un côté et appartient originellement au groupe **sem-* de *sim-plex*, etc.

sēmita, -ae f. : chemin de piéton, sentier, trottoir (= *crepīdō*). Ancien, usuel. Panroman (sauf roumain). M. L. 7813 ; B. W. *sente*.

Dérivés rares : *sēmitālis* (= ἐνόδιος), Vg., Cat. 8, 20 ; *sēmitārius*, Cat. 37, 16 ; *sēmitātim*, Titin. ; *sēmitō, -ās, -tātus* ; *Sēmitātrīcēs* (*deae*).

Sans étymologie sûre. Cf. *trāmes*? On partirait de **sē-mita*.

Sēmōnēs : v. *serō* 1.

semper adv. : une fois pour toutes, toujours ; chaque fois. De *sem* + *per*, qu'on a de même dans *parum-per*, etc.

Dérivés : *sempiternus*, formé sur *aeternus*, d'où, à basse époque, *sempiternitās*. Composés (rares et tardifs) : *semper-flōrium, -uīuus* (= ἀείζωος, -ον, nom de la joubarbe). Usité de tout temps. Panroman (sauf roumain). M. L. 7814.

Le *sem-* qui est ici est le mot indo-européen pour « un » que conservent gr. εἷς, ἕν avec le féminin gr. μία, le dérivé arm. *mi* « un » et des formes tokhariennes de même sens. Les autres langues ont en général, comme le latin l'a fait dans *ūnus*, substitué à l'ancien mot pour « un » le terme plus expressif pour « seul, unique ». — Ce **sem-* a largement subsisté dans des dérivés et des composés ; v. *sēmi-, simplex, sin-cērus, similis* et *simul, semel, singulī*.

senex, -is (abl. *sene*, gén. pl. *senum*), adjectif et substantif ; s'emploie seulement au genre animé, masculin et féminin : « vieux, vieillard », de même le comparatif *senior*. Se dit surtout des personnes, cf. Caton, Agr. 2, 7, (*pater familias*) *uendat boues uetulos, plostrum uetus, ferramenta uetera, seruom senem...* ; l'emploi avec des noms d'animaux ou d'objets n'est attesté que dans la poésie impériale. Le comparatif *senior* substantivé s'oppose à *iūnior* : *centuriae seniōrum*, T.-L. 1, 43, 1, etc. Il comporte souvent une nuance de respect (que n'a pas *uetus*, tout au moins chez Plaute) ; cf. Flor. 2, 16, 10, *sapienter, ut senior, suaserat*, qui explique le sens pris par le mot dans les langues romanes. Usité de tout temps. M. L. 7819, *senex* et **senicus* ; 7821, *senior* ; B. W. *seigneur*. Irl. : *senóir* « senior » et *senad, senatóir*. Pas de superlatif.

Le nominatif de *senex* comporte un suffixe *-c-* qui se retrouve dans un certain nombre de dérivés, tandis que d'autres sont formés sur le thème **sen-* des cas obliques. On a donc :

1° *senica* ; *seneca, -ae* (vulgaire ; Pompon., ap. Non. 17, 18), avec nuance, péjorative, de dérision, surtout usité comme surnom *Seneca* (cf. *Nāsica*), M. L. 7816 ; *seneciō* (Afran.), forme de diminutif comme *homunciō*, « vieillard », et « seneçon », plante (cf. *auia*), ainsi nommée à cause des poils blancs de ses aigrettes, M. L. 7817 ; sert aussi de surnom *Seneciō* ; *seniculus* (Apul.) ; *senectus, -a, -um* (archaïque), usité surtout dans *senecta aetās*, d'où *senecta* « vieillesse » (cf. *iuuenta*), archaïque et postclassique, conservé dans des dialectes italiens, M. L. 7818, auquel la langue classique préfère *senectūs, -ūtis* f. (sur cette forme, v. Ernout, Philologica I, p. 225 sqq.) ; et les composés *sēmi-, per-senex*.

2° *seneō* (Acc., Pacuv.) ; *senēscō* et *as-, con-, dē-* (M. L. 2591), *īn-senēscō* ; *senīlis, senīliter* ; *senium, -ī* n. : fait d'être vieux, déclin, débilité, consomption ; puis, par métonymie (l'effet étant pris pour la cause), « chagrin, douleur, dégoût » ; cf. Non. 1, 1, *senium est taedium et odium : dictum a senectute, quod senes omnibus odio sint et taedio* (cf., toutefois, les doutes de Buechcler, Kl. Schr., III, 138 sqq.). Quelquefois terme d'injure pour désigner un vieillard (Lucil., Tér.).

senātus, -ūs m. (et aussi *senātus, -ī*, cf. osq. gén. *senateis* (emprunt?) ; autre gén. *senatuos*, SC Ba. ; *senatuis*, Varr. ; on trouve aussi *sinātus* à partir de la Lex Iul. Mun. de 45 av. J.-C., et *sinātor* dans la Lex Urson., 44 av. J.-C.) : sénat, assemblée des anciens, cf. gr. γερουσία de γέρων (dont la racine n'est pas représentée en latin), et Cic., Cat. M. 6, 19 ; quelquefois, par extension, « assemblée délibérative, conseil » (cf. Plt., Mi. 592) ; *senāculum, -ī* : lieu de réunion ou assemblée du Sénat ; *senātor, -ōris* m. : sénateur, sans doute formé sur *dictātor, ōrātor* ; féminin *senātrīx* en bas latin ; *senātōrius*. *Senātus* appartient à un groupe de substantifs en *-tus* qui a pris dans la langue politique un sens concret ; cf. de même *aedilis/aedilātus* ; *tribūnus/tribūnātus* ; *magister/magistrātus*, etc. ; et, pour le sens concret, *exercitus*.

Senex est l'élargissement d'un mot-racine **sen-* dont la forme ordinaire est thématique : gaul. *seno-* (dans les noms propres), irl. *sen* et gall. *hen*, gr. ἕνος, lit. *sēnas*, arm. *hin* (gén. *hnoy*), véd. *sánaḥ* (et l'adverbe *sanắt* « depuis longtemps »), av. *hanō*. C'est l'adjectif qui s'oppose à ce qui est « jeune » ; dans l'Avesta, *hanō* « vieux » est distingué de *zaururō* « détérioré par la vieillesse ». En latin, les *seniōrēs* s'opposent aux *iūniōrēs* (l'irlandais a le comparatif *siniu*, de même que le gotique a le superlatif *sinista* ; cf. l'indication d'Ammien Marcellin, 5, 9, 14, sur « *sinistus sacerdos apud Burgundios maximus* ») ; mais *senex* ne s'oppose pas à *nouus*. Ceci concorde avec le fait que la flexion de *senex* est la même que celle de *iuuenis*, et non que celle de *nouus*, ce qui est propre au latin. Toutefois, en védique, *sánaḥ* s'oppose à *návaḥ* comme à *yúvā*, et le grec oppose τὴν ἕνην τε καὶ νέαν « la vieille et la nouvelle (lune) », ainsi, Arist., Nuées 1178 ; cf. Platon, Crat 409 b. De même que pour *iuuenis*, la forme du nominatif *senex* est à part ; il n'y a guère lieu d'en rapprocher un thème *sánaj-* qui figure une fois dans le Ṛgveda. Sur le sens de cette forme en *-ex*, v. Ernout, Philologica I, 133 sqq. — Lat. *senēre* est fait comme lit. *senéti* « devenir vieux » ; cf. le participe véd. *sanāyánt-* « vieillissant ». *Seneca* est un dérivé populaire en *-a* ; le sanskrit a une forme en *-o/e-*, *sanakáḥ* ; le francique a *Sinigus*.

Le hitt. *ḫzana-* s'emploie comme *seneō, senēscō* pour désigner le déclin, le décroît (de la lune, de l'hiver, etc.) ; le sens de « vieux, vieillir » serait une spécialisation secondaire ; v. Benveniste, BSL 50 (1954), p. 33 sqq.

sēnī : v. *sex*.

sēnsus, sententia : v. *sentiō*.

sentīna, -ae f. : sentine ; par extension « rebut, lie ». Depuis Caton ; technique et classique. Non roman.

Dérivés : *sentīnōsus* ; *sentīnō, -ās* : *-are satagere, dictum a sentina, quam multae aquae nauis cum recipit, periclitatur*, F. 454, 8 (Caecil.) ; *sentīnātor* ; *sentīnāculum* (Paul. Nol.).

Étymologie incertaine ; on a rapproché, entre autres, lit. *semiù, sémti* « puiser ». Sur gr. ἄντλον « sentine », v. Benveniste, BSL 50 (1954), p. 39. Peut-être mot d'emprunt, comme beaucoup de mots relatifs à la navigation, influencé par *sentiō*.

sentiō, -īs, sēnsī, -sum, sentīre : sentir, éprouver une sensation ou un sentiment. S'emploie seul ou avec un complément ; cf. Lucr. 4, 228, *perpetuo quoniam sentimus* ; et Cic., N. D. 3, 13, 32, *omne animal sensus habet ; sentit igitur et calida et frigida et dulcia et amara...* Se dit des sens et de l'esprit ; par suite « être d'un sentiment ou d'un avis » et, dans la langue juridique, « exprimer un sentiment, décider, voter » ; de là *sententia* : façon de sentir et aussi de penser ou « décision, sentence ». Correspond pour le sens à gr. αἰσθάνομαι comme *sēnsus* à αἴσθησις ; ainsi *commūnis sēnsus* traduit ἡ κοινὴ αἴσθησις, *sēnsibilis* = αἰσθητός, *īnsēnsibilis*, ἀναίσθητος. Sénèque écrit, Ep. 124, 2 : (*uoluptatem*) *sensibile* (= αἰσθητόν) *iudicant bonum, nos contra intellegibile* (= νοητόν). Usité de tout temps ; panroman. M. L. 7824 ; B. W. *sentir* ; celtique : gall. *synio*, bret. *senti*. Substantif dérivé : **sentor, -ōris* « senteur », M. L. 7825.

A *sentiō* correspond un intensif-duratif en *-ā-*, *-sentor, -āris* dans *assentor* (*ad-*) « partager l'avis de, approuver » (souvent avec une nuance de flatterie qu'on retrouve dans les dérivés *assentātor, -tiō, -tiuncula*).

Nombreux dérivés et composés : *sentīscō, -is* (Lucr.) : commencer à sentir ; *sēnsus, -ūs* m. : sens (organe ; faculté de sentir) ; sensibilité ; sentiment, façon de sentir ; pensée ; signification (d'un mot, etc.), M. L. 7822 ; irl. *seis, sians*. En rhétorique, « phrase, période » (en tant que renfermant un sens plein) ; cf. Quint. 1, 8, 1 : *puer ut sciat ubi claudatur sensus* ; de là : *sēnsiculus*, Quint. 8, 5, 14 ; *sēnsilis* et *īnsēnsilis*, tous deux lucrétiens et faits sur des types grecs, remplacés à l'époque impériale par *sēnsibilis, īnsēnsibilis*, d'où *sēnsibilitās* et *īnsēnsibilitās* (= ἀναισθησία) (très tardifs) ; *sēnsuālis, -tās, -ter* (Apul., Tert.) et *īnsēnsuālis, -tās* (Cassiod., latin ecclésiastique) ; *sēnsātus* et *īnsēnsātus* (= ἀνόητος) (Firm., Vulg.) ; *sēnsūtus* (Ital.) ; *īnsēnsātiō, -sābilis*, etc. ; *sēnsōrium* (Boèce), traduisant αἰσθητήριον d'Aristote ; *sēnsifer* (Lucr.) ; *sēnsificus* (Macr.), *-ficō* (Mart. Cap., Claud. Mamert.).

sēnsa, -ōrum « pensées » (Cic., Quint.).

sēnsim adv. : de manière à être senti, a été employé par restriction dans le sens de « de manière à être seulement », c'est-à-dire « à peine, senti », « légèrement, lentement » et en est arrivé à signifier « insensiblement » ; cf. Cic., Cat. M. 11, 38, *sensim sine sensu aetas senescit*.

**sēnsiō, -ōnis* f. (n'existe que dans les composés *as-, ōn-, prae-sēnsiō*).

sententia : uniquement employé des sentiments de l'esprit et spécialisé dans la langue du droit (cf. plus haut) ; et dans la langue de la rhétorique au sens de « phrase », et en particulier « trait qui termine la phrase » ; de là *sententiola* « petit trait ». Dans la langue philosophique traduit δόξα ; cf. Cic., N. D. 1, 30, 85, *selectae* (*Epicuri*) *sententiae quas appellatis* κυρίας δόξας ; et aussi γνώμη ; de là *sententiōsus* (rare, mais classique) et *sententiālis* (tardif) = γνωμικός.

Ce substantif suppose sans doute un participe **sentēns*, non attesté, qui est à *sentiō* ce que *parēns* est à *pariō* ; il y aurait là un reste de thèmes radicaux qui indiquent l'antiquité du groupe de *sent-*. J. Wackernagel (I. F. 31, 251 sqq.) et M. Niedermann (Mnemos., 3[e] sér., 3 [1936], p. 267) supposent, toutefois, *sententia* issu de **sentientia*, dont le premier *i* serait tombé par suite d'une dissimilation (ou plutôt d'une assimilation).

Sentīnus « per quem infans sentit primum », *Sentia* « a sententias inspirando », noms d'*indigitāmenta* cités par Varron ; v. Funaioli, *Gramm. Rom. Fgm.*, p. 241.

Composés de *sentiō* : *adsentiō* (et *adsentior* sans doute d'après *adsentor*) : joindre son sentiment à celui d'un autre, donner son assentiment à ; d'où *assēnsiō, -sus* (qui traduit, dans la langue philosophique, συγκατάθεσις ; cf. Cic., Acad. 2, 37), *-sor* ; *adsentiae*, CGL V 14, 14 (haplologie de **ad-sententiae?*) ; *assentāneus* (Gloss.).

cōnsentiō : 1° être du même avis (= ὁμονοέω), décider unanimement ; 2° sentir en même temps (traduction dans la langue philosophique de συμπάσχω, συναισθάνομαι) ; *cōnsēnsiō* ; *cōnsēnsus* (plus fréquent) ; *cōnsentāneus* ; *dissentiō* (*-tior* dans Prisc., GLK II 339, 12) : être d'un sentiment ou d'un avis différent ; être incompatible avec ; *dissēnsiō*, qui dans la langue technique traduit σχίσμα, διχοστασία ; *dissentāneus* ; *per-sentiō* (*-sentīscō*, Plt., Tér., Lucr., qui a aussi le simple *sentīscō*) ; *prae-, prō-* (archaïque), *sub-* (archaïque, cf. *suboleō*) *-sentiō*.

On rapproche irl. *sét*, gall. *hynt* « chemin » et got. *sinþa* dans *ainamma sinþa* « une fois », *ga-sinþa* « compagnon de voyage » ; cf. v. h. a. *sindōn* « voyager », parce que v. h. a. *sinnan*, qui semble appartenir à ce groupe, signifie « voyager, tendre vers, penser à » (all. *sinnen*). Simple possibilité, et vague, puisque hors du latin on n'a qu'un substantif avec son dérivé. On rapproche de plus un av. *hant-*, mais les deux passages de gâthâs cités par Bartholomae sont obscurs ; arm. *ənt'anam* « je cours », qui pourrait être rapproché, a un ancien *-th-*, mais le sens est différent. En somme, rien de clair.

sentis, -is m. (et f., Nux 113, Cul. 55), usité surtout au pl. **sentēs, -ium** : buissons, ronces ; *sentis canis* (dite aussi *sentix*, Ps.-Apul., Herb. 88, 31) = κυνόσβατος. Ancien (Plt.), technique. Non roman. Le doublet *sentix* est aussi dans Isid., Or. 17, 7, 59 : *rhamnus genus est rubi, quam uolgo senticem ursinam appellant...* ; 60 : *sentix dicta a situ, quod est terra inculta in qua sentices spinaeque nascuntur.*

Dérivés : *senticētum* (Plt.), *senticōsus, sentōsus, sentuōsus* ; et **senticella* supposé peut-être par le roumain, M. L. 7823. On y rattache aussi *sentus, -a, -um* « broussailleux », attesté depuis Térence, rare et poétique.

Sans étymologie sûre.

sentix, sentus : v. le précédent.

seorsus, -a, -um : qui est à l'écart, à part. Rare dans cet emploi ; usité surtout comme adverbe et préposition sous la forme *seorsus, seorsum* (*sorsus, sorsum*) « à l'écart, à part (de) » ; usuel, mais semble évité par la prose classique (non dans César, une seule fois dans Cicéron ; évité aussi par Virgile et Horace). De *se* + *uorsus*, cf. *uertō*.

sēpar, -aris : v. *pār*. M. L. 7825 a.

sēparō : v. *parō*. M. L. 7826.

sepeliō (bas latin *sepelliō*, cf. Graur, *Notes étym.*, p. 16), **-īs, -īuī** (*-iī*), **sepultum** (*sepelītus*, Cat.), **-īre** : ensevelir, mettre au tombeau. S'emploie au propre et au figuré : *uīnō, somnō sepultus*. Ancien (XII Tables), classique, usuel. M. L. 7827 ; B. W. *ensevelir*.

Dérivés : *sepelībilis* (ἅ. λ. Plt., Cis. 62) ; *sepulcrum* : tombeau. Souvent écrit *sepulchrum* par un faux rapprochement avec *pulcher* ; *sepulcrālis* (Ov.) ; *sepulcrētum* (Catulle) ; *sepultūra* (irl. *sabaltair*) ; et tardifs *sepultor, -tōrius* (*-rium*) ; *sepultūrārius* ; *sepultō, -ās* ; *insepultus* : 1° non enseveli (*in-* privatif) ; 2° enseveli dans (*in* local), cf. *inhumātus* ; *sēmisepultus* (Ov.). La loi des XII Tables oppose *sepelīre* à *ūrere*, distinguant ainsi les deux modes de traiter le cadavre ; cf. Cic., Leg. 2, 23, 58. Dans la suite, *sepelīre, sepulcrum* se sont appliqués aussi aux rites de la crémation : Tér., An. 128 sqq. ; Luc. 8, 729, *sepulcra* = *busta* ; 6, 526, *accenso... sepulcro*, etc. Mais le terme a une valeur générale, bien indiquée par Pline, 7, 187 : *sepultus intellegitur quoquo modo conditus, humatus uero humo contectus.*

Étant donné que l'indo-iranien et le latin ont des termes juridiques et religieux en commun (v. *rēx, iūs, crēdō*, etc.), le rapprochement avec véd. *saparyáti* « il honore » ne saurait être négligé malgré la différence du sens ; *sepeliō* se serait dit par spécialisation des honneurs rendus à un mort (cf. ital *ossequii* « hommages, honneurs rendus » en face de fr. *obsèques*) ; il s'agirait, comme dans *crēdō*, de la conservation d'un ancien terme religieux. Sur un rapport plus lointain avec véd. *sápati* « il soigne », v. Benveniste, *Orig. de la formation des noms en i.-e.*, p. 47 ; Renou, BSL, 36, 22.

sēpia, -ae f. : seiche. Emprunt ancien au gr. σηπία. Panroman, sauf roumain. M. L. 7828 ; *sēpiola* : diminutif employé par Plt., Cas. 493, à côté de *lolliguncula*.

septem (invar.) : sept. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 7830.

Dérivés et composés : *septimus*, M. L. 7835, irl. *sept* ; d'où *Septimius, -a* ; *septimānus* : qui touche au nombre sept : *-ae Nōnae* : nones qui tombent le sept du mois (par opposition à *quintānae*) ; *-ae fētūrae* ; *-ī* : soldats de la 7[e] légion ; en bas latin *septimāna* = *hebdomas* « semaine », M. L. 7834, irl. *sechtman*, britt. *seithun* ; *septimātrus* (cf. *quinquātrus*), Varr., L. L. 6, 14 ; *Septimuleius*.

septēnī, -ae, -a (avec un singulier *septēnus* dans les langues romanes, M. L. 7833) ; *septēnārius* ; *-us numerus, uersus* ; *septiēs, septiēns* ; *september* (*mēnsis*) m. : septembre, septième mois de l'ancienne année qui commençait en mars, M. L. 7832 ; *septembrius* (Orib.) ; irl. *septimber* ; *septās* (Macr.), latinisation de ἑπτάς.

septuāgintā : soixante-dix, M. L. 7836, d'où *septuāgēsimus, -gēnī, -gēnārius*, etc. ; sur la formation (d'après *octuāgintā*?), v. Wackernagel, KZ 25, 281 ; Skutsch, *Forsch.* 1, 23). Irl. *septien*.

septingentī, -ae, -a : sept cents ; d'où *septingentēsimus, -gēnī, -gēnārius*, etc.

Le nom de nombre dix-sept, *septemdecim*, est un juxtaposé. *Septem, sept-, septi-, septu-* (sans doute d'après *quadri, quadru-*, etc.) servent de premier élément à de nombreux composés, adjectifs ou substantifs, correspondant au type grec en ἑπτα- : *septem-fluus* (Ov.), *-geminus* (Catul.), *-mēstris* (Censor.), *-plex* (Vg.), *-uirī, -uirālis, -uirātus* ; *septentriōnēs* « les sept bœufs de labour », nom d'une constellation (la Grande ou la Petite Ourse). Le sens du second élément est vite devenu inintelligible. Comme la constellation avait pour avantage de marquer le nord, le nom s'est employé pour désigner le nord par opposition au midi, *merīdiēs*, et, dans cette acception, au pluriel s'est substitué le singulier *septem-* (*septen-*) *triō*, malgré la composition du mot. Virgile écrit, G. 3, 381, *septem subiecta trioni*, avec tmèse des deux composants (*septentriō* n'entrant pas dans l'hexamètre), si bien qu'ici *septem* se trouve accompagné d'un singulier. Du singulier *septentriō* est dérivé l'adjectif *septentriōnālis*, sur lequel a été fait *merīdiōnalis*.

septi-collis, -fāriam, -folium, -formis ; *septimontium* (Varr., Fest.), sur lequel a été créé *Septizōnium* ; *-rēmis* (Q.-Curce), *septeresmom* sur la col. Rostrale, c'est-à-dire *septirēmus* ; et *septuennis* (*septennis*), *-ennium* ; *-plex* ; *septunx, -cis* m. : les 7/12 de l'unité.

Septem a des correspondants exacts : irl. *secht n*, gr. ἑπτά, arm. *ewt'n*, skr. *saptá*, av. *hapta*. L'ordinal *septimus* est dérivé de *septem* comme *decimus* de *decem* (en face de *nōnus* : *nouem*) ; mais c'est gr. ἕβδομος et v. sl. *sedmŭ* « septième » qui, avec leur sonore intérieure, représentent, évidemment, la forme ancienne. Donc, malgré skr. *saptamáḥ* et pers. *haftum* « septième » et malgré gaul. *sextametos* (attesté à la Graufesenque) et les formes correspondantes de parlers celtiques, le *-pt-* de *septimus* est secondaire. D'autre part, il y a une forme à suffixe dental : véd. *saptáthaḥ*, av. *haptaθō*, lit. *septiñtas*, v. h. a. *sibunto*, qui est postérieure. Le hittite a un dérivé *šiptamiya*, où le nom de nombre « sept » est reconnu sûrement ; v. Ehelolf, Orient. Literat. Ztg., 1929, col. 322 sqq. — La mutilation de la fin de *septem* dans des composés tels que *septennis* a ses analogues ailleurs (v. Brugmann, *Grundr.*[2], II 2, p. 19). *Septuāgintā* fait partie de ces formes de dizaines dont le point de départ est *quadrāgintā* (v. ce mot) et dont le détail ne se laisse pas exactement expliquer.

septentriō : v. *septem*.

sequester, -tra, -trum (et *sequestris, -tre* plus récent) : adjectif usité surtout substantivement comme terme juridique : 1° *sequester* m. « dépositaire d'un objet en litige » ; *dicitur apud quem plures eandem rem, de qua controuersia est, deposuerunt*, Dig. 50, 16, 110 ; d'où « médiateur, intermédiaire », avec un féminin *sequestra* ; 2° *sequestrum* (*sequestre*) n. : séquestration, séquestre.

Dérivé : *sequestrō*, *-ās* : déposer, et par suite « éloigner (de), soustraire (à) ». Ancien (Plt.), classique, usuel. Conservé en logoudorien. M. L. 7840 ; *sequestrātiō*, *-tor*, *-tōrius* ; *sequestrārius*.

V. *secus*, dont *sequester* est un dérivé, fait comme *magister*, etc. ; pour *sequestris*, cf. le type *terrestris*.

sequior : v. *secus*.

sequor, -eris, secūtus sum, sequī : suivre. Emploi transitif et absolu ; a une valeur locale ou temporelle « venir après » (cf. *secundus*, gr. ὁ ἑπόμενος), physique ou morale (*sequī magistrum* [cf. *secta*], *sententiam*). A aussi le sens de « marcher dans la direction de », *Italiam sequī*, et au sens moral *iustitiam s.*, d'où « s'attacher à », *sequitur heredem possessio*, « poursuivre ». S'emploie pour marquer une conséquence : *sequitur ut* « il s'ensuit que » (gr. ἕπεται et inf.). Se dit d'un objet qui prend facilement la direction qu'on lui donne, qui vient facilement ; cf. Varr., R. R. 1, 47, *herbae dum tenerae sunt uellendae : aridae factae celerius rumpuntur quam sequontur* ; Cic., Or. 16, 52, *oratio mollis et ita flexibilis ut sequatur quocumque torqueas*. De là le sens de « obéir », réservé surtout au composé *obsequī*, et la valeur favorable de *secundus* ; cf. aussi Plt., Tri. 1118, *quod ago adsequitur, subest, subsequitur*. Usité de tout temps ; panroman (sauf roumain). M. L. 7839, *sĕquĕre* ; 7838, *sequēns* ; 7837, *sequĕnda* ; B. W. *suivre*.

L'ancien participe passé de *sequor* devait être **sectus*, d'où *secta*, *sector* (q. u.) ; *secūtus* est analogique. A *sequor* se rattachent aussi *secus*, *secundus* (v. ces mots). Pour *socius*, v. ce mot.

Dérivés et composés : *sequāx* adj. et *sequācitās* (bas latin) ; *sequēla* f. : suite, séquelle ; conséquence ; *sequentia* f. (Boèce) ; *-secuus* (*-sequus*) dans *as-*, *cōn-*, *sub-secuus*, auquel correspondent des substantifs comme *cōnsequiae*, *obsequiae*, *subsequium* (cf. *relicuus*, *reliquiae*) ; *pedi-sequus*, *-qua*.

ad-sequor (*as-*) : se mettre à la suite de ; poursuivre ; atteindre ; suivre par la pensée, *mente assequī* (cf. ἕπεσθαι), M. L. 724 ; B. W. sous *assouvir* ; *assecula* (*assecla*) m. : suivant, acolyte (type de diminutif populaire en *-a*) ; *adsecuē* adv. ; *assecūtiō*, *-tor* (bas latin) ; *cōnsequor* : 1° se mettre à la suite ou à la poursuite de ; d'où « rattraper, atteindre, obtenir » (cf. M. L. 2158, *consequĕre*) ; 2° venir à la suite de ; *cōnsequēns* : qui suit ; dans la langue philosophique, « qui résulte de, qui est la conséquence de ». Traduit ἀκόλουθος (tandis que *īnsequēns* traduit παρεπόμενος, cf. Quint. 5, 10, 75), et quelquefois aussi προσῆκον (par confusion avec *conueniēns*) ou ἀνάλογος ; *cōnsequentia* f. (= ἀκολουθία) ; *cōnsecutiō* ; *cōnsecuus* ; *cōnsequiae* : suite, cortège, conséquence.

exsequor : suivre jusqu'au bout, faire cortège, notamment à un mort ; accomplir, achever (opposé à *aggredior*) ; poursuivre en justice, d'où « punir, venger » ; *exsecūtiō*, *-tor* (surtout termes de droit) ; *exsequiae* : convoi funèbre (pour la formation, cf. *reliquiae*) ; *exsequiālis* (Ov., St.) ; *exsequior*, *-āris* (Varr.) ; *īnsequor* : suivre, poursuivre ; venir après, M. L. 4456 ; *īnsecūtiō*, *-tor* ; *ob-sequor* : se prêter à, céder à, obéir ; *obsequēns* et *inobsequēns* ; *obsequentia* ; *obsequibilis* ; *obsequium* ; *obsequiōsus* ; *obsequēla* (archaïque) ; *obsecula* (Laev.). Même préfixe que dans *oboediō* ; *per-* (M. L. 6426), *prō-* (M. L. 6787), *re-*, *sub-sequor*, qui ne présentent d'autres modifications de sens que celles qu'apporte le préfixe ; noter le sens spécial de *persecutiō*, *-tor* dans la langue de l'Église ; *obsequium* a donné en m. irl. *ósaic* « lavement des pieds ».

Le présent *sequor* repose sur un thème indo-européen où les désinences moyennes étaient usuelles ; cf. irl. *sechur* « je suis », hom. ἕπομαι, véd. *sáce* ; le lit. *sekù* « je suis » ne peut rien enseigner à cet égard. La forme à redoublement qu'offrent véd. *siṣákti* « il suit » (3e plur. *sáçcati*), ou du type thématique, véd. *sáçcasi* « tu suis », moy. *saçce* « je suis » et de gr. ἑσπέσθαι (senti comme aoriste) n'est pas représentée en latin ; l'aspect « déterminé » d'achèvement du procès est exprimé par les formes à préverbes : *assequor*, *cōnsequor*, *exsequor*. — La généralisation de la forme analogique, assez singulière, *secūtus* s'explique par une tendance à différencier l'adjectif en **-to-* de **sekʷ-* « suivre » de celui de **sekʷ-* « dire » que suppose *īnsectiōnēs* (v. sous **insecō*), et surtout de *sectus* (en face de *secāre*) ; et sans doute plus encore par le besoin qu'on ressentait de retrouver dans le participe le *qu* de *sequor* ; *loquor*, *locūtus* offrent la même particularité dont il est difficile de juger, faute de connaître l'étymologie de *loquor* ; on pense souvent à une imitation de *uolūtus*, *solūtus*. — Le fréquentatif *sector* a pu, au contraire, garder sa vieille forme et demeurer indépendant de *sequor*, parce que les fréquentatifs ont en latin leur autonomie.

sera, -ae f. : serrure, constituée à l'origine par une barre de bois qu'on glissait derrière la porte (μοχλὸς θύρας), puis « verrou, cadenas » ; cf. Rich, s. u. Ancien (Plt.), usuel. Non roman. Mais brittonique : gall. *ser*.

Dérivés et composés : **serula*, M. L. 7871 ; *ob-serō*, *-āre* : fermer (cf. *occlūdō*) ; *reserō* : ouvrir (propre et figuré ; cf. *reclūdō*). Le simple *serō* n'apparaît qu'à basse époque (Ven. Fort.) ; le *serāre* « aperīre » de Varr., L. L. 7, 108, semble n'être qu'une fantaisie étymologique pour expliquer *sardāre*. Les formes romanes remontent à **serrāre*, cf. M. L. 7867 ; B. W. sous *serrer*, dont il faut rapprocher les formes de gloses *serra*, *sarra* et *serrāculum*, « gouvernail », glosé πηδάλιον, *clāuis nāuis*, M. L. 7862. La géminée est obscure (formation expressive? ou, plutôt, influence de *serra*, en raison de la forme dentelée de certaines pièces de serrure ou de cadenas ; cf. British Museum, *A guide to the exhibition illustr. Greek and Roman Life*, fig. 171, 172, 174, 175). *Serrāre* est panroman, sauf roumain.

Comme il s'agit d'un terme technique, le rapprochement avec les groupes de *serō*, *sertus* ne peut être affirmé. Le vocalisme *o* de *toga* en face de *tegō* ne s'y retrouve pas ; mais le cas de *toga* est isolé en latin.

serēnus, -a, -um : serein (se dit du ciel, de l'atmosphère, etc. ; puis s'emploie par image) ; *serēnum* : temps ou ciel serein. Le sens premier est « sec » ; cf. Plt., Me. 877, *hic fauonius est serenus, illic auster imbricus* ; Vg., G. 1, 100, *umida solstitia atque hiemes orate serenas* ; Pline, 10, 188, *salamandra magnis imbribus proueniens atque serenitate deficiens* ; et Lucrèce emploie *serēscō* dans le sens de « se sécher », par opposition à *ūuēscō*, 1, 306 : *denique fluctifrago suspensae in litore uestes | uuescunt, eaedem dispansae in sole serescunt*. Ancien (Enn.), usuel. Panroman. M. L. 7843 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *serēnitās* ; *serēnō*, *-ās* ; *Serēnātor* (épithète de Jupiter) ; *serēni-fer*, *-ficus* (époque impériale).

Serēnus est formé, comme *terrēnus*, *egēnus*, d'un ancien **seres-no-s* ; sans doute dérivé d'un ancien thème neutre en *-os/es-* désignant l'état clair et sec du ciel.

Le sens de « sec » suggère un rapprochement avec gr. ξηρός, ξερός « sec », skr. *kšāraḥ* « brûlant », et avec v. h. a. *serawēn* « sécher » (v. H. Pedersen, *Vergl. Gr. d. k. Spr.*, I 78). Mais tout ce groupe est obscur et mal défini, pour le sens comme pour la forme. Le mot grec ξερός ne s'applique qu'à la terre ferme, hom. ξερὸν ἠπείροιο, et le sens en est bien loin de *serēnus*.

serēscō : v. le précédent.

sēria, -ae f. : jarre, cruche. Attesté depuis Plaute jusqu'au Digeste. M. L. 7846. Sans doute emprunté à une langue méditerranéenne. Diminutif : *sēriola*, M. L. 7851.

serichatum, -ī n. : plante aromatique, mentionnée par Pline, 12, 99, non autrement connue. Non latin.

sēricus, -a, -um : dérivé du nom de peuple *Sērēs* (transcription du gr. Σῆρες) « les Chinois » et appliqué à certains produits originaires de la Chine, notamment la soie : *-a uestis*, etc. ; de là *sēricum*, et *sērica*, *-ōrum*, M. L. 7848, *sērica* et *sarica*, *sīrica* (panroman sous des formes diverses ; fr. *serge*) ; passé en celtique : irl., gall. *siric*, et en germanique : v. angl. *syric*, v. h. a. *silihho*, v. norr. *silke*, etc. Le mot n'apparaît pas avant l'époque d'Auguste.

Dérivés et composés tardifs : *sēriceus* ; *sēricārius* ; *sēricātus* ; *sēricoblatta* ; *trāmosēricus* ; *holosēricus* ; *subsēricus* (Lampr.). Cf. aussi, dans les gloses, *seres : uermes qui texunt*, CGL V 390, 23.

seriēs, serīlia : v. *serō* « j'entrelace ».

sērius, -a, -um : sérieux. Dans la langue classique, se dit seulement des choses, tandis que *seuērus* se dit des personnes et des choses. De là *sērium* (opposé à *iocus*), souvent au pluriel *sēria*. Ancien (Naev., Plt.), classique. Non roman.

Dérivés tardifs : *sērietās* (Aus., Sid.) ; *sēriōsus* (Ps.-Boet.), *-ōsē* ; fr. *sérieux*.

Le seul rapprochement qui s'offre est celui qu'on fait avec le groupe de got. *swers* « ἔντιμος », v. h. a. *swāri* « lourd » et de lit. *sveriù* « je pèse », *svarùs* « lourd ». L'*ē* du germanique se retrouverait en latin. Il faudrait admettre une alternance initiale : *sw-/s-*, dont il y a nombre d'autres exemples.

sermō, -ōnis m. : discours suivi ; propos ; conversation, entretien (familier, par opposition à *contentiō* [Cic., De off. 1, 132 et 2, 48], *ōrātiō* étant le terme générique ; cf. *sermō pedester* « prose familière »), propos ; d'où « façon de parler, langage, langue ». Dans la langue littéraire, a souvent le sens de *disputātiō*, cf. Cic., Rep. 1, 24, 38 ; désigne aussi la satire. Dans la langue de l'Église, « sermon » ; cf. M. L. 7853. Usité de tout temps. Conservé seulement sous des formes savantes en roman ; et en celtique : irl. *sermon*.

Dérivés et composés : *sermunculus* : méchant propos ; *sermōnālis* (Tert.) ; *sermōnor*, attesté dans Aulu-Gelle 17, 2, 7 : *sermonari rusticius uidetur, sed rectius ; sermocinari crebrius est, sed corruptius*, et sous la forme *sermōnō* dans les Inscr. ; remplacé par *sermōcinor* (classique, Cic. ; fait sans doute sur *uāticinor*) et ses dérivés.

Sermō est rattaché à *serō*, *seriēs* par les anciens, et il n'y a pas de raison de douter du rapprochement, bien qu'aucune langue n'offre pour la racine **ser-* le même développement de sens ; le latin a usé de cette racine largement, plus que toute autre langue. Cf. Varr., L. L. 6, 64 : *sermo est a serie : sermo enim non potest in uno homine esse solo, sed ubi oratio cum altero coniuncta* (toutefois, cette seconde partie de l'explication est contestable, *sermō* désignant plutôt étymologiquement « l'enfilade des mots »), et Serv., in Ae. 4, 277 : *sermo est consertio orationis et confabulatio duorum uel plurium* ; l'expression *sermōnem*, *sermōnēs serere* est fréquente, cf. Plt., Mi. 700 ; Vg., Ae. 6, 160, d'où *sermōnem cōpulāre*, Pl., Poe. 655. Cf. *disserō*, *dissertō*. Pour le suffixe et le genre animé, cf. *Sēmō*, *termō*.

serna, -ae f. (attesté dans les gloses, dans Diosc. lat. et dans Isidore sous les formes *sarna*, (*i*)*zerna*, *sarma*, *sterna*) : gale.

Dérivé : *serniōsus* (*-nōsus*) : galeux (bas latin) ; *serniosi quos nos petiginosos dicimus*, Theod. Prisc. 1, 12. Sans doute non latin, mais ibérique. V. Sofer, 154, 177, et Corominas, *Dicc. etim. de la lengua castell.*, s. u.

1. serō, -is, sēuī, satum, serere : semer (= gr. σπείρω) planter (= φυτεύω), sens propre et figuré. Se dit des plantes qu'on sème et des arbres qu'on plante : *s. oleam et uitem*, Cic., Rep. 3, 9, 16. Ancien, classique. Représenté seulement, sous forme de dérivés, en logoudorien. M. L. 7844 ; cf., plus bas, *sēmināre*.

Dérivés et composés : *sēmen* : semence (en particulier « semence de blé », d'où le sens de « blé », *adōreum*, dans la langue rustique ; cf. Isid., Or. 17, 3, 6 ; Colum. 2, 12, 1) ; rejeton d'une plante (e. g. Vg., G. 2, 354) ; germe ; correspond pour le sens au gr. σπέρμα, et comme lui, et sans doute d'après lui, a été employé par la langue littéraire et poétique dans des sens imagés « principes, rejeton, descendance » ; *sēmina*, comme σπέρματα, désigne aussi les céréales, les plantes, M. L. 7802 ; celtique : irl. *semen*. Dérivés : *sēminium* n. (rare) : descendance, race (se dit des animaux), conservé en campidanien, M. L. 7810 et 7809, **sēminiāre* ; *sēminālis* (= σπερματικός) ; *sēminārius*, d'où *sēminārium* : pépinière (sens propre et figuré) ; *sēminō*, *-ās* : semer (attesté dès Plaute, mais rare, évité par la prose classique ; sans doute terme de la langue rustique, qui a éliminé *serō* dans les langues romanes, M. L. 7807) ; *sēminātor* (Cic., Lact.), M. L. 7808 ; *sēminiuerbius* (Vulg., Act. 17, 18, calque du grec) ; et *dissēminō*, non attesté avant Cicéron, qui l'emploie au figuré, e. g. joint à *dispergō*, Planc. 56. Rare, usité surtout dans la langue de l'Église. Sans doute imité du gr. διασπείρω.

sēmō, *-ōnis* m. : nom d'un ancien dieu des semailles, *sēmō Sancus* ; pour le suffixe, cf. *sermō* (*serere* 2), *termō* ; au pluriel dans le Carm. Fr. Aru. *Semunis* ;

féminin *Sēmōnia* (Macr. 1, 16, 8) ; pélignien *Semunu* « Sēmōnum ». Formes de genre « animé » du thème qui est au neutre dans *sēmen*.

sēmentis, -is (accusatif et ablatif en *-im, -ī*) f. : semailles (opposé à *messis*), temps des semailles, et « semences », M. L. 7805. De là : *sēmentīuus* ; *sēmentō, -ās* : porter semence (très rare, Plin. 18, 259), M. L. 7803 ; *sēmentātiō* (Tert.) ; **sēmentifer* (Vg., Cir. 477, texte peu sûr). Cf. aussi B. W. s. u. ; M. L. 7804, **sēmentia*.

satus : semé, ensemencé ; et « né de », *sate sanguine diuom*, Vg., Ae. 6, 125 (poétique d'après σπαρτός) ; *sata, -ōrum* : champs semés ; *satiō*, synonyme de *sēmentis*, M. L. 7616 ; *sator* « semeur » ; *ultisator* (Accius). Sur fr. *saison*, v. B. W. s. u.

ad-serō : semer auprès de ; *cōnserō* : planter, ensemencer, surtout usité au participe passé *cōnsitus* ; **disserō* (rare), remplacé par *dissēminō* pour éviter les confusions avec *disserō* (de *serō* « tresser ») ; *īnserō* : implanter (sens propre et figuré), greffer (avec lequel se confond le composé de *serō* : « tresser », v. le suivant), M. L. 4457 et 4467, *īnsitāre* ; 4437, *inīnsitāre* ; 4468, *īnsītum* ; *īnsitor, -tiō, -tīuus, -tīcius* ; *obserō*, surtout *obsītus* ; *inter-, per-, prae-, re-, sub-serō* ; *pro-sātor, -trīx* (tardifs d'après πρόγονος).

A la racine de *serō* « je sème » les Latins rattachaient *Cōnsīuius*, surnom de Janus (*Conseuius* dans Tert., Nat. 2, 11), cf. Macr. 1, 9, 16, *Consiuius a conserendo, i. e. a propagine generis humani, quae Iano auctore conseritur* ; et *Consīua*, surnom de *Ops*, cf. Varr., L. L. 6, 21, et Fest. 202, 19 : *opima spolia... ab Ope, Saturni uxore... itaque illa quoque cognominatur Consiua, et esse existimatur Terra.* Mais l'*ī* fait difficulté (cf. Stolz, *Hist. Gramm. d. lat. Spr.*, I, p. 140, pour un essai d'explication).

Le double sens de *serō*, « semer » et « planter » (cf. *īnsitus*), reporte à une époque où l'on semait non à la volée, mais en enfonçant un à un les grains dans la terre.

Inconnue à l'indo-iranien, à l'arménien et au grec (le rapprochement de ἵημι est à rejeter), la racine **sē-*, **sə-* « semer » se trouve du slave jusqu'à l'italo-celtique. Le présent *serō* représente une ancienne forme à redoublement, sans doute thématique comme *sistō*, soit **si-sō* ; il n'a de correspondant nulle part. Ailleurs, le présent est de la forme : v. sl. *sějǫ*, lit. *séju*, got. *saia* (avec un prétérit *saiso*) ; le celtique n'a pas de forme verbale. La forme **sē-* est conservée dans *sēuī*. Le **sə-* de *satus* ne se retrouve qu'en celtique : gall. *had* « semence ». Lat. *sēmen* est comparable à v. sl. *sěmę* « semence » et v. pruss. *semen* (même sens) ; à *Sēmō* répondent lit. or. *sémenes* (masculin pluriel ; génitif *semenų*) « semence » et v. h. a. *sāmo* « semence » (également masculin). L'irlandais a une autre formation : *sīl* « semence » (cf. gall. *hil* « descendance, postérité ») avec un suffixe de nom d'instrument ; le lituanien connaît de même *sėklà* « semence ». — Il semble que, hors du latin, on rencontre seulement le sens de « semer » ; cf., toutefois, got. *manasēþs* « humanité ». V. *iaciō*.

2. **serō, -is, seruī, sertum, serere** : attacher en file, en enfilade ; tresser ; lier ensemble, attacher ; engager (*s. bella, certāmina*). Ancien, usuel, classique. Non roman.

Dérivés et composés : *seriēs, -ei* f. : file, enfilade, enchaînement, suite ininterrompue (sens physique et moral), série ; *serta, -ōrum* n. pl. : guirlandes, tresses (d'où irl. *seirt*) ; *sertula campāna* : mélilot (Pline 21, 53) ; *sertātus* (Mart. Capel.) et *sertō, -ās* (Gl.).

Les noms propres *Sertor, -ōris* (Fest. 460, 13 L), *Sertōrius*, seraient étrusques selon W. Schulze, *Lat. Eig.* 230 (étr. *sertur, serturu*, cf. *Numitor*), et rattachés à *serō* par « étymologie populaire ».

sermō : v. ce mot ; *serīlia, -ium* n. pl. : cordages, cf. P. F. 460, 24.

adserō (*as-*) : attacher à soi. Terme technique de la langue du droit, usité dans la *līberālis causa*. L'*assertor lībertātis* attire par la main devant le juge (*asserere manū* ou *manum*, cf. osq. *manim aserum*) la personne dont la liberté est en jeu et plaide pour elle. De là *asserō* est arrivé à signifier « revendiquer, réclamer, affirmer, défendre », tous sens dérivés plus ou moins directement de l'acte de l'*assertor* et qui se sont développés à l'époque impériale. Mêmes sens dans *assertiō, -tor, -tōrius* (bas latin) ; *asserta, -ōrum* « assertions ».

cōnserō : attacher ensemble, lier, entrelacer, enlacer. Terme de procédure : *cōnserere manum* « entrer en contestation », par allusion au geste des parties qui posaient chacune la main sur l'objet revendiqué ; de là *cōnserere manūs* « en venir aux mains, engager la lutte », *c. pugnam*, etc. ; *cōnsertē* « avec enchaînement » ; *cōnsertiō* (Arn.).

dēserō : se détacher de ; lâcher ; déserter. D'abord terme de la langue militaire, formé sur *cōnserere*, dont il est l'opposé : *dēserere pugnam*, d'après *cōnserere pugnam* (cf. συγκρίνω formé sur διακρίνω) ; de là *dēsertor, dēsertiō*. Dans la langue commune a pris le sens de « abandonner » (= *dērelinquere*, auquel il est souvent joint ; cf. Cic., Planc. 5, 13 ; N. D. 1, 5, 11) ; *dēsertus* « lâché (par ceux qui y étaient attachés), abandonné, désert » ; *dēserta, -ōrum* (classique) ; *dēsertum* (langue de l'Église traduisant le gr. ἡ ἔρημος). M. L. 2592 ; irl. *disert*, britt. *diserth*.

disserō : exposer, s'expliquer sur, disserter. Terme de logique « raisonner logiquement de », traduisant le gr. διαλέγομαι (cf. Cic., De fato 1 ; De or. 1, 68 ; Fin. 1, 22, 5, 9, etc.) ; avec un fréquentatif *dissertō* (rare), d'où *dissertātiō* (Gell.) ; *ēdisserō* et *ēdissertō*, intensifs de *disserō*. Par contre, il ne semble pas qu'il faille y rattacher, au moins directement, *dĭsertus*, q. u.

exserō : tirer (d'un endroit où quelque chose est attaché) : *e. linguam* ; en particulier « tirer de dessous un vêtement, découvrir » : *dextris umeris exsertis*, Cés., B. G. 7, 50, 2 ; d'où à l'époque impériale : *exsertus* « non dissimulé, évident » ; *exsertē* « ouvertement ». Intensif : *exsertō, -ās*.

īnserō : insérer, introduire (glosé ἐντίθημι) ; greffer (peut-être par confusion avec *īnserō* de *serō* « planter », confusion dont témoignent les langues romanes ; cf. M. L. 4457, *inserere* ; 4468, *insĭtum*, et 4459, *insertāre*, synonymes ; B. W. sous *enter* ; de là *īnserta* « ornement » (Macr.) ; *īnsertiō, īnsertīcius* ; *īnsertīuus* ; *īnsertō, -ās* (attesté depuis Virgile), M. L. 4459 et **insĕrta*, 4458 ; *inter-, per-, prae-, prō-, re-, sub-serō* ; *subsertus* : inséré dessous ; *trāns-sertus* : enté.

praesertim adv. : surtout ; proprement « en avant de la série » ; cf. *praecipuē*. Surtout employé dans *praesertim sī, p. cum.*

A la racine de *serō* se rattache sans doute *sors*, q. u. ; v. aussi *sermō* et *sera*.

Le présent *serō* ne se retrouve qu'en osque : *manim aserum* « manum adserere » sur la table de Bantia (emprunt?). Il doit remplacer un ancien présent athématique. Le vieil irlandais a *sernaid* « serit », qui doit sa forme en *-na-* à un autre verbe et qui représente indirectement une forme **ser/ne-o-* (v. en dernier lieu Marstrander, *Présents i.-e. à nasale infixée*, p. 26) ; l'irlandais a aussi le substantif *sreth* « rangée », de **sr̥ta*. Le grec a ξυνείρειν « attacher, entrelacer » ; exceptionnellement sans préverbe dans un exemple de Pindare : εἴρειν στεφάνους « tresser des couronnes », Ném. 7, 77 ; il y a trace de *s-* dans les formes homériques du parfait : ἐερμένος, ἔερτο, ion. ἐν-ειρμένος. En face de *sermō*, le grec a ἕρμα, κάθερμα « pendant d'oreilles », ὅρμος « collier », ὁρμαθός « file, rangée ». Le germanique a v. isl. *sǫrve* « collier de perles enfilées », et peut-être got. *sarwa* « ὅπλα ». Arm. *orm* « mur » est loin pour le sens. Les formes sont aberrantes les unes par rapport aux autres, ce qui n'est pas étonnant pour un verbe de sens technique. V. *sermō*.

serpēns : v. *serpō*.

serperastra, -ōrum n. pl. : éclisses pour redresser les jambes des enfants (Varr., L. L. 9, 11). Employé plaisamment par Cic., Att. 7, 3, 8, pour désigner les officiers qui empêchent les soldats de « mal tourner ».

Formation populaire d'origine obscure. Cf. *serpō*?

serpō, -is, -psī, -ptum, -ere (*serpiō*, Itala) : ramper, se glisser (sens propre et figuré). Ancien, usuel et classique. Peu représenté dans les langues romanes ; cf. M. L. 7857. Le participe présent a été substantivé : *serpēns* f. (scil. *bestia*) ou m. (d'après le gr. *dracō*) : serpent, épithète qui a remplacé le vieux nom du serpent, *anguis*, sans doute par suite de certaines interdictions de vocabulaire ; panroman, M. L. 7855, *serpens* et **serpes* ; v. B. W. s. u., et celtique : irl. *serrcend* (? v. Vendryes, s. u.), britt. *sarph, sarff*. De là *serpentīnus* (langue de l'Église), *Serpentīna, serpentāria* (*-nia?*) = *uīperīna*, (Ps.-Ap.) : serpentaire (cf. M. L. 7856, **serpentia*) ; *serpenti-pēs, -gena* (poétiques et rares). A *serpō* comme à *rēpō* ne correspond aucun substantif. Cf., toutefois, *serpula* : petit serpent (Messala ap. Fest. 472, 37 ; 476, 23) ; **serpīgō* : dartre, M. L. 7858 ; *serpēdō* (Isid.), d'après gr. ἕρπης.

Composés : *dē-, dis-, in-, prō-serpō* (v. *Proserpina*).

Cf. skr. *sárpati* « il rampe » et ion.-att. ἕρπω. Pour les noms du « serpent », cf. skr. *sarpáḥ*, gr. ἑρπετόν, alb. *g'arper*. — Le sens de « ramper » est attesté par l'accord du sanskrit, de l'ionien-attique et du latin ; mais il résulte d'une spécialisation ; car en arcado-cypriote, en grec occidental, et même en lesbien, ἕρπω a eu le sens général de ἔρχομαι (cf. *rēpō*) ; v. Bechtel, *Gr. Dial.*, I, p. 69 sqq., 390 et 447 ; II, p. 282, 509 et 785. La racine **serp-* provient sans doute d'un élargissement de **ser-* « aller, couler » : véd. *sisarti, sárat*, etc., lat. *serum* ; **serp-* est à **ser-* ce que lat. *rēpō* (cf. lit. *replióti* et *ropóti*, v. Trautmann, *B.-sl. Wört.*, p. 246), avec le même élargissement, est à **srē-* de v. h. a. *strāla* « flèche » en face de hom. ῥώομαι « je m'empresse » ; le vieux prussien a de même *rīpaiti* « suivez » en face de lit. *rėp-, rop-* « ramper » ; le lette a *rāpāt* « ramper ». Avec un autre élargissement, qui est sans doute *-s-*, l'arménien a *z-eṙam* « je rampe » et *z-eṙun* « rampant, serpent ». — Le perfectum latin est *serpsī* ; les formes d'aoriste ne concordent pas d'une langue à l'autre : le védique a *asr̥pat* et le grec la forme anomale εἵρπυσα.

serpullum (*serpil-*), **-ī** n. : serpolet, M. L. 7859 ; et 7860, **serpulliolum*. Emprunt au gr. ἕρπυλλον, avec *s* rétabli d'après *serpō* ; *serpyllifer* (Sid.). Attesté depuis Varron.

serra, -ae f. : 1° scie (outil) et scie (poisson) ; 2° ordre de bataille en dents de scie (cf. *aciēs, globus, cuneus*, etc.) ; 3° montagne (bas latin ; v. Hoogter, Bulletin Du Cange, 9, p. 10 ; dans ce sens, peut être un autre mot prélatin). Ancien, technique. M. L. 7861. Celtique : irl. britt. *serr*.

Dérivés : *serrula* f. ; *serrārius* m. : scieur (de pierres) ; *serrātus* : en dents de scie (épithète de la germandrée) ; *serrātim* ; *serrō, -ās* : scier (bas latin), concurrence par *secō*, fr. *scier*, v. B. W. ; *serrāgō* : sciure (Cael. Aurel.), M. L. 7863 ; *serrābilis* (Plin.), etc., tous tardifs ; *serrātula*, nom italique de la « bétoine » (Plin.) ; *serrālia* (var. *sarralia*, Isid., Or. 17, 10, 11) : salade frisée, cf. M. L. 7865, et *sarracla*, CGL III 540, 36 (*sarracia*) ; 7866, **serrānus* « poisson-scie » ; *Serrānus*, nom propre ; 7868, *serrāta* ; 7869, *serricula* : petite faucille.

Terme technique sans étymologie claire. V. *sarpō* et *sera*.

serrāculum, serrō : v. *sera*.

sertum, -tor : v. *serō* 2.

serrācum : v. *sarrācum*.

seruāculum : déformation de *serrāculum*.

serula (*serola*) : *fisalidus* (*-dis*) = φυσαλίδος (Gloss.). Sans doute de *serum*, désignant une ampoule ; cf. *scara* : *scabies super uolnera*, et *scaria* : *fisalida* (Gloss.).

serum (*serū*, Charis., GLK I 31, 36, 1, *seru*, ὀρός) n. : petit-lait, puis toute liqueur séreuse. — Mot rustique, attesté depuis Virgile ; M. L. 7870 (*seru*) ; *serēscō, -is* : se tourner en petit-lait (Plin.) ; **serāceum*, M. L. 7842 ; *serūtum* n. : plante = *sanguināria*, v. André, *Lex.*, s. u.

Le vocalisme radical *e* est normal dans un thème neutre en *-o-*. Le grec a, avec le même sens, un substantif correspondant, masculin, à vocalisme radical *o* : hom. ὀρός (l'absence d'esprit rude indique que le mot est, là où il figure en attique, un emprunt). Le sanskrit, où la racine **ser-* « couler » fournit des formes verbales, telles que *sisarti, sárat*, etc. (cf. lat. *serpō*, avec élargissement), a *saráḥ* « qui coule », *sarit* « cours d'eau ». Par sa forme, lat. *serum* se dénonce comme une survivance d'un mot indo-européen, vocalisé comme gr. Ϝέργον et comme v. pruss. *kelan*, v. isl. *huel* « roue », en face de gr. πόλος.

seruō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : 1° préserver, garder, sauver, assurer le salut ou la conservation de (joint à *saluus*, dans une vieille prière, sans doute grâce à l'allitération ; cf. Caton, Agr. 141, 3, *Mars pater, te precor*

ecuaque salua seruassis ; souvent opposé à per-
it., Cu. 335, perdis me tuis dictis. — immo seruo
n uolo ; Cic., Fam. 14, 2, 2 ; à occīdere, Hor.,
129 ; A. P. 467) ; 2° ne pas quitter des yeux,
(dans la langue augurale : auem seruāre, dē
ire), cf. Vg., Ae. 6, 338, Palinurus dum sidera
ne pas quitter, demeurer dans, garder (« gar-
mbre »), Hor., Ep. 1, 10, 6, tu nidum seruas.
out temps, M. L. 7872, mais concurrencé dans
de l'Église par saluāre ; v. saluus.
és et composés : seruātor, -trīx (Iuppiter
· = Σωτήρ), tous deux classiques ; seruātiō
tardif) ; seruābilis (Ov., Plin.) ; seruātōrium
; adseruō : garder près de soi ; adseruātiō
ηρησις dans la langue de l'Église) ; cōnseruō :
é dans le sens de « conserver, respecter, sau-
ōnseruātor, -tiō. Cōnseruō a souvent l'aspect
ié vis-à-vis de seruō ; mais souvent aussi les
rbes sont confondus : seruare ordines, Cés.,
26, 1 ; conseruare ordines, Cés., B.G. 3, 93, 2 ;
: garder dans (rare, époque impériale) ; ob-
bserver (sens physique et moral) ; veiller sur ;
: (conservé en logoudorien, M. L. 6021) ; ob-
-uanter ; obseruantia et inobseruantia (Quint.,
ns doute d'après inobseruāns, inobseruātus) ;
: ; obseruātiō, -tor, -bilis (et in-) ; obseruitō.
tia a plutôt le sens de « observance », cf. Cic.,
?, 65 ; obseruātiō celui de « observation » (con-
bstrait) ; mais à l'époque impériale les deux
t souvent confondus ; praeseruō : observer
nt ; praeseruātus : préservé (tardif) ; reseruō :

urrait être, pour la forme, le dénominatif
u sens ancien supposé de « gardien » ; v. ce
pour un Latin, les deux mots n'avaient plus
mun ; les explications données pour les rap-
t de fantaisie ; ainsi Justin, Inst. 1, 3, 3 :
appellati sunt quod imperatores seruos uen-
hoc seruare, nec occidere, solent.
-um : tardif. Épithète du soir ; cf. l'expres-
biale nescis quid uesper serus trahat ; de là
ou simplement sērum, et aussi sēra (Marcel.,
h. 28, 2) « uespera », sens conservé dans les
anes, M. L. 7841, dont certaines semblent
niné sērus et sērēnus ; v. B. W. s. u. Ancien,
que. Dérivé : *sērēscō, -is « se faire tard »,
De l'adverbe sērō « tard, trop tard » sont
inus (cf. annōtinus, mātūtīnus, etc.), Sērō-
ipia (Pétr.) ; sēribibī (Inscr.).
correspondant exact, pour la forme, dans
long » = gall. hīr (compar. irl. sia, gall.
sque exact pour le sens dans skr. sāyám
rapproche, de plus, d'une part, lat. sētius
t, de l'autre, le groupe germanique de got.
if » ; mais ni l'un ni l'autre de ces deux rap-
ne se soutient sans hypothèses qui com-
'arbitraire.
, -um : 1° esclave ; adjectif s'opposant à
les hommes, seruus homō, et des choses, en
s biens soumis à une servitude, serua prae-
tantif seruus m. : esclave ; serua f. (rare
ploi ; le féminin qui s'oppose à seruus est

ancilla ; toutefois, Plaute écrit, Ru. 218, nunc qui minu' seruio quasi serua forem nata?). Comme pour famulus, l'emploi de l'adjectif semble secondaire. — Serua désigne la condition juridique de la femme esclave ; ancilla, la fonction qu'elle remplit. Seruus est un terme de sens général à côté de mancipium, captīuus, qui désignent des esclaves faits dans des conditions particulières, et de famulus. Sur seruus a été fait un dénominatif que sa forme dénonce comme récent : seruiō, -īs « être esclave ». Seruīre n'a pu être construit que parce que seruō existait avec un sens qui pour les Latins était sans rapport avec celui de seruus ; la formation en -iō a été choisie parce qu'elle servait à exprimer un état (cf. febriō, custōdiō, etc.). Usité de tout temps. Panroman.

Autres dérivés et composés : seruīlis ; seruīliter, -tās (Gloss.) ; seruulus, -a ; seruolicula (Plt.) ; seruiculus ; seruitium n. : 1° condition d'esclave, esclavage, classe des esclaves ; 2° sens concret « esclave(s) » ; cōnseruitium (Plt.) ; seruitūdō (très rare) ; seruitūs, -ūtis f. : servitude (sens actif) ; seruītor (bas latin) ; cōnseruus, -a, -ula. Cf. aussi les noms propres Seruius, Seruīlius, etc. Les langues romanes ont des représentants de seruus, seruitium, seruīre, seruiēns, cf. M. L. 7873-7876, et de cōnseruus, 2160. Sur cōnseruiēns, v. 2159. Sur le latin médiéval s(c)lauus, v. Aebischer, Arch. Rom., 1936, 484.

as-seruiō : assister (ā. de Cic., Tu. 2, 24, 56) ; dēseruiō : servir avec zèle (rare, mais classique ; non attesté avant Cicéron) ; īnseruiō : être esclave de ; praeseruiō : servir avec dévoûment (Plt., Gell.) ; subseruiō : servir en sous-ordre (archaïque).

L'Avesta a un correspondant phonétique exact de seruus au second terme de deux composés qui servent à désigner des chiens : pasuš-haurvō « qui garde le troupeau » et viš-haurvō « qui garde le village ». L'Avesta a, de plus, un exemple du présent niš-haurvaiti « il surveille ». La racine est de la forme *swer-, qui admet les variantes *ser- et *wer-. La seconde se trouve dans lat. uereor, v. isl. varr « qui veille sur » (v. sous uereor), etc. sans doute aussi hom. (ϝ)έρυσθαι, skr. varutá « protecteur ». La première est attestée, outre les exemples cités, par ombr. seritu, seritu « seruātō », aseriatu « obseruātō », av. nī... haraite « il préserve », harətar- « celui qui veille sur ». La forme complète de la racine figure dans le groupe du gr. (ϝ)οράω « je vois », att. φρουρός « gardien », βῶροι · ὀφθαλμοί Hes. (c'est-à-dire ϝῶροι) ; Homère a ὄρονται « ils veillent sur ». Ces rapprochements expliquent toutes les valeurs de lat. seruus, seruāre, obseruāre. Mais le fait précis qui éclaircirait le passage de seruus du sens de « gardien » à celui d' « esclave », seul attesté en fait, est inconnu. Aussi l'étymologie est-elle contestée par E. Benveniste, R. Ét. Lat., 10, 1932, p. 429 sqq., qui considère seruus comme un mot emprunté à l'étrusque (Seruius Tullius était d'origine étrusque et son nom étrusque était Mastarna), de même que famulus et uerna : l'étrusque a des noms propres Serui, Serue, et l'esclave paraît avoir été une institution des peuples méditerranéens, mais non indo-européens (cf. δοῦλος, qui est lydien). M. Vendryes, BSL 107 (1935), p. 124 sqq., rapproche seruus de irl. serbh « pillage », gall. herw « état d'un individu hors la loi ». Faute de connaître l'origine précise et l'évolution de l'esclavage, tout ceci demeure incertain. L'ancienneté de la forme seruitūs (v. Ernout, Philologica I, p. 225) semble indiquer que seruus est du vieux fonds de la langue.

sescenāris : adjectif de sens inconnu qu'on trouve appliqué à un bœuf de sacrifice, T.-L. 41, 15, 1, ... bouis sescenaris, quem immolauisset, iecur diffluxisse. On a proposé de lire sacēnāris, de sacēna.

seselis : v. sil.

sēsima, -ae f. (sēsuma, Plt., Poe. 326) : doublet phonétique (Plin.) de sēsama = gr. σησάμη « sésame ».

sēsqui-, sēstertius : v. sēmi.

sessina : v. sisinna.

sesuuium, -ī n. : autre nom de la plante sedum d'après Opilius Aurelius, F. 462, 14.

sēta : v. saeta.

sētius : forme de comparatif d'un adverbe, peut-être apparenté à sērus, sērō ; le premier sens aurait été « plus tard » ou « trop tard » ; cf. Fest. 462, 10 : setius a sero uidetur dictum. Accius in Amphitryone (93) : « si forte paulo, quam tu, ueniam setius ». L'adverbe est peu attesté dans ce sens et a été utilisé comme synonyme : 1° de minus, dans quō sētius, nōn, hau(d) nihilō sētius, nec eō sētius, sens le plus fréquent et le mieux attesté, e. g. Vg., Ae. 9, 440-441 : quem circum glomerati hostes hinc comminus atque hinc | proturbant : instat non setius ; 2° de secus, e. g. Plt., Ci. 692 : sed memet moror quom ago setius. La tendance à prononcer de la même manière les groupes -ti- et -ci- a amené les graphies secius, sectius (qui doit sans doute s'interpréter *setsius à t sibilant) ; et la synonymie a favorisé la confusion avec secus, sequius ; cf. haud secus et haud sētius, etc. Sauf dans les cas où la prosodie nous renseigne, il est le plus souvent impossible de dire avec certitude quelle était la forme employée par l'auteur. M. L. 7883. V. sērus.

seuērus, -a, -um : sévère, dur ; grave, austère. Souvent joint à grauis ; Plaute l'unit à saeuus pour allitérer, Tri. 835 ; se dit des personnes et des choses (seuēra frōns, seuērus uoltus). Sert de nom propre : Seuērus. Le sens ancien est peut-être « inflexible », cf. perseuērō ; et asseuērō, formé sans doute sur affirmō. Ancien, classique, usuel. Formes romanes savantes, sauf une forme douteuse dans un dialecte italien ; cf. M. L. 7884.

Dérivés et composés : seuērē (classique) ; seuēriter (rare, archaïque) ; seuēritās (classique, usuel) ; seuēritūdō (Plt., repris par Apul.) ; perseuērus.

asseuērō : affirmer (avec force ou avec persistance), dire sérieusement ; asseuērātiō ; perseuērō : continuer de, persévérer (dans, de), joint à permanēre, Cic., Leg. 3, 11, 26 ; perseuērantia (classique) ; perseuērātiō (tardif) ; -bilis.

La présence d'un ē devant u consonne semble montrer qu'il faut couper *se- (sans doute sed-) uērus ; cf. cependant socors, etc. Le second terme du composé rappelle uērus, mais le sens fait difficulté. Sur l'ensemble, il a été présenté beaucoup d'hypothèses, dont aucune ne se laisse démontrer.

sēx indécl. : six. Usité de tout temps. Panroman, M. L. 7885, sēx.

Dérivés et composés : sextus (prononcé dans la langue courante sestus ; cf. Sestius, osq. Σεστιες) : sixième, M. L. 7888, irl. seist « sexta (hōra) » ; sextīlis, usité dans sextīlis (mēnsis) m. : ancien nom du mois d'août, sixième mois de la vieille année romaine ; Sextīlius ; sextāns m. : sixième partie d'une unité (monnaie, mesure, etc.), cf. quadrāns, triēns et as, d'où sextantālis, sextantārius (ombr. sestentasiaru, g. pl. f.) ; sextānī : soldats de la 6e légion ; sextānus (langue des agrimensores : s. līmēs) ; sextārius : sixième d'une unité, en particulier : sixième du conge, mesure de capacité, « setier », M. L. 7887 ; celtique : irl. sesra, britt. hestawr, et germanique : v. h. a. sehtari, v. angl. sēster (de bissextium dérive irl. bissext) ; sextāriolus ; sextula : sixième partie de l'once ; sexiēs (-xiēns) : six fois ; sēnī, -ae, -a : six par six ; distributif, de *sexnoi > *segznoi > *seznoi > sēnī, M. L. 7820. Dérivés : sēnārius : qui comprend six unités : sēnārius (uersus) : sénaire ; sēniō, -ōnis m. : coup de six, au jeu de dés.

sexāgintā : soixante (sexā- analogique de quadrā-), M. L. 7886 ; d'où sexāgēsimus, sexāgiēs, sexāgēnī, sexāgēnārius.

sescentī, -ae, -a : six cents ; sescentēsimus ; sescentiēs ; sescentārius (Inscr.) ; sescēnī, sescēnārius ; Sescēnius. Pris quelquefois pour désigner un grand nombre indéterminé, comme mīlle (de là les composés comiques sescentoplagus, sescentinummius). Il y a là une trace d'un ancien système duodécimal (600 = 50 fois 12).

sēdecim, ancien juxtaposé dont les éléments se sont soudés dans le nom de nombre, mais non dans l'adjectif numéral correspondant : sextus decimus, M. L. 7779.

sexātrūs, -uum f. pl. : sixième jour après les Ides ; cf. Varr., L. L. 6, 14 ; v. quinquātrus.

Sex, sē- figure aussi comme premier terme de nombreux composés : sex-angulus ; sexennis ; sexennium ; sexis, devenu indéclinable « le nombre six » (Mart. Cap.) ; sēiugis, -e : attelé de six chevaux ; sēmēstris, -e : de six mois (différent de sēmēstris issu de sēmimēstris) ; sē-pēs adj. « de six pieds » (Apul.) ; sescunx (cf. quīncunx) ; sēuirī m. pl. « collège de six personnes », d'où sēuir sg., sēuirātus, sēuirālis. Autres composés en sext- comme sextiplex, etc.

Comme l'a vu F. de Saussure, l'initiale de ce nom de nombre a dû être complexe en indo-européen. Le type lat. sex se retrouve dans got. saihs, lit. šeš-i, skr. ṣáṭ (avec assimilation de s initial à ṣ final dans ces deux langues), tokh. A ṣäk ; de même, sextus est formé comme got. saihsta, lit. šēštas, skr. ṣaṣṭháḥ. Il y a une initiale *sw- dans gr. ϝέξ et gall. chwech, irl. sé (mais mór-feser, v. H. Pedersen, V. Gr. d. k. Spr., I, 74) ; le type ancien de l'ordinal paraît conservé dans la forme gauloise suexos de la Graufesenque. A côté de *sw-, il y a une forme à *w- dans arm. vec (et le degré zéro attendu dans l'ordinal v. pruss. uschts). Il semble même que v. sl. šestŭ « sixième », šestĭ « groupe de six », av. xšvaš « six », et peut-être gr. ξέστριξ · χριθή . ἡ ἑξάστιχος Κνίδιοι, supposent une initiale *ks- initial.

sexus, -ūs m. : sexe. Il en existe un doublet neutre secus (sur la quantité de l'e, v. Havet, Man., § 264),

toujours accompagné des adjectifs *uirīle*, *muliebre*, et le plus souvent employé comme apposition qualificative. C'est peut-être d'après *secus* que Plt., Ru. 107, a fait *sexus* neutre : *uirile sexus numquam ullum habui* ; cf. Prisc., GLK II 162. 7. Ancien, usuel. M. L. 7888 a.

Dérivé : *sexuālis* (Cael. Aur.).

On rapproche le groupe de *secāre*. Mais ce groupe ne fournit pas ailleurs le sens de « sexe » et la formation de *sexus* n'est pas claire.

sī (ancien **sei**) : particule introduisant une phrase conditionnelle, « si », que la supposition soit considérée comme réelle (mode indicatif) ou comme irréelle ou éventuelle (mode subjonctif). Se place généralement en tête de la phrase et peut être renforcé d'un adverbe, *sī modo*, *sī quidem*, *sī forte* ; cf. aussi *quod sī*. S'accompagne d'un enclitique : *sī quis*, *sī-cubi*. Peut introduire la phrase complétive de *mīror*, *mīrum (est)*. A tendu à se substituer à *num* dans les interrogatives complétives ; fréquent chez les comiques après *uīsō*, *sciō*, *uide* ; cf. Plt., Cas. 691, *uiso huc amator si rediit* ; Tér., Ad. 154, *uolo scire si apud forum est* ; de là, chez T.-L. 39, 50, 7 (*Philopoemenem*) *quaesisse si incolumis Lycortas... equitesque euasissent*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 7889, *sī* et *se*.

Composés : *sī-n* (de *sī-ne*) : « si au contraire », introduit une seconde hypothèse contraire à la première, e. g. Plt., Merc. 589, *si domi sum, foris est animus, sin foris sum, animus domist* « si je suis à la maison, mon esprit est dehors ; si je n'y suis pas et que je sois dehors, mon esprit est à la maison ». S'emploie aussi sans être précédé de *sī*.

nisī : non pas si, c'est-à-dire « à moins que... ne » ; v. *ne*. L'abrégement de *sī* est dû à la loi des mots iambiques ; *quasī* : comme si ; *sīue (seiue)*, *seu* : ou bien si, soit que. Souvent répété *seiue... seiue (seu... seu)* : soit (si)... soit (que).

Sī est le même mot que *sīc*, sans la particule postposée, et le sens ancien en est « en ce cas, ainsi », sans valeur subordonnante ; sens qui transparaît encore dans certains types de phrases, e. g. *si dis placet* « ainsi plaît-il aux dieux » ; et aussi dans le type *quiesce, si sapis*, Plt., Mo. 1173, « tiens-toi tranquille, ainsi tu es sage » ; Pe. 797, *iurgium hic auferas, si sapias* « tu renoncerais à cette querelle, de cette façon tu serais sage » ; cf. le type de phrase *negat quis, nego* « [si] quelqu'un dit non, je dis non ». Mais, dès les plus anciens textes (Loi des XII Tables), *sī* est employé avec la valeur du *si* français. Il est possible qu'à l'origine les deux phrases en corrélation aient comporté l'expression de *sī... sī* ou de *sīc — sī*, *ita... sī* en corrélation ; cf. Lucil. 685 M., *si secubitet... sic non impetret* ; Cic., Cat. M. 38, *ita enim senectus honesta est, si se ipsa defendit*. — Une proposition exprimée sous forme conditionnelle peut prendre facilement une nuance concessive : *si uelit, non potest* « à supposer qu'il le veuille, il ne le peut » ; cf., par exemple, Plt., Mo. 351, *nec Salus nobis saluti iam esse, si cupiat, potest*. De là le sens concessif pris par *etsī*, *tametsī*, *tamenetsī* et, dans les langues romanes, par it. *sebbene*, esp. *si bien*.

Il n'y a pas de conjonctions conditionnelles communes à plusieurs langues indo-européennes ; chaque langue et même chaque dialecte s'est donné sa conjonction qui s'explique à l'intérieur de chacun. Partout le procédé consiste à annoncer par un petit mot la phrase où est énoncée la condition ; mais la nature du petit mot diffère d'une langue à l'autre. Osq. svai, ombr. sue sont parallèles, mais différents ; le volsque a *sepis* « si quis ». V. *sīc* et *so-*.

siat : οὐρεῖ ἐπὶ βρέφους, CGL II 183, 29. Cf. *sissiat*, CGL II 185, 14. Non autrement attesté. V. Buecheler, Kl. Schr., III, 155, et W. Heraeus, Kl. Schr., 175. Vocalisme *i* comme dans beaucoup de termes enfantins : *pipi*, *sissite*, etc.

Bien que les mots de ce genre n'aient pas d'étymologie nette, on est tenté d'évoquer v. sl. *sīcati* « uriner », et, par suite, skr. *siñcáti* « il verse », v. h. a. *sīhan* « faire tomber goutte à goutte, tamiser », lit. *saĩkas* « vase creux » (servant à mesurer des liquides, du grain, etc.), mais surtout irl. *sílim* « je verse goutte à goutte » et « j'urine » ; gr. σεῖν, Aristoph., frg. 850.

sībilus, -ī m. (pl. *sībila* chez les poètes dactyliques, pour qui *sībilī* était embarrassant) : sifflet, sifflement. Ancien, usuel. Sans doute dérivé du verbe suivant : *sībilō, -ās* (doublet *sīfilō* dans Nonius, qui le donne comme vulgaire et le suppose formé sous l'influence du gr. σειφλόω, et dans les gloses, qui ont aussi *sifilum*, CGL IV 395, 3, et *suiflum*, V 484, 53) ; *sībilus, -a, -um* ; *sībilātiō, -tus, -trīx* (tardifs). Les formes romanes remontent les unes à *sībilāre*, **sūbilāre*, les autres à *sīfilāre*, **sūfilāre*, M. L. 7890 ; B. W. *siffler* ; *sībilātus* est conservé en roumain et en catalan, M. 7891. Le verbe est panroman. Composé : *exsībilō* (comme *explaudō*). — Cf. *sūbulō*.

Un mot imitatif comme celui-ci ne comporte pas de rapprochement précis. La forme *sīfilo-*, d'où sort *sībilo-* par un développement normal en latin, est expressive, et c'est ce qui a déterminé la survivance en roman de cette forme, qui persistait dialectalement. Pour expliquer *sīfilo-*, il faudrait remonter à **sībh-*, qui serait bien moins expressif. — Il suffit donc de rapprocher des mots de type semblable qu'on observe dans d'autres langues : σίζω « je siffle », σιγμός « sifflement » en grec, *svistati* « siffler » en vieux slave (et, en russe, la forme plus expressive *svistět'*), irl. *sétim* (avec *-t-* notant *-d-* occlusif issu de *-zd-*) « je souffle » (cf. *ind fet*, glosé « sibilus » : gall. *chwythu* « souffler »). Le slave a, avec sonore initiale et intérieure, pol. *gwizdać*, slov. *zvizdati* « siffler » (*zvi-*, en russe et en slave méridional, repose ici sur **gvi-* attesté par le slave occidental). Pour la labiale que suppose *sīfilus*, v. *pīpāre* en latin même. Cf. aussi *iūbilō*.

sibitillus (*su-*, *simi-*) : sorte de pâtisserie. Mot de glossaire, sans doute populaire, de forme mal fixée ; v. W. Heraeus, Kl. Schr., 103, n. 2.

sibus : adjectif défini, *callidus siue acutus*, P. F. 453, 8. Composé : *persibus*, cf. Varr., L. L. 7, 107 ; F. 238, 20. Exemples de Plaute (frg. inc. 37) et Naevius (Com. 116). Peut-être forme dialectale de même racine que *sapiō* ; cf. osq. *sipus* « sciēns », volsq. *sepu* « sciente ».

sibyna : v. *sybina*.

sīc (ancien *seic*) adv. : ainsi, de cette façon. Répété dans les comparaisons *sīc... sīc* ; ou souvent joint à *ut*

« ainsi... comme », Cic., Att. 4, 6, 1, *de Lentulo sic fero ut debeo* ; les deux conjonctions ont fini par se souder ; de là *sīcut*, *sīcutī* ; on trouve, du reste, aussi *ut... sīc*. Par extension, s'emploie avec toute espèce de mots marquant la comparaison : *quemadmodum*, *tamquam*, *quasi*, etc. Dans la langue familière, comme *ita*, correspond parfois au « oui » du français ; sens conservé dans les langues romanes, M. L. 7892, tandis que le sens de « ainsi » a été réservé à des formes renforcées. Ancien, usuel, panroman. V. B. W. sous *si*, *ainsi*, *aussi*.

On trouve dans les gloses une forme *soc* : *ita*, CGL V 245, 9 ; mais la réalité en a été contestée. Festus, 476, 25, d'après l'augure Messalla, cite aussi *suad ted*, qu'il glose *sic te* ; ancien ablatif féminin?

Sīc est issu de **sei* + *ce* dont l'*e* demeure encore dans *sīcine* « est-ce ainsi que? », de **seice* + *ne*. La forme sans *-ce* est conservée dans *sī* : entre *sī* et *sīc*, il y a eu répartition.

V. *so-*.

sīca, -ae f. : 1° poignard pointu à lame recourbée ; 2° « défense » du sanglier (Plin.). Arme nationale des Thraces ; à Rome, considérée comme l'arme des brigands et des assassins ; de là *sīcārius*, avec son sens péjoratif : « sicaire », puis « assassin, meurtrier », sans spécification de l'arme. — Le sens précis et spécial du mot rend peu vraisemblable le rapprochement avec *secō* (la *sīca* ne servant pas à couper). Ancien (Enn.), usuel, classique. Non roman.

Diminutif : *sīcula* (Catul. 67, 21, sensu obsceno, comme *hasta*).

Sans étymologie claire. On a envisagé un emprunt au thrace. V. *sīcilis*.

siccus, -a, -um : sec ; sens le plus ordinaire, qui s'emploie dans toute sorte d'acceptions figurées ou dérivées : « qui a soif », cf. Plt., Pe. 822, *nimi' diu sicci sumus* ; Cu. 119, *siti sicca sum* ; « qui ne boit pas » (*siccus sobrius*) ; « maigre, décharné » et « ferme » (c'est-à-dire « sans humeurs »), e. g. Cic., Bru. 55, 202, *nihil nisi siccum atque sanum*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 7898, *siccus*. Celtique : irl. *secc* ; britt. *sych*.

Dérivés : *siccitās*, usuel et classique, M. L. 7896 ; *siccidus* (tardif, d'après *āridus*, *torridus*, etc.) ; *siccō, -ās*, M. L. 7894, et ses dérivés *siccātiō*, *siccātiuus*, *siccātōrius*, M. L. 7895 ; *siccānus* ; *siccāneus*, M. L. 7893 ; *siccēscō, -is* (et *ex-*) ; et ses composés *ad-*, M. L. 727, *dē-*, *ex-siccō*, M. L. 3067 et 3068, **exsicculāre* ; *praesiccātus* (*-siccus*) ; *resiccō*, M. L. 7243 ; *siccoculus*, Plt., Ps. 77.

Forme à consonne géminée expressive, en face de av. *hikuš* « sec », tandis que irl. *sesc* = gall. *hysp* « sec » est une forme expressive à redoublement d'une autre racine ; cf. av. *hiškuš* « sec ». Le gr. ἰσχνός a, de plus, sans doute un *kh* expressif. *Siccus* appartient à la racine de skr. *siñcáti* « il verse », comme irl. *sesc* à la racine de lit. *sèkti* « tomber » (en parlant d'une chute d'eau), *nu-sèkti* « se dessécher » (v. Vendryes, Symb. Rozwadowski, I, p. 137 sqq.). V. *sūdus*.

sicera n. pl. et f. : sorte de boisson enivrante ; cidre? Transcription tardive du gr. τὰ σίκερα, qui lui-même est emprunté à l'hébreu ; cf. Rönsch, *It. u. Vulg.*, p. 257. M. L. 7898.

sīcīlis, -is f. : fer de lance, à large lame recourbée (cf. P. F. 453, 20 et Rich, s. u.) ; a dû désigner aussi une sorte de faucille.

Dérivés : *sīcīliō, -īs* : faucher ; *sīcīlimenta* ; *sīcilicula* (Plt., Ru. 1169, leçon contestée).

Ancien, technique. La quantité de *sīcīlis* est attestée par le vers d'Enn., A. 507, *incedit ueles uolgo sicilibus latis* ; mais les formes romanes remontent à *sīcīlis*, M. L. 7900 (influence de *sēcāre*, *sectīlis*?). Sans doute de *sīca*?

Peut-être faut-il y rattacher *sicilicus* (scandé *sīcīlīcus* dans Palémon, de Ponder., témoignage tardif et sans autorité) « 48e partie de l'as, 4e partie de l'once », ainsi nommé en raison de la forme du symbole ɔ qui le désigne et qui a servi à noter la virgule. L'étymologie de P. F. 453, 18 : *-m dictum quod semunciam secet*, n'est qu'un calembour.

sicilicissitō, -ās : verbe dérivé par Plaute, Men. Prol. 12, de *Sicilia*, gr. Σικελία, d'après *graecissō*, *atticissō*, ibid. 11, 12.

sicin(n)ium, -ī n. : « genus ueteris saltationis », Gell. 20, 3, 2. Dérivé de σίκιν(ν)ις, comme *sicinnista* (Acc.), parfois confondu avec *sincinium*.

sīdō : v. *sedeō*.

sīdus, -eris n. (usité seulement au pluriel dans la bonne prose, Cic., Cés., Quint. ; et aussi le plus souvent dans la poésie ; le singulier attesté à partir de Vg. et Horace) : étoiles formant une figure, constellation (par opposition à *stella* « étoile isolée » ; cf. Macr., Somn. Scip. 1, 14, comme ἄστρον et ἀστήρ) : *Arcturi sidera*, Vg., G. 1, 204 ; *niuosum sidus Pleiadum*, Stat., S. 1, 1, 95, etc. ; puis, par abus, s'est dit d'un astre isolé : *sidus lunae*, Plin. 2, 41, etc. S'emploie par image pour désigner le ciel, la nuit, le climat ; la saison, spécialement l'hiver (cf., plus bas, *praesīderāre* et le sens de *sido* en v. ital.) ; comme terme de louange ; dans la langue de l'astrologie, pour désigner l'astre en tant qu'influant sur la destinée humaine : *sidera natalicia*, Cic., Diu. 2, 43, 91 ; sens auquel se rattachent *sīderor, -āris*, dép. « *sidere afflari*, ἀστροβολεῖσθαι », sans doute dérivé de l'adjectif *sīderātus* « frappé par un astre » qui traduit κυλλός « tortu » (Ital., Vég.) ; *sīderātiō*, *sīderāticius*, *sīderōsus* (cf. *astrōsus*), tous tardifs et non attestés avant Pline ; **assīderātus*, M. L. 728. Autres dérivés : *sīdereus* (poétique, époque impériale) ; *sīderālis* (Plin.). *Sīdus*, usité de tout temps, appartient plutôt au style noble. Il est conservé, avec des sens dérivés, en vieil italien et peut-être en vieux portugais. M. L. 7902.

A *sīdus* les anciens rattachaient déjà *cōnsīderāre*, *dēsīderāre*, cf. P. F. 66, 7 : *desiderare et considerare a sideribus dici certum est* ; P. F. 37, 4 et Prisc., GLK II 174, 19. Ce sont sans doute d'anciens termes de la langue augurale (ou marine), comme *contemplārī*, auquel *cōnsīderāre* est souvent joint, e. g. Cic., Verr. 2, 4, 15, 33, laïcisés en passant dans la langue courante et qui ont perdu tout rapport avec *sīdus*. Pour le développement de sens, cf. *contemplor*.

cōnsīderō, -ās : examiner avec soin ou respect ; de là *cōnsīderātus* : mûrement réfléchi : *-m cōnsilium*, ou « considéré » (*dē homine*) : *-s homo*, Cic., Caec. 1, 1 ; *cōnside-*

rātiō, -tor (Gel.) ; *cōnsīderantia* ; *incōnsīderātus*. M. L. 2161 et 2162, **considerium*.

dēsīderō, -ās, formé sans doute sur *cōnsīderō*, comme *dēserō* sur *cōnserō* (v. *serō*) : cesser de voir, constater [ou regretter] l'absence de ; d'où « chercher, désirer ». De là : *dēsīderium* : regret, désir ; *dēsīderābilis* (rare, mais classique) ; *dēsīderātiō* (rare), *-tīuus* (terme technique de grammaire). Les langues romanes ont des représentants de *dēsīderāre, dēsīderium, dēsīderōsus*, M. L. 2593-2595.

praesīderō : *-re dicitur cum maturius hiberna tempestas mouetur, quasi ante sideris tempus*, P. F. 249, 22, trad. de προχειμάζω.

Même si l'on arrive à en montrer la possibilité phonétique, le rapprochement avec le groupe de lit. *svidù, svidė́ti* « briller » est sans grand intérêt. Terme technique dont l'étymologie est incertaine. Le rapprochement avec *sīdō*, indiqué par Varron, L. L. VII 14, et repris par Kretschmer, dans l'*Einleitung* de Gercke, 3e éd., p. 511, n'est qu'une étymologie populaire.

sigillum : v. *signum*.

sigla, -ōrum n. pl. : signes d'abréviations, abréviations. Technique et tardif (Just., Cod. Just.). Peut-être de *singula*, comme le propose Mowat, Bull. Epigr. IV (1884), 127. M. Niedermann signale que Probus appelle les abréviations *singulae litterae* ; v. P. W., 2e série, II, 2280. Ou bien de *signum*?

sigma (*simma*), **-atis** n. : lit de table ou siège demi-circulaire, ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec le sigma grec C. Emprunt au grec, d'époque impériale.

Signia, -ae f. : nom d'une ville du Latium (*Segni*) dont l'adjectif dérivé *signīnus* a été employé pour désigner certains produits originaires de cette ville, en particulier : *signīnum* (scil. *opus*), espèce de composition pour faire des planchers, v. Rich, s. u. ; *s. pirum*.

signum, -ī n. (avec *ī* noté dans les inscriptions, soit par *i longa*, CIL VI 10234, ou par *ei*, CIL I^2 42 ; cf. *seinq.*, CIL I^2 388 abréviation fautive de **seiqn(om)*, Vetter, *Hdb.*, n° 228 d) ; mais les langues romanes attestent un *ĭ* : it. *segno*, cf. Sommer, *Hdb.*^{2}, p. 121) : signe, marque distinctive (joint à *nota*), défini par Cicéron : *quod sub sensum aliquem cadit et quiddam significat*, Inu. 1, 30, 48 ; *pecoris, seruitutis signa*, etc. ; « seing, sceau » ; signal et « cloche » (Greg. Tur.). De là divers emplois spéciaux : 1° dans la langue militaire, « enseigne(s) », qui distinguent les divisions d'une armée (d'où *signifer, antesignānī, subsignānī*) ; usité surtout au pluriel, et qui figure dans un grand nombre d'expressions techniques : *signa sequī, seruāre, dēserere*, etc. ; 2° dans la langue des artistes, « image peinte ou sculptée », sens venu peut-être de l'habitude de distinguer les enseignes ou les proues des vaisseaux de guerre par des figures brodées ou sculptées ; 3° en astronomie : *signa dicuntur eadem et sidera. Signa quod aliquid significent, ut Libra aequinoctium*, Varr., L. L. 7, 14. En onomastique, *signum* désigne le « prénom » ou le « surnom » distinctif, le « sobriquet ». *Signum* correspond à σῆμα, σημεῖον, dont il a peut-être emprunté quelques-uns des sens. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 7908 ; celtique : irl. *sén, sigen* ; britt. *swyn* ; et germanique : v. angl. *segn*.

Dérivés et composés : *sigillum* n. : petite image, statuette ; sceau, seing ; *Sigillāria, -ium* : fête des images ; *sigillārius, sigillāriārius* ; *sigillārīcius* ; *sigillō* ; *sigillātor* ; *sigillātus* (sur le sort de *sigillātus*, v. B. W. sous *écarlate*) ; *dissigillō* (v. Thes., s. u.) ; *sigilliola* n. pl. (Arn.), M. L. 7903-7904 ; celtique : irl. *séla, siglithe* « sigillum, -lātus », britt. *siel* « sigillum », *swinogl* « signāculum » ; germanique : got. *sigljo* « sigillum ».

signō, -ās : *-re significat modo scribere, modo anulo signa imprimere, modo pecora signis notare*, P. F. 457, 6 ; quelquefois employé pour *significō* ou *dēsignō*. Dérivés : *signātor, -tiō* (Tert.), *-tōrius* (tardif) ; *signāculum* (bas latin), M. L. 7905 et 7904 a, *signāle* n. de *signālis*, cf. *signāliter* (Cassiod.), M. L. 7906, **signicāre*.

assignō : 1° assigner, terme du droit public, cf. *IIIuir agreis dandeis adsignandeis* ; 2° sceller (époque impériale) ; *assignātor, -tiō*.

cōnsignō : marquer d'un sceau, confirmer par écrit, britt. *cyswygno* ; *dēsignō* (souvent confondu avec *dissignō*) : désigner, marquer, M. L. 2596 ; B. W. sous *dessiner* ; *dissignō* (rare) : 1° distinguer, glosé *ordinō, distribuō* ; 2° rompre le cachet, détruire, violer ; *exsignō* : noter tout au long ; *īnsignō* : ἐγχαράσσω (Gloss.), conservé dans les langues romanes avec le sens de « enseigner », M. L. 4462 ; B. W. s. u. ; *ob-signō* : fermer par un seing, sceller ; *persignō* : tenir note de (rare, époque impériale) ; *praesignō* : marquer d'avance ; *resignō* : briser le cachet ; ouvrir, violer le secret de ; cf. aussi F. 352, 4, *resignare antiqui pro rescribere ponebant ut adhuc subsignare dicimus pro subscribere* ; cf. P. F. 359, 9, *resignatum aes dicitur militi, cum ob delictum aliquod iussu tribuni militum, ne stipendium ei detur, in tabulas defertur* ; *subsignō* : transcrire au bas. A ces verbes peuvent correspondre des dérivés : *cōnsignātiō* (époque impériale) ; *dēsignātiō* ; *dissignātiō, -tor* (v. Thes. s. u.) ; *obsignātiō, -tor* ; *praesignātiō, -tor* (époque impériale) ; *resignāculum* (= ἀποφράγισμα) ; *resignātrīx* (Tert.) ; *subsignātiō*.

significō, -ās : montrer par signes, signifier, M. L. 7907 ; *significāns, -canter* ; *significātiō*, qui traduit ἐπισημασία et ἔμφασις ; *significantia* (époque impériale) ; *significātus, -ūs* m. (époque impériale) ; *significābilis* (Varr.), *-tīuus* (Dig.) et *īnsignificātīuus* [*modus*] (Gramm.), *-tōrius* (langue de l'Église) ; *adsignificō* (Varr.) ; *adsignificātiō* = προσδιασάφησις ; *praesignificō* (Cic.), *-cātiō* (Lact.).

īnsignis : distingué par une marque particulière (= ἐπίσημος) : *insignes appellantur boues qui in femine et in pede album habent, quasi insigniti*, P. F. 101, 16. Peut s'employer en bonne comme en mauvaise part : *tam ad laudem quam ad uituperationem inflecti potest*, P. F. 99, 11 ; mais a souvent un sens laudatif « distingué » (= ἔξοχος, *ēgregius*). Subst. *īnsigne* n. : insigne (aigrette, devise sur un bouclier, faisceaux), en particulier : παράσημον, figure peinte ou sculptée à l'avant du vaisseau, imitant la personne ou l'objet qui lui donnait son nom, par opposition à *Tūtēla*, figure de la divinité protectrice placée à l'arrière : *īnsigniārius* ; *īnsignītor* ; *īnsigniter* ; *īnsignītus* ; *īnsignītē*, d'où *īnsigniō, -īs* (époque impériale). M. L. 4463-4464 ; B. W. *enseigne*.

Signi- sert de premier terme de composés : *signi-fer* (poétique en tant qu'adjectif ; la langue semble avoir évité la rencontre de deux *g* qu'aurait produite **signi-ger*), *-fex* (époque impériale), *-tenēns* (Enn.).

La phonétique, à en juger par *decet* : *dignus*, autorise à rapprocher le groupe de *secāre* ; il faudrait admettre que *signum* aurait désigné d'abord une marque faite par incision. Hypothèse plausible, mais indémontrable. On a pensé aussi à la racine **sek^w-* de *in-seque*, etc. M. Benveniste, Rev. Phil., 1948, 122, a rapproché plus vraisemblablement *signum* de *sequī* ; *sek^w-no-m* serait d'abord « l'objet qu'on suit » (cf. *signa sequī* dans T.-L. 23, 35, 6 ; 30, 35, 6), spécialement « l'enseigne ». Les sens de « signe, marque de reconnaissance, objet figuré », etc., se seraient développés sous l'influence de σῆμα, σημεῖον, et *signāre* serait un calque sémantique de σημαίνεσθαι.

sīl, sīlis n. : sil, sorte de terre minérale (Plin.). De là *sīlāceus, -a, -um*.

sil, sili, -lis (Plin. 12, 128) : autre forme de *seselis*, gr. σέσελις et σέσελι, plante ombellifère ; de là *silātum* : *antiqui pro eo quod nunc iantaculum dicimus, appellabant, quia ieiuni uinum sili conditum ante meridiem obsorbebant*, P. F. 473, 1. Emprunt à une langue méditerranéenne (égyptien? Cf. Nencioni, Arch. Glott. Ital., 1941, p. 125). M. L. 7918, *sili montānum*. V. André, *Lex.* s. u.

sīlānus, -ī m. : fontaine en forme de tête de Silène (Lucr.). Emprunt au dor. Σιλανός (att. Σιληνός). V. *sīmus*.

silaus, -ī m. : sorte d'ache (Plin., 26, 88)?

sileō, -ēs, -uī, -ēre : être silencieux ; se taire, taire. S'emploie seul ou avec un complément (généralement un pronom) : *silēre aliquid* ; d'où *sileor* « être tenu sous silence » ; *silenda, -ōrum*, tous deux d'époque impériale. Le participe *silentēs* est usité aussi en poésie pour désigner les morts.

A l'époque classique, *sileō* n'offre pas un sens différent de *taceō*. Mais, d'après des emplois anciens ou conservés par la poésie, il semble que le verbe ait désigné à l'origine moins le silence que la tranquillité, l'absence de mouvement et de bruit ; cf. la formule *sileteque et tacete atque animum aduortite* dans Plt., Poe., prol. v. 3. *Sileō* s'emploie aussi bien des choses et des objets inanimés que des personnes, et ceci plus fréquemment que *taceō*, notamment de la nuit, de la mer, des vents, etc. Columelle 4, 29, 5 dit *dies silens a uentis* ; dans la langue rustique, *silēns* se dit de la lune à son déclin, et devenue invisible, *lūnā silentī* (Caton, Agr. 29, etc.), *per amica silentia lunae*, Vg., Ae. 2, 255, du bourgeon ou du sarment qui n'apparaît pas encore (*s. sarmentum, silentēs uineae, surculī* ; *s. flōs*), de l'œuf qui n'est pas encore couvé (*s. ōuom*, Col. 8, 5, 15). Ancien et classique, mais plus rare que *taceō*, et à l'époque impériale n'est plus guère employé que par les écrivains techniques et les poètes. Pas de participe passé ; le latin dit *tacitus, taciturnus*. Par contre, *silentium* est le substantif de *taceō*. Non roman, tandis que *taceō* est représenté depuis le roumain jusqu'au provençal.

Dérivés : *silēscō* et *cōnsilēscō* (rare et poétique) ; *silentium*, formé sur *silēns* comme *exilium* sur *exul* ; d'où, à basse époque, *silentiōsus* (Apul.) et *silentiārius* : silenciaire, huissier (époque impériale).

On ne peut guère ne pas rapprocher got. *ana-silaida* « ἐκόπασεν », Mc IV 39. Mais on ne saurait pour cela poser une racine **sil-*, impossible en indo-européen. Ici *-l-* est un élément suffixal et l'on partirait de **si-lo-s*, dont *sileō* serait le dérivé? Cf. encore v. h. a. *swīgēn* « être silencieux » et gr. σιγή et σιωπή, eux-mêmes peu clairs. Groupe radical sans fixité. Les mots indiquant le silence varient d'une langue à l'autre (v. *taceō*).

siler, -eris n. : plante flexible : *molle siler*, dit Vg., G. 2, 12, non pas l' « osier », comme on traduit d'ordinaire, mais plutôt le « fusain » (it. *silio*) ; cf. P. Fournier, Bull. Soc. bot. Fr., 1948, 95, p. 279, André, *Lex.*, s. u. Cf. *Silarus* (*Silerus, Siler*) « le Sele », rivière séparant la Campanie de la Lucanie.

silex, -icis m. (et f. en poésie ; gén. pl. *silicum* ; l'abl. *silicī* est un expédient de la poésie dactylique pour éviter le tribraque) : pierre ; souvent joint à *lapis*, e. g. Plt., Poe. 290 ; désigne une sorte de lave qui servait dans la construction des maisons, le pavage des routes, etc., cf. Rich, s. u. ; roche, grande ou petite ; pierre à feu, caillou. Ancien, usuel. M. L. 7911.

Dérivés : *siliceus*, M. L. 7914 ; *silicārius*, d'où **silicāre*, M. L. 7913 ; **siligineus*, M. L. 7916.

Pas d'étymologie sûre. On s'est souvent demandé si *silex* ne comporterait pas une dissimilation de **sk^{o}lik-* (cf. *calx*, 2), mais pareille dissimilation est invraisemblable.

silicernium, -ī n. : repas clôturant une cérémonie funèbre et qui avait lieu près du tombeau (cf. Varr. ap. Non. 48, 3). Selon Festus, *silicernium erat genus farciminis quo fletu familia purgabatur*, P. F. 377, 4 ; cf. Arn. 7, 24, et Rich, s. u. Appliqué parfois comme injure à un vieillard. Mot rare, dont le sens n'était plus compris des Latins eux-mêmes. Les étymologies anciennes ne sont que des calembours et aucun rapprochement valable n'est connu. Semble être un composé du type *lectisternium*.

silicia, -ae f. : fenugrec, plante (Pline). Appelée aussi *siliqua*, sans doute par suite d'une confusion.

silīgō, -inis f. : blé (d'hiver ou de printemps), froment ; farine de froment, fleur de farine. M. L. 7917.

Dérivés : *silīgineus*. Attesté depuis Varron. Conservé dans quelques parlers romans, M. L. 7916 a ; *silīgin(i)ārius* (Inscr., Dig.), *-nāceus*.

Sans étymologie. Cf. *similāgō*.

siliqua, -ae f. : 1° silique, cosse des légumineuses ; au pluriel « pois » ; 2° caroubier, caroube ; 3° petite mesure de capacité ; petite monnaie (1/24 du *solidus*), d'où à basse époque *siliquātārius* « percepteur d'un impôt », *siliquāticum* « droit du 24e sur le prix de vente ». Depuis Varron. M. L. 7919 ; germanique : v. h. a. *silihha*.

Dérivés : *silicula* (Varr.), M. L. 7915 ; *siliquor, -āris* (Plin.) ; *siliquastrum* : piment.

Sans étymologie.

sīlus, -a, -um : *appellatur naso susus uersus repando. Vnde galeae quoque a similitudine silae dicebantur*, F. 460, 4. Usité surtout comme surnom : *Sīlus* et *Sīlō*. V. *sīmus*.

silua, -ae f. (scandé trisyllabe dans Hor., C. 1, 23, 4; Epod. 13, 2, comme *soluō*, etc., cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 112; mais c'est peut-être une prosodie artificielle; la graphie *sylua* est due au rapprochement de ὕλη) : arbres sur pied; forêt, bois (sauvage ou cultivé); synonyme du gr. ὕλη, dont il a pris en partie les sens, notamment celui de « matériaux de construction », et plus généralement de « matière » (d'un ouvrage, d'un poème, etc., mais non celui de « matière » en philosophie, où le latin rend ὕλη par *māteria*); d'où *Siluae*, titre d'un ouvrage de Stace, proprement « Matériaux » (non mis en œuvre). Ancien (Naev.), classique, usuel. M. L. 7920.

Dérivés et composés : *siluula* (rare); *siluēscō, -is* : tourner en bois (de la vigne); *Siluius*, nom propre, cf. Fest. 460, 7; *Siluānus* « Silvain », dieu des forêts, M. L. 7921; *Silurīnus*, etc.; *siluāticus* (doublet tardif et vulgaire *saluāticus* d'après *saltus*?, panroman) : 1° qui sert pour le bois : *-ae falcēs* (Caton); 2° qui pousse ou qui vit dans les bois, sauvage (Caton, Varr., Plin.). Terme de la langue rurale; cf. M. L. 7922, *siluāticus* et *saluāticus*; *siluester* (*-tris*), *-tris, -tre* (classique et usuel; quelques formes de *siluester, -tra, -trum*), M. L. 7923; *siluōsus* (époque impériale); *silui-cola, -cultrīx, -ger, -fragus*, etc., tous poétiques. Cf. aussi **matrisilua* et *siluae māter* (Scrib. Larg., Marcel.), *māter silua* « chèvrefeuille », M. L. 5421, André, *Lex.*, s. u.

Tous les rapprochements qui ont été proposés sont forcés.

sīma, -ae f. : v. *sīmus*.

simbella : v. *lībra*.

sīmia, -ae c. (et *sīmius* m.; une fois *sīmius* créé, *sīmia* a tendu à devenir uniquement féminin) : singe, guenon. Terme d'injure. Ancien, usuel. M. L. 7929; britt. *sim*.

Dérivés : *sīmiolus* (Cic.); *sīmīnīnus, -a, -um* : *-a herba* : sorte de muflier, plante (Ps.-Apul.); *sīmiātor* (Porph.). Le néerl. *simminkel* suppose **sīmiuncula*.

Emprunté au grec; v. *sīmus*.

simila, -ae f.; **similāgō, -inis** f. : fleur de farine. M. L. 7806. Passé en v. h. a. *simila, sēmala* « semoule ».

Dérivés : *similāceus*; *similāgineus, -ginārius*, CIL I[2] 1207.

Les deux formes apparaissent en même temps; *simila* est dans Celse et Martial, *similāgō* dans Pline; l'adjectif *similāgineus* est dans la Vulgate. Sans doute mot emprunté sous l'Empire, en même temps que le produit, à quelque langue méditerranéenne ou orientale (l'assyrien a *samidu*, de même sens). Le grec a σεμίδαλις, devenu *simidala* dans les Gl. Cf. *silīgō* et, pour la finale, *lappāgō*, etc.

similis, -e : semblable. Ancien, usuel. M. L. 7928. *Similis* est issu de **semilis*. La forme ancienne de neutre de l'adjectif *simul* (et *semol*, attesté épigraphiquement, CIL I[2] 1531, *semul*; cf. *facul*, de *facilis*) est demeurée comme adverbe, avec le sens de « en même temps, également » (cf. gr. ἅμα), d'où *simul ac, atque, et, ubi, ut*, etc., tandis que le sens de « semblablement » était réservé à l'adverbe *similiter*. *Simul* a été renforcé de *in-* à l'époque impériale : *īnsimul* (premier exemple dans Stace) et est passé sous cette forme dans les langues romanes. M. L. 4465, *insimul, insemul*. On le trouve aussi, mais rarement, employé comme préposition avec l'ablatif, d'après *cum*. A *similis* correspondent deux substantifs dérivés : *simultās* et *similitūdō*; le premier signifie « fait d'être ensemble » et « rivalité, compétition, haine réciproque, inimitiés » (d'où l'emploi fréquent au pluriel *simultātēs*); *similitūdō* s'est spécialisé dans le sens de « ressemblance » et, dans la langue de la rhétorique et de la philosophie, « analogie, comparaison » (= ὁμοίωσις), et « uniformité, monotonie » (du style), M. L. 7928 a. Cf. la différenciation de *facultās* et *facilitās*. La forme *similitās* « ressemblance » est rare (Caecil., Vitr.).

De *similis* est tiré un dénominatif : *simulō, -ās* (cf. *stabilis, stabulum, stabulō*) « représenter exactement, copier, imiter » (par opposition à l'objet réel, au modèle), d'où « prendre l'apparence de, feindre, simuler, faire semblant de ». Sous l'Empire (depuis Pompéi), apparaît *simīlāre* « ressembler », conservé dans les langues romanes, M. L. 7925; B. W. *sembler*, et **simīliāre*, M. L. 7926; **assimiliāre*, 730.

Dérivés : *simulācrum* : image, représentation (par la peinture, la sculpture, dans un miroir, etc.); spectre, simulacre. Dans la langue philosophique, traduit le gr. εἴδωλον et s'oppose à *rēs, corpus*. Autres dérivés : *simulātiō, -tor, -trīx*, et *simulāmen* (Ov., Aus.), *simulāmentum* (Gell.), *simulātilis* (Ven. Fort.).

Composés : 1° de *similis* : *absimilis* (rare); *adsimilis* (παρόμοιος); *cōnsimilis* (= συνόμοιος irl. *cosmil*), d'où *cōnsimilō* « rendre semblable » (bas latin); *dissimilis* (cf. *difficilis*), *-militūdō*; *uērīsimilis*, v. *uērus*. Composés artificiels et tardifs en *simili-genus, -membris* (d'après le gr. ὁμο-, ὁμοιο-γενής, etc.).

2° de *simulō* : *adsimulō* (*ass-, assimilō* à basse époque) « faire semblant, imiter, assimiler ». Le sens de « assembler » qui est dans les langues romanes (B. W. s. u.; M. L. 731) provient d'emplois comme Irén. 1, 1, 3 : *sicubi quid eorum, quae dicuntur in scripturis, poterunt adaptare et adsimilare* (= προσαρμόσαι καὶ εἰκάσαι) *figmento suo*.

dissimulō : dissimuler; différencié par les grammairiens de *simulō*; cf. Suét., Diff., p. 290, *simulamus quae nescimus, dissimulamus quae scimus* (Non. 439); sens confirmé par l'emploi de Plt., Cas. 771, *nimium lepide dissimulant quasi nil sciant*.

īnsimulō (*alqm alcs rei*, ou avec la proposition infinitive) : accuser quelqu'un (généralement avec l'idée d'accuser faussement « crimen in alqm confingere », P. F. 99, 5), cf. les gloses διαβάλλω ἐπὶ διαβολῆς, προσποιοῦμαι. Cet emploi est celui des bons écrivains, qui joignent le verbe à *falsō, scelestē, crīminibus falsīs, insontem*, etc. Plus tard, le verbe a tendu à se confondre avec *accūsō*.

La racine de **sem-* « un » a servi dès l'indo-européen à exprimer l'identité : got. *sama*, gr. ὁμός, skr. *sāmaḥ*, av. *hamō* et, avec longue, av. *hāmō*, v. sl. *samŭ*; on peut joindre à ces mots la particule pronominale irl. *som* (v. H. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, II, 170). Des dérivés indiquent la « ressemblance » : gr. ὁμοῖος, ὅμοιος; avec **-lo-*, ὁμαλός signifie « égal, uni ». Lat. *similis* n'a un correspondant exact qu'en celtique : irl. *samail* « ressemblance », *amal* « comme », et gall. *hafal* « semblable ». Ceci indique un type ancien **s°m°li-*, qui aboutit phonétiquement à lat. *similis, simul* (cf. *cinis, sine, cilium, milium*, pour le traitement phonétique). L'*e* de v. lat. *semol* indique peut-être une forme à *e* qui rappelle got. *simle* « autrefois »; de même *semel*. Pour le vocalisme, cf. gr. ἅμα « en même temps ».

simītū (*simitur*, CIL VI 9290) : en même temps. Doublet archaïque de *simul*. Sans doute de **sem-* et de l'ablatif **ītū* du substantif verbal **ītus* (issu de **eitus*, cf. inf. skr. *etum* « īre »), dont la longue s'est abrégée partout ailleurs (*ĭtus, redĭtus*, d'après le participe en *-to-*, **ĭtos*). *Simītū* voudrait donc dire « d'une marche de pair ». On attendrait **sem-ītū*; pour *i*, cf. *ni-mis* de **ne-mis*, *in* de **en*. Cf. l'équivalent celtique : irl. *emith*, gall. *hepyd* (J. Loth, Rev. celt., 30, 258).

simplex : v. *plectō*.

simplus : doublet de *simplex*. V. *plectō*. Rare et technique. Employé le plus souvent par opposition à *duplus*. M. L. 7930. Britt. : *syml*. *Simpla* : la somme simple; *simplum* : l'unité (Plt., Cic.); *simplāris* : qui reçoit la ration simple (Vég.).

Le premier élément de *sim-plex, sim-plus* répond à skr. *sa-* (*sa-kṛt* : « une fois »), gr. ἁ- (dans ἅπαξ « une fois », ἁ-πλοῦς « simple »). Le traitement *i* dans *sim-*, en regard de *sem-per*, doit provenir de ce que *sem-* est devant le groupe *-pl-*. — V. *sem-per* et cf. *sincērus*.

simpludiarea : *funera sunt, quibus adhibentur dumtaxat ludi corbitoresque...*, F. 442, 27. Non autrement attesté. De **simplu* + *lud-* devenu par haplologie *simplud-*? Sens et forme obscurs.

simpuuium (*sumpuuium*, abl. *sumpuis* dans les Acta Fratrum Aru.), -ī n. : sorte de grande cuiller à manche long qui servait à puiser le vin dans le cratère; louche. Cf. Rich, s. u. Terme technique, attesté depuis Varron. — *Simpulum*, dans P. F. 455, 14 : *simpulum uas paruulum non dissimile cyatho quo uinum in sacrificiis libabatur; unde et mulieres rebus diuinis deditae simpulatrices* (l. *simpuuia-*?), est une mélecture de *simpuium*, avec *-pu-* notant *puv*, cf. *fluius*; v. Havet, *Man. de crit. verb.*, § 914, et Brinkmann, ALLG 15 (1908), p. 139 sqq.

Dérivés : *simpuuiārius, -iātrīx*.

L'ombr. seples, T. E. III 17 (ablatif; nom d'un instrument de bronze), est à écarter; v. Vetter, *Hdb.*, p. 214. On pense à lit. *semiù, sémti* « puiser », arm. *amam* « je puise », gr. ἄμη (ἅμη) « seau ». Rapprochement vague; arm. *amam* et gr. ἄμη comportent d'autres possibilités.

Pareil terme a chance d'être emprunté; cf. gr. σιπύη, -πύα?

simul; **simulō**, etc. : v. *similis*.

sīmus, -a, -um : camus, camard. Le féminin de *sīmus*, substantivé, *sīma* désigne en architecture la « doucine » ou « gueule droite ». Ancien (Liv. Andr.), rare et technique. M. L. 7931; h. all. (*Ge*)*sims*.

Dérivés : *Sīmō, -ōnis*, surnom d'homme et nom donné au dauphin; *sīmō, -ās* : aplatir; *sīmātus* (v. h. a. *simisstein*, m. h. a. *sim*(*e*)*z*); *sīmulus* (Lucr.); *resīmus* (Varr., Colum., etc.).

Ne peut guère s'expliquer que par un emprunt à gr. σιμός; *sīlus* représente sans doute un doublet **σῖλος*, dont Σιληνός semble dérivé. Cf. *sīmia*, qui semble identique au nom propre Σιμίας, Σιμμίας.

simussa : v. *cimussa*.

sīn : v. *sī*.

sināpi (*sināpe*, Apicius), **-is** n. (et *sināpis, -is* f., Plt.) : moutarde. Emprunt au gr. σίναπι, lui-même sans doute d'origine égyptienne, cf. *nāpus*, comme *sināpizō, sināpismus*. Les formes romanes remontent à *sinapi* et *sinápi*, les unes conservant le ton grec, les autres l'accent latin, fr. *sanve*, v. B. W.; M. L. 7933; et germanique : got. *sinap*, etc., d'où finn. *sinappi*.

sincērus, -a, -um (*sincēris*, tardif) : pur, exempt de mélange; par suite, au moral « pur, sincère ». Ancien, classique, usuel.

Le sens de « pur, sans mélange » est bien attesté pour l'adjectif et pour ses dérivés : *sincerum lac, sincera axungia; sincerum equestre proelium*, T.-L. 30, 11, 8; dans *porci sacres sinceri* (Plt., Men. 290), l'adjectif semble vouloir dire « sans tache », de même dans *corium sincerissimum*, Plt., Rud. 757. De là l'étymologie ancienne, e. g. Don. ad Eu. 177 : *-m, purum sine fuco et simplex est, ut mel sine cera*; Ps. Acr. ad Hor., Epod. 2, 15, *hoc est fauos premit, ut ceram separet et mel sincerum reparet*; gr. ἀκήρατος (W. Schulze). Mais la forme attendue en ce cas serait **sēcērus* (comme *sēdulus*) et il n'y a là qu'une étymologie populaire; cf. *sine*.

Dérivés : *sincēritās* (époque impériale); *sincērō, -ās*; *sincērāscō, -is* (tous deux très tardifs); *insincērus* = ἄναγνος (Vg.). Les représentants romans sont de la langue savante, M. L. 7934.

Formé comme *pro-cērus*. Le *sin-* est le même premier élément de composé que dans *sim-plex*. L'adjectif signifierait « d'une venue ».

Sur les différents sens de l'adjectif, v. O. Hiltbrunner, *Latina Graeca*, Bern., 1958, p. 106 sq. (qui du reste propose une étymologie invraisemblable).

sincinium, -ī n. (*sincinia* f.) : translation du gr. μονῳδία, attestée à date tardive; cf. Ernout, Philologica I, p. 77, n. 1.

sinciput, -is n. : moitié de tête (cf. *occiput*), glosé correctement ἡμικεφάλαιον, ἡμίκρανον, *medium, dimidium caput*. En particulier « cervelle » (Plaute).

Dérivé : *sincipitāmentum*, Plt., Men. 211. Mot de la langue familière (Plt., Pers., Juv. et Sid.), probablement terme de cuisine. De **sēm*(*i*)*caput*. Pour le traitement de l'*ē*, cf. le traitement de *ō* dans *nuncupō*.

sine, préposition suivie de l'ablatif : sans. Remplace à l'époque historique un plus ancien *sē, sed*. S'emploie seul ou avec une négation formant litote *nōn, haud sine*; souvent joint aussi à *ūllus, omnis*. Ne figure dans aucun composé; mais a servi à traduire, joint à un substantif, des composés privatifs du grec : *sine amīcō* = ἄφιλος, etc.; de là le **sinefidicus* > v. fr. *senzfege*, M. L. 7937. Usité de tout temps. A survécu partiellement en roman, M. L. 7936, concurrencé par *absentiā*, M. L. 43; B. W. *sans*. Non italique.

Les mots les plus proches sont la préposition attestée

en tokh. A *sne*, B *snai* « sans » et l'adjectif irl. *sain* « différent », qui indique la forme originelle du latin : *^{s}^{o}ni* (pour le traitement phonétique, cf. *cinis*, *similis*, *cilium*, etc.). Avec le suffixe qui marque opposition de deux notions, le sanskrit a *sanitúḥ* (*sanitúr*) « en outre, séparément », à côté de *sanútar* « séparément, hors » ; sans *-i-* ni *-u-*, le germanique a v. h. a. *suntar* « à part ». Le suffixe existe sans *t* : gâth. *hanarə* « sans ». Les formes pourvues de *s-* initial sont à got. *inu* et v. h. a. *ānu* « sans » et à gr. ἄνευ « séparément, sans », hom. ἄτερ « à l'écart de, séparément », ce que lat. *sub*, *super* sont à skr. *úpa*, *upári*. Même l'*i* final de *sine* se retrouve en grec dans mégar. ανις (v. Bechtel, *Gr. Dial.*, III, p. 199). Les autres explications sont invraisemblables.

singiliō, -ōnis m. : mot de sens douteux qui semble désigner un petit vêtement (Gallienus ap. Treb. Poll., Claud. 17 : *singiliones Dalmatenses X*). Peut-être emprunt tardif, comme l'indique l'épithète qui lui est jointe.

singultus, -ūs m. : sanglot, hoquet ; gloussement de la poule ; glouglou de l'eau. C'est la forme écrite, remplacée dans la langue populaire par des formes rattachées à *gluttiō*, etc. Les gloses ont aussi *subgluttum* (*sug-*), *suggluttium* (*sub-*), et c'est à **singlūttus* que remontent les formes romanes. M. L. 7944 ; B. W. *sanglot*.

Dérivés : *singultim* ; *singultō*, *-ās* et *singultiō*, *-īs*, M. L. 7942, 7943, **singluttāre*, **singluttiāre*, **subgluttiāre*. On trouve dans les gloses, CGL V 482, 14, *singulat* : *halat*, *spirat* ; il est difficile d'accorder beaucoup d'importance à ce témoignage isolé, et sans doute erroné.

L'hypothèse de F. Muller, suivant laquelle on aurait ici une forme du groupe de got. *siggwan* « chanter », gr. ὀμφή « voix », altérée par quelque étymologie populaire, est désespérée et, en tout cas, indémontrable ; l'explication par *singulī* (à cause du caractère saccadé du hoquet) ne convainc pas non plus. Mot de type expressif, comme *tumultus*.

singulus, -a, -um : isolé. Usité surtout au pluriel *singulī*, *-ae*, *-a*, et comme adjectif distributif de *ūnus* ; cf. Varr., R. R. 2, 3, *ut ad denas capras singulos hircos*. Aussi le sens de « isolé » est-il surtout réservé au dérivé *singulāris* (ou à son doublet populaire *singulārius*), qui a pris le sens plus étendu de « singulier, sans second », etc. En grammaire, *singulāris cāsus* (Varr.) désigne le singulier (par opposition à *plūrālis*), gr. ἑνικός. A l'époque impériale, *singulāris* est appliqué aux « ordonnances » des officiers. Ancien, usuel. V. B. W. *sanglier*. On trouve aussi, à l'époque impériale, *singula* employé avec le sens de *sembella* (*sēmis lībella*) ; v. P. W., II[e] S., V 5, 237.

Dérivé : 1° de *singulus* : *singulātor*, attesté seulement dans les gloses, où il est expliqué par ἱππαστής, κέλης ; v. P. W., II[e] S., V 1, 237 ; 2° de *singulāris* : *singulāritās* (tardif), M. L. 7945, 7940, 7941 ; et 7938, **singellus*. Adverbe : *singillātim* (opposé à *generātim*).

Ni la forme (un passage de **singnulus* à *singulus* serait contraire aux lois de la dissimilation) ni le sens ne permettent de rapprocher le type en *-gno-* de *prīuignus*, etc. Cf. plutôt le second élément, un peu énigmatique, de got. *ainakls* « μεμονωμένος ». Le premier élément est le même que dans *sim-plex* ; v. *sem-per*.

sinister, -tra, -trum : gauche ; *sinistrum* « le côté gauche » ; *sinistra* « la main gauche » ; *sinistrā* : à gauche (sur l'emploi prépositionnel, cf. *dextrā* et v. Stolz-Leumann-Hofmann, *Lat. Gr.*^{5}, p. 514). C'est le terme usuel pour « gauche », tandis que dans la langue augurale il signifie « qui vient du côté gauche », c'est-à-dire « favorable », ou, au contraire, « sinistre, défavorable » (selon qu'on interprète le présage d'après le rite étrusco-romain, c'est-à-dire la face tournée vers le Sud, avec l'Est à sa gauche, ou suivant le rite grec, c'est-à-dire la face tournée vers le Nord, avec l'Est à sa droite ; cf. *scaeuus*) ; c'est le dernier sens qui est le plus fréquent, cf. Cic., Diu. 2, 39, 82 ; 2, 35, 74 ; Varron cité par Fest. 454, 1. Superlatif *sinistimus* dans la langue augurale : *-a auspicia* (cf. *sollistimus*, *dextimus*).

Dérivés : *sinisteritās* (n'existe que dans Pline le Jeune, qui l'a bâti sur *dexteritās*) ; *sinistrē* adv. (époque impériale) ; *sinistrātus* (Grom.).

Composé : *sinistrōrsum*, *-sus* (cf. *dextrōrsum*).

Ancien (Cat., Plt.), classique, usuel. M. L. 7947, **sinēxter* (d'après *dexter*, cf. *sinixtra* dans Isid., Or. 11, 1, 68, comme, inversement, *mesticium* pour *mixticium*), et 7948, *sinistrōrsum*. Vieilli en français ; v. B. W. sous *gauchir*.

Phonétiquement, *sinister* doit reposer sur **s^{o}nistros*, avec le traitement phonétique observé dans *sine*. Le vocalisme radical à degré zéro tiendrait au suffixe secondaire *-tro-* qui se superpose au suffixe *-yes-/-is-* du comparatif primaire, comme dans *magister* (fait inverse du type *an-ter-ior*). Il reste à déterminer le radical auquel a recouru la langue pour remplacer *laeuus* et *scaeuus*. Les mots signifiant gauche sont variés ; *laeuus* et *scaeuus* sont anciens tous deux (v. ces mots), et d'autres langues indo-européennes ont d'autres mots, ainsi *savyáḥ* en sanskrit, *šujĭ* en slave. Il a été présenté plusieurs hypothèses : pensant à gr. ἀριστερός en face de ἄριστος et à av. *vairyastārəm* (opposé à *dašinəm*) en face de skr. *várīyān* « meilleur », Brugmann rapprochait véd. *sánīyān* « plus profitable », ce qui est séduisant (cf. ombr. *nertro-*, sous *nerō*). Depuis, comparant prov. *ma sanega* « main gauche » (littéralement « vieille main »), on a, non sans vraisemblance, rapproché lat. *senior*. On peut rapprocher aussi la racine de *sine*, irl. *sain* « différent » ; *sinistra* (*manus*) serait « celle qui diffère (de la droite) ». Toute démonstration est impossible. En tout cas, *sinister* doit être un euphémisme récent, comme gr. ἀριστερός et εὐώνυμος (cf. Rev. celt., 33, 255).

sinō, -is, sīuī (*siī*, et opt. subj. *sīrim*, *-rīs*), **situm, sinere** : placer, laisser ; cf. Vg., G. 4, 47, *neu propius tectis taxum sine*. Le sens physique est conservé surtout dans l'adjectif verbal *situs* « placé, situé », dans le substantif *situs*, *-ūs* « situation, emplacement » et « fait de laisser là » (v. ce mot) et a été réservé au composé *pōnō*. Le simple *sinō* n'a plus guère que le sens moral de « laisser, permettre » (= gr. ἐάω) ; le passage de l'un à l'autre a pu se faire par des emplois comme : *uinum in dolium conditur et ibi sinitur fermentari*, Col. 12, 17, 1 ; *uitis suci gratia exire sinitur*, Plin. 14, 16. L'impératif *sine* « laisse », *sine modo*, est fréquent dans la langue de la conversation. Ancien, usuel, classique. M. L. 7937 a.

Composés : *dēsinō* : proprement « laisser là » ; cf. Serv. in Vg., B. 5, 19, *desine* : *omitte* ; employé ordinairement au sens de « cesser » (absolu) et « cesser de » ; la glose *desiuare* : *desinere*, P. F. 63, 28, sans autre exemple, est inexpliquée et semble corrompue ; *intersinō* (participe *intersitus*, Gell. 16, 5, 3) ; *pōnō* : v. ce mot (pour *praestō*, v. ce mot).

De *situs* apparaît tardivement un dérivé *situātus* (Ps.-Aug. ad Fr. Erem. Serm. 37), qui a supplanté *situs*.

Le verbe *sinō* a les caractères d'une forme ancienne. Mais il n'a aucun correspondant bien exact ; v. A. Walde, *Vergl. Wört.*, II, p. 461 ; on rapproche aussi gr. ἐάω ; les divers rapprochements qui ont été proposés, tous vagues, n'enseignent rien sur *sinō*, et il n'y aurait guère de profit à les reproduire.

sinōpis, -idis f. (sc. *terra*) : terre de Sinope, sorte d'ocre, employée en peinture ; cf. Plin. 35, 31 ; Vitr. 2, 16, 3. Transcription de l'adjectif grec dérivé de Σινώπη, colonie grecque sur l'Euxin. M. L. 7949 (fr. *sinople*, etc.).

sintae, -ārum m. : sorte de gladiateur. Mot tardif cité par S[t] Aug., De catech. rud. 16, 25, sans doute emprunté : gr. σίντης « pillard, rapace » ? L'hypothèse d'une origine punique est sans fondement.

sīnus, -ī m. (**sīnum** n., Varr.) : bol large et profond servant à mettre du vin ; *uas uinarium grande, sinum ab sinu, quod sinum maiorem cauationem quam pocula habebat*, Varr., L. L. 5, 123.

Sans étymologie ; l'*ī* interdit le rapprochement avec le mot suivant.

sinus, -ūs m. : proprement « pli concave ou en demi-cercle » ; pli demi-circulaire que forme un vêtement (distinct de *gremium* et de *rūga*, cf. Rich, s. u.) et dans lequel les mères portaient leurs enfants (*in sinū gestāre*), souvent joint à *complexus* ; cf. Cic., Cat. 2, 10, 22 ; de là « giron » et « sein » (sur lequel on se réfugie, on se penche), « asile, protection », etc. Sens techniques : poche que forme le fond d'un filet ; enflure d'une voile ; partie courbe d'une serpette ; baie ou crique en demi-cercle. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 7950 ; B. W. s. u.

Dérivés : *sinuōsus* : sinueux (depuis Vg.) ; *sinuō*, *-ās* (époque impériale, surtout poétique et reformé sur *īnsinuāre*) : courber, recourber ; dérivés tardifs : *sinuāmen* ; *sinuātiō* ; *īnsinuō*, *-ās* (attesté depuis Plaute et fréquent), usité surtout avec un réfléchi, *sē īnsinuāre* ; s'emploie aussi absolument : insinuer, s'insinuer. Dérivés tardifs : *īnsinuātiō*, *-tor*, *-trīx*.

Sans étymologie.

†**sīparium** : v. *supparum*.

sīphō, -ōnis m. : siphon. Emprunt au gr. σίφων (attesté depuis Lucilius). De là *sīphunculus* ; *sīphōnāriī* (*sīpō-*) : pompiers. M. L. 7950 a.

sipō, -ās : v. *supō*.

***sircitula** (*scir-*, André, R. E. L., XXX, 151), **-ae** f. : sorte de raisin (Col.) ; **sircula, -ae** f. : même sens (Plin., qui le donne comme campanien, 14, 34). Forme peu sûre ; Mayhoff, ad loc., écrit *surcula* (cf. André, *Lex.*, s. u.) et, plus loin, § 41, *scripula* ; Schneider, *scirpula*. Les manuscrits divergent.

sirempse(e) : épithète archaïque de *lēx*, uniquement conservée dans des formules juridiques et définie par Festus, 466, 9 : *ponitur pro eadem, uel proinde* ⟨*ac ea*, *quasi similis res ips*⟩*a*.

L'altération du texte, reconnue depuis longtemps chez Plaute, Amp. 73, suppose une forme pareille.

Il faut isoler *-pse* ; *-em* rappelle le *-em* de *it-em*, *ī-dem*, etc. ; la formation est donc comparable à ombr. *susur-ont* en face de *surur* « item » ; cf. *ifont* « ibidem », etc., et l'on doit couper *si-r-em-*.

sīrēna, -ae f. : forme tardive, latinisée, de *sīren* (gr. σειρήν), d'où les formes du type v. fr. *sereine*, irl. *súire*.

sirpe, -is n. : emprunt, sans doute par l'intermédiaire de l'étrusque, au gr. σίλφιον, plante ombellifère de la Cyrénaïque, thapsie, dont le suc (*la*(*c*)*serpicium*) était utilisé comme condiment ; *sirpicus*.

V. *laser*.

sirpus, sirpiculus : v. *scirpus*. M. L. 7953, 7954.

sīrus, -ī m. : silo (Colum. I 6, 15). Emprunt au gr. σιρός, σειρός, latinisé, passé dans les langues romanes : prov. *sil*, esp. port. *silo* (fr. *silo*), gal. *siro*. M. L. 7955.

sīs : formule de politesse « s'il te plaît ». Contraction de *sī uīs*, v. *uolō* ; y correspond un pluriel *sultis* « si vous voulez, s'il vous plaît ». Cf. *sōdēs*. Dans ces trois cas, il y a de ces abréviations non normales qui s'observent souvent dans les formules de politesse.

siser, -eris n. (*sisera* f., Varr. ; pl. m. *siseres*, Plin.) : plante, probablement le panais. Cf. gr. σίσαρον. M. L. 7955 a (*s. amaricum*). V. André, *Lex.*, s. u.

sissiat : κάθηται ἐπὶ βρέφους (Gloss.). Mot du langage enfantin pour « aller à la selle » ; cf. fr. « faire sissite », employé en parlant aux enfants pour « s'asseoir ». V. *siat*.

sissina† (*se-*) : terme d'affection pour un enfant (Mommsen, Inscr. Neap. 6902) ; désigne aussi le bout du sein, comme *tit*(*t*)*ina*. Cf. gr. ζίζι, -ζιον.

sistō : v. *stō*.

sīstrum, -ī n. : sistre. Emprunt au gr. σεῖστρον, d'où *sīstrātus* ; *sīstrifer*, *-ger*.

sisymbrium, -ī n. : plante aromatique (mentha aquatica?) et « cresson ». Emprunt (depuis Varr., L. L. 5, 103) au gr. σισύμβριον. Conservé dans quelques parlers romans. M. L. 7957.

sītanius (*pānis*) : pain fait avec du blé de l'année (Pline 22, 139). De σητάνιος, avec influence de σῖτος ? Ou forme avec η devenu *i* ?

siticen, -inis m. : trompette qui jouait aux enterrements (Cat. ap. Gell. 20, 2). Mot archaïque de sens incertain, qui a pu être déformé par l'étymologie populaire, qui le dérivait de *situs* et *canō*, comme *tubicen*.

sitis, -is (acc. *sitim*, abl. *sitī*) f. : soif (sens physique et moral). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 7961 ; B. W. s. u.

Dérivés : *sitiō*, *-īs* « avoir soif », usuel, attesté depuis Plaute ; *sitiēns* ; *sitienter* ; *sitībundus* (Orib.) ; *sitīculōsus* (époque impériale, formé sur *metīculōsus*) ; *sitītor* (époque impériale, rare) ; *siticula* : ἡ διψάς (Gl.).

Mot isolé, comme gr. δίψα, par exemple. Le latin n'a pas recouru au groupe de *torreō*, comme l'ont fait l'indo-iranien, le germanique et l'irlandais.

situla, -ae f. (*situlus* m., Cat., Vitr.) : seau. Ancien, usuel. Panroman (sauf roumain). M. L. 7962.

Dérivés : *situlārius*, CIL II 3442 ; *sitella*, qui désigne entre autres un récipient usité pour tirer au sort les noms des tribus et des centuries, afin de fixer l'ordre dans lequel elles devaient voter ; cf. Rich, s. u. M. L. 7959. Germanique : v. h. a. *sīdel(i)n* « Seidel ». *Sitellitergus*, titre d'une comédie de Plaute dans Varr., L. L. 7, 66.

Le rapprochement, souvent fait, avec *sīnus* satisfait d'autant moins que la quantité de l'*i* diffère dans les deux mots.

situs, -ūs m. : 1° fait de placer, de laisser (ou d'être placé, laissé) (cf. *sinō*?) ; abandon, négligence, délaissement (opposé à *ūsus* ; cf. Sén., Ben. 3, 2, 2, *quae in usu sunt et manum cottidie tactumque patiuntur, numquam periculum situs adeunt* ; Apul., Flor. 3, p. 351, 32, *gladius usu splendescit, situ rubiginat*) ; par suite : vétusté, décrépitude, e. g. Vg., Ae. 7, 440, *sed te uicta situ uerique effeta senectus* ; 2° sens concret, état qui résulte de l'abandon, saleté, rouille, moisi ; cf. Vg., Ae. 6, 640, *per loca senta situ* ; Plin. 21, 33, *situm redolet* ; conservé par l'ancien italien *seto* « puanteur », M. L. 7963. Le passage du premier sens au second semble trop naturel pour qu'il y ait lieu de distinguer les deux mots, malgré F. de Saussure, qui explique le second sens en rapprochant skr. *kṣiṇā́ti* « il anéantit », *kṣitáḥ* « disparu », gr. φθίω « consumer », cf. φθιτός ; cf. Boisacq, s. u. En tout cas, pour les Latins, il n'y en avait qu'un.

situs, -a, -um : v. *sinō*. L'emploi de *situs* pour *conditus* dans Tacite, A. 3, 38 ; 6, 41 ; 2, 7 ; H. 4, 22, n'autorise pas à poser un adjectif *situs* originairement différent du participe de *sinō*. C'est à cause de l'équivalence de *situs* et de *conditus*, établie, par exemple, par Cic., Leg. 2, 22, 57, *nam siti dicuntur hi qui conditi sunt*, que Tacite s'est cru autorisé, pour renouveler l'expression, à employer *situs* dans le sens de *conditus*.

siue, seiue : v. *sī*.

smaragdus (*zma-*), **-ī** m. : émeraude. Emprunt au gr. σμάραγδος, depuis Varron et Lucrèce. M. L. 8041 ; *smaragdinus, -dineus*.

smyris (*smiriu*, Diosc. lat. 5, 153) : *lapis asper et indomitus et omnia adterens, ex quo lapide gemmae teruntur*, Isid. 16, 4, 27. Emprunt au gr. σμύρις ; v. Sofer, p. 113. M. L. 8044 ; B. W. *émeri*.

so- : thème de pronom anaphorique, dont certaines formes d'accusatif sont encore attestées dans Ennius : *sum, sam, sōs* et *sās* ; cf. Enn., A. 22, 98, 131, 151, 218, 430. A été éliminé au profit de *is*. C'est surtout Ennius qui a ces formes, et il les emploie dans les Annales par archaïsme ; déjà, chez lui, ce sont des survivances. Les glossateurs ont également conservé *sapsa, sapsam, sumpse* (= *eapse, eampse, eumpse*, i. e. *ipsa, ipsam, ipsum*), qui se trouvent dans Ennius, Pacuvius, cf. Fest. 432, 31, et dans Plt., Tru. 160.

Le radical est le même anaphorique qui figure dans l'adverbe *sī, sīc* (v. ces mots) et, avec **sw-* initial, dans osq. svai, *suae*, ombr. sve, *sue* « sī » et dans v. isl. *suā* « ainsi », v. h. a. *sō* « ainsi », got. *swa* « ainsi » et *swe* « comme », hom. ʽ(ϝ)ώς « comme ». Ce radical a fourni des accusatifs atones, avec *w*, hom. ʽ(ϝ)ε, et, sans *w*, avec addition de particule, véd. *sīm*, av. *hīm*, v. p. *šīm*, qui ont entraîné, au pluriel, en iranien seulement, av. *hīš*, v. p. *šiš* ; les accusatifs latins *sum, sam, sōs, sās* représentent des arrangements, propres au latin, de la forme sans *w*. Au datif, on a hom. ʽ(ϝ)οι et av. *hōi* (*hē* et *šē*), v. perse *šaiy*. Sur ʽ(ϝ)ε, le grec a même fait un génitif ʽ(ϝ)έο et une forme adverbiale ʽ(ϝ)έθεν —. Le sens et l'emploi excluent une parenté avec le groupe de lat. *sē, suus*. — Il faut aussi séparer le nominatif **so* (skr. *sá*, gr. ὁ, got. *sa*), qui s'oppose au thème *to-* de tout le reste de la flexion (skr. *tát*, gr. τό, got. *þat-a*, etc.) ; ce **so* est absent de l'italo-celtique, où n'existe que le type d'anaphorique *to-*.

Au sens de lat. *hic*, l'osco-ombrien a, en face de osq. e k - i - k au singulier neutre, des formes d'ablatif singulier osq. ek-su-k, ombr. *es-su, esu*, de génitif pluriel *esom-e*, etc., donc uniquement des cas obliques ; le locatif singulier *sei* qui figure dans osq. *exei-c* paraît répondre justement à lat. *sī*.

En celtique, le gaulois a, au neutre, σοσιν νεμητον ; le démonstratif *to-* est éliminé dans tout le groupe et l'anaphorique *so-* a pris un grand développement (v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, § 513-516, p. 186-195).

L'adverbe lat. *sī, sī-c* s'explique donc par une particularité italo-celtique.

sobrīnus : v. *soror*.

sōbrius, -a, -um : qui n'est pas ivre (contraire de *ēbrius*, joint à *siccus* ; opposé à *uīnolentus, madidus*, etc.) ; par suite « sobre, tempérant » et « qui est dans son bon sens ». Ancien, classique, usuel. Non roman. Peut-être conservé en v. h. a. *suvar, suviri*?

Dérivés : *sōbrietās* (époque impériale) ; *sōbriō, -ās* (Paul. Nol., d'après *ēbriō*) ; *sōbriēfactus* (Apul.) ; *sōbriācus* (Inscr., d'après *ēbriācus*) ; *sōbriolentia* (Faust. Rei.), d'après *uīnolentia*).

De **se* (v. ce mot) et une forme à vocalisme *ō* en face de *ēbrius* ; cf. *terra* : *extorris* ; *tellus* : *meditullium*) ; ou de **sō* + *ēbrius*, cf. *sōcors*?

sōc : v. *sīc*.

soccitō, -ās, -āre : crier (de la grive). Cf. *faccilō*.

soccus, -ī m. : socque, sorte de léger soulier porté surtout par les Grecs ; caractéristique de la comédie (par opposition à *cothurnus*). Attesté depuis Plaute. M. L. 8052. Celtique : irl. *socc*, britt. *soch* ; germanique : v. suéd. *sukker*, v. h. a. *soc* « Socke », finn. *sukka* « bas ».

Dérivés : *socculus* ; *soccellus* ; *soccātus* ; *soccifer* ; *Socciō* ; *Soccīna*.

Sans doute emprunt venu par le théâtre. On a chez Hesychius συκχάδες · εἶδος ὑποδήματος et σύκχοι · ὑποδήματα Φρύγια. Il n'est pas possible de marquer les rapports exacts entre ces mots.

socer, -erī m. (*socerus*, Plt., Men. 957 ; *socrus*, Gloss.) : beau-père ; **socrus, -ūs** f. (*socra, socera, socrua*, Gloss. et

Inscr. tardives) : belle-mère. Ancien, usuel. Bien conservé dans les langues romanes, surtout sous la forme féminine ; désuet en français. M. L. 8054.

Dérivés et composés : *socerīō, -ōnis* (tardif, dans le sens de *lēuir*), v. W. A. Baehrens, *Sprachl. Komm. z. vulgärlat. App. Probi*, 107 ; *cōnsocer* et *cōnsocrus*, M. L. 2166 ; *socruālis* (Sid.).

Les noms indo-européens d'où sortent ces noms latins s'appliquaient seulement au père et à la mère du mari ; en entrant dans sa nouvelle famille, la jeune femme y trouvait la mère de son mari qui était la maîtresse de la maison et sous l'autorité de laquelle elle tombait. Ces noms, qui appartiennent au groupe de **swe-* (v. *sodālis, soror*, etc.), indiquent l'appartenance à un même groupe social. Il y a eu ainsi des termes qui intéressaient la femme et qui, en latin, sont sortis d'usage par le fait que la famille a changé de caractère : v. *glōs, ianitrīcēs, lēuir*. Le fait que *socer* et *socrus* ont été employés aussi pour le père et la mère de la femme relève de ce changement de la structure sociale et des mœurs. — Le terme originairement le plus important est le nom de la « mère du mari », dont il y a deux formes, l'une sur laquelle repose *socrus* et qui se retrouve dans gall. *chwegr*, v. h. a. *swigur*, v. sl. *svekry* (mère du mari), skr. *çvaçrū́ḥ*, et l'autre qui est celle de gr. ʽ(ϝ)εκυρᾱ (mère du mari) et arm. *skesur* (même sens ; instrumental *skesraw*). L'importance de la « mère du mari » pour la jeune femme ressort de ce que, en arménien, le « père du mari » est nommé *skesrayr* « homme de la belle-mère » et que, en slave, *svekrŭ, svekŭrŭ* « père du mari » est manifestement fait sur *svekry*, et gall. *chwegrwn* « beau-père » sur *chwegr* (got. *swaihra* s'explique de même, mais a entraîné *swaihro* « belle-mère »). — Le nom ancien du « père de la femme », d'où « beau-père » en général, sur lequel repose lat. *socer*, se retrouve dans hom. ʽ(ϝ)εκυρός (la place du ton des mots homériques est incertaine), v. h. a. *swehur*, lit. *šešuras* (avec assimilation de *s* initial à la chuintante intérieure), av. *xvasurō*, skr. *çváçuraḥ* (avec assimilation comme en lituanien). — Le fait que le mot indo-européen désignait un « membre du groupe » en général ressort de ce que, pour « beau-frère », il y a eu un dérivé secondaire à *vṛddhi* : skr. *çvāçuráḥ*, m. h. a. *swāger*. — Un *u* intérieur se maintenant en latin d'une manière générale, il est probable que *-er* de *socer* est dû à l'influence de *gener*. S'il en est ainsi, le fait serait intéressant en ce qu'il indiquerait comment les mots s'associaient entre eux.

socius, -a, -um : qui accompagne ; associé avec. Souvent substantivé : *socius, socia* : compagnon, compagne associé(e). Dans la langue du droit public, « allié », employé surtout au pluriel *sociī*. Usité de tout temps. M. L. 8056.

Dérivés et composés : *sociennus* (Plt., Au. 659, sans doute formation populaire, cf. *dossennus, leuenna, trasenna*, avec suffixe étrusque, cf. *Porsenna, Spurinna*?) ; *societās* : compagnie, société, association, alliance, M. L. 8055 ; *sociālis* : 1° « concernant les alliés » ; 2° à l'époque impériale, « social, sociable » et « conjugal » (Ov.) ; *sociālitās* (Plin. le J.) ; *sociō, -ās* : associer, allier, d'où *sociātiō, sociātrīx* (tardifs) ; *sociābilis* (époque impériale) ; *sociofraudus* (Plt., Ps. 362) ; *adsociō* (latin impérial, Stace ; synonyme de *adiungō*), M. L. 733 ; *cōnsociō* (usuel et classique) ; *cōnsociātiō* (joint par Cicéron à *conciliātiō, commūnitās*), sur lesquels on a fait, à basse époque, *ad-* et *cōn-socius* ; *dissociō, -ātiō, -ālis, -ābilis* (Hor. ; calque de ἀνεπίμικτος?) ; *īnsociābilis, īnsociālis* (tous deux d'époque impériale).

Les Latins n'ont jamais songé à établir une parenté entre *sequor* et *socius*. *Socius* n'est pas « celui qui suit », mais « celui qui va avec » ; cf. Cic., Font. 17, 39, *uitae socia uirtus, mortis comes gloria*.

Le germanique, où la racine de *sequor* n'existe pas, au moins au sens de « suivre », a aussi v. isl. *seggr*, v. angl. *secg* au sens de « homme, guerrier ». Ni le latin ni le germanique ne permettent de reconnaître si ces mots ont un ancien k^w, un ancien *k*, ou un ancien *kh*. En indo-iranien, il y a un mot remarquable et sûrement ancien : véd. *sákhā* (acc. sg. *sákhāyam*, dat. sg. *sákhye*), av. *haxa* (dat. sg. *hašē*, nom. pl. *haxayō*) « compagnon ». Le rapprochement s'impose ; il n'exclut pas celui avec *sequor*, car *-kh-* peut alterner avec $-k^w-$; mais il indiquerait l'existence d'un mot indo-européen de caractère « expressif », « populaire » désignant le « compagnon », sans doute le « compagnon de guerre ».

socors, -dis adj. : stupide ; apathique, indolent. Mot de la prose, rare en poésie. Ancien, usuel, classique. Non roman.

Dérivés : *socorditer* ; *socordia* : *-m quidam pro ignauia posuerunt ; Cato* (Orig. 7, 15) *pro stultitia posuit. Compositum autem uidetur ex « se »* (codd. *si*), *quod est sine, et « corde »*, P. F. 375, 1 ; *Socordius*. C'est à tort que la première syllabe est donnée comme longue dans les dictionnaires, notamment dans le *Thesaurus poeticus* de L. Quicherat, d'après *sēcūrus, sēdulus, sōbrius* ; la forme *secordis* des Gl. est sans autorité. La quantité de l'*o* chez les poètes iambiques ne se laisse pas déterminer ; chez Prudence (Apoth. 126 ; Peri. 10, 810 ; Cath. 1, 35), il est bref ; v. Havet, MSL. 5, 442 sqq. Cf. *uēcors, excors*.

V. *sed*.

sodālis, -is m. : membre d'une confrérie, d'une corporation, d'un collège ; cf. Dig. 47, 12, 4, *-es sunt qui eiusdem collegii sunt, quam Graeci ἑταιρίαν uocant* ; et F. 382, 15, *sodales... quod una s⟨ederent et essent⟩* ; terme technique qui, dans la langue commune, prend le sens plus général de « camarade, compagnon », etc. Ancien, classique, usuel. Non roman.

Dérivés : *sodālia* f. : compagne (Inscr.) ; *sodālicius* ; *sodālicium* : corporation (religieuse) (sens propre et figuré), confrérie, etc. ; *sodāliciārius* ; *sodālitās* ; *Sodāla, -liō*, noms propres.

Faute de témoignage hors du latin, on ne peut déterminer si le *d* repose sur *d* ou sur *dh*. Le sens invite à rapprocher le groupe des mots indo-européens ayant **s(w)-* pour radical qui désigne ce qui est propre à un groupe social, et par suite l'appartenance à ce groupe ; skr. *svadhā́* « qualité propre », gr. ἔθος de *σϝεθος « habitude », etc. ; v. *suēscō*. Le grec a aussi des formes reposant sur **swet-* : él. Ϝεταις, corc. ετας « citoyen simple particulier » (par opposition au « magistrat »), hom. (ϝ)έτης « membre du même groupe social » et hom. ἑτα-

ϱος, ἑταῖρος « compagnon » (sans Ϝ) ; le slave a *svatŭ* « affīnis » (en particulier celui qui conduit la fiancée). Lat. *sodālis* serait-il un dérivé de **swet/d-*?, v. Meillet, Mél. Leite de Vasconcelos, Coimbre, 1933. — Il faut citer ici le groupe semblable de got. *sibja* « groupe familial », skr. *sabhā́* « réunion de village », lit. *sēbras* « membre d'une confrérie de travail, etc.) ». V. Solmsen, *Untersuchungen z. gr. Laut- und Verslehre*, p. 200 sqq. — Cf. des mots comme *socer*, *socrus* et *soror* ; v. *sui*. — M. J. Vendryes, Rev. celt., 44, p. 308 sqq., a rapproché irl. *petta* « favori ».

sōdēs : formule de politesse « si tu veux bien, s'il te plaît ». Contraction de *sī audēs*, comme l'a déjà vu Festus 382, 2, avec réduction précoce de la diphtongue *au* dans une formule courante. Cf. *sīs*. V. *audeō*.

sōl, sōlis m. : soleil, astre et dieu ; *s. oriēns*, *occidēns*. Peut s'employer au pluriel, pour désigner soit plusieurs astres, soit la présence ou l'action continue et répétée du soleil ; cf. Lucr. 5, 253, *pars terrai... perusta | solibus assiduis*. Synonyme poétique de *diēs*. Ancien (Lex XII Tabul.), usuel. M. L. 8059. Celtique : irl. *sol*, britt. *sul*.

Dérivés et composés : *sōlāgō* : héliotrope, M. L. 8061 ; *sōlānus*, substantivé dans *Sōlānus* m. « vent d'Est » (nom conservé dans les langues hispaniques, M. L. 8062), dit aussi *Subsōlānus* (d'après le gr. ἀφηλιώτης?), et dans *sōlānum* « morelle » ; *sōlāris* « solaire » (époque impériale) ; *sōlārius* et subst. n. *sōlārium* : 1° cadran solaire (= *s. hōrologium*) ; 2° galerie, terrasse exposée au soleil, M. L. 8063, et v. h. a. *sōlāri*, v. angl. *sōlēre*, breton *suler*, irl. *soiler* ; *sōlātus* : qui a reçu un coup de soleil, d'où *sōlāta* (*herba*), doublet de *sōlāna* dans Ps.-Apul. ; *sōlātum* n. et *īnsōlō*, *-ās* (Col.) : exposer au soleil ; *īnsōlātiō* (Plin.) ; *sōlicātiō* (Cael. Aur.) = ἡλίωσις ; *sōlitānus*, épithète donnée à un escargot d'Afrique, sans doute de *Promuntōrium Sōlis*. — Cf. aussi M. L. 8073, **sōlīnus*.

sōlstitium : solstice ; *sōlstitiālis*, cf. *sistō*, *stō* ; *sōli-fer*, *-gena*, poétiques ; *solsequium* ; *solisequa* : héliotrope, souci, M. L. 8078, qui note un *ŏ*. Calque du grec passé en v. angl. *solsece* ; *sōlifuga* « dicta quod diem fugiat », Isid. 12, 3, 4 ; *sōlificium* : οἰνάνθη (Gl.).

Il a dû exister une forme plus pleine **sōlĭculus*, non attestée dans les gloses, mais dont un dérivé, *sōliculor*, ἡλιάζομαι, est dans les gloses. Sur les formes romanes du type fr. *soleil*, v. M. L. 8059 ; B. W. s. u.

Il est malaisé de déterminer le rapport exact de *sōl* avec les autres noms indo-européens du « soleil », dont les uns, désignant l'astre considéré comme une chose, sont du neutre et les autres, désignant l'astre en tant que personne active et divine, sont du masculin. Ce nom comportait une alternance *-l/n-* dans la flexion : gâth. *h(u)varə* (= véd. *s(ú)var*), gén. *xvəng* et got. *sauil* (neutre), *sunno* (dérivé féminin). Considéré comme une personne qui agit, le « soleil » est nommé en védique *sū́r(i)yaḥ*, *sūryaḥ* (masculin). La même formation en **-iyo-* apparaît dans hom. ἠέλιος, crét. et pamph. ἀβέλιος (dans les gloses), att. ἥλιος, aussi masculin, donc **ᾱϜέλιος*. Le vocalisme à double forme pleine **sāwel-* est surprenant ; il se retrouve dans got. *sauil*, tandis que **sāul* du dérivé féminin lit. *sáulė*, et sans doute de gall. *haul* (masculin ; pouvant représenter un ancien neutre), n'a rien que de normal. V. sl. *slŭnĭce* est un dérivé slave (neutre), cf. l'adjectif v. sl. *beslŭnĭnŭ* « sans soleil » ; on part de **sul-n*. Le nom irl. *súil* de l' « œil » est sans doute un ancien nom du soleil, qui est un œil (v. les passages védiques dans Macdonell, *Vedic Mythology*, p. 307, et cf. arm. *areg-akn* « soleil », littéralement « œil du soleil », à côté de *arew* « soleil »). Une contraction de **sāwel-* ou **sāwol-* en *sōl* serait chose unique ; le mieux est sans doute de partir de **swōl-*, qui s'explique bien comme forme masculine. Mais on ne peut rien affirmer.

sōlagō : v. le précédent.

soldāgō, -inis f. : πηκτή, σύμφυτον (Ps.-Ap.). Cf. *cōnsolida*.

soldurii, -ōrum m. pl. : gardes du corps ou vassaux d'un chef gaulois. Nom donné expressément comme gaulois par César, BG 3, 22, 1 : *cum DC deuotis quos illi soldurios appellant*.

solea : v. *solum*.

soleō, -ēs, solitus sum, solēre (parfait *soluī*, archaïque, Cat., Enn. ; cf. Varr., L. L. 9, 107 ; Cat. ap. Non. 509, 1 ; 3e p. pl. *solinunt*, avec *nequinont*, *ferinunt* dans F. 160, 3) : avoir coutume. Peut s'employer impersonnellement : *fieri solet*, *ut solet*, ou avec un nom de chose comme sujet, cf. Cic., Off. 1, 39, 139, *si (domus) alio domino solita est frequentari* ; l'adjectif *solitus* « accoutumé » n'a guère que le sens passif et semble évité par la prose classique, qui préfère *cōnsuētus* ; le n. *solitum* s'emploie dans des locutions adverbiales : *praeter*, *ultrā solitum*. L'emploi de *solēre cum* « avoir des relations avec » (*dē mulieribus*) est rare (Plt., Ci. 36) ; la langue emploie *cōnsuēscō*. Ancien, usuel. Panroman (sauf roumain ; désuet en fr. *souloir*, v. B. W. sous *habitude*). M. L. 8065.

Dérivés et composés : *solitō*, *-ās* (un exemple d'Aulu-Gelle) ; *solitāneus* (Marc. Emp.) ; *assoleō*, *-ēs* (*ad-*), fréquent dans *ut assolet*.

īnsolitus : insolite ; *īnsolēns* : non habitué à ; inaccoutumé ; d'où, avec idée péjorative, peut-être sous l'influence de *īnsolēscō* (v. ce mot), « excessif, insolent », sens qu'on retrouve dans *īnsolenter*, *īnsolentia*.

V. aussi *exolēscō*, sous *alō*, et *obsolēscō*.

Sans correspondant dans d'autres langues ; *soleō* rappelle *suēscō*. Mais une formation **swe/o-lē* serait surprenante, et il n'y a pas de cas connu où un *-d-* issu de **-dh-* serait représenté par lat. *-l-* ; sinon, l'on penserait à rappeler le **swedh-* du gr. εἴωθα, etc. (v. sous *suēscō*).

On a rapproché aussi *soleō* de *sodālis*, avec un *l* issu de *d* « sabin »?

soliar : v. *solium*.

solidus (avec vocalisme intérieur *e*, *soledas*, CIL I² 1529), **-a, -um** : 1° solide, massif, plein (*solida columna*, *solida cornua*), par suite « ferme, résistant » (sens physique et moral) ; subst. *solidum* n. « solide », terme de géométrie, *solida* traduit τὰ στερεά ; 2° « entier, complet (*integer*, *tōtus*), total », *solida taurorum uiscera*, Vg., Ae. 6, 253 ; *uos quibus... solidae suo stant robore uires*,

id., ibid. 2, 639, fréquent dans la langue du droit : *solidam successionem obtinere* ; *in solidum actiō*, et *solidum* n., e. g. Cic., Rab. Post. 17, 46, *ita bona ueneant ut solidum suum cuique soluatur*. Ancien (Enn., Plt.), classique, usuel. Sous Constantin, *solidus*, *soldus* (sc. *nummus*) a désigné une pièce d'or massif dont le titre, le poids et, par suite, la valeur absolue, demeuraient invariables. Le mot, dans ce sens, a eu une grande fortune dans les langues romanes ; cf. M. L. 8069, *soldus*, et Meillet, BSL 66, p. 84 ; il est bien représenté en brittonique : gall. *swllt*, etc. L'adjectif *solidus*, par contre, n'est représenté par des formes populaires qu'en Italie ; cf. M. L. 8069.

Dérivés et composés : *soliditās* : solidité et « totalité » (classique, non attesté avant Cicéron, qui l'emploie dans ses œuvres philosophiques pour traduire στερεότης) ; *solidō*, *-ās* (époque impériale) : rendre solide, solidifier, et « souder », M. L. 8068 ; *solidātiō* (Vitr.), *-trīx*, *-tōrium* : κολλητήρ (Gl.) ; *-dāmen*, *-dāmentum*, d'après *fundāmentum* ; *solidēscō*, *-is*, tous d'époque impériale ; *solidipēs* (= στερέοπους, Pline) ; *cōnsolidō* (Vitr.), d'où britt. *cysswllt*, cf. *cōnsolida* « consoude », M. L. 2168 ; *īnsolidus* (Ov., M. 15, 203) ; *praesolidus* (bas latin). Les gloses ont aussi une forme obscure *solerare*, i. e. *solidare*, *a solus*, *soleris*, i. e. *solidum*, CGL V 611, 3 a. Sans autre exemple.

V. *saluus*.

solinō : = *cōnsulō*, d'après Messalla ap. Fest. 476, 24. Pas d'autre exemple. Sans doute dû à une confusion avec *solinunt* : *solent* ; v. *soleō*.

solipuga etc. : v. *salpuga*.

sōlitaurilia : v. *suouetaurilia*.

solium, -ī n. ; **soliar, -ris** n. : *solia appellantur sedilia in quibus non plures singulis possint sedere* (par rapprochement avec *sōlus* « seul »), *ideoque soliar sternere dicuntur qui sellisternium habent, et soli⟨a⟩ria uocantur Babylonica, quibus eadem sternuntur. Quae, ut ait Verrius, omnia ducta sunt ⟨a⟩ solo* (de *solum* « sol »). *Aluei quoque lauandi gratia instituti, quo singuli descendunt, solia dicuntur, quae a s[c]e[n]dendo potius dicta uidentur quam a solo*, F. 386, 1. V. Rich, s. u. La glose de Festus résume les différents sens de *solium*, *soliar* et les étymologies populaires qui ont favorisé la formation de ces noms issus sans doute de **sodium* ; cf. *sedēre*. Ancien (Cat.), usuel. M. L. 8074.

Dérivé : *soliāris* (*cella*), CIL VIII 10607.

V. *sedeō*. Pour *l* en face de *d*, v. *odor*, *oleō*.

sollemnis, -e (*sollempnis*, *solemnis*, *sollennis*, *solennis*) : adjectif de la langue religieuse s'appliquant à des cérémonies, rites, coutumes solennellement suivis et célébrés à date fixe (cf. *sacra stata*, *sollempnia*, Caton ap. Fest. 466, 27, qui définit *sollemnia sacra... quae certis temporibus annisque fieri solent ; ad sollemne et statum sacrificium curriculo uehi*, Cic., Tu. 1, 47, 113, etc.). Le n. *sollemne*, *sollemnia* s'emploie avec le sens de « coutume religieusement suivie ; solennité, cérémonie religieuse » : *s. nuptiārum*, *fūnerum* ; et aussi de « coutume ancienne » (peut-être par un rapprochement avec *soleō*), cf. Festus, cité s. u. *sollus*. Ancien (Cat.) ; classique, usuel. Quelques traces dans les dialectes italiens. M. L. 8075. Irl. *sollaman*.

Dérivés : *sollemnitus* (Liv. Andr. ap. Non. 176, 12) ; *sollemniter*, *sollemnitās* (tous deux rares et d'époque impériale) ; *sollemnizō* (St Aug.).

Sollemnis est généralement regardé comme un composé dont le premier terme est *sollus* ; le second est obscur. Les anciens y voient *annus*, comme dans *perennis*, cf. Fest. 304, 36, *sollemne quod omnibus annis sacrari debet*, mais la forme ancienne paraît être *sollemnis*, et *sollennis* une fausse graphie étymologique due à l'influence de *perennis* et au fait que le groupe *-mn-* a tendu à s'assimiler dans la prononciation pour devenir *-nn-* ; cf. *antenna*, etc. (la forme *sollemmo*, CIL VI 28117, est isolée). L'adjectif *sollus* étant donné pour osque par Festus, on s'est demandé si le second terme de *sollemnis* ne correspondait pas à osq. a m n ú d « circuitū », le sens de l'adjectif étant « qui a lieu le circuit de l'année étant entièrement écoulé » ; mais ce sens de *amnúd* est contesté, v. Vetter, *Hdb.*, I, p. 11. Du reste, les emplois de l'adjectif ne permettent pas d'établir qu'il ait signifié spécialement « qui a lieu tous les ans » et, même en ce cas, il faudrait expliquer la composition du mot et la valeur de *sollus* dans le groupe, en face de *cottīdiē* et *quotannīs*.

sollers : v. *ars*.

sollicitus, -a, -um : entièrement ou sans cesse agité : *s. mōtus*, *s. mare*, *s. ratis*. Ce sens physique, le plus ancien, n'est attesté, comme pour *sollicitō*, que chez les poètes (Lucr., Vg., Ov.), où c'est un archaïsme. La prose n'emploie le mot qu'au sens moral : inquiet, alarmé, tourmenté ; de même *sollicitō*, *-ās* « inquiéter », d'où « exciter, provoquer, attirer », etc. ; *sollicitūdō*, *-tātiō*, *-tor*. Ancien, usuel. Fr. *soucier*, *souci*. M. L. 8076, 8077 ; B. W. s. u.

De *sollus* et *citus*, v. *ciō*, *cieō*. Sauf dans les emplois poétiques, le rapport avec *citus* n'est plus senti ; ce détachement a pu être favorisé par le fait que *sollus* était sorti de l'usage et oublié. Même image que dans *uexāre*.

sollus, -a, -um : entier. Adjectif osque d'après Festus 384, 29 : *sollo Osce dicitur id quod nos totum uocamus. Lucilius* (1318) : « *[s]uasa quoque omnino dirimit, non sollo dupundi* », *i. e.*, *non tota. Item Liuius sollicuria, in omni re curiosa ; et solliferreum, genus teli totum ferreum* (34, 14, 11). *Sollers etiam in omni re prudens ; et sollemne, quod omnibus annis praestari solet*. En dehors de l'exemple de Lucilius, *sollus* ne figure en latin que dans les composés cités par Festus, dans *sollicitus* et dans un superlatif employé par la langue augurale : *sollistimus* (cf. *dextimus*, *sinistimus*). *Olusolu* = illōrum omnium, CIL I² 1614, Vetter, *Hdb.*, n° 7, est dialectal.

V. *saluus*.

sōlor, -āris, -ātus sum, -ārī : 1° [chercher à] soulager, Vg., G. 1, 164, *concussaque famem in siluis solabere quercu* ; 1, 293, *longum cantu solata laborem* ; réconforter, Vg., Ae. 5, 41, *ac fessos opibus solatur amicis* ; 2° sens moral « consoler ». Attesté depuis Plaute, mais banni de la prose classique, qui emploie le composé d'aspect déterminé *cōnsōlor* ; repris par la langue impé-

riale. Cf. F. 388, 15, *solari sine praepositione dixisse antiquos testis est Pacuuius, cum ait* (365) : « *solatur, auxiliatur, hortaturque me* ».

Dérivés et composés : *sōlācium* (classique), M. L. 8060 ; irl. *solad* ; *sōlāciolum* (Catull.) ; *sōlāmen* (poétique) ; *sōlāmentum* (Paul. Nol.) ; *sōlātor* (Tib., Stat.) ; *cōnsōlor* et ses dérivés (usuel et classique ; les formes romanes sont savantes, M. L. 2167, irl. *comhsóléis*, britt. *cysuro*) ; *īnsōlābiliter* (Hor. = ἀπαραμυθήτως). — A *cōnsōlor*, la langue a tendu à opposer *dēsōlō* (de *sōlus*), d'où la glose *desolare, solacium auferre* ; cf. Aug., Epist. 130, 3, *quaecumque sunt terrena solacia, magis in eis desolatio quam consolatio reperitur*.

Le présent *sōlor* peut être, comme *uēnor*, une forme à vocalisme radical long d'une racine **selo-* qui se retrouverait dans le présent hom. ἵληθι « sois favorable », dans ἱλάσκομαι « je me rends favorable, j'apaise », si l'on part d'un type **si-slā-* ; et, en effet, il y en a trace dans éol. ἔλλαθι, ἔλλατε. Mais les formes grecques sont en partie obscures et le présent hom. ἱλάσκομαι, l'adjectif ἱλαρός, etc., avec ι bref, ne s'expliquent pas directement. Quant à got. *sels* « bon », le sens en est bien éloigné. En somme, étymologie incertaine.

solōx, -ōcis adj. : — *lana crassa et pecus quod passim pascitur non tectum. Titinius in Barbato* (3) : « *Ego ab lana soloci ad purpuram data* » ; *et Lucilius* (1246) : « *pastali pecore ac montano, hirto atque soloce* », F. 386, 27. Mot rare, archaïque et repris tardivement (Fronton, Tert., Symm.).

Sans étymologie claire.

solum, -ī n. : en général, partie plate et inférieure d'un tout, « fond (de la mer, d'un fossé, etc.) », « pavement (*marmoreum solum*) » ; « plante du pied » ; cf. Varr., R. R. 1, 47, *solum hominis exitium terrae* (d'où *solea*), d'où « base, fondement » (joint à *fundāmentum* par Cic., Bru. 74, 258) ; et aussi « sol » d'un terrain (*solum terrae, sola terrārum*), d'où *adsolō, -ās* (Tert.) « jeter à bas » ; par suite « pays, région » (*solum uertere*), « biens fonds » (*rēs solī*, d'où *solifundium* n. Front.). Ancien, classique, usuel. M. L. 8079. V. B. W. *seuil*.

Dérivés : *solea* f. : 1° sorte de sandale, consistant en une semelle placée sous la plante du pied ; sorte de soulier d'osier ou de plaque de fer qu'on plaçait sous le sabot des bêtes de somme ; entraves de bois ; 2° sole, poisson. Cf. P. F. 387, 5, *solea uel ea dicitur quae solo pedis subicitur, uel genus piscis, uel materia robustea super quam paries craticius exstruitur*. M. L. 8064. Celtique : irl. *sol*, britt. *sol* et *sail* ; germanique : got *sulja* ; une forme **sola* est supposée par les mots romans et germaniques du type fr. *sole*, v. h. a. *sola*, v. angl. *solu* ; v. B. W. *sole* I et II. De là : *soleātus* ; *soleārius, -ī* m. et *solātārius* ; *soleāris* (tardif) ; *mono-, bi-solis* ; *trisolium* « genus calciāmentī ».

Composé : *solifundium* (Fronton).

Pour *exsul*, v. ce mot.

L'*o* de *solum* peut représenter phonétiquement *e* aussi bien que *o* ; v. sl. *selo*, qui traduit ἀγρός et σκηνή, σκήνωμα, russe *selŏ* « village » indique, pour ce mot neutre, le vocalisme *e* ancien (cf. sous *serum*) ; longobard *sala* « maison, construction », d'accord avec lit *salà* « village », repose sur **solā* (le vocalisme de v. h. a. *sal* est altéré). Le mot indique un « établissement » humain.

soluō (sur une prononciation *solŭō*, v. *silua*), **-is, -uī, solūtum, -ere** : détacher, délier ; dételer ; dans la langue nautique, « lever l'ancre ». A pris des sens spéciaux dans les langues techniques, e. g. *uōtum soluere* « s'acquitter d'un vœu » ; dans la langue du droit, *rem soluere* « payer », *dēbitum soluere* « s'acquitter d'une dette », *soluendō nōn esse* « n'être pas solvable » ; *fidem, poenam soluere*. Du sens de « détacher » on est passé à celui de « relâcher les liens, désagréger, dissoudre » et aussi « résoudre » (*s. quaestiōnem*). Usité de tout temps. Panroman (sauf roumain). M. L. 8081 ; v. B. W. *résoudre* et *soulte*.

Dérivés : *solūtus* : détaché (opposé à *uinctus*), libre (souvent joint à *līber*) ; de là « non soumis à des règles fixes » (*solūta ōrātiō*) et par suite « impuni, licencieux » ; *solūtum* : paiement, acquit (fr. *soulte*) ; *solūbilis* (tardif) et *īnsolūbilis* (Sén.), *-bilitās* ; *solūtiō* : dissolution, désagrégation ; paiement, solution ; *solūtilis* (Suét.) ; *solūtor, -trīx, -tōrius* ; *īnsolūtus* (basse époque).

Soluō est senti en latin comme un verbe simple et a fourni de nombreux composés :

absoluō = ἀπολύω « détacher, délier, absoudre » ; « s'acquitter de, se débarrasser de ». De ce sens on est passé au sens de « achever » et, dans la langue de la rhétorique, « achever un récit », qu'on retrouve dans l'adjectif *absolūtus* « achevé » (souvent joint à *perfectus*). En grammaire, traduit τὸ ἀπολελυμένον, τὸ ἀπόλυτον et αὐτοτελής « absolu ». En bas latin, *absolūtus* en est arrivé à signifier « démontré, évident » ; *absolūtiō* « acquittement, délivrance » et « perfection », M. L. 46. Pris par la langue de l'Église, d'où celtique : irl. *absoloid*, gall. *absolvenn* (de *absoluendus*).

dē-, dis-, ex-, per-, re-soluō, avec leurs dérivés *dissolūtiō, resolūtiō*, etc., dans lesquels le préverbe ne fait que préciser le sens du simple.

Le latin connaissant *sĕ-, so-* (v. *sed*) et *luō*, l'analyse en *so-luō* (de **seluō* ou **soluō*) est évidente ; cf. *luēs*. D'après le modèle de *uoluō*, le composé *soluō, solūtus* a fait l'effet d'un mot simple ; de plus, le *u* y a été traité comme une consonne ; la scansion trisyllabique est artificielle.

sōlus, -a, -um (gén. *sōlius*, dat. *sōlī*) : seul, solitaire ; *sōlum, sōlummodo* « seulement ». Usité de tout temps. Panroman (sauf roumain). M. L. 8080.

Dérivés et composés : *sōlitūdō* : solitude (usuel, classique) ; *sōlitās* (archaïque, époque impériale), conservé dans les langues hispaniques, M. L. 8072 ; *sōlitārius* ; *solātārius* (*monachus*) ; *sōlitāneus* (Theod. Prisc.?), cf. M. L. 8070, **sōlitānus* ; *sōlitātim* (Front.) ; *dēsōlō, -ās* « laisser seul, dépeupler », non attesté avant Virgile, usité surtout au participe *dēsōlātus*, sur lequel il semble bien que *sōlō*, qu'on trouve seulement dans Sénèque et Stace, ait été fait, d'après *populor/dēpopulor*, M. L. 2596 a ; *sōliloquium* (St Aug.) ; *sōliuagus* (Cic.) ; *sōlicanus* « soliste », par opposition à *concinēns* (Mart. Cap.). Sur le rapport établi entre *dēsolor* et *cōnsōlor*, v. *sōlor*.

Fait penser à *sed-, sē-*, etc., à quoi aurait été ajouté un suffixe *-lo-* ; mais on ne peut rien dire de précis.

somnus (ŏ), **-ī** m. : sommeil. Personnifié et divinisé : le Sommeil, fils de l'Érèbe et de la Nuit, d'après gr. Ὕπνος. Ancien, classique, usuel. Panroman. M. L. 8086.

Dérivés et composés : *somnium* « songe », attesté depuis Plaute ; Cicéron cite, d'un vieux poète, *interpres somnium* ; *somniō, -ās* : avoir des songes, rêver de, M. L. 8085, 8082 ; B. W. *songer* ; et *cōnsomniō* ; *īnsomnium, -ī* (m.) : calque du gr. ἐνύπνιον, pour obtenir un mot noble à la place de *somnium*, dégradé dans l'usage vulgaire. Premier exemple dans Vg., Ae. 4, 9 ; dans la prose, non attesté avant Tacite. Mot rare, littéraire, mais conservé en italien et en espagnol. M. L. 4469.

somnīculōsus : somnolent, forme sans doute populaire, déjà dans Plaute (*somnīculōsē*) sur le modèle *perīculōsus*, non tirée du diminutif, cf. *metūculōsus* ; *somnīculus*, non attesté dans les textes, mais qui figure dans les Not. Tir. et supposé par les formes gallo-romanes : fr. « sommeil », etc., M. L. 8084, tandis que *somnus* a survécu dans toute la *Romania*, v. B. W. *somme* ; *somnīculōsus* (avec ī), ancien (Plt., Lucil., Cic.), M. L. 8053 ; *somnulentus* (*somno-*) (Apul., St Jér. ; d'après *temulentus*, etc.) ; *somnulentia* ; *somniālis* (tardif) ; *somniātor* (époque impériale) ; *somniōsus* (Cael. Aur.) ; *somnurnus* (Varr. ap. Non. 172, 1, formé d'après *nocturnus*, etc.) ; *somnifer, -ficus, -ger* (époque impériale) ; *īn-somnis* : sans sommeil, cf. skr. *asvapnáḥ*, gr. ἄϋπνος, d'où *īnsomnium* (*-nia* f.), au sens de ἀϋπνία et tardifs *īnsomnietās* (d'après *satis, satietās*), *īnsomnitās* ; *ex-somnis* « tiré du sommeil » ou « privé du sommeil », d'où **exsomniāre*, M. L. 3069 ; *sēmi-somnis* (*-somnus*).

sopor, -ōris m. : 1° force qui endort, fait d'endormir ; 2° sommeil. Divinisé, Vg., Ae. 6, 278. Grâce à l'existence de *sopor*, Virgile peut faire une distinction qu'Homère ne connaissait pas ; c'est par *consanguineus Leti Sopor* qu'il rend l'homérique Ξ 231, Ὕπνῳ... κασιγνήτῳ Θανάτοιο. Terme surtout poétique et, en général, plus expressif que *somnus* et voisin de *torpor, stupor* ; cf. Plin. 21, 119, *huius* (sc. *iunci*) *semine somnum allici, sed modum seruandum ne sopor fiat*. Le caractère de force agissante de *sopor* est sensible chez Lucrèce, 4, 453 : *Denique cum suaui deuinxit membra sopore/somnus*. Par suite, désigne un soporifique, en particulier l'opium. Enfin, désigne aussi les « tempes » (cf. Stace, S. 2, 3, 29), comme all. *Schläfe* et vénitien *sono* (de *sŏmnus*). Dérivés : *sopōrus* (poétique, e. g. *sopōra Nox*, Vg., Ae. 6, 390) ; *sopōrō, -ās* : endormir, engourdir, stupéfier (usité surtout au participe *sopōrātus* ; époque impériale), forme qui se substitue en partie à *sōpīre*, isolé de *somnus* par la forme et dont cet isolement a amené la disparition progressive ; *sopōrifer* (époque impériale) ; *sopōrātiō* (bas latin). Avec degré long de la racine (formation unique en son genre en latin) : *sōpiō, -īs, -īuī* (*-iī*), *-ītum* : endormir, assoupir ; *sōpītiō* (tardif) ; *sōpīre* a pris en Gaule le sens de « calmer » (ainsi chez Sulpice-Sévère) ; *īnsōpītus* ; **assōpīre* (fr. *assouvir*), M. L. 734, *cōnsōpiō* ; *obsōpiō* (tardif). La quantité de l'*o* de *sopēscō, obsopēscō* (Not. Tir.) est inconnue, et l'on ne peut préciser de quelle nature est le rapport de cette forme avec *sōpiō*.

La racine qui signifiait « dormir » fournissait un présent radical athématique attesté par véd. *svápitu* « qu'il dorme », *svápan* « dormant » et par l'optatif *supyāt* ; ce présent a été remplacé de diverses manières ; le sanskrit a *svápiti* (3e pl. *svápanti*) et aussi *svápati* « il dort » ; l'iranien a un présent en **-ske-* : av. *xᵛafsaiti* « il s'endort, il dort ». Le slave a *sŭpitŭ* « il dort », inf. *sŭpati* ; le hittite, d'un thème **šup* « dormir », le dérivé *šuppariya-* « sommeiller ». Le germanique est, comme d'habitude, passé au type thématique, mais avec une opposition de vocalisme, v. angl. *svefan* en face de v. isl. *sofa*, qui est la trace de l'ancien type athématique. Le latin n'a pas conservé ce présent (v. *dormiō*). Mais il a le causatif à voyelle longue *sōpiō*, cf. skr. *svāpáyati* « il fait dormir », v. isl. *svǽfa* « endormir ». Le nom d'action *sopor*, qui indique une force active, n'a pas de correspondant hors du latin ; il s'applique souvent à l' « engourdissement dans la mort », ainsi Plt., Am. 306, etc., et Lucrèce, 3, 904, a *leto sopitus* ; cf. v. angl. *swébban* « endormir, tuer », v. isl. *sǽfa* « tuer ». — Le nom du « sommeil », masculin parce qu'il est un agent, était **swopno-* : skr. *svápnaḥ*, lit. *sūpnas*, arm. *kʻun*, irl. *suan* ; de là lat. *somnus* ; v. isl. *suefn* ne peut devoir son *e* qu'à l'influence d'une forme verbale ; quant à gr. ὕπνος et v. sl. *sŭnŭ*, on est tenté d'en attribuer le vocalisme radical zéro au dérivé ἐν-ύπνιον, v. sl. *sŭnĭje* « songe », tandis que, inversement, skr. *svápn(i)yam*, lit. *sūpnis* et lat. *somnium* auraient reçu leur vocalisme *o* du nom du « sommeil ». — En latin, l'élimination de l'ancien présent **swep-* et l'emploi exclusif de *dormiō* ont eu pour conséquence qu'aucun lien n'existait entre le verbe et les noms, et Varron a été amené à jouer avec cette opposition : *Quid mihi* (*cum*) *somno si dormitio tollitur?* (Men. 388 ap. Non. 101, 3). — La forme à élargissement *-m-* de *dormiō* marquait un état qui dure (v. MSL 19, p. 160 sqq., et cf. *premō*), et ceci a entraîné l'élimination des formes verbales de **swep-* autres que celles du causatif.

sōna, -ae f. : ceinture. Transcription ancienne de gr. ζώνη ; de là *sōnārius* dans Plaute, *sector sōnārius* « coupeur de bourses ».

sonium, -ī n. : soin, souci, μέριμνα (Ital., Gloss.) ; *soniō, -ās* (et *sonior*) : μεριμνῶ. Uniquement attesté dans des textes chrétiens tardifs (v. Buecheler, Kl. Schr. 3, p. 138) et les gloses, où les formes sont parfois confondues avec *somnium, somniāre*. Sans doute d'origine germanique ; cf. M. L. 8089 a ; B. W. sous *soin* ; et *besogne*.

sonō, -is et **sonō, -ās, -uī, -itum** (et, à l'époque impériale, *sonāuī, sonātum*, e. g. *sonātūrum*, Hor., S. 1, 4, 44), **sonere** et **sonāre** : sonner, faire entendre un son, un accent, et par extension « chanter » (poétique), faire résonner. *Sonere* est archaïque et n'est attesté que dans la langue épique ou tragique (Ennius, Accius) ; Plaute déjà n'emploie plus que *sonāre*, qui est la seule forme usuelle et qui est demeuré dans les langues romanes. M. L. 8087. La double flexion provient sans doute d'une flexion ancienne à alternance : *sonō, -ās, -at* ; *sonimus* (de **sonămos*), etc.

Formes nominales, dérivés et composés : *sonus, -ī* (et rarement *sonus, -ūs*) m. : son, ton, M. L. 8090 ; celtique : irl., britt. *son* ; *sonitus, -ūs* m. « son » et « bruit », M. L. 8089 ; *sonāx* adj. (Apul.) ; *sonābilis* (Ov.) ; *sonīuius*, usité seulement dans *sonīuium tripudium* ; *sonor, -ōris* m. : doublet poétique de *sonus*, de là *sonōrus* ; *sonōritās* (employé par Priscien pour traduire εὐφωνία) ;

soni-pēs adj. : périphrase poétique pour désigner le cheval ; cf. gr. καναχήπους (Hes.) ; *soniuagus* (Vict. Vit.) ; *sonitium* (Didasc. Apost.).

En outre, nombreux composés, verbes ou adjectifs : *adsonō* (*as-*) = προσηχέω : résonner vers, répondre en écho, faire retentir ; et, tardifs, *assonus* « harmonieux » (formé d'après *absonus*), *assonātiō*.

absonus : discordant (sens propre et figuré ; joint à *absurdus* par Cic., De Or. 3, 11, 41) = ἀπηχής, *absonē* ; *absonō* (rare) ; *circumsonō* = περιηχέω ; *circumsonus* (Ov., St.) ; *cōnsonō* : résonner ensemble, être en harmonie avec (propre et figuré, ce dernier sans doute d'après le gr. συμφωνῶ, συνηχῶ) ; *cōnsonāns* f. : terme technique des grammairiens traduisant σύμφωνον et opposé à *uocālis* ; cf. Diom., GLK I 422, 27 : *consonantes* (sc. *litterae*) *appellantur quod interdum proiectae, interdum subiectae uocalibus consonant* ; *cōnsonus* = σύμφωνος (un exemple dans Cicéron ; ensuite dans Ovide, puis dans la langue de l'Église), de là irl. *conson*, britt. *cysson* ; *dissonō* = διαφωνῶ ; *dissonus* = διάφωνος, tous deux d'époque impériale ; d'où, tardifs, *dissonanter*, *dissonantia* ; *īn-sonus* : qui ne fait pas de bruit, silencieux (Amm., Apul.) = ἄφωνος.

intersonō (un exemple de Stace) ; *ob-sonō* : interrompre par un bruit (un exemple de Plt., Pseud. 208) ; *personō* : faire résonner ; résonner tout à travers (classique ; cf. *persōna?*) ; *personus* (époque impériale) ; *praesonō* : retentir d'avance (Ov., Calp.) ; *resonō* (*resonō*, *-is*) : résonner et « faire résonner » = ἀντηχέω. Attesté depuis Ennius ; usuel ; *resonus* adj. (poétique, époque impériale) ; *resonābilis* (id.) ; *resonantia* (Vitr.) ; *resonātiō* (Cassiod.) ; *resonus*, *ī* m. (Cael. Aur.). Composés poétiques du type : *altisonus* (= ὑψιβρεμέτης), *clārisonus* (= λιγύφωνος), *multisonus* (= πολύφωνος), *armi-*, *horri-*, *lucti-*, *rauci-*, *fluenti-sonus*.

Il n'y a guère que *sonō*, *cōnsonō*, *resonō* qui soient usuels et sans doute employés dans la langue parlée ; les autres formes sont des créations de la langue littéraire, faites en grande partie sur des types grecs.

La racine est indo-européenne, sans doute dissyllabique ; mais les formes sont peu claires. Ombr. *sonitu*, *sunitu* admet plusieurs explications, et le sens en est contesté. Irl. *-seinn* « sonat » est de type thématique ; à côté, il y a un parfait irl. *sephain* « sonuit », où l'on a trace du *w* de **sw-*. Le védique a *ásvanīt* (dit du cri d'un faucon), *svānīt* (dit du bruit produit par le feu) et l'adjectif en *-to-*, *prásvanitaḥ* « émettant un bruit ». A *sonus* répond skr. *svanáḥ* « bruit ». Pour rapprocher sl. *zvĭněti* « sonāre », *zvonŭ* « sonus », il faut, d'une part, admettre une étymologie populaire, de l'autre écarter alb. *zε* « voix ». — On ne peut séparer tout à fait le groupe de **swer-* ; v. *susurrus*.

sōns, sontis : coupable. Ancien, classique ; l'emploi adjectif est surtout poétique (cf., toutefois, Plt., Cap. 476, ... *sontes... condemnant reos*). Rare dans la prose impériale. Contraire : *īnsōns* (ancien, mais évité par Cicéron et César). Dérivé : *sonticus*, usité seulement dans *sonticus morbus* « épilepsie », *sontica causa* « excuse valable », cf. Fest. 372, 3 ; *sonticum morbum in XII* (2, 2) *significare ait Aelius Stilo certum cum iusta causa ; quem nonnulli putant esse qui noceat, quod sonte⟨s⟩ significat nocentes. Naeuius ait* (Com. 128) : « *sonticam esse oportet causam, quam ob rem perdas mulierem* ». — Termes rares et techniques de la langue du droit.

Sōns a la forme du participe présent de *sum* ; cf. gr. ὤν, skr. *sán* (acc. sg. *sántam*), v. sl. *sy* (nom. pl. *sǫšte*) ; pour un Latin, il n'y avait rien de commun entre *sōns* et *sum*, mais *sum* n'a pas conservé de participe, ce qui indique que l'ancien participe a dû être affecté à un emploi spécial ; et l'on ne connaît de participe que pour des formes à préverbe : *prae-sēns*, *ab-sēns*. Le vocalisme *o* de *sōns* se retrouve dans *euntem* en face de *iēns* et dans *uoluntās*. Quant au sens, il devrait s'expliquer par un usage juridique. En vieil islandais, *sannr* signifie à la fois « vrai » et « coupable » ; et le groupe de v. sax. *sundia*, v. h. a. *suntea* a été employé à désigner le « péché ». En indo-iranien, le mot *satya-* « vrai » (skr. *satyáḥ* de **sn̥t-ios*, av. *haiþyō*, v. perse *hašiya*) a une valeur religieuse. Pour expliquer tout à fait le sens de *sōns*, il faudrait connaître les anciennes formules où figurait le mot ; une valeur juridique est nette dans *sonticus*.

sonticus : v. *sōns*.

sōpīna (*uītis*) : sorte de vigne (Plin., NH 14, 136).

sōpiō, -ōnis m.? : Cat. 37, 10, et graffiti de Pompéi ; *sōpitiō* dans Pétr. 22, 1 (?). Mot de sens obscur qu'on interprète par *pēnis* et qu'on rapproche de *prosāpia*. Très incertain.

sōpiō, sōpīre, sopor : v. *somnus*.

sorbeō, -ēs, sorbuī, sorbitum (Prisc. ; sans exemple dans les textes), **-ēre** (et *sorbō*, *-is*, *sorpsī*, *sorptum*, *-ĕre*, dans le simple comme dans les composés ; *sorbiō*, *-īre* depuis St Jér. ; les formes de la 3e et de la 4e conjugaison sont récentes) : avaler, gober (un œuf) ; absorber (sens physique et moral), engloutir. Attesté depuis Plaute, classique et usuel. Les formes romanes remontent à *sŏrbĕre*. M. L. 8094.

Dérivés et composés : *sorbilis* adj. (époque impériale) ; *sorbitiō*, synonyme archaïque et postclassique de *pōtiō* ; *sorbitium* ; *sorbitiuncula* (tardif) ; *sorbilō* adv. ; *sorbillō* (*-bilō*, Tér., Ad. 591), *-ās* : avaler à petits coups (diminutif familier et affectif ; cf. *sūgillō*, etc.).

absorbeō, d'où *absōrbitiō*, *absorptiō* (langue de l'Église) ; *dē-* (Tert., Mart. Cap.), *ex-*, *ob-* (archaïque et repris à basse époque), *per-* (Plin.), *re-sorbeō* (époque impériale).

Lat. *or* représente ici *r̥*, et le flottement latin provient de ce que la racine fournissait un présent (ou un aoriste) athématique, comme il ressort des formes baltiques et slaves : le lituanien a, pour « boire à petites gorgées, téter, sucer », à la fois *surbiù*, *surbti*, *srėbiù*, *srėbti* et *srūbiù*, et le slovène *sȓbljem*, *sȓbati*. *Arbi*, qui, en arménien, sert d'aoriste à *əmpem* « je bois », doit être un ancien imparfait. La forme **srebh-* de la racine est établie par gr. ῥοφεῖν « avaler » (fut. ῥοφήσομαι), d'accord avec une partie des formes lituaniennes, contre alb. *g'erp*. Le latin n'a pas trace du type **sᵘrbh-*, **srᵘbh-* attesté par lit. *surbiù*, ion. ῥυφεῖν (chez Hipponax ; sans doute terme populaire) et ῥυφάνειν (dans la langue médicale).

sorbus, -ī f. : sorbier ; *sorbum* n. : fruit du sorbier, sorbe. Ancien (Cat.), usuel. Panroman. M. L. 8095. Germanique : v. angl. *syrfe*.

Peut-être de **sor-dhos* « rouge », lit. *sar̃tas* « roux », à cause de la couleur de ses baies.

sordēs, -is f. (usité surtout au pluriel *sordēs*, *-ium*) : saleté(s) (sens concret) ; condition sordide (sens propre et figuré) ; vêtements de deuil qu'on laissait volontairement négligés, d'où le « deuil » lui-même. Ancien, classique, usuel.

Dérivés : *sordeō*, *-ēs* ; *sordēscō*, *-is* ; *sordidus*, renforcé en *sordidātus* (attesté depuis Plt. ; cf. *ater/atrātus*, etc.), d'où *sordidō*, *-ās* : salir ; *sordidulus* (familier) ; *sordicula* (Marc. Emp.) ; *sorditiēs* (Fulg.) ; *sorditūdō* (Plt.) ; *sordulentus* (Tert.) ; *sordifluus* ; *sordēdō* ; *sordor*, tous très tardifs et rares.

Les langues romanes ont des représentants de *sōrdēs*, *sōrdidus*, *sōrdicula*, *sōrditia*, M. L. 8095 a, 8097. Le gall. *swrth* « lent, endormi », de **sortus* < *sordidus*, est douteux.

Le seul rapprochement clair est celui avec le groupe servant à rendre en germanique l'idée de « noir » : got. *swart* « μέλαν », Mt., V, 36. Le latin lui-même a, d'autre part, *suāsum* (v. ce mot), qui a l'air d'une formation populaire de la même racine. Du reste, on ne saurait décider si, dans got. *swart*, etc., l'*a* est un ancien *o*, comme dans *sordēs*, ou un ancien *a*, comme dans *suāsum*.

sōrex (*-rix*, *saurex*), **-icis** m. : souris. Ancien, usuel. M. L. 8098 ; B. W. s. u.

Dérivés : *sōricīnus*, cf. *soricina naenia*, Plt., Ba. 889, et les noms propres *Sōriciō*, *-cius*, *-ciānus*. Les langues romanes supposent aussi **sōrīcius*, **sōrīcāre*, **sōrīcārius*, M. L. 8099-8101. Peut-être onomatopée ; cf. Don., ad Ter. Eu. 1024, *proprium soricum est uel stridere clarius quam mures uel strepere magis*.

Cf. gr. ὕραξ « souris ». Le détail du rapprochement ne se laisse pas déterminer, faute de données. V. le suivant. Pour le suffixe, v. Ernout, Philologica I, p. 133.

***sōrix** (*saurix*), **-icis** : *auis tributa Saturno ⟨ab⟩ auguribus* (Mar. Vict.). Sans autre exemple. Peut-être identique au précédent, cf. le double sens de *būfō*, *būbō* ; ou plutôt simple erreur de Mar. Vict., qui a attribué à un oiseau le cri de mauvais augure des souris, cf. Plin. 8, 223.

soror, -ōris f. : sœur et aussi « parente par le sang, cousine » ; cf. *frāter*. Par dérivation, terme de tendresse ; employé aussi pour marquer la ressemblance ou l'identité entre deux objets ; de là *sorōriāre* : *-re mammae dicuntur puellarum, cum primum tumescunt, ut fraterculare puerorum*, F. 380, 25. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 8102 ; B. W. s. u. Les mots romans remontent en partie à une forme dissimilée *seror*, abl. *serore*, CIL II 534, 2 ; cf. **retundus*.

Dérivés : *sorōrius* : de sœur (en face de *fraternus*, formé d'après les adjectifs en *-ius* dérivés de substantifs en *-tor-* : *praetor*, *praetōrius* ; de même *uxōrius*), substantivé au sens de « mari de la sœur », M. L. 8104. Le type de dérivation atteste le caractère récent du mot. L'adjectif ancien est le suivant :

sobrīnus : de sœur ; utilisé comme subst. *sobrīnus*, *sobrīna* ; cf. F. 379, 6 : *sobrinus est, ut ait Gallus Aelius, patris mei consobrini filius, et matris meae consobrinae filius. Femina isdem de causis appellat fratrem, et fratrem patruelem, et consobrinum, et propius* [*con*]*sobrino et sobrina. Idem gradus in sobrina quoque sunt*. Composé : *cōnsobrīnus*, *-na* ; cf. Don. ad Ter. Hec. 459 : *consobrinus noster quasi ⟨con⟩sororinus* ; devenu synonyme de « cousin », sans précision, cf. Gaïus, Dig. 38, 10, 1, 6 : *consobrini consobrinaeque, i. e. qui quaeue ex duabus sororibus nascuntur... sed fere uolgus omnes istos* (sc. *patrueles, amitinos*) *communi appellatione consobrinos uocant*. M. L. 8050 et 2165.

sororcula : diminutif de tendresse, conservé en vieil italien. M. L. 8103.

sorōriculātus (*-a uestis*, Plin. 8, 195) ; *sorōricīda* (Cic., ἅ. λ.) ; *sorōricīdium* = ἀδελφοκτονία (Gloss.).

Le nom lat. *soror* repose tout entier sur la forme du nominatif à vocalisme *ō* qu'indique lit. *sesũ* « sœur », en face de génitif singulier *seser̃s*, d'accord avec irl. *siur* ; le timbre *o* était de règle dans les cas forts, à en juger par l'*o* du nominatif pluriel arm. *k'or-k'* « sœurs » et par l'*ā* indo-iranien de l'accusatif singulier skr. *svásāram* et de la forme iranienne indiquée par pers. *xᵛāhar*, supposant *xᵛhār-* (av. *xᵛaŋharəm* est dérivé d'après *brātarəm*). Une forme à vocalisme zéro aux cas obliques est établie par skr. *svasré* (datif singulier), etc., arm. *k'er* (génitif datif singulier à côté de *k'oyr*, nominatif accusatif), got. *swistrs* (génitif singulier), d'après quoi a été fait le nominatif-accusatif got. *swistar* ; c'est sur une forme **swesr-* que repose lat. *sobrīnus* ; cf. *fūnebris*. Le mot indo-européen est de ceux qui appartiennent au groupe de **swe/*se-* ; cf. *socer*, *sodālis*, *suēscō* ; sur le caractère de **ser-*, v. l'hypothèse présentée sous *uxor*, et *sodālis*. Toutes les formes citées supposent une initiale **sw-*, ainsi gall. *chwaer* atteste que le *s* de irl. *siur* repose sur *sw*, ce qu'indique, du reste, en irlandais même, la mutation de *mo fiur* « ma sœur », en face de *siur* ; seuls le baltique et le slave ont clairement l'initiale *s-* sans *w* : lit. *sesũ* et le dérivé sl. *sestra*. — Le grec, qui a restreint φράτηρ au sens de « membre d'un certain groupe social », n'a pas le vieux nom de la « sœur ». Mais il a des formes ἔορ · θυγάτηρ, ἀνεψιός ; ἔορες · προσήκοντες, συγγενεῖς (Hes.), qui peuvent être apparentées de loin, au moins en ceci que le premier terme serait *(*sw*)*e-*,

sors, -tis f. : sort ; ordinairement petite tablette de bois (*aut populna sors aut abiegna*, Plt., Cas. 384), qui servait soit à répondre à des questions posées à des oracles (*sortēs Praenestīnae*), soit à procéder à des tirages au sort dans le partage des magistratures, etc. (cf. *urbāna*, *peregrīna sors*). Par suite « décision du sort », « lot », « sort fixé à chacun, destinée » (= *fors*, avec lequel il forme couple, cf. Hor., S. 1, 1, 1), et « rang, sorte » (cf. Sén., Ep. 36, 4 ; 52, 3). Dans la langue du droit, « capital » (par opposition à *fēnus*) et « héritage » (cf. gr. κλῆρος) : *sors et patrimonium significat*, P. F. 381, 8. De là *cōnsors* : qui partage le même sort et, en droit, « qui jouit en commun d'un héritage indivis » (= σύγκληρος). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 8107. Irl. *sort*.

Dérivés et composés : *sortiō*, *-īs* et *sortior*, *-īris* : 1° tirer au sort, recevoir par le sort ; d'où *sortītus*, *Sortientēs* = Κληρούμενοι ; 2° échoir en héritage à (Pl. le J. 1, 3, 4) ; 3° distribuer, choisir, obtenir

(époque impériale), M. L. 8109 ; *sortītiō* (classique), *-tor*, *-tus*, *-ūs* (rare) et *sortiōnarius*, *sortiārius* ; *sorticula*, conservé dans les langues hispaniques, M. L. 8108 ; *sorticulōsus* (Gl.) ; *sortiger*, *-fer* (Lucain) ; *sortilegus* adj. et *sortilegus*, *-ī* m. : devin ; *cōnsors* (v. plus haut) ; *cōnsortium* ; *cōnsortiō* ; *exsors* (doublet poétique de *expers*) ; *subsortior* : tirer au sort en remplacement ; *subsortītiō*. Sur **sortīre* « sortir », v. M. L. 8110 ; B. W. s. u.

La question de savoir s'il convient de rattacher *sors* à *serō seriēs* ne peut être résolue que par un examen de la technique des *sortēs*. Il fallait sans doute ranger les *sortēs*, les *serere*, pour en tirer une : *unamque excidisse*, T.-L. 22, 1, 11 (qui rappelle hom. ἐκ δ'ἔθορε κλῆρος κυνέης, Il. 7, 182, ou ἐκ κλῆρος ὄρουσεν, Il., 3, 325).

sōrtus : doublet de *surrectus*, dans Livius Andronicus, qui employait aussi un parfait *suregit* ; cf. Fest. 380, 33 ; v. *regō*.

sospes, -itis adj. : sain et sauf. Souvent joint à *saluus*, *superstes* ; se dit surtout de quelqu'un qui revient de voyage ; cf. les exemples rassemblés par Pedersen, MSL 22, 10 sqq. Terme rare, archaïque et repris par la langue impériale, évité par Cicéron. Les anciens attribuent aussi à *sospes* le sens de « qui assure le salut », « protecteur, protectrice » ; cf. P. F. 389, 6 : *sospes, saluus. Ennius* (A. 590) *tamen sospitem pro seruatore dixit* (le texte de Festus, malheureusement mutilé, semble moins affirmatif) ; et il y avait à Rome une *Iūnō Sospita* (pour le féminin, cf. *hospes/hospita*, *antistes/antistita*) qui semble bien être une Junon protectrice (et guerrière?). A côté de *Sospita*, on trouve dans les inscriptions, notamment à Lanuvium, dont ce culte est peut-être originaire, et dans les gloses, cf. Fest. 462, 3, des formes *Seispitei* (datif), CIL I² 1430, *Seispita*, *Sispita* dont le rapport avec *Sospita* n'apparaît pas. Il est possible que *sospes* soit une déformation, d'après *hospes*, et par rapprochement du grec σώζω (cf. Fest. 462, 2) de *seispes*, mot indigène de sens obscur.

Dérivés : *sospitō*, *-ās* : sauver (archaïque) ; *sospitālis* (Plt. et Macr.) ; *sospitās*, *sospitātor*, *-trīx*, tous tardifs et rares.

Un rapprochement précis manque. V. *potis*.

spacus, -ī m. : cordon, ficelle. Mot tardif (Cass. Fel., Orib.), d'origine inconnue, demeuré en it. *spago* ; cf. M. L. 8113, **spagum*, et 8112, **spagulum*.

spādīx, -īcis adj. : bai-brun (dē equō), Vg., G. 3, 82. Du gr. σπάδιξ, nom d'une branche de palmier qui portait des fruits d'un rouge brun ; cf. Gell. 2, 26, 9 sqq. ; 3, 9, 9.

Dérivé : *spādaster* « teinturier en brun » (Firm.).

spadō, -ōnis m. : eunuque, castrat ; cheval hongre. Emprunt au gr. σπάδων (latin impérial).

Dérivés : *spadōnius*, *-nīnus* ; *spadōnātus*, *-ūs* m. (Tert.) ; *spadōnō* « εὐνουχίζω » (Ital.). De **spadō*, *-ās* : britt. *yspaddu* « châtrer ».

spairita : v. *sphaera*.

spanna, -ae f. : « empan, palme » (Ps. Matth., Euang. 37, 1). Emprunt au germ., vha. *spanna*.

spānus, -a, -um : adjectif synonyme de *pullus* « bai-brun ». Tardif (Mul. Chir., Non.). Contrépel de *hispānus*. Cf. *scara*, *scias*.

spargō, -is, sparsī, sparsum, -ere : répandre (*s. semina*) ; parsemer (*s. humum foliīs*) ; joncher. S'emploie au propre et au figuré, au physique et au moral. Ancien, classique, usuel. Panroman. M. L. 8120 ; et 8122, *spartum* ; cf. *farīnam conspartam*, Mul. Chir. 735.

Dérivés : *spargō*, *-inis* (Ven. Fort., d'après *aspergō*) ; *sparsilis* (Tert.) ; *sparsim* (Apul., A. G., Lact.) ; *sparsiō* (époque impériale) « pluie d'eaux parfumées » ; *spargūra* (Orib.).

Nombreux composés dans lesquels le préverbe ne fait que préciser le sens du simple : *a(d)spergō*, d'où *a(d)spergō*, *-inis* ; *a(d)spersiō* ; *a(d)spergus*, cf. M. L. 710 ; *circum-*, *cōn-*, *di-*, *ex-*, *īn-*, *inter-*, *per-*, *prae-*, *prō-*, *re-*, *super-spergō*.

On rapproche ordinairement le germanique : type angl. *sprinkle* « arroser, saupoudrer, pleuvoir », *spark* « étincelle », etc., et lit. *sproga* « étincelle » ; v. irl. *arg* « goutte ». D'autre part, le vocalisme *a*, de type « populaire », n'exclut pas un rapprochement avec une racine normale à *e/o* (v. *scandō*). Le perfectum secondaire en *-sī* permet de croire qu'ici *-ge/o* est un suffixe du présent. Dès lors, on peut rapprocher gr. σπείρω « je sème », cf. (avec le *ph* « populaire ») arm. *sp'rem* « je disperse » (*s'pirk'* « dispersion »), *p'arat* « dispersé », v. h. a. *spriu* « balle de blé », et des formes diverses à élargissements variés ; v. Walde, *Vergl. Wört.*, II, p. 670 sqq., sous 2 *sp(h)er-* ; on ne saurait, d'ailleurs, préciser en quelle mesure 1 *sp(h)er-* « frapper (du pied) », etc., est apparenté à 2 *sp(h)er-* « disperser », et Walde, qui pose un **sp(he)reg-*, très vague, n'arrive pas à distinguer deux groupes, II, p. 672 sqq.

spartum, -ī n. : sparte, sorte de jonc ; corde de sparte. Emprunt ancien (Caton) au gr. σπάρτον.

Dérivés : *sparteus* ; *spartārius*, d'où *spartāria*, *-ōrum* « lieux plantés de sparte » ; *sparteolus* : pompier (muni de cordes de sparte) (Tert.) ; *spartilagō* (Chiron.) = spartum. M. L. 8122.

sparus, -ī m. (*sparum* n.) : 1° épieu, arme de jet à fer recourbé et à pointe aiguë (cf. Rich, s. u.), spéciale surtout aux paysans (*agrestis sparus*, Vg., Ae. 11, 682 ; *tēlum rūsticum*) ; 2° poisson de mer ; d'où *sparulus* : brème. M. L. 8123, 8124. Celtique : bret. *sparl* : barre, garrot.

On rapproche du premier sens v. h. a. *sper* « épieu », qui a tout à fait le sens de *sparus*, et aussi v. h. a. *sparro* « chevron » (avec gémination expressive?). Mais *sparus* « poisson » provient du gr. σπάρος.

spasmus, -ī m. : emprunt au gr. σπασμός « crampe », avec des formes populaires *pasmus* (Marc. Emp. ; v. B. W. *pâmer*), *spalmus* (Orib. lat.), *spaumus* (Mul. Chir.), peut-être par contamination avec *palmus*, de παλμός « convulsion », M. L. 8127. V. Niedermann, dans Vox Romanica, 1940, p. 183, et Corominas, Ibid., 1954, p. 375.

spatha (tardif *spata*, *spada*), **-ae** f. : battoir, spatule ; épée large et longue, cf. Rich, s. u. ; et M. L. 8128. Germanique : v. angl. *spadu*, etc. Emprunt au gr. σπάθη, d'où *spatula* (*spadola*) : épaule (d'animal), déjà dans Varron, *s. porcīna* (Apicius) ; spatule ; petite branche de palmier, M. L. 8130 ; irl. *spaid* (?), *spadag* ; *spathārius* ; *semispatium gladium... a media spatae longitudine appellatum*, Isid., Or. 18, 6, 3 ; déformé en *sinespatium*.

L'ancienne orthographe est conservée dans *spatula*, tandis que *th* a été introduit dans *spatha*, où l'emprunt était évident.

Spatula semble sans rapport avec σπατάλη, dont le sens est éloigné.

spatium, -ī n. : espace libre, étendue, distance ; intervalle. S'emploie aussi en parlant du temps. En particulier « espace réservé pour la promenade », « promenade » (concret) ; « piste, stade » pour les courses ; *spatium dēcurrere*. Usité de tout temps. M. L. 8129. Celtique : irl. *spaid*, britt. *yspaid*.

Dérivés : *spatior*, *-āris* : se promener ; *spatiātor* (Caton) ; *spatiātiō* (Gl.), *-tim* (Serv.) ; *spatiolum* (époque impériale) ; *spatiōsus* (non classique ; époque impériale) ; *spatiōsitās* (Sid.) ; *spatiālis* (Not. Tir.) ; *spatiābilis* (Paul. Nol.) ; *exspatior* : dévier, se répandre au loin (poétique, époque impériale) ; *interspatium* (Tert.), d'après *interuallum*.

V. *pateō*? On peut imaginer qu'il y aurait eu un *spat-* à côté de *pat-*, comme le lituanien a *spleičù* « j'étends » à côté de *platùs* « large ». Mommsen a supposé un emprunt au gr. dor. σπάδιον pour στάδιον ; le sens technique de « piste, stade » serait le plus ancien? Le *t* supposerait un intermédiaire étrusque. Hypothèse peu vraisemblable.

spatula : v. *spatha*.

***speciō, -is, spexī, spectum, specere** (et *spiciō* reformé d'après les composés, qui sont aussi usités que le simple est rare) : « apercevoir » et « regarder ». Se trouve seulement chez les auteurs archaïques, dans des conditions particulières qui donnent un sentiment d'artifice ; ainsi chez Plaute, Cas. 516 : *nunc specimen specitur, nunc certamen cernitur* ; et Mi. 694 : *quae supercilio spicit* (*spicit* dans les manuscrits : la forme en *spiciō* des composés était seule usuelle, et *spicit* a été tiré des composés). Remplacé à l'époque classique par des composés ; cf. Varr., L. L. 6, 82 : « *spectare* » *dictum ab* ⟨*specio*⟩ *antiquo, quo etiam Ennius* (A. 421) *usus* : « ⟨*q*⟩*uos Epulo posquam spexit* » *et quod in auspiciis distributum est qui habent* « *spectionem* », *qui non habeant, et quod in auguriis etiam nunc augures dicunt* « *auem specere* ». *Consuetudo communis quae cum praeuerbiis coniuncta fuerunt etiamnunc seruat, ut* « *aspicio, conspicio, respicio, suspicio,* ⟨*dispicio*⟩*, despicio* »*, sic alia ; in quo etiam* « *expecto* » *quod spectare uolo. Hinc* « *specula* » ; *hinc* « *speculum* »*, quod in eo specimus imaginem,* « *specula* » *de quo prospicimus,* « *speculator* »*, quem mittimus ante, ut respiciat quae uolumus, hinc qui* (= *quō* abl.) *oculos inunguimus quibus specimus,* « *specillum* ».

A *speciō* correspond un mot racine *-spex* usité comme second terme dans des composés conservés par la langue religieuse : *auspex*, cf. *auis*, d'où *auspicium*, *auspicor* ; *haruspex*, *haruspicium* ; *extispex*, *extispicium* (*īnspex*, *prospex* ne sont attestés qu'à date basse, et peu, et sont sans doute refaits sur les verbes *in-*, *prō-spiciō*) ; *uestispica* (Plt., Tri. 252 dans *A*, *uestiplica* dans *P*) ; sur cette forme, v. Leo, Mél. Boissier, 355 sqq., et Grenier, Mél. Chatelain, 181 sqq. Sur *auspicium* Tertullien a bâti *īnspicium*.

Dérivés : *speciēs* (v. plus bas) ; *spectiō*, rare et technique, uniquement employé dans la langue augurale, cf. Varron cité plus haut ; les composés *īnspectiō*, *circumspectiō* sont usuels. De même, le substantif verbal **spectus* n'est pas attesté en dehors d'un exemple de Pacuvius cité par Festus 444, 29, mais *aspectus*, *cōnspectus*, *dēspectus*, etc., sont fréquents ;

spectrum, terme créé, semble-t-il, par l'épicurien Catius pour traduire εἴδωλον ; cf. Cic., Fam. 15, 16, 1.

specimen : indice, marque ; exemple, modèle ; image, M. L. 8131 a, **specimentum*.

specula : observatoire ; par suite « hauteur, éminence » (= gr. σκοπιά) ; de là *speculor*, *-āris* : guetter, épier, M. L. 8132, et ses dérivés *speculātor*, emprunté en got. *spaikulātúr* « Späher », *-trīx*, *-tōrius*, *-tiō*, *-tīuus* (tardif, Boèce, Cassiodore, trad. de θεωρητικός), *-bilis* (Stace), *-bundus* (époque impériale) ; *praespeculor*, *-āris* (tardif).

speculum : miroir (traduisant gr. κάτοπτρον), M. L. 8133, *speculum* et **spiculum* ; *speculāris* : de miroir, et « transparent », *s. lapis* « talc » ; *speculāria*, *-ium*, M. L. 8132 a ; *speculārius* : miroitier ; *speculātus* : orné de miroirs ; *specillum* : sonde (terme de chirurgie) ; *specillātus* : orné de petits miroirs (Vop. Prob.).

A *speciō* correspondent aussi certains adjectifs attestés dans les composés : ainsi *-spicuus* dans *cōnspicuus*, *perspicuus*, *prōspicuus* ; *-spicāx* dans *perspicāx*, *suspicāx*, d'où *perspicuitās*, *perspicācia*, *perspicācitās*.

Speciō a fourni un grand nombre de composés à préverbes qui suppléent au manque de pareils composés avec *uideō*. Dans la plupart d'entre eux, le préverbe ne fait que préciser le sens du simple. Dans certains, au sens de « apercevoir » par les yeux s'est jointe une nuance de sens moral ; ainsi dans *dēspiciō* « regarder de haut en bas », par suite « dédaigner, mépriser », d'où *dēspectus* « dépit », M. L. 2601 et 2598, britt. *despez* ; *praespiciō*, doublet très rare et tardif du suivant ; *prōspiciō* « regarder en avant » et « prévoir » ; *circumspiciō* « regarder de tous côtés » et « être circonspect » ; *respiciō* « se retourner pour regarder » et « avoir égard à » ; *respectus*, *-ūs* m. « égard, respect », M. L. 7245, et *respectiō* (S[t] Aug., Orig.) ; *suspiciō* « lever la tête pour regarder », d'où « admirer », et aussi « regarder en dessous, soupçonner » ; *suspectus*, M. L. 8485 ; B. W. *soupçon* ; *dispiciō* « discerner » ; *dispectus* ; *īnspiciō* « regarder dans » et « examiner, étudier », etc. Dans *aspiciō* « apercevoir » et dans *cōnspiciō*, d'où *cōnspectus* « regard, aspect », M. L. 2169, surtout dans ce dernier, le préfixe sert essentiellement à marquer l'aspect déterminé ; cet aspect existe aussi dans les formes où le préverbe a un sens concret.

A *-spiciō* correspondent : 1° une formation en *-ā-*, *-spicor*, existant seulement dans les composés familiers qui, du reste, malgré la différence de formation, s'emploient exactement avec la même valeur d'aspect que les composés de *-speciō* (cf. Plt., Mo. 835-838, l'échange indifférent de *cōnspiciō* et *cōnspicor*) : *cōnspicor*, *-āris* ; *dēspicor* (participe *dēspicātus* dans Plt.) ; *suspicor*, *-āris*, M. L. 8487, auquel il est tentant de rattacher *suspīciō*, *-ōnis* « soupçon » ; v. ce mot. Les formes romanes re-

montent à *suspīciō* ou *suspectiō* (fr. *soupcon*). M. L. 8488 ; B. W. s. u.

2° un fréquentatif *spectō, -ās*, qui est la forme employée sans préverbe : regarder habituellement, être tourné ou orienté vers ; tenir compte de ; avoir les yeux fixés sur, observer, considérer (sens physique et moral) ; d'où *spectātus* « observé, reconnu », souvent dans un sens laudatif (cf. θεατός) ; *spectātior, spectātissimus*. Celtique : gall. *yspeithio, yspaith*. — *Spectō* a fourni de nombreux dérivés et composés : *spectābilis* ; *spectābilitās*, titre d'honneur sous l'Empire ; *spectāculum* « gradin », « spectacle » (classique) ; *spectāmen* n. (archaïque et postclassique) ; *spectātiō* (rare, mais classique), *-tor*, *-trīx*, *tīuus* (rare, technique), *ad-*, *circum-*, *dē-* (M. L. 2597), *ex-* (M. L. 3039), *in-*, *intrō-*, *per-*, *prō-*, *re-*, *suspectō* (M. L. 8484), qui doublent les composés de *speciō* ; ce sont les formes qui sont mises en rapport régulier avec *-spiciō* et qui tendent à remplacer *cōnspicor*, *dēspicor* ; mais *dēspicātus* a subsisté, et c'est *suspicor* qui est la forme de Cicéron, et non *suspectō*. *Exspectāre* « regarder de loin » s'est spécialisé dans le sens de « attendre », où il a supplanté *opperior* ; de là *exspectātiō* « attente », *exspectābilis, -e, inexspectātus*.

speciēs, -ei f. : 1° vue (synonyme de *uīsus* ou de *aspectus*, rare dans ce sens) ; 2° aspect, apparence (sens usuel ; traduit gr. εἴδωλον (cf. *spectrum*) ; s'oppose à *rēs* « la réalité »), par suite « faux-semblant, prétexte » ; avec un sens laudatif, « belle apparence, beauté », d'où *speciōsus* (cf. *formōsus*), *speciōsē*, *speciātus* (Tert.). Dans la langue philosophique a servi à traduire gr. εἶδος, comme *genus*, γένος ; de là « espèce », subdivision du genre, d'où à l'époque impériale *speciālis* (= εἰδικός), opposé à *generālis*, cf. Quint. 5, 10, 43, et *speciālitās* (et *specietās* « qualité spéciale »), *speciāliter*. et *specificus* (Boëce), etc. De ce sens dérivent les sens qu'on trouve à basse époque dans des langues techniques, par exemple, en droit, « cas spécial » ; dans la langue du commerce, « marchandises » (classées par espèces ou par sortes), en particulier « épices, drogues », sens conservé dans les langues romanes, M. L. 8131 ; B. W. s. u., et en germanique : v. angl. *spice* (de *specia*). Irl. *speig*. V. Wölfflin, ALLG XI, Stzb. Munich, 1900.

La notion de « voir » est l'une de celles où il existe des procédés supplétifs : en sanskrit, un présent *páçyāmi* se trouve en regard de l'aoriste *ádarçam*, du parfait *dadárça* ; le grec a ὁρῶ, ὄψομαι et εἶδον ; l'arménien *tesi* « j'ai vu », présent *tesanem* « je vois », ne peut s'expliquer que par une contamination de *derk'-* et de *spek'*. En albanais, *paše* sert d'aoriste à *šoh* « je vois ». Au premier abord, le latin a un système complet pour *uideō*, *uīdī*. Mais le participe *uīsus* est visiblement secondaire, avec son *ī* pris à *uīdī*. D'autre part, *uideō* n'est proprement pas accompagné de préverbes : *praeuideō*, *prōuideō*, *in-uideō* ont des valeurs sémantiques spécialisées. En face de *uideō*, les formes à préverbes au sens de « voir » sont *aspiciō*, *īnspiciō*, *perspiciō*, *prōspiciō*, *dēspiciō*, *respiciō*, de même que le slave a, avec préverbe, *-zīrěti* en face de *viděti* « voir », dont les quelques formes à préverbes ont des valeurs spéciales. Le sens fondamental de « prendre connaissance » ou « avoir connaissance », qui est celui de la racine **weid-* de lat. *uidēre*, v. sl. *viděti*, se prêterait mal à la valeur « déterminée » qui est celle des formes à préverbe ; le sens de « regarder » reste sensible dans *aspicere*, etc. L'ancien adjectif en *-to-* est *-spectus* (existant avec préverbes). Inversement, le simple *speciō* existe à peine. Il n'est pas rare que le présent du verbe « voir » soit exprimé par un verbe signifiant « observer » ; c'est ce qui arrive dans le correspondant sanskrit de *speciō*, à savoir skr. *páçyati* « il voit », et dans gr. ὁράω.

Le présent attesté par *aspiciō*, *īnspiciō*, etc., a un pendant dans skr. *páçyati*, av. *spasyeiti* « il regarde, il voit ». Mais le type de présents en **-ye-* est secondaire ; et le caractère de l'emploi de *speciō* n'est pas le même que celui de skr. *páçyāmi*. La racine ne fournissait pas d'ancien aoriste : lat. *-spexī* appartient au type de formation relativement non ancien du perfectum en *-sī*. Le présent avestique à redoublement, peu attesté, n'offre pas de caractères d'antiquité. En védique, il n'y a proprement pas d'aoriste de cette racine : *ádarçam* est la forme usuelle de l'aoriste ; et le parfait *paspaçé* est rare, sans correspondant avestique. Les autres langues n'ont pas de forme verbale de la racine **spek'-*. En indo-iranien, comme en latin, le présent du type en **-ye-/-i-* a l'air dérivé de formes nominales.

Mais, d'une langue à l'autre, les formes nominales ne concordent pas. L'indo-iranien a un thème radical pour désigner un agent, ce qui n'est pas usuel à côté d'une forme verbale : véd. *spáṭ*, acc. *spáçam* et av. *spaš*, acc. *spasəm*, au sens de « observateur ». D'ordinaire, il s'agit d'un observateur divin : RV, X 35 8, *spáṭ úd eti sū́r(i)yaḥ* « le soleil monte en observateur » ; *Miθra* joue ce rôle dans l'Avesta. En latin, dans *auspex*, *haruspex*, *extispex*, *-spex* ne figure qu'au second terme de composés (à sens religieux), ce qui est normal. — Mais lat. *speciēs* est, comme *aciēs*, *prōgeniēs*, etc., l'un de ces substantifs en *-iē-* qui remplacent d'anciens noms radicaux ; il n'a pas de correspondant hors du latin. Il n'y a donc pas concordance de sens et d'emploi entre les noms radicaux latins et indo-iraniens. — L'ombrien a un nom d'agent *Speture* « Spectōrī » pour désigner un certain personnage divin, T. E. II a 5.

Le germanique n'a que des formes nominales. V. h. a. *speha* « observation attentive », d'où *spehōn* « observer », a servi notamment pour l'observation militaire. Cet emploi est ancien ; cf. lat. *specula*, d'où *speculor* et *speculātor*, qui sont des termes militaires ; l'emprunt roman au germanique, v. f. *espie*, it. *spia*, *spione* (d'où fr. *espion*) et it. *spiare*, fr. *épier*, se rattache à ce type d'emploi. — C'est plutôt au sens religieux que fait penser v. isl. *spá* « prophétie ». — Il y a un dérivé v. h. a. *spāhi* « sage, avisé ».

Un sens à noter, qu'on ne retrouve pas en latin, est celui qui apparaît en pehlvi (de Turfan), *'ispās* « considération », d'où « service » ; ce mot pehlvi du Nord a été emprunté par l'arménien, d'où *spas* « service », *spasem* « je sers ».

Hors de ces groupes, la racine **spek'-* n'est pas clairement attestée. Mais la ressemblance du sens et des formes rend difficile d'écarter l'idée que le groupe de gr. σκέπτομαι (de *σκεπyομαι) « j'observe » résulterait d'une métathèse de **spek'-* en **skep-* (sous l'influence de κοέω, θυοσκόος, etc.?) ; cf. *stercus*. Le présent σκέπτομαι a les mêmes caractères que lat. *speciō* et skr. *páçyati*. On a aussi σκοπή « observatoire », σκοπιάζω « je guette, j'épie », etc. L'itératif σκοπέω s'est largement développé, comme *spectō* en latin.

spectile (*spetile*), **-is** n. : *spetile uocatur infra umbilicum suis quod est carnis, proprii cuiusdam habitus, exos, qua etiam antiqui per se utebantur. Plautus enumerandis ⟨s⟩uillis obsoniis in Carbonaria sic meminit* (49) : « *Ego pernam, sumen, sueres, spectile, † galium †, glandia* », F. 444, 32.

Si *spectile* est la graphie correcte, pourrait dériver de *speciō* ; désignerait une partie spécialement examinée par les haruspices? Cf. k a r n e s p e t u r i e « carnī spectōriae », T. E. II a 1.

spectrum : v. *speciō*.

specus, -ūs m. (et aussi féminin chez les archaïques et les archaïsants ; *specus* n. dans Vg., Ae. 7, 568, et Sil. 13, 425, de *specus, -oris* ; on trouve aussi *specum, -ī* n. dans Caton et Accius) : grotte, caverne ; puis toute espèce de cavité, gouffre, en particulier le canal couvert d'un aqueduc ; v. Rich, s. u. Pas de dérivé ; non roman.

Cf. v. sl. *peštĭ*, *peštera* « caverne »? V. A. Meillet, *Études sur l'étym. du v. sl.*, p. 166 sqq. Mais généralement rattaché à *speciō*. V. *scopulus*.

spēlaeum : v. *spēlunca*.

spelta, -ae f. : sorte de blé, épeautre, originaire de Pannonie d'après St Jérôme. Rare ; tardif, premier exemple dans l'édit de Dioclétien. Sans doute emprunté au germanique, passé dans les langues romanes, M. L. 8139, et de nouveau emprunté par le v. h. a. *spëlza*, v. angl. *spëlt*?

Un *e* devant *l* suivi de consonne va contre le traitement normal de *e* en latin.

spēlunca, -ae f. : caverne. Attesté depuis Cicéron ; usité de tout temps. Emprunt à l'accusatif du gr. σπήλυγξ, comme *spēlaeum* est emprunté à σπήλαιον, demeuré dans quelques dialectes romans sous la forme **spelūca*, M. L. 8140. La sourde *c* de *spēlunca* en face de gr. σπήλυγγα suppose peut-être, comme le suggère M. Niedermann, un intermédiaire étrusque ; cf. *sporta*.

Dérivé : *spēluncōsus* (Cael. Aur.). Sans doute terme de marine à l'origine.

spernō, -is, sprēuī, sprētum, spernere : sens premier « écarter » (joint à *sēgregāre* par Plt., Cap. 517, *nunc spes opes auxiliaque a me segregant spernuntque se* ; cf. Mi. 1232 et Ennius, Sc. 189 V) ; d'où « repousser avec mépris, dédaigner, mépriser », sens usuel et classique. Non roman.

Dérivés et composés : *spernāx* (Sil., Sid.) ; *sprētiō* (Ambr.) ; *sprētor* (rare, premier exemple dans Ov.) ; *sprētus, -ūs* m. (Apul., Sid.) ; *sprēbilis, -litās* (tardifs) ; *dēspernō* (Col.).

A *spernō, -is* correspond un intensif-duratif en *-ā-*, dans *aspernor, -āris* « repousser avec mépris », d'où *aspernātiō, -tor, -ābilis* ; *-āmentum* (langue de l'Église). Le simple *spernor*, dans Fronton, semble tiré de *aspernor*. Non roman.

Pour la forme, *spernō* est fait comme *sternō* (v. ce mot). La racine est celle qui indique la notion de « pousser, heurter du pied, fouler aux pieds » et qui apparaît avec **p* ou avec la forme expressive **ph* : skr. *sphuráti* « il pousse du pied, il marche sur, il bondit », hitt. *išpar-* « fouler, écraser », lit. *spiriù*, *spìrti* « heurter du pied, fouler », russe *pru*, *perét'* « presser », gr. σπαίρω « je me débats », gr. σφυρόν « cheville du pied, talon », irl. *seir* « talon » (duel *di pherid*), gall. *ffer* « cheville (du pied) ». Il y a eu des formes de type dissyllabique, comme le montrent l'intonation du lit. *spìrti* et le présent skr. *spṛṇā́ti* « il gagne, il sauve » (avec un sens fortement évolué). Ceci fait comprendre v. h. a. *spornōn* « frapper du talon », à côté de v. h. a. *spurnan* « heurter du pied ». Dès lors, il est probable que le type de *spernō, spernis* et celui de *-spernor, -spernāris* sont des différenciations d'un seul type de présent en **nā-/-nə-* (3e plur. **-n-onti*). La valeur durative aura été attribuée à *-spernor, -āris* d'après le type *oc-cupāre*, etc. Toutefois, il y a une difficulté : *sprētus* (qui a entraîné *sprēuī*) indiquerait une racine dissyllabique à *-ē-* final, donc d'un type qui ne comporterait pas de présent en **-nā-*. Mais le grec a σπαράττω, avec σπαρα- ; l'*ē* de *sprētus* n'est sans doute pas plus ancien que celui de *-crētus* (*crēuī*). Du reste, on peut penser pour *-spernārī* au modèle de *-sternāre* en face de *sternere*.

spēs, spei f. (pl. *spērēs* dans Ennius, A. 128, et les archaïques ; acc. sg. *spērem* dans Nonius, v. *prosper*) : espérance, attente d'un heureux événement, cf. Cic., Tu. 4, 37, 80, qui l'oppose à *metus*. Personnifiée et divinisée. Non conservé dans les langues romanes, qui ont recouru à des formes plus pleines dérivées de *spērāre*.

Dérivés et composés : *spēcula*, diminutif familier, cf. *rēculā*, de *rēs* ; *spērō, -ās* : espérer, M. L. 8141 ; *spērātus, -a* « fiancé, -cée » ; *spērātor* (St Aug.) ; *Spērātiō, -tiānus* ; *spērābilis* ; *dēspērō* : perdre espoir, désespérer, M. L. 2599 ; *dēspērātiō* ; *īnspērāns*, *īnspērātus*, cf. gr. ἀνέλπιστος ἀπροσδόκητος ; *exspēs* adj. (attesté seulement au nominatif, poétique) ; *praespērō* (Tert.).

Si le singulier *spērem* et le pluriel *spērēs* sont bien les formes anciennes, il en résulte que *spēs* était à l'origine un mot racine du type *mōs, mōris*. La flexion *spēs, spem* se serait substituée à *spēs, spērem* sous l'influence de *rēs, rem*, avec lequel *spēs* formait un couple antithétique (cf. *fel/mel*, etc.). Mais on peut aussi penser qu'il y a eu un thème radical **spē-* et une forme élargie **spēs*, côte à côte comme dans *uīs*, *uīrēs* ; le védique offre des flottements entre *medhā́* et *-medhás*, *uṣā́* et *uṣás-*, par exemple. Quoi qu'il en soit, lat. *spē-* est un thème racine ; la racine fournit des formes verbales au slave : *spěti* « aboutir, réussir » ; au baltique : lit. *spéti* « arriver à, suffire à » ; au germanique : v. angl. *spówan* « réussir ». — Pour *prosper*, v. ce mot.

sphaera (*sp(h)ĕ-* dans Prud.), **-ae** f. : emprunt au gr. σφαῖρα, déjà dans Caton au sens de « boule, boulette » (cf. le sens de « balle du jeu de paume » dans Cael. Aur.), avec un dérivé *spairita* (= *σφαιρῖτης) ; usité surtout dans la langue philosophique au sens de « sphère » céleste (depuis Cic.). De là *sphaerula* (St Aug.), *spherālis* (Macr.) ; les autres dérivés sont des transcriptions du grec. Demeuré surtout dans les dialectes italiens sous la forme *spera, sperula*, M. L. 8143-8144 ; cf. irl. récent *spéir* « ciel, firmament ».

spīca, -ae f. (doublet ancien *spīcus* m., d'après F. 446, 14 ; on trouve aussi un neutre *spīcum* et une forme campagnarde avec *e* (issu de *ei*?) : *speca*, cf. Varr., R. R. 1, 48, 2, *rustici, ut acceperunt antiquitus, uocant specam.* La variation de genre est issue sans doute d'une flexion *spīcus*, pl. *spīca*) : 1° épi ; proprement « pointe » ; cf. *spīculum.* S'applique ensuite à des objets de forme semblable à l'épi : gousse ; carreau ou brique oblongue, *spīca testācea*, servant à faire des parquets imitant l'arrangement des grains de blé dans l'épi (v. Rich, s. u.) ; 2° l'Épi, étoile dans la constellation de la Vierge. Ancien (Cat.), usuel. Panroman. Les formes romanes remontent à *spīca* et *spīcum*, M. L. 8145 et 8148. Germanique : b. all. *spijk*, *-er* « Speiche, -cher », v. h. a. *spihhari* de **spīcārium* ; *speitha* de *spīcula.*

Dérivés et composés : *spīcō, -ās* (presque uniquement usité au passif, *spīcor*, qui est sans doute lui-même bâti sur *spīcātus* : muni d'épis), M. L. 8146 ; *spīceus* (Vg., latin impérial) ; **spīcārium* : grenier à blé, M. L. 8146 a ; *spīcifer* (Manil.) ; *spīcilegium* (Varr., R. R. 1, 53 ; L. L. 7, 109, sans doute terme technique de la langue rustique, cf. *flōrilegium*) ; *spīculum* : fer barbelé d'une flèche ou d'une lance ; pointe d'un dard ; puis « javelot, épieu », cf. Rich, s. u., M. L. 8147 (mais le fr. *épieu* provient du germanique), et *spīculus, -a, -um* (Tert.) ; *spīculō, -ās* : rendre pointu ; *spīcula* : petit épi, muscade ; *spīcōsus* (Isid., Or. 17, 19, 3) ; *spīcella* (Gl.).

On rapproche lat. *spīna.* Hors du latin, rien de net.

***spida** : *horrida* (Gloss.). Contrépel de *hispida*, noté *ispida*, d'après *spiritus*, noté *ispiritus*, etc. ; cf. *scias.*

spīna, -ae f. : épine (arbrisseau épineux, églantine) ; d'où « pointe, piquant, arête » ; « épine dorsale », de là « barrière du cirque » qui formait en quelque sorte l'épine dorsale de l'arène, cf. Rich, s. u. ; sens figuré « difficulté épineuse » (= ἄκανθα, comme *spīnōsus* « épineux » = ἀκανθώδης). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 8150 ; B. W. s. u. Celtique : irl. *spin*, gall. *yspin.*

spīnus, -ī f. (et m. ; *spīnus, -ūs* f., Varr.) : épine noire, prunier sauvage. M. L. 8155.

Dérivés et composés : *spīnālis* (Macr., *s. medulla*), M. L. 8151 ; *spīneus* (époque impériale, rare) ; *spīnōsus* (usuel, propre et figuré), M. L. 8153 ; *spīnōsitās*, *spīnōsulus*, tous deux tardifs ; *spīnifer, -ger* (rares, poétiques) ; *spīnula* (Arn., Apul.), M. L. 8154, et v. h. a. *spinula, spenala* ; *spīniola* : rose épineuse (Plin.) ; *spīnētum*, M. L. 8152 ; *spīniscō, -is* (Mart. Cap.).

Cf. peut-être aussi *Spīnō, -ōnis* m., nom d'un fleuve voisin de Rome.

On rapproche lat. *spīca* ; et ombr. spina, spinia « columna »? Sens douteux.

spīnea, -ae f. : sorte de vigne, aussi nommée *spiōnia* (Col., Plin.). De *spiōnia* dérive *spiōnicus* (Col.).

spinter (*spinther*), **-eris** n. : *armillae genus quo mulieres utebantur bracchio summo sinistro*, P. F. 449, 3. Archaïque. Sans doute, emprunt au gr. σφιγκτήρ, cf. Rich, s. u. L'absence d'aspirée, la réduction du groupe de trois consonnes, le changement de genre attestent le caractère oral et populaire de l'emprunt, qui a sans doute passé par un intermédiaire étrusque. De σφιγκτήρ dérive aussi *spintria* « pédéraste » (Pétr., Tac., Suét.).

spinturnīx, -īcis f. : *est auis genus turpis figurae... ea Graece dicitur, ut ait Santra,* σπινθαρίς, F. 446, 7. Plaute a aussi *spinturnīcium*, Mi. 989. Rare, archaïque. Emprunt au gr. σπινθαρίς, déformé sous l'influence de *coturnīx.*

spiōnia : v. *spīnea.*

spīra, -ae f. : *dicitur et basis columnae unius tori aut duorum, et genus operis pistorii, et funis nauticus in orbem conuolutus, ab eadem omnes similitudine. Ennius* (A. 510) *uero hominum multitudinem spiram uocauit*, P. F. 445, 1 ; v. Rich, s. u. Emprunt au gr. σπεῖρα ; de là *spīrillum* : *barba caprae appellatur*, P. F. 447, 2 (altéré en *sterillum* dans les Gl.) ; *spīrula* « tore » ; petit gâteau de cette forme.

spīrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : souffler (transitif et absolu ; cf. Plin. 8, 138, *obturatis qua spiraturus est uentus cauernis* ; et Lucr. 2, 705, *flammam spirantes ore Chimaerae*), exhaler un souffle ou une odeur ; respirer (en parlant de l'homme). De ce sens initial dérivent des sens figurés : « être en vie », « être inspiré » ; « respirer » (cf. *mollem spirare quietem*, Prop. 1, 3, 7), etc. Ancien (Enn.), usuel. Non roman.

Dérivés et composés : *spīrābilis* (attesté à partir de Cicéron, rare) ; *spīrāculum* : soupirail, M. L. 8156, B. W. s. u., irl. *spiracul* ; *spīrāmen* ; *spīrāmentum* ; *spīrātiō, spīrātus* (rares et tardifs) ; *spīritus, -ūs* m. (qui est à *spīrō* comme *hālitus* à *hālō*) : souffle ; air ; respiration ; aspiration (d'où « esprit » en grammaire, trad. du gr. πνεῦμα) ; exhalaison. Comme le gr. πνεῦμα, et sans doute d'après lui, « souffle divin, esprit divin », « inspiration », d'où « esprit, âme » (v. *animus, -ma*) ; et, dans la langue de l'Église, « l'Esprit », sens conservé dans les langues romanes, M. L. 8158 ; et en celtique : irl. *speiread, spirut, spirtalde* ; britt. *yspryd.* De là, dans la latinité impériale, *spīritālis, spīrituālis, -e* adj. = πνευματικός et ses dérivés (v. B. W. sous *spirituel, spiritueux*) ; *spīritō, -ās* (Ital.) ; *spīritifer* (Ignat.), etc. M. L. 8157 b, *spīriticulus.*

Composés : *adspīrō* : souffler vers, d'où « souffler favorablement (propre et figuré), favoriser » et « aspirer à » ; en grammaire, « aspirer » = προσπνέω ; *adspīrātiō* = πρόσπνευσις et δασύτης ; et, très tardifs, *adspīrāmen, adspīrātīuus, adspīrātus* ; *cōnspīrō* = συμπνέω, usité uniquement au sens moral de « conspirer ». Attesté depuis Lucrèce et Cicéron. *Cōnspīrātiō* = συμπνοή (-πνοια, -πνευσις) ; *ex-* (terme noble et poétique), *in-*, *inter-*, *prō-*, *re-*, *sus-pīrō*, dans lesquels le suffixe ne fait que préciser l'idée verbale. *Respīrō* et *suspīrō* sont les plus usités et ont fourni un assez grand nombre de dérivés (cf. *suspīrāmentum*, Mulom. Chir.) ; *īnspīrāre*, *sŭspīrāre*, *suspīrium* sont demeurés dans les langues romanes, M. L. 4469 a, 8489, 8489 a.

Aucun correspondant exact hors du latin. Mais on retrouve ici les éléments qui figurent dans des onomatopées relatives au souffle ; cf. gr. φῦσα « soufflet », lit. *puntù, pūsti* « souffler », etc ; la sonante intérieure est *i* et non *u* ; et il y a un *s-* initial ; c'est donc un autre type expressif que le type **p(h)u-*. Le groupe germanique de v. isl. *fīsa* « pēdere » est semblable, mais sans doute indépendant.

spissus, -a, -um : épais. De là « qui coule lentement » et, en parlant du temps, « qui vient lentement, tardif » ; par suite, « pénible » ; cf. *spissē* et *spissigradus* dans Plaute. Par contre, à l'époque impériale, *spissus* s'emploie au sens de « dru, serré », *spississima basia* (Pétr. 31, 1), *spissis pulsibus* (Vég., Mul. 2, 129, 1), sens qui est à la base de l'it. *spesso.* M. L. 8160, *spīssus.*

Dérivés et composés : *spissō, -ās* (époque impériale) ; *spissēscō* (Lucr.) ; *spissim* ; *spissitās* ; *spissitūdō*, M. L. 8159 a ; *spissātiō* ; *spissāmentum* : bouchon, tampon ; **spissia*, M. L. 8159 ; B. W. *épais.*

Adjectif en *-to-* qui s'expliquerait en partant d'une racine attestée par gr. σπιδνόν · πυκνόν, συνεχές, πεπηγός (Hes.), ἀσπιδής « étendu » et lette *spiežu, spiêdu, spiêst* « presser » (itér. *spaidît*).

splēn, -is m. : rate. Emprunt au gr. σπλήν ; *splēnium* : mouche, emplâtre = σπλήνιον ; d'où *splēniātus* : couvert de mouches ou d'emplâtres. Non attesté avant l'époque impériale. M. L. 8164.

splendeō, -ēs, -duī (seulement dans S[t] Aug.), **-ēre** : briller, sens physique et moral. Ancien (Enn.), classique. M. L. 8164 a. Celtique : britt. *ysplann*, gall. *ysplennyd.* — Terme surtout poétique et noble ; il en est de même des dérivés et composés : *splendor* (dont les représentants romans sont de la langue savante, M. L. 8165) ; *splendidus* (d'où *splendidō, -ās*, Apul.) ; *splendēscō, -is* ; *resplendeō* (= *relūceō* ; représentants savants dans les langues romanes, cf. M. L. 7246) ; *exsplendēscō.* A basse époque se rencontrent aussi *splendentia* (S[t] Jér.) ; *splendicō, -ās* (Apul.) ; *splendificō* (Ital., Mart. Cap.) ; *splenditenēns* (Aug.) ; *splendōrifer* (Tert.), tous de style « noble ».

Noms propres : *Splendō, -dōnius.*

Lit. *splé̃ndžiu* « je brille » est mal établi. Et *spindžiu, spindė́i* « briller », lette *spuôdrs* (de **spandras*) « brillant » n'ont pas d'*l.*

Cf. peut-être m. irl. *lainn* « brillant », de **plən̥dis*, *léss* « lumière ».

spolium, -ī n. : dépouille d'un animal (sens surtout attesté en poésie), puis « dépouille(s) d'un ennemi, butin », etc. Dans ce sens, usité surtout au pluriel *spolia*, ce qui explique la forme féminine du mot dans les langues romanes. M. L. 8168. Celtique : irl. *speil*, britt. *yspail.* Ancien (Enn.), classique, usuel.

Dérivés et composés : *spoliō, -ās* (*spolior*, Enn.) : dépouiller, M. L. 8169 ; et *dēspoliō*, M. L. 2602, britt. *dispeilio* ; *exspoliō* ; *spoliātiō, -tor, -trīx, -tōrium, -bilis* ; *īnspoliātus* (depuis Virgile = ἀναφαίρετος) ; *spoliārium.*

On rapproche gr. σπόλια · τὰ παρατιλλόμενα ἐρίδια ἀπὸ τῶν σκελῶν τῶν προβάτων (Hes.) ; σπολάς « peau travaillée, vêtement de peau » ; lit. *spãliai* « déchets de lin » ; sans doute σπάλαξ, ἀσπάλαξ et σφάλαξ, ἀσφάλαξ « taupe » ; σφαλάσσειν · τέμνειν, κεντεῖν (Hes.), et tous les mots apparentés de plus ou moins loin, comme v. h. a. *spaltan* « fendre ». Groupe de mots populaires, dont l'original indo-européen n'est pas clairement restituable.

sponda, -ae f. : bois de lit ; par extension, « lit de repos », « civière » (Mart.). M. L. 8170 ; néerl. *spond.*

Aucun correspondant exact. Terme technique, attesté depuis Varron ; sans doute emprunté?

spondeō, -ēs, spopondī, spōnsum, spondēre : prendre un engagement solennel (transitif et absolu : « engager » et « s'engager » ; Varr., L. L. 6, 71, *qui spoponderat filiam despondisse dicebant quod de sponte eius, i. e. de uoluntate exierat* ; et Serv., in Ae. 10, 79 : *proprie sponderi puellae est ; ergo sponsus non quia promittitur, sed quia spondet et sponsores dat*). Usité de tout temps. Se dit de toute espèce d'engagement de caractère religieux (sur ce caractère, v. J. Girard, *Droit romain*, 2e éd., p. 474, et Westrup, *Notes sur la « sponsio »*, 1947, p. 10 sqq.), en particulier des engagements relatifs au mariage de la part du père qui s'engage (*spondet*) à donner sa fille (*spōnsa*) ; le masculin *spōnsus* est postérieur à *spōnsa* et se rencontre pour la première fois dans Cic., de Inu. 2, 79 ; cf. les passages cités plus haut et Serv. Sulp. ap. Gell. 4, 4, 2 : *qui uxorem ducturus erat ab eo, unde ducenda erat, stipulabatur eam in matrimonium datumiri ; qui ducturus erat itidem spondebat. Is contractus stipulationum sponsionumque dicebatur « sponsalia ». Tunc quae promissa erat « sponsa » appellabatur, qui spoponderat ducturum « sponsus ». Sed si post eas stipulationes uxor non dabatur aut non ducebatur, qui stipulabatur, ex sponsu agebat...* De *spōnsus* est dérivé *spōnsō, -ās* (Dig., Tert.) : épouser ; v. B. W. s. u. Tous ces mots sont bien représentés avec ce sens spécial dans les langues romanes ; cf. *spōnsus, -a, spōnsāre, spōnsālia, spōnsiō*, M. L. 8174-8177 ; et irl. *pósaim.* Le texte de Servius Sulpicius énumère à peu près tous les dérivés usités de *spondeō* ; *spōnsiō* est usuel et classique, mais technique ; *spōnsus* ne se rencontre qu'à l'ablatif ; de *spōnsālia, -ium* dérive *spōnsālicius* (tardif, Sid.) ; un diminutif *spōnsiuncula* est dans Pétrone.

Composés : *cōnspondeō* : s'engager ensemble (joint à *coniūrāre, comprōmittere* dans le S. C. Ba.) ; *dēspondeō* : se séparer par engagement de (se dit du père qui promet sa fille, *d. fīliam alicuī*), par suite « abandonner, perdre », dans *dēspondēre animum, animōs* ou même simplement *dēspondēre* (Col.). Dans la langue courante a le sens de « s'engager à donner, promettre » ; *dēspōnsiō, -sor* et *dēsponsō, -ās, -ātiō* (époque impériale), M. L. 2602 a.

respondeō, -ēs : s'engager en retour, ou « répondre à un engagement solennellement pris ». Terme qui a appartenu d'abord à la langue religieuse et qui s'est dit des réponses des oracles, etc., obtenues contre un engagement précédemment pris ; sens bien conservé dans le participe *respōnsum*, qui est resté un terme technique du droit ou de la religion ; cf. Cic., de Or. 2, 27, 116, *res iudicatae, decreta, responsa* ; Cat. 3, 4, 9, *haruspicum responsa* ; T.-L. 7, 31, 8, *responsum senatus.* En passant dans la langue commune, le verbe a pris le sens général de « répondre à une question ». Panroman sous la forme *rĕspŏndĕre.* M. L. 7247 ; B. W. s. u.

Dérivés : *respōnsiō* (rare, mais classique) ; *respōnsor* (Plt.) ; *respōnsōria* (Ambr.) ; *respōnsīuus* (tardif) ; *respōnsō, -ās* (d'abord dans Plaute, puis dans la langue de la poésie impériale ; évité par la prose classique) : répondre à, répliquer ; et par suite, dans Horace (Sat. et Épîtres), « tenir tête à, résister à », sens

peut-être familier ; *respōnsitō, -ās*, qui se dit surtout des juristes qui donnent les *respōnsa prūdentium*.

Sur les sens pris par *respondeō* dans la langue de la chancellerie impériale et de l'Église, v. Souter et Blaise, s. u.

La parenté de *spondeō* et de gr. σπένδω, σπονδή a été vue des Latins, malgré l'étymologie populaire, qui associait *sponte* ; cf. F. 440, 1 : *spondere Verrius putat dictum quod sponte sua, i. e. uoluntate, promittatur. Deinde oblitus inferiore capite sponsum et sponsam ex Graeco dicta ait, quod i σπονδὰς interpositis diuinis rebus faciant.*

Le rite de la libation est indiqué par gr. σπένδω ; l'obligation résulte du rite. Ceci indique, évidemment, le sens indo-européen, disparu en latin, par suite de l'existence de *lībāre*, qui a servi à désigner l'accomplissement de l'acte rituel. La racine n'était connue jusqu'ici qu'en grec et en latin ; or, on la retrouve en hittite, où la racine* (*i*)*špand-*, avec ses nombreux dérivés, désigne l'acte de la libation sacrificielle. Comme dans *mordeō* et *tondeō*, la valeur de la formation est « itérative », et non causative ; en pareil cas, l'adjectif en *-to-* n'a pas l'élément *-i-* : *spōnsus*, et le parfait indo-européen fournit le perfectum : *spopondī*. Le cas est donc différent de celui de *moneō, monitus*, qui a entraîné *monuī*.

Le sens de *spefa* dans le groupe ombrien *mefa spefa* (T. E. VI a 55) est peu sûr : *mensam* (= *libum*, Vetter), **spensam* (i.-e. *aspersam*)? V. Devoto, *Tab. Iguv.*, p. 209.

spongia (*spongea* et *spungia, sfungia*, Isid., Or. 20, 2, 16 et 12, 6, 60 ; *sfungidus*, Orib.), **-iae** f. : éponge. Sert aussi de cognomen. Emprunt ancien (Caton) au gr. σπογγία, latinisé ; d'où les dérivés : *spongiola, -lus* ; *spongiōsus, -a, -um* ; *spongius, -a, -um* ; *spongiō, -ās*, tous d'époque impériale. M. L. 8173 et 8173 a. Celtique : irl. *sponc* ; britt. *yspwng*. Germanique : v. h. a. *spunga*, v. angl. *spyncge*. Cf. *fungus*.

***spōns, spontis** f. : substantif usité seulement au génitif *spontis* et à l'ablatif *sponte* ; le nominatif *spōns* est seulement dans Charisius et dans Ausone, et *spontem* est peut-être dans Varr., L. L. 6, 72, mais le texte est peu sûr. Le génitif et l'ablatif *spontis, sponte* sont accompagnés d'un adjectif possessif : *meae, meā, tuae, tuā, suae, suā*, etc., ou, quelquefois, à l'époque impériale, d'un génitif : *sponte ducum*, Luc. 1, 99 ; le génitif ne figure que dans l'expression *esse suae spontis* « être maître de soi-même, agir de sa propre volonté ». *Meā sponte* veut dire « de ma propre volonté, spontanément ».

Dérivés tardifs : *spontāneus, spontālis* (= ἑκούσιος).

Les Latins rattachent *sponte* à *spondeō* ; cf. Varr., L. L. 5, 69, *spondere est dicere spondeo, a sponte : nam id ualet et a uoluntate*, et Fest. 440, 1, cité s. u. *spondeō*. L'ablatif *sponte* paraît exclure un ancien thème en **-ti-*. On rapproche le verbe germanique occidental, v. h. a. *spanan* « pousser, attirer », mais ni le sens ni la forme ne sont clairement expliqués par là.

sporta, -ae f. : panier de paille ou de bois tressé, à fond plat et à double anse ; cf. Rich, s. u. Emprunt au gr. σπυρίς sous sa forme d'accusatif σπυρίδα ; la syncope de *i* et l'assourdissement du *d* en *t* dénoncent un intermédiaire étrusque ; l'*o* latin ne rend pas non plus l'υ grec dans les emprunts directs au grec (cf. *grūma* et, inversement, *soccus*). Ancien (Plt.), populaire ou technique. M. L. 8179. Germanique : v. angl. *spyrte* (de *sportea*?).

Dérivés : *sportula* : petit panier ; en particulier, à l'époque impériale : petit panier dans lequel les patrons offraient à leurs clients des cadeaux en nature, vivres, etc. ; par métonymie, « présent, cadeau », M. L. 8181, et all. *Sporteln* ; *sportulō, -ās* (Cypr.), d'où *sportō* (Caes. Ar.) ; *sportella*, M. L. 8180 ; britt. *ysporth, ysporthell* ; *sportellārius*.

spūma, -ae f. : écume, mousse, bave (s'emploie au singulier et au pluriel ; le pluriel semble plus usité, cf. *salīuae, medullae*) ; par extension, « écume de sel », s. *nitrī* = ἀφρόνιτρον ; s. *argentī* « litharge » ; sorte de savon ou de pommade, s. *caustica, Bataua*. Ancien (Enn.), usuel, classique. M. L. 8189. V. B. W. *écume*.

Dérivés et composés : *spūmō, -ās*, M. L. 8190 ; *spūmātiō* (Cael. Aurel.) ; *spūmātus, -ūs* (Stace) ; *spūmābundus* (Apul.) ; *spūmēscō* (Ov.) ; *spūmeus* (époque impériale) ; *spūmidus* (Apul.) ; *spūmōsus* (= ἀφρώδης), M. L. 8191 ; **spūmula*, M. L. 8192 ; *spūmi-fer, -ger, -gena*, épithète d'Aphrodite, copie du gr. Ἀφρογένεια, -γενής (tous poétiques) ; *dē-spūmō* : 1° enlever l'écume ; 2° répandre comme de l'écume ; 3° cesser d'écumer ; *exspūmō* : suppurer (Cels.) ; *inspūmo* (Tert.), faits d'après *exspuō, inspuō*, auxquels le sentiment des Latins rattachait *spūma*.

Pour un dérivé sans *s* initial, v. *pūmex*. Mot originairement populaire de forme peu fixée. Formes en *-n-* ordinairement à l'Est : skr. *phénaḥ* « écume, impureté superficielle » (avec un *ph* de caractère populaire), ossète *fink'ä*, v. sl. *pěny* (féminin comme le mot latin, au pluriel en vieux slave ; au singulier par la suite : serbe *pena, spjëna* à Raguse ; russe *pěna*), lit. *spáinė* et v. pr. *spoayno* (Voc.). Formes à *-m-* à l'Ouest : v. h. a. *feim* et v. angl. *fām* (masculin), et aussi en avest. *spāma* « crachat, écume » et dans un parler iranien, le sogdien, *pym'kh* « écume ». Inconnu au grec et à l'arménien.

spuō, -is, -ī, spūtum, -ere : cracher ; *spūtus, -ūs* m. (Cael. Aur., etc.) ; *spūtum* : crachat, M. L. 8197 ; *spūtō, -ās*, qui tend à remplacer *spuō* dans la langue parlée, M. L. 8196, et ses dérivés, *spūtāmen, -mentum, -tor* ; *spūtātīlicus*, mot formé par Sisenna pour traduire le gr. κατάπτυστος. Ancien, assez rare dans les textes à cause de son sens.

Le crachat a, dans la croyance populaire, une valeur apotropaïque ; cf. Plin. 28, 35, *ueniam a deis petimus spuendo in sinum* (Pétr. 74, 13), et Plt., Cap. 550, *qui sputatur morbus* ; de là le sens physique et moral de *dēspuō* : détourner un mal en crachant ; puis « rejeter avec mépris » ; *exspuō* : chasser en crachant ; *respuō* : rejeter en crachant, puis « repousser dédaigneusement », cf. gr. ἀποπτύω, ἐκπτύω ; *cōnspuō* (*cōnspūtō*) : cracher dessus, couvrir de crachats, et « mépriser » (καταπτύω). Sur v. fr. *escoupir*, v. B. W. sous *cracher*.

Inspuō, īnspūtō ne sont attestés qu'au sens propre « cracher sur ». — Il y a une différence de sens entre *screō* et *spuō*, comme on le voit par Plaute, Mi. 647 : *minime sputator, screator sum, item minime mucidus.*

Comme *sternuō*, le verbe *spuō* appartient à une racine expressive dont les formes étaient variables en indo-européen et diffèrent d'une langue à l'autre (cf. *screō*). Lat. *spuō, spūtum* est à lit. *spiáuju, spiáuti* et à v. sl. *pljujǫ, pljvati* « cracher » ce que *suō, sūtum* est à v. sl. *šijǫ, šiti* « coudre » (v. ce mot). Le sanskrit a *ṣṭhī́vati* « il crache » et *ṣṭhyūtáḥ* « craché », comme il a *sī́vyati* « il coud », *syūtáḥ* « cousu », en face de lit. *siúti* « coudre » (sur un type **stuppio*, **suppio* supposé par roum. *scuipa* et *stupi*, v. Graur, *Mél. ling.*, p. 23). Une dentale se retrouve dans arm. *t'k'anem* « je crache » et *uk'* « il a craché » ; ceci a conduit à tenir pour ancien, et non pour issu de **py-* (ce qui serait phonétiquement possible), le τ de gr. πτύω. Le gotique a *speiwan* « cracher » en face de la forme différente v. isl. *spýja*. L'*ū* de v. isl. *spýta* « cracher » et *spýja* n'a rien d'essentiel ; car le grec a ἀπέπτῡσεν « il a craché ». Il y a des formes à dentale dans gr. πυτίζω et ψύττει · πτύει (Hes.), en face des formes germaniques. Cette variété de formes dans une racine expressive, à la fois vulgaire et comportant des valeurs actives, avec efficacité quasi magique, exclut la restitution d'un original indo-européen.

spurcus, -a, -um : sale, impur. Classique et usuel. M. L. 8194 (avec *u* fermé, comme *murcus*?).

Dérivés et composés : *spurcō, -ās*, M. L. 8193, et *cōnspurcō* ; *spurcitia, -tiēs* (rare) ; *spurcāmen* (Prud.) ; *spurcālia, -ium* (bas latin), conservé en germanique : m. néerl. *sporkelle*, nom du mois de février ; *spurcidicus, -ficus* (tous deux plautiniens), *-loquium*.

Le sens premier de *spurcus* était peut-être « mélangé, impur » ; cf. F. 474, 31 : *-m uinum est quod sacris adhiberi non licet, ut ait Labeo Antistius lib. X commentarii iuris pontificii, cui aqua admixta est defrutumue, aut igne tactum est, mustumue antequam deferuescat.* En ce cas, il est possible qu'il soit apparenté à *spurius* « bâtard », c'est-à-dire « de sang mêlé ». Ancien terme du vocabulaire religieux, où, d'ailleurs, il est toujours resté, jusque dans les représentants romans ; cf. M. L., s. u. V. *spurius*? Pour le suffixe, cf. *caecus*.

spurius, -a, -um : bâtard. Terme de la langue du droit ; cf. Gaïus, Inst. 1, 64 : ... *solent spurii filii appellari, uel a graeca uoce quasi σποράδην concepti, uel quasi sine patre filii*. Par suite, « faux, inauthentique ». *Spurius* sert de cognomen en latin et en osque. Il y a un nom étrusque *Spurinna* (avec *ŭ*, cf. Havet, *Man.*, § 322) ; le neutre *spurium* a le sens de « *cunnus, pudendum muliebre* » (Isid., Or. 9, 5, 24) et serait d'origine sabine d'après Plutarque, Quaest. Rom. 103. Peut-être mot d'origine étrusque, apparenté à *spurcus* ; cf. Glotta, 15, 243. M. L. 8195.

squālus, -a, -um : couvert de croûtes ou de plaques de boue formant écailles, crasseux, sale (un exemple dans Enn., Sc. 311, *strata terrae lauere lacrumis uestem squalam et sordidam*).

Dérivés : *squālitās* (Acc., Luc.) ; *squāleō, -ēs* : être couvert de plaques ou d'écailles, cf. Vg., Ae. 10, 314, *per tunicam squalentem auro* ; G. 4, 13, *picti squalentia terga lacerti*, par suite « être rugueux, hérissé, couvert de saletés » ; et « être en deuil » (cf. *sordēs*) ; *squālēs, -is* (Varr., Pac.), remplacé par *squālor* (que Lucrèce oppose à *lēuor*, 2, 425) ; *squālentia* (Tert.) ; *squālidus*, cf. Accius (517), *eius serpentis squamae squalido auro et purpura praetextae*, M. L. 8198 ; *squāliditās* (Amm.) ; *squālefaciō* (bas latin) ; **squāleus*, M. L. 8197 a.

Rapproché de *squāma* par les Anciens ; cf. Gell. 2, 10, 19 sqq., Non. 452, 18 sqq.

Cf. peut-être dor. παλός, ion.-att. πηλός (mais le π- initial peut aussi représenter **p-*) et v. sl. *kalŭ* « boue » (mais on propose aussi d'autres rapprochements : v. Trautmann, *Balt.-sl. Wört.*, p. 113 sqq.). Un *$sk^{w}a$-* initial n'est pas attesté, pour ce groupe, hors du latin.

squalus, -ī m. : squale, chien de mer. Quantité de l'*a* inconnue ; dans Ovide, Hal. 133, il faut lire *squatus*, non *squālus*.

Sans doute à rapprocher de *squatus* et peut-être de *squāma*. On rapproche aussi v. pr. *kalis* « wels (silure) » et v. isl. *hualr* « baleine » ; avec σπ-. précédé de prothèse gr. ἄσπαλος « poisson indéterminé » (Hes.) et skr. *chāla* « poisson rouge d'eau douce » (J. Bloch) ; tout ceci assez vague.

squāma, -ae f. : écaille (sens propre et figuré). Ancien, technique, usuel. M. L. 8199.

Dérivés et composés : *squāmātus* (Tert., Vulg.), cf. λεπιδωτός ; *squāmātim* (Plin.) ; *squāmeus* ; *squāmōsus*, M. L. 8202 ; *squāmula* (Cels.), M. L. 8201 ; *dēsquāmō, -ās* : écailler, M. L. 2603, d'où **squāmāre*, M. L. 8200, avec le même sens ; *squāmi-fer, -ger, -cutis* (poétique).

V. *squālus*.

squarrōsus, -a, -um : *-i ab eadem squamarum similitudine dicti, quorum cutis surgit ob assiduam inluuiem. Lucilius* (1121) : « *uaronum ac rupicum squarrosa incondita rostra* », P. F. 443, 1. Sans doute corruption de **escharōsus*, dérivé de ἐσχάρα, rapproché par étymologie populaire de *squāma* ; ou noté *squ-*, au lieu de *esqu-*, par contrépel, et avec géminée expressive de type populaire. Le sl. *skvara* « sordēs » est loin pour le sens.

squatus, -ī m. : ange, poisson de mer ; glosé *genus piscis dictus quod sit squamis acutus et eius cute lignum politur* ; correspond au gr. ῥίνη.

Dérivé : *squatina*, même sens. M. L. 8203, 8204.

V. *squalus*?

squilla, -ae f. : squille, crustacé. Depuis Varron. Conservé en italien et en logoudorien. M. L. 8204 a. Souvent confondu avec *scilla*. Mais les sens sont bien différents.

stabilis, stabulum : v. *stō*.

stadium, -ī n. : stade. Emprunt au gr. στάδιον, attesté dès Lucilius et latinisé, d'où *stadiālis* (*ager*), *stadiātus* ; passé dans les langues romanes. M. L. 8210.

stāgnum (sur l'*ā*, v. Priscien, GLK II 63, 8), **-ī** n. : étang. Ancien (Enn.), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 8217 a ; v. aussi B. W. *étancher*.

Dérivés : *stāgnō, -ās*, M. L. 8217 (et **restagnō*, 7247 a) ; *stāgnōsus* (époque impériale) ; *stāgnālis* (*-ris, -rius*), *stāgnātilis, stāgnēnsis, stāgnīnus, stagnātor, -tōrium*, tous très tardifs.

Aucun rapprochement clair.

stagnum (*stannum*), **-ī** n. : 1° alliage d'argent et de plomb ; 2° étain (ce second sens plus tardif). Pline dit *plumbum album*. M. L. 8217 b. Celtique : irl. *stán*, britt. *ystaen*. Cf. Plin. 34, 160 et la note de Le Bonniec-Gallet de Santerre, ad l.

Dérivés : *stagneus* ; *stagnō*, *-ās* : étamer, souder (*stann-*) ; *stagnātiō* ; *stagnātūra* ; *stagnārius* (Gloss.) ; *stagnātōrium* (Gloss.).

Le mot n'apparaît pas avant Pline et Suétone ; et, d'après Pline, l'étamage serait une invention gauloise. Sans doute emprunt, mais d'origine incertaine. La forme *stagnum* est mieux attestée que *stannum* et confirmée par les formes romanes, it. *stagno*, etc. ; les gloses ne connaissent que *stagnum*, qui, du reste, est confondu avec *stagnum* « étang ». Peut-être étymologie populaire qui aurait assimilé à une eau stagnante l'étain en fusion servant à étamer ou à souder. V. Sofer, 158.

stāmen, -inis n. : 1° fil, composé de plusieurs filaments tirés du haut de la quenouille et qui, par conséquent, se tient droit (cf. gr. στήμων et v. Rich, s. u.) ; 2° chaîne ou filets de chaîne dans un métier vertical, sens conservé dans les langues romanes, M. L. 8220 ; et britt. *ystof* ; 3° par analogie : cordes de la lyre ; 4° au pluriel : étamines.

Dérivés : *stāmineus* : couvert ou fait de fils, M. L. 8221 ; *stāminārius*, *-a* : fileur, fileuse ; tardifs : *stamnātus*, *-tiō*, *-tūra*.

V. *stō*. Peut-être influencé par *nēmen*, gr. νῆμα.

***staminātus** (**stă-?**), **-a, -um** : attesté seulement dans Pétr., Sat. 41, *staminatas duxi* (scil. *potiones*) « j'ai bu à tire-larigot ». Sans doute dérivé de στάμνος « cruche ». L'étymologie qui fait dériver l'adjectif de *stāmen*, cf. Buecheler ap. Friedlaender, *Petronii Cena Trimalchionis*, p. 232, paraît moins vraisemblable. Cf., toutefois, le *deducat plena stamina longa colu* de Tibulle 1, 3, 86.

stannum : v. *stagnum*.

statēra, -ae f. : peson. Emprunt populaire fait sur l'accusatif du gr. στατήρ, στατῆρα, conservé surtout dans les dialectes italiens. M. L. 8233.

statim, -tiō, -tuō, etc. : v. *stō*.

staurō, -ās : mettre en croix (Fulg., Gl.). Dérivé de σταυρός transcrit par *stauros*, comme *staurophoros* (Iren., Inscr.). Mot de la langue de l'Église, sans rapport avec *īnstaurō*.

stega, -ae f. : pont de navire, tillac. Emprunt au gr. στέγη (Plt.).

stēla, -ae f : stèle. Emprunt au gr. στήλη (latin impérial), passé en germanique : m. néerl. *stīl*.

stēliō, -ōnis (*stēlliō*) m. : 1° lézard étoilé, stellion, M. L. 8243 ; 2° fourbe, imposteur (terme sans doute d'argot ; cf. Pétrone, Sat. 50, 5, et Plin. 30, 89). De là, dans la langue du droit, *stēl(l)iōnātus*, *-ūs* m., cf. Dig. 47, 20, 3 sqq., et Gloss., *stelionatus dicitur quando una res duobus uenditur*, CGL IV 284, 35 ; *stēl(l)iōnātor* (Gloss.) ; et sans doute *stēllātūra*, terme de l'argot des soldats désignant la retenue prélevée sur leurs rations par les tribuns militaires.

V. *stēlla*.

stēlla, -ae f. (*stēlla* d'après les langues romanes ; la graphie *-ll-* après voyelle longue indique la prononciation de *l exilis* ; elle n'était pas nécessaire devant *-i-* ; aussi trouve-t-on *stelio* e. g. dans le Mediceus de Vg., G. 4, 243, et dans le cod. Farnesianus de Festus, p. 412, 5 ; cf. *mīlle*, *argīlla*) : étoile (souvent « étoile filante »). Par suite, objet ayant la forme ou l'éclat de l'étoile : étoile de mer, ver luisant, pupille de l'œil, etc. Noms propres : *Stēlla*, *-lās*, *-lātīnus*, *-na tribus*. Ancien, classique, usuel. Panroman. M. L. 8242 ; B. W. s. u. Celtique : irl. *stell*, britt. *ystwyll*.

Stēlla est le terme de la langue courante. Depuis le Iᵉʳ siècle av. J.-C., la poésie et la prose savante ont beaucoup utilisé *sīdera* (*sīdus*), qui vient de la langue augurale, et *astra* (*astrum*), emprunté au grec.

Dérivés : *stellula*, traduction de ἀστερίσκος (St Jér.) ; *stellātus*, d'où *stellāns*, et *stellō*, *-ās*, usité aux formes personnelles seulement à l'époque impériale ; *stellāris* (Macr.) ; *stellātūra* (tardif, ɪᴠᵉ siècle, v. *stēliō*) ; *cōnstellātus* ; *cōnstellātiō* (sans doute *ē* dans tous ces mots, à en juger par *stēlla*). Composés poétiques : *stellifer*, *-ger*, *-micāns*.

stēlla, sans doute de **stēlna* (avec *ē* venant d'un ancien nominatif **stēl*), est à arm. *astł* (génitif *asteł*) « astre, étoile » ce que got. *stairno* « ἀστήρ » est à gr. ἀστήρ (avec neutre dérivé ἄστρον) ; l'*a* initial résulte d'un développement de voyelle prothétique qu'on observe souvent en grec et en arménien ; il manque, même en grec, dans le composé gr. στεροπή « éclair » en face de ἀστεροπή, ἀστραπή, ἀστράπτω. La forme à *-r-* se retrouve en brittonique : corn. *steren*, et en tokharien : tokh. A. *s'reñ*. pl. Le *r* de véd. *tā́raḥ* (nominatif pluriel), *stṛbhiḥ* et de av. *stārəm* (accusatif singulier), *stərəbyō* (datif pluriel) est ambigu. Le slave et le baltique ont un autre mot : lit. *žvaigzdė̃*, pol. *gwiazda*, etc. Le *stellis fulgentibus* de Lucrèce, 6, 537, est sans doute une allusion à gr. ἀστεροπή, ἀστράπτω plutôt qu'une conservation d'usage indo-européen. — La formation de lat. *stēlla* et de got. *stairno* est parallèle à celle de got. *sunno* « soleil » (suffixe *-no-*) ; le nom des « étoiles » est souvent associé à ceux du soleil et de la lune ; on retrouve des formations en *-n-* dans v. sl. *slŭ-n-ĭce* « soleil » et *měs-ę-cĭ* « lune » ; à côté de lit. *žvaigzdė̃*, le lette a *zvàigzne* « étoile ». L'idée que *stēlla* repose sur **stērla* est arbitraire, malgré i.-ir. *stár-*, et provient de ce que l'on ne pense pas à la forme arménienne. Comme on le voit par les noms du « soleil », les astres admettent le genre animé et le genre inanimé ; les noms du soleil et de la lune montrent que, ici, le genre animé se présente sous forme masculine ou féminine, ce qui semble répondre à des différences anciennes de conception. — La coexistence de **ster-* et de **stel-* justifie en quelque mesure un vieux rapprochement : **ster-* et **stel-* seraient les noms d'action des racines parallèles signifiant « étendre », **ster-* (v. sl. *stĭrą*, *strěti* ; lat. *sternō*) et **stel-* (v. sl. *stelją*, *stĭlati* « étendre » ; cf. lat. *lātus*, formé comme *strātus*). L'idée fondamentale serait celle du groupe d'étoiles semées dans le ciel. Pure hypothèse.

stemma, -atis n. : couronne ; tronc, arbre généalogique. Emprunt (depuis Sén.) au gr. στέμμα.

Dérivés tardifs : *stemmicō*, *-cātūra*.

***stentīnae, -ārum** f. pl. : intestins. Contrépel de **istentīnae*, forme vulgaire (Mul. Chir.) à double métathèse de *i(n)testīnae* ; v. W. Heraeus, Kl. Schr. 132. Cf. *intus* sous *in*.

stercus, -oris (doubllet dialectal *stircus*, Lucérie) n. : fumier, excréments. Ancien (Caton, Lois), technique. M. L. 8245.

Dérivés : *stercorō*, *-ās* (et *stercerō*, Cat.) : fumer (un champ) ; M. L. 8244 a, *stercorātiō*, *stercorārius* ; *stercoreus*, *stercorōsus* et *stercorizō* = *cacō*, Romul., fumer (Mul. Chir.) ; *sterceia* « torcheuse » (Tert.), *stercidium* « fumure » (Gl.) ; *Sterculus*, *-lius* ; *Stercūtus*, *-tius* ; *Stercenius* ; *sterculīnum* (*stercu-*, v. Plt., Per. 407, et Tér., Pho. 526), noté aussi *sterquilīnium* (*sterquilīnum*, Phèdre 3, 12, 2) : tas de fumier. Sur l'origine de ce dernier, hypothèse aventurée dans Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 225. La forme la plus ancienne semble être *sterculīnum*, cf. H. Keil, *Comment. in Catonis De agri cultura librum*, p. 11 ; sur la variante *-cui-* et *-qui-*, v. *Quirītēs*.

Aucun rapprochement sûr. Les mots qui désignent l' « ordure » diffèrent d'une langue à l'autre. Il en est quelques-uns qui, malgré des différences, font penser à *stercus* ; ainsi gr. σκώρ, σκατός et στεργάνος· κόπρων (Hes.), et lat. *mu-scerda* ; germanique : v. isl. *þrekkr*, all. *Dreck* ; celtique : bret. *stroñk*, gall. *troeth* (de **troktā* f.), etc. Pour la métahèse **sterk-/*skert-*, cf. *specio* et **skep-*. Mot populaire de forme instable.

sterilis, -e (et archaïque *sterilus*, cf. P. F. 419, 4 ; et v. Lucrèce, comm. Ernout, ad 1, 340) : stérile (s'oppose à *fēcundus*, *fertilis*, *sterilitās* à *fertilitās* ; cf. Cic., Diu. 1, 57, 131) ; et « qui rend stérile ». Le sens ancien de « animal qui ne produit pas de petit », soit qu'il s'agisse d'une femelle qui n'a pas encore eu ou n'a pas de petit, soit qu'il s'agisse d'un mâle, est conservé dans l'expression religieuse de Virgile (imitée d'Homère), Ae. 6, 251 : *sterilemque tibi, Proserpina, uaccam*. Les coqs sont qualifiés de *sterilēs* par Varron, R. R. 3, 9, 6 ; la valeur propre est encore nette, par exemple dans Lucr. 4, 1235. C'est le latin qui, au cours du développement, a abouti au sens de « stérile » ; dans les emplois anciens, la valeur de « qui ne produit pas de petit » est encore présente, alors que le mot sert à des fins expressives, ainsi Plt., Tru. 97 : *neu qui manus attulerit sterilis intro ad nos, | grauidas foras exportet*. Usité de tout temps ; sens propre et figuré. M. L. 8246.

Dérivés : *sterilitās* (classique) ; *sterilēscō*, *-is* (Plin.) ; *sterilicula* (= *uulua sterilis*) (Pétr. 35, 3) ; *sterilizō* (Ps.-Phil.) ; *sterillum* (*sti-*) (Gl.).

Le sens de « animal » sans petit » est net dans véd. *stariḥ* (accusatif singulier *star(i)yam*), hom. στεῖρα (κ 522 = λ 30, στεῖραν βοῦν... ῥέξειν « sacrifier une génisse » pour les morts, considérée comme pièce de choix), arm. *sterǰ* (même sens ; sans doute de **steryā*) ; got. *stairo* « στεῖρα » et m. h. a. *sterke* « génisse » et v. h. a. *stero* « bélier », v. angl. *styrc* « veau ». Grec στέριφος « stérile » est une formation propre à cette langue.

sternō, -is, strāuī, strātum, sternere : étendre, coucher à terre ; *s. herbās*, *harēnam*, etc., d'où *strātum* : couche (de feuillage), etc. ; ou « joncher de », *s. solum tēlīs* ; fréquent dans *sternere uiam* (*lapidibus*), cf. gr. ὁδὸν στορέννυμι) ; de là *strāta* (*uia*) « chaussée » ; cf. M. L. 8248 et 8291, *strata* (fr. *estrée*, etc.) ; 8292, *stratum* « lit ». Ancien, usuel, classique. Celtique : irl. *sráth*, *srathar* « strātum, strātūra », britt. *ystrodur*. A *strāta* remontent les formes germaniques du type v. h. a. *strāzza*, v. angl. *strǣt*.

Dérivés : *sternāx* : qui renverse son cavalier (Vg., Sil.) ; prosterné (Sid.) ; *-sternium*, second terme de composé dans *lecti-sternium*, *sellisternium*, termes du rituel ; la forme simple **sternium*, que supposent certaines formes dialectales italiennes, M. L. 8249, a dû être refaite tardivement sur *sternō* ; *sternum* : στρωμνή (Gl.) ; *sternāmen* ; *sternitium* : *lātrīna* (Gl.).

strāmen et *strāmentum* : chaume ; paille étendue ; lit ou litière de paille ou de feuillage (cf. gr. στρῶμα), M. L. 8287 ; *strāmineus*, M. L. 8288 ; *strāmentīcius* ; *strāmentārius* ; *strāmentor*, *-āris* (Hyg.).

strātor : palefrenier ; *strātūra*, *-ae* f. : pavement, matelas, lit ; *strātus*, *-ūs* m. : lit, litière.

Une forme avec élargissement en *-g-* est dans *strāgēs*, *-is* f. : fait d'étendre, de jeter à terre ; d'où « ruine, désastre » ; souvent joint à *caedēs*, dont il est synonyme comme de *clādēs*. M. L. 8282.

strāgulus : qu'on étend, *strāgula uestis* ; cf. Varr., L. L. 5, 187 : *hoc quicquid insternebant ab sternendo stragulum appellabant* ; *strāgulum* n. : couverture, housse, garniture de lit, etc., M. L. 8284 ; passé en celtique : corn. *ystraill* « tapis », et en v. angl. *strægl* ; et *strāgulātus* (Vulg.) ; *obstrāgulum* : lanière de soulier (? confondu peut-être avec *obstrigillus*). Sur *strāgulāre*, v. M. L. 8282 a.

A *sternō*, *-is* correspond un intensif en *-ā-* attesté dans les composés *cōnsternō*, *-ās* « abattre », qui s'emploie surtout au sens moral ; de là *cōnsternātus*, *cōnsternātiō* ; et sans doute *ex(s)ternō*, *-ās* (poétique, attesté à partir de Catulle) « abattre » et « mettre hors de soi » (sens influencé par un rapprochement avec *externus* dû à l'étymologie populaire ; d'après *aliēnātus*) ; cf. Non. 108, 10, et Thes., s. u.

Composés de *sternō* : *ad-*, *cōn-* (d'où **cōnstrātum*, M. L. 2172, et irl. *consternaim*), *dī-*, *īn-*, *inter-*, *ob-*, *per-*, *prō-*, *sub-sternō*, M. L. 8394 a. De *prōstrātum* a été tiré **prōstrāre*, représenté dans les langues romanes, M. L. 6789, et irl. savant *prostráit*, de *prostrātiō* ; britt. savant *sustarn*, de **substernium* ; de **substrātum*, M. L. 8396 ; **substrāre*, M. L. 8395. Sur l'existence d'un simple *strō* dans Isid., Or. 19, 26, 5, v. Sofer, 107.

Substernō rappelle skr. *upa-star-*, gr. ὑποστόρνυμι, got. *ufstraujan*.

La racine **ster-* « étendre » est largement représentée dans plusieurs langues, avec ou sans élargissement.

La forme monosyllabique **ster-* fournissait un aoriste radical que conserve le védique : *ástar*, *astṛta*, et un adjectif en **-to-* : skr. *stṛtáḥ* ; cf. le substantif gr. στρατός « troupe, foule, armée ». Comme v. h. a. *stirna* « front », le gr. στέρνον « devant de la poitrine » désigne une surface du corps. V. sl. *strana* (accusatif russe *stóronu*, serbe *strânu*) « région » repose sur **stornā*. Le latin n'a aucune forme sûre ; v. *stēlla*.

Il y avait une forme à élargissement **ā/ə* d'où résulte un type de racine dissyllabique : l'infinitif véd. *stárītave* (à côté de *stártave*), l'adjectif en **-no-*, véd. *stīrṇáḥ*, le substantif lit. *stirta* « meule de foin ». Le présent véd.

stṛṇáti, *stṛṇīte* « il répand » doit être un ancien présent en *-*nā*- de cette racine à élargissement ; l'irlandais a, du reste, conservé *sernaid* « il étend ». La forme de irl. *sernaid* et celle de lat. *sternō* ont été expliquées par M. Marstrander, *Observations sur les présents indo-européens à nasale infixée* (Oslo, 1924), p. 33 sqq. — Le latin a conservé le type de skr. *stīrṇáh* dans *strātus*, qui a entraîné le perfectum *strāuī*. On a aussi *strāgēs*.

Le grec a un autre type d'élargissement à **ē/ō* qu'attestent l'aoriste ἐστόρεσα, le parfait ἔστρωμαι, l'adjectif στρωτός, etc. Le latin n'a rien de pareil.

Un élargissement en -*u*- est supposé par got. *straujan* « étendre, répandre » et v. bret. *strouis* « strāuī » ; il rend compte du présent du type skr. *stṛṇóti*, gr. στόρνῦμι. Le lat. *struō* s'explique sans doute par cet élargissement (v. ce mot).

Une forme à *l*, **stlā*-, de la racine qui se retrouve dans v. sl. *steljǫ*, *stĭlati* « étendre » semble figurer dans *lātus* « large », *stlatta*(?) et peut-être dans *stēlla*. V. aussi *tellūs*.

sternuō, -is, -uī, -ūtum, -ere : éternuer ; quelquefois transitif *sternuere ōmen*, *approbātiōnem* ; de là *sternūtum* (Gloss.), conservé dans les langues romanes, M. L. 8252 ; *sternūmen*, *-mentum*. Itératif : *sternūtō*, *-ās*, attesté seulement à l'époque impériale (Pétr., Plin.), qui a remplacé *sternuō* dans les langues romanes, M. L. 8250 (et 8251, **sternūtiāre*), *sternūtātiō*, *-tāmentum* ; *sternūtus*.

Comme celle de *spuō*, la racine de *sternuō* appartient à un groupe indo-européen dont les formes sont diverses, puisqu'il s'agit d'un mot expressif, non fixé. Le grec a un aoriste ἔπταρον et, pour « éternuement », πταρμός et πτόρος (cf. *spuō* et πτύω). La racine comporte une forme élargie par **eu*- dans irl. *sreód* « éternuement », gall. *ystrew*, *trew* (même sens) ; cette forme explique le type du présent gr. πτάρνυμαι, ainsi que celle de *sternuō*. La forme **steru*-, **streu*- de la racine, indiquée par le celtique, se retrouve dans lat. *sternuō*, ancien présent en *-*nu*- passé au type thématique et où le vocalisme radical -*e*- s'explique par une forme non conservée du subjonctif, comme dans *sternō*. Toutes les formes latines sont faites sur le présent *sternuō* ainsi obtenu. L'arménien a *p'ṙnčel* « éternuer » (Job XLI 9), où *p'ṙ*- doit reposer sur un ancien **phʷr*-, le timbre *ʷ* de *ṛ* étant attendu dans une racine à élargissement *-*eu*- (le **p'* arménien pourrait aussi reposer sur **pt*-).

Arm. *p'ṙnčel* pose une question plus large ; il traduit gr. κραυγή, Job. XXXIX 25 ; et, de la même racine, *p'ṙngal* (ou *p'ṙnkal*) a un sens voisin. Dès lors, on doit rapprocher irl. *srennim* « je ronfle », qui ne se sépare, en effet, pas de irl. *sreod* « éternuement ». Le latin lui-même a *stertō* « je ronfle », où *-*te/o* est un élément de formation rare en latin ; cf. cependant le *nictit* d'Ennius. Le grec a ῥέγκω ou, avec un χ expressif, ῥέγχω, et, d'autre part, peut-être ῥόθος « bruit des vagues », v. *roncus*. Cf. aussi *strepō*, *strīdō*.

Le sens de « éternuer » de lat. *sternuō*, gr. πτάρνυμαι, provient sans doute en grande partie de la valeur propre du présent à nasale, dont l'aspect déterminé se prête à indiquer un phénomène brusque tel que l'éternuement.

sterquilinium : v. *stercus*.

stertō, -is, -uī, -ere : ronfler. Ancien, familier ; *stertei̯a* « ronfleuse » (Pétr.) ; *dēstertō* (Pers. 6, 10) : cesser de ronfler ou de rêver. Supplanté à basse époque par *roncō*, *runcō*. Non roman. Cf. M. L. 7292 et 7447.
V. *sternuō*, *strepō*.

stibium, -ī n. (*stibia*, Gloss.) : antimoine. Latinisation de *stibbi*, *stimmi*, transcription du gr. στίβι, στίμμι (Plin.) ; d'où *stibiō*, *-ās* (= στιβίζομαι) ; *stibinus* (Vulg.).

sticula, -ae f. : sorte de vigne (Colum. 3, 2, 27). Inexpliqué. Voir André, REL XXX, 152. Sans rapport avec *stic(h)a* « « tunica » (Ed. de Diocl., Gl.), transcription du gr. στίχη).

stigma, -ae f. : marque au fer rouge. Latinisation de στίγμα, -ατος, rangé par la langue populaire dans la déclinaison des thèmes en *a* et devenu féminin (cf. *schema*).

Dérivés : *stigmōsus* ; *stigmō*, *-ās* = καταστίζω ; (tardif). M. L. 8254 a.

stīgō, -ās : v. *stingō*.

stilāgō (*still*-), **-inis** f. : trad. de κορωνόπους, Plantāgō corōnopūs (Diosc. 2, 157). Inexpliqué.

stilla, -ae f. : goutte (que les grammairiens essaient de différencier de *gutta*, ainsi « *gutta imbrium est, stilla olei uel aceti* », Suét.). Attesté depuis Varron. M. L. 8258.

Dérivés et composés : *stillō*, *-ās* : couler goutte à goutte, distiller (sens propre et figuré), M. L. 8258 a ; d'où *stillātim* (Varr.), *stillātiō* (St Jér.), *stillanter* (Ambr.), *stillārium* (Sén.), *stillātīcius* et *stillātīuus* (Plin.), *stillāmentum* (Fulg.) ; *dē*-, M. L. 2604 a, *dis*-, *ex*-, *īn*-, *re-stillō* ; *substillus* : qui tombe goutte à goutte ; se dit aussi du temps : *-m tempus ante pluuiam iam paene umidum, et post pluuiam non persiccum, quod iam stillaret, aut nondum desisset*, P. F. 399, 5, *stillicidium* : *-m eo quod stillatim cadat*, Varr., L. L. 5, 27. Dans la langue du droit, « écoulement des eaux de pluie », M. L. 8259.

Malgré l'affirmation de Festus (cité s. u., *stīria*), il n'est pas évident que *stīlla* soit un diminutif de *stīria*. A en juger par *gutta*, on est plus tenté d'y voir une forme à géminée expressive en face de gr. στίλη « goutte d'eau ». Quant à *stīria*, dont le sens ne concorde guère avec celui de *stilla*, les rapprochements proposés supposent une racine **stei*- avec suffixe à -*r*- constant : lit. *stýros ākys* « yeux fixes », avec des verbes dérivés tels que *styrstù*, *stỹrti* « se raidir, se congeler », v. isl. *stria* « se raidir » (M. Trautmann n'a pas cru devoir retenir ce rapprochement pour le lituanien).

stilus, -ī m. : en général, tout instrument composé d'une tige pointue ; spécialisé dans les diverses langues techniques : pointe de chausse-trape (Auct. B. Afr. 31, 5 ; cf. *stimulī*, Cés., B. G. 7, 73, 9) ; aiguille ou sonde usitée en arboriculture (Pall. 4, 10, 20 ; Col. 11, 3, 53) ; tige de cadran solaire. En particulier, « poinçon » de fer ou d'os, terminé par une lame plate et large à l'une de ses extrémités, dont la pointe servait à écrire sur la cire des tablettes et la surface plate à effacer (de là *uertere stilum*). En rhétorique, *stilus* est devenu synonyme de *scrīptiō*, *scrīptūra*, comme le fr. « plume », cf. Cic., Or. 150, *stilus exercitātus*, et a pris le sens de « exercice

écrit », cf. Quint. 10, 7, 4, *multus stilus et assidua lectio*, et « façon d'écrire, style », et même, à l'époque impériale, a pu s'employer en parlant de l'éloquence, d'après *ōrātiō*. La graphie du fr. *style* est due à un faux rapprochement avec στῦλος. Ancien (Plt.), classique, usuel. M. L. 8260, et v. h. a. *stil*. Dénominatif *stilō*, *-ās* « pousser une tige » dans Colum. 4, 33, 3 ; *stilōsus* : *quod stilo recto pedes similes habet* (Chir., Vég.) = *orthocolus* ; **dēstiliāre*, M. L. 2604.
V. *stimulus*?

stimulus, -ī m. : aiguillon (= κέντρον). Sens physique et moral. Ancien, usuel, classique. Les formes romanes remontent à **stŭmulus* et *stumbulus* (cf. *stipula*, **stupula*), M. L. 8261 ; de même britt. *swmml* ; v. Graur, *Notes étym.*, p. 16.

Dérivés : *Stimula* : déesse qui aiguillonne, cf. Varr. ap. Aug., Ciu. D. 4, 11, etc., peut-être déformation populaire de Sémèlé, cf. Ov., F. 6, 503, *dubium Semelae Stimulaene uocetur* ; *stimuleus* (Plt.) ; *stimulōsus* (Cael. Aur.) ; *stimulō*, *-ās* ; *stimulātiō*, *-tor*, *-trīx*, et *ex*- (= *excitō* dans la langue poétique et impériale), *īn-stimulō* (synonyme poétique de *īnstigō*).

On pense à un élément **sti*- qui se retrouverait dans *stilus* et dans *stinguō*-.

stinchus : v. *scincus*.

***stingō, -is ; -stigō, -ās** : attesté seulement dans les gloses, où on lit *stigo* : *distinguo*, CGL V 526, 6 (à côté de *stingō* : στίζω, CGL II 437, 62), et *stigat* : *incendit, inflammat, distinguit* (ce dernier verbe ajouté par une seconde main), CGL V 515, 54. — *-stīgō* doit avoir été extrait artificiellement du composé qui est seul employé *īnstīgō*, *-ās* « piquer contre », « exciter, stimuler » (déjà dans Térence ; joint à *stimulī*, Lucr. 4, 1082), d'où *īnstīgātor*, *-trīx*, *-tiō*, *-tus*, *-ūs* (époque impériale), M. L. 4471.

A côté de cet intensif-duratif en -*ā*- (cf. *ēducāre*) existe un verbe thématique à nasale infixée : **stingō*, *-is*, non attesté lui non plus en dehors de la glose citée plus haut, mais qui figure dans une série de composés :

distingō (noté le plus souvent *distinguō*, mais cf. Vel. Long., GLK VII 67, 20 : *inuenti sunt qui distinguere quoque sine u littera et scribere et dicere maluerunt, adicientes et illam rationem, quod distingere est interposito puncto diuidere atque diducere*, ce qui indique que l'on avait, au moins partiellement, le sentiment d'une différence entre *stingō* « piquer » et *-stinguō* « éteindre »), *-is*, *-stinxī*, *-stinctum*, *-sting(u)ere* (= διαστίζω) : distinguer, séparer par des marques ; cf. *distinctus* : κατάστικτος (Gloss.), par exemple dans Plin. 10, 144, *alia* (*oua sunt*) *punctis distincta* ; Cic., N. D. 2, 95, *caelum... astris distinctum et ornatum*. Employé au sens moral de « distinguer (par l'esprit), séparer, définir » ; de là : *distinctiō* (Cic.), *-tor* (bas latin), *-tus*, *-ūs* (Tac., St.), *distinctim* (bas latin), *distinctīuē* (Prisc.) ; *indistinctus* (= ἀδιάστικτος ; époque impériale). Irl. *distingaim* « distingō » (savant).

īnsting(u)ō, *-is* : attesté pour ainsi dire seulement au participe *īnstinctus* : aiguillonné, stimulé (sens moral) ; de là : *īnstinctus*, *-ūs* m. (Cic. = ἐνθουσιασμός) ; *īnstinctor* (Tac., sens voisin de *auctor*) ; *īnstinctiō*, *-tūra* (tardifs).

intersting(u)ō, usité au participe *interstinctus*, synonyme de *distinctus*, *interpunctus* dans la langue impériale ; *interstinctiō* (Arn.). — V. sous *stinguō*.

L'ombrien a(n)stintu impér. « instingitō TE III 18, 19, 20, se rattache à *stingō*, cf. Vetter, *Hdb.*, p. 214.

stinguō, -is, -xī, -ctum, -ere : éteindre. Se trouve seulement dans Lucrèce (au sens propre et figuré ; cf. 1, 666 ; 2, 828 ; 4, 1098), dans les fragments poétiques de Cicéron (Prisc., GLK II 564, 18 sqq.) et dans la glose *stinguo* : σβεννύω, CGL II 430, 13. Partout ailleurs le sens, « déterminé » par nature, appelle les formes à préverbe :

ex(s)tinguō : éteindre (sens propre et figuré). Classique, mais non dans Plaute, qui emploie *restinguō*. Usuel. M. L. 3070 (mais cf. aussi *stinguere*, M. L. 8262 ; B. W. *éteindre*) ; *ex(s)tinctiō*, *-tor* (Cic.), *-tus*, *-ūs* (Plin.) ; et *in-ex(s)tinctus* (Ov.), *inex(s)tinguibilis* (= ἄσβεστος) ; *interstinguō* (rare, Lucr. 5, 761 ; puis Mart. Cap. et Apul.) « éteindre ». Formé sous l'influence de *interficiō*? ; *rest(i)nguō* : éteindre (sens propre et figuré). Ancien, classique, usuel. D'où *restinctiō* (Cic., Fin. 2, 3, 9) ; *irrestinctus* (*in*-) « non éteint » et « inextinguible » (Sil., Mart.), d'après *in-extinctus*.

Praestigiae se rattache plutôt à *stringō*.

Il est possible que *stinguō* ait été extrait secondairement des formes à préverbe par Lucrèce et Cicéron, conformément à l'usage poétique qui autorisait l'emploi du simple pour le composé, ainsi *dare* pour *ēdere*, *pellere* pour *expellere*, etc., et par suite de la confusion dans la prononciation de *stinguō*, *e(x)stinguō*. Il n'y a pas de parenté étymologique entre *disting(u)ō* et *extinguō* ; mais la langue les a rapprochés : « piquer » et « brûler » sont des mots de sens voisins (cf. all. *ersticken* et *erstecken*) ; *īnstinctus* s'emploie avec une valeur comparable à celle de *incēnsus*, *īnflammātus* (*īnstinctus amōre*, *incēnsus amōre*) ; on a été amené ainsi à voir un couple antithétique dans *īnsting(u)ō* et *ex(s)tinguō*, et les formes ont réagi l'une sur l'autre. C'est ce qui explique les graphies *distinguō* et *instinguō* (ce dernier, du reste, à peine attesté).

Les formes signifiant « piquer », à savoir *stingō* dans les gloses, *īn-stīgāre*, sont visiblement à rapprocher de gr. στίζω « je pique » (avec στιγών « esclave marqué au fer », στιγεύς « tatoueur ») ; v. sax. *stekan*, v. h. a. *stehhan* « piquer », got. *in stika* « ἐν στιγμῇ », etc., sont douteux à cause de got. *stakins* (accusatif pluriel) « στίγματα » ; cf. aussi le groupe indo-iranien de skr. *téjate* « il est pointu », skr. *tigmáḥ* et v. perse *tigra* « pointu », etc. Mais les formes grecques ne justifient pas le -*gu*- de *distinguō*, quoique, par son sens, ce verbe appartienne à la famille de *īnstīgāre*.

Quant à *extinguō*, *restinguō*, ce n'est pas seulement le -*gu*- qui fait difficulté ; c'est, de plus, le sens qui ne s'explique pas par « piquer ». On pense naturellement au groupe, énigmatique et obscur, de lit. *gèsti* (prétérit *gesaũ*) « s'éteindre », v. sl. *gasiti* « éteindre », et de gr. ἔσβην « je me suis éteint », σβῶσαι (ionien) « éteindre », σβέσσαι/σβέσαι « éteindre », ζείναμεν · σβέννυμεν (Hés.), où il y a un ancien **gʷ* ; le ζόασον · σβέσον d'Hésychius vient, d'ailleurs, tout compliquer en grec. Et l'on ne voit pas comment le rapprochement de ces formes pourrait rendre compte de *stinguō*. On retiendra

seulement que, s'il a existé un -stinguō, -stinxī au sens de « éteindre », on a pu faire distinguō au lieu de distingō, d'après distinxī. — Le rapprochement avec tingō, tinguō, où le gu n'est pas constant, n'explique rien.

stingus : v. scincus.

stipa f. : v. stipula.

stipendium : v. stips.

stipes, -itis m. : pieu rond fixé en terre, poteau, « fustis terrae defixus », P. F. 413, 4 ; tronc d'arbre. Sert de terme d'injure (cf. caudex). — Ancien (Enn.), technique ou familier. Dérivé : stīpidōsus (Ps.-Apul., Herb. 68, 13 ; 75, 29). Une forme stips avec le même sens est dans Pétrone 43, 5 : et ille stips... « et cette bûche » (v. W. Heraeus, Kl. Schr., 139) ; c'est à stīps, et non à stīpes, que remontent les formes romanes ; cf. M. L. 8264 ; à stīpārius, les formes germaniques du type v. angl. stipére, etc. V. stīpō et, pour la forme, caespes.

stīpō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : serrer, presser, entasser, s. mella, argentum ; en particulier « entourer étroitement » ; cf. Cic., Phil. 3, 12, 30, qui senatum stiparit armatis ; Sest. 44, 95, qui stipatus semper sicariis, saeptus armatis, munitus indicibus fuit. Classique, usuel. M. L. 8263.

Dérivés et composés : stīpātor : garde du corps, satellite ; stīpātiō (classique) ; stīpāmen (tardif), -ticus (Gl.) ; cōnstīpō : serrer, presser, resserrer (dans la langue médicale, s'oppose à laxāre) ; cōnstīpātiō, cf. στύφω et συστύφω (Hipp.), M. L. 2171 et 2171 a ; obstīpus : penché en avant, incliné ; s'oppose à rēctus et, à basse époque, s'emploie pour prāuus. Rare, archaïque et postclassique ; obstīpātiō (latin ecclésiastique).

Pour stipa (ī?), v. stipula.

Le lituanien a stimpù, stipti « se raidir », stiprùs « fort » et le germanique, v. angl. stif « raide », etc., qui répondent exactement à la forme radicale latine ; le φ de gr. στιφρός « foulé, serré, compact » peut reposer sur un ph expressif. Mais il y a aussi des formes à b : gr. στείβω « je foule, j'endurcis en foulant », στιβαρός « foulé, serré, compact », arm. stipem « je contrains », lit. stèbiùs « je me dresse », stèbas « pilier ». V. aussi stips, stīpes et stipula, stipulor. — Pour le st- initial, cf. le groupe de stupeō, etc.

stips, stipis f. (le nominatif n'est attesté que chez les grammairiens ; stipis, Prud.) : petite pièce de monnaie ; cf. Varr., L. L. 5, 82, et Fest. 379, 3, stipem esse nummum signatum, testimonio est et de eo quod datur in stipendium militi, et cum spondetur pecunia, quod stipulari dicitur ; et Dig. 50, 16, 27, stipendium a stipe appellatum est, quod per stipes, i. e. modica aera colligatur ; par suite « petite offrande ou aumône ». Ancien (Enn., Plt.), assez rare. Non roman.

Le sens de « nummus signātus » autorise à rapprocher stīpō.

Composé : stipendium (issu par haplologie de *stīpipendium ; cf. Varr., L. L. 5, 182, militis stipendia ideo quod eam stipem pendebant ; l'ī dans Enn., A. 265, Poeni stipendia pendunt, et Cat. 64, 173, est dû à une nécessité métrique ; on a ī dans Anth. 649, 25 et Sidoin., Epist. 8, 9, 5 ; Carm. 47 ; et les formes épigraphiques tardives stependia, stupendia (cf. stipula, stupula) supposent plutôt une prononciation avec ĭ ; cf. Lindsay-Nohl, Lat. Spr., 132 ; Stolz-Leumann, Lat. Gr.[5], 85-86) : 1° tribut, impôt (payé en argent, différent de uectīgal, contribution en nature) ; 2° solde payée aux soldats, stipendia merēre ; puis, par métonymie, « année(s) de service » et « service », employé au sens figuré, e. g. Sén., Ep. 93, 4, functus omnibus humanae uitae stipendiis.

Dérivés : stipendiārius (Cic.) ; stipendior, -āris ; stipendiōsus, -diālis.

stipula, -ae f. : tige des céréales, chaume, paille, éteule. Ancien (Tér.), technique. Un doublet stupula, stupla est attesté chez Varron et dans les inscriptions et conservé dans les dérivés romans ; cf. M. L. 8265 ; B. W. sous éteule ; celtique : britt. sofl (de *stubla) ; et germanique : v. h. a. stupfala « Stoppel ». Sur stipula semble avoir été refait secondairement un simple stipa ; cf. Serv. in Ae. 1, 443 : a nauibus in quibus stipula interponitur uasis, quam stipam dicunt (cf. 3, 465) ; Fest. 478, 5 : unde (sc. a stipa) et stipam, qua[m] amphorae cum extruduntur, firmari solent. Toutefois, stipa peut être un postverbal de stīpō. M. L. 7252 a, *restuculum.

Pour la racine, v. stīpō. Pour la forme, cf. russe stebló « tige (de plante) », v. sl. stĭblĭe « καλάμη », avec la forme en b de la racine.

stipulor, -āris, -ātus sum, -ārī (et stipulō, employé surtout au passif, ainsi stipulārī = ἐπερωτᾶσθαι) : faire contracter un engagement ferme, stipuler dans un contrat (en rapport avec spondeō « je m'engage » ; cf. Varr., R. R. 2, 3, 5 ; Cic., Rosc. Com. 5, 13 ; Colum. 10 praef.) ; parfois employé pour spondeō, promittō. Ancien (Plt.), technique. Même verbe en ombrien stiplo « stipulāre » (impératif) ; stiplatu, steplatu « stipulātor » ; anstiplatu « contrā stipulātor ». Emprunt au latin?

Dérivés et composés : stipulātiō : est uerborum conceptio quibus is qui interrogatur, daturum facturumue se, quod interrogatus est, respondet, Dig. 45, 1, 5 ; stipulātiuncula ; stipulātor, -tus, -ūs m. ; adstipulor « s'engager solidairement avec ; donner son assentiment à » ; adstipulātor, -tiō, -tus, -ūs ; īnstipulor (Plt., Rud. 1381) ; restipulor ; restipulātiō.

Varron, L. L. 5, 182, fait dériver stipulō de stips ; de même Fest. 379, 5 (v. stips) et 472, 11. D'autre part, les juristes du Bas-Empire affirment l'existence d'un adjectif stipulus « ferme » ; cf. Just., Inst. 3, 15, stipulum apud ueteres firmum affirmatur, et Paul Sent. 5, 7, 1. Mais cet adjectif a peut-être été imaginé pour expliquer stipulor, et il n'est nulle part attesté.

Comme l'usage de rompre une paille en signe de promesse existait déjà chez les anciens (Isid., Or. 5, 24, 30), on a expliqué stipulor par stipula « paille » ; le sagmen ou herbe sacrée, dans la scène entre Tullus Hostilius et le fétial (Tite-Live I 24, 4), serait un reste de ce symbolisme ; v. G. Nencioni, Lessico giuridico latino e tradizione medit., dans Ann. d. R. Sc. Super. di Pisa, S. II, IX, 1940, p. 12 sqq., avec les notes. — Cf., toutefois, les restrictions de J. Girard, Droit romain, 2e éd., p. 472, n. 5.

En somme, rien n'empêche absolument d'expliquer stipulor par « je dresse, j'affermis » ; cf. le sens de arm. stipem « je contrains ». V. stīpō.

stīria, -ae (ī ; cf. Vg., G. 3, 366, stiriaque impexis induruit horrida barbis) f. : le mot est défini dans les gloses, évidemment d'après le passage de Virgile où il figure pour la première fois : « pendens glacies », « gutta gelata », et l'abrégé de Festus, 465, 7, a : stiricidium quasi stillicidium cum stillae concreta frigore cadunt. Stiria enim principale est, stilla deminutiuum. Le rapport, réel ou imaginaire, entre stīria et stilla, mentionné par Festus, est indiqué également dans la glose : stillicidium congelatum, et si naribus mucci congelauerint, stiria dicitur. Le composé stīrīcidium, qui est déjà dans Caton, semble-t-il (cf. F. 465, 33), est conservé, à côté de stillicidium, dans quelques dialectes italiens et en sarde. M. L. 8266.

Dérivé : stīriacus (Sol.).

Pour l'étymologie, v. stilla.

stirps, stirpis f. (ĭ ; doublets stirpēs, stirpis ; le genre masculin est également attesté ; cf., entre autres, F. 412, 13 sqq. ; Non. 226, 32 sqq.) : souche, tronc. Se dit, par extension, de toute espèce de plante ; joint et opposé à arbor par Cic., Fin. 5, 11, 33, cum arborum et stirpium eadem paene natura sit. Désigne le « rejeton », la « greffe ». Par suite, au figuré : « souche d'une famille, branche » ; et aussi « descendance, lignage » ; et, en général, « origine ». Ancien (Liv. Andr.), classique, usuel. M. L. 8268.

Dérivés : stirpeus, -a, -um ; stirpētum (Gloss.) M. L. 8267 ; stirpitus (cf. rādīcitus) ; stirpēscō (Plin.) ; exstirpō, -ās : extirper (propre et figuré), et ses dérivés exstirpātiō, -tor (d'où stirpātor, tardif), -trīx ; M. L. 3071 et 3072, *exstirpus.

Aucun rapprochement sûr. Un radical *stirp- (s'il n'est pas dialectal, cf. stircus) surprendrait en indo-européen, autant que celui de urbs.

stīua, -ae f. : manche de charrue. Ancien (Cat.), technique. Un doublet sans doute dialectal stēua est supposé par la plupart des dérivés romans ; cf. M. L. 8269 ; Einf.[2], p. 148.

Dérivé : stīuārius (bas latin).

Sans étymologie connue.

stlatta, -ae f. : genus nauigii latum magis quam altum, et a latitudine sic appellatum, sed a consuetudine qua stlocum pro locum et stlitem pro litem dicebant, P. F. 411, 12. Rare.

Dérivé : stlat(t)ārius. Cf. lātus.

Mot technique, de type populaire, à -tt-.

***stlembus** adj. (?) : grauis, tardus, sicut Lucilius (1109) « pedibus stlembum » dixit equum pigrum et tardum, P. F. 413, 1. Sans autre exemple.

Cf. les formes germaniques du type norv. stolpa « avoir les jambes raides », all. stolpern « trébucher »? Mot d'emprunt?

stlīs : v. līs.

stloppus, -ī m. (scl-) : bruit produit en tirant contre la joue un doigt introduit dans la bouche (Perse, 5, 13). Onomatopée à consonne intérieure géminée. Cf. stloppum est genus uasis rotundum os habens, CGL V 624, 12. M. L. 8270. Pour la forme, cf. cloppus.

stō, stās, stetī (de *ste-st-ai avec dissimilation du second groupe ; cf. scicidī de scindō), **stātum** (stātus, -ūs, dans Plt., Am. 266, Mi. 206, Ps. 1288, contre un exemple de stătus, Mi. 1389, qui peut être analogique des formes de 1re conjugaison ; cf., toutefois, Meillet, BSL 24, 2 (74), p. 66), participe futur **stātūrus, stāre** : 1° être debout (opposé à sedeō, iaceō, cadō), être dressé ; 2° être immobile (opposé à eō). S'emploie au propre et au figuré ; de là les sens de « demeurer ferme (et, dans la langue militaire, « tenir », s. in aciē, etc.), persister, persévérer, être maintenu » ; stāre in aliquā rē, aliquā rē et même postclassique alicuī rei (Dig.) ; stat sententia, stāre cum « être avec quelqu'un » ; stāre ab (comme esse ab) « être du parti de ». Impersonnel : per me stat (ut, quōminus, quin) « il dépend de moi que ». Quelquefois, avec le sens de cōnstāre, « être au prix de, coûter » ; cf. Vg., Ae. 10, 404, haud illi stabunt Aeneia paruo/hospitia. Dans la langue poétique, stāre apparaît comme synonyme fort de esse ; ainsi Vg., Ae. 1, 646, omnis in Ascanio cari stat cura parentis, où stat = posita est ou simplement est ; Lucr. 1, 746-748, deinde quod omnino finem non esse secandis / corporibus faciunt neque pausam stare fragori (où finem esse et pausam stare sont exactement semblables), / nec prorsum in rebus minimum consistere quicquam (où cōnsistere = esse) ; de même, 5, 199, tanta stat (natura), praedita culpa, où stat joue le rôle de la copule. Ce sens s'est conservé et développé dans les langues romanes, où stō est abondamment représenté, M. L. 8231, avec de nombreux dérivés. V. B. W. être.

A stō correspond une forme athématique de présent à redoublement, d'aspect « déterminé », indiquant le procès qui parvient à son terme (cf. sīdō en face de sedeō et -cumbō en face de cubō) :

sistō, sistis (le perfectum stetī sert en face de sistō comme en face de stō ; l'opposition des deux types n'est marquée qu'au présent ; il en va de même de sēdī et de cubuī ; l'emploi de stitī pour différencier le perfectum de sistō est secondaire), **sistere** : absolu et transitif : 1° s'arrêter, e. g. Varr., L. L. 6, 8, solstitium, quod sol eo die sistere uidebatur ; Vg., G. 1, 479, sistunt amnes terraeque dehiscunt (l'emploi de sistō et d'un inchoatif correspondant est caractéristique) ; 2° arrêter, s. gradum, s. sē ; s. aliquem saluom, fāna sistere, etc., cf. ἱστάναι τινά ; de là, dans la langue poétique et impériale, « mettre un terme à ». Dans la langue juridique, sistō a le sens de : 1° « comparaître (absolu), se présenter », 2° « faire comparaître, produire devant le tribunal » (transitif) : uadimōnium sistere (opposé à u. dēserere). Enfin, sistō s'emploie impersonnellement dans l'expression sistī non potest. Ne semble conservé que dans un dialecte italien. M. L. 7956.

Sistō a un correspondant exact dans ombr. sestu « sistō » ; la voyelle du redoublement est toujours notée e en ombrien ; elle peut néanmoins représenter un i.

***-stanō**. A stō correspond aussi une forme à suffixe nasal qui n'est attestée que dans des composés, sous la forme dérivée en -ā- :

dēstinō, -ās : fixer, attacher ; cf. Caes., B. G. 3, 14, 6, funes, qui antemnas ad malos destinabant, et dēstina : appui, support (Vitr.). S'emploie au sens moral et absolument « se fixer, se proposer fermement ». De là dēstinātus « fixé, arrêté », e. g. T.-L. 21, 44, 9 : si hoc bene fixum omnibus destinatumque animo est ; et dēstinātum : dessein, résolution ; obstinō : s'obstiner (transitif et ab-

solu) ; *obstinātus* ; *obstinātiō* (classique) ; *praestinō* : fixer d'avance le prix d'une chose, marchander, acheter ; mot de Plaute, cf. P. F. 249, 27 : *-are apud Plautum praemere est, i. e. emendo tenere* ; repris par Apulée. Pour le sens, cf. *cōnstāre* « coûter ».

Formes nominales et dérivés : *stabilis* : qui se tient bien, stable, ferme (sens propre et figuré), M. L. 8207. De là : *stabilitās* (classique = βεβαιότης) ; *stabiliō, -īs*, M. L. 8206 ; *stabilīmen* (rare, poétique) ; *stabilīmentum* ; *stabilītor*, qui semble une création de Sén., Ben. 4, 7, 2 (sans doute à l'imitation du gr. βεβαιωτής) : *Deus, quod stant beneficio eius omnia, stator stabilitorque est* ; *cōnstabiliō, -īs* (archaïque et postclassique) ; *restibilis* ; *restibiliō*, Pacuvius, v. Festus 432, 35.

stabulum : endroit où l'on s'arrête (= σταθμός) ; de là diverses acceptions : « étape, halte », « résidence, demeure », en particulier « auberge » et « lupanar » (cf. *prostibulum*) ; dans la langue rustique, « étable », pour toute espèce d'animaux (*s. ouium, boum, pāuōnum, piscium, apium*, etc.), et « gîte » (*s. ferārum*), M. L. 8209 ; B. W. s. u. Celtique : irl. *saball, stabla* ; britt. *staul, ystaffel* (de *stabellum*).

Dérivés et composés : *stabulō, -ās* et *stabulor, -āris*, M. L. 8208 ; *stabulārius* ; *stabulātiō*.

Pour *naustibulum*, v. *nāuis* ; *prostibulum*. v. *prostō* ; pour *uestibulum*, v. ce mot ; *stāmen, -inis* n. : v. ce mot.

status : qui se tient droit, dressé, immobile ; arrêté, fixé (*status diēs*, cf. *statuere diem*) ; cf. F. 416, 25, *Statae Matris simulacrum in foro colebatur*, où *Stata Mater* correspond à *Iuppiter Stator*, et aussi *Stata Fortūna, Valētūdō Stata* ; de là *Statānus, Statulīnus, Statīlia*, divinités que l'on invoquait pour que l'enfant se tînt debout, cf. Varr. ap. Non. 532, 18 ; et *statānum uīnum* (Pline, 14, 65). *Stătus* est l'adjectif verbal à la fois de *stō* et de *sistō*. Nom propre : *Stātius* ; osq. Staatis.

statārius : qui reste debout ou immobile ; en particulier *statāria comoedia* (opposé à *mōtōria*) « comédie où il y a peu d'action ». Dérivé de *stătus*, comme *prīmārius* de *prīmus*, etc. Conservé en sarde. M. L. 8232.

staticulus, -ī m. : sorte de danse lente (Plt.) ; *staticulum* : statuette (Plin.).

statim (*stetim*, condamné par Consentius 11, 25, éd. Niedermann, d'après *stetī*, fait sur le modèle de *cēssim, sēnsim : cēssī, sēnsī*) adv. : sur place, sans bouger ; *ita statim stant signa*, Plt., Am. 276 ; par suite, comme *īlicō*, « sur-le-champ, aussitôt » ; d'où *statim ac, atque, ubi*, etc. Sur *stetim*, v. Lindsay-Nohl, *Lat. Spr.*, 16. La forme *stātim* attribuée par Non. 393, 5, à Térence, Ph. 790, est suspecte et contredite par le témoignage des manuscrits de Térence ; cf. Lindsay, éd. de Térence, ad loc., et *Early lat. verse*, p. 218. A côté de *išarə* « aussitôt », l'Avesta a *išarəštāitya*, avec le même sens, sans doute plus appuyé, ce qui montre le rôle de *stā-* pour indiquer l'idée de « aussitôt » qui doit être rendue de manière sensible et dont, par suite, l'expression est sujette à beaucoup d'innovations. Le suffixe *-tim* a fourni de nombreux adverbes, notamment à la langue familière.

statiō : 1° station, fait de demeurer droit et immobile « *manēre in statiōne* », etc. ; 2° station, résidence ; dans la langue militaire, « poste, faction » ; dans la langue nautique, « mouillage, port » ; dans la langue officielle de l'Empire, « résidence d'un fonctionnaire impérial », puis la fonction elle-même ; « position » ; « station de poste » ; « assemblée religieuse » et « jeûne » (sur ce sens, v. Svennung, Zeitsch. f. Neutest. Wiss., 1933, 294-308, et Blaise, Dict. du lat. chrét.). Pour le passage au sens concret, cf. *mānsiō*. Conservé surtout dans les dialectes italiens, M. L. 8234. Irl. *stáid*. Dérivés : *statiōnālis* : fixe (*s. stēlla*, Plin. = στάσιμος) ; *statiōnārius* : qui appartient à un poste, *s. mīlēs* ; *statiōnārius* : officier de poste ou de police.

stator : esclave public chargé de la poste ; cf. Rich s. u. M. L. 8235 ; et, dans la langue tardive, *stantor, stantia, stantārius* « qui se tient en avant ».

Stator : épithète de Jupiter, cf. *Stata* ; *Statōrius* : nom propre.

A *stator* correspond un féminin attesté dans le composé *obstetrīx* ; v. *obstō*.

statīuus : immobile. Usité surtout dans la langue militaire au sens de « fixe », *statīua castra*, d'où *statīua* n. pl. substantivé, et, dans la langue religieuse, *statīuae* (*fēriae*). Cf. *aestīuus*.

status, -ūs m. : façon de se tenir, attitude ; endroit où se tiennent les hommes ou les choses (*dē statū mouēre, dēicere* ; *stāre in statū* « se tenir en garde », Plt., Mi. 1389) ; par suite, « façon d'être, état ; condition, position ». Se dit en particulier de l'état de la cité, *s. cīuitātis, s. reī pūblicae*. Dans la langue de la rhétorique : « position d'une question » (cf. *cōnstitūtiō causae*), en particulier « réfutation d'une accusation » (gr. στάσις ; cf. Cic., Top. 25, 93, et Isid., Or. 2, 5, 1 : *status apud rhetores dicitur ea res in qua causa constitit, i. e. constitutio*). Celtique : irl. *stad*, britt. *ystad*. Les formes française et germanique semblent récentes.

statūra : stature (classique, attesté depuis Pl.) ; *statūrōsus* (Aug.).

Peut-être *stātūra* dans Lucilius 794 : *quare pro facie, pro statura Accius*.

statua : statue (plus particulièrement statue d'un homme, par opposition à *signum* « statue d'un dieu »), M. L. 8236. Dérivés : *statuālis*, M. L. 8237 ; *statuārius* : statuaire ; *statuāria* : sculpture ; *statunculum* (Pétr. 50, 6) ; *statuncula* (Greg. T., Hist. I, 5), d'après *homunculus*. *Statua* semble être le postverbal de *statuō*.

statuō, -is : mettre debout, *arbōrēs statuere* ; faire tenir droit ou ferme ; d'où dresser, fixer, établir (sens propre et figuré, physique et moral), *s. modum, s. fīnēs, s. diem, s. poenam*, etc. ; par suite « décider, décréter », Irl. *statuid*, de *statūtum*. Dérivés : *statūmen*, terme technique « support », « lit de maçonnerie », « varangue » (terme nautique) ; d'où *statūminō, -ās* ; *statūminātiō* (époque impériale) ; *statuāle* (Lex Sal.) ; *Statulēnus, -neius*.

Composés : *adstituō* « placer auprès » ; *cōnstituō* « établir » (aspect déterminé), « poster, décider » ; d'où *cōnstitūtum* n. = σύνταγμα, *cōnstitūtiō* = σύνταξις et στάσις (cf. *status*), *cōnstitūtor*.

dēstituō : 1° établir, placer ; 2° abandonner ; d'où *dēstitūtiō, -tor* (rares) ; cf. *dēsistō*.

īnstituō : placer dans ou sur, instituer, établir (sens physique et moral) ; former, instruire ; *īnstitūta* n. pl. : principes établis, institutions ; *īnstitūtiō* : disposition, arrangement, institution, instruction (*i. ōrātōria*, Quintil.) ; *-tor* (tardif).

praestituō : établir d'avance, prescrire.

prōstituō : placer devant, exposer, et « prostituer » ; *prōstitūta* f. ; *prōstitūtiō, -tor* (époque impériale ; cf. *prōstibulum, prōstō*) ; *restituō* : rétablir, restituer ; *restitūtiō, -tor* ; *substituō* : mettre dessous ou à la place, soumettre (rare), substituer ; *substitūtiō* ; *substitūtīuus* : conditionnel (Apul., cf. ὑποκατάστασις, ὑποκατάστατος).

A *stō, sistō* correspondent, enfin, des adjectifs en *-stes* et des substantifs en *-stitium* qui figurent seulement comme seconds éléments de composés (cf. *obses, compos*, etc.) : *antistes, praestes, superstes, -itis* (v. les verbes correspondants) ; *iūstitium* : suspension des tribunaux, vacation légale (à ne pas confondre avec *iūstitia* dérivé de *iūstus*) ; *inter-stitium* (tardif) ; *solstitium* : solstice ; *quod sol eo die sistere uidebatur*, Varr., L. L. 6, 8 ; cf. *iūs* et *sōl*. Cf. aussi peut-être *caelestis*.

Composés de *stō* : *ab-stō* : se tenir éloigné (= ἀφίσταμαι), très rare ; trois exemples : Plt., Tri. 263, *abstandus* : qui doit être tenu éloigné ; Hor., A. P. 360, *si propius stes... si longius abstes* ; Cypr. Gall., gen. 1440, *abstare* ; se trouve dans les gloses. Dérivé : *abstantia* (un exemple de Vitruve). *Abstō* est à peine vivant ; c'est *absum* ou *absistō* qui le remplacent.

adstō, astō (παρίσταμαι) : se tenir ou se dresser auprès ; assister (sens moral rare, réservé à *adsistō*). Synonyme de *adsum* ; cf. Lucr. 3, 1879, *certa quidem finis uitae mortalibus adstat* (à côté de *finem esse*, I 747), M. L. 739. Dérivé : *a(d)stantia* : seulement dans les gloses, où il est traduit par παρουσία. Composé : *adastō, M. L. 148.

antistō (*ante-*) : se tenir en avant de ; l'emporter sur. Rare, archaïque et postclassique ; un seul exemple dans Cic., de Inu. 2. 2. La prose classique dit *praestō* ou *antecedō*.

antistes, -itis m. : qui se tient en avant, chef. Usité surtout dans la langue religieuse, avec un féminin d'origine secondaire *antistita* ; *sacrōrum antistes*, qui désigne un prêtre d'ordre supérieur, a pu servir à traduire ἐπίσκοπος dans la langue de l'Église. Dérivés : *antistitium* (Mart. Cap.) ; *antistatus, -ūs* m. (Tert.).

circumstō = περιίσταμαι « se tenir autour, entourer » ; *circumstantēs* et *circumstantia, -ium* ; *circumstantia, -ae* : fait de se tenir autour. Rare au sens propre ; usité surtout en rhétorique comme traduction de περίστασις ; cf. Quint. 5, 10, 104, *hoc genus argumentorum sane dicamus ex circumstantia, quia περίστασιν dicere aliter non possumus* ; *circumstatiō, -ōnis*.

cōnstō (= συνίσταμαι) : 1° être arrêté, être fermement établi (d'où *constat inter omnes* « c'est une chose fermement reconnue entre tous » ; *cōnstāre sibi* « être fidèle à soi-même, ne pas changer d'avis » ; *cōnstāns* : ferme, inébranlable ; *cōnstanter* ; *cōnstantia*, et *incōnstāns, -ter, -tia*) ; 2° être composé de, consister en (= συνέστηκα) ; 3° avec un ablatif instrumental de prix, « être mis en vente moyennant un prix », « coûter » (sens propre et figuré) ; cf. Cés., B. G. 7, 19, 14, *edocet quanto detrimento et quot uirorum fortium morte necesse sit constare uictoriam*, sens dans lequel *cōnstāre* est surtout représenté dans les langues romanes, M. L. 2170. Employé aussi par Lucrèce comme synonyme de *esse*, e. g. 1, 582 (*corpora*) *quoniam fragili natura praedita constant*.

distō (= διίσταμαι) : être éloigné. Employé absolument, avec *ab* ou avec *inter sēsē*. Sens moral « différer ». Dérivé : *distantia* (= διάστασις).

exstō, extō (= ἐξέστηκα, Arist.) : être élevé au-dessus, dépasser, être proéminent ; d'où « être en vue » et « exister, subsister ». Dérivé : *exstantia* (Col., Cael. Aur.).

īnstō : être dressé ou debout sur ; être menaçant ou imminent ; presser vivement (sens physique et moral), d'où « insister ». Dérivé : *īnstantia*.

interstō : se tenir entre (rare et tardif). Dérivés : *interstes* : intermédiaire (Tert.) ; *interstitiō, interstitium*, tous deux de basse époque ; osq. Anterstataí, dat. « *Interstitae ».

obstō (*ostō, tardif) : se tenir devant, faire obstacle, M. L. 6023 ; B. W. *ôter* ; *obstāculum* (époque impériale, attesté à partir de Sénèque) ; *obstantia* (Vitruve). A *obstō* se rattache *obstetrīx, -īcis* (*obsetrīx*, inscriptions tardives et manuscrits) f. : « celle qui se tient devant l'accouchée pour recevoir l'enfant », « sage-femme » ; mot ancien, attesté depuis Plaute ; de là *obstetrīcius* ; *obstetrīcō, -ās* (*-cor*), *-cālis*, tous d'époque impériale.

perstō : demeurer debout ou immobile ; persister (sens physique et moral).

praestō : être en tête de, l'emporter sur ; *praestes, -itis*, épithète appliquée aux dieux : *Iuppiter praestes* ; *praestantia* ; *Praestana* dans Arn. 4, 3 : *P. est, ut perhibetis, dicta quod Quirinus in iaculi missione cunctorum praestiterit uiribus*. Semble différent de *praestō* « fournir, garantir », d'où proviennent *praestātiō, praestātor* et les verbes romans du type « prêter », M. L. 6725.

prostō : se tenir en avant, faire saillie. Sens propre rare ; usité surtout dans le sens de « être exposé en public, être offert en vente », « se prostituer » ; *prostibilis* ; *prostibulum* ; *prostibula, -lāta, -lātrīx* (tardifs). Cf. *prostituō*. M. L. 6788.

restō : demeurer en arrière ; par suite « rester, demeurer » ; impersonnel *restat ut*. Dans la langue militaire s'emploie au sens de *resistere* (non, toutefois, dans Cicéron et César). M. L. 7248 (et *arrestō, 673) ; celtique : irl. *riast*. Fréquentatif : *restitō, -ās* : s'arrêter souvent (rare et archaïque).

substō (ὑφίσταμαι) : se tenir dessous ; et « résister, subsister ». M. L. 8394. Dérivés créés par la langue philosophique à l'imitation de termes grecs, tous d'époque impériale et employés surtout ou créés par les Pères de l'Église : *substantia* (= ὑπόστασις), d'où irl. *substaint* ; cf. *essentia* ; *substantiola* (St Jér.) ; *substantiālis* (= ὑποστατικός), *substantiālitās* et *cōnsubstantiālis*, traduction de ὁμοούσιος ; *substantīuus*, dont le n. *substantīuum* (sc. *uerbum*) traduit en grammaire le gr. τὸ ὑπαρκτικόν ; *substantīuālis* (Tert.). Sur *substantia*, v. C. Arpe, Philol., XCIV, 1939, 65.

superstō : se dresser par-dessus, dominer, surmonter. Dérivés : *superstes, -itis* adj. : qui demeure au-dessus ; par suite « qui survit » (sens le plus fréquent), joint à *superesse*, dont il est en quelque sorte l'adjectif, *superstō* ne signifiant pas « survivre », sauf à basse époque (Ennode), où ce sens a été refait sur *superstes* ; de l'adjectif la langue archaïque a tiré un dénominatif *superstitō, -ās*, transitif et absolu « préserver, faire durer » (Enn., Sc. 295) ou « être survivant » (Plt., Pe. 331). Dans la langue du droit, *superstes* a le sens de « témoin » (*qui stat in iūre super aliquā rē*) ; cf. Fest. 394, 37, *superstites testes praesentes significat* ; et Cic., Mur. 12, 26, *suis utrisque superstitibus praesentibus istam uiam dico : inite uiam* ; *superstitiō* : superstition (opposé à *religiō*,

e. g. Cic., N. D. 1, 42, 117 ; 2, 28, 71, 72) ; *superstitiōsus*, cf. Cic., N. D. 2, 28, 72, *qui totos dies precabantur et immolabant ut sibi sui liberi superstites essent, superstitiosi sunt appellati, quod nomen patuit latius* (où il n'y a peut-être qu'une étymologie populaire). Dans la suite, c'est l'idée de « pratiques superflues » que l'on a vue dans *superstitiō* ; de là les gloses du type *superflua obseruatio*. V., en dernier lieu, Benveniste, Rev. Ét. lat., 16 (1938), 35.

Sistō a fourni de même des composés correspondants aux composés de *stō* ; l'aspect déterminé y est souvent peu sensible ; toutefois, les formes à préverbes s'accommodent mieux de la valeur « déterminée » de *sistō* que de l'aspect « indéterminé » de *stō*, de sorte que beaucoup de composés se confondent presque pour le sens avec des composés de *stō* qu'ils ont tendu à remplacer. La valeur factitive qu'admettent les formes simples de l'infectum, *sistō*, n'existe pas dans les formes pourvues de préverbe.

absistō : s'éloigner de, et « cesser de » ; *adsistō* (*as-*) = παρίσταμαι : se tenir auprès de ; s'arrêter ; assister (sens propre et figuré) ; dans la langue de l'Église, *adsistentia* « assistance, aide » ; *cōnsistō* : transitif et absolu, « s'arrêter » et « arrêter » ; « se composer de, consister en » (glosé συνέστηκα). A partir de Dioclétien apparaît *cōnsistōrium* : conseil du prince, consistoire ; *dēsistō* : s'éloigner, abandonner ; s'arrêter de, cesser de, se désister ; *exsistō* (*existō*) : se dresser hors de ; s'élever ; sortir de terre, surgir ; par suite « exister, apparaître ». Quelquefois synonyme de *esse*, cf. Cic., Off. 1, 30, 107, *ut in corporibus magnae dissimilitudines sunt, sic in animis existunt maiores etiam uarietates* ; et le participe *exsistēns* a servi de participe à *esse*, cf. Thes. V², 1875, 33 sqq. ; *īnsistō* : s'arrêter (dans) ; s'appuyer sur ; presser (sens physique et moral) ; insister ; *intersistō* : s'arrêter entre ; s'interrompre (Quint.) : les composés *interstitium*, *-stitiō* se rapportent aussi bien à *interstō* qu'à *intersistō* ; *obsistō* : s'arrêter devant, s'opposer à ; *persistō* : persister ; **prosistō* (participe *prosistēns* dans Apul.) : être proéminent ; *resistō* : 1° rester en arrière, s'arrêter ; 2° résister (d'où *resistentia* dans S[t] Aug.) ; 3° se dresser de nouveau (= *resurgō* ; rare) ; *subsistō* : s'arrêter ; faire face à ; dans Apulée, synonyme de *succurrō*. Dérivé : *subsistentia* (Cassiod., Boèce) = ὑπόστασις ; *supersistō* : se tenir ou se placer sur (Apul., Amm.).

Pour *īnstaurō*, v. ce mot et ci-dessous.

La racine **st(h)ā-* « se tenir » fournissait en indo-européen un aoriste radical athématique : skr. *ásthāt* « il s'est mis debout » = gr. ἔστᾱ (ion.-att. ἔστη) ; cf. les infinitifs sl. *stati*, lit. *stóti* « se mettre debout ». Il y avait un parfait : skr. *tasthấu* « je me suis mis debout » (résultat acquis), plur. *tasthima*, gr. ἕστηκα, plur. ἕσταμεν ; c'est ce parfait que représente *stetī*. L'indo-iranien a un présent thématique à redoublement, forme qui en indo-européen indiquait le procès arrivant à son terme : skr. *tiṣṭhati* (avec redoublement en *t-*), mais av. *hištaiti* (avec redoublement *s-*) « il se tient debout, il reste debout » ; c'est à ce type qu'appartient lat. *sistō* (le type de ἵστημι, propre au grec, est autre) ; la même forme a fourni à l'irlandais des verbes tels que v. irl. *ar-a-sissiur* glosant *innītēns*. Pour exprimer l'état d' « être debout », il a été fait des formes en *-ē-* dans v. sl. *stojati* « être debout », lit. *stovėti* (même sens), v. h. a. *stēn* (*stān*) ; d'autre part, le slave a comme « itératif », en face de *staną*, *stati* « se mettre debout », le type *stają* ; et le lituanien a de même *-stóju* ; lat. *stō* représente une formation de ce genre, de même que ombr. *stahu* « stō » et osq. s t a í t « stat », s t a h í n t « stant » ; cf. irl. *-táu* « je suis » (v. H. Pedersen, *V. Gr. d. kelt. Spr.*, I 79 et II 431 sqq.). Pour indiquer un procès arrivant à son terme défini, il a été constitué dans diverses langues des formes à nasale, toutes indépendantes les unes des autres ; la plus remarquable est celle du germanique, got. *standan* « se mettre debout » (prét. *stoþ*) ; le grec a ἱστάνω, le slave *staną* (inf. *stati*), cf. v. pruss. *po-stānimai* « nous devenons », arm. *stanam* « j'achète » ; c'est sur une forme de ce genre que repose le type dérivé lat. *-stināre*.

Les formes nominales s'expliquent par les règles générales de formation et ne posent guère de questions. A cause du sens, on relèvera *stabulum* ; la formation est parallèle à celle de v. isl. *stǫđull* « endroit où l'on trait les bêtes », v. h. a. *stadal* « grange » ; pour le sens, cf. véd. *go-ṣṭháḥ* « étable à vaches », av. *aspō-stāna* « écurie à chevaux », etc., got. *awi-stris* (génitif singulier) « de la bergerie » (v. h. a. *ewist*), v. sl. *stado* « troupeau » et v. angl. *stód* « troupeau de chevaux », etc. Tout ceci se rapporte aux arrêts du troupeau quand il est au repos. Le sens général du mot est conservé par osq. s t a f l a t a s « statūtae » et pél. *pristafalacirix*, n. pl. « *praestibulātrīcēs » (Vetter) ; le sens de ombr. *staflarem* est incertain : « cōnsolidātum » (Devoto), « concrētum » (Vetter).

L'*ă* de *stabulum* est le même que celui de l'adjectif *status* qui répond à skr. *sthitáḥ* « placé debout », gr. στατός. D'après ce participe, on le retrouve dans le substantif *status*, d'où *statua*, *statuō*, et le même *ă* apparaît dans le type de *superstitem* (accusatif singulier), sur lequel a été fait le nominatif singulier *superstes*, tandis que, au contraire, l'indo-iranien a généralisé *ā* dans le type véd. *ratheṣṭhā́ḥ* « guerrier » (littéralement « qui se tient debout dans le char »), etc. L'*ā* de supin *stātum* (d'où *stātūrum*) est normal dans le type des substantifs en *-tu-* auquel appartient le supin ; cf. skr. *sthā́tum* et, de même, lat. *genitum* en face de *nātus*. L'*ā* de *obstāculum* peut être ancien ; cf. véd. *sthā́tram* « lieu où l'on se tient » ; toutefois, le mot est tardif.

La valeur factitive de « poser, établir » a été rendue partie avec une valeur factitive de *sistō*, partie avec le dérivé *statuō* ; s'il y a préverbe, seulement avec *-stituō*. L'ombrien a s t a t i t a « statūta », s t a t i t a t u « statuitō » (impér.), s t a k a z « statūtus ». Par s t a f l a t a s « statūtae », on voit que l'osque a procédé autrement.

L'*ā* figure dans *stāmen* ; cf. gr. στήμων « chaîne du métier vertical du tisserand », et des formations semblables, mais de sens non technique, se retrouvent dans d'autres langues : skr. *sthā́man-* « lieu de séjour », lit. *stomū̃* « statum », got. *in... stomin* « ἐν ὑποστάσει ». L'identité de sens du lat. *stāmen* avec gr. στήμων donne lieu de supposer, pour ce terme technique, une influence du grec sur le latin.

Les formes osque et ombrienne ne concordent qu'en partie avec les formes latines ; ainsi l'osque a s t a t í f « statua » (ou « statiō »?), l'ombrien *stahmei* « statiōnī », *stahmito* « statūtum ».

Tandis que v. pruss. *stacle* désigne un montant sur lequel s'appuie une construction, lette *stakle* désigne spécialement le « montant du métier à tisser », et lit. *stāklės* le « métier à tisser ».

Les verbes *īn-staurāre*, *re-staurāre* posent un problème : le maintien de l'*a* ne semble pouvoir s'expliquer que par l'influence d'une forme sans préverbe **staurāre*, qui n'est pas attestée. L'*u* est un élargissement de la racine **st(h)ā-*, dont il y a des exemples dans d'autres racines importantes. Là où la voyelle est *ā*, elle se maintient, d'où gr. σταυρός « poteau, pieu », v. isl. *staurr* (même sens), skr. *sthāvaráḥ* « ferme, immuable » ; c'est à ce type que doit se rattacher lat. *-staurā-* ; le slave a *staviti* « poser » et le lituanien *stovėti* « stāre ». Là où le vocalisme est au degré zéro, le *ə* doit s'amuir devant *-u-* ; on a ainsi gr. στῦλος « colonne », skr. *sthūráḥ* « fort » ; et il a pu être fait un type **st(h)eu-* qui figure dans skr. *sthávirah* « fort, solide », v. h. a. *stiuri* « fort » (v. sous *taurus*), etc.

stola, -ae f. : longue robe de femme. Emprunt (Enn.) au gr. στολή, latinisé ; de là *stolātus*. Celtique : irl. *stoil*, britt. *ystol*.

stolidus, -a, -um : sot, niais. Souvent joint à *stultus*, de même sens, dont il est sans doute parent. Attesté dès les plus anciens textes ; sans être absolument banni de la prose classique, il y est plus rare que *stultus*. Le dérivé *stoliditās* est tardif (Flor., Gell., Arn.), tandis que *stultitia* est ancien et classique.

Sans étymologie claire. V. *stolō*? M. L. 8273 c. Mais la forme en *-idus* semble supposer un verbe en *-eō* ; cf. *paueō*, *pauidus*.

stolō, -ōnis m. : rejeton, bouture ; Varr., R. R. 1, 2, 9 : (*C. Licinius Stolo*)... *qui propter diligentiam culturae Stolonum confirmauit cognomen, quod nullus in eius fundo reperiri poterat stolo, quod effodiebat circum arbores e radicibus quae nascerentur e solo, quos stolones appellabant* ; cf. Plin. 17, 7. Y a-t-il parenté entre *stolidus* et *stolō*? Cf. *caudex*, *stipes* comme termes d'injure (Térence, Heaut. 877). Mot technique. M. L. 8275.

Cf. arm. *steln* « tige, tronc », gr. στέλεχος (même sens) et στελίς « plante parasite ». Pour des rapprochements plus vagues, v. gr. στελεά « manche (de cognée) », etc.

stolus, -ī m. : flotte. Emprunt tardif (Cod. Theod.) au gr. στόλος. Demeuré dans quelques langues romanes (it. *stuola*, prov. cat. *estol*). M. L. 8276.

stomachus, -ī m. : tube digestif « œsophage » ou « estomac » ; en particulier « humeur », *bonus stomachus* ; employé seul « mauvaise humeur, bile, colère » (fréquent dans Cicéron). Emprunt au gr. στόμαχος attesté depuis Plaute, latinisé.

Dérivés : *stomachor, -āris* : être de mauvaise humeur, synonyme familier de *īrāscor* ; *stomachōsus* ; *stomachābundus* (Gell.) ; *stomachātiō* (Cassiod.). M. L. 8276 a.

storea (*storia*), **-ae** f. : natte de jonc ou de cordes (Cés., B. C. 2, 9, 4 ; T.-L., Plin.). M. L. 8279. Sans doute grec ; cf. στορέννυμι.

strabus, -a, -um : aux yeux de travers, louche. Ancien, rare ; repris par Cassiodore au sens de « pervers ».

Dérivé expressif : *strabō, -ōnis* (*strabōnus*, Pétr. 68, 8), usité comme surnom (et *Strabōnilla*). Dans les gloses figure une forme *strambus* (cf. *sābūcus* et *samb-*, *sabbatum* et *samb-*), à laquelle remontent les représentants romans ; cf. M. L. 8281. Diminutifs : *strabulus*, *strambulus*.

Sans doute emprunt au gr. στραβός, στράβων.

strāgēs, strāgulus, -lum ; strāmen : v. *sternō*.

strangulō, -ās : étrangler, étouffer. Emprunt ancien et oral au gr. στραγγαλάω (cf. Varr., L. L. 6, 96). Le terme latin est *suffōcō*. M. L. 8290.

Dérivés : *strangulātiō*, *-tor*, *-trīx*, *-tus*, *-ūs* m., *-bilis* (tous d'époque impériale).

strangūria, -ae f. : rétention d'urine. Emprunt au gr. στραγγουρία (Caton, R. R. 127, 1).

Dérivé : *stranguriōsus* (Marc. Emp.).

straua (*straba*) : 1° trophée (Lact. ad Stat. Theb. 12, 62) ; 2° tumulus, sepulcrum (Iord.). Mot de très basse latinité, germanique.

strebula (*stribula*), **-ōrum** n. pl. : mot plautinien, d'origine ombrienne d'après Fest. 410, 28, que Varron explique, L. L. 7, 67 : *stribula, ut Opilius scribit, circum coxendices sunt bouis*. Cf. gr. στρεβλός « tourné, tordu »?

strēna, -ae (et, dans les gloses et les inscriptions de basse époque, *strenua*, d'après *strēnuus*, forme blâmée par Consentius ; les formes romanes remontent à *strēna* ou à *strenna*) f. : ⟨bon⟩ présage ; et en particulier cadeau fait à titre d'heureux présage, « étrenne » : *strenam uocamus quae datur die religioso ominis boni gratia*, Fest. 410, 21. Ancien, usuel. Panroman (sauf roumain). M. L. 9296.

Strēna (comme *scaeua*) semble être le féminin d'un adjectif *strēnus* encore utilisé par Plaute, e. g. St. 672, *bona scaeua strenaque obuiam occessit mihi*, et 461, *quom strena opscaeuauit, spectatum hoc mihist*. Le mot est donné comme sabin par Lydus, de Mens. IV 4 ; et ce témoignage est confirmé par celui de Symmaque, Epist. 10, 35, qui attribue au roi sabin Tatius l'introduction de l'usage des *strēnae* à Rome ; cf. Ernout, *Élém. dial.*, s. u.

Dérivés : *Strēnia* (*Strēnua*) : déesse des présages favorables (v. Deubner, Glotta, 3, 34 sqq.) ; *strēnuus* (souvent joint à *fortis*, opposé à *ignāuus*, *iners* ; *strēnuior* à *dēterior*) : vif, rapide, actif, courageux, brave ; turbulent (Tac.). Se dit des personnes et des choses. Attesté depuis Plaute, usuel en prose et classique. Les anciens ont vu la parenté entre *strēna* et *strēnuus*, e. g. Non. 16, 32, *strena dicta est a strenuitate*. L'adjectif a dû d'abord avoir un sens religieux, qu'il a perdu en pénétrant dans la langue commune. Dérivés : *strēnuē* ; *strēnuō*, *-ās*? (leçon de P dans Plt., Pseud. 629 ; A a *sternuas*) ; *strēnuitās* (Varr., Ov.) ; *strēnuōsus* (Gl.). Composé : *īnstrēnuus* (archaïque et postclassique).

Le rapprochement de στρηνής, « aigu, perçant », στρῆνος « orgueil, passion » est médiocre pour le sens. V. Walde-Pokorny, II, 628.

strēnuus : v. *strēna.*

strepō, -is, -uī, -itum, -ere : faire du bruit, gronder. Se dit surtout d'un bruit sourd et violent, *strīdeō* d'un bruit sifflant. Attesté depuis Ennius ; surtout poétique et de la prose impériale ; doublet de *fremō*. Conservé dans un dialecte italien, comme le fréquentatif (rare et poétique) *strepitō, -ās*, M. L. 8298, 8298 a. Dérivés : *strepitus, -ūs* (classique et usuel) ; *strepor* (Cassiod.) ; *streperus* : bruyant, querelleur (tardif). Composés : *ad-, circum-, cōn-, in-, inter-, ob-, per-, sub-strepō* ; à *obstrepō* correspondent *obstrepitō, obstrepitāculum* et un adjectif *obstreperus*, tous tardifs.

Verbe expressif pour indiquer un bruit, comme *sternuō, stertō, strīdō* et *crepō*.

stretillō : v. *strittabillae.*

stria, -ae f. : raie, strie ; rainure, cannelure ; cf. Varr., R. R. 1, 29, 3, *qua aratrum uomere striam facit, sulcus uocatur.* Ancien, technique. M. L. 8300, *stria.*

Dérivés : *striātus* : strié (Plt., Rud. 298), sur lequel sans doute a été bâti *striō, -ās* (époque impériale, Vitr., Plin.), d'où *striātūra* f. Cf. *striga.*

De **strigya?* v. *stringō.*

strib(i)ligō, -inis f. : ancien nom latin du solécisme : *soloecismus Latino uocabulo a Sinnio Capitone eiusdemque aetatis aliis imparilitas appellatus, uetustioribus Latinis stribiligo dicebatur, a uersura uidelicet et prauitate tortuosae orationis, tamquam strobiligo quaedam*, Gell. 5, 20, 1 ; cf. Arn. 1, 36. — L'explication d'Aulu-Gelle montre qu'il faisait dériver le nom de gr. στρόβιλος. On pourrait plutôt songer à un adjectif correspondant à στρεβλός, avec le suffixe *-īgō(n)*, fréquent dans les mots qui désignent une difformité ou une infirmité ; cf. *prūrīgō, tentīgō*, etc., Ernout, Philologica, I, p. 175 sqq.

Terme d'école sur lequel on ne peut faire que des hypothèses, faute de renseignements précis.

strīdō, -is (*strīdeō, -ēs*), **strīdī, -ere** : grincer, faire entendre un bruit strident ou sifflant. — *Strīdō* et *strīdeō* sont également employés ; *strīdō* semble toutefois plus ancien (Ennius, Pacuvius, Lucrèce et Virgile).

Dérivés et composés : *strīdor*, M. L. 8306 ; *strīdulus*, d'où **strīdūlare*, M. L. 8307 ; *īnstrīdēns* : qui siffle dans ou sur.

Onomatopée ; cf. Charisius, GLK I 274, 24 ; Diomède, ibid. 322, 18 et 460, 5 ; Isid., Or. 3, 22, 14.

Le grec a τρίζω, parfait τέτριγα, à peu près dans le même sens ; cf. aussi στρίγξ, στριγγός, nom d'oiseau nocturne (v. *striga* II). Forme expressive comme *strepō, stertō*, etc. La voyelle *i* donne au mot son caractère. Il n'y a pas lieu de chercher ici un développement phonétique normal, comme le fait M. Otrebski, qui a étudié en détail *strīdō, strīdeō* dans la *Księga Wergiljuszowa* de l'*Alma mater Vilnensis.*

I. **striga, -ae** f. : rangée, ligne, sillon ; *strigae appellabantur ordines rerum inter se continuate conlocatarum, a stringendo dictae*, P. F. 414, 20 ; cf. aussi CGL V 624, 8 : *striga est ubi equi stringuntur, unde strigosi homines dicuntur macilenti* ; V 516, 11 : *strigae interualla turmarum quo equi stringuntur.* M. L. 8309.

Dérivés : *strigātus* (terme de la langue des agrimensores : *s. ager*, par opposition à *scamnātus ager* ; champ plus long que large dans la direction des raies, c'est-à-dire du nord au sud) ; *strigōsus* (et *strigulus* Gloss.) : ridé, décharné ; *strigō, -ās* : tracer des sillons, et en particulier « faire halte en labourant » (Plin.), d'où, plus généralement, « s'arrêter » ; *hemistrigium* (Hyg.).

Même racine que *stringō, strigilis, strigmentum*. *Striga* doit reposer sur **strigya* ; cf. *aiiō* de **agyō*. Le grec a στρίγξ, -γγος « série, ligne ».

V. *obstringillō.*

II. **striga, -ae** f. : 1° grand-duc, oiseau de nuit ; 2° strige ou sorcière ; vampire. Forme populaire (Pétrone, Gloss.) de *strix, strigis*, faite sur l'accusatif de gr. στρίγξ, στριγγός (cf. *tomix*). Les formes romanes remontent à *strīga* et *strīga*, M. L. 8308, B. W. *strige*, et supposent aussi un dénominatif **strīgāre*, M. L. 8310. Cf. aussi M. L. 8319, *strīx*. V. Sofer, 66, 172 ; Graur, *Mél. ling.*, p. 22.

strigilis, -is f. : étrille, racloir qui servait à enlever la sueur et les poussières sur la peau. Attesté depuis Plaute et usuel ; conservé dans les langues romanes, M. L. 8312 ; en britt. *strail* (de *strigha*) et en v. h. a. *strigil*. Par extension : instrument cannelé, de forme semblable à l'étrille, servant à introduire des liquides dans l'oreille (Celse, Pline) ; cannelure de colonne (Vitr. = στρίξ). Il est douteux que *strigilis* « pépite d'or » chez les Espagnols, Plin. 33, 62, soit le même mot. Comme la plupart des termes relatifs à la toilette, *strigilis* pourrait être emprunté au grec ; on pense à gr. στλεγγίς, στλεγγίς, etc. (cf. Schol. Pers. 5, 126, *strigiles... a tergendo quod graece στλεγγίζω dicitur*), qui aurait été déformé par l'étymologie populaire et rapproché de *striga*, l'instrument traçant sur la peau des raies ou sillons (cf. le doublet *strigula* dans le Schol. de Juvénal, 3, 243) ; *l* de *stl-* n'avait pas chance de subsister, le latin évitant deux *l* dans un même mot. De même, *strigmentum* « raclure » rappelle exactement pour la forme στλέγγισμα (Aristote), dont il n'est sans doute qu'un calque.

Dérivés : *strigilicula*, στλεγγίδιον (Apul., Gloss. Philox.) ; *strigilārius* (Gl.).

Mais l'hypothèse d'un emprunt n'est pas nécessaire, car on peut rapprocher v. sl. *strigǫ, strišti* « tondre » et le groupe germanique de v. angl. *strīcan* « frotter », all. *streichen.*

***strigor, -ōris** m.? : attesté seulement dans Plt., Ba. 280, où le sens et la forme sont incertains, dans la glose de l'abrégé de Festus, P. F. 415, 2 : *strigores, i. e. densarum uirium homines*, et dans le texte correspondant, très mutilé, de Festus 414, 17 : *strigores in Ne⟨lei carmine* (5) *pro st⟩rigosis positum... ⟨dens⟩arum uirium ha... ⟨strig⟩ores exerciti.* Sans doute à rattacher à *stringō, striga.* Lire peut-être *strigones?*

strigmentum : v. *strigilis.*

strigō, strigōsus : v. *striga* I.

stringes : v. *stringō.*

stringō, -is, strinxī, strictum, stringere : serrer, étreindre, presser. De ce sens général sont dérivées des acceptions particulières et techniques « resserrer, contracter » (opposé à *laxāre, dīdūcere*) ; dans la langue rustique, « pincer une branche », cf. Vg., G. 2, 367, *ubi iam ualidis amplexae stirpibus ulmos | exierint, tum stringe comas, tum bracchia tonde*, et en particulier « pincer l'olive pour la détacher de l'arbre, cueillir », e. g. Caton, Agr. 65, 1, *olea ubi nigra erit, stringito* ; distinct d'abord de *legere* « ramasser » (par terre), cf. *uinlegulus* et *strictor*, et *strictīuus*, ou de *dēmere* (dans *uindēmia*), puis s'est employé indistinctement de toute espèce de récolte : *s. frondēs, folia, hordea* (Vg., G. 1, 317) ; *quernās glandēs* (id., ibid. 1, 305). Dans la langue nautique, « serrer de près, raser, longer », cf. Vg., Ae. 5, 163, *litus ama, et laeuas stringat sine palmula cautes*, qui a peut-être servi de modèle à l'expression *legere ōram* (v. *legō*) ; Ov., M. 11, 733, *stringebat summas ales miserabilis undas* ; de là le sens de « effleurer, toucher légèrement » (sens physique et moral) ; « étriller, panser » (cf. *strigilis*). Dans la langue militaire, *s. gladium* « étreindre son épée (pour la tirer) », d'où « tirer l'épée, dégainer » (sens propre et figuré ; de là, dans Ov., R. Am. 377, *in hostes stringatur iambus*). Participe : *strictus* : serré, étroit et « bref, concis », « strict », M. L. 8315 et 8305, *strictus* ; B. W. *rétrécir*. Brittonique : armor. *strix*. Adv. *strictē, strictim.*

Formes nominales, dérivés et composés : *stringor* (Lucr. 3, 693, *gelidai stringor aquai*) : contraction ; *strictiō*, rare et tardif (Cael. Aurel.) ; *strictor*, M. L. 8303 ; *strictūra*, M. L. 8304 ; *strictīuus* (*-a olea*, Caton) ; *strictōria* : vêtement serré (Ed. Diocl.) ; *strictōrium* : cordon (Cass. Fel., Gl.). Cf. aussi *striga, strigilis, strigmentum, strigor* ; *ad-, circum-, con-*, M. L. 2173 ; *dē-, di(s)-*, d'où *districtus* et **districtia* « détresse », M. L. 2694-2695 a, B. W. s. u. ; *in-, inter-, ob-, per-, prae-, re-*, M. L. 7252 ; *sub-, super-*, avec les nuances ordinaires marquées par le préverbe et les dérivés attendus. Cf. aussi M. L. 8311, **strigicāre*, supposé par quelques dialectes italiens. Sur *stringes*, dans Isid., Or. 19, 23, 1, *quibusdam nationibus sua cuique propria uestis ut... Gallis linnae, Hispanis stringes* (vulg. *striges* ; cf. CGL V 631, 43, *strigium, genus uestimenti* ; V 610, 11, *stigium*, même sens) avec un doublet roman **stringa*, v. Sofer, 45, et Emerita 17, 263 sqq. V. aussi *obstrigillō, -lus* (*-lum*) : sorte de sandale. Peut-être *strictiuillae*, Plt., frg. 100.

À *stringō* se rattache également *praestigiae* « tours de passe-passe, jongleries, ruses », etc., issu de **praestrigiae* par dissimilation (cf. *praestringere oculōs* « éblouir » et les vers de Caecilius cités par Cic., N. D. 3, 29, 73, *omnes meos dolos, fallacias | praestigias praestrinxit commoditas patris* (var. *praestinxit* avec influence de *-stinguō?*). Ancien, usuel et classique. De là *praestigiātor, -trīx* ; et, tardifs, *praestīgiō, -ās* (*-gior*) ; *-gium, giosus.*

V. *strigilis, striga* I ; et Walde-Pokorny, II 637.

***strittauus, -ī** m. : *-m antiqui dicebant pro tritauo ⟨qui est pater at⟩ aui et atauiae*, F. 414, 24 et P. F. 415. *Vox nihili*, issue de la dittographie de l'*s* final de *atauus* qui précède *tritauus* dans Plt., Pe. 57 : *Pater, auos, proauos, abauos, atauos, tritauos.* Le *-tt-* est une gémination expressive. V. *auus.*

***strittabillae** : mot obscur de Plaute cité par Varron, L. L. 7, 65 (cf. *scrattae*), qui l'explique : *strittabillas a strettillando* ; *strittare ab eo qui sistit aegre.* — *Strettillāre* n'est pas autrement attesté ; *strittāre* a peut-être un correspondant dans le siénois *tretticāre*, M. L. 8318 ; mais rien n'est moins sûr. Aulu-Gelle et Nonius donnent *strittiuillae, strictiuillae.* V. Hammarström, Eranos 23 (1925), 115 sqq.

***strittō, -as** : v. le précédent.

strix, -gis f. : v. *striga.*

stro(n)gia, -ae f. : sorte de vase. Mot gallo-latin (graffito de La Graufesenque), qu'on rapproche de gr. στρογγύλος « rond »?

stropha, -ae f. : 1° détour, ruse (surtout au pluriel), d'où *strophārius* « rusé » (Gl.) ; 2° strophe (Macr.). De στροφή. Le premier sens semble le plus ancien (Phèdre, Sén.).

strophium, -ī n. : *est fascia breuis, quae uirginalem tumorem cohibet papillarum*, Non. 538, 7. Emprunt au gr. στρόφιον, déjà dans Plaute.

Dérivés : *strophiārius* ; *strophiolum.*

strophus, -ī m. : colique(s), tranchées. Emprunt savant au gr. στρόφος, latinisé (le mot latin est *uermina*) ; d'où *strophōsus* (Vég., Ven. Fort., Carm. 8, 9, 17, qui scande *strŏphōsus*).

stroppus (*struppus*), **-ī** m. : *stroppus est, ut Ateius Philologus existimat, quod Graece στρόφιον uocatur, et quod sacerdotes pro insigni habent in capite. Quidam coronam esse dicunt, aut quod pro corona insigne in caput inponatur, quale sit strophium. Itaque apud Faliscos diem (idem codd.) festum esse qui uocetur Struppearia, quia coronati ambulent, et a Tusculanis, quod in puluinari imponatur Castoris, struppum uocari*, F. 410, 6. Cf. P. F. 473, 4 : *struppi uocabantur in puluinaribus fasciculi de uerbenis facti qui pro deorum capitibus ponebantur.* Dans la langue commune : « courroie » qui sert à attacher la rame à son tolet ou le bâton à la chaise à porteur ; cf. Rich, s. u. Les formes romanes remontent à *strŏppus*, M. L. 8321 ; de même le germanique : v. angl. *stropp.*

Dérivé : *stropulus* (Tert.).

Emprunt, sans doute par un intermédiaire étrusque, au gr. στρόφος, avec gémination expressive de la consonne intérieure (cf. *bracchium*).

struēs, struix, strufertārius : v. *struō.*

strūma, -ae f. : tumeur scrofuleuse, écrouelles et « ladrerie » (du porc ; cf. *scrōfa*). Sert de surnom. Attesté depuis Cicéron. Non roman.

Dérivés : *strūmōsus* ; *strūmāticus* (rare et tardif) ; *strūmea* (sc. *herba*) : herbe aux écrouelles, grenouillette (Pline) ; *strūmāria* : serpentaire (Diosc. 2, 193) ; *strūmella* (Marc. Empir.) ; *strūmus* m. : morelle à fruits noirs, solanée qui passait pour guérir les écrouelles.

Pas d'étymologie évidente.

***struntus, strundius** : étron. Mot de glossaire, non latin. L'origine germanique est douteuse, les formes de bas allemand *strunt, stront* pouvant être empruntées aux formes romanes. Cf. B. W. s. u. ; M. L. 8322.

struō, -is, -xī, -ctum, -ere : disposer en piles, « em-

piler » (des matériaux), « entasser, dresser », *s. arbōrēs in pyram* (en particulier « dresser une table »), « construire, bâtir » (sens propre et figuré) : *templa saxo structa uetusto*, Vg. 3, 84 ; *sycophantias struere*, Plt , Asin. 71, « lever » ; cf. Lex. XII Tab. 1, 2, *si caluitur pedemue struit*. Ancien, usuel, classique. Non roman. Celtique : gall. *ystryw*.

Dérivés et composés : *struēs*, *-is* f. : pile ; en particulier, dans la langue religieuse, sorte de gâteau : *genera liborum erant, digitorum coniunctorum similia, qui continebantur in transuersum superiecta panicula*, P. F. 409, 2. A ce sens se rattache le composé *strufertāriī*, cité par P. F. 337, 2 : *-os dicebant qui quaedam sacrificia ad arbores fulguritas faciebant, a ferto scilicet quodam sacrificii genere* ; *struīx*, *-īcis* f. : *-es dicebant omnium rerum instructiones*, P. F. 409, 5. Rare et archaïque (Liv. Andr., Naev.).

structiō (postclassique) ; *structor* (classique, mais technique ; *ū* d'après Gell. 12, 3, 4) : 1° constructeur (d'où « maçon, charpentier ») ; 2° celui qui dresse la table ; *structilis*, *-tibilis* (postclassique) ; *structōrius* (Tert.) ; *structus*, *-ūs* m. (Tert., Arn.) ; *structūra* : construction, structure (classique) ; maçonnerie ; *strūmentum* (Tert.), refait sur *īnstrūmentum*.

ad-struō : construire à côté, bâtir en outre ; d'où, à l'époque impériale, « ajouter ». A basse époque, employé pour *affirmō* ; cf. Comm. Bern. Lucan. 7, 447, *adstruit deos non curare terram* ; *adstructiō*, *-tor* ; *circum-*, *cōn-*, *dē-*, M. L. 2606 ; B. W. *détruire* ; britt. *distryw* ; *ex-*, *ob-*, *per-*, *prae-*, *sub-struō*, dans lesquels le préverbe ne fait que préciser l'idée verbale et qui peuvent à leur tour avoir des dérivés. Certains de ces dérivés ont servi à traduire des termes grecs ; ainsi *cōnstructiō* (Priscien) traduit σύνταξις, et *cōnstruendum* a passé avec ce sens en britt. *cystrawen*. A noter le sens spécial pris par *īnstruō*. D'expressions comme *i. mēnsās* « dresser des tables » on est passé à *i. conuīuium* « garnir un banquet » et *īnstruere* est arrivé à signifier « fournir, équiper », d'où *i. alqm alqā rē* « instruire quelqu'un de quelque chose », M. L. 4472 ; *īnstructus* « équipé, muni » et « instruit » ; *īnstructiō*. Le substantif *īnstrūmentum* a désigné « ce qui sert à équiper, à garnir ; agrès, équipement ; mobilier ; outil(s) », M. L. 4473. Celtique : britt. *ystryw* ; irl. *instrumint*.

Pour *industrius*, v. ce mot.

Les formes *struō* et *struēs* montrent que la gutturale de *struxī*, *structus* est secondaire, comme dans *uīxī*, *uīctus*, en face de *uīuō*. On peut donc rapprocher le groupe de *sternō* (v. ce mot). Dans l'ombr. s t r u ç l a (s t r u h ç l a), *strušla*, au sens de *struēs*, -ç l a-, est un suffixe (cf. lat. *struicula*).

struppus : v. *stroppus*.

strūthiō (*strūtiō*), **-ōnis** m. : autruche. Emprunt tardif au gr. στρουθίων, demeuré dans les langues romanes, sous cette forme ou dans le juxtaposé *auis strūthius*, M. L. 833, 8323. Celtique : irl. *struth* ; germanique : all. *Strauss*, etc.

***stubulum, -ī** n. : = σκόλυμος (Diosc. 3, 14), sorte de chardon, artichaut?

studeō, -ēs, -uī, -ēre : avoir du goût, du zèle ou de l'attachement pour (datif, le complément d'objet pouvant être une personne, *s. Catilīnae*, ou un abstrait, *s. rebus Cassii*) ; être désireux de (avec le génitif à l'époque archaïque : *studeō tuī*) ; s'appliquer à : *s. litterīs*, d'où, à l'époque impériale, « étudier », e. g. Sén., Q. N. 7, 4, 1, *duo qui apud Chaldaeos studuisse se dicunt*. Ancien (Enn.), classique, usuel (surtout en prose). Non roman (sauf quelques formes dialectales peu sûres, M. L. 8324).

Dérivés : *studium* : *est animi assidua et uehemens ad aliquam rem applicata magna cum uoluntate occupatio, ut philosophiae, poeticae, geometriae, litterarum*, Cic., Inu. 1, 25, correspondant au gr. σπουδή qu'il traduit, comme *studeō* traduit σπουδάζω ; « attachement » ; « goût, zèle » ; en particulier « goût pour l'étude », d'où *studia*, *-ōrum* « les études » et même « les fruits de l'étude », les « études, œuvres », cf. *studiolum* : petite étude (M. Aurel.) ; *studiōsus*, M. L. 8326 et 8325, **studiāre*, qui a remplacé *studēre* dans les langues romanes. Celtique : irl. *estadh*, *esthud*.

La racine de *studeō* doit être la même que celle de lat. *tundō*, à côté de quoi l'on a got. *stautan* « τύπτειν, ῥυπίζειν ». La valeur affective de *studeō* rappelle celles de gr. σπεύδω et de lat. *pudet*, en face de gr. σπουδαξ· ἀλετρίβανος (Hes.) et de lit. *spáudžiu* « je presse ». Il y a en indo-européen une série de mots à *(*s*)*t*- ou *(*s*)*p*- initial qui désignent des chocs et ce qui en résulte. V. *stupeō*.

stultus, -a, -um : sot, stupide. Synonyme de *stolidus*, mais semble davantage usité par la langue classique, M. L. 8328 ; v. h. a. *stolz*.

Dérivés et composés : *stultitia* (usuel et classique) : sottise (abstrait et concret) ; *stultiloquus*, *-loquium*, *-loquentia*, *-uidus*, mots plautiniens (cf. gr. μωρολόγος, -λογία) ; *stultificō*, *-ās* (St Jérôme).

V. *stolidus*. Peut-être dialectal.

stupa : v. *stuppa*.

stupeō, -ēs, -uī, -ēre : être frappé de stupeur ; demeurer stupide. Ancien et classique ; se dit du physique comme du moral.

Formes nominales, dérivés et composés : *stupor*, adj. *stupōrātus* (Tert.) ; *stupōrōsus* (Orib.) ; *stupidus*, d'où *stupiditās* (rare, mais dans Cic.) ; *stupidō*, *-ās* (Mart. Cap.) ; *stupēscō*, *-is* (rare, mais dans Cic.), M. L. 8330 b ; *obstupēscō* (*obstipēscō*), *obstupidus* ; *stupēfaciō*, *-is* et *obstupēfaciō* ; *ad-*, *circum-*, *cōn-*, *in-*, *ob-stupeō* (ces deux derniers attestés seulement aux participes *īnstupēns*, *obstupendus*). Celtique : irl. *sdupar* « stupor », bret. armor. *souez* « stupēdō »?, *sebeza* (douteux).

Comme *studeō*, verbe exprimant un mouvement, un choc ; cf. gr. τύπτω « je frappe », v. sl. *tŭpŭtŭ* « grand bruit », *tŭpŭtati* « piétiner » ; skr. *tupáti* et *prastumpati* « il heurte », et sans doute arm. *t'mbrim* « je suis dans l'engourdissement, dans la torpeur », etc.

V. *stuprum*.

stuppa, -ae f. : étoupe. Emprunt au gr. στύππη, comme l'indique déjà Festus, 418, 18 : *stuppam linum inpolitum appellant Graeci Dorii*. Latinisé ; de là : *stuppeus* (Vg.) ; *stuppārius* (Plin.) ; *stuppātor* : calfat (Inscr.). A basse époque, *stuppa* désigne un bouchon, CGL II 593, 39, d'où germ. *stoppe*, v. h. a. *stopfōn*, all. *stopfen*. Celtique : britt. *stouf*. Sans rapport avec *stipa*, *stipula* ; mais des confusions ont pu se faire.

M. L. 8332, *stŭppa*, et 8333, **stŭppāre*.

stuprum, -ī n. : déshonneur, honte, d'abord au sens large du mot ; cf. F. 418, 8 : *stuprum pro turpitudine antiquos dixisse apparet in Nelei carmine* (2) : « *foede stupreque castigor cotidie* ». *Et in Appi sententiis* (1) : « *qui animi conpotem esse, nequid fraudis stuprique ferocia pariat* ». *Naeuius* (Bell. Pun. 42) : « *Seseque i* (l. *uī?*) *perire mauolunt ibidem, quam cum stupro redire ad suos popularis* ». *Item* (43) : « *Sin illos deserant fortissimos uiros, magnum stuprum populo fieri per gentis* ». Employé ensuite dans le sens spécial de « déshonneur résultant de la débauche ou du viol ; commerce honteux ; adultère ; viol » ; et « accouplement » (Col.). Irl. *stripach*.

Dérivés et composés : *stuprō*, *-ās* (rare), M. L. 8333 a ; *stuprātor* (époque impériale) ; *stuprōsus* (Val. Max.) ; *cōnstuprō*.

Sans doute du même groupe radical auquel appartient *stupeō*. Euphémisme?

sturiō : v. *acipenser*.

sturnus, -ī m. : étourneau, oiseau (Plin.). M. L. 8339 ; *sturnīnus* : gris comme un étourneau (St Jér.) ; *sturnella*, *-lus* (Anthim.).

Cf., du même sens, v. isl. *stare* (et autres mots germaniques) et, avec prothèse : ἀστραλός· ὁ ψαρός, ὑπὸ Θετταλῶν, Hes. La forme même de gr. ψάρ (ion. ψήρ) et ψαρός « étourneau » est à noter. Le vocalisme *-ur-* est le même que dans lat. *turdus* en face de lit. *strāzdas* ; noter le vocalisme de gr. στρουθός « moineau » ; de même, en face de gr. σπέργουλος· ὀρνιθήριον ἄγριον (Hes.), le vieux prussien a *spurglis* « sperling ».

Formes populaires qui comportent beaucoup de variations.

***suād** : « sīc ». Ancien adverbe, conservé dans un reste de formule augurale cité par Festus 476, 25 : « *suad ted* » *Messalla ait esse* « *sic te* ».

Cf. sous *sī*, *sīc*, notamment osq. s v a í.

suādeō, -ēs, -sī, -sum, -ēre : conseiller (*alicuī aliquid*). Différencié de *iubeō* ; e. g. Cic., Cat. 1, 5, 13 : *non iubeo, sed, si me consulis, suadeo* ; de *persuādeō*, Cic., Phil. 2, 11, 27 : *an C. Trebonio persuasi? cui ne suadere quidem ausus essem* ; de *dissuādeō*, Plt., Ci. 219 : *modo quod suasit* ⟨*id*⟩ *dissuadet*. Ancien, usuel, classique. A basse époque, *suādeor* = πείθομαι.

Dérivés et composés : *suādus* (rare, poétique), d'où *Suāda* (Enn.) : déesse correspondant au gr. Πειθώ ; *suādēla* (archaïque) ; *suādibilis* ; (*suāsibilis* : εὐπειθής, Aug., Vulg.) ; *suāsiō* ; *suāsor* (attesté dès Ennius) ; *suāsus*, *-ūs* ; *suāsōrius* (surtout terme de rhétorique).

Composés : *cōnsuādeō* (plautinien), et surtout *dis-* et *persuādeō* avec les dérivés ordinaires : *dissuāsiō*, *-sor* (tous deux dans Cic.) ; *persuāsiō* (Cic.), *-sor*, *-strīx* (Plt., Ba. 1167), *-sus*, *-ūs* (Plt., Cic.) ; *-sibilis* ; *īnsuāsibilitās* (époque impériale).

V. *suāuis*.

La racine se retrouve dans gr. *Ϝάδομαι (béot. Ϝηδο[μη] dans le papyrus de Corinne), hom. *(Ϝ)ανδάνω « je me plais », ἕαδον (εὔαδον), partic. parf. ἑαδότα, et dans véd. *svādate* « il se plaît à » (ἅπαξ isolé), *svā́dma* « douceur » (le rapport avec la racine *svad-*, courante en sanskrit, n'est pas clair). Le fait que, comme dans *mānsī* en face de *maneō*, le perfectum est en *-sī* suggère l'idée qu'il y aurait dans *suādeō* non un causatif, comme dans le type *moneō*, *monitus*, *monuī*, mais un présent fait sur une forme en *-ē-* ; et, en effet, Hérodote a ἁδήσω, Hipponax ἅδηκε- et le locrien ϜεϜαδēϙοτα. Il y a un aoriste en -σ dans hom. *(Ϝ)ήσατο « il a eu du plaisir ».

***suāsum** : *colos appellatur qui fit ex* ⟨*s*⟩*tillicidio fumoso in uestimento albo. Plautus* (Tru. 271) : « *Quia tibi suaso infecisti propudiosa pallulam* ». *Quidam autem legunt insuaso*, F. 392, 25 ; cf. P. F. 99, 6 : *insuasum appellabant colorem similem luteo, qui fiebat ex fumoso stillicidio*. Sans autre exemple.

On rapproche *sordēs* ; il y aurait ici une forme populaire à vocalisme *a*, et *suāsum* reposerait sur **swart-to-*.

suāuis (*sw-* ; dissyllabique ; la prononciation trisyllabique est plus récente), **-e** : doux. Se dit de toutes les sensations ; doux au toucher, au goût, à l'odorat, à la vue, etc., et par extension des sentiments ou du caractère : *s. homō*. Ancien, classique, usuel ; sur l'emploi par les poètes, v. B. Axelson, *Unpoet. Wörter*, p. 36. M. L. 8342. Celtique : irl. *suabh*.

Dérivés et composés : *suāuiter* ; *suāuitās* (ancien et classique) ; *suāuitūdō* (archaïque), M. L. 8343 ; **suāuiāre*, M. L. 8341 a, et **assuāuiāre*, 735 ; *īnsuāuis* (classique = ἀηδής) ; *īnsuāuitās* (époque impériale) ; *suāuidus* (tardif) ; *suāuificō* (id.). Composés poétiques en *suāu*(*i*-) : *suāue-olēns*, *-tia* ; *suāuidicus*, *-fragrantia* (St Aug.), *-loquēns*, *-loquentia*, *-loquus*, *-quium* ; *suāuilūdius* (Tert., d'après φιλοπαίγμων) ; *suāuisonus*, traduisant ou imitant des composés grecs en ἁδυ-, ἡδυ-, du type ἡδυεπής. Pour *suāuium*, v. *sāuium*.

Suāuis représente, comme *leuis*, *grauis*, etc., sans distinction de thèmes de masculin-neutre et de féminin, un ancien adjectif en *-u-* : skr. *svādúḥ*, *svādvī́*, gr. *Ϝαδύς (ion.-att. ἡδύς), *Ϝαδεῖα (ἡδεῖα), v. sax. *swōti*. Tandis que l'intensif skr. *svā́dīyān*, gr. ἡδίων, est radical, le latin a une forme secondaire *suāuior* faite sur *suāuis*. La racine est la même que celle de *suādeō* ; v. ce mot.

sub, su(b)s : préverbe et préposition : « sous » et « au fond (de) ». En tant que préverbe, *sub*, comme *ob*, *ab*, *ec-*, peut être renforcé de *-s*, **subs*, d'où *sus-* devant les explosives sourdes *c*, *t*, *p*, *q* : *subscūs*, *suscitō*, *suspendō*, *sustollō*, *sustineō* et sans doute devant *sp-* : *suspīrō*, *suspiciō*. *Su*(*b*)*s* en tant que particule indépendante est conservé dans la locution proverbiale *susque dēque* « de bas en haut comme de haut en bas », c'est-à-dire « de toute façon », « indifféremment » ; cf. Gell. 16, 9, 1 sqq., expression de la langue familière qui ne semble plus attestée après Cicéron, Att. 14, 6, 1. Le *b* de *sub* demeure devant voyelles et devant *b*, *d*, *i*, *l*, *n*, *s*, *t*, *u* ; il s'assimile régulièrement devant *c*, *f*, *g*, *p* et souvent devant *m* et *r*.

Du sens général « sous » sont dérivées des acceptions particulières : dessous, au-dessous de (sens physique et moral), au pied de : *sub monte*, *sub colle*, *sub urbe* (ou avec mouvement, *sub montem*, *sub mūrum*), e. g. Plt.,

Tri. 598, *est ager sub urbe hic nobis* (les villes étant dans un endroit élevé par rapport à la campagne; d'où *suburbānus ager*). Un sens dérivé est celui de « dans le voisinage de », « à l'approche de », « à portée de », où *sub* s'est dit de l'espace et du temps, e. g. Cés., B. C. 1, 27, 3, *ne sub ipsa profectione milites oppidum irrumperent*; de même, *sub noctem*, *sub uesperum*, *sub lūcem*. De là « au moment de » et, par suite, « un moment après, immédiatement après »; e. g. Cic., Fam. 10, 16, 1, *sub eas* (*litteras*) *recitatae sunt tuae*. Au sens moral, *sub* marque souvent une idée d'infériorité, de soumission, de dépendance : *sub regnō*, *sub imperiō esse*, *sub manū*, *sub Marte* (Vg., Ae. 12, 410) ; *sub eā condiciōne*. En composition, outre l'idée de « sous, dessous » (comme dans *succubō*), *sub* exprime aussi l'idée soit de substitution : « à la place de » (cf. *suppōnō* et ses dérivés, *succēdō*, *succurrō*, *substituō*, *sublegō*) et par suite de succession (*subolēs*), soit d'une action furtive (*rapiō*, *subripiō*; cf. ὑποκλέπτω) ; il sert à former des diminutifs (*absurdus/subabsurdus* ; *agrestis/subagrestis* ; *accūsō/subaccūsō*, Cic., etc.), par opposition à *per* et *super* ; ce type de formation est ancien, cf. gr. ὑπόλευκος, v. irl. *fo-dord* « murmure » (en face de *dord* « vociférations »). La parenté avec *super* apparaît dans des composés comme *suspiciō*, qui ne veut pas dire « regarder en dessous », mais « regarder d'en bas vers le haut, regarder d'en dessous » ; *subleuō* « soulager », c'est-à-dire « alléger en soulevant » ; *surgō* « se lever », c'est-à-dire « se dresser de bas en haut » ; *sublātus*, qui sert de participe à *tollō* ; ici *sub* marque un mouvement vers le haut, comme dans *susque dēque* ; cf. Vg., Ae. 12, 759, *sub moenia* ; G. 4, 385, *subiecta*. Ainsi s'explique qu'on puisse rattacher, malgré les sens opposés, *sub* et *super*, *summus*, comme en grec ὑπο et ὑπερ, ὑπατός, et qu'on ait, d'une part, *sub-ter* et, de l'autre, *super*. Cf. aussi *supīnus*, *suppus*. — *Sub* est peu représenté dans les langues romanes (roum. *su*, v. port. *so*, M. L. 8344), qui ont des représentants de la forme plus pleine *subtus*, M. L. 8402. Mais un grand nombre de composés en *sub-* sont demeurés ou ont été créés.

Formes dérivées ou composées : *dēsub* (latin impérial ; forme renforcée de *sub* ; cf. *super/dēsuper*) : sous, dessous ; *subter* adv. et prép. (avec l'ablatif ou l'accusatif, plus fréquent), préverbe : au-dessous, sous ; *subtus* adv. (et prép. depuis Vitruve) : « en dessous, par dessous ». Attesté surtout à l'époque républicaine et, du reste, rare dans les textes, ignoré de Cicéron et César, mais a dû être courant dans la langue parlée, comme le montre l'extension du mot dans les langues romanes. M. L. 8402. Composé tardif : *dēsubtus*.

subinde : v. article.

susque dēque : v. plus haut.

V. *super*.

Le groupe de *sub*, *super* est manifestement apparenté à skr. *úpa* et *upári*, got. *uf* et *ufar*, etc. Mais *s-* initial ne se trouve pas de manière sûre hors de l'italique, où l'on a osq. συπ, ombr. *su* (et *sub-*), s u p u, osq. s u p r u i s « superīs » et ombr. s u p e r, s u b r a. Car le celtique a irl. *fo*, v. gall. *guo-* « sous », de **upo*, et gaul. **wer-* (dans *uer-tragus*), de **uper* (irl. *for-*, v. bret. *guor-*). Sans doute l'initiale de gr. ὑπο, ὑπερ est ambiguë ; mais on n'a pas de raison d'y soupçonner un ancien **s-* initial.

L'addition de *s-* ne paraît pas pouvoir s'expliquer à l'intérieur de l'italique. On est donc amené à y chercher un fait de date indo-européenne que l'italique serait seul à conserver. Et, en effet, on a vu, sous *sine*, pareille coexistence de formes avec et sans *s-*, **sen-* et **en-*, avec le même sens et les mêmes emplois ; mais là il apparaît en italo-celtique, en germanique et en indo-iranien. Le fait est insolite en indo-européen : ici, on se borne à le constater et à retenir que le cas de lat. *s-ub* est pareil à celui de *s-ine*.

L'opposition de sens entre *sub* et *super* est de date indo-européenne. Car on la retrouve dans irl. *fo-* et *for-*, got. *uf* et *ufar*, gr. ὑπο et ὑπερ. Mais elle n'est pas absolue. Car, si le sens de « sur » est seul attesté dans l'adverbe comportant le suffixe qui marque opposition de deux notions, dans skr. *upári*, gr. ὑπερ. got. *ufar*, lat. *super*, arm. *ver*, ceci n'est même pas vrai de l'adjectif correspondant : av. *uparō* répond pour le sens à lat. *superus* (*superior*) et gr. ὕπερος désigne le « pilon » (partie supérieure de l'appareil qui sert à écraser), mais skr. *úparaḥ* est rapproché pour le sens de *úpa* et signifie plutôt « inférieur, voisin »; av. *uparatāt-* signifie « supériorité », mais véd. *upárātāt-* « voisinage ». En latin, si *sub* signifie plutôt « sous », on a vu que la forme pourvue de *-s* final, *sus-* (dans *sus-cipiō*, *sus-tulī*, etc.) indique le mouvement de bas en haut, comme son correspondant sl. *vŭs-*, *vŭz-* dans v. sl. *vŭs-xoditi*, *vŭziti* « aller en haut, monter ». De même, *sub-lātus* signifie « élevé, dressé ». L'adjectif *summus* est à *sub* (au sens de « sur ») ce que skr. *upamáḥ*, av. *upəmō*, v. angl. *ufemest* sont à skr. *úpa*, etc., avec une voyelle finale. Le celtique a de même v. irl. *fóen* « supīnus », bret. *c'houen* « à la renverse ». Le dérivé *supīnus* se groupe pour le sens avec gr. ὕπτιος « renversé en arrière » (bâti sur une forme sans voyelle finale, comme lat. *summus*) ; le suffixe **-īno-* qui figure ici a joué en indo-européen un grand rôle pour former des adjectifs tirés d'adverbe. *Suppus* est une forme expressive, de type populaire ; pour la géminée, cf. v. isl. *upp*, v. angl. *upp* « sur » ; l'ombrien a s u p a, *sopa* « supīna ». Il y a un sens très vague de « vers, près de » qui demeure en indo-iranien, ainsi en vieux perse *kāra hya upā mām āha* « l'armée qui était près de moi » ; pour rendre le temps, de même que le latin a *sub hoc tempus*, l'avestique a *upa ušāham* « vers l'aurore » et le grec ὑπὸ νύκτα « à la nuit ». Cet emploi d'un même radical avec des valeurs diverses n'est pas chose unique : le slave *na* signifie « sur », tandis que le groupe **ni-* (dans v. sl. *nicĭ* ; cf. lat. *nīdus*) indique le mouvement de haut en bas ; skr. *ádhi* signifie « sur » et *adháḥ* « sous » ; seulement, ici, à la différence de ce qui a lieu dans *super*, etc., la forme pourvue du suffixe marquant opposition sert à indiquer « sous » : av. *aδairi*, got. *under* ; cf. lat. *infrā*. V. aussi *secus*.

Pour la finale, *s-ub* est à gr. ὑπο, skr. *úpa* et irl. *fo-* ce que *ab* est à gr. ἀπο, skr. *ápa*. Il n'y a pas trace de voyelle finale en latin ; et, en effet, le germanique a des formes qui indiquent aussi une ancienne consonne finale : got. *uf* (*ub-uh*), v. isl. *of*, v. h. a. *ūf* comme got. *af*, etc. De même que le latin a *abs* à côté de *ab*, il a *sus-* à côté de *sub* ; cf. v. sl. *vŭs-*, *vŭz-*. Le vocalisme *e* de got. *iup* « ἄνω,, ἀνα- » n'a de correspondant nulle part hors du germanique. Le *-p* final de cette forme germanique et de quelques autres repose sur un ancien *-b* alternant normalement avec *-p* en fin de mot. Le *p* de l'adjectif arm. *hup* « près » (*i hpoy* « de près ») est ambigu ; il peut reposer sur un *-b-* ou sur *-pp-* (cf. lat. *suppus*).

Les correspondants de *super*, ombr. s u p e r ont été indiqués ci-dessus ; *superne* a en face de lui ombr. *superne*. Pour *superbus*, cf. gr. ὕβρις (dont le *b* est remarquable), irl. *úall* « orgueil » et sans doute got. *ubils* « κακός », v. h. a. *uppi* « maleficus ». A en juger par *probus*, le *-b-* de *superbus* doit reposer sur **-bh-*. Le sens et la formation rappellent gr. ὑπερφίαλος. Le dérivé en *-er-* servant pour *super* « sur », le latin a fait *sub-ter*, qui est nouveau, et *sub-tus*, qui l'est aussi. D'autre part, en face de *susque dēque*, on trouve *subinde* comme *deinde*.

Quant à la construction, le fait que *sub* et *super* (et de même ombr. s u p e r) se construisent avec l'accusatif s'il y a mouvement et avec l'ablatif pour indiquer une position concorde avec l'usage correspondant en grec et en germanique. Mais cette règle n'explique pas tout l'emploi : *sub* se construit avec l'accusatif au sens de « vers », ainsi *sub uesperum* « vers le soir », et *subter* se construit plus souvent avec l'accusatif qu'avec l'ablatif locatif, comme toutes les prépositions en *-ter* : *inter*, *extrā*, *contrā*, *praeter*, *propter* ; Cicéron écrit, Tusc. I 10, 20, *iram in pectore, cupiditatem subter praecordia locauit* ; *subtus* ne se rencontre qu'avec l'accusatif (il est vrai qu'il n'est que tardivement attesté comme préposition et que *dē-subtus* est suivi de l'accusatif ou de l'ablatif) ; *super* se construit de même : Vg., Ae. I 295, *saeua sedens super arma* ; ceci concorde avec l'usage grec : ὑπὸ νύκτα « vers la nuit », ὑπὲρ μοῖραν, etc. ; et, en effet, d'une manière générale, les prépositions s'emploient avec l'accusatif pour marquer un rapport. D'autre part, gr. ὑπο s'emploie souvent avec le génitif (ancien ablatif), ainsi Platon, Phèdre 236 b, πηγὴ... ὑπὸ τῆς πλατάνου ῥεῖ. En slave, *podŭ* « sous » et *nadŭ* « sur » se combinent avec l'instrumental pour indiquer la position ; et skr. *úpa* se rencontre aussi quelquefois, avec l'instrumental ; dans le même sens de « dessous », arm. *ənd* se construit aussi avec l'instrumental ; et, si lit. *añt* « sur » se construit avec le génitif-ablatif, *pō* « sous » se construit avec l'instrumental. Dès lors, on ne saurait dire quel cas représente l'ablatif en latin avec *sub*, et même avec *super*.

sūber, -eris n. : liège. M. L. 8357, *sūber* et **sōber*.

Dérivés : *sūberiēs*, *-ei* f. (Lucil.) ; *sūbereus*, *-īnus*, M. L. 8358.

On rapproche gr. σῦφαρ · γῆρας, τὸ ὑπέρτατον · οἱ δὲ τὸ τοῦ ὄφεως · καὶ τὸ ἐρρυτιδωμένον σῦκον, καὶ τὸ ἐπὶ τοῦ γάλακτος τροφῶδες, en somme une peau ridée, une pellicule inégale. Le rapprochement n'est possible que si le grec et le latin ont emprunté quelque mot ; car le σ- grec ne s'expliquerait pas avec un mot indo-européen commun.

***subidus, -a, -um** : adjectif de forme et de sens incertains, cité par Aulu-Gelle 19, 9, 11 d'après un vieux poète, Valerius Aedituus.

Composé (?) : *īnsubidus* « sot », aussi dans Aulu-Gelle, ibid., et 18, 8, 1 ; 6 (7), 1, 2.

Mots rares, sans étymologie, que l'on corrige en *stupidus*, *īnsipidus*, etc. Sans rapport visible avec *subāre*.

subigō, -igitō : v. *agō*.

subinde adv. : 1° immédiatement après ; 2° par extension s'est dit d'actes qui se répètent fréquemment, coup sur coup ; de là le sens de « souvent », e. g. Suét., Calig. 30, 3 : *tragicum illud subinde iactabat : Oderint dum metuant*. Composé de *sub* + *inde* non attesté avant l'époque impériale et qui semble avoir d'abord appartenu à la langue familière (Hor., Sat., Epist. ; Colum.) ; mot de la prose. Roman (français, provençal, catalan). M. L. 8363 ; B. W. s. u. Dans la basse latinité apparaissent *subindius* (d'après *frequentius*), CGL V 484, 25, et même *suventium* (Compos. Luc.).

***subis, -is** f. : oiseau inconnu qui passait pour briser les œufs de l'aigle (Nigid. ap. Plin. 10, 37). Texte incertain.

subitus : v. *subeō*, s. u. *eō*.

sublestus, -a, -um : *-a antiqui dicebant infir⟨ma et tenuia⟩. Plautus in Persa* (347) : « *Ad paupertatem si immigrant infamiae, grauior paupertas fit, fides sublestior* », *i. e. infirmior. Idem in Neruolaria* (98) « *uinum* » *ait* « *sublestissimum* », *quia infirmos faciat uel corpore uel animo*, F. 478, 3. Semble uniquement du vocabulaire plautinien. Étymologie incertaine.

sublica, -ae f. : pieu, pilotis. Mot technique (Naev., Cés.).

De là : *sublicēs* défini : καταπῆγες οἱ ἐν τῷ ποταμῷ τὴν γέφυραν ὑποβαστάζοντες, CGL II 185, 22, qu'on lit dans Sall., H., fragm. 4, 77 ; *sublicius* (*pōns*) « bâti sur pilotis », nom d'un pont dont la fondation était attribuée à Ancus Martius. — Les traces de *sublica* en roman sont douteuses, M. L. 8375.

Sans étymologie sûre. Souvent rapproché du groupe de *liquor*, etc., mais ceci n'explique pas *sublica*.

sublīmis, -e (doublet archaïque *sublīmus* ; cf. *sterilis*, *-us*, *prōcliuis*, *-uus*, etc.) : qui va en s'élevant, qui se tient en l'air (*rapere alqm sublīmem*) ; d'où « élevé, sublime » (sens physique et moral : *sublīmia carmina*) ; *sublīme* ou *sublīmia*, *-ium* (*sublīma*, Lucr. I 340) « les hauteurs de l'air, le ciel ». Ancien (Enn., Plt.), classique ; mais tend à sortir de l'usage et à devenir un mot « noble ». Sur l'existence supposée de *sublīmen*, v., entre autres, Heraeus, Phil. 55, 197 sqq. ; Lindsay, Bursians Jahresber., 1906, p. 228 ; Hafter, Gl., 23, 251 sqq.

Dérivés : *sublīmitās* (époque impériale) ; *sublīmō*, *-ās* (archaïque ; Ennius, Caton, repris par les archaïsants de l'époque impériale) ; *sublīmiter* (Cat.) ; *sublīmitus* (Front.).

L'étymologie de Festus, P. F. 401, 5, *sublimem... a limine superiore, quia supra nos est*, paraît être un calembour. Sans doute de *sub* + *līmis* (*līmus*) « qui monte en ligne oblique, qui s'élève en pente » : *sublime cacumen*, *sublime tectum*, etc. ; Vg., G. 144 : *apparet liquido sublimis in aere Nisus*. Autre étymologie de H. Jacobsohn, dans Glotta, 16, 48 sqq., qui l'explique par *is*, *sub quo limen est*. Cf. encore Language, 16, 93.

subō, -ās, -āre : être en chaleur (en parlant des fe-

melles, spécialement de la truie, par opposition à *suriō*). Semble avoir été mis en rapport, peut-être par étymologie populaire, avec *sub*; cf. *subsīdere* dans Lucr. 4, 1198, *subīre*, *submittere*, et Hor., Epod. 12, 11, *iamque subando tenta cubilia tectaque rumpit*. Mot technique ou vulgaire. M. L. 8349.

Sans étymologie sûre.

subolēs : v. *alō*.

subrigō : v. *regō*.

subrūmō : v. *rūma*, *rūmis*.

subseū̆s : v. *cūdō*.

***subsillēs** : *dicebantur quaedam lamellae sacrificiis necessariae*, P. F. 399, 1. Sans autre exemple. Cf. *ipsillēs*. Inexpliqués l'un et l'autre.

***subtel** : τὸ κοῖλον τοῦ ποδός, ap. Prisc., GLK II 147, 9. Cf. **subtēlāre* « soulier », M. L. 8397, et *subtālārēs*, sous *tālus*.

subtēmen : v. *texō*.

subter : v. *sub*.

subtīlis, -e : fin, mince : *subtile filum*, Lucr. 4, 88 ; *indui te subtilibus*, Vulg. Ezech. 16, 10. Par suite « ténu, subtil (sens physique et moral), délié ». Classique, usuel.

Dérivés et composés : *subtīliter* ; *subtīlitās* f. ; *subtīliloquus*, *-loquentia* (Tert.) ; *persubtīlis*.

Sans doute terme de tisserand ; de **sub tēla* « qui passe sous la chaîne », cf. *subtēmen*, qui désigne les fils les plus fins de la trame ; v. Rich, s. u. *tēla*. M. L. 8399 et 8398, *subtīliāre* (attesté dans les gloses : *attenuat*, *suptiliat*, CGL V 437, 34) ; B. W. *subtil*.

subtus : v. *sub*.

subuas : v. *uas*, *uadis*.

subūcula : v. *exuō*.

subūcula, -ae f. : *-m Aelius Stilo et Cloatius isdem fere uerbis demonstrant uocari quod dis detur ex alica et oleo et melle ; nam de tunicae genere notum est omnibus*, F. 402, 25. La glose de Festus confond deux mots différents. Sur *subūcula* (cf. *ex-*, *ind-uō*) « vêtement de dessous », v. M. L. 8361, **subīcula*. Pour le sens de « gâteau », cf. peut-être gr. σουβίτυλλος (Chrysipp. Tyan. ap. Athen. 14, 647).

sūbula, -ae f. : alène ; par analogie « petit épieu », d'où *sūbulō*, *-ōnis* m. « daguet ». Attesté seulement depuis Sénèque ; mais sans doute ancien. M. L. 8403, 8404. De **sū-dhl-ā*, v. *suō*. Pour la formation, cf. *fībula* et *palpebrae*, *palpetrae*, *pābulum* ; *sūbella*, M. L. 8356. Composés : *īnsubulum* (avec *ŭ*?) « ensouple » (Isid.), M. L. 4474 ; *insubulō*, *-ās*.

subulcus : v. *sūs*.

sūbulō, -ōnis m. : joueur de flûte. Mot étrusque d'après Varr., L. L. 7, 35 et F. 402, 2. Déjà dans Ennius. Cf. *sībilus*.

succēnseō : v. *cēnseō*.

succīdāneus : v. *succīdō* sous *caedō*.

***succrotilla** : *tenuis diceba⟨tur et alta uox⟩. Titinius in* (171) ... *⟨feminina⟩ fabulare succro⟨tilla uocula. Afra⟩nius in Epistol⟨a* (126) ... *succro⟩tilla uoce serio* ; F. 390, 1. Cf. *crotalum* « castagnette » (de κρόταλον)?

sūcerda, sūcīdia : v. *sūs*.

sūcidus : v. *sūcus*.

sūcinum (*succ-*), **-ī** n. : ambre. Attesté à partir de Pline. Adj. *sūcineus* et *sūcinus* ; *succinācium ulnum* (Isid.). Sans doute emprunté ; cf. lit. *sākas* « résine ». Influencé par *sūcus*?

sucula, -ae f. : cabestan (Caton, Vitr.) ; pressoir. Mis en rapport avec *sūs* par les anciens ; cf. Fest. 390, 10, *su⟩cula machinae ⟨genus⟩ ... foratae... ut uber scrofae*.

Sans étymologie sûre.

Suculae, -ārum f. pl. : nom des Hyades, Ὑάδες, rapproché par l'étymologie populaire de gr. ὗς au lieu de ὕω ; cf. Cic., N. D. 2, 11 ; Pline 18, 247. Cf. la substitution de *Vergīliae* à l'ancien *Vergīliae*, Havet, *Man.*, § 264.

sūcus (*succus*, tardif), **-ī** m. : suc, jus (= χυλός, χυμός et ὀπός). Par dérivation : suc en tant que symbole de la force intime, « vigueur » (souvent joint à *sanguis*). Ancien, usuel, classique. M. L. 8419. Celtique : irl., britt. *súg*.

Dérivés : *sūcidus* : plein de sève, gras, épithète qui s'emploie surtout de la laine, cf. Varr., R. R. 2, 11, 6 : *tonsurae tempus... cum sudare inceperunt oues, a quo sudore recens lana tonsa sucida appellata est*. La quantité longue de l'*ū* est attestée par un septénaire trochaïque de Plt., Mi. 787, *lautam uis an quae nondum sit lauta? sic consūcīdam* (lire peut-être *siccam, sucidam*, ce qui, du reste, ne change rien à la quantité), M. L. 8414, *sūcidus* et *lāna sūcīda* ; *exsūcidus* (Tert.) ; *exsūc(c)ō* (Cael. Aur.), M. L. 3073, 6407 ; **exsūcus*?, 3075.

sūcōsus, M. L. 8414 a ; *sūcōsitās* (époque impériale) ; *sūculentus* (id. ; Apul.), M. L. 8418 a ; *sūcidō*, *-ās* (Plin. Val. 2, 9) ; *succō*, *-ōnis*, dans Cic., Att. 7, 13 a, est une conjecture de Bosius ; les manuscrits ont *saccones*. Nombreuses formes à *-cc-* dans les manuscrits. Cf. *muccus*.

On pense au synonyme slave *sokŭ* ; mais on ne voit pas comment établir un rapport. Cf. *sūgō*?

sudis, -is (et *sudēs*) f. : 1° pieu, épieu (à partir de César) ; 2° nom d'un poisson correspondant au gr. σφύραινα « argentine » ou « spet, brochet de mer », d'après Pline 32, 154.

Dérivé (?) : *sūduculum* (*ū* dans Plt.) : *genus flagelli dictum quod uapulantes sudantes facit*, P. F. 453, 13. Mot de Plaute, Pers. 419 (sén. iamb.), *scortorum liberator, suduculum flagri*. Le rattachement à *sūdāre* n'est sans doute qu'une étymologie populaire.

Sans étymologie sûre.

sūdō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : 1° suer ; par suite « exsuder ou transsuder, distiller » ; 2° suer comme symbole de « se donner de la peine, se fatiguer, s'évertuer ». Ancien, usuel, classique. M. L. 8421.

Formes nominales, dérivés et composés : *sūdor* : sueur ; quelquefois synonyme poétique de *liquor* ; fatigue, effort. S'emploie quelquefois au pluriel, comme le gr. ἱδρῶτες « suées ». Ancien (Enn.) ; panroman. M. L. 8427 et 8426, **sūdolentus* ; celtique : gall. *sudd* « jus »? ; *sūdōrus* (Apul.) ; *sūdōrifer* (Cael. Aur.) ; *sūdārius*, d'où *sūdārium* n. « mouchoir » ; *sūdāriolum*, M. L. 8422 et 8423 ; *sūdātiō*, *-tor*, *-trīx*, *-tōrius*, et *sūdātōrium*, *-ī* n. « salle de sudation » ; *sūdābundus* (rare, tardif) ; *sūdātilis* (Cassiod.) ; *cōn-*, *dē-*, *ex-*, M. L. 3076, *in-*, *prae-*, *re-sūdō*. Un inchoatif est conservé dans le composé *dēsūdāscō* (Plt.). Pour *sūduculum*, v. *sudis*.

Sūdor repose sur **swoidōs*, contamination d'un thème masculin **swoido-* (skr. *svédaḥ*, av. *xᵛaēδō*, v. angl. *swát* « sueur »), d'où *sūdāre* est dérivé, et d'un thème neutre **sweides-* : le grec a dans la langue épique ἶδος (l. εἶδος?) avec ι long ; même mot chez Hippocrate au sens de « sueur ». Ailleurs il y a un thème en *-r-* : lette *swiêdri* « sueur », gr. (ϝ)ιδρώς et arm. *k'irtn*. Gall. *chwys* « sueur » semble reposer sur **swit-s-o-* (cf. gr. ἶδος).

sūdus, -a, -um : sec, sans pluie. Se dit du temps ; fréquent dans la locution *cum sudum est* (cf. Plt., Mi. 2) « quand il fait sec », ce qui explique l'étymologie de Festus : *sudum siccum, quasi se udum, i. e. sine udo*, P. F. 377, 8. Ancien, classique. Pas de dérivés. Non roman. A été remplacé par l'adjectif expressif, à géminée intérieure, *siccus*. Doit appartenir au groupe de av. *huškō* (skr. *çuṣkaḥ*), v. sl. *suxŭ*, lit. *saũsas*, v. angl. *séar* « sec ». On partirait de **suz-do-*, et la formation serait à rapprocher du type lat. *forda*, *crūdus* ou du type v. sl. *tvrŭ-dŭ* « ferme ». En somme, indo-iran. **suš-ka-* et lat. **suz-do-* (*sūdus*) seraient de formation semblable, avec des suffixes secondaires différents, à peu près comme lat. *cascus* et *cānus*, skr. *nagnáḥ* et lat. *nūdus*. — La spécialisation de sens tient à ce que *siccus* a pris les emplois principaux ; *sūdus* n'est qu'une survivance.

suēscō (souvent dissyllabique avec *u* consonne), **-is, suēuī, suētum, suēscere** : s'accoutumer à. *Sueō*, qu'on attribue parfois à Lucrèce, n'existe pas ; Lucrèce n'a que *suēmus*, contraction de *suēuimus*, comme *suēstis*, *suērunt* ; le verbe indiquant l'état qui correspond à l'inchoatif *suēscō* est *soleō*. Participe *suētus* : accoutumé à, d'où *īnsuētus*. Le simple *suēscō* est rare et surtout poétique ; en prose il n'y a guère que Tacite qui l'emploie ; par contre, les composés sont usuels et classiques.

Dérivés et composés : *suētūdō* (très tardif et rare, refait sur *cōnsuētūdō*) ; *adsuēscō* (*as-*) : s'habituer à ; quelquefois transitif « habituer » ; *adsuētus* : accoutumé (actif et passif) ; *adsuētūdō* (rare, non classique) ; *adsuēfāciō*, *-fīō* ; *cōnsuēscō*, d'où *cōnsuēuī* = εἴωθα M. L. 2175 ; *cōnsuētus* ; *cōnsuētūdō* (usuel et classique), demeuré dans les langues romanes, M. L. 2176 ; B. W. *coutume* (et peut-être en irl. *costad*?), et *cōnsuētiō* (Plt.) ; *cōnsuētūdinārius* (Per. Aeth.) ; *cōnsuēfaciō* (Tér., Sall.) ; *dēsuēscō*, *dēsuētus*, *dēsuētūdō* et *dissuēscō* ; *dissuētūdō* (bas latin) ; *dēsuēfīō* ; *īnsuēscō*.

Dérivé **swēdh-skō* du groupe du « réfléchi » qui indique ce qui est propre à un individu, à un groupe d'hommes, etc. V. *suī*. Hors du latin, on ne trouve des formes de ce type qu'avec *-dh-* : skr. *svadhā́* « caractère propre, habituel » ; gr. εἴωθα (de **seswōdha*), lesb. εὐέθωκεν · εἴωθεν, ἔθος « coutume, usage » (lac. βέσορ · ἔθος, Hes.), ἦθος « coutume, caractère ; lieu de séjour » ; got.

sidus « coutume ». V. *mānsuēs* (et *soleō*?), *sodālis*, *soror*.

sueris : v. *sūs*.

sūfes, -etis (*suffes*) m. : suffète, « cōnsul linguā Poenōrum », P. F. 405, 8. Mot punique, attesté depuis Tite-Live.

suffarcinō : v. *farciō*.

suffībulum, -ī : v. *fīgō*, *fībula*.

sufficiō, -is, -fēcī, -fectum, -ficere : transitif et absolu : 1° *a)* placer dessous ; mettre à la place de, substituer ; et aussi « fournir, donner » (*suppeditāre*, ὑπέχω) ; *b)* mettre dedans, plonger dans, d'où teindre (cf. *īnficere*), *s. lanam medicamentis* ; 2° être suffisant, suffire (= *suppetō*). Sens premier « se placer sous, supporter », d'où « résister [à] », e. g. Vg., Ae. 9, 810, *nec sufficit umbo/ictibus* ; 12, 739, *idque* (= *ferrum*) *diu... suffecit*, par suite « être de taille à, suffire ». Dérivés tardifs : *sufficienter*, *sufficientia* et *īnsufficiēns*, *-tia* (Tert.). V. *faciō*.

suffīō, -īs, -īre : fumiger, parfumer par des fumigations. Ancien (Caton), technique.

Dérivés : *suffīmen* (Ov.) ; *suffīmentum* (classique), d'où *suffīmentō*, *-ās* (Vég.) ; *suffītiō*, *-tor*, *-tus*, *-ūs* (Pline). Cf. aussi la glose obscure : *exfir*, *purgamentum, unde adhuc manet suffitio*, P. F. 69, 29.

On ne peut rapprocher *fūmus* — et c'est le seul rapprochement auquel on pense — qu'en posant un type **dhwī-*, qui n'est, du reste, pas invraisemblable. Cf. peut-être *fimus*?

suffiscus : v. *fiscus*.

sufflāmen, -inis n. : sabot de frein, enrayure ; cf. Rich, s. u. Mot technique de l'époque impériale, attesté depuis Juvénal. De là *sufflāminō*, *-ās* (Sén.). Sans rapport, semble-t-il, avec *sufflō*, malgré l'homonymie. On rapproche le v. h. a. *balco* « poutre », etc.

suffōcō : v. *faux*, *faucēs*.

suffrāgō, -inis f. : 1° jarret (opposé à *armus*) ; 2° provin, cf. Col. 4, 24, 4, *suboles quam rustici suffraginem uocant*. Mot technique (Plin., Col.). M. L. 8433 a.

Dérivés : *suffrāginōsus* « qui a un éparvin » ; *suffrāginātiō*.

Expliqué généralement comme composé de *sub* + un nom **frāgō*, de la même famille que *frangō* (pour l'*ā*, cf. *indāgō*, etc.), au sens de « courber, fléchir » ; cf. Thes. VI 1244, 18 sqq.

suffrāgor, -āris, -ārī (et *suffrāgō*, Sisenna, Pomp., Vulg.) : donner son suffrage, voter (pour *s. alicuī*) ; par suite « accorder son approbation ou son appui ».

Dérivés : *suffrāgium* : suffrage, vote. Ancien (Plt.), classique, usuel ; *suffrāgātiō*, *-frāgātor*, *-trīx*, *-tōrius* (classiques).

A *suffrāgor* s'oppose *refrāgor* « faire de l'opposition à », qui appartient aussi à la langue du droit public. De là *refrāgium* (tardif), *refrāgātiō*, *refrāgātor* ; *refractārius*, *-riolus* (Sén.).

Il semble qu'il y ait un verbe en *-ā-*, **-frāgārī*, *-frāgāre*, correspondant à *frangō*, *-is*. *Suffrāgor* a dû désigner le fait de « voter avec » (au moyen d'une tessère,

etc.) ; cf. gr. σύμβολον. *Refrāgor* a été formé secondairement d'après *reclāmō*, opposé à *conclāmō*, etc. *Refrāctārius, -riolus* « chicaneur » (Sén., Cic.) montrent que la parenté de *refrāgor* et de *refringō* était sentie par les Latins.

†**subgrunda** (*sug-*), **-ae** : v. *grunda*.

sūgillō (*sugg-*), **-ās, -āuī, -ātum, -āre,** meurtrir, couvrir de bleus (cf. la glose *suggillet* (*-lat?*) : πλήσσει ὥστε ὑπώπια ποιεῖ) ; d'où *sūgillāta, -ōrum* : bleus, meurtrissures, cf. Plin. 20, 55, *allium suggillata aut liuentia ad colorem reducit* ; par suite « noircir, flétrir, insulter à ».

Dérivés : *sūgillātiō* ; *sūgillātiuncula* ; *sūgillātus, -ūs* m. (Tert.).

Sūgillō ne semble pas attesté avant Varron, cité par Nonius 171, 10, qui ne paraît pas avoir compris le sens du verbe, si l'on en juge par sa glose : *suggillare, obcludere. Varro Lege Maenia* (238) : « *contra lex Maenia est in pietate, ne filii patribus luci claro suggillent oculos* ». Le verbe, de couleur populaire avec ses géminées, est peut-être apparenté à *sūgō* (cf. *scrībō* et *cōnscrībillō*, *stringō* et *obstringillō*, *sorbeō* et *sorbilō* ; le sens premier serait « faire un suçon »). Le sens de « faire prononcer, suggérer » qu'on trouve dans Prudence, Pe. 10, 999, est dû à un faux rapprochement avec *suggerō*, imaginé par les grammairiens de basse époque ; cf. Consentius, GLK V 376, 25. Non roman.

sūgō, -is, -xī, -ctum, -ere : sucer. Depuis Varron, mais *sūmen* est dans Plt. M. L. 8438.

Dérivés et composés : *sūctus, -ūs* m. ; *sanguisūga* : sangsue (v. *sanguis*), M. L. 7575 ; *exsūgō* (archaïque) : épuiser en suçant ; *exsūctus*, M. L. 3074 ; *sūmen* (de *seug-s-men) n. : bout de sein, tétine ; en cuisine « tétine de truie » ; par dérivation « mamelle qui engraisse », cf. Varr., R. R. 1, 7, 10, (*Caesar Vopiscus*) *campos Roseae Italiae dixit esse sumen.* M. L. 8447. De là *sūminātus* ; *-ta* (*sūs*) : truie. V. aussi *sūcus* et *sūgillō*. Les formes romanes attestent aussi *sūctiāre* (fr. *sucer*, B. W. s. u., etc.) et *sūculāre, M. L. 8415, 8417.

Verbe propre à l'indo-européen occidental ; cf. irl. *súgim* et le germanique, v. angl. *súcan* ; *sūk- dans v. isl. *súga*, v. h. a. *sūgan*, etc., de même sens. La gutturale du lette *sùkt* « sucer » (en parlant de la sangsue) ne concorde pas avec celle de sl. *sŭsǫ, sŭsati* « sucer ». Mot populaire, comportant des variations ; cf. *sūcus*?

suī, sibī, sē : pronom réfléchi de la 3e personne singulier et pluriel « de soi, à soi », etc. A l'époque archaïque, on trouve une forme d'accusatif-ablatif *sēd*. Le datif a la même désinence que le pronominal de 2e personne *tibī* ; le génitif *suī*, comme *tuī*, est emprunté à l'adjectif possessif :

suus, -a, -um : « son » et « leur » (avec, à l'époque archaïque, une ou deux formes du type *sīs*, par exemple Enn., A. 149, *postquam lumina sis oculis bonus Ancu' reliquit*). Dérivés tardifs : *suificō, -ās* (= οἰκειοῦμαι) « s'approprier » ; *-ficātiō* (Rustic.) ; *suīpassus* = ἰδιοπαθής « réfléchi, réciproque » (Gramm.).

Suī, suus ne s'emploient généralement dans une phrase que pour renvoyer au sujet de cette phrase et, dans une complétive, pour renvoyer au sujet de la principale. En autre cas, le latin recourait au génitif de *is* ou d'un démonstratif. Mais *suus* a tendu de bonne heure à s'étendre au delà de ces limites ; et en roman *suus* est devenu presque partout l'adjectif possessif de la 3e personne du singulier, correspondant à *meus, tuus*. Par contre, au pluriel, *suus* avec valeur de réfléchi a été remplacé par le génitif de *ille, illōrum* ; v. Stolz-Leumann-Hofmann, *Lat. Gr.*5, p. 470. M. L. 7761, *sē* (panroman), et 8493 a, *suus*.

Le réfléchi indo-européen a les formes des pronoms personnels et *sē* se comporte comme *tē*. Pour le sens, c'est un mot de valeur générale, indiquant ce qui existe de manière autonome, qui a une existence propre. Il pouvait s'appliquer à la 1re ou à la 2e personne, comme à la 3e ; cet état ancien est bien conservé notamment en slave. En latin, *sē* ne s'applique qu'à la 3e personne, mais du pluriel comme du singulier. En vertu de ce sens général, *swe- se prêtait à indiquer soit un membre d'un groupe social, v. *sodālis, soror, suēscō*, soit l'isolement, v. *sēd*. L'accusatif et ablatif est v. lat. *sēd*, où *sēd* est à osq. *siom* « sē » ce que *tēd, tē* est à osq. tiium ; et *sibī* est à rapprocher de osq. sífeí « sibī » (cf. v. pruss. *sebbei*). La forme *sē sur laquelle repose *sēd est à rapprocher de got. *si-k* et de v. sl. *sę*, lit. *si*, v. pruss. *sien, zin*, tandis que le grec a ἑ de *ἑ(F)έ et le lituanien *savẽ*. Pour l'alternance *sw-/*s-, cf. le nom de nombre *sex*. — L'adjectif possessif dérivé *suus* a, sous forme vocalique, le *w* radical ; cf. osq. suveís « suī », suvam « suam », ombr. *sueso* « suō? » (locatif ; sens contesté), gr. ʽ(F)ός, skr. *svá-h*, gâth. *xᵛa-*, v. perse (*huva-*), lit. *sãvas*, v. pruss. *swais*, v. sl. *svojĭ*, et aussi got. *swes* « propre », partout avec *w*.

V. Benveniste, BSL, 50 (1954), p. 36.

sulcus, -ī m. : sillon, *-i appellantur qua aratrum ducitur, uel sationis faciendae causa, uel urbis condendae ; uel fossura rectis lateribus ubi arbores serantur ; fulmen quoque, qua eius uestigium, similiter appellatur. Quod uocabulum quidam ex Graeco fictum, quia illi dicant* ὁλκόν, P. F. 392, 17. Ancien, classique, usuel. M. L. 8442.

Dérivés et composés : *sulcō, -ās* (ni dans Cicéron ni dans César ; appartient surtout à la poésie impériale, qui l'emploie au figuré) : sillonner ; *sulcāmen* n. (Apul.) ; *sulcātor, -tōrius* (époque impériale) ; *sulcātilis* ; *insulcō* (tardif), M. L. 4475 a. Composés en *-sulcus* (*-sulcis*) : *bi-, tri-sulcus* ; *dissulcus porcus dicitur, cum in ceruice saetas diuidit*, P. F. 63, 29 ; *bisulci lingua*, Plt., Poe. 1034.

Le rapprochement avec gr. ἕλκω « je tire », alb. *helk* « je tire » est évident ; du reste, le vieil anglais a *sulh* « charrue ». Pour la forme, *sulcus* répond à gr. ὁλκός « traction, bride ». Si l'on admet une alternance *swelk-, *welk-, *selk-, on rapprochera lit. *velkù*, v. sl. *vlěkǫ* « je tire ».

***sulcus, -a, -um** : adjectif usité seulement dans *ficus sulca* (Col. 5, 10, 11), sorte de figuier inconnu.

sullaturiō, -īs, -īre : verbe forgé plaisamment par Cic., Att. 9, 10, 6, qui le joint à *proscripturiō*. Dérivé de *Sulla*, « avoir envie de faire son Sulla ».

sulpur (*sulphur, sulfur*), **-uris** n. : soufre. S'emploie aussi au pluriel : *sulpura uiua* (Vg.). Attesté depuis Caton ; usuel. Panroman. La graphie la meilleure est *sulpur*, par un *p* (manuscrits en capitale de Virgile) ; les manuscrits de Sénèque ont généralement la forme *sulphur*, ceux de Pline *sulpur* et *sulphur*, v. index de Ian ; la graphie, tardive avec *f*, indique la disparition de l'aspirée. Les formes romanes remontent à *sulpur* et *sulfur* ; cf. M. L. 8443 ; B. W. s. u.

Dérivés : *sulpureus* (déjà dans Ennius, A. 260) ; *sulphurō* (*sulpho-*), *-ās* (Mul. Chir. 673) ; *sulp(h)urātus* ; *sulp(h)urōsus, -rāns, -rāria, -ae* f. « soufrière », *-rātiō*, tous d'époque impériale.

Mot sans doute suditalique, comme *mefītis*, et sans étymologie connue ; le germanique *sweblas, all. *Schwefel*, n'a sans doute rien de commun avec *sulpur*.

L'alternance *-p-/-ph-* rappelle celle qu'on a dans *fungus*, σπόγγη, σφόγγος, et suggère l'hypothèse d'un emprunt à une langue où l'explosive était aspirée (étrusque?, langue méditerranéenne?).

sultis : v. *sīs* et *uolō*.

sum, sam, sōs : v. *so-.

sum (le *esum* de Varr., L. L. 9, 100, est sans exemple et paraît créé de toutes pièces), **es(s), fuī** (ancien *fūī*, Enn.), **esse** : être. Verbe d'existence et copule à la fois, comme en grec εἰμι. Le parfait est emprunté à une autre racine ; de même l'ancien subjonctif présent *fuam* (remplacé à l'époque classique par l'ancien optatif *siem, sim*), le subjonctif imparfait *forem*, doublet de *essem*, les formes d'infinitif et de participe futur *fore, futūrus* ; le participe, sans doute récent, *-sēns* n'est attesté que dans quelques composés (*absēns, praesēns, cōnsentēs*, ce dernier dans une expression rituelle) ; sur *ēns, v. ce mot. Un participe ancien à vocalisme en *o* est peut-être dans *sōns* ; v. ce mot. Pas de supin, pas de substantifs dérivés anciens ; v. *essentia*. Comme son correspondant grec, *sum* s'emploie dans divers idiotismes, notamment dans des locutions impersonnelles : *est cum, est ut, est* suivi de l'infinitif ; cf. ἔστιν ὅτε, ὅπως, ὡς. Avec le locatif ou avec *in* et l'ablatif, il marque la résidence, le séjour : *Romae esse*, etc., et par suite un état qui dure (*esse in togā*, etc.) ; ou avec *in* et l'accusatif marquant le terme d'un mouvement : *in mentem esse* (où *esse* ne diffère guère de *uenīre*) ; de là, dans la langue populaire, *in fūnus fuī* « j'ai été à un enterrement » (Pétr.). Il s'emploie aussi pour opposer la réalité à l'apparence (cf. εἶναι et δοκεῖν) ; avec différents cas pour marquer un rapport d'origine, d'appartenance, de destination (*esse ūsuī alicuī*, etc.). La locution *id est* correspond, enfin, à gr. τοῦτ' ἔστί et sert à introduire une explication. L'impératif *estō* s'emploie comme affirmation concessive : « soit ». Enfin, *esse*, chez les auteurs chrétiens, sert à traduire τὸ εἶναι « l'être ». Usité de tout temps. Conservé plus ou moins déformé dans les langues romanes, qui à *esse* ont substitué un infinitif *essere*, M. L. 2917, et ont aussi recouru à certaines formes de *stāre* (q. u.).

A *sum* correspond un inchoatif *escō, -is*, qui n'est plus attesté que dans les textes archaïques aux 3es personnes du singulier et du pluriel de l'indicatif présent *escit, escunt*, avec le sens de *erit, erunt* ; cf. *escit* dans la loi des XII Tables. Il figure aussi dans les composés : *obescit* (*obescet*, cod.) : *oberit uel aderit*, P. F. 207, 4 (sans exemple) ; *superescit... supererit*, F. 394, 6 (exemples d'Enn., A. 494 ; Acc., Chrys. 266).

Composés : *absum, -es, āfuī* (plus correct que *abfuī*), ἄπειμι ; être éloigné de (s'emploie au sens local et temporel). Impersonnel : *tantum abest ut*. De *absēns* : *absentia* (= ἀπουσία), rare et non attesté avant Cicéron, qui est à l'origine du fr. *sans*, it. *senza*, M. L. 43, B. W. *sans*, et passé en celtique : gall. *awssen* ; *absentīuus* (Pétr.) ; *absentō, -ās* (bas latin), M. L. 42 a ; *adsum* (*as-*) : être auprès, assister, d'où : assister en justice (*dē aduocātīs*), prêter assistance ; *cōnsum, usité seulement au participe *cōnsēns* dans *dī cōnsentēs* (v. ce mot) ; quelques traces aussi de *confuit, -fore, -futūrus* (v. ce mot) ; *dēsum, dēs, dēsse* (et les formes étymologiques *dees, deesse*, mais le témoignage de la métrique est en faveur des formes contractes, sauf exceptions rarissimes et tardives : Stace, Cypr. Gall. ; cf. Thes. s. u.) : manquer, faire défaut ; *exsum, attesté par P. F. 72, 10 : *exesto, extra esto. Sic enim lictor in quibusdam sacris clamitabat : hostis, uinctus, mulier, uirgo exesto ; scilicet interesse prohibebatur*, sans autre exemple ; *īnsum* : être dans ; *intersum* : v. ce mot ; *obsum* : être devant, faire obstacle à, être opposé à, nuire à ; *possum* : v. ce mot ; *praesum* : 1° être à la tête de, 2° être présent, sens seulement conservé dans *praesēns, praesentia* ; *prōsum, prōdes, prōfuī, prōdesse* : être utile (v. *prōde*) ; *subsum* : être sous ou au fond ; *supersum* : 1° être en plus ; 2° survivre (cf. *superstō*).

La racine i.-e. *es- fournissait un présent d'aspect « indéterminé » et un parfait (qui, en grec, s'est confondu avec l'imparfait), mais pas d'aoriste, ce qui a conduit à des supplétismes du type de lat. *sum* : *fuam, fuī*. Le contraste du vocalisme de *est* : *sunt* se retrouve exactement dans v. sl. *jestŭ* : *sǫtŭ*, et, avec une différence de timbre pour la désinence, dans osq. est : sent, ombr. *est* : *sent*, v. isl. *is* : *it*, got. *ist* : *sind*, gr. ἔστι : dor. ἔντι (ion.-att. εἰσι) ; vocalisme indéterminable dans skr. *ásti* : *sánti*. La 2e personne du singulier v. lat. *es(s)*, class. *es*, répond à hom. dor. ἐσσί, arm. *es*, et non à la forme skr. *ási*, ion.-att. εἶ, où *-ss-* est simplifié. Pour *es, cf., de plus, hitt. *ešmi* « je suis », *ašanzi* « ils sont », etc., sans trace d'alternance vocalique. Le subjonctif v. lat. *siem, siēs, siet* (formes emphatiques), *sim, sīmus*, etc., repose sur l'ancien optatif du type véd. *s(i)yām*, v. h. a. *sī* ; l'ombrien a, de même, *sir, sei* « sīs », *si, sei* « sit », *sins* « sint ». Le futur *erō*, *erit* repose sur l'ancien subjonctif, cf. véd. *ásat, ásati* « qu'il soit ». L'imparfait *eram* est une forme nouvelle, obtenue au moyen de la caractéristique *-ā-* des imparfaits en *-bam* et des plus-que-parfaits en *-eram*.

Le supplétisme de *es- par la racine *bhewə-, *bhū-, d'aspect « déterminé », qui fournissait un aoriste radical : skr. *ábhūt* « il a été », gr. ἔφῡ « il a poussé », se trouve partout, sauf en grec et en arménien, où cette racine a gardé le sens concret de « croître, pousser ». De même que le latin a *fuit* et l'osque *fuid* « fuerit », le sanskrit a *ábhūt* « il a été », en face de *ásti* « il est », le vieux slave *by, bystŭ*, en face de *jestŭ*, le lituanien *bùvo* (avec *-ā-* pour caractériser le prétérit, comme dans lat. *erat*) ; l'irlandais a *ba* au prétérit en face de *is* du présent. — Ce n'est pas seulement pour le « perfectum » ou pour le prétérit que la racine *bhewə- apporte son concours ; en vieil irlandais, *biid* signifie « il existe » en

face de la copule *is*; le germanique occidental a une flexion telle que v. h. a. *bim, biu* « je suis », *bist* « tu es », *birum* « nous sommes », *birut* « vous êtes », en face de *ist, sind*. En italo-celtique, le subjonctif en *-ā-* est tiré de la racine **bhewə-* : le vieil irlandais a *ba* en face de v. lat. *fuam*; sur le **bhū-* tiré de **bhuwā-* a été bâti l'imparfait du subjonctif italique : osq. fusíd, lat. *foret*; le futur osco-ombrien est de la forme *fust* « erit ». L'impératif *estō(d)* répond à osq. estud, cf. gr. ἔστω, tandis que l'ombrien a futu.

Par une innovation singulière, la 1re personne du singulier a pris en italique la forme osq. súm, lat. *sum*, sous l'influence de la 1re personne du pluriel, lat. *sumus*, elle-même bâtie sur *sunt*; d'une manière générale, le latin n'a gardé des formes athématiques que celles qui correspondent à des formes thématiques à vocalisme *e*, soit *edō, edimus, edunt*, en face de *ēs, ēst, ēstis*. En face de *eō, edō*, la 1re personne du singulier *sum* est un compromis entre le type ancien de **esmi* et les formes nouvelles.

L'absence de formations nominales répond à l'usage indo-européen.

Le type en **-ske/o-* de *escit* rappelle gr. ἔσχον et pali *acchati* « rester »; la valeur de futur fait penser, en particulier, à un subjonctif arménien *içem* « que je sois », avec vocalisme à degré zéro et *i-* prothétique.

sūmen, -inis n. : v. *sūgō*.

summus, -a, -um : le plus haut, très haut. Sert de superlatif à *super*, avec *suprēmus*, pour lequel il est quelquefois employé, e. g. *summa diēs*, Vg., Ae. 2, 324 (cf. gr. ὕπατος); *prīma et summa*, Quint. 6, 4, 22. Ancien, usuel. M. L. 8454. Celtique : irl. *suimm*. Subst. *summum* n. : la partie la plus haute, le sommet, extrémité; *summa* : v. ce mot. Adverbes : *summum* « au plus »; *summē* « au plus haut degré »; *summōtenus* (Ps.-Ap.).

Dérivés : *summitās* (époque impériale) : sommet; *summās, -ātis* adj. : du plus haut rang (archaïque et postclassique), d'où *summātus, -ūs* « principātus » (Lucr. 5, 1142); *summō, -ās* : porter à son apogée (tardif). — *Summārium, summātus, summātim* se rattachent plutôt à *summa*.

Cf. aussi **sūmmiō, *sūmmītāre*, M. L. 8452, 8453.

V. *sub*.

summa, -ae f. : substantif tiré du féminin de *summus* : 1° proprement « la chose la plus haute, la surface ». Usité presque uniquement au sens figuré soit « somme formée par la réunion ou l'addition des parties, total, ensemble » de *summa* (*līnea*), par suite de l'habitude des Romains, comme des Grecs, de compter de bas en haut (d'où κεφάλαιον); v. Max C. P. Schmidt, *Kulturhist. Beitr. z. Kennt. d. gr. u. röm. Altert.*, *I. H.* : *Z. Entstehung u. Terminol. d. element. Math.*, Leipzig, 1906, p. 107 sqq.; en particulier, « somme d'argent », *s. pecūnia* (d'où *summula* « petite somme »); 2° partie la plus importante, point capital ou essentiel, e. g. Cic., Inu. 1, 20, 28, *cuius rei satis erit summam dixisse*. Locutions adverbiales : *ad, in summam* « à la fin, bref, en somme » (Sén., Pétr., Plin.). Celtique : irl. *suim*.

Dérivés et composés : *summārium* (neutre d'un adjectif inusité); *oratio, quae nunc uulgo breuiarium dicitur, olim, cum Latine loqueremur, summarium uocabatur*, Sén., Ep. 39, 1; *summātim* « sommairement »; *summālis, -liter* (Tert.).

cōnsummō, -ās : faire le total de; d'où « mener à sa fin, achever » (= συντελέω). Se rapproche ainsi de *cōnsūmō*, avec lequel il tend à se confondre à basse époque, notamment dans la langue de l'Église, e. g. Ital. Num. 32, 13, *consummata est natio*, là où la Vulgate a *consumeretur* (= ἐξαναλώθη); cf. M. L. 2178. Dérivés : *cōnsummātē, -tiō, -tor, -trīx*.

Summānus, -ī : épithète de Jupiter, qu'on explique soit par *sub* + *mān-us* (v. *mānis*) « (dieu) de la lumière matinale », cf. Cic., N. D. 1, 10, 16, et la note de Pease; soit plutôt comme un dérivé de *summus*, cf. les *caeli summania templa* de Lucr. 5, 521, et Frazer, *Fasti of Ov.*, 5, 731, n. Toutefois peut être d'origine étrusque, déjà indiquée par Pline, HN, 2, 138; cf. Boemer, Comment. des Fastes, l. 6, 731, comme pour *Sāturnus, Mercurius, Carmentis*, etc., et les étymologies latinisantes seraient secondaires.

Dérivé : *summānālia* : *liba farinacea in modum rotae ficta*, P. F. 275, 7, gâteaux ronds offerts à *Summānus* en tant que dieu solaire.

sūmō, -is, sūmpsī, sūmptum, -ere (Festus signale des formes de parfait *suremit* : *sumpsit*, *surempsit* : *sustulerit*, P. F. 383, 15, qui se concilient difficilement avec *sūmō*, si ce dernier est issu de **su(b)s(e)mō*; cf. A. Götze, IF, 46, 127, § 107, Anm. 1; aussi vaut-il mieux partir avec M. Niedermann, Philol. Woch., 1922, col. 296, de **sus-(e)mō* avec *sus-* tiré du synonyme *suscipiō*, comme *Amiternus*, avec *am-* au lieu de *amb-*, a été fait sur *amfractus, amtermini*; pour la syncope, cf. *pōnō* de **posinō* : prendre (sur soi), se charger de; la composition du verbe explique que le sens soit voisin de *suscipiō*; d'où « se charger de, entreprendre, assumer »; « prendre par choix ou par adoption »; *s. mūtuum* « emprunter ». Sens particulier « dépenser ». Ancien, classique, usuel. Rares représentants dans les langues romanes. M. L. 8448.

Ombr. sumtu « sūmitō ». Emprunté?

Dérivés et composés : *sumptus, -ūs* (*-ī*) : charge, d'où « dépense, coût » et « prise (d'un médicament) »; technique *sumpta* (*pars*) : pincée; *sumptuārius, sumptuōsus* et, dans Sidoine, *sumptuōsitās*; *sumptifaciō* (Plt.); *sumptiō* : prise (rare; sens propre dans Cat. et Varr.; sert à Cic. pour traduire λῆμμα « mineure de syllogisme »); *sumptitō, -ās* (Pline); *sumptuō, -ās* « fournir d'argent (pour le voyage) ».

Sūmō senti comme un verbe simple a fourni à son tour des composés : *absūmō* : consumer, épuiser, détruire. Se dit souvent du temps, *a. diem*; *absūmēdō, -inis* f., formation plaisante de Plaute en jeu de mots avec *sūmen* : *quanta sumini absumedo*, Cap. 904; *absumptiō* (Dig.); *adsūmō* (*ass-*) : prendre en ajoutant, s'adjoindre, ajouter; cf. Cic., de Or. 2, 39, 163, *omne quod sumatur in oratione... aut ex sua sumi ui atque natura aut adsumi foris*; Varr., L. L. 8, 69, *extrinsecus adsumi*; à basse époque, joint à un infinitif, « accepter de, assumer ». Fréquent dans la langue de l'Église, où *assūmō* traduit ἀναλαμβάνω; cf. Hil., in psalm. 61, 9, *dum alienum a natura sua corpus assumit*.

Dérivés : *assumptiō* : 1° fait de s'adjoindre, emprunt; 2° en dialectique, « mineure d'un raisonnement », traduisant πρόσληψις; cf. Cic., Diu. 2, 108 : *demus tibi istas duas sumptiones, ea, quae λήμματα appellant dialectici; ... adsumptio tamen quam πρόσληψιν idem uocant, non dabitur*; 3° assomption (langue de l'Église); *adsumptīuus*, terme de rhétorique, se dit d'une démonstration empruntée à des éléments extérieurs à la cause; *assumptor, -trīx* (bas latin) : qui s'attribue; *assumptus, -ūs* (Boèce).

cōnsūmō (ancien, classique, usuel) : prendre ou employer entièrement, cf. Fest. 296, 22, *prodiguae hostiae uocantur, ut ait Veranius, quae consumuntur*; de là « consumer, dévorer » (= *combūrere*); *cōnsumptiō, cōnsumptor*, rares; *incōnsomptus* (Ov., d'après ἄλυτος?); *dēsūmō* (époque impériale) : prendre pour soi, choisir; *īnsūmō* : employer, dépenser (classique; *īnsūmere sumptum*, Cic.); prendre; à basse époque, synonyme de *cōnsūmō* « épuiser »; *īnsumptiō* (bas latin); *praesūmō* (surtout d'époque impériale; non dans Cic.) : prendre d'avance (propre et figuré), par suite « prélever, anticiper, présumer »; *praesumptiō* : anticipation (= πρόληψις, cf. Quint. 9, 2, 16), présomption (dans tous les sens qu'a le mot français), d'où les dérivés tardifs *praesumptor, -tōrius, -tiōsus* (*-tuōsus*), *-tīuē*; *resūmō* : reprendre (déjà dans Enn., repris à l'époque impériale; non dans Cic.), recouvrer; *resumptiō, -tīuus, -tōrius* (Cael. Aur.).

suō, -is, -ī, sūtum, suere : coudre; de là *sūta* n. pl. dans *aēnea, ferrea sūta*. Ancien (Tér.), classique, mais assez rare.

Dérivés et composés : *sūtor* : couseur, spécialisé dans le sens de « celui qui coud les chaussures, cordonnier », M. L. 8493, et, avec suffixe *-āri*, germanique : v. isl. *sūtari* « Schuster », etc., sans suffixe dans v. angl. *sutere*; fém. *sūtrīx*; *sūtiō, -ōnis* f. (St Jér.); *sūtōrius* et *sūtōricius*; *sūtrīnus*; *sūtrīna* f. : échoppe de savetier; *sūtrīnum*; *sūtēla* f. : mot de Plaute employé au figuré : *-lae dolosae astutiae a similitudine suentium dictae*, P. F. 407, 11; *sūtilis* (époque impériale); *sūtūra* f. (id.); *sūtriballus* : savetier (Schol. Iuven. 3, 150); cf. aussi *sūbŭla*. Varron a aussi *pellesuīna* : boutique de pelletier, L. L. 8, 55, qui a passé dans les gloses.

Composés : *adsuō*, d'où *assūmentum*; *circumsūtus*; *cōnsuō*, qui a tendu à remplacer le simple *suō* et qui est panroman, M. L. 2174; B. W. sous *coudre*; **consūtūra*, M. L. 2179, et **accōnsūtūrāre* « accoutrer »; **consūtor*, M. L. 2178 a; *dēsuō* (archaïque); *īnsuō*; *īnsubulum* « ensouple », M. L. 4474; *obsūtus*; *persuō*; *praesuō* : coudre par devant, recouvrir en cousant; *resuō*, M. L. 7253; *subsūtus*; *trānssuō*.

Pour « coudre », l'indo-européen avait une racine **syū-*, avec doublet **sū-* (la forme à vocalisme plein ne semble pas attestée) : skr. *syūtáḥ* « cousu » (avec un présent *sīvyati* « il coud » qu'on n'essaiera pas d'examiner ici); v. sl. *šiję, šiti* et got. *siujan* « coudre », lit. *siuvù, siúti*; et, d'autre part, skr. *sū́tram* « fil ». Dans le lat. *suō*, il n'y a pas trace de *-y-*; et l'on ne peut déterminer si la forme est du type de v. sl. *šiję* ou de lit. *siuvù*, l'un et l'autre remplaçant un ancien présent athématique. Il suffit de rappeler, de plus, gr. καττύω. — Pour la forme, cf. le cas de lat. *spuō*.

Sūbula (v. ce mot) est à rapprocher de v. sl. *šilo* (tch. *šídlo*) « alène »; v. h. a. *siula* a le même sens; le latin et le germanique ont le genre féminin en partie parce qu'il s'agit d'un objet qui est un agent, qui est mobile, en partie parce qu'il comporte essentiellement un trou à passer le fil.

suouetaurilia, -ium n. pl. : sacrifice d'un porc, d'une brebis et d'un taureau. Il existe aussi, attesté dans Festus 372, 22, un doublet *solitaurilia* de même sens, que le glossateur explique *quod omnes eae solidi integrique sint corporis*, rattachant le premier élément du composé à *sollus*, « *quia sollum Osce totum et solidum significat* ». Mais on attendrait en ce cas **sollitaurilia* et le sens d'un pareil composé ne pourrait être que « sacrifice composé d'un taureau entier », ce qui n'a pas de sens. *Solitaurilia* semble fait sur *suouetaurilia* et, si le mot a réellement existé, a dû signifier « sacrifice composé exclusivement d'un taureau ». Mais, en dehors de Quintilien qui le cite, I. O., I. 5, 67, les textes ne connaissent que *suouetaurilia* (lire **suoui-?*).

Le sacrifice de trois animaux domestiques comporte dans l'Inde védique le cheval, le bœuf et le mouton; en latin, il s'agit d'un sacrifice fait non par des chefs de guerre, mais par des ruraux.

supellex (*supp-*), **-lectilis** f. : mobilier, ustensiles de ménage. Terme de sens général, que la langue classique emploie seulement au singulier au sens propre ou figuré « instrument, matériel, appareil ». Ancien, classique et usuel.

Dérivé : *sup(p)ellecticārius* : chargé du soin du mobilier (Ulp.).

La flexion provient sans doute de la contamination de **sup(p)ellex, *sup(p)ellectis*, avec un adjectif **supellectilis*. A basse époque apparaît une flexion normalisée *supellectilis, -lis*.

Pas d'étymologie claire; on pense à *super* et à la racine de *lectus*.

super : adverbe, préverbe et préposition, « sur, audessus, par-dessus »; s'emploie avec sens local ou temporel (cf. *dē*). Comme préposition, est suivi de l'accusatif ou de l'ablatif, sans qu'une distinction de sens apparaisse, mais l'ablatif est surtout poétique : *super terrae tumulum noluit quid statui nisi columellam*, Cic., Leg. 2, 26, 66; *fronde super uiridi*, Vg., B. 1, 81. Du sens de « par-dessus », *super* a pris le sens de « au delà, par delà, outre; plus de » : *satis superque*; *super LX milia, super solitos honores, super omnia*; avec ablatif : *et paulum siluae super his*, Hor., S. 2, 6, 3. A l'époque républicaine, la langue familière l'emploie pour *dē* avec le sens de « au sujet de » (et l'ablatif); cet emploi, évité par les puristes (Cicéron n'en a d'exemples que dans sa correspondance), s'est étendu dans la langue impériale, *dē* tendant à se spécialiser dans le sens de « de »; cf. F. 394, 11 : *per se « super » significat quidem « supra », ut cum dicimus « super illum cedit ». Verum ponitur etiam pro « de », Graeca consuetudine, ut illi dicunt ὑπέρ*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 8456, *super* et *supra*; 200, *adsupra*.

Dérivés et composés : *dēsuper* adv. « d'en haut,

d'au-dessus », M. L. 2607 a ; *īnsuper* adv. « au-dessus, en outre », et préposition, formes renforcées de *super*, cf. *abante*, *inante*, etc. Il y a aussi trace de *āsuper* et *exsuper*.

superus : qui est au-dessus, opposé à *īnferus* ; de là [*dī*] *Superī* « les dieux d'en haut », par opposition à [*dī*] *Inferī* ; *supera* n. pl. « les régions célestes ». L'ablatif féminin *suprā*, *superā* (et archaïque *suprād*, SC Ba., comme *extrād* ; cf. *extrā*, *infrā*, etc.) a formé un adverbe et une préposition, construite avec l'accusatif, de même sens que *super* ; il s'emploie, notamment, en parlant du temps, pour renvoyer à quelque chose qui a été dit ou fait « plus haut » ; cf. Cat., Agr. 157, 2, *quae supra scripta est*. Comparatif de *superus* : *superior*, superlatif : *suprēmus* (sur *supprēmus*, v. Havet, *Man.*, § 943) ; d'où *suprēma* (scil. *diēs*) f. « la dernière heure du jour » ; *suprēma* n. pl. (sc. *officia*) « les derniers devoirs ».

Dénominatif de *superus* : *superō*, *-ās*, absolu et transitif, « être au-dessus, surpasser, être de reste ou en surplus, survivre », M. L. 8458 ; *superātiō* (rare, époque impériale) ; *superātor*, *-trīx* (Ov., époque impériale) ; *superantia* (Cael. Aurel.) ; *superāmentum* (Dig.) ; *superābilis* adj. (époque impériale) et *īnsuperābilis* (cf. ἀνυπέρϐλητος) ; *exsuperō*, renforcement de *superō*, fait sans doute d'après *excellō*, *ēmineō*, ancien et usuel, qui a les mêmes dérivés que *superō*, dont *exsuperātiō*, qui, dans la langue de la rhétorique, traduit ὑπερϐολή, et un composé *inexsuperābilis*.

supernus : qui se trouve par-dessus (cf. *infernus*) ; avec un adverbe *supernĕ*, toujours avec *ĕ* final, ainsi que *infernĕ*, notamment dans Lucrèce 6, 544 et 597 ; Hor., Od. 2, 20, 11 ; cf. *pōnĕ*), M. L. 8461 ; *supernus*, attesté plus tard que *supernĕ*, a été bâti sur ce dernier (cf. *sēdulus* d'après *sēdulō*) et a servi de modèle d'abord à *infernus*, puis à *ex-* et *internus*, v. Leo, ALLG 10, 437 ; *supernās*, *-ātis* adj. ; cf. *infernās*.

superbus : qui se trouve au-dessus ; « altier, hautain » ; presque uniquement employé au sens moral, d'où « orgueilleux » : *Tarquinius Superbus*, et aussi « magnifique, superbe » (poétique et époque impériale) ; de là *superbē*, *superbiter* ; *superbia*, M. L. 8458 a, britt. *syberv* « superbus » ; *superbiō*, *-īs* (cf. *ferōciō*, *-īs*) ; *superbi-ficus*, *-loquentia* (rares et poétiques). Pour la formation de *superbus*, cf. *probus*. Substantif : *superba*, *-ae* f. : camomille (Ps.-Ap. 23, 11).

Super a servi, en outre, de premier terme à de nombreux composés, la plupart récents et issus d'anciens juxtaposés : *supergredior* ; *superiaciō* ; *supersedeō* ; *superlātiō* ; *superlātīuus*, calques du grec ὑπέρθεσις, -θετικός ; irl. *superlaii* ; *superstes*, *-itis* (v. *stō*) ; *supercilium* (v. *cilium*). A basse époque, il est joint à des adjectifs ou à des verbes, avec la valeur d'un superlatif : *superadmīrō* (Facund.) ; *superadultus* (Vulg.) ; *supereminēns*, *-glōriōsus*, *-glōrificī* ; *supersubstantiālis* (traduit à contresens de ἐπιούσιος, Jér., Ambr. ; v. Blaise), etc.

Dans la langue de l'Église, s'ajoute souvent à des verbes composés dont le préverbe a perdu sa valeur : *superabundō*, *superexūberō*, etc. ; *superexcellō*, etc.

Les langues romanes attestent aussi **superānus*, M. L. 8457, et **superculus*, 8460.

V. *sub*.

superstes, -stitiō : v. *stō*.

supīnus, -a, -um : renversé en arrière, couché sur le dos (joint et opposé à *prōnus*, *oblīquus* par Cic., Diu. 1, 53, 120). S'emploie aussi de choses en mouvement « qui refluent ». Comme l'adjectif s'emploie souvent de quelqu'un de couché, il est arrivé à signifier « mollement étendu ou incliné, étalé », e. g. Vg., G. 2, 276, *sin* (*metabere*) *tumulis accliue solum collisque supinos* ; il a pris aussi, d'abord en poésie, puis dans la prose impériale, le sens de « paresseux, indolent » (notamment en parlant de l'estomac, dans Cael. Aur.). Dans la langue des grammairiens du Bas-Empire, le n. *supīnum* a désigné les formes de substantif verbal en *-um*, *-ū*. L'origine de cette désignation est obscure ; l'image contenue dans *supīnum* est sans doute analogue à celle qui est dans *dēclīnō* ; v. H. D. Naylor, *The derivation of the gramm. term « supine »*, Class. Rev., 25, p. 206, et Benveniste, Rev. Phil., 1932, p. 136. Ancien (Plt.), classique, usuel. M. L. 8462.

Dérivés et composés : *supīnitās* (Quint.) ; *supīnō*, *-ās* : renverser en arrière ; dans la langue rustique, « retourner de la terre » ; *supīnātiō* « rejet des aliments, régurgitation » (Cael. Aur.) ; *Supīnālis*, épithète de Jupiter d'après S[t] Aug. ; *resupīnus*.

V. *sub*.

***supō, -ās** : jeter. Attesté seulement dans la glose de Festus, P. F. 407, 9 : *supat, iacit; unde dissipat, disicit, et obsipat, obicit, et insipat, h. e. inicit* ; cf. 252, 10 : *supare significat iacere* ; et 93, 17, où la forme thématique en *-ere* attendue est attestée à côté de la forme en *-ā-* : *insipere far in olam, iacere pultis. Vnde dissipare, obsipare, ut cum rustici dicunt : obsipa pullis escam.* — *Insipere* est extrêmement rare, de même *obsipāre* (Plt., Cist. 579). Le seul composé est *dissupō* (*dissipō*), *-ās*, *-āre* : jeter de côté et d'autre, disperser, dissiper (classique). De là *dissipātiō* (Cic.), *-tor*, *-trīx* (tardifs), M. L. 2689 a (formes savantes).

La voyelle comprise entre *s* et *p* est mal établie. Si c'est *u*, on peut rapprocher lit. *supù*, *sùpti* « bercer » et v. sl. *sŭpǫ* (v. Trautmann, *Balt.-sl. Wört.*, p. 293) ; si c'est *i*, on rapprochera skr. *kṣipáti* « il jette ». Ni dans l'un ni dans l'autre cas, il ne s'agirait d'un mot indo-européen bien établi.

suppa, -ae f. : soupe (Orib., Syn. 9, 16). Emprunt au germanique occidental. V. B. W. s. u.

supparus (*supparum*), **-ī** m. : 1° voile qui n'avait qu'une écoute, cf. Fest. 458, 14 et Rich, s. u. ; 2° bannière étendue sur une traverse fixée à un montant vertical ; 3° sorte de vêtement de femme : *uestimentum puellare lineum, quod et subucula, i. e. camisia, dicitur*, P. F. 407, 6. On trouve aussi dans P. F. 459, 4 la forme *siparium* « *genus ueli minimum* » et « paravent » (cf. Rich, s. u.), et des graphies comme *sipharum* (*-rus*), *siparus*. Le grec a de même σίφαρος, σίπαρος avec le sens de « voile », mais seulement dans Arrien, ce qui rend peu probable un emprunt du latin au grec. *Supparus*, avec le sens de « vêtement de femme », est déjà dans Plaute. Varron, L. L. 5, 131, le rapporte à *suprā*, mais il ajoute « *nisi id quod item dicunt Osce* ». En effet, le vocalisme intérieur *a* de *supparus* s'explique mieux par la phonétique osque ; en latin, la forme attendue

serait **supperus*. Mot technique ou populaire, susceptible d'altérations.

suppeditō, -ās, -āre : transitif et absolu « fournir en renfort » ou « arriver en renfort ». De *sub* + *peditō*, dénominatif de *pedes*, cf. *eques/equitō* et, pour le sens, *succurrō*, *suppetō*. Le verbe a appartenu d'abord à la langue militaire et a dû se dire de l'infanterie qui arrivait au secours des troupes engagées, ou du serviteur à pied (*pedes*) qui accompagnait le cavalier pour lui venir en aide (*subministrō*). Dans la langue commune, *suppeditō* s'est employé à la place de *sufficiō*, e. g. Plt., As. 423, *clamore ac stomacho non queo labori suppeditare* ; T.-L. 30, 25, 7, (*nauis*) *defendebatur egregie quoad tela suppeditarunt*.

Dérivé : *suppeditātiō* (Cic.).

suppetō : v. *petō*.

suppīlō, -ās, -āre : v. *pīlō*, s. *pīla*.

supplex, -icis (ablatif *supplicī*, *-cĕ* dans la poésie dactylique, génitif pluriel *supplicium*) adj. : qui se plie sur les genoux (se dit de l'attitude du suppliant) ; puis « qui se prosterne, suppliant ». Ancien, usuel, classique. M. L. 8467 ; B. W. *souple*.

Dérivés : *suppliciter* ; *supplicō* (*-cor*, tardif), *-ās* : s'agenouiller devant (suivi du datif, *s. alicuī*, joint à *summissē* par Cic., Planc. 5, 12) ; par suite « supplier », M. L. 8468 ; de là *supplicātiō* (classique), *-tor* (tardif) ; *supplicanter* ; *supplicuē* (Apul.), de **supplicuus?*

supplicium : supplication adressée aux dieux soit pour en obtenir quelque chose, soit en action de grâces ou comme marque de soumission ; cf. Sall., Iu. 55, 2 et 46, 2 ; acte par lequel on apaise la divinité ; par suite « sacrifice », cf. P. F. 405, 4, *supplicia ueteres quaedam sacrificia a supplicando uocabant*. Le sens de « supplication » ayant été réservé à *supplicātiō* (ainsi dans Cicéron et César), *supplicium* a tendu à se spécialiser dans le sens de « sacrifice offert pour apaiser les dieux à la suite d'une faute commise », et, dans la langue commune, il a, sans doute d'abord par euphémisme, désigné le « châtiment (capital) infligé », puis le « supplice », ainsi Vg., Ae. 6, 749-750 : *ergo exercentur poenis ueterumque malorum | supplicia expendunt*. C'est à ce sens que se rattachent *suppliciālis* (Iul. Val., Aug.) ; *suppliciāmentum* (Ital.) = κόλασις. Mais les deux sens « supplication » et « supplice » ont continué à coexister pour *supplicium* jusque dans la latinité impériale. Pour le développement de sens, v. R. Heinze, ALLG 15, 89 sqq.

On explique souvent *supplex* par **sub-plak-s*, en le rattachant à *plācō* (cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 25), mais l'*ă* de l'adjectif fait, en ce cas, difficulté et, du reste, la formation elle-même s'expliquerait mal. Il est plus vraisemblable de supposer que l'adjectif est formé comme *duplex* (cf. s. u. *plectō*) et qu'il a désigné d'abord l'attitude physique du suppliant (cf. Cic., Phil. 2, 34, 86, *supplex te ad pedes abiciebas* ; Vg., Ae. 10, 523, *et genua amplectens effatur talia supplex*). Mais, à mesure que le sens moral a prévalu, on a tendu à rapprocher de *plācō* l'adjectif *supplex* et ses dérivés ; cf., par exemple, Acc., Trag. 298, *suppliciis placans*. C'est sans doute à ce rapprochement secondaire qu'est due la forme avec tmèse *sub uos placo* (avec *ā*?) que cite Festus, 206, 18 et 402, 30 : *sub uos placo in precibus fere cum dicitur, significat id* (l. *idem?*) *quod supplico*.

suppus, -a, -um : *suppum antiqui dicebant quem nunc supinum dicimus.... Eius uocabuli meminit Luci⟨li⟩us* (1297) : « *si uero das quod rogat, et si suggeris suppus* », F. 370, 20 ; cf. aussi Isid., Or. 18, 65 : (*iactum*) *unionem canem, trinionem suppum, quaternionem planum uocabant*. Un exemple dans Lucr. 1, 1061. Dénominatif : *suppō*, *-ās* (Acc., R[3] 375). Forme à géminée expressive, du type *lippus* ; cf. v. isl. *upp* « auf, aufwärts », avec *-p-* géminé en germanique ; l'ombrien a *sopam* « suppam ».

V. *sub-*.

suprā, suprēmus : v. *super*.

sūra, -ae f. : 1° mollet ; 2° petit focile, un des os de la jambe. Surnom romain, et *Sulla?* Attesté depuis Plaute et usuel ; non roman. Dérivé tardif : *sūrōsus* : εὔκνημος. Cf. peut-être *surus*.

Sans correspondant sûr.

surculus, -ī m. : v. *surus*.

surdus, -a, -um (*ŭ*) : sourd, c'est-à-dire « qui n'entend pas » ou « qu'on n'entend pas » ; cf. le double sens de gr. κωφός, et Varr., L. L. 9, 58 : *ergo dicitur ut surdus uir, surda mulier, sic surdum theatrum, quod omnes tres ad auditum sunt comparatae* ; « indistinct » (se dit non seulement de l'ouïe, mais de l'odeur, de la couleur, etc., surtout dans Pline : *s. colōs*, 37, 67 ; *s. māteria*, 13, 98, etc.). S'emploie aussi par image au sens de « qui ne veut pas entendre, inattentif ; inexorable », etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 8474.

Dérivés et composés : *surdāster* ; *surditās* ; *surdēscō*, *-is* ; *surdīgō*, *surditia*, ces trois derniers tardifs et rares ; *obsurdēscō*, M. L. 6024 (*ab-*) ; *surdō*, *-ās* (Calpurn.), d'où *surdāns* « surdus » (Gl.) ; *obsurdātus*, *obsurdēfaciō* (tardifs) ; *absurdus* : v. ce mot ; *exsŭrdus*, *exsŭrdāre*, M. L. 3078-3079.

Pas d'explication sûre. La racine indiquée sous *susurrus* rend compte de la forme, mais mal du sens.

surem(ps)it : v. *sūmō*.

surena (?) : coquillage inconnu, cité par Varr., L. L. 5, 77, qui donne le nom comme indigène : (*uocabula piscium*) *uernacula ad similitudinem ut surenae, pectunculi, ungues*. Sans rapport avec le nom du grand ministre chez les Parthes, qui est un mot étranger (Tac., Amm.). Peut-être corruption de *perna* ; cf. R. G. Kent, Varro, de L. L., ad loc.

surgō : v. *regō*.

suriō, -īs, -īre : être en chaleur. Se dit des mâles, par opposition à *subō*. Très rare (Apul., Arn.). De *surus?*

suriscula, -ae f. : sorte de petit vase, synonyme de *gellunculus* (v. *gillō*). Un exemple dans Pelag., Vit. patr. 5, 4, 67. Origine inconnue.

sūrsum (*sūrsus* et, avec assimilation de l'*r*, *sūsum*, attesté depuis Caton) adv. : vers le haut, en montant. De **subs* + *uorsum* (cf. *uortō*, *uertō*) ; mais le second élément, n'apparaissant plus, a souvent été renforcé de *uorsum*, *uersus* par un pléonasme dont il y a de nom-

breux exemples ; cf. all. *heutzutage* (*heut* de v. h. a. *hiu tagu*), fr. popul. *au jour d'aujourd'hui*, ital. *con meco*, etc. : *sūsum uorsum*, e. g. Cat., Agr. 33, 1. Forme avec *deorsum* un couple antithétique, employé proverbialement, e. g. Sén., Ep. 44, 4, *omnia ista sursum deorsum fortuna uersauit*. Ancien, usuel, classique. M. L. 8478. Dérivé : *su(r)sālis* (Orib.). Composé : *dēsursum* = ἄνωθεν (Conc., Rust.).

surus, -ī (*ū*?, le texte d'Ennius est peu sûr) m. : pieu, piquet. Conservé seulement par P. F. 383, 11 : *surum dicebant, ex quo per deminutionem fit surculus. Ennius* (A. 525) : « *unus surus surum ferret, tamen defendere possent* » ; cf. id. 51, 21 : *crebrisuro apud Ennium* (inc. 35) *significat uallum crebris suris, i. e. palis, munitum*. Remplacé par le diminutif :

surculus, -ī m. (*-lum* n., Ven. Fort.) : rejeton, pousse, scion ; arbrisseau. Terme fréquent en agriculture et conservé en italien, M. L. 8473. Nombreux dérivés : *surc(u)lō, -ās* : émonder, ébrancher ; et aussi « embrocher » (Apic.) ; *surcula* : sorte de vigne (Plin. 14, 34) ; *surculāris* : qui produit des rejetons ; *surculārius* : planté d'arbrisseaux, *s. ager*, ou « qui vit sur les arbrisseaux », *s. cicada* ; *surculōsus*, *surculāceus* : ligneux ; cf. aussi *surcellus* (Apic., Plin. Val.), M. L. 8472 ; *surculāmen* (Gild. Chron.).

On rapproche véd. *sváruḥ* « long pieu planté en terre (pour le sacrifice) » et v. angl. *sweor* « poteau », v. h. a. *swir* « pieu ». Le radical aurait en latin le vocalisme zéro. V. *suriō*?

sūs, suis m. et f. (nom. *suis* dans Prudence ; dat.-abl. pl. *sŭbus* et *suibus*. Il y a peut-être eu aussi un génitif *sueris*, cf. *bouerum* dans Varron) : 1° sanglier, laie ; et porc, truie ; 2° sorte de poisson dit aussi *suillus* d'après Isid., Or. 12, 6, 12 et 12, 2, 37, qui cite Dracontius, Laud. 1, 515 (cf. *porcus marīnus*). Terme générique. Ancien et classique, mais s'est trouvé en concurrence, d'une part, avec *aper*, d'autre part avec *porcus*, mots plus pleins et de déclinaison plus régulière, qui s'y sont substitués. M. L. 8479.

Dérivés et composés : *sueris* (genre?), cité par Varr., L. L. 5, 110, parmi les parties du porc : *sueris a nomine eius ; offula ab offa, minima suere* ; cf. aussi Plt. ap. Fest. 444, 32 (v. *spectile*), v. Heraeus, ALLG 14, 124 ; *suīle, -is* : porcherie, conservé en logoudorien, M. L. 8438 b ; *suīnus* (*-a carō*) (peut-être bret. *souin*, mais qui peut provenir de l'ags. *svin*) ; *suillus* (de **sui-no-lo-s*), M. L. 8439, 8440, *s. fungus* et *suillīnus* (Cassiod., Greg. Tur.) ; *sūculus*, d'après *porculus* ; *sūcula* : jeune truie, M. L. 8416, 8418 b ; †**suculāre*, M. L. 8418 ; fr. *souiller*.

sucerda, -ae f. « stercus suillum », P. F. 391, 4 (cf. *muscerda*) ; *suc(c)īdia, -ae* f. « quartier de porc salé » ; cf. Varr., L. L. 5, 110 : *succidia ab suibus caedendis ; nam id pecus primum occidere coeperunt domini et, ut seruarent, sallere*. Sans doute de **su-caedia* ; la graphie *succīdia* est due à l'influence de *succīdō* ; *sūbulcus* : porcher (cf. *bubulcus*) ; *suouetaurilia* ; M. L. 8492, **sūtĕgis*.

Mot indo-européen désignant le porc sauvage (sanglier) ou domestique (porc ; cf. *porcus*) ; gr. ὗς, ὑός, (avec doublet σῦς), v. h. a. *sū* (truie), alb. θι, av. *hū* (génitif singulier ; lire *huvō*), pers. *xūk* et skr. *sū-karaḥ* « porc ». Il y a un *u* bref dans le nom gallois *hwch* du « porc », de même que dans lat. *sŭ-bulcus* et gr. ὑ-φορβός « porcher » ; l'*ū* du type *sūs* alternait donc avec *ŭ*, comme il arrive dans plusieurs mots surtout de caractère populaire ; il serait arbitraire de tirer tous les *ŭ* des formes telles que *suw^e/^os*. Le lette a le dérivé *suveñs* « porcelet ». C'est sur une forme pareille à lat. *suīnus*, v. sl. *svinŭ* « de porc », que reposent got. *swein* (neutre) « χοῖρος » et le synonyme v. sl. *svonĭja*. — A l'accusatif singulier, le latin a fait *suem* d'après son usage de suivre pour ce cas l'analogie des formes autres que celle du nominatif (*patrem*, d'après *patris*, etc.) ; ce n'est pas ancien, car l'ombrien a acc. sg. sim « *sūm » (d'où acc. pl. sif « *sūs » de *sū-ns), de même que le grec a ὗν.

sus : v. *sub*.

suscēnseō : v. *cēnseō*.

suscipiō : v. *capiō*.

suscitō : v. *citō* sous *cieō*.

sūsinārius, -ī m. : prunier (Orib.). Sans doute mot étranger, dérivé de **sūsina* représenté par it. *susina*, M. L. 8483.

suspīciō (*suspeicio* dans le palimpseste du pro Font. 5, Cic.), **-ōnis** f. : soupçon, suspicion ; supposition (terme de rhétorique).

Dérivé : *suspiciōsus* : le rapport avec *suspicor* est mis en valeur dans ce vers de Plt., Ps. 562 (sén. iamb.), *suspicio est mi nunc uos suspicarier* ; mais l'ī de *suspīciō* fait difficulté. Peut-être y a-t-il un allongement comparable à celui qu'on a dans *indāgō*, *ambāgēs* vis-à-vis de *agō*, *adāgium* (?) vis-à-vis de *aiō*, *contāgiō* vis-à-vis de *tangō*. Ancien, classique, usuel. Le fr. « soupçon » peut représenter *suspīciō* ou *suspectiō*. M. L. 8488 ; B. W. s. u.

suspīrium : v. *spīrō*.

susque dēque : v. *sub*.

sustentō : v. *sustineō*, sous *teneō*.

†**susurrus, -ī** m. : bourdonnement, murmure, chuchotement. Attesté depuis Plaute, classique ; à l'époque impériale, presque uniquement réservé à la langue poétique.

Dérivés et composés : *susurrō, -ās*, M. L. 8490 a, et *īnsusurrō* ; *susurrus, -a, -um*† (très tardif, Sid., Vulg.) ; *susurrō* (*-riō*), *-ōnis* m. (id.), *susurrāmen*, *susurrātiō* (= ψιθυρισμός), *-tor*, *-trīx*, *-tim*, *susurrium*, tous rares et tardifs.

Mot expressif comme *murmurillus* que rapproche Plt., Ru. 1404. Le redoublement et la gémination de *r* sont deux traits caractéristiques. Le mot se rattache, du reste, à un groupe indo-européen : skr. *svárati* « il émet un son », lat. *absurdus*. — Cf. la remarque faite sur *sonō*.

suus, -a, -um : v. *suī*.

sybina, -ae f. (l. *sibyna*?) : *-am appellant Illyri telum uenabuli simile. Ennius* (A. 504) : « *Illyrii restant sicis sybinisque fodantes* », P. F. 453, 10. Mot illyrien. Le grec a σιβύνη (var. συβίνη), σιβύνης et σιγύνης, σιγύννης (cypriote selon Hérodote ; macédonien, thrace ou scythique selon d'autres). M. L. 8362 b. La graphie avec *y* est hellénisante.

sȳcophanta, -ae m. (*sū-*) : sycophante. Emprunt fait par la langue des comiques au gr. συκοφάντης ; de là *sȳcophantor, -ārī* ; *sȳcophantia, -tiōsē*.

syllaba, -ae f. : syllabe. Emprunt, attesté dès Plaute, à gr. συλλαβή. De là : *syllabātim* (Cic.) ; *syllabicē* (Prisc.) ; *syllabariī* (Rufin.) ; *ūnisyllabus*. Celtique : irl. *sillab*, britt. *sillaf*.

symbola (*sum-*), **-ae** f. : écot, pique-nique. Emprunt de la langue des comiques à gr. συμβολή.

symbolus (*-lum* n.), **-ī** m. : signe de reconnaissance. Emprunt au gr. σύμβολος attesté dès Plaute et Caton. Celtique : irl. *symmul*, mot d'Église.

Dérivé : *symbolicē* (Gell.).

symphōnia (*simfōnia*, Ps.-Ap.), **-ae** f. : concert, symphonie ; *symphōniacus, -a, -um* (*-a herba* « hannebane », sorte de jusquiame, Ps.-Ap. 4, Pall., Vég.). Emprunts au gr. συμφωνία, συμφωνιακός attestés depuis Cicéron. Sur le sens de *symphōnia*, *-nium* (Ital.) « instrument de musique », v. Isid. 3, 22, 14 et Sofer, p. 91 sqq. M. L. 8495 *symphonia* et **sumponia*, 8496.

synagōga, -ae f. : synagogue (Tert.). Emprunt au gr. συναγωγή, répandu par la langue de l'Église. M. L. 8497 a (formes rares) ; irl. *sinagoig*.

syngrapha, -ae f. ; **syngraphus, -ī** m. : contrat écrit, traité. Emprunt au gr. συγγραφή, σύγγραφος (Plt., Cic.).

synodus, -ī f. : confrérie, synode. Emprunt tardif au gr. σύνοδος répandu par la langue de l'Église. M. L. 8500 ; v. fr. *sane*? ; irl. *senod*, britt. *senedd*.

Dérivés : *synodālis*, *-liter*.

Syria, -ae f. : Syrie = gr. Συρία, nom d'une contrée d'Asie Mineure dont le nom et les adjectifs dérivés *Syriacus*, *Syricus* ont servi à désigner certains produits originaires et importés de ce pays, e. g. *syrica māla* (Colum., Plin.) ; *syriaca* (*syrica*) *faba* (Isid. 17, 7, 9 ; Sofer, p. 55) ; *syriacī bouēs*, cf. M. L. 8501-8503 ; de *Syrus* provient got. *Saur*.†

syringa (*-gia*, *-giō*), **-ae** f. (*-gium* n., Orib., Dynam.) : 1° seringue ; 2° fistule. Emprunt tardif fait sur l'accusatif de gr. σύριγξ. M. L. 8504. Panroman, sauf roumain, v. B. W. s. u.

Dérivés latinisés : *syringiātus*, *-giōsus*.

syrma, -ae f. : robe tragique. Adaptation populaire (Afran.) du gr. σύρμα, -ατος ; it. *sirima*. M. L. 8505.

T

tabānus, -ī m. : taon, aussi nommé *asilus*. Attesté depuis Varron et demeuré dans les langues romanes, dont les représentants supposent aussi **tafānus* (dialectal?), **tafănus* avec *ă* (esp. *tábano*) et *tabō, -ōnis* (attesté dans l'*Egloga Nasonis*, Poet. Carol. I 388, 21, M. L. 8507. V. Sofer, 64 et 172 ; B. W. s. u.

La forme se retrouve dans des noms propres étrusques avec les deux finales en *-anus* et en *-ō(n)* : *taφane, taφunias'*. V. *asilus*.

tabella : v. *tabula*.

tābeō, -ēs, -ēre (poétique, attesté depuis Liv. Andr., Ennius ; la prose ne connaît que *tābēscō*) : se fondre, se liquéfier, dégoutter, se désagréger (cf. Vg., Ae. 1, 173, *sale tabentes artus in litore ponunt*) ; par suite « se consumer, dépérir ».

Formes nominales, dérivés et composés : *tābēs, -is* f. : liquéfaction (*tābēs liquentis niuis*), désagrégation, corruption (sens physique et moral), traduit φθίσις ; glosé τηκεδών ; depuis Pacuvius ; *tābum, -ī* n. (*-bus* m., Sén., Herc. Oet. 520), uniquement poétique, « écoulement putride », et aussi « corruption », déjà dans Ennius ; *tābidus* : qui se désagrège, qui se corrompt et « qui désagrège » ; *tābidulus* (rare, poétique) ; *tābidōsus* (*tābiōsus?*) (Tert.) ; *tābitūdō* (Plin., Vulg.) ; *tābēscō, -is* : se fondre, se liquéfier, se consumer (= τήκομαι), et *con-, ex-, in-tābēscō* ; *tābefaciō, -fiō* ; *tābificus*, attesté depuis Lucrèce et repris par la langue impériale, qui a créé *tābificō, -ficātiō, -ficābilis*, glosé τηκεδονικός ; *tābifluus*.

Tābēs, tābeō se disent de corps ou d'objets (neige, cire) qui se liquéfient ou tombent en putréfaction. Quelques représentants, très rares dans les langues romanes. M. L. 8511 ; le celtique a irl. *tam*.

Une racine i.-e. **tā-* « fondre » est attestée par v. sl. *tajetŭ* « τήκεται » et en grec par la forme à valeur déterminée τάκω, ion.-att. τήκω (avec suffixe de présent *-*ke/o*-), ἐτάκην. Le latin a un élargissement labial. Cf. aussi gall. *tawdd* « état de fusion », *toddi* « fondre », v. irl. *tām* « mort ». Arm. *t'anam* « je mouille, je baigne » est plus loin pour le sens. En indo-iranien, l'ossète offre *taīn, tajun* « fondre » (notamment en parlant de la neige). Les formes germaniques (v. angl. *þawien* « fondre », all. *tauen*, etc.) ont un élargissement *-u-*. Vocalisme *a*, mot « populaire ».

taberna, -ae f. : d'après le Dig. 50, 16, 183, désignerait une habitation (en planches, cf. F. 490, 19 sqq.) en général : *tabernae appellatio declarat omne utile ad habitandum aedificium, non ex eo quod tabulis cluditur* ; cf. *contubernālis, tabernāculum* ; mais le mot apparaît spécialisé dans le sens de « boutique » (= καπηλεῖον, ἐργαστήριον), cf. Dig. 50, 16, 185 : *instructam tabernam sic accipiemus, quae et rebus et hominibus ad negotiationem paratis constat* ; en particulier « cabaret, taverne » : *Trēs Tabernae, t. dēuersōria, caupōnia*, et simplement *taberna*, sens conservé dans les langues romanes, M. L. 8510. Celtique : irl. *taibern*, britt. *tafarn*. Ancien, usuel.

Dérivés et composés : *tabernula* (*tabernola*, Varr., L. L. 5, 47 et 50) ; *tabernārius* : de boutique, par suite « commun, vulgaire » ; *tabernārius* m., *-ria* f., M. L. 8510 a ; *tabernāculum* : *-a dicuntur a similitudine tabernarum, quae ipsae quod ex tabulis olim fiebant dictae sunt, non, ut quidam putant, quod tabulis cludantur*, F. 490, 19 ; « tente » ; dans la langue augurale : *t. capere*, cf. Cic., Diu. 2, 35, 75, puis « tabernacle » dans la langue de l'Église (irl. *tabernacul*) ; *contubernium* : communauté de tente, camaraderie ; synonyme aussi de *concubinātus* ; *contubernālis* m. f. (remplacé à basse époque par *compāniō*, q. u.) ; *attubernālis* (Gloss.).

Aucun rapprochement certain. On a rapproché *trabs* ; cf. Donat, Ad. 359 : *taberna quasi trabena a ualidioribus dicta trabibus, quibus superiora suspensa sunt*. Une dissimilation de **traberna* est peu vraisemblable, et contredite par *fraternus*. Peut-être étrusque.

tabula, -ae f. (*tabola*, SC Ba. ; abl. pl. *tableis*, Lex Agr. 46) : planche ; spécialement « planche à écrire », « tablettes » (cf. *tabellae*, plus usuel dans ce sens) ; *tabulae* « livre de comptes » ; tableau sur lequel on inscrit les lois (*Lex XII Tabulārum*), les listes d'électeurs, les proclamations publiques, affiche, etc. (de là *tabulārius* « archiviste, greffier », *tabulārium* « archives »), testament, tablette votive ; et aussi « tableau » peint sur bois (*t. picta*). Dans la langue de l'agriculture, « carreau de vigne, carré de terrain » ; d'où *tabulātim* (Pall.). Aussi « planche » et « table à jeu » ; « banc fait de planches ». Sur tous ces sens, cf. Rich, s. u. Ancien (Lex XII Tab., Plt., SC Ba.), usuel. Panroman, sauf roumain. B. W. s. u. ; M. L. 8514, *tabula*, **taula*, **tafula* (ce dernier sans doute dialectal). Passé en irl. *taball*, britt. *tafol* ; en germanique : v. h. a. *zabal*, v. angl. *tæfel* ; en gr. τάβλα, ταβέλλα, etc.

Dérivés et composés : *tabulātus* : fait de planches ; *tabulātum* : plancher, étage, tillac, M. L. 8515, britt. *taflod* ; *tabulātiō, tabulāmentum* et *contabulō, -bulātiō*.

tabulāris : fait en forme de table ; *tabulāre* n. ; *tabulāria, -um* ; *tabulārius, -rium* (v. plus haut) ; *tab(u)līnum* : partie de la maison attenant à l'atrium et aux faucēs, galerie.

tabella (noté *tabela*, SC Ba.) f. : planchette, tablette ; au pluriel *tabellae* : tablettes à écrire (déjà dans Plt., SC Ba.) : tablette votive, tablette à voter, etc. M. L. 8509 ; B. W. *tavelé*. Dérivés : *tabellārius, -a, -um* ; subst. *tabellārius* : courrier ; *tabelliō* (époque impériale, Dig., Cod. Th.) : notaire. Celtique : britt. *tafell*, irl. *tablaire*.

A *tabella* « table à jeu » se rattachent *tablissō, -ās* : jouer aux *latrunculī* ; *tablista*, hybrides tardifs latino-grecs.

L'ombrien a t a f l e qu'on traduit par « in tabulā », surtout à cause de la ressemblance avec *tabula*. Du reste, aucune étymologie sûre. Ce mot technique doit être un emprunt.

taceō, -ēs, -uī, -itum, -ēre : verbe transitif et absolu « se taire » et « taire » ; même double emploi de *tacitus* : tacite, c'est-à-dire « qui se tait » et « que l'on tait, dont on ne parle pas » ; *tacitum* « silence » et « secret ». *Taceō* est différencié de *sileō*, auquel il est joint par Plt., Poe., prol. 3 ; *sileō* était plus compréhensif que *tacēre*. Mais la distinction est loin d'être constante, surtout en poésie ou dans la prose poétique, e. g. *solitudo et tacentes loci*, Tac., H. 3, 85 ; *loca tacentia*, Vg., Ae. 6, 265. Du reste, *silentium* est le substantif de *taceō*. Ancien (Naev.), usuel. Panroman, sauf langues hispaniques. M. L. 8517 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *taciturnus* ; *taciturnitās* (classique, usité depuis Térence) ; la formation de *taciturnus* a dû être favorisée par l'existence de *nocturnus*, la nuit et le silence étant souvent invoqués ensemble ; cf. *somnurnus* de Varr. ; *tacitulus* (Varr.) ; *tacituriō* (Sid.).

conticeō (rare et tardif) ; *conticēscō* (ancien, usuel et classique), d'où *conticinium* : moment de la nuit où tout se tait (formé sur *gallicinium*, auquel il s'oppose dans la langue militaire) ; *obticeō* « se taire devant » (Tér.) ; *obticēscō* (archaïque et poétique) ; *reticeō* (ancien et classique) ; *reticentia*, attesté depuis Plt. et qui, dans la langue de la rhétorique, a servi à traduire ἀποσιώπησις ; cf. Quint. 9, 2, 54.

En dehors de l'ombrien t a ç e z, *tases* « tacitus », *tasetur* n. pl. « tacitī », le seul correspondant exact se trouve en germanique : got. *þahan* « se taire » (près de *þahains* « ἡσυχία »), v. h. a. *dagēn* ; v. aussi gall. *gosteg* « silence » chez Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, 295. Les mots signifiant « se taire » ont en général une faible extension et résultent de développements de sens récents. On a rapproché gr. πτήσσω (avec η représentant ā) « je me blottis » (partic. aor. κατα-πτακών), πτάκα (accusatif singulier) « poltron », etc., et arm. *t'ak'čim* (aor. *t'ak'eay*) « je me cache ». Simple possibilité, qui a été indiquée par F. de Saussure, Recueil, p. 266.

***tacita, -ae f.** : lauréole (Ps.-Ap. 58, l. 10 adn.).

taeda (*tē-*), **-ae f.** (*daeda*, CGL II 496, 53) : espèce de pin résineux ; par métonymie « branche de pin » et surtout « torche » (de résine), usitée notamment dans les mariages, d'où *taeda* « hymen », chez les poètes. Le mot a servi aussi, dans la langue religieuse, à désigner un morceau de graisse qu'on enlevait, sans doute pour le brûler, du corps de la victime. Ancien (Enn.), usuel. Les formes romanes remontent à *taeda* et à *daeda*, M. L. 8520 ; cf. aussi **taedula*, M. L. 8523. Composé : *taedifer* (Ov.).

Sans doute emprunté, peut-être par un intermédiaire étrusque, à l'accusatif de gr. δαΐς, δαΐδα (la forme proprement romaine serait *daeda*).

taedet, taeduit (Sidoine ; parfait passif impersonnel *taesum*, Plt., Mo. 316, et *pertaesum est*), **-ēre** : être dégoûté de. Tend à devenir personnel à l'époque impériale, e. g. *coepi taedere captiuitatis* (St Jér., Vit. Malch. n. 7). Non roman.

Dérivés et composés : *taedium* : dégoût (depuis Cic.), conservé dans quelques formes romanes, M. L. 8522 ; et *taediō, -ās* (d'où *attaediāre et *intaediāre*, M. L. 4477 a ; cf. *fastīdiāre*) ; *taediōsus, taediōsē*, rares et tardifs ; *taeditūdō* (Gloss.) ; *taedēscit* (Min. Fel., qui l'oppose à *pudēscit* ; Gloss.) ; **taedicāre*, M. L. 8521? ; *taedulus* : *-m antiqui interdum pro fastidioso, interdum quod omnibus taedio esset ponere soliti sunt*, F. 496, 6 ; *pertaedet, pertaesum est* (sur la forme *pertīsum* « *quod consuetudo non probauit* », cf. Cic., Or. 48, 159 et F. 334, 28) ; *pertaedēscō* (Caton, Gell.).

Pas d'étymologie claire. Mot expressif à vocalisme radical *a* ; cf. *aeger* et *taeter*.

taenia, -ae f. : 1° bande, bandeau ; 2° tout objet plat et long, rappelant par sa forme une bande : ver solitaire, plate-bande, banc de rochers, etc. Emprunt ancien (Caton) au gr. ταινία ; latinisé.

Dérivés de l'époque impériale : *taeniola* (Col.) ; *taeniēnsis, -niāticus* (Plin.) ; *taeniōsus* (Gloss.).

taeter (*taetrus*, Gloss. ; *tēter*), **-tra, -trum** : affreux, dégoûtant, repoussant. Se dit de toute espèce de sensation, vue, odorat, etc. ; du physique comme du moral. Ancien (Plt., Enn., Cat.), classique. Non roman.

Dérivés : *taetrō, -ās* (Pac.) ; *taetritūdō* (Acc.). Pour *tetricus*, v. ce mot.

On a rapproché *taedet* ; mais le changement phonétique de *-dr-* en *-tr-* qu'il faudrait admettre pour poser ce rapprochement n'est ni établi ni probable. Il y a, du reste, entre *taedet* et *taeter*, une certaine différence de sens. On se demande s'il n'y aurait pas ici un adjectif à redoublement **tai-tro-* ; cf. *tetricus* et *trīstis*? V. *aeger*.

tagāx : v. *tangō*.

***talabarriō, -ōnis m.** ; *talabarriunculus, -ī* : mots de sens inconnu, de la langue vulgaire, employés par Labérius d'après Aulu-Gelle, 16, 7, 6.

talas(s)ius, -ī et talas(s)iō, -ōnis m. : ancienne divinité invoquée dans les cérémonies du mariage (T.-L. 1, 9, 12). Le sens et l'emploi en sont perdus à l'époque historique. Cf. Roscher, *Lexicon*, s. u. ; et P. F. 479, 13 : *Talassionem in nuptiis Varro ait signum esse lanificii. Talassionem enim uocabant quasillum, qui alio modo appellatur calathus, uas utique lanificiis aptum*. Cf. Funaioli, *Gr. Rom. Fgm.*, p. 369, n° 457. La graphie avec *th-* est hellénisante (d'après θάλαμος?).

tālea, -ae (*tālia*, Gloss.) **f.** : rejeton, bouture ; piquet, pointe. Ancien (Cat.), technique. M. L. 8538. Diminutif : *tāleola* (Col.). M. L. 8541. Il faut y rattacher sans doute *tāliō, -āre* « tailler, couper », verbe attesté à basse époque chez les gromatici et qui est panroman. M. L. 8542 ; B. W. s. u. ; *tāliātūra* ; *intertāliāre* « *diuidere uel excidere ramum* », Non. 414, 30.

L'indo-européen n'admettant pas de racines de la forme **tāl-*, les rapprochements proposés, qui comporteraient pareille forme radicale, sont à écarter. Ils sont,

dû reste, rares et vagues pour le sens. Terme technique, sans doute emprunté. Cf. peut-être *talla*.

talentum, -ī n. : talent. Emprunt ancien au gr. τάλαντον et *sēmitalentum* = ἡμιτάλαντον. Dérivé : *talentārius* (Sisenna). M. L. 8540. Celtique : irl. *talland*.

tāliō, -ās : v. *tālea*.

tāliō, -ōnis m. : talion, terme juridique attesté depuis la loi des XII Tables ; cf. F. 496, 15 : *talionis mentionem fieri in XII* (8, 2) *ait Verrius hoc modo : « si membrum rup⟨s⟩it, ni cum eo pacit, talio esto ». Neque id quid significet indicat, puto, quia notum est ; permittit enim lex parem uindictam.* Rare et technique. Non roman. Sur *tāliō*, rattaché à *tālis*, a été fait *dupliō*.

On a rapproché des mots celtiques de forme *tal-* (avec *a* bref), notamment v. irl. *tale* « paie », gall. *talu* « payer ». Si l'étymologie vaut, l'*ā* serait dû à un rapprochement avec *tālis* par étymologie populaire.

tālipedō : v. *tālus*.

1° **tālis, -e** : tel, de telle espèce, ou de telle nature. A pour corrélatif *quālis*. S'emploie souvent avec une valeur emphatique et joint à *tantus*, avec lequel il allitère. Ancien (Enn.), usuel, classique. Panroman (sur la valeur indéfinie de *tālis*, v. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 485). M. L. 8543.

Dérivés : *tāliter* (époque impériale) ; *tāliscumque*, fait sur *quāliscumque* (Priap. 16, 7).

2° **tam** (et *tame* : *in carmine positum est pro tam*, F. 494, 6?) adv. : autant. A pour corrélatif *quam*. Les différents sens en sont définis dans F. 494, 11 : *« tam » significationem habet, cum ponimus propositiuam quandam, cui subiungimus « quam », aut cum dicimus « tam egregium opus tam paruo pretio emisse », i. e. « sic, ita », ut apud Graecos quoque* « οὕτως ἀγαθόν ». *Item ex contrario ei dicimus « quam malus Homerus, tam bonus Choerilus poeta est ». At antiqui « tam » etiam pro « tamen » usi sunt, ut Naeuius* (Com. 130) : *« quid si taceat? dum uideat, tam sciat quid scriptum sit ». ... Titinius* (156) : *« Bene cum facimus, tam subimus... » Item* (157) : *« quamquam estis nihili, tam ecastor simul uobis consului ».* Usité de tout temps, devant un adjectif ou un adverbe au positif. L'emploi en est rare et archaïque devant un comparatif (exemple *tam magis*) ou un superlatif. M. L. 8546.

Tamine = *tamne*, dans Plt., Mi. 528, est peu sûr (d'après *sīcine*?). Festus, 492, 18, cite aussi *tanne* « eō usque » d'Afranius, frg. 410 R., de *tam-ne?

De *tam* dérivent :

tamen, qui s'est substitué à *tam* dans le sens de « aussi bien, néanmoins, cependant », d'abord sans doute dans les groupes comme *sed t.*, *at t.*, *uērum t.*, dont les deux éléments se sont soudés pour former une particule renforcée ; cf., pour le passage de « autant » à « cependant », gr. ὅμως, ὁμῶς, lat. *nihilōminus*, fr. *pourtant*, *tout de même*. — *Tamen* en tant que mot accessoire se place souvent le second mot de la phrase ; chez Plaute, c'est-à-dire dans la langue familière, il est souvent en fin de vers et de phrase ; le groupe renforcé *attamen* se place en tête. Attesté de tout temps, mais de sens très affaibli (= γε, πέρ) à basse époque. Conservé en logoudorien. M. L. 8550.

tandem adv. : sens premier « exactement alors », spécialisé dans le sens de « enfin » (pour la formation, cf. *prīdem*) ; souvent joint à *iam*, et quelquefois à *dēnique*, chez Apulée et Ammien. Employé aussi dans les interrogations pressantes, pour les renforcer, avec le sens de « exactement » : *quousque tandem*, *quōnam tandem modō*, etc.

Juxtaposés dont les éléments ont fini par se souder : *tamquam* (*tanquam*) (v. ce mot) ; *tametsī*, *tamenetsī*, formes renforcées de *etsī*, souvent en corrélation avec *tamen* ; *tamdiū* (cf. *quamdiū*), M. L. 8549 ; *tammodo*, forme employée à Préneste au lieu de *modo* ; *tammagnus*, dont la soudure est attestée par les dérivés romans, M. L. 8552, et *tamdiū*, M. L. 8549.

tantus, -a, -um (de *tam-to-s) : aussi grand. A pour corrélatif *quantus*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 8562. L'osque et l'ombrien ont une forme à préfixe *etanto*, *etantu* « tanta » (cf. *e-quidem*).

Dérivés : *tantum* « autant » (*tantī*, *tantō*) et « autant et pas plus, seulement » ; *tantusdem*, *tantadem*, *tantundem* : autant aussi grand ; cf. *īdem*. L'emploi comme adjectif est archaïque, mais le neutre adverbial *tantundem* est classique ; *tantīdem* « de la même valeur » ; *tantīsper* adv. : aussi longtemps [que] (cf. *paulīsper*).

Diminutifs : *tantulus* et *tantillus* « si petit » ; *tantulum*, *tantillum*, *-lulum* « si peu ».

Juxtaposés : *tantŏpere* (cf. *magnŏpere*) ; *tantummodo*, forme renforcée de *tantum*.

tamquam : ancien juxtaposé dont les termes se sont soudés. Sens ancien « autant que » : *nostin... eius gnatum Phaedriam? — tam quam te*, Tér., Ph. 64-65 ; cf. Plt., Tri. 913 ; Cic., Sest. 120. S'est employé : 1° comme le gr. ὡς pour introduire une comparaison et a pris le sens de *quasi*, *sīcut*, *uelut* ; cf. Cic., N. D. 2, 56, 140, *sensus in capite tamquam in arce mirifice conlocati sunt ; nam oculi tamquam speculatores altissimum locum obtinent*. En corrélation avec *sīc*, *ita*, Cic., Fam. 13, 69, 1, *apud eum ego sic Ephesi fui... tamquam domi meae* ; Cat., M. 23, 84, *ex uita ita discedo tamquam ex hospitio*. — 2° dans une comparaison hypothétique et, par suite, contraire à la vérité : *tamquam sī*, cf. Plt., As. 427, *tamquam si claudus sim, cum fusti est ambulandum*. Dès Caton, *tamquam sī* peut être réduit à *tamquam* (comme *uelut sī*, *perinde ac sī* à *uelut*, *perinde ac*), de même qu'inversement *quasi*, *nisi* peuvent être renforcés en *quasi sī*, *nisi sī*, ou que *quasi*, *nisi* peuvent être suivis d'une comparaison dont le verbe n'est pas à un mode personnel. De *tamquam confectō bellō* on passe à *tamquam confectum bellum sit*, *esset*. Ainsi déjà dans Cic., Fam. 12, 9, 1 : *tamquam clausa sit Asia*. C'est l'emploi le plus fréquent de *tamquam* à l'époque impériale, où *tamquam sī* n'est pour ainsi dire plus usité.

3° **tot** adv. : autant (de). S'emploie uniquement avec des pluriels, avec des objets dont on envisage le nombre. A pour corrélatif *quot*. Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés et composés : *totidem* : juste autant de ; *totiēs* (*totiēns*) : autant de fois ; *tŏtus* : aussi grand (que), corrélatif de *quotus* (Col., Manil.) ; *totiugus* (*totiugis*), adjectif propre à Apulée « si varié, si divers ».

4° **tum** adv. : alors. Renforcé d'une particule épidéictique : *tunc*, de *tom-ce comme *hunc* de *hom-ce. Corrélatif de *quom*, *cum* ; de là l'emploi de *cum... tum*, e. g. Plt., Tru. 704, *quom hoc iam uolup est, tum illuc nimio magnae mellinae mihi* ; et, avec des substantifs, Cés., B. C. 3, 68, *fortuna quae plurimum potest cum in reliquis rebus, tum praecipue in bello*, où *cum... tum* ne diffère guère de *nōn sōlum... sed etiam*. On trouve aussi *tum...* *tum* répété deux ou plusieurs fois avec le sens de « tantôt... tantôt », ou pour marquer une succession de faits.

Souvent joint à un autre adverbe temporel qu'il renforce : *tum cum*, *tum quandō*, *iam tum*, *etiam tum* (*tunc*) ; *tum dēmum*, *dēnique* ; *tum prīmum* ; *tum deinde*, *deinde tum* ; *tum posteā* ; *tum interim* ; *tum uērō* ; *tum quidem* et *nē tum quidem* ; *tum maximē*, *tum cum maximē*, etc. Renforcé par *ex-* dans *extunc* (Vulg.). La valeur temporelle de *tum* est dans bien des emplois tout à fait disparue ; et *tum*, dont l'usage dans la langue parlée est particulièrement fréquent (cf. le fr. *alors*), sert simplement de particule d'insistance (*tum autem*, *tum praeterea*) et de renforcement, notamment dans les interrogations pressantes (*quid tum?*).

Usité de tout temps. Conservé dans quelques parlers romans sous la forme *tunc*, M. L. 8983, et *intunc, 4518.

C'est *is* et, pour l'indication du lieu, *ibī*, *eō*, *inde* qui servent d'anaphoriques et de corrélatifs à *quī* et à *ubī*, *quō*, *unde*. Mais, pour les dérivés et les autres adverbes, le latin recourt au radical *t-* du démonstratif indo-européen servant à renvoyer à quelque chose de connu : gr. τό, got. *þata*, v. sl. *to*, skr. *tát*, etc., démonstratif qui, en latin, est conservé dans le juxtaposé *is-tud*, etc. Deux au moins des types sont anciens : *tot* (en face de *quot*), cf. hom. τόσσος, τόσος et véd. *táti* « autant », et *tum* (en face de *quom*, *cum*), cf. got. *þan* « alors », av. *təm* « et alors », sans doute aussi v. sl. *to-(gda)*, *tŭ-gda* « alors ». Il n'est pas exclu que véd. *táti*, qui est rare, ait été fait d'après *kắti* ; av. *təm* est un ἅπαξ ; il n'est donc pas surprenant que, dans le groupe de *t-*, il n'y ait pas de correspondant à *quandō*. Lat. *quam* a un correspondant : arm. *kʻan* « que », tandis que *tam* n'en a pas, non plus que *nam*. Quant au type *quālis*, *tālis*, il ne se retrouve exactement qu'en brittonique : m. gall. *y sawl* « autant de, tous ceux qui » ; on rapproche d'ordinaire gr. τᾶλίκος (ion.-att. τηλίκος), mais ce mot, qui appartient à un groupe exprimant proprement la notion d'« âge », concorde mal avec le sens du mot latin ; on pourrait être tenté de rapprocher m. ind. *tārisa-* si la forme sanskrite *tādṛça-* ne faisait hésiter devant cette comparaison (sur *tārisa-*, v. Jules Bloch, *Formation de la langue marathe*, p. 415, sous *sarsā*) ; sl. *tolĭ* (et *tolĭko* « autant ») a un *o*, et non un *ā*, et ne concorde pas non plus pour le sens ; la formation en *-li-* tient en latin une grande place (v. M. Leumann, dans Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*, p. 234 sqq.) ; le type en *-ālis* de *aequālis* est particulièrement répandu. En somme, un ensemble de formations dont les éléments sont indo-européens, mais dont la plupart n'ont pas de correspondants nets dans d'autres langues.

tālitrum, (*-trus?*), **-ī** n. (et *tālatrus*, Gloss. ; pour la variation vocalique, cf. *alabrum* et *alibrum*) : chiquenaude. Apparaît pour la première fois dans Suét.,

Tib. 68, 1 *sinistra manu agiliore ac ualidiore, articulis ita firmis ut.:. caput pueri uel etiam adulescentis talitro uulneraret*. Sans doute mot de la langue familière ; fréquent dans les gloses, où il apparaît déformé de diverses façons, et glosé souvent *colafus in talo* par rapprochement avec *tālus*. D'autres gloses l'expliquent par κόνδυλος ποδὸς ἢ χειρός, ce qui est peut-être le sens ancien. Alors ce serait un dérivé de *tālus* « os de l'articulation » ; cf. *calx*, *calcō*, *calcitrō*.

talla, -ae (f.?) : *folliculum cepae*, P. F. 493, 10 (Lucil.) ; κρομμύου λέπυρον, CGL II 195, 17. Peut-être doublet dialectal de *talea* (*-lia*).

talpa, -ae m. (Vg., G. 1, 183) et f. : taupe. Attesté depuis Varron. M. L. 8545.

Talpa était d'abord masculin ; mais, comme la forme du mot semblait contradictoire avec le genre, on a soit fait de *talpa* un féminin (e. g. Pline 30, 19), soit créé un *talpus* attesté par la glose *talpus* : *scero* (v. h. a. *scero* « taupe »), dans plusieurs manuscrits de la chronique de Frédégaire, et par les langues romanes, e. g. ital. *topo* « souris ». V. W. Schulze, KZ 40, 406, n. 3.

Dérivés : *talpīnus* (Cassiod.) ; *talpīniola* : *dracontea*.

Nom de petit animal, sans étymologie, comme la plupart des mots de ce genre. Prélatin ; v. V. Bertoldi, BSL, 32, p. 149-152.

talpōna, -ae f. : sorte de vigne à raisin noir (Plin.). V. Bertoldi, *Linguistica storica*, 2e éd., p. 173, n. Cf. *Talpōnius*? Mot d'aspect étrusque.

tālus, -ī m. : 1° osselet du paturon de certains animaux, qui servait à jouer aux osselets (cf. *taxillus*) ; 2° chez l'homme, astragale (= ἀστράγαλος), petit os qui se trouve sous le tibia au-dessus de l'*ōs calcis* (Celse 8, 1 et 7), puis, par extension, « cheville » et « talon ».

Dérivés : *tālāris* : *t. tunica* ; *tālāria*, *-ium* n. pl. : chevilles du pied ; talonnières ; robe qui descend jusqu'aux talons, et *subtālārēs* (*calceī*), d'où v. h. a. *suftelāri*, v. angl. *suftelre* ; *subtēlāre, M. L. 8397, cf. *subtel* ; *tālārius* (*lūdus*) : jeu, spectacle (joué par des acteurs en *tālāris*?).

Ancien (Plt.), usuel. On trouve dans les gloses un doublet *tālō*, *-ōnis*, CGL III 605, 18, auquel remontent les formes romanes. M. L. 8544.

A *tālus* se rattachent : *tālipedō*, *-ās* (Gloss.) : *est uacillare pedibus, et quasi talis insistere*, P. F. 493, 8, et F. 492, 22 ; *taxillus* : ἀστραγαλίσκος, petit dé.

Étymologie incertaine. On rapproche irl. *sál*, gall. *sawdl* « talon » ; v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, 78, qui part de *stālā pour les mots celtiques. *Taxillus* peut avoir été fait sur *tālus* d'après *āla*, *māla*/*axilla*, *maxilla*.

***talutium** (*talutatium*? ; certains lisent *alutatium* ou *alutiatum*, d'après *alutia*) : mot espagnol, comme *segutilum*, cité par Pline, 33, 67 : *cum ita inuentum est* (*aurum*) *in summo caespite, talutium uocant si et aurosa tellus subest*. Cf. fr. *talus*? M. L. 8545 b ; B. W. s. u.

tam et tantus : v. *tālis*.

tama, -ae f. : *dicitur cum labore uiae sanguis in crura descendit et tumorem facit. Lucilius* (1195) : *« inguen ne*

existat, papulae, tama, ne boa noxit », F. 494, 30. Sans autre exemple. Cf. *tamarae* : δρπηγες (Gl.)?

tamarix, -īcis (Col., Luc. ; *tamarīcē*, Plin. ; *tamariscus*, Pall.? forme douteuse) f. : tamaris. Sans doute mot étranger ; cf. peut-être *Tamarīcī*, peuple de l'Hispania Tarraconensis, sur le fleuve *Tamaris*. L'Itala et les gloses ont aussi *tamaricium* (*-tium*), la Mulom. Chir. *tamarinda*. Certaines formes semblent des transcriptions du grec. M. L. 8548.

tamen : v. *tam* (sous *tālis*).

taminia (*ūua*) : sorte de raisin sauvage (Cels., Plin., Col. ; cf. Fest. 492, 9). Cf. *tamnus*?

tāminō, -ās : v. *contāminō*.

tamnus, -ī f. : tamier, taminier (Colum. ; Plin. 8, 112 ; 21, 86).

***tanacita, -ae** f. (*tanium* n.) : tanaisie. Mot tardif (Ps.-Ap.), d'origine inconnue, demeuré en italien et en français ; v. André, *Lex.*, s. u.

tandem : v. *tam* (sous *tālis*).

tangō, -is, tetigī, tāctum, -ere (formes anciennes de subjonctif et d'optatif *tagam*, *tagit*, cf. *attigam* ; *taxim* ; *taxat* conservé dans *duntaxat*) : toucher (sens physique et moral, transitif et absolu) ; toucher à. S'emploie dans toute sorte d'acceptions : *t. portum* (*dē nāuī*), *t. chordās*, *t. uirginem*, etc. En poésie, employé parfois comme synonyme de *tingō*. Dans la langue familière, a le sens de l'argot « taper » (cf. *feriō*) : *t. senem trigintā minīs*. Ancien (Lex Numae), usuel, classique. Conservé partiellement dans les langues romanes, avec des sens techniques. M. L. 8558 ; remplacé le plus souvent par un dérivé d'une onomatopée **tok-*, it. *toccare*, fr. *toucher*, etc.

Dérivés et composés : 1° *tagāx* adj. (rare) : *t. manus*, avec sens péjoratif ; subst. *tagāx* : *furunculus a tangendo*, F. 492, 4.

taxim adv. : en touchant légèrement (cf. *sensim*), rare et archaïque.

tāctus, *-ūs* m. et *tāctiō*, le premier plus usité (Cic.), le second appartenant surtout à la langue de Plaute ; *tāctor* (St Aug.) ; *tāctilis* (Lucr.) (= ἁπτός) ; *intāctus*, *-ūs* m. (id.) ; *intāctilis* = ἄναπτος, ἀναφής (id.) ; cf. aussi M. L. 8519, **tactiāre* ; *tangibilis* (Lact., St Jér.).

integer (de *in-* privatif et **-tagros*, cf. ombr. a n t a k r e s « integrīs ») : intact, entier ; au sens moral « à qui l'on ne peut rien enlever ou reprocher, intègre », etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4479 ; B. W. *entier* ; et M. L. 4481, *integrē* adv. Usité adverbialement dans *dē* (*ex*, *ab*) *integrō* « en reprenant les choses entièrement, de nouveau », d'où *integrō*, *-ās* « rétablir dans son état primitif, renouveler, recommencer », M. L. 4480 ; *integrāscō* (Tér.) ; *integrātiō*, glosé ἐπανάληψις (Tert.), *-tor* ; et *redintegrō* avec ses dérivés (classique, plus usuel en prose que *integrō*, qui est archaïque et poétique ; cf. *renouō*) ; *integritās* et *integritūdō* f. (Dig.) ; *integellus* ; **integricō*, M. L. 4481 a ; *intāctus* : intact, M. L. 4477.

2° De *tangō* : *attingō*, *-is*, *-tigī* : toucher à (transitif et absolu), M. L. 768 (*attin-* et *attangō*) ; d'où *attāctus*, *-ūs* m. ; *attiguus* (époque impériale, d'après *contiguus*) ; *contingō* : toucher (transitif et absolu) ; toucher à (avec le datif), sens conservé dans *contiguus* ; d'où « arriver à » (= συμβαίνω). Employé impersonnellement : *contingit* « il arrive que », suivi de l'infinitif ou d'une complétive introduite par *ut*. Même sens absolu dans *contingēns*, qui en logique traduit τὸ ἐνδεχόμενον, et dans *contiguus* : qui touche à, contigu. De là *contāgēs*, *-is* f. (Lucr.) : toucher, contact ; *contāgiō* f. (et *contāgium* n., moins correct, usuel dans la poésie dactylique) ; *contāctus*, *-ūs* m. : toucher, contact, et « contagion, contamination » ; *contāgiōsus*. *Contingō* est conservé dans les langues hispaniques. M. L. 2184.

obtingō : arriver à, échoir. Le verbe n'est plus guère employé qu'avec le datif (*alicuī obtingere*) dans le sens de *ēuenīre* ; cf. *contingere*. Toutefois, Nonius cite un exemple de Plt., Ci. 382, *is mustulentus uentus naris obtigit* (sic Non. 415, 16 ; mais, p. 63, 28, les manuscrits ont *adtigit*), où le verbe signifie « toucher, atteindre ». Tombe en désuétude sous l'Empire ; si on le trouve dans Quintilien, c'est à l'imitation de Cicéron. Ni supin ni formes nominales.

pertingō : aller, toucher, atteindre (rare, non classique).

Confondu parfois à basse époque avec *tingō* ; cf. W. Heraeus, Kl. Schr. 125.

V. aussi *contāminō*, *duxtaxat* et *taxō*.

Pour la forme, on rapproche le participe hom. τεταγών « ayant pris », qui subsiste dans une formule. La concordance de *tetigī* avec τεταγών est fortuite ; le perfectum à redoublement est la forme attendue là où il n'y a pas d'ancienne alternance vocalique : cf. *cecinī*, *cecīdī*, *cecīdī*, *momordī*, etc. Les formes d'autres parlers italiques qu'on cite (en volsque et en marrucin) sont obscures et n'éclairent pas les formes latines. Le sens engagerait à rapprocher le groupe germanique de got. *tekan* « toucher » ; mais le *t* germanique, supposant un ancien *d*, ne concorde pas avec le *t* latin. Si les deux groupes sont apparentés — la consonne initiale étant inexpliquée — on supposerait un ancien thème du type athématique : **tēg-*, **təg-* ; l'indo-européen n'admet pas de racines commençant et finissant par une sonore simple ; le **dēg-* sur lequel reposent les formes germaniques est donc secondaire. Le type des présents à infixe nasal a pris de l'extension en latin ; *tangō* peut donc ne pas dater de l'indo-européen.

tangomenās faciāmus : expression qu'on lit dans Pétr., Sat. 34, 7, 73, 6, au sens de « buvons à tire-larigot ». De τεγγομένας, accusatif pluriel féminin du participe moyen de τέγγω « mouiller » (Heraeus)?

***tantalus, -ī** m.? : autre nom de l'*ardea* « héron », donné par Isid., Or. 12, 7, 21, et par les gloses. Sans doute, le nom propre appliqué à l'oiseau pêcheur (cf. *Gaius*, *Lūcius*). V. Sofer, 14, 169.

tantus : v. *tam* (sous *tālis*).

tapēte, -is n. (et *tappēte*, Plt. ; *tapētum* ; *tapēta*? f., Enn., Inc. 38 ; cf. *lebēta*) : adaptations latines du gr. τάπης, -τος « tapis » que les poètes de l'époque impériale transcrivent par *tapēs*, *tapētis*, etc., substituant la forme savante à l'emprunt populaire. *Tapēte* est tiré du pluriel *tapētia* = gr. ταπήτια. Les formes romanes remontent à *tapētum* et à **tapītium*, M. L. 8563 ; B. W. s. u. ; l'anglo-saxon *tæppet* à *tappētum*.

tappula : *-m legem conuiualem ficto nomine conscripsit iocoso carmine Valerius Valentinus, cuius meminit Lucilius hoc modo* (1307) : « *Tappulam rident legem, conterunt Opimi* », Fest. 496, 30. Cf. *Tappulus*, *Tappō*, surnoms romains peut-être d'origine étrusque ; cf. *Taφunias*?

tarandrus, -ī m. : renne (Plin., Sol.). Du gr. τάρανδρος ou τάρανδος, mot scythe. Cité par Aristote, etc.

taratantara : onomatopée employée par Ennius pour imiter le bruit de la trompette.

tarāx, -ācis m. : tétras, coq de bruyère ; cf. Nemes., fr. Aucup. 1, *Et tetracem Romae quem nunc uocitare taracem | coeperunt*. Tardif, sans doute emprunté, comme *tetrax* ; *tetraō* (Plin.).

tardus, -a, -um : lent (opposé à *uēlōx*, Cic., Inu. 1, 24, 35, *tardē*, *tarditās* à *celeriter*, *-ritās*), se dit du physique et du moral, comme gr. βραδύς ; tardif (sens dérivé et postérieur, le mot propre étant *sērus*, mais qui a dû se développer dans la langue parlée, comme le prouvent les formes romanes issues de *tardus*, *tardē* et de **tardīuus* (ce dernier panroman). M. L. 8573, 8576, 8577. Ancien (Naev.), usuel, classique.

Dérivés et composés : *tarditās* (usuel et classique) ; *tarditiēs*, *tarditūdō*, *tardor* (= βράδος), tous trois rares et archaïques ; *tardiusculus* (Plt., Tér.) ; *tardō*, *-ās* : ralentir, retarder (panroman, sauf roumain), M. L. 8572 (et 8574, **tardiāre* ; 8575, **tardicāre*), d'où *tardātiō*, *tardābilis* (tardifs et rares) ; *tardēscō*, *-is* (Lucr., Tib.) ; *retardō* (usuel et classique, fréquent dans Cic.), *retardātiō*, qui se substituent à *moror* (et *remoror*), *mora*.

tardi-cors, *-gemulus*, *-genulus*, *-gradus*, *-linguis*, *-loquus*, *-pēs*, etc., tous poétiques et sans doute créés sur des modèles grecs du type βραδύπους (Eurip.).

Adjectif à vocalisme radical *a*, sans étymologie, mais dont la structure rappelle celle du gr. βραδύς.

tarentīna (*nux*) : épithète désignant une espèce de noix ; cf. Pline, H. N. 15, 90. Forme qui semble préférable à *terentīna* que Macrobe, Sat. 3, 18, 3, explique d'après Favorinus, *a tereno, quod est Sabinorum lingua molle*. — De *Tarentum* ou *Terentum*. V. André, *Lex.*, sous *nux*.

tarmes, -itis (*termes*, Isid., Serv., Gloss. ; *tarmus*, Gloss.) m. : *genus uermiculi carnem exedens*, P. F. 495, 1. Attesté depuis Plaute ; la forme *termes* est influencée par *terō*. Les formes romanes remontent à *tarmes*. M. L. 8586. V. *termes*.

tarpezīta (ou plutôt *tarpessīta*), **-ae** m. : banquier. Emprunt au gr. τραπεζίτης avec même métathèse que dans *corcodillus* ; les manuscrits de Plaute ont la graphie *trapezita*, mais *tarpezita* est réclamé par le mètre. Mot plautinien.

***tarum, -ī** n. : bois d'aloès (Plin. 12, 98). Mot étranger, africain?

***tasconium, -ī** n. : sorte de terre blanche à l'usage des potiers (Plin. 33, 69). Mot ibérique (Bertoldi, BSL 32, 100)?

tat, tatae : onomatopées marquant l'étonnement ; cf. *attat*, *babae*, etc.

tata, -ae m. : papa. Mot enfantin, cité par Varr. ap. Non. 81, 3, et attesté épigraphiquement, ainsi que *tatula*, CIL VI 25636 ; cf. *mamma*, *pappa*. M. L. 8596. Noms propres : *Tatta*, *Tata*, et sans doute *Tatius*?

V. *atta*. Cf. gr. τάτα, corn. *tat* (avec ancien *t* géminé), pol. *tata* (où *a* représente *ā*). Sur tout le groupe, v. W. Heraeus, Kl. Schr., p. 163 sqq.

Taurīī lūdī : v. le suivant.

taurus, -ī m. : taureau. Nom d'une constellation du zodiaque. S'applique à des animaux ou à des objets qui rappellent par leur cri, leur aspect, etc., le taureau : butor (oiseau ; Plin. 10, 116) ; frelon (scarabée ; Plin. 30, 39) ; racine d'arbre (Quint. 8, 2, 13). Désigne aussi le périnée (ou plus exactement les testicules?) dans une victime ; cf. F. 372, 31, *atque harum hostiarum inuiolati sunt tauri quae pars scilicet caeditur in castratione* ; et Diom., GLK I 450, 8 ; et en grec l'emploi de ταῦρος (Poll. 2, 173). De *taurus* a été créé un féminin *taura* dans la langue rustique (Varr., Col.) ; cf. P. F. 481, 1, *tauras uaccas steriles... quod non magis pariant quam tauri*. Ancien (Enn.), usuel. Panroman. M. L. 8602.

Dérivés et composés : *taureus* ; *taurīnus* ; *taurīna* : espèce de chaussure, cf. Édit de Dioclétien, c. 9, *taurinae muliebres bisoles*, *monosoles* ; c. 10, *taurinae inauratae*, *lanatae* (CIL III, p. 833), Pelagonius, cf. 437, p. 118, 30, éd. Ihm : *cortex uetustae taurinae* ; *taurulus* ; *taurārius* « toréador » (Inscr.) ; *tauri-fer*, *-formis*, *-genus*, etc., tous poétiques et faits sur des types grecs ; cf. ταυρόμορφος, Eur. ; ταυρογενής, Orph. — Cf. aussi *suouetaurilia*, *sōl(l)itaurilia*.

taurobolium : sacrifice du taureau, transcription du gr. ταυροβόλιον, d'où sont dérivés *taurobolior*, *-liātus*, *-licus* (tardifs) ; *taurocenta* : toréador (de *ταυροκέντης?).

A *taurus* les Latins rattachaient *Taurii lūdī* (cf. Fest. 478, 22 ; P. F. 479, 8 L), mais sans doute ce n'est là qu'une étymologie populaire. L'institution est étrusque et ces jeux, donnés en l'honneur des dieux infernaux, doivent se rattacher à l'étr. θaura « tombe » (Cortsen).

Les noms indo-européens d'animaux domestiques ne spécifient pas le sexe ; comme *ouis*, lat. *bōs* est masculin si l'on ne pense pas au sexe, féminin si l'on pense à la « vache ». Le mâle n'avait pas de nom dans le vocabulaire noble de l'indo-européen (v. *uerrēs*, *ariēs*). Le vocalisme radical *a* montre que *taurus* appartient au vocabulaire technique, de caractère populaire ; le mot se retrouve dans osq. ταυρομ « taurum », ombr. *toru*, t u r u f « taurōs », gr. ταῦρος. Le même mot désigne un animal sauvage dans v. sl. *turŭ*, lit. *taũras* « aurochs », v. pr. *tauris* « bison ». La forme diverge dans gaul. *taruos*, irl. *tarb* « taureau » (avec la même altération qu'offre lat. *paruus* en face de gr. παῦρος) et dans got. *stiur* « taureau » (sans doute sous l'influence d'une étymologie populaire ; cf. av. *staora-* « gros bétail »). Le mot a l'instabilité d'un terme populaire.

***tautanus, -ī** m. : mot glosé *claua*, *cateia* par Isid., Or. 18, 7, 7, qui l'attribue aux Gaulois (cf. *Teutonus*), et aux Ibères. V. Sofer, p. 46, 171.

tax : v. *tuxtax*.

taxa, -ae f. : sorte de fragon (Plin. 15, 130). Cf. sans doute *taxus*.

taxea, -ae f. : lard. Mot gaulois d'après Isid., Or. 20, 2, 24, qui cite un exemple d'Afranius, R³ 284.

taxillus : v. *tālus*.

taxim : v. *tangō*.

taxō, -ās, -āre : 1° fréquentatif-intensif de *tangō* ; cf. Gell. 2, 6, 5 : *taxare pressius crebriusque est quam tangere, unde procul dubio id inclinatum est* ; « faire allusion à » ; « toucher fortement, attaquer » ; cf. Suét., Aug. 4, 2 : *Cassius... Parmensis quadam epistula... sic taxat Augustum : materna tibi farina*, etc. ; id., Dom. 10, 6 : *occidit et Heluidium filium, quasi scaenico exodio sub persona Paridis et Oenones diuortium suum cum uxore taxasset*. De là *taxātōrēs*, nom donné à certains auteurs, *quod alter alterum maledictis tangit*, F. 490, 12, et *retaxō*, Suét., Vesp. 13, 2.

2° Emprunt au gr. τάσσω (peut-être formé sur l'aoriste ἔταξα ; cf. *campsō*, etc.) : taxer, évaluer, estimer. Le verbe n'est pas attesté avant Pline et Sénèque, mais *taxātiō* est dans un fragment de Cicéron, Or. pro Tull. 7. Autres dérivés : *taxātor* « aestimātor » ; *taxātiuncula* (Gloss.). M. L. 8603, *taxa* ; britt. *toos* ; cf. J. Loth, s. u.

On peut même se demander si le rapport avec *tangō*, imaginé par les Latins, n'est pas fictif et si le premier sens ne peut pas se tirer du second. Dans ce cas, il n'y aurait qu'un seul verbe, tiré du grec, « évaluer, estimer », puis « taxer, censurer », et, dans ce sens, rapproché faussement de *tangō*, d'après *uexāre*, que l'étymologie populaire rattachait à *uehō* (v. ce mot). Il n'y a pas lieu, pour ce verbe tardif, d'évoquer *dumtaxat*.

taxō, -ōnis (*taxus*, *tasiō*) m. : blaireau (v. fr. *taisson*). Attesté seulement dans les gloses ; latinisation d'une forme germanique ; cf. v. h. a. *dahs*, all. *Dachs*. Dérivé : *taxōnīnus* dans Marcellus Empiricus. Le mot latin est *mēlēs*. M. L. 8606 ; B. W. *tanière*. Cf. *melō*, *musiō*.

taxus, -ī f. : if. M. L. 8607 ; cf. dans les gloses : *taxus arbor quam uulgus iuum uocat*.

Dérivés : *taxeus* et *taxicus*, rapproché de *toxicus*, l'if passant pour vénéneux (d'où l'étymologie qui rapproche *taxus* de τόξον).

Sans correspondant clair. Cf. *fraxinus*.

-te : particule de renforcement, jointe à *tū*, *tē*. Cf. *-pte*. Sans étymologie certaine.

tebae, -ārum, (quantité de l'*e* inconnue, sans doute longue) f. pl. : *nam lingua prisca et in Graecia Aeolis Boeoti sine afflatu uocant collis t[h]ebas et in Sabinis, quo e Graecia uenerunt Pelasgi, etiam nunc ita dicunt, cuius uestigium in agro Sabino uia Salaria non longe Re⟨a⟩te miliarius cliuus cum appellatur t[h]ebae*, Varr., R. R. 3, 1, 6. Non autrement attesté ; cf. peut-être *tīfāta*. Mot « méditerranéen ». Cf. τάβα, τῆβος « rocher » (asianique?).

teccō, -ōnis m. (?) : tacon, nom du jeune saumon chez Anthimus, De obseru. cib. 45 : *teccones dicuntur esse filii esocum*. Mot d'origine gauloise ; cf. A. Thomas, Romania, 35, 194, et Schuchardt, Z. f. rom. Philol. 30, 732 ; Zannick, Fest. Dornseiff, 375. M. L. 8608.

tec(h)ina, -ae f. : fourberie. Emprunt oral ancien au gr. τέχνη, attesté seulement chez les comiques. Cf. *mina*, *Proserpina*. Composé : *contechnor, -āris* (Plt., Ps. 1096).

***tegellāria, -ae** (*tu-*, *ton-*) f. : *malefica, quod supra tegulas sacrificet*. Mot de glossaire, non attesté dans les textes et non expliqué. Cf. Thes. Gloss. s. u.

tegestre : v. *segestre*.

tegō, -is, tēxī, tēctum, -ere : couvrir, recouvrir ; d'où garantir, protéger. Ancien (Enn.) et usuel, mais non représenté dans les langues romanes, sauf dans un dialecte italien. M. L. 8615.

Nombreuses formations en *tĕg-*, *tēg-*, *tog-*, *tēct-* :

1° *teges, -etis* f. : natte ; *tegetārius* : ψιαθοποιός (Gloss.), *tegeticula* (Varr.) et *tegiculum* (?) ; cf. aussi **tegetīle*, M. L. 8616 ; *tegīle, -is* n. : ce qui couvre, vêtement (Apul.) ; *tegumen* (*tegimen*, *tegmen*) n., poétique et postclassique, remplacé dans la prose classique par *tegumentum* : couverture, abri ; et *integumentum*. Les formes romanes remontent à *tegmen*, M. L. 8617.

2° *tēgula* : tuile ; M. L. 8618 ; B. W. s. u. ; celtique : britt. *teol* ; germanique : v. h. a. *ziagal* (finn. *tiili*) ; d'où *tēgulicius* (Inscr.) et *tēgulātus*, cf. CGL III 191, 15 : *tēgulāta*, κεραμωτά, conservé dans les langues romanes au sens de « toit », M. L. 8619 ; *tēgulum* : toit (Pline), avec un diminutif *tēgillum*, *cuculliunculum ex scirpo factum*, P. F. 503, 1, attesté dans Plt., Rud. 576, et Varr. ap. Non. 179, 1. Certaines formes romanes supposent aussi **tĕgĕlla*, M. L. 8614 ; le v. angl. *tigele*, **tegilla*.

3° *toga* : couverture, cf. Non. 406, 21 : *dicitur et tectum*, avec un exemple de Titinius (43) : ... *si rus cum scorto constituit ire, clauis ilico | abstrudi iubeo, rusticae togai ne sit copia* ; puis « vêtement », d'abord d'homme ou de femme indifféremment, cf. Varr. ap. Non. 541, 1 ; spécialisé ensuite dans le sens de « toge », vêtement du citoyen romain, symbole du civisme et de la nationalité romaine (par opposition à *pallium*, qui caractérise les Grecs ; de là l'opposition de *togātus* à *palliātus*, à *palūdātus*), et aussi vêtement de hautes classes (de là l'opposition de *togātus* à *tunicātus* ; *tunica* est un mot emprunté). Conservé dans quelques dialectes italiens ; M. L. 8765.

Dérivés : *togula* ; *togātus* ; *togātulus* (Mart.) ; *togātārius* « acteur de *fābula togāta* » (Suét.).

4° *tēctus* : couvert ; de là « impénétrable, secret » ; et *tēctē* adv. ; *tēctiō* (Cael. Aurel., St Aug. ; refait sur *protēctiō*?) ; *tēctum* : toit. Panroman, sauf roumain. M. L. 8609. De là « plafond » et, par extension, « abri, maison » ; dérivés : *tēctulum* (St Jér.) ; *tēctillum* (bas latin) ; *tēctor* : couvreur, terme technique attesté depuis Varron et Cicéron ; *tēctōrius*, substantif dans *tēctōrium* n. (scil. *opus*) : revêtement d'un mur, badigeon, couche, enduit ; crépi ; blanc, fard, etc. ; *tēctūra* : revêtement, couverture (Pall.) ; conservé dans fr. *toiture*, M. L. 8610.

A *tegō* appartiennent un grand nombre de composés dans lesquels le préfixe ne fait que préciser l'idée verbale : *circum-*, *con-* (et *supercon-*), *dē-* (« découvrir »), *in-*, *ob-*, *per-* (archaïque), *prae-*, *prō-* (très fréquent ; avec de nombreux dérivés), *re-* (« découvrir », cf. *reserāre*, *reclūdere*, et « couvrir de nouveau »), *sub-*, *super-tegō*. Les composés ne sont pas plus représentés que le simple dans les langues romanes.

Pour *tugurium*, v. ce mot.

Les alternances vocaliques de *tegō*, *toga*, *tēgula* suffiraient à marquer l'origine indo-européenne du groupe. Mais le présent *tegō*, malgré gr. στέγω « je couvre », représente sans doute un ancien présent athématique, car on ne le retrouve pas ailleurs. L'irl. *tuigither* « il couvre » et le germanique (v. isl. *þekia* « couvrir ») continuent le causatif ; le sanskrit a *sthagayati*, avec un *g* qui ne peut être ancien. Le lituanien a un présent *stégiu* « je couvre » remplaçant un présent athématique. La voyelle longue de *tēgula*, *tēgulum*, qui trouve un analogue dans *rēgula*, en face de *regō*, et peut-être dans *sēcula* (v. *secō*), rappelle le degré long qui s'observe aussi dans v. pruss. *steege* (Voc.) « Schurer », à côté de *stógis* et lit. *stógas* (même sens). L'*o* de *toga*, qui est en latin une forme exceptionnelle, alors que les substantifs de cette forme sont courants en grec, rappelle v. isl. *þak* « toit », etc., tandis que gr. στέγη τέγη tient la place d'un ancien nom radical. Le thème en *-*es*- attesté par gr. στέγος, τέγος et irl. *teg* ne se retrouve pas en latin. Ombr. *tettom-e* « ad tectum »? V. *tignum*.

tēgula : v. *tegō*.

tĕgus, -oris n. : doublet de *tergus* dans Varr., L. L. V 110 : *tegus suis, ab eo quod tegitur*, et Plt., Capt. 902 et 915, qui l'applique aussi à l'échine du cochon. Se retrouve dans Fronton et dans les gloses. La dissimilation a dû se produire dans les cas obliques : *tergoris* > *tegoris*, favorisée par le rapprochement avec *tegō* qu'indique Varron.

tēla : v. *texō*.

tellāna (*fīcus*) f. : figue noire à longue tige (Cat., Plin.). Le rapprochement avec *tēlum* n'est sans doute qu'une étymologie populaire ; semble provenir d'un nom propre (cf. *Rōmānus*, etc.). V. André, sous *fīcus*.

tellūs, -ūris f. : terre. Synonyme poétique de *terra*. Personnifiée et divinisée et unie à Jupiter ; cf. Varr., R. R. 1, 1, 5 : *Tellus, terra mater*. A *Tellūs* correspond *Tellūmō, -ōnis* m. (et *Tellūrus*, Mart. Cap. 1, 49) ; cf. Varr. ap. Aug., Ciu. Dei 7, 23 fin : *unam eandemque terram habere geminam uim, et masculinam quod semina producat, et femininam, quod recipiat atque enutriat. Inde a ui feminina dictam esse Tellurem, a masculina Tellumonem*. Le nom est peut-être un ancien neutre, comme *Venus, -eris*, mais l'*ū* ne s'explique pas, et c'est le seul exemple de cette flexion en latin (l'*ū* de *rūs* est ambigu et peut résulter d'une contraction). Celtique : irl. *tellur*.

Dérivé tardif : *tellūster, -tris* (Mart. Cap.), formé sur *terrestris*, comme *paluster* sur *palūs* ; composé : *meditullium* : milieu (avec l'*ŏ* intérieur du second terme de composé passé ici à *u* ; cf. *terra* : *extorris*), sur lequel a été refait l'adjectif tardif *meditullus*.

On pense à skr. *talam* « plaine », v. angl. *þel* « planche, bordage » (v. *titulus*), c'est-à-dire i.-e. **telo-* avec le vocalisme *e*, normal dans un neutre de ce type. Le slave a, avec vocalisme zéro (comme dans lat. *iugum*), *tĭlo* « sol » ; cf. gall. *tâl* « front » (pour le sens, cf. v. h. a. *stirna* ; v. sous *sternō*). La racine est dissyllabique, comme on le voit par skr. *talimam* « sol » et irl. *talam* (génitif *talman*), féminin « terre », et ceci suppose un rapprochement avec v. sl. *stelją*, *stlati* « étendre » et lat. *lātus* « large ». Cf. encore lit. *tilės* « fond de la barque » et v. pruss. *talus* « sol (d'une maison) ». Mais la formation de lat. *tellūs* n'est pas expliquée par là ; et, si l'on n'avait pas la forme à vocalisme archaïque (du type de *extorris*), *meditullium*, où ne se trouve pas le *-ū-* énigmatique de *tellūs*, on hésiterait à affirmer le rapprochement. Il subsiste une obscurité. Le masculin *tellūmō* a été rapproché par M. Bréal du type étrusque de *lucumō*. Un mot italique à l'origine aurait-il été emprunté par l'étrusque, puis, après modification, emprunté par le latin? Le fait qu'on est amené à tenter de pareilles hypothèses indique la difficulté du problème.

telō, -ōnis m. : *-em hortulani uocant lignum longum quo hauriunt aquas. Et dictus telon a longitudine* : τέλον *enim Graece dicitur quidquid longum est*, Isid., Or. 20, 15, 3. Peut-être déformation du gr. κήλων, sous l'influence de *tēlum*. Semble sans rapport avec son synonyme *tolennō*.

telōneum : v. *tolōneum*.

tēlum, -ī n. : trait, arme de jet ; puis toute espèce d'arme offensive (épée, poignard, etc.). S'oppose à *arma*. Ancien (Lex XII Tab., Enn.), usuel. Peu représenté dans les langues romanes. M. L. 8624. Composé : *tēliger*, Sén., Herc. Oet. 543.

Étymologie incertaine, comme pour beaucoup de noms d'armes. L'explication par τηλοῦ, τηλόθεν (Fest. 502, 2 ; Dig. 50, 16, 233) est sans valeur.

temere adv. : « à l'aveuglette », par suite « inconsidérément, au hasard, à la légère, sans réflexion » ; souvent joint à *forte* dans le couple asyndétique *forte temere*. Usité dans la locution *nōn temere est quod* « ce n'est pas un hasard que » ; *nōn temere* a aussi le sens de « *nōn facile* », e. g. Plt., Ba. 85, *rapidus fluuius est hic, non hac temere transiri potest*. *Temere* est proprement l'ablatif instrumental d'un substantif **temus, -eris* « obscurité », cf. *tenebrae* ; mais il a été uniquement employé comme adverbe et traité comme tel ; de là le doublet *temeriter* (Enn., Acc.). Ancien, usuel.

Dérivés : *temeritās* : 1° hasard ; 2° irréflexion, légèreté d'esprit (opposé à *prūdentia* par Cic., Cat. M. 6, 29) ; *temeritūdō* (Pac.) ; *temerārius* : 1° qui est dû au hasard, *nōn temerārium est* « ce n'est pas un hasard (que...) » ; 2° qui agit au hasard, irréfléchi.

V. *tenebrae*.

temerō, -ās, -āre : *temerare uiolare sacra et contaminare, dictum uidelicet a temeritate*, P. F. 501, 4. Terme surtout poétique, non attesté avant l'époque impériale ; appartient au vocabulaire religieux. Le sens premier a dû être « traiter (parler, s'approcher) inconsidérément des choses sacrées ».

Dérivés et composés tardifs : *temerātiō*, *-tor* et *intemerātus*, *-bilis*, *-andus*.

tēmētum, -ī n. : *uinum, unde temulentia et temulentus*, P. F. 501, 6. Ancien (Plt.), appartient à la langue familière. Non roman. S'y rattache *abstēmius*, ἄοινος, archaïque et postclassique. *Abstēmius*, *tēmulentus* (de

tēmolentos, cf. *uīnolentus*) semblent supposer un substantif **tēmus*, **tēmum* qui a dû désigner une boisson enivrante et stupéfiante, ou plutôt une plante dont on tirait une liqueur fermentée ; *tēmētum* rappelle, pour la forme, *dūmētum* et aurait désigné d'abord un « lieu planté de **tēmus* ». Mais *tēmētum* peut se rattacher aussi bien à un verbe **tēmeō* comme *uegētus* à *uegeō*, etc. V. M. L. 8635 a, **temulus*, **temellus*.

Le rapprochement, souvent fait, avec skr. *tā́myati* « il est étourdi, abasourdi » est arbitraire.

temnō, -is, -tempsī, -temptum (dans *contempsī, contemptum*), **-ere** : mépriser. Rare et poétique (Lucr., Vg., Hor., Ov., Tac.) ; remplacé dans la prose par le composé d'aspect déterminé, très employé et attesté depuis Plaute, *contemnō* (= καταφρονέω), qui a fourni les dérivés *contemptus, -ūs* ; *contemptor, -tiō, -tim, -tibilis* (Ital.) et *incontemptibilis* (Tert.). Non roman.

Le rapprochement avec τέμνω « je coupe », indiqué par les Latins (cf. Schol. Ter. Andr. 492 : *temnor autem Graecum est, i. e. caedor et reicior*), est sans valeur. On a comparé aussi στέμβω « je foule aux pieds ». On partirait d'un sens concret ; cf. dans Cic., pro Planc., 12 : *quod iam contritum et contemptum uidetur*, où l'union de *contritum* à *contemptum* le suggère. Cf. le sens concret de *spernō*. Tout ceci très incertain.

Aucun rapprochement sûr.

tēmō, -ōnis m. : timon ou flèche d'un véhicule ; par métonymie (partie pour le tout), le chariot et, en particulier, « le chariot de la Grande Ourse » ; cf. Enn. ap. Varr., L. L. 7, 73. Ancien, technique. Panroman, sauf roumain. Les formes romanes remontent à *tīmō*. M. L. 8625 ; B. W. s. u.

Le mot ne se retrouve pas ailleurs. Mais le germanique a v. isl. *þisl* « timon », etc., qui s'explique bien par **tenk-slā*, et le vieux prussien a *teansis* (même sens). Le tout se rattache au groupe de **ten-* « tendre » avec un élargissement guttural qui se retrouve, notamment, dans le mot iranien à ancien *th-* initial, dans des types affectifs et techniques, av. *θanǰayeiti* « il tire (la voiture) » ; le slave a *tęgnǫti* « tirer » ; cf., pour le sens, gr. ῥυμός. Ce terme technique du vocabulaire de la carrosserie peut provenir du gaulois, comme *carpentum*, etc.

temō, -ōnis m. : impôt payé par les recruteurs (Cod. Theod.), taxe de remplacement ; d'où *temōnārius*. Mot du Bas-Empire, sans doute d'origine étrangère.

temperō, -ās, -āuī, -ātum, -āre (*temperor*, Lact., d'après *moderor*) : transitif et absolu : 1° transitif, correspond au gr. κεράννυμι « mélanger, mêler », en particulier « mêler de l'eau au vin ou à un liquide pour l'adoucir, couper » : *t. uīnum, pōcula* (cf. gr. κ. οἶνον, νέκταρ, κρατῆρα), *t. acētum melle* ; de là « tremper » un métal, *t. ferrum* ; « mêler, combiner, allier » (souvent joint à *miscēre*) et « modérer, adoucir, tempérer » (cf. gr. ὧραι μάλιστα κεκραμέναι, Hdt. 3, 106, à quoi correspond, par exemple : *regiones caeli neque aestuosae neque frigidae sed temperatae*, Vitr. 1, 4) : *Etesiarum flatu nimii temperantur calores*, Cic., N. D. 2, 19, 49 ; *temperātus* : tempéré, modéré (d'où *intemperātus*), joint à *moderātus*, Cic., Fam. 12, 27, opposé à *merācus*, id., Rep. 1, 43, 96 : *non modice temperatam, sed nimis meracam libertatem sitiens haurire*. A ce sens remontent les formes romanes du type *tremper*. M. L. 8627 ; B. W. s. u. Celtique : britt. *tymheru* ; armor. *tems, tempsi* (v. J. Loth, s. u.).

2° absolu : « se modérer », d'où « s'abstenir » (déjà dans Enn., Sc. 45) ; cf. *temperāns* : qui se modère, tempérant. *Temperō* est également construit avec le datif : *t. linguae, t. sibi, animīs* ; l'ablatif : *t. ā lacrimīs* ; l'infinitif : *t. dormīre* ; avec *quīn* (époque impériale) ; à l'impersonnel : *temperātum est* (T.-L.). On trouve même à basse époque, sans doute d'après *sē abstinēre, sē temperāre ab* (S[t] Aug., Greg. M.).

Dérivés et composés : *temperiēs, -ei* « mélange, alliage » (poétique et postclassique, auquel répond dans les langues romanes un n. **temperium*, v. fr. *tempier*, M. L. 8628, britt. *tymmer* [savant]), et son contraire *intemperiēs* « mauvais temps », attesté depuis Plaute, et au pluriel *intemperiae* « délire » (Caton, Plt.) ; *temperātiō* (classique, spécialement fréquent dans Cic., qui le joint à *moderātiō*, Diu. 2, 45, 94) ; pour le sens, cf. Cic., Tusc. 4, 13, 30, *ut enim corporis temperatio cum ea congruunt inter se, e quibus constamus, sanitas, sic animi dicitur, cum eius iudicia opinionesque concordant, eaque animi est uirtus, quam alii ipsam temperantiam dicunt esse, alii obtemperantem sapientiae praeceptis* : « juste mélange, équilibre » = κρᾶσις et « température », *caelī temperātiō*, Cic., Diu. 2, 45, 94 ; *temperātor* (joint à *moderātor* par Cic.) ; *temperātīuus* (Cael. Aur.) ; *temperāculum* (Apul.) ; *temperāmentum* : tempérament, combinaison, et « modération ». D'abord de sens concret ; cf. Cic., Leg. 3, 10, 24, *inuentum est temperamentum quo tenuiores cum principibus aequari se putarent* ; puis, à l'époque impériale, employé pour *temperātiō*.

De *temperāns* : *temperanter, temperantia* ; cf. Cic., Tusc. 3, 8, 16, *temperans, quem Graeci* σώφρονα *appellant, eamque uirtutem* σωφροσύνην *uocant quam soleo equidem tum temperantiam, tum moderationem appellare, nonnumquam etiam modestiam* ; et *distemperantia*, terme de la langue médicale traduisant gr. δυσκρασία ; *intemperāns, -ranter, -rantia*.

De *temperātus* : *temperātē* et *intemperātus, -tē*.

De *temperō* : *adtemperō* : adapter, ajuster (époque impériale), M. L. 762 ; *adtemperātē* (Tér.) « à propos » ; *adtemperiēs* (cod. Theod.).

contemperō (rare, époque impériale à partir d'Apul., Vég.) « tempérer par un mélange », d'après συγκεράννυμι ; *extemperō*, conservé en roumain, M. L. 3082 ; *obtemperō* (seul usuel et classique, attesté depuis Plt.) : proprement « se modérer devant quelqu'un » ; pour le sens du préfixe, cf. *oboediō, obsequī* ; par suite « se conformer à, obéir à » ; *obtemperanter, -rātiō* (Cic.), *-rātor* (S[t] Aug.).

Rattaché souvent à *tempus*, comme *generāre* à *genus*, mais le rapport de sens est obscur, à moins d'admettre que *tempus* signifie « coupure, division (du temps) », ce qui cadre bien avec les emplois du mot, et que *temperō* présente la même image que le fr. « couper le vin » ? Sur le développement sémantique, v. Benveniste, Mél. Ernout, p. 11 sqq.

tempestās : v. *tempus*.

templum, -ī n. : 1° terme de la langue augurale « espace carré délimité par l'augure dans le ciel, et sur la terre, à l'intérieur duquel il recueille et interprète les présages » ; cf. Varr., L. L. 7, 6 : « *templum* » *tribus modis dicitur : ab natura, ab auspicando, a similitudine ; ⟨ab⟩ natura in caelo, ab auspiciis in terra, a similitudine sub terra ... eius templi* (scil. *caeli*) *partes quattuor dicuntur, sinistra ab oriente, dextra ab occasu, antica ad meridiem, postica ad septemtrionem. In terris dictum templum locus augurii aut auspicii causa quibusdam conceptis uerbis finitus*... V. les références de Goetz-Schoell, ad loc. Désigne par extension le « ciel » tout entier, *templa caelī*, cf. τέμενος αἰθέρος, *t. caelestia*, les régions infernales, les plaines de la mer, etc. A ce premier sens se rattachent sans doute : 1° l'adverbe *extemplō*, proprement « (immédiatement) au sortir du templum », c'est-à-dire « sur-le-champ, aussitôt » (synonymes *ē uestīgiō, īlicō, ex tempore*) ; adverbe archaïque (Plt., Enn., Varr. ; un exemple dans Cic., Pro Rosc. Com. 3, 8 ; ni dans Cés., ni dans Quint.) ; forme *extempulō* dans Plt., Au. 93 ; Ci. 96, 572 ; Ba. 968 ; Mi. 461 ; Poe. 183.

2° le verbe *contemplō* (*contemplor*), *-āre*, dont la dérivation a déjà été indiquée par Varr., L. L. 7, 9, et, à sa suite, par Fest., P. F. 34, 9 : *contemplari dictum est a templo, i. e. loco qui ab omni parte aspici, uel ex quo omnis pars uideri potest, quem antiqui templum nominabant*. Cf., pour le développement de sens, *cōnsīderō*. La forme active et la forme déponente apparaissent simultanément dès Plaute ; mais la langue classique préfère le déponent. Il est possible que *contemplor* soit formé d'après *cōnspicor, contueor*. Britt. : *cynhemlu*.

Dérivés : *contemplātiō, -tor*, tous deux classiques ; *-trīx* (Cels., Apul.) ; *contemplātus, -ūs* (Ov., Macr.) ; *contemplātīuus*, adjectif de la langue philosophique traduisant le gr. θεωρητικός (Sén.) ; *contemplābilis* (Amm.) ; *contemplātōrius*, στοχαστικός (Gloss.). Une forme roumaine suppose aussi **intemplāre*, M. L. 4482 a.

2° *Templum* a, par extension, désigné un endroit consacré aux dieux, et spécialement le « temple » ; cf. Varr., L. L. 7, 10, *sed hoc ut putarent aedem sacram esse templum ⟨eo uidetur⟩ esse factum quod in urbe Roma pleraeque aedes sacrae sunt templa, eadem sancta*..., M. L. 8630. Celtique : irl. *tempul*, britt. *teml*.

3° D'après Festus, *templum* désigne aussi « *tignum quod in aedificio transuersum ponitur* », P. F. 505, 1 ; cf. Vitr. 4, 2 et 7 ; Lucr. 2, 28 ; sens représenté dans les langues romanes. Ce sens peut provenir des lignes transversales tracées par l'augure dans le *templum* ou de la figure tracée par les poutres qui s'entre-croisent et déterminent une sorte de *templum*.

Dérivés rares et tardifs : *templātim* (Tert. ; cf. *uīcātim*) ; *templāris* (*-ēs fīnēs*, terme d'arpentage) ; *templātiō* (S[t] Aug.) ; *templifer* = ναοφόρος (Ignat.).

Le sens de « espace défini » permet un rapprochement approximatif avec gr. τέμενος « enclos divin », c'est-à-dire avec la racine de gr. τέμνω « je coupe ». Le *p* représente l'explosion de *m* devant *l*, comme dans *exemplum* ; cf. les graphies telles que *dampnum* et *temptō* (v. ce mot). Sur *templum*, v. St. Weinstock, Mitt. d. deutsch. archäol. Instit., Rom. Abt., 47 (1932), p. 95-121.

temptō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : toucher, tâter ; faire l'essai ou l'épreuve de ; essayer de ; attaquer (dans ce sens a peut-être absorbé *tentō*, fréquentatif intensif de *tendō*, q. u.), agiter, inquiéter. *Temptō* est la graphie la plus ancienne et la mieux attestée par les bons manuscrits ; *tentō* représente sans doute une prononciation populaire (cf. *lanterna*, en face de λαμπτήρ ; *Pontīnus* et *Pomptīnus*, *pedetentim* et *pedetemptim*) ; les gloses distinguent *temptō*, πειράζω (fréquent), de *tentō*, συνέχω et τείνω (-ομαι), dont il y a trois exemples en tout. La confusion qui s'est produite entre les deux verbes, *temptō* et *tentō*, rend le plus souvent impossible le départ de ce qui appartient proprement à l'un ou à l'autre. Pour le développement du *p* dans *temptō*, cf. *sūmptus, sūmpsī* (v. Niedermann, *Phon. hist. du latin*, 3[e] éd., p. 152 sqq.). Ancien (Plt.), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 8633 ; B. W. *tenter*.

Dérivés et composés : *temptāmen* (Ov.), *-mentum* (poétique, prose impériale) ; *temptātiō* (Cic. ; dans la langue de l'Église, traduit πειρασμός « tentation ») ; *temptātor* (Hor. ; dans la langue de l'Église, le « tentateur », c'est-à-dire le diable (celui qui entraîne au péché) ; *attemptō* et *attemptātiō* ; *pertemptō* (classique), *praetemptō* (poétique, prose impériale) et *praetemptātus, -ūs* (Plin.) ; *retemptō* (époque impériale, à partir d'Ov.) ; *intemptātus* (calque du grec, non attesté avant Hor. et Virg.) ; *intemptābilis* : ἀπείραστος (Gloss.).

Fréquentatif. Aucun rapprochement sûr ; v. *tendō*, in fine.

I. **tempus, -oris** n. (usité surtout au pluriel *tempora*) : tempe(s). Attesté depuis Virgile. Les représentants romans présentent diverses altérations. M. L. 8635.

Dérivé : *temporālis* (Vég.).

Le rapprochement avec lit. *tempiù* « je tends » est possible, mais ne se laisse guère préciser pour le sens (cf. le groupe de *teneō, tendō*).

Comparant le gr. κρόταφος, qui appartient à une racine signifiant « battre », M. Benveniste, Mél. Vendryes, p. 56, a proposé de rattacher *tempus* à la racine **(s)temb(h)-* « heurter, écraser en frappant » ; cf., entre autres, skr. aor. *astambhīt*, gr. στέμφω, στόβος, v. sl. *tepǫ*, etc. Le rapprochement est séduisant. On a supposé aussi que ce *tempus* était le même mot que *tempus* II, spécialisé dans le sens de « temps du battement (des artères) ».

II. **tempus, -oris** n. (une ancienne flexion *tempus*, **temperis* est attestée par l'ancien locatif adverbial *temperī* « à temps », remplacé par *temporī* ou *tempore* ; de nombreux dérivés ont le vocalisme *e*, cf. plus bas) : temps, considéré surtout en tant que fraction de la durée (différent de *aeuus, aeuum*, qui indique plutôt le temps dans sa continuité) ; cf. Varr., L. L. 5, 12 et 6, 2, qui, du reste, reproduit un enseignement grec (v. Goetz-Schoell, ad loc.), et Cic., Inu. 1, 36, 39 : *tempus est... pars quaedam aeternitatis cum alicuius annui, menstrui, diurni nocturniue spatii certa significatione* ; de là vient qu'on emploie *tempora* « portions de temps, époques » au pluriel, et non *aeuum, aeuus* : de là aussi les expressions comme *tempus diei* (Tér.) « moment du jour », *annī tempora* « époques de l'année, saisons » (Lucr.) ; *prīmum tempus* « printemps » (attesté dès l'époque d'Aug., CIL VI 33316 ; cf. W. Schulze, KZ 47, 185),

hībernum annī, Cic., Rep. 1, 12, 18 ; « moment, époque », en particulier « moment favorable, occasion » (= καιρός), et *tempora* « circonstances », où s'entrevoit encore le rapport avec *temperō*, *temperiēs* « mélange de l'air ». Dans la langue de la poésie et de la rhétorique, « temps métrique, mesure » ; en grammaire, « temps d'un verbe », d'après le gr. χρόνος. *Tempus*, étant de genre inanimé, n'est ni personnifié, ni divinisé ; c'est *Sāturnus* qui est devenu le dieu du temps, du reste sans doute secondairement.

Nombreuses locutions adverbiales : *temperī* « à temps, tôt » (cf. plus haut ; d'où un comparatif *temporius*, Peregr. Aeth.) ; *ad tempus* ; *ante tempus* ; *ex tempore* « d'après le moment » et « sur-le-champ » (cf. *extemplō*, *ē uestīgiō*), dont la langue de la rhétorique a tiré à l'époque impériale *extemporālis* « improvisé », *extemporālitās* (Suét., tandis que Quint. 10, 7, 1 a encore la périphrase *facultas ex tempore dicendi*), *extemporāliter* (Sid. Apoll.) ; *in tempus*, *per tempus*, *pro tempore*. Ancien (Plt., Enn.), usuel. Panroman. Il y a aussi quelques représentants de *tempore*. M. L. 8634. Celtique : v. irl. *trimsi* « tempora » ; britt. *tymp*, *tymmor* « saison ».

Dérivés et composés :

1° *tempestus*, *-a*, *-um* adj. (archaïque, conservé par P. F. 499, 6, *tempesta*, *tempestiua*) et *intempestus* dans *nox intempesta* « *quo tempore nil agitur* », Varr., L. L. 6, 7 et 7, 72 ; remplacé à l'époque classique par *tempestīuus* (fréquent) « qui vient à temps, opportun », gl. ἀκμαῖος, εὔκαιρος, ὡραῖος, et *intempestīuus*, d'où *tempestīuē*, *-uitās* et *intempestīuē*, *-tīuitās*. De l'adjectif *tempestus* dérivent les abstraits : **tempesta*, non conservé dans les textes, mais attesté par les langues romanes (cf. *senecta*) ; *tempestūs*, par Varr., L. L. 7, 51 : *libri augurum pro tempestate tempestutem dicunt supremum augurii tempus*), disparu à l'époque historique et remplacé par *tempestās* (cf. *iuuentās* et *iuuentūs*, dérivés aussi d'un adjectif *iuuentus*, d'où provient également *iuuenta*), synonyme de *tempus*, cf. F. 498, 32 : *tempestatem pro tempore frequenter dixerunt antiqui* ; sens fréquent à l'époque ancienne, et aussi dans Cicéron et chez les historiens, mais seulement dans l'expression *eā* (*quā*, etc.) *tempestāte*. Dès Ennius apparaît le sens de « temps » état de l'atmosphère, e. g. *tum tonuit laeuom bene tempestate serena*, Enn., A. 527, cf. 457 ; et, par euphémisme, spécialement de « mauvais temps, tempête » (*t. turbida*, *saeua* dans Plaute, puis simplement *tempestās*, déjà dans Plt., Mo. 108 : *tempestas uenit*, | *confringit tegulas imbricesque* ; pour la restriction de sens, cf. *ualētūdō*), M. L. 8629 (conservé à côté de *tempesta*) ; B. W. *tempête*. Celtique : irl. *tempestech*, britt. *tymmest*.

2° *temperō*, *temperiēs* (v. ce mot).

3° Dérivés récents en *tempor-* :

temporālis : terme technique, attesté depuis Varron, *t. uerbum*, L. L. 9, 108, « temporel » et « temporaire », M. L. 8631 ; *temporāliter* ; *temporālitās* ; *contemporālis* (langue de l'Église ; = σύγχρονος) ; *extemporālis* (v. plus haut) ; *intemporālis*, *-litās*, *-liter* (= ἄχρονος) ; **temporāre*, M. L. 8631 a.

temporāneus (Ital., Vulg. ; = πρόσκαιρος) et *contemporāneus* (Gell., peut-être antérieur à *temporāneus* ; cf. *momentāneus*) ; *temporārius* (Corn. Nep. et époque impériale, sans doute de la langue familière ; cf. Sén., Ep. 9, 9, *amicitiae quas temporarias populus adpellat*) ; *temporātim* (Tert. ; = χρονικῶς).

Les gloses ont aussi *temporius*, πρόσκαιρος, où il faut peut-être lire *temporīuus*, qui est supposé par certaines formes romanes. M. L. 8632.

Aucun rapprochement sûr. V. sous *tendō* et cf. *temperō*.

tēmulentus : v. *tēmētum*.

tendō, -is, tetendī (*tendidī*, tardif), **tentum** et **tēnsum, -ere** : « tendre » et « tendre à », transitif et absolu : *t. arcum*, *rētia*, *pellēs*, *manūs*, *neruum* ; et *t. ad castra*, *Venusiam*, etc. De *tendere pellēs* on est arrivé à dire uniquement *tendere* « dresser la tente » (e. g. Cés., B. G. 6, 37, 2 ; de là *tentōrium*, *tentōriolum*, Hirt., Auct. B. Afr., et **tenda* « tente » dans les langues romanes, M. L. 8639 ; B. W. s. u). Dans la langue militaire, *tendō* s'emploie dans le sens de « faire effort », e. g. Sall., Ca. 60, 5 : *Petreius ubi uidet Catilinam, contra ac ratus erat, magna ui tendere* ; Vg., Ae. 12, 553 : *pro se quisque uiri summa nituntur opum ui ;* | *nec mora nec requies ; uasto certamine tendunt*. De même, la langue poétique emploie *tendō* avec l'infinitif (la prose usant du composé *contendō*, Cic., Cés.), e. g. Vg., Ae. 2, 220, *ille simul manibus tendit diuellere nodos*, sens où *tendō* rejoint *temptō*, cf. e. g. Hirt., B. G. 8, 40, 1, *aqua prohibere hostem temptare coepit*, ce qui explique les confusions entre *temptō* et **tentō*. Il est possible que, dans bien des cas où l'on a des formes de *temptō*, ce soit à l'intensif de *tendō* que songe l'écrivain. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 8640. Celtique : irl. *tennaim*, britt. *tynnu*.

Dérivés et composés : 1° en *tend-* : *tendicula* : *a)* perche à étendre le linge ; *b)* sorte de piège, lacet, filet (joint à *aucupium*), M. L. 8641 ; les langues romanes supposent aussi **tendō*, *-ōnis*, M. L. 8642, et *tenda* (v. plus haut) ; 2° en *tent-* : *tenta* n. pl. « membrum ērectum » (Priap.) ; *tentīgō* (satiriques) « priapisme », cf. *prūrīgō*, et le renvoi à Philologica I ; *tentiō* « τάσις » (Gloss. ; les composés *contentiō*, *intentiō* sont, au contraire, fréquents) ; conservé en ancien f. *tencon*, prov. *tenso*, avec le sens de « combat » ; cf. M. L. 8653, d'où **tentiāre*, M. L. 8652 ; *tentipellium* : *genus calciamenti ferratum quo pelles extenduntur*, P. F. 501, 9 ; et aussi : *medicamentum quo rugae extenduntur*, cf. F. 500, 28 sqq. (rare, Afran., Titin.) ; *-tentūra* dans *praetentūra* (Amm.) ; *tentor* (bas latin) m. : celui qui tend ; celui qui attelle les chevaux, palefrenier ; 3° en *tēns-* : *tēnsus*, *-a*, *-um*, conservé dans les langues romanes avec des sens dérivés et notamment sous la forme *tē(n)sa* > *toise*, M. L. 8651 ; et a fourni un dénominatif **tēnsāre*, M. L. 8649, d'où **intēnsāre*, M. L. 4485, et **tēnsiāre*, M. L. 8649 a ; *tēnsiō* (rare, époque impériale, sans doute créé par la langue médicale pour traduire τάσις) ; *tēnsūra* (Hyg., Vég.) ; **tēnsica*, **tēnsicula*, M. L. 8649 b, c.

Composés : *attendō* : tendre vers, se dit surtout de l'esprit, *a. animum* ou *animō* (qu'il n'est pas nécessaire d'exprimer) = gr. προσέχω « faire attention à », d'où *attentus*, *attentiō* (= προσοχή ; non attesté avant Cic.). Conservé dans les langues romanes, souvent avec le sens de « attendre » (cf., pour le développement de sens, *expectāre*), ainsi que *attēnsus*. M. L. 763, 764.

contendō (= συντείνω) : (se) tendre de toutes ses forces. Transitif et absolu, sens physique et moral ; cf. *unum esse illud tempus quo maxime contendi conueniat*, Cés., B. G. 7, 85, 2 ; avec un complément subjectif ou objectif : *c. uīrēs* et *c. honōrēs* ; suivi de *ut* ou d'un infinitif complément ; avec *cum* : *c. cum aliquō* (non avant Cic.). De là : *contentē* (*contentus* n'est pas employé, pour éviter des confusions avec *contentus*, de *contineō*) ; *contentiō* : tension (de la voix = συντονία) ; effort, lutte, M. L. 2181 ; quelquefois « comparaison » ; en grammaire = ἀντίθεσις ; *contentiōsus* (non attesté avant Pline). Celtique : britt. *cynnen* « contendō », irl. *cointinn* « contentiō ».

intendō (existe en ombr. e n t e n t u, *endendu* ; a n t e n t u *andendu* « intenditō ») : tendre vers (sens physique et moral), [s']étendre ; se diriger vers ; avoir l'intention ou la prétention de ; intenter ; *intentus* « tendu vers » et « attentif » ; *intentē*, *intentiō* (*intēnsiō*, Sén.), d'où irl. *intinn* ; *intentīuus* (= ἐπιτατικός, Prisc.) ; *intentiōsus* (bas latin, d'après *contentiōsus*), M. L. 4483 ; *intēnsāre*, M. L. 4485 ; B. W. sous *entendre*.

ostendō, *portendō* (v. ces mots). Outre e n t e n t u, a n t e n t u, l'ombrien a les impératifs u s t e n t u, p e r t e n t u s u s t e n t u qui correspondent aux formes latines. Parenté ou emprunt?

dē-, *dis-* (δια-τείνω), *extendō*, M. L. 3083, britt. *distenn*, *estyn* ; *ob-* (à côté de *ostendō*, dont le rapport avec *tendō* n'était sémantiquement plus sensible), *prae-*, *pro-*, *re-*, *sub-tendō*, dans lesquels le préfixe ne fait que préciser le sens du verbe. A ces verbes correspondent souvent les dérivés ordinaires en *-tor*, *-tiō*, *-tus* (*-sor*, *-siō*), e. g. *extensiō*, M. L. 3083 b, et **extē(n)sāre*, M. L. 3083 a, *-sor*, *-sīuus* ; *extentiō*, *extentus*, *-ūs*, etc.

Il y a aussi des formes d'itératif-intensif : *extentō* (attesté depuis Plt.), M. L. 3084 ; *intentō* (*ostentō*). *Attentō*, *pertentō*, *praetentō*, *retentō*, qu'on rattache quelquefois à *tendō*, doivent se lire *attemptō*, *pertemptō*, *praetemptō*, *retemptō*. V. *temptō*.

La racine **ten-* fournissait en indo-européen un aoriste radical thématique (véd. *átan*, *átata* « il a tendu ») et un parfait (véd. *tatána*, *tatné*) ; le latin a gardé le parfait *tetinī* (v. sous *teneō*). Le présent a été obtenu de diverses manières, ainsi par un élargissement **-eu-* : véd. *tanóti*, *tanuté*, hom. τάνυται, ou par le suffixe **-ye/o-* : gr. τείνω. En face du causatif skr. *tānayati*, le germanique a une formation parallèle : got. *-þanjan* « étendre ». Le latin a recouru à deux types : l'un à suffixe **-de/o-* pour l'aspect déterminé, c'est *tendō* ; l'autre en **-ē-*, pour indiquer le procès qui se poursuit, c'est *teneō*. A chacun des deux, il a fallu constituer une conjugaison. L'adjectif en **-to-* hérité de l'indo-européen était *tentus* (skr. *tatáḥ*, gr. τατός), qui a été attribué à *teneō* ; *tendō* en a reçu un nouveau, fait sur le présent, comme *pulsus* en face de *pellō* (de **peldō*), etc. ; mais *tentus* paraît avoir servi aussi à *tendō*, et c'est ainsi que s'explique le fréquentatif *tentāre*. Le perfectum *tetendī* a été fait secondairement, comme *tenuī* sur *teneō*. La forme *tenuī* a dû se produire dans les cas où il y a préverbe et où le perfectum *tetinī*, perdant son redoublement, était peu clair. Il en est résulté la généralisation de *tenuī*.

Pour les formes nominales autonomes, v. *tenus*, *tenuis*, *tener* et *prōtēlum*.

La racine admettait souvent des élargissements, notamment *temp-* dans lit. *tempiù* « je tends », qui joue le même rôle que gr. τείνω ; et le radical *temp-* qui figure dans des mots latins pourrait en être rapproché ; simple possibilité. Le slave a *tęgnǫti* « tirer » ; et ceci rappelle le radical qui figure dans lat. *tēmō* (v. ce mot).

tenebrae, -ārum f. pl. (pas de singulier, comme le correspondant skr. *támisrāḥ*, sauf à partir d'Apulée) : obscurité, ténèbres. Ancien (Enn., Plt.), usuel. M. L. 8643.

Dérivés : *tenebrōsus* (époque impériale) ; *tenebricus* (archaïque, mais conservé en vieux français, M. L. 8644, et les langues romanes attestent en outre **intenebricus*, M. L. 4484 ; fait sur *opācus*?), remplacé à l'époque classique par *tenebricōsus* (Cic.), d'où *tenebricōsitās* (Cael. Aur.) ; *tenebrō*, *-ās* (rare et tardif) ; *tenebrēscō*, *tenebricō* (id.) ; *tenebriō*, *-ōnis* m. (Afran., Varr.) ; *tenebrārius* (Vop.) ; *tenebrātiō* (Cael. Aur.) ; *contenebrō*, *-brēscō* (*-brāscō*), *obtenebrēscō*, rares et tardifs ; *tenebellae* (Claud. Mamert.).

Un mot correspondant à skr. *támaḥ* « ténèbres » (gén. *támasaḥ*) est conservé dans l'adverbe *temere* (v. ce mot). Mais la racine était dissyllabique : lit. *témsta* « l'obscurité vient ». Là où le suffixe **-es-* est au degré zéro, on a donc le *-ə-*, d'où véd. *támisrāḥ* (pluriel) « nuit sombre » et l'adjectif *timiráḥ* « sombre ». La formation à sifflante se retrouve dans lette *timsa*, *tumsa* « obscurité », lit. *tamsà* (même sens) et v. h. a. *dinstar* « sombre ». Lat. *tenebrae* repose sur **temə-s-rā-* ; le passage de *-m-* à *-n-* fait difficulté ; car il suppose l'intervention d'une forme où la voyelle de syllabe intérieure était syncopée, à moins qu'on n'admette une dissimilation, tout hypothétique, de *m* en *n* par la labiale **f*, d'où est sorti *b* ; on ne peut restituer le détail des faits. — Cf., de plus, v. irl. *temel* « ténèbres », m. bret. *teffal* « sombre » et v. h. a. *demar* « demi-jour (de l'aube ou du crépuscule) ».

teneō, -ēs, tenuī (ancien *tetinī*, Pac., Acc.), **tentum, -ēre** : tenir. Même racine **ten-* que dans *tendō*. A ce dernier a été réservé le sens de « tendre », tandis que *teneō*, qui s'emploie, comme *tendō*, avec valeur transitive ou absolue, était spécialisé dans le sens de « tenir » (avec l'idée de continuité) et, au sens absolu, « durer, persister » ou « se maintenir dans une position » (langue militaire), « se maintenir dans une direction, cingler vers » (langue nautique). Cette distinction établie entre *tendō* et *teneō* se retrouve dans ombr. *tenitu* « tenētō », en face de e n t e n t u « intenditō ». La parenté de *tendō* et *teneō* apparaît dans la glose de Festus, 214, 12 : « *obstinet* » *dicebant antiqui quod nunc* « *ostendit* », *ut in ueteribus carminibus* (trag. inc. 25) : *Sed iam de* (*se* ms.) *caelo cedens Aurora obstinet suum patrem*. Du sens de « tenir » dérivent les sens de « posséder, occuper », « tenir immobile, arrêter, maintenir » et « tenir dans son esprit », d'où « se souvenir » (*memoriā tenēre*) ou « comprendre, savoir » (*mente tenēre*). Cf. *percipiō*, *comprehendō*. La valeur absolue et le rapport sémantique avec *tendō* sont bien conservés dans certains composés ; cf. *attinēre* « s'étendre jusqu'à, tenir à, toucher », *pertinēre*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 8646, *tenēre* et **tenīre* ; B. W. s. u.

Formes nominales, dérivés et composés : *tenāx* : tenace ; *tenācēs* m. pl. « liens, attaches ; queue d'un fruit »

(Pall.), M. L. 8638 ; *tenācia* (Enn.), remplacé par *tenācitās* (Cic.) ; *tenāciter* ; *tenāculum* : tenaille (Ter. Maur.), M. L. 8637 ; B. W. s. u. Composé : *pertinax* ; cf. Plt., Cap. 489 : *tenaxne pater est eius? — immo pertinax*, d'où *pertinācia*, *pertināciter*.

tenor, *-ōris* m. : tenue, continuité ; dans la langue de la rhétorique, « accent tonique » (revenant à intervalles réguliers ; une influence de τόνος est ici vraisemblable) ; dans la langue juridique, « disposition essentielle, teneur, sens ». M. L. 8648. Cf. *tenus*.

tenilis, *tenibilis* « qui tenērī potest » (Gloss.).

arci-tenēns : adjectif poétique traduit du gr. τοξοφόρος.

tentus, *-ūs* m. (Cael. Aurel., Chr. 5, 1, 2). En dehors de ce mot, unique (et du reste contesté : l'édition de I. E. Drabkin lit *fluor retentus* au lieu de *fluoris tentus*), il n'y a pas de dérivés verbaux en *tent-*, sans doute pour éviter des confusions avec les formes dérivées de *tendō*.

Nombreux composés, dont beaucoup ont le sens transitif et absolu : *abstineō* (= ἀπέχω et ἀπέχομαι) : [se] tenir à l'écart, s'abstenir ; *abstinēns*, *-tia*, avec tous les sens religieux et moraux que les mots ont pu prendre ; et, dans la langue médicale, le sens de *retentiō*. Irl. (savant) *abstanit*.

attineō : toucher à, concerner (*quod ad me, quod me attinet*) ; tenir, retenir ; M. L. 707 (*atte-*).

contineō : contenir. Emploi absolu dans *continēns* : qui se tient, qui se contient ou « qui se retient, continent » et « qui tient à » ; *continentia* : continence ; et « contenu, contenance » (latin impérial) ; *continuus* : continu, M. L. 2185 ; *continuō*, *-ās* : continuer (transitif et absolu) ; *continuātiō* : « *partium inter se non intermissarum coniunctiō ; unitas est sine commissura continuatio* » (Sén., Nat. Q. 2, 2, 2) ; *continuitās* (Varr.).

De *contineō*, l'adjectif verbal *contentus* a d'abord signifié « qui se contient », e. g. Plt., Poe. 461, *contentiores mage erunt, atque auidi minus* ; d'où, avec un complément à l'ablatif instrumental, « qui se contente de, content de » ; Plt., Merc. 824, *uxor contenta est, quae bona est, uno uiro*, M. L. 2182 ; *contentē*, très rare, évité à cause de l'homonymie de *contentē* de *contendō* ; remplacé par *continenter*.

dē-tineō : détenir ; *distineō* : tenir écarté ; *ob-tineō* (*op-*) : tenir, occuper, être en possession de ; maintenir ; gagner (une cause), d'où « prouver, démontrer » ; absolument « être consacré, prévaloir » ; impersonnel « il est passé en usage » ; *pertineō* : sens absolu « s'étendre jusqu'à » ; « tendre à, viser » ; au sens moral « toucher, concerner » : *quod ad me pertinet* ; de là *pertinenter* ; et *appertineō*, *-ēs*, terme de la langue des arpenteurs, avec le sens de « appartenir », demeuré dans les langues romanes (**appartenēre*, avec influence de *pars*), M. L. 545 ; *retineō* : retenir, M. L. 7263, d'où *retentiō*, *-tor*, *-tus*, *-ūs* m. ; *retināculum* : ce qui sert à retenir ; au pluriel « rênes », M. L. 7262, et 7261, **retina* (d'après *habēna*?) ; *sustineō* : soutenir, M. L. 8490 ; *sustinentia* (langue de l'Église) ; *trānstineō* (Plt., Mi. 468).

Itératif-intensif en *-tentō* dans : *dētentō* « détenir » (tardif) ; *retentō* « retenir fortement » et « essayer de retenir » ; *sustentō* « soutenir », d'où *sustentātiō*, *-tus*, *-tāculum* (époque impériale, rare), *-tābilis*, *-tor* ; *sustentātrīx* : celle qui nourrit (tardif).

V. *tendō*.

tener, -a, -um : tendre (sens physique et moral, souvent joint à *mollis*). Se dit souvent du jeune âge ; de là *ā tenerō*, *in tenerīs* « dès, dans l'âge tendre », et *tenerī*, *-ōrum* m. pl. (époque impériale). Ancien, usuel ; panroman. M. L. 8645. Celtique : britt. *tyner*.

Dérivés : *tenellus*, *tenellulus*, diminutifs affectifs ; *tenerē* (époque impériale) et *teneriter* (cité par Charis.) ; *teneritās* (joint à *mollitiēs*, Cic., Fin. 5, 21, 58), *teneritūdō*, tous deux rares ; **teneritia*, supposé par les langues romanes, M. L. 8647 ; *tenerōsitās* (Ven. Fort.) ; *tenerāscō* (Lucr.) et *tenerēscō*, *-is* (époque impériale).

On rapproche, en général, **ten-* de *teneō*, *tendō*, *tenuis* ; aucune autre langue n'a une forme correspondante. Sans rapport avec τέρην, sabin **terenus* « mollis » (v. Vetter, *Hdb.*, p. 376).

Tenitae : *credebantur esse sortium deae, dictae quod tenendi haberent potestatem*, P. F. 505, 17. Étymologie populaire? Mot d'origine étrusque, selon certains, mais sans preuve.

tenor : v. *teneō*.

tēnsa, -ae f. : *-m ait uocari Sinnius Capito uehiculum quo exuuiae deorum ludicris circensibus in circum ad puluinar uehuntur. Fuit ex ebore, ut apud Titinium in Barbato* (13 a), *et ex argento*, F. 500, 2. Peut-être à rapprocher de *tendō* et ainsi nommé à cause de la tente qui le couvrait?

tentō : v. *temptō* et *tendō*.

tenuis, -e (souvent avec *u* consonne, ce qui se traduit par la scansion *tēnuē*, *tēnuīā* dans la poésie dactylique, d'où les groupes *tēnŭē*, *tēnŭīā* étaient exclus) : mince, ténu ; d'où « subtil, délicat » (sens physique et moral), « maigre » (sens propre et dérivé : *tenuis cibus*, *mēnsa* ; *tenuēs opēs*), par suite « pauvre, sans importance » (joint à *leuis*, *inānis*, *iēiūnus*), « d'humble condition ». Ancien (Cat.), usuel. Conservé en v. fr. *tenve*. M. L. 8655.

Dérivés et composés : *tenuitās* (classique, Cic.) ; *tenuiter* ; *tenuiculus* (Cic., Fam. 9, 19, 1) ; *tenuiārius* : qui travaille en tissus fins (*t. uestiārius*, Inscr., époque impériale) ; *tenuō*, *-ās* (poétique, époque impériale, conservé en roumain, M. L. 8654) ; *tenuābilis* ; *tenuātiō* (Cael. Aurel.) ; *tenuātim* (Apic.) ; *tenuēscēns* (Censor.) ; *attenuō* (composé d'aspect déterminé, préféré par la langue classique, Cic., Cés., au simple *tenuō* : amincir, amaigrir, affaiblir, diminuer ; dans la langue de la rhétorique, « atténuer », *attenuātum genus* = ἰσχνὸν γένος ; d'où *attenuātiō* (Auct. ad Her.) ; *inattenuātus* = ἀμείωτος (Ov.) ; *extenuō* (classique), conservé en logoudorien, M. L. 3085 ; *extenuātiō*, qui en rhétorique traduit μείωσις ou ἐλάττωσις ; *extenuātōrius* (Theod. Prisc.) ; *subtenuis* (Varr.).

De la racine étudiée sous *tendō*. L'*u* est un élargissement conservé dans les présents véd. *tanóti*, *tanuté* et hom. τάνυται. Cf. skr. *tanúḥ* « mince, fin », v. sl. *tĭnŭ-kŭ* « mince, fin », v. isl. *þunnr* (même sens) ; le vocalisme *e* de *tenuis* se retrouve dans lit. *ténvas*, lett. *tìevs* « mince », l'adjectif ayant passé au type thématique en letto-lituanien ; au contraire, irl. *tana*, corn. *tanow* « mince » a le vocalisme radical zéro, comme hom. τανaός « allongé, long » ; cf. got. *filu* « beaucoup » et irl. *il*, avec vocalisme *e*, en face de skr. *purúḥ* « abondant », avec degré vocalique zéro, et gr. πολύς, avec degré *o*. L'*i* de *tenuis* est le même que celui de *suāuis*.

I. **tenus, -oris** n. : lacet tendu. Mot technique ; cf. Non. 6, 12 : *tenus et laqueus : dictus a tendicula. Plautus Bacchidibus* (793) : *nunc ab transenna turdus lumbricum petit. | Pendebit hodie pulcre : ita intendi tenus*. Cf. aussi Serv., in Ae. 6, 62 : *tenus est proprie extrema pars arcus*. Ne semble pas attesté en dehors de ces exemples.

Pour le sens de *tenus* « lacet tendu », cf. skr. *tántuḥ* « fil » et gall. *tant*, irl. *tét* « corde ».

De la racine étudiée sous *tendō*. Un thème **tenes-* est peu attesté par ailleurs ; véd. *tánas-* est un ἅπαξ ; le grec a des adjectifs ἀ-τενής « fortement tendu », εἰλι-τενής « qui s'allonge en spirale » ; et un thème en *o-*, τόνος, le gr. **τένος n., n'est pas attesté. — Le latin a aussi la forme masculine *tenor*.

II. **tenus** prép. : jusqu'à, avec la nuance « pas plus loin que » (construit avec l'ablatif, *pube tenus*, Vg., Ae. 3, 427, et aussi avec le génitif, *nutricum t.*, Catul. 64, 18 ; *crurum tenus*, Vg., G. 3, 53, comme gr. μέχρι ; cf. *fīnī*, s. u. *fīnis* ; la construction avec l'accusatif est rare et analogique de *usque*) ; v. Wackernagel, *Vorles.*, II, 163. Ne semble pas attesté avant Claudius Quadrigarius, ni après Apulée et Ammien, qui, du reste, l'emploient dans le sens dérivé de « d'après » : *faciē*, *speciē tenus*. *Tenus* est souvent considéré comme le nominatif-accusatif employé avec valeur prépositionnelle de *tenus*, *-oris*. On a pensé aussi à un ancien adjectif **tenus*, *-a*, *-um* « qui s'étend jusqu'à », utilisé comme préposition, cf. *uersus*, *aduersus*, etc. ; v. *prōtinus* (et les adjectifs du type *crāstinus*?). *Tenus*, qui est postposé au mot qu'il détermine, a formé une série d'adverbes du type : *eā-tenus*, *hāc-tenus*, *aliquā-*, *quādam-tenus* « jusque-là, jusqu'ici », etc. ; *quā-tenus* (v. ce mot). — On doit surtout songer à un ancien **tenos*, du type de lat. *secus* (*sequester*), irl. *sech* « au delà de, en outre », gall. *hep* « sans » ; **tenos* serait à **ten-* ce que **sek^{w}os* paraît être à **sek^{w}-*. V. P. Lejay, Mél. Boissier, p. 349.

tepeō, -ēs, -ēre : être chaud. Sens ancien ; cf. Cat., Agr. 69, 2, *ubi* (*dolium*) *temperate tepebit* ; de même, *tepēscō* signifie s'échauffer, e. g. Cic., N. D. 2, 10, 26, *maria agitata uentis ita tepescunt ut*, etc., et *tepefaciō* « échauffer », Cic., N. D. 2, 15, 40, *is eius* (*solis*) *tactus est non ut tepefaciat solum, sed etiam saepe comburat*. Mais, dans ce sens, *tepeō* s'est trouvé en concurrence avec d'autres verbes, notamment avec *caleō*, et a tendu à prendre la nuance de « être modérément chaud, être tiède », ce qui est l'acception usuelle (au sens physique ou moral). *Tepeō* est arrivé ainsi à s'opposer à *caleō* (cf. Hor., C. 1, 4, 20) et à désigner la tiédeur (dans un sens voisin de *frīgeō*), et *tepēscō* peut avoir la double valeur de « tiédir » en passant du froid au chaud, e. g. Vg., Ae. 9, 701, *fixo ferrum in pulmone tepescit*, ou en passant du chaud au froid, Luc. 4, 284, *paulatim fugit ira ferox mentesque tepescunt* ; cf., de même, l'emploi de *tepidus* dans Ov., R. Am. 629, *tepidam recalescere mentem*. Ancien, technique ou poétique ; non roman.

Formes nominales, dérivés et composés : *tepor*, M. L. 8658, d'où à basse époque *tepōrus* ; et, dans Plin., *tepōrātus* ; *tepidus*, M. L. 8657 (panroman, sauf roumain), et **tepidulus*, 8656 a, d'où *tepidō*, *-ās* (Plin.) ; *tepidārius* « concernant l'eau tiède du bassin », *-a cella*, *-um ahēnum* ; subst. *tepidārium* n. ; *tepēscō*, *-is* ; *tepēfaciō* et *tepēfiō* ; *intepeō*, *praetepeō*, *intepēscō* (tous trois d'époque impériale). Cf. aussi peut-être *tepula* (*aqua*), épithète d'une eau qu'un aqueduc amenait au Capitole.

La racine **tep-* indiquait en indo-européen la « chaleur » : v. sl. *teplŭ* « chaud », *teplostĭ* « chaleur » ; irl. *té* « chaud » (pluriel *téit*), *tess* « chaleur », gall. *tes*. En sanskrit, *tápati* « il brûle » indique une chaleur intense allant jusqu'à l'incandescence, ou susceptible de causer une forte douleur. Dans l'Avesta, *tafsaiti* « il s'échauffe » est dit d'un échauffement qui va jusqu'à la brûlure. Skr. *tápaḥ* signifie « chaleur » et « ascétisme » ; véd. *tápuḥ* « brûlant » est une épithète du feu ; av. *tafnuš* signifie « fièvre », etc. Le sens de « s'échauffer » est donc ancien dans lat. *tepeō* « je suis échauffé » et *tepēscō* « je m'échauffe », mais il a servi à indiquer un simple réchauffement, et le groupe est parvenu ainsi à indiquer ordinairement la « tiédeur », par opposition au groupe de *caleō*, qui a indiqué la « chaleur » (cf. aussi le groupe de *formus*, *furnus*) ; en letto-lituanien, le correspondant du groupe de lat. *caleō*, à savoir lit. *šìlti* « s'échauffer », etc., a seul survécu, et le groupe de **tep-* a disparu. — Si le latin ne connaît comme formes verbales que *tepeō*, *tepēscō*, c'est sans doute que le type thématique de skr *tápati* n'est pas ancien : l'Avesta n'a rien de pareil, ni aucune autre langue ; plusieurs indices donnent lieu de croire que **tep-* fournissait des thèmes du type athématique. Il y a un causatif skr. *tāpáyati* « il échauffe », av. *tāpayeiti*, et en slave des représentants de *topiti* « échauffer ». — Lat. *tepor*, formé comme *calor*, est un ancien thème en **-es-* ; cf. skr. *tápaḥ*. — On explique par **-psr-* le *-fr-* de ombr. *tefru-to* « ex rogō », **tefra** « carnēs quae cremantur », osq. **tefúrúm** « offrande à brûler » ; si le rapprochement est correct, il y aurait ici, conservé en italique, le sens de « brûler ». On pourrait penser à une forme **teph-* de la racine, à côté de **tep-*, cf. peut-être gr. τέφρα ; pour *f-*, cf. lat. *fallō*.

ter : v. *trēs*.

terentīnae nuees : v. *tarentīna*.

terebra : v. *terō*.

teres, -etis adj. : *in longitudine rotundatum, quales asseres natura ministrat*, F. 498, 15 ; arrondi (sens propre et figuré), bien tourné ; et « poli, lisse, élégant ». Classique, mais assez rare. Pas de dérivés. Non roman.

Doit appartenir au groupe de *terō* ; cf. χυκλοτερής? Même formation que *hebes*, *-etis*.

tergeō, -ēs (et *tergō*, *-is*), **tersī, tersum** (et *tertum*, Varr. ap. Non. 179, 4), **-ēre** (*-ere*) : essuyer ; cf. Varr., L. L. 6, 85, *mantelium, ubi manus terguntur* ; Quint. 6, 3, 60, *t. frontem sudario* ; d'où « frotter, fourbir, nettoyer ». Ancien (Liv. Andr., Plt., Cat.), usuel. Le participe *tersus* a pris le sens de « clair, pur, net », *tersum diem pro sereno dictum ab antiquis*, F. 498, 13. Les formes romanes remontent à *tergēre*, M. L. 8663.

Dérivés et composés : *tersus*, *-ūs* m. (Apul.) ; *abs-*, M. L. 48 ; *circum-*, *dē-*, *ex-*, M. L. 3088, *per-tergeō*. S'y rattachent aussi *mantēle*, q. u. ; *manutergium*, et peut-être *termentum*, et *extermentārium* (v. *terō*).

Aucun rapprochement net. On ne peut faire état de gr. στεργίς « rodoir, étrille », qui fait partie d'un ensemble de formes instables : στελγίς, στλεγγίς, etc. Le sens de got. *þairko* « trou » est éloigné. Ni la forme ni le sens ne favorisent un rapprochement avec le groupe de *terō*. La racine doit être ancienne, mais ne se retrouve pas ailleurs. — On cite ombr. m a n - t r a h k l u, *man-draclo* « *mantēle* » (?).

tergum, -ī n. (et *tergus* m. ; Plt., As. 319) ; **tergus, -oris** n. (l'ablatif *tergibus*, dans Lucr. 2, 88, qui supposerait *tergū*, ou *tergus, -ūs*, est unique et douteux) : peau (qui recouvre le dos) ; cf. Plin. 8, 30, *durissimum dorso tergus* ; puis « dos » (de l'homme et des animaux) ; s'emploie aussi au pluriel *terga*, même en parlant d'un seul individu, le dos étant composé de deux parties. Il est possible que la forme ancienne ait été *terga* collectif, sur lequel on a refait *tergus* et *tergum*. *Tergum* est la forme ancienne et la seule qui figure dans les locutions adverbiales : *ā tergō, post tergum*, etc. *Tergus, -oris*, plus récent, est fait d'après *pectus*. Ancien (Enn., Plt.), usuel. Non représenté dans les langues romanes, où il a été supplanté par un mot populaire de sens plus concret, *dorsum*. — V. aussi *tegus*.

Dérivés et composés : *tergilla* : couenne de lard (Apic., Gloss.) ; *tergīnus* : de cuir, de peau ; *tergīnum* : fouet, courroie ; *tergorō* (Plin.) : cuirasser, couvrir le dos.

De *terga uertere* a été tiré le composé *tergiuersor, -āris* (fréquent dans Cic.), « tourner le dos », usité surtout au sens moral « user de détours, tergiverser » (cf. de *mōrem gerere, mōrigeror*), d'où *tergiuersanter, -uersātiō* (Cic.), *-tor, -tōrius* (tardifs).

On a rapproché gr. στέρφος « peau forte, cuir ». Mais rien ne prouve ni que le φ grec repose sur *g^{wh} (d'autres rapprochements sont probables), ni que, après *r*, *g^{wh} ait pu aboutir à lat. *g* ; et les sens divergent. Pas d'étymologie connue.

termentum : v. *terō*.

termes, -itis m. : *ramus desectus ex arbore, nec foliis repletus, nec nimis glaber*, P. F. 505, 10. Rare et technique ; désigne surtout une branche d'olivier ; d'où le tarentin *termite* « olive sauvage ». M. L. 8666. Certaines formes romanes supposent **termite*, qui semble s'être confondu avec *termen* ; cf. M. L. 8665 ; B. W. *tertre*.

Dérivé : *termiteus*.

Terme technique, qui a chance d'être emprunté, comme beaucoup de mots en *-es, -itis* (v. *satelles, mīles, cocles, caespes, poples, tarmes*, etc.). Cf. τέρμινθος?

terminus, -ī m. (*termō, -ōnis*, dans Enn., A. 479, 480, qui l'a peut-être emprunté au grec, cf. Fest. 498, 1 ; *termen, -inis* n., attesté par Varr., L. L. 5, 21, et confirmé épigraphiquement, cf. *termina duo* dans la Sententia Minuciorum, CIL I² 584, l. 8, 117 av. J.-C.) : borne (et par ressemblance avec l'objet, employé avec le sens de *membrum uirīle* dans Pomponius, R³ 125, cité par Non. 146, 21). Personnifié et divinisé : *Terminus* « le dieu Terme ». Par extension, « limite, terme » (souvent joint à *fīnis*). Les formes romanes remontent à *tĕrmen*, **tĕrmine*, **termite* (d'après *līmitem*?). M. L. 8665 ; B. W. s. u. Celtique : irl. *terman*, britt. *terfyn*.

Dérivés et composés : *terminālis*, d'où *Terminālia, -ium* « fêtes en l'honneur du dieu Terme » ; *terminō, -ās* (classique ; propre et figuré) ; *terminātiō* (classique) et *terminātor, -tus* (tardifs).

ampterminus et *pertermine* (v. ce mot) ; *conterminus* synonyme de *confīnis* ; *conterminō* (époque impériale) = συνορίζω ; *dēterminō* (= ἀφορίζω), *-nātiō* et *disterminō* : séparer par des bornes, délimiter (= διορίζω) ; *exterminō* (= ἐξορίζω) : bannir, chasser des frontières. Mot cicéronien, rare ailleurs. Dans la langue de l'Église, il a le sens de « détruire de fond en comble, exterminer » (= *exstirpō*) Dérivés : *exterminātiō, -tor, -bilis* (langue de l'Église) ; *exterminium* (id.), peut-être conservé en logoudorien, M. L. 3090 ; *prōterminō* : avancer les bornes (Apul., Sid.) ; *atterminō*, M. L. 765.

Mot italique, comme on le voit par osq. t e r e m e n n i ú « termina », t e r e m n a t t e n s « terminãuerunt », ombr. *termnom-e* « ad terminum », *termnas* « terminātus ». Le grec a un mot correspondant, mais, comme d'habitude, avec une valeur technique un peu moins précise que celle qu'a *terminus* dans la langue de propriétaires ruraux qu'a été d'abord le latin : τέρμα (avec une forme masculine τέρμων, qui se lit seulement chez les poètes, où elle a un caractère religieux) « terme, limite, fin ». On rapproche aussi hitt. *tarmaizzi* « terminat » ; et la préposition *trāns* et les mots apparentés, mais de manière vague. — On voit ici l'opposition du neutre *termen*, τέρμα, désignant une chose, et du masculin *terminus*, τέρμων, qui présente la même notion avec une valeur animée, religieuse. Le contraste est plus clair en latin qu'en grec, où, cependant, il est sensible.

ternī : v. *trēs*.

terō, -is, trīuī (et *triī*, e. g. dans *contrieris*, Ov., Medic. 89 ; *-teruī* dans *atteruī*, attesté à partir de Tibulle I 4, 48, et *conteruisse* d'Apulée, Met. 8, 23 ; v. Thes. II 1127, 14 et IV 682, 38 et suiv. ; 2ᵉ pers. *trīstī*, Cat. 66, 3 ; sur le parfait a été construit à basse époque un présent *contriō*, v. Thes., l. cit., 51 sqq., cf. *strō* de *strāuī*), **trītum** (la forme de participe en *-to-*, *tertus* dans *terta galea*, Varr., Men. 169, se rattache à *tergeō* plutôt qu'à *terō*), **terere** : frotter, cf. Plin. 16, 208, *teritur lignum ligno ignemque concipit attritu* ; user en frottant ; d'où plus généralement « user » ; « battre » (le grain). Se dit du temps que l'on passe (en pure perte), *t. diem, tempus* (cf. l'emploi de gr. [κατα-]τρίβω), où *terō* est synonyme de *cōnsūmō, absūmō*. Employé quelquefois au sens obscène, comme *molō* (e. g. Plt., Cap. 888, cf. gr. τρίβω). Ancien (Enn.), usuel. Non roman (cf. *friō, fricō*).

Dérivés et composés en *tere-, ter-, trī-* :

1° *terebra* (*terebrum*, tardif) : instrument à forer, à percer, drille, tarière, trépan, etc., M. L. 8661 (*terebra* et *tenebra*, concurrencé par *trypanon* (gr.), M. L. 8759 ; v. B. W. *tarière*) ; *terebellus*, CGL V 396, 41, confirmé par les langues romanes, M. L. 8659 (*terebellus* et *tene-*) ; *terebrō, -ās* ; *terebrātiō* (Col.), *-tor* : τρυπητής (Gl.) ; *terebrāmen* (Fulg.) ; *terebrātus* (Scrib.) ; *con-, ex-, per-terebrō*.

2° *termentum* : = dētrīmentum, Plt., Ba. 929 ; *extermentārium* « *linteum quod teritur corpore* », Varr., L. L. 5, 21 (forme faite sur le présent *terō*, à moins que *termentum* et *extermentārium* ne doivent se rattacher à *terg(e)ō*), ce qui conviendrait mieux pour le second.

3° *trībulum* (et *trībula*) : herse à battre le blé, cf. Rich, s. u. ; *trībulō, -ās* « battre avec la herse », employé dans la langue de l'Église, surtout au passif, au sens moral de « éprouver des tribulations » ; *trībulātiō* = gr. θλῖψις (irl. *treblait*) ; *trībulātus, -ūs* m. (Pall.) ; *trībulōsus* (tardif) ; *contrībulō*, traduit de συντρίβω (langue de l'Église). Les formes romanes remontent à *trībulum* et *trēbla* (dialectal), *trībulāre* et *trebulāre*, M. L. 8885-8886 ; B. W. *truble* ; *trītus* : moulu, frotté, usé, M. L. 8925 ; d'où **trītiāre*, M. L. 8923 ; *trītāre* (Orib.), M. L. 8922 ; cf. aussi **trīsus*, M. L. 8920 (qui ont tous des sens techniques) ; *trītus, -ūs* m. (seulement à l'ablatif singulier, rare) : frottement ; *trītor* ; *trītūra* : frottement, battage du blé, d'où, à basse époque, *trītūrō, -ās* et ses dérivés ; *intertrītūra* « déchet ».

trīuolum : sans doute autre graphie de *trībulum*, citée par Varr., L. L. 5, 21 ; cf. Serv. in Georg. 1, 164 ; Isid., Or. 20, 14, 10 ; *trīticum* : froment ; *triticum quod tritum e spicis*, Varr., L. L. 5, 106, M. L. 8924 (pour la spécialisation de sens, M. Niedermann compare v. sl. *pšenica* « σῖτος ») ; *trīticeus* (Cat., Varr., Vg.) ; *trīticeia*, mot plautinien, Cas. 494 ; *trīticiārius*, *trīticīnus* (tardifs) ; *trītilis* (Gloss. : *-e, quod teri potest*) ; *-trīmentum* dans *dē-trīmentum, in-, inter-, re-trīmentum* ; *-trīgō* dans *intertrīgō* (Varr., L. L. 5, 176) : écorchure, excoriation ; *intertrīginōsus*.

Pour *flagritrība*, v. *flagrum*.

Composés de *terō* : *atterō* : frotter contre, user ; *attrītus, -ūs* m. (époque impériale), surtout à l'ablatif ; *attrītiō* (bas latin = παράτριμμα), M. L. 772 ; *conterō* (= συντρίβω, κατατρίβω) : user en frottant, d'où « dépenser, user » ; « abattre » (sens physique et moral) ; de là, dans la langue de l'Église, *contrītus, c. corde, contrītiō*, etc. Conservé dans les langues hispaniques. M. L. 2183.

dēterō : enlever en frottant ; retrancher ; *dētrītus* ; *dētrīmentum* « usure » ; de là « diminution, perte » ; *dētrīmentō, -ās* (Itala).

exterō ; *interō*, M. L. 4489 ; *intrīmentum* « assaisonnement » ; *intertrīmentum* (Tér.) : « *ab eo quod duo quae inter se trita, et deminuta, a quo etiam intertrigo dicta* », Varr., L. L. 5, 176 ; *ab-, per-, prae-, prō-, re-*, M. L. 7256 (*retrīmentum* : sédiment, scorie, excrément [depuis Varr.]), *sub-terō*.

Ni *terō* ni *trītus* (sur lequel a sans doute été fait *trīuī* et qui commande presque toutes les formes nominales : *trītor, trībulum, trīticum*, etc.) ne se retrouvent exactement hors du latin. La racine, dissyllabique, fournissait un parfait que le grec représente par τέτρημαι et un aoriste athématique supposé par hom. ἔτορον et tout le groupe en τρη- de ἔτρησα, etc., τρητός. De **trē-* est tiré le verbe dérivé v. angl. *þrāwan*, v. h. a. *drāen* « tourner » (au sens technique). La racine a une valeur technique ; c'est celle qui sert à indiquer l'acte de frotter pour percer un trou, pour polir un objet : le latin a conservé un nom d'outil indépendant de *terō*, à savoir *terebra* ; le grec a, de même, τέρετρον et le celtique irl. *tarathar* (latinisé en *taratrum* « quasi teratrum », dans Isid., Or. 19, 19, 14, et qui est peut-être un emprunt au latin ; v. Sofer, 105), gall. *taradr* « tarière ». D'autre part, le grec a τόρνος « tour » (du tourneur), que le latin a emprunté. Les présents sont secondaires ; ainsi le grec a τείρω « j'use » ; le seul présent technique est τετραίνω, sur lequel a été faite une conjugaison ; ainsi chez Homère, ψ 198, τέτρηνα δὲ πάντα τερέτρῳ. Il a été fait secondairement des formes thématiques, en latin avec le vocalisme radical *e*, d'où *terō*, en slave avec le vocalisme zéro, d'où v. sl. *tĭrę* « je frotte » (en face d'un infinitif *trĕti* (serbe *trti*), aor. *-trŭ* « il a frotté » ; mais le slave a aussi des représentants de **tĕrti*). Le lituanien a, à la fois, *trinù, trìnti* « frotter » et *tiriù, tìrti* « enquêter, examiner » (qui est sans doute un sens secondaire). Le celtique n'a que des formes verbales toutes secondaires : gall. *taraw* « battre », *trewis* « il a battu ». Pour le sens de *trībulum*, on notera le groupe de got. *þriskan* « battre (le blé) » ; mais on peut se demander si le nom de cet outil n'est pas entré par étymologie populaire dans le groupe de *terō, trītus*.

La racine admet des élargissements. Ainsi le grec a τρύω « j'use », τρύχω, en face de v. sl. *tryti* « terere ». Un élargissement *-ī-* figure dans gr. τρ-ῑ-βω « je frotte », ἐ-τρί-β-ην et dans tokh. B. *tetriwu* « écrasé » ; ainsi s'explique le *trī-* de lat. *trītus*, etc. ; cf. le cas de *petītus* en face de *petō*, etc.

Sur une autre racine **terə-* (ou un autre sens de cette racine), v. sous *trāns*.

terra, -ae f. (*tera* « in augurum libris », graphie archaïsante, où la géminée est notée par un seul signe, Varr., L. L. 5, 21, peut-être pour rapprocher *terra* de *terere* « quod terātur ») : « terre » en tant qu'élément (opposé à mer », cf. *terrā marīque*) ; planète que nous habitons, « la terre » ; cf. Cic., N. D. 2, 39, 98 ; Tu. 1, 17, 40, etc. ; et « partie de la terre qu'on habite, région, pays » (*Terra sancta* = ἡ ἁγία γῆ), d'où le pluriel *terrae*, cf. *orbis terrārum*, etc. *Terra* est rarement personnifié et divinisé ; le nom de la déesse est *Tellūs*, cf. Cic., N. D. 3, 20, 52, *iam si est Ceres a gerendo, terra ipsa dea est et ita habetur : quae est enim alia Tellus?* Ancien (Liv. Andr.), usuel. Panroman. M. L. 8668. Celtique : irl. *teara*.

Dérivés et composés : *terrula* : petite pièce de terre (bas latin) ; *terrēnus* : de terre ; subst. *terrēnum* : terrain (langue de l'agriculture) ; *terrēna, -ōrum* « les êtres terrestres », M. L. 8672 ; *exterrēnus* : ἀπόδημος (Gloss.) ; *subterrēnus* (Apul.) ; Skutsch, ALLG 12, 202, n. 2, a supposé que *terrēnus*, qui n'apparaît pas avant Cicéron et César, avait été fait sur *aēnus* (*uāsa terrēna*, d'après *uāsa aēna*) ; mais *terrēnus* ne s'oppose pas nécessairement à *aēnus* (Cicéron l'oppose à *aquātilis, marīnus, ūmidus*), et la formation peut être ancienne ; *terrester* (*-tris*), *-tris, -tre* : terrestre, M. L. 8673 ; *terreus* (rare, Varr.), d'où *mediterreus* : *-am melius quam mediterraneam Sisenna* (inc. 3) *dici putat*, P. F. 111, 2 ; M. L. 8673 a ; *subterreus* (Arn.) ; *terrōsus* : terreux (rare, Vitr.), M. L. 8674 a ; *terrālis* (*herba*, Ps.-Apul., Herb. 106, mais la lecture est douteuse ; cf. Howald-Sigerist, ad loc.) ; *terrulentus* (Prud.) ; *-terrāneus* dans *exterrāneus* « ex aliā terrā », P. F. 69, 12, ἀλλόφυλος (Gloss.) ; cf. *extrāneus, mediterrāneus, subterrāneus*, M. L. 8397 b. Ne figure en latin que dans les composés ; mais les langues romanes supposent un simple *terrāneus* avec un dérivé *terrāneola* « alouette » (Phèdre, App. 30, 1), M. L. 8670-8671.

-torris dans *extorris* (= *exsul*), adjectif avec vocalisme *o* ancien dans le composé ; *territōrium* n. défini par Varr., L. L. 5, 21, *colonis locus communis qui*

prope oppidum relinquitur, et par le Digeste, 50, 16, 239 fin, *uniuersitas agrorum intra fines cuiusque ciuitatis*. Sans doute formé d'après les autres mots en *-tōrium* à sens local : cf. *praetōrium*, *dormītōrium*. De là *territōriālis* (tardif). M. L. 8674 ; fr. *terroir*.

Composés : *terri-cola* (Lucil., Apul.), *-gena* (Lucr., poètes) = γηγενής, *-fagus*, mot hybride (langue de l'Église, de *terra* + -φάγος), *-mōtium* (cf. *terrae mōtus*, M. L. 8669).

Le nom indo-européen de la « terre » est conservé dans *humus* (v. aussi *homō*), mais a cessé en latin d'être proprement le nom de la « terre », par opposition au « ciel ». Le petit groupe de gr. ἔρα, got. *airþa* n'est représenté ni en italique ni en celtique. Hors de l'italique, où l'on a osq. teerúm, terúm « territōrium », un nom du groupe de lat. *terra* ne se retrouve qu'en celtique, où le thème en **-es-*, irl. *tir*, gall. *tir* signifie « pays » ; le sens précis est indiqué par osq. teerúm et par le dérivé lat. *territōrium*. Lat. *terra* serait un dérivé de **tĕr-es-*, soit **tĕrsā*. Le *-es-* de *terrestris* et de *terrēnus* proviendrait d'une contamination d'un **tĕres-* disparu et de *terra*. Il n'est pas impossible non plus de rattacher *terra* à *torreō* et d'y voir une ancienne épithète, proprement « la sèche » ; on partirait alors de **ters-ā* (v. *torreō*) ; cf. m. irl. *tir* « pays » et « sec ». Quoique non attesté hors de l'italo-celtique, le mot *terra* est ancien, à en juger par l'alternance vocalique de *extorris*, qui est d'un type indo-européen connu, mais peu attesté en latin (cf. *tellus*: *meditullium* et *pēs* : *tripudium*). Le *-es-* de *agrestis* (cf. gr. ἀγρότερος) et de *caelestis* ne peut s'expliquer que par une imitation d'une forme **terrestis*, remplaçant par dissimilation *terrestris* ; la dissimilation s'explique dans *agrestis* à peu près comme dans **terrestis* ; l'absence de *-r-* dans *caelestis* ne peut être qu'analogique. Le fait que la « terre », en tant que domaine habité par les hommes, a reçu des noms nouveaux n'est pas spécial au latin ; on trouve des faits pareils, notamment en grec (γαῖα, γῆ) et en arménien.

terreō, -ēs, -uī, -itum, -ēre : faire trembler, terrifier. Ancien (Naev., Enn.), classique, usuel. Non roman.

Formes nominales, dérivés et composés : *terror* : tremblement produit par la peur ; cf. Cic., Tu. 4, 8, 19, *definiunt terrorem metum concutientem, ex quo fit ut, ut pudorem rubor, terrorem pallor et tremor et dentium crepitus consequatur* ; terreur ; objet de terreur (concret) ; *terribilis* et *terribilitās* (Jornand.) ; *terribiliter* ; *terricula*, *-ōrum* et *terriculāmenta*, *-ōrum* (rares, non classiques) ; *territiō* (Dig.) ; *territor* (Inscr.) ; *territō*, *-ās*, intensif de *terreō* (cf. *minitor*) ; *interritus* et *imperterritus* « non terrifié » (poétiques, comme *impauidus*, cf. ἄφοβος, ἀπτόητος) ; *terrificus* (poétique) ; *terrificō*, *-ās*, *-ficātiō* ; *terri-* (*perterri-*) *-crepus*, *-loquus*, *-sonus* (tous rares et poétiques), cf. gr. φοβερώψ ; *abs-*, *con-*, *dē-*, *ex-*, M. L. 3090 a, cf. *exterraneus quoque dicitur et qui ante tempus natus uel potius eiectus est. Dictus autem exterraneus quod eum mater exterrita aluo eiecit*, P. F. 69, 13 (étymologie populaire qui mélange *terra* et *terreō*) ; *per-*, *prō-terreō*. Dans *abs-* et *dēterreō*, le sens du verbe s'est affaibli et ces composés sont souvent synonymes de *āuertō* ; cf. un affaiblissement semblable dans *abhorreō*.

Le vocalisme *e* de *terreō* surprend dans un causatif ; il provient de *terror* et a permis d'éviter l'homonymie avec *torreō*. Le vocalisme *o* a été conservé par l'ombrien : *tursitu* « terrētō » et *Tursa* « *Torra », nom de déesse (?).

La racine est celle qui se retrouve, autrement élargie, dans *tremō* ; v. ce mot.

***terigium, -ī** n. : forme altérée de πτερύγιον. Emprunt technique, tardif et populaire (Vég., Chir.). Celse et Pline conservent la forme grecque.

tersus : v. *tergeō*.

tescum, -ī (dans la formule religieuse citée par Varr., L. L. 7, 8, *templum tescumque festo in sinistrum*), **tesca** (*tesqua*), **-ōrum** : neutre substantivé d'un adjectif **tescus* ; cf. Accius, 554 R³, *quis tu es mortalis, qui in deserta et tesca te apportes loca*. Défini par Varr., L. L. 7, 10, « *loca quaedam agrestia, quae alicuius dei sunt* », et par P. F. 489, 7, « *loca augurio designata. Cicero aspera ait esse et difficilia* », et le scholiaste d'Hor., Ep. 1, 14, 19, attribue au mot une origine sabine : *loca deserta et difficilia lingua Sabinorum*. Appartient au vocabulaire religieux et poétique ; rare et archaïque.

Étymologie douteuse. On a rapproché irl. *terc* « rare, stérile » (de **tersko-?*) ; et skr. *tucchaḥ*, v. sl. *tŭštĭ* « vide ». Mot indigène?

tessera, -ae f. : cube, *tesserae uocatae quia quadrae sunt ex omnibus partibus*, Isid., Or. 18, 63. Spécialisé dans divers emplois, où le sens primitif n'apparaît plus toujours : dé à jouer ; tablette d'hospitalité ; tablette contenant le mot d'ordre à l'armée ; billet d'entrée au théâtre, etc. ; bon de vivres, etc. ; cube de mosaïque. Ancien (Plt.), classique, usuel. Représentants romans rares et douteux. M. L. 8681.

Dérivés : *tesserārius* m. (langue militaire) : soldat chargé de transmettre le mot d'ordre ; *tesserula* et *tessella* (et tardifs *tessellus*, *tessellum*, Isid., Or. 15, 8, 12 et 19, 14) : cube pour la mosaïque ou la marqueterie, M. L. 8680 (it. *tassello*, fr. *tassel*, *tasseau*, B. W.), d'où *tessellārius* m., *tessellātus*, sur lequel a été refait *tessellō*, *-ās*, M. L. 8680 a ; *tessellātim*.

« *Tessera*... a tout l'air d'être abrégé de τεσσαράγωνος « carré » (pour une réduction analogue, cf. *arrha* A. E.). C'est ainsi qu'en français nous disons un *kilo* pour un *kilogramme*. — On donnait le nom de *tesserae* à des tablettes carrées servant à différents usages : *tessera militaris*, ... *hospitalis*, ... *frumentaria*... » (Bréal). Le nom a continué d'être appliqué à l'objet, même quand celui-ci avait cessé d'être carré. Pour la phonétique, cf. *camera*.

testa, -ae f. : coquille (= ὄστρακον), carapace (de tortue). Par dérivation, « toute espèce de vase fait en argile cuite ou terre de potier, tuile, tesson de tuile ou de poterie » ; à basse époque, « crâne » et « tête » ; cf. Aus., Epigr. 72, *testa hominis, nudum iam cute caluitium* ; Cael. Aur., chron. 1, 6, *membrana quae testam circumtegit* ; et dans les gloses : *testa : caput, uel uas fictile*. Le passage du sens de *coquille* à *crâne*, *boîte crânienne*, puis à *tête* a son pendant en gr. κόγχος « coquille » et « crâne » (Lycophron 1105) et en germ. *Kopf* issu de *cuppa*. Il est inutile de supposer que le sens de « crâne » provient de l'habitude qu'avaient les Barbares de boire dans des crânes ; ainsi Itin. Anton. Plac. 22, *testam de homine... in qua... bibunt*, cf. M. L. 8682, qui combat cette explication proposée par Leumann dans Leumann-Stolz, *Lat. Gr.*⁵, p. 193. Ancien, usuel, panroman ; au sens de « tête », usité surtout dans le Nord et l'Est de la France ; v. B. W. et M. L. s. u. Cf. Benveniste, Word, 10 (1954), p. 255.

testū n. indécl. et **testum, -ī** n. (déjà dans Caton) : couvercle de pot en terre ; et « pot en terre ». Panroman. M. L. 8686 ; B. W. *têt*.

Dérivés : 1° de *testa* : *testula* (et **testulum* supposé par it. *teschio*, M. L. 8689) ; *testeus* (rare et tardif) ; *testāceus* : de terre cuite, M. L. 8683 ; *testātim* : en tessons (Pomp.) ; *testicutis* : ὀστρακόδερμος.

2° de *testū* : *testuācium* : sorte de gâteau « *quod in testu caldo coquebatur* », Varr., L. L. 5, 106.

Certaines formes romanes supposent aussi **tĕstuīle*, M. L. 8688.

testūdō, -inis f. : tortue, écaille de tortue. Dans différentes langues techniques s'est appliqué à des objets qui, par leur forme ou leur disposition, rappellent la carapace de tortue ou qui sont faits avec cette carapace : lyre (χέλυς, χελώνη) ; plafond formé de quatre plans convergeant vers un centre, d'où *testūdinātus*, *testūdineātus* (Vitr., Colum.) ; hangar abritant les soldats ; toit que ceux-ci formaient en s'abritant sous leurs boucliers. Les formes romanes remontent à *testūgō*, M. L. 8687 (v. *hirūdō*). Autre dérivé : *testūdineus*. B. W. *tortue*. Pas de correspondant net.

testis, -is m. : témoin. Mot de la langue juridique. Ancien ; les dérivés *testor*, *testimōnium* sont dans la Lex XII Tab. Celtique : irl. *test*, *testemin* ; britt. *tyst*, *testun*, *testeni*.

Nombreux dérivés et composés : *testimōnium* : témoignage. Ancien et usuel ; cf. pour le suffixe *uadimōnium*, *patrimōnium*. Demeuré dans les langues romanes avec le sens de « témoin » et de « témoignage », M. L. 8685. Sur le passage au sens de « témoin », v. Löfstedt, *Phil. Komm. z. Peregr. Aetheriae*, p. 332. On a de même *seruitium* : esclave (Sall.) ; *mātrimōnium* : épouse (Marc. Emp.) ; *ministerium*, *officium* : serviteur. Cf. aussi le sens concret de *optiō*.

Dérivé : *testimōniālis* (rare, bas latin).

testor, *-āris*, absolu et transitif : 1° témoigner, être témoin (rare) ; 2° attester, prendre à témoin ; 3° faire un testament, tester. Le participe *testātus* a souvent le sens passif « attesté » ; de là *testō*, *-ās*.

Testimōnium ayant le sens de « témoignage », le dérivé de *testor*, *testāmentum*, s'est employé dans le sens de « testament », proprement « prise à témoin », le testament étant d'abord une déclaration orale faite aux *comitia calata* avec l'assemblée du peuple pour témoin, et, plus tard, le testament *per aes et libram* exigeant le concours de témoins ; cf. May et Becker, *Précis*, p. 190-191. Dans la langue de l'Église a servi à traduire à contresens le gr. διαθήκη, qui signifiait « alliance » et « testament » (d'où britt. (*t*)*estefn*). Le double sens de « tester » et « attester » se trouve dans les autres dérivés : *testātor* (rare, époque impériale), *-trīx*, *-tiō*, *testāmen* (Tert.). De *testāmentum* : *testāmentārius* « relatif aux testaments » et *testāmentārius* m. : celui qui fait un testament.

testificor, *-āris* : même sens que *testor*, classique, fréquent dans Cicéron, conservé en espagnol, M. L. 8684 ; *testificātiō*, *-tus*, *-a*, *-um*.

Composés de *testor* : *attestor* (*ad-*), d'où *attestātiō*, *-tor* ; *antestor*, de **ante-testor* ; *contestor* : mettre en présence les témoins des deux parties, contester ; *contestari litem dicuntur duo aut plures aduersarii, quod ordinato iudicio utraque pars dicere solet : « testes estote »*, P. F. 50, 14 ; *contestātiō* ; *dētestor* : 1° dans la langue religieuse, « repousser le témoignage de » (joint à *dēprecor*, Cic., Cat. 1, 27 ; à *āuertō*, Cic., Phil. 4, 10 ; à *exsecror*, T.-L. 5, 11, 15 ; 31, 44, 6, etc.). Pour l'emploi, cf. Cic., Vatin. 39, *tamquam auspicium malum detestantur te* ; puis « détester, maudire » ; 2° dans la langue juridique, *detestatum est testatione denuntiatum*, Gaïus, Dig. 50, 16, 238, 1 ; *dētestātiō* ; *dētestābilis* ; *obtestor* : même sens que *attestor*, mais souvent pris dans un sens religieux ; s'oppose à *dētestor*, cf. P. F. 201, 27 : *obtestatio est cum deus testis in meliorem partem uocatur, detestatio, cum in deteriorem*.

intestātus : 1° non attesté ; 2° qui n'a pas testé, d'où (*ab*) *intestātō* ; *intestābilis*, *-e* : *qui nec testamentum facere potest, nec ad testamentum adhiberi testis*, Dig. 21, 1, 18.

L'étymologie est indiquée par l'osque : trstus (nominatif pluriel d'un thème en *o-*, **tristo-*) « testēs », trístaamentud « testāmentō » (cf., toutefois, Goldmann, Zeitschr. der Savignystiftung f. Rechtsgesch., 51, Röm. Abt., 1931, p. 223 sqq., qui suppose que le mot osque a été emprunté au latin à une époque où l'on prononçait encore **tristāmentum*). La forme ancienne est **tristis* (thème en *i-*, comme *hostis*) et signifie « qui se tient en tiers » : Pomponius, Com. 143 R³, écrit *ne quis esset testis tertius*, et Festus (chez Paul, p. 34, 18) *contestari est cum uterque reus dicit : testes estote*. L'irlandais a le correspondant *tress* « troisième ». Il faut penser à d'anciens usages où chacune des parties est soutenue par des « tiers ». V. *trēs* (**tristis* passe phonétiquement à **terstis*, d'où *testis*). Pour le développement de sens, cf. *arbiter* et l'emploi du français « tiers » dans Beaumarchais, *Mar. de Figaro*, III, 15 ; *Barbier*, III, 8.

testēs, -ium m. pl. (singulier très rare ; un exemple dans Plin. 28, 261) : testicules. Souvent employé en équivoque avec *testis* « témoin » par Plaute.

Dérivés et composés *testiculī* (singulier dans Perse 1, 103), *t. canis*, *t. leporis* = *priapiscus* ; *testiculātus*. Cf. aussi P. F. 503, 12 : *testiculari est iumentis maribus feminas, uel mares feminis admouere, licet alii dicant testilari* ; cf. *testō*, *-ōnis* « testicule » (tardif) ; *testitrahus* (Labér.).

Acception spéciale de *testis* ; le grec connaît, pour indiquer les « testicules », παραστάτα δύο et, chez Hésychius, γίτονας · τὰ δύο αἰδοῖα.

testūdō : v. *testa*, *testū*.

teta, -ae f. : attesté par Servius, in B. 1, 58, *columbae, quas uulgus tetas uocant* ; cf. *titus*.

tētricus, -a, -um : à l'aspect sombre ou sévère ; cf. *Tetrica* (*rupēs*), nom d'une montagne de la Sabine. Le plus souvent scandé avec *ĕ* (sans qu'il y ait d'exemples anciens ; tous sont d'époque impériale) ; toutefois, on a *tētrīcā* dans Sén., H. Fur. 579 (avec allongement « par position »?), et les gloses ont *taetricus*, évidemment in-

fluencé par *taeter* ; *tētricitās* (*tae-*), dans le poème intitulé *Laus Pisonis*, ne prouve rien, car *tĕtrĭcĭtas* est exclu de l'hexamètre.

Adjectif expressif sans étymologie certaine. Rare et poétique. Forme à redoublement de la famille de *taeter*, *trīstis*? V. ces mots.

tetrinniō, -īs, -īre : barboter (cri du canard ; Auct. Carm. Philom. 22). On a aussi *tetrissitō, -ās*.
Verbe expressif. Cf. *tinniō* et *tetrax*, etc.

texō, -is, -uī, textum, texere : tisser, *t. tēlam* ; tramer, entrelacer. Se dit non seulement de la toile, mais de tout ouvrage dont les matériaux s'entre-croisent ou s'enchevêtrent : *t. robōre nāuēs* (Vg.) et *textrīnum* « chantier de construction » (Enn.) ; *t. nīdōs* ; *t. parietem lentō uīmine* ; s'est appliqué aussi, comme le gr. ὑφαίνω, aux choses de l'esprit : *t. sermōnēs* (Plt.), *t. epistulās* (Cic.), *t. ōrātiōnem* (Quint.), etc., d'où le sens de *textus*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 8693 ; B. W. *tisser*.

Dérivés et composés : *tēla* f. : toile, chaîne de la toile ; par extension, « métier ». Panroman, M. L. 8620 ; dérivé **tēlārius*, cf. *tēlāria* dans Isid., Or. 19, 29, 1, et CGL V 580, 55 ; *subtēmen* : trame ; *subtilis*, q. u. ; *textilis* : tissé, tissu ; *textile* n. « toile » ; *textor* et *textrīx*, *textrīcula*, *textōrius* (Col., Sén.), *textrīnus* et *textrīna* : atelier ou profession de tisserand ; *textrīnum* n. (scil. *opus*) ; *textūra* : tissu, contexture (= περιπλοκή dans Lucr.) ; *textus*, *-ūs* m. : tissu, trame ; enchaînement d'un récit ; « texte (époque impériale), teneur, récit ».

Composés : *ad-* (*at-*) *texō* : tisser contre, adapter, ajouter à (= προσυφαίνω, cf. Cic., Tim. 41) ; *contexō* (= συνυφαίνω) : former en tissant, entrelacer assembler, quelquefois synonyme de *coniungō* ; *contextus*, *-ūs* m., et bas latin *contextiō* ; *contexē*, *contexim* ; *dētexō* : 1° achever de tisser ; 2° défaire un tissu, découdre (seulement au figuré dans Plt., Ba. 239) ; *intexō*, M. L. 4502 ; *intextus* ; *inter-*, *ob-*, *per-texō* ; *praetexō* : 1° tisser devant, tisser une bordure, border (propre et figuré), cf. Ov., Pont. 3, 8, 7, *purpura saepe tuos fulgens praetexit amictus* ; d'où *praetexta* (*toga*) « toge bordée d'une large bande de pourpre » (cf. Rich., s. u. *toga*) et *praetextātus* ; puis, le prétexte étant le vêtement des hautes classes, *praetexta* (sc. *fābula*) a désigné la tragédie romaine, comme *togāta* désigne la comédie ; 2° métaphoriquement « mettre en avant », par suite « couvrir » (une faute), cf. Vg., Ae. 4, 172, *coniugium uocat : hoc praetexit nomine culpam* ; « prétexter » (Cic.) et *praetextum* : prétexte (époque impériale) ; *praetextus*, *-ūs* m. (époque impériale) : ornement, dignité (Tac.) ; prétexte (T.-L., Pétr., *sub praetextū*) ; *retexō* : défaire un tissu ; *subtexō* : tisser sous ou devant ; couvrir, ajouter.

Il y a une racine indo-européenne signifiant « travailler avec la hache, charpenter », qui a fourni un présent radical athématique véd. *tā́ṣṭi* (3e plur. *tákṣati*), avec les formes iraniennes correspondantes et avec des substituts : v. sl. *tesǫ*, lette *tešu* ; les formes nominales telles que skr. *tákṣan-* et av. *tašan-* « charpentier », gr. τέκτων ou v. sl. *tesla* « hache », v. h. a. *dehsala* (nom d'une sorte de hache), irl. *tál* « hache ». On n'en pourrait rapprocher lat. *texō* qu'à la condition de poser un sens initial vague, ce à quoi rien n'autorise ; le grec a, il est vrai, τέχνη qui a le sens général d' « art, artifice », mais que le traitement du groupe **-ks-* sépare de τέκτων autant que le sens. L'indo-iranien a une racine skr. *tvákṣ-*, av. θwaxš-, que le traitement de **-ks-* distingue de skr. *takṣ-*, av. *taš-*. — V. sl. *tŭkǫ* « je tisse » est isolé. Y aurait-il eu une racine **twek-s*, de sens général, à quoi se rattacherait *texō*? Il est impossible de rien préciser. V. *tignum*.

thalamus, -ī m. : chambre à l'intérieurd'une maison, chambre nuptiale. Emprunt, d'abord savant, au gr. θάλαμος, qui a pénétré dans la langue parlée, sans doute par les poètes, et surtout par Virgile qu'on apprenait à l'école ; le mot est passé dans les langues romanes, surtout dans les langues hispaniques. M. L. 8694.

thallus, -ī m. : tige d'une plante avec ses feuilles. Emprunté par la langue de l'agriculture (Colum.) au gr. θαλλός et passé dans les langues romanes, fr. *talle*, etc. M. L. 8695.

theātrum, -ī n. : théâtre. Emprunt au gr. θέατρον, (Naev., Cic.).
Dérivé : *theātrālis* (Cic.).

thēca, -ae f. : étui, boîte. Emprunté au gr. θήκη, demeuré dans les langues romanes, M. L. 8699, en celtique : irl. *tiach*, gall. *twyg*, et en germanique : v. h. a. *ziahha*. Adj. dérivé : *thēcātus* (Sid.).

thelō : gr. θέλω, dont saint Augustin s'est servi pour faire des hybrides : *thelodīues*, *thelohumilis*, *thelosapiēns*.

thēriacus, -a, -um : thériacal, qui a des propriétés contre les morsures ; et *thēriaca* f. : thériaque. Emprunt au gr. θηριακός (Plin.). M. L. 8704.

thermae, -ārum f. : thermes. Comme *balineae*, emprunt au grec ; cf. θερμός « chaud » ; attesté seulement à l'époque impériale (Plin., Mart., Juv.).
Dérivés : *thermārius* (Inscr.) ; *thermulae*, *-lārius*.
Composés plautiniens : *thermopotō*, *-ās* « boire chaud », d'après θερμοπότης ; *thermo-* et *thermipōlion* (avec un *i* proprement latin), Tri. 1013-1014.

thēsaurus, -ī (*thensaurus*, avec une graphie *en* notant l'*ē* devant *s*) m. : trésor. Emprunt ancien (Plt.) au gr. θησαυρός. M. L. 8706 ; B. W. s. u. ; v. h. a. *treso*, *triso*.
Dérivés : *thēsaurārius* (Plt.) et, à basse époque, *thēsaurēnsis* ; *thēsaurizō*, *-ās* (langue de l'Église).

thētātus, -a, -um : marqué du θ (initiale de θάνατος), condamné à mort. Terme de la langue des soldats de l'époque impériale.

thiasus, -ī m. : thiase ; transcription savante du gr. θίασος, d'où sont dérivés *t(h)iasāns* (Pac., Trag. 311, *tiasantem... melum*), *thiasitās* « sōdālitās », P. F. 503, 16.

***thieldō, -ōnis** m. : nom d'une espèce de cheval, originaire d'Espagne, dans Plin. 8, 166 (avec *asturcō*). Forme peu sûre. V. *celdō*.

t(h)ius m. : oncle. Dans Isid., Or. 9, 6, 15, qui note *tius Graecum est*. Emprunt tardif au gr. θεῖος ; cf. *thia*, *matertera*, CGL V 396, 14. M. L. 8709 (it. *zio*, esp. *tio*).

thōrax, -ācis m. : cuirasse ; et « poitrine, buste ». Transcription du gr. θώραξ (depuis Virg.) ; *thōrācātus* (Plin.), *thōrāciculus* (Aldh.).

thronus, -ī m. : trône. Emprunt au gr. θρόνος qui, dans la langue impériale, se substitue à *solium*. M. L. 8718. Celtique : irl. *troin*. D'où *altithronus*.

thursiō (*tu-*), **-ōnis** m. : poisson de mer ressemblant au dauphin, d'après Pline, H. N. 9, 34. La transcription grecque θυρσίων dans Athénée semble indiquer que la graphie *thursiō* est la bonne ; v. de Saint-Denis, Pline, s. u. Origine et sens précis inconnus.

thymum, -ī n. (*thymus* m.) : thym. Emprunt au gr. θύμον ; latinisé en *tumum*, *tumus* dans la langue parlée. M. L. 8723. Celtique : irl. *tim*. Dérivé latin : *thymōsus* (Plin.). Cf. aussi le dérivé *thymiama* « pastille à brûler » (= θυμίαμα), déformé en *thymania* par la langue parlée. M. L. 8722.

thynnus : v. *tunnus*.

thyrsus, -ī m. : 1° tige des plantes ; 2° thyrse bachiaque. Emprunt poétique et technique au gr. θύρσος (hitt. *tuwarsa-*, *tursa-* « vigne, sarment »), latinisé dans la langue parlée en *tursus*, cf. CGL III 465, 72, *tursus*, καυλός, et demeuré dans les langues romanes. M. L. 8725 ; B. W. *torse*. De là : *thyrsiculus*, *thyrsiger*.

tiāra, -ae f. : tiare. Emprunt au gr. τιάρα, lui-même asiatique. La langue ancienne (Plaute) a *tiāra* ; la langue impériale y substitue *tiārās* m., de τιάρας (ion. τιήρης, Hdt. 7, 61) ; cf. Vg., Ae. 7, 247, *sceptrum sacerque tiaras*.
Dérivé : *tiārātus*, *-a*, *-um* (Sid.).

tībia, -ae f. : 1° flûte ; 2° tibia, os de la jambe et la « jambe » elle-même. Le sens de « flûte » est le plus ancien ; c'est à lui que remontent les composés *tībīcen*, *-cina* (Plt., Enn.), *tībīcinium* (Cic.), d'où *tībīcinō* à basse époque et *tībīcinātor* (cf. *būcinātor*) et les dérivés *tībīnus* (Varr., *t. modī*), *tībiārius* : faiseur de flûtes. Le sens de « tibia » n'apparaît qu'à l'époque impériale (Cels., Plin.), par un développement dont on trouve l'analogue dans gr. αὐλός. Le mot est demeuré en roman au sens de « tige ». M. L. 8727 ; B. W. s. u.
Terme technique, sans étymologie certaine.

***tibracus** (*tubrucus*, *tifracus*) : *tubrucos uocatos quod tibias bracasque tegant ; tibraci quod a braciis ad tibias usque perueniant*, Isid., Or. 19, 22, 50. Mot germanique ; v. Sofer, 160 ; M. L. 8967.

tibulus, -ī m. : sorte de pin. *Pinaster... easdem arbores alio nomine esse per oram Italiae, quas tibulos uocant, plerique arbitrantur*, Plin. 16, 39. Sans autre exemple. Rappelle pour la forme *ebulus*, *acerabulus*. V. V. Bertoldi, Arch. Romanicum, 17 (1933), 1, 73 sqq., et *La Parola, quale testimone della Storia*, p. 172.

Tībur, -uris n. : Tibur, nom d'une ville du Latium ; de là différents dérivés, dont *tīburtīnus*, appliqué aux produits de Tibur, notamment à la pierre qu'on en tirait, et qui est demeuré dans les langues romanes. M. L. 8728.

tīfāta : *iliceta. Romae autem Tifata curia. Tifata etiam locus iuxta Capuam*, P. F. 503, 14. *Tīfāta*, *-ōrum* est aussi le nom d'une chaîne de montagnes au nord de Capoue, d'où *Tīfātīnus*. Le mot se dénonce comme dialectal par son *f* intérieur ; il semble un adjectif dérivé d'un nom indigène **tīfa*, supposé par certaines formes romanes, avec un doublet *tippa*, cf. M. L. 8731. Peut-être apparenté à *tēba*.

tignum, -ī n. : matériaux de construction ; *tigni appellatione in lege XII tabularum omne genus materiae, ex qua aedificia constant, significatur*, Dig. 50, 62 ; cf. 47, 3. Ce sens n'est attesté que dans cette définition et dans un emploi ancien du diminutif *tigillum* ; cf. P. F. 399, 2 : *sororium tigillum appellabatur locus sacer in honore Iunonis quem Horatius quidam statuerat causa sororis a se interfectae, ob suam expiationem* ; et Plt., Au. 301, *de suo tigillo fumus si qua exit foras*, auquel se rapporte la glose corrompue de Nonius 134, 8 : *ligellum* (i. e. *tigillum*) *tuguriolum, domicilium breue*. — Autrement, *tignum*, usité surtout au pluriel, apparaît spécialisé dans le sens de « poutre(s) », et particulièrement « entraits » ou poutres jetées en travers d'un côté à l'autre du bâtiment et reposant sur les *trabēs* ou poutres formant les architraves qui reposent sur les colonnes ou pilastres ; cf. Rich, s. u. *māteriātiō*. Il est évident que, dans ce sens, *tignum* a été rapproché de *tegō* (cf. *lignum/legō*) : c'est sur les *tigna* que repose le *tectum*. Ancien (Lex XII Tab., Cat., Plt.), usuel. M. L. 8732 a.

Dérivés : *tignārius* adj. (*t. faber*, Cic.) et *tignuārius*, tardif d'après les autres formes en *-uārius* ; *contignō*, *-ās* : charpenter ; *contignātiō* ; *tigillum*, *-ī* : v. plus haut, M. L. 8732 ; *Tigillus* m., épithète de Jupiter (Aug., Ciu. D. 7, 11) ; *tignulum* (Boèce) ; *intertignium*, M. L. 4498 ; *tignoserrārius* « scieur de bois », CIL XI, 244.

La racine de **teks-* de véd. *tā́ṣṭi* « il travaille avec la hache » et de v. sl. *tesǫ* « travailler avec la hache » n'est conservée dans aucun verbe latin (v. ce qui est dit de *texō*). En germanique et en celtique, elle fournit des noms de la hache : v. sl. *tesla*, v. h. a. *dehsala* et irl. *tál* ; *tignum* fait penser à cette racine, mais la forme ne s'explique pas en partant de **teks-no-*. *Tignum* est formé comme *lignum*, de *legō*, et pourrait provenir de **teg-no-m*.

tigris, -is (et *-idis*) c. : tigre. Emprunt au gr. τίγρις attesté dès Varr., L. L. 5, 100 : *tigris qui est ut leo uarius, qui uiuus capi adhuc non potuit. Vocabulum e lingua armenia : nam ibi et sagitta et quod uehementissimum flumen dicitur Tigris*. La prose emploie le nom au masculin, la poésie au féminin ; de là un féminin *tigrida*, M. L. 8733. Celtique : irl. *tigir*.
Dérivés et composés : *tigrīnus* (Plin.) ; *tigrifer* (Sid.).
Le mot grec est lui-même d'origine iranienne ; à l'époque de Varron, l'Arménie était dominée par une aristocratie parthe. Le rapprochement avec le nom du fleuve est une étymologie populaire.

tilia, -ae f. : 1° tilleul. Attesté depuis Virgile ; 2° seconde écorce de l'orme (= φιλύρα). Panroman. M. L. 8735 ; B. W. s. u.
Dérivés tardifs : *tiliāceus* (Capitol.) ; *tiliāgineus* (Col.) ; *tiliāris* (Cael. Aur.) ; *tilinus* (Gloss.).
Irl. *teile* « tilleul » a l'air d'être simplement le mot anglais *teyle*, qui provient du v. fr. *teil*. Gr. πτελέᾱ signifie « orme ». Pas d'étymologie sûre.

timeō, -ēs, -uī, -ēre : craindre ; avoir peur. Transitif et absolu, cf. *nē timē*. Ancien, classique et usuel ; demeuré dans les langues romanes. M. L. 8737.
Dérivés et composés : *timor* (*timōs*, Naev. ap. Non. 487, 6) : crainte, peur. Personnifié et divinisé (= φό-

δος). Panroman. M. L. 8738, *timidus, timidē, timiditās* (attesté dès Pacuvius, fréquent dans Cicéron), *timidulē* (Apul.); *timōrātus* « timoré » = εὐλαβής (Ital.); *timēscō* (Amm.); *timēfactus* (Lucr., Cic.); *prae-, sub-timeō*; *ex-, pertimēscō. -is*; *intimidē, intimōrātē* (rares et tardifs).

Pas d'étymologie claire. Le groupe de got. *faurhts* « δειλός » n'en a pas davantage. Les mots indo-européens signifiant « craindre » n'ont qu'une aire peu étendue, gr. δ(ϝ)ει- (δέος, etc.) et arm. *erknčim* « je crains », d'une part, ou irl. *-águr* « je crains », v. isl. *agan* « craindre », et skr. *bháyate*, v. sl. *boitŭ sę* « il craint », de l'autre. — Lat. *terreō* n'est venu que secondairement au sens de « effrayer ». — Le groupe de *metus*, comme celui de irl. *omun*, gall. *ofn* « crainte », n'a pas non plus d'étymologie.

tīna, -ae f. : sorte de bouteille à vin, définie par Varr. ap. Non. 544, 5, *oris longi cum operculo*. Demeuré dans les langues romanes, M. L. 8741, *tina* et *tinum*. Cf. P. F. 501, 1 : *tinia, uasa uinaria*; et *canaua, cauea, tinum*, Not. Tir.

tinca, -ae f. : sorte de poisson, sans doute la « tanche », Aus., Mos. 125. Usité comme nom propre dans l'Italie du Nord. M. L. 8742; néerl. *tinke*.

Sans étymologie. Celtique?

tinea, -ae f. : désigne toute espèce de vers ou de mites, ver des arbres, des fruits, chenille, larve, pou, vermine, etc. En particulier la « teigne ». Ancien (Cat.). Panroman, sauf roumain. M. L. 8746.

Dérivés : *tineola* (Vég.); *tineōsus* (Col.), M. L. 8747-8748; *tineō, -ās* (Ital., Vulg.); *tiniāria* (*tineāria*); *tiniātica* : molène blattaire, dite herbe aux mites (*uerbascum blattāria*).

Sans étymologie.

tingō (*tinguō*, Varr., L. L. 6, 96, est refait sur *tinxī*, d'après *unguō, unxī*), **-is, tinxī, tinctum, tingere** : plonger dans un liquide, tremper : *t. flumine corpora*, Ov., M. 12, 413 : *Arctos Oceani metuentis aequore tingi*, Vg., G. 1, 246; d'où « baptiser » (Lact.). Spécialisé comme βάπτω, dans le sens de « teindre » (= *inficiō*), sens propre et figuré, *t. comam, cutem*; *tinctus* : qui a une teinte de. Classique, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 8750, 8744.

Dérivés et composés : *tinctilis* (Ov.); *tinctor* = βαφεύς; *tinctōrius*; *tinctiō* « baptême » (langue de l'Église); *tincturā*, M. L. 8743; *tinctus, -ūs* (Plin.); Subst. : *tincta, -ae* f. : = *tinctūra* (Lucif. Cagl.), d'où esp.-port. *tinta* « encre », all. *Tinte*.

attingō : arroser; *intingō*, M. L. 4504, et *intinctus, -ūs* m.; *praetinctus*; *retingō*.

Cf. gr. τέγγω « je mouille » (sans aoriste radical) et, peut-être, un mot isolé en germanique : v. h. a. *dunkōn* « plonger ».

tinia : v. *tīna*.

tinniō, -īs, -iuī (*-iī*), **-ītum, -īre** : tinter. Par image « faire tinter la monnaie, payer »; « gazouiller, bavarder, chanter ». Ancien (Enn., Plt.), usuel. M. L. 8751.

Dérivés et composés : *tinnītus, -ūs* m.; *tinnīmentum* (Plt.); *tinnulus*, d'où *tinnulum* : πλῆκτρον (Gloss.); *tinnunculus* : crécerelle, oiseau (cf. *titiunculus*); *tinnītō, -ās* (tardif); *tintinniō, -īs* et *tintinnō*; *tintīnō*, cf. Cat. 51, 11; les formes romanes remontent à *tintinnāre*, M. L. 8752; *tintinnum* (Ven. Fort.); *tintinnābulum* : clochette, d'où *tintinnābulātus*; *tintinnābellum* : petite crécerelle; *tintinnāculus, -a, -um* (Plt., Tru. 782); *tintinniāla* : cousin (insecte). *retinniō*, d'où **retinnitiō* « retentir », B. W. s. u. *tinnipō, -ās* : crier en parlant de l'orfraie, *parra*.

Verbes expressifs; cf. v. sl. *tętnĕti* « faire du bruit », serb. *tŭtjna* « murmure ».

***tinnisō** (*tinisiō*) : κοπίδερμος (Gl.). Sans autre exemple.

tīnus, -ī f. : laurier-tin; glosé *laurus siluestris* (Vg., Ov., Plin.).

tippul(l)a, -ae f. : araignée d'eau; cf. P. F. 503, 8; Non. 180, 8. *Tippula* est la forme généralement adoptée; mais la métrique est en faveur de *tippulla*, cf. Plt., Pers. 244 (troch. septen.) : *neque tippulae* (*stipulae* codd.) *leuius pondust quam fides lenonia*, où *-pūlae* forme le second pied du septénaire, et Varr., Bimarco 50 (troch. septen.) : *ut leuis tippula lymphon frigidos transit lacus*, où *-pula* forme le troisième pied. Sans doute apparenté à gr. τίφη.

tīrō, -ōnis m. : jeune soldat, recrue; par suite « débutant, novice ». Mot technique, classique, usuel. Usité comme surnom.

Dérivés et composés : *tīrunculus* et *tīruncula*, tous deux d'époque impériale; *tīrōcinium*, terme d'argot militaire formé sur *tubicinium*, proprement « sonnerie aux recrues », d'où « apprentissage, débuts, inexpérience »; *tīrōnātus, -ūs* (Cod. Theod.); *tīrōnicum* : somme pour le rachat d'une recrue (Synes.).

Origine inconnue.

tis : forme de génitif de *tū*, q. u.

tisana, -ae f. : tisane. Forme populaire du gr. πτισάνη, comme *tisicus* pour *phtisicus* (v. *pīnsō*), attestée depuis Varron, cité par Non. 550, 14. Irl. *tiosan*.

***titia** : κρέα νηπίων ὃ λέγουσι ζιζει, CGL II 198, 43. Glose obscure. Il s'agit évidemment d'un mot enfantin, comme le fr. *titite* employé pour désigner la viande dans le langage puéril.

tītillō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : chatouiller (sens physique et moral). Attesté depuis Lucrèce et Cicéron.

Formes nominales et dérivés : *tītillus* : chatouillement. Attesté seulement dans le Cod. Theod. 8, 5, 2; sans doute postverbal de *tītillō*. Conservé dans quelques dialectes romans avec le sens de « creux de l'aisselle » (particulièrement sensible au chatouillement) ou de « bout de sein » (avec lequel la mère chatouille les lèvres de son nourrisson). M. L. 8757; *tītillōsus* (Gloss.) : γάγγαλον ἔχων; *tītillātiō* (Cic.); *tītillāmentum* (Fulg.); *tītillātus* (Plin., Cael. Aur.); *tītillāgō* (Chir.). Certaines formes romanes remontent à *tītillicāre*, attesté dans les gloses, CGL III 132, 55-58 et IV 575, 2 (*titillicātim*), M. L. 8756; cf. *uellicāre*.

Le sens de « bout de sein » pris par *tītillus* autorise le rapprochement de ce groupe avec *titta* « bout de sein », *titina* « tétine » (bas latin), qu'attestent les langues romanes (cf. gr. τίτθη et, pour l'aspect du mot, all. *Zitze*), cf. M. L. 8759, le gall. *teth* et l'a. sax. *titt*. Le rapport entre *titta* et *titillus* est le même qu'entre *mamma* et *mamilla*. Cf. aussi *tittex*.

Terme expressif. Sur l'ī, v. Ernout, Rev. Phil. 53 (1927), p. 210; pour **tittillō?*, cf. *tittibilicium* (Plt.).

titiō, -ōnis m. : tison. Mot populaire d'après Lactance, 4, 14 : *titionem uolgus appellat extractum foco torrem semiustum et extinctum*. Attesté depuis Varron. Panroman. M. L. 8758. Cf. **attītiāre* « attiser ». M. L. 769.

titiō, -ās : pépier. Autre forme de *pipiō*. Cf. le suivant.

titiunculus, -ī m. : κεγχρίς, εἶδος ἱέρακος μικροῦ, CGL II 347, 12; dont il existe un doublet *pipiunculus* : *accipiter*, acceptor (Gloss.). Étrusque d'après Nehring, Glotta, XIV, 153? Cf. *tinniō*.

titta : v. *tītillō*.

tittex : μύσταξ, CGL II 198, 38. Sans doute à rapprocher de *tītillus, titta*.

***tittibilicium** : *nullius significationis est, ut apud Graecos* βλίτυρι et σκινδαψός. *Plautus* (Cas. 347) : « *non ego istud uerbum empsi cum* (*empsim*, edd.) *tittibilicio* », P. F. 504, 1. Forme peu sûre.

titubō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : tituber, chanceler (sens physique et moral), broncher; bégayer, hésiter. Se dit fréquemment de la langue; cf. Cic., Flacc. 10, 22, *testes, si uerbo titubarint*, etc.; même image que dans *peccāre*. Ancien (Plt.) et classique.

Dérivés : *titubātiō, titubanter* (classiques); *titubantia* f. (Suét.).

Mot expressif à redoublement. Cf. *tundō*?

titulus, -ī m. (*titulum*, tardif) : cartel ou affiche, écriteau porté au bout d'un bâton dans les triomphes et sur lequel étaient inscrits en gros caractères le nombre des prisonniers, les noms des villes prises, etc.; affiche ou écriteau indiquant qu'une maison est à louer, d'où l'expression *mittere Lares sub titulum*, Ov., Rem. 302; écriteau qu'on portait dans les enterrements et qui relatait les hauts faits du défunt, cf. Hor., S. 1, 6, 17, *qui stupet in titulis et imaginibus*; par suite, « inscription », « épitaphe » (et « pierre tombale »), « titre » d'un ouvrage, « titre » donné à quelqu'un, d'où « renom, gloire »; et aussi, comme synonyme de *nōmen* dans la latinité impériale, « prétexte ». Classique, usuel. M. L. 8761. Celtique : irl. *titul*, britt. *teuzl*.

Dérivés : *titulō, -ās* : donner le titre de (tardif, Tert.); les formes romanes remontent à un *titulāre* « remarquer », cf. M. L. 8760, attesté dans les gloses : *titulat, signat, significat*. On a aussi *intitulō* (Rufin) et *attitulō, attitulātiō*, aussi tardifs.

A l'air d'un mot à redoublement, comme *populus, tutulus*, etc. Cf. peut-être le groupe de *tellūs* (v. ce mot), v. angl. *þel* « planche, bordage ». Une origine étrusque est possible.

titus, -ī m. : *titi sunt columbae agrestes*, Schol. Pers. 1, 20; cf. M. L. 8762. Comme *turtur*, semble avoir été employé *sēnsū obscēnō* pour *pēnis*, Schol. Pers., loc. cit. : *ingentes Titos dicit Romanos senatores aut a Tito Tatio rege Sabinorum, aut certe a membri uirilis magnitudine dicti titi*. Sans doute identique au prénom *Titus*; cf. aussi Varr., L. L. 5, 85 : *sodales Titii dicti* ⟨*ab titis auibus*⟩ *quas in auguriis certis obseruare solent*. Cf. *teta*.

Mot à redoublement? Cf. *Titūnus* (*Tutūnus*)? V. *mūtō*, *-ōnis*.

toculliō, -ōnis m. : usurier. Mot sans doute forgé par Cicéron, qui est seul à l'employer, Att. 2, 1, 12, et dérivé de **τοκύλλιον*, diminutif supposé de τόκος; cf. εἰδύλλιον, ἐπύλλιον. La formation en *-ō, -ōnis* en accentue le caractère familier; cf. *Cerdō, Fēlīciō, Lucriō* dans Pétr., Sat. 60, 8.

***todī** : *genus auium paruarum. Plautus* (Cist. 408) : « *cum extortis* (*extertis*) *talis, cum todillis crusculis* », P. F. 481, 3. Cf. *todillus, gracilis*, CGL V 624, 39. Forme et sens incertains.

tōfus, -ī m. (*tōphus, tufus*, Gloss.) : tuf, pierre spongieuse. Le maintien de *f* intervocalique, comme dans *sulfur*, l'alternance *ō/u* dénoncent une origine dialectale, campanienne, que fait attendre le sens du mot. Technique, attesté depuis Virgile. M. L. 8764; passé en germanique : v. h. a. *tuf-stein*, etc., et en gr. τόφος?

Dérivés : *tōfāceus* (*-fācius, tōficius*), *tōfīnus* (*-neus*), *tōfōsus*, tous d'époque impériale.

Le rapprochement avec l'étrusque *tupi* (cf. St. Etruschi, VI, 1932, p. 261) ne semble pas fondé; cf. Rev. Philol., 3[e] sér., VIII, 1934, p. 230. Sans doute mot indigène, comme *sulfur*.

toga : v. *tegō*. Sur irl. *tugen* « toga », v. Vendryes, s. u.

tolennō (*tollenō*?), **-ōnis** m. : *est genus machinae, quo trahitur aqua alteram partem praegrauante pondere, dictus* (l. *dictum*?) *a tollendo*, F. 490, 3. — Peut-être étrusque; cf. Muller, Mnemosyne, 47 (1919), 117 sqq. V. *tullius*.

tolerō, -ās, -āuī, -ātum, -āre (*toleror*, d'après Priscien) : supporter (rare au sens physique et propre de « supporter un poids, un fardeau »), endurer; soutenir, *t. uītam, aeuom*, par suite « sustenter », sens qui semble avoir été spécial à la langue militaire (ne se trouve pas dans Cicéron) : *equitatum tolerare*, Cés., B. C. 3, 58. 4. Ancien (Acc.), classique, usuel.

Formes nominales : *tolerāns* : endurant; *toleranter*; *tolerantia* (classique, mais rare); *tolerātus* : tolérable; *tolerātiō* (Cic., Fin. 2, 29, 94); *tolerātor* (S[t] Aug.); *tolerābilis* (classique), *-biliter*, avec les contraires *intolerāns*, *intoleranter, -rantia, -rābilis, -rābiliter, intolerandus*, termes de la langue écrite (cf. gr. ἀάσχετος, ἄσχετος). Apparenté à *tollō*, auquel il fournit un présent d'aspect indéterminé; pour la formation, cf. *capiō* et *recuperō*; peut-être *lambō* et *lamberō*. — L'existence de *onerō* a pu favoriser la création de *tolerō*, qui s'y oppose pour le sens en quelque mesure; *toleror* est fait sur *patior*.

V. *tollō*.

tōlēs (*tollēs*), **-ium** m. pl. : gonflement des amygdales; goître; *tumor in faucibus, quae per deminutionem tonsillae uocantur*, F. 490, 9. — *Tōnsillae, -ārum* f. pl. (*tusillae*, Isid., Or. 11, 1, 57; *tossillae*, etc.) : amygdales (Cic., Plin., Cels.). Technique et rare. M. L. 8768 a.

Pas d'étymologie sûre. Mot gaulois d'après Isidore, loc. cit.

tollō, -is, sustulī, sublātum, tollere (subjonctif radical *tulam*, *abstulam*, *attulam*. Le parfait et le supin anciens de *tollō* sont *tetulī*, puis *tulī*, (*t*)*lātum*, qui servent en même temps de parfait et de supin à *ferō* ; en face de *tollō*, dont l'aspect est « déterminé », on recourt d'ordinaire aux formes à préverbes *sustulī*, *sublātum*) : lever, élever, soulever : *t. caput*, *manūs*, *līberōs*, *ancorās*, *animōs*, *clāmōrem* ; emporter : *naues... quae equites sustulerant*, Cés., B. G. 4, 28, 1 ; par suite « enlever, détruire » (fréquent dans Cicéron ; cf. Lael. 5, 19, *sublata beneuolentia nomen amicitiae tollitur*). Ancien (Lex XII Tab.), usuel, classique. M. L. 8769. De *sublātus* dérivent *sublātē* adv. et *sublātiō* (Cic., Quint.).

Composés de *tollō* : *abstollō* (rare, deux exemples de basse époque, en dehors d'un subjonctif *abstulās*, attribué à Plaute par Charisius, GLK I 380, 19, et sur lequel les glossateurs ont créé un indicatif *abstulō* : ἀφαιρῶ) ; *attollō* : lever vers, s'élever, rehausser ; *attollentia* (bas latin) = *superbia* ; *contollō* (archaïque) : lever ensemble ; *extollō* : élever, relever, exalter (sens moral) : *laudibus e.* ; *prōtollō*, *sustollō*, usuels et classiques.

Un adjectif appartenant à la racine et sans l'infixe nasal, *-tulus*, sert de second terme de composé dans *opitulus* (cf. *opem ferre*) « qui porte secours », d'où *opitulor*, *-āris* ; sa présence dans *grātulor* est moins sûre. A *tollō* s'apparentent également *tolerō* et sans doute *tolūtim*, q. u.

Tollō signifiait d'abord « porter, supporter », comme le prouvent *-tulus*, *tolerō*, et le fait qu'il a pu fournir à *ferō* son parfait et son supin. Mais le sens de « porter » étant exprimé, d'autre part, par *ferō*, *gerō*, *portō*, le présent « déterminé » *tollō* s'est spécialisé dans le sens de « lever » et « enlever », ce qui explique qu'il ait emprunté son parfait à *sustollō* « porter en soulevant ». Il est glosé le plus souvent par αἴρω ; c'est avec le sens de « emporter » qu'il est demeuré dans les langues romanes.

La racine **telə-* (cf. τελάσσαι · τολμῆσαι, τλῆναι (Hes.) ; τελαμών « bandoulière de soutien »), **tlā-* (dans l'aoriste gr. ἔτλᾱν, ion.-att. ἔτλην « j'ai supporté, j'ai pris sur moi ») avait l'aoriste athématique conservé en grec et un parfait : hom. τέτλαμεν, etc., et v. lat. *tetulī*. Elle avait une valeur « déterminée », qui lui a permis de fournir à *ferō*, présent essentiellement « indéterminé », le perfectum et aussi l'adjectif en **-to*, *lātus* et le supin *lātum*, par suite les noms verbaux. Le présent à infixe nasal qu'elle possédait indique d'une manière plus forte encore le procès qui aboutit à un terme et signifiait « enlever » : irl. *tlenaid* « il enlève » le conserve exactement ; c'est un ancien **tḷnā-* ; le lat. *tollō* est la même forme passée au type thématique ; M. Marstrander a montré, dans ses *Observations sur les présents indo-européens à nasale infixée en celtique*, p. 35 sqq., pourquoi le traitement ne concorde pas avec celui de *sternō* : c'est que le subjonctif italo-celtique du type **tel-ā-* a passé phonétiquement à **tolā-*, conservé dans *at-tulās*, etc., et que, en conséquence, le vocalisme de **tḷnā-*, lat. *toll-*, a été maintenu par ce **tolā-*. C'est ce sens de *tollō* qui fait que *sus-tulī* est le perfectum ordinaire de *tollō* ; et *sustulī*, joint à *at-tulī*, etc., a entraîné la généralisation de *tulī*. Comme, hors du présent à nasale infixée, la racine a un sens plutôt statique que dynamique, il y a une forme en *-e-* conservée en germanique : got. *þulan*, v. h. a. *dolēn* « supporter ». Largement représentée en Occident (grec, italo-celtique, germanique), la racine ne l'est presque pas en Orient ; toutefois, le sanskrit classique a *tulā́* « balance » (*tulayāti* « il pèse » est sans doute dénominatif). — Les formes nominales diffèrent d'une langue à l'autre ; ainsi gr. τάλᾱς « qui supporte » (homérique), τάλαρος « corbeille » et dor. τόλμᾱ « audace » sont isolés. Il en va de même du thème en **-es*, **tolus*, *-eris* (de **tel-os* avec *o* devant *l* vélaire), que semble supposer lat. *tolerāre* ; le sens exprimé par gr. τάλᾱς, τλήμων, etc., est rendu en latin par le groupe de *tolerāre*.

tolōneum (*-nium*), **-ī** n. (App. Probi, Gloss.) : emprunt tardif au gr. τελωνεῖον, τελώνιον. Cf. M. L. 8622 ; v. angl. *tolne*, all. *Zoll*. Le caractère oral et populaire de l'emprunt apparaît dans le traitement *o* de *e* devant *l* vélaire ; cf. *olīua*, etc. Dérivé *tolōn*(*e*)*ārius* « percepteur » ; v. h. a. *zolanāri*, v. angl. *tolnére*.

tolūtim adv. : au trot ; puis « en courant, rapidement ». Archaïque et rare ; formé à l'aide du suffixe *-tim* du type *raptim*, *tribūtim*, *solūtim*, etc. Peut-être apparenté à *tollō*, le sens premier étant « en levant le pied », et construit d'après *uolūtim*.

Dérivés et composés : *tolūtārius* (*-ris*) ; *totūtilis* « qui trotte » ; *tolūtiloquentia* (Novius).

tomācina, -ae f. (Varr., R. R. 2, 4, 10) : même sens que le suivant.

tomāculum, -ī n. : sorte de saucisson, saucisse. Mot populaire (Satir., Pétr.).

Dérivés : *tomāculārius* ; *tomācellus* (liber Gloss.), auquel remontent quelques formes romanes, M. L. 8771, **tomacēlla*. Cf. peut-être gr. τεμάχιον, τέμαχος « tranche de poisson salé ou de saucisson ».

tōmentum, -ī n. : bourre ; *genus herbae quae pro plumis in lectum mittitur*, CGL II 595, 36. Joint à *acus*, *-eris* par Varr., L. L. 5, 167. M. L. 8774. Peut-être de **ton*(*d*)*-s-mentum*, *tondeō* ; cf. Mart. 14, 160, *tomentum concisa palus circense uocatur* : | *haec pro Leuconico stramina pauper emit*.

Pas d'étymologie sûre.

t(h)omix (*tomex*), **-icis** m. : corde, brin de cable ; latinisation du gr. θῶμιγξ, -ιγγος (cf. *strix*), d'abord emprunté sous la forme *thomix* (*-mex*) ; cf. P. F. 489, 1 : *thomices Graeco nomine appellantur ex cannabi impolita*[*e*] *et sparto leuiter tortae restes, ex quibus funes fiunt. Puluilli quoque, quos in collo habent, ne a resti laedantur, thomices uocantur*. M. L. 8776 et 8775, **tomicia*. Mot rural et technique.

tondeō, -ēs (et, à basse époque, *tondō*, *-is*, attesté épigraphiquement et dans les gloses et demeuré dans les langues romanes, M. L. 8779), **totondī, tōnsum, tondēre** : tondre, raser, *t. barbam*, *capillōs* ; *t. herbam*, *grāmina* ; tailler, émonder : *t. oleās*, *uītēs*. Dans la langue familière, « dépouiller de » ; cf. Plt., Ba. 242, ... *itaque tondebo* (*senem*) *auro usque ad uiuam cutem*. Ancien, usuel, classique. Panroman, sous cette forme ou sous des formes plus récentes.

Dérivés et composés : *tōnsus* : tondu, M. L. 8785 ; d'où **tōnsāre*, **tōnsiāre*, M. L. 8781, 8782 ; *tōnsilis* (époque impériale) ; *tōnsitō*, *-ās* (Plt., Ba. 1127) ; *tōnsiō* (tardif ; cf. Vulg. Deut. 18, 4, *lanae ex ouium tonsione*, demeuré dans les langues romanes avec un sens concret, comme *mānsiō*, M. L. 8783 ; B. W. *toison*) ; *tōnsor*, *tōnstrīx*, *tōnstrīcula* (Cic.) ; *tōnsōrius* : de barbier ; *tōnsōria* f. (issu sans doute du n. pl. *tōnsōria* scil. *ferrāmenta*), M. L. 8784 ; *tōnstrīnus* ; subst. *tōnstrīna* (*taberna*), *tōnstrīnum* (*opus*) ; *tōnsūra* : tonte ; *tōnsūrō* (langue de l'Église) ; *tōnsus*, *-ūs* m. (archaïque) : coupe de cheveux.

attondeō (pft. *attondī*) : tailler, émonder ; tondre (sens figuré).

dētondeō : enlever en taillant ou en tondant ; *circum-*, *in-*, *re-tōnsus*.

Pourrait avoir été fait sur une forme en **-de/o-* d'une racine signifiant « couper » : cf. gr. τένδω en face de τέμνω, pol. *tnę*, *ciąć* « couper, abattre », et des formes celtiques, comme m. irl. *ro-s-teind* « il découpe » ; v. Wh. Stokes, *Urk. Sprachschatz*, p. 129 ; en serait un itératif, comme *spondeō*.

tongeō, -ēs : *-ere nosse est, nam Praenestini tongitionem dicunt notionem. Ennius* (Var. 28) : *alii rhetorica tongent*, P. F. 489, 5. Sans autre exemple et sans doute dialectal.

Cf. got. *þagkjan* « βουλεύεσθαι, λογίζεσθαι » et *þugkjan* « δοκεῖν, φαίνεσθαι ». Irl. *tongu* « je jure » est loin pour la forme et pour le sens. Osq. *tanginom*, tanginúd « sententiam, -tiā » a un *a* surprenant.

tonō, -ās, -uī, -āre (*tonō*, *-is* ; *tonimus* est dans Varr., Men. 132, cité par Non. 49, 17 ; cf. *sonāre* et *sonere*) : tonner. Le verbe est souvent employé impersonnellement ; mais, à l'origine, il est accompagné d'un sujet, qui est le plus souvent le dieu *Iuppiter* ; *tonāns* est une épithète qui désigne ce dieu. Ancien, usuel, classique. Panroman. M. L. 8778.

Dérivés et composés : *tonēscō*, *-is* (Varr. ap. Non. 180, 13) ; *tonitrus*, *-ūs* m. (et *tonitrū* n., qui semble employé surtout au pluriel *tonitrua*, e. g. Cic., Diu. 2, 10, 44, attesté à côté de *tonitrūs*, Ov., M. 2, 308 ; 3, 301, etc. ; le nominatif tardif *tonitruum* est refait sur *tonitrua*) : tonnerre ; M. L. 8780, B. W. *tonnerre* ; dérivés : *tonitrālis* (Lucr. 1, 1105, *tonetralis*, mss.) ; *tonitruālis* ; *tonitruō*, *-ās*, tardifs et rares.

attonitus : *est stupefactus ; nam proprie attonitus dicitur cui casus uicini fulminis et sonitus tonitruum dant stuporem*, Serv. in Ae. 3, 172 ; par extension, = ἔνθεος, e. g. Vg., Ae. 7, 580, *attonitae Baccho... matres* ; à l'époque impériale, synonyme de *intentus* et glosé προσέχων. Le verbe *attonō* est peut-être créé sur *attonitus* ; il n'est pas attesté en dehors de Mécène et d'Ovide, M. L. 769 a ; *circum-*, *con-* « tonner tout à coup », *dē-* « tonner fort » ou « cesser de tonner », M. L. 2609 ; *in-* (**intonicāre*, M. L. 4504 a), *superintonō* ; *altitonāns* : épithète de Jupiter, trad. de ὑψιβρεμέτης ; **extonāre*, M. L. 3092.

L'expression de « tonner » varie d'une langue à l'autre ; par exemple, le vieux slave a *grĭmĕti* et le grec βρέμειν pour « tonner » ; irl. *torann*, gall. *tarann* « tonnerre » est isolé. Cependant, le groupe de *tonāre* a ses correspondants dans véd. *tányati* « il tonne », *tanyatúḥ* « acte de tonner », etc., pers. *tundar* « tonnerre », v. angl. *þunor* « tonnerre » (masculin). Comme il n'y a pas de suffixe *-tru-* et que lat. *-i-* ne s'explique pas devant un groupe de consonnes, il faut admettre que *tonitrus*, *tonitrua* provient de la contamination d'un mot **tonitu-*, sans doute masculin (cf. *sonitus*), et d'un mot **tonə-tro-* (cf. *fulgētrum*), qui aurait été neutre : véd. *tanyatúḥ* suppose aussi une contamination. En sanskrit, *tányati* s'est contaminé avec un groupe de mots signifiant « émettre un bruit sourd, gémir » : véd. *stanihi* « résonne » est dit d'un instrument à percussion, le *dundubhiḥ*, dont le son est comparé au rugissement du lion ; le présent radical de racine dissyllabique ainsi attesté est représenté par des dérivés dans gr. στένω « je gémis » et στενάχω, στεναχίζω, etc., lit. *stenù*, *stenė́ti* « gémir », v. sl. *stenję*, *stenati* et russe *stonú*, *stonát'*. Les formes du groupe latin de *tonāre* remontent aussi à une racine dissyllabique ; hors du sanskrit, il y a eu contact — ou identité initiale — de **stenə-* et de **tenə-* : éol. τέννει · στένει (Hes.) et v. angl. *þuniān* « faire du bruit ». On ne peut que signaler cette coïncidence de **stenə-* et **tenə-*, sans en déterminer au juste la nature.

tonor, -ōris m. : doublet de *tenor* d'après Quintilien 1, 5, 22. V. *teneō*.

tōnsa, -ae f. : rame (Ennius ; après lui repris par la poésie ; la prose ignore le mot et ne connaît que *rēmus*) ; l'explication de Festus, P. F. 489, 12, « *quasi tondeatur ferro* », n'est qu'une étymologie populaire.

Dérivé : *tōnsilla* : *palus dolatus in acumen et cuspide praeferratus, qui nauis religandae causa in litore figitur*, P. F. 489, 9. Également archaïque (Pac., Acc.).

tōnsilla, -ae f. : nom latin de l'oiseau de mer *cīris* (= gr. κεῖρις), d'après Junius Philargyrius, in Verg. B. 6, 74. Forme peu sûre ; il y a des variantes *tolsilla*, *tulsilla*.

tōnsillae : v. *tōlēs*.

tonus, -ī m. : tension ; ton. Emprunt technique au gr. τόνος ; les représentants dans les langues romanes sont des mots savants, M. L. 8786. Celtique : irl. *tóin*, britt. *ton*.

topanta : sans doute corruption de τὰ πάντα qu'on lit dans Pétr. 37, 5 ; v. Perrochat, *Le Festin de Trimalcion*, 2[e] éd., p. 30.

topia, -ōrum n. pl. (scil. *opera*) : paysage à fresque ; jardin d'ornement. Dérivé technique du gr. τόπος ; demeuré dans quelques dialectes italiens, M. L. 8788 a. Adj. : *topiārius* : concernant l'art des jardins ou du paysage (depuis Cicéron) ; substantivé : *topiārius* m., *topiāria* f., *topiārium* n.

topper : *significare ait Artorius cito, fortasse, celeriter, temere*, F. 482, 7. Adverbe archaïque (Liv. Andr., Naev., Acc., Pac., Enn., Coel.) ; cf. Lindsay-Nohl, *Lat. Spr.*, p. 646. Quintilien, 1, 6, 40, le range parmi les mots « *ab ultimis et iam oblitteratis repetita temporibus* ». Même famille que *tālis*, *tum*, etc. Formé de **tod-per*, accusatif neutre du thème pronominal **to-* et de la particule *per*, qu'on a dans *semper*, etc.

tormentum, tormina : v. *torqueō*.

tornus, -ī m. : trépan, tour. Emprunt technique au gr. τόρνος. M. L. 8796. Attesté depuis Lucrèce.

Dérivés : *tornō*, *-ās* : façonner au tour, tourner (de-

puis Cicéron). Panroman (a remplacé *torqueō*, *uertō*), M. L. 8794 ; B. W. s. u. ; v. angl. *tyrnan* ; *tornātilis*, *tornātor*, *tornātūra* (tous tardifs et techniques).

torpeō, -ēs, -ēre : être engourdi (sens physique et moral). Ancien, déjà dans Plt., Am. 335. Usuel, classique.

Dérivés : *torpor* : engourdissement, torpeur ; *torpōrō*, *-ās* (rare, Turp., Lact.) ; *torpidus* : engourdi ; *torpēdō* : torpille (cf. M. L. 8796 a) ; *torpēscō*, *-is*, *-puī* ; *torpēfaciō* (Non. 183, 5 : *torporauit pro torpefecit*).

Cf. v. sl. (serbe) *u-trŭpěti* « ἐνναρκᾶσθαι », v. sl. (Suprasliensis) *u-trŭposta* « torpuerunt », russe *térpnut'* « se raidir » et lit. *tirpstù*, *tìrpti* « se raidir, perdre connaissance, s'engourdir ». Sans autre rapprochement.

torqueō, -ēs (auquel s'est substitué **torquō*, *torcō* dans les langues romanes, v. M. L. 8798 ; B. W. *tordre* ; cf. *morděre*, etc.), **torsī, tortum, torquēre** : faire tourner, tourner ; tordre, en particulier « tordre les membres, torturer, tourmenter » (sens physique et moral) ; dans la langue militaire, « faire tourner une arme avant de la lancer, brandir ». Ancien, usuel, classique. Panroman.

Formes nominales, dérivés et composés : *torquēs* (*torquis*), *-is* c. : proprement « torsade », d'où « collier, bracelet » ; cf. gr. στρεπτός. M. L. 8799, *torques* (celtique : irl. *torc*, britt. *torch* ; germanique : néerl. *torck* « torche ») et **torca* ; B. W. *torche*.

Dérivé : *torquātus*, usité comme surnom romain.

torculus : qui sert à tordre ; *torculum* : pressoir (à vis ou à corde qui s'enroule), v. Rich., s. u., M. L. 8792, v. angl. *torcul* ; *torcular* n., même sens (neutre d'un adjectif **torculāris*), M. L. 8790 ; *torculārius*, substantivé dans *torculārius* m. « ouvrier qui manœuvre le pressoir » ; *torculārium* n. « pressoir » ; *torculō*, *-ās* (Fort.), M. L. 8791. Pour **torculum* « torche », v. M. L. 8792 a.

tormina, *-um* n. pl. (sg. *tormen*, inusité) : tranchées, coliques, de **torqu-s-men* ; d'où *torminōsus* (Cic.), *torminālis* (Cels., Plin.) : *-e sorbum*.

tormentum n. : machine à projectiles, câble qu'on enroulait autour d'un cabestan ; instrument de torture, d'où la « torture » elle-même et, au sens moral, « tourment », M. L. 8793 ; britt. *torment* « combat » ; dérivé : *tormentuōsus* (Cael. Aur.).

tortus (**torsus*) : tordu, de travers ; M. L. 8809, *tortus* et *tortum* « tort », par opposition à « droit », *tortē* ; *tortum* n. : corde (Pac.) ; *tortilis* (poétique et prose impériale), M. L. 8805, d'où **tortiliāre*, M. L. 8804. Pour *tōrta*, v. ce mot.

tortiō : torture (rare et tardif, avec un doublet *torsiō*, S[t] Jér., Vulg. = στρόφωμα), M. L. 8806 ; *tortor* : bourreau ; *tortō*, *-ās* : torturer (rare, archaïque, Pomp., Lucr. et Arn.) ; *tortūra* (tardif, Vég., Pall.) ; *tortuus* : de pressurage (*t. oleum*, *mustum*). Terme technique de la langue rustique ; *tortus*, *-ūs* m. : tour, repli (poétique) ; *tortuōsus* (ancien et classique), d'où *tortuōsitās* (récent) ; *torticordius* (S[t] Aug. ; cf. *cor* et, pour la formation, les composés tardifs et populaires en *-ius* du type *caldicerebrius*, *crassiuēnius*, etc.). Certaines formes romanes supposent aussi **torquāx*, M. L. 8797 ; **tortiāre*, 8803 ; **torquidus*, 8800 ; **tortōrium*, 8807.

ad- (*at-*), *circum-*, *con-torqueō*, d'où *contortē*, *contortor*, *-tiō*, *-tulus* ; *dē-*, *dis-torqueō*, *distortor*, *-tiō* ; *ex-torqueō*, M. L. 3084 ; *ex-tortor* ; *in-*, M. L. 4505, et **intorticulāre*, M. L. 4506 ; *ob-*, *per-*, *prae-torqueō* ; *retorqueō*, demeuré dans les langues romanes (*rĕtŏrcĕre*), ainsi que *retortus*, M. L. 7265-7266 ; *irretortus* ; *obtortiō* « obuolūtiō ».

V. aussi *toruus*.

Causatif à vocalisme *o* d'une racine **trek*[w]-, **terk*[w]-, dont le correspondant le plus clair est gr. τρέπω, dont le π doit représenter un ancien *k*[w]-, comme le prouve la glose d'Hésychius εὐτρόσσεσθαι· ἐπιστρέφεσθαι Πάφιοι, où -τροσσε- repose sur **trok*[w]*-ye-*. Le sens de la forme osque turumiiad « torqueātur? » est douteux ; cf. Vetter, *Hdb.*, p. 44.

torrēns : v. le suivant.

torreō, -ēs, torruī, tostum, torrēre : faire sécher, dessécher : *t. pisces sole*, *t. uuam in tegulis* (Plin.) ; plus souvent employé dans le sens dérivé « dessécher au feu, brûler, consumer » (sens physique et moral) ; cf. P. F. 485, 6 : *torreri* (l. *torrere?*) *a torro deductum proprie significat siccare atque arefacere ; sed usurpatum est iam pro eo quod sit igne urere.* Ancien, usuel, classique. M. L. 8801. Le participe présent *torrēns* s'emploie avec le sens absolu de « brûlant », cf. T.-L. 44, 38, 9 : *miles torrens meridiano sole*, et « desséché », d'où subst. *torrēns* m. « torrent », cf. F. 482, 30 : *torrens participialiter pro exurens ponitur, ut est apud Pacuuium in Antiopa* (13) : « *Flammeo uapore torrens terrae fetum exusserit* ». *Significat etiam fluuium, subitis imbribus concitatum, qui alioqui siccitatibus exarescit...* Mais on n'a plus envisagé dans *torrēns* que la rapidité et la violence de son cours, et *torrēns* en est arrivé à signifier non plus « un cours d'eau qui se dessèche », mais « un fleuve impétueux » ; de là le sens de *torrēns* épithète ou substantif, e. g. dans Cic., Fin. 2, 13, *cum fertur quasi torrens oratio* ; Plin. 3, 117, *Padus torrentior* ; Tac., Or. 24, *quo torrente, quo impetu*, où *torrēns* n'a plus aucun rapport ni avec le sens de « dessécher », ni avec le sens de « brûler ».

torris, *-is* (*torrus*, d'après Non. 15, 30 dans Accius ; d'après Servius, in Ae. 12, 298, dans Enn., Inc. 27, et dans Pacuvius) m. : brandon ; mot rare et poétique. Thème en *-i* à sens concret ; cf. Solmsen, *Beitr.*, 103 sqq., Gl. 2, 78, n. La forme en *-ē*, **torrēs*, est une conjecture de Lachmann, ap. Lucr. 3, 917, aujourd'hui abandonnée.

Festus, 484, 4, signale un adjectif *torrus* : *torum, ut significet torridum aridum, per unum quidem r antiqua consuetudine scribitur ; sed quasi per duo r scribatur pronuntiari oportet. Nam antiqui nec mutas nec semiuocales litteras geminabant, ut fit in Ennio, Arrio, Annio.*

Dérivés et composés : *torridus* : desséché, torride, brûlant, d'où *torridō*, *-ās* (tardif) ; *torrēscō*, *-is* (Lucr.) ; *retorridus* : rabougri ; *torrēfaciō* (Col.) ; *extorreō* (Cels.), M. L. 3094 a ; *torror* (Cael. Aur.). *Tostus* est demeuré dans les langues romanes avec des sens dérivés et souvent fort éloignés ; cf. M. L. 8814 ; B. W. *tôt.* Un dérivé *tostāre* y est également attesté, M. L. 8813, qui figure dans Plin. Valer. et dont l'existence est confirmée par le dérivé *tostātiō*, ὄπτησις, CGL II 386, 1. De *tŏstus* dérive britt. *tost* ; v. J. Loth, s. u.

Causatif de **ters-* « sécher » ; cf. v. isl. *þerra*, v. h. a. *derran* « sécher » et, d'autre part, got. *ga-þaursnan* « se dessécher », *ga-þaursans* « ἐξηραμμένος », *þaursus* « sec » ; hom. τέρσεται « il se dessèche », τερσῆναι « se dessécher » et gr. τερσαίνω « je fais sécher », ταρσός et τρασιά « claie » ; arm. *t'aršamim*, *t'aṙamim* « je me flétris ». L'adjectif en **-to-*, lat. *tostus*, repose sur **tṛstos*, qui se retrouve peut-être dans lit. *tir̃štas* « pâteux, qui a de la consistance ». — La racine a souvent servi à indiquer la notion de « soif », pour laquelle le latin recourt à *sitis* : skr. *tṛṣyati* « il a soif », *tṛṣṇā* « soif » (cf. av. *taršnō*, pers. *tiš*) ; got. *þaursiþ mik* « j'ai soif », *þaurstei* « soif » ; irl. *tart* « soif ». — Pour la forme, lat. *torrus* rappelle got. *þaursus* « sec » et skr. *tṛṣúḥ* « assoiffé, avide » ; le vocalisme *o* du latin procéderait ici de **ṛ* ; mais, au point de vue latin, *torrus* concorde avec *torreō* ; il a dû y avoir, d'autre part, un adjectif thématique à vocalisme *e* du type de gr. λευκός, qui est normal ; on a aussi rapproché *terra* (v. ce mot).

tōrta, -ae f. : tourte, tarte. Semble sans rapport avec *tortus* de *torqueō*, car les représentants romans du mot supposent un *ō* (c'est-à-dire un *o* fermé) ou un *u* ; cf. M. L. 8802 ; B. W. s. u. N'apparaît que dans la Vulgate, où il traduit ἄρτος, et les gloses. Celtique : irl. *tort*, britt. *torth*.

Diminutif : *tōrtula* (Vulg.).

torus, -ī m. (*torum* n., Varr. ap. Non. 11, 14) : sens le plus anciennement attesté « brin ou toron de câble » ; cf. Cat., Agr. 135, 4 : *funem exordiri oportet longum P. LXXII ; toros III habeat, lora in toros singulos VIIII lata digitos II.* Conservé avec ce sens dans la langue rustique, cf. Col. 11, 3, 6, *t. funiculorum* : c'est ce sens qu'on a encore dans Cic., Or. 6, 21, *isque* (*stilus*)... *addit aliquos, ut in corona, toros* « feston qui s'enroule dans une couronne », ou dans Plin. 19, 146 (*asparagus*) *in toros striatur.* Plus généralement, désigne une « corde », e. g. Col. 2, 6, 25, *uitis toris ad arborem religetur.* S'est appliqué ensuite à des objets qui par leur forme rappellent les renflements que font les brins d'un câble tressé :

1° en architecture, « tore », moulure bombée en forme de corde qui constitue un des membres de la spira d'une colonne (Vitr.) ; 2° « banquette de terre », cf. Vg., Ae. 6, 674, *riparumque toros... incolimus* ; 3° saillie d'un muscle sous la peau, cf. Cic. poet. ap. Tusc. 2, 9, 22, *o lacertorum tori* ; saillie des veines : *uenarum tori*, Cels. 7, 18 ; puis, dans la langue de la poésie impériale, « muscles », cf. Vg., G. 3, 81, *luxuriatque toris animosum pectus* ; 4° matelas, coussin, ainsi appelé parce qu'il était bordé primitivement d'herbes tressées, cf. Varr. ap. Non. 11, 14 : *quod frontem lecticae struebant, ex ea herba torta torum appellatum. Hoc quod inicitur etiam nunc toral dicitur* ; et aussi L. L. 5, 167 : *contra latinum torale, ante torum, et torus a torto, quod is in promptu. Ab hac similitudine torulus, in mulieris capite ornatus* (avec les références de Goetz-Schoell, ad loc.). Dans la langue poétique impériale a été pris pour synonyme de « *lectus* », lit funèbre, lit nuptial (= *thalamus*) ; de là : *torus obscēnus*, *illicitī torī*, et même dans Plin. 35, 87, *torum donare alicui* « donner une maîtresse à quelqu'un ». Cf. Rich, s. u. M. L. 8811.

Dérivés : *torulus* : torsade (sens ancien) ; aubier (Vitr.) ; petit muscle (Apul.), M. L. 8810 ; **torālis* adj. attesté seulement dans le subst. n. *torāl*(*e*), *torālia* : housse(s) couvrant le lit de table ; *torōsus* (époque impériale) : noueux, musclé, musculeux ; *torōsulus* (S[t] Jér.).

Sans étymologie claire, comme *fūnis*, et sans doute emprunté?

toruus, -a, -um : qui regarde de travers, farouche. Épithète des yeux, qui s'est appliquée ensuite au visage, au corps ou au caractère, puis à toute espèce d'objets. Ancien, poétique ou postclassique. Non roman.

Dérivés : *toruitās* (époque impériale) ; *toruiter* (Enn., Pomp.) ; *toruidus* (Arn.).

La langue associait *torqueō* ; le *torquere ceruices oculosque* de Cic., Leg. 2, 15, 39 ; *torquere oculum*, Ac. 2, 25, 80 ; *t. oculos*, Vg., Ae. 4, 220, etc., rappelle l'expression constante *toruī oculī*.

Sans correspondant exact. M. Burger, R. des Ét. lat., 8 (1930), p. 222 sqq., a supposé que *toruus* est à *torqueō* ce que *fuluus* est peut-être à *fulgeō* (v. le mot *fuluus*) ; cf. là-contre Leumann, Gl. 21, 198 sqq. V. *trux.*

tostus : v. *torreō*.

tot : v. *tālis*.

tottonārius, -a, -um : se trouve seulement dans Vég. 1, 56, 37 : *sed ipsos equos, quos uulgo trepidarios, militari uerbo tottonarios uocant, ita edomant...* Germanique? Cf. v. h. a. *trottōn* > fr. *trotter*.

tōtus, -a, -um (gén. *tōtīus*, dat. *tōtī*, comme dans les démonstratifs ; mais avec intrusion de formes de la 2[e] déclinaison, gén. *tōtī*, dat. *tōtō*, gén. dat. f. *tōtae*) : tout entier, tout ; *tōtum* « le tout », par opposition à *dīmidium* « la moitié » ; *in tōtō*, *in tōtum* « en tout ». S'emploie lorsqu'on considère les objets dans leur totalité, *peruigilat totas noctes* « il veille les nuits tout entières », tandis que *p. omnis noctes* voudrait dire « il veille toutes les nuits ». Mais souvent confondu avec *omnis*, surtout au singulier, e. g. Cic., Fin. 2, 34, 112, *omne caelum, totamque cum uniuerso mari terram mente complexus* ; Mi. 23, 61, *cui senatus totam rem publicam, omnem Italiae pubem, cuncta populi Romani arma commiserat*, et les exemples de César cités sous *omnis* ; pour le pluriel, cf. Ov., M. 1, 253, *iamque erat in totas sparsurus fulmina terras.* Usité de tout temps. Panroman. M. L. 8815 (v. *omnis*). Les formes romanes remontent les unes à *tōtus* (esp., port. *todo*), les autres à *tōttus*, avec géminée expressive. V. *tout* et *toton* dans B. W. Celtique : irl. *tot*, *tóit*.

Dérivé, bas latin et rare (un exemple de Rusticus, VI[e] siècle) : *tōtietās* (d'après *medietās*).

Le groupe de *saluos*, qui a servi ailleurs à rendre la notion de « tout entier », a gardé en latin un sens concret. Pas d'étymologie claire, de même que pour *omnis*. Étant donné qu'un ancien **wiswo-* (cf. lit. *visas* « tout ») a été transformé en skr. *viçvaḥ*, av. *vīspō*, v. pers. *visa-*, d'après skr. *viç-*, av. *vīs-*, v. perse *viθ-* « tribu », on doit se demander, avec J. Wackernagel, si *tōtus* n'aurait pas un traitement dialectal de **eu* (cf. *rōbur*) et ne serait pas à rapprocher de osq. *touto* « cīuitās », ombr. *totam* « cīuitātem », irl. *tuath*, got. *þiuda* « nation ». Cf. F. Muller, *Altital. Wört.*, s. u. *tǒuǎtos*.

toxicum, -ī n. : poison. Emprunt au gr. τοξικόν, attesté depuis Plaute et demeuré dans les langues romanes, en partie sous des formes savantes, M. L. 8818 ; 4507, **intoxicāre*.

trabea, -ae f. : sorte de toge, sans doute d'importation sabine, cf. Ernout, *Élém. dial.*, s. u., faite tout entière d'étoffe de pourpre ou ornée de bandes horizontales de cette couleur, cf. Rich, s. u. Non attesté avant Virgile, mais sans doute ancien. Sert de surnom.

Dérivés : *trabeātus* ; *trabeālis* (Sid.).

De *trabs*?

trabs, -bis (doublet *trabēs* employé par Enn., A. 616? ; Sc. 247 V² ; cf. Varr., L. L. 7, 33, *cuius uerbi* (scil. *trabes*) *singularis casus rectus correptus ac facta trabs*) f. : grosse poutre de bois, madrier ; en architecture, « architrave de bois », opposé à *tignum*, q. u. ; cf. Rich, s. u. Ancien, usuel, technique. M. L. 8823 ; v. fr. *tref* et *entraver* ; v. angl. *trœf*.

Dérivés : *trabĕcula* (*trabi-*) (et *trabiculum*, M. L. 8822 a) : petite poutre (Caton, Vitr.) ; *trabica* (sc. *nāuis*), archaïque ; *trabālis* (*t. clāuus*), M. L. 8821 ; *trabāria* (sc. *nāuis*).

On rapproche osq. **tríibúm** « domum », **tríibarakavúm** « aedificāre », **tribarakkiúf** « aedificium » (radical *trēb-*), ombr. *trebeit* « uersātur », *tremnu* « tabernāculō » et, par suite, irl. *treb* « demeure », lit. *trobà* (acc. sg. *tróbą*) « construction, maison », sans doute aussi v. isl. *þorp* « petit enclos ». Le sens de lat. *trabs* est éloigné ; on se rapprocherait du mot osque cité si l'on rattachait ici *taberna* en supposant une forme ancienne **traberna*, avec dissimilation, hypothèse qui ne se laisse pas démontrer (et que n'appuie pas l'existence de *fraternus*, etc. ; de plus la dissimilation devrait plutôt s'exercer sur le suffixe que sur le radical ; cf. *trapētum*). Les mots en *-erna* sont souvent d'origine étrusque.

tractō : v. *trahō*.

trādō : v. *dō*.

tragant(h)um, -ī n. : adragant. Forme syncopée issue du gr. τραγάκανθον. Emprunt populaire, tardif.

tragēma, -atis n. : douceur, dessert. Emprunt au gr. τράγημα (Plin. 13, 48). Sur fr. *dragée*, etc., v. B. W. s. u. et M. L. 8834, *tragemata*.

tragoedia, -ae f. : tragédie. Emprunt au gr. τραγῳδία. Depuis Plaute. Dérivés de type grec : *tragicus, tragoedus*, etc. ; *paratragoedō, -ās* (Plt.). M. L. 8838.

trāgula : v. *trahō*.

tragum, -ī n. (*tragos*, Plin.) : gruau fait de blé ou d'épeautre ; emprunt au gr. τράγος, cf. Diosc. 1, 115.

traha, trahea : v. le suivant.

trahō, -is, traxī, tractum, trahere : traîner, tirer (cf. *trāgula, ab eo quod trahitur per terram*, Varr., L. L. 5, 139) ; entraîner : *trahit sua quemque uoluptas*, Vg., B. 2, 65 ; étirer : *t. lānam*, d'où « filer » ; prolonger, tirer en longueur, *t. bellum* ; faire un trait ; d'où « compter, mettre au compte de » (propre et figuré, cf. *dūcere*) ; retirer ; et absolument « se retirer » (Lucr.) ; aspirer, avaler d'un trait (en parlant d'une boisson, etc.). Ancien (Enn.), usuel. Panroman. M. L. 8841. Noter le sens de « traire » pris par le mot en français, qui a recouru à **tirāre*, d'origine inconnue, pour la notion « tirer ». M. L. 8755 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *traha* et *trahea, -ae* (Vg., G. 1, 164 ; ce dernier peut être formé, comme le suggère M. Niedermann, sur **matea* que suppose *mateola*?) : sorte de traîneau pour battre le blé et aussi « herse », τυκάνη τὰς βώλους ἀφανίζουσα (Gloss.), M. L. 8840 ; *trahārius* (Sid.) ; *trahāx* : sans doute création de Plt., qui le joint à *procāx, rapāx*, Pers. 410.

trāgum, -ī n. : seine, drague. Attesté depuis Servius, Georg. 1, 242 ; *trāgula* (pour l'ā, cf. *tēgula*, en face de *tegō* ; *rēgula*) : 1° *genus teli, dicta quod scuto infixa trahatur*, P. F. 505, 6 ; 2° drague ; M. L. 8839 ; celtique : gall. *traill* (douteux, v. J. Loth, s. u.), germanique : v. angl. *drœgnett, trœglian* de *trāgum, trāgula* ; *trāgulārii* m. pl. « soldats chargés de lancer les trāgulae ».

tractim adv. : en traînant (attesté depuis Enn., repris à l'époque impériale ; évité par la prose classique).

tractiō : σύρσις, ἕλκυσις. Seulement dans les gloses ; les formes à préverbe sont, au contraire, usuelles : *contractiō, distractiō*.

tractōrius : qui sert à traîner, à tirer ; dans la langue impériale, *tractōria, tractōriae* (sc. *epistula, litterae*) : lettre d'invitation ; lettre impériale ordonnant de pourvoir aux besoins d'un personnage officiel pendant un voyage (Cod. Just.). M. L. 8826.

tractum (*tracta* f.) : 1° morceau de pâte allongée, emplâtre ; 2° flocon de laine détaché par le peigne ou la carde ;

tractus, -ūs m. « action de tirer, trait », d'où « marche continue » (dans l'espace ou dans le temps) ; « fait de traîner sur, allongement », etc. ; « délimitation à l'aide de traits tirés », d'où « quartier, région », M. L. 8827 et 8825, **tractiāre* (et **retractiāre*, 7267) « tracer » ; celtique : irl. *tracht, trath*, gall. *traeth* « tractus » (douteux, v. J. Loth, s. u.) ; *tractuōsus* (Cael. Aur., Theod. Prisc.) : qui traîne, visqueux ; cf. aussi M. L. 8836, **tragīna* « traîne » (cf. *tragum*) et **tragīnāre* « traîner », M. L. 8837 ; B. W. s. u.

abstrahō : enlever en tirant, retirer, arracher, d'où *abstractus* « abstrait », dans la langue philosophique de basse époque, s'oppose à *concrētus* (M. L. 49) ; *abstractiō* (Boèce) ; *attrahō*, avec les dérivés tardifs *attractiō, attractīuus* ; *attractus* (seulement à l'ablatif), M. L. 770-771 ; *contrahō* : contracter, resserrer (sens propre et figuré, physique et moral). S'oppose dans la langue juridique à *dissoluere* : *c. lītēs*. De là : *c. amīcitiam, negōtia cum alqō, emptiō contracta* ; ce qui est l'emploi normal chez les jurisconsultes, cf. Pomp., Dig., 46, 3, 80 : *consensu nudo contrahi potest, etiam dissensu contrario dissolui potest*. Ainsi s'explique *contractus* « contrat », tandis que *contractiō* a gardé le sens de « contraction », M. L. 2188, *contractus*, irl. *contracht* ; *dē-trahō* « tirer à bas, rabaisser », « tirer, enlever de » (sens physique et moral), de là *dētractiō, -tor, -tus* ; *dis-, ex-, in-, inter-, per-*, M. L. 6434, *prō-, re-*, M. L. 7268, *sub-*, M. L. 8400, *super-trahō*, avec leurs dérivés, dans lesquels le préfixe ne fait que préciser le sens du verbe simple. Cf. M. L. 2693, *distractiō* (formes savantes en italien) ; 2692, **distractiāre*.

tractō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : intensif fréquentatif de *trahō* : 1° « traîner violemment » (Enn., Sc. 75 V², *qui te* (= *Hectorem*) *sic respectantibus/tractauere nobis*?) ; traîner longuement, péniblement : *t. uitam uolgiuago more ferarum*, Lucr. 5, 930 ; *t. bellum*) ; 2° travailler, manier, traiter de et, dans la langue de l'Église, « prêcher ». Déjà dans Enn., Sc. 144 V², *ut ne res temere tractent turbidas*. Ce sens provient sans doute de la langue rustique, où *tractāre* s'employait dans le sens de « tracer des sillons dans » ; cf. Lucr. 5, 1289, *tractare solum terrae aere* ; Col. 2, 4, 5, *t. lutosum agrum*, et de la langue des fileuses : *t. lānam* (comme *trahere*). Il s'est employé ensuite de toute espèce de matière qu'on traite ou dont on traite, et même des personnes ; cf. Plt., As. 160, *ego te dehinc ut merita es de me et mea re tractare exsequar* ; Cic., Verr. 1, 8, 23, *t. aliquem liberaliter*. M. L. 8824. Celtique : britt. *traethu, traethawd*.

Dérivés et composés : *tractātiō* (classique) : maniement, traitement, discussion, etc. ; *tractātor, -trīx* : 1° esclave, masseur, masseuse (Sén., Mart.) ; 2° celui qui traite d'un sujet (Sid.) ; *tractātōrium* ; *tractātus, -ūs* m. : maniement, traité, prédication, etc. ; *tractābilis* (classique) ; *tractābilitās* (Vitr.) et *intractābilis* ; *attrectō* : porter la main sur, toucher à, palper ; *attrectātiō, -tus* ; *contrectō* (*contractō*) : toucher, entrer en contact avec, quelquefois *sēnsū obscēnō* ; dans la langue impériale, « s'approprier » (Dig., *c. rem aliēnam*) ; *contrectātiō, -tor* (Dig.) ; *contrectābilis, -biliter* ; *dētrectō* : rejeter ; refuser : *d. proelium* ; enlever quelque chose à ; d'où, au sens moral, « déprécier » ; *dētrectātiō* ; *dētrectātor* ; *obtrectō* : *-at, contra sententiam tractat*, P. F. 203, 17 ; « s'opposer, nuire à (d'où la construction tardive avec le datif, d'après *officiō*, etc., qui s'est étendue à *dētrectō*) dénigrer » ; *obtrectātiō, -tor* ; *pertrectō* : manier longuement ou avec soin, examiner en détail ; *pertrectātiō* ; *pertrectātē* ; *retrectō* : *-are est rursus tractare*, P. F. 339, 1 ; « remanier, retoucher » ; « tirer en arrière, résister, retirer », d'où « refuser » et « rétracter » ; *retractātiō, -tus, -tor*.

Ces verbes ont également des formes « étymologiques » sans apophonie : *at-, dē-, per-, re-tractō*, M. L. 6433, etc.

L'étymologie de *trahō* est obscure. L'indo-européen n'admettant pas de racine commençant par une occlusive sourde et terminée par une consonne aspirée, la forme même de *trahō* surprend dès l'abord (cf., toutefois, les formes celtiques du type v. irl. *traig* « pied ») ; le traitement de la dentale aspirée en latin est mal connu. En revanche, le groupe qui rappelle le plus *trahō*, celui de v. isl. *draga*, v. angl. *dragan* « tirer » repose sur une forme ancienne à *dh* initial et *gh* final, qui est normale. On a aussi pensé à rapprocher gr. τρέχω « je cours » (de **θρέχω*, cf. hom. θρέξασκον) et, avec une sonore finale non aspirée, véd. *dhrájati* « il passe rapidement ».

trāiciō : cf. *iaciō* ; *traiectōrium*, M. L. 8844 ; bret. *traeth* « entonnoir » ; v. h. a. *trahtāri*.

trāma, -ae f. : fils de la chaîne, quand, séparés par les lices, ils livraient passage à la navette ; cf. Rich, s. u. ; puis « chaîne d'un tissu, trame » (confondu avec *subtēmen* ; d'où *trāmen*, tardif ; *trāmosēricus*, Isid.). Mot technique, attesté depuis Varron. M. L. 8847. De *trāns* ; ou de **tragh-sma*?

trāmes, -itis m. : chemin de traverse, puis « sentier, route ». Ancien (Plt.), classique, usuel. M. L. 8848.

On pense naturellement à *trāns* ; mais la formation est singulière (cf. *līmes*, qui en est voisin par le sens). Composé. V. *meō* ; et *sēmita*.

tranquillus, -a, -um : tranquille, calme (se dit surtout de la mer ; *tranquillum* « le calme » ; cf. Cic., Off. 1, 24, 83, *in tranquillo tempestatem aduersam optare dementis est* ; T.-L. 28, 27, 11, *ita aut tranquillum aut procellae in uobis sunt*). Par dérivation s'est dit des hommes (par opposition à *īrātus*) et de toute espèce de choses. Ancien, usuel, classique.

Dérivés : *tranquillitās* (joint à *malacia*, Cés., B. G. 3, 15, 3) ; *tranquillō, -ās*, qui s'emploie au propre et au figuré.

D'après Bréal, *tranquillus* signifie « transparent ». Pline 37, 56, parlant d'une sorte de perle qui, d'après une superstition populaire, indiquait l'état de la mer suivant qu'elle était trouble ou transparente, dit : *Si modo est fides, praesagire eas habitum maris, nubilo colore aut tranquillitate*. L'idée de transparence a conduit à celle de sérénité. Plt., Capt. I 1, 37 [v. 106] (c'est un parasite qui parle) : *Ille demum antiquis est adulescens moribus, | quoius numquam uoltum tranquillaui gratiis* ; Hor., Ep. 1, 18, 102 : *Quid minuat curas, quid te tibi reddat amicum, | Quid pure tranquillet, honos an dulce lucellum, | An secretum iter et fallentis semita uitae*. À l'époque de la basse latinité, ce sens n'était pas encore oublié, et *Tranquillitas tua* était employé exactement comme en italien « *Vostra Serenità* ». — Toutefois, ce sens s'accorde assez mal avec l'étymologie qui rapproche *tranquillus* (*-ī-*?) de *quiēs* ; et, si le premier élément est *trāns-*, on attendrait **trā(n)squillus*.

Composé expressif de formation obscure, cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gram.*, p. 164, 1.

trāns : préverbe et préposition « par delà, au delà de ». Comme préposition, est suivi de l'accusatif et s'emploie avec des verbes marquant le mouvement comme le repos. En composition, à côté du sens de « au delà », a aussi le sens « de part en part » : *trānsfīgō* ; marque le changement total dans *trānsformō, trānsfigūrō*. *Trans* se prononçait *trās*, dont l'*s* s'amuïssait devant sonore ; ainsi *trādō, trādūcō, trālātum, trāmittō, trānō, trāuehō, trāiciō* et les formes romanes remontant à *trādux, trādūcere, traicere, *traiēctāre, trāmittere*, etc. ; mais, à côté de ces graphies phonétiques, on trouve aussi les graphies étymologiques *trānsdūcō*, etc., qui ont été rétablies d'après les formes où l'*s* non sonorisé s'était maintenu : *trā(n)scurrō, trā(n)sportō, trā(n)stulī*, etc. Devant *s* initial, le groupe *-ss-* ainsi formé se réduit à *s* : *trānscrībō, trānsiliō, trānscendō*. À basse époque, apparaît renforcé de *ad* : *adtrāns*, Itala, Iud. 11, 29.

Trāns est conservé dans les langues romanes, M. L. 8852. Le sens de « très » rappelle celui du lat. *per* dans *per-facilis*, etc. ; v. B. W. s. u.

Trāns a un correspondant ombrien, *traf* (*trahaf*), **tra** (*traha*), mais avec une autre construction : accusatif ou locatif suivant qu'il y a mouvement ou non ; en brittonique, cf. gall. *tra* « au delà de, très, tant que ». On s'est demandé si ce ne serait pas le nominatif du participe d'un verbe que se retrouverait dans *intrāre* ; cf. le cas de *uersus* ; v. Marouzeau, *Partic. présent*, p. 26, mais l'existence de ce participe présent conservé isolément est suspecte et *intrāre* est susceptible d'une autre expli-

cation, v. sous *intrā*. Le celtique a, en outre, des formes différentes : irl. *tar* (avec l'accusatif, comme *trāns*), qui a chance de répondre à skr. *tiráḥ*, av. *tarō* (aussi avec l'accusatif « au delà de, à travers ») et gall. *trwy*, représentant une forme du type de v. sl. *pri* « près de » (v. Pedersen, *V. G. d. k. S.*, I, 439), en face de l'adjectif skr. *tir(i)y-áñc-* « qui va à travers », avec des dérivés tels que gall. *traws* « à travers » (v. Pedersen, loc. cit.). Le hitt. *tarna* « faire entrer, laisser », causatif de **tar-* « traverser », est douteux et doit être écarté. La plupart des langues n'ont pas de formes verbales de ce groupe parce que c'est la racine de *terō*, apparentée initialement ou non, mais différente par le sens, qui a fourni des formes verbales. Toutefois, l'indo-iranien, qui n'a pas de verbes du groupe de *terō*, a skr. *tárati* et *prátirati* « il traverse », v. perse *viy-atayaram* « j'ai traversé ». La racine est dissyllabique : véd. *a-tāri-ma* « nous avons traversé », *tīrtháṁ* « gué », etc. Le germanique a une forme élargie de cette même racine : got. *þairh* (avec accusatif) et v. angl. *þurh*, v. h. a. *durh* « à travers ». Il n'y a de formes verbales de **terə-* « traverser » que là où il n'y en a pas de **terə-* « user en frottant » (v. *terō*). On peut se demander, du reste, si ce n'est pas la même racine, dont le sens s'est différencié ; *terō*, *terebra* ont un sens proche de *trāns*.

trānstrum, -ī n. : poutre ou planche posée horizontalement au-dessus d'un vide entre deux murs ; dans la langue nautique, le pluriel *trānstra* désigne les bancs transversaux (τὰ σέλματα) sur lesquels étaient assis les rameurs ; cf. P. F. 505, 3, et Rich, s. u. Terme technique. Panroman, sauf roumain. M. L. 8857. Celtique : irl. *trost*, britt. *trawst*.

Diminutif : *trānstellum* (Vitr. 5, 12), M. L. 8856 ; B. W. *tréteau*.

Les formations en *-strum* sont énigmatiques (cf. *mōnstrum*) ; la façon dont *trānstrum* sortirait de *trāns* n'est pas claire.

trānsuersus (*trā-*), **-a, -um** : qui va de travers ou à travers, transversal. Ancien (Plt.), usuel et classique. De là : *trānsuersum* (*trā-*) « le travers », adv. *trānsuersē*, *trānsuersim*, cf. ombr. *trahuorfi*. Le verbe *trānsuertō* semble rebâti sur l'adjectif et n'apparaît qu'à partir d'Apulée ; *trānsuersō* est dans le Moretum et dans la Peregr. Aeth. Panroman, sauf roumain. M. L. 8860, *transversus* ; 8858, *transversa*, et 8859, *transversāre*.

trapētum (*trapētus*, *trapēs*, peut-être forme dialectale suditalique ; cf. osq. **húrz** « hortus »), **-ī** n. : moulin à olives. Emprunt au gr. **τράπητον*, issu peut-être, comme le suppose M. Niedermann, par dissimilation de **τράπητρον* « machine à fouler le raisin, pressoir ». Τραπητός · ὁ οἶνος d'Hesychius désigne seulement le vin obtenu par le foulage du raisin. Déjà dans Caton, latinisé, demeuré dans quelques parlers suditaliques. M. L. 8862.

trāsenna (*trān-*, *trass-*), **-ae** f. : piège à oiseaux, fait d'un filet étendu sur un châssis articulé (v. Rich, s. u.) ; par extension, « treillage » ; et « corde tendue au travers d'une ouverture », etc. Ancien (Plt.), rare et technique. Conservé peut-être en roumain. M. L. 8854.

La forme *trānsenna* semble due à l'étymologie populaire, qui a rapproché le mot de *trānseō*. *Trāsenna* est suspect d'être emprunté, peut-être à l'étrusque, où la finale *-enna* est fréquente ; cf. *Sisenna*, etc.

trebāx, -ācis adj. : fin, habile, avisé. Rare et tardif (Sid., qui a aussi *trebāciter*). Emprunt au gr. τριβακός (et τρίβαξ, tardif).

trebla : v. *tribulum*, s. u. *terō*.

trēmis, -issis m. : monnaie du Bas-Empire, constituant le tiers de l'*aureus*. Formé analogiquement sur *sēmis*, avec *trēs* et *as*. V. h. a. *trimissa*, v. angl. *trims*.

tremō, -is, -uī, -ere : trembler ; et, dans la langue impériale, « trembler devant, avoir peur de » (synonyme poétique et pittoresque de *metuō*, *timeō*) ; d'où *tremendus* « qui fait trembler ». Ancien (Carmen Saliāre), usuel et classique ; panroman (sauf roumain). M. L. 8877.

Dérivés et composés : *tremor* : tremblement, M. L. 8878 ; *tremulus* : qui tremble, et *tremulus* « tremble » (arbre, Plin. Valer.), M. L. 8880 ; *tremulō*, *-ās* (Gloss.), panroman, M. L. 8879 ; *tremēscō*, *-is* ; *tremebundus* (*tremi-*), archaïque et poétique ; *tremidus* (tardif) ; *tremefaciō* (poétique) ; *at-*, *circum-*, *con-*, *in-tremō* ; *contremēscō* ; **extremēscō* « effrayer », M. L. 3102 ; *intremulus* = *intrepidus* (Aus., Cassiod.) ; *tremipēs* (Varr.).

La racine **ter-* « trembler », qui a un caractère expressif, n'existe guère sans élargissement. On cite cependant skr. *taraláḥ* « palpitant, tremblant ».

Le groupe de **trem-* est représenté notamment par gr. τρέμω, τρόμος, ἀτρεμής, tokh. A. *träm-* « trembler », et lit. *trimù* « je tremble » ; aussi gr. ταρμύσσω « j'effraie » ; cf. *fremō*.

Un groupe **tres-* figure dans skr. *trásati* « il tremble », gr. τρέω « je tremble » (cf. τρέσσαι et ἄτρεστος), av. *θrānhayete* « il effraie » (et *tarštō* « effrayé »). En face, on a lat. *terreō* (v. ce mot) et gr. ἔτερσεν · ἐφόβησεν (Hes.). Irl. *tarrach* « craintif » peut appartenir à **ters* ou **tres-*. Le type **tres-* est à **trem-* ce que **pres-* de *pressī* est à *premō*. Ici, *-em-* indique le procès qui dure, comme l'indique la différence de valeur de τρέω et de τρέμω en grec ; cf. *dor-m-iō*.

Lit *trišù* « je tremble » doit avoir un ancien *k'*. L'iranien a le suffixe **-ske-* dans av. *tərəsaiti*, v. perse *trsatiy* « il tremble ».

Le sl. *tręsą* « je tremble » renferme la nasale et un élargissement **-s-* ou *-k'-*.

Le groupe de *trepidus* peut être apparenté.

trepidus, -a, -um : agité, inquiet, qui trépigne ; *trepidē* : avec agitation, anxieusement, hâtivement. Ancien ; rare en prose, mais le dénominatif est classique : *trepidō*, *-ās* : trépigner, s'agiter, trembler (joint à *concursāre*, Cés., B. G. 5, 33, 1 ; à *tumultuārī*, T.-L. 27, 28, 10), ainsi que *trepidātiō* (joint à *tumultus*, Cic., Deiot. 7, 29). Formes romanes rares. M. L. 8881-8882.

Autres dérivés et composés : *trepidārius* (*-diārius*) « qui trépigne » (cf. *tottonārius*) ; *trepidulus* (Enn.) ; *attrepidō*, formation plaisante, opposée par Plt., Poe. 544, à *adproperāre* ; *intrepidō* (Symm.) ; *praetrepidans* (Catul. 46, 7) ; *intrepidus* (latin impérial) : intrépide, et *intrepidāns* (cf. gr. ἀτρεμής, ἀτρέμας).

Il n'y a pas de verbe **trepeō* ni de substantif **trepor*, comme on a *timeō*, *timor*, *timidus*, v. Ernout, Philologica II, p. 1-56.

Tandis que *tremō* signifie simplement « trembler », *trepidus*, *trepidō* désignent plutôt une agitation inquiète et fébrile : *totis trepidatur castris*, Cés., B. G. 6, 37, 6 ; *hic galeam tectis trepidus rapit*, Vg., Ae. 7, 638 ; *in re trepida*, T.-L. 1, 27, 7. Le sens de « trembler » est poétique et rare, e. g. Juv. 10, 21 : *et motae ad lunam trepidabis harundinis umbram* ; à plus forte raison, l'emploi avec l'infinitif, e. g. Vg., Ae. 9, 114, *ne trepidate meas, Teucri, defendere naues* ; le dérivé roumain *trepădà* signifie « courir ».

Il y a un groupe indo-européen à racine **trep-* indiquant un mouvement pressé, tel qu'un piétinement. Ainsi le grec a τραπεῖν « fouler le raisin », τροπέοντο · ἐπάτουν (Hes.), etc. ; le sanskrit *tr̥práh*, *tr̥pálaḥ* « inquiet, qui se hâte » ; le lituanien *trepsė́ti* « fouler avec les pieds », *trapinė́ti* « heurter avec les pieds » ; le vieux prussien *trapt* « treten », *er-treppa* « übertreten » ; le russe *tropát'* « fouler aux pieds, se presser » ; le vieux saxon *trabōn* « trotter ». Il peut y avoir une parenté avec le groupe de *tremō* et de *terreō* ; et le v. sl. *trepetŭ* « τρόμος » l'indique. Mais, en général, la nuance de sens est différente.

***trepit** : *uertit, unde trepido et trepidatio, quia turbatione mens uertitur*, P. F. 504, 23. Fausse étymologie ; *trepit* (sans autre exemple ; peut-être création de grammairien pour expliquer *trepidus*) répondrait à gr. τρέπω et n'a pas de rapport avec *trepidus*.

trēs, tria adj. numéral : trois. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 8883 ; *ter* adv. (*terr*, Plaute, de **ters* < **tris*) : trois fois. Souvent multiplicatif : *ter centum*.

Dérivés et composés : *tertius* : troisième, M. L. 8679 (et 8678, **tertiolus*) ; sur irl. *anteirt* « ante tertiam », v. Pedersen, *Vgl. Gr.*, p. 200 ; *tertiae* (sc. *partēs*) « le tiers » ; *tertiō*, *tertium* adv. « troisièmement » ; dérivés : *tertiānus* (cf. *quartānus*) : *-a febris* (Cels. 3, 15) ; *tertiānī* « soldats de la 3ᵉ légion » (et *tertia decimānī*) ; *tertiō*, *-ās* : faire pour la troisième fois ; dans la langue rustique, « labourer la terre » (cf. *iterāre*) « presser l'olive pour la troisième fois », M. L. 8676 ; *tertiārius* : qui contient un tiers ; *tertiārium* : tiers, M. L. 8677 ; celtique : irl. *tert* ; britt. *tairth*, *teirthon* « tertia, tertiāna ».

ternī, *-ae*, *-a* (*trīnī*) distributif : trois par trois, triple ; quelquefois synonyme de *trēs*, M. L. 8667 et 8910. Dérivés : *terniō*, *-ōnis* m. : le nombre trois, *triniō*, M. L. 8908 ; *ternārius* : qui a trois pieds ; *trīnitās* (rare et tardif, Tert., Cod. Just.) ; celtique : irl. *trindoit*, britt. *Trined*, *Trindod*, et *trinel* (de **trīnālis*).

triārius : usité au singulier seulement comme surnom ; le pluriel *triāriī* désigne les « triaires » ou « soldats du 3ᵉ rang ».

tredecim (quantité de l'*e* de *tre-* non attestée ; les formes romanes remontent à *trēdecim* ; mais leur témoignage est suspect, car elles attestent aussi *trēcentī*, alors que la scansion antique *trĕcentī*, *trĕcēnī* est sûre) : treize. Panroman, sauf roumain, M. L. 8870, et 8871, **trēdĕcimus*.

trīgintā indécl. (*trienta*, vulg., et **trenta*) : trente. Panroman, sauf roumain. M. L. 8901. De là : *trīcēsimus* (*trīgēsimus*) ; *trīgēsiēs* (*trīciēs*, *trīgiēs*, *trīcēsiēs*) ; *trīcēnī*, *-ae*, *-a* ; *trīcēnārius* ; *trīcennium* ; *trīcennālis* ; *trīcessis*, *-is* m. « trente as ».

trĕcentī, *-ae*, *-a* (et *trecentum*) : trois cents (quelquefois avec valeur indéfinie pour signifier un grand nombre, comme *sescentī*), M. L. 8869 (*trĕcēnti*) ; *trecentēsimus* ; *trecentiēs* ; *trecentēnī* ; *trecēnī*, *-ae*, *-a* ; *trecēnārius*.

Composés : *terruncius*, *-ī* m. : *a tribus unciis*, Varr., L. L. 5, 174, monnaie valant « les 3/12 ou le 1/4 de l'as », c'est-à-dire de l'unité. Cf. *uncia*.

triēns, *-tis* m. : *triens quod tertia pars*, Varr., L. L. 5, 171, « tiers de l'as », c'est-à-dire de l'unité ; de là : *trientius*, *-a*, *-um* ; *trientālis*, *triantālis*, f. (Graufesenque) « vase contenant le tiers d'un sextarius ; *trientārius* ; *trientābulum*, *-ī* n. : *is ager, quia pro tertia parte pecuniae datus erat, appelatus*, T.-L. 31, 13, 9.

tressis, *-is* m. : trois as ; *trĕpondō* adv. : de trois livres, cf. *duapondō*, et Quint. 1, 5, 15.

trīduum n. (cf. *bīduum*) ; *trīduānus*, *-a*, *um* ; **trīduana* : irl. *tredan* ; *triennium*, *-ī* n., et *triennis* (Vulg.).

trimēstris adj. (cf. *mēnsis*), M. L. 8905 ; *trimēnsis* : irl. *trimsi*.

trīmus, *-a*, *-um* (cf. *hiems* ; v. Benveniste, BSL, 32, p. 69) : de trois ans, M. L. 8907 ; et *trīmulus* ; *trīmātus*, *-ūs* m.

triplex : triple ; d'où *tripliciter* ; *triplicō*, *-ās*, et *triplicātiō*, d'où irl. *tripulta* ; v. *plectō*.

triplus, *-a*, *-um* (= τριπλοῦς), M. L. 8913 ; v. p. 517. V. aussi *testis*.

On trouve, en outre, un grand nombre de composés en *tri-* (*ter-*, beaucoup plus rare), parmi lesquels on peut citer : *triātrūs* (v. *quinquātrūs*) ; *triceps*, d'où *Tricipitinus* ; *tridēns*, M. L. 8896, et ses dérivés ; *trifāriam* et *trifārius* ; *trifer* ; *trifīdus*, M. L. 8898 ; *trifolium*, M. L. 8899 ; **triforium*, M. L. 8899 a ; *triformis* ; *trifurcus*, d'où *trifurcium*, M. L. 8900 ; *trigeminus* (*ter-*) ; *trilinguis* ; *trilīx* (cf. *līcium*), M. L. 8903 ; *trimodium* n. (*trimodia*), M. L. 8906 ; *trinoctium* ; *trinōdis* ; *tripālis*, d'où *tripālium*, v. B. W. *travail* ; **tripaliāre*, M. L. 8911 ; *tripertītus* ; *tripēs*, M. L. 8912 (britt. *trybedd*) ; et *tripedālis*, *tripodātiō*, *tripudium* ; *triquetrus* ; *triuius* ; *Triuia*, épithète de Diane ; *triuium*, M. L. 8928 ; *triuiālis*. Cf. aussi M. L. 8875, **trēmaculum* (fr. *tramail*, filet à trois poches).

Certains composés où *tri-* joue le rôle d'un augmentatif, *trifūr*, *trifurcifer*, *triuenēfica*, etc., qui appartiennent à la langue de la comédie ou de la satire, sont sans doute faits sur des modèles grecs ; cf. τρισκατάρατε, Ménandre, Epitr. 646. Cf. le groupe *terque quaterque* à valeur de superlatif.

Cf. aussi *triumuir*.

« Trois » est l'un des noms de nombre qui se fléchissaient en indo-européen et qui même avaient un féminin (cf. *quattuor*) ; le latin a gardé la flexion, à la différence de ce qui est arrivé pour « quatre » ; mais il a perdu le féminin, encore attesté en irlandais, sous la forme *teoir*, cf. gall. *teir*. La forme *trēs* repose sur un ancien nominatif **trey-es*, qui se retrouve dans skr. *tráyaḥ*, gr. τρεῖς, v. sl. *trĭje*, etc. ; la flexion est celle d'un thème en *-i-*, comme ailleurs : acc. m. f. *trīs*, ombr. **trif**. Le neutre *tria*, ombr. **triia**, répond à gr. τρία ; il y a aussi une forme **trī*, conservée dans *trīgintā*, qui répond à véd. *trī̆*, v. sl. *tri*. Le masculin *trēs* a servi aussi pour le féminin, en partie parce que, dans les thèmes en *-i-*, cette finale sert à la fois pour le masculin et pour le féminin ; cette innovation se retrouve en osque, où le nominatif **trís**, c'est-à-dire un ancien

*trēs, de treyes, est accolé à un féminin. — Au premier terme de composés, la forme ancienne était *tri- (skr. tri-, gr. τρι-, etc.), qui aurait dû passer en latin à ter-, au moins devant consonne, mais qu'a conservé l'analogie de tri-ennium et de trium et de l'ablatif tribus : ombr. tris (dat.-abl.), de triplex, etc. Le traitement phonétique apparaît dans l'adverbe ter = skr. triḥ « trois fois », gr. τρίς. Le collectif de forme trīnī repose sur *tris-no- (cf., pour la forme, bīnī), tandis que ternī repose sur *tri-no-. — Quant à l'ordinal, l'emploi du suffixe *-(i)yo- est ancien et gr. τρίτος ne représente pas l'état indo-européen. Le sanskrit a tṛtíyaḥ et le vieux prussien tīrts (acc. tīrtian) ; l'analogie a entraîné la substitution de *tri-tiyo- à *tṛ-tiyo-, d'où av. θrit(i)ya-, v. perse çitiya- et lat. tertius, ombr. tertiam-a « ad tertiam », tertim « tertium », de *tritiyo-, peut-être aussi gall. trydydd, got. þridja ; l'e de lit. trẽčas et de v. sl. tretĭjĭ est curieux, et peut-être ancien, à en juger par le type *tṛ-tiyo- ; on se demande s'il n'en faut pas rapprocher le composé tre-centum (cf. du-centum) et la forme arrangée tre-centī.

trībulum, trībulō : v. terō.

tribulus, -ī m. : 1° chausse-trape, cf. Rich, s. u. ; 2° tribule, croix de Malte (plante) ; 3° macre ou châtaigne d'eau. Emprunt au gr. τρίβολος, attesté depuis Varron, latinisé. M. L. 8887. V. André, *Lex.*, s. u.

tribuō : v. le suivant.

tribus, -ūs f. : tribu, division du peuple romain, correspondant à la φυλή grecque : *t. urbānae, t. rūsticae*. Ancien, usuel, classique.

Dérivés et composés : *tribuārius* : concernant la tribu ; *tribūlis* adj. : 1° qui est de la même tribu (classique) ; 2° qui appartient à la dernière classe de citoyens (Mart.) ; et *contribūlis* = σύμφυλος.

tribūnus (pour la formation, cf. *portus/Portūnus*, etc., et *dominus*) ; sans doute ancien adjectif substantivé ; *tribūnus* (*magistrātus*) « magistrat de la tribu », titre qui s'est étendu à différents magistrats ou fonctionnaires, civils ou militaires, *t. plēbis, t. mīlitum, t. aerāriī* ; de là *tribūnal* (*tribūnāle*), neutre substantivé d'un adjectif *tribūnālis* « lieu où siégeaient les tribuns », puis « endroit élevé, tribune où siégeaient les magistrats », d'ordre civil ou militaire, et spécialement les juges, d'où « tribunal », cf. Hor., Ep. 1, 16, 57, *omne forum quem spectat et omne tribunal* ; et même « tribune, estrade » en général ; *tribūnicius, -a, -um* : de tribun ; *tribūtim* adv. : par tribus.

tribuō, -is : répartir entre les tribus. Terme de droit, qui s'employait proprement de l'impôt, *tribūtum* ; cf. Varr., L. L. 5, 181 : *tributum dictum a tribubus quod ea pecunia, quae populo imperata erat, tributim a singulis pro portione census exigebatur*. Dans la langue commune, s'est employé dans le sens large de « distribuer, répartir », et même « accorder, concéder, attribuer » (sens propre et figuré). *Tribūtum* est le neutre substantivé de l'adjectif *tribūtus* « concernant les tribus » ; cf. *comitia tribūta* (pour la formation, cf. *cornu/cornūtus*), et il est probable que *tribuō* a été fait sur *tribūtus*.

A *tribuō* se rattachent *tribūtiō*, que Cicéron emploie, N. D. 1, 19, 50, dans l'expression *aequābilis tribūtiō*, qui traduit ἰσονομία, et les dérivés tardifs *tribūtor, tribūtōrius* ; à *tribūtum, tribūtārius*. De *tribuō* ont été formés les composés *at-* (*ad-*), *con-, dis-, in-, retribuō*, dont la plupart ont les dérivés ordinaires.

Peu de représentants romans ; cf. M. L. 8890, *tribūtum*, attesté aussi en germanique : v. h. a. *tribuz*, v. angl. *trifot* et en celtique : irl. *treubh, trebun*. Cf. encore M. L. 8888, **tribūna* (l'ī est fautif) ; M. L. 8889, *tribus*, dont les représentants appartiennent à la langue écrite.

L'ombrien a, de même, trifu « tribum », avec le génitif *trifor*, etc. On a émis l'hypothèse qu'il aurait existé à l'origine trois tribus (cf. la division des Doriens en trois tribus) et que *tribus* renfermerait **tri-* « trois » ; cf., sur cette division en Italie et en Étrurie, Täubler, *Die umbrisch-sabellischen u. die römischen Tribus*, Heidelberg, 1929-1930, et Thulin, *Etrusk. Disziplin*, III, 48.

trīcae, -ārum f. pl. : 1° riens, vétilles ; 2° embarras, ennuis. Mot de la langue familière, attesté depuis Plaute.

Dérivés et composés : *trīcō, -ōnis* m. : faiseur d'embarras, chicanier (Lucil.), M. L. 8895 ; *trīcōsus* ; *trīcor, -āris* (et *trīcō*) : chercher des embarras à, chicaner (Cic. ad Att.), M. L. 8891, et peut-être 8892, **trīcāre*, avec redoublement expressif « tricher » ; *intrīcō* : mettre dans l'embarras (comme *indūcō, inconciliō*), M. L. 4512, fr. *intriguer* ; *extrīcō* (*extrīcor*) : tirer d'embarras (synonyme familier de *expediō*), débarrasser, dégager ; cf. Col. 3, 11, 3, *siluestris ager facile extricatur* ; *inextrīcābilis* (attesté à partir de Virgile, glosé ἀκατάτριπτος, d'où *extrīcābilis*, Gloss.), *inextrīcātus* (Gloss.). Dans la Vulgate, on trouve *sē trīcāre* au sens de « se retarder » ; c'est à ce sens que se rattache le britt. *trigo* « séjourner ».

Le sens précis de *trīcae* ne peut être déterminé, la langue ne l'employant que dans un sens figuré. Martial le joint à *apinae*, 14, 1, 7 : *sunt apinae tricaeque, et siquid uilius istis*. Les anciens le rapprochent de τρίχες ; cf. Non. 8, 11 : *tricae sunt impedimenta et implicationes... dictae quasi tricae* (τρίχες?) *quod pullos gallinaceos inuoluant et impediant capilli pedibus inplicati* ; ou de *Trica*, nom d'une petite ville d'Apulie (comme *Apina*), cf. Pline 3, 104. Ce sont là des étymologies populaires. L'emploi que fait Columelle de *extrīcāre* laisse supposer que *trīcae* appartenait d'abord à la langue rustique, où il devait désigner quelque chose comme des « mauvaises herbes ».

Étymologie inconnue.

trichila (et, dans les inscriptions, *tricla, triclea, triclia* ; dans les Gloses, *trichilia*), **-ae** f. : berceau de treille, tonnelle, pavillon (Col. 10, 378 ; Vg., Copa 8). M. L. 8894. Mot de l'époque impériale ; sans doute emprunté.

tricoscinum, -ī n. : tamis. Emprunt tardif (Orib. lat.), avec haplologie, au gr. τριχοκόσκινον, dont dérive *tricoscināre* « tamiser », passé dans le latin médical du Moyen Age.

trīduum : v. *diēs*.

trifārius : v. *bifāriam*.

trifāx, -ācis adj. : *telum longitudinis trium cubitorum, quod catapulta mittitur*, P. F. 504, 14. Un exemple d'Ennius, An. 584. Mot osque?

trifolium, -ī n. : trèfle. M. L. 8899 (*trifolium* et *triphyllon* gr.) ; B. W. *trèfle*. V. André, *Lex.*, s. u.

trīga, -ae (et *trīgae*) f. : attelage de trois chevaux. Formation tardive d'après *bīgae, quadrīgae*? Dérivé : *trīgārius*.

trīlīx : v. *līcium*.

trīmus : v. *hiems*.

trīnī : v. *trēs*.

trinniō, -īs : crier (en parlant du jars). Cf. *tetrinniō*.

triō, -ōnis m. : bœuf de labour. Conservé seulement comme surnom romain et dans l'expression *Septem Triōnēs* qui désigne l'Ourse polaire et dont a été extrait le singulier *septemtriō* ; cf. Varr., L. L. 7, 74-75 : *has septem stellas Graeci ut Homerus uocant* ἅμαξαν *et propinquum eius signum* βοώτην, *nostri eas septem stellas triones et temonem et prope eas axem ; triones enim et boues appellantur a bubulcis etiam nunc maxime cum arant terram... possunt triones dicti, quod ita sitae stellae ut ternae trigona faciant...*

Peut-être apparenté à *terere* et issu de **triuiō* > *tri(i)ō*.

tripālium : v. *pālus*.

tripedānea (*uītis*) : vigne haute de trois pieds (Plin. 14, 41).

tripediō : τριποδίζω (Gl.). Doublet tardif de *tripudiō*.

tripodō, -ās, -āuī, -ātum, -āre et **tripodātiō** (*tripu-*), **-ōnis** f. : formes conservées dans le Carmen fratrum Aruālium : *carmen descindentes tripodauerunt in uerba haec : enos lases iuuate*, etc. Sans doute « danser à trois temps ».

Même mot en ombrien ahtrepuřatu, *ahatripursatu* « *abs-tripodātō », impératif.

De là : *tripudium* : danse à trois temps de caractère sacré, puis « danse » en général ; *tripudiō, -ās*. Dans la langue augurale, *tripudium* a désigné aussi le présage donné par le sautillement des oiseaux et, par fausse étymologie, le présage fourni par les miettes de nourriture tombant de leur bec ; cf. Cic., Diu. 2, 34, 72, ... *quia cum pascuntur [pulli] necesse est aliquid ex ore cadere et terram pauire (terripauium primo, post terripudium dictum est ; hoc quidem iam tripudium dicitur) — cum igitur offa cecidit ex ore pulli tum auspicanti tripudium sollistimum nuntiatur* ; et Fest. 498, 25, qui rapproche *pauīre terram*.

tripodum, -ī n. : trot (Pélag.).

V. *pēs*. Pour le vocalisme *o* dans un second terme de composé, cf. *meditūllium* et *extorris*. Mais peut-être tiré du gr. τριποδίζω : *tripediō*.

triquetrus, -a, -um : à trois pointes, triangulaire ; *t. tellūs*, périphrase désignant la Sicile. S'oppose à *quadrātus*. Classique, mais rare.

Composé de *tri-* et d'un second élément sans doute apparenté au germanique : v. norv. *hvatr*, etc. « pointu » de **kʷadr-*.

trissō, -ās, -āre : crier (en parlant de l'hirondelle ; Auct. Carm. Philom. 26). Emprunt au gr. τρίζω ; demeuré dans les langues hispaniques. M. L. 8916.

tristega, -ōrum : trois étages ; emprunt tardif (St Jér., Vulg.) au gr. τρίστεγα, demeuré partiellement dans les langues romanes. M. L. 8917 (v. fr. *trestre*).

trīstis, -e (ī attesté épigraphiquement et par les langues romanes) : à l'aspect sombre ou triste (souvent joint à *maestus*, opposé à *hilaris, laetus*). Se dit des personnes en général, du visage, de la parole, des objets inanimés, etc. : *tristes arbores*, Plin. 16, 95 ; *uultus seuerior et tristior*, Cic., De or. 2, 71, 289 : *Sequanos tristes, capite demisso, terram intueri*, Cés., B. G. 1, 32, 2. Dans la langue augurale, s'emploie des entrailles à l'aspect sinistre : *tristissima exta*, Cic., Diu. 2, 15, 36. De là le sens « funeste » : *tristis morbus, triste fātum* ; « funèbre », *t. officium* (*exsequiārum*), etc. Se dit aussi d'une saveur amère : *triste lupīnum, tristia absinthia*. Dans la langue courante, correspond simplement à notre adjectif « triste » ; e. g. *quid tu es tristis?*, Plt., Cas. 172-173. Ancien, usuel, classique. Panroman. Les formes romanes remontent à *trīstis* et *trīstus* (sans doute formé d'après *laetus, maestus* et attesté à basse époque, cf. App. Probi 56). M. L. 8918. Celtique : britt. *trist*.

Dérivés et composés : *trīsticulus* (Cic.) ; *trīstimōnia* (*-mōnium*) : rare, populaire ; *trīstitās* (Pac., Turp.) ; *trīstitia* (classique et usuel avec un doublet *trīstitiēs* plus rare), M. L. 8919 ; *trīstitūdō* (Apul., Sid.) ; *trīstor, -āris* : s'attrister (Sén.) ; *contrīstō, -ās* (Cael. ap. Cic.) ; *trīstificus* (rare, poétique).

Sans étymologie. La structure, qui rappelle celle d'un nom à redoublement « brisé » tel que *grex*, fait penser à celle de arm. *trtum* « triste », dont le *t* suppose i.-e. *d*. Cf. peut-être, en latin même, deux adjectifs à redoublement, *taeter* et *tetricus*.

trit : onomatopée imitant le cri de la souris (Naevius). Cf. aussi Varr., L. L. 7, 104, p. 121, 11 de l'éd. Goetz-Schoell, et les références ad loc.

tritauus, -ī m. : pater atauī. Fém. *tritauia*. Cf. *auus* et *strittauus*. L'élément initial de *atauus* est sans doute à rapprocher de *atta* ; *tritauus* rappelle τρίπαππος ; cf. *trinepōs*.

trīticum : v. *terō* ; André, *Lex.*, s. u.

***trittilō, -ās, -āre** (?) : onomatopée, sans doute à rattacher à *trit, trissāre*, dont une forme *trittiles* se trouve dans un passage obscur et corrompu de Varron, L. L. 7, 104. Cf. Goetz-Schoell et R. G. Kent, ad loc.

trītō, trītūrō : v. *terō*.

triumphus, -ī m. : triomphe, entrée solennelle à Rome d'un général en chef victorieux ; par suite la « victoire » elle-même ; une forme sans aspiration *triumpe* (répétée cinq fois) termine le *carmen fratrum Aruālium* ; cf. Varr., L. L. 6, 68 : *sic triumphare appellatum, quod cum imperatore milites redeuntes clamitant per urbem in Capitolium eunti « <i>o triumphe » ; id a* θριάμβῳ *ac graeco Liberi cognomento potest dictum*, et les références de Goetz-Schoell, ad loc. Cicéron prononçait encore dans sa jeunesse *triumpus* sans aspiration, comme *pulcer, Cetegus*. La prononciation *triumphus* a été sans doute une innovation des lettrés de Rome ; cf. Niedermann, *Phonét.*, 3e éd., p. 85 sqq. ; mais la forme sans aspirée a peut-être continué de vivre dans les dérivés romans du type **trumpāre* (cf., toutefois, M. L. 8926

et 8952, et B. W. sous *tromper*). *Triumpus* semble être un emprunt au grec (cf. *ouō*) par l'intermédiaire de l'étrusque, comme l'indiquerait le *p* correspondant à la sonore *b* de θρίαμβος. Ancien, usuel, classique.

Dérivés et composés : *triumphō, -ās* : avoir les honneurs du triomphe, célébrer le triomphe ; triompher (sens propre et figuré) ; triompher de ; *triumphātus* : dont on a triomphé ; M. L. 8926, *triumphāre* ; *triumphālis* ; *triumphātor, -trīx, -tōrius* ; *dētriumphō* (langue de l'Église), créé à basse époque d'après *dēuincō, dēbellō*, etc.

triumuir, -ī m. : triumvir. Nominatif reformé sur le génitif pluriel *trium uirum*, de *trēs uirī* (*trēuirī*), nom donné à certains magistrats nommés par trois à Rome. De là : *triumuirālis, -e* ; *triumuirātus, -ūs* m. Cf. *duumuir*.

trixāgō (*trissāgō*), **-inis** f. : germandrée, petit chêne, plante. Depuis Celse. Mot de type populaire en *-āgō*, sans étymologie. V. André, *Lex.*, s. u.

trochlea, -ae f., usité surtout au pluriel : poulie. Emprunt au gr. τροχιλεία (depuis Caton) Conservé dans quelques parlers romans. M. L. 8929 ; B. W. *treuil*.

trōia, -ae f. : truie. Non attesté dans les textes ; se trouve dans les gloses de Cassel (VIIIe siècle). Semble sans rapport avec le *porcus trōiānus* de Macrobe, Sat. 3, 13, 13. M. L. 8933.

tropaeum, -ī (*trophaeum*, tardif) n. : trophée. Emprunt ancien (Acc.) au gr. τρόπαιον.

Dérivé : *tropaeātus* (Amm.). M. L. 8936.

tropus, -ī m. : figure, trope. Emprunt au gr. τρόπος passé par l'école dans la langue courante, d'où **tropāre*, M. L. 8936 a ; celtique : irl. *trop, troibel*. De *tropō* existent à très basse époque les composés *adtropō* (Arn., in psalm. 37) et *contropāre* « figurer » ; puis « comparer » (Lex Visig., Cassiod.), d'où *contropātiō, -pābilis*. V. B. W. *trouver*.

trossulī, -ōrum m. pl. : nom donné aux cavaliers romains « *quod oppidum Tuscorum Trossulum sine opera peditum ceperint* », P. F. 505, 13. A l'époque impériale, désigne les « élégants » ; cf. Sén. ad Luc. 76, 2 ; 87, 9. Sans doute étrusque.

trua, -ae f. : écumoire, cuiller percée ; plaque d'évier. Depuis Pomponius.

Dérivés : *trūlla* : petite écumoire ou cuiller percée ; vase à double fond, percé de trous ; bassin de chaise percée ; réchaud, truelle. Déjà dans Caton, R. R. 10, 2, où les manuscrits ont *trul(l)ium, trulia*, M. L. 8949 ; B. W. *truelle* ; celtique : britt. *trull* ; germanique : v. angl. *turl* ; et M. L. 8950, *trullio* ; *tru(l)leum* (*trulleus* m.) et *trulliō, -ōnis* m. (Plin. Valer. 3, 38) : seau (à couvercle percé, v. Rich, s. u.) ; *trullissō, -ās* : enduire, crépir ; *trullissātiō* (Vitr.).

Un doublet *drua* est dans P. F. 9, 2. Il est très douteux qu'il faille rattacher à *trua* le verbe attesté dans la glose *truant, mouentur* du même P. F. 9, 3, et qui est sans doute à rapprocher de *andruāre, antroāre, amptruāre* et *redantruāre*, F. 334, 19.

Tru(l)leus évoque certains mots techniques en *-eus*, suspects de provenir de l'étrusque. L'emprunt est vraisemblable pour ce terme technique. L'alternance *trulleus, trulliō* rappelle *cōleus, *cōliō*. *Trulla* serait grec d'après Varron, L. L. 5, 118, *trulla... hanc Graeci trullan* (τρυηλίδα, coni. Scaliger ; τρυήλην, L. Spengel). *Trua* est peut-être refait secondairement sur *trulla*. La formation du verbe *trullissō* semble confirmer l'origine grecque ; cf. *comissor*, etc. Cf. aussi τορύνη « cuiller à pot ».

trucantus, -ī m. : petit poisson d'eau douce, « goujon ». Mot celtique, v. *craxantus*. M. L. 8941.

trucīdō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : égorger, massacrer. Semble s'être dit d'abord des animaux qu'on abat (cf. Sall., Ca. 58, 21 ; T.-L. 28, 16, 6), puis s'est étendu aux hommes, dans le sens propre et dans le sens figuré, et même à des objets inanimés (cf. Hor., Ep. 1, 12, 21). Classique (Sall., Cic.), mais rare. Non roman.

Dérivés et composés : *trucīdātiō* (depuis Caton) ; *trucīdātor* (tardif) ; *contrucīdō*.

V. *trux*.

truculō (*truculō*), **-ās** : crier (de la grive). Cf. *fąccilō*.

tructa, -ae f. : truite (Isid., Plin. Val.). Panroman (sauf roumain). M. L. 8942. Mot tardif, sans doute emprunté ; cf. le gaulois *trucantus*. Semble sans rapport, malgré Weise, p. 540, et Sofer, p. 65, avec le gr. τρώκτης, qui désigne un tout autre poisson, une sorte de thon = ἀμία. Le v. angl. a *trúht* (avec *ū*) ; le gall. *dluz*, le corn. *trud*, l'alb. *troftę*.

truculentus : v. *trux*.

trūdō, -is, -sī, -sum, -ere : pousser (par opposition à *trahō* « tirer » ; cf. Plt., Cap. 750, *uis haec quidem hercle est, et trahi et trudi simul*) ; se dit aussi des plantes, des bourgeons qui poussent, cf. Vg., G. 2, 235, (*pampinus*) *trudit gemmas* ; 2, 74, *se mēdio trudunt de cortice gemmae*.

Formes nominales, dérivés et composés : *trudis, -is* f. : pique ; *trudes hastae sunt cum lunato ferro*, Isid., Or. 18, 7, 3 ; *trūsō, -ās* (*sēnsū obscēnō*, Cat. 56, 6), M. L. 8957 ; *trūsātilis* (*mola*) ; *trūsitō* (Phèdre). Cf. aussi M. L. 8943, **trūdicāre* (douteux) ; **extrūdicāre*, 3106 ; **extrūsāre*, 3107.

abstrūdō : pousser à l'écart, écarter ; cf. Tert., Apol. 11, *illuc abstrudi solent impii*. Ce sens propre est rare ; à l'époque classique, le verbe est simplement synonyme de *abdō, abscondō* ; cf. Schol. Dan. in Verg., Ae. 6, 7 : *abstrudere enim est de industria celare* ; d'où *abstrūsus* : écarté, secret (gall. *astrus*), *abstrūsum* ; *dē-* (*dētrūsiō*, St Jér.) ; *in-* (cf. M. L. 4516), *ob-* (*obs-*), d'où *obstrūdulentus*, F. 208, 36, *obstrūsiō* (Cael. Aur.) ; *re-trūdō*.

Ancien et classique, mais assez rare. Pas de substantifs dérivés.

Cf. got. *us-þriutan* « κόπον παρέχειν » et v. sl. *trudŭ* « κόπος ». Mot du vocabulaire occidental.

trugōnus, -ī m. : pastenague, sorte de raie (Plt., Cap. 851) ; latinisation de τρυγών. Les autres auteurs emploient la transcription grecque *trygōn*. Faut-il lire *trygōnem* dans Plaute ?

trulla, trulleus : c. *trua*.

truncus, -a, -um : ébranché (d'un arbre : *trunca manu pinus regit (Polyphemum)*, Vg., Ae. 3, 659) ; mutilé, privé de ses membres, tronqué (par opposition à *integer*), joint à *mutilus, dēbilis*. Sens propre et figuré. La date tardive à laquelle apparaît *truncō* rend peu vraisemblable l'hypothèse selon laquelle *truncus* adjectif serait dérivé du verbe.

truncus, -ī m. : tronc de l'arbre ou du corps humain ; fût d'une colonne ou d'un piédestal, etc. Usuel et classique ; semble attesté plus tôt que l'adjectif, qui n'apparaît pas avant Virgile et Tite-Live. Mais *truncus*, par sa forme, est plutôt un ancien adjectif, avec le même suffixe que dans *mancus*, etc. (issu de **tron-co-s ?*).

Dérivés et composés : *trunculus* (Cels.) ; *truncō, -ās* : attesté seulement à l'époque impériale, presque uniquement sous la forme *truncātus*, sur lequel sans doute a été bâti *truncō* ; *truncātiō* (Cod. Theod.). Les composés anciens sont : *con-* (Plt.), *dē-truncō, -cātiō* ; *distruncō* (Plt., Tru. 614) ; *obtruncō* « tailler, ébrancher », usité surtout dans le sens de « égorger, décapiter » (attesté depuis Plaute) ; *obtruncātiō* (Col.). *Trūncāre, trūncus, trūnculus, *trunceus* sont demeurés dans les langues romanes, M. L. 8953-8956 ; B. W. *tronc* et *trancher* ; *extruncō* en germanique : v. h. a. *strunzere*, etc. ; *truncus* dans v. h. a. *trunc*, etc.

Étymologie incertaine. Peut-être à rapprocher du groupe de *trux*. Ou bien cf. gr. τρύω, etc. ? Le lit. *trenkiù* « je heurte » est loin pour le sens.

***truō, -ōnis** m. : *auis monocrotalus*. *Caecilius inridens magnitudinem nasi* (270) : « *Pro di immortales, unde prorepsit truo ?* », P. F. 504, 21. Cf. *trua ?*

trutina, -ae f. : balance. Emprunt ancien (Caton, R. R. 13, 3) et fait par voie orale au gr. τρυτάνη. De là *trutinō* (*trutinor*) et *trutinātor*, tous deux rares et tardifs. M. L. 8958 (v. fr. *trone*).

trux, trŭcis adj. : farouche, féroce, cruel. Se dit des hommes et des animaux, du visage, des yeux, du climat, des choses abstraites ou concrètes. Ancien (Plt., Pac.) et classique, mais surtout poétique.

Dérivé : *truculentus*, d'où *truculentē* (*-ter*), *truculentia*.

Thurneysen, IF 14, 127 sqq., a rapproché irl. *trú* (gén. *troich*) « destiné à mourir ». Les sens sont différents. Mais *trucīdāre*, où le second terme appartient au groupe de *caedō* (cf. *homi-cīda ?*), établirait le rapprochement. Peut-être faut-il aussi rapprocher *truncus* et *toruus*. En tout cas, on pense au groupe indo-iranien de véd. *tarute* et *tūrvati*, av. *taurvayeiti* « il triomphe de, il l'emporte sur », hitt. *tarh-* « conquérir », etc., qui indique la supériorité de force, tous mots qui rappellent le groupe de lat. *trāns* plus que celui de *terō*.

tū (gén. anc. *tis*, cf. *mis* ; gén. usuel *tuī* ; dat. *tibī* (mot ïambique) ; acc. *tēd* et *tē* ; abl. *tēd* et *tē*) : pronom de la 2e personne du singulier : tu, toi. Renforcé dans *tū-te, tūtemet, tibimet, tēte*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 8863. Adjectif dérivé : *tuus, -a, -um* : ton, ta, M. L. 9020. Adverbe archaïque : *tuātim* « à ta façon » (Plt.).

Le nominatif singulier se retrouve ainsi, sans particule postposée, tantôt à l'état de mot autonome, tonique, tantôt à l'état de mot accessoire, atone, nettement dans : v. sl. *ty* (de **tū*), v. pruss. *toū* (autonome) et *tu* (souvent postposé), v. h. a. *dū* et *du, -tu* (postposé), arm. *du* (forme de mot accessoire), gr. dor. τύ (tonique), gâth. *tū* (postposé ; la longueur de l'*u* n'a pas de valeur étymologique) ; le védique a *t(u)v-ám* et l'Avesta *tūm* (de **túvam*), gâth. *tvəm*, c'est-à-dire *tuvam*, l'osque **tiium**, nominatif singulier « tū ». Le datif *tibī* (avec le traitement de *i* de *e*, normal à l'intérieur du mot, et par suite dans un mot accessoire) concorde pour l'essentiel avec v. pruss. *tebbei*, v. sl. *tebě* et gâth. *taibyā* (cf. lat. *sibī*) ; l'ombrien **tefe**, *tefe*. L'accusatif *tē* (de *tēd*) offre une particule à dentale, tandis que l'ombrien a *ti-om*, **tiu** ; la forme de base est **tĕ*, doublet indo-européen de **twĕ* ; cf., d'une part, v. sl. *tę*, v. pruss. *tien*, v. isl *þi-k*, et, de l'autre, gr. σέ, σε (reposant sur **twe*), qui semble attesté chez Hésychius, pour le crétois), arm. *kʿe-z*, skr. *tvām* (avec *v* consonne en védique), *tvā*, av. θwam. Le hittite a une forme élargie : nom. *zik*, acc. *tuk*.

L'adjectif possessif admettait deux formes, l'une à vocalisme radical *e*, représentée par lit. *tãvas*, gr. τεός, l'autre à vocalisme zéro, représentée par skr. *tvah*, av. θwō, gr. σός (de **τFός*), arm. *kʿo* ; l'italique semble avoir admis les deux, car l'ombrien a *touer* à côté de *tuer* « tuī », osq. **tuvai** « tuae ». Le lat. *tuus* n'a pas clairement le représentant d'un *e* radical, mais ne peut guère s'expliquer par un ancien **tewos* ; on peut partir de **tewos* > **towos* (cf. *nouos* et νέος) > *tuos, tuus*.

tuba, -ae f. : trompette droite (par opposition à *cornū, lituus*) ; cf. Rich, s. u. Ancien (Enn., Plt.), usuel, classique. Peut-être ancien collectif de *tubus* : tube, tuyau, usité, d'ailleurs, lui aussi, dans le sens de « trompette » ; cf. Varr., L. L. 5, 117 : *tubae ab tubis, quos etiam nunc ita appellant tubicines sacrorum* ; et F. 480, 25 : *tubilustria*, > *quibus diebus adscribtum in ⟨Fastis est, in atr⟩io Sutorio agna tubae ⟨lustrantur, quos⟩ tubos appellant*.

Les formes romanes remontent à *tuba* et **tufa* ; *tubus* (d'où provient également v. h. a. *zubar* ; l'irl. *tob* vient de *tuba*) et **tufus* ; *tubula, *tufula* (avec doublets dialectaux, sans doute osco-ombriens), cf. M. L. 8964, 8-9, et 773 **attubāre*.

De *tuba* sont composés ou dérivés : *tubicen*, et *tubicinō, -cinium* ; *tubilustrium* : fête des trompettes, cf. Varr., L. L. 6, 14 ; *tubocantius* (Inscr. CIL VI 10149) ; *tubula* ; *tubārius* (Dig.).

De *tubus* : *tubulus* et *tubulātus* ; *tubulātiō*.

Pas d'étymologie certaine. V. Ernout, Philologica II, p. 234.

tūber, -eris n. : 1° tumeur, excroissance, nœud des arbres ; 2° *tūber* (*terrae*) : sorte de tubercule, peut-être la truffe. Comme *gibber*, semble avoir pu s'employer avec valeur d'adjectif ; cf. Tér., Ad. 245, *praeterea colaphis tuber est totum caput*. Ancien, technique. Les gloses ont aussi une forme dialectale *tūfer*, seule conservée dans les langues romanes ; cf. M. L. 8966 ; B. W. *truffe*.

Dérivés : *tūberculum, -ī* (Cels., Plin.) ; *tūberōsus* (Varr., Pétr.) ; *tūberāns* ; *tūberātus* (rares et tardifs). Cf. aussi les noms propres *Tūberō, -ōnis* « i. e. rāmicōsus » (Gloss.) et *Tubertus* ; **tūbellum*, M. L. 8965 ; et le juxtaposé *terrae tūber* > *territūber*.

On pense au radical qui figure dans *tumeō* ; mais la formation n'est pas claire. Cf. v. isl. *þúfa* « tertre » de **tūbh-?*

tubur, -eris (*-uris*) f. : azerolier (arbre) ; m. : azerole.

Les gloses traduisent *tuberēs* (graphie influencée par *tuber*) par τριχόκκια, qui désigne une sorte de nèfle. Le mot n'apparaît qu'à l'époque impériale et est sans doute importé, comme la plante elle-même ; cf. Pline 15, 47.

tuburcinor, -āris, -ārī : « raptim mandūcāre », Non. 179, 18, qui cite des exemples de Titinius, Plaute, Turpilius. Mot populaire, formé comme *sermōcinor*, *lēnōcinor*, etc. Premier élément obscur, à rapprocher de *tūber*?

tubus : v. *tuba*.

tucca, -ae f. ; **tuccētum, -ī** n. : conserve de bœuf ou de porc confit dans le saindoux. Mot d'époque impériale (Pers., Apul., Arn.), gaulois ; cf. Schol. Pers. 2, 42 : *tucceta apud Gallos Cisalpinos bubula dicitur, condimentis quibusdam crassis oblita ac macerata ; et ideo toto anno durat. Solet etiam porcina eodem genere condita seruari. Aut assaturarum iura. Hinc Plotius Vergilii amicus in eadem regione est nominatus Tucca.* Pour *tucca*, cf. la glose *tucca* : κατάχυμα ζωμοῦ, CGL II 202, 52. M. L. 8970.

Dérivé : *tuccētōsus* (Gloss.).

On compare lit. *táukas*, pl. *taukaĩ*, v. sl. *tukŭ* « lardons », v. h. a. *dioh* « jambon ». ↑

***tucus, -ī** : m. : autre nom du coucou d'après Isid., Or. 12, 7, 67, et les Gloses : *tuchus est cuculus*, CGL V 624, 35 ; v. Sofer, 12. Mot expressif.

tudernis (*uītis*) : vigne de la région de Tuder, Plin. 14, 36.

tudes, tuditō : v. *tundō*.

tueor, -ēris, tuitus sum (parfait seulement à l'époque impériale ; la forme ordinaire du participe est *tūtus*), **tuērī**. Un doublet ancien *tuor*, *tuěris*, est également attesté, tant dans le verbe simple que dans les composés, e. g. Plt., Mo. 836-838, *intuor*, *optuěre*, *contuī* ; ces formes ont été conservées par les poètes dactyliques pour éviter le crétique ; mais la prose n'emploie que *tueor* (cf. *ciō* et *cieō*). On trouve aussi tardivement quelques formes de *tueō* actif et de *tuērī* avec le sens passif, e. g. Dig. 27, 10, 7, *consilio et opera curatoris tueri debet non solum patrimonium, sed et corpus et salus furiosi*, sans doute d'après *tūtus*. Pour le sens, cf. Varr., L. L. 7, 12 : *tueri duo significat, unum ab aspectu ut dixi, unde est Enni illud* (Tr. 335 R³) : « *tueor te, senex?* » *... alterum a curando ac tutela, ut cum dicimus* † *bell et* † (l. *uilicum*?) *tueri uillam, a quo etiam quidam dicunt illum qui curat aedes sacras aedituum non aeditomum (-tumum), sed tamen hoc ipsum ab eadem est profectum origine, quod quem uolumus domum curare dicimus « tu domi uidebis »... sic dicta uestis⟨pi⟩ca quae uestem spiceret, i. e. uideret uestem ac tueretur.*

Le sens de « voir, regarder » est ancien et conservé seulement par la poésie ; la prose n'emploie *tueor* qu'avec le sens de « garder, protéger » (cf. *seruō*), mais les composés, d'aspect déterminé, ont conservé le premier sens : *contueor* (*-tuor*), *contuitus*, *-ūs* m. (archaïque) ; *intueor* ; *intuitus*, *-ūs* ; *obtueor*, *-ēris* et *obtūtus*, *-ūs*, cf. P. F. 203, 18 : *optutu quasi obtuitu, a uerbo tuor, quod significat uideo.*

L'adjectif verbal *tūtus* a le sens de « qui est à l'abri, en sûreté », *t. ab īnsidiīs* ; et aussi de « qui protège, prudent », comme *cautus*, e. g. T.-L. 9, 32, 3, *celeriora quam tutiora consilia magis placuere ducibus*. Adverbes *tūtē* et *tūtō*.

Dérivés : **tuor, -ōris* m. : vue, vision (mot d'Apulée, sans autre exemple) ; *tūtor* : protecteur ; en droit « tuteur » (irl. *túitoir*), d'où *tūtrīx* (bas latin) ; *tūtōrius* ; *tūtēla* : défense, protection, de **tūt-ēla* ou **tū-tēla*? V. Benveniste, *Origines*, p. 42 ; tutelle ; *tūtēlāris*, *-rius* ; *tūtēlātor* ; *tūtēlātus* ; *Tūtēlīna* (*Tūtilīna*) ; *tuitiō*, *-ōnis* f. : protection (attesté depuis Cic., rare) ; *tūtor*, *-āris*, *tūtātus sum* ; *-ārī* (et *tūtō*) : protéger, garder ; d'où *tūtāmen* (poétique et postclassique), *tūtāmentum* (époque impériale), *tūtāculum* (Prud.), *tūtātiō* (Firm.), *-tor* (Apul.) ; *Tūtānus*, *-ī* (Varr.).

Sont représentés dans les langues romanes *tūtor*, *-ōris*, *tūtāre*, **extūtāre*, M. L. 9018, 9019, 3310. V. B. W. *tuer*.

Aucun rapprochement évident. Malgré la différence de sens, on est tenté de rapprocher le groupe indo-iranien de véd. *távīti* « il est fort », *taváḥ* « fort », *tuvi-* « fortement », gâth. *tavā* « j'ai la puissance de », véd. *táviṣī* = gâth. *təviši* « puissance ». Cf. v. pruss. *tūlan* « beaucoup », lit. *túlas* « abondant ». C'est donc le sens de « protéger » qui aurait fourni secondairement celui de « regarder » : la comparaison du français *garder*, *regarder* justifierait ce développement. Rapprochement médiocrement satisfaisant pour le sens, quoique skr. *távīti* et lat. *tueor*, *tūtus* soient visiblement anciens.

tūfa, -ae f. : aigrette ou étendard. Mot tardif, attesté seulement dans Végèce et Lydus, qui le donne comme barbare, De Mag. R. 1, 8. D'origine anglo-saxonne d'après Beda : « *illud genus uexilli quod Romani tufam, Angli uero appellant thuf...* ; cf. Ernout, *Élém. dial.*, s. u. *tūfer*. M. L. 8973.

tugurium, -ī n. : hutte, cabane. Attesté depuis Varron, R. R. 3, 1, 3, qui le joint à *casa*. Rattaché par l'étymologie populaire à *tegō*, d'où la graphie *tegurium*. Diminutifs : *tuguriolum* (*tegu-*, *tego-*), *tuguriunculum*.

On explique l'*u* initial de *tugurium* par une assimilation comparable à celle de *lucūna*, *rutundus*, en face de *lacūna*, *rotundus*. Mais la dérivation en *-urium* est sans exemple. Peut-être mot d'emprunt, comme *casa* ; *tuguria Numidarum*, dit Sall., Iu. 75, 4. V. *tegia*. M. L. 8616 a. Gaulois?

tūlī, tulō : v. *tollō*.

tulliānum, -ī n. : *quod dicitur pars quaedam carceris, Ser. Tullium regem aedificasse aiunt*, P. F. 490, 11.

tullius, -ī m. : *[T]-os alii dixerunt esse silanos, alii riuos, alii uehementes proiectiones sanguinis arcuatim fluentis, quales sunt Tiburi in Aniene. Ennius in Aiace* (18) : « *Aiax ; misso sanguine tepido tu⟨l⟩lii efflantes uolant* », F. 482, 3. Même mot que le nom propre (étrusque?) *Tullius*? Cf. *tolennō*? ↑

tum : v. *tālis*.

tumba, -ae f. : tombe. Emprunt tardif (Sᵗ Jér., Prud.) au gr. τύμβα, τύμβος. Diminutif : *tumbula*. Demeuré dans les langues romanes, M. L. 8977, et en irl. *tomba*.

V. *tumulus*.

tumeō, -ēs, -ēre : être enflé, gonflé (souvent joint à *turgeō*, avec lequel il allitère, Cic., Tu. 3, 9, 19 ; Quint. 12, 10, 73). Se dit, au propre et au figuré, du physique et du moral, de la passion qui soulève l'âme, du chagrin, de la colère, de la vanité qui la gonflent, d'un style boursouflé, etc. Ancien (Cat.) et usuel. Non roman.

Dérivés et composés : *tumor*, *tumidus*, M. L. 8978, et, tardifs, *tumōrōsus*, *tumidulus*, *tumiditās* ; *tumidō*, *-ās* ; *tumex* : σμῶδιξ, αἱματώδης τόπος (Gloss., terme médical) ; *tumēscō* ; *tumentia* (Cael. Aurel.) ; *tumēfaciō*.

circum-, *dē-*, *ex-*, *in-tumeō* ; *dē-*, *ex-* (d'où *extumidus*, Varr.), *in-tumescō*, M. L. 4517.

Cf. aussi *contumāx*, *contumēlia*?

Il y a un groupe de mots indo-européens à radical *tu-* élargi par *-m-* dans : lit. *tùma*, *tumėti* « grossir, enfler », gall. *tyfu* « croître », v. isl. *þumal-fingr* « pouce », skr. *tungáḥ* « haut », véd. *túmraḥ* et *tūtumáḥ* « fort », gr. τυμος (à Corcyre et à Érétrie), τύμβος « tumulus, tertre, tombeau ».

tumultus, -ūs (*-ī* arch.) m. : proprement « soulèvement », souvent joint à *turba*, *tremor*, *trepidātiō*, *terror*, *strepitus*, « agitation (souvent soudaine), désordre, tumulte, panique » ; dans la langue militaire désigne la « levée en masse » et aussi tout ce qui n'est pas la guerre régulière, rebellion, révolte, insurrection, guerre civile : *t. gallicus*, *t. domesticus*, cf. Cic., Phil. 8, 1, 2 sqq. Ancien (Enn.), usuel, classique. M. L. 8981.

Dérivés : *tumultuārius* : fait ou levé en désordre et en hâte ; *tumultuor*, *-āris* (*tumultuō*) ; *tumultuātiō*, *-tor* (Gloss.) ; *tumultuōsus*.

Le sanskrit épique a un mot *tumalah* « tumulte » et « bruyant » ; ce rapprochement isolé est peu probant. Le rapport avec *tumeō*, souvent proposé, est sémantiquement difficile et, du reste, la formation de *tumultus* demeurerait singulière (essai d'explication dans Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*⁵, p. 237). Mot expressif, comme *singultus*.

tumulus, -ī (*tumulum* n., tardif) m. : hauteur, éminence (naturelle ou artificielle) ; monticule de terre qui recouvre le cadavre, puis « tombeau, tombe », dans ce sens, neutre en bas latin, d'après *sepulcrum*. Classique, usuel. M. L. 8982.

Dérivés : *tumulō*, *-ās* : mettre en terre ; *at-*, *contumulō* ; *tumulāmen* (rare, tardif) ; *tumulōsus* (Sall.) ; *intumulātus* = *inhumātus*.

V. *tumeō*.

Tumulus rappelle trop *cumulus* pour que l'esprit n'ait pas tendu à associer les deux mots ; cf. Ov., Tr. I 11, 20, *inque modum tumuli concaua surgit aqua*, et Met. 15, 508, *cumulus... aquarum*.

tunc : v. *tum*.

tundō, -is, tutudī (et *tūnsī*, *tūsī*), **tūnsum** (*tūsum*), **-ere** : frapper, battre à coups répétés et avec un instrument contondant (*tudes*), écraser, piler ; rebattre les oreilles. Ancien (Plt.), classique, usuel. Non roman, sauf peut-être sous une forme dérivée **tūsāre*, M. L. 9012.

**tundor, -ōris* m : action de frapper (Apul., Met. 4, 24). Douteux ; Bluemner lit *tumore*.

tudes, -itis m. : marteau, maillet : *tudites, mallei, a tundendo dicti. Inde et cuidam cognomen Tuditano fuit, quod caput malleo simile habuerit*, P. F. 481, 10 ; *tuditō*, *-ās* (archaïque, Enn., Lucr.) ; *tudicula* f. : machine à écraser les olives ; *tudiculō*, *-ās* (auquel remonte fr. *touiller*) : cf. *tuduculus*, M. L. 8971. Cf. aussi la glose *tudiātōrēs* : χαλκότυποι.

con-tundō : écraser (verbe d'aspect « déterminé », sens propre et figuré) ; *contūsiō* (Col., Plin.) ; *dētundō* (rare, douteux) ; *extundō* : faire sortir en frappant, forger (= *excūdō*) ; *intundō*, M. L. 4518 a ; *obtundō* : battre fortement, rebattre, émousser la pointe d'une arme, d'où *obtūsus* ; *pertundō*, M. L. 6435, et 6436, **pertu(n)siāre* « percer » ; *Pertunda*, *-ae* (Varr.) ; *pertūsōrium* « ueretrum » (Gl.) ; *retundō* « refouler ».

Le présent *tundō*, à nasale infixée, est d'un type qui a reçu en latin un développement notable (cf. *fundō*, *rumpō*, etc.) ; du reste, le védique a aussi *tundāndh* « heurtant », *tundate* « il heurte ». Le rapprochement de skr. *tudáti* « il heurte » et de got. *stauta* « je heurte » indique, d'autre part, un ancien présent radical athématique (sur la formation de *tudáti*, v. Renou, Mél. Vendryes, p. 309 sqq.). *Tutudī* est à rapprocher du parfait véd. *tutóda*. — La racine *(*s*)*teud-* appartient au groupe de *(*s*)*teu-* « heurter », qui apparaît avec des élargissements divers : gr. τύπτω (cf. lat. *stupeō*), véd. *tuñjánti* « ils heurtent » à côté de *tujánt-* « heurtant » et du parfait *tutujānáḥ*, etc. ; cf. *studeō*.

Le rapprochement de ombr. *tuder* « fīnem » est très incertain.

tunica (*tonica*, Isid., Or. 19, 22, 6), **-ae** f. : tunique, vêtement de dessous que portaient les hommes et les femmes, analogue par l'usage à la chemise et par la forme à la blouse. Il y en avait différentes sortes qui sont distinguées par des épithètes : *t. manicāta*, *tālāris*, *muliebris*, *interior* ou *intima*, *rēcta*, etc. Se dit par extension des téguments ou membranes recouvrant certains corps ou organes. Ancien (Plt.), usuel. M. L. 8985 ; ags. *tunuce* = irl. *tonach*, *tunig*.

Dérivés : *tunicātus* (cf. *togātus*) ; d'où *tunicō*, *-ās* (Varr. ap. Non. 182, 17) ; **intunicō*, M. L. 4519 ; *tunicula* ; *Tuniculāria* (*fābula*) ; *tunicopallium*.

Ce nom de vêtement est emprunté au même mot qui a fourni gr. χιτών ; terme de commerce, dû sans doute aux Phéniciens, cf. hébr. *kəthōneth*. Mais on ne peut dire si le mot a été emprunté directement ou s'il y a eu quelque intermédiaire (étrusque?).

***tunna, -ae** f. : tonne (Gl.). Sans doute celtique. M. L. 8986 ; B. W. s. u.

t(h)unnus, -ī m. : thon. Emprunt au gr. θύννος latinisé. Roman. M. L. 8724.

***tura, -ae** f. : « herba uirens » (Marcell. 8, 143), mouron. Cf. *antura*. Origine inconnue.

turba, -ae f. : trouble, agitation, désordre (d'une foule, par opposition à *rixa*, qui ne s'applique qu'à un tout petit nombre de personnes, deux ou quatre ; cf. Labéon, dans Dig. 47, 8, 4 : *turbam multitudinis hominum esse turbationem et coetum, rixam etiam duorum*), puis « foule en mouvement ou en désordre, cohue », « foule nombreuse et mêlée, le commun », généralement avec valeur péjorative. Dans la langue familière signifie aussi « querelle, dispute ». Ancien, usuel. M. L. 8990. Celtique : irl. *torb* ; britt. *cyntyrfu* « conturbō ».

Dérivés et composés : *turbō*, *-ās* : 1° troubler, mettre

en désordre, agiter ; 2° se troubler, s'agiter (emploi absolu). Bien représenté, mais avec des sens dérivés, dans les langues romanes, M. L. 8992. — Dérivés : *turbātus* et *inturbātus* (Pline le J.) ; *turbātē* ; *turbātiō* (non attesté avant l'époque impériale, tandis que *con-*, *per-turbātiō* sont classiques) ; *turbātor*, *-trīx* (id.) ; *turbāmentum* (Sall., Tac.) ; *turbor* (Cael. Aur.) ; *con-*, *dē-turbō* : renverser, chasser violemment, fréquent dans la langue militaire ; *disturbō* : disperser brutalement ; démolir, renverser (sens propre et figuré), M. L. 2696 ; *ex-*, M. L. 3109, *per-turbō* ; d'où *imperturbātus*, *-tiō* (= ἀπάθεια, S[t] Jér.), *-bābilis* (S[t] Aug.).

turbēlae (*turbellae*) f. pl. : trouble, désordres, remue-ménage (Plt., repris par Apul.) ; *turbula* (Apul.) : petite foule ; *turbidus* : trouble, troublé (se dit souvent du temps, de l'eau ; sens physique et moral), M. L. 8994 ; d'où *turbidē* et, tardifs, *turbidō*, *-ās*, M. L. 8993 ; *turbidulus* ; *turbidō* (*turbēdō*?), *-inis* f. (Gloss.) *inturbidus* (Tac.).

turbulentus, usuel et classique ; *turbulenter* (Cic., Fam. 2, 16, 7) et, tardifs, *turbulentia*, *turbulentō*. Cf. aussi M. L. 8998-8997, **turbulus*, **turbulāre* ; fr. *trouble*, *troubler*.

turbō (et *turben* d'après Charisius dans Tib. 1, 5, 3), *-inis* (*-ōnis* dans César d'après le même Charisius) m. : désigne toute espèce d'objet animé d'un mouvement rapide et circulaire « tourbillon, trombe, cyclone », cf. Sén., Q. N. 5, 13, 3 ; « toupie, sabot » et, par suite, « peson » d'un fuseau (*uerticillum*), « cône » (que le sabot rappelle par sa forme) ; désigne aussi le mouvement lui-même : révolution d'un astre, tournoiement d'une arme, marche sinueuse d'un reptile, etc. S'emploie aussi au figuré, e. g. Cic., Dom. 53, 137 : *tu procella patriae, turbo ac tempestas pacis atque otii* ; se dit du « vertige » de l'âme. Ancien (Enn., Pl.), usuel, classique.

Les langues romanes supposent peut-être **turbō*, *-ōnis*, M. L. 8996 a, et un dérivé **turbinio*, M. L. 8995 ; de *turbō* dérive en celtique : britt. *twrf*.

Les dérivés latins, rares et d'époque impériale, sont : *turbineus* (Ov.) ; *turbinātus* : de forme conique ; *turbinātiō* : forme conique (Plin.). Sur *turbāre* « trouver », étymologie aujourd'hui abandonnée (v. *tropāre*), v. Bertoldi, *La parola*, p. 67.

Le germanique, v. isl. *þorp*, se rattache à *trabs*.

Le grec seul a un mot comparable à *turba*, à savoir τύρβη (ion. σύρβη) « confusion, tumulte ». L'hypothèse d'un emprunt latin au grec doit donc être envisagée ; elle est plus plausible que celle d'une parenté originelle. V. *turma*.

***turbiscum** (*-cus*), **-ī** n. : garou. Tardif (ɪᴠ[e] siècle), sans doute étranger. Conservé en sarde *truiscu*, *truvuzu* et en esp. *torvisco*. V. André, *Lex.*, s. u.

turdus, -ī m. : 1° grive ; 2° tourd (poisson). Attesté depuis Ennius. Panroman. M. L. 8999. Sur *turdus* = *cunnus*, v. Skutsch, Gl. 3, 104.

Dérivés : *turda* f. (Perse 6, 24, bien que Varron nie l'existence de la forme) ; *turdārium* (Varr.) ; *turdēla*, M. L. 8998 a ; *turdēlix*.

Le mot fait partie d'un ensemble de noms de passereaux dont les formes sont difficiles à ramener à un original commun et présentent dans chaque langue des singularités : irl. *truid* (à côté de gall. *drudw-en* « étourneau »), v. isl. *þrǫstr* « grive » (et v. h. a. *drōsca*), lit. *strāzdas* (et v. pruss. *tresde*) « grive », russe *drozd* « merle » (dans d'autres langues slaves, *drozg*), gr. στρουθός (att. στροῦθος) ; v. angl. *þrostle*, all. « Drossel ». Il semble vain d'essayer de restituer une histoire précise pour un mot de cette sorte, comme pour *passer* et pour *merula* ; mais il y a sûrement parenté de tous ces mots de type « populaire », c'est-à-dire sujets à beaucoup de variations de sens et de forme.

turgeō, -ēs, tursī, turgēre : être dur et gonflé, sens propre et figuré. Ancien (Caton, Ennius), mais évité par la prose classique ; repris par la poésie impériale (Ov., Vg., etc.). Non roman.

Dérivés : *turgidus*, joint à *tumidus* dans Cic., Tusc. 3, 9, 19, *membrum tumidum ac turgidum* (M. L. 9000? douteux) ; *turgidulus* (Catull.) ; *turgor* (Mart. Cap.) ; *turgēscō*, *-is* et *in-*, *ob-turgescō*.

A l'air ancien, mais on ne connaît pas d'étymologie.

turiō, -ōnis, m. : pousse, rejeton (Col. 12, 50, 5 ; Apic. 8, 1 ; cf. aussi Thes. Gloss., s. u. ; on trouve un doublet bas latin *turgio* dans Plin. Val.).

turma, -ae f. : détachement de cavalerie primitivement composé de trente hommes et trois officiers (Varr., L. L. 5, 91) ; puis « escadron » et, par suite, « troupe, foule ». Mot technique. M. L. 9005. Celtique : irl. *turba*, britt. *torf*.

Dérivés : *turmālis* ; *turmālēs* « cavaliers » (faisant partie d'une même *turma*) ; *turmātim*.

On a pensé à rapprocher *turba*. Mais on ne comprendrait pas comment auraient été formés les deux mots ; *turba* est sans doute emprunté au grec et *turma* à une langue inconnue.

turpis, -e : difforme, défiguré, laid (subjectif et objectif « qui est laid » ou « qui enlaidit ») ; sens physique (où il s'oppose à *formōsus* ; cf. Ov., Ars Am. 3, 753) et moral ; de là : « honteux, déshonorant », opposé par Cicéron à *honestus*, *glōriōsus*, joint à *foedus*, *obscēnus*. Ancien (Plt., Enn.), usuel, classique. Conservé dans les langues hispaniques. M. L. 9006.

Dérivés et composés : *turpiter* ; *turpiculus* (familier) ; *turpitūdō*, *turpēdō* (v. Blaise, *Dict.*) f. : laideur ; rare au sens physique, le plus souvent au sens moral ; *turpificātus* (Cic., Off. 3, 105) ; *turpiloquium* (Tert.) ; *turpilucricupidus* (Plt. = αἰσχροκερδής) ; *turpilucrus* (Aug.), *-lucris*, *-crius* ; *turpō*, *-ās* : souiller, déshonorer (surtout poétique) et *dēturpō* (rare, époque impériale) ; *turpeō* (Greg. Tur.) ; *subturpis* (Cic., De Or. 2, 66, 264) et *subturpiculus*. Cf. sans doute aussi les noms propres *Turpiō*, *Turpilius*.

L'adjectif a dû désigner à l'origine un défaut physique précis : cf. le *turpe caput*, *turpis phocas* de Virg., G. 3, 52 ; 4, 395.

Étymologie inconnue, comme il est attendu pour un adjectif de ce genre. Forme dialectale apparentée à *torqueō*?

turris, -is (acc. *turrim*) f. : en général « édifice élevé d'ordre civil ou militaire, palais ou endroit fortifié » ; spécialement « tour », fixe ou mobile, destinée à la défense ou à l'attaque des places, cf. Rich, s. u. ; ordre de bataille en forme de parallélogramme étroit qui rappelait une tour. Ancien (Plt., Acc.). Panroman, sauf roumain. M. L. 9008. Celtique : irl. *tor*, *tuir*, *túr*, britt. *twr* ; germanique : v. angl. *torr*.

Dérivés et composés : *turricula* : petite tour, cornet à dés, cf. Rich, s. u. ; *turrītus* adj. : muni de tours ; *Turrīta*, épithète de Cybèle ; *turriger* (poétique et prose impériale).

Généralement considéré comme un emprunt au gr. τύρρις, doublet de τύρσις qui est lui-même emprunté ; l'osque a aussi t i u r r í « turrim ». Toutefois, le mot peut provenir d'Asie Mineure, par les Étrusques, dont le nom *Tyrrhēnī*, Τυρρηνοί a été rapproché de *turris*.

tursiō : v. *thursiō*.

tursus : v. *thyrsus*.

turtur, -uris m. et f. : tourterelle. Ancien, usuel.

Diminutif : *turturilla* f., nom donné aux efféminés ; cf. Sén., Ep. 96, 5. *Turtur* s'est employé aussi dans un sens obscène, comme on le voit par la glose : *turturilla* : *loci in quibus corruptelae fiebant, dicti quod ibi turturi opera daretur, i. e. peni*, cf. Thes. Gloss., s. u., et *titus*. Panroman. M. L. 9009-9010 ; B. W. s. u. Celtique : irl. *turtuir*, britt. *turzunell*.

Terme expressif, imitatif. Pour le redoublement, cf. *tutubō*, *upupa*, *murmur*, *gurguliō*, *susurrus*, etc.

turunda, -ae f. : gâteau de sacrifice (Varr. ap. Non. 552, 2) ; pâtée pour engraisser la volaille (Caton, Varr.) et, par analogie, onguent ou charpie qu'on enfonçait dans une plaie, d'où la glose *torunda* : κολλύρια. M. L. 9011. Irl. *tuirend*.

tūs (*thus*), **tūris** n. : encens. Emprunt — direct ou indirect — latinisé au gr. θύος déjà dans Plaute. Celtique : irl. *tús*.

Dérivés et composés proprement latins : *tūrārius* ; *tūreus* ; *tūribulum* « encensoir » (formes romanes savantes, M. L. 9001) ; *tūricremus* (poétique) ; *tūrifer* (id.) ; *tūrificō*, *-ās* (langue de l'Église, M. L. 9002), d'où *tūrificātus* ; *tūrificātor* ; *tūrilegus* (Ov.). Cf. aussi *tūrāria* ; *tūs terrae* : bugle, petit pin, ive muscade, synonyme de *chamaepitys*.

tuscus, -a, -um : étrusque. *Tuscī* : les Étrusques. Nombreux dérivés, dont *tuscānus*, *tuscānicus*, employés pour désigner des produits étrusques : *-ae statuae* ; le féminin pluriel *tuscānicae* désigne des vases employés par les frères Arvales dans les cérémonies du culte (cf. *campāna*). Cf. aussi *Tusculum*, *Tusculānae* (scil. *disputātiōnēs*).

Tuscus est à rapprocher du nom des Étrusques en grec : Τυρσηνοί, et représente un ancien **turs-cu-s*, ombr. *turskum* ; cf., pour le suffixe *Oscus*, gr. Ὀπικοί, et *Etrūscī*, en face de *Etrūria* (de **E-trūs-ia*?) (la prothèse de l'*e* et l'*ū* de *Etrūria* sont obscurs).

tussis, -is f. (acc. *tussim*) : toux. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 9016.

Dérivés : *tussiō*, *-īs* « tousser », M. L. 9015 (panroman) ; *extussiō* (Cels., Plin.), M. L. 3109 a ; *tussēdō* (Apul.) ; *tussicula* : petite toux ; *tussiculāris* ; *tussiculōsus* ; *tussicus* « qui tousse » (tardif), d'où **tussicāre*, M. L. 9014 a ; *tussilāgō* « tussilage, pas d'âne », plante béchique (cf. *lactilāgō*, etc.).

Le terme indo-européen représenté par le groupe de lit. *kósiu* « je tousse », irl. *casad*, gall. *pâs* « toux » n'est pas attesté en latin ; gr. βήξ « toux » est aussi sans correspondant. Si *-ss-* est ici une géminée expressive, on peut penser à lette *tust* et *tusnàt* « respirer bruyamment ».

***tūtarchus, -ī** m. : rector nāuis, CGL V 582, 14. Emprunt au gr. τοίχαρχος, déformé par un rapprochement avec *tueor*, *tūtor*.

tutubō, -ās, -āre : crier, en parlant de la chouette (Auct. Carm. Philom. 41 ; var. *cucubō*). Onomatopée, cf. Plt., Men. 653-654 : *uin adferri noctuam | quae « tu tu » usque dicat tibi?* Pour le redoublement, cf. *turtur*, etc.

tutulus, -ī m. : *-m uocari aiunt flaminicarum capitis ornamentum, quod fiat uitta purpurea innexa crinibus et extructum in altitudinem. Quidam pilleum lanatum forma metali figuratum, quo flamines ac pontifices utantur, eodem nomine uocari*, F. 484, 32. Cf. Varr., L. L. 7, 44 : *tutulati dicti hi, qui in sacris in capitibus habere solent ut metam ; id tutulus appellatus ab eo quod matres familias crines conuolutos ad uerticem capitis quos habent uit⟨t⟩a uelatos dicebantur tutuli*. Terme du vocabulaire religieux ; à cause de la forme de l'objet (*forma metali, ut meta*), peut-être apparenté à *Tutūnus*?

Fait partie d'un groupe de mots à redoublement, *populus*, *titulus*, qui semblent être d'origine étrusque.

Tutūnus (*Tutīnus*, Fest. 142, 20), **-ī** m. : divinité priapique, citée par Festus, saint Augustin et Arnobe ; cf. *mūtō*, *-ōnis*, et *titus*. Le grec a τύλος « renflement, grosseur, pénis ».

tūtus : v. *tueor*.

tuus : v. *tū*.

tuxtax : onomatopée imitant le bruit des coups de fouet (Plt., Pe. 264).

tympanum, -ī n. : tambour, tambourin. Emprunt (attesté depuis Plt., Poe. 1316) au gr. τύμπανον ; passé dans la langue commune et, de là, dans les langues romanes. M. L. 9023, 9022 ; B. W. *timbre*. Irl. *timpan*. Composé : *tympanotriba* (Plt., Tru. 611).

tȳphus, -ī m. : enflure, arrogance. Emprunt fait par le latin de l'Église (Arn., Aug.) au gr. τῦφος ; dérivé : *tȳphōsus*. Doit avoir eu le sens concret de « fumée, vapeur chaude », attesté par les dérivés romans (cf. *étuve*, etc.). M. L. 9024 et B. W. sous *étuve* ; et germanique : v. h. a. *stuba* « Stube », v. angl. *stofjan* de **extufāre*.

typus, -ī m. : 1° statue (Cic., Att. 1, 10, 3) ; 2° modèle, patron ; façon, manière ; 3° caractère, phase d'une maladie (Cael. Aur.). Emprunt au gr. τύπος, fréquent dans la langue de l'Église ; formes romanes savantes ; v. B. W. sous *type*.

tyrannus, -ī m. : tyran. Emprunt au gr. τύραννος (attesté depuis Pacuvius), de même que *tyrannis*, *tyrannicus* ; de là *tyranna* (Treb.), *tyrannicē* (Cic.) et, à l'époque impériale, les hybrides *tyrannicīda*, *-cīdium* (Cicéron emploie le terme grec τυραννοκτόνος).

V

uabra, uabrum : v. *uafer*.

uacca, -ae f. : vache ; cf. Varr., R. R. 2, 5, 6.

Dérivés : *uaccula* (rare, poétique) ; *uaccīnus* (Plin.).

Vacca est panroman, M. L. 9109 ; *uaccīna* est très rarement représenté, M. L. 9110.

Il n'y a de rapprochement plausible que celui avec skr. *vaçā* « génisse qui vêle pour la première fois ». Le vocabulaire général de l'indo-européen n'avait pas de termes différents pour le mâle et la femelle des animaux domestiques (v. *bōs*) ; *uacca* doit être un terme d'éleveur, et le *cc* géminé de type populaire y est à sa place.

uaccīnium, -ī n. (ordinairement au pl. *uaccīnia*) : vaciet (arbuste) et fruit du vaciet. Attesté depuis Virgile. M. L. 9111, *uaccīnus*.

On rapproche ὑάκινθος (= Ϝάκινθος ?), de sens discuté, que sa forme dénonce pour un emprunt à une langue égéenne, et Virgile traduit par *uaccīnium* le ὑάκινθος de Théocrite. On ne peut déterminer par quelle voie le latin aurait reçu ce même mot.

uacerra, -ae f. : *-m dicunt stipitem, ad quem equos solent religare. Alii dicunt maledictum hoc nomine significari magnae acerbitatis, ut sit uecors et uesanus*, P. F. 513, 5. Ancien (Liv. Andr.), mais rare, sans doute populaire et emprunté (à l'étrusque?). Non roman.

Dérivé : *uacerrōsus*, employé par Auguste pour *cerrītus*, Suét., Aug. 87. Pour le développement de sens, cf. *stipes*. Rappelle, pour la finale, *acerra*.

uacillō (*uaccillō* ; Lucr. 3, 502, *tum quasi uaccillans consurgit et omnis | paulatim redit in sensus*), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : vaciller, chanceler (sens propre et dérivé). Mot favori de Cicéron ; non attesté avant lui, rare dans la langue impériale. Formes savantes dans les langues romanes. M. L. 9112.

Dérivés : *uacillātiō* (= ἀορασία), *-tor* (Gloss.).

Mot expressif (cf. le type *sorbillō*, etc.), d'origine obscure. Le *-cc-*, attesté chez Lucrèce, est un exemple de gémination expressive. V. Ernout, R. Phil. I, 1927, p. 199 sqq.

uacō, -ās, -āuī (*-uī* tardif), **-ātum, -āre** : être vide (absolu), être vide de (avec complément à l'ablatif) ; être vacant, libre ; par suite, « avoir du temps pour » (et le datif *u. philosophiae*) « vaquer à ». Impersonnel : *uacat* « il y a temps pour » ou « il est loisible de » (époque impériale). Du participe *uacāns* le neutre pluriel a été substantivé : *uacantia*. Usité de tout temps. M. L. 9108.

Dérivés : *uacuus* : vide et « vide de », « libre (de) », « vacant » ; *uacuum* « le vide » ; v. B, W. *vague* III ; celtique : britt. *gwag* ; *uacuitās* ; *uacuēfaciō* ; *uacuō, -ās* (attesté surtout au participe *uacuātus*), M. L. 9114, et *ēuacuō* (époque impériale) « vider », dans la langue médicale « purger, évacuer », dans la langue de l'Église, d'après le gr. κενόω (traduit aussi par *exinānio*) « (se) dépouiller, abolir, détruire » ; et *ēuacuātiō* ; *uacīuus* : doublet de *uacuus*, rare, archaïque (Plt., Tér.), M. L. 9113 ; *uacīuitās* (Plt.) ; *uacēfiō* (Lucr. 6, 1005, 1017) « devenir vide », qui suppose un verbe **uacēre* (cf. *patēre/patēfiō*), non attesté directement en latin, mais dont le participe *uacitus* (*uocitus*) a survécu dans les langues romanes, v. B. W. *vide*, *vider*, et qui, d'autre part, est représenté en ombrien par *uaçetom* ; *uacātiō* : terme de la langue du droit « exemption, dispense », spécialement « dispense du service militaire » (classique) ; *superuacuus* (époque impériale = ἀχρεῖος, Ital.) ; *superuacāneus* (attesté depuis Caton, classique) ; *superuacuitās* (Vulg. = κενοδοξία) ; *superuacō* (Gell.).

A côté de *uacō*, *uacīuus*, *uacātiō* sont attestés des doublets archaïques *uocō*, *uocīuus*, *uocātiō*. Plaute joue sur *uocō* « être vide » et *uocō* « appeler », Cas. 527 : *fac habeant linguam tuae aedes. — quid ita? — quom ueniam uocent.* — *Vocīuus* est, entre autres, dans Tri. 11 ; *uocātiō* dans CIL I 198, 77 (Lex Repet.). Les formes en *uoc-* ont disparu de la langue écrite, mais ont continué de vivre dans la langue parlée ; c'est à **vocitus* que remontent ital. *voto*, v. fr. *vuit*, M. L. 9429 ; cf. aussi 9108, *vacāre* et *vocāre* (logoud. *bogare*) ; 9115, *vacuus* et **vacus*, *voc(u)us* (conservé dans des dialectes italiens).

L'*a* de *uacāre* se retrouve en ombrien : vaçetum, *uasetom* « uitiātum » ; antervakaze, *anderuacose* « intermissiō ». Le flottement entre *uac-* et *uoc-* est un fait singulier, qui ne se laisse ramener à aucune formule (v. Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*[5], p. 36, avec la bibliographie). Hors de l'italique, ce radical à gutturale n'est pas connu. Tout ce qui comporte une étymologie, c'est le *u-* initial ; en latin même, cf. *uānus* et *uastus* ; hors du latin, cf. got. *wans*, v. isl. *vanr* « manquant », skr. *ūnd-* = av. *ūna-* « qui manque de, incomplet », arm. *unayn* « vide », gr. εὖνις « privé de », gr. ἐτός « sans raison, vainement », (Ϝ)ετώσιος « vain, inutile », αὔτως « vainement », got. *auþs* « désert », v. h. a. *ōdi* « vain, léger ».

Vacūna, -ae f : nom d'une vieille déesse honorée chez les Sabins, dont la figure et le caractère sont obscurs ; v. Horace, Epist. I 10, 49, et les scoliastes. Le rapprochement de *uacō*, *uacuus*, proposé par Varron, qui l'identifie à *Victōria* et l'explique par « *quod ea maxime hi gaudent qui sapientiae uacent* », n'est qu'un calembour.

Dérivé : *Vacūnālis* (Ov.).

uādō, -is, uāsī (Tert. ; usuel dans les composés), **-uāsum** (dans *ēuāsum*, etc.), **-ere** : aller, s'avancer. Attesté depuis Ennius chez les poètes et dans la langue courante, notamment dans les lettres familières de Cicéron ; les composés *ēuādō*, *inuādō* sont, au contraire,

très classiques. Sur *uādō* avec un réfléchi *u. sē*, *u. sibi*, v. Löfstedt, Syntactica, II, 390. Conservé partiellement dans toutes les langues romanes, où il a fourni des formes de présent, M. L. 9117, avec des dérivés **vadīcāre*, **vadītāre*, M. L. 9118-9119. Sur *eō* et *uādō*, v. Ernout, *Aspects*, p. 156 sqq. ; B. W. sous *aller*. Pas de substantifs dérivés du verbe simple.

Composés : *circum-uādō* (époque impériale) ; *ēuādō* : sortir de, s'échapper ; et, comme *exīre*, « avoir un terme, finir par être, ou par devenir » ; « échapper à » (accusatif) ; *ēuāsiō* ; *inuādō* : marcher dans ou sur, envahir (sens propre et figuré), M. L. 4525 ; *inuāsiō* ; *per-*, *super-*, *trāns-uādō*.

Vādō comporte, tout au moins dans ses emplois anciens, une nuance de rapidité ou d'hostilité qui n'est pas dans *eō* : cf. Enn., A. 273, *sed magis ferro | rem repetunt regnumque petunt : uadunt solida ui* ; 479, *ingenti uadit cursu qua redditus termo est*. De là *inuādō*, en face de *ineō*. Le simple a perdu cette nuance, qui est restée dans le composé.

Le germanique a un verbe, aussi d'aspect « déterminé » : v. isl. *vaða*, v. h. a. *watan* « aller de l'avant, passer (à gué) » ; cf. lat. *uadum*. On est donc amené à supposer soit un ancien athématique **wādh-*, **wədh-*, soit l'élargissement d'une racine **wā-* « venir » par un suffixe caractéristique ; l'arménien a *gam*, mais au sens de « je viens » qui fait penser à hittite (*u*)*wāmi* « je viens ». En vieil irlandais, le prétérit « déterminé » *ducuaid* (Mil.), *docoid* (Wb.) renferme une forme du type de lat. *uādō*. Le lat. *uādō* comporte un suffixe *-de/o-* de présent, ce qui explique qu'il n'ait pas de perfectum ancien.

uadum, -ī n. (*uadus* m., Varr., Sall.) : gué ; bas-fond(s). Synonyme poétique de *undae*, *maria*, e. g. Vg., Ae. 5, 158, ... *longa sulcant uada salsa carina*. Panroman, avec mélange de formes influencées par le germanique (ital. *guado*, fr. *gué*, prov. *ga*, catal. *gual*). M. L. 9120 a ; B. W. *gué*.

Dérivés : *uadō, -ās* (tardif, rare) : passer à gué ; *uadōsus*, M. L. 9120.

Substantif à grouper avec *uādō*, mais la spécialisation de sens et l'*ă* l'en ont complètement séparé. Vocalisme comme dans v. h. a. *watan*. Le germanique a, de même : v. isl. *vað*, v. h. a. *wat* « gué ».

uae : interjection marquant la souffrance ou le malheur. S'emploie absolument ou avec un datif d'intérêt : *uae tibi* ; quelques exemples isolés avec l'accusatif *uae tē*. Appartient à la langue parlée.

Exclamation de date indo-européenne. Avec même valeur, on trouve gall. *gwae*, got. *wai*, lette *wai*, arm. *vay* et, dans l'Avesta, av. *vayōi*, gâth. *avōi*. Cf. M. L. 9126, *vai* (roum. *vaī*, ital. *guai*).

uafer, -fra, -frum (doublet *uaber* dans les gloses, qui ont des formes *uabra*, *uabrum*, cf. Thes. Gloss., s. u.) : rusé. Classique (Cic.), mais sans doute familier ; manque dans la poésie épique. Le premier sens a dû être « bigarré » ; cf. les gloses *uafrum* (*uabrum*) : *uarium, multiformem* ; *u.* : *uarium, pictat* (l. *pictum*) ; *u.* : *uersipellem*. Conservé seulement dans quelques parlers suditaliques, ce qui correspond à l'origine dialectale du mot. M. L. 9120 b.

Dérivés : *uafrē* adv. ; *uafritia*, *uafrāmentum*, tous deux d'époque impériale ; *uafellus* (Gl.).

La forme dialectale *uafer* a prévalu sur le romain *uaber*. Sans étymologie connue.

uāgīna, -ae f. : gaine (d'un épi, etc., cf. Varr., R. R. 1, 48, 1 ; Plin. 18, 3, *ita enim est in commentariis pontificum... priusquam frumenta uaginis exeant et antequam in uaginas perueniant*) ; fourreau (d'une arme) ; par suite « enveloppe, étui ». *Sensū obscēnō* dans Plt., Ps. 1181, *conueniebatne in uaginam tuam machaera militis?* Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 9122 ; celtique : irl. *faigin*, britt. *gwain*.

Dérivés et composés : *uāgīnula* ; **vagīnella*, M. L. 9123 ; *ēuāgīnō, -ās* (depuis l'Itala) ; **inuāgīnō*, M. L. 4527.

Le lituanien a un verbe *vóžiu* « je couvre en rabattant un objet ». Il n'est signalé aucun autre rapprochement net, et l'on n'ose tirer parti de cette coïncidence. Terme technique sans doute emprunté.

uāgiō, -īs, -īuī (*-iī*), **-ītum, -īre** : vagir, chevroter. Se dit du cri des petits enfants, des chevreaux, des lièvres (Varr., L. L. 7, 104), etc. Par dérivation, « résonner » ; Enn., A. 531, *clamor ad caelum uoluendus per aethera uagit*. Ancien, usuel. M. L. 9124.

Dérivés : *uāgor* (Enn., Lucr.) ; *uāgītus* ; *uāgulātiō* (dérivé d'un dénominatif **uāgulō* d'un adjectif **uāgulus* non attesté) f. ; cf. F. 514, 6 : *uagulatio in XII* (2, 3) *significat quaestio cum conuicio. « Cui testimonium defuerit, is tertiis diebus ob portum obuagulatum ito »* ; *obuāgiō* (Plt.) ; *obuāgulō* (Lex XII ap. F. l. c.) ; *uāgillō, -ās* : crier (en parlant de l'onagre).

Formation expressive (« faire *wā* ») du même type que *ragiō*. Le grec a parallèlement, avec un χ qui ne peut répondre à lat. *-g-*, une racine **Ϝᾱχ-* « crier », le skr. a *vagnúḥ* « cri ».

uagus, -a, -um : errant, qui va à l'aventure. Sens physique et moral, d'où « indécis, capricieux, vague » : *de dis immortalibus habere non errantem et uagam, sed stabilem certamque sententiam*, Cic., N. D. 2, 1, 2. Ancien, usuel et classique. M. L. 9125.

Dérivés et composés : *uagor, -āris* (et *uagō*, archaïque, M. L. 9121 a) ; *uagābundus* (archaïque et postclassique ; formes savantes en roman, M. L. 9121) ; *uagātiō* ; *uagātus, -ūs* m. (époque impériale) ; *uagulus* (rare et tardif) et *uagulor, -āris* (Ital.) ; **uagātīuus*, M. L. 9121 b ; *circum-*, *dī-*, *ē-*, **extrā-*, M. L. 3101, *per-uagor* ; *circum-*, *arēni-*, *monti-*, *multi-*, *ponti-*, *uolgi-uagus, -a, -um*, composés poétiques correspondant à des composés grecs tels que θαλασσόπλαγκτος (Esch., Eur.), ὀρειπλανής ; *uagurriō, -īs* « per ōtium uago » (Gl.).

Sans étymologie précise.

uah (*uaha*) : exclamation marquant l'étonnement, la joie, etc. Introduit souvent une réponse à une question marquant un doute.

ualeō, -ēs, -uī, -ēre : être fort ; par suite « être bien portant » (cf. les formules *si uales bene est* ; *uale* « porte-toi bien », formule d'adieu, d'où *ualēdīcō*, *-faciō* « dire adieu ») ; être efficace (en parlant d'un remède) ; être puissant, être en vigueur (*dē lēge*), prévaloir, être in-

fluent, etc. Avec l'infinitif « avoir la force ou le pouvoir de ». En parlant de monnaies, « valoir, avoir une valeur », e. g. Varr., L. L. 5, 174, *denarii, quod denos aeris ualebant*. En grammaire, traduit le gr. δύνασθαι, « avoir un sens, signifier », e. g. Cic., Off. 3, 9, 39, *hoc uerbum quid ualeat non uident*. De *ualēns* : *ualenter, ualentulus* (Plt.) ; *Valentia* « dea Ocriculāna », CIL XI 4082 ; Tert., Apol. 24 ; *Valentīnus*, etc. Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 9130. Sur irl. *failte*, v. Vendryes, s. u.

Dérivés et composés : **ualor* (Gloss. = τιμή) ; *ualidus* : fort, bien portant, etc. ; *ualidē, ualdē* : fortement, fort. Dans la langue parlée, synonyme expressif de *multum* ; cf. Cic., Rep. 1, 43, 66 : *magistratus ualde lenes et remissi*, v. Ed. Wölfflin, Kl. Schr., 134 sqq. ; quelquefois même, affirmation correspondant à un « oui » énergique ou « parfaitement », cf. Plt., Pseud. 345, *meam tu amicam uendidisti?* — *ualide, uiginti minis*. De là *ualiditās* (rare et tardif) et *inualidus* (fréquent), M. L. 4526?, *praeualidus*.

ualētūdō : bonne santé (sens ancien) ; personnifiée et déifiée chez les Marses ; puis « état de santé », bon ou mauvais, le sens étant précisé par un adjectif : *u. bona, commoda, integra, infirma, aegra*, etc. ; et, par litote, « mauvais état de santé » (comme en français « fermé pour cause de santé », « sa santé m'inquiète »), « maladie », d'où *ualētūdinārius* (opposé à *sānus* dans Varr., R. R. 2, 1, 15), souvent substantivé : *ualētūdinārius* « malade (chronique), valétudinaire » ; *ualētūdinārium* « maison de santé » ; *inualētūdō* (bas latin) ; *ualēscō, -is* : gagner en force ou en santé. M. L. 9131.

Cf. peut-être aussi *Valerius*, pél. *Valesies* et le dérivé : *ualeriāna, -ae* f. : nardum celticum (Gl.).

Composés de *ualeō* : *per-, prae-ualeō* ; de *ualēscō* : *conualēscō, -is* ; *in-, ē-* (d'où *ēualeō*), *prae-, re-ualēscō*.

Lat. *ualē-* doit reposer sur **wolē-* ; cf. irl. *flaith* « souveraineté », gall. *gwlad* « pays », tokh. A *wäl*, B *walo* « prince, chef » ; v. isl. *olla* « j'ai dominé », avec *-ll-* de **-lþ-*. Avec une dentale, lit. *veldu, veldéti* « prendre possession de », *valdaū, valdýti* « gouverner », *pavildęs* « possédé » ; v. pruss. *weldīsnan* « héritage », *wāldnikans* (accusatif pluriel) « rois » ; v. sl. *vladǫ, vlasti* « dominer », got. *waldan* « dominer ». On ne peut déterminer avec précision les rapports entre les formes slaves, baltiques, germaniques et les formes, elles-mêmes peu claires, de l'italique et du celtique. Le superlatif osq. *ualaemom* « optimum » (Tab. Bant.) est douteux ; v. *uolemum*. Sur osque *Fαλε*, v. Vetter, *Hdb.*, nº 185.

ualeria, -ae f. : sorte d'aigle, nommé par les Grecs μελανάετος (Plin.).

ualgus, -a, -um : bancal ; *-os Aurelius intellegi uolt qui diuersas suras habent, sicut e contrario uari dicuntur incurua crura habentes*, P. F. 215, 3 ; *ualgum est proprie intortum*, Non. 25, 8. De là : *ualgiter, Valgius*.

Non d'infirmité, à vocalisme *a*. Sans étymologie. Cf. *uārus, uatius*.

uallēs et uallis, -is f. : val, vallée. Ancien, bien que non attesté avant Cicéron ; la *Sententia Minuciorum* (117 av. J.-C.) a déjà *conuallis*. Panroman. M. L. 9134 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *uallēcula* (*ualli-*), rare et tardif, M. L. 9133 ; *uallestria, -ium* n. pl. (tardif, formé sur *siluestria*) ; *Vallōnia* f. : *collibus deam Collatinam, uallibus Valloniam praefecerant*, Sᵗ Aug., Ciu. D. 4, 8 ; *uallōsus* (tardif) ; *conuallis* f. : vallée fermée de toutes parts.

Mot à consonne intérieure géminée, qui peut être du groupe de *uoluō* ; cf. aussi *ualuae*.

***uallesit** : attesté seulement dans P. F. 519, 3 : *uallesit* (*uallessit*, Lachm.) *perierit dictum a uallo militari quod fit circa castra, quod qui eo eiciuntur pro perditis habentur*. Étymologie populaire d'un mot obscur.

V. *uolnus*.

uallus : v. *uannus*.

uallus, -ī m. : pieu, échalas ; sorte de moissonneuse, usitée en Gaule, cf. M. Renard, *Technique et agricult. en pays trévire et rémois*, Latomus, XXXVIII, 1959, et Rich, sous *vallus* 3. Ancien (Caton) ; technique. M. L. 9136. V. le suivant.

uallum, -ī n. : collectif, tiré peut-être de *ualla, -ōrum* « palissade », ancien pluriel de *uallus*, surtout terme de la langue militaire désignant la palissade élevée sur la levée, *agger*, puis, par extension, l'ensemble formé par la levée et la palissade. M. L. 9135 ; germanique : v. angl. *weall*, all. *Wall*, etc.

Dérivés et composés : *uallātus* et *uallō, -ās*, M. L. 9131 a ; *uallātiō* ; *uallāris* (*corōna*) ; *circum-, con-, ē-, prae-uallō* ; *obuallātus*.

interuallum : *Varro dicit interualla esse quae sunt inter capita uallorum, i. e. stipitum, quibus uallum fit : unde cetera quoque spatia dicuntur* ⟨*interualla*⟩, GLK VII 151, 3. En passant de la langue militaire dans la langue commune, a pris le sens général de « distance qui sépare deux points dans l'espace ou dans le temps », « intervalle » ; cf. Cic., Cat. M. 2, 38, *uidete quantum interuallum sit interiectum inter maiorum consilia et istorum dementiam*. M. L. 9677. De là *interuallātus*.

On rapproche ion.-att. ἧλος « clou », qui avait un ϝ initial aspiré ; cf., chez Hésychius, γάλλοι · ἧλοι, qui doit être éolien, et, du reste, hom. ἀργυρό-ηλος (mais pas de ϝ dans Α 29 et Β 29 = Α 633 : le ϝh a tendu à s'amuir prématurément). L'esprit rude de ἧλος indique la présence d'un *s* intérieur ; on peut partir de **waslo-* ou de **walso-* ; c'est la seconde forme qui expliquerait lat. *uallus*. Got. *walus* « ῥάβδος » est loin de toute manière.

ualuae, -ārum f. pl. (sing. *ualua*, rare ; exemple de Pomp. ap. Non. 19, 22 ; Pétr. 96, 1 ; Sén., Herc. F. 999) : porte ou volet, composé de battants articulés qui peuvent se replier ; cf. Varr. ap. Serv., in Ae. 1, 449, *ualuae quae reuoluuntur et se uelant*, et Rich, s. u. Classique (Cic.), technique ; non roman.

Dérivés : *ualuātus* ; *ualuolae* (*ualuoli*, Fest. 514, 4) « fabae folliculī » : cosse, gousse ; *ualuārius* et *ualuitor* (d'après *iānitor*) (Gloss.).

Doit appartenir au groupe de *uoluō* ; partir de **woluwā*?

uanga, -ae f. : bêche munie d'une barre horizontale fixée au-dessus du fer, pour permettre au pied d'appuyer avec plus de force (Pall. 1, 42, 3). Sans doute

mot de provenance germanique ; le mot latin est *bipalium* ; v. Rich, s. u. M. L. 9137.

uannus, -ī f. (abl. *uannū*, Non. 19, 20) : van ; *uannus mystica* « van mystique » qui figurait dans le culte de Bacchus. V. Rich, s. u. Ancien, technique. M. L. 9144. V. h. a. *wanna*.

Dérivés et composés : *uannō, -is* (*uanniō*, Gloss.) « vanner » (Lucil., ap. Non. 19, 25, *hunc molere, illam autem ut frumentum uannere lumbis*), M. L. 9141 ; *ēuannō, -is* (Varr., R. R. 2, 52, 2) et *ēuannō, -ās* (Pomp. ; cf. Non., l. l.) ; *uallus, -ī* f. (*uallum*, Varr.) : petit van, de **uan-no-lo-s*, M. L. 9136 ; d'où *ēuallō, -ās* (Titin., Varr. ap. Non. 102, 1) ; *ēuallō, -is* (Plin. 18, 98?), rattaché par l'étymologie populaire à *uallum* ; *uannulus* (Gloss., refait sur *uannus* à un moment donné où le rapport entre *uannus* et *uallus* n'était plus senti), M. L. 9143. Cf. aussi M. L. 9132, **valliāre* ; 9142, **vannitāre*.

Le dérivé supposé **uatillum* a induit à croire que *uannus* repose sur **watnos* (v. Sommer, *Krit. Erläut.*, p. 86). Mais le sens de *uatillum* est différent (v. ce mot) et *uallus* « petit van » va contre ce rapprochement. On est tenté de rapprocher gr. ἀείνω ; mais il y a des obscurités de toutes sortes (v. Solmsen, *Untersuchungen*, p. 279 sqq. ; Sommer, *Gr. Lautstud.*, p. 54 et 104). Sans doute apparenté à *uentus* (cf. *uentilō*). Lat. *uannus* aurait *n* géminé dans un terme technique (cf. *occa*).

uānus, -a, -um : vide, dégarni, *leue ac uanum granum*, Col. 2, 9, 13 ; *uanior iam erat hostium acies*, T.-L. 2, 47, 4 ; par suite, « creux, sans substance, vain » (fréquent et classique, attesté depuis Ennius ; se dit des personnes et des choses : *uānum cōnsilium* ; *uāna ōrātiō* et *uānī haruspicēs*) ; de là « vaniteux ». Panroman, sauf roumain. M. L. 9145. Irl. *fanas* « uacuum »?

Dérivés : *uānitās* (conservé sous des formes savantes en roman, M. L. 9139) ; *uānitūdō, uānitiēs*, tous deux rares, archaïques ou tardifs ; *uānō, -ās* : mentir, tromper (Acc. ap. Non. 16, 20 ; 184, 2) ; *uānēscō, -is* (époque impériale) : disparaître, s'évanouir, refait sur *ēuānēscō* ancien et classique, dont existe l'adjectif *ēuānidus*, et qui est conservé en roman, M. L. 2924. Cf. aussi *vanitāre*, 9138.

Composés : *uānidicus* (Plt.) ; *uāniloquus* (id.), d'où *uāniloquium, -loquentia, Vāniloquidōrus, uanificō* (Cypr.), *uaneglorius* (Greg. Tur.), sans doute sur le modèle des composés grecs en κενο-. Cf. *inānis*.

Pour l'étymologie, v. *uacāre* et *uastus* ; *uascus*.

uapidus : v. *uappa*.

uapor (anc. *uapōs*, cf. Non. 487, 6), **-ōris** m. : vapeur qui s'élève d'un liquide généralement chaud : *u. aquae calidae*, Cels. 7, 7, 10 ; par extension, en poésie et dans la langue impériale, « chaleur », *u. sōlis*, Lucr. 1, 1032, etc. M. L. 9147.

Dérivés et composés : *uapōrus* (tardif) ; *uapōreus* (id.) ; *uapōrārium* (synonyme latin de *hypocaustum*) : étuve à vapeur ; *uapōrōsus* (Apul.) ; *uapōrālis, -liter, -rātē* (tardifs) ; *uapōrō, -ās*, absolu et transitif : 1º « émettre des vapeurs », *aquae uaporant et in mari ipso*, Plin. 31, 5 ; d'où « brûler » (Lucr. 5, 1132) ; 2º « remplir de vapeurs » : *u. altāria* ; *uapōrātiō* (époque impériale) et *ēuapōrō*, M. L. 2926 ; *ēuapōrātiō* ; *uapōrifer* (poésie impériale).

On rapproche volontiers le groupe de lit. *kvėpia* « une vapeur se répand », *kvāpas* « vapeur, fumée », v. *cupiō*. Mais le rapport n'est intelligible que si le *k-* baltique est tenu pour prothétique. Le rapport avec gr. καπνός « fumée, vapeur » est plus énigmatique encore.

uappa, -ae f. : vin fermenté et éventé ; cf. Plin. 14, 125 : *uitium musto quibusdam in locis iterum sponte feruere, qua calamitate deperit sapor uappaeque accipit nomen, probrosum etiam hominum, cum degenerauit animus* ; et Rich, s. u. De là : *uapidus* : éventé, gâté ; d'où « mauvais » ; *uapidē* : *u. sē habēre*, expression favorite d'Auguste, cf. Suét., Aug. 87, 2 ; *uapiō*, CIL X 8069, 3.

Mot populaire à vocalisme radical *a* et à *p* géminé expressif, se rattachant peut-être à *uapor*.

***uappō, -ōnis** m. : *animal est uolans, quod uolgo animas* (*ammas*?) *uocant*, Probus, GLK IV 10, 30, qui cite un exemple de Lucilius. Correspond peut-être à gr. ἠπίολος « teigne ».

uāpulō, -ās, -āuī, -āre : recevoir des coups, être battu (sert de passif à *uerberō*, auquel il est souvent opposé). Mot de la langue familière, souvent employé dans des expressions imagées : *uapulat peculium* (Plt.) ; *omnium sermonibus uapulare* (Cic.). — *Vāpulā, uāpulet* s'emploie comme *i in malam crucem* ou notre « *va te faire f...* ». Représenté en v. italien et en espagnol. M. L. 9149.

Dérivé : *uāpulāris* (*tribūnus u.*, Plt., d'après *t. mīlitāris*) ; *uāpulātor* (Gl.).

Vāpulō est un verbe dérivé en *-l-*, de type « populaire », comme le latin en a beaucoup (*bālāre, frigulāre, postulāre*, etc., avec *-ll-* : *sorbillāre*, etc.). Primitif inconnu ; cf. peut-être germ., got. *wopjan*, v. sl. *vŭpiti* « crier, appeler »?

uāra : v. *uārus*.

uargus, -ī m. : vagabond, rôdeur. Mot tardif (Eum., Sid.), d'origine germanique.

uāricus : v. *uārus*.

uarius, -a, -um : moucheté, tacheté, bigarré ; se dit surtout de la peau de l'homme ou des animaux : cf. Plt., Ps. 145, ... *uostra latera loris faciam ut ualide uaria sint* ; Varr., R. R. 2, 2, 5, *animaduertendum quoque lingua* (*arietum*) *ne nigra aut uaria sit, quod fere qui eam habent nigros aut uarios procreant agnos* ; Vg., G. 3, 264, *lynces uariae* ; et *uaria* f. « panthère » ou « pie » (Plin.).

Dans la langue rustique, s'applique aussi à une terre arrosée seulement à la surface et sèche à l'intérieur ; cf. Col. 2, 4, 5. S'est employé au sens moral de « varié, divers » (joint à *dīuersus, multiplex, multiformis*) et « variable, inconstant, irrésolu ». Cf. Cic., Fin. 2, 3, 10 : *uarietas Latinum uerbum est, idque proprie quidem in disparibus coloribus dicitur : sed transfertur in multa disparia : uarium poema, uaria oratio, uarii mores, uaria fortuna ; uoluptas etiam uaria dici potest, cum percipitur ex multis dissimilibus rebus efficientibus uoluptatem*. Le sens de « diversement coloré » est gardé dans les représentants romans de *uarius, uariāre* (e. g. fr. *vair*). M. L. 9157, 9152.

Dérivés et composés : *uariē*, adverbe ; *uariō, -ās*, transitif et absolu ; *uariātiō* (T.-L.) ; *uariantia* (Lucr.) ; *uariābilis* (Apul.) ; *uariātim* (Gell., Apic.) ; *uariānus*,

épithète d'une sorte de raisin bigarré : *u. ūua* (Plin.) ; *uariegō, -ās* (Apul.), synonyme de *uariō* ; *uariāscō* (Alex. Trall.). Cf. aussi M. L. 9155, **vario* ; 9156, **variola*, déjà attesté en latin comme nom de femme.
Sans étymologie. Le groupe de gr. ποικίλος, v. sl. *pisṭrŭ* n'est pas représenté en latin (cf., cependant, *pingō*).

uarix, -icis m. et f. : varice (spécialement aux jambes). Ancien, technique. Représentants savants en roman. M. L. 9158.
Dérivés : *uaricōsus* (déjà dans Lucil.) ; *uaricula*. Rapproché par l'étymologie populaire de *uārus* ; cf. Non. 26, 7 : *uari dicuntur obtortis plantis... nam et uarices inde dicuntur uenae in suris inflexae uel obtortae*.
Les rapprochements avec *uarus* ou *uārus* sont tout hypothétiques.

uarus, -ī (*ā*?) m. : éruption sur la face, bouton (= gr. ἴονθος), Cels., Plin. M. L. 9160. Diminutif : *uarulus* : orgelet, compère-loriot.
Pas d'autre correspondant connu que lit. *viraĩ* (lit. or. *viriaĩ*) « grains de ladrerie (du porc) ».

uārus, -a, -um : cagneux, qui a les jambes tournées en dedans, opposé à *uatius* ; cf. Varr., R. R. 2, 9, 4, [*canes*] *debent esse... cruribus rectis et potius uaris quam uatiis* ; par extension, « courbé, crochu ». Horace et après lui Perse l'emploient dans le sens de « tourné de travers », par suite « différent » : Hor., S. 2, 3, 56, *alterum* (*genus hominum*) *huic uarum et nihilo sapientius* ; Perse, 6, 18, *geminos, Horoscope, uaro | producis genio*. La ressemblance avec *uarius* a dû jouer un rôle dans ce développement de sens. Ancien (Plt.) ; non roman.
Dérivés et composés : *uāra* f. : bâton fourchu qui supporte un filet ; chevalet de scieur de bois ; perches de soutien formant échafaudage, cf. *uibia*, M. L. 9150 ; *uārō, -ōnis* m., mot de Lucilius 1121, *uaronum ac rupicum squarrosa incondita rostra*, cité par P. F. 443, 1, et, avec redoublement hypocoristique *Varrō*, surnom romain ; *praeuārus* (rare) ; *uārō, -ās* : recourber, *u. alueōs pontium*, cf. M. L. 9151 a, et Corominas, *Dicc. crit. etim. de la l. castellana*, s. u. *varare* ; *uārātiō, uārātus* : passage d'un cours d'eau ; *obuārō, -ās* (Enn.) ; *uāricus* : qui écarte les jambes, Ov. ; *uāricō, -ās* « écarter les jambes » et « enjamber », M. L. 9153 ; *uāricātiō, -tor* ; *praeuāricor, -āris*, d'abord terme de la langue rustique, analogue à *dēlīrāre* « s'avancer en faisant des crochets » : *arator praeuaricatur*, Plin. 18, 179, et aussi « dépasser en enjambant » ; dans la langue du barreau, s'est appliqué à l'avocat qui entre en collusion avec la partie adverse : *praeuaricatores a praetergrediendo sunt uocati*, P. F. 252, 26 ; de là le sens de « prévariquer » et de « transgresser » ; *praeuāricātiō* ; *impraeuāricābilis* (S[t] Ambr.), calque de ἀπαράβατος (J. B. Hofmann). Cf. aussi F. 212, 6 : *obuaricator dicebatur qui cuipiam occurrebat quo minus rectum iter conficeret*. Végèce a aussi *trānsuāricō*.
Aucune des explications proposées n'est établie.

uas, uadis m. : *appellatus qui pro altero uadimonium promittebat*, Varr., L. L. 6, 74 ; « caution » qui prend oralement l'engagement, *uadimōnium*, de payer à un créancier déterminé une somme d'argent fixée, au cas où un débiteur déterminé n'accomplirait pas son obligation. Cf. May et Becker, *Précis*, p. 236. Ancien, technique.
Dérivé : *uador, -āris* « recevoir la caution » (en parlant du créancier) et *conuador* ; ou « fournir caution », par extension « assigner » ; *uadātus* : lié par caution ; *uadimōnium* ; *ēuador* (Gloss.) ; *ēuadimōnium* ; *subuas* (au pl. *subuadēs* dans Aulu-Gelle 16, 10, 8, d'après ὑπέγγυος?). Cf. aussi *praes, praedium*.
Les formes romanes comme fr. *gage* remontent au germanique (got. *wadi*), M. L. 9474, ou du moins en ont subi l'influence (comme dans le cas de *uadum*, etc.).
Terme technique du vocabulaire nord-ouest qui se retrouve, à l'état de dérivé, en germanique : got. *wadi* « ἀρραβών », en lit. *vadúoti* « fournir caution », *už-vadas* « garant ».

uās, uāsis n. et **uāsum, -ī** (dont le pl. *uāsa* [*uassa* avec *s* géminé dans Plt., Mer. 781, d'après l'Ambrosianus], *-ōrum* est seul usité ; *uāsus* m., ap. Petr. 57, 8) : vase, récipient (à liquides) ; au pluriel, équipement, bagages (dans la langue militaire, *uāsa colligere*) ; ustensiles ; instruments, outils (pour l'agriculture, la chasse, etc.) ; *sensū obscēnō* « cōleī, mentula » (Plt., Priap.), d'où *uāsātus* = *cōleātus*. Panroman. Les formes romanes remontent à *uās* et *uāsum*. M. L. 9161.
Dérivés et composés : *uāsārium* : fourniture, équipement ; d'où mobilier de bains, archives ; indemnité d'établissement accordée à un magistrat nommé en province ; *uāsculum* : petit vase, M. L. 9164 ; *uāsculārius* ; *uāscellum*, M. L. 9163 ; *uasciō, -ōnis* (tardif) ; *uāsifer* (Gloss.) : σκευοφόρος ; *conuāsō, -ās* (arch.) : empaqueter.
L'ombrien a, de même, *uasor* « uāsa », vasus « uāsibus ». Mais le vocalisme rend malaisé de rapprocher ombr. veskla « uāscula », volsq. *uesclis* « uāsculīs » (cf., du reste, irl. *lestar* « vaisseau » ; v. Thurneysen, KZ 37, 95 et IF 21, 175).

uascus, -a, -um : de biais ; *u. tibia*, Sol. 5, 19 ; Serv., Ae. 11, 737 ; cf. Thes. Gloss., s. u. *uasca* (*uacca*) : μελετητικὸς αὐλός. Cf. M. L. 9162, **vascāre*. Même suffixe *-ko-* que dans *luscus, mancus*, etc. Cf. aussi *uatius, uārus*.

uascus, -a, -um : *inānis* ; *-m, nugātōrium* (Gloss.). V. *uastus*.

***uaspix, -icis** m. : terme culinaire de sens obscur (Apic. I, 17). Dérivé : *uaspicētum* (id.). Inexpliqué, texte peu sûr.

uastus, -a, -um : adjectif de sens passif et actif « ravagé, dépeuplé, désolé » (joint à *uiduus* dans Enn., Sc. 233 V[2], *abs te uiduae et uastae uirgines sunt*, à *desertus*, e. g. Cic., Agr. 2, 26, 69, *genus agrorum propter pestilentiam uastum atque desertum*) et « qui ravage », *uasta Charybdis*, « dévastateur » ; de là deux sens dérivés : 1° « inculte », e. g. Sall., Iu. 48, 3, *mons uastus ab natura et ab humano cultu* ; appliqué à l'homme : *uastus homo atque foedus*, Cic., De Or. 1, 25, 117 (cf. 115), par suite « rude » (à l'oreille) ; 2° le désert évoquant facilement l'idée de grandeur « qui s'étend au loin, vaste immense » ; *uasto atque aperto mari*, Cés., B. G. 3, 12, 5 ; *uastissimo atque apertissimo Oceano*, id., ib. 3, 9, 7 ; *uastum antrum*, Vg., Ae. 5, 52. L'adjectif s'est ensuite employé comme un synonyme expressif de *magnus*, notamment des cris qui s'entendent au loin ; cf. Vg., Ae. 10, 716 : *missilibus longe et uasto clamore lacessunt*. Usité de tout temps ; formes romanes savantes.

Dérivés et composés : *uastitās* : 1° désolation, dévastation (classique et usuel) ; 2° immensité, grandeur, abîme (seulement à l'époque impériale) ; *uastitiēs* (Plt.) ; *uastitūdō* (archaïque, Cat., Acc., Pac.) ; *uastō, -ās* « dévaster », panroman, sauf roumain, avec influence du germ. **wōstja-* (fr. *gâter*, etc.), M. L. 9168 ; *uastātiō* (classique) ; *uastātor, -trīx, -tōrius* ; et *dē-, ē-, per-uastō* ; *uastēscō, -is* (Acc. ap. Non. 185, 8) ; *uastificus* (poétique, archaïque).
Cf. irl. *fás* « vide » et v. sax. *wōsti*, v. h. a. *wuosti* « vide, désert », ce qui indique le sens premier de l'adjectif. Du même **wās-*, il y a des dérivés avec d'autres suffixes : *uānus* de **wās-no-* et *uascus* « inānis » (v. ces mots ; le rapport est le même que dans *cānus* : *cascus*). Pour l'ensemble du groupe, v. *uacāre*.

uatāx : *et uaricosus, pedibus uitiosis*, Non. 25, 10, qui cite un exemple de Lucilius, lib. XXVIII 54 (v. Cichorius, *Unters. z. Lucilius*, 155 sqq., qui considère *uatāx* comme une déformation de *Vatia*). Autre forme *uatrāx* (et *uatricōsus*), CGL V 651, 54 : *uatrax et uatricosus, tortis pedibus, a ranae uocabulo, quae graece uotrax dicitur*. — *Vatrāx* est sans doute une déformation due à une fausse étymologie. *Vatāx*, en effet, semble s'apparenter à *uatius*. Pour le suffixe, cf. *catāx*.

uātēs et **uātis, -is** c. (gén. pl. *uātum* et *uātium*) : devin, devineresse ; prophète, prophétesse ; oracle ; et, comme les prophéties étaient généralement rythmées, « poète ». Mot ancien, cf. Varr., L. L. 7, 36, *antiquos poetas uates appellabant*, conservé par la poésie. Quand *poēta* s'est généralisé, *uātēs* a pris un sens péjoratif ; puis la poésie impériale l'a repris, alors que *poēta* était devenu banal. Cf. M. Runes, *Gesch. d. Wortes uates*, Festschr. Kretschmer, 202-216.
Composés : *uāticinor, -āris* : prophétiser, d'où *uāticinus* (Ov.) ; *uāticinium* (époque impériale) ; *uāticinātiō* (classique), *-tor, -trīx*.
Mot italo-celtique ; cf. gaul. οὐάτεις « devins » et irl. *fáith* « poète » ; comme c'est le seul nom d'agent masculin en *-ēs* du latin, le mot peut provenir du celtique. Le gallois a *gwawd* « chant de louange ». Cf. en germanique : got. *wods*, v. angl. *wōd*, v. isl. *óðr* « possédé, inspiré » ; v. angl. *wōþ* « chant », v. isl. *óðr* « poésie ». Le vocalisme rend incertain un rapport avec le verbe indo-européen qu'atteste skr. *api-vátati*, av. *api-vataiti* « il comprend » ; de plus, le sens n'est pas proche. M. Runes, IF 55 (1937), p. 122 sqq., rapprochant *uātēs* de certaines formes étrusques du type *Vati* et de *Vāticānus*, considère le mot comme d'origine étrusque, ceci sans vraisemblance. Sur *Vāticānus*, v. Elter, Rh. M. 40, 112 sqq.

uatillum (*batillum, uatilla*), ī n. : pelle ou vase pour transporter la braise : *prunae uatillum*, Hor., Sat. 1, 5, 36 ; réchaud ; encensoir. La forme *uatillum* est la mieux attestée (cf. Lejay, Sat. d'Hor., ad loc.), mais les formes romanes supposent *batillum* : v. ce mot.
Le rapprochement avec lat. *uannus* n'est appuyé par rien. Sans rapport non plus avec *batus*, nom de mesure emprunté à l'hébreu.

uatius, -a, -um : bancal, synonyme de *ualgus* (cf. *uārus*), avec une forme de substantif de type populaire en *-a* : *uatia, -ae* m. (usité comme nom propre), cf. Varr., L. L. 9, 10, *si quis puerorum per delicias pedes male ponere atque imitari uatias coeperit*, et Plin. 11, 204. Cf. peut-être les noms propres *Vatinius* et *Vatiēna*.
Pas d'étymologie. Cf. *uatāx*?

uauatō, -ōnis m. : poupée, mannequin. Mot populaire, sans doute enfantin, dans Pétr. 63, 8 : *puerum strigae inuolauerant et supposuerant stramenticium uauatonem* (qui correspond à *manuciolum de stramentis factum* qu'on lit deux lignes plus haut) ; cf. Friedlaender, ad loc., et W. Heraeus, Kl. Schr., p. 178.

ūber, -eris n. (surtout au pl. *ūbera, -um*) : mamelle(s) ; quelquefois joint à *mamma* dans l'expression *ūbera mammārum*, cf. Lucr. 5, 885 et Gell. 12, 1, 7 ; par extension, « fécondité, fertilité » (= *ūbertās*) ; et objet en forme de mamelle, « grappe de fruits », « grappe formée par un essaim qui se pose sur un arbre ». Ancien ; surtout poétique ou de la prose impériale. Le mot courant est *mamma*. M. L. 9026.
ūber, -eris adj. : fécond, fertile (sens propre et figuré) ; par suite, « riche, copieux » (du style, du langage, etc.). Pour l'emploi de *ūber* comme adjectif et substantif, cf. *pūbēs* (*pūber*), *gibber, tūber*. Ancien, usuel et classique comme adjectif.
Dérivés et composés : *ūbertās* : fécondité, abondance ; *ūbertim*, adv. ; *ūberō, -ās*, absolu et transitif : porter des fruits, être fécond, et : féconder ; *exūberō* (Vg., Tac.) ; *ūbertō, -ās* : féconder ; *ūbertus* (rare) ; *ūberōsus*, dans *uberosum*, γόνιμον (Gloss.) ; *inūber, -eris* (Gell.) : maigre ; et M. L. 9027, **ūberīnus* (d'après *uterīnus*).
L'emploi d'adjectif semble spécial au latin (cf. *uetus* adj. en face de Ϝέτος subst.). Le sens de « mamelle » est celui de : skr. *ū́dhar* (gén. *ū́dhnaḥ*), gr. οὖθαρ (οὔθατος), v. h. a. *ūtar* ; en baltique, on a lit. *ūdrúti* « donner du lait, être en état de femelle qui allaite », et, avec un autre suffixe, russe *výmja*, serbe *vȉme*, tch. *výmě* « mamelle ». A la différence de ce qui a eu lieu dans *iter*, le latin a généralisé la forme en *r* du nominatif-accusatif. V. Ernout, *Aspects*, 129 sqq.
Sur le nom de fleuve volsque *Oufens, Ufens*, v. Ernout, BSL 23, 27 ; Lindsay-Nohl, *Die lat. Spr.*, p. 288. Sur tout le groupe, v. O. Szemerényi, Glotta, 24, 1955, 272 sqq.

ubī (*ubei*) : adverbe de lieu, relatif et interrogatif, « à la place où » (sans mouvement), « où » ; s'emploie aussi du temps « au moment où, quand, lorsque », de là *ubi prīmum* « dès que ». N'est pas employé interrogativement dans ce sens. A pour corrélatif *ibī*. Mot ïambique dont l'ī final, issu de *-ei*, a été abrégé ; cf. *ibi, tibi*, etc. Usité de tout temps ; panroman. M. L. 9028.
Figure dans de nombreux composés correspondant aux divers pronoms indéfinis : *ubique* (cf. *quisque*) ; *ubicumque, ubiquāque* ; *ubinam* ; *ubilibet* ; *ubiuīs* ; a aussi une forme à redoublement *ubiubi*.
Une forme *-cubi* à gutturale initiale figure dans *alicubi* « quelque part » (le rapprochement de *aliquandō* montre que *alicubi* n'est pas dérivé de *aliquis*, comme on le soutient souvent), *sīcubi* « si... quelque part » ; *nēcubi* « de peur que... quelque part... » ; cf. *-cunde*, dans *ali-cunde*.

Comme *unde*, *umquam* et *uter*, fait partie de ces mots à *u-* initial qui appartiennent au groupe du relatif-indéfini *quis*, *quī*. C'est dans *ubī* que ce *u-* initial a son explication la plus nette ; car *unde* n'a pas d'étymologie claire et *umquam*, *uter* n'ont *u* que secondairement ; pour *ut*, pas de correspondant hors de l'italique. La forme ombrienne correspondant à *ubī* est pufe, *pufe* et la forme osque est *puf* ; jointe à *alicubi*, *nēcubi*, etc., cette forme montre que la forme initiale était **quubī* et que le **qu-* initial, restitué devant *u* sous l'influence de *quis*, *quae*, etc., dans les composés, s'est amui devant *u* dans le simple. Dès lors, on retrouve ici en italique l'adverbe indo-européen signifiant « où », qui est représenté par véd. *kú*, gâth. *kū*, mais qui est surtout connu avec divers élargissements : véd. *k(ú)va-*, lit. *ku-r̃* et arm. *u-r* ; skr. *ku-ha*, gâth. *ku-dā*, v. sl. *kŭ-de*, hitt. *kuwa-bi*. Osq. *puf* « ubi » répond sans doute exactement à gâth. *kudā*, v. sl. *kŭde* ; le latin repose sur cette même forme avec marque du locatif, comme dans *herī*, *rūrī*, *Karthaginī*. Lat. *ibī*, en face de skr. *iha* (prâkr. *idha*), av. *ida*, a la même marque de locatif et, de plus, doit le traitement *b* de la consonne médiane à l'influence de *ubī*, où, après *u*, ce traitement de la dentale est normal ; les deux formes sont associées entre elles.

ūdō (*ōdō*), **-ōnis** m. : sorte de bottine de peau ou de fourrure. Mot étranger, dont l'origine est indiquée par le titre de l'épigramme de Martial, 14, 140, où il figure pour la première fois, *udones Cilicii*.

ūdus : v. *ūueō*, *ūuidus*.

-ue : particule enclitique « ou, ou bien » ; peut être redoublée, e. g. Ov., M. 15, 215, *corpora uertuntur : nec quod fuimusue sumusue*, | *cras erimus*. S'emploie souvent dans les phrases interrogatives ou négatives avec le sens de *-que*, e. g. Cic., Phil. 5, 5, 13, *num leges nostras moresue nouit?* Emploi à rapprocher de celui de *uel* avec valeur de *et*. Figure aussi dans *ceu* de **ceue* « comme » ; *nēue*, *neu* « et ne » ; *sīue*, *seu* « soit que, soit ». — Archaïque et formulaire dès les plus anciens textes (v. Schmalz-Hofmann, *Lat. Gramm.*[5], p. 676 sqq., § 249). Ernout, Rev. Phil. XXXII, 1958, p. 189 sqq.).

Particule accessoire atone, se construisant comme i.-e. **kʷe* « et » (v. lat. *que*) et conservée seulement dans des langues anciennement attestées : skr. *vā* (avec un *ā* qui n'a pas son parallèle dans *ca* « et », mais qui distingue *vā* « ou » de *va* « comme »), av. et v. perse *vā* (l'-*ā* n'indique rien sur la quantité originelle en ancien iranien), gr. -(ϝ)ε dans hom. ἠ(ϝ)έ, tokh. B *wat* (avec particule ajoutée). Si **wĕ* n'est pas attesté ailleurs, c'est que la particule est sortie de l'usage avant les plus anciens textes, comme on peut le supposer d'après les langues citées où, avec le temps, **wĕ* n'est pas demeuré dans l'usage parlé. La valeur de *ue* dans *nēue*, *neu* n'a rien de surprenant : la disjonction équivaut souvent à « et » ; gâth. *nā vā nairī vā* « homme ou femme » équivaut en tout à « homme aussi bien que femme, homme et femme ». — Quant à *ceu*, le **we* qui y figure est à rapprocher de véd. *va* « comme » ; on n'examinera pas si les deux sens donnent lieu de poser deux mots indo-européens distincts.

uē- : particule privative ou péjorative qui figure dans quelques composés ; cf. F. 512, 6 : *uegrande significare alii aiunt male grande, ut uecors, uesanus, mali cordis maleque sanus. Alii paruom, minutum, ut cum dicimus « uegrande frumentum », et Plautus in Cistellaria* (378) : *« Quin is, si itura es? nimium is uegrandi gradu »*. Figure encore dans *uēscus* (v. ce mot), *Vēdiouis*, *Vēiouis* [divinité infernale, et dans *uēpallidus* (Hor.) ; *Vēdius* (écrit *Vidius*) = 'Απόλλων νόμιος, CGL III 291, 7.

Cf. les préverbes indiquant « point de départ, descente, enlèvement » : skr. *áva*, v. sl. *u*, irl. *úa*, lat. *au-* (dans *au-ferō*, etc.). Ce préverbe figure au premier terme de composés à valeur négative du type de lat. *ā-mēns*, *dē-mēns* : ainsi v. sl. *u-bogŭ* « pauvre » (litt. « non riche »), lette *au-manis* « insensé » ; la négation gr. οὐ doit être le même mot. — Lat. *uē-* représenterait une forme à voyelle finale, comme skr. *áva*, et à vocalisme initial zéro, balancement attendu. Et, en effet, en face de skr. *avdḥ* « en bas », *avdstāt* « sous », le germanique offre v. h. a. *wes-tar* « à l'ouest », qu'on ne peut guère séparer.

uectīgālis, -e : relatif à l'impôt, *u. pecūnia* ; et « sujet à l'impôt », *u. ager* ; d'où le n. *uectīgal* (sc. *aes*) « impôt », cf. F. 508, 18 : *uectigal aes appellatur quod ob tri⟨bu⟩tum et stipendium et aes equestre et hordiar⟨ium⟩ populo debetur* ; et aussi « revenu ». Sur l'emploi de *uectīgal* comme adjectif masculin dans la *Sententia Minuciorum*, v. Niedermann, Mnemos., 3ᵉ sér., 3 (1936), p. 209.

Terme technique du droit public ; usuel, classique. A désigné d'abord les redevances perçues sur le domaine public, pour s'appliquer par extension à tout impôt ou taxe régulièrement levée, par opposition au *tributum ciuium Romanorum*. Dérivé tardif : *uectīgāliārius* : receveur d'impôts.

Aucune donnée historique précise ne fournit l'explication de ce mot. Le rapport avec *uehō*, **uectis* « transport » (cf. *uectiō*), souvent proposé, n'apparaît pas.

uectis, -is (acc. *uectim*, Varr. ; abl. *uectī*) m. : levier ; pince monseigneur ; barre de cabestan ; par extension : barre de porte. Cf. Rich, s. u. Technique, classique. M. L. 9173 (fr. *vit*, v. B. W. s. u.). Apparenté à *uexō* ; sans doute ancien abstrait en *-ti-* employé au sens concret et passé au masculin. Répond à v. angl. *wicht* pour la forme et à v. isl. *vag*, *vęg* pour le sens.

Dérivés : *uectiārius* m. : ouvrier chargé de la manœuvre du *uectis* ; *uecticulus* (Ital. Lyd. exod. 13, 5) ; *uecticulārius*, ap. P. F. 519, 11 : *uecticularia uita dicitur eorum qui uectibus parietes alienos perfodiunt furandi gratia. Cato* (orat. inc. 13) : « *uecticulariam uitam uiuere, repente largiter habere, repente nihil* ».
V. *uexāre*.

uegeō, -ēs, -ēre : animer, donner de la force ou le mouvement à. Archaïque (Enn., Pompon., Varr.). Cf. Non. 183, 1 : *ueget pro uegetat uel erigit, uel uegetum est. Pomponius Maiali* (78) : *animos Venu' ueget uoluptatibus*. — *Ennius Ambracia* (4) : *et aequora salsa ueges ingentibu' uentis*. — *Varro Manio* (268) : « *nec natus est nec morietur : uiget, ueget, utpote plurimum* ». — *idem* Ὄνος λύρας (351) : *quam mobilem diuom lyram sol harmoge* | *quadam gubernans motibus diis ueget*.

Le sens absolu « être animé », donné par les lexiques, se fonde sur l'exemple de Varron, où l'existence même du couple *uiget ueget* prouve que *uegēre* y est employé

avec son sens transitif : « il a la force (*uiget*), il donne la vie (*ueget*) ».

Dérivés : *uegetus* : vif, animé, vigoureux (classique) ; *uegetō*, *-ās* (Apul., langue de l'Église) « animer », et ses dérivés : *uegetābilis* ; *uegetātiō*, *-tor*, *-men*. Cf. skr. *vājaḥ* n. « force, lutte » ; germanique : v. isl. *vakr* « beau, éveillé » (cf. *uigil*), got. *wakan* « wachen », etc.

On ne peut séparer lat. *uigeō*, *uigil*, peut-être *uēles* et *uēlōx* ; v. ces mots.

uehemēns (*uēmēns*), **-tis** adj. : emporté, violent. Se dit des personnes et des choses : *Galba... uehemens et incensus*, Cic., Bru. 22, 88 ; *uehemens imber*, Lucr. 6, 517. Ancien, usuel et classique, ainsi que l'adverbe *uehementer*, *uēmenter*, devenu synonyme expressif de *ualdē*.

Autres dérivés : *uehementia* ; *uehementēscō* (Cael. Aur.).

Peut-être de *uē-mēns*, comme *uēcors*, qui aurait été rapproché de *uehō* par l'étymologie populaire, la violence et l'emportement impliquant l'idée de mouvement, d'agitation : d'où la graphie *uehemēns*, où le groupe *-ehe-* noterait un *ē*, comme *-aha-* note un *ā* dans *Ahala*, cf. *mehe* = *mē*, *prehendō* = *prendō*. Le rapprochement établi avec *uehō* explique que l'adjectif se soit appliqué surtout à un mouvement ou à un objet en mouvement : *uehementior cursus fluminum* (Quint.) ; *uehementissimus cursus* (Hirt.) ; *u. fuga* (id.) ; *u. impetus* (Amm.), etc.

On pourrait cependant se demander si l'on n'aurait pas ici un mot de la famille de *uexāre* ou un adjectif en *-mēns*, comme le type indo-iranien en *-mant*.

uehēs : v. le suivant.

uehō, -is, uēxī, uectum, uehere : transporter par terre ou par mer, au moyen d'un véhicule quelconque, voiture, cheval, navire ; porter sur ses épaules. S'emploie aussi au sens moyen « se faire transporter », au participe présent *uehēns*, e. g. *equō uehēns*, et au gérondif. Même double sens dans *uector* « qui uehitur » « passager » (sens classique) et « celui qui transporte » (poétique et postclassique) ; et dans *uectūra* « transport ». Ancien, usuel, classique. Non roman.

Formes nominales, dérivés et composés : *uehēs*, *-is* f. : charroi, charge d'un véhicule, charretée ; *uehiculum* (= ὄχημα) : véhicule en général, moyen de transport, M. L. 9176 ; *uehiculāris*, *-rius* (postclassique) ; *uectiō* (un exemple de Cic., N. D. 2, 60, 151) ; *uector* ; *uectōrius* (classique) ; *uectrīx* (tardif) ; *uectūra* (ancien et classique), M. L. 9174, d'où *uectūrārius* (tardif).

uectō, *-ās* : apparaît d'abord dans la poésie dactylique impériale, là où l'emploi des formes de *uehere* amènerait des suites de trois brèves, e. g. Vg., Ae. 6, 391, *corpora uiua nefas Stygia uectare carina* ; s'est ensuite répandu dans la prose, qui a créé les composés, tardifs et rares, *uectābilis*, *uectābulum*, *uectāculum*, *uectātiō*, et le fréquentatif *uectitō*.

De *uehō* : *ā-uehō* ; *ad-uehō* et *aduectiō*, *aduectus*, *-ūs* ; *aduector* ; *aduectīcius* ; *circum-uehō*, *-uectiō* ; *con-uehō*, *-uectiō* ; *dē-*, *ē-uehō* (qui a souvent le sens accessoire de « élever, porter au faîte », comme *extollō*) ; *ēuectiō*, *-tus*, *-ūs* ; *inuehō*, dont le médiopassif *inuehor* a le sens de « s'élancer contre » et « s'emporter contre », d'où *inuectīuus* « outrageant », *inuectīua* n. pl. « invectives » (tardif, Amm.), à côté des dérivés de sens propre *inuectiō*, *-tor*, *-trīx* ; *inuectus*, *-ūs* ; *inuectīcius* ; *per-*, *prae-*, *prō-*, *re-*, *sub-uehō* « charrier de bas en haut, en amont » (par opposition à *dēuehō* « charrier en aval ») ; *subuectiō*, *-tus*, *-ūs* ; *super-*, *trāns-uehō* (*trā-*), *trānsuectiō* ; *sēuectus*.

De *uectō* : *ad-*, *circum-*, *con-*, *ē-*, *re-*, *sub-uectō*.

Cf. peut-être aussi *uēlum*, *ueia* et *uia*. Mais *uectis*, *-uexus* dans *conuexus* et *uexāre* appartiennent à une racine distincte.

Vehere (sans doute en raison des contractions amenées par la perte de *h*, *uehere* > **uēre*, etc.) n'a pas subsisté dans les langues romanes, où ne sont représentés que *uectūra*, *uehiculum* (ce dernier, du reste, uniquement dans des dialectes italiens). Quant à *uectō*, ce paraît bien être une forme artificiellement créée.

Pour l'aristocratie indo-européenne, chez laquelle le char de guerre avait un grand rôle, la racine **weǵh-* « aller en char, transporter en char » était essentielle. Le présent *uehō* (avec ombr. ař veitu, *arsueitu* « aduehitō », kuveitu « conuehitō ») a des correspondants exacts dans skr. *váhati* « il transporte en char », av. *vazaiti*, v. sl. *vezǫ*, lit. *vežù* ; un présent ϝέχω, qui, partout où, comme en ionien-attique, ϝ s'est amui de bonne heure, se confondrait avec ἔχω, a disparu dans la plupart des parlers grecs ; toutefois, le pamphylien a conservé ϝεχέτω « qu'il transporte ». L'aoriste en *-s-* *uēxī* a son pendant dans skr. *ávākṣam* et v. sl. *věsŭ*. Le grec a un nom du char : ὄχος (plur. hom. ὄχεα, d'après un thème ϝεχεσ- : ἔχεσφιν · ἅρμασιν, Hes.) ; l'irlandais a *fén* « voiture » (cf. celt.-lat. *co-uinnus* « char de guerre »), et l'islandais *vagn* « voiture » ; on notera, d'autre part, got. *wigs* « chemin » (v. lat. *uia*).

***ueia** : *apud Oscos dicebatur plaustrum ; inde ueiari stipites in plaustro, et uectura, ueiatura*, P. F. 506, 3. Non attesté dans les textes, mais a dû s'employer dans la langue parlée, comme le prouve l'italique *veggia*, M. L. 9177.

De la famille de *uehō*.

Vēiouis : v. *uē-*.

uel : « si tu veux, ou, ou bien, ou si tu veux » (cf. le redoublement *uel, si uis*, Plt., Au. 452 ; Catul. 55, 21). Conjonction proposant le choix entre deux possibilités dont le sens et la différence avec *aut* sont bien marqués par P. F. 507, 20 : *« uel » conligatio quidem est disiunctiua, sed non [ex] earum rerum quae natura disiuncta sunt, in quibus « aut » coniunctione rectius utimur, ut : « aut dies aut nox », sed earum quae non sunt contra, e quibus quae eligatur nihil interest, ut Ennius* (Var. 4) : *« uel tu dictator, uel equorum equitumque magister esto, uel consul »*. Cette distinction entre *uel* et *aut* est observée par les bons écrivains, quoiqu'elle tende à s'effacer, notamment à l'époque impériale (Tacite), et qu'on y trouve *uel* en corrélation avec *aut*. — Enfin, *uel* simple ou redoublé a aussi un sens voisin de *et* (*et... et*) et sert à marquer une liaison un peu moins étroite (comme aussi *aut... aut*) ; v. Löfstedt, *Philol. Comment. z. Peregr. Aeth.*, p. 197 sqq. — Du sens de « si tu veux », *uel* en est arrivé à signifier « même » et à servir de particule de renforcement. Le passage à ce sens apparaît dans des emplois comme Plt., Tri. 963-964 : *heus, Pax, te tribus uolo. — uel trecentis*, « Holà, Pax, deux mots. — Deux cents, si tu veux » (et par là « même deux

cents ») ; de là l'emploi de *uel* en corrélation avec *nōn modo* (Cic., Ac. 2, 29, 93), joint à *immo* ; devant un superlatif, notamment dans *uel maximē*. D'autre part, *uel* « si tu veux » a pu amener une restriction polie du sens de « peut-être », e. g. Cic., Verr. 2, 4, 2, § 3, *domus uel optima Messanae, notissima quidem certe*. — V. F. Beck, *De* « uel » *imperatiuo quatenus uim priscam seruauerit*, Marburg, 1908. *Vel* sert aussi dans la langue parlée à introduire un exemple particulier après une pensée d'ordre général et a le sens de « par exemple ; ainsi vois ». Non roman, sauf dans v. fr. *veaus*, M. L. 9177 a.

uelut, uelutī conj. : comme. Forme renforcée de *ut*, comme *sīcut*. Ancien (Enn., Plt.) et usuel.

Lat. *uel* est de la famille de *uolō* ; mais la forme fait quelque difficulté. L'*e* suppose un *l* prépalatal, donc un ancien *ll* ou *l(i)* ; mais **weli* ne fournit pas d'explication sûre et, quant à *-ll-*, on n'en cite qu'une trace tout au plus probable chez Ennius, A. 340. L'osque et l'ombrien recourent pour le sens à d'autres racines : la table osque de Bantia a *loufir*, ancien impersonnel, et l'ombrien a en partie **heris**, **heri**, littéralement « tu veux », en partie *herie, heriei* « uolueris ». MM. Leumann et Hofmann, dans leur arrangement de la *Lat. Gr.* de Stolz, partent de **welsi* « tu veux » (p. 118 et 675, avec bibliographie). Ce **welsi* attendu est remplacé par *uīs* (v. ce mot) dans la flexion de *uolō*.

uela, -ae f. : nom gaulois de l'erysimum (Plin. 22, 158). M. L. 9178.

***uēlābrum, -ī** n. : van? Ce sens est conservé seulement dans la glose de P. F. 68, 3, *euelatum, euentilatum unde uelabra, quibus frumenta uentilantur*. — *Euēlātum* lui-même suppose un adjectif **uēlātus* « exposé aux vents », et peut-être un verbe **uēlō* « souffler », disparu en raison de son homonymie avec *uēlō* « voiler »? Est-ce le même mot que l'on a dans *Vēlābrum*, nom propre désignant un quartier de Rome, cf. Varr., L. L. 5, 13 (qui l'explique *a uehendo* ; v. les références de Goetz-Schoell, ad loc.), et qu'on rapproche aussi de *Velitrae*, étr. *Velaθri*? Ammien l'emploie à basse époque comme synonyme de *uēlum, uēlārium*.

uēlātūra, -ae f. : commerce de transport? Conservé dans Varr., L. L. 5, 43-44 : *Velabrum a uehendo. Velaturam facere etiam nunc dicuntur qui id mercede faciunt* ; et Plutarque, Rom. 3 : τὴν δὲ πορθμείαν βηλατούραν καλοῦσιν.

uēles, -itis m. (usité principalement au pl. **uēlitēs, -um**) : vélite, soldat d'infanterie légère, chargé surtout des escarmouches, qui apparaît au temps de la seconde guerre punique et remplace dans la légion les *accēnsī uēlātī* ou *rōrāriī* (v. *uēlum* II). — Pour la formation, rappelle *equitēs, mīlitēs, arquitēs, satellitēs*. Rattaché par les Latins à la fois à *uehō* et à *uēlōx*, cf. T.-L. 26, 4, 10, sans doute par étymologie populaire.

Dérivés : *uēlitāris* ; *uēlitor, -āris* « escarmoucher », sens propre et figuré, cf. Plt., Men. 778, et P. F. 507, 1 ; *uēlitātiō* et *uerbiuēlitātiō* (Plt., As. 307).

Sans étymologie certaine. V. *uēlōx*.

uellō, -is, -uellī (*uulsī*), **uolsum** (*uulsum*), **uellere** : arracher, tirer violemment, en particulier « tirer les poils, la laine, les plumes », d'où *uolsus* (*uul-*) « épilé » (avec *-ol-* issu de *l̥*), *uolsella* f., dérivé de *uolsus*, « pince à épiler », puis « pince » de dentiste, etc. ; *uellus, -eris* n. (*uellimna* avec un « suffixe » peut-être étrusque ; cf. Ernout, Philologica I, p. 34) « toison » qu'on arrachait d'abord à la main avant de connaître la tonte au moyen de ciseaux ; cf. Varr., L. L. 5, 54 et 130. Panroman, sauf roumain. M. L. 9182.

Autres dérivés et composés : *uellicō, -ās* : tirailler, pincer ; d'où « taquiner, médire de » (cf. notre « déchirer à belles dents »), M. L. 9181, *ēuellicō* (un exemple tardif) ; *uellicātiō* (Sén.) ; *uellicātim* ; *uulsiō* (Vég.) ; *uulsūra* (Varr.) ; *uulsō, -ās* ; *uulsīcius* ; *uellīgō* (tardifs) ; *ā-*, M. L. 817, *con-, dē-*, M. L. 2611, *dī-, ē-*, M. L. 2927, *inter-, per-, prae-, re-, sub-uellō* et *ā-, con-, ē-, re-uulsiō*. — *Conuulsiō*, dans la langue médicale, a pris le sens spécial de « crampe, convulsion ».

A en juger par *uulsī, uulsus*, le *-ll-* dans *uellō* peut reposer sur *-ld-* comme dans *pellō* ; il s'agirait d'un présent à aspect déterminé d'une racine **wel-* sur laquelle tout le verbe aurait été construit. On rapproche γέλλαι· τίλαι (Hes.) (sans doute éolien), got. *wilwa* « ἅρπαξ », *wulwa* « ἁρπαγμός », peut-être hom. '(ϝ)ἔλωρ « proie » si le mot a un ϝ, comme semble l'indiquer le texte homérique, et '(ϝ)αλίσκομαι « je prends ».

Vellicō est formé comme *fodicō*.

Le mot *uellus* rappelle arm. *gełmn* (gén. *gełman*), qui traduit gr. πόκος « toison » ; la forme ancienne serait **wel-nos*. Le caractère de la racine rend malaisé le rapprochement avec *lāna*, tentant par lui-même (v. ce mot). V. *uillus*?

uellus : v. le précédent.

uēlōx, -ōcis adj. : vif, agile (classique et usuel).

Dérivés et composés : *uēlōciter* ; *uēlōcitās, -atis* ; *praeuēlōx* (Plin., Quint.).

D'un dérivé en **-s-l-o* du groupe de *uegeō*. Cf. aussi *uēles*. V. Ernout, Philologica I, p. 146 et 155.

I. **uēlum, -ī** n. : draperie, voile (masculin) ; rideau. Panroman, sauf roumain. M. L. 9184. Germanique : v. h. a. *wīl-lahhan*.

Dérivés et composés : *uēlātus* : voilé, couvert d'un voile ; dans la langue militaire *uēlātī*, ancien nom d'une sorte d'auxiliaires, *accēnsī uēlātī*, qu'on interprète, peut-être par étymologie populaire, par « ceux qui n'ont que l'habit » ; *quia uestiti inermes sequerentur exercitum* (P. F. 13, 25 et F. 506, 23), cf. *uēles*? *uēlātus* semble antérieur à *uēlō, -ās* « voiler », M. L. 9179 (sens propre et figuré) ; *inuēlātus* (tardif et rare) ; *uēlāmen* (poétique et prose impériale) ; *uēlāmentum* ; *uēlārium* « auvent ou rideau tendu au-dessus d'un théâtre ou d'un amphithéâtre » ; *uēlārius* : huissier de la chambre de l'empereur ; *uēlātiō* (St Aug.) : prise de voile ; *con-, dē-, ē-, ob-, prae-, re-uēlō*, ce dernier souvent employé au sens figuré « révéler » (irl. *relaim*?), comme *reuēlātor, reuēlātiō, reuēlātōrius*. Cf. aussi **aduēlāre* (*ar-*), M. L. 214 ; **disuēlāre*, 2697.

II. **uēlum, -ī** n. (ordinairement au pl. *uēla, -ōrum*, d'où les formes romanes féminines du type it. *vela*, fr. *voile*) : voile de vaisseau. Terme général, cf. Rich, s. u. Ancien, usuel ; panroman, sauf roumain. M. L. 9183. Celtique : irl. *fial*, britt. *goel*.

Dérivés et composés : *uēlāris* : de voile (Plin.) ;

uēlifer, -ger, -uolus (*-uolāns*), composés poétiques ; *uēlificor, -āris* (*uēlificō*, époque impériale) : mettre les voiles (*uēla facere*), faire voile ; s'emploie par image dans le sens de « déployer toutes ses voiles (= tout son zèle) pour quelqu'un » ; cf. Cael. ap. Cic., Fam. 8, 10, 2 ; *uēlificātiō* (Cic.) ; *uēlificus* « qui fait voile » (seulement dans Pline, peut-être reformé sur *uēlificor*) ; *uēlificium* (Hyg.).

A *uēlum* se rattache étymologiquement :

uexillum : *deminutiuum est a uelo*, P. F. 19, 5 ; « étendard » ou « bannière » (différent de *signum*, cf. Rich, s. u.), faite d'une pièce d'étoffe carrée attachée par le haut à une traverse horizontale, comme la voile l'est à la vergue, et qui était spécialement l'enseigne de la cavalerie ou des troupes auxiliaires. — Dérivés et composés : *uexillārius* : enseigne ; *uexillāriī* : nom donné à un corps de vétérans sous l'Empire : *uexillātiō* ; *uexillifer*.

Il est difficile de dire si les deux *uēlum* se ramènent à un original commun ou s'il y a seulement homonymie ; si *uēlum* « voile » est issu de **wes-lom*, cf. *uestis*, et *uēlum* « voile de vaisseau », de **weg-s-lo-m*, comme v. sl. *veslo* « rame », cf. *uehō* ; ou bien si les deux sens sont issus d'une forme unique **weg-z-lom* d'une racine **weg-* « tisser », dont ce serait l'unique représentant en latin. Les formes lat. *uēlum, uexillum* supposent un point de départ **wek-slo-* ; on rapproche irl. *figim* « je tisse », gall. *gwen* « tisser », v. h. a. *wichili* « chose enroulée ». Pour les Latins, il y avait deux mots distincts, comme le montre la différence de traitement dans les langues romanes.

uēna, -ae f. : d'une manière générale, toute espèce de conduit, veine ou filet d'eau, filon de métal (d'où l'expression imagée Hor., A. P. 409, *ego nec studium sine diuite uena, | nec rude quid possit uideo ingenium*), etc. ; en particulier, « veine » (ou « artère ») et tout objet y ressemblant par sa forme : « veines » (du bois, du marbre, etc.) ; rangée ou file d'arbres. *Sēnsū obscēno* dans Martial et Perse. Ancien, usuel ; panroman. M. L. 9185.

Dérivés et composés : *uēnula* ; *uēnōsus* (époque impériale), M. L. 9203 ; *uēnātilis* (Cassiod.), formé sur *aquātilis* ; *interuēnium* : vide, interstice (Vitr., Pall.). Sans étymologie sûre.

uendō, uēneō : v. *uēnum*.

uenēnum, -ī n. : décoction de plantes magiques, charme, philtre ; teinture, d'après gr. φάρμακον. Sens ancien e. g. Afranius, R³ 380 sqq., *aetas et corpus tenerum et morigeratio | haec sunt uenena formosarum mulierum*. Synonyme de gr. φάρμακον et, comme lui, a pris vite le sens péjoratif de « poison » (classique, Cic.), bien que Salluste précise le sens du nom par un adjectif, Cat. 11, 3 : *ea* (*auaritia*) *quasi uenenis malis imbuta*, et que le Digeste recommande de préciser le mot par *bonum* ou *malum* (comme pour *dolus*) ; cf. Dig. 50, 16, 236 : *qui uenenum dicit, adicere debet utrum malum an bonum ; nam et medicamenta uenena sunt*. Ancien, usuel ; panroman, en partie sous des formes savantes. M. L. 9195 ; B. W. *venin*. Celtique : britt. *gwenwyn*.

Les dérivés et composés ont tous le sens péjoratif : *uenēnātus* et *uenēnō, -ās* ; *uenēnārius* (époque impériale) ; *uenēnifer* (poétique) ; *uenēnōsus* (tardif) ; *uenēficus*, d'où *uenēficus, uenēfica* « empoisonneur, empoisonneuse » ; *triuenēfica* (Plt.) ; *uenēficium* (classique).

uenēnum représente un ancien **uenes-no-m* avec le sens de « philtre », cf. *Venus*, et pour le sens correspond à la fois à φίλτρον et à φάρμακον. Le suffixe *-no-* a la valeur d'un instrumental comme dans *dōnum*. *Venēficus* est issu par haplologie de **uenēni-ficus*, comme *sēmodius* de **sēmi-modius* ; il traduit le gr. φαρμακός.

ueneror, -āris (*uenerō*, Plt., etc.) : adresser une demande aux dieux, demander une faveur ou une grâce (*u. ut*) ; Plt., Ru. 1349, *illaec aduorsum si quid peccasso, Venus, | ueneror te ut omnes miseri lenones sient* ; par suite « vénérer, révérer, respecter ». Dénominatif tiré de *uenus*, usité d'abord dans l'expression *Venerem uenerārī*, cf. plus haut Plt., Ru. 1349 et 305 ; Poe. 278, du type *pugnam pugnāre*, s'est appliqué ensuite aux autres dieux ; cf. Poe. 950, *deos deasque ueneror, qui hanc urbem colunt* ; Ru. 257, etc. ; T.-L. 8, 9, 6 (dans une ancienne formule où il allitère avec *uenia* : [*omnes deos*]... *precor, ueneror, ueniam peto feroque ut*), et par extension à tout être ou objet digne de vénération, e. g. T.-L. 36, 17, 15, *quin omne humanum secundum deos nomen Romanum ueneretur*, etc. Ancien, classique ; semble être passé de la langue religieuse dans la langue littéraire ; non populaire. De même les dérivés : *uenerātiō* (classique), *-tor, -bilis* (Ov.), etc., tous d'époque impériale. Adopté par le vocabulaire de l'Église. Non roman.

V. *Venus*.

uenetus, -a, -um : bleu-turquoise. Adjectif de la langue impériale, appliqué d'abord à un parti du cirque, « les Bleus », ainsi appelé sans doute parce que les cochers qui portaient la casaque de cette couleur étaient originaires de Vénétie ou parce que leurs vêtements provenaient de cette province (cf. Juv. 3, 170 : *contentusque illic Veneto duroque cucullo*) ; cf. aussi *lutum Venetum*, qui désigne une sorte de pâte de toilette dans Mart. 3, 74, 4. Dérivé : *uenetiānus* « partisan des bleus ». Conservé seulement en roumain. M. L. 9199.

uenia, -ae f. : 1° indulgence, pardon : *u. dare, petere* (uniquement dans ce sens chez Plt. et Tér.) ; 2° faveur, grâce (accordée par les dieux) ; cf. T.-L. 8, 9, 6, sous *ueneror*, et Cic., Rab. perd. 2, 5, *ab Ioue O. M. ceterisque deis pacem ac ueniam peto*. Fréquent dans la locution *bonā ueniā*, synonyme de *bonā pāce*.

Dérivés tardifs : *ueniālis* « véniel » ; *ueniābilis* et *inueniābilis*. Pas de verbe. Le latin dit *ignōscō*, auquel *uenia* sert de substantif.

Non roman, sauf dans des mots savants venus par l'Église. M. L. 9199.

Appartient sans doute à la racine **wen-* « désirer » qu'on a dans *uenus* ; mais le sens en est fort éloigné.

Venilia, -ae : nom d'une divinité marine « *a ueniendo ac uento* », Varr., L. L. 5, 72 ; cf. *uenilia unda est quae ad litus uenit*, Varr. ap. Aug., Ciu. D. 7, 22, et Thes. Gloss., s. u. : *uenilia maris exaestuatio quae ad litus uenit. Varro* : *uenilia unda quae ad litus uenit, salacia quae ad mare redit*. Étymologie populaire?

ueniō, -īs, uēnī, uentum, uenīre (formes de subjonctif du type *-uenam* dans *aduenat*, Plt., Ps. 1030 ; *peruenant*,

Tri. 93, etc.) : venir. Ancien, classique et usuel. Panroman ; dans certaines langues romanes, a servi d'auxiliaire pour la formation du passif ou du futur. Le point de départ de cet emploi a dû être l'usage du verbe dans les locutions comme *uenīre in amīcitiam*, *in calamitātem*, *in odium*, etc., très fréquentes (notamment dans César) ; de là on est arrivé à dire *uenīre amīcus* et *uenīre amātus*, constructions qu'on trouve déjà en bas latin, cf. Mulomedicina Chironis (vers 400 ap. J.-C.?), l. III, 157 : *si equus de uia coactus uenerit* ; et, pour *dēueniō*, Greg. Tur., Franc. 7, 40 : *quid thesauri... deuenissent* ; Anthim. 4 : *caro... deuenit cruda* ; v. Thes. V 850, 77 sqq. M. L. 9200. Dans l'exemple de Plaute, Au. 239, *dummodo morata recte ueniat, dotatast satis*, qu'on invoque parfois (cf. Havers, KZ, 45 (1919), 372 sqq.), *uenīre* a son sens normal : « pourvu qu'elle vienne chez moi (en qualité d'épouse) avec un bon caractère... ».

Dérivés et composés : *uentiō* : venue ; un exemple de Plt., Tru. 622 : *quid tibi huc uentio est?* ; les composés *conuentiō*, *inuentiō*, *interuentiō* sont, au contraire, usuels et classiques ; *uentor* n'est attesté que dans Ennodius, mais *aduentor* est dans Plaute et s'est maintenu dans la langue parlée ; cf. ital. *avventore*. **Ventus*, *-ūs* n'existe que dans les composés *aduentus*, *conuentus*, etc. ; de même, un substantif *-uena* figure dans *aduena*, *conuena*.

uentō, *-ās*, peut-être dans Varr., Men. 150, cité par Non. 119, 2, *cum illuc uento* (sic libri ; *uenio*, edd.), attesté en tout cas dans la glose de P. F. 517, 4, *uentabam dicebant antiqui, unde praepositione adiecta fit aduentabam* ; et dans *aduentō*, *reuentō* et par les formes romanes du type **deuentāre*, M. L. 2612. Cf. *ītō* en face de *eō*, etc.

uentitō, *-ās* : venir souvent, fréquenter (classique, Cic., Cés., mais rare) ; cf. *cantitō*, *dictitō*, etc.

La plupart des composés de *ueniō* n'ont que le sens du simple, précisé par le préverbe de sens local ; ainsi *adueniō* « venir auprès », « arriver » et « advenir » (en parlant d'événements) ; de là *aduena* m. « celui qui arrive, étranger » ; *aduentus*, *-ūs* m. (gall. *adfan*, *azvent*) ; *aduentīcius* ; *aduentōrius* ; *aduentō*, *-ās* « approcher à grands pas », avec un sens accessoire d'hostilité, d'où l'emploi au sens de « attaquer » (cf. *aggredī*), bien conservé dans les langues romanes, M. L. 216, *adventīre* ; 218, *adventāre* et *arventāre* (cf. *ad* et *ar*) ; 219, *adventor* ; 220, *adventus* ; 215, **advenicāre* ; *anteueniō* ; *circumueniō* ; *dēueniō*, conservé avec le sens de « devenir », M. L. 2612 et 2613, **deventāre* ; *interueniō* ; *ob-*, *per-*, *post-*, *prae-*, *re-ueniō* (*-uentō*), *super-*, *trāns-ueniō*.

Des développements de sens particuliers se sont produits dans *conueniō*, *-īs* « venir ensemble, se réunir », qui, à côté de ce sens propre, conservé dans *conuentus*, *-ūs* m. « réunion » (irl. *conuent*), *conuenticulum*, *conuentīcius*, *conuentiō* « assemblée » (britt. *cenfaint*), a pris le sens moral de « convenir avec (et « convenir à »), tomber d'accord », qui s'emploie aussi impersonnellement : *conuenit ut* « il est convenu que » ; M. L. 2192 et 2193, **convenium* ; 2194, *conventus*. De là *conueniēns* « qui s'accorde avec ; qui convient, convenable » ; *conuenienter* « en accord avec » ; *conuenientia* « accord, conformité », qui semblent créés par Cicéron pour traduire συμφώνως et συμπάθεια et ὁμολογία ; cf. Fin. 3, 21, *quod* ὁμολογίαν *Stoici, nos appellamus conuenientiam, si placet* ; Diu. 2, 124, *ex quadam conuenientia et coniunctione naturae quam uocant* συμπάθειαν ; et les contraires *inconueniēns* (non dans Cic.), *inconuenienter*, *-tia* (tardifs), *disconueniō* (Hor., Lact.), *disconuenientia* (Tert.).

Le substantif *contiō* suppose un verbe **co-ueniō*, comme *co-eō* ; v. *cum*, *contiō*.

ēueniō (subjonctif ancien *ēuenat*, *ēuenant*), qui, en dehors du sens de « venir de, sortir », a pris le sens moral de « résulter » : *euentus est alicuius exitus negotii, in quo quaeri solet quid ex quaque re euenerit, eueniat, euenturum sit*, Cic., Inu. I 28, 42 ; puis simplement de « se produire, arriver » ; d'où *ēuentum* « événement ».

inueniō : venir dans, sur ; par suite « rencontrer », et « trouver, découvrir, inventer ». Dérivés : *inuentiō*, *-tor*, *-trīx*, *-tiuncula*, *-tum*, *-tus*, *-ūs* ; *inuentārium* ; **inuentō*, M. L. 4527 a.

interueniō : intervenir (d'où gall. *attrywyn*) ; *interuentus*, *-tor* (Cic.), *-tiō*, M. L. 4499.

prōueniō : venir au jour, provenir (correspondant à *prōdūcō*, *prōgignō*), pousser et « bien pousser, réussir » ; *prōuentus*, *-ūs* m. : production, récolte, réussite.

subueniō : 1° survenir, venir subrepticement ; 2° venir au secours de (cf. *succurrō*, *subsidium*) ; *subuentō*, *-ās* (Plt.) ; *subuentiō* (Cassiod.) ; 3° venir à l'esprit, M. L. 8408.

Le *u* initial repose ici sur un ancien g^w : osq. kúmbened « conuēnit », ombr. *benust* « uēnerit ». Le grec a, au présent seulement, avec le même suffixe, βαίνω, synonyme de *ueniō*. Ailleurs, les formes sont en *-m-* : got. *qiman*, v. angl. *cuman* « venir », tokh. A *kakmu*, B *kekamu* « venu », lit. *gemù*, *gim̃ti* « naître » (venir au monde), véd. aor. *ágamam*, parf. *jagama* « je suis venu » ; le rôle de **-em-* ne semble pas être ici le même que dans *premō*. L'arm. *ekn* « il est venu », véd. *ágan* est ambigu, puisque *n* peut représenter ici un ancien *m* devant *t* : *$*e$-g^wem-t* ou *$*eg^w$-en-t*. Il y a une autre forme : *$*g^w$ā-*, dans véd. *á-gāt*, gr. dor. ἔβᾱ (ion.-att. ἔβη), arm. *e-kayk'* « venez » (et peut-être traces en irlandais, au sens de « mourir », v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, 458). Chacune des trois formes *$*g^w$en-*, *$*g^w$em-*, *$*g^w$ā-*, dont la répartition initiale ne saurait être déterminée, fournissait un aoriste radical ; véd. *ágan* = arm. *ekn*, véd. *agāt* = gr. (dor.) ἔβᾱ. Le présent est partout secondaire, soit qu'il ait été obtenu par passage au type thématique de formes à vocalismes divers, comme dans got. *qiman* et v. angl. *cuman*, ou par des suffixes, comme dans skr. *gácchati* « il vient », gr. βάσκω, ou dans gr. βαίνω, lat. *ueniō*. Le perfectum de lat. *uēnī* rappelle, pour le vocalisme, le pluriel got. *qemun* « ils sont venus ». Pour *inueniō*, v. *ignōscō* (fin).

uennū(n)cula, -ae (*uēnūcula*, *uēnnuncula*, *uēnīcula*) f. : vigne donnant un raisin séché et mis en conserve ; cf. Hor., S. 2, 4, 71 ; Col. 3, 2, 2 ; Plin. 14, 34. V. *uinnus?* Cf. André, REL, XXX, 1952, 136.

uēnor, -āris, -ātus sum, -ārī : poursuivre le gibier, chasser. Transitif et absolu, sens propre et figuré. Ancien, usuel et classique. M. L. 9186.

Dérivés : *uēnātus*, *-ūs*, M. L. 9189 ; *uēnātiō* : chasse, battue ; et « venaison, gibier », M. L. 9187 ; *uēnātor*,

M. L. 9188, *-trīx* ; *uēnātōrius*, M. L. 9188 a ; *uēnātūra* f. (Plt.) ; *uēnābulum* : épieu de chasse, M. L. 9185 a ; *uēnāticus* (*-ticius*) : de chasse, *u. canis* ; *-tīuus* (Cassiod.). V. Rich, s. u. *uēnābulum*, *uēnātiō*, *-tor*, *-trīx*.

Sorte d'itératif à voyelle longue radicale d'une racine qui fournit notamment av. *vanaiti* « il conquiert, il obtient par la lutte », v. h. a. *winnan* « lutter », skr. *vanóti* « il gagne, il conquiert », lit. *vejù*, *výti* « chasser », etc. La racine est sans doute la même que celle de *uenus*. La formation est du type, exceptionnel, de *cēlāre* ; elle indique un procès qui se poursuit sans terme défini. — Cf. *Venus*.

uēnsīca : v. *uēsīca*.

uenter, -tris m. : ventre. Terme général désignant le ventre en tant que réceptacle des entrailles ou des aliments (d'où *uentrī operam dare* « soigner son ventre », etc.) ou en tant que réceptacle du fœtus, e. g. T.-L. 1, 34, 3 : *ignorans nurum uentrem ferre*. S'emploie aussi d'objets en forme de ventre, notamment dans les langues techniques, *u. parietis*, *u. aquae ductūs*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 9205.

Dérivés : *uentrīculus* : 1° ventricule du cœur (Cic.) ; 2° estomac (Cels.) ; *uentriculōsus* ; *uentriculātiō* (Cael.) ; *uentricellus* (Gloss.), M. L. 9208 et 9209 ; *uentriōsus* (et tardifs *uentricōsus*, *uentruōsus*, *uentrōsus*) : ventru (Plt.) ; *uentrālis*, d'où *uentrāle* « ceinture » (époque impériale) ; *uentrigō*, *-ās* (bas latin) ; *Ventriō*. Composés rares et tardifs : *uentri-cola*, *-cultor*, *-fluus*, *-loquus* ; *uentrificātiō* (Cael. Aur.). Cf. aussi M. L. 9210-9211, **ventrisca*, **ventriscula*.

La formation rappelle celle de gr. γαστήρ (gén. γαστρός) « ventre, estomac ». Des mots, du reste différents entre eux, comme skr. *udáram* « ventre » (cf., chez Hésychius, ὅδερος · γαστήρ) et v. pruss. *weders* « ventre, estomac », lit. *vėdaras* « estomac » offrent une ressemblance, mais lointaine. Got. *qiþus* « στόμαχος, κοιλία » est plus loin encore. V. *uterus* ; et *uēsīca*.

uentus, -ī m. : vent. S'emploie au singulier et au pluriel ; au sens propre et au sens figuré, comme symbole de l'inconstance ; e. g. Cat. 70, 4, *in uento et aqua scribere* ; Cic., Pis. 9, 21, *alios ego uidi uentos ; alias prospexi animo procellas*. Pluriel personnifié et divinisé dans Turp., Com. R³ 113. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 9212.

Dérivés et composés : *uentulus* : petit vent (Plt., Tér.) ; *uentōsus* « plein de vent (*-a cucurbita*, d'où « ventouse »), venteux, éventé » et « inconstant, vide, vain » ; *uentōsē* ; *uentōsitās*. M. L. 9207 a.

uentilō, *-ās* (*uentulō*, CGL V 650, 43, sous l'influence de *uentulus*, cf. ital. *ventolare*, etc.) : transitif, 1° exposer au vent (*u. facem*) ; en particulier, dans la langue rustique, « exposer le grain au vent, secouer, vanner » (sens conservé en roman, cf. M. L. 9207) ; absolu, 2° faire du vent. Employé par image au sens de « agiter » et, dans la langue militaire, « s'agiter, s'escrimer, préluder au combat » ; *uentilātiō*, *-tor* « vanneur » et « jongleur » ; *uentilābrum* « van », M. L. 9206 ; *uentilāmentum* ; *uentilātōrium* (Gloss.) ; *ēuentilō*, *-ās* (Col., Plin.). Sur *uentilō* a été refait à très basse époque *uentō*, *-ās* « vanner » ; cf. Hoogterp, *Les vies des pères du Jura*, p. 17, et M. L. 9204.

ēuentō, *-ās* : terme médical peut-être fait d'après ἀποπνέω : chasser par le vent ; cf. M. L. 3112, **exventāre* ; 3113, *exventulāre*.

Le mot se retrouve dans : gall. *gwynt* (peut-être emprunté), got. *winds*, tokh. A *wänt* (B *yente*), hitt. *ḫuwant-* « vent » (de **hwent-*), tandis que l'indo-iranien a une forme autre : skr. *vā́taḥ*, av. *vātō*. — La racine **wē-* « venter » fournissait un présent radical : véd. *vā́ti* « il souffle (du vent) », gr. ἄησι ; ce présent a tendu à être remplacé par des dérivés : v. sl. *vejetŭ*, got. *waia* (v. h. a. *wāju*) et le sanskrit même a *vā́yati*. Le latin n'a pas gardé de forme verbale. — Le vent est une puissance active, capable d'être considérée comme divine « Celui qui souffle » ; il est nommé au masculin : skr. *vāyúḥ* et av. *vāyuš*, lit. *vėjas*, v. sl. *vĕtrŭ* ; et au féminin : v. pruss. *wetro* (lit. *vėtra* « tempête »), cf. gr. αὔρᾱ « brise ». V. *uannus*.

uēnum (nominatif non attesté ; on trouve seulement l'accusatif *uēnum*, e. g. T.-L. 24, 47, 6, *dare alqm uenum*, et le datif *uēnō*, Tac., A. 13, 51, 1, *quae ueno exercerent* ; le datif *uēnuī* dans Apulée a subi l'analogie des formes de supin) : vente.

Dérivés et composés : *uēnālis* : qui est à vendre, vénal ; *uēnālitās* (bas latin) ; *uēnālicius* : concernant la vente ; spécialement, comme *uēnālis* qui désigne un esclave à vendre, *uēnālicius* m. « marchand d'esclaves » ; *uēnālicium* « marché aux esclaves » ; *uēnāliciārius*.

uēnum dō, *dās*, *dedī*, *datum*, *dare* : mettre en vente. Les deux termes de ce juxtaposé ont fini par se souder, d'où *uēnundō* et *uendō*, *uendis*, *uendidī*, *uenditum*, *uendere* : vendre, mettre en vente, et aussi, le vendeur ayant l'habitude de prôner sa marchandise, « vanter », e. g. Cic., Att. 13, 12, 2 : *Ligarianam praeclare uendidisti*. Ce dernier sens est toutefois plus fréquent dans le dérivé *uenditāre* « chercher à vendre », où, du reste, il s'explique mieux. De *uendō*, le passif est *uēneō* (de *uēnum eō* « aller à la vente »), *-īs*, *-iī*, *-īre* (*-īrī*, Plt., Pe. 577), comme de *perdō*, *pereō* (cf. aussi *interficiō*, *intereō*). A côté de *uēneō* un passif *uendor* a été créé, qui est attesté dès Varron. Panroman. M. L. 9190.

Dérivés : *uendāx* (opposé à *emāx* par Caton) ; *uendibilis* (classique) ; *reuendō* et *reuēneō* (Dig.) ; *uenditum* « vente » ; *uenditor*, *-trīx* (d'où **vēndītrīcula*, M. L. 9194), *-tiō*, M. L. 9192-9193 ; *uenditō*, *-ās*, M. L. 9191 ; *uenditātiō*, *-tor*.

Cf. skr. *vasnám* « prix », d'où *vasnáyati* « il trafique », arm. *gin* (*gnoy* ; souvent pl. *gink'*, *gnoc*) « prix d'achat, valeur » (d'où *gnem* « j'achète »). L'ω de hom. ὦνος « prix d'achat », att. ὠνή « achat, prix d'achat », suppose un ancien *ō ; mais lesb. ὄννᾱ repose sur **wosnā*. On ne saurait dire si lat. *uēnum* repose sur **wesno-* ou sur **wēsno-* ; on pourrait même penser à une forme sans *-s-* si l'on rapproche v. sl. *věno* « prix de la fiancée, dot ». Le hittite a *uššaniya* « vendre » et *waš-* « acheter », celui-ci sans le suffixe *-no-*.

L'usage fait de *uēnum*, *uēnō* est parallèle à celui du supin, comme l'indique le *uēnuī* d'Apulée (cf. *nuptum*, *pessum dō*). Cf. l'infinitif osco-ombrien en *-um*.

uenus, -eris et Venus f. : 1° l'amour physique, l'instinct, l'appétit ou l'acte sexuel ; sens bien conservé chez

les auteurs qui traitent de l'amour, Lucrèce, Virgile, Columelle, Pline, etc. ; 2° qualités qui excitent l'amour, grâce, séduction, charmes ; au pluriel, traduit χάριτες ; 3° personnifié et divinisé, *Vénus* « déesse de l'amour », réplique latine de l'Ἀφροδίτη grecque, dont elle a pris tous les sens, notamment celui de la planète *Vénus* ; par suite « objet aimé comparable à Vénus (fr. « déesse »), belle, amante » ; 4° coup de dés favorable (dit aussi *uenerius*).

De *uenus* dérivent deux adjectifs : 1° un adjectif en *-to-*, indiquant la qualité, *uenustus* (cf. *onus/onustus*) « qui possède ou qui excite l'amour », *-a mulier*, et par dérivation « désirable, séduisant, aimable, gracieux », etc. Adjectif de la prose ou de la poésie familière, ignoré de la poésie épique.

Dérivés : *uenustās* (cf. *honestus/honestās*) : séduction, grâce, etc. ; *uenustē* ; *uenustulus*, diminutif affectif ; *inuenustus* ; *uenustō*, *-ās* « parer, embellir » (Naev., St Ambr.) ; *dēuenustō* (Gell.).

2° un adjectif en *-io-* du type *pater/patrius* indiquant la propriété, *uenerius* « qui appartient à Vénus », *-a sacerdōs*, *-us seruus* ; et « érotique ».

Sert d'épithète pour désigner certains objets : *-s iactus*, cf. plus haut ; *-a concha*, nom d'un coquillage dont la forme évoque le sexe de la femme, M. L. 9196 ; *-um lābrum* « cardère », etc. Adjectif rare, exclu de la poésie dactylique.

Composés artificiels : *ueneriuagus*, cf. *uolgiuagus*, *ueneri-peta*.

Venus est un ancien neutre en *-os/-es*, du type *onus*, *opus*, etc., qui a perdu son genre originel, lorsque le concept qu'il désignait a été personnifié ou divinisé pour traduire l'Ἀφροδίτη grec, comme *cupīdō* a été masculinisé pour doter *Venus* d'un fils correspondant à Ἔρως. *Venus*, *uenustus*, *uenustās* sont comparables à *honōs* (sans doute ancien neutre), *honestus*, *honestās* ; *ueneror* à *operor*.

Venus a un correspondant exact pour la forme dans skr. *uanaḥ* « désir », attesté dans l'instrumental védique *uanase* ; cf. aussi les composés *gīr-vaṇas-* « aimant les hymnes », « épithète des dieux » et *yajña-vanas-* « aimant les sacrifices ».

Le passage du neutre au féminin en latin a pu être favorisé par le fait qu'un certain nombre de noms abstraits sont de genre hésitant ; ainsi *decus* et *decor*, etc. Cette hésitation est ancienne (cf. *tepor*). Le sanskrit, à côté de *vánaḥ*, a un féminin *vaníḥ*. Le gr. ἔρως m. est sans doute le substitut d'un ancien neutre.

La racine **wen-* « désirer » est bien représentée dans les langues indo-européennes, notamment en indo-iranien et en germanique : skr. *vánati*, *vanóti*, *váñchati* « il désire » ; v. h. a. *wunskan* « désirer » ; got. *wunan* « se réjouir » et *unwunands* « ne se souciant pas de » ; v. h. a. *wunna*, *wunni*, dont la forme rappelle celle de *uēnia*, etc. Le degré long **wēn-* est dans *uēnor*. V. *uenēnum*, *ueneror*, *uenia*. Sur le groupe, v. Ernout, Philologica II, p. 87 sqq.

ueprēs, -ium m. et f. pl. : buisson d'épine. Usité ordinairement au pluriel, quoique le singulier soit attesté dans la langue impériale (Ov., Col., Plin.) ; aussi la forme de nominatif singulier est-elle peu sûre : *ueprēs*, *uepris* et même *ueper*.

Dérivés : *ueprētum* ; *ueprāticus* (Col.) ; *ueprēcula*. Sans étymologie.

uēr, uēris n. : printemps ; printemps de la vie (Cat., Ov.) ; productions du printemps, cf. *uēr sacrum*. Usité de tout temps. M. L. 9213 ; beaucoup de formes romanes remontent à *prīmum uēr* (cf. *prīmum tempus*), e. g. Caton, Agr. 50, 1, *prata primo uere stercerato luna silenti* ; et dans les gloses *uernum* : *primum uer* ; v. B. W. *primevère* et *printemps*. On a éliminé le monosyllabe.

Dérivés : *uernus* : de printemps ; *uernum* (sc. *tempus*) qui dans la langue familière tend à remplacer *uēr* (cf. *hībernum* en face de *hiems*) ; *uernō*, *-ās* : être au printemps ou dans son printemps, M. L. 9234 ; *uernālis* ; *uernātiō* : changement de peau, mue printanière, et concret « dépouille de serpent » (Plin.) ; *uernifer* (= ἐαροτρεφής) ; *uernicomus* (Mart. Cap.) ; *uernisera* « messālia auguria », P. F. 520, 8, de *uerni* + *serus*, de *serō* « semer » ; *uerniroseus* (Ps.-Tert.) ; *praeuernat* « le printemps est précoce » (Plin.) ; *uerculum* « petit printemps », terme de tendresse forgé par Plt., Cas. 837 ; *uērānum* (*tempus*) (Gloss.), M. L. 9216 ; *Vērānius*, *-a*, noms propres ; cf. M. L. 9215, **uērānea*.

Cf. v. isl. *vár* « printemps ». On rapproche, de plus, le groupe de gr. (ϝ)έαρ « printemps », v. sl. *vesna*, av. *vaŋhar-*, etc. ; le passage de **wēsr-* à **wer-* remonterait à l'indo-européen : pure hypothèse.

uērātrum, -ī n. : hellébore. Ancien (Caton), usuel. Étymologie inconnue : « probablement de *ueru* « broche » avec attraction de *uērus* » ; v. André, *Lex.*, s. u.

uerbascum, -ī n. : molène et bouillon-blanc. Depuis Pline. Étymologie inconnue ; le rapprochement de *uerpa* (d'Alessio) ou de *uerbum* (P. Fournier) ne convainc pas. Mot ligure avec suffixe en *-asco*? V. André, *Lex.*, s. u.

uerbēna, -ae f. (usité surtout au pl. *uerbēnae*) : *uerbena proprie est herba sacra, ros marinus, ut multi uolunt, i. e.* λιβανωτίς, *sumpta de loco sacro Capitolii, qua coronabantur fetiales et pater patratus foedera facturi, uel bella indicaturi. Abusiue tamen uerbenas iam uocamus omnes frondes sacratas, ut est laurus, oliua, uel myrtus*, Serv., Ae. 12, 120. *Verbēna* est le féminin d'un adjectif **uerbēnus* de **uerbesnos*, cf. *terrēnus*, dérivé d'un thème en *-os/es-*, **uerbos* (cf. *uerbera*) ; c'est l'herbe qui sert à frapper le traité, *ferīre foedus*, et avec laquelle le roi touchait le *pater patrātus* ; cf. T.-L. 1, 24, 6 : *is patrem patratum Spurium Fusium fecit, uerbena caput capillosque tangens.* — A désigné d'autres plantes magiques ou médicinales, cf. Cels. 2, 22 ; 8, 10, 7, et notamment la « verveine ». Ancien, usuel. M. L. 9219.

Dérivés : *uerbēnātus* ; *uerbēnārius* ; *uerbēnāca* « verveine », M. L. 9220 (cf. *linguláca*) ; *uerbēnāceus*. Celtique : irl. *berbain*, britt. *vervencou*.

uerbera, -um n. pl. : verges, coups de fouet. Le singulier n'est attesté avec le sens de « fouet » qu'à partir de l'époque impériale et aux cas obliques *uerbere*, *uerberis*. Le nominatif *uerber* cité par les gloses n'est pas attesté dans les textes ; il est refait sur *uerbera*, comme *iugerum* sur *iugera*. La forme ancienne devait être **uerbos*, **uerbus*, gén. **uerbeses* > *uerberis*. Cf. le composé *subuerbustus* dans Plt. (Inc. fr. 42, cité par F. 402, 15) : *ulcerosam, compeditam, subuerbustam, sordidam*, que F. explique à tort par « *ueribus ustam* ». Ancien, usuel ; non roman. Formes celtiques douteuses : irl. *ferb*?

Dérivés : *uerberō*, *-ās* : fouetter, frapper à coups de verges ; malmener ; M. L. 9221 ; *uerberō*, *-ōnis* m. « pendard » (langue familière) ; *uerbereus* adj. plautinien, *u. caput* ; *uerberātiō*, *-ōnis*, *-tor*, *-tus*, *-ūs* m. ; *uerberābilis*, *-bundus*, tous deux plautiniens ; *uerberitō*, *-ās*, fréquentatif employé par Caton, F. 519, 28 ; *ad-*, *con-*, *dē-*, *dī-*, *ē-*, *ob-*, *re-*, *trāns-uerberō*, tous rares et généralement assez tardifs, sauf *dēuerberāre*, qui est dans Térence ; *dīuerberāre* (Lucr.) ; *trānsuerberō* (Cic., Fam. 7, 1, 3).

Les correspondants les plus proches se trouvent en baltique et en slave : lit. *vir̃bas* « jeune branche, verge », serbe *vr̃ba* « osier ». Cf. aussi gr. ῥαπίς « baguette, bâton » et ῥάβδος « baguette, verge ».

uerbex : v. *ueruex*.

uerbum, -ī n. : mot ; *uerbum*, *uerba facere* « parler ». S'oppose à *rēs* « chose, réalité ». Dans la terminologie grammaticale, désigne le « verbe », par opposition à *uocābulum*, le « nom » ; cf. Varr., L. L. 8, 11 ; *Aristoteles* (Rhet. 3, 2) *orationis duas partes esse dicit : uocabula et uerba* (= ὀνόματα καὶ ῥήματα), *ut homo et equus, et legit et currit*. Dans la langue de l'Église a servi à traduire le gr. λόγος. Usité de tout temps. M. L. 9223 ; celtique : irl. *ferb*.

Dérivés : *uerbōsus* ; *uerbōsē* ; *uerbōsitās* ; *uerbōsor*, *-āris* (Irén.) ; *uerbālis* (tardif) et *uerbiālis* ; *-uerbium* dans *aduerbium* trad. de ἐπίρρημα, d'où *aduerbiālis*, *-liter* ; **conuerbium*, M. L. 2196 ; *dī-uerbium* ou *dēuerbium* = διάλογος, partie de la comédie qui s'oppose aux cantica ; *praeuerbium* : préposition, préfixe (Varr.) ; *prōuerbium* n. : proverbe (classique) (irl. *proberb*) ; *prōuerbiālis*, *-liter* ; *uēriuerbium* (Plt., Cap. 568) ; *uerbificātiō* (Caecil.) ; *uerbigerō*, *-ās* (Apul.) ; *uerbiuēlitātiō* (Plt., As. 307) ; *uerbulum* : petit mot (Ps.-Aug.) ; **uerbulō*, *-ās*, M. L. 9222.

Verbum rappelle got. *waurd* « mot » ; v. pruss. *wīrds* (Ench.) « mot », lit. *var̃das* « nom » ; tous de **wer-dh-*. Si l'*e* de *uerbum* est ancien, comme il est probable, ce vocalisme est normal dans un neutre ; cf. le vocalisme de gr. ϝέργον, v. isl. *verk* ; pour ce vocalisme, v. lat. *serum*. Le vocalisme de got. *waurd*, v. h. a. *wort* « parole », est d'un type moins courant ; cf., cependant, le cas de lat. *iugum*. V. pruss. *wīrds* est masculin ; et lit. *var̃das*, avec son vocalisme radical de degré *o*, doit être aussi un ancien masculin ; cf. arm. *gorc* « œuvre », en regard de gr. (ϝ)έργον, v. isl. *verk*. Le mot est limité à une zone dialectale de l'indo-européen : du baltique au latin. Mais la racine en est indo-européenne : cf. hitt. *weriya-* « appeler », gr. ϝερέω (att. ἐρῶ) « je dirai » et (ϝ)ρήτρᾱ « formule légale, loi » (attesté de diverses manières chez Homère, en éléen, en laconien et en cypriote), lesb. ϝρήτωρ (noté βρήτωρ), att. ῥήτωρ, etc. ; av. *urvāθəm* « prescription », skr. *vratám* « vœu », sans doute v. sl. *rota* « serment » ; ombr. *uerfale* « *uerbāle », i. e. « templum effātum », T. E. VI a 8 ; cf. Varr., L. L. 7, 8 ; Gell. 13, 14, 1.

uerēdus, -ī m. : cheval de trot, cheval de poste. Mot

de la latinité impériale, attesté depuis Martial, emprunté au gaulois. De là : *uerēdārius* « courrier » ; *paraverēdus* « cheval de renfort », fr. *palefroi*, B. W. s. u. ; M. L. 6231 ; et germanique : v. h. a. *pferifrīd*, *pferīd* ; irl. *falafraidh* semble provenir du français.

uereor, -ēris, ueritus sum, -ērī (passif dans Afran. Com. R³ 34) : éprouver une crainte religieuse ou respectueuse pour ; cf. Plt., Am. 832 : *Iunonem, quam me uereri et metuere est par maxume* ; Cic., Cat. M. 1, 11, 37, *metuebant eum serui, uerebantur liberi*. Parfois employé impersonnellement, cf. Atta (7), *nihilne te populi ueretur*, et les exemples cités par Non. 497, 45 sqq., et encore Cic., Fin. 2, 13, 39, *Cyrenaici, quos non est ueritum in uoluptate summum bonum ponere*. Avec l'infinitif : « avoir scrupule à », e. g. Plt., Am. 1168, *ne ille mox uereatur introire in alienam domum*. — S'est rapidement confondu avec *timeō*, *metuō* ; Plaute, Cap. 349, emploie déjà *ne uereare* comme il dit *ne time*, et chez Cicéron et César la synonymie souvent est entière. A *uereor* se rattachent directement *uerenter* (rare, tardif), *uerendus* (poésie impériale), d'où *uerenda*, *-ōrum* (Plin., Vég.) = *pudenda*, les « parties honteuses », M. L. 9227.

Dérivés et composés : *uerēcundus* : respectueux, réservé ; vénérable ; *uerēcundia* : respect, modestie, réserve, sentiment de honte ou de pudeur ; panroman, sauf roumain, M. L. 9225 ; B. W. *vergogne* ; *uerēcundor*, *-āris*, ancien et classique, mais rare, ne semble plus attesté après Quintilien. Sur la forme en *-cundus*, v. *fēcundus*.

reuereor, *-ēris* : respecter, révérer (ancien et classique) ; *reuerēns*, *reuerentia* (irl. *reberens*), *-ter* ; *reuerendus* ; *reuerēcunditer* (archaïque) ; et *irreuerēns*, *-tia* (époque impériale) ; *subuereor* (Cic.).

Le présent lat. *uereor* doit remplacer un ancien présent radical. Le germanique a un grand nombre de mots apparentés : v. isl. *varr* « qui fait attention, qui prend garde », *vara* « rendre attentif à », got. *war* « attentif », v. h. a. *biwarōn* « surveiller ». Les formes grecques telles que hom. ὄρονται « ils veillent (sur) », θυρωρός « gardien de la porte », att. φρουρός « gardien » (de προ-hϝoρος), ὁρῶ « je vois », ἑώρων, etc., supposent une racine **swer-*, voisine de **wer-* ; le hittite a *werite-* « avoir peur », *weritenu* « effrayer » (Benveniste, BSL, 33, 138). Pour la forme, ce qui est le plus près, c'est v. h. a. *werēn* « accorder, fournir », que M. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 518, rapproche de v. irl. *ferid* « il accorde », etc. Si l'on rapproche gaul. *ieuru*, qui semble signifier « il a consacré », le caractère religieux du sens apparaît ; mais cette forme est énigmatique.

ueretrum, -ī n. : parties sexuelles de l'homme ou de la femme : *u. muliebre* (Cael. Aur.). Diminutif : *ueretillum* (Apul.). De *uereor*, comme *uerenda*? Cf. *fulgetrum*. En tout cas, on ne voit pas comment le dériver de *uerū*. N'apparaît que dans la langue impériale (Phèdre, Suét., etc.). V. *excetra*. Pour l'*e* bref, v. Phèdre IV, 15 ; Bücheler, Kl. Schr., III, 52.

uergō, -is (parfait et supin non attestés dans les textes, *uersī*, conjecturé dans Ov., Pont., 1, 9, 52, ou *uerxī* d'après les grammairiens), **-ere** : incliner, pencher vers (transitif et absolu ; dans ce dernier sens, on trouve aussi *uergor*), être sur son déclin (en parlant d'un astre). Non roman.

Dérivés et composés : *Vergiliae* f. pl. « les Pléiades ». Attesté depuis Plt. (Am. 275) ; rapproché de *uēr* par l'étymologie populaire : *dictae quod earum ortu uer finem facit*, P. F. 511, 22 ; *a uerni temporis significatione*, Serv., G. 1, 138.

conuergō (St Aug., Isid.) ; *dē-uergō* et *dēuergentia* (Gell., Apul., Tert.) ; *dīuergō* et *dīuergia, -ōrum* (Grom.) ; *ēuergō* (T.-L. 44, 33, 2) ; *inuergō* (synonyme de *infundō*, Plt., Cu. 108, et poésie impériale) ; *reuergō* (Claud. Mam.) ; *aquiuergium* (Grom.). Tous ces composés sont rares et la plupart sont tardifs. *Vergō* lui-même, quoique classique, est peu usuel et semble appartenir surtout à la langue écrite. La langue parlée employait des composés de *-clīnō, inclīnāre, dēclīnāre* ou le dérivé de *pendeō*, **pendicāre*, qui sont demeurés dans les langues romanes.

Le rapprochement avec skr. *vṛṇákti* « il plie, il incline » n'est qu'à demi satisfaisant.

uermina : v. *uermis*.

uermis, -is m. : ver. Un doublet *uermen* (cf. *sanguis/sanguen*, etc., M. L. ; *Einf.*³, § 177) est attesté par *uermina* et ses dérivés et par des formes romanes. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 9231.

Dérivés : 1° de *uermis* : *uermiōsus* ; *uermiculus* : vermisseau ; larve ; kermès ou cochenille du chêne, écarlate (= *coccum*, d'où les représentants romans du type *vermeil*, M. L. 9230 ; B. W. s. u.) ; *uermiculor, -āris* ; *uermiculātus*, qui désigne le pavé en mosaïque où les dessins s'enroulent et s'enchevêtrent comme des vers ; *uermiculāris* ; *uermicāria* « herbe aux vers » ; *uermiculātiō* (Plin.) ; *uermiculōsus* ; *uermēscō, -is* (St Aug.) ; *uermifluus* (Paul. Nol.).

2° De *uermen* : *uermina, -um* : *dicuntur dolores corporis cum quodam minuto motu, quasi a uermibus scindatur. Hic Graece dolor* στρόφος *dicitur*, P. F. 515, 6. Proprement « les vers », c'est-à-dire « maladie causée par les vers » (cf. l'emploi de *uermiculus* pour désigner une maladie des chiens, Gratius, Cyn. 387) ; *uerminor, -āris* (et *uerminō*) « avoir des vers », « souffrir des vers, ou comme si l'on avait des vers », « démanger, chatouiller » ; *uerminātiō* ; *uerminōsus*. Malgré le synonyme gr. στρόφος, est sans rapport avec *uertō*, ou avec *uergō*. A pu être influencé par *tormina*.

Vermis n'a un correspondant exact qu'en germanique : got. *waurms*, v. h. a. *wurm*, v. angl. *wyrm* ; on rapproche aussi le dérivé petit russe *vermjányj* « rouge » (couleur obtenue en utilisant certains insectes) et gr. ῥόμοξ · σκώληξ ἐν ξύλοις (Hes.). Il y a un mot parallèle plus répandu : skr. *kṛmiḥ* « ver », persan *kirm*, lit. *kirmìs* (acc. *kìrmį*), v. sl. *črŭvĭ* (altéré de **čĭrmĭ* ; cf. *črŭmĭnŭ* « rouge »), irl. *cruim*, gall. *pryf*. Le rapport entre **wṛmi-* et **kʷṛmi-* n'est pas clair. Mot « populaire », instable, à variations singulières (cf. le nom de la « puce », par exemple).

uerna, -ae m. : esclave né dans la maison. Formation populaire en *-a* ; sur ce mot a été fait, sans doute secondairement, un adjectif *uernus* « indigène » (cf. *uatia* et *uatius*), attesté à l'époque impériale. Rattaché par l'étymologie populaire à *uēr*, e. g. F. 510, 7 : *uernae qui in uillis uere nati, quod tempus duce natura feturae est...*

Dérivés : *uernāculus, -a, -um* : indigène, domestique ; d'esclave ; *uernula* m. (époque impériale) et *Vernulus* ; *uernīlis* (cf. *seruīlis*) : servile ; *uernīlitās* ; *uernīliter*.

Sans étymologie claire. Peut-être emprunté. L'étrusque a un gentilice *Verna* ; v., en dernier lieu, E. Benveniste, R. Ét. lat., 1932, p. 437.

uernilāgō, -inis f. : nom d'une sorte de chardon, comme *ustilāgō*, dans Dioscoride et le Pseudo-Apulée. V. Fay, KZ, 45, 116. En rapport avec le gaul. *verna* « aune, ver(g)ne », à cause de sa couleur?

uerpa, -ae f. : membrum uirīle ; **uerpus, -ī** m. : circoncis. Mots populaires (satiriques, Priapées). M. L. 9237.

uerrēs (*uerris*, Varr., R. R. 2, 4, 8 ; *uerrus*, CGL III 18, 27 ; cf. it. *verro*), **-is** m. : verrat. Panroman, sous cette forme ou sous une forme dérivée. M. L. 9239 ; B. W. s. u. et *vérin*.

Dérivés : *uerrīnus* ; *Verrius*.

Les noms d'animaux domestiques indo-européens que représentent lat. *bōs, ouis, sūs*, etc., étaient indifférents au sexe et, en fait, désignaient le plus souvent des femelles ; car les mâles ne sont conservés qu'en nombre limité, pour les besoins de la reproduction. Les noms de mâles sont ou nouveaux ou de faible extension. On a vu les cas de *ariēs* et de *taurus*. Pour désigner un « mâle » particulier, on a souvent recours au mot signifiant « mâle » en général : skr. *vṛṣan-* « mâle » ; ce nom s'est ainsi spécialisé pour certains animaux : skr. *vṛṣabháḥ* signifie « taureau », *vṛṣṇiḥ* « bélier » ; lat. *uerrēs* sert à désigner le « porc mâle », le « verrat ». De même, en face de ἄρσην « mâle » (cf. v. perse *aršan-* « mâle »), le grec a ἀρνειός « bélier » ; cf. *uerueх*. — La racine est la même que celle de skr. *várṣati* « il pleut », *varṣám* « pluie », hom. (ϝ)έρση « pluie ». Pour la forme, lat. *uerrēs* rappelle, en quelque mesure, le thème en *-*yo-* de lit. *veršis* « bœuf, veau » ; v. Ernout, Philologica I, p. 150.

uerrō, -is (parfait non attesté dans les textes ; *uerrī* ou *uersī* selon les grammairiens), **uersum, uerrere** : balayer, sens propre et figuré. Ancien, usuel et classique. Conservé dans les langues hispaniques. M. L. 9238.

Dérivés et composés : *uerriculum* : drague, seine. Rare ; la forme ordinaire est *ēuerriculum*, M. L. 9240? ; *āuerrō* (Lic. Macer) ; *aduerrō* (Stace) ; *conuerrō* : ramasser en balayant, rafler (cf. *conrādō*) ; *dēuerrō* (Lucil., Varr.) ; *ēuerrō* : nettoyer, enlever en balayant, *ēuerriculum* « *quod Graece* σαγήνη *dicitur* » (Dig. 47, 10, 13, § 7) ; *ēuerriae, -ārum* ; *ēuerriātor* : *uocatur qui iure accepta hereditate iusta facere defuncto debet... id nomen ductum a uerrendo. Nam exuerriae sunt purgatio quaedam domus ex qua mortuus ad sepulturam ferendus est, quae fit per euerriatorem certo genere scoparum adhibito, ab extra uerrendo dictarum*, P. F. 68, 8 ; *prae-, re-uerrō*. V. aussi *uerruncō*.

Il y a un rapprochement net avec v. russe *vĭrxu* « je bats (du grain) », inf. *vrěšti*, r. *vóroх* « tas de grain », lette *vā̀rsmis* « tas de grain battu, non encore nettoyé », et sans doute hitt. *waršiya-* « moissonneur ». Le sens de éléen ϝερεν, ϝαρρεν « aller en exil » et le sens, plus général, de gr. ἔρρω « je marche avec peine, je vais à ma perte » sont trop éloignés pour qu'on ose en tirer parti.

uerrūca, -ae f. : hauteur (cf. *Verrūgō*, nom d'une ville volsque) ; spécialisé dans le sens de « excroissance, verrue ». V. Ernout, Philologica I, p. 185. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 9241.

Dérivés : *uerrūcula* ; *uerrūcōsus* ; *uerrūcāria* (*herba*) : herbe à verrues, tournesol (cf. *uerrūca* « ellébore », Gl.).

Dérivé d'un thème **wṛsu-* qui se retrouve dans lit. *viršùs* « sommet », v. sl. *vrŭхu* « en haut » ; l'*u* est long devant le suffixe secondaire comme dans *pecūnia, pecūlium*. La même racine se retrouve, avec d'autres formations, dans skr. *várṣman-* « sommet », *várṣīyas-* « plus haut », *várṣiṣṭha-* « le plus haut ». Pour le sens, cf. v. angl. *wearr* « cal, durillon ».

uerruncō, -ās, -āre : tourner ; *uerruncent, uertant*, P. F. 511, 14 ; *uerruncant, euellunt* (Gloss.). — Mot de l'ancienne langue religieuse, conservé dans quelques formules, comme son composé *āuerruncō* « détourner », avec des formes *āuerruncassit, -int, -ere*. Un dieu *Auerruncus* est cité par Varr., L. L. 7, 102, et, sous la forme *Auruncus*, par Aulu-Gelle 5, 12, 14. — *Auerruncō* est beaucoup plus fréquent que *uerruncō* ; et l'on peut se demander si *āuerruncō*, dénominatif apparenté à *āuerrō* « écarter en balayant » (avec influence de *runcō* « sarcler »?), n'est pas la forme la plus ancienne, dont on a tiré ensuite, d'après l'analogie de *āuertō/uertō*, un simple *uerruncō*.

Verbe expressif, sans étymologie claire.

uersi-, uersus, uerti- : v. le suivant.

uertō (*uortō*), **-is, -tī, -sum, -ere** (il est possible que la flexion ancienne ait été *uertō, uortī, uorsus* de **uorssus* ; mais, à l'époque ancienne, le vocalisme *o* s'est généralisé au présent, les manuscrits de Plaute ont indifféremment les graphies *uortō* et *uertō* ; c'est vers 150 av. J.-C. que semble s'être réalisé le passage de *uort-* à *uert-* ; le SC Ba. a encore *oinuorsei, aruorsum* ; cf. aussi *aduortit*, CIL I² 586) : tourner. Transitif et absolu (cf. *uorte hāc* « tourne 〈-toi〉 par là »). Sens propre et figuré, physique et moral ; d'où « convertir, traduire, changer (en) », *uertere, uertere sēsē in*. Employé aussi pour l'intensif *uersāre, uersārī* ou le composé *ēuertere*. Correspond à gr. στρέφω. Ancien, usuel et classique, mais assez mal représenté, sauf par des mots livresques, dans les langues romanes, où il a subi la concurrence de mots nouveaux et plus concrets, *tornāre* et *gyrāre*. M. L. 9249 ; B. W. *tourner* et *virer*.

Nombreux dérivés et composés : *uertex* (*uortex*), *-icis* m. : *est contorta in se aqua, uel quicquid aliud similiter uertitur ; inde propter flexum capillorum pars summa capitis ; ex hoc, quod in montibus eminentissimum*, Quint. 8, 2, 7. Distinction artificielle ment établie par les grammairiens entre *uortex* « tourbillon » et *uertex* « haut de la tête, cime, sommet ». M. L. 9250. Dérivés : *uerticōsus* ; *uerticālis* (Grom.).

uerticula, -ae (surtout au pl. *uerticulae* ; *uerticulus, -lum* tardifs) : jointure(s), charnière(s) ; vertèbre(s). M. L. 9255, *uerti-* et *uertu-culus* ; et M. L. 9254, *uerticula* ; *uerticillus, -cillōsus* : peson de fuseau, M. L. 9253 ; *uertīgō* (époque impériale) : tourbillon, vertige. M. L. 9256. Dérivés : *uertīginōsus* ; *uertīginō, -ās* (*uertīginor*).

uertebra f. : articulation, jointure (cf. *latebra*) ; spécialement « vertèbre » ; *uertebrum* n. (= ἰσχίον, Cael. Aur.) ; *uertebrātus*.

uertibulum (*-bula*) : jointure, vertèbre, pivot, M. L. 9252 ; et **uertibellum*, M. L. 9251, fr. *verveux*, v. B. W., dont dérive bret. arm. *borzevellec* « grive ».

uertibilis (*uersi-*) = μεταπτωτός, *-bilitās* et *inuertibilis, -bilitās*, trad. de ἀτρεπτότης, mots de la langue de l'Église ; *uertilābundus* (Varr., Men. 108), de **uertilō*?

uersōria, -ae (*restis*) f. : terme nautique « couet, cordage qui sert à tourner la voile », d'où *uersōriam capere* « virer de bord », M. L. 9244 ; *uersōrium*, non attesté directement en latin, mais supposé par les dérivés romans, avec le sens de « charrue » ou de « van ». M. L. 9245.

uersūra, -ae f. : tournure, retournement. Spécialisé dans les différentes langues techniques. En agriculture, « extrémité du sillon » (conservé en sicilien, M. L. 9246) ; en architecture, « encoignure » ; en droit (sens le plus fréquent), « emprunt fait pour payer une dette, virement » ; puis « emprunt » en général, cf. P. F. 520, 5, *-m facere mutuam pecuniam sumere ex eo dictum est, quod initio qui mutuabantur ab aliis, non ut domum ferrent, sed ut aliis soluerent, uelut uerterent creditorem*.

uersus, -ūs (avec des formes de la 2e décl. pl. *uersī, -ōrum* dans la langue populaire) m. : abstrait « fait de tourner la charrue au bout du sillon, tour, ligne » ; puis concret « sillon » ; par analogie « ligne d'écriture » (d'abord écrite βουστροφηδόν, comme dans l'inscription du Forum), et spécialement « vers ». M. L. 9248. Celtique : irl. *fers*, britt. *gwers*. C'est à ce dernier sens que se rattachent les dérivés et composés : *uersiculus* (Cic.) ; *uersificō* (depuis Lucil.), *-ficor, -ficus* (Solin), *-ficātiō, -ficātor* (Quint.).

uersūtus, -a, -um adj. (de *uersus*, cf. *astūtus, cornūtus*, etc.) : qui sait se retourner, cf. Cic., N. D. 3, 10, 25, *homo uersutus et callidus* (*uersutos eos appello quorum celeriter mens uersatur*) ; retors, habile, roué. Souvent péjoratif : *uersuti dicuntur quorum mentes crebro ad malitiam uertuntur*, P. F. 511, 8. De là *uersūtiae, -ārum*, puis *uersūtia* ; *uersūtiloquus*. Cf. gr. εὐτράπηλος.

uersus (*uor-*), *uersum* : participe de *uertō*, utilisé comme particule invariable, « dans la direction de, vers », généralement postposée au nom qu'elle détermine. Primitivement n'est pas usité comme préposition, *uersum* (*uor-*), puis *uersus* (cf. *ad mare uorsum*), mais comme adverbe précisant un mouvement précédemment indiqué. Panroman ; cf. M. L. 9247.

Le nom d'action **uersiō* n'existe que dans les composés du type *conuersiō, ēuersiō*, etc. *Versiō*, d'où « version », est du latin moderne.

Nombreux composés : *aduersum, aduersus*, adverbe et préposition avec accusatif « en face, contre », v. fr. *avers* M. L. 221 b et *exaduersum, -sus* ; *aliōrsum* de **aliōuorsum* ; *altrōuersum* ; *altrōrsus* ; *deorsum* « en bas », M. L. 2567 ; *sūrsum* (*sūsum*) de **subuorsum* « en haut », M. L. 8478 ; *intrōrsum* ; « à l'intérieur » *dextrōrsum, sinistrōrsum* « à droite, à gauche » ; *prōrsus, prōrsum, prōsus* (cf. *prōsa*) « en avant, en continuant, en allant jusqu'au bout » ; *rūrsus, rūrsum* « en revenant, en arrière, de nouveau » ; *retrōuersum, retrōuersus, retrōrsum* « en rétrogradant ».

Composés en *uersi-* (*uorsi-*), *uerti-* : *uersicapillus* (Plt.,

Pers. 230) ; uersicolor, -ōris (et uersicolōrus, -rius) ; uersipellis, -e : qui change de peau, d'où uersipellis m. « homme qui change de peau à son gré ; loup-garou » ; Verticordia, -ae f. : épithète de Vénus (époque impériale) ; uertipedium « verveine » (Ps.-Ap.).

uersō (uorsō), -ās : faire tourner avec force ou avec peine ou habituellement ; tourner et retourner (sens propre et figuré, physique et moral ; cf. uoluere), souvent avec une idée de peine ou de douleur, qui vient des tours que la souffrance fait faire au malade. Panroman. M. L. 9242.

uersor (uorsor), -āris : se tourner ordinairement ; d'où « se trouver habituellement, demeurer, vivre parmi ; être occupé de ; être engagé dans, situé dans », d'où « consister en » (Cic.). Le participe uersātus a le sens de « versé dans ».

Dérivés et composés : 1° de uersō : uersātiō (époque impériale) ; uersābilis (id.) ; uersābundus (Lucr., Vitr.) ; uersātilis (Lucr. ; époque impériale), M. L. 9243 ; conuersō ; reuersō, M. L. 7276.

2° de uersor : aduersor, -āris : se tourner contre, s'opposer à (cf. aduersus) ; aduersātor, -trīx.

āuersor : se détourner avec affectation ou répugnance, marquer de l'aversion pour ; āuersātiō ; āuersābilis (archaïque) ; circumuersor ; conuersor « vivre avec, fréquenter », M. L. 2197 (mots savants) ; conuersātiō, tous deux d'époque impériale ; contrōuersor (rare, cf. contrōuersus) ; dēuersor « descendre ou loger chez quelqu'un » ; inuersor (?) « être occupé dans » (Lucilius) ; obuersor : se présenter sans cesse à, être opposé à. Correspondant à des composés de uertō, dont ils sont des fréquentatifs-intensifs.

Composés de uertō, le plus souvent transitifs et absolus :

aduertō : tourner vers ou contre ; aborder, appliquer ; aduersus « situé en face ou contre, opposé, adversaire » : rēs aduersae (opposé à rēs secundae) ; aduersē « en termes contradictoires » ; aduersārius ; aduersitās. Les représentants romans de aduertere et aduersārius sont en partie des mots savants, cf. M. L. 221, 222, comme irl. adbirseoir « le diable » ; v. Vendryes, Lex. étym. de l'irl. ancien, s. u. ; ante-uertō « aller devant, prévenir, devancer » et « préférer » ; āuertō : détourner, se détourner ; dérober ; āuersiō ; āuersor ; āuersus, M. L. 821 ; auōrsus, M. L. 836 ; cf. ἀποστρέφω, etc. ; circumuertō : faire tourner autour ; dans l'argot des comiques, comme circumdūcere, duper, escroquer : circumuersiō ; conuertō : (se) tourner, (se) changer ; conuersiō (sens religieux) ; conuertibilis ; M. L. 2198, conuersus ? ; contrōuersus « tourné en sens contraire », d'où « querelleur » ou « controversé » ; contrōuersia, mot de la rhétorique ; contrōuersiōsus ; dēuertō : (se) détourner ; aller loger, descendre chez ; à ce dernier sens s'apparentent dēuerticulum, dēuersor, dēuersōrius ; dēuersōrium : hôtellerie ; dēuersitō, -ās ; dīuertō : se tourner en sens opposé ; se séparer, différer, M. L. 2701 ; dīuersus : en sens opposé(s), d'où « différent, divers », M. L. 2700 a ; dīuersē ; dīuersitās ; diuortium : séparation ; demeuré dans la langue juridique avec le sens de « divorce » ; ēuertō : bouleverser, renverser, détruire ; ēuersiō ; ēuersor ; inuertō : tourner dans ; retourner, mettre en sens inverse, intervertir ; modifier ; inuersiō : inversion, transposition = ἀλληγορία, ἀναστροφή en rhétorique, « ironie » ; inuersūra : courbure (Vitr.), cf. M. L. 4528-4530, inversum, inversē, *inversāre ; obuertō : tourner vers ou contre ; peruertō : retourner, détourner et « faire mal tourner, pervertir » (sens fréquent), d'où peruersus, -sitās (classiques), peruersiō (rare) ; praeuertō : faire passer avant, préférer ; prendre le premier, prévenir ; et praeuertor, -eris : se tourner d'abord vers ; devancer, surpasser ; reuertō : retourner (transitif et absolu dans ce dernier sens, le médio-passif est usuel à l'infectum : reuertor) ; reuersiō ; M. L. 7277, rĕvĕrsus, et 7276, rĕvĕrsāre ; 7278, *rĕvĕrtĭcāre ; 9706 a, *reuersicus.

retrōuersus, retrōrsus, -a, -um, M. L. 7272.

subuertō « faire tourner par-dessous ; renverser, retourner » (sens physique et moral, propre et figuré, fréquent, mais non dans Cicéron et César) ; subuersor ; M. L. 8410, subversus ; 8409, *sŭbvĕrsiāre ; trānsuertō (trā-) : diriger au delà ; convertir, transformer ; trānsuersum : de travers ; trānsuersārius ; M. L. 8860, transvĕrsus ; 8858, transversa ; trānsuersō, -ās, Moretum et Peregr. Aeth. 2, 1 ; transvĕrsāre, M. L. 8859.

Le vocalisme trouble de uertō tient à ce que les formes anciennes ont dû offrir une alternance : er à l'infectum, cf. skr. vártate « il tourne » et got. wairþa « je deviens » ; or, peut-être issu de *or dans des formes du perfectum, cf. got. warþ, skr. vavárta, et issu de r̥*, dans d'autres formes du perfectum, skr. vavr̥té, got. waurþun, et sûrement à l'adjectif en -to-, cf. skr. vr̥ttáḥ. En fait, l'ombrien oppose kuvertu, couertu « reuertitō » à kuvurtus « reverteris » ; couortust « reuerterit » et à trahuorfi « trānsuersē » ; mais l'osque a une forme en -e- dans Ϝερσορει « Versōrī », épithète de Jupiter (Vetter, Hdb., n° 187). Du reste, si le perfectum sans redoublement est possible, c'est grâce à l'ancienne opposition entre uertō et uortī. Mais le passage de uo- à ue- devant dentale, au IIe siècle av. J.-C., a tout confondu et la graphie est devenue d'autant plus trouble que le latin notait analogiquement plutôt que phonétiquement. Par suite, les faits latins ne permettent pas de reconnaître l'ancienne répartition. Le thème *werte-, courant en sanskrit, en germanique et en latin, manque partout ailleurs, et même l'avestique n'en a qu'une trace. Le baltique et le slave ont des formes verbales, mais ignorent ce présent : lit. verčiù, versti « retourner (quelque chose) », virstù, vi sti « se renverser, se changer », v. sl. vrŭtěti se « περισπᾶσθαι ». Le thème *werte- a souvent une valeur absolue : véd. vártate ráthaḥ « le char roule », got. wairþa « γίγνομαι », que le latin conserve en bien des cas : uorte hāc, par exemple. Aussi les formes à désinences moyennes sont-elles ordinaires en védique et le latin a-t-il re-uertor. Mais il y a aussi des formes à désinences actives partout. Le parfait, marquant l'état, est actif, d'où reuertī en face de reuertor.

L'emploi de uersus, uersum comme préposition a son parallèle en celtique, où irl. frith-, fri, m. gall. gwrth ont un emploi pareil. Le tokharien B a aussi wrattsai « vers ».

La valeur particulière de peruersus rappelle got. fra-waurþans « κατεφθαρμένος », fra-wardjan « φθείρειν » ; pour la valeur de per-, cf. perdō, pereō et perimō ; v. p. 497 sous per-.

uertragus (uertagus, uert(r)aga, uertagra), -ī m. : vautre, sorte de lévrier. Attesté depuis Martial ; emprunté au gaulois ; cf. Meillet, BSL, 22, p. 90. M. L. 9257 ; v. h. a. wint (de *uentagus ?).

Vertumnus (Vort-, Varr.), -ī : Vertumne, divinité des saisons ? Joint à Jānus. Vertumnus semble d'origine étrusque « deus Etruriae princeps » (Varr., L. L. 5, 46) ; la forme latine est peut-être une déformation de l'étrusque Voltumna et Veltune, due à une étymologie populaire qui a rapproché le nom du dieu de uertō et en a fait le dieu des changements de saison (cf. le nom de uertumnus donné à l'héliotrope dans le Pseudo-Apulée). Cf. le fanum Voltumnae, T.-L. 6, 2, 2. V. Volumnus. Cf., en dernier lieu, Devoto, St. Etr., XIV, 1940, 275 sqq. ; R. Bloch, Mél. Éc. fr. Rome, LIX, 1947, 13.

uerū (uerum, Plt., Ru. 1302, 1304 ; pl. uerōnēs, -um m., Aurel. Vict., Caes. 17 ; dat.-abl. uerubus et ueribus), -ūs n. : broche à rôtir ; javelot ; cf. Rich, s. u. Ancien, technique. M. L. 9259.

Dérivés : uerūtus : -a pila dicuntur quod uelut uerua habent praefixa, P. F. 515, 9 ; M. L. 9263 ; d'où uerūtum n. (époque impériale) ; ueruculum (ueri-) : petit javelot, M. L. 9260 (v. B. W. verrou). avec un doublet uerubulum ? Cf. Rich, s. u. ; ueruculātus (Col.) ; uerulīna, -ae f. (Plt., Ba. 887), M. L. 9261.

Cf. ombr. berva « uerua », berus « ueribus », v. irl. bir et gall. ber « broche », got. qairu « σκόλοψ, pieu ». Mot propre à l'indo-européen occidental.

ueruāctum, -ī n. : jachère, guéret, M. L. 9264 ; Veruāctor : le dieu des jachères.

ueruagō, -is, -ere : retourner une terre en jachère, défricher.

Veruāctum est antérieur à ueruagō, qui ne se trouve pas avant Columelle et Pline et qui est sans doute tiré du nom, d'après agō/āctum. Étymologie inconnue ; le rapprochement avec uēr, uēris proposé par les anciens n'est qu'une étymologie populaire.

ueruex, -ēcis (uerbex, berbex, Act. Fr. Aru. ; berbix, Gloss. ; les formes romanes remontent à berbex, -icis, cf. berbi-, Gl. Reichenau) m. : †mouton, aries (ou hircus) castrātus (Gloss.) ; cf. Varr., L. L. 5, 98 : quoniam si cui oui mari testiculi dempti ui natura uersa, uerbex declinatum.† Formation de type populaire en -ex, cf. Ernout, Philologica I, 141. Usité de tout temps. M. L. 9270 ; B. W. sous brebis, berger.

Dérivés : ueruēcīnus (uerbē- et berbēnus, Gloss.) : de mouton ; ueruēcīna (carō), M. L. 9269 ; ueruēceus, épithète de Jupiter Ammon ; ueruella : petite brebis (Char.). Cf. aussi *vervēcāle (*bĕrbēcāle), M. L. 9265 ; *vĕrvēcārius, bĕrbēcārius, 9267 ; *vĕrvēcīle, bĕrbēcīle, 9268.

Aucun rapprochement net. On a pensé, d'une part, au groupe de gr. Ϝαρήν, (Ϝ)αρνός « agneau », arm. garn « agneau », skr. úraṇaḥ « agneau, bélier », d'autre part à irl. ferb « vache ». Cf. uerrēs.†

uērus, -a, -um : vrai, véritable, véridique. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 9262. Souvent joint à sincērus, à rēctus, opposé à falsus ; uērum n. « le vrai » ; rē uērā « en réalité » ; uērē adv. « véritablement », M. L. 9224 ; uērum « vraiment, à la vérité », souvent avec un sens adversatif, opposant la réalité à une assertion fausse précédemment exprimée, « mais en vérité », cf. Plt., Am. 572-573 : merito maledicas mihi, si non id ita factum est. | Verum hau mentior, resque uti facta dico ; puis simple équivalent de sed, surtout après des phrases négatives, cf. nōn sōlum... uērum etiam ; uērō « en vérité, vraiment ; oui vraiment » ; peut avoir un sens fort et se placer en tête de la phrase ; ou un sens atténué et, dans ce cas, considéré comme enclitique, se place le second mot. Il est alors, par le sens, voisin de quidem « or, mais ». Vērum et uērō peuvent se renforcer, d'où : uērum uērō ; uērum hercle uērō ; uērum enim uērō ; uērum enim ; immo uērō ; uērum tamen, toutes expressions de la langue parlée. Usuel et classique, très fréquent chez Cicéron. Panroman, sauf roumain. M. L. 9228.

Dérivés et composés : uēritās : vérité, réalité ; uērāx : véridique (formé sur fallāx, mendāx, auquel il s'oppose) ; uērāciter, d'où veratius, M. L. 9216 a ; *uērācus, fr. vrai ; uērō, -ās : dire vrai (un exemple d'Enn., A. 380) ; uēricola c. (Tert.) ; uēridicus, d'où uēridicentia (tardif) ; uērificō (Boèce) « présenter comme vrai » ; uēriloquium, création proposée par Cicéron pour traduire le gr. ἐτυμολογία ; uēriloquus, substitut tardif du uēridicus ; uēriuerbium (Plt., Cap. 568) ; uērisimilis, ancien juxtaposé dont les termes sont soudés ; uērisimiliter ; uērisimilitūdō.

Vērus se retrouve dans irl. fīr, gall. gwir, v. h. a. wār. Le slave a věra « croyance ». La racine qui, en iranien, signifie « croire » : gâth. varənē « je crois », irait pour le sens ; mais r y peut reposer sur l, et le sens initial est « choisir » ; cf. got. tuz-werjan « douter ». Le pehlevi a vāvar « authentique, qui mérite foi ». V., de plus, l'article uerbum.

uēsānus : v. sānus.

uescor, -eris, uescī : 1° se nourrir (généralement avec un complément à l'ablatif instrumental ; avec accusatif, comme fungor, dans Acc. 189, 217, Sall., et à l'époque impériale), d'où à basse époque un actif uescō « nourrir » (Tert.) ; 2° par extension de sens, « se régaler de », ainsi Acc. 189, prius quam infans facinus oculi uescuntur tui et, par suite, « jouir de, user de ». Emploi poétique, sans doute à l'imitation de gr. ἑστιάομαι (ἑ. λόγοις τῶν τέχνων etc.) ; cf. Pacuv. 108, fugimus qui arte (var. arce) hac uescimur ; Lucr. 5, 71, quoque modo genus humanum uariante loquella | coeperit inter se uesci (= ūtī) per nomina rerum ; Vg., Ae. 1, 546, quem si fata uirum seruant, si uescitur (= fruitur) aura | aetheria (peut-être d'après le uescī uītālibus aurīs de Lucr. 5, 857) ; et même en prose : Cic., Fin. 5, 57, si gerundis negotiis orbatus possit paratissimis uesci uoluptatibus. Il y a quelques exemples de Pacuvius et d'Accius où uescor est joint à armīs ou praemiīs : ainsi Pac. 22 : qui uiget, uescatur armis ; id percipiat praemium ; Acc. 145 : sed ita Achilli armis inclutis uesci studet, | ut cuncta opima leuia prae illis putet ; id. 591 : num pariter uideor patriis uesci praemiis ? En outre, un vers de Novius, 52, malheureusement corrompu, porte cur istuc uadimonia † sum uestimentum uesceris (Nonius, p. 416, 4 sqq.). De ces exemples, F. Muller a conclu à l'existence d'un second verbe *weskōr « je me vêts », apparenté à uestis. Mais l'hypothèse est inutile et, du reste, uestiō ne se trouve jamais employé avec arma. Ancien, classique. Non roman.

F. Muller, Altit. Wört., p. 541 sqq., distingue deux

uescor, l'un représenté par les quatre exemples que cite Nonius, au sens de « je me vêts », l'autre étant le verbe usuel « je me nourris ». L'absence d'adjectif en **-to-* indique que l'un et l'autre seraient des présents à suffixe **-ske/o-*. Pour le premier, l'étymologie serait évidente : v. *uestis* ; mais on a vu ci-dessus que l'hypothèse n'est pas nécessaire. Pour le second, qui est le seul dont l'existence soit établie, on ne peut faire que des hypothèses. Faute d'avoir une forme osco-ombrienne correspondante, on ne peut décider si le rapprochement qui a été proposé par L. Havet avec gr. βόσκομαι est plausible. Analyser *uescor* en **wĕ-ed-ske/o-* est arbitraire : le latin n'a pas de préverbe de la forme **wĕ-* (le cas de composés comme *uē-sānus* est autre). Donc, aucune étymologie claire. V. le suivant.

uēscus, -a, -um : 1° qui mange mal, mal nourri, maigre ; cf. Lucil. XXVI (29), *quam fastidiosum ac uescum cum fastidio | uiuere* ; Afr. 315, *at puer est, uescis imbecillus uiribus* ; Vg., G. 3, 175, *uescas salicum frondes*, tous exemples cités par Non. 274, 35 sqq. L., qui glose l'adjectif *uescum* par *minutum, obscurum*. Cf. aussi Ov., F. 3, 445-446 : *uegrandia farra coloni | quae male creuerunt, uescaque parua uocant* ; Plin. 7, 81. Diminutif *uesculus* mentionné par Festus, P. F. 519, 21 : *uesculi male curati et graciles homines. Ve enim syllabam rei paruae praeponebant, unde Vediouem paruom Iouem et uegrandem fabam minutam dicebant*. M. L. 6436 b, **pervescīre*.

2° qui mange, rongeur, dévorant (= *edāx*), sens attesté uniquement, semble-t-il, dans Lucr. 1, 326, *nec mare quae impendent, uesco sale saxa peresa*. Le sens de *uescumque papauer*, dans Vg., G. 4, 131, est contesté (« comestible » selon Lejay) ; mais l'interprétation la plus simple est « à la tige grêle » et l'exemple serait à ranger dans le premier sens.

On pourrait supposer deux adjectifs : le premier, le plus ancien, le plus répandu, terme de la langue rurale, issu, comme l'ont déjà vu les Latins (v. Gell. 16, 5, 6), de **wē- (e)d-sko-* ; un autre tiré de *uescor*. Mais la formation de ce dernier serait sans exemple. Il est plus vraisemblable de supposer qu'il n'y a qu'un seul adjectif, au sens de « mal nourri », et que le sens actif « qui mange », donné par Lucrèce, provient d'un faux rapprochement avec *uescor*, dont rien n'indique qu'il soit apparenté à *ĕdō*.

Le dictionnaire de M. L. mentionne *vĕscus*, 9271 a, « dunkel, dicht », qui serait conservé en asturien avec le sens de « forêt dans la montagne », et **vĕscīdus*, 9271, représenté par le roumain *vested* : la brévité de l'*ĕ* surprend, et aussi, en ce qui concerne le premier mot, la différence de sens.

uēsīca (*uēnsīca, uessīca*), **-ae** f. : vessie ; sens dérivé : cloche, ampoule. Ancien, technique, usuel. Panroman. Les formes romanes remontant à *vĕssīca*, M. L. 9276, B. W. s. u. ; de même, britt. *chwysigen*.

Dérivés : *uēsīcārius* : de vessie, bon pour la vessie ; *uēsīcāria* f. (sc. *herba*) ; *uēsīcāgō, -cālis* « alkékenge », plante ; *uēsīcō, -ās* : se tuméfier, M. L. 9277 (*vess-*) ; *uēsīcula* : vessie ; vésicule, gousse, M. L. 9278 (*vess-*) ; *uēsīculōsus* (Cael. Aur.). Cf. aussi **vessīcella*, M. L. 9277 a.

On rapproche skr. *vastiḥ* « vessie », dont l'*a* peut reposer sur i.-e. **n̥*, et aussi v. h. a. *wanst* « panse ». La forme *uessīca* est expressive (cf. *Iuppiter*). — Une parenté lointaine avec *uenter* n'est pas exclue.

uespa, -ae f. : guêpe. Attesté depuis Varron ; panroman. M. L. 9272 ; néerl. *wespe* ; bret. *gwesped* « uespae ».

Cf. v. br. *guohi* « fūcōs » (irl. *foich* est emprunté au brittonique ; cf. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I 24 et 75), v. h. a. *wafsa*, lit. *vapsà*, v. pr. *wobse* (et, avec une altération, peu surprenante dans un nom d'insecte, v. sl. *osa*) ; donc, lat. *uespa* repose sur **wopsā* (cf., pour la métathèse, *crispus*). Cf., de plus, av. *vawžakā-*, baluči *gvabz* « guêpe ».

uespa ; uespula, -ae ; uespillō (*uispelliō*, etc.), **-ōnis** m. : *uespae et uespillones dicuntur qui funerandis corporibus officium gerunt, non a minutis illis uolucribus, sed quia uespertino tempore eos efferunt qui funebri pompa duci propter inopiam nequeunt. Hi etiam uespulae uocantur. Martialis* (1, 30, 1) : « *Qui fuerat medicus, nunc est uespillo Diaulus* », P. F. 506, 16 sqq. ; cf. Serv. in Ae. 11, 43. *Vespa, uespula* ne sont pas attestés en dehors de la glose de Festus ; *uespillō* n'apparaît qu'à l'époque impériale (Suét., Mart.) ; on a aussi *uespiliātor* (l. *uespill-*?), τυμβωρύχος, CGL II 461, 1. Par extension, a pris le sens de « détrousseur de cadavres » ; cf. Dig. 21, 2, 31 ; 36, 1, 7 ; 46, 3, 72, § 5.

Les formations en *-a* et en *-ō, -ōnis* indiquent un mot populaire, qui a pu être déformé par des calembours. Les graphies de *uespillō* données par les gloses varient à l'infini ; cf. Thes. Gloss., s. u. Rapproché de *uespa* « guêpe » (en raison du caractère carnivore de cet insecte) par M. Benveniste, qui compare le français « croque-mort », BSL 24, 124 ; mais peut-être d'origine étrusque ; cf. les noms propres *Vespa, Vespāsius*.

uesper, -a, -um adj., substantivé dans **uesper, -erī** m. et **uespera, -ae** f. (sc. *hōra*) « soir », « étoile du soir » (d'où « occident »). Une forme *uesper, -eris* est également attestée ; cf. Plt., Mi. 995, *qui de uesperi uiuat suo*, et Ru. 181 ; cf. l'ablatif locatif *uespere* à côté de l'ancien locatif *uesperī* ; elle est probablement refaite sur le nominatif *uesper*, cf. *cancer, cancrī* et *canceris*, et *pauper, pauperis*. Usité de tout temps. Le mot est bien représenté dans les langues romanes, mais généralement avec le sens qu'il a pris dans la langue de l'Église « vêpre(s) » ; le « soir » étant exprimé par une forme de *sērus* ou *tardus*. M. L. 9273. Celtique : irl. *fescor* (?), v. Vendryes, s. u. ; britt. *gosper*.

Dérivés et composés : *uespernus*, « *-a apud Plautum cena intellegitur* », P. F. 505, 26, conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 9274 ; *uespertīnus* (classique, M. L. 9275 a ; irl. *espartain*), créé d'après *mātūtīnus*, d'où *uespertīnālis* (bas latin) ; *uesperālis* (Sol.) ; *uesperāscit* et *inuesperāscit* « le soir vient » ; *uesperātus* (Sol.) ; *uesperūgō* : l'étoile du soir, Vénus (cf. *aerūgō, asperūgō, lānūgō*, etc.) ; *uespertīliō* m. : chauve-souris, dérivé sans doute d'un adjectif **uespertīlis*, M. L. 9275.

Le rapport, qui semble évident, avec hom. ῾(ϝ)έσπερος « étoile du soir, soir », locr. Ϝεσπαριον, gall. *ucher* « soir », et, plus loin, avec arm. *gišer* (gén.-dat. *gišeroy*) « soir » ou avec v. sl. *večerŭ* « soir », lit. *vākaras*, ne se laisse pas préciser.

***uespicēs, -um** : *frutecta densa dicta ⟨a⟩ similitudine uestis*, P. F. 506, 22. Pas d'autre exemple ; genre et singulier inconnus. M. L. 8275 b.

Le rapprochement de v. suéd. *kvaster* et de all. *Quast* « touffe » (v. Falk-Torp, *Wortschatz d. germ. Spracheinheit*, p. 62) se défendrait si l'on partait de **westwik-*. Simple hypothèse. On peut aussi penser à un dérivé de *uespa*. Mot en *-ex* ou *-ix*, du type *īlex*, etc. ; v. Ernout, Philologica I, p. 146 sqq.

Vesta, -ae f. : divinité romaine, gardienne du foyer.

Dérivés : *uestālis* adj. ; *uestālis* f. « vestale » ; *Vestālia* : fêtes de Vesta. Peut-être l'ethnique *Vestīnī*, cf. *Mamertīnī*?

Le rapprochement, possible, avec irl. *feiss* « séjour », got. *wisan* « être » (*was* « j'étais »), skr. *vásati* « il demeure » (et, par conséquent, avec le groupe de **au-* « séjourner » de gr. αὐλή, etc.) n'explique pas le sens religieux de *Vesta*. Le rapprochement est d'autant moins évident que les noms de divinités ont rarement, à l'intérieur du latin, une étymologie. — On a souvent rapproché gr. ἑστία « foyer » ; le Ϝ initial, dont il n'y a pas trace dans le nom commun (v. la discussion et la bibliographie dans le *Dictionnaire étymologique* de Boisacq et, récemment, dans H. Frisk, *Griech. etym. Wört.*, s. u.), semble attesté par le nom propre arcadien Ϝισ-τίας. Cf. v. h. a. *wasal* « feu » et gr. εὕω, de **ə₁w-s-ō* ; on partirait de **ə₁w-es*. V. Dumézil, *Rituels i.-e. à Rome*, p. 33 sqq.

uester : v. *uōs*.

uestibulum, -ī n. : cour d'entrée devant une maison. Correspond au gr. πρόθυρον. Par extension, « entrée, approches ». Ancien, usuel et classique. Formes romanes savantes.

L'explication par **uero-stabulum* « emplacement de la porte » (cf. ombr. *uerof-e*, v e r u f - e « in portam ») est ingénieuse ; mais il suffit de la signaler. D'autres possibilités ont été envisagées ; aucune ne s'impose.

uestīgō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : suivre à la trace, traquer. Sens propre et dérivé ; de là « aller à la recherche ou à la découverte de », et même « découvrir ». Ancien (Enn., Plt.) ; classique. M. L. 9279 a.

Dérivés et composés : *uestīgātiō, -tor* ; et *inuestīgō, -ātiō, -tor* (ancien et classique) ; *uestīgābilis* et *inuestīgābilis* (Vulg.) = ἀνεξιχνίαστος « qu'on ne peut découvrir ».

uestīgium n. : 1° semelle ou plante du pied ; cf. Cic., Acad. 2, 39, 123 : *qui aduersis uestigiis stent contra nostra uestigia, quos ἀντίποδας uocatis* ; et par extension, en poésie, le « pied » lui-même (d'après ἴχνος) ; cf. Cat. 64, 162 : *candida permulcens liquidis uestigia lymphis* ; 2° trace de pas ou de pied (sens usuel), par suite « trace, vestige, empreinte », en général. L'ablatif *uestīgiō* sert à former des expressions adverbiales de sens temporel, synonymes de *īlicō, extemplō* ; e. g. Cic., Pis. 9, 21, *eodem et loci uestigio et temporis* ; Cés., B. G. 7, 25, 1, *in illo uestigio temporis* ; d'où simplement *uestīgiō*, Cés., B. C. 2, 7, 3 : *ut urbs ab hostibus capta eodem uestigio uideretur* ; Cic., Diu. in Caec. 17, 57, *repente e uestigio ex homine... factus est Verres*. Ancien, usuel et classique. M. L. 9280.

Sans étymologie. Pour la forme, cf. *fastīgō, fatīgō*.

uestis, -is f. : vêtement, au sens général ; cf. P. F. 506, 8 : *uestis generaliter dicitur, ut stragula, forensis, muliebris* ; *uestimentum pars aliqua ut pallium, tunica, paenula*, P. F. 506, 8. Le sens premier a dû être « façon de se vêtir » ; le pluriel n'apparaît qu'à l'époque impériale. Usité de tout temps. M. L. 9283.

Dérivés et composés : *uestiō, -īs* « vêtir, habiller », sens propre et figuré ; panroman, M. L. 9282 ; *uestītus, -ūs* (ancien et classique), M. L. 9285 ; *uestītor* (époque impériale) ; *uestīmentum* « vêtement », panroman, M. L. 9281 ; *uestīmentārius* (Not. Tir.) ; *uestītiō* (Gloss.) ; *uestītūra*, M. L. 9284 ; *circum-, con-, dē-, *dis-* (M. L. 2698), *in-* (M. L. 4531), *re-, super-uestiō* ; *uestiārius* : relatif aux vêtements ; *uestiārius* m. « tailleur » ; *uestiārium* n. « garde-robe, vestiaire » ; *uesticula* (Dig.) ; *inuestis* : sans vêtements (Apul., d'après ἀνένδυτος).

uesticeps c. : *puer qui iam uestitus est pubertate ; econtra inuestis qui necdum pubertate uestitus est*, P. F. 506, 1 ; *uesti-ficus, -fica, -ficīna* (tardifs, cf. ἱματιουργική, Plat.) ; *uestifluus* (id.) ; *uesti-plicus, -plica* (Inscr.) ; *uestispicus, -spica* (langue de la comédie, cf. Non. 12, 12 sqq.). *Vestispicus* a été reformé secondairement sur *uestispica*, féminin récent de *uestispex* (cf. *antistita, sacerdōta, hospita*, etc.) ; v. *speciō*. Composé artificiel : *uesticontubernium* (Pétr. 11, 3).

L'élargissement en **-es-* de la racine qui apparaît dans *ind-uō, ex-uō* fournit des verbes à une part notable du domaine indo-européen : hitt. *waš, weš* « s'habiller », véd. *vaste*, av. *vastē* = hom. *(ϝ)έσται « il se vêt », tokh. A *wsīmār* (opt. moy.), v. Schulze-Sieg-Siegling, *Tokh. Gr.*, p. 471 ; gr. ῾(ϝ)έννυμαι « je me vêts », arm. *z-genum* (même sens) ; ne pouvant conserver le type archaïque de véd. *vaste*, le germanique a, comme souvent, un causatif : got. *wasjan* « ἀμφιέννυμαι, περιβάλλειν », v. isl. *verja*, etc. ; le tokharien B a une forme en *-sk-* : *yäššītar* « il est vêtu ». L'indo-iranien a un substantif skr. *vástram* « vêtement », av. *vastrəm*, cf. γέστρα (éol. Ϝεστρα) · στολή (Hes.). La forme du substantif qui rappelle *uestis* diffère d'une langue à l'autre : arm. *z-gest* a pour génitif-datif *z-gestu* ; c'est donc un ancien thème *-u-* ; gr. ἔσθος, ἐσθής a un -θ-, sans doute de caractère populaire ; got. *wasti* « ἱμάτιον, στολή, ἔνδυμα » est un thème en **-yā-*, féminin comme γεστία · ἔνδυσις (Hes.). Le tokharien B a *wasttsī, wästtsi* « vêtement ». Les formes celtiques reposent sur *wēsko-, wēskā-* (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, 18).

ueterīnus, -a, -um : propre à porter les fardeaux, d'où *ueterīnae, -ārum* f. pl. et *ueterīna, -ōrum* n. pl. « bêtes de somme ou de trait ». Ancien (Caton), technique. Non roman.

Dérivés : *ueterīnārius* « concernant les bêtes de somme », *u. ars* ; *ueterīnārius* m. : médecin-vétérinaire ; *ueterīnārium* : infirmerie pour bêtes de somme.

L'étymologie *a uehendo*, donnée par P. F. 507, 9, n'est qu'une étymologie populaire ; peut-être dérivé de *uetus* ; se serait dit d'animaux vieillis, impropres à faire

des chevaux de course ou de guerre et bons seulement à traîner ou à porter des fardeaux.

uetō (ancien *uotō*, cf. Non. 45, 4), **-ās, -uī, -itum, -āre** : ne pas permettre, défendre, interdire. Peut-être ancien terme rituel ; cf. Non. 45, 4 : *uotitum ueteres religione aliqua prohibitum uel interdictum uoluerunt. Plautus in Asinaria* (789) : *nolo illam habere causam et uotitam dicere.* S'emploie souvent d'interdictions légales. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 9286.

uetitum « défense » ; *prae-, in-uetitus* (tous deux de Sil. Ital.).

Suivant que l'*u* initial reposerait sur **w* ou sur **gʷ-*, on est tenté de rapprocher soit v. gall. *guetid* « il dit », gall. *dy-wedaf* « je dis », soit got. *qiþan* « dire », arm. *kočem* « j'appelle ». Ni l'un ni l'autre rapprochement n'explique ni la forme, qui est du type de *domāre* (racine dissyllabique), ni le sens.

uettŏnica, -ae (*ueto-, beto-*) f. : bétoine, plante (Plin. 25, 84). M. L. 9290 (et *bre(t)tonica, bri-*, CGL 3, 545, 6). Dérivé par Pline de l'ethnique *Vettōnes*, ibéro-celtique, mais scandé avec *ŏ* dans Serenus Samm., v. 821 et 1072, et sans doute à lire *bĕtŏnica*.

uetus (et *ueter* refait sur *ueteris*, ap. Enn., Acc. ; abl. *ueterī* chez les dactyliques pour éviter le tribraque), **-eris** adj. : vieux, ancien ; d'où subst. *ueterēs* m. pl. « les anciens », *ueterēs* f. (sc. *Tabernae*) « les vieilles Boutiques » (opposé à *Nouae*), nom d'un quartier du Forum ; *uetera* n. pl. « vieilles choses, le passé » ; dans la langue militaire, « vieux » au sens de « vétéran expérimenté » (sens fréquent et classique, cf. *ueterānus*). Ancien, usuel et bien représenté dans les langues romanes, moins pourtant que le diminutif *uetulus*, qui est panroman (cf. *nouus, nouellus*). M. L. 9291-9292 ; B. W. s. u. Irl. *fetarlaic*, de *ueterem lēgem*.

Vetus, comme *pūber, ūber*, a dû être à la fois adjectif et substantif. Une trace de la valeur de substantif apparaît peut-être dans *uetustus*, dérivé de *uetus* (ancien **uetos*), comme *onustus*, de *onus*, etc., M. L. 9293 (si *uetustus* n'a pas été formé secondairement sur *uetustās*). A l'époque classique, *uetustior* tend à remplacer *uetērior*. — *Vetus, uetustum uīnum* « vin vieux », s'oppose à *nouum uīnum* ; cf. la vieille formule citée par Varr., L. L. 6, 21, *nouum uetus uinum bibo, nouo ueteri [uino] morbo medeor*, et P. F. 110, 23. — Le dérivé *uetustās* f. « vieillesse » peut avoir été formé sur *uetus* ou sur *uetustus* (cf. *honestus, honestās*).

Autres dérivés et composés : *uetulus*, diminutif de la langue familière ; *uetulus* m., *uetula* f. « un vieux, une vieille », M. L. 9291, *vetulus* et *veclus* ; *uetusculus* (Front., Sid.) ; *uetustēscō, (-tīscō)* : vieillir (avec un sens péjoratif, cf. Nigidius ap. Non. 437, 23) ; *ueterānus* : vieux, âgé ; vétéran. Terme technique de la langue rustique ou militaire (cf. *prīmānus, decumānus*, etc.), d'où *conueterānus* ; M. L. 9287, *vet(e)rānus* ; *ueterāmentārius* (qui suppose un substantif *ueterāmen, -mentum*) : savetier qui raccommode les vieilles chaussures (Suét.) ; *ueterārius* : *-a uīna* ; *-a horrea* (Sén. ; sans doute aussi adjectif de la langue rustique).

ueterāscō, -is : vieillir ; *ueterātor* « qui a vieilli dans un métier, exercé par une longue pratique ; vieux routier » (souvent péjoratif, cf. P. F. 507, 7) ; *ueterātrīx* ; *ueterātōrius* ; *ueterātōriē* (Cic.). De *ueterātus*, adjectif verbal de *ueterāscō*, a été tiré à basse époque un verbe *ueterō* « rendre vieux » (Vulg.) ; de *inueterātus*, adjectif de *inueterāscō*, classique et plus fréquent que *ueterāscō*, un verbe transitif *inuĕterō* (classique, M. L. 4532), *inueterātiō* (Cic.). Cf. aussi *veterescō*, M. L. 9288.

ueterētum : mot de la langue rustique (Col.) « champ laissé en jachère, qui n'a pas été cultivé depuis un an », formé d'après *dūmētum*, etc. ; cf. *nouellētum*.

**ueterīlis* (Mul. Chir.), d'après *senīlis, anīlis* ; *ueternus?* : v. ce mot.

ueternus (formé comme *aeternus, sempiternus*, etc.) : ancien, M. L. 9289. Usité surtout comme substantif : *ueternus* m. (scil. *aeuus*) : 1° vieillesse, vétusté ; 2° engourdissement, torpeur (sens le plus fréquent issu de *u. morbus*) ; *ueternōsus* ; *ueternōsitās*. Il est à noter que la plupart des mots romans qui descendent de *uetus* et de ses dérivés appartiennent à la langue rustique ; cf. M. L. s. u.

Vetus et *uetulus* désignent ce qui est détérioré, diminué par l'âge et s'opposent à *nouus* ; au contraire, *senex* indique simplement une classe d'âge qui s'oppose à *iuuenis* ; cf. le *uetulus decrepitus senex* de Plt., Mer. 314, et ibid. 290, *Accheruntícus senex uetus, decrepitus*. Toutefois, Caton écrit, R. R. 2, 7 : (*pater familias*) *uendat boues uetulos, plostrum uetus, ferramenta uetera, seruom senem.* La nuance du sens de *uetus* se retrouve dans le correspondant baltique et slave passé au type thématique : lit. *vẽtušas*, v. sl. *vetŭxŭ*. Il n'y a aucun mot pareil dans d'autres langues. — *Vetus* est apparenté au nom de « l'année » **wet-*, par exemple dans hitt. *wet-*, gr. νέωτα, πέρυσι, et **wetes-*, dans gr. (ϝ)έτος. On a objecté qu'une ancienneté d'un an ne détermine pas chez l'homme ou chez les animaux domestiques la dégradation indiquée par lat. *uetus*, sl. *vetŭxŭ* ; skr. *vatsáḥ* désigne le « veau » (animal de l'année, cf. *uitulus*), got. *wiþrus* l' « agneau ». Mais on voit dans la vieille formule conservée par Varron, où *uetus* opposé à *nouom* désigne le vin de l'ancienne année, c'est-à-dire de l'année précédente, comment *uetus* a pu prendre le sens de « vieux ». Cf. Benveniste, R. Phil., XXII (1948), p. 124 sqq., et Skutsch, Arch. L. L. G., XV, 36 sqq. Les langues qui ont **wet-* « année » ignorent **wetus* « ancien », et inversement : l'irlandais a *on hurid* « ab annō priōre » en face de gr. πέρυσι « l'année dernière » et *feis* « truie » en face de skr. *vatsáḥ* ; mais il n'a rien de pareil à lat. *uetus* ; en revanche, le latin n'a rien qui réponde à gr. πέρυσι, etc., et le baltique et le slave ont recouru à un nom de l'année révolue dans lit. *pérnai* « l'année dernière », v. sl. *lani* (même sens), en face du vieux composé représenté par gr. πέρυσι.

uexillum : v. *uēlum*.

uexō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : agiter, inquiéter, tourmenter ; attaquer. Ancien (Caton), usuel et classique, au sens physique comme au sens moral. Formes romanes savantes. M. L. 9294.

Rattaché par les anciens à *uehere* ; cf. Gell. 2, 6, 5 : *uexasse graue uerbum est factumque ab eo uidetur quod est « uehere », in quo inest uis iam quaedam alieni arbitrii ; non enim sui potens est qui uehitur. « Vexare » autem, quod ex eo inclinatum est, ui atque motu procul dubio uastiore est. Nam qui fertur et rapsatur* (sic A, *raptatur* ω) *atque huc et illuc distrahitur, is uexari proprie dicitur... Non igitur, quia uolgo dici solet « uexatum esse » quem fumo aut uento aut puluere, propterea debet uis uera atque natura uerbi deperire, quae a ueteribus, qui proprie atque signate locuti sunt, ita ut decuit, conseruata est.* On trouve, en effet, *uexō* au sens de « entraîner violemment, emporter », notamment en parlant de vaisseaux ; cf. Lucr. 6, 430 : *nauigia in summum ueniant uexata periclum*, ou de nuages, Ov., M. 11, 435 : *uenti caeli nubila uexant* ; de même, *uexātiō* a aussi le sens de « mouvement(s) violent(s), secousse(s) » : *u. partūs* (Plin.) ; *ipsa enim uexatione constringitur (arbor) et radices certius figit* (Sén., Prov. 4, 16), à côté du sens de « tourment(s), trouble(s), vexation(s) » ; *uexāmen*, celui de « secousse(s) », Lucr. 5, 340.

Autres dérivés : *uexātor* (Cic.), *-trīx* (Lact., Prud.), *-tiuus* (Cael. Aur.) ; *uexābilis, -biliter* (Lact., Cael. Aur.). — Composés : *conuexō* (rare) ; *dīuexō* (= *distrahō*, ancien et classique).

La racine de *uexāre* est homonyme de celle de *uehere* ; mais elle en semble distincte car le groupe de *uehere* indique, précisément, la notion de « transporter dans un char ». La valeur affective du verbe latin tient à la formation désidérative, marquée par *-s-*. Cf. got. *gawigan* « mettre en mouvement, secouer », *wegs* « mouvement violent de la mer, vague », v. h. a. *wāga* « balance », dor. γαιάϝοχος, hom. γαιήοχος « qui secoue la terre ». Lat. *uectis* « levier » rappelle gr. ὀχλεύς et ὀχλίζειν « soulever avec un levier ».

-uexus : v. *conuexus*.

uia (*ueha*, forme attribuée aux *rūsticī* par Varr., R. R. 1, 2, 14), **-ae** f. : voie, route, chemin, rue (opposé à *sēmita*, sentier, trottoir) ; chemin parcouru (= *iter*), marche, voyage ; chemin à suivre, méthode (= μέθοδος). Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain, et a fourni de nombreux dérivés et composés romans. M. L. 9295.

Dérivés et composés : *uiō, -ās* : voyager. Attesté depuis Quintilien, 8, 6, 33, qui en blâme la forme, « *uio* » *pro* « *eo* » *infelicius fictum* ; *uiantēs* « les voyageurs », M. L. 9296. Composés : **conuiō*, M. L. 2199 ; *dēuiō* (tardif ; peut-être formé directement sur *dēuius*) ; *inuiō* « marcher sur » (Sol.) ; sur *inviāre* « envoyer », v. M. L. s. u. *via*, p. 776 ; B. W. s. u. ; *trānsuiō* (Lucr. 6, 349 (?) ; *uiātor* : 1° voyageur ; 2° appariteur, *quia initio, omnium tribuum cum agri in propinquo erant Vrbis atque adsidue homines rusticabantur, crebrior opera eorum erat in uia quam urbe, quod ex agris plerumque euocabantur homines a magistratibus*, F. 508, 27 sqq. Sans doute formé directement sur *uia* (cf. *olus, olitor*), et non dérivé de *uiō*, qui est beaucoup plus tardif. De là *uiātōrius*. L'ancien juxtaposé *ob uiam* « devant la route, à l'encontre de » (cf. Plt., Amp. 985), *qui obuiam obsistat mihi*), cf. *obiter*, s'est employé comme adverbe.

uiālis : épithète des dieux Lares placés sur la route ; *uiārius* (ancienne forme d'ablatif pluriel *uiasieis*, CIL I² 585, l. 12) : qui concerne la route, M. L. 9297 ; *uiāticus* : du voyage, *-a cēna* (cf. *rūsticus*) ; *uiāticum* n. : provisions de voyage, argent pour le voyage (d'où *uiāticātus*, Plt., Men. 255 ; *uiāticulum*, Dig., Apul.) ; puis « ressources, provisions » et, à basse époque, « voyage » ; *āuius* (surtout poétique) ; *dēuius*, tirés de *ā uiā, dē uiā* (cf. *sēdulus*, de *sēdulō*) ; *in-uius* ; *obuius*, tiré de *obuiam*, M. L. 6026 ; *obuiāre* (tardif), M. L. 6027 ; *peruius*, M. L. 6438, et *imperuius* ; *praeuius* ; *biuius* « qui se partage en deux routes » ; *biuium* n. « embranchement de deux routes » ; *triuius*, d'où *triuium* n. « embranchement de trois routes », M. L. 8928 ; *Triuia*, épithète de Diane (poétique) ; *triuiātim* ; *triuiālis* : de carrefour, banal, trivial (époque impériale) ; *triuiāliter* ; *quadriuius*, d'où *quadriuium* n. « carrefour » (cf. aussi **quadrifūrcum*, M. L. 6917) ; *uiocūrus* : agent-voyer, Varr., L. L. 5, 5, 7 et 158, dont le vocalisme *o* dénonce la formation récente (d'après les composés grecs en *-o*? V. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 248, bas).

Le mot est italique : osq. víú, ombr. via, *uia* et, à en juger par got. *wigs* « chemin », doit représenter **weghyə*, cf. lit. *vėžė̃* « ornière de voiture. V. *uehō* ; toutefois, l'osq. *veia* « plaustrum », P. F. 506, 3, est embarrassant. Le genre féminin du mot ne surprend pas : cf. gr. ὁδός, ἀτραπός, russe *tropá* « sentier, voie (d'une bête) », en face de pol. *trop* « voie (d'une bête) », dont le genre est masculin. Le genre féminin tient à ce qu'il s'agit dans lat. *uia* de la trace des chars comme dans **tropo-*, **tṛpo-* d'un creux tracé par les pieds (*pēs* est masculin). Sur *uia* et *iter*, v. Ernout, *Aspects*, p. 146 sqq.

uibia, -ae f. : traverse horizontale posée sur les pieds fourchus d'autres planches dites *uarae*, pour former un tréteau sur lequel les ouvriers peuvent se tenir, d'où le proverbe *sequitur uaram uibia* « la planche tombe avec ses étais », cf. Aus., Id. 12. Technique et rare ; sans étymologie.

uibīcēs, -um f. pl. (pour la quantité des deux *i*, v. Perse 4, 48) : *plagae uerberum in corpore humano*, P. F. 507, 36. Attesté d'abord au pluriel, cf. Varr., L. L. 7, 63 (*uiuices*), et Non. 187, 14 ; le singulier *uībex, uībix* est tardif (époque impériale). Mot ancien, populaire. Les gloses ont aussi *uimex*, μώλωψ, *cicatrix*, et *uipex*, q. u. Sans étymologie, mais rentre dans la série des noms en *-ex, -ix* ; v. Ernout, Philologica I, p. 154.

uibōnēs : fleur de la plante appelée Britannica (sorte de patience), Plin. 25, 21.

uibracae : *pili in naribus hominum, dicti quod his euolsis caput uibratur*, P. F. 509, 1. Texte de Lindsay ; mais la forme est peu sûre. Certains lisent *uibrissae* d'après *uibrissō* ; les gloses ont *uibrucae* ; cf. l'apparat critique de Lindsay et Thes. Gloss., s. u. Sans doute formation populaire rattachée à *uibrō*?

uibrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : transitif et absolu « agiter rapidement, secouer, darder, brandir, balancer ; faire vibrer » ; et « s'agiter, trembler, vibrer, scintiller ». Se dit souvent de la voix, de là le dérivé avec suffixe imité du grec, *uibrissō, -ās* : *-are est uocem in cantando crispare. Titinnius* (170) « *si erit tibi cantandum, facito usque exuibrisses* », P. F. 509, 3. Classique, usuel. M. L. 9300.

Autres dérivés et composés : *uibrāmen* ; *uibrātiō* ; *uibrātus* m. « fait de brandir ou de darder » ; *uibrābilis* ; *uibrābundus*, tous rares et tardifs ; *uibrissa* : σεισοπυγίς, CGL 517, 43 ; *ēuibrō* (rare, latin impérial) ; *reuibrō*

« réfléchir (la lumière) »; *reuibrātiō*; *reuibrātus, -ūs* m. « réflexion » (tardifs).

On rapproche skr. *vepate* « il s'agite, il tremble »; v. isl. *veifa* « être dans un mouvement vibratoire ». Le latin reposerait sur **weib-* en face de **weip-*.

uīburnum, -ī n. : viorne, arbrisseau (Vg., B. 1, 26). M. L. 9301.

Sans étymologie. Pour la formation, cf. *laburnum*.

uica peruica : v. *uinca*.

Vica Pota : nom d'une déesse (Cic., Leg. 2, 11, 28; T.-L. 2, 7, 12) de la Victoire. De *uincō*?

uīcānus : v. *uīcus*.

uīcēnī, uīcēsimus : v. *uīgintī*.

uicessis : v. *as*.

uicia, -ae f. : vesce, plante. Attesté depuis Caton. M. L. 9308. Celtique : gall. *gwyg*; germanique : v. h. a. *wicka*.

Dérivés : *uiciālia, -ium* : tiges de la vesce; *uiciārius* (Col.) : *-m crībrum*.

Sans correspondant.

uīcīnus : v. *uīcus*.

uicis, uicem, uice : génitif, accusatif et ablatif d'un substantif féminin *uix* dont le nominatif et le datif ne sont pas employés (le génitif lui-même est rare et tardif; la période républicaine ne connaît que *uicem* et *uice*); au pluriel, *uicēs*, nominatif et accusatif pluriel, et *uicibus*, datif-ablatif : place occupée par quelqu'un; cf. Plt., Cap. 526 : *quin male occidam oppetamque pestem eri uicem — meamque*. S'emploie surtout dans des locutions adverbiales *uicem* « à la place de », *uice* « au lieu de, à la place de », *uice uersā* « la place étant tournée », *mūtuā uice* « en changeant réciproquement de place », *in uicem* « pour prendre la place de, au lieu de » (M. L. 4533), *ad uicem*, même sens (époque impériale) et *ad inuicem* (Vég.). Du sens de « à la place de », on est passé au sens de « au tour de », de là le sens de « tour, fois » (époque impériale); *ager tertia uice arabitur*, Pall. 10, 1; *tesserulas in medium uice sua quisque iaciebamus*, Gell. 18, 13, 1; *uice quādam* « une fois », Sid., Ep. 7, 1; et au sens de « en échange de », de là le sens de « échange, retour, juste retour, compensation » : *reddere, referre uicem*, etc.; de « retour de la fortune », « sort, destinée humaine, avec ce qu'elle comporte de changeant; vicissitudes », sens surtout réservé au pluriel *uicēs*, dont l'emploi appartient à la langue impériale et qui a passé dans les langues romanes, où il a fourni les mots du type fr. *fois*. M. L. 9307; B. W. s. u. Panroman, sauf roumain.

Dérivés : *uicārius* : qui prend la place de, qui remplace, qui supplée; substantif « lieutenant, suppléant », M. L. 9303 a; B. W. *voyer*; celtique : irl. *bicaire, fichire*; *uicāria* « esclave suppléante »; *uicāriānus* (bas latin); *uicissim* : à son tour, tour à tour (bâti sur le pluriel, de **uices-sim*, avec assimilation par harmonie vocalique); et *uicissātim* (archaïque); *uicissitūdō* *uicissitās* (Acc. 586 ap. Non. 185, 16); (classique, singulier et pluriel) : alternance, vicissitude(s).

Cf. aussi, en bas latin, *uicequaestor, uicequaestūra* (Ps.-Asc.), au lieu de *proquaestor*, *uicedominus* (Gloss.), demeuré dans *vidame*, M. L. 9305; et M. L. 9304, **vicāta* « fois »; 9306, **vicenda* « échange ».

On rapproche gr. (ϝ)είκω je « cède », en face des formes germaniques qui supposent **g* : v. sax. *wīkan* « céder ». Cette alternance indique un ancien type athématique qui rendrait compte de lat. *uic-*, qui est sûrement ancien et non emprunté. Pour le sens, cf. v. h. a. *wehsal* « changement », où le caractère de la gutturale n'est pas déterminable.

uictima, -ae f. : victime, bête offerte en sacrifice aux dieux. Ancien (Naevius, Plaute) et usuel; sens propre et figuré. Cf. *hostia*. Non roman. Étymologies populaires dans Festus, 508, 15 : *uictimam Aelius Stilo ait esse uitulum ob eius uigorem. Alii aut quae uincta adducatur ad altare, aut quae ob hostis uictos immoletur*. La finale rappelle celle de *sacrima*, cf. *sacer*.

Dérivés : *uictimārius* adj.; *uictimārius* « victimaire »; *uictimō, -ās* : offrir comme victime (rare et tardif).

On s'accorde à rapprocher ombr. e v e i e t u « uouētō »? T. E. II b 28, qui peut reposer sur **ē-weigetōd* (cf., toutefois, Vetter, *Hdb.*, p. 205), et le groupe de got. *weihan* « consacrer ». Mais la formation, comme celle de *sacrima*, est d'un type non représenté en latin. Il y a lieu de se demander si, tout indo-européen qu'il paraisse être, le mot est proprement latin; il n'est, du reste, pas exclu que l'étrusque ait emprunté le mot à quelque langue indo-européenne et l'ait transmis au latin. En somme, cas obscur.

uīcus (*uēcus* dialectal; cf. CIL I² 1806), **-ī** m. : pâté de maisons, quartiers dans une ville, rue (*uīcus Tuscus* à Rome); village, bourg. Ancien (Caton), usuel. M. L. 9318. Celtique : irl. *fich*, gall. *gwig*; germanique : v. néerl. *wīk*, v. h. a. *wīch*.

Dérivés : *uīculus, -ī* m. : bourgade, hameau (classique), M. L. 9316; *uīcānus* « de village »; subst. *uīcānus* « villageois », cf. *pāgānus*, M. L. 9302; *uīcāneus* (Cod. Just.); *uīcātim* adv. « par rues, par quartiers, par villages »; *uīcīnus* : qui est du même quartier, ou du même village, voisin; subst. *uīcīnus* m., *uīcīna* f. « voisin, voisine »; *uīcīnum* « voisinage »; panroman, M. L. 9312 (les formes romanes supposent *uīcīnus* et *uēcīnus*, sans doute dialectal). ¶ Dérivés : *uīcīnālis* : vicinal; *uīcīnia* f., M. L. 9310 a; *uīcīnitās* : voisinage, abstrait et concret, M. L. 9311; *uīcīnitus* adv. (Cod. Theod.); *uīcīnor* (*uīcīnō*), *-āris* : voisiner, M. L. 9309; *aduīcīnō*; **vīcīnātus, -ūs*, M. L. 9310; *uīcīnārius* : -a *uia* (Hyg., Grom.) : rue vicinale (entre les quartiers d'un camp).

uīlla, -ae f. (et *uella* attribué aux *rūsticī* par Varr., R. R. 1, 2, 14) : 1° ferme, maison de campagne; 2° village (Apul., S[t] Jér., Rutil. Namat.). Sur ce second sens, v. Sofer, p. 178, n. 1, et Ernout, Philologica I, 108; B. W. *ville*. Ancien, usuel; panroman, sauf roumain. M. L. 9330; v. h. a. *-wil*.

Dérivés : *uīllāris* (Plin. 10, 116, *u. gallīnae*), M. L. 9332, v. h. a. *wīlāri*, bret. *gwiler*; *uīllāticus*, adjectif de la langue rustique (Varr., Col., Plin.; cf. *siluāticus*); *uīllānus*, M. L. 9331 (cf. *siluānus, campānus*,

etc.); *uillārius* (bas latin); *uillatōria* : *territōria* (Gl.) *uīlicus, uīlica* : fermier, fermière (M. L. 9333 a, *villicus*); *uīlicor, -āris* (*uīlicō*) : « faire fonction de *uīlicus*; séjourner à la campagne »; *uīlicō, -ōnis* m. (Apul.); *uīlicātiō* f.; *uīlicātus, -ūs* m.; *subuīlicus* (Inscr.).

Il n'est pas douteux que *uīcus* soit, comme gr. (ϝ)οῖκος et skr. *veçáḥ* « maison », une formation thématique dérivée du thème i.-e. **weik-* indiquant l'unité sociale immédiatement supérieure à la « maison » du « chef de famille »; ce sens est indiqué par av. *vīs-*; c'est au fond celui de véd. *viṭ*, où il est moins net; on s'explique par là le sens de v. sl. *vĭsĭ* « village », comme celui du dérivé lat. *uīcus*. Le fait que le thème **weik-* avait un sens précis dans l'organisation politique indo-européenne ressort du composé : skr. *viçpátiḥ*, av. *vīspaitiš* « chef de *vis-* », qui, avec un autre vocalisme, a son pendant dans lit. *viẽšpats* « seigneur », v. pruss. *waispattin* « dame ». L'accusatif du thème se retrouve sans doute dans gr. (ϝ)οἶκα-δε : à la maison; avec vocalisme radical zéro, on a hom. τριχαί-(ϝ)ικες « en trois tribus ». — Le gotique désigne le « village » par un dérivé de thème en **-es-*, *weihs*. — Au groupe de *uīcus* se rattache *uīlla*; mais la formation n'est pas transparente. En raison de got. *weihs* « κώμη », on peut partir de **weik-s-lā*; la gémination de *l* serait secondaire et relèverait du type des mots expressifs (ou noterait, comme dans *mīlle*, la prononciation palatale de *l*). Les formes celtiques, du type irl. *fich*, sont empruntées au latin.

uidēlicet : adverbe, formé comme *īlicet, scīlicet*, « évidemment, comme c'est visible », souvent avec un sens ironique, comme *scīlicet*. Quelquefois suivi d'une proposition infinitive dans l'ancienne langue, e. g. Plt., St. 555 : *uidelicet parcum fuisse illum senem*, comme s'il y avait *uidēre licet*, mais la construction paratactique est la plus fréquente. Ancien, usuel et classique; mot de la prose.

uideō, -ēs, uīdī, uīsum, uidēre : voir. Absolu et transitif; e. g. Plt., Mi. 630 : *clare oculis uideo, pernix sum pedibus, manibus mobilis*; Vg., B. 6, 21 : *iamque uidenti | sanguineis frontem moris et tempora pingit*; et l'emploi de *uidēns* dans l'expression proverbiale *uīuus et uidēns*, Cic., Sest. 59; à côté de Plt., Mi. 368 : *tun me uidisti?*; 369-370, *numquam hercle deterrebor | quin uiderim id quod uiderim*, etc. Par extension, « regarder, aller voir » (= *uīsō*), etc.; et, d'une manière générale, « s'apercevoir ». *Videō*, marquant un état, est d'aspect indéterminé. L'aspect déterminé s'exprime par les composés de *speciō* : *aspiciō, cōnspiciō*, etc. Il n'existe pas de composés **ad-*, **con-uideō*. — Se dit aussi d'autres sens que la vue et de la vue d'esprit, e. g. Cic., Fam. 6, 3, 2 : *quem exitum ego tam uideo animo quam ea quae oculis cernimus*, et cf. l'emploi de *uidēns* dans la langue de l'Église pour désigner le « prophète »; de là « comprendre » (= *percipiō*), « examiner » (= *cōnsīderō, reputō*); « voir à » (*uidēre ut, nē*). Ce sens moral se retrouve dans les composés, et notamment dans *prōuideō* et ses dérivés. Usité de tout temps; panroman. M. L. 9319.

A *uideō* correspond le passif : *uideor* : 1° être vu; e. g. Varr., R. R. 1, 3, 4 : *ubi sol sex mensibus continuis non uidetur*; 2° sembler, paraître; d'où l'impersonnel *uidētur* « il semble ».

Dérivés et composés : *uīsum* n. : vision, apparition (sens concret), songe; dans la langue philosophique, traduit le gr. φαντασία, cf. Cic., Acad. 1, 11, 40, etc., M. L. 9383; *uīsor* (S[t] Aug.); *uīsiō* : vision (abstrait et concret), vue, faculté de voir; point de vue (= θεωρία). Rare et technique; appartient à la langue philosophique, qui l'a sans doute créé pour traduire φαντασία et φάντασμα, M. L. 9376 a; *uīsus, -ūs* m. : vue (sens actif et passif : faculté de voir ou d'être vu [abstrait ou concret]), aspect, apparence, M. L. 9384; *uīsiuus* (Mar. Victor.); *uīsuālis* (Chalc.).

uīsibilis; *-biliter, -bilitās* et *inuīsibilis, -biliter, -bilitās* (tardifs et rares); *uīsuālis, -liter, -litās* (id.), créations de la langue de l'Église ou de la langue philosophique pour traduire ὁρατός et ἀόρατος, θεατός, θεωρητικός; *uīsificus* (bas latin).

Composés de *uideō* : *ēuidēns* : v. ce mot; *inuideō*, id.

per-uideō : voir à fond, distinctement (substitut du terme ordinaire : *perspiciō*).

praeuideō : prévoir (surtout au sens moral; le sens physique est poétique : Vg., Ov.; le terme ordinaire est *prōspiciō*).

prōuideō : voir d'avance, prévoir; pourvoir à. Ancien, usuel et classique. M. L. 6793 a. Le participe *prūdēns*, qui n'a en face de lui aucune forme verbale ainsi réduite, a pris un sens spécial : « conscient, sage, habile »; le dérivé *prūdentia* a la valeur correspondante « connaissance, sagesse ». La forme *prōuideō*, qui se trouve déjà chez Plaute, est refaite et a par suite toute la valeur que lui donnent les éléments composants : « connaître d'avance, prendre des précautions ». C'est ce qui a permis de faire *prōuidēns, prōuidenter, prōuidentia*, non attestés, semble-t-il, avant Cicéron, qui a peut-être créé ce groupe sur le modèle de gr. πρόνοια, et qui définit correctement, Inu. 2, 53, 160 : *prouidentia est per quam futurum aliquid uidetur ante quam factum sit*, et l'emploie déjà en parlant de la Providence divine, e. g. Diu. 1, 51, 117, *deorum prouidentia mundum administrari*. La Providence a même été divinisée à l'époque impériale, comme en gr. Πρόνοια, et par là le terme a passé dans la langue religieuse, tandis que *prūdentia* restait un mot « laïc », correspondant au gr. φρόνησις, cf. Cic., Off. 1, 43, 153; *prōuidus* (cf. *inuidus* et *inuideō*) : qui prévoit, et « qui pourvoit à », joint à *prūdēns* par Cic., Part. 5, 15 : *orator prudens ac prouidus*; classique, mais non attesté avant Cic.; *imprōuidus* : imprévoyant, d'où *imprōuidentia* (Tert.); *prōuidē* et *imprōuidē*; *prōuīsus, -a, -um*; *prōuīsō* « à dessein » (Tac.); *imprōuīsus* « imprévu » (= ἀπρονόητος); *imprōuīsō, dē, ex improuīsō* et *imprōuīsē* « à l'improviste » (attesté depuis Plaute); *prōuīsiō* (Cic.) = πρόοψις; *prōuīsus, -ūs* m. (Tac.); *prōuīsor* (époque impériale).

prūdēns : v. ce mot.

reuideō (rare, mais déjà dans Plaute); *reuīsiō* (Claud. Mam.).

uīsō, -is, -ī, -um, -ere : désidératif et intensif de *uideō*, transitif et absolu « chercher à voir, aller voir, visiter examiner »; d'où *uīsenda, -ōrum* « choses dignes d'être visitées, curiosités ». Ancien, usuel et classique.

Vīsō a un fréquentatif : *uīsitō, -ās* : 1° (aller) voir souvent; 2° dans la Vulgate, *uīsitō* se dit d'une manifestation de Dieu à l'homme pour l'examen, rigoureux ou

bienveillant (ce dernier sens plus rare), de ses actes, de là « avoir l'œil sur, contrôler, châtier » (cf. le sens de fr. *visiter* dans Massillon ou de l'all. *heimsuchen*), M. L. 9377 ; 9378, *vīsitor ; d'où *uīsitātiō, uīsitātor* = ἐπίσκοπος, rares et tardifs ; *reuīsitō, -ās*, M. L. 7281 ; *inuīsitātus*. Composés de *uīsō* : *circum-, con-, in-, inter-, re-uīsō* ; cf. ombr. revestu « reuīsitō ».

Certaines formes romanes supposent aussi *uisāre (cf. *uīsābundus*, Itin. Alex. 24) et *reuisāre, M. L. 9372, 7280 a.

Des trois racines qui servaient en indo-européen à indiquer la « vision », le latin ignore *derk-, qui indiquait proprement l'acte de voir et qui fournissait des aoristes et des parfaits (ainsi gr. ἔδρακον., δέδορκα) ; il a les deux autres, l'une dans *speciō* (v. ce mot), la seconde dans *oculus* et dans les composés des types *ferōx* et *antīquus* (v. ces mots) ; c'est la racine qui sert à indiquer l'organe et, au désidératif (gr. ὄψομαι), l'acte de l'organe. De plus, il recourt à la racine *weid-, où le sens de « voir » est un cas particulier d'un emploi plus général : *weid- indique la vision en tant qu'elle sert à la connaissance.

Le parfait de *weid-, qui exprime un résultat acquis, a le sens de « savoir » ; skr. *véda* « je sais », gr. (ϝ)οἶδα, arm. *gitem*, got. *wait*, v. sl. *vědě* (et v. pruss. *waidima* « nous savons »). Ce parfait a existé en italo-celtique, à en juger par la forme obscure irl. *-fitir*, gall. *gwyr* « il sait ». — L'adjectif en *-to- a ce même sens : skr. *vittáḥ* « connu », gr. ἄ(ϝ)ιστος « inconnu », got. *un-wiss* (même sens), et en celtique : v. irl. *ro-fess* « scītum est ». Les noms d'action et d'agent ont cette même valeur, ainsi gr. νη-(ϝ)ις « qui ne sait pas », ἴδμων « qui sait », (ϝ)ίστωρ « témoin, qui sait », ἴδμη « connaissance ». De tout cela, le latin n'a rien gardé.

Les présents à nasale qui indiquent qu'on parvient à la connaissance ont en indo-européen oriental le sens de « trouver » qui s'étend aux aoristes correspondants : skr. *vindáti* « il trouve » (aor. *ávidat*), arm. *gtanem* « je trouve » (aor. *egit*). Rien de pareil en latin. Le présent irlandais *-finnadar* « il sait » a au moins subi l'influence de l'ancien parfait.

La forme verbale radicale athématique fournissait un aoriste athématique : véd. *viddhí* « prends connaissance de », dont le sens se retrouve dans got. *witan* « s'assurer de, observer ». Ce sens aboutit à celui de « voir » qui est assuré par l'impératif v. sl. *viždĭ* « vois », l'un des anciens impératifs athématiques subsistants. Le vieux prussien a aussi *widdai* « il a vu ». — De là a été tirée une forme à élargissement *-ē-, de sens aoristique, mais exprimant un état (cf. Vendryes, Choix d'ét. ling., p. 115 sqq.). Et c'est ainsi qu'on a v. sl. *viděti* « voir », avec le présent correspondant *viždǫ* ; l'accent de r. *vižu*, etc., montre que, ici, l'*i* slave intoné rude doit reposer sur un ancien *ei, dont l'*ē* s'explique dans le type athématique ; le lette a de même *viedêt* « voir » ; dans lit. *véizdmi, veizdéti*, on a le même type, avec influence d'un impératif *véizdi*. Le type élargi par *-ē- se retrouve dans got. *witan* (prétérit *witaidedun* « ils ont observé ») et dans dor. ἰδησῶ « je verrai », à côté de formes citées par Hésychius, peut-être doriennes elles aussi, ἴδημα· ὅραμα et ἰδημόν· γνωστικός. Cf. aussi ombr. *uirseto* « uīsum », *auirseto* « inuīsum ». Le type de lat. *uideō, uidēre* n'est donc pas isolé.

Sur *weid-, il a été fait, d'autre part, un perfectum de type archaïque : *uīdī*, que le sens ne permet pas de rapprocher de gr. ϝοῖδα, etc. Sur ce perfectum a été fait l'adjectif en *-to-, *uīsus*, indépendamment de la formation de got. *-weis* dans *un-weis* « ignorant ». Et, à son tour, *uīsus* a donné naissance aux substantifs rattachés à la conjugaison : *uīsus, uīsiō*. Il n'y a pas d'autre forme nominale de la racine en latin. Le latin n'a même pas le correspondant de gr. (ϝ)εἶδος « aspect, forme », skr. *védaḥ* (sl. *vidŭ* « aspect » et lit. *véidas* « aspect » en sont tout au plus des arrangements ; il n'est pas sûr que le mot soit indo-européen commun ; toutefois, l'irlandais a *fiad* « en présence de »).

Vīsō est une forme normale de désidératif en *se/o-. Le germanique a un dérivé de la même forme dans got. *ga-weison* « visiter » (où il ne faut pas voir un emprunt au latin) et n'a pas de désidératif tel que skr. *īkṣate* « il voit » et gr. ὄψομαι, de la racine de *oculus*.

Mais le latin n'a pas de causatif tel que skr. *veddyati* « il fait connaître », v. h. a. *weizen* « indiquer ». L'irlandais emploie une forme faite sur *weid- avec valeur factitive : v. irl. *ad-fiadat* « ils annoncent, ils racontent ».

Comme on l'a vu sous *speciō*, le verbe « voir » est supplétif en latin, en ceci que, avec préverbes, au sens de « voir », on use seulement de *-spiciō*, soit *a-spiciō*, etc. Mais il y a eu des formes à préverbe, et il en survit, du reste. Le participe *prūdēns* (de *prōuidēns*) sert d'adjectif ; le type à préverbe est *prō-spiciō* ; puis, pour exprimer l'idée de « voir d'avance », on a fait *prō-uideō* ; *ēuidēns* conserve le souvenir d'un emploi absolu de *uideō* ; l'aspect déterminé qui conditionne le sens est dû au préverbe. Enfin, on a indiqué ci-dessus *inuideō* avec un sens spécial, lié à l'idée de « mauvais œil » ; cf. v. sl. *nenaviděti* « haïr ». Comme le slave, qui recourt à un autre verbe que *viděti* pour exprimer l'idée de « voir » avec préverbe, à savoir *zrěti*, ainsi *prezrěti, prozirati*, le latin ne se sert pas, au sens de « voir », de formes à préverbes de *uidēre* : ceci tient sans doute à ce que le sens initial de *uidēre* était relatif à la connaissance, non à l'acte de « voir » ou d' « observer ». Sl. *obiděti* (c'est-à-dire *ob-viděti) signifie « offenser » et *zaviděti* « envier ».

uīdulus, -ī m. : valise. Ne semble attesté que dans Plaute, avec le dérivé *uīdulārius* dans *uīdulāria* (*fābula*). Apparenté à *uieō*. Plaute appelle *uītor* le fabricant de *uīdulī*.

uiduus, -a, -um : privé de, vide de ; veuf, veuve, e. g. Plt., Mer. 829 : *plures uiri sint uidui quam nunc mulieres* ; Stich. 4 : (*Penelopam*) *quae tam diu uidua uiro suo caruit*. Se dit surtout de la femme veuve, e. g. Plt., Cu. 37 : *dum ted apstineas nupta, uidua, uirgine* ; ou non mariée (correspondant à *caelebs*, cf. T.-L. 1, 46, 7). Par extension, s'est appliqué aux objets mêmes du mariage : *u. torus*, etc., aux plantes (cf. *marītus*, en parlant du mariage de la vigne à l'ormeau) ; et, à l'époque impériale, d'abord dans la langue poétique, s'est employé avec le sens de *uacuus, orbus* « vide de, privé de ». Ancien, usuel ; panroman. M. L. 9321 ; B. B. s. u.

Dérivés : *uiduitās* : privation, veuvage, M. L. 9322 ; *uiduertās*, Cat., Agr. 141, 2, et P. F. 507, 14, formé d'après *paupertās, ūbertās*.

uiduō, -ās : rendre veuf, e. g. Suét., Galb. 5 : *Agrippina, uiduata morte Domiti* ; priver, vider de (époque impériale) ; *uiduuium* n. : veuvage (depuis Pline) ; *uiduālis* : de veuve (langue de l'Église) ; *uiduātus, -ūs* (Tert.).

Les formes masculines et neutres ont sans doute été faites sur le féminin *uidua*, qui seul paraît ancien (cf. *spōnsa* et *spōnsus*). Le nom de la « veuve » figure dans une grande partie des langues indo-européennes, sous deux formes, l'une à vocalisme radical zéro à l'Occident, dans irl. *fedb*, got. *widuwo*, l'autre à vocalisme *e*, à l'Orient, dans v. pruss. *widdewū*, v. sl. *vĭdova*, skr. *vidhávā*. Le vocalisme étymologique de lat. *uidua* n'est pas déterminable ; il est naturel de supposer qu'il est le même qu'en germanique et en celtique. Le mot est inconnu au grec (sauf peut-être dans ἠίθεος) et à l'arménien. Il s'apparente sans doute à *dīuidō* ; v. ce mot.

uieō, -ēs, -ēre : courber, tresser, notamment avec de l'osier (*uīmen*, cf. Varr., R. R. 1, 23, 5 : *ut habeas uimina unde uiendo quid facias ut sirpeas, uallus, crates*). Attesté depuis Ennius. Technique, non roman ; cf. M. L. 9324 et 9325, 9394.

Dérivés : *uītor* (Plt., Ru. 990), puis *uiētor* m. ; *ui(e)trīx* f. « vannier » ; *uīmen* : 1° bois pliant dont on peut faire des liens ou qu'on peut tresser (peuplier, vigne, osier), spécialement « osier » ; baguette ; 2° ouvrage en osier, corbeille. Panroman, sauf roumain, M. L. 9336, et germanique : b. all. *wīmen* « perche » ; *uīmentum* n. (Tac.) et *reuīmentum* (Fronton) ; *uīminālis* : propre à tresser ou à lier ; *u. salix* ; *Vīminālis collis* « le Viminal », colline de Rome ainsi nommée des plants d'osier qui y poussaient ; cf. Juv. 3, 70, *Esquilias dictumque petunt a uimine collem* ; gr. Ἑλικών de ἑλίκη ; *uīminārius* : vannier (Inscr.) ; *uīminētum* : oseraie, saussaie ; *uīmineus* : d'osier ; *uītilis* : tressé ; *uītilia, -ium* « objets tressés ». Cf. aussi *uītis, uīticella, uitta*.

uiēscō, -is : inchoatif correspondant à *uieō* « se ramollir sur sa tige », « se flétrir » : *uiēscēns fīcus* (Col.) ; de là *uiētus* (dissyllabe dans Hor., Ep. 12, 7) : qui penche, flétri : *aliquid uietum et caducum*, Cic., Cat. M. 2, 5 ; *vietiāre ; *vetiāre, M. L. 9324.

Comme dans *uereor*, type de présent secondaire d'une racine, sans doute dissyllabique, dont on n'a guère que des formes secondaires : lit. *vejù, výti* « tordre (pour tresser, enrouler un fil, etc.) » ; v. sl. *vĭjǫ, viti* (même sens), skr. *vyáyati* « il enveloppe » (*vītáḥ* « enveloppé »), aor. véd. *ávyat* « il a enveloppé ». Pour l'irlandais, v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, 517. — Des formes nominales rendent mieux compte du sens de « tresser » qu'a spécialement le verbe latin. On a ainsi, en face de lat. *uīmen* et *uītis* (et aussi *uitta*) : skr. *vetasáḥ* « verge », av. *vaētiš* (persan *bēd*) « branche de saule », v. sl. *větvĭ* « κλάδος », slov. *vîtva* « branche flexible pour tresser », v. pruss. *witwan* « saule », lit. *vytìs* « branche de saule », v. isl. *viđ* « objet tressé », gr. ἰτέα, εἰτέα « saule », irl. *fé* « baguette », etc. Cf. *uīdulus*.

uigeō, -ēs, -uī, -ēre : être bien vivant ; être vigoureux, être éveillé (joint en allitération à *uīuō, ualeō*) ; figure étymologique dans T.-L. 6, 22, 7, *uegetum ingenium in uiuido pectore uigebat*, où apparaît le rapport avec *uegeō*. Ancien (Naevius), classique ; mais rare à l'époque impériale. Non roman.

Formes nominales et dérivés : *uigor* : vigueur (époque impériale, d'abord poétique) ; *uigōrō, -ās* (Tert.) ; *ēuigōrātus* (Tert.) ; *uigēscō, -is* : prendre ou reprendre vie, vigueur ; *ē-, re-uigēscō* (Juvenc.) ; *peruigeō* (Tac.).

uigil, -ilis adj. : bien vivant, dispos, bien éveillé ; subst. *uigil* (g. pl. *uigilum* et *uigulum*, Inscr. ; v. Niedermann, *Phonét.*, p. 50) m. : veilleur, sentinelle, cf. Rich, s. u. ; dérivés : *uigilia* f. (*uigilium* n., Varr. ap. Non. 231, 30 sqq., ce qui suppose peut-être un ancien collectif neutre *uigilia « le temps des veilles ») : « veille » souvent au pluriel, la nuit romaine se divisant en quatre veilles ou « quarts » ; « vigilance ». Conservé par l'Église en celtique : irl. *uigil, féil, figell*, britt. *gwyl* ; *uigilō, -ās* : être éveillé, veiller, être vigilant, M. L. 9326 ; *uigilāns, -ter* ; *uigilāx* (époque impériale) ; *uigilantia* (classique) ; *uigilātiō* (Cael. Aur.) ; *uigiliārium* : corps de garde, tour du guet, guérite ; *uigilābilis* (Varr.) ; noms propres : *Vigil, Vigilius*.

ad-, ē-, in-, inter-uigilō ; *obuigilātus* « surveillé » (archaïque) ; *peruigil, -ilis* ; *peruigilō, -ās* : prolonger une veillée, passer en veillant ; *peruigilium* n., *-lia* f., *peruigilātiō*. — La veille de toute une nuit était consacrée à Vénus : *p. Venerī*, Plt., Cu. 181 ; d'où le nom d'un petit poème, *peruigilium Veneris*. Cf. aussi *exuigilāre, exreuigilāre*, M. L. 3114, 3065.

En partant de *uegeō*, qui est évidemment ancien, on n'aperçoit guère comment peut s'expliquer l'*i* de *uigeō, uigil* par des procédés normaux de la phonétique latine (à moins d'admettre une assimilation *uegil > *uigil*?). L'*i* ne peut être qu'une variation de caractère expressif ; cf. le cas de *cicindēla* ou celui de *scintilla*. Quant au sens de « veiller », cf. le groupe de got. *wahan* « veiller », v. isl. *vakr* « éveillé ».

uīgintī indécl. : vingt. Forme vulgaire et récente *uinti*, CIL VI 19007, 4 ; VIII 8573. Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 9327.

Dérivés et composés : *uīcēsimus* (*uīcē(n)sumus* ; *uīgēsimus*) : vingtième ; *uīcēsima* f. (sc. *pars*) : impôt ou taxe du vingtième ; d'où *uīcēsimārius* ; *uīcēsimārius* m. : collecteur de l'impôt ; *uīcēsimātiō* : tirage au sort d'un soldat sur vingt pour le punir de mort (cf. *decimātiō*) ; *uīcēsimānī* : soldats de la 20e légion. *uīcēnī* (*uīgēnī*), *-ae, -a* adjectif distributif : chacun vingt, vingt par vingt ; et « vingt » ; *uīcēnārius* : âgé de vingt ans ; qui a vingt pouces de diamètre ; *uīcēnārius* m. « jeune homme de vingt ans » ; *uīcēnālis* : contenant le nombre vingt (Apul.) ; *uīciēs* ; *uīciēns* adv. : vingt fois ; *uīcennium* : période de vingt ans (Dig.) ; *uīcennālis* ; *uīcennālia, -ium* « fêtes célébrées après vingt ans de règne d'un empereur » (tardif) ; *uīcessis, -is* (*uīgessis*) m. : somme de vingt as ; *uīgintīuirī, -ōrum* m. pl. : vigintivirs, magistrats romains, d'où le singulier *uīgintīuir*, et *uīgintīuirātus*.

uīgintiangulus, -a, -um (Apul.).

Cf. aussi les juxtaposés *duodēuīgintī, ūndēuīgintī*.

Les noms des dizaines se composent des noms des unités suivis d'une forme de nom signifiant « dizaine ». Le mot latin pour « vingt » contient l'un des types indo-européens, où le nom de la dizaine est au neutre : av. *vīsaiti*, gr. (dor. béot., etc.) ϝίκατι (ion.-att. εἴκοσι),

arm. *k'san* représentent un ancien **wī-kmt-ī* qui est un nominatif-accusatif duel neutre ; la forme s'est fixée hors de toute flexion. La sonore *g* ne se trouve pas hors du latin, mais elle est ancienne (cf. le *b* de *bibō*, le *d* de *quadrāgintā*, etc.) et figure aussi dans les autres noms latins de dizaines : *trīgintā*, etc, où l'on a l'ancien « pluriel neutre » du nom des dizaines. A côté de ce type, il y a eu, dans les mêmes langues, un composé représenté par gr. (Ϝ)ῖκάς, irl. *fiche*, skr. *viṃçatiḥ*.

uilició, -onis f. : sorte de plante ombellifère, gr. ἄμμι (Cass. Fel. 44).

uilis, -e : bon marché ; qui est à vil prix, et par conséquent de peu de valeur (sens propre et figuré) ; d'où « commun ». Ancien (Plt.), usuel. Panroman. M. L. 9328.

Dérivés et composés : *uīliter* adv. ; *uīlitās* f. (classique), M. L. 9329 ; *uīlitō, -ās* : avilir (Turp. ap. Non. 185, 27) ; *uīlificō, -ās* (S[t] Jér.) ; *uīlēscō, -is* (bas latin ; langue de l'Église, mais *ēuīlēscō* est dans Val. Max., *reuīlēscō* dans Sén., Tranq. 17, 2) ; *uīliō* (*uīlō*) : εὐτελίζω (Gloss.) ; *ueilannonnam*, CIL IV 4240, dont la forme est surprenante ; faut-il lire *ueilannonam* avec *ei* = *ī* ? ; *uīlipendō*, Plt., Tru. 539. Il semble que le doute émis sur cette forme par Lindsay, qui propose de lire *nīlipendō*, n'est pas justifié ; en effet, on trouve dans les glossaires *uīlipendō* et *uīlifaciō*.

Le rapprochement de Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, 181, avec irl. *fial* « chaste » ne va pas pour le sens. Les autres rapprochements proposés sont vagues ; le rapprochement avec *uēnum* ne va ni pour le sens ni pour la forme.

uilla : v. *uīcus*.

uillum : v. *uīnum*.

uillus, -ī m. : touffe de poils ; le pluriel *uillī* désigne les « poils » ou le « duvet ». Se dit des animaux, des étoffes, des arbres. Classique (Cic.), technique. M. L. 9335.

Dérivés : *uillōsus* : velu, M. L. 9334, B. W. *velours* ; *uillūtus*, CGL IV 87, 5, glosant *hirsūtus*, auquel remontent les formes panromanes, sauf roumain, du type fr. *velu*.

Forme populaire, à côté de *uellus*?

ulmen : v. *uieō*.

uinea peruinca : v. *peruica*.

***uinciam** (*uintiam, untiam* var.) : *dicebant continentem*, P. F. 520, 7. Sans autre exemple. De *uinciō*?

uinció, -īs, -xī, -ctum, -īre : lier ; cf. la glose *uinciō*, δεσμῶ. Sens physique et moral. Se dit surtout de liens qui entourent un corps ou un objet ; cf. Varr., R. R. 1, 8, 6, *uinctu, quod antiqui uocabant cestum*. Ancien, usuel et classique. Peu représenté dans les langues romanes, qui ont recouru à *ligāre*. M. L. 9340.

Dérivés et composés : *uinculum* (*uinclum*) : « lien » en général ; sur les acceptions spéciales, v. Rich, s. u. ; en particulier *uincula* pl. « entraves » et « menottes » des prisonniers ; d'où les expressions *in uincula conicere, dūcere*, etc., M. L. 9341 ; *uinculō, -ās* (tardif) ; *uinctiō* (rare ; Varr., L. L. 5, 62, repris par la latinité impériale) ; *uinctor* (Arn.) ; *uinctūra* (Varr., époque impériale) ; *uinctus, -ūs* m. (Varr.).

Cf. aussi M. L. 9342, **vincus* « flexible », et 9339, **vincilia* « lien » ; *uincula*, βρυωνία, CGL III 427, 59.

circumuinciō (Plt., Avien) ; *conuinctiō*, terme de la langue grammaticale traduisant le gr. σύνδεσμος, cf. Quint. 1, 4, 18 ; *dēuinciō* : lier fortement, obliger (usuel et classique), M. L. 2614 ; *ēuinciō*, même sens (époque impériale) ; *praeuinctus* ; *reuinciō*.

L'ombrien a *preuišlatu* « praeuinculātō ». L'*n* de *uinciō* peut être l'infixe du présent qui, par opposition avec le groupe de *uincō*, aurait été généralisé, grâce à l'addition du suffixe **-ye-* (comme dans lit. *jùngiu*, etc. ; v. *iungō*) ; *uinciō* est différencié de *uincō* même au présent. On rapproche skr. *vivyákti* « il embrasse », *vyácaḥ* « extension » ; mais les sens des deux groupes n'ont rien de commun ; et un rapprochement de racines limité à l'italique et au sanskrit aurait besoin d'être plus précis pour satisfaire.

uincō, -is, uīcī (de **wᵒik-* avec vocalisme *o* du parfait ; cf. *uīdī* et *līqui*?), **uictum** (inf. fut. *uincitūrum*, Pétr.), **uincere** : être vainqueur, vaincre. Transitif et absolu ; sens propre et figuré, physique et moral. Ancien, usuel et classique. Panroman. M. L. 9338.

Dérivés : *-uicāx* dans *per-uicāx* adj. : qui s'obstine dans la lutte (joint et opposé à *pertināx* dans Acc. ap. Non. 432, 31 sqq. : *nam peruicacem dici me esse et uincere | perfacile patior, pertinacem nihil moror*) ; puis simplement « obstiné, opiniâtre » (en bonne ou en mauvaise part) ; *peruicācia, -ae* f.

uictor m. ; *uictrīx* f. ; *uictōria* f. : victoire ; féminin d'un adjectif **uictōrius* dérivé de *uictor*, comme *uxōrius* de *uxor*. C'est proprement « la Victorieuse », déesse de la victoire, avec laquelle s'identifie la victoire elle-même. Les représentants romans sont des mots savants, M. L. 9313 ; *uictōriātus* : à l'effigie de la victoire : *u.* (sc. *nummus*) m., cf. *quadrīgātus*. Il n'y a pas de substantif *uictus* ou *uictiō*, mais *conuictiō, reuictiō* existent, à date tardive, il est vrai.

conuincō, qui n'a plus que le sens dérivé de « convaincre » (*aliquem alicuius rei, dē aliquā rē*, etc.) et, avec un nom de chose, « prouver » ou « réfuter » ; *conuictiō*, tardif (langue de l'Église) = ἔλεγχος, ἐλεγμός ; *conuictīuus* (Prisc.).

dēuincō : vaincre complètement (cf. *dēbellō*) ; *ēuincō* : id. (latin impérial) ; *ēuictiō*, terme juridique « recouvrement d'une chose par jugement » ; *peruincō* ; *reuincō* : vaincre de nouveau et « réfuter », cf. *confūtō* et *refūtō* ; de là *reuictiō* (Apul.), *reuincibilis* (Tert.), M. L. 7279. A *uictus* s'oppose *inuictus* : invaincu et « invincible ». Ancien, usuel et classique. Une forme *inuictrīx* est isolée.

Prōuincō est une invention de grammairien pour expliquer *prōuincia* (cf. P. F. 253, 15).

Présent à nasale infixée, *uincō* indique le terme d'un procès, d'où le sens de « vaincre ». L'osque a *uincter* « conuincitur ». Le sens général de la racine est « combattre ». Il s'agit d'une racine ayant fourni un présent radical athématique, ce qui se reconnaît à la coexistence d'un présent à vocalisme radical zéro : irl. *fichim* « je combats » (avec préverbe *arfinch* « uincō »). v. h. a. *ubarwehan* « uincere », *ar-wigan* « confectus », et du présent à vocalisme *e* : got. *weihan* « combattre », v. angl. *wīgan* « combattre » résultant d'un compromis entre **wīhan* et **wigan* ; le flottement entre *h* et *g* confirme donc l'hypothèse d'un ancien présent athématique. Lit. *apveikiù* « je triomphe de » offre un présent dérivé remplaçant l'ancien présent athématique.

uindēmia : v. *uīnum*.

uindex, -icis m. : terme de droit ; caution fournie par le défendeur, qui se substitue à lui devant le tribunal (*in iūs*) et se déclare prête à subir les conséquences du procès ; cf. F. 516, 19 : *ab eo quod uindicat quominus is, qui prensus est ab aliquo, teneatur*. Dans la langue commune, « protecteur, défenseur », « vengeur » ; et, par extension, « qui tire vengeance de, qui punit ».

Dérivés et composés : *uindicō, -ās* : faire fonction de *uindex* ; revendiquer : *u. spōnsam in lībertātem ; pro suō uindicāre* ; « libérer, délivrer » (sens propre et figuré) ; « venger » et « punir ». Panroman (*uĭndĭcāre*), M. L. 9347 ; *uindicātiō* (classique), M. L. 9348 ; *uindicātor* (langue de l'Église) = ἐκδικητής ; *reuendicō* (bas latin), M. L. 7280.

**uindīcō, -is?* : une forme *uindicit* de la Lex XII Tab. est citée par Aulu-Gelle 20, 1, 45.

uindicia, -ae f., et *uindiciae, -ārum* ; *uindicia, i. e. correptio manus in re atque loco praesenti apud praetorem ex XII tabulis fiebat*, Gell. 20, 18 ; et *uindiciae appellantur res eae de quibus controuersia est*, etc., F. 516, 24 sqq. ; 1° revendication présentée par le *uindex* (singulier) ; 2° choses qui font l'objet de la revendication (pluriel) ; *Vindicius*.

uindicta, -ae f. : revendication ; en particulier *uindicta in lībertātem* « revendication en liberté », mode d'affranchissement qui se faisait suivant un cérémonial spécial, comportant l'emploi d'une baguette (substitut de la lance, symbole de la propriété quiritaire) dont chacune des parties était munie ; *uindicta* en est arrivé à désigner la baguette elle-même (*festūca*).

D'après *uindicō, uindicta* a signifié aussi « protection » et « châtiment ». M. L. 9349 (ital. *vendetta*). Dérivés tardifs : *uindictor, -trīx* ; *uindictum*.

Le second élément de *uindex* est sûrement celui que l'on a dans *iūdex* ; c'est le mot racine correspondant à *dīcō* : le premier terme est plus obscur et controversé. On y voit souvent l'accusatif de *uīs* : **uim-dex* > *uindex* (cf. *uēnumdare* > *uēnundare*) ; mais la forme fléchie d'un premier terme de composé est étrange, et on ne l'explique qu'en supposant arbitrairement que *uindex* serait formé secondairement sur *uim dīcere*. Le *uindex* serait celui qui montre au juge la violence faite à son client, que le demandeur, par la *manūs iniectiō*, entraîne devant le tribunal, *in iūs rapit* ; c'est ce sens que les jurisconsultes romains donnaient au substantif ; cf. Gaius, 4, 21 : *nec licebat iudicato manum sibi depellere, et pro se lege agere, sed uindicem dabat, qui pro se causam agere solebat*. Le procès est une lutte simulée pour la possession de la chose : *manuum cōnsertiō, manum cōnserere*, « une réminiscence des actes de force par lesquels jadis la propriété était conquise et défendue » (May et Becker, *Précis*, p. 350 ; sur la différence entre *uindex* et *uas*, ibid. 236). Ovide joue exactement des termes juridiques : Fast. 4, 90 (*Aprilem) quem Venus iniecta uindicat alma manu*. — Le *uindex* étant le défenseur d'un membre de la « grande famille », on pense à irl. *fine*, qui est le nom de la « grande famille » ; v. h. a. *wini* signifie « appartenant à la famille, ami ». Ces rapprochements sont séduisants, mais la forme et le sens du composé *uindex* ne s'en tirent pas aisément.

uinnulus, -a, -um : *dicitur molliter se gerens et minime quid uiriliter faciens*, P. F. 519, 6 ; cf. un seul exemple dans Plt., As. 223, *oratione uinnula, uenustula* ; le passage de Non. 186, 12 se rapportant à ce mot est altéré ; cf. aussi Thes. Gloss., *uinnulus, mollis, blandus* ; *-m, delectabile*. Il faut peut-être y rapporter la glose *uinnicus*, νωχελής (avec une variante *uinicus*), CGL II 209, 5.

De *uinnus*, doublet de *cincinnus*, cité par Isid., Or. 3, 19 : *uinnus, cincinnus molliter flexus* (si, toutefois, *uinnus* n'est pas inventé pour expliquer *uinnulus*) ; cf. le nom propre *Vinnius*?

Adjectif expressif, sans étymologie sûre. Cf. *uieō* et *uennuncula*?

***uinnus** : v. le précédent.

uīnum, -ī n. (*uīnus*, forme vulgaire, Pétr. 41, 12 ; Schol. Bern. in Verg., G. 2, 98) : vin. Par métonymie, « vigne » et « raisin ». Ancien et usuel ; s'emploie au singulier et au pluriel. Panroman. M. L. 9356 ; germanique : got. *wein*, etc., d'où finn. *viina*. Le celtique a conservé : irl. *fin*, britt. *gwyn* et irl. *fine, fintan, finime* « uīnea, uīnētum, uindēmia ».

Dérivés et composés : *uīneus* : de vin. Rare ; presque uniquement usité comme substantif féminin *uīnea* : 1° plantation de vigne, vigne (panroman dans ce sens, M. L. 9350) ; 2° mantelet, sorte de baraquement qui protégeait les soldats romains dans l'attaque d'une muraille, cf. Rich, s. u. Le nom ne vient sans doute pas, malgré Festus, 516, 20, *a similitudine uinearum*, mais de ce que le centurion qui commandait les soldats était armé d'un cep de vigne, cf. *sub uitem hastas iacere, sub uitem proeliari*, P. F. 405, 8 ; 407, 1 ; et 407, 4 : *sub uiteam iacere dicuntur milites, cum astantibus centurionibus iacere coguntur sudes*. Dérivés : *uīneālis*, M. L. 9351 ; *uīneārius*, M. L. 9352 ; *uīneāticus* (Col., Cat.) ; *uīneola*, M. L. 9352 a.

uīnāceus : de raisin ; *u. acinus* ; d'où *uīnācea* f. : marc de raisin, et *uīnācea, -ōrum* (*uīnācia* ; le singulier *uīnācium* est rare) « pépin(s) » et « marc » de raisin, M. L. 9337 ; *uīnāciola uītis*, Pl. 14, 38 ; *uīnālis* : de vin ; *uīnālia, -ium* : *diem festum habebant quo die nouum uinum Ioui libabant*, P. F. 517, 1.

uīnārius : de vin, à vin ; subst. *uīnārius* m. : marchand de vin, buveur de vin ; *uīnārium* n. : pot à vin ; *uīnētum* : vignoble ; *uīnitor* : vigneron (classique, cf. *olitor*), M. L. 9353, v. h. a. *winzur-il* ; *uīnitōrius*.

uīnolentus (ancien et classique) ; *uīnolentia* ; *uīnōsus* (ancien et classique) : abondant en vin ou « qui aime le vin » ; M. L. 9355, *uīnōsitās* (Tert.). V. Ernout, *Les adj. lat. en -ōsus*, Paris, 1949, p. 52.

uindēmia f. : vendange. Panroman, sauf roumain ; M. L. 9343. De **uīnodēmia*, cf. *dēmō* ; *uindēmiātor* (et *uindēmitor*, Sén., Apoc. 2, 1 ; *uindēmiātor*, Hor., S. 1, 7, 30), *uel quod uinum legit dicitur, uel quod de uiti*

id demunt, Varro, L. L. 5, 94 ; panroman, sauf roumain, M. L. 9346 ; *uindēmiātōrius* (Varr.) ; *uindēmiō, -ās* (Col., Plin. ; semble postérieur à *uindēmiātor*, sur lequel il a sans doute été rebâti) ; panroman, sauf roumain, M. L. 9344, v. h. a. *windema, windemōn* ; **uindēmiātiō* (non dans les textes), M. L. 9345 ; *uindēmiālis* (tardif), M. L. 9343 a ; *inuīnius* = ἄοινος (Apul.).

uīllum, -ī n. : petit vin, piquette (Tér., Ad. 786) ; de **uīno-lo-m* ; *uīnulum* (Charis.).

Composés en *uīni-, uīno-* (d'après des types grecs en οἰνο-) : *uīni-bua* « buveuse de vin » (Lucil.) ; *uīni-fer* (Sil.) ; *-pōtor* (Ital.) ; *-fūsor, -cultor, -uorāx* (Comm.), *uīno-forum* (Gl.).

L'ombrien a vinu, *uinu*, le volsque, *vinu*, forme panitalique ; joint à la différence de genre, le vocalisme montre que *uīnum* n'est pas un emprunt du latin au grec. Il s'agit d'un mot méditerranéen dont hitt. *wiyana-*, gr. (ϝ)οἶνος, arm. *gini* et les formes sémitiques reposant sur *wain-* sont des reflets plus ou moins indépendants les uns des autres.

uiola, -ae f. : 1° violette, plante et fleur ; couleur violette ; 2° giroflée, etc. Le même nom désigne de nombreuses plantes ; v. André, *Lex.*, s. u. Ancien (Caton, Agr. 1, 23, 5). Formes romanes savantes. M. L. 9357 ; germanique : v. h. a. *viola*.

Dérivés : *uiolāceus* : violet ; *uiolācium* « vin de violette » ; *uiolārius* : de violette, d'où *uiolārius* : teinturier en violet (Plt., Aul. 510) ; *uiolārium* : lieu planté de violettes ; *uiolāris* dans *u. diēs* « jour des violettes » (où l'on garnissait les tombes de violettes ; cf. *rosālis*).

Emprunt au même mot d'où vient gr. (ϝ)ίον ; cf. γία· ἄνθη (Hes.).

uiolō : v. *uīs*.

uīpera, -ae f. : vipère, serpent. Employé aussi comme terme d'injure. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 9358 ; celtique : britt. *gwiber* ; germanique : v. h. a. *wippera*? V. B. W. *vive*.

Dérivés : *uīpereus* (poétique) ; *uīperīnus* (plus ancien) ; *uīperīna* f. : vipérine (plante) ; *uīperālis* (tardif et rare).

L'étymologie **uīui-pera* « vivipare », de **uīuo-per-a* (cf. *pariō*), a pour elle la croyance des anciens ; cf. Pline 10, 170 : *terrestrium sola [uipera] intra se parit oua unius coloris, et mollia, ut pisces. Tertia die intra uterum catulos excludit, deinde singulis diebus singulos parit, uiginti fere numero. Itaque ceteri tarditatis impatientes perrumpunt latera, occisa parente.*

***uipex** : ⟨a⟩ *uim patiendo uel uim patiens* (Gloss.). Sans doute déformation de *uibex* par étymologie populaire.

uipiō, -ōnis m. : petite grue, oiseau (Plin. 10, 135). M. L. 9359. Onomatopée (Pline, toutefois, le donne comme un mot baléare) ; a donné en ital *bibbio*, en fr. *vi(n)geon*, nom du canard siffleur.

V. Barbier, Rev. de linguistique romane, 1, p. 324 sqq.

uir, uirī m. : homme, par opposition à « femme », *mulier, fēmina*, e. g. Ov., M. 3, 326 : *deque uiro factus, factum mirabile, femina*. Terme exprimant les qualités viriles ou masculines de l'homme (cf. l'emploi poétique de *uir* au sens de « parties sexuelles de l'homme » ; Cat. 63, 6, *itaque ut relicta sensit sibi membra sine uiro* ; de *uirīlia*, même sens ; et le composé *ēuirō*). « La différence de *uir* et *homō* apparaît dans le passage suivant, Cic., Tu. 2, 22 : *Marius rusticanus uir, sed plane uir, uetuit se alligari... Et tamen fuisse acrem morsum doloris idem Marius ostendit : crus enim alterum non praebuit. Ita et tulit dolorem ut uir ; et, ut homo, maiorem ferre sine causa necessaria noluit* » (B. B.). Dans ce sens, s'oppose aussi à *puer*, e. g. Just. 3, 3, 7 : *neque eos* (scil. *pueros*) *prius in urbem redire quam uiri facti essent statuit*. De là les sens de : 1° mari, époux ; et, en parlant des animaux, « mâle » ; 2° homme digne de ce nom, héros ; 3° puis, la guerre et le combat étant exclusivement réservés aux hommes, « soldat », et plus spécialement « fantassin », toutes acceptions qui se retrouvent dans le fr. « homme ». *Vir* a aussi un sens distributif e. g. dans l'expression fréquente de l'ancienne langue militaire, *uir uirum legit* « chaque soldat se choisit un compagnon d'armes » ; de là, dans la langue juridique : *uirīlis pars, portiō* « part qui revient à chacun dans un héritage » ; d'où, dans la langue commune, *pro uirili parte* « suivant la part qui me revient, suivant mes forces ou mes ressources ». Ce sens distributif reparaît dans l'adverbe *uirītim* « par homme » ; cf. Caton, Inc. 6 : *praeda quae capta est uiritim est diuisa*, d'où dérive un adjectif *uirītānus* : *ager dicitur qui uiritim populo distribuitur*, P. F. 511, 13 (non attesté en dehors de cette glose). Ancien, usuel, mais concurrencé par *homō*, qui en a pris les sens, *uir* n'est pas demeuré dans les langues romanes, pas plus que *uīs*.

Dérivés et composés : *uira, -ae* f. : *feminas antiqui... uiras appellabant, unde adhuc permanent uirgines et uiragines*, F. 314, 15 ; repris par Isid., Or. 11, 2, 23. Non autrement attesté ; cf. *taurus, taura*? Peut-être invention de grammairien pour expliquer *uirgō* et *uirāgō*.

ūniuira : mariée à un seul homme (cf. *ūnimarīta*) ; *-uirātus, -ūs* m. (Tert.).

uirāgō, -inis f. : femme forte ou courageuse comme un homme. Terme archaïque (Plaute, Ennius), repris par la poésie impériale. — Formation obscure ; rappelle *imāgō, uorāgō*, etc. ; v. Ernout, Philologica I, 165 sqq. L'explication par « *quae uirum agit* » n'est qu'un calembour.

uirātus, -a, -um (= ἀνδρεῖος ; Vulg., Sir. 28, 19) ; *uirātus, -ūs* m. (Sid.) ; *uirīlis* (opposé à *muliebris*) ; cf. plus haut, M. L. 9369 ; *uirīliter* ; *uirīlitās* (époque impériale).

ēuirō, -ās : enlever la virilité, émasculer, efféminer. Un doublet tardif *ēuiriō* a subi l'influence de *uīrēs*, Mul. Chir. 14, p. 8, 16. Depuis Varron ; *ēuirātiō* (Plin.).

uirītim ; *uirītānus* (époque impériale).

uirōsus : qui aime les hommes. Adjectif de la langue de la comédie, formé sur *uīnōsus*, avec lequel il allitère. Glosé aussi *neruōsus, austērus*, par confusion avec *uīrōsus*, adjectif tardif dérivé de *uīs* et glosé *fortis, austērus*, ἀνδρεῖος ; *uirissat* : *fortiter uel uiriliter sapit*. Verbe conservé par les gloses, appartenant sans doute à l'ancienne comédie et formé comme *patrissō*.

uirtūs, -ūtis f. : « *Virtūs* est avec *uir* dans le même rapport de dérivation que *iuuentūs, senectūs* avec *iuuenis, senex*. Comme ces deux mots, il marque l'activité et la qualité [cf. Ernout, Philologica I, 225 sqq.] ; Cicéron (Tu. 2, 18, 43) s'explique ainsi sur le sens du mot : *Atqui uide ne, cum omnes rectae animi affectiones uirtutes appellantur, non sit hoc proprium nomen omnium, sed ab ea una, quae ceteris excellat, omnes nominatae sint. Appellata est enim a uiro uirtus : uiri autem propria maxime est fortitudo, cuius munera duo maxima sunt, mortis dolorisque contemptio*. — *Virtūs* est employé quelquefois pour désigner la force pure et simple : Corn. Nép., De reg. : *Siculus Dionysius cum uirtute tyrannidem sibi peperisset...* ; Vg., Ae. 2, 390 : *dolus an uirtus quis in hoste requirat*. Mais la plupart du temps *uirtūs* désigne le courage, Cés., B. G. 1, 2, 1 : *Perfacile esse, cum uirtute omnibus praestarent, totius Galliae imperio potiri*. — Une fois arrivé au sens général de « vertu », il a pu s'employer pour toute espèce de qualité ou de mérite, Cic., Bru. 17 : *In Catonis orationibus omnes oratoriae uirtutes reperientur*. Il a même pu se dire des plantes et des objets inanimés, Ov., M. 14, 356 : *si non euanuit omnis | herbarum uirtus* ; Justin. XI 14 : *Cum uictoria non armorum decore, sed ferri uirtute quaeratur* ; Caton, Agr. 1 : (*Praedium*)... *uti... solo bono, sua uirtute ualeat*. C'est un exemple de généralisation de sens » (B. B.). M. L. 9371. Celtique : irl. *firt*, britt. *gwyrth*. — Dérivés tardifs : *uirtuōsus* (Sᵗ Aug.) ; *uirtūtificō* = ἐνδυναμῶ.

Composés : *Viriplāca* : épithète de Junon ; cf. Val. Max. 2, 1, 6 ; *uiripotēns* : *puella* ou *uirgō* « nubile » (Dig.) ; *uirops* « *quae iam opus habeat uiro* » (Gloss.).

sēmi-uir : moitié homme (et moitié bête, e. g. Chiron, le Minotaure ; ou moitié femme : hermaphrodite ; émasculé (*sēmimās*), efféminé). Mot d'époque impériale ; cf. *sēmifer*.

On rattache parfois à *uir* le nom (propre?) *Virītēs* qui figure dans le groupe *V. Quirīnī* (v. sous *heriēs*) ; le texte et le sens sont très obscurs.

Vir figure, enfin, dans des juxtaposés de la langue du droit public, où il désigne des magistrats : *trēs uirī, sēuirī, decemuirī*, etc., sur lesquels ont été dérivés des abstraits du type *decemuirātus*. Du pluriel employé généralement au génitif (e. g. de *duumuirum, triumuirum sententia*) ont été tirés des singuliers : *duumuir, triumuir, sēuir*, etc.

La forme **wiro-* a ses correspondants dans irl. *fer*, gall. *gwr* et got. *wair*, v. isl. *verr*, etc. ; on a **wīro-* dans lit. *výras*, skr. *vīráḥ*, av. *vīra*. Des deux mots anciens désignant l' « homme mâle », le « guerrier », le latin a conservé seulement l'un et l'osco-ombrien l'un et l'autre ; v. l'article *nerō*, où est aussi montré le caractère récent du dérivé *uirtūs*. Le mot est attesté en ombrien trois fois sous la forme *ueiro* « uirōs » (à côté de *uiro*, plus fréquent[1]), ce qui semble indiquer un *ī*, comme en sanskrit et en lituanien ; le volsque *couehriu* « cūria » est obscur de toute façon. Pour *ī* et *ĭ*, v. la remarque faite sous *uīrus*. Dérivé de *uīs* par W. Schulze, KZ 52, 311 ; ce qui est le plus vraisemblable.

uireō, -ēs, -uī, -ēre : être vert (en parlant des plantes) ; par suite « être vigoureux » ; e. g. T.-L. 6, 22, 7, *uegetum ingenium uiuido pectore uigebat, uirebatque integris sensibus*. Attesté depuis Caton. Rare, technique.

Dérivés : *uirēscō, -is* : verdir ; *uiridis* : vert, panroman ; M. L. 9368 a : *viridis* ; **virdis* ; *uiride* n. « le vert » ; *uiridia* n. pl. « les plantes vertes », M. L. 9367, *viridia*, **virdia*, britt. *gwyrdd* ; *uir(i)diārium* n. : jardin de plaisance, bosquet, M. L. 9368 ; et *uiridārius* « jardinier », CIL VI 2225 ; *uiriditās* (classique) « verdeur » et « verdure » ; *uiridō, -ās*, transitif et absolu « rendre ou être verdoyant » ; *uiridēscō* « devenir vert » (Sᵗ Ambr.) ; *uiridicāns* (formé comme *albicāns, nigricāns*) ; *uiridicātus, -a, -um* : verdoyant ; *praeuiridis* (*praeuiridāns*) : très vert ; *subuiridis* : verdâtre ; *uir(i)dus* (tardif). — La fortune de l'adjectif **virdis* dans les langues romanes provient de son emploi fréquent dans la langue rustique.

uirētum et *uirectum* (d'après *salictum*), surtout au pluriel *uirecta* : jardins, bosquets. Attesté depuis Virgile. M. L. 9360 a.

uiror (tardif) : verdeur ; *uireō, -ōnis* m. : verdier, verdet (oiseau, Plin.) ; *per-uirēns* : toujours vert ; *reuirēns* : qui reverdit ; *reuirēscō* : reverdir (classique).

Sans étymologie valable. Les mots celtiques du type v. gall. *guird* « herbida » sont empruntés au latin.

uirga, -ae f. : branche souple et flexible, drageon, marcotte, bouture ; d'où verge, baguette ; raie(s) ; baguette du licteur ; d'où *uirgārius* « qui regis baculum portat » (Gloss.). *Sēnsū obscēnō* dans Cassiod., Anim. 9. Ancien (Caton, Agr. 101). Panroman. M. L. 9361. Celtique : irl. *uirge*.

Dérivés et composés : *uirgeus* : fait de verges ou d'osier ; *uirgātus* : fait de baguettes ou d'osier ; rayé, vergé, M. L. 9362 ; *uirgātor* : qui donne des verges (Plt.) ; *uirgārius* : ῥαβδοῦχος (Gl.) ; *uirgētum* : oseraie ; *uirgōsus* (bas latin) ; *uirgula* : petite baguette et petit trait, ligne, accent, M. L. 9365 ; d'où *uirgulātus* : rayé (Plin.) ; *uirgultus, -a, -um* : couvert de buissons ou de jeunes pousses ; *uirgulta, -ōrum* : buissons, branchages, et « rejetons, jeunes plants » (Caton, Agr. 141, 2) ; *uirgultōsus*? (Serv., Aen. 3, 516) ; *uirgidēmia* : vendange de coups, raclée. Mot plautinien, forgé sur *uindēmia* ; *prīmiuirgius* : πρωτοδέκανος (Gloss.). Cf. aussi M. L. 9363, **virgella*.

Voir les sens spéciaux de *uirga, uirgātus, uirgula* dans Rich, s. u.

Vocalisme *i* de mot expressif, comme dans *uirgō*.

uirgō, -inis f. : 1° vierge, jeune fille ou jeune femme qui n'a pas encore connu l'homme. Se dit aussi des femelles d'animaux ; et, à l'époque impériale, s'emploie comme adjectif de toute espèce d'objets : *u. terra* (Plin.), *u. charta* (Mart.), et même avec un masculin : *emit et comparauit locum uirginem* (Inscr.) ; 2° « la Vierge », constellation du zodiaque ; *Aqua Virgō* ou *Virgō*, nom d'un aqueduc à Rome. Attesté de tout temps (Livius Andr., et peut-être inscription de Duenos *uirco*?). M. L. 9364. Les représentants romans sont pour la plupart savants et transmis par la langue de l'Église, où ce sont des calques du grec ; de même en celtique : britt. *gwyryf*, etc.

Dérivés : *uirginālis* : de vierge, virginal ; *uirgināle* (*uirginal*, cf. *féminal*) et *uirginālia* n. « pudenda muliebria » ; *uirginārius* (Plt.) ; *Virginēnsis*, *Virginiēnsis* f. : déesse qui présidait au détachement de la ceinture de la jeune mariée (S[t] Aug.) ; *uirgineus* (formé par la langue poétique pour remplacer *uirginālis*, qui était exclu de l'hexamètre) ; *uirginius*, usité comme nom propre, ainsi que *Virginia* ; fréquent dans les inscriptions de l'époque impériale au sens de « jeune époux », et *uirginium* (tardif) ; *uirginitās* f. (classique) ; *uirginor*, *-āris* (Tert.) : vivre en vierge ; *Virginēsuendōnidēs* (Plt., Per. 702) ; *uirguncula* (époque impériale).

On ne connaît pas de nom indo-européen pour cette notion ; gr. παρθένος est sans étymologie, comme *uirgō*.

uiriae, -ārum f. pl. : sorte de bracelet (= *armilla*). Attesté seulement à l'époque impériale. Le singulier *uiria* ne se trouve que dans les gloses, mais est confirmé par les langues romanes. M. L. 9366.

Dérivés : *uiriola* ou *uiriolae* « petit bracelet », M. L. 9370 ; B. W. *virole* ; et peut-être *uiriātus*, épithète appliquée à Annibal par Lucilius XXVI (55) : *contra flagitium nescire bello uinci a barbaro* | *uiriato Annibale*, quoique Nonius, 186, 31, interprète *uiriatum* par *magnarum uirium* et que Lindsay y voit un nom propre, *Viriato*. Il est possible, du reste, que *Viriātus* soit un cognomen celtibère signifiant « qui porte un bracelet », car, d'après Pline, 33, 40, *uiriolae celtice dicuntur*, *uiriae celtiberice*. La forme *uiriliae*, dans Isid., Or. 19, 31, 16, a été influencée par *uirīlis* ; v. Sofer, 85 et 173.

uiriculum, -ī n. : synonyme de *cestrum* (= κέστρον), sorte de burin ou de pointe à graver employée dans la peinture à l'encaustique (Pline, 35, 149).

uiridis : v. *uireō*.

Viritēs : v. *Quirīnus* et *uir*.

uirtūs : v. *uir*.

uīrus, -ī n. : suc des plantes ; humeur (sperme) ou venin des animaux ; par suite, « venin, poison » en général, et « âcreté, amertume ». Terme technique, classique. Non roman.

Dérivés : *uīrulentus* : venimeux ; *uīrulentia* f. (tardif) ; *uīrōsus* (déjà dans Caton, Agr. 157, 11) : visqueux, empoisonné, fétide.

Vīrus n'a pas de pluriel ; le neutre est surprenant ; d'après *uenēnum*?

Avec le même *ī* qu'en latin, cf. v. irl. *fī* « poison », gr. ἰός « venin, rouille » (masculin) et, avec *ĭ* (cas inverse de lat. *uir* en face de skr. *vīráḥ*), skr. *viṣám* « venin, poison » (neutre), av. *viša-*. La différence entre *ī* et *i* dans un mot de ce genre relève des allongements « populaires » que M. Vendryes a mis en évidence dans les Mélanges Chlumsky, p. 148-150 ; cf. *pūsus* et *pŭtus*.

uīs, uim f. ; pl. **uīrēs, -ium** : 1° force (en action, ce qui explique le genre « animé » du mot), en particulier force exercée contre quelqu'un, *uim afferre alicuī*, etc., d'où « violence » (sens ancien) et même « viol » ; 2° (sens secondaire) « quantité, nombre ». Le pluriel *uīrēs*, de sens concret, désigne « les forces » (physiques) et par là « les parties sexuelles de l'homme », comme *uirīlia*, les ressources mises à la disposition d'un corps pour exercer sa *uīs* ; en particulier les « forces » militaires, les « troupes ». A servi aussi depuis Cicéron à traduire des valeurs techniques de gr. δύναμις, δυνάμεις : « puissance, ascendant », « vertu (d'une plante, d'un remède) », « valeur (d'une monnaie) », « sens, valeur (d'un mot) », etc.

Vīs est un thème en *-ī-*, ce qui explique la persistance de l'*ī* à l'accusatif et à l'ablatif singulier *uīm*, *uī* ; le génitif et le datif singulier sont à peine attestés, et presque uniquement à l'époque impériale ; la langue classique emploie *dē uī* au lieu du génitif : *dē uī condemnātus*, *reus* (Cic.). A côté du pluriel *uīrēs*, qui présente un élargissement du thème en *-s-*, Lucrèce et quelques prosateurs (Salluste, Messala) emploient *uīs* (e. g. Lucr. 2, 586 ; 3, 265) ; sur la valeur de cette forme, v. Ernout, Philologica II, p. 112 sqq. Les anciens ne séparaient pas *uīs* de *uir*, *uirtūs* (cf. gloss.), et ont confondu *uīrōsus* et *uīrōsus*. — *Vīs* est ancien, usuel et classique, mais, sans doute en raison de son caractère monosyllabique, n'a pas survécu dans les langues romanes, sauf dans le juxtaposé *uis maior* > fr. *vimaire*, terme technique du vocabulaire des eaux et forêts.

Dérivés en *uīr-*, rares et tardifs pour la plupart : *uīriculae* (Apul.) ; *uīriōsus* : violent ; *uīriōsē* (Apul., Tert., Gloss.) ; *uīrācius* dans Varr., ap. Non. 187, 15, *uir uiracius*, glosé *magnarum uirium*. Pour *ēuīriō*, *-riātiō*, v. *ēuīrō*, sous *uir*. Des confusions avec *uir* se sont produites à basse époque.

A *uīs* se rattachent : *uiolentus* : violent. Ancien et usuel, avec un doublet poétique *uiolēns* (Hor., Pers.) fait sur *uiolentior* d'après *uehemēns*, *uehementior* ; d'où *uiolenter* (ancien), *uiolentia* f. ; *inuiolentus* (Cassiod., Not. Tir.).

uiolō, *-ās* : violer, faire violence à, outrager. Ancien, classique. D'où *uiolātor*, *-tiō* (tous deux d'époque impériale), *-trīx* (tardif) ; *uiolābilis* (poésie impériale) et *inuiolābilis* (depuis Lucrèce, d'après ἀβίαστος) ; *inuiolābilitās* (langue de l'Église) ; *inuiolātus* (classique) « inviolé » et « inviolable » (cf. *inuictus*) ; *inuiolātē*.

Au sens de « force », la langue homérique a les formes correspondantes à *uīs* : (ϝ)ῖς à *uīs*, (ϝ)ῖν' (devant voyelle ; en réalité, ϝῖν au singulier) à *uim*, et la forme adverbiale (ϝ)ῖφι (d'où (ϝ)ῖφια en face de *uī-*). — Pour ϝ, noter la glose γίς (c'est-à-dire ϝίς) · ἰσχύς.

Il n'y a pas lieu de considérer ici (ϝ)ῖνα « tendon », (ϝ)ῖνες « tendons ». — Le sens de skr. *váyaḥ* (thème en *-s-*) est : « force vitale, force jeune » ; ce rapprochement explique l'*r* de *uīrēs* ; le type *uīr-* n'existe qu'au pluriel ; cf. *spēs* et *spērēs*. La parenté avec *uir* est vraisemblable.

La formation de *uiolentus* rappelle celle de *opulentus*, et *uiolāre* a l'air d'une formation expressive comme *ustulāre*, *sorbillāre*, etc. L'*o* de ces formes doit s'expliquer comme celui de *fīliolus*.

uīs : 2[e] personne du singulier de *uolō*, issue de **uei-s(i)*. *Vīs* s'est introduit dans la conjugaison de *uolō* parce que la 2[e] personne normale **uel-si* aboutissait soit à **uelle*, et se confondait avec l'infinitif présent, soit à **uell* > *uel* (v. ce mot). D'autre part, on ne pouvait restituer **uels*, comme on l'a fait pour *fers*, car une finale *-ls* est inconnue en latin. D'où la nécessité de recourir à une racine différente, celle du skr. *véṣi* « tu aspires à », gr. ϝίεται « il aspire à » ; cf. *inuītus*.

uiscum, -ī n. (*uiscus* m., Plt., Ba. 50) : gui ; glu. Ancien, usuel. Panroman, en partie sous des formes savantes. M. L. 9376.

Dérivés : *uiscārius*, *-a*, *-um* ; *uiscārius* « qui chasse aux gluaux » ; *uiscārium* « gluau » ; *uiscārāgō*, *-inis* f. : carline (plante), v. Sofer, 161 ; *uiscātus* (ancien), d'où *uiscō*, *-ās* (époque impériale) ; *uiscidus* (Theod. Prisc., et Gloss., *uiscidum* : ἰξοειδές ; *uiscidus* : στυφὸς οἶνος), M. L. 9373 ; *uiscōsus* (tardif, Prud., Pall.), M. L. 9375 ; *uiscitūdō* = δρυμότης (Diosc.). Cf. aussi *uiscinus*, *uiscineus* et *uiscillārius* « auceps » (Thes. Gloss., s. u.).

Il doit y avoir un rapport avec gr. ἰξός « glu » ; mais lequel? †

uīscus, -eris (singulier rare ; on trouve surtout *uīscera*, *-um* n. ; l'*ī* est attesté par l'*i longa* des inscriptions) n. : parties internes du corps, chair(s), entrailles. Terme général, s'appliquant à tout ce qui est à l'intérieur du corps ; par image, s'applique à d'autres objets : *uiscera terrae*, Ov., M. 1, 138 ; *in medullis populi Romani ac uisceribus haerebant*, Cic., Phil. 1, 15, 36. Ancien, usuel, classique. Non roman.

Dérivés et composés : *uīscerātiō* : distribution publique de viande ; repas où l'on mange la chair des victimes (classique) ; *uīscerātim* : par lambeaux (Enn.) ; *uiscerālis* ; *uiscerāliter* (Vulg., Arn.), d'après gr. πολύσπλαγχνος ; *uīscereus* (Prud.) ; *ēuīscerō*, *-ās* : arracher les entrailles à, déchirer.

Sans étymologie claire.

uīsitō, uīsō : v. *uideō*.

uissiō, -īs, -īre (*uīsiō*, *bissiō*, *bīsiō*) : vesser (Gloss.). M. L. 9382. Celtique : irl. *fīs*, *fissiu*, britt. *gwis* ; germanique : v. h. a. *wīsila*?

Dérivés : *uīssium* n. (*uisium*, *uisitium*) ; *uisiō* : vesse ; M. L. 9381, *vissio* ; cf. aussi M. L. 9380, **vissināre*, v. fr. *vesner*, *venette*.

Forme expressive, comme v. isl. *fīsa* « pēdere », et gr. βδέω, de **βzδεω*. V. *pēdō*.

uisulla (*uītis*), **-ae** f. : sorte de vigne dont les grappes sont plus fournies que lourdes (Col. 3, 2 ; Plin. 14, 28, 31).

uīta : v. *uīuus*, s. u. *uīuō*.

uitellus, -ī m. (*uitellum* n., Varr., Apic.) : jaune de l'œuf. Phonétiquement identique à *uitellus*, diminutif de *uitulus* ; mais le rapport sémantique n'apparaît pas.

uītex, -icis f. : gattilier ou arbre au poivre (Plin.). M. L. 9389. L'*ī* est attesté par tosc. *vītice*, ombr. *vidice* ; cf. V. Bertoldi, Mus. Helv., 1948, p. 73 ; M. L. est dans l'erreur en notant un *ĭ*. Cf. peut-être *uiēre*, *uītis*. Finale en *-ex*, comme *ūlex*, *rumex*, *cōdex*, *īlex*, etc. †

uitiligō, -inis f. : sorte d'éruption cutanée, dartre, tache ; lèpre : *in corpore hominis macula alba quam Graeci ἀλφόν uocant, a quo nos album ; siue a uitio dicta, etiamsi non laedit, siue a uitulo propter eius membranae candorem qua nascitur inuolutus*, P. F. 507, 15. Cf. *stribiligō* ; v. Ernout, Philologica I, p. 182.

Dérivé : *uitilīginōsus* (Gloss.). Attesté depuis Lucilius ; rare et technique. Non roman. Sans doute à rattacher à *uitium* « défaut physique, tache ».

uitilītigō, -ās, -āre : chicaner ; *uitilītigātor* : chicaneur. Mots de Caton (ap. Plin., praef., § 30), de *uitium* et *lītigō* « entamer un procès ou une dispute à tort ». Avec haplologie *uitiligat* : *uituperat* (Gloss.).

uītiparra, -ae f. : chardonneret? (Plin.). De *uītis* et *parra*. †

uītis, -is f. : vigne ; cep de vigne, et par extension : pampre, raisin, vin ; vrilles (de la courge) ; cep de centurion. Avec des épithètes, désigne des plantes diverses : *u. alba* « bryone » ou « aristoloche » ; *u. nigra* « bryone noire » ; *uītis canis* « saxifrage » ; *u. siluātica* ; *uītis uīneae* : ἀμπελοχλημία. Usité de tout temps. M. L. 9395 (*vigne* et *vis*).

Dérivés : *uīteus* : de vigne, M. L. 9388 ; *uītiārium* : plant de vignes (Cat., Varr., Col.) ; *uīticula* : petite vigne, et « vrille », M. L. 9392 (et **vītula*, M. L. 9405 a) ; *uīticella* : sorte de liseron, M. L. 9390 ; André, *Lex.*, s. u. ; *uītigineus* (Caton, Colum., Plin.), formé sur le type *oleāgineus* ; il a dû exister un doublet *uītignus* (sans rapport avec le composé poétique *uītigenus*, Lucr.), conservé dans les langues romanes, M. L. 9393 ; *uītineus* (Florus 3, 29, 4, peut-être à lire *uītigineus*) ; cf. aussi M. L. 9391, **vīticeus* ; 4501, **intervītīle* « sorte de clématite ».

Composés pour la plupart poétiques : *uīticola*, *uītricarpifer*, *uīticomus*, *uītifer*, *uītigena* (cf. ἀμπελογενής qui, du reste, a un autre sens dans Aristote), *uītisator*, *uītiparra*.

Vītis désigne proprement la « plante à vrilles » ou la « vrille » ; ce n'est que par une restriction secondaire que le mot s'est spécialisé dans le sens de « vigne ». Le mot peut s'apparenter à *uieō* et n'a pas de rapport avec *uīnum* ; mais l'identité de l'initiale a favorisé le rapprochement.

V. *uieō*.

uitium, -ī n. : défaut physique ; *uitium cum partes corporis inter se dissident : ex quo prauitas membrorum, distortio, deformatio. Itaque illa duo, morbus et aegrotatio, ex totius ualetudinis corporis conquassatione et perturbatione gignuntur ; uitium autem integra ualetudine ipsum ex se cernitur*, Cic., Tu. 4, 13, 39. Par suite « défaut » ; en général « faute, vice » ; « violence commise, viol », *u. offerre* ou *afferre pudicitiae* (langue des comiques). Dans la langue augurale, « présage ou signe contraire ou défavorable (fourni par un animal qui a des défauts) » ; de là *uitiō creātus* (par opposition à *iūre*). Usité de tout temps. M. L. 9396. Celtique : britt. *gwyd*.

Dérivés et composés : *uitiōsus* : qui a des défauts, fautif ; vicieux ; *uitiōsē* ; *uitiōsitās* (Cic., Macr.) ; *uitiō*, *-ās* : vicier, altérer, corrompre ; violer ; *uitiātiō*, *-tor* ; *uitiābilis* ; *praeuitiō* (Ov., Cael. Aur.) ; **inuitiāre*, M. L. 4556.

Cf. aussi *uitilītigō*, *uituperō*.

La concordance avec sl. *vina*, lett. *vaina* « faute » est trop partielle pour enseigner grand'chose d'utile. L'origine et l'histoire du mot sont trop obscures pour qu'il soit possible de déterminer avec certitude le sens premier. Cf. Dorothy Paschall, dans Trans. of Amer. Philol. Ass., 67, 1936, p. 219 sqq.

uitō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : éviter. Sens physique et moral. Suivi du datif (Plaute) ou de l'accusatif (classique). Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés : *uītātiō* f. (rare, Auct. ad Her., Cic., traités philosophiques) ; *uītābilis* (rare, époque impériale) ; *uītābundus* (Sall., puis T.-L., Tac.). Composés : *dēuītō* (ancien et classique, mais assez rare) ; *dēuītātiō* (Cic., Att. 16, 2, 4) ; *ēuītō, -ās* (classique), d'où *ēuītātiō, ēuītābilis* et *inēuītābilis* (= ἀνέκφευκτος), tous trois d'époque impériale.

Sans étymologie claire, à moins qu'on n'explique *uītō* comme un fréquentatif de *uieō*, ce qui n'est pas exclu, mais les sens diffèrent beaucoup. L'explication par **ui-itāre* (fréquentatif de *eō*) est purement imaginaire ; il n'y a pas de préfixe *ui-* en latin.

uītricus, -ī m. : beau-père ; mari de la mère qui a des enfants d'un autre lit (classique). Pour le suffixe, cf. *nouerca*. Conservé en roumain et en sarde. M. L. 9400.

Sans étymologie.

uitrum, -ī n. : verre ; guède ou pastel (couleur). *Vitrum* et ses dérivés ne semblent pas attestés avant la fin de la période républicaine et le début de l'Empire. Il n'y a pas lieu de séparer *uitrum*, nom du verre, du nom de la plante, celle-ci ayant été nommée à cause de sa couleur vitreuse. Le verre des anciens n'était pas transparent comme le nôtre, mais verdâtre. — Bien représenté dans les langues romanes. M. L. 9403 et 9402, **vitrium* ; et en celtique : ir. *fuither*? ; britt. *gwydr*.

Dérivés : *uitreus* : de verre (Varr.) ; *uitreolus* (Paul. Nol.) ; *uitreāmen* (Dig.) : objets de verre ; *uitreārius* (-*tri*-) et *uitrārius* : verrier (Sén.) ; *uitrāria* f., *-ium* n. : verrerie, M. L. 9398-9399 ; *uitr(e)āria* f. : autre nom de la pariétaire (Ps.-Apul., Herb. 82, 6), M. L. 9397, et *uitragō* (Orib.) ; *uitrīnus* (Theod. Prisc.), M. L. 9401 ; *uitriola* : chalcanthus, vitriol bleu ou vert, sulfate de fer ou de cuivre (Gloss.), M. L. 9401 a ; *uitrōsus* : ὑαλώδης (Gl.).

Sans étymologie. Sans doute emprunté.

uitta, -ae f. : ruban ou bandelette servant à maintenir la chevelure, ou l'*infula* rituelle. Cf. Rich, s. u. Sans doute ancien terme religieux, d'emploi rare et surtout poétique, mais bien représenté dans les langues romanes. M. L. 9404.

Dérivés : *uittātus* et **vittula*, M. L. 9405.

Le *tt* indique un terme technique ; remplace sans doute un **uīta*, de la racine de *uieō* (v. ce mot).

Vītula : v. *uītulor*.

uitulāmen, -inis n. : rejeton, marcotte = gr. μόσχευμα (Ambr., Vulg.). Associé à *uitulus*, gr. μόσχος.

uītulor, -āris, -ārī : *-ari... quod Graeci παιανίζειν uocant*, Varr., Rer. diu. l. XV ap. Macr. 3, 2, 11 ; être en fête à la suite d'une victoire ; Enn., Sc. 52 V² : *is habet coronam uitulans uictoria*. Dérivé de *Vītula*, nom de la déesse de la joie ou de la victoire ; cf. Macr., l. l. : *Hyllus libro quem de dis composuit ait Vitulam uocari deam quae laetitiae praeest ; Piso ait Vitulam uictoriam nominari* ; et Suét., Vitell. 1, 2 : *Vitellia quae multis locis pro numine coleretur* ; toutefois, le nom propre *Vitellius* est scandé avec *ĭ*.

Étymologie populaire dans P. F. 507, 12 : *uitulans laetans gaudio, ut partu* (*pastu*, edd.) ⟨*uitulus*⟩ add. Aug. Sans doute vieux terme rituel, qui a disparu de bonne heure ; peut-être sabin : cf. Suét., l. l. Dérivé tardif : *uītulātiō*.

uitulus, -ī m. : 1° veau ; 2° petit d'un animal, poulain, etc. ; 3° *marīnus*, veau marin, phoque. Ancien (Cat., Agr. 141, 4). M. L. 9406. Celtique : irl. *fithal, fidil*.

Dérivés : *uitula* : génisse ; *uitilīnus, uitulīnus* « de veau » ; *-a carō* : viande de veau ; *uitellus* : petit veau (mieux conservé que *uitulus* dans les langues romanes, en raison de la prédilection de la langue rustique pour les diminutifs), M. L. 9387 ; *Vitulāria uia* ; *Vitulus*, nom propre ; *Vītellius*? ; *uitellīnus*.

On ne saurait séparer le dérivé indiquant l'animal de l'année : skr. *vatsáḥ* « veau », got. *wiþrus* « agneau ». La formation se retrouve dans éol. ἔταλον, dor. ετελον « petit de l'année ». Donc, du groupe de gr. (F)έτος « année » (v. *uetus*). — L'*i*, qui ne peut s'expliquer par aucun changement phonétique régulier, relèverait du type expressif (cf. *uigeō, uigil*). — L'ombrien a, de même, vitlu « uitulum ».

Vitumnus, -ī m. : nom d'une ancienne divinité italique, citée par Tertullien et Augustin, qui le font dériver de *uīta*. Sans doute étymologie populaire ; la forme rappelle *Vertumnus, Volumnus* (v. ces mots), et le mot doit être d'origine étrusque, mais plus ou moins déformé.

uituperō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : trouver des défauts à ; d'où « dénigrer, blâmer, déprécier », etc. Le rapport avec *uitium* apparaît encore dans Rhet. ad Her. 2, 27, 44 : *artem aut scientiam aut studium quodpiam uituperare propter eorum uitia qui in eo studio sunt...* Ancien et classique, mais à peu près disparu de la langue impériale. Non roman.

Dérivés : *uituperātiō, -tor* (presque uniquement cicéroniens) ; *uituperābilis* (id.), *-biliter* (Cassiod.), *-tīuus* (Serv.) ; *uituperō, -ōnis* (Gell., Sid.) ; *uituperium* (Sᵗ Jér.), M. L. 9407.

Vituperō est un composé dont le premier terme est apparenté à *uitium*. Le mot appartient sans doute originairement à la langue augurale ; cf. *cur omen mihi uituperat*, Plt., Cas. 410/411. Pour la formation, cf. *improperō, aequiperō, recuperō*, etc.

uitus, -ūs f. : ἴτυς, ἄντυξ (Gloss. ; cf. Thes. Gloss., s. u.) « cercle, jante ». Sans exemple dans les textes en dehors de Marius Victor., GLK IV 56, 17.

Sur gr. ἴτυς, v. *uieō* ; lat. *uitus* serait donc du groupe de *uieō*.

uīuerra, -ae f. : furet (Plin.), belette (*mustella*, Gl.). M. L. 9412 ; *uīuerrārium* n. : endroit où l'on élève des furets. Cf. aussi M. L. 9413, **vīverrīca* « belette », et 9414, **vīverrula* « écureuil », ce qui, à en juger par les mots apparentés, serait le sens ancien ; mais les noms de petits animaux sauvages sont mal fixés, cf. *mēlēs, fēlēs*.

Mot expressif qui rappelle des noms de l' « écureuil » : gall. *gwywer* (emprunté à *uīuerra* selon J. Loth), v. pruss. *weware* ; lit. *vėveris, voverė* ; serbe *vëverica* ; pers. *varvarah*. En somme, des formes à redoublement, de types variés, dont la racine est **wer-* : le germanique a un composé v. angl. *ác-weorna* (all. *Eichhorn* résulte d'une étymologie populaire). La racine pourrait être celle qui figure dans gr. ἀ(F)είρω « j'élève » et αἰώρα « balançoire ».

uīuō, -is, -xī, -ctum, uīuere : vivre ; être en vie (*uīuentēs* « les vivants » opposé à *mortuī*), passer sa vie ; vivre de (abl. *u. herbīs, carne*). Ancien, usuel et classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 9411.

Dérivés et composés : 1° en *uīu-* : *uīuus* : vivant (opposé à *mortuus*, qui lui a sans doute emprunté son suffixe) ; *uīuī* « les vivants » ; *uīuum* « le vif » ; par suite « plein de vie, vif, ardent » (époque impériale). Ancien, usuel et classique ; panroman, M. L. 9420. Composés : *redi-* (v. *reduuium*), *sēmi-*, *semper-uīuus* = ἡμί-, ἀεί-ζωος.

uīta, -ae f. : vie (par opposition à *mors*) et « moyen ou façon de vivre ». Comme le gr. βίος et à son imitation, désigne aussi la « vie humaine, l'humanité » (poésie et prose impériale). Aussi terme de tendresse : *mea uīta*. Ancien, usuel et classique ; panroman, M. L. 9385 ; celtique : irl. *fīt*. Dérivés et composés : *uītālis* : vital ; d'où *uītālia* n. pl. « les parties vitales » ; *uītālia capitis* « les tempes » (Pline, cf. M. L. 9386) ; *uītāliter* (Lucr.) ; *uītālitās* (Plin.) ; *ēuītō, -ās* : priver de la vie (Enn., Acc., repris par Apul.).

uīuēscō, -is (*uīuīscō*) : prendre vie, s'animer, M. L. 9417 ; *uīuidus* : plein de vie (surtout poétique), M. L. 9415 ; *uīuidō, -ās* (tardifs) ; *uīuāx* (poétique, époque impériale) ; *uīuāciter* ; *uīuācitās* ; **vīvācius*, M. L. 9408 ; *uīuārius* : où l'on garde du poisson vivant, *-ae nāuēs* ; *uīuārium* n. : vivier, M. L. 9409, v. h. a. *wīwāri* ; *uīuātus* : vivifié (Lucr.), vivant ; cf. aussi *uīuenda* « moyens de vivre, nourriture », M. L. 9410, et les composés : *uīui-ficus* ; *-ficō*, M. L. 9416 ; *-ficātiō, -tor, -tōrius* (tardifs ; langue de l'Église), d'après ζωοποιῶ ; *uīuiparus* (Apul.) ; cf. peut-être *uīpera* (v. ce mot) ; *uīue-* (*uīui-*) *rādīx* « plant vif », terme d'agriculture (Caton, Varr., etc.) ; *uīuigignentia* = ζωογονοῦντα (Aug.).

reuīuō (Sén.) ; *reuīuēscō* (-*uīscō*) (classique), M. L. 7282-7283.

conuīua, -ae m. : convive ; *conuīuium* : repas en commun, banquet. M. L. 2201. Étymologie dans Cic., Cat. M. 13, 45 : *bene maiores nostri accubitionem epularem amicorum, quia uitae coniunctionem haberet, conuiuium appellarunt, melius quam Graeci qui hoc idem tum compotationem tum concenationem uocant.* Mais sémantiquement tend à se séparer de *uīuō*. De là : *conuīuor, -āris* (et *conuīuō, -ās*) : banqueter ensemble ; *conuīuātor, conuīu(i)ālis, -e* (tous deux d'époque impériale) ; **convītāre*, M. L. 2200.

conuīuō, -is : vivre avec. Attesté seulement à partir de Sénèque ; semble créé sur le gr. συζῶ, συμβιῶ. Mais Cicéron a déjà *conuīctus* au sens de « vie en commun », et le fils de Cicéron *conuīctor, -tiō*.

2° en *uīct-* : *uīctus, -ūs* m. : moyens ou façon de vivre ; régime (classique), M. L. 9315, d'où, tardif, *uīctuālis* et *uīctuālia, -ium* (Cassiod., Vulg.), M. L. 9314 ; *uīctitō, -ās* : faire son régime de, vivoter de (terme de la langue familière, Plt., Tér.).

La racine est **gʷeyə-, *gʷyē/ō-*, bien attestée dans plusieurs langues : av. *jyātu-* (gâth. acc. *jyātūm*, gén. *jyātəuš*), *gaya-* « durée de la vie » ; le grec a aor. ἐβίων « j'ai vécu » en face du présent dérivé ζῆν « vivre » et βίοτος « vie » (**gʷiyə-to-*), formé comme θάνατος, etc. Il y avait une forme à élargissement *-u-*, qui est très répandue : skr. *jīváḥ* « vivant », v. sl. *živŭ*, lit. *gývas*, gall. *byw*, répondant à lat. *uīuus*, osq. bivus n. pl. « uīuī » ; skr. *jīvati* « il vit », v. sl. *živetŭ*, v. pruss. *giwa* répondent à lat. *uīuit*. A la forme de la désinence près, l'infinitif *uīuere* répond à véd. *jīváse* « pour vivre ». La gutturale de *uīxī, uīctus* est secondaire ; elle provient de ce que, en position intervocalique, lat. *u* peut représenter soit **w*, soit **gʷ*. Quant à *uīta*, ce doit être un dérivé de *uīuus* ; cf. lit. *gyvatà*, v. sl. *životŭ*, gall. *bywyd* « vie » et *iuuen-ta, senec-ta* ; toutefois, on ne saurait démontrer qu'il ne repose pas sur un ancien **gʷītā* ; cf. gr. βίοτος ; osq. biítam « uītam ». Pour *Vitumnus*, v. ce mot. *Conuīua* est formé comme *collēga*.

uix : v. *uicis*.

uix adv. : avec peine et « à peine » ; dans ce dernier sens, souvent renforcé de *dum, uixdum* ; ou joint à *tandem*. Ancien, usuel et classique. M. L. 9421 et 224, *aduix*. Formes romanes rares.

Sans correspondant. La forme rappelle celle de *mox*.

ulcīscor, -eris, ultus sum, ulcīscī (et sporadiquement *ulcīscō* actif, Ennius, Sc. 147 V² ; *ulcīscī* passif, Sall., Iu. 31, sans doute d'après *ultus*, qui peut avoir le sens actif « qui s'est vengé de » ou passif « puni », et de *ulcīscendus*, qui a également un double sens) ; *ulcīscō* se rattache la vieille forme *ullō* « ultus fuerō » de **ulsō*) : se venger, absolu et transitif. Dans ce dernier cas, peut avoir pour complément un nom de personne : se venger de quelqu'un (ou aussi : venger quelqu'un) ; ou un nom de chose ; venger une injure : e. g. 1° *ut tuos inimicos ulciscare*, Plt., Tri. 618-619 ; 2° *quos nobis poetae tradiderunt patris ulciscendi causa supplicium de matre sumpsisse*, Cic., Rosc. Am. 24, 66 ; 3° *qua in re Caesar non solum publicas sed etiam priuatas iniurias ultus est*, Cés., B. G. 1, 12, 7. Ancien, usuel, classique. Non roman (cf. *uindicāre*).

Dérivés : *ultor* (classique, Cic.) ; *ultrīx* (Vg.) ; *ultōrius* (Tert.) ; *ultiō* (non attesté avant l'époque impériale ; la prose classique dit *uindicta*) ; *inultus* : non vengé.

La ressemblance avec irl. *olc* « mauvais » a chance d'être fortuite. Peut-être tiré de *ulcus*, mais les sens sont éloignés.

ulcus, -eris n. : blessure à vif, ulcère ; plaie (sens physique et moral). Classique. Non roman.

Dérivés : *ulcusculum* (époque impériale) ; *ulcerō, -ās* (classique) ; *ulcerātiō* f. ; *ulcerōsus* (époque impériale) ; *ulcerulentus* (Fulg.) ; *ulcerāria* f. : marrube,

plante (Ps.-Apul., Herb. 45, 30) ; *exulcerō* (classique) et ses dérivés.

Cf. gr. ἕλκος « blessure, ulcère » et skr. *árçaḥ* « hémorroïdes ». De plus, ἕλκανα · τραύματα (Hés.) ; ἑλκαίνω « je suis blessé » chez Eschyle. V. le précédent.

ūlex, -icis m. : sorte de romarin (Plin.). M. L. 9034 et 9034 a, **ūlicinus*. Mot méditerranéen, comme *īlex*?

ūlīgō, -inis f. : humidité naturelle de la terre. Terme de la langue rustique (Varr., Col. ; Vg., G. 2, 184 : *at quae pinguis humus dulcique uligine laeta*). Celtique : britt. **uli-ar*? V. J. Loth, s. u.

Dérivé : *ūlīginōsus*.

Sans doute apparenté à *ūdus* (v. *ūuidus*), avec influence des autres mots en *-līgō*, favorisée peut-être par une prononciation dialectale ; cf. Ernout, *Élém. dial.*, s. u.

V. *ūmeō*, *ūuidus* ; et pour l'échange *d/l* : *lacruma*, *oleum*, *solium*, etc.

ūllus, -a, -um : v. *ūnus*.

ulmus, -ī f. : orme, ormeau. Ancien ; panroman. M. L. 9036 ; B. W. s. u. ; germanique : v. h. a. *ulmboum*, all. *Ulme*.

Dérivés et composés : *ulmeus* ; *ulmārius*, d'où *ulmārium* (Plin.) : pépinière d'ormes ; *ulmānus* : situé près des ormes (Inscr.) ; *ulmētum* (Gloss.), M. L. 9035 ; *ulmitriba* m. : composé hybride plautinien (de *ulmus* et τρίβω) « briseur d'ormes » (celui sur le dos duquel on brise les verges d'orme).

Cf. v. isl. *almr* et le mot celtique représenté par irl. *lem* « orme », etc. (v. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, I, 175).

ulna, -ae f. : avant-bras ; par métonymie, en poésie, le « bras » tout entier : coudée et brassée. Mot surtout poétique, attesté depuis Catulle ; Pline semble être le seul prosateur à l'avoir employé. Non roman. V. B. W. sous *aune* II.

Le mot appartient à un grand groupe, comprenant des formations diverses, qui sert à indiquer le « coude », l' « avant-bras », la « coudée (aune) », la « brassée », etc. Le groupe **-ln-* suppose qu'une voyelle est tombée, en latin, entre *l* et *n*. Les formes les plus proches sont donc, avec *ō*, gr. ὠλένη f., ὠλήν m. « coude » (et ὠλλόν · τὴν τοῦ βραχίονος καμπήν, Hés.), et avec *ŏ*, irl. *uilen*, gall. *elin* « coude, angle », v. h. a. *elina* « aune ». La racine se retrouve, d'une part, dans skr. *aratníḥ* (et av. *arəθna-*) « coude », av. *frārāθni-* « aune », v. perse *arašniš* « coudée », de l'autre, dans lit. *úolektis* « aune » (et v. pruss. *woaltis*), avec *ō*, et dans lit. *alkúnė*, v. pruss. *alkunis* ou v. sl. *lakŭtĭ* (russe *lókot'*, serbe *lȁkat* « coude ») ; le lette a *ęlks* et *elkuôns* « coude », et le grec ὦλαξ · πῆχυς (Hés.). Ces mots sont les uns de genre masculin, les autres de genre féminin ; aucun n'a le genre neutre : il s'agit d'un organe actif ; le gr. ὠλλόν est sans doute un diminutif.

ulpicum, -ī n. : sorte d'ail ou de poireau à grosse tête. Attesté depuis Caton et Plaute ; appelé aussi *allium pūnicum* d'après Columelle 11, 4. Cf. M. L. 9037, **ūlpīculum*. Semble un adjectif substantivé. Cf. le gentilice *Vlpius*?

uls prépos. : au delà de. Archaïque ; encore dans Caton, d'après P. F. 519, 1 ; ne subsiste plus que dans des formules ; ainsi Form. sacra Argeor., cité par Varr., L. L. 5, 50, *uls lucum Facutalem* ; et dans *uls et cis Tiberim*. Remplacé partout ailleurs par *ultrā*.

Dérivés : **ulter, -tera, -terum* « qui se trouve au delà », opposé à *citer*. Ne subsiste que dans les ablatifs adverbiaux :

ultrā adv. prépos. (construite avec l'accusatif) : au delà (de), outre (s'oppose à *citrā*) ; *ultrā quam* « plus loin que, au delà de ce qui ». Usuel et classique. Bien conservé dans les langues romanes. M. L. 9038. Composé tardif : *ultrāmundānus* (Apul. ; cf. esp. *oltramar*).

ultrō : seulement adverbe. Dans le sens local « au delà, au loin, au large », se trouve seulement dans Plaute, e. g. Am. 320 : *ultro istunc qui exossat homines !*, et, à l'époque classique, dans l'expression *ultrō citrō*, puis dans le composé tardif et rare *ultrōrsum* (Sulp. Sév.). Le sens local étant réservé à *ultrā*, *ultrō* a été employé dans le sens dérivé de « de plus, en outre, par-dessus le marché », e. g. Plt., Pe. 327, *et mulier ut sit libera atque ipse ultro det argentum*. De ce sens de « par-dessus le marché », on est passé à celui de « gratuitement, sans raison », e. g. Tér., Ad. 594-595, ... *ita putant | sibi fieri iniuriam ultro, si quam fecere ipsi expostules* ; et du sens de « sans raison » au sens, le plus fréquent, de « de soi-même, de sa propre volonté, spontanément » : *cum id quod antea petenti denegasset, ultro polliceretur*, Cés., B. G. 1, 42, 2. Sur ce sens ont été faits, à l'époque impériale, *ultrōneus* (Apul., Vulg. ; cf. *spontāneus*, *idōneus*) et *ultrōneitās* (Fulg.).

Comparatif et superlatif : *ulterior* : plus éloigné. Se dit de l'espace et du temps ; s'oppose à *citerior* et à *proximus* ; d'où les substantifs *ulterius* n., *ulteriōrēs*, *ulteriōra*.

ultimus : qui se trouve tout à fait au delà ; le plus éloigné ; le dernier ; cf. *extrēmus* ; irl. *uilt* : « ultima ». De là : *ultima, -ōrum* ; *ultimō, -ās* : toucher à sa fin (Tert.) ; *paenultimus*, terme de grammaire, d'où irl. savant *peneuilt*. S'oppose à *citinus*. L'osque a últiumam « ultimam ».

Vls est formé comme l'adverbe de sens opposé *cis* ; *-s* est maintenu sous l'influence de *cis* ; pour l'étymologie, v. *ille* et *alius*.

ulua, -ae f. : ulve, herbe des marais. Attesté depuis Caton. M. L. 9042.

Dérivé : *uluōsus*.

uluccus, -ī m. : hibou, chat-huant (Serv. Vg., B. 8, 55 ; gloss. *uluccus*, *oluccus* avec gémination expressive conservée dans les langues romanes ; cf. M. L. 9038 a). Cf. le suivant.

ulula, -ae f. : chat-huant, dont le nom vulgaire est *cauannus* ; cf. Thes. Gloss., s. u. Son cri est de mauvais augure ; de là le proverbe : *homines eum peius formidant quam fullo ululam*, Varr., Men. 539. — Pour la forme, cf. *upupa*. *Vlula* est peut-être un postverbal de :

ululō, -ās : hurler ; onomatopée fréquente et ancienne, qui se dit des hommes et des animaux. Conservé dans les langues romanes sous les formes *ululāre* et **urulāre*. M. L. 9039.

Dérivés : *ululātus, -ūs* m. (usuel ; M. L. 9041) et les formes tardives *ululātiō*, *ululāmen*, *ululābilis*. Cf. aussi M. L. 9040, **ululātor*. La forme *ululāta*, glosée μελάγχρους, CGL III 187, 12, semble avoir désigné un poisson. Cf. aussi *ullulage* = gr. ὀλολυγαία?, CIL IV 4112.

Mot imitatif. Cf., sans redoublement, lit. *ulóti* « pousser le cri *ulo-* » et gr. ὑλᾶν « aboyer » (à côté de lat. *latrāre*, etc.). Avec redoublement, le lituanien a *ulūlóti*, à peu près synonyme de *ulóti*. Skr. *ūlūkaḥ* « chouette » rappelle lat. *ulucus*. Les mots skr. *ululi-* (*ululli-*) et *ulūlu-* sont peu attestés et peu clairs ; skr. *ulū* est mentionné à date ancienne pour désigner un cri rituel et subsiste au Bengale. Cf. aussi gr. ὀλολύζω « je pousse des cris aigus », étr. *hiuls* « chouette ». — La consécution de deux *l* dans *ululāre* est contraire à la phonétique du latin ancien, qui dissimile l'un des deux *l* figurant dans un même mot ; ceci marque le caractère imitatif du mot ; du reste, les langues romanes n'ont pas gardé *ululāre* et, de roum. *urlă* et it. *urlare* à fr. *hurler* (v. B. W. s. u.), c'est à un **urulāre* phonétiquement attendu qu'elles renvoient en général. Cf. *upupa*.

umber, -brī m. : variété de mouton issue du croisement du mouflon et de la brebis (Plin. 8, 199). Forme peu sûre ; est-ce le nom propre *Vmber*? Cf. *Vmber* (*canis*), Vg., Ae. 12, 753 ; etc.

umbilīcus : v. le suivant.

umbō, -ōnis m. : toute pièce faisant saillie sur une surface, surtout ronde ou conique ; d'où divers sens spéciaux dans les langues techniques : bosse de bouclier ; pli de la toge faisant saillie sur la poitrine ; pierre de parement formant le rebord du trottoir ; borne ; coude, etc. Cf. Rich, s. u.

Dérivés : *umbilīcus* : nombril ; et par analogie tout objet circulaire, entre autres : 1° bout du cylindre autour duquel était roulé un livre ancien (sens calqué de gr. ὀμφαλός?) ; 2° tige métallique formant le milieu d'un cadran solaire ; 3° sorte de coquillage ; 4° *u. Veneris* « nombril de Vénus », plante. Ancien, technique. Panroman, avec des déformations diverses ; cf. M. L. 9045, *umbilīcus* et **imbilīcus* ; M. L. 9044, **umbilīculus* ; B. W. sous *nombril*. — Dérivés : *umbilīcāris* : ombilical ; *umbilīcātus* : ombiliqué.

Comme le nom de l' « ongle », celui du « nombril » affecte souvent des formes populaires : *umbilīcus* n'a pas seulement un suffixe de dérivation à *-l-*, comme *ungula* (v. *unguis*), mais un second suffixe complexe **-īko-*, de forme thématique, correspondant à *-īk-*. La forme principale est indiquée par l'indo-iranien : skr. *nā́bhiḥ* « nombril, moyeu », av. *nābā-nazdišta-* « le plus proche du nombril », c'est-à-dire « le plus proche parent », cf. lat. *proximus* (véd *nā́bhiḥ* sert aussi à désigner la parenté) ; le dérivé neutre *nā́bhyam* signifie seulement « moyeu ». L'iranien a une forme populaire à **-ph-* : av. *nāfō* « nombril » (pers. *nāf*), *nāfya-* « de famille ». Le double sens de « nombril » et « moyeu » se retrouve dans v. pruss. *nabis* et en germanique : v. h. a. *naba* « moyeu » à côté de *nabalo* « nombril ». L'élément *-l-* de *umbilīcus* se retrouve dans v. h. a. *nabalo*, v. irl. *imbliu*, gr. ὀμφαλός ; pour le caractère de cet élément, cf. *ungula* ; v. Chantraine, *Formation des noms en grec ancien*, p. 246. Le φ de ὀμφαλός peut reposer sur **ph* ou sur **bh*. L'*o* prothétique de *umbilīcus*, qui est exceptionnel, sans doute populaire, est comparable à celui de *unguis* ; dans les deux cas, il se retrouve en grec ; le dérivé *umbō*, qui n'a pas le suffixe *l*, le présente aussi (le sens de *umbō* existe dans gr. ὀμφαλός). Véd. *nā́bhiḥ* et gr. ὀμφαλός ont été largement employés par la langue religieuse ; ceci éclaire sans doute un vers parodique de Plaute, Men. 155 : *Dies quidem iam ad umbilicum est dimidiatus mortuus*. Les formes aberrantes sl. *pǫpŭ* (avec *p* issu de **ph*?) et lit. *bámba* soulignent le caractère populaire que tend à présenter le nom du « nombril ».

umbra, -ae f. : 1° ombre produite par un corps interposé entre la lumière et la terre ; 2° ombrage, place à l'ombre, objet donnant de l'ombre : *umbrae uocabantur Neptunalibus casae frondeae pro tabernaculis*, P. F. 519, 1, et par suite « asile, protection » ; 3° ombre, par opposition au corps qui la produit, d'où « image sans consistance, semblant » ; et au pl. *umbrae* « les ombres » des morts ; 4° comme le gr. σκιά, personnage non invité amené par un convive (comme son ombre) ; 5° ombre, ombrine, poissons. Ancien, usuel et classique ; panroman, sauf espagnol et portugais. M. L. 9046.

Dérivés et composés : *umbella* et dans les gloses *umbrella* (refait sur *umbra*) : ombrelle (Mart., Juv. ; cf. Rich, s. u.) ; M. L. 9049 ; *umbrilla* : σκίαινα, poisson (Gloss.).

umbrōsus (classique), M. L. 9050 ; *umbrāculum* : ce qui donne de l'ombre, ombrage(s), parasol (= σκίας), M. L. 9047 ; *umbrāticus* ; *umbrātilis* : qui se passe à l'ombre, retiré (par opposition à *forēnsis*, cf. gr. σκιατροφέω, etc.) ; *umbrāticulus* (Plt., Tru. 611) ; *umbrāliter* : figurément (S[t] Aug.) ; *umbrāticē* « en apparence » (Cassiod.) ; *umbrō, -ās* : ombrer (surtout poétique), M. L. 9048, avec ses composés : *adumbrō*, terme des peintres « esquisser » (cf. σκιαγραφεῖν), M. L. 208, d'où *adumbrātiō*, *adumbrātim* ; *in-*, *ob-*, *prae-*, **sub-umbrō*, M. L. 8045 ; *umbrātiō* (tardif) ; *umbrifer* (poétique).

Le rapprochement avec skr. *andháḥ* = av. *andō* « aveugle » et véd. *ándhaḥ* « obscurité » est plausible ; pour le suffixe, cf. lat. *tenebrae*. On a rapproché aussi lit. *únksnā* « ombre » ; *umbra* serait issu de **unks-ra*.

ūmeō, -ēs, -ēre : être humide (surtout poétique).

Formes nominales et dérivés : *ūmor* m. : humidité (abstrait et concret), élément liquide ; liquide en général, humeur. Ancien, classique, usuel ; *ūmidus* : liquide, humide (s'oppose à *terrēnus*) ; *ūmiditās* (tardif) ; *ūmidulus* ; *ūmidō, -ās* (Gloss.) ; *ūmectus* (anté- et postclassique ; formation analogique d'après *frutectum*, etc. : *-ta loca*), d'où *ūmectō, -ās* (surtout poétique) ; *ūmectātiō* ; *ūmēscō, -is* (époque impériale) ; *ūmefaciō* ; *ūmifer* ; *ūmificus*, *-ficō* ; *ūmōrōsus* (tardifs).

La graphie sans *h* est la plus correcte ; mais l'étymologie populaire, en rapprochant *umor* de *humus*, a doté ces mots d'un *h* adventice ; cf. Varr., L. L. 5, 24 : *humor hinc* (scil. *ex humo*)... *Pacuuius* (363 R.) « *terra ex ⟨h⟩alat auram atque auroram humidam* », *humectam* ; *hinc ager uliginosus, humidissimus* ; *hinc udus, uuidus* ; *hinc sudor et udor*. Cf. M. L. 4237, *hūmor* ; 4233, *hūmidus* ; 4234, **hūmigāre* ; 3012 a, *exhumōrāre* (Cael. Aur.).

Groupe d'origine peu claire, comprenant aussi *ūeō*, *ūuēscō*, *ūuidus* (*ūdus*), *ūlīgō*. On rapproche gr. ὑγρός « humide », qui rappelle arm. *oyc* « frais », et aussi v. isl. *vokr* « humide ». On partirait de **ug-sm-*, ou **oug-sm-*, et de **e/oug-w*. On ne saurait tracer une histoire précise.

umerus, -ī m. : 1° épaule (généralement de l'homme, par opposition à *armus*), et quelquefois partie supérieure du bras (ordinairement *lacertus*) ; 2° par image, « milieu (d'un objet) », « dos, croupe ou flanc (d'une montagne) » (époque impériale). Ancien, classique, usuel. M. L. 4232, *humerus* (italien, espagnol) ; B. W. *épaule*.

Dérivés : *umerulus* (Vulg.) ; *umerāle* n. : manteau militaire, casaque. M. L. 4231, *humerāle*.

La graphie avec *h* est aussi fautive que celle de *humor*.

Cf. skr. *áṃsaḥ*, arm. *us* (gén. *usoy*), got. *amsans* (accusatif pluriel) ; ombr. *onse*, u z e « in umerō ». Le gr. ὦμος n'est pas clair phonétiquement ; le ἐπομμαδίαις de Théocrite apporte le traitement de **-ms-* attendu en lesbien. L'*e* latin, entre *m* et *s*, n'a pas de correspondants, sauf le ἀμέσω· ὠμοπλάται d'Hésychius, qui ne peut guère être grec et dont l'origine est inconnue.

umquam (*unquam*) adv. : à quelque moment, jamais. Adverbe de temps indéfini, correspondant à *usquam* pour le lieu. S'emploie généralement comme *ūllus* dans des propositions négatives, interrogatives ou conditionnelles. Usité de tout temps. M. L. 9051, *ŭmquam*. Composé : *numquam*, de *nĕ* + *umquam* « ne... jamais », M. L. 5995 ; cf. *nusquam* ; de là *nōnnumquam*, ancien juxtaposé (cf. *nōnnūllus*) « quelquefois ».

Juxtaposé de *cum* (*quom*) et de *quam* (cf. *usquam*). Le *qu-* initial manque, d'après *ubī*, *unde*, *usquam*, *ut*, parce que la répétition de *qu-* était déplaisante.

uncia, -ae f : douzième partie d'un tout (livre, *iugerum*, pied, etc.) ; en particulier, « once », monnaie valant un douzième d'as. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 9052, *ŭncia* ; celtique : irl. *unga* ; germanique : got. *unkja*, v. angl. *ynće*.

Dérivés et composés : *unciālis* : d'une once ou d'un pouce (Plin., S[t] Jér.) ; *unciārius* : du douzième, *u. fēnus* ; *unciātim* : par once ; *unciola* (Juv. 1, 40).

sēm-uncia f. : demi-once ; le 1/24 d'un tout ; *sēmunciālis* ; *sēmunciārius* ; *deunx*, *-cis* m. : les 11/12 de la livre romaine ; cf. Varr., L. L. 5, 172 ; *deunx, dempta uncia* ; *sescunx*, *-cis* m. et *sescuncia* (*sesconcia*, Inscr.) : une once et demi ; le 1/8 d'un tout ; *sescuncius* ; *sescunciālis* ; *quincunx*, v. ce mot.

Le nom de l'unité fractionnelle est évidemment dérivé de *ūnus* ; et tous les autres s'y rattachent. Il s'agit de termes techniques dont la formation est singulière. Cf. les noms, tous anomaux, des multiples de l'as.

uncō, -ās : crier, braire en parlant de l'ours, Carm. Philom. 50. Cf. *oncō*.

uncus, -a, -um : recourbé, crochu.

uncus, -ī m. : croc, crochet. Ancien, technique.

Dérivés et composés : *uncīnus, -a, -um* et *uncīnus, -ī* m., M. L. 9055 ; *uncīnulus* ; *uncīnātus* (Cic., Acad. 2, 38, 121), M. L. 9054 ; **uncia* « jointure du doigt », M. L. 9053.

aduncus, -cō, -ās, M. L. 210, 210 a ; *aduncitās* (Cic., Plin.) ; *ob-*, *red-uncus* ; *inuncō, -ās* : accrocher.

Cf. gr. ὄγκος « crochet », ὀγκή· γωνία (Hés.) et, avec un vocalisme *a-* dont la présence en face de **e/o* n'est pas surprenante à l'initiale : ἀγκών « courbure du bras, coude », ἀγκύλος « courbé », ἀγκύλη « courroie, amarre » ; irl. *écath* « hameçon » (de *ank-*), v. h. a. *ango*, *angul* (même sens) et got. *hals-agga* « nuque », lit. *ánka* « boucle (d'un nœud) », v. sl. *ǫkotĭ* « hameçon », skr. *aṅkáḥ* « courbure, hameçon, etc. » ; et en latin même *ancus*. Il n'y a de formes verbales qu'en indo-iranien ; la racine devait fournir un présent radical athématique qui n'a survécu nulle part, mais qu'indique la coexistence des deux vocalismes dans skr. *áñcati* et *ácati* « il courbe ». — Ce type athématique justifie la coexistence des formes à *-g-*, telles que lat. *angulus*, arm. *ankiwn* « coin », sans doute v. h. a. *ancha*, *encha* « croc, tibia, talus ». V. aussi les articles *ungulus*, *ungustus* et *ancus*.

unda, -ae f. : eau (considérée en tant que mobile ou courante), onde, flot (terme surtout poétique ; v. *aqua*). S'emploie au singulier et au pluriel. A le sens figuré de notre « flots, tempêtes », e. g. Cic., Planc. 6, 15 : *campus atque illae undae comitiorum*. En architecture, traduit le gr. κυμάτιον « cimaise ». Usité de tout temps. Panroman. M. L. 9059, *ŭnda*.

Dérivés et composés : *undō, -ās* : être agité (en parlant de la mer) ; ondoyer, onduler ; couler à flots ; employé tardivement pour *abundō*. M. L. 9060 et 9061, *ŭndātus* ; *undōsus* (poétique) : aux flots agités, orageux, M. L. 9065 ; *undulātus* (Varr.) : ondé, ondulé, tiré d'un diminutif *undula* attesté seulement dans Boèce, mais qui subsiste dans des dialectes romans, M. L. 9066-9067 ; cf. aussi M. L. 9064, **undicāre* ; *undātim*, *undanter* (époque impériale) ; *undābundus* (id.).

abundō, -ās : déborder ; sens moral « abonder » et « avoir en abondance ». Dans la langue grammaticale, traduit πλεονάζω « être en trop », M. L. 52, 53. — Dérivés : *abundē*, *abundanter*, *abundantia*, *abundātiō* ; rapproché de *habēre*, dont il apparaît comme une forme renforcée, d'où la graphie fréquente *habundō* et la création tardive de *superabundō* ; *deundō* (rare et tardif).

exundō, M. L. 3111 ; *exundantia* ; *inundō*, M. L. 4524 ; *inundātiō* ; *redundō* (= περισσεύω) ; *redundanter* ; *redundantia* ; **subundō, -ās*, M. L. 8406.

Composés poétiques en *undi-* : *-cola*, *-fluus*, *-fragus*, *-sonus*, *-uagus*.

L'eau, considérée comme un objet, est exprimée au neutre par ombr. u t u r (abl. u n e), hittite *watar*, gén. *wetenaš*, gr. ὕδωρ, ὕδατος, skr. *udakám*, *udnáḥ*, v. h. a. *wazzar* et got. *wato*, gén. *watins* (chaque groupe germanique a généralisé l'un des types anciens, à *r* ou à *n*). Les noms désignant l'eau en tant qu'être actif sont plus variés. L'indo-européen occidental a pour cela un mot représenté en latin par *aqua*. Mais il a aussi été formé des dérivés de **wed*, **ud-* ; le plus remarquable est le mot slave *voda*, avec suffixe **-a-*. Le même suffixe se retrouve dans lat. *unda*, avec un infixe nasal que présente aussi l'autre langue, où les infixes nasaux ont pris un grand développement, le letto-lituanien : lit.

vandũ, gén. *vandeñs*. L'infixe provient sans doute d'un présent non conservé dans ces deux langues, mais que connaît le sanskrit : *unátti* (3[e] plur. *undánti*) « il se répand de l'eau ». — Irl. *uisce* « eau » (neutre) repose sur un thème en **-es-* dont il y a trace en sanskrit et en grec : cf. ὕδος.

unde adv. : d'où ; relatif et interrogatif, corrélatif de *inde* ; cf. Cic., Iuuent. 1, 20, 28 (*narratio*) *breuis erit si, unde necesse erit, inde initium sumetur*. Redoublé, prend une valeur indéfinie : *unde unde* (= *undecumque*). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 9062.

Composés : *undique* : de toutes parts (cf. *ubique*) ; *undecumque* : de quelque endroit que ; *undelibet* (tous deux rares) ; *aliunde* (archaïque) : d'ailleurs ; *alicunde* : « de quelque part » ; *nēcunde* : de peur que... de quelque part (T.-L. 22, 23, 10 ; 28, 1, 9) ; *undecunde* (Claud. Mam.) ; **dē unde*, fr. *dont*, etc.

La seule forme constituée comme *unde* est *inde*. Pour l'*u-* de *unde*, v. *ubī*. La formation des adverbes indiquant le point de départ diffère d'une langue à l'autre : skr. *kútaḥ*, gr. πόθεν, got. *hwaþro*. La structure de *inde*, *unde* rappelle celle des adverbes slaves : *tǫdǫ*, *tǫdě* « de là, inde », *kǫdǫ*, *kǫdě* « unde ». Mais on voit mal le rapport avec le type lat. *hin-c*, *istim*, *illim*.

undecim invar. : onze. Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 9063 (*ŭndecim*).

Dérivés : *undecimus* ; *undecumānī* : soldats de la 11[e] légion ; *undeciēs* adv. : onze fois ; *undēnī* : onze par onze ; *undēnārius* (S[t] Aug.) ; *undecirēmis* : à onze rangs de rames (Plin.).

L'*i* de *undecim* en face de *decem* cadre mal avec l'hypothèse d'une simple juxtaposition, à laquelle contredit aussi l'absence de toute trace d'une forme casuelle de *ūnus*. Le traitement *-im* final s'explique dans un élément accessoire ; cf. *enim*.

unēdō, -ōnis m. (*-inis* f.?) : arbousier et « arbouse » (Plin. ; Gloss.), synonyme de *arbutus*. M. L. 9068. Étymologie populaire dans Plin. 15, 98 : *pomum inhonorum, ut cui nomen ex argumento unum tantum edendi*. M. L. note l'*u* bref.

unguis, -is m. : 1° ongle (de l'homme ou des animaux, d'où « sabot, griffe, serre, ergot », au singulier et au pluriel) ; objet en forme d'ongle ou de griffe : coquillage, grappin, serpette ; onglet (partie inférieure des pétales) ; rejeton de la vigne qu'on veut recéper ; petite taie blanche à l'œil (cf. fr. « coup d'ongle »). Ancien, usuel ; mais remplacé dans les langues romanes par *ungula*. *Vnguis* est un ancien thème en *-i-* : abl. *unguī*, gén. pl. *unguium* ; la forme *unx* des glossaires est sans doute refaite d'après ὄνυξ. La parenté des deux mots était sentie des Latins, et beaucoup d'expressions proverbiales où figure *unguis* ont leur correspondant en grec.

Dérivés et composés : *ungula* : 1° corne du pied des animaux, sabot. Panroman, M. L. 9071, et celtique : britt. *ongl* (peut-être emprunté au français) ; 2° *ungula caballī* « tussilage, pas d'âne » ; v. André, *Lex.*, s. u. ; *ungulātus* (tardif) ; *ungella* (tardif) ; *unguella* ; *unguellula* : pied de cochon cuit (Apic., Marc. Emp.) ; *ungulatros* (l. *ungulastros*?), *ungues magnos atque asperos Cato appellauit*, P. F. 519, 27 ; *unguinālis* f. : herbe qui guérit les panaris ; *unguiculus* (ancien et classique) ; *unguiculārium* : ὀνυχιστήριον (Gloss.) ; *exunguis* : sans ongles (Tert.) ; *exungulō* (Vég.).

Les formes du nom de l' « ongle » diffèrent d'une langue à l'autre, tout en étant évidemment parentes entre elles ; il s'agit, en effet, d'un mot de type « populaire » ; l'indo-iranien a le *kh* populaire en face de *gh* des autres langues : skr. *nakháḥ* et *nakhám*, *nakháraḥ* et *nakháram* ; persan *nāxun* ; le χ de gr. ὄνυξ, ὄνυχος est ambigu et l'υ admet diverses explications (comme celui de νύξ, v. *nox*). L'*u* du *gu* de *unguis* ne doit pas appartenir à une ancienne labio-vélaire ; cf. v. sl. *nogŭtĭ* et lit. *nagùtis*, v. gall. *eguin* (où il y a un *u*) et v. irl *inga*. Le germanique a v. h. a. *nagal*, etc., et le lituanien *nãgas*. La prothèse de *unguis* doit avoir un caractère « populaire », comme celle de *umbō*, *umbilīcus* ; elle se retrouve dans skr. *aṅghriḥ* « pied » (pour le sens, cf. lit. *nagà* « sabot [d'animal] », v. pruss. *nage* et v. sl. *noga* « pied »). L'*o* de gr. ὄ-νυξ et le *e-* de la forme obscure arm. *elungn* sont prothétiques.

ungulus, -ī m. : *Oscorum lingua anulus*, F. 514, 28, qui cite un exemple d'une comédie inconnue (Atell. inc. 6 R[3]) et deux de Pacuvius (64 et 215 R[3]). Sans doute mot introduit à Rome par la comédie et qui n'a pas subsisté.

V. *uncus*.

unguō (et *ungō* d'après *unxī* sur le modèle *iungō*, *iunxī*), **-is, unxī, unctum, unguere** : oindre, parfumer. Le participe *unctus* a pris dans la langue familière le sens de « élégant », puis « bien garni » (par opposition à *siccus* ; cf. Hor., Ep. 1, 17, 12), « riche, copieux », d'où *unctum* « bonne chère ». Ancien, usuel. Panroman. M. L. 9069, *ŭngĕre*, et 9069 a, **unglcāre*. Celtique : irl. *ongaim*.

Dérivés et composés : *unguen*, *-inis* n. : graisse, huile, onguent (archaïque et poétique), avec un dérivé *unguinōsus*. Remplacé par *unguentum* (depuis Plt.), M. L. 9070 ; britt. *ouenn*. Dérivés : *unguentātus*, d'où *unguentō, -ās* ; *unguentārius*, souvent substantivé ; *unguentārius, -a* : parfumeur, parfumeuse ; *unguentāria* (*taberna*) : boutique de parfumeur ; *unguentārium* (*aes*) : argent pour acheter des parfums ; *unguēdō, -inis* f. (Apul.).

unguilla, -ae (Sol.) : boîte à onguents ; *Vnxia, -ae* f. : déesse de l'onction (Arn., Mart. Cap.) ; formation désidérative du type *noxia*, etc. ; *unctiō* (ancien et classique) ; *unctōrium* : salle de frictions ; *unctor* ; *unctus, -ūs* (époque impériale) ; *unctūra* (Cic.), M. L. 9058 ; *unctulus, -a, -um* (Varr.) ; *unctiusculus* (Plt.) ; *unctitō, -ās* fréquentatif (Plt., Caton) ; cf. aussi *unctum*, M. L. 9057 (panroman) ; **unctificāre*, 9056 ; **unctolentus*, 9056 a.

de-ungō (? douteux ; conjecture d'Acidalius dans Plt., Pseud. 222) ; *exunguō* (mot de Plt.) : ruiner en parfums, mettre à sec, nettoyer (argot) ; *inunguō, -is* : appliquer un onguent sur ; *inunctiō* ; *ob-*, *perunguō* et *perunctiō* ; *inunctus* : non oint (S[t] Aug.) ; *subung(u)ō* (Not. Tir.), M. L. 8407.

Il ne subsiste des formes verbales claires de la racine qu'en sanskrit et en latin (l'arm. *awcanem* « j'oins » fai-

sant quelque difficulté). Au premier aspect, skr. *anákti* « il oint » (3e plur. *añjánti*) est à lat. *unguō* ce que *rinákti* « il laisse » est à lat. *linquō*; pure apparence, car dans *anákti* la nasale appartient à la racine, et ce n'est que secondairement que les deux formes ont été rapprochées en sanskrit. La racine *engw- fournissait sans doute un présent athématique, ce qui explique la disparition presque universelle des formes verbales. Le lat. *unguō* représente un ancien présent athématique à vocalisme *o*, qui, comme *linquō*, etc., est passé au type thématique; l'ombrien a aussi umtu « unguitō ». Les formes *unxī* et *unctus*, auxquelles se rattachent *unctiō*, etc., sont faites d'après le présent; le sanskrit *aktáḥ* « oint », de *n̥gw-tó-, montre assez que *unctus* doit son vocalisme à *unguō*. — Hors du sanskrit, on peut citer, avec *n̥ : irl. *imb*, breton *amann* « beurre », et avec -*on*-, comme lat. *unguen* : v. h. a. *ancho*, v. pruss. *anktan* « beurre ». L'alternance vocalique montre que les trois thèmes en *-*en*-, lat. *unguen*, ombr. umen, abl. umne, irl. *imb* et v. h. a. *ancho*, ont été substitués à un ancien thème radical, dont véd. *añjáḥ* « onguent » est aussi un substitut.

***ungustus** : fustis uncus, P. F. 519, 9. Sans autre exemple.
V. *uncus*.

ūnicornis : v. *cornū*. Mot d'époque impériale, traduisant le gr. μονόκερως; a servi à désigner la licorne. Formes romanes savantes. M. L. 9072; B. W. s. u.; britt. *ungorn*.

uniō, -ōnis (genre et quantité de l'*u* non attesté en latin; sans doute masculin) : oignon : *caepam quam uocant unionem rustici*. Col. 12, 10, 1. Demeuré en français et dans certains dialectes du sud, M. L. 9073; passé en germanique : *unja > v. angl. *ynnē*, et en celtique : irl. *uinniún*, dont la forme semble attester un *ū*. Rattaché ordinairement à *ūnus*, comme le suivant; l'oignon aurait été ainsi désigné parce que, à la différence de l'ail, il a un tubercule isolé, et la formation serait identique à celle de *terniō*, *quaterniō*, *quīniō*; mais ce peut être une étymologie populaire (v. B. W. s. u.). Mot dialectal; le terme courant est *cēpa*, *cēpulla*.

ūniō, -ōnis m. : perle grosse et de la plus belle eau (cf. Plin. 9, 112, qui dérive le nom de *ūnus* : *dos omnis in candore, magnitudine, orbe, leuore, pondere, haud promptis rebus in tantum ut nulli duo reperiantur indiscreti, unde nomen unionum Romanae scilicet imposuere deliciae*; 9, 119; et Mart. 12, 49, 13, *grandes, non pueros, sed uniones*). Pour le développement de sens, on peut comparer le fr. « solitaire », qui désigne un diamant qui se porte seul en raison de sa taille et de son poids.
Le nom n'apparaît que sous l'Empire : terme technique? Peut-être le même mot que le précédent : cf. *pirula > perle* (étymologie toutefois contestée), *cēpītis* (de *cēpa*), *cēpolatītis*, nom d'une pierre précieuse (Plin.), et le sens de fr. *oignon* « grosse montre bombée ». Le nom courant est *margarīta*, emprunté au grec.

ūniuersus, -a, -um (*oinuorsei* = *ūniuersī*, SC Ba.) adj. : proprement « tourné tout entier (d'un seul élan) vers ». S'emploie au singulier avec des noms collectifs : -*a prōuincia*, *terra*. Le pluriel *ūniuersī* « tous ensemble » (= οἱ ὅλοι) s'oppose à *singulī*. Le neutre *ūniuersum*, dans la langue philosophique, a servi à traduire τὸ ὅλον (Cic.); *in ūniuersum* « en général »; *ūniuersē*. M. L. 9074 (mots savants).
Dérivés : *ūniuersitās* (rare; attesté depuis Cicéron, qui l'a peut-être créé pour traduire ὁλότης; usité après lui dans la langue du droit); *ūniuersim* (Naev., Gell.); *ūniuersālis* (Quint., Plin. le J.); *ūniuersāliter* (Dig.); *ūniuersātim* (Sid.).

unquam : v. *umquam*.

ūnus, -a, -um (de *oinos*, encore conservé dans les inscriptions anciennes; cf. *oino*, CIL I² 9; *oenos*, Cic., Leg. 3, 3, 9; et les juxtaposés et composés *noenu* = *nōn*; *oinuorsei* = *ūniuersī*, SC Ba.; *oinumama* = *ūnimamma*, CIL I² 566; *oenigenos* : *unigenitos*, P. F. 211, 13) : un, un seul, unique. — Se décline comme les démonstratifs; gén. *ūnīus*, dat. *ūnī*, sauf au neutre *ūnum*, cf. *alter*. Toutefois, la langue parlée a créé de bonne heure les génitifs et datifs *ūnī*, *ūnō*, *ūnae*. S'oppose à *alter*, à *duo*, en général à tout nombre pluriel; a servi à désigner l'unité, sens dans lequel il a supplanté la racine *sem- (cf. *semel*, etc.); et, par contre, dans le sens de « seul », a été éliminé par *sōlus* ou renforcé par lui : *ūnus sōlus*. — Accompagne souvent aussi *idem* : *ūnus atque idem* « un seul et même »; ou se joint à la négation pour la mettre en valeur, cf. Cic., Bru. 59, 216 : *nulla re una magis oratorem commendari quam uerborum splendore et copia* « par aucune chose particulière⟨ment⟩ plus que par... »; de là *nēmō ūnus* (cf. *nēmō quisquam*), T.-L. 2, 6, 3. — *Vnus* peut s'employer au pluriel : *ruri dum sum ego unos sex dies*, Plt., Tri. 129. — A également le sens indéfini de « un quelconque », seul ou joint à d'autres indéfinis : *aliquis ūnus* (= fr. *aucun*, etc.), *ūnus quisque*, etc. De là *ūllus*, cf. plus loin. Panroman. M. L. 9075.
L'utilisation secondaire de *ūnus* pour désigner l'unité, le nombre un, explique que les adverbes et adjectifs ordinaux et distributifs soient empruntés à d'autres racines : *prīmus*, *singulī*, *semel*.
Dérivés et composés : *ūnā* adv. : ensemble, en même temps. Ablatif féminin; cf. *extrā*, *infrā*, etc.; *ūnitās* (attesté depuis Varr. = gr. ἑνότης) : unité, sens physique et moral; *ūniter* (Lucr.) : de manière à former une unité; *ūnicus* : unique (déjà dans Plaute), d'où « sans rival »; joint à *ūnus* (Cat. 73, 6), à *sōlus* (Lucr. 2, 542, 1078) comme dans notre « seul et unique »; *ūnicē*; *ūniō, -ōnis* : unité, union (latin ecclésiastique), d'après *commūniō*? — Pour *uniō* « perle » et « oignon », v. ces mots; *ūniō, -īs* : unir (époque impériale; rare), M. L. 9073 a; *ad-*, *co-ūniō*; *ūnō, -ās, -āre* : unifier (Tert.) = ἑνόω et *adūnō, -ās, -āre*, M. L. 209 (et *ad ūnum*, 211), comme *adnūllō*; *adūnātiō*; *coūnō* (= συνενόω); *ūnōsē* adv. (Pac.).
Le celtique a conservé : irl. *undír* « unārium », *unigim*; britt. *unig* « ūnicus » et *uned*, *undod* « ūnitās, -tātem », toutes formes savantes.
nōn : v. ce mot.
Nombreux composés en *ūn-*, *ūni-* du type : *ūnanimus ūnanimis*, *ūnanimāns* et *ūnanimitās*; *ūniceps*, *ūnicolor*, *ūnicornis*, *ūniformis*, *ūnigena*, *ūnigenitus*; *ūnimōris* = μονότροπος; *ūnimanus*; *ūnipetius* (Marc. Empir.);

ūniuersus (v. ce mot), etc., souvent d'après des types grecs en μονο-.
Vnus figure encore dans les noms de nombre : *undecim*, *undēuīgintī* « dix-neuf », *undēcentum*, etc.
De *ūnus* dérive aussi : *ūllus, -a, -um* (gén. *ūllīus*, dat. *ūllī*) : adjectif et pronom indéfini « un quelconque, quelqu'un, aucun »; employé le plus souvent dans des phrases négatives, interrogatives ou conditionnelles, tandis que *aliquis* s'emploie dans des phrases positives. Ancien, usuel et classique.
A *ūllus* se rattachent : *nūllus*, de *ne* + *ūllus* : aucun, nul, personne (en parlant de plus de deux, auquel cas on emploie *ne-uter*). Dans la langue familière, se place en apposition au sujet au lieu de *nōn*; comme négation renforcée : *Philotimus... nullus uenit* « En fait de Philotimus... il n'est venu personne ». Comme adjectif a aussi le sens de « qui n'existe pas » ou « qui n'existe plus, perdu » : *nūllus sum* « je suis mort » (familier), de là « dont on ne tient pas compte, sans valeur, nul » (classique); cf. Cic., Tu. 2, 5, 13, *nullum uero id quidem argumentum est*; et, dans le latin ecclésiastique, les composés : *nūllificō, -ās* « mépriser, tenir pour rien », *nūllificātiō*, *nūllificāmen* (Tert.) et *adnūllō* = ἐξουδενῶ (Sept.); *nūllātenus* glosé « nūllā ratiōne, nūllō modō » (Mart. Cap., Cod. Just.) et *ūllātenus* (Claud. Mam., Greg.). — *Nūllus* est bien représenté dans les langues romanes, M. L. 5992.
nōnnūllus : ancien juxtaposé « qui n'est pas nul, quelque » : *nonnullum periculum est*, Plt., Cap. 91; pl. *nonnūllī* : quelques, quelques-uns.
L'ancien nom de l'unité, qui subsiste dans des mots tels que *simplex*, *singulī*, a disparu à l'état isolé. Pour obtenir une expression plus forte, on l'a remplacé par le mot signifiant « unique », de même qu'en celtique, en germanique et en baltique; cf. irl. *oen*, got. *ains*, v. pruss. *ains*, en grec οἰνός, οἰνή désignent l'« as » au jeu de dés; la formation parallèle, où le sens de « unique » est évident, est représentée par hom. οἶ(ϝ)ος « seul », v. perse *aiva*; avec un autre suffixe, le sanskrit a *ékaḥ* « seul, un »; le baltique et le slave ont un autre vocalisme dans sl. *ino-* « μονο- » (au premier terme de composés), *ot-inqdŭ* « tout à fait »; lat. *ūnicus* est fait comme v. sax. *ēnag* « seul », v. sl. *inokŭ* « unique ». L'ombrien unu (T. E. II a 6, 8) est contesté; v. Vetter, *Hdb.*, p. 190.

uocātiō, uocīuus : v. *uacō*.

uocimum (*pirum*) n. : poire verte et allongée (Plin. 15, 56). Forme obscure, corrigée en *uoconium*.

uocō : v. *uox*.

uola, -ae f. : *uolae uestigium medii pedis concauum, sed et palma manus uola dicitur*, P. F. 511, 3. Rare dans les textes, mais a dû s'employer dans la langue parlée, comme le prouve le proverbe *nec uola nec uestigium exstat*. — Sur le rattachement de *inuolō* à *uola*, v. ce verbe.
Sans correspondant exact. Le rapprochement de av. *gava* « mains (des êtres mauvais) » et de gr. γύαλον « courbure » est de peu de profit.

uolaemum (*uolēmum*), -ī n. et masc. *uolemi*, χολοχυνθίδες ἄπιοι (Gloss.) : sorte de grosse poire; cf. Vg., G. 2, 88 : *nec surculus idem | Crustumiis Syriisque piris grauibusque uolaemis*. — Mot gaulois d'après Servius, qui note ad loc. : *grauibus uolemis, magnis : nam et uolema ab eo quod manum impleant dicta sunt, unde et inuolare dicimus* (cf. *uola*). *Volema autem Gallica lingua bona et grandia dicuntur*. — Peut-être identique au superlatif osque *ualaemom* « optimum »; l'*o* serait dû à un faux rapprochement avec *uola*.
Cf. le groupe de *ualeō*?

Volcānus (*Vul-*), -ī m. : Vulcain, dieu du feu; dérivés : *Volcānius, -a, -um*; *Volcānālis*; *Volcānālia, -ium*. A dû s'employer comme nom commun (cf. déjà l'emploi du mot dans Plt., A. 341, *quo ambulas tu qui Volcanum in cornu conclusum geris?*), et par là a subsisté dans quelques formes romanes. M. L. 9462.
Nom de divinité dont l'étymologie est indéterminée. Une origine étrusque n'est pas exclue : cf. *Velχa*, *Volcaī* dans les gentilices étrusques (Schulze, *Lat. Eigenn.*, p. 377).

uolgus (*uulgus*), -ī m. et n. : la foule, le vulgaire, le commun du peuple. — Les deux genres sont attestés; le masculin semble plus rare et archaïque; mais bien souvent la distinction est impossible à faire. Le neutre développe peut-être la nuance collective; cf. Zimmermann, Glotta 13, 238 sqq. Niedermann a pensé à une influence de *pecus* au sens de « foule stupide ». Ancien, classique. Non roman.
Dérivés et composés : *uolgō* adv. : communément, généralement; *uolgāris* (et *uolgārius*, populaire, sans doute refait sur le pl. n. *uolgāria*); *uolgāriter*; *uolgāritās* (tardif); *uolgiuagus* (Lucr.) : qui erre à l'aventure; qui se livre au vulgaire (= πάνδημος); *uolgō, -ās* : répandre dans la foule, propager, divulguer; *sēnsū obscēnō* « prostituer » (cf. *uictum uolgo quaerere*, Tér., Hau. 447, et l'expression juridique *uolgō conceptī*, Dig. 1, 5, 23); *uolgātor* (Ov.); *uolgātus, -ūs* (Sid.); et les composés : *dī-*, *-ē-*, *in-*, *per-* (d'où *peruolgātē*), *prō-uolgō*.
Sans correspondant connu, ce qui n'est pas surprenant pour un mot ayant ce sens. Le skr. *várgaḥ* « division, groupe » est loin pour le sens.

uolnus (*uul-*), -eris n. : blessure, sens physique et moral. Ancien, usuel et classique. Non roman.
Dérivés : *uolnusculum* (tardif et rare; d'après τραυμάτιον?); *uolnerārius* : de blessure : -*m emplastrum*; *uolnerārius* m. : chirurgien; *uolnerō, -ās*; *uolnerātiō* (classique), -*tor* (tardif), -*tīuus*, -*tic(i)us*; *uolnerābilis* (Cael. Aur.) et *inuolnerātus*, *inuolnerābilis* (= ἄτρωτος); *conuolnerō* (époque impériale). — Composés, poétiques et rares : *uolnifer*, *uolnificus*, -*ficō*.
Le groupe -*ln*- aboutissant normalement à lat. -*ll*-, on admet que quelque élément s'est amui entre *l* et *n* de *uolnus*; mais on ne sait lequel. On rapproche gall. *gweli* « blessure » (à côté de v. irl. *fuil* « sang », *fuili* « blessures sanglantes »), v. isl. *valr* « morts sur le champ de bataille » et v. h. a. *wuol* « défaite », v. sax. *wōlian* « abattre », lit. *velýs* « mort », v. pruss. *ūlint* (de *wālint) « combattre », hittite *walḫ-* « battre, frapper », sans doute hom.-att. οὐλή « blessure » (de *ϝολσᾱ?); le désidératif à vocalisme *a* et à *ll* (gémination expressive) *uallessit* appartient sans doute à ce groupe (v. ce mot).

La racine semble dissyllabique, à en juger par le hittite ; lat. *uolnus* reposerait peut-être sur _*welenos_. — Comme *r* de sl. *rana* « blessure » peut reposer sur _*var-_, le rapprochement de skr. *vranám* « blessure » est incertain. Du reste, l'indo-européen a connu des flottements entre *r* et *l* en des conditions inconnues (v. *stēlla*). Sans rapport avec *uellō*.

uolō, uīs, uoluī, uelle (formes athématiques *uolt, uoltis, uelle*, et, d'une autre racine, *uīs* [v. ce mot] ; le subjonctif est un ancien optatif : *uelim* ; la 1re personne du pluriel indicatif *uolumus* a gardé l'*u* intérieur sous l'influence de *possumus* ; *uoluī* est sans doute fait sur *potuī*, de même que _*uolēre_, supposé par les formes romanes, cf. M. L. 9180, a dû subir l'influence de *potēre*) : vouloir ; avoir la volonté de ; « avoir l'intention de » ou « consentir à, vouloir bien » (de ce sens proviennent les formules de politesse *sīs, sultis* « si tu veux, si vous voulez bien ») ; *uelle* avec un complément de personne dans la langue parlée a aussi le sens de « vouloir de quelqu'un ou de quelque chose » ; « vouloir voir » ou « vouloir posséder ». Cf. aussi *uelle sibi* « se proposer, avoir un dessein » et par suite « avoir un sens, vouloir dire, signifier » ; *bene, male uelle* « avoir de bonnes, de mauvaises intentions » (*alicuī*), etc. — *Volō* figure en outre dans des périphrases verbales, où il ne joue guère qu'un rôle d'auxiliaire : *illud tamen te esse admonitum uolo*, Cic., Cael. 3, 8 ; *sed nunc rogare hoc ego te uolo* (= *rogabo*), Plt., Tri. 173, etc. Cet emploi s'est développé en bas latin, peut-être sous l'influence du grec (où ἐθέλω a servi à former le futur), et a laissé des traces dans les langues romanes, notamment en roumain. Sur le caractère général de cette tendance, v. Wackernagel, *Vorles. üb. Syntax*, I, 195. Usité de tout temps. La forme *uelle* est à peine représentée dans les langues romanes ; *uolēre* est, au contraire, très répandu. M. L. 9180 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *uolēns* : qui veut bien, propice « *cum uolentibus dīs* » ; usité aussi dans la phrase du type *mihī uolentī est*, qui répond au grec ὑμῖν ταῦτα βουλομένοις ἐστίν ; de là *uolenter* (Apul.) ; *uolentia* (Apul., Sol.) ; *beni-, mali-* (et *bene-, male-*) *uolēns* (archaïque ; la langue classique emploie plutôt *bene-, male-uolus*, que l'on trouve, du reste, déjà chez Plaute) et *bene-, male-uolentia* (classiques et usuels, dont Apulée a extrait le *uolentia* cité plus haut, au lieu duquel la langue classique emploie *uoluntās*, et Salvien, *inuolentia*) ; *-uolus* dans *bene-* (*-ni-*), *male-* (*-li-*) *uolus* ; *multiuolus* (Catull., Vulg.) ; *beneuolē, maleuolē* ; *uolō, -ōnis* m. : volontaire ; *Volones, dicti sunt milites qui post Cannensem pugnam usque ad octo milia, cum essent serui, uoluntarie se ad militiam optulere*, P. F. 511, 5. Formation populaire en *-ō, -ōnis*, que la langue classique remplace par *uoluntārius*.

uoluntās : 1° bonne volonté. Sens ancien ; employé d'abord à l'ablatif (*meā, tuā*) *uoluntāte* « volontairement, de plein gré » ; 2° bienveillance (= *studium*) ; 3° volonté exprimée (par un testament, etc.). C'est seulement lors de la création du vocabulaire philosophique que *uoluntās* a pris le sens abstrait et technique de « volonté » ; cf. Cic., Tusc. 4, 6, 12. M. L. 9438. — Dérivés : *uoluntārius* (classique), *uoluntāriē* (tardif), M. L. 9437 ; et, à date très basse, *inuoluntās*, *inuoluntārius* ; *uoluntātīuus* : *-a uerba* : verbes désidératifs (Prisc.).

uel : v. ce mot.

La seconde personne de *uolō, uīs*, ajoutée au thème du relatif-indéfini, a servi à former les pronoms et adverbes du type *quīuīs, quamuīs, ubiuīs*, etc.

Composés : *nōlō, neuīs, neuolt* (puis *nōn uīs, nōn uolt, uult*) ; *nōlumus, ne uoltis* (*nōltis*, Lucil.) et *nōn uoltis* ; *nōlunt* ; *nōluī, nōlle* : ne pas vouloir. *Nōlō* est issu de _*ne uolō_ > _*nouolō_ (cf. *nouos* en face de νέ(ϝ)ος) *nōlō* ; la négation est la même que dans *nesciō, nequeō* ; les formes avec *nōn* sont récentes. Le *nō-* de *nōlim, nōlle*, etc., ne s'explique pas directement en partant de *uelim, uelle* ; il est analogique de *nōlō, nōlēns, nōluī*, etc. Le participe *nōlēns* est attesté à l'époque impériale ; *nōlentia* dans Tertullien ; *nōluntās*, créé d'après *uoluntās*, est dans le Gloss. de Placide, CGL V 87, 6. L'impératif *nōlī*, récent et formé sur le subjonctif, suivi d'un infinitif, sert à exprimer une interdiction polie : *Nōlī facere* « Ne veuille pas faire » (en opposition à *uelim faciās*, qui est un ordre atténué). *Nōlō* et *uolō* sont souvent opposés dans des expressions antithétiques : *uelim nōlim, sīue uelim, seu nōlim, uolēns... nōlēns* ; de là le *noltis* de Lucilius créé pour être opposé à *uoltis*.

mālō, māuīs, māluī, mālle (arch. *māuolō, māuelim, māuellem*, etc. ; *māuoluit* est encore dans Pétr., Sat. 77) : vouloir plutôt ; aimer mieux, préférer. On explique ordinairement *mālō* par *magis-uolō* devenu *māuolō*, puis *mālō* ; mais le passage de *māuolō* à *mālō* est insolite. *Mālō* doit être refait sur *māuīs, māuolt*, d'après *nōlō* (qui est phonétique), *neuīs, neuolt* ; de là *mālumus, mālunt*. *Māluī* est fait d'après le rapport *molō/moluī* ; *poteō/potuī*.

L'*u* initial de *uolō* est un ancien *w* : ombr. *veltu* « dēligitō », *ehueltu* « iubētō » (cf. toutefois, Vetter, *Hdb.*, p. 127). Au sens de « vouloir », la racine _*wel-_ n'existe que dans les langues qui vont du slave à l'italique ; l'indo-iranien a, en ce sens, skr *váçmi* « je veux », gâth. *vasemī*, dont l'ancien participe (ϝ)εκών « qui veut bien » atteste l'existence en grec primitif, la langue ayant substitué le type βούλομαι dans l'usage ordinaire ou, en dorien, le type λῆν « vouloir » (l'arménien, qui a pour « vouloir » un mot d'emprunt, n'enseigne rien).

Le présent est athématique aux formes qui sont susceptibles de se conserver en latin : *uolt, uoltis, uelim, uelle* ; les formes *uolō, uolumus, uolunt* sont pareilles à celles du type thématique, comme *edō, edunt* ; *ferō, ferunt*. Sur le supplétisme de *uolō, uīs*, v. ce dernier mot. Le lituanien est la seule langue qui en ait le correspondant exact : *pa-velt* « il veut, il permet ». Le slave a substitué le type *veljǫ* (*velišĭ*), inf. *velěti* « commander » ; *voljǫ* (*volišĭ*), *voliti* « vouloir » ; *do-vĭljǫ* (*do-vĭlišĭ*), *dovĭlěti* « suffire ». Le germanique n'a gardé que l'ancien optatif, apparenté à lat. *uelit*, et il s'en sert comme d'indicatif : got. *wili* « il veut » (*wileina* « ils veulent »).

Il est probable que véd. *vṛta* « il a souhaité » (optat. *vurīta*) est apparenté ; il s'agirait d'une racine de type athématique fournissant un aoriste ; une racine de cette sorte peut fournir à l'indo-iranien un aoriste et au latin un présent ; cf. skr. *ádāt* « il a donné » en face de lat. *dat* « il donne ». En indo-iranien, la racine a été rapprochée d'une racine, sans doute différente, qui fournit le présent : véd. *vṛṇīté* « il choisit », av. *vərənte*.

Le celtique a gall. *guell* « meilleur » (v. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, II, p. 121) ; cf. av. *vairyō* « de choix, excellent » ; et v. *uoltus*.

Le substantif *uoluntās* repose sur _*uolunt-tās_, avec trace d'un participe à vocalisme *o*, du type de *euntem* (et *sōns*?), dont le maintien a pu être favorisé par l'existence de *uoluptās* : les deux mots sont souvent confondus dans les manuscrits.

uolō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : voler (de l'oiseau) ; par image « courir aussi vite que l'oiseau vole ». Ancien, usuel et classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 9431.

Dérivés et composés : *uolātus, -ūs* m. : vol (classique) ; *uolātiō* (St Aug.) ; *uolātūra* (Varr., Col.) ; *uolāticus* : qui vole et « volage » (ancien, usuel et classique), M. L. 9432 ; *uolātilis*, d'où *uolātilia* « les espèces volantes » (Vulg.), M. L. 9433 ; *uolucer, -cris, -cre* « qui vole », souvent substantivé : *uolucris, -is* f. (et quelquefois masculin v. *āles*), cf. Cic. poet., Diu. 2, 30, 64) « oiseau », surtout poétique ; cf. *alacer uolucrum, -culum* (Greg. Tur.), *uolucriter, uolucritās, uolucripēs*, tous trois tardifs et rares.

Composés en *-uolus* : *ueli-, flammi-, celeri-uolus* ; il semble, en outre, d'après le témoignage des langues romanes, qu'il y ait eu un simple _*uolus_ ; cf. M. L. 9439.

uolitō, -ās : fréquentatif-intensif de *uolō*, « voleter, voltiger, se pavaner ».

Volō et *uolitō* ont fourni à leur tour de nombreux composés dans lesquels le préverbe ne fait que préciser l'idée verbale : 1° *ā-, ad-* (M. L. 2227) et *superad-, circum-, con-, dē-, ē-* (_*ex-_, M. L. 3115), *in-* (sur le sens spécial de ce mot, v. l'article s. u.), *inter-, per-, prae-, praeter-, prō-, re-, sub-, subter-, super-, trāns-uolō* ; 2° *ad-, circum-, ē-, in-, inter-, ob-, per-, super-, trāns-uolitō*. Sur *conuolāre* > *convoler*, v. Benveniste, Le français moderne, 1955, p. 2 sqq. Quelques-uns de ces verbes ont les substantifs dérivés correspondants.

Le rapprochement avec véd. *garútmān* « ailé », nom d'un oiseau céleste, et skr. *garuḍáḥ* (forme prâkritisée de _*garutra-?_ correspondant à *uolucer*) est séduisant. Il s'agirait d'un groupe de mots important dans la langue religieuse ; la science augurale l'aurait conservé, comme d'autres termes religieux ont subsisté en latin.

uolpēs (*uul-* et *uolpis*), **-is** f. : 1° renard. Attesté depuis Plaute. Animal proverbial, renommé par sa ruse et sa rapidité ; d'où l'étymologie d'Aelius, citée par Varr., L. L. 5, 101 : *uolpes... quod uolat pedibus* ; 2° *u. marīna*, sorte de poisson vorace et rusé, dit « faux » (Pline 9, 145). M. L. 9464. Irl. *uulp*. V. B. W. *renard*.

Dérivés : *uolpēcula* f. : petit renard. Classique (Cic.), demeuré en roman, avec un doublet _*uolpīcula_, *-lus*, M. L. 9463 ; *uolpiō, -ōnis* m. (formation populaire en *-ō(n)*, cf. *stelliō*) : fin renard, matois (Apul.) ; *uolpīnus, uolpicīnus* : de renard ; *uolpīna* = ἀλωπεκία ; *uolpīnor, -āris* : faire le renard, user de fourbe (Varr. ap. Non. 46, 23).

Il est vain de chercher une étymologie exacte à un nom de cette sorte, qui est sujet à des déformations volontaires : *lupus*, qui a des correspondants indo-européens clairs, en est un bon exemple ; v. ce mot. Le rapprochement avec lit. *vilpišỹs* « chat sauvage » n'a que le mérite, faible ici, d'être phonétiquement satisfaisant. Les noms, assez aberrants, du renard, lit. *lãpė*, gr. ἀλώπηξ, etc., sont différents. Sur ce groupe, v. W. Schulze, KZ, 45, p. 287. — Le genre féminin que présentent plusieurs des noms de l'animal, ainsi, outre les noms cités, r. *lisica* (et de même dans d'autres langues slaves), est, comme dans le dérivé gr. ὕαινα, un moyen de marquer du mépris pour une bête sans courage. Ce caractère du mot contribue à rendre compte de la divergence des formes ; la dénomination est de caractère « vulgaire », donc instable.

uolsella, uulsella : v. *uellō*.

uoltur (*uultur*), **-uris** et **uolturus, -ī** (Enn., A. 138) m. : vautour ; symbole de la rapacité. Ancien, classique. Les formes romanes remontent à *vūltur, vūltōre* et *vulturius*. M. L. 9466, 9467.

Dérivés : *uolturius* m. : vautour ; coup du vautour (au jeu de dés). Ancien. M. L. 9467 ; *uolturīnus* : de vautour, et *subuolturius* : tirant sur le vautour (Plt., Ru. 422) ; formation plaisante pour *subaquilus*.

On rapproche *uellō*. Pour le sens, cf. av. *urvatō* (génitif singulier), Yt, XIV, 19, dit d'un « oiseau de proie » qui prend avec ses serres, et hom. (ϝ)έλωρ, (ϝ)ελώρια, dit d'un « cadavre qui sert de proie aux chiens, aux chacals, aux oiseaux » ; all. *Geier, Gier*. Mais une origine étrusque est possible ; *uoltur* serait « l'oiseau du dieu *Vel* », cf. *Velthurna* ; v. Heurgon, cité dans l'article suivant.

Volturnus, -a, -um : adjectif dérivé de *Voltur*, nom d'une montagne de Campanie, près de Venouse (le *monte Vulture*), usité surtout dans *Volturnus* (*uentus*), nom d'un vent du sud. Cf. M. L. 9468. Sur la possibilité d'une origine étrusque (*Volturnus* ⟨*deus*⟩ = étr. *velθurna*, et *Volturnius*), v. J. Heurgon, Rev. Ét. lat., 1936, p. 109 sqq. Cf. *Sāturnus, Iūturna*, etc.

uoltus (*uultus*), **-ūs** m. (le pluriel neutre *uolta* qu'on trouve dans Enn., A. 464, *auersabuntur semper uos uostraque uolta*, repris par Lucr. 4, 1213, représente sans doute un ancien collectif neutre) : visage, en tant qu'interprète des émotions de l'âme ; cf. Cic., Leg. 1, 9, 27 : *nam et oculi nimis arguti, quemadmodum affecti sumus, loquontur, et is qui appellatur uoltus, qui nullo in animante esse praeter hominem potest, indicat mores ; cuius uim Graeci norunt, nomen omnino non habent*. Lucrèce semble employer le mot au sens de « yeux, organe de la vision », cf. 5, 841, (*portenta*) *muta sine ore, etiam sine uoltu caeca reperta*, par une restriction de sens qui serait secondaire si *uoltus* ne se rattache pas à une racine _*uel-_ « voir » qu'on retrouve en celtique ; v. l'article cité ci-dessous. Ancien, classique. M. L. 9469.

Dérivés : *uolticulus* m. : [grise] mine (création de Cic., Att. 14, 20, 5, sans autre exemple) ; *uoltuōsus* : trop expressif, grimaçant, affecté (attesté depuis Cic., Or. 18, 60) ; *uultuātus* = *figūrātus* (Mar. Victor.).

Cf. sans doute got. *wulþus* « δόξα » ; v. les observations de J. Vendryes, BSL 22 (1921), 24 sqq., qui rapproche le groupe de *uolō* « je veux ».

uolua (*uulua* et *uolua, uulba*?), **-ae** f. : 1° *ōs mātricis* ; *mulieris nātūra* ; « vulve » et « matrice » (en cuisine « ventre de truie, fressure de porc ») ; 2° volve, enveloppe des champignons. Les gloses ne connaissent que *uulua*.

t technique et populaire. M. L. 9442, 9470. — Dimi-
tif : *uoluula* (Naev. et Apic.).
Le rapprochement avec skr. *gárbhaḥ* « matrice » (que
. Benveniste rapproche de gr. βρέφος) et « fœtus »,
. δελφύς « matrice », etc., ne serait établi que si l'on
ait sûr de l'antiquité de la forme *uolba*, ce qui n'est
s (elle figure dans l'édit de Dioclétien). Et l'on n'a
s d'autre étymologie claire.

Volumnus, -ī m. ; **Volumna, -ae** f. : divinités pro-
ctrices de l'enfance, citées par S[t] Augustin, Ciu. D. 4,
. Probablement à rapprocher de l'étrusque *Velimna*,
l. *Velmineo*, lat. *Volumnius*, comme *Vertumnus*, *Vi-
umnus* ; v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, p. 258 sqq. Le
ttachement à *uolō* n'est qu'une étymologie populaire,
ais qui a pu influer sur les attributions de ces dieux
f. *Sāturnus*).

uoluō (dissyllabe ; la prononciation trisyllabique est
ardive et artificielle), **-is, uoluī, uolūtum, uoluere** :
ouler, faire rouler (causatif) ; rouler dans son esprit
fréquent et classique). Attesté depuis Pl. ; panroman,
ous cette forme ou sous des formes dérivées. M. L.
443.

Dérivés et composés : *uolūta* : volute, bande roulée en spirale du chapiteau ionique, cf. Rich, s. u. (gr. ἕλιξ ou κάλχη), M. L. 9439 a ; *Volūtīna* : déesse qui recouvrait les épis de leur enveloppe (S[t] Aug.) ; *uolūtim* adv. (rare, tardif) ; *uolūmen* : rouleau, repli (sens général) ; en particulier : rouleau de papyrus sur lequel était écrit un ouvrage ou une partie d'ouvrage, livre : *ēuoluere uolūmina* (usuel et classique). Les sens pris par le mot dans les langues romanes se rapportent au sens général ; on trouve à basse époque *uolūmen* au sens de « corps, objet, volume », M. L. 9436 ; *uolūminōsus* (Sid.) : qui s'enroule, tortueux.

uolūcra (*uolūcre* n. ; *uolūcris*, d'où le pl. *uolūcrēs*, Col.) : pyrale ou rouleuse, chenille qui s'enroule dans les feuilles de la vigne (Plin.), dite aussi *conuoluulus* ; cf. aussi *inuoluulus*. Pour le suffixe, cf. *inuolūcrum* : enveloppe.

uoluola f. (et *uoluulus*, CGL V 398, 54, confirmé par les langues romanes, M. L. 9447) : autre nom du *conuoluulus* « liseron », dit aussi **uolūculum*, M. L. 9435, et *uolūcrum*, v. André, *Lex.*, s. u. ; *uolūbilis* : qui roule, ou qui tourne vite ; d'où « rapide » (en parlant de la parole) ou « changeant » (*u. cāsus, fortūna*) ; *uolūbiliter* ; *uolūbilitās* (classique).

Cf. aussi M. L. 9444, **vŏlvĭcāre* ; 9445, **volvita, volta*, B. W. *voûte* ; 9441, **vŏlūtŭlāre* ; 9446, **vŏlvĭtāre, vŏltāre*.

uolūtō, -ās : fréquentatif-intensif de *uoluō* « rouler à plusieurs reprises » (sens physique et moral). Employé souvent au médio-passif *uolūtārī* « se rouler » (en parlant d'animaux : *in lūtō, in puluere uolūtārī*) ; Pline emploie absolument le participe *uolūtāns*. Dérivés : *uolūtābrum* : bauge, bourbier, M. L. 9440 ; *uolūtātiō* (classique) ; *uolūtātus, -ūs* m. (Plin.) ; *uolūtābundus* (Cic.).

Voluō et *uolūtō* ont fourni des composés à préverbes : *aduoluō* ; *circumuoluō, -uolūtō* ; *conuoluō* ; *conuoluulus* m. « liseron » et « ver coquin » ; et *conuolūtor* : tournoyer ; *dēuoluō* : faire rouler d'en haut (quelquefois synonyme de *dēiciō*), M. L. 2615 ; *ēuoluō, ēuolūtiō* ; *inuoluō* et *inuolūcrum* ; *inuolūmen, -mentum, inuolūtiō, inuoluulus*, **inuolutō*, M. L. 4540, 4539 ; *obuoluō* ; *peruoluō* et *peruolūtō* ; *prōuoluō* ; *reuoluō* et *reuolūbilis* (poétique, époque impériale) ; *reuolūtiō* (tardif), M. L. 7284, et **reuoltiāre* ; **reuolutāre*, 7283 a, b ; **reuoluicāre*, 7285 ; *sub-, super-, trāns-uoluō*.

Il y a eu un présent en *-u-* que conserve arm. *gelum* « je tords » et que supposent hom. ἐλυσθείς « tourné » et le causatif got. *afwalwjan* « ἀποκυλίειν ». Sans l'élargissement *-u-* : v. sl. *valiti* « rouler » et, sans doute, arm. *glem* (de **gōleye-?*) « je roule » et v. irl. *fillim* « je tourne », v. h. a. *wellan* « rouler ». Les formes verbales grecques sont peu claires ; mais le substantif lat. *uolūcra* a un pendant grec dans le nom d'instrument : ἔλυτρον « enveloppe, étui », cf. skr. *varútram* « vêtement de dessus », dont le ϝ initial est attesté par γέλουτρον · ἔλυτρον ἤγουν λέπυρον (Hés.) (forme béotienne?) ; cf. aussi hom. '(ϝ)ἕλιξ, par exemple, la formule I 466 = Φ 448, Ψ 166 εἰλίποδας (ϝ)έλικας βοῦς, ou (ϝ)ελισσόμενος (ainsi Θ 340 et Σ 572), et l'on a les gloses : γελίχη · ἕλιξ, γελλίξαι · συνειλῆσαι, c'est-à-dire ϝελ-ιχ.

uolup : neutre d'un adjectif **uolupis* « agréable », conservé chez les comiques dans l'expression fixée *uolup(e) est* « il m'est agréable, ce m'est un plaisir » (l'existence de *uolup* comme substantif dans Enn., A. 242 est très douteuse).

Dérivés : *Volupia* f. : déesse du Plaisir (Varr., L. L. 5, 164).

uoluptās : plaisir (opposé à *dolor* ; cf. Cic., Fin. 1, 11, 37, traduisant le gr. ἡδονή) ; sens abstrait et concret, d'où *uoluptātēs* « les plaisirs ». Souvent dans un sens érotique. Ancien, usuel, classique. Non roman. Dérivés : *uoluptābilis* (Plt., d'après *optābilis*) ; *uoluptārius* (et *uoluptuārius*) : voluptueux (ancien et classique) ; *uoluptuōsus* (époque impériale) ; *uoluptuōsē* ; *uoluptātiuus* (Fronton) ; *uoluptificus* (Apul.).

On pense au groupe de *uolō* ; le *-p-* évoque l'élargissement de gr. (ϝ)έλπομαι « j'espère » ; mais ici l'élargissement serait plus complexe ; v. Benveniste, *Formation*, p. 155.

uomica : v. *uomō*.

uōmis (et, d'après les autres cas, *uōmer*), **-eris** m. f. : soc de charrue ; cf. Rich, s. u. Ancien et usuel. M. L. 9448 et 9450, **vōmerea*.

Sans correspondant exact, comme il arrive d'ordinaire aux termes techniques. Les mots les plus voisins sont v. pruss. *wagnis* « coutre (de charrue) » et v. h. a. *waganso* « soc », gr. ὀφνίς · ὕννις, ἄροτρον ; ὄφατα · δεσμοὶ ἀρότρων. Gr. ὕννις « soc de charrue » est un terme populaire, à *n* géminé, peut-être du même groupe.

uomō, -is, -uī, -itum, -ere : vomir (absolu et transitif), rejeter. Ancien, usuel et classique. Sens propre et figuré. M. L. 9449.

Dérivés et composés : *uomica* f. : 1° vomissure (sens figuré) ; 2° abcès, accumulation d'humeur ou de pus rejeté par le corps. Sans doute féminin de *uomicus, -a, -um* (d'où **vomicāre*, M. L. 9451) ; *uomicōsus* ; *uomitiō* f. (classique), *-tor* m. (Sén.) ; *uomitōrius*, d'où

uomitōria n. pl. « dégagements par où s'écoulait la foule dans un théâtre », cf. Rich, s. u. ; *uomitus, -ūs* m. (ancien) ; *uomitō, -ās*, itératif, M. L. 9452.

uomāx (Sid.) : sujet à vomir. Composés poétiques ou techniques : *uomificus, uomifluus* (Cael. Aur.) ; *igni-uomus* (Lact., Venant., Fort.).

Composés : *con-, dē-, ē-, prō-, re-uomō*.

La racine, qui était dissyllabique, fournissait un présent radical athématique représenté par skr. *vámiti* « il vomit », en face de *vāntáh* « vomi » ; ce présent a été remplacé en lituanien par le dérivé *vemiù* « je vomis » (inf. *vémti* ; avec un causatif *vimdyti*) et en latin par le thématique *uomō*. — Parallèlement, le grec a une forme sans ϝ initial : ἐμέω. Forme nominale en germanique : v. isl. *vaema* « mal de mer ».

uopīscus, -ī m. : jumeau qui survit après l'avortement de l'autre ; cf. Plin. 7, 49 : *uopiscos appellabant a geminis qui retenti utero nascerentur, altero interempto abortu*. Conservé seulement comme cognomen. L'*ī* est attesté par des apex. Sans étymologie. Même formation que *cornisca?*

uorō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : avaler, engloutir ; cf. Cic., N. D. 2, 47, 122 : *animalium alia uorant, alia mandunt*. Sens propre et figuré. Ancien, classique, usuel. Mais tend à être remplacé par le composé d'aspect déterminé *dēuorō*. Non roman.

Dérivés et composés : *uorāx* (classique), M. L. 9454 a ; *uorāciter* ; *uorācitās* (époque impériale) ; *uorāgō* : gouffre, abîme (sens physique et moral, e. g. Cic., Sest. 52, 111, *gurges et uorago patrimonii*), M. L. 9454, d'où *uorāginōsus* ; *uorātor* ; *uorātus, -ūs* m. ; *uorātrīna* f. « taverne, cabaret » et « gouffre » (ces trois derniers tardifs), cf. *lātrīna* ; *carni-uorus* (Pline, d'après σαρκοφάγος) ; *omniuorus* (id.), composés savants imités du grec ; cf. le type δημοβόρος. Une forme simple de *uorus* avec géminée expressive se trouve dans la glose *uorri* : *edaces*.

dēuorō (classique et usuel), M. L. 2616 ; dérivés tardifs : *dēuorātor, -trīx, -tōrius* ; *dēuorātiō* ; *dēuorābilis* ; *trānsuorō* (Apul.) ; *trānsuorātiō* (Cael. Aur.).

La racine dissyllabique *g^{w}erə-, *g^{w}rē/ō- « avaler » fournissait un aoriste radical qu'a conservé gr. ἔβρων dans de rares formes de la langue épique et un parfait dont βέβρωκα, βέβρωμαι, sont les représentants ; l'arménien a un aoriste *keray* « j'ai mangé » en face de *utem* « je mange ». Pour le présent, il a été recouru à des dérivés comme gr. βιβρώσκω ou lit. *geriù* (inf. *gérti*) « j'avale » ou à des formes thématiques : skr. *giráti*, v. sl. *žirq*. Le latin a le dérivé *uorāre* (sans doute « duratif », comme un certain nombre de formations en *-ē*, type *ē-ducāre*). Par suite de son sens, la racine admettait en indo-européen beaucoup de formes intensives et expressives entraînant des dissimilations de *r* ou *l* ; d'autre part, les formes à vocalisme zéro admettaient en partie le timbre *u* pour la voyelle accessoire ; ainsi s'expliquent lat. *gurgulio* et *gurges* (ce dernier à redoublement « brisé »). Et il y a, en dehors de toute dissimilation, des formes à *l* (cf. le cas de *stēlla* en face de gr. ἀστήρ) : lat. *gula, gluttus* (v. ces mots).

uōs (gén. *uestrum, uestrī* (*uos-*), dat. abl. *uōbīs*, acc. *uōs*), pronom de la 2[e] personne du pluriel : vous ; correspondant à *tū* du singulier. Le génitif est emprunté à l'adjectif possessif *uester, uestra, uestrum* (*uoster*) « vôtre » (le passage de *uoster* à *uester* s'est réalisé vers 150 av. J.-C. ; l'*o* doit être bref dans *uoster*) ; la langue archaïque emploie *uostrōrum, uostrārum* à côté de *uostrum*. Renforcé de *-met* : *uōsmet, uōsmetipsī*, ou de *-pte*, cf. P. F. 519, 30 : *uopte pro uos ipsi Cato posuit*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 9455 et 9279, *vester*, **vŏster*.

V. l'article *nōs*. Cf. skr. *vaḥ*, av. *vå*, v. sl. *vy*, v. pruss. *wans*. Le latin n'a rien gardé du groupe de lit. *jūs*, etc. Les formes celtiques sont tout autres que les formes latines. Le pronom de 2[e] personne du pluriel a des formes diverses suivant les langues ; le latin a, comme le slave, beaucoup simplifié.

uoueō, -ēs, uōuī, uōtum, uouēre : faire un vœu, vouer : *uōtum uouēre, soluere* ; par image « souhaiter, désirer » (langue impériale). Ancien, usuel et classique. Non roman.

Dérivés et composés : *uōtum* : 1° vœu, promesse ou offrande solennelle faite aux dieux, en échange d'une faveur demandée ou accordée ; par suite « souhait exprimé, désir » ; 2° vœux prononcés lors du mariage, mariage (Apul., Cod. Just.), M. L. 9458, celtique : irl. *móit* ; et M. L. 9456, **vŏtāre* (non dans les textes) « vouer » ; *uōtiuus* (classique) : votif, M. L. 9457 ; *uōtiuitās* (Inscr.) ; *uōtifer* (poésie impériale) : *-a arbor*.

cōnuoueō : vouer ensemble (SC Bac., d'après *coniūrō*) ; *dēuoueō* : vouer entièrement aux dieux (souvent avec un sens péjoratif), vouer aux dieux infernaux ; consacrer (sens propre et figuré) ; *dēuōtus* : britt. *diwyd* ; *dēuōtiō* (cf. *tabella dēuōtiōnis*) ; *dēuōtō, -ās* (archaïque et postclassique), M. L. 2617.

Ombr. **vufetes** « uōtīs », **vufru** « uōtīuum » montrent que le premier *u-* de *uoueō* est un ancien *ϝ et le second une ancienne aspirée. Ceci posé, le rapprochement avec véd. *vāghát-* « faisant un vœu, sacrifiant » est justifié. Cf. aussi arm. *gog* « dis ». — Le rapprochement avec gr. εὔχομαι « je prie » est appuyé par le sens et favorise celui avec gâth. *aogədā* « il a dit », d'une racine indo-iranienne **augh-*. Racine du vocabulaire religieux.

uōx, uōcis f. : voix, organe actif de la parole (d'où le genre animé, féminin comme *lūx, prex, uīs*, etc.) ; au pluriel sens concret : « sons émis par la voix », cf. Cic., de Or. 3, 57, 216, *omnesque uoces, ut nerui in fidibus, ita sonant ut a motu animi quoque sunt pulsae...* ; « paroles, mots », sens qui s'est étendu secondairement au singulier. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 9459.

Dérivés et composés : *uōcula* f. : faible voix ; inflexion, ton de la voix (d'où *uōculātiō*, intonation ; cf. **vōculāre*, M. L. 9430) ; *uōcālis* : doué de la voix (opposé à *mūtus*) ou de la parole, sonore ; subst. *uōcālis* f. (sc. *littera*) : voyelle ; *uōcālēs* (bas latin) m. pl. : chanteurs. — M. L. 9427, *vōcālis* ; *uōcālitās*, trad. de εὐφωνία, Quint. 1, 5, 4 ; *sēmiuōcālis* : à demi pourvu de la voix (Varr., Vég.) ; subst. *sēmiuōcālis* f. : semi-voyelle.

aequiuocus, ūniuocus, plūriuocus, adjectifs tardifs de la langue grammaticale, faits sur des modèles grecs.

uōciferor, -āris (et *uōciferō*, Varr., T.-L.) : crier, vociférer ; et les dérivés *uōciferātiō* (Cic.), *-tor, -tus, -ūs* ; *uōcificō, -ās* (Varr., Gell.) ; *uōcifer* (Claud.).

Cf. aussi M. L. 9428, **vōcīnāre*, logoud. *abboginare*.

uōcō, -ās : appeler ; nommer ; invoquer ; inviter. Ancien, usuel et classique. M. L. 9428 a. Fréquent dans l'expression juridique *in iūs uocāre*, où apparaît encore la valeur juridique comme la valeur religieuse est maintenue dans *inuocō* ; de là *uocātiō* « citation en justice » et les composés *aduocātus* « celui qui assiste l'appelé en justice » (emprunté par l'osque : *akkatus* n. pl. « aduocātī ») ; *aduocātiō* « assistance » ; *prōuocō* « faire appel », *prōuocātiō*, termes techniques de la langue du droit.

Dérivés et composés : *uocābulum* : façon d'appeler ou moyen d'appeler, nom ; nom (par opposition au verbe *uerbum*), d'où irl. *focal* (qui peut représenter aussi *uōcālis* ou *uōcula*) ; *uocābilis* : sonore, vocal (Gell.) ; *uocāmen* : synonyme rare de *uocābulum*, peut-être créé par la poésie dactylique, cf. Lucr. 2, 657 ; *uocātiō* : citation en justice (cf. plus haut) ; invitation (Catulle) ; appellation (langue de l'Église), d'où *uocātor* (époque impériale), *uocātōrius*.

uocātus, -ūs m. : appel, invitation ; *uocātīuus* : [*cāsus*] « le vocatif », trad. du gr. κλητικός ; *uocātīuē*.

uocitō, -ās : avoir l'habitude d'appeler, donner le nom de (diminutif familier).

Composés : *aduocō* ; *aduocātus* m. (cf. plus haut), M. L. 226 et 225 (*aduocātor*) ; irl. *abhcoide* ; *aduocātiō* ; *āuocō* (= *āuertō*) ; *āuocātiō* ; *conuocō* ; *conuocātiō* ; *ēuocō*, spécialisé en particulier dans la langue militaire au sens de « appeler des troupes, faire des levées » ; *ēuocātiō* « appel aux armes » et « appel en justice » ; *ēuocātus* m. « vétéran rappelé au service militaire et muni d'un grade », d'où « gradé » ; *ēuocātor, -tōrius* (*ēuocātōria* : mandat du prince, citation) ; *ēuocātiuus* ; *inuocō, -uocātiō*, dont la valeur religieuse est nette ; *prōuocō* : appeler dehors, provoquer, faire appel (cf. plus haut), M. L. 6793 b ; *prōuocātiō, -tor, -tōrius* ; *reuocō* « rappeler » et « rétracter, révoquer » ; *reuocābilis* et *irreuocābilis* (époque impériale) ; *irreuocātus* ; *irreuocandus* ; *reuocāmen* : rappel (Ov.) ; *reuocātiō* (classique), *-tor, -tōrius* (époque impériale) ; *sēuocō, -ās*.

De *uocātus* : *inuocātus* : non appelé.

La racine **wekʷ-* était en indo-européen celle qui indiquait l'émission de la voix, avec toutes les forces religieuses et juridiques qui en résultent. Le nom racine *uōx* a en indo-iranien un correspondant, qui a une valeur religieuse : skr. *vāk* (avec *ā* généralisé), av. *vāxš* (acc. *vācəm*, mais gén. *vačō*) ; Homère a ὄπα, ὀπός, ὀπί, avec ὄσσα pour nominatif ; ὄσσα est conçu comme une personne, B 93, ω 413 ; tokh. A *wak*, B *wek* « voix » (féminin) ; v. pruss. *wackis* « Geschrei » (Voc.) est dans un contexte qui montre qu'il s'agit de « cri de guerre » ; le dérivé arm. *gočem* « je crie » s'applique à un cri puissant ; cf. *conuīcium*. — Le thème neutre en **-es-* de skr. *vácaḥ* « parole », gr. (ϝ)ἔπος, n'est pas représenté en latin. Les thèmes verbaux de type archaïque, comme le présent véd. *vivakti* « il parle », le parfait véd. *vavákṣa* (3e plur. *ūcúḥ*), l'aoriste skr. *vocé-* = av. *vaoča-* = gr. (ϝ)ειπέ-, ne le sont pas davantage. — Le latin n'a qu'un verbe dérivé *uocāre* dont le *c*, au lieu du *qu* attendu, indique l'influence du nominatif *uōx*, mais qui a gardé le vocalisme *o* bref ; des formes semblables se trouvent en vieux prussien, notamment *wackītwei* « locken » et *perwūkauns* « berufen » (avec *ō*) ; lat. *uocāre* a conservé, surtout dans les formes à préverbe, beaucoup des anciennes valeurs politiques et religieuses. Cette valeur se retrouve dans ombr. *suboco* « inuocō », *subocau(u)* « inuocātiōne ».

ūpiliō, (*ōpiliō*), **-ōnis** m. : berger (Plt., As. 540 ; Vg.). — Cf. *ouis*.

upupa, -ae f. : 1° huppe, oiseau ; 2° pioche ou pic ; 3° biberon (Muscio). Ancien ; formes romanes diversement altérées (*ūpupa*, etc.). V. B. W. s. u. ; M. L. 9076 ; germanique : v. h. a. *witu-hopfa*. Pour la forme, cf. *ulula*.

Le grec a, avec un vocalisme différent, ἔποψ, et aussi ἀπαφός (Hes.) avec *a* et *ph* sans doute expressif ; v. Frisk, s. u. Onomatopée, de type populaire, de forme mal fixée.

urbs, urbis (gén. *urbium*) f. : 1° ville (par opposition à *arx*, à *rūs*) ; 2° la ville par excellence, Rome (cf. ἄστυ en grec et M. L. 9078). Usité de tout temps, mais supplanté dans les langues romanes par des représentants de *ciuitās* et de *uīlla*.

Dérivés et composés : *urbānus* : de la ville (opposé à *rūsticus*) ; par suite « poli, fin, spirituel » = ἀστεῖος ; *urbānitās* = ἀστειότης ; *urbānē* = ἀστείως et *inurbānus, inurbānē* ; *pseudourbāna* (*aedificia*) : hybride gréco-latin « qui copie la ville » (Vitr.) ; *urbicus*, adjectif de l'époque impériale, formé sur *rūsticus* ; d'où *urbicārius* (Cod. Theod., Just.) ; *urbicula* (Gloss.) ; *suburbānus* : de banlieue, de faubourg ; *suburbānitās* ; *suburbium* : faubourg ; *suburbicārius* ; *amburbium, -ī* n. : procession autour de la ville, d'où *amburbiālis, amburbālis* (*hostia*) ; cf. P. F. 5, 3 ; Serv., B. 3, 77, comme *ambaruālis*.

urbi-capus (Plt. ; cf. πτολίπορθος) ; *urbi-cremus* (Prud.), *-genus, -gena*.

Sans doute emprunté. Il n'y a pas en indo-européen un nom de la « ville ». Le groupe de gr. πόλις, etc., signifiait « citadelle ».

urceus (*urceum*, Cat., Agr. 13, 1), **-ī** m. : vase à anses, pot ; cf. Rich, s. u. Ancien, technique. M. L. 9080, *ūrceus*. Celtique : irl. *orc* ; got. **aurkjus*.

Dérivés : *urceolus* (et *urceolum*, Gloss. ; *orce-, orci-, urci-*), M. L. 9079, *urceolus* et *urceola* (als. *erkle*) ; *urceolāris* : *u. herba* : pariétaire, M. L. 9078 a ; *urceātim* (Pétr.).

Mot technique, sans doute emprunté ; inséparable de gr. ὄρχη « terrine ». Mais la nature du rapport ne se laisse pas préciser. Cf. *orca* et *urna*.

urcō, -ās, -āre : crier (en parlant du lynx, Suét., Anthol.). Une variante *hircō* a subi l'influence de *hircus*.

ūrēdō : v. *ūrō*.

urgeō, -ēs, ursī (rare), **urgēre** : serrer de près, presser (transitif et absolu : *nil urget* « rien ne presse », Cic., Att. 13, 27, 2 ; joint à *premere, īnstāre*, Cic., Agr. 1, 5, 15 ; de Or. 1, 10, 42) ; poursuivre ; de là *urgēns* « urgent » (tardif), *urgenter*. Pas de substantifs dérivés. Ancien, usuel, classique. A peine représenté dans les langues romanes. M. L. 9083.

Composés : *ad-, ex-, in-, per-, sub-, super-urgeō*, tous rares, pour la plupart d'époque impériale, et savants.

On rapproche des verbes de sens divergents, mais conciliables ; got. *wrikan* « poursuivre », gr. εἴργω (de **ἐϝέργω*) « j'enferme », skr. *vr̥játi* « il va de l'avant », lit. *veržiù* « je serre ensemble », v. sl. *vŭ-vrŭzą* « j'ouvrirai », etc. Possibilités ; mais rien n'est exactement démontrable. Le latin aurait un *-ᵘr-* représentant i.-e. *ur* au lieu de *r̥*. Forme peu sûre.

urica : v. *eruca*.

ūrīna, -ae f. : urine ; par extension « liquide séminal » (Juv. 11, 170). Terme technique. M. L. 9085 (mots savants) ; B. W. s. u. ; *ūrīnālis* « d'urine » et subst *ūrīnal* n. « urinal ».

ūrīnor, -āris : *-i est mergi in aquam*, Varr., L. L. 5, 126 ; *ūrīnātor* « plongeur ». Rare, technique.

Alors que le substantif *ūrīna* s'est spécialisé dans le sens de « urine » (peut-être sous l'influence du gr. οὖρον), le verbe *ūrīnor* a gardé le sens ancien de « plonger dans l'eau » et l'acte d'uriner s'est exprimé par *meiiō*, *mingō* ou le verbe **pissō*.

On ne peut comparer directement gr. οὐρέω « j'urine », qui a dû commencer par ϝ, à en juger par les formes ἐούρουν, ἐούρησα, ἐούρηκα, et dont on rapproche le groupe de gr. ἔρση « rosée », etc. S'il y a parenté, elle est lointaine. Cf. peut-être le groupe de skr. *vār, vāri* « eau », tokh. A *wär* « eau », qui est éloigné.

urium, -ī n. : *uitium lauandi est, si fluens amnis lutum importet, id genus terrae urium uocant*, Plin. 33, 75. Sans doute mot étranger, ibérique?

urna, -ae f. : urne, vase à col étroit et à corps renflé qui servait à divers usages : urne à liquides, urne cinéraire, urne à voter ; unité de capacité équivalant à la moitié d'une amphore ; v. Rich, s. u. Rattaché par l'étymologie populaire à *ūrīnor* ; cf. Varr., L. L. 5, 126. Ancien, usuel. M. L. 9086.

Dérivés : *urnula, -ae* ; *urnālis*? : d'une urne, d'où *urnālia* n. pl. ; *urnārium* : desserte ; *urni-fer, -ger* (poétique).

Sans doute de la même famille que *urceus* ; v. ce mot.

ūrō, -is, ussī, ustum, ūrere : brûler, sens propre et figuré ; physique et moral. Ancien, usuel et classique. Peu représenté dans les langues romanes. M. L. 9081.

Dérivés et composés : *ūrēdō* f. : 1° démangeaison ; 2° nielle ou charbon, maladie des plantes (classique) ; *ūrīgō* f. : démangeaison, prurit (cf. *prūrīgō*, époque impériale) ; *ustiō* (époque impériale), M. L. 9094 a ; *ustor* : brûleur de cadavres ; *ustrīna* et **ustrīnāre*, M. L. 9096 « flamber » ; *ustūra* (basse époque), M. L. 9097 a ; *ustuiō, -īs* (Prud.).

usta, -ae f. : cinabre brûlé ; *usticius* : bistre (terre de Sienne brûlée) ; *ustilāgō* : 1° inflammation (κάταχαυμα, Sept.) ; 2° chardon sauvage (Ps.-Apul.) ; *ustulō, -ās* (déjà dans Catulle ; *ambustulātus* dans Plt., Rud. 770), synonyme de *ūrere*, bien représenté dans les langues romanes, M. L. 9097 ; *ussitat* : frequenter combūrit (Gloss.).

Composés de *ūrō* : *adūrō* : brûler extérieurement, M. L. 212 ; *adustiō* (époque impériale) ; *ambūrō* : brûler autour ; le sens du préverbe s'affaiblit à partir de Cicéron et le verbe marque alors l'achèvement de l'action, comme *comb-, per-ūrere* ; *ambustiō*. C'est de *ambūrō*, coupé *am-būrō* (d'après *am-plector*, etc.), qu'a été tiré un substantif *bustum* et un verbe **būrere*, par lequel s'explique *combūrō, combustiō, -tūra* ; *deūrō, exūrō, -ustiō* ; *in-ūrō* ; *obustus, *redustus*, M. L. 7150 ; *per-, prae-, sub-ūrō*, rares pour la plupart, sauf *combūrō, exūrō, inūrō*.

Le présent *ūrō* répond à gr. εὕω et skr. *óṣāmi* « je brûle », et *ustus* à skr. *uṣṭáḥ* « brûlé ». Le germanique a des formes nominales : v. isl. *ysia* « feu », *usli* « cendre brûlante », etc. Le verbe expressif *ustulāre* est formé comme *postulāre*.

ursus, -ī m. (et *ursa, -ae* f.) : ours, ourse. Le féminin est surtout poétique ; à l'imitation du grec, sert à désigner des constellations, la Grande et la Petite Ourse. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 9089, *ursus* ; celtique : britt. *ors*.

Dérivés : *ursīnus* ; *ursārius* : gardeur d'ours (Inscr.).

Noms propres : *Ursō, Ursulus, -la, -sācius*.

Cf. skr. *r̥kṣaḥ*, av. *arəšō* (et pers. *xirs*), arm. *arǰ* (gén. *arǰoy*), gr. ἄρκτος et ἄρχος, irl. *art* (cf. gaul. *deae artioni*). Le mot est remplacé par des mots nouveaux en germanique, en baltique, en slave, par suite d'interdictions de vocabulaire.

urtīca, -ae f. : ortie, plante ; et ortie de mer, zoophyte. Mis en rapport, par étymologie populaire, avec *ūrō* par les Latins ; cf. CGL V 255, 8 : *urticae genera sunt duo, masculus et femina ; masculus si tangatur ustulat...* ; mais on attendrait **ustica*. Les formes romanes supposent *ŭrtīca* avec *ŭ*, M. L. 9090. Ancien (Plt.). Panroman.

Dérivés : *urtīcētum* (Gloss.) ; **urtīculu*, M. L. 9091. Nom de plante, sans étymologie.

ūrūca, -ae f. : chenille du chou. Cf. Thes. Gloss., s. u. — V. *ērūca*.

ūrus, -ī m. : auroch. Mot germanique, cité pour la première fois par Cés., B. G. 6, 28.

uruum, -ī n. : mancheron de la charrue (= *būra*). Technique, cité par Varron ; demeuré en sarde. M. L. 9092.

uruō, -ās, -āre : *-are est aratro definire*, Dig. 50, 16, 239, § 6 ; cf. F. 514, 22 : *uruat Ennius in Andromeda significat circumdat, ab eo sulco qui fit in urbe condenda uruo aratri, quae fit forma simillima uncini curuatione buris et dentis, cui praefigitur uomer*. L'abrégé de Festus a la forme *ueruat* : *circumdat*. Sans doute dénominatif du précédent. Osq. uruvú « curua »? (Cipp. Abell., l. 30).

uspiam adv. : quelque part. Adverbe de lieu, de sens identique à *quōpiam* et *usquam*. Attesté depuis Plaute, employé par Cicéron (œuvres philosophiques et correspondance, non dans les discours) ; rare à l'époque impériale, où on le rencontre surtout chez les archaïsants. N'est guère usité que dans les phrases négatives, conditionnelles ou interrogatives.

Vspiam est à *quispiam* comme *usquam* à *quisquam* ; . le suivant.

usquam adv. : même sens que *uspiam* et *quōquam*. Plaute emploie indifféremment *usquam* ou *quōquam* avec les verbes de mouvement : Cap. 456, *ne quoquam pedem/ecferat sine custode* ; Mo. 857, *equidem haud usquam pedibus abscedam tuis*. — *Vspiam, usquam* n'ont, en effet, pas *ubi* au premier terme et semblent formés de *us-*, issu de **ut-s*, élargissement de *ut*, et des particules indéfinies *-piam* (de *pe* + *iam*), *-quam*. Le sens premier est donc « en quelque façon, d'aucune manière », sens du reste bien attesté, cf. Plt., Tri. 336, *qui quidem nusquam per uirtutem rem confregit atque eget*, sur lequel s'est développé le sens de « quelque part, en quelque endroit », par une extension naturelle que favorisait en outre l'existence de *quōquam*, dont la langue tendait à rapprocher *usquam*. D'abord plus fréquent que *uspiam*, mais ne semble plus employé après le Ier siècle.

Composé : *nusquam* de *ne* + *usquam* « nulle part ».

V. *ut* et *quam*.

usque adv. : s'emploie absolument ou joint à d'autres particules, adverbes ou prépositions, pour marquer la continuité d'un mouvement dans le temps ou dans l'espace, envisagé dans son point de départ ou dans son point d'arrivée : *usque ab* (*ab... usque*), *usque ex*, *usque inde, hinc* ; *usque ad* (ou *ad... usque*), *adhūc* ; *usque in* (et *in... usque*) ; *usque eō, usque quō* et *quousque* ; *usque dum, usque dōnec, usque quod* ; *usque quāque*. Le sens est celui d'un indéfini « en tout endroit, en tout temps », puis « toujours ». A l'époque impériale, par extension de constructions telles que *usque Romam* (Cic.), où *Romam* était considéré comme « dépendant », de *usque*, *usque* a été employé comme préposition avec le sens de « jusqu'à », e. g. Just. 7, 1, 4, *imperium usque extremos Orientis terminos prolatum*.

Vsque n'est pas séparable de *usquam* ; pour la forme, cf. *quisque, utique*.

ustilāgō : v. *ūrō*.

ūsurpō : v. *utor*.

ut, et forme renforcée **utī** (*utei*) ; la forme ancienne *uta* (correspondant à *ita*) figure aussi peut-être dans *aliuta*, conservé par P. F. 5, 15 : *aliuta antiqui dicebant pro aliter, ex Graeco* ἀλλοίως *transferentes. Hinc est illud in legibus Numae Pompili* (15) : « *Si quisquam aliuta faxit, ipsos Ioui sacer esto* » et dans *utinam* de **utānam*, particule appartenant à un thème de relatif interrogatif-indéfini signifiant « comment » et « en quelque manière, comme » (cf. la synonymie de *ut* et de *quī* dans les souhaits : *qui illum di omnes perduint*, Plt., Men. 451, et *ut illum di perdant*, Naev., Com. 19). A pour corrélatif *ita* dans les groupes *ita... ut* ou *ut... ita* « ainsi... comme », qui servent souvent à introduire des phrases comparatives ; à *ita* peuvent se substituer des synonymes : *sīc* (de là *sīcut, sīcutī*) ; peut être redoublée pour renforcer le sens indéfini : *ut ut* « de quelque manière que », ou accompagnée de particules généralisantes comme le pronom indéfini lui-même : *utcumque* « de quelque manière que » et « de toute manière » (cf. *quīcumque*) ; *utique* « en tout cas », souvent avec valeur restrictive « tout au moins » (cf. *quisque*), quelquefois « spécialement » (T.-L.) ; ou d'une forme d'adjectif ou de verbe, g. e., *ut puta* « par exemple », proprement « compte (ou « songe à ») en quelque sorte ». — *Vt* « comme » a servi également à introduire des phrases causales ou explicatives, soit seul, soit accompagné : *pro eō ut* « dans la mesure où », *perinde ut* ; avec un substantif : *ut cynicus* « en qualité de cynique », Cic., Tu. 5, 33, 92 ; *ut est captus hominum* « étant donné ce qu'est l'intelligence humaine », Cic., Tu. 2, 27, 65 ; de là *utpote* « comme il est possible », *utpote quī* « comme il est possible à quelqu'un qui » : *satis nequam sum, utpote qui hodie amare inceperim*, Plt., Rud. 462 ; *utpote cum*.

Enfin, comme le gr. ὡς dans ὡς τάχιστα et comme ἵνα, *ut* a pu servir à indiquer le temps ou le lieu : *ut, ut prīmum, statim ut, ut... tum*, etc., e. g. Plt., Am. 203, *principio ut illo aduenimus, ubi primum terram tetigimus* ; Cic., Q. Fr. 2, 3, 2, *qui ut peroraüit, surrexit Clodius* ; et, avec sens local (rare, poétique et peut-être à l'imitation du grec), Cat. 11, 2, *siue in extremos penetrabit Indos | litus ut longe resonante Eoa | tunditur aqua* ; et aussi 17, 10.

Vt, en qualité de particule indéterminée, accompagnait souvent des subjonctifs de supposition (d'où *ut* « à supposer que », *quod ut ita sit*, proprement « les choses seraient-elles ainsi de quelque manière », Cic., Tu. 1, 21, 49), de possibilité ou d'intention : *ita milites instruxit ut hostium impetum sustinere possent* voulait dire originairement « il rangea ses soldats ainsi ; ils pourraient d'une manière ou d'une autre supporter le choc de l'ennemi ». La langue a tendu à considérer cet *ut* ainsi employé comme une conjonction subordonnante qui introduisait le subjonctif, ayant le sens de « pour que, afin que, que ». *Vt* a donc servi à introduire des complétives après les verbes marquant l'effort, *cūrāre, dare operam, facere ut*, la demande, le souhait ou la crainte, la possibilité, l'éventualité : *fit, accidit, sequitur ut*, etc. Par une extension nouvelle, *ut, ita ut* (*tantus, tot, is... ut*) a servi à introduire des propositions marquant une conséquence d'un fait précédemment accompli, « de telle sorte que », e. g. Cic., Verr. 2, 4, 42, 91, *eos deduxi testes et eas litteras deportaui ut de istius facto dubium esse nemini possit*, « j'ai produit de tels témoins, et j'ai ramené de telles lettres que personne ne peut (et non : ne puisse) douter... ». — Il s'est constitué ainsi deux conjonctions qui, dans l'emploi, n'avaient plus rien de semblable : 1° *ut* « comme », avec une série de sens dérivés, mais voisins, et où le mode, là où un verbe était exprimé, était l'indicatif ; 2° *ut* « afin que, de sorte que », où le mode était le subjonctif. Le même développement se trouve en grec pour ὡς, qui a tous les sens de *ut* latin.

Outre les composés de *ut* cités plus haut, on trouve encore : *utinam* (cf. *quisnam*) : particule accompagnant un souhait relatif au présent, au passé ou à l'avenir « puisse-t-il arriver que ; plaise, plût aux dieux que ; que ne... » ; et, avec *ut* comme second terme, *sīcut, uelut, prout, praeut*, anciens juxtaposés dont les deux termes ont tendu à se souder.

Vt, malgré la fréquence de son emploi en latin, est à peine représenté dans les langues romanes (cf. M. L. 9099 a), qui ont recouru à des formes plus pleines. Déjà, dans la Cena Trimalchionis, *ut* au sens de « comme »

est remplacé généralement par *quomodo, quemadmodum* ; e. g. *solebat sic cenare quomodo rex*, 38, 15 ; *quomodo dicunt*, 38, 8.

Le *t* final de *ut* suppose qu'il s'est amui une voyelle finale, *-a* à en juger par *ita* et *aliuta* ; cette voyelle subsiste, altérée, dans *uti-nam, uti-que* et dans *utei, utī* (de **uta-i*). En regard, l'osco-ombrien a osq. puz, ombr. puz-e, *pus-ei, pus-e*, donc un ancien **qʷut-s* qui se retrouve dans lat. *uspiam, usquam, usque*. Le radical **kʷu-* est celui qui figure dans *ubī*, etc. (v. ce mot). Le suffixe apparaît en indo-iranien sous la forme non expressive *-ti* dans skr. *iti* (v. *ita*) et avec *-th-* expressif et forme pleine de la voyelle dans gâth. *iθā* « ainsi », véd. *itthā* (avec gémination expressive). La forme attestée par osq. puz et lat. *us-quam* résulte de ce qu'un *-ə* final était susceptible de s'amuir en indo-européen. L'emploi d'un radical **kʷu-* doit être une innovation italique : cf. skr. *kathā* et gāth. *kaθā* ; mais, à côté de *kaθa*, l'Avesta a une forme, sans doute secondaire, *kuθa* « comment », d'après *kuδa, kuθra*, etc. Le modèle était fourni par *iθa*, puisque, en face de *kuδa*, il y avait *iδa* « ici » ; c'est, de même, *ita* qui a dû fournir le modèle de *ut(a)*, en face de *ibī, ubi*.

uter, utra, utrum : pronom interrogatif indéfini « lequel des deux » et « celui, celle des deux qui, que » ; peut s'employer aussi au pluriel ; cf. Cic., Q. fr. 2, 11, 4, *sed utros eius habueris libros — duo enim sunt corpora — an utrosque nescio*. Quelquefois, renforcé de *-ne*, e. g. Hor., S. 2, 2, 107, *uterne | ad casus dubios fidet sibi certius, hic qui... | an qui* ; cf. *quīne, quōne*. — Le neutre *utrum*, qui servait à annoncer une alternative proposée à un interlocuteur, e. g. Plt., Ru. 104, *sed utrum tu masne an femina es?* ; Mo. 681, *uidendumst primum utrum eae uelintne an non uelint*, est devenu par là une conjonction introduisant le premier terme d'une interrogation double (M. L. 9103) ; l'ablatif *utrō* est devenu un adverbe local « auquel des deux endroits ». — Cf. aussi **utrim*, adverbe local conservé dans *utrimsecus* (Aetna 593). Ancien, usuel et classique. Mais, ayant perdu le sens du suffixe **tero-*, la langue a tendu à effacer la distinction entre *uter* et *quis* ; la confusion existe dès l'époque classique et plus encore sous l'Empire. Non roman.

Composés : *neuter* q. u. ; *uterque, utraque, utrumque* : chacun des deux (cf. *quisque*, dont *uterque* est le comparatif), l'un et l'autre (singulier et pluriel) ; *utrōque* « de part et d'autre, des deux côtés » (*utrōqueuersum*) ; *utrāsque* (Cass. Hem.) ; *utrimque* (*utrinque*) ; *utrimquesecus* « des deux parts » ; *utercumque* ; *utra-, utrumcumque* : qui que soit des deux qui (classique) ; *uterlibet* ; *uteruīs* : qui vous voulez des deux ; n'importe lequel des deux ; *utrubī* (*utrobi, utribi*) : dans lequel des deux endroits, dans celui des deux endroits où (archaïque et langue du droit impériale) ; *utrubīque* (*utrobique*).

Enfin, les deux termes juxtaposés *alter uter* « l'un ou l'autre » ont tendu à se souder et le dernier élément seul s'est décliné : *alteruter, alterutra, alterutrum*.

Les formes osques et ombriennes reposent sur **kʷo-* à l'initiale : osq. pútúrúspíd « utrīque », ombr. *podruhpei* « utrōque », etc. Ceci concorde avec les formes des autres langues pour l'interrogatif-indéfini se rapportant à deux notions envisagées séparément : skr. *katarāḥ*, av. *katārō*, lit. *katràs*, gr. πότερος, got. *hwaþar*. Comme celui de *ut, usquam*, l'*u* de *uter* est donc analogique ; mais, ici, il est propre au latin, et non pas commun à tout l'italique. Ici aussi, le point de départ se trouve dans le parallélisme de *ibī, ubī*. La forme à *i-* qui a servi de point de départ survit dans *iterum* (v. ce mot).

uter, utris m. (n. pl. *utriā*, Luc. Inc. 91 ap. Non. 232, 36 ; gén. *utrium*, Sall., Iu. 91, 1) : outre. Ancien, technique. M. L. 9102.

Dérivés et composés : *utrārius* : porteur d'eau (langue militaire) ; *utriculus* : petite outre ; *utriculārius* : fabricant d'outres, *utriclarii fabri*, CIL XIII 1934 ; v. B. A. Müller, Glotta 9, p. 202 sqq. ; *utricium* ; *utriscum* (Gloss.) ; *utricīda*, composé formé plaisamment par Apulée d'après *pāricīda*. Cf. aussi M. L. 9100, **ūtellum*.

Le rapprochement avec gr. ὑδρία « vase à eau » est séduisant. Il s'agit peut-être d'un emprunt qui aurait passé par l'étrusque.

uterus (*uter*, Caec. ap. Non. 188, 11 ; *uterum* n. dans Plt., Turp., Afr. ap. Non. 229, 27), -ī m. : ventre ; en particulier « partie du ventre où se trouve le fœtus, utérus ». Ancien et classique.

Diminutifs : *uterculus, utriculus* (Pline) ; adjectif : *uterīnus*.

On pense naturellement à skr. *udáram* « ventre », gr. ὄδερος · γαστήρ (Hés.), v. pruss. *weders* « ventre ». Mais ceci n'explique pas le *t*. Les mots de ce groupe ont des formes « populaires » instables, ainsi qu'il a été noté sous *uenter*.

utique : v. *ut*.

ūtor, -eris, ūsus, sum, ūtī (ancien **oitor* encore attesté dans les graphies *oeti, oetier* = ūtī, *oitile* = ūtile, fournies par les inscriptions anciennes ou les vieux textes de lois, e. g. CIL I² 756, 6 et 8 ; 586, 9 ; Fest. 288, 25 ; quelques emplois passifs de *ūtor*, cf. Nov. ap. Gell. 15, 15, 4) : user, faire usage de, se servir, employer. Complément à l'ablatif-instrumental (classique) et aussi, à l'époque ancienne, à l'accusatif, d'où l'expression *dare ūtendum* (*aliquid*), qui est encore dans Cicéron et Ovide. — *Ūtor* a aussi le sens dérivé de « avoir des rapports avec », e. g. Cat., Agr. 143, 1, *uilica uicinas aliasque mulieres quam minime utatur* ; « avoir à sa disposition, jouir de, avoir » : *patre usus et diligente et diti*, Nep. Att. 1, 2. Ancien, usuel, classique. Non roman ; remplacé par **ūsāre*. M. L. 9093.

Dérivés et composés : *ūtilis* et *ūtibilis* (archaïque) ; *ūtiliter* ; *ūtilitās* : utilité (abstrait et concret) ; *ūtilitātēs* « services » ; *inūtilis* « inutile » et « contraire à l'utilité, nuisible » ; *inūtiliter* ; *inūtilitās* (rare, mais classique) ; *ūtēnsilis* : dont on peut faire usage ; n. pl. *ūtēnsilia* « ustensiles ». Mot, semble-t-il, de la langue parlée (Varr., Col., T.-L. ; non strictement classique). M. L. 9101, *ūtēnsilia, *ūsitilia*. Dérivé : *ūtēnsilitās* (Tert.).

ūsus, -ūs m. : « usage » et « utilité ». S'emploie avec *esse* dans l'expression *ūsus est* (*alicuī aliquā rē*) « il y a profit à quelqu'un avec quelque chose » ; cf. Plt.,

Pseud. 50, *argento mi usus inuento siet*, devenue synonyme de *opus est*; cf. le développement de sens de gr. χρή, χρῆσθαι; *ūsus frūctus*, expression asyndétique désignant le droit d'usage et de jouissance d'un bien dont on n'est pas propriétaire (par opposition à *mancipium*, cf. Lucr. 3, 971) : *est ius alienis rebus utendi fruendi, salua rerum possessione*, Dig. 7, 1, 1.

De là *ūsūfructuārius* : usufruitier, terme juridique (Gaius, Dig.). — Cf. aussi *ūsū capiō* : « prendre par usage ». Ancien juxtaposé dont les éléments ont tendu à se souder. Terme de droit, auquel correspond un substantif *usūcapiō, -ōnis* : *est dominii adeptio per continuationem possessionis anni uel biennii; rerum mobilium anni, immobilium biennii*, Ulp., Fgm. tit. 19. — Sur *ūsūcapiō* ont été faits *ūsū-recipiō, -receptiō* (Gaius).

V̄sus est demeuré dans les langues romanes (M. L. 9099), qui en ont tiré un dénominatif : fr. *us* (remplacé par *usage*), *user*; B. W. s. u.

Dérivés : *ūsuālis* et *ūsuārius*, tous deux tardifs; *ūsuārius* subst. m. : usager, usufruitier (termes de droit).

ūsūra : usage (ancien et classique). Spécialisé dans la langue du droit au sens de « profit retiré de l'argent (prêté) », « intérêt, usure », M. L. 9098. De là *ūsūrārius* « dont on a la jouissance » ou « qui porte intérêt », irl. *usuire*; *ūsūrula* (Gloss.).

ūsiō : usage. Rare, non classique, usité seulement dans des locutions toutes faites : *ūsiōnī esse, ūsiōnis grātiā*; *ūsibilis* (CGL II 597, 63, *usibile, bonum*); cf. M. L. 9094.

ūsitātus : d'un fréquentatif *ūsitor* (Gell. 10, 21, 2; 17, 1, 9), et *ūsitō* non attesté en dehors de la glose *usitor*: χρῶμαι, CGL II 479, 17, à la fois de sens actif et passif : 1° qui se sert de; 2° usité, usuel (sens le plus fréquent); *ūsitātē*. Souvent confondu avec *uīsitātus*.

ūsurpō, -ās : prendre possession par usage. Terme de droit, qui peut-être s'est employé d'abord de celui qui prenait une femme (*rapere*) sans passer par des noces légitimes; cf. Gell. 3, 2, 12 sqq. S'est appliqué ensuite à toute espèce d'objets dans le sens de « s'approprier, prendre possession ou connaissance de », puis « usurper »; et par affaiblissement « faire usage de, employer », e. g. *ū. uōcem* « employer un mot » (cf. *nūncupō*); de là l'emploi dans le sens de « surnommer » (cf. *perhibērī*). e. g. Cic., Off. 2, 11, 40, *Laelius is, qui Sapiens usurpatur*. — Dérivés : *ūsurpātiō* (classique); *ūsurpātor, -trīx* (tardifs), *-tōrius*; *ūsurpātīuus*; *ūsurpābilis*.

Composés : *abūtor* : 1° « *in usum consumere* », dit Non. 76, 27, définissant *abūsa* « *in usum consumpta* ». C'est sans doute le sens premier, cf. *absūmō*, etc.; par suite « user complètement de », e. g. T.-L. 27, 46, 11 : *exeundum in aciem abutendumque* (= tirer tout le parti possible) *errore hostium*; 2° détourner de son usage, abuser, mésuser.

Dérivés : *abūsus, -ūs* m. : 1° emploi de choses fongibles (opposé à *ūsus*), cf. Don., Andr. Prol. 5 : *usui est ager, domus, abusui uinum, oleum, et cetera huius modi*; 2° abus (sens rare), M. L. 55; *abūsiō* : 1° terme de rhétorique traduisant le gr. κατάχρησις; 2° abus (langue de l'Église); d'où *abūsor* (langue de l'Église); *abūsīuus* (tardif); *abūsīuē* (Quint); *coūtor*, calque de συγχρῶμαι (Vulg.); *deūtor* (Corn. Nep., Eum. 11, 3, douteux); *exūtor*? un participe *exussum* au sens de *abūsum* « dépensé complètement » est quelquefois admis dans Plt., Tri. 406; mais le texte est douteux, et sans doute faut-il lire *exunctum*. Cf. aussi **adūsō, -ās*, M. L. 215.

L'existence de la diphtongue est confirmée par osq. úittiuf, nom. sg. « *ūsiō », pélign. *oisa* « ūsā » (*casnar oisa aetate*) ? Mot italique, mais dont aucune étymologie claire n'est connue.

ūua, -ae f. : 1° raisin; et grappe de raisin. Se dit, par extension, d'autres fruits ou baies, de forme semblable au raisin (*ūua amōmī, laurī*; *u. agrestis, canīna, coruīna, lupīna, taminia*), ou de la grappe que forme un essaim d'abeilles; 2° luette = σταφυλή; 3° sorte de poisson de mer (? v. de Saint-Denis, *Vocab.*, s. u.). Ancien (Caton), classique, usuel. M. L. 9104 et 9105, *ūuula, ūuola* (Plin. 27, 44) « petit raisin ».

Composé : *ūuifer* (St., Sil.).

On pense naturellement à lit. *uga* « baie », v. sl. *jagoda* « fruit », *vin-jaga* « raisin ». Mais on ne voit pas comment établir le rapport. La terminologie de la « vigne » est, du reste, ou empruntée (*uīnum*, etc.) ou récemment adaptée (*uītis*). Le gr. ὄα « cormier » ne convient ni pour la forme ni pour le sens.

ūueō, -ēs, -ēre : être humide. Attesté seulement au participe *ūuēns* (époque impériale).

Formes nominales et dérivés : *ūuor*, Varr., L. L. 5, 104 : *uuae ab uuore*; *ūuēscō, -is* : devenir humide (Lucr.); *ūuidus* et *ūdus* : humide (attestée depuis Plt.; surtout poétique); *ūuidulus* (Catull.); *ūuiditās* (tardif, rare); *ūdō, -ās* : humecter (tardif).

ūdor? : dans Varr., L. L. 5, 24 : *hinc* (scil. *ex uerbo* « *humus* ») *udus, uuidus*; *hinc sudor et udor*, si toutefois *ūdor* n'est pas la transcription du gr. ὕδωρ.

V̄uidus, ūdus ont cédé devant *ūmidus* que soutenait le rapprochement populaire avec *humus*. Les emplois de ces formes sont rares et presque uniquement poétiques; *ūuor, ūdor* ne se trouvent que dans Varron, dont ce sont peut-être des inventions étymologiques. Cf. *ulīgō* et *unda*?

uuluāgō (*uulgāgō, bulbāgō*), **-inis** f. : asaret. De *uulua*; la plante passait pour emménagogue. V. André, *Lex.*, s. u.

uxor, -ōris f. : femme légitime prise par le mari « *liber[or]um sibi quaesendum grātiā* »; terme juridique (*uxōrem dūcere* [jamais *coniugem*], *habēre*; dans les textes de lois, *uxor* s'oppose à *uir*) et familier; le terme noble est *coniux*. Ancien et classique. M. L. 9106 (représentants rares et qui n'ont pas tous survécu); *mulier* est beaucoup mieux représenté.

Dérivés : *uxōrius* : relatif à l'épouse ou au mariage, d'où *uxōrius* : faible pour son épouse; *uxōrium* : impôt sur les célibataires; *uxōriōsus* (Gloss.); *uxorcula*, terme de tendresse familier; cf. aussi M. L. 9107, **ūxōrāre* « prendre femme ».

Le seul mot qui admette un rapprochement est arm. *amusin* « époux, épouse », qui se laisse décomposer en *am-* « avec » et une formation de la racine **euk-* « être habitué à, apprendre » qu'a l'arménien dans *usanim* « j'apprends ». En latin, il n'y a que le sens de « épouse », parce que *uxor* doit être une combinaison de **uk-*, à rapprocher de l'arménien *us-*, et *-sŏr-*, le même élément qui figure dans *soror* (**swe-sor-* étant « la personne féminine du groupe »; pour **swe-*, cf. *sodālis*) et dans les formes féminines des noms de nombre : skr. *tisráḥ* « 3 », *cátasraḥ* « 4 », etc.; **uk-sōr-* est une sorte de composé. Bien que limité à l'italique, le mot est donc ancien; c'est un des archaïsmes de l'italique. Le pélignien a *usur* (nominatif pluriel?) et, sur la malédiction osque de Vibia, se lit usurs, qui peut signifier « *uxōrēs* » (mais le sens est douteux; v. Vetter, *Hdb.*, n. 6). V. *soror*.

X

xenium, -ī n. : présent, cadeau (fait à un hôte). Emprunt de la langue impériale (Pline le J., Mart., etc.) au gr. ξένιον. Diminutif : *xeniolum* (Apul.).

xystus (*-tum* n.), **-ī** m. : galerie couverte, colonnade. Emprunt au gr. ξυστός (-τον), depuis Cicéron.

Z

zaberna, -ae f. : giberne (Éd. Diocl.); v. *gaberina*.

zabulus, -ī m. : forme populaire de *diabolus*, transcription du gr. διάβολος, avec passage de *dy-* à *z*, comme dans *zaconus*, etc. (Paul. Nol., Lact.).

zamia, -ae f. : perte, préjudice. Hapax de Plt., Au. 197; transcription du gr. dor. ζᾱμία; à lire sans doute *sāmia*, comme *sōna*, etc.

zanca, -ae f. : bottine montante. Mot parthe : *z. parthica* (Treb. Poll.), rare et tardif.

zēlus, -ī m. : jalousie amoureuse, envie. Emprunt tardif au gr. ζῆλος, surtout fréquent dans la langue de l'Église, avec ses dérivés *zēlōsus* « jaloux », M. L. 9613; B. W. s. u.; *zēlō, -as* (Tert., Aug., Vulg.) et *adzēlor, -āris*; *zēlanter* adv., *zēlātor* (Ven. Fort., Ambr.) et le composé *zēlotypus* (depuis Pétr., Juv., Quint.).

zenzur : plante mal déterminée, sorte de prêle? = πολύγονον dans Muscio 71, p. 101 Rose. Sans doute mot punique.

zephyrus, -ī m. : zéphyr. Emprunt poétique au gr. ζέφυρος, équivalent au *fauōnius*. Cf. *zephyria oua*, M. L. 9615 a.

zeus, -ī m. : sorte de poisson (Plin.); transcription du gr. ζαιός.

zingiberi : transcription du gr. ζιγγίβερι(ς), lui-même de source orientale, qui est à l'origine du fr. *gingembre*. M. L. 6919.

zinzala, -ae f. : moustique. Tardif (Cassiod., Gl.); onomatopée passée dans les langues romanes. M. L. 9623.

zinziō, zinzilulō, -ās : gazouiller (Suét.). Onomatopée. M. L. 9622.

zippulae, -ārum f. pl. : mot tardif (Vitae Patr.), désignant une sorte de pâtisserie. Conservé en napolitain : *zeppola*.

zizania, -ae f. : transcription du gr. ζιζάνια, pl. de ζιζάνιον « ivraie », passé dans la langue de l'Église au sens de « jalousie, discorde », etc.

ziziphus (*-phum*), **-ī** m. : transcription du gr. ζίζυφον « jujube » et « jujubier ». M. L. 8627.

zōna, -ae (*sōna*, Plt.) f. : ceinture. Emprunt ancien au gr. dor. ζώνᾱ. Dérivés : *zōnārius* (Plt.); *zōnātim* (Lucil.); *zōnula* (Catull.); *zōnālis* (Macr.). Composé hybride : *septizōnium* : le zodiaque, d'après *septimontium*. Formes romanes savantes.

INDEX

Italique.

Ligure, messapien, vénète.

Hittite.

(Ordre alphabétique : *a e ḫ i y k/g l m n p/b r š t/d u w z.*)

Tokharien.

Sanskrit.

(Ordre alphabétique : *a ā i ī u ū ṛ ṝ ḷ e ai o au ḥ ṃ k kh g gh ṅ c ch j jh ñ ṭ ṭh ḍ ḍh ṇ t th d dh n p ph b bh m y r l v ç ṣ s h.*)

Moyen indien et indien moderne.

Avesta et vieux perse.

(Les mots non suivis d'indication sont des formes de l'Avesta ou des Gâthas de l'Avesta. Ordre alphabétique : *a ā e ē ə ə̄ o ō å ą i ī u ū k g x γ č ǰ t d θ δ ṱ p b f w ń n m y v r s z š ž h h́ xᵛ*.)

Arménien.

(Ordre alphabétique : *a b g d e z ē ə t' ž i l x c k h j ł č m y n š o u č p ǰ ṙ s v t r c (ç) p' k' w.*)

Phrygien, thrace.

Grec.

Grec moderne.

Albanais.

Celtique.

Emprunts celtiques.

Germanique.

(*æ* après *a*; *đ* après *d*; *c*, *ch* et *q* sous *k* sauf *qu* sous *kw*; *œ*. *ǫ*, *ø* après *o*; *þ* après *t*; *ƿ* sous *w*.)

prunts germaniques.

Baltique.

(*c* sous *k*; *y* sous *i*; *ñ* sous *n*; *ë* après *e*; *š* après *s*; *ů*, *ú*, après *u* (*ú*, *ū*); *v* sous *w*; *ž* après *z*.)

Slave.

(Les mots non suivis d'indication sont des formes de vieux-slave. — č après c; ě, ę après e; ĭ après i; ł avant l; ǫ après o; š après s; ŭ après u; v sous w; ž après z.)

Finnois.

Étrusque.

(v avant k (c) ; f, ph avec φ.)

Français.

es langues romanes.

Sémitique.

Autres langues.

TABLE DES RUBRIQUES DE L'INDEX

ADDITIONS ET CORRECTIONS
AU TEXTE DE LA QUATRIÈME ÉDITION

DEUXIÈME TIRAGE 1967

P. XVIII, l. 24, lire : J. Friedrich.

P. 1, col. 1, sous **ab**, lire : **abs.** (= *aps.*).
— l. 16 du bas, lire : *Caesar... maturat* et B. G. I, 7, 1.
— l. 12 du bas, lire : B. Al. 66, 3.

P. 2, col. 2, l. 13, corriger en : et à v. pruss. *au-*, v. sl. *u*, lit. *au*, hitt. *u-wa* (corrélatif), cf. skr. *áva* et lat. *uē-*.
— l. 19 du bas, lire : « abiit » ou « abdidit »?

P. 3, col. 2, sous **abies**, l. 3, après **abiet-s*, ajouter : ou plutôt un *ē* alternant au nominatif avec un *ĕ* aux autres cas.

P. 4, col. 2, l. 2, ajouter à la fin de l'article **aborigines** : Pisani compare dans Lycophron, Alex. 1253, le gén. pl. βορειγόνων· ἔθνος ἐν Ἰταλίᾳ οὕτω καλούμενον (Schol.) ; cf. Mikkola, *Die präposit. Hypostase*, dans *Arctos*, N. S. III, 87 ; v. Thes. s. u.

P. 6, col. 1, l. 2 du bas, ajouter : hitt. *aku-* « pierre pointue, écueil » avant : lit. *ašutai*.

P. 7, col. 2, début, ajouter : **acrō, -ōnis** m. : extrémité du pied des animaux (Vétér.). Emprunt au gr. ἄκρων.

P. 8, col. 1, l. 5 du bas, lire : *mittere*.

P. 9, col. 2, sous **adōria**, l. 5, lire : *adōrō*.

P. 10, col. 1, l. 6 du bas, ajouter : αἶθος.

P. 11, col. 2, après *aequipollens*, ajouter : *aequipondium* « poids d'une balance romaine » = σήκωμα.
— à la fin de l'article **aequus**, ajouter : *Aequi* est le nom d'une peuplade italique ; cf. *Aequum Tuticum* et *Aequicoli*.

P. 12, col. 1, l. 5 du bas, après *imitor?*, ajouter : cf. *aedēs* et skr. *idh-*.

P. 13, col. 1, sous **aesculus**, l. 13, lire : v. h. a. *eich*.

P. 14, col. 1, l. 18, lire : BSL 38, p. 103 sqq.
— l. 22, lire : dor. ἀες.
— fin de l'article **aeuus**, ajouter : on a rapporté étr. *avil* « année » ; cf. Vetter, *Gl.*, 1910, p. 184.
— col. 2, sous **agea**, l. 6 : De gr. *ἄγεια.

P. 15, col. 1, l. 2, lire : ἄγρου.
— col. 2, l. 22, lire : sl. *agnę* et.
— s. u. **agnus castus** : supprimer **castus**.

P. 18, col. 2, sous **Aiāx**, l. 1, lire : Αἴας.

P. 19, col. 2, art. *āla*, fin, ajouter : La graphie *ahala* avec *aha* notant *ā* est sans doute d'origine ombrienne.

P. 20, col. 1, s. u. **alauda**, lire : Pline, 11, 121.

P. 20, col. 2, l. 3, après pl. n., ajouter : et du nom propre *Alfius*, étr. *Alfori*.
— l. 6, ajouter avant la phrase *De plus* : le hittite a *alpa* « nuage ».
— s. u. **alcēdō**, lire : *alcyon* ou *martin-pêcheur* (André).

P. 23, col. 1, s. u. **alnus** fin, ajouter : celt. *Alesia*, fr. *alise* ; v. Szemerényi, *Gl.*, 1959, p. 227.
— l. 6 du bas, après substantivé, ajouter : cf. *fēmina*.
— l. 5 du bas, lire : τρόφιμος.

P. 27, col. 1, l. 22 du bas, ajouter : tokh. A : *āmpi*, *ampe*.
— l. 14, ajouter après diverses : (all. *beide*, etc.).
— l. 10, ajouter après *obā* : v. pr. *abbai*.
— col. 2, l. 8, ajouter : Cf. J.-G. Préaux, Latomus, XVIII, 1959, p. 819.

P. 28, col. 1, après **amburbium**, ajouter **ambustum** « bois à brûler » : v. *ūrō*. Cf. André, Latomus, XIV, 1955, 517.
— s. u. **amentum**, ajouter : mot sans doute corrompu ; cf. André, *REL.*, 58, 1960, 119.
— Avant **ames**, ajouter : *amerīna*, *-ae* (scil. *salix*) f. : d'Amérie, en Ombrie. Nom d'une espèce de saule ; cf. fr. *ambre*. V. André, *Lex.*, s. u.
— col. 2, avant **amiō**, ajouter : **aminnea** (scil. *uītis*) f. : vigne d'Aminnée ; v. André, *Lex.*, s. u.

P. 29, col. 1, l. 17, lire : Mot italo-germano-celtique.
— l. 19, après latin), ajouter : germ. *-apa*, v. h. a. *-affa* dans *Al-apa*, *Wisil-affa* « Wieslauf », noms de fleuves.

P. 30, col. 2, l. 1, ajouter : **Ampsancti** (nalles) : Vg., Aen. 7, 565 : « ab omni parte sancti » (Serv.). Étym. pop.? Voir *Thes.*, s. u.

. 31, col. 2, sous **ancora**, l. 4, lire : ἄγκῦμα.
- l. 5, ajouter après *antépénultieme* : (cf. *azymus*, *crepida*).

. 32, col. 1, l. 7, ajouter : Cf. gr. ἄγκος « vallée » et germ. : v. isl. *angr* « baie », all. *Anger* « pacage ».
- sous **ancus**, l. 3, lire : Semble être le même, et ajouter, l. 8 du bas : « (si ce n'est pas une étymologie populaire. *Ancus* peut être étrusque, comme *Ancarius* ; v. Schulze, *Lat. Eig.*, p. 122 et 165, 7.
- col. 2, sous **Angerona**, ajouter : Étymologie contestée ; cf. Ernout, Philol. III, p. 79.

. 34, col. 2, l. 24, sous *animula*, ajouter : Sur *animula matris*, v. André, Rev. Phil. 1962, p. 25.
— l. 16 du bas, ajouter après ἄνεμος : osq. anamum « animúm » (au sens de *anima*), Vetter, *Hdb.*, nos 3 et 109.

P. 35, col. 1, l. 1, lire : v. *annus* et *anus*.
— l. 15, fin, ajouter : *biennālis* (tardif).

P. 37, col. 1, l. 19 du bas, lire : le hittite a *ḫant* « front », *ḫantezzi-* « premier » et de nombreux dérivés.

P. 37, col. 2, l. 18 du bas, lire : Le hittite a *anna* « mère » et *ḫannaš* « grand'mère ».

P. 39, col. 1, sous **apinae** : ... de la ville Apina d'Apulie (étym. pop.).

P. 40, col. 1, sous **Apollō**, lire : gr. 'Απόλλων.
— col. 2, l. 39 du bas, lire : « Apollō. »

P. 43, col. 1, ligne du bas, ajouter après **arborāceus* : ou féminin singulier : *-a* (scil. *medulla*).

P. 45, col. 2, sous **arepo**, ajouter : « L'hypothèse d'un emprunt au celtique, dans cette inscription, dont les deux premiers exemples proviennent de Pompéi, est peu vraisemblable. »
— ligne du bas, ajouter : hitt. *ḫargi* « clair, blanc ».

P. 46, col. 2, avant **arinca**, ajouter : ***arillus, -ī** m. : pépin de raisin. Origine inconnue. V. André, *Lex.*, s. u.

P. 47, col. 2, sous **armus**, l. 2, après *armora*, ajouter : (d'après *femora*?).

P. 49, col. 2, sous **artus**, l. 2, lire : dans *armus*, *ars*, *artus*.

P. 50, col. 2, l. 7 du bas, lire : (*-cella*).

P. 51, col. 2, sous **aser**, lire : *asser*.
— sous **assidelae**, lire : **assidēlae**.

P. 52, col. 1, sous **assyr**, l. 15, lire : hitt. *ešḫar*, gén. *ešḫanaš* et ; tokh. A.
— col. 2, avant **astureō**, ajouter : ***astur** : v. *accipiter*.

P. 53, col. 2, sous **atalla**, l. 3, lire : **attena** (*atta-*).
— l. 9, fin, ajouter : cf. ἀτταvίτης « sorte de gâteau ».

P. 54, col. 2, sous **atta**, l. 6, ajouter : hitt. *atta* « père » ; l. 8 : étr. *ati* « mère ».

P. 55, col. 1 : **adtegrāre** : reporter p. 9, col. 2.

P. 55, col. 1, l. 7, lire : M. L. (au lieu de M. M.).

P. 56, col. 1, sous **auēna**, l. 13, ajouter : mais l'*ē* de *auēna* ne correspond pas à l'*i* du slave, et même...

P. 57, col. 1, l. 8 du bas, ajouter : sur le groupe *augur*, *augustus*, v. G. Dumézil, R. É. L. XXXV, 1958, p. 36 sqq.

P. 58, col. 2, sous **aula**, l. 4, ajouter après poésie : et chez les prosateurs de l'Empire (Suét., Tac.).

P. 59, col. 1, l. 12, sous **aulla**, ajouter après *aulula* : *ollarium* « niche de caveau ».
— col. 2, l. 20, sous **auris**, ajouter : *auriscalpium*, trad. de ὠτογλοφίς « cure-oreille ».

P. 60, col. 1, l. 7 du bas, après **aurīgō**, ajouter : « rouille du blé » (cf. *rōbīgō*).

P. 61, col. 1, l. 1, ajouter : lat. *au-ferō*.

P. 62, col. 2, sous ***axitia**, l. 3, lire : M. Leumann.
— sous **azymus**, l. 2, lire : ἄζῡμος.
— l. 6, ajouter après l'initiale : cf. *butyrum* et *crepida*.

P. 64, col. 1, sous **baccolus**, l. 4, ajouter après βάκηλος : « eunuque, efféminé ».
— avant **badō**, ajouter : **badizō, -ās** « marcher ». Transcription du gr. βαδίζω dans Plt., As. 706.
— col. 2, sous **balanus**, l. 3, lire : gr. ἡ βάλανος.

P. 65, col. 1, l. 9, lire : r. *bolobólit'*.
— col. 2, dernière ligne, ajouter : cf. skr. *vālukā* « table » (J. Bloch, Mél. Ernout, p. 19).

P. 66, col. 1, sous **barba**, l. 13, après M. L. 946, ajouter : Sur *barba* « oncle », v. Löfstedt, *Late Latin*, p. 34.
— col. 2, sous **barbarus**, l. 12, après *barbaricus*, ajouter : cf. gr. βαρβαρικός.
— sous **barca** l. 2, ajouter après emprunté : à l'égyptien ; copte *barī*.

P. 67, col. 1, sous **barrus**, fin, ajouter : cf. peut-être skr. *vāranaḥ*, *vāruḥ* « elephantus », du skr. *bṛṃhati*, *barbati* « barril » ; v. *Thes.*, s. u.
— art. **basaltes** à modifier ainsi : corruption de basanites, du gr. βασανίτης, dérivé de βᾰσανος « pierre de touche ».

P. 68, col. 1, avant **battuō**, ajouter : **batis, -is** f. : crithme, perce-pierre (Col., Plin.). Origine inconnue.
— sous **battuō**, l. 3 du bas : Rappelle des mots celtiques et germaniques de sens et de forme différents : gaul. *Boduo-casses*, v. irl. *bodb* « déesse du combat », v. isl. *boð* « bataille », etc.
— sous **batulus**, lire : *bātulus*.

P. 68, col. 2, ajouter avant **beber** : **beātus** : v. *beō*.

P. 69, col. 1, art. ***belsa** à modifier ainsi : ***belsa** « gramen, uilla » (Virg., Gramm.) ; fr. *beauce* (J. Bloch, Mél. Ernout, p. 17). Sans doute mot celtique. V. *Thes.*, s. u.
— col. 2, sous **berula**, l. 2, l. : gall. *berwr* de **berura*.

P. 70, col. 1, sous **bi-**, l. 9, ajouter : *bidēns*, skr. *dvidan-*.

P. 70, col. 1, sous **bi-**, l. 4 du bas, ajouter : l'ombrien *difue.* T. E. VI b 4 « bifidum », semble emprunté au gr. διφυής.
— l. 6 du bas, ajouter : Cf. encore *bibātor*, CGL V 403, 4 et 271, 28.

P. 71, col. 2, sous **blaesus**, l. 8, ajouter : cf. L. Havet, MSL VI, 238.

P. 75, col. 1, avant **brāca**, ajouter : **brabīum** (*brauium*), -ī n. : prix de la victoire, palme. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. βραβεῖον. Composé : *brabifer* (Gl.).
Cf. *brabeuta* = βραβευτής, Suét., Nero 53.
— col. 1, sous **bracis**, l. 2, ajouter après Plin. 18, 62 : irl. *mraich*, *braich* ; gall. *brag*.

P. 76, col. 1, sous **brīdum**, l. 1, ajouter : (all. *braten*, etc.).
— sous **broccus**, l. 2 du bas, ajouter : Sur *broc(c)hillāta* « sainfoin », v. André, Latomus, XV, 517.

— col. 2, sous **brunda**, ajouter : Cf. *Brenta*, autre nom de *Brundisium*, P. F. 30, 7.

P. 77, col. 2, à la fin de l'art. **bucca**, ajouter : sur *buccus* « bouc », v. E. Löfstedt, Symbol. Osl., 38, p. 55.
— sous **būcina**, l. 3, ajouter : 2° pied d'alouette (fleur en forme de trompette).
— art. **būfō** à modifier ainsi : **būfō, -ōnis** m. : *sorex siluestris*... Irl. *buaf*... la glose *bufo* : *rana terrestris nimiae magnitudinis* (Serv., G. I, 184) doit désigner un autre animal et provenir d'une confusion.

P. 78, col. 1, sous **bulga**, l. 6, ajouter : Germanique : got. *balgs* « ventre », all. *Balg*, etc.
— sous **bulla**, l. 3 du bas, lire : βολβός. On a rapproché le mot étrusque *pul.* dans *pul. umχa* « clauatus, brillatus » ; cf. M. Durante, Atti Ac. Naz. Linc. 1965, XX, p. 212.

P. 79, col. 1, sous **bursa**, ajouter l. 2 : gr. βύρσα (étym. inconnue) ; cf. Vg., Aen. 1, 367, et T. L. 34, 62, 12, qui font appel à l'origine légendaire de Carthage par « étymologie savante ».
— col. 2, sous **būtyrum**, l. 3, lire : βούτῡρον.

P. 80, col. 1, sous **cacabō**, ajouter : hitt. *kakkapa*, mot imitatif.

P. 83, col. 2, l. 19, ajouter : cf. trūcīdō?

P. 84, col. 1, sous **caelum**, l. 4 du bas, ajouter : l'osque kaíla « aedem, sacellum »? est de sens incertain. Cf. Vetter, Hdb., nos 8, 6.

P. 85, col. 1, sous **caesius**, après cognomen, ajouter : cf. étr. *ceisi*.

P. 86, col. 1, sous **calamus**, l. 1, lire : (Col., Pline).
— avant **calcitrō**, ajouter : **calcifraga** : v. *calx*.
— col. 2, sous **caleō**, l. 7 du bas, après (tardifs), ajouter : cf. Hudson Williams, Eranos, 1965, p. 177.
— ibid., l. 4 du bas, lire : *šịlu* ; dernière ligne, ajouter après *lāwēr* : all. *lau*.
— l. 4 du bas, lire : « bouēs calidōs » en romain.

P. 87, col. 1, l. 13 du bas, lire : σκαλλίον, σκαλίς.
— avant **calliomarcus**, ajouter : **calleō** : v. *callum*.

P. 88, col. 1, l. 18, lire : dissyllabique.
— l. 23, ajouter : cf. peut-être le composé ombrien *anclar* n. pl. « oscinēs ».

P. 89, col. 1, sous **calx 2**, l. 16 du bas, après *calculus*, ajouter : *ad incitas* (sc. *calces*) *redigere*.
— col. 2, sous **calx 2**, à la fin, ajouter : Sur *calculus*, v. J. Loicq, dans Ant. Cl., 1960, p. 30, qui compare skr. *çarkaras* « caillou ».
— col. 2, sous **cambiō**, l. 9, ajouter : v. irl. *camm* « courbe, recourbé » (pour le sens, cf. *uertō*).

P. 90, sous **camera**, l. 8, après M. L. 1545, ajouter : B. W. *chambre*.

P. 91, col. 1, sous **campus**, fin, ajouter : de même le lit. *kàmpas* « pointe, angle ».
— col. 2, l. 16 du bas, lire : *aratione* (non *oratione*).

P. 94, col. 2, sous **caper**, l. 3, ajouter : cf. Martial 3, 24, 14.

P. 95, col. 1, sous **caper**, l. 4 du bas, ajouter : gr. κάπρος « sanglier ».
— col. 2, l. 8, ajouter : cf. J. Bruech, IF. 63, 1958, p. 228.

P. 97, col. 2, sous **cappa**, l. 2, lire : Dímin.
— avant **caprōnae**, ajouter : **caprimulgus, -ī** m. : engoulvent, ... chèvre. V. André, *Les noms d'oiseau en latin*.

P. 98, col. 1, l. 3 du bas, ajouter : cf. *scabō*, *scapulae*, *scapha*.

P. 99, col. 2, l. 11, ajouter après « inconnue » : comme le skr. *hárpāsa* ; v. Frisk, Gr. Et. Wb., s. u

P. 100, col. 1, l. 11, ajouter après « 101 sqq. » : et Dumézil, REL, 1961, p. 87 et s.

P. 101, col. 2, sous **carō**, l. 3 du bas, ajouter : et sans doute *cernō*.

P. 103, col. 2, avant **cassēs**, ajouter : ***cassanus, -ī** m. : chêne. Nom attesté dans les textes, mais bien représenté dans les langues romanes. Sans doute mot gaulois. V. *quercus*, M. L., s. u., et *Gloss. med. Latin. Cataloniae*, col. 424, avec bibliographie.

P. 104, col. 1, avant **castīgō**, ajouter : **casteria, -ae** f. : « locus ubi, cum nauigatio conquescit, remi et gubernacula conquiescunt », Non. 121, 26 ; cf. Plt., As. 919. Emprunt au gr. καταστατήρια.
— sous **castor**, fin, ajouter : V. en dernier lieu Frisk, Gr. Et. W., s. u. κάστωρ.

P. 105, col. 2, ligne du bas, lire : basque *gatula*.

P. 106, col. 1, l. 14, lire : (Pétr. 132, 2).
— sous **cattus**, l. 1, ajouter : cf. ital. *gatto*.
— col. 2, sous **cauda**, l. 4 du bas, ajouter après *cōdex* : gr. ἵππουρις.

P. 107, col. 2, sous **caulis**, l. 2 du bas, ajouter : degré réduit dans skr. *kúlyam* n. « os », *kulyā́* f. « ventre, tuyau »?

P. 110, col. 2, sous **celer**, fin, ajouter : cf. skr. *kāláyati*

pousse », gr. κέλλω « aborder » et « faire aborder », ɔμαι « pousser, presser ».

ı, col. 1, l. 9, après *kelya, ajouter : (v. irl. *cuile* *kulyā ou *kəlyā).

ı0, fin, ajouter : Ou ancien *kel-nā?

rnière ligne, lire : κλαδάσαι.

3, col. 2, l. 7, ajouter après « Dérivés » : *centies*, r. « cent fois ».

5, col. 1, l. 17, ajouter : le grec a κάρ (hom. dans κάρ « sur la tête »), att.

6, col. 1, sous **cernuus**, l. 7, fin, ajouter : et κρανί- · ἐπὶ κεφαλὴν ἀπορρίψαι.

us **cerrus**, l. 2, ajouter : cf. berb. *kerruš* « chêne ».

.8, col. 1, sous **charaxō**, l. 3, lire : χαράξαι.

/ant **chirurgia**, ajouter : **chīragra, -ae** f. : goutte x mains. Emprunt au gr. χειράγρα (Hor.). Cf. *podagra*.

ɔl. 2, sous **christianus**, ajouter, l. 2 : attesté depuis à Antioche (Act. 1, 24) ; l. 4 du bas, ajouter : V. aise, Dict., p. 148 sqq.

19, col. 1, l. 4, ajouter : et κίκους · ὁ νέος τέττιξ.

21, col. 2, sous **cingo**, fin, ajouter : Sans rapport sible avec les formes celtiques du type v. irl. *-cinm* « je vais », *ceima* « pas, marche ».

. 7 du bas, après que le sens, ajouter : (cf. toutefois ὶνις πυρός, Thcr., etc.).

22, col. 1, sous **ciprus**, l. 4, fin, ajouter : *dea Cupra*, IL IX 5294 ; cf. Strabon 5, 241 ; Sil. Ital. 8, 432.

23, col. 2, l. 5, ajouter comme référence : v. Thes. III, 204 et sq.

ous **cisium**, l. 2, ajouter : Emprunt ; cf. irl. *coss* corbeille », gael. **cissio-*.

.25, col. 1, l. 4, lire : *clāmō*.

. 14, ajouter : v. isl. *hlakka*.

.26, col. 2, l. 11, lire : serbe *kjl̏ka*.

.28, col. 1, l. 9-10, lire : P. F. 56, 19.

. 16 du bas, lire : *κλῖνγω.

29, col. 1, l. 2, ajouter : Mot expressif ; cf. gr. κλώζω, . sl. *klokotali* « glousser ».

. 22 du bas, lire : tokh. B.

. 20 du bas, lire : subsisté.

:ol. 2, sous **coacula**, ajouter : v. André, Noms d'oieaux, sous *quacula*.

131, col. 1, sous **cohum**, l. 2-3, lire : Varr., L. L. 5, 35.

:ol. 2, sous **cōlaepium**, ajouter : (?) et forme doueuse.

133, col. 1, l. 21, lire : ἐπλόμην.

avant **color**, ajouter : **colobus, -a, -um** adj. : tronué. Du gr. κολοβός ; **colobium, -ī** n. : tunique sans nanches ; étr. *culpiu*.

134, col. 1, l. 7, ajouter : **cōlum, -ī** n. : gros intestin. Transcription du gr. κῶλον, confondu avec κόλον. V. Benveniste, Rev. Phil., 1965, p. 12. Dérivé : *cōlicus*.

P. 135, col. 1, sous **coma**, ajouter : *comētes* (tardif *comēta*), du gr. κομητής (ἀστήρ).

— col. 2, sous **cōmis**, l. 15, après « sourire », ajouter : skr. *smáyate* « il sourit ».

P. 141, col. 2, sous **coquō**, l. 20, ajouter : Pour *cocistriō*, v. *coctō*.

P. 143, col. 1, sous **cornix**, ajouter, l. 9 : cf. toutefois *Coronicci*, CIL 1², 2, 976.

— l. 5 du bas, lire : *fornix*.

P. 145, col. 1, sous **cortumiō**, fin, ajouter : cf. K. Latte, Röm. Rel., p. 42, n. 3, qui traduit le mot par « Koordinieren der Zeichen »?

— l. 8 du bas, après Itala, ajouter : (et *scoriscātiō*).

P. 147, col. 1, sous **crāpula**, lire : **crāpula, -ae** f. : 1° résine (colophane) qu'on mêlait au vin ; 2° fumées du vin, ivresse. Cf. André, dans Ant. class. 3, 1964, p. 56 et s., qui estime que le sens de « résine » est antérieur au sens de « ivresse ».

P. 152, col. 1, sous **crocus**, l. 2, après κροκός, ajouter : lui-même d'origine sémitique.

P. 154, col. 1, sous **cucullus**, fin, ajouter : Pour **cucullāris* « herbe à capuchon », v. André, Latomus XIV, 1955, p. 519.

— col. 2, sous **cucuma**, ajouter : Sémitique (éthiop. *kaka mat* « caldarium », d'après M. Cohen, St. sem. Io. Bakoš dicata, Batisl., 1963, p. 79).

— sous **cūdō**, fin, lire : serbe *kūjem*. Ajouter : pers. *kustan* « tuer », av. *kudat šaitim* « qui tue la soif ».

P. 155, col. 1, sous **culigna**, supprimer : peut-être venu par l'étrusque, et lire : Mot attesté en osque *culχna* et en étrusque χυλιχνα. V. Vetter, Hdb. 127 et 131.

— sous **culleus**, l. 2 et 3, lire : mesure de capacité de la contenance de 20 amphores ou 520 litres environ.

— l. 7 du bas, lire : Latte, P. W.

P. 157, col. 2, sous **cunica**, fin, ajouter : « pièce de pressoir » (douille?). Cf. André, Rev. Phil., 1962, 24.

P. 159, col. 1, l. 2, avant **cupressus**, ajouter : **cuppes**, v. *cupiō*.

— col. 2, sous *curiosus*, lire : (sans doute formé d'après *studiōsus* avec influence de *cūria*, d'après Pisani).

— après *curiositās*, ajouter : V. A. Labhart, Mus. Helv., 1960, p. 206 sq.

P. 167, col. 1, l. 18 du bas, ajouter : hitt. **takk-* « ressembler, convenir » et avec élargissement en *s* : *taks-* « conformer à, combiner ». V. Laroche, BSL 38, 1963, p. 70.

— col. 2, sous **dēcrepitus**, fin, ajouter : Vetter compare *uesica displosa* (Hor., Sat. 1, 8, 46), Gl. XL, 1963, 145.

— sous **dēfrutum**, l. 11, ajouter : v. angl. *brod* « ius ».

P. 169, col. 2, art. **dēns**, l. 7, du bas, après ὀδών, ajouter : (secondairement ὀδούς, d'après δι-δούς).

— dernière ligne, ajouter : gr. δάκνω ; on partirait de **dent-*.

P. 170, col. 1, sous **derbītae**, l. 6, lire : gall. *darwyden*.

P. 174, col. 1, sous **dida**, l. 3, lire : τιτθός.

P. 175, col. 1, l. 13, après « il brillait », ajouter : gr. δέατο.

— l. 16, après forces actives, divines, ajouter : cf. sans doute hitt. *tine* « luna, mensis », proprement « celle qui brille ».

P. 181, col. 1, avant l. 3 du bas, ajouter : **condolēscō, -is, -uī** ; se mettre (brusquement) à souffrir ; cf. Plt., Tru. 632 ; Tibul. 1, 6, 3 ; *condoleō* : un exemple dans Cic., Att. 15, 4, 1, surtout fréquent dans la langue de l'Église pour traduire συναλγῶ ; cf. *compatior* ; *indolēscō* ; *perdoleō, perdolēscō*. Le simple *dolēscō* (Gloss. Philox.) est sans doute tiré des composés.

P. 182, col. 2, l. 12, lire : Le hittite a *dames* « presser, opprimer ».

P. 183, col. 2, l. 7 du bas, ajouter : V. *đomš*, fin. Le gr. δάμαρ « femme mariée » se rattache sans doute au groupe de *domus*, mais la forme est obscure ; cf. Benveniste, Origines, p. 30.

P. 185, col. 1, sous **drosca**, ajouter : angl. *trush*, all. *Drossel*.

P. 187, col. 2, sous **dum-taxat**, fin, ajouter : V. M. Regula, I. F. 65, 1960, p. 12.

P. 188, col. 1, après *dupondium*, ajouter : *duodēnum*, gén. pl. de *duodenī* (scil. *digitī*) « intestin long de douze (largeurs) de doigt », trad. du gr. δωδεκαδάκτυλος ; cf. Benveniste, Rev. Phil., 1965, p. 60.

— l. 12 du bas, ajouter : Le composé *uīgīnti* « vingt », c.-à-d. « deux dizaines », suppose un thème **ui-*, *wī-*, gr. Fίκατι, av. *vīsaiti*, tokh. *wiki-* avec un doublet **wo-*, gaul. *vocorio*. En face de *Tricorii*, le gr. δώδεκα peut reposer sur **dō-* aussi bien que sur *dwo-*, lat.* *diis*, ombr. *dis, di-*, got. *dis-*, sur un ancien **di-*.

P. 190, col. 1, sous **ebucalium**, l. 2, ajouter : celt. *Epona*, gall. *ebol* « poulain ». V. *equus*.

— col. 2, l. 17 (*elaphos*), ajouter : Sur gr. ἐλέφας, hitt. *labyra* (issu du syrien?), v. E. Laroche, Rev. Phil., 1905, p. 56.

P. 191, col. 2, sous *ēsca*, fin, ajouter : Sur *esca* « funes ignis », amadou, v. Thes., s. u. 855, 87 sq. ; M. L. **esca** 3.

P. 192, col. 1, ajouter après *ed* : *azzik* « banqueter », de **ed-sk-*.

— à la fin de l'art. **ĕdō**, ajouter : L'ombrien e z a r i a f, TE. IV, 27, est de sens douteux : « escāriās »?

— col. 2, sous **effāfil(l)ātum**, fin, ajouter : On a proposé de lire *ex infulato*, de *infula*.

P. 193, col. 2, après **ēlegāns**, ajouter : **elegīa** : v. *ēlogium*.

P. 194, col. 2, sous **em**, fin, ajouter : L'explication par l'acc. *em*, de *is*, est peu vraisemblable.

P. 196, col. 1, l. 11 du bas, lire : *ēn*.

P. 197, col. 2, l. 25, après *redĭtūrus*, ajouter : mais toutefois *simītū*?

P. 199, col. 1, l. 26, ajouter : hitt. *iyati* « il va » et *pa-imi* « je vais » (préfixe *pa-, pe-*).

— l. 2 du bas, lire : germanique : v. h. a. *biscof*.

— col. 2, l. 7, lire : got. *aipistulans*.

P. 200, col. 2, sous **(h)er**, l. 12, ajouter : Sur *ēricius* « chardon à foulon », v. André, Latomus XIV, 1955, 519.

P. 202, col. 2, sous **essedom**, l. 2, ajouter : Sans doute de **en-sed-om* (v. *sedeō*).

— avant **et**, ajouter : **ēsuriō** : v. *edō*.

P. 204, col. 2, l. 7 du bas, ajouter : Alb. *šęm(e)*.

P. 205, col. 2, sous *exemplum*, l. 3, ajouter : gr. tardif ἔξομπλον, ἴσον (Hesych.) ; ἐξονπλάριν « exemplarium » (Papyr.).

P. 206, col. 1, sous **expediō**, lire : *pēs*.

— col. 2, sous **explōrō**, l. 7 du bas, ajouter : cf. gr. ἐκβοᾶν (Xén.).

P. 215, col. 1, l. 5 du bas, ajouter : Le nom. *famul* (Enn., Lucr.) est un calque de l'osque.

P. 216, col. 1, sous *profānus* fin : sur « profanus » et « profanare », v. maintenant E. Benveniste, dans *Hommages à Georges Dumézil*, p. 46-53, qui traduit *profanus* par « désacralisé » et *profanare* par « rendre apte à la consommation (une offrande) », et par suite « consacrer une oblation vouée ensuite à la consommation », puis « consacrer » en général.

— ibid., sous **far**, l. 2, lire *amidonnier* au lieu de *épeautre*.

P. 218, col. 1, sous *fascinus* fin, ajouter : « On est tenté de rapprocher le mot obscur ***fescemnoe**, v. p. 281, col. 1, l. 1.

P. 221, col. 2, sous **fauis(s)ae**, après f. pl., ajouter : (*flauisae*, Non. 112, 26).

P. 226, col. 1, l. 1, fin, lire : *ferō, ferus*.

P. 227, col. 1, l. 4 et 5, lire : **fəsnom* et **fəs-*.

P. 228, col. 1, l. 4, après *forda* ajouter *bifer* « qui produit deux fois par an » esp. *breva* « early fig ».

P. 229, col. 1, l. 14 du bas, lire : v. sl. *berg*.

— col. 2, l. 9 et 11, lire : serbe *brȅme, brȅda* ; russe *berëzaja*.

— sous **ferrum**, l. 16 du bas, ajouter après M. L. 3261 : 3° verveine (trad. de σιδηρῖτις).

— *ibid.*, dernière ligne, ajouter : cf. Benveniste, Celt. III, 1956, p. 279-283, qui suppose un mot d'origine illyrienne emprunté par les Celtes.

P. 243, col. 2, sous **foedus**, l. 11, lire : *ea quae maximae fidei*.

P. 244, col. 2, sous **follis**, l. 4, ajouter : Sur *follis* « monnaie, unité de compte », cf. Isid., Or. XVI, 18, 11 :

licuntur a sacculo quo conduntur, a continente d continetur appellatum.

:ol. 2, l. 13, lire : Cap., *Prol.* 52.

:ol. 2, l. 12, lire : *iēiūnus.*

col. 1, sous **frāgum**, l. 7, ajouter : lit. *brãškė* e » et.

framea, l. 1, ajouter : v. isl. *premjar* « frapper 'épée » ; Mast, Lang. 34, 1958, 364.

col. 1, l. 6, sous **frāter**, ajouter : fratreks icus, magister fratrum », *fratrecate*, **fratricātu* agisterio ». Cf. *magistrātū* (abl.).

col. 2, sous **fraus**, fin, ajouter : L'ombrien a *m* « fraudātum ».

col. 2, l. 5 du bas, sous *friguttiō*, ajouter : :.

ol. 2, l. 8 et 4 du bas, lire : **frūctātiō* et *frūctus.*

col. 1, sous **frustum**, l. 12, ajouter : soit gr. « je brise », skr. *dhvárati* « endommager », de .

, sous *fu*, lire : *fū* et *fūfae.*

:ol. 1, sous **fulciō**, l. 3 du bas, lire : *balžéna.* ière ligne, ajouter après gr. : φάλκης et. **ulgō**, ajouter, l. 13 du bas, après *fulgurō, -ās* : *gerō*, Catulle 66, 94).

ol. 1, l. 10, lire : *fūsitrīx.* , l. 26 du bas, lire : *dēposuerit.*

ol. 1, sous **gabata**, l. 3, ajouter après ζάβατος : ν, τρυβλιόν.

, sous **gaius**, ajouter : V. André, *Noms d'oi-* s. u.

ol. 1, sous **galbus**, l. 7, ajouter : *galbina* (scil. « vêtement jaune » (Juv., Sat. 2, 97).

ol. 1, l. 2, après *gastra*, ajouter : Rohlfs, *Scav.* p. 10.

, sous **gaudeō**, fin : Le lit. *gausūs* « abon- *gáusinti* « multiplier, accroître » est loin pour .

u bas, ajouter : γαννακής (Papyri), venu de n **gannaka.*

ol. 1, milieu, lire : *jùmt* « mettre un toit ».

ol. 1, sous **gener**, l. 4 du bas, lire : *zāmaoya.*

ol. 2, l. 4 du bas, lire : *ingenuus.*

ol. 1, sous **genū**, l. 15, lire : *Herculēs.*

ol. 1, sous **gillō**, l. 4, ajouter : cf. peut-être *ullā* « vase à boire ».

ol. 1, sous **glāns**, l. 9, lire : *glandium* n. : longe, cf. Johnston, Class. Phil. XLIX, 1954, sqq.).

ol. 2, sous **glēba**, l. 11, fin, ajouter : *glēbō* « arā- sticus » (Gl.).

P. 279, col. 2, l. 1, sous **grāculus**, supprimer : geai (v. André, *Noms d'oiseaux*, s. u.).

P. 279, col. 2, sous **grādīuus**, l. 4, lire : cf. Fērōnia.

P. 280, col. 1, sous **Graecus**, l. 13, ajouter : V. Ernout, Philologica III, p. 82 et s., et G. Rohlfs, Gl. XXXIX, p. 268 et s.
— col. 2, sous **gramiae**, l. 3, lire : (cf. γλημώδης), et supprimer : γλήμιον.

P. 281, col. 1, sous **grandis**, fin, ajouter : A. Castellano, Una motta di parole « magnus » e « grandis », Arch. Glott. ital. XLVI, II, 1961.

P. 282, col. 1, sous **grātus**, fin, ajouter : cf. W. Havers, Zur Wortsippe *grātus*, *grātēs*, *grātulor*, und verw., dans Mél. Kretschmer, 1956, p. 154-171, et M. Leumann, Gl., 1964, p. 116.

P. 285, col. 1, sous **gunna**, l. 2, ajouter : cf. russe *kuná*, *kunika* « martre ».

P. 287, col. 2, bas, ajouter : Sur tous ces emplois, v. M. Leumann, *habere* mit Inf., Mus. Helv. 19, 1962, p. 65 et s. ; Benveniste, *Hitt. et i.-e.*, p. 59 et s.

P. 288, col. 1, sous **haedus**, l. 5 du bas, lire : le nom latin du « chevreau ».

P. 289, col. 1, avant **hara**, ajouter : **hapalus, -a, -um** adj. : (œuf) mollet (Apicius). Du gr. ἁπαλος. Plaute a déjà *hapalopsis*, Ps. 894.

P. 291, col. 2, sous **heluus**, l. 3 du bas, lire : *želvas.*

P. 292, avant **hērēs**, ajouter : **Herculēs, -is** m. : Hercule. Emprunt oral au gr. Ἡρακλῆς, panitalique et étrusque (v. *hercle*), qui a subi des altérations : syncope et épenthèse, passage à la 2e déclinaison : en osque, gén. Herekleis, dat. Hereklúi ; cf. gén. *Herculī* de Catulle 55, 13. Nombreux dérivés dans la toponymie et l'onomastique : *Herculānus*, etc.

P. 295, col. 1, sous **hinnus**, ajouter : V. Chantraine, R. Phil., 1965, p. 205.
— col. 2, sous **hippacō**, l. 8, lire : *zipati.*

P. 296, col. 2, sous **hirundō**, fin, ajouter : *hirundo* « châtaigne du cheval » est une traduction de gr. χελιδών ; v. André, *Noms d'oiseaux*, s. u.

P. 299, col. 2, sous **horior**, l. 10 du bas, ajouter : et le nom de Vénus, osq. herentateís, gén. « Veneris », pél. *herentas* nom., etc.

P. 301, col. 1, l. 20, lire : Word (au lieu de World).
— col. 2, l. 13 du bas, lire : *perexierit* au lieu de *perrexerit* ; cf. E. Löfstedt, *Late latin*, p. 17.

P. 308, col. 1, sous **ignis**, l. 4 du bas, lire : lit. *ugnìs.*
— sous **ignōscō**, l. 2, lire : *ignōtūrus.*

P. 311, col. 1, sous **imperium**, l. 16, ajouter : Sous l'Empire, *imperium* désigne à la fois le « régime impérial » et le « territoire qui lui est soumis » : *i. Romanum.*

P. 314, col. 1, bas, ajouter après *inciēns* : Sur *incincta* « enceinte », v. *incingō* sous *cingō.*

P. 315, col. 1, avant **inde**, ajouter : I **inde** : impératif conservé dans l'expression *inde ignem in aram*, Plt., Mi. 411. Généralement dérivé de *indō* (v. *dō*, p. 180) « placer, mettre dans ou sur », mais, selon Pisani, *Paideia* XVII, 1962, 7, correspond au skr. *indhi* « allume », de la racine **idh-*, v. *aedēs.* — II **inde** : adverbe e. q. s.
— col. 2, l. 17, après Thes. s. u., ajouter : et K. Latte, Röm. Rel., p. 43.

P. 316, col. 1, à la fin de l'article **indūsium**, ajouter : v. Ernout, Rev. de Phil. XXXII, 1958, p. 7 sqq. ; Philol. III, 105.

P. 319, col. 1, sous **instar**, l. 1 et l. 5 du bas, lire : *īnstar.*
— col. 2, avant **insula**, ajouter : **insūbutum, -ī**, ensouple. V. **suō.**

P. 321, col. 1, sous **intubus**, l. 2, après endive, lire : Étymologie obscure : mot araméen d'après O. Hiltbrunner, *Latina-Graeca*, Berne, 1958, p. 174. — L. 4, lire : Depuis Lucilius. — L. 5, après M. L. 4521, lire : mais les formes romanes ne proviennent pas directement du latin ; le latin médiéval a *endivia*, le grec byzantin, *endivi*, cf. ital. *endivia.*
— avant **inuideō**, ajouter : **inuicem** : v. *uicis.*

P. 321, col. 2, sous **inuideō**, l. 6 du bas, ajouter : lit. *pavydėti.*

P. 323, col. 1, l. 18, lire : Word.

P. 331, col. 1, milieu, lire : *senectūs.*

P. 336, col. 1, après **laciō**, ajouter : **lacōnicum, -ī** n. : étuve d'un *caldarium.* Du gr. λακωνικόν n.
— col. 2, avant **lactēs**, ajouter : **lactāgō** : v. *lac.*

P. 339, col. 1, sous **lampadiō**, l. 2, ajouter : ou plutôt « muscari à toupet ».
— l. 4, ajouter : Latomus XV, 1956, p. 293. Dérivé de *lampada*?
— col. 2, sous **lāna**, l. 8 du bas, lire : lit. *vìlna.*

P. 341, col. 1, sous **lapis**, l. 3 de la fin, après « pour le sens », ajouter : v. pourtant Frisk sous λεπάς.
— col. 2, l. 3 du bas, ajouter : (*Lārunda* dans Ausone, d'après *Lār*).

P. 342, col. 1, sous **largus**, fin, ajouter : L'étrusque a des noms propres : *larca*, *larcna*, *largenna* (lat. *Largennius*, *Larginius*) ; cf. W. Schulze, *Lat. Eig.*, p. 83 ; mais le sens en est inconnu.

P. 344, col. 1, l. 7 du bas, lire : racine **plithə-.*

P. 346, col. 1, l. 6, lire : λούω de **λεϝόω, myc. *re-wo*, hitt. *lah-(w)ai* ; v. Benveniste, *Hitt. et i.-e.*, p. 15.

P. 347, col. 1, l. 14 du bas, après Plin. 25, 162, ajouter : v. André, Latomus XV, 1956, p. 292 sqq.

P. 348, col. 1, sous **laxus**, l. 4 du bas, lire : λαγάσσαι.

P. 348, col. 2, sous **lectus**, l. 6 du bas, ajouter (après **legh-*) : sauf peut-être fal. *licet* « iacet » de **legēre*, Vetter Hdb. 286.

P. 349, col. 1, l. 5 du bas, lire : **lēctōrīnum.*

P. 351, col. 1, sous **lemurēs**, l. 3, lire : *Varro.*

P. 352, col. 2, sous ***lessus**, fin, ajouter : Rappelle pour le sens *plangor* (Vg., Aen. 12, 605, 667).
— sous **letum**, fin, ajouter : On a rapproché : gr. λοίτη · τάφος (Hes.), λοιμός « pestis » (Hes.), étr. *leine* « mortuus est », *Leθam*, *Leinθ* « dea infernalis ».

P. 354, col. 2, l. 2, lire : *legisperītus.*
— l. 16, ajouter : V. E. Benveniste, BSL XXXVII (1936), p. XVIII.
— sous **līber**, l. 12, lire : britt. *llyfr.*

P. 355, col. 1, l. 12, après délivrer, ajouter : (et « traverser, franchir (un fleuve) » ; v. E. Löfstedt, *Verm. St.* 105, 2.
— col. 2, l. 9, sous **līberā**, ajouter : Sur ombr. *Vofione* (Vufiune) « Līberō? » (datif). V. E. Benveniste, Rev. Hist. Rel. CXXIX, 1945, p. 6-9.
— l. 11, Le vénète a *louderobos* « liberīs », dat. pl.

P. 356, col. 2, l. 15, ajouter : On a aussi expliqué *lībra* par **loudhrā*, adjectif féminin dérivé du nom du « plomb » en celtique : **loudya*, et en germanique : **laueta*, angl. *lead.*

P. 357, col. 1, l. 22 du bas, lire : *lībertās.*
— col. 2, l. 18, lire : mèche.

P. 360, col. 2, sous **lingua**, l. 6 du bas, ajouter : après « genre indécis » : tokh. A *kántu*, tokh. B *kantwa*, issu par métathèse de **tank-.*

P. 367, col. 1, après **lōtium**, ajouter : **lōtor, -ōris** m. : foulon ; v. *lauo.*
— sous **lubet**, fin, ajouter : Sur les confusions tardives entre *libet*, *libenter* et *libero*, v. E. Löfstedt, Venn. St., 104 sq.
— col. 2, avant ***lucinus**, ajouter : **Lūcina** f. : v. *lux* et *lūcus.*

P. 368, col. 1, sous **lucūns**, fin, ajouter : L'explication par un emprunt à un grec supposé *γλυκοῦς (ἄρτος), cf. γλυκόεις, se heurte à des difficultés de forme et de sens.

P. 371, col. 1, l. 4, ajouter après Benveniste : BSL 44, 53.
— col. 2, l. 15 du bas, lire : *in Campo Martio.*

P. 372, avant **lūtor**, ajouter : ***lutō, -ās**? : fréquentatif de *luō*, d'après Non., p. 131, 16, qui cite un exemple de Varron, Men. 100.

P. 374, col. 1, l. 13, ajouter après « radical » : sauf peut-être hitt. *luk-zi* « il fait jour » comme *nekuji* « il fait nuit ».
— milieu : supprimer : irl. *luan* et ajouter : brit. arm. : *lun.*

P. 376, col. 1, sous **machaera**, l. 2, ajouter : v. Frisk, s. u.

377, col. 2, sous **maforte**, fin, ajouter : μαφόρτης. '. Blaise, *Dict.*, sous *māfors*.

379, col. 1, sous *magnus*, l. 8 du bas, lire : tokh. B. fin de l'article : M. Benveniste (*Hitt. et i.-e.*, p. 111) onteste le rapprochement de hitt. *mekki* à cause de a graphie constante *-kk-* et du sens « nombreux ».

380, col. 1, sous **mallō**, ajouter : Toutefois, *mallō* botte d'oignons » peut s'expliquer en partant du r. μαλλός, qui signifie aussi « tresse », les oignons se endant à la botte ; cf. Ed. Diocl. 6, 20 (André).

381, col. 2, l. 20, ajouter : Sur *mam(m)ulāria* « acanhe », v. André, Latomus XIV, 1955, p. 52.

382, col. 2, fin, ajouter avant **mandūcō** : **mandra, ae** f. : 1° troupe, convoi ; 2° rangée de pions au jeu e dames. Emprunt au gr. μάνδρα, attesté dans la atinité impériale (Laus Pison., Mart., Juv.).

387, col. 1, sous ***marcus**, l. 2, lire : 3, 2, 25. col. 2, sous **margō**, l. 7, ajouter : l'iranien a *marəza*.

388, col. 1, sous **Mārs**, l. 10 du bas, ajouter : étr. *Maiarce, Mamerce* ; cf. Buonamici, *Epirg. etr.*, p. 266.

391, col. 1, sous **mātūrus**, ajouter, l. 10 du bas, après on attesté : en latin, mais l'osque a *Maatúis Kerriiais* « Matribus Cerealibus » sur la Table d'Agnone Vetter, 147 a 10 et B 13.

395, col. 2, sous **membrum**, l. 3 du bas, lire après *mēmsro-* : ou *mes.ro*, cf. gr. μῆρα pl. n.

398, col. 1, l. 16 du bas, lire : *mēnōps*. col. 2, l. 2, avant **menta**, ajouter : **mensor** : v. *metior*.

399, col. 1, l. 9 du bas, lire : (armor.). col. 2, l. 13, ajouter : v. Frisk, sous μείρομαι. l. 16, ajouter après **smer* : (avec une variante **mer*).

401, col. 1, sous **mēta**, fin, lire : « palūs ». sous **metallum**, l. 2, ajouter après μέταλλον : d'origine inconnue (cf. Frisk, s. u.). col. 2, sous **mētior**, l. 8 du bas, ajouter après « avec » : mais μήτρα en sicilien, v. Frisk, s. u. l. 3 du bas, lire : *mitā* « mesuré ».

402, col. 2, bas, ajouter : et l'analyse de *mīles* en *sm-īlo-* (Hirt.) est arbitraire.

403, col. 1, sous **milium**, l. 12, après *mdlnos*, ajouter : f. pl. ; l. 14, ajouter : V. Niedermann ; l. 16, après p. 113, ajouter : qui raproche gr. μέλας « millet noir ». col. 2, sous **mīmus**, ajouter : sans étymologie. sous **mīna**, l. 3, ajouter : hébr. *māne*, accad. *manū*.

405, col. 2, l. 5, ajouter après Wackernagel : *Fest. Jacobi*, 1 sqq. l. 25 du bas, lire : correcte. fin de l'art. **minister**, après **mei-*, ajouter : gr. μείων. sous **minurriō**, l. 5, lire : μινύρομαι.

407, col. 2, sous **mitra**, ajouter après μίτρα : (d'origine orientale incertaine ; v. Frisk, s. u.).

410, col. 1, sous **mōlēs**, ajouter, l. 1 : abl. *mōlĕ*, gén. pl. *mōlium*).

P. 410, col. 2, fin de **mōlēs**, ajouter : cf. encore *prisimuōlĕti* « laborare », got. *afmanip* « fessus », all. *müde*, sl. *màjati* « dēfatigāre ».

P. 411, col. 2, sous **molucrum**, l. 1, fin, ajouter : (var. *teruntur*).

P. 415, col. 1, début dernier paragraphe, après **mer-* « mourir », ajouter : hitt. *mer-* « disparaître, mourir ».
— col. 2, sous **Morta**, fin, ajouter : Enfin l'existence de *Parca Mauritia* à côté de *Neuna* (*Nōna*) *Fata* (Degrassi, *Inscr. lat.*, 10-12) indique une influence de *Mauors, Maurs* ; v. Lejeune, RÉA. 63, 1961, 438.

P. 416, col. 1, **mōtacilla**, fin, ajouter : v. André, *Noms d'oiseaux*, s. u.

P. 421, col. 1, sous **mundus**, l. 30, ajouter : cf. étr. *mutna* « tombeau ».
— l. 7 du bas, ajouter : Pfiffig, Spr. VIII, 1962, p. 142, et Pisani, Paid. XVII, 1962, p. 10.

P. 422, col. 2, art. **mūnus**, l. 19, ajouter : L'ombrien a munekla « mūnusculum, sportulam », qui suppose un thème en *-o/e-* : *moino-*.

P. 423, col. 2, sous **murra** 1, l. 2, ajouter : lui-même emprunté au sémitique (v. Frisk).

P. 425, col. 2, sous **mustēla**, fin, ajouter : cf. *mustus*? V. André, R. Phil., 1962, p. 68.

P. 426, col. 2, l. 14, ajouter après etc. : gr. μοῖτος « remerciement » (Frisk, s. u.).

P. 428, col. 1, sous **naeuus**, l. 8, ajouter : (étr. *Cneve*, etc.).

P. 430, col. 1, l. 23, lire : Cf. Marouzeau, *Traité de styl. lat.*, 1946, p. 166 sqq.

P. 432, col. 1, l. 13, ajouter : *naulum* « fût », gr. ναῦλον (Frisk).
— l. 27, lire : *nautonier*.
— sous **naupreda**, ajouter : V. *lampr(a)eda*.

P. 434, col. 2, l. 16, lire : Le hittite a *nepiš* de **nebhes*.

P. 437, col. 2, sous **nēnia**, l. 15, ajouter : cf. peut-être νενίαλος « sot » et « aveugle » (Frisk).
— sous **nēo**, milieu, l. 15, lire : gr. νέω, fut. νήσω, νῶντα, etc.

P. 439, col. 1, l. 24, ajouter : V. Ernout, Philologica III, p. 90.

P. 440, col. 1, sous **noxa**, l. 1, lire : **noxa, -ae** f.
— col. 2, l. 24, lire : tokh.

P. 441, col. 1, sous **nīdor** fin, ajouter : Racine **kneid-*.
— sous **nīdus**, fin, ajouter : Sur gr. ὄζος « rameau », de **o-zd-os*, v. Frisk, s. u.
— col. 2, l. 1, ajouter après Étymologie inconnue : Le rapprochement de gr. νεβρός « faon » (à cause de son pelage sombre) est aventureux (Frisk). L'ombrien *niru* dans *pistu neru* (T. E. II b 15) est obscur.
— sous **ninnium**, fin, ajouter : et Alf. Traina, Riv. di Fil. 94, 1966, p. 50 et s.

P. 442, col. 2, sous **nīuit**, fin, ajouter : Racine à alternance **sneig^{w}h-* (νείφει, *nīuit*), **snig^{w}h-* (gr. νίφα) ; cf. Frisk, sous νείφει.

P. 443, col. 1, sous **nō**, l. 6 du bas, lire : *natō, -ās* au lieu de *nō, nās*.

P. 446, col. 2, sous **notia**, l. 1, lire : *uītis*.
— sous **nouācula**, l. 5, après *nouāre*, ajouter : de **knouā*.
— l. 3 du bas, lire : *kṣṇáuti* « il aiguise ».

P. 447, col. 1, l. 13 du bas, ajouter après n° 364 : et *Neuna*, v. *Morta*.
— l. 5 du bas, ajouter : L'adverbe *nouiēs*, ombr. *nuvis*, suppose un thème i. e. **new-* sans nasale finale (cf. *deciēs*, de **dek-*).

P. 448, col. 2, sous **nox**, fin, ajouter : *nekuzi* « il fait nuit », de **nekut-ti*.

P. 449, col. 1, sous **nūbēs**, fin, ajouter : *nūbēs* en face de νέφος rappelle *sēdēs* en face de ἕδος.

P. 450, col. 1, l. 18, lire : *nekumant-* « nu ».
— l. 19, ajouter : *nekumantar-iya* « dénuder ».

P. 451, col. 2, sous **nummus**, ajouter à la fin : V. E. Laroche, Hist. de la racine **nem-* en grec ancien, et G. C. Shipp, Gl. 34, 1955, 142.

P. 452, col. 2, sous **nurus**, l. 5, ajouter : V. B. W. *bru*.
— sous **nurus**, fin, ajouter : Le rapprochement avec *neō* « filer », de **sneu-* « filer », est imaginaire.

P. 456, col. 1, sous **obrussa**, l. 6, ajouter : et *Hitt. et i.-e.*, p. 126.

P. 457, col. 2, sous **ocris**, l. 11, lire : *ḫekur*.
— sous **ocris**, l. 16, ajouter : gr. ὄκρος.

P. 458, col. 1, sous **oculus**, l. 4, barrer : bulbe de la racine du roseau, et lire : bourgeon adventice de la souche.
— l. 20, ajouter : *inoculātus* « tacheté ».

P. 459, col. 1, l. 10, sous **ōdi**, après on rapproche, ajouter : gr. ὀδύσ(σ)ασθαι, aor. « être en colère, gronder » ; v. Frisk.
— sous **odor**, l. 3 du bas, ajouter : (qui a remplacé un ancien *olō, -is, -ere*).

P. 460, col. 1, sous **oleum**, l. 1, ajouter : Mot méditerranéen, égéen ou crétois : arm. *ewl* « huile », étr. *eleiva*.

P. 461, col. 1, sous ***oluatium**, après sans autre exemple, ajouter : Sans doute du gr. ὀλβάχιον · κανοῦν (Hes.) ; v. André, Rev. de Phil., 1962, p. 30.
— col. 2, sous **ōmen**, fin, ajouter : Autre hypothèse dans Benveniste, *Hitt. et i.-e.*, 1962, p. 10 et s.
— avant **ommentāns**, ajouter : **ŏmittō** : v. *mittō*.

P. 461, col. 2, l. 4 du bas, lire : italiens.

P. 462, col. 1, l. 3, ajouter : gr. ὄμπνη (v. Frisk, s. u.).
— col. 2, sous **opīmus**, dernière ligne, lire : πῖμελή, mais le rapprochement est douteux, et l'explication par **opi-pīmus* peu vraisemblable.

P. 466, col. 1, sous **ōra**, l. 1, lire : *ōra, -ae* f. : amarre.
— col. 2, l. 6 du bas, ajouter : cf. hitt. *harp-* « séparer, trancher, diviser ». Benveniste, *Hitt. et i.-e.*, p. 11.

P. 467, sous **Orcus**, ajouter, l. 10 : cf. Skipp, *Orcus*, dans Gl., 1960, p. 154 et s. ; Mackauer, *P. W.*, 18, 1, 708 sqq.

P. 468, col. 1, l. 10, ajouter : Le sens de l'ombrien urnasier abl. pl. est incertain : « urnāriīs » ou « ordināriīs »?
— col. 2, l. 20, lire : fœtus.

P. 470, col. 2, l. 9 du bas, après **oscen**, ajouter : **Oscus, -a, -um** adj. : pl. *Osci* « les Osques », nom d'une peuplade sud-italique entre les *Volsques* et la *Campanie*. Adv. *obscē, oscē*. Sans doute de **ops-ko*, gr. Ὀπικοί ; cf. *Vols-cī, Aurun-cī*. Adj. dérivé **obscatae* (sc. *leges*), synonyme de *sacratae* dans Festus 204, 24.

P. 472, col. 1, l. 11, ajouter : De même que hitt. (louv.) *hawa-, ḫawr-*.
— col. 2, sous **ōuum**, l. 15, lire : *vṛddhi*.

P. 475, col. 1, sous **pāgus**, l. 15, fin, lire : (Perse, Prol.).
— ibid., l. 30, ajouter à la fin : V. A. Blaise, *Dict. lat.-fr. des auteurs chrétiens*.
— col. 2, sous **palam**, fin, lire : hitt. *pulḫi* « large ».

P. 476, col. 1, sous **Palēs**, fin, ajouter : Étymologies « populaires » dans Festus (*pascō, pariō*). Altheim a rapproché *Palātium* (v. *palātum*). Sur *Palēs* masculin, v. Dumézil, Les deux Palès, REL XL, 1962, p. 169 et s.

P. 478, col. 2, l. 29, lire : *pandat*, au lieu de : *pandal*.

P. 479, col. 1, fin, ajouter : Sur la parenté de sens entre *pangō-* et πήγνυμι, v. W. Schulze, Kl. Schr. 217.

P. 482, col. 2, milieu, sous **pāreō**, l. 5, lire : *-uī*.

P. 488, col. 1, sous **patina**, ajouter, l. 3 : sic. βατάνη, comme étr. *patθna*.

P. 491, col. 2, l. 5, à petenata, ajouter : épithète d'un gâteau en forme de *pecten* « pudenda muliebria » offert à une divinité féminine.

P. 492, col. 2, l. 29, lire : gâthâs.

P. 495, col. 1, l. 18 du bas, ajouter après « *argentopondius » : Cf. sans doute ombr. nuřpener (T. E. V a 13 « -pondiis »).

P. 496, col. 1, sous **pēnis**, l. 3, lire : uirīle.
— l. 3 du bas, ajouter après *çiraḥ* « tête » : cf. κράνιον et κέρας.

P. 497, col. 2, sous **perdīx**, ajouter : Cf. gr. πέρδομαι.

P. 499, col. 2, sous **perperus**, l. 5, ajouter après De *per-* : marquant la déviation.

P. 501, col. 2, l. 21, barrer : (d'où *expedientia* « opportunité », Boèce). Cf. Thes. E, col. 1617, l. 64 sqq.

P. 504, col. 1, l. 28, ajouter : Noter l'*i* de *compitum* et de *propitius* ; les autres composés ont gardé l'*ĕ* de *petō*.
— col. 2, sous **petra**, l. 14, après **petrica*, ajouter : et **petricōsus*.

P. 505, col. 2, après **phoba**, ajouter : **phocā, -ae** (cē, ēs) f. : phoque. Emprunt au gr. φώκη (Vg., Ov., Plin.).

col. 2, bas, ajouter après « picam » : dérivé *Picu-* T. E. V b 9. Sur *pīca, pīcus*, v. André, *Noms eaux*, s. u.

col. 1, sous **pilates**, lire, l. 4 : Le rapport avec chpeilatasset (v. *pīla*) est à rejeter. Sans e emprunt au gr. φελλάτας ; v. André, Rev. de , 1962, p. 32.

col. 2, l. 6, ajouter : V. Frisk, sous πῖαρ.

col. 1, l. 7 du bas, ajouter : Pour πιέζω, v. Frisk,

col. 2, sous **pittacium**, l. 1, ajouter après πιτ-ν : d'origine obscure.

col. 1, sous **pix**, l. 1, ajouter : poix, résine ; cf. ré, dans Ant. class. 33, 1964, 86 et s.

2, sous **plăga** 2, ajouter, l. 4 du bas : Cf. gr. πλάξ, πλακός et πλάγιος (Frisk).

col. 2, sous **plānus**, l. 2, ajouter : cf. πλανάομαι er », πλανήτης (Frisk).

col. 1, sous **platalea**, ajouter : Serait « le labbe oraire » selon André, *Noms d'oiseaux*, s. u.

platensis, l. 2, lire : Autre forme de :

col. 1, l. 19, ajouter après corbeille : A *duplex* ompare généralement ombr. *tuplak* qu'on tra- par « furcam » ; ce serait un adjectif neutre tantivé **du-plak*, mais le vocalisme *a* est sans e exemple et le sens du mot incertain.

col. 2, sous **plumbum**, l. 4 du bas, ajouter après pagne : v. Frisk, sous μόλυβδος.

col. 2, l. 3 du bas, lire : a priori.

col. 1, sous **po**, l. 4, lire : ἐπί et ἀπό.

col. 1, avant **polypus**, ajouter : **polus, -ī** m. : nord et par extension « ciel » ; **polī** m. pl. « les s » ou « les cieux ». Emprunt ancien (Accius) au όλος, pivot, poétique ou technique (Pline, Vitr.). ans dérivé en latin classique, *polaris* est médiéval dans Du Cange), comme du reste *pôle* en fran-

, col. 1, sous **pōmus**, l. 2 de la fin, après obs- s, ajouter : de même que étr. *pumnaś* ; v. Buona- , Epigr. etr., p. 213, n. 6.

col. 2, sous **poples**, fin, ajouter après redouble- t : comme κύκλος, de *kʷekʷl-os* ; v. M. Leumann, 1964, p. 115.

, col. 2, sous **porca**, fin, ajouter : Pour un rap- possible entre *porca* et *porcus*, on a comparé *ois* et *scrōfa* ; cf. Pisani, Paideia XVII, 1962, 2, et E. Lidén, KZ 56, p. 220 n.

, col. 2, l. 9, fin, lire : Wacker-.

, col. 2, l. 34, lire : av. *paskāt*.

, col. 1, sous **potens**, fin, lire : *belli-potēns*.

P. 529, col. 1, bas, lire : *repōtia* n. pl. : beuverie, ripaille après la noce, Festus 350 13 L. ;

P. 530, col. 1, sous **prae**, fin, ajouter : Sur le sens de *prae* défini comme « marquant la partie antérieure d'un objet conçu comme continu, et donc comme unique », v. Benveniste, Le système sublogique des prépositions en latin, Trans. du Cercle ling. de Copenhague, V, 1949, 178. (Problèmes de linguistique générale, Paris, 1966, p. 132.)

P. 531, col. 1, sous **praegnās**, fin, ajouter : *ob-stes*, etc.

P. 533, col. 1, sous **praetor**, l. 11, ajouter : Enfin *praetor* est peut-être, comme *dictātor*, un terme du vocabulaire religieux désignant celui « *qui praeit uerbis* » la formule que doit prononcer le prêtre magistrat, *fetial, pater patratus, magister*, etc. ; cf. Pline, H. N. 28, 11.

P. 534, col. 2, l. 10 du bas, lire : v. pruss.

P. 535, col. 1, sous **prīmus**, l. 25, après *primōris*, ajouter : singulier rare.

P. 538, col. 2, sous **promuscis**, ajouter en fin d'article : On trouve aussi *prōboscis* avec *ō* (Anth.), comme *prōlogus*, d'après les autres composés de *prō-*.

P. 538, col. 2, avant **propāgēs**, ajouter : **prooemium, -ī** n. : prélude. préface. Du gr. προοίμιον (depuis Cicéron). Dérivé tardif : *prooemior, -āris* (Sid.).

P. 540, col. 2, l. 1, ajouter : (*Prōserpina*, Hor., Od. 2, 13, 21 ; Epod. 17, 2).

P. 541, col. 2, bas, après **psalmus**, ajouter : **-pse** : v. *ipse* et *-pte*.

P. 542, col. 1, sous **-pte**, ajouter, l. 6 : M. Benveniste (*Problèmes de linguistique générale*, p. 306) a rattaché...

P. 542, col. 2, sous **pūblicus**, fin, lire : *pūblicus*.

P. 543, col. 2, sous **pugnus**, l. 8 du bas, après main fermée, ajouter : déjà dans Catulle 42, 5 comme synonyme de *codicilli*. Pisani compare gr. πυξίδιον ou πύξιον, dérivé de πύξος « buis », avec influence de l'adverbe πύξ « avec le poing ».

P. 544, col. 1, sous **pullus**, l. 2, ajouter après « poulet » : synonyme tardif de *gallus* « coq » (Vulg. Tob. 8, 11).

P. 546, col. 1, l. 6, ajouter après par une piqûre : d'où « vote, suffrage ».

P. 548, col. 2, l. 4, ajouter : *opputō* : tailler autour (Plin.).

P. 552, col. 1, sous **quantus**, bas, lire : ombr. panta.

P. 555, col. 1, sous **-que**, l. 10, ajouter : Sur *-que* et *-ue*, v. Ernout, Rev. de Phil. XXXII, 1958, p. 189 sqq. ; Philol. III, p. 96.

P. 558, col. 1, sous **quinque**, l. 11, ajouter : étr. *Cuinte* « Quintus ».

P. 559, col. 1, sous **quirīs**, l. 4 du bas, ajouter : Formation *-īs, -ītis* comme *Samnīs, Samnītēs* (de *Samnium*), d'un suffixe *-īt-* formant des toponymes comme *-ās, -ātis*. V. Ernout, Philol. III, p. 20.

P. 563, col. 2, sous **raia**, ajouter, l. 1 : et aristoloche « plante ».

P. 564, col. 2, l. 9, après *raptus*, ajouter : trad. du gr. πλασμός « convulsion ».

P. 565, col. 1, sous **ratumen(n)a**, ajouter : Sans doute à rapprocher du lat. *rota*, ce serait « la porte des chars » ; cf. Plin., HN 2, 161.

— l. 15, supprimer la phrase : La longue de *rāuiō*... avec Havet ; v. toutefois, et lire : V. Marx.

— l. 3 du bas, ajouter : De *rauiō* existent un parf. *rausi* et un ptcp. fut. *rausūrus* (Lucil. 19, 11).

— sous **rāuus**, l. 8, ajouter : étr. *Ravnθu* « Rauentius ».

P. 566, col. 2, sous **rectus**, l. 15, ajouter : vénète *rehtia* « Rētia », nom d'une déesse.

P. 567, col. 1, l. 7, lire : *cingō*.

P. 569, col. 1, l. 12 du bas, ajouter : et *re-ligio* est à *religō, -is* comme *legiō, regiō* à *legō, regō*.

P. 570, col. 1, sous **rēnō**, supprimer les l. 1 et 2 et lire : sorte de sayon à longs poils en usage chez les Germains. Le sens de *reno* « renne » est contesté ; cf. Benveniste, BSL LVI, 2, p. 94, et Rev. de Phil. XXXVIII, 1964, p. 201 sqq.

P. 573, col. 1, sous **rhytmus**, ajouter : V. Benveniste, Problèmes de ling. génér., p. 327 sqq.

P. 573, col. 1, sous **ricinus**, ajouter, fin : V. André, Latomus, 1963, p. 650.

P. 574, col. 1, l. 4 du bas, ajouter : *rīpōsus* « ὀχθώδης » (Cael. Aurel., Orib.).

P. 577, col. 1, après **roncus**, ajouter : ***rōpiō, -ōnis** m. : rouget. Cf. Sacerdos, GLK VI, 461, qui donne le mot comme un sobriquet de Pompée « qui coloris erat rubei, sed animi inuerecundi ». Mais le mot n'est sans doute que la corruption de *sōpiō*, lui-même obscur.

— col. 2, l. 14, ajouter après Ϝρόδον : myc. Ϝόρδο, et barrer : depuis Homère.

— ibid., l. 19 du bas, après petite roue, ajouter : pilule plate, trad. de τροχίσκος.

P. 578, col. 1, sous **rota**, fin, ajouter : V. *Ratumen(n)a*.

— col. 2, sous **rubus**, lire : *cornouiller sanguin* au lieu de « ronce, mûre sauvage ».

P. 579, col. 2, sous **rūga**, l. 2, ajouter après Ov. M. 3, 276 : « pas de vis ».

P. 581, col. 2, l. 2, ajouter : Peut-être étymologies savantes. On a rapproché *Rūminus, Rūminālis* du nom étrusque de Rome : *ruma*.

P. 582, col. 1, sous **rumpus**, fin, ajouter : V. J. Hubschmid, Thes. praerom. I, p. 59.

P. 583, col. 1, sous **rūs**, l. 10, après *rusticus*, ajouter : pélign. *rustix*, Vetter, Hdb. 215, g.

P. 585, col. 1, l. 9, fin, lire : v. h. a.

— sous **Sabīnī**, fin, ajouter : gr. Σαύνιον, Σαυνῖται.

P. 586, col. 2, l. 30 du bas, lire *sacrāmentum*.

— l. 9 du bas, ajouter : Sur *sacrilegus*, v. Benveniste, dans Hommages à Max Niedermann, p. 48-51.

P. 588, col. 2, l. 6, ajouter : Les formes romanes remontent à *seta* ; v. G. Rohlfs, Gl. XXXIX, p. 27[1].

— col. 2, sous **saeuus**, l. 2, lire : *saeuē*.

P. 589, col. 2, l. 14 du bas, après *salsilago*, ajouter : « saumure ».

P. 590, col. 2, sous **salis(s)ātiō**, l. 4, lire : Isid., Or. 8, 9, 29.

P. 591, col. 2, sous **saluus**, l. 15 du bas, ajouter : noms de bon augure, passés en étrusque : *Salua, Salvena, Salvinci* ; v. Buonamici, Epigr. etr. 269.

P. 592, col. 1, l. 19, lire : ὅλϜος de **solwos*.

— col. 2, avant **samolus**, ajouter : **Samnīs, -itis** m. : Samnite, gladiateur armé à la Samnite. V. *Quirīs*.

P. 594, col. 2, l. 2 du bas, lire : *resarsārum*.

P. 595, col. 1, l. 27 du bas, lire : erklärt.

— col. 2, sous **sarpa**, ajouter : v. André, *Noms d'oiseaux*, sous *sarpa, sarapa*.

— sous **satellis**, ajouter après peut-être étrusque : *zatlaθ*?

P. 596, col. 2, sous **Sāturnus**, l. 8 du bas, après *crāpula*, ajouter : Altheim, Gesch. d. lat. Spr., p. 211 ; pour la finale, cf. *Iūturna, Volturnus*.

P. 597, col. 1, l. 15 du bas, lire : *saxietās*, gr. σκίρρωσις.

— col. 2, sous **scabō**, l. 22, lire : égoïne.

P. 599, col. 1, sous **scandō**, l. 5 du bas, après (Vitr.), ajouter : *-a māchina* « échafaudage ».

P. 601, col. 2, sous **schedius**, l. 2, ajouter après Emprunt : (Lucil.).

P. 602, col. 1, l. 2, sous **scida**, fin, ajouter : v. André, Arch. gl. Ital. 49 (1964), p. 68.

P. 603, col. 2, sous **scirpus**, fin, ajouter : V. J. Hubschmid, Thes. praerom. I, 58.

P. 607, col. 1, sous **sēcāle**, lire : Plin. 18, 140, et éd. Diocl.

P. 609, col. 2, l. 9 du bas, ajouter après sédiment : tassement.

P. 610, col. 2, l. 10, lire : *siège*.

P. 612, col. 1, sous **sem**, ajouter après l'unité : ou l'identité (v. *similis*, p. 626, col. 2, l. 7 du bas).

— col. 2, l. 10, lire : *memordit*.

P. 613, col. 2, l. 10, lire : *et taedio*.

P. 613, col. 2, l. 22, après Sénat, ajouter : (Festus 470, 5 L) d'après *cēnāculum*, etc.

— l. 7 de la fin, lire : *zena*.

col. 1, avant **septem**, ajouter : **sēplasium, -ī** n. : ɩse, parfum. Dérivé : *sēplasiārius*, parfumeur. De ɪsia, place de Capoue où se vendaient les par-. Mot grec?

2, l. 17 du bas, lire : lit. *septīntas*.

col. 1, sous **sequor**, l. 26, après *sequēla*, ajouter : *or* « poursuiveur », nom d'un gladiateur opposé étiaire.

, col. 1, l. 13, ajouter : et Frisk, sous ξηρός.

2, sous **serna**, fin, ajouter : J. Hubschmid, Thes. rom. I, 37.

, col. 1, l. 3, ajouter : l'ombrien *semenies* est ur ; cf. Ernout, *Le dial. ombr.*, p. 130.

, col. 1, sous **serō**, l. 23 du bas, après est à reje- ajouter : mais non en hittite ; cf. Laroche, BSL 58, , p. 73 et s.

8 du bas, après est de la forme, ajouter : hitt. « enfoncer, planter, ficher » ; *siyant-* « planté, é », lat. *insitus*.

2 du bas, après à *Sēmō* répondent, ajouter : hitt. *na* « fondation ».

, col. 2, l. 3 du bas, ajouter : Cf. ξέστος, mesure apacité, lat. *sextārius* ; v. Nehring, Idg. « sechs », ache, 1962, p. 129 et s.

, col. 2, sous **sist**, fin, ajouter : Cf. aussi hitt. *sehur* ine ».

, sous **signum**, l. 2, lire : cf. peut-être *seinq-*.

, col. 1, l. 5, ajouter après *dignus* : *legō/lignum*.

, col. 1, l. 16, après *Siluanus*, ajouter : étr. *an*.

, col. 2, l. 17 du bas, lire : celle.

, col. 1, l. 8 du bas, ajouter : On a rapproché *usils* « soleil » qui figure sur le foie de Plaisance ôté de *tivr* « lūna » ; cf. M. Pallottino, Elem. di ua etr.

, col. 2, sous **absoluō**, l. 6, couper : τὸ ἀπο.

, sous **sospes**, col. 1, l. 13, ajouter : cf. gr. Ἑκάτη ειρα « Hecate sospita ».

, col. 1, l. 2 du bas, couper : v. h. a.

, col. 1, l. 1, lire : spatule, spathe de palmier n. 17, 257).

. 2, l. 9 du bas, ajouter : Le latin n'a pas de mots correspondent à ombr. speture « *Spectōrī », turie « *spectōriae » (T. E. II a 1, 3, 5), qui ıme *spectiō* appartiennent au vocabulaire religieux.

, col. 2, l. 26 du bas, lire : Speture.

, col. 1, sous **spectile**, fin, ajouter : Pisani com- e all. *Speck* « lard », mais ce rapprochement isolé peu probant.

, col. 2, l. 12 du bas, lire : *su-spīrō*.

, col. 1, sous **spurius**, l. 1, ajouter après bâtard : ıs originel sans doute « public »).

P. 645, col. 1, à la fin de l'article, ajouter avant M. L. : Buonamici, Epigr. etr., p. 270.

P. 646, col. 1, sous **stauro**, l. 3, ajouter : ou simplement transcrit de σταυρόω.

P. 647, col. 1, sous **stercus**, l. 2 du bas, lire ; *speciō*.
— col. 2, l. 6 du bas, ajouter : hitt. *(i)starn* « milieu, étendue ».

P. 649, col. 2, l. 4, lire : l'ombrien a(n)stintu impér. (T. E. III 18, 19, 20), qu'on rattache à *stingō*, cf. Vetter, *Hdb.*, p. 214, est de sens incertain...

P. 652, col. 1, milieu, après osq. Staatis, ajouter : étr. *Statinei*, de lat. *Statinius* ; v. Aulu-Gelle IV, 20, 11.

P. 655, col. 1, sous **stomachus**, l. 5, ajouter : Sur le développement du sens en latin, v. Benveniste, Rev. de Phil., 1965, p. 7.

P. 657, col. 1, l. 17, après (cf. *strigilis*), ajouter : *destringō, destrictōrium* « locus ubi corpora strigilibus destringebantur ».
— l. 26, avant *strictio*, ajouter : *strictum* « chaussure à lacets ».

P. 658, col. 1, après P. F. 409, 2, ajouter : ombr. *struçla* « struicula » (T. E. *passim*).

P. 659, col. 2, sous **sub**, l. 5, lire : *suspīrō*.

P. 661, col. 1, sous **sūber**, ajouter : chêne-liège et

P. 662, col. 1, sous **subulo**, l. 2, ajouter : cf. CIE *vel supluni* « Vel. Subulonius ».
— col. 2, sous **sūcus**, fin, ajouter : V. Frisk, sous ὀπός (de *sokʷos?).

P. 664, col. 1, l. 6, lire : **suggrunda** (*sub-*).
— l. 5 du bas, après *sūgim*, ajouter : (apparenté ou emprunté?).

P. 666, col. 2, sous **summānus**, l. 3, ajouter : K. Latte, Röm. Relig., p. 208.

P. 667, col. 2, sous **suouetaurilia**, ajouter : Sur la composition du mot, v. E. Benveniste, BSL XLV, 1949, p. 76 sq.

P. 669, col. 2, sous **sūra**, l. 2, ajouter après *Sulla* : *Sūrius, Sūrēnus*, étr. *sura*.

P. 670, col. 1, sous **sūs**, l. 13 du bas, lire : *sūcula* : 1° jeune truie, M. L. 8416, 8418 b ; 2° partie du pressoir où s'insèrent les « porculi » ; v. Benveniste, BSL XLV, 1949, p. 80, et André, Rev. de Phil., 1962, p. 33.

P. 671, col. 2, sous **Syria**, fin, ajouter : *Syrisca*, nom propre diminutif (Virg. *Copa*).

P. 674, col. 1, sous **talentum**, l. 1, ajouter : talent (poids, monnaie).
— ibid., l. 3, Sur le sens de *talent* « don naturel, aptitude » dans les langues romanes, v. O. Bloch-von Wartburg, Dict. etym., s. u., et Veny Clar, Rev. Lang. Rom. XXI, 1957, p. 106-127.

P. 675, col. 2, sous **talpa**, fin, ajouter : et J. Hubschmid, Thes. praerom. I, p. 37 et s.

P. 677, col. 2, sous **taurus**, l. 17 du bas, fin, ajouter : L'étrusque θevru est douteux ; cf. Kretschmer, Gl., 1940, p. 266.

P. 678, col. 1, avant **teccō**, ajouter : **tēbenna, -ae** (gr. τήβεννα) f. et **tabennum** (v. Du Cange, s. u.) : manteau que portaient les Étrusques. V. Bücheler, Kl. Schr. III, 31. Mot de glossaire, d'origine inconnue.

P. 682, col. 1, l. 21 du bas, lire : *tençon*.

P. 682, col. 2, l. 15, bas, ajouter : *tentōrium*, *-riolum* « tente ».

P. 685, col. 2, sous **teres**, l. 5, fin, ajouter : « arrondi au tour ».

P. 688, col. 1, sous **terra**, l. 10 du bas, lire : *tellūs*.

P. 691, col. 1, sous **thymum**, ajouter après thym : (ou plutôt sarriette, v. Plin., HN 21, 56).
— l. 3 du bas, après *tīfa*, ajouter : « quercus, īlex ».

P. 696, col. 2, l. 10, ajouter : Cf. hitt. *tarku (wai)* « danser », etc.

P. 700, col. 2, sous **tremō**, l. 4, ajouter : L'ombrien *tremitu*, de sens transitif, « tremefacitō », est peut-être emprunté au latin.

P. 702, col. 1, sous **tribus**, l. 13, ajouter après de là : *tribūnātus* « tribunat, dignité de tribun ».
— col. 2, sous **tricae**, l. 4, après *trīcōsus*, ajouter : *tricinius*? Cf. Nonius 181, 5 : « -um tardum et quasi impeditum, uel siccum et sine suco » (Varro, Eumen. 159).

P. 703, col. 1, sous **triō**, fin, ajouter : Autre hypothèse d'André, Rev. de Phil., 1962, p. 34, qui dérive *triō* de *trēs* « bœuf de trois ans »?

P. 704, col. 1, sous **tropaeum**, l. 2, ajouter : Très usité dans le vocabulaire de l'Église avec divers sens dérivés ; v. Blaise, s. u.

P. 706, col. 1, sous **tucca**, fin, ajouter : Cf. peut-être aussi ombr. *toco* (T. E. V b 13), que Buck traduit par « sale (conditas)? », mais la forme est obscure.

P. 710, col. 2, sous **uacō**, l. 8 du bas, ajouter après bibliographie : cf. hitt. *wak-*, faire défaut, manquer, Laroche, BSL 58, 1963, p. 64.

P. 716, col. 2, l. 5, lire après *Vēiouis* : sans doute divinité infernale ; cf. K. Latte, *Röm. Relig.*, p. 81 sq.

P. 721, sous **uenter**, l. 4, ajouter, après fœtus : comme gr. γαστήρ.

P. 722, col. 1, l. 9, ajouter : *Veneris dies* « vendredi » (esp. *viernes* seul).

P. 727, col. 1, sous **ueruex**, l. 3, lire : 1 mouton.
— l. 6, ajouter : 2, Nom d'un poisson de mer : *u. marīnus*.

P. 729, col. 2, sous **uestis**, l. 10 du bas, ajouter après av. *vastram*, : le hittite a *vestra*.

P. 732, col. 2, sous **ulcus**, l. 14, ajouter après sans doute dialectal : ou issu d'une dissimilation (Ronjat).

P. 734, col. 1, l. 20 du bas, ajouter : gr. ἴσθι « vois ».

P. 735, col. 1, sous **uleō**, l. 5 du bas, ajouter après saule » : (éol. Fίτυς).

P. 736, col. 1, l. 9, fin, ajouter : Sur *uī-*, v. *duō*.

P. 738, col. 1, sous **ulnum**, fin, ajouter : V. Frisk, sous οἶνος.

P. 741, col. 1, sous **uiscum**, fin, ajouter : Peut-être métathèse comme dans *uespa*.
— sous **uitex**, fin, l. 5, ajouter : v. André, Latomus, 1956, p. 306.

P. 741, col. 2, sous **ultiparra**, ajouter : — Sur cette forme suspecte, v. maintenant André, *Noms d'oiseaux*, s. u.

P. 742, col. 1, sous **ultō**, fin, ajouter : Pisani compare all. *weit* « loin », v. h. a. *wit-*. Le sens premier serait « s'éloigner », qui expliquerait l'emploi du datif comme complément (?).

P. 743, col. 2, sous **uix**, ajouter : L'explication par un mot racine *uix « combat » (cf. *uincō*) est imaginaire.

P. 745, sous **umber**, fin, ajouter : le toponyme *Vmbria*, *Vmber* et ses dérivés *Vmbrō*, *Vmbricus* sont d'origine inconnue.

P. 747, col. 1, l. 1, ajouter : (cf. v. pr. *wunden.*)

P. 749, col. 2, sous **Volcānus**, l. 3 du bas, ajouter après *Volca* : *Velχanas*, Pallottino, *Test. ling. etr.*, n° 57 ; *Volcenna*, etc.

P. 751, col. 2, sous **uoltur**, fin, ajouter avant *Velthurna* : *Velthur*.

P. 754, sous **upupa**, fin, ajouter : V. S. Hubschmid, Thes. praer. I, 19.

P. 755, col. 2, sous **ursus**, l. 2, ajouter après à l'imitation du grec : où c'est peut-être une déformation du nom assyrien du « chariot » *eriqu* > *ṛko-* ; v. Szemerényi, Trends u. Tasks of Compar. Philol., 1962, p. 20.
— sous **ūrus**, ajouter après auroch : et buffle (Vg.).
— l. 2, fin, ajouter : v. h. a. v. angl. *ūr*, v. norr. *urr*, all. *auer* ; et celt. dans *Urogenus*, Macr. 6, 4, 23.
— sous **uruō**, fin, lire : osq. uruvú « frontières »? Ajouter : Cf. Vetter, Hdb, p. 12. Toutefois, d'après Schulze, serait à rapprocher de gr. ὀρFος, οὖρος « limite, borne » ; v. Frisk, s. u.

P. 758, col. 1, milieu, sous **ūsitātus**, l. 2, après *ūsitō*, ajouter : (tardif), et l. 3 : Cf. H. Glätti, Rev. de Ling. rom. XXII, 1958, p. 319 sq.
— col. 2, l. 11, ajouter après *oisa aetate* : et osq. citiuvam « pecūnia »? Ajouter : Cf. Vetter, Hbd, n° 11 et Index, s. u.

P. 759, col. 2, sous **uxor**, fin, ajouter : le rapprochement de skr. *ukšán* « taureau, mâle » est à écarter.
— col. 1, avant **zeus**, ajouter : **zerna, -ae** f. : synonyme de « lichen » ou « impetigo ». Tardif (Cassius Felix 19, 11). V. *serna*.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AU TEXTE DE LA QUATRIÈME ÉDITION

QUATRIÈME TIRAGE 1985

1, sous **acridium**, l. 4-6, corr. en : Mécou- e *diacridium* (Garg. Mart., Cass. Fél.), après les noms de préparations médicales , de *dacridium* (δακρύδιον) « suc de la onée d'Alep ».

. 1, sous **aerō** : supprimer les trois dernièes et renvoyer à **erō**.

. 1, sous **aesculus**, l. 2, supprimer : 'peut- le qui produit le gland doux'.

. 2, sous **alabaster**, l. 1, corr. : 1. albâtre. d'albâtre.

. 1, sous **alica**, l. 5, corr. : attesté depuis

. 2, sous **amussis**, ajouter : De **ad-mod-ti*, racine **med-* avec le vocalisme *-o-* de selon Szemerényi, *Studi ling. in onore di ni*, II, 1961, p. 969.

l. 2, sous **anima**, ajouter : Sur *animula* v. André, *Rev. Phil.* 1962, p. 25.

. 2, sous **anus**, l. 11, ajouter : *anucella*, , 16.

. 1, ajouter : **apocha**, **-ae**, f., quittance. nt au gr. ἀποχή. Dérivés : *apocātus, apoci-*

. 2, sous **ara**, l. 3, supprimer « peut-être » er : v. Laroche, *Rev. Phil.* 23 (1949), 36.

1, sous **arbōs**, l. 4, après '280, 9' ajouter : od.] *aruosus* corr. Lindsay e Vel. Long. cf. Pisani, *Paideia*, 6 (1951), 54.

2, sous **argentum**, 7 l. du bas, remplacer à gr. — v. ce mot' par 'cf. hitt. *hargi-* »'.

1, sous **arguō**, l. 9, supprimer '*Arguo* est minatif — l. 19, puis du goût' et remplacer e., cf. hitt. *arkuwai-, argwai-* « présenter stification, son excuse », *arkuessar* e ». *Argūtus* est le part. de *arguō* é ». Le rapport avec *argentum* doit être le hittite ayant une forme à laryngale ini- rgi- « blanc » ; v. Laroche, *Rev. Phil.* 42 242-243.

P. 54, col. 2, sous **attae**, l. 2, corr. : < *primis* > *plantis*, cf. GLOSS.

P. 62, col. 2, sous **axitia**, corr. : V. M. Leumann.

P. 64, col. 2, corr. : **bāiāna**.

P. 65, col. 2, sous **balūx**, l. 1, corr. : « paillette d'or ».

P. 66, col. 1, ajouter : **banata**, **-ae**, f. : espèce de manteau de Gaule et du Norique (Ed. Diocl. 19, 55-57). Origine inconnue.

P. 67, col. 1, sous **barrus**, l. 1, corr. : **barrus**, **-ī**, m. et **barrō** ; — l. 2, corr. : *barro uocatur* (sic codd.).

P. 67, col. 1, remplacer **basaltēs**, etc. par : **basanitēs**, m. « basalte », transcr. du gr. βασανίτης (Pline, Isid.). Le fr. *basalte* remonte à *basaltēs*, leçon erronée de certains manuscrits récents de Pline, 36, 58.

P. 76, col. 2, supprimer « *furuus* (Gl. Reichenau) » et remplacer par : « brun », d'où *brunicus* « poney » (Isidore).

P. 77, col. 1, ajouter : cf. *bubla flumen*, The Harley lat.-old engl. Glossary, B 383.

P. 80, col. 1, sous **caballus**, l. 18, supprimer : '*caballista*, m. (hybride)' et ajouter : *caballicatiō* « chevauchée » (Alex. Trall.).

P. 80, col. 1, sous **cabō**, ajouter : mais bien attesté par Isidore, *Etym.* 12, 1, 42.

P. 89, col. 1, sous **1 calx**, l. 13, ajouter : *calciātor* « cordonnier » CIL. VI, 3939, etc.
— sous **2 calx**, l. 1, ajouter : (m., Plaute, Varron, etc.) ; — l. 8, corr. : au gr. ὁ et ἡ χάλιξ.

P. 90, col. 2, sous **camomilla**, l. 1, corr. : au gr. χαμαίμηλον.

P. 91, col. 1, sous **campus**, ajouter in fine : Rapproché de gr. κᾶπος « jardin » par Szemerényi, *St. Ling. in onore di V. Pisani*, II, 1961, 978-979.

P. 91, col. 1, sous **camurus**, ajouter : Plutôt apparenté à gr. καμάρα « chambre voûtée », κάμ(μ)αρος « crevette ». V. *camera, cammarus*.

P. 98, col. 1, sous **capsilāgō**, ajouter : Dérivé de *capsa, capsella* « boîte », cf. a. prov. *caissal* « molaire », plante utilisée contre les maux de dents.

P. 101, col. 2, ajouter : **caroenum** (*carenum*), n., espèce de vin cuit. Depuis Ed. Diocl. Emprunt au gr. κάροινον.

P. 105, col. 1, sous **catapsō**, corr. 'Chir.' en : GLOSS. (*catapsat caedit*).

P. 106, col. 1, sous **catulus**, l. 6, corr. : *catlitiō* « rut », Pline, *N.H.* 16, 94.

P. 112, col. 1, sous **celox**, l. 2, corr. : Emprunt au gr. κέλοξ (Schol. Thuc. 8, 38).

P. 113, col. 1, sous **centō**, l. 17, corr. : Le sens de « vêtement rapiécé » de κέντρων est attesté dans Bito, 55, 4 (2ᵉ-3ᵉ s. a. C.) — supprimer 'et peut-être calqué sur le latin'.

P. 118, col. 2, sous **cibōrium**, l. 1, corr. : qui désignait le réceptacle ligneux en forme de coupe constituant le fruit du nénuphar rose, et par extension un vase de cette forme.

P. 119, col. 2, sous **cicūta**, l. 1, ajouter : et chalumeau, impressif sonore à redoublement, cf. André, *Redoublement*, 19-20.

P. 120, col. 2, sous **cilium**, l. 1, ajouter : bord de la paupière supérieure (Pline, *N.H.* 11, 157) ; — l. 2, corr. : *palpebris i. e. intra.*

P. 127, col. 1, sous **cleps**, l. 8, remplacer 'Fréquentatif' par : *cleptō, -as* (Cyprianus Gallus), Emprunt au gr. κλέπτω.
— col. 1, ajouter : **clibanārius**, **-ī**, m., cavalier cuirassé (Lact., Eutrope, Amm.), et gr. κλιβανάριος, emprunt au persan ; cf. moyen persan *grībān* « cotte de mailles », de **grīva-pāna* « qui protège le cou », cf. Rundgren, *Orientalia Suecana*, 6 (1957), 49 sq. ; Szemerényi, *Gnomon*, 43 (1971), 674.

P. 127, col. 1, sous **clibanus**, l. 3, ajouter : *clībānicius* « de tourtière ».

P. 129, col. 2, s. u. **coax**, ajouter : V. *quaxō*.

P. 134, col. 1, sous **cōlum**, supprimer : 'Sans étymologie claire' et remplacer par : De **kogh-slom*, racine **kagh-/*kogh-* « prendre », cf. Pokorny, *IEW*. 518 ; Knobloch, *St. Ling. in onore di V. Pisani*, II (1969), 604 sq.

P. 136, col. 1, sous **concha**, dernière ligne, remplacer 'André, s.v.' par 'De Saint-Denis, *Voc. des animaux marins*, s.v.'.

P. 136, col. 2, sous **concipilō**, ajouter : Depuis Plaute, *Truc.* 621.

P. 142, col. 2, sous **corcus**, l. 4, supprimer : Ital. *corcoro* — de *corculus* ?

P. 151, col. 1, sous **criobolium**, l. 2, corr. : gr. κριοβόλιον (Inscr.).

P. 155, col. 1, sous **culcita**, l. 6, supprimer 'ballon'.

P. 158, col. 1, sous **cuniō**, supprimer l'astérisque ; — l. 3, ajouter : *conāre* « souiller » (Chiron), *incunāre* (Varron, *R.R.* 3, 16, 64), *inquināre* (P. Fest. 44, 1). V. *ancunulentus*. Cf. André, *Scritti in onore di G. Bonfante*, I (1976), 19-26.

P. 163, col. 1, sous **dactylus**, remplacer les 3 premières lignes par : 1° au sens de « datte », emprunt au gr. δάκτυλος « datte » (d'origine sémitique, arabe *daqal*), *dactilus, daptilus* ; — 2° au sens de « pholade, dail », sorte de mollusque allongé, du gr. δάκτυλος « doigt ».

P. 193, col. 2, s. u. **elect(u)ārium**, 3 lignes avant la fin, après *lactis*, ajouter : On a *elactērium* dans Cael. Aurel. et Alex. Trall.

P. 201, col. 2, corr. : **erō**, **-ōnis**, m. : panier, corbeille utilisée pour le transport des matériaux. Depuis Vitruve. Emprunt au sémitique et néopunique ; cf. André, *REL.* 38 (1960), 161. M.L. 2903.

P. 201, col. 2, sous **erūca**, l. 2 du bas, corr. : *urō* en raison des effets vésicants de certaines chenilles.

P. 215, col. 2, sous **famulus**, l. 24, corr. : *nullae nisi si in familia sunt.*

P. 217, col. 1, sous **farfara**, l. 3, après *farfenum*, ajouter : mais cf. lomb., lig. *farfanella*.

P. 219, col. 1, sous **festus**, l. 13, après *sunt*, ajouter : ou plutôt de **fasti-tidium* (Maniet, *Phonétique historique*, 122 ; Leumann, *Lat. Gramm.* 556).

P. 219, col. 2, sous **fatīgō**, dernière ligne, ajouter : dérivé de **fati-agos* (Leumann, *Lat. Gramm.* 122 ; Mignot, *Verbes dénominatifs lat.* 345).

P. 235, col. 1, sous **fimus**, § 2, l. 2, remplacer 'Influencé... fermentation' par : ancien *femier* passé à *fumier* sous l'influence des deux labiales (comme dans fr. popul. *fumelle* pour *femelle*).

P. 238, col. 1 sous **fitilla**, l. 1, corr. 'gâteau' en 'bouillie (*puls*)'.

P. 255, sous **friō**, l. 6, ajouter : *confriō* (Caton).

P. 261, col. 1, sous **fundō**, l. 12 du bas, ajouter : *fūtīuus* « gicleur, cracheur » (Marcell.).

P. 265, col. 1, sous **gaeum**, corr. : nom de la benoîte commune (plante).

P. 265, col. 1, sous **gaesum**, l. 5, ajouter : déjà dans Polybe (γαῖσος), Varron et César ; ibère selon Athénée, 273 f ; de là *gaesātī* (Γαισάτοι, Polybe) : mercenaires...

P. 265, col. 2, sous **gāius**, remplacer les 4 premières lignes par : **gāius**, **-ī**, m., **gāia**, **-ae**, f. : geai des

ıênes. Identiques...

56, col. 1, sous **galbus**, l. 8, après *galbinātus*, ırr. : *galbulus* et *galbeolus* « loriot » ; — l. 9, ırr. χλωροστρουθίον.

66, col. 2, ajouter : **gallēta**, **-ae**, f. : jalaie, esure de capacité pour les liquides, (*Regula 'agistri*, début du 6ᵉ s.). Origine inconnue. M.L. 56.

67, col. 1, sous **gangadia**. Remplacer par : **gan-dia** (*gangadia*), **-ae**, f. : conglomérat, Pline, 33, :. Du prélatin **ganda* « gravier » ; cf. André, *edoublement*, 87.

73, s. u. **gerdius**, ajouter : et **gerdia**, **-ae**, f., « tis-use » (Ed. Diocl.).

77, col. 1, sous **glīscō**, ajouter : Sur les sens de *īscō*, v. maintenant Cl. Moussy, *Rev. Phil.* 49 975), 49-66.

83, col. 1, sous **grex**, 4 l. du bas, corr. : γέργερα.

33, col. 2, corr. : **grosa**, sorte de racloir d'orfèvre ırnobe) et de vétérinaire (Chiron). Indo-eur. *red-*, **grod-* « gratter », alb. *krūs* « racloir », ›korny, *IEW*. 405.

33, col. 2, sous **grūmus**, l. 1-3, corriger : amas de rre, monticule, P.F. 86, 4 ; motte de terre :ol.), grumeau de pâte (*Moretum*) ; — l. 2, sup-imer : Rare et technique ; — l. 7, suppr. : v. ndré, *Lex*, sous *cromella*.

34, col. 1, sous **grunda**, l. 6, ajouter : cf. *grun-um* « auvent » dans P. Wuilleumier, *Inscr. lat. :s Trois Gaules*, nº 171.

92, col. 1, sous **hērēs**, l. 17, corriger : Pline, .*H.* 19, 50.

95, col. 2, sous **hirciae**, remplacer la notice par : at fait de sang de bouc (Arnobe, 7, 24, cf. *hir-ıino... sanguine*).

04, sous **iam**, dernière ligne, supprimer : Cf. :ut-être *iuuenis*.

11, col. 1, sous **impilia**, l. 2, corriger : τὰ ἐμπί-α.

15, col. 1, sous **indigena**, ajouter in fine : sous *nō*, p. 271, col. 2.

27, col. 2, sous **iūgum**, l. 5, corr. 'orme' en 'éra-e'.

38, col. 2, sous **lallō**, l. 3, corriger en 3, 18 ; — l. ajouter : Une glose, issue d'un contresens sur le xte de Perse, donne aussi...

43, col. 1, ajouter : **lastaurus**, **-a**, **-um** ; débau-ıé, Lenaeus, frg *ap.* Suet., *gramm.* 15, 2. mprunt au gr. λάσταυρος.

P. 343, col. 2, sous **latex**, l. 9, remplacer '(cf. Boisacq, s. u.)' par 'sicilien' d'après Dicéarque, *F.H.G.* II, 247.

P. 348, sous **lebeton**, corr. : **lebitōn**, **lebetōn**, **-ōnis**, m. et **lebetes** : tunique sans manche des moines d'Egypte (Rufin, Pallad., Vitae patr.). Emprunt au gr. λεβιτών, λεβητών d'origine peut-être égyptienne. Dérivé : *lebitōnārium*, *-ī*, n. (Hier., Isid.), même sens.

P. 352, sous **lepus**, l. 9, corr. 'sicilien' en 'sicule'.

P. 358, col. 2, supprimer l'article **ligurium** en entier.

P. 362, col. 1, sous **liō**, l. 1, corriger : écraser les gruaux, délayer (Apic.), rendre lisse par un enduit (Tert.) ; — l. 3, ajouter : lissoir (Vitr.).

P. 362, col. 2, sous **lira**, corriger : Pline, 18, 180.

P. 364, col. 2, sous **lixulae**, ajouter : cf. λιξόλας, Chrys. de Tyane *ap.* Athén. 647 d.

P. 365, col. 1, sous **locusta**, l. 1, corr. : Naevius *ap.* Varr., *L.L.* 7, 39.

P. 365, col. 2, sous **lōdix**, l. 3, corriger : le gr. λῶδιξ est attesté dès le 1ᵉʳ s. p. C.

P. 367, col. 1, l. 1, ajouter : **lōrix**, **-icis**, f. (?) et **lōrictitis**, f. : sans doute coffre-fort, *Corp. Papyr. Lat.* 122 ; cf. *lōrīca* ?

P. 367, col. 2 ajouter : **lūcāuus**, **-ī**, m. (var. *lucanus*) : lucane, cerf-volant (Nigidius Figulus *ap.* Pline, 11, 97) ; cf. *lūx*.

P. 369, col. 1, sous **lues**, l. 12, ajouter : *luēla* (Lucr.).

P. 377, col. 2, sous **maforte**, ajouter : depuis Ed. Diocl. 27, 29.

P. 390, col. 2, sous **matia**, dernière l., corriger : *mateola*, Arn. 7, 25.

P. 407, col. 1, sous **mītis**, supprimer : *mītiō*, *-is* (Apic.).

P. 408, col. 2 ajouter : **mitulus** (*mētulus* Apic.), **-ī**, m. : moule (depuis Caton) ; cf. gr. μυάξ, μυῖσκος. M.L. 5803 b.

P. 412, col. 1, sous **mōmar**, l. 2, supprimer : Μῶμος — V. *canus*.

P. 416, col. 1, sous **mōs**, remplacer le dernier § par : Indo-européen. Même racine **me-* « mesurer » que dans *modus*, skr. *mi-mā-ti* « il mesure », hitt. *mehur* « temps ». V. Flobert, *Latomus*, 33 (1973) 567 sq.

P. 416, col. 1, sous **mōtacilla**, supprimer : (*mōticella*).

P. 425, col. 2, sous **mustēla**, supprimer : *mustel(l)ula* et *mustēlātus* — belette.

P. 431, col. 2, sous **natrix**, l. 3, remplacer 'coquecigrue' par 'bugrane' (plante).

P. 437, col. 1, sous **nemus**, corriger νέμη en νέμος.

P. 443, col. 2, sous **nola**, l. 2, corriger : Leçon des manuscrits ; certains conjecturent *notam*.

P. 444, col. 2, sous **nonnus**, l. 3, ajouter : cf. gr. νόννος « père » (Doura Europos).

P. 459, col. 2, ajouter : **oestrus**, **-ī**, m. (οἶστρος). 1. taon, Virgile, Sén., Pline. — 2. frénésie, délire (poétique, Ciris, Stace, Juv.).

P. 461, col. 2, sous **ōmen**, ajouter : Cf. hitt. *hā* « tenir pour véridique », Benveniste, *Hittite et i. e.*, 10-11.

P. 471, col. 2, sous **ouis**, 2 l. du bas, corriger : *ouifer*, mouton sauvage (Apic. Ed. Diocl.), espèce d'antilope (Itala) ; *ouifera*, girafe (Pline, 8, 69) ; cf. *ferus*.

P. 474, col. 2, sous **paenula**, l. 1 corriger : Emprunt au dorien ἡ φαινόλα (Rhinton) ; — supprimer l. 3 : Le passage — dorien.

P. 475, col. 1, sous **pāla**, au début du 2ᵉ §, ajouter : Dérivé *pālō* « bêcher », Pline.

P. 475, col. 2, sous **palacurna**, corriger 'lingot' en 'pépite'.

P. 475, col. 2, corriger **palagga** en **palanga**.

P. 477, col. 1, l. 14-15, corriger : *palmō*, *-ās* « accoler la vigne, la lier au support ».

P. 480, col. 1, sous **paparus**, remplacer 'Inexpliqué' par 'Impressif' sonore à redoublement ; cf. André, *Redoublement*, 31.

P. 480, col. 2, sous **pāpiliō**, l. 5, remplacer par : Impressif de mouvement, André, *Redoublement*, 37-38.

P. 484, col. 2, sous **paropsis**, l. 2, ajouter : et **parapsis** (gr. παραψίς, Artémidore, et παραψίδιον, Papyr.).

P. 486, col. 2, sous **patella**, corriger : v. *patera*.

P. 490, col. 1, sous **pauiō**, l. 7, corriger : Cat., *Agr.* 18, 7.

P. 499, col. 1, sous **perna**, l. 3, corriger : talon de la crossette de vigne.

P. 505, col. 1, corriger **phalagga** en **phalanga**.

P. 506, col. 1, sous **picus**, l. 10, supprimer : Cf. aussi P.F. — *parua picata*.

P. 509, col. 2, sous **pīpilō**, l. 6, corriger 'jeune oiseau' en 'pigeonneau' ; — l. 10, supprimer : *pipizō*, *-ōnis*, m. : petit de la grue.

P. 512, col. 1, sous **plancus**, l. 2, remplacer 'Non attesté en dehors de Festus et des gloses' par 'Attesté chez Tertullien, *Paen.* 12 et Palladius'.

P. 513, col. 1, sous **plasmō**, l. 2, corriger : 'tiré de *plasma*', emprunt à πλάσμα.

P. 515, col. 1, sous **II plectō**, l. 2 corriger : Attesté depuis Plaute, *Merc.* 826.

P. 519, col. 2, sous **pollex**, l. 2, remplacer 'nœud d'un arbre' par 'écailles ligneuses (du tronc des palmiers), Pline' ; — l. 11, corriger : Macr. 7, 13, 14.

P. 521, col. 2, sous **poples**, l. 1, supprimer 'puis genou', et l. 3-6 'c'est par — Turnus' ; — l. 8, ajouter : sans doute d'une racine **pel-*, comme dans *plectere* et *plicāre*.

P. 537, col. 1, ajouter : **proboscis**, **-idis**, f. Varron, Pline ; **proboscida**, **-ae**, f., Isid. : trompe de l'éléphant. Emprunt au gr. προβοσκίς. V. *promuscis*.

P. 538, col. 2, corriger : **promuscis**, **-idis**, f., Lact., Cassiod. (*promoscis* Ambr.). Altération de *proboscis* par changement d'articulation des deux labiales.

P. 545, col. 1, sous **pulmō**, l. 7, corriger : dans *pulmōnācea* (sc. *rādicula*), espèce d'ellébore.

P. 545, col. 2, sous **puluis**, ajouter : Erreur de traduction d' ἄκανος, espèce de chardon. V. André, *Rev. Phil.* 36 (1962), 32-33.

P. 549, col. 1, ajouter **pyra**, **-ae**, f. « bûcher », emprunt de l'époque impériale au gr. πυρά (Virg., Vitr., Ov.) et **pyreum**, **-ī** (πυρεῖον) « foyer sacré », Cassiod.

P. 552, sous **quarquara**, l. 2, corriger : V, 574, 35.

P. 562, col. 2, remplacer l'article **raca** par : **racana** (*rachana*), **-ae**, f. : couverture de lit légère. Depuis le 3ᵉ s. p. C. (CIL. XIII, 3162, 3, 11 ; Ed. Diocl. 7, 60, Ennodius, Fortunat). Emprunt au gr. ῥακάνη, d'origine mal connue. V. André, *Rev. Phil.* 40 (1966), 53-55.

P. 562, col. 2, sous **radia** : corriger 'l'églantier' en 'la salsepareille d'Europe'.

P. 563, col. 2, sous **raeda**, l. 8, corriger : Pline, 3, 123.

P. 563, col. 2, ajouter : **ragula** (var. *ragiola*, *regula*), **-ae**, f. : omoplate, os de l'épaule du cheval (Veg.). Appartient à la langue des vétérinaires. Cf. ῥάχις ?

P. 565, col. 2, sous **rāuus**, l. 6, supprimer : *rāuulus* (Sid.).

P. 567, col. 1, sous **reduuia**, l. 3, ajouter : et dans Marcellus, *med.* 18, 31.

P. 570, col. 1, sous **reor**, l. 5 du bas, remplacer : 'Après le 1ᵉʳ siècle — plus attesté' par 'Il se maintient bien après le 2ᵉ s., cf. Flobert, *Déponents*, 55.

P. 573, col. 1, sous **ricinus**, § 2 : remplacer 'il est possible — origine' par 'les deux autres sont issus d'une comparaison avec le premier'.

P. 576, col. 2, sous **rogus**, 3 l. du bas : remplacer 'meule de blé' par 'grenier à blé' ; cf. sicule ῥογός (U. Schmoll, *Die vorgr. Spr. Siziliens*, 62).

P. 577, col. 1, sous **rōs**, supprimer le 5ᵉ §.

P. 577, col. 1 avant **rosa**, ajouter : **rōs marīnus**, m. et **rōsmarīnum, -ī**, n. (*rōs maris*, Ov.) : romarin, du gr. ῥοῦς, confondu par les Latins avec *rōs* « rosée » ; cf. André, *Latomus*, 15 (1956), 301-305 ; — **rōs terrae**, Ps.-Apul., espèce de férule.

P. 583, col. 2, ajouter : **2 ruscus, -ī**, m., nom d'insecte dans Pol. Silv. I, 544, 2 ; **ruscō, -ōnis**, m., espèce de ver intestinal, Garg. Mart., *curae boum*, 13. Origine inconnue.

P. 587, col. 2, sous **sacōma**, l. 1, corriger : Emprunt (Vitr.) au dorien σάκωμα.

P. 590, col. 1, sous **salar**, l. 1, corriger : truite saumonnée.

P. 590, col. 2, sous **salix**, l. 4, supprimer : dite aussi *labrusca*.

P. 593, col. 1, ajouter : **sandyx** (*sandix*), **-ȳcis**, c., emprunt au gr. σάνδυξ, produit minéral ou végétal donnant une teinture rouge. Depuis Virg. ; V. Flobert, *Rev. Phil.* 38 (1964), 228-241.

P. 594, ajouter : **sarabāra** (*sarabala, -ballum*), **-ae**, f. Emprunt au gr. σαράβαρα, nom d'un vêtement oriental, pantalon, braies flottantes (Vulg., Hier., Isid.) ou capuchon (Comm., Tert., Isid.) ; v. Frisk. *GEW*, III, 176.

P. 594, ajouter **saragara, -ae**, f. : espèce de véhicule, Ed. Diocl. 15, 35a, 36 et 40 (gr. σαράγαρον) ; cf. *sarracum* ?

P. 595, col. 2, sous **sarracum**, ajouter : v. *saragara* ?

P. 597, col. 1, sous **sauium**, l. 2, corriger 1, 260 en 1, 256.

P. 602, col. 1, sous **scincus**, l. 3, corriger en : et qui a été donné à une plante ayant la même propriété.

P. 607, col. 1, sous **scūtum**, l. 9, ajouter : *scūtulārius*, espèce de gladiateur (*Bull. Epigr.* 1972, p. 430, nº 294).

P. 612, col. 1, sous **segutilum**, corriger : 'dépôt de sable aurifère'.

P. 619, col. 2, sous **serum**, l. 3, ajouter : mais *serārius* « nourri au petit lait » est déjà dans Caton, *Agr.* 150, 2.

P. 621, col. 1, ajouter : **sēsama, -ae**, f., dep. Plaute, et **sēsamum, -ī**, n., dep. Celse et Col. : sésame (plante et graine). Emprunt au gr. σησάμη et σήσαμον. V. *sēsima*.

P. 625, col. 2, sous **siliqua**, l. 1, supprimer : au pluriel « pois » ; — l. 2, après 3°, ajouter : 'graine de caroube', d'où 'petit poids' — l. 8, corriger 'piment' en 'passerage (fruit en silicule)'.

P. 626, col. 1, sous **sīmia**, l. 5-6, supprimer : *siminínus* — plante (Ps.-Apul.).

P. 626, col. 1, sous **simila**, l. 6, corriger : *similāgō* dans Caton, *Agr.* 75 ; — l. 8, supprimer : sous l'Empire.

P. 627, col. 2, sous **sincērus**, l. 1, corriger : (*sinceris*, Varron).

P. 628, col. 1, sous **singiliō**, ajouter : Mais l'Ed. Diocl., dans sa partie grecque, 19, 59-62, mentionne 4 types de σινγιλίων, du Norique, de Gaule, de Numidie et de Phrygie, et la graphie suggère un emprunt au latin.

P. 629, col. 1, supprimer l'article **sīparium** et le remplacer par : **sīparum** (*sīpharum*), **-ī**, n., emprunt au gr. σίφαρος : 1° hunier (P. Fest., Isid.) ; 2° bannière fixée à une barre transversale (Fest.) ; 3° paravent (Apul.). N'a aucun rapport avec *supparus*.

P. 629, col. 2, sous **sirpe, -is**, n., corriger en : Plaute, *Ru.* 630. Terme d'origine africaine : le cognomen *Sirpicus* ne se trouve qu'en Numidie (Kajanto, *The lat. Cognomina*, 336). Comme gr. σίλφιον de même origine, désigne une férule de Cyrénaïque dont le suc était utilisé comme condiment. V *laser*.

P. 629, col. 2, ajouter **sisarra, -ae**, f. : brebis ayant dépassé l'âge d'un an, *C.G.L.* 2, 185, 18 ; mot prélatin selon Rohlfs, *ZRPh.* 46 (1926), 161. Pour la finale, v. *bicerra, uacerra, uiuerra*.

P. 629, col. 2, corriger : **sissina, -ae**, f. (*sessina*), Sext. Plac. « mamelon du sein ». Employé peut-être comme terme d'affection pour un enfant dans *CIL*. VI, 10192. Nombreuses formes voisines dans différentes langues, cf. André, *Redoublement*, 62.

P. 629, col. 2, ajouter : **sisyra, -ae**, f., Ammien Marc. 16, 5, 5 : houppelande, canadienne. Emprunt au gr. d'origine étrangère σίσυρα, σίσυρνα ; latinisé en **susurna** d'après Ammien, *ibid.*

P. 634, col. 1, sous **solum**, l. 3, avant 'plante du pied', ajouter : semelle (Plaute, Pline, Marcellus) ; sole, dessous du sabot du cheval (Veg., cf. *sola, -ae*, f. ; Veg.) ; — l. 9, supprimer : 'd'où *solifundium*, n. Fronton' et l. 24, suppr. : Composé — (Fronton).

P. 638, col. 1, sous **spacus**, l. 2, ajouter après 'inconnue' : rattaché à σπάω « tirer » par Svennung ; cf. gr. mod. σπάγος, σπάγγος « ficelle ».

P. 642, col. 2, l. 1, corriger : *spintria* « pédéraste » (Pétr., Tac., Suét.) correspond au gr. *σφίγκτρια, fém. de σφίγκτης (Cratinos). V. André, *Emprunts et suffixes nominaux*, 104-105 ; Chantraine, *DELG*, 1077.

P. 656, col. 2, sous **strigilis**, l. 18, après 'un même mot', ajouter : On a les formes plus récentes στρεγγίς d'Héraclide de Tarente et στεργίς d'Artémidore.

P. 662, col. 1, ajouter : **subsanium, -ī**, n. cale d'un navire' *Hist. Apoll.* 38 ; 39. Hybride de *sub* + σανίς « pont d'un navire ».

P. 662, col. 2, sous **sucula**, l. 4, remplacer 'Sans étymologie sûre' par : Dérivé de *sūs*, cf. Benveniste, *B.S.L.* (1949), 84.

P. 668, col. 2, sous **suppa**, l. 1, ajouter : soupe de pain trempé dans l'eau chaude.

P. 668, col. 2, sous **supparus**, supprimer les l. 1-3 et 6-11.

P. 669, col. 2, sous **sūra**, l. 2, corriger : 2. péroné.

P. 669, col. 2, sous **surena**, l. 6, remplacer 'Peut-être — ad loc.' par 'A rapprocher du gr. σωλήν, espèce de coquillage, selon Alessio, *Ricerche Ling.* 3 (1954), 190.

P. 670, col. 2, ajouter : **susurna**, v. *sisyra*.

P. 670, col. 2, sous **susurrus**, l. 6, remplacer 'très tardif, Sid., Vulg.' par 'Ovide, *Met.* 7, 825'.

P. 678, col. 1, sous **taxea**, ajouter : v. *taxus* sous *taxō* : On utilisait la graisse de blaireau (Sindou, *R. Ling. Rom.* 21, 238-239).

P. 679, col. 1, sous **tellāna**, l. 1, remplacer 'longue tige' par 'long pédoncule'.

P. 679, col. 2, sous **telōneum** (*-nium*), corriger : Emprunt au gr. τελώνιον, -ωνεῖον : bureau du percepteur (*CIL*. VIII, 12314 ; Tert., Hilar.), taxe (Cassiod.). Dérivés : *telōnārius*, *-neārius, -niārius* « percepteur » ; v. *tolōneum*. M.L. 8622.

P. 681, col. 2, sous **I tempus**, l. 2, corriger : Attesté depuis *Rhet. Her.* et Catulle.

P. 686, col. 2, sous **terō**, l. 4, corriger : Cat. 66, 30.

P. 689, col. 1, sous **testūdō**, l. 11, ajouter : mais cf. *testū* « cloche à cuire » (Caton).

P. 689, col. 2, supprimer : **testūdō** : v. *testa, testū*.

P. 690, col. 2, sous **thētātus**, l. 2, remplacer 'condamné à mort' par 'décédé'.

P. 693, col. 1, sous **titubō**, l. 8, supprimer : Cf. *tundō* ?

P. 693, col. 2, sous **tolennō**, ajouter, l. 1 : chadouf ; dep. Plaute ; — l. 5, supprimer : V. *tullius*.

P. 694, col. 2, sous **tolōneum**, supprimer l. 3-5 : 'Le caractère — etc.', et remplacer par : 'de *telōneum* par dilatation vocalique régressive : « bureau du percepteur » ; fr. *tonlieu*, angl. *tolne*, all. *Zoll*. V. *telōneum*.

P. 694, col. 2, sous **thōmix**, l. 1, corriger : m. et f. (Lucilius, Pline).

P. 694, col. 2, supprimer la notice sur **tomācina**.

P. 697, col. 1, sous **torus**, l. 11, corriger : Col. 5, 6, 25.

P. 697, col. 2, sous **toruus**, ajouter : cf. hitt. *tarkuwant-* « au regard égaré », « qui a les yeux qui roulent », Benveniste, *Hittite et indo-eur.*, 125.

P. 703, col. 1, sous **triga**, l. 1, ajouter : Varron, *L.L.* 8, 55 ; — l. 2, supprimer 'tardive'.

P. 703, col. 1, sous **tripodum**, l. 1, ajouter ; et *tripodāre*, Pelag. 196, 2, cf. gr. τρίπηδον « trot ».

P. 706, col. 2, sous **tullius**, l. 1, ajouter : cascade, Ennius, Pline ; — l. 6, supprimer : Cf. *tolenno* ?

P. 714, col. 2, sous **uaspix**, ajouter : Ancienne conjecture ; on admet maintenant le texte des manuscrits dans Apic. 1, 12, 1, *uas picari* ; 1, 12, 7, *uas picitum* « vase poissé ».

P. 722, col. 2, sous **uērātrum**, remplacer 'probablement — s. u.' par 'pré-indo-européen (Hubschmid), cf. piém. *varasco*, trent. *goross*'.

P. 727, col. 1, sous **ueruex**, ajouter : De **wer-* « laine », en tant que « bête à laine », selon Lejeune, *Mél. Chantraine*, 98-99.

P. 740, col. 1, sous **uīrus**, l. 6, corriger : *uīrōsus* Virg. (correction dans Caton, *Agr.* 157, 11).

P. 744, col. 1, sous **ūlex**, corriger : sorte de bruyère.

P. 752, col. 2, sous **uōmis**, l. 1, ajouter : nom. *uōmeris*, Caton, *Agr.* 135, 2.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN SEPTEMBRE 2001
SUR LES PRESSES
DE
L'IMPRIMERIE F. PAILLART
À ABBEVILLE

DÉPÔT LÉGAL : 3e TRIMESTRE 2001
N° D'IMP. 11505

de tout temps. Panroman. M. L. 3958. Les principaux dérivés et composés ont été signalés au cours de l'exposé.

Lat. *habē-* est à irl. *gaibim* « je prends » ce que v. h. a. *habē-* (*habēn* « avoir ») est à lat. *capiō*, got. *hafja* (v. sous *capiō*). Le type en *-ē-* figure normalement dans les verbes signifiant « tenir, posséder, avoir » ; cf. gr. σχ-ή-σω en face de ἔχω, ἔσχον ; lit. *tur-ėti* en face de *tveriù* « je prends, j'embrasse » ; v. sl. *im-ě-ti* « avoir » en face de *imǫ* « je prends ». — La racine se retrouve dans les autres langues italiques. L'osque et l'ombrien n'ont pas de correspondants à *capiō* ; mais l'ombrien a hahtu, hatu « capitō » en face de *habus* « habueris », habe « habet », habetu « habētō ». L'osque a *p* dans *hipid*, *hipust* « habuerit », où l'*i* radical repose sur *ē* ; cf. le type *cēpī* ; la forme à *f*, osq. *hafiest* « habēbit », qui a un *f* sûrement fautif, est suspecte ; lire *hapiest* ou *habiest*, comme dans T. E. VI b 50? La coexistence de ombr. *hab-* et de osq. *hap-* s'explique s'il a existé ici, comme pour le groupe de *capiō* (v. ce mot), un ancien présent athématique. — Le *b* de irl. *gaibim* est ambigu. — Les rapprochements avec des formes baltiques et slaves sont douteux : le lituanien a *gabanà* « brassée », *gabénti* « emporter » ; mais la racine ne paraît pas être une racine à *ē*, comme celle de osq. *hipid* ; du reste, il y a *bh* dans skr. *gábhastiḥ* « bras ». Les racines signifiant « prendre, embrasser », comme celle de skr. *gṛbhā-*, *ghṛī-*, sont multiformes. De *habeō* on ne peut rapprocher de manière sûre que les formes osco-ombriennes et celtiques.

habitō : v. *habeō*.

habrus : *mollis* (Plt. ap. Non. 149, 9). Transcription du gr. ἁβρός.

haedus, -ī m. (*aedus*, Inscr. ; forme rurale *edus*, sabine *fedus* d'après Varr., L. L. 5, 97 ; cf. P. F. 74, 9) : chevreau. Au pluriel, nom d'une constellation. Ancien, usuel. Conservé en roumain et en logoudorien, et sous des formes dérivées dans quelques dialectes sud-italiques ; M. L. 3974.

Dérivés : *haedulus* ; *haedillus*, *-a* ; (*h*)*aedua* (Inscr.) ; *haedīlia*, *ae*, CGL III, 432, 38 et Hor., Od. 1, 17, 9, cf. *porcilia* ; *haedīnus* (comme *uitulīnus*, etc. : *-a carō*), M. L. 3972 (v. logoud.) ; **haedīle*, M. L. 3971 (campid.) ; **haediolus*, M. L. 3973 (dial. ital. et rhéto-romans). Cf. aussi *haedulat*, παίζει (Gloss.).

Les noms de la « chèvre », quoique anciens, comportent des différences d'une langue à l'autre ; d'autre part, les noms des animaux domestiques mâles résultent en grande partie d'innovations (v. *uerrēs*, *ariēs* et, d'une autre manière, *taurus*). Le nom latin du « bouc » est évidemment apparenté à un nom germanique de la « chèvre » : got. *gaits*, de **ghaidos*, etc., avec le dérivé *gaitein* « chevreau », cf. *haedīnus*. Il ne se retrouve pas ailleurs. Le vocalisme *a* est de type « populaire ».

haereō, -ēs, haesī, haesum, haerēre : être attaché, demeurer fixé à ; par suite « être arrêté, ne pas avancer », sens physique et moral : *haeret rēs* « l'affaire n'avance pas, les choses ne vont pas » ; d'où « être embarrassé ou perplexe, hésiter ». Le dernier sens se rencontre surtout dans le fréquentatif : *haesitō*, *-ās* : être arrêté ou embarrassé (sens physique et moral), hésiter ; *haesitātiō* ; *haesitantia* (très rare, mais dans Cic., Phil. 3, 6, 16) ; *haesitātor*, *-tābundus* (Pline le J.), *-tābilis* (tardif).

Pas de substantifs ni d'adjectifs dérivés. Usuel, mais non représenté dans les langues romanes, sauf par quelques rares formes de *haerēns*, *haerentia*, **haerentāre*, M. L. 3977-3978 a.

Dérivés et composés : *haerēscō*, *-is* (Lucr., sans doute tiré du composé plus ancien *ad-haerēscō*, déjà dans Caton) ; *adhaereō* : adhérer à, προσκολλῶμαι, M. L. 162 a, u. *adērigere*, dont existe l'abstrait *adhaesiō* ; *cohaereō* « être attaché dans toutes ses parties, être cohérent, συγκεκόλλημαι », et *cohaerēscō* (Cic., Plin.), *cohaerentia* (Cic. = συγκόλλησις) ; *inhaereō* : être fixé dans ; *inhaerēscō* ; *inter-haereō* (tardif) ; *ob-*, *sub-haereō* (rare ; Valère Max.).

Un seul rapprochement plausible a été proposé, celui avec lit. *gaištù*, *gaišaũ*, *gaišti* « hésiter, temporiser », qui n'a, il est vrai, que le sens moral et la ressemblance peut-être fortuite ; il s'agirait d'un mot « populaire » à vocalisme radical *a*. Got. *us-gaisjan* « effrayer » est encore plus loin pour le sens. Les mots à diphtongue *ai* (cf. *caedō*, *laedō*, *quaerō*, etc.) sont en général sans étymologie, ou d'extension médiocre.

haeresis, -is (-eos) f. : choix, doctrine d'élection. Emprunt savant au gr. αἵρεσις (depuis Lab., Varr., Cic.), spécialisé dans la langue de l'Église (cf. Isid., Or. 8, 3, 1) et répandu par elle, ainsi que le dérivé *haereticus*, M. L. 3979, *haerēticus* (*erē-*), avec *ē*, sous l'influence de *haerēre*? V. irl. *eres*, *heritic* (pluriel).

hahae, hahahae : onomatopée imitant l'éclat de rire ; cf. Pl., Pseud. 1052 ; Tér., Eun. 497, etc. Pour la finale, cf. *babae*, *papae*.

hallēc (*a*(*l*)*lēc*) n. et **hallēx** (*allēx*), **-ēcis** f. : sorte de sauce analogue au *garum*, faite avec des intestins de poisson séchés ou fermentés. Attesté depuis Plaute. Conservé en italien et en espagnol sous la forme (*h*)*alēc*, M. L. 4001.

Dérivés : *allēcātus* (Apicius) ; (*h*)*al*(*l*)*ēcula* ; *allicium* (Inscr.).

Peut-être emprunt au gr. τὸ ἁλυκόν ; cf. aussi ἁλυκίς (ἡ) « salure », déformé par l'étymologie populaire, qui l'a rapproché de *alliciō* ; mais l'*ē* fait difficulté. Mot populaire de forme mal fixée qui a pu passer par un intermédiaire étrusque.

***hallus, hallux** (*allus*, *allux*, *allex*) : orteil. Mot de glossaire : P. F. 91, 1, *hallus* : *pollex pedis scandens super proximum, dictus a saliendo* ; et 7, 15, *allus pollex scandens proximum digitum, quod uelut insiluisse in alium uideatur, quod Graece ἅλλεσθαι dicitur*. Les formes *allux*, *alux*, *allex* ont été influencées par *pollex*. Rien de commun avec (*h*)*allec*, (*h*)*allex* ; dans Plt., Poe. 1310, *hallex uiri* ne signifie pas « tom pouce », comme le traduisent les dictionnaires, mais « sentine d'homme », comme le démontre le contexte.

Comme *pollex*, nom de partie du corps, de type « populaire », à consonne géminée. Sans correspondant connu.

hālō, -ās, -āre (ne semble pas attesté au parfait ; les dérivés *hālitus*, *hālitō* supposent peut-être un ancien parfait **hāluī*, un supin **hālitum*, mais sont plus probablement faits d'après *spīrō*, *spīritus* ; *exhālāuī*, *exhālātum* doivent être récents) : exhaler un souffle, une odeur. Rare et poétique (Lucr., Vg., Mart.).

Dérivés et composés : *hālitus*, *-ūs* m. : souffle, exhalaison ; fumées (du vin) ; cf. Plin. 14, 142, *postero die ex ore* [*ebriorum*] *halitus cadi*, ce qui autorise à rattacher à *hālō* la glose de P. F. 66, 19, *halonem* : *hesterno uino languentem* ; *hālitō*, *-ās* (Enn.) : exhaler, souffler ; *ad-* ; *ex-hālō* : exhaler, expirer. Plus fréquent que *hālāre* et usité dans la prose classique ; *exhālātiō* ; *inhālō* (Cic.) ; *redhālō* (Lucr.).

Hālāre, *hālitāre* ont survécu dans les dialectes italiens, cf. M. L. 3998, 4004 : *hālitus* en roumain, M. L. 4004 a ; *exhālāre* a un représentant en italien, M. L. 3011, et **exhālitō*, 3011 a ; pour les représentants de *anhēlāre*, v. ce mot.

Sur l'étymologie, qui est douteuse, v. *anhēlāre*. Si l'on rapproche *hālāre* et *anhēlāre*, comme il est tentant de le faire, l'*ā* de *hālāre* serait à considérer comme un ancien *ă* allongé par la simplification d'un groupe de consonnes suivant. On rapprocherait le groupe de *animus*, on tiendrait *h* pour une addition expressive que justifierait le sens (cf. *hauriō*), et l'on partirait de **anə-slā-*. Mais, dans toute cette série d'hypothèses, rien n'est démontrable.

halophanta (*halapanta*), **-ae** m. : hâbleur. Mot forgé par Plt., Cu. 463, d'après *sȳcophanta*, « *ab eo quod halet omnia* », P. F. 90, 24 L.

halus, -ī f. : plante indéterminée (Plin. 26, 42), qu'on assimile généralement à *alum* ; v. ce mot.

hama : v. *ama*.

(h)āmiō, -ōnis m. : sorte de poisson, mentionné par Isid., Or. 12, 6, 33, *dictus amio quia non capitur nisi amo*. Étymologie populaire.

hāmus, -ī m. : crochet, hameçon. Ancien, usuel. M. L. 4025 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *hāmulus* ; *hāmātus*, M. L. 4015, it. *amato*, d'où **hāmō*, *-ās* et *inhāmō* ; *hāmiōta*, hybride formé avec le suffixe gr. -ώτης créé par Plt., Rud. 310, *conchitae atque hamiotae* (d'après νησιώτης?), et Varron ; *hāmotrahōnēs* : *alii piscatores, alii qui unco cadauera trahunt*, P. F. 91, 16 ; *hāmātōrēs* : *piscatores*, CGL (Scal.) V 601, 32 ; *hāmiger*. Cf. encore M. L. 4017, **hamica*.

On cite les gloses χαμός · καμπύλος et χαβόν · καμπύλον, στενόν d'Hesychius ; mais on ne sait rien de ces mots, et ceci n'éclaire pas lat. *hāmus*. Le v. h. a. *hamo* « hameçon » semble provenir du latin (v. Kluge, sous *Hamen*).

hanser : v. *anser*.

hānulum : v. *fānum*.

hara, -ae f. : étable pour animaux, *h. ānserum* ; spécialement « porcherie ». Ancien ; technique. Conservé dans certains dialectes italiens, ainsi que le diminutif **harula* ; cf. M. L. 4039, 4063.

Peut s'expliquer par un ancien **ghorā-* de la racine **gher-* « prendre », qui se trouve dans *hortus* et *cohors* (v. ces mots) ; le sens serait « enclos ». Simple possibilité.

harēna (*arēna* ; ancien (*h*)*asēna* (Gloss.), cf. le doublet sabin *fasēna*, ap. Varr., L. L. 7, 27), **-ae** f. : sable ; et dans la langue technique du cirque : place sablée, arène ; de là (*h*)*arēnārius* m. : gladiateur. Le pluriel (*h*)*arēnae* désigne aussi « les bancs de sable » (cf. Vg., Ae. 1, 107 ; 3, 557) et « les sables, le désert ». Ancien, usuel. M. L. 630 ; germanique : v. h. a. *erin*.

Dérivés et composés : *harēnōsus*, M. L. 631 a ; (*h*)*arēnula* f. : grain de sable (Plin.), M. L. 631 b ; *harēnārius* ; *harēnāria*, *-ae* : sablière (et *harēnārium*, M. L. 631) ; *harēnāceus* : sableux, sablonneux ; *harēnātus* : sablé ; *harēnātum* n. : mortier au sable ; *harēnātiō* ; *exharēnō*, *-ās* (Pline) ; *harēnifodīna* (Dig.) : sablière ; *harēniuagus* (Lucain).

Sans étymologie claire. La finale *-ēna* indique peut-être une origine étrusque.

hariolus : v. *haruspex*.

hariuga : v. *aruiga*.

harpa, -ae f. : harpe (Mart. Cap., Ven. Fort.). Mot germanique. M. L. 4054.

harpaga, -ae f. : crochet, harpon ; différent de *ferrea manus* « grappin ». Emprunt au gr. ἁρπάγη, comme *harpax* est emprunté de ἅρπαξ. Mais les dérivés sont proprement latins : *harpagō*, *-ās* ; *harpagō*, *-ōnis* m., tous deux plautiniens. Ἁρπάζω aurait donné **harpassō*. Ancien. M. L. 4055 et 4057. Pour *harpon*, v. B. W. s. u.

harundō (*arundō*), **-inis** f. : roseau ; par suite tout objet fait en roseau ou en ayant la forme : canne, bâton ; flèche ; canne à pêche, flûte, chalumeau (cf. *calamus*), gluau, balai ; roseau pour écrire ; chaume. Même développement de sens que dans gr. κάλαμος, qui a été emprunté. Ancien, usuel, classique ; non roman. Il se peut que l'*h* soit un « hyperurbanisme » et qu'il faille écrire *arundō*, si l'on admet le rapprochement (douteux) avec gr. ἄρον ; cf. Frisk, s. u. Pour la formation, cf. *hirundō* et *nebrundinēs*.

Dérivés et composés : *harundineus* ; *harundinōsus* ; *harundināceus* ; *harundinālis* ; *harundinētum* n. (Caton) ; *harundinārius* m. « ouvrier couvreur en chaume » ; *harundifer* (Ov.) = καλαμοφόρος ; *subarundinō*.

haru-, har- : 1° *haruspex* (*hari-*, *arre-* ; lat.-fal. *harasp*(*ex*), cf. Vetter, *Hdb.* 322, i et 323), *-icis* m. : celui qui examine les entrailles des victimes ; cf. *au-spex*, *extispex*. L'*h* initial est souvent omis.

Dérivés : *haruspica*, féminin récent du type *antistita*, etc. (Plt.) ; *haruspicium* n. ; *haruspicīnus* ; *haruspicālis* ; *-cātiō* (Act. Aru.).

2° *hariolus* m., *hariola* f. : devin, devineresse ; *hariolor*, *-āris* : prophétiser ; souvent comme *fatuor*, *uāticinor* avec un sens péjoratif : déraisonner, divaguer ; *hariolātiō* (Enn.).

Mots archaïques, *hariolus*, *hariolor* ne sont pour ainsi dire plus représentés dans les textes après Cicéron ; toutefois, la pratique des haruspices subsiste ; cf. Paul., Sent. 5, 21, 3, *qui de salute principis uel de summa rei*